



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

33 00100221 5



Encyclopædia

米亞









# ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

---

TOME DOUZIÈME.

Première Partie.

✱

**IMPRIMÉ**

**PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,**

**RUE DE VERBEUR, N° 6.**

★

# ENCYCLOPÉDIE

DES

**GENS DU MONDE,**

**RÉPERTOIRE UNIVERSEL**

**DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;**

**AVEC DES NOTICES**

**SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES**

**ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS ;**

**PAR UNE SOCIÉTÉ**

**DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.**

**TOME DOUZIÈME.**



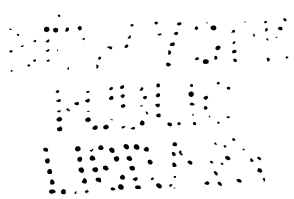
**PARIS**

**LIBRAIRIE DE TREUTTET ET WÜRTZ,**

RUE DE LILLE, N° 17;

A STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15.

1839





# SIGNATURES

## DES AUTEURS DU VINGT-TROISIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
ARTAUD (l'inspecteur gé- néral) . . . . .	A-D.	JAL. . . . .	A. J-L.
AUDISSERT . . . . .	H. A-D-Y.	LA CRESSONNIÈRE (de) . .	L. L. CR.
BARDIN (le général). . .	G <sup>d</sup> B.	LAPAYE (à Marseille). . .	L-F-E.
BARESTE . . . . .	E. B-S.	LARÉVELLIÈRE-LÉPRAUX.	O. L. L.
BERGER DE XIVREY. . .	J. B. X.	LECLERC-THOUIN. . . . .	O. L. T.
BERZÉLIUS (le baron de), à Stockholm . . . . .	B-S-S.	LEGRAND. . . . .	A. L-D.
BORGHERS. . . . .	A. B.	LEMONNIER . . . . .	C. L-R.
BOULATIGNIER . . . . .	J. B-R.	LE ROY DE CHANTIGNY . .	L. D. C.
BRADI (M <sup>me</sup> la comt. de).	L. C. B.	LOUVET . . . . .	L. L-T.
CARAMAN (le marquis de).	C. D. C.	MARCUS (Louis) . . . . .	L. M.
CARETTE (le lieut.-col.).	C-TE.	MARTIN (M <sup>lle</sup> Marie), en Irlande . . . . .	M. M.
CHERBULIER. . . . .	J. CH.	MAURY (Alfred). . . . .	A. M-Y.
CLERJON-CHAMPAGNY . .	CL. CH-Y.	MIEL . . . . .	M-L.
CRIVELLI . . . . .	J. L. C.	MOLÉON (de). . . . .	V. DE M-N.
CUVIER . . . . .	F. C. V.	MOROZEWICZ (Calixte) . .	C. M-CZ.
DEADÉ . . . . .	D. A. D.	OURRY. . . . .	M. O.
DEHÈQUE . . . . .	F. D.	PARIS (Paulin). . . . .	P. P.
DEPPING. . . . .	D-G.	PASCALLET . . . . .	E. P-C-T.
DERODE . . . . .	D-E.	PETIT-LAFITTE (à Bor- deaux). . . . .	A. P. L.
DOLLY. . . . .	C. D-Y.	PONTÉCOULANT (le vic. de).	A. P-T.
DONNAT . . . . .	D-T.	PRÉVOST (Constant). . .	C. P.
DUPAU. . . . .	P. A. D.	QUESNÉ . . . . .	J. S. Q.
DU MERSAN. . . . .	D. M.	RATHERY . . . . .	R-Y.
DUPIN (ainé) . . . . .	D.	RATIER (Félix). . . . .	F. R.
FAYOT. . . . .	F. F.	RATIER (Victor) . . . . .	V. R.
FÉE (à Strasbourg) . . .	A. F.	REGNARD (Émile) . . . . .	E. R.
FEUILLET DE CONCHES .	F. D. C.	RENÉE (Amédée). . . . .	AM. R-Z.
FRIZ (à Strasbourg) . .	TH. F.	ROYER-COLLARD (Paul) .	P. R. C.
GARDEN (le comte de). .	C <sup>te</sup> DE G.	SANTAREN (le vic. de) . .	V. DE S-T-N.
GOUBÉRY (de). . . . .	P. G-Y.	SAUCEROTTE (à Lunéville)	C. S-TE.
GUADET . . . . .	J. G-T.	SAVAGNER . . . . .	A. S-R.
GUILLOU (l'évêque). . .	M. N. S. G. †	SCHNITZLER . . . . .	J. H. S. et S.
HAILLOT (le capitaine), à Strasbourg . . . . .	C. A. H.	SIMON (Max.), à Mont- mirail . . . . .	M. S-N.
HITTOFF . . . . .	J. H.	SOYER . . . . .	L. C. S.

**LISTE DES COLLABORATEURS.**

MM.		MM.	
SPACH (Édouard) . . . . .	ED. SP.	VIRELLARD . . . . .	P. A. V.
SPACH (Louis) . . . . .	L. S.	VILLENAVE . . . . .	V-VE.
TISSOT (à Dijon) . . . . .	J. T.	WILLM (à Strasbourg) . .	J. W-M.
TRAVERS (à Falaise) . . . .	J. T-V-S.	YOUNG . . . . .	J. Y.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*,  
le plus souvent avec des modifications (*m.*); *Enc. amer.* signifie  
*Encyclopædia Americana.*

# ENCYCLOPÉDIE

DES

## GENS DU MONDE.

### G.

G, la septième lettre de notre alphabet et sa cinquième consonne, y porte un nom qui lui assigne un caractère tout différent de celui qu'elle avait dans l'alphabet grec et dans ceux de l'Orient, auxquels elle était empruntée. En effet, ses noms sémitiques, *gomal* ou *ghimel*, de même que *ga* en sanscrit, annoncent une lettre gutturale, tandis que le nom de *gé* semble devoir appartenir à une lettre dentale; comme lettre gutturale, il faudrait le nommer *gue*. Car, en français aussi, malgré son nom, le G est guttural comme dans le mot *guttural* même, dans *gant*, dans *guerre*, etc.), aussi bien que dentale : comme dans *gelée*, *gêne*, *giron*).

En sanscrit, il y a un *g* simple et un *g* aspiré; en hébreu, le point appelé *daghesch lene* paraît avoir produit l'aspiration de cette lettre, par elle-même gutturale. Elle était de même nature en grec ( $\gamma$ ), où elle s'appelait *gamma*, gutturale douce très différente du *k*, comme le  $\kappa$  hébreu n'avait rien de commun avec le  $\kappa$  et le  $\rho$ . En hébreu, on pouvait la redoubler par le *daghesch forte*; mais en grec le redoublement donnait au premier des deux  $\gamma$  un son nasal semblable à l'*n* final prononcé à la manière des Gascons, comme dans *γγυς*, prononcé *enggus*.

Dans l'alphabet latin, le C occupe la même place que le Γ ou G dans l'alphabet grec, et peut-être a-t-il eu d'abord la même valeur; mais sa prononciation est devenue ensuite plus dure, ainsi que nous l'avons dit à l'article C. Le G y fut introduit plus tard par Sp. Carvilius, au

moins à ce que nous assure Plutarque; et alors cette dernière lettre devint la gutturale douce. On lui donna la forme d'un C ayant sur sa pointe inférieure une petite ligne verticale, G. Mais la distinction entre le C dur et le C doux ou G fut d'abord peu tranchée, car on dit *Gaius* et *Caius*, *Gneius* et *Cneius*, *vicesimus* et *vigesimus*. Nous partageons l'avis de l'Encyclopédie Diderot (art. G) relativement à la prononciation du *g* latin, même devant *e* et *i*, comme *gue* (*gygas*, pron. *guigas*), et nous doutons, pour choisir un autre exemple, que *genu* ait été prononcé comme nous prononçons *genou*, et autrement que si l'on écrivait *guénou*. Si l'on nous objectait la prononciation française du mot *genou*, nous rappellerions le mot allemand *Knie*, qui n'est autre chose que *genu*.

Dans les langues slavonnes, G, tantôt quatrième lettre de l'alphabet (comme en russe, en serbe), tantôt septième (comme en polonais, etc.), est toujours la gutturale douce du grec; dans quelques-unes seulement elle reçoit une légère aspiration: aussi les mots de *gospodine* et *hospodine*, *gospodar* et *hospodar* se confondent-ils.

En allemand, cette aspiration est beaucoup plus fréquente, surtout devant des syllabes finales, comme dans *legen*, où la valeur du *g* se rapproche de celle du  $\chi$  grec. Dans *Gegend*, contrée, le second *g* est aspiré et se prononce tout autrement que le premier. Cependant dans certaines parties de l'Allemagne on prononcera les deux *g* comme dans le

mot français *gué*, et de même celui du mot *legu* comme dans *léguer*. En général, cette prononciation varie d'un pays à l'autre : en Courlande, *Tag* n'a rien d'aspiré et se prononce comme s'il y avait *Tagg*; en Prusse, on prononce *Gabe*, *geben*, comme si l'on écrivait *yabe*, *yèben*. Dans le langage allémanique, le *g* se confond aussi fréquemment avec l'*i* (*sait* pour *sagt*, etc.).

En français, c'est avec le *j* que la lettre *g* se confond toutes les fois qu'elle n'est pas gutturale, ce qu'elle n'est jamais devant *e* et *i*. Pour qu'elle le devienne dans ce cas, il faut interposer un *u*. Le *g*, dans *gué*, *guitare*, et le *g* dans *gens*, *givre*, sont presque deux lettres différentes. Pour faire voir quelle affinité il y a entre *g* et *j*, nous rappellerons que *gambade* est dérivé de *jambe*, et que *jardin*, dérivé de *hortus* (en allemand *Garten*), se prononce *gardin* dans certaines provinces. Le *gé* dans *dégel* mérite son nom de *gé*; mais en épelant *gangue*, *gé-a-n*, etc., on aurait *janjue*.

Devant *a*, *o*, *u*, et devant les autres voyelles précédées d'un *u* ou d'une consonne, le *g* français est toujours guttural; il l'est encore à la fin, comme dans *Gog* et *Magog*. Mais à la fin d'un mot il s'annule souvent complètement, comme dans *orang-outang*, *hareng*, *long*, au lieu qu'en allemand il produit un son nasal comme celui de *γγυς*, dont nous avons parlé. Il s'annule aussi dans *calembourg* et *saubourg*, quoiqu'on le fasse sonner dans *gros bourg*. A la fin de plusieurs mots, par exemple *orang-outang* (prononcez oran-outan), *seing* (prononcez sein), *étang* (prononcez étan), le *g* ne se lie jamais à la première voyelle du mot suivant; et dans ceux où il se lie en sonnant, il ne sonne plus au pluriel (rang élevé, rangs élevés). Quand la liaison se forme, le *g* laisse voir son affinité avec la lettre *c* ou *k*, attestée déjà par quelques mots français dérivés du latin (par exemple *gras*, de *crassus*), par le mot *second*, qu'on prononce *segond*, et par *cigogne* qu'on écrivait autrefois *cicogne*, mais en prononçant comme aujourd'hui. *Sang épais* se prononce *sank épais*, et *rang élevé*, *rank élevé*. Ainsi lié à la voyelle qui le suit, le *g* devient dur. Dans *agneau*,

*ignoble*, sa nature change complètement. On la reconnaît davantage dans *règne*. On voit qu'il y a là encore beaucoup d'arbitraire.

En italien et en anglais, le *g* devant *e* et *i* se prononce comme *dje*, *dji*, par exemple dans *gentleman*, *ginger*, dans *gelosia*, *giro*. Mais cette règle, pour l'anglais, n'est relative qu'aux mots d'origine romane. Dans *phlegm* on ne fait pas entendre le *g*. Le *g* espagnol est une gutturale moins douce qu'en français.

Comme signe numérique, le *G* latin équivalait à *CCCC* ou *CD*, 400; surmonté d'un trait, *Ĝ*, il équivalait à 400,000. Le *γ* grec représente le nombre 3, et le nombre 3,000, s'il est précédé d'un petit trait sous la ligne *γ*.

Employé, chez les Romains, comme abréviation, *G* peut signifier *Gaius*, ou *gens*, ou divers autres mots. Ainsi *G. P. R.* veut dire *gloria populi Romani*. De nos jours, *G*, sur les monnaies françaises, désigne l'hôtel des monnaies de Poitiers; sur les monnaies suisses, Genève; sur les prussiennes, Stettin, etc. J. H. S.

**GABARE.** C'est aujourd'hui un navire quelquefois grand comme une grosse corvette, quelquefois beaucoup plus petit. Les grosses gabares employées comme bâtiments de transport ou de charge par la marine de l'état sont commandées par des officiers de la marine militaire; elles ont la mâture et la voilure des grands navires carrés et sont d'un port considérable. Leur marche est loin de la rapidité de celle de la frégate, dont elles diffèrent d'ailleurs moins par les dimensions principales que par les façons. La mission de la gabare étant fort différente de celle que doit remplir la frégate, il est tout naturel que la construction de la première n'ait ni la finesse, ni la légèreté, ni la grâce qui sont les conditions de la construction de l'autre. Les gabares font sur mer ce que les grandes et lourdes voitures du roulage accéléré font à terre. Autrefois la gabare était un petit bâtiment servant sur les rivières pour le chargement et le déchargement des navires et bateaux du commerce; quelquefois elle était pontée, plus souvent elle était sans pont; elle allait à la voile et à l'aviron. Les *gabariers*, sur la plupart des rivières de France,



appelés *tanqueurs* encore au XVII<sup>e</sup> le nom est presque oublié; trouve pourtant, mais défiguré, ords de la Marne, à une demi-dessus de la ville de la Ferté-aire. Il y a là un château qu'on *tanqueux*; c'est là qu'était autre-aison du tanqueur ou gabarier, it le batelage sur la rivière, et les communications entre la riche le Chamigny et le village de Rueil tait une dépendance.

re paraît être le *habarah* hébreu, t bateau de passage (Racines lié-du père Houbigant, p. 113); et, c'est dans ce sens que l'on se sert dans un document qui se trouve s manuscrits de la Bibliothèque e Paris, volume intitulé *varia*, , A. Il y est question des droits tants de Fontarabie sur le fleuve s rives, le bord de la mer et tout la mer inonde dans ses mouve- l'un et de l'autre côté de l'em- e dudit fleuve, etc. Les habi- Fontarabie, est-il dit, concé- l'hôpital de Saint-Jacob et à s autres personnes « *singulas is, gabarras nuncupatas, quæ intummodoligno cavantur et do-* des barquettes, appelées gabares, s sont creusées et taillées dans morceau de bois. Une condition cette concession : pendant la dites gabares devaient toujours u côté de Fontarabie, *ad par-* um de Fuente Rabid. Ce rensei- t sur les gabares du moyen-âge gne est intéressant. Il y a certes n du monoxyle fontarabien à la de 8 00 ou 900 tonneaux qui ant traverse l'Océan sous de lar- s que portent trois mâts triples, lant ni son origine, ni même la tion de son nom antique. A. J-L. ELLE. Ce nom désignait, dans régime, l'impôt que le gouver- percevait sur le sel\*. Chaque fa-

s Porigine, il n'avait sans doute rien un avec le sel. *Gabella, gablum, gau-* n employait, dit Ducange, *pro quovis* arait être le même mot, non pas que même on l'a dit, mais que *Gabe, Ab-* t, impôt. Les impôts étaient d'abord

mille était taxée à une certaine quantité de sel, qu'elle devait tirer des greniers de l'état, sans pouvoir revendre ce qui excédait sa consommation. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus vexatoire. Aussi, parmi les causes financières de la révolution française, doit-on moins compter l'étendue du déficit lui-même que le mode arbitraire et humiliant de la levée des impôts et leur inégale répartition. La gabelle en est un exemple remarquable. Elle variait selon les provinces : ainsi l'on distinguait les *pays de grande gabelle*, qui comprenaient l'île de France, l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berri, le Bourbonnais, la Bourgogne, la Picardie, la Champagne, le Perche, la Normandie : on y était taxé à 9 livres de sel par tête, et le prix moyen était de 62 francs par quintal; les *pays de petite gabelle*, comprenant le Mâconnais, le Lyonnais, le Beaujolais, le Bugey, la Bresse, le pays de Dombes, le Dauphiné, le Languedoc, la Provence, le Roussillon, le Rouergue, le Gévaudan, l'Auvergne, où le prix du sel était à 33 l. 10 sols le quintal, et la consommation réglée à 11 ou 12 livres par tête; les *provinces de salines*, comprenant la Franche-Comté, la Lorraine, les trois évêchés (Metz, Toul et Verdun), le Réthelois, le duché de Bar, l'Alsace et le Clermontois, où le prix du sel était à 21 l. 10 sols le quintal, et la consommation réglée à 14 livres par tête; les *provinces rédimées*: c'étaient le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, une partie de l'Auvergne, le Périgord, le Quercy, la Guienne, les comtés de Foix, Bigorre et Cominges, qui s'étaient rachetés de cet impôt sous le règne d'Henri II, moyennant un capital de 1,750,000 livres. Le prix du sel y variait de 6 à 12 livres le quintal; les *provinces franches*, c'est-à-dire, qui n'étaient jamais assujetties à l'impôt des gabelles: la Bretagne, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, le Calaisis, le Boulonnais, les principautés d'Arles, de Sédan, de Ran-

des dons faits au seigneur suzerain par les vassaux; mais une fois habitués à recevoir, les suzerains exigèrent comme une chose due ce qui n'avait été jusque-là qu'un don volontaire. *Foy. Don GRATUIT.* J. U. S.

con, les îles d'Oleron et de Ré, partie de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou. L'exception dont ces pays jouissaient tenait sans doute au voisinage des marais salants, qui eût rendu la contrebande presque impossible à réprimer : le commerce du sel y était donc libre, et le prix variait de 2 à 9 livres le quintal; les *pays de quart-bouillon*, ainsi nommés parce qu'ils avaient la faculté de s'approvisionner par leurs sauneries particulières, dont anciennement le quart du produit devait être remis dans les mains du roi. Ce droit n'appartenait qu'à une partie de la Basse-Normandie : le prix du sel y était à 16 livres le quintal; la consommation était fixée à 25 livres par tête, au-dessus de huit ans. Enfin il y avait aussi les *francs salés*, c'est-à-dire qu'une distribution gratuite de sel se faisait à certaines personnes ou à certaines magistratures.

Cet arbitraire et cette inégalité de répartition de l'impôt sur le sel suffirent pour faire comprendre combien la gabelle a dû être odieuse au peuple. L'armée nombreuse de préposés qu'exigeait la perception de cet impôt, le rendait encore plus vexatoire; tous les ans, la contrebande du sel peuplait les galères.

Les gabelles furent établies en France dans la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Philippe de Valois, pour subvenir aux frais de la guerre contre les Anglais. Un édit du 16 mars 1340 ordonna l'impôt sur le sel dans tout le royaume : cet édit révolta les peuples, mais il fut confirmé par les États-Généraux de 1345. Les gabelles étaient une des cinq grosses fermes; à la fin du règne de Louis XV, et au commencement du règne de Louis XVI, elles produisaient aux fermiers généraux (voy.) 38 millions, dont l'état ne retirait guère plus du huitième.

A-D.

**GABIER**, matelot qui sert dans la hune (voy.) d'un navire. Son nom lui vient du nom de la hune elle-même, qui, avant d'être une plate-forme à l'extrémité du mât, était une cage (*gabia*, ital., esp.) appliquée à l'arrière du sommet du mât et ayant la forme d'une hotte. Le premier gabier fut seulement un guetteur qui, l'œil ouvert sur tous les points de

l'horizon, regardait s'il apercevait au loif quelque navire, quelque écueil ou la terre sur laquelle on gouvernait : aujourd'hui c'est un matelot très important.

Les matelots de la grande hune prennent le titre de *gabiers de grand hune*; ceux de la hune de misaine s'appellent *gabiers de misaine*; ceux de la hune d'artimon, *gabiers d'artimon*. Bien qu'il n'y ait plus de hune sur le beaupré, les matelots qui ont soin de ce mât incliné, sur lequel se serrent les focs, ont le titre de *gabiers de beaupré*. A. J-L.

**GABION**, espèce de grand panier sans fond, de forme cylindrique, qui a 0<sup>m</sup>,80 de hauteur et 0<sup>m</sup>,65 de diamètre extérieur, et qui est formé d'un clayonnage entrelacé autour de 7 ou de 9 piquets dressés sur un cercle. Ces gabions servent dans les sièges à garantir les troupes et les travailleurs du feu de mousqueterie de la place attaquée. C'est pourquoi on les appelle *gabions de sape* ou *de tranchée*. On les place debout les uns à côté des autres, et on les remplit de terre, pour en former le parapet des sapes, logements, tranchées et autres travaux de siège. La terre fouillée pour remplir les gabions forme la tranchée qui sert de communication.

Les gabions de sape sont particulièrement employés à former cet exhaussement de travail appelé *cavalier de tranchée* (voy. CAVALIER et FORTIFICATION) que l'on élève en avant du chemin couvert (v.) d'une place assiégée et qui a pour objet de plonger dans le chemin couvert et d'en chasser l'assiégé. On ne se sert guère de gabions que dans les travaux de siège; cependant on les emploie quelquefois dans la fortification passagère pour faire des revêtements de traverses et de magasins.

Il y a une autre espèce de gabion qu'on nomme *gabion farci et roulant*. On lui donne 2<sup>m</sup>,30 de haut et de 1<sup>m</sup>,30 à 1<sup>m</sup>,50 de diamètre extérieur. Il est farci de 25 ou 30 fascines reliées par 4 ou 5 barts; quelquefois on le remplit soit de laine et de bourre, soit de menus copeaux ou de toute autre matière que la balle ne peut pénétrer. Les gabions farcis sont employés couchés; on les roule avec un crochet en avant des travailleurs pour les

mettre à l'abri des coups de fusil que les défenseurs de la place dirigent contre eux pendant qu'ils sont à l'ouvrage. Le gabion farci a été substitué au *mantelet*, petite machine montée sur deux roues, dont on se servait autrefois pour la même destination.

C-TE.

**GABLER (JEAN-PHILIPPE)**, célèbre théologien protestant à qui l'on doit d'importants travaux sur la critique et l'exégèse du Nouveau-Testament, naquit à Francfort-sur-le-Mein le 4 juin 1753. Après avoir étudié les langues anciennes, la littérature classique, la philosophie de Wolf et la théologie de Baumgarten, il se rendit, en 1772, à l'université d'Iéna. Avidé de s'instruire et en cherchant partout les moyens, il ne pouvait prendre goût à la théologie telle qu'on l'enseignait alors : aussi était-il décidé à l'abandonner lorsque Griesbach (*voy.*), qui venait de publier son Nouveau-Testament et qui fut appelé à Iéna en 1775, le réconcilia avec cette première de toutes les sciences. Il obtint, en 1780, une place de répétiteur de théologie à Gœttingue, avec permission d'ouvrir un cours. En 1783, il fut nommé professeur de philosophie à Dortmund, et deux ans après à Altdorf, où il devint aussi diacre de l'église de la ville. Il fut reçu docteur en théologie en 1787, et en 1804 il prit rang parmi les professeurs de la faculté d'Iéna. Griesbach étant mort quelques années après, Gabler le remplaça (1812) comme premier professeur de théologie. Il mourut, le 17 février 1826, conseiller privé ecclésiastique et consistorial.

Le docteur Gabler a laissé plusieurs ouvrages où il se montre penseur aussi profond qu'érudit consommé. Au-dessus de tout préjugé, il y expose ses idées avec une franchise et une liberté entière. Nous citerons entre autres son *Essai d'herméneutique du Nouveau-Testament* (Altdorf, 1788); son *Introduction historico-critique au Nouveau-Testament* (ib., 1789), et son *Nouvel essai sur l'histoire de la création de Moïse* (ib., 1795), complément de l'histoire primitive d'Eichhorn, dont il a publié une édition. Il prit part aussi à la rédaction du *Journal théologique* (Nuremberg, 1796 - 1811, 16 vol.).

Son fils, **GEORGE-ANDRÉ**, ancien recteur et professeur au lycée de Baireuth, actuellement à Anspach, s'est montré partisan zélé et habile de la philosophie de Hegel dans son *Manuel d'introduction à la science philosophique* (t. I, Erlangen, 1827) et dans divers articles des *Annales de critique scientifique* de Berlin. C. L.

**GABRIEL**. Gabriel, dont on a expliqué le nom au mot **ARCHANGE**, est, d'après la tradition juive, celui des sept archanges qui interpréta au prophète Daniel le songe qu'il avait eu pendant la nuit et lui prédit la venue du Messie. Il annonça à Zacharie la naissance de Jean et à Marie celle du Sauveur. Selon les rabbins, il est l'ange de la mort pour les Israélites, dont les âmes sont remises entre ses mains. D'après le Talmud, il est prince du feu, gouverne le tonnerre et fait arriver les fruits à leur maturité. Ce fut l'archange Gabriel qui, par ordre de Jéhovah, mit le feu au temple de Jérusalem avant que les soldats de Nabuchodonosor le livrassent aux flammes. Ce sera lui enfin, selon le Talmud, qui donnera un jour la chasse au grand poisson Léviathan (*voy.*) et le vaincra avec l'aide de Dieu.

D'après la tradition mahométane, Gabriel est un des quatre anges favoris du Très-Haut et chargé de notifier ses décrets. Ce fut lui qui inspira ou dicta le Coran à Mahomet et qui l'enleva jusqu'au septième ciel, dans un jour d'extase, avec une rapidité telle que le prophète eut le temps de retenir dans sa chute, en revenant, un vase qu'il avait heurté en partant.

C. L.

**GABRIELLE (LA BELLE)**, *voy.* **ESTRÉES (famille d')**, T. X, p. 97.

**GABRIELLI (CATHERINE)**, une des plus célèbres cantatrices du XVIII<sup>e</sup> siècle, naquit à Rome en 1730. Fille d'un cuisinier, elle eut pour maîtres Garcia (*lo Spagnoletto*) et Porpora (*voy.*), et parut sur la scène à Lucques, en 1747, aux applaudissements de toute la salle. L'empereur François I<sup>er</sup> l'appela à Vienne, où elle acheva de se perfectionner sous la direction de Métastase. En 1765, elle accepta l'invitation de l'impératrice Catherine II et se rendit à Saint-Petersbourg. Dix ans plus tard, elle alla à Londres et retourna enfin en Italie, en 1777. En pa-

naissant sur le théâtre de Milan avec Marchesi, elle ravit tous les spectateurs par son chant. Malgré ses succès, elle renonça au théâtre cette année même (1780) et mourut en 1796. Si elle avait beaucoup de talent, elle n'avait pas moins de caprices : aussi tous les chanteurs craignaient-ils de paraître sur la scène avec elle. On raconte à ce sujet une foule d'anecdotes piquantes. C. L.

**GABURON.** C'est une pièce de bois liée sur l'avant d'un bâtiment par de nombreux tours de cordages, et qui garantit cette partie antérieure des frottements du mât supérieur quand on guinde celui-ci ou qu'on le cale (le monte ou le descend). Cette pièce de bois, appelée aussi *jumelle*, recouvre le bas-mât depuis la naissance du ton jusqu'au quart environ de sa longueur au-dessous de la hune. Quand le mât ne recevait pas encore un mât supérieur ou de hune, il avait à son sommet un gaburon de bois tendre qui servait de coussin pour les frottements de la vergue sur la tête du mât. Alors il était véritablement un chaperon, *capuccio* ou *capovone*. Caperon est, par corruption, devenu gaburon, et gaburon a fini par devenir gaburon. A. J-L.

**GAD,** voy. TRIBUS (*les douze*).

**GADE,** en latin *gadis*, genre type de la famille des *gadoides*, la première de celles de l'ordre des poissons malacoptérygiens subbrachiens de Cuvier. On reconnaît les espèces nombreuses qu'il renferme : à leurs nageoires ventrales attachées sous la gorge et aiguës en pointe; à leur corps peu allongé, médiocrement comprimé, couvert d'écailles molles; à leur tête sans écailles; à leurs ouïes grandes, munies de sept rayons. Presque tous ces poissons vivent dans les mers froides ou tempérées, et fournissent d'importants articles de pêche. Leur chair blanche, aisément divisible par couches, est généralement saine et agréable. Parmi les gades qui offrent trois nageoires dorsales et deux anales, on doit distinguer les *morues*, qui présentent en outre un barbillon à l'extrémité de leur mâchoire inférieure. Voy. MORUE.

Parmi les espèces qui n'ont pas ce barbillon, quoique ayant trois dorsales et deux anales, on trouve les *merlans* (voy.),

que tout le monde connaît et qui habitent les mers d'Europe. Une espèce, le *merlan noir*, est connu sur nos côtes sous les noms de *colin*, de *grelin*, de *charbonnier*, etc.; il est pour la Bretagne l'objet d'une pêche active, surtout quand ne réussit pas la pêche de la morue. Aux espèces qui ne présentent que deux nageoires dorsales et une anale appartiennent les *merluches*, dont une espèce, le *merlus* ordinaire, se pêche abondamment dans l'Océan et dans la Méditerranée, et a reçu des Provençaux le nom de *merlan*; salé et séché, dans le Nord, il est comme la morue appelé *stock-fisch*. Près d'eux sont les *lottes*, qui offrent des barbillons plus ou moins nombreux. La *lotte*, nommée *lingue*, vulgairement *morue longue*, est aussi abondante que la morue, et constitue un objet de commerce non moins important. La *lotte de rivière* est fort estimée à cause de la délicatesse de sa chair et de son foie, qui est très volumineux. C. L-a.

**GADES,** voy. CADIX.

**GAÉLIQUE** (LANGUE). C'est celle qui est parlée par les montagnards de l'Écosse, appelés *Gaëls* ou *Galls* (*Galli*). Cette langue diffère sous quelques rapports du gallois (voy. *principauté de Galles*) et de l'érse (voy.), quoique étant de la même origine. Les montagnards d'Écosse n'entendent guère la langue parlée en Irlande et dans le pays de Galles; mais quand ces langues sont écrites, on reconnaît une grande analogie entre les mots. Il en est de même du rapport entre le gaélique et le bas-breton (voy.). On en a conclu que toutes ces langues proviennent de l'ancien celtique (voy.), qui a pu se répandre dans les îles britanniques par des émigrations faites du continent dans ces îles. Si nous connaissions l'ancien idiome celtique, nous serions à même de décider la question d'identité. Des écrivains anglais, tels que Grant (*Thoughts on the origin and descent of the Gaëls*, Édimbourg, 1814), prétendent que le gaélique est un des langages les plus anciens du monde, et qu'il provient, comme le grec et le latin, des Pélasges. Il est vrai que des mots radicaux du gaélique, qui expriment des objets d'un usage commun ou de première nécessité, ont de l'analogie avec des mots

semblables dans le grec et le latin; mais cela nous autorise d'autant moins à faire dériver le gaëlique de l'ancienne langue des Pelasges, que cette dernière nous est à peu près inconnue. Les Gaëls appellent leur idiome *cumreag* ou *kinri*. Depuis l'invasion des Romains dans la Grande-Bretagne, le langage des vainqueurs a pu avoir aussi de l'influence sur les idiomes des insulaires : il faudrait donc savoir comment les Gaëls parlaient auparavant. Ce fut probablement par les Romains et par les Anglo-Saxons qu'ils connurent l'écriture; du moins n'a-t-on connaissance d'aucun alphabet qui ait été en usage chez eux antérieurement à l'arrivée des Romains. Les monuments de pierres brutes existés dans une haute antiquité par les Gaëls, comme par d'autres peuples d'origine celtique, n'ont jamais d'inscriptions. Leur alphabet actuel a seize lettres, parmi lesquelles manquent le K, le Q, le V, l'X, l'Y et le Z. Ces seize lettres sont nommées d'après des arbres, comme le sont aussi les runes du Nord : ainsi, A s'appelle *aithe*, orme; B, *beithe*, bouleau; C, *coll*, saule, etc.; quelques-unes de ces dénominations ont cessé d'être employées. Les Gaëls ont beaucoup de sons gutturaux, et leur écriture est hérissée de consonnes qui pourtant ne se prononcent pas. Ainsi une société savante d'Écosse a proposé, par un prix, un système d'orthographe plus rationnel. L'année s'appelle *sol-airne*, ou cercle du soleil; les noms des jours de la semaine sont en grande partie empruntés du calendrier latin. Anciennement les Gaëls, comme d'autres peuples du Nord, n'avaient de noms que pour trois saisons; l'automne était confondu avec l'été. Montagnards et pasteurs depuis un temps immémorial, ils se distinguent comme tels, par le mot d'*arich*, les habitants agricoles de la Basse-Écosse, qu'ils nomment *dra-naich*. Environ 400,000 individus parlaient encore le gaëlique, mais l'anglais prend le dessus dans les classes qui reçoivent de l'éducation. Les gaëls ont depuis longtemps cessé de parler. Le gouvernement, dans les guerres civiles, a eu intérêt aussi à détruire le langage qui servait de lien et de communication directe aux montagnards. L'Écosse; c'est surtout dans les îles que le

gaëlique s'est le mieux conservé. Armstrong avait publié à Londres, en 1825, un dictionnaire gaëlique et anglais; mais un travail plus complet a été rédigé et mis au jour par la société de la Haute-Écosse (*Highland Society*), sous le titre de *Dictionarium Scoto-Celticum, or a complete Dictionary of the gaelic language*, Édimbourg, 1828, 2 vol. in-4°.

Les anciens monuments de cette langue consistent tous en morceaux poétiques, si l'on excepte les généalogies et les filiations des clans (voy.) que les bardes récitaient autrefois dans les fêtes de familles seigneuriales et dont quelques-unes paraissent s'être conservées par tradition jusqu'au commencement du dernier siècle. On sait quelle vive sensation excitèrent les poésies gaëliques, lorsque Macpherson essaya pour la première fois de les faire connaître par une traduction libre en anglais (voy. OSSIAN). Ce ne sont pas les seules poésies des Gaëls : ils avaient, comme les Gallois, une grande variété de *douans* ou chansons, tels que les chants de guerre, les *cumhadh* ou *coronach*, c'est-à-dire chants funèbres, etc. Les poésies lyriques des anciens Gaëls peuvent se compter par centaines. Les bardes (voy.) avaient réduit en système l'art de la versification et connaissaient 24 rythmes différents; la rime finale est rarement employée dans les anciennes poésies gaëliques; mais les poètes s'astreignaient à des assonances, des allitérations, et à des rimes au milieu des vers. On croit que les plus belles poésies gaëliques ont été composées avant ou dans les premiers siècles de notre ère; depuis lors jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, il paraît que l'art poétique des Gaëls a décliné et n'a presque rien produit qui valût la peine d'être transmis à la postérité. Il est pourtant à regretter qu'on n'ait point de poèmes historiques de cette époque obscure. Dans la suite, les guerres des clans féodaux inspirèrent les bardes; aussi possède-t-on une série assez nombreuse de chants de guerre du moyen-âge. De ce nombre est le *prosnachadh* ou chant de guerre par lequel Lachlan-Mhor-Mac-Mhairich-Allbinnich, barde du Lord des Îles, excita en 1411 les guerriers au combat de Gariach. Parmi les poètes des siècles postérieurs, on cite Marie Macleod,

file d'Alexandre-le-Rouge, et plusieurs poètes de la tribu de Keppoch, surtout Alexandre Mac - Donald, qui composa, dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, ses chants dont l'un, intitulé *Banarach Dhonn a Chruidh*, se chante encore dans les îles. C'est sur le vieil air de ce chant que le poète écossais Burns (*voy.*) mit les paroles de ses vers contenant l'éloge des bords du Devon. Un des derniers poètes guerriers des Gaëls a été Jean Lom-Macdonald, poète lauréat du roi Jacques I<sup>er</sup>; il accompagna Montrose dans tous les combats, et chanta la victoire sur le champ même de la bataille. Pendant celle d'Inverlochy, il était placé sur la cime d'un château-fort voisin, et c'est de là qu'il vit et chanta le triomphe des siens. On peut regarder encore comme une sorte de barde le poète Mac-Intyre, qui servit dans la milice d'Argyle à la bataille de Falkirk et dont les poésies ont paru en 1768. Il y a dans ce recueil une pièce pleine d'indignation contre l'ordre du parlement de substituer la culotte au jupon écossais. Le poète prédit un soulèvement général contre cette innovation anti-nationale. Les autres genres de poésie gaélique n'ont jamais cessé d'être cultivés. On a publié en 1829 les œuvres poétiques de Robert Donn; celles de Dugald Buchanan, maître d'école à Rannoch, avaient paru en 1770; celles de Kenneth Mackenzie, d'abord matelot, puis officier, en 1796, et celles de John Mac-Gregor, en 1801. On a plusieurs fois réimprimé les œuvres du poète aveugle Allan Mac-Dougal, dont la première édition parut en 1800. Ewen Mac-Lachlan, maître d'école à Aberdeen, a composé en gaélique un poème sur les saisons en quatre chants, et il a traduit dans cette langue le 3<sup>e</sup> de l'Iliade. Enfin un recueil des inspirations poétiques des bardes des quatorze derniers siècles a été publié par les soins d'Alexandre et de Donald Stewart\*. Des sociétés patriotiques cherchent à conserver le langage national, à en fixer les règles et l'orthographe, et elles encouragent les poètes à ajouter de nouvelles compositions lyriques à celles qui font le charme des réunions de Gaëls. D.-G.

(\*) Voir James Logan, *The Scottish Gael or Celtic manners*, Londres, 1831, vol. II.

**GAËTE**, ville et forteresse située sur le golfe du même nom, dans la province napolitaine de la Terre de Labour. Elle est placée sur une langue de terre escarpée qui, selon Virgile (*Æn.* VII, 1), a reçu son nom de *Cajeta* de celui de la nourrice d'Énée. Elle compte 14,000 habitants et est le siège d'un évêché. On conserve au château les restes du connétable de Bourbon, mais son magnifique tombeau est détruit. Les environs de la ville sont enchantés; de nombreuses maisons de campagne leur donnent un aspect romantique et pittoresque. Gaëte est une des premières places fortes de l'Europe; en temps de siège, on ne peut l'attaquer que par la petite langue de terre.

La ville fut construite avant Rome; elle fut constamment la résidence de personnages romains du premier rang; Antonin-le-Pieux la dota d'un excellent port. Après la destruction de l'empire romain, elle eut quelque temps une constitution républicaine, et fut alors gouvernée par des ducs qui reconnaissaient le pape comme suzerain, jusqu'à ce qu'itérativement conquise au moyen-âge, elle fut prise en 1436 par Alphonse, roi d'Aragon, et resta dès lors unie à ce royaume. Dans les temps modernes, Gaëte éprouva plusieurs sièges remarquables. En 1702, cette forteresse fut trois fois assiégée par les Autrichiens sous le commandement du général Daun, et enfin prise d'assaut. Assiégée, en 1734, par un corps d'armée sarde-espagnol, la garnison se rendit à des conditions honorables, après s'être défendue depuis le commencement d'avril jusqu'au 6 août. Depuis ce temps, Gaëte fut encore fortifiée davantage. En 1806, les Français l'assiégèrent. Le commandant de la forteresse, l'intrépide prince Louis de Hesse-Philippsthal, résistant au gouvernement napolitain qui avait garanti à l'armée française la possession de Gaëte en février 1806, se refusa formellement à la rendre et obligea l'ennemi d'en faire le siège en règle. Le prince tint bon jusqu'en juillet, lorsqu'une blessure presque mortelle causée par une bombe le contraignit de se faire transporter en Sicile: alors la forteresse capitula le 14 juillet. En 1815 et en 1821, Gaëte opposa encore une assez longue résistance aux Autrichiens. C. L.

**GAËTRÉ** (DUC DE), voy. GAUDIN.

**GAGE.** Ce mot, ainsi que *vadum*, son équivalent dans la basse latinité, a été formé du mot germanique *wage*, qui signifie *balance, équilibre* au figuré; il a été introduit dans notre langue avec cette dernière acception, parce qu'en effet l'objet mobilier qui est remis en nantissement au créancier, établit par sa valeur une sorte de balance, d'équilibre, avec la somme que reçoit le débiteur.

La loi définit le gage un contrat par lequel un débiteur, ou un tiers pour lui, remet à son créancier une chose mobilière pour sûreté de la dette. Ce contrat, toutes les fois qu'il s'agit d'une valeur de plus de 150 francs, doit être rédigé en acte public ou sous seing privé, enregistré pour lui donner date certaine, et contenir la déclaration de la somme due ainsi que l'espèce et la nature des objets remis en gage, ou un état annexé de leurs qualités, poids et mesure.

Tout ce qui est dans le commerce, soit meuble, soit immeuble, peut être donné en gage; mais le contrat qu'on passe alors prend le nom d'*antichrèse* (voy. ce mot); lorsqu'il a pour objet un meuble incorporel, tel qu'une dette active ou une obligation; celui à qui elle est transmise à ce titre n'en est saisi que par la signification de l'acte à celui qui en est débiteur.

Le gage dont l'existence est constatée dans la forme voulue par la loi confère au créancier le droit de se faire payer par privilège et préférence à tous autres créanciers sur la chose qui en est l'objet; mais ce privilège ne subsiste qu'autant que le gage a été mis et est resté en la possession du créancier ou d'un tiers convenu entre lui et le débiteur. La tradition et la continuelle détention du gage sont donc nécessaires pour que la convention produise son effet, à moins que la détention n'eût cessé par le fait frauduleux du débiteur.

Le défaut de paiement au terme convenu ne rend pas, de plein droit, le créancier propriétaire de la chose qui lui a été donnée en gage: il doit, dans ce cas, faire ordonner en justice qu'elle lui demeure en paiement et jusqu'à due concurrence, d'après une estimation faite par

experts, ou qu'il en sera fait la vente aux enchères. Toutefois, s'il avait été stipulé dans l'acte qu'il en deviendrait propriétaire faute de paiement, suivant une estimation à dire d'experts, et à la charge par lui de payer au débiteur l'excédant du prix ou de le consigner, cette convention devrait recevoir son exécution, parce qu'il doit être permis aux parties de faire de gré à gré ce qu'elles peuvent obtenir de la justice des tribunaux. Le débiteur, jusqu'à son expropriation, si elle a lieu, reste propriétaire du gage, qui n'est dans les mains du créancier qu'un dépôt assurant son privilège; et ce dernier ne peut en acquérir la propriété par la prescription, quel que soit le temps pendant lequel il l'aura eu en sa possession, à moins qu'il ne le retienne à un autre titre.

Le créancier est tenu d'apporter le soin d'un bon père de famille à la conservation du gage; il répond de la perte ou de la détérioration qui serait survenue par sa négligence, mais non de celle qui aurait eu lieu sans sa faute, et le débiteur doit lui tenir compte des dépenses utiles et nécessaires qu'il aurait faites à cette occasion; celui-ci ne peut en réclamer la restitution qu'après avoir acquitté toute sa dette en principal et intérêts, sauf le cas où le détenteur en abuserait. Si, postérieurement à la première dette, il en avait été contracté une seconde par le même débiteur envers le même créancier, il n'y aurait lieu à la restitution du gage qu'après l'entier paiement de l'une et de l'autre, parce que le nouveau prêt est censé n'avoir été fait que sous les mêmes conditions et avec les mêmes sûretés que le précédent. Lorsque le gage est une créance portant intérêt, le créancier impute ces intérêts sur ceux qui peuvent lui être dus, et si la dette pour sûreté de laquelle il a reçu cette créance ne produit pas d'intérêt, l'imputation se fait sur le capital de la dette.

Le gage est indivisible nonobstant la divisibilité de la dette entre les héritiers du débiteur et entre les héritiers du créancier. Ainsi, l'un des premiers qui aurait payé sa portion de la dette ne peut exiger sa part du gage tant que la dette n'a pas été entièrement acquittée, et il ne peut être restitué par celui des seconds

qui aurait reçu sa portion tant que ses cohéritiers ne seraient pas payés de la portion qui leur revient.

La loi punit d'un emprisonnement de deux mois à deux ans, d'une amende qui ne peut excéder le quart des restitutions, et de 25 fr. au moins de dommages-intérêts, celui qui aurait abusé du gage en le détournant ou en le dissipant au préjudice de celui à qui il appartient. *Voy. MONT-DE-PIÉRE.*

**GAGES**, au pluriel, est pris dans une autre acception : c'est alors le salaire qui est donné aux domestiques et aux ouvriers par le maître à qui ils louent leurs services pour un temps déterminé.

Le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages promis, pour le paiement de l'année échue et pour les à-compte donnés pendant l'année courante. Le Code civil accorde contre lui, et sur ses biens, un privilège à ceux à qui les gages sont dus; ils se prescrivent par six mois. La libéralité qui est exercée à titre de legs par le maître envers son domestique n'est jamais censée faite en compensation de ses gages, qu'il peut toujours exiger pour le temps qui n'est pas soumis à la prescription, et indépendamment du legs qu'on lui a fait. J. L. C.

**GAGE DE BATAILLE.** On donnait autrefois ce nom à la caution exigée de celui qui demandait ou acceptait le combat judiciaire (*voy. l'article*). Indépendamment des droits féodaux attachés à l'exercice de la haute justice féodale, droits qui variaient dans chaque juridiction, les combats judiciaires entraînaient avec eux certains frais et certaines dépenses. Ainsi les chances de la bataille pouvaient être fatales au coursier de celui des deux champions dont la victoire proclamait l'innocence, et ce vainqueur lui-même pouvait avoir un besoin assez pressant de l'aide du chirurgien pour son corps et des restaurations de l'armurier pour son équipage de combat. Le gage de bataille avait pour objet de pourvoir à toutes ces dépenses certaines ou accidentelles; et nul ne devait espérer d'obtenir l'ouverture du champ clos si, pour satisfaire aux exigences du juge du camp, il ne commençait par déposer la garantie demandée entre les mains du seigneur

justicier, à qui seul appartenait le droit d'accorder le combat judiciaire.

Ainsi, comme dans la jurisprudence de notre temps les appels en Cour de cassation exigent le dépôt préalable d'une somme d'argent déterminée, les demandes de champ clos devaient être accompagnées de l'offre du gage de bataille. Une ancienne coutume de Normandie, citée par Ducange, expose les formes de ce genre de demande : « Plainte de mul-  
« tre, dit-elle, doit estre fete en telle ma-  
« niere : P. se plaint de T., qui li mor-  
« dri son père selesenement en la paix  
« Dieu et le Roy, que il est prest de prou-  
« ver et fere lui reconnoistre à une hore  
« de jour. Et sé T. le nie mot à mot, et  
« il en offre son gage à soy deffendre,  
« l'on doit premierement prendre le gage  
« au deffendeur, et puis celui à l'appe-  
« leur, et chascun doit donner pleges  
« de mener la loy. Ne pourquant il doi-  
« vent ambedens estre retenus en la pri-  
« son le duc et fere ce qui sera regardé  
« que l'en devra fere de droit. La bataille  
« li doit estre otriée par la justice; et si  
« peut l'on bailler à l'un et l'autre une  
« autre prison si que il soient baillez à  
« bonne garde qui les rende au jour de  
« la bataille fere. »

On trouve quelques exemples de combats judiciaires accordés sans que les parties eussent besoin de confirmer par leurs serments la vérité de ce qu'ils alléguaient; mais en général, et d'après l'usage de toutes les cours féodales, l'intimé devait commencer par démentir l'accusateur; d'où le proverbe : *Un démenti vaut un coup d'épée*; puis offrir au tribunal de se purger par serment, c'est-à-dire d'appeler Dieu, les saintes reliques et les saints Évangiles en témoignage de son innocence. Cette cérémonie du serment précédait ordinairement le combat de quelques instants, et l'on ne peut nier que la croyance universelle et les paroles redoutables qu'il fallait prononcer alors ne la rendissent fort imposante. Le peuple pensait généralement qu'un faux serment entraînait de toute nécessité la mort du parjure dans le cours de l'année; et parmi ceux qui prétendaient avoir de plus grandes lumières sur toutes les questions de morale et de religion, il en était un



bien petit nombre que l'aspect des saints Évangiles, le bois de la croix et les os des saints martyrs ne remplissaient d'une profonde terreur quand il s'agissait, avant de tenter le sort des armes et de mettre en péril la vie présente et la vie éternelle, de les adjurer solennellement de justifier la sincérité d'une allégation mensongère. Aussi la plupart des demandes de combats judiciaires n'étaient-elles pas suivies d'effet, au grand regret de la foule impatiente qui se pressait autour des barrières. Spectacle intéressant, en effet, si jamais il en fût, que celui de deux champions, ordinairement riches, élevés en dignité, fameux par leurs précédents exploits ou brigandages, et qui venaient, après les plus redoutables serments, tenter le sort du combat, *le jugement de Dieu*.

M. Crapelet, connu par tant de précieuses publications dans les domaines de notre littérature ancienne, a fait paraître en 1830 les *Cérémonies des gages de bataille, selon les constitutions du roi Philippe-le-Bel, représentées en onze figures*, etc. (un vol. in-4° et gr. in-fol.). Ainsi qu'on l'a dit à l'article COMBAT JUDICIAIRE, Philippe-le-Bel avait d'abord généralement défendu ces sortes de combats; mais ayant remarqué qu'au lieu de diminuer, les crimes étaient au contraire devenus plus nombreux et d'une répression plus difficile, il rapporta sa première ordonnance, et permit de nouveau le duel en champ clos, pour les cas exclusifs de meurtre et d'*aguets appensés*. C'est de ce dernier mot que nous avons fait *guet-à-pens*. P. P.

**GAGERN** (HANS-CHRISTOPHE-ERST, baron DE), écrivain politique, orateur et homme d'état, naquit à Klein-niederheim, près de Worms, le 25 janvier 1766. Il était très jeune encore lorsqu'il fut chargé de la direction des affaires de Nassau-Weilbourg, comme président de tous les tribunaux. Ce fut en cette qualité qu'il se rendit, après la paix de Lunéville, à Paris, où le prince de Talleyrand le distingua parmi les autres négociateurs, et il obtint non-seulement une indemnité considérable pour le prince et sa maison, mais encore, dans la crise de 1806, il sauva l'ancien nom de cette maison à laquelle il fit concéder une

augmentation de terrain très importante, lors de la médiatisation des principautés. Ce succès détermina plusieurs princes allemands à avoir recours à lui pour la défense de leurs intérêts. Plus tard, M. de Gagern se rendit à Vienne, où il se lia étroitement avec le baron de Hormayr et eut des relations suivies avec l'archiduc Jean. Il prit une part très active au projet d'une nouvelle insurrection en Tyrol, en 1812 et 1813; mais l'arrestation, à Brunn, d'un courrier anglais, fit échouer son projet. Obligé de quitter l'Autriche, il se rendit au quartier-général de l'armée prusso-russe, et de là en Angleterre. En 1814, il gouverna comme ministre d'état dirigeant la principauté de la maison d'Orange, et, en 1815, il prit part aux affaires du congrès de Vienne en qualité d'envoyé du roi des Pays-Bas. Il se rendit ensuite à Paris, où il obtint des souverains alliés un accroissement de territoire pour le nouveau royaume des Pays-Bas. Mais ses efforts réitérés pour faire rendre l'Alsace à l'Allemagne n'amènèrent aucun résultat. En attendant, il fit de son mieux pour faire restituer à leurs anciens propriétaires les ouvrages d'art dont la guerre et les traités avaient enrichi la France pendant environ vingt ans. Nommé ministre du roi des Pays-Bas près de la diète germanique, il remplit avec honneur ces fonctions importantes jusqu'en 1818. Toujours jaloux de l'ascendant de la France et préoccupé de l'idée qu'il était nécessaire de fortifier l'Allemagne contre elle, il insista dans sa correspondance avec le prince de Metternich sur l'exécution de certaines mesures qui auraient pu fonder ou consolider l'unité de la nation allemande; il demanda, entre autres choses, que le nom d'empire germanique fût conservé, et que la couronne impériale perpétuât le symbole de l'unité de la confédération. D'un autre côté, il se prononça fermement pour l'introduction de constitutions d'États dans tous les pays de cette confédération, et en conséquence il fit à la diète la proposition d'adresser au grand-duc de Saxe-Weimar des remerciements pour la loi fondamentale qu'il avait donnée à son pays et qu'il avait présentée à la diète le 2 décembre 1816, pour qu'elle la prit sous sa garantie. En

1820, et souvent depuis, M. de Gagern fut élu membre de la députation de Hesse-Darmstadt, et dans cette assemblée il se rangea du parti de l'opposition. Mis à la pension par le gouvernement néerlandais, en 1820, il vécut le plus souvent dans ses terres. Aujourd'hui il est rentré dans la vie privée; mais après la révolution de Juillet il recommença sa polémique contre la France, sous prétexte de son esprit d'envahissement et de propagande.

Parmi les écrits de cet homme d'état, publiés pour la plupart sous le voile de l'anonyme, on distingue particulièrement les suivants : *Die Resultate der Sittengeschichte*, ou Résultats de l'histoire des Mœurs, Francfort, 1808-22, 6 vol. in-8°; *L'Histoire nationale des Allemands*, Vienne, 1812, in-4° (2<sup>e</sup> édition, 2 vol., Francf., 1825-26), qui cependant n'arrive pas au-delà de l'empire des Francs; *Sur les émigrations des Allemands* (Francfort, 1817, in-4°), mémoire communiqué à la diète; *Mein Antheil an der Politik*, c'est-à-dire *Ma participation à la politique* (4 vol., Stuttg., 1823-33), espèce de mémoires politiques dont la dernière partie porte le titre particulier de : *Lettres du baron de Stein au baron de Gagern, depuis 1813 jusqu'en 1831*. C. L.

GAGEURE, voy. PARI.

GAIAC, voy. GAYAC.

GAIL (JEAN-BAPTISTE), né à Paris le 4 juillet 1755, se distingua de bonne heure comme helléniste. Sans entrer dans les ordres, il avait pris le petit-collet, et ses premières publications parurent sous le nom de l'abbé Gail. Des éditions et des traductions d'auteurs grecs l'avaient fait connaître depuis plusieurs années, lorsqu'en 1791 on le nomma suppléant de Vauvilliers à la chaire de littérature grecque du Collège royal de France. Le titulaire fut forcé, l'année suivante, de donner sa démission, et Gail, choisi pour lui succéder, conserva dans le procès-verbal d'installation que, ne regardant pas comme volontaire la démission de Vauvilliers, il lui céderait sa chaire dès qu'il voudrait y rentrer. Ce n'est pas le seul exemple de courage et de désintéressement qu'ait donné J.-B. Gail. Malheureusement pour son repos, il ressentit trop

vivement les attaques auxquelles il fut en butte. Les juges sévères qu'il rencontra oublièrent si souvent à son égard les lois de l'impartialité, il éprouva des dénis de justice si piquants, qu'il lui fut impossible de garder son sang-froid dans toutes ses réponses.

Quoi que l'on pense de sa polémique, qui le met trop souvent en scène dans ses préfaces et dans ses commentaires, on ne peut nier le mérite du rôle que Gail a dignement rempli pendant un certain nombre d'années : il a été le représentant des études grecques en France, à l'époque des troubles révolutionnaires. Le cours élémentaire qu'il fit gratuitement plus de vingt ans, et les nombreuses éditions des classiques grecs qu'il publia dans le même temps, ont puissamment contribué à propager les bonnes traditions. Grâce à son zèle, le feu sacré n'était pas éteint quand l'Université prescrivit de nouveau l'enseignement de la langue d'Homère et de Xénophon. Toutefois aucun de ses livres élémentaires ne fut adopté par les collèges.

En 1809, Gail avait reçu de l'empereur de Russie la croix de Saint-Vladimir; en 1814, Louis XVIII le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur et conservateur des manuscrits grecs et latins de la Bibliothèque royale. Ce laborieux helléniste, membre de plusieurs académies, mourut le 5 février 1829.

Des nombreuses publications de J.-B. Gail, longuement détaillées dans la *France Littéraire*, par M. Quérard, tome III, pages 233-237, et dans la notice très étendue insérée dans les suppléments de la *Biographie universelle*, tome LXXV, nous ne citerons que les suivantes : *Dialogues des Morts de Lucien*, traduits en français avec des remarques, 1780, in-12; *Idylles de Théocrite*, grec-latin-français, dont la meilleure édition est celle de l'an IV, 2 vol. in-4°. Avant de mourir, Gail publia une autre édition de Théocrite, en 2 vol. in-8°, renfermant les variantes des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, collationnés avec le plus grand soin; *Les Amours de Léandre et de Héro*, grec-latin-français, Paris, an IV, in-4°; *Odes d'Anacréon*, grec-latin-français, dont la meilleure édition est celle de l'an VII,

in-4° ; *Grammaire grecque*, dont la première édition est de Fan VII ; *Œuvres complètes de Xénophon, traduites en français et accompagnées du texte grec, de la version latine, de notes critiques, de variantes des manuscrits de la Bibliothèque royale, d'un atlas de cinquante-quatre cartes, et d'une riche collection d'estampes*, Paris, Impr. royale, 1797-1815, 10 v. in-4°. L'auteur a joint à son Xénophon : 1° une *Notice historique de ses propres travaux, suivie d'Observations historiques et philologiques*; 2° *Recherches, etc.*, ou *Auctarium Xenophonticum*. Cette édition de Xénophon n'était pas encore publiée entièrement lorsque Gail fit paraître l'*Histoire grecque de Thucydide, texte grec avec version latine et française, variantes des treize manuscrits de la Bibliothèque royale, observations historiques et critiques, dix belles estampes et deux plans de siège*, 1807, 6 vol. in-4° ou 10 vol. in-8°. La traduction française, qui parut presque en même temps que le texte grec et latin, n'était que celle de Lévêque (voy.), revue et refaite en quelques parties, notamment dans les harangues. Gail l'avait retouchée en entier quand il la publia de nouveau en trois vol. in-4°, Paris, Imprimerie royale, 1829. Deux volumes d'observations géographiques et philologiques auraient vu le jour si la mort du traducteur n'était pas arrivée au milieu de cette publication. Enfin nous citerons *Le Philologue*, Paris, Imprimerie royale, 24 vol. in-8°, dont le premier est de 1817 et le dernier de 1828 ; vaste magasin de mémoires et de dissertations philologiques dans lequel l'auteur reproduisait tous ses opuscules publiés à différentes époques. — Gail indiquait ainsi la liste de ses ouvrages en 1821 : Collection in-16, 14 vol. ; collection in-12, 20 vol. ; collection in-8°, 30 vol. ; collection in-4°, 25 vol. ; en tout 89 volumes. Outre ceux qu'il a publiés depuis 1821, l'auteur en a laissé d'autres encore en manuscrit. Quelle carrière laborieuse, et combien ne doit-on pas regretter qu'en multipliant ainsi ses ouvrages le savant helléniste ait un peu sacrifié à la quantité la qualité qui seule peut sauver de l'oubli.

J.-B. Gail avait épousé, dans le fort de la Révolution, EDMÈ-SOPHIE GARRE, fille d'un chirurgien, originaire de Melun, mais établi à Paris, où elle était née en 1776. Cette femme artiste s'est fait un nom comme musicienne. On lui doit les opéras suivants : *Les deux Jaloux*, qui eurent le plus grand succès au théâtre Feydeau en 1813 ; *Mademoiselle de Launay à la Bastille*, même année ; *Angela, ou l'Atelier de Jean Cousin* ; *la Méprise, et la Sérénade*, toutes trois jouées en 1814. On lui doit encore des romances délicieuses, et cinq recueils de nocturnes, dont deux posthumes. M<sup>me</sup> Gail mourut de la poitrine, le 24 juillet 1819.

JEAN-FRANÇOIS Gail, fils des précédents, né à Paris le 28 octobre 1795, a occupé deux chaires d'histoire et a suppléé son père au collège de France. On a de lui : *Thèse sur Hérodote*, in-8°, 1813. La thèse latine qu'il soutint également pour le doctorat avait pour sujet la réfutation du système d'Helvétius ; *Recherches sur la nature du culte de Bacchus en Grèce*, Paris, in-8°, 1821, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; *Dissertation sur le périple de Scylax et sur l'époque présumée de sa rédaction*, Paris, 1825, in-8°. Cette dissertation et les Recherches sur Bacchus, imprimées séparément, ont été insérées dans le *Philologue* ; *Geographi Græci minores*, in-8°. Il n'en a paru que trois volumes, le premier en 1826, le troisième en 1831 ; *Traduction de la Grammaire grecque de Matthiæ*, en société avec M. de Longueville, 4 vol. in-8°. Le premier a paru en 1831 ; le quatrième est sous presse. J. T.-v.-s.

GAILLARD (marine), autrefois *château-gaillard*. C'était l'endroit fortifié du haut du navire (*gagliardo*, italien, *galhardo*, portugais, signifiant fort, brave, vigoureux \*). Le haut du vaisseau recevait, à l'avant et à l'arrière, un pont d'une certaine longueur, et ce pont ou plan-

(\*) On a dérivé *gagliardo*, en français *gaillard*, du mot *validus*. Mais il nous paraît avoir la même racine que *gai*, et cette racine est sans doute *gaudeo, gavisus*. On appelle *propes gaillard* celui où la bouffonnerie et la licence même graveleuse se mêlent à une gaité franche et naturelle. S.

cher était une plate-forme entourée de créneaux, et de laquelle on se battait comme du haut d'une tour. Plus tard, d'autres élévations surmontèrent celles-là, et le gaillard d'arrière reçut un château plus élevé (dont il nous reste la dunette), château fortifié comme le gaillard sur lequel il s'élevait. Maintenant, le pont supérieur n'étant plus coupé entre le grand mât et le mât de misaine comme il l'était autrefois, le gaillard va d'un bout à l'autre du vaisseau et s'appelle tout simplement le *pont*. La dunette le surmonte derrière; devant, une autre dunette, beaucoup moins grande, servant d'abri aux hommes dans le mauvais temps, et qui a pris l'ancien nom de *gaillard d'avant*, est établie d'après les nouvelles dispositions des constructions navales, qui n'ont fait que restituer au navire de guerre d'une certaine importance ce petit pont supprimé il y a quarante ans environ. La batterie d'artillerie dont est garni le pont supérieur (les anciens gaillards) s'appelle toujours la batterie des gaillards. Le gaillard d'avant est essentiellement le quartier des matelots; le gaillard d'arrière est réservé, quand on ne manœuvre pas, à la promenade des officiers. Sur celui-ci, le côté droit ou tribord, côté d'honneur, est laissé au capitaine ou aux officiers relativement supérieurs à d'autres que l'infériorité de leurs grades repousse du côté de babord.

Les gaillards communiquaient autrefois par un petit pont de chaque côté du navire, appelé *passé-avant* (servant à passer de l'arrière à l'avant). Sous le passé-avant était ce qu'on nommait la *coursive*, que les documents latins du XIII<sup>e</sup> siècle (*Capitulare nauticum* de Venise, 1255; Marchés de saint Louis avec Gênes et Venise, 1268) désignaient sous le nom de *coridorium* ou *coreorium*. A. J.-L.

**GAILLARDE**, espèce de danse qui s'exécutait sur un air à trois temps dans un mouvement vif et animé. Apportée chez nous de Rome ou au moins de l'Italie, on l'appela d'abord *romanesque*; plus tard, elle prit le nom plus caractéristique de *gaillarde*, danse gaie, enjouée, sous lequel elle a fini par disparaître complètement, laissant à peine après elle le souvenir de ce qu'elle était. Thoynot Arbeau,

qui a écrit en 1589 un traité d'orchestographie, nous dit, sans éclairer beaucoup la question, que *la gaillarde se composait de cinq pas et de cinq assiettes de pieds que faisaient les danseurs l'un devant l'autre avec plusieurs passages*. Il en est resté le pas de gaillarde, composé d'un pas assemblé, d'un pas marché, d'un pas tombé, et qui se fait en avant et de côté.

V. R.

**GAILLARDE** (typogr.), voy. CARACTÈRES.

**GAITÉ**, mot dérivé du substantif latin *gaudium*, joie, ou du verbe grec γαίω, γαίω, se réjouir. Cette heureuse disposition de l'esprit et de l'âme, qu'on pourrait en nommer l'épanouissement, est le don le plus précieux de la nature; il est aussi un des plus rares, car une bonne santé, une conscience pure en sont les éléments principaux : aussi la gaité est-elle surtout le partage de l'enfance. Voy. ce mot.

Il ne faut pas confondre avec la gaité la joie, qui n'est pour ainsi dire qu'un accès de la première. On est joyeux par circonstance, on est gai par caractère et par tempérament.

Sans adopter entièrement l'opinion de Montesquieu sur l'influence des climats, on peut, je crois, l'admettre relativement à cette qualité : un climat rigoureux semble la comprimer; l'excès de la chaleur n'est pas plus favorable à son développement. L'*humour* (v.) britannique n'est point la gaité; l'Espagnol est grave, l'habitant de l'Orient apathique; un climat tempéré, tel que celui de la France, voilà celui où la gaité doit éclore et prospérer. La *gaité française* est passée en proverbe, et beaucoup de nations sérieuses nous l'envient. Dans les plus tristes événements elle trouve encore le moyen de se faire jour, et l'on sait qu'à la sombre époque de la Terreur, Champcenetz et quelques autres la conservèrent jusque sur l'échafaud. A plus forte raison n'a-t-elle jamais déserté nos champs de bataille, et s'est-elle toujours associée à nos victoires. Ajoutons qu'en France elle vient prendre aussi sa place au milieu des plus graves discussions politiques, et qu'on trouverait peu de séances des Chambres et tout de la chambre élective dont le récit

à constater quelques moments générale.

vie sociale, la gaité est ce qui aime plus les autres et le s'attache auprès d'eux. Entendons-nous : on ne parle ici que de la gaité naturelle et non de la gaité artificielle. Qui pourrait aimer le bouffon, la gaité devient grimace, dans le mauvais goût, elle se traduit en expressions grossières, aux gestes et attitudes d'un bas comédien quelquefois le dégoût des éclats de rire que le bouffon cherche à exciter et qu'il regarde comme sa récompense.

Le caractère gai est universellement bon : qu'en général il est toujours bon, bienveillant, sympathique. Le méchant peut avoir de la gaité, mais elle n'est jamais que la gaité facile, la gaité qui n'est pas communicative.

Les anciens ont été habituellement plus sérieux que les peuples modernes, il ne faut pas croire que cette simplicité n'ait pas reçu chez eux et même des hommages. Le Sénèque proclamait la gaité le plus des biens ; le sévère Lycurgue avait une statue dans les murs de son pays, et il la jugeait nécessaire pour combattre les chagrins et les amertumes des hommes. Les Athéniens firent mieux en cela, ils firent la compagne de leur vertu et l'admirent jusque dans leurs lois délibérantes. Ils furent les premiers à la Grèce.

Les sectes philosophiques ou religieuses, telles que jadis les stoïciens, de nos jours les puritains et les méthodistes ont voulu proscrire la gaité et la considérer comme une vertu triste et une faiblesse. Si c'en était ainsi, elle serait loin, à coup sûr, d'être la plus précieuse ; et, pour ne parler ici que de la gaité, on sait que ce n'est pas chez elle la plus gaie que la vertu se renferme.

Le caractère gai nous charme dans la vie, une douce gaité dans la vieillesse est encore plus d'attraits : c'est le symbole de l'innocence, et le reflet d'une honorable car-

rière. Toutefois cette dernière est difficile à rencontrer, car elle a plus d'un obstacle à surmonter. Les infirmités de l'âge avancé ne sont pas son seul écueil : pour avoir conservé cette jeunesse de l'âme, ce prisme de l'esprit, presque toujours le vieillard, suivant l'expression si vraie de l'abbé de Choisy, a trop vu *ce qui est*. Heureuses les natures privilégiées qui ont pu fermer les yeux pour conserver la plus charmante des illusions !

Tel n'est point le sort de ces grands observateurs du monde, qui le font rire de ses travers et de ses ridicules sans être disposés à en rire eux-mêmes. Molière et Cervantes, ces deux hommes qui ont excité une si vive gaité par leurs écrits, étaient pensifs et mélancoliques. Dans un rang inférieur même il est rare que l'auteur qui égale les autres ne soit pas triste lui-même, du moins dans son intérieur. En voulant se montrer gai, malgré ses souffrances, Scarron ne fut que burlesque, et Désaugiers, qui était parvenu à acquérir la gaité de l'esprit, ne put se donner celle du caractère. On a du marquis de Caraccioli un traité *De la gaité*, 1762, in-12 : c'est un fort triste ouvrage.

Le mot GAITÉ se prend aussi dans une autre acception, qui admet le pluriel, quand on dit d'un ouvrage qu'il renferme des gaités un peu fortes. Pour ce genre de gaité, v. l'art. GRIVOIS (*genre*). M. O.

GAITÉ (THÉÂTRE DE LA), à Paris. Doyen de tous nos spectacles secondaires, ce théâtre fut fondé, en 1760, par Nicolet, qui obtint bientôt la permission de décorer sa façade du titre de *Théâtre des grands danseurs du roi*. Sa vogue prodigieuse alarma bientôt MM. les comédiens du roi, tant français qu'italiens. Les uns lui firent défendre de parler, les autres de chanter. Nicolet n'en continua pas moins d'attirer la foule par des pantomimes montées avec beaucoup de pompe, et par la danse et les bouffonneries d'un singe qui fit fureur, même parmi la haute société. Au bout de quelque temps, on lui rendit la parole et le chant, dont il fit ample usage avec l'aide de son fécond auteur-acteur Taconnet.

En 1792, lorsque le roi, au lieu d'avoir des danseurs grands ou petits, n'eut

plus même de couronne, Nicolet, obligé de changer le nom de son spectacle, lui donna celui de *Théâtre de la Galté*. L'honnête directeur, n'ayant pas deviné la naissance du mélodrame, ne se doutait pas du bizarre contraste que ce titre allait bientôt offrir avec le genre des ouvrages que l'on y verrait représenter.

Ribié, auquel cette salle fut louée en 1795, y installa avec lui ce nouvel hôte. Il y joignit, il est vrai, quelques féeries plus *gaiés*, entre autres le fameux *Pied de mouton* dont tout Paris se régala pendant plusieurs mois. Mais un procès s'étant engagé, en 1808, entre Ribié et la veuve de Nicolet, cette dernière rentra dans la propriété de son théâtre, et M. Bourguignon, son gendre, en devint alors directeur. Une nouvelle salle, plus commode, plus élégante, fut construite par ses soins sur les ruines de l'ancienne. Ce fut sous cette direction et sous celle de sa veuve, qui, en s'adjoignant M. Dubois, homme de lettres, lui succéda quelques années après, que les mélodrames de M. G. de Pixérécourt, Hapdé et quelques autres, les vaudevilles de Brazier, Martainville, etc., conservèrent au *Théâtre de la Galté* cette faveur publique qui ne l'avait guère abandonné depuis sa création.

A la mort de M<sup>me</sup> Bourguignon, en 1825, MM. de Pixérécourt et Dubois en furent nommés directeurs, conjointement avec Marty, le meilleur acteur de ce spectacle. Après dix années de succès, une fatale catastrophe signala les derniers jours de leur administration. Pendant la répétition d'une féerie, le 21 février 1835, un essai de foudre et d'éclairs factices mit le feu à des toiles qui le communiquèrent rapidement aux décorations. Il fut impossible d'en arrêter les ravages : matériel et salle, tout fut consumé.

Pour la seconde fois en moins de trente ans, il fallut s'occuper de la reconstruction de ce théâtre. Elle eut lieu avec beaucoup d'activité, et, dès le 19 novembre de la même année, ce spectacle se rouvrit sous la direction de l'acteur Bernard-Léon, qui en avait obtenu le privilège. Mais, meilleur comédien qu'administrateur, et dans ces dernières fonctions plus intégrè qu'habile, celui-ci se vit

bientôt obligé de renoncer à cette entreprise, qui fut alors concédée à M. de Cèscapenne, déjà en possession de la direction de l'Ambigu-Comique, mais qui abandonna depuis à d'autres mains les rênes du char de l'Ambigu. La salle actuelle de la Galté n'a plus à redouter le danger d'un nouvel incendie, car elle a été construite en fer. Nicolet serait émerveillé à l'aspect de l'élégance extérieure et intérieure de son antique *baraque* si brillamment remplacée ; mais, à leur tour, les directions nouvelles pourraient regretter l'époque où c'était surtout des recettes que l'on disait d'après le proverbe : *De plus fort en plus fort, comme chez Nicolet.*

M. O.

**GAIUS** ou **CAJUS** (selon qu'on veut suivre l'orthographe grecque ou l'orthographe latine), jurisconsulte du temps des empereurs Adrien et Antonin-le-Pieux (117 - 161). Nous ne possédons pas de renseignements sur sa vie, mais parmi ses nombreux ouvrages celui qui est arrivé jusqu'à nous, et qui est d'une importance toute particulière, a mérité d'illustrer son nom. En effet, les *Institutiones* de Gaius servirent d'élément du droit pendant plusieurs siècles jusqu'à l'époque de Justinien (*voy.*) ; cet empereur les prit pour base des nouvelles Institutes qu'il fit rédiger et auxquelles il donna force de loi, lorsqu'il fit sa grande réforme de la législation ; enfin, le livre de Gaius est de nos jours l'unique source à peu près où nous puissions nos connaissances sur l'ancienne jurisprudence romaine. Mafféi le premier découvrit, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, deux feuillets d'un manuscrit de ces Institutes qui se trouvait à la bibliothèque de Vérone. Plus tard (1816), Niebuhr, en se rendant à Rome pour y occuper les fonctions de ministre plénipotentiaire de la cour de Prusse et en passant par Vérone, où il s'arrêta deux jours, découvrit un manuscrit presque complet de cet ouvrage : c'était un palimpseste sur lequel on avait écrit par surcharge les épîtres de saint Jérôme. Niebuhr, il est vrai, comprit seulement que l'ouvrage primitif était un livre de droit ancien et sans doute précieux comme monument de la science ; mais ayant fait part de sa découverte à M. de Savigny,

qu'il avait rencontré à Paris, celui-ci conjectura fort heureusement que le livre retrouvé devait être celui de Gaius. Maffei avait bien connu déjà ce palimpseste, mais il n'avait rien fait pour le déchiffrer. Le récit de Niebuhr ayant excité la curiosité de l'Académie des sciences de Berlin, elle envoya deux professeurs à Vérone, le philologue Em. Bekker et le juriconsulte Gœschen, auxquels s'adjoignit spontanément le professeur Bethmann Holweg; ces savants avaient la mission de déchiffrer le précieux *codex rescriptus*. La conjecture de M. de Savigny se réalisa : les trois savants, grâce à des travaux qu'ils firent en commun, déchiffrent et coordonnèrent la plus grande partie des Institutes de Gaius, sauf quelques passages qui étaient illisibles, et firent imprimer l'ouvrage à Berlin, en 1820. Le professeur Blume revit encore le manuscrit; ses travaux pour le compléter et les corrections qu'il y fit ont été imprimés dans une nouvelle édition qu'on publia en 1825. La découverte des Institutes fit évanouir beaucoup d'hypothèses qu'on avait faites sur l'histoire du droit romain, et jeta des lumières sur bien des points de l'ancienne législation romaine qui étaient demeurés obscurs jusqu'alors.

C. L.

**GALA**, mot italien et espagnol employé en français pour désigner un jour, un repas, des habits de fête et de cérémonie. Quand un souverain visite un autre souverain et en est reçu solennellement, on dit : Il y a *gala à la cour*, c'est-à-dire un grand repas et un cercle où tous les grands-officiers sont à leur poste, où tous les courtisans et leurs femmes assistent, et où chacun déploie le plus de magnificence qu'il lui est possible. Lors de leur mariage, de la naissance de leurs enfants, à l'anniversaire de leur propre naissance, pour la fête de leur patron et dans quelques autres occasions, il y a *gala à la cour* des rois et des princes; mais ce nom est réservé seulement pour les solennités destinées à célébrer quelque événement heureux : on ne l'emploie point dans une cérémonie funéraire, quelque somptueuse qu'elle puisse être. A l'instar des monarques, les simples seigneurs et les particuliers se ser-

vent du mot *gala* quand ils réunissent leurs amis à un dîner ou à un souper dans lequel ils étalent un luxe inusité. Donner un *gala* ne sied bien qu'aux gens très riches; car il faut des salles vastes, une abondance de mets recherchés, beaucoup de vaisselle d'or et d'argent, un nombreux domestique, un éclairage brillant, beaucoup de convives distingués par leur rang, leur mérite, leur fortune et leur parure. On donne l'épithète de *gala* à la plus belle voiture, à la plus belle robe, au plus beau salon que l'on possède; mais décidément, en français, *gala* est synonyme de festin ou de fête où l'on mange.

L. C. B.

**GALACTITE** (minéral.), substance pierreuse dont les anciens minéralogistes ont donné une définition très discordante, et à laquelle ils ont néanmoins unanimement reconnu la propriété de faire prendre à l'eau qui la tient en dissolution une couleur laiteuse, d'où les noms de *galactite*, *galaxie*, *Pierre de lait*, de γάλα, γάλακτος, lait, en allemand *Milchstein*.

La galactite n'est autre chose qu'une espèce d'argile smétique ou terre à foulon; sa couleur présente des teintes verdâtres plus ou moins intenses, quelquefois mélangées de gris, de blanc et de brun. Elle ne se trouve qu'en masse; elle est mate à l'intérieur. Sa cassure est tantôt terreuse, à grain fin, tantôt imparfaitement conchoïde, ou inégale, ou schisteuse. Ses fragments sont indéterminés, tout-à-fait obtus. Elle est opaque, tendre, presque friable, grasse au toucher; elle se polit par frottement, ne happe point à la langue et est médiocrement pesante. Son analyse a donné à Bergmann : silice, 51.8; argile, 25; chaux, 3.3; magnésie, 0.7; fer, 3.7; eau, 15.5. On trouve la galactite en Saxe, en Angleterre, en France et en Suède, à des profondeurs différentes selon les localités et formant des couches plus ou moins puissantes.

Elle s'emploie au dégraissage des laines et des draps.

L. D. C.

**GALACTOMÈTRE**, voy. LAIT et NOURRICE.

**GALANTERIE**, nom sous lequel on désigna pendant longtemps la politesse dont les femmes étaient l'objet; politesse un peu exagérée, qui avait les apparen-

ces de l'amour, mais qui, passée en coutume, nuisait si peu à la réputation que les reines dont les mœurs étaient le plus sévères souffraient que l'on en usât envers elles. On sait aussi combien elle plaisait aux dames de haut parage à l'époque de la chevalerie. On portait leurs couleurs, on gravait leurs noms sur les boucliers, on rompait des lances en leur honneur dans les tournois, on avouait publiquement qu'on ne disputait les prix que pour les leur offrir; et les pères, les maris s'enorgueillissaient de voir ainsi célébrer les vertus, et plus souvent encore la beauté de leurs femmes et de leurs filles. Les troubadours n'étaient pas moins *galants* ni plus discrets que les chevaliers : ils voyageaient par toute la France, chantant les plus jolies châtelaines, se parant des joyaux, des écharpes qu'ils en avaient reçus, et leurs vers, comme les exploits des guerriers, étaient un témoignage de leur respect et de leur admiration pour elles. Cette galanterie dut cependant avoir par fois des suites plus sérieuses, car le nom de *galantes* désigna de bonne heure des dames qui se contentaient d'un hommage moins pur; et Brantôme, seigneur de Bourdailles, en nous donnant, dans le xvi<sup>e</sup> siècle, deux volumes curieux sur l'histoire des *Dames galantes* de son temps, les montre toutes comme plus ou moins déshonorées. C'est du même nom que l'on désigne encore aujourd'hui celles qui leur ressemblent. Aussi la galanterie est-elle passée de mode, et les honnêtes femmes se refusent-elles aux discours et aux actions qui pourraient la rappeler, quand elles n'ont pas cessé d'être sensibles à la courtoisie qui leur laisse espérer une protection et un dévouement plein de grâces, mais sans les compromettre.

La galanterie subsistait encore à la cour avant la révolution de 1789, c'est-à-dire que quelques hommes faisaient pour les femmes des actions qui les feraient aujourd'hui passer pour être passionnément amoureux. Telles étaient les dépenses auxquelles se livraient plusieurs seigneurs à la plus simple manifestation d'un désir exprimé par une femme de leur société. Bals, fêtes, équipages changés, jardins replantés, étaient le résultat d'un mot dit

sans aucune intention, mais recueilli par la vanité de passer pour galant. Les mœurs françaises, imitées alors dans toute l'Europe, n'y demeurèrent pas en arrière sous ce rapport. Une princesse Czartoryska ayant dit que son goût pour les fleurs n'avait jamais été pleinement satisfait, le comte B\*\*\* lui donna une fête à Varsovie, où, en allant de son hôtel à celui du comte, elle foula pour douze mille francs de fleurs cueillies; et la même princesse ayant trouvé que l'hôtel du comte, resplendissant de peintures et de dorures qui venaient d'être achevées, serait plus agréable s'il était moins orné, une couche de détrempe fut passée sur toutes les décorations des appartements, ouvrages des meilleurs artistes appelés à grands frais d'Italie au fond de la Pologne. On sait ce que coûtèrent aux habitants de la Petite et de la Nouvelle-Russie les galanteries de Potemkine (*voy.*) pour l'impératrice Catherine II. Une galanterie ingénieuse remplaçait quelquefois la magnificence; la reine Elisabeth s'étant montrée curieuse de savoir quelle dame inspirait au marquis de Villa-Mediana les prouesses qui le distinguaient dans les tournois, ce seigneur promit de lui envoyer son portrait; et la reine, au fond d'une boîte qu'il lui fit remettre, vit sa propre image dans un miroir.

Les anciens paraissent n'avoir eu aucune idée de ce que nous appelons galanterie; n'ayant de commerce qu'avec leurs épouses ou avec des courtisanes, les hommes ne parlaient aux femmes que d'affaires ou de plaisirs si faciles que les relations qui s'établissaient entre eux devaient bientôt amener l'ennui, la satiété, et le désir de se séparer le plus tôt possible. Aspasia cependant, devenue l'épouse de Périclès et recevant la jeunesse d'Athènes, avait sans doute un cercle où régnait la galanterie, sous un nom quelconque; et dans la Bible même la réception que Salomon fait à la reine de Saba, la générosité de Booz envers Ruth, sont des modèles de cette politesse pleine de douceur et de grâce à laquelle les peuples civilisés ont toujours cru que les femmes avaient des droits, et qui s'est nommée galanterie. On ne dit plus guère, si ce n'est en province, qu'un homme



empressé est un *homme galant*, et qu'un homme probe, loyal, est un *galant homme*. Au temps de La Bruyère cet adjectif ainsi employé était en usage : il a vieilli, et à son tour son substantif *galanterie* commence à passer. L. C. B.

**GALATÉE**, fille de Nérée et de Doris, selon Hésiode, et l'une des cinquante Néréides, est connue par son amour pour le berger sicilien Acis, qui avait pour rival le cyclope Polyphème. Ce dernier, ayant un jour surpris ensemble les deux amants, écrasa le bel Acis sous un rocher du mont Etna. La nymphe, pénétrée de douleur, changea le sang du berger en un fleuve, dont le nom *Acis*, qui signifie la pointe d'une flèche, exprime la rapidité de son cours. Ce mythe est raconté par Ovide dans ses *Métamorphoses* (liv. XIII, v. 790). Le nom de Galatée a pour racine le mot γάλα, qui en grec signifie lait, soit par allusion à la blancheur de cette nymphe, soit parce qu'elle calmait les fots de la mer dont l'écume est blanche comme le lait. Les monuments ne représentent pas Galatée. On voit sur une peinture d'Herculanum Polyphème assis sur un rocher et recevant une lettre de Galatée, que lui apporte un Amour monté sur un dauphin.

Galatée est aussi le nom d'une fille du roi des Celtes, qui donna, dit-on, son nom aux Gaulois et à la Gaule (Hérodote, liv. II, et Diodore de Sicile, liv. IV). D. M.

**GALATIE**, province de l'Asie-Mineure, bornée au nord par la Paphlagonie et la Bithynie, au sud par la Phrygie et la Lycaonie, à l'ouest par la Bithynie et à l'est par la Cappadoce. Elle était très renommée dans l'antiquité, à raison surtout de son étonnante fertilité, et elle était habitée par les Galates, population qu'on regardait comme un mélange de Grecs et de Gaulois ou Celtes, ce qui les fit appeler Gallo-Grecs, et c'est de ce premier nom que se forma celui de Galatie. On sait que l'apôtre saint Paul adressa aux Galates une de ses épîtres. La constitution de la Galatie était dans le principe purement aristocratique jusqu'à ce que les douze Tétrarques, ainsi nommés parce qu'il y en avait quatre dans chacun des trois districts, et dont l'un avait le commandement en temps

de guerre, s'arrogèrent la domination héréditaire. L'un d'eux, Déjotare, mort 30 ans av. J.-C., soutenu par les Romains, se déclara roi de la Galatie. Mais déjà sous son successeur, ce royaume, conquis par les Romains, fut érigé en une province romaine qui, sous les empereurs byzantins, fut divisée en Galatie première, ayant pour capitale Ancyre (voy.), et en Galatie seconde, dont la capitale était Pessinos (Pessinunte). C.

**GALAXIE**, voy. VOIE LACTÉE.

**GALBA** (SERGIUS ou SERVIUS SULPICIUS), empereur romain, dans les années 68 et 69 de l'ère chrétienne, était issu de l'ancienne et célèbre famille des Sulpice et né près de Terracine, l'an 4 avant J.-C. Il fut préteur avant d'avoir atteint l'âge requis par la loi, puis gouverneur de l'Aquitaine et consul une année après. Caligula l'ayant nommé général en Germanie, il repoussa promptement les Germains et fit revivre l'ancienne discipline militaire. Après la mort de Caligula, il fit prêter à son armée le serment de fidélité à Claude, qui depuis mit Galba au nombre de ses amis les plus fidèles, et l'envoya comme proconsul en Afrique, où des troubles s'étaient manifestés. Galba apaisa ces troubles en deux ans, reçut les honneurs du triomphe et fut admis au nombre des prêtres d'Auguste. Sous le gouvernement de Néron, il mena une vie très retirée pour se mettre à l'abri de tout soupçon, jusqu'à ce que cet empereur l'eut nommé gouverneur de l'Espagne tarraconnaise. Mais bientôt Néron vit avec dépit que Galba se conciliait à un très haut degré l'affection de ses subordonnés, et il donna l'ordre de le faire périr secrètement. La prudence de Galba le sauva dans ce péril. Il avait eu la pensée de s'insurger contre Néron, lorsque, l'an 68 de l'ère chrétienne, il apprit que ce tyran s'était donné la mort et qu'il avait été lui-même proclamé empereur à Rome par les cohortes prétoriennes. Il se rendit dans la capitale et commença son règne par se défaire de plusieurs séditionnaires; mais par ce moyen, non moins que par son indulgence à l'égard de ses amis, auxquels il abandonnait le gouvernement, et par son excessive avarice, il

(\*) Tacite (*Hist.* I, 5) compte parmi les griefs

excita bientôt un mécontentement général. A peine avait-il commencé son second consulat que les légions qui se trouvaient dans la Haute-Allemagne se révoltèrent contre lui. Cette circonstance le détermina à s'adjoindre un co-régent de l'empire sous le nom de fils adoptif. Au lieu d'Othon (M. Salvius Otho), très populaire dans l'armée et l'un des favoris de Néron, il nomma Pison Licinianus, qui était détesté à cause de sa vertu trop sévère. Othon, piqué de cette préférence accordée à son concurrent, quoiqu'il eût contribué, comme gouverneur de la Lusitanie, à l'élévation de Galba, prit la résolution de se rendre maître par la force du pouvoir suprême. Les cohortes prétoriennes se déclarèrent aussitôt pour lui. Galba tenta vainement de rétablir l'ordre, et, s'étant fait transporter en armes vers le prétoire, il fut massacré l'an 69 de l'ère chrétienne, après un règne de trois mois. Le règne d'Othon ne dura que trois mois et trois jours. Après avoir perdu la bataille contre Vitellius, il se tua lui-même, le 16 avril de la même année. Voy. VITELLIUS.

C. L.

**GALBE.** Ce mot ne s'emploie ordinairement qu'en parlant d'architecture, et par extension de la décoration des édifices. Suivant Vignole (*Principes d'architecture*), Quatremère de Quincy (*Dictionnaire d'architecture*), Lacombe (*Dictionnaire portatif des beaux-arts*) et d'autres, ce mot tire son origine de l'italien *garbo*, qui signifie bonne grâce. Félibien (*Principes d'architecture et de sculpture*) dérive ce mot de *garbato*, espèce de participe passif formé de *garbo*; il faudrait donc toujours dire *garbe* au lieu de galbe.

Ce mot se trouve fréquemment employé en architecture, soit qu'on parle de la disposition des feuilles d'un chapiteau, soit qu'on veuille exprimer la grâce d'un contour, la courbure extérieure d'un balustre, d'une voûte, d'une coupole. On entend par galbe un membre d'architecture qui s'élargit en s'adoucisant par en haut; c'est du moins le sens général que

lui ont attribué les architectes anciens et les architectes écrivains de la renaissance. On se sert aussi de ce mot pour désigner le contour ou plutôt la masse d'une feuille de chapiteau corinthien ou composite, avant qu'elle soit fendue et taillée. L'élégance, la grâce, la hardiesse et la légèreté d'une feuille d'acanthé dépendent donc de la manière dont le galbe est dessiné. En parlant du chapiteau composite, Vignole dit (T. II, p. 296) à propos de ce mot : « Il faut que le galbe, qui en est l'ébauche, soit bien contourné, et que dans les feuilles il y ait de la légèreté par leur dégagement et de la solidité par le moyen des tenons qu'on laisse derrière. » On dit aussi qu'un membre d'architecture est d'un beau galbe lorsque les arêtes sont très franches et que les contours des ornements s'arrondissent, s'élargissent ou diminuent naturellement et avec grâce comme les pétales d'une fleur.

E. B.-s.

**GALE**, *scabies* des Latins, *ψώρα* des Grecs, maladie de la peau, contagieuse, sans fièvre, caractérisée par des vésicules acuminées, légèrement élevées au-dessus du niveau de la peau, et remplies d'un liquide visqueux et transparent. La gale s'accompagne d'une démangeaison très vive et se développe sur toutes les parties du corps, mais surtout au ventre, aux articulations et dans les intervalles des doigts.

On n'est pas certain que la gale puisse se développer spontanément; au moins, dans le plus grand nombre de cas, la voit-on succéder au contact avec les personnes qui en sont atteintes. Alors il se manifeste, quelques jours après la communication et sur les points où le contact a eu lieu, des vésicules quelquefois un peu colorées, avec la proéminence et la transparence qui leur est propre. Le temps qui s'écoule entre la contagion et la manifestation de la maladie peut être beaucoup plus long.

La démangeaison qui est un des symptômes essentiels de la gale est légère d'abord, mais elle augmente bientôt, et devient vive, surtout pendant la nuit, par la chaleur du lit et par l'usage du vin et des aliments échauffants. Les vésicules deviennent aussi plus apparentes, comme

des légions la sévérité de Galba. Elles avaient pris sous Néron cette habitude, dit-il, ut haud minus vitia principum amarent quam olim virtutes virtutum.

lans les conditions opposées elles s'affaiblissent et disparaissent presque complètement. Quelquefois même on peut croire que la maladie a cessé tout-à-fait, lorsque des affections intérieures graves viennent opérer une révulsion, ce qu'on exprime vulgairement par le nom de *gale entrée ou répercutée*.

La gale affecte tous les individus sans distinction d'âge, de sexe, de tempérament, etc. Cependant les personnes qui ont la peau délicate et humide, mises en réserve de la contagion, la contractent plus facilement que d'autres. Elle est d'ailleurs plus commune chez les gens pauvres, malpropres, entassés, et ne pénètre guère chez les riches que par accident. D'ailleurs elle ne se montre ni endémique, ni épidémique, mais elle paraît seulement à la suite du contact avec les personnes malades ou avec les vêtements, draps de lit et autres objets à leur usage.

Quoiqu'elle complique un grand nombre de maladies, la gale ne s'altère point et conserve les caractères propres que nous avons indiqués et qui la font distinguer du prurigo, de l'eczéma et des autres maladies de la peau ayant avec elle quelques analogies de forme.

La cause de cette maladie, ou du moins un phénomène qui lui est particulièrement inhérent, paraît être un insecte du genre *ciron*, appelé par les observateurs *acarus scabiei* ou *sarcopte*, lequel a été constaté, nié, puis constaté de nouveau dans ces derniers temps. Ce n'est pas dans les vésicules qu'il réside, mais bien à l'extrémité d'une sorte de petit chemin couvert qu'il se creuse sous l'épiderme, et où il est facile de l'extraire pour le soumettre à l'observation microscopique. On a donné des descriptions fort détaillées, d'où il résulte qu'il est tout-à-fait analogue à la mite du vieux fromage. Tout récemment (1839) on a, dit-on, isolé la gale au moyen de l'acarus placé sur la peau. Voy. CIRONS.

Quoi qu'il en soit, la gale est une maladie plus dégoûtante et plus incommode que dangereuse; elle influe peu sur la santé en général, quoi qu'on en puisse dire, et il y a des exemples nombreux de personnes qui l'ont portée pendant plusieurs années. Les pustules se multiplient

et se succèdent les unes aux autres; on voit même survenir des croûtes et des ulcérations occasionnées par l'irritation des ongles.

Le traitement *psorique*, ainsi appelé du nom grec de la gale, est tout local, ce qui serait favorable à l'opinion qui l'attribue à un insecte, dont les moyens directs amèneraient la destruction. Aussi a-t-on complètement renoncé aux moyens généraux tels que saignées, bains, purgatifs, tisanes, etc., auxquels on avait recours précédemment comme préparatoires, lorsqu'on la croyait dépendante d'une cause interne. Les médicaments employés en pareil cas sont nombreux; la plupart sont irritants, et la préférence qu'on leur accorde est presque toujours motivée par le bas prix et la facilité de l'emploi. Telle est par exemple la pommade d'Helmerich, composée de graisse, de soufre et de potasse du commerce, avec laquelle ont été traitées des armées de galeux dans le court délai de quatre ou cinq jours, et d'au plus quinze jours. Les pommades avec les sulfures de potasse, de soude ou de chaux, ne sont pas moins efficaces. Les bains sulfureux et les lotions du même genre sont aussi usités, mais moins prompts. Il en est de même des fumigations sulfureuses. On peut croire que le chlore et le mercure réussiraient également. Jadis on se servait de décoction de tabac, de staphysaigre, de dentelaire, de garou, et d'autres végétaux âcres; mais leurs effets nuisibles sur l'économie ont dû les faire abandonner, indépendamment de ce qu'ils suscitent souvent des éruptions artificielles qui compliquent la gale et lui survivent.

Chez les personnes riches, et qui ont intérêt à cacher cette maladie, les lotions alcooliques et savonneuses sont préférées, parce qu'elles n'ont pas d'odeur et qu'elles ne tachent point le linge.

Au reste, lorsqu'on emploie les frictions et les lotions, on doit les faire particulièrement sur les parties où les vésicules abondent. Lorsque la guérison est achevée, il faut que les vêtements et les fournitures de lit soient soumises à une fumigation d'acide sulfureux, faute de quoi il n'est pas rare d'observer une nouvelle inoculation et une rechute qu'il

faut traiter comme la première maladie.

La gale n'a pas été décrite exactement par les auteurs anciens, qui ne font pas mention d'un caractère essentiel, celui de la contagion. Elle n'attaque pas seulement les hommes, mais encore les animaux domestiques, surtout le chien, le cheval et le mouton. On dit, sans que ce soit appuyé sur des faits bien constatés, qu'elle peut passer de l'homme aux animaux et réciproquement. D'ailleurs la médecine vétérinaire procède au traitement d'après les mêmes principes et avec les mêmes moyens que la médecine humaine.

F. R.

**GALÉASSE.** Voici en quels termes Pantero-Pantera parle de ce genre de navires (*Armata navale*, Rome, 1614, p. 44, chap. IV, liv. 1<sup>er</sup>): « Les galéasses sont les plus grands des vaisseaux latins; elles sont longues et étroites en proportion de leur longueur; elles ont les mêmes parties et les mêmes membres que la galère; elles portent autant de rames qu'une galère ordinaire de 25 bancs et plus, mais beaucoup plus éloignées l'une de l'autre, les galéasses étant plus longues que les galères d'un tiers environ; elles sont aussi plus larges et plus hautes d'un tiers. La rame de la galéasse est beaucoup plus grande que celle de la galère: aussi pour la manœuvrer veut-elle au moins sept hommes. » Pantero poursuit: « Les galéasses portent toujours trois mâts (*portano sempre tre arbori*), le maître qui est très grand et très gros, le trinquet et celui de la misaine; elles portent aussi trois voiles. Elles ont le timon à la navarresque, c'est-à-dire à la manière des naves; (voy. GOUVERNAIL); et à leurs deux flancs elles portent deux grandes rames qui aident le navire à virer de bord plus promptement. Comme les galéasses sont des corps très grands et lourds, elles se meuvent lentement. Aujourd'hui, à Venise, elles se fabriquent avec tant de perfection que, bien qu'elles soient plus grandes et plus chargées d'artillerie que celles qui se faisaient autrefois, elles se meuvent, virent facilement et sans le secours de la remorque, presque aussi bien que les galères appelées *subtiles*. Les galéasses ont à la poupe et à la proue deux grandes places où sont les soldats et

l'artillerie. Elles portent à l'entour de leur bord supérieur les pavesades (*le impaesate*), hautes, solides et immobiles, garnies de meurtrières (*con le feritori*) par lesquelles les soldats tirent leurs mousquets et leurs arquebuses sur les ennemis, sans pouvoir être vus ou blessés par eux. Les galéasses ont une espèce de rue ou coursie, ou sentier qui entoure tout ce bâtiment à l'intérieur: c'est là-dessus que se tiennent les soldats pour combattre; ils y sont commodément pour agir et y prendre leur repos. Outre cette coursie de ceinture, les galéasses ont une coursie au milieu, qui va de la poupe à la proue. Les galéasses n'ont qu'un pont sous lequel sont réparties, en assez grand nombre, des chambres et autres petits compartiments. » Dans le chap. VIII de son 1<sup>er</sup> livre, sous ce titre: *Il modo di squadrar le galeasse* (p. 54), Bartolomeo Crescentio donne sur la construction des galéasses des détails techniques qui, malgré leur importance, ne sauraient trouver place ici. Au xvi<sup>e</sup> siècle, époque de la gloire des galéasses, que Venise dut à un de ses *protomastri* les plus habiles, Francesco Bassan, dont un décret de 1552 nous a conservé le nom; au xvi<sup>e</sup> siècle, les galéasses étaient mises à l'avant-garde dans l'ordre de bataille, où, suivant l'expression bien italienne d'un auteur spécial, elles étaient les champions de l'armée (*campioni dell'ordinanza*). Les Vénitiens avaient en grande estime ce bâtiment, dont ils firent usage dans plusieurs occasions importantes. Ils l'armaient d'un grand nombre de pièces d'artillerie dont quelques-unes d'un assez fort calibre, comme leurs canons de coursie, qui portaient de 50 à 80 livres de balles de fer.

Galéasse, toutefois, est un nom qui n'appartient pas seulement à ces grands navires à rames du xvi<sup>e</sup> siècle. Augmentatif catalan et italien du mot *galea*, il s'appliqua longtemps aux galères plus grandes, plus fortes que les galères subtiles ordinaires. Ainsi Gènes et Venise, faisant aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles le commerce avec la Flandre et l'Angleterre, construisaient des galères appelées *galères de Flandre* ou *de Londres*, qui souvent, à cause de leur armement et de

deur, sont nommées galéasses  
cuments de l'époque. A. J.-L.  
**AZ** (JEAN), premier duc de  
y. MILAN.

autres princes de ce nom, voy.  
rticle MILAN et SPORZE, ainsi  
UR et VISCONTI. X.

**NE**, voy. SULFURE DE PLOMB.  
**RE**, navire à rames employé à  
et dont on a dérivé le nom de  
aque, d'après ce distique d'O-

*... sitque, precor, flavæ tutela Minervæ  
... et à pietâ cassidæ nomen habet;*

Le nom de *galea* ne se trouve  
un monument ancien, et que les  
désignassent habituellement la  
les noms de *biremis*, *trire-*  
n'est pas facile de déterminer la  
galères anciennes, et surtout ce  
endait par rang de rames. Au-  
ancien n'a laissé de descrip-  
llée d'une galère. On est donc  
se servir de quelques mots qui  
échappés, et des dessins, la plu-  
mes, des médailles et de la co-  
jane. Beaucoup de modernes se  
rés de cette reconstruction, mais  
nous paraît avoir réussi com-  
( voir Deslandes, *Marine des*  
Montfaucon, *Antiquités de-*  
IV, qui ne fait que citer les  
as prononcer lui-même; Fa-  
heffer, Fournier, etc., etc. ).  
t Schefler établissent un systè-  
rés qui pourrait se rapprocher  
s de la colonne Trajane; mais  
ot une hauteur énorme à leurs  
, et placent leurs rameurs de  
leur ôter presque tout mouve-

lères étaient des navires de  
y en avait de différente gran-  
*biremes*, des *triremes*, *quin-*  
etc., etc.; mais les trirèmes  
plus en usage, parce qu'elles  
nt la légèreté à une grandeur  
le, les biremes étant trop fai-  
s quinquères, et surtout les  
ni dépassaient cette grandeur,  
beaucoup trop lourds. L'usage  
es devint si habituel qu'on dé-  
ne sous ce nom les bâtiments de

guerre en général. Aussi est-ce la seule  
galère où les rameurs eussent chacun leur  
nom, suivant leur rang: le rang supérieur  
était occupé par les *thranites*, celui du  
milieu par les *zygites*, l'inférieur par les  
*thalamites*. Les thranites recevaient une  
paie plus forte, parce qu'ils avaient des  
rames plus longues et plus lourdes. Les  
galères étaient ou pontées ou découvertes.  
Au moment du combat, on établissait  
quelquefois sur celles qui étaient décou-  
vertes un pont volant, pour protéger les  
rameurs. La proue et la poupe des ga-  
lères étaient très effilées; le milieu un  
peu renflé. A la proue se plaçaient les  
terribles éperons, qui servaient à percer  
et à submerger les navires ennemis. On  
en mettait à fleur d'eau, au-dessus, et sou-  
vent deux ou trois à la même galère; ils  
étaient de fer ou de cuivre. Les anciens  
avaient aussi des bâtiments où les rames  
étaient sur une même ligne: on les appe-  
lait *triacontère*, *pentacontère*, 30, 50  
rames, selon le nombre de rames. Poly-  
crate, tyran de Samos, quoique très puis-  
sant sur mer, dit Thucydide, n'employait  
que ces sortes de navires, qu'il préférait  
aux trirèmes. Pline leur donne Jason pour  
inventeur. Les habitants des côtes de la  
mer Rouge trouvèrent la bireme; Ami-  
noclès, de Corinthe, la trirème; les Car-  
thaginois, la quadrireme; les Salamiens  
la quinquèreme. Pline (*H. N.*, VII, 57)  
ajoute que ce fut Alexandre-le-Grand  
qui introduisit les galères de six à dix  
rangs de rames, et il cite aussi les noms  
de ceux qui trouvèrent les galères de di-  
mensions plus fortes.

Avant d'établir la position des rangs  
de rames, nous dirons que les galères ha-  
bituelles des anciens étaient des bâtiments  
assez faibles. Les énormes galères de Hié-  
ron, de Ptolémée Philopator, étaient in-  
capables de naviguer, et n'étaient desti-  
nées qu'à montrer la puissance et l'os-  
tentation de leurs maîtres. A la bataille  
de Salamine, les Athéniens se servirent  
de trirèmes; sur chacune d'elles il y avait  
dix-huit soldats, dont quatre occupés à  
tirer de l'arc, les autres pesamment armés.  
Les vaisseaux des Perses étaient beau-  
coup plus lourds et plus élevés sur l'eau,  
et nous voyons pourtant qu'après la ba-  
taille de Marathon Cynégire veut en re-

qui aurait reçu sa portion tant que ses cohéritiers ne seraient pas payés de la portion qui leur revient.

La loi punit d'un emprisonnement de deux mois à deux ans, d'une amende qui ne peut excéder le quart des restitutions, et de 25 fr. au moins de dommages-intérêts, celui qui aurait abusé du gage en le détournant ou en le dissipant au préjudice de celui à qui il appartient. *Voy. MONT-DU-PIÉTRÉ.*

**GAGES**, au pluriel, est pris dans une autre acception : c'est alors le salaire qui est donné aux domestiques et aux ouvriers par le maître à qui ils louent leurs services pour un temps déterminé.

Le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages promis, pour le paiement de l'année échue et pour les à-compte donnés pendant l'année courante. Le Code civil accorde contre lui, et sur ses biens, un privilège à ceux à qui les gages sont dus; ils se prescrivent par six mois. La libéralité qui est exercée à titre de legs par le maître envers son domestique n'est jamais censée faite en compensation de ses gages, qu'il peut toujours exiger pour le temps qui n'est pas soumis à la prescription, et indépendamment du legs qu'on lui a fait. J. L. C.

**GAGE DE BATAILLE.** On donnait autrefois ce nom à la caution exigée de celui qui demandait ou acceptait le combat judiciaire (*voy. l'article*). Indépendamment des droits féodaux attachés à l'exercice de la haute justice féodale, droits qui variaient dans chaque juridiction, les combats judiciaires entraînaient avec eux certains frais et certaines dépenses. Ainsi les chances de la bataille pouvaient être fatales au coursier de celui des deux champions dont la victoire proclamait l'innocence, et ce vainqueur lui-même pouvait avoir un besoin assez pressant de l'aide du chirurgien pour son corps et des restaurations de l'armurier pour son équipage de combat. Le gage de bataille avait pour objet de pourvoir à toutes ces dépenses certaines ou accidentelles; et nul ne devait espérer d'obtenir l'ouverture du champ clos si, pour satisfaire aux exigences du juge du camp, il ne commençait par déposer la garantie demandée entre les mains du seigneur

justicier, à qui seul appartenait le droit d'accorder le combat judiciaire.

Ainsi, comme dans la jurisprudence de notre temps les appels en Cour de cassation exigent le dépôt préalable d'une somme d'argent déterminée, les demandes de champ clos devaient être accompagnées de l'offre du gage de bataille. Une ancienne coutume de Normandie, citée par Ducange, expose les formes de ce genre de demande : « Plainte de mul-  
« tre, dit-elle, doit estre fete en telle ma-  
« niere : P. se plaint de T., qui li mor-  
« dri son père felesenement en la paix  
« Dieu et le Roy, que il est prest de prou-  
« ver et fere lui reconnoistre à une hore  
« de jour. Et sé T. le nie mot à mot, et  
« il en offre son gage à soy deffendre,  
« l'on doit premierement prendre le gage  
« au deffendeur, et puis celui à l'appe-  
« leur, et chascun doit donner pleges  
« de mener la loy. Ne pourquant il doi-  
« vent ambedeus estre retenus en la pri-  
« son le duc et fere ce qui sera regardé  
« que l'en devra fere de droit. La bataille  
« li doit estre otriée par la justice; et si  
« peut l'on bailler à l'un et l'autre une  
« autre prison si que il soient baillez à  
« bonne garde qui les rende au jour de  
« la bataille fere. »

On trouve quelques exemples de combats judiciaires accordés sans que les parties eussent besoin de confirmer par leurs serments la vérité de ce qu'ils alléguaient; mais en général, et d'après l'usage de toutes les cours féodales, l'intimé devait commencer par démentir l'accusateur; d'où le proverbe : *Un démenti vaut un coup d'épée*; puis offrir au tribunal de se purger par serment, c'est-à-dire d'appeler Dieu, les saintes reliques et les saints Évangiles en témoignage de son innocence. Cette cérémonie du serment précédait ordinairement le combat de quelques instants, et l'on ne peut nier que la croyance universelle et les paroles redoutables qu'il fallait prononcer alors ne la rendissent fort imposante. Le peuple pensait généralement qu'un faux serment entraînait de toute nécessité la mort du parjure dans le cours de l'année; et parmi ceux qui prétendaient avoir de plus grandes lumières sur toutes les questions de morale et de religion, il en était un

bien petit nombre que l'aspect des saints Évangiles, le bois de la croix et les os des saints martyrs ne remplissaient d'une profonde terreur quand il s'agissait, avant de tenter le sort des armes et de mettre en péril la vie présente et la vie éternelle, de les adjurer solennellement de justifier la sincérité d'une allégation mensongère. Aussi la plupart des demandes de combats judiciaires n'étaient-elles pas suivies d'effet, au grand regret de la foule impatiente qui se pressait autour des barrières. Spectacle intéressant, en effet, si jamais il en fût, que celui de deux champions, ordinairement riches, élevés en dignité, fameux par leurs précédents exploits ou brigandages, et qui venaient, après les plus redoutables serments, tenter le sort du combat, *le jugement de Dieu*.

M. Crapelet, connu par tant de précieuses publications dans les domaines de notre littérature ancienne, a fait paraître en 1830 les *Cérémonies des gages de bataille, selon les constitutions du roi Philippe-le-Bel, représentées en onze figures*, etc. (un vol. in-4° et gr. in-fol.). Ainsi qu'on l'a dit à l'article COMBAT JUDICIAIRE, Philippe-le-Bel avait d'abord généralement défendu ces sortes de combats; mais ayant remarqué qu'au lieu de diminuer, les crimes étaient au contraire devenus plus nombreux et d'une répression plus difficile, il rapporta sa première ordonnance, et permit de nouveau le duel en champ clos, pour les cas exclusifs de meurtre et d'*aguets appensés*. C'est de ce dernier mot que nous avons fait *guet-à-pens*. P. P.

**GAGERN** (HANS-CHRISTOPHE-ERFST, baron de), écrivain politique, orateur et homme d'état, naquit à Klein-niederheim, près de Worms, le 25 janvier 1766. Il était très jeune encore lorsqu'il fut chargé de la direction des affaires de Nassau-Weilbourg, comme président de tous les tribunaux. Ce fut en cette qualité qu'il se rendit, après la paix de Lunéville, à Paris, où le prince de Talleyrand le distingua parmi les autres négociateurs, et il obtint non-seulement une indemnité considérable pour le prince et sa maison, mais encore, dans la crise de 1806, il sauva l'ancien nom de cette maison à laquelle il fit concéder une

augmentation de terrain très importante, lors de la médiatisation des principautés. Ce succès détermina plusieurs princes allemands à avoir recours à lui pour la défense de leurs intérêts. Plus tard, M. de Gagern se rendit à Vienne, où il se lia étroitement avec le baron de Hormayr et eut des relations suivies avec l'archiduc Jean. Il prit une part très active au projet d'une nouvelle insurrection en Tyrol, en 1812 et 1813; mais l'arrestation, à Brunn, d'un courrier anglais, fit échouer son projet. Obligé de quitter l'Autriche, il se rendit au quartier-général de l'armée prusso-russe, et de là en Angleterre. En 1814, il gouverna comme ministre d'état dirigeant la principauté de la maison d'Orange, et, en 1815, il prit part aux affaires du congrès de Vienne en qualité d'envoyé du roi des Pays-Bas. Il se rendit ensuite à Paris, où il obtint des souverains alliés un accroissement de territoire pour le nouveau royaume des Pays-Bas. Mais ses efforts réitérés pour faire rendre l'Alsace à l'Allemagne n'amenèrent aucun résultat. En attendant, il fit de son mieux pour faire restituer à leurs anciens propriétaires les ouvrages d'art dont la guerre et les traités avaient enrichi la France pendant environ vingt ans. Nommé ministre du roi des Pays-Bas près de la diète germanique, il remplit avec honneur ces fonctions importantes jusqu'en 1818. Toujours jaloux de l'ascendant de la France et préoccupé de l'idée qu'il était nécessaire de fortifier l'Allemagne contre elle, il insista dans sa correspondance avec le prince de Metternich sur l'exécution de certaines mesures qui auraient pu fonder ou consolider l'unité de la nation allemande; il demanda, entre autres choses, que le nom d'empire germanique fût conservé, et que la couronne impériale perpétuât le symbole de l'unité de la confédération. D'un autre côté, il se prononça fermement pour l'introduction de constitutions d'États dans tous les pays de cette confédération, et en conséquence il fit à la diète la proposition d'adresser au grand-duc de Saxe-Weimar des remerciements pour la loi fondamentale qu'il avait donnée à son pays et qu'il avait présentée à la diète le 2 décembre 1816, pour qu'elle la prit sous sa garantie. En

1820, et souvent depuis, M. de Gagern fut élu membre de la députation de Hesse-Darmstadt, et dans cette assemblée il se rangea du parti de l'opposition. Mis à la pension par le gouvernement néerlandais, en 1820, il vécut le plus souvent dans ses terres. Aujourd'hui il est rentré dans la vie privée; mais après la révolution de Juillet il recommença sa polémique contre la France, sous prétexte de son esprit d'invasion et de propagande.

Parmi les écrits de cet homme d'état, publiés pour la plupart sous le voile de l'anonyme, on distingue particulièrement les suivants : *Die Resultate der Sittengeschichte*, ou Résultats de l'histoire des Mœurs, Francfort, 1808-22, 6 vol. in-8°; *L'Histoire nationale des Allemands*, Vienne, 1812, in-4° (2<sup>e</sup> édition, 2 vol., Francf., 1825-26), qui cependant n'arrive pas au-delà de l'empire des Francs; *Sur les émigrations des Allemands* (Francfort, 1817, in-4°), mémoire communiqué à la diète; *Mein Antheil an der Politik*, c'est-à-dire *Ma participation à la politique* (4 vol., Stuttg., 1823-33), espèce de mémoires politiques dont la dernière partie porte le titre particulier de : *Lettres du baron de Stein au baron de Gagern, depuis 1813 jusqu'en 1831*. C. L.

GAGEURE, voy. PARI.

GAIAC, voy. GAYAC.

GAIL (JEAN-BAPTISTE), né à Paris le 4 juillet 1755, se distingua de bonne heure comme helléniste. Sans entrer dans les ordres, il avait pris le petit-collet, et ses premières publications parurent sous le nom de l'abbé Gail. Des éditions et des traductions d'auteurs grecs l'avaient fait connaître depuis plusieurs années, lorsqu'en 1791 on le nomma suppléant de Vauvilliers à la chaire de littérature grecque du Collège royal de France. Le titulaire fut forcé, l'année suivante, de donner sa démission, et Gail, choisi pour lui succéder, conserva dans le procès-verbal d'installation que, ne regardant pas comme volontaire la démission de Vauvilliers, il lui céderait sa chaire dès qu'il voudrait y rentrer. Ce n'est pas le seul exemple de courage et de désintéressement qu'ait donné J.-B. Gail. Malheureusement pour son repos, il ressentit trop

vivement les attaques auxquelles il fut en butte. Les juges sévères qu'il rencontra oublièrent si souvent à son égard les lois de l'impartialité, il éprouva des dénis de justice si piquants, qu'il lui fut impossible de garder son sang-froid dans toutes ses réponses.

Quoi que l'on pense de sa polémique, qui le met trop souvent en scène dans ses préfaces et dans ses commentaires, on ne peut nier le mérite du rôle que Gail a dignement rempli pendant un certain nombre d'années : il a été le représentant des études grecques en France, à l'époque des troubles révolutionnaires. Le cours élémentaire qu'il fit gratuitement plus de vingt ans, et les nombreuses éditions des classiques grecs qu'il publia dans le même temps, ont puissamment contribué à propager les bonnes traditions. Grâce à son zèle, le feu sacré n'était pas éteint quand l'Université prescrivit de nouveau l'enseignement de la langue d'Homère et de Xénophon. Toutefois aucun de ses livres élémentaires ne fut adopté par les collèges.

En 1809, Gail avait reçu de l'empereur de Russie la croix de Saint-Vladimir; en 1814, Louis XVIII le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur et conservateur des manuscrits grecs et latins de la Bibliothèque royale. Ce laborieux helléniste, membre de plusieurs académies, mourut le 5 février 1829.

Des nombreuses publications de J.-B. Gail, longuement détaillées dans la *France Littéraire*, par M. Quérard, tome III, pages 233-237, et dans la notice très étendue insérée dans les suppléments de la *Biographie universelle*, tome LXV, nous ne citerons que les suivantes : *Dialogues des Morts de Lucien*, traduits en français avec des remarques, 1780, in-12; *Idylles de Théocrite*, grec-latin-français, dont la meilleure édition est celle de l'an IV, 2 vol. in-4°. Avant de mourir, Gail publia une autre édition de Théocrite, en 2 vol. in-8°, renfermant les variantes des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, collationnés avec le plus grand soin; *Les Amours de Léandre et de Héro*, grec-latin-français, Paris, an IV, in-4°; *Odes d'Anacréon*, grec-latin-français, dont la meilleure édition est celle de l'an VII,



in-4° ; *Grammaire grecque*, dont la première édition est de Pan VII ; *Ouvrages complètes de Xénophon, traduites en français et accompagnées du texte grec, de la version latine, de notes critiques, de variantes des manuscrits de la Bibliothèque royale, d'un atlas de cinquante-quatre cartes, et d'une riche collection d'estampes*, Paris, Impr. royale, 1797-1815, 10 v. in-4°. L'auteur a joint à son Xénophon : 1° une *Notice historique de ses propres travaux, suivie d'Observations historiques et philologiques*; 2° *Recherches, etc.*, ou *Auctarium Xenophonticum*. Cette édition de Xénophon n'était pas encore publiée entièrement lorsque Gail fit paraître l'*Histoire grecque de Thucydide, texte grec avec version latine et française, variantes des treize manuscrits de la Bibliothèque royale, observations historiques et critiques, dix belles estampes et deux plans de siège*, 1807, 6 vol. in-4° ou 10 vol. in-8°. La traduction française, qui parut presque en même temps que le texte grec et latin, n'était que celle de Létèque (voy.), revue et refaite en quelques parties, notamment dans les harangues. Gail l'avait retouchée en entier quand il la publia de nouveau en trois vol. in-4°, Paris, Imprimerie royale, 1829. Deux volumes d'observations géographiques et philologiques auraient vu le jour si la mort du traducteur n'était pas arrivée au milieu de cette publication. Enfin nous citerons *Le Philologue*, Paris, Imprimerie royale, 24 vol. in-8°, dont le premier est de 1817 et le dernier de 1828 ; vaste magasin de mémoires et de dissertations philologiques dans lequel l'auteur reproduisait tous ses opuscules publiés à différentes époques. — Gail indiquait ainsi la liste de ses ouvrages en 1821 : Collection in-18, 14 vol. ; collection in-12, 20 vol. ; collection in-8°, 30 vol. ; collection in-4°, 25 vol. ; en tout 89 volumes. Outre ceux qu'il a publiés depuis 1821, l'auteur en a laissé d'autres encore en manuscrit. Quelle carrière laborieuse, et combien ne doit-on pas regretter qu'en multipliant ainsi ses ouvrages le savant helléniste ait un peu sacrifié à la quantité la qualité qui seule peut sauver de l'oubli !

J.-B. Gail avait épousé, dans le fort de la Révolution, EDMÈ-SOPHIE GARRE, fille d'un chirurgien, originaire de Melun, mais établi à Paris, où elle était née en 1776. Cette femme artiste s'est fait un nom comme musicienne. On lui doit les opéras suivants : *Les deux Jaloux*, qui eurent le plus grand succès au théâtre Feydeau en 1813 ; *Mademoiselle de Launay à la Bastille*, même année ; *Angela, ou l'Atelier de Jean Cousin* ; *la Méprise, ou la Sérénade*, toutes trois jouées en 1814. On lui doit encore des romances délicieuses, et cinq recueils de nocturnes, dont deux posthumes. M<sup>me</sup> Gail mourut de la poitrine, le 24 juillet 1819.

JEAN-FRANÇOIS Gail, fils des précédents, né à Paris le 28 octobre 1795, a occupé deux chaires d'histoire et a suppléé son père au collège de France. On a de lui : *Thèse sur Hérodote*, in-8°, 1813. La thèse latine qu'il soutint également pour le doctorat avait pour sujet la réfutation du système d'Helvétius ; *Recherches sur la nature du culte de Bacchus en Grèce*, Paris, in-8°, 1821, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; *Dissertation sur le périple de Scylax et sur l'époque présumée de sa rédaction*, Paris, 1825, in-8°. Cette dissertation et les Recherches sur Bacchus, imprimées séparément, ont été insérées dans le *Philologue* ; *Geographi Græci minores*, in-8°. Il n'en a paru que trois volumes, le premier en 1826, le troisième en 1831 ; *Traduction de la Grammaire grecque de Matthiæ*, en société avec M. de Longueville, 4 vol. in-8°. Le premier a paru en 1831 ; le quatrième est sous presse. J. T-v-s.

GAILLARD (marine), autrefois *château-gaillard*. C'était l'endroit fortifié du haut du navire (*gagliardo*, italien, *gallardo*, portugais, signifiant fort, brave, vigoureux\*). Le haut du vaisseau recevait, à l'avant et à l'arrière, un pont d'une certaine longueur, et ce pont ou plan-

(\*) On a dérivé *gagliardo*, en français *gaillard*, du mot *validus*. Mais il nous paraît avoir la même racine que *gai*, et cette racine est sans doute *gaudeo, gavisus*. On appelle *propos gaillard* celui où la bouffonnerie et la licence même graveleuse se mêlent à une gaité franche et naturelle. S.

cher était une plate-forme entourée de créneaux, et de laquelle on se battait comme du haut d'une tour. Plus tard, d'autres élévations surmontèrent celles-là, et le gaillard d'arrière reçut un château plus élevé (dont il nous reste la dunette), château fortifié comme le gaillard sur lequel il s'élevait. Maintenant, le pont supérieur n'étant plus coupé entre le grand mât et le mât de misaine comme il l'était autrefois, le gaillard va d'un bout à l'autre du vaisseau et s'appelle tout simplement le *pont*. La dunette le surmonte derrière; devant, une autre dunette, beaucoup moins grande, servant d'abri aux hommes dans le mauvais temps, et qui a pris l'ancien nom de *gaillard d'avant*, est établie d'après les nouvelles dispositions des constructions navales, qui n'ont fait que restituer au navire de guerre d'une certaine importance ce petit pont supprimé il y a quarante ans environ. La batterie d'artillerie dont est garni le pont supérieur (les anciens gaillards) s'appelle toujours la batterie des gaillards. Le gaillard d'avant est essentiellement le quartier des matelots; le gaillard d'arrière est réservé, quand on ne manœuvre pas, à la promenade des officiers. Sur celui-ci, le côté droit ou tribord, côté d'honneur, est laissé au capitaine ou aux officiers relativement supérieurs à d'autres que l'infériorité de leurs grades repousse du côté de babord.

Les gaillards communiquaient autrefois par un petit pont de chaque côté du navire, appelé *passé-avant* (servant à passer de l'arrière à l'avant). Sous le passé-avant était ce qu'on nommait la *coursive*, que les documents latins du XIII<sup>e</sup> siècle (*Capitulare nauticum* de Venise, 1255; Marchés de saint Louis avec Gènes et Venise, 1268) désignaient sous le nom de *coridorium* ou *coreorium*. A. J.-L.

**GAILLARDE**, espèce de danse qui s'exécutait sur un air à trois temps dans un mouvement vif et animé. Apportée chez nous de Rome ou au moins de l'Italie, on l'appela d'abord *romanesque*; plus tard, elle prit le nom plus caractéristique de *gaillarde*, danse gaie, enjouée, sous lequel elle a fini par disparaître complètement, laissant à peine après elle le souvenir de ce qu'elle était. Thoynot Arbeau,

qui a écrit en 1589 un traité d'orchestographie, nous dit, sans éclairer beaucoup la question, que *la gaillarde se composait de cinq pas et de cinq assiettes de pieds que faisaient les danseurs l'un devant l'autre avec plusieurs passages*. Il en est resté le *pas de gaillarde*, composé d'un pas assemblé, d'un pas marché, d'un pas tombé, et qui se fait en avant et de côté.

V. R.

**GAILLARDE** (typogr.), voy. CARACTÈRES.

**GAITÉ**, mot dérivé du substantif latin *gaudium*, joie, ou du verbe grec γαίω, γαίω, se réjouir. Cette heureuse disposition de l'esprit et de l'âme, qu'on pourrait en nommer l'épanouissement, est le don le plus précieux de la nature; il est aussi un des plus rares, car une bonne santé, une conscience pure en sont les éléments principaux: aussi la gaité est-elle surtout le partage de l'enfance. Voy. ce mot.

Il ne faut pas confondre avec la gaité la joie, qui n'est pour ainsi dire qu'un accès de la première. On est joyeux par circonstance, on est gai par caractère et par tempérament.

Sans adopter entièrement l'opinion de Montesquieu sur l'influence des climats, on peut, je crois, l'admettre relativement à cette qualité: un climat rigoureux semble la comprimer; l'excès de la chaleur n'est pas plus favorable à son développement. L'*humour* (v.) britannique n'est point la gaité; l'Espagnol est grave, l'habitant de l'Orient apathique; un climat tempéré, tel que celui de la France, voilà celui où la gaité doit éclore et prospérer. La *gaité française* est passée en proverbe, et beaucoup de nations sérieuses nous l'envient. Dans les plus tristes événements elle trouve encore le moyen de se faire jour, et l'on sait qu'à la sombre époque de la Terreur, Champenetz et quelques autres la conservèrent jusque sur l'échafaud. A plus forte raison n'a-t-elle jamais déserté nos champs de bataille, et s'est-elle toujours associée à nos victoires. Ajoutons qu'en France elle vient prendre aussi sa place au milieu des plus graves discussions politiques, et qu'on trouverait peu de séances des Chambres et surtout de la chambre élective dont le récit

n'aient pas eu à constater quelques moments d'hilarité générale.

Dans la vie sociale, la gaité est ce qui nous fait le plus aimer des autres et le mieux réussir auprès d'eux. Entendons-nous, toutefois : on ne parle ici que de la gaité franche et naturelle et non de la bouffonnerie. Qui pourrait aimer le bouffon ? Chez lui la gaité devient grimace, elle tombe dans le mauvais goût, elle se plait aux expressions grossières, aux gestes forcés, aux attitudes d'un bas comique, et inspire quelquefois le dégoût au lieu des gros éclats de rire que le bouffon cherche à exciter et qu'il regarde comme sa récompense.

Si l'homme gai est universellement aimé, c'est qu'en général il est toujours en même temps bon, bienveillant, sincère, affectueux. Le méchant peut avoir de l'esprit, il n'a jamais qu'une gaité factice, et celle-là n'est pas communicative comme l'autre.

Quoique les anciens aient été habituellement plus sérieux que les peuples modernes, il ne faut pas croire que cette aimable qualité n'ait pas reçu chez eux des éloges et même des hommages. Le moraliste Sénèque proclamait la gaité le premier des biens; le sévère Lycurgue lui éleva une statue dans les murs de Sparte, tant il la jugeait nécessaire pour adoucir les chagrins et les amertumes de la vie. Les Athéniens firent mieux encore : ils en firent la compagne de leur existence et l'admirent jusque dans leurs assemblées délibérantes. Ils furent les Français de la Grèce.

Quelques sectes philosophiques ou religieuses, telles que jadis les stoïciens, de nos jours les puritains et les méthodistes anglais, ont voulu proscrire la gaité et faire de la tristesse une vertu. Si c'en était une, elle serait loin, à coup sûr, d'être la mère des autres; et, pour ne parler ici que de celle qu'on estime le plus dans l'autre sexe, on sait que ce n'est pas chez la femme la plus gaie que la vertu se rencontre le moins.

Si une folâtre gaité nous charme dans l'enfance, une douce gaité dans la vieillesse a peut-être encore plus d'attraits : chez l'un c'est le symbole de l'innocence, chez l'autre le reflet d'une honorable car-

rière. Toutefois cette dernière est difficile à rencontrer, car elle a plus d'un obstacle à surmonter. Les infirmités de l'âge avancé ne sont pas son seul écueil : pour avoir conservé cette jeunesse de l'âme, ce prisme de l'esprit, presque toujours le vieillard, suivant l'expression si vraie de l'abbé de Choisy, a trop vu *ce qui est*. Heureuses les natures privilégiées qui ont pu fermer les yeux pour conserver la plus charmante des illusions !

Tel n'est point le sort de ces grands observateurs du monde, qui le font rire de ses travers et de ses ridicules sans être disposés à en rire eux-mêmes. Molière et Cervantes, ces deux hommes qui ont excité une si vive gaité par leurs écrits, étaient pensifs et mélancoliques. Dans un rang inférieur même il est rare que l'auteur qui égale les autres ne soit pas triste lui-même, du moins dans son intérieur. En voulant se montrer gai, malgré ses souffrances, Scarron ne fut que burlesque, et Désaugiers, qui était parvenu à acquérir la gaité de l'esprit, ne put se donner celle du caractère. On a du marquis de Caraccioli un traité *De la gaité*, 1762, in-12 : c'est un fort triste ouvrage.

Le mot GAITÉ se prend aussi dans une autre acception, qui admet le pluriel, quand on dit d'un ouvrage qu'il renferme des *gaités* un peu fortes. Pour ce genre de gaité, v. l'art. GRIVOIS (*genre*). M. O.

GAITÉ (THÉÂTRE DE LA), à Paris. Doyen de tous nos spectacles secondaires, ce théâtre fut fondé, en 1760, par Nicolet, qui obtint bientôt la permission de décorer sa façade du titre de *Théâtre des grands danseurs du roi*. Sa vogue prodigieuse alarma bientôt MM. les comédiens du roi, tant français qu'italiens. Les uns lui firent défendre de parler, les autres de chanter. Nicolet n'en continua pas moins d'attirer la foule par des pantomimes montées avec beaucoup de pompe, et par la danse et les bouffonneries d'un singe qui fit fureur, même parmi la haute société. Au bout de quelque temps, on lui rendit la parole et le chant, dont il fit amplement usage avec l'aide de son fécond auteur-acteur Taconnet.

En 1792, lorsque le roi, au lieu d'avoir des *danseurs* grands ou petits, n'eut

plus même de couronne, Nicolet, obligé de changer le nom de son spectacle, lui donna celui de *Théâtre de la Galté*. L'honnête directeur, n'ayant pas deviné la naissance du mélodrame, ne se doutait pas du bizarre contraste que ce titre allait bientôt offrir avec le genre des ouvrages que l'on y verrait représenter.

Ribié, auquel cette salle fut louée en 1795, y installa avec lui ce nouvel hôte. Il y joignit, il est vrai, quelques féeries plus *gaiés*, entre autres le fameux *Pied de mouton* dont tout Paris se régala pendant plusieurs mois. Mais un procès s'étant engagé, en 1808, entre Ribié et la veuve de Nicolet, cette dernière reentra dans la propriété de son théâtre, et M. Bourguignon, son gendre, en devint alors directeur. Une nouvelle salle, plus commode, plus élégante, fut construite par ses soins sur les ruines de l'ancienne. Ce fut sous cette direction et sous celle de sa veuve, qui, en s'adjoignant M. Dubois, homme de lettres, lui succéda quelques années après, que les mélodrames de M. G. de Pixérécourt, Hapdé et quelques autres, les vaudevilles de Brazier, Martainville, etc., conservèrent au *Théâtre de la Galté* cette faveur publique qui ne l'avait guère abandonné depuis sa création.

A la mort de M<sup>me</sup> Bourguignon, en 1825, MM. de Pixérécourt et Dubois en furent nommés directeurs, conjointement avec Marty, le meilleur acteur de ce spectacle. Après dix années de succès, une fatale catastrophe signala les derniers jours de leur administration. Pendant la répétition d'une féerie, le 21 février 1835, un essai de foudre et d'éclairs factices mit le feu à des toiles qui le communiquèrent rapidement aux décorations. Il fut impossible d'en arrêter les ravages : matériel et salle, tout fut consumé.

Pour la seconde fois en moins de trente ans, il fallut s'occuper de la reconstruction de ce théâtre. Elle eut lieu avec beaucoup d'activité, et, dès le 19 novembre de la même année, ce spectacle se rouvrit sous la direction de l'acteur Bernard-Léon, qui en avait obtenu le privilège. Mais, meilleur comédien qu'administrateur, et dans ces dernières fonctions plus intègre qu'habile, celui-ci se vit

bientôt obligé de renoncer à cette entreprise, qui fut alors concédée à M. de Cœ-caupenne, déjà en possession de la direction de l'Ambigu-Comique, mais qui abandonna depuis à d'autres mains les rênes du char de l'Ambigu. La salle actuelle de la Galté n'a plus à redouter le danger d'un nouvel incendie, car elle a été construite en fer. Nicolet serait émerveillé à l'aspect de l'élégance extérieure et intérieure de son antique *baraque* si brillamment remplacée; mais, à leur tour, les directions nouvelles pourraient regretter l'époque où c'était surtout des recettes que l'on disait d'après le proverbe : *De plus fort en plus fort, comme chez Nicolet.* M. O.

**GAIUS** ou **CAJUS** (selon qu'on veut suivre l'orthographe grecque ou l'orthographe latine), jurisconsulte du temps des empereurs Adrien et Antonin-le-Pieux (117-161). Nous ne possédons pas de renseignements sur sa vie, mais parmi ses nombreux ouvrages celui qui est arrivé jusqu'à nous, et qui est d'une importance toute particulière, a mérité d'illustrer son nom. En effet, les *Institutiones* de Gaius servirent d'élément du droit pendant plusieurs siècles jusqu'à l'époque de Justinien (*voy.*); cet empereur les prit pour base des nouvelles Institutes qu'il fit rédiger et auxquelles il donna force de loi, lorsqu'il fit sa grande réforme de la législation; enfin, le livre de Gaius est de nos jours l'unique source à peu près où nous puissions nos connaissances sur l'ancienne jurisprudence romaine. Maffei le premier découvrit, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, deux feuillets d'un manuscrit de ces Institutes qui se trouvait à la bibliothèque de Vérone. Plus tard (1816), Niebuhr, en se rendant à Rome pour y occuper les fonctions de ministre plénipotentiaire de la cour de Prusse et en passant par Vérone, où il s'arrêta deux jours, découvrit un manuscrit presque complet de cet ouvrage : c'était un palimpseste sur lequel on avait écrit par surcharge les épîtres de saint Jérôme. Niebuhr, il est vrai, comprit seulement que l'ouvrage primitif était un livre de droit ancien et sans doute précieux comme monument de la science; mais ayant fait part de sa découverte à M. de Savigny,

qu'il avait rencontré à Paris, celui-ci conjectura fort heureusement que le livre retrouvé devait être celui de Gaius. Maffei avait bien connu déjà ce palimpseste, mais il n'avait rien fait pour le déchiffrer. Le récit de Niebuhr ayant excité la curiosité de l'Académie des sciences de Berlin, elle envoya deux professeurs à Vérone, le philologue Em. Bekker et le jurisconsulte Grieschen, auxquels s'adjoignit spontanément le professeur Bethmann Holweg; ces savants avaient la mission de déchiffrer le précieux *codex rescriptus*. La conjecture de M. de Savigny se réalisa : les trois savants, grâce à des travaux qu'ils firent en commun, déchiffrèrent et coordonnèrent la plus grande partie des Institutes de Gaius, sauf quelques passages qui étaient illisibles, et firent imprimer l'ouvrage à Berlin, en 1820. Le professeur Blume revit encore le manuscrit; ses travaux pour le compléter et les corrections qu'il y fit ont été imprimés dans une nouvelle édition qu'on publia en 1825. La découverte des Institutes fit évanouir beaucoup d'hypothèses qu'on avait faites sur l'histoire du droit romain, et jeta des lumières sur bien des points de l'ancienne législation romaine qui étaient demeurés obscurs jusqu'alors. C. L.

**GALA**, mot italien et espagnol employé en français pour désigner un jour, un repas, des habits de fête et de cérémonie. Quand un souverain visite un autre souverain et en est reçu solennellement, on dit : Il y a *gala à la cour*, c'est-à-dire un grand repas et un cercle où tous les grands-officiers sont à leur poste, où tous les courtisans et leurs femmes assistent, et où chacun déploie le plus de magnificence qu'il lui est possible. Lors de leur mariage, de la naissance de leurs enfants, à l'anniversaire de leur propre naissance, pour la fête de leur patron et dans quelques autres occasions, il y a *gala* à la cour des rois et des princes; mais ce nom est réservé seulement pour les solennités destinées à célébrer quelque événement heureux : on ne l'emploie point dans une cérémonie funèbre, quelque somptueuse qu'elle puisse être. A l'instar des monarches, les simples seigneurs et les particuliers se ser-

*Encyclop. d. G. d. M. Tome XII.*

vent du mot *gala* quand ils réunissent leurs amis à un diner ou à un souper dans lequel ils étalent un luxe inusité. Donner un *gala* ne sied bien qu'aux gens très riches; car il faut des salles vastes, une abondance de mets recherchés, beaucoup de vaisselle d'or et d'argent, un nombreux domestique, un éclairage brillant, beaucoup de convives distingués par leur rang, leur mérite, leur fortune et leur parure. On donne l'épithète *de gala* à la plus belle voiture, à la plus belle robe, au plus beau salon que l'on possède; mais décidément, en français, *gala* est synonyme de festin ou de fête où l'on mange. L. C. B.

**GALACTITE** (minéral.), substance pierreuse dont les anciens minéralogistes ont donné une définition très discordante, et à laquelle ils ont néanmoins unanimement reconnu la propriété de faire prendre à l'eau qui la tient en dissolution une couleur laiteuse, d'où les noms de *galactite*, *galaxie*, *Pierre de lait*, de γάλα, γάλακτος, lait, en allemand *Milchstein*.

La galactite n'est autre chose qu'une espèce d'argile smétique ou terre à foulon; sa couleur présente des teintes verdâtres plus ou moins intenses, quelquefois mélangées de gris, de blanc et de brun. Elle ne se trouve qu'en masse; elle est mate à l'intérieur. Sa cassure est tantôt terreuse, à grain fin, tantôt imparfaitement conchoïde, ou inégale, ou schisteuse. Ses fragments sont indéterminés, tout-à-fait obtus. Elle est opaque, tendre, presque friable, grasse au toucher; elle se polit par frottement, ne happe point à la langue et est médiocrement pesante. Son analyse a donné à Bergmann : silice, 51.8; argile, 25; chaux, 3.3; magnésie, 0.7; fer, 3.7; eau, 15.5. On trouve la galactite en Saxe, en Angleterre, en France et en Suède, à des profondeurs différentes selon les localités et formant des couches plus ou moins puissantes.

Elle s'emploie au dégraissage des laines et des draps. L. D. C.

**GALACTOMÈTRE**, voy. LAIT et NOURRICE.

**GALANTERIE**, nom sous lequel on désigna pendant longtemps la politesse dont les femmes étaient l'objet; politesse un peu exagérée, qui avait les apparen-

ces de l'amour, mais qui, passée en coutume, nuisait si peu à la réputation que les reines dont les mœurs étaient le plus sévères souffraient que l'on en usât envers elles. On sait aussi combien elle plaisait aux dames de haut parage à l'époque de la chevalerie. On portait leurs couleurs, on gravait leurs noms sur les boucliers, on rompaît des lances en leur honneur dans les tournois, on avouait publiquement qu'on ne disputait les prix que pour les leur offrir; et les pères, les maris s'enorgueillissaient de voir ainsi célébrer les vertus, et plus souvent encore la beauté de leurs femmes et de leurs filles. Les troubadours n'étaient pas moins *galants* ni plus discrets que les chevaliers : ils voyageaient par toute la France, chantant les plus jolies châtelaines, se parant des joyaux, des écharpes qu'ils en avaient reçus, et leurs vers, comme les exploits des guerriers, étaient un témoignage de leur respect et de leur admiration pour elles. Cette galanterie dut cependant avoir par fois des suites plus sérieuses, car le nom de *galantes* désigna de bonne heure des dames qui se contentaient d'un hommage moins pur; et Brantôme, seigneur de Bourdeilles, en nous donnant, dans le *xvi<sup>e</sup>* siècle, deux volumes curieux sur l'histoire des *Dames galantes* de son temps, les montre toutes comme plus ou moins déshonorées. C'est du même nom que l'on désigne encore aujourd'hui celles qui leur ressemblent. Aussi la galanterie est-elle passée de mode, et les honnêtes femmes se refusent-elles aux discours et aux actions qui pourraient la rappeler, quand elles n'ont pas cessé d'être sensibles à la courtoisie qui leur laisse espérer une protection et un dévouement plein de grâces, mais sans les compromettre.

La galanterie subsistait encore à la cour avant la révolution de 1789, c'est-à-dire que quelques hommes fai-aient pour les femmes des actions qui les feraient aujourd'hui passer pour être passionnément amoureux. Telles étaient les dépenses auxquelles se livraient plusieurs seigneurs à la plus simple manifestation d'un désir exprimé par une femme de leur société. Bals, fêtes, équipages changés, jardins replantés, étaient le résultat d'un mot dit

sans aucune intention, mais recueilli par la vanité de passer pour galant. Les mœurs françaises, imitées alors dans toute l'Europe, n'y demeurèrent pas en arrière sous ce rapport. Une princesse Czartoryska ayant dit que son goût pour les fleurs n'avait jamais été pleinement satisfait, le comte B\*\*\* lui donna une fête à Varsovie, où, en allant de son hôtel à celui du comte, elle soula pour douze mille francs de fleurs effeuillées; et la même princesse ayant trouvé que l'hôtel du comte, resplendissant de peintures et de dorures qui venaient d'être achevées, serait plus agréable s'il était moins orné, une couche de détrempé fut passée sur toutes les décorations des appartements, ouvrages des meilleurs artistes appelés à grands frais d'Italie au fond de la Pologne. On sait ce que coûtèrent aux habitants de la Petite et de la Nouvelle-Russie les galanteries de Potemkine (*voy.*) pour l'impératrice Catherine II. Une galanterie ingénieuse remplaçait quelquefois la magnificence; la reine Elisabeth s'étant montrée curieuse de savoir quelle dame inspirait au marquis de Villa-Mediana les prouesses qui le distinguaient dans les tournois, ce seigneur promit de lui envoyer son portrait; et la reine, au fond d'une boîte qu'il lui fit remettre, vit sa propre image dans un miroir.

Les anciens paraissent n'avoir eu aucune idée de ce que nous appelons galanterie; n'ayant de commerce qu'avec leurs épouses ou avec des courtisanes, les hommes ne parlaient aux femmes que d'affaires ou de plaisirs si faciles que les relations qui s'établissaient entre eux devaient bientôt amener l'ennui, la satiété, et le désir de se séparer le plus tôt possible. Aspasia cependant, devenue l'épouse de Périclès et recevant la jeunesse d'Athènes, avait sans doute un cercle où régnaient la galanterie, sous un nom quelconque; et dans la Bible même la récitation que Salomon fait à la reine de Saba, la générosité de Booz envers Ruth, sont des modèles de cette politesse pleine de douceur et de grâce à laquelle les peuples civilisés ont toujours cru que les femmes avaient des droits, et qui s'appelle galanterie. On ne dit plus *galan*, si ce n'est en province, qu'un homme

empressé est un *homme galant*, et qu'un homme probe, loyal, est un *galant homme*. Au temps de La Bruyère cet adjectif ainsi employé était en usage : il a vieilli, et a son tour son substantif *galanterie* commence à passer. L. C. B.

**GALATÉE**, fille de Nérée et de Doris, selon Hésiode, et l'une des cinquante Néréides, est connue par son amour pour le berger sicilien Acis, qui avait pour rival le cyclope Polyphème. Ce dernier, ayant un jour surpris ensemble les deux amants, écrasa le bel Acis sous un rocher du mont Etna. La nymphe, pénétrée de douleur, changea le sang du berger en un feuve, dont le nom *Acis*, qui signifie la pointe d'une flèche, exprime la rapidité de son cours. Ce mythe est raconté par Ovide dans ses *Métamorphoses* (liv. XIII, v. 790). Le nom de Galatée a pour racine le mot γάλα, qui en grec signifie lait, soit par allusion à la blancheur de cette nymphe, soit parce qu'elle calmait les fots de la mer dont l'écume est blanche comme le lait. Les monuments ne représentent pas Galatée. On voit sur une peinture d'Herculanum Polyphème assis sur un rocher et recevant une lettre de Galatée, que lui apporte un Amour monté sur un dauphin.

Galatée est aussi le nom d'une fille du roi des Celtes, qui donna, dit-on, son nom aux Gaulois et à la Gaule (Hérodote, liv. II, et Diodore de Sicile, liv. IV). D. M.

**GALATIE**, province de l'Asie-Mineure, bornée au nord par la Paphlagonie et la Bithynie, au sud par la Phrygie et la Lycaonie, à l'ouest par la Bithynie et à l'est par la Cappadoce. Elle était très renommée dans l'antiquité, à raison surtout de son étonnante fertilité, et elle était habitée par les Galates, population qu'on regardait comme un mélange de Grecs et de Gaulois ou Celtes, ce qui les fit appeler Gallo-Grecs, et c'est de ce premier nom que se forma celui de Galatie. On sait que l'apôtre saint Paul adressa aux Galates une de ses épîtres. La constitution de la Galatie était dans le principe purement aristocratique jusqu'à ce que les douze Tétrarques, ainsi nommés parce qu'il y en avait quatre dans chacun des trois districts, et dont l'un avait le commandement en temps

de guerre, s'arrogèrent la domination héréditaire. L'un d'eux, Déjotare, mort 30 ans av. J.-C., soutenu par les Romains, se déclara roi de la Galatie. Mai, déjà sous son successeur, ce royaume, conquis par les Romains, fut érigé en une province romaine qui, sous les empereurs byzantins, fut divisée en Galatie première, ayant pour capitale Ancyre (noy.), et en Galatie seconde, dont la capitale était Pessinos (Pessinunte). C.

**GALAXIE**, voy. VOIE LACTÉE.

**GALBA** (SERGITUS ou SERVIVS SULPICIVS), empereur romain, dans les années 68 et 69 de l'ère chrétienne, était issu de l'ancienne et célèbre famille des Sulpice et né près de Terracine, l'an 4 avant J.-C. Il fut préteur avant d'avoir atteint l'âge requis par la loi, puis gouverneur de l'Aquitaine et consul une année après. Caligula l'ayant nommé général en Germanie, il repoussa promptement les Germains et fit revivre l'ancienne discipline militaire. Après la mort de Caligula, il fit prêter à son armée le serment de fidélité à Claude, qui depuis mit Galba au nombre de ses amis les plus fidèles, et l'envoya comme proconsul en Afrique, où des troubles s'étaient manifestés. Galba apaisa ces troubles en deux ans, reçut les honneurs du triomphe et fut admis au nombre des prêtres d'Auguste. Sous le gouvernement de Néron, il mena une vie très retirée pour se mettre à l'abri de tout soupçon, jusqu'à ce que cet empereur l'eut nommé gouverneur de l'Espagne tarraconnaise. Mais bientôt Néron vit avec dépit que Galba se conciliait à un très haut degré l'affection de ses subordonnés, et il donna l'ordre de le faire périr secrètement. La prudence de Galba le sauva dans ce péril. Il avait eu la pensée de s'insurger contre Néron, lorsque, l'an 68 de l'ère chrétienne, il apprit que ce tyran s'était donné la mort et qu'il avait été lui-même proclamé empereur à Rome par les cohortes prétoriennes. Il se rendit dans la capitale et commença son règne par se défaire de plusieurs séditionnaires; mais par ce moyen, non moins que par son indulgence à l'égard de ses amis, auxquels il abandonnait le gouvernement, et par son excessive avarice, il (\*) Tacite (*Hist.* I, 5) compte parmi les griefs

excita bientôt un mécontentement général. A peine avait-il commencé son second consulat que les légions qui se trouvaient dans la Haute-Allemagne se révoltèrent contre lui. Cette circonstance le détermina à s'adjoindre un co-régent de l'empire sous le nom de fils adoptif. Au lieu d'Othon (M. Salvius Otho), très populaire dans l'armée et l'un des favoris de Néron, il nomma Pison Licinianus, qui était détesté à cause de sa vertu trop sévère. Othon, piqué de cette préférence accordée à son concurrent, quoiqu'il eût contribué, comme gouverneur de la Lusitanie, à l'élévation de Galba, prit la résolution de se rendre maître par la force du pouvoir suprême. Les cohortes prétoriennes se déclarèrent aussitôt pour lui. Galba tenta vainement de rétablir l'ordre, et, s'étant fait transporter en armes vers le prétoire, il fut massacré l'an 69 de l'ère chrétienne, après un règne de trois mois. Le règne d'Othon ne dura que trois mois et trois jours. Après avoir perdu la bataille contre Vitellius, il se tua lui-même, le 16 avril de la même année. Voy. VITELLIUS.

C. L.

**GALBE.** Ce mot ne s'emploie ordinairement qu'en parlant d'architecture, et par extension de la décoration des édifices. Suivant Vignole (*Principes d'architecture*), Quatremère de Quincy (*Dictionnaire d'architecture*), Lacombe (*Dictionnaire portatif des beaux-arts*) et d'autres, ce mot tire son origine de l'italien *garbo*, qui signifie bonne grâce. Félibien (*Principes d'architecture et de sculpture*) dérive ce mot de *garbato*, espèce de participe passif formé de *garbo*; il faudrait donc toujours dire *garbe* au lieu de galbe.

Ce mot se trouve fréquemment employé en architecture, soit qu'on parle de la disposition des feuilles d'un chapiteau, soit qu'on veuille exprimer la grâce d'un contour, la courbure extérieure d'un balustre, d'une voûte, d'une coupole. On entend par galbe un membre d'architecture qui s'élargit en s'adoucisant par en haut; c'est du moins le sens général que

lui ont attribué les architectes anciens et les architectes écrivains de la renaissance. On se sert aussi de ce mot pour désigner le contour ou plutôt la masse d'une feuille de chapiteau corinthien ou composite, avant qu'elle soit fendue et taillée. L'élégance, la grâce, la hardiesse et la légèreté d'une feuille d'acanthé dépendent donc de la manière dont le galbe est dessiné. En parlant du chapiteau composite, Vignole dit (T. II, p. 296) à propos de ce mot: « Il faut que le galbe, qui en est l'ébauche, soit bien contourné, et que dans les feuilles il y ait de la légèreté par leur dégagement et de la solidité par le moyen des tenons qu'on laisse derrière. » On dit aussi qu'un membre d'architecture est d'un beau galbe lorsque les arêtes sont très franches et que les contours des ornements s'arrondissent, s'élargissent ou diminuent naturellement et avec grâce comme les pétales d'une fleur.

E. B.-s.

**GALE, scabies** des Latins, *ψώρα* des Grecs, maladie de la peau, contagieuse, sans fièvre, caractérisée par des vésicules acuminées, légèrement élevées au-dessus du niveau de la peau, et remplies d'un liquide visqueux et transparent. La gale s'accompagne d'une démangeaison très vive et se développe sur toutes les parties du corps, mais surtout au ventre, aux articulations et dans les intervalles des doigts.

On n'est pas certain que la gale puisse se développer spontanément; au moins, dans le plus grand nombre de cas, la voit-on succéder au contact avec les personnes qui en sont atteintes. Alors il se manifeste, quelques jours après la communication et sur les points où le contact a eu lieu, des vésicules quelquefois un peu colorées, avec la proéminence et la transparence qui leur est propre. Le temps qui s'écoule entre la contagion et la manifestation de la maladie peut être beaucoup plus long.

La démangeaison qui est un des symptômes essentiels de la gale est légère d'abord, mais elle augmente bientôt, et devient vive, surtout pendant la nuit, par la chaleur du lit et par l'usage du vin et des aliments échauffants. Les vésicules deviennent aussi plus apparentes, comme

des légions la sévérité de Galba. Elles avaient pris sous Néron cette habitude, dit-il, *ut haud minus vitia principum amarent quam olim virtutes crebantur*



ans les conditions opposées elles s'affaiblissent et disparaissent presque complètement. Quelquefois même on peut croire que la maladie a cessé tout-à-fait, lorsque des affections intérieures graves viennent opérer une révolusion, ce qu'on exprime vulgairement par le nom de gale *entrée ou répercutée*.

La gale affecte tous les individus sans distinction d'âge, de sexe, de tempérament, etc. Cependant les personnes qui ont la peau délicate et humide, mises en présence de la contagion, la contractent plus facilement que d'autres. Elle est d'ailleurs plus commune chez les gens pauvres, malpropres, entassés, et ne pénètre guère chez les riches que par accident. Elle ailleurs elle ne se montre ni endémique, ni épidémique, mais elle paraît seulement à la suite du contact avec les personnes malades ou avec les vêtements, draps de lit et autres objets à leur usage.

Quoiqu'elle complique un grand nombre de maladies, la gale ne s'altère point ; conserve les caractères propres que nous avons indiqués et qui la font distinguer du prurigo, de l'eczéma et des autres maladies de la peau ayant avec elle quelques analogies de forme.

La cause de cette maladie, ou du moins du phénomène qui lui est particulièrement inhérent, paraît être un insecte du genre ciron, appelé par les observateurs *carus scabiei* ou *sarcopte*, lequel a été constaté, nié, puis constaté de nouveau dans ces derniers temps. Ce n'est pas dans les vésicules qu'il réside, mais bien à l'extrémité d'une sorte de petit chemin couvert qu'il se creuse sous l'épiderme, et où il est facile de l'extraire pour le soumettre à l'observation microscopique. On a donné des descriptions fort détaillées, d'où il résulte qu'il est tout-à-fait analogue à la mite du vieux fromage. Tout récemment (1839) on a, dit-on, isolé la gale au moyen de l'acarus placé sur la peau. Voy. CIRONS.

Quoi qu'il en soit, la gale est une maladie plus dégoûtante et plus incommode que dangereuse; elle influe peu sur la santé en général, quoi qu'on en puisse dire, et il y a des exemples nombreux de personnes qui l'ont portée pendant plusieurs années. Les pustules se multiplient

et se succèdent les unes aux autres; on voit même survenir des croûtes et des ulcérations occasionnées par l'irritation des ongles.

Le traitement *psorique*, ainsi appelé du nom grec de la gale, est tout local, ce qui serait favorable à l'opinion qui l'attribue à un insecte, dont les moyens directs amèneraient la destruction. Aussi a-t-on complètement renoncé aux moyens généraux tels que saignées, bains, purgatifs, tisanes, etc., auxquels on avait recours précédemment comme préparatoires, lorsqu'on la croyait dépendante d'une cause interne. Les médicaments employés en pareil cas sont nombreux; la plupart sont irritants, et la préférence qu'on leur accorde est presque toujours motivée par le bas prix et la facilité de l'emploi. Telle est par exemple la pommade d'Helmerich, composée de graisse, de soufre et de potasse du commerce, avec laquelle ont été traitées des armées de galeux dans le court délai de quatre ou cinq jours, et d'au plus quinze jours. Les pommades avec les sulfures de potasse, de soude ou de chaux, ne sont pas moins efficaces. Les bains sulfureux et les lotions du même genre sont aussi usités, mais moins prompts. Il en est de même des fumigations sulfureuses. On peut croire que le chlore et le mercure réussiraient également. Jadis on se servait de décoction de tabac, de staphysaigre, de dentelaire, de garou, et d'autres végétaux âcres; mais leurs effets nuisibles sur l'économie ont dû les faire abandonner, indépendamment de ce qu'ils suscitent souvent des éruptions artificielles qui compliquent la gale et lui survivent.

Chez les personnes riches, et qui ont intérêt à cacher cette maladie, les lotions alcooliques et savonneuses sont préférées, parce qu'elles n'ont pas d'odeur et qu'elles ne tachent point le linge.

Au reste, lorsqu'on emploie les frictions et les lotions, on doit les faire particulièrement sur les parties où les vésicules abondent. Lorsque la guérison est achevée, il faut que les vêtements et les fournitures de lit soient soumises à une fumigation d'acide sulfureux, faute de quoi il n'est pas rare d'observer une nouvelle inoculation et une rechute qu'il

faut traiter comme la première maladie.

La gale n'a pas été décrite exactement par les auteurs anciens, qui ne font pas mention d'un caractère essentiel, celui de la contagion. Elle n'attaque pas seulement les hommes, mais encore les animaux domestiques, surtout le chien, le cheval et le mouton. On dit, sans que ce soit appuyé sur des faits bien constatés, qu'elle peut passer de l'homme aux animaux et réciproquement. D'ailleurs la médecine vétérinaire procède au traitement d'après les mêmes principes et avec les mêmes moyens que la médecine humaine.

F. R.

**GALÉASSE.** Voici en quels termes Pantero-Pantera parle de ce genre de navires (*Armata navale*, Rome, 1614, p. 44, chap. IV, liv. 1<sup>er</sup>) : « Les galéasses sont les plus grands des vaisseaux latins; elles sont longues et étroites en proportion de leur longueur; elles ont les mêmes parties et les mêmes membres que la galère; elles portent autant de rames qu'une galère ordinaire de 25 bancs et plus, mais beaucoup plus éloignées l'une de l'autre, les galéasses étant plus longues que les galères d'un tiers environ; elles sont aussi plus larges et plus hautes d'un tiers. La rame de la galéasse est beaucoup plus grande que celle de la galère : aussi pour la manœuvrer veut-elle au moins sept hommes. » Pantero poursuit : « Les galéasses portent toujours trois mâts (*portano sempre tre arbori*), le maître qui est très grand et très gros, le trinquet et celui de la misaine; elles portent aussi trois voiles. Elles ont le timon à la navarresque, c'est-à-dire à la manière des naves (*voy. GOUVERNAIL*); et à leurs deux flancs elles portent deux grandes rames qui aident le navire à virer de bord plus promptement. Comme les galéasses sont des corps très grands et lourds, elles se meuvent lentement. Aujourd'hui, à Venise, elles se fabriquent avec tant de perfection que, bien qu'elles soient plus grandes et plus chargées d'artillerie que celles qui se faisaient autrefois, elles se meuvent, virent facilement et sans le secours de la remorque, presque aussi bien que les galères appelées *subtiles*. Les galéasses ont à la poupe et à la proue deux grandes places où sont les soldats et

l'artillerie. Elles portent à l'entour de leur bord supérieur les pavesades (*le impavesate*), hautes, solides et immobiles, garnies de meurtrières (*con le feritori*) par lesquelles les soldats tirent leurs mousquets et leurs arquebuses sur les ennemis, sans pouvoir être vus ou blessés par eux. Les galéasses ont une espèce de rue ou coursie, ou sentier qui entoure tout ce bâtiment à l'intérieur : c'est là-dessus que se tiennent les soldats pour combattre; ils y sont commodément pour agir et y prendre leur repos. Outre cette coursie de ceinture, les galéasses ont une coursie au milieu, qui va de la poupe à la proue. Les galéasses n'ont qu'un pont sous lequel sont réparties, en assez grand nombre, des chambres et autres petits compartiments. » Dans le chap. VIII de son 1<sup>er</sup> livre, sous ce titre : *Il modo di squadrar le galeasse* (p. 54), Bartolommeo Crescentio donne sur la construction des galéasses des détails techniques qui, malgré leur importance, ne sauraient trouver place ici. Au xvi<sup>e</sup> siècle, époque de la gloire des galéasses, que Venise dut à un de ses *protomastri* les plus habiles, Francesco Bassan, dont un décret de 1562 nous a conservé le nom; au xvii<sup>e</sup> siècle, les galéasses étaient mises à l'avant-garde dans l'ordre de bataille, où, suivant l'expression bien italienne d'un auteur spécial, elles étaient les champions de l'armée (*campioni dell'ordinanza*). Les Vénitiens avaient en grande estime ce bâtiment, dont ils firent usage dans plusieurs occasions importantes. Ils l'armaient d'un grand nombre de pièces d'artillerie dont quelques-unes d'un assez fort calibre, comme leurs canons de coursie, qui portaient de 50 à 80 livres de balles de fer.

Galéasse, toutefois, est un nom qui n'appartient pas seulement à ces grands navires à rames du xvi<sup>e</sup> siècle. Augmentatif catalan et italien du mot *galea*, il s'appliqua longtemps aux galères plus grandes, plus fortes que les galères subtiles ordinaires. Ainsi Gènes et Venise, faisant aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles le commerce avec la Flandre et l'Angleterre, construisaient des galères appelées *galères de Flandre* ou *de Londres*, qui souvent, à cause de leur armement et de

, sont nommées galéasses  
ants de l'époque. A. J.-L.  
(JEAN), premier duc de  
ILAN.

resprinces de ce nom, voy.  
e MILAN et SFORZE, ainsi  
et VISCONTI. X.

voy. SULFURE DE PLOMB.  
navire à rames employé à  
ont on a dérivé le nom de  
, d'après ce distique d'O-

*a, precor, flava tutela Minerva  
picta cassida nomen habet*

m de *galca* ne se trouve  
onument ancien, et que les  
passent habituellement la  
noms de *biremis*, *triret*  
pas facile de déterminer la  
s anciennes, et surtout ce  
it par rang de rames. Au-  
cien n'a laissé de descrip-  
d'une galère. On est donc  
rvir de quelques mots qui  
opés, et des dessins, la plu-  
des médailles et de la co-  
Beaucoup de modernes se  
: cette reconstruction, mais  
s paraît avoir réussi com-  
ir Deslandes, *Marine des*  
ntfaucou, *Antiquités dé-*  
, qui ne fait que citer les  
rononcer lui-même; Fa-  
er, Fournier, etc., etc.).  
heffer établissent un systè-  
qui pourrait se rapprocher  
la colonne Trajane; mais  
ne hauteur énorme à leurs  
placent leurs rameurs de  
ôter presque tout mouve-

étaient des navires de  
avait de différente gran-  
mes, des *triremes*, *quin-*  
, etc.; mais les *trirèmes*  
s en usage, parce qu'elles  
légèreté à une grandeur  
s *birèmes* étant trop fai-  
inquerèmes, et surtout les  
passaient cette grandeur,  
coup trop lourds. L'usage  
evint si habituel qu'on dé-  
us ce nom les bâtiments de

guerre en général. Aussi est-ce la seule  
galère où les rameurs eussent chacun leur  
nom, suivant leur rang: le rang supérieur  
était occupé par les *thranites*, celui du  
milieu par les *zygites*, l'inférieur par les  
*thalamites*. Les *thranites* recevaient une  
paie plus forte, parce qu'ils avaient des  
rames plus longues et plus lourdes. Les  
galères étaient ou pontées ou découvertes.  
Au moment du combat, on établissait  
quelquefois sur celles qui étaient décou-  
vertes un pont volant, pour protéger les  
rameurs. La proue et la poupe des ga-  
lères étaient très effilées; le milieu un  
peu renflé. A la proue se plaçaient les  
terribles éperons, qui servaient à percer  
et à submerger les navires ennemis. On  
en mettait à fleur d'eau, au-dessus, et sou-  
vent deux ou trois à la même galère; ils  
étaient de fer ou de cuivre. Les anciens  
avaient aussi des bâtiments où les rames  
étaient sur une même ligne: on les appe-  
lait *triacontère*, *pentacontère*, 30, 50  
rames, selon le nombre de rames. Poly-  
crate, tyran de Samos, quoique très puis-  
sant sur mer, dit Thucydide, n'employait  
que ces sortes de navires, qu'il préférait  
aux *trirèmes*. Pline leur donne Jason pour  
inventeur. Les habitants des côtes de la  
mer Rouge trouvèrent la *birème*; Ami-  
noclès, de Corinthe, la *trirème*; les Car-  
thaginois, la *quadrirème*; les Salamiens  
la *quinquerème*. Pline (*H. N.*, VII, 57)  
ajoute que ce fut Alexandre-le-Grand  
qui introduisit les galères de six à dix  
rangs de rames, et il cite aussi les noms  
de ceux qui trouvèrent les galères de di-  
mensions plus fortes.

Avant d'établir la position des rangs  
de rames, nous dirons que les galères ha-  
bituelles des anciens étaient des bâtiments  
assez faibles. Les énormes galères de Hié-  
ron, de Ptolémée Philopator, étaient in-  
capables de naviguer, et n'étaient desti-  
nées qu'à montrer la puissance et l'os-  
tentation de leurs maîtres. A la bataille  
de Salamine, les Athéniens se servirent  
de *trirèmes*; sur chacune d'elles il y avait  
dix-huit soldats, dont quatre occupés à  
tirer de l'arc, les autres pesamment armés.  
Les vaisseaux des Perses étaient beau-  
coup plus lourds et plus élevés sur l'eau,  
et nous voyons pourtant qu'après la ba-  
taille de Marathon Cynégire veut en re-

tenir un, se fait couper les deux mains, et qu'enfin il s'y attache avec les dents : un navire qu'un seul homme espérait arrêter ne pouvait être très grand. A plus forte raison les trirèmes athéniennes étaient-elles de petits bâtiments. Au siège de Syracuse, Marcellus employait des quinquerèmes, et nous voyons Archimède les enlever avec leur équipage, provisions, etc., les faire tourner dans les airs et les laisser retomber, pour les submerger ou les briser contre les rochers. Il employait pour cela une poutre énorme qui, appuyée sur les murailles, fonctionnait comme une bascule et se relevait avec de gros contrepoids de plomb. Il faut encore que les quinquerèmes n'aient pas atteint la grandeur de nos galères modernes, pour qu'on ait pu les enlever de la sorte. Une autre preuve c'est la rapidité avec laquelle les Romains construisaient leur première flotte; en soixante jours ils mirent à la mer vingt trirèmes et cent quinquerèmes; leur modèle était une galère carthaginoise échouée et tombée en leur pouvoir. Les Romains, qui ne s'étaient pas jusqu'alors occupés de marine, et qui, par conséquent, n'avaient pas de magasins de bois, auraient-ils pu en trouver la quantité nécessaire pour un si formidable armement, si ces bâtiments avaient été considérables? Remarquons de plus, que la construction devait être très simple.

Ce qui précède prouve que les rangs ne pouvaient être perpendiculairement au-dessus les uns des autres, puisque, en supposant les rameurs assis, il faudrait au moins trois pieds et demi entre chaque rang. Ainsi une quinquerème, en laissant la dernière rame élevée de deux ou trois pieds au-dessus de l'eau et le banc supérieur découvert, aurait eu de seize à dix-sept pieds de hauteur, et si l'on ajoute deux pieds de balustrade pour empêcher les thranites de tomber à la mer, voilà vingt pieds au-dessus de l'eau. Est-ce là un navire qu'on puisse mener avec des rames et qu'Archimède eût pu enlever avec un levier? Nos vaisseaux de 74 canons n'ont pas plus d'élévation en comptant la dunette. Ceux qui prétendent que les rangs signifiaient le nombre de rames de chaque côté, ou le nombre de rameurs sur chaque rame, n'ont pas re-

marqué que les anciens avaient vire où les rames étaient sur la gne et d'autres où elles s'élevaient Lucain (III, 536) dit d'une qu'un rang qui s'élève quatre fois aller; cela répond aussi à ce qu'on tient que les galères anciennes toutes trois étages, qui occupaient un tiers du vaisseau, et qu'on donnait le nom de la galère par le des rames sur chaque étage.

Essayons à notre tour d'expliquer le système des anciens; nous choisirons pour type une trirème, l'arrangement même pour les autres galères. Nous commençons par l'avant, le rameur étant tourné comme les autres sculptures de la colonne Trajane montrent les rames des thranites dans la balustrade qui terminait les galères. Un pied en avant du thranite et un pied plus bas, nous trouvons celui du zygite, et nous observons la même distance du zygite au thranite. Comme les rames diminuent de largeur en descendant, de degrés de hauteur, les rameurs se rapprochent des côtes du vaisseau. Il y a donc un vide devant le rameur; il peut étendre librement ses jambes et la tête du rameur inférieur se trouve à peu près à la hauteur de la ramure supérieure; mais tous s'inclinant à l'avant, il n'y a donc aucun empêchement à la manœuvre. Nous laissons trois pieds entre les bancs d'un même rang : le premier pied de la rame du thranite à l'avant, le zygite, un pied du zygite au thranite, et le troisième pied de la rame du thranite à l'arrière. Voilà les quatre pieds d'élévation. Nous ne comptons pas la balustrade qui n'était souvent que d'osier, recouverte de peuplier; la hauteur de la proue et de la poupe n'est pas comprise, les anciens s'élevaient beaucoup. Un passage de Polybe, où il cite un traité entre les Romains et les Carthaginois, semble indiquer dix le nombre des rames par rang, et voilà trente pieds, de plus dix à l'avant et dix à l'arrière, soit cinquante pieds de long, huit à neuf de largeur, et de quatre à six de la longueur, et de quatre à six de la

au-dessus de l'eau. Il y en avait sans doute qui avaient moins ou plus de dix rames par rang. L'on aurait par le même calcul, en laissant dix rames à chaque rang pour une quinquerème, soixante-dix à quatre-vingts pieds de long, six à sept de hauteur et douze de large, et l'on comprendrait qu'Archimède les ait enlevées, quoique déjà elles dussent être fort lourdes. Voilà bien les bâtiments pour lesquels on creusait des lacs avant de donner le spectacle d'une bataille navale. Nous ne supposons qu'un rameur par rame : nous voyons dans les anciens que les rameurs n'avaient d'autre lit que leur banc; or, si l'on met plusieurs hommes sur une même rame, il faut donner ou trop de largeur à ce banc, ou trop de largeur à la galerie. Si-lus Italicus parle d'une quinquerème à quatre cents rames, et Pline ne lui donne que quatre cents rameurs; dans la fameuse octirème\* de Memnon, nous voyons huit cents rames d'un seul côté et huit cents rameurs : si l'on ne mettait qu'un homme sur ces galères gigantesques, les galères ordinaires ne pouvaient en avoir plus. Les rameurs étaient assis. Xénophon dit que les rameurs grecs s'exerçaient beaucoup pour exécuter leur manœuvre difficile, et qu'assis dans leur rang ils parvenaient par ce long exercice à ne pas s'embarrasser les uns les autres. Polybe dit que pendant qu'on construisait les galères romaines les rameurs s'exerçaient, assis sur le bord de la mer, comme ils l'auraient fait dans le navire. Quand les galères étaient pontées, le pont se trouvait immédiatement au-dessus de la tête du second rang, et les bancs du rang supérieur étaient fixés sur ce pont, sur lequel on construisait aussi quelquefois des tours au moment du combat. Les galères anciennes n'avaient qu'un mât et plusieurs voiles au-dessus l'une de l'autre. Vitruve observe que, pour juger la grandeur d'une galère, il faut examiner l'intervalle qui sépare les rames : effectivement, en suivant notre calcul, dans une birème les rames du même rang sont

(\*) Ou plutôt octère. Pour les galères ayant plus de cinq bancs de rameurs, les Romains s'avaient plus de dénomination latine : ils employaient alors des mots grecs, *hexères*, *heptères*, *octères*, composés du nom de nombre et du verbe *εἶναι*, joindre, disposer en rang serrés. S.

séparées de deux pieds, dans une trirème de trois, dans une quinquerème de cinq, etc. Cependant nous faisons remarquer que dans les grandes galères à sept, huit, neuf rangs de rames, on pouvait placer des rangs sous les bancs supérieurs, car il y avait alors assez d'élévation pour cela; on aurait ainsi diminué la longueur de la galère. Une preuve frappante que les rangs de rames ou les degrés (*remigum gradus*, Végèce) n'étaient pas placés par étage, c'est que la fameuse galère à quarante rangs de rames de Ptolémée Philopator n'avait que douze étages (Athénée). Au nombre des plus grandes galères, celles à seize rangs de Démétrius Poliorcète furent les seules qui naviguèrent avec facilité (Plutarque, Vie de Démétrius). Cependant elles ne pouvaient être d'une grandeur aussi étonnante que le dit Plutarque, qui les jugeait probablement par la comparaison des navires ordinaires, puisque les Romains ayant vaincu Persée, roi de Macédoine, et s'étant emparés de sa flotte, Paul-Émile, sur une galère à seize rangs qui en faisait partie, remonta le Tibre en triomphe. Pausanias remarque qu'à Délos il y avait une galère, la plus grande qu'il eût jamais vue, et que les bancs des rameurs sortaient en dehors du vaisseau : si donc Démétrius, après avoir mis huit ou dix bancs de rameurs au dedans de ses navires, a prolongé ces bancs au dehors et y a placé d'autres rameurs, il aura doublé le nombre de rangs, et aura ainsi réuni l'avantage d'un grand nombre de rames à celui d'avoir ajouté peu de poids à ses galères. Au reste, ici tout devient conjecture; l'important était de décider la position des rames d'une galère ancienne : c'est ce que nous croyons avoir fait; et si nous avons démontré que les navires ordinaires des anciens étaient beaucoup plus petits que les nôtres, c'est une gloire de plus que nous leur reconnaissons, celle d'avoir embarqué, pour de longs trajets, des armées entières sur d'aussi faibles soutiens, et d'avoir avec eux bravé les dangers de la mer.

Chez les modernes, les galères, bâtiments légers à rames et à voiles, étaient employées principalement à la navigation de la Méditerranée. Elles avaient géné-

ralement de 120 à 140 pieds de long, 18 de large et 6 de creux; les plus grandes (*voy. GALÉASSE*) ont eu jusqu'à 172 pieds de long. Les galères étaient très effilées devant et derrière, très peu élevées sur l'eau, et bordaient de chaque côté de 25 à 30 avirons. En France, où Charles IV fut le premier roi qui eut des galères sur mer, on distinguait la *Réale galère* portant l'étendard royal et montée par le général des galères, et la *Patronne*, que montait le lieutenant général; elles étaient plus grandes que les autres. Sous Charles V, André Doria rétablit l'usage de mettre plusieurs hommes à la même rame; il porta ce nombre à quatre; le prier de Capoue, sous Henri II, en mit cinq, et dans les derniers temps il y en avait cinq depuis le grand mât jusqu'à l'avant, et six depuis ce même mât jusqu'à l'arrière. Les galères étaient pontées; sur le pont étaient fixés les bancs des rameurs, et, depuis ce pont jusqu'à l'endroit des tollets qui retenaient les rames, les côtés du navire s'élargissaient pour laisser plus de place, et formaient deux espèces de galeries (*voy.*). Ces galeries ne se prolongeaient pas de l'avant à l'arrière, mais commençaient et finissaient avec les avirons. A la hauteur des bancs et au milieu du bâtiment régnait un petit pont étroit servant au passage et dans lequel les mâts étaient passés. Les galères avaient deux mâts et portaient deux voiles latines; leur artillerie se composait de cinq pièces de canon, placées à l'avant. La plus forte se trouvait au centre des autres et était plus élevée pour tirer par-dessus la proue; on mettait aussi des pierriers entre les rames.

On conçoit que des bâtiments si mal armés ont dû disparaître lorsque les progrès de la construction ont permis de charger les navires d'une artillerie nombreuse. Cependant combien de services les galères n'ont-elles pas rendus! Longtemps avant et après l'apparition de la poudre en Europe, lors du départ des croisés pour la Terre-Sainte, c'étaient les galères qui portaient les provisions nécessaires à leur entreprise, qui les passaient eux-mêmes, et participaient à tous leurs dangers dans l'attaque des villes maritimes, Henri Dandolo, doge de Venise,

fait lier ensemble deux galères qui s'avancent supportant une tour énorme: les guerriers qu'elle contient s'élançant sur les remparts, et Constantinople tombe au pouvoir des Latins repoussés jusqu'alors. Les galères de Malte, toujours en course contre les Musulmans, leur faisaient redouter la valeur des chevaliers chrétiens. Pise, Gènes, Venise, ne s'élevèrent à un si haut degré de gloire et de prospérité que par le nombre de galères qui étendaient et protégeaient leur commerce; et la puissance de ces villes maritimes prouve l'éternelle vérité de ce mot de Thémistocle: « Celui qui est maître de la mer est aussi maître de la terre. » *Voy. GALIOTE, GALION, etc., etc.* L. L. C.

En France, depuis le moyen-âge, les galères étaient le lieu de détention des forçats (*voy.*) du royaume. Charles IX défendit, en 1564, de condamner à cette peine pour un temps moindre de dix ans. Outre les forçats, cette peine était infligée aux prisonniers turcs qu'on avait la cruauté d'assimiler aux criminels; sous Louis XIV, on achetait même en secret des esclaves turcs et qui plus est des Hongrois, afin de les mettre sur les galères du roi très chrétien. La *chiourme*\*, c'est-à-dire le nombre des galériens, était pour chaque bâtiment de 108, sans compter 80 mariniers de rame, 92 soldats et 30 mariniers dits *de rambade*. Cette chiourme était surveillée par un chef ou *argousin*, qui exerçait un pouvoir brutal sur les malheureux galériens, par un sous-argousin et par 10 *compagnons* ou gardiens. La partie du bâtiment appelée la *vague* renfermait, dans un espace d'environ 100 pieds, 26 bancs de part et d'autre, auxquels étaient enchaînés les forçats qui passaient leur vie dans cet étroit espace; car ils couchaient la nuit sur les bancs et

(\*) *Chiourme* nous est venu de l'italien *ciurma*, qui paraît être le même mot que le latin *turma*, escadron, réunion d'hommes. Mais *ciurma*, en italien, comme *ciurma*, signifie en outre illusion, déception, sorcellerie; *ciurmar*, ensorceler; *ciurmadore*, un sorcier, un charlatan. Nous ne savons si la chiourme rappelait de même des idées de sorcellerie et d'influence du malin esprit. — On nomme encore à présent *garde-chiourmes* les hommes chargés de la surveillance des forçats dans les bagues. J. H. S.

banquettes qui, le jour, leur servaient de siège et d'appui, et quand, dans le combat, les boulets traversaient la galère et faisaient des ravages affreux dans la chourme, les forçats périssaient enchaînés ou étaient cruellement mutilés, sans avoir, comme les soldats, la consolation de s'être battus et d'avoir rendu coup pour coup. Ils étaient assis en tournant le dos à la proue ; une tente les mettait à couvert des grandes pluies et des ardeurs du soleil. Il fallait pour chacune des rames, longues de 37 pieds 2 pouces et faites en bois de hêtre, cinq hommes qu'on distinguait, d'après la place qu'ils occupaient, par les noms de *vogue-avant*, *apostis*, *tercerol*, *quarterol* et *quinterol*. On mettait deux hommes de plus aux derniers bancs de droite et de gauche, du côté de la poupe : on les appelait *espaliers*, parce qu'ils étaient près de l'*espale*, emplacement d'un corps-de-garde. Ces deux hommes, destinés à soulager les autres à cause de leur travail fatigant, s'appelaient *tiregourdins* ; ils étaient assis sur l'*espale* même, et tournaient le dos à la poupe. Parmi les cinq rameurs de chaque banc, le *vogue-avant*, ayant toute la longueur de la rame à remuer, avait le devoir le plus fatigant : ainsi alternait-il avec le *quinterol*, qui avait le moins d'efforts à faire pour ramer, et dont la fatigue légère a donné lieu à l'expression proverbiale : *Fainéant comme un quinterol*. Pour *vogue-avant* on prenait souvent un marinier, en sorte qu'il y avait sur chaque banc un homme libre et quatre forçats. Ceux-ci, mal nourris et mal vêtus, exposés aux coups de nerfs de bœuf et autres mauvais traitements de l'*argousin* et du sous-*argousin*, ne pouvant jamais quitter la place où ils étaient enchaînés, avaient un sort horrible. M. Sue a peint avec énergie leur misère hideuse dans son *Histoire de la Marine française* tom. IV, p. 420). On peut voir à la fin du même volume une *description* technique très détaillée d'une galère moderne, par Barres de la Penne, qui était chef-d'escadre des galères du roi et inspecteur des constructions à Marseille.

Pour les galériens de nos jours, voy. BAGNES, FORÇATS et FERS. D-o.

**GALÈRE**, voy. GALÉRIUS.

**GALÉRIE**. On appelle ainsi, dans

l'architecture, tout local voûté ou plafonné qui a plus de longueur que de largeur.

L'usage des galeries est très varié ; mais on peut les ranger en différentes classes suivant qu'elles sont destinées à servir de communication entre les diverses pièces d'un édifice ; ou à des fêtes, pour y danser ou y faire de la musique ; ou de musée, pour y réunir des antiquités, des objets rares et curieux, des collections de tableaux, des groupes de figures et des bas-reliefs sculptés, des modèles et des fragments d'architecture, et d'autres productions intéressantes du domaine des beaux-arts. Toutes ces sortes de galeries sont susceptibles de recevoir les dispositions les plus belles et les plus riches, soit par le moyen des ornements sculptés ou peints qu'on y distribue, soit par l'emploi de la sculpture statuaire et de la peinture monumentale, c'est-à-dire exécutée sur place ou pour la place, soit enfin par la réunion de ces moyens décoratifs.

Malgré l'absence de l'unité et le manque d'harmonie entre ces ornements et les formes architecturales qu'offrent beaucoup de galeries, surtout quand les peintres en ont seuls conçu et exécuté la décoration, il est certain que ce genre de construction présente le plus beau et le plus vaste champ à l'imagination et au génie du peintre, qui à ces deux éminentes qualités réunit celle d'un talent consciencieux et exercé. Combien de galeries n'existe-t-il pas dans lesquelles les artistes de l'antiquité, de la renaissance et des temps modernes, ont trouvé le moyen de s'immortaliser, autant comme poètes que comme peintres ! Mais aussi, combien de ces galeries n'attestent-elles pas les écarts du génie décoratif qui a détruit la beauté de l'architecture, quand la peinture, au lieu de rehausser l'architecture, lui a nuï complètement !

Notre époque est encore exposée à de semblables fautes par le trop grand nombre de peintres employés à la décoration d'un même lieu, et surtout par l'absence d'une influence directrice, nécessaire à l'accord et qui seule peut produire l'harmonie de l'ensemble, en assignant à chaque partie sa place et son emploi. C'est,

places, le long des murs d'escarpe, et qu'on appelle à cause de leur position *galeries d'escarpe*. On y communique, quand les fossés sont bien secs, avec la galerie de contrescarpe, par des galeries que l'on conduit par-dessous le sol des fossés.

De ces galeries, comme des galeries d'écoute, ou ouvre ensuite à droite et à gauche des rameaux qui restent ainsi préparés pendant la paix pour être dirigés pendant le siège vers les points d'attaque. C'est à l'extrémité de ces rameaux que l'assiégé dispose et charge les fourneaux destinés à détruire les batteries de brèche, ainsi que les tranchées et les autres travaux de l'assiégeant.

Nous donnerons au mot *MINES* les développements nécessaires pour expliquer le jeu des fourneaux ainsi que les combinaisons que comportent les divers travaux de la guerre souterraine. C-TE.

**GALERIUS**, empereur romain. **GAIVS GALERIUS VALERIUS MAXIMIANUS** naquit dans la province de Dacie, près de Sardique, et, issu de parents obscurs, il fut réduit dans sa jeunesse à garder des troupeaux, ce qui lui fit donner le surnom d'*Armentarius* (du mot *armentum*), sous lequel plusieurs historiens le désignent. Il se distingua dans la carrière militaire et y obtint des succès par sa bravoure et ses talents. Il répudia sa première femme pour épouser Valérie, fille de Dioclétien (*voy.*), qui l'associa à l'empire et le fit César avec Constance Chlore ou le *Pdte*, le 1<sup>er</sup> mars de l'an 292 de J.-C. Quelque temps après, il remporta une grande victoire sur les Sarmates, mais fut ensuite moins heureux dans son entreprise contre Narsès, roi de Perse: il perdit une bataille et fut complètement défait (296). Dioclétien, qui était à Antioche, le reçut avec toutes les marques du plus vif mécontentement et lui fit l'affront de le laisser marcher longtemps à pied près de son char. Galerius s'attacha l'année suivante à réparer un échec aussi éclatant: il se mit à la tête d'une armée nombreuse, défît Narsès, le prit avec sa femme et ses enfants, et lui enleva la Mésopotamie avec cinq provinces au-delà du Tigre.

Dioclétien abdiqua l'empire (305); Maximien suivit son exemple; Constance

et Galerius reçurent le nom d'*Augustes*. On s'attendait à voir investir du titre de Césars Maxence et Constantin, mais l'ambition de Galerius s'y opposa: Maximin et Sévère furent nommés Césars. Dès lors Galerius, redoutant les talents de Constantin, tourna toutes ses vues vers l'anéantissement des espérances de celui-ci. A l'article **CONSTANTIN - LE GRAND** un savant académicien a raconté la suite des événements jusqu'à la mort de Galerius, arrivée en 311. *Voir* sur ce empereur Eutrope, liv. ix, Ammien-Marcellin, liv. xvi, Orose, Eusèbe, liv. viii, Zosime, liv. ii, Socrate, liv. 1<sup>er</sup>, Théodoret, liv. vii. C. D. C.

**GALET**, du celtique *gal*, pierre cailloux roulés des bords de la mer, *voy* **FALAISES**.

Une autre acception du mot *galet* a été expliquée au mot **FROTTEMENT**, T. XI page 742. Y.

**GALET**, espèce de jeu autrefois assez répandu dans la bourgeoisie et qui n'est plus guère connu aujourd'hui que de personnes de la classe ouvrière. Il se joue avec des galets, sorte de grosses dames en ivoire qu'on jette sur une table assez semblable par la forme de ses bords à un billard très étroit et sans drap. Le but est au bout de la table: il faut en approcher le plus près possible les galets, en évitant les trous ou trémies qui terminent la table. X.

**GALIANI** (l'abbé **FERNANDO**), un des penseurs les plus originaux du xviii<sup>e</sup> siècle, peut être cité comme un exemple frappant de l'empire de la société française à cette époque et de l'influence européenne qu'exerçaient alors les salons de Paris. Doué de facultés brillantes, Galiani, si sa vie entière se fût passée en Italie, se serait sans doute fait connaître comme un écrivain spirituel dont les ingénieuses dissertations auraient été s'effeuiller dans les recueils des Académies de Naples, de Rome, de Florence; mais sa réputation n'aurait pas franchi les Alpes. Un séjour de quelques années à Paris, l'ayant mis en contact avec les hommes qui donnaient le ton à l'opinion publique, éveilla sa verve et fit jaillir de ses entretiens ces vives étincelles qui charmaient un monde passionné pour les plaisirs de



l'esprit. Intimement lié avec Grimm et Diderot, il devint un des habitués des salons de M<sup>me</sup> Geoffrin et du baron d'Holbach. La vivacité de sa conversation, le sel de ses réparties, la finesse de ses épigrammes, la mobilité de sa physionomie, et jusqu'à l'extrême petitesse de sa taille, tout concourut à ses succès. Dès lors il put prétendre à la célébrité; sa renommée se répandit en Europe, et plusieurs souverains du Nord, Frédéric II, Catherine II, le duc de Saxe-Gotha, lui donnèrent des témoignages de leur bienveillance. De retour dans sa patrie, il regrette le coin de la cheminée de M<sup>me</sup> d'Épinay (voy.); il écrit sans cesse : « Ici, rien ne m'électrise. » La vie de Naples, où il n'avait plus d'écouteurs, lui sembla monotone, après avoir savouré les délices de ces conversations intarissables où s'agitaient tant de problèmes graves ou frivoles, et où tout l'univers connu et inconnu était mis en question.

Voici les renseignements que Galiani donne lui-même sur la première moitié de sa vie dans une lettre adressée à M<sup>me</sup> d'Épinay, le 13 décembre 1770 : « Si à cette occasion quelque gazetier voulait dire quelque chose de ma vie littéraire, sachez que je suis né en 1728, le 2 décembre; qu'en 1748 je devins célèbre par une plai-santerie poétique et une oraison funèbre de feu notre bourreau, Dominique Jannacone, d'illustre mémoire; qu'en 1749 je publiai mon livre sur *la Monnaie*; en 1754, sur les Blés en question; en 1755, je fis une dissertation sur l'histoire naturelle du Vésuve, qui fut envoyée, ensemble avec une collection de pierres du Vésuve, au pape Benoît XIV, et qui n'a jamais été imprimée. En 1756, je fus nommé académicien de l'Académie d'Herculanum, et je travaillai beaucoup au 1<sup>er</sup> volume des planches; je fis même une grande dissertation sur la peinture des anciens, que l'abbé Arnaud a vue. En 1758, j'imprimai l'oraison funèbre de Benoît XIV c'est ce qui me plaît le mieux de mes ouvrages. Ensuite je devins poétique, et en France je n'ai fait que des enfants et des livres qui n'ont pas vu le jour. Vous connaissez mon Horace, et le public connaît mes *Dialogues*. »

Arrivé à Paris au mois de juin 1759,

comme secrétaire d'ambassade, il y séjourna jusque vers le milieu de 1769, sauf une lacune d'environ deux années, qu'il employa d'abord à un voyage dans sa patrie, puis à visiter l'Angleterre et la Hollande. Avant de quitter la France, il termina le plus célèbre de ses ouvrages, ses *Dialogues sur le commerce des blés*, qu'il laissa entre les mains de Diderot et qui parurent au commencement de 1770, 2 vol. in-8°. Le sujet de cet écrit est l'édit de 1764 qui permit la libre exportation des grains; concession faite à l'opinion publique, et suscitée par les économistes. Par malheur, il y eut bientôt un renchérissement et une disette, dont les uns attribuaient la cause à l'édit, tandis que les autres soutenaient le contraire. Le feu de la controverse n'était pas encore amorti quand parut le livre de Galiani; il fit une vive sensation. L'auteur y prend parti contre les économistes; il se déclare contre tout système exclusif; il montre avec surabondance d'esprit et de bon sens que le problème de la libre exportation des blés varie avec la nature des états, selon qu'ils sont industriels, commerçants ou agricoles, maritimes ou méditerranéens, etc. Galiani y montre son esprit tout pratique et très peu livré aux utopies; ses principes ne sont jamais que le résultat de l'expérience; il prend le contrepied des économistes, qui se perdaient dans les nuages des théories. Ce n'était pas qu'il manquât de hardiesse, mais il faisait passer ses témérités à la faveur de saillies spirituelles. Il avait dans le tour d'esprit quelque chose de rabelaisien, et c'était souvent sous une enveloppe de bouffonneries qu'il hasardait les vérités les plus audacieuses. Au sujet de ses *Dialogues*, Voltaire écrivait à Diderot, le 10 janvier 1770 : « Il semble que Platon et Molière se soient réunis pour composer cet ouvrage. Je n'en ai encore lu que les deux tiers; j'attends le dénouement de la pièce avec une grande impatience. On n'a jamais raisonné ni mieux, ni plus plaisamment.... Oh! le plaisant livre, le charmant livre, que les *Dialogues* sur le commerce des blés! » Plus tard, dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, il s'exprima ainsi à l'article *Blé*: « M. l'abbé Galiani, Napolitain, réjouit la nation

sur l'exportation des blés; il trouva le secret de faire, même en français, des dialogues aussi amusants que nos meilleurs romans et aussi instructifs que nos meilleurs livres sérieux. Si cet ouvrage ne fit pas diminuer le prix du pain, il donna beaucoup de plaisir à la nation, ce qui vaut beaucoup mieux pour elle. »

Galiani est un des hommes de ce temps-là dont on a cité le plus de bons mots. Lorsqu'après l'incendie de l'Opéra français, au Palais-Royal, il fut transféré aux Tuileries, beaucoup de connaisseurs reprochaient à la nouvelle salle d'être extrêmement sourde : « Qu'elle est heureuse ! » s'écria Galiani. Il écrivait au baron d'Holbach : « La philosophie, dont vous êtes le premier maître-d'hôtel, mange-t-elle toujours d'aussi bon appétit ? »

Rappelé à Naples en 1769, Galiani reprit les fonctions de membre du Conseil du commerce, qu'il avait déjà exercées, et il en fut nommé secrétaire en 1777; il fut mis au nombre des ministres de la junte des domaines royaux. Il partagea son temps entre l'exercice de ses fonctions et la culture des lettres. Il reprit son travail sur Horace, dont il avait déjà fait paraître des fragments à Paris dans la *Gazette littéraire* de Suard et de l'abbé Arnaud (voy. ces noms). Il composa le *libretto* d'un opéra bouffon intitulé *le Socrate imaginaire*, qui fut mis en musique par Paësiello et joué avec succès en 1775. Pour égayer ses compatriotes, effrayés de l'éruption du Vésuve qui eut lieu la même année, il fit paraître une brochure plaisante sous ce titre : *Spaventosissima descrizione dello spaventosissimo spavento*. En 1779, il publia un opuscule sur le dialecte napolitain, qu'il soutient avoir été la langue italienne primitive.

Depuis son départ de Paris, il entretenait une correspondance régulière avec M<sup>me</sup> d'Épinay; cette correspondance a été publiée en 1818\*. Son originalité se retrouve dans le style, dans le tour des idées, dans les jugements sur les hommes

(\*) *Correspondance inédite de l'abbé Galiani avec M<sup>me</sup> d'Épinay, le baron d'Holbach, Grimm, etc. pendant les années 1765 à 1781, édition imprimée sur les lettres autographes de l'auteur et accompagnée de notes, etc., etc., 2 vol. in-8°, Paris, chez Treutzel et Wurta. S.*

et sur les choses; il y règne une extrême liberté, et il faut dire que les plus rigoureuses bienséances n'y sont pas toujours observées; mais son coup d'œil est toujours lumineux, et les aperçus piquants y abondent.

Galiani mourut à Naples le 30 octobre 1787, âgé de 59 ans. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages inédits; la liste en est trop longue pour la rapporter ici. A-D.

**GALIANO** (don ANTONIO-ALCALÁ), député aux cortès espagnols, qui s'est fait un nom par l'exaltation de ses opinions libérales. Né vers 1790 à Cadix, où il passa la plus grande partie de sa jeunesse, il marqua peu avant l'année 1820, dans laquelle a commencé pour lui la vie publique. A cette époque, Galiano prit part au soulèvement de l'île de Léon avec une activité extraordinaire, et rédigea des proclamations pour le général Quiroga. En 1821, il était chef politique de Cordoue, et fut élu député aux cortès de 1822. Quelques jours avant l'ouverture de cette session, M. Martinez de la Rosa avait été appelé à la tête des affaires : Galiano, l'un des chefs de l'Opposition, poursuivit avec ardeur le renversement de ce ministère, qui ne succomba pourtant qu'après la clôture des cortès par le roi; mais l'assemblée fut bientôt convoquée extraordinairement, et Galiano y soutint les mesures exceptionnelles proposées par les nouveaux ministres *exaltados*. « Je sais, dit-il (séance du 23 octobre 1823), que le glaive à deux tranchants peut demain frapper ma tête; mais n'importe! périssons tous, pourvu que notre liberté ne périsse pas! » Le 9 janvier 1823, le ministre d'état San-Miguel donna lecture aux cortès de plusieurs notes officielles des cabinets de France, de Prusse, d'Autriche et de Russie, dans lesquelles ces puissances rejetaient la constitution en vigueur, comme ayant été imposée au roi Ferdinand VII. Le président répondit que « les cortès ne consentiraient jamais à permettre qu'il fût apporté aucun changement, aucune modification, au pacte fondamental, autrement que dans les formes que ce même pacte avait prescrites; » et Galiano se leva aussitôt pour demander que cette résolution fût signifiée au roi par un message. Le dé-

né Arguelles (voy.) le monde en faisant un projet de message destiné à être répandu sur toute l'Europe, « afin, disait Galiano, que tout le monde sache que l'Espagne désire la paix, mais qu'elle ne refuse pas la guerre. » Galiano présenta lui-même, le 11 janvier, ce projet de message. Il y exprimait vivement « l'indignation excitée par les notes diplomatiques de la Sainte-Alliance. » Le 30 janvier, M. le comte de Lagarde, ambassadeur de France à Madrid, partit de cette ville. Ainsi que les ministres de Prusse et de Russie, il avait demandé ses passeports au gouvernement espagnol dès le 10 de ce mois. Le discours prononcé par Louis XVIII à l'ouverture des chambres françaises ne laissait aucun doute sur l'intervention résolue au congrès de Vienne. Galiano voulait qu'on procédât sur-le-champ au tirage des conscrits (quintos), qu'on n'admit aucune exception, et que, si le danger devenait imminent, tout le peuple fût appelé en masse à la défense de la patrie. Le roi Ferdinand refusa de clore en personne les cortès extraordinaires. Il essaya vainement de changer son ministère, refusa d'ouvrir lui-même la session des cortès ornières le 1<sup>er</sup> mars, et échoua de nouveau dans la composition d'un autre ministère ; enfin il consentit à garder les anciens ministres, mais seulement par *intérim*. Le 3 mars, le roi céda aux injonctions des cortès, et le lendemain il désigna Séville pour la translation du siège du gouvernement. Il partit en effet le 20 ; les cortès et le corps diplomatique partirent deux jours après. Mais, dès le 7 de ce mois, l'armée française avait passé la Bidassoa. Le 15 mai 1823, don José-Marie Calatayud entra au ministère, et le 11 juin Galiano interpella le premier ministre sur la situation des affaires. Ce fut sur la proposition de Galiano et d'Arguelles que les cortès invitèrent le roi à quitter Séville et à se réfugier dans l'île d'Ibiza : Ferdinand refusa. Alors Galiano demanda qu'il fût regardé comme étant en état d'empêchement moral, prévu par

la constitution, et qu'une régence provisoire fût nommée. Cette proposition passa à une immense majorité ; mais le lendemain le roi céda : le 15 juin il entra à Cadix, et la régence remit ses pouvoirs. La prise du Trocadéro fit le reste. Voy. FERDINAND VII et ANGOULÊME (duc d').

Alcala Galiano se retira en Angleterre, et de cette époque date son angomanie et son antipathie pour la France. Lorsqu'après la mort de Ferdinand VII le gouvernement espagnol redevint constitutionnel, Galiano reparut sur la scène politique. Député de Cadix au mois d'octobre 1834, il reprit son rôle de tribun, et lutta constamment contre le ministère. Madrid ayant été déclaré en état de siège, le 4 août 1835, par suite des troubles qui y avaient éclaté, Galiano fut arrêté ; mais le financier Mendizabal (voy.), ayant remplacé le comte de Toreno (voy.) au ministère, le fit remettre en liberté. Galiano lui prêta alors l'appui de son talent, et la *Revista español* exprima ses pensées sur toutes les questions alors en discussion.

Le 16 novembre la session des cortès fut ouverte. Galiano et Arguelles firent partie de la commission de l'adresse et soutinrent avec force et succès la demande du ministère de l'appuyer par un vote de confiance. Les événements de la Granja et le meurtre du général Quesada, gouverneur de Madrid (décembre 1836), inspirèrent un vif dégoût aux amis mêmes de la cause libérale en Espagne, et depuis ce temps Galiano sembla calmer son ardeur. Le ministère du duc de Frias (voy.) n'a rencontré en lui qu'un adversaire très circonspect.

Après avoir toujours été le représentant de Cadix, sa ville natale, Galiano est aujourd'hui député de Madrid. On le range maintenant dans le parti modéré ou conservateur, et il a été question de le faire entrer dans l'une des dernières combinaisons ministérielles essayées dans cette malheureuse Espagne où la guerre civile en permanence entretient les passions, l'inquiétude et tous les maux de l'anarchie. Galiano a publié en 1821 un volume intitulé *Maximas y principios de legislacion universal*, adopté par les cor-

tès pour l'enseignement dans les écoles de droit.

E. P-c-r.

**GALICE** (*Galicia*), province d'Espagne avec titre de royaume, comprise dans l'angle nord-ouest de la Péninsule, et située entre 41° 35' et 43° 45' de latit. sept., et entre 7° 10' et 10° 5' de long. occid. (méridien de l'île de Fer). Elle est entourée à l'ouest et au nord par l'Océan atlantique; au sud, le Minho la sépare du Portugal; elle confine à l'est avec le royaume de Léon et avec la principauté des Asturies. Elle présente à peu près la forme d'un quadrilatère dont les côtés regardent les quatre points cardinaux. Sa longueur du nord au sud est de 50 lieues, et sa largeur de l'est à l'ouest de 40; ses côtes ont 100 lieues de développement, et sa superficie entière est de 2,064 lieues carrées (de 20 au degré); la chaîne des monts Cantabres, prolongement du grand système pyrénéen, la traverse en courant vers l'est, et va se terminer au cap Finisterra, point qui figure avec le cap Ortegal, également situé en Galice, sur la côte septentrionale, parmi les promontoires les plus importants de l'Europe. La chaîne prend, en se subdivisant dans cette province, diverses dénominations et elle y détermine quatre pentes générales. Les deux premières portent leurs eaux vers l'Océan, la troisième concourt à former le bassin du Minho, la dernière appartient à ceux du Duero et de la Limia. Un grand nombre d'affluents, généralement peu considérables, sont tributaires de ces fleuves, notamment du Minho, qui se trouve être ainsi le seul cours d'eau important dont ce sol montueux soit arrosé. Les sommets qui le hérissent forment des vallées souvent profondes et d'un accès difficile. Leurs flancs recèlent d'abondantes richesses minéralogiques faiblement exploitées. On croit que les mines d'où les Romains retiraient annuellement de fortes quantités d'or et d'argent étaient en partie situées en Galice; mais le gîte de ces métaux précieux n'est plus retrouvé; le fer, le cuivre, le plomb existent aussi dans ces montagnes. L'étain seul est extrait du sol aux environs de Monterey. De beaux marbres, du jaspe, etc., se rencontrent sur plusieurs

points, ainsi que de nombreuses sources d'eaux minérales. Les parties les plus élevées de la région montagneuse sont recouvertes de vastes forêts de chênes, de hêtres, etc., où vivent le sanglier, le cerf, le daim. Les espèces féroces paraissent y avoir été détruites. Au-dessous, le sol souvent stérile se couvre de châtaigniers, de noyers, de pommiers, dont les produits sont d'un grand intérêt pour les habitants. Dans la vallée même, un terrain parfois calcaire oppose des obstacles à la culture. Toutefois l'industrielle activité des Galiciens sait en triompher, et lui fait produire du blé, de l'orge, de l'avoine, surtout du maïs et du seigle; le lin et le chanvre se cultivent aussi avec succès. La vigne est partout; mais elle réussit plus particulièrement dans le nord-ouest, où l'on trouve également, quoique en petite quantité, l'orange et le citronnier. Le pays offre encore d'excellents pâturages où sont élevés de nombreux bestiaux, parmi lesquels on distingue des chevaux et des mulets dont la race est fort belle; une grande quantité de porcs fournissent des jambons estimés dans toute l'Espagne. L'industrie manufacturière est sans importance. Le commerce, qui était immense anciennement avec les colonies de l'Amérique du Sud, est aujourd'hui fort réduit et tout intérieur. Des ports nombreux deviennent le centre d'un cabotage considérable, qu'alimentent en grande partie les riches pêches qui se font sur la côte.

Le climat est tempéré sur le rivage et froid dans l'intérieur; cette contrée est la partie de l'Espagne où il pleut le plus. La population, qui s'élevait d'après le dernier recensement à 1,795,199 habitants, à raison de 870 par lieue carrée, est généralement forte et robuste; sa taille est haute. Elle se distingue par un caractère laborieux, par un esprit entreprenant qui se fait moins remarquer dans les autres parties du royaume. Comme nos Auvergnats, les Galiciens quittent la contrée pauvre que la nature leur a départie pour se répandre dans les grandes cités du centre et du sud, où ils exercent avec une probité et une économie devenues proverbiales les plus rudes métiers. La Galice

unit aussi à l'armée d'excellents soldats. Cette population descend des anciens *Callaici*, peuples vaillants qui défendirent longtemps leur indépendance contre la puissance romaine. Mêlée aux Ibères lors de la dissolution de l'empire, se lutta de nouveau avec courage contre les Maures. Au xv<sup>e</sup> siècle, la Galice n'était qu'une sorte ralliée que nominale ment à la monarchie : ce fut Ferdinand V qui, en 1474, la fit véritablement espagnole en l'arrachant au joug féodal qui pesait sur elle. Nulle autre contrée au reste en Espagne, après les provinces Basques et le Portugal, n'a autant conservé sa physionomie ancienne. On y parle encore la langue castillane comme du temps d'Alphonse-le-Sage. Cependant les sciences et les arts y sont en honneur et y ont produit plusieurs hommes distingués. La Galice forme à elle seule une des treize capitaineries générales de l'Espagne. Parmi ses chefs, nous nommerons *Santiago* ou Saint-Jacques de Compostelle, ville peuplée de 1,000 habitants, longtemps fameuse par son pèlerinage qui y attirait un nombreux concours de visiteurs, et siège d'un archevêché, d'une audience royale de justice et d'une des plus importantes universités du royaume; la Corogne (*roy.*), un des meilleurs ports de l'Espagne, et l'on peut considérer comme la capitale de la province, puisque les autorités politiques y font leur résidence; Ferrol, et les trois ports militaires les plus importants du royaume; Vigo, port de commerce, et Lago, Oreuse, Tuy et Mondoñedo, villes épiscopales. P. A. D.

**GALICIE** \* (ROYAUME DE), nom donné par le gouvernement autrichien (*Gazzen*) à une province de cette vaste monarchie composée des parties de l'ancienne Pologne enlevées à ce pays par l'Autriche lors du partage de 1772. Parmi toutes les provinces autrichiennes, elle se le cède en importance qu'à la Hon-

grie et au royaume lombardo-vénitien.

I. *Statistique.* L'étendue territoriale de la Galicie est d'environ 1,500 milles carrés d'Allemagne\*. Cette province est bornée au nord par la république de Cracovie et le royaume de Pologne; à l'ouest, par la Silésie autrichienne; au midi, par la Hongrie; à l'est par la Volhynie et la Podolie, provinces ci-devant polonaises de la Russie, et par la principauté de Moldavie. Le pays est plat dans sa partie septentrionale et centrale, montagneux vers le sud, où s'étend l'immense chaîne des Karpathes, qui séparent la Galicie de la Hongrie. Les principales rivières, plus ou moins navigables, sont d'un côté la Vistule, qui reçoit le San et le Boug, et se jette dans la Baltique, de l'autre le Dniester et le Prouth, dont le premier tombe directement et l'autre par l'intermédiaire du Danube dans la mer Noire. Le climat est assez rigoureux; le froid s'élève jusqu'à 26 degrés de Réaumur. Le sol est sablonneux vers le nord; les terres les plus fertiles se trouvent dans la partie de l'est et du sud-est. Les richesses minéralogiques du pays sont très importantes. Le sel gemme de Wieliczka (Viélichka) et de Bochnia, et les sources salées dans les districts de Stryi et de Sambor produisent un revenu net de près de 10 millions de francs. Des mines de plomb, de soufre, de charbon de terre, mais surtout un excellent et abondant minerai de fer, livrent des produits pour une valeur considérable. Les forêts couvrent environ le quart de la superficie du sol; outre ce qu'elles fournissent à la consommation du pays et à l'exploitation de ses mines et usines, elles renferment de grandes masses de bois de construction en pins, sapins, et des chênes propres à la fabrication des douves. Parmi les productions agricoles, les céréales tiennent le premier rang; leur exportation en nature et en eau-de-vie de grain se fait en partie par eau, à Dantzig, en partie sur les excellentes chaussées qui traversent en tout sens le pays et le lient aux autres provinces autrichiennes. L'industrie manufacturière se borne à des fa-

(\*) Les historiens latins ont écrit ce nom *Hannus*, *Galicia*, quelquefois *Galatia* et *Gallicia*. Il est formé par l'addition d'une terminaison latine, au nom de *Halix* (*Halitch*), lui-même dérivé, à notre usage, de *Δαλ*, sel. L'usage d'écrire Galice s'a donc point de fondement solide; et, en tout cas, nous nous permettons de nous écarter de l'usage pour rétablir la véritable orthographe. J. H. S.

(\*) L'Encyclopédie autrichienne dit qu'on l'estime à 1,410 m. c. g. D'après le C.-L. elle est maintenant de 1,550 milles. S.

briques de draps moyens et ordinaires, à des manufactures de toiles, des tanneries, des verreries et des papeteries. Les principaux articles d'exportation de la Galicie sont donc le sel, le fer, le bois, les céréales, les bêtes à cornes, la laine, le lin, le chanvre, les grosses toiles, les peaux, le miel et la cire. Le pays contient peu de grandes villes : *Léopol* (*Lemberg*), sa capitale, a 60,000 habitants; *Brody*, entrepôt commercial, 30,000; *Tarnopol* et *Stanislawow*, 12,000; *Przemysl*, *Rzeszow*, *Tarnow*, de 8 à 10,000.

La population de la Galicie s'élevait, en 1835, à 4,217,791 habitants; sur ce total, un peu plus des deux cinquièmes se compose de Polonais catholiques, deux autres cinquièmes de Russiens, du rit grec-uni, parlant un dialecte plus rapproché du polonais que du russe; le dernier cinquième enfin comprend 400,000 Juifs, 100,000 Allemands, des Grecs schismatiques et des Arméniens, des Valaques, etc. La noblesse, qui seule est en possession du sol, se monte à environ 200,000 individus; elle a conservé la majeure partie des qualités et des défauts de l'ancienne démocratie nobiliaire polonaise. Brave, généreuse, hospitalière, patriote, elle est souvent vaniteuse, légère, turbulente, dissipatrice; en somme, elle nous paraît moins avancée en véritable civilisation que la même classe dans le royaume de Pologne et dans le grand-duché de Posen. Il n'y a presque pas de tiers-état en Galicie, car il est impossible de donner ce nom aux Juifs qui encombrant les villes et sont parvenus à y accaparer presque tout le commerce. Le paysan n'est plus serf selon la loi, il n'est pas encore propriétaire, mais il peut déjà être considéré comme un fermier jouissant d'un bail à perpétuité, puisqu'il n'est point permis au seigneur de le déposséder du terrain dont il paie la rente en argent ou en travail. Quant aux lumières et aux dispositions plus ou moins favorables aux progrès en tout genre, une différence notable existe entre le paysan polonais et le paysan russe : le premier a quelque chose d'infiniment plus européen que l'autre. Les montagnards des Karpathes sont aussi pour la plupart plus industriels, plus laborieux

et plus sobres que les habitants de la plaine. Quoique l'allemand soit la langue du gouvernement et de toute l'administration du pays, le polonais y est le seul idiome généralement compris; il parvient même à faire tous les jours des conquêtes dans les familles des employés autrichiens.

La Galicie est administrée par un gouverneur assisté d'un conseil appelé *Gubernium*. Elle est divisée en 19 cercles ou districts, y compris la Bukovine (*voj.*), district moldave, conquis par l'Autriche en 1777, et qu'elle incorpora à la Galicie en 1786. A la tête de ces divisions se trouvent des fonctionnaires qui portent le titre de capitaine de cercle. Des États provinciaux, établis en 1817, se composent de hauts dignitaires de l'Église, d'une cinquantaine de magnats, c'est-à-dire princes, comtes et barons, d'environ trois cents membres de l'ordre équestre (nobles, grands propriétaires) et de deux députés de la bourgeoisie. Cette assemblée se réunit tous les ans à Léopol; on lui communique les *postulata* ou décisions administratives impériales, et leur rôle se borne à adresser à leur tour certaines très humbles pétitions à l'empereur. L'archevêque-primat de Léopol et les deux évêques de Tarnow et de Przemysl sont à la tête du clergé catholique en Galicie; les Russiens du rit grec-uni et les Arméniens ont aussi leurs archevêques siégeant à Léopol. La Galicie a son code civil et son code criminel spécial écrits en latin; la procédure devant les tribunaux a également lieu en latin. Quoiqu'une cour d'appel se trouve établie à Léopol, dans toutes les causes un peu importantes une voie de recours aux magistratures suprêmes de Vienne est ouverte. Il y a une université complète à Léopol, et des gymnases dans presque tous les districts. En 1835, on comptait dans le pays 1,706 écoles populaires fréquentées par 63,411 élèves. Un savant polonais, le comte Joseph-Maximilien Omoliniski, a fondé à Léopol un Musée renfermant une bibliothèque et des collections précieuses, destinées à servir aux études liées à l'histoire et à la nationalité polonaises. Plusieurs ouvrages périodiques polonais paraissent en Galicie; une scène nationale se soutient depuis plus

années à Léopol. Un bon système militaire (*Tabula*) a été introduit dans cette province. La partie des ponts et chaussées y est aussi dirigée avec célérité. La Galicie fournit des recrues : régiments d'infanterie et à quatre cents de hulans ; le temps de service de chaque soldat est de 14 ans. Ces troupes ont le nom de régiments galiciens, et possèdent une organisation distincte de celle de l'armée. Les revenus publics de cette province se montent à environ 30 millions de francs, les dépenses à 20 millions ; le surplus s'engouffre tous les ans dans le néant. Cette situation financière est déplorable pour un pays qui ne tire aucun revenu de ses propres productions, et qui se trouve sans débouchés favorables, à cause de la concurrence et de la législation de douanes des autres provinces qui l'entourent. *Histoire*. Le pays appelé aujourd'hui Galicie se compose de deux parties presqu'également étendues et en population : la Galicie occidentale, d'une origine primordiale polonaise, appartenait aux anciens princes de Cracovie et de Sandomir ; la Galicie orientale, autrefois appelée *Russie-Rouge*, définitivement incorporée à la Pologne, en 1340, sous le règne de Casimir le Grand (*voy.*). Comme l'histoire de la Galicie se divise en deux parties, nous venons d'abord s'identifier absolument avec l'histoire générale de la Pologne, comme nous le faisons ce n'est que sous le prétexte de la possession de la Russie-Rouge que l'Autriche s'associa au premier débordement de ce royaume, nous ne nous arrêtons ici que l'histoire de cette dernière division, et l'histoire de toute la Galicie à partir seulement de 1772.

La Russie-Rouge apparaît d'abord dans les annales du x<sup>e</sup> siècle sous le nom de *Chrobatie-Rouge* ou de *Czerwiensk* (rouge), faisant partie des possessions chrobatiennes du roi de Pologne Boleslas I<sup>er</sup>. Vers la fin du même siècle, elle fut envahie par le duc russe de Kiev (Kief) Wladimir (Vladimir) le Grand. Reconquise par Boleslas (Boleslas le Grand), roi de Pologne, perdue par son successeur Miecislav II, cette province fut pendant près de deux siècles un sujet de litige et

de guerres continuelles entre les rois de Pologne et les différents princes russiens régnant à Kiiow, à Wladimir, à Belz et à Halicz. En 1198, à la mort de Wladimir, duc de Halicz, décédé sans héritiers directs, la Pologne était sur le point d'incorporer déjà cette province, de l'aveu de ses principaux habitants, quand Héléne de Belz, régente de Pologne, obtint du conseil que ce duché serait donné à Roman, frère de Wladimir. Ce prince périt, en 1206, à la bataille de Zawichost ; sa famille fut temporairement déposée du duché, et, au milieu des guerres civiles qui s'ensuivirent parmi les Russiens de Halicz, nous les voyons invoquer aussi pour souverain Coloman, second fils d'André II, roi de Hongrie. Ce Coloman se fit couronner roi de Halicz en 1214, perdit plus tard ses états et mourut en 1241 sans postérité. Il ne posséda jamais la ville de Wladimir, comme son père ne posséda jamais Halicz ; or c'est d'après des documents dans lesquels André II prenait entre autres le titre *Gallicie Lodomeriæque rex*, que l'Autriche réclama, six siècles plus tard, des droits de la couronne de Hongrie à la possession de toute la Russie-Rouge. Après le règne passager de Coloman, Halicz rentra sous la domination de Daniel, fils de Roman, auquel la Pologne avait donné l'investiture de ce duché, comme nous l'avons vu plus haut. Daniel fit de vastes conquêtes sur les Lithuaniens, et obtint du pape le titre de roi en 1246. Léon, son fils, fonda Léopol, et mourut en 1301. Ses deux fils périrent dans une guerre soutenue contre le grand-duc de Lithuanie Ghédymine, et leur sœur Marie ayant épousé le prince piaste (polonais) Troyden, duc de Mazovie, son fils Boleslas Troydenowicz commença à régner sur la Russie-Rouge, en 1327. Il fut empoisonné en 1340, et c'est alors que le chef de la famille piaste, Casimir-le-Grand, roi de Pologne, occupa définitivement l'héritage de Boleslas et l'incorpora à son royaume. Casimir accorda aux habitants tous les droits des Polonais ; il érigea à Léopol un archevêché catholique, mais protégea avec une égale tolérance toutes les autres religions. Sous les successeurs de ce roi, Louis de Hongrie, Hedwige, Ladislas Jagellon,

Ladislas III, Casimir Jagellon, Jean-Albert, Alexandre, Sigismond I<sup>er</sup> et Sigismond-Auguste, les rois de Pologne se trouvaient dans la paisible possession de la Russie-Rouge, qui, ainsi que leurs autres domaines, leur fut successivement garantie par des traités solennels avec tous leurs voisins. Dans le traité de 1403, conclu entre la Hongrie et Ladislas Jagellon, il est dit expressément que la Hongrie renonce à jamais à ses prétentions territoriales quelconques sur les provinces polonaises ou lithuaniennes. Comme division politique, la Russie-Rouge faisait partie de la Petite-Pologne et y formait les palatinats de Belz et de Russie, ainsi qu'une partie de ceux de Volhynie et de Podolie. Sous le règne de Sigismond III (1588-1632), la partie de la population qui avait conservé dans cette province le culte grec schismatique embrassa le rit grec-uni et reconnut l'autorité de Rome. Sous le rapport matériel, la Russie-Rouge souffrit à la vérité fréquemment des invasions des Turcs, des Valaques et des Tatars; mais néanmoins sa prospérité s'accrut toujours jusqu'à la malheureuse époque du règne de Jean-Casimir (1648-1669). C'est alors que le fameux Bogdan Chmielnicki, et après lui les Suédois, sous Charles-Gustave, firent subir à cette province des calamités dont ses villes surtout ne se sont jamais relevées depuis. Sous le règne du faible Michel Wisniowiecki, Kamieniec (Kaménietz), forteresse située à quelques lieues seulement des frontières de la Russie-Rouge, tomba entre les mains des Turcs, et ouvrit ainsi l'entrée de ce pays à des invasions encore plus dévastatrices. Cet état de choses ne cessa qu'à la restitution de Kamieniec, obtenue par la paix de Carlowitz, en 1699. Dans la grande guerre du Nord, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Russie-Rouge eut de nouveau beaucoup à souffrir; puis, lors du premier partage de la Pologne, elle passa en 1772, avec plusieurs autres parties de ce royaume, sous la domination autrichienne. C'est à l'occasion de cette œuvre d'iniquité, et du manifeste qui prétendait la justifier, qu'on déterra dans les archives de Hongrie le titre du roi André *Galicæ Lodomerique Rex*, et qu'on imposa aux

provinces enlevées à la Pologne le nom de royaume de Galicie et de Lodomerie. Ce dernier nom était emprunté à la ville de Wlodymir. La Fontaine, dans la fable du Loup et de l'Agneau, a flétri avant l'histoire ces prétentions injustes; Marie-Thérèse elle-même témoigna ses regrets d'avoir cédé au machiavélisme de ses ministres. Pour le connaître dans toute son étendue, il faut se rappeler qu'en faisant valoir son prétendu droit sur la Russie-Rouge comme ancienne dépendance de la Hongrie, l'Autriche envahissait du même coup une partie des plus anciennes possessions polonaises auprès de Cracovie et de Sandomir, où jamais les Hongrois n'ont exercé leur domination un seul instant\*. L'empereur Joseph II parut porter à la Galicie quelque bienveillance: c'est lui qui s'occupa pour elle d'une codification et d'une administration distincte; il améliora le sort des paysans dans cette province, il y fonda l'université de Léopol, et établit même à Vienne une garde galicienne auprès de sa personne. En 1795, l'Autriche, ayant reçu pour prix de sa participation au partage définitif de la Pologne le reste des palatinats de Cracovie et de Sandomir, celui de Lublin et une partie de celui de Podlachie, appela ses anciennes acquisitions polonaises Galicie *orientale* et ses acquisitions nouvelles Galicie *occidentale*. Dans la guerre de 1809, les deux Galicies furent victorieusement occupées par l'armée polonaise du duc de Varsovie, sous le commandement du prince Joseph Poniatowski; mais, par le traité de Vienne, l'Autriche ne perdit que la Galicie occidentale, le cercle de Zamosc et la moitié des salines de Wieliczka qu'on réunit au duché, et les cercles de Tarnopol et de Zaleszczyki, qui furent donnés à la Russie. Le congrès de Vienne fit restituer à l'Autriche ces deux cercles, ainsi que la moitié perdue de

(\* Ici même, cependant, les cartons des chancelleries autrichiennes fournirent des titres erronés qu'on sut mettre habilement en avant: les duchés d'Oswiecim et de Zator (palatinat de Cracovie) avaient en partie dépendu de la Silésie autrichienne et avaient été des fiefs du royaume de Bohême; et la vente de ces duchés au roi de Pologne, disait-on, n'avait pu rompre le lien de vasselage, etc., etc. J. E. S.



liciczka; le reste de ce qui, en 1809, ait été repris à l'Autriche fut adjugé au nouveau royaume de Pologne, créé par l'empereur Alexandre. Depuis 1815, la Galicie n'a plus subi aucune modification territoriale ni aucun changement politique; près de dix mille volontaires galiciens combattirent à la vérité pour la cause de nos frères de Pologne, en 1831, mais la province ne leva point l'étendard de l'insurrection; les autorités de Varsovie crurent elles-mêmes devoir ménager le gouvernement autrichien. Aussi l'empereur français se hâta, de son côté, d'accorder une amnistie franche et entière à ses sujets galiciens qui avaient pris part à la révolution polonaise. — Engel a composé une *histoire de la Galicie et de la Lodomerie* qui se trouve dans le 48<sup>e</sup> vol. de l'*Histoire universelle de Halle*, in-4°. C. M.-cz.

**GALIEN** (CLAUDIUS GALENUS), médecin célèbre, naquit à Pergame l'an 131 de l'ère chrétienne et reçut une excellente éducation. Comme la plupart des philosophes anciens, Galien fit de nombreux et lointains voyages, qui, le mettant en possession d'idées nouvelles, étendirent l'horizon de son intelligence. Il visita la Lycie, la Palestine, Alexandrie, école la plus célèbre de l'ancien monde; puis il retourna dans sa ville natale et y obtint de l'emploi. Un soulèvement qui eut lieu dans cette ville le dégoûta de son séjour, et l'an 161 il se rendit à Rome où il acquit une grande renommée. Mais la jaloussie des autres médecins de la capitale le força de l'en expulser encore. Reprenant alors ses voyages, il visita la Grèce ainsi que les provinces voisines, et étudia ses productions, surtout sous le rapport de la matière médicale. Marc-Aurèle et L. Vérus l'appelèrent à Aquilée, et ce fut là qu'il prépara la thériaque. Galien mourut vers l'an 200 de J.-C.

Pénétré des principes de la philosophie d'Aristote, et concevant comme lui que toutes les sciences s'éclairaient et se fécondaient mutuellement, il n'avait point borné ses études aux sciences purement médicales : la philosophie, l'histoire naturelle avaient aussi fixé son attention. Par malheur, les ouvrages nombreux qu'il a composés sur ce sujet immense sont à peu près complètement perdus pour nous.

Fabricius, dans sa Bibliothèque, énumère comme perdus cinquante ouvrages de médecine et cent dix-huit de philosophie; il reconnaît l'authenticité de quatre-vingt-deux ouvrages qui nous restent de lui, lesquels ne traitent guère que de la médecine.

Galien est le premier médecin peut-être (on ne doit point en excepter Hippocrate lui-même) qui ait compris toute l'importance de l'anatomie : elle doit, suivant lui, servir de base à la médecine. Toutefois il cultiva peu cette science; l'esprit du temps où il vécut mettait un obstacle invincible à cette étude : aussi ne trouve-t-on dans ses ouvrages que des notions fort vagues sur ce point, très souvent même on y rencontre les erreurs les plus grossières. C'est ainsi, par exemple, pour ne citer qu'une de celles-ci, qu'il refuse au cœur une texture musculaire. La physiologie de Galien manquant d'un de ses points de départ les plus nécessaires, de notions claires et précises sur la structure du corps humain, se perd également dans des abstractions aussi obscures que subtiles, et dont une analyse plus rigoureuse a démontré toute la vanité. Ce n'est donc point là qu'il faut chercher le fondement de la réputation immense dont Galien a joui pendant plus de treize siècles. Ce qui a donné aux ouvrages de ce médecin célèbre l'autorité qu'ils ont conservée si longtemps, qui a éclipsé souvent celle d'Hippocrate même, et qu'on ne peut comparer qu'à celle dont Aristote a joui pendant tout le cours du moyen-âge, c'est l'ensemble doctrinal de ses idées sur la médecine proprement dite et sur le traitement qu'on doit opposer aux maladies. Suivant Galien, toutes les maladies dérivent ou de l'altération des humeurs (bile, lymphe, sang, chyle, etc.), ou bien de modifications survenues dans l'état même des organes : les premières sont beaucoup plus fréquentes que les secondes; celles-ci même, lorsqu'elles se développent, ne sont le plus souvent qu'une conséquence de celles-là. Les altérations que peuvent subir les humeurs ne sont pas d'ailleurs toujours les mêmes, elles pèchent ou par la quantité ou par la qualité; sous ce dernier rapport pourtant la mo-

dification morbide est presque toujours identique : c'est l'état de putridité. Aussi voit-on Galien poursuivre toujours celle-ci dans le traitement de la plupart des maladies. Toute la doctrine de l'auteur est là ; sa thérapeutique se déduit de ces idées comme une conséquence de ses prémisses ; c'est l'infailible syllogisme d'Aristote transporté dans la médecine. Tout l'art de traiter les maladies consiste donc à expulser les humeurs peccantes : de là l'effrayante consommation que les galénistes ont faite si longtemps des vomitifs, des purgatifs et des médicaments anti-putrides.

Maintenant, si nous recherchons ce qui a valu à cette doctrine l'autorité dont elle a joui pendant un si long espace de temps, nous trouvons cette cause dans sa simplicité même. Veut-on une preuve décisive de cette assertion, qu'on consulte les personnes étrangères à l'art : presque toutes admettent encore à l'heure qu'il est cette théorie. Cependant nous devons à cette cause en ajouter une plus sérieuse : c'est que ce système trouve dans les faits rigoureusement observés la justification de quelques-uns des principes sur lesquels il repose. L'éclectisme médical moderne a puisé dans l'humorisme de Galien quelques vérités qu'on ne conteste plus guère aujourd'hui. Admettant le procédé philosophique d'Hippocrate, l'observation, mais moins circonspect que ce grand homme dans l'interprétation des faits, souvent le médecin de Pergame perd ceux-ci de vue pour suivre la filiation de ses idées théoriques et en chercher la démonstration dans l'étude des phénomènes de la nature : voilà pourquoi les travaux du premier sont encore aujourd'hui beaucoup plus utiles que ceux du second.

Galien, du reste, n'a pas seulement exercé la médecine, il a aussi exercé la chirurgie ; il a même pratiqué avec succès telle opération qui, aujourd'hui encore, honorerait plus d'un opérateur déjà célèbre.

La première édition de cet auteur parut chez les Aldes, 1525, 5 vol. in-fol. Elle fut suivie de près de celle de Bâle, 1538, 5 vol. Dans celle de Chartier (avec Hippocrate, 13 vol. in-fol., Paris, 1679), le texte grec est accompagné d'une tra-

duction latine. La meilleure édition celle qui se trouve dans la collection d'ouvrages des médecins grecs et latin M. Kühn a publiée à Leipzig de 1830 ; elle forme 20 vol. in-8°. M. ;

**GALILÉE**, voy. PALESTINE.

**GALILÉE** (GALILEO GALILEI) créateur de la physique moderne, fit même temps que Bacon, l'auteur de réforme scientifique qui, en détrônant la scolastique péripatéticienne, en renversa la face des sciences naturelles. Peque Bacon proclamait les règles de la méthode expérimentale, Galilée la pratiqua spontanément en pratique par d'innombrables découvertes.

Il naquit à Pise, le 15 février 1642. Son père, noble florentin, auteur de plusieurs écrits sur la musique, l'astronomie et l'étude des mathématiques, pour lesquelles il déploya une vive aptitude dès son enfance, il montra un goût et une aptitude pour la mécanique et un rare talent d'observation. Il était à peine âgé de 17 ans, lorsque les oscillations d'une pendule suspendue au mur du dôme de Florence conduisirent à la découverte de la loi du pendule, qu'il appliqua d'abord à la mesure du temps et à la construction des horloges. Des ouvriers florentins qui travaillaient à une pompe, répétant aux questions de Galilée, l'avertirent que l'eau ne monterait pas au-delà de 32 toises. Ce fait bien connu d'une classe d'ouvriers fut pour le savant un trait d'union ; il l'introduisit dans la science en détruisant ainsi le préjugé de l'horreur du vide, il prépara une révolution complète dans la physique. Par des expériences qu'il fit sur la tour du dôme, en présence d'un grand nombre de spectateurs, il montra que le poids n'a aucune influence sur la vitesse des corps dans leur chute. Il découvrit les lois du mouvement accéléré et constata que l'espace parcouru par un corps tombant parcourt dans des temps égaux croît comme les nombres in-

Dès l'année 1589, à l'âge de 20 ans, il avait été nommé professeur de mathématiques à Pise. Les attaques que ses travaux portaient à la vieille philosophie attirèrent de nombreux adversaires dans l'intérêt de sa tranquillité, il dut démettre de sa chaire au bout de 8

Mais le sénat de Venise l'appela, comme professeur de mathématiques à l'université de Padoue. Ses leçons eurent un succès extraordinaire; on courait pour l'entendre des contrées les plus éloignées de l'Europe, et Gustave, jeune encore, fut, dit-on, au nombre de ses auditeurs.

On ne nous arrêtera pas à l'invention du thermomètre, qui lui a été connu, mais on n'a pas pu lui disputer le mérite d'avoir agrandi l'usage du télescope. Vers le commencement de l'année 1610, Metius ou Metzu avait présenté sa lunette d'approche aux États-généraux de Hollande. Galilée se mit aussitôt à faire usage et l'appliqua aux observations astronomiques. Par ce moyen, on découvrit les cieux une série de découvertes plus importantes. Dès l'année 1610, il avait découvert les taches du soleil et de la lune. Il vit l'anneau de Saturne s'accroître à l'infini; dans la constellation d'Orion, il compta au moins 500 nouvelles étoiles. Il pressentit que la voie lactée pourrait être également observée au moyen de télescopes d'une plus longue portée. En 1611, il alla à Padoue où il fit diverses expériences astronomiques en présence du cardinal Barberini et de plusieurs autres prélats; il découvrit les nébuleuses et les quatre satellites de Jupiter, qu'il nomma d'abord *les quatre Médicis*. Un pas décisif en faveur du système de Copernic fut fait par la découverte que l'orbite de la terre qu'il fit des faces alternatives de Vénus et de Mars, prouva hors de doute le mouvement des planètes autour du soleil et la lunette qu'elles en reçoivent. Il fit beaucoup d'autres découvertes astronomiques et de nombreuses publications publiques, bien qu'il ne fut hautement le système de Copernic. Le nom de Galilée était devenu si célèbre que le grand-duc de Toscane, Cosme II, au milieu de l'année 1610, le fit venir à Pise comme premier philosophe et premier mathématicien attaché à sa personne.

Après quelques mois de séjour à Rome, il était revenu à Florence, où il publia, en 1613, son *Discours sur les corps mouvants et surnagent dans les fluides*. Il y démontrait le mouvement

périodique des satellites de Jupiter, qu'il avait devinés en avril 1611. Peu après, il inséra dans une seconde édition son opinion sur le lieu, la nature et le mouvement des taches du soleil. Ces brillantes découvertes et la haute faveur dont il jouissait près de Cosme II ameutèrent contre lui l'ignorance et la médiocrité. Déjà l'on avançait que le système de Copernic et de Galilée sur les corps célestes était évidemment contraire aux saintes Écritures. Les dominicains en particulier l'attaquèrent avec fureur dans leurs écrits et dans la chaire. En 1614, ils accusèrent hautement d'hérésie non-seulement les opinions de Galilée sur le mouvement de la terre, mais la découverte qu'il avait faite de diverses planètes. « Cette prétendue découverte, disait un religieux napolitain, est manifestement contraire à l'Apocalypse, puisque ces nouvelles étoiles ne font pas partie de celles qui sont figurées dans le chandelier à sept branches. » Telle était la nature des arguments qu'on faisait valoir contre Galilée.

En 1615, les attaques devinrent plus violentes. Le père Caccini, dominicain de Florence, le dénonça publiquement en chaire dans un sermon où il avait pris pour texte ces paroles de l'Évangile : *Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum?* Galilée s'en plaignit au P. Louis Maraffi, général des dominicains, qui lui répondit « qu'il était affligé du scandale donné par un religieux de son ordre, mais qu'il était étranger aux bêtises (*bestialità*) que faisaient ou pouvaient faire trente ou quarante mille frères dont cet ordre se composait. Le cardinal Bellarmin déclara qu'il considérait le système de Galilée comme hérétique. Toutefois, il fut défendu par quelques autres, tels que les pères Castelli, Foscarini, Campanella. Galilée adressa à la grande-duchesse de Toscane une lettre où il cherchait à prouver par un grand nombre de passages des saints Pères qu'il est permis de décliner dans les questions purement physiques et mathématiques l'autorité des saintes Écritures. Enfin il se rendit à Rome pour y défendre son système et se justifier. Cosme II, qui le protégeait toujours, écrivit à Guichardin, son envoyé près la cour de Rome, de le loger à la

villa Médicis, et il le recommanda au cardinal del Monte. Le pape Paul V combla Galilée de témoignages d'estime. On se borna à lui dire qu'il pouvait sans risque croire au mouvement de la terre, mais qu'il devait traiter cette question comme un simple fait mathématique. Galilée ne fut pas satisfait : il avait la prétention assez téméraire alors d'amener le Saint-Office et le pape à convenir que le système de Copernic n'était pas contraire au respect qu'on doit à la Bible. Le 5 mars 1616, le Saint-Office rendit un décret dans lequel, sans nommer Galilée, il condamnait, comme contraires aux saintes Écritures, la doctrine de Copernic et les écrits qui la défendaient. Galilée n'en continuait pas moins de discuter avec les moines. La cour de Florence, pour lui éviter quelque mauvaise affaire, et aussi dans la crainte que tout cela ne retardât la promotion de deux cardinaux de la maison de Médicis, rappela Galilée. Il partit de Rome au mois de juin 1616, et il obtint en partant une déclaration du cardinal Bellarmin, destinée à faire cesser le bruit répandu que Galilée avait été condamné à faire abjuration et à subir une pénitence canonique\*, mais dans laquelle il lui était fait défense de soutenir désormais le système de Copernic.

Galilée, de retour à Florence, vécut quelques années paisiblement livré à ses études. Les trois comètes qui parurent en 1618 ayant exercé les savants, le père Grassi, jésuite, écrivit sur ce sujet et fut réfuté par Mario Guiducci, élève de Galilée. Le jésuite s'en prit au maître et l'attaqua dans un écrit intitulé *Balace astronomique*, qui parut en 1619. Quelques années après, Galilée fit paraître une réponse (*il Saggiatore*, etc.) qui est considérée comme un chef-d'œuvre d'éloquence et de critique. Il rendit son adversaire ridicule et s'attira par là l'inimitié des jésuites, qui ne l'épargnèrent pas dans la suite.

Vers ce temps, il travaillait à son plus célèbre ouvrage, les *Dialogues sur les deux systèmes de Ptolémée et de Co-*

*pernic*, où, sans exprimer de décision, il introduit trois personnages, dont l'un soutient le système de Copernic, l'autre celui de Ptolémée, et le troisième pèse les motifs des deux adversaires, de telle sorte que la question reste problématique en apparence, mais qu'il est impossible de méconnaître la supériorité des preuves alléguées en faveur de Copernic. Avec cet ouvrage immortel, dans lequel l'élégance et la précision du style égalent la vigueur et la clarté des pensées, Galilée se rendit à Rome, et il fut assez heureux pour obtenir l'*imprimatur*. Après avoir obtenu une semblable permission à Florence, il publia, en 1632, son livre sous ce titre : *Dialogo di Galileo Galilei, dove ne' congressi di quattro giornate si discorre de' due massimi sistemi, Tolemaico e Copernicano*. Cet ouvrage fit la plus vive sensation en Europe. Il fut bientôt traduit en latin et dans plusieurs langues. L'auteur y avançait qu'il était dangereux de se prévaloir des passages des deux Testaments pour expliquer les phénomènes de la nature, puisque les livres sacrés pouvaient être démentis par des démonstrations géométriques et par des expériences; et il s'efforçait de prouver que le système de Copernic n'y était pas contraire.

Tous ses ennemis se déchaînèrent alors. Côme II était mort; le pape Urbain VIII estimait Galilée; mais on lui fit accroire qu'il l'avait tourné en ridicule dans ses dialogues, sous le nom de Simplicius. On ajoutait qu'il avait obtenu par fraude la permission de publier son ouvrage, et que les formes prescrites par l'inquisition n'avaient pas été observées. Urbain VIII chargea une congrégation particulière d'examiner sa conduite et ses écrits. Il fut contraint de se rendre à Rome, à l'âge de 69 ans; il y arriva le 13 janvier 1633; il eut la permission de descendre au palais du grand-duc de Florence. Le 12 avril, il se rendit au Saint-Office; mais on lui accorda l'appartement du fiscal, et il eut la liberté de se promener dans les cours, au lieu d'être retenu fermé au château Saint-Ange ou dans les cachots de l'inquisition. Le 1<sup>er</sup> mai, il eut la permission de revenir au palais

(\*) Voir cette déclaration délivrée à Galilée, en date du 26 mai 1616, à l'article BELLARMIN.

Florence. Le 21 juin, on le rappela au saint-Office; le lendemain, 22 juin 1633, on lui lut sa sentence, et on lui fit abjurer son opinion. La formule qu'il dut prononcer était ainsi conçue : « *Corde sincero et fide non fictâ abjuro, maledico et detestor suprâ dictos errores et hereses.* » Au moment où il se relevait, on assure qu'honteux d'avoir juré malgré sa conviction il dit en frappant du pied la terre, et avec un dépit concentré : *E par si muove* (et pourtant elle tourne)!

Niccolini, ambassadeur du grand-duc de Florence, écrivait au sujet de Galilée, après son jugement : « Il est condamné à rester dans les prisons du Saint-Office aussi longtemps qu'il plaira à Sa Sainteté, et cela parce qu'on a prétendu qu'il avait désobéi aux défenses à lui faites, il y a seize-ans, de rien écrire sur cette matière; mais la peine de la prison a été commuée par Sa Sainteté en une relégation au palais de Florence, où je l'ai conduit moi-même le 24 juin... On lui a même permis d'aller se promener dans les jardins de Rome, à condition qu'il traverserait la ville en carrosse à moitié fermé. »

Il existe une lettre curieuse de Galilée, où il rend compte lui-même de son procès; en voici un extrait : « Après cinq mois de séjour à Rome, comme la peste régnait à Florence, on m'a donné pour prison le palais de mon meilleur ami, monseigneur Piccolomini, archevêque de Sienne. J'y ai joui d'une si grande tranquillité d'esprit que j'ai repris mes études ordinaires, et démontré une grande partie des propositions mécaniques sur la résistance des fluides... La peste ayant cessé à Florence au commencement de décembre (1633), on me permit d'aller à la campagne. Je suis retourné à ma maison de Belvédère, et de là à celle d'Arcestri, où je respire actuellement un air pur, près de ma chère patrie. »

Tous ces détails prouvent que, si l'on fut absurde, du moins on ne fut pas cruel envers Galilée. A l'âge de 74 ans, il perdit complètement la vue, ce qui ne l'empêcha pourtant point de poursuivre ses travaux. Il mourut le 9 janvier 1642, âgé de 78 ans moins un mois. Malgré

les traverses que lui suscita son obstination à prouver que le système de Copernic pouvait se concilier avec les textes sacrés, il a proclamé dans ses ouvrages un grand nombre de vérités et de découvertes qui ont amené le règne de la philosophie expérimentale.

Quand on voit quelles luttes les vérités mathématiques et astronomiques ont à soutenir pour se frayer un passage et obtenir droit de bourgeoisie dans le monde, on est plus disposé à s'armer de patience pour attendre du temps le triomphe contesté des vérités politiques et sociales. A-D.

**GALIMATHIAS**, incohérence ou ambiguïté prétentieuse dans la manière de s'exprimer, d'où résulte un non-sens ou un sens absurde. Le galimathias tient à la fois de l'emphase et de l'amphigouri, de l'enflure et de l'afféterie. Quand il vise au bel-esprit, c'est ce qu'on appelle le *phébus* (voy. T. XI, p. 187); quand il affecte la profondeur unie au sentiment, il reçoit le nom de *pathos*. Dans ses diverses nuances, on le rencontre partout: dans la chaire, à la tribune, au barreau, sur les bancs de l'école, à l'Académie, au théâtre, et jusque dans la conversation. Le style mis à la mode par la coterie de l'hôtel de Rambouillet en offre le type le plus complet, et il n'y a rien à ajouter aux exemples que nous en ont laissés Molière dans la comédie des *Précieuses ridicules*, son premier chef-d'œuvre, et Boileau dans le piquant dialogue intitulé *les Héros de roman*. A une époque où le goût avait épuré le style, on caractérisa, d'une manière trop sévère selon nous, celui d'un célèbre panégyriste en infligeant à ce style, d'une pompe peut-être un peu trop monotone, le sobriquet de *gali-Thomas*. On a, certes, depuis été bien plus loin dans la voie de l'affectation guindée et de la boursoflure creuse.

Si Ronsard, Chapelain et autres faisaient de leur temps du galimathias épique, presque du nôtre Dorat et Demoustier ont fait école dans le genre du galimathias érotique, et aujourd'hui une secte littéraire trop fameuse pour que nous puissions nous permettre de l'appeler par son nom, à propos de galimathias, a laissé bien en arrière tous les

Ronsard et tous les Dorat des siècles passés.

Nous donnerons ici comme *specimen* du genre galimathias, en prose et en vers, deux fragments empruntés à des auteurs dont, par un sentiment de convenance, nous croyons devoir taire les noms, *quia non sunt*.

« Qu'ils fassent donc (les hommes d'é-  
lite de la société) provision de courage,  
« à leur entrée dans cette carrière d'é-  
preuves, et n'oublient pas que toutes  
« les grâces du présent prennent des for-  
mes bien différentes au tribunal du  
« souvenir, quand celui-ci se dépouille  
« à la fois de l'espérance qui promet le  
« bonheur, et de l'amour qui exagère les  
« promesses de l'espérance. » Après une  
pareille période, n'y a-t-il pas lieu de  
s'écrier *Fiat lux!*

Le salmigondis poétique que voici nous  
semble pourtant encore plus curieux :

Toute fleur naît avec son fard :  
Telle on doit être, quand on aime.  
La beauté, c'est l'amour lui-même :  
Aimer peut-il donc être un art ?  
Le sentiment, ce don céleste,  
Suffit lui seul pour embellir.  
Si mon cœur m'apprit à sentir,  
Le tendre amour fera le reste.

On rapporte à l'anecdote suivante l'o-  
rigine réelle ou supposée du mot galima-  
thias, employé comme l'équivalent d'*em-  
brouillamini*. A l'époque où les plaidoi-  
ries se faisaient en latin, un avocat qui  
plaidait pour un nommé Mathias, à qui  
l'on avait dérobé un coq, se fourvoja, dit-  
on, tellement en exposant le fait qu'au  
lieu de dire *gallus Mathiæ*, le coq de  
*Mathias*, il finit par dire au contraire  
*galli Mathias*, le Mathias du coq. Adopte  
qui voudra cette étymologie ; pour nous,  
nous la trouvons plausible, et surtout  
plaisante. P. A. V.

**GALION**, un des vaisseaux des flottes  
du moyen-âge dont il ne reste plus, comme  
de tant d'autres, que le nom et un vague  
souvenir. Voici une description donnée  
par un auteur italien du xvi<sup>e</sup> siècle, en qui  
l'on peut avoir confiance, car il fut long-  
temps capitaine de galères : « Les galions  
sont appelés ainsi à cause de leur forme,  
qui les rapproche des galères, les plus  
longs des navires. Ils ont la poupe à la  
bestardelle et sont droits ou continus de

la poupe à la proue; ils marchent infi-  
niment plus vite que tous les autres vais-  
seaux, et cela de tout temps, aussi bien  
avec le vent de côté, appelé de l'oste, que  
vent en poupe. Ils sont voilés comme  
les plus grandes nefes. Les moindres ont  
ordinairement deux couvertes, les plus  
grands en ont trois. Ils portent de 2 à 5  
mille palmes pesant ; mais on en a vu de  
beaucoup plus grands qui portaient jus-  
qu'à 12,000 palmes, comme celui qui  
fut fabriqué à Venise par Fausto, lequel  
semblait être un château dans la mer. Il  
y en eut un autre plus considérable en-  
core que celui-là, construit aussi à Ve-  
nise, en 1559; il coula dans le port de  
Malamocco, son artillerie s'étant portée  
toute d'un abord pendant une tempête  
imprévue. Aujourd'hui, nos mers sont  
sillonées par le galion du grand-duc de  
Toscane, navire d'une taille prodigieuse  
(*di stupenda grandezza*). » *L'Armata  
navale*, par le capitaine Pantera Pantera,  
Rome, 1614, pag. 41.

Il y a dans le passage qu'on vient de  
lire quelques détails qui ont besoin d'ex-  
plications pour être intelligibles. Ainsi,  
les galions avaient la poupe à la bastar-  
delle, dit Pantera : quelle était cette  
forme ? C'était celle que les constructeurs  
avaient attribuée à la poupe de la galère  
bâtarde, qui par derrière était plus lar-  
gement assise sur l'eau que la galère sub-  
tile, dont l'arrière était fin et étroit, et  
dont la coupe en plan ressemblait à la  
pointe d'un ovale. La poupe à la bastar-  
delle, au contraire, était composée de deux  
fesses qui venaient se joindre à la rots,  
l'étambot moderne, et dont la forme res-  
semblait beaucoup, vue en plan, à la partie  
supérieure du cœur d'une carte à jouer.  
Quand Pantera dit que le galion est droit  
de l'avant à l'arrière, il entend par ces  
mots que ce navire avait peu de cette  
courbure, de la proue à la poupe, que  
nous appelons aujourd'hui la *tonsure*, et  
qui était très grande dans les nefes du  
moyen-âge. Ce que l'auteur de l'*Armata  
navale* appelle le vent de l'oste, c'est ce  
que nous nommons le vent au plus près.  
L'oste était une corde qui servait de bras  
à la voile latine et s'attachait à sa partie  
antérieure, tellement qu'il fallait hâler  
sur l'oste du côté du vent quand on vou-

fit faire venir le navire au vent, comme maintenant on hâle sur le bras de la corne d'artimon et sur le palan du gui quand on veut venir du lof.

Les galiions ont joué un grand rôle dans les navigations commerciales du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. La France, Rhodes, l'Espagne et le Portugal avaient des galiions très grands qui transportaient les marchandises en concurrence avec les grosses galères, les nefes et les carraques. La flotte militaire avait aussi ses galiions qui avaient trois ou quatre ponts, non pas des ponts armés, mais des couvertes, dont les deux supérieures seulement recevaient des canons. Les Espagnols furent les derniers qui conservèrent à des vaisseaux de charge, grands ou petits, successeurs des anciens galiions, un nom qui a tout-à-fait disparu maintenant de la nomenclature navale européenne. Ces galiions espagnols étaient consacrés à la navigation entre la Vera-Cruz et l'Espagne. La flotte qui allait au Pérou était connue sous le nom de *flotte des galiions*, et tout navire venant du Pérou était galiion; il changeait de nom s'il faisait d'autres voyages. Pendant la guerre, des escadres et des corsaires allaient établir leurs croisières sur le chemin de retour des galiions, qui, malgré de belles défenses, tombaient souvent entre des mains ennemies. *Voy. FLOTTE D'ARGENT. A. J.-L.*

**GALIOTE.** Ce navire, que les documents anciens nomment *galeotta*, *galiota*, *galeida*, etc., était un bâtiment de l'espèce galère; seulement il était plus petit que la galère proprement dite: au lieu de 25 ou 26 bancs il en avait au plus 23; quelquefois même il n'en avait que 17. Les galiotes ne portaient pas à l'avant le petit château appelé *rembate* sur lequel les soldats des galères se plaçaient pour combattre, et sous lequel étaient les principales pièces d'artillerie. Toutes les galères avaient l'arbre de maître (le grand mât), mais toutes ne mâtaient pas de trinquet. La galiote était couverte, c'est-à-dire qu'elle était pontée. C'était un navire très rapide, surtout à l'aviron; à la voile, elle pouvait aller très près du vent, « *proeggiano benissimo*, » dit Pantero Pantera. Les états barbaresques avaient des galiotes grandes comme les galères

chrétiennes ordinaires et très semblables à celles-ci, excepté qu'elles ne portaient point de rebates ni de mât de trinquet. Les Barbaresques les faisaient ainsi et les appelaient du nom de galiotes pour n'être pas forcés de les mettre au service du Grand-Turc, à qui elles n'auraient pas échappé si elles n'eussent pas différé par le gréement et par quelques détails de construction des galères véritables.

Dans les mers du Ponent et surtout en Hollande, il y avait et il y a encore une espèce de navire très différente de l'ancienne galiote de la Méditerranée, et nommée pourtant *een galjoet*. La galiote hollandaise du XVII<sup>e</sup> siècle était, dit Aubin, « un bâtiment de grandeur moyenne, mâté en heu, faisant de grandes traversées, même jusqu'aux Indes. Leur longueur ordinaire est de 85 à 90 pieds, quoiqu'on en construise de moindres et aussi de beaucoup plus grandes. »

Pour rendre ce passage intelligible, il faut que nous disions ce qu'était la voile du heu (le *hulk* des Anglais, le *hulac* des Allemands). Le heu ou *hui* n'avait qu'un mât comme les sloops et les cutters de ce temps-ci; ce mât ne recevait point de mât de hune; à son extrémité supérieure se hissait par-derrière une corne médiocrement longue, sur laquelle s'enverguait une voile quadrangulaire ayant la figure d'un triangle rectangle dont la hauteur aurait été double au moins de la base et qu'on aurait tronqué à son sommet au quart de sa hauteur par une ligne inclinée de 23 degrés environ à la ralingue parallèle au mât. Une vergue de fougue, ou de *foule*, comme on disait autrefois, pouvait se hisser au besoin et déployer sa voile de fortune. Le mât du heu était tenu à l'avant par un étai servant de draille à une trinquette ou foc intérieur.

La galiote avait donc un peu l'air du heu et de la corvette ou barque longue; seulement elle était plus ventrue. Quelquefois la galiote portait un petit mât d'artimon planté en avant de la place du timonnier: dans ce cas, le grand mât était au tiers de la longueur du navire à partir de l'avant. On faisait des galiotes dont l'emploi était de servir d'yachts-avisos: elles étaient moins lourdes, moins larges, moins fortes en bois, que celles qui trans-

paix avec la Pologne, plus avantageux pour la Russie que celui d'Androusof (1683), puisqu'il lui céda définitivement Smolensk, Dorogobouge, Béloi, Krasnoï, Kief, Roslavl, Tchernigof, Starodoub, Novgorod-Séverakoi, etc. La crainte des Turcs, qui menaçaient l'empire d'Allemagne, et contre lesquels le pape excitait Jean Sobieski, avait triomphé des scrupules de la république de Pologne, jusque-là si opiniâtre à soutenir ses prétentions sur les territoires en litige. La magnifique récompense qu'il reçut de la régente atteste la part décisive que le premier ministre avait eue à la conclusion du traité.

Profitant des dispositions de la chrétienté, que le pape excitait contre les Turcs, Galitsyne, après avoir fait une alliance contre eux avec l'Empereur, la république de Venise et le roi de Pologne, envoya des ambassadeurs à Versailles, à Madrid, à Amsterdam, à Stockholm, à Copenhague et à Berlin, pour inviter tous les cabinets à entrer dans cette ligue. La plupart de ses agents, bien accueillis dans ces cours étrangères où l'arrivée d'un Russe était chose rare, revinrent cependant avec des réponses évasives; mais cela n'empêcha pas la princesse Sophie de remplir les engagements qu'elle avait pris par le traité de Moscou. Galitsyne, déjà chargé d'honneurs et dont la faveur allait toujours en croissant, eut le commandement en chef de son armée. Il fit, en 1687 et en 1689, deux expéditions contre les Tatars de Crimée, et, quoique les résultats de cette guerre fussent insignifiants, à son retour de chaque campagne il fut reçu par la grande-princesse comme un triomphateur, avec des démonstrations d'une joie sincère et d'une vive reconnaissance.

Cependant Pierre Alexéievitch, que l'histoire appelle Pierre-le-Grand (вог.), venait d'atteindre l'âge de 17 ans et s'indignait de rester sous la tutelle d'une femme, sa sœur, il est vrai, mais seulement par leur père, qu'il avait, lui, à peine connu. On assure que Sophie résolut alors de se défaire de lui; mais son plan échoua par la trahison, ou, pour mieux dire, par la fidélité de deux strélitz sur l'obéissance desquels on avait trop légèrement compté. On ne peut dire positivement jusqu'à

quel point le favori avait trempé dans la conjuration; mais elle devint fatale à l'un et à l'autre. Nous parlerons ailleurs de la révolution qui brisa le sceptre entre les mains de la princesse pour le remettre au futur réformateur de la Russie. Sophie, dont la fierté avait repoussé le conseil que lui donnait Galitsyne de se sauver en Pologne, fut reléguée dans un couvent, et le favori, après avoir fait de vains efforts pour fléchir le jeune monarque, fut lui-même arrêté, mis en jugement (1689) et exilé dans la ville hyperboréenne de Iarensk (gouv. de Vologda), avec privation de tous ses titres et honneurs, et confiscation de tous ses biens. Cependant il n'y resta pas longtemps, son assure qu'il lui fut permis de revenir dans une des terres qui lui avaient appartenu aux environs de Moscou, sans doute par l'influence de ses parents, dont deux, le prince BOAS ALEXÉIEVITCH Galitsyne, gouverneur de Kasan et d'Astrakhan, puis conseiller de régence, et le prince Mikhaïl Mikhaïlovitch, le célèbre feld-maréchal, jouissaient d'un grand crédit près du jeune monarque, vers lequel tous les regards étaient alors tournés. Mais en 1693 un nouveau procès lui fut intenté, à la suite duquel on l'exila au fort de Poustozersk, dans le district glacial de Mézen (gouv. d'Arkhanghelsk), d'où on ne lui permit dans la suite de revenir que jusqu'à Pinega. C'est là que cet homme remarquable, honoré par ses contemporains du surnom de grand et qui certainement fut supérieur à la plupart de ses compatriotes de la même époque, termina ses jours, le 13 novembre 1713. Bientôt après, ses deux fils eurent la permission de revenir de leur exil; l'aîné, ALEXIS VASSILIEVITCH, au temps de sa haute fortune de leur père, avait été gouverneur de la grande Permie et joint du chancelier; le cadet, MICHAÏL VASSILIEVITCH, avait servi dans la marine avec le grade d'officier.

L'année 1713 est aussi celle de la mort du prince Boris Alexéievitch dont nous avons parlé, homme très savant, qui avait été gouverneur du jeune tsar Pierre. Il était né en 1641, fils d'Alexis Andréievitch, appartenait par conséquent à la troisième des quatre branches de cette famille issues du prince André Andréievitch.



vetons sortirent de cette bran- les hommes d'état distingués nit à la Russie, nous n'en nom- in, le prince DMITRI ALEXÉIE- istre en France et près des États- éerlandais, qui fut en même vant minéralogiste, en corres- vec Voltaire, membre de dif- démies et auteur d'ouvrages en tous genres\*. Sa femme, : Amélie Galitsyne, fille du sien comte de Schmettau, se re par son amour pour les ir sa piété qu'elle poussa jus- ration. Elle eut une grande onversion du comte de Stol- , et elle décida son fils à aller ionnaire en Amérique où il est asterhuys, Hamann, Jacobi, nt ses amis; le premier lui 785, sa *Lettre sur l'athéisme*. on française ayant mis fin à le son époux, ils se retirèrent ne. Après la mort du prince, 803 à Brunswic, sa veuve vé- ster, et elle mourut près de n 1806.

dirons rien de la seconde bran- ans florissante, et qui ne tarda idre.

ième, au contraire, celle dont le prince MICHEL ANDRÉIE- itsyne, boïar et voïvode de éritera de nous arrêter, par les s illustres, grands guerriers, états et diplomates, qu'elle en-

MIKHAILOVITCH, le premier Pierre-le-Grand membre du ré, et, après la mort de Pierre II,

lui qui fournit des notes à Keralio, *histoire de la dernière guerre entre les Turcs* et pour les détails sur la fa- que qu'il y a insérés. Keralio parle : beaucoup d'éloges (t. II, pag. ut voir aussi sur lui un article de *universelle*, et un autre dans *Sné- ionnaire des auteurs russes profanes* . I, p. 319. Avertissons cependant e les deux ouvrages ne sont pas les titres de ceux du prince; il y a : erreur ou manque d'exactitude x notices, mais nous croyons que :s du bibliographe russe ont été ises que celles de M. Weiss, l'auteur ançais. Voir aussi dans la *Biogra- e l'article Keralio*.

op. d. G. d. M. Tome XII,

l'un de ceux qui, en appelant au trône la duchesse de Courlande (voy. ANNE), ar- rêtèrent des conditions restrictives de la souveraineté. On sait quel compte Anne Ivanovna, devenue tsarine, tint du ser- ment qu'on lui avait fait prêter, et com- ment elle se vengea de la haute noblesse d'avoir voulu limiter son pouvoir. Les Galitsyne, proches parents des Dolgo- rouki (voy.), furent en partie enve- loppés dans la ruine de cette famille. Le prince Dmitri, vieux Russe con- traire à toutes les innovations qui se succédaient, montra une âme forte en supportant le malheur avec dignité (voir Manstein, p. 54); il mourut dans la for- teresse de Schlussembourg en 1738, mais sans faire retomber sur ses enfants le poids de sa disgrâce.

Son frère, le feldmaréchal MIKHAIL MIKHAILOVITCH Galitsyne, l'un des prin- cipaux frères d'armes de Pierre-le-Grand, naquit le 1<sup>er</sup> novembre 1675\*. Il fut d'abord à la cour l'un des camarades du jeune tsar; mais bientôt il le suivit à la guerre, renonçant à son titre de *stolnik*, espèce de gentilhomme de la chambre, pour devenir simple soldat aux gardes. Dans cette nouvelle carrière, le prince gagna tous ses grades à la pointe de son épée : depuis Asof, où il fut nom- mé enseigne, il suivit son maître à Vos- krecensk, sur la mer Noire, à Schlus- selbourg, en Courlande, en Pologne, en Ukraine, etc. La prise de Schlussel- bourg, où il s'immortalisa par ce mot : *Maintenant ma vie est à Dieu!* lorsque le tsar voulut arrêter par un contre-ordre l'assaut déjà commencé, l'avait fait nom- mer colonel des gardes de Séméonof, hon- neur réservé jusqu'alors au souverain. Ce fut également par exception qu'il reçut le grand-cordon de Saint-André, n'étant encore que général-major, tandis qu'il fallait être au moins lieutenant général ou du grade civil correspondant pour être décoré de cet ordre; mais Pierre-le- Grand voulut témoigner ainsi sa satis- faction du succès remporté par Galitsyne contre les Suédois à Dobry, en Lithuanie, le 29 août 1708. Sa victoire de Lessno, sur le général Lœwenhaupt, lui valut le grade de lieutenant général. En 1709,

(\*) Bantysch Kamenski; Keralio dit en 1674,

il prit part à la fameuse bataille de Poltava (1709), et ce fut à lui que les débris de l'armée suédoise se rendirent à Péterzvolotchna, trois jours après leur défaite. Il accompagna son maître de l'Ukraine en Finlande et de la Finlande en Ukraine, toujours brave, actif et dévoué : aussi fut-il, dans la malheureuse campagne du Prouth, la seule, dit Keralio, où sa prudence et sa valeur devinrent inutiles, l'un de ceux qui, voyant l'armée russe enveloppée par un ennemi quatre fois plus nombreux, repoussèrent l'idée de se rendre, aimant mieux mourir que d'exposer le pays à cette honte. *Voy. CATHERINE I<sup>re</sup>* et *PIERRE-LE-GRAND*.

Nommé ensuite au commandement général de la Finlande, le prince Michel Galitsyne y resta jusqu'à la paix, de 1714 à 1721. A peine arrivé, il battit le général suédois baron Armfeld à Lapola, près de Wasa, action d'éclat qui lui mérita le grade de général en chef (1714), et prit part au combat naval de Hangoud. Celui qu'il livra aux Suédois, le 27 juillet 1720, dans le port de Groenham remplit de joie le monarque russe, comme un beau début pour sa marine. « Cette victoire est d'une conséquence d'autant plus grande, écrivit-il à son général en lui envoyant une épée et une canne richement garnies de diamants, qu'elle a été remportée sous les yeux de messieurs les Anglais, défenseurs zélés des Suédois. »

La paix de Nystadt (1721), amenée par la conquête de toute la Finlande jusqu'aux frontières de la Laponie, mit fin à sa mission dans une contrée dont la majeure partie fut alors restituée aux Suédois. En partant pour la guerre de Perse, Pierre I<sup>er</sup> confia au prince Galitsyne le commandement de Saint-Petersbourg. De 1723 jusqu'en 1728, il eut celui de toutes les troupes réunies dans l'Ukraine. Catherine I<sup>re</sup>, après son avènement, le nomma feldmaréchal (1725), et Pierre II le rappela à Moscou pour présider le collège de guerre. C'est dans cette capitale qu'il mourut le 10-21 décembre 1730, laissant aux enfants qu'il avait eus de deux lits, au nombre de dix-sept, une fortune considérable, due aux largesses de l'empereur. *Voir Bantysch-Kamenski, Siècle de Pierre-le-Grand, trad. fr. p. 186-197.*

Avant de parler des fils de cet célèbre, disons un mot de son frèret, le grand-amiral de Russie, qui une singularité dont nous ne pouvons rendre compte, porta le même nom que lui. MIKHAIL MIKHAILOVIC, né en 1685, fit comme lui partie de la société intime de Pierre-le-Grand, destinant à la marine, il passa quelques années en Hollande et en Angleterre, à son retour (1706), il devint successivement lieutenant de vaisseau, capitaine et chef d'escadre. Sous Catherine I<sup>re</sup>, sous Pierre II, il fut en outre nommé à de hauts emplois politiques, comme de sénateur et de conseiller privé. En cette dernière qualité, il fut l'un des plénipotentiaires envoyés à Vienne pour offrir la couronne impériale à la duchesse Anne Ivanovna, sous laquelle il devint président du collège de commerce, commissaire général des guerres de la flotte et membre de l'amirauté. Au commencement du règne suivant, après avoir été nommé gouverneur d'Astrakhan, il fut envoyé en mission (1740), avec le titre de grand-ambassadeur ; celui d'amiral et ensuite le titre de Saint-André furent sa récompense pour les nouveaux services qu'il rendit pendant l'absence de l'impératrice Catherine II, en 1753, il eut, comme sénateur, en l'absence de Pierre-le-Grand, le commandement général à Saint-Petersbourg et bientôt après (1756) sa souveraineté nomma grand-amiral et chef du département de l'amirauté, fonctions dont il fut déchargé sous Pierre III, mais que l'impératrice Catherine II lui fit reprendre. Il termina le 20 octobre 1764\* une carrière glorieuse employée au service de sept souverains, laissant plusieurs fils, dont l'un MIKHAILOVITCH, né en 1738, mort en 1775, fut brigadier général et se distingua dans la guerre contre la France, et dont un autre, ALEXANDRE MIKHAILOVITCH, mort en 1800, fut ambassadeur à Londres, vice-chambellan de l'empire et grand-chambellan.

Le feldmaréchal prince Galitsyne, comme nous l'avons dit plus haut, eut dix-sept enfants, dont l'un fut lui-même feldmaréchal et dont deux filles épousèrent :

(\*) Et non 1760, comme on lit dans les *Annales de Stahlin*.

iréchaux comte Boutourline et Roumantsof-Zadounaiski (voy.). **ГЛАВЪ МИХАИЛОВИТЧЪ**, le troisième fils, né d'une princesse Kourine II éleva à la plus haute dignité, après l'avoir déjà décoré de Saint-André et l'avoir nommé adjudant général et membre du conseil. Entré jeune dans la carrière, le prince avait voulu faire ses armes sous le prince Eouman, en 1733, réunit ses dernières troupes pour commander l'armée autrichienne sur le Rhin; mais, s'attachant à la diplomatie, il suivit en 1740, à Constantinople, l'ambassadeur russe Ivanovitch Roumantsof; puis, quelque temps après, il devint ministre plénipotentiaire en Saxe. Cependant il ne put pas échanger son titre de chambellan contre celui de brigadier général et ne reçut encore de l'avancement, qu'en 1754, dans la guerre de Sept-Ans, dans la campagne de Francfort-sur-le-Main, et reçut d'Élisabeth le grade de lieutenant général et le cordon de Saint-Georges. Le prince commandait une armée réunie en Livonie lorsque Caïar s'empara du sceptre impérial. Il fut nommé lieutenant général et elle lui confia la commandement de la première armée réunie en Moldavie sur le Dniestr, lorsque la confédération de Bar (voy.) eut suscité aux Turcs une guerre avec les Turcs. La seconde armée eut pour chef le général Roumantsof (voy.), destiné à de grands succès. Le 21 avril 1769 Galitsyne franchit le Dniestr : s'avancant vers Khotine, il y remporta un avantage sur l'ennemi, et ce début fut le gage du succès de la campagne. Elle termina néanmoins par une marche en arrière jusqu'au-delà du fleuve; les Russes le passèrent de nouveau en 1770. Le prince, après avoir vaincu encore une fois les Turcs, finit par ne pouvoir enlever Khotine, cette forte place avait été si longtemps une source de discorde entre eux et les Polonois, qu'il faut en conclure que cette guerre (sur laquelle

on consultera l'ouvrage de Keralio et celui de Vassif-Effendi, que M. Caussin de Perceval a traduit du turc) fut conduite mollement. Pour s'en faire une juste idée, a dit Frédéric-le-Grand, « il faut se représenter des borgnes qui, après avoir bien battu des aveugles, gagnent sur eux un ascendant complet. » Aussi l'impératrice, malgré ses bonnes dispositions pour le prince, ne put-elle le maintenir à la tête de l'armée, dont elle chargea Roumantsof d'aller prendre le commandement. Mais pour éviter à Galitsyne l'apparence d'une disgrâce, elle se servit, dans une lettre de rappel extrêmement gracieuse (qu'on peut lire dans Bantysch-Kamenski, tom. II, p. 49) du prétexte qu'elle avait besoin de lui près de sa personne. Ce fut après avoir pris Khotine que le prince se présenta devant elle. Catherine lui conféra aussitôt le titre de feldmaréchal, et plus tard, après l'avoir nommé gouverneur général de Saint-Pétersbourg, elle le comprit au nombre des premiers chevaliers grand-croix de l'ordre de Saint-Vladimir. Le prince Alexandre Mikhaïlovitch Galitsyne mourut dans cette capitale le 1<sup>er</sup> octobre 1783. Il laissa une nombreuse postérité.

Un autre fils du premier feldmaréchal **ДМИТРИ МИХАИЛОВИТЧЪ**, né le 15 mai 1721, mort le 30 septembre 1793 à Vienne, où de 1762 à 1792 il avait été accrédité comme ambassadeur, fut un homme d'état distingué. Son gouvernement, au nom duquel il signa plusieurs traités importants, le combla d'honneurs; il fut décoré des ordres de Saint-Vladimir et de Saint-André, nommé conseiller privé intime, etc. Par son testament, ce prince Galitsyne assigna 850,000 roubles pour la fondation d'un hôpital à Moscou, qui serait constamment sous la direction d'un membre de sa famille. Cet hôpital, qui fut ouvert en 1802, compte parmi les plus curieux monuments de la ville. Dmitri Mikhaïlovitch avait eu pour femme la fille de l'hospodar de Valachie, prince Dmitri Constantinovitch Kantémir (voy.), morte à Paris en 1761.

Depuis le milieu du siècle dernier, cette famille s'est tellement multipliée, qu'il nous serait impossible d'en distinguer les principales branches et même d'en

faire connaître les membres qui ont occupé de hauts emplois politiques ou militaires. Nous nous bornerons à mentionner brièvement les trois suivants, les seuls qui aient répandu sur leur famille un éclat nouveau.

Le prince SERGE FÛEDOROVITCH, né en 1748, avança jusqu'au grade de général de l'infanterie et reçut le cordon de Saint-André. Il mourut en 1810 dans la Galicie, qu'il occupait militairement au nom de la Russie, laissant sept fils.

ALEXANDRE NICOLAÏEVITCH Galitsyne, conseiller privé actuel, membre du conseil de l'empire, chevalier et chancelier de tous les ordres de Russie, fut ministre de l'instruction publique et des cultes réunis, de 1817 à 1824. Le 27 mai de cette dernière année, un changement de système lui enleva ce double portefeuille en ne lui laissant que la direction générale des postes, avec siège au conseil des ministres, fonctions qu'il remplit encore aujourd'hui. On rendit alors au saint-synode et au procureur impérial, successeur du prince dans ce poste, la direction des affaires du culte grec orthodoxe. Depuis le 6 décembre 1812, c'est-à-dire depuis sa fondation, ce prince Galitsyne, homme pieux et bienfaisant, était aussi président de la Société biblique russe, encouragée alors et soutenue par l'empereur Alexandre et le haut clergé, mais contre laquelle s'élevèrent ensuite de si graves objections qu'elle fut entièrement dissoute en 1826.

Le prince DMITRI VLADIMIROVITCH, général de la cavalerie, gouverneur militaire de Moscou depuis 1820, membre du conseil de l'empire, etc., se montra excellent administrateur; la ville de Moscou lui doit un grand nombre d'embellissements, parmi lesquels nous citerons le boulevard du Kreml et celui de la Tverskaïa. Il est fils de la princesse Natalie Galitsyne, née comtesse Tchernichof, et plus connue sous le nom de princesse *Waldemar* (Vladimir), laquelle mourut en 1837, peu de jours avant l'incendie du palais d'hiver, dont elle avait vu poser la première pierre sous le règne d'Elisabeth. Dame d'honneur à portrait de l'impératrice actuelle, dame de l'ordre de Sainte-Catherine, de 1<sup>re</sup> classe, la princesse jouit jusqu'à son dernier moment de

toute la confiance de la famille impériale.

Ce fut à une autre princesse Galitsyne que l'empereur Alexandre, invoqué par elle pour arrêter l'action de la justice à l'égard de son mari, écrivit peu de temps après son avènement la mémorable lettre contenant cette déclaration généreuse : « Me mettre au-dessus de la loi, madame, je ne le voudrais pas quand même je le pourrais; car dans le monde entier je n'admets pas de puissance légitime qui ne découle des lois. Plus que qui que ce soit, au contraire, je me sens l'obligation de veiller à l'accomplissement des lois, etc., etc. » J. H. S.

GALL (JEAN-JOSEPH), célèbre par ses travaux sur le cerveau, naquit le 9 mars 1758 à Tiefenbrunn, village du royaume de Wurtemberg, peu éloigné de Pforzheim. Son père, petit marchand détaillant, voulant qu'il prît la suite de son commerce, le retint pendant plusieurs années sous le toit de sa boutique, sans songer à lui donner la moindre éducation. Sa mère, il est vrai, portait ses vœux plus haut : elle le destinait à la cléricature. Mais ni l'un ni l'autre n'avait deviné les desseins de la nature, qui n'avait organisé le jeune enfant pour aucune de ces deux professions. Poussé par son instinct, il courait les champs et les bois où il s'amusa à recueillir des plantes et des insectes, objets déjà de ses observations et de sa curiosité. Plus pénétrant que son père, un de ses oncles, qui était ecclésiastique, comprit les vues de la nature, et, pour ne pas laisser sans culture un germe si précieux, il se chargea du soin de son éducation première. Le jeune élève alla continuer ses études à Bruchsal, puis à Strasbourg, où il suivit un cours de médecine sous le professeur Hermann, grand naturaliste auquel n'échappa point le rare esprit d'observation dont son auditeur était doué. Tant qu'il fut près de son maître, Gall s'occupa d'histoire naturelle et d'anatomie; il contribua à former la collection d'anatomie comparée qui a depuis enrichi le Muséum de la ville. En 1781, il passa de Strasbourg à Vienne, y continua ses études médicales, se fit remarquer par Van Swieten et Stoll, et fut reçu docteur en 1785. Ce fut à Vienne qu'il publia son

son ouvrage, écrit en allemand et intitulé *Recherches philosophiques et médicales sur la nature et l'art de guérir l'homme dans l'état de santé et l'état de maladie* (1791, 2 vol.

Il exerça son art dans la capitale autrichienne jusqu'en 1805, avec une distinction.

Dans ses premières études, Gall avait commencé à faire quelques observations sur différentes formes de la tête ; sur ces de l'école, il avait déjà cru remarquer quelques rapports entre certaines parties de la physionomie et les facultés intellectuelles ou les penchants de caractère de classe et de quelques individus de sa famille. Manquant de matériel, il avait fixé son attention sur ceux de ses disciples qui brillaient par cette faculté, et avait trouvé chez tous une prééminence de l'œil en bas (yeux de tête). De là date l'idée préliminaire de ce vaste système qui a donné lieu à de nombreuses discussions et à une admiration enthousiaste. Poursuivi par une préoccupation presque exclusive, Gall réunit une nombreuse collection de crânes humains et d'animaux, et il étudia l'organisation du cerveau d'un sujet en même temps que ses facultés intellectuelles et morales.

Il nous renverrons nos lecteurs pour le détail de son système et pour les résultats de ses observations anatomiques à l'article PHRÉNÉLOGIE. Nous dirons seulement que, selon le docteur Gall, le cerveau, jusqu'à présent considéré comme une masse indifférente, un organe simple et homogène, n'est en réalité qu'une aggrégation d'organes distincts ayant des attributs communs et des qualités propres et spécifiques. Le cerveau est le siège de toutes les facultés intellectuelles et instinctives, de toutes les dispositions ou aptitudes primaires de l'intelligence, ou de ce que nous appelons les conditions matérielles de la manifestation des propriétés de l'âme et de l'esprit. Chaque faculté a son siège dans certaines sections de la masse cérébrale, et son développement dépend de la direction que prennent les saillies en rapport avec

la plus ou moins grande activité de la faculté intellectuelle ou du penchant ; d'où il suit que l'absence absolue d'une de ces protubérances annonce l'absence complète de l'organe et de la faculté correspondante. De là cette division du cerveau en un certain nombre d'organes répondant, les uns aux fonctions sensitives, d'autres aux facultés intellectuelles et affectives, organes et facultés dont l'auteur a fait varier le nombre, la dénomination, et qu'il a établis, pour la plupart, sur des données vagues, des analogies forcées, au gré de l'exigence de son système. Il a invoqué à l'appui de son système les modifications qu'apportent à la manifestation extérieure des facultés intellectuelles l'état normal ou morbide partiel ou général, la forme et le volume du cerveau ; les faits qu'il a recueillis dans l'examen des têtes d'hommes remarquables par leurs qualités bonnes ou mauvaises, de même que des aliénés ; enfin l'étude comparative des hommes et des animaux, étude qui lui a démontré une correspondance entre certains penchants communs aux uns et aux autres et les parties analogues de leurs cerveaux, etc., etc.\*

En même temps que le système de Gall soulevait les plus vives discussions parmi les savants, les moralistes le combattirent comme anti-social et entaché de matérialisme. Selon notre anatomiste, l'homme est entraîné plus ou moins violemment vers certains actes en raison du développement des organes cérébraux et suivant qu'ils sont plus ou moins balancés par des organes contraires, ou renforcés par des organes analogues ; l'éducation peut à la vérité modifier, développer, restreindre l'action des organes, la force des penchants, l'énergie des dispositions, mais sans pouvoir les créer ; l'éducation physique dirigée sur les organes sensitifs placés sous l'influence de la vie organique modifie les penchants de la nature ; enfin les habitudes morales tendent à fortifier les penchants et les organes qui portent

(\*) On trouve une appréciation impartiale du système cranioscopique (voy. du docteur Gall mis à la portée des gens du monde dans deux numéros du journal *l'Universel*, 7 et 8 février 1830. S.

l'homme aux actions louables. Quant aux individus chez lesquels prédominent les penchants anti-sociaux, ce sont des fous ou des bêtes féroces qu'il faut éloigner de la société. Mais si nos penchants dépendent en grande partie du développement primitif des diverses parties du cerveau, quel espoir avons-nous de vaincre les penchants prédominants? Si toutes nos actions volontaires sont l'effet immédiat de l'impulsion cérébrale dominante; si la volonté de chercher des motifs d'agir pour ou contre dépend elle-même de l'énergie actuelle des organes où siègent les facultés volitives, que deviendrait la possibilité que nous nous trouvons de nous donner des motifs d'agir? où serait la liberté que nous croyons avoir d'agir en sens contraire de la force des organes qui déterminent les mouvements volontaires? que deviendrait enfin cette liberté, dont notre philosophe lui-même gratifie l'homme dominé par des penchants vicieux, de se réformer tant qu'il n'a pas perdu la raison? Si tout méchant est un fou, il n'est point coupable: pourquoi donc le punir? Si l'homme vertueux est un automate qui fait le bien, où est le mérite de la vertu; quels sont ses droits à l'estime et à la reconnaissance publiques?

Pour échapper au reproche du matérialisme dont il sentait la portée, Gall publia, de concert avec le docteur Spurzheim ( voy. ), son traité *des Dispositions innées de l'âme et de l'esprit, ou du matérialisme, du fanatisme et de la liberté morale*, espèce de rétractation évidemment commandée par les ménagements dus à la prudence.

Ce fut en 1796 que Gall ouvrit à Vienne un cours particulier dans lequel il développa sa nouvelle doctrine. Bientôt entouré d'un nombreux auditoire et d'élèves empressés, sa réputation était déjà établie, lorsque le gouvernement lui imposa silence et lui intima l'ordre de cesser son cours (1805). Il quitta Vienne, et, accompagné de Spurzheim, il parcourut pendant deux ans le nord de l'Europe, faisant des cours publics sur la cranioscopie, et, arrivé à Paris en 1807, il en ouvrit un à l'Athénée et publia son ouvrage fondamental intitulé: *Anatomie*

*et physiologie du système nerve général et du cerveau en partie* 1810-20, 4 vol. in-4° et in-fol.; 1822-25, 6 vol. in-8°, accompagné atlas de 100 planches in-fol. Les mistes français combattirent vivement le système du docteur allemand et lui sèrent les expériences récentes de Mrens. La curiosité attira la foule à l'née; bientôt le gouvernement, pr comme on sait, contre l'idéologism quiéta le professeur; et l'arme du ri si puissante en France et surtout à porta un rude coup à son système l'application, il faut le dire, Gall quelquefois dans des pièges qui lui tendus, et prêta le flanc aux rieur plus d'une fois aussi, et ses discipl exercés ont été même plus loin qu porta sur des individus qu'on lui p des jugements très remarquables.

En 1819, Gall obtint du roi c tres de naturalisation. Quelque après, il se porta comme candida une place vacante à l'Académie des ces: il n'eut qu'une seule voix, c M. Geoffroy-Saint-Hilaire. Ce pointement le décida à retourner gleterre (1820). Sa doctrine, repot France par les savants et raillée poètes, obtint beaucoup de vogue dres et surtout à Edimbourg. Cep le docteur ne tarda pas à revenir i où il recommença ses cours et acheva la publication de son dern vrage. En dépit des épigrammes actes d'hostilité, ils'y était fait une telle importante.

Tous ses écrits sont consacrés à sition de son système; les articles rédigés dans le *Dictionnaire des s médicales*, dans la *Revue Europ* en 1824, ont tous le même but.

On a imprimé à Londres 18: petit poème critique contre la cr gie, et à Berlin la *Cranionantie*. pièce de théâtre écrite par Kotz l'occasion de sa rencontre, dans pitale de la Prusse, avec le docteu qui assista à la première represent et qui eut le bon esprit de rire d son cœur des saillies ingénieuses d teur. Pour être juste, on doit : naltre au docteur Gall un esprit

rare sagacité, une profonde ; indépendamment de sa e en anatomie en général, il le vives lumières sur l'anatomie, quoique aujourd'hui une sition soit encore en litige, oir si, comme il le prétendait, est un renflement de la moëlle a si celle-ci est un prolonge-ncéphale.

ur Gall termina ses jours en mourut le 22 août 1828, aison de campagne à Mont-Paris. L. D. C. (CANTON DE SAINT-), voy. L.

ND (ANTOINE), le plus popu- is les orientalistes, naquit en llot, près de Montdidier, en e parents pauvres, dont il était enfant. Il perdit son père dès uatre ans, et fut placé par sa llège de Noyon, où le principal oine de la cathédrale se par- ; soins et les frais de son édu- vé, à quatorze ans, de ces deux ; il revint chez sa mère, où la e prendre un métier le força, n an, de renoncer à l'étude ; né par un penchant irrésistible, aris, où de nouveaux protec- rent en position d'achever ses ollège du Plessis, et d'appren- e et l'hébreu au collège de l travaillaient au catalogue des orientaux de la Sorbonne, ut choisi, en 1670, pour ac- Nointel dans son ambassade e et dans un voyage à Jérusa- gé de visiter les églises grec- onstantinople et de la Syrie, il rec moderne par ses relations rêtres grecs, dont il obtint des ; authentiques sur les articles i. De retour en France, après voyage au Levant, d'où il rap- médailles, en 1675, il en entre- roisième, en 1679, avec une éciale de la Compagnie des In- avec le titre d'antiquaire du cessivement muni des instruc- olbert et de Louvois. Au mo- embarquer à Smyrne pour re- sa patrie, il faillit périr dans

un tremblement de terre et resta vingt- quatre heures enseveli sous les décom- bres. Collaborateur de Melchisedech Thé- venot et de d'Herbelot, qu'il perdit en 1692 et 1695, puis attaché au président Bignon, Mécène héréditaire des gens de lettres, il fut recueilli, après sa mort, en 1697, par l'intendant de Caen, Fou- cault, chez lequel il employa paisible- ment ses loisirs à la composition de di- vers ouvrages sur la numismatique et à des traductions de livres arabes, turcs et persans. Nommé, en 1701, membre de l'Académie des Inscriptions, il revint à Paris en 1706, obtint la chaire d'arabe au collège de France en 1709, et mou- rut en 1715.

Galland n'était pas moins recomman- dable par sa droiture, son désintéresse- ment absolu, sa modestie et la simplicité de ses mœurs et de ses manières, que par son érudition, l'ardeur, la persévérance et l'exactitude qu'il mettait dans ses tra- vaux, et par le grand nombre de ses écrits.

Outre plusieurs mémoires et disserta- tions sur des médailles antiques et sur diverses matières d'archéologie, imprimés dans le *Journal de Trévoux*, le *Journal des Savants*, la *Bibliotheca nummaria*, les *Mémoires de l'Académie des In- scriptions*, etc., il a eu part au *Mena- gliana*, en 1693, ainsi qu'à la *Biblio- thèque orientale*, de d'Herbelot, dont il a été le continuateur, l'éditeur, et dont il a fait la préface. On a depuis insé- ré, dans les éditions de 1776, in-fol., et 1777, in-4°, de ce grand dictionnaire, les *Paroles remarquables, Bons - Mots et Maximes des Orientaux*, ouvrage que Galland avait publié en 1694, qu'il repro- duisit, en 1708, sous le titre d'*Orienta- liana*, et qui a reparu à la suite des *Mé- langes de littérature orientale* de Car- donne. On a aussi de Galland : *Relation de la mort du sultan Osman et du cou- ronnement du sultan Mustapha*, 1678, in-12; *Trois lettres touchant la cri- tique de M. Guillet*, sur le voyage de Spon en Grèce, 1679; *De l'origine et des progrès du café*, trad. de l'arabe, 1699, in-12. On a ensuite trois ou- vrages publiés depuis sa mort : *Contes et fables indiennes de Pilpat et de Lok-*

man, continués par Cardonné, 1724, 2 vol. in-12 (c'est d'après l'édition de 1778 qu'on les a insérés en 1786 dans le *Cabinet des Fées*, et en 1838 dans le *Panthéon littéraire*, où l'on a eu raison de supprimer du titre le nom de Lokman; car le manuscrit autographe de Galland, conservé à la Bibliothèque royale, est intitulé: *Fables indiennes, politiques et morales, de Bidpaïe, bramïne ou philosophe indien*; elles sont traduites de l'*Homaïoun-naméh*, version turque du livre persan de *Calila et Dimna*); *Dissertation numismatique, dans le Mercure de France de 1739*; *Relation de l'esclavage d'un marchand français de la ville de Cassis, à Tunis, dans le Magasin encyclopédique, de 1809, et réimprimé en 1810, in-12*. Mais l'ouvrage qui a le plus justement contribué à la réputation de Galland, l'ouvrage le plus souvent reproduit par la presse, depuis le format in-32 jusqu'au grand in-8°, inséré dans le *Cabinet des Fées* et dans le *Panthéon littéraire*, ce sont les *Mille et une Nuits*, contes arabes, traduits en français, Paris, 1704-8, 12 vol. in-12. Il serait superflu de donner ici l'analyse d'un livre si connu, de dissertar sur l'antiquité plus ou moins incertaine des *Mille et une Nuits*, et de répéter l'anecdote, peut-être faite à plaisir, de ces jeunes étourdis qui, pendant une nuit d'hiver, allèrent réveiller Galland, et lorsqu'il vint à la fenêtre, en chemise, demander ce qu'on lui voulait, répondirent par cette phrase si souvent répétée dans les *Mille et une Nuits*: « Si vous ne dormez pas, racontez-nous une de ces jolies histoires que vous savez. » Ces contes charmants sont venus probablement de l'Inde en Perse, puis de la Perse en Arabie. Dom Chavis, moine arabe de Saint-Basile, a donné une continuation, rédigée par le spirituel et malheureux Cazotte, imprimée dans la dernière édition des œuvres de ce dernier, et antérieurement dans le supplément du *Cabinet des Fées*, en 1789. Mais ces nouveaux contes ne valent pas ceux qu'a traduits feu Causin de Perceval père, et qui forment les deux derniers volumes de son édition des *Mille et une Nuits*, 1806, 9 vol. in-18. La première histoire qui sert de fond et

de canevas aux *Mille et une Nuits*, a été imitée par l'Arioste dans son charmant épisode d'Astolphe et de Joconde, si agréablement mis en conte par La Fontaine. C'est à tort qu'on a reproché à Galland de n'avoir donné qu'une traduction libre: il savait qu'une version littérale serait fort insipide et n'aurait aucun succès; on ne peut aussi que l'approuver d'avoir supprimé la plus grande partie des vers qui interrompent le récit et de n'avoir traduit qu'en prose ceux qu'il a employés. D'ailleurs il a su, dans son style simple, conserver la teinte orientale. Les traducteurs français, anglais, allemands, qui, dans ces dernières années, ont publié des continuations aux *Mille et une Nuits*, n'ont pas fait preuve de goût en traduisant littéralement la prose et les vers.

Galland a laissé plusieurs ouvrages manuscrits; il légua à l'Académie des Inscriptions celui de son *Dictionnaire numismatique*, à l'abbé Bignon sa *Traduction de l'Alcoran*, avec des remarques historiques et des notes grammaticales, et à la Bibliothèque royale, outre ses manuscrits orientaux, tous ses autres ouvrages inédits, parmi lesquels nous citerons particulièrement les deux suivants: *les Ayoubides ou Histoire de Saladin et de ses successeurs, en Égypte et en Syrie*, trad. de plusieurs historiens arabes, et finissant en 1247; et *Abrege de l'histoire de Ginghiz-Khan et de ses descendants, jusqu'à Houlakou*, trad. du persan, de Mirkhond, etc. H. A-D-T.

**GALLAS (LES)**, peuple nomade et conquérant de l'intérieur de l'Afrique, ou des confins de l'Éthiopie et de l'Abyssinie (voy. ABYSSINIE). On peut consulter sur eux l'ouvrage de MM. Combes et Tami-sier, *Voyage en Abyssinie, dans les pays des Galla, de Choa et d'Ifat*, Paris, 1837 et années suiv., 4 vol. in-8°. X.

**GALLAS (MATHIEU, comte DE)**, l'un des principaux chefs de l'armée autrichienne pendant la guerre de Trente-Ans, et peut-être celui de tous qui se montra le plus fidèle à la maison impériale, naquit à Trente, en 1589, au sein d'une famille noble, possessionnée en Bohême et en Silésie, mais originaire du Tyrol, et mourut en 1647, peu de mois



tant la conclusion de la paix de Westphalie, dans la retraite où il avait été mis par suite d'une défaite que le général suédois Torstenson lui avait fait essuyer. La famille des comtes de Gallas est éteinte; mais ce nom a été porté par mariage dans la puissante famille de Clam-Martinitz, dont une branche prend encore aujourd'hui le titre de comte de CLAM-GALLAS. Il en a été parlé au mot FRIEDLAND (*duché de*). X.

**GALLATIN** (ABRAHAM-ALBERT-ALMONSE), l'un des hommes les plus versés en matière de finances aux États-Unis d'Amérique, et, dit M. A. de Humboldt, l'un des hommes les plus spirituels de notre temps, est né à Genève le 8 janvier 1761. Plein d'enthousiasme pour la cause de la liberté, il alla aux États-Unis à l'époque même de la guerre de l'indépendance (1780), et y devint, après avoir combattu pour cette cause, professeur de langue française au collège Harvard à Cambridge. Il s'y fixa entièrement, acheta des terres en Virginie et n'eut pas de peine à se faire naturaliser. Après avoir été itérativement élu membre du congrès, il fut nommé secrétaire de la trésorerie (ministre des finances) après l'élection de Jefferson à la présidence. En 1814, il fut l'un des commissaires qui conclurent et signèrent au nom des États-Unis la paix avec la Russie, et en 1815, il négocia un traité de commerce avec l'Angleterre qui fut signé à Londres. L'année suivante, il devint ministre plénipotentiaire à Paris, où il résida sept ans. En 1826, après avoir revu l'Amérique, il fut envoyé dans la même qualité à Londres. M. Gallatin, dernière-ment directeur de l'une des banques de son pays, est encore en vie, ainsi qu'il résulte de sa récente correspondance avec le savant illustre dont nous avons cité le nom et l'opinion à son égard, et qui lui a emprunté quelques matériaux pour son mémoire *Sur la production de l'or* (1838). On lui doit une *Esquisse des finances des États-Unis*, New-York, 1796, in-8°. X.

**GALLE** et NOIX DE GALLE. Les galles, *gallæ*, sont des excroissances de forme, de consistance et de couleur très variées, qui se développent sur diverses parties

des végétaux et dont l'apparition recon- naît pour cause déterminante la piqure de certains insectes des genres cynips, cecidomye, thrips, cosmie, tipule, psylle et acanthie. Ces petits animaux, munis d'un oviducte en forme de tarière, perforent l'épiderme, le parenchyme et même la fibre des parties jeunes des végétaux, et y déposent leurs œufs qu'ils expulsent accompagnés d'une liqueur âcre peu abondante, mais suffisante cependant pour modifier vers le point blessé de la plante la circulation des sucs séveux. Ceux-ci deviennent plus abondants, se font jour au dehors, et donnent naissance à une production anormale au centre de laquelle se développent les larves de l'insecte qui y trouvent une nourriture abondante et un abri sûr. Lorsque l'animal a subi ses métamorphoses, il perfore les parois de sa prison, sèche ses ailes à l'air et se lance dans l'espace pour jouir du bienfait de la lumière. L'histoire de ces petits êtres intéresse tout à la fois l'entomologiste et le botaniste. L'action qu'ils exercent sur les plantes fournit une preuve incontestable de la prodigieuse excitabilité du tissu végétal qui, sous l'influence des irritants, se comporte d'une manière fort analogue à celle du tissu animal placé dans des circonstances semblables. C'est peut-être en raison de cette analogie que l'on a donné le nom de *galle* à l'une des maladies herpétiques pustuleuses les plus incommodes et les plus repoussantes. L'insecte qui se développe dans les pustules de la galle (*voy.*) est un sarcopte; celui qui se développe dans les galles du chêne est un *diplolepis*.

Les galles simulent souvent des productions de l'ordre des champignons et quelques-unes ont été décrites comme telles par les auteurs. Il en est qui revêtent la couleur appétissante des fruits, et qui ont l'apparence extérieure d'un drupe ou celle d'une baie; mais on ne peut s'y méprendre, car en les ouvrant on découvre toujours au centre la petite cavité où se tient la larve de l'insecte, et plus tard à l'extérieur le petit trou par lequel s'est échappé l'insecte devenu parfait.

On trouve des galles sur une foule de végétaux: le tilleul nourrit la galle corniculée; le peuplier noir et le saule mar-

ceau la galle vésiculeuse ; le saule osier la galle en artichaut ; le rosier-églantier, le bédégaur, la sauge et le lierre terrestre une galle charnue comestible. Les euphorbes, le buis, la germandrée, le genêt, l'épervière, se couvrent souvent de ces sortes d'exanthèmes. Certains arbres en montrent de plusieurs sortes, et le chêne en nourrit plus de vingt espèces ; les unes prennent leur attache sur les jeunes branches, les autres sur la cupule du gland, sur les nervures ou sur le pétiole des feuilles.

C'est parmi les galles du chêne qu'il faut chercher la galle du commerce, si célèbre sous le nom impropre de *noix de galle*. Les galles du chêne, *gallas turcicæ* des pharmacies, se présentent sous forme de tubercules arrondis, de la grosseur d'une forte aveline ; elles sont recouvertes d'aspérités épineuses, plus rarement lisses, presque toujours perforées sur le côté, et plus ou moins spongieuses ; elles sont creuses au centre, d'une pesanteur et d'une dureté variables, de couleur brune, verte, jaunâtre ou blanchâtre à l'extérieur ; intérieurement, la couleur est la même, mais comparativement moins foncée.

L'odeur des galles est nulle, leur saveur est styptique et fortement astringente ; elles renferment, sur 500 parties, 130 parties de tannin et 31 parties d'acide *gallique*. L'usage le plus ordinaire des galles est de servir à la teinture. On les emploie en médecine, et c'est le plus puissant de nos astringents d'Europe ; elles ont été conseillées pour combattre la fièvre intermittente, mais elles exercent une action trop vive sur l'estomac ; c'est un antidote administré avec succès dans l'empoisonnement par l'opium, après toutefois qu'on a fait vomir. L'encre à écrire est, comme on le sait, un *gallate* de fer dissous dans de l'eau légèrement gommée. Voy. ENCRE.

On trouve dans le commerce plusieurs sortes de galles : 1° les galles d'Alep, vertes ou brunes, rarement perforées, très pesantes, hérissées d'éminences, compactes et très astringentes ; ce sont les plus estimées : on les tire de Smyrne, d'Alep, de la Natolie et de diverses autres parties de l'Asie ; 2° les galles de Mo-

rée et d'Alger, fort petites, vertes, pesantes, assez estimées, mais inférieures aux précédentes : on leur donne quelquefois le nom de galles d'Istrie ; 3° les galles blanches d'Asie, fort grosses, lisses, blanchâtres, légères et perforées : elles ont la saveur moins astringente et contiennent une notable quantité de tannin ; 4° les galles blanches du pays, ou galles d'Europe, se trouvent en Espagne, en Piémont et même en Provence : elles ressemblent beaucoup aux précédentes, mais elles sont bien moins estimées. Toutes ces galles sont produites par la piqure du *diplolepis gallæ tinctoriæ* de Geoffroy, petit insecte dont le corps, de couleur fauve-pâle, est couvert d'un duvet soyeux et blanchâtre (voy. GALLINSECTES). Les galles d'Alep ou de Smyrne sont recueillies sur le pétiole des feuilles du *quercus infectoria*, Oliv., celles de Morée et d'Alger sur le *quercus ballota*, Desf., et sur le *quercus ilex*, L. ; les galles blanches et les galles du pays sont principalement récoltées sur le *quercus cerris* et sur le *quercus ilex*. Les chênes à feuilles annuelles donnent aussi des galles : elles sont fort lisses, presque vides à l'intérieur et d'une légèreté extraordinaire ; on les trouve parfois à vil prix dans le commerce.

Les anciens connaissaient les galles : Hippocrate a parlé des propriétés astringentes de ces curieuses productions ; Virgile recommande, au livre IV de ses *Georgiques*, de s'en servir pour combattre la diarrhée des abeilles. A. F.

GALLEGOS (FERNANDO), peintre espagnol, voy. ESPAGNOLE (ÉCOLE), T. X, p. 21.

GALLES (PRINCIPAUTÉ DE), en anglais *Wales*, en allemand *Wallis*.

1° *Géographie et statistique*. Cette portion de la Grande Bretagne, située à l'extrémité nord-ouest de l'île, est bornée de ce côté par la mer d'Irlande, au sud par le canal de Bristol et à l'est par les comtés de Montmouth, Hereford, Salop et Chester. Elle comprend elle-même douze comtés, dont six au nord, Anglesea, Caernarvon, Denbigh, Flint, Montgomery et Merioneth ; et six au midi, Cardigan, Radnor, Brecknock, Glamorgan, Carmarthen et Pembroke. Son étendue est de 8,125 m. carr. anglais ;

lation de 805,000 âmes\* ; elle a 4 membres au parlement.

Le pays de Galles ne se distingue pas du reste de l'Angleterre, dont le pays de la Severne et la Dee, par sa conformation physique, que par son origine, ses usages et son langage. Hérissé de montagnes et de rocs qui s'étendent du nord au sud, en s'escarpant vers le nord-ouest, en s'escarpant vers le sud-est ; coupé de ravins et de vallées profondes, l'air y est plus vif, les vents y sont plus fréquents ; toutefois de nombreux témoignages de longévité attestent la salubrité du climat. Les montagnes primitives de formation secondaire, schisteuses ou siliceuses, sont riches en métaux et en minéraux. On trouve du plomb et du cuivre à Caernarvon, le fer dans le sud, le charbon à Snowdon, le charbon partout ailleurs. L'agriculture est restée en arrière d'un siècle, ce qui est attribué à la nature du sol, à l'absence de machines et à de vieilles routines, telles que les fermages annuels et leur paiement au rabais. Le commerce maritime est tourné aux ports de Caernarvon, de Milfordhaven, est d'une importance secondaire, mais qui promet de s'accroître par la suite ; celui de terre est une spécialité, les manufactures sont nombreuses. Des ponts hardis jetés sur les rivières, des *carns*, des *menhirs* nombreux, des monuments du culte druidique attirent l'attention du voyageur. Les ruines antiques ou grossières, ces travaux de ciment qui lissent devant les beautés d'une nature pittoresque et sauvage. Le Snowdon, culminant de la chaîne dont on a parlé, est fameux dans les annales du pays : quiconque s'y envoie se réveille inspiré. On cite encore une source nommée le puits de Sainte-Mary, qui donne vingt tonnes d'eau par jour et passe pour guérir la stérilité ; là que l'épouse de Jacques II se rendit en pèlerinage suivi d'une grossesse spectée par l'esprit de parti.

On a beaucoup parlé de la langue galloise, dialecte celtique à l'occasion d'un autre dialecte (GALLIQUE). Le gouvernement s'est attaché à supprimer l'ancien national, comme il est parvenu

\* Le chiffre de 1831, voy. BRITANNIE, t. IV, p. 208.

depuis un siècle à détruire celui de Cornouailles.

Dans les principales écoles galloises, surtout dans le nord, le gallois a été depuis quelques années défendu sous des peines sévères : aussi les enfants ne parlent incorrectement et sont incapables de l'écrire. Comme nous allons le voir, les savants se sont emparés de cet idiome qui se perdait.

Dès les temps les plus reculés, les Gallois, ainsi que tous les peuples d'origine celtique, eurent, sous le nom de *beirddes* ou bardes (voy.), des poètes nationaux investis d'importants privilèges. Historiens, hérauts et généalogistes à la fois, ils formaient une corporation puissante qui se réunissait tous les trois ans en assemblée ou *eisteddfod*, pour admettre de nouveaux membres et décerner des prix de poésie et de chant. Ces assemblées, dont on trouve encore des traces postérieurement à la sanglante conquête d'Édouard I<sup>er</sup> et jusqu'en 1568, sous Élisabeth, se sont perpétuées jusqu'à nos jours sous la forme de réunions académiques, surtout depuis le commencement de ce siècle où le goût des littératures primitives a rappelé l'attention du monde savant sur la langue et la poésie galloises, étudiées seulement jusque-là par un petit nombre d'antiquaires du pays. Alors on vit paraître des biographies, des revues, des dictionnaires cambriens (Owen, *Cambrian Biography*, *Cambrian Register*, *The Cambro-Briton*; Owen et Walter, *Welsh-English Dictionaries*, 1800-1830). On publia des poèmes dont les plus anciens, attribués à Taliesin, Aneurin, Llywarch Hen, remontaient, disait-on, jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle ; assertion combattue par plusieurs savants qui les ont crus composés au XII<sup>e</sup>. Quoi qu'il en soit, la critique moderne et la nouvelle école historique en France (voir les ouvrages de MM. Quinet, Thierry, Michelet, etc.) ont étudié avec soin ces monuments d'une race sortie de la souche gallique. On les a comparés avec ceux de notre Bretagne, et les deux peuples se sont reconnus pour frères. C'est ainsi qu'au combat de Saint-Cast, sur les côtes de Bretagne, en 1758, une compagnie de Bas-Bretons qui s'avançaient pour combattre un détachement de monta-

gnards gallois s'arrêta tout à coup en les entendant chanter un de leurs airs nationaux : cet air, ces paroles, étaient ceux qui avaient bercé leur enfance. Les officiers des deux troupes voulurent commander le feu ; mais c'était dans la même langue ! L'émotion fut alors générale, les armes tombèrent, et l'on vit les descendants des vieux Celtes, Bretons et Gallois confondus, oublier leurs querelles d'un jour dans une accolade fraternelle.

2° *Histoire*. Ce pays s'appela d'abord *Kymbery*, en latin *Cambria*, du nom des *Kymri* (*voy.*), race probablement originaire de l'Orient, mais qui, réunie aux Galls ou Celtes (*voy.*) du continent vers l'époque de la fondation de Marseille, forma peu après un établissement sur cette partie de l'île de Bretagne qu'on nomma pour cette raison, vers le vi<sup>e</sup> siècle, pays de *Galles* ou *Wales*. Quand les Romains pénétrèrent en Angleterre, ces peuples, qu'ils appelèrent Cambriens, leur opposèrent une résistance opiniâtre. Suetonius-Paulinus vainquit les *Ordovices* (*North-Wales*) et refoula dans l'île de *Mon* (*Anglesea*) les druides dont il détruisit les forêts sacrées ; bientôt il fallut envoyer une nouvelle armée contre les *Silures* (*South-Wales*), qui furent vaincus à leur tour par Agricola, près de *Caer-caradoc*, mais dont Tacite a immortalisé le courage, ainsi que l'héroïsme de *Caractacus*, leur chef. Après une domination de quatre siècles, les Romains se retirèrent, et les Cambriens formèrent une espèce de monarchie fédérative qui se concentrait aux jours du danger entre les mains d'un dictateur nommé *pendragon*. Parmi ces chefs plus ou moins obscurs qui, du iv<sup>e</sup> au vi<sup>e</sup> siècle, guerroyèrent contre les *Pictes*, les *Scots*, les *Merciens*, les *Danois* et les *Saxons*, il en est un à qui les récits des chroniqueurs et des poètes ont fait une célébrité posthume : c'est *Arthur*, fils d'*Uther*, ce *Messie* des Gallois qui doit reparaitre un jour pour rendre à la Cambrie son antique indépendance, ce héros universel des épopées romanesques du moyen-âge. *Dyfnwall* et après lui *Howell Dda* ou le *Bon* (x<sup>e</sup> siècle), dont le code est parvenu jusqu'à nous, donnèrent des lois aux Cambriens. Le trait le plus remarquable de cette législa-

tion était le *Gavelkind* ou admi l'hérédité de tous les mâles, légitime, à l'exclusion des femmes. A l'cratie pure des druides avait succédé l'fluence sacerdotale des bardes, le christianisme vint s'implanter à peine sur un système religieux croyance à l'immortalité de l'âme : Les conquérants successifs de l' terre éprouvèrent la ténacité prov des Gallois, ces derniers des Bret résistèrent 200 ans aux Saxons. I les Normands pour les réduire e rent comme l'eau le sang cambrien vant l'expression d'*Orderic Vital*. vit refuser le tribut à *Guillaume I* nir aux barons révoltés contre *G me-le-Roux*, braver la tyrannie d *Marchers*, chargés de les maintenir nant concession de terres, et pr cette lutte acharnée jusqu'à la r *Llewelyn* et de *David*, leurs dernier *Édouard I<sup>er</sup>* les écrasa enfin (1282 : il fallut décimer les habitants \*, leurs lois, proscrire jusqu'à leurs nirs. On assure qu'ajoutant la déi la cruauté, il leur promit de let ner un prince né dans leur pays e chant pas un seul mot d'anglais français : c'était son fils *Édoua* venait de naître à *Caernarvon*. I titre de *prince de Galles* conféri aîné des rois d'Angleterre. Hen consumma la destruction de la n lité galloise en incorporant définiti à l'Angleterre la principauté de (1536). Toutefois il fallut un st *George II* pour décider que les a parlement où il est seulement q du royaume d'Angleterre seraient toires dans cette province.

Les principaux auteurs à consu l'histoire, la description et les antiq pays de Galles sont, outre ceux déjà cités : *Giraldus Cambrensis rarium Walliæ*, 2 vol. in-4°, L.

(\*) « Beaucoup d'hommes, forcés par la conquête de s'expatrier du pays de Galles en France et y furent bien accueillis ennemis du roi d'Angleterre : c'est probablement le grand nombre de ces réfugiés qui e noms de *Gallois* et de *Le Gallois* si com France. » *Thierry, Conquête de l'Angleterre* p. 212.

1806; Lhord, *History of Wales by Gowel*, in-4°, 1811; Wynne, *History of Wales*, id., par Warrington, 2 vol. in-8°; Pennant, *Tour in Wales*, 2 vol. in-4°, 1784; Joises, William et Owen, *Archæology of Wales*, 4 vol. in-8°, 1801-1804.

R-Y.

**GALLES (ILE DU PRINCE DE)**, dont le nom malai est *Poulo-Penang*, ou île Penang, est située à l'entrée occidentale du détroit de Malacca. Elle a huit à neuf lieues de tour et n'est séparée de la presqu'île de Malacca (*voy.*) que par un canal dans lequel les plus grands vaisseaux peuvent se mettre à l'abri des tempêtes qui rendent souvent la navigation dangereuse dans la mer des Indes. Pour les Anglais, qui la possèdent, elle est précieuse à cause de cette circonstance qui favorise le commerce avec la Chine. Autrefois elle dépendait du royaume malai de Quédah. Elle fut la dot que le roi de ce pays donna, en 1766, à une princesse de sa famille en la mariant à un capitaine de la marine anglaise, nommé Light, qui s'était établi à sa cour et lui avait rendu des services dans une guerre contre des rebelles. Light, peu sensible à l'honneur d'être devenu un petit souverain malai, changea le nom de Poulo-Penang en celui de *Prince of Wales-island*, et la vendit à la compagnie des Indes. Celle-ci a fait bâtir ou fortifier Penang, qui est maintenant le chef-lieu de l'île et le siège des autorités anglaises. D'après un recensement fait en 1822, il y avait dans l'île une population de 45,127 habitants, dont 19,000 Malais, 9,000 Chinois, 6,000 Choulias, 1,500 Bengalis, 1,000 naturels chrétiens, et seulement 400 Européens, pour la plupart anglais. La principale production de Poulo-Penang est le poivre, dont on évalue la récolte à 15,000 piculs. On y apporte en outre, pour l'exportation, le poivre des contrées voisines, et cette denrée donne lieu à un commerce important pour la compagnie. Celle-ci importe dans l'île environ 1,100 caisses d'opium qui sont consommées uniquement par les Malais et les Chinois, et payées au prix de 2 millions de fr. L'île du prince de Galles a des mines d'étain et produit du bon bois de construction, du bambou, du riz, des fruits de diverses espèces, enfin la

plupart des végétaux qui viennent dans les îles et sur les côtes de l'Inde. D-G.

**GALLES**, *voy.* CYBÈLE et ARCHIGALLE.

**GALLES MÉRIDIONALE** (NOUVELLE-), en anglais *New-South Wales*, colonie britannique qui comprend toute la partie orientale de la Nouvelle-Hollande ou Australie, dans l'Océanie, depuis 10° 37' jusqu'à 43° 49' de latitude méridionale. Vers l'ouest, cette colonie n'a pas de limites fixes : elle s'étend à mesure qu'on fait des explorations et des établissements dans l'intérieur. La Nouvelle-Galles méridionale est regardée par les médecins anglais comme une des contrées les plus salubres du globe\*. On n'y connaît ni chaleurs ni froids extrêmes; le climat y hâte la guérison de ceux qui se sont attiré des maladies dans les régions tropicales. A Sidney, l'hiver commence en mai, le printemps en septembre, l'été en novembre et l'automne en mars. Pendant l'hiver, il règne un froid généralement sec; la terre est couverte le matin de gèlée blanche, et il tombe un peu de neige; vers les montagnes de l'intérieur, il neige plus abondamment et l'eau s'y couvre d'une glace assez forte pour que les voitures puissent passer dessus. L'été n'est incommodé que par des vents chauds passagers, qui ressemblent au sirocco d'Europe, et qui font monter le thermomètre de Farenheit jusqu'à 49°. Avant qu'ils se fassent sentir, le ciel se couvre de nuages noirs; puis les vents se précipitent du nord-ouest en soulevant des tourbillons de poussière : il semble que ce soient des exhalaisons d'un four chaud; en même temps le mugissement sourd du tonnerre se fait entendre. Un phénomène particulier qu'on remarque dans les naissances tant du genre humain que des animaux domestiques de la Nouvelle-Galles méridionale, c'est la prépondérance du sexe mâle sur le sexe féminin. Il naît trois femelles pour un mâle. C'est à cette circonstance qu'on attribue l'accroissement rapide de la population et des troupeaux.

On sait que ce fut pour déporter les criminels d'Angleterre que l'on forma cet éta-

(\*) Voir la Notice sur le climat de la Nouvelle-Galles méridionale, lue par R. M. Martin, à la Société médicale de Calcutta.

blissement, d'abord dans *Botany-Bay*, et que l'on fonda un peu plus loin la ville de *Sidney* (voy. COLONIES PÉNALES). C'est là qu'à la fin du siècle dernier arrivèrent les premiers navires anglais avec des déportés et des colons libres. Au commencement du siècle actuel, ceux-ci n'étaient encore qu'au nombre de 87. La population s'accrut rapidement; on vint s'établir sur plusieurs points de la côte, ainsi que dans l'île Norfolk, et en 1802 toute la colonie eut déjà 13,195 habitants, dont 5,772 déportés ou *convicts*, sans compter 3,170 autres qui avaient subi leur peine ou obtenu leur grâce; il y avait sur la côte 370 personnes libres et un régiment de 840 soldats. L'île de Norfolk avait déjà une population de 980 âmes. Plus de 2,000 enfants étaient nés dans la colonie; car beaucoup de condamnés émancipés s'étaient mariés et devenaient des citoyens estimables. On avait publié en 1803 la première feuille hebdomadaire; huit ans après, on imprima le premier almanach ou annuaire de la colonie.

Jusqu'alors, ainsi qu'on l'a dit au mot COLONIES PÉNALES, les montagnes Bleues avaient été regardées comme la limite occidentale de la Nouvelle-Galles méridionale. En 1814, le gouverneur Macquarie, à qui la colonie a de grandes obligations, fit explorer les plaines au-delà de cette chaîne. Trois ans après, on fonda la ville de *Bathurst* sur la rivière qu'on avait découverte et à laquelle fut donné le nom de Macquarie. A cette époque, toute la colonie avait 17,000 habitants, parmi lesquels étaient plus de 6,000 condamnés, dont le transport coûtait au gouvernement des sommes considérables. Dans les premiers temps, il avait fallu approvisionner sans cesse cette colonie, ce qui occasionnait également une très forte dépense; mais en 1820 il y eut déjà 9,000 acres de terre cultivés en blé, plus de 30,000 pièces de bétail, et 200,000 bêtes à laine. Jusqu'alors la Nouvelle-Galles méridionale avait dépendu du pouvoir presque arbitraire des gouverneurs; le progrès de la colonie avait été plus ou moins rapide, suivant leur caractère personnel. En 1823, il leur fut adjoint un conseil législatif de cinq membres: dès lors aucun arrêté émané du gouverneur sur l'avis du conseil

n'était regardé comme ayant force de loi qu'autant que le grand-juge de la cour suprême avait certifié que rien dans cet arrêté n'était contraire à la législation anglaise; une cour suprême et des cours d'assises ou sessions de la paix furent instituées en même temps. Des journaux, des théâtres, des maisons d'éducation, des clubs, des églises, des fabriques, des chantiers de construction, des routes furent établies.

On a fait connaître l'état de la colonie en 1828 au mot BOTANY-BAY. On avait introduit avec succès la culture d'un grand nombre de végétaux d'Europe, surtout des grains, du houblon, des fruits. Cinq villes et plusieurs villages florissaient dans la colonie; elle exportait des laines et d'autres productions pour la valeur de 100,000 livres sterl., et achetait des marchandises anglaises pour la somme de 350,000 livres. Depuis ce temps, de nouveaux établissements ont été formés au port Western, à George-Sound, à Moretonbay, et au Port-Macquarie. Les condamnés, qui autrefois formaient la principale partie de la population, n'entrent plus que pour une faible proportion dans la population coloniale qui attire maintenant beaucoup d'Anglais, à cause de la facilité que leur accorde le gouvernement pour s'établir dans des terres non occupées. On peut évaluer le nombre actuel des habitants à 50,000, et il est probable que ce commencement aura des conséquences importantes. Déjà la colonie exporte plus de 2,000 quintaux de bonne laine par an; elle cultive avec succès le tabac, le lin de Zélande; les abeilles qu'on a introduites, et qu'on a lâchées dans les bois, donnent beaucoup de cire et de miel. Sur les côtes, on se livre à une pêche productive; l'intérieur, composé d'un sol d'alluvion, offre des terres très fertiles et faciles à cultiver, ainsi que des forêts qui donnent le bois de cèdre et d'autres bois de construction; on exploite aussi des mines de houille. La colonie se compose maintenant, indépendamment des postes isolés, de dix comtés, savoir: Cumberland, Camden, Argyle, Westmoreland, Northumberland, Roxburgh, Londonderry, Durham, Ayr et Cambridge. A l'article

SEAWY - BAY, déjà cité, on a parlé du port maritime de Cumberland qui renferme la capitale Sidney, ainsi que la baie de Paramatta.

La Nouvelle-Galles méridionale exerce, par la prospérité de ses établissements, une grande influence morale et matérielle sur toutes les terres australes et même sur les archipels de la mer du Sud, particulièrement sur les îles de la Nouvelle-Zélande, dont les femmes viennent en grand nombre se marier dans la colonie; de ce fait cet établissement a l'avantage de corriger beaucoup de criminels qui, peut-être, seraient restés endurcis dans le crime si ils avaient été enfermés dans les bagnes. On rélègue maintenant les plus récalcitrants à l'île de Norfolk, où ils sont employés aux chantiers du gouvernement. Dans les contrées non occupées encore par les blancs, on trouve la race des hommes sauvages de la Nouvelle-Hollande. Plusieurs auteurs anglais, tels que Wentworth, Oxley et Cunningham, ont publié des descriptions de la Nouvelle-Galles méridionale, telle qu'elle existait dans les années 1820 à 1830. Les résultats des dernières explorations de l'intérieur ont été exposés dans une relation publiée à Londres par le major Mitchell. D-C.

**GALLET**, né à Paris vers 1700, a une quelque réputation pour ses chansons, à l'époque où ce genre de littérature légère occupait une société frivole. Il était lié d'amitié avec Piron, Collé, Panard, et avec les autres membres du Caveau (voy.), dont la fréquentation nuisit plus d'une fois à ses affaires commerciales; car ce poète chansonnier était épicier en gros. Cependant la gaieté de son caractère et l'amour avec lequel il se livrait au plaisir de sa table ne l'empêchaient pas de songer à ses intérêts; et quand il avait quelque marché à conclure, il invitait à dîner les gens avec lesquels il traitait et ne manquait pas de leur associer ses joyeux amis, dont l'esprit, les saillies et l'humeur enjouée finissaient tourner les affaires à son avantage. C'est ce qui fit dire un jour à Piron : « Je crois que cet homme nous prête sur ses pages. » A force de chanter et de boire, Gallet ruina sa bourse et sa santé; il fit banqueroute en 1751, et se réfugia

dans l'enclos du Temple, qui était alors un lieu de franchise pour les débiteurs insolubles. Atteint par la misère, frappé d'hydropisie, il conserva, dit-on, sa gaieté, c'est-à-dire qu'il continua de boire, de rimer et de dire des bons mots. Collé, dont il avait été le maître en chansons, le traite assez mal dans ses mémoires. Rigoley de Juvigny, dans la vie de Piron, dit que Gallet était le meilleur chansonnier que la France eût produit depuis l'origine du vaudeville. Cependant, ses chansons et ses couplets n'ont jamais été réunis, et ceux qu'on trouve épars dans divers recueils sont loin d'égaliser ce qu'ont fait en ce genre Vadé, Collé, et surtout Panard; la plupart sont sur un ton leste et graveleux qui ne saurait plaire à tout le monde. Gallet a aussi donné quelques petits opéras-comiques : c'est ainsi qu'on nommait alors les vaudevilles de la foire; ils n'ont même pas été imprimés, non plus que la parodie de Didon et celle de Mérope, qu'il fit en société avec Pontau, Panard et Piron.

Le seul ouvrage qu'il ait fait imprimer Gallet est *Voltaire dne, jadis poète*, en Sybérie, de l'imprimerie volontaire. On trouve dans cette brochure de 40 pages la Pétarade ou Polichinel auteur.

Gallet mourut en 1757; il a été mis en scène au Vaudeville, dans *Piron avec ses amis*, et aux Variétés dans une pièce intitulée *le Chansonnier droguiste*. D. M.

**GALLETTI** (JEAN-GEORGE-AUGUSTE), l'un des plus laborieux élèves de Schlœzer et l'un des historiens les plus érudits de nos jours, naquit à Altenbourg le 19 août 1750. Il étudia le droit et l'histoire à Göttingue sous Pütter et Schlœzer. Après avoir terminé une éducation particulière, il devint agrégé et ensuite (1783) professeur titulaire au gymnase de Gotha, pour l'enseignement de l'histoire, et en 1806 le duc de Gotha le nomma conseiller aulique et son historiographe. En 1819, il se démit du titre de professeur et mourut le 16 mars 1828.

Outre les nombreux manuels et ouvrages scolaires dont Galletti enrichit l'étude de l'histoire et les bibliothèques de la jeunesse, on a de lui des compositions importantes dont nous devons citer les

principales : *Histoire et description du duché de Gotha*, Gotha, 1749-81, 7 vol. in-8°; *Histoire de Thuringe*, Gotha, 1781-85, 6 vol.; *Histoire d'Allemagne*, Halle, 1785-95, 9 vol. in-4°, ouvrage qui fait partie de la grande Histoire universelle anglaise, traduite, continuée et publiée à Halle, in-4°; *Petite histoire universelle*, Leipzig, 1801-19, 27 vol., 2° éd.; *Histoire d'Espagne et de Portugal*, Erfurt, 1809-10, 3 vol.; *Histoire générale de la civilisation des trois derniers siècles*, Gotha, 1814, 2 vol.; *Histoire des états et des peuples de l'ancien monde*, Berlin, 1825-26, t. I-III; *Histoire des principautés des ducs de Saxe-Gotha, de la branche Ernestine*, Gotha, 1825. Enfin Galletti est auteur d'une *Histoire de la Grèce*, Gotha, 1826, 2 vol. in-8°, et d'une *Histoire de l'empire othoman*, même année. C. L.

**GALLICANE (ÉGLISE)\*.** La Gaule fut une des premières conquêtes de la prédication évangélique. Les plus respectables traditions nous parlent de missionnaires que saint Paul y avait envoyés, soit avant, soit après son voyage d'Espagne. Partout le christianisme s'annonçait avec éclat : Gatien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Crescent à Vienne, Saturnin à Toulouse, Austremonne à Clermont, Martial à Limoges, élevaient la croix en présence des fausses divinités et scellaient de leur sang la religion nouvelle à qui son divin fondateur n'avait promis sur la terre que des combats et des tribulations. Plus cette religion s'accroît, plus les inimitiés s'irritent, soulevées par les passions jalouses, par tous les préjugés de l'ignorance et de la superstition. Néron avait donné le signal de la persécution. Domitien s'effraie de compter des chrétiens jusque dans sa propre famille. Les meilleurs princes encherissent sur sa politique sanguinaire. Trajan, partant pour son expédition de Perse, veut offrir

(\*) Cet article, comme beaucoup d'autres dans cet ouvrage, porte la signature de l'un des membres les plus savants et les plus vénérables de l'épiscopat français : nous n'avons donc point à en répondre, et nous nous gardons bien d'y effacer le cachet spécial que les convictions et la haute dignité de l'auteur ont dû naturellement imprimer à ce travail important. J. H. S.

aux dieux de l'empire une libation digne d'eux, en ordonnant que l'évêque d'Antioche soit traîné à Rome pour y être dévoré par les bêtes et y servir de spectacle au peuple. Les nations prennent exemple sur leurs maîtres, et dans tous les lieux de l'univers a retenti le cri : *Les chrétiens au lion!* La Gaule est, selon l'expression du plus ancien historien de l'Église, une lice où les athlètes de la foi chrétienne ont à soutenir les plus rudes combats. La Providence nous a conservé la lettre écrite par les fidèles de Lyon et de Vienne à ceux d'Asie et de Phrygie, pour leur rendre compte de la persécution, tolérée, si elle ne fut pas commandée, par l'empereur Marc-Aurèle Antonin, trois ans après l'édit solennel qu'il venait de rendre en faveur des chrétiens. On y lit que les généreux confesseurs du nom de Jésus-Christ reçurent la couronne du martyr à la suite des plus cruels traitements. L'atrocité des supplices se couvrait de l'énormité des crimes qu'ils semblaient punir, et supposait réellement la quantité des prévenus coupables que l'on se flattait d'exterminer en les abandonnant aux fureurs populaires. Aussi, dit Eusèbe, après l'horrible carnage qui s'en fit, les païens se vantaient-ils d'avoir aboli pour toujours le culte de Jésus-Christ; et peu de temps après, les magistrats s'étonnèrent quand on leur dénonça de nouveaux chrétiens. Le sang des martyrs a toujours été une semence féconde de chrétiens.

Ravagée au dehors par le glaive, au dedans attaquée par l'hérésie et menacée par le schisme, l'Église s'étendait de jour en jour. Le grand saint Irénée succédait à saint Pothin dans son ministère aussi bien que dans son martyre, et commençait la chaîne des Pères de notre église Gallicane. Saint Denis (voy.) plantait la foi dans Paris; et les louanges de Jésus-Christ retentissaient depuis les Alpes jusque dans les forêts de l'Armorique. Malgré les fureurs de la tyrannie, les évêques se réunissaient, à l'exemple des apôtres, pour délibérer entre eux sur les intérêts communs, régler les affaires de la discipline, encourager les fidèles, réprimer les hérésies et prévenir les progrès de l'erreur. On est surpris du nombre de conciles ou



cultes de  
 nous a conservé le  
 de saint Irénée (1751)  
 une contestation qui, des sa  
 précédent, avait divisé les es-  
 sans altérer l'union. Il s'agis-  
 sennité de la Pâque : l'usage  
 l'Asie était de la célébrer le  
 de la lune, comme l'avait  
 saint Jean, qui en avait été  
 évêque. Il y avait eu déjà à ce  
 urs conciles en Palestine, dans  
 Corinthe, à Éphèse, à Rome,  
 glise conservait ses traditions.  
 d'établir une pratique uni-  
 pape Victor voulut prescrire  
 sennité de la résurrection du  
 lieu partout le dimanche, et  
 par la menace de l'excom-  
 à s'y assujettir. Il s'irritait  
 ces qui lui furent opposées,  
 se allait éclater. La sagesse de  
 Gaules prévint l'orage. Saint  
 si en avait le gouvernement,  
 es évêques dans son concile de  
 stre au pape Victor, que l'on  
 ler comme synodique, l'exhor-  
 tements plus pacifiques, et  
 et désiré.  
 us du montanisme (v.) avaient  
 per à la sagacité du même pape  
 usé par d'apparentes austérités :  
 imposèrent point à l'église des  
 si chargea saint Irénée de les  
 glise romaine, à cause de sa  
 et excellente principauté; et  
 e porta sur cette hérésie un  
 plein de discrétion et de véri-  
 les expressions d'Eusèbe.  
 glise Gallicane se signalait, dès  
 acements, par ce grand carac-  
 : manifeste généralement dans  
 : son histoire, de la modé-  
 e à la force, par une marche  
 ie sans variation, également  
 portement et de la mollesse,  
 e et de la servitude, inviola-  
 tachée à la chaire éminente de  
 us sans oublier les droits non  
 és de l'épiscopat.  
 s saintes assemblées, il était  
 e Jésus-Christ, en quittant la  
 remonter à Dieu son Père,  
 et laissé son Église sans consti-  
 clop. d. G. d. M. Tome XII.

tution, lui qui promettoit vi solennelle-  
 ment à ses apôtres d'être avec eux jusqu'à  
 la consommation des temps; qu'en éta-  
 blissant à leur tête l'un d'entre eux pour  
 être le fondement de son édifice spirituel,  
 il n'en a pas moins donné à chacun d'eux  
 un pouvoir qui en fait également des  
 vicaires, ne formant tous ensemble qu'une  
 même chaire; qu'il n'a point placé ail-  
 leurs que dans le corps tout entier des  
 pasteurs l'indéfectibilité promise à son  
 Église; que, pour être souveraine, l'auto-  
 rité conférée à Pierre et à ses successeurs  
 n'en a pas moins des bornes. De même,  
 pour l'ordre politique, ces pieux évêques  
 n'hésitaient pas à reconnaître, par toute  
 leur conduite publique et privée, que le  
 Dieu législateur de la société, comme de  
 la religion, avait placé à côté de la puis-  
 sance spirituelle une autre puissance non  
 moins respectable, émanée de son sein,  
 consacrée par la parole évangélique qui  
 a dit : *A Dieu, ce qui appartient à Dieu; à César, ce qui est à César; et*  
*que de la concorde du sacerdoce et de*  
*l'empire résultait la prospérité de l'un et*  
*de l'autre.*

Telles sont les maximes sur lesquelles  
 se fondent ce que nous appelons *les li-*  
*bertés* de cette église Gallicane, l'un des  
 plus beaux ornements de l'Église uni-  
 verselle. Tel est l'héritage qu'elle avait  
 recueilli dès l'origine du christianisme,  
 le code qui régissait l'église de France  
 comme l'église d'Afrique. La gloire par-  
 ticulière de l'église Gallicane, dit l'abbé  
 Fleury, est d'avoir mieux conservé qu'au-  
 cune autre le commun patrimoine de ses  
 libertés.

Enfin les bourreaux se sont lassés de  
 la violence et de l'inutilité de leurs efforts.  
 Après trois cents années de persécution,  
 l'Église commence à respirer. Quoique  
 épuisée de sang, elle fait voir encore la  
 vigueur de sa première jeunesse. Le  
 christianisme triomphe; Constantin l'a  
 fait monter avec lui sur le trône, et la  
 magnificence de ses basiliques venge la  
 religion de l'indigence de ses temples an-  
 tiques. Portons un coup d'œil rapide sur  
 les annales de notre église Gallicane.

Au sein d'une paix plus dangereuse  
 que la guerre, le schisme des donatistes  
 s'unit aux fureurs de l'arianisme pour

troubler l'Afrique et le monde. L'Orient et l'Occident s'ébranlent à la fois. Le premier des conciles œcuméniques a proclamé la divinité du Verbe fait chair. La Gaule s'empresse d'accueillir la profession de foi de Nicée. Elle sera désormais l'un des plus fermes remparts de la vérité catholique. Constantin a déferé à l'un de ses évêques, Rhéticius d'Autun, la cause des donatistes. Poitiers a son Athanase. A l'exemple du patriarche d'Alexandrie, saint Hilaire, celui-là dont saint Jérôme compare l'éloquence à l'impétuosité du Rhône, brave tous les ennemis de la consubstantialité. Saint Phébade d'Agen met à nu les artifices de l'hérésie, et la foi de Rimini n'est plus un problème. La Gaule, seule inaccessible à l'erreur, semblait être déjà le sanctuaire de l'orthodoxie. Longtemps avant que la victoire de Tolbiac eût porté la croix sur les étendards de Clovis, le Dieu de Clotilde était reconnu par la majorité de la nation. Ses évêques, à bien peu d'exceptions près, étaient autant de saints, et généralement révéérés comme tels. C'est le témoignage qui leur est rendu par tous les monuments de ce temps-là. Goths, Bourguignons, Francs, ariens, idolâtres, venaient se confondre pêle-mêle aux pieds de ces hommes admirables, qui d'une parole arrêtaient les fureurs d'un Alaric et d'un Attila, désarmaient d'impitoyables vainqueurs, sauvaient les cités du pillage, et commandaient même aux fléaux du ciel. C'étaient les magistrats, les tuteurs, les pères des peuples. Un saint Martin de Tours, les deux saints Germain d'Auxerre et de Paris, un saint Loup de Troyes, étaient regardés à la cour des princes infidèles comme de nouveaux Moïses, comme les dieux de Pharaon. Le sacerdoce était devenu à son tour une puissance, et une puissance plus forte que celle des conquérants, respectée même des Barbares qui se succédaient sans cesse dans ces contrées, comme les flots d'un torrent grossi par de continuel orages traînant après eux la dévastation. Du milieu de ces ruines sanglantes s'élevaient les seuls asiles où l'oppression et la misère pussent rencontrer quelques consolations. Il était impossible de résister au double ascendant de la vertu et

du talent. L'estime accordés aux ministres passait insensiblement au ministère et aux édifices que le culte catholique avait consacrés. Une pieuse émulation enrichissait les églises des plus précieux ornements des arts, témoin l'aventure du vase de Soissons et les riches donations faites aux églises par les rois de Bourgogne, ariens. Les monastères de Lérins, de Luxeu ou Luxeuil, étaient célèbres dans tout l'Occident; on accourait en foule aux pieds d'un Alcime-Avit, d'un Césaire d'Arles, d'un saint Vast, d'un Sidoine Apollinaire, d'un saint Eucher de Lyon, pour recueillir de leur bouche les oracles du salut\*; et du haut de son éloquente chaire, saint Remi bénissait ces fiers Sicambres prosternés à ses pieds et n'attendant que le signal de leur roi pour se plonger avec lui dans les eaux sacrées du baptême.

A la même époque, et malgré la décadence des lettres et du goût, nos annales ecclésiastiques sont encore illustrées par des productions estimables qui rappellent les noms d'un Salvien de Marseille, d'un saint Prosper d'Aquitaine, d'un Sulpice-Sévère, du prêtre Constance, de Claudien. Orateurs ou poètes, ces écrivains consolent un peu leurs lecteurs de la stérilité des siècles qui les ont suivis.

Les fils de Clovis succombent sous le poids de l'héritage de gloire que leur père leur avait laissé. La France est un vaste champ de bataille que se disputent les ambitions les plus féroces. Tout dégénère. Les langues grecque et latine qui, depuis longtemps, avaient déjà beaucoup perdu de leur ancienne pureté, achèvent de se dépraver. Tous les arts s'exilent à la fois. L'ignorance s'établit à la suite de la corruption; une nuit épaisse s'appesantit sur tout l'Occident. Le peu qui reste de science et de civilisation dans l'Europe s'est réfugié dans le clergé français, mais en est bientôt banni par les nouvelles irruptions des hordes barbares qui se précipitent et ne savent que détruire. Les dévastations produites tant par leurs armées que par celles qu'il fallait leur opposer, la faiblesse de la plupart

(\*) Voir la 16<sup>e</sup>, la 17<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> leçon du *Cours d'histoire moderne* par M. Guizot, t. II, p. 115 et suivantes.

la tyrannie des maires du palais, les civiles, les fit aux extraordinaires se joignirent à tant de calamités cela devait étouffer dans tous l'amour de l'étude et le goût des lettres. Les écoles jusque-là de Bordeaux, d'Auxerre, de Paris, sont abandonnées; on s'occupé que du seul soin de sa propre existence.

pour remédier à tant de désordres Charlemagne fut donné à la France. Jamais, dit le savant évêque de Metz, jamais règne n'a été si fort, ce prince n'a été moins guidé par son zèle, jamais on n'a su mieux mesurer les bornes des deux puissances.

Dans toutes les matières, vous ne pouvez pas, ajoute-t-il, consulter ses évêques; c'est par ce canal, aussi bien que le siège apostolique, qu'il reçut la parole de l'Évangile et l'ancienne tradition de l'Église catholique. Il savait que tout est à cette unité qu'il a été dit : *Ecce ego mitto te, et tu es envoyé, et tu es envoyé, et tu es envoyé.* Qu'on n'imagine pas à la France des sentimens nouveaux : voilà tous ses sentimens du temps de Charlemagne, et ils ont été venus des anciens Pères et de l'origine du christianisme. Le génie de Charlemagne embrassait sans effort toutes les parties de son vaste empire. Ses vertus éclatantes, ses belles actions innombrables; sa renommée remplissait les royaumes; ses ordonnances, si célèbres sous le nom de *Capitulaires*, sont pour la plus grande partie de Montesquieu, au-dessus de l'œuvre de prudence, d'adoption et d'économie. La France fut remplie d'écoles et de maîtres: Charles fit venir de lui les savants étrangers distingués dans leur pays; et la France parut être devenue une nouvelle

France au moment du mort de Charlemagne, les faibles successeurs ne purent soutenir ce vaste édifice créé par son génie. Dans quelques années, la discorde et la révolte renversèrent son ouvrage. Il est difficile de dire que les auteurs de cette décadence furent des évêques français, mais ils furent bienfaits de leur souveraineté conjurée ourdie dans la cellule de l'abbé de Corbie avait pour des-

sein de détrôner Louis-le-Débonnaire, héritier de Charlemagne, et de faire passer sa couronne sur la tête de Lothaire. C'était le parricide d'Abbon; il en fut l'exécuteur Ebbon, archevêque de Reims, et pour apologiste celui de Lyon, Agobard; action détestable que le jésuite Daniel, qui la raconte dans le plus grand détail, n'a pu s'empêcher de flétrir des termes qui lui conviennent. L'honneur de la majesté royale et de la religion est réparé par un autre archevêque de Reims, successeur du traître Ebbon déposé par le concile de Thionville; châtiment bien faible pour les crimes dont il s'était souillé. Hincmar fut appelé à sa place au gouvernement de cette église. Il s'était déjà fait connaître avantageusement à la cour du malheureux Louis, à qui il se montra constamment fidèle. Son élection lui fut disputée par les intrigues d'Ebbon que soutenait Lothaire; mais il l'emporta, et demeura près de trente ans paisible possesseur de son siège. Il en était digne par ses talents et la solidité de sa doctrine, par la fermeté de son caractère et sa vigueur à combattre tous les abus et les prétentions contraires à la dignité de l'épiscopat, à l'indépendance de la prérogative royale, et aux libertés de l'église de France. En résistant avec force aux entreprises des papes, Hincmar sut se défendre de tout excès dans un siècle où les limites de tous les pouvoirs étaient confondues, et donna avant Bossuet l'exemple de cette discrétion courageuse et sage avec laquelle il est permis de défendre ses droits sans attaquer ceux d'autrui.

Après lui, l'histoire littéraire de l'église Gallicane est à peine une froide et muette chronologie vide de noms et de faits. Les seuls monuments qui appellent quelque curiosité sont les livres de Grégoire de Tours, accusés par leur auteur lui-même d'être écrits dans un style barbare, les chroniques de Frédégaire, les formules de Marculphe. Nous sommes au x<sup>e</sup> siècle, siècle de fer, comme l'appelle Baronius, et le plus malheureux qui ait pesé sur l'église. Si l'on vante en sa faveur les éclatantes conversions des peuples du Nord à la foi chrétienne, il n'en est pas moins à regretter les regards par le spectacle de la plus grossière ignorance et du plus condamna-

ble oubli de tous les devoirs. La simonie et le libertinage des mœurs étaient les deux plaies vives, profondes, invétérées, dont était dévorée la société tout entière. L'état de la France était alors si troublé que les biens ecclésiastiques s'enlevaient comme au pillage. Chaque église avait à se plaindre de l'usurpation de ses biens envahis par les seigneurs. Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, vendit l'abbaye de Saint-Médard de Soissons au moine Ponce. Les conciles n'opposèrent au mal que d'impuissants remèdes; leurs censures étaient méprisées. Le bruit des armes étouffait toutes les voix, la guerre absorbait tous les esprits. Les peuples gémissaient, également opprimés par les vainqueurs et les vaincus. Hildebrand, pape sous le nom de Grégoire VII, entreprit la réforme. Jugant que les malheurs de l'Europe avaient leur source principalement dans la licence des passions effrénées et dans l'abus de la puissance, il forma le projet de soumettre cette puissance aux lois du christianisme et au chef visible de l'Église. Il avait reçu de la nature une force dégénie qui tend à tout ce qu'il y a de plus grand et ne voit autour de lui des obstacles que pour les braver et les vaincre; il paraissait donc avoir été choisi par la Providence elle-même pour opérer le rétablissement de l'ordre et de la discipline. Bientôt Grégoire ne pense plus qu'aux moyens d'établir sa monarchie universelle. Au nom du pouvoir qui lui avait été donné de lier et de délier tant au ciel que sur la terre, il se croit permis de déposer les rois, d'absoudre les sujets du serment de fidélité, de distribuer les royaumes à qui il lui plait. Princes, peuples, évêques, tout est justiciable, et sans aucune restriction, de la seule autorité qui existe sous le ciel. Une doctrine aussi nouvelle ne pouvait manquer de trouver des résistances. Les opinions se partagent, tant l'ignorance de ces temps-là était profonde! La querelle ne se videra que par l'épée. L'Europe est tout entière un vaste champ de carnage. En France, ce qu'il y avait de bons esprits gémissait de ces violences dont il n'était pas difficile d'ailleurs de prévoir l'inévitable dénouement. C'est ce que l'on peut remarquer dans les écrits d'un de nos plus savants évêques

de cette époque, Yves de Chartres. Fe et modéré tout à la fois dans son et cet homme remarquable soutint courageusement les droits du sacerdoce, sans donner atteinte à ceux du d'ême. En défendant les vraies libertés l'église dans l'affaire des investitures conçue par tant d'autres, son esprit j et pénétrant sut distinguer entre ce réclamait l'autorité du prince et ce était exigé par la juridiction spirituelle de là vient que Bossuet, expliquant parole de ce même évêque, en apparence contraire à sa doctrine, termine par réflexion que « les entreprises des papes romains sur les empereurs, pendant l'Allemagne était en combustion, en été mal reçues en France, où tout en paix, et où la monarchie était amie par de sages lois. » En effet, on y naît un langage bien différent de celui Grégoire VII et des flatteurs de la romaine. « Vous pouvez tout, écrivait pape Eugène III, l'oracle du XII<sup>e</sup> siècle saint Bernard; mais rien ne convient à la puissance que la règle; vous n'êtes pas le seigneur des évêques, mais l'un d'eux. On ferait un monstre du genre humain si on attachait immédiatement tous les membres à la tête. » Et quel au siècle suivant, le roi saint Louis sollicité de prendre parti contre l'empereur Frédéric II, excommunié et déposé par le pape Innocent IV, le pieux empereur fit bien voir que l'on pouvait résister à des actes peu conformes avec tout le respect dû au vicaire Jésus-Christ. Sous ce règne, ordonnance de 1229 dont le préambule établit les *libertés et immunités de l'Église Gallicane*; autre ordonnance de 1239 qui défend les excommunications et soumet toute cause civile les ecclésiastiques jugement du roi. Vainement un saint Grégoire, le pape Grégoire IX, manifesta son mécontentement: Louis tint ferme. C'est dans le même esprit qu'il publia en 1270, sa *pragmatique*, pour maintenir dans son royaume le droit commun de puissance des ordinaires, selon les coutumes généraux. « Que l'on ne demande pas s'écrie à ce sujet le grand évêque de Meaux « ce que c'est que les libertés de l'Église Gallicane! les voilà toutes dans les

ses paroles de saint Louis; nous n'en lons jamais connaître d'autres. Nous nous consistons notre liberté à marcher tout qu'il se peut dans le droit commun, qui est le principe ou plutôt le dé de tout le bon ordre de l'Église, et la puissance canonique des ordres, selon les conciles généraux et les décisions des saints Pères. »

Lorsque, vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, le schisme reparut avec les universités, des révolutions moins tumultueuses se firent et à travers les sanglants démêlés que Philippe VII avait légués à ses successeurs. On commença enfin à rechercher hors des temps de bataille les principes et les caractères des deux juridictions, à mieux distinguer les droits inaliénables du siège pontifical d'avec des maximes erronées auxquelles il avait fallu donner pour commentaire et pour fondement le pillage des biens, tous les excès de la licence, et les torrents de sang qui avaient inondé l'Allemagne et l'Italie.

Mais le mal avait poussé de trop fortes racines. A peine élevé sur la chaire de saint Pierre, Boniface VIII se crut assez puissant pour ériger en dogme la foi de ses prédécesseurs sur la souveraineté absolue de son siège, dans le temporel aussi bien que dans le spirituel. Chacun de ses manifestes, publiés sous le nom de lettres, reproduit cette proposition dans des termes les plus explicites, et lui donna l'appui l'autorité de l'Évangile abondamment expliqué et la menace des plus terribles châtimens. Le roi (c'était Philippe IV) ne s'en effraya point. L'audace de sa doctrine du pontife ne trouva pas de grâce auprès de la nation. Elle fut citée, disent les historiens, parmi les plaintes de tous les ordres, qu'un seul et même, celui de l'indignation mêlée à l'espérance; jamais on ne vit un accord fait pour la rejeter. Les plus célèbres théologiens de ces temps-là écrivirent au roi pour la réfuter. Leur lettre porte en tête qu'elle est écrite « au nom de tous les cardinaux, évêques, abbés, prieurs conventuels, doyens, supérieurs, chanoines, couvents, colléges des églises cathédrales et collégiales, tant de réguliers que de séculiers, de tout le royaume de France, assemblés à Paris, pour l'assu-

rer qu'ils donneraient au roi aide en tout ce qu'ils pourront pour maintenir sa puissance souveraine sur le temporel. » Mais, en 1303, ils firent encore mieux connaître leurs sentimens; car le roi ayant appelé, avec les barons, au futur concile œcuménique de toutes les entreprises faites ou à faire par Boniface, les archevêques, les évêques et les plus considérables d'entre les abbés s'unirent à cet appel, et ajoutèrent ces paroles dans un acte séparé : « Nous assisterons notre dit seigneur roi, ses barons et leurs adhérents, dont nous prendrons la défense selon Dieu de tout notre pouvoir; nous ne nous séparerons jamais d'eux; nous ne ferons aucun usage des sentences du pape accordées ou à accorder, obtenues ou à obtenir, offertes ou à offrir, données ou à donner, pour nous absoudre du serment de fidélité, ou pour rompre en façon quelconque les liens qui nous attachent au roi, sauf en tout et partout les droits de l'Église romaine, les nôtres et ceux de nos églises. »

Alors brillait au sein de l'église de France cette école fameuse sous le nom de Sorbonne (voy.). La renommée de ses docteurs remplissait l'Europe. Admise dans les conseils de nos rois, consultée par les princes et les peuples étrangers, honorée par les souverains pontifes dont plusieurs avaient été ses disciples, ses décisions avaient l'autorité de jugemens dogmatiques. Elle se voyait parvenue à son apogée de gloire. Oresme, Pierre D'Ailly, Alain, Nicolas de Clémangis, le chancelier Gerson (voy.), tous Français, étaient comptés parmi les plus grands hommes de leur siècle. Ils avaient sondé toute la profondeur du mal dont l'Église gémissait, et leurs voix éloquantes appelaient à grands cris la réforme tant dans le chef que dans les membres. Les souverains pontifes n'avaient ni la volonté ni le pouvoir de l'entreprendre. Les scandales toujours croissans de la cour d'Avignon en éloignaient l'espérance. Le schisme d'Occident avait porté partout la confusion. Quatre papes à la fois se disputaient la tiare. Les prédications de Wiclef (voy.) portaient leurs fruits. C'en était fait de l'Église catholique, si elle pouvait périr. La voie du concile général se présenta comme

l'unique remède à tant de calamités. Commencées à Pise, poursuivie à Constance, achevées à Bâle (voy. ces noms), l'œuvre de la pacification s'accomplit; mais celle de la réforme ne devait par s'exécuter aussi heureusement. Le représentant de la France, Gerson, prouva, dans un discours mémorable, la supériorité du concile général sur le pape; et, dans les quatrième et cinquième sessions de Constance, il fut déclaré que « le dit concile de Constance, « légitimement assemblé au nom du Saint-  
« Esprit, faisant un concile oecuménique  
« qui représente l'Église catholique mili-  
« tante, a reçu immédiatement de Jésus-  
« Christ une puissance à laquelle toute  
« personne, de quelque état et dignité  
« qu'elle soit, même papale, est obligée  
« d'obéir, dans ce qui appartient à la foi,  
« à l'extirpation du présent schisme et à  
« la réformation de l'Église dans son chef  
« et dans ses membres. » La déclaration fut ratifiée par le consentement unanime des Pères et confirmée par les actes subséquents, la déposition des contendants à la papauté et la libre reconnaissance de Martin V.

En France, ces décrets ont toujours eu force de lois. Tout ce que l'on a pu avancer contre leur validité n'a servi qu'à les fortifier. Toutes les fois que les théologiens de la cour de Rome ont essayé de les ébranler par d'équivoques distinctions, l'Église Gallicane, tant par la voix de ses évêques et de ses docteurs que par l'organe des cours souveraines du royaume, n'a jamais manqué de leur donner la plus haute approbation. On connaît les censures portées par la Sorbonne contre toute proposition contraire à ces décrets et les décisions rendues à ce sujet par le clergé de France dans ses assemblées diverses. La foi de l'Église Gallicane n'a jamais varié. Elle les a toujours maintenues avec vigueur; elle a repoussé courageusement toute opinion contraire à l'obéissance due à ces saints conciles, tant pour cette vérité que pour ses conséquences. Lorsqu'en 1456 un évêque de Nantes eut tenté d'en affaiblir l'autorité, en appelant à Rome, au mépris d'une ordonnance du roi Charles VII, le parlement de Paris intervint et rendit un arrêt portant que ce prélat s'était rendu coupable en violant par son

appel les privilèges de l'Église Gallicane et les lois fondamentales du royaume. Louis XI, qui, comme on le sait, ne se montra point favorable à la pragmatique, et cela, dit-on, par inimitié pour son père qui s'était si fortement déclaré pour elle, n'en veillait pas moins, avec son habileté ordinaire, pour empêcher qu'il ne fût porté aucune atteinte à nos maximes et à l'autorité du concile de Constance. En 1610, une nouvelle agression de la part du cardinal Bellarmin donna lieu à une sévère condamnation de sa doctrine, et la France s'étonna, dans son assemblée des États de 1614, d'entendre un de ses archevêques, le cardinal Du Perron, paraître professer une doctrine opposée à sa constante profession de foi politique et religieuse sur cette matière; bien que, comme l'affirme le judicieux auteur du rapport présenté à l'assemblée du clergé de 1682, « si l'on approfondit la vérité  
« de ce qui se passa en ces États, il est  
« constant que tous les efforts de ce car-  
« dinal n'affaiblirent pas la doctrine de  
« l'Église Gallicane. »

Il arrivait alors ce qui s'était passé au concile de Trente. Dans le fort des discussions qui s'y agitèrent sur la prééminence du siège romain, le cardinal de Lorraine, qui en faisait un des principaux ornements, s'exprimait dans ces termes que nous nous plaisons à recueillir pour les opposer avec assurance aux adversaires des libertés de l'Église Gallicane : « Je ne  
« puis nier que je suis Français, nourri en  
« l'université de Paris, en laquelle on  
« tient l'autorité du concile par-dessus le  
« pape, et sont censurés comme hérétiques  
« ceux qui tiennent le contraire;  
« qu'en France on tient le concile de  
« Constance pour général en toutes ses  
« parties; et que pour ce l'on fera plus  
« tôt mourir les Français que d'aller au  
« contraire. »

La célèbre assemblée de 1682 mit le dernier sceau à cette manifestation des principes en faveur des libertés gallicanes; il y fut établi solennellement : « Que l'É-  
« glise doit être régie par les canons; que  
« saint Pierre et ses successeurs, que toute  
« l'Église même, n'ont reçu de puissance  
« de Dieu que sur les choses spirituelles;  
« que les règles, les mœurs et les consti-

utions reçues dans le royaume doivent être maintenues, et les bornes posées par ces pères demeurer inébranlables; que ses décrets et le jugement du pape ne sont point irréformables, à moins que par le consentement de l'Église n'intervienne; que c'est en cela que consistent ces libertés, auxquelles il n'est permis à personne de déroger. » *Voy. DÉCLARATION DU CLERGÉ DE FRANCE.*

Telle est la substance des quatre articles et de la défense qu'en a publiée Bossuet, l'âme de cette célèbre assemblée. Là y respire cette gravité antique qui annonce en quelque sorte la majesté des temps faits par l'esprit de Dieu, et connus par le respect général de l'univers. Cette déclaration, sanctionnée par le pape XIV et son conseil, par tous les princes du royaume, devenue loi de l'État et de l'état, déplut à quelques parvenus outrés de la puissance romaine. On osa d'être moderne, et nous avons vu qu'elle n'est pas autre chose que l'expression de nos dix-huit siècles chrétiens; d'être schismatique en faisant de l'église de France une église à part, séparée de l'Église universelle, quand nous nous offrons tenir par le fond de nos entrailles à l'église romaine, centre de l'unité catholique. Aussi les papes, depuis Innocent XI, ne s'en sont-ils pas alarmés; de nos jours Pie VII, de sainte mémoire, n'a pas trouvé mauvais que la France tout entière, accourant à ses pieds pour recevoir ses bénédictions, réclamât sa paternelle bonté l'antique patrie de ses libertés. Que des esprits téméraires aient abusé de ce mot pour essayer de ravir à la chaire apostolique les prerogatives essentielles, nécessaires, que le divin fondateur du christianisme lui a garanties pour tous les siècles, l'église gallicane s'est mise à couvert contre toutes ces et toute mensongère imputation par la fermeté de ses actes et l'impartiale sagesse de sa doctrine. La gloire des Hincmar et des Gerson, la renommée d'un abbé Fleury, d'un Bossuet, d'un cardinal de la Luzerne, n'ont rien à craindre des blâmes et des perfides interprétations de ses detracteurs. *Voy. ÉGLISE, CONCILE, ACCORDAT, PAPE, etc. M. N. S. G. † GALLICIE, voy. GALICIE.*

**GALLICISME**, idiotisme de la langue française (*voy. son article et IDIOTISME*). Une langue étant l'expression des idées d'un peuple, le caractère de ce peuple, le climat qu'il habite, sa religion, son gouvernement, ses mœurs ont la plus grande influence et sur la formation de son idiome et sur l'emploi de ses locutions particulières; le dictionnaire complet d'un pays est la clef de sa civilisation. On peut regarder comme impossible aujourd'hui de démêler avec certitude ce qui appartient à la langue primitive des Gaulois de ce qu'y ont ajouté les autres peuples qui ont successivement passé ou qui se sont établis sur notre territoire. Les vestiges les moins équivoques du celtique se retrouvent dans un nombre assez considérable de noms de lieux, dont les radicaux, la plupart monosyllabiques, ont un sens parfaitement assorti à leur nature. Il n'est guère plus facile de distinguer toutes les façons de s'exprimer qui sont particulières à la langue française. « A moins de bien connaître les langues anciennes et modernes où la nôtre a puisé, dit Beauzée, il arriverait souvent de prendre pour gallicismes des expressions qui seraient peut-être des hellénismes, latinismes, celticismes, teutonismes ou idiotismes de quelque autre genre. » Aussi personne n'a-t-il osé dresser la liste de tous les idiotismes français. Les meilleurs grammairiens se sont contentés de les ranger en quatre classes, que nous allons faire connaître en peu de mots.

1<sup>re</sup> classe, *Gallicismes dans le sens d'un mot simple*. C'est quand un mot commun à plusieurs langues a dans la nôtre un sens tout particulier que le mot correspondant ne saurait traduire, comme l'adverbe qui termine ce vers de Gresset :

Et vous vous fâchez même assez honnêtement.

2<sup>e</sup> classe, *Gallicisme dans l'association de plusieurs mots*. Il a lieu quand le sens est changé ou altéré par la position différente des mêmes mots : une certaine nouvelle peut ne pas être une nouvelle certaine.

3<sup>e</sup> classe, *Gallicisme dans l'emploi d'une figure*. Beaucoup de gallicismes de

cette espèce résultent de l'emploi des verbes fort usités : *être, avoir, faire, aller, venir, entrer, sortir*, etc. Exemples : *Il sort de maladie ; il vient de s'en aller ; il ne rester, etc. J'ai beau courir*, est un gallicisme du même genre.

4<sup>e</sup> classe, *Gallicisme dans la construction de la phrase*. L'usage, dans ses caprices, se joue des lois de la syntaxe et produit les gallicismes de construction. A chaque instant, il se sert d'*il y a pour il est* ; il fait une règle de mépriser la concordance pour ne pas blesser l'oreille, et de dire *son ardeur* au lieu de *sa ardeur* ; il emploie le mot *en* d'une foule de manières, ex. : vous m'*en* voulez ; c'est à vous que j'*en* ai ; je sais où j'*en* veux venir, etc.

Hélas ! que j'en ai vu mourir, de jeunes filles !  
V. Hugo.

Le style familier est le plus fécond en gallicismes. L'abandon de la causerie doit aussi, chez toutes les nations, être la source des idiotismes : la conversation montre le génie d'un peuple en désabillé. Beaucoup de gallicismes se sont conservés dans les locutions proverbiales.

Quoi qu'aient pensé des gallicismes quelques philosophes, qui ne veulent des mots que pour l'expression sèche et rigoureuse de leurs idées, nous dirons avec Rivarol : « Les tournures particulières d'une langue, qu'on appelle *idiotismes*, si embarrassantes pour les étrangers, sont pourtant ce qui donne éminemment de la grâce au langage : Pascal, Molière, M<sup>m</sup> de Sévigné, Voltaire, en fourmillent. Les Français trouvent aux gallicismes le charme que les Grecs trouvaient aux hellénismes. Mais tout dépend de leur heureux emploi ; il constitue le bon goût chez nous, il constituait l'urbanité chez les Latins et l'atticisme chez les Grecs. » Nous ajouterons que, s'il faut redouter l'abus des gallicismes, il est bien plus à craindre que la fréquence des emprunts aux idiomes étrangers, que l'habitude et l'abus des innovations ne fassent disparaître une foule de locutions éminemment et tout spécialement françaises, frappées au coin de nos vieilles mœurs, de nos vieux usages. Ce que notre langue a de plus précieux, son caractère original, périrait dans l'abandon des formes qui

nous appartiennent en propre et dans l'indiscret emploi des néologismes. Conservons nos richesses, nos vraies valeurs d'or et d'argent, et répudions un vain luxe de papier-monnaie. J. T-V-S.

GALLIEN (PUBLIUS LICINIUS EGNATIUS GALLIENUS) naquit l'an 238 de J.-C. (an de Rome 986) ; il était dans sa vingtième année, lorsque son père, l'empereur Valérien, l'associa à l'empire en ajoutant le titre d'*Auguste* à celui de *César* que le sénat venait de lui décerner. Au bout de quelques années, l'infortuné Valérien, victime de la perfidie de Sapor, roi de Perse, languissait dans les fers et s'éteignait lentement dans les plus horribles tortures : le sénat, le peuple et les armées reconnurent alors Gallien comme seul empereur (an 259).

A peine le jeune César fut-il ainsi placé à la tête de l'empire, qu'il cessa d'être un homme. Recommandable jusqu'alors par de brillantes qualités et un courage qu'il avait signalé contre les Sarmates et les Germains, la volupté amollit son âme, et il n'aima dans le pouvoir suprême que la funeste liberté de se livrer sans aucun frein aux plus honteuses passions. Tandis que le peuple gémissait sous le poids des guerres et des calamités publiques, Gallien vivait tranquillement à Rome, environné de femmes, de mimes, de bouffons, tantôt couché sur des fleurs, tantôt plongé dans des bains délicieux ou prolongeant les plaisirs de la table. L'empire, livré aux fureurs des factieux et aux ravages des Barbares, aurait infailliblement péri si plusieurs généraux habiles et courageux ne l'eussent soutenu sur le penchant de sa ruine.

L'indolence de Gallien favorisait les projets ambitieux de Sapor : presque toute l'Asie fut conquise par ce monarque, qui en serait sans doute resté maître si plus tard Odenat n'eût enfin arrêté les progrès de ses armes. A son exemple, tous les anciens ennemis de Rome levèrent l'étendard de la révolte : les Germains, battus par Posthumius dans la Gaule, franchirent les Alpes et poussèrent leurs excursions jusqu'à Ravenne ; les Francs ravagèrent les Gaules et firent une invasion en Espagne, d'où ils passèrent en Afrique ; les Goths et les Scythes exercèrent



ravages en Asie-Mineure et dans les loins ; les Quades et les Marcomandains maîtres de la Dacie et de la Moésie. A ces calamités vinrent se joindre la famine et une peste qui dévasta l'empire. Bientôt les soldats de Gallien, indignés des affronts qu'il leur faisait subir, se saisirent de l'état et rougissant d'obéir à un empereur qui, ne sachant pas commander, n'avait que l'autre occupation que de faire de beaux discours, de présider des banquets et de donner des supplices, augmentant les maux de la patrie en essayant de gouverner par le naufrage. Unis par le désir de se débarrasser de Gallien, ils se déchirèrent entre eux et partagèrent sa dépouille, et cette guerre civile fit porter le nom de *empire des trente tyrans* à une trentaine de tyrans dont la plupart furent renversés qu'ils élevés, ne purent se montrer et disparaître.

Macrin, celui-là même dont on avait causé la ruine de Valérien, le premier leva l'étendard de la république et fut élu empereur par l'armée d'Orient. Il justifia d'abord le choix des soldats par une victoire éclatante remportée sur les Perses ; il chassa ensuite les Goths de la Thrace et pénétra en Illyrie ; il se prépara à livrer bataille à Auréole, dans l'attente de cette province et que les soldats venaient de saluer *imperator*, il se fit tuer en la mêlée avec l'un de ses fils. Auréole se rendit tellement puissant que Gallien n'osant le combattre fit tuer son fils.

Il vit s'élever une puissance nouvelle dans Odenat, prince de Palmyre, chef d'une puissante tribu d'Arabes, indigné de ce que son roi avait fait à ses ambassadeurs par sa cruauté à la vengeance par sa femme Zenobie, princesse habile, fière et célèbre par son courage, prend les armes, se débarrasse de Palmyre, lève des troupes, et par de rapides succès, réunit ses troupes aux troupes commandées par ses soldats restés fidèles à l'empereur, et se rend maître de la Mésopotamie, et remporte une grande victoire sur leur empereur. Il poursuit jusqu'à Ctésiphon, sa capitale, heureux d'avoir vaincu et de se débarrasser de son empereur, nomma Odenat général de l'armée d'Orient ; puis, lorsque ce général se retirait de la Perse en conquérant,

l'eut livrée au pillage, l'empereur pour le récompenser lui décerna le titre de César. Nous verrons à l'article ZENOBIE comment, après sa mort, sa veuve se maintint glorieusement contre l'empereur. Partant enfin pour l'Illyrie, où Ingenuus s'était fait proclamer empereur, Gallien le vainquit et le tua ; puis il fit périr tous les rebelles, sans distinction d'âge ni de sexe.

Le suffrage unanime des Gaules et de la Bretagne avait élevé au trône Posthumiens, qui avait remporté de nombreuses et de brillantes victoires sur les Francs et les Germains. Ce général, après avoir reçu et mérité les surnoms de Grand (*Maximus*), de *Restaurateur de l'empire* et de *Hercule gaulois*, périt assassiné par les Gaulois mêmes.

Gallien n'échappa à ce concurrent que pour en rencontrer un autre : Auréole venait de se rendre maître de Milan et menaçait Rome. Sortant alors de son indigne mollesse, l'empereur accourut pour reprendre la première de ces deux villes ; mais pendant qu'il marchait contre son ennemi, il périt victime d'une conjuration et fut massacré avec son fils Valérien qu'il avait associé à l'empire. L'assassinat de Gallien eut lieu l'an 268 de J.-C. ; il était âgé de 35 ans. Aussitôt la mémoire de Gallien fut chargée d'imprécations ; sa femme, ses enfants, ses ministres furent immolés à la haine qu'il avait inspirée.

Cet empereur, si cruel envers ses sujets, ne le fut point envers les chrétiens, dont il respectait, dit-on, les vertus. E. P.-C.-T.

**GALLINACÉS**, l'un des ordres d'oiseaux les mieux caractérisés et les plus naturels ; l'un de ceux qui nous offrent les ressources les plus précieuses, puisqu'il renferme le coq, le faisan, le dindon, le coq de bruyère ou tétras, la perdrix, et la caille, la pintade, le paon, etc. *Voy.* tous ces mots.

Un bec voûté, médiocrement long, et percé de chaque côté par les narines, que recouvre une membrane épaisse et molle ; des tarses assez élevés, terminés le plus souvent par quatre doigts, dont trois antérieurs, réunis à leur base par une courte membrane, tels sont les caractères assignés par les méthodistes à ce groupe

d'oiseaux. Pour compléter leur physiologie, il faut ajouter à ces caractères une taille assez généralement grande, des formes épaisses, un vol court, mais communément la faculté de courir avec vitesse; enfin, une fécondité prodigieuse. Le plumage est, dans les mâles de quelques espèces, resplendissant des plus riches couleurs. Un gésier épais et musculeux leur permet de digérer les corps les plus durs, et l'on trouve souvent cet organe rempli de petits cailloux qu'ils ont avalés sans doute dans le but d'exercer une trituration plus forte sur les graines dont ils se nourrissent, et qu'ils ont l'habitude de chercher en grattant la terre.

Les gallinacés ne construisent point de nids: ils se contentent de déposer leurs œufs au pied d'un buisson, ou dans quelque trou qu'ils recouvrent d'un peu de paille ou d'herbe. De même que dans les autres espèces polygames, les mâles restent étrangers à l'incubation et à l'éducation des petits, qui, au sortir de la coquille, commencent déjà à chercher, sous la conduite de leur mère, les graines ou les insectes nécessaires à leur subsistance.

Les gallinacés, aux ailes courtes et obtuses, voyagent en général fort peu, à l'exception des cailles, etsi l'on en trouve partout, c'est qu'ils ont été partout naturalisés par l'homme; car aucune espèce n'est originairement cosmopolite. C. S-TE.

GALLINSECTES, famille d'insectes hémiptères, de la section des homoptères. Réaumur donnait aux nombreuses espèces du genre *hermès* le nom de gallinsectes; ce genre est devenu, pour De Geer, un ordre correspondant au genre cochenille de Linné; genre très vaste, aujourd'hui subdivisé. M. Duméril leur avait donné le nom de *plantisuges* ou de *phytadelges*, sucres de plantes, et ce nom indique la manière dont ils se nourrissent; ils ont un seul article aux tarses, qui sont terminés par un crochet; leurs antennes, filiformes ou sétacées, sont pourvues de onze articulations.

On a suffisamment parlé de la cochenille (*coccus cacti*, L.), le plus célèbre des insectes de ce petit groupe, à l'article qui lui a été consacré. Ainsi qu'on l'a dit, pendant longtemps elle a été considérée en Europe comme le produit d'un fruit

et non comme celui d'un animal. Pomet, qui écrivait en 1692, va même jusqu'à décrire la prétendue plante qui, suivant lui, la fournissait; cet auteur se moque beaucoup du père Plumier, qui dès lors affirmait que la cochenille était un insecte. Longtemps le Mexique seul nous fournit la cochenille; mais, depuis quelques années, il nous en vient quelques quintaux des environs de Malaga et de ceux de Cadix. On tente maintenant de la naturaliser en Corse et en Algérie; jusqu'à présent ces essais n'ont point donné de résultats importants; toutefois ils méritent d'être suivis et encouragés.

Le *coccus polonicus* de Linné, qui se trouve non-seulement en Pologne, mais encore en Ukraine, en Prusse, et même en France, a une certaine importance commerciale. Il se fixe sur divers *polygonum*, sur la pariétaire officinale et sur le scléranthe annuel ou gnavelle; il fournit une assez belle couleur, mais malheureusement il répand, quand on le fait bouillir, une odeur insupportable qui incommode beaucoup les ouvriers; on ne peut en outre l'établir en culture régulière, et il vit sur des plantes qui croissent éparses sur le sol. Le *coccus ilicis* de Linné donne le kermès animal. Ce gallinsecte a la forme d'une baie arrondie, lisse et luisante, et se fixe sur les jeunes rameaux du chêne des teinturiers (*quercus tinctoria*, L.). L'Asie-Mineure, la Grèce, la France, l'Espagne australe, notamment la Sierra-Morena, nourrissent beaucoup de kermès. L'importance médicinale de ce petit animal, avec lequel on faisait la fameuse confection *alkermès*, étant mieux appréciée, est regardée aujourd'hui comme nulle. La préférence justement accordée à la cochenille du nopal sur le kermès l'a fait déchoir aussi dans l'opinion comme principe colorant. Foy. КРАМЪС.

Les gallinsectes font un grand dégât dans nos serres chaudes; la température élevée de ces sortes d'établissements leur convient beaucoup; ils s'y développent avec rapidité, couvrent souvent les jeunes rameaux et les feuilles de nos arbriveaux les plus précieux. La plante, forcée de nourrir les parasites, languit et quelquefois meurt. Plusieurs espèces de *coccus* y

étaient; ils mériteraient qu'on les dé-  
 crit et qu'on étudiât leurs mœurs. C'est  
 par des lotions, et surtout par des extir-  
 pations, qu'on parvient à les détruire,  
 fumigations de plantes narcotiques  
 et tout-à-fait impuissantes. A. F.  
**GALLIONISME.** On appela ainsi,  
 sous Gallion, frère de Sénèque et pro-  
 consul en Achaïe, l'indifférence en fait  
 religieuse; parce qu'on a conclu, à tort,  
 des Actes des Apôtres (xviii, 12 sqq.),  
 que le paganisme et le judaïsme avaient  
 également indifférents à Gallion. De  
 vient la dénomination de *gallionistes*  
 qui a été donnée aux personnes qui ne  
 font pas de distinction entre les diverses  
 religions.

X.

**GALLITZIN**, voy. GALITSYNE.

**GALLO** (MARIO MASTRILLI, duc DE),  
 prince d'état napolitain, né à Palerme  
 en 1763, entra jeune dans les affaires  
 diplomatiques, et, favorisé par la cour qui  
 était beaucoup son esprit et ses manières  
 affables, il avança rapidement. En  
 1785, il fut choisi pour accompagner à  
 Vienne la princesse napolitaine fiancée  
 à l'empereur d'Allemagne François II, et  
 exerça ensuite à la cour de ce sou-  
 verain les fonctions d'ambassadeur du roi  
 des Deux-Siciles. A cette cour, Gallo  
 ne fut pas moins en succès qu'à celle de  
 Naples, et il fut consulté souvent dans les  
 circonstances critiques où l'on se trouvait  
 en France. Lorsque les troupes françaises, sous  
 le commandement de Bonaparte, se por-  
 tèrent de la Haute-Italie sur les états al-  
 lemands de la maison d'Autriche, la cour  
 de Vienne s'adressa à l'ambassadeur na-  
 politain pour conjurer l'orage dont elle  
 était menacée. L'adroit diplomate parvint  
 à l'effet à captiver les bonnes grâces du  
 général en chef, et signa avec lui à  
 Vienne les préliminaires d'une paix pour  
 les négociations de laquelle il fut adjoint  
 ensuite au comte de Cobenzl. Ce fut avec  
 succès que qu'on vit un ambassadeur  
 français traiter au nom de l'Autriche,  
 réussissant mieux que le plénipotentiaire  
 autrichien même. Bonaparte avait d'a-  
 bord fait difficulté de l'admettre à cause  
 de sa qualité d'ambassadeur de Naples;  
 mais, ajouta-t-il à sa dépêche au  
 directeur, je n'ai pas cru devoir insister  
 sur cette opposition, parce que cela au-

rait apporté beaucoup de lenteurs, et  
 parce qu'il paraît revêtu d'une grande  
 confiance de l'Empereur; enfin, parce que  
 les Autrichiens et les Hongrois sont très  
 irrités de voir les étrangers jouer le prin-  
 cipal rôle dans une affaire aussi impor-  
 tante, et que, si nous rompons, ce sera un  
 moyen très considérable d'exciter le mé-  
 contentement contre le gouvernement  
 de Vienne\*. » Insinuant et rusé, Gallo  
 s'était promptement entendu avec Bona-  
 parte; il avait d'ailleurs l'esprit plus éclairé  
 que la plupart des diplomates de cette  
 époque, et comprenait mieux que ceux-  
 ci la nécessité de céder aux exigences du  
 temps. A Campo-Formio, il représenta le  
 roi des Deux-Siciles; il rentra ensuite  
 dans sa patrie comblé d'honneurs par les  
 cours de Naples et d'Autriche.

Là commença sa carrière administra-  
 tive. Ministre principal à la place d'Acton  
 (voy.), il imprima une nouvelle direction  
 à la politique des Deux-Siciles, en se  
 rapprochant du système politique de la  
 France. L'Autriche en fut alarmée; mais  
 le gouvernement napolitain, peu sincère  
 dans sa conduite nouvelle, prêta l'oreille  
 aux insinuations des puissances absolues.  
 La république française, instruite des  
 menées secrètes de cette cour, fit marcher  
 des troupes contre Naples. Alors le mar-  
 quis de Gallo fut envoyé à Vienne pour  
 solliciter l'assistance de l'Autriche. Il est  
 douteux que ses démarches aient été bien  
 sérieuses. En 1799, l'armée française se  
 retira sur Rome, laissant malheureuse-  
 ment exposés à la vengeance de la cour  
 et de la populace tous ceux qui s'étaient  
 prononcés pendant le séjour des Français  
 pour une réforme des institutions de l'é-  
 tat. Le marquis de Gallo reparut à Naples  
 au moment où ces vengeances se pour-  
 suivaient avec fanatisme : il sut en tem-  
 pérer la rigueur; mais comme il gênait le  
 parti anglais qui, par le retour d'Acton  
 au ministère, avait repris le dessus, il fut  
 éloigné de Naples par une mission dans  
 la Sicile en qualité de vice-roi. Bientôt  
 après, on eut de nouveau besoin de lui  
 pour rester en bonne intelligence avec  
 les Français et empêcher une nouvelle

(\*) Correspondance officielle et confidentielle  
 de Napoléon Bonaparte. Paris, 1819. Italie,  
 tom. II.

invasion. Après avoir été accrédité pendant peu de temps comme ambassadeur auprès de la république italienne, il fut envoyé à Paris, dans la même qualité, auprès du premier consul. Il y resta jusqu'en 1806 ; mais Napoléon ayant détrôné la dynastie des Bourbons à Naples, y envoya son frère Joseph pour les remplacer, et Gallo fut l'homme nécessaire pour diriger les affaires étrangères sous le nouveau roi. C'est alors que du rang de marquis il fut élevé à celui de duc. Deux ans après, lorsque Joseph fut appelé au trône d'Espagne, le duc de Gallo l'accompagna jusqu'à Bayonne; et il entra ensuite, comme ministre des affaires étrangères, au service de Joachim Murat. La politique de Naples continua d'être celle de Napoléon jusqu'en 1814, ou plutôt jusqu'aux désastres de la retraite de Moscou, époque à laquelle Murat commença d'entamer des négociations avec les puissances alliées pour n'être pas entraîné dans la chute de son beau-frère.

Après la restauration du trône des Bourbons, le duc de Gallo, éloigné des affaires, vécut dans la retraite. Cependant, vers 1820, la cour crut devoir employer ses talents diplomatiques et lui donna une mission en Russie. Mais la révolution qui éclata, en 1820, à Naples empêcha le duc de Gallo de partir et le porta dans la junte du gouvernement provisoire. Il fut désigné pour se rendre en Autriche avec la mission de chercher à faire approuver les changements constitutionnels qui venaient d'avoir lieu. Refusé par la cour de Vienne, il revint à Naples, et y fut chargé encore une fois du portefeuille des affaires étrangères; mais ce ne fut pas pour longtemps. Dès que Ferdinand IV fut à Laybach et se sentit fort de l'appui de l'Autriche, il renversa tout ce qui avait été fait. Son ministre n'avait été admis au congrès que lorsque tout était arrêté entre le roi et les puissances absolues. Pour comble d'humiliation, il fut obligé de porter à Naples les actes du congrès de la Sainte-Alliance, et de voir les Autrichiens rétablir dans sa patrie le régime absolu d'autrefois. Dès lors il ne put se dissimuler que son rôle était fini dans les affaires de sa patrie : aussi alla-t-il terminer ses

jours loin de la cour et des affaires. D.-G.

**GALLS, GALLOIS**, voy. **GALLUS** (*principauté de*) et **GALLIQUE** (*langue*).

**GALLON**, mesure de capacité anglaise équivalente à 10 livres d'eau distillée, pesées à la température de  $13^{\circ} \frac{1}{2}$  R., ou à 277 pouces cubiques, d'après le règlement adopté il n'y a pas longtemps pour l'imperial gallon. On mesure par gallons le vin et la bière surtout, mais aussi les grains et légumes secs. On subdivise le gallon en quatre *quarter* ou huit *pintes*. X.

**GALON**, tissu plus ou moins étroit, dont, en général, la largeur ne dépasse point 3 centimètres. On le fait comme les rubans avec des fils de soie, de laine, de lin ou d'autres matières textiles, employés seuls ou sur lesquels on a filé de l'or, de l'argent ou quelque métal qui les imite.

Les galons d'or et d'argent ont été longtemps regardés comme des objets de luxe à l'usage des riches de toutes les classes qui s'en servaient pour orner leurs habits, les meubles de leurs appartements, les églises, etc. De nos jours, les simples particuliers ne les emploient guère que pour l'ameublement de leurs salons ou la livrée de leurs valets; mais on en fait un grand usage comme ornement et comme marque de distinction pour les uniformes des généraux et des principaux officiers attachés au service de la cour ou de l'armée. En France, c'est à Lyon principalement que se fabriquent les galons d'or ou d'argent, ainsi que ceux qui les imitent, et qu'on nomme galons *faux*. Ces derniers ne conservent que peu de temps l'apparence des véritables galons d'or et d'argent qu'ils sont destinés à remplacer. Cependant il s'en fait une très grande consommation, la modicité de leur prix les faisant préférer aux autres par les personnes qui cherchent à concilier le luxe avec l'économie. Les galons sont un des objets du commerce de la passementerie (voy. ce mot). V. DE M.-N.

**GALOP** (équit.), une des allures des quadrupèdes, et en particulier du cheval. Le mot est une sorte d'onomatopée imitée du grec *γάλη\**, qui signifie la marche de cet animal, le trot, et servait de cri

(\*) Quelquefois *γάλη* signifie jument. Le mot pourrait bien être dérivé de *καλόπους*, beaux des pieds, posant bien les pieds. S.

tion dans les courses de chars des

On se le rappelle naturellement adant nos jeunes soldats de cavalerie leur belliqueuse impatience, : *au galop !* lorsqu'ils pressentent ent une charge sur l'ennemi.

il vulgairement le *grand* ou le *pe-p*. En terme d'équitation, on dit *de manège* et le galop *de chasse* : ier, se pratiquant dans une en-avant étroite, doit être raccourci ré; on conçoit que l'autre com-iste l'étendue exigée par les acci- la chasse, et celle dont l'animal ptible.

lit aussi galop *de course*, mais proprement. La course n'est pas p : c'est une allure particulière uelle se déploie toute la force de l, qui ne s'y met que lorsqu'il y est at, tandis que le galop proprement une de ses allures familières et nes.

heval a neuf allures, dont quatre les et cinq artificielles; les quatre les sont : le pas, le trot, le galop arse; les artificielles se nomment : , l'amble rompu, l'aubin, l'entre-pas relevé et le traquenard. Nous ns en un seul et même article celles allures dont on n'a pas encore eu n de parler dans cet ouvrage; mais l'entreprendre la décomposition ures, et principalement du galop, cet article est spécialement consa- nus devons donner l'explication de es termes employés aux définitions et suivre.

extrémités (les pieds) sont tour à pendus en l'air et posés sur la endant la marche : on appelle le- soutien le premier de ces deux le second se nomme appui ou Le bruit qui résulte du heurt du ontre le sol se nomme battue.

toutes les allures naturelles, après rse, le galop est la plus fatigante e cheval, en ce qu'elle met en œu- ns ses muscles et porte particulie- t sur la colonne vertébrale.

dit qu'un cheval galope à droite uche, selon l'ordre dans lequel ses res se meuvent pour opérer la pro- m. Quand il part au galop, le cheval

lève d'abord ses deux jambes de devant. Si c'est la jambe gauche qui se lève la première, le cheval galope à droite; les jambes de derrière partent ensuite dans le même ordre et viennent poser à terre aux mêmes points où ont porté celles de devant, qu'elles chassent immédiatement. Dans le galop à gauche, les membres antérieurs s'enlèvent aussi les premiers, mais en commençant par la jambe droite.

Lorsqu'un cheval bien dressé galope, on doit entendre quatre battues égales à chaque temps de galop \*; mais il est rare que cela arrive : on n'en entend presque jamais que trois, parce que, le plus souvent, la jambe gauche de devant tombe en même temps que la droite de derrière, si le cheval galope à droite, ce qui réduit les battues à trois et constitue le galop le plus commun et le moins fatigant.

On appelle galop faux celui où le cheval tournant à droite galope à gauche, ou bien galope à droite en tournant à gauche, ce qui est fort dangereux, car le cheval, manquant de point d'appui, peut se jeter par terre. Le galop désuni peut nuire aussi à la solidité de l'animal; on appelle ainsi le galop lorsqu'on voit dans l'action la jambe droite antérieure du cheval très éloignée de la postérieure du même côté, tandis que celles de gauche sont très rapprochées l'une de l'autre, et vice versa.

M. d'Aure, l'un de nos plus habiles écuyers modernes ( voy. ÉQUITATION ), s'exprime ainsi sur le galop : « Dans le galop, les jambes marquent toujours leur appui diagonalement, mais par des sauts répétés qui font que le cheval quitte terre à chaque temps.

« Il résulte de l'ordre dans lequel les jambes se meuvent que le cheval marche toujours un peu de travers, puisqu'un côté est plus avancé que l'autre, et que deux jambes ont à supporter, pendant toute la durée des temps du galop, une plus grande partie de la masse.

« Lorsqu'un cheval galope à droite, on conçoit que la jambe de devant qui entame le terrain, étant la plus élevée et la plus avancée, aura besoin pour conserver cette position de s'appuyer sur la

(\*) *Quadrupedans putrem sonitu quatit ungula campum.* VIRG.

jambe gauche de devant ; mais à son tour celle-ci, restant en arrière, contribuera à reculer la partie gauche de l'arrière-main, et sera supporter à la jambe droite de derrière, qui s'appuie à terre avec elle, l'accédant du poids qui l'empêcherait d'agir. Le côté droit de derrière étant plus avancé, il est évident qu'il contribue plus que la gauche à pousser la masse en avant, puisque dans cette position il est plus près du centre de gravité et qu'il conserve cette position tant que dure le galop à cette main ; dans ce cas, le jarret aura une flexion plus grande, et, dans son extension, il portera plus que la gauche la masse en avant ; ce dernier aide, soutient et maintient l'action du côté droit.

« Quand le côté de l'arrière-main qui contribue le plus à porter la masse en avant se fatigue, le cheval cesse de le faire agir avec la même force : alors la partie qui était la plus reculée passe devant et remplit à son tour les fonctions de celle qui, ayant diminué son action, reste derrière : c'est ce qu'on remarque dans les chevaux qui ont de mauvais jarrets, et qui se désunissent à chaque instant pour soulager alternativement les parties souffrantes et trop chargées de leur arrière-main.

« Il arrive encore que, pour soulager l'arrière-main qui est plus chargée en raison de ce qu'on ralentit les allures, le cheval, pour se soustraire à une trop forte sujétion, se porte sur les épaules et de là sur la main, afin de reporter sur les parties antérieures une pesanteur qui surchargerait les parties postérieures. Dans ce cas, l'allure devient plus allongée ; ou bien, si la main rejette la masse en arrière, le cheval, pour éviter la sujétion, se traversera, c'est-à-dire fera tomber les hanches hors de la ligne des épaules.

« On voit que, plus le galop est raccourci, plus le cheval est assis, et qu'alors l'arrière-main, en fléchissant, faisant élever le devant, le rend par conséquent plus léger. Ainsi, lorsqu'on veut augmenter l'allure, il faut nécessairement porter sur l'avant-main une portion du poids qui surcharge la partie postérieure et l'empêche de se développer, en raison

de la vitesse que l'on veut obtenir. Moins cette partie sera chargée, plus elle aura de force pour chasser le devant, qui alors se chargera à mesure que le derrière prendra de l'élévation.

« Plus le galop se déploie, plus les jambes, qui marchent derrière dans une allure raccourcie, se rapprochent de la ligne de celles qui entament le terrain ; alors le poids se partage plus également, et dans la répétition des sauts qui marquent les temps de galop, les deux portions de la partie postérieure et de l'avant-main chassent ou reçoivent des poids presque égaux. Plus l'arrière-main chasse avec force, plus l'avant-main reçoit de pesanteur, et plus alors elle a besoin d'appui.

Le galop de course, ou mieux la course, se distingue du galop parce que les deux extrémités antérieures se lèvent et portent en même temps, de même que les postérieures. C'est l'allure du cerf et du lièvre, et celle des quadrupèdes les plus timides et les plus véloces ; le cheval ne la prend que lorsqu'il y est forcé par le fouet ou l'éperon : c'est alors qu'il déploie son plus grand degré de vitesse.

La vitesse du galop de manège est de 300 à 330 mètres par minute ; celle du galop de chasse s'évalue de 550 à 600 mètres par minute, et celle du galop de course de 800 à 900 mètres par minute. Ces divers degrés de vitesse varient selon l'âge du cheval et le poids du cavalier. On regarde l'âge de 3 à 4 ans comme l'époque de la vie du cheval où il a le plus de vitesse et de légèreté. A cet âge, le cheval doit fournir ses courses d'épreuve en portant un poids de 100 livres ; la longueur de ces courses est de 2,000 mètres (une  $\frac{1}{2}$  lieue) ; les bons coureurs ne mettent pas plus de 2 minutes 17 ou 18 secondes pour les parcourir.

On a calculé que chaque livre de surcharge au-dessus du poids voulu par l'âge ralentissait la course d'une seconde  $\frac{1}{2}$  sur une distance donnée de 2,000 mètres.

On dit donner un galop à un cheval que l'on prépare pour la course, terme d'entraînement ; tel cheval a mal couru parce qu'il avait reçu ses derniers galops trop tôt ou trop tard. CL. CH-Y.

**GALOP ou GALOPADE** (chorégraphie). Tout le monde connaît aujourd'hui cette danse dont il y a dix ans nous savions à peine le nom : on l'a dansé à la cour, à la ville, au théâtre; partout elle a joui d'une vogue décidée. Pendant des siècles, le galop n'était qu'une danse du bas peuple de la Hongrie et des montagnes de la vieille Bavière, entièrement étrangère à la haute société. En 1822, elle y parut pour la première fois, d'après les uns à Vienne et selon d'autres à Berlin, lors du mariage du prince royal de Prusse avec la princesse Élisabeth de Bavière. En 1829, M. Rodolphe d'Appony, fils de l'ambassadeur d'Autriche, introduisit le galop en France, où il fut dansé pour la première fois aux bals donnés pendant le carnaval par M<sup>me</sup> la duchesse de Berri. Cependant deux ans plus tôt, le fameux Mazurier, aidé d'une gentille danseuse, avait déjà fait connaître au public parisien la galopade hongroise dans un charmant ballet intitulé *la Neige*. Depuis lors, sous le nom de *galop*, de *galope* et de *galopade*, cette danse se répandit dans toutes les classes de la société. Elle fut modifiée de toutes les manières, et, pour la satisfaction de tous, adaptée en guise de finale à la traditionnelle contredanse. Plus vif, plus rapide que cette dernière, le galop s'exécute sur la même mesure et n'exige la connaissance d'aucun pas, si ce n'est de celui que font les enfants dans ce qu'ils appellent la *poste aux dnes*, circonstance qui explique pourquoi il devint en peu de temps si familier. Les habitués de l'Académie royale de Musique n'ont pas oublié le galop du bal masqué de *Gustave III*. Il n'est peut-être personne à Paris qui n'ait voulu voir ou entendu conter ce galop furieux, échelvé, qui terminait ces dernières années les bals de l'Opéra, ou ce galop véritablement *infernal* si énergiquement décrit dans les beaux vers de M. Auguste Barbier, où danseurs et danseuses, se précipitant comme dans une déroute, étouffaient sous le bruit de leurs pas retentissants les tambours, les *hurras* et les détonations d'un de nos orchestres publics.

V. R.

**GALOUBET.** On ignore l'origine de cet instrument. Les uns le font naître

chez les Romains, d'autres dans le midi de la France, avant le règne de saint Louis. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que les Provençaux et les Béarnais se servent de galoubets depuis plusieurs siècles, et qu'aujourd'hui encore ils exécutent sur cet instrument des morceaux fort gais et fort divertissants.

Le galoubet diffère peu des flûtes antiques. Sa longueur approche beaucoup de nos petites flûtes; il est percé de trois trous et se joue de la main gauche. Son embouchure est excessivement difficile, et c'est peut-être à cause de cette difficulté que les habitants des provinces du Nord l'ont entièrement abandonné. Quoique cet instrument soit criard et perçant, son étendue n'est pas très considérable; elle n'est même pas égale à celle de la petite flûte, puisqu'elle ne fournit que deux octaves et un ton.

Le galoubet est de deux octaves plus élevé que la grande flûte et d'un au-dessus de la petite : aussi n'en joue-t-on qu'en s'accompagnant d'un tambourin de Provence. Ce tambourin est une caisse plus longue et plus étroite que celle du tambour ordinaire, et que l'on bat de la main droite avec une seule baguette. Le ton du galoubet est celui de *ré*.

En Provence, il y a des joueurs de galoubet d'une force si extraordinaire qu'ils exécutent sur leur instrument les concertos de violon les plus difficiles et les plus compliqués. On rassemble jusqu'à vingt-cinq de ces joueurs dans une fête champêtre, dit M. Castil-Blaze, qui avait assisté à l'une d'elles; et, quoique leur musique soit toujours gaie et rapide, l'ensemble ne cesse jamais d'exister entre eux. Carbonel, au dernier siècle, et de nos jours Châteauminois, se sont particulièrement distingués par leur talent à jouer du galoubet.

Les montagnards d'Auvergne que nous rencontrons dans nos rues, avec des tambourins de Provence, ne se servent pas, la plupart, du galoubet, comme on le croit généralement, mais ils le remplacent par de petits flageolets dont les sons, quoique perçants, sont bien moins criards que ceux du galoubet.

E. B-s.

**GALUCHAT.** Les gainiers appellent ainsi, du nom, dit-on, de celui qui en

aurait imaginé la préparation, la peau d'une espèce de raie (*raja sephen*) et de plusieurs espèces de squales, qu'ils employaient pour couvrir des boîtes et des étuis. La raie donne le galuchat à petit grain, et le squale, surtout celui dit roussette, le galuchat à gros grain ou des qualités inférieures. Cette peau, qu'ils achètent brute et dont les parties les plus dures, telles que l'origine des nageoires, servent dans différentes professions de râpes fines, est garnie d'une innombrable quantité d'aspérités fort aiguës, qu'ils font d'abord disparaître avec le grès. Ensuite, à l'aide de la pierre ponce, ils l'amincissent jusqu'à ce que, réduite à moins d'une demi-ligne d'épaisseur, elle soit arrivée à l'état de transparence, tout en conservant à l'œil seulement la trace du grain dont elle était pourvue. Ainsi préparée, ils l'appliquent, avec une colle de poisson très claire et très pure, sur les objets de leur commerce, qu'ils ont d'abord revêtus d'un papier de Hollande préalablement trempé dans une double teinture de vert-de-gris. Le galuchat, primitivement gris, paraît alors d'un beau vert brillant et poli comme une glace. Quelques gainiers, profitant des espèces de facettes que la base des aspérités disparues laisse sur le galuchat, ont imaginé de remplacer le papier vert par de petits dessins colorés qui prennent, grâce à cette disposition, l'aspect d'une véritable mosaïque. Depuis que l'usage du maroquin s'est répandu dans le commerce de la ganerie, celui du galuchat s'est restreint de beaucoup; cependant on lui donne encore la préférence pour les ouvrages qui demandent une solidité durable. C'est à Lacépède qu'on doit en France la connaissance du fait que la peau de raie est propre à donner du bon galuchat: jusqu'à lui, on était obligé de le tirer d'Angleterre. V. R.

**GALVANI** (Louis ou Aloïsto), médecin et physicien célèbre, qui naquit à Bologne le 9 septembre 1737 et y mourut le 4 décembre 1798. En découvrant l'électricité animale, à laquelle il donna son nom (voy. l'art. suivant), il ouvrit un champ nouveau et vaste à l'étude de la physique. Ce n'est pas Galvani pourtant qui sut tirer parti de cette décou-

verte due au hasard: cette gloire tient tout entière à Volta. Voy. ce

Galvani commença par étudier la logique, et il avait le projet d'entrer d'ordres. Il en fut détourné et se co- dès lors avec ardeur à l'étude de tomie et de la physiologie. En 17 fut nommé professeur de la premi- ces sciences à Bologne, à la suite thèse *Sur les os, leur nature et les mation*. Ce fut dans cette positio Galvani fit ses observations sur l'é- cité animale, c'est-à-dire propri- animaux, comme il le croyait, et rente même suivant l'économie pa- lière de chaque animal. La décc qui le mit sur la voie eut lieu en l'année qui suivit celle où il av- cruellement frappé dans ses aff- par la mort de sa femme chérie, Galeazzi, fille de son ancien prof- Peu de temps après, astreint par la- blique cisalpine à un serment qui- gnait à ses convictions politiques- gieuses, il aimait mieux se laisser dé- ler de ses titres et de ses places- le prêter. Galvani, presque réduit- digence, se retira chez son frère Ja- et bientôt il tomba dans un état- rasme et de langueur auquel ne- l'arracher ni les soins éclairés de- decine, ni le décret du gouverneme- malgré son obstination et par égar- sa célébrité, lui rendait sa place- fesseur d'anatomie à l'université- logne. Il mourut sans remonter- chaire qu'il avait illustrée.

Indépendamment de sa thèse- os dont nous avons parlé, Galvan- blié plus tard un mémoire *Sur le- et les uretères des oiseaux*, et- terminé un travail considérable su- gane de l'ouïe, étudié dans la- classe d'animaux (*De volatiliis* mais il fut prévenu par Scarpa, - tait occupé du même sujet et qu- ses *Observations sur la fenêtr-* avait abordé presque tous les obje- tés par Galvani: celui-ci ne publ- que les points négligés par son ému- dans son *Commentaire sur les- électriques pour produire les- ments musculaires* (1791) que l- a exposé la découverte de ce qu'



siècle comme un agent, les savants ont donné le nom de *galvanisme*, nom sous lequel nous le voyons dans l'article suivant. La théorie de Galvani et les trois mémoires de nous avons fait connaître l'objet en latin.

A. L.-D.

**GALVANISME.** C'est sans doute une raison qu'on attribue généralement à Galvani la découverte d'une électricité effluant des particularités fort remarquables et que son inventeur désigna par le nom d'*électricité animale*, mais que les savants s'accordèrent à nommer *galvanisme*; il faut cependant reconnaître que plusieurs observations isolées avaient fait soupçonner, longtemps avant ce physicien, l'existence de cette électricité. Ainsi, Bahar, dans un ouvrage qui a pour titre : *Nouvelle théorie du plaisir*, publié en 1767, avait parlé de la saveur particulière que font ressentir deux lames de métal différent placées dans la bouche, en observant certaines précautions qu'il indiquait. Vers 1786, un élève de Cotugno, professeur de médecine à Naples, frottant une souris qui l'avait mordu à la jambe, éprouva une commotion au moment où son scalpel touchait un des nerfs de l'animal.

Quant à l'histoire de la découverte faite en définitive par Galvani, elle offre quelques variantes. On raconte d'abord que, dépeignant des grenouilles pour en préparer du bouillon à sa femme, qui se tenait de la poitrine, il arriva qu'ayant par hasard touché avec deux métaux différents les nerfs lombaires d'une de ces grenouilles, dont les membres inférieurs avaient été séparés du tronc, ces deux membres se contractèrent avec force. On dit encore que le professeur d'anatomie de Bologne ayant disséqué plusieurs grenouilles pour étudier leur système nerveux, avait suspendu tous les trains de nerfs à un balcon en fer, au moyen d'un crochet de cuivre engagé dans les nerfs lombaires; et toutes les fois que dans le mouvement de balancement que le hasard leur imprimait, ces nerfs touchaient le fer, il arrivait le phénomène décrit haut se rodait. Dès ce moment Galvani l'observa de près et acquit bientôt la connaissance

des conditions nécessaires pour le reproduire à volonté.

Si, prenant une grenouille, on la coupe en deux au niveau des lombes, et qu'on dépouille les membres inférieurs, on découvre ces filets blancs, très volumineux chez cet animal, qui se trouvent à la jonction des deux cuisses, et qu'on nomme les *nerfs lombaires*. On saisit ces nerfs, on les enveloppe avec une feuille d'étain, et, cela fait, on pose les cuisses, dans l'état de flexion, sur une lame de cuivre. Si, les choses étant ainsi disposées, on fait toucher la petite feuille d'étain à la lame de cuivre, à l'instant les muscles de la cuisse se contracteront, et un léger obstacle contre lequel on aurait appuyé l'extrémité des pattes sera renversé avec assez de force. Telle est l'expérience à laquelle Galvani fut conduit par le hasard; il lui dut la découverte qui porte son nom et qui causa alors une grande sensation dans le monde savant, qui de prime abord adopta sur ce nouveau phénomène les idées théoriques du professeur de Bologne. Celui-ci reconnaissait bien, entre l'agent du phénomène observé par lui et l'électricité, la plus grande analogie, mais il niait leur identité : il croyait que c'était une électricité d'une nature toute particulière; enfin il avait la prétention d'avoir découvert le *fluide nerveux*.

Galvani mourut avec cette opinion, l'opposant à celle de Volta, qui s'empara de la découverte de Galvani pour l'agrandir et en tirer des résultats utiles. Volta soutint que le prétendu fluide nerveux n'était autre chose que de l'électricité ordinaire, à laquelle les organes des animaux servaient de conducteurs, et dont ils pouvaient même être des générateurs; car Galvani avait fait voir que les nerfs lombaires eux-mêmes, directement appliqués, sans intermédiaire, à la surface extérieure des muscles, déterminaient des contractions. Cette puissance génératrice de certains organes n'est plus contestable depuis que MM. Linari et Matteucci sont parvenus à tirer une étincelle électrique d'un des lobes du cerveau du gymnote et de la torpille.

Volta prouva l'identité du galvanisme et de l'électricité (*voy. ce mot*); il dé-

montra, à l'aide de l'électromètre (*voy.*) et d'un instrument de son invention, le *condensateur*, que le contact des métaux de différentes natures donne lieu à un dégagement continu d'électricité, qu'un métal donne le fluide vitré et l'autre le fluide résineux; enfin, en construisant un instrument qui a reçu le nom de *pile de Volta*, et dont nous allons parler plus longuement, il obtint des effets électriques tels que le doute ne fut plus permis sur l'identité en question. Cette découverte du savant adversaire de Galvani fut de la plus haute importance, non-seulement pour la physique, mais aussi, comme nous le verrons bientôt, pour la chimie; et dès ce moment, unies à jamais, ces deux sciences marchent de front en se prêtant un mutuel appui.

On peut rendre sensible à d'autres sens qu'à la vue l'existence et la présence du galvanisme. Si l'on goûte séparément une pièce de zinc et une pièce d'argent, elles ne présentent qu'une saveur métallique bien connue; mais si l'on place une des pièces sous la langue et l'autre sous la lèvre inférieure, au moment où on mettra en contact les bords libres des deux pièces, on sera frappé d'une saveur insolite qu'il faut avoir éprouvée pour s'en faire une idée; si l'on prolonge le contact, la salivation sera excitée, et l'on verra comme des bluets passer devant les yeux, quoique fermés.

Analysons ce qui s'est passé dans ce contact de l'argent et du zinc. Chacun de ces deux métaux, comme chaque corps de la nature, contient du fluide électrique naturel. Mais au moment même du contact, les fluides pareils se repoussent, et les faces opposées des deux métaux se constituent dans des états électriques différents: l'une reçoit l'électricité vitreuse, et l'autre l'électricité résineuse. Les quantités d'électricité sont à la vérité infiniment petites, mais elles se reproduisent sans cesse, de sorte que si on transporte un grand nombre de fois ces petites doses d'électricité sur le plateau d'un condensateur, on finira par les rendre sensibles à l'électromètre, et on établira ainsi, comme nous l'avons déjà dit, la parfaite identité de l'électricité ordinaire et de l'électricité voltaïque ou galvanisme.

La théorie que nous venons d'expliquer ne fut pas de prime abord généralement admise; et Crève, par à Mayence, chercha une explication galvanisme dans le jeu des réactions chimiques. Il fut suivi dans cette voie par Fabroni, qui, deux ans après la découverte de Galvani, en 1792, communiqua à l'Académie de Florence ses recherches qu'il avait entreprises sur les faits qu'il avait observés dans le but de prouver la bonté de la *théorie chimique*. Il conclut de ses recherches expérimentales que le phénomène de l'électricité galvanique n'est qu'un des autres effets galvaniques n'étant que des opérations chimiques. M. Berthollet paraît partager cette opinion, et en parlant de Fabroni, que « l'on a l'habitude de regarder ce physicien comme le premier qui ait bien observé les phénomènes chimiques produits par le contact des métaux et qui ait démontré l'identité d'une action chimique dans les effets galvaniques, » etc. Cette théorie nous paraît point absolument fautive puisque Zamboni a construit une pile sèche et qu'il ne s'établit généralement pas de réaction chimique entre des solides qui restent parfaitement sèches, mais il faut reconnaître que les dispositions chimiques favorisent généralement le développement du galvanisme.

Nous avons dit que les fluides électro-vitreux se reproduisent sans cesse, et si vrai que, si l'on établit un contact métallique entre les faces de deux métaux, il sera le siège d'un courant continu de la même manière que ces deux fluides, des surfaces en contact par lesquelles qu'on a nommée *force* ou *puissance motrice*, se réunissent sans cesse. Le conducteur qui est en rapport avec les deux surfaces libres. Tous les métaux l'on réunit ainsi, comme le zinc et l'argent ou le zinc et le cuivre, par lesquels se constituent toujours dans des états électriques différents, et un métal selon qu'on le met en contact avec l'autre, se charge tantôt d'électricité vitreuse ou résineuse, tantôt d'électricité vitreuse ou résineuse. Les métaux ne jouent pas seuls de cette curieuse propriété, et les expériences nombreuses ont prouvé que toutes les substances hé-

contact se constituent aussi des électriques différents. Ainsi on construit une pile avec des charbon et de schiste, séparés l'un de l'autre par des feuilles de papier mouillé. En minerai, et la tourmaline, et on les chauffe inégalement aussi des états électriques sans les deux extrémités de portées à des températures

de produire le galvanisme, il ne s'agissait plus que de le rendre plus puissant : c'est ce qu'a fait Volta en construisant l'instrument dont nous avons déjà parlé sous le nom de *pile voltaïque*. Cet instrument est composé de disques métalliques, de zinc et de cuivre, réunis deux à deux ; ces disques sont placés les uns sur les autres, et séparés par des rondelles de drap trempé dans une eau saturée de sel, soit meilleure conductrice de l'électricité. Si l'on touche avec les doigts de la main droite l'extrémité supérieure d'un des disques de zinc, et avec la main gauche l'extrémité inférieure d'un des disques de cuivre, on éprouve une secousse qui dépend de la grandeur de l'appareil, et qui est analogue à celle que l'on éprouve en touchant un condensateur de Leyde ; on éprouve une secousse, on éprouve une secousse, indices certains que les métaux sont conducteurs d'un courant et sans cesse reproduit. On a tenté de modifier la forme de la pile, mais c'est toujours à Volta qu'on doit cette modification ; car l'appareil est appelé *à auger*, que nous allons décrire, et qui est maintenant presque toujours employé, comme étant le plus commode, pas autre chose que l'appareil des tasses dont le professeur Volta se servait habituellement. Cette pile se compose de lames de zinc carrées et soudées en chaque paire est fixée sur l'extrémité d'une tige de métal qui a la forme d'un *auger* ; l'une des extrémités de cette tige est soudée à la surface cuivre, et l'autre à la surface zinc. Toutes les tiges sont ainsi fixées à une tige commune qui règne au-dessus de laquelle on doit plonger l'appareil, la cuve est en porcelaine avec

des diaphragmes de la même matière formant autant de cellules qu'il y a de paires de plaques. On y a substitué des vases séparés, en nombre égal à celui des paires. Au moyen de la tringle, tout le système des plaques peut être enlevé ou placé dans la cuve, soit avec la main, soit avec une poulie convenablement disposée, si le poids est trop considérable. On voit que chaque auge renferme un des éléments de chaque paire de plaques. Les deux plaques placées aux extrémités de la pile sont doubles : si d'un côté celle qui se place en dehors est cuivre, celle de l'autre côté est zinc, et *vice versa*. L'appareil, tel que nous venons de le décrire, plonge dans une eau acidulée qui a la propriété d'augmenter son action, sans être indispensable à la production du galvanisme.

On est convenu de nommer *pôle négatif* le côté cuivre, vers lequel se porte l'électricité résineuse, et *pôle positif* le côté zinc, vers lequel afflue l'électricité vitrée. Ces distinctions pourraient être considérées comme de pures spéculations si les recherches des physiciens n'avaient établi des différences marquées entre les deux électricités. Ainsi Ritter a cru pouvoir établir que le pôle positif disposait les métaux à se combiner avec l'oxygène et le pôle négatif avec l'hydrogène, et que nos organes, comme nous le verrons bientôt, sont différemment influencés par chacune des deux électricités. Des expériences plus récentes, faites par MM. Trémery, Erman et Biot, ont établi des différences marquées entre le fluide positif et le fluide négatif ; différences sur lesquelles nos lecteurs vont être parfaitement édifiés par l'exposition des effets chimiques de la pile.

Mais auparavant ne négligeons pas de dire qu'on fait partir de chaque pôle un fil métallique qui devient le conducteur du fluide dégagé à chaque pôle. Si les extrémités des deux conducteurs sont mis en rapport, ils deviennent le siège d'un double courant : l'un part sans cesse du pôle positif pour se porter vers le pôle négatif, et celui-ci engendre le second courant dirigé à son tour vers le premier pôle. Tout le temps que rien n'interrompt ce double courant aucun phéno-

mène n'a lieu ; mais si on rompt l'arc de communication, si on maintient les deux extrémités libres du fil conducteur à une distance variable, c'est alors que se produisent tous les effets de la pile. Les deux fluides de nom contraire s'accroissent rapidement à l'extrémité de chaque fil, et, en se précipitant l'un vers l'autre pour se combiner, il y a production d'une étincelle électrique, dont la force et la puissance varient. Si des corps composés sont placés dans cet intervalle, c'est alors que se produisent tous les effets chimiques de la pile. Ainsi, en faisant plonger dans un vase rempli d'eau parfaitement pure les deux extrémités recourbées de deux conducteurs de platine, et en plaçant au-dessus de chacune une petite éprouvette, on opère la décomposition de l'eau : l'oxygène se dégage au pôle positif, l'hydrogène au pôle négatif. L'eau tient-elle un sel en dissolution, le sel est décomposé, l'acide se porte au pôle positif, l'alcali au pôle négatif ; est-ce un acide qu'on traite ainsi, c'est encore l'oxygène de l'acide qui se dégage au pôle positif et la base se porte à l'autre pôle. Enfin c'est en traitant de la même façon la chaux, la potasse et la soude, mais avec des précautions qu'il serait ici trop long d'indiquer, que Davy a décomposé ces terres métalliques et qu'il a obtenu le *calcium*, le *potassium* et le *sodium*. Dans ces cas, comme dans les précédents, l'oxygène s'est dégagé au pôle positif et la base métallique s'est déposée au pôle négatif. Cependant, malgré l'importance des résultats obtenus par Davy de l'emploi de la pile, reconnaissons que ce n'est point à cet illustre physicien qu'appartient la gloire d'avoir découvert les merveilleuses actions chimiques que nous venons d'indiquer : elle est revendiquée en même temps par Cruikshank, Nicholson et Carlisle.

D'après ce qui précède, on pourrait penser qu'on n'obtient des effets de décomposition qu'à l'aide de courants produits par des piles puissantes : on tomberait dans une grave erreur, et M. Becquerel a prouvé, toutefois, comme il le déclare lui-même, après Bucholz, par des expériences répétées, qu'on réussit parfaitement à opérer des décompositions chimiques à l'aide de courants très fai-

bles. Cet ingénieux physicien a fait inévitablement plus pour la science en réussissant, toujours à l'aide d'appareils volés, que très peuts, à déterminer la cause ou la formation de certains courants qu'on n'était jamais parvenu à obtenir par les opérations chimiques usitées. Dans tous les appareils que M. Becquerel a construits pour ses expériences, l'acte du courant électrique est extrêmement lent et a en cela la plus grande analogie avec ce qui s'opère en grand dans la nature. Les produits obtenus par M. Becquerel, qui a fait faire un grand pas dans la synthèse chimique, ont offert une parfaite identité de constitution et de force avec les produits naturels.

On ne se borna pas à étudier l'acte de la pile sur les sels, sur les acides, les terres à base métallique : plusieurs physiciens recherchèrent aussi quelle serait sa manière d'agir sur les substances organiques. Brugnatelli surtout étudia son action sur le sang, sur le lait, la bile, la salive, etc. Placé sur une lame de platine du côté du pôle positif, le sang de bœuf se décolora et se coagula ; au pôle négatif, il prit seulement une couleur noire. Le lait se coagula également au pôle positif et prit une saveur acide agréable ; au pôle négatif, il se déposa du sucre de lait. La bile de bœuf donna au premier pôle un caillot d'une nature sinueuse, et l'urine du phosphate d'ammoniaque de l'autre côté, tandis qu'il se déposa de l'urée de déposée au pôle positif.

Les effets que nous venons d'exposer si rapidement varient d'intensité selon la force de la pile. La plus puissante que M. Children a fait construire pour la Société royale de Londres, dont la surface totale est de 128,000 pouces carrés. Les effets obtenus par cet appareil sont prodigieux. À l'aide de cette pile on a produit des étincelles très brillantes et très longues ; le charbon a été consumé, le platine fondu, comme la cire dans la flamme d'une bougie ordinaire ; le quartz, le saphir, la magnésie, la chaux, tous corps réfractaires, entraient en fusion avec la plus grande facilité ; les fragments de diamants, de charbon de plombagine, s'y dissipaient en fumée. C'est dans une de ces expériences, qui des

à curieux résultat que Davy, passer entre de p  
 a décharge de lumière pas  
 n, produisit une lumière dont comparable à celle du soleil.  
 dernier effet, ainsi que la fu-  
 stances les plus réfractaires,  
 dans le vide aussi bien qu'à  
 il n'a pas été possible d'admet-  
 une première de la chaleur et  
 ière produites la combustion  
 , et il a fallu les attribuer à la  
 s deux électricités. Cette der-  
 rience (elle vient à l'appui des  
 si curieuses de M. Arago, qui  
 rapprochement fondé entre les  
 tiques et lumineux de la pile  
 nière du soleil) jette quelque  
 incandescence perpétuelle de  
 wy. SOLXII). Au sujet des ef-  
 fets de la pile, nous avons à  
 s recherches délicates de Wol-  
 st ingénieux expérimentateur.  
 certitude que, pour obtenir  
 les effets possibles de chaleur,  
 ignenter dans chaque couple  
 la surface du cuivre relative-  
 ment. Wollaston construisit, d'a-  
 ncipe, une pile qui porte son  
 et on fait usage lorsqu'on veut  
 obtenir des effets de chaleur et

si recherché quelle était l'ac-  
 tivité voltaïque sur les vé-  
 gétaux. Le phénomène de la végétation.  
 de Turin, ayant soumis des  
 graines de vie de *mimosa sen-*  
*mimosa pudica* au courant  
 assez forte, réussit à faire fer-  
 tiliser la plante, comme la  
 terre quand on vient à les tou-  
 cher avec la main. Ingenhousz avait  
 vu que l'électricité était sans in-  
 fluence sur la végétation; mais Carmois  
 et moi, en répétant les expériences  
 de ce physicien, prouvèrent l'in-  
 fluence de l'électricité négative sur la  
 végétation. Plusieurs savants ont même  
 vu que cette action était si favorable  
 que les végétaux électrisés sont de meilleur  
 succès et viennent plus tôt à leur ma-  
 ture. L'électricité accélère l'appari-  
 tion des végétaux et qu'elle leur  
 donne plus d'énergie et plus d'éclat.

Des expériences plus précises que toutes  
 celles de ses prédécesseurs ont démontré  
 à M. Becquerel que l'électricité négative  
 exerce sur la germination des graines une  
 action favorable, en tant toutefois qu'elle  
 est faible; car si elle est intense, elle de-  
 vient désorganisatrice. Quant à l'électri-  
 cité positive, elle serait nulle et même  
 fâcheuse. Cependant l'électricité atmo-  
 sphérique, qui est si favorable à la vé-  
 gétation par un temps serein, est positive;  
 mais cela tient à ce qu'alors les feuilles,  
 les fleurs des végétaux se constituent dans  
 l'état électrique opposé et sont soumises  
 ainsi à l'influence de l'électricité négative.

Comme nous l'avons dit à l'article GAL-  
 VANI, ce physicien pensa avoir trouvé l'é-  
 lectricité animale, le fluide nerveux. Il  
 put penser même qu'il avait découvert  
 le principe vital, et que la vie n'était qu'un  
 phénomène électrique. On verra par les  
 faits que nous allons citer qu'ils peuvent  
 venir à l'appui de l'opinion de Galvani  
 et lui prêter une apparence de vérité.

M. de Humboldt, dont le nom se rat-  
 tache à toutes les sciences, se fit appli-  
 quer un vésicatoire sur chaque épaule.  
 Lorsque la peau eut été dénudée, en en-  
 levant l'épiderme soulevé par l'effet des  
 cantharides, il fit poser sur les plaies,  
 d'un côté un disque d'argent et de l'autre  
 un disque de zinc. Au moment où ces  
 deux métaux furent mis en communica-  
 tion à l'aide d'un fil conducteur, ses épa-  
 ules entrèrent en convulsion, et il ne dé-  
 pendit pas de lui d'arrêter ce mouvement.

Suivant Ritter, dont il serait intéressant  
 de répéter les expériences, l'électricité  
 positive excite les fonctions vitales, l'é-  
 lectricité négative les atténue. Le pouls  
 mis en contact avec le pôle positif ac-  
 quiert de la force; il faiblit, s'il est au  
 contraire placé sous l'influence du pôle  
 négatif. Dans le premier cas la chaleur est  
 augmentée, dans le second il y a senti-  
 ment de froid. Un œil électrisé positive-  
 ment voit les objets plus distincts, plus  
 grands, clairs et rouges; les corps parais-  
 sent au contraire bleuâtres, moins dis-  
 tincts et plus petits, à un œil affaibli par  
 un courant négatif. Le pôle positif fait  
 éprouver à la langue une saveur acide,  
 le pôle négatif une saveur alcaline. Le  
 nerf acoustique sous l'influence d'un cou-

rant positif perçoit des sons pleins ; ils sont aigus quand il est sous l'influence contraire.

Par un courant galvanique la digestion est entretenue : si on divise chez des lapins les nerfs de la huitième paire qui vont se distribuer dans l'estomac, les aliments contenus dans cette cavité cessent d'y être élaborés. L'animal éprouve une grande difficulté pour respirer et finit par succomber comme suffoqué. Les aliments retirés de son estomac sont parfaitement intacts. Si, sur un autre lapin qu'on a soumis à la même opération, on établit un courant galvanique, la difficulté de respirer cesse, l'animal paraît dans son état habituel ; et si, après avoir soutenu l'action voltaïque pendant 36 heures, on tue l'animal et qu'on l'ouvre, on trouve les aliments parfaitement digérés. Ces expériences, répétées un grand nombre de fois, ont toujours donné les mêmes résultats.

Nous arrivons enfin aux expériences faites par le docteur André Ure, expériences dont un esprit faible n'aurait pu être témoin sans effroi. Le cadavre d'un assassin fut décroché de la potence après une heure de suspension. Il n'avait éprouvé aucune convulsion, son visage avait un aspect naturel, et son cou n'offrait point de dislocation. Il fut apporté dans cet état à l'amphithéâtre du docteur.

Première expérience. Une large incision fut pratiquée au-dessous de l'occiput, et on enleva la moitié de la vertèbre-atlas, de sorte que la moelle épinière fut mise à découvert. Il coula en grande abondance de la plaie du sang liquide. On découvrit en même temps le nerf sciatique vers la branche gauche, et l'on fit une petite entaille au talon. Un conducteur fut alors mis en rapport avec la moelle épinière, et l'autre conducteur fut appliqué sur le nerf sciatique. Chaque muscle du corps fut aussitôt agité de mouvements convulsifs. On plia la jambe sur la cuisse, et l'on fit mouvoir le second conducteur de la hanche au talon : la jambe se tendit avec une telle violence qu'elle faillit renverser un des assistants.

Deuxième expérience. On découvrit le nerf phrénique gauche qui préside aux mouvements respiratoires ; on fit une seconde incision au-dessous du cartilage de

la septième côte. Un conducteur fut en contact avec le nerf phrénique, l'autre, à l'aide de la seconde incision, le muscle diaphragme. Le travail de la respiration complète commença au moment où la poitrine s'élevait et s'abaissait, le ventre se gonflait et s'affaissait en suivant les mouvements du diaphragme, comme chose aurait eu lieu chez l'homme ; et le docteur Ure pense que, si le sang sanguin n'eût point été vide, la circulation eût pu être rétablie et la vie au sujet.

Troisième expérience. Le nerf facial, celui qui préside aux mouvements de la face, fut mis à découvert ; on appliqua un conducteur ; l'autre fut appliqué au talon. Toutes les passions imaginées se peignirent alors sur la face. Selon l'augmentation de la force des décharges électriques, chaque muscle de la face se mettait violemment en action. On voyait manifester sur la figure du cadavre, l'effroi, le désespoir, l'angoisse, le désespoir horrible, et à tout cela se joignait une expression si hideuse que plusieurs spectateurs ne purent y résister. Ils quittèrent le lieu des expériences avec terreur, les autres par indisposition d'eux tomba en syncope.

Quatrième expérience. Dans cette quatrième expérience, on transmit le courant électrique de la moelle épinière au nerf du bras (*nerf cubital*), mis à découvert à la face interne du coude. Les muscles s'agitèrent alors avec la vivacité et la violence de ceux d'un joueur de violon ; vain essayait-on de fermer le poignet du cadavre : la main s'ouvrait malgré les efforts. Un conducteur fut en contact avec le talon, l'autre fut appliqué à une légère incision au bout de l'index, le poignet ayant préalablement fermé : l'index s'éleva à l'instant, et comme à ce geste se joint l'agitation du bras, le cadavre se débattit ; désigner les différents spectateurs plusieurs s'imaginèrent un moment que le cadavre était rendu à la vie.

On concevra sans peine qu'après ces merveilleux effets produits sur les nerfs, on ait eu l'idée d'appliquer le galvanisme au traitement de plusieurs affections des nerfs. Malheureusement ces recherches entreprises à ce sujet

pas toujours été suivies de science, et les traitent trop souvent dans le domaine de la spéculation. Cependant quelques essais recommandables ont sur ce point établi quelques données dont la validité est incontestable. Ainsi M. Magend a constaté les bons effets du galvanisme transmis par l'acupuncture, dans le traitement de certaines aménorrhées incomplètes; et M. de Humboldt avait antérieurement reconnu l'efficacité de l'action d'un courant galvanique dans quelques cas de cécité dépendant d'un affaiblissement du nerf optique. Le docteur Philippe Wilson a observé que le galvanisme seul agit et même guérit l'asthme qui provient d'une affection nerveuse. Enfin M. Marianini a appliqué avec succès le galvanisme à plusieurs personnes affectées de paralysie générale. MM. Becquerel et Breschet ont fait à l'Hôtel-Dieu, dans le service de ce chirurgien, quelques tentatives pour résoudre certaines tumeurs urébrales ou squirreuses à l'aide de courants galvaniques transmis à travers la peau dénudée par l'action d'un vésicatoire. Nous ignorons si le succès a répondu aux espérances que paraissent avoir conçues ces deux savants.

Nous ne nous étendons pas davantage sur ce sujet, qui a déjà été l'objet d'un autre article (voy. ÉLECTRICITÉ, médecine); et nous dirons avec M. Becquerel, dans l'ouvrage sur l'Électricité et le Magnétisme nous a fourni quelques renseignements utiles, que, malgré les tentatives nombreuses qui ont été faites à ce sujet depuis plus de quarante ans, nous n'avons encore recueilli que très peu d'observations probantes, excepté cependant en ce qui concerne les maladies nerveuses, où les faits commencent à se grouper, pour montrer qu'elle peut exercer sur elles une influence salutaire, quand elle est dirigée par un physiologiste habile. Cette dernière condition est indispensable pour l'application du galvanisme à la médecine; car indépendamment qu'il faut reconnaître quel est le nerf malade, il faut bien savoir quelles sont toutes ses ramifications et ses anastomoses, et ne pas se tromper sur la nature de la maladie dont il est le

siège. Enfin il n'est pas moins essentiel d'avoir des notions exactes sur l'action du galvanisme sur notre économie, et de ne pas ignorer que le pôle positif n'agit pas de la même façon que le pôle négatif, et que le courant galvanique, s'il est dirigé dans le sens des ramifications nerveuses, excite des contractions sans douleur, tandis qu'il produit ce dernier effet s'il a lieu en sens contraire.

C'est l'étude de l'action des courants galvaniques sur des aiguilles aimantées, sur des aimants, qui a amené MM. Oersted et Ampère à découvrir l'identité du magnétisme et de l'électricité; mais c'est un point qui a été abordé au mot ÉLECTROMAGNÉTISME et qui sera traité à fond à l'article MAGNÉTISME, auquel nous renvoyons comme complément de celui-ci. A. L.-D.

**GAMA (VASCO DA)**, comte de VIDIGUEIRA, célèbre amiral portugais et commandant de la flotte qui la première doubla le cap de Bonne-Espérance et ouvrit la voie des Indes par le grand Océan. Il naquit vers l'an 1469\* à Sines, ville maritime dans la province

(\*) Aucun des historiens portugais du grand siècle des découvertes que nous avons consultés n'indique l'année de la naissance de Gama! Garcia de Resende (Chron. de Jean II), Barros (Decades), Castanheda (Hist. de l'Inde), Goes (Chron. d'Emmanuel), Faria y Souza (Asia Port.), Andrade (Chron. de don Jean III), gardent tous le plus profond silence non-seulement sur l'époque de la naissance de Gama, mais, ce qui est plus déplorable encore, ils se taisent sur les particularités de sa carrière antérieure. Leur point de départ est l'époque de son grand voyage de 1497. On ne trouve pas non plus ces détails si précieux dans les écrivains postérieurs tels que Mariz (Dialog. de Var. Hist.), dans Barboza (Biblioth. Lusit.), et, ce qui est surtout étonnant, pas même dans le grand ouvrage généalogique du Père Sousa. Dans le livre des familles du Portugal par D. Louis Lobo (Ms. 10,018 de la Bibliothèque du roi), il n'est pas seulement question de la famille de Gama, et dans le manuscrit de Barreto de Resende sur les vice-rois de l'Inde (Ms. de la Bibliothèque du roi 83,725) on ne parle que des particularités connues de tout le monde, c'est-à-dire de son grand voyage et de son gouvernement comme vice-roi sous le règne de Jean III.

Nous avons fixé à l'année 1469 la date de la naissance de Gama, parce que nous avons trouvé un passage, dans l'estimable ouvrage de Carvalho sur la chorographie portugaise, où l'on dit que « Gama mérita d'être nommé à l'âge de 28 ans à l'entreprise la plus hardie et dont il n'y avait pas eu d'exemple. »

de l'Alentejo, située à 24 lieues au sud de Lisbonne. Issu d'une famille illustre, il reçut dès sa plus tendre jeunesse cette éducation à la fois guerrière et scientifique à laquelle, dans le même siècle, le Portugal dut tant de grands hommes\*. La carrière des découvertes maritimes était alors celle où les hommes de cœur et de génie acquéraient une plus éclatante renommée; ceux qui s'y consacraient faisaient une étude approfondie de la cosmographie, de la géographie et des auteurs anciens. Il est rare de trouver un homme marquant du xv<sup>e</sup> siècle qui n'ait étudié Strabon et Ptolémée et sur l'imagination duquel la lecture des voyages de Marco-Polo et de Mandeville, du Plan Carpin, de Rubruquis, n'aient pas produit une grande influence.

Vasco da Gama appartenait donc par ses études à cette école nautique de Sagres alors si renommée en Europe et dont l'influence se faisait sentir encore à l'époque de sa jeunesse\*\*. Déjà, sous le règne de Jean II, il avait rendu de grands services; tous les auteurs s'accordent à dire qu'il avait acquis sous ce règne une grande expérience de la navigation\*\*\*. Malheureusement ces auteurs nous laissent ignorer quelles furent les expéditions auxquelles il prit part avant le voyage de 1497, destinée à immortaliser son nom\*\*\*\*. L'his-

(\*) Les généalogistes ne sont pas d'accord sur l'origine de cette famille de Gama. Carvalho (*Corograph.*) la fait remonter au règne d'Alphonse III (xiii<sup>e</sup> siècle); néanmoins elle ne commença à être bien connue que sous le règne d'Alphonse V (xv<sup>e</sup> siècle), d'après les principaux auteurs, dans la personne du grand-père de notre navigateur.

(\*\*) Voir les Mémoires de l'auteur du présent article sur les prétendues découvertes d'Amérique Vespucé, tom. iv, vi, vii, viii, du Bulletin de la Société de géographie.

(\*\*\*) Castanheira nous apprend que notre marin avait une grande expérience de la mer, et que dans l'art nautique il avait rendu les plus grands services sous Jean II.

(\*\*\*\*) Andrade, auteur de la Chronique de Jean III, a écrit la vie de Vasco da Gama. Malheureusement cet ouvrage, quoique tout prêt à être publié, est resté inédit jusqu'à présent (voir Barboza, *Biblioth. Lusit.*, article *Francisco d'Andrade*). Mais si l'on peut juger des particularités biographiques sur Gama, antérieurement à la grande expédition de 1497, qu'on aurait trouvées dans cet écrit, par la notice de Barboza, et plus encore d'après ce que l'auteur dit de Gama dans son grand ouvrage sur Jean III, il ne pe-

toire nous apprend néanmoins qu'il fut chargé, sous Jean II, de saisir les vaisseaux français qui se trouvaient dans les ports du royaume, comme repris justifiées par la prise d'un navire français revenant de la Mine chargé d'autres marchandises de prix, tomba entre les mains de quelques corsaires français qui s'en emparèrent lieu de la paix. Charles VIII ordonna la restitution du navire, et punit sévèrement les corsaires qui l'avaient pris. nous prouve que Gama était de sa jeunesse choisi pour des commandements importants qui réclamaient une résolution et beaucoup d'activité. sous le règne de Jean II, après le retour de Thélemy Diaz (*voy.*), Gama avait été nommé commandant de l'expédition chargée de faire le tour de l'Afrique et de pénétrer dans l'Inde\*, ce qui pour cette nomination eut lieu avant le 1<sup>er</sup> octobre 1495, époque de la mort du roi, événement qui ajourna le départ de l'expédition.

En effet, les instructions pour ce voyage étaient déjà préparées du temps de Jean II, sous lequel une série de voyages et d'explorations avait été faite. Dès la première moitié du x<sup>e</sup> siècle, la cour de Lisbonne s'était occupée d'expéditions dans le grand Océan. Les explorations avaient reçu plus d'impulsion sous les auspices du prince Henri et avaient atteint un degré de développement remarquable sous Jean II. Ce prince avait ordonné, en 1487, à Alphonse Paiva et à Pierre de Covilham de se rendre dans l'Inde par Alexandrie. Là ils partirent: Covilham prit la route de l'Inde et Paiva celle de l'Éthiopie; le premier visita Aden, Goa, Calicut, Cananor et plusieurs villes fameuses de l'Inde. À son retour, il parcourut les côtes de Perse, celles de l'Arabie et de l'Arabie heureuse, doubla le cap Gardafui, arriva à Nubie, ayant observé en passant les

raisons pas qu'il en fût résulté pour nous de nouvelles lumières sur les points de l'histoire que nous traitons, jusqu'à ce jour, n'ont pas été sérieusement éclaircis.

(\*) Voir Résende, *Chronique contemporaine*, chap. 205. Cet auteur ajoute que les instructions (*regimentos*) pour cette expédition étaient déjà rédigées.



us de Melinde, de Quiloa et autres, et vint aborder à Sofala. Quoique la mort le surprit au Caire, il eut le temps d'en-voier à Jean II une carte marine dans laquelle il avait marqué et décrit tous les lieux par lui visités. Ce voyage, conçu sur un plan très sage, prouva à quels avantages on pouvait s'attendre si l'on réussissait à doubler la pointe méridionale du continent d'Afrique. D'un autre côté, dès sous le même règne, dans l'année précédente 1486, Barthélemy Diaz était allé à la recherche de cette extrémité sud de l'Afrique qu'il eut le bonheur de découvrir, et cette découverte fit naître le projet à laquelle l'Europe fut plus tard redevable de l'expédition de Gama.

La mort de Jean II en ayant retardé l'exécution, ce projet fut repris par le roi Emmanuel, qui ne changea point le plan conçu par son prédécesseur. Après avoir tenu plusieurs fois les membres de son conseil, en 1496, ce prince, qui se trouvait lors à Estremoz, y fit appeler Gama, au mois de janvier 1497, pour le charger de l'expédition tant désirée. Lorsqu'elle fut prête, à la fin de juin, le roi se rendit en grande cérémonie à l'église de Restello, située à une lieue de Lisbonne et que le prince Henri, auteur de ces longues navigations, avait fait bâtir sur le bord du Tage, et y confia de sa main à Gama le grand pavillon royal. En même temps, le roi lui adressa un discours remarquable, dans lequel il montra tout ce que la nation devait attendre de lui d'après ses services antérieurs : puis il mit entre ses mains la carte marine de Covilham, de nombreuses instructions, enfin des lettres pour les princes asiatiques et pour le roi de Calicut.

Gama avait alors à peine atteint l'âge de 25 ans.

Le 5 juillet 1497, la flotte, composée de 3 vaisseaux et de 160 hommes d'équipage, mit à la voile. B. Diaz, qui dix années auparavant avait doublé le cap des Tourmentes, accompagnait Gama. L'amiral dirigea d'abord sa route sur les îles du Cap-Vert, où il arriva le 3 août, et, après les avoir doublées, s'avança au sud et vint relâcher à la baie de Sainte-Hélène, qu'il avait fait reconnaître par Pierre d'Alemquer. Ici tous les vaisseaux

saluèrent en signe de réjouissance le pavillon de l'amiral, et ils relâchèrent pendant une semaine dans l'île. Gama profita de ce retard pour examiner le pays et les mœurs des habitants. Dans ce but, il employa tous les moyens de douceur, et fit même asseoir à sa table l'un de ces nègres. Néanmoins il y reçut un coup de fêche dans la jambe ; mais cela ne l'empêcha point de partir deux jours après (le 16 novembre) pour l'extrémité de l'Afrique. La flotte doubla, en effet, le cap le 22. On se dirigea ensuite vers l'est, le long de la côte, on relâcha dans la baie de Saint-Blaise, et l'on arriva le 17 décembre au rocher de Cruz, puis à la rivière de l'Infante, limite des découvertes de B. Diaz\*. Gama poussa les sienues plus de mille lieues au-delà de ce point. Quoique son projet fût d'aller chercher les pays que Covilham avait visités, il perdit souvent la terre de vue. Néanmoins en remontant vers le nord, il envoya quelquefois explorer les lieux où l'on apercevait des habitants. Le 10 janvier, Gama découvrit une rivière qu'il appela de Cuivre et une terre qu'il nomma *da boa Gente*. Après y avoir relâché pendant cinq jours, il s'avança au-delà de la côte de Sofala, et arriva dans les premiers jours de mars 1498 à Mozambique, ville très riche, habitée par des Arabes mahométans. Les Portugais y furent bien reçus ; mais des que ces Arabes se furent convaincus que les étrangers qui montaient la flotte n'étaient point des musulmans, ils leur tendirent des pièges pour les massacrer. Cependant Gama arma deux des chaloupes de son navire, dont lui-même monta l'une et Nicolao Coelho l'autre, et fit tirer sur les bateaux des Arabes qui prirent la fuite. Ce fut là que Gama rencontra pour la première fois de grands bâtiments arabes sur lesquels on se servait de boussoles et de cartes marines. Les Portugais capturèrent quelques-uns de ces vaisseaux. Gama fit partager entre son équipage tous les objets pris, se réservant ven-

\* L'auteur de l'article Gama inséré dans la Biographie universelle d'un temps : la dernière suite des découvertes de Diaz, d'après le *Journal de Gama*, très récemment publié (1822), fut près de Rio de Infante, comme on l'a dit dans l'article Diaz de cette encyclopédie.

lement les livres arabes pour les présenter au roi à son retour à Lisbonne. Il se dirigea ensuite vers Monbase, ville qui jouissait aussi d'un commerce très étendu. Gama remarqua dans son port un grand nombre de vaisseaux pavoisés. Les habitants tinrent à son égard la même conduite que ceux de Mozambique, quoique le prince qui y gouvernait envoyât un messenger à Gama et que celui-ci lui en envoyât à son tour deux pour signer un traité de paix. De Monbase, Gama fit route vers Mélinde, où il fut plus heureux. Le prince du pays lui fit un accueil des plus favorables; il vint sur la flotte portugaise et y fut reçu avec de grands honneurs. Le 24 avril, Gama, ayant pris la route de la côte de Malabar, mit à l'ancre devant Calicut, le 20 mai 1498. Il envoya deux messagers au zamorin pour lui annoncer son arrivée comme ambassadeur du roi de Portugal, dont il portait des lettres pour lui. Les premières négociations eurent tant de succès que l'entrée du port fut immédiatement permise à la flotte, et qu'ensuite le prince quitta son palais, à 16 lieues de distance de la ville, pour venir recevoir Gama avec les mêmes honneurs qu'il faisait rendre aux ambassadeurs des plus grands monarques. Gama fit son entrée solennelle le 28 mai, au milieu d'une foule innombrable.

Pendant la méfiance que la conduite des mahométans inspirait engagea les officiers de la flotte à presser l'amiral de ne pas se rendre à terre. Gama ne se laissa point ébranler : il partit avec une suite de treize personnes, laissant à son frère Paul da Gama le commandement de la flotte pendant son absence. Il lui recommanda de ne tirer aucune vengeance de sa mort s'il devenait la victime de quelque perfidie, mais de partir immédiatement et d'aller annoncer au roi la découverte des Indes. Dans son entrevue avec le zamorin, Vasco montra une dignité parfaite et une grande fermeté. Il se flattait d'obtenir pour les Portugais la faculté de venir faire à Calicut un commerce avantageux; mais cet espoir fut trompé dès sa seconde entrevue avec le zamorin, et par l'état d'arrestation où on le retint pendant quelques heures. Les

Maures et Arabes, en grande partie du Grand-Seigneur, dont les états daient jusqu'à ces mers, sentirent vue d'une flotte portugaise que la merce dont ils étaient en possession rait par passer dans les mains de ces gers. En conséquence, ils agirent manière encore plus perfide que c Mozambique et de Monbase. Ils sentèrent au zamorin que les Po ne venaient dans ses états que | exercer le pillage \*. Néanmoins G fit tellement respecter qu'il ren négociations et persuada au prin tirerait de grands avantages d'une avec le Portugal. Le zamorin, séd ses promesses, le laissa retourner flotte; mais à peine fut-il arrivé bord qu'il apprit que quelques- siens, restés à terre, avaient été tés. Alors il fit jeter dans les fe neuf des sujets du zamorin qui venus visiter la flotte, et lui fit di leur rendrait la liberté dès que l turgais auraient obtenu la leur. meté de Gama en imposa au za il reçut Diego Diaz et envoya p l'amiral une lettre pour le roi de gal, écrite sur des feuilles de palm

Gama, ayant atteint le but prin son expédition, mit à la voile le : de la même année pour retourner rope. Il relâcha aux Agendives, Mélinde le 9 février 1499, prit bord un ambassadeur du prince et doubla de nouveau le cap de Espérance le 20 mars. De là il jours jusqu'aux îles du cap Vert. riva à Lisbonne au mois de septes la même année, plus de deux ar son départ. Le roi le reçut avec grande magnificence, et célébra tour par des fêtes; l'illustre na reçut le titre de *dom* et d'amiral des, en 1502. Mais il ne resta p temps en repos. Ayant persuadé qu'il ne parviendrait à s'établir l'Inde que par la force, on fit im tement un armement considérable le commandement fut donné à G sortit cette fois du port de Lisb

(\*) Voir le Routier du voyage de G nièrement publié (1836).

10 février 1502) à la tête de 15 vaisseaux. Avec ces forces, Gama soumit sans résistance les princes de la côte orien-  
 de l'Afrique qui lui avaient été contrain-  
 et fonda des établissements à Mozambique et à Sofala. Pour jeter l'épou-  
 parmi les peuples de l'Orient, il s'em-  
 d'un riche vaisseau du sultan d'Égypte,  
 auquel il fit mettre le feu ; il se rendit  
 Cassim et traita d'égal à égal avec le  
 prince du pays. Ensuite il s'empara de-  
 vant Calicut de tous les bateaux indiens. Le  
 sultan effrayé lui expédia un message  
 pour traiter avec lui, et lui offrit de  
 consentir à l'établissement d'un comptoir.  
 Gama ne voulut rien écouter avant qu'on  
 lui eût donné pleine et entière satisfac-  
 tion des insultes faites aux Portugais.  
 Après avoir vainement attendu la répon-  
 se pendant trois jours, il fit canonner la  
 ville le lendemain, et, après en avoir dé-  
 truit une partie, il laissa quelques vais-  
 seaux pour la bloquer et se dirigea vers  
 Cochim (Cochin). Le roi de ce pays re-  
 nouveleva le traité conclu avec Cabral, et les  
 Portugais s'établirent dans son royaume.  
 Gama, après avoir vengé l'honneur de sa  
 patrie et commencé à fonder des établis-  
 sements dans ces riches contrées, laissa  
 la flotte de Vicente Sodré sur la côte de  
 Malabar et retourna à Lisbonne, où il  
 arriva, le 20 décembre 1503, avec 13  
 vaisseaux.

Ce grand homme paraît y avoir trouvé  
 des mécomptes ; on n'appréciait pas ses  
 grands services comme ils le méritaient,  
 et il fallut les sollicitations du duc de  
 Bragança don Jaime, pour qu'il obtînt  
 le titre de comte de Vidigueyra avec  
 la grandesse. En effet, Vasco da Gama,  
 quoique couvert de gloire, fut laissé dans  
 l'inaction pendant 21 ans ! Il ne prit part  
 à aucune autre expédition sous le règne  
 d'Emmanuel. Mais après la mort de ce  
 souverain, Jean III rappela Gama de sa  
 retraite de Vidigueyra, ville où il ré-  
 sidait, et le nomma vice-roi de l'Inde,  
 en 1524. Il partit de Lisbonne le 9 avril  
 avec une flotte de 10 vaisseaux et de 3  
 caravelles, après avoir reçu plus de  
 récompenses du roi pour sa mission. Ce  
 fut pendant ce voyage que les Portugais  
 de la flotte, ayant senti de fortes secousses  
 dans les vaisseaux, s'écrièrent découragés

que la terre tremblait, et que l'amiral  
 répondit : *C'est la mer qui tremble à  
 notre aspect !* Arrivé dans l'Inde\*, il  
 ne gouverna ces vastes états que 3 mois  
 et 20 jours, et mourut à Cochin le 25  
 décembre 1524. Même sur son lit de  
 mort il pourvoyait à tout, et punissait  
 sévèrement ceux qui commettaient des  
 méfaits. En 1638, son corps fut transporté  
 en Portugal, où le roi lui fit rendre les  
 plus grands honneurs. Il repose dans l'é-  
 glise du couvent des Carmes de la ville  
 de Vidigueyra.

Vasco da Gama était d'une taille mé-  
 diocre, mais extrêmement gros. Son air  
 était terrible dans la colère, mais à l'or-  
 dinaire ses manières étaient affables,  
 comme on nous l'assure dans le récit d'un  
 de ses compagnons. La statue de Gama  
 est restée debout au milieu des palais  
 dont la ville de Goa était remplie lors-  
 qu'elle comptait 200,000 habitants. Ce  
 monument peut être renversé par les ac-  
 cidents qui détruisent toutes choses ici-  
 bas, mais la mémoire du grand homme  
 demeurera impérissable tant qu'il res-  
 tera une page de l'histoire du genre hu-  
 main.

V. DE S-T-M.

**GAMALIEL.** C'est le nom de ce Juif  
 éclairé qui, dans le grand sanhédrin, fit  
 entendre, relativement aux premiers chré-  
 tiens et à leur cause, une vérité qu'on re-  
 grette de voir trop souvent oubliée. Les  
 apôtres, ayant prêché l'Évangile avec suc-  
 cès et ayant vu augmenter considéra-  
 blement le nombre de ceux qui croyaient  
 en Jésus-Christ, firent mis en prison  
 par ordre du souverain sacrificateur. Après  
 avoir été délivrés d'une manière miracu-  
 leuse et s'être remis à prêcher l'Évangile,  
 ils furent traduits de nouveau devant le  
 tribunal juif, où saint Pierre déclara, en  
 son nom et en celui des autres apôtres,  
 que c'était pour obéir à Dieu qu'ils ren-  
 daient à Jésus ce témoignage qu'il était  
 mort et que Dieu l'avait ressuscité.

(\*) Pour les détails sur les expéditions de Ga-  
 ma, on doit consulter Barros, *Décades de l'his-  
 toire de l'Inde (Asie)*; Castanbeda, *Histoire de  
 la découverte de l'Inde par les Portugais*; l'*A-  
 sia de Faria y Souza*, la collection de Ramu-  
 sio, et l'*histoire des découvertes et des conquêtes  
 des Portugais par Lafitau*. On sait que cette  
 fameuse expédition de Gama a fourni à Camoëns  
 (voy.) le sujet de son poëme *les Lusitades*.

Les membres du tribunal, irrités de cette réponse, se consultaient ensemble pour les faire mourir, quand Gamaliel, docteur de la loi fort estimé du peuple, se leva, et, après avoir ordonné de faire retirer les apôtres, pressa ses collègues de prendre garde à ce qu'ils allaient faire. Leur ayant cité plusieurs faux Messies qui, pendant quelque temps, avaient réussi à tromper le peuple sans pouvoir cependant établir leur règne, il ajouta : « Voici donc présentement ce que j'ai à vous dire : ne poursuivez plus ces gens-ci, mais laissez-les en repos; car si c'est une entreprise ou un ouvrage des hommes, il se détruira de lui-même; mais si cet ouvrage vient de Dieu, vous ne pouvez le détruire, et prenez garde qu'il ne se trouve que vous ayez fait la guerre à Dieu. » (*Actes*, V, 17 et suiv.)

Si, dans ce passage, nous apprenons à connaître l'homme prudent et religieux, un autre nous signale Gamaliel comme un rabbin savant et un docteur estimable. Saint Paul, en déclarant (*Actes*, XXII, 3) qu'il a été disciple de ce rabbin aux pieds duquel il dit avoir été élevé, nous montre par là où il a puisé les connaissances rabbiniques qu'on trouve dans tous ses écrits; et quoique ces connaissances soient ce qu'il y a de moins important dans les ouvrages de l'apôtre des Gentils, quoique elles aient contribué à les rendre quelquefois assez obscurs, elles n'en sont pas moins une preuve certaine que Gamaliel a dû être très versé dans ce qu'on exigeait des savants théologiens de son époque, pour avoir pu former un disciple aussi distingué.

Ce Gamaliel du Nouveau-Testament est probablement le même que celui dont il est question dans plusieurs passages du Talmud, sous le nom de Gamaliel-le-Vieux, et qui jouissait d'un si grand honneur parmi les Juifs qu'on a dit de lui : *Depuis que rabban Gamaliel-le-Vieux est mort, la majesté de la loi, la pureté et la sainteté ont péri.* Ce rabbin paraît avoir été le petit-fils d'Hillel. La tradition rapporte qu'il était fils de ce Siméon qui prit Jésus-Christ entre ses bras, lors de sa présentation au temple (*Luc*, II, 25 et suiv.), et qu'il est mort dix-huit ans après la destruction de Jérusa-

lem. D'autres auteurs, les apôtres Pierre le baptisé et Pierre le baptisé, quoique chrétiens, furent cependant enlevés le corps de saint Étienne pour l'ensevelir dans un tombeau qui plus tard reçut son propre corps. Pendant longtemps on a montré et peut-être encore de nos jours montre-t-on, à Pise ses reliques avec celles de son fils Abibas, et de Nicodème, qui, d'après la tradition, ont été baptisés tous deux avec lui. TH. F.

**GAMBA (BARTHELEMI)**, le plus avant parmi les bibliographes italiens vivants, et de plus homme d'esprit et de goût, naquit à Bassano en 1780. Après avoir fait d'excellentes études, il s'appliqua particulièrement à l'histoire de son pays. M. Gamba fut nommé vice-bibliothécaire de Saint-Marc, et, dans ce poste, cet honorable savant se distingue par une infatigable activité dans les sciences et dans la littérature. M. Gamba est aussi membre de l'Académie de Florence. Parmi ses ouvrages, celui *De' Bassanesi illustri*, Bassano, 1807, in-8°, n'est pas seulement un monument durable qu'il a érigé en l'honneur de son pays, mais encore un important service rendu à la bibliographie et à l'histoire littéraire. Avec Boni, il avait déjà donné auparavant une édition italienne et corrigée de l'ouvrage d'Harwood sur les éditions des classiques, Venise, 1793, 2 vol in-8°. On lui doit de plus : *Serie dell'edizioni de' teste di lingua italiana*, 2 vol., Milan, 1812, dont M. Brunet, dans son *Manuel du libraire*, bien qu'il déclare que ce livre lui a été fort utile, aurait pu tirer un plus grand parti; 2° éd., ibid., 1828; *Galeria dei letterati ed artisti delle provincie Veneziane nel secolo XVIII*, Venise, 1824; *la Vita di Dante Alighieri*, ibid., 1825, ouvrage d'un mérite reconnu et attesté par les bibliographes les plus éclairés; *Ritratti di donne illustre Veneziane*, ibid., 1826; enfin *Delle novelle italiane in prosa, bibliografia, con ritratti*, etc., ibid., 1833. *Enc. antr.*

**GAMBE**, voy. VIOLE.

**GAMBIE**, fleuve de la côte occidentale de l'Afrique, qui, étant descendu des montagnes, peut-être de celles de Kong, traverse la Sénégambie (voy.) et se jette

lans l'Océan sous 13° 30' de latitude, entre le cap Sainte-Marie et les îles des Linnæus, au sud de l'île de Gorée (voy.). Le cours de la Gambie paraît être à peu près parallèle à celui du Sénégal (voy.), mais au nord. Il y a des voyageurs, tels que Mollien, qui, sur la foi des assertions des indigènes, ont supposé une communication entre les deux fleuves, du moins dans la saison des débordements; mais cette communication n'a point été vérifiée, et les terrains élevés qui les séparent rendent la supposition peu probable. La Gambie, d'abord appelée *Gambra*, a 6 lieues de large à son embouchure; à 2 lieues au-dessus de cette embouchure, sa largeur n'est plus que d'une lieue; des bâtimens de 300 tonneaux peuvent remonter son cours à une distance de 50 lieues, surtout à l'aide de la marée qui s'étend fort loin. Avec des navires de 150 tonneaux, on parvient jusqu'à Barraconda, à environ 250 lieues de la mer, où le fleuve est traversé par des cascades qui interrompent la navigation. Toutefois, dans la saison des pluies, des chaloupes à fond plat passent à travers les écueils dans la partie inférieure ou supérieure du fleuve. Celle-ci est moins saine que l'autre; elle est infestée de moustiques et d'hippopotames, et des bassins y gênent la navigation. Quoique M. Mollien désigne, comme étant celle de la Gambie, une source qu'il a visitée dans un vallon boisé des montagnes de l'ouest, d'après l'indication d'un guide indigène, les géographes ont pourtant été étonnés que cette indication ne repose point sur des preuves assez positives pour prêter lève les doutes sur l'origine du fleuve\*. Suivant l'opinion des indigènes, le sort de quelques lacs. Son cours est rapide, et l'on assure que les flots d'eau qu'il pousse en avant, se font percevoir jusqu'à plusieurs lieues de la mer, au pleine mer. Les rives de la Gambie sont basses et entrecoupées par de nombreux ruissaux et de petites rivières qui se jettent dans le fleuve. La Gambie cependant reçoit aussi des rivières considérables, telles que le Ba-Creek, le Néokaba, le Jelata, etc. Elle fait de grands

(\* Voir Walckenaër, *Histoire générale des Voyages*, t. VI, p. 183.

détours dans la partie inférieure de son cours, ce qui explique pourquoi quelques voyageurs bornent à 120 lieues la distance entre Barraconda et la mer, tandis que d'autres l'évaluent à 250.

Traversant des territoires en partie riches en productions et un grand nombre de royaumes habités par les Mandingues, les Joloffis, les Foulahs ou Peuls, la Gambie a attiré de bonne heure l'attention de l'Europe commerçante. Nous parlerons à l'article **SÉNÉGAMBIE** des établissemens qui y furent fondés depuis les premiers travaux des Portugais au xv<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, ainsi que des voyages d'exploration qui furent faits le long du cours de ce fleuve.

Il ne faut pas confondre avec la Gambie l'île de ce nom, située dans la rivière de Sierra-Leone, et qui a attiré aussi autrefois le commerce rival des deux nations, mais surtout celui des Français. D-o.

**GAMIN.** Ce terme qui ne se trouvait pas dans le dictionnaire de l'Académie et qui, dans les premières éditions de Boiste, signifiait : *Marmiton, apprenti*, exprime aujourd'hui spécialement l'enfant du peuple de Paris. Cet enfant du peuple a une physionomie toute particulière; mais le titre de gamin qu'on lui donne est toujours pris en mauvaise part. En effet, le gamin ne démentant pas l'origine d'apprenti, est celui qui, au lieu de faire les commissions de son maître ou s'échappant de son atelier, vague sur les places et les promenades où il se livre au jeu, conjointement avec les fainéants de première classe, qui n'apprennent aucun métier, et qui sortent le matin du bouge où ils ne rentrent que le soir.

L'enfant ainsi laissé à lui-même, par la coupable incurie des parents, a toutes les inclinations perverses de l'homme sauvage acclimatées dans la fange de la vie civilisée. Les plus tristes réflexions naissent de l'abandon où on laisse cette enfance dans laquelle pourraient germer des hommes, et du peu de soin que l'on prend de l'éducation populaire.

Le gamin, mal vêtu, mal nourri, inoccupé et sans aucune instruction primitive, est l'ennemi de tout ce qui lui est supérieur, physiquement et moralement. Il est envieux et méchant, il a la malice du sin-

ge, l'astuce du renard, et, s'il avait la force, il attaquerait comme le dogue.

Si, dans une foule, vous rencontrez le gamin, qui se rencontre partout, ses pieds sont sur les vôtres, sa tête sous votre bras, ses coudes dans vos côtes; quelquefois sa main dans vos poches. Vous vous retournez, vous voulez éloigner ce voisin importun : il vous fait la grimace et vous injurie.

Le gamin assiste aux courses, aux revues, aux exécutions; il se prépare à ce dernier spectacle par celui de la police correctionnelle, sans songer qu'il débitera peut-être à celui-ci pour finir par l'autre. Ce gamin-là, il ne faut pas en rire; mais le terme de gamin est quelquefois employé moins sérieusement, et comme un sobriquet appliqué à l'homme qui ne remplit pas les convenances que lui impose son âge ou la société dans laquelle il se trouve. On dit d'un jeune homme qui manque de tenue et de bon ton : *C'est un grand gamin!* Ce mot prend le féminin dans le style familier.

Quant aux *petits gamins*, c'est ce que l'on appelait autrefois les petits polissons; le mot seul a changé, la chose est restée la même. Au théâtre du Gymnase, à Paris, Bouffé joue avec un talent remarquable le *Gamin de Paris*, dans une pièce où on ne l'a pas présenté sous le côté ignoble qui eût révolté le spectateur. A un autre théâtre du boulevard, on a représenté *la Gamine de Paris*, type de ces jeunes filles à l'allure sans façon, aux manières dégourdies, qui sont rieuses, moqueuses, de très mauvais ton, dont le cœur vaut mieux que la tête, et la pensée mieux que le langage. Ce n'est peut-être pas tout-à-fait la vérité; mais au théâtre, si toute vérité est bonne à dire, toute n'est pas bonne à montrer. D. M.

**GAMME.** La gamme, c'est l'ordre naturel dans lequel se suivent, comme autant de degrés d'une échelle, les sept notes de musique (*ut, ré, mi, fa, sol, la, si*), plus l'octave, c'est-à-dire la réplique de

la première note. Dans l'école moderne, cette gamme est ainsi appelée *do*. On la représente sur une table, par laquelle on apprend à nommer et à entonner tous les tons de l'octave, a été inventée (vers l'an 1000) par Guy Aretin, dont le lecteur aura à consulter l'article.

La gamme se compose de cinq tons entiers et de deux demi-tons. Le premier demi-ton a sa place naturelle le troisième et le quatrième degrés second entre le septième et le huitième; en d'autres termes, le premier demi-ton se trouve entre la *tierce* et la *quarte*, et le second entre la *septime* et l'*octave*. Dans la gamme d'*ut*, par exemple, le premier demi-ton est entre *fa* et *sol*, le second entre *si* et *ut*; dans la gamme de *sol*, entre *si* et *ut*, et dans la gamme de *fa* et *sol*. Toute gamme ainsi composée s'appelle *gamme diatonique*; on en compte ordinairement 24: 12 pour le mode majeur, et 12 pour le mode mineur. La formation de la gamme diatonique sur ce qu'on appelle l'harmonie (ou le accord) est la suivante. Or, un ton quelconque a trois harmonies fondamentales qui se trouvent au premier, au quatrième et au cinquième degrés : ce sont les accords qu'on appelle vulgairement l'accord parfait, l'accord sous-dominant et l'accord de dominante. Ainsi dans le ton d'*ut*, les harmonies fondamentales sont :



En réunissant ces trois tons qui forment divers accords, et en effaçant une *sol* qui se présente deux fois, l'on obtient la gamme diatonique d'*ut* majeur.



Voici encore un exemple pour le ton de *mi* majeur :



€

(95)

GAM

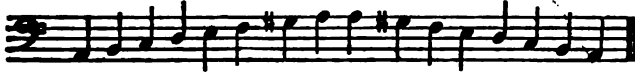
On combine de gammes diatoniques en de mineur, les uns étant :

en si

se



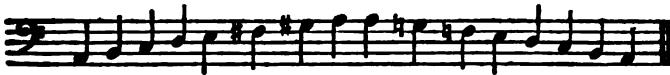
Lorsqu'on réunit les sons on arrive à la gamme suivante :



Cette gamme, il est vrai, offre une certaine irrégularité, parce que du sixième au septième degré il y a une progression d'un ton et demi; mais, d'un autre côté, elle a ce mérite particulier qu'elle est la

même en montant qu'en descendant.

Plaçons ici une autre gamme diatonique de la mineur; elle compte encore beaucoup de partisans.



Dans celle-ci, on rencontre une autre irrégularité: c'est que la gamme n'est pas la même en montant qu'en descendant, que le *fa* ♭, qui n'appartient pas au ton de la mineur, choque singulièrement. On le voit, la gamme montante a le grand avantage d'être fort dure, inconvenant qui ne se perd que par la descente. Néanmoins, on la recommande fréquemment, attendu que la gamme descendante, dans le type du mineur, et jusqu'à un

certain point le type du ton même, elle montre ce que le ton doit avoir à la clef. La mineur, par exemple, n'a rien à la clef, la gamme descendante n'ayant pas de signe accidentel à l'un de ses tons. Or, la gamme que nous avons adoptée n'est affectée que du *sol* ♯ qui, comme on sait, est la note sensible; et ce n'est jamais ce ton, mais bien le *fa*, qui serait diésé.

Nous passons sous silence les gammes mineures



les jugeons inadmissibles. Nous voyons que notre gamme diatonique mineure est la plus conforme à la règle, et elle peut se défendre par les principes de l'harmonie. Cependant nous accordons qu'il puisse y avoir certains cas où le compositeur fera bien de choisir une autre gamme que la nôtre pour produire

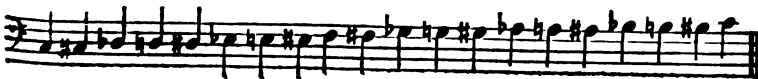
l'effet voulu. En somme, et scientifiquement parlant, notre gamme est assise sur des fondements plus solides.

Outre la gamme diatonique, nous avons la *gamme diatonique chromatique*, gamme qui procède par les demi-tons tels qu'ils sont indiqués sur le clavier.



Enfin nous avons une dernière gamme que les théoriciens seuls emploient, c'est la *gamme diatonique chromatique*

*enharmonique*. Elle passe par tous les demi-tons possibles.



Dans la partie technique de la musique, celle qui concerne l'exécution instrumentale, les gammes sont ce qu'il y a de plus difficile. On reconnaît l'artiste consommé à la vitesse et à l'égalité avec laquelle il sait faire les gammes sur son instrument. L'on devrait dans certaines méthodes, surtout dans celles de piano et de harpe, et même dans celles de la plupart des autres instruments, mettre les gammes à la fin et non au commencement. Les exercices faciles doivent naturellement précéder les exercices difficiles ; les morceaux d'un doigté aisé, les exécutions de maître.

La gamme a reçu son nom des Grecs, c'est celui de la troisième lettre de leur alphabet. Dans le système musical de ce peuple, les gammes formaient une seule et même série de tons, et ne variaient entre elles que par la tonique. Les tons chromatiques étant absolument ignorés d'eux, ces gammes offraient toutes, à l'exception de la première, une extrême dureté et une grande uniformité. Aujourd'hui, sous les mots *ton* et *gamme*, nous entendons tout autre chose que ce que les Grecs désignaient par ces termes.

Pour nous, le mot *ton* signifie l'ensemble d'un nombre déterminé d'harmonies qui se rapportent toutes à une harmonie principale, leur centre et leur point d'appui ; le mot *gamme* comprend l'ensemble des tons dont se composent les harmonies appartenant essentiellement au ton. Une gamme grecque répond à la réunion des tons qui constituent une mélodie : elle découle donc nécessairement de la nature de la mélodie, tandis que la gamme moderne résulte de l'analyse des harmonies fondamentales.

S'il faut en croire les archéologues de la musique, les anciens nommaient *A* le son le plus grave usité alors, et regardaient ce ton comme le premier de leur système musical, comme le ton normal. La gamme éolienne, qui commençait par ce ton, était désignée comme *gamme normale*. Dans la suite, lorsqu'on commença à désigner par les lettres des alphabets modernes les différents tons, la gamme éolienne se composa des lettres suivantes :



Les musiciens allemands ont ces appellations, à l'exclusion du *H*. Ce *H* n'est rien moins qu'heureux : voient il arriva. Quand la musique les limites de son domaine et qu'il fut dans son sein des tons plus que l'*A* (*la*), on adopta le ton (*ut*) pour ton normal : dès lors le *partit* plus de l'*A* (*la*) en comtons, on partit du *C* (*ut*). Du reste remarquer que l'*A* (*la*) a conservé ce jour une certaine prédominance l'accord des orchestres : c'est en sans doute, la construction du *v* l'alto, du violoncelle et de la *con* qui en sont cause ; car l'*A* (*la*) par ces instruments sur une corde. L'accord des instruments à cordes en *ut*. Quoi qu'il en soit, l'ordibétique fut ainsi renversé :



Il est évident que *B* (*si*) correspond exactement à l'*H* (*si*) postérieurement introduit, et que la note appelée d'hui par les Allemands *B* (*si*) n'est pas moins inconnue alors que le les notes chromatiques. Quand le les ces dernières se fit sentir, il parait c'est le *B* (*si*) qu'on introduisit premier. Il y eut donc deux *B*, et il distinguer : on donna à l'un le *B molle* (*si b*), d'où dérive le nom *Bémol* (*voy.*), et à l'autre le *B durum*. L'inconvénient d'avoir des tons de même nom subsista ; on chercha des moyens de le faire cesser : on eut la lettre *H*, qui n'était pas encore employée et on l'affecta fort maladroitement au ton primitif *B* (*si*) pendant que *B* fut affectée au ton *si b* introduit plus tard. Ceci explique l'irrégularité qu'on remarque dans la série de lettres de l'alphabet employées dans la gamme allemande.

**GAND**, en flamand *Gent*, vi



confluent de l'Escaut et de lieues de Bruxelles et à 9 ra. Elle est le chef-lieu de la stalle et le siège d'un évêché l'archevêché de Malines. Les s, ainsi que la Liève et la r réunissent, alimentent un e de canaux qui, entrecou- a partagent en 36 îles ; on les environ 300 ponts. Peuplé nes, Gand a une enceinte de : demie qui est aujourd'hui tièrement habitée : on y voit beaucoup de terrains vides. ste enceinte qui faisait dire unt qu'il pouvait mettre tout n *gan*. Sous le régime des landre (*voy.*), les Gantois, commune puissante et munis ivilèges, étaient parvenus à prospérité qui n'était égalé de Bruges, rivale de Gand. remplie de fabricants et de des richesses immenses y nulées. Fière de son opu- e de son esprit public, la tait turbulente et difficile à a pu voir à l'article ARTZ- influence Gand sut acqué- puissance elle put déployer ntes de Flandre. En 1379, soulevèrent contre le comte s en 1381, ils prirent leur s'emparan de Bruges. Le a à son secours le duc de t son pupille Charles VII, e : ceux-ci gagnèrent la ba- ebecque ou Rossbeck, le 29 382, et s'ils n'eussent pas aps à piller et à dévaster les andre, Gand aurait couru e d'être pris d'assaut. Deux l'extrémité, la ville ne per- ge et résista avec succès. Ce- rant son commerce détruit et : arrêtée, elle fit enfin, le 18 185, sa paix avec le duc de devenu comte de Flandre, es privilèges. Plus d'un siè- lle en perdit une partie par gnerre malheureuse qu'elle ue contre ce même duc. iècle, les contributions exi- lle de Gand par ses domina- *op. d. C. d. M. Tome XII.*

teurs autrichiens révoltèrent les esprits, d'autant plus que cet argent passait généralement en Espagne. En 1538, Gand se souleva, et, pour se donner un appui, s'efforça d'intéresser le roi de France à sa querelle. La ville alla même jusqu'à flatter les anciennes vues de ce prince sur la Flandre, et, en rappelant les proclamations de François I<sup>er</sup> contre Charles-Quint, les Gantois se montrèrent disposés à reconnaître la suzeraineté de la France, et promirent de la faire reconnaître aussi par les autres villes de la Flandre. Mais leur offre arriva dans un temps où François I<sup>er</sup> voulait à tout prix s'assurer l'alliance de Charles-Quint, pour être secondé par ce souverain dans ses projets sur le Milanais : aussi non-seulement il n'accepta pas l'offre des Gantois, mais il dénonça leur complot à l'Empereur, et lui accorda un passage par la France quand il vint pour châtier ses bourgeois rebelles. Gand, ayant fait de vains efforts pour soulever la Flandre, fut forcé de se soumettre, l'an 1540; les chefs de la révolte furent mis à mort, ses chartes de privilèges brûlées, ses créances sur l'état anéanties, et la ville condamnée à fournir 1,200,000 florins pour les frais de la construction d'une citadelle qui devait contenir désormais cette bourgeoisie si difficile à gouverner. Dans la suite, les Gantois détruisirent la citadelle; mais le temps de leur grande puissance était passé. Le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas pour l'Espagne, fit reconstruire la forteresse, et on l'a rétablie encore en 1815, quoiqu'il n'y eût plus rien à craindre de ces riches et puissantes corporations d'arts et métiers qui faisaient autrefois le noyau de la population de Gand.

Cette ville avait déjà, du temps de Charlemagne, un pont sur l'Escaut. Dans le moyen-âge, elle fit un commerce considérable, surtout avec la ligue anséatique, ainsi qu'avec l'Angleterre; mais c'était principalement par ses fabriques de draps, de toiles, de bière, d'orfèvrerie, etc., qu'elle florissait. Aujourd'hui, son commerce et son industrie, quoique déçus considérablement, ne sont pas anéantis. Par le Sas de Gand, canal qui a été rétabli dans ce siècle, la ville communique avec la mer; un autre canal conduit à

Bruges et à la côte occidentale. La barge de Bruges a été longtemps le principal moyen de transport entre les deux villes. Depuis quelques années Gand est lié par des chemins de fer avec Ostende, Bruges, Bruxelles et Anvers. La ville a des filatures de coton et des imprimeries d'étoffes considérables, des fabriques de dentelles, d'amidon, de cuirs, de savon, des raffineries de sel et de sucre, et des fonderies de fer. Les vendredis, il s'y tient un grand marché pour les blés.

La façade gothique d'un imposant Hôtel-de-Ville et son beffroi placé isolément rappellent le temps où le commerce s'y assemblait pour ses délibérations. Un beau péristyle à colonnes annonce le nouveau bâtiment de l'université, construit sur l'emplacement de l'ancien collège des jésuites. On y remarque une rotonde pour les séances solennelles, la bibliothèque et le cabinet des médailles. La ville a aussi une académie des beaux-arts, un musée de tableaux et statues, une société d'agriculture. Le *béguinage* est ici, comme dans d'autres villes de Flandre, un grand édifice servant de demeure à des veuves ou filles vivant d'un très faible revenu. Il y a un grand nombre d'hôpitaux ou hospices; la maison de correction, où les prisonniers sont tenus à tisser de la toile, forme un octogone d'un aspect imposant sur le bord du canal de Bruges. Parmi les églises, celle de Saint-Bavon, ou la cathédrale, brille dans l'intérieur de marbre et de bronze; elle renferme des mausolées, un tableau de Van-Dyck et une grande composition de Van-Eyck; une partie de la famille de ce peintre est enterrée dans une crypte de l'église. D'autres tableaux de peintres célèbres ornent l'église paroissiale de Saint-Michel; ces églises, ainsi que celles de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques, ont des autels richement ornés de marbres et de dorures. Quelques amateurs possèdent de bonnes collections de tableaux. Les arts sont en général beaucoup cultivés dans cette ville, une des plus riches et des plus florissantes de la Belgique.

Quelques événements historiques relatifs à cette industrielle cité méritent encore d'être rappelés. En 1570, on y signa le traité de paix connu sous le nom de *pacification de Gand*. Un siècle

après, en 1678, la ville fut prise par les troupes de Louis XIV, qui se rendit aux Espagnols à la paix de Nimegue. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Gand fut trois fois, savoir : en 1708 et en 1713 dans les guerres de la Révolution et 1795. Alors cette ville, incorporée à la république française avec toute la Flandre, fut le chef-lieu du département de l'Escaut jusqu'en 1814. Dans la dernière année, l'Angleterre y fit un traité avec les États-Unis pour la délimitation des deux territoires en Amérique pendant les Cent-Jours, en 1815, Louis XVIII fuyant devant Napoléon se retirant et y tint une petite cour jusqu'à sa chute en France après la bataille de Waterloo. Cette cour, où les agents diplomatiques et publics affluèrent, publia le *Journal de Gand*, dont la petite collection est venue rare. Gand a aujourd'hui pour gouverneur, un commandant supérieur des deux Flandres et plusieurs autres.

**GANGANELLI**, voy. CLÉMENT.

**GANGE**, en indien *Ganga*, par excellence. C'est en effet le plus grand et l'un des plus grands fleuves de l'Inde et prend sa source dans les monts (Himalaya), à une hauteur très respectable et à peu de distance des sources de l'Inde, dans le pays appelé Kanchi. Quelques-uns de ses premiers cours viennent du Gherval, pays qui se trouve au Sirmore. Après un cours d'environ deux cents lieues par le Delhi, l'Aouhar et le Bengale, il va se jeter dans le Gange. Le Gange traverse une région hérissée de montagnes et de rochers; il coule alors avec l'impetuosités d'un torrent; mais à la ville d'Allahabad ses eaux se précipitent dans un lac qui semble en amortir la violence. Lorsqu'elles en sortent, le courant est très rapide et de son bruit on entend beaucoup de sa vitesse et de son bruit. Appelé *Bhagirathi Ganga* dans sa première partie de son cours, il reçoit ensuite un grand nombre d'affluents. Nous citerons en première ligne le Dj

(\*) M. Ch. Ritter (dont il faut citer le *Gange* la savante *Géographie de l'Inde*, 1<sup>re</sup> partie, p. 497 et suiv., 2<sup>e</sup> partie, p. 1184 et suiv.) écrit *Varou* au lieu de *Varou* de cet affluent. Longtemps par allée mais avec un intervalle de 15 à 16 mi

rah, la Soane, le Gondouk, le et le Teistah. Son lit varie d'un anglais à un mille et demi de largeur, le confluent du Djoumna; il s'étend ensuite à mesure que le cours des levient plus abondant et plus rapide à deux cents milles anglais de son embouchure, trois cents prenant les sinuosités, un peu au de la ville de Mourchadabad, que se commence à se séparer en plusieurs branches et à former ce que l'on son delta (voy. ce mot). A l'est, au Dacca, un bras va se jeter dans le apoutra (voy. BOURAMPOTRA), qui alors le nom de Megna jusqu'à son chure; un second bras se confond avec ce grand fleuve, mais seulement moment où ce dernier débouche mer. Les deux bras occidentaux, es Cossimbazar et Jellinghy, se sent pour former la rivière de y, sur laquelle est bâtie Calcutta. ougly est de toutes les branches du la seule qui soit navigable; encore ut-on la remonter que jusqu'à treize an-dessus de la capitale actuelle du ale.

Delta, dont l'étendue est évaluée à e-cinq ou quarante lieues, prend le de Sunderbund dans la partie qui ime la mer. Ce nom vient de ce que ty est entièrement couvert de forêts; t en outre coupé par une multitude eaux qui sortent des différents bras Gange et se ramifient entre eux. Le bund est tellement infesté de cro- illes, de buffles, de rhinocéros, de san- a, et surtout de tigres, qu'il est à peu inhabitable. Cependant on y rencon- à et à quelques Indous appartenant aste des Melloungys, caste infortun- méprisée même par celle des Parias, e le plus inhumain des préjugés a li- à la voracité des bêtes féroces. Ces eureux vivent du produit de l'extrac- du sel dont abonde cette partie du le et qui suffit à la consommation t l'Indoustan.

Les rives du Gange sont généralement

comme lui d'abord au sud, et puis au t. Leur jonction se fait à Allahabad, et e Yamouna a déjà parcouru 155 milles , et le Gange 130 milles. J. H. S.

d'une grande fertilité et principalement celles du Hougly. La végétation y déploie une singulière activité; de magnifiques forêts de palmiers, de tamarins et d'autres arbres des régions intertropicales, s'étendent sur les bords du fleuve; les graminées y croissent en abondance, et l'humidité du sol, couvert d'irrigations naturelles, est très favorable à la culture du riz. Ce sol, cependant, est d'une nature trop meuble et pas assez compacte pour qu'on puisse asseoir dessus de solides constructions: de là le petit nombre de villes qui ont été bâties sur le Gange même; l'eau minant sans cesse les berges et y déterminant des falaises et des golfes, les habitations se verraient ainsi exposées à de fréquents écroulements. Ces golfes, formés par l'action continue du courant et par l'affaissement des rives creusées à leur base, portent le nom de *gours* chez les Indous, qui les regardent comme sacrés; ils servent aux bateliers à amarrer leurs navires, aux dévots à faire leurs ablutions.

La fonte des neiges qui couvrent l'Himalaya, les pluies qui tombent dans l'Inde, durant toute une saison, occasionnent dans le Gange des inondations périodiques comme celles du Nil. La crue d'eau est en totalité de trente-deux pieds. Elle commence en juin, en avril même dans les provinces qui avoisinent les montagnes; en août, elle a atteint son maximum. Le niveau des eaux recommence alors à décroître jusqu'en novembre, où il est revenu à son point de départ. Durant tout le temps de l'inondation, la marée, qui remonte ordinairement le fleuve jusqu'à quarante-huit milles, est sans action sur lui. La vitesse du courant augmente aussi à cette époque, et les eaux parcourent alors cinq à six milles par heure.

Les différents bras du Gange présentent tous ce phénomène appelé barre, mascaret et pororocca, et qui est produit par l'irruption soudaine des flots de la mer dans un fleuve. Mais le Hougly et les passages entre les îles et les sables situés dans le golfe formé par le confluent du Gange et de la Megna y sont plus sujets que les autres rivières. Il rend très difficile la navigation de ces parages et occasionne souvent une élévation de douze pieds dans le courant.

D'après les calculs de Rennell, le Gange verse par seconde dans la mer 80,000 pieds cubes d'eau, ce qui donne 288 millions par heure. Cette masse prodigieuse de liquide s'élève à plus du quintuple dans le temps de l'inondation.

Le Gange est, comme on sait, pour les Indous, l'objet d'un culte particulier; ses bords sont journellement couverts de milliers de pèlerins qui viennent chercher dans l'immersion de ses ondes la rémission de leurs fautes. L'eau du fleuve sacré est réservée pour les cérémonies les plus augustes du Brahmanisme; c'est la plus puissante des amulettes, c'est le plus efficace des remèdes. Si le Gange ne mérite pas une si profonde vénération, ses eaux sont toutefois, au dire de Bernier, extrêmement pures et salubres; leur saveur les fait rechercher avec raison jusque dans la Chine, où l'empereur Kang-hi en fit venir à dos de bêtes de somme. Cependant le Gange n'est point réputé saint dans toutes les parties de son cours : après la formation du Delta, un seul bras conserve le titre de sacré. C'est surtout aux endroits où, changeant sa direction habituelle, le fleuve coule du sud au nord, qu'il est fréquenté des dévots. Il est aussi certains confluent tenus pour plus dignes du culte et des hommages des sectateurs de Brahma : tel est principalement le Prayaga, c'est-à-dire le lieu où le Djoumna se mêle au Gange. *Ganga*, comme nous l'avons dit, veut dire le fleuve, le fleuve par excellence; *Ganga* est aussi la déesse de la pureté, la fille de Chiva, qui s'échappe des boucles de sa chevelure et de sa barbe touffue; un tigre est sa monture, une peau d'éléphant son vêtement : allégorie qui veut dire que le Gange sort de l'Himalaya où règne Chiva, d'après la mythologie indienne, et que ses bords sont la patrie des deux animaux caractéristiques de l'Indostan, le tigre et l'éléphant. Le Gange, le Djoumna et le Sarasanati forment, dans la religion de Brahma, une triade divine qui règne à Prayaga et que l'on adore sous le nom de Tribeni. Nous n'entrerons dans aucun détail sur des légendes qui se rapportent aux mythes indiens; elles n'appartiennent plus à la description d'un fleuve, mais à l'histoire même d'un peuple. A. M.-r.

**GANGLIONS.** Les nerfs croisant forment de petites bulbeuses ou aplaties, dans 1 filets, venus de différents poir et s'entrecroisent d'une façon ble. Ce sont des ganglions. C nœuds se trouvent dans tous pourvus de nerfs, même ch parfaits, et semblent former où aboutissent et d'où partent mènes de la sensibilité. Dar supérieures, ils existent aussi un système secondaire et antémenerveux cérébro-spinal et système NERVEUX.

Les vaisseaux lymphatiques aussi, en se réunissant et sur eux-mêmes, de petits et volume d'une amande au plus de tissu cellulaire, pour seaux et de nerfs. Ils sont ment groupés, surtout aux articulations et dans les gros Ces organes, extrêmement nombreux le trajet des vaisseaux lymphatiques pour fonction probable de nutrition qui circule dans ces vaisseaux être aussi d'en favoriser le LYMPE et système LYMPHATIQUE sont susceptibles de s'enflammer rectement, soit sous l'influence de tumeurs situées au-dessous d'eux, soit par un effort violent, ils peuvent aussi directement, lorsqu'ils sont comprimés. Enfin ces ganglions jouent un grand rôle dans la formation des tubercules et des scrofuleuses (voy. ce mot).

On désigne encore sous le nom de ganglions certains organes, les capsules surrénales, le thymus, la thyroïde, sur les fonctions de physiologie n'a pas encore des connaissances suffisantes.

Enfin les chirurgiens nomment ganglions des tumeurs résultant de l'accumulation de la synovie dans les tendons. Ces tumeurs viennent à la suite d'efforts prolongés, se montrent d'abord au poignet ou à la base du pied. Elles sont fluctuantes, molles et sans changer de volume; leur volume

le jeu des articulations ou  
monner une difformité dés-

es tumeurs sont persistantes  
, en général; la résolution  
ement d'une manière spon-  
ploie pour l'obtenir des ap-  
des frictions résolutives, et  
pression. Mais ces moyens  
infructueux, on a recours  
ement, qui, rompant l'es-  
contenant la synovie, la fait  
ans les parties voisines où  
ée. Si l'on ne donne point  
aide par une incision, c'est  
nce a démontré combien  
de l'air dans les articula-  
aines des tendons était fu-  
nant l'exfoliation de ces par-  
te du mouvement. Cepen-  
selques cas on a dû tenter  
extrême, et alors on a réussi  
que des incisions très peti-  
rallélisme de l'ouverture ex-  
l'ouverture intérieure. F.R.  
NE, *gangrana*, γάγγραινα,  
ger, manger, dévorer. La  
l'extinction ou l'abolition  
définitive des phénomènes  
es de la vie dans une partie  
es étendue de l'organisme.  
état de mortification isolée  
ème osseux, il prend le nom

influences qui peuvent in-  
une manière permanente la  
apillaire, ou intercepter l'ac-  
lux nerveux dans une par-  
en déterminer la gangrène  
Les principales causes fu-  
de cette influence sont les  
ne inflammation d'une très  
sité, surtout si elle frappe cer-  
veloppés de membranes peu  
l'action toute mécanique de  
érieures qui contondent for-  
hèrent, broient les parties  
elles sont appliquées, ou in-  
mplètement la circulation,  
ligature très serrée, embras-  
épaisseur d'un membre. Le  
aleur, les acides concentrés  
re déterminer la mort des  
est de même de certaines

substances délétères, comme le venin de  
la vipère, la sanie provenant d'une pus-  
tule maligne en suppuration, le seigle at-  
teint d'une altération qu'on appelle er-  
gôt (voy. ce mot). L'alimentation com-  
mune elle-même, lorsqu'elle est trop  
substantielle et trop excitante, et qu'elle  
s'associe à une vie molle et oisive, dans  
laquelle l'organisme ne dépense pas en  
raison de ce qu'il reçoit, peut égale-  
ment devenir la cause déterminante  
d'une gangrène plus ou moins étendue.  
Il est clair toutefois que cette dernière  
cause suppose une funeste prédisposition  
dans les individus chez lesquels elle dé-  
veloppe un semblable accident.

Quelle que soit la cause sous l'influence  
de laquelle survienne la gangrène, les  
parties mortifiées présentent quelques ca-  
ractères communs que nous allons indi-  
quer. Lorsque la mortification est com-  
plète, toute sensibilité est éteinte dans  
les tissus affectés; leur coloration nor-  
male est modifiée; ils offrent ordinaie-  
ment une teinte grisâtre, qui plus  
tard devient brunâtre ou noire; l'élasti-  
cité normale a disparu; elle est ordinaie-  
ment remplacée par une friabilité plus  
ou moins grande. Tel est l'aspect que pré-  
sentent, dans le plus grand nombre de  
cas, les parties affectées de gangrène.

Mais il est une loi de l'organisation en  
vertu de laquelle le vif tend à se séparer  
de ce qui n'a plus vie: or, cette tendance  
va se traduire ici par une réaction mé-  
dicatrice des plus intéressantes à étudier.  
Si la cause qui a déterminé la maladie,  
qu'elle soit interne ou externe, a épuisé  
son action, on ne tarde point à voir se  
dessiner un cercle d'un rose vif autour  
des parties mortifiées. En dedans de ce  
cercle, du côté du mal, apparait bientôt  
une ligne blanchâtre, qui se déprime, se  
creuse peu à peu, et sépare nettement le  
mort d'avec le vif; une suppuration plus  
ou moins abondante s'établit, l'escarre,  
c'est-à-dire la partie mortifiée, s'isole de  
plus en plus, et se sépare enfin complé-  
tement.

Ainsi vont les choses quand le mal,  
primitivement local ou devenu tel, n'oc-  
cupe d'ailleurs qu'une médiocre étend-  
due. Il n'en est pas de même lorsque la  
maladie a envahi une grande surface

ou pénétré profondément dans l'épaisseur des parties. D'abord, lorsque la mortification s'accomplit, des phénomènes généraux plus ou moins graves peuvent se déclarer, une fièvre intense s'allume, le tube digestif s'enflamme; puis, si le malade ne succombe point à ces symptômes primitifs, de nouveaux dangers l'attendent, les dangers de la suppuration longue, abondante, qui suit inévitablement la séparation des parties frappées de mort, et qui conduit souvent à une terminaison fatale. Ici d'ailleurs l'ensemble des phénomènes généraux par lesquels l'organisme tout entier témoigne ses souffrances varie suivant la cause qui a déterminé la gangrène: c'est ainsi, par exemple, que ces deux ordres d'accidents sont beaucoup plus à redouter dans les cas où la maladie est due à une cause interne que dans ceux où elle est le résultat d'une influence toute locale. Il est cependant une exception à cette règle, que nous devons signaler: au nombre des gangrènes par cause interne, on comprend ordinairement la gangrène appelée improprement *sénile*, puisqu'elle peut atteindre tous les âges. Dans cette maladie, les symptômes généraux ont ordinairement peu d'intensité; les seuls cas où il en est autrement, c'est lorsque la maladie n'est point bornée, qu'elle occupe une grande étendue; mais alors elle se rapproche de la gangrène par cause externe et suit la même loi. Cette gangrène qui attaque les parties les plus éloignées du centre de la circulation coïncide généralement avec l'ossification des artères.

Dans le tableau que nous venons d'esquisser rapidement, nous n'avons parlé que de la gangrène par cause externe ou interne, qui atteint les parties extérieures; mais les organes internes eux-mêmes peuvent également être frappés de mortification. L'inflammation dépassant les limites ordinaires de son intensité est la cause la plus fréquente du développement de la gangrène dans ces organes. Les symptômes qui révèlent à l'observation cette terminaison funeste sont d'ailleurs assez souvent fort équivoques; le seul cas où le médecin ne peut guère conserver de doute à cet égard, c'est celui où la maladie primitive s'accompagne d'une douleur

vive et d'une réaction prononcée, l'on voit à la fois cette douleur et réaction cesser brusquement. C'est d'ailleurs, comme on le comprendrait, un calme trompeur par lequel ne faut point se laisser abuser, et annonce la fin prochaine et inévitablement malade.

Le traitement de la gangrène comme les causes qui l'ont déterminée et comme les formes mêmes qu'elle affecte. Ce n'est point ici le lieu de ce traitement dans toutes les indications qu'il peut avoir à remplir; il nous d'en indiquer les bases générales, qu'il faut faire cesser l'action des causes lorsqu'elles sont accessibles, qu'un mal local s'accompagne d'une réaction intense, les saignées générales sont un moyen le plus propre à faire tomber la réaction, par conséquent à briser la maladie; lorsqu'au contraire, comme arrive quelquefois dans la gangrène par cause interne, il y a un état marqué de prostration, c'est aux toniques puissamment administrés qu'il faut avoir recours. Dans les deux cas, lorsque le malade est borné et que l'action de la cause est épuisée, si les parties frappées de mort sont peu étendues, il faut abandonner à la nature le soin de l'élimination des tissus sphacelés (voy. SPHACÈLE); le cas contraire, il faut séparer le mortifié d'avec le vif à l'aide de l'instrument tranchant. M. S

**GANGUE**, voy. FILON.

**GANILH** (CHARLES), économiste distingué, né en Auvergne au mois de mai 1760, de parents aisés, reçut une bonne éducation et en profita. Il vint à Paris, et il y exerça la profession d'avocat lorsqu'éclata la révolution de 1789. Le 12 juillet, il fut élu député permanent de l'Hôtel-de-Ville, et choisit parmi les électeurs de la commune avec M. Bancal des Issarts, pour aller à Versailles rendre compte à l'Assemblée nationale des désordres et de l'agitation qui régnaient à Paris, requérir son intervention pour les faire cesser, et enfin clamer la formation d'une garde nationale. Dans la suite, M. Ganilh consacra de toutes ses forces à la révolution de brumaire. Son dévouement et son

furent remarqués par le nouveau pouvoir; M. Ganilh vit les portes du Tribunal s'ouvrir devant lui dès la formation de cette assemblée : il y défendit constamment et avec conscience les intérêts nationaux, et se montra toujours au niveau des plus hautes questions politiques et d'administration qui y furent soulevées. Son opposition contre un

grand nombre de mesures proposées par le gouvernement valut à M. Ganilh, en 1802, d'être éliminé (voy. du Tribunal, à l'époque de son premier renouvellement. Cependant il fut nommé dans la même année conseiller de préfecture, et il continua les instants que lui laissaient ces fonctions à l'examen des questions les plus graves de l'économie politique, et surtout de la science des finances. Tous ses écrits annoncent de grandes connaissances et de profondes réflexions, mais ils portent aussi l'empreinte d'un esprit systématique, source de fréquentes erreurs.

En 1815, il fut tiré de sa retraite par les suffrages des électeurs du département du Cantal, qui lui confièrent leur mandat comme député et qui le lui conservèrent. Plein de modération et jaloux de son indépendance, M. Ganilh, durant toute cette session, vota constamment avec la minorité. Mais, en général, il se tint à l'écart des partis, votant suivant sa conscience, sans engagement pris et sans hostilité contre les Bourbons. C'est surtout dans la discussion du budget qu'il se montra toujours l'un des plus redoutables adversaires des ministres. M. Ganilh siégea à la Chambre des députés jusqu'en 1823. Depuis la loi de septennariat il n'y reparut plus, et en 1824 il fut même remplacé en sa qualité de conseiller de préfecture de la Seine.

Les ouvrages de M. Ganilh sont nombreux. Indépendamment de ses *Considérations générales sur la situation financière de la France à différentes époques*, nous mentionnerons les suivants : *la Contre-Révolution en France, ou la Restauration de l'ancienne noblesse et des anciennes supériorités sociales dans la France nouvelle* Paris, 1823 ; *Manuel analytique d'économie politique*, 1826 : il en a paru une traduction espagnole; *Essai politique sur*

*le revenu public des peuples de l'antiquité, du moyen-âge, des siècles modernes, et spécialement de la France et de l'Angleterre, depuis le milieu du xv<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1823*, ouvrage publié d'abord en 1806, et dans une seconde édition en 1823 (2 vol. in-8°, chez Treuttel et Würtz); *De la Législation, de l'administration et de la comparabilité des finances de la France depuis la Restauration* (1817, in-8°); *Du pouvoir et de l'Opposition dans la société civile* (1824, in-8°); *De la science des Finances et du ministère de M. le comte de Villèle* (1825, in-8°); *Des systèmes d'économie politique, de la valeur comparative de leurs doctrines, et de celle qui paraît la plus favorable aux progrès de la richesse*, 1<sup>re</sup> édition, 1809, 2<sup>e</sup> édition, avec de nombreuses additions relatives aux controverses récentes de MM. Malthus, Buchanan, Ricardo, sur les points les plus importants de l'économie politique (1821, 2 vol. in-8°, chez Treuttel et Würtz); *Théorie de l'économie politique, fondée sur les faits recueillis en France et en Angleterre, sur l'expérience de tous les peuples célèbres par leurs richesses et sur les lumières de la raison*, 1<sup>re</sup> édition, 1815; 2<sup>e</sup> édition, augmentée, chez Treuttel et Würtz (1822, 2 vol. in-8°). L'*Encyclopédie des Gens du Monde* doit à M. Ganilh un article remarquable, mais sujet à controverse, sur l'**AMORTISSEMENT**.

Malgré tant d'ouvrages d'un mérite incontestable, M. Ganilh n'a point été tiré de l'abandon où il était resté, même par le gouvernement de juillet 1830. La fin de sa vie a été triste, et il est mort subitement et sans laisser de fortune, le 4 mai 1836, hors des murs de Paris, qu'il avait quitté la veille. E. POCOT.

GANS Édouard, professeur de droit et de philosophie à l'université de Berlin, et l'un des plus célèbres jurisconsultes de l'Allemagne, naquit à Berlin le 22 mars 1798, au sein d'une famille originellement israélite. Son père, Abraham Gans, que la Prusse comptait à juste titre parmi les hommes les plus spirituels de son temps, était à la tête d'une maison de banque à Berlin et gouverneur des armées. Lié assez intimement avec le chan-

celier Hardenberg, il eut occasion de rendre de grands services à sa patrie pendant la crise financière qui suivit en Prusse l'occupation française. Après avoir fait successivement de brillantes études aux universités de Berlin, de Gœttingue et de Heidelberg, et après avoir soutenu sa thèse de docteur en droit, M. Édouard Gans revint, en 1820, s'établir dans sa ville natale. A Heidelberg, il s'était étroitement lié avec Thibaut et Hegel, et lorsque ce dernier fut appelé à une chaire de philosophie à Berlin, M. Gans devint, comme lui, le zélé champion de l'école de jurisprudence, que l'on a appelée *philosophique*, par opposition à l'école *historique*, qui compte parmi ses défenseurs MM. de Savigny, Hugo, et la plupart des jurisconsultes allemands. Après un long voyage à l'étranger et un séjour de plusieurs années à Paris et à Londres, il fut nommé, en 1826, professeur d'abord extraordinaire, puis ordinaire, à la faculté de droit de l'université de Berlin. Il occupait encore cette place lorsque, le 5 mai 1839, une attaque d'apoplexie vint l'enlever, jeune encore, à une chaire qu'il honorait.

M. Gans est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Nous nous contenterons d'en énumérer les principaux. A peine âgé de dix-neuf ans, il débuta dans la carrière littéraire par un travail en latin sur l'île de Rhodes, qui fut couronné par l'université de Gœttingue. Il fit paraître ensuite plusieurs petits écrits, insérés, la plupart, dans des recueils périodiques de jurisprudence et de littérature, et parmi lesquels on doit citer un travail sur les obligations (*Ueber rœmisches Obligationen-Recht*, Heidelberg, 1819). En 1820, il publia à Berlin des *Scholies sur Gaius*, où il attaque vigoureusement les vétérans de l'école historique. Cet ouvrage fit beaucoup de bruit, et l'on conçut dès lors une haute idée de la capacité du jeune jurisconsulte, dont la réputation s'accrut ensuite surtout par son grand ouvrage sur le droit de succession (*Das Erbrecht in weltgeschichtlicher Entwicklung*, 3 vol., Berlin, 1823-29). En 1826, il devint l'un des principaux fondateurs du journal critique intitulé : *Berliner Jahrbucher für wissenschaftliche Kritik*, qui,

publié depuis sans interruption concours des savants les plus distingués dans toutes les branches, est des recueils les plus remarquables de l'Allemagne. Peu après (1827), il publia son *Système du droit romain des rœmischen Civilrechts*.

M. Gans a toujours été regardé comme un sincère ami de Hegel et de ses principes. Après la mort de ce philosophe célèbre, il se chargea de quelques-uns des cours que Hegel avait faits, et il entra l'un des premiers dans la société des amis de Hegel qui s'est formée, après sa mort, pour faire réimprimer ses ouvrages et joindre, après les avoir corrigés, les manuscrits qu'il a laissés. M. Gans a déjà publié une grande partie de son édition complète, posthume, de Hegel, sous le titre de *Philosophie du droit, ou comment la philosophie de Hegel s'applique à la philosophie de Hegel (Hegels Vorlesungen über die Philosophie der Geschichte; herausgegeben von Gans, Berlin, 1837)*, qui est considérée comme son propre ouvrage, car Hegel n'en avait laissé que la conclusion.

Dans le cours de droit que M. Gans était chargé de faire à Berlin, il développa les principes de la philosophie du droit de Hegel; il enseigna plus le droit public, le droit criminel et le droit pénal qu'il analysant, dans ce dernier (*Landrecht* (code prussien), il traita avec impartialité les nombreux mérites de ce recueil. N'oublions pas son cours de philosophie de l'histoire, l'un des plus attirants du plus grand nombre de professeurs. La grande salle de l'université peine à contenir l'affluence de ces avides d'entendre les grandes pensées de Hegel, exprimées avec une éloquence et une clarté qui sont accessibles à tous. Le débit et le geste animé de M. Gans, combinés avec une manière frappante avec une et monotone de la plupart des professeurs allemands. Son esprit saillies pleines de verve et d'ardeur, il savait entremêler les matières



mes, ajoutaient un charme et un intérêt particuliers à ses leçons. Il y a quelques années, M. Gans traita aussi en particulier l'histoire de la Révolution française de Napoléon. Ce cours spécial, non sans fréquenté, lui avait été interdit depuis peu par le gouvernement prussien, si lauréat, si ami du progrès, mais qui ne lui a pas toujours se défendre de quelques élans d'intolérance politique.

Quoique l'érudition de M. Gans fût essentiellement allemande, son esprit et son caractère avaient une tournure presque française. Ses opinions politiques, avancées et indépendantes, lui faisaient porter un vif intérêt à toutes les nations qui marchent dans la voie du progrès. Cependant ses sympathies pour l'étranger ne faisaient point à son patriotisme prussien. Rivain distingué, professeur brillant, Gans était de plus un homme du monde noble et recherché; et c'est encore là un point qui le distinguait de beaucoup de ses collègues, hommes profondément cultivés, mais dépayés dans les salons, où ils portent, sans s'en apercevoir, la docte gravité et la science un peu lourde dont ils ont pris l'habitude dans leur cabinet de travail.

W. S-D.

**GANTELET**, partie de l'armure des anciens chevaliers. Le gant à la *Crispin* peut donner une idée de ce qu'était le gantelet; mais avec cette différence que les doigts et le dessus de la main étaient recouverts de mailles de fer ou de lames d'acier en forme d'écaillés, se superposant et obéissant au mouvement de la main. La partie qui recouvrait le poignet se formait d'une pièce d'acier recourbée en deux; l'intérieur de la main du gantelet restait en forte peau de daim.

On défait un ennemi en lui jetant le gantelet; le relever, prouvait qu'on succombait le combat. De nos jours encore, on a conservé les expressions de *jeter* et de *relever le gant*, bien que l'action en elle-même ne soit plus d'usage. C. A. H.

**GANTERIE, GANTS.** Les gants sont une partie de l'habillement destinée à préserver les mains du froid et de la saleté. Sous le règne de Henri III, les femmes, qui jusqu'alors n'avaient porté que des mitaines, commencèrent à faire des gants en soie tricotés. Les pre-

miers gants en peau parurent vers le siècle de Louis XIV, et ce n'est guère qu'au commencement du nôtre que les hommes en adoptèrent l'usage. Aujourd'hui, il n'est pour ainsi dire personne qui n'en porte, depuis l'humble balayeur, dont un grossier tissu de laine protège la main, jusqu'au dandy musqué qui doit à la couleur de son gant le sobriquet pittoresque de *gant-jaune*.

Les différentes peaux dont on se sert dans la ganterie, industrie très florissante en France, sont celles du chevreau, du chamois, du daim, du castor et de l'agneau; les mégissiers (voy.) de Romans (Drôme), de Milliau (Aveyron), de Niort (Deux-Sèvres), en préparent la plus grande partie; les plus estimées viennent d'Annonay (Ardèche). L'art du gantier exige un grand nombre de soins et d'opérations. Les peaux achetées, il faut les dégrossir, les trier suivant leur beauté, les humecter pour les rendre plus souples, et les étirer. Après ces préliminaires, elles passent entre les mains du coupeur qui les divise en autant de morceaux qu'elles peuvent contenir de gants et auxquels il donne avec le ciseau la forme de la main. Un troisième ouvrier s'empare de ces morceaux pour les soumettre au *dolage*, opération qui consiste à leur donner avec un couteau *ad hoc* une épaisseur égale dans toutes les parties. Ces ébauches de gants appelées dans le métier *étavillons*, humectées une seconde fois, dressées et ébarbées, sont ensuite empilées entre deux planches où on leur fait subir une légère pression. Sorties de là, il s'agit de les *rafiler*, c'est-à-dire d'enlever la place où se pose le pouce coupé à part dans les coins perdus de la peau\*, et de donner aux doigts la longueur et la rondeur voulues; après quoi il ne reste plus, avant de livrer le gant à la couseuse, qu'à y ajouter les fourchettes destinées à donner aux doigts l'ampleur nécessaire. Autrefois les gants se cousaient à la main; mais, depuis 1824, un fabricant du département de la Haute-Marne, M. Boudart, a importé d'Angleterre et perfectionné une mécanique, espèce d'étau à mâchoires crénelées ré-

(\*) On fait aujourd'hui à Paris des gants où le pouce n'est point rapporté. S.

gulièrement, qui, serrant les bords à coudre, régularise la distance et la profondeur du point, en même temps qu'elle accélère le travail. Vendôme et Blois sont les plus anciennes fabriques de France: on fait encore aujourd'hui coudre à Vendôme les gants coupés à Paris; mais la fabrique de Blois n'a plus aucune importance. En revanche, Grenoble, Niort et Chaumont, associés plus tard à cette industrie, en ont acquis une considérable; mais Paris est venu enfin les primer sous tous les rapports. La ganterie de luxe de Grenoble, aussi belle peut-être que celle de Paris, est moins solide à cause de la légèreté de la peau. Niort s'occupe principalement de la fabrication des gants de daim et de chamois, ou de ce qu'on appelle ainsi (car le chamois est le plus souvent du chevreau chamoisé\*), et en exporte une quantité considérable aux États-Unis. C'est depuis 1832 que l'industrie des gants s'est particulièrement développée dans la capitale de la France; on y confectionne aujourd'hui les gants de toute espèce avec une incontestable supériorité, résultant de l'éclat des couleurs, de la fraîcheur du *glacé*, de la régularité de la couture, et par-dessus tout de l'élégance de la coupe. Grâce aux améliorations introduites par M. Boudart, la fabrique de Chaumont est des plus florissantes; beaucoup de fabricants de Paris et de Nancy y font coudre leurs gants à la mécanique. Deux maisons de Lunéville occupent à elles seules plus de 2,500 ouvriers des deux sexes, dont les produits sont en grande partie expédiés en Allemagne. Cette industrie s'exerce encore dans beaucoup d'autres villes, mais elle y est infiniment moins importante. Le prix des gants varie, suivant la nature de la peau dont ils sont faits, de 1 fr. 50 c. à 3, 4 et 5 fr.; les couleurs claires se vendent moins cher que les foncées.

Indépendamment des gants de peau, qui sont toujours les plus répandus, il s'en vend encore d'autres de matières différentes que la mode a tour à tour pris sous sa protection. On en fait en tricot au métier ou à la main; en soie, en soie, en batisse, en fil d'Écosse, en coton. Les gants en

(\*) Ce qu'on appelle *castor* est de même une imitation de la peau de cet animal. §.

filet de soie étaient naguère en vogue parmi les dames; en temps de paix, les gants de soie sont particulièrement portés par les ecclésiastiques un temps immémorial, Caen est assésion de fabriquer, presque sans concurrence, des gants en laine verte très usités parmi les gens de la cour et des mitaines d'angora autrefois chées, et pour lesquelles de mal lapins, élevés exprès, sont, pour employer l'expression technique, récemment *plumés* chaque année.

On disait autrefois, que pour un gant fût bon et bien fait, il fallait trois royaumes y eussent contribué: l'Espagne pour en préparer la peau, la France pour la tailler, l'Angleterre pour le vendre. Aujourd'hui, la ganterie de France l'emporte en général sur celle de tous les autres pays. L'Angleterre, dont les gants de daim et de daim ont une grande renommée, n'approche pas des produits de nos fabriques, et, pour vanter elle les décore du nom de *gants*. Il se consomme dans ce pays une immense quantité de gants, puisque les villes qui s'occupent principalement de cette industrie, Woodstock, Woking, Londres, Yeovil, Ludlow et Leominster les deux premières en produisent seules 6,144,000 paires par an, ce qu'il fallut en tirer encore de France en 1837, 1,255,920 paires, et en 1842, 1,152,242. C'est, au reste, ce qui se conçoit sans peine quand on voit qu'il y a environ deux mois de la *mode* d'Orsay, roi de la *fashion*, et qu'un gentilhomme ne pouvait se passer d'une journée à moins de six paires de gants: le matin, pour conduire son cheval (britchka) de chasse, gants de renne; pour courir le renard, gants de chamois; pour revenir à Londres, gants de castor; pour aller mener à Hyde-Park en négligé, gants de chevreau de couleur; pour aller à la demi-toilette, gants jaunes de chamois, et enfin gants habillés pour aller en canepin blanc brodé en soie; six paires représentant par jour leur valeur de 48 fr. 75 cent. de notre monnaie ce qui fait par an 17,793 fr. L'Allemagne nous est inférieure. §.

un célèbre poète  
gants : nous l'avons et  
, et sur les mains du  
produits sont actuellement pré-  
sents. L'abondance des beaux  
prix de la main-d'œuvre per-  
met Napolitains et aux Siciliens  
leurs marchandises à 60 p. %  
des nôtres; mais la perfection  
de la coupe française dé-  
joue la fabrique indigène con-  
currence qui pourrait devenir  
si elle était mieux dirigée. La  
de nos exportations officielles  
quelques années est d'environ 9  
les francs, et la fabrication des  
seule, qui s'élève à près de  
de paires chaque année, fait  
plus de 30 millions de francs.  
l'article précédent, on a rappelé  
à jeter et ramasser le gant,  
à proposer, accepter un défi.  
grecs donnaient des gants en  
de gratification à ceux qui leur  
ont une nouvelle : à leur exemple,  
on donne et nous donnons des  
jeunes mariées, aux marraines,  
disons encore avoir les gants  
basse pour en avoir l'étréenne; se  
les gants d'une invention, pour  
fixer le mérite. Tout le monde  
cette expression, *souple comme*  
: L'usage veut qu'on mette son  
à offrir la main à une dame, il  
on l'ôte pour prêter serment en

V. R.

**GAMÉDE**, prince troyen, était fils  
de Laomédon et de la nymphe  
Siphonide, fille du Scamandre; il était  
le fils de Dardanus, le premier  
roi de Troie. Ce jeune prince fut  
en l'aigle de Jupiter, ou par ce  
même qui avait pris la forme  
de l'aigle, et il fut admis dans l'Olympe  
par le nectar et le miel offerts aux Immortels le nectar et  
le miel.

poètes et les artistes semblent  
préférés à décrire et à représenter  
de cette manière l'enlèvement du  
jeune homme, en posant les  
ses membres avec une telle dé-  
licatesse qu'il semble craindre de le bles-  
ser. C'est à peu près ainsi que s'exprime  
Martial, et c'est de même qu'on voit ce  
sujet représenté dans un beau groupe du  
musée Pio-Clémentin (III, 49), que l'on  
croit imité de celui de Léocharès cité par  
Pline, sur une pierre gravée du baron de  
Stosch (pl. xxxi) et sur une médaille de  
Géta frappée dans la ville de Dardanus  
en Troade. Une pierre gravée, publiée  
dans le musée de Florence (II, 37), repré-  
sente l'éducation par Vénus du jeune  
héros des dieux.

D. M.

**GARAMANTES**, peuple d'Afrique,  
le plus méridional que les anciens con-  
naissent dans cette partie du monde  
(voy. FIZZAN). Cornelius-Balbus eut bien  
de la peine à les atteindre dans leurs dés-  
erts; cependant l'histoire rapporte que  
sous lui les Romains vainquirent ce pe-  
uple intertropical.

S.

**GARANÇE**, plante que l'on cultive  
pour ses racines, dont on fait un très  
grand usage en teinture, à cause de la  
propriété qu'elles ont de donner une cou-  
leur rouge très solide et qu'on emploie  
surtout utilement dans l'impression des  
toiles peintes. Cette plante appartient  
à la famille des rubiacées (voy. ), et les  
botanistes la distinguent sous le nom  
scientifique de *rubia tinctorum*.

La garance, originaire de l'Orient et  
assez commune dans le Midi, se cultive  
en France, depuis environ 60 ans, dans  
le département de Vaucluse, et aussi  
dans ceux du Bas-Rhin et de la Seine-In-  
férieure; mais avec un succès différent.  
Les produits qu'on en obtient sous le cli-  
mat tempéré d'Avignon sont supérieurs  
en qualités à ceux qu'elle donne dans les  
environs de Rouen ou de Strasbourg. Plus  
le pays où croît la garance est chaud et  
plus sa racine est riche en principes co-  
lorants. Mais partout, quand le terrain est  
léger, fertile et que la couche végétale est  
épaisse, cette plante, bien cultivée, donne  
des récoltes avantageuses.

Le champ que l'on destine à la cul-  
ture de la garance doit être préparé en  
automne par un labour profond de 60  
à 70 centimètres, fait à la pioche ou à la  
bêche, et non à la charrue, qui ne ren-  
drait pas la terre assez meuble. Des fu-  
miers abondants, et choisis de préférence

dans un état déjà avancé de décomposition, seront avec avantage répandus sur la surface du terrain à la suite de ce premier labour. Le champ ainsi préparé, on peut, si les gelées ne s'y opposent pas, y semer ou y planter la garance dès le mois de janvier. Car une *garancière* peut s'établir de deux manières. Si l'on emploie la première, on doit choisir la graine la plus grosse et la plus mûre, et préférer le semis en rayons au semis à la volée, laissant entre les rayons 2 pieds (66 centimètres) d'intervalle. Semés à la volée, la garance exige environ 25 kilogrammes de graine par hectare, tandis qu'en rayons il n'en faut guère que la moitié. Cette dernière méthode est généralement employée par les cultivateurs de garance qui préfèrent la faire venir de graine. Indépendamment de l'économie qu'elle offre, à raison de la moindre quantité de graine qu'elle exige, elle a l'avantage de permettre d'espacer également les pieds de garance et de rendre beaucoup plus facile l'opération des binages et des sarclages nécessaires pendant les trois étés que la plante passe dans la terre. Dans certains cantons, la garance, au lieu d'être mise immédiatement dans le champ où l'on se propose de la cultiver, se sème en pépinière dans un carré de jardin ou dans tout autre terrain que l'on puisse facilement arroser. On a soin de sarcler le jeune plant et de le débarrasser des mauvaises herbes qui nuiraient à sa croissance. L'automne, et même quelquefois le printemps suivant, on l'arrache et on le transpose en l'espacant convenablement dans une garancière dont le terrain a reçu les labours et les engrais nécessaires, et on le traite ensuite comme celui qui a été semé sur place et en rayons.

Les bourgeons qui garnissent les têtes des racines en étant séparés par déchirement, et ensuite plantés en rayons dans un champ, croîtront et donneront des pieds qui pourront être arrachés à la fin de la seconde année. On gagne ainsi une année sur la garance qui a été semée et qui n'est bonne à récolter qu'à trois ans, mais on perd sur la quantité et la qualité des produits; et comme l'expérience a prouvé que toute garancière ainsi formée dégénère de plus en plus, les cultivateurs

qui entendent leur intérêt ont about d'une période de temps plus ou moins longue, de renouveler par leurs garancières formées par dément de vieilles racines.

Indépendamment de ces différentes méthodes de culture de la garance est encore une qui se pratique avec coup d'avantage dans les pays étrangers et particulièrement dans la partie sud-occidentale qui avoisine la ville de Smyrne, d'où nous tirons la plus grande partie de la garance, la plus riche en principes actifs. Cette dernière méthode a une grande analogie avec celle qu'on emploie ordinairement pour la culture des pois; elle consiste à diviser le terrain en bandes de 1 mètre et demi à deux mètres de large, à creuser et à laisser alternativement dans leur état naturel ou à planter ces bandes, de manière que chaque fois que l'on creuse se trouve en dessous qui ne sont pas creusées. C'est sur ces bandes qu'on rejette la terre des fosses séparées et auxquelles on donne une profondeur de 1 mètre. On creuse au fond de ces fosses la graine de garance ou bien on y place du plant tiré d'une pépinière ou obtenu de vieux pieds déchirés. A mesure que les plantes prennent de l'accroissement on les butte avec la terre retirée de ces fosses et ensuite avec celle des bandes creusées; de sorte que les bandes forment à leur tour au-dessus de celles qui touchent à celles qui d'abord creusées et qui se trouvent peu comblées et ensuite plus élevées que le niveau du champ. On peut, si l'on veut, faire venir des haricots, des pois, des pommes de terre, sur les bandes qui ne portent point de garance; mais il faut que cette culture ne puisse nuire au buttage successif des garancières.

La récolte de la garance ne doit pas être faite plus tard que la troisième année; si l'on attendait un an de plus, on trouverait beaucoup de racines altérées et l'on éprouverait une perte sensible en produit et en qualité. C'est depuis le commencement d'octobre jusqu'en décembre qu'on fait la récolte de la garance. Les racines sont arrachées avec la charrue, d'autres fois avec la bêche ou la pioche. On doit, en

ation, avoir soin de retirer les  
s toute leur longueur et d'en  
rdre le moins possible. On est  
l'obtenir ce double résultat au  
la bêche qu'avec la charrue ou  
soue.

ance ayant été arrachée, les  
nt lavées dans une eau courante  
parer la terre. On la débarrasse  
s parties altérées ou pourries,  
e le nettoyage est achevé, on  
racines dans quelque endroit  
on les abandonne pendant  
jours pour qu'elles perdent une  
leur eau de végétation. Après  
es fait sécher, soit au soleil, soit  
our de boullanger encore chaud,  
moyen d'un séchoir ou d'une  
mentiel est que la dessiccation se  
z rapidement pour qu'aucune  
moisisse, ce qui la détériorerait  
rait à peu près toute sa valeur.  
ance, dont les belles racines sont  
meur d'une plume d'oie, ou tout  
le celle du petit doigt, est au  
lessiccation convenable lorsqu'on  
casser facilement. Alors on la  
vement pour séparer de la ra-  
iderme et les petites parties fi-  
qui y restent, et on la met en  
ir la conserver dans un endroit  
livrer ensuite au commerce. Les  
de garance ne s'emploient en  
qu'après avoir été réduites en  
dans un moulin à farine ou à tan-  
t état, leur matière colorante s'ob-  
cilement au moyen de l'alcool qui  
nt, et duquel elle se sépare par  
ration en formant un résidu d'un  
lancé.

aine ne pourrait recevoir avec la  
e qu'un faux teint si les parties  
ates de celle-ci n'y étaient fixées  
e base (voy.) qui leur permet de se  
ner plus intimement avec l'étoffe,  
défendant en même temps, jusqu'à  
tain point, de l'action destructive  
r. Pour remplir ce double objet,  
mmence par faire bouillir les étou-  
on veut teindre dans un bain d'a-  
de tartre. On les laisse ensuite  
ter; puis, après les avoir tordues  
ment, on les met dans un sac de fil  
dépose dans un endroit frais. Ce

n'est qu'au bout de quelques jours qu'on  
les retire pour les teindre.

Les étoffes de coton ou de fil qu'on se  
propose de teindre avec la garance se  
préparent à cette opération par un bain  
de sumac ou de noix de galles dans le-  
quel on a mis de l'acétate d'alumine. On  
les traite ensuite comme les étoffes de  
laine avant de les soumettre à la teinture.

Les étoffes de coton teintes en rouge  
garance avec les racines récoltées en Eu-  
rope ont rarement le lustre de celles qui  
le sont avec les racines qui viennent du Le-  
vant, et qu'on distingue sous le nom de  
cotons rouges de Turquie et d'Andrinople.

Indépendamment de l'utilité de la ra-  
cine de garance, les feuilles et les tiges de  
cette plante ont l'avantage de pouvoir  
être employées comme fourrage pendant  
les trois années de sa végétation. On les  
fauche pour cet usage une ou deux fois  
chaque année, sans nuire d'une manière  
bien sensible au développement des ra-  
cines; et même en Hollande, où la culture  
de la garance, plus ancienne que chez  
nous, se fait avec un soin tout particulier,  
beaucoup de fermiers sont dans l'usage  
d'en faire trois ou quatre coupes par an.

Les os des animaux nourris avec les  
feuilles et les racines de garance prennent  
une couleur rouge qui ne se perd qu'à la  
longue, quand on change cette nourri-  
ture. Cette observation a fourni à Duha-  
mel le moyen de constater la marche et  
le mécanisme de l'ossification. V. DE M-N.

**GARANTIE** (droit). C'est, en géné-  
ral, l'obligation de défendre une personne  
d'un dommage éventuel ou de l'indem-  
niser d'un dommage éprouvé. Le mot  
français *garant* a la même étymologie  
que le mot anglais *warrant*, justification,  
garantie : aussi, dans la basse latinité, les  
mots *warandia* et *garandia* se confon-  
dent. Ils sont dérivés du teutonique *wah-  
ren*, garder, et en allemand le terme de  
droit exprimant la garantie est encore  
*Gewähr*. Le *garant* est celui qui est tenu  
de l'obligation de garantir.

La garantie est *formelle* ou *simple*. La  
garantie formelle est celle qui a lieu en  
matière réelle : telle est la garantie à la-  
quelle le vendeur d'un immeuble est sou-  
mis envers l'acquéreur qui en est évincé.  
La garantie simple est celle qui s'exerce

breuses et minutieuses contre lesquelles ils réclament vivement.

J. B.-a.

**GARANTIE** (droit international). La garantie est un acte par lequel une puissance s'engage à aider un autre peuple, un gouvernement ou une famille souveraine, dans la poursuite de droits réels ou prétendus. Les garanties ont surtout pour objet d'affermir les traités en assurant autant que possible leur inviolabilité ; souvent aussi on les applique à la constitution des états, à la légitimité d'une dynastie, à l'intégrité d'un territoire.

Le premier exemple de cette sorte de transaction que nous présente l'histoire diplomatique se trouve dans le traité de Blois, de l'an 1505, entre Louis XII, roi de France, et Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon. Les deux princes contractants s'engagent à prier le roi d'Angleterre d'être le conservateur de la paix qu'ils se promettent. Depuis ce temps, on a fréquemment recouru à ce moyen, quoique le plus souvent on ait été dans le cas d'en reconnaître soit l'inefficacité, soit même le danger.

La puissance qui garantit un traité s'engage à en maintenir les conditions et à en procurer l'exécution. Mais cette obligation est loin d'équivaloir à celle d'une caution : le garant n'est point tenu personnellement d'exécuter le traité, ni de donner aucune indemnité, même en cas d'inexécution de la part de celui contre qui la garantie est promise ; il doit seulement prêter secours au garanti dans le cas où celui-ci serait lésé ou seulement menacé d'un préjudice par l'inexécution du traité. La garantie est donc, à proprement parler, une espèce d'alliance restreinte aux cas pour lesquels elle a été contractée, et elle est soumise aux mêmes règles. S'il y a *casus fœderis*, c'est-à-dire s'il y a lésion au moins imminente pour le garanti, le garant ne peut lui refuser son intervention. Mais le garant a le droit incontestable d'examiner et de peser les prétentions de celui qui réclame sa garantie, et, s'il les trouve mal fondées, il a toute raison de refuser de les soutenir. Il n'est même tenu d'assister le garanti que lorsque celui-ci n'est pas en état de se procurer justice par lui-même. En tout cas, son premier devoir sera d'employer

les voies amiables et de tâcher par des négociations l'accomplissement du traité.

D'autre part, le garant n'a le droit d'intervenir dans l'exécution ni d'en presser l'exécution qu'en est formellement requis. Si d'un commun accord, jugent à propos de s'écarter de la teneur du traité, et de prendre quelques dispositions, si le garant bien renoncer à ses droits, en faveur de la partie, le garant ne peut s'y opposer s'il a contracté une obligation avec elle. Il n'a acquis aucun droit pour l'exécution. Il faut, au surplus, remarquer que les relations particulières d'amitié entre quelquefois les princes à se charger de la garantie, il est rare qu'ils s'y opposent s'ils n'ont pas un intérêt au moins indirect à la conservation du traité. Dans ce cas, les choses changent complètement : celui qui est garant en est en réalité une partie principale.

Il arrive le plus souvent que le garant est garanti par une tierce puissance. C'est ainsi qu'on doit entendre le traité de garantie réclamée par le traité de Madrid entre Louis XII et Ferdinand. C'est ainsi que lors de la paix fut conclue en 1763, entre Marie-Thérèse et la Prusse, par la médiation de la Russie, les dispositions furent garanties sans réserve par les puissances médiatrices. Dans ce cas, le garant doit son assistance indistinctement à l'un ou à l'autre des contractants en cas de violation. Mais la garantie est un contrat purement accessoire, et elle ne pèche que la garantie ne soit une seule des parties ; le conseil de l'autre n'est pas même nécessaire à la validité de cet engagement, qu'il est convenable de lui en donner conseil.

Il est évident que la garantie est une garantie partielle, c'est-à-dire qu'elle porte seulement sur quelques-unes des dispositions du traité. De même, elle ne s'engage à perpétuité ou pour un temps, simplement ou sous condition. La garantie ne peut jamais excéder les obligations principales, ni être plus onéreuse que les charges principales.

Ce que nous avons dit de

s'applique très facilement à des droits intérieurs et constants états. Si une puissance a institué d'une nation étrangère pour cela le droit d'intervenir dans les querelles intestines de ; elle ne peut nullement s'opposer à ces arrangements que le pays voisin a faits dans son pacte social ; elle ne peut même demander l'assistance quand elle le veut. La garantie de l'intégrité territoriale n'empêche point le garant de s'en aliéner une partie.

Elle s'éteint comme tous les engagements. Il est essentiel de remarquer que l'obligation, étant accessoire, cesse aussitôt que l'obligation principale est détruite. Si donc les paralogismes apportés aux dispositions du traité et la participation du garant à des modifications qui en changent essentiellement l'objet et l'esprit, ne seraient plus dues.

Il n'est inutile d'indiquer ici les cas qui sont généralement regardés comme superflus ou inutiles. Lorsque le garant se libère de ses obligations, les engagements qu'il a contractés ne lui manquent jamais. « Toutes les fois, dit Frédéric II (*Mémoire à lire sur la nécessité de faire à la reine de Hongrie*), sont les ouvrages de filigrane, plus ils satisfont les yeux qu'à être de quelque utilité. » D'un autre côté, il ne faut pas que, sous prétexte de la souveraineté puissante ne s'érige des affaires de ses voisins et ne se méprenne sur ses volontés. On sait trop que la Russie, la Prusse et l'Autriche ont violé la garantie qu'elles ont donnée à la constitution polonoise ; la nation sage évitera donc toujours de donner des garants.

Enfin, les garanties sont tellement de style dans les traités que les contractants déclarent souvent réciproquement les oblitérées par ces traités. Cette gaucherie peut présenter quelque inconvénient ; il y a un certain nombre de paralogismes, comme dans l'acte final du traité de Vienne. Mais il est impossible de voir une utilité dans la clause par

laquelle la France et la Russie, à Tilsitt, se garantirent mutuellement le traité qu'elles venaient de conclure. Il y a quelque chose de plus extraordinaire encore dans le traité de Vienne, de 1809, entre la France et l'Autriche. Cette dernière puissance céda à la France une partie assez considérable de son territoire ; on aurait pu comprendre qu'elle déclarât en garantissant à la France la paisible souveraineté : qu'elle aurait été une garantie comme on l'entend dans le droit civil ; mais c'est la France qui seule, sans réciprocité, déclara garantir à l'Autriche l'intégrité du territoire qu'elle lui laisse. Il est inutile de faire aucune réflexion sur une pareille convention, qui présente quelque chose de presque dérisoire. Voy. TRAITÉS. P. R. C.

**GARAT** (DOMINIQUE-JOSEPH, comte) naquit à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 8 septembre 1749. Son père, médecin distingué, était domicilié à Ustaritz, bourg peu distant de cette ville ; mais la mère de Garat ne s'y trouvait pas lorsqu'elle donna la vie à son fils\*. Garat reçut de son père, et d'un parent qui était curé, une excellente éducation. Dès son enfance, on aperçut en lui le goût des lettres. Lorsque ce goût, en se développant, fut devenu une vocation ardente, indice ordinaire d'un grand talent, le jeune compatriote de l'auteur des *Essais* et du créateur de *l'Esprit des Lois*, après avoir cherché des inspirations dans le vieux château de Montaigne et dans celui de la Brède, partit de Bordeaux, où il devait faire son droit sous la direction de son frère aîné (DOMINIQUE), pour trouver à Paris des leçons et un théâtre. Il y arriva dans ce temps où notre littérature, achevant, sous les auspices de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu, les conquêtes qu'elle avait commencées sous Corneille, Bossuet et Racine, avait subjugué l'Europe, et régnait des bords du Tibre à ceux de la Néva. Garat ne fit qu'entrevoir Voltaire, et c'est ce qu'il rappelait souvent en citant ces mots d'Ovide : *Virgilium vidi tantum*. Mais il connut beaucoup Thomas, pour la mémoire duquel il conserva toute sa vie une

(\*) Voir la remarquable notice de M. Villenave dans les suppléments de la *Biographie universelle*, t. LXXV. S.

tendre vénération, et dont il entreprit, dans sa vieillesse, l'éloge historique qu'il ne put achever.

Auprès de cet habile maître, au milieu de l'enthousiasme général pour les talents, dans ces réunions brillantes où le savoir et la méditation s'unissaient aux grâces de la parole et des manières, et dont Garat nous a tracé une si vive peinture dans ses *Mémoires sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, il sentit redoubler encore l'activité de sa féconde imagination. Il ne tarda pas à paraître dans la lice de la haute éloquence, où Thomas s'était illustré. Si son *Éloge de M. de l'Hôpital* (1778) offrait de nombreux défauts, parmi ces défauts dus à l'inexpérience, l'œil des juges exercés pouvait déjà découvrir des beautés qui promettaient un orateur. Ces promesses se réalisèrent bientôt : Garat fut couronné par l'Académie Française, en 1779, pour un *Éloge de Suger*, en 1781 pour l'*Éloge de Montausier*, en 1783 pour celui de *Fontenelle*. Ces ouvrages essayèrent bien des critiques : La Harpe les jugea de manière à faire douter de son goût, si l'on avait été plus sûr de sa bonne foi ; mais le public, alors réellement éclairé et donnant à la haute littérature toute l'attention qu'elle commande, sut distinguer entre ce qu'il y avait de vrai dans ces critiques et ce qu'on ne pouvait attribuer qu'à l'erreur ou à la passion. En reconnaissant ce qui manque aux discours de Garat pour en faire des compositions sévères, irréprochables, en convenant que l'auteur se laissait quelquefois séduire par l'éclat de son imagination, qui lui faisait perdre de vue les limites de son sujet et le plan de sa route, on sut généralement rendre une éclatante justice aux vucs, tantôt vastes, tantôt ingénieuses, qui se pressent dans ses discours, au bonheur de l'expression, au mouvement et au coloris du style. On admira particulièrement, dans l'*Éloge de Suger*, le portrait de saint Bernard empreint d'une véritable et mâle éloquence, et dès lors la réputation de Garat fut solidement établie.

Aussi quand l'Athénée de Paris ouvrit pour la première fois ses cours, Marmontel, nommé professeur d'histoire, choisit le jeune orateur pour son sup-

pléant, et, en le présentant à l'a il lui fit l'application de ce vers

De pareils lieutenants n'ont des idées.

C'était un des souvenirs que plaisait le plus à rappeler ; il e toute sa vie de la reconnaissant dant il était certainement au Marmontel, et le public gagnait. Malgré l'étendue de son esprit connaissances, l'auteur de *Bélis* rait pas professé l'histoire avec le charme, le mouvement que porter dans cet enseignement.

Par cette nomination, Garat avait en concurrence avec son plus redoutable. Pendant qu'il l'histoire, La Harpe, dans le blissement, professait la littérature deux cours eurent un égal succès leçons de Garat sont aujourd'hui près oubliées, tandis que tout parle de celles de La Harpe, sans doute à ce que le *Lycée* a été mé, et souvent réimprimé, et *toire des anciens peuples* e inédite.

En 1789, Garat fut nommé frère, député aux États-Généraliers-état du bailliage basque de On fut surpris de voir un orateur talent monter rarement à la peut-être la faiblesse de sa parole elle la cause. Du reste, il servait plus puissamment le parti des en donnant dans le *Journal* auquel il travaillait depuis 17 pas un compte-rendu comme un sténographie maintenant, mais lyse raisonnée, rapide et frappante séances de l'Assemblée nationale. Les feuilles étaient attendues avec intérêt et lues avec avidité dans toute la

Porté deux fois au ministère temps les plus orageux de la Révolution (de la justice, 12 octobre 1792 à l'intérieur, 14 mars 1793), Garat ennemi et encourut des reproches. L'examen plus impartial a été tenu en sa faveur. Ainsi, ministre de la justice, président du conseil exécutif lors du rétablissement de Louis XVI, il fut accusé tard d'avoir manqué d'égards et



condamné; mais il fut justifié  
honneur même du prince, qui  
image à sa conduite. D'autres  
ne portées contre son adminis-  
ministère de l'intérieur ne fu-  
noins victorieusement réfutées.  
peut lui reprocher, c'est une  
a d'esprit trop généralement  
trop de lenteur à découvrir la  
de certains hommes, défaut  
à de nobles qualités, mais qui  
air funeste dans les temps de  
1. Peu de jours avant le 31 mai,  
pouvait croire à la possibilité  
ntat de la commune de Paris  
représentation nationale. Les  
que les membres de cette ter-  
ministration inspiraient à des  
plus clairvoyants lui paraissaient  
es et calomnieuses\*.

n'il n'avait pu soupçonner n'hé-  
point à le frapper. Il fut bientôt  
les prisons. On le crut perdu ;  
des amis le sauvèrent. Quand la  
commença à respirer, après le 9  
r, il fut nommé ministre de l'in-  
publique sous le titre de com-  
général, et quand l'École nor-  
ovrit, Garat y professa l'analyse de  
ement. Il n'a point fait imprimer  
s à part, mais on les trouve dans  
des Écoles normales. Peu d'ou-  
résentaient au même degré la réu-  
me haute portée dans les idées  
style toujours riche de mouve-  
soujours brillant de coloris. Dans  
tit de Bacon, par exemple, l'an-  
de son modèle par la vigueur de  
son et la grandeur des images.  
amateur de la République à la  
e Naples en l'an VII, plus tard  
du conseil des Anciens, Garat  
é au Sénat après la révolution du  
aire. Lors de l'inauguration du  
est élevé à la mémoire de Kléber  
eux, il prononça l'éloge de ces  
nres capitaines, et ce fut lui qui,  
président de la seconde classe de  
2, répondit, en l'an XI (1803),  
urs de réception de Parny.

que pendant toute la durée du  
mpérial il se fût rangé dans l'op-

\* Thiers, *Histoire de la Révolution fran-*  
V, p. 230 et suiv. 8.

position si peu nombreuse au Sénat, son  
nom ne se trouva point dans la liste des  
sénateurs reconnus pairs de France lors  
de la première Restauration; et, quoique  
sénateur éliminé par les Bourbons, il ne  
fut point, lors du retour de Napoléon,  
appelé à la Chambre des Pairs des Cent-  
Jours. Envoyé à la Chambre des Représen-  
tants par le département des Hautes-  
Pyrénées, il écrivit, au bruit du canon  
qui grondait autour de la capitale, une  
déclaration de principes digne d'un grand  
peuple et d'un grand talent. Dans la réor-  
ganisation de l'Institut, Garat fut exilé  
de l'Académie Française, comme David de  
celle des Beaux-Arts. Cette proscription  
ne lui causa d'autre sentiment que celui  
de la pitié. En 1818, il publia ses *Mé-*  
*moires sur M. Suard et sur le XVIII<sup>e</sup>*  
*siècle*. Jamais l'indocile fécondité de son  
esprit, incapable de se renfermer dans les  
bornes de ses premiers plans, ne s'est  
montrée d'une manière plus frappante que  
dans ce travail. Il n'avait voulu d'abord  
que composer une simple notice sur  
M. Suard, son ami; mais en réfléchissant  
sur la carrière de cet écrivain, il le re-  
plaça au milieu du mouvement intellec-  
tuel du dernier siècle, au milieu de ces  
discussions brillantes, de cette fermenta-  
tion des idées qui préparait la révolution  
sociale de 1789. Entraîné par ses souve-  
nirs, il ne put se condamner à sacrifier à  
une composition sévère l'examen des  
grandes et importantes questions, les  
idées étendues, les vues profondes, qui se  
pressaient dans son esprit : au lieu de  
tracer le portrait d'un homme, il fit celui  
d'un siècle; au lieu d'une notice, il écrivit  
deux volumes. Son livre dut nécessaire-  
ment se ressentir de cette manière de  
composer, qui a dû donner lieu à bien  
des critiques; mais aucun lecteur éclairé  
ne disconvient du moins qu'on ne  
trouve dans ces mémoires des morceaux  
nombreux conçus avec une vigueur peu  
commune et écrits d'un style qui réunit  
plusieurs qualités éminentes. C'est le der-  
nier ouvrage que Garat ait fait imprimer;  
il a seulement donné depuis, dans quel-  
ques recueils littéraires, divers articles  
tous plus ou moins remarquables. Mais il  
a laissé un portefeuille riche de travaux  
importants et variés. Outre l'*Histoire des*

*anciens peuples* dont nous avons parlé, les amis des lettres savent qu'il avait composé des éloges de Montesquieu et de Condillac, des lettres sur Montaigne et beaucoup d'autres écrits\*.

A des talents si élevés Garat joignait de la grâce dans les manières et un grand charme dans la conversation. Ses moindres écrits attachaient singulièrement; et dans ses discussions, étincelantes de traits aimables et brillants, il montrait quelquefois une imagination aussi vive que dans ses meilleurs écrits. Non-seulement la noblesse de son caractère l'éleva toujours au-dessus des passions jalouses et des misérables intrigues qu'elles amènent, mais il en fut toute sa vie l'ardent adversaire. Quand on tramait dans les corps dont il faisait partie quelque intrigue contre le talent en faveur de la médiocrité, les conspirateurs ne redoutaient rien tant que ses éloquents et généreuses discussions.

Nous avons mentionné la plupart des écrits de Garat dans le cours de cet article; mais indépendamment de l'*Éloge de Moreau*, 1814, il en reste un à citer qui peut servir utilement à faire apprécier la conduite de ce célèbre conventionnel: ce sont les *Mémoires sur la Révolution, ou Exposé de ma conduite dans les affaires et dans les fonctions publiques*, 1795, in-8°.

Garat mourut le 9 décembre 1833, peu de temps après avoir été reçu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, mais sans avoir été rappelé à l'Académie Française dont il avait fait partie depuis 1806. D-T.

GARAT (PIERRE-JEAN), le plus grand chanteur qu'ait eu la France et peut-être le plus étonnant qui ait jamais existé, naquit le 25 avril 1764 à Ustaritz (Basses-Pyrénées). Il était fils d'un avocat au parlement de Bordeaux, et neveu du comte Garat, dont on a parlé dans l'article précédent. Le goût de la musique qu'il avait reçu de la nature fut développé en lui dès le berceau par sa nourrice, qui avait une belle voix; sa mère, qui chantait très bien, lui donna les premières leçons; il fut formé à la vocalisation par un maître italien nommé

(\*) Voir la notice de M. Villesave.

Lamberti, qui habitait Bayonne. Sa fille étant venue se fixer à Bordeaux François Beck, compositeur distingué directeur du théâtre de cette ville, lui continua ses études musicales; celui-ci s'attacha à diriger son élève vers le grand et le beau, dont il avait reconnu en lui le sentiment.

Destiné à la profession paternelle, Garat fut envoyé à Paris en 1782, pour y faire son droit; mais dès qu'il se vit libre, il eut bientôt mis de côté le Digu et le Code pour se livrer à son penchant. Lié avec tous les musiciens de renom avec l'élite des amateurs, il ne songea plus qu'à l'art où il devait s'illustrer un jour. Le moment était favorable: c'était une époque d'enthousiasme. La querelle des Gluckistes et des Piccinistes, la rivalité des deux célèbres cantatrices M<sup>lle</sup> Taubert et M<sup>lle</sup> Mara, l'apparition du grand violoniste Viotti, électrisaient tous les cœurs et passionnaient toutes les âmes. L'air du Palais-Royal, alors le rendez-vous du beau monde, était le lieu où s'agitaient les questions musicales: Garat s'y trouvait chaque soir. Outre son talent de chanteur, il était doué d'une puissance de mimique extraordinaire: dans ces brillantes promenades, entouré d'un cercle d'amis, il se plaisait à imiter les chanteurs en réputation; leur voix, leur méthode jusqu'à leurs manières étaient reproduites à faire illusion. Il contrefaisait même son des instruments, et exécutait à seul un opéra tout entier. Il n'en fallait pas tant pour le mettre à la mode; parvenu à cette célébrité naissante, il chanta au concert spirituel avec M<sup>lle</sup> Taubert et Saint-Huberti; et il recueillit la grande part des applaudissements. Il commença cette existence singulière qui fit de lui un personnage à part comme artiste et comme homme.

Mais ce n'était pas ce genre de renommée que l'avocat de Bordeaux ambitionnait pour son fils: il apprit au jeune homme que l'étude du droit était préférable; il en adressa de vifs reproches au jeune homme, lui tint rigueur, et par lui supprimer sa pension. Garat, privé de son revenu, éprouva un moment de gêne d'autant plus sensible qu'il voyait une société opulente; mais la

nda pas à venir à s  
 lution du comte  
 famille, il fut no  
 l'Artois, et ce prince parla de  
 reine, qui voulait l'entendre.  
 de son talent, elle l'admit à  
 à musique avec elle et voulut  
 ses leçons. L'année suivante,  
 une pension de 6,000 livres sur  
 lation de la loterie. Ivre de ces  
 envoya de renouer une corres-  
 avec son père et de lui dé-  
 pu'on pouvait se faire une po-  
 les arts aussi bien que par la  
 mee; il ne reçut que cette ré-  
*n'ignorez pas, mon fils, que  
 me dégénérée des baladins et  
 nus avaient été les favoris des  
 r. Toutes relations cessèrent en-  
 et le père.*  
 que temps de là, le comte d'Ar-  
 voyage à Bordeaux; son secré-  
 compagna. Arrivé dans cette  
 employa le crédit de ses parents  
 amis pour rentrer en grâce  
 le son père : tout fut inutile.  
 k étant tombé dans le malaise,  
 personnes concurent le projet  
 et un concert à son bénéfice, où  
 lusterait. On n'espérait pas ob-  
 tementement du père : on se  
 t. *Le talent de mon fils, dit celui-  
 c'est un établissement hono-  
 l'amitié de son père; qu'il lui  
 le moins à faire une bonne ac-  
 lègre son aversion pour tout ce  
 mit lui rappeler la cause de ses  
 il se laissa conduire au concert :  
 fit des prodiges. Le plus heureux  
 ne fut de flechir le cœur paternel.  
 : ému embrassa son fils et se sé-  
 lui réconcilie.*

avait alors la meilleure troupe  
 leurs italiens qu'on y eût encore  
 s : les noms de Mandini, de Vi-  
 de M<sup>me</sup> Moricelli, se conserve-  
 nellement dans l'histoire de l'art.  
 perfectionna dans leur fréquenta-  
 idée son goût déjà si parfait.  
 sa prodigieuse mémoire s'empa-  
 nstant de tout ce qui était bon et  
 liait jamais, on put dire à la let-  
 les avait par cœur. La pureté  
 la souplesse de la vocalisation,

l'élégance des agréments toujours appro-  
 priés au caractère du morceau, une pro-  
 fondeur de sentiment incroyable, une  
 voix peu remarquable par son volume,  
 mais d'un timbre ravissant et d'une étan-  
 due extraordinaire, réunissant tous les  
 registres, passant facilement des sons de  
 la basse-taille à ceux de la haute-contre,  
 partout d'une égale flexibilité et d'une  
 exquise justesse, une prononciation qui  
 donnait de l'intérêt ou du mordant à la  
 moindre syllabe, toutes ces qualités réu-  
 nies formaient un ensemble unique et  
 vraiment merveilleux. Les compositeurs,  
 les chanteurs, tous les musiciens étaient  
 unanimes dans le témoignage qu'ils lui  
 rendaient. Viganoni l'ayant entendu dans  
 un air italien s'écria : *Ce Français-là  
 a plus d'originalité que les Italiens  
 mêmes.* Tour à tour pathétique, gra-  
 cieux, bouffon, et toujours expressif, il  
 excellait dans tous les styles; on l'avait  
 surnommé *le Protée du chant*. Rien ne  
 saurait donner une idée de la chaleur  
 d'âme avec laquelle Garat chantait la  
 musique de Gluck, dont le génie était sur-  
 tout l'objet de son admiration; ce senti-  
 ment était même chez lui une sorte de  
 culte, et on lui doit d'avoir longtemps  
 conservé à notre scène lyrique les tradi-  
 tions de ce grand compositeur.

Croirait-on qu'avec tant de qualités  
 supérieures Garat ait pu passer pour n'être  
 pas musicien? *Quel dommage,* disait  
 un jour le chanteur Legros, *qu'il chante  
 sans musique!* — *Sans musique!* reprit  
 Sacchini qui était présent, *Garat est la  
 musique même.* La vérité est qu'il ne la  
 lisait pas facilement à la première vue;  
 il eut cela de commun avec J.-J. Rous-  
 seau, à qui l'on a fait avec autant de fon-  
 dement le même reproche. Garat avait  
 besoin de déchiffrer seul et lentement à  
 son piano toute espèce de morceau qu'il  
 voulait chanter, ne fût-ce qu'une ro-  
 mance; mais en l'étudiant ainsi il s'en  
 pénétrait; après quoi il l'exécutait avec  
 une perfection qu'on aurait pu supposer  
 le résultat d'un long exercice. Dans une  
 soirée où il avait chanté un duo avec son  
 compatriote Azevedo, qui eut aussi beau-  
 coup de célébrité, le comte de Guibert  
 dit à l'abbé Arnould : *L'un est l'ou-  
 vrage de l'art, l'autre de la nature.* —

*Vous êtes dans l'erreur*, répondit l'abbé; *pour chanter comme Garat, il a fallu de longues études, et l'art est aussi nécessaire que la nature.* En effet, tout ce que le travail et la réflexion peuvent ajouter à un heureux instinct se trouvait en lui. Gluck lui conseilla même de ne pas trop s'attacher à des études dont la nature semblait avoir voulu le dispenser. Mais la preuve qu'il n'avait pas acquis sans peine les trésors dont il était possesseur, c'est que les efforts qu'il avait faits dans sa première jeunesse lui occasionnèrent une maladie grave, et que, pour rétablir sa santé, on lui défendit non-seulement de s'occuper de musique, mais même d'en entendre.

Jusqu'à la Révolution, Garat, riche des bienfaits de la cour, n'avait fait usage de son talent qu'en amateur : les catastrophes politiques le mirent dans la nécessité d'y chercher des ressources. Son auguste protectrice ayant été frappée par le malheur, il se montra fidèle à l'adversité. Le succès de la romance : *Vous qui portez un cœur sensible*, qu'il avait composée après les journées des 5 et 6 octobre, et dans laquelle il faisait allusion aux royales infortunes, causèrent son arrestation à Rouen, en 1793. C'est pendant cette détention qu'il composa la complainte touchante : *Vous qui savez ce qu'on endure*, où, troubadour plaintif, il gémissait sur ses propres souffrances. Après son élargissement, il courut de nouveau le risque d'être arrêté. Une patrouille de nuit lui demanda sa carte de sûreté : n'en ayant pas, il fut conduit au corps-de-garde et traité de suspect. C'en était fait de sa liberté une seconde fois s'il n'eût eu confiance dans le pouvoir de son art ; mais il s'avisa de chanter. Cette irrésistible mélodie émut le commandant du poste ; ses satellites s'approchèrent du nouvel Orphée, partagèrent l'attendrissement de leur chef, et, non contents de relâcher leur proie, reconduisirent le chanteur en triomphe.

L'état de la France étant devenu peu favorable aux arts, le célèbre violoniste Rode conçut le projet de passer en Angleterre et détermina Garat à l'y accompagner. Ils partirent ensemble ; mais les vents, obstinément contraires, ayant

poussé le navire sur les côtes d'Angleterre, les voyageurs se rendirent à bourg. Cette ville riche et comme avait recueilli beaucoup d'émigrés çais ; un bon spectacle et d'excellents concerts y offraient des ressources musicales : les deux virtuoses y obtinrent des succès d'enthousiasme. Craignant toutefois qu'un trop long séjour en étranger ne les fit considérer comme étrangers, ils repassèrent en France vers de 1794.

En 1795, les concerts du théâtre de Paris commencèrent (*voy. CONC*). Garat, que Paris ne connaissait guère de réputation, s'y fit entendre pour la première fois : il y attirait une foule immense. On ne peut imaginer ce qu'il produisit lorsqu'il exécuta la même soirée, avec une égale succès, une scène du plus grand pathos un air bouffe du comique le plus agréable, une romance du caractère le plus intéressant. Son nom devint alors synonyme de perfection du chant. A ces concerts succédèrent ceux de la rue de Cléry (*CONCERTS*), les derniers où Garat parut. Les hautes dignités auxquelles son oncle fut promu sous le consulat de l'empire firent regarder comme une convenue cette espèce de retrait ; il fut indemnisé de ce qu'il pouvait perdre par une pension de sa famille. Ses succès furent alors circonscrits dans quelques salons privilégiés, où l'admiration raisonnée d'un auditoire connaît le dédommagement de ses triomphes populaires.

Garat fut attaché au Conservatoire de Musique (*voy.*), dès l'origine de cette institution, comme professeur de chant. Là il commença à former de nombreux disciples qui ont si glorieusement honoré son école, Roland, Nourri, Péramons, Dérivis, Ponchard, etc., M<sup>me</sup> Barbier-Walbonne, Duret, Boulanger, Rigaud, et particulièrement M<sup>lle</sup> Duval, son élève de prédilection, qu'il a traité d'une manière si précieuse. Malgré tant de services rendus à son pays, il ne fut jamais nommé à l'ordre de Napoléon. La romance de *Bayard* et celle d'*Henri IV à Ga*

it cru remarquer k al-  
quelques regret ava : dé-  
penseur se vengea ainsi du  
Garat fut réintégré dans ses  
n 1814. En 1817, le ministre  
du Roi le chargea de par-  
tidi de la France, pour y re-  
sujets propres aux différents  
chant.

Garat ne fût pas beau, les  
passionnèrent pour un homme  
ix leur procurait de si vives  
il avait d'ailleurs un bel œil,  
ionomie était très expressive.  
de ses manières, de son cos-  
on langage, d'où il affectait de  
r, s'appelant lui-même sérieux-  
Ga-at. A une époque où le be-  
isir tenait de la fureur, il de-  
et l'oracle de la mode; le  
olifichet de toilette était à la  
ige ne corrigea point les tra-  
hionable : il conserva jusqu'à  
rétentions et l'étrangeté de sa  
il voulait par-dessus tout être

Empressons - nous d'ajouter  
enait le plus simple des hom-  
n'il était dans un cercle d'ar-  
amateurs, c'est-à-dire quand  
oyait plus en spectacle. Celui  
rdait qu'aux prières redoublées  
la faveur d'une romance ou  
le, chantait pendant des heures  
ans l'intimité. Il faut avoir été  
assauts de talent qui s'enga-  
lquelques fois entre lui et le général  
tre chanteur de verve, cham-  
ændel comme Garat l'était de  
ut avoir entendu les duos qu'il  
vec M<sup>lle</sup> Duchamp, pour avoir  
le toute sa puissance lyrique.  
de ses romances sont, comme  
ns, des chefs-d'œuvre. Les deux  
ivons déjà citées, *Bélisaire*, *le*  
*Mademoiselle de La Fayette*,  
*tant, Le premier baiser de*  
*Y sera-t-elle? Le convoi du*  
ic., ont été sur tous les pu-

ste n'a tiré de son talent un  
utile que Garat; il a gagné des  
nsidérables : aussi disait-on de  
son filet de voix il savait pé-  
uis d'or. Malgré cela, il fut,

vers la fin de sa vie, dans un état voisin de  
la gêne, ce qui s'explique aisément par ses  
manies. Dans ses dernières années, il per-  
dit sa voix : ce malheur l'affligea sensi-  
blement, car il ne pouvait s'accoutumer  
à l'idée de décroître. Il cherchait à se  
faire illusion et chantait encore; mais il  
ne pouvait se dissimuler qu'il survivait à  
son talent. Peu de temps avant sa mort,  
un de ses familiers lui demanda si, quand  
il était seul, il s'occupait toujours de mu-  
sique. Sur sa réponse affirmative : *Es-  
sais-tu de chanter?* continua cet ami.  
*Non*, répondit Garat, *cela m'est impos-  
sible; mais ma mémoire chante en si-  
lence, et je n'ai jamais mieux chanté.*

Il expira le 1<sup>er</sup> mars 1823, à l'âge de 59  
ans. Sa dépouille mortelle a été inhumée  
au cimetière de l'Est, non loin de Grétry,  
de Méhul et de Duport. M-L.

**GARCIA** ou **GARCIAS**, voy. NAVARRE,  
CASTILLE, etc.

**GARCIA** (**MANUEL**), compositeur et  
chanteur d'un talent remarquable, na-  
quit à Séville en 1779. Il fit ses pre-  
mières études musicales à la cathédrale de  
cette ville et vint débiter à Madrid par  
quelques *tonadillas* (vaudevilles) qui  
eurent du succès. *Le Prisonnier*, opéra  
joué à Malaga en 1801, commença la  
réputation de Garcia, qui parcourut en-  
suite l'Espagne, et visita l'Italie et la  
France. Le succès de son opéra *le Calife*  
*de Bagdad*, joué à Naples en 1812, s'ac-  
crut encore à Paris, où cette pièce fut re-  
présentée en 1817. Garcia en remplissait  
le principal rôle, M<sup>me</sup> Garcia jouait celui  
de Zénaïde; les applaudissements ne man-  
quèrent ni aux chanteurs ni à la pièce.  
On a encore de Garcia *l'Aubergiste*,  
*l'Horloge du Bois*, *la Persévérance*, *jeu*  
*à bout de tout*, *les Chevilles de maître*  
*Adam*, *le Poète colporteur*, *la Pucelle*  
*de Rap*, etc. Son opéra intitulé *Flores-*  
*tan*, représenté à Paris en 1822, eut peu  
de succès; celui de *la Fille de Mars*,  
composé à New-York en 1825, n'en  
eut pas du tout. Garcia mourut à Paris,  
le 10 juin 1832, laissant au théâtre une  
fille, cantatrice célèbre que la mort enleva  
à Manchester, le 23 septembre 1836, à  
peine âgée de 28 ans (voy. MALIBRAN).  
Une autre promet également au théâtre  
une cantatrice distinguée. L. L-T.

**GARCILASO DE LA VEGA**, voy. VEGA.

**GARD (DÉPARTEMENT DU)**. Formé d'une partie de l'ancien Languedoc, il appartient à la région du sud et est un de nos départements maritimes. Ses limites sont : au nord, les départements de l'Ardeche et de la Lozère; à l'est, ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône; à l'ouest, l'Aveyron; au sud, l'Hérault et la Méditerranée. Une grande partie du territoire de ce département est sur le flanc des Cévennes, dont une branche, sous le nom de montagne du Gévaudan, longe son extrémité occidentale et détermine une pente générale à l'est vers le Rhône, en laissant toutefois au sud-ouest une petite portion du département dans le bassin du Tarn, dépendance de celui de la Garonne. Cette pente générale, au surplus, est elle-même partagée par un rameau qui, partant des monts Garrigue, sépare le bassin du Rhône des bassins côtiers de l'Hérault et de la Vidourle en deux versants secondaires, l'un oriental et l'autre méridional. Au premier appartiennent, entre autres cours d'eau remarquables, affluents du Rhône, la Cèze et le Gard ou Gardon, dénomination générale appliquée à la plupart des rivières qui sortent sur ce point des Cévennes. Le Gard, qui donne son nom au département, se forme de deux bras supérieurs, les gardons d'Alais et d'Anduze, dans la Lozère; souvent resserrés dans des gorges étroites, ces bras se gonflent à certaines époques par la fonte des neiges et donnent lieu à de terribles débordements. Les eaux du Gard s'accroissent alors de quinze à vingt pieds parfois dans l'espace de quelques heures. Le cours total de cette rivière est d'environ trente lieues. De l'autre versant dépend la Vidourle qui, sortant des monts Garrigue, sert de limite occidentale au département et va se perdre dans une lagune du département de l'Hérault. La Vistre, qui va se jeter, près d'Aigues-Mortes, dans le canal de la Radelle, et la Dourbie, affluent du Tarn, peuvent encore être signalées. Ajoutons que le Rhône et l'Ardeche limitent le département dans une partie de leur cours et que l'Hérault y prend sa source. Ses côtes maritimes ont

peu d'étendue, et elles sont coupées par de vastes marécages ou plaines sablonneuses qui offrent quelquefois le phénomène de mirage, ainsi que celui de ces collines mouvantes, si ordinaire sur les rivages de l'Atlantique. Parmi ces marécages, plusieurs deviennent d'immenses dépôts de sel : le plus important est celui de Fontcaud, où l'on compte 17 salines et 2,000 ouvriers environ sont parfois employés au lavage des sels. On ne remarque sur cette côte d'autre port que celui d'Aigues-Mortes, qui, s'il était jadis situé sur la mer Méditerranée, n'est plus aujourd'hui en communication avec elle que par le canal de la Grande-Roubine, long de 6,000 mètres. Voy. AIGUES-MORTES.

Le sol très montueux du Gard ne présente pourtant aucun sommet d'une hauteur digne de remarque; mais à son extrémité la plus occidentale est le plateau calcaire de Larzac, qui n'a pas moins de 30 lieues carrées. Les flancs des montagnes qui coupent de toutes parts le département recèlent d'immenses richesses métalliques; on y exploite abondamment le fer; les seules forges de l'arrondissement d'Alais emploient environ 1,200 ouvriers qui produisent de 8 à 10 millions de tonnes de fer en barres. On extrait également du sol, en quantités assez considérables, du plomb, l'antimoine, la couperose ou sulfate de fer. En 1835, le nombre de mines de houille du département était de 20; 13 étaient en exploitation et pouvaient produire environ 460,000 quintaux métriques de ce précieux combustible. Le produit de quelques mines de lignite, qui y sont également exploitées, n'a qu'une moindre importance. Les eaux de certaines rivières sont aurifères. Les eaux minérales se rencontrent fréquemment; deux établissements principaux sont à Fonsanches et à Euzet : les premières sont ferrugineuses et les secondes sulfureuses. Un grand nombre de carrières de pierres meulières, de gypse, d'argile etc., sont ouvertes sur tous les points du territoire et emploient environ 1,200 ouvriers. La valeur totale créée par l'industrie minérale, dans le département, était portée, en 1835, à 3,593,018 fr.

Le climat est généralement chaud, quoique les expositions et les élévations de

ient quelquefois  
 Le thermomètre  
 hiver au-dessous de 0° K.  
 Il se soutient longtemps en-  
 t à 30°. Les vents du Nord  
 iral dominants et ils exercent  
 ce salutaire sur la santé; les  
 d ou marins sont chauds et  
 nt accompagnés de pluies; du  
 affluent des brises lourdes et  
 font les effets sont analogues  
 irocco (voy.). Sous l'action  
 , les maladies inflammatoires  
 mais les affections bilieuses s'y  
 fréquemment. Les phthisies  
 , les hypochondries et les rhu-  
 matisent aussi un assez grand  
 dividus. L'habitant du Gard  
 moyenne, alerte et vif, faci-  
 le et enclin au fanatisme,  
 de caractère qui ont fait à  
 crises de ce département le  
 anglantes collisions entre les  
 eux ou politiques.

êtres qui constituent, indé-  
 t de l'homme, le règne ani-  
 : département, nous devons  
 e loup et le renard qui y sont  
 ne; le sanglier y est en plus  
 ve; on trouve la loutre sur les  
 ardon; des familles de castors  
 ient également établies ont  
 ent détruites par l'avidité des  
 l'industriel amphibie ne se  
 us que parmi les îles nom-  
 Rhône; on voit souvent pla-  
 s airs l'aigle et le vautour.  
 pièces d'oiseaux de passage, le  
 tarde, etc., des serpents qui  
 quelquefois une grosseur con-  
 séquent les bords des ma-  
 terres souvent submergées de  
 s rivières fournissent à une  
 lante, en brochets, esturgeons,  
 Les animaux domestiques sont  
 out une race d'origine arabe  
 èrement remarquable dans la  
 n, sorte de Camargue du Gar-  
 lait, en 1830, le nombre total  
 et mulets du département à  
 i des bêtes à cornes (race bo-  
 0, et celui des bêtes à laine  
 mérinos, métis et il gènes) à  
 ont le produit de lait s'élever

à environ 1,300,000 kilogr. de laine.  
 Plusieurs de ces troupeaux sont trans-  
 humants, c'est-à-dire qu'ils vont passer  
 l'été dans les Alpes.

Le sol, qui consiste sur divers points en  
 vastes amas de cailloux roulés et de sable  
 quartzeux, peu propres à la culture, pré-  
 sente plus généralement des bancs d'ar-  
 gile étendus recouverts d'une terre végé-  
 tale très fertile. Sur 592,108 hectares  
 (300 l. carr.), superficie totale du départe-  
 tement, on en comptait, en 1834, 46,194  
 en landes, bruyères ou pâtis; les terres  
 labourables figurent pour 157,535, dont  
 le produit moyen en céréales est de 700,000  
 hectol., quantité qui forme environ moi-  
 tié de la consommation totale des habi-  
 tants. La vigne, qui se rencontre presque  
 partout, occupe 71,306 hectares et pro-  
 duit annuellement 1,120,000 hectol. de  
 vins, parmi lesquels ceux de Saint-Gilles  
 et de Tavel sont surtout estimés. Les prés  
 sont peu considérables; les bois couvrent  
 les parties montagneuses dans une étendue  
 de 106,472 hectares; ils se compo-  
 sent de pins, de chênes, de hêtres et de  
 châtaigniers, dont les fruits forment en-  
 core la base de la nourriture du cultiva-  
 teur dans la portion du département qui  
 tient aux Cévennes; l'olivier réussit sur  
 les coteaux exposés au midi. On trouve  
 le palmier dattier en pleine terre, le gre-  
 nadier y forme des haies; mais l'oranger  
 et le citronnier n'y mûrissent pas; le mû-  
 rier enfin, dont la feuille devient l'ali-  
 ment du ver à soie, forme une des prin-  
 cipales richesses du département. Cette  
 culture y est toujours en progrès: en 1834,  
 on y évaluait le nombre des mûriers à en-  
 viron 5,700,000, ce qui établissait un  
 accroissement de moitié sur le nombre  
 existant en 1820. Le Gard est de la sorte  
 le premier de tous nos départements pour  
 la production de la soie, matière pre-  
 mière qui donne lieu à une fabrication  
 très importante, dont le siège principal  
 est à Nîmes, où elle n'emploie pas  
 moins de 13,000 ouvriers; le produit des  
 seuls tissus est évalué à 12 millions; ils  
 sont en grande partie exportés en Europe,  
 dans le Levant, dans les deux Amériques.  
 Cette industrie comprend encore des  
 quantités considérables de bonnets, bas,  
 gants, et environ 70,000 pièces de rubans,

Le département figure au reste parmi ceux du Midi où l'industrie manufacturière est la plus avancée. Les plantes tinctoriales, telles que la gaude et la garance, qui croissent sur le sol, et toutes les substances analogues que fournit l'étranger, y sont habilement exploitées. Le Gard possède des mégisseries, des tanneries dont le renom est ancien; les fabriques de papier, les verreries, les chapelleries y sont nombreuses, et deviennent, avec tous les produits divers que nous avons nommés plus haut, les éléments d'un commerce étendu. Parmi les 102 foires qui en secondent le développement, il faut citer surtout la célèbre foire de Beaucaire (*voy.*), une des plus importantes de l'Europe et où il se fait annuellement pour 25 millions d'affaires. Les communications intérieures sont rendues faciles par 10 routes royales, 24 routes départementales et 1,961 chemins vicinaux, ayant une étendue totale de 6,017 kilom.; à quoi il faut ajouter en rivières navigables et en canaux, parmi lesquels le canal de Beaucaire (*voy.* ce nom) a le plus d'importance, une étendue de 177 kilom. courants.

La population s'élevait en 1836 à 366,259 individus, nombre présentant sur le précédent recensement un accroissement de 8,976 individus, et pour population relative 1,221 habitants par lieue carrée, donnée qui range le département parmi les plus peuplés. Le mouvement de cette population a offert, en 1835, les résultats suivants : naissances : 5,804 garçons et 5,407 filles, en somme 11,211, entre lesquelles 387 illégitimes; décès, 8,523, dont 4,604, hommes et 3,919 femmes; mariages 2,713. Le département fournit annuellement à l'armée 937 jeunes soldats; le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 66,756, dont 31,349 sur le contrôle du service ordinaire. On comptait, en 1835, 114,393 propriétaires sur le nombre total des habitants; 2,727 étaient appelés à concourir à l'élection de 5 députés, et 29,543 à la composition des conseils généraux et communaux. Le département a payé à l'état en contributions diverses, en 1831, 11,861,796 fr. 28 c.; il en a reçu, pour les divers services publics, 6,276,256 fr.

52 c., ce qui laisse à sa charge un dant de près de 5 millions et demi, équivalente à peu près au quart de laquelle on portait, à une époque reculée, le montant de son revenu torial.

Il est administrativement divisé en arrondissements de sous-préfecture, cantons et 344 communes; les arrondissements ont pour chefs-lieux : 1<sup>o</sup> (*voy.*), chef-lieu du département; 2<sup>o</sup> l'ancienne *Alesia*, ville située au p Cévennes, sur un bras du Gardon plée de 12,000 habitants; 3<sup>o</sup> Uz également fort ancienne et peu 6,000 habitants; et 4<sup>o</sup> le Vigan, en compte 5,000. Nous devons quer encore, dans l'arrondissement Nîmes, Aigues-Mortes et Beaucaire (ces noms), dont il a été parlé plus et dans celui d'Uzès, Pont-Saint-petite ville peuplée d'environ 5,000 habitants et remarquable par son beau sur le Rhône qui date du XIII<sup>e</sup> s qui a 800 mètres de longueur. Le tement du Gard appartient à la division militaire, dont le quartier-général est à Montpellier. Pour les affaires judiciaires il est du ressort de la Cour royale dans la même ville. Il forme le diocèse évêché très ancien dont le siège est Nîmes; les réformés, qui y sont au nombre de 140,000, c'est-à-dire qui forment de moitié de la population totale, possèdent 17 églises consistoriales ainsi que plusieurs sociétés bibliques ou missions évangéliques. Sous le rapport de l'instruction, le département possède une académie dont le chef-lieu est Nîmes; y compte un collège royal et quatre collèges communaux; les écoles communales y étaient fréquentées, en 1835, 29,017 élèves, et l'on n'y comptait alors que 33 communes qui fussent d'écoles: il y avait par conséquent sur près de 13 habitants; l'année suivante on y comptait 1 accusé pour 6,100 habitants. Plusieurs sociétés académiques siègent à Nîmes, entretiennent par leur population le génie des lettres et de cette antiquité dont les vestiges debout sur plusieurs points du département, excitent à un si haut degré l'ardeur du voyageur et du savant. P.



**D** (PORT DU), *voy.* AQUEDUC et Dans ce dernier article, on parle des environs de la ville.

**DA** (LAC DE), en latin *Benacus*, royaume Lombardo-Vénitien et orientale du Tyrol. La route de à Brescia longe ses rives. Bordées assez élevées dans sa partie supérieure, entre autres du mont de collines bien cultivées à l'aumité, ce lac, environné de sites, a, de Rina à Peschiera, 11 l. sur 1 à 4 lieues de large. Il est fond et abonde en poissons, surardines et aloses. Il reçoit quelques rivières et donne naissance à une rivière, qui sort du lac à Peschiera. Les îles s'élèvent dans son sein. Les cabotages donnent lieu à une navigation qui n'est passans importance : on voit un grand nombre de peches et de villages couvrir les rives et profiter des anses comme de la bourg de Garda, entre autres, la pêche, dont les produits s'exportent d'un côté pour Milan, de l'autre vers Venise. Cette place, que quelques regards regardent comme très ancienne, fut fondue autrefois par un château-fort. Peschiera est un petit port militaire. On lui donne à la contrée riveraine le nom de *Riviera di Salò*, petite ville florissante. A Desenzano, on débarque les grains du Milanais pour le Tyrol. Les poètes latins ont célébré les charmes des sites du lac. On y avait une maison de campagne sur l'île de Sermione, vers l'extrémité orientale de ce beau bassin. D-G.

**DAFUCI** ou **GUARDAFUCI**, cap à l'extrémité orientale de l'Afrique, et à l'ouest de la côte d'Ajan (*voy.*), sous 11° 30' latitude Nord. Les anciens lui donnent le nom de promontoire des Arochades ; après le nom de la côte voisine abarquaient les aromates d'Arabie, dont le nom venait du bourg de Gardane, jadis seigneurie de l'Égypte, à environ une lieue et demie

d'Aix. Cette famille, qui compta plus tard trois médecins distingués, et le général de division ANTOINE Gardanne, mort à Breslau en 1807, avait déjà eu plusieurs membres chargés de missions diplomatiques en Orient. Un Louis de Gardanne était consul de France à Séide (Syrie) en 1611. Un autre Gardanne, nommé, vers la fin de 1715, consul général de France à Ispahan, resta treize ans avec son frère à la cour de Perse, y tomba en paralysie et mourut à Marseille, vers 1736.

Le général comte de Gardanne, dont nous nous occuperons spécialement ici, était né à Marseille en 1766; il entra au service comme sous-lieutenant en 1780, fut nommé capitaine devant Menin en 1792, colonel de chasseurs à cheval en 1796, et général de brigade à la bataille de Novi en 1799. Aide-de-camp de Napoléon en 1804, puis gouverneur de ses pages, il se distingua aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna et d'Eylau. Feth-Ali-Chah (*voy.*) ayant recherché l'alliance de la France contre la Russie et l'Angleterre, Gardanne, dont le nom était connu en Perse depuis près d'un siècle, y fut envoyé par Napoléon, avec le titre de ministre plénipotentiaire. Parti en février 1807 du camp de Finkenstein, en Prusse, il traversa la Hongrie et la Turquie, s'embarqua à Constantinople pour l'Asie-Mineure, fut accueilli favorablement par les gouverneurs turcs et persans, et arriva le 4 décembre à la cour de Téhéran, sans avoir éprouvé d'autre obstacle qu'une attaque des Kourdes, qu'il dispersa près du mont Ararat, au pied duquel il fit graver le nom de l'empereur des Français et déposer plusieurs médailles à son effigie. Gardanne obtint du chah quelques privilèges en faveur des catholiques et des négociants français établis en Perse; mais son insouciance et son ignorance des usages du pays l'empêchèrent de déjouer les intrigues des Anglais, et la paix de Tilsitt rendit inexécutables les promesses de secours militaires et diplomatiques qu'il avait faites à Feth-Ali-Chah, contre la Russie. Ne pouvant lutter contre l'influence de l'ambassadeur anglais Malcolm, et rebuté par les dégoûts que lui suscitaient le changement de politique de Na-

poléon et l'ajournement de ses projets contre l'Inde britannique, Gardanne termina brusquement sa mission, et, décoré du vain titre de khan et de l'ordre du Soleil, il revint en France, où il arriva quelque temps après l'envoyé persan Askerkhan. Il reçut, en 1809, le titre de comte de l'empire et une dotation de 50,000 fr. de rente. Attaché à l'armée de Masséna, en Espagne, il fut disgracié en 1811, par suite d'un échec qu'il avait éprouvé à l'évacuation du Portugal. Il commanda, en 1815, une brigade de l'armée du duc d'Angoulême dans le midi de la France; mais bientôt, s'étant rangé sous les drapeaux de Napoléon, il fut mis à la retraite le 4 septembre. Retiré dans le château de Lincel, qu'il tenait de sa femme, Gardanne y mourut d'une apoplexie foudroyante, le 23 juillet 1818.

PAUL-ANGE-LOUIS de Gardanne, son frère aîné, né à Marseille en 1765, l'accompagna en Perse comme premier secrétaire de légation; mais il ne resta pas deux mois entiers à la cour de Téhéran, et revint à Bayonne, où il remit ses dépêches au ministre Champagny, et la décoration de l'ordre du Soleil au prince de Talleyrand et au duc de Bassano. De retour à Marseille en 1808, il publia sans nom d'auteur, l'année suivante, une relation sous le titre de : *Journal d'un Voyage dans la Turquie d'Asie et la Perse*, in-8°, avec un vocabulaire italien, persan et turc, composé par le prince géorgien Teymouraz-Mirza; et en 1813, ses *Notes sur la civilisation*, in-8°. Il mourut dans sa ville natale en 1822. II. A. D. T.

**GARDE** (droit), de la basse latinité *garda*, *warda*, faite de l'allemand *Wart*, substantif de *wahren*, garder. Le mot garde signifie protection, conservation, administration.

*Garde judiciaire*. C'est celle que la justice donne d'objets saisis, séquestrés, mis sous les scellés, etc., pour être ensuite représentés à qui de droit. Celui à qui la garde de ces objets est ainsi confiée prend le nom de *gardien judiciaire*. Il est tenu de les rendre, et il répond, à moins de cas fortuits, des choses détruites, perdues ou même simplement endommagées. Enfin il est soumis à la contrainte par corps pour la représentation des effets saisis ou

séquestrés. Voy. les mots SAISIE, SÉQUESTRE, SCÉLLÉS.

*Garde-noble, garde-bourgeoise*. On nommait autrefois *garde-noble* le droit attribué par un grand nombre de coutumes au survivant de deux époux nobles de percevoir à son profit, sous certaines charges, les revenus des biens que ses enfants mineurs avaient recueillis dans la succession du prédécédé. L'extrême variété des coutumes ne permet pas d'ailleurs de donner de ce droit une définition qui convienne à toutes. Plusieurs coutumes, notamment celle de Paris, donnaient le nom de *garde-bourgeoise* à ce même droit établi en faveur du survivant de deux époux bourgeois. Ces deux espèces de gardes cessaient lorsque le mineur avait atteint un âge qui variait suivant les coutumes.

Dans notre législation actuelle, il n'y a plus ni garde-noble ni garde-bourgeoise, mais le Code civil accorde au père, pendant le mariage, et à l'époux survivant la jouissance des biens de leurs enfants jusqu'à l'âge de 18 ans, ou jusqu'à l'émanicipation qui pourrait avoir lieu avant cet âge.

*Garde-orpheline*. Avant la Révolution, dans certaines villes de la Flandre française et de la Flandre autrichienne, on appelait ainsi un tribunal chargé spécialement de veiller aux intérêts des mineurs, sous l'inspection des échevinages (voy.). Des juridictions de cette espèce étaient établies dans les villes de Lille, Dunkerque, Gravelines, Ypres, Bruges, Bruxelles, etc.

Les gardes-orphelines n'administraient pas elles-mêmes les biens des mineurs; elles leur donnaient seulement des tuteurs particuliers dont elles surveillaient la conduite et la gestion. C'était devant les gardes-orphelines que se rendaient les comptes de tutelle. E. R.

**GARDE** (art mil.), nom donné à tout détachement armé chargé de veiller, ordinairement pendant 24 heures, à la conservation d'un poste, ou au maintien du bon ordre et de la tranquillité, et de placer des sentinelles (voy. FACTION) suivant les ordres reçus et partout où besoin sera.

Les officiers, sous-officiers et soldats sont commandés de garde à tour de rôle,

lance indiquée, les gardes sont réunies, rangées et conduites, pour la parade, en défilé, sur la place d'armes. Après le défilé, chaque garde se rend à son poste ; place à la gauche de celle qu'elle rejoint. Le chef de la garde montante prend connaissance des ordres de service, fait dresser, de la droite à la gauche, les ordres de son détachement, envoie poser les sentinelles par le caporal de pose, fait voir le corps-de-garde par le caporal sous-officier, qui s'assure de l'existence et de l'état de tout ce qui est porté sur l'inventaire des lieux. Après le départ de la garde descendante, il fait rompre les rangs, rompre et mettre les armes au râtelier. Il fait veiller, de jour comme de nuit, l'exécution des ordres reçus, s'assurer soigneusement qu'aucun homme du poste n'est absent, que l'on se conforme strictement aux consignes (voy. les sentinelles). Il doit prêter main-forte aux gardes reconnus de l'autorité, et toutes les fois qu'il en est requis par les citoyens. La garde d'honneur est celle qui est de service près du roi, des princes, des princes et des dignitaires pourvus d'un commandement. Il y a une garde de police dans chaque quartier et caserne occupés par la garnison ; la garde du drapeau le défend et contre tous. Les gardes de la garnison occupent les différents postes intérieurs et extérieurs d'une ville de guerre et concourent à la police générale.

On renvoyons, pour les gardes avancées, la garde du camp, les grand'gardes, etc., etc., aux mots AVANT-GARDE, POSTES-POSTES et CASTRAMÉTATION, où l'on s'en est déjà occupé.

Les expressions monter, relever, descendre la garde, être de garde, et autres loguées à ce sujet, sont trop connues pour qu'on ne soit pas dispensé de les expliquer.

On appelle corps-de-garde tout local occupé par une garde. Un corps-de-garde se compose ordinairement de trois pièces : 1° D'un cabinet d'officier, bien et proprement meublé d'un vieux fauteuil, d'une ou deux chaises, d'une table d'un fourneau ou poêle de fonte ; d'une grande chambrée pour les soldats ; c'est le corps-de-garde proprement

dit ; elle est garnie d'un lit de camp en fortes planches, d'une table, d'un ou deux bancs, d'un fallot ou lanterne pour les rondes avec des vitraux en corne, d'un chandelier, d'une scie, d'une hache et d'un balaf ; 3° d'une prison bien connue des ivrognes et des coureuses de nuit, et que l'on appelle vulgairement le violon.

Les corps-de-garde des places de guerre ont à l'extérieur quelque apparence, leur architecture plaît assez à l'œil, et sous les arcades de la façade la garde peut se tenir en armes ; sans être exposée aux intempéries de l'air. C. A. H.

**GARDE** (escrime), être en garde, se mettre en garde, position offensive et défensive que l'on prend l'épée, le sabre ou le fleuret à la main, pour se battre en duel ou simplement pour faire des armes. Les maîtres d'escrime attachent, avec raison, une grande importance à ce que l'on ait, étant en garde, de la grâce, de la souplesse et de l'aisance dans toutes les parties du corps ; un regard vif, assuré, imposant même, qui annonce de la confiance dans ses moyens et présage la défaite d'un adversaire, que doit intimider une attitude noble et fière, attribut de la force et de la supériorité. Être bien en garde est d'autant plus nécessaire qu'en se conformant aux principes le corps, couvert par le fer de l'épée ou du fleuret, offre moins de prise aux coups. Dans la position d'en garde, qui est la deuxième de l'escrime, les pieds sont d'équerre, le talon droit environ à deux pieds et vis-à-vis de la cheville gauche (ou du talon gauche, suivant quelques maîtres), la pointe du pied droit légèrement tournée en dehors, les jarrets ployés, le genou gauche passant par la verticale passant par la pointe du pied de ce côté, le genou droit verticalement au-dessus du coude-pied droit, le corps d'à-plomb et effacé (suivant certains maîtres, portant plutôt sur la partie gauche que sur la partie droite), la tête droite et dégagée, les yeux fixés sur ceux de l'adversaire, le bras gauche élevé et arrondi, le bras droit légèrement ployé, le poignet à hauteur du tétou droit, couvrant davantage la ligne du dedans que la ligne du dehors, la main tournée en tierce dans la ligne du dedans, en quart dans la ligne du dehors, la pointe

de l'épée en face de l'œil de l'adversaire, le fer tentant le fer. Placé ainsi, sans que le corps éprouve de la gêne ou de la contrainte, on est tout disposé à l'attaque, à la parade et à la riposte.

La position d'*en garde*, le sabre en main, diffère peu de celle que nous venons de décrire. On est un peu moins fendu, les jarrets ne sont pas autant ployés; le corps reste droit et effacé, la main gauche se place derrière la hanche gauche, et le bras de ce côté est entièrement couvert par le corps; le bras droit presque tendu, le coude abattu, la main en tierce, le tranchant de la lame touchant le tranchant de la lame adverse, la pointe dirigée vers les yeux de l'adversaire.

À cheval, le corps reste d'à-plomb et droit sans être effacé, les rênes dans la main gauche; le poignet à hauteur du coude, les doigts en face du corps; le poignet droit en tierce, à hauteur et à trois pouces du gauche; la lame du sabre dans la direction de l'épaule gauche, couvrant le corps, la pointe à deux pieds de la ligne des poignets. C'est de cette position que la cavalerie part pour faire le moulinet, pour pointer et sabrer à droite, à gauche, en avant, en arrière.

Le nom de GARDE se donne aussi à la partie de la monture du sabre et de l'épée qui couvre la main quand on est en garde. La garde du sabre de cavalerie de ligne, modèle 1822, comprend la branche principale ou du devant, les trois branches latérales et la coquille. C. A. H.

**GARDE** ou **GARDIEN**. *Garde*, composé avec un autre mot, devient une qualification, un titre, le nom d'une charge, et désigne alors un individu, surveillant ou conservateur de la chose indiquée par l'autre mot. Autrefois, par exemple, il y avait des *gardes-notes*, adjoints des notaires; le *garde-chasse*, le *garde-magasin*, le *garde des archives* existent encore, ainsi que plusieurs autres gardes, fonctionnaires publics comme ceux dont nous allons nous occuper. S.

**GARDES-CHAMPÊTRES**, fonctionnaires chargés de la garde des champs et placés tout au bas de la hiérarchie civile. Avant 1789, les gardes-champêtres, agents communaux établis dans tous les pays, étaient

connus en France sous les noms de *gardes* (gardiens du ban) et de *g messiers* (gardiens des moissons) du 6 octobre 1791, relative à la rurale, leur a donné, dans toute la ce, celui de *gardes-champêtres*.

Ils sont agents de l'autorité municipale ayant qualité d'officiers de police auxiliaires. Dans la première ces qualités, ils veillent à la sûreté des propriétés champêtres et au maintien de tous les règlements de la police. Dans les petites communes qui n'ont pas de salarier d'autres agents, ils exercent à tout ce qui intéresse la sûreté des propriétés et au maintien des règlements de la police municipale. Dans les grandes communes, ils ont l'obligation de constater toutes les contraventions de police et de saisir les coupables et de les présenter à l'autorité. Ils peuvent, en cas d'insuffisance de résistance opposée à l'exercice de leurs devoirs, réclamer la protection de la garde nationale ou des troupes de ligne. Il y a au moins un garde-champêtre par commune.

Ces fonctionnaires sont nommés par le maire, sauf l'approbation du préfet municipal, et doivent être agréés par le préfet; ils peuvent être élus par le maire, le préfet peut seul les nommer. Ils sont salariés sur les revenus des communes, et, en cas d'insuffisance de cotisation entre les habitants. Avant leur entrée en fonctions, ils doivent prêter serment entre les mains du juge de paix du canton. Leurs fonctions sont verbales font foi en justice jusqu'à inscription en faux.

Les gardes-champêtres doivent coopérer avec la gendarmerie à la poursuite et à l'arrestation des soldats réfractaires et déserteurs, à l'exécution des lois sur les passeports, les ports d'armes, la chasse, la pêche, le roulage, le vagabondage. Ils doivent assister les huissiers, quand ils en sont requis, dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils portent au bras une plaque métallique sur laquelle sont inscrits ces mots: *Garde-champêtre*; ils sont armés de pique ou d'un sabre, et peuvent porter un fusil avec l'autorisation du sous-préfet.

sous à la surveillance de la , qu'ils doivent assister quand equis et à laqu lle ils doivent les renseignements utimane police.

s-champêtres ne sont justiles cours royales pour les démmettent dans l'exercice de ns. Ils doivent être âgés de mplis. S-a, p.

es-sceaux. Chez la plupart l'anneau ou scel royal a été me un attribut essentiel de Du en trouve des preuves pofl'histoire des anciens empie et dans celle d'Alexandre. des sceaux publics était inRomains : ainsi l'institution de garde-des-sceaux ne vient uple. Les édits des empereurs ant scellés : ils étaient seules par eux d'une encre de coupre, appelée *sacrum encaus* tre que l'empereur ne poue cette encre sans commettre e lèse-majesté et sans encouacation de corps et de biens, e cette encre particulière teque façon lieu de sceau (voy.

rois francs, dès leur établisianle, scellèrent leurs lettres ou eller de leur sceau, soit parce et les religieux étaient alors seuls qui sussent écrire, soit les rois, ne voulant pas s'assuer eux-mêmes tous les actes leur nom, chargèrent un ofal de la garde de leur sceau, pposer l'empreinte sur leurs ien de leur signature. Ce foncsous les Mérovingiens, prere de *grand-référendaire*, i lui faisait le rapport de tous ai devaient être scellés; soum l'appela *gerulus annuli restos regii sigilli*, parce qu'il it chargé de garder le sceau remier qui soit signalé comme li ces fonctions est Amalsin-Thierry I<sup>er</sup>, fils aîné de Clovis letz. Grégoire de Tours parle daire Siggo, qui gardait l'anagebert I<sup>er</sup>, roi d'Austrasie.

Sous Clotaire II, cette charge était remplie par Anabert, archevêque de Rouen. Saint Ouen fut grand-référendaire de Dagobert I<sup>er</sup>, puis de Clovis II. Saint Bonit, évêque de Clermont, fut revêtu des mêmes fonctions par Sigebert III, roi d'Austrasie; un nommé Robert le fut sous Clotaire III. Tous, avec le titre de référendaire, eurent la garde du scel ou anneau royal. Sous les Carolingiens, on peut affirmer qu'il en fut de même des chancelliers, bien qu'on n'ait pas trouvé qu'aucun d'eux eût pris le titre de *garde du scel royal*.

Sous les Capétiens, la garde des sceaux a aussi le plus souvent été jointe à la charge de chancelier (voy. ce mot). Depuis les premiers temps de la troisième race jusqu'à la révolution de 1789, il y eut plus de quarante gardes-des-sceaux; les uns pendant que l'office de chancelier était vacant, les autres dans le temps même que cet office était rempli, lorsqu'il plaisait aux rois de séparer la garde de leurs sceaux des fonctions de chancelier; on comprend dans cette seconde classe plusieurs chancelliers qui ont tenu les sceaux séparément avant d'arriver à la dignité de chancelier. Très souvent les deux dignités se trouvèrent réunies en la même personne.

Le garde-des-sceaux de France prêtait serment entre les mains du roi. Son costume était le même que celui du chancelier de France (voy. T. V, p. 387). Sa principale fonction était d'avoir la garde du grand sceau du roi, du scel particulier dont on usait pour la province du Dauphiné, et des contre-scels de ces deux sceaux; il avait aussi autrefois la garde de quelques autres scels particuliers, tels que ceux de Bretagne et de Navarre, qui, depuis la réunion de ces pays à la couronne, furent pendant quelque temps distingués de celui de France. De 1693 à 1719, il eut aussi la garde des sceaux de l'ordre de Saint-Louis. C'était lui qui scellait toutes les lettres qui devaient être expédiées sous les sceaux dont il était dépositaire. Il avait aussi l'inspection sur les sceaux des chancelleries établies près des cours et des présidiaux. Il nommait à tous les offices de ces chancelleries. Les principaux offi-

clers lui devaient, à leur réception, un droit de robe et de serment. Enfin il avait sur ces offices le droit de survivance et le droit de casualité, et ceux dont les offices étaient sujets à ce droit lui payaient la *paulette*. Il recevait le serment des gouverneurs particuliers de toutes les villes du royaume. Il accordait toutes les lettres de pardon, de rémission, d'abolition, de commutation de peine, d'érection en marquisat, comté, baronnie, et autres grâces dépendantes du sceau. Il avait le droit de placer des indults sur les collateurs du royaume.

Sous la république et sous l'empire, il n'y eut point de garde-des-sceaux. La Restauration voulut faire revivre ce titre: elle en revêtit le grand-juge ministre de la justice, sans rien ajouter ou retrancher aux attributions qui étaient devenues les siennes par les lois rendues depuis 1789 et après la création de la noblesse impériale, à la suite de laquelle on avait déjà attribué au ministre de la justice (*voy.*) tout ce qui se rattachait à la délivrance des lettres de noblesse et à l'institution des majorats.

Avant la révolution, on appelait *garde-des-sceaux des apanages* ou *garde-des-sceaux des fils et petits-fils puînés de France et premier prince du sang pour leur apanage*, des officiers publics créés par le roi pour l'apanage, et pourvus par le prince apanagiste pour garder les sceaux et en faire sceller toutes les provisions, commissions et autres lettres qui émanaient du prince pour son apanage. Ces fonctions étaient ordinairement jointes à celles de chancelier de l'apanage; néanmoins elles en ont été quelquefois séparées. Leur institution était de même date que celle des apanages. A. S.-a.

**GARDE DU COMMERCE**, institution toute spéciale à la ville de Paris et au département de la Seine, créée par un décret impérial du 14 mars 1808, et en exécution de l'art. 625 du Code de commerce.

Les gardes du commerce sont des agents spécialement chargés de l'exécution des jugements portant *contrainte par corps*. La garde des faillis peut leur être confiée. Ils sont au nombre de dix, nommés par

le roi sur la proposition de listes bleues, fournies par le tribunal civil et le tribunal de commerce. Ils sont nommés à vie; ils ont une marque distincte en forme de baguette, qu'ils sont tenus d'exhiber aux débiteurs condamnés lors de l'exécution de la contrainte. Ils ne peuvent se faire suppléer par des tiers ni par d'autres personnes. Ils ont leur bureau au centre de Paris, un bureau ouvert au public et auquel est attaché un *vérificateur* nommé par le ministre de la justice. Les titres et pièces doivent toujours être remis, par ceux qui veulent faire exercer la contrainte par corps, à ce bureau et entre les mains de ce vérificateur. Celui-ci ne peut remettre les titres à un garde du commerce pour constater qu'après avoir vérifié qu'il n'y a aucun empêchement à l'exécution de la contrainte. F. CONTRAINTE PAR CORPS et L.

Si, lors de l'exercice de la contrainte, le débiteur offre de payer, le garde du commerce doit recevoir la somme offerte à charge par lui de la remettre dans les 24 heures au créancier, ou, sur son refus, de la recevoir, de la déposer à la charge des consignations. *Voy.* ce mot.

Pour arrêter un débiteur dans son domicile, le garde du commerce n'a pas besoin de l'assistance du juge de paix; on ne lui refuse pas l'entrée de la maison, mais dans le cas où l'entrée est refusée, ou dans celui où il s'agit d'arrêter le débiteur dans une maison tierce, le garde du commerce doit requérir l'assistance de ce magistrat.

Le garde du commerce est responsable de la nullité d'une arrestation résultant de vices de forme commis par lui. En conséquence, il doit tenir compte aux créanciers des frais relatifs à l'arrestation annulée. Le vérificateur est responsable des dommages et intérêts accordés au débiteur par suite d'erreur ou de dénonciation dans les certificats émis par lui. S.-a.

**GARDE - MALADE**, personne créée par état au service des malades qui possède ou qui le plus souvent est censée posséder quelques connaissances médicales. Ce sont toujours des femmes qui exercent cette profession, dans

ent d'ailleurs, de leur pro- les domestiques sans place, sans travail et les femmes rmes. Les gardes-malades infirmières en ce que celles- des aux hôpitaux et soumi- sillance supérieure. Celles- plupart ignorantes, ont la : s'immiscer dans le traite- lades et de contrôler ou de rescriptions des hommes de levoir, si elles voulaient le renfermer, serait d'exéc- lligence et avec ponctualité rescriptions, d'observer avec s phénomènes de la maladie dre compte au médecin. Les ales qu'on doit désirer chez malades sont la probité, la t propriété, la tempérance, t la discrétion. Une bonne ertain degré de vigueur phy- ont nécessaires, mais surtout , qui est si indispensable au- qui souffrent. La prépar- édicaments simples appar- rdes, comme aussi celle des tinés aux malades. De plus, argées encore, outre le soin r dans le lit, de les changer r de linge, de les habiller et , surtout quand il s'agit de femmes en couches ou d'en- nus, de l'application ou nt des vésicatoires, cautères, cataplasmes, sinapismes, fric- mes, etc., de l'administration ons, fomentations, lavements, ains, etc.

détails demanderaient à coup les préliminaires : aussi a-t-on fois cherché à organiser des l'instruction des gardes-ma- ques corporations religieuses tes à ce service et y ont été entilité. Voy. SŒURS. F. R.

REGIMENT DES GARDES OU R. Ici le mot *garde* est un col- la plupart des cas : la *garde* à qui nous consacrerons un iculier, est un corps de ci- s appelés eux-mêmes *gardes*

Les *gardes du corps*, dont uestion, sont de même une

force armée; mais on ne dit pas *la garde du corps*, comme on dit *la garde royale*, *la garde municipale*, etc. Le mot *gardes-côtes* est également un de ceux qui ne sont pas collectifs : il faut dire *compagnies de gardes-côtes*, ou, individuellement, un *garde-côte*. Autrefois il en existait des régiments : aujourd'hui, il y a seule- ment un petit nombre de compagnies de canonniers employés au service de la dé- fense des côtes dans nos possessions d'A- frique. Le même nom de *garde-côtes* s'ap- plique aussi à des croiseurs destinés à veiller à la sûreté des côtes et à faire la chasse aux corsaires, aux pirates et aux contrebandiers. Voy. CÔTE. S.

GARDES DU CORPS DU ROI ET DES PRIN- ces. La dénomination de *gardes du corps*, en anglais *lifeguard*, en allemand *Leib- garde*, se confond dans ces langues, en russe, etc., avec ce qu'on appelle chez nous et ailleurs *garde royale* ou *garde im- périale*. En Autriche, on se sert de celle de *gardes-nobles*, *trabans*, etc., etc. En France, c'était un corps de gentilshom- mes montés, organisés en compagnies et faisant le service dans l'intérieur des châteaux royaux près de la personne du roi et des princes, qu'ils devaient en ou- tre escorter à leurs sorties, suivre et accompagner dans tous leurs voyages ou déplacements. Les gardes du corps ten- naient le premier rang dans la brillante maison militaire de nos rois. A la guerre, ils servaient comme corps de cavalerie, et ils se sont illustrés en plus d'une occasion, surtout pendant les guerres du règne de Louis XIV.

Charles VII institua la première com- pagnie des gardes du corps : il la composa d'Écossais d'une bravoure et d'une fidé- lité éprouvées, choisis parmi ceux que les comtes de Buchan et de Douglas avaient amenés en France pour aider le roi à chasser les Anglais de son royaume. Cette compagnie s'appelait la *compagnie écossaise* des gardes du corps du roi. Louis XI créa la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> compagnie française des gardes du corps, et François I<sup>er</sup> la 3<sup>e</sup> compagnie. La compagnie écossaise, comme la plus ancienne, a toujours eu la droite sur les compagnies françaises, et le rang de celles-ci était déterminé par l'ancienneté de réception de leur capi-

taine. La compagnie écossaise fournissait en outre le *premier homme d'armes de France* et les *24 archers ou gardes de la manche*, chargés d'accompagner le roi et de veiller plus particulièrement sur sa personne dans les grandes cérémonies publiques.

Les compagnies de gardes du corps faisaient le service par quartier. Le capitaine des gardes qui était de quartier ne quittait pas le roi depuis son lever ou sa sortie de sa chambre jusqu'à ce qu'il fût couché, et marchait toujours immédiatement après le roi et proche de sa personne, quelque part qu'il fût, à table, à cheval, en carrosse ou partout ailleurs. Brillantes prérogatives! aussi les plus grandes illustrations militaires de tous les temps ont-elles ambitionné ce poste, qui leur donnait l'oreille du souverain.

Sous François I<sup>er</sup>, chaque compagnie comptait cent gardes; sous Charles IX, la compagnie écossaise n'était plus composée que de gentilshommes français; sous Louis XIV, la reine-mère et le duc d'Orléans eurent chacun une compagnie de gardes du corps. L'effectif des gardes, sous ce prince, s'éleva à 1,600 hommes; ce chiffre, en 1715, était réduit à 1,440, et ce nombre de gardes paraît s'être maintenu jusqu'à la révolution de 1789. L'histoire des gardes du corps se rattache essentiellement à l'histoire intime de la cour de France. On ne peut nier que ce corps n'ait rendu de grands services à la couronne; il se distingua en toute occasion par une fidélité à toute épreuve envers la famille royale, et en beaucoup de circonstances il a scellé cette fidélité de son sang.

Supprimés par la révolution, les gardes du corps reparurent avec la Restauration; leur organisation définitive fut déterminée par une ordonnance du 30 décembre 1818. Par cette ordonnance, les gardes du corps du roi se composaient, en outre de l'état-major, de 4 compagnies, fortes chacune de 287 hommes, officiers et gardes. La compagnie formait quatre brigades représentant deux escadrons.

Les gardes étaient divisés en trois classes et avaient le grade de lieutenant en 1<sup>er</sup> ou de lieutenant en second, ou enfin de sous-lieutenant. Les gardes de 3<sup>e</sup> classe étaient choisis parmi les élèves des écoles

militaires et les sous-officiers de remplissant les conditions voulues pour devenir officiers. Presque tous les emplois étaient donnés un tiers à l'ancienneté; les deux tiers étaient tous laissés au roi. Enfin une ordonnance du 1822 donnait, jusqu'au grade de capitaine, le grade supérieur à tout employé dans les gardes du corps où il avait accompli huit années de l'emploi du grade inférieur.

L'uniforme des gardes du corps était vraiment magnifique: il se composait d'un habit bleu de roi, avec collet, parements et revers écarlates; la poitrine, les parements, les poches, étaient ornés de brandebourgs et de boutons en galon d'argent; le pantalon était bleu ou en casimir blanc; le casaque formé d'une bombe droite, en tissu d'argent, entouré d'une peau de bête marine ainsi que la visière et le collet; la banderole tenant la ceinture était en galon d'argent. Les gardes portaient des épaulettes et des aiguilles en argent; ils étaient armés d'un mousqueton avec sa baïonnette, d'un sabre de valerie et d'une paire de pistolets.

Monsieur, comte d'Artois, en 1815, pendant la Restauration, deux compagnies de gardes du corps dont l'uniforme vert était tout semblable à celui des gardes du corps du roi. Par ordonnance du 21 avril 1819, ces deux compagnies furent reformées qu'une seule, et cette compagnie, à la mort de Louis XVIII, fut la 5<sup>e</sup> des gardes du corps du roi.

Les cinq compagnies des gardes du corps furent licenciées par ordonnance du 11 août 1830, sans doute pour ne plus reparaitre. Ce corps tout éteint malgré les services qu'il a rendus, plus de notre époque.

Il en était de même des *gardes ordinaires du roi* dont on a fait mention sous l'état au mot CENT-SUISSES.

**GARDES IMPÉRIALES ET ROYALES** d'élite des armées modernes, composées de détachements de toutes armes et particulièrement à la personne du souverain \*.

(\*) Pour les gardes anciennes, nous nous sommes servis du mot PRÉTORIENS.



ps sont nécessaires dans l'orga-  
l'une armée, et il suffit de se  
les beaux faits d'armes de la  
ilitaire de nos rois et la terreur  
it à l'ennemi la vieille garde  
, aussitôt qu'elle apparaissait sur  
de bataille, pour se convaincre  
rps d'élite rend, en temps de  
es services éminents, décisifs, qui  
un principe même de son organi-  
t qu'on ne pourrait attendre ni  
aucun autre corps de l'armée. Le  
élite formé d'hommes éprouvés  
sa puissance, il a un nom à sou-  
ni l'empêchera de faillir, et des  
ests qui le poussent à l'héroïs-  
r son excellente discipline, par sa  
e tenue, par son instruction su-  
e, par son sang-froid et sa réso-  
dans les périls, par son courage à  
œuvre, il sert de modèle à l'armée,  
entre tous une noble émulation;  
aspire à l'honneur d'être admis  
r rangs et tâche de s'en rendre  
Dans une bataille, le corps d'élite  
r réserve de l'armée; il est là sous  
du général en chef. Le moment  
l'action arrive; l'ennemi vou-  
incure, il redouble d'efforts: vain  
la garde s'ébranle, entre en ligne:  
et lui suffit pour faire changer  
ces du combat et assurer la vic-  
tes fut-il pas toujours ainsi entre  
a et sa garde?  
rance, depuis 1830, n'a plus de  
: maréchal Soult a cherché à at-  
inconvénient en 1832, lors de  
gne de Belgique, en formant une  
de réserve des compagnies de  
s réunies; c'était la seule mesure  
e, mais elle offre de graves in-  
uts: elle affaiblit les régiments  
à l'instant où ils vont entrer en  
e, en les privant de leurs com-  
l'élite; et d'une autre part ces  
ies réunies à la hâte ne se con-  
voient entre elles et ne sont point  
des chefs supérieurs qui vont les  
ler; elles ne peuvent donc avoir  
de corps si nécessaire à une  
élite et qui en fait la force.  
un coup d'œil sur les gardes qui  
plus de renommée dans les ar-  
mes.

*Garde consulaire et impériale.* La  
bataille de Marengo révèle à la France  
l'apparition de cette garde si célèbre dans  
les annales militaires. La victoire allait se  
déclarer pour les Autrichiens, une partie  
de l'armée française battait en retraite;  
mais les grenadiers de la garde, dit le  
rapport officiel, placés comme une re-  
doute de granit au milieu de l'immense  
plaine, arrêtent l'ennemi. Cavalerie, in-  
fanterie, artillerie, tout fut dirigé contre  
ce bataillon, mais en vain; rien ne pou-  
vait l'entamer. Ce fut alors que l'on vit ce  
que peut une poignée de gens de cœur.  
Tel fut le début de la garde consulaire.  
Organisée en novembre 1799, elle se com-  
posait alors: d'une compagnie d'infante-  
rie légère, de deux bataillons de grenadiers  
à pied, d'une compagnie de chasseurs à  
cheval, de deux escadrons de cavalerie  
légère et d'une compagnie d'artillerie à  
cheval. Son effectif était de 2,089 hom-  
mes.

Il fallait, pour être admis dans la garde  
des consuls, avoir fait quatre campagnes,  
avoir obtenu des récompenses pour ac-  
tions d'éclat ou avoir été blessé. Par l'or-  
ganisation du 8 mars 1802, l'effectif de  
la garde des consuls fut porté à 5,324  
hommes et 2,070 chevaux.

Après l'avènement de Napoléon au  
trône impérial, la garde des consuls prit  
le nom de *garde impériale* et fut spé-  
cialement attachée à la personne de l'em-  
pereur.

Par décret du 29 juillet 1803, la garde  
impériale fut composée ainsi qu'il suit:  
*Infanterie*, un régiment de grena-  
diers à pied et un de chasseurs à pied;  
*cavalerie*, un régiment de grenadiers à  
cheval et un de chasseurs à cheval; *ar-  
tillerie*, deux compagnies; *gendarmérie  
d'élite*, deux escadrons et un bataillon;  
*matelots*, un bataillon; *vélites*, deux  
bataillons; *mameloucks*, une compa-  
gnie; *vétérans*, une compagnie. Effectif:  
9,775 hommes.

En 1805, la garde impériale comptait  
quatre bataillons de vélites à pied et huit  
compagnies de vélites à cheval; effectif:  
12,175 hommes. En 1806, on créa un  
second régiment de grenadiers à pied, un  
second régiment de chasseurs à pied, deux  
régiments de fusiliers et un régiment de

dragons; effectif : 15,470 hommes. En 1807, création d'un régiment de lanciers polonais. En 1809, tous les corps que nous venons d'énumérer prennent le nom de *vieille garde*. On forme la *jeune garde* de quatre régiments de tirailleurs, de quatre régiments de conscrits, grenadiers et chasseurs, et des bataillons de vélites de Florence et de Turin. En 1810, on organise à Lille le régiment des gardes nationales de la jeune garde, et un second régiment de lanciers de la vieille garde.

L'effectif de la garde fut,

en 1810, de 22,330<sup>hommes</sup>  
 en 1811, de 51,906  
 en 1812, de 55,946  
 en 1813, de 81,006

La dernière organisation de la garde, en janvier 1814, comportait un effectif de 102,706 hommes.

Des débris de la vieille garde une ordonnance royale du 12 mai 1814 forma des corps royaux de grenadiers de France, de chasseurs de France, de lanciers, de dragons et de cuirassiers de France; la jeune garde fut incorporée dans les régiments de la ligne; les troupes polonaises furent licenciées et renvoyées dans leur patrie.

Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, réorganisa sa garde et lui donna un effectif de 26,850 hommes.

Avant les désastres de 1812, l'admission dans la garde impériale était une récompense; le choix se faisait sur des listes de dix candidats proposés par chacun des régiments de la ligne. Il fallait, pour être compris dans ces listes, avoir tenu constamment une bonne conduite militaire et morale, avoir fait 5 à 6 ans de service et 2 campagnes.

La garde jouissait de prérogatives qui, comme on le voit, étaient, non des privilèges, mais la récompense de services rendus. La garde avait le pas sur toutes les troupes de la ligne, la solde y était meilleure, un tiers en sus, l'uniforme plus brillant; mais ce qui l'emportait par-dessus tout était le grade supérieur acquis à tous ceux qui entraient dans la vieille garde : le soldat avait rang de ca-

poral de la ligne, le caporal celui de lieutenant, et ainsi de suite jusqu'au grand major inclusivement, qui avait le rang de colonel.

Les beaux faits d'armes de la garde impériale sont intimement liés à l'histoire des guerres de 1800 à 1815; il est possible de les énumérer ici. Or, que, dans toutes les batailles livrées pendant cette grande période des temps modernes, la garde s'est constamment dressée sur le champ de bataille; mais la campagne de 1814 est son plus beau titre de gloire et de reconnaissance de la France et de l'admiration de la postérité. Ses efforts héroïques : elle disputa pied à pied de la patrie aux nombreuses armées ennemies; elle se trouva sur tous les champs de bataille; à Fontainebleau même elle n'était pas vaincue et voulait marcher sur Paris pour en expulser l'ennemi. Waterloo fut le tombeau de la garde impériale; sa fin fut sublime.

*Garde royale.* Sous la Restauration Louis XVIII, à sa seconde rentrée en France, après les Cent-Jours, monta une maison militaire organisée en 1808, créa, par ordonnance du 1<sup>er</sup> sept 1815, la garde royale. Elle fut composée de deux divisions d'infanterie, et de deux brigades; deux régiments formèrent la quatrième brigade. La cavalerie comprenait aussi deux divisions et l'artillerie avait un régiment à pied et un régiment à cheval et un régiment de train. La force totale de la garde royale de paix s'élevait à 1,260 officiers, 25,000 sous-officiers et soldats. Les généraux et maréchaux de France remplissaient alternativement près de la personne de l'empereur les fonctions de major général de la garde.

La garde royale jouit à sa création de mêmes privilèges que l'ex-vieille garde impériale, et les officiers des régiments avaient le rang et le titre immédiats supérieurs à leur grade dans la loi sur l'avancement du 10 mars 1814. On força de modifier ce privilège, et l'on ne fut plus acquis qu'après avoir servi quatre ans dans le grade dont on remplissait les fonctions. Depuis, de nombreuses réclamations et quelques-unes inévitables forcèrent de retirer ce

nde, et, par ordonnance du 9  
i, elle n'eut plus sur la li-  
re avantage qu'un uniforme  
nt et une solde plus forte. La  
capitaines, des officiers infé-  
s sous-officiers et des soldats  
oité en sus de celle de la ligne,  
rt en sus pour les officiers gé-  
supérieurs. La garde royale fut  
par ordonnance du 11 août  
rès une existence de 15 ans. Ce  
ndant ce laps de temps, s'est  
fait remarquer par sa belle tenue  
hite instruction ; il eut peu d'oc-  
le se distinguer sur les champs de  
: des détachements furent en-  
1823 en Espagne et en 1830 en  
. Aux journées de juillet de cette  
: année, la garde royale fit son

le impériale russe. Cette garde  
actuellement un corps d'armée  
né par le grand-duc Michel Pav-  
; elle comprend trois divisions  
rie, trois divisions de cavalerie  
d'artillerie. C'est à Saint-Péters-  
se trouvent le quartier-général  
incipales casernes de la garde.  
rie, 1<sup>re</sup> division, 4 régiments :  
janski, Séméonofski, Izmailofski,  
iment des chasseurs; 2<sup>e</sup> division,  
ests : Moscou, Pavlofski, grenadi-  
: la garde, chasseurs finlandais;  
ion, 4 régiments : Lithuanie,  
n de Volhynie, grenadiers de  
ur François I<sup>er</sup>, grenadiers du roi  
ne Frédéric-Guillaume III. Ces  
sont partagées chacune en deux  
; les régiments comptent 3 ba-  
de guerre et un bataillon de ré-  
ffectif du bataillon de guerre est  
0 hommes.

n outre attachés à l'infanterie de  
un régiment de carabiniers d'in-  
i, un régiment modèle d'infan-  
bataillons de sapeurs et un ba-  
e tireurs finlandais : en tout, 43  
s, non compris ceux de réserve,  
st un effectif de 43,000 hommes.  
alerie se compose de deux divi-  
cavalerie légère, d'un escadron  
kesses, d'un escadron de Cosa-  
deux escadrons de pionniers à  
n tout 72 escadrons de guerre

donnant un effectif de 11,520 chevaux.

L'artillerie de la garde sert 120 piè-  
ces de canon.

En Prusse, la garde royale forme aussi  
un corps d'armée tout organisé et prêt à  
entrer en campagne. Ce corps est com-  
posé de deux divisions d'infanterie, de  
deux divisions de cavalerie, d'une brigade  
d'artillerie et d'une division de pionniers  
(troupe du génie). La garde prussienne  
occupe Berlin, Potsdam, Charlotten-  
bourg et Spandau.

En Angleterre, il y a trois régiments  
d'infanterie de la garde, celui des *grena-  
diers-guards*, des *coldstream-guards* et  
des *fusiliers-guards*, et 10 régiments de  
cavalerie : 2 régiments appelés *life-  
guards*, un régiment *horse-guards* et 7  
régiments *dragoon-guards*.

En Espagne, dans les royaumes sarde  
et napolitain, il existe aussi une garde  
royale, organisée comme l'était l'ancienne  
garde royale en France, et dont l'effectif  
est en rapport avec celui de l'armée ac-  
tive.

L'Autriche n'a point de garde impé-  
riale, mais des compagnies de gardes du  
corps ou *gardes-nobles*. Ce corps d'élite  
et de réserve est composé de vingt batail-  
lons de grenadiers.

**GARDE MUNICIPALE.** Le maintien de  
l'ordre et de la tranquillité dans une ville  
aussi populeuse que Paris a été, depuis  
l'origine de la monarchie, confié à un  
corps particulier dont la dénomination  
et l'organisation varièrent suivant les épo-  
ques et les circonstances, mais dont le  
service, sauf quelques légères modifica-  
tions, a toujours eu le même but. Ce  
corps a porté pendant longtemps le nom  
de *vigiles regis* ou *guet royal*. Sous le  
roi Jean, la garde de Paris était composée  
d'arbalétriers à pied et à cheval. Au xvii<sup>e</sup>  
siècle, on y comptait une compagnie d'ar-  
chers, une de pistoliers, une d'arquebu-  
siers et une de fusiliers. Ces noms indi-  
quent l'espèce d'armes que portait cha-  
cune de ces compagnies. La garde de  
Paris, sans nous astreindre à suivre tous  
ses changements, était formée, sous les  
règnes de Louis XV et de Louis XVI,  
d'un état-major particulier, d'un corps  
d'infanterie et d'un corps de cavalerie,  
dont l'effectif se montait à 1,110 hommes.

L'infanterie était partagée en huit divisions dont la dernière se nommait la division du *guet* (voy.), quoique toutes fissent cependant le même service. La cavalerie avait deux divisions de huit brigades chacune. Les soldats de la garde de Paris n'étaient point casernés; ils se logeaient et se nourrissaient à leurs frais. Moitié de cette garde était sans cesse de service, et ce service durait 24 heures. Des officiers de ronde, de jour comme de nuit, inspectaient les différents détachements et postes de service.

La garde de Paris, supprimée en 1792, fut remplacée par la gendarmerie (voy.) à pied de Paris, jusqu'à ce que la loi du 27 juin 1795 eût institué, pour Paris et la banlieue, une *légion de police générale* placée sous l'autorité des comités de sûreté générale et militaire. Cette légion, composée d'infanterie et de cavalerie, forte de 5,844 hommes, eut à peine un an d'existence et fut licenciée pour cause d'insubordination. Les consuls, par arrêté du 4 octobre 1802, dotèrent Paris d'une *garde municipale* qui comptait deux régiments d'infanterie et deux compagnies de cavaliers. Le corps, modifié en 1813 dans son organisation, prit le nom de *gendarmerie impériale de Paris*; on l'appela, en 1814, *garde royale de Paris*, et, en 1816, *gendarmerie royale de Paris*. La force de ce corps, sous la Restauration, fut de 1,021 hommes et 471 chevaux. Les journées de juillet 1830 ont été funestes à la gendarmerie de Paris: fidèle à son mandat, elle succomba en voulant maintenir l'ordre. Mais une ordonnance, en date du 16 août 1830, remplaça ce corps indispensable à la sécurité de tous par la *garde municipale de Paris*, à laquelle on conféra les mêmes fonctions. Sa première organisation comportait un état-major, deux bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie, et un effectif de 1,448 hommes. Une nouvelle ordonnance, en date du 24 août 1838, reconstitua ce corps et détermina la nature des services auxquels il est affecté.

La garde municipale de Paris est instituée pour le service d'ordre et de police dans la capitale. Elle fait le service à la préfecture de police, aux spectacles, concerts, bals et fêtes publiques, à l'exclu-

sion de toute autre troupe; elle est spécialement chargée de la police de des halles, des marchés et autres établissements municipaux. Cette garde mandée par un colonel, est placée sous l'autorité du ministre de l'intérieur sous les ordres immédiats du préfet de police; elle reste composée d'un éscadron particulier, d'un peloton hors de huit compagnies à pied et de compagnies à cheval; son complet à 1,444 hommes et 432 chevaux. La ville de Paris est chargée de payer aux dépenses de service et d'entretien ainsi qu'à celle du casernement de la garde municipale. Les dépenses annuelles de solde et allocations comprises, se montent à la somme de 1,699,850 fr. 65

Le bel uniforme de la garde municipale, habit bleu à revers blancs, poil et retroussis rouges, aiguillettes rouges, etc., est trop connu pour en dire plus; on ne peut parcourir les rues de Paris sans rencontrer quelques gardes municipaux, soit à pied soit à cheval. C.

**GARDEL** (PIERRE-GABRIEL) danseur, chorégraphe, ancien maître de ballets de l'Opéra, naquit à Nancy, le 17 février 1758. Son père était maître de ballets de Stanialas, roi de Pologne, vint à Paris en 1774, et y fut reçu maître de l'école de danse, qui avait alors pour maître son frère aîné, directeur de ballets de l'Opéra, mort en 1787. M. Gardel, qui lui avait d'abord été adjoint, lui succéda alors; mais il cessa de danser vers 1796. Indépendamment de ses ballets-pantomimes qu'il a dessinés avec ses frères, parmi lesquels nous citerons seuls *Télémaque*, *Psyché*, *la Danson*, *Paul et Virginie*, *l'Enfant prodige*, etc., etc., M. Gardel a composé que tous les divertissements des bals masqués pendant la longue carrière qu'il a fournie au théâtre, dont il se retira pour aller vivre à Montmartre.

MARIE - ÉLISABETH - ANNE HOUVEAULT, femme de M. Gardel, l'une des premières danseuses de son temps, était d'Auxonne, le 8 avril 1770. Elle perdit son père fort jeune, et sa mère se remaria à Jean-Gaspard Krafft Miller, auteur de la musique de ballets *le Déserteur*, *Télémaque* et *P.*

le débata à l'Opera, en 1786, sous le nom de M<sup>lle</sup> Miller. Elle remplaça M<sup>lle</sup> Guimard, et contribua au succès des ballets de M. Garde épousa en 1795. Elle prit sa retraite en 1816, après 30 ans de travail et mourut à Paris, le 18 mai

L. L.-T.

**DE LA GARDE NATIONALE**, nom qu'on donna à la bourgeoisie armée pendant la révolution, celui de *garde communale*, ou *urbaine*, de *milice nationale*, etc.

En 1789, il avait existé dans toutes les villes de France et à Paris, des milices bourgeoises destinées à défendre les intérêts de la cité, et plus tard à servir seulement au maintien du régime et à la sûreté des propriétés. La principale mission des anciennes gardes nationales ou communales fut sans doute de donner à l'esprit des habitants de Paris au commencement de la révolution, le sentiment du pouvoir royal lement de cette force armée possible. En effet, la classe moyenne qui, dans la capitale surtout, s'associait aux idées libérales, par ses vœux et ses espérances, et par ses démarches sages et courageuses, sentait d'un côté le besoin de se mettre en garde contre les excès de la cour qui concentrait dans son sein les troupes nomades, et de contenir d'autre part l'effervescence de la classe ouvrière qui se soulevait par d'effrayantes tentatives de révolte. La liberté naissante et l'ordre public étaient également menacés ; une garde nationale nouvelle était nécessaire pour assurer la tranquillité. Il était à la fois heureux et sage de retrouver dans le passé un souvenir ; quant à la chose, l'esprit public et la nature des circonstances se prêtèrent à lui imprimer un caractère inconnu dans notre histoire.

Le 26 juin 1789, peu de jours après le serment du Jeu de Paume à Versailles, que le vœu de la formation d'une garde bourgeoise fut exprimé à l'Hôtel-de-Ville de Paris par un décret de l'assemblée des électeurs, le 8 juillet, ce vœu, déjà répété, fut sanctionné par l'Assemblée nationale,

dans l'adresse célèbre dictée par Mirabeau, où l'on demandait en même temps l'éloignement des troupes. Aux instances de Paris et de l'assemblée, à l'exemple qu'on alléguait des villes du Languedoc qui avaient récemment obtenu du ministère l'autorisation de veiller elles-mêmes à leur tranquillité intérieure, le roi répondait que Paris était trop grand, que l'ordre y était trop difficile à maintenir pour qu'il pût se garder lui-même. Paris et l'assemblée insistaient, la cour continuait à refuser ; l'agitation allait croissant avec l'irritation et l'inquiétude. La multitude assiégeait l'Hôtel-de-Ville pour obtenir des armes. Une municipalité improvisée sentait la nécessité de plus en plus urgente de contenir et de régulariser un mouvement à la fois dangereux et salutaire. Le lundi 13 juillet, elle prenait sur elle d'arrêter en principe l'établissement de la *garde bourgeoise*, et de donner à ce principe un commencement d'application. Deux cents citoyens, nominativement choisis dans chacun des 60 districts, devaient former le noyau de la milice parisienne, ce qui la portait provisoirement à 12,000 hommes ; chacun d'eux devait avoir comme signe distinctif une cocarde aux couleurs de la ville, c'est-à-dire bleue et rouge ; quiconque serait trouvé armé et muni de cette cocarde sans être inscrit sur la liste de la garde bourgeoise devait être arrêté et puni. La sanction d'une autorité plus régulière et plus élevée manquait à ce décret ; mais la nécessité et le danger y suppléèrent, et ce fut au milieu de l'insurrection du mardi 14, jour de la prise de la Bastille, que la nouvelle garde commença à se former. Dans la confusion du premier moment, elle se trouva entremêlée avec tout ce qui combattait ou s'agitait au milieu de la capitale. Peu de jours suffirent pour en faire une force régulière, également prête à repousser les essais de contre-révolution que la cour eût voulu tenter au moyen de l'armée, et à empêcher les assassinats ou le pillage qu'une populace désordonnée et cruelle était toujours prête à recommencer. Des distributions d'armes, d'abord tumultueuses et irrégulières, les avaient jetées au hasard dans des mains dévouées à l'ordre et dans d'autres

famille royale avec la nouvelle maison militaire. Au 20 mars, le gouvernement de Louis XVIII, trop tard populaire, mettait la Charte constitutionnelle sous la sauvegarde de la milice nationale, à laquelle le comte d'Artois vint demander inutilement des défenseurs contre les grenadiers de l'île d'Elbe. Napoléon, de retour aux Tuileries, se déclarait chef des gardes nationales de France ; mais entre lui et la Chambre des représentants, celle de Paris n'hésita pas : elle protégea jusqu'au dernier moment la liberté des délibérations d'une assemblée qu'après la défaite de Waterloo les partisans exclusifs de Bonaparte et des Bourbons voulaient également disperser. Pour populariser le comte d'Artois, et peut-être aussi pour le soustraire aux funestes suggestions de ses alentours, Louis XVIII, après sa seconde rentrée, le nomma colonel général des gardes nationales. Mais les hommes les plus exaltés de l'émigration furent choisis par le prince pour intermédiaires entre les citoyens et lui. Ce n'était pas le moyen de conserver au gouvernement leur attachement et leur confiance. Aussi, lors des troubles de Paris, en juin 1820, ne fut-ce qu'à la garde nationale à cheval, envahie par l'émigration, qu'on eut recours pour coopérer, avec les troupes soldées, à la répression du désordre.

La garde nationale ne plaisait guère plus aux hommes de Coblenz, tout-puissants sous Charles X, qu'à la Convention ou à Bonaparte; mais moins forts et moins hardis, ils n'avaient pas osé détruire une institution qui, tout amoindrie qu'elle semblait, avait jeté de si profondes racines dans la société française. Aussi profitèrent-ils d'une occasion qui leur parut excellente pour se débarrasser de la garde nationale de Paris. Le désaccord violent de l'opinion publique et de la Chambre des députés, sous le ministère Villèle, avait jeté dans les esprits une irritation d'autant plus vive que le vœu national était trahi par celui des pouvoirs qui devait surtout lui servir d'interprète. Privée de ses organes naturels, l'opinion se fait jour par des manifestations irrégulières. Dans une revue de la garde nationale passée par Charles X au mois

d'avril 1827, des pétitions indavaient été remises au roi par l de gardes nationaux pour lui le renvoi de son ministère, et l d'autres, moins réservés encore crié : *A bas les ministres!* Une tion immédiate fut la réponse du Elle était légale, mais impolitiqu gereuse. Paris, frappé au cœur, l dès lors à la maison régnaute: que, trois ans plus tard, les ord de juillet furent le signal d'une verte entre la dynastie et la nat niforme des gardes nationaux q rent dans les rues y devint en sorte la sanction de l'insurrectio que le corps entier, s'il avait enc té, eût été le seul médiateur pos tre le peuple et la royauté, quan chercha à revenir sur ses pas.

La résurrection de la garde r de Paris, à la révolution de juillet médiante. Les registres des mairies vaient suffire aux citoyens qui s'inscrire. Les souvenirs de 182 tous récents; ceux de 1789 ven joindre, et le général La Fayette, par la force des choses au poste él occupait quarante ans auparavant blait comme un symbole vivar perpétuité de la milice citoyen de soixante mille hommes habil més et organisés en moins d'u furent le premier résultat de cet é se propagea dans les villes et les gnes, sauf quelques portions re de l'Ouest et du Midi. Il ne fall moins que cette merveilleuse d'organisation pour faire face a gers extrêmes dont le nouveau nement, tout national et populai était, allait se voir environné. Apr ques jours donnés à l'enthousiasm trouva en présence d'ouvriers s vail, de clubistes ardents, de voisi tiles ou indécis; le règne des était commencé: il faisait press guerre civile, qui dans l'espace de ans devait éclater une fois dans l deux fois à Lyon et à Paris.

Chacun sait quels titres s'est a l'estime de la France la garde na de Paris dans ces circonstances di Sa fermeté, son zèle infatigable, so

adulation, furent également  
 du procès des ministres  
 du 6 juin (1832), du 18  
 ), etc. S'opposer à ce que la  
 actuelle des opinions se tra-  
 nse en actes de violence,  
 -forte à la puissance légale  
 instances matérielles qu'elle  
 fit à quoi se borne la mis-  
 de la garde nationale. Celle  
 a est toujours acquittée avec  
 parfaite; et jamais, dans les  
 lms où son attachement à la  
 le juillet éclatait avec le plus  
 a ne l'a vue se permettre  
 sa agression contre les per-  
 s propriétés de ses ennemis.  
 hite intelligence de leurs de-  
 t pas toujours rencontrée, il  
 ; parmi les gardes nationales  
 ments. Dans quelques-unes,  
 démagogiques ou contre-ré-  
 vs, dans quelques autres, des  
 ealité insurgés contre la lé-  
 nérale, ont trouvé à diverses  
 mis 1830, un déplorable ap-  
 est remarquable que jamais  
 ces de dissolution rendues  
 a circonstances n'ont éprouv-  
 és sérieuses dans leur exé-  
 me la résistance au désarme-  
 mais venue aggraver les torts  
 ces dissoutes avaient à se re-  
 fin, si l'on s'étonne que Paris  
 nempt de ces désordres aux-  
 ces villes riches et éclairées  
 chappé, il faut se souvenir  
 riorité des lumières y est le  
 us grande sagesse politique,  
 urs la garde nationale de Paris  
 mable envers la France entière  
 é de nos pouvoirs constitu-

omier coup d'œil qu'on jette  
 tion de la garde nationale,  
 qu'en 1791 comme en 1830  
 e fait que consacrer des faits  
 'est à la fin de ses travaux,  
 après deux ans et plus d'exis-  
 tances nationales, que l'Assem-  
 blante discuta la loi promul-  
 guée le 10 octobre 1791. Ce n'est que  
 le 1831, près de huit mois  
 de juillet, que la loi

actuelle fut mise en vigueur. Libérale,  
 sage et intelligente dans beaucoup de ses  
 dispositions, la loi de 91 a le vice com-  
 mun et inévitable de toutes les grandes  
 mesures de cette époque. Toujours préoc-  
 cupée des attentats possibles de la puis-  
 sance royale, elle ne l'est jamais des at-  
 tentats à craindre de la part de la mul-  
 titude ou des individus. Elle abuse du  
 principe d'élection en prescrivant un  
 renouvellement annuel des officiers,  
 qu'elle ne rend même pas rééligibles;  
 elle ne donne au pouvoir exécutif aucune  
 action répressive sur la garde nationale;  
 elle lui refuse toute intervention dans le  
 choix des officiers supérieurs. Sans insis-  
 ter sur les lois et règlements intervenus  
 en matière de garde nationale depuis cette  
 première organisation jusqu'à celle de  
 1831, on observera que la nomination des  
 officiers avait été élevée sous l'empire  
 aux gardes nationaux, pour être unique-  
 ment attribuée à l'empereur ou à ses dé-  
 légués, que ce régime avait subsisté sous  
 la Restauration, et que la loi actuelle a  
 cherché, en rétablissant l'intervention  
 des gardes nationaux dans l'élection des  
 officiers, comme le prescrivait la Charte  
 de 1830, à concilier avec cette garantie  
 donnée aux citoyens celles qui étaient  
 dues à l'autorité royale.

La composition de la garde nationale,  
 son organisation, son service, sont les  
 trois objets que régle la loi du 22 mars  
 1831. Il convient d'en analyser briève-  
 ment les principales dispositions.

La garde nationale se compose de tous  
 les Français âgés de 20 à 60 ans. Ceux  
 des étrangers qui sont admis à la jouis-  
 sance des droits civils en France peuvent  
 aussi en faire partie, tandis que les ma-  
 gistrats appelés par leurs fonctions à re-  
 quérir la force publique ne le peuvent  
 pas. Les ecclésiastiques ne sont point ap-  
 pelés à ce service, non plus que les mi-  
 litaires et les marins en activité, diverses  
 classes d'employés militaires, les préposés  
 des douanes, les gardes-champêtres et fo-  
 restiers, les commis d'octroi et employés  
 des lazarets, les geôliers, guichetiers, agents  
 de police, etc. Le service est interdit aux  
 individus privés des droits civils, tels que  
 les faillis. Les condamnations criminelles,  
 les jugements correctionnels encourus

pour banqueroute simple, escroquerie, attentat aux mœurs, enfin le vagabondage, sont autant de causes d'exclusion de la garde nationale.

Un registre-matricule établi dans chaque commune reçoit les noms de tous les Français qui doivent y faire partie de la garde nationale. C'est au moyen de bulletins individuels, bien plus commodes pour le classement et les recherches que les registres proprement dits, que cette liste est formée et mise en ordre. Dressée par le maire, elle est soumise aux révisions périodiques d'un conseil de recensement, formé soit du conseil municipal entier, soit de quelques-uns de ses délégués, suivant l'importance des communes. Les mutations multipliées qui surviennent dans la population des grandes villes, comme Paris, y rendent permanente l'opération du recensement.

Tous les individus inscrits au registre-matricule sont répartis par le conseil de recensement sur le contrôle du service ordinaire ou sur celui de la réserve. Le premier ne peut contenir que des hommes imposés à la contribution personnelle ou fils d'imposés; le second comprend tous les non-imposés, et de plus tous les imposés auxquels le conseil décide que le service ordinaire serait trop onéreux. Les domestiques sont censés légalement être dans ce dernier cas; les ouvriers le sont habituellement, d'après les décisions des conseils de recensement. Quiconque est inscrit à la réserve n'a par le fait aucun service à faire, aucune obligation à remplir. La garde nationale réelle et effective ne se compose donc que des hommes portés sur le contrôle du service ordinaire.

S'il y a appel des décisions rendues par le conseil de recensement, il est porté devant un jury de révision tiré au sort tous les six mois parmi tous les gardes nationaux âgés de 25 ans au moins et sachant lire et écrire. Ce jury, formé de 12 membres et présidé par le juge de paix, prononce en dernier ressort. Il statue aussi souverainement sur les dispenses de service demandées d'abord au conseil de recensement, ainsi que sur la validité des élections de garde nationale, attaquées comme irrégulières.

L'inscription au contrôle du service ordinaire n'empêche pas de s'en dispenser, s'ils le veulent, les membres des Chambres, ceux des cours et tribunaux, les anciens militaires qui ont 20 ans de service et 50 ans d'âge, les gardes nationaux parvenus à 55 ans, les facteurs postillons des postes, et les employés de télégraphes. Les maladies, les infirmités, les absences sont, tant qu'elles durent, des causes d'exemption qu'apprecie le conseil de recensement.

Après la composition de la garde nationale vient sa formation. Elle se fait toujours par commune, et par légion, bataillon, compagnie ou subdivision de compagnie suivant le nombre de gardes nationaux que fournit la commune. La loi détermine, suivant les divers effectifs, le nombre d'officiers et de sous-officiers. Elle autorise la formation de corps de cavalerie d'artillerie, de pompiers et de marins auxquels des règles analogues sont applicables. Elle donne au roi le droit de prescrire la formation d'un ou de plusieurs bataillons cantonnaux, par la réunion des compagnies communales d'un même canton. Elle déclare enfin permanente l'organisation de la garde nationale sauf sa suspension ou sa dissolution par une ordonnance qui ne peut pas prolonger au-delà d'un an l'effet de ces mesures, si dans l'intervalle une loi ne vient le faire.

Tous les trois ans, dans chaque compagnie de la garde nationale, ses membres réunis sans uniforme et sans armes sous la présidence du maire ou d'un de ses adjoints, élisent par scrutin secret et individuel, et à la majorité absolue, leurs officiers; puis, par scrutin de liste et à majorité relative, leurs sous-officiers délégués. Ceux-ci sont des gardes nationaux autres que les officiers et désignés par leurs camarades pour concourir avec ces mêmes officiers, et en nombre égal à l'élection du chef de bataillon et du porte-drapeau, quand la compagnie fait partie d'un bataillon. Si ce bataillon n'est lui-même partie d'une légion, tous les officiers et délégués de la légion forment par scrutin de liste, et à la majorité relative, une liste de 10 candidats parmi lesquels le roi choisit le colonel et le lieutenant-colonel.



colonel de la légion. Les majors ou officiers d'administration sont, suivant les cas, par le roi, le ou le maire. Tous les gardes nationaux ayant un grade sont indéfiniment réligibles. Les officiers prêtent serment; le maire les fait reconnaître. Le commandant supérieur peut être nommé par le roi dans les communes où il y a plusieurs légions; mais il ne peut être de commandant d'arrondissement à plus forte raison, de département, sauf pour celui de la Seine, où, par la démission du général Lamoricière, qui était, avant la loi, à la tête des gardes nationales de France, le général comte de Lobau (voy.) a été nommé à ce commandement jusqu'à sa mort. Le général Gérard (voy.) lui a succédé. Les préfets, par arrêté pris en conseil de préfecture, peuvent suspendre pendant deux mois un officier de la garde nationale; une ordonnance du roi peut lever la suspension. Si elle n'a pas lieu au bout d'un an, il y a lieu à réintégration.

La garde nationale composée et organisée, il reste à savoir en quoi consiste son service. L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 22 mars 1832 déclare qu'elle est instituée pour assurer la royauté constitutionnelle, la sûreté et les droits qu'elle a consacrés; pour maintenir l'obéissance aux lois, pour servir ou rétablir l'ordre et la paix publique, seconder l'armée de ligne dans la défense des frontières et des côtes, assurer l'indépendance de la France et l'intégrité de son territoire. La loi déclare punissable tout attentat à la liberté et à la sûreté de l'État sur les affaires de l'État, du département ou de la commune.

Le service est de trois espèces : 1<sup>o</sup> ordinaire, dans la commune; 2<sup>o</sup> de détachement, hors de la commune; 3<sup>o</sup> de corps détachés, sur les frontières ou les côtes. Dans le premier et le second cas, la garde nationale est soumise à l'autorité civile, sans l'ordre de laquelle elle ne peut ni prendre les armes ni se rassembler; dans le troisième, elle est soumise à l'autorité militaire. Le service des postes, des revues, les exercices font partie du service ordinaire. Personnel et obliga-

toire, ce service ne peut être fait par remplacement, excepté entre proches parents; l'uniforme, facultatif dans les départements, est de rigueur à Paris depuis la loi spéciale du 14 juillet 1837. Les armes sont fournies par l'État; le garde national en est responsable et leur entretien est à sa charge. Les dépenses de la garde nationale, dans son service ordinaire, sont communales, et en conséquence votées, réglées et surveillées comme toutes les dépenses de ce genre. Le service des détachements, qui a lieu en cas d'insuffisance de la gendarmerie ou de la troupe de ligne pour leur service habituel, ou bien dans les cas d'émeutes, de pillage ou de désordre survenu hors de la commune, est purement accidentel. Le maire et le commandant doivent y appeler de préférence les célibataires et les moins âgés; lorsqu'il se prolonge plus de 24 heures, la solde et les prestations de la troupe de ligne sont dus aux hommes formant le détachement. Enfin, quant au service des corps détachés, appelés par une loi comme auxiliaires de l'armée active, ces corps doivent être composés d'abord des gardes nationaux qui se présentent volontairement, puis des jeunes gens de 18 à 20 ans, également volontaires, et si ces deux catégories ne suffisent pas pour compléter le contingent : 1<sup>o</sup> des célibataires jusqu'à 35 ans, 2<sup>o</sup> des hommes veufs sans enfants, 3<sup>o</sup> mariés sans enfants, et 4<sup>o</sup> mariés avec enfants jusqu'à 30 ans. Le remplacement est admissible à l'égard des corps détachés. Le travail de la mobilisation, tel que la loi du 22 mars l'avait prescrit, eût entraîné des lenteurs fort dangereuses : une loi du 19 avril 1832 est venue la simplifier, et, au moyen d'une répartition arrêtée d'avance des contingents cantonnaux, et de l'établissement d'un conseil de révision par arrondissement, on estime que si les circonstances rendaient une loi d'appel nécessaire, les gardes nationales mobiles pourraient, en 40 jours au plus à partir de sa promulgation, être levées, organisées et dirigées sur les points menacés du territoire.

Les refus de service et les infractions au service sont justiciables, en fait de garde nationale, de tribunaux exception-

nels appelés *conseils de discipline* (voy.), formés, suivant les circonstances, de 7 ou 5 juges, dont les grades varient à raison de celui des inculpés; ces juges, renouvelés tous les 4 mois, sont pris successivement sur une liste dressée de concert par le maire et le commandant de la garde nationale, et qui contient, avec tous les officiers, sous-officiers et caporaux, un nombre double de simples gardes.

Telle est, dans ce qu'elle a de plus important, l'organisation donnée aux gardes nationales françaises par la loi du 22 mars 1831. Les bases en sont assez généralement approuvées, mais à beaucoup d'égards la loi est reconnue imparfaite. On lui reproche de laisser dans ses 162 articles beaucoup de questions importantes sans solution; et environ 1,500 décisions interprétatives, émanées de la Cour de cassation et du conseil d'état, dans la première année seulement de sa mise en vigueur, témoignent de son insuffisance ou de son obscurité sur beaucoup de points.

À ce qu'on vient de dire de l'organisation des gardes nationales depuis 1830, il peut être utile de joindre quelques aperçus statistiques sur les résultats qu'elle a produits et qui acquièrent leur plus grand développement vers l'année 1832. Les dangers extérieurs et intérieurs du pays à ce moment-là avaient concentré l'activité nationale sur ce qui touchait à la défense commune; le zèle, alors stimulé par le péril, s'est ensuite naturellement refroidi. Le service ordinaire, qui était en vigueur dans les campagnes, y a cessé presque partout, et l'on doit s'en féliciter; car, nécessaire aux moments de troubles, il y offre dans les temps paisibles peu d'avantages et beaucoup d'inconvénients. Mais les cadres subsistent, et, si les circonstances l'exigeaient, on verrait reparaitre en quelques jours l'état de choses constaté par les relevés de cette époque.

Au 25 novembre 1832, le nombre des Français inscrits sur les registres matricules de la garde nationale s'élevait à 5,729,052. Sur ce nombre, 3,781,206 étaient portés au contrôle du service ordinaire, et 1,947,846 au contrôle de la réserve. Ainsi, 66 p. % des inscrits étaient au service ordinaire et 34 p. %

à la réserve. La totalité des inscrits levait à 18 p. % de la population, c'est-à-dire du cinquième. Comme l'inscription au service ou à la réserve des individus n'est laissée à la prudence des conseillers, il en résulte des différences énormes suivant les départements. 85 p. % des recensés étaient au service ordinaire dans Seine-et-Oise, 41 p. % seulement y étaient dans les Côtes-du-Nord. Le nombre de citoyens mobilisables s'élevait à l'époque à 1,945,899, dont 1,345,031 célibataires âgés de 20 à 35 ans, et 600,868 mariés. Les citoyens du service ordinaire se répartissent entre les différentes armes de la manière suivante : dans l'infanterie 3,695,031; dans les sapeurs 54,723; dans l'artillerie 19,415; dans la cavalerie 10,415; dans l'artillerie à cheval 2,012. Sur cet effectif, on compte 928,496 hommes armés, c'est-à-dire un quart seulement. L'organisation de la garde nationale en bataillons cantonnés par ordonnance du roi dans les départements, réunissait en 1832, dans 2,968 communes, 1,823,958 gardes nationales, et dans 19,494 communes, du Nord et de l'Est. L'organisation de la garde nationale avait été suspendue dans 2,500 communes environ, dans la Corse, des départements de la Gironde, de ceux du Midi. Sa dissolution, soit fractionnaire, n'avait été prononcée que dans 40 communes. L'agitation si générale en France pendant deux ans. Dans plus du quart des communes, la réorganisation avait été suspendue. Suspendue dans les départements de l'est restée jusqu'ici dans deux départements, Lyon et Grenoble, où le réarmement n'y a pas eu lieu. Dans l'avis des autorités locales. Des dissolutions ont dû encore être prononcées à Strasbourg, Metz, etc. Quelquefois, où les esprits ardents ont donné rendez-vous (par exemple à Paris), ont aussi été dissoutes.

À l'époque déjà citée, le matériel par l'état aux gardes nationales quel figuraient 871,208 fusils, 1,000 canons de canon, représentait un total de 32,500,000 francs. Celle des

ment livrées pour des exercices à ar d'hui supprimés, s'élevait à près 100 fr. ; on portait à 1 fr. 20 cent. le d'entretien annuel du fusil, à la e chaque garde national. Trente ames environ montaient la garde our, et l'administration pensait rvice d'ordre et de sûreté effec- a garde nationale équivalait à ce- raient pu faire 150,000 hommes es de ligne, et coûtait au public de moins.

it quelle est l'importance sociale ue de la garde nationale de Pa- ce qui la touche intéresse le pays ne faut donc pas s'étonner qu'une iale soit venue, le 14 juillet orriger à son égard les imper- de celle de 1831. L'obligation e personne susceptible d'être n service ordinaire de se déclai- mairie de l'arrondissement dans mois de son établissement, sous un emprisonnement d'un à cinq elle de s'habiller, pour tous les n service ordinaire; celle enfin le service à Paris dès qu'on y : habituellement une partie de , lors même que pendant l'autre ait au lieu de son domicile réel, at les dispositions les plus im- es de cette loi, qui confie en ex officiers, sous-officiers, capo- délégués le soin de pourvoir aux s partielles dans les grades, lors- tiers plus un des membres de la pie ne s'est pas présenté pour

ante-huit bataillons d'infanterie, és chacun d'une compagnie de iers, de quatre compagnies de chas- d'une de voltigeurs, et divisés en es, composent, avec une 13<sup>me</sup> lé- rte de 4 escadrons de cavalerie, le nationale de Paris; 4 légions erie, dites de la banlieue, com- la milice du département de la est un admirable aspect que ce- tte grande force publique dans ou quelque solennité nationale t autour du chef de l'état. Lors- feux d'un soleil d'été brillent 40,000 baïonnettes, lorsque ses s profondes défilent sans s'épui-

ser pendant plusieurs heures, au milieu de la pompe de nos monuments, tous les souvenirs imposants d'un passé plein de luttes passionnées, d'espérances gigantesques, de déceptions, de malheurs et de gloire, s'élèvent et débordent à la fois: l'histoire d'un demi-siècle est évoquée. On ne voit guère d'étranger rester indif- férent à ce spectacle; il n'y a point de cœur vraiment français qui n'en soit profondément ému\*.

O. L. L.

**GARDE-ROBE**, chambre destinée à renfermer les habits et le linge, et par extension toutes les hardes à l'usage d'une personne. Chez les rois, les princes et quelques riches particuliers, la garde-robe comprend un appartement tout entier où sont aussi logés les officiers qui doivent en avoir soin. La garde-robe d'un acteur s'entend spécialement de ses costumes. Dans les couvents, aux théâtres, près des tribunaux et des assemblées dont les membres portent un costume particulier, le lieu qui contient la garde-robe se nomme *vestiaire*.

Avant la révolution de 1789, l'officier chargé de tout ce qui concernait la confection et l'entretien des objets à l'usage de la personne du roi se nommait *grand-maitre* de la garde-robe. Il avait sous lui deux *maitres* de la garde-robe, divers officiers et un certain nombre de valets. L'étiquette exigeait que la garde-robe du roi, et l'on entendait par là les officiers qui y étaient attachés, suivit toujours sa personne. Le grand-maitre aidait le roi à s'habiller et à se déshabiller, et remplissait certaines fonctions en l'absence du grand-chambellan, auprès duquel il avait place aux audiences solennelles. Cette charge de grand-maitre fut créée en 1669; avant cette époque, les maitres obéissaient au grand-chambellan (*voy.*), qui céda au grand-maitre le droit de vendre les habits que le roi ne voulait plus mettre. Avec la cour impériale reparurent les maitres et autres officiers de la garde-robe, et sous la Res-

(\*) En 1827, M. Charles Comte (*voy.*) publia l'*Histoire de la garde nationale de Paris*, depuis l'époque de sa fondation jusqu'à l'ordonnance du 29 avril 1827, 1 vol. in-8°; B. M. Morger a fait imprimer, en 1838, le *Code complet des gardes nationales de France*, 1 vol. in-18.

tauration, ce titre, qui disparut avec elle, fut remis en usage. Les princes et les princesses avaient aussi leurs garde-robres ; à celle de la reine était attachée une dame d'atours.

On nomme vulgairement *garde-robe* diverses plantes odorantes qu'on enferme parmi le linge et les habits pour les préserver des insectes, qu'elles ont la propriété de chasser ou de détruire. C'est aussi le nom d'un tablier destiné à garantir les vêtements : alors ce mot est masculin. L. L. T.

**GARDE - TEMPS**, *voy.* MONTRE MARINE et HARRISON.

**GARDIE**, *voy.* LA GARDIE.

**GARDIEN** (ANGE), *voy.* ANGE.

**GARDIEN** (PÈRE). On appelle, dans les couvents de franciscains, le gardien (*guardiano*), celui qui est le supérieur du couvent ; on dit le père gardien des capucins, le père gardien des cordeliers. On se sert aussi de ce mot dans la congrégation de la Sainte-Trinité, à Rome, congrégation dont les commencements se rapportent à saint Philippe de Néri. Ce n'était d'abord qu'une confrérie, qui devint dans la suite si considérable que la plus grande partie de la noblesse de Rome, de l'un et de l'autre sexe, se fit un honneur d'être du nombre des confrères : ses gardiens ou administrateurs composent une congrégation de douze prêtres, qui fut approuvée par Innocent XI, en 1677.

En Angleterre, le gardien souverain de l'ordre de la Jarretière est ce qu'on appelle grand-maître dans les ordres de France ; ce titre est toujours réservé au roi. On appelle encore, en Angleterre, *gardien*, ou *gardien de la spiritualité*, c'est-à-dire du spirituel, celui qui, dans un diocèse, a la juridiction spirituelle pendant la vacance du siège ; et ces gardiens du spirituel le sont ou de droit et par les lois, par exemple chaque archevêque dans sa province ; ou ils sont gardiens par délégation, comme quand un archevêque ou un vicaire général députe quelqu'un pour un temps. Les doyen et chapitre de Cantorbéry sont gardiens du spirituel dans tout le diocèse pendant la vacance de cet archevêché. A. S. n.

**GARE**, bassin naturel ou artificiel établi près des rivières et destiné à rece-

voir les battements et à temps de gr

inaction ou en dévir de refuge dans aux et de dégel. Le

souvent les gares sont des bras de rivière qu'on enlève ainsi à la circulation. On ferme ordinairement par une estacade (*voy.*) en charpente, laissant seulement passage libre au milieu, et sur lequel viennent se briser les glaçons ou s'ancrent les bateaux détachés, et aussi les écluses d'une assez grande dimension qui, emportées par le courant dans la gare, pourraient y causer quelque dommage. Dans des chemins de fer, on pratique aussi des gares destinées à des usages analogues à ceux qui viennent d'être signalés. L. L.

**GARENNE**. On entend ordinairement par ce nom, dont l'étymologie n'est pas bien certaine, un lieu à la campagne qu'on réserve pour habitation aux lapins où l'on favorise leur multiplication : c'est une vue d'intérêt, et où ils jouissent d'une liberté assez grande pour se rapprocher de l'état sauvage. Cependant ce mot est quelquefois pris dans un sens plus étendu pour désigner tout espace peuplé de lapins. Dans le sens ordinaire, la garenne se présente que sous deux aspects : tantôt libre ou ouverte, tantôt fermée dans le second sens, elle comprend le clapier, sous le nom de *garenne mesticque*. La chair du lapin est d'une plus grande fermeté et succulente qu'il se rapproche davantage de l'état de nature : c'est pourquoi ce rapport donc les clapiers sont réservés aux garennes ordinaires, et par celles-ci il faudrait assigner le premier rang aux garennes ouvertes. Dans la première, cependant, c'est tout le contraire qui a lieu. La faculté d'avoir une garenne libre était un droit féodal qui fut supprimé avec les autres privilèges du même genre en 1789 ; et, depuis cette époque, la gravité des dommages que causent aux champs voisins un grand nombre de lapins vivant en liberté dans un lieu clos, la responsabilité de ces dommages attribuée au propriétaire du fonds (Code civil, art. 524, 1383), et la faculté accordée au propriétaire des champs de tuer ceux de ces animaux qu'il y prend, ont frappé d'une sorte d'interdiction les garennes libres, du moins en France. Dans les autres pays, il en existe en

ont établies que sur les dunaes incultes, les landes et les marais. Les garennes forcées sont les plus profitables que nous connaissons, quoique rares encore; elles consistent à être multipliées sur des terrains ablonneux et pauvres, où elles produisent les plus beaux produits. En effet, d'après M. de Lamoignon, une garenne qui a l'étendue de 7 à 8 hectares, c'est-à-dire 7 à 8 hectares, pour le moins, sur un coteau à l'exposition du levant, dont le terrain est léger et sablonneux que sur laquelle on répand des engrais odoriférants, ainsi que des légumineuses et de ramolin est couverte d'arbres et de buissons, tels que les résineux, les aliziers, les cormiers, etc.; elle forme un abri sans être rongée par les lapins, d'où elle fournit aussi leurs fruits, par exemple les arbrisseaux formant en outre des fourrages, comme les aliziers, les cormiers, etc.; une telle garenne peuplée d'environ 300 lapins, parmi lesquels il y aura 40 mâles et qu'on ne laissera pas multiplier pendant les gelées et les hivers, sous la surveillance d'un garde intelligent, fournit chaque année un revenu brut de 300 francs par arpent.

On appelle quelquefois *poisson* un espace d'eau où les poissons destinés à repeupler un étang dans lequel ils se rendent et se reproduisent en grand nombre. J. Y.

**GARGARISME**, médicament liquide qui agit sur la bouche et sur la gorge. Le mot de gargarisme (du grec γαργαρίζω) est une onomatopée qui représente le bruit produit par le liquide qu'aspire le patient chez une personne qui se gargarise. En général, un gargarisme est fait sur l'arrière-bouche, et les effets varient suivant les liquides employés; quelquefois il peut être considéré comme rafraîchissant : c'est lorsque, en renversant la tête en arrière, le liquide se pose sur les par-

ties malades; car la première manière d'user du gargarisme est particulièrement applicable aux parties saines qui sont mises en mouvement avec beaucoup d'activité.

L'obligation où l'on est de rejeter au bout de peu de temps le gargarisme, afin de ne pas entraver la respiration, fait que cette manière d'appliquer les médicaments n'a qu'une efficacité très limitée; on ne doit pas cependant la négliger. Dans les affections diverses de la gorge, on est presque toujours obligé de se borner au bain local dont nous avons parlé plus haut, la douleur s'opposant d'ordinaire à ce qu'il en soit autrement.

D'ailleurs on fait des gargarismes émollients, les plus usités de tous; des gargarismes rendus légèrement excitants au moyen des acides végétaux dont on se sert pour faire avorter des angines (*voy.*) commençantes; enfin dans les angines gangréneuses, scorbutiques, etc., on a recours à des gargarismes faits avec le quinquina, l'écorce de grenades, les acides minéraux, les sels de cuivre, de fer, de mercure, etc., suivant les indications qui se présentent à remplir.

Ajoutons enfin que les gargarismes s'emploient quelquefois à la température ordinaire, mais bien plus souvent tièdes ou chauds.

L'action de se gargariser proprement dite, en imprimant une secousse assez vive à toutes les parties qui constituent le pharynx, favorise la sécrétion et l'expulsion des mucosités dont ces parties abondent, et qui, dans l'état de maladie surtout, incommodent beaucoup par leur viscosité.

F. R.

**GARGOUSSE**, autrefois *gargouche*, *gargouge*, sac ou cylindre en papier destiné à contenir la charge de poudre d'une bouche à feu de siège, de place ou de côte. La charge de poudre des pièces de bataille est renfermée dans un petit sac de serge qu'on nomme *sachet*. La gargousse est faite d'un papier fort et bien collé; son diamètre est celui de l'âme de la pièce ou de la chambre dans laquelle on doit la loger; sa longueur dépend du poids de la charge.

Dans l'origine, on introduisait la poudre à nu dans l'âme des pièces au moyen

d'une grande cuiller nommée *lanterne* : les accidents inévitables que ce genre de chargement occasionnait firent songer à renfermer la poudre dans une gargousse. On en fit en papier, en parchemin, en carton mince, en cuir, en bois mince, en fer-blanc ; mais le résultat des expériences a fait préférer la gargousse en papier.

L'emploi de cette gargousse, comme celui du sachet pour les pièces de bataille, est loin encore de prévenir tous les accidents : il reste souvent au fond de l'âme des pièces des parcelles enflammées de papier ou de serge, et si, en chargeant le coup suivant, on néglige de boucher hermétiquement la lumière ou d'écouvilonner à fond, ces parcelles mettent le feu à la nouvelle charge avant que les premiers servants de la pièce se soient retirés, et l'explosion blesse ceux-ci très grièvement. Il ne se passe pas d'année, malgré toutes les précautions prises et les avertissements donnés et réitérés, sans que ce grave accident ne se reproduise. La gargousse est portée, du lieu où est le dépôt des munitions à la pièce, dans une boîte rectangulaire ou cylindrique en bois, que l'on nomme *gargoussier*. C. A. H.

**GARNERIN.** Quatre personnes ont rendu ce nom célèbre dans les fastes de l'art aérostatique : JEAN-BAPTISTE-OLIVIER Garnerin, ÉLISA Garnerin, sa fille, ANDRÉ-JACQUES Garnerin et sa femme. Nés à Paris, l'un en 1766 et l'autre en 1769, d'une famille aisée, les frères Garnerin furent élevés par leur père, qui leur fit suivre avec assiduité les cours du fameux physicien Charles (*voy.*). Lorsque la Révolution éclata, ils en embrassèrent les principes avec ardeur. En 1793, le Comité de salut public les nomma tous deux commissaires près des armées, et, tandis que l'aîné allait inspecter les corps de Rhin et Moselle, le plus jeune, André-Jacques, à peine arrivé auprès de l'armée du Nord, fut fait prisonnier à la suite d'un combat meurtrier et jeté dans la forteresse de Bude, où il devait languir jusqu'au fameux échange dont fit partie la duchesse d'Angoulême.

Peu de temps après cet événement, les deux frères se réunirent, et, fatigués des agitations politiques, résolurent de mettre leurs efforts en commun pour se

créer une position indépendante. Les idées se tournèrent naturellement vers l'aérostation (*v. AÉROSTAT*), qu'ils étudièrent sous leur professeur pratiqué en faisant, dès l'enfance, plusieurs ascensions dans le ballon de Ruggieri. Déjà aussi, en 1793, le Comité de salut public l'appela au service de l'armée. Jacques avait donné l'idée de l'aérostatique de Meudon. Des voyages aériens entrepris, de nuit, au milieu des illuminations artificielles, dans les jardins en vogue, portèrent au loin le nom de Garnerin. Mais ce qui devait lui donner de la célébrité, ce fut une expérience de la descente. L'amour de la liberté inspira l'idée au plus jeune frère dans les cachots de Bude. Des tentatives antérieurement faites par son frère (*voy.*) lui servirent de départ ; et, quoiqu'on lise dans les Annales de Chimie que, dès 1782, un normand avait fait plusieurs expériences et décrit son parachute en résumant les principes de la découverte de Garnerin, il est probable que le premier aérostatier qui se livra à cette découverte dans la prison de Bude, au moins du public, l'attestent les particularités de sa première descente.

C'était le 16 juin 1797 ; tout préparé pour l'expérience, dont il avait attiré au dedans et aux alentours du jardin Biron, à Paris, une multitude nombreuse. Le ballon était prêt lorsqu'un accident le fit rompre en part. La foule, furieuse, se précipita sur les murs, les palissades, met en débris de l'aérostat, et les aérostatiers obligés de se soustraire par la fuite, courroux insensé. Non content de sa vengeance, un des spectateurs tua le représentant officieux qui se trouvait trompé dans son attente, et accablé devant les tribunaux les deux frères furent relâchés à la faveur d'espérances. Les pauvres aéronautes, sans peine obtenu leur liberté, employèrent activement leur liberté de la justice à chercher les moyens de réaliser leurs promesses et

Ils venaient d'éprouver. Enfin rêt, et le 22 octobre 1797, à n concours immense de per- nies dans le parc de Mousseaux, ques s'élança dans sa nacelle. des spectateurs fut impossible à arvenu à la hauteur de 1,200 à qu'il l'avait annoncé, l'intré- moute coupa la corde qui le ten- du dans l'immensité. Un cercle qui devait faciliter le déploie- parachute le retarda au contraire pant : l'instrument ne s'ouvrit près aux deux tiers de l'espace ; que tous les cœurs étaient en- les angoisses de l'inquiétude, toucha la terre aux applaudis- sible fois répétés de la foule. s après cet éclatant succès, l'in- présentant du peuple soutenait vant les tribunaux l'impossibi- expérience dont il attribuait la t hasard. Moins récalcitrants, rononcèrent l'arrêt d'acquitte- : les prévenus avaient en quel- apporté du ciel. De nouvelles en parachute démontrèrent ne ce premier succès n'avait ruit. L'astronome Lalande, qui ent aidé les deux aéronautes de le, ne craignit pas, à l'âge de l'exécuter un voyage dans les on jeune ami. Dans les états du Europe, où Garnerin fit admi- génieuse découverte, son cou- sang-froid, il eut à soutenir querelles scientifiques au sujet rvations avec son concurrent, ear Robertson, et M. Baader, à Munich.

- Jacques mourut le 18 août ppé d'une attaque d'apoplexie te, au moment où il se dispo- ter un nouveau voyage dans le s Montagnes - Françaises. Une sa femme entreprit et exécuta, re de son sexe, l'expérience de e en parachute, que sa nièce, Garnerin, encore existante, a e depuis trente-neuf fois avec e remarquable et un bonheur Son père, Jean-Baptiste-Olivier , après avoir été longtemps le leur d'André-Jacques a perfec-

tionné le parachute imaginé par celui-ci, sous le double rapport de la légèreté et de la solidité. Le parachute de son frère pesait 120 livres et n'avait que 16 pieds de diamètre : il a porté le diamètre du sien à 27 pieds en en réduisant le poids à 12 livres seulement. Chacun des deux frères s'en attribuait l'invention, et leur rivalité donna naissance à un écrit dirigé par le cadet contre l'aîné, et intitulé : *Usurpation d'état et de réputation par un frère au préjudice d'un frère*, Paris, 1813, in-8°. Indépendamment des améliorations qu'il a apportées aux appareils destinés à la production du gaz, J.-B. Olivier a inventé un flotteur inapparent, à l'aide duquel sa fille a pu exécuter heureusement une descente en parachute à Venise, au milieu des eaux de la mer. M. Garnerin, qui n'a pas renoncé à l'es- poir de démontrer la possibilité de se di- riger dans les airs sans le secours d'au- cune puissance mécanique, s'occupe en ce moment avec sa fille de la construction d'un immense aérostat destiné à expéri- menter en grand les nouveaux procédés conçus par un sieur Lubriot. V. R.

**GARNIER (ROBERT)** fut un des pères du théâtre tragique français, ainsi que Jodelle et Hardi, ses contemporains. Né en 1534 à la Ferté-Bernard, dans le Maine, il était élève de l'école de droit de Toulouse lorsqu'il y remporta le prix de l'Églantine aux Jeux floraux. Son goût naissant pour la poésie se fortifia par la lecture de Sénèque le tragique, dont l'em- phase et la boursouffure étaient, pour les littérateurs de ce temps, un grand objet d'admiration ; et ce fut à cet auteur qu'il emprunta le sujet comme le style de plusieurs de ses tragédies.

Malgré les défauts qu'il tenait de son modèle, Garnier surpassa les deux ému- les que nous avons nommés. Ses plans eurent plus de régularité, sa poésie plus de force et d'élévation. On lui doit aussi le retour alternatif des rimes masculines et féminines. Ne se piquant point, comme ses rivaux et surtout comme Alexandre Hardi, d'une stérile fécondité, huit piè- ces seulement sortirent de sa plume ; il est vrai que ses fonctions judiciaires, qu'il remplissait avec exactitude, employaient une grande partie de son temps. Jeune





6 octobre 1821, fidèle à toutes ses politiques et économiques. ère CHARLES-GEORGES-THOMAS né à Auxerre le 21 septembre auquel on doit les *Œuvres complètes* : Regnard, avec des remarques ne pièce, Paris, 1789, 6 vol. in-8 mort en février 1795.

Il faut pas confondre ces deux frères avec le chevalier JEAN GARDE-SAINTE, fameux conventionnais qui eut une grande participation du Comité de salut public en 1815, et apporta à la fois des représentants son patriotisme publicain de 92, demandant fit des mesures rigoureuses contre les émigrés de l'Ouest, s'opposant à toute alliance avec le parti de l'étranger, et à la proposition d'envoyer des soldats aux armées. Compris dans l'acte d'exil du 28 juillet 1815, quelque temps dans le royaume de Bavière, et, ne pouvant y demeurer, de Saintes partit pour les États-Unis. À peine arrivé, il y périt misérablement avec son fils, engloutis par les Indes.

L. L.-T.

**GARNIER-PAGÈS**, voy. PAGÈS.

**GARNISON**, du mot *garrison*, qui fit d'abord *garnisonnaire*, puis *garnison*, *garnisier*, homme de garnison, qui est en garnison. En effet, une véritable garnison qu'on envoie dans la république et sous l'empire, parents des conscrits réfractaires, responsables de la conduite de ces conscrits.

Aujourd'hui l'on ne donne plus guère qu'à celui qui est chargé de signer les ordres en retard de payer ses contributions l'ordre qui a pour objet de le contraindre.

**Garnisiers**, ou porteurs de contributions, sont seuls les fonctions d'huissiers sur le recouvrement forcé des contributions directes. Ils sont choisis parmi les citoyens de l'arrondissement qui savent écrire et calculer, et qui sont munis d'une instruction suffisante pour leur mandat. On donne la préférence aux invalides et aux anciens militaires réunissant ces conditions, et

qui sont munis de certificats de bonne conduite. Ils doivent, avant d'entrer en exercice, prêter le serment exigé par la loi. Tout ce qui est relatif à leur nomination, au nombre qui en est établi dans chaque arrondissement, à leur service, à la surveillance à laquelle ils sont soumis, fait l'objet de règlements particuliers, ainsi que la taxe des frais à la charge des redevables contre qui sont dirigées les poursuites, lesquels frais sont répartis entre eux en proportion de leur *débet*.

Les garnisiers sont employés, tant contre les contribuables en retard de se libérer que contre les percepteurs qui n'ont pas fait leurs versements aux époques déterminées par la loi. Ils s'établissent à domicile réel chez les redevables, après leur avoir signifié les avertissements qui sont prescrits en pareil cas. Ils ne peuvent y séjourner plus de deux jours, et ne doivent exiger que le logement, la nourriture et une place au feu commun. Le prix de leurs journées leur est payé d'après le règlement qui en est fait chaque année par le préfet.

Les redevables qui ont des sujets de plainte contre les porteurs de contrainte doivent les adresser au sous-préfet, qui statue sur toutes les réclamations, et qui peut même révoquer ceux qui y donnent lieu, sauf, dans ce cas, leur recours au préfet. Toute résistance avec violence et voies de fait envers ces derniers, dans l'exécution qui leur est commise, est qualifiée crime ou délit de rébellion, selon les circonstances dont elle est accompagnée, et punie de l'une des peines déterminées au liv. III, tit. 1<sup>er</sup>, sect. 4, § 1 du Code pénal. J. L. C.

**GARNISON**. C'est, originairement germanique (il paraît venir de *Warte*, *Wahrung*), a une double acception : il signifie à la fois et les troupes de toutes armes séjournant dans une ville ou dans une place de guerre, et la ville ou la place occupée par les troupes. Ainsi Strasbourg a ou est une bonne garnison, selon que l'on voudra parler des troupes renfermées dans Strasbourg ou de la ville de Strasbourg comme lieu de séjour habituel d'un corps de troupes.

En temps de paix, l'armée est disséminée sur le territoire national ; on lui choisit

ait de préférence pour lieux de garnison les places frontières, les grandes villes, pour contenir les populations, et enfin les endroits les plus favorables à son instruction et à son entretien. Le choix des emplacements de garnison n'est point arbitraire; il y a un principe dont on ne peut s'écarter : les différentes armes doivent être réparties de manière à pouvoir se former très promptement en corps d'armée sur tout point menacé, soit de la frontière par l'ennemi, soit de l'intérieur par les factions.

En France, les troupes en garnison sont sous les ordres des lieutenants généraux et des maréchaux-de-camp commandant les divisions et les subdivisions territoriales militaires; et dans chaque lieu de garnison il y a un commandant particulier qui répond de la sûreté de la place, qui règle le service, et qui est spécialement chargé de la police militaire. C'est à lui que les habitants doivent adresser les plaintes qu'ils ont à porter contre les soldats.

La vie de garnison convient peu au caractère français : la répétition monotone et journalière des mêmes exercices, des mêmes devoirs, fatigue et ennue le soldat, et tend à rétrécir et à amortir l'esprit, l'imagination et les facultés de l'officier. On use le soldat par des gardes inutiles et trop répétées; on lui prend ordinairement une nuit sur quatre, tant il y a en France un luxe désespérant de sentinelles. L'officier, trop abandonné à lui-même, ne sait souvent que faire de son temps, et les vingt-quatre heures de la journée, surtout dans les petites garnisons, sont pour lui un supplice de tous les jours. On n'a pas su jusqu'à présent tirer parti en temps de paix des forces physiques et intellectuelles de l'armée. Divers essais ont été tentés, on les continue : puisent-ils bientôt réussir et amener un résultat avantageux! Lorsque toute une nation est en progrès, l'armée ne saurait rester stationnaire et inutile dans les garnisons.

Autrefois, lorsque l'armée se recrutait sur la place publique, les villes faisaient valoir leurs privilèges pour s'exempter du séjour des gens de guerre, tant on craignait les désordres d'une soldatesque ti-

rée de la lie du peuple. Les temps bien changés, et, depuis l'organe d'une armée nationale, il est des villes en France qui ne voudraient séder une garnison; quelques-unes même souvent est avantage, et l que, lors des élections, la promesse d'y envoyer une garnison dans la ville où le collège électoral enlève bien des su

En temps de guerre, la garnison place assiégée peut et doit offrir une brillante défense; mais alo contraste avec cette existence d'aise, uniforme et souvent pleine de des temps de paix! On a la guerre la guerre avec ce qu'elle offre de terrible, de plus difficile : isolement, privations de tout genre, de tous les moments; plus de résistance opiniâtre poussée au-delà des limites du possible, et devant, selon les circonstances, se terminer par l'anéanti presque total de la garnison. C.

**GAROFALO** (BENVENUTO TISI) né à Garofalo, près de Ferrare, et mort en 1859, appartient à la plus florissante de l'école ferrare à la splendeur de laquelle il a contribué. Après avoir été successivement élève de Panetti à Ferrare, de N. Soris oncle maternel, et de Boccacci à Mantoue, puis de L. Costa à Mantoue, Rome, où, s'étant lié d'amitié avec Raphaël, il s'appropriait autant qu'il lui était possible le style de ce maître. Le Tisi a travaillé en société avec les Dossi souvent confondu avec Jean-Baptiste venuto, qui, né comme lui, dit Garofalo, étudia aussi les ouvrages de Raphaël et poussa assez loin cette imitation quant au dessin et à la perspective comme le Tisi, il resta supérieur peintre d'Urbin sous le rapport de la hardiesse et de la solidité du coloris. Peintre de la cour de Garofalo, Jean-Baptiste a été surnommé l'*Ortolano*, par son père était jardinier.

Les ouvrages du Tisi se partagent en deux classes assez distinctes. Dans la première se rangent ceux de sa jeunesse pendant lesquels toutes les villes tentèrent des essais : ils ont entre eux assez de ressemblance; à la seconde appartiennent ceux qu'il exécuta dans le style :

9, et qui contribuèrent le plus à son renom en le plaçant au premier rang des artistes de son époque. Vasari a ses chefs-d'œuvre le *Massacre des Innocents*, la *Résurrection de la Prise de Jésus*, qu'il peignit en 1524, dans l'église de Saint-Etienne à Ferrare, en s'aidant, pour les figures, de modèles en terre, et pour les draperies, d'étoffes naturelles. Il y reconnoît parfois des traits de la sculpture du xv<sup>e</sup> siècle et une attention à la grâce; mais il en loue surtout la composition, l'expression, le coloris. Vasari vante surtout le portrait de saint Pierre Dominicain par le peintre florentin, et ne fait difficulté d'avancer que, si le chef-d'œuvre de ce peintre vénitien venait à être découvert au Ferrarais, il ne pourrait être comparé qu'à une œuvre de concurrence. Quel éloge! — Les ouvrages de Garofalo sont nombreux et fort estimés. En 1809, à la vente Le Brun, on vendit un portrait de saint Pierre (sur bois, 22 pieds  $\frac{1}{2}$  sur 16) pour 3,650 fr. Le Musée du Louvre possède deux portraits du Tisi par lui-même. Il a possédé le tableau de la Vierge, saint Jean-Baptiste et sainte Anne, qu'il peignit en 1533 pour l'église de S. Esté. Le Tisi a signé ses ouvrages de son nom, en italien *garofano*, ou au lieu de sa naissance, dont le nom est par une lettre seulement : cette fleur.

L. C. S.

**GAZONNE.** La Garonne, à laquelle les habitants refusent la qualification de rivière, sous le vain prétexte qu'elle change de nom avant d'arriver à la mer, prend son nom dans les Pyrénées, sur le territoire de la commune de Vieille-Lande, au lieu dit d'Artigues-Tellines, au lieu dit de *Goucou*. Là un gouffre qui fournit, par deux branches, la plus grande partie de ses eaux, et qui se dirigeant en France au Pont-du-Var, commence le cours qu'elle doit traverser dans les départements de la Gironne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne, de la Gironde, jusqu'à l'océan. Durant ce cours, évalué à 1,200 kilomètres, dont 75,000 flottables et 450,000 navigables, la Garonne reçoit

de nombreux affluents; les principaux sont : à droite, le Ger, le Salat, la Rize, l'Ariège, le Tarn, le Lot, le Drot, la Dordogne; à gauche, la Pique, la Neste, la Save, le Gers, la Baïse, l'Avance, le Ciron.

La largeur et la profondeur de la Garonne varient beaucoup : devant Bordeaux, où cette rivière en décrivant un croissant, forme le gracieux port de la *Lune*, ainsi qu'on le nommait autrefois, la moyenne de cette largeur est de 548 mètres. Quelques lieues plus bas, à Margaux, elle est de 1,300 mètres, et au point de sa jonction avec la Dordogne de 2,160 mètres. Après cette jonction opérée au lieu dit le *Bec d'Ambez*, la Garonne, que l'on nomme dès lors la *Gironde*, prend un développement tel qu'on doit la considérer comme un véritable bras de mer, et que le spectateur placé sur l'une de ses rives a souvent de la peine à apercevoir l'autre. A Thalais, la largeur de la Gironde est de 12,000 mètres. Passé ce point, le fleuve se rétrécit tout à coup, de telle sorte qu'en se jetant dans la mer, en face du magnifique phare de Cordouan, destiné à éclairer son embouchure, cette largeur n'est plus que de 4,000 mètres environ.

La profondeur varie beaucoup aussi, et sur grand nombre de points des bancs de sable gênent la navigation. Néanmoins il n'est pas rare de voir dans le port de Bordeaux des navires de 400 tonneaux et au-dessus. Voy. BORDEAUX et GIRONDE.

La vitesse moyenne de la Garonne, observée dans le département de la Gironde, est, à moitié jusan, de 400 mètres par heure; dans les crues, elle peut aller jusqu'à 6,000 mètres et au-delà.

C'est à la nature des terres qu'arrosent cette rivière et ses affluents qu'elle doit les immenses quantités de limon qui troublent ses eaux et causent un si grand préjudice au port de Bordeaux. Ses débordements fréquents sont aussi l'occasion d'immenses dégâts pour les campagnes environnantes; dans ces sortes de circonstances, il n'est pas rare de la voir s'élever à 8 et 9 mètres au-dessus de son niveau ordinaire. Quant aux marées journalières, elles sont, devant Bordeaux, de 5<sup>m</sup>, 50.

D'immenses travaux se font depuis

quelques années pour rétrécir le lit de la Garonne, trop large sur un grand nombre de points, et pour faciliter ainsi la navigation d'une rivière qui a l'avantage de mettre deux mers en communication, l'Océan et la Méditerranée (*voy. canal du MIDI*). Il est aussi question de l'établissement d'un canal latéral de Toulouse à Castex (Gironde), pour lequel les Chambres ont voté dernièrement une subvention de 40 millions. A. P. L.

**GARONNE** (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-). Formé d'une partie de l'ancien Languedoc et de l'ancienne Gascogne, il a pour limites, au nord, le département de Tarn-et-Garonne; à l'est, ceux du Tarn, de l'Aude et de l'Ariège; à l'ouest, ceux du Gers et des Hautes-Pyrénées; la grande chaîne des montagnes de ce nom le sépare au sud de l'Espagne. Il est par conséquent un de nos départements *frontières*. Son territoire, adossé aux Pyrénées (*voy. l'article*), est compris tout entier dans le bassin de la Garonne, et la pente générale, indiquée par la direction de ce fleuve, y est du sud au nord-est. La Garonne (*voy.*) y pénètre à peu de distance de sa source, près du village de Saint-Béat : elle y a par conséquent son cours supérieur et elle lui donne son nom. Elle le traverse en entier du sud au nord, y recevant par la droite le Salat et l'Ariège. Ce sont, avec le Tarn, qui arrose sa partie septentrionale, les cours d'eau les plus importants du département. Le sol, dans la partie méridionale, est hérissé de sommets qui figurent au rang des plus élevés de la chaîne entière : ce sont principalement le pic oriental de la Maladetta, qui a 3,404 mètres de hauteur; le pic de Perdighero, haut de 3,220 mètres; le pic de Maupas, de 3,110, et le pic de Quairot, de 3,059; un grand nombre d'autres ont de 1,500 à 2,000 mètres d'élévation. Ces sommets sont couverts pour la plupart de neiges éternelles; souvent ils sont séparés par des cols étroits qui servent de passage quand la fonte est arrivée. Ces *ports*, ainsi qu'on les appelle dans les Pyrénées, sont parfois situés à une très grande hauteur; celui d'Oo, entre autres, est à 3,002 mètres. De ces points, l'œil du voyageur voit parfois, avec une admira-

tion mêlée d'émoi, d'immenses glaciers sur sa tête, des abîmes sans fond sur ses pieds. Toutes les beautés que peut présenter une nature âpre et sauvage trouvent dans cette partie du territoire de la Haute-Garonne. On y remarque un grand nombre de grottes profondes des plus riches cristallisations : les plus renommées sont celles de Garga de Montrejean, qui servent souvent de prison féodale. Des lacs souvent vastes et très profonds, encaissés dans les sommets à une hauteur considérable, doivent être également cités par leurs curiosités naturelles du pays. Le plus important est, aux environs de Bagat de-Luchon, celui de Seculejo, duquel est une cascade du plus majestueux aspect. Le lac est à 1,853 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cette partie du département n'a pas moins d'intérêt par son rapport minéralogique. Les flancs des montagnes recèlent en abondance le cuivre, le plomb, l'antimoine, qui y donnent lieu, surtout le premier, à des exploitations assez importantes. La houille s'y trouve, mais n'est point exploitée. On recueille des paillettes de charbon dans les sables de la Garonne et dans quelques autres rivières. Plusieurs sources d'eaux thermales et minérales, desquelles un grand nombre de étrangers viennent chaque année pour la guérison de leurs maux, sont dans le pays, et dont l'existence vient en conséquence l'origine d'une industrie notable pour le département. La valeur totale de l'industrie minière était officiellement évaluée, en 1845, à la somme de 1,539,345 francs.

Le règne végétal présente, dans la région montagneuse, une grande variété de plantes. On y trouve, avec toute la flore des Alpes, des espèces qu'on croyait appartenir qu'aux contrées hyperboréennes. Les forêts sont peuplées par les arbres indigènes à notre sol, et fournissent de beaux bois pour les constructions navales. Le terrain, très gras d

parties basses, est propre à la culture. Voici ce qu'on se trouvait récolté, sous le rapport agricole, en 1834, sur une superficie totale, qui était de 618,558 hectares ou 313 lieues carrées : en terres labourables, 352,418 ou plus de moitié; en prés, 29,637; en vignes, 48,908; en bois, 87,140; les landes, pâtis et bruyères ne figuraient que pour 46,194 hectares, qui occupent un treizième. Ce département est un de ceux où la culture des céréales est le mieux entendue. Le labourage s'exécute dans la plus grande partie du pays au moyen des bœufs. Le produit annuel du sol dépense de près de moitié la consommation locale. La récolte s'est élevée, en 1833, à 2,219,358 hectolitres, dont la moitié environ en froment. Le maïs est employé pour une quantité importante sur cette somme de produits; il est cultivé en grand sur tous les points du département, et y sert à élever un grand nombre de volailles qui deviennent un objet intéressant d'exportation. Les prairies artificielles sont encore peu considérables; les vignobles sont en général de qualité ordinaire: on en évalue le produit annuel à 470,000 hectolitres. Les arbres fruitiers sont variés et leurs produits exportables; dans le nombre figurent beaucoup d'orangers, qu'on cultive surtout pour les fleurs. L'éducation des abeilles est aussi presque partout un objet de commerce; celle du ver à soie est encore plus répandue; on évaluait, en 1834, à 24,000 environ le nombre des mûriers existant dans le département, quantité à peu près double, au surplus, de celle que comptait l'année 1820. On estimait, en 1830, le nombre des animaux de race bovine à 96,420, et ceux de race ovine, qui se sont améliorés dans ces derniers temps par des croisements avec les mérinos, à 363,400; un grand nombre de ces troupeaux sont transhumants. On pouvait y avoir, à la même époque, de 20,000 à 20,000 chevaux ou mulets, dont quelques races sont fort belles. Le revenu territorial est porté, d'après des évaluations qui ont vieilli, à 22,448,000 francs. Quant au règne animal, il présente, indépendamment des animaux domestiques que nous venons de nommer, l'aigle et

l'ours, qui habitent les hautes montagnes; le loup et le renard descendent plus bas et sont plus communs; le sanglier, l'isar et toutes les sortes de gibier se trouvent encore en grande abondance. Les rivières et les lacs sont très poissonneux; on y pêche la lamproie, l'esturgeon, l'alose, le saumon, etc. L'homme est en général bien constitué, quoique de petite taille. Sous l'influence d'une température douce et salubre, sa vie est plus ordinairement soustraite aux maux qui l'assiègent ailleurs; les maladies catarrhales et rhumatismales sont les plus communes; les goîtres se rencontrent fréquemment dans la partie montagneuse. Le climat varie beaucoup au reste, comme partout, suivant l'élévation et l'exposition du sol. De l'ouest souffle le plus fréquemment un vent appelé *cers*, dont l'influence est quelquefois funeste à l'économie animale, mais plus souvent encore aux moissons, sur lesquelles il chasse des nuages formés dans les Pyrénées, et qui recèlent un fléau dévastateur. Nulle contrée n'est, en effet, plus souvent ravagée par la grêle; et c'est aussi dans ce département qu'a été établie la première société d'assurance mutuelle contre ce fléau.

Bien que l'industrie ait fait peu de progrès dans la Haute-Garonne, les produits du sol minéralogique et agricole indiqués plus haut deviennent l'objet d'un commerce étendu. Il faut ajouter à ces objets des draps grossiers, des cuirs, des chapeaux, etc. Les relations s'établissent avec les départements circonvoisins au moyen de 7 routes royales et de 30 routes départementales ayant un parcours total de 1,100 kilomètres. Les communications vicinales, qui appellent de grands perfectionnements, sont au nombre de 6,594, et ont 12,857 kilomètres de développement. La portion navigable des rivières du département a 180 kilomètres d'étendue. A son chef-lieu commence le célèbre canal du Midi (voy.) ou du Languedoc, qui a, dans la Haute-Garonne, 51,537 mètres de cours. Le nombre des foires est de 356.

La population s'élevait, d'après le dernier recensement officiel de 1836, à 454,727 individus, à raison de 1,453 par lieue carrée. Elle s'est accrue, de 1801 à 1836, de 87,176, ou de plus d'un cin-



de Gellert. En 1767, il re-  
 çut de sa mère et vécut plu-  
 sieurs années pour elle et  
 philosophie. Après la mort de  
 son père, il fut nommé professeur de phi-  
 losophie à Leipzig et y donna des leçons  
 pendant plusieurs années. Mais, dès  
 qu'il commença à s'occuper de son  
 bien-être, le dérangement de sa santé le con-  
 força de renoncer à tout emploi pu-  
 blic, et toute paisible, n'en fut pas  
 moins d'utiles travaux. De nom-  
 breuses productions littéraires et philo-  
 sophiques témoignèrent de la richesse de  
 son esprit et lui firent une grande répu-  
 tation de penseur et comme écri-  
 vain. Ses dernières années de sa vie,  
 consacrées à l'étude et à l'amitié,  
 furent troublées par une maladie aussi  
 pénible et douloureuse qu'il supporta  
 avec une patience touchante, la plus admirable  
 que l'on ait vue. Garve mourut le 1<sup>er</sup> décem-  
 bre 1792, après avoir été nommé mem-  
 bre de l'Académie des sciences de Berlin.  
 Son caractère avait quelque chose de so-  
 phistique et c'est moins un éloge qu'une  
 remarque que sa vie fut celle d'un  
 sage.

Garve fut un philosophe populaire et  
 simple, à la fois indépendant et atten-  
 tif, respectueux de l'autorité, un moraliste d'un  
 bon sens, un écrivain utile et classique.  
 En tant que philosophe, il prenait peu de  
 part aux spéculations métaphysiques, et il  
 se préoccupa que dans un intérêt pra-  
 tique de la nature humaine, telle qu'elle  
 est, l'observateur attentif de la vie  
 de lui-même, était l'objet prin-  
 cipal de son étude. La psychologie expé-  
 rimentale, la philosophie littéraire, la  
 morale, lui doivent un grand nombre  
 de productions utiles et intéressantes. Ses nom-  
 breuses productions, modèles de ce style tempéré,  
 simple, élégant avec simplicité, tou-  
 chant et abondant sans prolixité, qui  
 se trouvent dans ses livres dogmatiques qui  
 sont destinés aux savants qu'aux es-  
 prits vulgaires, offrent une lecture aussi

utile que agréable. Garve, comme  
 les autres, d'occuper les loisirs et de  
 faire diversion aux souffrances de l'écri-  
 vain, s'ils manquent de chaleur, d'origi-  
 nalité, de hardiesse, de profondeur, ils  
 sont aussi exempts de ces écarts d'imagi-  
 nation, de ces paradoxes dangereux, de  
 ces erreurs brillantes qui souvent se mê-  
 lent à ces hautes qualités et déparent les  
 plus nobles productions.

Les ouvrages de Garve ont paru sous  
 les titres suivants : 1<sup>o</sup> *Sammlung einiger  
 Abhandlungen*, Recueil de plusieurs es-  
 sais insérés d'abord dans la *Neue  
 Bibliothek der belles-lettres* (1757-  
 1765), Leipzig, 1779. On y remarque  
 surtout un essai sur l'*Examen des ca-  
 pacités*; des *Observations sur la Morale  
 de Gellert, sur ses écrits et son ca-  
 ractère*; des *Pensées sur l'intérêt litté-  
 raire*. 2<sup>o</sup> *Versuche über verschiedene  
 Gegenstände*, Essais sur divers sujets de  
 morale, de littérature et de la vie sociale,  
 5 vol., Breslau, 1792-1802 : les plus  
 importants de ces essais sont ceux sur la  
*Patience*; sur l'*Irrésolution*; *Observa-  
 tions sur l'art de penser*; sur les *Rôles  
 des aliénés dans les pièces de Shaks-  
 peare*, et sur le caractère d'Hamlet;  
 un traité fort étendu sur la *Société  
 et la solitude*, et un autre sur l'*existence  
 de Dieu*. Ce dernier traité, qui a aussi  
 été publié séparément (Breslau, 1802,  
 in-12), est une protestation contre cette  
 partie de la critique de Kant où ce phi-  
 losophe établit que toute connaissance de  
 Dieu par voie spéculative est impossible.  
 Garve admet, avec Kant, l'impossibilité  
 de démontrer rigoureusement l'existence  
 de Dieu; mais il soutient que la foi en  
 cette vérité suprême peut se raisonner et  
 se changer en une conviction fondée sur  
 le développement des sentiments huma-  
 ins et sur l'observation de la nature  
 extérieure, et que cette conviction a be-  
 soin de se renouveler, de se retremper en  
 quelque sorte, avec le progrès des con-  
 naissances, et selon les lumières de cha-  
 que époque. Considéré ainsi, ce traité  
 remplit parfaitement son but. 3<sup>o</sup> *Ver-  
 mischte*, ouvrages divers, Bres-  
 lau, 1791. Dans ces mélan-  
 ges, on trouve un *Essai sur la popu-  
 larité* et un *Essai sur l'harmonie  
 de la nature*; sur les chan-

parlé, et dans lequel, outre la France, il visita aussi l'Allemagne et l'Italie (1763-65). A son retour en Angleterre, il remonta sur la scène, mais renonça à créer des rôles nouveaux; sa renommée, au surplus, suffisait pour remplir la salle toutes les fois qu'il jouait un de ceux auxquels il avait donné un cachet inimitable. Ce fut le 10 juin 1776 qu'il y parut pour la dernière fois; un discours qu'il voulut adresser au public fut interrompu par ses larmes, et tous ses auditeurs se retirèrent avec une émotion presque égale à la sienne. Quoique Garrick n'eût pas encore soixante ans et ne parût pas en avoir trente sur la scène, de graves infirmités nécessitaient cette retraite. Il y survécut peu et fut ravi aux arts et à sa patrie le 20 janvier 1779. Une pompe vraiment royale présida à ses funérailles; le drap mortuaire fut tenu par le duc de Devonshire et les plus grands seigneurs des trois royaumes; et, après l'office célébré par l'évêque de Cantorbéry, Garrick fut inhumé, près de son poète, dans cette abbaye de Westminster où reposent toutes les célébrités britanniques.

La vie de Garrick a été écrite par deux de ses compatriotes, Davies (Londres, 1780, 2 vol.) et Murphy (1799); ces deux biographies ont été traduites dans notre langue, l'une par M. Marignie, l'autre par M. Defauconpret : cette dernière fait partie de la *Collection des mémoires dramatiques*. On a aussi publié en français deux volumes de ses *Œuvres*, traduites par la baronne de Vasse, Paris, 1784.

Garrick n'eut point d'enfant de l'union qu'il avait contractée à l'âge de 30 ans avec M<sup>lle</sup> Violetti, danseuse autrichienne malgré son nom italien\*, et qui était alors une des plus belles femmes de l'Europe. Il l'aimait tendrement et elle l'accompagna dans ses voyages. Il est pénible d'avoir à dire que cette veuve, à laquelle il laissait une fortune de plus de 100,000 fr. de rente, ne se trouva passans doute assez riche pour lui faire élever un monument funéraire, et que l'un des amis du grand acteur, M. Albany Wallis, dut, à

(\*) Son nom allemand et véritable était Eva-Maria Veigel; elle était née à Vienne en 1724. Après y avoir dansé le ballet avec succès, elle fut engagée à Londres en 1744. Garrick l'épousa en 1749.

ses propres frais, réparer cette négligence. Mistress Garrick est morte presque centenaire en 1822, fait qui vient à l'appui d'un axiome bien connu de Fontenelle et auquel ce philosophe avait déjà donné l'autorité de son exemple.

**M. O. GARROTTE**, supplice usité en Espagne pour donner la mort par strangulation sans suspension, et dans lequel on passe autour du cou du patient, assis sur une sellette adossée à un poteau (*sup. STRANGULATION*), une corde que l'on tend à l'aide d'un bâton ou *garrot*, ou bien un collier brisé dont un mécanisme quelconque fait rapprocher les branches. Les inquisiteurs accordaient comme grâce d'usage ainsi étranglés, avant d'être brûlés, aux condamnés repentants, ce qui ne les empêchait pas de souffrir beaucoup lorsque le bourreau était mal exercé. Llorca raconte (*Hist. de l'Inq.*, t. III, p. 421) un *auto-da-fé* de Cuença, du 29 juillet 1654, dans lequel un pauvre Juif condamné, s'apercevant sur le bûcher que le bourreau s'y prenait mal pour étrangler les condamnés, lui dit : « Pierre, si tu me trangles aussi mal que ces deux pauvres diables, tu feras mieux de me brûler ».

On employait aussi le garrot dans la torture : alors il s'exerçait contre les membres du malheureux accusé en lui faisant entrer les cordes qui l'attachaient plus ou moins profondément dans les chairs.

**GARVE** (CHRISTIAN), un de ces esprits de second ordre qui rendent souvent plus de services réels que les hommes de génie, naquit à Breslau le 7 janvier 1743, d'un père de parents protestants appartenant à la bourgeoisie aisée. Après la mort prématurée de son père, sa mère, digne et pieux pareil fils, lui fit donner une éducation distinguée qu'elle surveilla elle-même avec autant d'intelligence que de sollicitude. En retour, la piété filiale de Garve lui voua un véritable culte de vénération et de reconnaissance. Admis à l'université de Francfort-sur-l'Oder, l'étude de sa santé l'ayant obligé de renoncer à sa carrière ecclésiastique, il cultiva principalement la philosophie et les mathématiques sous la direction de Baumgarten, philosophe de l'école de Wolf et inventeur du nom de l'esthétique. De là il se rendit à Halle, puis à Leipzig, où il



de Gellert. En 1767, il re-  
 çut de sa mère et vécut plu-  
 sieurs années uniquement pour elle et  
 la philosophie. Après la mort de  
 son père, il fut nommé professeur de phi-  
 losophie à Leipzig et y donna des leçons  
 avec beaucoup de succès. Mais, dès  
 l'âge de vingt ans, le dérangement  
 de sa santé le contraignit de  
 renoncer à tout emploi pu-  
 blic, toute paisible, n'en fut pas  
 moins d'utiles travaux. De nom-  
 breuses productions littéraires et philo-  
 sophiques témoignèrent de la richesse de  
 son esprit et lui firent une grande répu-  
 tation. Garve mourut le 1<sup>er</sup> décem-  
 bre 1785, après avoir été nommé mem-  
 bre de l'Académie des sciences de Berlin.  
 Son caractère avait quelque chose de so-  
 phistique et c'est moins un éloge qu'une  
 remarque que sa vie fut celle d'un  
 sage.

Garve fut un philosophe populaire et  
 accessible, à la fois indépendant et atten-  
 tif de l'autorité, un moraliste d'un  
 bon sens, un écrivain utile et classique.  
 Dans ses productions philosophiques, il  
 se livre à des spéculations métaphysiques, et il  
 s'occupe que dans un intérêt pra-  
 tique de la nature humaine, telle qu'elle  
 se présente à l'observateur attentif de la vie  
 de lui-même, était l'objet prin-  
 cipal de son étude. La psychologie expé-  
 rimentale, la philosophie littéraire, la  
 morale, lui ont servi de grands objets  
 de méditation et d'intérêt. Ses nom-  
 breuses productions, modèles de ce style tempéré,  
 simple et élégant avec simplicité, tou-  
 jours clair et abondant sans prolixité, qui  
 se trouve dans les livres dogmatiques qui  
 ne sont pas moins utiles qu'aux es-  
 tètes, offrent une lecture aussi  
 agréable que solide. Présentés, la plupart,  
 sous la forme d'essai, ils assurent à leur au-  
 teur un rang distingué parmi les meil-  
 leurs écrivains de sa nation, tout près  
 de Lessing et de Lessing. Conçus  
 seulement du sens commun,  
 ils n'ont d'autre ambition que celle d'instrui-

re les autres, d'occuper les loisirs et de  
 faire diversion aux souffrances de l'écri-  
 vain, s'ils manquent de chaleur, d'origi-  
 nalité, de hardiesse, de profondeur, ils  
 sont aussi exempts de ces écarts d'imagi-  
 nation, de ces paradoxes dangereux, de  
 ces erreurs brillantes qui souvent se mê-  
 lent à ces hautes qualités et déparent les  
 plus nobles productions.

Les ouvrages de Garve ont paru sous  
 les titres suivants : 1<sup>o</sup> *Sammlung einiger  
 Abhandlungen*, Recueil de plusieurs es-  
 sais insérés d'abord dans la *Nouvelle  
 Bibliothèque des belles-lettres* (1757-  
 1765), Leipzig, 1779. On y remarque  
 surtout un essai sur l'*Examen des ca-  
 pacités*; des *Observations sur la Morale  
 de Gellert, sur ses écrits et son ca-  
 ractère*; des *Pensées sur l'intérêt litté-  
 raire*. 2<sup>o</sup> *Versuche über verschiedene  
 Gegenstände*, Essais sur divers sujets de  
 morale, de littérature et de la vie sociale,  
 5 vol., Breslau, 1792-1802 : les plus  
 importants de ces essais sont ceux sur la  
*Patience*; sur l'*Irrésolution*; *Observa-  
 tions sur l'art de penser*; sur les *Rôles  
 des aliénés dans les pièces de Shaks-  
 peare*, et sur le caractère d'Hamlet;  
 un traité fort étendu sur la *Société  
 et la solitude*, et un autre sur l'*existence  
 de Dieu*. Ce dernier traité, qui a aussi  
 été publié séparément (Breslau, 1802,  
 in-12), est une protestation contre cette  
 partie de la critique de Kant où ce phi-  
 losophe établit que toute connaissance de  
 Dieu par voie spéculative est impossible.  
 Garve admet, avec Kant, l'impossibilité  
 de démontrer rigoureusement l'existence  
 de Dieu; mais il soutient que la foi en  
 cette vérité suprême peut se raisonner et  
 se changer en une conviction fondée sur  
 le développement des sentiments huma-  
 ins et sur l'observation de la nature  
 extérieure, et que cette conviction a be-  
 soin de se renouveler, de se retremper en  
 quelque sorte, avec le progrès des con-  
 naissances, et selon les lumières de cha-  
 que époque. Considéré ainsi, ce traité  
 remplit parfaitement son but. 3<sup>o</sup> *Ver-  
 mischte Aufsätze*, morceaux divers, Bres-  
 lau, 1796-1800, 2 vol. Dans ces mélan-  
 ges, on remarque un Essai sur la popu-  
 larité du style, un autre sur l'harmonie  
 de la vertu et du bonheur; sur les chan-

gements survenus en notre temps dans la pédagogie, la théologie et la politique; le christianisme considéré comme système de doctrines et comme institution; un fragment sur les limites de l'obéissance civile et sur la différence de la théorie à la pratique. 4° *Uebersicht der vornehmsten Principien der Sittenlehre*, Revue des premiers principes de morale proposés depuis Aristote jusqu'à Kant, 1798. Cet excellent morceau de critique philosophique sert d'abord d'introduction à la traduction de la Morale d'Aristote. 5° *Eigene Betrachtungen über die allgemeinsten Grundsätze der Sittenlehre*, Considérations sur les principes les plus généraux de la morale, Breslau, 1798. C'est là que Garve, sans admettre de principe suprême et unique, fait consister la moralité dans la conformité de nos actes avec des maximes telles qu'elles puissent s'appliquer à l'homme tout entier et dans toutes les circonstances; et ces règles, selon lui, sont les principes de la vertu, de la convenance, de la bienveillance et de l'ordre. On voit que Garve admet une double moralité, une moralité proprement dite et une moralité plus étendue, qui, outre l'honnêteté, embrasse les règles de bienséance, d'ordre, et cette bienveillance qui donne à la vertu des formes aimables. La moralité est l'austérité du Misanthrope, tempérée par la douceur de Philinte. 6° *Notes et commentaires philosophiques*, relatifs au traité des *Offices* de Cicéron, ouvrage d'une haute importance, entrepris à l'invitation de Frédéric II, et dont la 5° édition parut à Breslau, 1801, 4 vol. in-8°, avec un *Essai sur l'accord de la morale avec la politique*, seul ouvrage de Garve qui, à notre connaissance, ait été traduit en français (Berlin, 1789).

Garve se rendit utile par plusieurs traductions estimées. Outre la Morale et la Politique d'Aristote, avec notes et commentaires, et les *Offices* de Cicéron, il traduisit de l'anglais en allemand les *Recherches* de Burke *sur le beau et le sublime* et l'*Essai* de Gérard *sur le Génie*; la *Philosophie morale* de Ferguson, et les *Principes de morale et de politique* de W. Paley; les *Recherches sur le paupérisme*, par Macferlan, et le grand ouvrage d'A-

dam Smith, sur la *Richesse des Nations*. On a, de plus, de lui un ouvrage intéressant sur Frédéric II : *Fragmente der Schilderung des Geistes und der Regierung Friedrich's II*, nouv. édit., 2 vol. in-12, et un grand nombre de lettres à une amie (*Briefe an eine Freundin*, 1801), à Felix Weisse et à sa mère (1830). Beaucoup de ces renferment des notices instructives qui peuvent être consultées avec fruit pour les détails de l'histoire littéraire de la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. J.

**GASCOGNE.** La portion de la Gaule qui portait, au temps des Romains, le nom de Novempopulanie et de *Terra Aquitana*, ne prit celui de Gascogne qu'après que les *Vascones* eurent cédé à la puissance des Goths, franchis les Pyrénées pour venir dans cette contrée, d'abord militairement et plus tard d'une manière régulière et durable.

L'origine de ce peuple a été et est encore très controversée. Quelques historiens le font descendre des Cantabres, très célèbres, aux temps des anciens Romains, par leur indomptable courage. Ils ont voulu voir dans les Vascons un peuple étranger forcé de plier sous la puissance des vainqueurs du monde et finalement conduit à adopter leurs mœurs, leurs habitudes et jusqu'à leur langue, mais tout-à-fait différente de celle des Scauldunac (*voy. BASQUE*), qu'elles habitassent l'une et l'autre le même territoire. Enfin un troisième système, que partage plus généralement l'école moderne, consiste à confondre les Vascons avec les Ibères (*voy.*), qui ont peuplé la plaine à laquelle sert de limite occidentale la rive gauche de la Garonne. Retiré sur le sommet des Pyrénées, ce peuple aurait conservé la pureté de sa race, tandis que ses frères de la plaine seraient vus progressivement mêlés avec les diverses peuplades germaniques qui venaient partager leur territoire.

Quoi qu'il en soit, l'invasion des Vascons eut lieu vers l'an 500. Les détails transmis par les auteurs qui ont conservé le souvenir de l'é-

peuple dans la Novempopul-  
thréenne, comme le prouve  
le concile d'Agde tenu en  
602, capable de nous faire sen-  
tir que ses mœurs avaient conservé  
un caractère primitif et combien en-  
vahir les possesseurs du pays à  
pareils hôtes, soit qu'ils vins-  
sent à leurs foyers comme des  
vainqueurs, ceux-ci avaient réclamé le  
secours de la tyrannie franque, ou  
étrangers demandant l'hos-  
pitalité comme des vainqueurs.  
En effet, non-seulement parmi  
ces hordes indisciplinées, des  
hommes tels que *Lupus*, *Asnarius*, etc.,  
jusqu'à un archevêque d'Auch  
dans les archives de ce siège  
de *Porcarius*.

plusieurs expéditions furent  
faites contre eux; en vain ces expé-  
ditions, notamment celle de 602, com-  
mencées par les deux frères Thierry de  
Bavière et Théodebert d'Austrasie,  
essuyèrent-elles à les battre, à faire leurs  
vassaux, à leur imposer des tri-  
butions, à leur résister opiniâtre, l'avan-  
ture de venir à habiter un pays  
étranger, firent qu'ils se maintin-  
rent dans leur conquête, qu'ils s'y éta-  
blirent, et qu'ils donnèrent  
nom à la province où déjà de-  
puis ils étaient parvenus à  
gouverner régulièrement sous la  
direction de chefs héréditaires portant le  
nom de ducs. La race de ces ducs était  
de la famille régnante de France;  
le premier duc était second fils de Caribert, à  
la mort de son frère avait cédé le  
pays à son frère, l'Agenois et le Périgord; elle  
fut celle de la personne de Louis d'Ar-  
c de Nemours, tué en 1505 à  
la bataille de Cérisesoles.

Avant de mourir Charles-  
le Gros partagea ses vastes états entre  
son fils Carloman, Pepin et Griffon.  
La répartition remarquable et qui  
fut la position particulière de  
ces trois royaumes, ni l'Aquitaine, ni la pre-  
mière, ni la Vasconie, qui  
fut alors tout le pays situé entre  
les Pyrénées et l'Océan, ne  
fut comprise dans ce partage.  
Après la mort de ce guer-

rier célèbre éclatèrent de nouveau, entre  
ses successeurs et les différents états du  
midi de la Gaule, ces collisions sanglantes  
que soutint longtemps Hunald ou Hün-  
naud, duc d'Aquitaine, fils et successeur  
d'Eudes, lui-même fils de Boggis, et qui  
furent ensuite reprises avec un nouvel  
acharnement, après la défaite de ce duc  
et sa retraite dans un couvent, par son fils  
Waifre.

Dans cette lutte, que devait terminer le  
lâche assassinat de Waifre, commis par  
l'ordre de Pepin, le 2 juin 768, les Vas-  
cons, auxiliaires des ducs d'Aquitaine,  
trouvèrent l'occasion de développer de  
nouveau l'intrepidité et l'habileté dans les  
combats qui les avaient rendus si redou-  
tables. En vain le vieux Hunald, quittant  
son monastère de l'île de Ré, voulut-il  
la recommencer plus tard : ses efforts fu-  
rent sans résultats, et Charlemagne, qui  
débutait alors dans la carrière qu'il de-  
vait parcourir avec tant de gloire, après  
l'avoir vaincu, lui assura une honorable  
retraite en Lombardie, où il mourut deux  
ans après.

Par une politique qu'il croyait de na-  
ture à lui rallier les populations soumises,  
Charlemagne laissa à Loup (*Lupus*) ou Lo-  
pez le gouvernement de la Gascogne et son  
titre de duc. Il eut lieu de s'en repentir; car  
durant ses expéditions chevaleresques au-  
delà des Pyrénées, dont la tradition lo-  
cale conserve encore le souvenir en y mê-  
lant les noms d'Olivier, de Roland et de  
tant d'autres illustrations guerrières, les  
Gascons, sous la conduite de leur duc,  
osèrent se montrer hostiles au monarque  
et encourir l'accusation d'avoir aidé au  
désastre de Roncevaux. Une mort igno-  
minieuse, disent plusieurs historiens,  
qu'eut à subir ce chef rebelle, fut le châ-  
timent de son crime. Mais toujours dis-  
posé à pardonner aux Gascons, sans doute  
à cause de leur valeur, Charlemagne in-  
stalla Adalric, fils de Lupus, dans la di-  
gnité de son père; ce qui n'empêcha pas  
ce duc, quelques années après, de lever  
encore l'étendard de la révolte, de faire  
prisonnier Charson, duc de Toulouse, qui  
était venu pour le contraindre à rentrer  
dans le devoir, et plus tard, en 812, de  
chercher à résister au roi d'Aquitaine,  
Louis, depuis empereur sous le nom de

Louis-le-Débonnaire. Mais cette dernière révolte fut désastreuse pour le chef des Gascons : il fut défait et perdit la vie, ainsi que son second fils Centulle dans un grand combat livré au-delà des monts. Le vainqueur réunit alors cette province au reste de ses états, et plaça à sa tête un certain Siguin ou Scimin, surnommé Mostellanique.

Ce dernier ayant succombé sous les coups des Normands (846), les Gascons essayèrent d'élire à sa place Garsimir, son fils, qui trouva également la mort en voulant soutenir sa nouvelle dignité. Son cousin Loup-Centulle, duc ou comte de ce pays, essaya de le venger ; mais il essuya une défaite complète.

Des arrangements faits par Pepin, fils de Louis-le-Débonnaire, investi par son père du royaume d'Aquitaine, au même titre que lui-même l'avait obtenu précédemment de Charlemagne, procurèrent enfin des jours tranquilles au duché de Gascogne, que l'on plaça dès lors sous la domination de ducs amovibles. Le premier de ces ducs fut un nommé Totilon ; il était parent de l'empereur. Cependant les Gascons n'avaient pas encore perdu le souvenir de leur ancienne indépendance, non plus que celui de la famille de Loup-Centulle, leur dernier duc héréditaire. Profitant de la confusion où les Normands jetaient les provinces méridionales, ils appelèrent pour les gouverner, même à ce qu'il paraît avec l'assentiment de Charles-le-Chauve, Sanche surnommé *Mitarra* (mot gascon qui signifie montagnard) et petit-fils de ce duc, qui vivait à la cour du comte de Castille. *Mitarra* eut pour successeur Sanche II, qui fut à son tour remplacé par Garcia, dit le Courbé. Puis vint un autre Sanche, fils de ce dernier, qui mourut en 963, après avoir marié sa fille Brisque avec Guillaume, comte de Poitiers. Béranger lui succéda comme son plus proche parent. Enfin le défaut de postérité de ce dernier appela au pouvoir Odon, neveu de Sanche, qui, mourant aussi sans héritier direct, fit passer le duché de Gascogne dans la maison de Poitiers. *Voy. GUIENNE* \*.

(\*) On peut consulter sur l'histoire des ducs et comtes de Gascogne l'*Art de vérifier les dates*, 11<sup>e</sup> partie, t. IX, p. 234. S.

Cette adjonction de la Gascogne à la Poitou et à l'Aquitaine est la cause de l'habitude où l'on a d'appeler Gascons tous les habitants des pays compris entre la Garonne et les Pyrénées. Cependant le duché de Gascogne proprement dit est loin d'avoir aussi étendu, bien qu'il comprît la Bigorre, Bordeaux, Agen, Fesques, et enfin le comté de Gascogne plus étendu de tous, que le duc nait par lui-même, qui avait son siège à Saint-Séver, ville appelée pour ce comté *Cap-de-Gascogne*. Ce comté et les évêchés d'Aire, Lescar, Oloron et Bayonne.

Au moment de la révolution française n'était plus qu'une dépendance du gouvernement de Guienne, l'un des gouvernements du Midi. Elle se composait de huit petits pays, savoir : le Condomois, l'Armagnac, le pays Basque, le Bigorre, le Comminges et le Comserans ; son administration religieuse formait un archidiocèse de neuf évêchés. Aujourd'hui, cette contrée est comprise dans les départements des Hautes-Pyrénées et des Landes (*voy. ces départements*).

Ce que nous venons de dire de la Gascogne et de ses habitants n'est que la nature à expliquer la réputation de médisance qu'on a faite à ces derniers, présentant comme le type de la nation et de la mauvaise foi. (Voy. le suivant.)

Au surplus, si les Gascons, qui sont dit être en général gens d'esprit et de bons soldats, patients et courageux, qui ont le mérite de prendre ainsi qu'Henri IV l'assurait à dire, pèchent parfois contre la modestie, presque toujours ils emploient à mettre ce péché en tact, un esprit fin, qui leur fait facilement pardonner. Sous le règne de Louis XV, un Gascon Sylva était très considéré. Un jour, le roi plaisantant sur des Gascons, Sylva prit leur défense avec chaleur. « Mais vous ne m'avez encore appris, dit le roi au duc, que vous étiez de Bordeaux ? — Si cela est, je n'aime pas à vous en parler ! »

**GAZADE**, habitude de jactance, surfaçerie dans le discours, invective attribuée aux habitants du sud-ouest de la France. La sottise le principe, et l'hyperbole le système. Chez les Gascons, le faux incontestable bravoure est par l'influence du climat, la cause imminente souvent à leur pantomime un caractère qui doit les faire passer d'accord avec la vérité. Au lieu de penser que plus d'une autre nation revendiquer ses droits d'une renommée dont on a peu légèrement fait le profit des riverains de la Garonne (précédent). La Fontaine nous en a dit comme nous lorsqu'il

un soldat gascon, d'autres disent normand, a défrayé de comitout entier avec les gascons de Crac dans son petit casaque de la pièce se prétend posée de César, quelle il a tué Pompée. Écrivant sur les prouesses du héros, en Turquie, une ville d'assaut militaire, s'il en fût! En fait de littérature, nous ne pouvons mieux que le trait suiveur contemporain venant de l'adoption d'un chef-d'œuvre étranger. Pour donner un immense succès obtenu par assurait gravement que l'on a sa traduction dans la langue originale. Boileau semble avoir écrit dans le vers suivant :  
leur gasconne en un auteur

encore de gasconnades les Gascons avec l'intention de ne les caractères de celles-ci est la sottise et l'odieuse y prend la place de genre de gasconnade n'est de terroir : par malheur, il est écrit. On sait d'ailleurs de ces stances locales il emprunte *bénite de cour*. P. A. V.

. d. G. d. M. Tome XII.

**GASPARIN** (DE), nom d'une famille de Provence, branche cadette de la maison corse des *Gaspari*, mais protestante par suite du mariage d'un de ses membres avec une fille du célèbre agronome Olivier de Serres (voy. l'article).

THOMAS-AUGUSTIN de Gasparin, général de brigade et député à la Convention nationale, chef de cette branche cadette, fut aussi celui qui le premier en fit connaître le nom. Il naquit à Orange (Vaucluse) en 1750. En 1789, il était capitaine au régiment de Picardie, où figurait également, et dans le même grade, le comte Luce de Gaspari, chef de la branche aînée. Sur la fin de 1791, le régiment de Picardie se trouvant à Sarre-Louis, il y eut une révolte parmi les soldats qui demandaient la restitution de leur masse. Le capitaine Gasparin, après d'inutiles efforts pour les ramener à l'obéissance, engagea sa fortune personnelle pour obtenir des Juifs la somme nécessaire et apaisa ainsi la sédition. Issu d'une famille noble, Gasparin n'en adopta pas moins avec chaleur les principes de la révolution dès 1789, et y resta toujours attaché. Il fut élu député à l'Assemblée législative par le département des Bouches-du-Rhône. Dans cette assemblée, il déploya une grande activité comme membre du comité militaire, où il rendit d'importants services. Lorsque les soldats mécontents qui se trouvaient au camp de Soissons se soulevèrent, le député Gasparin, chargé d'apaiser l'insurrection, fit preuve de prudence et de fermeté : sa mission fut couronnée de succès ; les soldats rentrèrent dans l'obéissance.

Réélu pour faire partie de la Convention nationale, il fut choisi pour aller porter au général Montesquiou l'arrêt qui le destituait du commandement de l'armée du Midi. Dans la discussion sur la mise en jugement de Louis XVI, il se prononça pour l'affirmative, et vota la mort sans sursis. Il se trouvait en mission à l'armée du Nord, lorsque eut lieu la défection de Dumouriez : Gasparin provoqua un décret d'accusation contre ce général, et concourut à raffermir le courage et la discipline de cette armée désorganisée par la défection de son chef. Bientôt

après, il fut nommé membre du Comité de salut public (voy. T. VI, p. 387) et eut l'honneur de partager avec Carnot la direction des opérations militaires. Il n'y resta toutefois que fort peu de temps; mais, après sa démission, l'assemblée utilisa encore son talent spécial et son patriotisme pour diverses missions difficiles dont elle le chargea. Il fut successivement envoyé dans la Vendée, près de l'armée des Alpes, et à Marseille. De là, il dut se rendre à Toulon, et l'acte le plus important de la vie de Gasparin est la direction salutaire qu'il fit imprimer au siège de cette ville, direction qui eut pour résultat de la reprendre sur les Anglais.

L'histoire du siège de Toulon est assez connue par le récit que Napoléon lui-même en a fait (*Mémoires écrits par le général Gourgaud*, t. I<sup>er</sup>, p. 1 et suiv.). Les opérations étaient confiées à un homme d'une inconcevable ignorance, le général Cartaux, et trois représentants du peuple, Albitte, Gasparin et Salicetti, devaient lui servir de conseil. Bonaparte, jeune lieutenant-colonel, arriva de Paris chargé de prendre le commandement de l'artillerie. Aucune mesure utile n'avait été prise, et grand était l'embarras du jeune officier lorsque, le général ayant voulu lui faire admirer ses dispositions, il n'en put déduire autre chose que la certitude d'un échec. «Cependant arrive à cheval le représentant du peuple, dit M. de Las Cases (dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. I<sup>er</sup> p. 183) : c'était Gasparin, homme de sens, qui avait servi Napoléon, jugeant dès cet instant toutes les circonstances environnantes et prenant audacieusement son parti, se rehausse tout à coup de six pieds, interpelle le représentant, le somme de lui faire donner la direction absolue de sa besogne, démontre sans ménagement l'ignorance inouïe de tout ce qui l'entoure, et saisit dès cet instant la direction du siège, où dès lors il commanda en maître.» «C'est au représentant Gasparin, ajoute-t-il plus loin (p. 185), que Napoléon devait d'avoir vu son plan, celui qui donna Toulon, triompher des objections des comités de la Convention. Il en conservait un souvenir reconnaissant : c'était Gasparin, disait-il, qui avait ouvert sa carrière.» A son heure

dernière, le grand homme y la disposition du testament d relativement à ce fait : da trième codicille, daté du 24 (à Longwood), on lit à l'artic

« Nous léguons cent  
« (100,000) aux fils ou petits  
« puté à la Convention Gasp  
« sentant du peuple à l'armée  
« pour avoir protégé et sancti  
« autorité le plan que nous  
« qui a valu la prise de ce  
« qui était contraire à celui  
« Comité du salut public. »  
« ajoute plus bas l'empereur,  
« par sa protection, à l'abri  
« tions de l'ignorance des  
« qui commandaient l'armée  
« rivée de mon ami Dugomm

Cependant le représentant ne s'était pas épargné au siège plusieurs fois il avait payé sonne et s'était fait remarq intrépidité à braver les dan sous le feu meurtrier des en cien soldat de Picardie s'ét dans la personne du convent la tête de l'armée républicain levé plusieurs redoutes. A l été atteint d'une fluxion de j santé s'affaiblissant chaque tage, il ne lui fut possible de nuer le siège, et on fut mè le ramener chez lui à Orang ports sur les opérations mili nuèrent à lui être adressés p et les autres chefs. Mais sa mortelle : il y succomba à l'i et quelques mois. Son cœur à la Convention, qui décrét placé au Panthéon : ce déc resta sans exécution ; le cœ ment déposé aux archives, o vait encore il y a une année

ADRIEN-ÉTIENNE-PIERR rin, pair de France, grand-Légion-d'Honneur, correspo cadémie des Sciences, etc., est général. Il naquit à Orange le : La carrière militaire était la g cupation de l'époque où le j avait à choisir la sienne. Il cavalerie, et fit ses premiè 24<sup>e</sup> régiment de dragons. Att

sur le grand-duc de Berg, il fit les camps d'Italie et de Pologne; mais par suite d'une infirmité contractée pendant la dernière, il dut renoncer à son service et se retirer dans sa famille. L'école qu'il déposa fut remplacée entre ses mains par les livres, dans lesquels il chercha les moyens de compléter l'éducation qu'il avait reçue au milieu de ces temps orageux. Tous ses instants furent alors consacrés à l'étude; il aborda toutes les sciences, mais s'adonna plus particulièrement à celles qui ont rapport à l'économie politique, à l'agriculture et à l'art vétérinaire. Ses travaux, qui attestent de profondes et consciencieuses investigations, ne méritent pas à leur auteur la reconnaissance des hommes et à fixer sur lui l'attention des corps savants. Plusieurs de ses mémoires furent couronnés par l'Institut et par diverses sociétés savantes qui presque toutes s'empresèrent de le recevoir dans leur sein.

Attaché, sous la Restauration, aux principes de l'opposition constitutionnelle, il fut appelé, peu de temps après l'adoption de juillet 1830, à la présidence de Montbrison (Loire), puis à celle de Grenoble (Isère), le 20 septembre de la même année. En 1831, aux élections générales, il fut élu l'un des députés du département de Vaucluse à la Chambre des députés. Toutes ses occupations administratives ne lui permirent pas de se rendre à Paris et de participer aux plus hautes fonctions par lesquelles le développement de la vie parlementaire, dans laquelle il n'y a plus, dans notre pays, d'incertitude possible ni d'assurance au sein du pouvoir pour celui qui l'a conquis, est d'ailleurs le plus digne de l'exercer. Pendant que M. de Gasparin était président de Grenoble, il se présenta une occasion éclatante de servir la cause de la liberté européenne. Les nombreux réfugiés français qui se trouvaient à cette époque en France se portèrent tout à coup à Paris et y formèrent un corps expéditionnaire qui avait pour but de pénétrer en Belgique et de renverser le gouvernement de Charles-Albert. Un tel acte d'hostilité, portant sur le territoire français, eût d'autant plus compromis cette paix si labo-

rieusement conservée, que les gardes nationales de l'Isère, dans la persuasion que le gouvernement français secondait secrètement cette tentative, se disposaient à se joindre aux réfugiés et à franchir avec eux les frontières de la Savoie. Lorsque ce mouvement se manifesta, M. de Gasparin se trouvait en tournée administrative: à peine en fut-il prévenu qu'il revint en toute hâte à Grenoble, passa la nuit à franchir la distance qui le séparait de la frontière sarde, détrompa les autorités municipales de chaque localité sur les prétendues intentions du gouvernement, et revint de commune en commune, dissolvant partout les gardes nationales toutes prêtes à marcher, jusqu'à Voiron, où il rencontra le corps expéditionnaire. Sans hésiter, il se présente hardiment à eux; il s'adresse à ces Italiens dans leur langue, leur annonce dans un discours énergique et ferme qu'il vient de déjouer tous leurs plans, que le salut et le repos de la France lui en ont fait un devoir; puis il les exhorte, les presse, les somme au besoin de retourner à Lyon. Le lendemain, ces hommes, fatigués la veille, reprirent la route de cette ville, escortés par la garde nationale, qui, elle aussi, avait cédé à l'ascendant d'une haute raison alliée à une grande énergie.

Cette dernière fut mise à une épreuve plus périlleuse en 1833, à l'époque de la seconde insurrection de Lyon, occasionnée par la prétention des ouvriers de la fabrique de fixer eux-mêmes le prix de leur journée. La première avait éclaté en novembre 1831, et le préfet, M. Bouvier-Dumolard, avait pactisé avec elle. Appelé à le remplacer le lendemain de l'entrée dans cette ville des forces commandées par le duc d'Orléans et le maréchal Soult, M. de Gasparin s'y trouva dans la position la plus difficile, en présence d'un danger constant, immense, inévitable: aussi ne put-il se dissimuler que le triomphe du peuple amènerait tôt ou tard une revanche. Le nouveau préfet mit tous ses soins à retarder ce funeste événement s'il ne pouvait le prévenir; et lorsqu'il éclata il chercha au moins à en atténuer la gravité en séparant la querelle industrielle de la querelle politique. Nous renvoyons le récit des

troubles de février et d'avril 1834 à l'article Lyon. Malgré tous les efforts du préfet, cette malheureuse ville fut de nouveau jetée dans les horreurs de la discorde civile. L'autorité militaire s'empara du pouvoir, et les moyens de guerre les plus destructeurs durent être employés. M. de Gasparin avait couru les plus grands dangers sans perdre un instant son sang-froid et sa résolution. Pour apprécier sa position et la responsabilité qui pesait sur lui, il faut avoir habité le Midi à cette époque et avoir été témoin de l'effervescence qui y régna. Nîmes, Avignon, Grenoble, Châlons, Dijon, toute la Bourgogne s'organisaient et allaient se joindre aux insurgés de Lyon. La terreur était universelle \*. Dans cette extrémité, où chaque instant plongeait des familles dans le deuil et la misère, M. de Gasparin fit de son hôtel le centre de toutes les opérations; il n'hésitait pas à s'exposer personnellement aux coups des rebelles. Énergique et ferme, il en imposa aux uns et prévint le découragement chez les autres par l'exemple de sa confiance. Une telle conduite ne pouvait rester sans récompense de la part du gouvernement: par ordonnance du 19 avril 1834, M. de Gasparin fut élevé à la pairie. Néanmoins il continua près d'une année encore à administrer le département du Rhône et à veiller aux intérêts d'une ville où l'estime et l'affection des citoyens paisibles et soumis aux lois le consolait d'avoir eu à remplir des devoirs rigoureux dont avait gémi son humanité. Le 4 avril 1835, peu de temps après la crise ministérielle du mois de mars, à la suite de laquelle M. le duc de Broglie avait pris la présidence du conseil des ministres, où siégeaient avec lui MM. Guizot, Humann, Duchâtel, comte de Rigny, Thiers, etc., le préfet du Rhône fut appelé au poste, créé pour lui, de sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur. Il n'y a qu'une voix sur la capacité administrative dont M. de Gasparin fit preuve dans cette charge importante, surtout en rendant à l'expédition des grandes affaires de ce département l'activité qu'elle avait perdue.

Lors de la formation du ministère du 6 septembre 1836, M. de Gasparin, de

(\*) *Voir Lesur, Annuaire pour 1834, p. 172.*

sous-secrétaire d'état, devint le ministre de l'intérieur. Il eut le désavantage d'être pour la première fois à la Chambre législative en cette qualité. L'ancien sous-secrétaire de cette Chambre et celui de cette tribune douteuse quand on y monte pour la première fois, lui manquaient aussi échoua-t-il lorsque, dans la nuit des 13 et 14 janvier 1837, il se présenta pour prendre la parole dans la Chambre relative au trop fameux Comte de Montalivet, qui avait été agent secret en Suisse à l'insu de la diplomatie par la police de l'intérieur, contre lequel on avait voulu prendre sur lui toute la responsabilité d'une affaire jusqu'à ce jour restée sous l'administration de l'ancien ministre, les affaires du pays furent traitées avec habileté, et l'organisation des hospices, la législation des aliénés, les prisons surtout, doivent à ces importantes améliorations. M. de Gasparin prit une part active à la discussion de la loi municipale, votée par le ministère le 11 février; il fut en outre occupé de préparer un projet de loi sur le système pénitentiaire (voilà la dissolution du ministère du 6 septembre arrivée le 15 avril 1837, l'a été présenté à la Chambre. Ce fut le bonheur d'accomplir un vœu réclamé depuis longtemps par la philanthropie : nous voulons la suppression des chaînes de forçats).

L'avènement du ministère de M. de Gasparin à la présidence du conseil. Il profita de ses loisirs pour assister aux séances de l'Académie des Sciences et de la Société royale d'agriculture. Il reprit ses anciens travaux sur l'agriculture rurale, et sa première candidature à l'Académie ayant échoué, il n'en reparlerait pas de nouveau avant d'avoir pu terminer l'ouvrage dont il s'occupait.

A la Chambre des pairs, où il était des membres les plus assidus, son vote et de sa parole se firent valoir au ministère, en butte à de violentes attaques partant de



tats de la chambre élective. La fameuse coalition de 1839, après avoir renversé le ministère Molé (voy.) se trouva dans l'impuissance d'en composer un nouveau. Déjà la crise avait duré pendant tout le mois de mars, sans qu'on eût rien terminé. Le cabinet du 15 avril refusant alors de porter plus longtemps le poids des affaires en affrontant tous les orages que l'intrigue plus encore que l'esprit de parti lui suscitait, on se vit obligé de recourir à un *interim* qui laissât aux chefs des nombreuses fractions de la Chambre des députés le temps de s'entendre. « Il était nécessaire, a dit le *Moniteur* dans son numéro du 1<sup>er</sup> avril 1839, qu'un ministère de transition pournût aux exigences constitutionnelles et à l'expédition des affaires. Des hommes connus par leur patriotisme, leur abnégation personnelle et leurs honorables services, ont accepté du roi cette mission de confiance et de dévouement. Ils ne furent acceptés que sous la condition expresse qu'ils cesseraient leurs fonctions aussitôt qu'un ministère définitif serait nommé, assumant du reste sur eux la pleine responsabilité de tous leurs actes. » M. de Gasparin fut l'un de ces hommes. Il était le confident de la confiance du roi qui le rappela dans le cabinet du 31 mars, il remplaça le ministère de l'intérieur, et fut chargé, par *interim*, de celui de commerce et des travaux publics. Cette mission ingrate et pénible, mais dont il se fit encore pour hâter la réforme des lois, dura pour lui jusqu'au 12 mai 1839, date de la formation d'un ministère qui sortit du centre gauche et présida par le maréchal Soult.

Indépendamment d'un assez grand nombre de mémoires académiques sur le blutage des grains, sur la culture de la safran, du safran, de l'olivier, etc., on doit à M. Adrien de Gasparin un *Manuel de l'art vétérinaire* (Paris, 1817, in-8°); un volume intitulé *Des maladies contagieuses des bêtes à laine* (1821), qui, après avoir remporté le prix proposé par la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, obtint les honneurs de la traduction en allemand; une brochure intitulée *Des propriétés considérées dans leurs*

*rapports avec l'agriculture et le sort des ouvriers* (Paris, 1821, in-8°); enfin un *Guide des propriétaires de biens ruraux affermés* (Paris, 1829, in-8°), ouvrage qui avait été couronné en 1828 par la Société royale d'agriculture.

L'agronomie, entrée en quelque sorte dans cette famille avec la fille d'Olivier de Serres, n'y est pas cultivée seulement par l'ancien ministre de l'intérieur : son frère cadet, M. AUGUSTE de Gasparin, député de la Drôme (Montélimart) depuis les élections générales du 5 nov. 1837 et réélu en 1839, s'en est occupé avec succès dans plusieurs mémoires rédigés par lui pour les sociétés d'agriculture dont il est membre. Nous citerons particulièrement ses *Considérations sur les Machines*, Paris, 1835, et une autre brochure d'une lecture aussi intéressante qu'instructive, intitulée *Du plan incliné comme grande machine agricole*, ib., même année.

Nous ne terminerons pas cette notice sans dire un mot de M. AGÉNOR de Gasparin, l'aîné des deux fils du ministre, auteur de plusieurs ouvrages et maître des requêtes au conseil d'état. Il est né en 1810. Après avoir reçu une excellente éducation, dirigée surtout vers les études économiques, il fut employé, très jeune encore, par M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, dans son cabinet, et il devint le chef de celui de son père lorsque ce dernier fut nommé, en 1836, ministre de l'intérieur. Du 31 mars au 12 mai 1839, il remplit de nouveau près de lui ces fonctions. M. de Gasparin s'est ainsi familiarisé de bonne heure avec les questions administratives les plus difficiles et a en même temps acquis l'expérience des hommes et des choses si nécessaire dans la carrière politique. Il avait à peine quitté les bancs de l'école, lorsqu'il publia ses premiers essais : *De l'amortissement* (1834) et *De la question d'Alger* (1835). Depuis lors, des études non interrompues, aidées par les plus heureuses dispositions, ont grandi son talent, et l'ouvrage intitulé *Esclavage et Traite* (Paris, 1838, in-8°), complété par une excellente brochure sur la même matière, assure au jeune publiciste une place honorable parmi les écrivains poli-

tiques. Ce n'est au reste pas seulement sous le rapport du talent que ces deux ouvrages méritent d'être remarqués : ils font surtout honneur au caractère de l'auteur, qui a eu le courage, à l'entrée d'une carrière que tout lui annonçait comme belle et facile, d'opposer la politique des honnêtes gens à l'intrigue des roués. Avec l'éloquence du cœur et de l'honnêteté, le jeune écrivain s'attaque à ces hommes « qui regardent de si haut tout projet d'amélioration morale, dont les sarcasmes intimident les hommes de bien et les poussent à l'imitation maladroite d'un vice, qui, Dieu merci, est encore sur leurs lèvres plus que dans leurs âmes.... » « J'ai déjà déclaré la guerre, ajoute-t-il courageusement, à cette influence desséchante qui gagne de proche en proche et à laquelle rien n'échappe. Je viens tenir ma parole et renouveler les hostilités. J'ai déjà sonné le tocsin, appelé les honnêtes gens aux armes. Je viens leur dire encore et les forces de l'ennemi et les moyens de le combattre. » (*De l'affranchissement des esclaves et de ses rapports avec la politique actuelle*, Paris, 1829, p. 46). D'un bout à l'autre, ces écrits, fruits de réflexions mûres et sages, attestent la noblesse des sentiments, la pureté du cœur, et cette haute moralité dont la religion est la source avouée par l'auteur et qu'il voudrait ramener dans le domaine de la politique. Cette tendance est aussi la nôtre : M. de Gasparin pouvait compter d'avance sur toute notre sympathie. E. P.-C.-T. et S.

**GASSENDI (PIERRE)**, à la fois grand philosophe et grand physicien, forma pour ainsi dire le point de jonction où se réunirent les idées de Bacon et de Galilée. Il continua, en même temps que Descartes, la lutte expérimentale et rationnelle commencée par ces deux grands génies contre le péripatétisme dégénéré de l'école. Né le 22 janvier 1623, dans un village près de Digne (Basses-Alpes), d'un père dont le vrai nom était *Gassend*, il annonça dès ses jeunes années un esprit actif et curieux, et montra bientôt cette aptitude universelle qui l'a fait appeler par Bayle le plus excellent philosophe qui fût parmi les humanistes, et le plus savant humaniste qui fût parmi les philosophes. »

A peine âgé de dix ans, il se le pour observer le cours des : vèque de Digne, étant passé y lage, fut harangué en latin p Gassendi, et, frappé de ses bri positions, il s'écria : « Cet enf jour la merveille de son siècle. tiver son heureux naturel, on l'envoyer faire ses humanités de Digne. Après y avoir achev tionction le cours de ses études de rhétorique étant venue à v sendi, alors âgé de seize ans, au concours. Mais comme il s à la carrière ecclésiastique, il peu après au séminaire d'Aix, vrer spécialement à l'étude de gie et de l'hébreu. C'est dans qu'il se lia avec Peyresc, qui, j vaste savoir à une grande for ployait ses revenus à encoura teurs, à faire acheter ou copi nuscrits les plus rares et les plu selivrèrent ensemble à des rech tomiques et philosophiques. verte récente d'Harvey (voy.) culation du sang avait donné curiosité des savants. Peyresc, tenu du parlement d'Aix le ca criminel condamné à être pen manda au concierge de le faire ger avant qu'on lui lût son arr était de chercher les veines la seaux chylifères). Le cadavre l à l'amphithéâtre des anatomis. nes lactées furent découvertes nées ; on lia le tronc principal tit du chyle de tous les vaisse ouvrit. Gassendi assistait Pe cette dissection.

Il fut ordonné prêtre en 16 de 26 ans. Une chaire de ph laquelle il avait été nommé l l'objet de ses recherches sav premier ouvrage qui le fit co monde savant fut celui qu'il p tre Aristote et sa Scolastique, so *Exercitationes paradoxicae Aristotelem*. Il y montre les de philosophie d'Aristote et atta sa dialectique. Il se préparait de même sa physique, sa métaph sa morale ; mais, à la vue des or celés par l'indignation du par

anima mieux laisser son travail  
 ne de s'exposer à de fâcheuses  
 is. Cet ouvrage parut en 1624,  
 2, où Gassendi s'était rendu à  
 l'un procès qu'eut alors à sou-  
 pître de Digne. De Grenoble,  
 iris, où la réputation que son  
 ait faite le mit en relation avec  
 nombre de savants, tels que  
 , Gabriel Naudé, Lamothe-  
 lénage, Grotius et beaucoup  
 Après avoir voyagé quelque  
 ité la Hollande, il revint dans  
 où il assista aux derniers mo-  
 Peyresc, qui mourut dans ses  
 mes années après (1641), Gas-  
 it la *Vie de Peyresc*; le chan-  
 ier et le prince de Condé la  
 transportet voulurent en voir  
 se rendit de nouveau à Paris,  
 mblée du clergé qui devait se  
 ates (1641). L'affaire qui l'at-  
 ientôt terminée. Avant de re-  
 isita le père Mersenne, corres-  
 le Descartes à Paris, qui lui  
 ua le manuscrit des *Médita-*  
 -ndition qu'il ferait des objec-  
 Descartes en demandait à tous  
 s capables de discuter avec lui.  
 fit venir de Digne ses livres et  
 s, et se mit à l'ouvrage. Ses re-  
 ont imprimées, à la suite des  
 us, sous le titre de *Cinquième*  
 Descartes trouva en lui un di-  
 raire, qui l'attaqua surtout  
 écartant des voies de l'expé-  
 n a prétendu que Gassendi,  
 n'avoir pas été cité par Des-  
 s le traité des *Météores*, au su-  
 rbelies, avait saisi avec empres-  
 tte occasion de combattre le  
 e; mais on doit reconnaître que  
 généralement estimé pour son  
 aimable et doux, ne s'écarta  
 s ses disputes des formes polies  
 rds qu'on doit au génie, tandis  
 rtes mit plus d'une fois quelque  
 ns ses réponses.  
 li est connu surtout par les tra-  
 uels il se livra pour réhabiliter  
 hie d'Épicure *Syntagma phi-*  
*Epicuri, cum refutationibus*  
*quæ contra fidem christia-*  
*o asserta sunt*, Lyon, 1649).

Quelque jugement que l'on porte sur le  
 fond du système, cet ouvrage n'en est pas  
 moins un chef-d'œuvre d'érudition et de  
 sagacité philosophique. Après avoir ex-  
 posé, avec un sincère amour de la vérité,  
 tous les faits propres à faire connaître la  
 vie et le caractère d'Épicure, il reconstruit  
 toutes les parties de son système, avec un  
 art merveilleux, au moyen des matériaux  
 que lui fournit Lucrèce et des fragments  
 épars dans les écrivains de l'antiquité. Ce  
 fut lui qui remit en vogue la doctrine des  
 atomes (*v.*), sur laquelle repose la physi-  
 que moderne. Conséquent à ses principes,  
 il donna le sensualisme (*voy.*) pour base à  
 la métaphysique et à la morale. Toutefois,  
 il signala ce que la doctrine d'Épicure  
 offrait de trop évidemment defectueux  
 en matière de théologie et de causes fi-  
 nales. Enfin, après avoir exposé cette  
 doctrine dans son ensemble, il la fit ser-  
 vir de base à un nouveau système philo-  
 sophique (*Syntagma philosophicum*).

La philosophie de Descartes éclipsa  
 d'abord celle de Gassendi; mais bientôt  
 celle-ci triompha du cartésianisme et  
 prévalut dans la pratique de la vie. Le  
 système de Descartes est resté en dehors  
 de la société et n'est pas sorti des bancs  
 de l'école; celui de Gassendi a passé dans  
 le monde. Du salon de Ninon, où se réu-  
 nissaient Bernier, Saint-Évremond, Mo-  
 lière, etc., tous disciples de Gassendi,  
 l'épicurisme, renouvelé par ce dernier,  
 se répandit dans le monde. Gassendi fut  
 donc en France le précurseur de Locke  
 et de Condillac, dont la philosophie  
 étouffa celle de Descartes pendant tout  
 le XVIII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup>. Toutefois Gas-  
 sendi, avec des connaissances étendues en  
 métaphysique et en physique, fut un phi-  
 losophe de bonne foi, et il fut utile à son  
 époque en frappant à la fois le dogma-  
 tisme vieilli d'Aristote et le dogmatisme  
 naissant de Descartes. Il revendiqua les  
 droits de l'intelligence contre l'oppression  
 des sectes et des écoles; il reconnut que  
 la raison humaine a ses bornes, et résolut  
 de s'en tenir à l'expérience; mais il au-  
 rait dû ne pas oublier que l'expérience a  
 aussi ses bornes, plus étroites peut-être  
 que celles de la raison.

Gassendi mourut à Paris, le 14 octo-  
 bre 1655. Ses Œuvres complètes ont été

publiées en 6 vol. in-fol., Lyon, 1658, et Florence, 1727, 6 vol. in-folio. A-D.

C'est à la famille du philosophe que rattachait son origine le lieutenant général d'artillerie, pair de France, comte JEAN - JACQUES - BASILIEN de Gassendi, mort le 14 décembre 1828 à Nuits (Côte-d'Or). Il était né en Provence, le 18 décembre 1748, avait fait les campagnes de la révolution et rendu de grands services au ministère de la guerre, dans le conseil d'état et au sénat. On lui doit un manuel estimé intitulé : *Aide-Mémoire à l'usage des officiers d'artillerie de France*, publié à Metz en 1789, et dont la 5<sup>e</sup> édition parut à Paris, 1819, en 2 vol. in-8°, et un recueil de poésies intitulé *Mes Loisirs*, Paris, 1820, in-18, recueil tiré seulement à cent exemplaires. X.

**GASSION (JEAN DE)**, maréchal de France, naquit à Pau en 1609, fit ses premières armes sous le duc de Rohan, en Piémont et dans la Valteline. Il servit ensuite avec la plus grande distinction dans les armées de Gustave-Adolphe, roi de Suède, et devint commandant de la compagnie destinée à sa garde; il avait encore de plus hautes espérances, lorsque Gustave périt au milieu de la victoire de Lutzen (1632). Gassion revint en France; ayant rejoint le maréchal de La Force, il défit un corps de 1,600 Lorrains, et s'empara de plusieurs places fortes. Il contribua à calmer une insurrection qui avait éclaté à Rouen en 1639, et obtint le grade de maréchal-de-camp. Il se distingua principalement à la bataille de Rocroi (voy.), où il commandait l'aile droite, sous les ordres du grand Condé. Après la prise de Thionville, où Gassion fut grièvement blessé, il reçut le bâton de maréchal de France. L'année suivante, il eut le commandement d'un corps d'armée qui devait agir en Flandre, sous les ordres de Gaston, duc d'Orléans. Gassion se signala, dans les années 1645 et 1646, par la prise de plusieurs villes; mais en 1647 quelques démêlés qu'il eut avec le maréchal de Rantzau empêchèrent l'armée française d'arriver à temps pour secourir Landrecies, assiégé par l'archiduc Léopold. Cependant Gassion prit La Bassée et vint assiéger Lens. Déjà maître d'une

demi-lune, il commande palissade où l'ennemi s'est troupe hésite : Gassion premier; il veut arracher trouve sur son passage : teint à la tête et le renve place est prise, mais Gassiras, cinq jours après, le 2 Le cardinal de Richelieu confiance en sa valeur que opposait quelques difficultés militaires, il répondit qu'elles seraient levées. Sa vie a été écrite par Thiers par l'abbé de Pure.

**GASTEIN**, vallée de triche, très fréquentée à ces thermes. Située au pied de ces montagnes, dans le cercle de Salzbourg, à cinq lieues de long. Elle est remarquablement pittoresque, et encore à sa beauté, c'est l'Ache, à laquelle on arrive par une route pittoresque, mais difficile. Les hauteurs de 12 à 1,500 mètres s'appellent *Klamm*; la chute de ce torrent a une hauteur de 270 mètres. Les sources thermales de la vallée de Gastein sont de 12 à 15 degrés R. de chaleur; elle est très abondante, et qu'on prétend, déjà connus par les Romains; au xv<sup>e</sup> siècle elles jouissent d'une certaine réputation. Depuis 1820, on conduit l'eau par des canaux au bourg de Hofgastein, où des commodités ont été disposées pour les baigneurs. Voir l'usage de ces bains. Voir l'ouvrage de Emil, *Guide de la vallée de Gastein, pour les baigneurs*, Vienne, 1826. *Bains de Gastein et leur usage*, 1831. Ce dernier ouvrage est français, les deux autres allemands.

**GASTÉROPODES**, dit aussi mollusques, et de γαστήρ, pied, et de πούς, pied, troisième classe et la plus nombreuse de l'embranchement des animaux. Ils peuvent se faire une idée des limaces et des escargots. Ils rampent généralement, et que leur nom, sur un

le ventre, mais qui prend la forme d'un sillon ou d'une sautoire. Le dos est garni d'un mancheron presque toujours une coquille, placée en avant, se montre moins, suivant qu'elle se dégage moins de dessous le manteau; munie que de petits bras charnats placés au-dessous et sortant de la bouche; leur nombre varie de six à dix; ils manquent quelquefois; n'est pas seulement pour servir au odorat, mais aussi pour l'odorat, les yeux sont fort petits, tantôt à la tête, tantôt à la base, au point des tentacules; ils manquent quelquefois. La respiration tantôt par des sacs pulmonaires et par des branchies dont la forme et la structure varient beaucoup; mollusques n'ont jamais qu'un cœur, c'est-à-dire placé entre le cœur pulmonaire et l'aorte, et destiné à faire circuler le sang artériel dans toutes les parties du corps. Les ouvertures par lesquelles sortent les organes de la génération de l'anus se trouvent ordinairement sur le côté droit du corps. Les sexes sont séparés, d'autres sont hermaphrodites; parmi ces derniers, il n'y a que ceux qui ont besoin d'un accouplement réciproque.

On trouve des gastéropodes sur terre, dans les eaux douces et dans la mer. La coquille est presque toujours univalve, à spire plus ou moins turbinée, et discoïde. La plupart des espèces sont à coquille spirale ont un opercule ou pièce tantôt cornée, tantôt cartilagineuse, attachée sur la partie postérieure, et qui ferme la coquille quand l'animal y est rentré et replié. Cuvier les a divisés en huit ordres qui sont : les *pulmonaires*, les *nudibranches*, les *inféro-branches*, les *tectibranches*, les *hétéro-branches*, les *pectinibranches*, les *scutibranches*, et les *cyclobranches*. C. L.-R.

**GASTÉROSTÉE** (de γαστήρ, ventre, et στήν, os), genre de l'ordre des *scanthoptérygiens* et de la famille des *scombroïdes*, dont les caractères sont :

point de fausses nageoires derrière la dorsale ou l'anale; cette dorsale est aiguillonnée. A ce groupe appartiennent un assez grand nombre de petites espèces divisées en cinq sous-ordres : les *épinoches*, les *gastres*, les *centronotes*, les *liches*, les *trachinotes*, les *ciliaires*.

Les *épinoches* (*gasterosteus*, L.) sont les plus petits de nos poissons d'eau douce; il n'est pas de ruisseau, pas de mare où l'on n'en voie, ou qui même n'en fourmillent à certaines époques. Dans quelques parties de l'Angleterre, ils apparaissent quelquefois en nombre si prodigieux qu'on les y emploie à nourrir les cochons et à fumer les terres. Leur chair n'est pas bonne, et, fût-elle agréable, on ne rechercherait guère comme aliment une sorte d'animalcule dont la douzaine fournirait tout au plus, suivant l'expression de La Fontaine, une demi-bouchée. Les *épinoches* sont, malgré leur petite taille, à l'abri des attaques des poissons plus vigoureux. Quand ils sont en danger, ils hérissent les piquants dont se composent leurs nageoires dorsale et pectorales de manière à déchirer la bouche et le gosier qui tenteraient de les engloutir. Les canards trouvent dans la dureté de leur bec le moyen de les écraser avant de les avaler.

On donne le nom de *gastre* (*gasterosteus spinochia*, L.) à un poisson fort semblable aux *épinoches*; ce qui lui a aussi mérité le nom d'*épinuche de mer*. Il atteint six pouces de longueur, et se trouve en quantité dans les mers du Nord, où les pêcheurs l'attirent à la côte, au moyen de feux, pour en exprimer de l'huile.

Parmi les *centronotes* (de κέντρον, aiguillon, et de ὄστρος, dos), on distingue le *pilote* (*gasterosteus ductor*, L.). Ce poisson, dont la forme et les couleurs rappellent le maquereau, est célèbre depuis longtemps par sa singulière habitude de voyager comme de concert avec les requins et autres grands poissons voraces de l'Océan, auxquels on a dit qu'il servait de pilote. On a ajouté que le requin reconnaissant lui abandonnait des parcelles de toute proie qu'il lui avait procurée, et que le pilote poussait le dévouement jusqu'à nettoyer les dents de son maître. Il n'est utile de mentionner ces

coates que parce qu'ils ont été rapportés par Pline et par d'autres naturalistes, et que malheureusement ils attachent quelquefois plus l'attention que des faits bien observés. Les pilotes ne sont ni les conducteurs, ni les limiers, ni les cure-dents des requins : ils sont les parasites et les commensaux de ces dominateurs, ils vivent de leurs restes, et voilà tout. Ce poisson habite également la Méditerranée et l'Océan, dans lequel on ne le trouve guère au-dessus du quarantième degré nord. Sa chair est médiocre. Les autres sous-genres n'offrent aucune espèce bien digne d'intérêt.

C. L.-R.

**GASTON**, voy. FOIX et NEMOURS. Pour Gaston d'Orléans, voy. ORLÉANS.

**GASTRALGIE** (*γαστήρ*, estomac, et *ἄλγος*, douleur), affection nerveuse de l'estomac qu'il ne faut pas confondre avec la gastrite (voy.), méprise qui a souvent eu de fâcheuses conséquences. Souvent, en effet, dans les temps où les doctrines de Broussais étaient en vogue, on a vu des malades traités de prétendues gastrites s'épuiser, succomber presque, par suite de l'abstinence excessive et des saignées répétées, et se rétablir comme par enchantement sous l'influence d'un traitement tout opposé. La gastralgie n'est pas bornée à l'estomac : elle occupe souvent aussi les portions voisines du tube intestinal, et elle se caractérise par des désordres variés de la digestion, lesquels sont ou des douleurs, ou des spasmes, ou des vomissements ; ce qui a fait établir de nombreuses dénominations.

Les causes qui la produisent peuvent résider dans la conformation des organes et dépendre d'une disposition héréditaire ; mais elle se manifeste plus particulièrement sous l'influence des chagrins, des passions et des travaux excessifs de l'esprit. Elle complique souvent d'autres maladies, et, chez les femmes surtout, elle se présente avec une fréquence extrême. Il est d'ailleurs à remarquer que les causes qui déterminent la gastralgie sont opposées à celles d'où résulte la gastrite, et cette observation est d'une grande importance pour le traitement.

Les symptômes de la gastralgie sont une douleur vive, aiguë, déchirante, diminuant par la pression et par l'injection

des aliments, se manifestant plus le matin ; un appétit exagéré, et un désir des aliments épicés et sons spiritueuses. A cela se joint un vœu acide et métallique, des bâillonnements fréquents, des alternatives de chaleur et de froid, de la constipation, des douleurs au creux de l'estomac, des éructations claires et abondantes, un amaigrissement plus ou moins marqué, sans fièvre continue.

La durée de la gastralgie est souvent longue comme celle des affections nerveuses ; son invasion est lente et sa marche régulière. Elle guérit quelquefois spontanément sous l'influence d'une émotion accidentelle ; mais plus souvent elle persiste longtemps, sans entraîner de dégradation grave de la constitution. D'un pronostic n'en est pas très fâcheux, est excessivement rare que, sans intervention, elle ait entraîné la mort. On n'a-t-on jamais pu constater de lésion anatomique qui lui soit propre.

Le changement de régime et les mesures hygiéniques constituent la partie principale du traitement, dans lequel les eaux minérales et les voyages figurent d'une manière la plus avantageuse, par le moral contribue pour beaucoup à diminuer et à entretenir la maladie. L'abstinence, au lieu d'être utile, contre la gastrite, augmente presque toujours la susceptibilité de l'estomac ; au contraire on se trouve bien d'une alimentation douce, substantielle, un peu accompagnée d'un peu de vin et d'un peu de spiritueux. Les bains tièdes, froids, et surtout les bains de mer ont tenté des succès réels.

On a souvent recours aussi aux opiacés dont l'efficacité est bien certaine que celle des moyens précédents. Cependant l'opium, le quinquina, l'éther, les eaux gazeuses, ont fourni des secours qui ne sont pas à dédaigner. Les purgatifs administrés à forte dose, comme on le fait en Angleterre, ont quelquefois produit des effets heureux. Les applications sur divers points de la peau contribuent aussi à la guérison de cette maladie, qui est extrêmement susceptible de récidives, et qui, par sa prolongation,

quelquefois l'origine de désorganisations sensibles.

F. R.

**ASTRIQUE** (s ; , succ, KM-  
as), voy. ESTOMAC et ENRARRAS  
ISQUE.

**ASTRIQUE** (de γαστήρ, estomac),  
inflammation de la membrane muqueuse  
stomac. Analysant avec plus de sé-  
séqu'on ne l'avait fait avant lui les  
les fonctionnels de cet organe,  
mais est, parmi les médecins moder-  
calui qui a jeté le plus de lumière  
point important de la pathologie  
sine. L'inflammation de l'estomac,  
ne celle de tous les autres organes,  
susceptible de revêtir deux formes  
netes : la forme aiguë et la forme  
nique. C'est surtout ce dernier mode  
a maladie que les importants tra-  
de ce médecin ont le plus éclairé ;  
néis ici même l'observation a dé-  
tré que la doctrine physiologique  
t, dans plus d'un cas, tombée dans  
erreurs graves de diagnostic.

Les causes de la gastrite sont nom-  
meux. Nous placerons au premier rang  
poisons acres ou irritants, tels que les  
les nitrique, sulfurique, les sels de  
soure, etc. Dans les empoisonnements  
humains par l'ingestion de ces sub-  
stances dans l'estomac, la lésion princi-  
pale consiste en une violente inflammation  
de cet organe. Viennent ensuite  
les aliments trop fortement excitants ou  
en quantité trop grande, les spiritueux  
qui développant d'abord les symptômes  
de l'indigestion, peuvent aboutir à une gas-  
trite aiguë tranchée. Une cause générale  
qui paraît avoir une grande influence sur  
le développement de cette maladie, c'est  
la température très élevée : là où cette  
fièvre existe, comme dans les pays  
tropicux ou dans nos climats pen-  
sant les grandes chaleurs d'été, les der-  
nières causes que nous venons de signa-  
ler déterminent plus facilement le mal.  
Enfin, en raison des sympathies étroites  
qui lient l'estomac au reste de l'é-  
conomie, on voit souvent se répéter  
chez celui-ci une inflammation qui oc-  
cure auparavant un ou plusieurs autres  
organes.

Les symptômes caractéristiques de la  
maladie sont les suivants : appétit nul,

soif vive, appétence de boissons froides  
et acidules ; la langue est sèche, rouge,  
surtout à la pointe, dont les papilles sont  
comme hérissées ; il y a des nausées ou des  
vomissements. Dans les gastrites de haute  
intensité, les malades ne peuvent avaler  
la plus petite quantité de liquide sans  
qu'elle soit rejetée immédiatement ; l'épi-  
gastre est le siège d'une douleur plus ou  
moins vive, que la pression augmente  
toujours ; si l'inflammation est bornée à  
l'estomac, la contractilité de l'intestin est  
suspendue, et il y a une constipation or-  
dinairement opiniâtre. Tels sont les prin-  
cipaux symptômes qui émanent directe-  
ment de l'organe malade ; mais autour de  
ceux-ci se groupent le plus souvent di-  
vers phénomènes généraux, que les rela-  
tions sympathiques de l'estomac souffrant  
ne tardent point à éveiller dans divers  
appareils. Ainsi on voit s'allumer une  
fièvre plus ou moins vive, la tête devient  
douloureuse ; dans quelques cas, le délire  
éclate, les membres sont brisés, les forces  
comme anéanties. Le tempérament, l'âge,  
le sexe, les conditions de santé dans les-  
quelles se trouve le malade au moment  
où son estomac vient à s'enflammer, exer-  
cent d'ailleurs une influence bien mar-  
quée sur la forme symptomatique que re-  
vêt l'affection. C'est ainsi, par exemple,  
que souvent, chez les enfants, une irrita-  
tion très légère de la muqueuse gastrique  
retentit immédiatement sur le système  
nerveux, de manière à déterminer des con-  
vulsions, le coma, et dans plus d'un cas  
une mort rapide. C'est là même, pour le  
dire en passant, une circonstance fort  
embarrassante pour le praticien, qui n'est  
pas toujours assez heureux pour déter-  
miner le point de départ de ces accidents  
graves, ce qui pourtant ici est de la plus  
grande importance pour le traitement.  
Chez les vieillards, au contraire, dont la  
sensibilité est beaucoup plus obtuse et  
dont les organes vivent d'une vie plus  
égoïste, s'il est permis de s'exprimer ainsi,  
une inflammation violente peut miner  
sourdement la muqueuse gastrique, sans  
développer aucune réaction sympathique  
dans le reste de l'organisme ; les symptô-  
mes locaux même sont peu prononcés ;  
une observation très attentive peut seule  
ici mettre le médecin à l'abri d'une er-

eur dont les conséquences pourraient être si funestes.

Hormis les cas où la gastrite est le résultat d'un empoisonnement, et ceux où elle apparaît comme complication funeste de diverses maladies chroniques, elle entraîne rarement la mort; méthodiquement traitée, elle se résout ordinairement dans l'espace de douze ou quinze jours; mais elle laisse souvent dans l'organe une funeste disposition à s'enflammer de nouveau. Quant aux lésions que l'on trouve à l'ouverture des individus qui ont succombé, elles n'ont rien ici de spécial: ce sont celles qui appartiennent à toutes les muqueuses atteintes de phlegmasies; ce sont des injections de diverses formes, des érosions, des ulcérations plus ou moins profondes, un ramollissement plus ou moins marqué.

Quand l'inflammation de l'estomac se traduit par des symptômes aussi tranchés que nous venons de l'indiquer, le traitement doit être promptement et énergiquement antiphlogistique (*voy.*); si le malade est jeune, fort, vigoureux, s'il est sujet à des hémorragies dont la non-apparition a pu concourir au développement du mal, une saignée de bras abondante peut être avantageusement pratiquée d'abord. Dans le cas contraire, on se borne à une ou plusieurs applications de sangsues sur le siège même du mal. Des cataplasmes sur le même point, des boissons émoullientes, peu chargées, prises en petite quantité à la fois, des bains quand l'état d'orgasme général a diminué, concourent heureusement avec les émissions sanguines à faire cesser la maladie. Est-il besoin de dire que l'abstinence complète d'aliments, quelque légers qu'ils soient, est ici surtout une condition essentielle du succès du traitement? Dans quelques cas, la violence et l'opiniâtreté des vomissements, la vive sensibilité de l'organe malade, rendent nécessaire l'administration de la glace, des opiacés; mais ces moyens ne réussissent ordinairement que quand déjà l'inflammation a perdu une partie de son intensité primitive; c'est alors aussi qu'un large vésicatoire appliqué sur l'épigastre a été quelquefois très utile.

Il nous reste maintenant à dire quel-

ques mots de la gastrite chronique symptômes propres à cette forme gastrite sont beaucoup moins tristes que ceux qui appartiennent à la gastrite aiguë de la même affection. Ces symptômes offrent dans leur physionomie dans la manière dont ils s'associent une grande analogie avec ceux que détermine la gastralgie (*voy.*), l'embaras gastrique (*voy.*), etc. Le développement anormal et la rougeur permanente des papilles qu'on observe à la pointe de la langue, le mouvement fébrile qui accompagne chaque digestion et qui est marqué le soir, sont peut-être les symptômes qui appartiennent en propre à la maladie dont il s'agit. Quel traitement qu'il convient de lui opposer il consiste encore dans des applications de sangsues à chaque exacerbation du mal, des bains fréquents et un régime lacté sévère. Les révulsifs sont ici d'une efficacité beaucoup plus grande qu'en la gastrite aiguë, et, parmi ces révulsifs faut placer en première ligne les frictions sur la région épigastrique avec la made stibiée, dont le résultat est le développement d'une éruption pustuleuse qu'il faut longtemps entretenir pour triompher du mal.

M.  
**GASTROMANTIE**, *voy.* Dictionnaire.

**GASTRONOMIE**. C'est la science qui ne se rapporte pas des *ventrus*, d'après l'étymologie (*γαστήρ*, estomac, *νόμος*, loi), et l'intelligence et fine appréciation de mets. C'est l'art de vivre dignement, l'homme doué de sens vifs, de jugement, de goût et de fortune. N'est pas le gourmet qui veut.

*Gourmand*, *gourmandise*, le pécheur et le péché; le type parfait du gourmand, c'est le *gourmet*; l'opposé honteux, c'est le *goulu*.

La gastronomie est simplement la manière habile de pratiquer, la conscience raisonnée de ce que l'on mange et ce que l'on a à digérer. Un homme prudent mangeur, qui connaît la valeur de ce qu'il mange, est un *gourmet*. Voilà la définition classique que je m'y tiens.

Grâce à la politesse sociale, à l'usage de vivre à table, cet être informe



ité, qui n'a de l'homme que ses yeux, et ces viscères distendus, cet équilibre disparu.

Le gourmet, à la place du vieux gour-  
met, n'est pas toujours un gourmet,  
un mangeur éclairé qui règle habi-  
tuellement sa vie, qui se repose et se fortifie  
par des repas culinaires médités, que l'hy-  
giène recommande toujours.

Le gourmet de la vie a ses racines dans  
la culture, poli, brillant; elle n'adopte  
que la raison acceptée; elle ne veut  
rien que ce que les convenances  
exigent.

Le gourmet aime la nouveauté, la  
mode, quand ces choses sont  
vraies à ce qui est vrai, bon, com-  
mun; mais il ne veut la nouveauté que  
pour faire les frais à ses amis. Il tient  
à la nouveauté; cependant les exquis déli-  
cieux objets résident plus, à ses  
yeux, dans le fond que dans la forme.

Le gourmet s'impose journellement des  
régimes de l'exercice, et il en demande  
la réparation à la cuisine saine, et  
simple, qui est quelquefois la plus  
saine de toutes (voy. art CULINAIRE).  
Le gourmet reconnaît à quelques préfé-  
rences principales. S'il vit à Paris, au  
Jardin, au Rocher de Cancale ou  
à la Rochelle, il demandera une caille  
blanche en purée; il demandera (si  
elle n'a pas été préparée ainsi)  
le même oiseau, onctueux et  
craquant sur des laitues cuites dans  
un jus de poulet. Il mangera encore un  
canard à la volaille au gros sel, ayant un  
craquant de jambon. Le gourmet enfin  
apprécie les sauces au second service,  
et les admette parfaitement au  
second service. Voy. ENTRÉES.

Le gourmet doit être un homme aisé,  
et au moins; ce n'est pas tou-  
jours un grand seigneur: le plus souvent  
c'est un homme, un vrai gentilhomme.  
Le gourmet est aussi bien un peintre cé-  
lèbre, un officier illustre, un journaliste,  
un écrivain, M. Véron ou M. Hoop; et  
je le répète, des signes distinc-  
tifs du goût, il aime à partager  
avec un bon dîner et à en faire  
une fête pour ses amis.

Le gourmet a des aspects plus sérieux;  
il aime le portrait du gourmet comme

intelligence, comme fait représentant le  
progrès.

Le gourmet est lettré, poli, ouvert à  
sa table ou à une autre; il est gai et cau-  
seur; les conceptions intellectuelles avan-  
cées obtiennent sa prompte sympathie,  
sinon son suffrage entier, car il est sage;  
il est plus homme d'esprit que mangeur,  
plus causeur qu'idéologue. Son appétit  
connaît ses limites. Si la conversation  
s'anime au bruit des verres, si elle re-  
trouve le feu de l'ancienne conversation  
française, vous pouvez être sûr que c'est  
lui qui a communiqué la première étin-  
celle. Sa politesse envers les femmes est  
parfaite: cela vient de ce qu'il est sans  
cesse en relation avec elles dans l'action  
des choses agréables. Son érudition est  
aimable, réelle; et pourquoi ne serait-  
elle pas réelle? malgré ce que disent les  
anachorètes sociaux, ces vrais sauvages,  
il n'est pas destitué de la faculté qui re-  
cueille, qui médite. Il est vrai qu'il est  
modeste et qu'il aimerait mieux passer  
pour ignorant que de passer pour pé-  
dant. Il n'a ni moustaches, ni longs che-  
veux, ni un petit pantalon étrange, ni  
une redingote qui contraste avec son âge.  
Un gourmet est convenable tout simple-  
ment et vient à nous de 30 à 35 ans; il  
est sec, valide, mais indifféremment grand,  
court et gros. Que son esprit soit vif ou  
froid, il a du trait suivant une manière  
de sentir; il n'a pas de sarcasme, du moins  
il n'en a que pour une rude riposte, que  
pour asséner un coup défensif. Vous voyez  
que ce gourmet est presque un sage.

Un gourmet connaît les substances  
mystérieusement bienfaisantes, et ne jouit  
de son palais en définitive que parce qu'il  
est modéré. C'est là ce qui le ramène à  
la vivacité des sensations du premier appé-  
tit; autrement, si vous avez déjeuné à deux  
heures, les téguments sommeillent et vous  
ne réveillez pas la vivacité de ce premier  
appétit; la sensation que vous eussiez  
éprouvée à jeun meurt dans les scories de  
la langue.

Règle: celui qui mange beaucoup n'est  
apte à rien goûter, et ne peut pas préciser  
l'état et la valeur de la cuisson et le degré  
où elle est finie; il apprécie mal égale-  
ment les qualités des vins et les nuances  
qui les distinguent, qui les élèvent.

Ce qui est bon culinairement, quelque nouveau qu'il soit, le gourmet l'aborde, le salue, y touche rapidement, mais ne s'y confie pas. Suivant l'occasion, vous le satisfaites tantôt avec des pommes de terre cuites dans du beurre de Bernay et du Beaune de quatre ans, tantôt aussi en prodiguant le Tokai et en mangeant ces volailles fondantes qu'accompagnent comme adhérences, ingrédients nécessaires, les truffes de Dalmatie et de Périgord cuites dans l'huile de Genève et arrosées de bon Johannisberg. C'est à ce moment que le marasquin aux truffes est un bon coup du milieu, et il est tel depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'octobre.

Un autre trait signale le gourmet : il boit peu à la fois, mais il casse le boire, suivant une vieille expression, procède par repos, et va en avant à petits coups ; il ne s'abreuve jamais d'espèces douteuses. De toutes ces règles vous prenez un peu plus, un peu moins ; cela dépend des soins que vous pouvez donner à votre table. Je viens d'esquisser le modèle complet ; mais l'imitation infidèle, mais la dérivation du type est chose plus facile.

Je remarque à ce sujet que l'on vit mieux que jamais dans les familles. Les jours de fête, le filet de bœuf rôti ou en daube remplace loyalement les viandes bouillies, fades détritues des morceaux qui ont donné le potage ; on sert en même temps les gâteaux du petit four, les produits délicats de l'art, le dîner des demoiselles et des enfants ; mais nos fermes et nos grand'mères leur préfèrent positivement le filet.

Un préfet, homme d'esprit, un gastronome classique, M. Léon Thiessé, a perfectionné parmi les habiles, il y a vingt ans, la cuisson du filet de bœuf, cette solide viande. Je doute qu'aucun acte de sa laborieuse administration ait réuni plus de suffrages. Le gourmet se soumet du reste aux exigences successives de la vie et surtout aux exigences raisonnables ; il trouve son menu sur toutes les tables ; il est charmé d'une cuisine simple et dit comme Aubert, le rédacteur des *Fastes de la Révolution*, de spirituelle mémoire : « La mère de famille possède mon secret. »

Par exemple, il n'est pas rare de voir un connaisseur faire ses délices, au pre-

mier service, d'un filet d'entre-côte battu, bien mortifié, ou de la culotte blante du bœuf, cette culotte de colossal chanoine de Saint-Denis un jour dix tranches chez M. le voisinier. M. Grimod de la Reynière m'a raconté le fait, était présent.

Comme pierre d'achoppement dîner, il y a mille choses, et surpoulardes au gros sel, les turbes Quilleboeuf, etc. Le mois de novembre est la saison de tout cela.

Lorsque le gourmet est le maître de la maison, il propose attentivement qu'il découpe, ce qu'il est chargé de servir. Ses offres ne sont jamais multipliées surtout quand les choses ne peuvent offrir une plus grande vivacité d'intelligence dans les convives ; autrement c'est l'homme mal élevé, qui vous pousse, faute à une autre, dans de forts dangers. C'est là une affaire de tact et de justesse de coup d'œil : aux personnes faibles il offre de fines tranches de viande qu'il sert brûlantes et onctueuses sur de petites assiettes chaudes. Il conseille les substitutions, c'est-à-dire de varier les plats et les substances.

Un gourmet découpe, cela est dans un dîner de cinq à six personnes. Toutefois ce soin n'est pas distingué et ne tombe à personne lorsque le nombre des convives dépasse dix. Un autre point est à préciser : la salade doit être assaisonnée, coupée, entremêlée et souvent de moutarde au vin de Champagne, lorsqu'elle est présentée sur une assiette. Vous en mangez peu. Lorsqu'elle n'est pas assaisonnée, vous chargez de l'homme que vous méprisez le plus.

Nous ne reviendrons ni sur le dîner ni sur le déjeuner (v. ces mots) ; nous nous écartant tout souvenir de ces choses nous ne pourrions achever le portrait du gourmet ; car vous demanderez comment il mange le matin. Il déjeune frugalement avec des œufs frais et une côtelette de veau, un oiseau, et du thé. Ce que nous ne pouvons pas dire aux articles précités, c'est qu'il aime le café, avec son arôme et son feu, a le privilège de bien finir le premier service, c'est qu'il allume la verve de la journée. Il n'y a pas de règles sur la quant

est à prendre noire ou au lait. Mesurez la quantité aux forces de votre cerveau, à votre goût. Tous les gourmets ont vanté l'usage du café : Gastaldi et Delille ont défini sa vertu ; Lebrun lui a consacré de jolis vers, et Carême a écrit deux pages pratiques qui valent tous les vers de mode. Il le compare à une jeune femme que l'on aime : « Chaque jour, dit-il, par un effet de l'habitude, l'affection redouble. »

L'habile médecin Dumoulin ; cet illustre gourmet et ce médecin sans charlatanisme, chose plus rare, ne sortait jamais la nuit, lorsqu'il était appelé au chevet d'un malade, sans avaler une petite tasse de moka bouillant. Dumoulin, le médecin des pauvres, que le beau monde a recherché, mais qu'il ne recherchait pas, à moins que ce monde ne se rapprochât de lui par sa sympathie, Dumoulin fut mort à table que pour avoir un jour surpris le coup de fouet du café ; et M. de Corvisart ajoute « qu'il rendait sa digestion certaine. » Corvisart, qui eût été bien le médecin de Périclès que celui de Bonaparte, Portalis, Duroc, Bonaparte lui-même, appartiennent au premier rang des hommes qui ont abusé du café ; il leur a soufflé, il est vrai, des conversations étincelantes que l'histoire a oubliées. Le poème des *Disputes*, de Boileau lui devoient souvent une verve gaillarde. Du reste, ce stimulant s'appuie sur de précédents qui lui font véritablement honneur. Fontenelle qui vécut près de 100 ans, Voltaire 84, Montesquieu 85, Rousseau 66 également, firent leurs repas du liquide noir et parfumé qui a le privilège de déplisser les fronts.

Ainsi le culte du café est un des traits du gourmet.

Distinguez bien, je le répète, le gourmet du gourmand ; car la différence est fondamentale. Le gourmet est hospitalier, le gourmand ne l'est pas. Barthe, Camille, Brillat de Savarin, étaient trois personnalités épaisses, trois gourmets sans mesure, sans esprit à table ; vous n'avez rien d'aimable à citer de leur vie, et pourtant, comme le dit si bien feu M. Joubert : « Il faut mourir aimable si l'on peut, et la charité vaut mieux, et mille fois ; que

la vérité \* ». Barthe toutefois fut puni : en effet, ce poète ingénieux et sec, qui avait si audacieusement pillé le pauvre Cailhava, fut étouffé par un sarcasme qui jaillit d'une colère entée sur une indigestion.

Barthe avait eu infiniment d'esprit, d'esprit du monde. A la fin, il lui était arrivé malheur : son estomac s'était dérangé, détraqué, et son intempérance proverbiale avait aggravé le mal. C'est en cet état de souffrance qu'il écrivit sa comédie de *l'Égoïste*, qu'il intitula d'abord *l'Homme personnel*. Son égoïsme, qui avait toujours été très grand, ne s'affaiblit pas pendant sa maladie. Un jour qu'il y avait grand dîner à l'hôtel de Lauraguais, il s'y rendit vers trois heures ; on devait dîner à quatre. Avant de monter au salon, il descendit dans les cuisines et dit au chef : « Je suis au régime et je vous préviens qu'il ne faut pas saler la soupe. » Et, avant d'avoir reçu de réponse, il avait disparu et montait le grand escalier, l'épée au côté. Quatre heures sonnent, le dîner est servi : on court à la table ; mais, ô douleur ! le chef avait plus salé la soupe que de coutume. Barthe pâle de colère se lève et s'éclipse, son chapeau à la main : il descend à la cuisine et applique une paire de vigoureux soufflets au chef et s'en va tranquillement dîner chez le duc de Choiseul, où il but, quoique malade, d'excellent vin du clos de Migraine, vin vif et nerveux dont les gourmets de l'autre siècle ont tant parlé. M. de Nicolai, évêque de Béziers, je crois, homme d'esprit, vrai moine dans la robe de l'évêque, disait de ce vin qu'il « descendait torrentueusement dans le gosier. »

Les hommes supérieurs d'il y a vingt ans et du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui ont eu une belle table, étaient d'une amabilité parfaite. La joie et le charme social étaient infinis sous leur toit. Parmi ces personnages, et pour ne citer que ceux des premières années de ce siècle, nous nommerons M. de Talleyrand, M. Marescalchi, le général Junot, M. de Fontanes, le prince et le roi Murat ; car, comme gourmet, le roi

(\*) *Recueil des Pensées de feu M. Joubert*, ancien ami de MM. de Fontanes et de Châteaubriand ; ouvrage publié, charmant et supérieur, mais qui n'est pas dans la main de plus de dix personnes.

fu. encore au-dessus du prince et de l'officier général.

Au reste, les diners reçoivent leurs modifications des modifications mêmes de la carrière que nous parcourons. Si une brillante fortune nous est transmise, notre table est tout simplement une tradition de famille, et ressemble, à part quelques légères différences nécessaires, à la table de nos parents; si les fortunes se créent, au contraire, dans les maisons où nous sommes appelés, nous voyons les diners se perfectionner, s'embellir d'une politesse affectueuse, s'élever pendant la phase fondamentale, être alors soignés, opulents, de tout cœur; mais dès que la fortune est faite, les diners deviennent plus rares; dès qu'elle est assise, ils dégénèrent. La parcimonie accourt, et des hommes qui vous recherchèrent longtemps s'éloignent par degrés. Cela vient dans les premiers jours par des transitions peu aperçues; mais en définitive on s'éloigne de vous; vous marchez et vous restez seul sur le chemin.

Je suppose que les changements que le temps amène dans cette maison ne vous en aient point chassé définitivement, que l'on vous y appelle encore; toujours est-il que votre attention est frappée de différences essentielles. Votre liaison n'est plus ni un lien ni une habitude; rien n'adoucit le dégoût intime qui vous surprend, ni les salons embellis, ni la tente qui est au pied de l'escalier, ni le velours rouge qui longe en l'enveloppant jusqu'en haut le rampart sur laquelle s'appuie votre main; et chaque fois que vous quittez ce triste monde vous vous sentez l'envie de n'y plus remettre le pied.

Ce n'est pas le gourmet qui finit ainsi, l'homme qui a donné des diners délicats pour les donner gracieusement: c'est celui qui a cherché les affaires et les influences dans ses diners; c'est cet homme nouveau-venu au monde, type de la plus triste des races! Voilà le mal; il n'a qu'une cause: je vais la dire pour terminer.

Si la société dégénère, cela vient de ce que ses influences les plus sûres et les plus aimables sont éteintes; cela vient de ce que nous n'avons plus de véritables vieilles femmes, je veux dire ces bonnes

vieilles femmes dont le type par l'époque de Louis XIV. Les aïeules nos jours n'ont plus le charme ni la sagesse délicate qui les paraient jadis n'ont plus la sainte auréole de nombreux respects, et ne sont plus pour la science des choses pratiques, l'application de la règle, des usages, nos dans les difficultés qu'elles seules auraient nous annoncer. Pourquoi! que ces aïeules nouvelles ne se révoltent pas à être vieilles, à ne plus être plus lantes que dans quelques beaux jours de Gérard et de Steuben.

A cinquante ans, jadis, une jeune femme changeait de sexe: sa puissance intellectuelle s'éteignait, la vie passait de la tête. Aussi, dès qu'une femme vieillissait, elle redevenait charmante; l'élégance se fourrait dans ses rides et embellissait; elle fermait avec tact, sans aucuns airs prudes, un passé fin racontait aux jeunes gens qui venaient s'asseoir près d'elle l'expérience de ses charmes et ses peines.

Les vieilles femmes tenaient au milieu de la société l'école du récit, l'école des convenances; elles lançaient le mot à l'homme; on ne parlait bien qu'à elles; la conversation était grave sans pédantisme, léger et amusant. Ces vieilles femmes nous manquent.

Le gourmet qui vieillit doit avoir son cercle quelques femmes qui sentent aussi au milieu des sentiments de la vieillesse. Il est animé; il apporte à son foyer une conversation piquante à une religion de bons souvenirs; ses illusions se posent parfois avec vacuité devant lui; il revoit dans ses séries intimes, où passe rapidement que sentiment mélancolique, les morts, absents ou disparus dans le du monde, et des types ravissants. Un tain feu d'esprit qui lui reste res encore au besoin mainte image; verra sur cette moitié d'un bouquet de roses et de pervenches brisées et la main blanche et émue qui les caresse de sa ceinture et les lui ramène...

Revenez, bonnes vieilles, dans ces cents desquelles vit un souffle, un la voix du passé! revenez nous

de savoir-vivre; revenez, et  
 nimerons deux fois! F. F.  
 (ENFANT). Qui n'a pas ren-  
 la société de ces petits êtres  
 s, par la trop grande indul-  
 leurs parents, à voir satisfaire  
 caprices, et se rendant par là  
 bles à tout le monde? Quel que  
 t qui s'attache au premier âge,  
 s en bourrelets rendent excu-  
 tade de cet humoriste qui di-  
 sonne plus ami de l'enfance  
 Moi, j'aime beaucoup les en-  
 d ils crient. — Pourquoi? —  
 les emporte. »

t pas, au surplus, l'enfant au  
 l'il est bien dangereux de *gâter*,  
 qui déjà peut s'apercevoir de  
 n'il exerce et qui voudra chan-  
 s obligation à son égard ce qui  
 bord qu'une condescendance.  
 ecueils d'anecdotes ont raconté  
 t enfant auquel sa mère voulait  
 lonnât tout ce qu'il demande-  
 i voulait se faire donner la lune  
 it réfléchi dans un seau plein  
 e autre mère trouvait tout sim-  
 n fils chéri battit ses domesti-  
 e plaignait seulement qu'il eût  
 e habitude de les battre *de la*  
*che*.

tout, en effet, par l'impru-  
 bresse des mères que sont gâtés  
 Elles ne songent pas quelles  
 s leur préparent ainsi, par le  
 qu'ils éprouveront entre cette  
 plaisance et les rigueurs néces-  
 éducation. Une considération  
 t avoir encore plus de pouvoir  
 est que plus tard leurs enfants  
 de leur savoir gré de ceue fai-

té devient enfant ingrat,

ête, et, à l'exception de quel-  
 ux caractères, la maxime n'est  
 raie.

*Gâté* de la fortune et de la na-  
 beau sexe, etc., est aussi une  
 métaphorique employée pour  
 ux qui jouissent de ces divers  
 et, pour compléter l'analogie,  
 enfants gâtés ne sont pas, en

*lop. d. G. d. M.* Tome XII.

général, moins désagréables que les au-  
 tres. M. O.

GATES (MONTS), voy. GHATTES.

GATES (HORACE), général en chef  
 des Anglo-Américains, naquit en Angle-  
 terre en 1728. Il embrassa de bonne  
 heure la profession des armes, et s'éleva  
 au rang de major par son seul mérite. Il  
 fit successivement plusieurs campagnes en  
 Amérique, et partagea, en 1755, le mau-  
 vais sort du général Braddock, qui fut  
 battu par les Français\*. Après la paix de  
 1763, il retourna en Europe, et regrettant  
 bientôt les colonies où il avait fait un si  
 long séjour, il vendit son brevet et quitta  
 l'Angleterre pour s'établir en Amérique.  
 Il acheta une propriété dans la Virginie,  
 et y vécut paisiblement jusqu'au com-  
 mencement de la guerre de la révolution,  
 en 1775, époque où il fut nommé adju-  
 dant-général par le congrès, avec le rang  
 de brigadier. En juillet de la même an-  
 née, il accompagna le commandant en  
 chef à Massachusetts, où il resta jusqu'au  
 mois de juin de l'année suivante: alors il  
 reçut le commandement en chef de l'ar-  
 mée qui venait de se retirer du Canada.  
 Cette nomination porta beaucoup d'om-  
 brage au général Schuyler, qui avait eu  
 jusqu'alors le commandement des forts et  
 des garnisons de New-York, et qui mani-  
 festa l'intention de donner sa démission  
 si l'on ne réparait pas l'injustice qu'on  
 lui faisait. Le congrès s'efforça en consé-  
 quence de concilier les prétentions des  
 deux généraux, en leur assignant des  
 commandements en quelque sorte indé-  
 pendants l'un de l'autre. Schuyler fut  
 chargé de préparer et d'équiper un ar-  
 mement naval pour obtenir et assurer le  
 commandement des lacs et rivières qui  
 entretenaient les communications entre le  
 Canada et le littoral et le pays d'Hudson:  
 il fut enjoint à Gates de coopérer à ce  
 plan autant que la chose serait en son  
 pouvoir. Mais les deux généraux ne pu-  
 rent équiper qu'environ 15 vaisseaux,  
 qui n'étaient guère que de petits ba-

(\*) Le commencement de l'article *Gates*, dans  
 l'*Encyclopædia Americana*, est si plein de con-  
 fusion et d'erreurs qu'il a fallu le refondre; et  
 pourtant cet article est du petit nombre de ceux  
 qui appartiennent en propre à l'ouvrage amé-  
 ricain. S.

teaux, et dont on confia le commandement à Arnold (*voy.*), qui avait à lutter contre une force supérieure commandée par Carleton. La première opération de Gates causa quelque surprise et fit beaucoup crier. Les forces américaines s'étaient retirées à Crownpoint, où la petite vérole fit tant de ravages parmi elles, que Gates abandonna cette forteresse et concentra son armée à Ticonderoga. Ce mouvement ouvrait à l'ennemi toute la navigation du lac Champlain : il fut hautement condamné par Washington et par tous les principaux officiers. La retraite inattendue du général Carleton les dispensa de défendre Ticonderoga. Après cette retraite, Gates marcha avec un détachement considérable au secours du général Washington, et resta avec lui pendant ses opérations dans l'intérieur des colonies jusqu'au printemps de 1777, où il reprit son commandement à la frontière septentrionale. Il fut peu de temps après supplanté par Schuyler; mais au mois d'août suivant, lorsque Burgoyne (*voy.*) eut pris possession de Ticonderoga, défait Saint-Clair, occupé le fort Anne et Skeensborough, et qu'il fut arrivé au fort Saint-Édouard, dans la partie supérieure de l'Hudson, Gates fut réintégré dans le commandement. Après avoir rassemblé toutes les ressources nécessaires, Burgoyne établit son camp à Saratoga. Gates se mit de suite en mouvement avec des forces égales, et le 19 septembre il y eut un engagement général qui n'eut point de résultat définitif. Mais le 8 octobre suivant, les Anglais furent totalement défaits et l'on sait que, le 16, Burgoyne se rendit avec toute son armée. Ce fut là peut-être le plus important événement de la guerre, ou celui qui amena les plus heureuses conséquences. Vers ce temps, lorsque la popularité de Gates était parvenue à son plus haut point, on ourdit une intrigue pour le mettre à la place de Washington, mais cette manœuvre n'eut aucun succès. On ne peut dire avec certitude que Gates en ait eu connaissance.

En juin 1780, ce général reçut le commandement en chef des districts méridionaux. Dans ces contrées, les affaires des colonies se trouvaient en fort mauvais

état. Charlestown avait été pris et le général Lincoln fait prisonnier. Lorsque Gates se chargea du commandement de la partie du midi, elle se montait à peine à quelques hommes mal pourvus sous tous les ports. Après avoir réuni autant de troupes qu'il put, et les avoir équipées le plus possible, il marcha contre l'ennemi et le 16 août à Camden, son commandement de lord Cornwallis et les Américains furent totalement défaits. Quarante jours après ce désastre, le général Green fut envoyé pour remplacer Gates dont la conduite fut soumise à l'essai d'une cour martiale. Après une enquête et pénible enquête, il fut définitivement acquitté et réintégré dans son commandement en 1782; mais dans l'intervalle la guerre avait été conduite à une fin par la reddition de lord Cornwallis (*voy.*) avec son armée.

Après la paix, le général se retira dans sa propriété en Virginie, mais il n'y resta pas longtemps : en 1790, il partit pour New-York, après avoir affranchi tous ses esclaves et pourvu abondamment à ses besoins. A son arrivée dans cette ville on se hâta de lui offrir les droits de citoyen et en 1800 il fut élu membre du conseil législatif de l'état, par suite de laquelle il fut critiqué des partis qui se balançaient alors; mais il quitta ce poste sans le but pour lequel il l'avait accepté. Il mourut le 10 avril 1806, à l'âge de 78 ans. — Le général Gates se distingua par ses manières aimables, et un caractère généreux; il était versé dans la littérature classique, et ses sentiments religieux étaient ceux d'un chrétien sincère vaincu.

**GATINAIS (LE)** ou **GATINAIS**, en latin *Pagus Vastinensis* ou *Vastinensis* était un pays de France borné au nord par la Brie, dont la Seine le séparait à l'ouest par la Beauce et l'Orléanais, au midi par la Loire, qui le séparait de la Sologne et de l'Orléanais, et à l'est par la Champagne. Il avait environ 100 lieues communes de France du nord au sud, et autant de l'est à l'ouest. Ses comtes particuliers jusqu'à Philippe I<sup>er</sup> le Simple furent donnés au roi; ces comtes du 6<sup>e</sup> siècle devinrent comtes d'Anjou. La rivière

Loing, appelée en latin *Lupa*, traversait du nord au sud ce pays, dont le commerce était favorisé par les canaux de Paris et d'Orléans, et où il y avait beaucoup de vignes et de forêts. La partie septentrionale dépendait du gouvernement de l'Île de France et du diocèse de Paris; la partie méridionale de l'Orléanais.

Les principaux lieux du Gâtinais français étaient Nemours, Milli, le Lys, abbaye célèbre de femmes de l'ordre de Cisterciens, fondée par la reine Blanche et saint Louis, Fontainebleau (voy.), Châteauneuf-Landon, Moreas, et Courtenay. Le Gâtinais orléanais appartenait aux diocèses de Sens, d'Orléans et d'Auxerre.

La partie qui était dans le diocèse de Sens était Montargis pour capitale; on y remarquait encore Châtillon-sur-Loing, où se voyaient les tombeaux des seigneurs de la maison de la maison de Coligni, Châteauneuf, Boiscommun, la célèbre abbaye de Ferrières, de la congrégation des Maur, Choisy-aux-Loges. La partie qui était du diocèse d'Orléans s'étendait sur les deux côtés de la Loire; elle avait Orléans pour principale ville, puis Sully.

Le Gâtinais (ancien *Genabum*, selon quelques auteurs) était la principale ville de la partie du Gâtinais qui dépendait du diocèse d'Auxerre. Après Gien venait Briare, qui était dans le *Puisaye*, pays appartenant au diocèse d'Auxerre, au sud duquel, auquel il était joint. Le *Puisaye* comprenait environ dix lieues communes de longueur d'étendue de l'est à l'ouest, et cinq lieues de largeur au midi. Saint-Fargeau en était la principale ville. Le Gâtinais a contribué à former les départements de Seine-et-Marne, du Loiret et de l'Yonne (voy. les articles).

A. S.-N.

**GATTEAUX (NICOLAS-MARIE)**, graveur de médaille, naquit à Paris en 1751. Son père était fils d'un serrurier et le dernier de six enfants. Son père le destinait à la gravure en bijoux; les tabatières, les boîtes, les montres, les pommes de cannes et les objets sur lesquels il s'exerçait. Mais le travail dont il ornait ces bijoux se fit bientôt remarquer par le fini et le goût qui caractérise l'artiste. Tous les objets que lui laissait la ciselure, il les consacrait à l'étude du dessin. Ses progrès furent rapides et extraordinaires.

Un jour, son maître ayant refusé de lui laisser copier une tête de Parrocel, comme une tâche au-dessus de ses forces, le jeune dessinateur le copia en cachette avec tout le soin dont il était capable; puis il mit son œuvre dans le cadre qui contenait le modèle, et présenta le modèle comme étant sa copie. Le maître fut tellement dupe de la supercherie que l'élève n'osa pas l'avouer, et la copie resta dans l'école à la place de l'original.

Un architecte son parent, nommé Perlin, avait reconnu en lui une vocation d'artiste décidée et s'était même plu à l'initier à l'architecture. Il lui conseilla de quitter la gravure des bijoux pour celle des médailles, profession plus honorable, art sévère qui pouvait ouvrir une carrière au talent. Il conduisit Gatteaux chez Roger, employé supérieur à la Monnaie des médailles, qui le présenta, en 1773, à De Cotte, directeur de cet établissement et intendant des bâtiments et manufactures du roi.

Dès l'année 1773, Gatteaux exécuta le portrait de Louis XV pour la collection des rois de France: ce fut son premier ouvrage en médaille. L'année suivante, au commencement du règne de Louis XVI, il fut chargé de la grande médaille pour l'École de médecine et de chirurgie, dont ce prince posa la première pierre. Vingt-cinq ans plus tard, son burin fut de nouveau réclamé pour l'établissement dont il avait consacré l'inauguration; il fit, en 1798, la médaille du prix de cette école, avec les portraits de Jean Fernel et d'Ambroise Paré, les pères de la médecine et de la chirurgie en France. Cette médaille, le chef-d'œuvre de son auteur, rivalise, par le faire comme par le style, avec tout ce que la numismatique a produit de plus beau et de plus précieux.

Le sacre de Louis XVI (1775), la prise de Stoney-Point (1779), la naissance du Dauphin (1781), l'invention des aérostats (1783), le voyage de La Pérouse (1785), l'abandon des privilèges (1789), la fédération (1790) furent les principaux événements qu'il consacra par son burin historique. A côté de ces faits de l'histoire, nous mentionnerons une simple fête champêtre, qui, par son in-

teaux, et dont on confia le commandement à Arnold (*voy.*), qui avait à lutter contre une force supérieure commandée par Carleton. La première opération de Gates causa quelque surprise et fit beaucoup crier. Les forces américaines s'étaient retirées à Crownpoint, où la petite vérole fit tant de ravages parmi elles, que Gates abandonna cette forteresse et concentra son armée à Ticonderoga. Ce mouvement ouvrait à l'ennemi toute la navigation du lac Champlain : il fut hautement condamné par Washington et par tous les principaux officiers. La retraite inattendue du général Carleton les dispensa de défendre Ticonderoga. Après cette retraite, Gates marcha avec un détachement considérable au secours du général Washington, et resta avec lui pendant ses opérations dans l'intérieur des colonies jusqu'au printemps de 1777, où il reprit son commandement à la frontière septentrionale. Il fut peu de temps après supplanté par Schuyler; mais au mois d'août suivant, lorsque Burgoyne (*voy.*) eut pris possession de Ticonderoga, défait Saint-Clair, occupé le fort Anne et Skeensborough, et qu'il fut arrivé au fort Saint-Édouard, dans la partie supérieure de l'Hudson, Gates fut réintégré dans le commandement. Après avoir rassemblé toutes les ressources nécessaires, Burgoyne établit son camp à Saratoga. Gates se mit de suite en mouvement avec des forces égales, et le 19 septembre il y eut un engagement général qui n'eut point de résultat définitif. Mais le 8 octobre suivant, les Anglais furent totalement défaits et l'on sait que, le 16, Burgoyne se rendit avec toute son armée. Ce fut là peut-être le plus important événement de la guerre, ou celui qui amena les plus heureuses conséquences. Vers ce temps, lorsque la popularité de Gates était parvenue à son plus haut point, on ourdit une intrigue pour le mettre à la place de Washington, mais cette manœuvre n'eut aucun succès. On ne peut dire avec certitude que Gates en ait eu connaissance.

En juin 1780, ce général reçut le commandement en chef des districts méridionaux. Dans ces contrées, les affaires des colonies se trouvaient en fort mauvais

état. Charlestown avait été pris et le général Lincoln fait prisonnier. Lort se chargea du commandement du midi, elle se montait à peine hommes mal pourvus sous tous ports. Après avoir réuni autant qu'il put, et les avoir équipées le possible, il marcha contre l'ennemi rencontra le 16 août à Camden commandement de lord Cornwallis. Les Américains furent totalement défaits quarante jours après ce désastre, lord Green fut envoyé pour remplacer dont la conduite fut soumise à d'une cour martiale. Après un et pénible enquête, il fut définitivement acquitté et réintégré dans son commandement en 1782; mais dans l'année la guerre avait été conduite à une fin par la reddition de lord Cornwallis (*voy.*) avec son armée.

Après la paix, le général se fit sa propriété en Virginie, mais il ne resta pas longtemps : en 1790, il partit pour New-York, après avoir affranchi les esclaves et pourvu abondamment à ses besoins. A son arrivée dans ce pays on se hâta de lui offrir les droits de citoyen et en 1800 il fut élu membre du conseil législatif de l'état, par suite de la critique des partis qui se faisait alors; mais il quitta ce poste sans le but pour lequel il l'avait accepté. Il mourut le 10 avril 1805, à l'âge de 78 ans. — Le général Gates était d'une manière aimable, et un caractère simple et néreux; il était versé dans la littérature classique, et ses sentimens religieux étaient ceux d'un chrétien vaincu. *En*

**GATINAIS (LE)** ou **GATIN** latin *Pagus Vastinensis* ou *Vas* était un pays de France borné au nord par la Brie, dont la Seine le séparait à l'ouest par la Beauce et l'Orléans au midi par la Loire, qui le séparait de la Sologne et de l'Orléanais, et à l'est par la Champagne. Il avait environ 100 lieues communes de France du nord, et autant de l'est à l'ouest. Ses comtes particuliers jusqu'en 1300 furent nommés par le roi Philippe I<sup>er</sup> à la couronne; ces comtes du midi devinrent comtes d'Anjou. La



appelée en latin *Lupa*, traversait au nord ce pays, dont le comté était favorisé par les canaux de l'Orléans, et où il y avait beaucoup de vignes et de forêts. La partie méridionale dépendait du gouvernement de l'Île de France et du diocèse de partie méridionale de l'Orléanais. Les principaux lieux du Gâtinais français sont Nemours, Milli, le Lys, abbaye célèbre de femmes de l'ordre de Citeaux fondée par la reine Blanche et Sens, Fontainebleau (voy.), Châteauneuf, Moros, et Courtenay. Le Gâtinais appartenait aux diocèses de Sens, d'Orléans et d'Auxerre. Le diocèse qui était dans le diocèse de Sens est Montargis pour capitale; on y restait encore Châtillon-sur-Loing, où sont les tombeaux des seigneurs de la maison de Coligni, Châteauneuf, Boiscommun, la célèbre abbaye de Ferrières, de la congrégation de Maur, Choisy-aux-Loges. La partie du diocèse d'Orléans s'étendait de deux côtés de la Loire; elle avait pour principale ville, puis Sully. L'ancien *Gemabum*, selon quelques auteurs, était la principale ville de la partie du Gâtinais qui dépendait du diocèse d'Auxerre. Après Gien venait Briare, situé dans le *Puisaye*, pays appartenant au diocèse d'Auxerre, au sud duquel, auquel il était joint. Le *Puisaye* environ dix lieues communes de l'étendue de l'est à l'ouest, et cinq lieues au midi. Saint-Fargeau en était la principale ville. Le Gâtinais a contribué à former les départements de Seine-et-Oise, du Loiret et de l'Yonne (voy. articles).

A. S.-R.

**GATTEAUX (NICOLAS-MARIE)**, graveur de médaille, naquit à Paris en 1751. Son père était serrurier et le dernier de sa famille. Son père le destinait à la gravure de bijoux; les tabatières, les boutons, les montres, les posmes de cannes les objets sur lesquels il s'exerçait. Mais le travail dont il ornait ces objets se fit bientôt remarquer par le talent qui caractérise l'artiste. Tous les arts que lui laissait la ciselure, il consacrait à l'étude du dessin. Ses ouvrages furent rapides et extraordinaires.

Un jour, son maître ayant refusé de lui laisser copier une tête de Parrocel, comme une tâche au-dessus de ses forces, le jeune dessinateur la copia en cachette avec tout le soin dont il était capable; puis il mit son œuvre dans le cadre qui contenait le modèle, et présenta le modèle comme étant sa copie. Le maître fut tellement dupe de la supercherie que l'élève n'osa pas l'avouer, et la copie resta dans l'école à la place de l'original.

Un architecte son parent, nommé Perlin, avait reconnu en lui une vocation d'artiste décidée et s'était même plu à l'initier à l'architecture. Il lui conseilla de quitter la gravure des bijoux pour celle des médailles, profession plus honorable, art sévère qui pouvait ouvrir une carrière au talent. Il conduisit Gatteaux chez Roger, employé supérieur à la Monnaie des médailles, qui le présenta, en 1773, à De Cotte, directeur de cet établissement et intendant des bâtiments et manufactures du roi.

Dès l'année 1773, Gatteaux exécuta le portrait de Louis XV pour la collection des rois de France : ce fut son premier ouvrage en médaille. L'année suivante, au commencement du règne de Louis XVI, il fut chargé de la grande médaille pour l'École de médecine et de chirurgie, dont ce prince posa la première pierre. Vingt-cinq ans plus tard, son burin fut de nouveau réclamé pour l'établissement dont il avait consacré l'inauguration; il fit, en 1798, la médaille du prix de cette école, avec les portraits de Jean Fernel et d'Ambroise Paré, les pères de la médecine et de la chirurgie en France. Cette médaille, le chef-d'œuvre de son auteur, rivalise, par le faire comme par le style, avec tout ce que la numismatique a produit de plus beau et de plus précieux.

Le sacre de Louis XVI (1775), la prise de Stoney-Point (1779), la naissance du Dauphin (1781), l'invention des aérostats (1783), le voyage de La Pérouse (1785), l'abandon des privilèges (1789), la fédération (1790) furent les principaux événements qu'il consacra par son burin historique. A côté de ces faits de l'histoire, nous mentionnerons une simple fête champêtre, qui, par son in-

fluence sur les mœurs d'une population, prend le caractère d'une institution publique. Le célèbre défenseur des Calas, Elie de Beaumont, établit, en 1777, dans une terre qu'il possédait en Normandie, la *Fête des bonnes gens*; un prix était décerné au bon chef de famille, un autre au bon vieillard : Gatteaux en fit les deux médailles. Les portraits des héros américains Horace Gates (1777), Antoine Weyne et Jean Stewart (1779), avaient fait parvenir au-delà des mers la réputation de leur auteur; ceux des savants français D'Alembert (1785) et Lalande (1787) ajoutèrent à la célébrité dont il jouissait dans sa patrie. En 1791, il modela d'après nature celui de Louis XVI, et cet infortuné monarque accueillit l'artiste avec autant de distinction que de bonté.

En 1781, Louis XVI avait exprimé le désir d'avoir le portrait du vieux comte de Maurepas, ministre qu'il affectionna trop pour le bonheur de la France. Gatteaux en fut instruit par De Cotte, qui connaissait l'extrême facilité de l'artiste. Le portrait fut modelé en cire pendant la messe, et gravé à la satisfaction générale. Ce succès ne valut à Gatteaux que des compliments de la part du ministre, dont on sait au surplus que l'égoïsme égalait la frivolité. Mais De Cotte obtint pour son protégé, ou plutôt pour son ami, le brevet de graveur des médailles du roi. L'Académie Française lui confia, en 1782, la gravure de la médaille pour le prix de vertu qui venait d'être institué; il fit présent des deux coins à ce corps savant.

Au centre de la place Vendôme, si glorieusement occupé aujourd'hui par la colonne de la Grande-Armée, on avait eu d'abord le projet d'ériger une colonne départementale. Gatteaux fut chargé de faire pour ce monument une médaille avec les portraits des trois consuls; il dut la faire en sept jours. Étonné d'une telle promptitude, le préfet de la Seine, Frochot, lui témoigna de la manière la plus flatteuse la reconnaissance de l'administration; c'était en 1800. Dans la même année, Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, lui commanda une grande médaille pour la conquête de la Bavière. La pièce fut terminée, mais le fameux

procès du général Moreau empêcha qu'elle ne fût publiée; elle l'a été en 1833. L'artiste voulut s'associer à l'hommage que les musiciens français rendirent à Joseph Haydn, par l'exécution solennelle de l'oratorio de *la Création* en 1800 : exécuta gratuitement les coins de la médaille offerte à ce grand compositeur, laquelle lui fut portée à Vienne en 1801 par Cherubini, son illustre émule.

Gatteaux n'était pas seulement très habile graveur en médailles, il était encore un mécanicien très ingénieux; si l'on ne connaissait en lui que le graveur, on ne connaîtrait que la médiocrité de son talent. En 1785, les intendants du commerce s'adressèrent à lui pour un moyen d'éviter la contrefaçon des marques des étoffes nationales. Il présenta un projet dont l'exécution fut autorisée par arrêt du Conseil, et, depuis la Révolution, époque où ces marques furent abolies. La régie de l'enregistrement avait, pour le timbrage de son papier, un mode qui ne présentait pas non plus assez de garanties, et la contrefaçon se propageait d'une manière inquiétante. Gatteaux se chargea d'y mettre un remède, et la justice n'a plus eu à punir un crime de ce genre depuis que la pièce inventée par lui est en usage. Plusieurs gouvernements étrangers l'ont adopté. Mais c'est surtout dans la fabrication des assignats et de quelques autres billets intéressaient la confiance publique que le génie de Gatteaux se montra créateur.

Avec l'emploi des caractères mobiles, les diverses compositions du même genre ne pouvaient être parfaitement semblables, et d'un autre côté les ornements soudés autour de ces formes étaient sujets à dérangement. Le type n'était donc pas uniforme, et cet inconvénient ouvrait une large porte à la contrefaçon, en rendant la surveillance en défaut. Gatteaux imagina de graver tout l'assignat, les ornements, d'une seule pièce. Cette pièce, après être terminée, fut gravée sur une matrice en argent avec laquelle l'aide d'un mouton approprié, et d'un des clichés identiques. En même temps le nouveau moyen procurait une très précieuse économie. Pour en donner

Il suffit de dire que, par un seul assignat, le trésor s'épargna 10 francs de frais. Un besoin du gouvernement, une loterie sans et d'effets ayant été décrétée, une énorme d'un million de billets primé en quinze jours, avec un lot de l'invention de Gatteaux. Il n'est qu'un pas de ce procédé au sténo-gramme (voy.), industrieux complément de la typographie.

Gravure en médaille n'étant que la gravure en miniature, l'art du sculpteur devait être oublié dans les combinaisons du graveur-mécanicien. Personne ne comptait l'ébauche d'un marbre en fait et périlleuse par l'opération de la mise au point. Gatteaux fit une machine qui remplace avantageusement le tour ordinaire, et qui transporte le marbre, avec une précision mathématique, les points correspondants du dessin, tout en laissant à l'auteur de la machine la tâche vraiment créatrice de la sculpture. Ce mécanisme a obtenu le suffrage de la commission de sculpture de l'Académie des Beaux-Arts; plusieurs de nos habiles statuaires s'en servent pour travailler leurs ouvrages; il a valu à son auteur, en 1819, une médaille d'argent à l'Exposition des produits de l'industrie nationale.

Gatteaux était âgé de 68 ans lorsqu'il mourut de la gravure. Les médailles, jetons et monnaies gravés par lui de 1773 à 1802, au nombre de 289 pièces. Mais sa vertueuse vie ne resta jamais inoccupée. Il fut l'auteur de plusieurs collections d'objets d'art, où il a fait fructifier honorablement ses inventions et travaux, lui permettait de n'acquiescer que des morceaux de choix. Il fut toujours entouré d'artistes; il en encouragea plusieurs à prendre leur essor: c'est surtout l'enfance de Michallon.

Cette circonstance digne d'être remarquée bien sa modestie et son éloignement pour tout ce qui pouvait ressembler à l'intrigue. L'homme qui avait rendu tant et de si éminents services à son pays qui avait rempli sa longue carrière de chefs-d'œuvre et des bienfaits, comme Fontenelle, contemporain de nos siècles, qui s'était fait un nom

européen, n'eût pas la décoration de la Légion-d'Honneur. Sans doute il ne l'aurait jamais sollicitée; mais si une telle abnégation peut honorer l'artiste, un tel oubli ne devient-il pas un sujet de regret pour un gouvernement? Gatteaux mourut le 24 juin 1832, à l'âge de 81 ans, d'une attaque de choléra.

JACQUES-ÉDOUARD Gatteaux, fils du précédent, et, comme lui, graveur en médaille, naquit à Paris le 4 septembre 1788. Il fut le premier élève du collège de Sainte-Barbe (institution Delanneau). Après avoir terminé ses études, il reçut de son père et du peintre Bouillon les premières leçons du dessin. Moreau le jeune continua cette éducation artistique, et lui fit faire de si rapides progrès, que l'écolier dessinait d'après nature au collège même. Initié par son père dans les procédés de la gravure en médaille, M. Gatteaux entra, en 1807, chez le sculpteur Moitte, pour acquérir la connaissance de l'art statuaire. Le jeune artiste, menant de front la sculpture et la gravure numismatique, fit, l'année d'après, pour la suite des médailles impériales commencées par Denon, la tête de Virgile, comme emblème de la capitulation de Mantoue. L'ère glorieuse et monumentale de Napoléon ayant fait instituer un grand-prix pour la gravure en médaille, M. Gatteaux le remporta en 1809, à l'âge de 21 ans, le sujet était *Mars et la Victoire*. Ce concours avait lieu pour la première fois.

Arrivé à Rome, le nouveau pensionnaire débuta par une copie de l'*Hercule Farnèse*, exécutée en poinçon sur acier. Comme il n'avait étudié l'art que pendant quatre années, il comprit l'utilité d'en approfondir les principes, et se mit sérieusement aux études académiques. Quatre académies furent le résultat de cette résolution; deux ont été exécutées depuis en marbre. Moitte étant mort l'année suivante, M. Gatteaux sculpta, d'après un plâtre moulé sur nature et à l'aide de ses souvenirs, le portrait en marbre d'un maître qu'il chérissait; puis il le traduisit en une médaille. Il fit de bas-relief le portrait en marbre de Boisselin, son confrère et son ami, pour le tombeau élevé, dans l'église de Sainte-Marie-du-Peuple, au jeune peintre fran-

çais mort malheureusement à Rome. Curieux d'attacher un intérêt historique à chacune de ses productions, il consacra par une médaille le rétablissement et l'extension de l'École des Beaux-Arts dans cette capitale : le sujet était de son choix, et la pièce est entrée depuis dans la suite des médailles impériales. En même temps, les bustes de Napoléon et de Marie-Louise, exécutés dans des dimensions colossales, signalaient dans l'artiste une tendance à la sculpture ; un bas-relief représentant *Thésée*, au moment où le héros soulève la pierre en présence de sa mère, montra un sculpteur. Ce morceau fut brisé par accident, n'étant encore qu'en terre ; il n'en reste que la composition, conservée dans un dessin qui fait regretter vivement la perte de la sculpture.

M. Gatteaux revint en France en 1813. Il y exécuta, pour l'école d'architecture, la médaille de Philibert Delorme (grand module), laquelle fut suivie des médailles de Puget, d'Edelinck, de Varin, de Rameau, et d'une répétition de la médaille de Philibert Delorme en dimension moindre, pour les grands-prix de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce, de gravure en médaille et de musique, décernés annuellement par l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut. *Le comte d'Artois présidant le collège électoral de la Seine* fut le sujet d'une médaille gravée par M. Gatteaux en 1826. La même année, la médaille de Malherbe lui fut commandée par M. Lair, de Caen. Le portrait de Malherbe et celui de Ducis gravé l'année suivante pour la ville de Versailles, suggérèrent à M. Bérard l'idée de la *Galerie numismatique des grands hommes français*. M. Gatteaux fut un des fondateurs et des collaborateurs de cette patriotique entreprise. De 1816 à 1825, il fournit à cette collection Pierre Cornille, La Fontaine, Montaigne, Rabelais, Buffon, M<sup>me</sup> de Staël, Philibert Delorme, Edelinck, Varin, saint Vincent de Paul, Cassini, l'abbé Barthélemy, Monge et Masséna. En 1817, il fit la médaille du duc d'Enghien pour la collection de X. Durand, et celle de *la Patx de 1814*, pour la suite des médailles de la Restauration. Celle-ci fut la première commande que l'artiste ait reçue du gou-

vernement. Trois autres médailles, *Sainte - Alliance*, *l'Établissement du pont de Bordeaux*, et *le Rétablissement de la statue de Louis XIII*, Royale, eurent la même origine. Le ministre de l'intérieur lui fit exécuter le buste en marbre de Rabelais, aujourd'hui dans les galeries du Louvre, les bustes de Michel-Sébastien del Piombo. Désirant servir, comme son père l'avait fait ans auparavant, la médaille qu'il fit en 1826, pour le sacre de Louis XVIII, sur différents modules, dont le plus grand fut de 34 lignes, quatre portraits furent gravés sur la médaille, sous la marque, lesquels furent exécutés par M. Gatteaux seul, sans interruption pendant quarante-cinq jours. Le 18 juillet 1826, il terminait la médaille commémorative du voyage du même prince dans les départements, et, au mois de septembre, par une de ces péripéties dans les temps de révolution, le portrait du général La Fayette, en 1821, il avait fait la médaille commémorative des députés de la Vendée, dont l'usage fut interrompu. Les vicissitudes politiques et les contrastes d'événements et de règnes. L'artiste avait aussi gravé la médaille de Zamoyski, pour le roi de Pologne ; la tête est remarquable par l'élevation du caractère et la large

Depuis la révolution de Juillet, M. Gatteaux a exécuté, en 1831, le buste de Louis - Philippe pour la Médaille de la Restauration ; en 1833, sur quatre modules différents, la médaille de l'École des Beaux-Arts, à Paris, pour le grand-relief de celle qu'il avait faite, au début de sa carrière, pour l'Académie des Beaux-Arts, à Rome. Dans cette médaille, dont l'idée appartient à M. Bérard, président de l'École royale, de Sculpture, appuyées sur la sculpture, en présence de la statue de Louis XIV, forment un groupe de la plus heureuse, en même temps qu'elle est la plus exacte et la plus claire des symboles ; elle est fin, s'associant deux fois à la médaille de la prise de la ville de Orléans, il burina la médaille de la prise de

d'Assas, et, en 1838, celle du mariage.

L'artiste trava la médaille de M. De-  
Lhomme, son instituteur littéraire; celle  
du sculpteur Charles Dupaty, son ami,  
celle du célèbre compositeur Beethoven.  
Pour ces monuments privés, son talent  
gagna des inspirations dans ses sentiments  
personnels; mais jamais il ne fut plus  
honnêtement inspiré que pour la mé-  
daille de son père, dont il avait déjà fait  
un buste en marbre. Ce gage de la piété  
filiale est peut-être le meilleur ouvrage de  
l'artiste.

M. Gatteaux a fait avec succès plusieurs  
statues dans le champ plus vaste de  
l'art statuaire. Il exécuta, en 1827, la statue  
du chevalier d'Assas, où la sculpture sut  
tirer un bon parti de l'ingrat costume  
de l'époque. Il fit, en 1832, la  
statue de l'enseigne de vaisseau Bisson,  
qui présentait une difficulté plus grande  
encore, celle de donner du large, sans la  
soutenance du manteau, à une figure des-  
tinée à surmonter une colonne de granit\*.  
Le sculpteur se dédommagea de ces don-  
nées peu favorables dans deux autres fi-  
gures de son choix, où son génie était li-  
bré de toute entrave. L'une, en marbre,  
représente *Atholème tenant à la main un fais-  
ceau d'épis*, copie naïve du modèle à la  
tête des statues grecs; l'autre, en  
marbre, représente *Minerve après le ju-  
gement de Pâris*, sujet neuf et piquant,  
l'expression du dépit sur la figure de  
la déesse et l'heureuse alliance du  
drapeau les draperies, rappellent aussi le  
style de l'antique.

M. Gatteaux a continué les précieuses  
collections d'objets d'art commencées par  
son père; il les accroit, les classe, et met  
à sa disposition des artistes avec  
un empressement que de générosité.  
Il fut élu, en 1834, par le 10<sup>e</sup> arrondis-  
sement de Paris, membre du conseil mu-  
nicipal de cette ville et du conseil gé-  
néral du département de la Seine. Alors s'est

Ces deux statues, fondues en bronze et  
avant deux dévouements patriotiques du  
1<sup>er</sup> genre, sont placées, la première au Vi-  
vante natale du chevalier d'Assas, la seconde  
dans le jardin, où le monument de Bisson fut érigé  
par la monarchie royale. Toutes deux sont le résultat  
de souscriptions particulières; le gouverne-  
ment n'y est entré que comme simple souscrip-  
tion fournissant le bronze.

ouverte pour lui une nouvelle carrière,  
où il a pu servir efficacement les arts sans  
cesser de les cultiver. Il fut aussi élu mem-  
bre du comité consultatif établi près de  
la Monnaie des médailles, à l'hôtel des  
Monnaies. Il a été nommé, en 1831,  
membre de la Légion-d'Honneur. M.-L.

GATTERER (JEAN-CHRISTOPHE), cé-  
lèbre historiographe allemand, naquit à  
Lichtenau, près de Nuremberg, le 13 juil-  
let 1727, étudia dans cette dernière  
ville et à Altdorf principalement les scien-  
ces historiques, fut nommé, en 1745,  
professeur au gymnase de Nuremberg, et,  
en 1758, professeur ordinaire d'histoire  
à Gœttingue, où il mourut conseiller de  
cour, le 5 avril 1799.

Les vastes connaissances de Gatterer  
n'étaient pas restreintes à l'histoire pro-  
prement dite: elles embrassaient en outre  
toutes les sciences accessoires, telles que la  
géographie, la héraldique, la diplomati-  
que, la numismatique et la chronologie.  
Ses recherches ont répandu un nouveau  
jour non-seulement sur le domaine tout  
entier de l'histoire, mais aussi sur bien  
des points particuliers qu'il a éclaircis dans  
des traités plus ou moins considérables.  
Un autre service qu'il a rendu, c'est d'a-  
voir introduit une meilleure méthode  
pour l'étude et l'enseignement de l'his-  
toire: le premier il employa la mé-  
thode synchronistique, et son activité,  
son érudition profonde et son esprit in-  
vestigateur ont puissamment contribué à  
dissiper l'obscurité qui couvrait encore  
certaines parties de l'histoire ancienne.  
Malheureusement plusieurs de ses ou-  
vrages sont restés inachevés. La Société  
royale des Sciences de Gœttingue le com-  
ptait parmi ses membres les plus labo-  
rieux. Gatterer fonda lui-même, en 1764,  
l'Institut historique, dont il fut directeur  
depuis 1767.

Outre différents manuels ou abrégés de  
diplomatique, de généalogie, de héra-  
ldique, de chronologie, de géographie, dont  
quelques-uns ont eu plusieurs éditions,  
et dont l'influence fut grande; sans par-  
ler aussi de nombreux traités historiques  
publiés en grande partie dans des recueils  
périodiques, nous citerons son *Histoire  
universelle* (Gœttingue, 1785-87, 2 v.);  
son *Essai d'une Histoire générale jus-*

qu'à la découverte de l'Amérique (Nuremberg, 1792); sa *Bibliothèque historique générale* (Halle, 1767 à 1771, 16 vol.), et son *Journal historique* (Göttingue, 1772-1781, 16 vol.), ouvrages écrits tous en allemand.

Sa fille, MADELEINE-PHILIPPINE, mariée depuis au conseiller de guerre Engelhard, à Cassel, s'est fait un nom par ses poésies lyriques (Göttingue, 1778, 2 vol.). C. L.

**GATTILIER**, nom vulgaire des *vitex*, genre appartenant à la famille des verbénacées, et renfermant environ trente espèces d'arbres et d'arbrisseaux presque tous exotiques. Les caractères essentiels de ce genre sont les suivants : calice d'une seule pièce, en forme de cloche courte et à cinq dents inégales; corolle monopétale, irrégulière, à tube allongé et à limbe partagé en cinq lobes très inégaux; quatre étamines, dont deux plus longues; un ovaire à quatre loges; un style filiforme, terminé par deux stigmates subulés. Le fruit est un petit drupe presque sec, dont le noyau offre quatre loges contenant chacune une seule graine. Les feuilles, toujours opposées, sont ternées ou digitées dans la plupart des espèces. Les fleurs, petites, mais très nombreuses, naissent en panicules, soit axillaires, soit terminales.

L'espèce la plus intéressante du genre est le gattilier commun (*vitex agnuscatus*, Linn.) ou *arbre à poivre*, petit arbre, commun dans toute la région méditerranéenne, où d'ordinaire il borde les rivières et autres cours d'eau. Les feuilles de cette espèce se composent de cinq ou sept folioles, tantôt très entières, tantôt dentées, lancéolées, d'un vert foncé et glabres en dessus, couvertes en dessous d'un duvet serré et grisâtre. Les fleurs, tantôt bleuâtres, tantôt rougeâtres, tantôt blanches, sont groupées en épis verticillés qui naissent à l'extrémité des jeunes pousses, ainsi qu'à l'aisselle des feuilles. Les fruits, de forme globuleuse et à peine du volume d'un grain de poivre, ont une saveur aromatique très prononcée : aussi les désigne-t-on dans l'Europe australe par les noms de *petit poivre* et *poivre sauvage*.

Cet arbre jouissait d'une grande célébrité chez les anciens, qui attribuaient à toutes ses parties des vertus éminemment anti-sphrodisiaques, et par cette raison

lui imposé le nom absurde d'*agnuscatus*. Néanmoins cette réputation loin d'être fautive; car la saveur peu brûlante des feuilles et des fruits du gattilier indiquent assez des propriétés métralement opposées à celles que la dulcité populaire s'imagine encore y trouver de nos jours.

Le gattilier commun, de même que le gattilier de Chine (*vitex incisa*, Less.), se cultive assez souvent dans les jardins botaniques. L'un et l'autre se recommandent par un port élégant, ainsi que par une floraison beaucoup plus tardive que de la plupart des autres arbustes d'origine étrangère.

**GAU** (FRANÇOIS-CHRÉTIEN), architecte, naquit à Cologne le 14 juin 1758. Suivant la volonté de son père, il se consacra d'abord dans le commerce; mais son goût pour les arts, et surtout pour l'architecture, le força de quitter cette profession à l'âge de 18 ans. En 1800, il vint à Paris et y étudia sous les conseils des plus distingués, tels que MM. Deshayes et Lebas, les principes de l'architecture. Son intelligente facilité à concevoir et à rendre tout ce qui rentrait dans sa spécialité le fit recevoir élève de l'Académie des Beaux-Arts et couronner par l'Institut de Bruxelles. Mais, ainsi que les grands architectes de la renaissance, M. Gau se proposa de visiter les monuments de Rome, de l'Italie et de la Sicile. Il partit au commencement de l'année 1815, et étudia, en présence de merveilles qu'il avait sous les yeux, les proportions antiques et les symboles religieux et politiques des constructions romaines. Ces ruines si imposantes, et les restes si majestueux d'une civilisation passée, lui donnèrent l'envie de compléter les études importantes qu'il venait de faire, par une excursion dans l'Orient. Mais comment entreprendre un semblable voyage sans fortune, sans patron puissant et sans recommandations, ignorant d'ailleurs le turc et l'arabe, lorsqu'on parle en Égypte? Il part cependant et se propose de remonter jusqu'aux lieux où devaient exister les dernières traces de la civilisation, tandis que la première expédition scientifique conduite par Bonaparte s'était arrêtée à l'île de Ph

des efforts et des privations  
 à passer les mers et foule  
 Ptolémées. Si s'fat \_ es ne  
 pas encore à leur terme!  
 it M. Mazois dans la *Revue*  
*Égypte*, de se séparer, à son ar-  
 rive, d'un compagnon sur le-  
 t compté, M. Gau, réduit à  
 ressources, n'en resta pas  
 valable dans sa résolution. Il  
 Alexandria, sans domestique,  
 sans bagage, et suivant à pied  
 caravane à travers le désert.  
 les provisions, ne sachant pas  
 pays, il ne dut sa subsistance  
 italité des voyageurs arabes,  
 e soir, l'invitaient à partager  
 du bivouac. Enfin, après les  
 es fatigues, il aperçut les py-  
 toutes ses souffrances furent  
 Ces monuments furent pour  
 voyageur l'objet d'une étude  
 ; il ne se contenta pas de les  
 e les dessiner, il en donna en-  
 ication symbolique. Au Caire,  
 anglais employa tout son crédit  
 pacha pour faire refuser au  
 itecte la permission qu'il solli-  
 cétait en Nubie. Le croirait-  
 n, à peine âgé de 27 ans, osa  
 le consul et sut remporter la  
 Mais pendant cette lutte ses  
 s'épuisaient, le désespoir com-  
 s'emparer de lui, et il était  
 ndonner sa noble entreprise  
 le ses compatriotes, M. Dancin,  
 ain, aidé de M. Drovetti, an-  
 général de France, lui fit en-  
 le précieux firman. Son sec-  
 teur se rendit aussitôt à Thè-  
 donna tous les moyens de  
 : Nil. Il lui fournit des Arabes,  
 : chargée de vivres et un Ma-  
 xeur lui servir d'interprète.  
 e artiste, au comble de la joie,  
 pte et s'avança dans la Nubie en  
 s'arrives du Nil entre la première  
 le cataracte. Là il trouva les ha-  
 rimitives, les monuments troi-  
 s du premier et du second âge,  
 : ceux qui sont creusés natu-  
 et artificiellement dans le roc.  
 encore de nouveaux obstacles à  
 Tous ces temples et même ces

cavernes étaient en partie cachés sous le  
 sable : il fallait donc, pour les voir à l'ex-  
 térieur et les visiter à l'intérieur, déblayer  
 le terrain à mesure qu'on avançait. Il  
 redoubla de courage et d'énergie, et par-  
 vint enfin à dessiner les plans, les éléva-  
 tions, les détails, les coupes et les inscrip-  
 tions des plus anciens monuments de  
 l'architecture égyptienne. Ces dessins,  
 d'une fidélité scrupuleuse, accompagnés  
 d'un texte écrit par MM. Niebuhr et  
 Letronne, parurent en 1821 sous ce  
 titre : *Antiquités de la Nubie ou Mo-  
 numents inédits des bords du Nil, si-  
 tués entre la première et la seconde  
 cataracte*. Les idées neuves que la vue de  
 ces monuments firent émettre à M. Gau  
 sont aujourd'hui acceptées par les archéo-  
 logues français.

Avant de revenir en Europe, M. Gau  
 parcourut la Syrie et dessina les édifices  
 les plus importants de cette contrée. Ces  
 dessins, qui n'ont pas encore été publiés,  
 vont paraître prochainement dans un  
 ouvrage remarquable sur l'Asie - Mi-  
 neure. Cet architecte a signalé, peut-être  
 le premier, le rapport constant qui existe  
 entre l'architecture des premiers peup-  
 les et leur civilisation. Il a consigné ces  
 observations, dignes du plus haut in-  
 térêt, dans son bel ouvrage intitulé : *Les*  
*Ruines de Pompéi*. En 1824, il exposa  
 au Louvre divers dessins lavés avec soin  
 ayant pour titre : *Voyage dans la Haute-  
 et la Basse-Égypte, et Douze Stations*  
 sur le chemin du Calvaire à Jérusalem.  
 En 1825, il fut naturalisé Français et re-  
 çut la croix de la Légion - d'Honneur.

Les travaux littéraires et la publica-  
 tion de ses voyages empêchèrent pendant  
 longtemps M. Gau de s'occuper de la  
 pratique de son art. Cependant nous de-  
 vons à cet architecte la savante restaura-  
 tion de l'église de Saint-Julien-le-Pauvre  
 à Paris, le presbytère de Saint-Séverin et  
 la prison de la rue de la Roquette, située  
 près du cimetière du Père Lachais. Le  
 plan de cette prison est simple, bien  
 entendu, et surtout fort commode pour  
 la surveillance. La ville de Paris vient de  
 charger M. Gau de la construction d'une  
 église gothique, style du XIII<sup>e</sup> siècle,  
 dans le faubourg Saint-Germain (place  
 Belle-Chasse). Le projet de cette église

est fort curieux en ce sens que la fonte de fer sera employée conjointement avec la pierre.

E. B-s.

**GAUCHERIE**, expression dérivant du manque d'adresse et de grâce avec lequel on agit ordinairement de la main gauche, lorsque l'on n'est pas né *ambidextre*\*. Une gaucherie fort naturelle est celle qu'apporte dans le monde un jeune homme ou une jeune fille élevés dans la retraite. Cette gaucherie qui provient de l'inexpérience et de la timidité a du charme et inspire de l'intérêt; mais quand il s'y joint une présomptueuse assurance, elle dégénère en sottise et devient insupportable. Presque tous les garçons à leur sortie du collège sont *gauches*, s'en aperçoivent et se corrigent rapidement; beaucoup de provinciaux sont gauches, ne s'en doutent point et restent tels toute leur vie. À moins d'un vice d'organisation mentale, on se guérit de la gaucherie par la modestie qui consulte, la docilité qui suit les conseils reçus, et l'habitude qui forme une nouvelle nature. La vanité dédaigne les conseils, se révolte contre la soumission, et s'oppose à toute espèce de perfectionnement. C'est cette réflexion qui détermine la risée dont les gens gauches sont l'objet. Sans être gauche, on peut faire des gaucheries, et les gens distraits, étourdis, préoccupés, insensibles, en commettent fréquemment. C'est ainsi que l'on déclame contre le fard devant une vieille coquette enluminée, que l'on prolonge une visite chez des gens prêts à se mettre à table, que l'on rappelle à un auteur sa pièce sifflée, à un ministre le jour où il n'eut point la majorité, à une femme qu'on la connaît depuis 40 ans, à un enfant qu'on l'a vu en pénitence, à un médecin le malade qu'il a tué, à un homme à la mode le carrossier qui a fait protester son billet, à un général la bataille qu'il perdit, à une mère l'enfant qu'elle a vu expirer dans ses bras. Souvent aussi, dans leurs mouvements, les gens dont nous parlons, pour éviter de marcher sur la patte d'un chien, érasent les pieds de sa maîtresse;

(\*) Cependant *gaucherie* ne s'emploie pas pour exprimer l'habitude de se servir plus volontiers de la main gauche que de la droite, et l'on pourrait être *gaucher* sans pour cela être *gauche*. S.

ils craignent de toucher du e statuette, la rangent, et la font u des cristaux de Bohême qu'elle se brisant; avant de tourner l d'un album, ils passent leur | leur langue; la tête tournée v interlocuteur qui les intéresse, sur la robe d'une femme la tas qu'ils lui présentent, et s'ils : son éventail, c'est après avoir l de la main d'un preneur de tab qu'il tenait entr'ouverte. On mange, on danse, on s'habille tout *gauchement*, quand on g d ennue les autres et qu'on lea La gaucherie d'un prince ou d' tre est quelquefois plus nuisibl rêt de leur puissance que sa ma y a des positions où nécessaire paraît gauche: tel est un honnè en présence de la femme qu' d'aimer tant qu'il est aimé d' est une femme galante et hypoc ceux qu'elle a trompés se re sous ses yeux; tel est un débite survenir au milieu d'une fête q les créanciers qu'il a éconduit On n'est point gauche avec de du savoir-vivre; on fait peu de avec de la prudence, de la droi la fermeté.

**GAUDE**. La plante qui p munément ce nom, est le *ri teola*, Linn., appelé en outre *teinturiers*, *herbe à jaunir* et *juifs*\*. Ce réséda (*voy.*), qui pour les usages de teinturiers, sieurs contrées de France, ai d'autres pays de l'Europe, est aux bords des champs et des dans les décombres, etc., sur les terrains soit pierreux, soit sa C'est une herbe haute de deux à bisannuelle à l'état spontané ou la sème en automne, mais annu semée au printemps. Sa racine, pivotante, produit une tige sim rameuse, droite, effilée, feu toute sa longueur, et termin long épi de fleurs; cet épi,

(\*) Ce nom est dû à ce qu'au mo Juifs, comme l'on sait, étaient forc une toque jaune, laquelle était tei gande.



à l'écart d'abord, suit exactement un journalier du soleil, même par atmosphère sombre ou pluvieuse, à dire qu'il s'incline vers l'est le matin le sud à midi, vers l'ouest l'après-midi et vers le nord pendant la nuit. Feuilles, glabres comme toute la plante, et d'un vert gai, linéaires-lancéolées, un peu obtuses, plus ou moins ondulées à leur bord, et d'ordinaire munies vers leur base d'une dent à chacun des bords. Les fleurs, très nombreuses et serrées, sont blanches et d'un jaune verdâtre. Le calice est divisé en quatre lamelles. La corolle offre quatre pétales de forme irrégulière. La capsule est arrondie et couronnée par trois pointes.

La décoction de la gaude dans l'eau donne une très belle couleur jaune. Il fut une forte consommation pour teindre les étoffes de laine, de soie, de coton et d'autres substances végétales. Les plantes cultivées à cet effet sont arrachées tout entières avec leurs racines, et seccées où les graines commencent à mûrir; elles sont mises en bottes qu'on séche complètement, soit sur place, dans des greniers, et c'est ainsi qu'on les conserve pour l'usage. D'ailleurs la gaude fraîche peut de même s'employer pour la teinture. Les cendres de la plante sont riches en potasse. Le suc des feuilles de la gaude servait jadis pour apéritif et vulnéraire.  
ÉD. SP.

**GAUDIN (MARTIN-MICHEL-CHARLES-DE GAËTE)**, est né à Saint-Denis, près de Paris, le 19 janvier 1756. Dès son enfance, il donna des preuves d'une aptitude pour l'étude et la pratique des sciences de finances. A 17 ans, l'Institut d'Ormesson le fit entrer dans les bureaux des contributions publiques, et, peu après, il était à la tête d'une des sections de ce service, à la direction générale de laquelle fut établie sous les ordres de Jilly, lors du premier ministère de Calvert, en 1791, lorsque l'Assemblée constituante établit, à côté du ministère des contributions et revenus publics, la trésorerie nationale, administration collective créée sous les ordres de son comité de finances, M. Gaudin fut un des six

commissaires dont se composa cette administration.

Après le 10 août 1792, ses collègues et lui, ne croyant plus qu'il leur fût possible de faire le bien, donnèrent leur démission: elle fut refusée, et il leur fut enjoint de rester à leur poste. La même démarche fut renouvelée aussi inutilement, en 1793, par une lettre qui fut rendue publique dans les journaux; ce ne fut qu'en 1794 que M. Gaudin et ses collègues obtinrent la faculté de se retirer. L'année suivante, il apprit dans sa retraite, près de Soissons, que le Directoire exécutif l'avait nommé ministre des finances: il refusa cette haute fonction. Il en fit de même de la place de commissaire de la trésorerie nationale, à laquelle il fut appelé par le conseil des Cinq-Cents en 1797. Toutefois, M. Gaudin consentit à quitter sa retraite pour venir apporter le tribut de ses méditations et de son expérience concernant l'administration des finances au président du Directoire exécutif qui l'avait réclamé. Après ces conférences, il accepta la place de commissaire général des postes.

Il quitta ces fonctions, après le 18 brumaire an VIII, pour le portefeuille des finances, qu'il a gardé depuis le 10 novembre 1799 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1814, et qu'il reprit après le 20 mars jusqu'au mois de juillet 1815. Depuis l'établissement d'une administration centrale et supérieure de la fortune publique en France (c'est-à-dire depuis 1815 environ), Colbert a seul offert l'exemple d'une pareille continuité de services.

Cette longue carrière de M. Gaudin a été marquée par une série non interrompue d'améliorations que peuvent seuls apprécier les hommes qui ont fait une étude spéciale et approfondie de notre administration financière. Mais tous ceux qui ne sont pas étrangers à ces études savent qu'on lui doit le système des contributions publiques qui, sauf d'inévitables modifications, nous régit encore aujourd'hui; système qui a pour base la variété des taxes et le mélange des impôts directs et indirects, et qui permet ainsi d'atteindre les facultés contributives sous les diverses formes par lesquelles elles se manifestent. Le besoin d'arriver à la plus

équitable répartition des charges publiques fit reprendre à M. Gaudin, et suivre avec une louable activité, le projet d'un cadastre général parcellaire (*voy.*) dont l'Assemblée constituante avait décrété l'exécution, et que nous verrons terminer incessamment. La Cour des comptes (*v.*) a été établie sous son ministère : c'est lui qui, d'après une pensée de Napoléon, prépara le projet qui est devenu la loi du 16 septembre 1807. Enfin c'est à M. Gaudin que la France doit le rétablissement de son crédit, complètement ruiné par les malheurs du temps et surtout par les abus du papier-monnaie.

Les soins de la vaste administration dont la haute direction lui était confiée n'empêchèrent pas M. Gaudin d'aller, au mois de juillet 1805, organiser l'administration financière dans les états de Gênes, réunis à la France, et, en 1811, de remplir une semblable mission dans la Hollande et dans les villes anseatiques.

Napoléon, qui prisait surtout dans les serviteurs de l'état l'application aux devoirs et la probité, accordait une estime particulière à M. Gaudin. Après l'avoir nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, et Grand-Aigle le 2 février 1805, il le créa comte en 1808, et, le 15 août 1809, duc de Gaète, avec une riche dotation, assise dans divers pays étrangers, et qui disparut, en 1814, avec les fruits de la conquête. Il le nomma aussi membre de la Chambre des pairs pendant les Cent-Jours.

M. Gaudin s'est montré digne de ces faveurs, qui n'étaient après tout que le prix de services rendus au pays. Au mois de mars 1814, il suivit à Blois l'impératrice Marie-Louise et il ne la quitta, à Orléans, qu'après que cette princesse eut fait connaître aux personnages qui ne l'avaient pas abandonnée que leurs services avaient cessé de lui être utiles. Après la chute de l'empire, quoique tenant une fonction lucrative du gouvernement de la Restauration, il a regardé comme un devoir de faire connaître tout ce que ses longs rapports avec Napoléon lui avaient révélé d'honorable pour le caractère de ce grand homme. Tel est l'objet principal des *Mémoires et Souvenirs* qu'il a publiés (3 vol. in-8°, les deux premiers

en 1826, le troisième en 1834, à titre de supplément).

La reconnaissance de M. le duc de Gaète pour les bienfaits, l'estime et l'affection dont Napoléon l'avait honoré n'était pas à ses yeux un motif qu'il renonçât à servir la France que l'empereur eut cessé de régner sur elle.

Envoyé, en 1815, par le département de l'Aisne à la Chambre des députés, il a siégé jusqu'en 1819, il s'y fit remarquer par son expérience et sa coopération assidue à tous les travaux intérieurs de la Chambre, la faiblesse de son organe ne lui permettant pas d'aborder la tribune. Aussi, ayant à défendre l'initiative du cadastre parcellaire contre les objections animées dont elle était l'objet, fut obligé de faire lire sa réfutation par un de ses collègues. La Chambre conserva l'impression de ce travail, remarquable par sa lucidité et par la parfaite convenance avec laquelle l'auteur parlait des mesures qu'il avait eu l'honneur de proposer comme ministre. Cette opinion sur le budget, qu'il fit lire à la tribune, fixa vivement l'attention de la Chambre.

Le 6 avril 1820, le roi nomma duc de Gaète régent de la Banque de France; il a quitté ces fonctions le 15 avril 1834, par suite de sa démission que le public n'a pas reçue comme parfaitement spontanée et volontaire. On croit aussi volontiers que M. le duc de Gaète ne point désiré rentrer dans la Chambre des pairs, dont il avait fait partie en 1815.

La retraite dans laquelle il vit, et qu'il a quitté le gouvernement de la France, dans sa terre de Jennes près Paris, paraît occupée par des matières qui ont fait si long-temps l'objet de ses devoirs. Ainsi, dans les discussions récentes relatives au remboursement de la rente, M. le duc de Gaète a publié des considérations sur cette importante mesure.

On a contesté à M. le duc de Gaète le talent et les hautes vues politiques; mais ses adversaires eux-mêmes

(\*) Il a été réimprimé, en 1834, à la suite du supplément aux *Mémoires et Souvenirs*.

ont reçu la sag- de son adminis-  
trative, sa religieuse élité à tenir les  
engagements contra son esprit d'or-  
dre, sa puissance de travail, son inté-  
géné et sa rare modestie\*.

Dans un temps où les passions politi-  
ques étaient soulevées, il fut accusé pu-  
bliquement par un député ultra-roya-  
liste, à l'occasion des 3,600,000 fr. de  
rentes que Napoléon fit enlever à la caisse  
d'amortissement par un décret du 16 mai  
1815. Avant même qu'il eût publié ses  
*Observations sur la proposition de M. de  
Blasenville*, l'accusation qui lui était in-  
fermée avait été repoussée par des hom-  
mes qui partageaient les convictions poli-  
tiques de son accusateur. Du reste, il faut  
savoir que qu'une commission nommée par le  
roi avait, plusieurs mois auparavant, exa-  
miné cette affaire, et que, sur le rapport  
de cette commission (le rapporteur était  
M. Lainé), une ordonnance avait déclaré  
que l'emprunt fait à la caisse d'amor-  
tissement était un acte personnel à Napo-  
léon, et que les ministres des finances et  
le trésor (M. le comte Mollien) étaient  
exonérés de toute responsabilité, attendu  
l'impérieuse nécessité qui les avait domi-  
nés\*\*.

\* La postérité seule peut classer défini-  
tivement les hommes; mais nous ne croyons  
pas nous tromper en assurant qu'elle pla-  
cera M. le duc de Gaëte parmi les plus  
dignes représentants de cette école

(\*) Nommé ministre des finances au mois de  
juin 1811, il offrit au premier consul,  
au mois de germinal suivant, « de remettre  
les finances dans des mains plus fermes et plus  
habiles, » craignant que le fardeau ne fût au-  
dessus de ses forces. C'est d'après ses instances  
que le ministère du Trésor fut créé en l'an X,  
et que par déférence pour Napoléon qu'il  
reprit le ministère des finances  
pendant les Cent-Jours.

(\*\*) L'administration de la fortune publique,  
dans l'Empire, donna lieu, lors de la première  
discussion, à une assez vive polémique dans  
laquelle M. le duc de Gaëte prit une part active.  
Il s'était engagé à l'occasion d'une phrase  
prononcée par son successeur au ministère dans un  
rapport de la situation du royaume présenté aux  
deux Chambres. M. le duc de Gaëte publia des  
observations et éclaircissements qu'il ne signa pas,  
mais dont chacun savait l'auteur; un anonyme  
(M. de Brogne) répondit par l'*Opinion d'un créan-*  
*cier de l'Etat sur le budget et sur les observations*  
*et réflexions dont il a été l'objet.* M. le duc de  
Gaëte repliqua; le retour de l'île d'Elbe inter-  
rompit subitement cette discussion.

administrative de l'empire, qu'il ne faut  
pas sans doute exalter aveuglément, mais  
à qui nous ne saurions, sans injustice,  
refuser notre estime et notre reconnais-  
sance.

J. B.-R.

GAUGAMÈLE (BATAILLE DE) ou  
D'ARBÈLES. Gaugamèle ou Gangamèle  
est un endroit de l'ancienne Assyrie  
placé par d'Anville à quelques lieues de  
la rivière Boumade. Ce fut dans les vas-  
tes plaines arrosées par elle, six ou sept  
lieues à l'orient du Tigre, qu'Alexandre-  
le-Grand (voy.) livra, l'an 331 avant J.-C.,  
à Darius Codoman la bataille qui porta le  
dernier coup à la monarchie perse, déjà  
ébranlée par ses deux victoires du Gra-  
nique et d'Issus. Nous avons préféré lui  
donner le nom de Gaugamèle, parce  
qu'Arbèles (aujourd'hui Arbil) est à 600  
stades du champ de bataille, dans l'Adia-  
bène, et qu'Alexandre, après une vive  
poursuite commencée au milieu de la  
nuit, n'y arriva que le lendemain de sa  
victoire (Arrien, l. III, c. 5).

Avant de passer l'Euphrate pour atta-  
quer Darius au cœur de ses états, Alexan-  
dre avait eu soin de s'assurer l'obéis-  
sance de l'Asie-Mineure, de la Syrie, de  
la Phénicie, de l'Égypte et des îles.  
Maître des côtes de la Méditerranée, il  
pouvait recevoir plus promptement des  
renforts; il interceptait en outre les  
communications des Perses avec les po-  
pulations grecques, mal disposées pour  
lui, et dont les soldats, soudoyés par Da-  
rius, étaient le plus solide appui de son  
armée.

On ne saurait assez s'étonner que ce  
dernier prince ait laissé son rival con-  
sommer sans trouble ses premières con-  
quêtes, quand les seuls sièges de Tyr et  
de Gaza l'avaient arrêté près d'une cam-  
paigne. En présence de la conquête qui  
menaçait de les engloutir, l'inertie, soit  
du souverain, soit des peuples, semble  
étrange; mais ce n'est pas ici le lieu de  
l'expliquer: nous devons nous renfermer  
dans le champ des opérations militaires.  
Arrien (voy.) est le meilleur guide que nous  
ait à ce sujet laissé l'antiquité. Chef d'ar-  
mée, historien et auteur d'un traité de  
tactique, il indique les manœuvres avec  
une clarté parfaite.

Alexandre était arrivé sans obstacle à

Thapsaque, sur les bords de l'Euphrate, ce grand fleuve qui borne à l'occident la Mésopotamie. Thapsaque est placée par d'Anville vers le 38° degré de longitude et au-delà du 35° de latitude. On avait commencé à jeter deux ponts. Alors seulement Mazée, chargé par Darius de défendre le fleuve, parut sur la rive opposée avec 3,000 cavaliers dont 2,000 étaient des Grecs stipendiés. Mais à l'approche d'Alexandre tous prirent la fuite, et ce prince passa, dirigeant sa marche vers le nord-est, au lieu de marcher par le sud-est vers Babylone. L'abondance des vivres et des fourrages, puis les chaleurs plus supportables lui firent préférer ce chemin. Il laissait diagonalement à sa gauche l'Euphrate et les montagnes d'Arménie, et suivait les vallées successivement formées par le cours du Chaboras (aujourd'hui Khabour) et du Mygdonius (Sinjar). Quand on approcha du Tigre, quelques prisonniers faits sur la cavalerie perse annoncèrent que Darius était campé sur les bords de ce fleuve et se préparait à en défendre le passage. Alexandre s'y porta en toute hâte. Là, toujours favorisé par la fortune et par son ennemi, il ne trouva aucun corps pour l'arrêter et passa le Tigre sans autre obstacle que la rapidité du fleuve \*.

Une éclipse de lune tint quelque temps dans l'effroi son armée campée sur la rive; mais des sacrifices offerts à la lune, à la terre et au soleil, firent augurer la victoire au devin Aristandre, et les Macédoniens levèrent leur camp pour aller chercher les Perses. Ils traversaient l'Assyrie, ayant le Tigre à la droite et à gauche les montagnes des Gordiens. Le quatrième jour, on découvrit un détachement de cavalerie ennemie qui se débanda. Quelques prisonniers faits dans la poursuite apprirent que Darius n'était pas loin avec une puissante armée. Leurs ré-

(\*) D'Anville place vers le 40° degré et demi de longitude et le 36° degré et demi de latitude le point de son passage, auquel il donne le nom de Lalbana (Mosul). De Thapsaque, la distance en ligne droite semble être de 54 lieues (de 2,500 toises), qu'on peut porter à 67 d'après la méthode employée par nos états-majors, qui comptent un quart en sus pour les détours. A six ou sept lieues plus à l'Orient se rencontre la rivière Boumade; trois ou quatre lieues au-delà, Gougamèle.

cits élevaient à un million les fantassins et à 40,000 les cavaliers (Arrien, liv. III, chap. 17). Malgré ses connaissances militaires, ne fait pas l'ombre d'un sujet de ce million d'hommes donné par Plutarque n'admet pas qu'on puisse voir ensemble une pareille multitude de soldats. Nous ajouterons que les armées modernes la proportionneraient à l'infanterie est d'un tiers dans les pays de plaine, que l'infanterie est le fond de nos armées, et qu'il ne peut pas être ainsi chez les Grecs combattait Alexandre. Par hasard, Quinte-Curce, rhétoricien et non judicieux d'habitude, donne 200,000 fantassins et 45,000 cavaliers. D'après Arrien, Alexandre avait 100,000 hommes de pied et 7,000 cavaliers. Ces deux évaluations nous paraissent plus vraisemblables.

Alexandre fit halte à l'endroit où il était, et fortifia son camp. Il ne d'y laisser ses bagages, ses tentes, ses chariots, et de mener ses troupes sans autre équipage que leur propre paravant il voulait les refaire. Le troisième jour, elles s'ébranlèrent pendant la nuit, et l'action générale au lever de

Darius s'était campé avec ses troupes dans la plaine de Boumade, à l'ouest de la ville d'Arbèles. Il avait fait faire aplanir toutes les inégalités du terrain qui auraient pu empêcher l'œuvre des chars ou de la cavalerie. Les courtisans attribuaient la victoire à la difficulté des lieux, et Darius fut vaincu facilement.

Il se prépara au combat pendant la nuit. On découvrit la veille de l'approche d'Alexandre son camp en ordre de bataille à plus qu'à 60 stades et les deux armées ne se découvraient pas encore. Les deux armées étaient séparées par des vallées. Quand qu'Alexandre y fut arrivé, il vit une multitude des ennemis couvrir la plaine. A travers le voûtement des brouillards du matin, les mouvements ressemblaient aux flots agités, et le bruit confus de

d'hommes arrivait comme le bruit des roues à l'oreille des Macédoniens. Alexandre fit halte. Un instant hésitant. Le plus grand nombre voulaient donner aussitôt la phalange : mais Parménion l'empêcha. L'armée se forma en ordre de bataille, et Alexandre, avec lui ses troupes légères, remplit les lieux qui devaient servir de réserve au combat, les embuscades, les détachés, les dispositions et l'ornement de l'ennemi. De retour, il fit distribuer à toute l'armée des aliments et des provisions. Les fortifications élevées à la hâte interrompaient leur sommeil. Darius fut surpris dans son camp qu'il avait négligé de fortifier. Son armée veilla, et toute la nuit rangée en bataille. Alexandre, à qui Parménion avait dit de les attaquer de nuit, n'en fit rien faire. Sûr de vaincre avec le secours de la supériorité de sa tactique, il ne voulut pas engager une attaque nocturne sur un terrain mieux connu des Perses. D'après Aristobule que cite Arrien, tel fut l'ordre de bataille des armées. Les Perses étaient rangés en lignes profondes qui débordaient sur le front des Macédoniens. À gauche, où la cavalerie et l'infanterie se trouvaient confondues, était placé par la cavalerie scythe, par celle des Bactriens et par cent chars armés de faux. Au centre paraissait Darius entouré de sa famille, des nobles de son empire, des Indiens, et de l'infanterie grecque et soldes, la seule qu'il pût opposer à la phalange. Cinquante chars armés de faux et les éléphants couvraient son front. Les autres chars avec la cavalerie de Cratère et de la Cappadoce. Alexandre avait placé à l'aile droite la cavalerie de sa garde; elle était appuyée par l'infanterie de la phalange. À l'aile gauche étaient l'infanterie de Cratère et la cavalerie des alliés sous Parménion, qu'enlevait l'élite des Thessaliens. Derrière le front de bataille s'étendait une seconde ligne de chars dont les chefs avaient ordonné une volte-face si les Perses tentaient d'envelopper l'armée. Ils devaient

étendre ou resserrer leur phalange au besoin. Diverses troupes de frondeurs, d'archers, et la cavalerie étrangère sous Ménéidas, couvraient le front de son aile droite. Ménéidas et sa troupe eurent l'ordre de prendre l'ennemi en flanc s'il cherchait à les tourner. À la pointe de l'aile gauche, rangée sur un front oblique, des dispositions analogues avaient été prises. L'infanterie thrace couvrait le bagage laissé dans le camp.

Bientôt la première ligne d'Alexandre s'avança sur les Perses qui l'attendaient. Les rangs étaient gardés dans un silence profond; car l'ordre était donné de ne pousser un cri général que dans le moment décisif. Alexandre, appuyant avec sa droite dans l'ordre oblique, tenait sa gauche éloignée. Avec sa garde, il se trouvait vis-à-vis le centre occupé par Darius. Les Perses le firent déborder par leur aile gauche. Déjà la cavalerie qui couvrait son front était aux prises avec celle des Scythes sans qu'il s'en occupât. Il suivait sa direction et il était déjà arrivé à l'endroit du terrain aplani par les Perses, lorsque Darius, craignant que les Macédoniens ne vinsent à s'étendre sur un sol plus inégal où ses chars armés de faux ne pourraient rouler, ordonna à ceux qui couvraient son aile gauche d'investir la droite de l'ennemi pour empêcher Alexandre de s'étendre. Celui-ci les fit attaquer par Ménéidas, qu'il soutint successivement par d'autres corps. Après diverses charges sanglantes, tantôt heureuses, tantôt ramenées, les Macédoniens avaient fini par mettre les Barbares en désordre. Alors ceux-ci firent rouler leurs chars armés de faux pour rompre la phalange d'Alexandre. De l'extrémité de leurs timons sortaient des piques; entre les raies des roues des pointes de dards apparaissaient en grand nombre; enfin des faux attachées au cercle des roues devaient couper tout ce qui se trouverait sur le passage des chevaux lancés avec impétuosité. Les Perses comptaient beaucoup sur cet épouvantail, mais leur espoir fut déçu. Les hommes de trait répandus à dessein par Alexandre sur le front de sa ligne faisaient pleuvoir sur les conducteurs une grêle de flèches, les précipitaient des chars, saisissaient les

100

100

100

100

100

100

100

part avec les Italiens, ses habitants  
leurs mœurs et leurs usages; César  
fit obtenir le droit de bourgeoisie.  
adoptèrent la toge romaine, ce qui fit  
nommer à leur pays le nom de *Gallia*  
transalpine. Cette partie de la Gaule se sub-  
divisa d'ailleurs en Ligurie, comprenant  
le territoire de Gènes et de Lucques et  
une partie du Piémont; en Gaule trans-  
alpine au sud du Pô (*Padus*), et en  
Gaule cisalpine au nord du Pô. La  
Gaule cisalpine était habitée par les Liguriens; la  
Gaule transalpine, par les Tauriniens, les  
Célestes et les Cénomans; la cisal-  
pine, par les Boiens, les Sennonois et les  
Cispadins, tous peuples d'origine galloise.  
Les plus remarquables de la Gaule  
cisalpine étaient *Tergesta* (Trieste),  
*Aquileia* (Aquilée), *Patavium* (Padoue),  
*Verona* (Verone), *Mantua* (Mantoue),  
*Cremona* (Crémone), *Brixia* (Brescia),  
*Mediolanum* (Milan), *Ticinum* (Pavie) et *Augusta Tau-*  
*rinorum* (Turin); celles de la Gaule cis-  
alpine: *Ravenna* (Ravenne), *Bononia*  
(Bologne), *Mutina* (Modène), *Parma*  
(Parma), *Placentia* (Plaisance). Presque  
toutes étaient des colonies romaines, et la  
Gaule, comme on le voit, ont conservé  
leur nom.

La Gaule transalpine, dont on traitera  
particulièrement dans cet article et  
notre tâche, en le faisant précéder  
d'une brève introduction, se réduit à rap-  
porter les principales divisions; la Gaule  
transalpine, disons-nous, fut aussi, par oppo-  
sition à la *Gallia togata*, appelée *Gallia*  
*comata*, parce que les habitants laissaient  
à leur barbe (*coma*), et *braccata*,  
parce que ceux de la partie méridionale  
en portaient des braies ou hauts-de-  
culottes (*braccæ*), vêtement qui n'était pas  
en usage chez les Romains. Elle était bor-  
née par les Pyrénées, à l'est par  
le Rhodan et par une ligne tirée de sa source  
au Var, y compris cette rivière, au  
nord par l'Océan Atlantique, et au sud  
par la Méditerranée. Elle comprenait la  
partie actuelle de la Suisse, la rive gauche  
du Rhodan, la Hollande et la Belgique. Fa-  
cilement conquis la partie de la Gaule  
cisalpine la plus voisine de la Haute-  
Gaule qui s'étend le long des côtes  
de la Méditerranée jusqu'aux Pyrénées,  
*Cyclop. d. G. d. M. Tome XII.*

on en fit une province romaine, et on l'ap-  
pela simplement *provincia*, nom qu'elle  
conserva même après la conquête du reste  
des Gaules et qui se changea plus tard en  
celui de Provence. Cette province était  
bornée par les Alpes, les Cévennes et le  
Rhône. Lorsque César eut soumis la Gaule  
tout entière, on la divisa en trois parties,  
non compris la Province: l'*Aquitaine*,  
depuis les Pyrénées jusqu'à la Garonne,  
habitée principalement par des Ibériens;  
la *Gaule celtique*, depuis la Garonne jus-  
qu'à la Seine et à la Marne, et la *Gaule*  
*belgique*, au nord jusqu'au Rhin. Auguste  
fit faire par Agrippa une nouvelle divi-  
sion du pays qui fut partagé alors: 1° en  
*Aquitaine*, avec *Burdegala* (Bordeaux)  
pour capitale: on lui donna pour limite  
la Loire, afin d'établir un rapport plus  
juste entre les différentes parties; 2° en  
*Gaule belgique*, entre la Seine, la Saône,  
le Rhône, le Rhin et la mer d'Allemagne,  
avec les capitales *Vesontio* (Besançon),  
*Treviri* (Trèves), etc.: elle comprenait  
aussi les provinces rhénanes et la Suisse,  
qui en furent séparées par la suite sous  
le nom de *Germanie première* ou *supé-*  
*rieure* et de *Germanie seconde* ou *infé-*  
*rieure*, avec les villes de *Colonia Agrip-*  
*pina* (Cologne), *Moguntiacum* (Mayence)  
et *Argentoratum* (Strasbourg); 3° en  
*Gaule lyonnaise* ou *celtique*, comprenant  
le reste des pays habités par les Celtes,  
c'est-à-dire toute la partie de la Gaule  
bornée par la Seine, la Saône et la Loire,  
les Cévennes et le Rhône: les villes prin-  
cipales étaient *Lugdunum* (Lyon), *Alesia*  
(Alise ou Sainte-Reine), *Bibracte*, appe-  
lée plus tard *Augustodunum* (Autun),  
et *Lutetia Parisiorum* (Paris); du temps  
de César, cette dernière était encore fort  
peu importante: elle n'occupait que l'île  
qui se trouve au milieu de la Seine; 4° en  
*Gaule narbonnaise*, l'ancienne Province  
romaine, avec les villes de *Narbo Martius*  
(Narbonne), ancienne colonie romaine,  
de *Tolosa* (Toulouse), de *Nemausus* (Ni-  
mes), de *Vienne* (Vienne) et de *Masalia*  
(Marseille), colonie grecque très ancienne.  
— Voir pour plus de détails sur ces divi-  
sions et leur organisation politique, Ser-  
pette de Marincourt, *Histoire de la*  
*Gaule*, Paris, 1822, 3 vol. in-8°. S.

(\*) Voir aussi la 3<sup>e</sup> note de la page 200.

taille perdue suffit-elle pour en délivrer la Séquanie. César cependant a exagéré sa victoire, ou bien il faut admettre que ces Germains sont revenus pendant la guerre civile; car les Vangions se retrouvent sur la rive gauche sous Néron, et ils y sont quand Tacite écrit ses Histoires, ainsi que les Nemètes et les Triboques. D'ailleurs César lui-même reconnaît leur présence à l'endroit où il décrit le cours du Rhin.

Nous avons dit que, dès qu'un peuple avait pris pied dans la Gaule, il se soumettait aux obligations communes : en voici la preuve. Les Nervii, qualifiés formellement de Germains, fournissent comme les autres peuples leur contingent à Vercingétorix; les Tréviros se plaignent des Germains avec tout autant de vivacité; enfin l'unité politique de la Gaule ne reçoit point la moindre atteinte de la présence de ces nations sur son territoire.

Quant aux peuples méridionaux, Strabon dit expressément qu'ils ressemblaient plus à des Ibères qu'à des Gaulois; nous avons dit déjà quel système on a bâti sur ces assertions. Des Pyrénées jusqu'au Rhône, les Celtes auraient été soumis par eux : M. Amédée Thierry a adopté cette opinion; Ibères et Liguriens ne sont à ses yeux autre chose que des Celtes. Au temps de Tarquin-l'Ancien parut sur les côtes de la Méditerranée une colonie de Phocéens qui fondèrent Marseille (*Massilia*) au moment même où Bellovèse passait les Alpes : favorisée par les Romains, Marseille créa Aia et Antibes et jeta des établissements jusque sur la côte de l'Ibérie. Enfin, les Romains occupèrent depuis Cæpion la Gaule narbonnaise dont Pline a dit : *Italia verius quam provincia*. Là se trouvaient les cités les plus opulentes et les plus peuplées de la Gaule, Toulouse, Narbonne, Carcassonne, Nîmes, Arles; mais en général on attribue aux Grecs et aux Romains une trop forte part dans la civilisation des autres Gaulois.

Strabon dit qu'il n'y a rien d'inculte dans la Gaule, excepté les marais et les forêts, et que ces endroits-là même sont chargés de nombreux habitants. L'excédant de population ne datait pas seulement du temps de Strabon : toute

l'antiquité ne l'atteste. Les Romains avaient dans la Gaule fédérale un contingent de 200,000 hommes; mais ce chiffre résulte peut-être d'une méprise de Strabon. César tue plus d'un million d'hommes dans ses diverses campagnes. Ailleurs on voit que les Belges ont pu à eux seuls mettre sur pied 500,000 hommes. Il faut, sur ces matières, consulter Hume et Wallace, mais nous ne pouvons que leur opposer quelque réserve. Le résultat obtenu par ce dernier est une population de 44 millions d'âmes. L'opinion de Hume est à-fait absurde : il réduit la population gauloise à 12 millions, qui certainement eussent eu besoin de se disputer ni les terres ni les marais. Les nombreuses expropriations qui sont sorties de la Gaule ne peuvent pas être considérées comme si vaines, surtout quand on voit que la Gaule est devenue assez qu'elle n'était pas moins fertile qu'aujourd'hui; Justin déclare formellement que la patrie ne pouvait suffire à nourrir ses habitants. Tout cela, sur les côtes de la Bretagne, une partie de la Gaule, de la Lusitanie, la Haute-Italie, la Grèce, la Macédoine, furent envahies, colonisées; les Gaulois combattaient partout, et ce n'est pas sans raison que les Français peuvent dire : *Quæ caret ora cruore nostro?*

La plupart des gouvernements gaulois étaient aristocratiques; la royauté n'était que quelquefois, ou plutôt le titre d'honneur, et dans mainte citation il serait facile de reconnaître que le plus souvent il s'agit de la question comme d'une chose accidentelle, plutôt que comme d'une institution permanente, héréditaire. Il y avait facilité pour les grands à usurper le pouvoir. Dans les cités, le véritable magistrat aristocratique était le dictateur gaulois élu pour un an, et appelé *vergobret*. César est appelé chez les Éduens au sujet d'une contestation sur la validité d'une élection; celle de Gergovie est regardée comme nulle, parce qu'elle n'avait pas été nommée dans une assemblée publique, mais qu'il a été proclamé par ses frères, tandis qu'il ne peut pas même être élu par deux membres d'une famille de sénat. Convictolanus, au contraire, fut élu en présence des magistrats et créé par les prêtres; car il ne faut pas méprendre ici sur le sens du mot *tribus* : l'élection avait été faite par le peuple, et il ne restait plus que la sanction



COMMANDEMENT MILITAIRE AVEC  
élection. L'existence de sénats  
males est attestée en cent en-  
ne voit pas que la domination  
t rien changé à cette organi-  
cités. Il y a dans les Mémoires  
mie celtique un savant travail  
: qui prouve que, dans les VI<sup>e</sup>,  
siècles changé, beaucoup d'in-  
nifiés de sénateurs devaient ce  
ément à cette antique trans-  
s pouvoir judiciaire et les at-  
politiques paraissent avoir été  
; les druides (*voy.*) décidaient  
: tout; et dès lors il faut ad-  
ils siégeaient dans les sénats et  
aient, tandis que la puissance  
ait surtout brigüée par la no-  
ristocratie était toutefois fort  
s druides, appartenant par leur  
r deux ordres, n'étaient que la  
irée de la nation; ils y tenaient  
ringes, les relations de familles.  
étaient nombreux: chez les Ner-  
, César compte six cents séna-  
avait donc une sorte de repré-  
et quand César dit que le peu-  
rien par lui-même, il ne faut  
xorder à la lettre de l'expres-  
lus d'un endroit des Commen-  
roit de quelle importance était  
ité. Il faut dégager l'histoire  
êtres de ces prétendus sénats  
, et l'anecdote locale sur les

illimitée des sur les autres est  
une chose avérée, et les femmes elles-  
mêmes étaient dans une condition déplo-  
rable (*de uxoribus servilem in modum  
quæstionem habent*). Les enfants, soumis  
au droit de vie et de mort, n'abordaient  
pas leurs pères en public, ne s'asseyait  
pas en leur présence. Dès ce temps, il y avait  
des conseils de famille (*propinqui con-  
veniunt*). Quant au contrat de mariage,  
l'usage était que les maris prissent de  
leurs biens autant que leurs femmes en  
apportaient; on mettait le tout en com-  
mun. Il est évident d'après le même pas-  
sage que les intérêts aussi étaient comptés,  
car le survivant avait les deux parts et les  
fruits accumulés.

Les Helvétiens avaient des registres de  
population qui tombèrent au pouvoir de  
César: il est donc probable qu'on tenait  
note des naissances, des mariages et des  
décès. Les estimations pour contrats de  
mariage supposent aussi des officiers pu-  
blics. Il y avait des appariteurs dans les  
assemblées délibérantes, puisque, selon  
Strabon, ils coupaient un pan à l'habit  
des interrupteurs. Les employés des fi-  
nances n'ont pas manqué non plus: la  
querelle des Éduens et des Sequani est  
née d'une contestation sur un octroi de  
navigation. Enfin il y avait une police,  
puisqu'on exerçait une surveillance sur  
les nouvelles.

geant certaines prestations, certains services. Pendant la vie du patron, ils jouissaient de tous les avantages dont il était en possession; mais ils n'hésitaient pas à périr pour lui ou même avec lui. Ce lien était tout volontaire, et différait en cela de la clientèle; il ne s'appliquait point aux affaires de la guerre.

Certains auteurs affectent de transformer les Gaulois en sauvages et en barbares sans demeures fixes, ou possédant tout au plus quelques cabanes éparses; et leurs systèmes ont pris quelque consistance sous l'autorité de noms tels que ceux de MM. Dulaure et de Sismondi. Les textes les plus formels ont été réunis par l'auteur de cet article, dans une dissertation spéciale publiée en 1821, t. V des *Mémoires des Antiquaires de France*: après les avoir étudiés, il est impossible de se refuser à la conviction que non-seulement les Gaulois avaient des villes, mais qu'il y en avait chez eux de très populeuses et de très belles.

La religion était toute de contemplation, et les études des druides comprenaient une vaste étendue de connaissances. Cette matière ayant été traitée au mot *DRUIDES*, nous ne nous y arrêterons pas davantage ici. Nous renvoyons aussi au mot *CELTIQUES (monuments)* pour les détails sur les *cromlechs*, les *dolmens*, les *peulvans*, les *menhirs*. L'astronomie ayant été l'une des études favorites des druides, faut-il rechercher dans les *cromlechs* et dans les vastes rangées de pierres de Carnac quelques thèmes astronomiques, quelque *templum* disposé pour les augures et les auspices à la manière des Étrusques? Il serait téméraire de l'affirmer. Les hautes spéculations philosophiques, les doctrines religieuses, n'empêchaient pas qu'il n'y eût tout un peuple de divinités à l'usage du vulgaire, et qu'après les grands dieux, comme Ésus, Camilus, etc., etc., chaque localité n'eût son culte particulier. Des recherches qu'il est impossible d'analyser ici établissent des rapports intimes entre Mithras, Mercure et le culte des pierres. Pline les indique en appelant ces dernières *obeliscos solis nummi sacros* (liv. xxxvi). Les pierres étaient honorées même dans la Grèce. Le temple de Vénus, à Paphos, n'avait, au

lieu de statue, qu'une pierre étaient encore les statues d'As à Sidon. Quand César nous dit tant de statues de Mercure, c'est de pierres levées qu'il s'agit. Le taureau céleste est un symbole tellement lié à Mithras: de là les tauroboliques sur lesquels Chaudruc de Crazannes vient un très bon mémoire. Comparaison des mythologies, qui plus souvent sur des caractères et sur une observation superficielle doit jamais se faire d'une manière. Il y a du Pluton dans les Gaulois, et Teutatès s'applique à dieu des enfers. L'Apollon était surtout médecin: c'est ce que nous voyons tantôt Abellion, Belatucadrus, qui est aussi le Jésus est évidemment Jupiter. Le chêne était le symbole; on reculte la cérémonie solennelle cueilli le 6<sup>e</sup> jour de la lune. Notre-Dame de Paris Jésus cueillant le gui de chêne est qualifié de Magusanus et nous citerons-nous les noms d'un de divinités dont la connaissance aux inscriptions? Parlerons-nous de merta, qu'on prétend être le melle, de Nehalenia, dont les noms ont été si bien discutés dans les *Mémoires des Antiquaires*? Renvoyons plutôt aux ouvrages de MM. Jollois, Du etc. Sur les déesses Maires et dom Martin: ce sont des matrones des fées, comme les *Nehmand Nixen*, ou nymphes. La théorie des génies mâles était fort développée et s'est partie conservée dans les sciences populaires. Quant aux sciences, on sait que les druides tout à leur mémoire et n'écrivaient leur doctrine sur la philologie théogonie demeurait cachée. Il résulte d'un passage de leurs enseignements étaient ceux des autres nations; au n'aurait pas dit:

*Solis nostro Deos et cali numina  
Aut solis nascere datum.*

Nous savons cependant que,



ciennes monnaies gauloises ou celtiques sont le cheval et le sanglier. Sur les monnaies des colonies grecques, on voit plus souvent le lion et le taureau. Le pentagone qu'on trouve sur quelques monnaies gauloises a fait penser à Eckhel que ce signe pythagoricien prouvait que la doctrine de Pythagore avait pénétré dans les Gaules par les Marseillais, qui étaient, comme on sait, d'origine grecque; et il cite à ce sujet des passages de César, de Diodore et d'autres, attestant que les druides enseignaient le dogme de la transmigration des âmes.

Bouteroue est le premier auteur qui ait traité spécialement des monnaies gauloises dans son ouvrage intitulé *Recherches curieuses des monnaies de France*, Paris, 1866. On peut voir aussi Pellerin (*Recueil*, t. I), Saint-Vincens, *Méd. de Marseille*, Du Mersan, *Numism. d'Anacharsis et Médailles inédites*, Mionnet, *Atlas de géographie numismatique*. La numismatique gauloise s'enrichit tous les jours de nouvelles découvertes, et elle est devenue depuis quelques années l'objet d'études spéciales à l'avancement desquelles a beaucoup contribué l'établissement d'un recueil périodique intitulé *Revue de la numismatique française*, qui se publie à Blois, depuis 1836, par les soins de MM. Cartier et de la Sausseye, amateurs distingués de ce genre de monuments. Les découvertes les plus récentes ont eu lieu à Quimper, à Soings, dans la Sologne-Bleusoise, à Cheverny, près d'Artenay, dans le département du Loiret. Un trésor complet a été trouvé, aussi en 1820, dans l'île de Jersey : il contenait près de mille pièces d'argent toutes celtiques, qui sortirent des fentes d'un rocher que la mer avait fait écrouler.

D. M.

**GAULOIS (EXPÉDITIONS DES).** Il est vraisemblable que les Celtes, Galls, Gaulois, noms qu'il faut regarder comme identiques (voy. GAULE), sont un des plus anciens peuples venus en Europe à travers les monts du Caucase. Partis de là, ils se sont, à ce qu'il paraît, dirigés au sud vers le Danube, laissant derrière eux un rameau puissant de la même souche peut-être, les Thraces, et sur leurs flancs les

tennent l'orient à l'Asie persique. Cependant ce ne sont que des suppositions, et nous ne possédons aucun monument de ces temps reculés à les changer en certitude. À la première invasion, les Gaulois s'établirent dans plusieurs contrées sous différents noms : c'est ainsi que sous celui d'*Umbri*, d'*Ausoniens* ils occupèrent une partie de l'Italie, et que sous celui de *Tusci* ou *Rhétiens*, comme on les appelle plus tard, de *Vindéliens*, de *Nidiviens*, d'*Helvétiques*, ils s'établirent dans les Alpes. Il est possible, comme Niebuhr, qu'une nouvelle tribu gauloise se répandit par le pays dans l'Italie, environ 2,000 ans avant notre ère, sous le nom de (*Rasani*), que leurs voisins changèrent en celui de *Tusci* ou *Tuscani* (voy. l'article, T. X, p. 209). Ils occupèrent les 300 villes fondées par les Umbriens, la peuplade dominante dans ces contrées, et s'étendirent dans toute la grande partie de la péninsule italienne. La conquête de ces Étrusques, leur mythologie, la perfection relative de leur calendrier, qui offre de grandes analogies avec celui des Aztèques du Mexique, d'autres indices encore, tendraient à faire croire que, dans des temps plus reculés, ce peuple avait atteint à un haut degré de civilisation, dont les traces subsistent encore dans les langues sans que les Romains ou d'autres peuples d'Italie en héritassent. Plusieurs de ces Celtes demeurèrent sur les bords de l'Adriatique, le long du Danube, dans l'Allemagne méridionale; mais les principales allées s'établirent entre les Alpes, l'Océan et le Rhin, dans les pays qui reçurent d'eux son nom (voy. GAULE), et d'où ils partirent pour s'emparer de l'Angleterre, de la Gaule (voy. GALLS, GALLI, GALLIQUES etc.\*). Pendant le règne fictif de Tarquin-l'Ancien, eut lieu la première invasion de ces Gaulois proprement dits en Italie, sous la conduite de Brennus, Bellovèse (voy.) et Sigovèse. Ils se dirigèrent au lieu à plusieurs autres invasions, les premiers Gaulois se trouvant dans les contrées où ils avaient

(\*) Voir aussi la note de la page 201, et les Errata et Additions de ce tome.

étrusque appelé *Insubris* comme est de leur propre pays. Ils y fondèrent *Mediolanum* (Milan), et on les appela Gaulois Insubres. La surabondance de la population de la Gaule, d'ailleurs par les progrès rapides de divers peuples germaniques ou de la race thrace détermina, vers l'an 397 avant J.-C., un grand mouvement parmi eux. Des colonies composées d'individus appartenant à différentes peuplades partirent en route, se dirigeant les uns vers l'est, le long du Danube, vers la vallée élevée, leur aspect sauvage, leurs yeux blonds et hérissés, donnaient aux Gaulois un air formidable. Les uns, aveugle, leur nombre prodigieux, le bruit assourdissant d'une multitude de cors et de trompettes, les dévastations qui signalaient leur passage, leur habitude de sacrifier les prisonniers, de porter en triomphe les têtes de leurs ennemis ou de s'en servir pour faire des coupes, tout concourait à effrayer le peuple le plus terrible de l'Occident. Mais ils manquaient de constance et de bonnes armes; leurs boucliers étaient légers et leurs glaives de cuivre se courbaient et avaient besoin d'être redressés à chaque coup qu'ils portaient: aussi leur choc était-il seul redoutable. On raconte que ce fut un Étrusque, irrité de l'infidélité de sa femme, qui détermina leurs chefs à les mener en Italie, le jour même où Camille s'empara de Corciève, 396 ans avant J.-C., ils s'emparèrent de Melipum, ville étrusque construite dans la Haute-Italie. Mais le roi ne tarda pas à se diriger vers elle-même, qui avait voulu intercepter Clusium, autre ville étrusque, par des négociations les Gaulois imposèrent les armes. Les envoyés romains violèrent le droit des gens, les fureurs s'avancèrent contre Rome, et furent près de l'Allia (voy.) l'élite de la jeunesse romaine, 390 avant J.-C., et brûlèrent la ville et assiégèrent la Capitole, qui était sur le point de tomber à prix d'or sa délivrance, lorsque Camille le sauva. Voy. BRENNUS. Nous avons peu de choses sur l'émigra-

tion gauloise qui se dirigea vers le Haut-Danube; l'histoire nous apprend cependant qu'elle occasionna des déplacements de peuplades entières. Il paraît que ce fut à cette époque qu'une tribu de Germains, les Kimris ou Cimbres, se joignit aux Celtes. Pendant deux ans, de 280 à 278 avant J.-C., ces Gaulois orientaux firent trois invasions successives dans la Macédoine et la Grèce, que la guerre avait fort dépeuplées. Le roi de Macédoine, Ptolémée - Céraunus, et le général Sothènes restèrent sur le champ de bataille. La Grèce tremblait. Mais lorsque les Gaulois voulurent piller le temple de Delphes, que sa position naturelle rendait assez fort, ils furent surpris par un orage accompagné de grêle qui les jeta dans l'épouvante. Battus par les Grecs, ils durent prendre la fuite en désordre, et le froid et la faim achevèrent ce que le fer avait commencé. Quelques-uns d'entre eux passèrent dans l'Asie-Mineure, où, sous le nom de *Galates*, ils conservèrent longtemps leurs mœurs et leur caractère, et plus longtemps encore leur langage, qu'ils parlèrent jusqu'au temps de l'empire. Voy. GALATIE.

Les contre-coups de ces émigrations paraissent avoir eu un effet direct sur les Gaulois proprement dits. Ceux qui s'étaient établis sur le Danube et dans l'Allemagne méridionale disparurent plus tard. Des peuplades germaniques s'emparèrent de tout le pays jusqu'au Rhin et même d'une partie de la rive gauche de ce fleuve. La peuplade mixte de Gaulois et de Germains, appelée Cimbres, et ensuite Belges par les Gaulois, s'établit dans la partie septentrionale de la Gaule depuis la Seine et la Marne jusqu'au canal de la Manche et au Rhin; elle passa même en Angleterre et repoussa vers le Nord, c'est-à-dire en Écosse, les premiers émigrés gaulois, qui furent connus plus tard dans l'histoire sous le nom de Calédoniens d'abord, puis de Pictes et de Scots. Les Cimbres qui restèrent dans la Gaule sont les ancêtres des anciens Bretons. Nous les retrouverons à l'art. KIMRIS et dans plusieurs autres déjà cités à l'art. GAULE. X.

GAUR et GHOURIDES, voy. GAZNEVIDES.

GAUSS (CHARLES-FRÉDÉRIC), con-

seiller de cour, professeur d'astronomie à Gœttingue, membre de la Société royale de cette ville, correspondant de l'Institut de France (Académie des Sciences), et l'un des plus célèbres mathématiciens de l'époque actuelle, est né le 23 avril 1777 à Brunswic. Dès le commencement de ses études, il donna de telles preuves de talent qu'il appela sur lui l'attention du duc de Brunswic Charles-Guillaume-Ferdinand, et ce prince lui fournit les moyens les plus étendus de compléter son éducation scientifique. Ce fut en 1807 qu'il fut nommé professeur; en 1816, il reçut le titre de conseiller aulique. Dès l'époque de sa dissertation inaugurale, en 1799, il montra une grande sagacité en critiquant les travaux modernes entrepris pour démontrer les principes fondamentaux de l'algèbre, en même temps qu'il en proposait une démonstration nouvelle et plus rigoureuse; mais en 1801, il donna une preuve encore plus éclatante de sa capacité dans ses *Disquisitiones arithmeticae* (Leipzig, in-4°), ouvrage rempli des spéculations mathématiques les plus délicates, et qui enrichit l'arithmétique supérieure des plus belles découvertes. Lorsque M. Gauss, poussé par le charme qui s'attache à ces spéculations, y consacra toutes ses forces, il ignorait encore beaucoup de travaux faits avant lui, et c'est à cette circonstance que nous devons des démonstrations de plusieurs propositions dont l'exactitude et la simplicité rappellent les anciens géomètres. Au commencement de ce siècle, lorsque furent découvertes de nouvelles planètes, M. Gauss chercha et trouva une nouvelle méthode pour calculer leurs révolutions; il employa cette méthode lui-même pour donner une connaissance exacte de ces corps célestes, et la communiqua au public dans sa *Theoria motus corporum caelestium* (Hamb., 1809, in-4°), ouvrage qui a contribué à imprimer une direction convenable à l'esprit de recherches qui caractérise notre époque dans l'usage des observations astronomiques. Sa *Theoria combinationis observationum minimis erroribus obnoxiae* (Gœtting., 1823, in-4°) contribua puissamment au progrès des sciences.

Quand le nouvel observatoire de Gœt-

tingue fut terminé, M. Gauss se livra aux observations astronomiques. Il fut nommé par le gouvernement danois de ce royaume de Hanovre la du degré, il fit à cette occasion une découverte, savoir : de rendre vis stations les plus éloignées au zénith la lumière solaire réfléchi par un instrument de son invention appelé *héliostate*. Actuellement il s'occupe avec beaucoup d'observations sur le magnétisme terrestre, et le gouvernement lui a confié cet objet, fait bâtir une petite maison auprès de l'observatoire. Les travaux de M. Gauss a lus de temps en temps dans la Société royale de Gœttingue son plus beaux ornements des mémorables de cette assemblée. Tout ce qui se rapporte à cet objet est tellement achevé qu'il ne trouve rien à désirer; son style est simple et présente les traces d'un soin extrême.

**GAUSSIN (JEANNE-CATHERINE)** dont le véritable nom était Gaudin naquit à Paris en 1711 de parents pauvres mais dont la profession donna sa subsistance à son goût et favorisait ses dispositions pour le théâtre. Son père était le laquais du célèbre acteur Barou et sa mère ouvreuse de loges à la Comédie-Française. A 15 ans, on renvoya déjà la jeune Gaussin sur le théâtre de la société du duc de Gesvres à Saint-Omer bientôt elle fut engagée dans la Comédie de Lille, et, en 1731, elle vint de Paris dans les rôles de jeunes personnes et d'amoureuses ingénues.

Ses 20 ans, sa gracieuse beauté et tout son organe enchanteur, lui valurent un succès qui alla jusqu'à l'enthousiasme lorsque, l'année suivante, elle créa le rôle de *Zaire*. Dès ce moment, sa carrière dramatique devint une suite de triomphes dans un triple genre; car elle ne joua pas avec moins d'éclat dans les rôles tendres et naïfs de la comédie, de *Lucinde*, *Zénéide de la Pupille*, des *Dehors trompeurs*, etc., etc fut elle surtout qui procura la vogue des pièces sentimentales de Lachaux pouvait mieux, en effet, décider le succès de ce que Piron avait nommé la comédie *larmoyant*, que l'actrice à laquelle avait été trouvée cette expression nouvelle : avoir *des larmes dans*

leux moyen d'attendrissement ; cependant, aux yeux des contemporains de quelque monotone. M<sup>lle</sup> Clairon et Dumessnil parurent sur la scène, l'énergie de leur jeu égala celle de M<sup>lle</sup> Gaussin : elle dut céder à la tragédie ; mais le drame et le comique lui formaient encore un assez bon mélange que personne ne put lui enlever. Elle conserva jusqu'à sa retraite. Ses contemporains attestent unanimement que elle produisit encore une fois l'illusion dans la gentillesse en jouant Lucinde de *l'Oracle* ; elle en joua lorsqu'elle créa avec la grâce la chanteuse le personnage de *Mama Dupuis et Desronais*. Le reste de nombreux témoignages de l'admiration que fit son talent de M<sup>lle</sup> Gaussin. Elle eut sur d'inspirer à Voltaire cette

maison, reçois mon tendre hommage.

Quatre années après, il lui disait en remerciant le succès d'une autre de ses

« Ce n'est pas moi qu'on applaudit ; c'est qu'on aime et qu'on admire ; vous donnez, charmante *Alsire*, un exemple que Guzman convertit.

Le comique du temps raconte que M<sup>lle</sup> Gaussin n'avait pas le cœur moins que la voix. Elle avait eu, dit-on, deux mariages et de nombreux amants, et son mariage, à ce sujet, est devenu un proverbe : « Cela leur fait tant de peine et me coûte si peu ! »

M<sup>lle</sup> Gaussin était dans sa 47<sup>e</sup> année, elle épousa Tavolaigo, assez mauvais Italien d'origine, qui avait été engagé à l'Opéra. Cet homme eut pour elle plus indignes procédés, et plus elle joua au naturel, avec sa femme, elle fut de Sganarelle. M<sup>lle</sup> Gaussin, au point de goût de Martine, et au point d'être battue, obtint, par ses succès pécuniaires, qu'une séparation volontaire s'opérât entre eux. Son mariage conjugal avait fait naître chez elle des pensées plus sérieuses qui la conduisirent jusqu'à la dévotion, quoiqu'elle fût encore fort aimée sur la scène :

tels furent les motifs qui la lui firent quitter en 1763. Quatre ans après, et deux ans après la mort de son brutal époux, M<sup>lle</sup> Gaussin succomba elle-même dans sa 55<sup>e</sup> année.

M. O.

**GAVAUDAN** (JEAN-BAPTISTE-SAUVEUR), célèbre acteur de l'Opéra-Comique, est né à Salon (Bouches-du-Rhône), le 8 août 1772. Ses premières années s'écoulèrent à Nîmes, où son père était directeur de musique et organiste du Grand-Couvent. Envoyé à Paris avec ses sœurs qui devaient débiter à l'Opéra, il n'y put rester, parce que la mort de son père vint le priver de toute ressource. En 1779, il s'embarqua sur le *Saint-Esprit*, vaisseau de 80, faisant partie de l'escadre du comte de Grasse (voy.), et ne revint la France qu'à la paix de 1783. De retour à Paris, on l'employa dans les bureaux de l'administration de l'Opéra. Doué alors d'une voix douce et flexible, entraîné par son goût vers la scène, il débuta au théâtre Montansier à 19 ans ; mais il n'y joua que deux fois. Cet essai lui réussit assez pour le faire entrer, avec un engagement, au théâtre de Monsieur, en avril 1791. *L'Amour filial* et *les Visitandines*, dans les rôles de Félix et de Belfort, lui offrirent cette longue carrière de succès qui dura 38 ans.

Forcé d'obéir, ainsi que son camarade Elleviou (voy.), à la loi du 23 août 1793 sur la première réquisition, il partit pour Brest, dans le dessein de s'y embarquer ; mais les Vendéens, qui occupaient tous les passages, mirent obstacle à sa marche, et le Comité de salut public le rappela soudain à Paris, à titre d'artiste nécessaire à la scène. L'année suivante, il passa du théâtre Feydeau à celui de Favart, doublant Michu, qu'il devait bientôt surpasser. En 1797, étant appelé à créer le rôle de Padille dans *Ponce de Léon*, il le remplit avec un véritable succès. Les caricatures entrèrent dans son domaine, aussi bien que les Colins. On lui a reproché quelquefois un peu de charge et même d'emphase ; mais il faut avouer que, dans la plupart des pièces de l'ancien répertoire où il s'est montré, comme dans celles où il fut l'interprète de Méhul et de Berton, nul n'a mis plus d'énergie, de naturel, de sentiment, de

vérité. Ce fut après une représentation de *Coradin* que Napoléon, ému, fit appeler Méhul dans sa loge, et lui dit que Gavaudan était *le Talma de l'Opéra-Comique*. En effet, il y avait un rapport frappant entre le physique et le genre de talent de ces deux acteurs. Il mit un jour tant de vérité, un accent si profond et si déchirant, dans le personnage de Murville, du *Délire*, que sa scœur fit retentir la salle de ces mots : « Mon pauvre frère a perdu la raison ! »

A l'exemple d'un grand nombre de chanteurs célèbres, Gavaudan ne sait pas la musique. « Tu es bien heureux d'ignorer cet art, lui disait un jour le compositeur Berton, car tu n'aurais jamais si bien conservé la mesure ! » Clairval, Lainex (de l'Opéra), M<sup>mes</sup> Rolando, Scio, Gonthier, M<sup>lle</sup> Regnault (M<sup>me</sup> Lemonnier), etc., n'auraient pu déchiffrer une ariette sans le secours étranger du violon ou du piano. Clairval étudiait ses rôles au premier de ces instruments, et Gavaudan les siens au second.

Admis comme sociétaire depuis 1801, lors de la réunion des deux troupes de l'Opéra-Comique au théâtre Feydeau, jusqu'en 1816, l'opinion politique des acteurs Huet et Lesage exerça une telle influence sur l'esprit de ses camarades que Gavaudan fut contraint de s'en séparer. Il se rendit à Bruxelles, où il prit durant un an la direction du Théâtre-Royal. Après avoir joué quelques années dans les départements, il fut rappelé à l'Opéra-Comique de Paris par la retraite de Martin, et retrouva, le 19 mai 1824, les admirateurs de son beau talent. Ayant demandé sa retraite en 1828, il dirigea le théâtre de Liège, à ses frais, sans perte ni profit. En 1829, il abandonna la scène pour n'y plus remonter. Il habite aujourd'hui Montmorency.

Sa femme, ALEXANDRINE-MARIE-AGATHE DUCAMEL, naquit à Paris en 1780. Élève de Hérold, père du compositeur de ce nom, elle exécuta sur le piano, à 15 ans, avec beaucoup d'applaudissements, une sonate de Pleyel, dans l'un des brillants concerts donnés par Garat au théâtre Feydeau. Peu de temps après son mariage, on la vit débiter, en 1798, au théâtre Favart, dans les jeunes rôles

des dames Dugazon et Sain Malgré sa grâce, sa gentillesse et ses manières naïves, la faiblesse de sa voix conduisait toutefois avec assez de succès, dès l'abord légèrement l'attention, d'heureuses dispositions, fort travaillé assidu, en firent bientôt les premiers soutiens de l'Opéra-Comique. M<sup>me</sup> Gavaudan devint sociétaire lors de la réunion des deux troupes au théâtre Feydeau. Son talent, très varié, lui permettait de jouer avec un égal succès les bretttes et les Agnès, les pages et les garçons villageois, les dames d'honneur comme celles de bonne compagnie, les amateurs de l'Opéra-Comique, le souvenir des rôles d'Agathe dans *l'Ami de la maison*, d'Antoine dans *le Diable à quatre*, du page dans *le Diable à sept*, de *de Foix et Jean de Paris*, de *deux Des Deux Jaloux*, de Jeanne dans *le Joconde*, de Colette dans *le Colin*, de Rose dans *le petit rouge*, etc. ; tous rôles qu'elle jouait avec une grande supériorité, hors de pair avec les premiers de l'ancien répertoire.

A la première représentation de *Chaperon*, qu'elle monta, profita de la congé, au Théâtre-Royal de Liège, une couronne lui fut décernée, et elle se ba dans la loge du prince d'Orange, se levant aussitôt, la même sur la tête de l'actrice, et les acclamations unanimes d'une assemblée nombreuse qu'une partie du public, après une longue attente, n'avait pu pénétrer dans la salle. Elle a pris sa retraite en 1823, ayant été quinze ans en scène.

La famille de Gavaudan a donné au théâtre plusieurs autres membres distingués, enfants, sœurs, neveu et petit-neveu. Sa fille, MARIE-AGATHE GAVAUDAN (M<sup>me</sup> Raimbaux), après avoir été prima dona au théâtre de Saint-Naples, remplit pendant deux ans l'emploi au Théâtre-Italien de Paris, et s'est retirée en 1836. CONSTANTIN GAVAUDAN, fils de Gavaudan, servait en Afrique un régiment d'infanterie où il était en grade de lieutenant, et fut, en 1830, assassiné non loin de Blida, lorsqu'il était sinait un marabout.



AL, voy. CROCODILE.

**AVOTTE**, sorte de danse aujourd'hui de mode, mais qui était en usage il n'y a pas cinquante ans. Elle s'exécutait, par une dame et un homme, sur un air à deux temps communs, avec deux reprises chacune de quatre mesures. Le mouvement était d'abord gracieux, souvent gai, puis tendre et lent. Quant au dessin de la figure, c'était une imitation et modifiée du menuet (voy. ce mot). Beaucoup de personnes peuvent se rappeler les saluts et les révérences auxquels débutaient gravement les danseurs, et l'air du menuet à la fin qui servait habituellement d'introduction musicale à la gavotte. Le célèbre Voltaire a composé plusieurs gavottes ou avottes qui obtinrent dans leur temps un grand succès à la cour. V. R.

**(JOHN)**, poète anglais du commencement du siècle dernier. Il naquit à Stratton (Devonshire) en 1688; fils d'une famille de la petite noblesse d'Angleterre, il ne possédait qu'une très-médiocre fortune, et ses parents voulurent lui imposer un marchand; mais, avec son caractère inquiet de poète, il ne pouvait se résigner à la monotonie paisible du commerce. En 1712, il entra dans le service de la duchesse de Monmouth comme secrétaire intime: dès lors il se consacra au culte des muses. Il dédia son premier ouvrage (*Rural Sports*, Londres, 1713) à Pope, et ce compliment lui valut un grand succès. En 1714, John Gay vint à Hanovre avec lord Stanhope, qui y était envoyé par la reine Anne, et qui fut appelé en Angleterre par la mort de Stanhope, il y vécut dans l'intimité de Stanhope, que sa patrie avait de plus distingué par ses talents, soit par la naissance, soit par la richesse. Le prince et la princesse de Galles lui témoignèrent une confiance très-flatteuse; il comptait sur leur faveur pour se trouver enfin bien placé à la cour; mais les années s'écoulèrent, quoiqu'il se vit flatté et fêté, on ne lui offrit rien jusqu'en 1727, époque où on lui offrit la charge d'écuyer près de la princesse. Mais cette offre fut repoussée de son attente: il refusa le poste, et se retira chez le duc de

Queensberry, son ami, près duquel il demeura jusqu'à la fin de sa vie. L'amitié sincère et constante du duc et de la duchesse fit disparaître les désagréments qui souvent empoisonnent une existence passée dans la dépendance. Le poète mourut chez le duc de Queensberry en 1737. Son tombeau est placé dans Westminster-Abbey, le Panthéon de l'Angleterre.

Gay était un homme aimable, bon, généreux, plein d'intégrité et de bonne foi, mais paresseux et ami de la dépense. Ce n'était pas un poète inspiré, et quoiqu'il jouisse d'une assez grande célébrité, il en est redevable à sa bonne fortune plutôt qu'à son génie. Ami et contemporain de Pope, de Swift et de Savage, son nom s'est associé aux noms de ces amis illustres, et il partage leur gloire sans y avoir les mêmes droits. Aujourd'hui, de tous ses ouvrages on ne lit guère que le *Beggars Opera* (Opéra des Gueux), qui, en 1727, eut 63 représentations successives, et ses Fables, écrites pour l'instruction du jeune duc de Cumberland et publiées pour la première fois en 1726. Ces fables, sans posséder le charme irrésistible de celles de La Fontaine, ont un grand mérite; elles sont animées, pleines de bon sens, de traits satiriques et ingénieux, et ornées d'une poésie toujours harmonieuse et souvent brillante. Elles sont supérieures à tout ce que la littérature anglaise a produit dans le même genre. Mais c'est le *Beggars Opera* qui est le chef-d'œuvre de Gay: l'idée en est heureuse, le sujet était tout juste au niveau des talents du poète, et le succès fut complet. L'intérêt d'une intrigue vive, d'une poésie spirituellement comique et d'une naïveté piquante, assure encore à cette pièce une place sur le théâtre. Le directeur du théâtre où Gay la fit représenter pour la première fois s'appelait M. Riche. Les beaux-esprits d'alors disaient: « Cette pièce a rendu Riche gai et Gay riche. » Nous passons sous silence les autres pièces de Gay, ses petites comédies, charges, parodies, ses épîtres, ses odes ou cantiques, etc. M. M.

**GAY** (M<sup>me</sup> SOPHIE), fille d'un agent de change nommé de Lavalette, est née à Paris vers l'année 1776. Cette dame, l'une de nos célébrités littéraires, qui a souvent

peint le monde dans ses écrits, voulut, à la différence de la plupart de nos hommes de lettres d'aujourd'hui, ne prendre la plume qu'après avoir acquis par elle-même une profonde connaissance de son modèle. Mariée en premières noces à un agent de change du nom de Liottier, elle profita, en 1799, du bénéfice du divorce pour épouser M. Gay, devenu sous l'empire receveur général du département de la Roër; et ce fut pendant son séjour à Aix-la-Chapelle qu'elle se trouva en contact avec la plus haute société, dont le rendez-vous général était aux eaux de Spaa, et particulièrement avec Pauline Bonaparte, princesse Borghèse, qui l'honora de son amitié constante.

Les premiers essais de M<sup>me</sup> Sophie Gay datent de l'année 1802, époque où elle prit la plume à l'occasion d'une attaque contre M<sup>me</sup> de Staël, afin de venger cette femme célèbre, alors absente; puis elle publia *Laure d'Estell*, roman en 2 volumes, où elle ne mit point son nom. Ce fut le chevalier de Boufflers, son patron littéraire, qui la détermina à faire imprimer cet ouvrage, dont le succès la lança presque malgré elle dans la carrière des lettres. Dix années s'écoulèrent entre ce début et l'apparition d'un nouvel ouvrage, *Léonie de Montbreuse*, roman en deux volumes qui vit le jour en 1813. L'année 1815 donna naissance à un autre roman, *Anatole*, dont le plus bel éloge se rattache au souvenir des désastres de Napoléon. Au moment de partir pour l'exil, après Waterloo, et à la suite de sa dernière nuit passée à la Malmaison, l'empereur donna cet ouvrage au baron Fain, son secrétaire, en lui disant : « Voici un « livre dont l'intérêt m'a fait oublier un « instant tous mes chagrins; conservez-le « en mémoire de moi. » Que pourrions-nous ajouter à un si brillant suffrage? En 1817, M<sup>me</sup> Sophie Gay fit paraître *le Valet de chambre d'un jeune aide-de-camp*, réimprimé depuis, en 1824, sous le titre de *Malheurs d'un amant heureux*. Cette même année parut *Théobald*, ou *Épisode de la campagne de Russie*, qui a fourni à M. Scribe le sujet d'un des plus jolis vaudevilles; et successivement la *Physiologie du ridicule*, la *Duchesse de Châteauneux*, la Com-

tesse d'Egmont, et les *Sœurs vieille femme*, ce dernier est extrait des moires de l'autre deux précéteurs offrent une exacte des mœurs de la cour de F

M<sup>me</sup> Sophie Gay, dont les ro-pirent un parfum d'élégance et compagnie bien rare de nos j-essayée aussi au théâtre, où s-ont été accueillies comme elle déjà dans le grand monde.

En 1818, elle a arrangé pour Comique *la Sérénade* de Regn M<sup>me</sup> Gail (voy.) a fait la musique. elle a rendu le même service *noine de Milan*, d'Alexandre D sous le titre du *Maître de ch* fourni un délicieux *libretto* à mante musique de Paër. Ses r-vrages dramatiques sont : *Le n Pomenars*, comédie en un s-prose, représentée en 1819; *a-ture du chevalier de Grammo* actes et en vers, 1822; *Marie, vre Fille*, drame en trois actes e 1824. Enfin les échos de l'hô-lano retentissent encore des b-digués à *la Veuve du tanneu* comédie, jugée déjà par les p-lons de la capitale, et dont nos-pérons pas de voir le succès bientôt par le véritable publi

A la célébrité de la mère v-se joindre celle de sa seconde-nue alors sous le nom de DEL-et qui porte aujourd'hui celui c-le de Girardin, ancien mem-chambre des députés. Voy. ce

La sœur de M<sup>me</sup> Émile de G-la comtesse O'Donnel, à qui e-d'Italie, en 1827, la patrioti-où elle la rassure sur la du-absence et dont on a retenu c-

J'ai besoin pour chanter du ciel.  
C'est là qu'il faut aimer, c'est là  
mourir!

GAYAC (*guajacum*, Linn. plantes de la famille des rutac-offre pour caractères essentiel-divisé jusqu'à sa base en cir-inégales; une corolle à cinq |trécis en onglet; dix étamis-dépourvus d'appendice; un

cinq loges contenant chacune un fruit ovale; un fruit courtement légèrement charnu, et de deux angles saillants et autant de loges ovales; des graines ovoïdes par paires, solitaires dans chaque loge. Les gayacs, tous indigènes dans les régions tropicales de l'Amérique, sont remarquables, tant par leurs propriétés médicales que par la dureté de leur bois et la beauté de leurs fleurs. Les parties de ces végétaux contiennent une gomme-résine d'une saveur un peu âcre. Les feuilles sont coriaces, persistantes, ailées, imparipaires. Les fleurs, de couleur blanche, sont disposées à côté des stipules, sur des pédoncules simples.

Il existe cinq espèces de gayacs, mais la plus notable est sans contredit le gayac officinal (*guajacum officinale*), qu'on trouve aux Antilles, ainsi qu'au continent de l'Amérique équatoriale. On le trouve également dans la Guiane française. Le nom qui a passé presque partout dans les langues de l'Europe est gayac. Cet arbre atteint environ 10 à 15 mètres de haut, sur 4 à 5 pieds de diamètre. L'écorce est épaisse, lisse et les feuilles se composent de paires de folioles ovales ou elliptiques. La baie, de la grosseur d'une noix, est presque en forme de cœur, et se termine au sommet, mucronée et comprimée.

Le bois du gayac officinal, d'un brun foncé, est d'une extrême dureté et susceptible d'être poli, est presque le même que celui qui est employé dans les constructions navales pour la confection des mâts et des poulies; les ébénistes, les tourneurs et les tourneurs en font un usage considérable, et, par conséquent, il est très recherché pour la fabrication des moulins à sucre; dans les pays où il abonde, on s'en sert pour la construction des charnières; car, loin de se détériorer par l'humidité, il durcit sous son action. Le tronc de l'arbre est d'un jaune verdâtre et d'une odeur agréable; cette substance, connue également par le nom de gayac, est célèbre par ses propriétés

stimulantes, diurétiques et légèrement purgatives: aussi la décoction du bois ou de l'écorce du gayac se prescrit-elle fréquemment, surtout en Amérique, à titre de remède dépuratif, antiscorbutique, antisyphilitique, etc. La teinture alcoolique de gayac, depuis longtemps en vogue comme dentifrice chez les dames créoles, n'est pas moins usitée aujourd'hui en Europe. La pulpe du fruit contient une huile très amère, laquelle est un violent purgatif.

Le gayac saint (*guajacum sanctum*, Linn.) croît dans les mêmes contrées que le gayac officinal et sert aux mêmes usages. C'est au bois de l'un comme de l'autre que s'applique, en thérapeutique, le nom de *lignum sanctum*, parce qu'autrefois on considérait ce bois comme un spécifique infaillible contre la syphilis. Voy. ce mot et SUDORIFIQUES. Éd. Sp.

GAY-LUSSAC (NICOLAS-FRANÇOIS), l'un des chimistes les plus distingués de l'Europe, et non moins célèbre comme physicien, naquit à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 6 décembre 1778. Élève de l'École polytechnique, où il fit ses premières études, il appela sur lui l'attention de Berthollet, qui, entrevoyant déjà les rares et précieuses dispositions de son élève, ne lui refusa ni sa bienveillance ni sa protection. A sa sortie de l'École polytechnique, il entra dans celle des ponts et chaussées.

Depuis longtemps une question de la plus haute portée, le mode de dilatation des gaz, était l'objet des recherches des savants. Quoique n'ayant fait encore qu'un premier pas dans le sanctuaire de la science, le jeune élève voulut résoudre un problème si important pour la physique et la chimie. De ses recherches il résulta que la différence des résultats jusqu'alors obtenus n'était due qu'à la présence de l'eau dans les gaz; que, parfaitement desséchés, ils se dilatent tous uniformément et constamment de 0.00375 partie de leur volume à zéro, par chaque degré d'augmentation du thermomètre centigrade. Voy. GAZ, p. 215.

A la théorie de la dilatation des gaz, solidement établie par les travaux de M. Gay-Lussac, se rattachait naturellement celle des aérostats, dont s'occupait alors la

physique et qui devait nécessairement éveiller sa curiosité. Elle fut excitée d'ailleurs par les remarques que lui fit le physicien Charles (*voy.*), sur les importantes observations magnétiques, électriques et thermométriques que, par le moyen des aérostats, on pourrait recueillir dans les hautes régions de l'atmosphère. Frappés de la justesse de cette idée, MM. Gay-Lussac et Biot la soumirent à La Place et au ministre Chaptal, qui y applaudirent. Le 6 fructidor an XII, nos deux jeunes savants firent leur première ascension : ils partirent du jardin du Conservatoire des arts et métiers et arrivèrent à une élévation de 8,977 mètres (environ 12,000 pieds) au-dessus du niveau de la Seine. Aucune diminution sensible de l'intensité magnétique, l'accroissement, en raison des hauteurs, de l'électricité atmosphérique constamment négative, l'abaissement de la température de 14 degrés à 8 et demi (Réaumur), telles furent les observations recueillies par ces aérostats. Ils prirent terre à Méreville, village du Loiret, à 18 lieues de Paris.

Jaloux d'observer d'une manière positive les inclinaisons et les déclinaisons magnétiques, M. Gay-Lussac, muni cette fois-ci de tous les instruments nécessaires aux investigations projetées, fit une seconde ascension quelques semaines après la première; il ne fut point accompagné de son collègue, dont la santé avait été vivement ébranlée lors du premier voyage. Élevé à la hauteur de 6,977 mètres au-dessus de Paris, et pendant un travail de 5 heures environ, il s'assura qu'à la hauteur de 3,860 mètres l'inclinaison magnétique était d'environ 59 degrés, comme à la surface du sol; que la diminution de l'intensité magnétique n'était presque pas sensible; que l'air perd environ un degré de chaleur par chaque élévation de 174 mètres. Il recueillit de l'air à 6,561 et 6,636 mètres d'élévation, et on reconnut par l'analyse faite dans le laboratoire de l'École polytechnique que ces échantillons donneraient la même composition que celle de la couche inférieure de l'atmosphère que nous respirons.

Les services rendus à la science par le courageux dévouement de M. Gay-Lus-

sac furent récompensés par l'estime des savants, et entre autres par l'Académie. M. Alexandre de Humboldt, à la suite d'un voyage entrepris pour l'exploration du continent américain. Ils entreprirent ensemble, de 1805 à 1806, des ascensions en France, en Suisse, en Italie et en Allemagne, et firent, dans plusieurs localités comprises entre les latitudes de 40° de Berlin, des observations magnétiques du plus haut intérêt : ils reconnurent que l'oxygène et l'hydrogène se combinent dans le rapport de 1 à 2 en volume, loi que M. Gay-Lussac, en 1808, montra confirmée par toutes les expériences antérieurement faites.

Si les travaux de M. Gay-Lussac avaient déjà établi sa réputation, ses expériences au moyen de la pile voltaïque l'accrurent et retentirent dans toute l'Europe. Cependant il n'obtint que 50,000 fr. promis par Napoléon en récompense des découvertes les plus importantes obtenues par l'emploi de son appareil. Tout le monde sait quel honneur de France le décerna au chimiste H. Davy, qui, au moyen de la pile voltaïque, découvrit le potassium et le sodium. M. Lussac démontra ainsi que les deux substances appelées potasse et soude n'étaient que des corps simples, comme on l'avait cru jusqu'à lui, mais des combinaisons binaires avec une base métallique. L'Académie de France savante ne perdit rien de ces travaux. L'Institut ayant obtenu de la municipalité le chef de l'état les moyens de faire aux frais de la construction d'une pile voltaïque pour opérer en grand, MM. Gay-Lussac et Thénard furent choisis par l'Institut comme commissaires pour diriger ces expériences auxquelles cette pile fut consacrée. En 1811, ils publièrent sous le titre de *Recherches physiques* (2 vol. in-8°), leurs expériences commencées en 1806, et dont les résultats furent : l'obtention du potassium et du sodium en plus grande quantité que celles dont H. Davy fait mention; la décomposition des alcalis par l'électricité à une haute température; l'isolation du bore de l'acide borique; la découverte de l'analyse des produits organiques par la combustion au moyen du chlorure de potassium. Enfin ces observateurs et

que le sucre, l'amid le bois  
 ont à peu près la m<sup>ême</sup> propor-  
 tion de gaz et d'oxygène. L'eau  
 n. Les faits consignés dans ce  
 méritèrent un rapport honora-  
 l'Académie des Sciences par une  
 la composée de MM. La Place,  
 Bérthollet et Chaptal.  
 Lussac a publié ses curieuses  
 sur la théorie des vapeurs et  
 l'élasticité, sur la dilatation des gaz ;  
 sur des acides chlorique-oxy-  
 phosforique-sulfurique ; ses observa-  
 tions sur le nombre et la nature de plu-  
 sieurs métaux métalliques ; sur le cyano-  
 gène. Dans ces deux derniers  
 travaux remarquables, l'auteur  
 a fait une distinction entre les oxacides  
 et les azotures, et détermine la nature  
 de ces acides et de l'alcalinité. Ces divers  
 travaux enrichissent la collection des  
 Mémoires de chimie et de physique rédi-  
 gés par M. Arago, le Bulletin  
 de chimie et de physique, les Mémoires  
 de l'Académie des Sciences, dont M. Al.  
 Lussac a partagé la rédaction.  
 Lussac est membre de l'Académie des  
 Sciences et de celle de Médecine  
 de Paris ; professeur démissionnaire  
 de chimie ( Faculté des Sciences ) ;  
 de chimie au Jardin du roi et  
 polytechnique depuis 1816 ;  
 membre de la Légion-d'Honneur ;  
 membre du comité consultatif des arts et  
 métiers, du conseil de perfection-  
 nement des poudres et salpêtres ; de la  
 Société de encouragement ; chimiste de la  
 Manufacture des tabacs ; vérificateur à la  
 Monnaie ; directeur des ouvrages d'or et d'argent, etc.  
 Lussac est né dans la Haute-Vienne, en  
 1781. Lussac n'a point fait de pro-  
 pos ni abordé les hautes ques-  
 tions ; il a porté la parole dans  
 des occasions relatives à l'industrie, au  
 budget de l'instruction pu-  
 blique, divers établissements consa-  
 gnés à l'enseignement. Réélu après la dis-  
 solution de l'Assemblée en 1837, il ne l'a point été à  
 la présente année. A la suite de  
 l'ordonnance du roi, datée  
 du 29 août 1839, l'a été élevé à la dignité de  
 comte.  
 L. D. C.

substance aériforme. Anciennement on connaissait d'autre sub-

stance aériforme que l'air atmosphérique ; Van Helmont paraît être le premier qui se soit aperçu qu'il y en a d'autres (voy. CHIMIE, T. V, p. 706). Il observa qu'un air s'échappe des liquides en fermentation et que les propriétés de cet air diffèrent de celles de l'air atmosphérique. Il appela cette substance aériforme du nom de *gas*, dérivé du mot germanique *gäsch*, qui signifie levure ou écume.

Dans la suite, on a employé le mot *gaz* comme dénomination générale de l'état d'agrégation dans lequel des corps paraissent sous la forme d'air. La plupart des corps sont susceptibles de trois états d'agrégation différente, savoir : l'état solide, l'état liquide et l'état aériforme. La glace, par exemple, est de l'eau à l'état solide ; l'eau ordinaire se trouve à l'état liquide, et la vapeur d'eau, qui met en mouvement nos machines à vapeur, est de l'eau à l'état aériforme, en d'autres termes le gaz de l'eau. C'est toujours par une addition ou par une soustraction de chaleur qu'on fait changer ces états d'agrégation, qu'on transforme l'un dans l'autre. Une substance solide, non décomposable par la chaleur, chauffée à une certaine température, se fond, c'est-à-dire devient liquide. Portée à une température plus élevée encore, on la voit au fond du liquide prendre la forme de bulles d'air qui s'élèvent et se dissipent en forme de gaz au-dessus de la surface du liquide, jusqu'à ce que le tout ait disparu. Voy. ÉVAPOPATION, ÉBULLITION.

On considère les corps solides comme composés d'atomes ou de molécules d'une petitesse infinie, rapprochées jusqu'à la moindre distance possible par leur force attractive qui oppose une plus ou moins grande résistance aux efforts qu'on ferait dans le but de changer leur position relative. Si l'on élève la température, les corps solides se dilatent, la distance entre leurs molécules augmente, leur attraction mutuelle diminue ; le corps devient souvent mou, plus flexible, et reçoit facilement les impressions des corps durs, comme, par exemple, du fer rougi au feu, jusqu'à ce que le corps solide se soit enfin liquéfié. Dans l'état liquide, l'attraction moléculaire est diminuée au point que les plus petites forces font varier la position re-

lative des molécules ; la force attractive du globe terrestre , c'est-à-dire la pesanteur, fait couler le corps liquide qui cherche toujours l'équilibre de ses parties et qui à la fin s'arrête en présentant une surface plane et horizontale. Les molécules se trouvent à peu près dans la même catégorie que les grains d'un sable fin qui coule comme un liquide et dont la pesanteur seule tient les grains réunis. A une température encore plus élevée, non-seulement l'attraction mutuelle des molécules cesse, mais il s'établit entre elles une répulsion ; les molécules se repoussent à la plus grande distance possible : c'est alors que le corps est devenu aériforme et qu'il constitue un gaz. Cet état dure aussi longtemps que la température qui en est la cause se maintient au-dessus du point de gazéification.

Cette exposition de l'origine d'un gaz nous montre qu'il peut y avoir autant de gaz différents qu'il y a de substances susceptibles de se laisser volatiliser par la chaleur sans en être décomposées.

Lorsqu'on laisse marcher la température en sens inverse, le gaz se condense en un liquide, et celui-ci se fige ensuite et devient solide.

Le degré du thermomètre auquel un corps prend l'état gazeux est appelé son *point d'ébullition*. Pour plus de clarté nous le nommerons ici le *point de gazéification*. Plus ce point est élevé, plus il est facile de condenser la substance gazeuse à l'état liquide ou solide. Toutes les substances dont le point de gazéification est plus élevé que les températures ordinaires de l'atmosphère ne peuvent être maintenues à l'état de gaz qu'artificiellement, parce que l'air ambiant tend toujours à les refroidir au-dessous de ce point. Un nombre assez limité de substances ont leur point de gazéification au-dessous des températures atmosphériques ; elles conservent par conséquent leur état de gaz et ne se laissent condenser que par des moyens artificiels. Les physiiciens appellent les premières *vapeurs* (*v.*) et réservent aux dernières plus particulièrement le nom de *gas*. Cependant il faut observer que la vapeur est tout aussi bien un gaz, à toutes les températures au-dessus de son point de gazéification, que les sub-

stances gazeuses aux températures ordinaires de l'atmosphère, et que cette distinction est purement conventionnelle ; il y a même des savants qui ne l'ont adoptée.

Le point de gazéification d'un gaz n'est point invariable. Comme il dépend d'une répulsion mutuelle exercée par les molécules du corps, la force qui s'oppose à la séparation des molécules peut empêcher de prendre la forme de gaz à une température où, sans cette force opposée, serait converti en gaz. La pression atmosphérique est une de ces forces ; savons-nous que le point de gazéification des liquides volatils varie avec l'élévation du baromètre. Plus la pression est grande, plus le point de gazéification vient élevé. En enfermant un corps susceptible d'être gazéifié dans une cloison bien close, on peut le chauffer bien au-delà de son point de gazéification, qu'il change son état d'agrégation, que la pression qu'exerce la vapeur se renfermée et surmonte la force expansive du calorique ; mais il faut que cette dernière peut, par une élévation successive de température, croître à un tel degré qu'aucune pression et aucune cohésion mécanique ne plus pour résister à la force répulsive des molécules. C'est la raison pour laquelle les chaudières des machines à vapeur explosent lorsqu'on les chauffe trop fortement sans donner issue à la vapeur et que l'eau gazéifiée dans l'intérieur du globe terrestre, en se dégageant, fait trembler la terre, et a produit de grandes montagnes et renversé des villes entières.

D'un autre côté, un gaz qui, à quelques degrés au-dessus de son point de gazéification, sera soumis à une pression forte que celle sous laquelle il se condense de plus en plus à mesure que la pression augmente. En combinant cette circonstance avec l'abaissement de la température, nous réussissons à condenser plusieurs des gaz proprement dits. Un physicien anglais, M. Faraday, fit cette découverte il y a quinze ans, la découverte que plusieurs gaz, qu'on n'avait pu condenser par le refroidissement seul, pouvaient

mais en y ajoutant une forte pression. Quelques expériences tentées par le moyen de pompes foulantes avaient, à cet égard, donné des résultats équivoques. M. Faraday eut l'idée de se servir de la pression qu'exerce le développement du gaz même, en chauffant la partie de l'appareil où le gaz se développe et en refroidissant fortement la partie où il doit se condenser. Ses expériences de M. Thilorier sur l'acide carbonique ont été une application de cette idée, qui a obtenu de grands résultats à la chimie. On a réduit l'acide carbonique, sous la pression, à l'état liquide, mais en l'état solide.

Il y a cependant des gaz qui ont résisté à tous les efforts pour les réduire par la pression à l'état liquide ou solide : tels sont le gaz oxygène, le gaz azote, l'hydrogène. Quelques physiciens ont pensé que l'état gazeux dépendait d'une force quelconque répulsive à la répulsion exercée par les molécules; mais cette supposition n'est pas fondée. Il est plus probable que le point de gazéification de ces gaz trouve un très petit nombre de molécules au-dessus du zéro absolu de l'échelle thermométrique, c'est-à-dire du zéro où il y a absence absolue de calorimétrie. M. Perkins prétend avoir condensé l'azote atmosphérique, qui est un gaz azote avec du gaz oxygène, en gouttelettes par une pression de 2 atmosphères, et l'avoir réduit entièrement à l'état liquide par une pression de 5 atmosphères. Mais l'expérience, ayant été faite avec un appareil non transparent, laisse

quelques doutes sur le résultat véritable.

Les expériences de MM. Dulong et Arago sur la force expansive des vapeurs d'eau à des températures différentes au-dessus du point d'ébullition de l'eau sous la pression atmosphérique ordinaire, ont prouvé que, plus la température s'élève, plus la pression qui fait équilibre à l'ébullition du point de gazéification ou d'ébullition, par un nombre donné de degrés, s'accroît; de manière que la pression d'une demi-atmosphère, ajoutée à la pression atmosphérique ordinaire, élève le point de l'ébullition de 100° à 112° R.; mais entre 259°, 5 R., et 265°, 9, il faut la pression d'une atmosphère entière pour faire équilibre à l'élevation du point de l'ébullition de 1°, 28. Nous ignorons si tous les gaz suivent la même loi. On a comparé les observations faites sur les gaz condensés avec la loi de MM. Dulong et Arago, et l'on a trouvé pour quelques-uns d'entre eux des rapprochements remarquables vers cette loi; mais d'autres s'en sont écartés considérablement.

Les gaz proprement dits se partagent en deux classes : *gaz permanents*, qui jusqu'à présent n'ont pu être condensés, et *gaz condensables*, c'est-à-dire que nous avons pu réduire à l'état liquide.

Les gaz permanents sont les suivants : gaz oxygène, azote, hydrogène, hydrogène phosphoré, hydrogène carburé, hydrogène bicarburé, deutoxyde d'azote, oxyde de carbone, fluoborique, fluosilicique, chlorocarbonique.

Les gaz condensables sont les suivants (nous y ajouterons la pression nécessaire à leur condensation à des températures marquées) :

Le gaz	température	pression
acide sulfureux liquéfiable à	+2°	par la pression de 2 atmosphères.
— cyane . . . . .	12°.5	— 4
— ammoniaque . . . . .	10°	— 6
— chlore . . . . .	0°	— 6.5
— protoxyde de chlore . . . . .	15°	— 8.75
— acide hydrochlorique . . . . .	10°	— 40
— acide carbonique . . . . .	0°	— 40
— protoxyde d'azote . . . . .	7°	— 50
— hydrogène sulfuré . . . . .	0°	— 54
— deutoxyde d'azote . . . . .	12°.5	— 60

l'hydrogène arsénié, antimonié, telluré n'ont point encore été réduits à l'état liquide par rapport à leur propriété de se condenser. Pour les gaz condensa-

bles qui paraissent suivre la loi d'expansion de la vapeur d'eau, on a calculé le point de gazéification probable : pour le gaz acide carbonique à — 146°, pour le

protoxyde d'azote à — 158°, pour l'acide hydrochlorique à — 130°, et pour le gaz ammoniacal à — 53°.

*Propriétés générales des gaz.* La plupart des gaz et vapeurs sont incolores et parfaitement transparents; quelques-uns d'entre eux sont colorés : le gaz chlore est d'un jaune un peu foncé; la vapeur du brome est orange presque rouge; la vapeur d'iode étendue d'air est d'un beau violet, pure elle paraît noire; la vapeur d'acide nitreux est d'un rouge jaunâtre, et, à une température plus élevée, elle est noire, mais elle reprend la première couleur lorsque la température s'abaisse; la vapeur du soufre est d'un jaune très foncé; celles de sélénium et de tellure sont également jaunes; la vapeur du potassium est d'un très beau vert. Quelques gaz sont sans odeur; d'autres sont doués d'une odeur forte, désagréable et suffocante. Les gaz qui affectent l'odorat sont tous délétères à la respiration.

La lumière est différemment réfractée par différents gaz (*voy. RÉFRACTION DE LA LUMIÈRE*). Le gaz hydrogène la réfracte le moins, le gaz chloroxycarbonique la réfracte le plus. Mais ce gaz est surpassé dans cette propriété par plusieurs vapeurs.

Le poids spécifique des gaz, c'est-à-dire leur poids comparé à celui d'un égal volume d'air atmosphérique à la même température et sous la même pression, est très différent. Le gaz hydrogène est le plus léger de tous les gaz : le poids spécifique de l'air étant 1, celui du gaz hydrogène est 0.0686; par conséquent 14.6 volumes de ce gaz ont le même poids absolu qu'un seul volume de l'air. C'est par cette raison qu'un ballon d'une certaine grandeur, rempli de gaz hydrogène, peut monter très haut dans l'air, chargé du poids d'une ou de plusieurs personnes (*voy. AÉROSTAT*). Le gaz chloroxycarbonique est, parmi les gaz proprement dits, le plus pesant : son poids spécifique est de 3.4229; il est donc près de 50 fois plus pesant que le gaz hydrogène. Parmi les vapeurs, il y en a qui sont jusqu'à 3 fois plus pesantes que l'air atmosphérique, par exemple celle de l'iode dont le poids spécifique est de 8.7. Nous devons à M. Dumas une méthode

sûre pour déterminer les vapeurs, proposée avant lui.

La chaleur spécifique de même. D'après les vues de Dulong, il paraît que les gaz simples ont la même chaleur spécifique, mais que, dans les gaz composés, la chaleur spécifique de condensation diffère de celle de leurs éléments au même état. Nous y reviendrons plus bas de cette condensation qui se sont occupés de la détermination de la chaleur spécifique des gaz sont arrivés à des résultats différents, suivant le point de vue de chacun; mais les nombres obtenus sont assez rapprochés pour qu'on n'est pas resté en doute sur la vérité, quoiqu'on n'ait encore eu aucune détermination précise.

On prétend qu'un gaz à une température qui rend lumineux les solides ou liquides ne devient pas lumineux : cette assertion est vraie jusqu'à un certain point. Les gaz chauffés à la même température ne répandent pas la même quantité de lumière, et le gaz hydrogène ne répand pas plus de lumière que le gaz oxygène, et le gaz acide carbonique ne répand pas plus de lumière que le gaz azote. On voit donc que la chaleur spécifique des gaz est encore moins que celle des solides ou liquides; mais qu'il y a une différence entre eux, c'est ce qu'on voit par la combustion de l'oxyde de carbone dans l'air ou dans l'oxygène en produisant du gaz acide carbonique. Cette flamme n'est donc un mélange de gaz rendu lumineux par la chaleur que produit l'union du carbone avec le gaz oxygène.

Les différences entre le poids et la chaleur spécifique des gaz sont quelques différences remarquables, mais certaines autres propriétés communes. Ainsi le son se propage avec une vitesse fort différente dans l'air atmosphérique, à 0° température et sous la pression barométrique, la vitesse est de 333 mètres par seconde; dans le gaz hydrogène, elle est de 1,222 mètres par seconde; dans l'acide carbonique seulement de 166 mètres. Le son est aussi divisé par divers gaz. Une



plus de voir nous est connu, ne plus reconnue de nous à ce timbre, nous parait après avoir quelques fois respiré du gaz hydrogène. D'habitude d'employer ces modifications, mais par le même instrument à soufflé par différents gaz, dans des pressions d'ailleurs égales, pour en mesurer la chaleur spécifique; et, par ce moyen indirect, il parait s'être plus rapidement de la vérité que n'ont fait d'aucun par des voies plus directes. Un certain nombre de degrés au-dessus de leur point de gazéification, les gaz ont de la plus parfaite élasticité: ils se compriment, et si la pression, ils reviennent exactement à leur volume primitif. La réduction du volume est toujours proportionnelle à la pression, de manière que le volume du gaz comprimé est en l'inverse de la force compressive: c'est ce qu'on appelle la loi de Mariotte. Il faut cependant remarquer que l'on comprime change sa densité spécifique, qui décroît dans la proportion que le volume diminue. En raison, le gaz s'échauffe sous la pression; et comme le calorique ainsi que la température du gaz, il en faut un même temps, pour quelques fois sa résistance plus que la loi de Mariotte, mais on trouve la loi exacte confirmée aussi longtemps que la loi primitive du gaz n'est pas changée par l'air ambiant. Lorsqu'on fait une pression, le gaz reprend son volume primitif; mais la chaleur spécifique; mais alors la densité du gaz s'abaisse d'autant qu'elle s'était élevée par la pression: seulement lorsque la température moyenne est rétablie que le gaz reprend son volume primitif. La compression d'un gaz est très instantanée, la température peut jusqu'à enflammer des substances sèches et déliées, telles que de l'acide du coton, si le gaz contient du gaz oxygène, ou jusqu'à les carboniser à la fois le gaz oxygène y manque. C'est ce qu'est fondé le briquet pneumatique. BRIQUET).

Les températures qui se rapprochent de gazéification d'une sub-

stance gazéiforme, la loi de Mariotte cesse d'être vraie: les expériences directes de M. OErsted sur le gaz acide sulfureux; dont le point de gazéification est à  $-10^{\circ}$ , ont mis ce fait hors de doute. Ce gaz se trouve ainsi plus condensé par la pression atmosphérique que ne le sont les autres gaz à la température ordinaire de l'air. Des considérations chimiques font connaître qu'il doit contenir un volume égal au sien de gaz oxygène; mais sa pesanteur spécifique, comparée à sa composition chimique, prouve qu'il en contient en réalité un peu plus. M. Brunel, partant d'un calcul basé sur la loi de Mariotte, relativement à la force que devrait exercer l'acide carbonique condensé en liquide, si on l'exposait à une petite élévation de température, a essayé de s'en servir comme force motrice dans une petite machine à vapeur construite à cet effet; mais il trouva que la force obtenue ne surpassait point le quart de ce qu'elle devait être d'après la loi de Mariotte. On a de même remarqué que, sous la pression de 22 atmosphères, le gaz hydrogène cesse d'obéir complètement à la loi de Mariotte: ce qui parait prouver que son point de gazéification est beaucoup plus élevé que celui du gaz oxygène et du gaz azote, qui, sous les plus fortes pressions où ils ont été examinés sous ce rapport, n'ont point dévié de la loi d'une manière appréciable.

La chaleur dilate les gaz bien plus qu'elle ne fait pour les corps solides ou liquides. Une vessie remplie d'air aux quatre cinquièmes, chauffée devant le feu, se distend et finit par crever. Quels que soient la nature et le poids spécifique d'un gaz, il se dilate de la même quantité pour le même nombre de degrés, que ce nombre de degrés soit pris plus haut ou plus bas sur l'échelle thermométrique. Pour mesurer cette dilatation, on est convenu de prendre le volume du gaz à  $0^{\circ}$  température et à  $0^{\text{m}}.76$  de pression pour point de comparaison. M. Dalton détermina par des expériences que l'air se dilate, entre  $0^{\circ}$  et  $100^{\circ}$ , de 0.376 de son volume à  $0^{\circ}$ ; M. Gay-Lussac trouva 0.375: d'où il s'ensuit que chaque degré de l'échelle thermométrique centigrade dilate l'air

de 0.00375 de son volume à 0°. La coïncidence des résultats obtenus par ces physiciens semblait prouver que telle est la dilatation précise; mais M. Bessel, partant d'observations astronomiques, soupçonna qu'il devait y avoir une erreur, peu considérable à la vérité, mais toujours assez grande pour être appréciée par des observations d'une très grande délicatesse; et il arriva à cette conclusion que la dilatation ne surpassait peut-être pas 0.3649. Des expériences directes et variées de M. Rudberg ont démontré qu'elle est en effet de 0.3646. Cet accord entre le physicien et l'astronome, partis de points très différents, est digne de toute notre admiration.

La circonstance que le volume des gaz change d'une manière constante pour le même nombre de degrés, à telle partie de l'échelle que cela soit, rend l'observation de leur dilatation la manière la plus sûre pour mesurer les températures. Cependant le mercure, dont on se sert comme étant la substance la plus commode à employer, s'approche tellement de la régularité des gaz qu'entre 0° et 300° l'erreur du thermomètre à mercure n'est pas tout-à-fait d'un degré en plus. En supposant la dilatation de l'air entre 0° et 100° égale à 0.375, Dulong et Petit avaient trouvé que le thermomètre à mercure marque à 300° au thermomètre à air, seulement 292°.3, ou 7°.7 de moins. Mais en employant la dilatation corrigée de 0.3646, M. Rudberg a fait voir que le thermomètre à mercure marque 0°.8 de trop, différence, selon toute probabilité, due à quelque inévitable erreur d'observation.

Cette fraction constante de son volume dont un gaz se dilate ou se contracte, pour chaque degré dont la température s'élève ou s'abaisse, donne lieu à une curieuse considération par rapport à la chaleur. Si un gaz, pour chaque degré du thermomètre centigrade au-dessous de 0°, perd 0.003646 de son volume à 0°, il s'ensuit qu'à la température de 270°.7 au-dessous de 0°, le volume du gaz sera réduit à zéro : il aura par conséquent été condensé avant d'y parvenir; mais il paraît s'ensuivre aussi qu'à — 270°.7 il y aura ainsi absence absolue de calorique,

et que c'est là que commence l'échelle thermométrique,

Une propriété très remarquable des gaz est leur diffusibilité. Un gaz qui s'échappe dans l'air s'y dissipe bien. Des gaz différents, renfermés dans des capacités particulières à chacun d'eux, et qu'on fait communiquer ensemble, se comportent l'un par rapport à l'autre comme si les capacités étaient vides. Si l'on a deux ballons communiquant entre eux par un robinet, et si l'un est rempli de gaz acide carbonique et l'autre vide, le gaz se partagera entre les deux ballons dès qu'on ouvrira le robinet. Si les deux ballons ont la même capacité, le gaz acide carbonique se répand dans un espace deux fois plus grand et sa tension primitive est réduite à moitié. Si l'un des ballons, au lieu d'être vide, est rempli de gaz hydrogène, le résultat sera le même : lorsqu'on ouvrira le robinet, le gaz acide carbonique se répandra dans le ballon qui renferme l'hydrogène, moins vite à la vérité que si ce dernier était vide, mais le résultat sera toujours que l'acide carbonique se répandra également dans les deux ballons, absolument comme le gaz hydrogène. Chacun de ces gaz s'est donc communiqué comme si l'autre ballon avait été entièrement vide. Nous avons vu que le gaz hydrogène est le plus léger de tous les gaz : l'acide carbonique est à peu près 22 fois plus pesant que l'hydrogène; mais en mettant le ballon qui renferme l'hydrogène au-dessus et celui qui renferme l'acide carbonique au-dessous, le résultat sera toujours le même : le gaz hydrogène descend et le gaz acide carbonique monte, sans égard à leur pesanteur spécifique différente, jusqu'à ce que leur fusion soit complète. Or si, au lieu de ballons en verre on se sert de sacs de caoutchouc imperméables par un vernis de caoutchouc, c'est-à-dire si on se sert de capacités extensibles et non entièrement remplies, on verra que, lorsqu'on aura ouvert le robinet, le sac qui renferme le gaz acide carbonique commencera à gonfler et que l'autre deviendra de plus en plus flasque. Ce résultat est dû à la diffusibilité différente des deux gaz : l'hydrogène se répand bien plus vite

acide carbonique que celui-ci ne se dissout pas dans le gaz hydrogène; par conséquent il s'achemine plus d'hydrogène à chaque instant par le robinet vers l'acide carbonique que d'acide carbonique vers l'hydrogène. Cette expérience bien connue explique un phénomène très curieux: si l'on remplit une vessie sèche avec du gaz hydrogène et qu'on l'enferme dans un gros récipient qui contient de l'air atmosphérique, la vessie commencent à s'affaisser et à devenir de plus en plus flasque, sans cependant se déformer au-delà d'un certain degré. Après quelques heures, on trouvera du gaz hydrogène répandu dans l'air du récipient, l'air atmosphérique dans le gaz hydrogène de la vessie, et cet échange ne cesse que lorsque le mélange des gaz est devenu homogène dans les deux ca-

La vessie sèche est un corps poreux; le gaz hydrogène, étant plus diffusible que l'air, passe plus vite par les pores de la vessie que l'air n'y entre; par conséquent la vessie perd un peu de son gaz, tandis que le récipient en gagne. Si, au contraire, on enfle une vessie de gaz hydrogène dans un récipient, la vessie se remplira de gaz, elle ne l'était; elle sera bientôt gonflée, même au point de crever. La diffusibilité ne diffère pas sensiblement de celle de l'air, et qu'on la laisse à elle-même pendant 8 à 12 heures, on la trouvera également remplie de gaz hydrogène; mais elle ne contient pas plus que de l'air atmosphérique, car l'hydrogène se sera échangé contre du gaz hydrogène à volumes égaux, jusqu'à ce que le mélange des deux gaz en dedans et en dehors ait été accompli dans une proportion égale. Ce que nous venons de dire de la diffusibilité des gaz à travers les corps poreux, même pour les fêlures les plus fines dans le verre. Il est à remarquer que les pores, qui paraissent assez étroits lorsqu'on veut forcer un gaz à passer, admettent le plus souvent un passage facile lorsque le corps possède deux gaz différents. Une fêlure dans un récipient qui ferme assez bien pour qu'on puisse y faire et main-

tenir passablement le vide, permet la diffusion si elle est en contact d'un côté avec le gaz hydrogène et de l'autre avec l'air.

La diffusibilité des gaz est d'une très grande importance pour la conservation des êtres vivants, qui produisent continuellement du gaz acide carbonique et qui périssent dans un air vicié à un certain degré par ce gaz. S'il fallait continuellement changer l'air atmosphérique qui les environne pour évacuer le gaz acide carbonique, ils ne pourraient jamais se garantir dans leurs nids ou dans leurs couches quelconques des injures du climat ou de la saison. Par la diffusibilité, le gaz acide carbonique se répand dans l'air ambiant, se dissipe, et l'air atmosphérique vient le remplacer, comme dans l'expérience des deux ballons, seulement en substituant ici de l'air atmosphérique au gaz hydrogène. Dans un grand salon bien éclairé par des lampes et des bougies, et rempli de monde, la quantité d'acide carbonique produite à chaque instant est énorme à proportion de la capacité du salon: s'il n'y avait pas d'autre moyen d'y renouveler l'air respirable que de le renouveler en masse, il faudrait au bout de peu de temps quitter le salon pour ne pas être asphyxié. Mais la diffusion du gaz acide carbonique et du gaz acide dans l'air normal du dehors s'opère par toutes les ouvertures, même par les plus petits pores ou fentes, et l'état normal de l'air dans le salon se maintient de cette manière assez bien. Dans les pays du Nord, où l'on sait mieux chauffer les appartements que dans le Midi, on se sert de poêles dans lesquels on carbonise chaque jour une certaine mesure de bois, en laissant échapper la fumée par la cheminée. Quand la carbonisation est bien complète on ferme le passage dans la cheminée par une soupape. Un grand monceau de charbons rouges de feu brûle alors dans le poêle et verse dans l'air de l'appartement l'acide carbonique qu'il produit. La combustion du charbon est modérée, parce qu'on laisse à l'air très peu d'accès; mais dans l'intervalle de 24 heures la quantité entière du charbon a été convertie en acide carbonique. On devrait donc supposer que dans un appartement chauffé de cette manière, où la porte reste cou-

stamment fermée, et où non-seulement les fenêtres ne s'ouvrent plus, mais où toutes les petites fentes ou ouvertures sont soigneusement mastiquées afin de prévenir des vents coulis dangereux dans les climats froids, on devrait supposer, disons-nous, que, dans de telles circonstances, l'air de l'appartement sera chargé de gaz acide carbonique et qu'il contiendra peu de gaz oxygène. Cependant il n'en est pas ainsi : au contraire, c'est la pureté et l'état normal d'un air atmosphérique pris dans un appartement ainsi conditionné qui frappèrent le célèbre Bergman, lorsqu'il analysa cet air et le compara à l'air du dehors. La diffusibilité des gaz donne l'explication du fait; mais cette propriété n'était point encore connue du temps de Bergman.

Nous venons de voir qu'un corps poreux, mais dont les pores sont trop fins pour donner librement passage à un gaz de même nature, favorise cependant la diffusion des gaz différents entre lesquels il est interposé. Ce phénomène est dû à une autre propriété des gaz, celle d'être absorbés et en même temps comprimés dans les interstices vides qui constituent les pores des corps poreux. Plus ces interstices sont fins et minces, plus ils compriment les gaz absorbés. Ce phénomène peut être considéré comme une action de la capillarité (*voy.*) sur les substances aëriiformes.

Si on prend des morceaux de charbon ou du papier non collé, séchés à une température de 100° à 120° pour être bien privés de toute humidité; si on en remplit un tube de verre mince d'un demi-pouce de diamètre et fermé par un bout, et qu'on y fasse le vide par le moyen d'une bonne machine pneumatique, on sentira, en prenant le tube dans la main et en y faisant rentrer l'air, que le tube s'échauffe plus ou moins. La raison de cette élévation de température est que le corps poreux absorbe et comprime dans ses pores une partie de l'air rentré, et que la compression rend libre une certaine quantité de calorique.

La substance poreuse avec laquelle on a fait le plus grand nombre de recherches sous ce point de vue est le charbon de bois, surtout celui du buis. On a trouvé

que les différents gaz sont absorbés par ce charbon et comprimés dans des portions bien différentes; et que, d'un côté, c'est une propriété générale d'être absorbés, de l'autre, le degré de cette absorption a lieu, dépendamment de la nature de la substance absorbante elle-même. Quant à la forme chimique n'est point sans influence sur l'absorption, mais le nombre de leurs pores et leur finesse, y jouent un rôle principal. Ainsi, par exemple, les bois de différentes espèces de bois absorbent des quantités bien différentes de gaz, et le charbon qui reste après la distillation des substances fondues est complètement privé de la propriété absorbante parce qu'il est sans pores. Le tableau suivant montre la différente capacité absorbante du charbon de buis pour les différents gaz à 12° de température et sous la pression que ce soit.

Un volume de charbon de buis absorbe du

Gaz ammoniacal . . . . .	90
— acide hydrochlorique . . . . .	85
— acide sulfureux . . . . .	65
— hydrogène sulfuré . . . . .	55
— protoxyde d'azote . . . . .	40
— acide carbonique . . . . .	35
— oléfiant . . . . .	35
— oxyde carbonique . . . . .	9.4
— oxygène . . . . .	9.2
— azote . . . . .	7.5
— hydrogène . . . . .	1.7

Il s'ensuit que les gaz s'y trouvent comprimés par une force énorme, et si l'on songe que le volume du charbon est plus grand que la somme des capacités de ses pores. Cependant en saturant un charbon saturé d'un gaz de vide, d'où l'on retire la partie de ce gaz que le charbon rend à mesure qu'il est mise en liberté, on parvient à l'extraire entièrement. Le charbon saturé d'un gaz, environné d'un autre gaz, présente le phénomène de la diffusion de telle manière que le charbon rend une partie du gaz absorbé en absorbant une portion de l'autre. Si les deux gaz sont également absorbables, le charbon absorbe la même quantité de l'un qu'il rend de l'autre. Si, au contraire, le nouveau gaz est moins absorbable que celui qui

Le charbon, il rend beaucoup plus qu'il n'absorbe du premier inverse, il absorbe beaucoup plus qu'il ne rend. Un charbon poreux, qu'on fait ensuite tremper dans un autre liquide, absorbe une certaine quantité du premier, mais en retient une autre quantité considérable. Les vapeurs sont absorbées; mais, par la suite, elles subissent, une quantité de la vapeur est condensée à l'intérieur. Tous les corps poreux, laissés quelque temps exposés à l'humidité, même s'ils n'ont pas été considérés comme tels, en voici la raison. L'air condensé la vapeur d'eau : le corps poreux, en absorbant cette vapeur, la comprime dans une certaine quantité à l'intérieur, et cette quantité varie avec les proportions de la vapeur et de l'air charrié. C'est ce qu'on appelle l'hygroscopicité, parce qu'elle est proportionnelle à la marche de la vapeur. Les étoffes dont nos habits sont composés sont assez poreuses pour laisser passer de l'eau et pour absorber de l'eau dans les interstices du tissu. Les poumons se trouvent dans le même cas, leur force absorbante et condensante est infiniment inférieure à celle de l'éponge de bois. Le platine réduit dans l'air humide, c'est-à-dire précipité sous forme de dissolution sous forme métallique, infiniment divisé, possède aussi la propriété de condenser les gaz et l'oxygène. M. Dœbereiner, en découvrant cette propriété, croit avoir découvert que le platine précipité condense l'azote atmosphérique du gaz oxygène, de manière à équivaloir à une pression de 700 à 1000 atmosphères, ce qui, selon toute probabilité, est exagéré. Il explique la simplicité du platine divisé, d'absorber l'oxygène et d'hydrogène qu'on y dirige, sans condensation préalable du gaz dans les pores de l'éponge de platine. Cette explication ne paraît pas satisfaisante, parce qu'un fil très fin de platine est inactif à +15°, combine l'hydrogène et l'oxygène à +50°, sans être poreux.

Les gaz se comportent, par rapport aux corps liquides, à peu près comme avec les corps solides poreux. Cependant les combinaisons des gaz avec les liquides sont de deux espèces différentes. L'une n'est qu'une simple solution de la même nature que la solution d'un corps solide dans l'eau ou dans l'alcool : telles sont les dissolutions des gaz acides hydrochlorique, hydrobromique, hydriodique, et du gaz ammoniac dans l'eau et dans l'alcool. Le liquide se charge alors d'un grand nombre de multiples de son volume du gaz, et il s'échauffe par cette union. L'autre espèce est de la même nature que l'absorption dans les corps solides poreux; la quantité de gaz absorbé excède rarement deux à trois fois le volume du liquide, mais fort souvent elle n'est qu'une très petite fraction de ce dernier. La quantité de gaz absorbée jusqu'à saturation par un liquide dépend autant de la nature du liquide que de celle du gaz : ainsi le même gaz est absorbé en quantités bien différentes par divers liquides, et le même liquide absorbe les différents gaz dans des proportions aussi très différentes, comme on va le voir par le tableau suivant. 100 parties en volume d'eau ou d'alcool absorbent, à 12° au thermomètre, les quantités suivantes des gaz que nous allons nommer :

	Eau.	Alcool.
Gaz acide sulfureux . . .	4,378.0	11,577.0
— hydrogène sulfuré . . .	253.0	606.0
— acide carbonique . . .	106.0	186.0
— protoxyde d'azote . . .	76.0	153.0
— oléfiant . . . . .	15.5	127.0
— oxygène . . . . .	6.5	16.3
— oxyde carbonique . . .	6.2	14.5
— hydrogène . . . . .	4.6	5.1
— azote . . . . .	4.2	4.2

Il est probable que le premier de ces gaz se trouve plutôt dissous qu'absorbé par le liquide, surtout par l'alcool. Il faut remarquer que ces volumes des gaz sont des quantités constantes, quelle que soit la pression; de manière que, sous une pression double, le liquide contient une quantité en poids double du gaz absorbé, dont la moitié s'en dégage avec effervescence lorsque la pression double cesse. Cette circonstance est la preuve la plus évidente que les gaz ne sont point dans le liquide à l'état de dissolution, mais bien à l'état

de gaz logé dans les interstices de ce même liquide. Un corps solide dissous dans le liquide en chasse une partie du gaz absorbé, mais non pas toute la quantité. Le corps dissous paraît remplir une partie des interstices occupés par le gaz, tout comme un charbon saturé d'un gaz, trempé dans un liquide, ne perd qu'une partie du gaz absorbé. Un liquide saturé d'un gaz, qui vient en contact avec un autre gaz, présente le même phénomène de diffusion des deux gaz l'un dans l'autre, et à peu près suivant les mêmes lois que suit le charbon saturé d'un gaz lorsqu'on l'expose à un autre gaz.

Nous ajouterons encore quelques mots sur la constitution chimique des gaz. Cette constitution, Descartes, Newton et La Place ont tâché de s'en faire une idée : nous ne parlerons que des idées énoncées par La Place, parce qu'elles s'accordent mieux avec l'état avancé de la science de nos jours. Voici comment ce grand physicien se représente les différents états d'agrégation des corps. La matière est composée d'atomes; ces atomes sont environnés d'une couche de calorique, et soumis à l'influence de trois forces : 1° l'attraction exercée par chaque atome sur ceux qui l'environnent; 2° l'attraction exercée par chaque atome sur le calorique des autres atomes; 3° la répulsion qu'exerce le calorique qui environne chaque atome sur le calorique des atomes environnants. Le calorique qui environne les atomes les empêche de se toucher. L'attraction mutuelle des atomes ne s'exerce qu'à des distances infiniment petites et décroît rapidement en agrandissant la distance. Lorsqu'un corps solide est chauffé, le calorique qui environne les atomes s'accroît, écarte les atomes en augmentant le volume du corps chauffé et en diminuant la cohésion, comme nous l'avons montré au commencement de cet article. Dans le corps liquéfié, les enveloppes de calorique ont pris encore plus d'extension; l'affinité mutuelle des atomes est diminuée à mesure, mais non pas encore vaincue; les atomes restent par conséquent encore ensemble, mais mobiles les uns sur les autres. Au point de gazéification, l'enveloppe de calorique a grandi jusqu'à écarter les atomes à des distances

où l'attraction moléculaire cède à son influence, et les atomes sont plus qu'à la répulsion qu'elles développent de calorique des uns sur les autres, répulsion qui va croissant tant avec l'élévation de la température.

Cette représentation de la constitution des gaz est susceptible d'être vérifiée par le calcul, et donne ainsi des résultats satisfaisants par rapport à son accord avec l'air, à la loi de diffusion de Darcy. Nous devons encore à ces considérations mathématiques une grande importance sur la constitution des gaz; cependant, aussi longtemps que la nature du calorique reste inconnue, les enveloppes de calorique ne peuvent être considérées que comme une fiction figurative.

Les gaz sont formés de molécules simples ou composées d'atomes combinés. Il est probable que tous les corps peuvent être convertis en gaz. Parmi les corps composés, il y en a un grand nombre que la chaleur décompose et qui se gazéifient. Parmi les corps simples, l'oxygène, l'azote, l'hydrogène paraissent sous la forme de gaz, mais ils se laissent aisément gazéifier. Les métaux résistent aux gaz, mais ils se laissent gazéifier à des températures élevées que nous pouvons produire par la combustion du charbon, du gaz hydrogène. Cependant, les métaux se dissolvent dans les gaz électriques. Il est probable que les métaux se convertissent en gaz à une température haute et instantanément par la décharge électrique. Il est probable qu'un corps simple se convertit en gaz, et que par conséquent il n'y a aucun corps simple qui ne se gazéifie. L'influence gazéifiante d'une température élevée cumulée avec la décharge électrique.

Les corpuscules enveloppés de calorique qui se repoussent les uns les autres dans les gaz sont ou des atomes simples ou des groupes d'atomes de différents éléments, comme dans les corps composés; mais il peut y avoir aussi des gaz formés de groupes d'atomes d'un seul élément, comme il y a des groupes formés de plusieurs éléments; car on a constaté que la vapeur du

tient trois fois  
qu'un volume  
tient de ce derr

Les gaz des corps simples que nous croyons composés d'atomes isolés, qui se repoussent à des distances égales, à la même température et à la même pression, possèdent, d'après les observations de Dulong, la même chaleur spécifique, laquelle par conséquent doit être en rapport avec les distances entre les atomes.

Dans les gaz des corps composés, ni le nombre des atomes, ni leur distance mutuelle, ni leur chaleur spécifique ne sont les mêmes que dans les gaz simples. Lorsqu'un gaz se combine avec un autre, il y a toujours un rapport entre leurs volumes : ainsi un volume de l'un se combine avec 1 volume ou avec  $1\frac{1}{2}$ , 2,  $2\frac{1}{2}$ , et jusqu'à 3 volumes de l'autre (voy. PROPORTIONS CHIMIQUES). Si le produit de leur combinaison conserve l'état de gaz, le volume du gaz composé est ou égal à la somme des volumes des deux gaz combinés, ou il en occupe une autre fraction plus petite de la somme des volumes réunis. Plus le nombre des éléments réunis est grand, plus la contraction opérée au moment de leur union peut être grande; cependant les exemples connus où les éléments, aussi bien que le corps produit par leur union, conservent l'état de gaz, sont peu nombreux; mais en déterminant le poids spécifique des vapeurs de corps composés, il est facile de se convaincre de la contraction que leurs éléments, considérés sous la forme de gaz, ont subie au moment de leur union; car la somme qui exprime le poids spécifique de la vapeur est comparée à un certain nombre de volumes des gaz simples.

Quand un volume d'un gaz simple se combine avec un volume d'un autre gaz simple, et qu'il en résulte un seul volume de gaz composé, il y a une contraction de 2 volumes en 1. Dans ce nouveau gaz, les particules qui se trouvent sont composées de 2 atomes au nombre d'atomes dans un simple du même

qui sépare les atomes dans le gaz composé est la même que dans les gaz simples. Quand, au contraire, deux volumes égaux de gaz simple se combinent et qu'il en résulte deux volumes de gaz composé, le nouveau gaz ne contient que la moitié du nombre d'atomes composés, séparés par une distance double comparativement au nombre et à la distance des atomes dans les gaz simples : par exemple, 1 volume de gaz azote et 1 volume de gaz oxygène produisent 2 volumes du gaz deutoxyde d'azote. Chaque atome du deutoxyde étant composé d'un atome d'oxygène et d'un atome d'azote, il est évident que le nombre des atomes composés n'est que la moitié du nombre des atomes simples; et le gaz composé occupant le même espace que les deux gaz élémentaires ensemble, il faut que la distance entre les atomes composés soit doublée. On a cherché à expliquer cette circonstance d'une autre manière: en supposant que, dans les deux gaz simples, les atomes soient réunis en groupes composés de 2 ou 4 atomes dans la même enveloppe de calorique, la moitié du nombre a pu être échangée contre des atomes de l'autre élément: dans ce cas, le nombre d'atomes dans chaque groupe reste le même, et par conséquent aussi la distance entre les groupes d'atomes. Cette explication est très ingénieuse, mais si elle était fondée, il semble que la chaleur spécifique du nouveau composé devrait être la même que celle des deux gaz simples. Or Dulong l'a trouvée de presque un quart plus forte que celle des gaz simples. En partant de cette observation et d'autres analogues, Dulong a conjecturé que, dans les gaz composés, la chaleur spécifique diffère de celle des gaz simples, et que cette différence dépend exclusivement du nouvel arrangement des atomes, égal toutes les fois qu'il y a eu condensation égale.

Quant à ces condensations, celles qu'on a observées entre deux gaz sont les suivantes: 1 volume avec 1 volume condensés à 1; 1 volume avec  $1\frac{1}{2}$  condensés à 1; 1 volume avec 2 volumes condensés à 2; 1 volume avec  $2\frac{1}{2}$  volumes condensés à 2; 1 volume avec 3 volumes condensés également à 2 volumes.

Les gaz des corps composés en se com-

binant entre eux suivent les mêmes règles. La constance de ces rapports est telle qu'on peut avec toute certitude calculer, d'après le poids spécifique des gaz composés, celui des gaz de corps simples que nous n'avons point réussi à convertir en gaz à l'état isolé, par exemple celui du carbone. Nous avons dit que la vapeur du soufre contient 3 fois le nombre d'atomes de soufre qu'elle devrait contenir de gaz à l'état normal; mais le poids spécifique du gaz hydrogène sulfuré et du gaz acide sulfureux nous donne, par un calcul très simple, le poids spécifique du soufre gazeux à l'état normal, et prouve que la vapeur du soufre se trouve dans un état exceptionnel.

Les propriétés chimiques des gaz dépendent de leurs éléments. Les gaz composés d'éléments combustibles peuvent être allumés et brûlent dans le gaz oxygène et dans l'air: le gaz hydrogène et ses combinaisons gazeuses avec le soufre, le phosphore et le carbone, l'oxyde de carbone, le gaz cyane (composé d'azote et de carbone) sont des gaz combustibles. L'emploi des gaz hydrogènes carburés pour l'éclairage à gaz (voy. ÉCLAIRAGE) est généralement connu. Cependant l'épithète *combustible* est seulement relative: le gaz hydrogène est combustible dans une atmosphère qui contient du gaz oxygène; mais le gaz oxygène le serait également dans une atmosphère de gaz hydrogène. Remplissez, par exemple, un grand ballon de gaz hydrogène, tournez le goulot d'en bas et approchez-en une allumette enflammée: le gaz prendra feu au point de contact avec l'air atmosphérique et y présentera une flamme légère en forme d'une couche horizontale très mince. Un tube de verre, par lequel un courant d'air ou de gaz oxygène est établi, qu'on fait monter dans le ballon, prend feu à la flamme, au goulot, et continue ensuite à brûler dans le ballon même, après qu'on a fermé le goulot en le plongeant dans de l'eau ou du mercure. Si le ballon contient du gaz hydrogène carburé, la flamme du gaz oxygène devient fuligineuse et produit une fumée noire, parce que le gaz hydrogène s'oxyde de préférence, tout comme cela arrive lorsque les substances *très riches en carbone brûlent dans l'air.*

Dans l'état de gaz, la force de cohesion des corps simples est beaucoup nuée; il faut une température élevée la mettre en jeu, et ici même, ils peuvent se dilater librement, il faut une température encore plus élevée pour les mettre en activité. Le chlore fait exception à cette règle, parce qu'il se combine avec la plupart des corps aux températures ordinaires de l'atmosphère. Les gaz solides avec lesquels des gaz se combinent de s'unir viennent en contact les uns avec les autres à se combiner. Il paraît que tous les gaz solides partagent cette propriété à un degré très différent et même dans le même corps suivant la température de sa surface: plus celle-ci est élevée, plus cette propriété est prononcée. Une poudre anguleuse elle est plus active. Mais ces sont surtout quelques métaux qui la possèdent au plus haut degré: ces métaux sont le platine, l'iridium, le rhodium, l'osmium; et à un bien plus bas degré, le palladium, l'or et l'argent. Ces métaux sont divisés, plus ils sont divisés, plus ils sont actifs; leur poudre allumée à toute température atmosphérique un mélange de gaz hydrogène et de gaz oxygène, et à des températures un peu élevées, elle brûle avec le gaz acide sulfureux et le gaz acide l'oxygène.

USINES À GAZ ET GAZOMÈTRE. On a déjà donné quelques notions sur cette matière au mot ÉCLAIRAGE (T. IX), mais son importance toujours croissante et les perfectionnements qu'on y introduit tous les jours dans les procédés nous obligent à y revenir, pour entrer dans plus de détails.

Une usine à gaz se compose d'un réservoir, d'une ou de plusieurs cornues (cornues) en fer, de tuyaux du métal, de vaisseaux propres à recevoir le goudron contenu dans la houille communément employée que toute cette matière à la production du gaz passe dans des vaisseaux où l'on met de l'eau et de la chaux pour servir à purifier le gaz. On finit d'un gazomètre qui est à l'usage du récipient du gaz, le réservoir d'où l'on tire pour le distribuer dans les divers lieux qu'il doit éclairer, et l'on a tout prêt pour faire connaître la quantité de gaz qui sort à chaque instant la quan-



l'entant et dont on peut dispo-

retorts en fer encloués dans des gaz sont des cylindres dont la longueur varie entre la septième et la dixième partie de leur longueur; elles sont fermées par un bout et se ferment avec un couvercle qu'on arrête avec une vis ou autrement. L'expérience a prouvé qu'il ne convenait pas de se servir de retorts de plus de deux mètres de longueur et de plus de deux à trois décimètres de diamètre. Plus longues, le feu n'a pas l'action et l'uniformité; plus larges, le feu ne pénètre pas autant qu'il faut dans la houille qui les remplit. Dans les grands établissements où une longueur de deux mètres ne suffit pas, on se sert ou davantage dans le même genre dans des fourneaux particu-

liers, dans lesquels les retorts sont disposés horizontalement, sont soutenus de manière que la flamme, en suivant les retorts en dessous, passe par-dessus et en dessous, cheminée après les avoir parcourus le même sens. Le feu doit être vif pour porter et maintenir la houille rouge, mais pas assez violent pour mettre en danger de fondre ou d'altérer, ce qui nuirait à la production du gaz.

Après une distance de la bouche de la retorte qui est placée un peu en dehors de l'ouverture du fourneau, on a ménagé dans la partie supérieure, une ouverture qui se place, perpendiculairement à l'axe de cette retorte, un tuyau par lequel s'élève le gaz à mesure que la houille se sépare de la houille. Il a été constaté que de divers produits aux-uns restés mêlés en sortant des retorts à une certaine hauteur, d'un même tuyau se courbe et descend dans un tuyau (*barillet*) très large disposé horizontalement, où il conduit le gaz de la retorte. De l'extrémité inférieure de ce tuyau, auquel on a donné le nom de *condenseur*, en sort un troisième tuyau positionné inclinée, et par lequel le gaz et le goudron qui s'étaient accumulés dans le condenseur sont conduits en dessous du goudron, dans

un vaisseau où le goudron seul se dépose et d'où on peut le retirer à volonté. Le gaz s'élève alors dans un tuyau, puis va descendre dans un second vaisseau (*dépouilleur*) qui contient un mélange d'eau et de chaux servant à le purifier; après quoi un autre tuyau le conduit immédiatement dans le *gazomètre*. Celui-ci est formé de deux vaisseaux, l'un placé dans une position naturelle et rempli d'eau, l'autre, dont le diamètre plus petit lui permet d'entrer dans le premier, renversé de manière que son ouverture est en bas et son fond en haut. Dans cette position, il se trouve plongé dans l'eau que contient l'autre vaisseau, de sorte que, si on donne une issue à l'air qui y est renfermé, il se trouvera complètement rempli par cette eau qui prendra la place que l'air occupait. Les deux vaisseaux dont se compose un gazomètre étant construits dans ces conditions, voici comment on s'y prend pour y renfermer le gaz. Sur la partie extérieure du fond du vaisseau renversé, on fixe le bout d'une chaîne qui va passer sur des poulies fixées sur des supports, et dont l'autre bout porte un poids un peu moins fort que celui qui serait nécessaire pour contrebalancer le poids du vaisseau renversé. Cela fait, et le passage par lequel l'air peut s'échapper étant soigneusement bouché, on introduit le gaz dans l'eau qui remplit les deux vaisseaux, et comme, à mesure qu'il va en entre, il tend par sa légèreté à se placer au-dessus de l'eau, il force le vaisseau renversé, que son contre-poids tenait presque en équilibre, à s'élever et à lui abandonner l'espace qu'il occupait dans le grand vaisseau. Le gaz, à son tour, se trouve confiné dans ce même espace entre les parois du petit vaisseau, jusqu'à ce qu'on lui permette de s'échapper par un tuyau principal et ensuite par d'autres tuyaux qui s'y embranchent, pour aller servir à l'éclairage des lieux disposés pour cet objet.

Le gazomètre, indépendamment de son utilité comme réservoir à gaz, a l'avantage de pouvoir servir à forcer le gaz de céder à une pression graduelle et uniforme lorsqu'on le fait passer dans les tuyaux, de sorte que, parvenu là où il doit être consommé, la flamme qu'il donne

conserve la même intensité et forme une lumière égale. Dans l'état d'équilibre ordinaire où le poids suspendu à la chaîne maintient le vaisseau renversé, ce dernier est forcé de s'abaisser et de descendre dans le grand vaisseau à mesure que le gaz qui s'échappe du gazomètre diminue de quantité, mais sans que la pression qu'il exerce sur le gaz restant éprouve aucune altération. On augmente la pression sur le gaz et l'on active sa sortie du gazomètre en diminuant successivement le poids attaché à l'extrémité de la chaîne, ce qui détruit l'équilibre et force le vaisseau renversé à exercer une pression de plus en plus forte sur le fluide.

Le gaz destiné à l'éclairage des rues, des édifices publics, des maisons particulières, entre, à sa sortie du gazomètre, dans un tuyau principal placé dans le sol et recouvert par le pavé des rues, qui se prolonge en ligne directe, ou autrement, aussi loin que cela peut être nécessaire. De ce tuyau partent des tuyaux d'embranchement plus petits qui, immédiatement ou au moyen de troisièmes tuyaux encore plus petits, portent le gaz à chaque point préparé pour le recevoir et où il doit être allumé. L'extrémité du tuyau qui conduit ainsi le gaz est garnie d'un petit appareil, appelé *bec de gaz*, lequel est percé d'un ou de plusieurs petits trous d'environ deux millimètres de diamètre. Dès que le gaz est parvenu au bec, il tend à s'échapper par ces trous, et la petite quantité qui sort à la fois s'enflamme à l'instant où on la met en contact avec du feu. La belle lumière qui en résulte, et dont on peut à volonté régler l'intensité, continue aussi longtemps qu'il arrive du gaz au bec où elle a été produite. Les becs de gaz sont ordinairement entourés de cylindres de verre qui garantissent la flamme des effets de l'agitation de l'air. En général, partout où l'on en établit, ils forment ornement, comme les lustres et les lampes dans lesquels les personnes opulentes consomment de la bougie et de l'huile. La lumière qu'on obtient par ce genre d'éclairage est en même temps plus belle et plus économique que celle des bougies, de l'huile et des chandelles de suif.

L'expérience a prouvé que le gaz pu-

rifié produit par 60 kilogr. dont les trois quarts distillés d'une sorte et l'autre quart employé à chauffer, donne une lumière celle qu'on obtient dans le cas de la consommation de 96 chandelles six à la livre. Les 96 chandelles 9 fr. 60 c., somme bien au-dessous de celle que coûteraient 60 kilogr. D'ailleurs les chandelles ne laissent aucun résidu, tandis que des 45 kilogr. de houille pour produire la quantité de lumière valente à ces chandelles plus de coke et de 2 kilogr. de goudron l'un et l'autre une valeur suffisante pour couvrir une fois le frais d'achat de la houille de viennent.

Les retortes dans lesquelles on chauffe la houille pour obtenir du gaz durent d'autant plus longtemps qu'elles sont plus employées et qu'on ne les refroidit pas. Lorsqu'elles cessent de fumer au rouge, le refroidissement de leur surface la première fois de qui s'y est formée et livrée au feu et de l'air cette même s'oxyde de nouveau. Une recharge ne dure pas plus de six jours que celle dont le travail est continu et qu'on ne laisse pas tomber de la chaleur rouge, peut servir trois ans.

Les personnes qui fabriquent pour l'éclairage, étant les mêmes qui le distribuent dans les maisons où on en fait usage, doivent veiller avec trop de soin à l'épuration soit aussi complète que possible. Dans le cas contraire la houille exhale une odeur sulfureuse qui est désagréable à la santé. Ces mêmes personnes doivent également s'assurer chaque jour par elles-mêmes, soit par l'exactitude desquels elles peuvent, si le gazomètre, les grands tuyaux, depuis l'usine jusqu'aux différents becs auxquels ils du gaz, sont en bon état; et s'aperçoivent qu'il s'est formé

l'une l'autre, soit en  
 peuvent aussitôt la ré-  
 nant toutes les précautions  
 pour prévenir les explosions  
 sans infailliblement si l'on  
 laisse d'approcher une lu-  
 mière placée où une fuite aurait  
 du gaz.

Le gaz n'est pas encore as-  
 sez en usage pour avoir  
 atteint de perfection auquel il  
 est parvenu. Tous les jours de nouveaux  
 moyens simplifient les opérations  
 et son usage plus commode,  
 répond aux besoins de la société.  
 À Londres, à Paris, et dans  
 les autres villes, on a imaginé de faire du  
 gaz comprimé ou non compri-  
 mé, qui se fournit aux établissements  
 industriels, sans intermédiaire de  
 personne, et qui est manquant de l'usine à l'en-  
 droit où l'on veut éclairer. Ces gaz, ren-  
 fermés dans de larges caisses faisant l'of-  
 fice de réservoirs, sont transportés à do-  
 micile dans des voitures et reçus dans des  
 récipients séparés pour cet objet, au  
 moyen de tuyaux en cuir qui n'ont que  
 l'élasticité nécessaire pour aboutir depuis  
 jusqu'à l'appareil. V. DE M-N.

Article ÉCLAIRAGE que la  
 seule substance dont  
 on se sert pour produire le *gas-light*  
 en effet, tous les corps gras,  
 huiles naturelles qui renferment  
 une certaine quantité de carbone et d'hy-  
 drogène, peuvent servir à cet effet.  
 Les huiles de poisson, le marc  
 des matières grasses des eaux des  
 savons, etc. D'après un ar-  
 ticle inséré au *Journal des Débats*  
 (1838), M. Houzeau, de  
 Valenciennes, a employé les huiles féti-  
 des des eaux savonneuses qui ont  
 servi à dégraisser des laines, et qui ont  
 pour cause d'émission les féti-  
 des. « Si nous sommes bien

informés, ajoute l'auteur, M. Selligie a  
 déjà réalisé plusieurs établissements (à  
 Dijon, Lyon, Anvers, etc.) dans lesquels il  
 obtient le gaz de la décomposition de  
 l'eau soumise à une haute température;  
 mais comme l'hydrogène de l'eau ne ren-  
 ferme pas la moindre trace de carbone,  
 et qu'il ne donne par conséquent qu'une  
 lumière très faible, M. Selligie combine  
 le gaz de l'eau avec de l'hydrogène qua-  
 dri-carboné qu'il obtient de la décom-  
 position des résines\* ».

Le gaz d'huile, ou d'huile de résine,  
 est de beaucoup supérieur au gaz de  
 houille: sa densité est presque double, et  
 son pouvoir éclairant est également plus  
 considérable. Étant entièrement privé de  
 vapeurs sulfureuses, il ne détériore ni les  
 métaux ni la couleur des étoffes, et joint  
 à tous ces avantages celui de ne posséder  
 qu'une odeur très faible et de ne point  
 dégager de la fumée. L'huile de résine  
 peut facilement donner de 19 à 20 pieds  
 cubes de gaz par kilogramme: or, la  
 résine fournissant par la distillation 85  
 pour cent d'huile, il résulte que l'on peut  
 obtenir 18 pieds cubes de gaz d'un kilo-  
 gramme de résine. Voy. ce mot. S.

GAZA, en arabe *Ghazzah*, ville de  
 la Palestine, au sud-ouest d'Ascalon  
 (voy.) et à peu de distance de la mer, du

(\*) Voir le rapport de M. Arago à l'Académie  
 des Sciences, séance du 19 nov. 1838. — M. Sel-  
 ligie, a dit, dans un autre numéro du *Journal des*  
*Débats*, le docteur A. Donné, s'est aperçu qu'il  
 suffisait de faire passer en même temps de l'eau et  
 une certaine quantité d'une huile quelconque  
 au travers d'un tube incandescent pour obtenir  
 un hydrogène dont la flamme éclaire, avec la  
 même quantité de gaz, deux fois autant que le  
 gaz actuel. Ainsi, plus de houille pour produire  
 l'hydrogène carboné, plus d'extraction de cet  
 hydrogène à part et par le moyen d'une sub-  
 stance coûteuse; c'est une substance sans va-  
 leur, répandue partout, ne pouvant jamais man-  
 quer, c'est l'eau enfin qui fournit le gaz hydro-  
 gène, lequel, en se combinant à une petite quan-  
 tité d'huile, brûle avec un éclat admirable. Et  
 toute cette opération se passe dans un simple  
 tube gros comme la jambe, où un petit méca-  
 nisme fait arriver de l'eau et de l'huile en pro-  
 portion convenable. Voilà à quoi seront réduits  
 ces gigantesques appareils que nous connais-  
 sons maintenant; de sorte que l'éclairage d'un  
 grand établissement industriel sera dorénavant  
 une opération toute simple de ménage et pres-  
 que de cuisine. Quel admirable progrès! et  
 combien ne faut-il pas désirer que l'exécution  
 réponde au programme, et qu'il n'y ait là ni il-  
 lusion ni déception pour personne.

côté de l'Égypte. C'était autrefois la capitale du pays des Philistins (voy.). Selon la Bible, c'est de cette ville que Samson enleva les portes, et c'est dans un temple de Gaza qu'il se fit ensevelir sous les ruines de l'édifice. Sur le sommet d'une éminence on montre des restes de murailles comme étant ceux du temple philistin. Gaza est bâtie sur une colline ronde qui domine une contrée charmante, couverte de palmiers, de bananiers, d'orangers et de citronniers dont les fruits sont renommés en Syrie. Cependant l'ancien pays des Philistins est voisin du désert. Les palais délabrés qu'on voit auprès du rempart attestent la splendeur dont la ville jouissait encore du temps des khalifes. L'aga de la ville réside dans un vaste palais de marbre, et un grand nombre de colonnes de marbre d'Afrique décorent la grande mosquée; M. de Forbin (*Voyage dans le Levant*) croit qu'elles proviennent d'Ascalon. D'autres belles et riches mosquées, situées hors de la ville, ainsi que des cimetières couverts de sépultures dont les ornements avaient été enlevés des anciens monuments de la ville, existaient encore lors du voyage de Thévenot dans le Levant. Aujourd'hui on n'en voit plus que quelques ruines. L'ancien château-fort, qui était bâti, à ce que l'on croit, sur l'emplacement d'un fort romain, est également démoli. La population actuelle de Gaza consiste encore en 8,000 Turcs, Arabes et Grecs. Gaza fut prise par les Croisés. La ville a revu les Français pendant leur expédition en Égypte; elle fut prise alors de vive force. Ce qu'on appelait autrefois la *petite* ou *nouvelle Gaza*, et qui n'était probablement que la marine de Gaza, sur la côte de la Méditerranée, n'existe plus.

D-c.

*Gaz* ou *Gaza* est un mot araméen qui signifie trésor et qui passa dans la langue grecque (γάζα) avec cette signification. Aussi plusieurs villes en reçurent-elles le nom. Les historiens grecs donnent la même étymologie au nom de celle qui nous occupe et qu'Alexandre-le-Grand traita avec une extrême sévérité; à leur exemple, Pomponius Mela (I, 11) explique le nom de Gaza par ce fait que Chambyse, dans son expédition d'Égypte,

y déposa sa caisse militaire. Ils étaient mauvais étymologues. Elle était ainsi appelée du mot de la fortifiée. Voir les détails sur elle et sur Ascalon de *Manuel d'archéologie biblique* senmüller, t. II, 2<sup>e</sup> partie, §

GAZA ou GAZIS (Thion salonique ou Macédoine, Manuel Chrysoloras dans savants grecs qui, par leur Occident, dès la première siècle, excitèrent ce grand intellectuel que vint bientôt migration générale, suite à Constantinople par les Turcs. L'Italie montrait alors une ardeur à recueillir tous les livres qui lui arrivaient de la Grèce, fois qu'une nouvelle conquête expatriait quelque Grec, tel qu'il trouvait dans son pays un véritable triomphe. Tel fut reçu, quinze ans après la mort de Chrysoloras, Théodore Gaza, qui se réfugia en Italie, après la chute de Thionique, en 1480. Il fut le fondateur de cette ville, et fut chargé d'une éducation par le pape. La jeunesse et l'ardeur de son esprit mit à suivre avec une ardeur les leçons de Victorinus, qui faisait alors à Mantoue. Dix ans après, il vint à Sienna, lui-même à Sienna, et fut élu de grec. L'année précédente assista au concile de Ferrare, et se fixa à Ferrare, où il fut le gendre de la langue. d'une telle considération qu'il fut nommé recteur de l'Académie de Sienna. Henri Estienne rapporte encore, la mémoire de sa grande vénération. Il est sage de se découvrir la maison qu'il y avait établie un gymnase de préfet, sous le règne de l'empereur, l'avait appelé à Ferrare principal moyen de l'art calligraphique, c'est à dire l'art de l'écriture. Dupart de lors. L'art de l'écriture des plus et



de la main de l'impératrice de Venise. Il se trouve dans la Laurentienne, n.

Th. Gaza fut appelé à Rome par V, qui réunissait les hommes sages des deux langues classiques à traduire en latin les ouvrages des Grecs. Gaza, pour montrer sa gratitude par une éclatante compensation, s'y occupa d'abord sur un sujet qui, en donnant une nouvelle traduction des problèmes d'Aristote, qu'avait traduits Georges de Trébizonde (voy.), se fit un nom, ce qui devint entre ces savants grecs la source d'une rivalité qui se déclara le protecteur

de la mort de Nicolas V, en 1456, à Rome et se retira à Naples. Il mourut, qui l'y avait appelé, lui-même, en 1478. Il eut de grands honneurs ; mais il mourut de deux ans. Alors Gaza revint, et Bessarion lui fit avoir un évêché dans l'Abbruzze. Cependant tout ce qu'il avait consommé par les secours qu'il avait à la misère d'une foule de pauvres. Il en résultait pour lui une gêne de détresse qui le rendit de son peu de cas que fit Sixte le Grand, qui lui fit un manuscrit de l'histoire des animaux, écrite avec le plus grand soin sur du vélin, et qu'il offrit à ce pape, s'étant borné à lui faire un présent de ses frais, Gaza quitta Rome, et se démit en termes assez grossiers, sur l'égoïsme des papes. Ses contemporains assurent que ce dépit lui occasionna la mort ; il mourut dans son bénéfice

en 1478. On trouve une traduction de ses ouvrages, d'Aristote (Voy., in-fol.), et celle des plantes, par Gesner (Paris, 1529, in-8°) fut de ses dernières traductions. On a fait précéder par les problèmes, ceux d'Alexandre d'Aléa, la tactique d'Élien, le traité de l'éducation par Denys d'Halicarnasse, les lettres de saint Jean-Chrysostôme, l'incompréhensible nature de l'homme en grec, il avait traduit de Cicéron, *Somnium Sci-*

*pionis et De Senectute*. L'estime accordée à ses diverses traductions a beaucoup diminué. « Parmi les productions originales de Gaza, dit M. Boissonade, on distinguera toujours sa grammaire grecque en quatre livres, ouvrage excellent, imprimé très souvent en totalité ou par partie ; elle est écrite en grec. Érasme a traduit en latin les deux premiers livres ; d'autres savants, Héresbach, Tusanus, Crocus, Élie André, en ont complété la traduction et l'ont éclaircie par des remarques. » Gaza est encore auteur d'un traité des Mois attiques (Paris, 1530, in-8°), d'une lettre sur l'origine des Turcs (Bâle, 1556), d'une paraphrase en grec de la *Batrachomyomachie*, d'un commentaire sur les tableaux de Philostrate, de plusieurs écrits de polémique sur Platon et Aristote contre Gémiste Pléthon, de plusieurs traités philosophiques sur *la Substance, le Destin, le libre Arbitre*, etc. Beaucoup de ces ouvrages sont restés manuscrits. Léon Allatius est entré dans d'assez grands détails à leur sujet dans l'homonymographie sur les écrivains qui ont porté le nom de Théodore. Le mérite de Th. Gaza fut célébré non-seulement par le concert de ses contemporains, mais par presque tous les savants du xvi<sup>e</sup> siècle. J. B. X.

**GAZE**, tissu très léger et très clair, fait le plus ordinairement en soie, quelquefois en fil de lin d'une grande finesse et aussi en coton. La gaze sert principalement à la toilette des dames. On en trouve, dans le commerce, d'unie, dérayée et de gaufrée. Les Indiens et les Chinois fabriquent de très belles gazes en soie et qu'ils ornent de fleurs d'or ou d'argent. V. DE M-N.

**GAZELLE**. Cet animal appartient au genre antilope (voy.), où il forme une espèce caractérisée par ses cornes noirâtres annelées en lyre et existant dans les deux sexes. L'élégance de ses formes, la finesse de ses membres, l'extrême douceur de son regard, sa gracieuse légèreté, tout intéresse dans ce joli mammifère, auquel la langue arabe qui lui a laissé son nom (*algazel*) emprunte souvent ses plus poétiques comparaisons. La gazelle ressemble au daim ; son pelage, d'un beau fauve clair sur le dos, est séparé par une bande

brune du blanc éclatant qui revêt le ventre et l'intérieur des membres. Une bande blanchâtre descend sur les joues. La queue, courte, se termine par une touffe noire. Cet animal est, comme les autres antilopes, presque toujours muet, bien qu'il ne manque pas des organes vocaux. Les gazelles habitent par troupes nombreuses l'Afrique et une grande partie de l'Asie; elles ont pour ennemis les grands quadrupèdes du désert, et l'homme, qui les chasse ou leur tend des pièges, et contre lequel il n'a d'autre ressource que son extrême agilité. Sa chair a de l'analogie avec celle du chevreuil. On en a décrit plusieurs variétés qui ne diffèrent que par des caractères peu tranchés. C. S.-T.

**GAZETTE**, voy. JOURNAL, JOURNALISME, et l'article suivant.

**GAZETTE DE FRANCE.** C'est la plus ancienne feuille publique qui ait paru en France; son origine remonte au mois d'avril 1631. Le second écrit périodique n'y fut publié, sous le titre de *Journal des Savants*, qu'en 1665, et le troisième, le *Mercur Galant*, depuis *Mercur de France*, qu'en 1672. Ainsi la *Gazette* est la doyenne de toutes les feuilles périodiques françaises; elle fut établie par Théophraste Renaudot, médecin de Loudun, qui vint se fixer à Paris en 1623. C'était un grand nouvelliste, qui allait ramassant de tous côtés des nouvelles pour amuser ses malades, et qui bientôt imagina de spéculer plus largement sur la curiosité publique en vendant ces mêmes nouvelles à ceux qui se portaient bien.

Renaudot ne tarda pas à obtenir la protection du cardinal de Richelieu; il devint conseiller-médecin du roi, fonda vers la même époque un *Bureau de consultations gratuites* et un *Mont-de-Piété* où il prêtait sur nantissement. Il eut la vogue et gagna beaucoup d'argent. Louis XIII lui accorda pour sa feuille un privilège qui fut depuis confirmé par Louis XIV. Il obtint aussi, comme gazetier, le titre pompeux d'*historiographe de France*. Ainsi, dès son origine en France, le journalisme (voy.) fut une puissance.

Quelque temps avant l'établissement périodique de Renaudot avaient paru en

Europe, à Venise, les premiers publics, et on les appela *gazetta* (nom d'une petite pièce de monnaie) qu'on payait pour les lire. La *Gazette de France* est, après la *Gazette de Venise*, la plus ancienne périodique de l'Europe; et, son port, elle mérite qu'on entre quelques détails.

La feuille de Renaudot ne fut longtemps connue que sous le titre de *Bureau d'adresse*, ou d'*Esplanade*, quand elle donnait les nouvelles des pays étrangers. Elle paraissait d'ordinaire, en très petit in-8°, à 12 pages. Le célèbre général d'Hozier, qui avait de grandes correspondances au dedans et au dehors, communiquait à Renaudot qui était et d'Hozier eut ainsi beaucoup contribué à la fondation et au succès de la *Gazette*. Richelieu fit de cette feuille un instrument de sa politique: il y rédigeait ses articles, y faisait insérer des relations de sièges et de batailles, des traités et des dépêches diplomatiques pour leur publicité en Europe pour ses vues. Louis XIII envoyait à Renaudot des articles de sa façon: aussi la *Gazette* contient-elle des matériaux utiles à l'histoire de son règne et pour la minorité de Louis XIV; car Renaudot fut plus avant encore dans la faveur de Louis XIV qu'il n'avait été dans celle de Louis XIII.

Il avait été surnommé le *Grand*. Parmi les innombrables pamphlets qui sortirent les armes les plus hostiles pendant la Fronde, et qu'on appela *Masses*, il en est une qui a pour titre: *Le Journal de la férence du cardinal Mazarin*. Renaudot fut *Gazetier* (1649, in-4° de 39 pages) un autre intitulé: *Le Journal de Théophraste Renaudot, grand-médecin de France et esplanade de la France*, appelé dans les *Chroniques hebdomadaires*, de *patrius* (Loudun), etc. Le reste du titre est obscène pour pouvoir être repr

(\*) Quelque médisant a méchamment cherché une autre étymologie que nous enregistrons pour mémoire: selon lui, le mot *gazette* est un diminutif de *gaza*, pie, oiseau dont le babil inconsequent; mais le lecteur verra par cette comparaison est admise ne peut pas l'imputer à la seule mal

... et il suffirait pour montrer jusqu'à quel point extrême furent poussés, pendant les troubles de la Fronde, les débordements et le scandale de la presse.

Cependant les succès de la Gazette ont excité la jalousie des médecins sire Renaudot; ils s'en prirent à son *nom de consultations dites gratuites, son Mont-de-Piété*, aux lettres-patentes qui l'avaient nommé *commissaire des pauvres valides et invalides dans tout le royaume*. Le Gazetier fut accusé d'usure, et, à la suite d'un long procès (dont les pièces ont été publiées par son fils Isaac, en 3 vol. in-4°), la Faculté obtint du Parlement de Paris, un arrêt rendu par le premier président de la Cour, sur les conclusions de l'avocat général Talon, prononcé en robes rouges, le 1<sup>er</sup> mars 1644, qui supprimant les privilèges accordés à Renaudot, ne lui laissait plus que sa Gazette à exploiter.

Après la mort de Théophraste (1653), le privilège de la Gazette appartint à son gendre, premier médecin du Dauphin, et en 1679, et ensuite au célèbre Eugène Renaudot, mort en 1729. Jusqu'à la dernière époque, c'est-à-dire pendant près d'un siècle, la *Gazette*, qui ne prit fort tard ce titre, n'y ajouta que les mots de *France*; elle conserva son ancien format, sa publication hebdomadaire par feuilles numérotées de 8 à 16 pages, et l'indication de son fameux lieu d'adresse, sans aucune annonce de son abonnement.

La censure sévère à laquelle était soumise cette feuille fit imaginer, sous Louis XIV, les *gazettes à la main*, qui furent envoyées de Paris dans les provinces, et se trouvaient, selon Ménage, remplies de faussetés. L'usage de ces feuilles manuscrites fut continué dans le 17<sup>e</sup> siècle, et le censeur Marin lui-même, qui, vers la fin du règne de Louis XIV, prit la direction de la *Gazette de France*, rédigea une de ces feuilles, au lieu de toutes les nouvelles scandaleuses et piquantes qu'en sa qualité de censeur royal il ne pouvait laisser entrer dans un écrit périodique qui était devenu l'organe officielle de la cour. Cette *Gazette à la main*, commencée en 1769,

était envoyée, sous forme de lettres, à des abonnés secrets que le censeur avait même dans la capitale. L'auteur de cet article possède la collection d'une de ces *Gazettes*, dont plusieurs numéros portent la signature de *Marin*, et qui est à l'adresse du comte Ossolinski, colonel au service de France, demeurant alors à Paris.

Le premier censeur de la Gazette fut Bautru, conseiller d'état, membre de l'Académie Française, mort en 1665. Helletot rédigea cette feuille depuis 1718 jusqu'en 1732. Elle eut ensuite pour possesseurs du privilège, pour censeurs ou pour rédacteurs, l'abbé Laugier, l'abbé Arnaud et Suard (1769), de Querlon, Remond de Sainte-Albine, de Mouhy, Bret, Fallet, Marin, l'abbé Aubert, Michaud. En 1815, la Gazette comptait parmi ses rédacteurs l'abbé Cottret, aujourd'hui évêque de Beauvais; MM. de Jouy et Briffaut, de l'Académie Française; Bellemare, Durdent, de La Salle, Sevelinges, de Senonnes, M<sup>me</sup> Bolly; elle a eu depuis MM. Jolly, le comte Achille de Jouffroy, d'autres encore. Enfin, de nos jours, la Gazette est habilement rédigée par MM. de Genoude, Lourdoueix, de Beauregard, Brisset, Gilbert, etc.

La *Gazette de France* passait avant la Révolution pour être, depuis plus d'un siècle, mieux écrite, et, malgré la censure, plus véridique et plus certaine que toutes les gazettes de l'étranger; Voltaire la cite plusieurs fois dans sa correspondance; elle est annoncée comme un bon modèle dans la *Bibliothèque d'un homme de goût* (1772). Les savants avaient depuis longtemps présenté le grand envahissement des feuilles publiques dans le domaine des lettres, et l'abbé de Longue-rue, mort en 1733, disait: « Théophraste Renaudot nous a coupé le cou avec ses « gazettes. » (*Longueruana*, t. II, p. 53.)

Après avoir été, pendant plus d'un siècle, feuille hebdomadaire, la *Gazette de France* est aujourd'hui feuille quotidienne du soir et du matin, et s'imprime dans le plus grand format usité. Le nombre de ses abonnés ne reste pas au-dessous de 8 à 9,000, et l'on assure qu'il s'est élevé jusqu'à plus de 20,000 dans les dernières années de la Restauration. D9-

puis 1631 jusqu'en 1792, époque où elle fut interrompue, sa collection forme, à raison d'un volume par année, 163 volumes in-4°, dont les premières années sont rares. Genet a publié la *Table ou Abrégé des 135 (premiers) volumes de la Gazette de France, depuis 1631 jusqu'en 1766*, Paris, 1766, 3 vol. petit in-4°.

Feuille légitimiste, la Gazette a dû à son opinion d'être exceptée, sous la Restauration, de l'embargo mis sur les journaux politiques français par les gouvernements absolus. O'Meara, dans ses *Mémoires sur le captif de Sainte-Hélène*, dit que Napoléon se plaignait de ne pouvoir lire que le *Times*, la *Gazette de France* et la *Quotidienne*. Depuis la révolution de 1830, la *Gazette* a subi un assez grand nombre de saisies, de procès et de condamnations. Mais comme cette feuille mêle à son royalisme des idées de progrès, en professant un principe électif qui paraît plus libéral que le système politique établi par suite de la révolution de Juillet, système qu'elle combat de toutes ses forces, elle est en désaccord sur un grand nombre de points, avec des journaux enfermés plus hermétiquement dans les vieilles doctrines. Dernièrement encore, vivement attaquée dans *l'Europe*, la *Gazette* s'est vue qualifier du titre de *révolutionnaire*, épithète que sous la Restauration elle aurait repoussée comme une injure, mais à laquelle il ne paraît pas qu'elle attache aujourd'hui la même importance. V-VZ.

**GAZNEVIDES**, nom improprement donné à tous les princes d'une célèbre et puissante dynastie musulmane qui a régné 225 ans, tant sur une grande partie de la Perse que sur la moitié de l'Hindoustan. Ce nom n'indique ni leur famille, ni leur patrie originaire : il est dérivé de Gazna ou Ghizneh, ville du Zaboulistan, laquelle fut le berceau et longtemps la capitale de leur empire, et n'est plus aujourd'hui qu'un bourg obscur et ruiné de l'Afghanistan.

ALP-TEKIN, généralement regardé comme le fondateur de cette dynastie, appartenait à la nation des Turcs Hocikés, voisins et ennemis naturels des princes *Samanides* dont la domination s'étendait

sur la Transoxane ou l'Asie Mineure et sur une partie de la Perse. Tekin y exerça d'abord le timbanque; mais sa valeur l'élevèrent bientôt aux premiers militaires et au gouvernement du Khorasân. En 961, Mansour I, extrême jeunesse, ayant eu pour frère Abd-el-Melek I<sup>er</sup>, un prince des *Samanides*, Alp-Tekin qu'on fit venir pour y placer leur oncle, fut tué et se retira à Gazna où, avec quelques troupes de son souverain, dans l'indépendance jusqu'en 975. Son fils ABOU-ISHAQ, jeune et vaillant, mourut au bout

de quelques années. SEBEKTEKIN, Turc et descendant d'Alp-Tekin, dont il était devenu le successeur, hérita de sa puissance qu'il augmenta par son courage et son habileté pour la propagation de l'islamisme. Il s'empara de Bost dans le Seistan, vainquit les idolâtres Hindous, remporta de nombreuses victoires sur Djaïpal, roi de la province de Meura maître de Kaboul et de l'Afghanistan. Confirmé dans la souveraineté du Khorasân par l'émir samanide Nouh, il se fit secourir contre des rebelles et des ennemis extérieurs; il devint plus puissant que son vassal, et renvoya le Khorasân au vassal Nassir-Eddin (défenseur de la religion) fondateur réel de l'empire des *Samanides*. Sebektekin mourut en laissant une grande réputation d'un prince just

ISMAÏL, son second fils, hérita du trône, en l'absence de Mahmoud, qui gouvernait le Khorasân vaincu par lui, il finit ses jours en l'an 1000.

MAHMOUD, le plus illustre et le plus puissant non-seulement de la dynastie des *Samanides*, mais de tous les princes de son siècle, avait été le complice de son père qu'il surpassa en valeur et en ambition. Il continua de s'étendre sur le Khorasân et sur le Seistan, mais n'ayant pu empêcher l'empire des *Samanides* qui priva Mansour II de son trône, ni celle qui fit tomber le trône de Melek II et la Transoxane d'Ilek-Khan, roi du Turkestan, il fut vaincu par du Khorasân et du Seistan.



le Kaffer-Billah lui envoya l'in-  
 me, en lui confirmant le titre jus-  
 mincan de *sulthan*, et lesurnom  
 de *Eddaulah* (la main droite de  
 le Gendre d'Ilek-Khan qui lui avait  
 une partie de la Transoxane, il  
 emp en 1001 ses invasions dans  
 l'Inde, où il satisfait à la fois sa pas-  
 sion pour la gloire, sa soif pour les ri-  
 ches et sa ferveur pour le mahomé-  
 nisme. Dans sa troisième expédition, il  
 s'occupait de conquérir le Moultan, le Pend-  
 jeb Cachmyr, lorsqu'il fut rappelé  
 en Perse par la défection de son  
 frère, qu'il vainquit et chassa du  
 pays, il remporta près de Balkh,  
 17, sur la nombreuse armée de ce  
 prince, une victoire encore plus signalée qu'il dut  
 payer de la mort de ses éléphants. Dans les  
 années suivantes, il se fit un nom à l'est du Khorasân, des Gau-  
 shiènes s'étaient emparés d'un  
 pays qui avait reçu leur nom et d'où ils  
 faisaient fort loin leurs brigandages :  
 il les dompta, rétablit l'islamisme  
 dans ce pays; mais en forçant leur prince de  
 mourir, il provoqua une juste  
 vengeance contre ses propres  
 vassaux. Maître du Gardjestan, qu'on  
 confondait et à tort confondu avec la  
 province de Gurdjistan, il réunit à ses  
 États, en 1018, le Djouzdjan et le Kha-  
 nis l'Inde lui offrait toujours des  
 conquêtes plus faciles et plus fructueu-  
 ses. En 1019, pénétra jus-  
 qu'à Candje, ville importante sur le  
 Gange, massacrant  
 les brahmines qui refusaient d'embras-  
 sisme et réduisant en captivité  
 les princes et les enfants. A son retour,  
 les Afghans qui avaient attaqué  
 le pays. L'année suivante, il  
 prit, près de Balkh, Arslan-Khan,  
 second successeur d'Ilek-Khan,  
 et le Khan, roi du Turkestan; il  
 prit une partie de leurs troupes dans le  
 pays et poursuivit le reste dans la  
 province. Le butin qu'il y fit et celui  
 rapporté de l'Inde, furent em-  
 ployés à fonder une superbe mosquée,  
 à bâtir une bibliothèque à Gazna.  
 Pendant son règne, fut une des plus  
 grandes villes du mon-  
 de. 25, Mahmoud fit la dernière,

la plus périlleuse et la plus brillante de  
 ses campagnes dans l'Hindoustan; il con-  
 quit le Goudjerât ou Guzarate, et y em-  
 porta d'assaut la ville maritime de Sou-  
 menat, aujourd'hui ruinée, mais alors  
 très importante à cause de son temple,  
 le plus fameux et le plus révérend des In-  
 diens, et en même temps le plus ma-  
 gnifique; car sa voûte était supportée  
 par 56 colonnes d'or massif, incrustées  
 de perles et de pierres précieuses. Mah-  
 moud brisa avec sa masse l'idole qu'on  
 y adorait et en envoya les débris à Gazna.  
 Cette conquête lui valut plus de deux mil-  
 liards, sans compter le butin qu'il fit dans  
 les autres villes. Souverain d'un empire  
 qui s'étendait du Gange à la mer Cas-  
 pienne, il avait vécu en paix avec les  
 princes Bowaides qui régnaient sur la  
 Perse; mais la faiblesse et l'incapacité de  
 Madjd-ed-Daulah l'un d'eux, et les in-  
 trigues qui divisaient sa cour, excitèrent  
 l'ambition du sulthan qui, sans coup férir,  
 se rendit maître, en 1029, de la personne  
 de ce prince et des provinces septentrio-  
 nales de la Perse, dont il laissa le gou-  
 vernement à son fils Mas'oud. Il mourut  
 l'année suivante, dans la 61<sup>e</sup> de son âge  
 et la 32<sup>e</sup> de son règne, en conservant sa  
 force d'âme jusqu'au dernier moment.  
 Abstraction faite de sa manie des con-  
 quêtes, du faux zèle qui la lui inspira,  
 des cruautés qui en résultèrent, ce prince  
 réunit plusieurs vertus des bons rois aux  
 brillantes qualités des héros. Il aimait la  
 justice et la vérité; il se connaissait en  
 hommes; il sut choisir de bons ministres  
 et former de grands capitaines. Zélé pour  
 la foi musulmane orthodoxe et pour les  
 khalifes abbassides, il résista toujours  
 avec mépris aux avances des khalifes fa-  
 thimides d'Égypte. La cupidité, l'avarice  
 furent ses vices capitaux, et, quoiqu'il  
 protégeât les lettres, il se montrait peu  
 libéral envers ceux qui les cultivaient.  
 Avant d'expirer il se fit apporter ses trésors  
 pour les voir encore une fois, et les  
 examina en poussant de profonds soupirs.

MAS'OUËD I<sup>er</sup>, fils aîné de Mahmoud, se  
 distinguait par sa force athlétique, sa va-  
 leur brutale et son caractère indompta-  
 ble. Aussi n'avait-il reçu de son père que le  
 Kharizme, l'Adzerbaïdjan, l'Irak-Adjem  
 et une partie du Khorasân. Dès qu'il eut

appris, à Hamadan, la mort de Mahmoud, il se rendit à Nichabour, d'où il fit demander à son frère Mohammed la présence sur les monnaies et dans la *khoth-dah*. Sur son refus, il l'attaqua, le vainquit et lui fit crever les yeux. Maître de la moitié de la Perse par la conquête du Mekran, il ne put réprimer ni la révolte de l'Irak, ni celle de la Transoxane, où il ne conserva que le territoire de Bokhara. Il échoua dans sa lutte contre les Seldjoukides, qu'il ne put empêcher de s'établir dans le Khorasân, et qui le vainquirent en 1040. Plus heureux dans ses diverses expéditions contre l'Hindoustan, il laissa ses trois fils pour défendre Balkh, Gazna et Moultan, et partit avec ses femmes et sa cour pour Lahor, où il voulait rassembler de nouvelles forces; mais ses esclaves, ayant pillé une partie de ses trésors sur les bords de l'Indus, brisèrent les fers de son frère, qu'il traînait à sa suite, et Mas'oud, renfermé dans un château-fort, y fut bientôt assassiné par son neveu Ahmed, en 1041, après un règne de 10 ans.

MOHAMMED, quoique aveugle, fut de nouveau proclamé sulthan, et son fils gouverna en son nom. Mais Maudoud, qui faisait la guerre aux Seldjoukides du côté de Balkh, accourut venger la mort tragique de son père. Reconnu à Gazna, il marcha vers le Sind, vainquit Mohammed et le fit périr avec tous ses fils, à l'exception du seul Abd'errahim qui avait témoigné des égards pour son malheureux oncle.

MAUDOUZ eut d'abord pour compétiteur son propre frère Abd-el Madjid, qui gouvernait l'Inde musulmane depuis l'Indus jusqu'à Dehly; mais, à la veille d'une bataille décisive, ce rival fut trouvé mort dans sa tente avec son visir. Maudoud crut vainement affermir sa puissance en faisant renfermer tous les princes du sang. Tandis qu'il disputait le Khorasân aux Seldjoukides, les radjahs hindous redoublaient d'efforts pour secouer le joug musulman. Brave et actif, mais inconstant, crédule et esclave de ses passions, il fit beaucoup de mécontents par son ingratitude envers ses généraux et ses ministres. Sa mort prématurée, en 1049, l'absence de ses deux fils aînés qui com-

battaient avec succès les Hindous et celle du visir qui soutenait contre les Seldjoukides, excitèrent de nouvelles révolutions. — MAS'OUZ l'enfant de quatre ans, mis sur le trône par une faction, en est renversé au bout de quelques jours. — ABOUL' HAÇAN ALLI, est détrôné et emprisonné deux ans. — ABD-EL RACHID, frère de Mas'oud, est massacré avec presque tout le reste de la royauté, en 1052, par le rebelle gouverneur du Seistan. Mais l'empire ne jouit pas longtemps du fruit de ce crime, et son supplice, en 1054, les princes sebektekinides dans le Seistan, te leur puissance. — L'empire commença de respirer sous le règne de FEROKH-ZA MAUDOUZ, jusqu'en 1059. Il y eut une paix profonde jusqu'en 1099, sous le règne du pieux, sage et vertueux FEROKH-NIM, son frère, qui, après avoir vaincu contre les sulthans seldjoukides, fit avec eux une paix honorable. Ses armes contre l'Hindoustan, furent sans succès. Ce prince consacra tous ses soins au bonheur de ses peuples, et tenta de fonder des villes, des monastères, des écoles et des établissements de charité. MAS'OUZ III imita les vertus de son père et s'occupa essentiellement de la culture. Gendre de Sandjar, il fit une paix avec ce sulthan de Perse. À l'âge de 16 ans, ne possédant que quelques terres d'armes: ce fut une expédition dans l'Inde où ses armées pénétrèrent jusqu'à la Gange. Il mourut l'an 1115. — Trois princes régnèrent successivement: CHAH-ARSLAN détrôné et mis à mort, au bout de quelques jours, par ARSLAN-CHAH, qui eut à défendre contre BAHRAM-CHAH soutenu par le puissant secours de Sandjar, son aïeul maternel, s'éleva sur le trône, qu'il perdit lorsque ce prince mourut. Ayant obtenu de nouveaux territoires de son aïeul, il y remonta le trône en 1120 et fit périr Arslan. Un prince, ami des lettres, Bahram reçut le sceptre des principaux ouvrages de son temps. Son règne brillant de 32 ans, eut une fin désastreuse. Le prince Ghour, son vassal, roi de Ghour, s'étant révolté contre lui, fut obligé de fuir dans l'Inde, et s'empara

son frère Sourî. Après son meurtre, Sourî, le fit couvrir d'un bœuf et envoya sa tête. Alaeddin revint pour se venger de cet outrage fait à sa femme sur son arrivée, Bahram l'1152, lorsqu'il abandonnait pour se retirer dans l'Inde. — RAN, son fils, conduisit son empire en décadence. Il se contenta de reprendre Gazna et tout le Khorasan pour le pouvoir des Turkomans Gozvids vaincus et fait prisonnier de son puissant allié. De retour à Gazna en 1160. — KHOSROU, 11<sup>e</sup> et dernier prince de la dynastie des Goktiginides et 19<sup>e</sup> monarque, fut juste et bon comme les autres, mais trop adonné à la mollesse. Les Turkomans, restés maîtres dans une quinzaine d'années, en furent chassés par Gaiath-Eddin Mohoroi de Gaur. Khosrou resta à Gazna capitale avec la plupart des princes qu'avaient possédés les princes de sa famille; mais en 1184, Gaiath-Eddin, vainqueur des Turkomans, reprit Gazna et y fut gouverneur son frère Chehab-Eddin, qui, après avoir conquis le Khorasan et les provinces jusqu'à la mer Caspienne et investit Gazna dans Lahor. N'ayant pu reprendre cette ville par la force, en 1184, il réussit par la perfidie de Khosrou, envoyé prisonnier de la forteresse de Firouz-Kouh, à le faire mourir de mort violente de 26 ans. Les gaznevîdes furent les premiers musulmans de l'Hindoustan dont la puissance fut engloutie par les empereurs mogols ou rois de Gaur dont le règne fut de courte durée. Après la mort de Gaiath-Eddin Mohammed, en 1184, l'empire fut partagé. Son fils, Bahram, fils de Gaiath-Eddin, qui le royaume de Gaur.

Une branche collatérale de cette famille se maintint dans celui de Bamian. Mais ces deux états passèrent bientôt sous la domination des sulthans du Kharizme, en 1212 et 1215. Quant aux conquêtes des Musulmans dans l'Inde, elles furent partagées entre trois généraux (jadis esclaves) de Chehob-Eddin, et formèrent les royaumes de Gazna, de Moultan et de Dehly. Voy. DEHLY et INDOSTAN.

M. Fréd. Wilken, conservateur de la Bibliothèque royale de Berlin, a donné une traduction latine de l'*Histoire des Gaznevîdes* avec le texte persan de Mir-khond, et des notes. Berlin, 1832, in-4<sup>o</sup>. H. A-D-T.

**GAZOMÈTRE**, voy. GAZ.

**GAZON**, portion de terre recouverte de graminées (voy.) et formant une nappe de verdure.

Les gazons sont aux jardins à dessins réguliers ce que les prairies sont aux jardins à dessins paysagers. Dès que leurs contours s'arrondissent ou se prolongent irrégulièrement et se marient à des massifs dans le genre appelé anglais, quelle que soit le peu d'étendue de leur superficie, on leur donne le nom de prairies. Nous parlerons donc ici de ces dernières en même temps que des gazons proprement dits, mais seulement dans leurs rapports avec l'horticulture, nous réservant de traiter la partie agricole aux mots PATURAGES et PRAIRIES.

Le ray-grass, ivraie vivace ou *lolium perenne*, est la graminée la plus convenable pour établir des carrés de verdure. On lui adjoint ordinairement le trèfle blanc, quelquefois aussi le trèfle fraise, le trèfle incarnat, ou même le lotier corniculé en petite quantité. Lorsque la qualité du sol le permet, on peut laisser croître çà et là des touffes de crocus, de colchiques, de fritillaires, d'orchis et autres plantes bulbeuses qui produisent par leurs fleurs, à diverses époques de l'année, un charmant effet.

Il est rare de voir en France des gazons aussi beaux qu'en Angleterre: cela tient sans nul doute au climat, mais cela tient aussi au peu de soin que nous donnons généralement à leur culture, dont bien peu de jardiniers campagnards comprennent toutes les exigences.

Chez les Anglais, ainsi que nous l'apprend M. Colin, on ne craint pas, avant de semer le ray-grass, de défoncer le sol profondément, de manière à le rendre plus apte à retenir sans excès l'humidité; s'il est trop compact ou trop léger, on répand à sa surface une couche de deux ou trois pouces d'un compost formé de terre franche, de terre plus légère, de fumiers de diverses sortes, et de chaux ou de cendres. C'est sur ce compost, après l'avoir bien dressé et suffisamment affermi, qu'on sème le gazon, dans le courant de septembre, à raison de 120 livres environ pour une contenance égale à notre petit arpent de Paris. On évite de herser; on recouvre la graine d'une faible épaisseur de bon terreau, et on plombe à l'aide d'un bon rouleau d'autant plus pesant que le sol est plus léger. Le terrain reste en cet état jusqu'à ce que les jeunes plantes soient levées. Ultérieurement, on roulera de nouveau toutes les fois qu'il sera nécessaire pour affermir le sol autour des racines, et on sarclera soigneusement pour détruire toute rivalité dangereuse entre les mauvaises et les bonnes herbes.

On fauche ordinairement deux fois par semaine, au moment de la forte végétation, dans le climat et sous le ciel brumeux de l'Angleterre; on roule presque tous les jours, afin de faire disparaître à l'œil les moindres irrégularités; on prend même, en fauchant, la précaution de passer deux fois sur le même andain (voy. FAUCHAGE) en sens inverse, afin que les feuilles qui auraient été seulement lacérées par le premier choc de l'instrument et qui jauniraient en se desséchant soient abattues au second coup. On enlève avec un soin minutieux les parties détachées, et, comme quelques-unes pourraient échapper au râteau et pourrir sur place, on complète l'opération en promenant un balai de bouleau sur toute la prairie. Enfin, on arrose souvent, surtout après avoir fauché, parce que sans cette précaution la surface du gazon pourrait, sous l'influence du hâle, laisser voir, à sa teinte grillée, quelques traces des blessures causées par le tranchant du fer. O. L. T.

Les gazons ne se forment pas seulement par les semis, mais encore par le

placage. On appelle gazons qui se composent de tranches posées sur une terre ameublée de manière à en former une nouvelle au moyen d'arrosemens.

**GEAI** (*garrulus*). Ainsi qu'à l'article CORBEAU, le geai se caractérise par un bec noirâtre longé, se recourbant brusquement en pointe qui est souvent échancré à sa base de plumes sétacées en avant. Une queue arrondie et terminée par une tinguette d'ailleurs suffisamment garnie de plumes (voy.), avec lesquelles il a beaucoup de rapports. Ce sont des oiseaux colères, criards, à manières brusques, pétulants, vivant pendant la belle saison, en famille, et habitant les bois, nourrissent préférablement de fruits, quoiqu'ils soient à peu près omnivores. Ils n'émigrent pas au retour des frimas.

L'espèce la plus connue est l'ordinaire (*garrulus glandarius*), dont le geai seau que l'on reconnaît à sa couleur rouille de vin, à ses moustaches aux plumes qui forment comme un bandeau d'un beau bleu d'azur à la partie supérieure de l'aile. Il est de la grosse perdrix commune. Son nom lui vient de la prédilection qu'il a pour le gland. Sa tendresse pour sa femelle est très vive. Son cri naturel est fort désagréable; mais cet oiseau a assez de facilité à contrefaire tout ce qu'il entend, ce qui est cause qu'on l'entend souvent dans les parcs et les fontiers en cage, où il s'apprivoise facilement s'il a été pris jeune. Il ne vient d'être très malproprement employé, très commune en Europe, et a été observée en Afrique et en Asie. On la recherche dans quelques contrées des individus encore jeunes. Les plumes de l'aile ont jadis servi à faire des éventails.

On connaît 16 espèces de gazons, deux continents, parmi lesquelles surtout le beau *geai bleu* de l'Amérique du Nord, le *geai noir à collerette*, le *geai orangé*, etc.; les *geai*

*Simulium albinus* (voy.) dans  
C. S-TE.

Le mot dérivé du latin *gigas*, qui signifie même du grec γίγας, terre, fils de Géa. On exprime par l'idée d'un homme dont la taille de beaucoup celle des autres, par extension, on l'applique, non seulement à des animaux et à des végétaux de grande dimension, comme l'éléphant, mais, ou bien à ceux dont la taille, bien que grande, dépasse celle des autres ou des plantes analogues; c'est ainsi qu'on dit en histoire naturelle : le géant, l'agaric géant, etc.

Il est pas très rare de rencontrer une population de ces individus dont la taille est exceptionnelle. Au fait de leur existence on a ajouté tantôt des faits fabuleux, tantôt des observations erronées, et l'on s'en est servi pour établir des opinions étranges sur l'état des habitants de la terre ou sur l'état actuel de quelques-uns d'entre eux qui l'habitent.

Il y a à quoi tient le développement de la taille de quelques individus : aucune des circonstances de l'époque et de climat auxquelles on l'a attribué ne suffit à l'expliquer. La raison sans doute dans la structure même de l'individu, dans la proportion de ses organes, dans leur activité spéciale; il est remarquable que chez eux les facultés intellectuelles et morales sont, en général, en raison inverse de l'étendue de celles

des grands géants que l'on ait mentionnés avec précision ne paraissent pas dépasser la taille de neuf pieds et six pouces. On en a observé de nos jours dans l'antiquité, et par conséquent on ne peut pas conclure des faits qui en sont rapportés dans les livres anciens que l'espèce humaine ait, qu'elle décline et dégénère avec l'âge. Aucun des plus grands géants trouvés dans les tombeaux anciens, quand ils étaient véritablement humains, n'indiquait une taille qui dépassât celle des grandes races de nos jours. Il sera question de ces ossements gigantesques

faussement attribués à l'espèce humaine.

S'il se rencontre parmi nous des individus géants, il n'existe point aujourd'hui et l'on n'a point de preuve qu'il ait existé jamais de peuple géant. Des observations mieux faites ont rectifié ce que les récits des anciens navigateurs avaient fait croire de la taille des habitants de la partie inférieure de l'Amérique, et surtout des Patagons (voy.) dont le nom est devenu en quelque sorte proverbial. On sait aujourd'hui à n'en pas douter que les peuples de ces contrées ne dépassent pas la taille ordinaire de l'espèce humaine, quand son développement se fait en toute liberté et dans des conditions favorables.

Mais a-t-il existé autrefois des races de géants? On a cherché à appuyer cette opinion sur l'histoire et sur le fait. On a cité l'autorité de la Bible (*Nombres*, XIII, v. 32 et suiv.); mais on sait qu'il y a du doute sur le véritable sens du passage que l'on invoque. Un fait qu'il n'est pas rare d'observer sembla donner à cette opinion un grand caractère de vraisemblance, et devint le sujet de discussions animées entre les savants des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Ce fut alors que parurent ces dissertations pour ou contre, ces *gigantologies*, ces *gigantomachies*, etc., où presque toujours le fait disparaît sous la masse des suppositions et des erreurs. Dans beaucoup de pays, on trouvait en creusant la terre à peu de profondeur, ou quelquefois les débordements des rivières mettaient à nu, des ossements de grande taille qu'à leur forme générale il n'était pas difficile de reconnaître pour des os analogues à ceux qui entrent dans le squelette de l'homme. Sur cette simple analogie, on les attribuait à une race d'hommes détruite, et, calculant par une facile règle de proportion la taille de ces géants présumés, on arrivait à des individus de proportions gigantesques. Il y en eut un auquel on donnait jusqu'à 300 pieds.

Plusieurs de ces géants ont acquis une célébrité particulière. Selon le pays où l'on trouvait leurs prétendus restes, on leur appliquait un nom historique: c'est ainsi qu'en Crète, dans l'antiquité, on prit de grands ossements pour ceux d'Orion; en Sicile, au XIV<sup>e</sup> siècle, on en prit

d'autres pour ceux de Polyphème; en Suisse, au xvi<sup>e</sup>, un professeur en médecine attribuait à un géant de 19 pieds des ossements déterrés près de Lucerne, et cette ville en faisait le support de ses armes; enfin, en France, au xvii<sup>e</sup> siècle, la fourberie se mêlant à l'ignorance, on annonçait avoir découvert le squelette de Teutobochus, ce roi des Cimbres vaincu par Marius.

Tous ces récits ne passaient pas sans contradiction de la part des savants les plus éclairés. Déjà vers le milieu du siècle dernier, Haller démontrait que l'existence des races de géants serait incompatible avec les proportions du reste de la création. Mais aujourd'hui on sait à quoi s'en tenir sur tous ces faits; les progrès de la science ont pleinement rendu raison de tout ce qu'ils avaient d'inexplicable pour nos devanciers. On sait que ces ossements déterrés dans tant de contrées diverses appartiennent à des races d'éléphants ou de mastodontes, depuis longtemps détruites, qui ont peuplé la terre à un autre âge. On est même arrivé à préciser leur place dans la longue et merveilleuse histoire de la création. On les rencontre dans les couches superficielles de la terre, dans cet amas de terres, de sables et de limons connu des géologues sous le nom de *diluvium*. Ils faisaient partie de la troisième succession d'animaux terrestres; ils sont venus après l'âge des reptiles, après celui des palæotheriums, et ils contribuaient à former la population des continents à l'époque de la grande catastrophe qui a détruit leurs races et qui a préparé le sol sur lequel subsistent les animaux d'aujourd'hui. F. C. V.

**GÉANTS.** Dans la mythologie grecque, on donne ce nom\* aux monstres d'une stature colossale, à pieds de dragons, que la déesse Gæa, irritée de l'incarcération des Titans (*voy.*) dans le Tartare, fit naître du sang d'Uranus, privé de ses parties génitales, pour les armer contre Jupiter. Ils sortirent de la terre pour se précipiter sur les champs Phlégréens, et entassèrent les uns sur les autres les montagnes d'Os-

sa, de Pélion, d'OËta, de Rh de leurs sommets, ils attaqua lympe avec des fragments d des ardens ardentes; mais resta aux dieux. Hercule tu plusieurs de ces géants, entr cyonée; Mercure défit Hipp cain et Hécate firent justice Minerve de Pallas; Jupiter l frappa plusieurs de sa foud précipita une partie de l'île Polybate, et Minerve enter sous l'Etna et sous la Sicile t Selon quelques auteurs, des montagnes, à travers lesq missaient ensuite des flammes, précipitées sur les géants; sel ils furent enfermés dans le Ta gardait aussi Uranus. Des nar térieures à celles que nous av tées assurent que les géants s tre les dieux auraient été mis les cris de l'âne de Silène, o le son de la conque marine.

Les luttes des géants ont ont été célébrées dans divers p et latins sous le nom de *Giga* mais il ne reste que celui de C

On sait que, depuis le colos Rhodes, le mot *colossal* est nonyme de *gigantesque*.

**GÉANTS** (CHAUSSÉE I CHAUSSÉE DES GÉANTS.

**GÉANTS** (COMBAT DES), RIGNAN et FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

**GÉANTS** (MONTAGNES DE mand *Riesengebirge*, *voy.* S

**GÉBELIN**, *voy.* COURT D

**GECKO** (*gecko lacerta*, genre de reptiles sauriens qui : aux caractères suivants : tête ap gulaire, grande comparativem mensions du corps; conduits : saillants; yeux gros, dénués de pupille variable; langue pla d'écailles, échancrée vers sa p nue, non extensible; mâchoi d'une rangée de dents petites corps d'un vert clair, tacheté très éclatant, aplati, couvert cules saillants, entremêlés da endroits de petites écailles pl briquées; pieds au nombre munis chacun de cinq doigts ga

(\*) En allemand, on fait une distinction entre *Riesen* et *Giganten*. Le dernier mot, dérivé du grec, ne s'applique qu'aux géants de la mythologie. §.

triquées et latéralement membrane qui, sans les ré-

la dilatation, terminés

tractiles, pointus et tran-

tantôt plus longue, tantôt

Le corps, ronde, menue,

des circulaires composées

rangs d'écaillés irrégulières.

de, dont on connaît 15 es-

diverses parties du globe.

proprement dit, décrit par

Lacépède (*gecko fasciarius*),

en Égypte et dans les Grandes-

tient dans les endroits hum-

les creux d'arbres pourris,

sa retraite qu'aux approches

pour faire la chasse aux four-

vers dont il se nourrit. Bien

lentement, il s'élançe avec

du trait sur sa proie. Quelques

Asie, en Afrique, loin de res-

lieux humides, occupent les

suds et secs, se cramponnent

ta, s'enfoncent dans les cre-

murrailles, d'où ils ne sortent

exposer à la chaleur du soleil.

le gecko est irrité, il s'épanche

qu'il a atteint. On prétend que les habitants de Java emploient ce venin pour empoisonner leurs flèches dont les blessures sont si meurtrières. Certaines parties du gecko *tête-plate* ou *fimbriatus*, en Afrique, à Madagascar, changent de couleur comme la peau du caméléon.

Ce reptile si redouté annonce son approche par un cri comparé par les uns à celui de la grenouille, par d'autres au stridor de la belette. En Égypte, les chats, avertis par ce cri, se dirigent vers le gecko, le poursuivent et le dévorent. Pendant l'hiver, plongé dans l'engourdissement, il reste caché sous les toits des maisons, se tient cramponné au plafond des appartements, aux voûtes des édifices, et ne sort de cette torpeur que vers le mois de mars. La femelle dépose des œufs ovales de la grosseur d'une noisette, les couvre d'un peu de terre et laisse au soleil le soin de les faire éclore. L. D. C.

GÉDÉON, juge d'Israël, connu par sa prudence et son intrépidité; son histoire est racontée dans le livre *des Juges* (VI, 11, suiv.). Les Israélites gémissaient sous le joug des Madianites qui les opprimaient depuis sept ans, et, malgré la haine qu'ils leur portaient, ils avaient fini par s'abandonner à l'idolâtrie qui régnait chez ce même peuple. Gédéon fut leur libérateur. Un ange de l'Éternel, est-il dit au passage cité du livre des Juges, étant venu s'asseoir sous un chêne près de la maison paternelle de Gédéon, lui dit : « Vaillant guerrier, l'Éternel est avec toi. » Mais lui, que la calamité publique accablait, lui qui en ce moment battait dans un pressoir souterrain le froment qu'il voulait soustraire aux Madianites, n'osant le battre sur son aire et en plein champ, répondit : « Hélas! seigneur, si l'Éternel est avec nous, pourquoi tous ces malheurs sont-ils arrivés? Jéhovah ne nous protège plus comme autrefois il protégeait nos pères; nous sommes abandonnés de l'Éternel; car n'est-ce pas lui qui nous a livrés aux Madianites? » Mais l'ange du Seigneur, fixant sur lui ses regards, où se peignait toute la confiance qu'il avait en lui : « Va, lui dit-il, va avec cette force dont tu es doué, et délivre ton peuple! » Gédéon recula devant la

tâche difficile que l'Éternel lui imposait; mais l'ange réveilla son courage en lui faisant comprendre par un prodige que c'était bien la volonté du Seigneur qu'il accomplirait en délivrant sa patrie du joug qui l'opprimait. Alors Gédéon, pénétré de la sainteté de sa mission, tâcha avant tout de ramener au culte de ses pères les Israélites ingrats. Se sentant indignes de la protection de Dieu, ceux-ci manquaient entièrement de courage pour combattre leurs ennemis. La nuit même qui suivit l'entretien dont nous venons de parler, Gédéon, aidé de ses serviteurs, détruisit l'autel de Baal et coupa le bocage sacré qui l'environnait. Ses compatriotes s'en irritèrent, et, ayant appris qu'il était l'auteur de cette action, ils s'adressèrent à Joas, père de Gédéon, pour lui demander qu'il leur livrât son fils, afin de le mettre à mort. Le père ne se montra ni moins éclairé ni moins hardi que le fils; il ne craignit point de braver la fureur des défenseurs de Baal. « Est-ce à vous, s'écria-t-il, à prendre en main la cause de Baal? Si Baal est un dieu, qu'il se venge lui-même de Gédéon, qui a détruit son autel! » Cet acte de courage paraît avoir valu à Gédéon la confiance de ses compatriotes confondus; car nous le voyons plus tard, lorsque les Madianites et les Amalécites viennent attaquer Israël avec une armée formidable, se mettre à la tête du peuple accouru vers lui et attendant de lui la victoire. Tout le monde connaît les moyens employés par ce chef pour ne s'entourer que de braves (*Juges*, VII), le stratagème qui lui procura une victoire éclatante sur les Madianites, sa conduite prudente envers les Éphraïmites (*Juges*, VIII), la vengeance qu'il tira de Zéba et de Tsalmuna, rois des Madianites, qui avaient tué ses frères, et enfin la manière dont il punit les habitants de Succoth et ceux de Pnuel, auxquels il avait demandé du pain pour son armée et qui le lui avaient refusé. Ces faits prouvent que si, d'une part, il était plein de prudence, de valeur et d'intrépidité, d'un autre côté la cruauté prenait quelquefois chez lui la place de ces qualités. Cependant il se montra désintéressé et sans ambition. Lorsque les Israélites, séduits par ses hauts faits, lui offrirent la

royauté héréditaire, Gédéon en ajoutant qu'ils ne devaient être roi que l'Éternel. Il se partagea le butin qui avait été employé l'or qu'il en retira soit, comme l'ont pensé quelques auteurs, un manteau pour le prêtre, soit un objet de luxe dont s'ornaient les pontifes païens, soit un vase destiné à orner une idole, symbole. Si l'auteur du livre des *Juges* est le même que celui du livre de ce manteau devint pour lui le sujet d'un culte criminel, nous ne saurions pas avec quelques auteurs que cet *éphod* était lui-même.

Gédéon, ayant quitté les fonctions publiques, mourut dans sa patrie entouré d'une nombreuse postérité.

**GEDIKE** (FREDÉRIC), pédagogue allemand, né à Züllichau le 17 février 1754 à Boberow, village de Brandebourg. Son père, pasteur de ce village, le lui fit élever, le lui fit devenir un homme de bien, grandir dans la plus saine éducation, et, devenu orphelin à l'âge de neuf ans, il profita faiblement de l'école qu'il passa à l'école de son village. Mais Steinbart, son maître, de Züllichau, ayant fondé un institut particulier, en 1766, y donna ses leçons développèrent sur son élève une activité, un esprit. Dès 1771, Gedike fut admis à l'université de Francfort et y fut logé. Tællner y fut pour lui le plus cher ami que Steinbart vint lui remplacer après sa mort. Ses études il devint gouverneur des écoles de Spalding (roy.), puis professeur au gymnase de Friederichweide en 1776, directeur en 1779. C'est en cette dernière ville qu'il se fit un grand nom parmi les pédagogues allemands. Ses idées, dites inépuisables à découvrir de nouvelles méthodes d'enseignement, ont servi à introduire dans cette école des améliorations reconnues, et qui ont été dès lors à une hauteur à laquelle jamais atteint avant lui. Ses élèves le prirent pour modèle de son esprit. Non seulement directeur du gymnase de Züllichau, mais deux écoles qui en dépendaient.



recteur à la mort de Bü-  
1790, il était membre de  
des sciences; quelque temps  
il devenu de l'Académie des  
et, en 1791, l'université de  
offra le diplôme honorifique  
docteur en théologie. Il mou-  
le 2 mai 1803.

ses pédagogiqués contiennent  
idées et de projets utiles; ses  
lecture et ses Chrestomathies  
sont ouvrages de cette espèce  
à la peine d'être cités. Parmi  
ses philologiques, nous citerons  
du *Philoctète* de Sophocle  
(181), des odes de Pindare (Ber-  
ses notes à l'édition des dia-  
Platon, publiée par Biester  
180; 2<sup>e</sup> édit., 1790), et sa trans-  
Olympiques et des Pythiques  
(Berlin, 1777-1779, 2 vol.)  
un extrait méthodique des  
Cicéron avec les passages des  
és par l'orateur romain : cet  
iblié à Berlin, en 1781 (*M. T.  
historia philosophiæ anti-*  
plusieurs éditions. Une édition  
es œuvres pédagogiques de  
é publiée à Berlin, de 1789 à  
volumes. Cet érudit rédigea  
ecert avec son ami Biester, de  
, la Gazette mensuelle de Ber-  
*sche Monatsschrift*). C. L.  
SIE, grande province de l'A-  
e, ayant à l'ouest la Carma-  
il la Drangiane et l'Arachosie,  
se partie de l'Inde jusqu'au  
s; elle était baignée au sud  
ion principal fleuve était l'Ar-  
Arrien, ce pays était divisé  
surs peuples, les *Arbii*, les  
s Ichthyophages. La Gédrosie  
ée en huit satrapies, renfer-  
villes ou villages considéra-  
bien peu pour une si vaste  
rcian d'Héraclée y indique  
montagne, un grand fleuve,  
rt, qu'il appelle, sans dire  
nom, le *port des femmes*.  
lépendaient de la Gédrosie.  
mée, les côtes étaient habi-  
*Arberites*; les *Garsidæ* étaient  
anie; les *Musarinæi* vers l'A-  
intérieur du pays était nommé

Pardene; au-delà était la Parisiene, et  
vers l'Inde la terre des *Rhamnæ*. On voit  
que les connaissances des anciens sur ces  
contrées lointaines de l'Asie n'étaient ni  
positives ni étendues, et qu'il serait dif-  
ficile de concilier entre elles les indica-  
tions que nous fournissent les divers au-  
teurs. A. S.-R.

GEER (DE), voy. VAN GEER.

GEES (LANGUE DE). C'est la plus an-  
cienne langue des Abyssins, aujourd'hui  
conservée seulement dans les livres litur-  
giques. L'*amhara*, depuis la fin du XIV<sup>e</sup>  
siècle, a généralement pris la place du  
*gees* (voy. *langue et littérature ÉTHIO-*  
*PIENNES*). *Gees* ou *Ghees* paraît être le  
nom indigène de l'Abyssinie, comme ce-  
lui de l'Égypte doit être *Gypt*, *Kypt* ou  
*Kopt*. S.

GÉHENNE (*gué-hinnom, gué-bén-*  
*hinnom, gué-bené-hinnom*), vallée de  
Hinnom ou qui avait appartenu à Hin-  
nom et à ses fils (Josué, XV, 8; II *Reg.*,  
XXIII, 10). Originellement c'était le  
nom d'une vallée fertile, agréablement  
ombragée, arrosée de sources, entre au-  
tres par celle de Siloah, située près de  
Jérusalem, devant la *porte des Potiers*  
(Jér., XIX, 2), non loin du mont Mo-  
riah, sur la frontière des tribus de Juda  
et de Benjamin (Jos., XVIII, 16; Néh.,  
XI, 30.), c'est-à-dire au sud de Jérusalem.  
Les Israélites ayant, à différentes époques,  
offert leurs enfants à Moloch dans un  
endroit de cette vallée appelé plus tard  
Thophet (horreur), et le roi Josias l'ayant  
fait souiller, en sorte qu'on la destina  
à recevoir les cadavres des animaux et  
des malfaiteurs et qu'on y brûla tout ce  
qui était impur, cette vallée était tellem-  
ent odieuse aux Juifs, qu'elle devint  
pour eux le symbole de l'enfer, proba-  
blement aussi par allusion au feu auquel  
on y avait livré les petits enfants. Voilà  
pourquoi, dans le Nouveau-Testament,  
l'enfer est appelé Géhenne, *γέεννα*. TH. F.

GEHLER (JEAN-SAMUEL-TRAUGOTT),  
auteur de l'excellent dictionnaire des  
sciences physiques, naquit le 1<sup>er</sup> novem-  
bre 1751 à Gœrlitz, où son père était  
bourgmestre et savant mathématicien.  
Ce père guida ses premiers efforts; à l'âge  
de 15 ans, on l'envoya à l'université de  
Leipzig; son frère aîné (JEAN-CHARLES),

docteur en médecine de cette université, dirigea ses études.

Gehler venait de terminer ses études académiques (1774), lorsque trois jeunes seigneurs russes qui suivaient les cours de l'université furent confiés à ses soins. Reçu maître-ès-arts, il donna des leçons de mathématiques. La médiocre fortune que lui avait laissée son père lui fit concevoir le projet de se vouer au professorat, qui d'ailleurs flattait ses goûts; il se mit en mesure d'acquérir le droit d'ouvrir des cours publics pour l'enseignement de toutes les parties des sciences mathématiques, et obtint cette autorisation en publiant (1776) une traduction des recherches sur les modifications atmosphériques par Deluc, et une dissertation sur les logarithmes, intitulée : *Historiæ logarithmorum naturalium primordia*. Mais une autre carrière s'ouvrit bientôt devant lui : un riche mariage lui ouvrit les rangs de la haute magistrature. Malgré son goût inné pour les sciences exactes, l'aridité de la jurisprudence ne l'avait point empêché d'acquérir de profondes connaissances sur cette matière. Admis au doctorat en droit, en 1777, la ville de Leipzig le fit siéger dans son sénat (1783), et, l'année suivante, il fut nommé assesseur de la haute cour de justice. Ces nouvelles fonctions n'apportèrent aucune interruption à ses travaux littéraires et scientifiques; ils lui méritèrent la proposition de diverses places qu'il refusa toutes, en se bornant à accepter celle d'assesseur du sénat académique, qu'il n'occupa que six mois. Sa santé naturellement délicate fut bientôt altérée par des travaux qui exigeaient une assiduité opiniâtre. S'étant engagé à publier, à une époque déterminée, le dernier volume du *Dictionnaire des sciences physiques*, dont nous avons fait mention, il paya au prix de sa vie les efforts qu'il fit pour ne pas être en retard, et succomba le 16 octobre 1795.

De tous ses ouvrages, parmi lesquels figurent beaucoup de traductions de livres français et anglais sur la physique, le *Dictionnaire des sciences physiques*, écrit en allemand et publié à Leipzig de 1787 à 1795 (5 vol. in-8°, avec un 6° contenant la Table générale), est le plus

important. On en a entrepris à Leipzig, une nouvelle édition refondue et mise au niveau de dont 7 volumes ont déjà vu le jour.

GEILER (JEAN), dit de l'célèbre prédicateur, né à Sch 1445 et élevé chez son gr Kaisersberg dans la Haute-Al la philosophie et la théologie où il donna aussi des leço quelque temps. En 1472, il se docteur en théologie à Bâle, et ensuite à Fribourg, où il prof philosophie jusqu'au moment où à Strasbourg. Il prêcha dan drale de cette ville libre et im un succès prodigieux, du chaire magnifique qu'on av struire exprès pour lui; et il 10 mars 1510, aimé et ho nouveaux concitoyens.

Geiler fut un des homm instruits et un des esprits les naux de son siècle. Ses sermons posait ordinairement en latin débitait en allemand, prouv qu'il se donnait pour faire imj ses auditeurs. Tout lui était atteindre son but; il ne même la plaisanterie, et souv le poussait à employer une ment amère qu'elle choque k nous nous formons actuelle dignité de la chaire évangéliq dire de ces sermons qu'ils sont e pleins de vie, aussi distingué leur du coloris que par la h contours. Son style est en tot au génie de cette éloquence jusqu'à la grossièreté, libre et hardi et varié; en sorte paut être considéré sous plus port comme le précurseur d' Sancta-Clara ( voy. ). Parmi écrits, nous citerons le *Navi (Navicula sive Speculum Strasbourg, 1510, in-4°, tra lemand par Pauli, 1520, in emprunté à un livre fameux d là, et que Geiler donnait à u 142 sermons sur le *Navis s Sébastien Brandt ( voy. ); k la pénitence (Strasb., 1511. duit en allemand, 1514, in-fo**

le *Notre Seigneur Jésus* (Strasb., latin; 1514, allem., in-fol.); son sermonnaire (Str., 1522, in-fol.); ces ouvrages sont extrêmement rares. On peut consulter sur le célèbre géographe strasbourgeois l'ouvrage allemand de M. d'Ammon : *Geiler de Geiersberg, sa vie, sa doctrine et ses écrits* (Erlangen, 1826), et celui de M. de Meuschen : *Geiler de Kaisersberg, et un choix de ses écrits* (Francfort, 3 vol. in-8°). C. L.

**GEISER**, en islandais *Geysir*, espèce de source aquatique, en Islande, dont les éruptions sont un des phénomènes les plus curieux du globe. Du sein d'un bassin s'élanche une colonne d'eau bouillante à une hauteur prodigieuse, enveloppée d'une vapeur épaisse qui s'élève longtemps stationnaire. Les retentissements et de la lune sur cette masse d'eau produisent des incidents de nature si singuliers. La plus remarquable de l'eau lancée en l'air retombe dans le bassin où elle bouillonne quelque temps après chaque éruption. Avant qu'elle ait lieu, on entend un bruit de bruissement dans le bassin; la terre retentit de coups sem- blables à ceux de canon tirés dans le bassin; l'eau, imprégnée de parties volatiles, en quelque sorte pétrifiées, se précipite dans le bassin; et le bassin a comme une odeur naturelle très égale en densité, rocailleuse et irrégulière en forme. On pense bien qu'aucune végétation ne peut venir autour du bassin à cause de la chaleur de la terre, qui a acquis une température des roches; mais plus loin, la température de la plaine d'eau est modérée; le sol est fertile. Les éruptions cessent assez rapidement; il y en a plusieurs par jour. Une grande éruption est quelquefois suivie d'autres très fortes, jusqu'à ce que le phénomène cesse de se renouveler.

Il y a au Geiser, une autre source, qui est également, et par intervalles, d'eau bouillante. Ces jets se ressemblent à des fusées, en répandant une vapeur et une odeur sulfureuse. On voit quelquefois les éruptions du Gei-

ser et du Strok alterner; d'autres fois elles sont simultanées. Une troisième source, appelée *lille Strok*, ou petit Strok, n'a que de faibles jets d'eau bouillante, et il y a beaucoup d'autres cavités où l'eau bouillonne et fume, mais sans être lancée en l'air.

On peut voir le phénomène du Geiser assez exactement figuré dans une des planches de l'ouvrage publié par les membres de l'expédition française envoyée en Islande. D-G.

**GEISMAR** (baron FRÉDÉRIC OU THÉODORE, en russe FËODOR KLËMENTIËVITCH), lieutenant général, adjudant général de l'empereur de Russie, naquit le 12 mai 1783 au château de Severinghausen, près d'Ahlen, dans l'ancien évêché de Munster, où résidait son père, gentilhomme westphalien, major et chambellan de l'électeur de Cologne. A l'âge de 15 ans, il entra comme cadet dans un régiment autrichien d'infanterie; en 1799 il assista au siège de Mantoue. Il se distingua par sa bravoure à la bataille de Novi et dans d'autres occasions. Fait prisonnier avec son régiment, il fut conduit à Gênes; Masséna le renvoya sur parole. Malgré plusieurs actions d'éclat, il n'était encore que lieutenant, lorsque, en 1804, il résolut de passer au service de la Compagnie des Indes. Déjà il était en route pour Ceylan, lorsque le général russe qui commandait alors dans les îles Ionniennes le décida à se ranger sous les bannières moscovites. Le jeune de Geismar entra comme enseigne dans le régiment de grenadiers de Sibérie, posté dans l'île de Corfou, et prit part à l'expédition des Russes contre Naples. Dans la guerre avec les Turcs, en 1806, il se couvrit de gloire en enlevant d'assaut, à la tête d'un corps de volontaires, le château-fort voisin de la forteresse de Giurgewo, sur le Danube. Après les négociations ouvertes à Rustschuk, il remplit plusieurs missions diplomatiques; il fut envoyé tour à tour au quartier-général du grand-visir, auprès de Mustapha Bairaktar et de Tchernii George. Les hostilités ayant été reprises, il s'empara du château de Slobodno, et le fit sauter en l'air après l'attaque manquée de Giurgewo par l'armée russe. Lorsqu'en 1809 la guerre

éclata entre l'Autriche et la France, les Russes, alliés des Français, occupèrent, comme on sait, la Galicie (voy. GALITSYNE), et Geismar fut chargé d'observer les Autrichiens auprès des défilés de la Transylvanie. Cette guerre ne dura pas longtemps; le général Miloradovitch rappela Geismar à Boukarest et le nomma son aide-de-camp. En 1810, Geismar ne déploya pas moins de courage et de talent, comme officier et comme négociateur, dans la nouvelle campagne des Russes contre les Turcs; mais ne voyant pas ses services récompensés comme ils le méritaient, il donna sa démission l'année suivante, et se retira dans une terre, près de Boukarest, qu'il avait prise à ferme. Lorsqu'en 1812 la Russie fut envahie par les troupes françaises, Geismar se rendit à Saint-Pétersbourg, où il fut nommé aide-de-camp du général Bachmétief. Grièvement blessé à Ostrowno, il fut ramené à Saint-Pétersbourg, et lorsqu'à peine guéri il retourna à l'armée, les Français avaient déjà commencé leur retraite.

Chargé, à Kalisch, par le général Miloradovitch de faire, avec trois cents cavaliers, une incursion en Saxe, il joignit près de Dresde le colonel Orlof et passa l'Elbe avec lui; sans infanterie ni artillerie, ils se défendirent avec succès contre des troupes dix fois supérieures, commandées par Durutte et par le général bavaïrois Rechberg. Après la bataille de Lutzen, Geismar alla en Silésie et reprit son service auprès de Miloradovitch. En août 1813, lors de la retraite momentanée des alliés, il s'efforça, dans les défilés de Tœplitz, de maintenir l'ordre dans les corps d'armées poursuivis. Il se distingua surtout dans la gorge de Kulm, où il contribua beaucoup, par son énergie, à déterminer le général autrichien Colloredo à tourner l'aile gauche des Français, mouvement qui décida la victoire. A la bataille de Leipzig, il rendit d'importants services; puis il fut chargé, avec deux régiments des Cosaques de Platof, de veiller à la sûreté du duc de Weimar. C'est à sa bravoure que la ville de Weimar dut son salut lorsqu'elle fut menacée, le 22 octobre, par le général LeFebvre-Desnouettes. Geismar suivit l'armée française en la harcelant toujours, et

il prit une part notable à la prise de Hanau.

Cependant il n'était encore que capitaine, et il fit avec ce grade la campagne de 1814, sous le duc de Weimar généralissime des troupes saxonnes, arrivé à Bruxelles, Geismar reçut l'ordre de passer l'Escaut à la tête d'un régiment de Cosaques et d'une troupe de Saxons, de passer entre les fortifications occupées par les troupes françaises et de répandre en France des bruits en faveur des Bourbons. Il accomplit cette tâche avec beaucoup de succès, et retourna dans l'ancienne France, où il se consacra à se faire oublier, et à se tenir à l'écart de ce qu'il laissait derrière lui d'ennemis, combattit des corps de paysans armés, délivra beaucoup de prisonniers de guerre, fournit à l'armée de 2,000 chariots de provisions, et donna un coup de main, enleva le village de Quentin.

Quoique couvert de décorations, Geismar ne fut promu au grade de lieutenant-général qu'en 1820. La paix le trouva sans emploi; mais la guerre avec les Turcs le rappela, en 1828, sur le théâtre de sa gloire. Chargé du commandement de l'avant-garde du corps dont le général Roth était le chef, il occupa Boukarest le 12 mai. Ses troupes furent mal appuyées, et l'on ne put empêcher les Russes d'essayer des retraits; cependant le général Geismar se maintint dans la petite Valachie, le pacha de Widdin, et leva un corps de Pandours qui fut d'un grand secours contre les Russes. La seconde campagne fut plus heureuse, Geismar fit des succès sur le territoire turc, prit la ville de Chowa, qui entraîna la reddition de la forteresse de Silistria, et, après la conclusion de la paix, le pacha voulant prendre les Russes par surprise, il déjoua ce projet par un mouvement prompt et hardi. Il fut alors promu lieutenant-général et titre de baron. L'empereur le nomma aussi son aide-de-camp. En 1831, dans la campagne de Pologne, la fortune ne favorisa pas Geismar. L'avant-garde française mandait ayant été presque entièrement taillée en pièces, il dut battre

général Rosen. La Russie se refusait de cet échec; mais Geismar n'eut pas de nouveau l'occasion de faire valoir ses talents militaires et de se faire éprouver. C. L.

**GÉLASE.** Deux papes ont porté ce nom. **GÉLASE I<sup>er</sup>** succéda à saint **ILDEPHONDE** le 2 mars 492. Il défendit énergiquement ce que son prédécesseur avait autorisé contre Acace et refusa la communion à Euphémios, patriarche de Constantinople, qui ne voulait point ôter son nom d'Acace des diptyques (voy.). Il fut transféré à Rome en 494, et fit régler l'ordre des livres de l'Écriture pour les livres apocryphes (voy. ce mot). Il mourut le 19 novembre 496. Il a laissé plusieurs écrits; ses *Lettres* sont en latin. On lui attribue un livre sacré, espèce de rituel qui contient des formules pour l'administration des sacrements de l'Église, imprimé à Paris en 1680. Il composa quelques livres qui sont perdus; mais on le croit l'auteur de plusieurs collectes et des préfaces de saint Grégoire.

**II**, appelé auparavant *Jean de Gaète*, lieu de sa naissance, fut élu pape le 21 septembre 1118, après la mort de Pascale II, déjà fait connaître, à l'article de ce pape, les troubles qui suivirent son pontificat. Gélas fut sacré à Gaète, et d'abord réfugié. L'empereur Lothar II opposa Maurice Bourdin, qui fut élu par le pape Grégoire VIII, mais que Lothar refusa de reconnaître. Poursuivi par les partisans de Lothar, Gélas parvint à se réfugier en France, où il fut reçu avec honneur et mourut à l'abbaye de Cluny le 21 septembre 1119. L. L.-T.

**GÉLINE**, substance animale qui, plongée dans l'eau chaude, se fige par le froid et se ramollit en forme de gelée transparente, laquelle, séchée par le feu, se convertit en colle forte.

Les ossements tirés du règne animal se ramollissent longtemps à l'action de l'eau; mais ils subissent un changement de consistance auquel ils deviennent, ou insolubles dans l'eau, ou partageables en parties solubles et insolubles. La géline est le produit des systèmes osseux cartilagineux, tendineux, mem-

braneux, cutané et cellulaire, qui tous paraissent contenir la même substance chimique, puisqu'ils se changent en gélatine par une action longtemps soutenue, en ne laissant indissoutes que les ramifications des vaisseaux et des nerfs; le système osseux laisse en outre des fils calcaires qui font à peu près deux tiers de son poids.

En faisant bouillir avec de l'eau, pendant plusieurs heures, des os concassés et dégraissés, ou des cornes de cerf râpées, ou de la colle de poisson, qui est la vessie natatoire séchée de l'esturgeon, on obtient un liquide trouble, mais incolore, qu'on clarifie avec du blanc d'œuf, qu'on filtre encore chaud; et quand ensuite on le laisse refroidir, il se prend en une gelée solide et transparente.

Même la colle forte, qu'on prépare des déchets des peaux, est susceptible de donner une gélatine très pure. La colle est composée principalement de la gélatine, mais imprégnée de substances qui la colorent et de sels. On la fait ramollir dans de l'eau froide, qui dissout les sels et les matières colorantes, on jette l'eau qu'on renouvelle jusqu'à ce que la colle soit entièrement décolorée. Il faut prendre soin que l'eau dont on se sert soit aussi froide que possible; car, au-dessus de 10°, elle dissout toujours une petite quantité de la colle. La colle ainsi ramollie se dissout sans addition ultérieure d'eau; on la clarifie avec du blanc d'œuf, on la filtre et la laisse se prendre en gelée.

La gélatine pure, complètement séchée, est incolore, transparente, sans odeur et sans saveur, dure et tenace, mais cassante et se séparant en fragments pointus. La chaleur la ramollit d'abord et la racornit ensuite. Elle se boursoufle, donne une fumée qui sent la corne brûlée, prend feu, et laisse, après sa combustion, un charbon poreux, difficile à incinérer. Dans l'eau froide, elle se ramollit, se gonfle, perd sa transparence, mais ne se dissout pas. L'eau à 36° en dissout déjà beaucoup, et l'eau bouillante la dissout en toute proportion. C'est avec la dissolution très concentrée dans l'eau bouillante qu'on colle le bois, le papier, etc. La dissolution chaude se

prend en gelée par le refroidissement, même lorsqu'elle ne contient qu'un centième de son poids de gélatine sèche. Cependant la propriété de se prendre en gelée se perd par des dissolutions réitérées, en laissant la gelée longtemps exposée à l'air à 20 ou 25°, par une coction trop longtemps continuée, etc.; mais la propriété collante se conserve plus longtemps. La gélatine est insoluble dans l'alcool, qui la précipite en flocons blancs, élastiques et tenaces, de sa dissolution dans l'eau chaude. La gélatine se combine avec le chlore, qui la précipite de sa dissolution dans l'eau. L'acide sulfurique concentré, ainsi que les alcalis caustiques, changent la gélatine en une substance sucrée, appelée *sucré de gélatine*, qui diffère cependant du sucre végétal, tant par ses propriétés que par sa composition, car il contient environ un cinquième de son poids d'azote. La gélatine, comme tant d'autres substances animales solubles, est précipitée par le tannin; mais le tannate de gélatine a ce caractère distinctif de devenir cohérent et filant lorsqu'on le chauffe dans le liquide d'où il s'est déposé.

D'après les expériences de M. Müller, anatomiste célèbre de Berlin, les cartilages qui ne s'ossifient point, ainsi que ceux des os avant qu'ils aient commencé à s'ossifier, se dissolvent également par une ébullition soutenue et donnent une gélatine; mais cette gélatine diffère dans ses propriétés chimiques de celle dont nous venons de parler, quoique aucune différence n'y soit appréciable quant à leurs propriétés extérieures. M. Müller l'appelle *gélatine des cartilages* ou *chondrine*. Les réactifs suivants, qui ne troublent point une dissolution chaude de la gélatine des os, précipitent presque complètement celle de la gélatine des cartilages : acide acétique, sulfate de deutroxyde de fer, sulfate d'alumine, alun, et acétate de plomb neutre. Les deux espèces de gélatine ont été analysées par M. Mulder, qui en a trouvé la composition comme suit :

	Gélat. des os.	Gélat. des cartilages.
Carbone . . .	50.048	50.607
Hydrogène. . .	6.477	6.536
Azote . . . .	18.350	14.571
Oxygène. . .	25.125	28.286

d'où l'on conclut que la gelée est de 4 p. 100 plus riche que celle des cartilages.

A l'article COLLE on a dit que l'usage de l'emploi de la gélatine comme substance collante : nous passons à sa consommation comme aliment. Les os sont, comme on le sait, une nourriture pour les chiens. La conservation engagea le physicien Papin d'essayer de les rendre aussi comme nourriture de l'homme, faisant dissoudre leur partie collante dans un appareil de son invention (la *marmite de PAPIN*). Il offrit à la cour de France les os de la marmite d'Angleterre d'extraire, mais ils furent rejetés comme inutiles. L'usage de la gélatine comme nourriture propre à être employée dans les hôpitaux et pour les pauvres, fut proposé par un médecin qui, à 150 livres ne demandait une somme de 11 livres de gélatine, avant que l'expérience eût prouvé que ces jeunes nobles de cette cour avaient attaché au jeu de la chasse du roi des places plus importantes. Les maux suppliaient le roi de leur enlever un aliment qui nuisait à eux. La plaisanterie fut faite à Charles II qu'il refusa de donner la proposition de la découverte resta sans succès. L. Proust dirigea sur elle l'attention générale avec un tel succès que son usage maintenant en tous pays.

La méthode dont Papin a voulu extraire la gélatine des os n'est pas dangereuse, puisqu'il fallait chauffer la gelée dans laquelle on faisait cuire les os dans la marmite fermée, à une température de 100°, difficile à atteindre, mais il prouva qu'en réduisant les os en poudre grossière l'extraction peut se faire sous pression et dans des marmites de fer. M. d'Arcet (*voy.*) a inventé une méthode fort commode dans laquelle on fait par la vapeur d'eau, et c'est actuellement employé dans les hôpitaux, où l'on en a tiré de grands avantages.

Dans les dernières années on a eu en France une discussion sur l'usage de la gélatine comme aliment. On a dit que le jugement est d'un

difficile à prouver qu'elle n'est point suffisante du tout. On a fait des expériences avec des hommes et des chiens sur la gélatine seule, et l'on est parvenu à constater que les individus, s'ils ne meurent pas de faim, ont du moins beaucoup maigri et perdu en poids. Ce résultat de l'expérience peut fort bien nous démontrer que l'on doit accorder beaucoup plus de valeur à toutes les inductions qu'on en fait.

En ce qui concerne la question sur l'utilité de la gélatine comme aliment, on est tombé d'un côté sur l'autre. D'abord on avait dit que la gélatine extraite des os au lieu de viande. On avait calculé que cela contenait un tiers de leur poids à l'état sec, susceptible d'être congelée : or la viande ne contient qu'un quart de son poids en substances solubles, le reste est de l'eau; d'où l'on conclut que les propriétés nutritives de la viande, à celles d'un égal poids de gélatine, comme 132 est à 100, sont par conséquent, les os étaient de beaucoup préférables à la viande pour

établir cette comparaison fondée. Nous avons vu plus haut que les tissus animaux subissent un changement par l'ébullition et donnent des substances solubles; mais ces substances diffèrent suivant les tissus. La gélatine est formée principalement de la viande et du sang, dont les fibres musculaires sont composées; ces fibres sont actives de nerfs et de vaisseaux, et le tissu se dissout en masse par le système cellulaire parsemé de fibres tendineuses et s'attachent les fibres charnues. La gélatine est changée par l'ébullition en une substance soluble, d'une saveur agréable de bouillon, qui ne se dissout en aucune manière en gelée et qui diffère de ses propriétés chimiques de la gélatine. Ce sont les éléments du système cellulaire des muscles qui sont changés en gélatine. Le tissu de viande contient par conséquent des substances principales, dont la gélatine ne contient que l'une. C'est ce que nous ignorions en faisant la comparaison; nous avons parlé de la gélatine des os équivalant au bouil-

lon de viande est évidemment une erreur; mais il ne s'ensuit pas de là que la gélatine ne soit un bon aliment.

L'économie animale demande la production journalière d'une certaine quantité de substances différentes, propres à servir à l'accroissement du corps et à la reproduction successive de ce qui s'use et se perd; mais ces différentes substances ne sauraient être produites d'une même matière première. Il est donc nécessaire de présenter aux organes digestifs un assemblage de matières premières dont chacune, à elle seule, ne suffirait pas aux besoins du corps vivant; et c'est par une telle raison que nous considérons comme nos premiers aliments ceux qui offrent cet assemblage de matières premières, par exemple la viande, le lait, les semences des céréales, les racines, les fruits, etc. Or la gélatine n'est qu'une de ces matières premières qu'il faut, non pas employer seule, mais comme une partie seulement du régime alimentaire; et l'expérience prouve aussi que, sous ce point de vue, elle est d'un grand prix et d'une influence utile et salutaire. B-z-s.

**GELDERN**, voy. GUELDBRE.

**GELÉE**, du latin *gelu*, le froid. On désigne par ce mot le phénomène qui se produit lorsque la température de l'air vient à s'abaisser, à cette époque de l'année où le soleil reste chaque jour peu d'heures sur notre hémisphère. L'atmosphère devenant froide alors, tous les corps qui sont à la surface du sol, le sol lui-même, émettent, en vertu des lois du rayonnement (voy.), une partie de leur calorifique (voy.), et leur température propre tend à se mettre de niveau avec celle de l'air ambiant. L'eau qui se trouve répandue en si grande abondance à la surface du globe, qui se mêle à presque tous les corps de la nature, perd aussi du calorifique qui la constitue à l'état liquide, et, comme nous l'exposerons bientôt au mot **GLACE**, elle devient solide, ce qui explique l'endurcissement du sol et d'un grand nombre de corps quand il gèle. Selon l'intensité et la durée du froid, la gelée sera plus ou moins forte, pénétrera le sol à une plus ou moins grande profondeur. Ainsi, pendant qu'il est rare qu'en France la gelée

jusqu'à un pied, on trouve en la terre gelée jusqu'à une profondeur de 25 à 30 pieds. Quelle distance un froid qui peut rendre la terre comme le roc à de si grandes profondeurs (25 à 70 degrés cent.) et celui, dans nos climats tempérés, produit le joli phénomène connu sous le nom de *gelée blanche*, et qui résulte, par un froid d'environ 1 degré au-dessous de 0, de la congélation de la rosée! Personne n'ignore que la direction du vent influe nécessairement sur la production de la gelée, et c'est par les vents du nord et du nord-est qu'il gèle le plus souvent dans nos climats; mais ce n'est point à beaucoup près lorsque le vent souffle avec le plus de violence qu'il gèle le plus fortement, et l'air dans les fortes gelées est généralement tranquille ou médiocrement agité.

La gelée, en tant qu'elle ne dépasse pas certaines limites, exerce sur l'homme, sur les animaux et les végétaux une influence favorable. En effet, elle paraît purifier l'air en condensant les miasmes putrides; en augmentant sa densité, elle fournit aux poumons un aliment plus substantiel, elle détruit également un grand nombre d'animaux nuisibles. Mais si elle est trop intense, trop prolongée, elle peut détruire dans les corps organiques, animaux ou végétaux, les principes de la vie. Jamais, du reste, une forte gelée ne produit de plus funestes effets sur les plantes ou sur les arbres que lorsqu'elle succède tout à coup à de longues pluies, à un dégel, à une fonte de neige. Dans ces circonstances, en effet, toutes les parties des végétaux étant imprégnées de beaucoup d'eau, celle-ci, en se congelant, augmente de volume (comme nous le verrons au mot *GLACE*), distend les interstices où elle s'est logée, les rompt et détruit ainsi les organes de la plante. C'est par un mécanisme analogue que, lorsqu'il gèle fortement, les pierres se rompent. Il existait dans leur intérieur de petites veines liquides, qui, en se solidifiant, ont déterminé la rupture de la pierre, quelle que soit sa dureté: on dit alors qu'il *gèle à pierres fendre*. C'est par un mécanisme analogue que les fruits, les légumes gelés, perdent toute leur sa-

veur et se gâtent si vite. La gelée nous offre de nombreux exemples fréquents, des animaux froids, d'individus gelés en partie. Et disons en passant qu'il se garde, pour rendre la vie à un être gelé, d'y appliquer un sublimé de chaleur, car on est sûr que le membre tombera en gangrène. Les animaux contenus dans les vaisseaux, se décomposent plus promptement que le tissu des os; ces vaisseaux, les rompent et s'écoulent partout, ce qui empêche toute organisation complète. Les religieux du mont Saint-Bernard connaissent fort bien ce phénomène et traitent les personnes atteintes par les frictions avec la neige au même temps qu'ils laissent le malade dans un endroit encore très froid.

La congélation des rivières, des lacs, qui n'a lieu que par une gelée intense et soutenue, donne lieu à un phénomène annoncé par Duhamel, nié pendant longtemps malgré l'autorité de ce naturaliste, mais aujourd'hui bien constaté: la formation de glaçons au fond des rivières dormantes ou courantes, quelle que soit la température y soit beaucoup moins élevée que celle de l'atmosphère. M. Ampère explique ce phénomène par le rayonnement qui a lieu à la surface de toutes les parcelles de terre, des débris de végétaux qui forment le limon. La température que ces corps acquièrent ainsi fait congeler les particules aqueuses qui les touchent, et quand de plus on approche le glaçon à acquis assez de volume on le voit, par son poids spécifique, s'enfoncer sur l'eau, entraînant avec lui de petits corps solides qui ont concouru à sa formation. Voy. *DÉGEL*.

**GELÉE** économie domestique. La comparaison alimentaire qu'on tire entre le végétal ou du règne animal. Les substances végétales sont fournies par les fruits à une époque peu avancée de leur maturité, contiennent une substance pulvérulente appelée *gelée végétale* très abondante dans les groseilles, les pommes, les coings, d'où on l'extrait particulièrement, et qui plus tard se transforme en sucre et en gomme. Cette matière, associée à l'acide malique et citrique, se prend, lorsqu'elle est abandonnée à



en une masse transparente et tremblante. Mêlée avec du sucre, elle constitue plusieurs confitures connues sous le nom de gelées, de pommes ou de coings. Les préparer, il suffit d'extraire par pression ou par l'action de la chaleur des fruits qui viennent d'être indubitablement aromatisés et sucrés.

Les végétaux contiennent aussi une substance qui est appelée par les chimistes *pectique* : les navets, les bettes en sont abondamment pourvus ; il faut, pour l'extraire, des moyens chimiques et qui donnent des résultats très utiles. On trouve aussi lichen d'Islande une grande quantité de matière gélatineuse.

Les gélées animales ne sont autre chose que la gélatine (*osy.*) provenant des os des os, laquelle, dissoute dans un convenablement évaporée, se présente sous une masse tremblotante et diaphane qu'on assaisonne et aromatise de divers aromates. C'est ainsi que se préparent les gelées qui accompagnent les viandes, et qui sont faites avec des substances cartilagineuses, des pieds de veau, la volaille, etc. Généralement on emploie pour les parfumer la colle de poisson, et dans l'eau chaude, donne une substance incolore et insipide ; la corne râpée était autrefois usitée dans ce cas ; la gelée de pieds de veau est également bonne.

On associe à ces gelées diverses substances colorantes, et les couler dans des moules de cristal ou dans des moules de glace de manière à ce qu'elle conserve sa forme et présente l'œil plus agréable.

Généralement, ces diverses gelées constituent des aliments doux, agréables, digestibles, et qui conviennent aux personnes délicates et aux convalescents. Les gelées, d'un aspect plus élégant, ont chez nous les crèmes qui faisaient l'admiration de nos aïeux, et forment un genre qui commence lui-même à disparaître.

F. R.

**GEL** (CLAUDE), dit LE LORRAIN, est de la province où il reçut le jour,

est une nouvelle preuve à l'appui de cette opinion si souvent controversée, que l'être le plus insignifiant en apparence porte souvent en lui le germe de facultés qui le placeraient au nombre des hommes de génie si les circonstances favorisaient leur développement. Le premier paysagiste du monde, celui qui n'a pour rival ni le Poussin, ni le Dominiquin, ni les Carraches, ni même le Titien, et qui n'a été égalé dans quelques parties que par un petit nombre de peintres flamands et hollandais, eut une intelligence si bornée qu'à peine il put apprendre à signer son nom et qu'il manqua presque toute sa vie des notions les plus simples sur les choses utiles à l'homme.

Il naquit de parents pauvres, en 1600, au château de Chamagne près de Toul. Comme il n'apprenait rien à l'école, on le mit en apprentissage chez un pâtisier où il ne se montra guère plus intelligent. Devenu orphelin à l'âge de 12 ans, se trouvant sans appui, sans état, sans moyens d'existence, il s'achemina, à pied, vers Fribourg, où son frère Jean exerçait la gravure en bois. Celui-ci lui donna, sans succès, quelques leçons de dessin. Emmené à Rome par un de ses parents, d'autres disent par de jeunes aventuriers de son âge, Claude, avec son air grossier, ne parlant pas la langue du pays, ne tarda pas à se trouver dans une position très critique. Il était sans gîte, lorsqu'on lui offrit d'entrer au service d'un peintre nommé Augustin Tassi, élève de Paul Bril : il accepta. Son maître lui fit broyer ses couleurs, nettoyer sa palette, panser son cheval, faire la cuisine et remplir à lui seul tous les autres soins du ménage. Cette humble condition ouvrit à Claude la route de la fortune. Tassi, dans l'intention de tirer le meilleur parti possible de son domestique, tenta de lui donner quelques notions de son art : il le fit dessiner et lui enseigna les premiers éléments de la perspective. Claude eut d'abord beaucoup de peine à comprendre ; mais de légers encouragements pécuniaires accordés à ses moindres succès, en soutenant son ardeur, d'ailleurs à toute épreuve, lui ayant fait surmonter les premières difficultés, son esprit s'éclaira peu à peu ; il entrevit ce qui dis-

tingue la nature de l'art et l'art de la nature. Après de longues méditations sur les moyens d'arriver à une grande vérité d'imitation, son génie prit enfin l'essor et lui révéla, sans autres secours, tous les secrets que de pénibles études n'avaient pu lui apprendre. Vers cette époque, quelques paysages envoyés de Naples à Rome par Goffredi Wals, élève de Tassi, achevèrent de dessiller les yeux du pauvre Lorrain et de lui révéler sa véritable vocation. Pénétré d'admiration pour les ouvrages de ce maître, il sollicita la faveur d'être admis au nombre de ses disciples : il l'obtint, resta deux ans sous sa discipline, et revint ensuite chez Tassi préluder à ces chefs-d'œuvre qui ont inscrit son nom sur les tablettes éternelles.

Claude ne commença guère qu'à 25 ans à tirer parti de ses ouvrages, à les voir recherchés. Sa position sociale, son organisation physique et morale, plusieurs maladies, de fréquents déplacements, surtout le manque de méthode dans ses études, expliquent assez ce fait. Mais dès qu'il eut pris la nature pour son seul guide, et que, par une contemplation permanente de ses phénomènes aux différentes heures du jour et de la nuit, dans les différentes saisons, il eut deviné, aussi bien qu'aurait pu le faire un physicien, les causes de ses effets pittoresques et trouvé l'art de les reproduire sur la toile avec une vérité sans égale, les honneurs et la fortune vinrent le trouver. Les princes romains, les cardinaux, les artistes les plus distingués, le Poussin lui-même, rendirent hommage à ses talents et recherchèrent sa personne non moins que ses ouvrages. Les papes Urbain VIII et Clément IX l'honorèrent d'une bienveillance particulière. Au milieu de sa prospérité, Claude resta simple et modeste ; s'il mettait un haut prix à ses ouvrages, c'était afin de soulager l'infortune de ses proches, de leur assurer de l'aisance après lui, car il ne se maria pas. Son désir s'accomplit : il laissa une grande fortune et un nombre prodigieux de beaux dessins qui produisirent des sommes considérables.

Comme on l'a vu, cette étonnante perfection à laquelle le Lorrain est arrivé n'est pas le résultat d'enseignements d'a-

telier : il l'acquît au milieu des ciels de Rome, sur le rivage de la mer pendant des journées entières et pendant la nuit, il apprenait par les effets que produisent le soleil et la lune aux différentes heures de leur course sur les montagnes, l'horizon, les vallées et la végétation. La tête remplie de ces idées, il rentrait chez lui, prenait ses modèles, et ne les quittait plus qu'après avoir réussi à reproduire sur la toile ce qu'il avait vu qui l'avaient frappé. Doué d'une mémoire infailible, d'une patience égale, il faisait et défaisait la même chose jusqu'à ce qu'il se fût satisfait de son ouvrage. Avant de commencer, il regardait souvent le lendemain, au lever du soleil, ce qu'il avait fait la veille, et se conformait à la coutume de frotter ses touches avec du glacis : de là cet accord, cette harmonie qui rendent ses tableaux si différents de ceux des autres peintres, de là cette vapeur aérienne, ces effets admirables, ce vague d'horizon étonnant et semblent être la nature même. Jamais le Lorrain n'a voulu vaincre les difficultés, il s'en est contenté plusieurs fois nul avant lui n'aurait osé aborder. Ainsi, non content d'imiter la nature avec une étonnante vérité dans les eaux, la légèreté des nuages, le fondeur de l'horizon, il tenta et réussit à exprimer l'humidité de la rosée, les vapeurs ardentes d'une atmosphère saturée ; à montrer le soleil s'élançant de la mer dans un ciel sans nuages, à peindre cet astre déjà élevé dans le ciel et remplissant les campagnes de ses flots de son éblouissante lumière. Ces situations particulières, ces effets avant lui comme impossibles à reproduire, l'illusion va toujours croissant : qu'on examine davantage ses tableaux, on verra que cette illusion, il la produit sans ces moyens prestigieux, ces dispositions de clair et d'ombre et de leurs fortes et brillantes ressemblances, ces contrastes moins exactes que lui dans l'art de rendre la nature avec toute la simplicité de son langage et toute sa beauté. Gelée a très rarement produit de grands mouvements, ces phénomènes terribles, ces fiers contrastes de ces éléments déchainés, et qui produisent tous les effets les plus faciles à imiter.

pris des scènes paisibles, des douces, des plaisirs purs, ses sont plus spécialement appliquer ces instants où les plus les plus simples phénomènes de se développant sans effort sur aussi riches en belle végétation les créations humaines, élèvent lisposent aux douces rêveries du Si l'on concluait de ce qui pré- Claude Lorrain n'eut que le seul copier exactement la nature, on bien fausse idée de son talent ; tiste a embelli tout ce qu'il a l'admirable caractère de naïve- inqueur, de magnificence tout à 'il a imprimé à ses ouvrages, est moins le résultat de la fidélité venir que le produit de la rison son imagination et de la pureté ét. Une seule chose est à dés- es les ouvrages de Claude Lor- t la faiblesse, pour ne pas dire médiocrité, des figures qu'il y ites, quand ces figures sont de car il eut souvent le bon esprit à son aide J. Courtois, Miel, Ph. r'animer ses paysages de scènes es ou autres. Sur ce point il ne pas ; aussi disait-il plaisamment ours : « Je vends le paysage, je figures. » Ce n'était pas chez lui le bonne volonté, car il suivit it le cours de l'Académie : c'était, parait, incapacité absolue. deaux de Claude Lorrain sont s dans les galeries souveraines s riches seigneurs de Rome et terre. Lanzi considère comme culièrement remarquables ceux Altieri et Colonna; nous ajou- x du palais Doria, parmi lesquels lit *le Moulin*, l'un des plus ad- le son œuvre, et les seize si va- ossède le musée du Louvre, qui de la plus grande beauté. Lors- présente dans les ventes publi- ont aussitôt couverts d'or par les Leur prix a toujours été crois- qui s'est vendu 6,200 livres à raignat a été adjugé 11,904 li- e temps après à la vente Gagny, ensuite au prix de 3,000 gui- luc de Bedford en possède deux

provenant du palais Altieri à Rome qu'il a payés 7,500 guinées. En 1806, deux pendants, qui avaient appartenu au prince de Bouillon, ont été vendus 800 guinées. On n'estimait pas moins d'un demi-million les deux Claude Lorrain qui se voyaient à la Malmaison, et qui ont passé à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg. Les dessins du Lorrain sont également en grand nombre et fort recherchés. A sa mort, arrivée le 21 nov. 1682, ils composaient 6 volumes, dont l'un, intitulé *Libro di Verità*, contenait la copie au bistre, rehaussé de blanc, des tableaux qu'il avait exécutés pour les pays étrangers. Ce recueil fut acheté par le duc de Devonshire; on l'a gravé en Angleterre avec succès; aujourd'hui les exemplaires à belles épreuves en sont très rares. Les dessins de Claude Lorrain sont surprenants pour le clair-obscur; on y trouve la même entente de couleur et d'effet que dans ses tableaux. Il se servait de la plume pour en arrêter le trait, mais cette plume n'est ni belle ni propre, et parfois pochée; souvent il épargnait le fond du papier pour n'avoir pas à le rappeler par du blanc au pinceau.

Les graveurs français et anglais ont beaucoup travaillé d'après Claude Lorrain : de ce nombre, D. Barrière, J. P. Le Bas, Vivarès et Woollett, sont les plus célèbres. Lui-même a gravé à l'eau-forte 28 paysages de sa composition. Cette suite est fort recherchée, bien que l'intelligence de l'artiste soit moindre là que dans ses dessins. L. C. S.

**GÉLIMER**, voy. VANDALES et BÉLISSAIRE.

**GÉLINOTTE** (*tetrao bonassia*), vulgairement *poule des couriers*. Cet oiseau, de l'ordre des gallinacés et du genre tetrao (voy.), est un peu plus grand que la perdrix grise, avec laquelle il a d'ailleurs beaucoup de ressemblance. Sa robe est variée de brun, de gris, de roux et de blanc; une large bande noire règne transversalement sur le bont de la queue. Une tache noire très marquée sur la gorge distingue le mâle de la femelle, qui est d'ailleurs plus petite. La gélinotte a le vol pesant, mais par compensation elle court très rapidement, même au milieu des ronces et des bruyères touffues à

l'abri desquelles elle établit son nid. C'est dans les contrées montueuses et boisées de l'Europe qu'elle vit habituellement; c'est là que les chasseurs lui tendent une foule de pièges dans lesquels ils l'attirent à l'aide d'appeaux qui imitent les sifflements de ses pareils. Cette espèce est d'un naturel sauvage, et l'on n'a jamais réussi à l'élever dans nos basses-cours. Sa chair tendre, savoureuse et très nourrissante, passe, depuis les temps les plus anciens, pour un des mets les plus exquis; on l'a appelé à Rome *le morceau de cardinal*, en Hongrie *l'oiseau de César*. C'est à la gélinotte qu'il faut rapporter ce que dit Buffon de l'oiseau nommé par les anciens *attagas*.

C. S-TE.

**GELLERT** (CHRÉTIEN-TIMOTHÉE), né le 4 juillet 1715 à Haynichen, petite ville près de Freiberg dans l'Erzgebirge, était le fils d'un pauvre pasteur. A peine sorti de l'enfance, il rédigeait des lettres pour de petits marchands, dans le seul but de se faire un mince pécule. En 1734, il fréquenta l'université de Leipzig; plus tard, il fut instituteur dans une famille noble. Ses études littéraires le mirent en rapport avec Gottsched (*voy.*), qui s'intéressa vivement à ce jeune homme spirituel sans parvenir cependant à l'attacher à son école pédantesque. En 1744, Gellert se réunit à une société de jeunes poètes qui s'efforçaient d'arracher la littérature allemande au joug de Gottsched. Le journal littéraire (*Beitrag zum Vergnügen des Verstandes und Witzes*) publié à Brême par Gærtner, Cramer, Jean-Adolphe Schlegel, Élie Schlegel, Zacharia, Giseke, Rabener, Ebert, Klopstock et Gellert, commença, quoique timidement, la révolution que Goethe et Schiller étaient destinés à compléter plus tard. C'était une union rare en tout temps que celle de ces auteurs ardents, qui travaillaient sans jalousie, sans rivalité, à purifier le goût de leurs contemporains. Parmi les noms précités, dont quelques-uns sont déjà retombés dans l'oubli, celui de Gellert brilla dès l'abord au premier rang. Ses fables, ses contes eurent un succès de vogue. Poète favori du peuple allemand, il eut des succès aussi grands comme professeur de belles-lettres et de morale à Leipzig. Il

occupa cette chaire depuis l'âge de ans jusqu'à sa mort, arrivée le 13 cembre 1769.

Gellert, quoique son talent d'écrivain ne soit que d'une moyenne portée exercé une grande et salutaire influence sur l'esprit et les mœurs de l'Allemagne. Il arrivait à une époque où le Fanatisme allemand n'était guère occupé que des hommes de la taille de Gottsched, douce piété, sa bonhomie, sa constamment chancelante intéressé en sa faveur. Son action sur son jeune auditoire parait avoir été irrésistible. Ses ouvrages, quelque faibles qu'ils semblent aujourd'hui, sur tout son style, prêchent une morale si saine, et un langage si fort approprié à la portée des intelligences, que l'immense réputation dont il jouit au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a rien qui doive nous étonner. Frédéric II, si peu enclin à favoriser les écrivains nationaux, appela Gellert à la cour. Ce qui rendit Gellert éminemment populaire, ce sont ses *Fables*, et ses *Fables et Cantiques* ou hymnes religieux. Ses premières, quoique écrites d'un style simple, ne manquent ni de mouvement dramatique, ni de gaieté, ni d'esprit; il y règne avant tout un ton de bon sens, de sagesse, de moralité, de simplicité bourgeoise et de morale pratique qui a dû en faire le livre des familles. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, les fables de Gellert occupèrent le premier rang dans les écoles primaires, quoique Pfeffel (*voy.*) eût déjà commencé à leur disputer ce privilège pédagogique.

Les hymnes et les cantiques religieux de Gellert n'ont pas toujours l'élevation et la verve lyrique qu'on est en droit de demander à de pareilles compositions. Leur rigueur dogmatique ne convient ni au rationalisme ni au mysticisme de nos jours; mais il n'en est pas moins que ce sont des prières émanées d'une belle âme, qui ont dû porter le fruit dans plus d'un esprit tourmenté et maintenir le sentiment religieux dans le cœur de la nation allemande. On a compté plus d'un de ces hymnes dans les recueils de cantiques (*voy.*) qui servent encore aujourd'hui à l'usage des églises.

de des ouvrages de Gellert, tels roman *la Comtesse suédoise*, lies, ses pastorales, ses nombreux : morale, etc., n'offrent plus un *soez vif* pour réclamer autre nous qu'une mention honora- *nomède* plusieurs éditions com- *s* œuvres de ce fabuliste : la *est* celle qui fut publiée à Leip- *4*, en 10 vol. Depuis ce temps, *mblié* (1823) la correspondance *t* avec M<sup>lle</sup> Lucius (1760-69). *aphie* a été écrite d'abord par *dré* Cramer (Leip., 1774, in-8°), *écemment* par Döring (Leipz., *vol.* in-8°). L. S.

**LICS, voy. AULU-GELLU.**

**GÉL**, tyran de Syracuse\*, fils de *ses*, naquit dans une ville de Si- *llé* Géla, entre Agrigente et Ca- *ll* se distingua dans les guerres *erate*, tyran de sa patrie, eut à *contre* ses voisins qu'il subjuguait *tous*; peu s'en fallut même que *ne* tombât alors en son pouvoir. *mort* d'Hippocrate, Gélon s'em- *a* puissance, et, sous prétexte de *les* droits des enfants du tyran, *armes* contre les citoyens. Quel- *s* après (vers l'an 500 av. J.-C.) *na* de Syracuse par le moyen de *bannis* qu'il y avait fait entrer *gagèrent* la populace à lui ouvrir *. Gélon* abandonna Géla à Hié- *(.)* son frère, agrandit, fortifia *et* son territoire, et se créa des *aidérables*.

*soe* étant menacée par Xerxès, *et* Lacédémone envoyèrent de- *la* secours à Gélon; mais ce- *manda* à être déclaré généralis- *'armée* hellénique : à cette con- *offrait* 206 galères, 20,000 sol- *mmment* armés, 2,000 archers *. de* frondeurs, promettant de *enir* tant que durerait la guerre. *sitions* furent rejetées; il n'ob- *même* la moitié du commande- *r* les Athéniens, non moins que *imoniens*, se refusèrent absolu-

cteur sait quel sens il faut attacher *a* quand il se présente dans l'histoire *dans* le cas contraire, il en consul- *e.*

8.

ment à toute concession de ce genre. Au *reste*, la crainte qu'il avait des Carthaginois *commandait* aussi à Gélon une grande ré- *serve*. Dès qu'il sut que Xerxès avait passé *l'Hellespont*, il envoya un affidé porteur *de* riches présents, avec ordre d'observer *quelle* serait l'issue de la première bataille *et* de rapporter ses présents si Xerxès *était* battu. Cadmus, c'était le nom de cet *envoyé*, en agit ainsi, et revint de Delphes *aussitôt* après la victoire des Grecs. Ce- *pendant* Xerxès avait suscité les Cartha- *ginois* contre les Grecs de Sicile; d'au- *tres* disent qu'ils vinrent dans cette île à *la* demande de Terillus, tyran d'Himère, *dépoüillé* par Théron, autre tyran sicilien *qui* régnait à Agrigente. Amilcar débar- *qua* avec une flotte de 2,000 galères *et* 3,000 bâtiments de transport; l'exa- *gération* des historiens porte son ar- *mée* de terre à 300,000 hommes, avec *lesquels* il fit le siège d'Himère. Gélon *accourut* au secours de son beau-père *avec* 50,000 hommes de pied et 5,000 *cavaliers*. Une lettre interceptée lui ap- *prit* que le lendemain Amilcar allait of- *frire* un sacrifice, et qu'en même temps il *devait* entrer des auxiliaires dans son *camp*. Il profita si bien de cette nouvelle *qu'il* sut y introduire sa cavalerie, qui *massacra* Amilcar et mit le feu à ses vais- *seaux*. En même temps, il attaqua les *Carthaginois* qui, troublés par la perte *de* leur général et de leur flotte, furent *mis* en déroute. Gélon fit un immense *butin* et n'accorda la paix aux vaincus *qu'au* prix de 2,000 talents d'argent; il *exigea* de plus que les Carthaginois bâ- *tissent* deux temples pour conserver les *conditions* de la paix, parmi lesquelles se *trouvait* la renonciation à tout sacrifice *humain*. Pindare a célébré cette victoire. *Les* uns disent qu'elle eut lieu le jour de *la* bataille de Salamine, les autres la font *coïncider* avec celle de Marathon; d'au- *tres* encore en font rétrograder la date *jusqu'au* jour des Thermopyles.

Au retour de cette campagne glo- *rieuse*, Gélon convoqua l'assemblée des *Syracusains* qui eurent ordre d'y venir *armés*; là il rendit compte de son admi- *nistration*, ajoutant que, si l'on avait des *plaintes* à former contre lui, il était prêt *à* y répondre et à donner sa vie pour le

bien public. Aussitôt il fut proclamé roi par acclamation, et pour consacrer à jamais le souvenir de sa confiance on lui érigea une statue. Il était représenté vêtu en simple citoyen, sans armes et sans ceinture. Gélon se montra doux et bienfaisant. Il mourut, l'an 477 avant J.-C., laissant le pouvoir à son frère Hiéron. Plus de cent trente ans après, Timoléon, ayant rétabli la liberté à Syracuse, fit vendre à l'encan toutes les statues des tyrans; on faisait à chacune son procès et l'on entendait des témoins comme pour juger un criminel. Elles furent toutes condamnées, excepté celle de Gélon, qui fut préservée par la reconnaissance des citoyens. P. G-Y.

**GEMARA**, voy. TALMUD.

**GÉMEAUX** (CONSTELLATION DES) voy. ZODIAQUE.

**GEMME**. Ce mot est souvent employé comme synonyme de bourgeon; il serait peut-être cependant plus régulier de s'en servir uniquement pour désigner l'âge moyen des bourgeons, c'est-à-dire cette époque intermédiaire à l'*œil* et au *scion* que l'on appelle aussi *bouton* (voy.). C'est à l'état de *gemmes* que l'on mange un grand nombre de végétaux, tels que les asperges, les câpres, le chou-palmiste, etc. L'évolution des gemmes tient à un grand nombre d'influences dont les principales sont une augmentation de température et un certain degré d'humidité. La science est ici d'accord avec l'observation populaire, qui a fait désigner sous le nom de *vents feuillus* les vents chauds et humides du printemps. Il est certains arbres, tels que le peuplier d'Italie, par exemple, et bien d'autres encore, où cette évolution se renouvelle au mois d'août, d'où résulte au mois d'octobre cet aspect singulier du peuplier dont les extrémités des branches sont encore d'un beau vert, tandis que les feuilles des parties inférieures sont déjà jaunes. C'est aussi à cette cause qu'est certainement due en grande partie la forme pyramidale de cet arbre dont les pousses d'août, encore tendres au printemps, s'allongent avec une rapidité remarquable. C. L.-R.

**GEMME**, voy. SEL.

**GEMMES**, voy. CARRÉS et GLYPHIQUE.

**GÉMONIES**. C'était à Rome correspondant à ce que les appellent *gibet* ou *fourches pat*. On varie beaucoup sur l'étymologie de ce nom: les uns veulent qu'il vienne d'un criminel nommé *Gemonius*, et de celui qui les avait construits; d'autres le dérivent, avec plus de vraisemblance, du mot latin *gemo*, c'était un lieu de plaintes et de lamentations. Ce lieu, qui était près d'Aventin, fut destiné par Camille à la défaite des Véiens, l'an de J.-C. 396, à l'exposition publique des corps des criminels que l'on faisait garder par des chiens. Lorsqu'ils tombaient en putréfaction, les chiens les traînaient avec un croc dans la Tibre. Pline (VIII, 40) parle d'un lieu qui n'abandonna jamais le corps du maître pendu aux Gémonies. Suétone parle aussi en plusieurs endroits des Gémonies, qu'ils appellent *gemoniæ* ou *gradus Gemoniæ* des marches qui y conduisaient. Tacite l'admiration du sort de Vitellius et la manière dont il fut traîné aux Gémonies. On trouve dans la *Rome au siècle* de M. Dezobry quelques lignes sur le placement précis des Gémonies.

**GENCIVE**, tissu fibreux, dense et peu sensible, qui recouvre les cavités alvéolaires et qui s'arrête sur les dents. Les gencives sont recouvertes par la membrane muqueuse de la cavité buccale dont les follicules sécrètent une substance acide, laquelle se dépose et s'accumule sur la partie inférieure des dents de ce qu'on nomme *tartre*. La structure des gencives fait qu'elles s'engorgent d'un sang qui leur donne un aspect rouge et qui en excuse souvent une moindre pression. Dans le scorbut cette disposition est portée à l'excès et souvent alors on voit les gencives en lambeaux gangréneux qui, après leur chute, donne lieu à de graves hémorrhagies. La perte des dents est précoce dans le scorbut; la conséquence de ces lésions est que quand elles sont tombées par suite du progrès de l'âge, on remarque une chute complète que le tissu de la gencive se durcit au point qu'elles per-

nastication presque aussi bien  
qu'elles-mêmes.

gencives se développent souvent  
en tumeurs fongueuses végétantes  
qui ont un grand volume et gênent  
les fonctions. Ces tumeurs se  
désignent (*voy.*); elles subissent  
souvent la dégénération can-  
céreuse; on les attaque par le  
feu. F. R.

**GENDARMERIE.** Ce mot s'est  
employé à plusieurs reprises : on a  
dit un *gent d'armes*, parce que  
le mot, a été masculin avant d'être  
féminin quand la langue romane se sub-  
stitua au latin, le gent d'armes ou en  
désignant la race des vainqueurs, la  
noblesse, et la pure traduction de *gens*.  
On s'est habitué plus tard à  
dire un *gent d'armes* au singulier comme  
à l'heure actuelle. Le langage soldatesque en a  
fait le mot *gent d'armes*; les écri-  
vains ont accommodé ce mot aux  
usages de la langue qui avait supprimé  
le pluriel *gents*, l'ont écrit *gens*.  
Les abrégiateurs l'ont inscrit  
dans les dictionnaires, et  
l'usage est resté en usage de-  
puis. L'expression des compagnies d'or-  
donnances des princes et seigneurs après  
la conquête des Pyrénées.

G<sup>al</sup> B.  
Les *gentes* ou hommes d'armes de  
la chevalerie étaient des soldats  
à pied en cap, fournis par les fiefs  
et attachés à la suite des chevaliers et  
des seigneurs. Le cheval du gendarme était  
appelé *gent*. Charles VII, après avoir  
conquis l'Angleterre de France, reconstitua  
l'armée, en 1445, les compagnies  
d'ordonnances ou de gendarmes, soldées  
par le roi au moyen d'impôts con-  
tribués volontairement par les communes.  
Les compagnies de gendarmes, d'abord  
formées de petites troupes sur toute  
l'étendue du royaume, contribuèrent  
à l'établissement de l'ordre  
de la tranquillité intérieure que les  
événements et le long séjour des  
Français en France avaient gravement  
troublé.

Le costume du gendarme, toute en fer,  
composait du casque, du hausse-col,  
de la croupe, des épaulières, des bras-  
sards, des gantelets, des tassettes, des

cuissards, des genouillères et des grèves  
ou armures de jambes (*voy.* ces mots).  
Le gendarme avait quatre chevaux : son  
cheval de bataille, son cheval de main  
appelé *courtaut*, son *sommier* pour  
porter les bagages, et le cheval de son  
varlet.

La pesante armure du gendarme, qui  
le rendait très propre à soutenir le choc  
des assaillants, ne lui permettait pas de  
poursuivre l'ennemi en déroute : aussi  
avait-il à sa suite trois archers, un écuyer  
et un page. Le gendarme et son accom-  
pagnement obligé était qualifié de *lance  
fournée*. Les compagnies, à leur origine,  
comptaient chacune 100 lances fournies  
et présentaient un effectif de 600 che-  
vaux.

Louis XII porta la lance fournie à  
7 chevaux, et François I<sup>er</sup> à 8. Il fallait  
être gentilhomme pour obtenir une place  
de gendarme et avoir déjà fait ses preuves.  
Cette gendarmerie, toute bardée de fer,  
combattant toujours en première ligne,  
fut pendant longtemps la principale force  
de l'armée française; mais les perfec-  
tionnements successifs apportés aux ar-  
mes à feu, et la nécessité de séparer la  
cavalerie légère de la grosse cavalerie,  
firent peu à peu déchoir l'importance du  
gendarme, et, par suite des changements  
introduits dans l'armée sous Louis XIV,  
le gendarme se vit enlever les dernières  
pièces de sa brillante armure. Depuis  
lors, la gendarmerie ne fut plus consi-  
dérée que comme un beau corps de  
cavalerie de ligne qui soutint par sa  
bravoure sur les champs de bataille l'an-  
cienne réputation des compagnies d'or-  
donnances.

C. A. H.

Le ministre Saint-Germain licencia  
les gendarmes de la maison militaire de  
Louis XVI. Son successeur presque im-  
médiat réforma la petite gendarmerie, ou  
gendarmerie de Lunéville; en 1784, il  
n'y avait plus sur pied ni gendarmes ni  
gendarmerie. En 1790, la maréchaussée  
(*voy.*), que les beaux-esprits de caserne  
chansonnerent parce qu'elle arrêtait et  
reconduisait les déserteurs, crut échap-  
per aux quolibets en changeant de dé-  
nomination : elle s'était appelée *con-  
nétablie* alors qu'elle se composait des  
gardes-du-corps du connétable, et elle y

avait joint le nom de *maréchaussée* depuis que les maréchaux étaient devenus la monnaie du connétable; elle n'était plus, depuis Louis XIV, qu'une troupe de cavaliers de police royale, et ne répondait plus en rien à ses qualifications originaires. L'Assemblée constituante l'appela *gendarmerie nationale*, quoique le terme de gendarmerie eût, pendant des siècles, été uniquement féodal et synonyme de corps de soldats nobles ou de troupe de lanciers armés de toutes pièces. Mais par cela même l'ancien mot, dont on se rendait mal compte, était resté relevé, et rappelait l'éclat jeté par la maison militaire de Louis XIV. Ainsi la maréchaussée devint gendarmerie, quoique ce fût le nom qui lui convenait le moins; mais le mot était vacant, et l'on ne savait comment dire pour dire du nouveau.

On voit par ce qui précède que l'histoire complète de la gendarmerie serait un composé de plusieurs histoires bien distinctes : celle de la gendarmerie ou chevalerie, celle de la gendarmerie féodale, celle de la gendarmerie nobiliaire et stipendiaire des compagnies d'ordonnances, celle de la gendarmerie, en grande partie roturière, de la maison du roi; l'histoire de la gendarmerie de police, troupe à cheval et à pied, tour à tour nationale, impériale, royale, et enfin l'histoire des divisions de gendarmerie, espèces de régiments d'infanterie composés de gardes françaises, de maîtres d'armes, de déserteurs qui, depuis Dumouriez jusqu'à l'embrigadement, ont été, dans les campagnes du Nord, la terreur de l'ennemi. L'histoire de la gendarmerie antérieure à 1790 a été traitée par M. Tenaille-Champton; les détails en seraient déplacés ici. Aujourd'hui, qui dit gendarmerie dit troupe de soldats de police et de vétérans dans la vigueur de l'âge, en grande partie à cheval. Bornons-nous à tracer un aperçu de ce corps.

La gendarmerie *départementale*, organisée par la loi du 16 janvier 1791, était civile et militaire : aussi les décrets de création disposaient-ils que les officiers seraient justiciables des tribunaux civils. La gendarmerie fut alors partagée en 28 divisions, en pièces de régiments de deux com-

pagnies chacun, sous les ordres d'un colonel; elle fut répartie sur les brigades, et les brigades étaient de quatre hommes. Quatre lieutenants nommés inspecteurs en 1791, l'organisation était de la plus haute simplicité; car jusque-là la maréchaussée était régie par des dispositions nombreuses, mal connues et qui avaient varié. Toutefois c'était un corps utile et nombreux, mais trop peu nombreux. En 1788 il ne montait pas à 4000 hommes. La robe courte qui en faisait le caractère devint gendarmerie des tribunaux, attachée à chaque département, avec quelques exceptions, quinze brigades de gendarmes, commandées par un maréchal-des-logis ou un capitaine-gadier. Une gendarmerie d'élite fut créée par compagnies en partie à cheval, fit campagne. La force de la gendarmerie nationale aux départements continentaux était de 10,564 hommes, dont les officiers étaient 1000, chefs de division, chefs d'escadron, capitaines, lieutenants. Un premier inspecteur général était le chef de tout le corps. En 1804, en cette même année à 12,100 hommes. Sous l'empire, la gendarmerie fut augmentée de 58 escadrons, fut augmentée de 10,000 hommes, et s'éleva de 12,100 à 22,100 hommes. L'amoindrissement de la gendarmerie, en 1814, la réduisit à 10,000 hommes. En 1820, elle se composait de 15,855 hommes, et fut partagée en compagnies, et ces compagnies furent divisées en brigades. En 1825, la gendarmerie fut forte de 15,855 hommes, et fut divisée en 15 compagnies d'élite de la garde nationale et la gendarmerie de Paris. Le ministre de la guerre avait sous ses ordres trois légions. En 1830, la gendarmerie fut divisée en 15 compagnies de la garde royale et un colonel nommé gendarme en chef des licenciés, et l'année suivante de l'arme n'était plus que de 10,000 hommes. Il a varié plusieurs fois depuis nos jours que de 10,000 hommes environ.

A la gendarmerie départementale, en 1830, forte de 24 légions de 1000 hommes, il faut ajouter les compagnies de gendarmerie *coloniale*



*gendarmes* dont il y a aussi *des*. La *garde municipale* est fait à peu près le même dans la capitale, à cela près que les officiers ne prennent pas, dans la gendarmerie, et même, dans les sous-officiers, la qualification de police judiciaire. Enfin il y a pour auxiliaire, dans la gendarmerie militaire, un corps spécial de gendarmes, sous le nom de *bataillon de gendarmes corses*.

anciennement la maréchaussée, dans la gendarmerie est établie pour la sûreté publique et pour la police du royaume et aux armées le nom de l'ordre et l'exécution des

S-R, p.

**GENDEBIEN (ALEXANDRE)**, l'un des promoteurs de la révolution belge, est né vers 1790, à la fin d'une famille honorable. Ses parents s'étaient déjà établis dans le barreau ou comme avocats dans les tribunaux. Son père, successeur délégué aux États-Généraux du Congrès belge, qu'il présidait de doyen d'âge, perdit momentanément le barreau en 1831, avait succédé à son père en 1815, le rapport des États-Généraux élus dans les provinces méridionales du nouveau royaume des Pays-Bas, projet d'une constitution à deux peuples réunis. On sait que le projet, favorable au projet, le nom fut fondé sur le droit historique et libéral.

La plupart des députés belges, son père entra bientôt dans le barreau, et son fils le suivit dans la suite. Avant 1830, M. Alexandre s'était fait connaître comme avocat et journaliste et comme un écrivain d'éloquence remarquable. Il fut un des défenseurs de M. de Potter (voy. ci-dessus) dans son fameux procès qui fut sous les bannières de ce parti démocratique, et non sous celles de l'aristocratie, qu'il fit la lutte contre le roi des Pays-Bas exclusivement Hollandais, et qui verneusement froissait les sus-

ceptibilités religieuses et l'amour-propre national des Belges. Comme M. de Potter, M. Gendebien était philosophe, républicain et partisan de la constitution américaine. Dans les clubs et dans les journaux, il dirigea une opposition vive contre le gouvernement; il entretenait des relations suivies avec les chefs du parti libéral qui venait de triompher à Paris, et il concourut de tous ses efforts à amener une rupture ouverte entre les Belges et les Hollandais. Nous avons raconté ailleurs (voy. BELGIQUE) à quelle occasion cette rupture éclata, et nous donnerons à l'article GUILLAUME I<sup>er</sup> de nouveaux détails sur cet événement. Il nous suffira de dire ici que M. Gendebien, après son retour de La Haye, où il s'était rendu avec une députation envoyée près du roi dans des intentions conciliantes, mais pour exiger avant tout la convocation des États-Généraux, devint à Bruxelles l'un des personnages les plus influents : aussi se crut-il obligé de quitter cette ville ainsi que le fit M. S. Van de Weyer (voy. ci-dessus), lorsque l'armée hollandaise s'en approcha au mois de septembre. Après le départ du prince d'Orange pour La Haye, ils devinrent l'un et l'autre membres du gouvernement provisoire, et M. Gendebien partagea d'abord les vues de M. de Potter relativement à la fondation d'un gouvernement républicain ; mais le vœu de la nation en ayant décidé autrement, il se soumit à cette division. Il fut alors chargé du portefeuille de la justice qu'il garda sous la régence de M. Surlet de Chockier et qu'il échangea ensuite contre la présidence de la cour suprême. En décembre 1830, le congrès le désigna conjointement avec M. Van de Weyer pour se rendre à Paris, sous prétexte d'exprimer au roi des Français les sentiments de reconnaissance de la Belgique, mais en lui donnant la mission secrète de sonder les intentions de Louis-Philippe relativement à l'élection d'un roi et d'offrir la candidature à M. le duc de Nemours, en faveur duquel il vota en effet, ainsi que son père et son frère, dans la séance du 3 février 1831, où ce jeune prince fut élu roi des Belges. Exclusif et ferme dans ses opinions, M. Gendebien refusa, le 15 dé-

combre, de signer avec le gouvernement provisoire les protocoles du 17 novembre, qui imposaient l'armistice en demandant pour les Hollandais l'évacuation de Venlo; et les mêmes sentiments le guidèrent plus tard quand il se retira des affaires.

Depuis l'avènement du prince Léopold (*voy.*) de Saxe-Cobourg au trône de Belgique, M. Gendebien fut l'un des membres les plus ardents de l'Opposition dans la Chambre des représentants, où il siégeait comme député d'abord de Bruxelles et ensuite de Mons. Il se distingua souvent par la véhémence de ses discours; proposa, mais en vain, le 21 mai 1833, la mise en accusation du ministre Lebeau (*voy.*), et, en mars 1839, le parti *libéral* n'ayant pu empêcher la ratification par le gouvernement belge du traité des 24 articles qui rendait à la Hollande le Luxembourg allemand et ce que les Belges avaient jusqu'alors retenu du Limbourg, M. Gendebien donna publiquement sa démission, déclarant qu'il ne voulait prendre aucune part à un acte qu'il qualifiait de la manière la plus énergique et la plus hostile. Ce fut le parti modéré qui l'emporta: le traité de paix du 19 avril fut signé par la Belgique, la Hollande, les cinq grandes puissances et la confédération germanique, ce qui cimentait la paix européenne. *C. L. m.*

**GÉNÉALOGIE** (de *γενός*, race, au pluriel *γένια*). Auxiliaire de l'histoire, cette science a pour but l'exposition scientifique de l'origine, de la filiation et de la propagation des races ou familles. Dans le droit privé, comme dans le droit constitutionnel des nations, son importance dérive des moyens qu'elle fournit de légitimer ou de rejeter certaines prétentions fondées sur la naissance et sur le degré de parenté, et elle offre en outre un grand intérêt historique en indiquant les rapports de famille existants entre divers personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire.

On peut diviser cette science en deux parties: la partie théorique, qui en expose particulièrement les principes, et la partie pratique, qui donne le tableau des familles historiques, en tête desquelles on place les maisons princières. *V. DYNASTIE.*

Les tables généalogiques font un coup d'œil la descendance et le degré de parenté des familles; on les consulte d'après le but que l'on se propose ordinairement on prend pour point de départ le chef de la famille en descendant successivement à toutes les personnes qui sont issues de lui, en ligne directe ou en ligne collatérale. Quelquefois on remonte de l'individu dont on veut connaître l'origine à ses ancêtres paternel et du côté maternel: c'est tout ce qu'il s'agit d'établir le degré de parenté de ses ancêtres ou ses quartiers *blesse*. Les tables de succession indiquent la suite des souverains légitimes et ceux qui ont eu des prétentions à la couronne. Il en est d'autres qui marquent sur plusieurs lignes d'une même famille ou plusieurs familles différentes afin qu'on puisse établir le degré de parenté d'après le degré de parenté. Les tables synchronistiques se composent de tables généalogiques de plusieurs siècles, et ont pour but de mettre en évidence la parenté, les alliances, les pactes de germanité, etc., qui les ont formés. Les tables généalogiques historiques se distinguent des tables généalogiques ordinaires en ce qu'elles donnent, outre la descendance, des notices biographiques sur les individus. Enfin il y a encore une autre espèce de tables pareilles qui ont pour but de connaître l'accroissement ou la diminution des propriétés et de la fortune d'une famille.

Le plus souvent une table généalogique commence par le chef de la famille, et chaque nouveau descendant qui se présente est indiqué par un trait; cependant il y a aussi des tables en forme d'arbre d'après le type du droit canonique (*consanguinitatis*), où l'auteur de la table met mille forme la souche.

D'une figure tracée en forme de tronc on voit sortir comme d'un tronc plusieurs branches de consanguinité, de parenté. L'invention de cet arbre dans les généalogies les plus reculées est attribuée aux Grecs, qui s'en servent encore pour constater avec la plus rigoureuse exactitude la consanguinité de leurs chevaux. On voit l'usage de l'arbre dans l'Ancien et dans le Nouveau-Testament, et quelle importance la généalogie ait

ax; les évangélistes ont eu soin de faire mention de celle de Jésus-Christ, qui est rapportée à Marie, sa mère, qui est le roi David, que par rapport au prophète, issu de la même famille, nous nous présentons simplement comme père adoptif du Sauveur et époux de sa mère.

Il faut faire une idée juste de l'arbitraire, on ne peut se dispenser de donner dans quelques détails l'ordre des individus qui descendent d'une même souche ou du même ancêtre. On appelle *ligne*, *lignée*, *lignage*; ou *directe* ou *collatérale*. La ligne directe est la série des individus qui descendent les uns des autres; elle comprend les descendants et les ascendants. La ligne collatérale est la série des personnes qui descendent d'un auteur comme les frères, les oncles, les neveux, etc., et *vice versa*. La ligne directe se divise en ligne *descendante* et en ligne *ascendante*: la ligne descendante est celle qui lie le chef à ceux qui descendent de lui; la ligne ascendante est celle qui lie un individu à son ancêtre. La première comprend les fils, petits-fils, arrière-petits-fils, et la seconde les pères, aïeux, et autres individus qui remontent au tronc. La ligne collatérale se divise en ligne *égale* et en ligne *inégalement*. La ligne égale embrasse tous les parents également éloignés du chef; la ligne inégale est celle qui lie tous les parents dont l'un se rapproche tandis que l'autre s'en éloigne plus de la racine, comme le neveu, le cousin germain, le cousin issu de germain, etc. On appelle la ligne *paternelle* celle qui embrasse les parents du côté du père, et li-

gine, la langue dont on s'est autrefois servie dans les livres et documents généalogiques et les descendants ont jusqu'à présent des noms particuliers: ce sont, *patris, pater, avus, proavus, abavus, avus, proavitarus*; et pour les seconds parents, *proavopos, abavopos, avopos, trinevus*. Au-delà du 2<sup>e</sup> degré, les ascendants sont en général *aïeux* ou *ancêtres*; les autres *descendants*; puis *collatéraux* (*posteris*). S.

reclop. d. G. d. M. Tome XII.

gine *maternelle* celle qui comprend les parents du côté de la mère. La proximité ou l'éloignement qu'il y a entre parents à l'égard de la tige qui leur est commune s'appelle *degré*. On compte les degrés par le nombre de *générations* ou de personnes issues d'un auteur commun, sans compter ce dernier. Ainsi, dans la ligne directe, le petit-fils est éloigné de son aïeul de deux degrés, parce qu'il y a deux personnes sans compter l'aïeul, ou bien deux générations ou deux personnes procréées, qui sont le fils et le petit-fils. De même, dans la ligne collatérale, deux cousins germains sont éloignés l'un de l'autre de quatre degrés, parce qu'il y a quatre personnes, qui sont les deux cousins et leurs parents, ou les deux frères descendant de l'aïeul qui est la tige commune; et l'oncle est éloigné de son neveu de trois degrés par la même raison qu'il y a trois personnes qui descendent du tronc, c'est-à-dire l'oncle, son frère et son neveu. Dans la ligne collatérale, on remonte à la tige depuis un des parents et on descend ensuite jusqu'à l'autre. Il s'agit ici de la manière de compter les degrés de parenté d'après le droit civil; car les degrés dans la ligne collatérale ne sont pas les mêmes d'après le droit canon, qui veut que dans cette ligne on remonte et qu'on ne descende pas.

Lorsqu'un arbre généalogique est fait d'après les règles de l'art, on aperçoit d'un simple coup d'œil les divers degrés de consanguinité et de parenté des personnes qui sont l'objet de nos recherches.

N. T.

Les collatéraux du côté paternel s'appellent *agnats* (*agnati*); ceux du côté maternel, *cognats* (*cognati*). On donne le nom de *germains* (*germani*) aux frères nés du même père et de la même mère; s'ils ne sont frères que de l'un ou de l'autre côté, ou s'ils ne sont parents que par suite d'un second mariage, on les appelle *enfants de différents lits*. Voy. ENFANTS, AGNATS, etc.

La généalogie était une science importante à la fin du moyen-âge, lorsque la noblesse, distincte des autres classes de la société, possédait exclusivement une foule de privilèges qu'on ne pou-

contenir deux espèces; ce qui répugne. Nous pouvons donc dire, en formulant notre pensée d'une manière plus scientifique et plus précise, que l'espèce est comprise *extensivement*, mais non point *compréhensivement*, dans le genre. On appelle extension d'une idée le nombre, quel qu'il soit, des individus auxquels elle s'applique; la *compréhension* s'entend au contraire du nombre des idées particulières qui forment une idée quelconque. Ainsi l'extension de l'idée d'homme, ce sont tous les hommes; sa *compréhension*, ce sont les idées d'*animal* et de *raisonnable*, si, comme dit l'école, l'homme est un animal raisonnable. Il est clair par là que l'extension et la compréhension sont en raison inverse l'une de l'autre.

Puisque les idées de genre et d'espèce sont comme on les fait, et qu'elles servent de types pour classer les êtres, il importe beaucoup de les former convenablement, c'est-à-dire comme elles demandent à l'être; car si l'on y fait entrer un élément qui ne convienne point, ou si l'on en retranche un d'essentiel, on sera exposé à des erreurs de spéculation ou de pratique plus ou moins graves. *Voy. GENRE et CLASSIFICATION.*

Le sens des mots dépendant des idées qu'on leur fait signifier, et ces idées, comme on voit, pouvant être plus ou moins concrètes, il n'est pas étonnant que les mêmes mots ne signifient pas toujours la même chose pour tous ceux qui en font usage.

Il ne faut pas s'abuser non plus sur la valeur objective des idées générales. Les uns ont voulu qu'elles n'en aient aucune, d'autres au contraire ont cru qu'elles avaient un objet propre, tout comme les intuitions; d'autres enfin ont pensé qu'il y avait là dispute de mots et ont tenté d'expliquer ce malentendu. Les premiers ont été appelés *nominalistes*, les seconds *réalistes*, les troisièmes *conceptualistes*. Suivant la première opinion, il n'existe rien, par exemple, qui réponde à l'idée générale d'homme; suivant la seconde, au contraire, l'humanité existe si bien que chaque individu de l'espèce humaine n'est tel que parce qu'il participe de l'humanité, qu'il en a les caractères; sui-

vant la troisième, enfin, il n'existe d'homme en général, ni d'homme particulier; mais ce sont là de des idées dont la matière première dans les intuitions de tel ou tel et c'est en détachant par là les qualités spécifiques de notre tous les individus qui les portent considérant abstraitement, en l'vant comme communes à toutes, en les nommant enfin, qu'humain en fait des êtres de ce. Voilà donc dans quel sens l'objet générales existe et n'existe pas fois; voilà par conséquent la cause du réalisme et du nominalisme (mots). Une idée générale peut particulière ou collective, par ces idées générales d'*arbre*, de *f* peut aussi être partielle, si elle dans un sens indéterminé: un (*arbres*, en général.

Nous n'avons parlé jusqu'à ces idées générales dont la matière nie pas l'intuition ou l'expérience est d'autres pourtant, les idées pure, mais qui sont une simple l'esprit humain, c'est-à-dire un de concevoir les choses, et qui répondent à aucune qualité (ou réelle. Ces idées ne se forment par les procédés lents et sûrs nous avons parlé: elles sont un immédiat et subit de la raison dans les circonstances propres agir. Telles sont les conceptions et d'*effet*, de *substance* et de toutes les idées de rapport. *TRACTATION, ABSOLU, etc.*

Les signes des idées générales conceptions de la raison, c'est-à-mots qui les expriment, peuvent dès qu'une fois leur signification arrêtée, être employés dans le ment comme des signes algébriques la détermination d'une formal dire sans penser à leur valeur, qu'enfin la conclusion soit obtenue ce qui explique pourquoi des chiens, ou plutôt de vains disputes fatigues, peuvent paraître et sans avoir cependant un esprit logique, et tout en manquant de sens et de jugement.

théorie des notions de généralité à dire de revendiquer pour tout individus et d'idées particulières observés dans certaines choses ou tout à certaines idées. Il y a loin pour qui tombe d'un arbre à la fin universelle, et cependant Newton tendait à cette abstraction par des gens. C'est en généralisant qu'on établit les règles, les lois sur le monde et toutes ses lois; c'est par là qu'on arrive à l'universelle, ou pour mieux dire à l'un, mot qui implique déjà l'univers. Pour généraliser les idées, il est envisagé un grand nombre de faits; dans l'ordre des faits, on s'élève jusqu'à d'en rendre qui démentira peut-être le que nous en avons porté et le général que nous leur avons mis; y a que les esprits vastes, instruits, observateurs exacts, capables de généraliser. Les justes servent à classer les idées ou, en d'autres termes, à similitude; les généralités vagues et idées et engendrent l'erreur; dans les livres et dans les conseils lieux communs si fatigants que qui pense, mais dans les-semblaient l'irréflexion et la

S.  
**GENÉRALISSIME**, superlatif de si primitivement n'était qu'un est un titre connu seulement depuis plusieurs siècles, et vé Wallenstein, Montecuculli, ingène, etc. On l'a conféré le mt, dans les armées composées s nations alliées, au général rendre le commandement sur leurs généraux, du consentement les puissances intéressées; dans l'armée d'une seule et lance, à celui qui avait sous ses généraux ou maréchaux du de, eux-mêmes commandants

X.

**GENÉRALITÉS**. Vers la fin du xiv<sup>e</sup> généraux des finances établis l'inspection des deniers provenant voy. se partagèrent les propositions alors le domaine de la

couronne en quatre parties qui prirent le nom de *généralités*. Ils avaient chacun l'inspection de l'une d'elles et devaient veiller sur la conduite équitable des officiers soumis à leur juridiction, qu'ils pouvaient instituer et destituer. Sous François I<sup>er</sup>, la division du territoire en 16 recettes générales pour toutes sortes de deniers, soit du domaine, soit des tailles, aides, gabelles ou subsides, donna lieu à autant de généralités. Ce nombre ne fit qu'augmenter jusqu'à la Révolution; alors la France se trouvait divisée en 25 généralités qui conservaient à peu près l'organisation que leur avait donnée Henri III par une ordonnance du mois de juillet 1577, établissant des bureaux de finances dans chaque généralité. Ces divisions étaient généralement mal entendues, les généralités ayant été établies, supprimées, rétablies, réunies, divisées en différents temps, sans rapport à aucun projet général. Voy. IMPÔT. L. L.-T.

**GÉNÉRATION**, fonction par laquelle les êtres vivants reproduisent des individus semblables à eux. C'est l'éternelle barrière placée entre la matière brute et la matière organisée. Les corps vivants *naissent* de corps semblables à eux et dont ils ont été séparés à une certaine époque sous la forme de graines, d'œufs, d'embryons, etc. Les corps bruts *se forment* par des agrégations de molécules qu'opèrent uniquement les lois générales des attractions physiques et chimiques. De toutes les facultés départies aux êtres vivants, la génération était celle pour laquelle la cause créatrice devait montrer le plus de sollicitude, puisque c'est par elle qu'elle assurait la conservation des espèces. Aussi voit-on ces êtres n'atteindre leur apogée, ne jouir de toute la plénitude de leur existence, qu'à l'époque où ils sont aptes à se reproduire, et commencer à décroître, mourir en quelque sorte en détail, du moment où ils cessent de pouvoir réparer les vides causés à chaque instant dans la nature vivante par la mort. Il est même des espèces (cela s'observe particulièrement dans la classe des insectes) qui ne naissent que pour se reproduire et meurent aussitôt après.

Avant de jeter un coup d'œil sur les

procédés variés par lesquels s'accomplit la génération dans les diverses classes d'êtres végétants et vivants, une question se présente à résoudre : l'existence d'êtres organisés que d'autres êtres semblables et antérieurs n'auraient point engendrés, est-elle possible? En d'autres termes, que faut-il penser des *générations* dites *spontanées*? Nous nous adressons à une classe de lecteurs trop instruits pour qu'il soit nécessaire de leur prouver que les anciens avaient poussé la crédulité jusqu'à l'absurde en admettant une *génération par pourriture*, d'où seraient écloses des espèces offrant l'organisation la plus complexe, comme les insectes. Les observations microscopiques ont surabondamment démontré que les insectes, que les vers qui apparaissent dans les viandes en putréfaction, proviennent d'œufs qui y avaient été déposés. Mais faut-il croire qu'il n'existe d'autre vie que celle qui a été transmise de corps vivant à corps vivant, par une succession non interrompue? Ne faut-il pas au contraire attribuer à la faiblesse de nos sens, à l'imperfection de nos instruments, l'impossibilité où nous sommes, dans certains cas, de découvrir aucun germe qui puisse expliquer, par exemple, l'apparition spontanée de myriades d'animalcules dans un liquide? Comment les entozoaires que l'on trouve dans le parenchyme des viscères les plus profonds y auraient-ils pénétré? N'est-on pas parvenu à fabriquer pour ainsi dire de toutes pièces les rudiments de la matière végétante et vivante, à en varier même indéfiniment les formes? Ainsi, lorsqu'on place un peu de chair musculaire dans de l'eau, l'œil armé du microscope y découvre bientôt, comme l'a vu M. Dumas, une foule de petits globules d'une extrême petitesse et doués d'un mouvement spontané. Bientôt ces corpuscules s'accrocheront les uns aux autres, et finiront par former, en s'agglomérant, un animalcule unique, plus gros, et doué d'un mouvement plus énergique que les simples globules. Nous pourrions citer encore, dans un autre ordre de faits, les cas très curieux d'*apparitions spontanées de végétaux* observés par M. Thiébaud de Berneaud, qui en a conclu que les terrains ayant

porté pendant un laps de temps moins long de grands végétaux mille, peuvent en produire également d'autres de familles à la première, lorsque les précédents sont détruits par des accidents ou par de vétusté. Il nous est difficile de ne pas admettre qu'il y a des germes, ou, comme les appelle Leibnitz, des *monades* d'une nature particulière répandues dans l'air, et qui, en se combinant sous l'influence de certaines forces, produisent à différents degrés de l'échelle organique des classes d'êtres qui forment dans le monde visible un autre monde dont nous n'entrevoions que les limites. Nous renvoyons d'ailleurs à ceux qui voudraient acquérir des notions plus approfondies sur ce sujet à l'ouvrage intitulé *philosophie zoologique* de l'illustre M. Lamarck.

Dans les classes d'êtres où la génération ne s'accomplit plus qu'à l'aide d'une substance fournie par un corps vivant, nous avons à signaler de nombreuses positions. Au degré le plus simple, le corps se partage à une certaine époque en plusieurs fragments qui se développent autant d'individus nouveaux : c'est la *génération fissipare*; les infusoires offrent un exemple. Ou bien l'individu se détache et forme un nouveau corps : c'est la *génération mivipare*; les polypes nous la fournissent. Enfin, dans les autres classes de l'animal, la génération s'accomplit à l'aide d'organes spéciaux qui déterminent la *sex* et dont le concours est nécessaire à la production du nouveau corps, quoique leur réunion ou l'accouplement ne le soit pas.

La génération, considérée sous le rapport des animaux les plus parfaits, se compose de deux actes différents : l'*accouplement*, et la *conception*. Nous n'avons rien à dire sur le premier, qui en a été dit aux articles qui précèdent, et nous y renvoyons.

**SEX et CROISEMENT DES RACES.**  
**GÉNÉRATION.** En chromatisme, ce mot désigne la moyenne de

d'homme. C'est par générations  
meins calculaient la succession  
ments et la marche du temps.  
mit habituellement ce mode  
et. Pour lui, une génération  
à l'espace d'un peu plus de 33  
septuple trois générations pour  
Plusieurs chronologistes ont  
la génération une durée moins  
près les uns elle serait tout au  
10 ans, et quelques autres l'ont  
jusqu'à 22. *Voy. CHRONOLO-*  
*S.*  
**ÉTAUX (ÉTATS-),** *voy. ÉTATS-*  
*IL.*

**GÉNÉROSITÉ.** C'est, à proprement  
dite vertu magnanime qui fait  
rien de ses avantages et qu'on  
peut d'un ennemi vaincu. Mais  
générosité, dans l'acception la plus  
de ce mot, ne se borne pas pré-  
ciser à remplir les devoirs que la rai-  
son prescrit ni à faire ce que les  
lois en droit d'exiger de nous :  
il faut encore sacrifier nos propres  
intérêts à préférer les autres à nous-mêmes  
(**DÉVOUEMENT**). La générosité,  
si elle est bien pratiquée, est un sen-  
timent noble que la grandeur d'âme,  
que la bienfaisance et aussi  
l'humanité. C'est en un mot  
la vertu des héros, vertu que le vulgaire  
ne peut avoir de plus beau  
que le pardon des injures (*voy.*  
*et l'amour de la patrie*). L'his-  
toire offre pas de plus bel exemple  
que le Camille, injustement banni  
et faisant des vœux pour que  
sa patrie n'ait jamais à regret-  
ter.

Saint-Évremond, « la générosité  
qui ne dirige pas est le mou-  
vement d'une âme véritablement noble,  
régulée. » Telle est celle qui ab-  
sente, quand il n'est point suivi  
de la. Cette pernicieuse générosité

ne savons un plus beau : c'est celui  
qui est laillé, conquis, couronné d'é-  
toile sur la croix, lequel, en mourant,  
s'adresse de Dieu pour ses bourreaux et  
leur dit : « Pardonnez-  
leur, car ils ne savent pas ce qu'ils  
font. »

cesse alors d'être une vertu, puisqu'elle  
sert presque d'encouragement à des cri-  
mes nouveaux. Corneille outrepassa tous  
les privilèges de l'hyperbole lorsqu'il fait  
dire à Émilie :

L'ingratitude est belle envers la tyrannie,  
Et, pour qui rompt le cours d'un sort si ri-  
goureux,  
Les cœurs les plus *ingrats* sont les plus *géné-*  
*reux*.

L'ingratitude et la générosité ! quel mon-  
strueux accouplement de mots ! Aussi  
Cinna fait-il justice de cette étrange pro-  
position en répondant à Émilie :

Vous faites des vertus au gré de votre haine !

Titus renonce à Bérénice qu'il aime et  
dont il est aimé ; il l'engage à se donner  
à Antiochus qui l'adore sans espoir ; An-  
tiochus refuse un bonheur acheté au prix  
de ce double sacrifice. C'est avec raison  
que, pour mettre fin à ce noble débat,  
Bérénice s'écrie :

Arrêtez, arrêtez ! princes trop généreux !

Restreinte à un objet pécuniaire, la  
générosité prend le nom de *libéralité*.  
Elle doit se proposer le soulagement des  
malheureux. Dans la distribution des  
bienfaits il faut éviter l'ostentation, ap-  
porter le discernement et conserver la  
modestie. Cet art d'obliger sans humilier  
celui qui reçoit un bienfait n'est pas  
commun. L'Écriture dit que la main gau-  
che doit ignorer ce que donne la main  
droite. Nous ne nous rappelons pas quel  
auteur s'est exprimé ainsi sur le même  
sujet :

Je loue, en l'admirant, ce respect du malheur,  
Qui, montrant le bienfait, cache le bienfa-  
cteur.

Il y a cette différence entre la charité  
(*voy.*) et la générosité que l'exercice de  
celle-ci suppose la richesse ou du moins  
l'aisance, et que la pratique de l'autre  
s'allie même avec l'indigence. L'humble  
prêtre Vincent de Paul est le type de la  
première ; les opulents financiers de Bay-  
on et de Monthyon sont des modèles  
de la seconde. P. A. V.

**GÈNES** (VILLE, RIVIÈRE et DUCHÉ  
DE). Le voyageur qui prend le soir le  
bateau à vapeur à Marseille, et qui se ré-  
veille le lendemain dans le golfe de Gê-

ses, en face de la ville superbe (*Genova la Superba*) qui a donné son nom à cette partie de la Méditerranée, ne peut que rester frappé d'étonnement à la vue d'un vaste amphithéâtre de collines couvertes de villas et de jardins, à la vue de cette cité de marbre orgueilleusement assise sur la pente des coteaux, et de ce double port où se pressent en toute saison des bâtiments marchands avec leur population de matelots. Certes Gênes, aujourd'hui l'humble sujette du roi de Sardaigne, est déchu de son ancienne splendeur; elle ne fournit plus des galères aux croisés et ne lance plus de flotte contre ses rivales encore plus abattues qu'elle-même; mais, vue ainsi du dehors, elle est toujours grande et belle. Deux mille vaisseaux se laissent guider, chaque année, par ce fanal à la noble structure qui s'élève à l'extrémité occidentale de la ville; deux mille vaisseaux s'abritent derrière les deux môles gigantesques, aux bras amples et puissants; ils viennent chercher dans ce port frano les fruits dorés du Sud, l'huile des olives, les essences, la soie et le velours, après y avoir versé les épices, le sucre et le café. Un commerce actif d'exportation, d'expédition et de banque console les 80,000 habitants de Gênes de la perte de leur ancienne liberté, qui avait pourtant été mêlée de tant d'orages. Leurs palais d'ailleurs sont debout, éblouissants de marbre aux couleurs gaies et variées. Parcourez les rues Balbi, Nuova et Nuovissima : quelle rangée d'édifices pompeux ! Entrez dans la demeure des Doria, des Durazzo, des Brignole, des Balbi : là, rien qui rappelle la triste décadence de Venise ! Les maîtres sont là, qui soignent leurs salons, où brillent les dorures, où les chefs-d'œuvre de la peinture se disputent vos regards. Visitez la demeure de la misère, l'*Albergo dei Poveri* : cet hôpital, qui abrite jusqu'à trois mille malades, n'est qu'un palais de plus dans la ville des palais. Agenouillez-vous dans ces temples surchargés d'ornements, dans cette église de l'*Annunziata*, où la profusion et la variété des marbres indigènes étonne jusqu'au pèlerin qui revient de la cité papale; ne dédaignez point ce dôme plus sévère, où tant de nobles doges et de pulvants seigneurs ont im-

ploré pour leur belle patrie le du Tout-Puissant. Montez sur l'église de Carignan, que, sur un pilulaire un pont hardi, jeté par maisons et les rues, unit au cité. Montez, pour jouir un fois de ce rare assemblage d'anciennes, de fortifications qui cadrent, en courant sur les escarpements, en courants sur les escarpements de campagne jetées des cyprès, des lauriers et des de bourgades et de villages aux bariolés; de montagnes escarpées bordent l'horizon au nord; d'azur bleue comme le ciel, qui découvre une terre fortunée en golfes nombreux, sur les barques à blanc qui la sillonnent comme des plumes, porter en tout sens et en toute abondance. Portez-vous à l'Occident : c'est la *riviera* qui fuit dans le lointain, entre les monts et la mer; vous devinez Fregene, San-Remo, Ventimiglia. Au nord, une admirable corniche enfin, où s'élèvent des bosquets de palmiers. Tournez-vous vers l'Orient : c'est le tour de la *Levante*, où Rapallo, Sestri di Porto Cervo, Chiavari, si riant et si beaux, réclament un coup d'œil sur ce petit duché de Gênes, 600,000 habitants répartis en vingt villes et 700 villages se pressent sur un espace de 104 milles carr. géogr. Lorsqu'on est parvenu de ce vaste panorama, vous descendez dans la ville couchée à l'est; évitez un instant ces rues qui traversent Gênes de l'est à l'ouest, perdez-vous dans ces rues étroites qui escaladent les hauteurs, qui descendent vers le port. L'architecture est brusque, étonnante! Les voitures : elles ne pourraient pas dans ces étroits corridors qui de loin parvient à peine à élever la population laborieuse s'y entasse; tenez-vous étourdi des cris de son patois semi-africain; l'humour, avec son voile coquet, doit; quelque noble dame, noir, passe en litière; mais l'impression : le travail règne sous toutes les formes, surtout dans les ruelles qui mènent au port. Toutes les fois



le labyrinthe de couloirs et que chez à la *Darsena* (port in- vous restez confondu du mou- : cette fourmillement, ébloui de our, et attiré vers cette mer, si son repos et dans son courroux. journée est à son déclin; vous ait à tous vos devoirs de voya- s avez visité l'Université (fon- 12), l'École de marine (la pre- ait été établie en Italie), l'In- mards et muets; on vous a montré demeure des doges, le palais *vorta*, avec sa salle immense; où siègent le sénat, les tribu- réside l'archevêque, où étaient ix de la banque Saint-George, ont historique qui a traversé des et de révolutions\*. Et main- n avez acquis le droit de vous ms ce magnifique théâtre, dont le de marbre blanc est encore ant de fraîcheur et de jeunesse. ous trouverez dans ces belles noblesse polie, cultivée, et dans e un public qui, par ses mani- enthousiastes, fait preuve de vi- ridionale. Et le lendemain, lors- de partir au lever du jour, vous adieux à cette ancienne rivale e, vous voyez l'aurore jeter de ses reflets sur les terrasses, les et les conpoles, sur les masses de ur les pavillons des mâts et sur olitaire à l'extrémité du port. e. Il est difficile de nommer Gé- nser à Venise. Ces deux républi- handes firent plus d'une fois, par ement de leur puissante main, balance des destinées européen- Venise, qui toujours avait soi- olitique et sa constitution aux que de Saint-George, qui était à nque de l'état et une caisse de dés- ignations, possédait des biens-fonds les de plus de 10 millions de reve- istrée par huit protecteurs, elle exer- ridiction indépendante sur les fon- qui relevaient d'elle. Mais l'état ayant ours à elle dans les moments de dé- perdit de plus en plus de son crédit, éanion de la république Lignérienne , la banque de Saint-George fut sup- rentes de 3,400,000 livres génoises, ait payer à ses créanciers, furent in- le grand-livre de la dette publique

dépens de son commerce, est aujourd'hui complètement déchu, tandis que Gènes, inférieure autrefois à Venise sous le rapport gouvernemental, reprend au contraire une nouvelle vie par le négoce le plus actif. Dans l'histoire de Venise, c'est l'élément romain ou conquérant qui semble prédominer; chez les Génois, c'est l'élément aborigène, c'est-à-dire celui du négoce. Les Ligures, les plus anciens habitants du pays de Gènes, étaient pasteurs, chasseurs et pirates; leurs courses maritimes les mirent de bonne heure en contact avec la Sardaigne et Carthage. Incorporés à la Gaule cisalpine par Marcellus (222 avant J.-C.), ils en suivirent la destinée. Magon, père d'Annibal, détruisit Gènes, qui alors déjà faisait quelque commerce; mais trois ans plus tard (202 avant J.-C.), Rome restaura cette cité qu'attendaient des destinées si brillantes. Après la chute de l'empire d'Occident, successivement soumise à Odoacre, aux Ostrogoths, aux exarques, aux Lombards et aux Francs, Gènes finit par revendiquer sa liberté, lorsque la faiblesse des derniers Carolingiens amena le morcellement du colossal empire de leur aïeul. A la différence de Venise, la république de Gènes, d'abord gouvernée par des consuls, manifesta une tendance constante vers la démocratie; jamais elle ne plia sous le joug d'une constitution uniquement calculée pour maintenir le pouvoir au sein d'une minorité; mais, d'un autre côté, elle subit aussi plus souvent que sa rivale des gouvernements arbitraires et de brusques révolutions.

Peu à peu Gènes, dont le commerce s'étend, se trouve impliquée dans les grandes questions politiques: elle prend une part active aux croisades, qui l'enrichissent par le transport des combattants et des pèlerins; elle profite des routes nouvelles ouvertes au négoce par la guerre sainte, et contracte des alliances avec des princes maures et africains. Elle est à l'apogée de sa gloire et de sa puissance lors du rétablissement de l'empire grec de Byzance (1261); les Paléologues la récompensent de sa puissante coopération par d'exorbitants privilèges. Aux Génois appartenait à Constantinople les faubourgs de Péra et de Galata; sur

ous les points de l'Archipel, ils s'étaient fait céder des stations avantageuses, telles que Scio, Mételin, Ténédos, Smyrne. Les rois de Chypre leur payaient tribut; au fond de la mer Noire ils s'emparèrent de Caffa, ainsi que du port d'Azof, à l'embouchure du Don; ils accaparèrent le commerce de l'Inde par la mer Caspienne. Et tandis que la république suivait ainsi le cours de ses succès au loin dans l'Orient, elle n'avait pas négligé des intérêts plus rapprochés : sur le continent de l'Italie elle s'était successivement emparée, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, du comté de Nice, du pays de Monferrat, des principautés de Massa, d'Onelle, de Monaco, du golfe de la Spezzia.

Mais ces conquêtes devaient amener inévitablement des collisions avec la république de Pise. La proximité des deux républiques était trop grande, leurs intérêts commerciaux trop identiques, pour que la lutte eût pu être évitée. Elle éclata à l'occasion des îles de Sardaigne et de Corse, que les deux états se disputaient, après en avoir chassé, à forces réunies, les Maures, vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Ce fut, pendant deux cents ans, une guerre acharnée entre Pise et Gènes; elle ne se termina qu'en 1290, à l'avantage de Gènes, par la conquête de l'île d'Elbe et la destruction des ports de Pise et de Livourne. Jamais Pise ne put se relever de ce coup fatal.

Il s'était agi dans cette terrible lutte de la possession de la Méditerranée occidentale : dans la guerre avec Venise, c'était la prépondérance en Orient qui faisait le sujet du débat. Ici Gènes finit par céder, parce que son organisation politique était inférieure à celle de la république vénitienne; mais elle céda sans succomber, et après avoir mis sa rivale, dans la guerre de Chiozza, à deux doigts de sa perte (1379). Ce ne fut point, à vrai dire, la paix de Turin (1381) qui assura la prépondérance de Venise : ce furent l'instabilité du gouvernement génois et ses commotions intérieures. Souple et égoïste, le peuple de Gènes avait su échapper à beaucoup de dangers dans les longues guerres de l'Italie contre les Empereurs; toujours il avait embrassé le parti le plus sûr et le plus fort; mais léger et inconstant, il

changeait de gouvernement au motif que son caprice, et gâtait par des dissensions intestines ce qu'il avait gagné au dehors par son habileté. En 1257, il avait aboli le consulat pour le remplacer par un gouvernement entre les mains d'un podestat étranger, qu'on devait choisir en dehors de tout intérêt de parti; mais la noblesse contrariait cette substitution, on flotta longtemps entre consuls et les podestats. Lorsque le parti des Guelfes et des Gibelins (à la fin envahi le territoire de Gènes), Spinola et les Doria se mirent du parti impérial, les Grimaldi et Fieschi à la tête du parti guelfe. En 1257, Guillaume Boccanegra *capitano* avec trente-deux assesseurs, au bout de cinq ans il se voit se démettre de sa charge. En 1270, ce sont les Spinola et les Fieschi qui s'érigent en *protecteurs de la république génoise*, et accordent au peuple un semblant de liberté par l'institution d'un *abbé du peuple*, espèce de triade d'importance réelle. Mais quoique la direction tutélaire de ces deux familles Pisanes eussent été écrasées, de nouveau un podestat. Au bout de ces troubles fastidieux par leur répétition, on alla jusqu'à offrir à l'empereur, vain, la suprématie de la ville à l'empereur d'Allemagne, à Robert, roi de Naples, en 1339, Simon Boccanegra le premier à la dignité de *doge* (T. VIII, p. 373). Au bout de cinq ans, le *doge* puissant à faire le bien et à empêcher le mal, il résigna sa charge; élu quelcun après pour la seconde fois, il mourut empoisonné. A la place des quatre familles nobiliaires dont les noms se trouvent à toutes les pages des annales de Gènes (*voy.* DORIA, SPINOLA, GRIMALDI, FIESCHI), s'élevèrent les quatre familles plébéiennes des Adorni, Fregosi, Montaldi. Leur règne ne fut ni plus ferme ni plus sûr que celui de leurs prédécesseurs expulsés : en 1391, le *doge* (*voy.*) se vit obligé d'offrir la couronne de sa patrie au roi de France, et de se rendre à cette république turbulente et récalcitrante pour solliciter le réchal de Boucicaut pour gouverner. Celui-ci parvint, avec une exacte vérité, à maintenir un peu d'ordre

i crue Gènes est redevable de  
 de la banque de Saint-George.  
 s'étaient à peine écoulés  
 Français furent expulsés à leur  
 se donna tantôt au marquis  
 rat, tantôt aux ducs de Milan;  
 e fut encore une fois le roi de  
 et elle implora l'assistance; en-  
 de 1464, la ville de Gènes  
 regardée comme une dépendance  
 de Milan. Pendant cette époque  
 la, la république perdit ses con-  
 n Orient; les Turcs étant maîtres  
 de, Caffa et les îles de l'Archipel  
 et bientôt la destinée de leur an-  
 métropole.  
 dans la longue rivalité de Fran-  
 et de Charles Quint, André  
 qui commandait la flotte française,  
 dans sa ville natale à la France;  
 arité, peu après, par le roi son  
 étranger du côté de l'Empereur,  
 Gènes, et lui donna, en 1528, une  
 constitution. Un doge se trouva  
 lors à la tête du gouvernement,  
 conseil privé de huit *gubernato-  
 ri* ces fonctionnaires, le doge y  
 , ne restaient en place que deux  
 puissance souveraine résidait dans  
 d conseil de 400 membres, qui  
 annuellement un petit conseil de  
 mbres. Les deux conseils délibé-  
 ra commun avec les *gubernatori*,  
 arité des voix, sur les impôts, les  
 , les lois; le petit conseil s'occu-  
 pait d'affaires étrangères. Pour que ses  
 décisions fussent autorité, il fallait  
 la les quatre cinquièmes des voix.  
 Leurs se trouvent pendant quatre  
 ans à la tête de la judicature. André Do-  
 nal élu *censeur à vie*; il régna  
 La noblesse fut dès ce moment  
 en noblesse ancienne et nouvelle:  
 première appartenaient 28 familles,  
 seconde 437. Le doge pouvait être  
 révoqué différemment dans l'une ou l'autre  
 catégories.  
 et contre le gouvernement ainsi  
 que se trama, en 1547, la  
 conspiration de Fiesque (voy.),  
 dans l'intérêt de la liberté, mais  
 pour ramener l'ancienne anarchie, si  
 elle ne fut menée par les meneurs et aux chefs de  
 cette tentative échoua, parce qu'elle

n'était point étayée sur la force des cho-  
 ses. André Doria vécut jusqu'à l'âge de  
 93 ans; 12 ans auparavant, il s'était en-  
 core battu en personne contre la Corse,  
 soulevée par les Français.

Après la mort de ce grand homme  
 d'état, Gènes prit peu de part aux que-  
 relles européennes; étroitement liée à  
 l'Espagne\*, elle se voua exclusivement au  
 commerce et s'appliqua à maintenir par  
 un gouvernement *proconsulaire* son au-  
 torité dans l'île de Corse (voy.), dernier  
 débris de ses nombreuses conquêtes. Dans  
 le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette malheu-  
 reuse île tenta plus d'une fois de secouer  
 son joug; sous Pascal Paoli elle avait  
 à peu près expulsé ses maîtres, lorsque  
 la république de Gènes, pour qui une  
 semblable possession n'était plus qu'un  
 embarras, vendit la Corse à la France  
 pour la somme de 40 millions, et Mar-  
 boeuf soumit les insulaires révoltés contre  
 leurs nouveaux maîtres (1768).

Depuis 1745, Gènes avait été l'alliée  
 des Bourbons, parce que l'Autriche ven-  
 nait de céder à la Sardaigne le marquisat  
 de Finale, qui coupait, sur les bords de  
 la Méditerranée, le territoire de la répu-  
 blique. A la suite de ce revirement de  
 politique, les revers de la guerre obligè-  
 rent Gènes de se rendre à l'Autriche; le  
 doge fit d'humbles excuses à Vienne, aux  
 pieds de Marie-Thérèse, comme avait fait  
 un de ses prédécesseurs à la cour du grand  
 roi, après le bombardement de 1684  
 (voy. T. VIII, p. 374). La France, toute-  
 fois, vint au secours de sa nouvelle alliée,  
 et, à la paix d'Aix-la-Chapelle, Gènes  
 acquit le territoire de Finale.

Ce fut pour elle la dernière lueur de  
 fortune. Son indépendance, qui ne s'ap-  
 puyait plus sur une attitude forte, dut  
 succomber en face de la révolution fran-  
 çaise. Le 6 juin 1797, à la suite des vic-  
 toires de Bonaparte et des intrigues de  
 Faypout, la *république Ligurienne*,  
 humble fille de la république française  
 et modelée sur elle, remplaça l'antique  
 république de Gènes. Son territoire fut  
 un peu agrandi, mais sa puissance navale  
 se trouva réduite à cinq galères! Ce sou-

(\*) Ce fut cette alliance qui valut à Gènes, en  
 1684, le fameux bombardement par la flotte de  
 Louis XIV. Voy. DUQUESNE et DOCK.

rel état de choses entraîna pour Gènes, en 1800, un siège terrible (voy. MASSÉNA). La France consulaire lui dicta, deux ans plus tard, une nouvelle constitution (le 29 mai 1802). Enfin, le 4 juin 1805, Gènes fut réunie à l'empire français et ne forma plus que trois départements dans cette vaste agglomération d'états divers. Après la chute de Napoléon, la garnison française qui occupait Gènes dut capituler. Lord Bentinck, avec un corps anglais, prit possession de la ville (avril 1814) et lui rendit son ancienne constitution antérieure à 1797; mais le congrès de Vienne ne ratifia point ces arrangements préliminaires. Gènes, en 1815, fut adjugée au roi de Sardaigne; elle conserve avec son territoire le titre de duché.

L. S.

**GENÈSE**, voy. CRÉATION, COSMOLOGIE et PENTATEUQUE.

**GENÉT**. Dans son acception générale, ce nom, accompagné de diverses épithètes, sert à désigner un assez grand nombre de plantes légumineuses ou papilionacées, appartenant à plusieurs genres distincts.

L'espèce qu'on appelle plus spécialement **GENÉT**, ou *genêt à balais*, est considérée aujourd'hui par la plupart des botanistes comme constituant le genre *spartium*. Ce genre se caractérise par son calice à deux lèvres ringentes, dont la supérieure est bifide et l'inférieure tridentée; par des étamines saillantes hors la corolle; un style épais au sommet et roulé en crosse après l'épanouissement de la fleur; le stigmate terminal et horizontal. La gousse est comprimée et renferme plusieurs graines. Le genêt commun ou *genêt à balais* (*spartium scoparium*, Linn.) forme un buisson haut de trois à dix pieds. Ses rameaux sont glabres et anguleux; ses jeunes pousses, tantôt glabres, tantôt hérissées, sont flexibles et effilées. Les feuilles sont petites, pétiolées, et la plupart simples. Les fleurs, solitaires à l'aisselle des feuilles, sont longuement pédonculées, grandes, odorantes, de couleur jaune, et rapprochées en grappes. La gousse, noire à la maturité, est fortement poilue aux bords et de forme oblongue. Cet arbrisseau couvre, dans plusieurs parties de l'Europe, d'immenses espaces

incultes, et ne laisse guère croître ombre que quelques chétives graminées. Néanmoins la plante est d'une utilité; ses cendres contiennent beaucoup de potasse; l'écorce des branches et des rameaux est filandreuse; elle sert à faire des cordages et des toiles grossières. Le bétail, les chèvres et les bœufs broutent volontiers les jeunes pousses. Les fleurs sont hantées par les abeilles, mais le miel qui en provient n'est pas de la meilleure qualité. En Belgique et en Allemagne, les boutons des fleurs au vinaigre, se mangent en grande quantité. Toute la plante est aromatique et peut être employée au tannage. Les racines ont des propriétés apéritives, purgatives et rafraîchissantes. Les médecins prescrivent la décoction des jeunes pousses contre l'hydropisie, et l'on en fait aussi un usage interne. Le genêt commun fait partie des plantes qui décorent les bosquets et les paysagers; on en possède une variété à fleurs doubles et une variété à fleurs blanches.

Le **GENÉT D'ESPAGNE**, ou *genêt à balais* (*genista juncea*, Lamk. *juncea*, Linn.) constitue d'hui le genre *spartianthus*, les botanistes le distinguent des genres voisins par sa corolle membraneuse en forme de spatule à seule lèvre. Cette espèce, si fréquemment cultivée comme arbuste d'agrément, est aussi commune dans l'Europe méridionale que le genêt commun l'est dans le Nord. Elle atteint jusqu'à dix mètres de hauteur; ses rameaux touffus, tribrèux, d'un vert luisant, effilés comme des joncs, lui impriment une apparence particulière et très originale. Les feuilles, petites et peu nombreuses, sont tantôt simples, tantôt composées de trois folioles. Les fleurs, grandes et de couleur jaune, forment de longues grappes, lâches vers l'extrémité inférieure. La gousse est allongée, à valves velues.

Dans les jardins du nord de la France, la floraison du genêt d'Espagne commence en juin et se continue jusqu'en automne. On possède aussi une variété à fleurs doubles. La

semble à la taille, et, par cette raison, l'emploi volontiers à faire des clôtures vivantes. Les rameaux sont très flexibles et peuvent servir à l'osier; les fleurs passent pour émollientes, diurétiques et apéritives. En Europe australe, et notamment en Grèce, l'écorce des rameaux sert à fabriquer des cordages et de la même manière les jeunes pousses de la plante, se coupent toute l'année, fournissent un excellent fourrage d'hiver pour les bêtes à laine. Enfin les fleurs sont très fréquentées par les abeilles. On se borne à parler de quelques espèces, et proprement dits, c'est-à-dire qui ont été parties du genre *genista* des auteurs modernes. Ce genre offre pour nous deux espèces principales : le calice à deux lobes, le tube supérieur est bifide et l'inférieur est tridenté; la corolle à étendard et à carène ordinairement plus longue que les étamines; le stigmate oblique et introrse; la gousse soit simple, soit bouffie, et renfermant plusieurs graines. La plupart des espèces sont des arbrisseaux épineux. Les fleurs sont simples ou composées de plusieurs fleurs. Les fleurs, jaunes ou blanches, sont disposées en grappe, ou en ombelle terminale. Le genre renferme 70 espèces, parmi lesquelles les suivantes méritent d'être citées de pré-

**GENÈTE DES TRINTURIERS** (*genista tinctoria*, Linn.), appelé vulgairement *genêt de teinture*, croît dans presque toute l'Europe, ainsi qu'en Sibérie. C'est un arbuste suffruticulaire, haut de deux à trois pieds, à tige dressée, ses fleurs, sessiles et lancéolées; ses fleurs, jaunes et d'un jaune vif, sont disposées en grappes feuillées. Cette plante croît assez souvent dans les parterres; ses fleurs fleuries donnent une teinte rougeâtre, d'ailleurs peu employée chez nous qu'on préfère la gaudé (*voy.*). Ses feuilles et les racines sont amères; les graines passent pour émétiques. En Russie, la décoction de la genête est considérée comme un remède hydriopique.

**GENÈTE MONOSPERME** (*genista monosperma*, Lamk.), indigène dans la Méditerranéenne, est remarquable

par ses longs rameaux flexibles et ses fleurs blanches. Sur le littoral d'Espagne, où on le connaît sous le nom de *retamas*, il forme de gros buissons dans les sables mouvants, qui se refusent à presque toute autre végétation et qu'il finit par fixer au moyen de ses longues racines. Les feuilles et les jeunes pousses de la plante servent de fourrage aux troupeaux. Les branches, flexibles comme des cordes de chanvre, fournissent une filasse qu'on emploie à faire des cordages et de la toile.

Le **GENÈTE SCORPION** (*genista scorpius*, Lamk.) et le **GENÈTE FÉROCE** (*genista ferrea*, Poir.), l'un et l'autre indigènes dans les contrées voisines de la Méditerranée, sont hérissés d'une multitude de fortes épines, et par là rendent inhabitables les lieux qu'ils infestent. Néanmoins l'aspect de ces arbustes est très pittoresque à l'époque de la floraison, et ils méritent une place dans les jardins paysagers.

Le **GENÈTE À FLEURS BLANCHES** (*genista alba*, Lamk.) est l'une des espèces les plus élégantes du genre, par l'abondance de ses fleurs. Ce genêt, très recommandable comme arbuste d'ornement, habite aussi l'Europe australe et le nord de l'Afrique.

Enfin, plusieurs autres genêts, notamment le *genista candicans*, Linn., le *genista Canariensis*, Linn., le *genista radiata*, Scop., le *genista linifolia*, Linn., le *genista Aetnensis*, Guss., etc., se cultivent soit dans les jardins, soit dans les collections d'orangerie. Ed. Sp.

**GÉNETHLIAQUE.** A Rome, en Grèce, la naissance d'un enfant était célébrée par des cérémonies particulières (*γενήλια*), par des fêtes et des présents. Des poèmes, des discours étaient même quelquefois composés en l'honneur du nouveau-né; on les appelait des discours, des poèmes génethliques. Le chef-d'œuvre des poèmes génethliques est la quatrième églogue de Virgile adressée à Polion : *Sicelides Musæ*, etc. Dans les *Sylves* de Stace (II, 7), il y a aussi un poème fort remarquable, où il célèbre le jour de naissance et les talents du chatre de la Pharsale, intitulé : *Genethliacum Lucani*. Dans ces poèmes, dans ces discours, on tirait souvent l'horoscope de l'enfant d'après l'inspection des astres au moment de sa naissance (*sidus natali-*

*ium*, Cic., *Div.* II, 48). Ceux qui prédisaient ainsi l'avenir étaient appelés des astrologues, des Chaldéens et aussi des *généthliques*. Il y a dans Anlu-Gelle un beau discours de Favorinus (*voy.*) contre les généthliques et l'astrologie judiciaire (*Noct. Attic.* XIV, 1). F. D.

GENÈVE, le 22<sup>me</sup> et l'un des plus petits cantons suisses. Son territoire ne présente qu'une superficie de douze lieues carrées, mais il a pour chef-lieu la ville du même nom, qui est la plus grande et la plus peuplée de toute la confédération Helvétique. Le canton de Genève est situé dans la partie la plus occidentale de la Suisse, entre la France, la Savoie et le canton de Vaud. Sa population est, suivant le dernier recensement, d'environ 58,866 âmes, dont près de 38,000 professent la religion réformée.

La ville de GENÈVE renferme, à elle seule, plus de la moitié de cette population : elle compte environ 28,000 habitants. Placée à l'extrémité du lac (*voy.* l'article suivant), elle est traversée par le Rhône, dont les flots bleus et limpides vont se réunir un peu plus loin aux eaux blanchâtres de l'Arve, torrent impétueux alimenté par les neiges et les glaces des montagnes. Ville ancienne, mal bâtie, avec des rues étroites et tortueuses qui montent et descendent le long d'une colline assez rapide, Genève n'offre pas de monuments bien remarquables. Le temple de Saint-Pierre, édifice de transition dans lequel le style gothique s'allie à l'art grec et dont le péristyle est une imitation de celui du Panthéon de Rome, est la seule église digne d'être citée. Des quais construits récemment sur les bords du Rhône; un pont qui traverse ce fleuve dans sa plus grande largeur, et qui, suspendu ou plutôt appuyé sur des chaînes de fer scellées dans des piles de maçonnerie, présente un mode de construction assez curieux; l'île de J.-J. Rousseau, dans laquelle on voit, sur un superbe bloc de granit poli, la statue en bronze de ce grand écrivain, exécutée par le sculpteur Fadier, forment aujourd'hui la plus belle partie de la ville; on y jouit de la vue du lac et du Mont-Blanc.

Le gouvernement de Genève repose sur une constitution représentative qui

est une démocratie tempérée. Le pouvoir exécutif réside dans le conseil représentatif, élu directement par les citoyens à la majorité des suffrages. Le droit électoral appartient à tout citoyen âgé de 25 ans qui paie 3 francs de taxes d'impôts. Pour être élu membre du conseil, il faut être âgé de 30 ans et avoir été marié pendant au moins 27 si l'on est marié, ou avoir exercé une fonction publique pendant au moins 4 ans. Le conseil représentatif est composé de 120 membres, élus pour 4 ans, et à quatre *syndics* choisis par le conseil représentatif, qui sont également les membres du conseil d'Etat.

Les autorités judiciaires sont les magistrats élus par le conseil représentatif. Les magistrats inférieurs sont nommés par le conseil représentatif pour un certain nombre d'années par le conseil représentatif. Les audiences judiciaires sont publiques; on y applique le droit français, modifié par des lois particulières selon les besoins du pays. Les avocats peuvent exercer leur profession réservée ailleurs, par privilège, et aux procureurs.

Comparée à la petitesse de la machine gouvernementale, la constitution est compliquée; mais les rouages nombreux qu'ils soient, en sont combinés qu'elle fonctionne avec facilité sans que jamais elle vienne l'entraver. Cette constitution offre d'ailleurs un avantage très précieux à une république : celui d'interdire le grand nombre d'emplois d'employer ainsi à son profit le grand nombre de citoyens qui, dirigée contre le gouvernement, ne même seulement laissée en liberté, deviendrait très dangereuse. Elle n'étant que peu rétribués, ne sont brigüés par l'avidité, et, s'ils sont attirés à l'ambition, ils forcent celle-ci à se tourner vers tout autre objet que celui de contribuer au véritable bien.

C'est ainsi qu'avec des moyens très limités Genève est arrivée à fonder de grandes et belles institutions. Elle possède l'une des premières villes du monde où l'on ait établi des salles de lecture. Elle possède un hôpital dont la fondation remonte aux premiers temps de la réformation : il fut en partie fondé par Calvin, et il est soutenu par les contributions de la munificence de

(\*) Voy. aussi l'article CAISSE D'

mi un collège fondé également par un réformateur et dans lequel l'enseignement classique est complété de l'enseignement des langues modernes, de l'histoire, de la géométrie, du calcul, etc. Un musée d'histoire naturelle, un musée de peinture, un conservatoire pour l'étude de la musique y ont été fondés par divers particuliers. L'académie de Genève a été célèbre pour les sciences physiques et exactes; plusieurs de ses membres ont une renommée européenne. L'esprit d'association, dirigé par des sociétés philanthropiques et éclairées, y a obtenu les plus heureux résultats en divers établissements où les étrangers et les compagnes peuvent apprendre l'agriculture, et où les artisans reçoivent toutes les instructions nécessaires pour en faire de bons

citoyens. Une institution qui mérite d'être citée à la tête de toutes les autres est celle qui a été créée pour faire la gloire de Genève: c'est la prison pénitentiaire (v.), fondée en 1825 et la première qu'on a vue sur le continent. Cette prison est construite d'après le système américain qui consiste dans l'établissement d'une galerie centrale d'où le surveillant peut surveiller à la fois tous les détenus et tous les préaux, est dirigée par des surveillants basés sur le système américain, et modifiés d'après l'expérience de plusieurs années. Les prisonniers y sont répartis en divisions, suivant le degré de la punition qu'ils ont eue pour leur conduite. En arrivant dans la prison, ils sont détenus dans une cellule solitaire pendant un temps plus ou moins long avant d'être admis dans les ateliers. Une fois classés, ils sont occupés à un travail régulier pendant lequel ils peuvent observer le plus grand silence; dans les réfectoires; les détenus au service ne peuvent parler qu'à voix basse. La discipline la plus stricte est continuellement exercée sur eux à toutes les heures du jour; le soir, ils rentrent dans leur cellule pour y passer la nuit. Si un détenu refuse de travailler ou de se conformer à la discipline, on le punit en l'isolant pour deux ou trois jours dans sa cellule, ou, si ce moyen ne suffit pas, dans une cellule pénitentielle. La prison possède une bibliothèque, et un comité de surveillance morale désigne à chaque détenu les livres qui peuvent lui convenir. Une part du produit des travaux est mise en réserve pour être délivrée aux prisonniers lorsqu'ils sortent de prison, à l'expiration de leur peine, ou quand, par leur bonne conduite, ils ont mérité qu'on en rapproche le terme. Enfin, à ce moment si difficile pour eux, ils trouvent dans un comité de patronage un guide et un appui pour les aider à se réconcilier avec la société.

top. d. G. d. M. Tome XII.

Le Genevois est fier de tant d'avantages qu'il doit à la liberté dont sa patrie jouit depuis bien des siècles. On lui reproche souvent, et avec quelque raison, de montrer un patriotisme trop exclusif. Son esprit moqueur et parfois même sardonique est prompt à blâmer tous les abus, tous les travers que la comparaison lui fait découvrir ailleurs que chez lui; mais il est juste d'ajouter qu'il ne ménage pas non plus sa propre ville natale, et, sous ce rapport, il ressemble assez au vieux grognard de la Grande-Armée, qui, malgré son culte pour l'empereur, critiquait volontiers tous ses ordres et tous ses actes. Le caractère genevois a été admirablement peint par J.-J. Rousseau, et ce qu'il en dit dans sa *Nouvelle Héloïse* est encore, à peu de chose près, aussi vrai que de son temps. On retrouve toujours chez le Genevois le même extérieur froid, qui cache souvent des passions vives, des sentiments profonds; la même aptitude au commerce et à l'industrie, qui lui a valu la réputation d'être avide et parcimonieux, quoiqu'en général il ne fasse pas un mauvais usage de sa fortune et n'ait jamais encouru le reproche de vénalité; les mêmes mœurs austères et graves qui frappent désagréablement l'étranger tant qu'il n'a pas pénétré dans le sanctuaire du foyer domestique; le même esprit raisonneur qui fait que les Genevois discutent plutôt qu'ils ne causent; enfin la même instruction généralement répandue dans toutes les classes, depuis le premier magistrat jusqu'au dernier ouvrier, dans la chambre duquel il est bien rare de ne pas voir une

petite bibliothèque choisie avec bon sens et avec goût.

Le canton de Genève est, comme on l'a vu, en grande majorité protestant; mais la tolérance la plus entière y règne; tous les cultes sont protégés également par le gouvernement, qui se tient tout-à-fait en dehors de l'action du clergé. Aussi l'on y voit des églises catholiques; des temples réformés de presque toutes les sectes diverses, une chapelle grecque, une synagogue.

L'aisance générale qui règne dans tout le pays, les richesses particulières qui s'y accumulent sans cesse, l'esprit de charité qui anime tous les citoyens, offrent d'abondants secours aux indigents de toutes les communions, sans que la bienfaisance légale ait besoin d'y établir ses dangereuses institutions. La mendicité est interdite, et jamais l'aspect de haillons sales et repoussants ne vient affliger la vue.

La source de ce bien-être repose dans l'esprit industriel de la population et dans la liberté complète du commerce, qui lui permet de développer tout son essor. Cernée par les douanes sardes et françaises, l'industrie genevoise a été forcée d'aller chercher au loin des marchés pour ses produits, et comme toute espèce de marchandises entre librement dans le canton, des relations se sont établies entre Genève et l'Angleterre, l'Amérique, la Turquie, les Indes et la Chine. L'horlogerie, qui est sa principale fabrique, se répand en dépit des douanes étrangères dans toutes les contrées du monde; elle est renommée principalement pour les pièces les plus précieuses et les plus chères.

La situation de Genève, sur les bords du lac, au milieu d'une superbe vallée fertile et riante, dans le voisinage des Hautes-Alpes, dont les cimes neigeuses se dessinent à l'horizon et offrent aux regards l'aspect le plus majestueux, y attire sans cesse un grand concours d'étrangers. C'est un des sites les plus admirables qu'on puisse voir, et dans lequel les charmes les plus gracieux, les plus doux, se trouvent unis aux beautés les plus sévères. La vue du lac depuis Genève ne peut être comparée, dit-on,

qu'à celle du Bosphore à Constantinople ou à celle du golfe de Naples.

Ces avantages naturels se réunissent puissamment à augmenter l'affection des habitants pour une si belle patrie; ce genre de spectacle ne laisse jamais le contemplateur chaque jour avahi, parce qu'il revêt sans cesse de nouvelles formes; et, quand on l'a perdue pendant quelque temps, c'est à peine qu'on le retrouve. Aussi l'aspect de cette contrée attira de bonne heure l'attention des hommes, et l'histoire de Genève remonte à la plus haute antiquité.

On suppose que Genève fut fondée par les Celtes, quelques siècles avant Jules César, qui en parle dans ses Commentaires (*de B. G.*) comme d'une ville fortifiée et importante. Après le démembrement de la Gaule, elle passa de la domination romaine sous celle des Bourguignons; mais elle échut en partage aux rois francs après un certain nombre d'années; elle fut gouvernée par des comtes de Genevois (1) eut donc des comtes, mais elle eut aussi des évêques, et les conflits continuèrent entre ces deux pouvoirs jusqu'à ce que la bourgeoisie de Genève se fut élevée à une assez grande importance, et eût obtenu par la force une forme de gouvernement représentative fondée sur la pondération des pouvoirs rivaux. L'équilibre ne fut maintenu longtemps, et, après de dissensions, les ducs de Savoie parvinrent à établir leur domination sur la ville elle-même, tout en respectant ses droits et ses franchises; ils se contentèrent dans le premier temps de s'y réserver certains privilèges, et de faire leur résidence habituelle; mais tôt les rivalités se réveillèrent. Les ducs de Savoie ne pouvaient faire de ce pouvoir restreint des prétentions envahissantes sans rencontrer la plus forte opposition parmi la bourgeoisie. L'esprit de liberté se manifesta même chez celle-ci avec tant de force, malgré l'alliance qui se forma plus tard entre le duc et l'évêque, qu'il fut impossible à ce dernier de s'emparer de la direction de



elles et à chasser pour toujours Savoie de la ville de Genève. Et d'atteindre ce résultat, il fallait l'oppression devint cruelle, le supportable. Dès les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, un parti s'était formé pour amener l'alliance de Genève avec les Suisses. Le duc de Savoie conçut un semblable projet si contraire à ses intérêts : il mit donc l'évêque de Genève, et celui-ci, abusant du pouvoir que le clergé usurpait si facilement, poursuivit avec l'acharnement le plus obstiné tous les partisans de la liberté suisse. Plusieurs furent mis à mort, puis livrés au bourreau ; le duc, entre eux, nommé Levrier, fut tué avec joie, heureux de sacrifier sa vie pour la liberté de son pays. En effet, la liberté était comblée, et le peuple, retrouvant son énergie, expulsa plusieurs tyrans. Les premières lueurs de la liberté ne tardèrent pas à venir : ces idées de liberté et d'indépendance qui commençaient à germer dans les esprits. Les prédications de Farel, de Viret, préparèrent le peuple à accomplir par le puissant Calvin, aidé des talents supérieurs de Th. de Bèze ; et Genève se vit ainsi débarrassée de la domination des évêques et de la tyrannie des ducs (voy. CALVIN, etc.). De cette époque date l'indépendance de la république, qui dura sans aucune interruption pendant deux siècles et demi. Ce fut sans de violents efforts, sans sanglantes luttes ; car le fanatisme religieux, s'unissant à l'esprit de dévotion, suscita aux Genevois de terribles ennemis. De 1526 à 1602, ils eurent à soutenir continuellement les attaques des ducs de Savoie ; et le patriotisme des citoyens augmenta au nombre, et la liberté.

La dernière tentative des Savoies pour reprendre la plus importante peut-être, fut la fin de 1602. Charles-Emmanuel, après avoir vu ses troupes battues et reprises par Henri IV, se résolut à tenter cet échec en s'emparant de Genève. Il prit toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès de cette

entreprise, qui fut conduite avec le plus grand secret.

Dans l'une des nuits les plus noires et les plus longues du mois de décembre, le duc s'avança avec une armée nombreuse jusque sous les murs de la ville. Des échelles furent dressées ; les soldats montèrent en silence et se répandirent dans les rues de Genève. Déjà ils se croyaient sûrs du succès, et Charles-Emmanuel en expédiait la nouvelle à ses alliés, lorsqu'une sentinelle donna l'alarme. Les citoyens, réveillés au bruit du tocsin, se levèrent et accoururent en armes : un combat acharné s'engagea sur plusieurs points ; bientôt les Savoyards furent repoussés, massacrés, précipités du haut des murailles. L'amour de la patrie et de l'indépendance fit faire aux Genevois des prodiges de valeur dans cette nuit mémorable, et les sauva encore une fois de la servitude dont les menaçait le despotisme ducal. Le souvenir de cette dernière tentative, connue sous le nom de *l'escalade*, est encore célébré le 12 décembre dans la plupart des familles genevoises, en quelque pays qu'elles se trouvent fixées, tant sont vivaces et durables les véritables fêtes populaires.

Depuis lors, Genève n'eut plus rien à redouter des ducs de Savoie, qui parurent abandonner leurs projets de conquête. Sûre de son existence politique, elle put développer librement toutes ses ressources, et sa prospérité alla toujours croissant. Calvin avait réformé ses mœurs et ses lois ; il avait contribué à y établir une académie qui produisit bientôt des hommes distingués dans les sciences et les lettres. Malheureusement la rigidité de ses principes et son intolérance lui firent beaucoup d'ennemis et donnèrent naissance à un parti de plus dans la petite république où les luttes qui venaient à peine de se terminer avaient laissé tant de germes de discorde et de haine. Les persécutions dirigées, dans divers pays, contre les réformés amenèrent à Genève une foule d'étrangers auxquels cette ville offrait un refuge : il en résulta une augmentation de population, et en même temps, grâce à l'imperfection des lois à cette époque, la formation de plusieurs catégories de citoyens jouissant d'une part



de 1 à 2 pieds, puis s'abaisser encore la même rapidité pour s'élever de nouveau, et continuer ainsi ces alternatives pendant quelques heures. La cause de ces brusques variations est inconnue; quelques savants l'ont attribuée à des courants sous-marins qui agitent le lit du lac; d'autres pensent qu'elles proviennent de changements de température et locaux dans la pesanteur de

l'eau à une grande profondeur connue. La profondeur de Genève est de 950 pieds.

Les jardins sont renommés pour la variété de la végétation, la beauté et la pureté des points de vue. La nature y déploie toute sa magnificence; les naturalistes y trouvent à faire d'abondantes récoltes en plantes, en minéraux, en oiseaux, en insectes. De tous côtés s'élèvent des maisons de campagne charmantes arrosées d'une riche verdure; et, sur le versant de la Savoie, le fond du tableau est orné par l'amphithéâtre superbe des Alpes. Au milieu desquelles s'élève l'énorme et brillante croupe du Mont-Blanc. Le matin, les premières teintes de l'aube, ou, le soir, les derniers rayons du soleil couchant viennent animer le ciel de leurs vives couleurs, c'est l'un des plus beaux spectacles que puisse offrir la nature si majestueuse et si féconde en merveilles. Dans tous les alentours, les villages, particulièrement du côté de la Suisse, le sont si peuplés qu'on dirait une seule ville dispersée autour de ce vaste lac. Des bateaux à vapeur, remarquables par leur grandeur, leur luxe et leur rapidité, sillonnent sa surface et sont chargés avec de nombreuses barques de marchandises, dont les voiles se dessinent à l'horizon. Les villes situées sur ses côtes sont Lausanne (voy.), Morges, Vevey (voy. canton de VAUD), Évian (voy. en Savoie).

J. CH. GENEVIÈVE (SAINTE), *Genovefa*, bourgeoise de Nanterre, vers l'an 670 de l'ère chrétienne. Son père se nommait Germain et sa mère Géronne. Riches, leur vœu le plus cher était de consacrer Geneviève, leur fille unique, au service de Dieu. Son éducation fut conformément à ce vœu et elle partagea bien-

tôt elle-même. Elle n'avait encore que sept ans, lorsque saint Loup de Troyes et saint Germain d'Auxerre, se rendant en Bretagne, passèrent par Nanterre. Le caractère céleste de la beauté de Geneviève et surtout son recueillement leur firent remarquer dans la foule qui se pressait sur leurs pas. Saint Germain l'interrogea devant tout le peuple rassemblé dans l'église : la sagesse de ses réponses le remplit d'étonnement et d'admiration, et il l'exhorta avec ardeur à persévérer dans sa vocation religieuse. En effet, à l'âge de quinze ans elle reçut le voile des vierges des mains de Velicus, évêque de Chartres; mais au lieu de vouer à la retraite du cloître une vie inutile à ses semblables, elle demeura parmi eux pour les édifier par ses exemples et pour les protéger par ses bienfaits. Après la mort de ses parents, elle se rendit à Paris, auprès de sa marraine. Sa vertu ne la mit pas au-dessus des attaques de la calomnie : au contraire, elle ne fit que les exciter. Son zèle fut attribué à l'orgueil, son austérité fut traitée d'hypocrisie; mais sa résignation et sa pudeur contrainquirent enfin l'envie au silence. L'influence de ses vertus et leur renommée s'accrurent encore dans une circonstance qui sembla mettre Paris à deux doigts de sa ruine. Nous emprunterons à la plume d'un écrivain célèbre, M. Népomucène Lemercier, le récit de cet événement. « Mille bruits redoutables annoncèrent cent et précédèrent les ravages du roi des Huns (Attila); son approche épouvanta les habitants de Paris, et tandis qu'ils s'empressent de quitter leurs murs, Geneviève se hâta d'y entrer. Là, dans le sanctuaire d'un temple, elle exhorte, elle conjure, elle communique sa noble sécurité à une multitude rassurée; elle promet d'aller seule, s'il le faut, à la tête des filles religieuses, affronter la présence du héros barbare que fuyent tous les hommes. Mais sa voix prophétise que la ville sera protégée par le Dieu des armées, et sa prédiction heureusement accomplie, lui mérite à jamais le nom de patronne de Paris. »

La tradition attribue le salut de Paris à un épais nuage qui descendit à la prière de Geneviève et déroba l'aspect de la

ville aux Barbares. Plus tard, pendant un long siège dont on ignore au juste l'époque et les autres circonstances, Geneviève remonta la Seine jusqu'à Troyes, d'où elle ramena à ses frais onze bateaux chargés de vivres, qui répandirent l'abondance dans Paris prêt à succomber aux horreurs de la faim. Ce fait suffirait seul pour prouver que les biens de Geneviève étaient considérables, et pour réfuter l'opinion traditionnelle qui s'obstine à la représenter comme une simple bergère. Le bruit de ses vertus et de ses bienfaits pénétra jusqu'en Orient. Les hommages du roi Clovis, de sa cour et du peuple de Paris, entourèrent sa vieillesse longtemps bénie et révérée. On raconte que Geneviève s'assit à la table du roi des Francs. Elle mourut en 512, âgée de 88 ans, quelques mois seulement avant Clovis. Elle fut enterrée, ainsi que sainte Alde, sa compagne, dans la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul, qui reçut aussi les dépouilles de Clovis et celles de sa veuve, la reine Clotilde. Ce ne fut qu'au commencement du IX<sup>e</sup> siècle, et trois cents ans après sa fondation, que cette église prit le nom de Sainte-Geneviève, auquel demeura uni, pendant plus de cent ans, celui de ses premiers patrons. Devenue le chef-lieu d'un ordre monastique célèbre (voy. GÉNOVÉFAINS), elle a subsisté jusqu'en 1807. Il ne reste plus aujourd'hui des anciennes constructions qu'une tour carrée et fort élevée qui se trouve engagée dans les bâtiments de l'abbaye, maintenant collège d'Henri IV. La rue de Clovis est aujourd'hui sur l'emplacement de l'ancienne église.

Un auteur dont le véritable nom est resté inconnu publia, vers 530, une histoire de la vie de sainte Geneviève. Parmi les critiques, les uns attribuent cette histoire à Salvius, d'autres à un prêtre Genesisius, d'autres enfin à Félix, diacre et doyen de Sainte-Geneviève au XI<sup>e</sup> siècle. Elle ne fut imprimée qu'en 1521. On en compte cinq éditions, parmi lesquelles les deux meilleures sont celle des Bollandistes (1643) et celle du P. Charpentier, génovéfain (Paris, 1687). Cette dernière a été revue sur neuf manuscrits. Il en a paru aussi deux traductions, l'une en 1663, et l'autre vingt ans

plus tard. On prétend que ce même que la première, mais enrichie d'observations; selon est du père Dumolinet, et s tres, du père Lallemand.

CHASSE DE SAINTE GEN  
 sait quel pouvoir miraculeux croyances de nos ancêtres attirer reliques de sainte Geneviève cre qui les renfermait ne fut de bois. Sous le règne de Dagobert I<sup>er</sup> (voy.), ministre de ce roi, un évêque célèbre, orna cette tour de rinceaux d'or et d'argent, et y fit placer, en forme de petit tabernacle, une statue de sainte Geneviève. Deux cents ans plus tard, les Normands nécessitèrent la destruction de ce monument, et soustraire les restes de la statue. Déposés dans une chapelle inaccessible à leurs recherches, les reliques y restèrent longtemps dans un coffret recouvert de plomb, et quelques lames d'argent. En 1622, un simple particulier nommé Lamoignon donna une somme considérable pour la confection d'une chasse. Son fils, Robert de Courtenay, y fit ajouter dix marcs d'argent, et par conséquent plusieurs autres. L'orfèvre Bonnard entreprit l'ouvrage, dans lequel il entra de l'or et demi d'or et 183 marcs d'argent. La translation du corps de sainte Geneviève fut faite le 28 octobre 1242. Cette chasse, la plus riche que belle, était en bois de chêne et d'un style gothique. Soutenue par quatre statues de vierges plus ou moins de nature, elle était couverte d'émail et surmontée d'une couronne de diamants, présents de Louis le Gros, roi de France, à sainte Geneviève, si l'on en croit l'histoire de sainte Anne d'Autriche, d'après M. de Saint-Victor. Le corps de sainte Geneviève avait déjà été porté en procession avant l'an 1200, près l'histoire du *Miracle de sainte Geneviève* miracle qui passe pour avoir été fait cette même année. Il résulte de l'histoire que sainte Geneviève fut faite en 1725, et qui est sous sa statue depuis l'an 1206 jusqu'à ce jour. Cette époque cette cérémonie avait lieu. C'était une espèce de

mal la piété de nos pères avait  
 ar combattre tous les grands  
 ordre physique et de l'ordre  
 ci ce qu'en a écrit un auteur  
 de. « Moulit honorablement la  
 arter le roi Charles quint,  
 roi Charles six, qui à présent  
 art, quand il la faisoit por-  
 le Notre-Dame, ceux des au-  
 ges, tant réguliers que sécu-  
 iers nuds pieds, et par ce il en  
 jours aucuns bons effets. »  
 fait en 1725 offre le curieux  
 s circonstances diverses qui,  
 ce de 500 ans, donnèrent lieu  
 ette imposante solennité, au-  
 ipale que religieuse, et qui ne  
 mit jamais que sous la sanction  
 ment de Paris. Il résulte de ce  
 : , dans ce long période de cinq  
 chasse fut dix-neuf fois pro-  
 ar obtenir du beau temps, et  
 alement pour avoir de la pluie.  
 portion établit dans le passé,  
 nière assez fâcheuse, mais très  
 à l'expérience du présent, les  
 atmosphériques de la bonne  
 ris. Nous trouvons encore, de  
 513, huit processions pour les  
 nos armes contre celles des An-  
 in, de 1534 à 1589, les pro-  
 réforme et les guerres de reli-  
 t, au moins douze fois, recou-  
 ne préservatif. Sur le détail des  
 qui précédaient et des céré-  
 i accompagnaient la procession  
 me de sainte Geneviève, on  
 alter Félibien, Sauval, et les  
 riens modernes de la ville de  
 : nous avons cités plus haut.  
 olution, on n'aura pas de peine  
 : , hérita des richesses qui or-  
 zèle reliquaire; mais, ce qui  
 lus regrettable, les respectables  
 l recouvrait furent, à la fin de  
 rés à la profanation et à l'in-  
 bûcher allumé sur la place de  
 prétend cependant qu'un heu-  
 sauva la plus grande partie de  
 x débris; ils sont encore au-  
 offerts à la vénération publi-  
 l'antique tombeau en pierre  
 Geneviève, relevé dans l'église  
 tienne-du-Mont, où l'on a trans-

porté le culte de la patronne de Paris.  
 Voy. PANTHÉON.

P. A. V.

**GENEVIÈVE DE BRABANT.** Quo-  
 que la canonisation de cette héroïne chré-  
 tienne ne soit pas un fait parfaitement  
 établi, elle figure au nombre des saints  
 admis dans le calendrier de la Belgique,  
 et sa fête y est marquée au 2 avril. Fille  
 d'un duc de Brabant, Geneviève naquit  
 vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle et fut ma-  
 riée, en l'an 700, à Siffroi (*Sigefridus*),  
 palatin d'Offtendineck, dont le château,  
 appelé Hohensimmeren, était situé au  
 pays de Trèves, dans le canton de Mein-  
 feld. L'archevêque de Trèves, Heidolf ou  
 Hydulph, bénit ce mariage. Les aventu-  
 res réelles ou supposées qui en furent la  
 suite sont trop connues, la mémoire en  
 est trop populaire, pour que nous croyions  
 devoir les retracer ici en détail. Qui ne  
 sait le départ de Siffroi, compagnon de  
 Charles-Martel, dans la brillante cam-  
 pagne qui préserva la France du joug  
 d'Abdérame, le coupable amour de Go-  
 lo, confident de Siffroi, pour Geneviève,  
 la vertueuse résistance de celle-ci, l'or-  
 dre cruel surpris à la confiance du pala-  
 tin par la méchanceté de Golo, le salut  
 de Geneviève et de son enfant dû à la  
 piété de ceux même qui avaient été char-  
 gés de les faire périr; l'existence miracu-  
 leuse de la mère et du fils dans une fo-  
 rêt, où, pendant six ans et trois mois,  
 ils ne vécurent que de racines et du lait  
 d'une biche qui s'était attachée à leur  
 sort; leur délivrance à la suite d'une par-  
 tie de chasse, où cette même biche avait été  
 blessée par Siffroi; enfin, la réunion de  
 cette noble famille et le châtement de  
 l'infâme Golo, mis en pièces par quatre  
 bœufs sauvages? Ce fut le 6 janvier que  
 Siffroi retrouva Geneviève. Elle exigea,  
 avant de suivre son mari, que l'endroit  
 où il l'avait rencontrée fût consacré par  
 l'érection d'une chapelle (*Frauenkir-  
 chen*), dont Hydulph fit la dédicace.  
 Les ruines de cette chapelle existent  
 encore aujourd'hui près d'Andernach,  
 et elles sont visitées par un grand nom-  
 bre de pèlerins. Sur l'autel dégradé par  
 le temps on découvre encore les tra-  
 ces de sculptures grossières où l'histoire  
 de Geneviève est représentée. Celle-ci,  
 selon la tradition, ne survécut que de six

mois à sa délivrance. Les débris de sa tombe et de celle de Siffroi se voient dans cette même chapelle.

Il n'est pas aisé de distinguer dans cette histoire ce qui appartient à la réalité et ce qui est du domaine de la fiction. Sans s'exposer à être taxé de scepticisme, on peut fort bien ne pas adopter comme articles de foi, tous les récits miraculeux de la légende; mais en rangeant parmi les faits plus que douteux les détails de l'existence de Geneviève dans la forêt, on ne saurait se refuser à reconnaître le pathétique vraiment saisissant qui ressort de l'ensemble de cette chronique. Tous les éléments d'intérêt dramatique s'y trouvent réunis au plus haut degré : aussi n'en est-il aucune qui soit plus populaire, et que la littérature et les arts aient exploitée avec autant de fécondité.

Plusieurs annalistes et légendaires belges et allemands, parmi lesquels nous citerons Freher, Molanus et les Bollandistes, ont écrit en latin sur Geneviève de Brabant. Le père Cerisiers, jésuite, en a donné, en français, une histoire qui, depuis 1647, a plusieurs fois été réimprimée; en dernier lieu, avec des corrections par l'abbé Richard. Cette composition, dont le style est tout-à-fait dénué d'ornements, plait cependant par le ton de naïveté et la couleur religieuse qui y règnent. M. Duputel, en 1805, et M. Louis Dubois, en 1810, ont donné une formeromanesque au récit des mêmes aventures. Elles ont fourni le sujet de tragédies ou de drames héroïques à Corneille Blassebois (1666), Cerisiers (1669), d'Aure (1670), Cécile (1797), et Béraud, de La Rochelle (1796). Un vaudeville, par M. Lévrier de Champion (1793), et deux mélodrames (1804 et 1838) complètent, d'après nos recherches, la liste des pièces de théâtre qui ont paru sous le titre de *Geneviève de Brabant*. Mais le poëte allemand M. Tieck (v.) a laissé bien loin en arrière tous ceux qui en France se sont exercés sur ce même sujet\*. Il est à regretter que ce sujet n'ait pas été traité pour la scène lyrique : il n'en est point qui offre de plus heureuses situations musicales. Deux vieux cantiques, où les règles de la versifi-

cation et de la langue sont chaque ligne, ont cependant pour la célébrité de l'épou que tous les ouvrages série énumérés. Il n'est pas un vill ce où les enfants n'aient ét sons monotones de : *Appr honorable assistance*, ou l'air trivial de : *Adorons du sant la divine providence*. touchante romance de Berqu d'une manière plus digne d fortunes de l'héroïne de chen.

**GENEVOIS** (COMTÉ, ou *Gebennensis ducatus*). On l'article GENÈVE (p. 274), l' domination sarde dans le Ge des huit provinces de la Sav apanage avec titre de duché de nouveau incorporée à l 1659. D'après M. Paul province, située au nord del prement dite et ayant pou *Annecy*, ville qui donne ac lac assez considérable, a 24 géographiques ou 134,468 superficie; sa population é de 85,000 habitants.

**GENÈVE** (MONT), ap Romains *mont Janus*, sur la France et du Piémont. La ro çon (département des Ha à Turin passe sur le col de gne, haut de près de 2,000 route, qui avait déjà été p les anciens, et qui est une d modes des Alpes (voy.), a plus praticable, en 1802, paines de l'arrondissement de par les troupes; et un obélis coquillère a été élevé en 180 teau, auprès du village de G des inscriptions en latin, fra et espagnol. Deux rivières, la Durance, prennent naissance Genève; mais tandis que la dirige vers l'Italie et porte : mer Adriatique, la Duranc midi de la France et se jette diterranée. Cette rivière ent coup de détritrus des terrain de la montagne et en fertilise chant. Au mont Genève, le.

(\*) Voir l'éloge que M<sup>me</sup> de Staël fait de ce drame, dans son ouvrage intitulé *De l'Allemagne*.

consent de calcaire; en quelques endroits, la montagne présente des rocs escarpés; au bas du col le terrain est tourbeux. Un ancien hospice existe dans le village, situé sur le plateau de la montagne. Les hauteurs de la hauteur du col et du plateau varient entre 1,924 et 1,937 mètres au-dessus du niveau de la mer. Comme le terrain est très élevé des deux côtés de la montagne, la hauteur du col est remarquable: aussi peut-on franchir le col en voiture; les rampes sont couvertes de bois de pins et des prairies. On a proposé récemment d'établir sur la montagne la grande voie de communication entre la France et le Piémont: en effet, la plus commode et la plus sûre.

D-G.

**GENÉVRIER.** Ce genre, de la famille des conifères (*voy.*), se compose de plus de trente espèces, toutes arbres ou arbustes, indigènes dans l'hémisphère boréal, et en général très importantes comme végétaux usuels.

Comme les autres conifères, les genévriers abondent en principes résineux; les feuilles sont verticillées ou opposées, petites, coriaces, persistantes, et souvent imbriquées. Les fleurs, simples ou doubles, sont ou monoïques, ou dioïques, et disposées en petits chatons terminaux. Le fruit (auquel on distingue deux espèces les genévriers des cyprès, ainsi que le *thuya*) a l'apparence d'une baie, se compose des écailles du chaton femelle, entrecroisées et devenues charnues. Les graines, en petit nombre dans chaque fruit, sont à peu près trigones, sont munies d'un tégument très dur.

Les espèces indigènes nous désignent en premier lieu le GENÉVRIER COMMUN (*juniperus communis*, Linn.), qui habite toute l'Europe ainsi que la Sibirie, mais abonde surtout dans les montagnes. Il prospère en tout terrain et dans toutes les localités, soit arides, soit humides, soit même marécageuses, et des bords de la mer jusqu'aux limites de la végétation des régions alpines. Dans les conditions les plus favorables à la végétation, il parvient quelquefois à former un petit arbre d'une vingtaine de pieds de haut; mais le plus souvent il ne constitue qu'un buisson peu

élevé, ou même un arbuste nain et diffus. Ses feuilles, verticillées trois à trois, sont linéaires et acérées; ses fruits (nommés vulgairement *baies de genévrier*), de volume d'un gros pois, sont d'un bleu violet et d'une saveur aromatique douceâtre; ils n'acquièrent leur maturité qu'au bout de dix-huit mois, à partir de l'époque de la floraison. Ces fruits servent en Hollande à la confection de l'eau-de-vie de genévrier; les montagnards du midi de la France savent en extraire une sorte de boisson vineuse, dite *genevrette*. On les emploie aussi en médecine et surtout dans l'art vétérinaire; ils possèdent des propriétés toniques, stimulantes, diurétiques et antiscorbutiques. Les Lapons en prennent l'infusion en guise de thé. La plupart des oiseaux frugivores, notamment les merles et les grives, recherchent avec avidité les baies de genévrier, et cette nourriture donne à la chair du gibier une saveur exquise. Le bois du genévrier commun, presque incorruptible, très dur et non sujet à l'attaque des insectes, sert à des ouvrages de tour et de marqueterie; il est rougeâtre, veiné, d'un grain fin et susceptible d'un beau poli. Le genévrier mérite une place dans les jardins paysagers: il produit un effet pittoresque par son port pyramidal et touffu, ainsi que par son feuillage persistant; du reste, comme il se prête très bien à la taille, il convient à merveille pour des haies de clôture.

Le GENÉVRIER OXYCÈDRE (*juniperus oxycedrus*, Linn.), connu dans la France méridionale sous le nom de *cade*, est fort commun dans toute la région méditerranéenne; il ne diffère du genévrier commun que par des fruits deux à trois fois plus gros et de couleur rouge. On extrait de son bois une huile empyreumatique ayant une odeur de goudron très forte et une saveur presque caustique: cette substance, qu'on appelle *huile de cade*, s'emploie dans l'art vétérinaire à la guérison des maladies de la peau; les paysans provençaux en font aussi usage en frictions, à titre de vermifuge.

La SABINE (*juniperus sabina*, Linn.), autre espèce de genévrier, croît spontanément dans toute l'Europe australe et se cultive très habituellement dans les

jardins des contrées plus rapprochées du Nord. Cette espèce constitue un arbrisseau de huit à douze pieds de haut, à bois rougeâtre et très compacte. Ses feuilles sont très petites, opposées, ovales, légèrement pointues, convexes au dos, très rapprochées, et imbriquées de manière à recouvrir complètement les ramules. Le fruit, de forme presque globuleuse et du volume d'un grain de poivre, est pendant et d'un bleu noirâtre. Les feuilles, ainsi que les jeunes pousses de la sabine, ont une odeur résineuse extrêmement pénétrante, et une saveur amère jointe à une âcreté très notable, due à une huile essentielle qu'on peut extraire en quantité assez considérable par la distillation. Cette huile, ainsi que l'infusion aqueuse de la plante, jouissent de propriétés puissamment actives, tant emménagogues que vermifuges et diaphorétiques (voy. ces mots); mais leur administration à l'intérieur exige de grandes précautions. Appliqués à l'extérieur, le jus, la poudre et l'infusion des fleurs de sabine sont de bons remèdes contre les ulcères et autres maladies de la peau.

Le GÉNÉVRIER D'ORIENT (*juniperus phœnicea*, Linn., et *juniperus lycia*, Linn.) habite les contrées voisines de la Méditerranée et trouve souvent place dans les jardins paysagers. Il forme un petit arbre de dix à vingt pieds de haut. Ses feuilles, verticillées trois à trois, sont très petites, ovales, obtuses, imbriquées et recouvrantes. Les fleurs sont tantôt monoïques, tantôt dioïques; les fruits de couleur rouge et du volume d'un pois. On a cru longtemps à tort que l'encens ou oliban provenait de cette espèce de genévrier.

L'une des espèces les plus importantes du genre est le GÉNÉVRIER D'AMÉRIQUE (*juniperus virginiana*, Linn.), indigène dans l'Amérique septentrionale, depuis le golfe du Mexique jusqu'au Canada, et connu sous les noms vulgaires de *cèdre de Virginie*, *genévrier de Virginie* ou *cèdre rouge*. Ce végétal, si commun dans les jardins paysagers, ressemble à la sabine, mais il atteint jusqu'à cent pieds de haut sur un diamètre de deux pieds et plus. Son vieux bois est d'un rouge violet (d'où vient le nom de *cèdre rouge* sous

lequel l'arbre est désigné); compacte, odorant, d'un presque incorruptible et sous terre, ou dans l'air touffu et à peu près branches sont horizontales. Les feuilles d'un vert plus étroites, lancéolées, point obscurément tétragones, et tôt verticillées trois à trois, et tantôt imbriquées. Les fleurs sont dioïques. Les fleurs sont d'un bleu pourpre et se trouvent sur le genévrier commun, et sur les individus femelles longtempérature et donnent à ces fleurs un goût agréable. Le genévrier d'Europe père dans les landes arides, tandis qu'il languit dans les contrées humides et compactes; il résiste pendant l'hiver les plus rigoureuses. Il serait sans doute très utile dans beaucoup de localités où il n'existe que dans les contrées de l'Est des États-Unis, le bois du genévrier est employé fréquemment dans la construction des vaisseaux et dans la fabrication des pieux, des palissades, des souterrains, etc.; les menuisiers et les tourneurs le trouvent dans une multitude d'ouvrages où sa solidité l'avantage de n'être attaqué par aucun insecte. C'est aussi le bois qui se sert pour la confection des charbons anglais.

GENGA (DELLA), voy.

GENGIS-KHAN, voy. KHAN. C'est l'orthographe de tous les écrivains russes et des orientalistes français, et non pas de M. Charmoy, auteur de quelques travaux insérés dans les Mémoires de l'Académie de Saint-Petersbourg dans la *Biographie universelle* sous le même nom *Djenguz*.

GÉNIE. Le mot latin *genium*, le mot grec *δαίμων*, désignent celle sous la garde de laquelle se trouve depuis sa naissance (Censatelli, 3). Il était donc très ancien. Le mot latin *genium*, mot qui signifie racine, *gignere*, créer, les Romains, le génie d'une émanation du ciel (



ent dans son in c'é-  
 an appelons l'au par n.  
 s, ils appliquaient ce mot à  
 homme, à ce qu'il y a en lui  
 , de plus divin; quelquefois  
 servaient pour désigner la  
 caractère, les appétits et pas-  
 dans un sens plutôt figuré

Ainsi *genio indulgere* veut  
 tout aller où nous pousse le  
 t en nous, le génie tutélaire;  
 satisfaire notre nature et nos  
 prononcés.

cette étymologie, on voit que  
 est pas l'*esprit*; c'est plus que  
 m dieu qui nous possède, c'est  
 a des grandes pensées et des  
 oss.

obis : agitante calescimus illo.

pas non plus le talent (*voy.*)  
 le *génie*, a dit Voltaire, sem-  
 désigner, non pas indistincte-  
 ands talents, mais ceux dans  
 stre de l'invention. C'est sur-  
 vention qui paraissait un don  
 et *ingenium quasi ingeni-*  
 sée d'inspiration divine. Or,  
 quelque parfait qu'il soit dans  
 l'n'a point d'invention (*voy.*),  
 int original, n'est point ré-  
 il ne passera pour avoir été  
 par les artistes ses précédés-  
 même il les surpasserait. » S.  
 ort d'étendre aux facilités de  
 t *génie*, qui ne devrait s'ap-  
 l'intelligence assez puissante  
 ou pour développer d'une  
 sfonde et neuve tout sujet  
 cupe. Ainsi l'on dit abusiv-  
 génie grand, petit, vaste,  
 ant, faible, etc., selon la  
 étendue ou la puissance de  
 confond aussi quelquefois le  
 rec celui d'*imagination*: ce  
 peut avoir beaucoup d'*esprit*  
 ition sans avoir de génie. Le  
 ontraire, est presque géné-  
 ompagné des deux autres.  
 aractériser ainsi leur dif-  
 génie crée et embrasse d'un  
 l'ensemble de son sujet, l'i-  
 le développe et l'embellit,  
 ordonne et polit toutes les

parties\*. On dit aussi : avoir le génie d'une  
 science, d'un art, etc., quand on est in-  
 vinciblement poussé vers cette science  
 ou cet art, et qu'on en a l'intelligence en  
 quelque sorte instinctive. Le génie d'un  
 auteur, d'un peuple, d'une langue, etc.,  
 c'est le caractère propre qui les distingue  
 des autres en les dominant.

Les véritables hommes *de génie*, ces  
 êtres privilégiés qui résument en eux leur  
 époque tout entière ou qui devancent  
 les siècles à venir, sont rares, et, depuis  
 Homère jusqu'à lord Byron, leur nombre  
 est facile à compter. Ce sont des jalons  
 placés à grands intervalles et qui nous  
 indiquent la route pour remonter vers  
 l'antiquité à travers l'espace des temps.  
 Mais si l'on considère le génie collectif de  
 l'homme en société, quel imposant spec-  
 tacle s'offre au regard de l'observateur!  
 C'est lui qui fait de l'homme un être à part  
 dans l'échelle des êtres animés, réduits tous,  
 lui excepté, à un instinct plus ou moins  
 étendu, mais qu'en naissant ils apportent  
 entièrement développé". Le génie humain,  
 au contraire, est essentiellement progres-  
 sif, et, sans jamais rétrograder, il acquiert  
 chaque jour de nouvelles forces. C'est lui  
 qui nous a soumis la nature entière; il a  
 créé ces vaisseaux qui réunissent les con-  
 tinents séparés par la vaste étendue des  
 mers, ces chemins de fer qui abolissent  
 les distances, ces aérostats qui un jour  
 peut-être nous rendront maîtres de l'air.  
 C'est à lui que la science doit les décou-  
 vertes précieuses qui ont dévoilé en partie  
 les mystères de la création et les lois qui  
 régissent l'univers. Enfin, c'est au génie  
 que les hommes doivent leurs plus gran-  
 des jouissances matérielles et leurs plus  
 vifs plaisirs intellectuels. L. L. C.

**GÉNIE** (art militaire). Dans cette autre  
 acception (*voy.* l'article précédent), le mot  
 de *génie* n'a plus rien de commun avec le  
 latin *genium* ou *ingenium*, si ce n'est son

(\*) L'étendue de l'esprit, la force de l'imagi-  
 nation et l'activité de l'âme, voilà le génie. C'est  
 la définition donnée dans l'Encyclopédie de Di-  
 derot, et Voltaire a dit encore que « L'article *Gé-  
 nie* a été traité dans le grand dictionnaire par  
 des hommes qui en avaient. » S.

(\*\*) Ceci nous paraît contestable. Le chien  
 Munito, par exemple, était-il tout d'abord le  
 chien savant que l'éducation a fait de lui? *Voy.*  
 Ann. S.

origine. Il a été formé par contraction du vieux mot *ingignerie, ingenierie*; les Italiens, nos maîtres dans l'art de la guerre, appelaient *ingegno* une machine, un appareil ingénieux, ouvrage d'un homme de génie, et de ce mot italien s'est formé le mot français *engin*, puis *ingénieur, ingénieur* (voy. ces mots).

Ainsi que l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie (voy. ces mots), le génie est une des armes qui entrent dans la composition des armées modernes.

Les attributions générales de cette arme sont la construction, la défense et l'attaque des places fortes; elle est chargée aussi, soit dans l'intérieur du territoire, soit dans les places conquises, de l'entretien, de la conservation et de l'amélioration du domaine militaire de l'état. Chez nous, les lois et ordonnances l'investissent à cet égard des droits et prérogatives qui appartiennent, dans les transactions civiles, aux fondés de pouvoirs des propriétaires. Souvent aussi le génie réunit à ses fonctions militaires celles qui d'ordinaire sont du ressort des ingénieurs des ponts et chaussées. Lorsqu'une place étrangère tombe au pouvoir de la France par suite des opérations de la guerre, le génie concourt, avec l'intendance militaire et l'artillerie, à la prise de possession au nom de l'état du matériel, ainsi que des biens meubles et immeubles du gouvernement trouvés dans la place, et à l'inventaire qui en est dressé. La loi du 21 brumaire an V enjoint à tout commandant d'une place assiégée d'appeler au conseil militaire de la place l'officier en chef du génie. Un comité composé des officiers généraux de l'arme règle la répartition de son budget annuel entre les diverses places, suivant leur importance et l'urgence des travaux; il examine les projets qui de tous les points de la France lui sont expédiés, et propose au ministre de la guerre ceux dont l'exécution doit avoir lieu dans l'année.

La partie la plus importante du service du génie est celle qui a rapport à l'attaque, à la défense et à la construction des places fortes (voy. ATTAQUE, DÉFENSE DES PLACES ET FORTIFICATION). L'histoire ne nous apprend pas si l'antiquité avait confié aux études d'une corporation spé-

ciale ces arts si intéressants pour la conservation des états. Le silence qui donne lieu de penser que les généraux se confiaient à ceux qui leur présentaient la garantie, de savoir ou de caps

Quelques débris de muraille défensive qui subsistent encore, quels l'énormité mystérieuse des constructions cyclopéennes, prouvent que, dans les siècles reculés, l'homme avait à leur disposition des moyens mécaniques. Des fragments retrouvés en Grèce, en Syrie se composent de blocs de pierre uns sur les autres et dont quelques uns doivent peser deux ou trois fois que l'obélisque de Luxor. Sésostrius, on se demandait d'où ces blocs venaient, bien pu sortir des hommes, et alors même restait muette.

A des époques moins reculées, pour tant fort anciennes, l'homme a su construire les places par suite d'études sérieuses. Julien, d'origine grecque et d'une éducation brillante et hasardeuse, trouva, dans le 4<sup>e</sup> siècle de notre ère, sur les bords de l'Égypte, des places fortes qui, mille ans auparavant, avaient arrêté Cyrus, et dont on faisait remonter l'antiquité à Bélus et de Sémiramis. Paru à l'époque de Pirisabore et Maosz, la description qu'en donne Xénophon, Ammien Marcellin, témoin des guerres de l'empereur Julien, mérite de fixer l'attention. L'enceinte de ces places était entourée d'une double enceinte; chacune d'une muraille de briques cuites. Quoædificiigenere,ajrien,nihil tutius esse constat. n'y a rien de plus solide que la construction). Le mur extérieur très épais et très élevé, à l'abri des machines de brèche, était bordé de profond, et flanqué de seize tours de même construction que le mur. Au centre de la ville, était une tour assise sur le roc. Cette accumulation de masses défensives, où l'art était étranger, le soin apporté à

même, et enfin l'expérience déjà de la solidité de ce genre autorisent à penser que la des places fortes était con- les temps les plus reculés partie importante de la science tes.

et la défense semblent avoir étudiées. Tantôt c'est Archi- tomètre dont la haute intelli- tée par un patriotisme ardent, sours de Syracuse des miroirs s qui brûlent les galères ro- d'énormes crochets mus par es puissantes qui les enlèvent at; tantôt c'est le chef de l'ar- e Belisaire à Rome, qui, à la l et ingénieur, trouve dans les de son esprit ces mille chica- rre dont la persistance et l'à- ouragent les assiégeants et sau- les. Quelquefois c'était un phi- quelquefois même un évêque, aient au conseil de la défense le leur courage et de leur génie. attaque des places, il y avait leurs ou des officiers spéciaux la direction du jeu des ma- nsi qu'on peut en juger par le nous fait Ammien Marcellin lent arrivé au siège de Pirisa- t nous avons parlé plus haut. ren-âge, la direction des engins es de guerre était confiée aux ou *engignours*, et aux *mineurs* s, qui, comme les artilleurs, les s, les archers à pied et à che- s les gens de guerre autres que l'armes, reconnaissaient pour ind-maitre des arbalétriers. tion de la poudre changea ment l'organisation des armées. arrive toujours, cette décou- merveilleuse en elle-même, fut agérée par l'imagination des e canon ouvrait toutes les brè- illerie seule devait faire tous les is lorsqu'en 1420 on eut ima- ranchées, lorsqu'en 1487 un génois eut employé la mine mots), lorsque surtout la dé- t emparée d'une arme qui sem- ord n'appartenir qu'à l'attaque, vit s'étendre l'horizon de la

guerre; on sentit le besoin de régulariser et de diviser les attributions.

Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, Navarre, Colonne, San-Michelli, projet- tent, bâtissent, défendent et attaquent eux-mêmes les places. On applique à l'entretien le produit des fiefs et des dou- nes de la couronne. Les trésoriers de France sont chargés d'y pourvoir, et les ingénieurs deviennent des officiers du prince.

A mesure que s'organisait le gouverne- ment, les divers services se régularisaient. Catherine de Médicis avait attiré en France des ingénieurs italiens; ils avaient con- struit Brouage, et dirigé les belles dé- fenses de Perpignan, de Saint-Dizier et de Metz. Animés par leur exemple, des ingénieurs français se forment. Adam de Craponne fait travailler à plusieurs places et reçoit de Henri II le titre d'ingénieur des fortifications. Ce titre commence alors à devenir commun et désigne des offi- ciers particuliers sur les frontières et aux armées.

Vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, on crée une charge de surintendant des fortifica- tions, et dès 1553 de Serré dirigeait en cette qualité le siège d'Orléans.

Sully, qui avait été lui-même un habile ingénieur avant d'être un grand ministre, reçut de Henri IV, en 1599, en complé- ment des hautes dignités dont il était re- vêtu, le titre de surintendant des fortifica- tions et des bâtiments du roi. C'est à ce grand homme que l'arme du génie doit son organisation. De cette époque, les in- génieurs prirent le nom d'*ingénieurs or- dinaires du roi*. Sully créa le titre et l'em- ploi de directeur des fortifications, titre et emploi qui subsistent encore et appartiennent aux colonels du génie.

Henri IV, qui avait eu le bonheur d'é- touffer à la fois au dedans l'opposition féodale et l'opposition religieuse, voulut achever son œuvre d'organisation en as- surant contre les entreprises du dehors la ligne des frontières du royaume. C'est sans doute pour atteindre ce but qu'il établit un ordre régulier dans le service des for- teresses. C'est à cette époque qu'il faut placer l'origine du comité des fortifica- tions, et cette origine est trop brillante pour la laisser ignorer. Quatre hommes le

composaient: c'était même lui-même! c'était Sully, qui avait porté la guerre, montré l'usage de revers, et caboté sur les besoins d'argent. C'était Errard de Bar-le-Duc, qui proclamait le premier siècle! c'était Clairville, rival, qui porta le titre de directeur des fortifications, trois hommes, liés par une scrupuleuse attention sur les ouvrages et les hommes qui se présentaient aux ingénieurs.

Le service des fortifications, depuis le règne de Louis XIV, fut réuni pendant la dernière feuille de la guerre. Le ministère particulier de la surintendance ne fut qu'un ministère administratif. On établit des sièges et les travaux d'artillerie. Clairville obtint le premier poste pour successeur Vanblon, l'exerça depuis 1679 jusqu'à sa mort.

Avant 1690, l'institution des fortifications en France, manquait d'hommes. Louis XIV, Louvois les réunit en un seul corps, et le ministre dont il écarta ceux qui gênaient la capacité ou par la conduite.

A la paix de Ryswick (1697), le nombre des ingénieurs s'élevait à 600. En 1698, le désordre des finances fit renvoyer trois cents à la fois sans salaire et sans dédommagement. Cette mesure eut des conséquences funestes; car la part de ces officiers furent réduits à se faire un nom à l'étranger une existence et à revenir, dans la guerre de la Succession d'Espagne (1701-1713), à attaquer ces mêmes places qu'ils avaient aidé à bâtir, tandis qu'ils n'avaient laissé à la France que des élèves inexpérimentés. C'est pour prévenir le retour d'une si fatale pénurie qu'en 1748 on établit à Mézières l'école du génie, pépinière d'ingénieurs dont Châtillon et Duvernay fondèrent l'instruction sur un plan justement admiré, qui a servi de mo-

en horreur à l'autre.  
 Justes se ligèrent contre  
 eux de sa place, de sa  
 de ses succès dans le  
 à triompher avec éclat,  
 porter l'adversité; elle  
 à aucun de ses en-  
 ux sectateurs de la  
 e, qu'elle irrita en-  
 lleries pleines de fi-  
 se de son raisonne-  
 se vit forcée d'émi-  
 la aucun subside à  
 a peignant, quand  
 t d'éditeur. Ayant  
 pendant le Con-  
 nnaparte une pen-  
 des membres de la  
 mentèrent par la  
 urs lors de la Res-  
 dans ses droits de  
 orneur, et la mai-  
 la la pension d'u-  
 niers temps de sa  
 ropconfiante, elle  
 prendre tout ce  
 nd, le 31 décem-  
 porte dans son lit,  
 le vieux meubles  
 ces de monnaie  
 t sur l'échafaud,  
 antage, et elle  
 reçu, le legs  
 le tenait de  
 et marquis  
 Genlis eut  
 six filles ;  
 and sci-  
 astine,

ses pieds, ainsi que la légèreté de sa taille,  
 lui conservèrent longtemps un air de jeu-  
 nesse que le son de sa voix et la gaité de  
 sa conversation ne démentaient point; sa  
 physionomie exprimait tout l'esprit pos-  
 sible, mêlé de finesse et de moquerie.  
 M<sup>me</sup> de Genlis, autrefois recherchée  
 par tout ce que la société de son temps  
 renfermait de plus noble, de plus spi-  
 rituel, de plus distingué dans tous les  
 genres, est jugée aujourd'hui par des  
 personnes qui, sous aucun rapport, ne  
 peuvent comprendre l'influence qu'exer-  
 çait alors sur cette société le charme in-  
 comparable que possédait cette femme si  
 instruite sans pédanterie, si légère, si  
 gaie, si maligne, si laborieuse, si sobre  
 et dont les manières exquisées voilaient le  
 caractère capricieux; qu'aucune position  
 n'étonna; qui défendit sa religion, qui  
 forma un des rois les plus éclairés qu'ait  
 eus la France, et mourut pauvre\*. Son  
 corps repose dans le cimetière du Cal-  
 vaire, sur le mont Valérien.

Les œuvres complètes de M<sup>me</sup> de  
 Genlis se montent au moins à 80 volu-  
 mes, sans compter une quantité d'ex-  
 traits d'histoires, de journaux de voyages,  
 etc., qu'elle a vendus manuscrits au feu  
 prince de Talleyrand. Tous ses ouvrages  
 ne sont pas égaux en mérite: on distingue  
 surtout *Mademoiselle de Clermont*\*\*  
 nouvelle-historique, Paris, 1802; *les*  
*Vœux téméraires ou l'Enthousiasme*,  
 1799, 3 vol. in-12; *Adèle et Théodore* ou  
*Lettres sur l'Éducation*, 1782, 3 vol.  
 in-8°, et les *Contes moraux*,  
 1803, 4 vol. in-8°. *Les Veille*  
*teau* ou *Cours de mo*

(\*) Elle est jugée avec  
 dans le *Supplément de*  
*celle*, articles *Genlis* et  
 qu'elle-même fourni de  
 ses volumineux mémoires  
*de la comtesse de Genlis*  
*Révolution française*, 1801,  
 1802, qu'elle publia  
 elle se complut à  
 belles et sourdes  
 Jules Janin  
 genlis; l'assom-  
 être qui  
 de tout de  
 petit  
 et de  
 tra la  
 H. S.,

des astres, à la marche des saisons; ils faisaient tomber la pluie, fertilisaient la terre, enfin servaient de protecteurs à l'homme et dirigeaient chaque chose pour le bien de l'humanité. Ils avaient vaincu les mauvais esprits et les avaient renfermés dans le centre de la terre; mais, malgré la vigilance des vainqueurs, ils s'en échappaient quelquefois et se répandaient dans les airs pour satisfaire leur haine contre les hommes. Alors le tonnerre retentissait, les nuages s'amoncelaient, les ouragans dévastaient tout sur leur passage, les volcans vomissaient des laves enflammées et lançaient des fragments de rochers qui couvraient de leurs débris la terre dont les secousses portaient en tous sens la désolation. Le nom des bons génies pouvait cependant les disperser : voilà l'origine de la science des conjurations, des mots magiques, etc., etc. Les Chinois admettent aussi de bons et de mauvais génies; chaque ville, chaque province a son protecteur sous le nom de *chin-hoan*, et le mandarin le prie, en entrant en charge, de lui donner les secours nécessaires pour bien administrer. Les Chinois croient que les génies ont été hommes comme eux. On ne leur élevait pas d'abord de statues dans les temples, on lisait simplement sur une table ces mots gravés en lettres d'or : « Ici est la demeure du gardien spirituel de la ville, de la province. » Mais plus tard, on y plaça leur représentation. Nous ne répéterons pas ici ce qui a été dit ailleurs sur la démonologie des Perses et des autres peuples zendes. On trouve des génies chez les nègres sous le nom de *fétiches* (voy.), génies appropriés à l'ignorance profonde de ces peuples. Les sauvages du Nouveau-Monde croient aux esprits. Dans des religions différentes, des êtres supérieurs ont à peu près les mêmes attributs sous d'autres noms : tels sont les anges et les démons des chrétiens; ceux des Indiens, qui les touchent de si près dans leur création et dans leur chute; ceux des musulmans, etc. Ainsi toutes les nations ont reconnu l'existence d'essences spirituelles, soit que ces génies, anges ou esprits, aient été créés directement, soit que, sous la forme humaine, ils aient déjà vécu sur la terre. Dans cette

croyance universelle, on reconnaît demment les traces d'une mythologie primitive, défigurée par les superstitions des peuples; peut-être que l'idée mal interprétée de l'âme après la mort.

**GÉNITIF**, voy. CAS.

**GENLIS** (ÉTIENNETTE) comtesse DE, née au château de Céry, près d'Autun, le 25 janv. d'une famille noble et ruinée par son esprit, un talent supérieur pour la harpe, plus encore peut-être pour le visage, la firent rechercher par le Bruslard de Genlis, qui l'épousa à l'âge de 15 ans. Peu d'années après la mort de Montesson, sœur de M<sup>me</sup> de Genlis, devint femme de chambre de M<sup>me</sup> de Genlis, ce qui lui donna le crédit de sa nièce à la cour de Louis XV, où elle était déjà très connue. Nommée d'abord dame de compagnie de Chartres, elle devint ensuite dame de compagnie de sa fille (voy. ADÉLAÏDE). Un tel honneur lui valut une liaison coupable avec le Bruslard de Genlis et le père de ses élèves, ce qui fut bien différente des favorites de M<sup>me</sup> de Genlis ait toujours avec indignation cette accusation. Parabère, les de Prie (sans parler de ses nombreuses maîtresses de rois), se sont ennobli. Douée d'une imagination vive et d'une ardeur infatigable pour le travail, malgré les soins qu'elle donnait à ses élèves, M<sup>me</sup> de Genlis écrivait sur l'éducation, comédies, des fables, des romans, et cultivait les arts. Ce fut pour elle le prix à la délivrance d'un ouvrage qu'elle fit imprimer et vendit pour son premier ouvrage (*Théâtre à l'usage des personnes* ou *Théâtre de la Cour*, Paris, 1779-80, 4 vol. in-8, en porta 46,000 livres, et la réputation de M<sup>me</sup> de Genlis comme écrivaine européenne. Accusée, non d'avoir excité l'ambition de Louis XV (père du roi Louis-Philippe), mais de Genlis, idolâtrée

fut en horreur à l'autre. Les royalistes se liguèrent contre l'envieux de sa place, de sa sœur, de ses succès dans le monde ; il aimait à triompher avec éclat, à supporter l'adversité ; elle disait *merci* à aucun de ses ennemis même aux sectateurs de la mode moderne, qu'elle irrita encore par ses railleries pleines de finesse et de la justesse de son raisonnement. En 1792, elle se vit forcée d'émigrer ; elle ne demanda aucun subside à l'étranger, et vécut en peignant, quand elle trouvait point d'éditeur. Ayant émigré en France pendant le Consulat, elle reçut de Bonaparte une pension de 100 fr., que des membres de la famille augmentèrent par la suite de ces faveurs lors de la Restauration ; elle rentra dans ses droits de comtesse et de gouverneur, et la main lui accorda la pension d'usage ; dans les derniers temps de sa vie elle se laissait prendre tout ce qu'elle voulait ; et quand, le 31 décembre, elle trouva morte dans son lit, elle eut pour héritage de vieux meubles et quelques pièces de monnaie de son mari, mort sur l'échafaud, qui ne lui fit aucun avantage, et elle mourut peu de temps après l'avoir reçu, le legs de rentes, qu'elle tenait de son frère Montesson, au marquis de Montesson. M<sup>me</sup> de Genlis eut un fils en bas âge, et deux filles : l'aînée, épousa un grand seigneur, le comte de La Wœstine, d'origine noble, dont le fils, Anatole, fut lieutenant général ; la seconde, la comtesse de Valence, a perdu son mari, mariée au comte de Celles, comtesse de Laigle et de Caulaincourt, la maréchale Gérard, fille de M<sup>me</sup> de Valence, a deux fils

Genlis était plutôt grande son teint avait été éclatant, ses yeux, ses lèvres, ses yeux, peu ouverts, regardaient rarement elle parlait. La délicatesse de son esprit et surtout de ses mains et de

lop. d. G. d. M. Tome XII,

ses pieds, ainsi que la légèreté de sa taille, lui conservèrent longtemps un air de jeunesse que le son de sa voix et la gaieté de sa conversation ne démentaient point ; sa physionomie exprimait tout l'esprit possible, mêlé de finesse et de moquerie. M<sup>me</sup> de Genlis, autrefois recherchée par tout ce que la société de son temps renfermait de plus noble, de plus spirituel, de plus distingué dans tous les genres, est jugée aujourd'hui par des personnes qui, sous aucun rapport, ne peuvent comprendre l'influence qu'exerçait alors sur cette société le charme incomparable que possédait cette femme si instruite sans pédanterie, si légère, si gaie, si maligne, si laborieuse, si sobre et dont les manières exquises voilaient le caractère capricieux ; qu'aucune position n'étonna ; qui défendit sa religion, qui forma un des rois les plus éclairés qu'ait eus la France, et mourut pauvre\*. Son corps repose dans le cimetière du Calvaire, sur le mont Valérien.

Les œuvres complètes de M<sup>me</sup> de Genlis se montent au moins à 80 volumes, sans compter une quantité d'extraits d'histoires, de journaux de voyages, etc., qu'elle a vendus manuscrits au feu prince de Talleyrand. Tous ses ouvrages ne sont pas égaux en mérite : on distingue surtout *Mademoiselle de Clermont*\*\* , nouvelle historique, Paris, 1802 ; *les Vœux téméraires ou l'Enthousiasme*, 1799, 3 vol. in-12 ; *Adèle et Théodore ou Lettres sur l'Éducation*, 1782, 3 vol. in-8°, et les *Contes moraux*, 1802 et 1803, 4 vol. in-8°. *Les Veillées du château ou Cours de morale à l'usage des*

(\*) Elle est jugée avec une excessive sévérité dans le *Supplément de la Biographie universelle*, articles *Genlis* et *Fitz-Gerald*. Il est vrai qu'elle-même a fourni des armes contre elle dans ses volumineux mémoires (*Mémoires inédits de M<sup>me</sup> la comtesse de Genlis sur le XVIII<sup>e</sup> siècle et la Révolution française*, etc., Paris, 1825, 10 vol. in-8°), qu'elle publia à l'âge de près de 80 ans et où elle se complut à entasser les récits les plus frivoles et souvent les plus scandaleux. S.

(\*\*) M. Jules Janin, très sévère aussi pour M<sup>me</sup> de Genlis, lorsqu'il affirme que « c'était une pauvre tête qui se consolait de toutes les faiblesses et de tous les écarts en écrivant de méchants livres, » appelle cependant ce petit roman « un chef-d'œuvre d'esprit, de cœur et de style, qui vivra aussi longtemps que vivra la langue française. »

*enfants*, 1784, 3 vol. in-8°; le *Théâtre d'éducation* déjà mentionné; *les petits Emigrés*, 1798, 2 vol. in-8°, et les *Annales de la vertu ou Cours d'histoire à l'usage des jeunes personnes*, 1781, 2 vol. in-8°, ont un but utile qui les fait encore rechercher. Ce qui distingue presque tous les ouvrages de M<sup>me</sup> de Genlis, c'est un style naturel, clair, élégant; un dialogue vrai et animé, et une peinture fidèle et pleine de finesse des mœurs de son temps dans toutes les classes. Malheureusement elle ne peignit avec un vrai talent que ce qu'elle avait vu, et la cour de Charlemagne, dans *les Chevaliers du Cygne* (1795, 3 vol.), n'est que la cour de France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Aussi les femmes galantes ne pardonneront-elles jamais à l'auteur le portrait d'*Armostède*, qui ressemble à toutes les coquettes. Les ouvrages de M<sup>me</sup> de Genlis sont encore chers à quelques mères dévouées, aux enfants qu'elle a tant aimés, et à beaucoup de personnes qui croient qu'il ne suffit pas de faire autrement que les écrivains du beau siècle de la littérature française pour faire mieux. L. C. B.

**GENOU** (du latin *genu*, et du grec *γένυ*). C'est la partie du membre pelvien des mammifères, des oiseaux et des reptiles, qui correspond à l'articulation de l'os de la cuisse, le fémur, avec les os de la jambe, le tibia et le péroné, ou avec le tibia seulement, comme, par exemple, chez l'homme et dans la plupart des mammifères. Comme nous l'avons déjà fait remarquer au mot **COUDE**, la plus grande analogie existe entre le coude et le genou, qui seulement sont tournés en sens inverse. A la saillie du coude, formée par l'apophyse olécranienne du cubitus, correspond, dans le genou, un petit os nommé *rotule*, du latin *rotula*, roulette, qui exprime bien le mode d'action dont cet os jouit. En effet, la rotule, développée dans l'épaisseur du tendon commun des muscles extenseurs de la jambe, outre son usage de consolider l'articulation en avant, sert encore, à la manière d'une poulie mobile et de renvoi, à faire insérer moins parallèlement à la jambe les puissances motrices destinées à l'étendre avec énergie dans la course et dans le saut. Plate et en forme d'un triangle à angles

fort obtus, chez l'homme, elle a une face postérieure, deux faces latérales et une face antérieure; elle se moule sur le fémur et se saillie qu'elle présente inférieurement et en avant. Les chauves-souris et quelques autres animaux manquent de rotule. Quant au cheval, elle existe presque toujours, mais souvent à l'état simple et rudimentaire. Chez les reptiles, elle existe, mais contre presque jamais.

L'articulation du genou est formée par un grand nombre de ligaments, les uns sont externes, par rapport à la cuisse, et les autres intérieurs. Elle est traversée par des artères et des veines nombreuses, et présente beaucoup de divisions nerveuses. Les coups sur la région du genou sont généralement suivis d'accidents graves, à cause de la fracture de la tibia, et de la situation superficielle et exposée de la partie antérieure de la cuisse, qui sont pas étendus, lui permettent de se soustraire en partie en décomposant le mouvement de contraction subite et violente de la cuisse, telle qu'on la voit lorsqu'on est menacé d'une chute, pendant un escalier, par exemple, et qui souvent suffit pour rompre cet os.

**GENOUILLÈRE**, partie de l'armure des anciens chevaliers et généralement le vide qui se trouvait entre le cuissard et la grève, et qui s'appuyait sur le genou de manière à le défendre et à gêner les mouvements. Dans les armures, la genouillère formait un coin devant le genou un coin qui était garni sur le côté extérieur d'une pointe longue et aiguë. Cette pointe avait pour but d'empêcher qu'une arme ne fût serrée de trop près, et d'autres chevaliers dont les cuissards n'avaient pas été blessés par le tranchant de la genouillère.

*Genouillère*, employé comme terme d'artillerie, est la partie du canon d'une batterie comprise entre le sol et l'arête inférieure de l'embranchement de la genouillère au-dessus de la plate terre est de 1<sup>m</sup>.19 pour l



font de 1<sup>m</sup>.83 pour les battes-  
net.

C. A. H.

**WÉFAINS.** L'abbaye de Sainte-  
a, dont il ne reste plus au-  
que la bibliothèque (voy.  
.491) et une tour isolée (voy.  
ns), fut la première de fonda-  
le en France. Dès le temps de  
in, à ce qu'assurent quelques  
une petite chapelle avait été  
une crypte ou cave où s'as-  
les chrétiens pendant les per-  
et dans lesquelles se voyait  
la fin du siècle dernier, le  
la sainte Geneviève. L'on croit  
160, à la sollicitation de cette  
aux instantes prières de la  
le, Clovis érigea sur cet em-  
une église, et la dédia, par le  
le saint Remy, aux apôtres  
aul. Ce même prince y mit  
hanoines séculiers ou plutôt  
vivant en communauté, sous  
saint Augustin, et fit bâtir  
de la première cour, pour  
un palais converti plus tard  
bbatiale. Le roi Robert accor-  
res de l'abbaye plusieurs pri-  
vres autres celui de l'exemption.  
mécontent de leur conduite,  
es chasser de cette maison, et  
sur les remplacer, douze cha-  
diers de l'abbaye de Saint-  
la discipline était alors dans  
sueur. Eudes, qui avait été  
saint-Victor, fut le premier  
éforme. Depuis cette époque,  
saint Augustin s'est toujours  
ans cette maison, qui devint  
d'une illustre congrégation,  
chef un abbé électif sous le  
ral, élu tous les trois ans, avec  
nts, et qui comptait, au XVIII<sup>e</sup>  
monastères et plus de 1,300  
ont au moins 500 desservant  
une manière exemplaire. Le  
mois de La Rochefoucault  
onné par Louis XIII abbé de  
n, où il rétablit l'ancienne  
t pour laquelle il obtint le  
e ses abbés. Les lettres n'é-  
activées sans succès dans cette  
n, qui peut citer avec hon-  
p. Fronteau, Lallemand, Du

Molinet, Le Bossu, Mercier de Saint-  
Léger et d'autres. C'était dans l'église de  
cette abbaye que se conservaient la châsse  
et les reliques de sainte Geneviève; elle  
renfermait aussi le tombeau de Clovis et  
celui de Descartes. Sous Louis XV, cette  
église tomba dans un état de délabre-  
ment tel qu'il fut résolu d'en élever une  
nouvelle. Voy. PANTHÉON. L. L-T.

**GENOVÈSE (LE),** voy. STROZZI.

**GENRE** (gramm.), mot formé de  
*genere*, ablatif de *genus*, naissance,  
origine; et ce mot latin dérive lui-même  
du grec *γένος*, substantif formé de *γενισ-  
θαι*, naître, devenir. En grammaire,  
*genre* est synonyme de *sexe*, car c'est la  
différence des sexes parmi les individus  
de même espèce qui a fait établir dans  
leurs noms une distinction en deux gen-  
res : le *masculin* pour l'homme et les  
animaux mâles, le *féminin* pour la femme  
et les animaux femelles. Tantôt le mâle  
a pris un tout autre nom que la femelle  
(cerf, biche); tantôt la femelle a seule-  
ment changé la terminaison du nom de  
son mâle (loup, louve); quelquefois le  
nom est resté le même, modifiant cepen-  
dant les qualificatifs selon le genre au-  
quel appartenait l'individu dénommé :  
alors on a dit que ce nom était du g. nre  
*commun* (un Basque, une Basque). Puis,  
confondant les genres d'une espèce, on a  
donné le même nom au mâle et à la fe-  
melle, et ce nom est resté ou toujours  
masculin ou toujours féminin, quel que  
soit le sexe de l'individu : ces noms ont  
été rangés par les grammairiens dans le  
genre *épiciène*. Enfin, par imitation, les  
objets qui n'ont point de sexe ont reçu  
un genre : l'homme, qui avait déjà pro-  
clamé la prééminence de son sexe en dé-  
clarant le genre masculin plus *noble* que  
le féminin, s'attribua tout ce qu'il crut  
tenir de lui par la force, le caractère, les  
habitudes, etc., donnant au féminin tout  
ce qui lui semblait d'une autre nature  
que la sienne. On comprend combien  
cette règle a dû varier suivant les mœurs,  
la religion, le génie des nations et de la  
langue dont elles se servaient, l'esprit des  
temps, la différence des pays, etc. Ainsi  
le soleil, masculin en grec, en latin, en fran-  
çais, etc., est féminin en allemand, etc.

Cependant quelques peuples, embar-

rassés de donner un genre à des objets inanimés et n'ayant aucun rapport avec les sexes, formèrent une nouvelle catégorie des noms de cette espèce et en firent un genre *neutre*, mot d'origine latine qui signifie : ni l'un ni l'autre. Cette classe de mots, qui se trouve dans le grec, le latin, l'allemand, etc., n'empêche pas ces langues d'admettre dans le masculin ou le féminin des noms de choses qui ne sauraient être ni mâles ni femelles, et de rejeter dans le neutre des noms de personnes qu'on s'attendrait à trouver toujours féminins, *das Weib*, la femme, etc.

Lorsque le genre d'un nom n'est pas encore bien déterminé par l'usage, on dit qu'il est *douteux*; on le nomme *hétérogène*, lorsque le nombre le fait varier, bien qu'il désigne toujours les mêmes individus : tel est le double genre des mots *aigle*, *amour*, *orgue*, etc. On peut croire que cette différence, comme dans la plupart des cas analogues, vient d'acceptions diverses que l'usage finit par confondre.

Les mots qui se rapportent aux substantifs se modifièrent comme eux; les verbes même ont pu, dans quelques langues, subir les déclinaisons des genres. A l'exemple des Grecs et des Latins, nous ne les admettons en français que pour les participes, sans doute parce que ceux-ci tiennent de la nature de l'adjectif. Ainsi, dans la plupart des langues modernes, l'article, l'adjectif, le participe et certains pronoms, et dans quelques-unes les noms de nombres, sont les seuls mots du discours qui s'accordent en genre avec les substantifs.

En français l'*e* muet est la principale marque du féminin, surtout pour les adjectifs, ce qui l'a fait appeler *e* féminin, tandis qu'on donnait le nom d'*e* masculin à l'*e* fermé. Cependant beaucoup de noms terminés en *e* muet sont du genre masculin; bien plus, par une étonnante inconséquence, l'article masculin est *le*, l'article féminin est *la*.

Dans l'italien l'*a* est le cachet féminin; les adjectifs changent l'*o* masculin en *a*; mais l'*e*, toujours fermé comme on sait, reste aux deux genres.

L'allemand forme souvent le féminin des substantifs qui désignent le mâle d'une

espèce en y ajoutant *la* ou *inu* (*Franzose*, *Französin*), reste, les noms du genre *Deutsche*, *die Deutsche* espèces dont la femelle a une dénomination particulière ne sont pas sujettes à ce changement. Da ainsi que dans le grec et les autres langues on a des déclinaisons par rapport au genre, les mots se fondent tellement dans le neutre qu'amènent les cas qu'il est difficile de trouver la moindre règle générale.

« Ce serait une peine grande Encyclopédie, dit l'auteur, que de vouloir à établir des règles pour connaître les genres des noms; l'usage qui puisse en donner la sance; et quand quelques grammairiens ont suggéré un moyen de reconnaître le genre par la cation de l'article *le* ou *la*, il est en question, ils n'ont pas dit qu'il fallait déjà connaître les noms pour y appliquer *le* ou *la* l'autre de ces deux articles.

Les Anglais ne distinguent pas les genres par la terminaison de l'article, qui est d'un sexe quel qu'il y en a trois en allemand, français, etc., mais par la terminaison des noms et qui est de deux sexes : tels sont *man* (homme) et *she* (femme) pour l'espèce humaine et *she* (elle) pour toute espèce de mâle et *female* (elle) pour toute espèce de femelle (irraisonnables et les pla sexes).

« Les genres ne paraissent pas être institués, dit encore l'auteur, mais ils ont été institués, que pour rendre la corrélation des noms et des choses quand il serait vrai que les nombres et celle des choses qui en admettent, au lieu de caractériser nettement le genre, ne peut qu'être satisfaisante dans la peinture des choses. Le mot qui la détermine plus ou moins est un mot qui éloigne plus ou moins de l'exactitude. »

GENRE (hist. nat.).

est fond plus avec le mot *sexe*, ne dans l'article précédent. En histoire naturelle, on appelle ainsi un groupe qui se rapprochent les uns des autres par des caractères communs. C'est une espèce de groupes que les auteurs ont établies dans leur structure et dans leurs formes extérieures. Les bases posées par les auteurs dans la formation de ces groupes sont établies sur des considérations d'un ordre plus élevé que celles qui suffisent pour constituer des espèces. C'est toujours l'analogie de quelque partie importante du corps, ou bien ce sont des rapports de structure des parties de la fleur, qui servent de bases au naturaliste. Ainsi, la forme des dents chez les mammifères, celle du bec ou celle des os chez les oiseaux, le nombre des vertèbres et la nature des téguments chez les poissons, la forme des nageoires et celle des yeux chez les poissons, la structure des insectes, ont servi à établir des genres et des familles, qui ne sont que des genres établis sur des bases plus ou moins larges. On a vu même en botanique, et l'on voit encore, que l'on a pu établir des groupes sur ces bases.

Les genres sont-ils tous naturels? non. Il est parmi les animaux et les végétaux des êtres intermédiaires qui lient les groupes entre eux, et qui peuvent constituer précisément des genres distincts, peuvent être placés dans plusieurs genres : ainsi, les poissons, quelques reptiles et quelques oiseaux sont dans ce cas. Mais il est des genres qui, réunies, constituent des genres qu'on ne peut réellement séparer; il en est de même du chien, du chat, de la hyène; du coq et du faisan; de la grenouille, etc. La limite est étroite, incontestable : un même nom et caractériser une même phrase ces animaux est juste et convenable. On peut dire de nos chênes, de nos rochers, des renoncules, des aco-

nits et d'une foule d'autres genres du règne végétal. Si tous étaient aussi naturels, l'étude du règne organique ne serait pas aussi difficile; mais il en est d'artificiels formés d'espèces peu analogues et violemment rapprochées. Ce sont ces genres que les auteurs tourmentent pour les circonscrire à leur gré et toujours suivant leurs idées dominantes. Il arrive bien souvent, surtout en botanique, que le créateur d'un genre est le seul qui l'adopte; les synonymies se surchargent de tous les noms successivement proposés, admis, puis rejetés. Nos plantes les plus communes n'échappent pas à ces révolutions, qui, pour être pacifiques, n'en ont pas moins de grands inconvénients. Notre reine-marguerite, qui fut placée par Tournefort dans le genre leucanthème, a été mise par Linné dans le genre chrysanthème; Desvaux en a fait une matricaire, aujourd'hui on l'a restituée à la synonymie de Tournefort. Notre élégant bluet a été tour à tour pour divers auteurs une jacée, un cyanus, une centaurée. Il existe une espèce d'ache qui a successivement trouvé place dans huit genres différents. L'une de nos mousses les plus connues a passé dans neuf genres distincts, et Dieu sait si elle s'arrêtera là.

C'est cette incertitude dans la constitution définitive des genres, et la surcharge de synonymies qui en est la suite, qui décourage le plus les personnes livrées à l'étude des sciences naturelles et qui empêchent un grand nombre de les aborder; elle prouve que l'on est loin de s'accorder sur l'importance des caractères destinés à fournir des bases pour créer ces groupes; elle démontre en outre que l'homme fait des classifications, mais que la nature, en créant les êtres, ne s'est pas montrée aussi méthodique qu'on le suppose. Chercher à la soumettre à l'étroitesse de nos méthodes est au-dessus de nos forces.

On est si loin de s'entendre sur la valeur des caractères *génériques* que les naturalistes ne sont pas même d'accord sur ce qui regarde l'homme considéré sous le rapport de l'histoire naturelle. Fort différent de lui-même au physique comme au moral, blanc, noir, bronzé, rouge, cuivré, imberbe, barbu, à cheveux lisses

ou crépus, présentant un angle facial dont l'ouverture varie de 58 à 90 degrés, intelligent ou inepte, doux ou cruel, l'homme constitue-t-il un seul genre formé d'espèces distinctes, ou bien est-ce une espèce offrant seulement des variétés ou des races distinctes? C'est ce qu'on n'a point encore irrévocablement décidé. L'autorité des livres saints, celle de Cuvier, font pencher la balance en faveur de l'unité d'espèce; mais ce jugement est-il définitif?

Doit-on s'étonner, en présence de cette dissidence d'opinions à l'égard du premier être de la création, d'apprendre que des êtres moins importants passent successivement d'un genre dans l'autre, pour constituer tantôt un genre et tantôt seulement une espèce? Non sans doute; un temps viendra qui fixera beaucoup d'incertitudes et qui rendra moins vacillante la détermination des genres, en donnant à chaque organe une valeur relative moins arbitraire. En attendant, servons-nous des genres pour faciliter nos études, et gardons-nous seulement de leur accorder une trop grande importance.

En minéralogie, le genre a plus de fixité, parce que l'on ne se contente point de comparer la forme et la structure des minéraux; on étudie leur nature chimique, et l'analyse met chaque chose à sa place.

Voy., pour le complément de cet article, les mots MÉTHODE NATURELLE et ESPÈCES.

A. F.

**GENRE** (philos.). Pris dans son acception générale, ce mot a deux sens, l'un subjectif, l'autre objectif. Subjectivement ou par rapport à l'esprit, il signifie une notion universelle applicable à plusieurs objets et comprenant les idées des qualités qui leur sont communes; objectivement ou hors de l'esprit, ou bien encore par rapport aux objets eux-mêmes, il en représente un certain nombre comme formant un seul ensemble, un seul groupe, à cause de leurs qualités communes. Ainsi le mot *animal* exprime un genre subjectivement et objectivement, c'est-à-dire qu'il désigne, d'une part, une notion commune contenant les idées élémentaires de sensibilité, de mouvement, de vie, qui s'appliquent en même temps

à un certain nombre d'individus de nature, et, d'autre part, un seul être ou un seul blage de ces individus mêmes.

Or, dans sa double acception, le genre peut être plus ou moins étendu, c'est-à-dire dire comprendre un plus ou moins grand nombre d'individus. Aussi, est-il relatif, ou l'on considère le genre objectivement, ou du point de vue du point de vue on distingue des genres *supérieurs*, le genre le plus bas est le genre *suprême*. Un genre est *supérieur* quand il a plus d'extension que le genre qu'il est subdivisé, et se trouve au-dessous de lui : tel est le genre *chien* à l'égard du genre *animal* est *inférieur* ou subordonné au genre *animal* plus bas est celui qui ne contient que des espèces, lesquelles sont des individus : on peut même dire tel le genre *chien*, lequel est en espèces, épagneuls, lévriers, dogues, etc. Le genre *suprême* est celui qui n'en a point au-dessus : n'est point espèce d'un genre et auquel tout est inférieur. Le genre *suprême* que l'être.

Les naturalistes, qui envisagent les genres objectivement ou du point de vue des réalités, reconnaissent aussi des genres plus ou moins étendus et les subdivisent les uns aux autres. Depuis les collections les plus étendues, les genres se divisent en *ordres*, les classes en *ordres*, les genres en *espèces*, la nature entière comprend trois règnes animal, le règne végétal, le règne minéral; le règne animal se divise en six classes, mammifères, oiseaux, etc.; les mammifères se divisent en *ordres*, et, pour les genres, les classes précèdent. Voy. aussi CLASSIFICATION.

L'arbitraire a-t-il seul le choix de ces termes, ou bien un choix commun se trouve-t-il dans le langage scientifique? Sans doute d'abord n'a pas ordinairement qu'on lui donne en cette occasion le reste du moins fidèle à l'analogue faisant représenter la collection la plus grande étendue, celle qui est formée d'un très grand nombre d'individus

, et, pour ainsi dire, à un royaume. On est de même du mot *famille*, que l'on détourne de son acception primitive vulgaire, et avec lequel on désigne quelquefois, comme avec le mot *ordre*, une subdivision de la classe, subdivision qui marque dans la classification scientifique à peu près le même degré que la fait dans la classification sociale. Quoique l'emploi que font les naturalistes des autres termes, *classe*, *ordre*, *genre* et *espèce*, paraisse difficile à justifier absolument, il ne répugne cependant pas à l'usage. Ainsi, c'est avec raison que le *genre* et l'*espèce* ont été mis aux derniers degrés de l'échelle, car ils désignent des assemblages de choses qui semblent sous tant de rapports qu'on croit que la nature elle-même les a mis en groupes. De leur côté, *classe* et *ordre* devaient exprimer des collections beaucoup plus étendues et contenant des individus qui n'ont que peu de ressemblance. Dans le langage ordinaire, ces mots désignent des collections très larges qui ne représentent que peu de qualités communes, si bien que beaucoup d'individus se trouvant les avoir, peuvent entrer dans ces collections; ils expriment des divisions artificielles, variables, faites par l'homme dans certaines vues et d'après des points de ressemblance peu nombreux et pris arbitrairement. C'est pourquoi on dit bien *classer* et *ordonner*, pour former des classes et ranger en ordre, tandis qu'on ne peut pas dire dans le même sens *généraliser* et *spécifier*, *genre* et *espèce* marquant des divisions naturelles établies par la nature même. Mais pourquoi, d'un autre côté, on dit que la nature veille à la conservation des genres ou des espèces, mais non à celle des classes ou ordres. Il peut y avoir dans une société d'hommes diverses classes ou divers ordres sans qu'il y ait pour cela plusieurs genres ou plusieurs espèces d'hommes. Dans ces locutions générales, talent de *premier ordre*, *classe de première classe*, substituez *genre* ou *espèce* à *ordre* ou à *classe*, et n'auront plus de sens; et, d'autre part, *ordre humain* ou *classe humaine* à la place de *genre* humain, *espèce humaine*, seraient des barbarismes. Un

homme est de l'ordre ou de la classe des savants, mais non du genre ou de l'espèce des savants.

Dans le langage ordinaire, l'espèce considérée par rapport à des espèces inférieures devient genre: ainsi l'espèce bête est genre par rapport au lion et au chien. Réciproquement, le genre devient espèce quand on le considère relativement à un genre supérieur. Or, il faut se servir du mot *genre*, non-seulement quand on compare une classe naturelle à ses espèces, mais encore lorsqu'on la considère absolument: le *genre humain*. Au contraire, il faut se servir d'*espèce*, non-seulement quand on met une classe naturelle en rapport avec son genre, mais encore quand on la considère relativement aux autres espèces du même genre: après avoir créé les animaux, Dieu créa l'*espèce humaine*. La découverte de la vaccine est un bienfait pour l'*espèce humaine* fait entendre que ce bienfait ne s'étend pas aux autres animaux. L-R-K.

**GENRE** (beaux-arts). Dans les arts, on se sert du mot *genre* pour désigner les subdivisions générales de chaque spécialité, pour déterminer les goûts, les aptitudes, la vocation de chaque architecte, de chaque sculpteur, peintre ou graveur.

On a confondu à tort le genre proprement dit avec le *faire*, le *goût* et la *manière* de chaque artiste. Le genre est plus complet que le premier, puisqu'il le régit; il tient une place plus large que le second, dans la peinture surtout; car il ne comprend pas seulement un simple désir d'artiste comme le goût, mais il a pour but de se conformer aux principes, aux usages reçus, et de suivre les modifications, les transformations que le progrès des arts apporte chaque jour à ces principes, à ces usages; enfin il ne peut être pris pour la manière, attendu qu'il sert à faire reconnaître l'ensemble et la classification propre d'un sujet d'architecture, de sculpture, de peinture ou de gravure.

Jusqu'à présent le genre n'a été admis par les historiens des arts que dans la peinture, tandis qu'il existe de fait dans les autres branches des produits de l'imagination. En jetant un regard sur l'architecture de l'antiquité et du moyen-

âge, nous voyons cet art divisé en deux genres, en *sacré* et en *profane*, l'un s'occupant particulièrement de l'édification des temples, l'autre des palais et des maisons particulières, l'un religieux, l'autre politique et civil. De même la sculpture de l'antiquité était divisée en deux genres : les statues et les ornements qui décoraient l'intérieur des sanctuaires n'étaient pas les mêmes que ceux qui ornaient les salles des palais et les appartements des riches familles d'Athènes et de Rome. Au moyen-âge le même fait se présente.

La peinture, nous n'avons pas besoin de le dire, possède un grand nombre de genres qu'on pourrait très bien diviser en sous-genres. Comme tous les arts, elle renferme le genre *sacré* et le genre *profane*, le genre *naturel* et le genre *idéal*, le genre *noble et sérieux*, et le genre *bouffon et trivial*. Tous ces genres peuvent encore se subdiviser en genres d'*histoire*, de *portraits*, de *précieux fini*, d'*intérieurs* (*conversations et ménage*), de *tabagies*, de *batailles*, de *paysages*, d'*animaux*, de *marine*, d'*architecture* et d'*objets inanimés*. Voy. HISTOIRE (*peinture d'*), PORTRAIT, FLEURS, PAYSAGE, MARINE, etc.

Un très petit nombre d'artistes, tels que Rubens, le Benedette, Teniers et Jean-Baptiste Weenix, ont traité avec un grand succès tous les genres : la plupart des autres artistes s'en sont tenus à un seul. Les écoles même, quoiqu'elles aient fourni quelques exemples de chaque genre, ont montré une prédilection marquée pour l'un ou pour l'autre : les écoles florentine, lombarde et romaine se sont surtout attachées au genre historique; les écoles vénitienne, allemande et française au genre historique et aux portraits; l'école hollandaise à tous les genres, excepté le genre historique, et l'école flamande à tous également avec le même succès.

Depuis quelque temps, on a pris l'habitude d'appeler certains artistes *peintres de genre*, et l'on entend désigner par là des peintres d'*intérieurs*, comme si ces derniers n'avaient pas un genre à part, ainsi que les peintres d'*histoire*, de *paysages* et de *portraits*.

Dans la musique, suivant le système adopté par les anciens, le genre était la

division, ou, pour parler plus exactement, la disposition du tétracorde considéré dans les intervalles de qui le composent. Le genre, dit Aristoxène, se divise en trois manières pour former trois genres principaux qu'on appelait *genre diatonique*, *chromatique* et *enharmonique* (voy. ces mots). Ces trois genres n'étaient pas les seuls des anciens : le même Aristoxène dit que le genre diatonique en *synthésis* se divise en *mol*, et le genre en *mol hémiolien* et *tonique*. Quintilien va plus loin : il dit qu'il nomme lydien, dorien, ionien, mixolydien et syntésis six genres participant de mode, quoiqu'ils différassent les uns des autres et par leurs degrés et par leur accord.

Dans la musique moderne et dans celle des anciens, trois genres sont connus sous le même nom. Le genre *diatonique* procède par tons naturels, c'est-à-dire sans altération; le genre *chromatique* ne procède que par demi-tons, et le genre *enharmonique* en nous servant du langage de la musique moderne, se compose d'une note à une au-dessus de l'intonation de la note ait d'une manière.

La seule différence qu'il y a entre les genres de la musique ancienne et de la musique moderne, c'est que les premiers servaient de manières pour conduire le chant, et que les seconds servaient de manières pour conduire les cordes prescrites, et que nous servent pour conduire les parties de notre harmonie et pour suivre les intervalles par ces genres. Le genre, dit Aristoxène, appartient encore plus à la musique que l'harmonie qui l'engendre qu'à la mélodie qui le fait sentir.

**GENRE** (mœurs). La morale nous exerce partout son influence à chaque époque et dans les mauvaises mœurs dans les habitudes sociales. C'est le genre qui répond à tout ce qui est relatif à la morale et cela répond à tout ce qui est relatif à la morale. Ce bon genre (car il est toujours sous-entendu) est

jours d'accord, soit avec les  
ra, soit avec le bon sens ; il  
sans son temps de règne et  
éphémères.

commencement du dernier  
les nobles s'enivraient, bat-  
t, brisaient les réverbères :  
vre. Maintenant les jeunes  
me riche, véritable noblesse  
et, par extension, ceux de  
, affectent un ton tranchant,  
se les femmes et fument des  
leur nez : *c'est le genre.*  
e celui-là passera comme

*un genre* est une expression  
te, mais juste, et qui, passée  
mps dans le langage po-  
ale à la fois et condamne  
ransformations de ce ridi-  
M. O.

LOIT DES), *voy.* DROIT IN-  
E LETTRES, *voy.* LET-

IC ou GISÉRIC, roi des Van-  
mot\*). Il n'est pas une des  
res qui se sont signalées  
le empire romain qui n'ait  
enfant, qui n'ait pris figure  
te dans l'un de ses chefs. Les  
sé pour type historique At-  
s Clovis, les Goths Alaric,  
Genséric. *Voy.* ces noms.  
ait le second fils du roi Go-  
que précise de sa naissance  
: à fixer : il dut naître vers  
siècle. Ces temps étaient  
ducation d'un prince bar-  
levé dans le mouvement et  
e la grande invasion, qui, de  
précipita les Vandales de la  
Gaule et de la Gaule sur  
unther ou Gundéric, son  
avait succédé à leur père  
411. « Des deux enfants de  
lit Procope, Gundéric, son

tant que nous soyons arrivés à  
es indiquerons au lecteur l'*His-*  
*les*, de M. Louis Marcus, Paris,  
un ouvrage où il pourra puiser  
enseignements sur ce peuple ge-  
néral et sur le roi dont s'occupe  
particulier. S.

fils légitime, était peu apte aux affaires ;  
mais Genséric, son fils naturel, était rompu  
au métier des armes et l'homme le plus  
adroit qu'il y eût sur la terre. » Le sé-  
jour des Vandales en Espagne fut un état  
de guerre continuel ; ce n'était pas seu-  
lement aux troupes romaines, mais aux  
compétiteurs barbares, aux Suèves, qu'il  
y avait à disputer cette conquête.

Genséric s'y fit un grand renom parmi  
les siens. « Il s'était déjà fait connaître  
aux Romains, dit l'historien des Goths,  
Jornandès, par les coups vigoureux qu'il  
leur avait portés en Espagne. » Mais c'é-  
tait sur un autre théâtre que le renom  
de Genséric devait grandir.

A l'appel du comte Boniface (*voy.*), que  
des ressentiments poussaient à la trahi-  
son, les Vandales quittèrent l'Espagne tout  
à coup ; soit qu'ils n'obéissent qu'à cette  
curiosité turbulente et insatiable qui  
poussait les Barbares aux entreprises  
lointaines, soit que leurs chefs entrevis-  
sent les avantages de l'établissement of-  
fert, ils s'embarquèrent pour l'Afrique sous  
le commandement de Genséric (429). Le  
roi Gunther était mort subitement pen-  
dant les apprêts du départ. Boniface céda  
aux nouveau-venus une partie des posses-  
sions romaines de l'Afrique, partie qui se  
composait, on le suppose, des trois Mau-  
ritanies. Mais le bon accord dura peu  
entre les deux traitants : la modération  
n'était pas le propre des Barbares. Deux  
ans étaient à peine écoulés que Genséric  
assiégeait son ancien ami dans Hippone.  
Boniface résista une année entière aux  
attaques du Vandale, dont la tactique,  
en matière de siège, se passait des machi-  
nes de guerre. Quand il pressait une for-  
teresse, dit un historien, sa coutume était  
d'égorger au pied des murs une multi-  
tude de prisonniers pour que l'odeur des  
cadavres portât la désolation dans la  
place.

Mais le général romain, ayant fait sa  
paix avec l'empire, en reçut des renforts  
et risqua une bataille : il la perdit, et  
conclut au nom de l'empereur le traité  
d'Hippone, qui consacrait le partage de  
l'Afrique romaine et reconnaissait la  
royauté de Genséric. Cette apparente  
modération du Barbare, qui s'engageait  
à payer tribut, lui donnait le temps d'or-

ganiser sa conquête en attendant l'occasion d'en finir. Boniface s'était éloigné. Voyant l'empire aux prises avec d'autres ennemis et trop occupé ailleurs pour songer à l'Afrique, Genséric s'empara de Carthage (439). Depuis le sac de Rome et l'épouvante qu'Alaric (voy.) avait répandue sur l'Italie, les plus riches familles avaient passé la mer et s'étaient fixées à Carthage. Cette contrée était trop éloignée de la route des invasions barbares pour qu'il fût à craindre que le torrent s'étendit jusqu'à elle. Genséric se vit donc maître de la plus riche et de la plus intacte province de l'empire, la mieux pourvue de magasins et d'arsenaux, avec le matériel d'une marine qui commandait la Méditerranée. Il sut tirer parti de sa situation. La politique lui conseilla tout d'abord de s'attacher les populations maures et toutes les sectes hérétiques répandues en Afrique. Il habitua ses Vandales à la mer, en fit de hardis pirates, distribua les terres de plusieurs provinces à ses guerriers, et organisa plus fortement son armée, qu'il partagea en 80 cohortes. Comme il prévoyait sans doute que Théodose, libre de ses embarras présents, reviendrait disputer le terrain qu'il avait perdu en Afrique, il voulut, comme l'ancien héros de Carthage, porter le théâtre de la lutte en Italie, et prévenir son ennemi par la terreur de ses agressions. Il entretenait avec Attila et les autres rois barbares des relations habiles au moyen desquelles ils pouvaient concerter leurs mouvements. Il attaqua d'abord la Sicile, et l'empereur, effrayé, offre à Genséric un traité qui augmente ses possessions (442). Celui-ci avait marié son fils avec une fille du roi des Visigoths Théodoric. Sur un soupçon d'avoir voulu attenter à ses jours, il fait couper à cette femme les oreilles et le nez, puis la renvoie à son père dans cet état. Cet acte violent, où repaissent les habitudes du barbare, pouvait attirer sur Genséric des représailles formidables ; mais l'invasion d'Attila dans les Gaules le sauva. Il avait soin d'entretenir par des présents l'activité de son allié redoutable. Enfin Genséric après avoir désolé les côtes de Sicile, d'Italie, de Sardaigne, fut appelé à Rome comme il l'avait été

en Afrique; la trahison lui en eut les portes. Ses vasaux entrèrent en Italie (455) et reportèrent à Carthage les dépoilles de Rome, après une expédition terrible qui dura plusieurs années. Les flottes de Genséric étaient devenues la terreur de la Méditerranée. Pendant cinquante ans il continua cette œuvre de pillage, s'embarquant lui-même chaque année sitôt que les vents permirent de reprendre la mer. La brûlante chaleur versait sur Rome les fureurs du ciel, dit un poète de ce temps\*. Genséric ne se contentait pas de brûler, il voulait à son instinct de destruction, ou bien il voulait voir en lui plus qu'un chef de guerre. La chute de l'empire d'Occident était à la durée de son établissement en Afrique; Carthage à son tour eut à se relâcher qu'il fallait anéantir Rome.

Enfin, las de représentations et de bassades inutiles, l'empereur Valentinien III fit construire une flotte de trois cents vaisseaux pour une descente en Afrique. Le vieux Genséric eut à se tenir en face le restaurateur de l'empire, et offrit, mais en vain, une mission. On lit qu'il parcourut la route que son ennemi devait prendre pour marcher sur Carthage, saccageant les moissons, rasant ses forêts, empoisonnant les fontaines et les puits. L'historien rapporte que Genséric voulant voir de ses yeux la situation de l'état vandale et apprécier sûrement les forces de son ennemi, fit teindre ses cheveux blancs, s'embarqua avec sa femme et se présenta comme ambassadeur à Carthage. Pendant ce temps, Genséric à l'aide d'une trahison, coulait à fond la flotte romaine dans le port d'Alicante.

Dans ces temps d'orages où les événements passaient si vite, Genséric régna cinquante ans. Il semble qu'il n'eût pu pour quitter la vie que d'avoir vaincu ce berceau de cet empire contre lequel avait ameuté tant de hordes barbares. Il mourut un an après sa chute, en 477.

Comme il arrive d'ordinaire aux conquérants qui veulent faire pleurer les vieillards de leurs compatriotes, Genséric eut besoin d'une civilisation nouvelle

(\*) *Torrida Caucasos infert mihi Byrsa*  
(Suetonius)



ste dans ses chefs vandales  
position à ses p de u-  
il la brisa par d uons

facile d'apprécier complé-  
actère et la valeur de Gensé-  
dans quelle mesure le génie  
mélangé en lui aux passions du  
historiens l'ont jugé diver-  
des intérêts de secte ou de  
a vanté la pureté de ses  
sagesse de ses réglemens sur  
purgea Carthage et ses états  
qu'avait flétri une corruption  
Selon les chroniqueurs ecclé-  
il persécuta cruellement les  
catholiques ; on y lit qu'il fit  
dans des vaisseaux brisés et  
moufrage le métropolitain de  
tout son clergé, qu'il les fit  
rives et même sans habits,  
Providence les sauva contre  
nce et qu'ils abordèrent heu-  
Naples.

pe du testament de Genséric,  
succession au trône, le seul  
réservé, témoigne de la por-  
intelligence politique. Con-  
a droit général des Barbares,  
né de ses descendants mâles  
nique successeur. Mais il ne  
l'état qu'il avait fondé un  
le sien pour le soutenir.  
appliquer à Genséric ce mot  
touchant le héros thébain  
ce maintenue d'ailleurs en-  
ne si dissemblables) : « La  
strie commença et finit avec

AM. R.-E.

INÉ (ARMAND), né à Bor-  
sodt 1758, exerçait dans  
profession d'avocat à l'épo-  
la révolution. Lors de l'or-  
imitive du tribunal de cas-  
appelé à en faire partie.  
après à l'Assemblée législa-  
ma avec ses collègues Ver-  
adet ce fameux triumvirat  
e, noyau d'un parti qui, sous  
a Gironde ou des Giron-  
acquit une célébrité et une  
anestes au trône d'abord, et  
aux chefs de ce même parti.  
s'était fait connaître, dès

l'époque de l'Assemblée constituante, par  
la publication d'un mémoire où il de-  
mandait l'émancipation des hommes de  
couleur dans les colonies. Cette même  
assemblée, vers la fin de sa longue ses-  
sion, choisit Gensonné pour aller en qua-  
lité de commissaire dans les départements  
de l'Ouest, afin de travailler à vaincre la  
résistance que les prêtres de ces contrées  
apportaient à la mise en activité de la con-  
stitution civile du clergé (voy. l'article).  
Dans cette mission, où il eut pour collè-  
gue Gallois, et pour auxiliaire le général  
Dumouriez, Gensonné se convainquit que  
l'esprit du clergé et des habitants de l'Ouest  
était en opposition ouverte avec l'esprit  
de la révolution et les vues de l'assem-  
blée. Ce fut dans la séance du 9 octobre  
1791 que, paraissant pour la première  
fois à la tribune nationale, il fit sur cette  
mission un rapport où l'on rencontre des  
vues sages présentées avec convenance et  
modération. Il indiquait les voies de la  
douceur et de la persuasion comme beau-  
coup plus propres que celles de la rigueur  
à ramener les esprits. Membre du comité  
diplomatique, Gensonné fut chargé du  
rapport à la suite duquel, le 1<sup>er</sup> janvier  
1792, un décret d'accusation fut rendu  
à l'unanimité contre les deux princes frè-  
res du roi, le prince de Condé, l'ex-  
ministre Calonne, le vicomte de Mirabeau  
et le marquis de Laqueuille. Il fut appelé,  
le 16 mars suivant, à la présidence de l'as-  
semblée. Le 21 avril, il proposa et fit  
adopter, à l'unanimité moins sept voix,  
le décret portant déclaration de guerre à  
l'empereur d'Allemagne. A cette époque,  
le parti de la Gironde n'attaquait pas ou-  
vertement encore la sincérité des inten-  
tions de Louis XVI, mais il harcelait sans  
relâche les ministres qui se succédaient  
rapidement aux affaires, et signalait à la  
vindicté révolutionnaire les personnages  
les plus influents sur l'esprit du roi, à la  
tête desquels l'opinion plaçait la reine  
Marie - Antoinette. Le nom de *comité  
autrichien* fut alors inventé pour dési-  
gner les chefs de cette faction, que l'on  
accusait de connivence avec l'étranger,  
et à laquelle on ne manqua pas d'attri-  
buer les désastres qui signalèrent le début  
de la campagne de 1792. Dans la séance  
du 25 mai, Gensonné et Brissot démon-

cèrent formellement l'existence de ce comité, et demandèrent qu'au décret d'accusation rendu le 10 mars précédent contre le ministre de l'intérieur Delessart on en ajoutât un contre les ministres Montmorin et Bertrand de Molleville. Une enquête fut seulement ordonnée à l'égard de ces derniers ; mais les attaques de Brissot et de la Gironde contre les ministres et autres agents du gouvernement royal se renouvelèrent sans relâche jusqu'à la journée du 20 juin, prélude de celle du 10 août.

Après le 20 juin, ce même parti parut disposé à empêcher la chute du trône qu'il avait tant contribué à ébranler. Des négociations furent ouvertes entre le roi et les Girondins par l'intermédiaire du peintre Boze, qui remit à Louis XVI un mémoire rédigé, dit-on, par Gensonné. Mais, toujours mal conseillé, l'infortuné prince, irrité contre l'opposition qu'il avait rencontrée dans ceux qui venaient tardivement lui offrir leur appui, crut qu'il en trouverait un plus solide dans les chefs du parti le plus avancé dans la voie révolutionnaire, et les négociations rompues avec Vergniaud et Gensonné furent suivies jusqu'à conclusion avec Danton et consorts. Les Girondins secondèrent alors de toute leur influence le mouvement qui aboutit au 10 août. Dans cette journée, où périt la monarchie, en attendant le monarque, Vergniaud, Guadet et Gensonné présidèrent successivement l'assemblée. Ce fut sur la proposition de ce dernier que furent décrétées les attributions du conseil exécutif destiné à remplacer provisoirement le gouvernement royal. Dans le but de garantir la sûreté des personnes et des propriétés, Gensonné les fit placer sous la responsabilité de la Commune révolutionnaire du 10 août ; mais les premières journées de septembre vinrent bientôt montrer l'insuffisance de ces mesures et de ces efforts. Élu le troisième député de la Gironde à la Convention nationale, Gensonné y demanda sur-le-champ vengeance des attentats qui avaient ensanglanté ces fatales journées. Les ordonnateurs des massacres lui répondirent en l'accusant d'avoir été l'un des agents de la cour stipendiés par le ministre Narbonne. A

cette imputation Gensonné a profession de foi républicaine la plicité, et il la soutint bientôt d pour la mort et contre le suri procès du roi ; cependant il ava des plus ardents provocateurs, sure dilatoire de l'appel au peu vit aussi, après la mort de Le demander que la Commune de pondit à la France de la sûreté de la famille royale. Le 2 septen dû lui apprendre ce que valait garantie.

Président de la Convention 1793, Gensonné arriva au faub époque où éclatèrent dans toute les attaques du parti de la contre celui de la Gironde. I lutte incessante, qui eut pou fatale journée du 31 mai, Ge montra l'un des plus infatigabl d'une cause sur le succès de la posait désormais le maintien en France. Toujours signalé par chistes comme l'un des princip mis de la cause populaire, il r leurs agressions par des parol éloquentes que les discours de V et de Fonfrède, moins passio les réponses de Guadet, mais de froid et la force logique terras adversaires.

Quelquefois des traits d'une génieuse causticité venaient à improvisations de Gensonné. A une séance où il insistait sur la des assassins du 2 septembre, u teurs de leurs crimes ayant c Montagne : « Ils ont sauvé la p Oui, répliqua le Girondin, oies sauvèrent le Capitole. » O rait se figurer le tumulte auq lieu cette réponse dans l'asce dans les tribunes : aussi l'irrit Jacobins contre Gensonné se tait-elle par de fréquentes dém d'une correspondance intime e Dumouriez. Marat et Drouet laient sans cesse comme le conf complice du général transfuge. tain que d'étroites relations avai entre Dumouriez et Gensonné, avaient précédé la défection du de Jemmapes. Son ancien aide-

nt général Miaczinsky, ayant été né à mort, le 17 avril, par le révolutionnaire, les débats du procureur encore la réalité des liaisons général et du député, et la Gensonné fut déferée à l'examen de la commission; mais les événements mis et le décret du 2 juin imprimèrent à sa situation un caractère grave encore. D'abord, ainsi que nous, retenu en simple surveillance, le ministre de l'intérieur Garat, dit-on, les moyens de se mettre à Gensonné s'y refusa, en disant qu'il ne voulait pas faire le sacrifice de sa vie à cause de sa cause. Décrété d'accusation le 8 octobre 1793, sur le rapport de la commission, il parut le 24 devant le tribunal révolutionnaire avec Vergniaud, Brissot et autres conventionnels (voy. leurs noms). Dans les débats, qui durèrent plusieurs jours, aucun fait particulier, si ce n'est sa correspondance avec Dumouriez, fut reproché à Gensonné; ses opinions furent comptées comme nulles. Condamné à mort, il périt le 24 octobre, à l'âge de 35 ans. P. A. V.

**GENTIANE.** La gentiane (*gentiana l.*) est une grande belle plante qui croît en Europe sur les montagnes élevées. En France, on la trouve dans l'Auvergne et sur les sommets les plus élevés des Alpes; elle descend du Jura dans la vallée de la Saône près de Dijon. Ses tiges ont la forme d'un homme; elles sont vives et garnies de larges feuilles ovales, de forme ovale. Les fleurs, de couleur jaune, forment un long épi en terminant les petites feuilles. Les racines sont épaisses, jaunâtres, spongieuses, assez grosses; elles dégagent une odeur particulière à toutes les gentianées; c'est la partie de la plante dont on se sert en médecine. Peu d'amers sont employés et méritent mieux leur réputation; on administre la gentiane en infusion ou sous forme d'extrait, de teinture, etc. Elle entre dans le remède fameux sous le nom de thériaque; elle est stomachique et fébrifuge.

L'analyse chimique a fait reconnaître que la gentiane renfermait, indépendamment de la matière cristallisable connue sous le nom de *gentianin*, une quantité

notable de sucre; mais on ne peut l'obtenir cristallisé. C'est à la présence de ce principe que l'on doit la possibilité de l'extraction de l'alcool de gentiane dont il existe en Suisse des distilleries. Malheureusement il trahit son origine et ne convient qu'aux personnes qui aiment les boissons amères.

Le genre *gentiana* est le plus nombreux de la famille dont il est le type et à laquelle il donne son nom. Les *gentiana purpurea*, *acaulis* et *punctata*, communes dans les Alpes, peuvent remplacer la gentiane jaune. La célébrité de cette racine comme médicament remonte à une assez haute antiquité, et le nom qu'elle porte est celui de *Gentius*, roi d'Illyrie qui vivait 150 ans environ avant J.-C., et qui, s'il faut en croire Plinius (*H. N.*, XXV, 7), mit le premier cette plante en usage.

**GENTIANÉES**, famille de plantes dicotylédones à étamines hypogynes, de la pentandrie monogynie de Linné. Le calice persistant est monosépale, à divisions plus ou moins profondes. La corolle, très souvent bleue et plus rarement jaune ou blanche, acquiert des dimensions assez considérables; elle est monopétale, régulière, dentée ou divisée. Cinq étamines et un pistil terminé par un ou deux stigmates complètent l'appareil de la fleur. Celle-ci donne naissance à une capsule et quelquefois à une baie dans laquelle sont renfermées des graines fort petites et assez nombreuses.

Les gentianées sont des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, entières et presque toujours glabres. On les trouve dans toutes les régions du globe, et l'on remarque qu'un grand nombre d'entre elles se plaisent sur les montagnes et jusque vers les limites des neiges éternelles.

Cette famille est l'une des plus naturelles que l'on connaisse. On cultive quelques gentianées à cause de la beauté de leurs fleurs; mais leur importance médicale est bien supérieure à leur importance horticultrale. Étroitement liées sous le rapport de l'organisation botanique, elles ne le sont pas moins sous celui de la constitution chimique. Toutes sont fortement amères, et cette amertume est

presque égale, quel que soit le climat où elles vivent. Le principe amer a été isolé de la racine de grande gentiane sous le nom de *gentianin*. Dans le *potulia amara* d'Aublet, le gentianin est accompagné d'un principe vireux qui détermine le vomissement. Beaucoup de gentianées sont des plantes médicales estimées; elles sont amères et toniques: le trèfle d'eau (*menyanthes trifoliata*, L.), si commun dans toute la France et qui pare les rives de nos petits cours d'eau de ses belles fleurs blanches et frangées; la petite centaurée (*chironia centaurium*, D. C.) non moins remarquable et plus usitée; la spigélie du Maryland (*spigelia Marylandica*, L.), vermifuge renommé, sont, avec la gentiane jaune dont nous venons de parler, les plus célèbres plantes de la famille des gentianées que revendique la médecine. A. F.

**GENTILHOMME**, voy. NOBLESSE et GENTLEMAN.

**GENTILLESSE**. Voilà un de ces mots de notre langue dont les nuances sont très fines, et qui peuvent tour à tour exprimer ou un éloge ou une ironie.

Quand il s'agit d'une femme, la gentillesse se prend toujours dans la première de ces acceptions. *Elle est gentille*, c'est un diminutif d'*elle est jolie*, qui toutelois amoindrit peu la louange. La grisette surtout sait que ce qu'on nomme *gentillesse* chez elle serait beauté ou du moins grâce dans une classe plus élevée.

Vis-à-vis d'un homme, au contraire, ces termes ont presque toujours une fâcheuse signification; *vous êtes gentil! vous faites le gentil!* ne sont que des éloges ironiques; et dire de quelqu'un qu'il a fait *des gentilles*, c'est le frapper d'un blâme qui va jusqu'à l'injure. *C'est un gentil enfant*, voilà à peu près la seule phrase où ce mot se prononce au sérieux pour notre sexe, qui doit renoncer à la gentillesse en même temps qu'aux jouets du premier âge.

Dans les deux derniers siècles, un auteur était flatté d'entendre vanter la *gentillesse* de son style, et *Gentil Bernard* (voy.), baptisé ainsi par Voltaire, en eut une vive reconnaissance pour son parrain littéraire. Nos poètes ont aujourd'hui de plus grandes prétentions: aucun d'eux ne s'accommoderait de ce surnom, et c'est

tout au plus à un vaudeville permis encore d'appliquer cette louange.

**GENTILS**, voy. PAÏZAS.

**GENTILS** (ΑΓΟΤΑΣ ΔΕΣ), *vo* (saint).

**GENTLEMAN**. Rien de plus et de plus difficile à définir que ce très différent de *gentilhomme*. En Angleterre, toute la classe à diaire entre la haute noblesse et la geoisie a droit au titre de *gent* ainsi les esquires, les baronnets, q tent le titre de *sir*, les chevaliers dre de Bath, sont *gentlemen*. D tout homme bien élevé, bien p tout savant et homme de lettres droits à ce même titre de *gent* Mais où placer la ligne de *déant* entre le vrai savoir et la superficial peuse, entre les bonnes manières et vais ton, entre les opinions admises les croyances hétéroclites? Cependant un peu de tact et d'habitude du il sera peut-être facile de reconnaître toute occurrence le véritable *gent*. Un grand seigneur peut fort bien être parfait *gentleman*, et c'est titres de gloire du roi George y attachait d'autant plus de peine s'en connaissait guère d'autre voir mérité la qualification d'*accomplished gentleman* de s royaumes. Tout homme de cœur prit, tant soit peu rompu aux disputes politiques, philosophiques, indu scientifiques et littéraires, du regard, bien chaussé, sachant se danser, chanter, crever un cilt présenter sa poitrine au feu d'obtendra facilement dans tous les de l'Europe civilisée le brevet de *gentleman*.

Cependant, au dire du prince de Muskau et de tous les juges compétents en pareille matière, on aurait été la société *fashionable* de Londres nuances beaucoup plus fines et délicates. Au milieu de ces cérémonies mode a établi son tyrannique empire, il ne suffit pas d'être indépendant, d'avoir bon et toutes les qualités susment pour être *gentleman*. Quelcon

ph, dans sa manière d'être avec la société grand monde, trahirait la moindre faiblesse ou montrerait quelque pose, au lieu d'affecter une nonchalance familière choquante, encourrait le reproche de ne pas être *gentleman*. Un homme à qui prendrait deux fois du plaisir à triple malheur à qui se présente en grande toilette à un déjeuner commence à quatre heures du soir et jusqu'à minuit ! Quel qu'il soit, cet homme, étranger aux lois de la *fashion*, prince ou millionnaire, tant pis pour lui, il n'est point *gentleman* ! Nous ne devons point notre temps à prouver l'homme à petites ressources, incapable de faire des dettes, ne saurait être un homme ; il est *nobody*. Ce n'est point un homme, c'est une chose. L. S.

**GENTRY**, nom par lequel on désigne la classe qui n'est ni noble, ni noble, par opposition à *nobility*, la haute noblesse. A cette classe appartiennent les *knights*, les chevaliers, et certains *gentlemen* (voy. ces mots) et leur fortune, leurs propriétés, leurs fonctions rapprochent des nobles, mais ils ne sont pas de la même rangée que les fils puînés, et les aînés des baronnets du rang de leur père. En prenant la dénomination de *gentry* dans son sens le plus étendu, on comprend sous elle celle des *rovers* ou bourgeois ; mais au point de vue social, elle ne la distingue de cette dernière. La séparation se fait sentir uniquement dans la vie sociale. S.

**Z (FRÉDÉRIC DE)**. Né en 1764 (Silésie prussienne), ce célèbre philosophe fut sans contredit l'un des plus ardents antagonistes de la révolutionnaire. Il apporta dans sa cause une vaste érudition, la connaissance des hommes, une logique adroite, une imagination

avoir terminé ses études à l'université de Königsberg, Gentz, qui par son père était parent d'Anillon (voy.), entra dans la carrière politique en qualité de secrétaire du directoire général. L'étude de la philosophie de Kant, son contact avec la société de Berlin, que la révolution donna à tous les esprits, hâtèrent son développement intellectuel. Bientôt l'ambassadeur d'Au-

triche à Berlin lui donna à entendre qu'un homme de sa trempe serait le bienvenu à Vienne. Avant de prendre des engagements, il fit un voyage à Londres, où Pitt lui fit allouer une pension considérable. Enrichi de la sorte, Gentz se rendit à Vienne (1803), où il fut attaché, avec le titre de conseiller aulique, à la chancellerie secrète d'état. Mais ses prodigalités le jetèrent bientôt dans des embarras pécuniaires, sans arrêter cependant l'essor de son génie politique. Aux armées de l'empire Gentz opposait des manifestes et des brochures, artillerie formidable et qui ne contribua pas moins que les armées coalisées à arrêter les envahissements de Napoléon à l'étranger. Aussi le cabinet des Tuileries accablait-il d'injures le pamphlétaire autrichien, tandis que toutes les puissances ennemies de la France s'empressaient de combler d'honneurs leur intrépide avocat. L'Angleterre, étonnée de voir surgir un pareil talent de publiciste en dehors du régime parlementaire et dans une langue qui ne semblait guère se prêter aux intérêts de ce monde, prodigua les éloges au traducteur de Burke. L'empereur d'Autriche ennoblit ce simple bourgeois qui avait su découvrir sur le terrain de l'histoire et dans sa féconde imagination tant de raisons à l'appui du régime aristocratique et monarchique ; du fond du Nord, l'autocrate russe conférait des décorations à cette sentinelle vigilante du pouvoir absolu. Nul autre publiciste, en effet, n'a su avec autant d'adresse que Gentz tourner les positions mauvaises, réfuter les faits hostiles, colorer les torts, mettre en saillie les points de vue favorables à son système. Les nombreux articles anonymes qu'il a semés dans *l'Observateur autrichien* se reconnaissent facilement au cachet original qu'il savait imprimer à la moindre phrase sortie de sa plume. Homme de salon et habile diplomate, Gentz fut choisi pour tenir le protocole des conférences de Vienne (1814), de Paris (1815), et de différents congrès qui se réunirent dans la première période de la Restauration.

Cet homme, dont la vie tout entière avait été mise au service des intérêts réels et positifs, cet écrivain qui avait usé les

brillantes qualités du poète dans les diatribes politiques, cet épicurien qui, pour s'asseoir à la table des grands et décorer son nom bourgeois d'un titre sonore, avait sans doute sacrifié de nobles élans, le conseiller aulique Frédéric de Gentz, à un âge où, dans les organisations communes, toute inspiration printanière est depuis longtemps glacée, rajeunit au souffle de l'amour. La correspondance d'une femme d'esprit (Rachel ou M<sup>me</sup> Varnhagen von Ense) a révélé cette bizarre passion du vieillard diplomate pour une jeune et gracieuse sylphide; le nom de Fanny Elssler (voy.) a reçu un nouvel éclat pour avoir su rallumer un sentiment pur et désintéressé dans un cœur qui semblait fermé à toute autre émotion qu'à celle de la politique ou de la crainte que lui inspirait la mort.

La révolution de Juillet avait attristé Gentz à l'excès; il voyait la cause à laquelle il avait voué sa vie et ses forces ébranlée, perdue peut-être. Le 21 janvier 1831, il écrivit à son amie Rachel : « Depuis quelques mois je me sens malade de cœur et d'esprit, et ce mal fait de grands progrès; il a été produit par les événements du jour, qui rétrécissent de plus en plus notre sphère d'activité. « J'ai la conviction que je n'y puis rien, que je deviens de jour en jour plus étranger à la nouvelle forme des choses, que mon rôle est fini, et le fruit de quarante ans de travaux entièrement perdu. « La société me dégoûte, car elle me dérange dans la seule jouissance qui eût encore pour moi quelque attrait. Je suis mécontent de moi et du monde; et puis, cette crainte de mourir que vous me connaissez (il l'avoue, le malheureux!), certes, voilà plus de causes qu'il n'en faut pour être sérieusement malade. »

« Je ne puis ni lire ni écrire une seule dépêche, dit-il dans une autre lettre, sans être obsédé par l'idée de la décadence générale... Puis la lecture de dix ou douze maudits journaux m'achève. »

La chute de Varsovie le ranima un peu; il commençait à espérer que quelque compromis entre les deux principes serait possible. Ainsi ballotté entre la

crainte et l'espoir, furieux plus furieux encore d'entendre secouer leurs chaînes, la lecture de ces détestables, quelques vers frais et gracieux (voy.), Gentz mourut de 9 juin 1832.

Comme écrivain, Gentz est difficile à caractériser, parce que nombreuses publications, papiers et actes officiels, il n'exprime sa propre opinion, et que dans sa correspondance intime il n'est tant soit peu diplomate. À toutes les époques de sa vie il a montré anti-révolutionnaire; la traduction qu'il fit du *façade* de Burke (voy.) sur la révolution française, il combattit la tendance de son époque, mais d'une manière rien de servile. Il penchait pour un gouvernement sage et modéré; il mettait en certains cas la réforme, peut-être même la révolution; mais ses élans ne s'arrêtaient pas pour point de départ de la religion. La tendance de Gentz était d'abord, en un mot, conservatrice à la fois. *Sur la moralité des révolutions* ceptes ces catastrophes lorsqu'elles sont produites par des effets sans cesse répétés sur la *Déclaration d'indépendance* d'Amérique, c'est une réfutation de l'ouvrage d'Intosh sur la révolution française; il reconnaît hautement le bien de l'Assemblée constituante, mais il ne complaisance ses conquêtes; il se sépare qu'à la suite des émissaires et de Paris. Le point de vue de la seule assemblée lui paraissait absurde. « C'était une folie inutile, que de faire peser la France sur un seul pilier. » *Sur l'Influence de la découverte de l'Amérique* est un véritable traité des États-Unis. « C'est le seul refuge à tous les peuples de l'Europe; il est l'espérance de l'humanité, la pépinière de la civilisation... À l'Amérique nous devons le bienfait de la destruction du système féodal, à elle la diffusion de la science et de l'éducation, à elle d

... Ce... tendance li-  
 de Gentz se retrou e encore dans  
 roi Frédéric-Guillaume III,  
 du 16 novembre 1797;  
 des traces dans les pro-  
 de 1806, 1809 et 1813. Son  
 œuvre est sans contredit le fameux  
 qu'il publia après la paix de Pres-  
 le *Système de l'équilibre eu-*  
 Saint-Pétersb., ou plutôt Riga,  
 l'auteur défend une bonne  
 conviction et dans un style  
 ; il en appelle à l'honneur, à  
 germanique, contre l'oppression  
 . « Désunis, nous avons été ter-  
 mis, nous nous relèverons. Mais  
 les formes politiques de l'Alle-  
 soient unes, il faut qu'il y ait une  
 unité nationale. Vous tous, habi-  
 l'Allemagne, qui portez le cœur  
 tous, dispersés à travers le  
 mais alliés par l'unité des tendan-  
 s, représentants légitimes de nos  
 s, ouvrez les yeux!... Devant vous  
 se glorieuse carrière. Donnez vos  
 a patrie; ne demandez pas quel  
 secours immédiat : songez qu'une  
 ole prononcée en temps oppres-  
 susciter les peuples et rallumer  
 races entières le feu sacré qui  
 la cendre. Il est impossible  
 ple tel que le nôtre ne se relève  
 : ruine honteuse ; impossible  
 le forces intellectuelles, tant de  
 és, tant de talents solides, mal-  
 isolement, ne convergent à la  
 foyer commun pour répandre  
 orrents de vie et de lumière; il  
 ible que de cette vieille souche  
 ur et de perfection, du sein  
 erre d'où sont sortis les con-  
 de l'Europe, que du sein de  
 des familles chargées d'un an-  
 tant héritage de gloire, que du  
 et de races royales qui brillent  
 milieu du crépuscule de toute  
 il ne s'élanç à la fin quelque  
 lque sauveur, qui viendra res-  
 dre droit imprescriptible, éter-  
 placer l'Allemagne, l'Europe  
 r ses anciens fondements. »  
 roilà de nobles accents qui per-  
 à travers le voile d'une tra-  
 ble et décolorée. Il faut remar-

*clap. d. G. d. M. Tome XII.*

quer toutefois que cet appel à la nation  
 n'est qu'une concession faite au moment  
 du danger en face de Napoléon. Après  
 la chute de l'empereur des Français,  
 Gentz n'hésite pas à appeler une réac-  
 tion en faveur de l'aristocratie et de la  
 monarchie; il repousse fièrement des  
 publicistes, tels que Goerres (*voy.*), qui  
 plaident la cause du peuple. A partir de  
 ce moment, il s'opère dans les opinions  
 officielles de Gentz un revirement com-  
 plet. Comme secrétaire général de tous  
 les congrès et comme censeur, sa parti-  
 lité en faveur des principes absolutistes  
 n'est plus douteuse. Tous les articles de  
 journaux sortis de sa plume, son traité  
 adroit et sophistique *Sur la liberté de la*  
*presse* (1818), ses lettres enfin, portent dé-  
 sormais l'empreinte d'un esprit qui a fait  
 divorce avec toute idée libérale. Malheu-  
 reusement les motifs qui ont pu déter-  
 miner Gentz à modifier ses principes sont  
 en grande partie personnels. Gentz n'a  
 point été le martyr de son opinion; il se  
 cramponnait au pouvoir et à ses faveurs,  
 car il en avait besoin pour vivre à sa  
 guise. Aussi, le jugement que l'Allema-  
 gne porte sur Gentz est-il plutôt sévère  
 qu'indulgent; au-delà du Rhin on ad-  
 mire volontiers tous les talents, mais on  
 n'est point prodigue d'estime pour les  
 caractères faibles et mobiles.

Les ouvrages de Gentz, en général ad-  
 mirables de style, ne sont pas tous rela-  
 tifs à la politique : on lui doit une vie  
 très intéressante de *Marie, reine d'É-*  
*cosse* (Brunswic, 1799), et divers articles  
 publiés dans le *Journal historique*, dont  
 il était le principal et presque l'unique  
 rédacteur. Ses traductions d'ouvrages  
 français et anglais, toutes publiées au  
 début de sa carrière, sont nombreuses.  
 La plupart de ses publications originales  
 sont comprises dans les *Œuvres choisies*  
 de Frédéric de Gentz, mises au jour par  
 M. Weick, Stuttgart, 1838-1839, in-  
 8°, t. I-III, ou dans une autre collection  
 publiée par M. Schlesier, Manh., 1838-  
 39, 2 vol. in-8°. Le lecteur peut consulter  
 sur sa personne, ses opinions et sa vie le  
 livre de M. Varnhagen d'Ense, *Galerie*  
*von Bildnissen aus Rahels Umgang*  
*und Briefwechsel*, t. II, p. 189. L. S.

**GÉOCENTRIQUE**, de γῆ, la terre,

et κεντρὸν, le centre. On donne cette épithète à tout ce qui se rattache au centre de la terre, de même qu'on appelle *héliocentrique* ce qui a de l'attraction pour le centre du soleil. En astronomie, ce nom est donné aux planètes ou aux orbites de celles qui sont concentriques avec la terre, c'est-à-dire qui ont dans leurs mouvements la terre comme point central ou le même centre que celui de la terre. Toutes les planètes ne sont pas géocentriques; la lune seule est mathématiquement géocentrique. On nomme *mouvement géocentrique* le mouvement apparent d'une planète observée de la terre. La *latitude géocentrique* d'une planète est sa latitude également observée de la terre, et elle se trouve mesurée par l'angle que forme la ligne tirée de la planète à la terre et le plan de l'écliptique. La *longitude géocentrique* d'une planète est la distance mesurée sur l'écliptique dans l'ordre des signes, le premier point étant le bélier.

A. P.-T.

**GÉODÉSIE**, de γῆ, terre, et de δαίω, je dépêche, je divise. C'est la partie de la géométrie pratique qui s'attache spécialement à la mesure et à la division des surfaces. La géodésie a pris dans ces derniers temps une acception plus étendue : c'est aujourd'hui la science de l'arpenteur (v.) et de l'ingénieur géographe; elle embrasse toutes les opérations trigonométriques et astronomiques nécessaires pour lever une carte, mesurer la longueur d'un degré terrestre, etc.; enfin toutes les opérations qui s'appliquent à la mesure de la terre. Cette science est toute moderne; M. Puissant (voy.) a le premier réuni en corps d'ouvrage, dans son *Traité de géodésie* (2<sup>e</sup> éd., Paris, 1819, 2 vol. in-4<sup>o</sup>), les méthodes sur lesquelles elle est fondée. Voy. TRIANGULATION, PLANS (art de lever les), etc.

A. P.-T.

**GEOFFRIN (MADAME)**, sans avoir jamais recherché pour elle-même la réputation de bel-esprit, occupa une place dans l'histoire littéraire du XVIII<sup>e</sup> siècle pour le talent qu'elle eut de réunir dans son salon l'élite des gens de lettres et des artistes, avec la plus brillante société de Paris. En effet, les salons étaient alors le théâtre des succès des écrivains; ils y régnaient par la conversation. Le besoin

des plaisirs de la cour et de l'empire, les hautes classes de la société de l'époque, le rapprochement des grands seigneurs et des philosophes. Ce contact qui se faisait dans les salons propageait les idées de réforme au sein de l'aristocratie; c'est ainsi que l'esprit de société, le plus puissant auxiliaire de l'esprit philosophique.

**MARIE-THÉRÈSE ROSTER**, née le 2 juin 1699, fille d'un valet de chambre de la Dauphine, épouse de Geoffrin, un des fondateurs de la manufacture de glaces du faubourg Saint-Jacques. La fortune de son mari pouvaient lever à quarante mille livres de rentes, en l'accroissant par l'ordre et l'économie elle en fit l'emploi le plus honorable.

Deux goûts, ou plutôt deux passions semblent avoir présidé à toute sa vie, le besoin de considération publique et de donner. D'Alembert rapporte qu'encore enfant, si elle voyait de sa fenêtre quelques malheureux demander l'aumône, elle leur jetait tout ce qui se trouvait à sa main, son pain, son linge, et jusques à ses habits. On la grondait de cette espérance de charité, on l'en punissait quelquefois, et elle recommençait le lendemain. Par la suite, donner et pardonner fut sa devise. Les anecdotes abondent sur l'art et la délicatesse qu'elle mettait à exercer sa bienveillance. Elle aurait voulu prolonger jusqu'après sa mort le plaisir de ses amis. « On les bénissait, disait-elle, et ils béniraient ma main. Elle plaça 1,200 livres sur sa tête, celle d'un ami qui avait peu de fortune. « Si vous devenez plus riche, lui dit-elle, donnez cet argent pour l'amour de moi, quand je ne pourrai plus le donner ».

Orpheline dès le berceau, elle fut élevée par sa grand-mère, et sa première éducation avait été négligée sous ces rapports : ainsi elle ne savait pas l'écriture. Elle ne faisait pas en effet son ignorance; ce qui a fait dire à Montel qu'elle écrivait en français d'une grande justesse d'esprit, elle exerçait de bonne heure à penser et à parler avec rectitude. Son esprit se développa surtout par le contact de son salon, elle acquit un tact particulier pour



accusa. Personne n'attachait à l'opinion, n'en saisissait les mouvements, ne les suivait avec empresse. Quand Helvétius publia son *livre de l'Esprit*, il dit à ses amis comment M<sup>me</sup> Geoffrin; ce n'est qu'après avoir consulté le baromètre de l'opinion que l'on vint au juste quel est le suc de son ouvrage. » Cet amour de la gloire publique lui fit rechercher les lettres, dispensateurs de la fortune. Son salon hérita du salon de l'ancien. A la mort de cette dernière à la fin de 1749, une particelle passa chez M<sup>me</sup> Geoffrin (M<sup>me</sup> RULLIÈRE). On assure que M<sup>me</sup> de Rulhière, vers la fin de sa vie, remarquait fréquemment de la première, dit-elle : « Savez-vous ce que la reine vient faire ici? Elle vient voir pourrai recueillir de mon in- » M<sup>me</sup> Geoffrin se mit donc à dîner par semaine. Sa maîtresse vous des beaux-artistes, et de tous les hommes elle les aidait de son crédit et de son nom, et les mettait en rapport avec les seigneurs qui fréquentaient son salon. Les étrangers auraient visité Paris qu'imparfaitement n'avaient pas été admis dans le salon de M<sup>me</sup> Geoffrin. Elle eut plus l'honneur d'y recevoir des personnes des têtes couronnées. Le roi de France vint chez elle, au mois de mars 1766, le prince Poniatowski, depuis roi de Pologne, emprisonné pour dettes à Paris, et qui avait dû sa délivrance. Lors- que le roi monta sur le trône, il lui fit part de son sentiment en ces termes : « *Maman, est roi.* » De là le caustique que le roi fit appeler la *reine-mère*. Le prince Poniatowski la sollicita d'aller venir à Varsovie, et vers le mois de mai 1766, âgée de 67 ans, elle entreprit le voyage. Le roi lui fit honneurs les plus distingués, et lorsqu'elle arriva à Varsovie, elle trouva un appartement parfaitement semblable à celui qu'elle occupait à Paris. Dans son voyage, elle reçut de l'empereur-impératrice l'accueil le plus distingué, et elle était de retour à Paris

au mois de novembre de la même année.

Sa sollicitude bienfaisante pour les intérêts de ses amis, qu'elle se plaisait à gratifier, jointe à la finesse de son bon sens, dont les jugements s'exprimaient le plus souvent sous des images familières, ont contribué à lui donner une physiologie tout-à-fait originale. On cite d'elle une foule de mots dont l'apparente bonhomie recouvre le sens profond et parfois épigrammatique. On lui montra un jour la superbe maison du fermier général Bouret : « Avez-vous rien vu, disait-on, de plus magnifique et de meilleur goût? — Je n'y trouverais rien à redire, répondit-elle, si Bouret en était le frotteur. » C'est elle qui appelait l'abbé Trublet un sot frotté d'esprit. On parlait devant elle de la simplicité de caractère : « Tant de gens l'affectent! dit-elle; mais M. de Malesherbes, voilà un homme simplement simple. » M<sup>me</sup> Geoffrin avait fait à Rulhière des offres assez considérables pour l'engager à jeter au feu son manuscrit sur la révolution de Russie qui détrôna Pierre III : il lui prouva très clairement que ce serait de sa part l'action la plus indigne et la plus lâche. A toutes ses protestations d'honneur et de vertu qu'elle avait paru écouter avec beaucoup de patience, elle ne répondit que par ces deux mots : « En voulez-vous davantage? » Nous devons ajouter toutefois que cette anecdote épigrammatique est racontée par Grimm, agent de Catherine II, qui n'avait pas vu sans dépit l'inutilité de ses démarches, et que rien dans la vie de Rulhière ne justifie la malveillance de cette insinuation.

M<sup>me</sup> Geoffrin ne négligeait rien pour attirer dans sa maison tous ceux qui pouvaient lui donner du relief. Elle était très officieuse pour les personnes qui lui convenaient, et sans miséricorde pour celles qui ne lui plaisaient pas. Elle disait qu'elle tenait toujours sur sa table une aune pour mesurer ceux qui se présentaient chez elle pour la première fois, et que c'était par cette aune qu'elle jugeait à l'œil s'ils pouvaient devenir des meubles qui convinssent à sa maison.

On n'a pas épargné les plaisanteries sur le compte de son mari, à qui elle permettait, disait-on, de se mettre au bout

de la table à condition qu'il ne se mêlerait jamais de la conversation. Un étranger assidu aux dîners de M<sup>me</sup> Geoffrin, ne le voyant pas paraître, s'avisait de lui en demander des nouvelles. « Qu'avez-vous fait, madame, de ce pauvre bonhomme que je voyais toujours ici et qui ne disait jamais rien? — C'était mon mari, il est mort. » Soit malice, soit inattention, un homme qui prêtait des livres au mari de M<sup>me</sup> Geoffrin lui redonna plusieurs fois de suite le premier volume des voyages du P. Labat. M. Geoffrin, de la meilleure foi du monde, le relisait toujours sans s'apercevoir de la méprise. « Comment trouvez-vous ces voyages? lui disait-on.—Fort intéressants, ... mais il me semble que l'auteur se répète un peu. » « Vous avez été ce soir à la comédie, M. Geoffrin; que donnait-on? — Je ne vous le dirai pas; je me suis empressé d'entrer, et je n'ai pas eu le temps de regarder l'affiche. » Toutefois le marquis d'Argenson, dans ses Mémoires, réhabilite M. Geoffrin.

Un fait peut donner une idée des libéralités de M<sup>me</sup> Geoffrin : sa fille, en revoquant les comptes de sa mère, trouva qu'elle avait dépensé plus de cent mille écus pour soutenir l'Encyclopédie et ses dépendances. Son humeur bienfaisante ne la mit pas à l'abri des traits de la satire. Sa célébrité, jointe à quelques petits travers dont elle n'était pas exempte, lui valut un rôle dans la comédie des *Philosophes*, de Palissot. *Le Bureau d'esprit*, autre comédie très médiocre d'un Anglais nommé Rutledge, était principalement dirigée contre elle. On peut voir dans la correspondance de Montesquieu la rupture de M<sup>me</sup> Geoffrin avec l'abbé Guasco, savant piémontais et ami de l'auteur de *l'Esprit des Lois*.

M<sup>me</sup> Geoffrin eut une attaque d'apoplexie au mois de septembre 1776 : elle en conserva une grande faiblesse jusqu'à sa mort, arrivée l'année suivante au mois d'octobre. Cette maladie fut attribuée à des excès de dévotion auxquels elle s'était livrée pendant le jubilé, et devint en quelque sorte un événement public par l'éclat des querelles et des divisions qu'elle occasionna dans sa société. M<sup>me</sup> Geoffrin était tombée dans un état de langueur

qui lui ôtait l'usage de toutes ses facultés. Sa fille, la marquise de La Fayette, dont elle disait : « Quand j'ai vu sa fille, je suis étonnée comme une poule couvée un œuf de cane; » sa fille, loin de partager son goût pour les philosophes, ne jugea plus à propos de les fréquenter, ne jugea plus à propos de fréquenter les personnes qui n'étaient en société de sa mère, et non pas de sa fille. Elle fit fermer sa porte à D'Alembert et Marmontel. Tout le monde se plaignait de sa conduite, mais elle ne douta pas que M<sup>me</sup> Geoffrin ne se rétablisse à la santé, ne désavouât sa conduite de sa fille : on se trouva que sa fille pouvait dans le fond, quoiqu'elle eût une forme. Elle reprocha aux philosophes de n'avoir pas mieux connu sa vertu, mais elle loua son zèle. « M<sup>me</sup> Geoffrin, en riant, est comme Godefroid : elle a voulu défendre contre les infidèles. » Aus mort de M<sup>me</sup> Geoffrin, un di fut rendu à sa mémoire par le Morellet et D'Alembert. chures ont été réimprimées le titre d'*Éloges de M<sup>me</sup> G*

**GEOFFROY** (l'abbé) critique le plus fameux et pendant toute la durée de l'Empire, qui commença l'édition du *Journal des Débats* la sienne sur le plus grand littéraires, qui devint la tervains et des artistes drama appelé, dans les salons cot cafés, le *monarque des fe* quit à Rennes en 1743.

Il fit dans cette ville, a Jésuites, de fort bonnes ét terminer à Paris au college Grand. Ses brillants et ra fixèrent l'attention de ses p biles, comme tous les chefs à se recruter dans les école





silence. Il envaina la queue contre M<sup>lle</sup> Georges et Duchesva Lafon contre La Rive, et contre Talma. On sait que, out, ce dernier se précipita un en loge, et qu'une rapide im- le mains devint le sujet d'un des six feuillets du journaliste.

Geoffroy mourut le 26 janvier 1814,

l'este épigramme dialoguée :

Comment perdra Geoffroy.

Est mort? — Ce soir on l'inhume.

Quel mal? — Je ne sais. — Je le devine,

ident, par négarde, aura tué sa

et!

et pas seulement à l'Année litté-

"Ami du roi, au Journal des

de l'Empire que Geoffroy at-

nom : il fut aussi, à diverses

un des coopérateurs de la Quo-

qui paraissait sous le Direc-

Bulletin de l'Europe, du Fé-

la Courrier universel, et du

les défenseurs de la patrie.

olitique de tous ces journaux

le même, mais Geoffroy sut se

à tous.

publié, en 1800, une traduc-

tylles de Théocrite, faite pen-

était maître d'école dans un

uis le chalumeau et les chansons

convenaient peu au caustique

de l'Année littéraire. Le dis-

réron était un mauvais Tityre,

er Melibée; cette version du

et du plus naturel des poètes

avait aucune trace dans la litté-

peut en dire autant du Com-

te Geoffroy sur les OEuvres de

de Féletz avoue, dans la Bto-

niverselle, que cet ouvrage fut

avec trop de précipitation et

op de remarques minutieuses.

qu'une spéculation mercantile

critique, et c'est ce qu'on peut

de son Commentaire sur les

de Racine fils. Une Vie po-

le Voltaire, publiée avec la

iale du nom de Geoffroy, dut

une œuvre digne de sa haine;

était que la reproduction d'un

l'abbé Sabatier de Castres, qui

publié sous le titre de Tableau

ique de l'esprit de M. de Vol-

taire, dès 1771, in-8°. L'étonnante renommée qu'avaient eue les feuillets du Journal des Débats fit croire à un libraire, auteur et éditeur, qu'un choix de ces feuillets aurait un grand succès : il en publia donc 5 gros vol. in-8° (1819-1820). Mais les temps étaient changés. Les orgies littéraires ont rarement un lendemain, et de toutes celles de l'abbé Geoffroy, il ne reste que le souvenir du bruit et du scandale de leur publicité. V-VZ.

#### GEOFFROY SAINT-HILAIRE

(ÉTIENNE), membre de l'Institut de France, professeur de zoologie à la faculté des Sciences de l'Académie de Paris, professeur-administrateur du Jardin du Roi, et l'un des savants qui ont le plus contribué aux progrès de l'histoire naturelle et de la philosophie de cette science, naquit à Étampes (Seine-et-Oise), le 15 avril 1772. Destiné par ses parents à la cléricature, il fut placé au collège de Navarre à Paris, où il devait faire sa philosophie et acquérir les connaissances préparatoires aux études théologiques. Ce fut dans ce collège, où Brisson enseignait la physique expérimentale, que le jeune élève sentit naître en lui le goût des sciences naturelles, inclination que fortifia encore une sympathie étroite entre lui et son professeur. Ses études littéraires étant terminées, il quitta le collège de Navarre, retourna auprès de son père, et obtint de lui la permission de revenir à Paris et d'entrer au collège du cardinal Lemoine. Malgré la position honorable que de puissantes protections lui promettaient dans l'Église, Geoffroy, dont la vocation cléricale était déjà fortement ébranlée, voulut essayer ses dispositions et son aptitude spéciale, afin de se fixer sur la direction qu'il devrait donner à ses études. Le célèbre Haüy (voy.), alors professeur de seconde dans ce collège, mit bientôt fin à l'indécision de l'élève, dont il fit son ami. Ses conseils et ses exemples développèrent le goût que les leçons de Brisson avaient éveillé, et de ce moment Geoffroy se livra entièrement à l'étude des sciences naturelles. D'abord il suivit avec Haüy le cours de minéralogie au collège de France. Daubenton (voy.), qui occupait cette chaire, ne tarda pas à distinguer son nouvel élève. Habitué à don-

ner, après sa leçon, les éclaircissements que désiraient ses auditeurs, Daubenton fut frappé de la haute portée des remarques et des questions que lui adressait le jeune homme; il prédit dès lors le rang distingué qu'il occuperait un jour dans le monde savant.

La révolution de 1789 vint interrompre les travaux de Geoffroy et de son ami. Désigné aux poignards des sicaires du 10 août 1792, l'abbé Haüy fut incarcéré. Geoffroy vole auprès de Daubenton et de plusieurs membres de l'Académie, et obtient sa mise en liberté. Ce fut encore à son courageux dévouement que d'autres professeurs incarcérés à Saint-Firmin durent leur salut. Bientôt se présenta une autre occasion de déployer son zèle. Le tocsin du 2 septembre (voy.) annonça l'heure du massacre des prisonniers : revêtu des insignes de commissaire de police, Geoffroy, à l'aide de ce travestissement, pénètre dans les cachots, annonce aux détenus les moyens préparés pour leur fuite et l'heure à laquelle tout sera prêt pour l'évasion. Dans la nuit du 3 au 4 septembre, il se place avec une échelle sur le pan d'un mur limitrophe du collège Lemoine et du séminaire Saint-Firmin, arrache les reclus aux bourreaux déjà introduits dans les cachots, et ne laisse à ces derniers que les prisonniers retardataires.

L'abbé Haüy, rendu à la liberté, recommanda son généreux ami au professeur Daubenton, qui devint pour lui un père, et le fit nommer, sept mois après, sous-garde démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle, en remplacement de Lacépède, démissionnaire de cet emploi.

En vertu de la loi du 10 juin 1793, le Jardin du Roi fut érigé en une école de haut enseignement appliqué à toutes les branches de l'histoire naturelle; douze professeurs devaient y être attachés. A peine dans sa vingt-quatrième année, et ne s'étant presque appliqué qu'à l'étude de la minéralogie, Geoffroy fixa le choix de Daubenton qui l'avait déjà fait nommer sous-garde démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle et qui lui fit donner alors la chaire de zoologie, section des animaux vertébrés, enseignement qu'il partagea plus tard avec Lacépède.

Geoffroy, devenu le collègue de Daubenton, des Fourcroy, des Jussieu, de Lacépède, des Lamarck, des Vauquelin, des Latreille, se livra avec eux à l'étude spéciale de la zoologie, et eut pour but d'agrandir la sphère de cette science. Il prit à cœur d'encourager les progrès de tous ceux qui pouvaient lui ouvrir un chemin du progrès, et c'est à ce titre que l'Europe savante doit un des honneurs les plus illustres, le célèbre G. Cuvier (voyez l'article). Pendant les années 1796 et 1797, tout fut commun entre les jeunes savants : ils partageraient la même table, la même table et les mêmes travaux. Bientôt Cuvier fut nommé professeur joint d'anatomie comparée, honneur qui justifia le présage de celui qui fut appelé à Paris « pour remplir le rôle du nouveau Linné. »

En 1798, Geoffroy fit partie de l'expédition d'Égypte. On sait quelle facilité il déploya pour conserver à la France tant de précieux matériaux recueillis au prix de peines infinies, et entre autres ses derniers manuscrits réservés par la commission des sciences et des arts. À la capitulation d'Alexandrie, il se fit arracher des mains du général anglais, et voulait les retenir, qu'en le menaçant de les détruire. « Nous brûlerons nous-mêmes nos richesses, lui dit-il, et tout autre redira que vous avez brûlé votre autre bibliothèque dans Alexandrie. »

Geoffroy avait été désigné un des premiers pour établir au Caire un cabinet des sciences et arts; il rapporta de cette contrée une collection curieuse d'ouvrages les plus anciens, et inséra dans le grand ouvrage sur l'Égypte de savantes observations sur l'histoire naturelle, sur l'histoire civile et sur la théogonie de ce pays.

De retour en France, il reprit son cours d'histoire naturelle. Il fut un des premiers savants auxquels Napoléon conféra la croix d'honneur; en 1800, il devint membre de l'Institut, puis successivement associé de l'Académie de médecine et de la plupart des institutions scientifiques de l'Europe, professeur de zoologie à la faculté des Sciences de Paris, et il conserva toujours sa chaire de zoologie créée en 1793.

Une mission dans le Portugal, de

Organisation de l'instruction (1810), offrit à son amour pour la science et à sa même nouvelle occasion de se. Anglais voulurent encore polier des riches collections et à la France; mais une des conservateurs d'Ajuda se des commissaires anglais, et que ces collections avaient au naturaliste français en minéraux apportés de Paris, l'organisation du cabinet d'Ajuda fruit du travail de ce savant. l'union et le sacrifice que fit de plusieurs caisses contenant effets, abandonnés aux exigences, lui permirent d'enrichir de Paris d'une collection comroductions du Brésil.

ages de M. Geoffroy-Saint-ment point un corps de document de mémoires délesquels sont disséminées des et hardies, dont on pas la profondeur, quoique, plication, elles perdent quelcertaine partie de leur justeur valeur.

es imposées à cet article ne qu'une analyse très succincte qu'il a développés pour arlation de questions philosophiques du plus haut

ologie, il n'émet que des idées 'âme, qu'il appelle un élément se, n'est point une entité, a'une abstraction métaphysique composé tout à la fois d'un irrituel et matériel (*spiritus*), dont parle l'évêque d'Hipent représenter le principe parce qu'aucune partie de la t propre aux fonctions intellectuelles voyons ici ce que l'âme ais qu'est-elle? Cette question :éc; est-elle d'ailleurs acces-

roy est plus positif dans ses ysiologiques. En opposition ec la philosophie des causes déployé tous ses efforts pour que ce n'est point en vue de

leurs résultats que les organes ont été créés. Ce système aride, qui ne permet plus de contempler avec reconnaissance l'incommensurable intelligence de l'auteur de la nature, a été combattu avec un trop grand avantage pour qu'il soit permis de le reproduire.

Un des partisans les plus enthousiastes de l'unité de principe et de composition organiques, l'auteur de la *Philosophie anatomique*, formule ainsi ce qu'il appelle la *loi universelle*.

La matière, homogène dans son principe, c'est-à-dire formée de parties semblables entre elles, ne se diversifie qu'en se modifiant sous la raison combinée du temps et de l'espace. Un pouvoir incréé, coéternel avec la cause des causes, ou Dieu, agent principal de l'éternité de l'univers, esprit et non substance, d'origine inconnue, auteur, conservateur, réformateur de ce qui existe dans la nature, assignant à chacun des points moléculaires des corps leur rang, leurs relations, exerce son activité incessante, mais sous l'autorité du maître du monde, dont il est une émanation: c'est l'âme universelle de la nature. Au moyen de la doctrine de l'unité de composition, son auteur explique la théorie des inégalités de développement dans tous les êtres, tous les états intermédiaires par lesquels ils passent jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur état final et permanent, et il conclut de là que les différences entre les diverses organisations ne sont point des différences de nature, mais seulement dans le degré de développement; il les regarde comme l'effet des milieux ambiants dans lesquels un corps se trouve placé, soit accidentellement, soit constamment. L'influence est si puissante de la part de la lumière et du calorique que ces deux agents peuvent déterminer tout un développement nouveau d'organisation, au moyen duquel, par exemple, un reptile d'origine viendrait se ranger parmi les oiseaux, les mammifères, etc.

L'unité *typéale* rend compte de ces êtres considérés jusqu'à présent comme des aberrations de la nature. Les monstres sont en tout point des êtres conformes aux lois ordinaires de la nature, ne différant des êtres normaux que par le trouble apporté

dans leur développement. La réunion des monstres doubles par des parties similaires étant l'effet de la tendance de ces parties dans les corps organisés à s'unir entre elles, M. Geoffroy conclut de là que si les membres des hypognates se développaient hors de la loi foetale, la vie de ces monstres serait aussi parfaite que celle des autres êtres.

Ce principe d'unité typéale a été adopté par plusieurs savants, en Allemagne par Goethe, en France par Cuvier; mais celui-ci ne l'admit qu'avec restriction et en ce sens que la nature a pris soin d'empêcher l'altération des espèces, de rendre stables les formes des corps organisés, de manière que les espèces actuelles ne peuvent jamais être des modifications des espèces détruites.

Une haute question philosophique, l'existence ou la non-existence de Dieu, paraissant se rattacher à la proposition de M. Geoffroy, les métaphysiciens et les moralistes prirent part à la discussion. Ils soutinrent que, si toutes les espèces existantes peuvent descendre par voie continue de génération d'une espèce anté-diluvienne, cas où l'intervention d'une activité créatrice est inutile; si la matière organisée et la matière organique sont coéternelles à Dieu, coéternité qui frappe de nullité l'intervention créatrice, il faut, sous peine de tomber dans l'absurde, conclure à l'athéisme.

Disons pourtant que, loin de vouloir fournir un argument à l'athée, M. Geoffroy a repoussé avec indignation le soupçon qui planait sur lui. Dans ses *Notions de philosophie naturelle* (1838), il affirme « qu'on ne l'a point compris; que, dans sa pensée, une espèce anté-diluvienne, et qui serait dans la condition « présumée, deviendrait un non-sens « pour sa doctrine; que par le mot d'unité typéale il entend l'unité de composition organique, ce qui comporte une « toute autre acception, une toute autre « philosophie. »

M. Geoffroy a publié son traité de *Philosophie anatomique* (1823); le *Système dentaire des mammifères et des oiseaux* (1824); une *Histoire naturelle des mammifères*, de concert avec M. Frédéric Cuvier (1819, 2<sup>e</sup> éd., 1828 et suiv.,

4 vol. in-4<sup>o</sup>); un *Cours d'histoire naturelle des mammifères* (1828); *Sidérations Sur les singes qui contiennent le plus de l'espèce humaine*; ses *Notions de philosophie naturelle* des *Fragments biographiques*.

On trouve encore dans divers littéraires, dans la *Décade philosophique*; le *Magasin encyclopédique égyptien*, dans les *Muséum d'histoire naturelle*, plusieurs mémoires de lui sur la diverses monographies des reptiles, des chéiroptères, et

M. Geoffroy est un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences et du Dictionnaire classique naturelle*, dans lequel il a pour rateur son fils, M. ISIDORE Saint-Hilaire, docteur en employé au Muséum, et depuis temps aussi membre de l'Académie des Sciences.

**GÉOGNOSIE, voy. Géo**

**GÉOGRAPHES (PETITS)**

*geographi Græci minores* : qu'on désigne les géographes n'ont rédigé que des périple monographies, ou des traités pe tels que Hannon de Carthage de Caryande, Isidore de Chamaidore, Agathémère, Dicéarque le Périégète, Scymnus de Scymarien d'Héraclée, etc. Davi en publia une partie à Amsterdam en 1600, 1 vol. in-8<sup>o</sup>. Lucas consacra ensuite plusieurs années à l'élaboration d'un recueil rect et plus complet, qui allait lorsqu'il mourut. Jacques Grot en 1697, à Leyde, un volume intitulé : *Geographica antiqua* qu'on appelle la deuxième petits Géographes. Jean Hud nouvelle collection beaucoup avec de précieuses dissertations Dodwell, et la publia en 1744 volumes in-8<sup>o</sup>. Un Grec, Alexandridis, a donné une traduction du texte seul à Venise, en 1744 in-8<sup>o</sup>. La rareté de l'édition et les progrès de la critique engagèrent M. Gail fils à entreprendre nouvelle édition des petits



grecs : *malibus* il s'est arrêté  
après la publication du troisième volume.  
Un supplément à ces dernières éditions  
vient d'être publié par M. Miller (1830), d'après un manuscrit de la  
bibliothèque de Paris, lequel paraît avoir  
servi à toutes les autres copies découvertes  
et publiées par les premiers éditeurs.  
Ces petits géographes grecs, qui ont  
des degrés divers d'importance et de mé-  
rite (voy. HANNON, SCYLAX, DRYVS, etc.),  
sont comme les satellites des quatre grands  
géographes qui ont illustré la Grèce :  
Strabon, Ptolémée, Pausanias, Étienne  
de Byzance, auxquels il convient d'ajouter  
Hérodote et Homère. F. D.

**GÉOGRAPHIE**, mot composé de  
*γῆ* la terre, et de *γραφω*, j'écris, je dé-  
cris, et qui par conséquent signifie des-  
cription de la terre, comme l'exprime le  
mot allemand *Erdbeschreibung*. Cette  
science nous fait connaître l'ensemble de  
ce qui existe sur le globe que nous habi-  
tons. Elle ne s'occupe donc pas exclusi-  
vement, comme la géologie (voy.), de la  
composition et de la disposition des ma-  
tières qui composent ce globe ; elle a  
pour but de nous faire connaître la sur-  
face de la terre, l'enchaînement des mon-  
tagnes, le cours des fleuves, l'aspect des  
rivers, la distribution des trois règnes de  
la nature, les climats et leur influence sur  
les productions naturelles ; puis les peu-  
ples qui habitent la terre, les pays qu'ils  
occupent et les travaux qu'ils y ont exécutés  
pour les rendre plus habitables, pour  
améliorer leur séjour ou pour multiplier  
leurs ressources, soit pour faciliter les  
communications entre les divers pays ou  
diverses provinces. Enfin, comme notre  
planète n'est qu'une très faible partie d'un  
immense système de corps célestes, la  
géographie doit nous donner les notions  
plus indispensables sur les rapports  
qui existent entre la terre, les autres  
planètes et en général les corps qui, ainsi  
que notre globe, roulent dans l'espace.  
Cette science se compose donc de plu-  
sieurs parties auxquelles on a donné des  
noms spéciaux. Ainsi, ce qui concerne la  
surface de la terre, le rang qu'elle occupe  
dans le système planétaire, son mouve-  
ment, et ses rapports avec d'autres corps  
célestes, etc., est la *géographie ma-*

*thématique*, tandis que la géographie  
*physique* embrasse les connaissances re-  
latives à la constitution du sol, aux cli-  
mats, à la température, aux productions  
et aux phénomènes de la nature, abstraction  
faite du séjour des hommes, de leurs  
travaux et de leurs institutions. Ces der-  
niers objets sont du ressort de la géogra-  
phie *politique*, qui envisage les diverses  
contrées d'après les peuples qui les ha-  
bitent, d'après leurs races et leurs lan-  
gues, et d'après les limites qu'ils se sont  
tracées, limites qui, dans les pays civili-  
sés, sont plus généralement déterminées  
par la politique que par la nature. Quel-  
quefois aussi on désigne sous le nom de  
géographie *historique* l'enseignement de  
l'histoire à l'aide de cartes géographi-  
ques.

La géographie *ancienne* est celle qui  
s'occupe des noms, des divisions, et de  
l'état des pays du temps des Grecs et  
des Romains ; et lorsqu'on rapproche cet  
état de choses de l'état actuel, ou de la  
géographie *moderne*, on fait de la géo-  
graphie *comparée*.

La science géographique n'a pu se  
former et se perfectionner que par suite  
d'autres perfectionnements, surtout ceux  
de la navigation et de la science astro-  
nominique, et par les découvertes succes-  
sives qui en ont été la conséquence.  
On a déjà parlé avec détail de ces dé-  
couvertes (voy. ce mot) dues à des voya-  
geurs qui ont rectifié peu à peu les idées  
fausses qu'on se faisait de l'ensemble des  
terres et des mers de notre globe : il  
nous reste peu de choses à ajouter. Du  
temps d'Homère, on se figurait la terre  
comme un disque plat entouré de la  
mer comme d'une bordure. Longtemps  
après encore, on avait des idées tout-à-  
fait erronées sur l'étendue des mers, sur la  
configuration de l'Afrique, sur la partie  
orientale de l'Asie et le nord de l'Europe.  
Dans leur ignorance, les peuples étaient  
d'abord assez disposés à croire qu'ils  
occupaient la principale partie de la  
terre : en conséquence, lorsqu'ils faisaient  
des cartes, ils se plaçaient au milieu, et  
grouaient autour de leur pays les con-  
trées qu'ils connaissaient, et au-delà de  
ces contrées ils supposaient ordinaire-  
ment une vaste mer ou l'Octan. Jugant



de croire à l'existence des antipodes ; et tard, on prohiba le système planétaire de Copernic, en n'admettant comme orthodoxe que celui de Ptolémée. Pendant quelques efforts d'enseigner la géographie furent tentés. Cosmas (voy.) une topographie du monde chrétien ; Strabon Avienus décrivit les côtes de la Méditerranée ; Vibius Sequester et puis Pline de Byzance (voy.) composèrent des dictionnaires géographiques ; Moïse de Séville et le géographe anonyme de Ramme (voy. ces noms) firent des abrégés. Tant que la géographie se rétablissait seulement en Europe, les Arabes, devenus conquérants et même navigateurs, ont à même de fournir d'utiles renseignements ; ils eurent des géographes distingués, surtout Aboulfeda et Édrisi. Voy. leurs articles.

Grâce aux progrès de la civilisation européenne, la science, au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, reconquit pour ainsi dire les connaissances qui avaient été réunies par les Grecs, et l'on y ajouta de nouvelles connaissances par suite des expéditions et des voyages faits par des peuples maritimes, surtout par les républiques italiennes, dont les vaisseaux parcouraient les parages lointains. La découverte du Nouveau-Monde par les voyages qui en furent la suite firent un grand pas dans la géographie, en faisant voir que l'on n'avait connu jusqu'alors que la partie du globe. Dès lors, le domaine de la géographie s'agrandit presque chaque année, et au XVIII<sup>e</sup> siècle, une cinquième partie du monde, auparavant ignorée, y prit naissance. Maintenant le XIX<sup>e</sup> siècle peut se vanter de connaître assez exactement l'étendue de diverses parties du globe et d'avoir par conséquent une géographie bien plus complète que les Hébreux, les Grecs, les Romains et le moyen-âge. Il ne reste plus maintenant toute apparence, qu'à remplir les lacunes qui existent encore dans nos connaissances relativement à l'intérieur de plusieurs contrées, surtout en Afrique et dans l'Océanie. A l'aide de l'astronomie, on est parvenu aussi à déterminer bien plus exactement que n'avaient fait les géographes d'Alexandrie la forme et la grandeur de la terre, la situation des lieux, ou ce qu'on appelle la géographie que la la-

titude et la longitude, et cette méthode a puissamment contribué à l'amélioration des cartes géographiques, qui auparavant laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude.

La tâche des géographes s'est ainsi considérablement accrue. On n'exige pas d'eux qu'ils aient visité eux-mêmes toutes les parties du globe : ils peuvent, comme D'Anville, ne pas sortir de leur cabinet et pourtant raisonner pertinemment. Mais ce qu'on a droit de leur demander, c'est une connaissance suffisante de l'état actuel des diverses contrées, d'après les relations des voyageurs les plus dignes de foi, et d'après les renseignements publiés par les gouvernements, par les sociétés savantes ou par les particuliers. Il faut qu'ils soient au courant des observations les plus récentes et qu'ils sachent distinguer les relations des personnes guidées par l'intérêt de la science de celles qui sont le fruit de la spéculation et de l'imposture, ou qui sont fondées sur des observations superficielles, incomplètes, partiales, ou mensongères. Les géographes ont aujourd'hui plus de moyens que jamais pour se mettre en état de remplir les fonctions qui leur sont imposées. Les relevés de statistique publiés dans la plupart des pays civilisés, surtout dans ceux qui ont fait de la publicité un principe de gouvernement, les sociétés et les journaux géographiques, les expéditions scientifiques entreprises aux frais des grands états, les communications multipliées entre les peuples, les opérations cadastrales entreprises dans beaucoup d'états, voilà autant de facilités accordées aux géographes pour s'instruire de l'état actuel du globe, et pour en instruire à leur tour le public qui, ne pouvant s'enquérir des produits scientifiques de chaque expédition, des résultats de chaque voyage, veut connaître au moins la substance des connaissances acquises par les voyages, les expéditions, les relevés généraux de statistique, les enquêtes des gouvernements, etc.

Ici se présente la question de savoir comment la géographie doit être enseignée, et quelles doivent être les bases d'un bon précis ou manuel de cette science. Ces livres, s'adressant aux per-

sonnes qui veulent s'instruire et non à celles qui déjà sont instruites, doivent nécessairement contenir un exposé judicieux et méthodique de toutes les notions propres à faire connaître l'état du globe. Il est donc convenable qu'ils commencent par un précis de la géographie mathématique et physique, sans s'égarer pourtant dans le domaine particulier de l'astronomie, de la géologie, de l'histoire naturelle, de la statistique et de la linguistique ou connaissance des langues, sciences dont toutefois un bon livre de géographie doit comprendre les résultats généraux, en tant qu'elles se rapportent à l'étude de la terre et de ses divisions. Dans la géographie politique, il faut au lecteur ou à l'élève un exposé méthodique de la circonscription, de la superficie, de la population, des ressources naturelles, de l'état industriel, commercial, artistique, intellectuel, de chaque pays; de ses divisions, villes, monuments, fleuves, canaux, montagnes, climat, etc. Strabon (l. IV) l'a déjà compris, la géographie n'est pas la statistique (voy.); cependant elle doit lui emprunter les principaux résultats de ses recherches, pour mettre le lecteur à même d'apprécier les ressources morales et les forces numériques des divers états. Les géographes allemands attachent généralement beaucoup d'importance à faire connaître les divisions et subdivisions des pays, au risque de rendre un *compendium* de ce genre peu agréable à la lecture. L'ouvrage de Busching (voy.), composé avec une scrupuleuse exactitude, a longtemps passé pour le résumé le plus complet de la géographie. Malte-Brun (voy.) essaya en France une autre méthode: il voulut faire de son Précis de la géographie un livre agréable à la lecture, capable d'éveiller l'âme et d'éveiller la pensée. En conséquence, il choisit le style descriptif, et rejeta les classifications des pays dans des tableaux accessoires.

Relativement aux recherches et à l'exactitude des faits, l'ouvrage qui n'a pu être achevé par Malte-Brun lui-même, laisse sans doute à désirer; mais jamais, si ce n'est par Hérodote, tant de charme n'avait été répandu sur une science qu'on s'est accoutumé à regarder comme aride et

comme étant seulement du domaine de la mémoire\*. Ce mérite, M. Balbi (auteur d'un abrégé renfermé dans un seul volume, n'a pu y prétendre tout en donnant avec beaucoup d'étude le plus grand nombre possible de renseignements positifs, il a évité l'aridité qui est l'écueil inévitable de ces sortes d'ouvrages à loin de l'Abbrégé de M. Balbi son nouveau ouvrage d'un célèbre professeur de Berlin, qui a présenté la science géographique sous un point de vue tout nouveau en rattachant en quelque sorte l'homme à la terre, et en expliquant par le climat, la configuration et autres particularités de celle-ci, le caractère, les mœurs de celui-là, sa position dans l'histoire. Parmi tous les géographes de notre époque, la palme appartient incontestablement à M. Charles Ritter (voy.). Dans sa *Géographie comparative*\*\*, il s'est livré aux plus laborieuses recherches; il y a fermé le résultat de toutes les relations, voyages ou autres matériaux de son genre et n'a rien omis, rien ignoré, de ce qui peut jeter du jour sur l'état ancien et moderne des peuples, sur leurs mœurs

(\*) Un article séparé devant être consacré à Malte-Brun dans cet ouvrage, nous nous bornons à dire ici que son *Précis de la Géographie universelle, ou Description de toutes les parties du monde, sur un plan nouveau*, publié à Paris en 8 gros vol. in-8°, a pris une extension encore plus grande dans les nouvelles éditions, revues et continuées par notre collègue M. Huot. Il en existe un abrégé très bien fait et dû en grande partie au savant continuateur qui forme un gros volume in-8°, de même que l'*Abbrégé de géographie rédigé sur un plan nouveau* de M. Adrien Balbi, qui parut en 1833 et qui est déjà à sa 3<sup>e</sup> édition. Un troisième ouvrage de ce genre, formant aussi un gros volume in-8° d'environ 1100 pages, offre peut-être de garantie par rapport à l'exactitude des faits, mais forme une lecture plus que jamais amusante, et parle à l'imagination par des figures intercalées dans le texte. C'est le *Manuel méthodique de Géographie à l'usage des établissements d'instruction et des gens de lettres* de MM. Chauchard et Müntz, avec 21 cartes, Paris, 1835, ouvrage auquel celui de Malte-Brun en langue allemande, a servi de base. Dans la même langue, on possède encore celui de Ziegler et Mann.

(\*\*) *Die Erdkunde im Verhältnis zur Natur und zur Geschichte der Menschen, oder allgemeine vergleichende Geographie*, ouvrage dont la première édition (Berlin, 1817-18) a eu 10 vol. in-8°, mais que l'auteur refondit ensuite, ce que nous le dirons dans son article.

écrits, etc. Mais, en somme, l'enseignement de la géographie, et d'une étude si vaste, est un ouvrage si ardu, que par cela même il est immense, et que pas un auteur n'a jamais osé aborder un grand nombre de lecteurs en jamais de modèle. Il est d'un côté, et l'on a trop de peine à saisir les notions les plus essentielles de renseignements, de détails, et de faits, que l'auteur les a noyées.

En outre, l'étude de la géographie par les élèves, est avant tout une affaire de mémoire, et dès lors la méthode des anciens professeurs allemands, consistant leur principale attention sur la classification et aux divisions politiques, est très utile; car à l'aide de ces notions et de bonnes cartes la géographie s'apprend facilement, et rien ne le maître de mêler à son enseignement des détails intéressants que la géographie fournit heureusement en abondance. Si les divisions politiques et la répartition des villes et des peuples, en effet, sont la base ou la charpente de l'édifice à laquelle les ornements viennent ensuite s'apposer. Cette première base vaincue, on trouve le plus grand avantage à connaître les mœurs, les usages, les phénomènes de la nature dans les contrées qu'ils habitent, l'intérieur des terres, les montagnes, etc.

Les savants ont pensé que, les divisions politiques étant variables et arbitraires, il serait plus scientifique de s'en tenir à l'enseignement, aux divisions naturelles par la nature elle-même, et de diviser les contrées du globe d'après les montagnes, fleuves, bassins, plaines, etc., qui les circonscrivent ou séparent. Plusieurs bons ouvrages de géographie ont été composés en effet suivant cette méthode. Mais pour être utile dans la pratique, la science ne doit pas se borner à la vue.

Il est d'ordre à introduire dans l'enseignement de la géographie des notions générales du globe, J.-J. Rousseau a proposé la méthode la plus raisonnable pour commencer par le pays que l'on étudie, et passer de là à ce qui l'entoure, puis à dir ainsi le cercle jusqu'à ce que l'on ait embrassé toute la terre. Quoique cette méthode soit en effet très raison-

nable, il sera toujours bon de donner pour introduction à cette étude locale des notions générales sur l'ensemble des continents et des mers qui couvrent le globe, et de ne passer aux détails que lorsque l'élève connaît bien cet ensemble et les rapports des diverses parties du globe entre elles.

La géographie et l'histoire ne devraient guère se séparer dans l'enseignement public et particulier, car elles sont également utiles et s'appuient mutuellement l'une sur l'autre. En Allemagne, l'enseignement de la géographie constitue une partie essentielle du système des études, dans les établissements supérieurs aussi bien que dans les écoles inférieures. Récemment on a compris en France la nécessité de suivre cet exemple; mais ce n'est encore que très accessoirement qu'on enseigne dans les collèges la géographie; et quant aux Facultés, il n'y a que l'Académie de Paris qui ait une chaire de géographie, et de géographie ancienne seulement. Cependant l'étude de la géographie est indispensable aux hommes d'état et aux militaires; elle est très utile aux commerçants, aux voyageurs et à d'autres classes de la société; elle doit faire partie de l'instruction donnée à tous ceux qui prétendent à l'avantage d'être bien élevés.

Il ne faut pas dissimuler que la nomenclature en géographie est souvent embarrassante, et a quelquefois donné lieu à de singulières méprises dans les journaux. Comment un élève, et même un homme instruit d'ailleurs, mais à qui les langues étrangères sont peu connues, se douterait-il que *Livourne* se dit en anglais *Leghorn*, *Regensburg* en français *Ratisbonne*, *Strigonia* en allemand *Gran* et en hongrois *Esstergom*, *Léopol* en polonais *Lwow* et en allemand *Lemberg*, *Payerne* en allemand suisse *Peterlingen*, *Tournay* en flamand *Doornik*, *Liège* en hollandais *Luyk*, et *Bois-le-duc* de *Herzogenbosch* (*Herzogenbusch*), etc.? Il n'y a que l'étude des langues étrangères qui puisse faire connaître ces singulières synonymies. A ce sujet, on a quelquefois agité la question de savoir comment il faut écrire les noms en géographie, si c'est en suivant la prononciation et l'orthographe

du pays, ou en accommodant l'un et l'autre à la langue du pays dans lequel on écrit. Assurément la première méthode est préférable toutes les fois qu'elle peut être appliquée; mais il y a des mots qui ont acquis depuis longtemps droit de bourgeoisie dans une langue, et que par cette raison il est très difficile de corriger. Ainsi Ratisbonne sera probablement toujours dit en France pour *Regensburg*, et l'on tenterait en vain d'introduire le nom allemand. Quelquefois les mots, quoique écrits très différemment, se rapprochent pourtant par la prononciation : ainsi *Boucher* en français et *Bashire* en anglais, désignant tous deux un port de la Perse, ne paraissent pas être le même mot, et cependant se prononcent à peu près de même. A l'égard des mots orientaux, la difficulté de les exprimer par des lettres européennes causera toujours une grande variété dans les noms géographiques, et on ne peut donner à cet égard d'autre règle que celle de se rapprocher autant que possible de l'orthographe originale, lorsque l'usage général n'a pas introduit déjà une autre manière d'écrire et de prononcer le mot\*.

On n'attendra pas sans doute de nous que nous citions les noms de tous les savants qui ont rendu ou qui rendent encore des services à la géographie, soit par les découvertes qu'ils ont faites, soit par l'emploi judicieux des matériaux qu'ils ont eu à leur disposition et par l'esprit critique avec lequel ils ont détruit les erreurs de leurs devanciers, soit enfin par leur manière habile à mettre à la portée du public les résultats des expéditions et des voyages de découvertes. Les noms principaux ont été signalés d'ailleurs soit dans le courant de cet article soit aux mots DÉCOUVERTES ET CARTES GÉOGRAPHIQUES.

D-C.

(\*) C'est exactement la méthode que nous suivons dans cet ouvrage. En nous conformant à l'usage concernant les noms généralement connus et à l'orthographe reçue pour toutes les langues qui ont le même alphabet que la nôtre, nous rétablissons le vrai nom, l'orthographe la plus naturelle, toutes les fois qu'il s'agit d'un nom moins connu et appartenant aux langues slaves, finnoises, sémitiques et orientales en général, dont l'alphabet est différent du nôtre et où il est essentiel de s'en tenir à la prononciation.

3.

**SOCIÉTÉS GÉOGRAPHIQUES.**  
 tre siècle, aucune société avait été instituée spécialement pour le progrès de la géographie. L'exemple de cette intention se donna par la Société africaine qui restreint, il est vrai, son action à une seule partie du monde, et dont le but est plus moral et plus moralisateur (voy. *Sociétés d'Afrique*). La Société africaine a pour objet l'abolition de l'esclavage, la civilisation de l'homme en Afrique, et un but plus matériel, le commerce anglais, est-il son but? Quoi qu'il en soit de ce doute, elle a contribué aux progrès de la géographie en faisant voyager dans le monde des hommes dont plusieurs ont été victimes de découvertes qui ont agrandi le domaine de la science (voy. MM. BELZONI et BURCKHARDT). A côté de cette institution, une Société fut fondée, sous le régime de la Restauration, à Marseille, mais sans amener de résultats marquants. Ce n'est qu'en 1828 qu'une première Société géographique fut instituée à Paris par des amis de la science. Toute personne peut devenir membre et reçue par la Société centrale peut en faire partie en payant la contribution annuelle prescrite dans les statuts. La société a aussi des correspondants à l'étranger. Elle fait paraître un *Bulletin* pour tenir le public au courant de ses travaux et des découvertes qui lui ont été faites. Elle publie un recueil de mémoires et de notices écrites sur la géographie (voy. MM. PAUL, PLAN-CARPIN, RUBENSON). Si elle ne fait pas entreprendre de grands voyages, au moins elle encourage et les récompense lorsqu'ils ont eu des résultats importants. Elle a accordé des prix et des médailles à MM. Caillé, d'Orbigny, et à d'autres voyageurs, ainsi qu'à certaines de la marine anglaise et française. Deux fois par an, elle a des séances publiques pour entendre les communications générales sur les travaux de la Société centrale et les communications des géographes et des voyageurs.

celle de la société de Paris en 1828, celle de Berlin, d'ence du géographe Ritter. de des travaux estimables ; peut disposer de fonds suffisants pour l'encouragement des découvertes. La société de Londres, établie en 1830, compte, centes certaines de membres, nombre de voyageurs qui ont traversé des diverses parties du globe et des fonds pour récompenser les découvertes ; elle possède une collection de livres et de cartes, et un recueil de transactions par la foule de renseignements sur des contrées peu connus, accompagnés de cartes exactes.

Il y a aussi une société géographique à Francfort-sur-le-Mein, et une à Toscane ; celle-ci partage l'intérêt entre la géographie et l'histoire, et s'occupe principalement de la Toscane. D'autres sociétés ont pris l'engagement de faire le progrès de la géographie : mais il n'y a pourtant que les sociétés de Paris, Berlin et Londres qui ont réellement avancé la connaissance du globe. D-G.

**APHIQUES (CARTES), voy.**

**GÉOLIE.** Ménage dérive de *gabola*, diminutif de *gabia* ; vient de *gayola*, vieux nom de la cage. Géole était autrefois le nom de prison ; on ne nomme aujourd'hui que le logement du prisonnier des prisonniers. Le nom sous ses ordres les *guiches* spécialement de la garde de prison. Chaque détenu a son gîte, son droit en arabe ; *géluge* ou *droit de géole*, le jour, à Paris, pour les prisonniers, mais qui s'élevait souvent et le logement que prenait le prisonnier aisé. Ce droit de gîte est devenu plus ; mais il y a encore des logements séparés et commodes pour les détenus, payer ce qu'on nomme la

*pistole*. Le langage officiel n'admet plus aujourd'hui que des concierges, des gardiens et des surveillants. Ces employés ont une certaine responsabilité que partagent les directeurs des prisons sous les ordres desquels ils sont placés. Ils doivent veiller à l'exécution des règlements, sans employer pourtant de violences personnelles autres que les punitions admises par ces mêmes règlements. En cas d'évasion (*voy.*), ils encourent des punitions sévères s'ils ne prouvent que rien ne peut être attribué à leur négligence, et bien plus sévères encore lorsqu'ils l'ont favorisée. Dans les prisons pour dettes, ils sont responsables des dettes des détenus évadés. *Voy. PRISON, ÉCROU, etc. L. L.-r.*

**GÉOLOGIE.** Ce mot, dérivé de *γη*, terre, et *λόγος*, discours, traité, a reçu et reçoit encore des acceptions si différentes, que peu de personnes se font une idée exacte de la science qu'il doit désigner aujourd'hui.

Aux uns la géologie ne rappelle que les vains efforts tentés par l'imagination pour expliquer l'origine de la terre et même celle de l'univers (*voy. CRÉATION et COSMOGONIE*) ; d'autres, au contraire, ne regardent la géologie que comme une annexe de la minéralogie (*voy.*), dont l'objet unique serait de faire connaître le gisement des substances minérales et d'éclaircir le minéralogiste et le mineur dans leurs recherches et leurs travaux.

Il est vrai que telles ont été successivement les phases de la science que nous cherchons à faire connaître ; mais depuis que des naturalistes se sont livrés à l'étude des corps organisés enfouis dans les couches de la terre et qu'ils les ont comparés rigoureusement aux êtres qui existent actuellement ; depuis que, d'un autre côté, l'observation attentive des phénomènes qui ont lieu autour de nous, dans l'atmosphère, sur le sol ou dans le sein des eaux, a fait entrevoir les moyens d'expliquer par analogie des faits jusque-là attribués à des causes surnaturelles, la géologie a dépouillé ses anciens caractères et elle a pris l'un des premiers rangs parmi les sciences positives, philosophiques et d'application.

Beaucoup de personnes substituent au mot *géologie* celui de *géognosie* qui, ce-

pendant, n'a pas reçu dans l'origine et ne doit pas recevoir une acception aussi étendue. Cette dernière expression, dérivée de γῆ, terre et γνώσις connaissance, a été employée par Werner (voy.) pour désigner l'histoire naturelle de la terre, réduite aux observations positives et abstraction faite des idées théoriques relatives à son origine dont on proposa de créer une autre science également distincte sous le nom de géogénie (γέγοναι, γενέσθαι, devenir, naître). Quelques auteurs confondent même la géognosie, qui doit s'entendre de la connaissance de la nature et de l'arrangement des matériaux dont est formée la portion connue de la terre, avec la géographie (voy.) qui s'occupe de la description de celle-ci, et particulièrement de la forme de sa surface. Ces diverses dénominations, comme les études qu'elles désignent, sont comprises dans la géologie, qui est l'histoire naturelle de la terre, de même que l'anatomie et la physiologie, par exemple, font partie essentielle et fondamentale de l'histoire naturelle des animaux.

Basée sur l'observation directe, liée à toutes les autres sciences qui concourent à l'étude de la nature, elle emprunte à chacune des documents qu'elle résume et coordonne pour atteindre le double but qu'elle se propose, et qui doit être : 1<sup>o</sup> de faire connaître ce qu'est actuellement le globe terrestre; 2<sup>o</sup> de rechercher ce qu'il a été successivement à des époques antérieures.

La géologie, dans l'acception exacte du mot, doit donc comprendre l'universalité des faits relatifs à l'histoire de la terre. Elle est une science complexe qui, comme la physiologie, embrasse dans son domaine un grand nombre de connaissances qui ont pu être acquises isolément, mais qu'elle doit sans cesse prendre en considération, comparer entre elles, combiner, mettre en œuvre enfin.

Comme le fait le botaniste et le zoologiste, le géologue doit observer, décrire, représenter ce qu'il peut voir et saisir; comme le physicien et le physiologiste, il doit rechercher la cause ou au moins l'explication des effets qu'il a constatés; enfin, comme l'historien et l'archéologue, il parvient à se rendre compte d'événements

dont il ne trouve que dans les archives antiques monuments afin de dans l'histoire chronologique vers âges aussi loin que peut l'analogie et l'induction logique.

Une science qui nécessite de si nombreux et si divers; qui, variations les plus minutieuses simples, fait souvent jaillir les plus générales; qui observe pour parvenir à lire dans le présent l'avenir; qui soulève les problèmes les plus utiles questions qu'il résoudre, présente nécessairement un intérêt très varié; et il n'est pas qu'elle ait été et qu'elle soit envisagée sous plusieurs points de vue différents par ceux qui se livrent à l'étude.

Il est encore moins étonnant que les esprits sévères et prévenus, les écarts de l'imagination des géologues avec les découvertes dues aux observateurs modernes servent d'injustes préventions à une science qui aujourd'hui est si utile et nombreuses applications rendent les plus grands services.

Est-il juste cependant de signaler une science quelconque les ont signalé ses premiers pas pas un caractère inhérent à l'époque de ne pouvoir suivre le raisonnement, de ne pouvoir connaître qu'après avoir été longtemps aveuglé par les préjugés? Cette science si exacte aujourd'hui n'a-t-elle pas à répudier l'astrolabe, Lavoisier, les Berthollet, les chimistes qui recherchaient la phlogistique? et, avant que la chimie n'est devenue une véritable science, ses moyens curatifs sur l'état physique de l'homme, combien sont écoulés pendant lesquels combattait en aveugle l'air vicié, le vice morbifique comme des êtres réels?

Toutes les sciences d'observation ont parcouru les mêmes périodes de leur marche progressive on



de deux époques distinctes, qui pour être comparables. D'anciennes méthodes, des difficultés diverses et ont pu ralentir ou accélérer les progrès d'un même ordre de recherches, les mœurs, l'esprit général et les circonstances sous l'influence desquelles ont travaillé les hommes qui s'y sont livrés; mais c'est le règne des hypothèses et des systèmes qui ont conduit aux essais plus ou moins fondés sur les observations et les faits.

En jetant un coup d'œil rapide sur l'état des recherches qui ont eu pour théâtre le globe terrestre, on peut se convaincre que la marche suivie par les sciences n'a pas différé de celle qui a été faite par les astronomes, les physiciens et les chimistes au point d'exactitude où elles se trouvent aujourd'hui. C'est pendant cette période où les faits en nombre ne pouvaient fournir de matériaux à opposer aux rêves de la divergence des opinions fut que le succès d'une hypothèse dépendait de sa réputation méritée ou non sous d'autres rapports, de la nouveauté, de la singularité des idées, et de la manière adroite, éloquentes et ingénieuse avec laquelle celles-ci étaient présentées. Ce ne furent véritablement que des géologues, c'est-à-dire des hommes qui faisaient leur étude spéciale l'histoire naturelle du globe, qui ont réussi successivement et comme à tour de rôle : c'étaient de préférence des philosophes, de savants astronomes, des chimistes, des médecins, des beaux-esprits aussi, qui, sans avoir de laboratoires et de leur temps se croyant éclairés tout à coup par de nouvelles observations relatives aux faits particuliers qu'ils cultivaient ou par une idée lumineuse, voulaient

en faire l'application à l'ensemble de l'univers ou seulement à la terre.

Dans la deuxième époque, le nombre des observateurs s'est accru; la divergence des premières hypothèses, leur existence éphémère, les a fait tomber en discrédit et rejeter par les hommes studieux et les esprits sages qui, sentant la nécessité de connaître ce qu'il s'agissait d'expliquer, portèrent leurs recherches plus immédiatement sur la structure du globe terrestre et principalement sur celle de son enveloppe extérieure; mais encore les uns s'appliquèrent à suivre presque exclusivement les travaux des mines, les autres parcoururent les hautes montagnes, négligeant les pays de plaines comme peu instructifs, disaient-ils; ceux-ci examinèrent en détail les phénomènes volcaniques, et presque tous bornèrent leurs observations soit à des contrées peu étendues, soit à un certain ordre de faits. Aussi l'étude des sédiments fit les *Neptunistes*, qui rapportaient à l'eau la formation de tous les matériaux solides du globe; la vue des volcans et de leurs produits fit au contraire les *Vulcanistes*, qui regardaient le feu comme l'agent presque unique des phénomènes géologiques. Alors les discussions s'engagèrent et s'envenimèrent même; des sectes s'établirent, des écoles différentes se disputèrent entre elles, et l'on oublia parfois que c'est la vérité que l'on cherchait pour mettre à honneur de faire triompher la parole du maître. Tels furent les Wernériens et les Huttoniens, qui, pour l'emporter les uns sur les autres, recoururent, heureusement pour la science, à la recherche de nouveaux faits.

Si cette seconde époque fut encore féconde en erreurs, si un grand nombre de systèmes qui lui appartiennent ne purent soutenir longtemps les attaques des antagonistes qui s'élevèrent contre eux, elle fut fertile en vérités utiles : les travaux de Sténon, de Demaillet, de Saussure, de Pallas, de Werner, de Hutton, de Dolomieu (voy. ces noms), sont des richesses précieuses qu'ils ont léguées aux géologues de l'époque actuelle, qui, sans adopter les systèmes qu'ils ont émis, doivent cependant toute leur reconnaissance à ces grands observateurs pour les faits

qu'ils ont recueillis et la voie qu'ils ont ouverte.

Nous arrivons enfin à cette troisième époque que l'on pourrait appeler *philosophique* et dans laquelle nous n'avons encore fait que quelques pas, mais qui sont d'un heureux présage pour l'avenir.

Ici ce n'est plus la création de l'univers, ni même celle de la terre, qu'il s'agit d'expliquer : éclairés par l'expérience du passé, les géologues ont vu qu'ils pourraient à peine parvenir à connaître les faits relatifs à la formation de l'écorce mince qui revêt la planète qu'ils habitent, qu'il leur suffirait de tracer l'histoire des révolutions qui ont agité sa surface et de rechercher les titres originaires des races antiques d'animaux qui ont été ses anciens habitants; ils ont senti au moins qu'ils ne pourraient découvrir ce qui a été qu'après avoir étudié ce qui est, et qu'il leur fallait nécessairement procéder dans leurs recherches par voie d'analogie et comparer les effets des causes encore agissantes avec les phénomènes qui ont eu lieu précédemment.

Ce n'est plus un seul ordre de considérations qui peut conduire à de pareils résultats : c'est l'examen et des terrains anciens et des terrains modernes, des montagnes et des plaines, des volcans et des mers; c'est enfin l'étude de la forme, de l'organisation et des habitudes des animaux et des plantes qui doit fournir des documents pour l'histoire de la terre.

Arrivée à ce terme, la géologie ne peut plus être considérée comme une science de pure imagination, elle n'est pas non plus une science de minéralogiste ou de mineur seulement : c'est une science de naturaliste dans l'acception la plus étendue que l'on puisse donner à ce mot.

Il n'est pas besoin de dire que les trois époques qui viennent d'être signalées ne se sont pas succédé d'une manière nette et tranchée; que la durée de chacune et sa prépondérance ont été différentes suivant les degrés de civilisation, le caractère particulier, les mœurs et les croyances des divers peuples. Ainsi les pures hypothèses, les conceptions séduisantes de l'imagination ont trouvé plus de prosélytes dans les sociétés encore ignorantes et barbares où le savoir était le monopole d'un

ordre privilégié et dominateur. tèmes exclusifs commencèrent à diriger lorsque les sciences entrèrent le domaine des classes plus nombreuses mais chez lesquelles encore l'habitude de soumission et de l'obéissance, l'habitude de croire à l'infailibilité du maître, le danger d'oser lui résister, devaient condamner les incrédules au silence. Ce n'est que lorsque des lois protectrices ont assuré à tous une sage égalité que l'opposition raisonnée a pu trouver sa source, loin d'être blâmée, a été encouragée, lorsque enfin les vérités se répandirent partout et que la distinction, que la géologie, comme toutes les autres sciences, atteignit sa pleine maturité.

L'une des principales causes de retard dans lesquelles sont tombés une partie des anciens géologues est que d'eux n'a établi de distinction entre ce qui appartient à l'histoire de la terre considérée dans sa totalité et ce qui appartient à l'histoire d'un astre, comme planète, et ce qui appartient à l'histoire d'un particulier à la formation d'un être, comme l'espèce de mince épiderme qui revêt ce corps planétaire; l'épiderme est la seule partie que nous puissions actuellement étudier, la seule dont il soit possible de rechercher l'origine, qui, par sa structure et sa composition est presque aussi étrangère au monde terrestre que l'habit qui la revêt. Un autre motif a retardé le progrès des connaissances que de cette partie extérieure : c'est que pendant longtemps son étude a été le domaine des mineurs; c'est dans l'intérêt des exploitations entreprises pour l'extraction des métaux, c'est sur les chaînes des montagnes qu'ils ont fait presque exclusivement leurs premières recherches, sorte que celles-ci n'ont guère dépassé le bord que sur les plus anciens monuments du noyau primitif de la terre, lesquels modifiés, brisés, altérés par un grand nombre de causes et d'événements postérieurs à leur formation ont laissé plus que des ruines méconnaissables. C'est donc d'après les exceptions que leur ont présentés ces terrains que les premiers observateurs ont cherché à expliquer la formation du globe.

moins de toutes les parties de son antériorité. Il n'y a pas quarante ans que ceux des feuillets de cette époque qui depuis ont fourni le plus de renseignements précis étaient à peine considérés comme n'offrant que des substances plus impures, terreuses, que le mineur désignait avec dédain sous le nom de *matières* ou de *terrains meubles*. C'est de ces terrains meubles dont les dépouilles se sont emparées, c'est de leurs débris si méprisés qu'ils ont fait la lumière qui éclaire maintenant la géologie; ils les ont observés, ils les ont décrits sous toutes leurs faces, mais naguère stérile fournit d'autres récoltes de faits plus extraordinaires les uns que les autres. C'est de l'histoire détaillée des assises dont se composent, c'est de la détermination des divers corps organisés qu'ils renferment qui sont remplies les annales de la géologie qui se publient maintenant pour les peuples civilisés.

Il est indispensable nécessaire de ne pas perdre dans l'histoire de la terre qui se rapportent à sa masse et à son enveloppe sont particuliers à son enveloppe. Il ne faut pas croire qu'il soit possible d'entièrement l'étude de ces choses. En effet, bien que les connaissances déjà acquises nous portent à connaître leur composition, leur structure, leur origine ou mode de formation, et que ces choses sont différents, il existe néanmoins des relations entre elles qui ne doivent être négligées. C'est ainsi que les faits de l'état de la masse planétaire ont influé sur la formation de l'enveloppe terrestre, et que les modifications et perturbations dont elle porte les témoignages. En ayant au mot TEXAS les détails à faire connaître les propriétés physiques et astronomiques du globe terrestre, nous nous bornons à ce moment à considérer comme démontré ce qui doit faire le sujet de ce premier chapitre de l'histoire de la terre, et nous chercherons à faire connaître la nécessité de cette prise en compte, avec celle de la partie que nous appellerons spécialement le sol.

Il est ou plutôt le globe terrestre, et dans son ensemble comme un

tout matériel, circonscrit dans l'espace, est un corps naturel comme tous ceux que le naturaliste cherche à caractériser et à distinguer des autres corps au moyen de propriétés qui lui soient particulières.

La terre est donc pour le naturaliste un corps sidéral, planétaire, distinct par sa forme, ses dimensions, son volume, sa densité, ses mouvements, des autres corps qui entrent dans la composition de l'univers, et sous ces divers rapports il doit être l'objet d'une étude spéciale.

Celle des propriétés particulières de ce corps qu'il nous importe le plus de signaler ici, c'est sa forme sphéroïdale, présentant un aplatissement (*voy.*) vers les pôles d'un 305° environ, forme qui serait justement celle qu'aurait prise une masse de matière molle du volume de la terre et qui aurait été mise en mouvement avec la vitesse qui est également celle de la terre.

D'un autre côté, de nombreuses expériences faites dans l'intérieur des mines d'Allemagne, d'Angleterre, de France, ont démontré que la partie interne du globe est douée d'une température dont les effets, à peine appréciables à la surface, sont assez sensibles pour que le liquide d'un thermomètre s'élève d'un degré centigrade environ par trente mètres de profondeur. Ainsi d'après ces deux observations se trouve pour ainsi dire fondée l'opinion déjà émise par les anciens que la terre aurait été d'abord une masse incandescente, et qu'elle aurait conservé jusqu'à présent une partie de sa chaleur primitive.

Quelle que soit la cause originaire ou actuelle de cette chaleur interne, le fait de son existence était un des plus importants de l'histoire naturelle de la terre à bien constater par des expériences qui ne laissassent rien à désirer.

En effet, en admettant, d'après l'observation que fournit son état présent, que la terre (à une certaine époque) a possédé une chaleur propre de beaucoup supérieure à celle qu'elle conserve aujourd'hui, chaleur qu'elle aurait perdue en partie et qu'elle perdrait encore par un refroidissement continu, on peut facilement et d'une manière toute naturelle expliquer un grand nombre de phénomènes géologiques qui sans cela présentent

des problèmes insolubles. Remarquons pour le moment, comme un des résultats les plus importants des recherches géologiques, que l'expérience et les observations ont confirmé ce que la théorie des forces centrales (voy.) avait révélé au génie de l'immortel Newton, c'est-à-dire, que la forme actuellement connue du sphéroïde terrestre est précisément celle qu'aurait prise une masse de matière fluide ou molle si elle eût été douée du mouvement propre au globe terrestre. D'après cela, n'est-il pas raisonnable de présumer qu'à l'instant où la terre a pris sa forme définitive elle était dans un état de mollesse qui a permis aux matières dont elle se compose essentiellement d'obéir aux lois de la force centrifuge pour produire l'élevation de la zone équatoriale et l'abaissement des pôles?

Maintenant, si, par la forme de la terre et la nature de ses mouvements, nous sommes autorisés à admettre la fluidité de sa substance primitive, les expériences au moyen desquelles on s'est assuré que la terre possède encore une chaleur propre, qui augmente de la circonférence en allant vers son centre, ne nous conduisent-elles pas tout naturellement aussi à attribuer au calorique (voy.) l'état de mollesse originnaire, et à considérer la solidification actuelle comme une conséquence nécessaire du refroidissement?

Ne présentons cependant que comme une hypothèse l'existence d'une chaleur d'abord plus grande, qui aurait diminué graduellement par le refroidissement; mais avouons toutefois que cette hypothèse est fondée sur des faits positifs et sur des raisonnements admissibles.

Nous avons besoin de raisonner d'après cette supposition pour arriver à bien faire concevoir la distinction qu'il importe d'établir entre le corps planétaire primitif et l'enveloppe compliquée dont ce corps s'est trouvé revêtu graduellement et à des époques successives.

Ainsi, admettons que la masse planétaire a été molle, et que c'est au calorique interposé entre les molécules de ses parties constituantes qu'elle a dû son état de mollesse : le calorique, tendant à s'échapper dans l'espace, les parties les plus extérieures de la masse en fusion ont été

les premières refroidies; un certain d'abaissement de température où ces parties extérieures ont dû se solidifier; car la solidification a dû, comme le refroidissement, se proportionner à la circonférence au centre, et un rapport tel qu'il n'est nullement facile de concevoir que la surface de la masse comme est celle de la terre, a été durcie, solidifiée, figée, et refroidie, tandis que, à quelques profondeurs, l'incandescence la plus vive a pu subsister. Tel est au moins ce que prouvent les expériences directes faites déjà par Buffon, et qui dans ces derniers temps ont été soumises aux calculs les plus rigoureux par un des plus célèbres mathématiciens de notre époque, Fourier (voy.), qui a déterminé exactement par l'analyse les lois du refroidissement d'un corps sphérique analogue à la terre.

Les volcans (voy.) actuels nous présentent de semblables phénomènes. On sait que certains courants de lave fluides, rejetées par l'Etna ou le Vésuve, conservent une chaleur excessive, une incandescence, et leur fluidité, pendant plusieurs années après que leur surface extérieure s'est figée, est presque à la température de l'air environnant. On peut en effet, marcher impunément sur les coulées récentes, dont le mouvement n'est pas arrêté, et dans les fissures auxquelles un bâton, introduit à la profondeur de quelques pouces, prend feu aussitôt.

D'après cela, il est facile de concevoir en admettant un accroissement de température de 1° par 30 mètres, comme le sol étant à 0 de glace, on aurait à moins d'une lieue; et si, comme on le présume, l'accroissement de la température se fait dans une progression géométrique, on trouve en pénétrant à une profondeur de 20 lieues une chaleur plus que suffisante pour fondre les corps que nous regardons comme les plus réfractaires.

A l'époque où (dans notre supposition) une première pellicule enveloppa le sphéroïde, se termine, pour ainsi dire, l'histoire astronomique de la terre. La planète est constituée, ses relations avec

éléments sont fixés que  
à ses dimensions, le rôle  
dans le système de l'univers  
est déterminé; elle obéit  
à des lois générales qui nous  
doivent être immuables; tous  
faits qui pourront avoir lieu  
sur, tous les accroissements que  
elle pourra recevoir, toutes les  
épreuves qu'elle pourra éprouver, toutes les  
manières dont elle pourra se couvrir,  
tous faits sans conséquence, in-  
variables, et dont les astronomes  
ont tenu compte, parce qu'ils  
sont minimes, comparés aux grands  
événements de l'univers, et qu'ils ne  
peuvent en aucune manière en troubler  
l'harmonie.

Les mêmes événements survenus  
sur la terre depuis le premier  
état de sa masse fluide, les  
faits que cette surface a pu éprouver,  
les bouleversements qui l'ont agitée,  
la construction et la destruction alterna-  
tives de matériaux différents et d'autres  
faits sont des faits qui grandissent  
dans la géologie, parce qu'il les  
faut retracer dans l'histoire de l'homme;  
les faits dont la recherche et  
la constatation constituent essentiellement  
la géologie s'occupent.

La géologie, où finit l'histoire astro-  
nomique de la terre, là commence réel-  
lement l'histoire géologique de ce corps.  
Le géologue qui ne veut pas  
se laisser guider par des règles tracées par une  
saine philosophie, les événements fabuleux doi-  
vent commencer au moment où les causes  
qui agissent et sont produits  
autour de lui cessent de pou-  
voir par analogie aux phéno-  
mènes qui ont précédé les phénomènes

actuels, pour ainsi dire, les idées  
qu'on a, en prenant un exemple,  
rapidement ce qui a lieu au-  
dessus de la terre, afin de mesurer  
à peu près s'étendent nos re-

cherches nous habitons n'est point  
en différences de niveau qu'of-  
frent les montagnes, les collines, les plaines,  
les rapports de positions respectives  
des habitables avec les mers ou les

grandes masses d'eau qui occupent et cou-  
vrent les parties basses, n'ont besoin que  
d'être indiqués; chacun a remarqué que,  
de la surface des eaux, des vapeurs s'élè-  
vent sans cesse dans les airs, où elles se  
réunissent sous forme de nuage pour re-  
tomber bientôt en brouillard, en pluie,  
en neige ou en glace, soit sur les plaines,  
soit en plus grande abondance sur les  
montagnes. Ces eaux, à divers états, im-  
bibent, pénètrent, sillonnent le sol; elles  
descendent des lieux élevés, sous forme  
de sources, de torrents, dont la réunion  
produit des rivières, puis des fleuves qui  
reportent à la mer ce que l'évaporation  
lui avait enlevé et ce qu'elle lui enlève  
sans cesse.

Que se passe-t-il pendant cette admi-  
rable circulation, indispensable à la vie  
sur le globe et sans laquelle sa surface  
serait aride et inhabitable? Dégradées par  
les influences atmosphériques et par les  
eaux pluviales et courantes, les monta-  
gnes et les substances terreuses en général  
fournissent continuellement des fragments  
des matières pulvérulentes plus ou moins  
fines, plus ou moins dures, qui, dissoutes,  
entraînées et charriées d'abord par les  
torrents, les rivières et les fleuves, sont  
bientôt précipitées ou déposées en un lieu  
quelconque soit sur le lit, soit sur les ri-  
ves des courants continentaux, soit enfin  
dans la mer. Une couche de matière va-  
riable par sa nature et sa puissance, sui-  
vant la nature du terrain dont elle pro-  
vient et suivant l'agent qui l'a entraînée,  
va recouvrir en quelques points le sol  
extérieur qui existait précédemment. Avec  
les matériaux fournis par les montagnes,  
par les collines, par les plaines ravinées,  
les eaux entraînent encore des débris de  
plantes, des parties de différents êtres or-  
ganisés et même des animaux entiers  
qu'après un certain temps elles déposent  
également quelque part. Incessamment,  
un nouveau dépôt va recouvrir celui qui  
s'était formé précédemment, et une suc-  
cession de causes et d'effets semblables  
aura lieu tant qu'il existera des parties  
élevées et des parties basses, et tant que  
les eaux circuleront des unes vers les au-  
tres.

A ces causes, à ces effets simples se  
joignent encore sous nos yeux des phé-

nomènes plus compliqués, moins généraux.

Ici, par exemple, un lac élevé rompt les digues graduellement abaissées qui retenaient ses eaux, et celles-ci s'écoulent avec rapidité et violence sur le sol inférieur qu'elles ravinent ou qu'elles recouvrent selon les circonstances accidentelles. Là des matières fondues sortent avec fracas des flancs d'un volcan dont la cime lance des pierres, des cendres, des laves, qui vont couvrir de couches épaisses la surface du sol environnant. Presque chaque jour des contrées fertiles et des villes puissantes sont détruites et englouties par suite des secousses violentes qui brisent et disloquent ce même sol.

Après avoir constaté ces faits de l'ordre actuel, qui prouvent que la terre se revêt tous les jours, sous nos yeux, d'enveloppes nouvelles, si, par la pensée, nous soulevons les dernières de ces enveloppes pour étudier la nature du sol qu'elles recouvrent, nous le trouvons formé de dépôts analogues sous un grand nombre de rapports, et nous ne pouvons douter que les mêmes circonstances n'aient présidé à leur formation. Chaque feuillet qu'il nous est permis de soulever ainsi laisse à découvert un autre feuillet plus ancien, et ce n'est qu'en examinant d'une manière spéciale chacun de ces feuillets pour les comparer entre eux que nous pouvons saisir quelques-unes des différences qu'ils présentent soit dans leur nature, soit dans leur structure, soit dans l'absence ou la présence de vestiges de corps organisés, soit surtout dans les espèces de ces corps que la plupart renferment. Plus nous pénétrons avant dans cette enveloppe feuilletée, plus les différences augmentent, et plus aussi nous avons besoin de suivre le fil de l'analogie pour nous rendre compte des causes qui ont produit chaque feuillet.

Dans les couches superficielles (voy. GISEMENT), nous reconnaissons facilement les restes d'êtres et de plantes semblables à ceux qui habitent avec nous le même climat; dans les dépôts que les derniers recouvrent, nous ne voyons plus que les vestiges de plantes et d'animaux analogues à ceux de climats plus chauds; puis,

plus profondément, les végétaux animaux fossiles (voy. ce dictionnaire) ne peuvent plus être rapportés au naturaliste qu'à des types, à des espèces que nous ne connaissons; enfin nous voyons, en nous enfonçant de plus en plus, à des assises qui ne renferment aucun vestige d'êtres organisés, contiennent encore les fragments usés, roulés, de pierres préexistantes, constance qui nous prouve encore que comme les dépôts les plus modernes, les feuillets les plus anciens sont également produits de la destruction d'un sol dont les matériaux ont été déposés par les eaux.

Alors, si nous recherchons par nous-même ce qui reste de ce sol primitif détruit ou recouvert, nous trouvons plus en lui des caractères qui annoncent la même origine, la même formation; partout où nous pouvons aller, nous pouvons poursuivre assez avant nos recherches, nous rencontrons, sous tous les sédiments, des dépôts de substances cristallines dont nous venons de parler, et nous voyons de même les points les plus distants du globe se présenter aux observateurs sous le même aspect, la même composition chimique, la même association de minéraux cristallisés simultanément, et nous ne voyons dans leur tissu aucun indice de substance solide préexistante, étant disposées par lits, par strates, souvent constituant de grands bancs sans limites; enfin nous arrivons à des couches de roches granitoïdes.

Une autre analogie que celle-ci nous a guidés précédemment et nous aide à nous rendre compte de ce que nous voyons, c'est que la formation des dépôts sédimentaires peut nous donner quelques idées sur le mode de formation de ce sol primitif, car, si nous étudions la nature des produits qui se composent de ces dépôts, nous voyons que certains au moins d'entre eux ont été déposés dans des conditions qui nous rappellent les plus grands rapports avec ceux des produits rejetés, fondus par les volcans, et devenus solides par le refroidissement.

N'allons pas plus loin: nous voyons que la formation de ces dépôts peut nous donner quelques idées sur le mode de formation de ce sol primitif, car, si nous étudions la nature des produits qui se composent de ces dépôts, nous voyons que certains au moins d'entre eux ont été déposés dans des conditions qui nous rappellent les plus grands rapports avec ceux des produits rejetés, fondus par les volcans, et devenus solides par le refroidissement.

us avions vu *à priori* la masse s'envelopper d'une écorce durcissée par le refroidissement : nous ne par l'observation, après avoir justement soulevé tous les feuillets us cachaient le sol primordial, à autre dans ce sol une matière ana- celles qui ont été fondues, puis lies. C'est ici qu'il faut poser la entre ce qui appartient à la masse ire du sphéroïde terrestre et ce n désigne, pour essayer de se faire ndre, sous les noms d'enveloppe, ce, d'épiderme terrestre.

détails et les explications pré- es peuvent suffisamment justifier si de ces expressions.

'est pour ainsi dire pas nécessaire e observer que cette limite est plu- ventionnelle que réelle et qu'il . considérer comme le point de sé- entre ce que nous connaissons vons étudier, et ce qui, au contraire, njours soustrait à notre investiga-

définitive, l'enveloppe ou écorce tre doit s'entendre de toutes les par- térieures de la planète qu'il nous mbile d'étudier directement, tandis out ce qui est en-deçà, et hors de no- tée, appartient au noyau central du t, sur la composition, la structure et ine duquel nous ne pourrons jamais er que des conjectures plus ou moins thétiques. *Voy. TERRE.*

'après l'état aériforme, liquide ou e des corps qui composent actuel- nt l'enveloppe terrestre, on a été bit naturellement à diviser celle- trois zones, qui sont l'atmosphère, ux et le sol. Les anciens en avaient rois de leurs éléments distincts, qu'ils nt divisés sous les noms de l'air, un et de la terre. Cependant, comme fit d'une légère variation dans la tature et la pression pour changer d'un même corps, il est facile de que la composition et même l'exis- de chacune de ces zones dépend elques circonstances qui ont dû et peuvent nécessairement varier. En , la vaporisation des liquides et des us, la condensation des gaz et des us, la vie des plantes et des ani-

maux, la mort et la désorganisation de ceux-ci, n'établissent-elles pas sans cesse entre l'atmosphère, les eaux et le sol, des échanges qui varient par leur nature et leurs proportions suivant les localités et les temps, ainsi que le prouvent les ex- périences nombreuses faites comparati- vement près des pôles ou sous l'équateur, dans les plaines ou sur les montagnes, en hiver, en été, pendant le jour, pen- dant la nuit, etc.

A plus forte raison, si, comme les faits les plus positifs portent à le croire, la terre considérée dans sa totalité est un as- tre qui se refroidit et qui a été doué d'une température propre incomparablement plus élevée que celle qu'il possède main- tenant, on peut concevoir un moment où tous les corps aujourd'hui liquides et même une partie de ceux qui sont so- lides faisaient partie de l'atmosphère, et alors l'enveloppe terrestre ne se divisait qu'en deux zones; on peut remonter jus- qu'au moment où toutes les matières ter- restres, libres de se mouvoir isolément et d'obéir à la force centrifuge qui a modelé le sphéroïde, ressemblaient à ces nébu- leuses que l'illustre Herschel a si bien fait connaître. En se représentant les di- vers états intermédiaires par lesquels une condensation progressive a dû faire pas- ser un astre de cette nature pour en con- stituer une planète habitable comme est notre terre, on sera conduit à voir que, dans l'histoire de la terre, l'existence et la composition de ce que nous appelons son enveloppe est toute accidentelle; que, par exemple, l'atmosphère actuelle n'est pour ainsi dire que le reste, le résidu d'une atmosphère beaucoup plus consi- dérable et dont les propriétés devaient être très différentes; que la masse plané- taire, que le sol primitif, et enfin les eaux ne se sont séparés et isolés qu'après coup et successivement; on peut, d'après ces réflexions, concevoir également que, si l'action du soleil ne venait pas neutra- liser à la surface de la terre les effets tou- jours progressifs du refroidissement de la masse de celle-ci, bientôt les liquides et les gaz qui l'enveloppent deviendraient solides et feraient alors partie du sol.

Si chaque âge de la terre a eu néces- sairement des atmosphères différentes par

leur composition, leur volume et leur densité, si les eaux vaporisées n'ont pu couler et se rassembler dans des bassins qu'après la consolidation d'un premier sol refroidi, il est évident que pendant longtemps les conditions indispensables à l'existence et au développement des corps organisés n'ont pas existé sur notre planète, et qu'à compter d'une certaine époque seulement l'apparition des êtres a pu avoir lieu. Mais quels ont été les premiers êtres créés? quels sont ceux qui leur ont succédé? y a-t-il eu une seule création ou plusieurs? les êtres actuellement existants dérivent-ils des premiers types, en sont-ils les descendants? ou bien la vie a-t-elle été plusieurs fois anéantie sur la surface de la terre par des cataclysmes (v.), par des bouleversements généraux après lesquels de nouvelles créations auraient eu lieu? Toutes ces questions que les faits géologiques récemment recueillis autorisent à faire, ont été prématurément et diversement résolues, parce que l'on n'a pas encore étudié avec soin les archives que renferment les couches du sol, et que beaucoup de géologues, portés à croire *a priori* qu'il ne se fait plus rien autour de nous qui puisse expliquer les phénomènes des temps écoulés, ont négligé d'étudier les causes encore en action et d'analyser tous leurs effets possibles. Les uns se sont hâtés de décider que l'organisation la plus simple avait été d'abord la seule possible, que les changements dans la nature des milieux ambiants avaient permis des organisations de plus en plus compliquées; que ce sont ces changements successifs qui ont modifié la forme des êtres, qui en effet n'ont pas été identiquement semblables aux diverses époques, ainsi que le prouvent les dépouilles qu'ils ont laissées dans les dépôts d'âge différent. D'autres observateurs au contraire pensent que, dès l'instant qu'il a existé des végétaux et des animaux sur le sol et dans le sein des eaux, les circonstances physiques n'étaient pas tellement différentes de celles qui existent aujourd'hui qu'elles eussent été incompatibles avec l'organisation des êtres qui nous entourent; ils remarquent à l'appui de cette opinion que, dans les couches du sol les plus anciennes, se trouvent les res-

tes de polypiers, d'oursins, de tules, d'encrines, de reptiles, de d'espèces qui ne diffèrent pas espèces encore vivantes que cel diffèrent entre elles dans un mêt Pourquoi, se demandent-ils, le l'homme n'auraient-ils pas pu e core lorsque vivaient déjà les : les anoplothères, les mastodonts phants? Disons-le avec franchi n'autorise encore à adopter une définitive relativement à ces hau tions bien dignes d'occuper les phes naturalistes; et si l'on par résoudre un jour avec quelque ce sera après avoir étudié avec persévérant et éclairé les feuille compose le sol. En se rappeler trois quarts de la surface de ce couverts par les eaux, que le qu partie émergée est à peine peupl les observateurs n'ont encore exj quelques points épars sur cette abordable pour eux, n'est-il pas tendre et de craindre de se trom que l'on a encore si peu fait pou vrir?

Après avoir indiqué dans ces lignes combien est élevé l'un des peut se proposer d'atteindre un géologue par des observations nous resterait à faire connaître tats positifs auxquels a déjà con tude directe et matérielle du s renvoyons cette exposition à l'ar dans lequel nous tracerons la m peut être suivie dans son étud convaincra qu'aujourd'hui ce : seulement en compulsant les : en se bornant à étudier dans de tions qu'il est possible de faire l'histoire de la terre : il faut né ment que, le marteau à la main. franchise les espaces, qu'il gr plus hautes montagnes, qu'il dans l'intérieur des mines, qu'i des grandes routes pour visiter rières, le lit des torrents, les rivi mer; car c'est là que sont les archives dans lesquelles il peut p renseignements certains; c'est qu'il trouve la récompense des e les plus périlleuses, qu'il oubl ses fatigues, si la moindre d



ronner son zél Pour lui, il si solitude ni de ; tout l'in- tout lui raconte l'histoire des oulés : le rocher qu'il gravit avec fragment qu'il détache et qu'il sable qu'il foule de ses pieds, lui témoignages des nombreux chan- des antiques révolutions qui cédé son apparition sur cette passé se déroule à ses yeux ; il toute la profondeur, et, à tra- cimes de désordre si imposantes, es, il reconnaît sans peine qu'une siderme de la terre a seule été qu'au-delà rien n'a changé, que nie générale n'a pas été troublée, lois éternelles, auxquelles tout ont pas reçu la moindre atteinte. EVOLUTIONS DU GLOBE.

de de la géologie n'est pas seule- sur l'homme qui s'y livre une e jouissances pures, un moyen de charmer ses loisirs : les con- es déjà acquises peuvent contri- ur des applications nombreuses, entation du bien-être de la so- tière. On n'en est plus à prévoir et combien les progrès de la positive contribueront à l'avan- d'un grand nombre d'arts et d'in- s ; mais déjà on peut énumérer les ux services rendus par cette scien- ve comme science d'observation. r la connaissance de la structure se que l'ingénieur des mines est lans ses travaux ; il sait que les ces qu'il lui importe de rencon- is le sein de la terre n'y sont point nées au hasard ; qu'elles sont as- d'une manière constante avec substances ayant avec elles des s de position qui ne varient ja- ; manière que la présence des unes re présumer, presque à coup sûr, nce des autres, ou bien, au con- attester leur non-existence dans lien. C'est ainsi que l'observation tare des différents sols peut auto- entreprendre des recherches qui, igées, deviennent fructueuses, ou peut détourner de tentatives inu- néreuses. Le fabricant, l'agricul- euvent reconnaître de la même ; les localités où se rencontreront

les matières qu'ils peuvent mettre en œuvre, ou celles qui serviront à améliorer la culture de leurs champs.

Reconnaissante envers les sciences aux- quelles elle doit tant, la géologie aug- mente, en retour, le domaine de leurs connaissances spéciales. Elle apprend au naturaliste, qui étudie les rapports d'or- ganisation et de forme des animaux ou des plantes qu'il rencontre sur la terre, que ces formes, que ces organisations ne sont pas les seules possibles ni les seules qui aient existé ; qu'au contraire un grand nombre de corps organisés, entièrement différents de ceux qui respirent ou végè- tent aujourd'hui, ont laissé, dans les bancs solides des différentes pierres, les témoignages irrécusables de leur exis- tence passée ; qu'ainsi les groupes que dans nos classifications, dans nos arran- gements méthodiques, nous regardons comme bien distincts, comme bien isolés, peuvent être liés par des groupes inter- médiaires qui ont été détruits, et qu'en conséquence la chaîne des êtres qui vi- vent maintenant ne saurait donner qu'une idée imparfaite de l'histoire de l'organi- sation en général ; vérité grande et qui doit porter dans l'étude des diverses bran- ches de l'histoire naturelle un esprit plus philosophique, en faisant voir aux clas- sificateurs combien les divisions, les gen- res, les espèces qu'ils établissent de mille manières, sont loin de présenter le tableau exact de la vérité et d'avoir dans la nature le degré d'importance qu'ils leur at- tribuent. La géologie positive augmente- rait, s'il était possible, l'admiration du philosophe pour l'auteur de la nature ; car, en fouillant le sein de la terre, il a pu suivre les chaînons qui rattachent le passé au présent ; il s'est convaincu que ces êtres si nombreux, que ces plantes si variées, qui animent maintenant la de- meure de l'homme et paraissent au vul- gaire avoir été créés pour lui, ont été précédés par d'autres êtres, par d'autres plantes de formes différentes, faisant cependant partie d'un même plan d'or- ganisation, et il ne peut, sans une recon- naissance profonde, se contempler à la tête de cette chaîne graduée, comme le dernier, comme le plus parfait ouvrage du Créateur, dont seul il a reçu la sublime

faculté de pouvoir pénétrer quelques-uns des mystères de ses œuvres. C. P.

**GÉOMANCIE**, voy. DIVINATION.

**GÉOMÈTRE**, voy. ARPENTEUR.

**GÉOMÉTRIE** (de γῆ, terre, μέτρον, mesure). L'étymologie du nom de cette science semble nous indiquer ce qui lui a donné naissance; l'homme a dû mesurer ses champs avant de calculer les mouvements des corps célestes. Ses premiers essais ont dû être des opérations et des mesures grossières, et peu à peu, généralisant ces opérations d'abord si simples, cette science s'est élevée au degré d'exactitude et de sublimité où nous la voyons aujourd'hui, chacune de ses découvertes marquant les progrès des autres sciences qui s'appuient sur elle.

I. La géométrie est la science de l'étendue (voy.), en tant que l'on considère celle-ci comme renfermée dans un espace et figurée. Bien qu'un objet se présente toujours à nous avec toutes ses propriétés sensibles, notre esprit ne tarde pas à opérer par abstraction la séparation de ces différentes propriétés, afin d'étudier chacune d'elles avec plus de soin. C'est ainsi que, faisant abstraction de la grandeur d'un corps, la physique s'occupe spécialement de sa forme, la chimie de sa nature, pendant que la géométrie ne s'occupe que de son étendue, de sa grandeur. Le corps considéré géométriquement est donc une portion d'étendue terminée en tous sens. Nous considérons d'abord, et comme d'une vue générale, cette portion d'étendue quant à ses trois dimensions (voy.); mais ensuite, pour en déterminer plus facilement les propriétés, nous y considérons d'abord une seule dimension, la longueur; puis deux dimensions, la longueur et la largeur, qui constituent la surface; puis les trois dimensions ensemble, longueur, largeur et épaisseur, qui forment le volume. C'est ainsi que, lorsque nous cherchons la largeur d'une rivière, nous ne nous occupons ni de sa longueur ni de sa profondeur, non plus que de l'épaisseur de la terre d'une plaine dont nous voulons connaître la superficie. Les propriétés des lignes, celles des surfaces et celles des solides, sont donc l'objet et la division naturelle de la géométrie : c'est pourquoi on l'a divisée

en *longimétrie*, *planimétrie* et *stéréométrie*. Voy. LIGNE, SURFACE et SOLIDE.

C'est par une simple abstraction l'esprit qu'on considère les surfaces, la profondeur, les lignes sans largeur, l'épaisseur, et les points sans aucune dimension, ou du moins avec une dimension infiniment petite et inappréciable, besoin d'être répétée et ajoutée à même un nombre de fois indéfiniment pour engendrer la ligne, qui, étant supposée avoir une largeur nulle ou du moins infiniment petite, doit être superposée elle-même une infinité de fois pour créer la surface, laquelle, par l'addition indéfiniment répétée de son épaisseur infiniment petite, compose le solide corps. La géométrie envisage donc les corps dans un état d'abstraction où ils sont pas réellement; les vérités qu'elle découvre sont donc des vérités hypothétiques; mais ces vérités amènent à des résultats facilement applicables à la physique. « Si les théorèmes mathématiques n'ont pas exactement lieu dans la nature, dit D'Alembert (*Encycl.*, art. *métrie*), ces théorèmes servent du moins à trouver, avec une précision suffisante pour la pratique, la distance inconnue d'un lieu à un autre, la mesure d'une surface donnée, le toisé d'un solide; à régler le mouvement et la distance des astres, à prédire les phénomènes célestes.

Le but de la géométrie étant de déterminer une étendue donnée à une autre convenue, elle doit procéder par l'analyse, c'est-à-dire chercher la relation équivalente d'une ligne, d'une surface, d'un solide, avec une ligne, une surface, un solide convenus. Mesurer un triangle, par exemple, c'est comparer ce triangle à un autre figure, soit un carré, dont on a déjà déduit toutes les propriétés afin de faire jouir la figure à mesurer. La règle et le compas fournissent à la géométrie les termes de comparaison, ce sont des signes de calcul. La méthode procède par synthèse : c'est la géométrie des anciens; l'autre procède par l'analyse : c'est la géométrie des modernes. C'est aussi sur ces deux manières de procéder qu'est fondée la division de la géométrie en *élémentaire* et en *transcendante*.

La géométrie élémentaire ne se

propriétés des lignes droites, des courbes, des figures et des solides les plus simples, c'est-à-dire des figures ou circulaires et des solides par ces figures. Le cercle (*voy.*) est la figure curviligne admise dans les principes de géométrie; la simplicité de sa description, la facilité de sa construction et la nécessité de s'en servir pour les opérations, comme pour élever une perpendiculaire, mesurer un angle, n'ont pas permis de rejeter les principes dans les hautes régions de la géométrie même qu'il y ait des lignes courbes une fois qu'on soit plus simple (*voy.* ПРАВИЛЬНЫЕ, etc.), mais dont la construction est beaucoup moins facile. Dans cette première section de la géométrie on analyse les figures (*voy.*), comme on le fait avec raison M. Francœur, « sans le secours de l'algèbre; on exige que les principes soient à la fois d'une exactitude et d'une évidence palpable n'y admet de preuves que celles qui résultent de l'égalité des parties par superposition, ou de l'absurdité qui résulte de supposer vraie une proposition incompatible avec celle que l'on veut établir... » Ses procédés synthétiques sont très limités; mais en compensation on rencontre une telle lucidité dans son exposé qu'on regarde généralement la géométrie élémentaire comme un préliminaire indispensable pour s'élever à des principes plus profonds et plus variés. C'est par le secours de l'algèbre que la géométrie transcendante, qui s'occupe des courbes (*voy.*) en général et de la mesure de l'étendue par les coordonnées (*voy.* ORDONNÉES), prend toute son importance qui lui permet de s'appliquer à une multitude de corps dont la mécanique, la physique, l'astronomie, etc., font généralement le sujet de leurs recherches. Ici le titre d'*algèbre appliquée à la géométrie*, dit encore M. Francœur, est devenu la clef des plus importantes découvertes dans toutes les branches des mathématiques. Ici l'on ne s'assure pas à n'avouer pour vraies que des propositions rendues évidentes par un procédé de démonstration : au contraire on perd souvent de vue l'objet même et qui a ses éléments es-

sentuels compris dans des formules (*voy.*) dont l'exactitude est assurée. L'équation algébrique qui en renferme les propriétés est discutée dans toutes ses parties, et peu importe qu'on n'arrive aux résultats que par des transformations compliquées et rendues souvent obscures par la présence de symboles imaginaires : pourvu qu'ils soient exactement déduits des principes, on les tient pour aussi vrais que s'ils eussent été obtenus en suivant une route perpétuellement éclairée par la synthèse, parce qu'il n'est point de degrés dans la vérité. De deux choses vraies, dans l'acception rigoureuse du terme, on ne peut pas dire que l'une soit plus vraie que l'autre, quoique celle-ci soit plus difficile à comprendre pour la faiblesse de notre intelligence. L'analyse appliquée à la géométrie conduit donc à des théorèmes aussi exacts que ceux de la géométrie élémentaire, mais que celle-ci n'aurait jamais pu découvrir par les ressources limitées qui lui sont permises. »

Indépendamment de l'algèbre (*voy.*) proprement dite, la géométrie transcendante a encore recours, dans certains cas, au calcul différentiel ou des fluxions et au calcul intégral (*voy.* ces mots). C'est cette partie de la géométrie qu'on a appelée la géométrie sublime, et qu'on appelle plus communément la géométrie de l'infini.

Plusieurs parties de la géométrie sont devenues des sciences elles-mêmes, sorties de son sein, et ayant leurs règles et leurs applications à part : tels sont le toisé, l'arpentage, la goniométrie, la géodésie, la trigonométrie rectiligne et sphérique, la géométrie des transversales, la géométrie descriptive, etc. (*voy.* ces mots); et c'est par le canal de ces sciences diverses que la géométrie s'applique à la fois à la mécanique, à l'architecture, à la navigation, à l'hydraulique, à l'hydrostatique, à l'optique et aux arts qui en dérivent, à l'astronomie, à la topographie, à la physique, à la musique, etc., etc., en un mot à toutes les sciences exactes dont la connaissance peut se trouver en rapport avec les lois de l'étendue.

La géométrie descriptive, l'une des parties de la géométrie érigée en science spéciale dans ces derniers temps (*voy.* plus

loin l'historique), a pour objet la construction ou la génération universelle de l'étendue à l'aide des projections, c'est-à-dire de la trace déterminée, sur un plan donné de position, par les intersections des perpendiculaires abaissées de tous les points d'une ligne ou d'une surface situés hors de ce plan d'une manière quelconque. On parvient ainsi à représenter, par des figures faites sur un seul plan et n'ayant par conséquent que deux dimensions, tout ce qui concerne l'étendue. Par l'ensemble ingénieux des méthodes qui constituent la géométrie descriptive, les modifications de l'étendue sont développées et combinées à l'aide du dessin, et l'on déduit par une description exacte les vérités qui résultent des formes du corps et de leurs positions respectives. *Voy.* MONGE, PROJECTION, PLAN, PERSPECTIVE, ÉPURE, PIRAMES (*coupe des*), CHARPENTE, etc.

II. *Histoire de la géométrie.* L'Égypte paraît avoir été le berceau de cette science, comme elle l'a été de tant d'autres. Il résulte d'un passage d'Hérodote (II, 109) qu'elle était déjà en usage du temps de Sésostri, et le père de l'histoire est d'avis qu'elle a été inventée en Égypte d'où elle aurait été importée en Grèce. Cependant l'historien Josèphe fait honneur de son invention aux Hébreux. Quoi qu'il en soit, la géométrie paraît avoir été apportée en Grèce par Thalès de Milet, mort l'an 548 avant J.-C. Non-seulement Thalès montra aux Grecs ce qu'il avait appris en Égypte, mais il enrichit encore la science de plusieurs découvertes. Il fit, le premier, usage de la circonférence pour la mesure des angles (*voy.* ce mot et DEGRÉ), et détermina la hauteur des pyramides égyptiennes par l'étendue de leur ombre, méthode fondée sur la théorie des lignes proportionnelles (*voy.*) ou des triangles semblables (*voy.*). A Thalès succédèrent Anaximandre, Anaximène et Anaxagore (*voy.* ces noms). Pythagore (*voy.*), né vers 580 av. J.-C., put suivre encore les leçons de Thalès et d'Anaximandre; après avoir visité la Phénicie, la Chaldée, l'Inde et l'Égypte, cet homme célèbre vint fonder l'école d'Italie. On lui attribue l'importante découverte de la propriété de l'hypoténuse (*voy.*) du triangle rectangle. L'école de

Pythagore compte de grands et de grands mathématiciens appliqua la géométrie à la ; s'adjoignit pour ce travail Eudoxe. Archytas (*voy.*) de tion des moyennes proportionnelles Hippocrate de Chio, conte célèbre médecin de ce nom avant J.-C.), crut découverte du cercle (*voy.*) par le t lunules élevées sur les trois triangle rectangle; il s'appliqua la duplication du cube (*voy.*) fameux théorème de l'autel de Délos (*voy.* ce nom).

La géométrie avait fait de grès depuis son introduction lorsque Platon (*voy.*) fonda visita l'Égypte, puis l'Italie saient Philolaus, Timée de Lchyta; à son retour en Grèce une école dans laquelle il de métrie pour base à l'instruction pour inscription sur la porte (*Que nul n'entre ici s'il n'est Ses élèves, encouragés par et ses exhortations, s'adonna courage à cette science. Plato aussi au problème de la duplication du cube, qu'il parvint à résoudre d'un instrument particulier. des sections coniques prit naissance son école, qui s'occupa aussi tion de l'angle.*

Euclide (*voy.*), de l'école d'rie, rassembla en un corps de propositions de géométrie auparavant isolées et disséminés écrits de chaque inventeur; quelques-unes qui lui sont par rédigea ainsi ses *Éléments* plus vénérables restes de l'an

Dinostrate avait cherché cercle par une courbe qui a la solution de ce problème, la construire d'une manière sans tâtonnement; on la nomme *dratrice*; mais c'est une de mécaniques qui n'offrent au pour leur objet. Euclide eut que les circonférences de deux entre elles comme leurs diamètres leurs surfaces sont comme le diamètres, mais sans cherche

conférence avec le diamètre : il vé à Archimède de trouver les existant entre ces lignes, sinon ment, du moins à très peu de és (voy. CERCLE). Ce succès ne le seul de cet habile géomètre. son article).

horie des sections coniques, déjà avancée au temps d'Eu- ntrait pas dans le plan de son Apollonius de Perge (voy.) fit matière l'objet d'un important n génie inventeur lui fit déve- stes les propriétés des sections par rapport à leurs axes, à leurs et à leurs tangentes. Il découvrit étés des asymptotes (voy.); l'hy- quilatère ou circulaire reçut en neur le nom d'hyperbole apol- , et de son vivant il fut surnom- and géomètre. On doit en effet après Archimède.

les fréquentes applications faites anciens de la géométrie à la pra- s relations des côtés avec les an- a triangle furent spécialement la savantes recherches, et dom- nissance à la trigonométrie rec- (voy.), qui devint si utile aux rtes astronomiques; c'est, en ef- géomètres qui s'occupèrent spé- nt de l'astronomie que cette bran- ortante de la géométrie doit tout eloppement.

trigonométrie sphérique (voy.) a introduction le traité de la Sphé- téodose (1<sup>er</sup> siècle av. J.-C.), où s'attache peut-être avec trop de à démontrer les propriétés qu'ont par rapport aux autres les cercles par l'intersection d'une sphère plans coupants. Au siècle sui- tolémée (voy.) s'appropriant les rtes d'Hipparque (voy.) donna, *Almageste* (voy.), un traité de étrie rectiligne et sphérique.

siècle de notre ère, Pappus, ana- n grand nombre de traités faits i et perdus aujourd'hui, nous vé dans ses Collections mathéma- lont quelques fragments subsis- at des découvertes de l'ancienne e.

it injuste de passer sous silence

Proclus (voy.); chef de l'école platon- cienne établie à Athènes; Marinus, son successeur; Isidore de Milet et Anthémius (voy.), habiles géomètres et mécaniciens; Eutocius; Dioclès, inventeur de la cis- soïde; Nicomède, inventeur de la con- choïde, etc. Si la plupart de ces géomè- tres ne se sont pas illustrés par de gran- des découvertes, la science ne leur en doit pas moins quelque reconnaissance, soit qu'ils l'aient cultivée avec succès, soit qu'ils l'aient enrichie de savants ou judi- cieux commentaires sur les traités des auteurs du premier ordre.

En général, les connaissances géomé- triques des Romains étaient assez médiocres. Cependant l'architecte Vitruve (voy.) doit être compté parmi les géomètres.

La dispersion de l'école d'Alexandrie porta un coup fatal aux sciences mathé- matiques. Les Arabes avaient pourtant eu autrefois quelques notions scientifiques, surtout dans l'astronomie; ce goût leur revint bientôt. Las de disputer sur les dogmes de l'Alcoran, au nom duquel ils avaient détruit les monuments des scien- ces, ils ne tardèrent pas à s'adonner de nouveau à ces sciences qu'ils avaient voulu anéantir. Ils débutèrent par la plus belle des découvertes, peut-être parce qu'elle est la plus simple : leur système de numé- ration (voy.), qu'ils ont pu cependant emprunter aux Indiens, renouvela l'arith- métique en facilitant toutes les opérati- ons. Ils étudièrent les auteurs grecs pour y puiser les notions de géométrie et de mécanique : Euclide, Archimède et Apol- lonius devinrent leurs guides. Bientôt ils ajoutèrent aux découvertes de leurs ma- tres. La trigonométrie leur a de gran- des obligations, car ce sont les Arabes qui substituèrent l'usage des sinus (voy.) à celui des cordes (voy.) qu'on employait auparavant, et rendirent par là plus sim- ples et plus commodes les opérations de la géométrie pratique. Peut-être aussi doit- on leur attribuer l'invention de l'algèbre (voy.), qui fut plus tard un si grand levier pour l'avancement de la géométrie.

Les chrétiens essayèrent d'expulser les Arabes de quelques parties de l'Espa- gne dès le x<sup>e</sup> siècle, mais ce fut parmi les Maures qu'ils vinrent puiser l'instruc- tion. Gerbert, depuis pape sous le nom

de Sylvestre II (voy.), avait étudié en Espagne sous les Arabes, et avait répandu, vers 960, leur système numéral dans le reste de l'Europe. Alphonse X (voy.), roi de Castille, ayant voulu fonder dans son royaume une espèce de collège ou lycée pour l'enseignement de l'astronomie, en avait confié la principale direction à des Arabes. De nouveaux intérêts d'ambition répandirent de nouvelles ténèbres sur l'Europe, pendant qu'en Orient les Persans continuaient à cultiver l'astronomie avec succès; mais les troubles qui suivirent la mort d'Ouloug-Begh firent dégénérer la science en divination. La Chine, avec son égoïsme, ne prend part à aucun mouvement; ses connaissances astronomiques, les plus communes, ne lui révèlent aucune de ces vérités spéculatives si fécondes que l'esprit fanatique et routinier étouffe toujours dans leur germe. Les savants exilés d'Alexandrie avaient cherché à rallumer le feu sacré dans la Grèce : Moschopule fit, vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, l'ingénieuse découverte des carrés magiques (voy.); mais la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453, porta le dernier coup à la civilisation grecque.

Dans le xiii<sup>e</sup> siècle, l'empereur Frédéric II fonda l'université de Naples. Le même siècle produisit Vitellion, Roger Bacon (voy.) et Alexandre de Spina, dont les efforts tendirent vers le perfectionnement des instruments d'optique. Le xiv<sup>e</sup> siècle vit fonder plusieurs établissements importants, mais tous les esprits se portèrent vers les discussions théologiques; à peine compte-t-on quelques astronomes, ou plutôt quelques hommes observant les phénomènes célestes. Mais le xv<sup>e</sup> siècle ouvre l'ère des grandes découvertes. Léonard de Pise voyage en Arabie et rapporte en Italie les principes de l'algèbre; il écrivit lui-même des ouvrages sur cette science et sur la géométrie : ces ouvrages n'ont jamais été imprimés. En 1494, Lucas Pacioli ou de Borgo, professeur de mathématiques à Venise, qui avait voyagé en Orient, fit imprimer les *Éléments d'Euclide* en italien, pour ses disciples, ce qui contribua beaucoup à former des géomètres; et la même année, il publia un livre ori-

ginal intitulé *Somma de arithmetica geometria, proportioni et proportione*, ouvrage dans lequel il restait un inférieur aux connaissances de cette époque.

Dans ce xv<sup>e</sup> siècle, Regiomontanus (Jean Müller de Kœnigsberg en Pologne) suit les leçons de Georg Peuerbach ou Peuerbach. Il vient en France prendre le grec, afin de lire les manuscrits grecs dans leur propre langue; il traduit en latin les *Coniques* d'Apollonius, les *Cylindriques* de Serapion, les ouvrages de Ptolémée, etc., corrigé un texte grec une ancienne version latine faite par Gérard de Crémone; il ne content de traduire, il écrit lui-même d'excellents ouvrages, entre autres un traité de trigonométrie. Appelé à Wittenberg, il y fonde un observatoire et dirige alors de recherches astronomiques.

Nous ne ferons que citer quelques noms de géomètres du xvi<sup>e</sup> siècle, qui s'appliquèrent à démontrer la géométrie des anciens. Simon Stevin (Núñez), Portugais, mort en 1586, inventa la subdivision des petites parties d'un instrument par des lignes transversales; Commandin, mort en 1571, découvrit et expliqua plusieurs propriétés de la spirale; Simon Stevin, mort en 1572, publia des ouvrages de géométrie et d'arithmétique assez médiocres; Adrien Métius, mort en 1685, découvrit le rapport le plus exact entre le diamètre et la circonférence du cercle. Il fut suivi dans ce cas par Adrianus Romanus et Ludolph van Ceulen, qui n'ajoutèrent à sa découverte rien de bien important. Enfin Neper vint à découvrir les logarithmes.

Avec le xvii<sup>e</sup> siècle, surgit pour dire une science nouvelle, la science de l'analyse. L'Italie avait déjà fait de grands progrès à l'algèbre lorsque Simon Stevin (voy.) généralisa l'algorithme de la science; Harriot rassembla tout ce qui avait été écrit de plus important sur ce sujet et en simplifia plusieurs propositions; il ajouta ses propres découvertes. Kepler (voy.) avait introduit dans la science les notions de l'infini; Cavalieri (voy.) découvrit la géométrie des indivisibles (voy.). Enfin Descartes (voy.) remonta le monde par l'application de l'algèbre à la géométrie. « On regarde ordinairement

l'inventeur de l'appli-  
cations de l'algèbre à la géométrie, dit  
l'*Encycl. méth.*, Mathém.,  
t. III, pag. liij), on lui accorde à  
peu plus qu'il ne doit pré-  
senter à la science de cette  
usage si heureux, si original  
qu'on a pu oublier les droits  
des auteurs et lui attribuer la  
toute entière... Mais ce qui  
est absolument à Descartes et ce  
qui est un éternel honneur, c'est  
d'avoir appliqué l'algèbre à la théorie des  
courbes.

Il avait trouvé sa méthode pour  
trouver les *maxima* et les *minima* dans  
les courbes qui croissent d'abord, puis  
diminuent, ou qui commencent par dé-  
croître et augmentent ensuite, avant que  
soit publié sa *Géométrie*. Fer-  
mat découvrit la base du calcul dif-  
férentiel (voy.) qu'il était ré-  
vélé à Newton d'édifier.  
D'un autre côté, Grégoire de Sainte-  
victoire chercha la quadrature du cercle  
mécanique (voy.) se fraie, dans l'ana-  
lyse nouvelle par son triangle  
isocèle, avec lequel il découvre les  
valeurs des nombres figurés (voy.), et  
attira l'attention des savants sur la cy-  
cloïde (voy.). Il proposa de nou-  
velles méthodes sur cette courbe, aux-  
quelles Huyghens (voy.),  
Fermat, Roberval, Wallis,  
et autres, sans toujours remplir  
les conditions du programme, mais en  
trouvant des vérités nouvelles.

Barrow (voy.) inventa un trian-  
gulaire pour mener les tangen-  
tes aux courbes : ce fut une idée heu-  
reuse qui fit faire un nouveau pas à  
l'infinitésimal. Huyghens pu-  
blia en 1673, une théorie des dévelop-  
pements dans son traité de *Horologio osci-  
llante* ; cette théorie peut être regardée  
comme une des plus grandes découvertes  
de la géométrie. Enfin Wallis, Merca-  
tor, J. Grégoire, Huyghens et  
autres signalèrent par leurs recher-  
ches les suites ou séries (voy.).

Descartes, Pascal et Barrow  
préparèrent les voies à l'analyse infi-  
nité (voy.) : Leibnitz et Newton

(voy. ces noms) la donnèrent au monde  
dans le calcul différentiel ou dans la théo-  
rie des fluxions (voy. ces mots). Les frères  
Bernoulli (voy.) trouvèrent les démon-  
strations des règles données par Leibnitz ;  
et Jean Bernoulli y ajouta la méthode de  
différencier les quantités exponentielles.  
Le marquis de l'Hôpital (voy.) rassembla  
en un corps d'ouvrage les principes du  
calcul différentiel épars dans différents  
ouvrages, et Fontenelle (voy.) fit la pré-  
face de ce livre. La courbe brachistochrone  
(voy.), proposée au monde savant par  
Jean Bernoulli, devint l'occasion des rup-  
tures qui éclatèrent entre lui et son frère et  
entre Leibnitz et Newton. Un temps pré-  
cieux se perdit à disputer (voy. CALCUL DIF-  
FÉRENTIEL) : les disciples de ces grands  
hommes continuent longtemps la discus-  
sion, et leur esprit semble y gagner, du  
moins en émulation. Parmi les combattants  
newtoniens, on remarqua Taylor qui ap-  
pliqua la nouvelle analyse aux différences  
finies, mais d'une manière obscure que  
F. Nicole éclaircit et poussa plus loin.  
Jacques Bernoulli avait fondé l'école de  
Bâle ; Nicolas Bernoulli et Hermann en  
étaient sortis. De nouveaux élèves, excités  
par les leçons de Jean Bernoulli, et surtout  
par le spectacle de ses combats avec les  
Anglais, ajoutèrent à la célébrité de cette  
école. Son fils aîné, Nicolas, s'élevait déjà  
aux plus hautes connaissances, lorsque  
la mort l'enleva à 27 ans. Il eut dans  
son frère Daniel et dans Euler (voy.),  
leur compatriote, des rivaux dignes de  
lui. En Italie, Gabriel Manfredi avait  
publié, dès 1707, un savant ouvrage sur  
l'analyse des courbes et des équations  
différentielles. Malgré les belles décou-  
vertes de Newton et de Leibnitz, il en  
restait encore à faire ; le calcul intégral  
(voy.) fut extrêmement augmenté par  
Bernoulli, Cotes, Maclaurin, et par les  
géomètres qui sont venus après eux. Clai-  
raut et D'Alembert (voy. ces noms) vin-  
rent représenter la France, veuve de Pas-  
cal et de Fermat. La recherche de la fi-  
gure de la terre (voy. APLATISSEMENT DE  
LA TERRE) montra tout ce que la France  
possédait de grands géomètres au milieu  
du siècle dernier. Vers le même temps,  
Cramer donna une analyse des courbes  
algébriques ; Euler fit un travail sur le

même objet et enrichit la science de son nouveau calcul des sinus et cosinus. En 1756, Lagrange (voy.) adressa à Euler les premiers essais de sa méthode des variations, afin de répondre aux désirs de ce savant qui, dans son ouvrage sur les isopérimètres (voy.), avait demandé, pour la solution de ces questions difficiles, un procédé de calcul indépendant de toute considération géométrique.

A la fondation de l'école Polytechnique (voy.), Lagrange en fut l'un des premiers professeurs; le Bureau des longitudes (voy.) et l'Institut le comptèrent le premier sur leurs listes. Sa *Théorie des fonctions* assit sur des bases solides et inébranlables la doctrine du calcul différentiel, dont les idées d'infiniment petits, de fluxions ou de limites, obscurcissaient l'entrée. Les leçons de Lagrange à l'école Normale avec celles de Laplace (voy.), qui simplifia et rendit vulgaires les grandes idées de la *Mécanique céleste*, popularisèrent les meilleures méthodes élémentaires et la philosophie de la science: de cette époque datent la perfection des *Éléments* et l'introduction de l'esprit d'analyse dans les ouvrages didactiques. Dans le même temps et à la même école, Monge (voy.) posait les principes de la géométrie descriptive. De toutes les applications dont cette nouvelle science était susceptible, il n'embrassa que cinq chefs d'opérations: la charpente, la coupe des pierres, le défilement, la perspective linéaire et aérienne, et la distribution de la lumière et des ombres. Il avait laissé dans ses papiers, sur ces deux derniers sujets, trois leçons intéressantes qui, complétées et mises en ordre par M. Brisson, ont été jointes par lui à la quatrième édition de la *Géométrie descriptive* (Paris, 1820, in-4°). En 1795, M. Lacroix publia ses *Éléments de géométrie*, qui sont avec l'ouvrage de Legendre (1794), auquel on doit aussi de grands travaux de triangulation en compagnie de Cassini et de Méchain, et celui de Kramp (1805), sous le même titre, l'ouvrage le plus estimé dans ce genre; mais ces ouvrages, bien propres à ouvrir le temple à un plus grand nombre d'initiés, n'ont pas beaucoup avancé la science, qui du reste semble être arrivée à son apogée, bien que

Carnot, Fourier, MM. Poisson (voy. ces noms) et d'autres glaner de belles gerbes dans le champ. Quant à l'application de la mécanique, les progrès de la mécanique physique et de l'astronomie et les travaux de Herschel, Biot, Arago, de Gauss, Dulong, etc., attestent la supériorité de notre époque.

Si nous n'avons pas donné dans cet article les titres de tous les ouvrages remarquables dans les annales de la géométrie, c'est qu'on les trouvera aux articles graphiques des auteurs auxquels nous renvoyé. Nous citerons seulement ici l'*Histoire des Mathématiques* de Montucla (voy. ΜΑΘΗΜΑΤΙΚΑ), l'*Anglais ont des Éléments de géométrie* de T. Simpson (1752), d'Emerson (1774) de West (1784), de Playfair (1785) qui avaient été précédés en France par les *Éléments* de Clairaut (1746) suivis de ceux de Bezout (voy.), revus et annotés ces derniers temps par M. Pezard et M. Reynaud. En 1809 parurent les *Éléments d'analyse géométrique* de Lacroix, et la même année *Elements of Geometrical Analysis* de Lacroix, l'*Italie a les Éléments d'algèbre, arithmétique et de géométrie* de Grassmann ou l'arithmétique et la géométrie qui contiennent des premières notions de l'algèbre (trad. en franç. par Roux, de Göttingen 1829, 2 vol. in-8°). En 1825 parut en Allemagne la *Geometrische Methoden nach der Methode der Griechen* de Diesterweg, auteur de divers bons ouvrages élémentaires; d'autres livres élémentaires sont dus à M. Littrow, l'astronome de Vienne, et le *Dictionnaire de Géométrie* de Mollweide, Gruner embrassent toutes les parties de la géométrie dont nous avons essayé d'esquisser les principes. A. P.-T. et L.

**GÉORAMA**, mot qu'on a fait dériver de celui de *cosmorama* (en substituant γῆ, la terre, à κόσμος, ὄραμα, vue, vision, aspect, entrant dans la composition des dictionnaires). Un géorama est en conséquence un ensemble de la terre figurée et exposée. Dans celui qu'on a exposé à Paris quelques années, le spectateur se trouvait dans l'intérieur du globe, voyant



ma, arroudié autour de lui, et mi à ses yeux ses parois intérieures de mille manières montagne, les mers, les fleuves.

**IGE ou GEORGES** \* (SAINT), le légionnaire. C'était, selon la légende, un beau prince de Cappadoce, qui vécut au milieu du III<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, et qui subit le martyre du fait de la persécution dirigée contre les chrétiens, sous Dioclétien. Son plus grand mérite fut d'avoir attaqué un terrible dragon (crocodile) et de s'être fait sauver la fille d'un roi, par ce fait. La légende relative au chevalier saint Georges nous vient donc d'Orient, où les croisés l'introduisirent dans les croisades. Ces mêmes croisés représentèrent sur leurs bannières l'infidèle pourfendant de sa lance le dragon. Ce dragon était pour eux le symbole de l'infidèle qu'ils étaient allés combattre. La bannière de saint Georges fut comme sainte et miraculeuse, et fut l'objet de longues batailles entre ceux de Franconie et ceux de Byzance. On ne put mettre fin à ces guerres qu'en décidant que le prière de porter la bannière de saint Georges appartenait également aux deux camps, qui la porteraient alternativement à des jours différents. La bannière universelle qu'on avait pour l'empire fut cause que la grande croix de Moscou, et plus tard l'empire russe, adoptèrent le chevalier saint Georges, avec son dragon, comme emblème de leurs armoiries;

est l'orthographe anglaise : aussi nous de préférence pour les personnes qui rapportent à l'histoire d'Angleterre (Georg), on supprime le G. Le G provient du latin *Georgius*, qui est *γεωργός*, cultivateur, composé de *γεω*, je travaille. Étymologiquement, il n'y avait pas plus à avoir d's à George, qu'à thaurge, métalurge, Panurge, mots dans lesquels entre aussi le vieux *Georgiques*, titre des poèmes traitant de la terre, à la même origine que George, dont nous dirons encore plus tard. *transformé en Louis*, dans la langue

J. H. S.

l'Angleterre et Gènes le choisirent pour patron.

C. L.

**ORDRE DE SAINT-GEORGES.** C'est le grand ordre militaire de Russie; et soit que l'on considère les formalités requises pour l'admission, soit que l'on ait égard aux actions d'éclat qui le font obtenir, il faut reconnaître que c'est une des plus nobles récompenses que puisse ambitionner l'homme de guerre. Créé par Catherine II (1769), mais négligé sous Paul I<sup>er</sup>, cet ordre ne fut élevé au degré de considération dont il jouit que sous le règne de l'empereur Alexandre; ce monarque, pour en rehausser le prix, refusa même la grande croix qui lui fut offerte après la campagne de 1805, et ne consentit à recevoir que la décoration de la quatrième classe. Son frère et son successeur, l'empereur Nicolas, n'a voulu accepter du chapitre de l'ordre que cette même décoration de la quatrième classe. Les nominations sont faites sur la présentation des collèges de guerre qui, à la fin de chaque campagne, dressent l'état des officiers ayant droit à cette distinction. Ce droit est en général acquis dans les circonstances suivantes, pourvu toutefois que la discipline ait été strictement observée : avoir pris un vaisseau, une batterie ou quelque autre poste occupé par l'ennemi; avoir soutenu un siège sans se rendre, ou s'être défendu avec une incontestable vaillance; avoir commandé avec bravoure et prudence, et, par cette conduite habile, avoir remporté la victoire ou l'avoir en partie déterminée; s'être offert pour une entreprise périlleuse et l'avoir exécutée avec succès; avoir rallié des troupes ébranlées; avoir été le premier à toucher le sol ennemi dans un débarquement ou à monter à l'assaut d'une place.

L'ordre est composé de cinq classes qui ne s'obtiennent que successivement : les deux premières donnent droit au rang de général-major et à des pensions de 400 à 700 roubles; les deux suivantes au rang de colonel, avec une pension de 200 roubles pour la troisième classe, et de 100 roubles pour les cent plus anciens chevaliers de la quatrième; la cinquième classe, créée seulement depuis 1807, est destinée aux sous-officiers et soldats, et elle est distinguée par un conseil composé des officiers

du corps. Cette récompense emporte avec elle une haute-paie du tiers de la solde.

L'insigne de l'ordre qui, de même que celui de l'ordre de Saint-Vladimir, ne peut jamais être orné de diamants, est une croix d'or à quatre branches simples, émaillée de blanc, ayant au centre un écusson de gueule chargé d'un saint Georges à cheval et terrassant le dragon. La première classe porte cette croix attachée à un ruban moiré, composé de trois bandes noires séparées par deux jaunes, passant de l'épaule droite au côté gauche, avec la plaque; la seconde classe porte la croix pectorale et la plaque; la troisième une croix pectorale seulement, et la quatrième une croix à la boutonnière de l'habit. La décoration de la cinquième est simplement en argent et non émaillée.

**ORDRE DE SAINT-GEORGES** de Bavière. Cette institution a pris naissance au milieu des croisades, et le dessein de ses fondateurs, les ducs de Bavière Othon III et Eckard, qui, au XII<sup>e</sup> siècle, prirent une part fort active à ces ligues sacrées, était d'exciter l'amour de la religion et l'ardeur guerrière que propageaient sous leurs yeux les ordres de Saint-Jean, des Templiers et l'ordre Teutonique. Renouvelé en 1729, à Munich, par l'électeur Charles-Albert, depuis empereur Charles VI, cet ordre fut placé sous l'invocation de saint Georges, défenseur de l'immaculée conception, et reçut des immunités du pape Grégoire XIII.

Cet ordre de cour, très distingué, est administré par un chapitre composé du roi, grand-maître, d'un prieur, qui est toujours un prince du sang, de six grands-croix et de douze commandeurs; le nombre des chevaliers, qui ne font point partie du chapitre, n'est pas limité.

La décoration, qui est attachée à un ruban bleu moiré, liséré noir et blanc et orlé de bleu, consiste en une croix d'or à huit pointes pommetées, émaillée de bleu d'un côté et de rouge de l'autre; au centre est un médaillon chargé d'une image de la conception, ayant au revers un saint Georges; les angles de la croix sont garnis de losanges portant les quatre initiales des mots : *Virgini Immaculatæ, Bavaria Immaculata*, et au revers les initiales des mots : *Justus ut palma flore-*

*bit*. L'étoile ou plaque est posée sur le côté gauche par les trois classes d'un modèle gradué. C

**GEORGE I-XI**, voy. Géo

**GEORGE I-IV**, rois du 1<sup>er</sup> uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appartenant tous à la 2<sup>e</sup> Hanovre ou de Brunswick-L (voy. BAUNSWIC, T. IV, p. 28 dans la personne de George I<sup>er</sup> maison monta, en 1714, sur d'Angleterre.

**GEORGE I<sup>er</sup>**, auparavant de Hanovre, était né à Osnabruck 1660; il était fils d'Ernest-A premier électeur de ce titre, et d'esse Sophie, petite-fille de Ja par Mathilde, fille de ce roi de de Stuart et femme de l'infor déric, électeur palatin. Par son (1682) avec sa cousine Sophie-I l'électeur George réunit à sa co duché de Lunebourg-Celle.

Lorsque la reine Anne mo 1714, George I<sup>er</sup> fut appelé d'Angleterre en vertu d'un acte ment, de l'année 1701, qui avait l'ordre de succession aux seuls princesses de la ligne protestant alors en Allemagne, et, quoi montré assez d'indifférence pour rêts au milieu des nombreuses qui s'agitaient autour de la reine de la nation (car on ne com moins de 45 personnes plus rap du trône que lui dans l'ordre a succession), son avènement ne pas d'obstacle, et tous les partis reconnaître la légitimité de ses

Au moment où il fit son entri dres (20 sept. 1714), George avai et conséquemment l'expérience mes; son abord était froid et son esprit peu brillant, son cara me et persévérant. Il s'était, dan nesse, distingué dans les guerr les Turcs, et plus tard contre l çais en Flandre et en Allemagi « maxime, dit-il en arrivant « nouveau royaume, est de n « abandonner mes amis, de rend « à tout le monde et de ne crair « sonne! » George I<sup>er</sup>, au lieu de ser, à l'exemple de ses prédéces

de fusion, comme par don-  
 nance exclusive aux whigs, qui  
 vivement soutes ses intérêts  
*bert WALPOLE*). Cette préférence  
 quelques mécontentements qu'en-  
 t les intrigues du prétendant Jac-  
 mais le gouvernement sut con-  
 mécontents, et étouffa par la  
 urrection du comte de Mar en  
 A part ces agitations et les extra-  
 spéculations de la Compagnie  
 du Sud, qui portèrent le trou-  
 ruine dans les familles vers le  
 temps où le fameux système de  
 d'usait en France les mêmes ef-  
 règne de George ne manqua pas  
 taine tranquillité, tandis qu'au  
 les alliances défensives mainte-  
 Angleterre dans une attitude res-

reproché à George I<sup>er</sup> d'avoir,  
 ôme d'Angleterre, réservé toutes  
 tions pour ses sujets hanovriens ;  
 avait été difficile qu'il en fût au-  
 l'Étranger aux préjugés comme  
 timents des Anglais, insuffisam-  
 clairé sur leurs besoins, il aban-  
 tout le gouvernement à ses minis-  
 est à remarquer qu'il ne savait  
 tçais, et que Robert Walpole, son  
 principal, ne parlait ni l'allemand  
 mais ; de sorte qu'ils étaient obligés  
 tendre en mauvais latin.

ge I<sup>er</sup> était dans l'habitude de  
 e fréquentes visites au Hanovre :  
 pendant un de ces voyages qu'il fut  
 d'une attaque d'apoplexie, qu'on  
 e avoir été occasionnée par une  
 tion de melon, et dont il mourut  
 bruck, le 22 juin 1727.

ge, encore prince électoral de  
 re, avait négligé sa femme Sophie-  
 ée pour la duchesse de Kendal.  
 trigue amoureuse de la jeune prin-  
 roy. KOENIGSMARK), que sa propre  
 ne lui donnait pas le droit de  
 avec sévérité, motiva un divorce  
 prononcé en 1694 ; et la malheu-  
 iophie, reléguée dans le château  
 y mourut après une captivité de  
 \*. George eut de cette princesse

l'ouvrage allemand *Frédigonde*, ou  
 concernant l'histoire secrète de la cour  
 re, Berlin, 1825. 8.

deux enfants : George II et Sophie qui  
 fut la mère du grand Frédéric.

GEORGE II (GEORGE-AUGUSTE), fils  
 de George I<sup>er</sup>, né à Hanovre le 30 oc-  
 tobre 1683, changea en 1714 son titre  
 de prince électoral contre ceux de prince  
 de Galles et comte de Chester. Il fut  
 proclamé roi d'Angleterre le 26 juin 1727.  
 Déjà pendant une absence du roi son père  
 il avait été investi de la lieutenance géné-  
 rale du royaume ; et l'espèce de popula-  
 rité qu'il avait su se concilier avait telle-  
 ment excité la jalousie de George I<sup>er</sup> que  
 le prince était resté pendant plusieurs  
 années dans une espèce de disgrâce. Les  
 douze premières années de son règne  
 s'écoulèrent dans une paix profonde ;  
 mais en 1739 les agressions réitérées des  
 Espagnols rendirent la guerre inévitable.  
 Quelques revers entraînent la chute du  
 ministre R. Walpole qui dominait entiè-  
 rement le roi. Les intérêts personnels de  
 George II et la sûreté du Hanovre enga-  
 gèrent bientôt après l'Angleterre dans la  
 guerre continentale suscitée par la mort  
 de l'empereur Charles VI. Une armée  
 anglaise marcha au secours de Marie-  
 Thérèse. George II, qui avait fait autre-  
 fois la campagne de 1708 sous le duc de  
 Marlborough et s'était distingué à Oude-  
 narde, vint prendre en personne le com-  
 mandement de l'armée sur le Mein,  
 au moment où, coupée par les Français  
 et engagée dans un pays sans vivres, elle  
 se trouvait dans la situation la plus criti-  
 que. La victoire de Dettingen (16 juin  
 1743), due à l'imprudence des Français,  
 sauva l'armée anglaise d'une ruine com-  
 plète. Le roi George II déploya dans  
 cette action beaucoup de bravoure per-  
 sonnelle. *Voy.* DETTINGEN.

Son troisième fils, le duc de Cumber-  
 land (*voy.*), venait d'essuyer une défaite  
 à Fontenoi, lorsque George II fut obligé  
 de le rappeler en Angleterre. Le prince  
 Charles-Édouard (*voy.*), fils du Préten-  
 dant, avait débarqué en Écosse, et, à la  
 suite de plusieurs avantages remportés  
 sur les troupes royales, il vint camper à  
 40 lieues de Londres. La sanglante jour-  
 née de Culloden (*voy.*) écrasa la rébel-  
 lion, et le bourreau fit le reste.

La guerre entre l'Angleterre et la  
 France, terminée par le traité d'Aix-la-

Chapelle (1748), se ralluma au sujet des limites du Canada. Quelques échecs éprouvés par George II, et notamment la perte momentanée du Hanovre, furent compensés par des succès dans les deux Indes.

Le 25 octobre 1760, George II mourut presque subitement, au palais de Kensington, à la suite d'un épanchement de sang produit par la rupture du ventricule droit du cœur. Il était âgé de 77 ans et en avait régné 33. Sa mort fut vue avec assez d'indifférence par la nation, qui commençait à se lasser de la guerre, des sacrifices qu'elle nécessite et des charges qu'elle traîne après elle. Comme son père, George II avait conservé une prédilection toute particulière pour ses sujets du Hanovre, qu'il allait visiter tous les ans. Il fonda dans leur intérêt l'université de Göttingue (*voy.*) qui porte d'après lui le nom de *Georgia Augusta*. Il eut pour ministres, au commencement de son règne, l'habile Walpole, et, dans les dernières années, le célèbre William Pitt (lord Chatham).

George II était de petite taille; il avait les cheveux blonds, les yeux saillants; son humeur était brusque et violente, son esprit étroit et mal cultivé, son intelligence assez bornée; mais il fut généralement regardé comme un roi honnête homme. C'est sous son règne que fut fondé le Musée britannique. La frugalité et l'économie étaient chez lui portées à l'excès. Il avait épousé, en 1705, la princesse Wilhelmine d'Anspach qui exerça sur lui beaucoup d'empire jusqu'à sa mort arrivée en 1737. Le roi George eut de cette princesse huit enfants. L'aîné, Frédéric-Louis, prince de Galles, qui mourut en 1751, se conduisit si peu respectueusement à son égard qu'il fut obligé de lui interdire le palais.

GEORGE III (GEORGE-GUILLAUME-FRÉDÉRIC), fils de Frédéric-Louis, prince de Galles, et d'Augusta de Saxe-Gotha, et petit-fils de George II, succéda à ce dernier en 1760; né le 24 juin 1738, il avait alors 22 ans. George III avait perdu son père à l'âge de 12 ans, et fut, jusqu'à sa majorité, tenu par sa mère dans une tutelle sévère. Cependant son éducation, négligée sous les rapports les plus essen-

tiels, se borna à un peu de musique laquelle il conserva toujours quelque teinture d'histoire, et à l'élégance superficielle des langues allemande française et italienne. Cette manie, réaction, qu'on doit imputer principalement à lord Bute (*voy.*), son favori, réagit d'une manière fâcheuse sur son caractère et sur les événements de son règne. Le 8 septembre 1761, George III épousa la princesse Sophie Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, âgée de 17 ans; cette union en définitive eut lieu le 22 du même

George III avait commencé par demander des subsides au parlement dans cette même session, fixa la contribution à 800,000 liv. st. (20,000,000 francs) annuellement, pour toute la durée de son règne. L'opinion publique montrait favorable au nouveau souverain, qui semblait vouloir capter les sympathies. Il avait fait décréter le principe de l'inamovibilité des juges; il défendit aux ministres de s'immiscer dans les élections, « voulant, dit-il, être jugé par son pays. »

La paix entre la Grande-Bretagne, France et l'Espagne, fut conclue en février 1763. Mais les avantages tenus par cette paix ne parurent en rapport avec les sacrifices que la nation avait coûtés, et la popularité du roi souffrit. On l'accusait déjà de chercher à saper la constitution. Vers 1769, des troubles, auxquels l'arrestation illégale de Wilkes servit en partie de prétexte, éclatèrent dans Londres même; une mascarade représentant l'exécuteur Charles I<sup>er</sup> défila jusque sous les fenêtres du palais Saint-James. Dans le même temps, les fameuses *Lettres de cachet* (*voy.*) attaquaient avec une violence inouïe le gouvernement et la personne même du roi. Quelques changements ministériels donnèrent une satisfaction momentanée à l'opinion; mais un orage menaçant se formait au loin. George III ayant persisté, avec l'opiniâtreté qui est un de ses traits caractéristiques, dans son projet impolitique d'imposer de nouvelles taxes aux colonies américaines, les hostilités commencèrent en 1775 et furent suivies sans énergie ni prudence

termina sans honneur ni profit, une lutte de huit années, l'Angleterre vit dépossédée du plus beau de ses rois.

Les idées démocratiques mises en mouvement par la révolution française excitèrent une grande fermentation en Angleterre. Les hommes trouvèrent dans George III un tyran implacable; on sait comment le roi anglais (*voy. PRIT*), après avoir fait pour allumer en France la flamme, arma l'Europe contre elle. Le mauvais état mental de George III et la démission de ses ministres et pour la nation furent l'objet d'inquiétudes. Déjà, après une épidémie épiérisse, après une fièvre épiérisse, en 1789, il avait été atteint, au mois d'octobre, d'une indisposition sérieuse, dite *fièvre cérébrale*. Le roi perdit le pouvoir, par la nomination d'un régent, à l'exercice de l'autorité pendant la maladie du roi. Les tentatives faites, George III, sous le conseil du docteur Willis, s'était rétabli (1789), et se trouva en mesure de reprendre les rênes du gouvernement. Sa santé fut accueillie avec une confiance, et le roi, accompagné de sa famille, se rendit en grande pompe à la messe pour rendre à Dieu des actions de grâces. Mais, après de fréquentes attaques, la mort d'une fille tendresse, la princesse Amélie, parait avoir été le prétexte pour beaucoup à déterminer une nouvelle crise, qui eut lieu en 1810 et dans laquelle sa raison fut entièrement perdue. Le parlement, après enquête, déclara George III incapable de remplir ses fonctions, et déféra au prince de Galles; le soin de la personne du roi fut confiée à la duchesse de York, et une somme de 100,000 livres affectée à ses besoins. George III resta dix ans dans ce triste état, encore aggravé par la perte de la vue dans le château de Windsor, et seulement de quelques vieux domestiques il errait sans cesse dans les vastes appartements à demi obscurs où des cordages disposés le soutenaient; les médecins qui servaient à guider ses pas, sa santé robuste s'étant graduellement affaiblie, il expira doucement le 29 janvier 1820, à l'âge de 81 ans, et

après un règne de près de soixante ans, le plus long dans les annales de l'Angleterre.

Si George III ne posséda pas toutes les qualités qu'on peut désirer dans un roi, il n'en porta pas moins sur le trône l'exemple de toutes les vertus privées, auxquelles la conduite de son successeur donnait un nouveau lustre. Bon époux et bon père, pur dans ses mœurs, réglé dans ses habitudes, frugal et simple dans sa manière de vivre, il se plaisait surtout aux soins de sa famille, et affectionnait le séjour de Windsor, où ses ministres n'étaient pas admis, et où il amusait ses loisirs à faire valoir une ferme expérimentale; ce qui a fait dire, un peu sévèrement, à un écrivain anglais qu'un souverain qui cultive les choux méconnaît sa mission.

George III était de moyenne taille; il avait, comme son aïeul, les cheveux blonds, les yeux clairs et saillants. Il était affable, parlait à tout le monde avec bonté, et questionnait chacun sur ses affaires avec une certaine vivacité de manières qui lui était propre. La probité, l'amour de la justice étaient chez lui des qualités dominantes. Lorsqu'il monta sur le trône, la flatterie avait pénétré jusque dans la chaire: il mit un terme à cet abus en disant à son chapelain Wilson qu'il venait à l'église pour entendre les louanges de Dieu, et non point les siennes. L'esprit de ténacité avec laquelle il s'attachait aux idées une fois conçues dégénéra quelquefois en roideur de caractère, et influa d'une manière fâcheuse sur sa conduite politique. On doit lui reprocher de s'être montré trop jaloux d'un pouvoir despotique, tendance qui se manifesta dans tout son système de politique intérieure, par la mise en vigueur de plusieurs lois sévères (*voy. ALIEN-BILL* et *HABEAS-CORPUS*), par le maintien des abus, l'opposition à toute réforme parlementaire, à toute émancipation des catholiques, et par l'augmentation du nombre des membres de la chambre haute, qui fut plus que doublé. Un pouvoir occulte, un cabinet secret, dont lord Bute, puis lord Liverpool (*voy. ces noms*), furent longtemps les chefs, exerçait une action directe et toute-puissante sur les conseils et le gouvernement de George III. Ces causes, jointes à l'énorme accroisse-

ment des charges publiques, nuisirent à la popularité de ce prince. Sa vie avait été menacée dans les émeutes de 1780; en 1786, une femme aliénée, nommée Marguerite Nicholson, lui porta un coup de couteau au moment où il descendait de voiture pour entrer au palais de Saint-James: la lame glissa heureusement entre ses vêtements. En 1800, un autre fou, Hathfield, lui tira, au théâtre de Drury-Lane, un coup de pistolet qui n'atteignit personne.

George III eut, de son mariage, treize enfants: 1° les princes George-Auguste-Frédéric, prince de Galles, qui a régné depuis sous le nom de George IV; 2° Frédéric, duc d'York, m. en 1827; 3° Guillaume, duc de Clarence, qui a régné depuis sous le nom de Guillaume IV (voy.); 4° Édouard, duc de Kent, père de la reine Victoria, m. en 1820; 5° Ernest-Auguste, duc de Cumberland (voy.), actuellement roi de Hanovre; 6° Auguste-Frédéric, duc de Sussex (voy.), le seul prince populaire de cette famille; 7° Adolphe-Frédéric, duc de Cambridge (voy.); et les princesses Mathilde (m. en 1828), Augusta, Élisabeth, Marie, Sophie et Amélie (m. en 1810).

GEORGE IV (GEORGE-AUGUSTE-FRÉDÉRIC), fils aîné de George III, naquit le 12 août 1762, et fut, cinq jours après sa naissance, créé prince de Galles. Une éducation assez sévère, et confiée à des hommes de mérite, développa les heureuses qualités, physiques et intellectuelles, dont la nature avait doué ce prince. Une instruction classique assez étendue et la connaissance de plusieurs langues modernes formèrent la base de cette éducation, qui ne paraît avoir laissé à désirer que sous le rapport moral. Le prince fut déclaré majeur le 1<sup>er</sup> janvier 1781. Les grâces de sa personne, les agréments d'un esprit cultivé, la magnificence de ses goûts se réunissaient pour en faire l'un des plus brillants cavaliers de l'Angleterre (voy. GENTLEMAN): aussi devint-il bientôt, au milieu de la révolution que subissaient alors les mœurs anglaises, le type du bon ton et l'arbitre suprême de la mode (*fashion*). Mais la parcimonie du roi son père gênait les inclinations du prince: les whigs, qui,

de leur côté, n'aimaient pas George à cause de ses tendances despotiques, s'emparèrent de l'héritier de la couronne; l'intérêt commun cimentait cette alliance. Les hommes les plus éminents de l'Opposition, les Fox, les Sheridan, Burke, les Erskine (v.), devinrent les amis et les commensaux du prince de Galles. Recherché, caressé de toutes parts, le prince profita des facilités d'une vie brillante pour se livrer à ses passions avec toute la fougue d'une jeunesse comprimée. Une actrice renommée par ses attractions, mistress Robinson, avait reçu, dit-on, ses premiers hommages; cette liaison, affichée avec éclat, fut rompue bientôt après. De nouvelles galanteries continuèrent à égarer son oisiveté, jusqu'au moment où les charmes de la belle veuve Fitz-Herbert captivèrent ses affections d'une manière sérieuse. Cette dame, qui appartenait à une grande famille catholique d'Irlande et qui avait sept ans de plus que lui, résista à l'homme réputé le plus sage de son époque. Dominé par la violence de sa passion, le prince dut céder et épousa secrètement mistress Fitz-Herbert. Le bruit ne tarda pas à s'en répandre. Quoique cet hymen clandestin fût légalement frappé de nullité, puisqu'il était contraire à l'acte du parlement qui ne permet pas aux princes de la couronne de se marier avant l'âge de 25 ans sans le consentement du roi, on prétendit que ce ne fût plus tard un prince de troubles dans l'état, le mariage du prince héréditaire avec une catholique étant, d'après les statuts du royaume, un motif d'exclusion du trône. On prétendit presque en même temps que les prodigalités du prince de Galles avaient causé un désordre dans ses affaires. Il avait, dans les trois années écoulées depuis sa majorité, dépensé près d'un demi-million sterling (12,500,000 fr.). Son crédit épuisé, il dut s'adresser au roi, qui vint de venir à son secours. Dans un moment de dépit, le prince fit vendre ses livres et réforma sa maison; mais ces mesures d'économie ne lui convenaient plus qu'à ses amis, et les salons de Carlton-house se rouvrirent bientôt avec les habitudes accoutumées. Cependant l'état des

Le prince avait été soumis aux Comptes, et, après de débats passablement scandaleux, dans lesquels ses intérêts furent violemment défendus par les principaux auteurs de l'Opposition, une somme de 161,000 liv. sterl. (4,025,000 fr.) fut votée, c'est-à-dire arrachée au peuple, pour payer les dettes et les maistresses d'un débauché. Le prince de Galles reprit cette aumône, mais ne comprit pas ce qu'il y avait d'humiliant dans une pareille leçon. Déjà abruti par l'égoïsme et l'immoralité, il n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur sa carrière de dissipations. Du jeu effréné, la table, les femmes, de plus en plus orges, des excès de tout genre, absorbèrent ses revenus et débordèrent de toutes parts toutes ses ressources. Un seul fait donnera la mesure de la dégradation dans laquelle il était tombé : accusé, on peut même dire convaincu de fraude à l'occasion d'une course de chevaux dans laquelle il était intéressé, l'héritier du trône dut, devant la clameur publique, se retirer honteusement de Newmarket. Tant de scandales avaient détruit la confiance de la nation, et lorsque la question de régence fut soulevée au parlement, en 1789, un parti très nombreux s'opposa à la nomination du prince de Galles. Cependant on espérait encore qu'un mariage régulier amènerait dans son existence un changement qui pourrait influer sur sa conduite. Le roi lui-même engagea son fils à céder à ce qui devait être le désir de la nation. Ce fut l'objet d'une négociation, dont la conclusion première fut une nouvelle liquidation de ses dettes, qui s'élevaient au chiffre énorme de 642,890 livres sterling (plus de 16 millions de fr.), et une augmentation considérable dans son revenu. Le prince accepta le mariage comme moyen de régénération pécuniaire, et, sans égard à l'union avec mistress Fitz-Herbert, le 8 avril 1795, sa cousine Caroline de Brunswic. Cette princesse put à peine apprécier son époux ; car, la première nuit des noces, le prince, ivre, dormentendu sur le tapis devant la cheminée. L'union commença sous de tels auspices qu'elle devait être en effet cause de troubles et de division dans la monarchie royale. Après la naissance de la

princesse Charlotte, en 1796, il y eut rupture ouverte et séparation entre les époux. Au milieu de ces querelles domestiques, George III prit hautement le parti de sa belle-fille outragée ; la conduite vraiment odieuse de son fils révolta ce vertueux monarque. Aussi, lorsqu'en 1803 le prince, qui n'était que colonel de dragons, tandis que ses frères étaient généraux et que le duc d'York avait même commandé en chef, renouvela ses instances pour obtenir un grade qui fût plus en rapport avec sa position politique, le roi s'y refusa d'une manière péremptoire. La demande et la réponse furent rendues publiques. Il est vrai que le prince s'en dédommagea plus tard en se couvrant des insignes de feldmaréchal des armées russes et autrichiennes.

George III ayant éprouvé une rechute vers la fin de 1810, un nouveau bill, du 7 février 1811, donna la régence au prince de Galles, qui se trouva investi de tous les pouvoirs royaux, lorsque certaines restrictions imposées par cet acte eurent été levées l'année suivante. Toutes les espérances qu'on avait pu fonder sur ses idées libérales furent cruellement déçues ; il abandonna ses anciens amis pour accepter sans réserve les hommes et les doctrines du parti aristocratique : les tories restèrent en pleine possession du gouvernement. V. LIVERPOOL et LONDONDERRY.

En 1813, au moment où s'engageait de la manière la plus terrible la grande lutte de l'Europe contre la France, le régent, dandy suranné, laissant à d'autres les dangers de la guerre et les honneurs de la victoire, était absorbé tout entier dans des plaisirs devenus pour lui des besoins. Des millions étaient prodigués pour satisfaire de monstrueux caprices, et pour construire ce palais de Brighton, qui n'est lui-même qu'une vaste débauche de goût.

On connaît la lettre que Napoléon vaincu écrivit, en 1815, au plus généreux de ses ennemis. S'il eût mieux connu l'homme à qui il s'adressait, il se serait sans doute épargné une démarche qui ne pouvait avoir aucun résultat.

L'enivrement du triomphe fit bientôt place en Angleterre au mécontentement produit par la stagnation du commerce ;

il fallut comprimer les émeutes par la force, et le régent, allant ouvrir le Parlement en 1817, fut assailli, dans le parc de Saint-James, par les vociférations d'une populace exaspérée.

George III étant mort, le régent fut proclamé roi le 31 janvier 1820; la cérémonie de son couronnement eut lieu l'année suivante, avec un faste conforme à ses goûts et qui semblait insulter à la détresse nationale. Nous avons parlé ailleurs du scandaleux procès de la reine. George IV étant allé visiter l'Irlande y reçut la nouvelle agréable de la mort de cette princesse \*. Cefut aussipendant un voyage qu'il fit en Écosse, en 1822, qu'il apprit le suicide de son ministre Castlereagh (voy. LONDONDERRY), l'un des plus ardens promoteurs de toutes les mesures violentes et impopulaires de la régence.

Les dernières années du règne de George IV n'offrent rien de bien remarquable que le court ministère de Canning, les réformes commerciales de Huskisson (voy. ces noms) et l'émancipation des catholiques (voy. WELLINGTON). Usé par les débauches, en proie aux douleurs de la goutte, le roi n'était soutenu que par la force de sa constitution. Une maladie incurable, une ossification du cœur, détermina sa mort, qui eut lieu au château de Windsor, le 26 juin 1830; il était dans sa 68<sup>e</sup> année. Malgré son respect traditionnel pour la royauté, l'Angleterre, lasse d'un joug sans gloire et sans moralité, vit descendre les restes de ce monarque dans les caveaux de la chapelle de Saint-George avec le même sentiment d'indifférence et de mépris qui avait accompagné en France les funérailles de Louis XV.

George IV a eu ses panégyristes; mais l'inexorable histoire dira que la vie de ce prince n'offre rien qui puisse racheter ses vices et réhabiliter sa mémoire, et qu'appelé par d'heureuses dispositions natu-

relles à être l'ornement du trône, le hasard de la naissance à des destinées d'un des plus nobles de la terre, il se montra complètement dépourvu de la haute position que lui avait assignée.

**GEORGE (ILES DU ROI).** Celles du Sud furent découvertes par le commodore anglais Byron donna le nom de *King Geo* appelle ordinairement *Tiouka* et les insulaires des archipels nomment *Taaroa* et *Tarapos* les premiers navigateurs qui abordèrent trouvèrent les deux navires européens, Mœrenhout *aux îles du grand Océan*, ton présuma que c'est sur l'une d'elles perdit la galère de Roggewee sont là les îles qui ont reçu de leur le nom de *Pernicieuse* donné par Byron aux deux îles donné par plusieurs géographes, qui ont rétabli avec raisons véritables.

*Tiouka* ou *Taaroa* est situ 27' de latitude sud, et sous 170° longitude ouest. Elle est couverte de cocotiers et renferme un lac qui communique avec la mer par une longue digue laquelle il y a un banc de coquilles grands bâtiments ne peuvent franchir les navigateurs y trouvent des cocotiers volatiles.

*Oura* ou *Tahapouta*, peu différente de la précédente, est sous 14° 39' sud, et sous 147° 27' de longitude. Elle a aussi un lac intérieur, qui se comble de plus en plus. (moins de cocotiers que dans la précédente. On y voit croître aussi le *danus odoratissimus*) et le *dium esculentum*).

Outre la race indigène, les deux îles pour habitants des insulaires de la chaîne qui en est voisine, et très peuplée, verse dans les deux îles surabondance de sa population. La race fougueuse et entreprenante des navigateurs européens ont été attirés par la culture du sucre.

**GEORGES DE TRABIZO** nommé comme originaire de la Grèce, par ses ancêtres, était né à Crète, et fut appelé en Italie par

(\*) Aux ouvrages déjà cités dans l'article CAROLINE, il faut ajouter celui que lady Charlotte Bury, née Campbell, publia en 1838 sans y mettre son nom et sous ce titre: *Diary illustrative of the times of George IV, interspersed with original letters from the late queen Caroline, etc.*, 2 vol. in-8°, livre scandaleux dont la publication a fait une profonde sensation à Londres. Sur l'époux de l'infortunée reine Caroline, il faut consulter les *Memoirs of the life and reign of George IV*, par Wallace, Londres, 1832, 3 vol. in-8°. &



noble Vénitien, pour remplacer dans l'enseignement du grec, Philèphe, qui s'était retiré en 1487. Georges arriva en Italie deux ans plus tard (en 1489), et il étudia, comme lui, les lettres sous Victorin de Feltre. Son enseignement à Venise lui valut de la bourgeoisie et le fit appeler concile de Florence par le pape dont il devint secrétaire, fonction qu'il garda sous son successeur Nicolas V. Les leçons de Georges de Trébizonde furent jetées d'abord un grand succès, mais l'acharnement qu'il mit à la tâche de Quintilien ayant été relevé et surpassé par Laurent Valla, comme le fait déchoir de sa grande réputation, qui fut encore plus compromise par sa familiarité avec Gaza au sujet de traductions du grec en latin, où il fut prouvé que Georges de Trébizonde avait mis une grande négligence. Ceci explique la décadence de ses traductions, justement. Au reste, le grand nombre d'ouvrages qu'il se fit alors peut avoir été, jusque à un certain point, l'une de ces réactions de la mode, comme on en voit tous les jours. Le pape fut si content d'avoir vu ses intentions aussi bien servies que Georges fut disgracié et obligé de quitter Rome. Sa vie fut active. A ses nombreuses traductions, il joignit beaucoup de compositions originales et de fréquents voyages. C'est ainsi qu'il fit un voyage à Constantinople, en 1465, pour y chercher des livres au milieu des Turcs, que, près d'être dévoré par un naufrage, il fit vœu à saint Georges de Chios, martyrisé depuis à Constantinople, d'écrire en latin le récit de son martyre, ce qu'il exécuta. Ses observations sur l'Évangile de saint Matthieu, il s'efforça de prouver que cet Évangile n'était pas mort. A un petit nombre d'ouvrages, nous en ajoutons quelques autres, tels que sa comparaison de Platon et d'Aristote, sa rhétorique, etc. L'Édition de l'Almageste de Ptolémée. Boissonade, est encore remarquable, parce qu'il n'y en a pas d'autre plus complète. » Georges de Trébizonde mourut à Rome en 1485, à l'âge de 60 ans.

J. B. X.

**GEORGES CADOUAL.** Autant le nom de *Georges* est devenu historique, autant celui de *Cadoudal* l'est peu ; c'est qu'en effet ce fut seulement sous son prénom de Georges que ce chef des bandes royalistes bretonnes s'acquiesça une si grande réputation par son audace et son intrépidité dans nos longues guerres civiles.

Georges Cadoudal naquit en 1769 au village de Brech, à deux lieues d'Auray, dans le Morbihan. Son père, propriétaire d'un moulin qu'il faisait valoir lui-même, vivait dans une honnête aisance. Après avoir élevé son fils Georges dans des principes religieux, il l'envoya compléter son éducation au collège de Vannes. Loin de se distinguer dans ses classes, le fils du meunier de Brech fut toujours un élève fort ordinaire ; une lettre qu'un de ses professeurs adressait à son père le caractérisait comme ayant assez d'imagination, mais une imagination déréglée, comme dévot et superstitieux. Il aimait à lire l'histoire, affectionnait particulièrement l'époque des croisades, s'exaltait en parlant de saint Louis, de François I<sup>er</sup>, et versait d'abondantes larmes aux récits des exploits et du dévouement des anciens chevaliers.

A peine le jeune Georges avait-il terminé ses études que la Révolution éclata. D'abord il n'y prit aucune part, se contentant, a dit un historien, « d'appeler par ses prières la vengeance de Dieu sur la tête de ceux qui osaient mettre en doute que le roi Louis XVI ne fût pas son envoyé immédiat. » Mais lorsqu'au mois de mars 1793 la Bretagne se souleva, Georges n'hésita pas à s'enrôler sous les bannières royales, et servit comme simple cavalier. Plus tard, il vint avec quelques Bretons se réunir aux Vendéens à Laval, après leur passage de la Loire, en novembre 1793. Sa force, son courage, son dévouement le firent remarquer ; on le surnomma *l'Intrepide*, et au siège de Granville il fut fait officier. Après les déroutes du Mans et de Savenay, Georges rentra dans son pays natal ; mais, ne supportant plus la vie paisible pour laquelle il avait été élevé, il enrôla des matelots et des paysans normands comme lui, et se mit à leur tête. Ils avaient pour lieutenant un ami de Georges, le jeune Lemercier de Château-Gonthier, qu'on a surnommé *La Vendée*, et qui

depuis ce moment ne l'abandonna jamais, pas même le 5 messidor an XII, pour monter sur l'échafaud. Mais Georges fut surpris par une colonne républicaine et conduit prisonnier à Brest avec son ami et son père. Sa détention ne fut pas longue : il s'échappa déguisé en matelot et vint prendre le commandement des insurgés de son canton. Après s'être mesuré plusieurs fois, et non sans avantage, contre les armées de la République, en 1795, Georges, l'année suivante, commanda la division royaliste du Morbihan. Ayant repris les armes en 1799, il fut l'un des chefs de bandes qui rassemblèrent le plus d'insurgés autour d'eux. D'après les rapports républicains eux-mêmes, « Georges jouissait d'une grande confiance parmi ses troupes, et il fut même question un instant de le proclamer généralissime. Du reste, il n'aimait pas les nobles, cherchait constamment à les écarter du commandement, et était considéré comme le chef d'un parti plébéien. »

A l'époque dont nous parlons (1799), Georges occupait la Basse-Bretagne et se trouvait le seul général en chef qui ne fût pas gentilhomme. Sa division fut celle qui livra le plus de combats aux républicains (voy. CHOUANNERIE). Cependant, à la révolution du 18 brumaire, qui mit la dictature entre les mains de Bonaparte, les royalistes, comparant la révolution française à celle d'Angleterre de 1660, et voyant déjà dans Bonaparte un nouveau Monck, qui allait restaurer la monarchie des Bourbons, applaudissaient et secondaient ce coup d'état. Le premier consul s'appliqua immédiatement à pacifier la Vendée et les départements de l'Ouest, théâtres de tant de désastres et d'héroïsme. En vertu du traité de Montluçon, les derniers chefs vendéens, Bernier, le curé de Saint-Lô, Châtillon, Suzannet, d'Autichamp (voy.), avaient déjà déposé les armes. La Préalaye et Bourmont (voy.), chefs de bandes bretonnes, se soumirent également. Quant à Georges, il refusa longtemps la paix que lui offrait le gouvernement; mais à la suite de plusieurs affaires, surtout de celles des 25 et 26 janvier 1800 à Grand-Champ et à Elven, où il perdit beaucoup de monde, il songea à suivre l'exemple de tous les autres chefs en se

soumettant aux lois de la République (voy. T. V, p. 786) et à conclure. Tandis qu'il en était temps encore, vrier, Georges, averti que le général qui avait été son vainqueur à la bataille de Grand-Champ, faisait une reconnaissance, s'avança près du village, suivi seulement de deux cavaliers d'eux, sur son ordre, fait savoir au républicain que Georges désireh Brune suit l'envoyé, rencontre le général royaliste et entre en contact avec lui, en plein air, au coin d'une rue. Après une heure d'entretien, tout terminé, et Georges s'engagea à licier troupes et à remettre l'artillerie s'ils qu'il possédait. Bientôt après Paris. Voici comment il fut jugé premier consul, du moins à en croire Mémoires du docteur O'Meara : « Il était une *bestia ignorante*; il avait du courage, et c'était tout. Après la mort des Chouans, je cherchai à le voir parce qu'alors il m'eût été utile. Je désirais ardemment calmer tous les esprits. Je l'envoyai chercher un jour et il me lai long temps. Son père était mort et lui-même n'était qu'un ignorant. Cette conversation ne fut suivie d'aucun résultat, et quelques jours après il partit pour Londres.... »

Dans cette ville, Georges fut promptement accueilli. Le comte d'Artois, du roi, lui remit le cordon rouge et conféra le grade de lieutenant général. On le félicita sur son honorable succès. Georges revint en France et retourna en Angleterre plusieurs fois depuis.

Le premier consul voyait sans cesse des complots tramés contre sa vie, et déjà plusieurs tentatives de révolte auxquelles l'Angleterre et Georges n'étaient pas étrangers, avaient été déjouées par la police, lorsque, l'an IX, deux révolutions nouvelles éclatèrent. La première (celle du 18 vendémiaire) avait été dirigée par des républicains; les royalistes, l'âme de la seconde (3 nivôse), dans l'histoire la *conspiration de la chine infernale*.

Dans le long rapport de Fouché sur le complot de Georges, signalé souvent le nom de Georges, signalé le ministre comme l'âme de toutes les mauvaises œuvres. On sait que Saint-R



elles portent que ce titre lui est accordé en récompense *des loyaux services de son noble fils*.

Georges avait un frère plus jeune que lui d'une douzaine d'années environ; il portait le nom de JOSEPH Cadoudal et était né sur la fin de 1780. Il servit, sous le commandement de Georges, dès qu'il fut à même de porter les armes, et se distinguait souvent durant les guerres civiles de l'Ouest, de 1793 à 1804. Obligé à cette époque, après que son frère eut porté sa tête sur l'échafaud, de quitter le Morbihan, Joseph Cadoudal, surnommé *Joyou*, se rendit à Blois sous la surveillance de la police. Plus tard, réuni à Guillemot, il ralluma l'insurrection royaliste; enfin, lors de l'arrestation de Guillemot, Joyou, ayant eu le bonheur de se soustraire aux recherches actives de la police, ne se montra plus qu'en 1814 dans les environs de Vannes; il se trouvait alors à la tête de 8,000 paysans. Joyou, le 30 octobre 1815, fut nommé par le roi Louis XVIII au grade de colonel de la légion départementale du Morbihan. E. P-C-T.

**GEORGES WEYMER** (M<sup>lle</sup>). A moins d'être un investigateur aussi zélé et patient que feu M. Belfara, il n'est pas facile de constater la véritable date de la naissance de nos princesses dramatiques: c'est donc seulement par approximation que nous placerons dans l'une des années 1786 ou 87 celle de l'actrice dont nous allons parler.

Fille d'un chef d'orchestre et de la soubrette de la troupe alors attachée au théâtre d'Amiens, M<sup>lle</sup> Georges, élevée par ses parents pour l'art dramatique, joua, dès l'âge de douze ans quelques rôles tragiques sur ce théâtre. Dans une de ses tournées de province, M<sup>lle</sup> Raucourt eut occasion de l'entendre: elle lui trouva des dispositions, fut frappée de la beauté majestueuse qui déjà s'annonçait chez elle, et jugea que ce serait là, comme elle le disait elle-même dans un style moins pompeux que celui de ses rôles, *un bel outil de tragédie*. D'après sa recommandation, le ministre de l'intérieur fournit à la jeune actrice les moyens de venir se former à Paris en recevant les leçons du Conservatoire et surtout celles de sa protectrice. M<sup>me</sup> Louis

Bonaparte (qui devint plus tard Hortense) prit également intérêt de M<sup>lle</sup> Raucourt; et, quoique l'absence de M<sup>lle</sup> Duchesnois vînt entraver les progrès du plus éclatant succès, elle fit succéder immédiatement à M<sup>lle</sup> Georges, qui eut lieu, le 15 novembre 1802, dans le rôle de *Clémentine*.

Un cri d'admiration s'éleva de toutes parts à l'aspect de cette figure jeune et de ces formes si pures et si correctes, de cette taille si noble et si imposante, malgré la jeunesse de la débutante. Elle eut tous les avantages, elle ne pouvait qu'être accueillie par un parterre français à ce premier moment, toutefois, les critiques tués de notre première scène, méprisables et pressionnables par la beauté plus que par le talent, ne trouvèrent dans le jeu de la jeune reine plus d'intelligence et de finesse que d'âme et de chaleur. Diderot, Talma, ramis et quelques autres rôles où elle montra successivement ne firent que confirmer dans cette opinion.

Cependant cet emploi n'exigeait pas une sensibilité aussi vraie, aussi noble que celui des *princesses*, les qualités de M<sup>lle</sup> Georges y apportait pouvait être pour l'y faire applaudir et mériter d'être distingué. Malheureusement d'impulsifs amis lui persuadèrent qu'elle ne devait pas aborder aussi les rôles dans lesquels M<sup>lle</sup> Duchesnois avait excité un enthousiasme, et même celui de *Clémentine* auquel elle avait donné un cachet. Cette prétention de se faire rivale d'une actrice déjà placée au premier rang des premières tragédiennes, souleva contre la débutante les nombreux partisans de l'autre, parmi lesquels on comptait tout des gens de lettres et des hommes de lettres, elle les rendit même parfois injurieux vers M<sup>lle</sup> Georges, à laquelle ils ne purent reconnaître aucun talent. Des querelles violentes et tumultueuses eurent lieu à l'occasion de cette concurrence, dans laquelle le fameux critique Geoffroy avait pris parti pour la beauté de M<sup>lle</sup> Georges. La réception des deux actrices dans le Théâtre-Français et une comparaison mieux tracée entre les deux leur compétence terminèrent les débats.

néanmoins avec M<sup>lle</sup> Geornée des adulations de Geofres admirateurs de ses charmes, de progrès dans son art. En ce moment même où un rôle venait être confié dans la tragédie *re*, elle quitta Paris à l'improvise et se rendit d'abord à Vienne, où elle fit des lectures de déclamation, puis retourna à Paris, où elle joua pendant plusieurs années. Là, parvenue à tout l'éclat de sa renommée, ne trouvant point d'émule capable de lui paraître aisément, comme elle ne se dit d'une autre actrice tragique : *reine parmi des comédiens*, elle obtint des hommages flatteurs et des succès incontestés. Elle éprouvait le désir de rentrer dans sa première position, et en cherchant à saisir pour cela une occasion favorable, venant se joindre à ce détachement de l'élite du Théâtre-Français apporté par Napoléon pour donner une représentation devant un auditoire nombreux, elle émigrée obtint son par-réintégration.

À l'époque de sa carrière dramatique, M<sup>lle</sup> Georges fit des progrès vérifiés par les leçons de Talma ; elle n'osa pas dire que l'art suppléait du moins en partie, à ce que la nature n'a point reçu de la nature. Elle fut justement regrettée lorsqu'elle fit une nouvelle disparition qui fut faite motiva son exclusion du Théâtre-Français. Après quelques années pendant lesquelles elle donna des représentations à l'étranger et jusque sur nos théâtres de nos départements, elle revint avec plaisir sur la scène de l'Odéon. Elle y créa avec succès des rôles marquants, entre autres la *Reine* de M. Soumet et l'*Agrippe-Fête de Néron* ; elle se fit aussi remarquer dans deux drames qui demandaient force et de l'énergie, *Christine de Suède* et la *Maréchale*.

En 1830, M<sup>lle</sup> Georges consentit à se joindre à celui de la Porte-Saint-Martin pour se vouer au mélodrame, mais déguisé, il est vrai, sous le nom de *Comédie moderne*, et quelquefois,

comme dans *Marguerite de Bourgogne* et *Lucrece Borgia*, elle trouva encore moyen d'y faire briller les qualités distinctives de son talent. Néanmoins le sien a reçu une fâcheuse influence de l'exagération de ce genre et de celle qu'ont donnée à son jeu ses longues excursions dans les théâtres de province. M. O.

**GÉORGIE**, voy. ÉTATS-UNIS.

**GÉORGIE**, en arabe, en persan et en turc *Gurdjistan*, et en russe *Groussia* et non pas *Grusinie*, l'une des principales contrées de l'isthme caucasien, est bornée au nord par la chaîne du Caucase qui la sépare de la Circassie, à l'ouest par la mer Noire, au sud par l'Arménie et par le cours inférieur du fleuve Kour, et à l'est par le Daghestan et par la rivière Alazan. Le pays qu'elle occupe comprenait anciennement trois royaumes : la Colchide à l'ouest, l'Ibérie au milieu, et une partie de l'Albanie à l'est. La Géorgie s'est étendue à certaines époques sur l'Abazie, l'Avkhazie (Aphkhezeth) et sur une partie de l'Arménie ; mais dans ses limites ordinaires elle renferme sept provinces : 1° le *Karthli*, vulgairement nommé *Carduel* ou *Kartalinie* ; 2° le *Kakhet* ; 3° le *Somkhet* ; 4° la *Mingrétie* ; 5° l'*Iméret* ou *Imirétie* ; 6° le *Gouria* ; 7° le *Souaneth*. Nous ne parlerons ici que des trois premières, qui forment la Géorgie proprement dite, longtemps nommée Géorgie persane. Quant aux quatre autres, qui composaient la Géorgie turque, nous renvoyons aux articles GOURIA, IMIRÉTIE et MINGRÉLIE.

La Géorgie a reçu ce nom de ses rois Georges, ou peut-être de saint Georges, son patron. Quant au nom de *Groussia*, son origine n'est pas certaine, et celui de *Gurdji* ou *Curdji* (soumis, esclave), joint au mot *istan* (pays), lui a été donné par les Musulmans, et signifie *pays d'esclaves*.

**I. Géographie.** La Géorgie proprement dite peut avoir 110 lieues de long sur 75 de large. Cette contrée est si belle qu'on a cru y trouver la vraie situation du paradis terrestre. La température est douce, quoique un peu froide dans les parties élevées ; l'air y est pur et salubre. Son seul fleuve navigable est le Kour (l'ancien Cyrus\*), qui prend sa source dans la pro-

(\*) Les indigènes l'appellent *Mtkvari*. S.

vince d'Akhal-tikhé ( voy. ce nom ) ; il traverse la Géorgie de l'ouest à l'est, et, après avoir reçu l'Araxe, il se jette par plusieurs embouchures dans la mer Caspienne ; son cours est très rapide et son lit très poissonneux. Les autres rivières de la Géorgie, entretenues par les torrents qui descendent des montagnes, sont toujours ou trop basses ou trop rapides pour la navigation ; et comme les deux mers où elles ont leurs embouchures ont rarement appartenu à la Géorgie, elles n'ont pu que faiblement contribuer à la prospérité de son commerce. Les montagnes y abondent en métaux, en minéraux ; elles sont couvertes de chênes, de frênes, de hêtres, de châtaigniers, de noyers et d'ormeaux entourés de vignes sauvages qui produisent beaucoup de raisin. Le cotonnier y croît naturellement, ainsi que beaucoup d'arbres fruitiers. Le riz, le froment, l'orge, l'avoine, le maïs, le millet, les lentilles, la garance, le chanvre et le lin viennent dans les plaines presque sans culture, et les vallées fournissent les plus beaux pâturages, qui servent à nourrir toutes sortes de bestiaux. Outre une grande quantité de menu gibier, on y trouve des cerfs, des chevreuils, des lièvres, des sangliers, des renards, des chakals, etc. La fabrication du vin est la branche la plus considérable des richesses de la Géorgie. Ce vin est capiteux comme le Porto et le Madère, et il a plus de bouquet ; mais il ne se conserve pas, parce qu'on le renferme dans des outres et qu'on n'y connaît ni les tonneaux ni les bouteilles.

Tant de biens prodigués par la nature à cette riante contrée ont été la cause des plus grands malheurs. Les habitants, restés fidèles à la religion chrétienne et entourés de peuples mahométans, ont éprouvé tant de violences et d'oppression que leur caractère en a été avili et dégradé. La richesse du sol n'a fait que favoriser la paresse et étouffer l'industrie ; on ne travaille que pour satisfaire les premiers besoins. L'agriculture est dans l'enfance, les instruments aratoires grossiers et insuffisants. La beauté, la vivacité des femmes, la bravoure et les formes mâles des jeunes gens, entretenaient chez leurs voisins le désir continuel de se procurer parmi eux des esclaves, et les parents

n'osaient pas à vendre les arracher à la patrie. Les autres nations, ils p... souvent à la plus haute fortune, ne gens les plus beaux des d... étaient toujours compris dans l... et dans les tributs. Le gouver... la Géorgie était despotique, m... l'autorité du roi ou du vali, dis... les divisions que ses voisins em... dans sa famille, était contrarié... ques puissants vasaux qui ex... tyrannie dans leurs domaines. Les capitales étaient d'une cruauté... mais rares. Les combats judiciaires me appel au jugement de Dieu, des privilèges de la noblesse. Les multipliés des Géorgiens pour ou pour recouvrer leur liberté duit la dévastation et la dépopulation leur pays, et leurs princes ét... tyrannie des nobles et de soulager le peuple. On évalue à 1... nombre des familles emmenées, Abbas du Karthli et du Kaki n'en contiennent peut-être p... aujourd'hui, quoique la population compose de Géorgiens, d'Arméniens, de Tatars, d'Ossètes, de Juifs et c...

Les Géorgiens sont le peuple civilisé de l'isthme caucasien ; c... cuse, il est vrai, d'ivrognerie, de d'avarice, d'ignorance, de par superstition ; leurs femmes m... nommées pour leur beauté, et truites que les hommes, puisqu... la plupart dans des couvents, vent au moins lire et écrire, m... l'intempérance et à l'effervescence passions ; elles aiment mieux é... ves dans un harem musulman... tresses dans la maison conjugales ces vices résultent de la servitude l'oppression, et l'on doit s'étonner n'aient pas entièrement abruti et entourée de barbares et sans ces lumières européennes. On voit... traire, que les Géorgiens n'ont manqué de courage, et que d'entre eux, en Turquie, en Égypte, ont déployé de grandes de brillantes qualités. Les Géor...

calligraphes et poètes (voy. ci-dessus), des astronomes et des mathématiciens; mais ils ont négligé les arts, et leurs peccatis d'églises n'est qu'un brillant coloris. Leur religion, altérée dans sa morale, se fonde sur des pratiques extérieures et minutieuses. Les archives scientifiques du pays ont été transférées, en 1807, à Saint-Petersbourg. Une école fondée à Tiflis en 1802 a subi diverses modifications jusqu'à ce que, par oukase impérial du 20 mars 1829, elle fut convertie en gymnase, dont les cours sont ouverts à tous les enfants de condition libre ayant déjà reçu l'instruction primaire, et l'on doit enseigner la religion, la jurisprudence, l'arabe, le persan, la littérature russe, la géométrie et la littérature russes, la physique, les langues géorgienne, tatare, persane et allemande, la physique, les mathématiques, la géographie, l'histoire, la chimie et le dessin.

Le Karthli forme la partie la plus méridionale et la plus occidentale de la Géorgie proprement dite. Le Kakheth s'étend à l'est, entre les rivières Yor et Kour qui se réunissent avant de se jeter dans le Kour. Il est plus fertile que le Karthli. Les Russes l'ont partagé en trois cercles, Télavi et Signakh. Le Somkhét, troisième province de l'ancienne Géorgie persane, est au sud du Karthli; elle est riche des mines d'or et d'argent et a pour capitale *Lohré*.

Les villes sont rares en Géorgie; celles de Gori, de Doucheth (au lieu de Douchet), de Signakh, d'Iérisavethpol et de Télavi sont des chefs-lieux de districts. Tiflis ou Teflis, en géorgien Tifliss, est une ville d'eau chaude, doit son nom à ses sources d'eaux thermales. Fondée en 469 par le roi Khosrou-Vakhroug sur le fleuve Kour, et au pied d'une montagne sur le penchant de laquelle se trouve une bonne citadelle, elle a deux rues de circuit, est entourée de murs et avait, en 1835, 18,367 habitants. Ses rues sont extrêmement étroites, ses maisons en pierre, avec des balcons, sont assez bien bâties. Il y a un archevêque, des églises chrétiennes pour les différentes sectes, mais il n'y a que des mosquées musulmanes. Ses habitations des caravansérails sont commo-

des; son commerce consiste en fourrures et fabriques de toiles peintes. On y travaille divers métaux. Il y a une fonderie de canons, de mortiers et de balles, une fabrique de poudre à canon. Tiflis est le siège du gouverneur de la Grousie, divisée, ainsi qu'on l'a vu, en 6 districts, et du gouverneur général de la Transcaucasie, dont elle dépend. Gori a 300 maisons entourées d'un mur et un fort abandonné. Télavi, capitale du Kakheth, consiste en 3 forts entre lesquels sont dispersées les maisons des habitants. Les autres villes de la Géorgie ne sont que des amas de misérables huttes et d'habitations souterraines. Si la Géorgie entière contenait, en 1827, 125,000 familles ou 750,000 habitants, la partie que nous venons de décrire devait y figurer pour plus de moitié\*.

II. *Histoire*. Les Géorgiens font remonter leur origine jusqu'à Thargamos, arrière-petit-fils de Japhet, et leurs chroniques sont mêlées de fables. A l'époque de la confusion des langues et de la dispersion des hommes, Thargamos serait venu s'établir avec sa nombreuse famille dans un canton de l'Arménie, entre le mont Ararat et les montagnes de Karabagh, et y serait mort vers l'an 2042 avant l'ère chrétienne. Ses descendants se répandirent dans les pays voisins. Kartblous, un de ses huit fils, donna son nom au Karthli, qui comprit longtemps toute la Géorgie; et des sept autres sont dérivés les noms primitifs de plusieurs peuples caucasiens. Mtskhéthos, fils et successeur de Kartblous, fonda la ville de Mtskhéthá, ancienne capitale de la Géorgie. Après sa mort, la déunion se mit dans sa famille, et les Géorgiens commencèrent à abandonner le culte patriarcal pour adorer les astres. Nous passons sur cette partie très peu authen-

(\*) D'après la Géographie de Hassel (1821), la Grousie, l'Iméreth, la Mingrétie et le Gouria auraient une étendue de 3,471 lieues carrées et une population de 600,000 âmes. Ce dernier chiffre n'est sûrement pas exagéré, car la description officielle russe des provinces transcaucasiennes donne à la seule Grousie, avec quelques districts montagnards ou tatars qui en dépendent, 216,295 habitants mâles. Cette statistique offrant des lacunes (t. I, p. 19), nous ne pouvons encore vérifier sur elle l'exactitude du premier chiffre de Hassel.

tique de leur histoire pour arriver au temps d'Alexandre-le-Grand, auquel ils se soumièrent volontairement; mais après la mort de ce conquérant ils reconnurent pour souverain, vers l'an 324 avant J.-C., un jeune héros, Pharnavaz, issu de Mtskhéthos, et allié par sa mère aux derniers rois de Perse. Pharnavaz affranchit son peuple de toute domination étrangère, réunit sous ses lois toute la Géorgie, la peupla, la civilisa, y éleva plusieurs forteresses, fit alliance avec Antiochus I<sup>er</sup>, roi de Syrie, et ouvrit la longue série de ces *méphé* ou rois de Géorgie, dont les dynasties se sont maintenues sans interruption pendant plus de vingt-et-un siècles malgré les révolutions.

Artag ou Artoçès, l'un des premiers successeurs de Pharnavaz, ayant fourni des secours au célèbre Mithradate contre les Romains, fut vaincu par Pompée, l'an 65 av. J.-C., et forcé de donner ses fils en otages. La Géorgie fut alors connue des Romains sous le nom d'*Ibérie*.

Vers la fin du iv<sup>e</sup> siècle de notre ère, l'alphabet syriaque, répandu alors dans tout l'Orient, fut remplacé par l'alphabet arménien, que saint Mesrob apporta en Géorgie, où il a cours encore pour écrire les livres liturgiques\*. Le christianisme qui s'y introduisit vers la même époque et le besoin de se procurer du sel entretenaient la sympathie entre ce pays et l'empire d'Orient, qui le protégeait contre les prétentions et les hostilités incessantes des Persans. Sous Parsman VII, le roi de Perse Khosrou-Nouchirvan ayant envahi et ravagé la Géorgie, Justinien I<sup>er</sup> y envoya des troupes qui lui firent la guerre avec peu de succès, de 551 à 554; mais en 568 Bakour IV fut détrôné par Khosrou qui donna aux Géorgiens un roi de sa propre famille. Sous le règne de Stéphanos I<sup>er</sup>, en 625, l'empereur Héraclius vint en Géorgie, vainquit et tua ce prince, et conclut près de Tiflis un traité avec le khan des Khasars, qui lui fournit des secours contre la Perse.

(\*) Voy. l'article suivant. Pour la série des princes géorgiens et des dynasties auxquelles ils appartenaient, il faut consulter le mémoire de M. Brosset, *Explication de diverses inscriptions géorgiennes*, etc., p. 33. J. H. S.

La destruction de la monarchie persane par les Arabes musulmans, vastes et rapides conquêtes ne furent qu'une atteinte indirecte à la Géorgie. Leur première invasion, en 637, fut repoussée par les forces unies des Géorgiens et des Khasars. Ce ne fut qu'en 645 (non pas en 684) que Moïse, le fils du khalife Walid I<sup>er</sup>, ayant conquis une partie de la côte occidentale de la Caspienne, pénétra en Géorgie et s'empara de Tiflis. Al-Djarrak, autre prince arabe, y fit une nouvelle expédition en 723, pour s'opposer aux Khasars malgré ses efforts, entrèrent, en 732, dans l'Adzerbaidjan, où il fut tué dans une bataille. Plus heureux que lui, le khalife Ommeyade, porta son empire au-delà du Kour en 732, y établit des colonies musulmanes et y laissa un gouverneur.

Depuis plusieurs siècles, la dynastie des *Bagrattides*, d'origine juive, avait été formée des gouverneurs et des rois à l'Arménie, et avait formé plusieurs branches. Un Bagrat avait été établi en Géorgie et y avait été l'héritière du trône des Khosrou. La seconde branche de cette famille, celle de la Géorgie, dont on rapporte l'avènement à l'an 787 de J.-C., la Géorgie, fut envahie et conquise par les Arabes *pays des Arabes*, et devint une province des khalifes. Les rois, réfugiés dans leurs montagnes, conservèrent une sorte d'indépendance. Ishak, gouverneur de Tiflis, s'étant révolté, le khalife Motawakkel envoya contre lui un de ses généraux, le turc Bogha, qui le tua et brûla Tiflis en 853, et fit périr le prince. A la mort tragique de Motawakkel en 861, époque de la décadence du khalifat, les Géorgiens secouèrent pour un temps le joug des Musulmans; mais ils devinrent successivement tributaires de trois dynasties, les Zayarides et Bowaides, qui prirent le nom commun de Deilémides ou Deilem ou Ghilan, ont fondé des dynasties qui commencèrent à troubler en Perse l'empire des khalifes à l'affaiblissement de la seconde, vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, Bagrat III recouvra l'indépendance. Il était le treizième roi de la dynastie. Les Géorgiens renouaient toujours leur alliance avec les empereurs d'Orient.



**Prétendant révolté** **II,**  
**évint en personne, en 1101, en**  
**venant qui par sa brav** **lui**  
**et obtenir une paix avantageuse.**  
**règne de Bagrat IV, de 1027 à**  
**1072. Les Seldjoukides s'étant rendus**  
**de la Perse, Alp-Arslan, leur se-**  
**ignat, s'empara de la Géorgie, et**  
**plusieurs grands embrasser l'is-**  
**laminisme de se soustraire aux humili-**  
**és dont il les accablait. Georges II,**  
**par les troupes du sultan Ma-**  
**lik et réduit à se cacher, sortit de**  
**sa retraite, se rendit auprès de ce mo-**  
**narque, et fut généreusement accueilli et**  
**de n'être que son tributaire. A**  
**l'époque, plusieurs tribus turques et**  
**arméniennes se fixèrent en Géorgie, où**  
**de nombreux existaient encore. Da-**  
**vid (et non pas I<sup>er</sup>), fils et successeur**  
**de Georges II, en 1089, fut surnommé**  
**et le réparateur, parce qu'il sut**  
**profiter des troubles qui dé-**  
**truisaient la Perse pour changer la face de**  
**la Géorgie. Il rappela les émigrés, rebâtit**  
**les villages ruinés, reprit Tiflis**  
**et les principales forteresses, et, secondé**  
**par les basars et par son général le prince**  
**de la race des Orpélians\*, il atta-**  
**qua les états limitrophes mahométans,**  
**et s'aventura jusqu'à Alep, battit par-**  
**ticulièrement des Seldjoukides et de leurs**  
**ennemis, conquit le Chirvan, l'Arménie**  
**occidentale, étendit sa domination jusqu'à**  
**l'Égypte, et mourut, couvert de gloire,**  
**à Tiflis. Moins heureux, mais aussi brave,**  
**David III combattit les Musul-**  
**mans pendant un règne de trente ans, repoussa**  
**plusieurs invasions et ne perdit qu'une**  
**petite conquête en Arménie. Après**  
**le décès de son fils David IV, en 1158,**  
**David III usurpa le trône sur son neveu**  
**et mourut à un bas âge, auquel il fait crever**  
**les yeux. Dans la suite, il résista à toutes**  
**les invasions des Seldjoukides et de leurs**  
**ennemis. Il eut pour successeur, en 1184,**  
**David IV, basar, qui, par ses vertus, ses**  
**conquêtes, qu'on a peut-être**  
**exagérées, a mérité l'hon-**  
**neur d'être citée parmi les plus grands**  
**rois de la Géorgie. Son autorité fut recon-**

\* famille, originaire de la Chine, ré-  
 vint en partage l'Arménie musulmane  
 de David.

due depuis la mer Noire jusqu'à la mer  
 Caspienne, et plusieurs princes chrétiens  
 et musulmans devinrent ses tributaires.  
 Thamar avait épousé un prince russe qui  
 fut chassé à cause de ses débauches, et  
 qu'elle battit deux fois en personne lors-  
 qu'il tenta de rentrer en Géorgie à main  
 armée. Elle se remaria avec un prince  
 bagratide, en eut un fils qu'elle associa  
 au trône en 1198, et mourut vers 1206.  
 Son règne et celui de son fils, Georges IV,  
 forment l'époque la plus brillante de la lit-  
 térature géorgienne (voy. l'art. suivant).  
 En 1211 ou 1212, Georges se signala  
 par des expéditions dans l'Adzerbatdjan,  
 où il prit Marand et Ardebil, et força un  
 grand nombre d'habitants de se faire  
 baptiser. Il s'était mis en relation avec  
 les princes francs de Syrie et de Palestine  
 pour arracher les chrétiens d'Orient au  
 joug de l'islamisme. La paix dont il jouit  
 ensuite fut troublée, en 1220, par la pre-  
 mière invasion des Mongols de Tchingbiz-  
 Khan. Georges, vaincu, mourut de cha-  
 grin en 1222, ne laissant qu'un fils natu-  
 rel, David, sous la tutelle de sa sœur  
 Rousoudan, qui usurpa le trône en 1223.  
 Non moins célèbre que sa mère Thamar  
 par sa beauté et par ses qualités émi-  
 nentes, elle régna sur tous les pays que  
 cette princesse avait possédés et sur l'Ar-  
 ménie septentrionale.

La Géorgie, depuis David III, était  
 parvenue à un degré de puissance qui  
 semblait la destiner à jouer un rôle bril-  
 lant; mais cet essor fut arrêté par une  
 longue série de guerres et de malheurs.  
 La reine avait épousé un prince seldjou-  
 kide qui s'était fait baptiser; surprise par  
 lui en adultère, elle usa de son autorité  
 pour le faire renfermer, et continua de  
 se livrer à la débauche, sans négliger  
 pourtant la gloire et le bonheur de ses  
 peuples. Djélal-Eddin, sultan de Khariz-  
 me et de Perse, irrité de ce que cette  
 princesse, après lui avoir refusé sa main,  
 s'était remariée avec un prince géorgien,  
 vint à plusieurs reprises dévaster son pays  
 et saccagera Tiflis. La fin tragique de ce  
 monarque ambitieux, en 1230, ne mit  
 point fin aux maux de la Géorgie : les  
 Mongols, ses ennemis, y continuèrent  
 leurs incursions et y traînèrent l'anarchie.  
 Plusieurs princes géorgiens s'étaient sou-

mis à eux. La reine, retirée dans une forteresse de l'Iméreth pendant quelques années, chercha un protecteur, en 1237, dans Gaïath-Eddin Kai-Khosrou II, sulthan de l'Asie-Mineure; elle le choisit pour gendre, lui confia la surveillance de son neveu David et embrassa l'islamisme afin de mettre les Musulmans dans ses intérêts. Mais le sulthan ayant été chassé de ses états par les Mongols, et le prince David étant tombé en leur pouvoir, Rousoudan, qui avait refusé les présents et l'alliance de Kaiouk, grand-khan des Mongols, et de Batu, khan des Mongols du Kaptchak, se rapprocha du second et lui envoya son fils David en otage. Les deux khans s'accordèrent pour partager la Géorgie entre les deux David, neveu et fils de Rousoudan, mais en donnant au premier la meilleure part et le premier rang. Frustrée dans ses espérances, cette princesse s'empoisonna en 1248. La Géorgie devint alors une province du vaste empire des grands-khans mongols et fit ensuite partie de celui qu'ils fondèrent en Perse après avoir détruit le khalifat. Démétrius III, fils et successeur de David V, en 1275, devint roi de toute la Géorgie et de quelques portions de l'Arménie en récompense des troupes qu'il avait fournies au khan de Perse contre le sulthan d'Égypte; mais accusé d'avoir trempé dans une conspiration contre son souverain, il fut mis à mort en 1289. Ses successeurs régnèrent sans gloire et sans autorité, mais du moins ils conservèrent leur religion sous des suzerains qui, peu zélés pour le mahométisme, ne l'avaient embrassé que fort tard et par politique. Georges VI profita de leur décadence pour assoupir les troubles qu'ils avaient excités en Géorgie et pour s'affranchir de tout acte de vasselage. Maître absolu dans son pays, il subjuga même quelques provinces voisines et mourut en 1346.

Bagrat V régnait depuis 1360, lorsque le fameux Tamerlan, s'arrogeant l'héritage des Mongols tchingbizkhanides, dont il avait dépouillé une des quatre branches, et déjà maître de l'Asie centrale et de la Perse, pénétra en Géorgie en 1386, prit Tiflis, et emmena prisonniers le roi, la reine et un grand nombre de leurs sujets. Ennuys de sa captivité, Ba-

grat apostasia, et, feignant un pour l'islamisme, il se fit roi de ses états par un corps de trois fils, secrètement informés, et pièces. Cet acte de perfidie apgeance du conquérant tatar, de Géorgie et y commit des cruautés jusqu'à la mort de Bagrat, et Tamerlan y fit deux autres exils en 1398 et 1400, sous le règne de Georges VII, qui, retiré dans des lieux insaisissables, brava ses fureurs et réussit à en préserver ses peuples, de malheur. Il chassa les Musulmans et blit le christianisme et mourut Alexandre I<sup>er</sup>, son frère ou son fils, qui commit une faute irréparable et impolitique qu'il fit de sa part, et prépara ainsi de sa famille et de sa patrie à Vakhthang l'Iméreth, à l'Avkhazie et le Gouria; à David à Constantin le Karthli et le Gurie et à Georges le Kakheth et le Gurie. Chacun de ces états se subdivisa et l'on y compta jusqu'à 26 familles. Alexandre régnait encore quand il mourut moine.

A partir de cette époque, la dynastie des rois de Géorgie devint brouillée. Constantin II, roi de Perse OuzounHacan, en 1469, voit ses états ravagés par le roi de Perse OuzounHacan, province d'Akhal-tsikhé (Samkoub, fils d'Ouzoun, démembrée méridionale du Karthli, où il y avait des tribus turkomanes auxquelles il donna un khan. David VIII, en 1503, à son frère, qui conquiert le Kakheth, après avoir fait périr, en 1513, Georges VII, qui, depuis deux ans, l'avait assassiné son père Alexandre, crevant les yeux à son frère David, devenu vassal de Constantin, roi de Perse et fondateur de la dynastie des Sofys, avait abjuré le christianisme en 1520; cependant il se fit moine et mourut deux ans après. Georges VII, fils de Constantin, gouverna le Karthli sous la suzeraineté de Constantin qu'en 1534, et le laissa passer sous son neveu Louarsab, fils de David, en 1553, David, fils aîné de

et du partage qui lui était réservé la succession paternelle, se fit près de Chah-Thahmasp, roi de Kartli, les troupes venaient de ramener, et prit le nom de Daoud. Les Persans continuèrent leurs conquêtes, prirent Tiflis en 1557, emmenèrent la mère de Louarsab et son fils, Simon I<sup>er</sup>, qui lui succéda, avec Daoud et de ses auxiliaires en 1567 et 1568; mais étant tombé aux mains des Persans, en 1569, après un combat, il fut renfermé dans le fort de Gori, et Daoud fut nommé vali ou gouverneur de la Géorgie en 1576. Chah-Abbas exigea le serment de fidélité des seigneurs géorgiens et emmena avec ceux de Daoud comme otages. Les Persans, depuis Soliman II, ayant adopté le même système de gouvernement, les princes de la Géorgie occidentale et ce malheureux pays fut souvent le théâtre de sanglantes luttes que le religieux prolongeait entre les Persans. Les différends princes géorgiens, moins par inconstance que par ambition, se soumettaient toujours au plus fort. Les religieux des Géorgiens et les Persans subirent entièrement le joug musulman déterminèrent à rechercher l'aide de la Russie. Ils envoyèrent, en 1672, une ambassade au tsar Ivan Vassilievitch pour lui demander des secours contre les Turcs qui, profitant de leurs divisions, s'étaient rendus maîtres de la Perse, s'étaient rendus maîtres de la presque tout l'isthme caucasien. Chah-Abbas proposa en même temps au tsar de céder quelques places sur la côte de la mer Noire. Mais la Russie ne trouva pas l'occasion opportune pour rompre l'alliance avec la Porte ottomane. Le tsar Pierre III, successeur, en 1761, de son père, le tsar Léon, au trône du Kakheth disputèrent ses neveux, se mit, quoique sujet de la Perse, sous la protection du tsar Fœdor Ivanovitch, et par un mandataire le serment de fidélité à ses trois fils et de tout leur territoire. Mais le traité ne fut jamais exécuté. Le Kakheth n'envoya point de troupes, et la Russie point de troupes

ni de fondateurs de canons. C'est pourtant sur cette démarche que la Russie a basé ses prétentions sur les pays au sud du Caucase. Simon, qui avait recouvré le Kartli, persuadé que la Géorgie ne pourrait reconquérir son indépendance que lorsque tous ses démembrements ne formeraient plus, comme autrefois, qu'un seul royaume, n'avait cessé de faire la guerre, dans ce double but, aux Persans, aux Turcs et à divers princes géorgiens. La victoire avait presque toujours couronné ses armes; mais, en 1599, ayant pris la ville de Gori et renvoyé généreusement la garnison ottomane sans rançon, il tomba au pouvoir des Turcs dans un combat, fut conduit à Constantinople et indignement étranglé dans le château des Sept-Tours, malgré les vives réclamations de son fils Georges IX qui lui avait succédé et de son petit-fils David que l'on retint prisonnier. Georges et Alexandre, roi du Kakheth, servirent comme auxiliaires dans l'armée de Chah-Abbas, roi de Perse, et contribuèrent, en 1603, à la prise d'Érivan sur les Turcs. Le monarque persan les combla d'abord de présents, mais il ne pardonna point à ces deux princes d'avoir recherché l'alliance de la Russie (car Georges avait envoyé récemment une ambassade au tsar Boris Fœdorovitch, et un double mariage avait été projeté entre eux). Georges fut empoisonné en 1605, et, la même année, Alexandre éprouva le même sort, ainsi que son fils aîné, par la trahison de son fils puîné Constantin, que le perfide Chah-Abbas avait gagné. Constantin voulut épouser Kéthavan, veuve de son frère David; elle le refusa par mépris. Odioux aux Géorgiens, qui reconnurent cette princesse pour souveraine, il marcha contre les rebelles commandés par la reine. Mais s'étant avancé pour une conférence, il fut renversé de cheval, fendu en deux, et sa tête portée à la reine, qui triompha des Persans. Chah-Abbas donna le Kartli à Louarsab II, fils de Georges, et le Kakheth au neveu de Constantin, à Theimouraz I<sup>er</sup>, réclamé par sa mère Kéthavan. Theimouraz ayant bientôt épousé la belle Khorachan ou Daredjan, sœur du roi de Kartli, le monarque persan, déjà prévenu contre Louarsab par un ministre que ce prince



musulmane, son fils Bakar, moins scrupuleux, prit le nom de Chah-Nawaz III, obtint le titre de pacha de Géorgie. En se voyant sans autorité, il revint au christianisme, et résista aux Othomans qu'à ce que, forcé de céder, il alla rejoindre son père chez les Ossètes, et tous se retirant en Russie. Vakhtang, prince éclairé, mort, en 1730, à Astrakhan, a laissé un *Recueil des lois géorgiennes*, et un exemplaire manuscrit existe à la Bibliothèque royale de Paris, et une *ronique universelle de Géorgie* (voy. ci-dessous), que son fils Bakar communique à Nicolas Delisle. Ces deux princes furent les derniers de la maison royale Karthli\*.

Theimouraz II, frère ou neveu de Constantin III, lui succéda dans le royaume de Kakheth, qu'il sut préserver de la domination des Turcs. Sa bravoure lui mérita l'estime du fameux Nadir ou Nadir-Kouli-Khan, qui, ayant renversé la monarchie persane, chassé et vaincu tous les ennemis du dehors et du dedans, donna à ce prince, en 1740, le gouvernement du Karthli, qu'il avait retenu des Turcs cinq ans auparavant. L'anarchie qui suivit la mort de Nadir-Chah en 1747, Theimouraz résista à la domination persane par la valeur de son fils Héraclius, auquel il avait cédé le Kakheth, et qui joua un rôle brillant dans ces temps de troubles et d'anarchie. Maître de toute la Géorgie persane, en 1760, par l'abdication de son père, qui alla mourir deux ans après à Saint-Petersbourg, Héraclius fut obligé néanmoins de reconnaître la souveraineté du régent de Perse, Kerim-Khan, qui le menaçait de la concurrence d'un prince géorgien, Alexandre, venu de Russie; mais il obtint la liberté de professer ouvertement la religion chrétienne. En 1772, il se joignit à l'armée russe, qui faisait la guerre aux Turcs, pour le roi Salomon, roi d'Iméreth. Se voyant dès lors toujours en butte aux attaques de la Porte ottomane et des peuples musulmans du Caucase, il prit le parti, en 1783, de se reconnaître vassal

de la Russie qui, depuis Pierre-le-Grand, n'avait cessé de faire des progrès dans les contrées voisines de la mer Noire et de la mer Caspienne. Mais les troupes russes dans le Caucase n'étaient ni assez nombreuses ni assez voisines pour s'opposer, en 1795, à l'invasion qu'Agha-Mohammed (voy.), roi de Perse, fit en Géorgie, pour rentrer par la force dans tous les droits de ses prédécesseurs. Héraclius osa résister; il fut vaincu et contraint de chercher un asile dans les montagnes. Sa capitale fut prise et saccagée et un grand nombre d'habitants réduits à l'esclavage. L'arrivée d'une armée russe à l'embouchure du Kour et la mort d'Agha-Mohammed, assassiné, en 1797, dans le cours d'une seconde expédition contre la Géorgie, préservèrent Héraclius d'une nouvelle catastrophe. Il mourut en 1798. Son fils Georges XI, déjà avancé en âge, et d'un caractère faible et irrésolu, ne put lutter contre les ravages continuels des Turcs et des Lesghis (voy.), ni contre les révoltes de ses propres frères. Avant de mourir, il signa (le 5 décembre 1799) l'acte par lequel il soumettait son pays à l'empereur Paul I<sup>er</sup>. Son fils David demeura provisoirement gouverneur de la Géorgie jusqu'en 1802 que l'empereur Alexandre la déclara province russe, assigna des pensions et des grades militaires à tous les princes de la famille royale, qu'il fit conduire en Russie. La veuve du dernier roi, Marie, avait obtenu l'agrément de rester à Tiflis avec ses enfants; comme elle cherchait l'occasion de se soustraire à la surveillance des Russes, on eut recours à la force pour la faire partir; mais au moment de monter en voiture elle tua d'un coup de poignard le général Lazaref en 1803\*. H. A-D-T.

**GÉORGIENNES** (LANGUE ET LITTÉRATURE). Si la langue et la littérature géorgiennes ont été cultivées dans le pays fort anciennement, ce n'est guère qu'à dater de ce siècle qu'elles ont sérieusement fixé l'attention des savants européens. Klaproth, à qui la philologie comparée a de si grandes obligations, donna l'impulsion, et ce qui a ensuite été ajouté à

\* Nous trouvons ailleurs que Vakhtang mourut vers 1737. Vakhtouch, fils de Vakhtang, continua la chronique de son père, &c.

(\*) Voir le récit de cet événement, ainsi que les traités de 1783 et de 1799, dans Rottiers, *Itinéraire de Tiflis à Constantinople*. S.

cette branche nouvelle de nos connaissances est dû presque exclusivement aux travaux de M. Brosset, dont les premières études géorgiennes sont consignées dans une longue série d'articles du *Journal* et du *Nouveau Journal asiatique*, et dont les travaux plus mûrs et plus complets enrichissent maintenant les mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, au sein de laquelle ce jeune savant français a pris place. Nous avons sous les yeux tout ce qui a été publié par lui sur la matière qui nous occupe, et notamment l'*Histoire et littérature de la Géorgie*, qu'il a renfermées dans un *Discours prononcé à l'assemblée générale de l'Académie*, etc. ; mais un aperçu rapide et général est tout ce que le lecteur attend de nous en ce moment.

I. *Langue*. Un noble rejeton de la race royale des Bagratides, le tsarévitch Theïmouraz Georgiévitich, aujourd'hui déshérité, mais qui a trouvé dans l'amour de son pays et dans le culte des souvenirs qui s'y rattachent un nouvel et inaliénable héritage, regarde la langue de ses ancêtres comme étant *sui generis*, différente de toute autre, et cachant dans la nuit des temps son origine. Quelques savants ont partagé cette opinion ; mais M. Brosset ne se range pas à leur avis. Si la syntaxe du géorgien est sans analogue, on ne peut méconnaître cependant qu'il a dans les radicaux des rapports sensibles avec l'arménien et le persan, et que plusieurs de ses formes grammaticales reviennent à celles du zend, telles que le sanscrit les a modifiées. On est ainsi fondé à le comprendre dans la grande famille des langues indo-européennes, où il paraît se rapporter spécialement au groupe mède.

Le géorgien n'est pas renfermé dans le Karthli, le Kakheth et le Somkheth dont se compose aujourd'hui la Géorgie, mais il est répandu encore dans l'Iméreth, la Mingrélie, le Gouria, le Samtzhé (Akhaltzikhé), le pays des Avkhazes (Aphkazeth), dans le pays des Souanes et dans celui des Lazes. Il s'étend ainsi, de l'ouest à l'est, depuis la mer Noire jusqu'au confluent de l'Alaïan avec le Kour, et depuis les sources

de ce dernier fleuve, au sud, jusqu'aux sommités du Caucase, au nord, jusqu'à l'idiome indigène du Chirvan, au Daghestan, pour arriver sur la mer Noire, comme il se mêle à elle sur la limite méridionale du Caucase. Dans cette étendue, le nom de *langue ibérienne* lui conviendrait si cette dénomination ne servait à désigner le groupe de langues qui est réuni avec la langue de la Géorgie.

On a établi cinq dialectes de la langue géorgienne : ceux du Kakheth, de Mingrélie, de Gouria, du Karthli central, sans compter ceux des Souanes du Caucase, celui du Pont, et de divers autres montagnards. On assure que c'est dans le pays des Pchaves et des Klouches, au nord-ouest du Kakheth, que se conserve le géorgien le plus pur, tel que dans les saintes Ecritures, traductions en effet regardées comme l'archaïque et le beau langage géorgien.

Cette langue est un peu rattachée à l'arménien, mais régulière, complètement flexive. Elle est à la fois déclinaison nominale. La déclinaison des noms est jusqu'à onze cas ou terminaisons. Certains mots ont à la fois le caractère de substantif et d'adverbiaux. Le mot *est* s'y compose souvent avec un substantif au lieu d'être modifié par lui, ainsi *honneur dû se dit dette*. L'article s'adjoint, en se répétant, les compléments immédiats du verbe parfait des verbes peut se montrer en huit formes différentes, et le futur en avoir autant d'analogues. (Voyez l'*Itinéraire de Tiflis à Constantinople*, p. 45.)

Comme les Arméniens et comme les Géorgiens écrivent de gauche à droite, ils ont deux alphabets, l'un ecclésiastique et l'autre le vulgaire. Le premier, composé de 36 lettres, a eu, comme on l'a dit dans l'article précédent, pour inventeur, de J.-C. 410, saint Mesrob, apôtre des Arméniens. Le second, employé dans le pays *mkhedrouti* qu'on donne à l'autre le nom de *zouri*, a de même 38 ou 39 lettres, 30 consonnes et 8 ou 9 voyelles. La richesse de l'alphabet permet de

diversement les ; mais la rudesse des consonnes doubles : *tch, ts, ds, ths, tch'é, kh,* etc., et leurs dures combinaisons avec les simples, nuisent à l'harmonie de la langue, où les voyelles sont d'un trop rare emploi. Les consonnes accumulées rendent aussi la prononciation fort difficile.

Le premier ouvrage imprimé en Europe en caractères géorgiens vulgaires (36 lettres seulement) est le *Dittionario giorgico e italiano*, composé avec le secours du Géorgien Nicéphore Irbachi par Stefano Paolini, et publié par la propagande de Rome, 1629, in-4°. Le *catolikos* (patriarche) Antoni, issu du sang royal, composa une grammaire géorgienne qui, achevée en 1767, devint ensuite la base de celle de M. Brosset, intitulée *Éléments de la langue géorgienne*, et qui fut publiée en 1837 aux frais de la Société asiatique de Paris. Cette même société avait déjà fait imprimer l'ouvrage intitulé par Klaproth *Vocabulaire et grammaire de la langue géorgienne* (Paris, 1827), mais dont la première partie, seule publiée, ne renferme que 230 p. in-8°, qu'un vocabulaire géorgien-français et français-géorgien.

Il. *Littérature.* En Géorgie, comme dans beaucoup de contrées européennes, la civilisation a commencé et s'est maintenue par le christianisme. « A ce premier degré de lumières, dit M. Brosset (*Disquisition*, p. 33), répond une riche littérature ecclésiastique, formant peut-être la presque moitié des livres écrits en langue géorgienne. La traduction de la Bible, faite d'une grande partie des Pères grecs, et des philosophes de l'école de Platon et d'Aristote, avec de volumineux commentaires, qui en sont la seule partie originale, telle est la substance des produits de ce premier âge, phénomène qui s'observe également chez les peuples les plus civilisés de l'Europe. Par malheur, la Géorgie fut arrêtée à ce début par les horribles dévastations des fils de Seldjouk et des hordes mongoles. »

Mais au XVII<sup>e</sup> siècle, sous les derniers princes de la branche directe des Bagratides, dont M. Brosset (*Explication de diverses inscriptions géorgiennes, arméniennes et grecques*, p. 33) fait

remonter la première origine à l'année 586 de notre ère, le mouvement intellectuel reprit son cours ; s'il ne fit pas fleurir les sciences et l'érudition, au moins il embauma les vallées du Caucase des parfums de la poésie. « Tous les princes de cette dynastie mourante, dit encore M. Brosset, joignirent aux perles de leur couronne les palmes de l'Hélicon. Poètes, orateurs, historiens, philosophes distingués, tout se trouve à cette époque dans la famille royale ; elle donne impulsion à toute la littérature. Theïmouraz I<sup>er</sup>, Artchil, Wakhtang VI, ce fécond polygraphe, qui n'a de rival que son neveu Antoni ; enfin Soukhhan Saba et Bakar, fils de Wakhtang, tels sont les noms qui figurent en première ligne dans ces temps de régénération. Si, d'une part, l'imprimerie eût pénétré avant eux dans le Caucase, si, de l'autre, les sauvages Osmanlis et le féroce Agha-Mohammed (*voy.*) n'eussent éteint dans des flots de sang cette énergie renaissante d'un peuple généreux, la Géorgie occuperait une place honorable parmi les nations les plus lettrées. Des imprimeries de Tiflis, d'Iméreth et de Moscou sortirent les magnifiques éditions de la Bible, des liturgies, du *Tariel*, et de tant d'autres bons ouvrages que l'Europe saurait apprécier s'ils lui étaient connus. Alors furent écrits ces belles compositions qui forment la partie moderne de la littérature géorgienne. »

Avant d'énumérer ces compositions, arrêtons-nous un instant au poème du *Tariel*, dont l'auteur est Rousthvel, général géorgien sous le règne glorieux de la reine Thamar (*voy.* p. 355). Ce grand poème, remarquable surtout par les ressources d'invention et les richesses d'imagination qu'il fait supposer dans son auteur, chante les amours du héros Tariel et de Nestan Daredjan, au visage de rose. Après en avoir donné l'analyse (*N. Journ. asiat.*, 1831, t. VII, p. 336-66), M. Brosset ajoute : « Le but du poème est de peindre l'union de trois nobles chevaliers pour redresser envers l'un d'eux l'injustice du sort et faire triompher, l'un par l'autre, deux amants désespérés des chagrins et des obstacles d'un amour malheureux. Mais toute la gloire est acquise à Nestan, et surtout à





de frontières de l'empire romain, elle fut occupée par les débris de plusieurs peuples barbares, toutes de souche gothique. On comprit, dès le vi<sup>e</sup> siècle, tout ce mélange de nations diverses sous les dénominations génériques de *Fividarii* ou *Vidivarii* et *Gudivari*, restes des *Vidi* ou *Gudi*. La population allemande de la vieille Prusse doit son origine à ces tribus gothiques; c'est pour cela que les *Lithuaniens* donnent encore aujourd'hui aux Prussiens le nom de *Gudai* \*.

Le nom de Gépides signifie *pareseux, traîneurs*; il vient de l'adjectif gothique *gepanta*: c'est le verbe anglo-saxon *ge-panian*, rester en arrière, prononcé à la manière des Ostrogoths, en mettant un *n* avant le *d*. Selon Jornandès, l'historien des Goths, on aurait appelé les Gépides des *pareseux*, des *traîneurs*, parce que, des trois vaisseaux qui les conduisaient, ce, les Ostrogoths et les Visigoths, de la Scandinavie aux embouchures de la Visula, celui qui portait le premier de ces trois peuples aurait abordé le dernier. Mais ce récit, qui ressemble à un petit conte inventé à loisir, est démenti d'ailleurs par les faits historiques. Il faut donc croire que les Gépides reçurent des Ostrogoths et des Visigoths le sobriquet de *pareseux, traîneurs*, parce qu'ils arrivèrent bien plus tard qu'eux sur le territoire romain. En effet, les Goths y pénétrèrent dès l'année 215 de J.-C., et les Gépides ne s'y montrèrent qu'à partir du règne de l'empereur Claude II (l'an 269 de J.-C.)<sup>102</sup>.

Deux événements majeurs ont illustré l'histoire des Gépides. Entre les années 240 et 260 de J.-C., ils forcèrent les Bourguignons, qui avaient demeuré jusque-là dans le nord de l'Allemagne, sur les rives de la Wartha et de la Netze, à s'expatrier et à se diriger, par la Thuringe et la Gaule, vers le Rhin, qu'ils passèrent pour aller s'établir dans les Gaules. Environ deux cents ans plus tard, Attila fut mis dans la tombe, et ses ennemis s'étaient réunis pour s'adjuger, par le sort, les peuples qu'il avait

soumis : les Gépides, conduits par Ardaric \*, qui, du vivant d'Attila, avait été, selon l'expression des auteurs du temps, *le bras droit de ce conquérant sur le champ de bataille et le premier dans ses conseils*, fondent sur les Huns, les culbutent partout où ils osent leur résister, secouent leur joug dur et pesant, et poussent les autres nations opprimées à imiter leur exemple.

Après leur entière délivrance, les Gépides occupèrent en Hongrie et dans la Transylvanie toutes les terres comprises entre le Danube au midi (Jornandès, 6 et 22), le Theiss à l'ouest, le Maresch au nord et le Thèmes au sud-est. Ils y vécutrent, jusqu'à la destruction de leur empire (en 566 et 567), des produits du sol, des subsides annuels que leur donnaient les empereurs romains pour ne pas être inquiétés par eux, et du butin qu'ils enlevèrent à l'est aux Huns et aux tribus slavonnes, à l'ouest aux Ostrogoths et aux Hérules. Mais ces derniers furent chassés, vers l'an 507 de J.-C., par les Langobards (voy. LOMBARDS) des vastes plaines qui s'étendent de Vienne jusqu'à Salzbourg et de là jusqu'à Passau, et les Langobards ou Lombards, poussant devant eux les Ostrogoths, se répandirent peu à peu, du consentement de l'empereur grec Justinien, sur toute la Norique et sur les deux Pannonies, et jusqu'en Dalmatie (de 506 à 548). Les Gépides ne tardèrent pas à voir d'un mauvais œil la puissance d'un peuple jusque-là peu connu s'accroître aussi rapidement, et, pour l'arrêter dans ses progrès, ils donnèrent un asile chez eux à Hidigis, proche parent d'Audoïn, roi des Lombards, et qui avait plus de droit au commandement que le prince régnant. Les Lombards se vengèrent en protégeant à leur tour, après la mort du roi des Gépides, contre leur chef, son fils Torisend. De là une animosité réciproque que la cour de Constantinople, dans l'espoir de ruiner les deux peuples l'un par l'autre, s'empressa d'entretenir par la corruption et en faisant des promesses aux deux partis. Bientôt la guerre éclata (551 de J.-C.); mais on se réconcilia à

<sup>102</sup> Jornandès, cap. 17; Thunmann, *Recherches historiques anciennes des peuples du Nord*, p. 37.

<sup>103</sup> *Spartianus in Caracalla*, ch. 20; Trebellius, in *Claudio*, chap. 6 et 8.

(\*) *Erdreich*, en allemand, riche en terre.

bout d'un an, après une bataille sanglante dans laquelle le fils du roi des Lombards tua de ses propres mains celui du chef des Gépides.

Cependant, à peine Audoin et Torisend eurent-ils fait place à Alboin et à Cunimund, leurs successeurs, que la guerre se ralluma entre les deux peuples (566 de J.-C.). Une première bataille resta indécise. Alors les Lombards proposèrent aux Avars (707.), récemment arrivés d'Asie en Europe, de les aider à exterminer les Gépides. Les Avars y consentirent, mais à condition que les Lombards leur abandonneraient, avant l'entrée en campagne, la dixième partie de leurs bestiaux, et qu'ils leur laisseraient le pays qu'on espérait conquérir sur les Gépides. Le projet réussit parfaitement; mais l'histoire rapporte que, l'année suivante, les Lombards jugèrent à propos d'aller chercher pour eux-mêmes de nouvelles terres en Italie. Une partie des Gépides les y accompagna, une autre émigra sur le territoire romain; le plus grand nombre se résigna à vivre dans la servitude parmi les Avars. Ceux-ci ajoutèrent les possessions des Lombards à celles des Gépides et avancèrent jusqu'aux rives du Lech. Rosamunde, fille du dernier roi des Gépides qu'Alboin avait tué de ses mains sur le champ de bataille, vengea le sang de son père sur le destructeur de l'indépendance de sa nation en faisant assassiner Alboin qui l'avait forcée de l'épouser, après que, dans un moment d'ivresse, son mari l'eût obligée de boire dans le crâne de son père, dont il s'était fait faire une coupe. *Voy. ALBOIN.* L. M.

**GERA**, *voy. REUSS.*

**GERANDO** (JOSEPH - MARIE baron DE) est né à Lyon, le 29 février 1772, d'une famille honorable et aisée; son père était architecte. Après avoir fait ses études au collège de l'Oratoire, il s'était décidé à embrasser la carrière ecclésiastique. Dans ce but, il allait venir à Paris, pour entrer au séminaire Saint-Magloire; mais, en apprenant les massacres de septembre, ses parens s'opposèrent à ses dévotions et le retinrent dans sa ville natale.

Celle-ci fut bientôt soumise elle-même à de terribles épreuves, dont M. de Gerando eut sa part. Blessé au siège de

1793, il fut fait prisonnier et à mort. Échappé à l'exécution qui le frappait, il entra dans l'armée de volontaires. Découvert, son corps, il allait y être arrêté, lorsqu'il gagna la Suisse. De là il passa à Naples, où il résida deux ans à Naples, en ouvrant une maison de commerce. En 1797, de l'amnistie des Lyonnais, il revint en France et vint à Paris avec Camille Desmoulins, son parent, son compatriote et son intime. Au 18 fructidor an 5, il eut le bonheur de lui sauver la vie en l'aidant à fuir, dans laquelle il gagna.

Bientôt il revint en France au service dans l'armée. En l'an 6, il fut nommé chasseur à cheval au 6<sup>e</sup> régiment de garnison à Colmar, lorsqu'il eut la naissance que l'Institut avait encouragée par un concours la question de savoir quel était le fluide des signes sur l'art de la guerre. L'idée de traiter cette question lui vint dans son esprit; mais le terme d'essai allait expirer: il avait à peine rédigé son mémoire pour qu'il revint à Paris en temps opportun. Il était membre d'une famille dans laquelle il était accueilli avec bienveillance. Il dut depuis une copie de son manuscrit au fur et à mesure qu'il achevait d'en écrire les feuilles, à un membre envoyé par M. de Gerando, le prix; mais les juges, qui furent frappés de son mérite, furent surpris, lorsqu'on rompit le cachet, de trouver le nom de l'auteur, de son travail d'idéologie aussi distingué que l'œuvre d'un simple soldat. Un décret fut fait près du ministre de la guerre pour obtenir que M. de Gerando fût appelé à Paris.

Lucien Bonaparte lui ouvrit une carrière administrative et le nomma, le 10 août 1798, membre du bureau central des arts et manufactures, établi par le ministre de l'intérieur. En l'an 8, il devint secrétaire général de ce bureau sur les instances de son ami M. de Gerando, qui venait d'être nommé ministre. Pour bien comprendre l'importance du poste de secrétaire général, il faut se rappeler qu'il a conservé huit au



vain aussi variée et presque aussi occupée que sa carrière publique. Ses nombreux écrits peuvent être rangés sous trois classes : philosophie, administration publique et bienfaisance.

Les travaux philosophiques de M. de Gerando appartiennent à l'idéologie et à la morale; les principaux sont : *Des Signes et de leur influence sur l'art de penser* (1800, 4 vol. in-8°); *Histoire comparée des systèmes de philosophie* (1808, 2<sup>e</sup> édition 1822, 4 vol. in-8°); *Éloge de Dumarsais*, couronné par l'Institut en 1805; *Du Perfectionnement moral* (1824, 2 vol. in-8°, trois éditions); *De l'éducation des sourds-muets* (1827, 2 vol. in-8°); *Cours normal des Instituteurs primaires* (1 vol. in-12, 1832 et 1836). M. de Gerando a donné l'impulsion au mouvement réactionnaire, qui, depuis trente ans, s'est manifesté en France contre la philosophie qu'on a appelée sensualiste, réaction qui, après avoir dépassé le but, tend à rentrer dans les limites que M. de Gerando lui avait assignées dès son origine. La philosophie qui a inspiré les ouvrages de M. de Gerando satisfait la raison sans dessécher l'âme; sans perdre de vue le positif de la vie, elle répond à tous les nobles instincts de notre nature et aux espérances immortelles de l'homme. Elle a excité dans les états anglo-américains une très vive sympathie qui s'est étendue à l'Angleterre : aussi les livres dont on vient de lire la nomenclature sont-ils généralement traduits en plusieurs langues.

M. de Gerando a publié ou laissé publier sous son nom, dans des recueils divers, un très grand nombre de mémoires et de rapports sur presque toutes les branches de l'administration. Il a donné à l'*Encyclopédie des gens du monde* les articles ASILES, CENTRALISATION, ENREGISTREMENT, ENSEIGNEMENT MUTUEL; mais le seul corps d'ouvrage qu'il ait imprimé sur ces matières, qui ont occupé quarante ans de sa vie, sont les *Institutes du droit administratif français*, livre que nous

(\*) En 1825, ce livre a obtenu de l'Académie Française un des prix fondés par M. de Monthyon pour les ouvrages les plus utiles aux Français.

avons appr... (oy. DROIT ADMINISTRATIF). Ces in... ne sont point... comme on l'a dit, l'analyse plus ou moins étendue du cours que M. de Gerando professe à la faculté de droit; elles ne peuvent même donner aucune idée de cet enseignement, que l'auteur a conçu sur la plus vaste échelle, et qui mêle aux notions du droit administratif français actuel et de la jurisprudence historique de nos institutions administratives et l'exposé de celles des autres peuples. Tous les amis de la science administrative font des vœux pour que ce grand et utile travail, ainsi que les matériaux nombreux amassés par le professeur dans sa longue carrière, ne soient point perdus pour le public.

A l'étranger, plus encore qu'en France, peut-être, M. de Gerando est placé au premier rang des hommes qui ont contribué à faire de la bienfaisance une science positive. Les écrits qu'à différentes époques il avait publiés sur ce point, le *Vitiateur de l'économie sociale*, et notamment le *Visiteur du pauvre* (4 éditions, dernière in-18\*\*), engagèrent des amis du bien public à le solliciter de rassembler les résultats de sa pratique des institutions de bienfaisance\*\*\*. On le pria aussi de dépeindre une correspondance entretenue pendant trente ans avec les principaux philanthropes du monde, enfin de mettre en ordre les observations qu'il avait recueillies en passant dans les établissements de la France, l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse.

Cédant aux instances qui lui furent faites à cet égard, il répondit d'abord à l'appel que l'Académie de Bordeaux et l'Académie Française avaient fait aux hommes de bien et d'expérience, leur demandant d'indiquer quels moyens de prévenir, de soulager et

(\*) Une portion considérable de ce cours a été insérée par M. J.-B.-J. Paillet dans un *Dictionnaire universel de droit français, en administration*.

(\*\*) L'Académie de Lyon a couronné son ouvrage en 1820. L'année suivante, l'Académie Française lui a décerné un des prix Monthyon. Il est traduit en allemand, en italien et en anglais.

(\*\*\*) M. de Gerando est membre du conseil général d'administration des hospices de Paris depuis 1832.

bre, sinon de sup  
 suite il a refondu les ( ou  
 couronnés par ces Acad  
 vaste traité qui vient de paraître  
 mple titre : *De la Bienfaisance*  
 (4 vol. in-8°, Paris, 1839).  
 les travaux de M. de Gerando  
 animés par une seule et cons  
 née : préparer et obtenir le  
 de ses semblables par le con  
 lumières et de la morale. Cette  
 et encore celle de son dernier  
 ceptant les nouvelles circon  
 ociales qui sont nées des pro  
 industrie, des richesses, de l'a  
 nat même de la civilisation ; et  
 que de ces circonstances sont  
 e nouveaux devoirs pour la so  
 sur les riches et pour les pau  
 -mêmes, il fait voir que l'har  
 peut s'établir dans les sociétés  
 s qu'autant que chacun accom  
 èment, pour sa part, ses obli  
 Elles se résument pour le riche  
 patronage éclairé et bienveill  
 le pauvre ; pour celui-ci,  
 travail, l'esprit d'ordre et de  
 ; pour la société, dans des dis  
 nes générales de protection, de  
 mee, de soulagements pour le  
 e.

r compléter ces indications sur la  
 les ouvrages de M. de Gerando,  
 evons ajouter que, en 1806, il  
 té élu membre de la classe des  
 smorales et politiques, et qu'après  
 remission de cette section de l'Insti  
 tut, en 1810, choisi par celle qui  
 depuis 1816, le nom d'Académie  
 criptions et Belles-Lettres. En  
 ors de l'établissement d'une Aca  
 des Sciences morales et politiques,  
 i réintégré dans son siège. M. de  
 b est du reste membre de presque  
 s Académies de France et d'Eu-

J. B-a.

**GERANIACÉES**, famille de dicoty  
 , remarquable surtout par les  
 d'ornement qu'elle renferme ;  
 t à ce groupe qu'appartiennent  
 ile de *geranium* ou *pelargo*  
 -recherchés, soit à cause de l'é  
 leurs fleurs, soit à cause du par  
 pre à toutes leurs parties.

Les caractères habituels des gérani  
 acées sont les suivants : calice inadhérent,  
 persistant, à 5 sépales soudés par leur  
 base, disque hypogyne ou pérygyne en  
 forme d'anneau ou de lane, corolle ré  
 gulière ou irrégulière, non persistante,  
 à cinq pétales insérés au disque, alternes  
 avec les sépales, contournés e: chiffonnés  
 en préfloraison ; étamines au nombre de  
 dix, persistantes, insérées au d'aque ; fi  
 lets monadelphes par la base; anthères mo  
 biles, à deux bourses, s'ouvrant chacu  
 ne par une fente longitudinale ; pistil com  
 posé de cinq ovaires accolés contre la base  
 d'un long gynophore colonnaire, et ren  
 fermant chacun deux ovules collatéraux ;  
 styles en même nombre que les ovaires,  
 terminaux, aplatis, accolés au gynophore  
 et terminés chacun par un stygmate li  
 néaire libre; fruit composé de cinq coques  
 distinctes, membraneuses, rostrées, uni  
 loculaires, monospermes par avortement,  
 s'ouvrant antérieurement en se détachant  
 avec élasticité du gynophore, au sommet  
 duquel elles restent suspendues, par le  
 moyen du style, lequel se tortille en gé  
 néral en tire-bourre ; graines à tégument  
 crustacé, dépourvues d'arille et de péri  
 sperme ; embryon à radicule allongée,  
 repliée sur les cotylédons, lesquels sont  
 ou plissés ou convolutés.

Les géraniacées offrent des herbes, soit  
 annuelles, soit vivaces, et des sous-ar  
 brisseaux. Leurs feuilles, le plus souvent  
 palmées et toujours accompagnées de  
 deux stipules d'ordinaire scariées, sont  
 en général apposées sur la partie infé  
 rieure de la tige, tandis qu'elles alter  
 nent sur la partie supérieure, ainsi que  
 sur les rameaux. Les fleurs terminent de  
 longs pédoncules solitaires, qui naissent  
 à l'opposite des feuilles lorsque celles-ci  
 sont solitaires, tandis que, dans le cas  
 contraire, ils sont ou axillaires ou situés  
 aux bifurcations de la tige.

Les sucs propres des géraniacées sont  
 ou astringents, ou acides, ou résineux :  
 aussi plusieurs espèces s'emploient-elles  
 en thérapeutique à raison de ces pro  
 priétés.

Les géraniacées abondent dans les par  
 ties tempérées du globe et surtout dan  
 l'Afrique australe, patrie de presque tou  
 les *pelargonium*.

**GÉRANIUM.** Sous ce nom se confondent vulgairement deux genres de la famille des géraniacées : l'un, propre à l'hémisphère austral du globe et caractérisé surtout par ses fleurs de forme plus ou moins irrégulière, se compose de cette multitude d'espèces ou de variétés si recherchées aujourd'hui comme plantes d'ornement, et connues des botanistes sous le nom de *plargonium* (*voy.*); l'autre, qui comprend les vrais *geranium*, contient des espèces la plupart indigènes, et offre les caractères suivants : calice à cinq sépales presque égaux; corolle régulière (en rose), hypogyne, à cinq pétales rétrécis chacun en court onglet; étamines au nombre de dix, alternativement plus longues et plus courtes, toutes fertiles; fruit à cinq coques terminées chacune par un appendice, lequel, après la déhiscence, se roule en crosse de bas en haut. C'est à ces appendices, dont l'ensemble, avant la séparation des coques, offre la forme d'un long bec d'oiseau, que fait allusion le nom de géranium, dérivant du mot *geranos*, grue; il en est de même des désignations vulgaires de plusieurs espèces appelées *bec de grue* ou *bec de cigogne*.

Les géranium sont des herbes à feuilles palmées; leurs pédoncules ne portent qu'une ou deux fleurs. Leur corolle est bleue, ou violette, ou pourpre, ou rose, ou blanche. On connaît environ 70 espèces, la plupart remarquables soit par la beauté de leurs fleurs, soit par des propriétés médicinales.

Le *geranium pratense*, L., le *geranium macrorrhizum*, L., le *geranium Ibericum*, Cavan., le *geranium sylvaticum*, L., et plusieurs autres se cultivent fréquemment comme plantes de parterre. Le *geranium Robertianum*, L. (nommé vulgairement *herbe à Robert*, *herbe à l'esquinancie*, *bec de grue* et *bec de cigogne*), espèce très commune en Europe sur les murs, les décombres, dans les buissons, les bois, etc., passe dans la médecine empirique pour un excellent vulnéraire, ainsi que pour un remède infaillible contre la dysenterie, les diarrhées, les maux de gorge, etc. Toutes les parties de cette plante sont très astringentes et exhalent une forte odeur hircine. On attribue les mêmes vertus au

géranium à feuilles rondes (*geranium rotundifolium*, L.), non moins que le précédent, et appelé de *bec de grue* ou *bec de cigogne*.

**GÉRANT**, du latin *gerere* gouverner. En général, le gérant qui administre pour autrui.

Le Code civil français donne ment le nom de gérant à celui nistre sous mandat les affaires. Les obligations du gérant (en d main *negotiorum gestor*), comme du mandataire, varient suivant les gérées; mais il est certaines obligations générales que la loi impose à tout. Ainsi, celui qui administre les d'autrui, soit que le propriétaire continue sa gestion jusqu'à ce que propriétaire puisse y pourvoir, et il même se charger de toutes les dépenses de cette affaire. De plus, il met à toutes les obligations qu'aurait pour lui l'acceptation d'un exprès. Mais, à la différence d'un ou d'un mandataire général, il n'est d'accomplir que la seule affaire s'est chargé. Quant à celui dont l'a été administrée, il doit remplir engagements que le gérant a contractés en son nom, lui rembourser toutes dépenses nécessaires ou utiles qu'il a faites, et l'indemniser de toutes les obligations personnelles qu'il n'a pas acquittées.

Dans les sociétés civiles ou commerciales, on donne le nom de gérants à des associés auxquels l'administration la société est confiée à l'exclusion autres. Les associés *commandités* peuvent seuls être nommés gérants d'une société en commandite; car il est de l'essence de ces sociétés que les *associés commanditaires*, qui ne sont tenus engagements de la société que par concurrence de leur mise sociale, prennent aucune part à la gestion.

Suivant la législation française, quand un journal ou un écrit périodique est publié par une société, les associés sont tenus de choisir entre eux un, deux ou trois gérants responsables, qui ont chacun individuellement la signature. Lorsque l'entreprise est

se seule personne, le propriétaire soumet les conditions requises, librement gérant; dans le cas il doit en présenter un. Si la signature, les administrateurs même temps gérants. Chaque jour du journal ou de l'écrit périodique être signé, en minute, par un répond de son contenu et de double des peines portées par la loi de la publication des articles sont incriminés. Tout gérant doit être français, du sexe masculin, majeur jouissant des droits civils. Il doit être propriétaire au moins d'une part d'une action dans l'entreprise, et se en son propre nom le tiers du montant auquel le journal ou l'écrit périodique est assujéti (loi des 18 juillet et 9 septembre 1835). Ces dispositions ont pour but de garantir l'existence d'un gérant réel. E. R. ARD (FRANÇOIS-PASCAL-SIMON, peintre d'histoire, né à Rome, dans l'hôtel de l'ambassade de son père, qui était Français épousé une Italienne, occupait de concierge. Il manifesta dès sa tendre, par de nombreux ans quelques-uns ont été connus instinct puissant pour les arts pas toujours la vocation du talent qui la suppose. Au sein d'une qui a bercé tant de grands hommes la gloire; et le travail, qui fut la lui donna avec la fortune. né à Paris, à peine âgé de douze ans comme les sculpteurs n'étaient dans l'usage d'exiger aucune de leurs élèves, des raisons ne plutôt que ses penchants le cher chez le statuaire Pajou. Son aptitude générale lui valut des succès; et déjà il commençait à briser quand, au bout de la première, le dégoût le prit, et, cédant à une sensible inclination pour la peinture dans l'atelier de l'académicien, peintre alors en renom et ignoré aujourd'hui. Brenet lui donna en main et lui interdit immanent les couleurs; et si, parfois à loin, il se relâchait de cette sédentaire, c'était pour lui

*Biog. d. G. d. M. Tome XII.*

enseigner les procédés matériels de la palette, comme l'ébéniste apprend à ses apprentis les secrets de la marqueterie. Mais, dominant, à force d'intelligence, de si faibles enseignements, l'élève prend un jour des couleurs et s'en va dans un grenier peindre, à l'insu de son maître, une grande composition représentant une Peste. C'est celle que tous les amateurs ont vue dans la collection de l'acteur Chenard. L'enfant avait alors 14 ans. A peine Brenet a-t-il sous les yeux cette esquisse remarquable, pleine d'instinct et de verve, que, moitié dépit, moitié intérêt, il se sépare du jeune Gérard et le place chez David (*voy.*), à qui déjà il avait confié Drouais, son autre élève. C'était, en résumé, lui ouvrir une voie plus sûre aux succès du concours pour le prix de Rome. Aussi Gérard conserva-t-il toujours une vive et sincère reconnaissance pour ce premier atelier. Maintenant, il se trouvait au milieu d'émules plus âgés que lui, prêts à lui disputer les palmes académiques : Drouais, Girodet, Fabre, auxquels, peu après, Gros devait se joindre (*voy.* ces noms). Il céda le pas aux premiers, et se retira avec une modeste ardeur dans de fortes et silencieuses études, et ce n'est qu'en 1789 qu'il se présenta au concours, où il obtint le second prix. L'année suivante, il rentra dans la lice; mais la mort de son père vint lui faire abandonner son travail, habilement préparé d'ailleurs, bien composé, juste de pantomime, et où les têtes principales étaient déjà touchées en maître. Une année ne s'était pas écoulée que, la santé chancelante de sa mère le forçant d'aller respirer l'air natal de l'Italie, Gérard l'y accompagna; et à peine l'avait-il ramenée à Paris, en 1792, qu'il eut la douleur de la perdre. Tant de chagrins domestiques, tant d'agitations poignantes avaient brisé la suite de ses études. Et déjà les crises terribles de la révolution française, bouleversant l'état, ébranlaient toutes les existences. Gérard luttait avec ses émules contre une nécessité pressante et cruelle, quand les frères Didot lui offrirent de prendre part à la décoration de leurs chefs-d'œuvre de typographie; et, par une suite de compositions historiques du style le plus élevé pour Virgile et pour

les tragédies de Racine et la Psyché de La Fontaine, il s'associa à ces admirables monuments du génie antique et de nos gloires littéraires.

Cependant, à cette époque, Gérard se laissa comprendre au nombre des jurés du tribunal révolutionnaire, faiblesse que plus tard il paya bien cher par de rudes tracasseries sous la Restauration. C'était David, son maître, plus fougueux républicain encore que grand peintre, qui, pour le soustraire à la première réquisition de 93, n'avait rien trouvé de mieux que de l'associer à ses travaux révolutionnaires. A ses yeux, aux yeux de ses collègues, c'était une insigne faveur. La toute-puissance populaire imposait aussi impérieusement ses prétendus bienfaits que ses lois, et le dédain d'une de ses faveurs l'irritait à l'égal d'un attentat contre son autorité. Gérard sut feindre une longue maladie, et c'est ainsi qu'il échappa à l'horreur de compter au nombre des jurés de la reine Marie-Antoinette, et qu'il vint à bout de se faire rayer de la liste des jurés, six semaines avant la mort de Robespierre.

En 1795, il mit au jour de l'exposition sa première œuvre importante, le *Bélisaire*, tableau d'une facture facile et hardie, et le portrait de la fille du célèbre architecte de la Bourse, M<sup>lle</sup> Brongniart, l'un des ouvrages les plus parfaits qu'il ait produits, d'une délicatesse, d'un goût, d'une finesse et à la fois d'un fini d'exécution qui en font un chef-d'œuvre digne des maîtres. Après le *Bélisaire* de David tendant son casque à la charité publique : « *Date obulum Belisario* » (mensonge à l'histoire, pour le dire en passant; mais ce genre de vérité est indifférent à l'art), il paraissait difficile d'émouvoir à un plus haut degré la compassion que devait exciter une si grande infortune. Gérard cependant, nourri aux plus sévères leçons de l'art des Grecs, avait trouvé un côté peu-être plus pathétique encore; et se rappelant sans doute ce précepte de Platon, qu'il ne faut jamais peindre un héros la face contre terre ou prenant la poussière à deux mains pour s'en couvrir la tête, il avait représenté le vainqueur de Gelimer, non plus conduit par son guide, mais égaré dans la campagne, mais l'é-

pauve chargée de ce guide ~~qui~~ un serpent qui vient de lui ~~qui~~ mort enveloppe encore de ~~qui~~ les jambes nues. On est à l' ~~qui~~ s'éteindra le jour et disparaît ~~qui~~ toute chance de secours humain. ~~qui~~ ros, cependant, demeure calme, ~~qui~~ résigné au milieu de l'horrible ~~qui~~ où le livre toute la nature. ~~qui~~ n'avait point une réputation ~~qui~~ tableau rentra dans son atelier, ~~qui~~ qu'il trouvât dans la délicatesse ~~qui~~ d'un camarade une compensation ~~qui~~ rigueurs de la fortune. Isabey ~~qui~~ Bélisaire, et, comme si le tableau ~~qui~~ tendit qu'une place dans le salon ~~qui~~ lèbre artiste pour être mieux ~~qui~~ enchères survinrent. L'envoyé ~~qui~~ lande offrit près de trois fois le ~~qui~~ et ce ne fut qu'après un combat ~~qui~~ honorable pour les deux amis ~~qui~~ obtint de Gérard que le peintre ~~qui~~ l'excédant du prix. Gérard acquit ~~qui~~ blement la dette de l'amitié et de ~~qui~~ connaissance en exécutant le port ~~qui~~ pied d'Isabey. C'était une bonne ~~qui~~ à la fois et un bon ouvrage, qui ~~qui~~ sa réputation comme peintre de ~~qui~~

Dix-neuf ans plus tard, au milieu ~~qui~~ troubles de l'invasion ennemie, ~~qui~~ donnait un pendant à son *Bélisaire* ~~qui~~ peignant le chantre de l'Iliade et de ~~qui~~ dyssée, cet autre aveugle sublime, ~~qui~~ aux rivages de Grèce, et livrant ~~qui~~ de la mer ses rhapsodies immortelles ~~qui~~ entendre la voix de son guide qui ~~qui~~ tit du flot qui va se briser à son ~~qui~~ Cette répétition affaiblie de la belle ~~qui~~ sée du *Bélisaire* eut les honneurs ~~qui~~ gravure; mais elle rencontra peu ~~qui~~ succès, et Gérard, mécontent de cette ~~qui~~ équivoque, la supprima de lui-même.

Mais le plus séduisant de ses tableaux ~~qui~~ est celui qui parut après le *Bélisaire* ~~qui~~ 1796, *Psyché recevant le premier ~~qui~~* ~~qui~~ ser de l'Amour; création ravissante ~~qui~~ l'on cite sans cesse, de même que ~~qui~~ *dymion* de Girodet, la *Didon* de ~~qui~~ le *Zéphyre* de Prudhon. Nulle ~~qui~~ tiste ne s'est montré plus ~~qui~~ avec une ~~qui~~ et ses ~~qui~~ part il n'a ~~qui~~ grâce, plus ~~qui~~ sie, plus de ~~qui~~ de goût, plus de ~~qui~~ prit et de ~~qui~~ délicatesse d'intention.



à propos. Invisible et présent, réfléchit son âme sur l'âme cancéreuse de la jeune fille. A un sens connu, celle-ci s'étonne et se tait; elle craint et elle espère; et elle peut lire sur ses traits le vague sentiment des malheurs qui naitront de ce baiser si dangereux et si doux. L'âme, c'est la ψυχή des anciens, celle au feu de la vie réelle. Un peu maître à force d'être chaste, la nature décelait d'ailleurs une familiarité des bas-reliefs antiques. L'âme du ton général, l'un des détails du maître, la froide recherche du contour, la position gauche et gênée, nuisaient à l'effet moral que l'artiste avait voulu produire. Et cependant il était difficile de raconter autrement cette fable délicieuse de la mythologie Grecs, dont le sujet touchait de si près à de si graves écueils. En effet, avec charme ce premier frisson sur d'une jeune fille, et rester la pudeur et la pudeur de la jeunesse; n'éveiller, devant ces formes et des idées chastes et tranquilles; un mot, si nettement la limite du pudique et le nu, le nu qui a toute la pudeur, et qui est une des plus sources de l'art, c'était heurté à résoudre un des problèmes les plus importants de la peinture.

Le maître cependant, malgré le parti pris qu'elle respire, ne fut pas d'abord comme elle le méritait, de vives attaques, et resta plus longtemps dans l'atelier de l'auteur. Il faut un artiste (Le Breton) se cotisât avec d'autres amis du peintre pour son œuvre, et, depuis, elle passa dans le cabinet du général Rapp, puis dans les galeries du Louvre.

Ainsi que, durant ces trois dernières années, Gérard lutta contre une nature ingrate, et n'eut d'autre ressource continuant pour les éditions de Virgile et de Racine ses compositions, chacune desquelles David voyait avec plaisir. La position du jeune peintre, avant encore précaire, il fit, pour se faire, trêve aux grandes toiles, une voie plus expéditive d'arriver à une heureuse aisance, à cette *aurea*

*mediocritas* qui procure les loisirs de la méditation, et la trouva dans la peinture de portrait. Les faibles y périssent; les forts, au contraire, dans l'étude des caractères individuels, dans les luttes incessantes avec la nature vivante, puisent des forces nouvelles pour les plus hautes parties de l'imitation. Gérard y porta, comme ailleurs, sa finesse d'observation et de talent. Convaincu que la nature est assez féconde en effets variés pour offrir au peintre habile les moyens de faire valoir ses figures sans s'écarter du vrai, il essaya de mettre cette vérité en pratique. Une fois engagé dans cette voie, un enchaînement non interrompu de succès lui fit produire, en trente années, plus de cent portraits en pied et un nombre immense de portraits en buste, la plupart importants pour l'histoire contemporaine. Les circonstances vinrent le servir en ce nouveau période de sa vie d'artiste. La république n'était plus; cette délirante époque, poétisée par Chénier et par Rouget-Delisle, peinte par David, Prudhon et Gros, n'était point faite pour l'esprit calme et progressif de Gérard. Aussi n'y avait-il consacré qu'un grand dessin qui avait remporté le premier prix au concours ouvert en 1794, et dont le sujet était le 10 août. Mais alors que le génie des combats et des conquêtes, résumé dans la tête d'un seul homme, eut absorbé toute l'énergie révolutionnaire; alors que le sentiment de l'égalité fut allé s'éteindre dans l'ambition d'être vainqueur et maître du monde, et qu'au bruit du canon et des *Te Deum* de la victoire surgit une nouvelle aristocratie, avec elle revint la fureur des portraits et des grandes toiles officielles qu'on appelle des *batailles*. Gérard n'eut qu'à s'abandonner au torrent nouveau. La nature lui avait prodigué la grâce des manières, la finesse de l'esprit, la souplesse du langage, toutes qualités qui font l'honneur de son siècle, toutes qualités qui sont le plus heureux apanage du peintre de portrait, et qui firent de son atelier et de son salon le rendez-vous général des supériorités sociales et intellectuelles de l'époque. Alors on vit toute la noblesse de l'empire se presser à l'envie pour être peinte par Gérard, comme autrefois les cour-

tisans de Henri VIII avaient voulu poser devant le génie de Hans Holbein, la cour de Charles I<sup>er</sup> devant celui de Van Dyck, et tout le grand siècle de Louis XIV devant le talent et l'habileté de Rigaud et de Mignard. C'est ainsi qu'on lui dut les portraits de Moreau, de l'empereur Napoléon et de sa famille, de l'empereur Alexandre, du roi de Prusse, du roi de Saxe, du général Bernadotte et du maréchal Soult, de la maréchale Lannes et de M<sup>me</sup> Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, de M<sup>me</sup> de Staël et de M<sup>me</sup> Récamier, *l'esprit et la beauté*, comme on les appelait alors; de David et de Ducis, de Corvisart et de Canova, de Talma et de M<sup>lle</sup> Mars, et tant d'autres encore, sans oublier ceux des pontifes de la diplomatie, l'Autrichien Metternich et cette vieille ruine qui servit à tour de rôle d'appui à tous les empires, le prince de Talleyrand-Périgord. Visitez les capitales de l'Autriche et de la Russie, visitez Berlin, Bruxelles ou La Haye : partout vous retrouverez les portraits en pied de Gérard, remarquables non plus particulièrement par les qualités propres à l'art, mais par l'intelligence des physionomies; mais par une douce expression de vie intérieure qui fait palpiter l'âme sur les traits des modèles; mais par une manière large, quand elle n'est pas lâchée; par la convenance parfaite des attitudes et la richesse des ajustements. Mais malheur à la plupart de ces portraits quand ils viennent à figurer, comme dans les galeries étrangères, à côté des chefs-d'œuvre de fermeté, de franchise et de chaleur des premiers maîtres! Il y a chez le Titien, chez Vélasquez, chez Rembrandt, chez Van Dyck, chez son maître Rubens surtout, et encore plus dans Raphaël, un je ne sais quoi qui saisit fortement, qui éveille le spectateur, sans cependant nuire à la ressemblance ni exclure la naïveté. C'est le caractère, c'est un grand style, une sorte de cachet énergique imprimé à l'ouvrage, qui émeut les organisations sensibles à la peinture, indépendamment des mérites vulgaires du portrait. Eh bien! cet idéal, trop souvent Gérard ne le voit que dans l'imitation de la statuaire antique; trop souvent un perfide souvenir de la bosse, un certain type de

vérité abstraite s'interpose entre et la nature. Aussi les qualités est doué ne les possède-t-il pas gré supérieur qui fait les grands. De la poésie de couleur, pas. Le ton général de ses toiles est ment harmonieux, mais mou, conventionnel. En résumé, notre vaut par l'ensemble et l'accord de ses qualités plus que par l'és de l'une ou de plusieurs d'entre e quand il excelle, c'est par ce ses fin et délicat qui sait choisir et chaque chose à sa place et qui ce le goût, don aussi rare peut-être plus rare, que le talent.

Ces observations critiques s'appliquent surtout à son tableau des *Trois* qui parut au salon de 1806, et que l'auteur avait d'abord intitulé : *Fan voyage se reposant sur des*. L'incertitude même du titre explique quelque sorte l'incertitude de la première du tableau, d'un aspect et doux, mais dont la philosophie peu banale, les expressions équivoques, l'exécution molle et indécise, laissent au peintre une revanche à prendre sur un public qu'il avait contribué à rendre difficile. Il la prit en exposant, en sa grande page de la *Bataille d'Alto* et son *Ossian*.

La supercherie de l'Écossois Macdonald son avait trouvé de l'écho en France. Cette mythologie grandiose avait stimulé l'imagination du maître; alors poètes et poètes, s'élançant à l'envi dans les nuages ossianiques, se mêlèrent aux tômes aériens de Fingal et d'Odin. Macdonald eut son Fingal entouré de héros mystérieux et de vapeurs de héros devant les palais fantastiques aux murs guerriers français. Gérard eut son Odyssée chargé d'infortunes et d'années, égaré dans l'enthousiasme poétique les et des demi-dieux qu'il a chantés, et qui, suivant, à travers les rochers et les pics, les âmes d'Oscar et de Malin. Cette peinture mélancolique eut, au temps, le plus grand succès, et elle aujourd'hui, comme un gage de la plume de talent du peintre, et comme un monument de cette pâle et impuissante littérature impériale qui pensait à

r et se rajourner aux sources bâ-  
l'un génie primitif.

*Bataille d'Austerlitz* eut un suc-  
s'est mieux soutenu depuis. C'é-  
temps où Gros, avec sa verve en-  
te, son œil d'aigle, sa conscience  
ien, écrivait les bulletins de la  
-Armée. Il était difficile de se sou-  
sôté d'un tel homme : Gérard ce-  
t s'en montra le digne émule. Ne  
pas qu'il jette son héros, l'épée à  
, dans la mêlée : non, il sait trop  
se ce n'est plus le fer qui gagne  
alles. Dans le lointain, l'ennemi  
déroute ; Rapp blessé accourt à  
battre, dans l'enthousiasme du  
he, dans le désordre du combat,  
er la victoire à l'empereur. Ce-  
en petit uniforme au milieu du  
che état-major, le reçoit avec  
s dignité. L'effet le plus heureux  
de ce contraste entre l'ardeur de  
sire qui exécute et le sang-froid  
le qui commande et prévoit. Si la  
sa depuis longtemps relevé les dé-  
: cette belle œuvre, si elle a repro-  
pen de vide à la composition, si  
lément la lourdeur des chevaux et le  
séral qui a passé au vert, en dépit  
justes critiques, la bataille d'Aus-  
n'en demeure pas moins l'une  
n belles productions de l'art mo-  
et elle annonçait avec éclat cette  
belle page de Gérard, *l'Entrée de  
IV à Paris*, qui est peut-être son  
œuvre.

mal l'invasion des armées étran-  
sant amené la Restauration, les  
s sentirent la nécessité de se po-  
er et de jeter racine sur une terre  
ne qui les avait bannis et ne les  
sist plus même de nom. Toutes  
strations de l'empire, si bien dres-  
r le maître à l'obéissance, furent  
s aux pieds du trône pour servir  
tion, d'ornement et d'appui, de-  
sation, à cet inexplicable avéne-  
Les artistes eurent la mission de  
sente récente origine. Dans le pre-  
rogramme du gouvernement, Gros  
prendre *l'Entrée de Henri IV*, et les  
s de Louis XVIII aux Tuileries  
le lot de Gérard ; mais celui-ci,  
s adroite finesse n'abandonnait ja-

mais, déclina la difficulté d'un sujet si  
ingrat, et, par une flatterie spirituelle en  
rejeta l'exécution sur le talent de Gros.  
Il peignit son tableau, de 30 pieds sur 16,  
avec une célérité incroyable (1817). Il y  
règne, il est vrai, un ton faux et verdâtre  
qui paraît prouver que Gérard n'avait  
qu'imparfaitement le secret du mélange  
des couleurs ; mais jamais l'artiste n'avait  
eu plus d'art, plus de richesse, plus de  
grandeur dans la composition ; jamais  
plus d'élévation et de variété d'expres-  
sion dans les têtes principales ; et si nom-  
bre de figures laissent à désirer pour le  
fini du modelé et la puissance du caractè-  
re, ces défauts vont se perdre dans la  
magnificence de l'ensemble et l'entraî-  
nement que communiquent au spectateur  
l'allégresse populaire et la verve qui l'a  
reproduite. Un si beau succès valut à  
Gérard sa nomination en qualité de pre-  
mier peintre du roi, et peu après le titre  
de baron.

C'est sous la Restauration, en 1819,  
qu'il personnifia l'admirable et poétique  
inspiration de M<sup>me</sup> de Staël, *Corinne im-  
provisant au cap Misène*, si bien gravée  
par Zaché Prévost. *Thétis portant les  
armes d'Achille*, tableau de petite dimen-  
sion, fut exécutée, la même année, pour  
l'habile graveur Richomme (*voy.*), qui en  
fit un pendant à sa gravure du *Triomphe  
de Galatée*, d'après Raphaël. *Sainte  
Thérèse*, dont le peintre fit don à M<sup>me</sup> de  
Châteaubriand pour l'hospice de Marie-  
Thérèse, rue d'Enfer, où s'abritait alors  
le chantre des Martyrs et du Génie du  
Christianisme (1823), vint prouver com-  
bien le talent de Gérard, malgré toute  
sa souplesse, était essentiellement païen :  
ce qu'il y a d'admirable dans cette œuvre  
est précisément ce qui n'est point reli-  
gieux. Bien que, depuis l'année 1812, il  
fût attaqué d'une ophthalmie dont les re-  
tours plus ou moins fréquents l'oblige-  
aient souvent à interrompre ses tra-  
vaux, sa laborieuse fécondité ne se don-  
nait de relâche que dans les jours d'hiver.  
Il exposa successivement *Iaphnis  
et Chloé* (1825) ; *le Tombeau de Sainte-  
Hélène* (1826) ; *Louis XIV déclarant  
son petit-fils roi d'Espagne* (1828), ta-  
bleau de 21 pieds environ sur 15, et qui  
présente une intéressante galerie des il-

lustrations du grand siècle; *l'Espérance* (1829), figure à mi-corps, achetée par lord Lansdowne; *le Sacre de Charles X* (1829), grande machine de 30 pieds sur 16; *Napoléon dans son cabinet* (1831), tableau de petite dimension; quatre figures colossales : *le Courage guerrier*, *la Clémence appuyée sur la force*, *le Génie s'élevant malgré les efforts de l'envie*, et enfin *la Constance soutenue sur son ancre* (1831), destinées à compléter la décoration de la grande salle des Sept-Cheminées au Louvre, où figuraient la Bataille d'Austerlitz et l'Entrée de Henri IV, mais transportées depuis au Musée de Versailles avec ces deux grandes machines. A cette rapide nomenclature nous devons joindre encore *la Peste de Marseille* (1832), qu'on voit dans cette ville au bâtiment de la Santé; un *portrait en pied du roi Louis-Philippe*, si admirablement gravé par Henriquel-Dupont (*voy.*); *le Roi acceptant la lieutenance générale du royaume*, que les députés viennent lui offrir à l'Hôtel-de-Ville le 30 juillet 1830; enfin (1836) *le portrait du général Hoche* et les *Quatre pendentifs du Panthéon*, commencés sous un point de vue essentiellement religieux avant la révolution de Juillet, et dont le ministre de l'intérieur commanda, depuis, de changer les sujets. L'artiste alors en puisa de nouveaux dans cette région d'allégories morales conciliable avec la destination quasi-religieuse d'un édifice que tant de vicissitudes diverses ont frappé depuis quarante ans.

Les dernières peintures auxquelles le fécond artiste ait attaché sa pensée sont *le Christ posant pour la première fois le pied sur cette terre*, et *Achille* courant aux armes pour venger la mort de Patrocle. De ces deux tableaux, malheureusement demeurés inachevés, le dernier était son œuvre d'amour et de prédilection. Depuis nombre d'années il en caressait l'idée homérique; deux fois il en exécuta le sujet : la première peinture ne venant pas à son gré, il la détruisit; il voulait, pour ainsi parler, arborant l'art sur des rives nouvelles, se servir de cette toile pour concilier la sévère poésie du classicisme de l'académie avec cette vérité, ce naturel, cette réalité que pourvait la

nouvelle école, née, comme les, des excès de sa devancière de périr à son tour son principe même.

Depuis longtemps Gérard faiblir ses facultés physiques à lui-même qu'à cet art qui bonheur et sa gloire il ne es comme dit l'orateur dont paroles, que « les restes d tombe et d'une ardeur qui âme cependant dominait sa saisi presque subitement d' ralytique, il y succomba ds 11 janvier 1837, âgé de 6 jours auparavant il assistait à naire de l'Académie des Be il faisait partie depuis lo Tout ce que les arts, les s lettres offraient d'illustrati ou nouvelles suivit à sa deri les restes du noble artiste, cendait dans la tombe la dy vid; avec qui s'éteignait k champions vigoureux des d démiqnes.

Les premiers graveurs ont près Gérard. Desnoyers a t *lisaire* et les portraits de N Talleyrand; Massard, l'*Hofroy*, la *Psyché* et la *Bwterlitz*; Morghen, *les Tro rard*, *Louis XVIII dans Toschi*, le portrait du *duc i* etc.

**GÉRARD** (MAURICE-ÉTI pair et maréchal de France, supérieur de la Garde nati partement de la Seine, etc., villiers (Meuse), le 4 avril 1 au service comme volontaire lon de la Meuse, le 1<sup>er</sup> octol nommé sergent le 11 déc lieutenant le 5 pluviôse an premières armes à la bataill sous les ordres de Jourda grade de capitaine, le 1<sup>er</sup> dans la 30<sup>e</sup> demi-brigade partie de l'armée d'Italie, il de-camp du général Berns et l'accompagna bientôt à de Vienne, si pleine de j avoir été nommé adjoint ai généraux, attaché au 9<sup>e</sup>

chef d'escadron le 25 messidor  
 chef de brigade le 24 brumaire  
 et fut employé cette qualité  
 nées de l'Ouest. L'arrêté du 18  
 maire an X n'ayant plus permis  
 deux de division de conserver  
 le-de-camp un officier au-dessus  
 de chef d'escadron, le chef de  
 Gérard cessa ses fonctions au-  
 général Bernadotte, et il resta  
 -activité pendant plus de trois  
 jusqu'au 2 fructidor an XIII,  
 à laquelle il fut nommé, par dé-  
 pèrial, adjudant commandant et  
 aide-de-camp de Bernadotte,  
 lui-même à la dignité de maré-  
 l'empire. A la bataille d'Auster-  
 troupes du maréchal, placées au  
 gauche de l'armée française, atta-  
 la réserve du grand-duc Cons-  
 composée de la garde impériale  
 et la culbutèrent d'abord ; mais  
 rrière ayant ensuite pénétré dans  
 truelles de l'infanterie française,  
 contra en seconde ligne la cava-  
 lui fit rebrousser chemin et se  
 poursuite. Dans cette charge, le  
 ndant Gérard fut blessé à la cuisse  
 mp de canon à mitraille. Nommé  
 de brigade par décret du 13 no-  
 1806, vers la fin de la campagne  
 ns, il se trouvait le 17 du même  
 combat de Halle, qui suivit de  
 ns la bataille d'Iéna. Le maréchal  
 de Ponte-Corvo, qui n'avait pas  
 e part directe au combat du 14,  
 tra le prince de Wurtemberg éta-  
 sa cavalerie et ses réserves, hors  
 ortée du canon, pour soutenir la  
 de l'armée prussienne. Berna-  
 voya contre lui le 95<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> de  
 la : ce dernier, commandé par  
 en personne, exécuta sur la cava-  
 nemie une charge des plus bril-  
 donna le branle à la déroute et  
 mit bientôt le reste de l'armée  
 se à Berlin. Jusqu'à la fin de la  
 me, le général Gérard fut attaché  
 ivement au 7<sup>e</sup> et au 8<sup>e</sup> corps.  
 1809, à la reprise des hostilités  
 l'Autriche, il devint chef d'état-  
 général du 9<sup>e</sup> corps, commandé  
 prince de Ponte-Corvo, composé  
 er du contingent du roi de Saxe,

et fort de 20,000 hommes, qui, après  
 avoir longé la frontière occidentale de  
 Bohême, vint faire sa jonction avec la  
 Grande-Armée presque sous les murs de  
 Vienne. Quatre jours avant la prise de  
 cette capitale, le général se distingua, le  
 7 mai, au combat d'Urfahr, en avant du  
 pont de Linz. A Wagram, il commandait  
 la cavalerie saxonne et contribua au suc-  
 cès de cette bataille. Il fut ensuite atta-  
 ché au 9<sup>e</sup> corps de l'armée d'Espagne, du  
 26 juillet 1810 au 1<sup>er</sup> octobre 1811,  
 époque à laquelle il fut mis en disponi-  
 bilité.

Ayant été appelé bientôt après à faire  
 partie du 1<sup>er</sup> corps de la Grande-Armée,  
 le général Gérard se trouva au sanglant  
 combat de Valoutina, le 19 août 1812.  
 Le maréchal Ney, après avoir franchi le  
 Dnieper, rencontra les Russes, qui se  
 décidèrent enfin à reprendre l'offensive.  
 La division Gudin, formée en colonnes  
 d'attaque, s'ébranla contre eux, renversa  
 tout devant elle, et fit croire aux ennemis  
 qu'ils avaient à combattre la garde elle-  
 même. Aux premiers coups de canon,  
 Gudin tomba mortellement atteint d'un  
 boulet qui lui fracassa les deux jambes ;  
 Gérard, le plus ancien des généraux de  
 brigade, le remplaça dignement, et, se-  
 condé par les 12<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 127<sup>e</sup> de ligne,  
 il prit part à cette mêlée horrible qui ne  
 se termina qu'avec le jour. Les Russes  
 laissèrent couvert de morts ce champ de  
 bataille qu'ils avaient surnommé *le champ*  
*sacré*, et qu'une tradition religieuse fai-  
 sait regarder comme une position inex-  
 pugnable. Le lendemain de ce combat, la  
 division Gérard reçut quatre-vingt-sept  
 décorations, avec des grades, et le 127<sup>e</sup>,  
 nouvellement formé, qui jusqu'alors avait  
 marché sans enseigne, reçut son aigle  
 pour prix de sa bravoure ; car dans ces  
 temps de gloire il fallait conquérir son  
 drapeau sur le champ de bataille pour  
 prouver qu'on saurait le conserver. A la  
 bataille de la Moskowa (7 septemb. 1812),  
 le général Gérard était sous les ordres du  
 vice-roi d'Italie, et huit jours après l'em-  
 pereur lui conférait le grade de général  
 divisionnaire.

Lors de la désastreuse retraite de l'ar-  
 mée française, l'arrière-garde, détruite et  
 reformée pour la septième fois, était arri-

vée à Kovno, le 14 décembre; le lendemain, Platof y parut avec ses Cosaques et voulut la canonner : Gérard, qui s'y trouvait alors avec une poignée de braves, triste et faible débris du 1<sup>er</sup> corps, le tint quelque temps en respect; mais il ne put empêcher l'hetman de passer le Niemen avec sa troupe pour attaquer la ville sur la rive gauche. Déjà le poste français placé au pont avait pris la fuite, effrayé de ce mouvement, lorsque le prince d'Eckmühl, secondé par la bravoure et le sang-froid du général Gérard, parvint à sauver l'arrière-garde, qui évacua Kovno dans la nuit.

A peine relevée de ces désastres, l'armée reparut plus grande que jamais. Au départ de Murat, le vice-roi Eugène prit le commandement de l'armée de la Vistule, et donna au général Gérard une division française du 11<sup>e</sup> corps, qui se trouva au combat de Lützen, le 2 mai 1813, avec la rude tâche de lutter contre la division prussienne du général York et la garde impériale russe. L'empereur ayant repris l'offensive sur l'armée alliée de Silésie, Lauriston, qui commandait alors le 11<sup>e</sup> corps à la place du duc de Tarente, eut ordre d'attaquer Goldberg, et marcha sur les troupes prussiennes postées sur la rive gauche de la Katzbach. La division Gérard, spécialement chargée de l'attaque de Nieder-Au, après un engagement très vif avec la division du prince de Mecklembourg, démontra ses batteries, enfonça ses bataillons et les força à repasser la rivière.

La campagne de 1814, dont les résultats furent si tristes pour la France, mais dont les souvenirs seront à jamais glorieux pour elle, fit sortir le général Gérard de la position secondaire qu'il avait occupée jusqu'alors dans le commandement. Napoléon, avant de quitter Paris pour se mettre à la tête de l'armée réunie sous Châlons, voulut mettre la capitale à l'abri d'un coup de main en créant une réserve composée de 38 bataillons tirés des dépôts les plus voisins, qu'il plaça sous les ordres du comte Gérard. C'est avec ces troupes que le général arriva à Dienville, le 30 janvier, pour former l'aile droite, en gardant le pont de l'Aube, et qu'il repoussa, deux jours après,

les efforts de Ginlay pour y vière en cet endroit. Cette qui avait pour résultat de gent, permettait en outre d'agir avec plus de liberté gauche de la Seine. Le 2 fit avoir pris position à Saint Tertres, il repoussa le général qui voulait s'emparer du pont lotière, et lui fit 400 prisonniers. Il persistait encore au combat de le 18 février : le prince de W ne croyant pas l'artillerie française suffisamment soutenue, venait charger par deux bataillons déjà il avait réussi à enlever lorsque le général Gérard, à l'élément de 500 hommes, s'exposa un simple soldat, s'élança sur le repoussa, lui fit des prisonniers et contribua par cet acte de succès de la journée.

Avant de continuer l'offensive, le général Gérard fit subir à l'armée une reorganisation : l'infanterie (Général de réserve de Paris) fut amplifiée, le 2<sup>e</sup> corps, dont le commandement fut définitivement confié. d'abord à rétablir à Pont-à-Mousson les moyens de communication avec l'ennemi; puis en se retirant à Platof, le 22 février, à Mery. C'était pour la troisième fois combattre le vieux chef de C qui dispersa facilement son avant-poste parvint le soir à Villemaur, à communiquer avec le maréchal de Tarente.

Rien n'égalait l'activité du général dans cette mémorable campagne. Lorsque tout l'état-major de l'armée avait déjà l'espérance, il fut du nombre de ceux qui ne se laissèrent pas décourager et dont le courage ne se démentit qu'au dernier moment. Un jour, l'armée, un maréchal, ayant eu le ordre du peu de ressources qu'elle se trouvait en personnel et en munitions, Napoléon lui fit répondre entre autres choses : « . . . Le corps du général Gérard qui fait de si belles choses, n'est composé que de 30 bataillons, et n'a qu'une division de 4 bataillons et un régiment de chasseurs sur

et en vestes de ] , sans gi-  
 m, et armés de ] sortes de  
 ; dont il fait le ] ; et  
 adrait bien en avoir 30,000. »

Le général Gérard ne voulut pas res-  
 de nous de la haute estime que lui  
 sît l'empereur : après avoir enlevé,  
 le pont de Dolencourt gardé  
 la division Hardegg et avoir poursuivi  
 jusqu'à au-delà de Bar, exté-  
 rior la fatigue et la maladie, il tombe  
 se ferme et manque d'être fait pri-  
 : par les Russes. L'armée se retire  
 yon, suivie de près par l'ennemi qui  
 s'indigne ; mais Gérard reparait avec  
 l'ala, l'arrête encore pendant trois  
 au village de Saint-Pane, en avant  
 yon, se replie sur un des faubourgs,  
 voyant dans l'impossibilité d'en  
 se l'entrée avec avantage, il offre,  
 éviter l'incendie de la ville, de  
 ser en six heures ; le général de  
 : lui en accorde une. Le 18 mars,  
 assure lui qui sauve la brigade Saint-  
 nin, repoussée par les Russes, et qui  
 p la retraite de toute l'armée, lors-  
 o se replie de Nogent sur Provins,  
 s'inst avec l'arrière-garde la haute  
 et la route.

Après l'abdication, il fallut faire ren-  
 le garrison française de Hambourg.  
 l'usage de cette mission délicate le  
 au général, qui s'en acquitta avec  
 succès. Lorsqu'il fut revenu en France,  
 le général Sachet lui confia l'inspection  
 de la 5<sup>e</sup> division militaire et le  
 commandement du camp de Belfort.

Le retour de l'île d'Elbe changea bien-  
 tôt la face des événements. L'empereur  
 fit un appel au dévouement de ses  
 vassaux, et le général Gérard s'était em-  
 pressé de répondre. Il reçut le comman-  
 dement de l'armée de la Moselle, qui de-  
 puis le mois de juin, lors de la reprise  
 des hostilités, le 4<sup>e</sup> corps de la Grande-  
 armée, dite du Nord. Parti de Metz le 6  
 pour arriver à Philippeville le 14,  
 le général apprit en route la désertion  
 de l'ennemi du général Bourmont et  
 de ses lieutenants Clouet et Villoutreys, tous  
 du 4<sup>e</sup> corps, et s'empressa d'en ren-  
 dre compte à l'empereur qui ordonna  
 des changements nécessités par cet  
 événement et lui fit cor

par la surprise de Charleroy (14 juin). Le  
 lendemain il prit une part très active  
 au succès du combat de Ligny et s'em-  
 para du village après avoir emporté cette  
 position formidable. Le jour de la ba-  
 taille de Waterloo (18 juin), il se trouvait  
 sous les ordres du maréchal Grouchy  
 (voy.), et, lorsque ce dernier eut ras-  
 semblé en conseil ses officiers généraux,  
 il opina pour marcher sur-le-champ dans  
 la direction du canon, en ne laissant  
 qu'un corps d'observation sur la rive  
 droite de la Sambre. Cet avis fut rejeté  
 et celui du général Vandamme prévalut ;  
 on en connaît les funestes conséquences.  
 Ce fut en vain que le général insista au-  
 près de son supérieur pour tourner la  
 position de Wavres en passant par le  
 pont de Himille ; on se porta en masse  
 sur Wavres. Dans ce moment, le général  
 Gérard fut blessé grièvement par une  
 balle prussienne qui lui traversa la poi-  
 trine et le mit hors de combat.

Lorsque tout fut fini et qu'après la ca-  
 pitulation de Paris les troupes se firent  
 concentrées au-delà de la Loire, en at-  
 tendant qu'on décidât de leur sort, le ma-  
 réchal prince d'Eckmühl laissa dans la  
 capitale trois commissaires choisis dans  
 le sein de l'armée, pour y stipuler ses in-  
 térêts auprès du gouvernement du roi :  
 c'étaient le maréchal duc de Valmy, les gé-  
 néraux Haxo et Gérard. On connaît tous  
 leurs nobles efforts, et s'ils ne furent point  
 couronnés du succès désirable, ce n'est  
 point sur eux qu'en doit peser la respon-  
 sabilité.

Après le licenciement de cette malheu-  
 reuse armée de la Loire, lorsqu'on traitait  
 de brigands ses nobles débris et que  
 dans le Midi on assassinait impunément  
 ses généraux, le comte Gérard prit le parti  
 de quitter la France et d'aller retrouver à  
 Bruxelles quelques-uns de ses compa-  
 gnons d'infortune proscrits par le gouver-  
 nement de la Restauration ; il s'y maria,  
 au mois de juin 1816, avec M<sup>lle</sup> de Va-  
 lence, petite-fille de M<sup>me</sup> de Genlis (voy.).  
 L'année suivante, quand l'effervescence  
 royaliste fut apaisée, il rentra en France  
 et resta étranger aux affaires politiques  
 jusqu'en 1822, époque à laquelle il fut  
 élu député de la Seine. Appelé de nou-  
 veau à la députation, en 1827, par les

départements de la Dordogne et de l'Oise, il fut nommé, dans la session de 1829, membre de la commission chargée de l'examen du projet du Code pénal militaire.

Lorsqu'éclata la révolution de 1830, le général Gérard arriva un des premiers pour la défendre de ses conseils et de son épée. Nommé par le lieutenant général du royaume commissaire au département de la guerre, puis ministre, et réélu député de l'Oise pour la troisième fois, il fut bientôt récompensé de ses nouvelles preuves de dévouement à son pays par son élévation à la dignité de maréchal de France (ordonnance du 17 août 1830). Il quitta le portefeuille au bout de trois mois, et prit quelque temps après (août 1831) le commandement de l'armée du Nord, à la tête de laquelle, dans une campagne de 13 jours, il repoussa l'invasion des Hollandais en Belgique. Cependant l'armée était rentrée en France sans que la question belge fût entièrement résolue, et le roi Guillaume persistait dans son refus de souscrire au traité du 15 novembre 1831. Le maréchal Gérard entra de nouveau en Belgique avec l'armée française, pour faire le siège de la citadelle d'Anvers (voy.), qui se rendit le 23 décembre 1832, après 24 jours de tranchée ouverte. Il exigea dans la capitulation que la garnison fût prisonnière de guerre (voy. CHASSÉ), et comme, aux termes de la convention conclue avec l'Angleterre, les Français devaient, après la prise de la place, la remettre aux Belges et rentrer dans leur pays, l'armée regagna la frontière et la mission du maréchal Gérard fut terminée. En 1833, le maréchal fut admis à la Chambre des pairs, dont il avait été créé membre pendant la seconde campagne de Belgique (11 octobre 1832). L'année suivante (18 juillet 1834), il prit de nouveau le portefeuille de la guerre et la présidence du conseil; la courte durée de son ministère fut marquée néanmoins par la publication de plusieurs règlements relatifs à différentes parties de haute administration dans nos possessions du nord de l'Afrique. Il a quitté le 29 octobre de la même année la place qu'il occupait dans le cabinet, et, après la mort du maréchal duc de Trévise, noble victime de

l'attentat du 28 juillet 1835, il fut nommé grand-chancelier de la Légion d'honneur. Mais il se présenta bientôt l'occasion de servir encore une fois activement son pays, dans un poste de haute importance politique : à la mort du maréchal comte de Lobau, le roi confia (11 décembre 1838) le commandement supérieur de la garde nationale au département de la Seine, à un homme d'autant plus flatteuse qu'elle fut au vœu de la milice citoyenne. Cette journée néfaste du 12 mai 1839, le maréchal eut le commandement de la force armée dans Paris, et le repos venait encore une fois être troublé; ses mesures sages ramenèrent prompt rétablissement de l'ordre, et ses honorables travaux du vieux général rappellent, au milieu de la paix de ces dernières années, les glorieux combats auxquels il assista pendant ses jeunes années. (

GERBERT, voy. SILVESTRE

GERBIER (PIERRE-JEAN-BAPTISTE), célèbre avocat au parlement de France à Rennes le 29 juin 1725, mourut le 26 mars 1788. Il était fils d'un notaire et cousin d'avocats. Son père lui donna les plus grands soins à son éducation; à 17 ans, il fit son droit, et fut reçu au barreau de Paris en 1745. Ce ne fut que près de huit ans de stage qu'il débuta; il le fit avec un grand éclat. Devenu, toutes ses plaidoiries furent des triomphes. Il possédait l'action et la parole à un rare degré de perfection; et personne ajoutait à la puissance de son organe et aux effets qu'il savait en produire. On a dit de lui que « l'aigle du ciel » en avait la physionomie. »

En 1771, lors de l'exil du parlement, il eut la faiblesse de se laisser séduire par le chancelier Maupeou et de plaider devant la commission qui remplaçait le parlement. De cruels désagréments lui firent expier cette défection après la rentrée du parlement en 1774. Cependant ses frères, qui l'aimaient et l'honoraient, furent bâtonniers en 1787. Gerbier mourut quelques mois après. On n'a de lui que des mémoires fort méprisés, toute sa gloire vit dans les souvenirs de ceux qui l'ont entendu. Voir qu'en fait M. Delacroix - FRAISNI



rapporté pag. 269 de la *Favocat*, édition de 1832. nait atteint le plus haut de- tion dans l'action oratoire. irait-on qu'il n'a rien écrit ivait médiocrement : il fut me d'action, le premier de qui constituait son genre de lemander de plus à sa mé- leurs si Gerbier ne doit pas ar son style autant que par serait pourtant injuste de que, dans ses grandes cau- ntage même ne lui a pas r s'en convaincre, il suffirait d'adopter pour un testament qué comme renfermant la du fidéicommiss de l'abbé e trouve un épisode admi- quel, faisant l'éloge de tous mmes de Port-Royal, ces hristianisme, Gerbier étale pe toute littéraire leurs ti- ration du siècle qui suivit ls furent persécutés. Enfin, lère que cette immense ré- Gerbier s'est formée dans eux siècles de notre litté- a été entendu par ce qu'il y s éclairé en France, qu'il u *barreau* à une époque où bondait en hommes supé- connaîtra que, s'il a obtenu alme qu'aucun de ses ému- du lui contester, c'est sans qu'elle lui était justement

D.

**SE** et **GERBILLE** (*dipus*). le nom que l'on donne à un etits mammifères rongeurs, ionomie générale est celle c lesquels les confondaient ien qu'ils en diffèrent par i fauve clair et blanc sous le i plupart des espèces, par la extrême longueur, et surtout mation des membres posté- pation de beaucoup les an- si les gerboises se tiennent- ement sur leurs pieds de der- t plus souvent qu'elles ne se se servant guère de leurs *nales du Barreau*, t. II, 2<sup>e</sup> par-

pieds de devant que pour porter leurs aliments à leur bouche ou pour grimper, d'où leur nom de *rat bipède* (*dipus*). Cet animal, très timide, vit dans les terriers qu'il se creuse au milieu des plaines désertes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique. L'espèce décrite par Buffon, ou le *gerbo*, a 6 pouces de long non compris la queue, qui est plus longue que le corps.

C. S-TE.

**GERÇURE**. On appelle *gerçures* ou *crevasses* de petites fentes qui surviennent, par l'impression du froid ou de quelque autre cause irritante, aux lèvres, aux mains, aux pieds, et sur les parties de la peau exposées au contact de l'air. La peau semble avoir été irritée plus ou moins profondément par un tranchant très fin, et la petite plaie soumise aux chocs, aux tiraillements, et quelquefois à l'action de liquides irritants, devient plus profonde, saignante et très difficile à guérir.

Cette affection est mise au rang des plus légères; néanmoins elle occasionne chez quelques personnes de vives douleurs, et l'impossibilité, quand les gerçures occupent les mains, de se livrer à aucun travail. Aux lèvres et au bord des narines, on les voit persister opiniâtrément.

Le traitement consiste à maintenir les parties malades en repos afin de permettre la cicatrisation, et à les soustraire à l'action du froid et des substances irritantes. On y parvient au moyen de pomades adoucissantes, telles que celles de concombre, de beurre de cacao, etc.; quelques excitants, et notamment la cautérisation superficielle, deviennent utiles quand la maladie a passé à l'état chronique.

La gerçure du mamelon chez les nourrices est une affection bien plus grave; elle produit des douleurs intolérables et des ulcérations profondes qui peuvent amener la chute de l'organe affecté, et qui au moins s'opposent à ce que l'allaitement continue. Elles se montrent d'ordinaire dans les premiers jours de la nourriture et chez les femmes qui sont à leur première lactation. Quant aux causes directes, elles sont peu connues; on pense qu'on doit considérer comme telles la brièveté et l'enfoncement du mamelon, et les pressions trop fortes qu'exerce un enfant

avide. Il est assez rare que les deux côtés soient pris simultanément.

La maladie commence par une petite gerçure qui, irritée à chaque instant par la succion et par l'humidité, s'agrandit bientôt, et amène une douleur qui s'étend à toute la poitrine et au bras. Cette douleur est telle qu'elle arrache des cris aux malades et qu'elle détermine l'insomnie, la fièvre, et même l'arrêt de la sécrétion laiteuse. Souvent le sang s'échappe et remplit la bouche au nourrisson.

Le traitement préservatif consiste à former les mamelons pendant les derniers temps de la grossesse en les couvrant de petits chapeaux de buis ou de gomme élastique, lesquels permettent à cet organe de se développer convenablement. On recommande également une propreté scrupuleuse et le soin d'essuyer le mamelon et de le préserver des frottements.

Pour guérir la maladie une fois développée, le mieux serait de ne pas donner à téter pendant quelque temps; mais l'engorgement du sein empêche de le faire assez longtemps. On en est donc réduit aux applications adoucissantes de pommades et de cérats, avec les petits chapeaux dont nous avons parlé précédemment. Ces moyens suffisent dans les cas simples; mais quand la maladie est plus grave, la cautérisation des ulcérations avec un crayon de nitrate d'argent est efficace, et il est à regretter que les malades ne s'y décident que trop tard. Cette petite opération demande d'ailleurs à être faite avec beaucoup de précaution.

Lorsqu'on ne peut réussir, il ne reste qu'à faire cesser l'allaitement. Voy. SEVRAGE.

**GERFAUT**, voy. FAUCON.

**GERHARD** (PAUL), prédicateur saxon, célèbre surtout par ses cantiques (voy. ce mot) qu'il publia en 1666 à Berlin, où il remplissait alors les fonctions de pasteur à l'église de Saint-Nicolas. Ne voulant pas se soumettre aux décisions du grand électeur en matière religieuse, il dut renoncer à cette place, et, ne sachant alors où tourner ses pas, il mit sa confiance en Dieu et composa le beau cantique : *Befehl du deine Wege*. Le recueil de 1666 fut réimprimé en 1827 à Berlin; mais la majeure partie des odes

religieuses dont il se compose, bientôt dans les livres de cantiques plupart des églises protestantes. mourut en 1675, archidiacre à et âgé de 69 ans.

**GÉRICHAULT** (JEAN-LOUÏS DORE-ANDRÉ), peintre d'histoire Rouen en 1790, eut pour maîtres Vernet et Pierre Guérin. C'est vain qu'il dut sa prédilection au cheval, animal qu'il parvint à admirablement; chez le second, à n'avoir d'autre guide que son génie. C'est un fait digne d'être remarqué que les hommes les plus du style antico-académique introduits à l'école par David aient puisé leur génie chez l'auteur de l'*André* de la *Phédre*, de la *Didon*. Dès que Géricault se fit connaître dans l'art, il fut public public admira plus tard, en 1806, au salon du Louvre, en même temps que son *Cuirassier blessé* à la retraite de Eylau. Ces deux ouvrages furent considérés comme les chefs-d'œuvre de son talent plein de verve, d'originalité et d'avenir.

David venait d'être exilé; une révolution politico-picturale, qui prenait à terner les fondements de l'école et les soins de ce grand maître, afin de triompher les doctrines étrangères préconisait, parvint à semer l'incertitude parmi les artistes en opposant à l'homme, talent à talent, en lui dénigrant sans mesure les uns contre les autres. Géricault fut l'un des premiers à se séparer de cette secte, fait qui explique et satisfait les critiques passionnées saluèrent son *Radcau de la M* dès son apparition au salon de 1806. L'éclectisme poussa l'exagération de la nouveauté jusqu'à voir dans son auteur l'un des rares génies qui, résumant en eux les connaissances acquises, sont parvenus à reculer les bornes de l'art. Ses contemporains, prisant avant tout le poète de la pensée, l'exposition noble et vigoureuse du sujet, la sagesse de l'ordonnement, le mérite du dessin, l'heureuse harmonie des teintes, ne voulurent trouver ces qualités et tinrent compte de sa haute valeur d'exécution.

la justesse du pinceau qui s'y quer. Nous ne pouvons analyser immense page (15 p. sur 22), tout entière à un épisode d'un me; elle figure aujourd'hui au loin des ouvrages de David, de Gros, de Gérard, de Ginniveau desquels les amis de la plaçaient. Les juges imparconnaltront une originalité i n'est pas le fruit d'enseigne- elier, mais bien de l'organisa- alière du peintre. Géricault a : parmi les artistes dont la glorie. On ne peut, il est vrai, ame modèle aux jeunes élèves; ammes expérimentés qui aiment sur les fins et les moyens de veront chez lui plus d'un sujet ion.

ait à vu l'Italie et l'Angleterre. e organisation vigoureuse, il a vie orageuse que son tempéra- a consumée en peu d'instant. et le 18 janvier 1824, après e et cruelle maladie occasion- ne chute de cheval qu'il fit aux son ami Horace Vernet, pas- sime lui pour ce noble et fier homme, qu'ils ont tous deux si ment peint.

*trassier* et le *Chasseur de la roient* dans les salons du Palais- armi les ouvrages laissés par, on cite avec distinction un *chargeant*, la *Forge de village*, *lon faisant boire ses chevaux*, *une tempête*, tableau auquel a M. Dedreux-Dorey. Pour l'his- vie de Napoléon, par Arnault, s dessins lithographiés de la ha- Chacabuco et de Maipa, en L. C. S.

**ACHE** (ÉTIENNE-CONSTANTIN n membre des États-Généraux me des Pays-Bas, président de s cassation du royaume de Bel- scteur de l'Académie des Scien- xelles et président de la Com- storique, est né dans le duché bourg, en 1785. Les premières sa jeunesse furent consacrées à droit et des lettres. En 1812, rache, qui résidait alors en

France, publia à Paris une traduction du *Catilina* de Salluste, suivie de notes et d'observations sur cet écrivain considéré comme politique, comme moraliste et comme historien. Retiré à Liège en 1818, il y fit paraltre successivement plusieurs mémoires adressés aux États-Généraux et au roi des Pays-Bas sur les *Change- ments à apporter aux tarifs du royau- me*, dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et des manufactures de la Bel- gique, et spécialement de la province de Liège, qui souffrait beaucoup plus que les autres. En 1821, il livra à l'impression un *Essai sur Grétry*, ouvrage semé de détails et d'anecdotes littéraires et musi- cales, et plutôt biographique que scien- tifique. De 1824 à 1830, M. de Gerla- che siégea comme député de la province de Liège aux États-Généraux des Pays- Bas, où son éloquence le fit remarquer dans les rangs de l'Opposition. Ses occu- pations législatives n'absorbèrent pas tout son temps; car, outre quelques rapports à la Société d'émulation et plusieurs opuscules à l'occasion du procès entamé par la ville de Liège pour obtenir le cœur de Grétry, que ce célèbre musicien avait légué à sa ville natale, il publia en- core divers fragments de littérature nation- nale, tels que les *Souvenirs historiques du pays et de la principauté de Liège*, pour servir d'introduction à son histoire gé- néral des guerres d'Assaus et de Warroux, épisodes de la chevalerie liégeoise aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, tradlatés de Henricourt et d'autres vieux chroniqueurs. Il s'occu- pait du travail préparatoire d'une his- toire complète de l'ancien état de Liège, lorsqu'il fut interrompu par les événe- ments de 1830, qui rompirent l'union des provinces méridionales des Pays-Bas d'avec celles de Hollande. M. de Gerla- che y prit une part très active, comme l'attestent les hautes fonctions dont il fut successivement revêtu aux différentes époques de la révolution belge. Ainsi, nous le voyons tour à tour président du comité de constitution en octobre 1830, président du congrès national en 1831, président de la députation chargée d'of- frir la couronne au prince Léopold, à Londres, en 1831; enfin président de la Chambre des représentants en 1831 et

1832, qualité dans laquelle il reçut le serment exigé du roi par la constitution. Quoique libéral, dans le sens du parti catholique, et très attaché aux intérêts de son église, M. de Gerlache vota contre l'exclusion de la maison d'Orange du nouveau trône de Belgique. Au milieu des soins de la politique, fidèle à ses goûts littéraires et à ses études historiques, M. de Gerlache a publié en 1831 un livre intitulé : *Révolutions de Liège sous Louis de Bourbon*, travail en partie fondé sur des pièces inédites ou peu connues; une notice sur une curieuse chronique latine, manuscrite et inédite, du xiv<sup>e</sup> siècle, intitulée : *Suite de Li Muisis*, avec des extraits et des fragments de traduction, et divers essais sur l'ancien régime communal et sur les révolutions belges des xvi<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.

Depuis que M. de Gerlache est premier président de la Cour de cassation, il s'est presque constamment tenu à l'écart de la politique; cependant il accepta, en janvier 1839, une mission à Londres, concernant les derniers arrangements à conclure entre la Belgique et les Pays-Bas. Il rapporta d'Angleterre cette conviction que la Belgique, dans le système de résistance au traité du 15 novembre 1831, aurait contre elle *le droit et la force*, et cette conviction, il la développa courageusement après son retour dans une brochure intitulée : *Quelques mots sur la question du territoire*. Les moments que lui laissent les travaux judiciaires, il les emploie à la composition d'une histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'à l'époque actuelle, suivie de pièces justificatives et de discours parlementaires roulant sur les principales questions politiques, religieuses et autres, agitées aux Chambres depuis 1824 jusqu'en 1832, et auxquelles l'auteur a pris part, soit comme membre, soit comme président du Congrès et de la Chambre des représentants. D. A. D.

**GERLE** (ANTOINE-CHRISTOPHE), né vers 1740 dans un village d'Auvergne, prit de bonne heure l'habit de chartreux, et devint bientôt prieur du couvent de Pont-Sainte-Marie. A l'époque de la convocation des États-Généraux, il y fut député par le clergé de la sénéchaussée de

Riom. On le vit, l'un des | son ordre, se réunir au Tier | la vérification des pouvoirs; | 1789, jour de la fameuse sé- | de Paume, il se distingua | mence de son zèle patriotique | peintre David le fit-il figurer | ligne dans le tableau où il | cette scène mémorable. A | constituante, dom Gerle ne | rarement à la tribune, et, en | paroles qu'il y prononça, il | jamais des convenances que | vait le caractère dont il é | Toutes ses motions furent | d'un esprit de bienveillance | térets du clergé. Il chercha à | le taux des pensions qui de | placer les bénéfices supprim- | faire régler sur l'âge des pa- | Il demanda aussi qu'on lais- | liers qui se soumettraient au | tat, et qui voudraient contin- | commun, la jouissance de leur | conventuelles. Enfin, dans le | 12 avril 1790, il s'exprima a- | « fermer la bouche à ceux qu- | « l'assemblée, en disant qu' | « pas de la religion, et pour | « ceux qui craignent qu'ell- | « toutes les religions en Fri- | « décréter que la religion | « apostolique et romaine est | « sera toujours la religion | « que son culte sera seul aut- | motion, à l'adoption de laq- | posé un moyen évasif, ne l- | deviner les écarts en matière | quels le zélé cénobite devait | livrer. Ce fut le 13 juin qu- | manifesta chez dom Gerle | symptôme d'une exaltation m- | il donna depuis des preuves | et dont il faut sans doute rap- | gine aux austérités de sa vie | et à l'effet des solitaires mé- | cloître. Une femme, nomm- | Labrousse, jouant dans le | rôle d'inspirée, prétendait av- | révolution. D. Gerle, qui, de | qu'il croyait, était désigné du- | phétie, voulut en établir l' | devant l'assemblée, mais el- | l'entendre. Depuis ce jour, i

seulement, après l'assassinat de la reine, il renouvra son rôle. On ne le retrouve en effet qu'en tant que membre de l'assemblée des électeurs de Paris. A cette époque, il disparaît de nouveau et ne se voit qu'en 1794, dans la fameuse lettre de Catherine Théot ou plutôt de la mère de Dieu, intrigue dans laquelle il joua plutôt le rôle d'un médium que celui d'un sectaire. Robespierre, las de partager le pouvoir avec ses complices, se crut obligé pour le concentrer tout entier sur lui-même, il sentit la nécessité de tout revivifier le principe sur lequel tout gouvernement comme le nôtre est basé, et il déclara l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. La forme de la forme monarchique n'est pas tellement positive qu'il est à craindre que le despote n'aurait plutôt de ce système théocratique la forme gouvernement futur. D. Gerle, Constituant, Robespierre avait l'air de d'apprécier le penchant vers le théisme, lui parut un auxiliaire très utile au succès de ses vues ambitieuses. Robespierre acheta d'abord par les liens de la reconnaissance, en lui délivrant de sa part un diplôme de patriotisme, espèce de passeport contre les chances meurtrières de la révolution; puis, par son côté, il se mit en relation avec une femme de la plus basse extraction, habitant dans un galetas du quartier de la rue de la Harpe, y rassemblait autour d'elle un grand nombre de fripons et un assez grand nombre d'imbéciles. Après de Catherine Théot, alors âgée de 60 ans, on se faisait passer pour la mère de Dieu, de qui devait sortir avant peu le divin annoncé par les prophètes et la femme, complètement illettrée, prétendait que le Nouveau-Testament, comme l'Ancien, n'était qu'une œuvre de Gerle, son interprète, appliquait à elle-même les prédictions des prophètes, et surtout celles d'Isaïe, où il trouvait la prophétie française clairement indiquée, le règne du Christ, son règne et l'immortalité des élus en attendant que la conclusion de ce qui était

les papas de la charcuterie :

Vérité, montre-toi : viens changer notre sort ;  
Viens pour anéantir l'empire de la mort.

Gerle n'occupait cependant auprès de la mère de Dieu que le rang de second prophète : le grade supérieur était dévolu à Robespierre. En effet, dans une lettre à lui adressée par C. Théot, elle l'appelait son *premier prophète*, son *ministre favori*, et le remerciait en même temps d'avoir fait reconnaître par le peuple français *l'Être suprême, son fils*. Nous n'entrerons point ici dans le détail des jongleries qui formaient la partie extérieure de cette intrigue, ourdie par un fanatisme irrégulier. On trouve ces détails dans les *Causes secrètes de la révolution du 9 au 10 thermidor*, par Vialatte, ex-juré au tribunal révolutionnaire (*Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, Baudouin frères), et dans les *Mémoires de Sénart*, publiés en 1823. Ce qu'il importe de dire, c'est que, dupe ou trompeur, la part que Gerle prenait à ces ineptes mystères prouve qu'il était alors tout-à-fait en dehors des voies du christianisme.

Lorsque la fête de l'Être suprême et le rôle qu'y joua Robespierre eurent mis à nu ses projets de domination, un parti formidable s'éleva contre lui, au sein même des comités de gouvernement. Ses ennemis découvrirent son intelligence avec la mère de Dieu et le prophète Gerle, et immédiatement après la fête du 20 prairial, le comité de sûreté générale fit cerner le nouveau cénacle et arrêter tous ceux qui y étaient rassemblés. Au nombre des pièces saisies figurait la lettre adressée à Robespierre par C. Théot, et qui fut trouvée dans le lit de la visionnaire. Il ne fut point question de cette lettre dans le rapport que, dès le 27 prairial, Vadier fit à la Convention, sur cette *conspiration fanatique*. Les conclusions de ce rapport, évidemment fabriqué par Barère, étaient le renvoi pardevant le tribunal révolutionnaire de Catherine Théot, de D. Gerle et de trois autres individus. Robespierre n'osa pas s'opposer ouvertement au décret, mais il en retarda l'effet, et, par un jeu étrange de la for-

tune, le 9 thermidor vint bientôt associer à sa chute le salut de ses protégés. Cependant ils ne sortirent point alors de prison; la mère de Dieu y mourut, et D. Gerle y resta jusqu'à la fin du règne de la Convention. Rendu enfin à la liberté, il prit part pendant quelque temps à la rédaction du *Messenger du soir*; puis, sous l'administration de Bénézech, il entra dans les bureaux du ministère de l'intérieur. Il en sortit au bout de dix-huit mois. On n'a aucune notion sur son genre d'existence depuis cette époque, et on ignore même la date de sa mort.

P. A. V.

**GERMAIN** (SAINT), évêque d'Auxerre. La vie de saint Germain d'Auxerre est, à plusieurs égards, l'histoire de la première moitié du v<sup>e</sup> siècle, de cette époque de transition où l'autorité tombait des mains des empereurs et de leurs représentants pour passer dans celles des évêques, où les institutions politiques s'effaçaient insensiblement devant les institutions sacerdotales.

Germain naquit à Auxerre, d'une famille illustre, vers la fin du iv<sup>e</sup> siècle. Ses parents donnèrent un soin particulier à son éducation. Après avoir étudié dans les écoles des Gaules, renommées alors, il alla apprendre le droit à Rome et s'y former dans l'art de l'éloquence. Il épousa dans cette ville une femme de grande naissance, se produisit à la cour de l'empereur Honorius, et reçut de cet empereur la charge de gouverneur dans sa patrie. Il était jeune encore et conservait tous les goûts de la jeunesse; il avait surtout la passion de la chasse, et, pour étaler aux yeux de tous les preuves de son adresse, il faisait, dit-on, suspendre à un arbre, sur la place publique, les têtes des bêtes qu'il avait tuées. L'évêque d'Auxerre Amator vit là une imitation de quelques coutumes païennes : il en fit l'observation au gouverneur, qui n'en tint compte; mais un jour que celui-ci était absent de la ville, l'évêque fit abattre l'arbre et disperser les monuments de la pué- rile vanité du duc.

Amator était vieux; sentant sa fin prochaine, il assembla les fidèles dans son église. Germain s'y étant présenté, l'évêque s'empara de lui, lui donna la tonsure

et le costume ecclésiastique sans lui laisser le temps de la r... , et le déclara au même temps : ... En effet, Amator mourut l'an 418, et le clergé et le peuple mirent Germain à sa place.

Dès lors, Germain devint un modèle de vertu chrétienne. Aussi les habitants de la Grande-Bretagne, en proie aux em- hissements du pélagianisme (voy.), ayant demandé protection aux évêques des Gau- les, ces évêques, rassemblés en synode, chargèrent d'une commune voix les évêques Germain et Loup, ces deux grands lumières de la religion (*des principes religionis lumina*), d'aller combattre l'hé- résie. La mission s'accomplit et fut ter- minée de succès. De retour dans sa patrie, Germain partit pour Arles, où il était alors le préfet du prétoire des Gaules et il obtint de cet officier que dorénavant la ville d'Auxerre ne serait plus assaillie d'impôts. L'an 447, Germain repartit en France pour la Grande-Bretagne où il travaillait encore l'hérésie : cette fois ce furent les soins et ceux de l'évêque Sévère qui furent complètement du pays l'erreur gauloise. Ils établirent en même temps sur l'île britannique des écoles qui devinrent célèbres.

A peine Germain était-il rentré dans son diocèse que les peuples de l'Afrique vinrent implorer son appui. Les rois de ce pays, voyant l'impuissance des empereurs à les protéger, formèrent une espèce de confédération qui, quoiqu'il parût, secoua l'autorité impériale. L'empereur chargea du soin de réprimer la rébellion le chef des Alains cantonnés en Gaule, et celui-ci se disposait à remplir sa mission : l'évêque alla le trouver et ploya d'abord la prière, puis la menace et finit par arrêter la marche de l'empereur et par disposer son chef à différer l'exécution de ses projets, à condition que les rebelles obtiendraient le pardon de l'empereur. Germain se rendit à Arles, où se tenait alors la cour impériale; il y fut reçu avec toute la distinction par Valentinien III et Placide sa mère, et il aurait obtenu ce qu'il demandait si les Français ne s'étaient révoltés une fois, ce qui attira sur eux toute la colère de Valentinien. ( ... in mortu ... )

448, après 30 ans l'épiscopat. Ce saint évêque a été écrit et être nommé Germain ; elle a été plusieurs fois ; on en trouve dans le recueil des *Historiens* (tome I, p. 642 et 643). J.G.-r. **GERMAIN** (saint), évêque de Paris, vers l'an 496, dans le territoire de parents recommandables et honorati. Il s'appliqua d'acquiescence des lettres, puis il fut fait évêque, puis abbé du monastère de Saint-Symphorien d'Autun. Germain prit ce dernier poste lorsque, s'étant rendu, dans l'intérêt de Charibert, près du roi Théodebert, il fut frappé qui frappa ce roi peu de jours après, mais plus tard, l'an 555, il fut évêque de Paris.

Charibert, sa piété, lui valurent la confiance du roi Childebert, qui régnait sur cette ville ; et les conseils de Germain contribuèrent puissamment à améliorer les mœurs du roi. Comme Germain connaissait quel amour Germain portait aux pauvres, comme il savait souvent le saint évêque se priver de choses nécessaires pour venir à l'aide des pauvres, il lui envoya un jour 6,000 francs ; le saint homme employa 3,000 francs pour rapporter le surplus au palais, et n'en avait pas, disait-il, trouvé de suffisants pour distribuer le tout. Charibert, donnez le reste, lui dit le roi ; mais nous ne pouvons, si Dieu le veut, vous donner des aumônes. » Childebert mourut en même temps qu'on brisa le vase d'argent et la fit remettre au roi.

C'est surtout au rachat des captifs que Germain employa saint Germain : arracher les hommes de l'esclavage était sa pensée favorite ; il y employait toutes ses ressources et y employait tout son pouvoir. Il manquait des moyens nécessaires à cette œuvre pieuse, il restait assis et pensif ; son visage devenait sévère ; sa conversation sévère ; mais qu'il fit quelque don, quelque secours à un pauvre, alors les rides de son front se effaçaient, sa physionomie devenait plus douce, il marchait d'un pas plus léger, et ses conversations étaient plus gais, en sorte que, sur de sa Vie, qu'on eût cru qu'en

rachant les autres, le saint homme se délivrait lui-même du joug de l'esclavage.

Dans le même temps, le saint évêque fondait de pieux établissements, bâtissait des églises, entre autres celle de Saint-Vincent, à laquelle il joignit un monastère qu'il dota. Ce fut depuis Saint-Germain-des-Prés.

Et cependant cet homme si doux, si bienfaisant, savait, quand il le fallait, montrer du caractère et de la sévérité. Le roi Charibert, successeur de Childebert, menait une vie de libertinage et de débauche ; il vivait au milieu d'un grand nombre de femmes ou de concubines, qu'il prenait souvent dans les classes les plus basses, qu'il enlevait même à l'enceinte du cloître. Saint Germain lui fit de vives remontrances qui n'eurent aucun effet : l'évêque alors excommunia le roi qui mourut quelque temps après, l'an 567. Mais toutes les fois qu'il le pouvait sans trahir ses devoirs, le saint évêque faisait aisément céder cette sévérité à la mansuétude évangélique. Un jour que, selon sa coutume, il venait visiter le roi Clotaire, on le laissa attendre vainement devant le vestibule du palais, et il fut obligé de se retirer sans avoir pu voir le roi. La nuit suivante, ce même roi fut pris d'une fièvre violente. Au point du jour, les seigneurs qui l'entouraient coururent en foule auprès de l'évêque et le supplièrent de venir par sa présence porter du soulagement au malade. Germain, oubliant tout ressentiment, se rendit aussitôt au palais : il y fut reçu avec toute sorte d'honneurs ; la légende dit que le roi se leva de son lit, baisa les vêtements de l'évêque, en frotta les parties malades de son corps, confessa le crime dont il s'était rendu coupable, et qu'aussitôt il se sentit guéri.

Une vie si pure, si noble, devait donner à saint Germain une grande autorité parmi ses contemporains ; cette autorité fut quelquefois employée à maintenir la paix entre les princes. Nous avons une lettre remarquable adressée par l'évêque à Brunehaut, afin d'engager cette reine à s'interposer entre les deux rois de Soissons et de Metz, Chilpéric et Sigebert, prêts à en venir aux mains. Cette lettre a été imprimée plusieurs fois ; elle se

trouve notamment dans le recueil des *Historiens de France* (tome IV, p. 80).

Saint Germain assista à plusieurs conciles, où il porta le tribut de sa piété et de ses lumières. Il souscrivit le 3<sup>m</sup>e de Paris, de l'an 557, le 2<sup>m</sup>e de Tours, de l'an 566, le 4<sup>m</sup>e de Paris, de l'an 573. Il composa une *Explication de la liturgie gallicane*, ouvrage estimé, et mourut l'an 576, laissant une réputation de piété, de justice et de fermeté que les siècles n'ont point affaiblie. Sa Vie, écrite par Fortunat (*voy.*), a plusieurs fois été imprimée. J. G.-T.

**GERMAINS** (*germani*), *voy.* FRÈRES, PARENTÉ et GÉNÉALOGIE.

**GERMAINS** (ethnogr.), *voy.* GERMANIE.

**GERMANDRÉE** ou *Tenarium*, genre de la famille des labiées, et renfermant près de cent espèces, dont plusieurs sont intéressantes, soit comme plantes d'agrément, soit par des propriétés médicinales. Les caractères génériques essentiels sont les suivants : calice en forme de cloche à cinq dents ou à cinq lanières presque égales; dans quelques espèces seulement le calice offre un tube à deux lèvres; corolle à lèvre supérieure courte ou presque nulle, bifide ou échancrée, déclinée; étamines au nombre de quatre, toutes fertiles, saillantes; anthères en général presque uniloculaires par la confluence des bourses.

Les germandrées sont des herbes ou des arbustes à fleurs, soit axillaires, soit terminales; la plupart des espèces croissent dans la région méditerranéenne. Parmi les plus remarquables nous citons les suivantes.

La GERMANDRÉE CHÊNETTE (*teucrium chamædrys*, L.), appelée vulgairement *petit-chêne* ou *chênette*, et assez renommée dans l'ancienne matière médicale sous le nom de *chamædrys* ou *trissago*. C'est une plante vivace, à racines rampantes et à tiges suffrutescentes; ses feuilles, d'un vert gai et luisantes en dessus, sont ovales ou oblongues, pétiolées, cunéiformes vers leur base et fortement crénelées. Les fleurs, de couleur pourpre, naissent par paires ou trois à trois à l'aisselle des feuilles supérieures. Cette espèce est commune en Europe, dans les terrains secs et

découverts. Sa saveur est un peu amère; elle possède des propriétés fébrifuges et anti-putrides. Comme la plante forme des touffes très élégantes à l'époque de sa floraison on la cultive parfois en pots sur les parterres.

La GERMANDRÉE MARU (*marum*, L.), indigène de l'Australie, est remarquable par une propriété particulière très pénétrante singulièrement aux chats, à savoir qu'ils ne rencontrent un pied de maru qu'ils ne manquent jamais de s'y frotter et de mâcher des feuilles. Les propriétés stimulantes très dues à une huile essentielle en camphre : aussi la plante est employée dans plusieurs préparations médicinales et notamment dans les frictions. Cette germandrée forme un buisson, haut d'un demi-pied à un pied; les ramules sont grêles et cotes; les feuilles sont petites, pétiolées, lancéolées ou ovales, pointues, d'un vert grisâtre, couvertes en dessous d'un duvet très serré. Les fleurs, solitaires ou par petites grappes terminales, de couleur pourpre, sont rapprochées; l'odeur est assez élégante pour que la plante dans les parterres.

La GERMANDRÉE AQUATIQUE (*scordium*, L.), nommée *scordium* et *chamarras*, croît dans les prairies humides ou marécageuses; c'est une herbe vivace, à racines charnues, tiges, longues de six à dix centimètres, ascendantes ou couchées, tantôt simples, tantôt rameuses; les feuilles, molles, d'un vert jaunâtre, bescentes aux deux faces, oblongues - lancéolées, en nombre de six à huit, naissent par paires, courts pédoncules, à l'aisselle. La germandrée aquatique a une odeur d'ail et une saveur très piquante; elle jouit de vertus toniques, fébrifuges et vermifuges; elle est l'ingrédient principal d'une préparation pharmaceutique usitée. Les bestiaux ne mangent pas la plante qu'à défaut d'autres aliments; le lait des vaches qui en



une saveur d'ail très prononcée. **GERMANDRÉE A FEUILLES DE SAUGE** (*scorodonia*, L.) et la **GERMANISQUE** ou **IVETTE** (*teucrium iva*, **IVETTE IVETTE** (*teucrium chamæpyli*), la **GERMANDRÉE BOTRYS** (*teucrium* L.), toutes indigènes en France, sont aussi parfois à titre de tonique. L'ivette était fort vantée jadis comme à guérir la goutte.

**GERMANDRÉE DES CANARIES** (*teucrium canariense*, Lamk.) est un arbrisseau remarquable par l'élégance de ses fleurs et qu'on cultive dans les collections botaniques. Il en est de même de la **GERMANDRÉE A FEUILLES DE BÉTOINE** (*teucrium betonicum*, L'hérit.), originaire de l'Espagne et de la **GERMANDRÉE A FEUILLES DE SAUGE** (*teucrium lucidum*, L.), indigènes dans l'Europe australe. **ÉD. SP. GERMANICUS** (CESAR), fils de Drusus, le frère de Tibère, et d'Antonina, naquit l'an de Rome 139 (15 ans av. J.-C.). Petit-fils de son père, ayant du côté maternel le grand-oncle, adopté par Timon, il ne dut néanmoins qu'à lui-même les vertus que lui avait inspirées Antonina, à son courage, à ses talents militaires, l'ascendant qu'il prit sur son peuple, l'amour du peuple romain qu'il mérita, et la place éminente qu'il occupa dans l'histoire. A 20 ans, il eut un commandement en Dalmatie et pacifiquement vainquit les révoltés. L'année suivante passa dans la Pannonie qui était en révolte, et, par ses succès, mérita les ornements du triomphe et les honneurs de la préture. Deux ans avant son départ, Auguste le fit élever au commandement de huit légions stationnées dans deux camps sur les bords du Rhin.

Germanicus était à la tête de ces forces armées, aimé, respecté dans les Gaules par ses soldats et par les alliés, Tibère parvint à l'empire (l'an 14 de J.-C.). Le nouvel empereur en eut tout d'abord une profonde jalousie et plusieurs injustes préventions s'élevèrent dans sa pensée contre Germanicus

qui, redoublant de zèle et d'efforts, montra pour la cause de son père adoptif, dont il connaissait les soupçons et la haine, le plus héroïque dévouement.

Après lui avoir fait prêter serment par les Séquanais et par les cités des Belges dont il recueillait alors les tributs, il se disposait à retourner à son armée, lorsque la révolte y éclata. Il accourut aussitôt vers les quatre légions qui occupaient le bas Rhin; celles-ci s'étaient tumultueusement portées hors du camp au-devant de leur général, comme pour lui offrir les premières de s'associer à leur rébellion et d'en profiter pour lui-même. Les vétérans demandaient seulement qu'on hâtât leurs congés, les jeunes soldats qu'on augmentât leur solde, tous se flattant que lui aussi avait des prétentions à faire valoir, et qu'il ne sacrifierait pas son intérêt et ses droits au nouvel empereur. Mais Germanicus, ayant ramené les légionnaires dans le retranchement, monta sur son tribunal et leur rappela la gloire et les bienfaits d'Auguste, exalta les victoires de Tibère remportées en Germanie avec ces mêmes légions, et leur montrant comme exemple l'union, l'harmonie des peuples d'Italie, la fidélité des Gaules, il les rappelait à l'honneur de l'ancienne discipline, aux devoirs de l'obéissance; lorsque tout à coup des cris étouffèrent sa voix : on lui offrait l'empire. Indigné de cette criminelle proposition, il répondit qu'il mourrait plutôt que de manquer de fidélité à l'empereur, et au péril de sa vie s'enfuit dans sa tente. On y tint conseil, et l'on reconnut qu'il n'y avait plus qu'un seul moyen de sauver l'autorité de Tibère; en conséquence, Germanicus, au nom de Tibère lui-même, dont il feignit d'avoir reçu un message, annonça qu'il était fait droit aux réclamations des vétérans et des soldats, et que le legs d'Auguste, doublé par le nouvel empereur, allait même leur être payé. Ces concessions et ces largesses ayant rétabli quelque ordre dans ce corps d'armée, Germanicus envoya deux légions en quartier d'hiver à Vétéra (aujourd'hui Santen, dans le duché de Clèves), ramena les deux autres à l'autel des Ubiens (aujourd'hui Bonn), et se rendit en toute hâte auprès des quatre légions

du Rhin supérieur. Celles-ci, sans trop de difficulté, prêtèrent le serment. A peine Germanicus fut-il de retour à l'autel des Ubians que la révolte éclata de nouveau dans les deux légions qu'il y avait ramenées, sur le bruit faussement répandu de la révocation par Tibère des grâces qu'elles avaient extorquées. La violence des soldats fut telle que Germanicus se vit forcé d'éloigner sa femme et son fils de ce théâtre de sédition. Cette marque de défiance de leur général et ses allocutions fermes et touchantes, opérèrent une révolution dans l'esprit des troupes; elles furent saisies de repentir et de colère, se jetèrent sur les plus séditieux, et exercèrent elles-mêmes une impitoyable justice. Les légions de Vétéra persistèrent seules dans la révolte : Germanicus leur écrivit qu'il allait venir en personne avec l'armée, une flotte et les alliés, pour les réduire à l'obéissance et les châtier si elles n'achetaient pas leur pardon en punissant elles-mêmes les coupables. Après leur avoir ainsi suggéré le moyen de rentrer dans le devoir, après avoir temporisé avec prudence, il entra dans le camp où les coupables avaient été mis à mort et leur fit rendre les derniers devoirs. Les légions étaient en proie au plus sombre repentir et demandaient à grands cris de purifier leurs épées dans le sang des Germains.

Profitant de leur exaltation, Germanicus franchit le Rhin avec toutes ses troupes, et les lança dans le pays des Marses et des Cattes, tribus formidables qui, surprises à l'improviste, furent en partie massacrées. La violence de cette attaque porta la terreur jusqu'au centre de la Germanie. Tibère ne put s'empêcher de faire au sénat l'éloge de la conduite de Germanicus dans les troubles des légions; et, quoique la guerre ne fût encore que commencer, le triomphe et le titre d'*imperator* lui furent décernés. Arminius, de son côté, appelait contre les Romains toutes les nations aux armes; une grande partie de la Germanie répondit à ces cris de guerre. Germanicus et ses lieutenants se portèrent sur divers points et furent partout vainqueurs. L'aigle d'une légion romaine, perdue à la défaite de Varus, fut alors retrouvée chez les Bruc-

tères. C'est aussi dans cette campagne que l'armée pénétra dans la forêt de Teutobourg, où Varus et ses trois légions furent sacrées gisaient depuis six ans sans sépulture. Germanicus leur rendit leurs cendres et posa le premier pierre sur le mausolée. Ce pieux devoir accompli, il continua de poursuivre Arminius et l'atteignit enfin. La bataille qui eut lieu fut sans résultat parce qu'il n'y avait pas de cer davantage à travers des marais impraticables, et dès lors on abandonna le hardi projet d'arriver à la Germanie par la mer du Nord. On se borna à la bouchure des fleuves en les rasant.

En conséquence, il fit évacuer la flotte, gagna l'Océan et arriva à l'embouchure de l'Ems. De là marchant vers le Weser, il y rejoignit Arminius qui vainquit encore. Mais ce ne fut pas la fin de nouvelles batailles; il fallut une lutte acharnée que, vainqueur presque tous les points, Germanicus se fit dresser un trophée avec cette inscription qui atteste si glorieusement sa prudence : *Victorieuse et inviolable, située entre l'Elbe et le Rhin, ce temple de Tibère César a consacré à Mars, à Jupiter et à Minerva.* L'été étant déjà avancé, les légions furent renvoyées dans leurs quartiers d'hiver. Germanicus en ramena une partie par mer, lorsque des tempêtes assaillirent la flotte et engloutirent une partie de ses vaisseaux. Ce succès de la flotte romaine, qui ranima le courage des Barbares, accrut aussi l'énergie de Germanicus. Il attaqua de nouveau les Germains, pénétra plus avant, et partout une telle terreur qu'il vainquit les germaniques, abattues, consultèrent pour demander la paix.

Une dernière campagne eut lieu en 17. La guerre; mais Tibère, qui avait de la jalousie tant de succès, saisit l'occasion pour éloigner Germanicus de la Germanie et de ses légions qui étaient trop dévouées. Ce projet fut trouvé dans les troubles d'Arminius suivant l'exposé de Tibère à Germanicus, par son expérience et sa prudence pouvait seul apaiser. En conséquence, le général des légions de Germanie fut autorisé de se rendre immédiatement

trionphe qui lui avait été décerné. Il vint à travers les Gaules et l'Italie par une perpétuelle ovation; un arc triomphal était élevé en son honneur sur les places de Rome, et lorsqu'il s'avança vers le Capitole, monté sur son char avec ses cinq enfants, tels furent les joies du peuple et des gardes préposées, tels furent les témoignages d'affection et de dévouement qu'il en reçut, et lors peut-être le soupçonneux et cruel Tibère jura la perte de son fils

son nouveau gouverneur, Pison, l'ennemi personnel de Germanicus, fut, en quelque temps après donné à la Syrie, pour y accomplir, loin de Rome et du bruit, les vengeances de l'empe-

neur. Cet état ayant rendu le décret qui confiait à Germanicus le gouvernement des provinces d'outre-mer, ce prince, après s'être soumis aux ordres de Tibère, et voyant bien qu'il était pour ainsi dire sacrifié de Rome, partit sans murmure sur son gouvernement, après avoir fait bâtir un temple à l'Espérance. Ayant traversé la mer d'Ionie, il voulut, par ressemblance la mémoire de ses ancêtres, visiter le golfe illustré par la victoire d'Acchilles, et les trophées consacrés par Auguste sur le mont d'Antoine. Il se rendit ensuite à Lesbos, où les Grecs reçurent avec les honneurs les plus recherchés le jeune prince qui pratiquait la philosophie de Platon et cultivait la poésie d'Homère. Il visita ensuite Lesbos, la Thrace, et pérorant sur les côtes du Pont-Euxin. En retour, il visita les ruines de Troie, et c'est là qu'oubliant l'implacable vengeance de Pison, qui faisait naufrager les vaisseaux, il envoya ses trirèmes à la poursuite de Pison. Pison n'en eut pas la moindre connaissance : dès le lendemain, il descendit Germanicus dans sa province de Cilicie où il chercha par toutes les voies possibles à exaspérer contre lui le peuple et les légions et à lui créer des ennemis. Mais toutes ses intrigues échouèrent contre la patience, la fermeté et la bonté du prince. Après avoir réprimé le mal fait par Pison en Syrie et en Cilicie, il donna tous ses soins à la pacification des troubles d'Arménie. Accé-

dant aux vœux de la noblesse du pays, d'accord sur ce point avec les intérêts de Rome, il appela au trône Zénon, et vint lui-même à Artaxata pour le couronner. Les royaumes de Cappadoce et de Comagène, également pacifiés et devenus provinces romaines, reçurent des Romains de son choix pour commandants. Dans toutes les provinces il avait interrogé les besoins des populations, allégé les charges publiques, principales causes de sédition, et cimenté la paix et l'ordre par la clémence et les bienfaits.

La satisfaction qu'il éprouvait de mander à Tibère que, suivant les vues de sa politique, il avait pu terminer les affaires d'Orient par des voies de conciliation et sans recourir aux armes, était gravement troublée par les chagrins que lui donnaient sans cesse l'orgueilleuse haine de Pison et les invectives de Plancine, son odieuse épouse. Espérant que les temps et l'absence calmeraient ces injustes et violentes inimitiés, il résolut de s'éloigner de la Syrie et partit pour l'Égypte. Les besoins de la province furent le prétexte de ce voyage. Ayant remonté le Nil jusqu'aux ruines de l'ancienne Thèbes, il passa l'été au milieu de ces provinces qui conservèrent longtemps le souvenir de son passage et de ses bienfaits. En raison des services rendus en Orient, le sénat décréta que Germanicus ferait son entrée à Rome avec les honneurs du petit triomphe. A son retour d'Égypte, Germanicus, ayant trouvé abolis ou changés les réglemens qu'il avait faits pour les villes et les légions, ne put s'empêcher d'en faire à Pison les plus graves reproches; mais celui-ci, secrètement assuré de l'approbation de l'empereur, s'en vengea par de nouvelles mortifications.

C'est sur ces entrefaites que Germanicus tomba malade à Daphné près d'Antioche, où il mourut à l'âge de 34 ans (l'an 19 de J.-C.), en dénonçant Pison et Plancine comme ses empoisonneurs, et demandant vengeance de leur crime. Sa mort excita un deuil universel. Les nations étrangères, les alliés, pleurèrent le prince généreux qui savait tempérer la victoire et le commandement par tant de clémence et d'affabilité. On brûla son corps sur la place publique d'Antioche,

et ses cendres furent recueillies dans une urne qu'Agrippine, accompagnée de ses enfants, rapporta en Italie. A la sortie du vaisseau, cette pieuse épouse portait elle-même l'urne funéraire, et, dans le trajet de Brindes à Rome, des marques générales de désespoir éclatèrent partout à la vue de ce cortège de deuil. Tibère et Livie ne parurent point à ces funérailles, afin de ne point trahir la fausseté de leur affection, et les restes de Germanicus furent, presque sans pompe, déposés dans le tombeau d'Auguste.

Germanicus avait toutes les qualités les plus rares du corps et de l'esprit, une beauté et une valeur singulières, un génie éminent pour les lettres grecques et latines, une bonté d'âme admirable, l'envie de plaire et d'être aimé, et les plus grands talents pour y réussir. Entre autres monuments de ses études, il laissa des comédies grecques que le temps a détruites, des épigrammes dont quelques-unes se trouvent dans les anthologies grecques et latines, et une traduction en vers des Phénomènes d'Aratus, que nous possédons encore. C'est à lui qu'Ovide a dédié ses Fastes. Germanicus est un des plus beaux caractères de l'histoire ancienne. On l'a mis en parallèle avec Alexandre-le-Grand; mais en même temps qu'il avait toutes les vertus du héros macédonien, il n'avait pas un seul de ses vices. Aussi l'empereur Auguste, qui l'appréciait bien, avait-il voulu le mettre à la tête des affaires publiques: ce n'est que vaincu par les sollicitations de sa femme Livie qu'il adopta Tibère, auquel il fit adopter Germanicus; et tel fut l'ascendant de sa vertu que, pendant toute la vie de ce fils adoptif, Tibère montra dans le vice une certaine retenue et quelque pudeur; ce fut seulement après sa mort qu'il ne mit plus de frein à sa barbarie et à ses débauches, et c'est ainsi que les abominations de son règne ajoutèrent encore à la gloire de Germanicus et au regret de sa perte. (Voyez dans Tacite, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> liv. des Annales; dans Suétone, les premiers chap. de C. Caligula; et la *Vie de Germanicus*, par de Beaufort, Leyde, 1741.) F. D.

**GERMANIE.** Les Romains ne désignaient pas seulement sous ce nom le pays inhospitalier couvert, de forêts et

de marécages, qui s'étendait du à la mer du Nord et du Rhin; mais encore les contrées aujourd'hui Danemark, Norvège, Finlande, Livonie et Prusse; habitées par une multitude de peuples différents, mais dont les traits, les mœurs et le langage annonçaient une même origine commune.

Les habitants de la riantes ne pouvaient s'imaginer que des hommes eussent quitté leur patrie pour s'établir au milieu des déserts de l'Asie, où régnait un rude hiver la plus grande partie de l'année; les forêts impenétrables bravaient en été les brûlants rayons du soleil; ils croyaient donc que les *Germani* ou *Wehr-Mannen*\*, c'est-à-dire les hommes de guerre, ou les Teutons, ils se nommaient eux-mêmes les enfants du dieu national Teut ou Thuiskon, originaires de ce pays; ils les regardaient par conséquent comme autochthones et indigènes. Voici ce qu'ils nous apprennent sur leur manière de vivre.

Pur de tout mélange étranger, le peuple prouve le caractère national dans les pays au-delà du Rhin; il a les yeux bleus, au regard fier, la chevelure blonde, au corps robuste, la taille gigantesque, habitué à supporter le froid et la faim, mais non pas la soif, belliqueux, loyal, fidèle et hospitalier avec ses amis, dissimulé et artificieux avec ses ennemis, toujours en garde, toute contrainte, regardant l'étranger comme le plus précieux de ses trésors et prêt à perdre la vie plutôt que de se laisser opprimer. Étranger à tous les arts qui embellissent la vie, ne connaissant ni l'agriculture, ni les métaux précieux, ni l'industrie, le Germain vit misérablement, dans les forêts et de ses pâturages, occupé de sa chasse et de l'élevage de ses bestiaux, partageant sa vie entre le travail, les plaisirs sensuels et les peines.

(\*) Cette étymologie nous paraît douteuse: *ger* était le nom de leur dieu; *man* est venu sans doute *wehr* qui signifie en français *guerre*, en anglais *war*. Les Germains eux-mêmes s'étant nommés ainsi, nous ne pouvons pas expliquer leur nom d'autres langues, comme par le latin *frères*, ou par le persan *irma*, ou le grec *frère* par l'hospitalité.

(\*\*) Voy. T. I, p. 456, la note.

En temps de guerre, les Germains choisissent leurs chefs, et se soumettent à des actions dignes d'un héros. En attendant, il se livre au jeu de la boisson avec toute la fureur de ses passions. Une boisson présumée art avec du l'orge et du froment tient lieu du vin que la nature lui a donné et l'enivre dans ses bruyantes orgies. Sans avoir honte de l'ivresse, il est propre à aiguillonner et à éclairer son esprit. Aussi aime-t-il alors à tenir la parole, et la résolution prise dans ces moments, il l'exécute comme une loi d'en haut. Sa personne et sa parole lui sont pas tellement chères qu'il se expose au jeu ; et, fidèle à sa parole, il se laisse garrotter sans résistance libre comme esclave dans des contrées lointaines par son heureux vainqueur. Le système du gouvernement est presque tout démocratique en Germanie. On obéit moins à des lois générales et plus qu'au pouvoir accidentel de la bravoure ou de la bravoure, de l'éloignement ou de la superstition. Sur les côtes de la mer Baltique seuls habitent quelques peuplades qui se soumettent à un chef, sans leur sacrifier cependant les biens qui appartiennent à l'homme. En cas de nécessité d'une défense mutuelle, le seul lien qui tient les Germains, on a senti de bonne heure l'impérieux de faire plier les intérêts individuels devant la volonté générale. Toute imparfaite qu'elle est, l'organisation politique suffit à un chef étranger à toute ambition plus que lorsqu'un jeune homme né de parents est parvenu à la virilité, on l'admet dans l'assemblée générale, on lui donne un bouclier et une lance, et on le traite dès lors comme l'égal des autres membres de la belliqueuse république. Les assemblées générales de tous les citoyens en état de porter les armes se tiennent en partie à des époques déterminées et en partie quand des circonstances extraordinaires l'exigent. On y délibère sur les affaires publiques, on y

choisit les chefs, on y décide de la paix ou de la guerre. Les chefs peuvent examiner provisoirement l'affaire, mais il n'appartient qu'au peuple de prendre une décision définitive. Ennemis des délais et se laissant entraîner par la passion du moment, sans égard pour la justice et pour la politique, les Germains prennent des résolutions soudaines, et le cliquetis de leurs armes ou un sourd murmure annonce leur approbation ou leur désapprobation. A l'heure du danger, on choisit un chef auquel se soumettent ceux des autres tribus si le cas est pressant et s'il est nécessaire de s'unir. Le choix tombe toujours sur le plus brave, afin qu'il conduise ses concitoyens plutôt par l'exemple que par les ordres qu'il donne. Le danger passé, sa puissance, odieuse à l'indépendance des Germains, cesse avec lui. Dans la paix, on ne reconnaît d'autre autorité que celle des princes élus par les assemblées générales et chargés de rendre la justice et d'accommoder les différends dans leurs districts respectifs. On leur accorde une garde et on leur adjoint un conseil de cent personnes.

Quoique les Romains donnassent à quelques-uns de ces princes le titre de roi, il est certain qu'ils n'avaient le droit d'infliger à un homme libre ni la prison, ni un châtement corporel, ni la mort. Un peuple aussi libre de toute entrave et de toute autorité ne se soumettait qu'aux obligations qu'il s'imposait lui-même. Les jeunes gens les plus nobles se mettaient volontairement au service d'un chef renommé ; et si les chefs cherchaient à rassembler autour d'eux les compagnons les plus braves, ceux-ci, de leur côté, se disputaient la faveur des chefs renommés. Pour le chef, c'était un devoir de se montrer le premier en courage et en prudence au milieu des dangers ; pour ses compagnons, c'en était un aussi de le suivre et de le défendre. Survivre à la mort de son chef était une honte ineffaçable. Le plus saint des devoirs obligeait ses compagnons à un dévouement sans bornes pour sa personne et à contribuer à augmenter sa gloire des trophées de leur propre bravoure. Le chef combattait pour la victoire ; ses compagnons combattaient pour lui.

Si la bravoure était l'ornement de l'homme, la chasteté était celui de la femme. Les Germains honoraient dans la femme quelque chose de divin. La polygamie n'était permise qu'aux princes comme moyen d'étendre leurs relations de famille. Les mœurs, plutôt que la loi, défendaient les divorces. L'adultère était un crime que rien ne pouvait expier, mais aussi il était fort rare; la réprobation la plus éclatante atteignait le séducteur.

Les idées religieuses d'un pareil peuple ne pouvaient être que grossières et imparfaites. Le soleil et la lune, le feu et la terre, étaient ses divinités. Les Germains adoraient aussi quelques êtres imaginaires auxquels ils attribuaient la direction des affaires les plus importantes de la vie, et dont les prêtres se vantaient de pouvoir pénétrer les volontés au moyen de sciences occultes. Les temples étaient des grottes sanctifiées par le respect d'un grand nombre de générations. Dans les cas douteux, le jugement de Dieu était infailible. C'était la religion qui fournissait aussi les moyens les plus efficaces pour enflammer le courage des Germains. Les étendards bénis étaient gardés dans l'obscurité des grottes saintes; on les plantait sur le champ de bataille, et l'armée ennemie était dévouée aux dieux de la guerre et du tonnerre avec les plus terribles imprécations. Les dieux n'aimaient que les braves. Vivre au milieu des combats et tomber dans une bataille, c'était la route la plus courte et la plus sûre pour arriver aux joies de l'autre monde. Assis à de joyeux festins, les guerriers y entendaient célébrer leurs hauts faits en buvant une bière excellente dans de vastes coupes ou dans le crâne de leurs ennemis. Les plaisirs, les honneurs que les prêtres promettaient après la mort, les bardes les donnaient déjà pendant la vie. Ils chantaient dans les combats et dans les fêtes les exploits des héros des temps passés, et en entendant leurs chants sans art, mais pleins de feu, les guerriers se sentaient portés à mépriser la mort et à marcher sur les traces de leurs devanciers. Voy. WALHALLA.

Tel était le peuple qui habitait le sol libre et insoumis de la Germanie. Maintenant, si nous voulons remonter à son

origine, il faudra porter nos regards vers l'Asie, le berceau de tout le monde, quoique nous ne trouvions pas les anciens historiens, que obscures de leur émigration d'Asie au reste du monde. M. de Hammer croit que les Germains une horde bactrienne issue de la Haute-Asie. Le poète Mirkhond dit : « Khawarizm (Chawilah) est le nom du district où se trouvait le lieu de rendez-vous des savants, des hommes d'épée et de plume, et qu'on appelait *Djermania*. »\* Avant que les Skolotes eussent été chassés par les Scythes des bords du Pont-Euxin, les Cimmériens, qui appartenaient à la souche que les Allemands, en Crimée de nos jours et les conquises par les eaux du Volga, ont envoyées par les Scythes vers la Vistule, ont trouvé établies sur ses rives et aux bords de la Vistule que par les premiers habitants de la Scandinavie de la Germanie; et en effet la langue de cette origine s'est conservée.

Les Germains formaient trois tribus principales : les *Istævons*, les *Herminions* et les *Hermions*. Les *Hermions* regardés comme la souche combattant entre l'Elbe et la Vistule, étaient aussi le nom de *Teut Semnonns*\*\* . De cette souche s'étaient détachés deux rameaux : les *Istævons* étaient allés s'établir à l'ouest, les *Ingævons* au nord. Ces trois principales différaient cependant quelque peu entre elles; et si l'on peut dire que les Westphaliens, les habitants de la Basse-Saxe, les Danois et les Suédois descendent des *Ingævons*; les habitants des bords du Rhin, les Français, les Hessois des *Istævons*; les Baviens, les Autrichiens des *Hermions*, la parenté est encore sensible de tout au moins sous le rapport d

(\*) On sait que, parmi les familles persanes, Hérodote (1, 125) nomme l' (*Γερμανία*); mais peut-être a-t-on d'importance à ce nom recueilli par grecque et qui peut avoir été dérivé de tant d'autres.

(\*\*) En latin *Semnonnes*. Il ne faut pas le confondre avec les *Semones*, peuple qui

tion lesavons se c osait d'un nombre de peupl es : les *Chas Tubantes*, les *usipii*, les *Ant* les *Bructeri*, entre le Weser et ; les *Sigambri* et les *Marsi*, Lippe jusqu'à Cologne, mais ; les *Dulgumnii*, les *Chasoarii*, *teri* et les *Ingriones*, sur la rive de du Weser jusque dans le s *Catti*, depuis les sources du e long de la forêt de Thuringe, Mein et à la Saale, et leurs alliés *reanes*, les *Danduri*, les *Turofarvingi* et les *Mattiaci*, dont iers habitaient autour de Wies de Marbourg, tandis que les s'étendaient dans la principauté lock jusqu'à Hanau; enfin les s, dans le Harz et les contrées santes, et les *Fosi*, leurs alliés, hrunswic, lesquels formaient avec t, les *Chasoarii*, les *Tubantes*, les *uii*, les *Ansibarii*, etc., la conféd des Chérusques, dont les der séparèrent par la suite. Toutes plades se confondirent dans trois confédérations : celle des Si-, celle des Chérusques et celle s (*voy. ces noms*), dont sortirent l les deux puissants confédéra s Francs et des Alemans (*Ale- l. Voy. leurs articles*.

geavons s'étendaient depuis l'em- e du Rhin jusqu'au rivage occi- la mer Baltique et depuis le Zuy- nqu'à la Trave, dans le Holstein, s dans la presqu'île cimbrique et Scandinavie. Ils formaient égale- lières peuplades : les puissants ec les *Frisaboni*, les *Sturii* et les *ii*; les *Chauci* ou Chauques, dans orientale, dans le pays d'Olden- t de Brême; les *Angrivarii* dans ons de Verden, de Lunebourg et nberg; les *Saxons* (*voy.*), dans le tuel, avec leurs trois peuplades, les, les *Westfales* et les *Anga-* les habitants de la péninsule, les *bingi* (peuple au nord de l'Elbe, qui, unis avec eux, se firent con- s tard sous les noms de *Nor-* s de *Danois*. Aux Ingævons ap- iment aussi les peuples de la Scandi- de la Prusse, habitées, la dernière

par les *Ostiaii*, les *Venedi* et les *Scirei*, et la première par les *Hellevioncs*, dans le gouvernement actuel de Scanie, ou, selon la division de Tacite, par les *Suiones* et les *Sitones* (Suédois), les *Fenni* (*voy. FIN-* nois), les *Æsty* (*voy. ESTHENS*) et les *Venedi* (*voy. VENÈDES*). D'après Ptolémée, la partie occidentale de la Scandinavie était habitée par les *Chadani*, la partie orientale par les *Phavones* et les *Phrasi*, la partie méridionale par les *Gotæ* et les *Dauciones*, et l'intérieur du pays par les *Levoni*.

Les Hermions, qui, dans leurs migrations sont souvent désignés sous le nom de *Suèves*, formaient également plusieurs peuplades : les *Varini*, entre les embouchures de la Trave et de la Warnæ; les *Sidini*, depuis la Warnæ jusqu'à l'Oder; les *Teutanoardi* et les *Firuni*, dans le pays de Lauenbourg et dans le Mecklembourg; les *Rugii*, les *Turcilingii* et les *Scirri* dans la Poméranie; les *Herull*, voisins des *Gothones*, sur les bords de la mer Baltique, et les *Gothones* eux-mêmes avec leurs ramifications en Pologne; les *Vandalii* et les *Silingi*, dans les Sudètes ou montagnes des Gréants et la Lusace; les *Burgundiones* et les *Lygii*, avec les *Burri*, etc., derrière les Vandales, en Silésie et en Pologne. Les *Langobardi* et les *Angli* étaient des peuplades d'Hermions qui s'étaient allées établir parmi les Ingævons et les Istævons; les premiers habitaient sur l'Elbe et émigrèrent plus tard dans le pays des Chérusques, les seconds se mêlèrent aux Saxons sur la rive orientale de l'Elbe.

Dans le midi de la Germanie, nous ne trouvons que des émigrés de différentes tribus, dont quelques-uns fondèrent par la suite de vastes empires. Tels étaient les *Quadi*, les *Marcomanni*, les *Boji* qui en descendent, les *Hermunduri* et les *Suevi* qui en sont issus.

Les Romains n'apprirent à connaître les Germains que l'an 114 av. J.-C., lorsqu'une bande de ces Barbares, cherchant une nouvelle patrie, parut tout à coup au pied des Alpes, sous le nom de Cimbres (*voy. CIMBES*), défit le consul Papirius Carbo, et attaqua les Allobroges de concert avec les Tigurini. Après avoir vaincu les Romains dans deux grandes

batailles, les Cimbres, réunis aux Teutons et aux Ambrons, fondirent sur la Gaule Transalpine, battirent encore une fois les Romains sur le Rhône et se dirigèrent ensuite vers l'ouest; mais, arrêtés par les Ibères et les Belges, ils furent obligés de rebrousser chemin et cherchèrent alors à pénétrer en Italie, les Teutons et les Ambrons par les Alpes occidentales, les Cimbres et les Tiguriens par le nord. Rome fut sauvée par Marius (voy.), qui vainquit les Teutons près d'Aix, l'an 103 av. J.-C., et tailla en pièces les Cimbres deux ans plus tard. Ceux qui échappèrent au carnage, ou se dispersèrent dans les Gaules, ou retournèrent sur les bords du Danube.

Après avoir soumis les Gaules, César arriva sur le Rhin à la tête de son armée victorieuse; et ce fut alors seulement qu'il apprit à connaître un peuple qu'on lui désigna sous le nom de Germains. Arioviste (voy.), qui en était le chef et qui voulait le conduire dans la Gaule, des rives méridionales du Danube où il avait habité auparavant, fut battu par lui et obligé de repasser le Rhin. Les *Briocci* et les *Nemetes*, qui l'avaient suivi, restèrent seuls sur le bord occidental de ce fleuve où ils s'établirent. La nation des Marcomans (voy.) paraît s'être formée des débris de son armée.

César traversa deux fois le Rhin, non pas dans l'intention de conquérir un pays désert, mais afin de mettre les Gaules à l'abri des incursions des Barbares. Il prit même des Germains à sa solde et les employa d'abord contre les Gaulois, puis contre Pompée. Du reste, il n'apprit à connaître que les Ubiens, les Sicambres, les Usipètes, et les Tenctères, qui habitaient tout près du Rhin. Le reste de la Germanie, lui dit-on, était occupé par les Suèves. Chacun des cent districts qu'ils formaient envoyait à tour de rôle, chaque année, mille hommes pour piller les contrées voisines. Ils ne vivaient guère que de chasse et de l'éducation des bestiaux; l'agriculture leur était presque inconnue; les terres étaient en commu, et ils savaient tenir les étrangers à distance par la dévastation de leurs frontières. Ces renseignements étaient exacts, si l'on veut étendre à tous les Germains

ce qu'on lui avait dit des Suèves, car par les cent districts, nous entendons différentes peuplades de la Germanie.

Les guerres civiles qui déchirèrent la république romaine lui firent détourner son attention des Germains. La conquête des Sicambres envahit imperceptiblement la Gaule, et Agrippa dut transplanter sur la rive occidentale du Rhin les Ubiens qui serraient de trop près. Mais lorsqu'un lieutenant d'Auguste, Lollius, eut été tué par eux, 15 ans av. J.-C., l'empereur accourut en personne, fit construire des forteresses tout le long du Rhin pour pouvoir mieux leur résister, et donna son beau-fils Drusus (voy.) de la tâche de les battre. Ce brave général sortit vainqueur de plusieurs rencontres qu'il eut jusqu'à l'Elbe. Après sa mort, arrivée l'an 9 av. J.-C., Tibère fut désigné pour le remplacer. Il exerça pendant deux ans le commandement sur le Rhin, mais il n'employa plutôt la ruse que la force contre les Germains. Il les engagea à entrer au service de Rome; la garde d'Auguste était composée de Germains, et le Chérusque Hermann ou Arminius fut élevé à la dignité de chevalier. Différents généraux commandèrent ensuite dans ces contrées. Lorsque Tibère y reparut, 2 ans av. J.-C., il pénétra jusqu'à l'Elbe, et peut-être aurait-il réussi alors à faire de la Germanie une province romaine si l'imprudence de son successeur, Quintus Varus, qui fit perdre tous les avantages obtenus jusque-là. Ses mesures lentes pour changer les mœurs et la constitution politique des Germains donnèrent lieu à une conspiration dirigée à la tête de laquelle se plaça Florus (voy.), qui avait été élevé à Rome. Avec trois légions au milieu de la forêt de Teutobourg, Varus y fut attaqué par les Germains exaspérés, l'an 9 de notre ère et son armée taillée en pièces. Agrippa, qui commandait trois légions près de Cologne, ne parvint à sauver qu'un petit nombre de fuyards. Cette victoire des Germains entraîna la ruine de tous les établissements que les Romains avaient formés au-delà du Rhin; la forteresse de l'Elbe même, que Drusus avait fait construire fut détruite de fond en comble. Par suite de cette action d'éclat, les Chérusques voy-



à la tête des peuples de la Ger-

fit qu'un bout de ans  
Romain recommencèrent la  
entre les Germains. Mais quelque  
quelque bravoure que déployât  
Germanicus (voy.) qui les com-  
ne put parvenir à affermir la  
romaine dans ces contrées, et  
par renoncer à l'espoir de les  
d'autant plus facilement que  
ne pas à craindre beaucoup leurs  
et que leurs querelles inter-  
leur permettaient pas de songer  
ques plus sérieuses.

ne venait de s'allumer, en effet,  
Germains eux-mêmes. Mar-  
coman de nation, élevé à la  
guste, était parvenu à former,  
de force, une puissante confé-  
dérée composée de plusieurs hordes  
connue sous le nom de confé-  
dérés Marcomans. A la tête de  
redoutable, il avait détruit le  
fondé par les Boïens dans le  
Bobême et dans la Franconie,  
ré sur ces ruines un état for-  
ui comprenait les Marcomans,  
adures, les Quades, les Lom-  
Semnons, et qui pouvait  
campagne une armée de 70,000  
Auguste avait donné ordre à  
l'attaquer avec douze légions et  
er sa puissance, mais un soulè-  
néral des populations dalmates  
ce général à conclure la paix  
ditions peu avantageuses. Les  
les Romains avaient éprouvés  
ns la Germanie occidentale les  
épéchés de songer à une nou-  
ve contre les Marcomans, qui  
venus assez hardis pour faire  
tes incursions dans la Germa-  
onale.

it donc alors en Germanie deux  
lement puissantes, les Marco-  
Chérusques; elles ne tardèrent  
viser et à en venir aux prises.  
les Lombards et les Semnons,  
pression de Maroboduus, re-  
à son alliance pour se joindre  
sques; de l'autre, l'oncle de  
Inguiomerus, passa dans le  
Maroboduus par jalousie contre

son neveu. La guerre éclata, et elle fut  
conduite dans toutes les règles par Her-  
mann et Maroboduus, guerriers formés  
l'un et l'autre à l'école de Rome. La vic-  
toire resta aux Chérusques. Au lieu d'ac-  
corder à Maroboduus les secours qu'il lui  
demandait, Tibère le fit attaquer par le  
Goth Catualda, qui le chassa de son pays  
et le força à se réfugier chez les Romains.  
Mais Catualda ne tarda pas à éprouver le  
même sort : les Hermundures se soule-  
vèrent, le défirent, et se placèrent au pre-  
mier rang de la confédération marcomane.  
Quant aux Chérusques, ils perdirent leur  
prééminence avec leur chef Hermann,  
qui fut tué l'an 21 de J.-C. Affaiblis  
par des dissensions intestines, ils en vin-  
rent à accepter un roi que leur donna  
Rome. Sous ce prince, nommé Italicus  
et dernier rejeton de la race de Hermann,  
leur puissance déclina de plus en plus, et  
ils finirent par devenir, avec leurs al-  
liés les Lombards, un petit peuple sans  
importance cantonné au sud du Harz.

La place qu'ils laissaient vacante dans  
l'ouest de la Germanie fut occupée par les  
Cattes, qui profitèrent du moment où la  
révolte des Frisons (voy.), au sujet d'un  
tribut qu'on leur avait imposé, occupait  
toutes les forces romaines pour attaquer  
les forteresses du haut Rhin. Mais Galba  
châta leur audace et les força à aban-  
donner tout le pays entre la Lahn, le  
Mein et le Rhin, qu'on distribua à des  
vétérans.

Dix-huit années plus tard, l'an 58  
de J. - C. , les deux puissantes nations  
des Hermundures et des Cattes en vin-  
rent aux mains au sujet des sources sa-  
lées de la Saale.

Cependant les nombreux compagnons  
de Maroboduus et de Catualda s'étaient  
établis au-delà du Danube, entre le Gran  
et la Morava, et y avaient fondé un nou-  
veau royaume. Vannius leur avait été  
donné pour roi par les Romains. Ils  
commençaient à devenir à charge à leurs  
voisins par leur tyrannie; les Hermun-  
dures, les Lygiens et les Quades occiden-  
taux s'allièrent contre eux. Vannius,  
quoique soutenu par les Sarmates Jazy-  
gues, fut vaincu, 50 ans après J.-C., et  
obligé de fuir chez les Romains. Son ne-  
veu Sidon monta sur son trône. Ami des

Romains, il rendit d'importants services à Vespasien.

A l'ouest, les Bataves (*voy.*) ébranlaient par une guerre opiniâtre la puissance romaine, qui ne se maintenait qu'au moyen des plus grands efforts. *Voy. CIVILIS.*

Ce fut à cette époque que s'alluma un incendie qui ne s'éteignit que par la ruine de Rome. Les Suèves, attaqués par les Lygiens, demandèrent des secours à Domitien, qui leur envoya cent cavaliers. Regardant un si faible secours comme un affront, ils s'allièrent aux Jazygues, en Dacie, et menacèrent la Pannonie. Domitien fut battu par les Suèves; mais Nerva les arrêta, et Trajan les défit complètement. A partir d'Antonin-le-Pieux, la guerre recommença dans ces contrées. Les Barbares ne cessaient d'inquiéter l'empire de deux côtés à la fois. Plusieurs petites peuplades chassées par les Goths (*voy.*) entrèrent en Dacie pour y chercher de nouveaux établissements; on leur assigna pour demeure la partie méridionale de cette province. Une guerre plus importante encore était celle que les Marcomans, les Hermundures et les Quades faisaient aux Romains avec toutes leurs forces réunies. Marc-Aurèle passa sa vie à les combattre; Commode acheta la paix, l'an 180 de J.-C. D'un autre côté, les Cattes dévastaient la Gaule et la Rhétie; les Chérusques rejetaient les Lombards sur l'Elbe et reparaissaient sur la scène sous le nom de *Francs* (*voy. ce mot*). L'an 220 de J.-C., de nouveaux Barbares, les Visigoths, les Gépides et les Hérules (*voy. ces noms*), envahirent la Dacie. Vers la même époque, sous le règne de Caracalla, un peuple encore inconnu, les Alemanni (*voy.*), mélange de diverses peuplades istevones, se montra dans l'Allemagne méridionale. Pour se défendre contre eux, Rome ne vit pas de meilleur

moyen que de construire le *Fall manorum*, dit on aperçoit en traces depuis Ixthausen jusqu'à Gen; mais la puissance romaine, les guerres incessantes contre les et par les dissensions civiles, allait s'affaiblissant. Les Francs pénétrèrent jusqu'en Espagne et conquirent des Bataves sous le règne de Probus, deux plus puissantes nations qui étaient donc alors les Francs et les Alamans. Les premiers perdirent, par la suite, leur récente conquête, qui fut enlevée par les Saxons (*voy.*), et les Alamans furent humiliés encore par les invasions romaines; mais ce fut la victoire de Rome, et, depuis le commencement du 5<sup>e</sup> siècle, les Barbares envahirent de tous côtés sur l'empire. Les Vandales, les Suèves et les Alamans envahirent des Gaules et de l'Espagne. Ensuite marchèrent les Bourguignons, qui envahirent une partie de la Gaule; les Goths, qui conquirent l'Italie et l'Espagne; et les Lombards (*voy. ces noms*), succédèrent. Ce fut ainsi que commencèrent ces invasions de hordes innombrables qui, du nord et de l'est de l'empire, se répandirent en conquérant dans l'empire, invasions connues dans l'histoire sous le nom de la *grande migration des peuples*.

On peut consulter, sur la matière traitée dans cet article, d'abord Tacite (*voy.*), source principale pour ce qui a rapport à l'origine des Germains, et ensuite les ouvrages écrits en allemand: Barth, *Histoire primitive de l'Allemagne* (Hof, 1812, 2 vol. in-8°); Mannert, *Histoire des Germains Allemands, surtout des Alamans* (Stuttgart, 1829); Ledebuhr, *et le peuple des Bructères, essai géographique comparée ancienne et moderne* (Berlin, 1827), etc., etc.

# ENCYCLOPÉDIE

DES

## GENS DU MONDE.



TOME DOUZIÈME.

*Deuxième Partie.*

\*  
IMPRIMÉ  
PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,  
RUE DE VANNEUIL, N° 4.

★

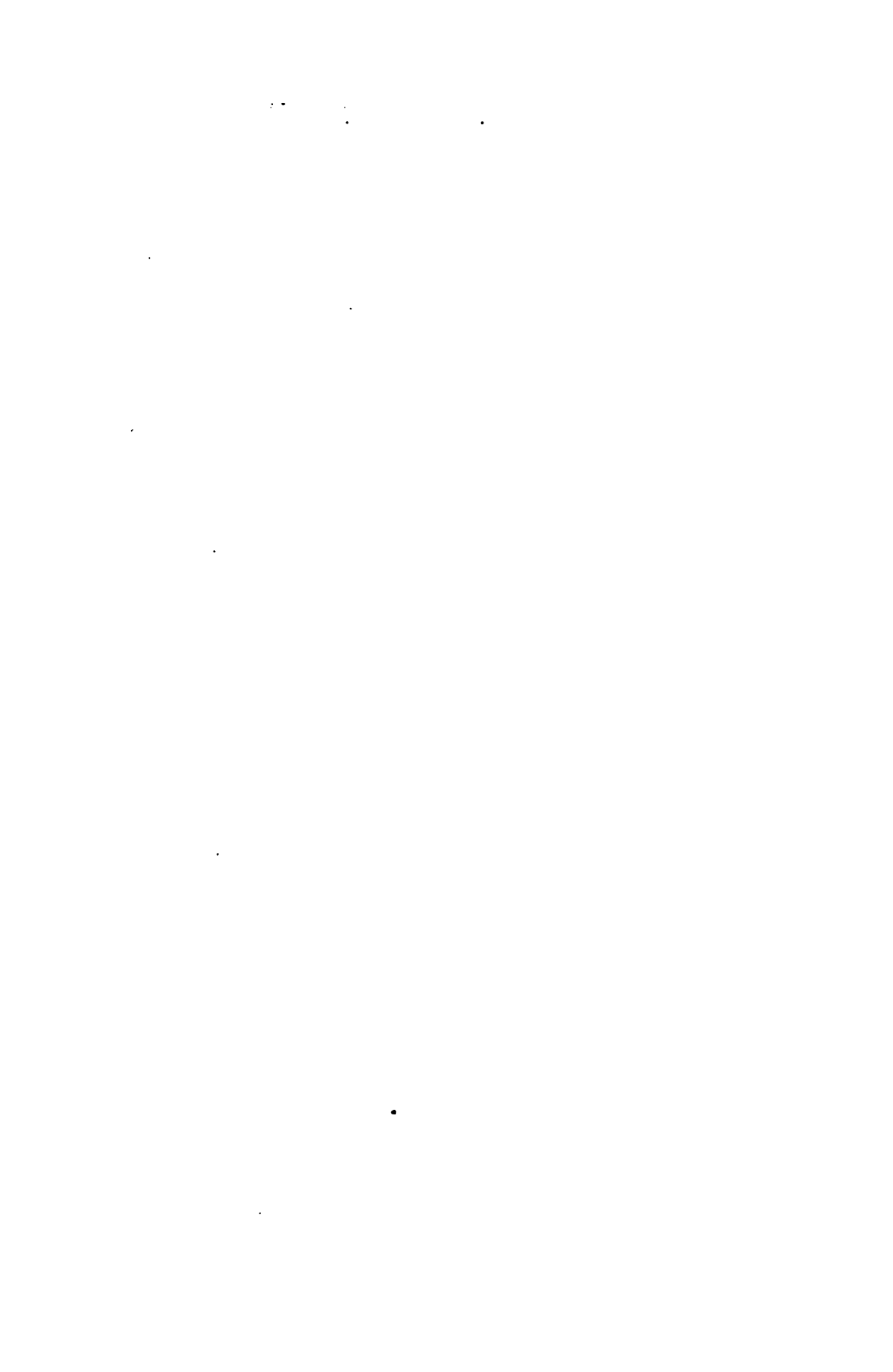
# SIGNATURES

## AUTEURS DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

### MM.

RANDEGNE.	A. DE G.	LACET . . . . .	C. L-G-T.
. . . . .	C. N. A.	LECLERC-THOUIN . . . . .	O. L. T.
. . . . .	G. E. A.	LEGRAND . . . . .	A. L-D.
pecteur gé-	A-D.	LEMONNIER . . . . .	C. L-R.
. . . . .	H. A-D-T.	LE ROY DE CHANTIGNY . . . . .	L. D. C.
. . . . .	E. B-s.	LOUVET . . . . .	L. L-T.
. . . . .	F. G. B.	MARTIN (M <sup>lle</sup> Marie); en Irlande . . . . .	M. M.
: baron de),	B-z-s.	MATTER . . . . .	M-R.
m . . . . .	J. B-T.	MIEL . . . . .	M-L.
. . . . .	W. B-T.	MOLÉON (de). . . . .	V. DE M-N.
. . . . .	C. D. C.	MOROZEWICZ (Calixte) . . . . .	C. M-CZ.
marquis de)	C-TE.	OUBRY . . . . .	M. O.
lieutenant-	J. CH.	OZENNE (M <sup>lle</sup> Louise). . . . .	L. L. O.
. . . . .	J. C-T.	PASCALLEY . . . . .	E. P-C-T.
. . . . .	D-N-U.	PETIT-LAFITTE (à Bor- deaux). . . . .	A. P. L.
. . . . .	D. A. D.	RATHERY . . . . .	R-Y.
. . . . .	F. D.	RATIER (Félix). . . . .	F. R.
Strasbourg).	D-C-O.	RAUTENSTRAUCH-GIEDROYC (M <sup>me</sup> de). . . . .	L. D. R.
. . . . .	D-G.	REGNARD (Émile) . . . . .	E. R.
. . . . .	P. A. D.	SANTAREM (le vicomte de). . . . .	V. DE S-T-M.
olbec). . . . .	ANT. D.	SAUCEROTTE (à Lunéville). . . . .	C. S-TE.
. . . . .	D. M.	SAUNOIS . . . . .	V. S.
. . . . .	F. G. E.	SCHNITZLER . . . . .	J. H. S. et S.
bourg) . . . . .	A. F.	SIMON (Max.), à Mont- mirail . . . . .	M. S-N.
). . . . .	TH. F.	SOYER . . . . .	L. C. S.
. . . . .	G-CE.	SPACH (Édouard). . . . .	ED. SP.
le). . . . .	P. G-Y.	SPACH (Louis) . . . . .	L. S.
?ÈRE. . . . .	G. D. F.	TAILLANDIER . . . . .	A. T-R.
capitaine), à	C. A. H.	TRAVERS (à Caen) . . . . .	J. T-v-s.
g . . . . .	J. F. G. H-N.	VIEILLARD . . . . .	P. A. V.
. . . . .	J. H-T.	VILLENAVE . . . . .	V-VE.
. . . . .	A. J-L.	YOUNG . . . . .	J. Y.

C. L. indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*,  
souvent avec des modifications (m.); *Enc. autr.* signifie  
*Encyclopédie nationale autrichienne.*



# ENCYCLOPÉDIE

DES

## GENS DU MONDE.

G (suite de la lettre).

**GERMANIQUE (CONFÉDÉRATION).** L'empereur Frédéric II, par ses constitutions de 1220 et de 1232, et la paix de Westphalie, conclue en 1648, ayant officiellement reconnu la souveraineté des États de l'Empire, un germe de dissolution trouva introduit dans son organisation politique par le relâchement du système monarchique. Il était difficile, en effectuant la subordination légale des États (princes, villes, prélats, etc.) à l'autorité centrale de l'Empire et à son empereur, son premier représentant, de conserver la tendance naturelle qui portait ces États à l'indépendance et au libre développement de leurs propres forces. Le sentiment de l'Allemands, la nationalité, la communauté de langue, de littérature, de mœurs et d'histoire, voilà ce qui maintenait encore le faisceau germanique sous l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>. L'Autriche s'affranchit la première, relatives à ses affaires intérieures, de toute dépendance de l'Empire, et cet exemple fut suivi par les provinces saxonnnes, au profit de leur ancienne autonomie, et finalement par la Prusse, au moyen du principe de l'appel que lui conféra le traité de Westphalie à Dresde en 1745. La paix de Rastatt et de Fribourg vint assurer, en 1805, les franchises aux nouveaux royaumes de Bavière et de Wurtemberg. On voyait évidemment que, si l'unité de l'Empire n'était pas encore éteinte, elle ne le serait pas non plus à l'égard des États, ce ne serait que par rapport aux puissances étrangères. Par la dissolution de la Confédération du Rhin (ce dernier mot), création vicieuse

et éphémère par cela seul qu'elle n'embrassait pas tous les États allemands, on fit de cette considération politique l'application la plus fautive et la plus antinationale; car on plaça le nouveau corps germanique sous la dépendance d'une puissance étrangère, l'empire français. En excluant de son sein les deux États allemands les plus considérables (l'Autriche et la Prusse), et en devenant, pour ainsi dire, le satellite de l'astre de Napoléon, la Confédération du Rhin ne fut qu'un lien trompeur pour les divers États de l'Allemagne. Et toutefois l'histoire a démontré depuis que la base sur laquelle elle était établie avait été bonne en elle-même. À la chute du colosse français, la Bavière et le Wurtemberg seuls se garantirent isolément leurs souverainetés respectives par les traités qu'ils firent avec l'Autriche, à Ried et à Fulde; tous les autres États déclarèrent qu'ils étaient prêts à accéder à tel arrangement qu'exigerait la sûreté commune de l'Allemagne. La plupart des plénipotentiaires et des hommes d'État appelés à formuler un nouveau projet de confédération germanique étaient animés du désir sincère de rendre la nouvelle union aussi intime et aussi forte que possible; ils voulaient fonder, sinon une autorité centrale ayant une action forte et universelle, au moins une législation générale nette et précise, applicable même jusqu'à un certain point aux affaires intérieures des États et qui surtout renversât les barrières qui, sous tant de rapports divers, séparaient les Allemands les uns des autres, en rompant l'unité nationale. Mais ils

acquirent bientôt la conviction qu'ils atteindraient difficilement ce but, malgré les concessions et les sacrifices qu'ils étaient disposés à faire; car l'indépendance avait jeté des racines trop profondes dans les divers états. En conséquence, ils durent se borner à poser les bases d'une confédération d'états, dans le but d'une défense commune contre les agressions du dehors; on s'appliqua de plus à établir une voie pacifique pour terminer à l'amiable les conflits intérieurs entre états, et l'on ménagea aux états la possibilité de s'unir par la suite d'un lien plus étroit. Ce fut le 8 juin 1815 que le congrès des princes européens, réuni à Vienne, fonda, en vertu d'une charte organique (*Deutsche Bundes-Akte*), la Confédération germanique une et indissoluble.

Cette confédération embrasse aujourd'hui, comme au jour indiqué de son origine, 34 états souverains, sans compter les quatre villes libres avec leur territoire. On y admit, il est vrai, en 1817, le landgraviat de Hesse-Hombourg; mais l'extinction de la maison ducale de Saxe-Gotha, qui eut lieu en 1825, rétablit le nombre primitif des états. La Confédération germanique ne devait être ni une union, ni un état fédératif, mais une alliance d'états; tous ses membres sont égaux en droits. Ces membres sont : 1° l'Autriche; 2° la Prusse; 3° la Bavière; 4° la Saxe; 5° le Hanovre; 6° le Wurtemberg; 7° le grand-duché de Bade; 8° la Hesse électorale; 9° le grand-duché de Hesse-Darmstadt; 10° le Danemark, pour le Holstein et le duché de Lauenbourg; 11° les Pays-Bas, pour le Luxembourg; 12° le grand-duché de Saxe-Weimar; 13° les duchés de Saxe-Meiningen; 14° de Saxe-Altenbourg; 15° de Saxe-Cobourg-Gotha; 16° de Brunswick; 17° de Nassau; 18° le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin; 19° de Mecklembourg-Strelitz; 20° d'Oldenbourg; 21° le duché d'Anhalt-Dessau; 22° d'Anhalt-Bernbourg; 23° d'Anhalt-Kœthen; 24° la principauté de Schwarzbourg-Sondershausen; 25° de Schwarzbourg-Rudolstadt; 26° de Hohenzollern-Hechingen; 27° de Hohenzollern-Sigmaringen; 28° de Waldeck; 29° de Reuss, branche aînée; 30° de Reuss, branche cadette; 31° de

Lippe-Schaumbourg; 32° de Lippe-Detmold; 33° de Lichtenstein; landgraviat de Hesse-Hombourg; ville libre de Brême; 36° de Lippe; 37° de Francfort, et 38° de Hameln.

Nous avons fait connaître l'étendue de la population de tous ces territoires dans l'article ALLEMAGNE, T. I<sup>er</sup>, p. 4. La statistique la plus récente leur attribue 37,178,526 hab., sur une superficie de 12,093 m. c. géogr.

La Confédération a pour organe la diète, qui siège à Francfort-sur-le-Mein. Elle s'est constituée le 5 novembre 1815. Elle est un corps souverain délibère ou en assemblée générale (*plenum*), ou en assemblée ordinaire. Dans le premier cas, chaque état a au moins une voix; les grands états ont alors plusieurs, à savoir : l'Autriche et les royaumes de Prusse, de Bavière, d'Hanovre et de Wurtemberg en ont chacun 4, ensemble 24 voix; la Hesse électorale, Hesse-Cassel, le Holstein et le Luxembourg en ont chacun 3 voix, ensemble 15; le Mecklembourg-Schwerin et Nassau en ont chacun 2 voix, ensemble 6, ce qui fait un total de 45 voix. En y ajoutant la voix que les autres états, on obtient le total de 70 voix; car les trois branches de Saxe conservent la voix qu'avaient les ducs de Saxe-Gotha qui s'est éteinte.

Lorsque la diète siège en assemblée ordinaire ou comme gouvernement fédéral (*Bundes-Regierung*), les grands états dont se compose la Confédération n'ont ensemble que 17 voix. L'Autriche, la Prusse, la Bavière, la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg, Bade, Hesse électorale, Hesse-Darmstadt et le Luxembourg ont, ensemble, 11 voix. Les autres états votent collectivement, ainsi qu'une seule branche Ernestine de la maison de Saxe (le grand-duché et les duchés), le Brunswick et Nassau, une; le Mecklembourg-Schwerin et Mecklembourg-Strelitz, une; Oldenbourg, les trois duchés d'Anhalt et les deux de Schwarzbourg, une; Hohenzollern-Hechingen, une; Hohenzollern-Sigmaringen, Waldeck, Lippe-Schaumbourg, Lippe-Detmold, Lichtenstein, Nassau, et les villes



Liège, Francfort et Hambourg, ensemble 6 voix. Somme égale 17. Lorsqu'il s'agit de rendre des lois fondamentales, de prendre des mesures contre l'acte fédéral lui-même, d'établir institutions organiques ou de faire engagements d'un intérêt commun, la diète se forme en assemblée générale plénière, dans laquelle le mode d'aller va à lieu ainsi que nous l'avons dit au premier lieu; le nombre des suffrages est donc alors à 70.

La Confédération tient constamment une armée fédérale qui, outre la garnison de Francfort, dont nous parlerons, se compose de 82 régiments d'hommes armés. L'armée est divisée en dix corps, dont l'Autriche tient disponibles les trois premiers, de 94,822 hommes et de 192 canons; la Prusse les trois suivants, de 79,234 hommes et 160 pièces; la Bavière fournit le septième corps; le Wurtemberg, Bade et Hesse-Nassau composent ensemble le huitième; la Saxe, la Hesse électorale et le Hanovre, les deux neuvième, dixième et onzième; les deux Mecklembourg, Oldenburg et les trois villes libres de Hambourg, Brême et Francfort, le douzième.

En outre, on ajoute à ces dix corps d'armée une garnison de 11,366 hommes. Les Prussiens fournissent les quatre maisons de garnison de la Saxe, les trois maisons d'Ansbach et de Schwarzbourg, les deux de Bavière, de Zollern, de Lichtenstein, de Württemberg, les deux maisons de Reuss, les deux de Lippe, Hesse-Hombourg et la garnison de Francfort. Le grand-duc de Bade fournit la garnison de Francfort. Le grand-duc de Bade fournit complète cette force en fournissant une autre réserve de 11,366 hommes, qui forme la garnison de la Confédération fédérale de Luxembourg. Les garnisons fédérales (voy. l'article sur le Luxembourg), Landau et Luxembourg, sont destinées à défendre la Confédération contre les attaques des puissances étrangères. Les contributions que les membres de la Confédération ont à payer en 1830 ont été réparties à raison de la population par cent. Les frais de la chancellerie fédérale s'élevaient annuellement, en 1830, à 22,330 florins, et les revenus de toute la Confédération s'élevaient à 249 millions de florins.

L'assemblée ordinaire ou le petit comité de la diète a l'initiative pour la proposition des lois; elle en prépare les projets, qui sont soumis à l'assemblée générale (*plenum*); celle-ci les adopte ou les rejette purement et simplement, en votant par oui ou par non, sans discussion aucune. L'assemblée ordinaire est chargée encore de l'exécution des résolutions de la Confédération et généralement du soin de toutes les affaires qui concernent celle-ci. On y vote à la simple majorité, mais la présence de neuf membres est de rigueur. L'Autriche préside l'une et l'autre assemblées, et en cas de partage elle a voix prépondérante. Les envoyés composant la diète ont le caractère d'agents diplomatiques supérieurs; ils sont ainsi sous la sauvegarde du droit des gens et ils n'ont de compte à rendre qu'à leurs gouvernements respectifs; c'est d'après les instructions de leurs cours et non d'après leurs opinions ou convictions particulières qu'ils sont tenus de voter. Il y a exception à cette règle lorsqu'ils agissent comme commissaires de la diète ou comme ses rapporteurs. Les relations de la diète et des envoyés avec la ville de Francfort ont été réglées par des arrangements particuliers faits entre l'assemblée et les autorités de la ville. La diète délibère sur les objets de sa compétence, soit d'office, soit sur les communications que lui font les puissances étrangères, soit enfin sur les propositions que lui adressent les membres de la Confédération. Les particuliers peuvent aussi soumettre à l'assemblée des demandes auxquelles elle fait droit en communiquant aux parties un extrait y relatif de ses protocoles. Ses séances sont ou officielles ou officieuses: dans les premières, les envoyés se livrent à de simples colloques, à des discussions préliminaires, dont il n'est pas dressé procès-verbal. Quant aux séances officielles, elles étaient, à peu d'exceptions près, livrées à la publicité, jusqu'au milieu de l'année 1824; mais, depuis cette époque, la diète n'a publié que peu de chose de ses délibérations. D'après le désir manifesté par plusieurs gouvernements, la diète publia, le 25 novembre 1830, les résolutions qu'elle avait prises le 21 octobre précédent; pareille publi-

ciation eut lieu depuis à l'égard de plusieurs de ses autres résolutions. On rédige des procès-verbaux séparés sur les objets qui ne sont pas susceptibles d'une publicité générale, procès-verbaux qui ne sont imprimés qu'à titre de manuscrits (*loco dictaturæ*) et ne sont remis qu'aux envoyés et aux ministères. S'il s'élève une contestation entre des membres de la Confédération, la diète tente préalablement de la terminer à l'amiable : à cet effet, elle nomme une commission. Si la voie de la conciliation ne réussit pas, on a recours à une procédure judiciaire ; les parties choisissent la cour supérieure d'un état fédéral qui, par un arrêt austrégale (*voy. AUSTRÉGIENS*) et en observant les formes judiciaires, décide le litige, en vertu des résolutions des 16 juin 1816 et 3 août 1820. La cour austrégale nommée par les parties prononce ses jugements « au nom et à la requête de la sérénissime Confédération. » Plusieurs contestations ont été terminées déjà d'après le mode que nous venons d'indiquer. En vertu de l'ordonnance du 3 août 1820, l'assemblée ordinaire est chargée d'exécuter, même par la force, les décisions de la Confédération.

La diète doit tenir la main au maintien des droits que l'acte organique de la Confédération a garantis, soit à des établissements généraux, soit à des classes de citoyens, et surtout des droits spéciaux assurés aux ci-devant États de l'Empire. Elle a encore le droit et l'obligation de veiller à la conservation de l'organisation politique ou constitutionnelle que la Confédération a garantie à plusieurs de ses membres ; enfin elle doit terminer à l'amiable ou par voie de compromis les contestations qui peuvent surgir sur cette matière. Toutefois, une semblable garantie n'a été donnée qu'à peu d'états de la Confédération.

On voit que l'on peut réduire le but de la Confédération aux chefs suivants :

1° La sûreté extérieure, c'est-à-dire l'indépendance de la Confédération de toute puissance étrangère, et l'intégrité du territoire fédéral. Isolément, les états confédérés ne peuvent faire la guerre à des puissances étrangères que dans le cas où ils possèdent d'autres souverainetés, si-

tuées en dehors du territoire. La Confédération doit défendre ses membres, dans le cas où elle est attaquée par un ennemi étranger. Une guerre fédérale de cette nature entraîne nécessairement une guerre fédérale de ce principe que la Confédération a le droit d'examiner la contestation de ses membres peut avoir une puissance étrangère et de le décider si elle trouve qu'il a tort.

2° La sûreté intérieure (c'est-à-dire) le maintien de la paix publique. Les membres soumis à la juridiction fédérale noncés au droit de se faire justice eux-mêmes, ou de se défendre des armes. La nature des choses ne peut établir aucune différence à l'égard ; mais pour qu'il y ait à recourir à cette juridiction, il faut qu'il y ait eu une véritable violation du droit. Tant que les contestations ne sont pas troublées actuellement la Confédération ne peut y recourir à moins de réquisitions ou de réquisitions formelles ; mais s'il y a trouble elle doit le faire cesser d'office et maintenir l'état tranquille. A cet effet, elle délègue les membres qui n'est point partie à la cause, et le tribunal supérieur du territoire ; ceux-ci constatent et rendent leur décision. La partie qui se pourvoit au pétitoire peut se pourvoir au pétitoire tant qu'elle en a reçu la faculté fédérale organique.

3° La paix générale, ou l'absence de troubles dans l'intérieur de la Confédération. Sans doute, sur chaque état de maintenir la paix dans son sein cette paix publique est nécessaire. Mais si des troubles éclatent entre les souverains, la Confédération doit porter à celui-ci aide et assistance ce qu'elle doit même faire que les troubles prennent de la gravité, ou que des complots menacent d'atteindre les états à la fois. C'est ainsi qu'elle a institué une commission centrale à Mayence, pour informer et démagogues de 1819 à

re renouvelée en juin 1833; c'est qu'elle rendit son ordonnance du 15 1832, en six articles, et relative aux représentatifs; c'est ainsi en elle établit, par son décret du 20 1833, une magistrature centrale à la diète, laquelle se constitua le 8 août 1834, et, par son décret du 30 octobre 1834, un tribunal arbitral pour résoudre aux discussions entre les sou- verains et leurs assemblées d'États. Mais la diète doit en rechercher les causes et viser aux moyens de consolider la paix publique.

La paix publique n'a de mérite que lorsqu'elle est le résultat d'un ordre normal fondé sur la morale, et qui place la société dans une situation normale à la haute destination de l'humanité, à sa raison et à la volonté de Dieu. Il ne suffit pas que les gouverneurs soient concourus à leurs sujets du pain et des distractions (*panem et circenses*), mais qu'ils facilitent les moyens de cultiver la terre et les arts, et qu'ils soient les meilleurs. L'acte organique de la Confédération renferme diverses dispositions dans ce but. L'article 13 de l'acte porte que des assemblées représentatives seront établies dans les États fédérés; ce qui effectivement a eu lieu dans la plupart de ces États, et ces institutions ont produit partout des résultats satisfaisants. Ces assemblées représentatives ont été créées par la création dérivée du premier droit public d'une nation, et par ailleurs à la Confédération elle-même a été garantie la plus forte de sa prospérité. Si les souverains n'ont pas tous voulu ces assemblées représentatives, mais qu'ils ont, au congrès de Vienne, et (alors la première à en proposer l'établissement) avait stipulé le droit de conférer à ces États, si le peuple s'en est trop rapporté au bon plaisir des souverains pour la création de ces assemblées, l'opinion publique finira par triompher de ces retards, et les assemblées réelles obtiendront satisfac-

tion. L'acte fédéral décréta en outre la séparation du pouvoir judiciaire d'avec le pouvoir législatif et administratif; la

création d'une triple instance, la libre défense devant les tribunaux, l'égalité des religions chrétiennes, quant à la jouissance des droits civils et politiques, l'amélioration de l'état civil des juifs, l'introduction d'un droit civil allemand uniforme dans tous les États, la liberté d'émigrer, la faculté de pouvoir posséder des immeubles dans chaque État fédéral, la suppression du droit de détraction (*Abzugsgeld*), et l'aptitude de tout sujet de la Confédération aux emplois civils et militaires dans chaque État; enfin cet acte organique garantit aux princes et comtes médiatisés et au ci-devant ordre équestre une position légale bien définie.

Tout cela a été réglé d'abord dans le pacte fédéral du 8 juin 1815, puis dans l'acte final du 15 mai 1820, adopté comme loi fédérale, le 8 juin suivant; plusieurs lois et résolutions de la diète ont ensuite appliqué et développé ces principes. L'année 1830 est devenue mémorable relativement aux tendances et à l'organisation de la Confédération. La révolution opérée en France dans les trois journées de juillet, agitant au loin les États, fit ressentir son contre-coup à ceux de la Confédération. Sans doute il n'y eut de danger sérieux que pour les gouvernements qui avaient méconnu les besoins de l'époque, ou les règles de justice et de modération qui devraient toujours présider aux conseils des princes. Toutefois, les événements majeurs qui, à la suite de cette secousse, ont amené des changements dans les gouvernements et dans les formes constitutionnelles des États fédérés, n'ont pas nécessité immédiatement de réviser encore une fois et de renforcer la loi organique de la Confédération. La diète fut obligée de tolérer ce qui s'était fait à Brunswick (*v. y.*), parce qu'elle avait la conviction que le prince dépossédé était incapable de gouverner son peuple. Les autres troubles qui éclatèrent en Allemagne, fondés en partie sur un malaise local et sur de justes griefs, s'apaisèrent promptement; s'ils étaient liés avec les événements de l'extérieur, ce qui ne peut être nié entièrement, ils n'avaient pas au moins de connexion entre eux, et dans cet état d'isolement, ils étaient plus faciles à réprimer. Des évé-

nements plus graves eurent lieu depuis ; nous voulons parler de la session législative de Bade (voy.) pendant l'année 1831, où la scission éclata entre les deux chambres, scission qui bientôt se manifesta aussi dans les représentations des autres états avec une violence toujours croissante ; nous voulons parler ensuite des complications survenues dans la principauté de Nassau (lutte entre le gouvernement et les députés sur la question domaniale, agrandissement du banc des seigneurs par l'adjonction de fondés de pouvoirs des princes des Pays-Bas, etc., voy. NASSAU) ; du ton libre que prit la presse périodique, et de l'écho qu'il trouva dans beaucoup de contrées allemandes ; des associations pour la liberté de la presse ; de la sympathie populaire pour le sort des Polonais ; de la fête de Hambach (voy.), et d'autres mouvements populaires dans la Bavière rhénane ; de l'ascendant que prirent les assemblées d'États, et des efforts qu'elles firent afin de rendre impossible un ministère impopulaire en forçant le souverain de changer de système et de ministres ; enfin de la violence toujours croissante des partis. Tous ces symptômes menaçaient, aux yeux des gouvernements, la Confédération d'un bouleversement général, et rendirent nécessaires des mesures plus énergiques encore que celles qu'on avait employées jusqu'alors. En conséquence, la diète rendit son décret du 28 juin 1832, dont voici l'analyse : 1° les membres de la Confédération ont le droit et même l'obligation de rejeter toutes les propositions des assemblées d'États qui portent atteinte à la plénitude des pouvoirs souverains que l'acte final de 1820 a garantie à chacun d'entre eux ; les souverains ne seront assujettis à l'assentiment des assemblées que pour l'exercice de certains droits déterminés ; 2° le refus des impôts, opposé aux souverains par les assemblées, dans le but de forcer la main aux premiers et de les faire accéder à certains vœux ou à certaines propositions, sera considéré comme une rébellion ou au moins comme un mouvement dangereux pour la répression duquel la Confédération pourra intervenir ; 3° la législation d'aucun état ne pourra être en opposi-

tion avec le but de la Confédération avec les obligations fédérales. En conséquence, la diète peut une loi portée par un état, c'est, par exemple, celle qu'a rendue le grand-duc de Bade sur la liberté de la presse ; 4° une commission permanente des États de la Confédération en surveillance permanente sur des assemblées d'États, et, si ces assemblées sont contraires aux intérêts de la Confédération, cette commission pourra adresser à la diète les propositions qu'elle jugera convenables ; 5° il sera mis de la manifestation des opinions dans les assemblées délibérantes, bornées par les règlements que fera chaque état, et qui devront mettre en harmonie avec les principes des gouvernements nationaux pour l'objet le repos et la sûreté de la Confédération, en les attaques qui pourraient être dirigées contre elle ; 6° l'interprétation des lois fédérales appartient exclusivement à la diète fédérale elle-même.

La diète fit suivre ces six articles de dix autres, qui furent adoptés le 10 juillet 1833. En voici le contenu : 1° les journaux étrangers et les écrits allemands, de moins de vingt pages, ne pourront être distribués dans la Confédération qu'avec la permission des autorités ; 2° les réunions politiques ou qu'on utilise pour un autre but sont défendues et punies ; 3° les fêtes populaires et les fêtes nationales qui sont autorisées ou reconnues par les gouvernements pourront avoir lieu sans la permission des autorités ; 4° le port d'armes, de couleurs, de drapeaux, etc., est défendu ; 5° les résolutions de l'Assemblée (CARLSBAD) sur les universités mises en vigueur, et leur stricte exécution est recommandée aux gouvernements ; 6° en tout ce qui a trait aux menées démagogiques, les gouvernements de la Confédération surveilleront près leurs sujets ; 7° ils surveilleront si les étrangers ; 8° il y aura des lois pénales contre les individus coupables de crimes politiques, à l'exception de ceux de chaque état, que celui-ci devra punir ; 9° les confédérés s'uniront

ment par un prompt envoi de ;10° chaque état rendra compte à les mesures qu'il aura prises pour de ces dispositions.

solutions fédérales du 28 juillet firent renaître la question qui t été vivement controversée, de le régime constitutionnel d'un la Confédération pouvait être ar les résolutions de la diète, que la Bavière avait résolue né-nt en 1820. La validité des lois antérieures aux constitutions à certains états n'a jamais pu ée en doute; il faut admettre les résolutions de la diète qui ne les conséquences nécessaires du ral. Mais on soutenait avec rais nouveaux décrets organiques ls la diète étendit sa compétence qu'elles étaient contraires itution antérieure d'un état, oin de l'assentiment des cham-n d'autres termes, qu'un sou-la Confédération ne pouvait e pareilles dispositions organi-pour les soumettre à l'assem-ts établie en son pays et les r par elle. Par ces motifs, plu-erains déclarèrent, en publiant tats les résolutions du 28 juin, e seraient admises qu'autant portaient pas atteinte à la con-e leur pays; d'autres souve-ent en fait que ces résolutions iaient pas au régime constitu-leur état. Il s'éleva des débats estions dans plusieurs assem-ts, débats qui, dans le Wür-menèrent la dissolution de la ombre. Dans le grand-duché de , ils déterminèrent le gouver-aire une déclaration plus ex-i rassura l'assemblée.

t-il pour l'Allemagne, de la fédérale envisagée dans son une unité véritable, et peut-s regarder la Confédération e puissance? Les publicistes ain ne sont pas d'accord sur ce ce qui est certain, c'est que repose sur une base précaire l'accord de l'Autriche et de la ies maintenant par la commu-

nauté des intérêts. Les mesures sévère-ment répressives de la diète dont nous venons de parler, contraires d'une part au développement de la liberté, favori-sent de l'autre la tendance unitaire de la nation, en renforçant l'autorité centrale et en multipliant son action. Ce qui la favoriserait beaucoup plus, cependant, ce serait l'adoption générale du système de douanes (*voj.*) qui fait la base de l'association prussienne; mais cette fusion ne paraît pas devoir se réaliser de long-temps.

Il faut reconnaître en attendant que la Confédération germanique, près de laquelle tous les grands états accréditent des agents diplomatiques, quoiqu'elle n'en entretienne pas elle-même au dehors, a fait acte de puissance dans la question du Luxembourg qui ne la concernait pas moins que la Hollande et la Belgique, entre lesquelles elle était en litige. La Conféd-ration a réservé tous ses droits; elle n'a ratifié le traité du 19 avril dernier qu'à condition d'être indemnisée dans le Lim-bourg de la perte qu'elle fait du Luxem-bourg wallon cédé à la Belgique par le roi des Pays-Bas; et elle a ainsi réussi cette fois à faire respecter l'intégrité de son territoire, que le congrès de Vienne avait voulu de ce côté fortifier contre les agressions éventuelles de la France.

Les personnes qui voudront approfondir la matière faisant l'objet de cet article pourront consulter les ouvrages suivants : la collection des *Protocoles de la diète fédérale* (Francfort, 1816-1824, 16 vol. in-4°); *Recueil de pièces pour servir à l'histoire et au droit public de la Confédération germanique*, publié par Meyer (Francfort, 1822-1824, 2 vol.; 2<sup>e</sup> édit., *ibid.*, 1833) : ce recueil est un manuel fort commode pour l'usage journalier; *Corpus juris publici Germanici academicum*, par Michaëlis (Tubingue, 1825); *Collection des sources du droit public de la Confédération germanique*, par Klüber (3<sup>e</sup> édit., Erlangen, 1830); *Droit public de la Confédération germanique et des états qui la composent*, par le même (3<sup>e</sup> édit., Francfort, 1831, avec une suite publiée en 1833); et Crome, *Tableau géographique et statistique des forces publi-*

ques de tous les pays qui font partie de la Confédération germanique (Leipz., 1820-1828, 4 vol.). Ces trois derniers ouvrages sont en allemand. On consultera en outre les articles que nous consacrons à chacun des pays qui composent le corps politique dont nous venons d'examiner la constitution. C. L. et S.

**GERMANIQUES** (LANGUES), voy. TEUTONS, ANGLO-SAXONS, FRISONS, CIMBRES et KIMRI, langue GOTHIQUE, ALLEMANDE, DANOISE, SUÉDOISE, NORVÉGIENNE, ISLANDAISE, HOLLANDAISE, FLAMANDE, etc., etc.

**GERMANISME.** En France, on appelle *germanismes* certaines locutions empruntées à la langue allemande, et que l'usage général n'a pas encore légitimées.

Sur toutes les frontières, là où deux nations et deux idiomes se touchent et se mêlent, il se fait nécessairement un échange continuel de mots et de constructions. Les relations commerciales, les expéditions militaires, les sympathies politiques, les traductions ou imitations des ouvrages scientifiques et littéraires, entretiennent dans ces provinces limitrophes un flux et reflux perpétuel d'idées, et, par suite, un mouvement d'importations et d'exportations grammaticales qui ne s'arrête jamais.

En général, ces communications réciproques contribuent doublement au progrès des lumières. Chaque langue peut gagner à ce qu'elle emprunte, sans rien perdre de ce qu'elle donne à sa voisine. Cependant il faut reconnaître que les idiotismes (voy.) qui passent d'une nation à l'autre n'enrichissent pas toujours le dictionnaire qui les reçoit. C'est un véritable commerce : toutes les spéculations n'y sont pas heureuses.

Beaucoup de locutions allemandes qu'on réprouva dans leur nouveauté ont fini par s'acclimater en France; beaucoup qui n'ont encore reçu qu'une hospitalité équivoque obtiendront un jour de l'Académie même leurs lettres de naturalisation. Ainsi nous devons aux philosophes allemands quelques termes techniques qui contribuent à donner plus de rigueur à l'exposition et à l'appréciation scientifique des systèmes. Mais l'abus est bien près de l'usage légitime : gardons-

nous de hérissier notre métaphysique ces termes barbares, mal définis toujours inutiles, que les penseurs tre-Rhin ont été chercher dans de la scolastique. Nous ne citerons pas d'exemple que cette innombrable multitude de mots qu'on a fait naître des préfixes *sujet* et *objet*. Nous avons vu les adjectifs *subjectif* et *objectif* doute nécessaires à la philosophie suivis bientôt des verbes *subjectiver*, qui ont produit les *subjectivement* et *objectivement* nous avons même lu dans un ouvrage *subjectivisation* et *objectivisation* substantifs qui nous promettent une belle lignée.

On a fait de même un grand nombre de substantifs pour traduire les termes allemands correspondants, en employant pour cela des mots qui n'étaient guère en usage qu'adjectifs.

Voici quelques exemples de germanismes populaires qu'on doit éviter parce que l'usage ne les a pas légitimés et que la plupart même ne seraient être admis.

Substantif détourné de sa véritable acception : *restauration*, qui signifie réparation, pour *restaurant*, lieu qui donne à manger.

Verbes employés abusivement : nous sortir? dans le sens de nous aller; nous *voulons* sortir, au lieu de nous allons; *être intentionné* pour avoir l'intention; *rendre attention* pour appeler l'attention.

L'adverbe *déjà* construit avec dans le sens de bientôt, ou simplement pour appuyer sur l'affirmation *drat déjà*.

Les germanismes les plus vicieux tiennent à l'usage vicieux des pronoms. On dit à un enfant : *viens moi*, pour *auprès de moi*; on dit *pour* une chose, au lieu de *le fait* l'attente d'une chose.

Dans nos départements normands on entend souvent construire la conditionnelle *si* avec le conditionnel au lieu du parfait : *si cela me conviendrait* au lieu de *si cela me convenait*. Mais on emploie aussi, dans d'autres cas,

: cette même conjonction : *si vous m'obéirez, vous me ferez plaisir*. Et dans ce on peut regretter que cette expression vraiment logique, et qui appartient à presque toutes les langues, n'ait été adoptée par la nôtre.

arrêtons-nous : il nous suffit d'avoir eu quelques indications; il ne nous est permis d'épuiser la matière. D-c-o.

**GERMANOS**, archevêque de Patras, un des premiers qui proclamèrent, en 1821, l'insurrection des Hellènes. Au commencement de la religion dont il était un des premiers révérends, il appela les Péloponnésiens au combat; il les y guida lui-même, concourut à la rédaction de l'acte d'indépendance et de la constitution, alla solliciter les secours des puissances chrétiennes au congrès de Vérone, et tenta de réunir la réunion des deux églises d'Orient et d'Occident. Germanos fit bien-à-propos à des généraux et à des hommes plus expérimentés; mais le caractère religieux et national imprimé dans son esprit à la révolution inspira aux Grecs plus de persévérance qu'ils n'en avaient montré dans les soulèvements que provoquèrent les Vénitiens ou les Russes.

Un de ces contrastes fréquents dans les révolutions, ce prêtre qui se mettait à la tête des insurgés était le compatriote d'un ami du patriarche Grégoire (*voj.*), qui mourut avec la résignation d'un martyr essayant de comprimer la révolution grecque. Jetés dans des voies différentes, l'un représente l'Église soumise, résignée, l'autre l'Église militante et victorieuse.

Germanos était de Dimitzana en Argolide. Il fut d'abord grammaticien du métropolitain d'Argos, puis il alla rejoindre son compatriote Grégoire, métropolitain de Smyrne. Il le suivit lorsqu'il fut élevé au trône patriarcal de Constantinople; il le suivit également dans l'exil.

Après la réintégration du patriarche, Germanos fut envoyé à Cyzique en qualité de métropolitain. Sa réputation le fit ensuite passer aux fonctions d'exarque en Morée et de métropolitain de Patras. Au commencement de mars 1821, sommé de se rendre devant le pacha de Morée avec les primats de la province pour devenir les garants de la soumission des Grecs, Germanos, qui était initié aux secrets de l'hétérie (*voj.*), avertit les ar-

chontes du sort qui les attendait; ils obéissaient à cet ordre. Il n'y avait plus de chances de salut pour les Grecs que dans la résistance ouverte, et le prélat prit avec confiance le parti. Il appelle tous les chrétiens à se séparer des Infidèles, à se réfugier dans les montagnes. Retiré dans le couvent de Mégaspoleon, il y est bientôt entouré d'une troupe de paysans armés : il les relève du jeûne austère du carême, et, accompagné des évêques ses suffragants, devenus ses lieutenants dans la guerre sainte, il va établir son quartier-général à Calavryta, que les Turcs abandonnent à son approche. Ceux-ci s'enferment dans les places fortes pour arrêter les efforts de soldats inexpérimentés et sans artillerie; et ils parviennent à reprendre Patras que les Grecs avaient occupé quelques jours. Là, à la grande douleur de Germanos, les Turcs exercèrent de cruelles représailles. Un capitaine dont le nom était depuis longtemps populaire en Morée, Kolokotronis (*voj.*), venait d'y rentrer avec d'autres bannis : Germanos lui remit le commandement des troupes pour s'occuper des soins de l'administration et de la diplomatie, plus en rapport avec ses talents et les devoirs de l'épiscopat. Jusqu'en 1826 il fut président de la commission des relations extérieures, et c'est en cette qualité qu'il tenta près du Saint-Siège et du congrès de Vérone ces démarches qui honorent son patriotisme, bien qu'elles soient alors restées sans résultats. Mais s'il avait pu prolonger de peu de temps sa longue carrière, Germanos aurait eu la consolation de voir l'indépendance de la patrie, qu'il avait proclamée avec un enthousiasme prophétique, reconnue par les trois grandes puissances; et dans sa ville métropolitaine de Patras relevée de ses ruines, nul plus que lui n'aurait mérité de rendre au Dieu des armées de solennelles actions de grâces. Le typhus l'enleva dans l'année 1826. W. B-T.

**GERME**. Les botanistes appellent ainsi certains points des plantes susceptibles de donner naissance, soit à des organes ascendants, soit à des organes descendants. Le nombre des germes qui peuvent se développer sur un végétal donné, mis dans des circonstances favorables, est

indéfini. Ainsi, depuis un temps immémorial on divise et on subdivise les individus de la vigne, de la canne à sucre, etc. On reproduit sans cesse de nouveaux pieds de pommes de terre avec les tubercules développés par les précédentes; on greffe continuellement les bourgeons des arbres fruitiers sur d'autres sujets. Les plantes annuelles elles-mêmes peuvent, quoique avec plus de difficultés, produire aussi des jets nouveaux: ainsi chaque tige d'une graminée est le développement d'un bourgeon radical. Or Davy a vu jusqu'à 120 tiges sortir d'un grain de blé. Miller de Cambridge sema du froment le 2 juin 1776, divisa une plante le 8 août en 18 parties, puis en octobre en 67, au printemps suivant en 500, et récolta 21,109 épis qui produisirent 576,840 grains provenant d'un seul.

Chaque germe, soit qu'il doive donner naissance à un organe descendant ou ascendant, est susceptible de fournir un végétal entier; ce qui constitue pour les plantes une sorte de reproduction *vivipare* et *par division*, analogue à celle d'un grand nombre d'animaux rayonnés. S'il est vrai que la multiplication des végétaux par bouture ou par marcotte (*voy. ces mots*) est toujours possible, quels que soient l'organe et l'espèce sur lesquels on veuille opérer, il faut cependant avouer que toutes les plantes et surtout que toutes les parties des plantes ne se prêtent pas facilement à ces opérations, soit que les germes ne se rencontrent pas également sur toutes les plantes et sur toutes leurs parties, soit qu'ils ne jouissent pas tous de la même énergie pour se compléter par une végétation ultérieure, soit enfin que la nature ne les entoure pas tous des mêmes matériaux de développement. Il est facile, en partant de ces principes, de comprendre pourquoi tels arbres, le saule, par exemple, se reproduisent de bouture, et tel autre, le pommier, par exemple, par marcotte. Dans le saule, le germe qui fournit les racines est si actif que l'action vitale n'est pas éteinte encore dans la branche fichée en terre que déjà ces racines pompent des sucs nutritifs pour l'entretien de ce rameau. Dans le pommier, au con-

traire, les germes qui doivent fournir les racines ont doués d'une énergie, la nutrition du rameau que l'on sépare faute de fluides nécessaires, avec la même facilité comme que renferment les tubercules de terre et de beaucoup plus de chances que tous les autres, substances nutritives qui les contiennent. La nature multiplie également au moyen de germes qui se développent primitivement ascendants ou descendants; il cherche à déterminer l'origine des germes susceptibles de fourrir et cela en empêchant, soit par une incision annulaire, soit par un couchage ou ligature, les fluides d'arriver jusqu'à la racine.

Les germes diffèrent essentiellement en ce qu'ils ne sont que des graines, en ce qu'ils ne sont que des éléments de végétaux, tandis que d'autres sont des végétaux complets en miniature. Les germes forment des végétaux qu'ils en ont besoin leurs organes, tandis que la végétation détermine les parties préexistantes du bryon. La graine, enfin, étant distincte, peut ne ressembler à l'individu qu'elle a produite que par les caractères qu'elle présente; mais l'individu né de la graine présente les caractères de la plante dont il est séparé.

D'après ce qui précède, que l'on comprend sous le nom de bulbes, les bulbillifères, les turions, les bourgeons, les gemmes, les sporules, les gongyles? On se demande si l'on ne s'en rendrait compte que par l'inspection microscopique qu'ici. En effet, lorsqu'on examine de gros de ces corps reproducteurs, on voit que des grains accablés d'une enveloppe commune, à part dans l'albume des graines, les bulbillifères ou tubercules des végétaux. Il n'existe ni dans l'eau, ni à la surface; en effet, les spores ne sont



ils naissent librement dans les cellules d'elles. Quant à la nature, le double emploi, a donné à toutes les parties la faculté de se reproduire et que la plus grande règle encore sur les organes et ici question, on hésite et l'on ne répugne pas d'admettre un mode de reproduction inconnu à la fécondation et à la bouillonnante un de ces nombreux degrés de gradation qui révèlent si l'immensité des ressources de la

C. L.-a.

**GERMINATION**, du mot latin *germen*. C'est l'acte par lequel une graine fécondée quitte l'organe dans lequel il a demeuré longtemps, reprend la vie, se développe et soutient son existence jusqu'au moment où ses organes sont développés. Cette période de la vie végétale correspond à l'incubation des mammifères, ou mieux à l'incubation des oiseaux.

On considère la germination en général sous les apparences suivantes : la graine se trouve placée dans un milieu chaud et d'humidité convenable, elle absorbe l'eau ambiante; elle se gonfle, et, par suite de ce gonflement, rompt son enveloppe. Dès qu'elle est parvenue à un certain point, la radicule (voy. ce mot) se redresse et étale ses cotylédons; ceux-ci se dessèchent dès que les cotylédons primordiaux sont assez développés pour nourrir la jeune plante : la germination est terminée, le végétal est sorti et commence à croître comme les autres. L'étude de la germination comprend l'examen des circonstances extérieures qu'intérieures qui favorisent l'accomplissement de cette

opération. Les causes extérieures, nulle doute plus puissante que la présence de l'eau, un petit nombre de cas où les graines ne peuvent germer sans ce liquide, et d'autres sont placées dans un air sec, ou à ce qu'elles sont en contact avec quelque corps spongieux qui retient de l'eau d'une manière in-

terrompue. L'eau paraît agir essentiellement dans la germination en délayant les matières déposées dans la graine et en les rendant propres à se glisser dans les diverses parties de la plantule.

L'oxygène est nécessaire, car les graines ne germent ni dans le vide, ni dans de l'eau qui a bouilli, ni dans les gaz azote, hydrogène et acide carbonique purs. Il faut, pour que l'embryon entre en évolution, que l'air ambiant contienne un huitième au moins de son volume d'oxygène. Au-dessous de cette quantité, la germination commence quelquefois, mais ne peut se continuer. La proportion la plus favorable est une partie d'oxygène et trois d'azote (dans l'air, c'est à peu près 1 et 4); une trop forte dose d'oxygène accélère trop la germination et affaiblit la plante en lui enlevant trop de carbone. C'est en effet le rôle de l'oxygène de se combiner au carbone de la graine et de la jeune plante pour former de l'acide carbonique. Car la graine en mûrissant combine dans son tissu beaucoup de carbone qui paraît servir à lui donner l'inaltérabilité à laquelle elle doit sa conservation. Ce carbone surabondant la rend difficilement soluble à l'eau. Or, pour que l'eau puisse délayer les matières contenues dans l'albumen et les cotylédons, il faut que l'oxygène de l'air les décarbone. Elles se trouvent alors ramenées au point où elles étaient avant leur maturité; la saveur même l'indique dans les graines d'orge et de pois qui redeviennent sucrées. On présume que l'oxygène sert aussi de stimulant à l'embryon.

M. A. de Humboldt a remarqué que des graines immergées dans le chlore et retirées avant que la radicule paraisse au dehors, germent plus vite qu'à l'ordinaire. Ainsi le cresson alénois peut, par l'effet du chlore, germer en six heures au lieu de vingt-quatre ou trente.

Il est plus que douteux que l'électricité accélère la végétation des graines; on l'affirme, mais sans preuve directe. Quant à la lumière, l'expérience a montré qu'elle est plus nuisible qu'utile à la germination. L'analogie l'indiquait, puisque la plupart des graines germent à l'ombre; la théorie le confirmait, puisque la lumière s'oppose à la formation de l'acide carbonique et

que toute la germination exige qu'il s'en produise.

L'eau et l'oxygène seraient inutiles pour la germination, s'ils n'étaient favorisés par un certain degré de chaleur. A partir du point rigoureusement nécessaire pour la germination de chaque espèce, cette fonction s'accélère en raison de l'élévation de la température. Il est cependant des limites, pour le chaud comme pour le froid, au-delà desquelles les graines ne germent pas. Ainsi il n'y a pas, que l'on sache, de graine susceptible de germer au terme de la glace fondante. Il faut au moins  $+7^{\circ}$  centésimaux pour que le blé d'hiver, le seigle et l'orge commencent à sortir de leur torpeur. Le froid excessif, celui qui suffit pour congeler le mercure, prolongé pendant 15 minutes, ne détruit nullement et même n'altère pas la faculté germinatrice des graines, tandis qu'il n'en est pas de même pour la chaleur excessive. Il existe pour chaque espèce de plantes des limites de température élevée au-delà desquelles leurs graines ne peuvent plus germer. Si l'on expérimente, par exemple, sur le blé, on voit que placé dans l'air sec, il conserve la propriété de germer jusqu'à la température de  $+75^{\circ}$ ; que dans l'air humide, cette propriété s'anéantit à  $+62^{\circ}$ , et enfin que dans l'eau chaude elle est détruite à  $+35^{\circ}$  seulement, à la condition, cependant, dans ce dernier cas, de prolonger l'expérience pendant trois jours. Une immersion de 15 minutes, comme dans les expériences précédentes, demande  $+50^{\circ}$ .

L'action du sol est importante aussi à considérer. La plupart des graines germent dans l'eau, mais les jeunes plantes, n'y trouvant point d'appuis, périssent de bonne heure, à moins que leur structure ne les appelle à flotter. Ainsi le sol sert à la germination comme support des plantules; il leur sert aussi de régulateur d'arrosement, en ne laissant arriver à elles qu'une quantité d'eau modérée. Le sol, suivant qu'il est compacte ou léger, se laisse plus ou moins facilement pénétrer par l'air, gêne le développement des diverses parties de la plante ou ne fournit pas un support assez stable, et permet au vent de l'enterrer. Dès que la

radicule est développée, elle a besoin de pomper dans le sol une eau chargée d'acide carbonique et d'extrait soluble. Le sol influe donc encore sur la germination par la nature des liquides qu'il contient et par la nature même des terres. Un sol trop siliceux se dessèche, un sol calcaire se dissout à la pluie et se couvre ensuite d'une croûte solide formée par son dessèchement. On aura aussi à étudier le sol sous le rapport de sa plus ou moins grande facilité à s'échauffer et à conserver la chaleur. On sait, par exemple, que le sable, dans nos climats, prend en été une température de 48 à 53 degrés; que M. A. de Humboldt a vu la température des sols granitiques blancs des bords de l'Orénoque monter jusqu'à 60 degrés, tandis que M. Boussingault rapporte avoir vu une femme chauffer un fer à repasser dans l'Amérique du Sud, en l'exposant seulement aux rayons solaires, ce qui donne à penser que la terre elle-même à cet endroit devait être imprégnée beaucoup de calorique.

En combinant ces effets avec ceux qui précèdent, on arrive à comprendre comment les céréales, telles que le blé, le seigle, ne poussent pas dans certaines régions tropicales, et comment on ne pourrait peut-être à les y faire croître, mais cependant les y naturaliser, en choisissant une époque convenable pour les semer. On s'explique aussi comment, en Amérique, le maïs, dont la faculté germinatrice résiste bien plus à la chaleur que celle du blé, etc., descend presque qu'au littoral, tandis que le blé, le seigle et l'orge sont cantonnés sur les hauteurs de la Cordillère à des hauteurs plus ou moins considérables.

Si nous cherchons maintenant à apprécier l'emploi de chaque partie de la graine pour la germination, nous voyons d'abord que les enveloppes servent à protéger les cotylédons contre l'humidité, la décomposition, et à diriger les sucs aqueux vers la radicule. Mais dans les expériences soignées, on peut faire germer des graines dépouillées de leurs enveloppes, pourvu qu'on préserve les cotylédons d'une trop grande humidité. Les cotylédons servent à la germination en forçant par leur développement la rupture de l'enveloppe.

veloppes de la graine. Cette puis-  
des cotylédons paraît analogue à la  
grec laquelle l'eau s'élève dans les tu-  
pillaires. Ils ont aussi pour fonction  
voir à la jeune plante la nourriture  
aire à son premier développement.  
qui sont charnus trouvent en eux-  
s la presque totalité de cette nour-  
; tandis que ceux qui sont minces  
notés la tirent en majeure partie des  
s atmosphériques. Quant à l'*albu-  
ou périsperme*, son utilité dans la  
nation est la même que celle des  
idons charnus. Voy. GRAINE.

On a vu des haricots et des pois sortir  
de l'estomac et des intestins hu-  
s; une graine pousser des racines  
le conduit auditif d'un homme ;  
vois développer douze petites raci-  
sans une tumeur située à la narine  
enfant. On sait aussi qu'il naît  
champignons sur des plaies d'hom-  
et d'animaux ; des *sphaeria* sur  
pépées, sur les vivantes, et l'*isaria  
mugum* sur les papillons *sphinx* ; le  
*tor imperceptibilis* vient de même  
les poissons vivants. Enfin Carus a  
rit de nombreux exemples de mois-  
s développées dans les organes d'ani-  
més vivants, dans les poumons et la tra-  
che-artère, par exemple. C. L-a.

**GÉRONDIS** est un terme de gram-  
me latine qui se dit des cas du parti-  
passif en *dus*, lorsqu'on les emploie  
me cas de l'infinitif. Ainsi l'infinitif  
re, lire, est un nominatif ; *legendi*,  
re, un génitif ; *legendum*, un accu-  
s ; *legendo*, un datif et un ablatif. Il  
trois gérondis, l'un en *di*, les autres  
*lum* et en *do*. Comme infinitifs, les  
adifs, lorsqu'ils ont des régimes, les  
servent aux cas que demande le verbe ;  
me participes en *dus*, *da*, *dum*, ils  
sont s'accorder avec ces mêmes régi-  
- Cette forme de l'infinitif ajoute quel-  
bis à la signification du verbe une  
de nécessité et de devoir, comme  
dirait l'action à faire. De là le mot  
adif, pris de *gerere*, faire. Ainsi, *pu-  
ulum est* est presque la même chose  
*pugnare oportet*. C'est abusivement  
n français on appelle *gérondis* le  
cipe présent, actif ou neutre, pré-  
de la préposition *en*, exprimés ou

sous-entendu : *en allant, en chantant,  
il allait courant.*

F. D.

**GÉRONTE**, sénateur de Sparte, etc.  
Voy. SÉNAT et GÉRONTOCRATIE.

Dans notre ancienne comédie, ce terme  
était le nom habituel du père, ou du per-  
sonnage grave de la pièce. Les premiers  
*Géronte* n'eurent, sur la scène, aucune  
teinte de ridicule. Fidèles à l'étymologie  
du mot, se souvenant que chez les Grecs  
la gérontocratie excitait le respect et in-  
spirait la déférence, nos auteurs prirent  
aussi la vieillesse au sérieux et en firent  
l'organe de la raison et de la sagesse.

Mais *Géronte* se vit peu à peu déchu  
de ce beau rôle. A mesure que l'âge  
avancé cessait d'être l'objet d'une res-  
pectueuse considération, il cessait, lui,  
d'être un personnage important. Bientôt  
son nom ne désigna plus qu'un bourru,  
un rabâcheur, ou même ce qu'en style  
vulgaire de coulisse on a nommé un *père  
dindon*. Dans le théâtre moderne, les  
*Géronte* ont entièrement disparu de la  
scène, et c'est sous des noms plus burles-  
ques qu'on y raille ceux dont il était le  
type. Voy. CASSANDRE.

M. O.

**GÉRONTOCRATIE**, gouvernement  
des vieillards (du grec *γέρον*, *γέροντος*,  
géronte, et *κράτος*, pouvoir). Les fa-  
milles ont dû primitivement se consti-  
tuer sous la forme politique de la géron-  
tocratie, les vieillards ou *gérontes* se réu-  
nissant comme chefs en conseil pour  
aviser aux intérêts de la communauté,  
ou bien l'autorité se trouvant déferée au  
plus ancien comme au plus digne de  
commander. Nous retrouvons cette forme  
de gouvernement sous la tente des pa-  
triarches, et il en reste encore quelques  
traces dans les tribus arabes et chez des  
peuplades du Nouveau-Monde. Les légis-  
lations de Minos et de Lycurgue ad-  
mirent de vigoureux éléments de géron-  
tocratie dans leurs constitutions. En  
Crète comme à Sparte, en effet, les gé-  
rontes ou vieillards avaient une influence  
considérable dans les affaires publiques,  
et un certain nombre d'entre eux formait  
le premier corps de l'état appelé *géro-  
sie* ou sénat. L'assemblée des patriens,  
qui était le conseil suprême et perpé-  
tuel de l'ancienne Rome, portait aussi le  
nom de sénat, et les sénateurs furent en

autre appelés *Patres*, à cause de leur âge. Sous le Directoire, nous avons en France le Conseil des Anciens (*voy.*); sous l'Empire, le Sénat. Mais ces dénominations n'étaient guère qu'un souvenir de l'ancienne intervention des vieillards dans les affaires du pays, comme le prouvent aussi certains titres féodaux et des magistratures municipales; par exemple : seigneur (*senior*), maire et maieur (*major natu*, *alderman*), etc. Dans notre siècle, l'influence gérontocratique est moindre assurément qu'à aucune autre époque, et ce n'est peut-être pas un bonheur; car, ainsi que le dit Montesquieu, rien n'entretient plus les mœurs et les lois qu'une extrême subordination des jeunes gens envers les vieillards. *Voy. EXPÉRIENCE.* F. D.

**GÉROUSIE**, *γερωσια*, *voy. SÉNAT* et **GÉRONTOCRATIE**.

**GER** (DÉPARTEMENT DU). Formé de parties des anciennes provinces de Guienne et de Gascogne (*voy. ces noms*), il a pour limites au nord le département de Lot-et-Garonne, au sud celui des Hautes-Pyrénées, à l'est ceux de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne, à l'ouest ceux des Basses-Pyrénées et des Landes. La ligne de faite qui sépare les bassins de la Garonne et de l'Adour, coupe le département dans la direction du S.-S.-E. au N.-N.-O., et le divise en deux portions dépendantes chacune du bassin respectif des deux fleuves. La pente générale du sol, rattachée à l'ensemble des terrains pyrénéens, est par conséquent au nord; celle de la portion qui appartient plus particulièrement au bassin de l'Adour incline légèrement à l'ouest. Il n'y a point sur ce sol si montueux, et qui forme en quelque sorte les premières assises de la grande chaîne, de sommets importants à signaler. Des versants qui déterminent son inclinaison sortent de nombreux cours d'eau dont les principaux sont : le Gers, qui donne son nom au département; puis la Save, la Gimone, l'Arratz, la Baïse, etc., affluents de la Garonne; la portion occidentale est arrosée par l'Adour qui reçoit l'Arros et le Midou. Ces divers cours d'eau ne sont pas navigables ou ne le deviennent qu'en dehors du département; plusieurs sont à sec dans l'été; d'autres

amènent à la fonte des neiges des débordements, qui laissent parfois sur le sol de vastes flaques d'eau stagnante. De là s'échappent et se répandent dans l'air par l'action des rayons solaires des germes putrides, qui deviennent la cause de fréquentes épidémies. Citons encore ici, pour compléter l'hydrographie du département, de nombreux étangs qui n'ont d'importance que par le poisson très varié qu'on y pêche en grande quantité.

Quoique quelques indices puissent faire présumer que le sol du Gers renferme du fer, ce métal n'en est point extrait; on n'y a trouvé la trace d'aucun autre métal, non plus que des mines combustibles; des carrières de marbre de pierre à bâtir, de marne, de terre propre à la poterie, sont à peine exploitées. En somme, ce département est complètement nul sous le rapport de l'industrie minérale. Plusieurs sources d'eaux thermales ou minérales se rencontrent sur divers points; les plus renommées sont celles de Barbotan de Castéra et de Bassoms, où se rendent chaque année un assez grand nombre de malades.

Le climat de ce département est généralement doux et tempéré, et l'air est salubre partout où les eaux circulent avec facilité. Les limites extrêmes du thermomètre y sont — 7° et + 28°. Les vents sont très variables; celui du sud-est, appelé, de même que dans la Haute-Garonne, *autan*, y exerce sur l'économie animale une action non moins nuisible. Comme les départements voisins, celui-ci est exposé à de fréquents et terribles orages qui le dévastent; d'épaisses brumes très froides qui l'enveloppent parfois, et qui sont redoutées du cultivateur dont elles anéantisent en peu d'instant les récoltes. Sous l'influence de ce climat, le habitant du Gers est en général d'une constitution robuste, et sa vie arrive à un terme très avancé; les maladies catarrhales et rhumatismales sont celles dont il est le plus souvent affecté. Sa stature est généralement petite, mais ses membres sont bien proportionnés; il se distingue fréquemment par beaucoup d'agilité de corps et de vivacité d'esprit, dont il est reux de la nature que l'ignorance profonde et superstitieuse où il n'est que

ngé, empêche toutefois de  
us leurs fruits.

animal présente encore, in-  
ment des espèces domestiques,  
arlerons ci-après, le loup et  
petite quantité, une grande  
eaux, de reptiles, etc.

département du Gers formé  
erreau qui recouvre d'épais  
aux, est généralement fertile.  
399 hectares ( 317 l. c. ) qui  
sa superficie totale, 333,585  
fia de 1834, en terres labou-  
365 en prés, 87,772 en vi-  
6 en bois; les pâtis et bruyè-  
étaient en pour 35,710 ou  
zième environ. L'agriculture  
est avancée, quoique de no-  
orations aient marqué les der-  
es; en 1835, la récolte en t  
élevée à 1,336,261 hectol.,  
les deux tiers en froment de  
ité; le maïs, qui réussit fort  
le département, représente la  
ortion du troisième tiers. Cette  
forme pourtant que les trois  
eu près de la consommation  
On cultive l'ail et l'oignon en  
fruits sont en général excel-  
roduit des vignobles est an-  
de 900,000 hectol. de vin;  
cette quantité est consommée  
s et l'autre moitié transformée  
-vie qui, sous le nom d'eaux-  
rmagnac, figurent après celles  
parmi les plus estimées de  
s pâturages, qui sont étendus,  
l'éducation des bestiaux dont  
aces ont été fort améliorées.  
en 1830, le nombre des ani-  
ce bovine à 141,350; celui  
de race ovine, à 387,900, pro-  
uellement environ 340,000  
ine. On engraisse une grande  
porcs et de volailles, qui de-  
objet considérable d'exporta-  
chevaux, ânes et mulets, peu-  
au chiffre de 25,000. On  
une époque déjà reculée, le  
itorial du département à la  
6,415,000 fr.

erce, qui a pour base princi-  
uits du sol que nous venons  
maître, se fait avec l'Espagne

et les départements voisins. Des articles  
de verrerie et de faïencerie peu perfec-  
tionnés, quelques tissus grossiers en fil et  
coton, etc., contribuent aussi à l'alimen-  
ter. Les communications s'établissent par  
8 routes royales, 17 routes départemen-  
tales et environ 6,000 chemins vicinaux,  
ayant un parcours total de 10,941 kilo-  
mètres. Les foires sont au nombre de 420;  
les plus renommées sont celles de Castel-  
naud-Barbarens pour le commerce des  
laines, et celles de Lombez, très fréquen-  
tées dans les temps calmes par les Espa-  
gnols, qui viennent surtout y acheter des  
mules.

Le département est administrativement  
divisé en 5 arrondissements de sous-pré-  
fecture, 29 cantons et 529 communes.  
Les cinq arrondissements ont pour chefs-  
lieux : 1° *Auch*, ville ancienne, qui est  
aussi le chef-lieu du département, située  
sur la rive gauche du Gers et peuplée de  
près de 10,000 âmes. On y remarque la  
cathédrale, l'une des plus belles églises de  
France, et l'ancien palais *primatial*, habité  
par les archevêques titulaires primats d'A-  
quitaine. Dans le même arrondissement  
est Vic-Fézensac, petite ville peuplée de  
3,600 hab., ancienne résidence d'une  
puissante maison féodale; 2° Condom,  
sur la Baise, où l'on compte environ  
7,000 hab. Dans cet arrondissement est  
Eause, l'ancienne *Elusa* de César, avec  
3,000 âmes; 3° Lectoure, située près de  
la rive droite du Gers, ville de fondation  
romaine et qui conserve encore des ves-  
tiges de son ancienne existence; on y  
compte 6,500 hab.; 4° Lombez, sur la  
Save, peuplée seulement de 1,500 hab.;  
5° Mirande, sur la Baise, où l'on compte  
2,500 hab. Dans le même arrondisse-  
ment se trouve Montesquiou, berceau  
d'une famille ancienne, dont les titulaires  
figurent souvent dans notre histoire. *Voy.*  
l'article.

La population s'élevait, d'après le  
dernier recensement officiel, à 312,882  
individus, à raison de 987 hab. par lieue  
carrée. Elle a gagné, depuis 1801, 42,271  
individus ou un cinquième. Le mouve-  
ment de cette population a présenté, en  
1835, les résultats suivants : naissances,  
7,369, dont 3,872 garçons et 3,497  
filles; sur ce nombre, 532 enfants natu-

rels; décès, 5,954, dont 3,086 hommes et 2,868 femmes; mariages, 2,476.

Le département du Gers envoie 5 députés à la Chambre. Le nombre des électeurs politiques était, en 1837, de 2,105, et celui des électeurs municipaux, en 1834, de 29,744. Le nombre des propriétaires s'élevait, dans la même année, à 102,145; celui des individus inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 61,316, dont 43,352 sur les contrôles du service ordinaire. Le contingent annuel pour l'armée est de 818 jeunes soldats. Le département a donné au Trésor, en 1831, 5,977,367 fr. 09 c., et il en a reçu pour les services divers 3,659,559 fr. 30 c., ce qui a laissé à sa charge une somme de 2,317,807 fr. 79 c. équivalente au huitième environ du revenu territorial. Il appartient à la 10<sup>e</sup> division militaire dont le quartier-général est à Toulouse; les tribunaux sont du ressort de la Cour royale d'Agen. Le département forme le diocèse d'un archevêché dont le siège est à Auch; on y compte un certain nombre de protestants. Il est compris, sous le rapport universitaire, dans le ressort de l'Académie de Cahors, et il possède 4 collèges communaux; en 1837, il n'y avait plus que 71 communes qui n'eussent pas d'école; le nombre des élèves avait été en cette année de 14,676, ou 1 par 43 hab. On comptait, dans l'année précédente, 46 accusés, ou 1 pour 13,639 hab., et 57 aliénés, ou 1 par 10,099 hab. Des sociétés d'agriculture existent dans les 5 chefs-lieux d'arrondissement. P. A. D.

**GERSON** (JEAN CHARLIER, dit), célèbre chancelier de l'église et de l'université de Paris, et orateur du roi très chrétien au concile de Constance, naquit d'une famille de cultivateurs au hameau de Gerson, près de Rhétel, dans le diocèse de Reims, le 14 décembre 1363. Il était l'aîné de douze enfants; trois frères et quatre sœurs du futur *docteur très chrétien* se vouèrent à la vie religieuse. Ses parents consacrèrent une partie de leur héritage à « lui faire apprendre la sainte Écriture. » Lorsqu'il fut âgé de 14 ans, ils l'envoyèrent au collège de Navarre à Paris, et au bout de 5 ans, après avoir été reçu licencié ès-arts, il se livra de toutes

ses forces à l'étude de la théologie et ses succès furent aussi brillants que choisis; dans la controverse au sujet de la conception de la Vierge, il se fit une si grande réputation, qu'il fut appelé à Avignon, bien qu'il n'eût que le grade de bachelier. Il s'agissait de soutenir auprès du pape la condamnation prononcée en 1387, contre le docteur de Paris, Jean de Sarrasin. L'aspect de la cour pontificale n'eut pas d'effet sur le jeune théologien; il eut la même impression qu'elle eût eue sur l'Allemand Lutetien, lorsqu'il visita Rome dans les intérêts de la papauté. Rétablir la paix dans l'Église, réformer les mœurs, voilà ce que Gerson avait en vue. Il osa bientôt se proposer, dans sa carrière ecclésiastique, de ne pas échapper au fracas du monde, mais de se consacrer à la poursuite de la vérité, et de se réserver de prendre la parole à l'occasion la plus importante.

Promu, dans l'année 1391, docteur en théologie, il succéda dans les hautes fonctions de chancelier de l'université de Paris à Pierre d'Ailly (*voy.* ), qui venait de nommer successeur de son ami Nicolas de Clémencez évêchés du Puy et de Cambrac avec son ami Nicolas de Clémencez. Il travailla dès lors à réformer les mœurs ecclésiastiques. « La scolastique, qui n'était plus qu'un vain jeu de mots, devenait un système inextricable de subtiles et d'étranges subtilités; il suffisait de connaître un certain nombre de termes ou de construire habilement des syllogismes pour être compté pour quelque chose. » Gerson avait le bon sens de saisir l'essence réelle de la philosophie; son esprit méditatif se tournait vers les vérités de Dieu et des choses; il voulait autre chose que la subtilité.

(\*) Ch. Schmidt, *Essai sur J. Gerson*, 1839, p. 13.

vivants, amis pour ainsi dire de la papauté céleste. » Il s'efforça de les ramener vers leur véritable but, et fin aux querelles stériles des scolastiques opposa de même à l'invasion des idées exaltées des sectes panthéistes et mystiques du Brabant. Mar-  
 tes traces de son ami d'Ailly, il se consacra à la défense des franchises de la papauté, dont il devint le constant et vaillant champion. Voy. SOBONNE.

Enfin dans l'exercice de ses pénibles fonctions, il restait cependant doux et humble, évitant le bruit, ne recherchant ni honneurs, songeant même plus qu'à se dépouiller de ceux dont il était revêtu. Pour se faire une idée de son âme à la vue des misères qui environnent le monde, il se retirait dans une solitude, de son dégoût du monde et de sa confiance dans la supériorité sur les hommes de son temps, quant aux mœurs et au bien, il faut lire son épître à d'Ailly, *Oratione theologicæ*, et le mé-  
 titulé : *Causæ propter quas mundum dimittere volebat*; ces réflexions lui étaient venues dans le silence d'une retraite momentanée à laquelle il était allé visiter son bien-aimé qui avait été nommé par le duc de Bourgogne, dont il était l'aumônier, à la tête du chapitre de cette ville.

Gerson était trop nécessaire à son pays dans ces temps calamiteux : il se refusait à quitter son poste, et le pape Benoît XIII (12 mars 1403) le rappela romptement à Paris. Aussitôt il se fit une puissante voix pour demander la réunion des théologiens les plus distingués de son époque, la réunion d'un concile général, seul remède à ce long malheur auquel la mort d'Innocent II avait mis fin; et il établit dans son *Unitate ecclesiasticæ* son système de supériorité d'un tel concile sur le pape. Ce système fut adopté et maintenu dans l'Église de France, ainsi qu'on le voit dans l'article GALLICANE (église).

Après la clôture du concile, qui se réunit en la ville de Pise (voy.) et auquel Gerson se rendit comme l'un des députés de l'université de Paris, trompa l'espoir de la chrétienté; tout ce qu'elle se fut d'avoir trois papes au lieu d'un fut et le scandale s'en accrut. Il

fallut convoquer un nouveau concile, et celui-ci même, quoique entouré de beaucoup d'éclat à son ouverture, n'aboutit pas à une réforme, mais se borna à rendre à l'Église un chef unique. Il a été suffisamment parlé de cette assemblée mémorable à l'article CONSTANCE. Dans l'une de ses premières séances (23 mars 1415), Gerson prononça ce fameux discours de la supériorité des conciles généraux sur le pape, qui grandit l'assemblée à ses propres yeux et qui eut au dehors un immense retentissement. Avec d'Ailly, Gerson fut l'âme du concile. « C'est lui, dit M. Schmidt, qui le gouvernait par sa parole et qui l'éclairait de ses lumières;... il établissait dans des traités célèbres le droit de l'Église universelle de déposer les papes; il communiquait ses principes aux prélats assemblés, et leur inspirait sa conviction par des discours dans lesquels il leur rappelait leurs droits aussi bien que leurs devoirs. Son activité tenait du prodige; attentif aux moindres incidents, il paraissait se multiplier dans toutes les circonstances où la justice ou la vérité lui semblaient attaquées; le jour, il prêchait ou discutait, soit dans les sessions publiques, soit dans les congrégations, et la nuit, il rédigeait de nombreux mémoires pour préparer la solution de toutes les questions soumises au concile. »

La France était alors déchirée par les factions. Gerson, longtemps attaché à la maison de Bourgogne par la reconnaissance qu'il avait vouée au duc Philippe-le-Hardi, son protecteur, avait rompu ces liens après l'assassinat du duc d'Orléans ordonné par le fils de ce prince, et s'était attiré la colère de ce dernier en condamnant en chaire l'assassinat politique, en réfutant Jean Petit qui s'en était constitué l'apologiste, et en prononçant à Notre-Dame l'éloge de la victime. Sa vie était en péril : il n'osa retourner en France après la clôture du concile, et il errait dans les montagnes de la Bavière, lorsque le duc Albert, admirateur de son talent, lui offrit un asile à Rattenberg en Tyrol. De là il se rendit ensuite à Vienne, où l'archiduc aurait désiré l'attacher à l'université; mais Gerson ne put oublier sa patrie, et lorsque l'assassinat de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne (10 sept. 1419),

lui en rouvrit les portes, il se hâta de revenir de l'exil et d'aller demander une retraite à son frère, prieur des célestins de Lyon. Là il se plongea dans les études, écrivit beaucoup, et s'occupa de l'instruction des petits enfants, qu'il catéchisait dans l'église, après avoir été le chef du corps savant le plus illustre de son temps. Son traité *De parvulis ad Christum trahendis* est un beau monument de ces dernières occupations qui couronnaient si dignement la plus noble vie; il mérite encore aujourd'hui d'être cité parmi les meilleurs ouvrages qu'on ait écrits sur l'éducation des enfants.

Peu de jours après avoir terminé son interprétation du *Cantique des Cantiques*, le 12 juillet 1429, Gerson mourut. La veille encore il avait rassemblé autour de lui ses chers petits orphelins qui répétaient, à sa demande, sa dernière prière : « Dieu de miséricorde, aie pitié de ton pauvre serviteur Jehan Gerson! »

Supérieur à son siècle, Gerson avait combattu, dans ses nombreux écrits, toutes les erreurs, le quietisme, les flagellants, l'astrologie, la magie, les brutalités de la fête des Fous, etc.; il eut cependant le tort de s'associer à la sentence qui envoya au supplice Jean Huss (*voy.*), dont le sauf-conduit impérial devait protéger la vie. L'importance de ses ouvrages réclamerait de nous un rapide examen de leur contenu, mais un collaborateur plus savant que nous dans ces matières s'est chargé d'en dire quelques mots, en résumant le long débat sur l'auteur de *l'Imitation*. S.

Gerson fut la lumière de son siècle et de l'Université par sa doctrine et son enseignement dans les temps les plus orageux, durant le grand schisme et les dissensions civiles qui divisaient l'Église et l'état. Alors que la faction du duc de Bourgogne dominait en France sous le malheureux règne de Charles VI, il défendit en chaire la majesté royale attaquée par le meurtre du duc d'Orléans, frère du roi, comme il soutint l'unité de l'Église dans ses membres et dans son chef aux conciles de Pise et de Constance, sans sortir des voies de la modération et de la justice, malgré les imputations odieuses qui ont accusé son courage et sa fermeté.

Il souffrit pour la défense de l'équité, pour la vérité et la foi, les persécutions, l'exil volontaire et la pauvreté. Nous n'entrerons point dans les détails sur les motifs et les discussions qui ont amené l'état d'épreuves où il s'est trouvé réduit; il suffira de dire, sous le point de vue ecclésiastique, que son livre *De auctoritate Papæ* s'explique par celui *De potestate ecclesiastica*, qui concilie l'unité pontificale et l'unité hiérarchique (voy. la *Défense de Gerson* par Richer, *l'Esprit de Gerson* par Le Noble; voy. aussi la notice morale et politique sur Gerson, par l'auteur de cet article).

Les vertus de Gerson et sa science lui méritèrent le titre de *docteur chrétien*, et le jésuite Bellarmin même l'appelait le docte et pieux Gerson. Sa vie fut si sainte et ses écrits si élevés, dit Bossuet dans sa *Défense de la Déclaration du clergé de France en 1682*, qu'il fut regardé comme digne par sa doctrine et sa piété d'avoir composé un livre plein de sagesse et d'onction de *l'imitation de Jésus-Christ*. » Ce mot de Bossuet sur Gerson fait le plus grand honneur à l'un et à l'autre. C'est déjà une autorité de la part du défenseur de la doctrine des œuvres morales de Gerson, le rapport mystique, dans lesquelles il connaissait l'esprit de l'auteur de *l'Imitation*. Cette attribution générale d'origine, confirmée depuis, et notée par la même voie de comparaison de Gerson avec lui-même, était fondée malgré le préjugé qui a voulu faire de l'auteur de *l'Imitation* un maître de vie ou un moine vieilli dans le cloître. Le plus grand nombre des éditions de ce siècle, d'après les manuscrits dont elles représentent, et qui, dans des par intervalles, sont sortis de divers lieux de séjour, ou d'exil, ont été traitées de Gerson, ou de leur auteur. Il n'est guère d'auteur dont les ouvrages peu volumineux aient été plus multipliés par l'impression et en plus grand nombre, dans le xv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècle, soit traitant du dogme catholique, soit défendant l'autorité légale, soit pour la saine morale, respirent la vérité et intéressent à la fois la raison et le sentiment. Le style de Gerson, qui



ir et nourri de citations, ne laisse rien et approprié au sujet, surtout lettres et dans ses écrits purement latins. La première édition des œuvres de Gerson eut lieu en 1483 et 1484, à Paris, comme le dit Dupin, mais ce n'est pas la patrie de Thomas à Kempis (Empen). On ne doit pas s'étonner de cela que cette édition, et surtout celles qui l'ont suivie, à Paris en 1488, à Bâle en 1489, etc., ne mentionnent pas l'*Imitation de Jésus-Christ*. Un manuscrit de cet ouvrage, faisant partie d'un recueil signé de la main manuelle du frère Thomas, né d'abord pour l'œuvre d'un confrère, mais ensuite pour un manuscrit de l'auteur. Quelques réclamations furent faites par l'ordre si accrédité des Augustins en faveur d'un confrère signant le manuscrit qui leur était cher, comprenant l'*Imitation* dans les œuvres de ce dernier, quoique le texte est d'une édition ancienne sous le nom de Gerson, et que primitivement, l'édition des œuvres de Thomas de Gerson, donnée immédiatement après la mort de Gerson, l'*Imitation* n'y fût point renfermée. Après plusieurs éditions, plus ou moins exactes, des œuvres de Gerson, on a vu l'édition de Dupin, la mieux connue et la moins incomplète à plusieurs égards, sous la rubrique d'Anvers, chez La Haye, 1728, formant un volume in-fol. Cependant, ni un grand nombre de sermons ou de discours en latin, ni la traduction du *Stimulus divini* de saint Bonaventure, ni même *De Imitatione Christi*, titre vulgaire et postérieur, ou le titre collectif antérieur de *Voluntatem Internarum*, ni l'*Internelle Consolation*, qui en forme le titre principal, et qu'un langage français anacronisme a fait attribuer également à l'auteur, mais plus faible et plus original que le latin; aucune de ces œuvres, disons-nous, n'a été insérée dans la collection de Dupin, qui a donné lieu à la traduction faite en latin par un logien allemand, Brisgoic, de la collection des sermons de Gerson. Ces sermons n'étaient pas du nombre des discours traités dont l'humble auteur

demandait à Dieu de n'être pas connu de son vivant (*Da mihi, Deus, nesciri in hoc sæculo!*) ou ne permettait pas à son frère de parler, puisqu'il les avait prêchés en français. Mais après sa mort, Thomas de Gerson, entre autres, son neveu, chanoine de la Sainte-Chapelle en 1440, et que l'évêque de Castres avait engagé à soutenir le grand nom de son oncle, a contribué à publier le manuscrit de l'*Imitation* sous ce titre solennel : *Incipit liber magistri Joannis Gerson, cancellarii Parisiensis*, comme il l'a fait dans un codex renommé, in-folio, cité par Launoy dans la longue contestation sur l'auteur de ce livre, et où se trouve en tête une précieuse miniature du temps représentant le docteur d'un âge mûr, avec une gravure ajoutée du docteur vieilli, et copiée d'après une ancienne peinture. Ce manuscrit monumental, après avoir été possédé par la famille Leschassier et depuis par l'ancien directeur du séminaire de Saint-Sulpice, J.-A. Emery, est aujourd'hui en la possession du rédacteur de cet article, ainsi qu'un portrait anciennement peint et qui paraît provenir de la collection des portraits qui, conservés autrefois à la Sorbonne, sont maintenant aux archives du royaume. Le manuscrit de l'*Imitation*, sous le nom et avec le portrait de Gerson, est un des plus corrects, quoique postérieur au manuscrit de Gérardmout, en quatre livres, qui, par son caractère, paraît appartenir à l'âge de Gerson et qui porte le titre de *Volumen consolationum internarum*, dont l'*Internelle Consolation* \* semble être un fragment commenté en langue vulgaire, si elle n'est la version expliquée d'un manuscrit latin bourguignon. Ce dernier ouvrage a pu être découvert dans un recueil d'œuvres morales et mystiques qu'un duc de Bourgogne avait fait transcrire après un sermon français de Gerson sur la Passion, sans que cette découverte prouve l'identité des deux ouvrages et encore moins l'antériorité du livre français de l'*Internelle consolation*; mais elle confirme l'opinion qui attribuait la

(\*) Voir On. Le Roy, *Études sur les Mystères et sur divers manuscrits de Gerson, y compris le texte primitif français de l'Imitation de Jésus-Christ, récemment découvert*, Paris, 1837, p. 413 et suiv. 8.

*Consolation française à l'auteur du livre des Consolations intérieures.* Là comme dans le même livre sous le titre *De Reformatione hominis*, de 1420, qui suit celui sous le titre *De Consolatione theologiæ*, les germanismes et la part faite aux moines annoncent le foyer monastique où, loin des hommes et du trouble, l'auteur, éprouvé par le malheur, seul à seul avec Dieu, en recevant l'instruction dans les colloques admirables du 3<sup>e</sup> livre, le plus important de l'ouvrage et le plus beau titre du chancelier de l'Église de Paris à l'immortalité. Ce résumé nous dispense d'entrer dans des discussions concernant l'auteur, dont le nom, estropié ou mal prononcé sous celui de Gersen, a donné longtemps le change à l'opinion, et qui sont amplement traitées dans les *Considérations anciennes et nouvelles sur l'auteur de l'IMITATION* et dans le *Jean Gerson restitué et expliqué par lui-même*.

Il est remarquable que le docteur très chrétien n'a point été canonisé, sans doute à cause de ses principes sur nos libertés, opposés à ceux des ultramontains, quoique sa doctrine fût favorable à l'unité hiérarchique. Cependant il fut honoré d'un culte à Lyon sous Charles VIII, et un autel lui fut érigé dans la chapelle de Saint-Laurent, en l'église de Saint-Paul, où l'humble docteur catéchisait les enfants. Mais cet autel fut détruit par suite des troubles suscités sous Charles IX. Comme philosophe, le chancelier Gerson a été le sujet d'un éloge solennellement proposé pour 1838 par l'Académie Française\*. Un éloge de Gerson comme orateur avait été proposé dès le siècle dernier, en 1772, non par l'Académie, mais par l'Université de Paris, et le prix pour cet éloge en latin fut décerné au célèbre Geoffroy, alors professeur agrégé d'éloquence au collège de Montaigu.

G-GR.

**GERSTENBERG** (HENRI-GUILLAUME DE), écrivain allemand remarquable par l'influence qu'il a exercée sur la littérature de son siècle et comme poète favori de son époque et comme critique, naquit le 3 janvier 1737 à Tondern, dans le duché de Sleswig, où

(\*) Fagère, *Éloge historique du chancelier Gerson*, Paris, 1838, in-8°.

son père, capitaine de cavalerie vice du Danemark, était en. Après avoir été à l'école à Altona suivi pendant quelque temps l'université d'Iéna, il entra dès à l'âge de vingt ans, et parvint grade de capitaine; mais perdit espoir d'avancement à la mort de Frédéric V, en 1766, il renonça à militaire. Le ministre d'état et wig de Bernstorff le fit entrer chancellerie allemande. En 1771 nommé résident auprès de la cour et impériale de Lubeck. En 1773 rendit à Eutin, près de son père obtint la place de directeur de l'école d'Altona. Il donna sa démission à cause de son grand âge, et jusqu'à sa mort arrivée le 1<sup>er</sup> novembre 1823, cra tout entier aux lettres et au

Le premier ouvrage de Gerstenberg, la tragédie de *Turnus*, qui n'a point été imprimée, lui valut l'amitié de Wieland, littérateur alors très en vogue. Ses autres ouvrages, tels que *Tandeleien*, petits contes, et ses anacréontiques, trouvèrent public l'accueil le plus favorable. Ses poésies furent imprimées à Leipzig en 1759. Elles ont eu plusieurs éditions, et Lessing en a fait un éloge. Gerstenberg publia aussi des poèmes en prose, composés à Altona (1759), mais qui ne valent pas ses Bagatelles. Notamment encore, parmi ses poésies, son *Naxos* (Copenhague, 1767) et son *Scalde*. De concert avec Schmidt, il fit paraître l'*Hyppocrate* (Sleswig, 1767, 2 vol., 3<sup>e</sup> édition, 1784), et les *Lettres nouvelles de la Littérature* (4 vols., 1770), à la rédaction desquelles participa Klopstock. Ces deux ouvrages renferment d'excellents morceaux et la faveur avec laquelle il y a été poésies populaires, ainsi que la justification qu'on y trouve de Shakespeare de ses contemporains, n'ont point eu d'influence sur la direction que prit la littérature allemande ne tarda pas Gerstenberg composa vers le temps sa tragédie de *la Fiancée* (Copenhague, 1765) et son célèbre *Hamlet* (Hambourg, 1768), pièce qui

au théâtre. Son dernier ouvrage fut *Minona ou les An-* (Hamb., 1785). Quant à ses œuvres, nous mentionnerons sa *catégorie de Kant développée* (Altona, 1795), ainsi qu'à *Villers, concernant le munun de la philosophie pratique* (Altona, 1821). traduit l'*Essai sur l'essence* de la Vérité de Beattie (Leipz., 1772; 2<sup>e</sup> édit., 1775). a publié lui-même à Altona, *mes* (1815), un choix de ses

C. L.

**UIDENBERG**, petite ville rade, à l'embouchure de la le lac de Biesbosch, à 3 lieues s 13 à 1400 habitants vivent ent de la pêche du saumon, ns et des aloses, et de la brasière blanche. Elle a un bon t soutenir un siège, surtout à écluses par lesquelles elle er les environs. Cependant rise plusieurs fois : en 1573 sans hollandais; en 1593 par laurice de Nassau; enfin en s Français.

ce congrès a donné quel- zée à cette petite ville dans oderne. C'est à la suite des és par Louis XIV dans sa e ses ambassadeurs, le malles et l'abbé de Polignac, vin- nement de l'année 1710 nberg pour demander la paix ndais que leur maître, qua- uparavant, avait traités avec gue, et qui humiliaient alors narque par leurs victoires, par urs alliés, et par leurs pré- gérées. Les plénipotentiaires ient, selon l'observation de ntôt confinés qu'admis à Ger- . Les délégués des États-Gé- vaient, en effet, leurs humbles s, les portaient à La Haye, et leur signifier les prétentions bles Puissances les États-Gé- ultimum fut que la Hol- derait la paix à condition que obtiendrait de son petit-fils le e, soit par les négociations,

soit par la force des armes, qu'il abandonnât le trône d'Espagne pour le céder à l'archiduc d'Autriche. Les ambassadeurs cherchaient à déterminer les Hollandais à se montrer plus traitables, mais ce fut en vain. Il n'y a peut-être pas d'époque plus humiliante dans l'histoire de la diplomatie française que celle des négociations de Gertruidenberg. Cependant les conjonctures devinrent plus favorables pour la France : l'Angleterre se montra disposée à traiter avec elle; la Hollande, privée de sa puissante alliée, fut obligée de suivre son exemple, et le traité de paix conclu à Utrecht (*voy.*) effaça la honte des négociations qui l'avaient précédé. D-g.

**GERVAIS** et **PROTAIS** (SAINTS). Saint Ambroise (*voy.*), persécuté par l'impératrice Justine, venait d'élever une nouvelle église à Milan : sentant la nécessité de la consacrer selon l'usage en y plaçant des reliques de martyrs et cette ville n'en comptant qu'un petit nombre, il fit fouiller la terre devant les tombeaux des saints Félix et Nabor, et l'on découvrit deux grands squelettes entiers, mais dont les têtes étaient séparées. On attribua ces reliques à deux fils de saint Vital et de sainte Valérie; ces derniers avaient souffert le martyre vers l'an 62 de notre ère, l'un à Ravenne, l'autre à Milan. C'est tout ce que l'on sait de l'histoire de ces deux saints. L'épître aux évêques d'Italie attribuée à saint Ambroise, et qui contient quelques détails sur leur vie et leur mort, paraît apocryphe. Leurs reliques furent portées le jour même de leur découverte à la basilique de Fauste, aujourd'hui Saint-Vital, et le lendemain à la basilique Ambrosienne. L'Église latine célèbre la fête de ces deux frères le 19 juin, jour de la translation de leurs reliques, en 386 selon Tillemont. Une église leur est dédiée à Rome; celle de Paris (quartier de l'Hôtel-de-Ville) existait déjà du temps de saint Germain, au vi<sup>e</sup> siècle. Elle fut rebâtie en 1212 et dédiée en 1480. Enrichie de vitraux de Jean Cousin (*voy.*), elle était jadis ornée de beaux tableaux dus à Le Sueur, à son beau-frère, à Sébastien Bourdon et à Philippe de Champagne, qui y fut inhumé, ainsi que Letellier, Ducange, Scarron, etc. Le

portail de cette église, élevé en 1616 sur les dessins de Jacques de Brosse (*voy.*), et auquel il ne manque encore, comme au temps où Voltaire écrivait *le Temple du Goût*, « qu'une place et des admirateurs, » est composé des trois ordres grecs d'architecture superposés. Les peintres se sont souvent occupés de ces deux martyrs, dans des tableaux destinés aux églises; celui de Le Sueur représentant leur supplice passe pour un des chefs-d'œuvre de notre école. L. L.-T.

**GÉRYON**, monstre à trois têtes ou à trois corps, fils de Chrysaor et de Callirhoé, régnait dans l'île lointaine d'Érythie, ou dans les Baléares, lors de l'arrivée d'Hercule. Ce demi-dieu ayant enlevé les troupeaux de Géryon et tué le géant Euryton, leur gardien, eut à combattre Géryon lui-même et le terrassa. *Voy.* S.

**GESENIUS** (le docteur GUILLAUME), célèbre orientaliste et critique biblique, professeur à l'université prussienne de Halle, naquit à Nordhausen le 3 février 1786. Il étudia aux universités de Helmstedt et de Göttingue, mais il avait reçu la première instruction dans le gymnase de sa ville natale. Professeur pendant quelque temps au *pedagogium* de Helmstedt, répétiteur de théologie à Göttingue en 1806, il fut nommé en 1809, sur la proposition de Jean de Müller, professeur de littérature ancienne au gymnase de Heiligenstadt, place qu'il quitta, en 1810, pour celle de professeur extraordinaire de théologie à Halle. Dès l'année suivante, M. Gesenius devint professeur ordinaire, et il reprit son cours lors du rétablissement de l'université de Halle en 1814. Cette même année il obtint le grade de docteur en théologie. En 1820, il entreprit un voyage scientifique à Paris et à Oxford dans l'intérêt de la lexicographie des langues sémitiques, pour laquelle il a plus fait qu'aucun autre savant encore vivant. Son activité, interrompue un instant, en 1831, par une maladie grave, ne s'est jamais ralentie, et il est l'un des principaux ornements de l'université à laquelle il appartient.

L'ouvrage qui fit la réputation du docteur Gesenius est son Dictionnaire hébreu-allemand (Leipzig, 1810 à 1812,

2 vol.; 4<sup>e</sup> édit., 1834) dont la traduction anglaise due à M. Leo (Cambridge, 1826, 2 vol.) dont il publia lui-même un ensuite paraître successivement en français (Halle, 1831); ses Lectures hébraïques (Halle, 1814; 5<sup>e</sup> édit., 1828); sur la langue et de l'écriture (Leipzig, 1815); son *Système critique de la langue hébraïque* (Leipzig, 1817); sa traduction avec des commentaires philologiques et historiques (Leipzig, 3 vol.; 2<sup>e</sup> édit., 1829), et son *Linguae Hebraicae* (vol. 1, L. à 1834). Ses derniers travaux relatifs à la langue phénicienne peuvent l'appeler le restaurateur intitulé *Palaeographische und phœnizische und punische Sprachlehre* (Leipzig, 1835, n'a été que le résultat d'une publication plus tardive sur cette nouvelle branche de M. Gesenius a composé en 1835 l'Encyclopédie générale d'Erber plusieurs articles d'une importance sur les langues sémitiques, l'archéologie de la Palestine, et se sont enrichis sous plus d'un titre géographique biblique. Il a, en outre, des notes précieuses sur l'histoire de la Palestine et de la Palestine de Burckhardt (Wien, 2 vol. in-8°).

**GÉSIER**, *voy.* ESTOMAC  
**GESNER** (CONRAD), né à Zurich le 16 mars 1516, sans fortune. Un de ses oncles de l'Évangile, lui enseigna les éléments de la littérature et de la langue grecque. La mort de son maître, son père, tombé au champ de bataille de Zug, 1531, laissa Gesner sans appui; force lui fut de chercher sur une terre étrangère les moyens d'existence. Il se rendit à Strasbourg, où, pendant que

(\*) Nous avons déjà traduit dans son article sur la langue chaldéenne nous lui en emprunterons encore quelques par la suite.

nommé aux trav  
 Wolfgang Caspi a :  
 Aidé par la  
 de Zurich, il partit pour Bour-  
 commença ses études médicales  
 continuer à Paris, grâce au se-  
 lui offrit l'amitié d'un jeune  
 la famille patricienne qu'il ren-  
 cette capitale. En 1536, il fut  
 de Strasbourg, où il était retour-  
 remplir à Zurich l'emploi de  
 dans un collège. L'année suivante,  
 extraits de cette ville vinrent à son  
 sur le mettre à même de continuer  
 ses études médicales. Bientôt le  
 de Berne l'appela à occuper une  
 des lettres grecques à l'Académie  
 ment fondée de Lausanne; il la quitta  
 t de trois ans et partit pour Mont-  
 Admis au doctorat en médecine  
 (1541), il publia à Zurich et à  
 quelques extraits d'auteurs grecs  
 sur la botanique et la médecine.  
 catalogue polyglotte des plantes  
 ses opuscules philosophiques.  
 1545 parut sa *Bibliotheca univer-*  
 sitaire de dictionnaire bibliogra-  
 scientifique sur les auteurs hé-  
 grecs et latins, et dont on a donné,  
 un abrégé plus estimé que l'ou-  
 vrage qui, en raison de son étendue,  
 pas moins le premier qu'aient  
 les auteurs modernes. Muni de  
 documents nécessaires qu'il avait  
 des diverses parties de l'Europe,  
 et mit au jour une partie de son  
 ouvrage sur l'histoire naturelle  
*animalium*, Zurich, 1550-57,  
 fruit de ses longues recherches et  
 sagement incomplet dans la par-  
 tie zoologique. L'auteur donne la dé-  
 nomination de tous les animaux dans di-  
 verses langues, leur description anatomi-  
 que, leur description géographique, la  
 patrie de chaque individu,  
 le pays qu'ils habitent, la  
 saison de leur apparition, l'époque de la  
 naissance, la durée de leur vie; il dé-  
 crit leurs habitudes, leurs maladies, etc.  
 avec une clarté et une précision  
 remarquables, et la pénétration des aperçus  
 et toujours cet ouvrage comme  
 fondamentale de la zoologie mo-  
 derne, quoique l'auteur n'établisse ni  
 une classification naturelle, ou s'a-

percevait souvent que les rapports des êtres  
 ne lui ont point échappé.

Gesner a publié, en 1556, la traduction  
 des œuvres d'Élien sur la zoologie; en 1560,  
 ses *Opera botanica*. À l'auteur, incontes-  
 tablement le plus grand botaniste qui eût  
 existé jusque-là, appartient la lumineuse  
 idée d'établir les genres des plantes d'a-  
 près leurs fleurs, leurs graines et leurs  
 fruits, et en cela il a tracé la voie aux  
 progrès de la botanique scientifique; nous  
 avons à regretter la perte d'un grand  
 herbier dont il fait mention dans ses di-  
 vers écrits. On a du même naturaliste  
 un traité sur les fossiles, les pierres, la  
 pétrification et les cristaux; il paraît avoir  
 connu les propriétés électriques de certai-  
 nes pierres précieuses. Nous terminerons  
 le catalogue de ses ouvrages en citant un  
 traité comparatif de toutes les langues,  
 source féconde à laquelle se sont enrichis  
 les écrits de nos plus habiles philologues.

La réputation littéraire de Gesner, son  
 désintéressement et sa modestie lui con-  
 cilièrent l'estime, la confiance des sa-  
 vants et les bonnes grâces de la cour  
 d'Autriche. L'empereur Ferdinand I<sup>er</sup>  
 l'anoblit lui et sa famille, et voulut que  
 ses armoiries transmissent à la postérité  
 l'emblème de ses travaux sur les diffé-  
 rentes parties de l'histoire naturelle; un  
 aigle, un lion, un dauphin et un serpent  
 figuraient dans ses armes.

Gesner mourut le 15 décembre 1565,  
 âgé de 49 ans; après avoir donné ses  
 soins, pendant deux années, aux malades  
 atteints de l'épidémie qui régnait à Bâle  
 et qui se répandit l'année suivante à Zu-  
 rich, il en fut frappé lui-même. Dès l'ap-  
 parition du bubon pestilentiel, il se fit  
 transporter dans son cabinet, mit ordre  
 à ses cahiers, et mourut en s'occupant de  
 ce dernier travail. Un de ses élèves, Gas-  
 pard Wolf, hérita de sa bibliothèque, à  
 la charge de choisir dans ses mémoires  
 et de publier ceux qu'il croirait utiles  
 aux progrès de la science. L. D. C.

GESNER (JEAN-MATHIAS), célèbre  
 humaniste allemand, naquit à Roth, dans  
 le margraviat d'Anspach, en 1691. Après  
 avoir achevé ses études à Léna, il devint suc-  
 cessivement co-recteur et bibliothécaire  
 à Weimar en 1715, recteur du gymnase  
 d'Anspach en 1728, recteur de l'école de

Saint-Thomas à Leipzig en 1730, et en 1734 il fut nommé professeur d'éloquence et bibliothécaire à l'université de Göttingue, alors récemment fondée. Il mourut dans cette dernière ville en 1761.

Pendant toute sa vie il s'appliqua avec autant de discernement que de zèle à l'amélioration des méthodes d'enseignement et à l'étude des langues anciennes. Il insista sur ce point qu'il ne faut pas lire les auteurs de l'antiquité seulement pour la langue, mais aussi pour les idées et pour la manière dont ils les ont exposées. Ses éditions des *Scriptores de re rustica*, de Quintilien, de Claudien, de Plin-le-Jeune, d'Horace et des Orphiques ont donné l'impulsion à une méthode exégétique moins stérile des anciens classiques, et ses *Primæ lineæ Isagogæ in eruditionem* (nouv. édit., Leipzig, 1786) ont préparé les voies à l'étude encyclopédique des sciences. Matthias Gesner a rendu en outre un service signalé à la langue et à la littérature latines par la publication du *Thesaurus eruditionis scholasticæ* de Faber (1726), et surtout par son *Novus linguae et eruditionis Romanæ Thesaurus* (Leipzig, 1749, 4 vol. in-fol.), ouvrage où il a rassemblé tous les trésors philologiques relatifs à l'ancienne Rome. Ses *Opuscula varii argumenti* (Breslau, 1743, 8 vol.), ainsi que le *Thesaurus epistol. Gesner.*, de Kloiz (Halle, 1768), attestent la vaste étendue des connaissances de cet érudit, auquel l'antiquité classique, aujourd'hui presque complètement dévoilée, a les plus grandes obligations.

C. L.

**GESSE**, genre connu des botanistes sous le nom de *lathyrus*, et appartenant à la grande famille des papilionacées ou légumineuses. Il offre pour caractères essentiels : un calice en forme de cloche à cinq lanières, dont les deux supérieures sont plus courtes que les trois autres ; la corolle à étendard ample et redressé, et à carène semi-circulaire ; un style aplati, triangulaire, redressé, dilaté au sommet, velu à sa face supérieure ; la gousse est allongée, comprimée, et renferme un assez grand nombre de graines, lesquelles sont globuleuses ou anguleuses. Les geses sont des herbes à tiges en général grimpan-tes. Leurs feuilles se composent d'un

petit nombre de folioles et se en vrille rameuse ; les stipules forme de flèches ; les pédons axillaires et ne portent en gé-ral petit nombre de fleurs. On ce viron cinquante espèces de parmi lesquelles les suivantes plus remarquables.

La *gesse commune* (*lathyrus L.*) ou *lentille d'Espagne*, dans l'Europe australe, se ce quemment comme plante four constitue surtout une nourrit lente pour les moutons. Dans parties de l'Allemagne, on ré- rine les graines de cette ges- mêle avec de la farine de céré en faire du pain. Cette prati- traine aucun accident lorsque l des deux sortes de farines est parties à peu près égales ; mai de la farine de gesse pure pro- vent des paralysies incurables, lement chez les hommes, mais les animaux domestiques, et m- chez les porcs ; toutefois les bêt- à ce qu'on assure, n'en sont i affectées. A différentes époques de Württemberg ont rendu des- tre l'emploi de la farine de g- gouvernement de Florence a c- saire, en 1786, de faire la mé- diction. Néanmoins les paysan- ont toujours l'habitude de m- farine, dans la proportion d'un- farine du blé, et ils emploient- farine de gesse, sans aucun u- faire des bouillies. Dans plusie- tements de la France, les hab- campagnes mangent aussi des gesse, sans qu'on ait signa- ce jour des accidents funeste- blement la nature du sol inh- propriétés malfaisantes de la g- comme on manque de donne- à ce sujet, il est plus prudent- dérer l'usage alimentaire de ce- comme suspect.

La *gesse jarosse* (*lathyrus c-* qu'on désigne en outre par le- *gesse chiche*, *jessette*, *garou-* et *petite gesse*, n'est pas moi- que l'espèce précédente à titre- fourragère, et on l'emploie au-

à la nourriture des bêtes à laine. à la farine de ses graines, on doit fier tout autant que de celle de la commune; car elle produit des ac- absolument semblables, ainsi qu'il constaté par des observations assez s.

*esse tubéreuse* (*lathyrus tubero-*), facile à reconnaître à ses grandes ourpres, croît dans les moissons uite l'Europe. Elle produit sous es tubercules charnus, de couleur e et d'une saveur analogue à celle itaignes. Ces tubercules sont très en Hollande, où on les vend aux s.

*esse à larges feuilles* (*lathyrus la-*, L.) se cultive comme plante ment. Ses tiges grimpanes, qui ent quatre à cinq pieds de long, lent très propre à garnir des treil- les berceaux, etc. Ses fleurs, gran- d'un pourpre vif, sont disposées ppe au sommet des pédoncules.

in la plante d'agrément connue de e monde sous le nom de *pois de r* est une espèce de ce genre (*la-* odoratus, L.). Éd. Sp.

**SSLER**, *voy.* TELL.

**SSLER** (SALOMON), poète alle- , né le 1<sup>er</sup> avril 1730 à Zurich, où ère était libraire et membre du conseil. Lui-même fut également é à cette carrière, mais l'éducation avait reçue d'un pasteur de la cam- au sein de la belle nature, lui avait une autre vocation à laquelle rien t le décider à renoncer. A Berlin, i père l'avait envoyé en 1749, il son patron, et son père ne vou- us alors fournir à ses besoins, il se eindre pour vivre. Ramler (*voy.*) uragea pas les premiers essais poé- du jeune Suisse; mais celui-ci étant

Berlin à Hambourg, il trouva dans orn (*voy.*) un ami pour la vie et ifa dans ses penchants poétiques. t décidé à s'y livrer lorsqu'il re- dans sa ville natale.

r comprendre et apprécier de nos e poète idyllique, il faudrait avoir omme lui les années de l'enfance d d'une de ces admirables vallées le bord d'un de ces lacs limpides

que la Suisse offre à chaque pas aux yeux du voyageur; il faudrait, pour compren- dre surtout ses bergères, avoir vécu dans une naïve et charnante intimité avec quelques-unes de ces jeunes filles cachées dans des hameaux écartés, où jamais l'or de l'étranger n'a semé le vice et la cor- ruption, où jamais son langage équivoque n'a froissé de chastes oreilles; il faudrait avoir passé des étés au sein des forêts et des clairières, se plaisant non à traquer le pauvre gibier, mais à épier le jeu des tourterelles amoureuses, à suivre la mar- che du soleil sur la cime des arbres, à cueillir des fraises parfumées au milieu des tapis de mousse et à se désaltérer dans les sources d'eau vive. Mais, hélas! que nous sommes loin de ces temps! et que la poésie bucolique (*voy.*) de Gessner nous paraît fade aujourd'hui! Ce monde de voluptueuse innocence, qu'il a créé, ré- pond cependant à quelques fibres de no- tre cœur, et le succès européen de ses idylles, qui parurent vers le milieu du dernier siècle, prouve qu'en dépit de toutes les entraves, de tous les préjugés engendrés par notre civilisation moderne, l'âme altérée de bonheur, aime à se ré- fugier dans quelque séjour inconnu, au- près de quelque être idéal. En dépit de nos besoins nouveaux, produit de mœurs nouvelles, les idylles de Gessner présen- tent aujourd'hui même une étude d'un grand intérêt; ces Myrtil et ces Amintas, qui intéressaient si fort les belles dames du dernier siècle, prouvent à l'évidence que la société, fatiguée des paniers de Louis XIV et honteuse des licencieux, excès de la Régence, remontait vers les baisers innocents des temps primitifs, et avait hâte de se désaltérer dans des ruis- seaux de lait et de miel.

Les œuvres de Gessner sont écrites en prose rythmique. Il avait commencé par écrire en vers; mais le jugement un peu rude et brutal de Ramler l'ayant inti- midé, il se replia fort heureusement sur la prose. La première publication de Gessner semble une réminiscence de Longus: c'est *Daphnis*, qui parut en 1754; en 1756, ce fut le tour des pre- mières *Idylles*; puis vint *la Mort d'Abel*, poème biblique assez langoureux et fade. En 1762, le grand poème du *Premier*

*Navigateur* vit le jour, et en 1772 deux nouveaux volumes d'*Idylles* complèteront la précédente collection\*. La traduction de Huber Meister et Brute de Loirrelle (Paris, 1786-93, 3 vol. gr. in-4°, fig., et ensuite beaucoup d'autres éditions) a naturalisé chez nous ces différents poèmes, qui d'ailleurs ont été traduits dans toutes les langues de l'Europe et dont on a plusieurs éditions complètes (Zurich, 1765, 5 vol. in-8°; 1777, 2 vol. in-4°; 1818, 3 vol. in-8°, etc.).

Salomon Gessner cultivait encore le dessin et la gravure. Les beaux massifs d'arbres de ses paysages\*\*, ses rochers solitaires, ses sources et ses torrents, ses temples et ses nymphes, reproduisent exactement la nature douce et calme de ses idylles; ses œuvres poétiques et les gravures dont il les a lui-même accompagnées se commentent réciproquement. Il y avait de l'harmonie et de l'unité dans cette existence, qui finit sans douleur le 2 mai 1787. Ses compatriotes ont élevé à Gessner un monument dans cette verte promenade presque enclavée par les eaux de la Sihl et de la Limmat, au nord de Zurich. Il est permis de dire, sans craindre de tomber dans l'emphase, que l'âme bienveillante du poète semble respirer dans le murmure de ces vagues limpides, et dans la brise bienfaisante qui balance les cimes de ces arbres séculaires. L. S.

**GESTATION** (de *gestare*, porter), action de porter. Ce mot exprime le temps pendant lequel le fœtus des espèces vivipares reste renfermé dans le sein de la mère, depuis le moment de la conception jusqu'à l'époque où il arrive à la lumière. Chez les ovipares, ce temps est remplacé par l'incubation. La gestation, dans l'espèce humaine, porte le nom particulier de *grossesse*, mot auquel nous exposons les divers phénomènes qui s'accomplissent alors. La durée de la gestation est en général plus longue dans les grandes espèces de vivipares que dans les petites, sans qu'on ait jusqu'à présent bien pu se rendre compte des différences qu'on y observe. Ainsi la plus longue gestation observée (on ne connaît pas celle des cé-

tacés) est de onze mois : la femelle de l'éléphant, du rhinocéros, du cheval, la vache porte neuf mois, les grandes espèces de singes, petites ne portent que sept. Le cerf, le renne, l'élan huit mois; les chèvres, bœuf, cinq mois; la truie et la laie six. La lionne a une gestation et demi environ, la louve, la chienne de 63, la chatte de 56, les loirs de 40 jours, les lièvres de 30 jours, les rats de 21, les moutons de 150 jours, les maines, le cochon d'Inde de 110.

Il paraît que chez les animaux de même espèce la durée de la gestation est soumise à la même espèce de la durée de la vie, et que la durée de la gestation est en raison inverse de la durée de la vie. On sent des irrégularités très sensibles dans la durée de la gestation, et même de vingt jours. On compte encore des conditions de la mère ou du fœtus qui peuvent expliquer ces différences. On a vu des fœtus qui ne viennent être en moins de six semaines, et même de vingt jours. On sait que les fœtus nés à terme ont une plus grande chance de survie proportionnelle à la durée de la gestation, et que les fœtus nés à terme ont une plus grande chance de survie proportionnelle à la durée de la gestation. C'est un préjugé que de croire que la durée de la gestation est une mesure de la bonté de la race humaine, par exemple, que le fœtus né à sept mois soit dans de meilleures conditions que celui qui est né à six mois ou au-delà.

On trouve dans les auteurs un grand nombre d'histoires plus ou moins vraies de gestations prolongées, examinées avec soin, se réduisant à des cas de squirrhe ou de cancer.

**GESTE**. On entend par ce mot les mouvements extérieurs du corps qui servent à exprimer nos sentiments, nos craintes, et toutes les autres passions que nous devons éprouver. Le mot *geste* a toujours été employé par les anciens comme un art imitatif, qui est intimement lié à la danse, à l'art dramatique et à l'art de la parole; mais il n'en est pas inséparable, car un chanteur peut avoir une voix qui chante avec expression, sans que ses gestes le mouvement qui accompagne son chant ne vienne à son secours; un danseur peut se distinguer par sa habileté, sans exprimer par ses gestes le caractère, l'esprit, la passion.

(\*) Les drames de Gessner sont insignifiants.  
(\*\*) Il a écrit des lettres sur l'art du paysage.



de l'un ou l'autre côté, un acteur, ne remplira jamais convenablement son rôle; un orateur, fût-il aussi grand que Démosthène et Cicéron, ne pourra pas impressionner fortement son auditoire par le simple débit de ses paroles, s'il ne sait faire usage des gestes et des mouvements de la physionomie.

Varron, *saltatio*, ou la pantomime, est l'art du geste, chez les Romains, et non pas, comme on pourrait le croire, *saltus* (saut), mais de l'arcade, qui le premier enseigna cet art aux Romains. Le même auteur nous apprend que le *saltatio* était une imitation raisonnée de tous les mouvements du corps et des différentes expressions de la physionomie. Cet art se subdivise en plusieurs espèces et avait produit chez les Romains un si grand nombre de danses et de pas, que Meursius en a réuni les noms et de leurs genres un volume entier. Nous lisons dans Apulée que l'art du geste n'est pas des arts libéraux, celui que les Romains aimaient et pratiquaient le plus, et qu'il n'enseignait à tous, à l'histriion comme à l'orateur distingué. Il n'était pas pour tous le même: l'art naturel dit-il à ce sujet qu'il ne convient à un orateur prononce comme un poète, ni qu'il fasse des gestes comme un acteur. L'art du geste se divisait en deux, en naturel et en artificiel. Le geste naturel était celui dont on se servait en déclamant, pour donner plus de force aux discours, comme, par exemple, en parlant de la Divinité, d'élever les bras et une main vers le ciel. Le geste artificiel était celui des comédiens, et il servait à exprimer des idées raisonnées qu'avaient à faire valoir ceux qui ne voulaient point parler; en d'autres termes, cet art consistait à faire valoir, par l'espace, ou à décrire, en employant des gestes ou tels signes intelligibles, ce qu'on avait l'intention de représenter.

Le geste, la physionomie, que nous voyons dans l'art du geste, n'avait

pas d'importance pour les anciens, au moins sur le théâtre, car on sait qu'ils portaient des masques. L'expression du visage, qui nous charme tant sur nos théâtres, était chez les anciens tout-à-fait inutile; car les salles de spectacle étaient si grandes, et les acteurs s'y trouvaient par conséquent si éloignés du public, que les mouvements des yeux et les changements des traits eussent passé inaperçus.

Cicéron, qui avoue lui-même (*ad Herennium*, lib. III) avoir appris l'art du geste du comédien Roscius et du tragédien Esopus, dit (*de Oratore*, lib. I) que celui qui se destine à parler en public ne doit pas négliger cet art, le plus utile de tous. Si on le poussait à l'extrême on se rendrait ridicule; de même un orateur faisait rire de lui quand il imitait servilement les gestes de l'acteur, et réciproquement. Nous savons qu'on disait de l'orateur Hortensius, rival de Cicéron, qu'après avoir été longtemps comédien il était devenu comédien comme Dionysia, célèbre dansense, citée par Aulu-Gelle.

Le savant abbé Dubos nous apprend que l'art du geste théâtral chez les anciens se divisait en trois genres: 1° le geste tragique, 2° le geste comique, et 3° le geste satyrique. Ces trois divisions faisaient partie de la mimique ancienne, divisée elle-même en hypocritique, c'est-à-dire celle qui servait de base à l'art du geste, et en rythmique, qui indiquait les temps, en marquant les mouvements de cet art.

On comprend aisément que, d'après un tel système, la musique, la danse et l'art théâtral des anciens ne devaient aucunement ressembler à ce que nous entendons par ces noms: ainsi les auteurs écrivaient-ils sur leurs manuscrits, au-dessus de leurs vers, les gestes que les acteurs devaient faire en les répétant. L'art du geste était poussé à un tel point que le comédien qui se serait trompé en faisant mouvoir les jambes ou les bras, ou la tête, eût été hué par les spectateurs comme s'il avait mal prononcé une phrase ou un mot. C'est ce qui a donné naissance au proverbe grec: « Faire un solécisme avec la main. » D'après un passage d'Ammien - Marcellin, qui vivait sous Constantin, nous voyons que les anciens avaient des instruments pour régler les

gestes des acteurs. Cet écrivain dit : « On n'entend plus que chanter et faire de la musique ; partout on ne voit que des lyres, des flûtes et des instruments qui servent à régler les gestes des acteurs : *Tibiaeque et histrionici gestus instrumenta non levia.* » C'est alors que la saltation ou l'art du geste fut perfectionnée, et qu'on commença à jouer toutes sortes de pièces sans ouvrir la bouche. On nomma ces acteurs, renouvelés des Romains, *pantomimes*, ou imitateurs de tout. Un poète, émerveillé de ce perfectionnement, composa cette épigramme célèbre :

*Tot lingua quot membra viro : mirabilis est ars  
Qua facit articulos, ore silenti, loqui.*

« Tous les membres du corps d'un pantomime sont autant de langues à l'aide desquelles il parle sans ouvrir la bouche. »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les pantomimes et sur la *gesticulation* considérées comme accessoires de l'art théâtral, de la musique, de la déclamation et de la danse antiques, et nous renvoyons nos lecteurs, pour plus de développement, à chacun de ces arts.

Aujourd'hui l'art du geste n'existe plus pour la danse. Les gestes d'expression des pas de caractères dans les ballets du xvi<sup>e</sup>, du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, ont disparu pour faire place aux mouvements monotones et froids, sans grâce et sans originalité, qu'on a nommés figures de la contredanse française. Cependant la danse semble vouloir se renouveler ; depuis quelques années nos théâtres lyriques s'occupent davantage de l'expression du geste. Voy. BALLET, PANTOMIME.

L'art du geste est fort négligé ; la plupart de nos acteurs ignorent, lorsqu'ils sont en scène, l'art de marcher, de placer leurs mains, et d'exprimer par leurs gestes les paroles qu'ils prononcent. E. B.-s.

**GESTES** (CHANSONS DE). On appelle ainsi d'anciens poèmes qui traitaient des actions, de *gestis*, des anciens héros. On dit encore, dans le style familier, *les faits et gestes* de quelqu'un. Ces poèmes se chantaient. Ils sont en grands vers de 10 ou 12 syllabes, rangés par couplets *monorimes* ; division semblable à celle des

stances de l'*Arioste* et du *Tasse*, poèmes de *Roland* et de *la Je* qui se chantaient encore en Italie les rhapsodes chantaient dans les poèmes d'*Homère*.

Les plus anciennes chansons qui nous restent peuvent être au xi<sup>e</sup> siècle, puisqu'il est qu'une d'elles comme ayant été la bataille de Hastings, où Guillelmus Conquérant fut vainqueur. Dans ces anciennes chansons entre tout de suite en matière, et dans les remaniements des xi<sup>e</sup> siècles, les trouvères comme une espèce de prologue dans recommandent le silence à leurs auditeurs, leur annoncent les merveilles qu'ils vont raconter, et les invitent en garde contre les jongleurs qui racontaient ces histoires avant eux. Les chansons de gestes ne traitaient qu'histoire romaine et de celles de France et de Bretagne, comme le disent par ces deux vers d'un ancien poète

N'en sont que trois Matières à nous  
dont :  
De France et de Bretagne, et  
de Grant.

Les chansons de gestes paraissent toujours existé dans l'ancien temps elles étaient chantées par les jongleurs (voy. ces mots) elles le furent par les aveugles compaignons de la *chifonie*. Les dernières paraissent être la chanson de Roland, composée peu d'années après la mort de ce héros. L'une des plus anciennes qui nous soit restée est le poème de *Loherain* ; elle remonte plus haut que les chansons de geste de *Renard* et de *Renard de Montauban* et de *Renard de France* (voy. ces mots) : on doit bas quelques détails sur elle de *Gérard de Roussillon*.

M. Paulin Paris a combattu de M. Fauriel qui croit que ces poèmes étaient toutes d'origine provençale restitué à l'ancienne langue française compositions qui lui appartiennent.

Le poème de *Garin le Loherain* (en allemand *Lohengrin*) commence par ces deux vers :

mon voire volez oïr,  
histoire et de merveilleux pris.

d'un poëme plus vaste, dont  
ral est *Chansons des Lohé-*  
écrit en langue romane, et  
hants faits de Hervis, duc  
ère de Garin, aussi duc de  
rabant, pendant les guerres  
s contre Charles-Martel, et  
des Lorrains et des habitants  
r. Le poëme de Garin, qui  
in vraisemblances grossières,  
ait être un tableau assez exact  
du goût et du langage de ces  
ures, se compose de quinze  
artagés en six chansons, et  
s manuscrits en trois seule-  
probable que ces différentes  
ent l'œuvre de plusieurs au-  
ignore le nom. On suppose  
la troisième est due à un  
n de Flagy, né sans doute  
andois, où l'on rencontre  
froits de ce nom. Il vivait,  
les apparences, vers le mi-  
iëcle, sous le règne de Louis-  
suppose encore que le poë-  
le Loherain dut avoir dans  
grande vogue, puisqu'il fut  
s divers dialectes de la lan-  
ti se parlait en Champagne,  
en Picardie, en Normandie  
le France, ce dont on retrou-  
jourd'hui la preuve dans un  
re de copies que possèdent  
pôts de livres de l'Europe.  
face que M. Paulin Paris,  
rateur, a jointe à son édi-  
e de *Garin*, publiée à Paris,

de ROUSSILLON, roman de  
se plusieurs auteurs regardé  
le plus ancien de ceux qui  
s jusqu'à nous. Raynouard,  
imables recherches sur les  
le faisait remonter jus-  
encement du *xiii<sup>e</sup>* siècle ;  
es érudits placent son ori-  
u et même à la fin du *xiii<sup>e</sup>*  
ju'il en soit, ce poëme, dont  
resté inconnu, et dont le  
ancien titre est *Girars de*  
mable avoir été fait primi-  
être chanté, et rentre ainsi

dans la classe des *chansons de gestes*,  
qui comprend presque tous les romans  
de chevalerie, avant-coureurs des trouba-  
dours (*voy. BERTHE, saint GRAAL, etc.*).  
Son ancienneté est attestée par les nom-  
breuses fautes de versification et par les  
étrangetés de style qu'on remarque dans  
son texte semi-provençal. Il ne nous est  
pas même parvenu tout entier; une la-  
cune existe dans l'exposition, et l'on n'a  
pu retrouver une espèce d'épilogue qui  
devait accompagner ce poëme. Tel qu'il  
est dans les divers manuscrits qui en sont  
restés, il se compose de huit mille vers de  
dix syllabes à rimes consécutives; son ac-  
tion dure vingt-deux ans, et elle traite des  
longues querelles de Charles-Martel avec  
Gérard, comte de Roussillon. D. A. D.

GÉTA (P. SEPTIMIUS) naquit à Milan; il  
était le second fils de l'empereur Sévère et  
de Julia Domna. Géta était encore fort jeu-  
ne quand son frère lui donna le titre d'Au-  
guste, titre que portait Caracalla (*voy.*),  
son frère, et qu'il se fit accompagner par  
lui dans son expédition contre les Calé-  
doniens dans la Grande-Bretagne; il s'y  
distingua et reçut le nom de *Britannicus*.  
Sévère mourut l'an 211 de l'ère chré-  
tienne, après avoir institué ses deux en-  
fants empereurs, espérant calmer ainsi  
la haine qui les divisait. Cette inimitié,  
qui avait commencé dès leur enfance,  
s'était accrue avec l'âge, au point de par-  
tager la cour, le théâtre et le cirque en  
deux factions; ils firent néanmoins la  
paix avec les Calédoniens après avoir con-  
tinué quelque temps encore l'expédition  
dirigée par leur père. Caracalla essaya,  
mais en vain, de se faire reconnaître em-  
pereur par l'armée: dès lors toute son  
activité se porta vers les moyens propres  
à le délivrer de son frère. Ils divisèrent  
le domaine impérial, et Julia Domna,  
leur mère, eut beaucoup de peine à les  
empêcher de diviser aussi l'empire. Cara-  
calla, après plusieurs tentatives infruc-  
tueuses de meurtre, ne pouvant supplan-  
ter son frère, le fit assassiner entre les  
bras de leur mère, où le malheureux Géta  
s'était réfugié. Julia fut couverte de son  
sang et même blessée à la main. Le mons-  
tre courut ensuite au camp, et prétendit  
avoir couru un grand danger; il crut es-  
sayer son crime en faisant l'apothéose

de la victime ; mais le refus de lui composer une apologie, comme Sénèque avait fait pour Néron, coûta la vie à Papinien. Géta périt le 27 février 212. Ce prince était aussi doux, aussi humain, que son frère était sanguinaire et féroce.

Il existe deux tragédies sur Géta, l'une de M. Petitot, 1797, in-8°, l'autre de Péchantré, 1687. Cette dernière eut du succès à cette époque. C. D. C.

**GÊTES**, peuple de l'histoire ancienne en Europe. Hérodote (IV, 93, et V, 3) les considère comme Thraces, parlant la même langue, ce qui est confirmé par Xénophon, Justin, Strabon, Appien, Zonaras, etc. (voy. THRACES). Il les place déjà sur la rive droite de l'Ister, entre ce fleuve, le mont Hæmus et le Pont-Euxin. Thucydide les place de même (II, 96 ; Strabon (I. VII) dit que les Gètes et les Daces étaient un seul peuple ; Plin. IV, 25) rapporte aussi que les Gètes furent les Daces des Romains. Il paraît qu'ils se qualifièrent eux-mêmes de la sorte après avoir été resserrés dans les montagnes de la Hongrie, de la Transylvanie, de la Boukovine, de la Moldavie et de la Valachie, ce qui nous amène au mot turc, *dagh*, montagne. Nous ne prétendons pas prouver pour cela que les Gètes étaient de la famille dite turque : d'après Jornandès et Spartien, qui les considèrent comme Goths, on les rangerait dans la famille germanique, et suivant d'autres auteurs dans celle des Slaves. Ovide, exilé à Tomi, s'est vanté d'avoir appris la langue des Gètes, mais il ne nous en a laissé aucune trace ; Hérodote, Strabon, Jornandès, Apulée et Dioscoride donnent quelques mots isolés de cette langue. Il nous reste, de plus, quelques noms propres, mais ce n'est pas assez pour mettre sur la voie de l'origine, par la comparaison avec les langues actuelles, sur ce terrain surtout où les peuples ont été plus mouvants, plus mélangés que les sables soulevés par leurs pas et que les vents ont emportés.

Les Gètes au temps d'Ovide avaient passé sur la rive gauche du Danube, et s'étaient étendus le long du Pont-Euxin jusque par-delà le Borysthène (Dnieper). Peuple essentiellement guerrier, toujours en armes, couvert de peaux de bêtes fauves, et du nombre des *braccati*,

ainsi le dépeint le poète. Un de leurs rois, Téléphe, s'était distingué à la guerre de Troie ; sous leur reine Tomyris et sous Inda Tyrse, ils vainquirent les Perses et le grand Cyrus, et Darius Hystaspes. Alexandre-le-Grand et Pyrrhus leur accordèrent l'estime due à de vaillants ennemis. Lysimaque fut fait prisonnier par eux avec toute son armée, ce qu'attestent encore, outre le témoignage de Strabon, de Diodore de Sicile, etc., les nombreuses monnaies d'or de Lysimaque retrouvées en Transylvanie. On cite parmi leurs rois ou sages Zamotris, Anacharsis, Abas et Dicæneus. D'autres noms ressemblent celui des Gètes aux alentours du Pont-Euxin, lorsque du temps de Méthridate ils furent vaincus par les Bactariens (Justin, XXXII, 3). Alors, sous le nom de Daces, Dakes, ils occupèrent la Transylvanie, d'où ils chassèrent les Agathyrses et se répandirent en Hongrie. Leur puissance s'accrut sous leur roi Burebista, 110 ans avant notre ère. Ils soutinrent les Scordisques contre les mains commandées par M. Minutius Flaccus (Justin, II, 4) ; avec l'aide des mêmes Scordisques, ils chassèrent de leurs terres les Boïens orientaux (Strabon, cit.). Horace fait connaître les Gètes et les Daces comme des ennemis redoutés. De l'époque d'Auguste à Trajan, ils furent en guerre continuelle contre les Romains avec des chances diverses ; ce dernier empereur vainquit Dacien l'an 106 de notre ère et s'empara de sa capitale *Sarmizegethusa*. La colonne Trajane (voy.) est le glorieux monument de cette victoire qui fit de la Dacie une province romaine. Les Daces et les Gètes se fondirent dès lors dans les nations latines, et de ce mélange sortit le peuple bâtard, les Valaques. C. L.

**GÊTULIE**, ancien nom d'une contrée de l'Afrique. Elle avait au nord deux Mauritanies, au levant le pays Garamantes (voy.), au midi celui des Nègres (*Nigri* ou *Nigritæ*), et au sud la mer Atlantique. Elle contenait les Gétules, les Mélisso-Gétules, c'est-à-dire les Gétules noirs, les Dares, les Aures et les Natesbles. On prétend que ces peuples furent des premiers qui entrèrent dans l'Afrique. Ils vivaient, dit-on,

deur cru, et d'une manière tout-à-fait simple. Le roi Jugurtha se servit d'eux contre les Romains, qui les subjuguèrent dans la suite. On prétend que la Gévaudanie s'étendait depuis le désert de Lempta jusqu'à l'Océan, et qu'elle occupait la partie occidentale du Sahara et du Bilégaïrid.

A. S.-R.

**GEVAUDAN.** Les anciens habitants du pays, connus sous le nom de *Gauls*, firent du nombre des quatorze peuples que l'empereur Auguste détacha de la Celtique pour les attribuer à l'Espagne; et lorsque cette dernière province fut subdivisée, ils appartenirent à l'Espagne première. Après avoir fait partie du royaume d'Austrasie et du duché de Bourgogne, le Gévaudan passa aux rois de France la seconde race, qui, comme ceux de la première, le firent gouverner par des seigneurs bénéficiaires. La maison de Toulouse posséda héréditairement ce comté jusqu'au x<sup>e</sup> siècle jusque vers la fin du xi<sup>e</sup>. Ce comté fut réuni à cette dernière époque au comté de Saint-Gilles, comte de Toulouse, l'aliéna en faveur des évêques de Clermont pour subvenir aux frais de son évêché en Terre-Sainte. Le roi saint Louis, ayant réuni au domaine de la couronne le duché de Narbonne et établi le sénéchal à Beaucaire, comprit le Gévaudan dans l'étendue et le ressort de ce sénéchaussée, l'une des trois de la province d'oc proprement dite.

Le Gévaudan était séparé, au levant, du Vivarais et du diocèse d'Uzer par les rivières d'Allier et de Borne, au nord, par la montagne de Lozère ou Lauzère; au sud, par le diocèse d'Alais au midi, le duché de Languedoc au couchant et l'Auvergne au nord. Sa plus grande étendue du midi au nord était de 19 lieues, et de 13 de l'ouest. Couvert de montagnes, ce comté avait autrefois plusieurs châteaux forts et de difficile accès; mais la plupart ont été démolis depuis 1632. Tout le Gévaudan dépendait, pour le spirituel, du diocèse de Mende. La population totale évaluée à 150,000 âmes. La rive gauche du Tarn coupait le Gévaudan en deux parties, septentrionale et méridionale. La première, beaucoup plus étendue que l'autre, comprenait le Haut-Gévaudan; l'autre, qui contenait le Bas-Gé-

vaudan, appartenait au pays des Cévennes. Les principaux lieux du Haut-Gévaudan étaient Mende, capitale de tout le pays; Marvejols, Bagnols, Chirac, la Canourgue, Langogne, Espagnac, Saint-Cheli d'Apchier, Châteauneuf de Randon, Tournel, Canillac, Cenaret, Peyre, Salgues, Malzieu, Grezes. Cet ancien château, qui, dans le xviii<sup>e</sup> siècle, appartenait à l'évêque de Mende, avait été le chef-lieu du vicomté de Gévaudan, qu'il ne faut pas confondre avec le comté. Ce vicomté était possédé, au milieu du x<sup>e</sup> siècle, par Bernard, frère de Bérenger, vicomte de Milhau en Rouergue. Au milieu du xi<sup>e</sup> siècle, ces deux vicomtés furent réunis en la personne de Richard II, petit-fils de Bérenger. Gilbert, petit-fils de Richard II, fut comte de Provence par Gerberge sa femme; et Douce, leur fille et leur héritière, porta ce comté et les deux vicomtés dans la maison de Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne, son mari. Le vicomté de Gévaudan passa ensuite dans la maison d'Aragon, et Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, le céda à saint Louis par le traité de 1258.

Dans le Bas-Gévaudan, on remarquait Florac, Barre, Saint-Germain de Calbrette, Saint-Étienne de Val-Francois, Grisac ou Roure, Quezac, Bedouesse.

L'*assiette* ou assemblée diocésaine de Mende, formant les États particuliers du Gévaudan, se composait de la noblesse, du clergé et du tiers-état, et se tenait alternativement à Mende et à Marvejols. Le Gévaudan, qui faisait autrefois partie du gouvernement de Languedoc, forme aujourd'hui le département de la Lozère (voy. ce nom).

A. S.-R.

**GEX**, ville et arrondissement du département de l'Ain, entre le mont Jura et les Alpes. Contigu à la France et à la Suisse, le *pays de Gex*, en latin *Gesium* ou *Gesinensis pagus*, formait autrefois un territoire particulier ayant ses États et se gouvernant d'une manière assez indépendante. Il avait été soumis successivement par les ducs de Savoie et en partie par les Bernois, puis par les Genevois, ses voisins; en 1601, la Suisse l'avait cédé à la France. Depuis ce temps, il conservait encore son administration spéciale; mais la ferme française des ga-

belles, qui levait des droits sur tout ce qui venait de la Suisse, de même que Genève taxait tout ce qui venait du pays de Gex, fut si onéreuse pour ce petit territoire, que Voltaire, qui y habitait, crut devoir dresser un mémoire afin d'obtenir que Gex pût s'affranchir de ces vexations par le moyen d'un abonnement annuel; ce qui fut accordé en 1775, sous le ministère de Turgot. L'abonnement fut fixé à 30,000 livres. Pendant la Révolution, le pays de Gex fut réuni au département du Léman, et, après la perte de ce département, en 1814, le gouvernement français fit de Gex une nouvelle sous-préfecture du département de l'Ain. Cet arrondissement, peuplé d'environ 22,000 âmes, renferme 32 communes réparties en 3 cantons, Collonges, Ferney et Gex; la rivière de Valsérine le sépare de l'arrondissement de Nantua, de même que la ramification du Jura le sépare de celui de Saint-Claude. On élève dans ce pays beaucoup de bêtes à laine; les troupeaux de Naz ont acquis une juste réputation à cause de la finesse de leur laine. On fait aussi une grande quantité de fromages, façon de Gruyères, dans les *fruitières* dont les propriétaires s'associent entre eux pour cette fabrication. Voltaire avait établi, comme on sait, des fabriques d'horlogerie à Ferney. La petite ville de Gex, située sur la rive gauche du Jorant et au pied de la branche du Jura appelée mont Saint-Claude, a une population d'un peu plus de 2,800 âmes, un tribunal de première instance et des tanneries. L'ancien château-fort et les vieilles murailles qui défendaient la ville n'existent plus. Ferney doit une célébrité européenne au séjour de Voltaire: c'est un beau village qui, après la mort du grand homme, a soutenu sa réputation par son industrie. D-c.

**GHATTES** (MONTS), en indien *Ghauts*, ce qui signifie défilés. C'est une double chaîne de montagnes qui traverse la grande péninsule de l'Inde à peu près dans la direction du sud au nord, et qu'on divise en Ghattes orientaux et occidentaux. Comme ils se rapprochent plus de la côte de Malabar que de celle de Coromandel, ils partagent la péninsule dans sa longueur en deux sections inégales.

Chacune de ces deux chaînes est pée de pics élevés et de profondes vallées. Elles sont assez élevées pour que les nuages que, pendant les vents violents poussent de l'ouest ou en sens inverse. Il en résulte que pendant la mousson de sud-ouest étant arrêtés par les Ghattes sur la côte de Malabar éprouve de violentes tempêtes et des averses épouventables, tandis que sur la côte de Coromandel règne un temps calme et de même, durant la mousson de nord-ouest, un mauvais temps règne sur la côte de Malabar, sans que la côte de Coromandel s'en ressente. L'une et l'autre sont hérissées de roches escarpées et s'élèvent dans les nues. Outre la construction, elles ont de beaux ports et contiennent des mines de fer et de pierres fines. Les Ghattes longs d'environ 140 lieues, sont granitiques; ils s'étendent de la rivière de Mayar jusqu'à celle de la Nery et livrent passage aux grands rivières du Kavery, du Panaur, du Pennar; ces rivières reprennent leur cours dans les parties des eaux des montagnes et vont aussi à la mer par d'autres rivières telles que la Gerdegam et la Nery. D'épaisses forêts ombragent les Ghattes orientaux qui ont une contrée complètement aride.

Plus étendus et plus élevés que les précédents, les Ghattes occidentaux prolongent sur un espace de 500 lieues, depuis les sources de la Nery jusqu'àuprès du cap Como s'éloignent nulle part plus de 100 lieues de la mer; dans plusieurs endroits ils sont même très rapprochés de la mer par de petites rivières qui en descendent vers le sud sur un cours peu étendu. Quoiqu'ils aient une hauteur moyenne de la chaîne de 13,000 pieds d'élévation, ils ont des pics qui s'élèvent à 5,400 pieds. Une de ces pics est désignée sous le nom de Nilgiri. Les Ghattes orientaux vers la rivière de la Nery ont de belles forêts et de beaux ports. Ceux-ci ont de belles forêts et de beaux ports. Comme ils se rapprochent plus de la côte de Malabar que de celle de Coromandel, ils partagent la péninsule dans sa longueur en deux sections inégales. Il y a des plaines étendues.

Au milieu de ces montag-

plades d'un caract plus éner-  
ne les hommes de race hindoue,  
er cette raison n'ont été que fai-  
soutmises par les vainqueurs de  
D-G.

**GHÈBRES**, nom dérivé du mot per-  
ch, qui, ainsi que *Ghiaour* (voy.)  
ur en turc et *Kiafer* en arabe,  
idolâtre, infidèle, et a été donné  
peuples musulmans aux nations  
professent pas l'islamisme et qui  
ent ni l'ancien ni le Nouveau-  
ent. Mais le nom de Ghèbres s'ap-  
plus particulièrement aux secta-  
s *Zerdouscht* ou *Zoroastre* (voy.),  
s aussi *Atesch perest*, ignicoles ou  
rs du feu, *Parsis*, parce qu'ils sont  
rs du Fars ou Pars (v. **FARSISTAN**);  
ne Perse, et *Madjous*, parce que  
s (voy.) étaient les ministres du  
bli en Perse par Zoroastre. Cette  
(voy. **culte du FEU**), sous Alexan-  
irand et ses successeurs, les Sé-  
et les Parthes Arsacides, cessa de  
en Perse pendant plus de cinq  
elle y fut rétablie, vers l'an de  
25, par Ardéchir Babekan ou  
e, restaurateur de l'empire per-  
ndateur de la dynastie sassanide.  
que les Arabes, sous les premiers  
eurent, vers l'an 655, détruit  
astie et conquis la Perse, ils  
rent le culte du feu et firent une  
ruelle aux Ghèbres, dont un  
mbre, pour ne pas être contraints  
er le mahométisme, se retirèrent  
parties les plus montagneuses ou  
loignées; plusieurs même se je-  
ans des barques et abordèrent  
ruzarate. Accueillis avec hospi-  
r les Hindous, ils y formèrent  
ismements; mais ils s'y sont peu  
s, et leur race se serait éteinte si  
tions de la Perse ne les eussent

hèbres se maintinrent pendant  
siècles dans les provinces au-  
mer Caspienne, sous les dynas-  
-*Bawend* et *Beno-Dabouyah*,  
remière avait commencé avant  
à l'autre 40 ans après, c'est-à-  
l'an 660, et ne finit qu'en 1476.  
e originaire du Deilem ou Ghi-  
ef de la dynastie des Zayarides,  
*Cyclop. d. G. d. M.* Tome XII.

l'une des premières qui ont démembré  
l'empire des khâlifés, se préparait à réta-  
blir à Ispahan le culte du feu, lorsqu'il  
fut assassiné en 934. Les princes sama-  
nides et ghourides, qui ont régné dans la  
partie orientale de la Perse, se prétendant  
issus des monarques sassanides, protégè-  
rent les ignicoles et tolérèrent leur culte  
à Hérat et dans les montagnes de Ghour  
ou Gaur. Mais Mahmoud - le - Gazne-  
vide et plus tard Tamerlan, affectant un  
fanatisme qui n'était qu'un moyen de  
satisfaire leur ambition et leur humeur  
belliqueuse, poursuivirent les Ghèbres à  
toute outrance, en exterminèrent un  
grand nombre en Perse et dans l'Hin-  
doustan, et détruisirent leurs livres sa-  
crés et leurs *Atesch-Khaneh*, temples  
du feu ou pyrées. Chah-Abbas-le-Grand,  
au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, les  
chassa de leur établissement près du mont  
Albourz, dans l'Adzerbaïdjan, et des vil-  
lages qu'ils habitaient près d'Ispahan.  
Enfin les révolutions de la Perse pendant  
les deux tiers du siècle dernier attirèrent  
sur les Ghèbres de nouvelles persécutions  
et provoquèrent de nouvelles émigrations.  
Tels ont été les préjugés des Arabes et  
des autres peuples musulmans que, re-  
gardant comme magiciens ou sorciers  
les mages persans, dont est dérivé à tort  
le mot *magie*, et leurs ouvrages comme  
les instruments d'un art criminel, ils ont,  
dans leurs contes populaires, attribué  
aux Ghèbres tous les actes de sorcellerie  
et de méchanceté.

La religion que professent aujourd'hui  
les Ghèbres ou Parsis s'éloigne un peu  
des vrais principes de celle que Zoroastre  
avait donnée à leurs ancêtres. Les alté-  
rations qu'elle a subies doivent être at-  
tribuées à l'ignorance, à l'isolement, à  
l'avitissement où ils sont tombés, à l'ou-  
bli de leur langue et de leurs traditions,  
à la perte des livres sacrés et à celui qu'un  
des principaux mages, Erta-Viraf, com-  
posa, il y a plusieurs siècles, d'après ses  
souvenirs, et dans lequel il prétend avoir  
reproduit les préceptes les plus impor-  
tants du législateur persan (voy. **ZEND-  
AVESTA** et **culte du FEU**). Les Ghèbres  
semblent faire mystère de leur croyance.  
Ils adorent le soleil comme l'emblème le  
plus admirable de la puissance divine et

comme type du feu, l'élément le plus pur et le plus utile. Leur vénération se porte aussi sur la lune et sur les étoiles; c'est devant leur foyer ou en présence du soleil qu'ils font leurs prières. Ils n'éteignent jamais volontairement une lampe; mais ils la laissent mourir faute d'aliment. Si leur maison brûle, ils ne cherchent point à arrêter les progrès de l'incendie, craignant de porter sur le feu une main profane; et, pour ne pas le souiller par leur haleine, ils couvrent leur bouche avec un morceau de toile. Ils ont un attachement superstitieux pour leur ceinture, qu'ils ne quittent pas un seul moment. Ce sont ces singularités qui ont à tort rendu les Ghèbres odieux aux musulmans et ridicules aux yeux des autres nations; ils sont dignes, au contraire, d'inspirer de l'intérêt par l'antiquité de leur origine, la douceur de leur caractère, leur bienfaisance, leur probité, leur résignation religieuse et leur soumission aux lois des pays où ils sont injustement méprisés. Il y a encore en Perse quelques familles de Ghèbres à Teheran, à Ispahan; il y en a davantage dans la province de Kerman, mais surtout dans le territoire de Yeaz. Comme ils y sont au nombre d'environ 8,000 et qu'ils paient un fort tribut au gouvernement, ils y sont un peu mieux traités. Ils ont un chef, pontife et magistrat civil, choisi par lui, dans leur tribu, lequel préside aux quartiers qu'ils habitent et exerce la justice suivant leurs antiques lois. Il porte comme eux le costume persan et n'est distingué que par un turban lié autour du bonnet. Les Ghèbres, en Perse, sont la plupart agriculteurs, maçons, palefreniers, domestiques sûrs et fidèles, et le produit le plus net de leur travail opiniâtre satisfait à peine l'avidité de leurs tyrans.

Les Ghèbres sont aujourd'hui bien plus nombreux dans l'Inde qu'en Perse; ils sympathisent mieux avec les Hindous qu'avec les musulmans: il y en a sur les bords du Sind et dans le Guzurate, et le capitaine Dumont-d'Urville en a trouvé jusque dans l'île Pulo-Pinang, vers le détroit de la Sonde. Mais c'est surtout dans l'île de Bombay, dont ils forment la majeure et la plus belle population, qu'ils existent en corps de nation, sous la pro-

tection des Anglais. Bombay est pour eux une autre patrie; ils y ont presque toutes les propriétés et intéressés dans plusieurs maisons merce européennes. Actifs, intelloyux et riches, ils exercent une influence, et en contribuant à la gloire de ce gouvernement, ils prennent leurs pauvres lorsque ceux-ci préfèrent la domesticité à la misère; un grand nombre de temples; les prêtres, doux et tolérants, n'ont aucune autorité dans les affaires temporelles. Dès le point du jour, les Ghèbres de robes blanches et flottantes se pressent en foule sur l'esplanade pour louer par leurs acclamations les rayons du soleil, et le soir ils se prosterner humblement lorsqu'il disparaît.

Dans l'Inde, comme en Perse, les Ghèbres boivent du vin et mangent toutes espèces de viandes; ils ne peuvent épouser qu'une femme de leur croyance et ne sentent ni la polygamie ni le divorce; que leurs femmes sortent à visage découvert, il n'y en a aucune qui se livrent à la prostitution. Ils ne brûlent jamais leurs morts; mais, dans leurs cimetières, ils les placent sur des grilles horizontales, adossés contre des piliers, la tête tournée vers l'Orient; et les chairs ont été dévorées par les oiseaux ou desséchées par le soleil, ils les ont jetés dans une fosse commune, les os sont tombés à travers les grilles. H.

**GHÉDIMINE** ou **GIZDYMINE**, prince de Lithuanie, était, selon les historiens, fils du prince Witold, son prédécesseur, et selon d'autres, un dignitaire de sa cour. Un point sur lequel tous sont d'accord, c'est que Gisele se défit de son souverain pour s'asseoir à sa place. En 1300, on le voit à la tête d'une armée, occupé à étendre les limites de ses états. Les premiers fruits de son règne de ce prince ne sont que la suite de victoires sur l'ordre Teutonique et sur les Russes: elles renouèrent sa domination la grande principauté de Kiiow (Kief) et d'autres petites principautés limitrophes. Puis, satisfait de ces succès, il employa ses loisirs d'abs-



à Troki, où il transféra sa capitale et ensuite (1320) à poser les fondations de Vilna, qui devint bientôt la capitale de la Lithuanie. Les ruines de son château qu'il y fit élever sur une montagne se voient encore et témoignent de la magnificence du fondateur. Il s'allia à la Pologne par le mariage de sa fille Anne, qui épousa le prince Casimir, fils de Ladislas (le bref), connu depuis sous le nom de Casimir (voy.); mais suivant l'usage de son pays, au lieu de transmettre à son ducé intact et agrandi, par ses sept fils, prépara de nouvelles guerres à son décès. Le temps après (1338), Ghédislas dans une expédition contre les chevaliers de l'ordre Teutonique au château de Fribourg. Il avait sept fils. L'aîné d'abord, et ensuite, l'aîné de ses fils, héritèrent du grand-prince de Lithuanie. Le second fut le père du premier Jaich (son nom). L. D. R. Voy. GENS.

**GHERARDESCA**, famille qui joua un rôle important dans l'histoire des peuples d'Italie au moyen-âge. Originaire de Toscane, où elle possédait des terres dans les Maremmes, plusieurs fois elle se battit entre Pise et Piombino, et c'est de celui dont elle a tiré son nom au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, les Gherardesca firent cause commune avec le riche et puissant républicain; ils se rangèrent du côté du parti de tout le monde tant contre l'aristocratie qu'il y avait de toutes parts. Dans les rangs des Guelfes et des Gibelins prirent le parti des empereurs, et comme ils étaient aussi de la maison de Souabe, et comme ils étaient autant de fidélité que de haine à la bannière des Gibelins. Les membres de cette famille, les comtes et GALVANO DONAVATICO, furent vaincus par Conradin (voy.) de Hohenstaufen dans son expédition à Naples avec lui sur l'échafaud. Les Gherardesca étaient déjà alliés avec les Visconti (voy.), et ils se joignirent au parti des Guelfes,

et Pise se trouva ainsi partagée entre deux factions. Enfin le chef de cette ambitieuse famille, UGOLIN Gherardesca, résolut de soumettre sa patrie à son autorité; mais son plan échoua devant la vigilance des Pisans : Ugolin fut mis en prison, puis banni. Il s'unit ensuite avec les Florentins et les Lucquois, et, s'étant mis à leur tête, il remporta plusieurs victoires sur les Pisans, si bien qu'en 1276 ses compatriotes se virent forcés de le rappeler. Fidèle au plan qu'il s'était tracé, il se conduisit de manière à s'assurer l'amitié des Gibelins dans la ville, en même temps qu'il fit alliance avec les Guelfes du dehors, comme il avait déjà fait en mariant sa sœur à un Visconti. Cette fois, les habitants de Pise se laissèrent endormir, et la guerre qui avait éclaté en 1282 entre leur ville et Florence parut à Gherardesca une occasion favorable pour affaiblir la puissance du peuple. Lors de la bataille qui eut lieu auprès de l'île de Malora, le 6 août 1284, son exemple déterminait la fuite générale de la flotte, par suite de laquelle quinze mille Pisans furent faits prisonniers et la flotte de Pise totalement détruite. A cette nouvelle, Pise vit se soulever contre elle tous ses anciens ennemis, Florence, Lucques, Sienna, Pistoja, Prato, Volterra, San-Geminiano, Colla, etc., bien décidés à écraser d'un coup une ville qui leur était odieuse comme le boulevard des Gibelins en Italie. L'état réduit à cette détresse n'eut d'autre parti à prendre que de se jeter dans les bras de l'homme dont la trahison l'avait poussé dans l'abîme. Gherardesca, uni depuis longtemps en secret avec les chefs des Guelfes, s'entendit avec les ennemis de la république et parvint à satisfaire son ambition. Les chefs des Gibelins furent bannis, les Florentins se rendirent maîtres de plusieurs châteaux, et Gherardesca, sous la protection des ennemis de Pise, domina sur sa patrie qu'il avait poussée à sa perte.

Pendant qu'il se livrait à ses fureurs, il rencontra un puissant adversaire dans un des membres de sa propre famille. Nino de Gallura, son neveu, se souleva contre cette tyrannie, et réunit les familles les plus distinguées du parti guelfe comme du parti gibelin, les Gualandi,

les Sismondi, les Lanfranchi, pour relever Pise de l'état d'abatement où elle était tombée. Mais après une longue lutte, Gherardesca triompha et sa puissance devint plus tyrannique que jamais. Une conjuration fut ourdie contre lui; environné de toutes parts après s'être défendu en désespoir, il fut pris avec ses deux fils Gaddo et Ugucione, et ses deux petits-fils, Nino, surnommé *la Brigata* et Aurelio Nuncio. Cette conspiration avait été dirigée (1288) par l'archevêque Roger Ubaldini, un instant associé ou pouvoir et que Gherardesca en avait bientôt exclu. Le Dante a raconté la mort terrible des trois principaux prisonniers dans son poème de *la Divine Comédie (Inferno)*. Roger Ubaldini fit transporter ces malheureux dans la tour de Gualandi, appelée depuis *Tour de la faim*; et, ne sachant comment assouvir sa vengeance, au bout de quelques mois il jeta les clefs dans l'Arno, condamnant ainsi les prisonniers à mourir de faim. Des poètes et des artistes ont depuis pris pour sujet de leur composition la fin épouvantable d'Ugolin Gherardesca et de sa famille.

Pendant ces scènes terribles, plusieurs fils, petits-fils et autres parents de Gherardesca avaient pris la fuite; mais cette famille ne tarda point à reprendre de l'éclat, tant dans sa patrie que dans d'autres villes. Dès 1320, nous retrouvons un RIERI DONAVATICO Gherardesca à la tête du gouvernement de Pise. Un fils de ce Rieri, MAINFROI Gherardesca, défendit, comme général des Pisans, Cagliari, avec une très faible troupe, contre Alphonse IV, roi d'Aragon, et par la valeur qu'il déploya le 28 février 1324 à Luco-Cisterna, il lui disputa la victoire. Les Aragonais ne purent songer à prendre Cagliari que lorsque Mainfroi, gravement blessé dans une attaque, eut trouvé une mort glorieuse. BONIFACE Gherardesca fut nommé capitaine de Pise en 1329, quand cette ville eut secoué le joug du brave Castruccio Castracani et de l'empereur Louis de Bavière. Son intégrité et ses lumières lui concilièrent l'affection de ses concitoyens, et la ville lui fut redevable de la paix avantageuse qu'elle conclut vers ce temps avec ses anciens ennemis les Guelfes. Après avoir, en 1335,

étouffé une conspiration de nobles contre la liberté de forcé les ambitieux à quitter Pise, mourut de la peste Pisans, par reconnaissance son fils REGNIZIA Gherardesca que onze ans, son successeur eut le grade de capitaine; mais il mourut de la peste, en 1348. Alors Gherardesca se retira dans ses propriétés héréditaires des Maremmes, et que très rarement part aux affaires de Pise.

Dans les temps modernes, Gherardesca, né à Pistoja en 1788, se distingua comme compositeur et pianiste; il était célèbre lorsque se rendit à Bologne son père Martini, dont il fut l'élève. Sa composition nommée, mais qui n'a pas de succès, est le *Requiem* qu'il écrivit lors de la mort du roi d'États-Romains.

**GHIAOUR**, adjectif du mot persan *ghiaour* auquel terminaison *our* qui indique un musulman. Ainsi *ghiaour* signifie un musulman, et nous sommes obligés de le traduire littéralement par partisan du veau. Quand les chrétiens brassèrent l'islamisme, comme on parle souvent avec mépris du veau d'or, ils se servirent de *ghiaour* comme synonyme de créant. Depuis, la langue turque a été pour désigner tout ce musulman, et nous sommes obligés de le traduire par le veau. C'est donc un terme de mépris. Les chrétiens lancent à l'égard des musulmans dans leurs moments de colère, mais la supériorité des musulmans ne s'étant à la fin fait sentir à Constantinople et au Caire, Mahomet cherchait à réformer son père, mais moins exclusif, a récemment par un firman, d'appeler de des chrétiens d'Europe, et le musulman, lorsqu'il s'agit de ceux qui n'ont pas sa croyance. Il est donc évident que l'on ne se sert plus en turc de injurieux, sinon contre les Coptes, les Arméniens et les Juifs de l'empire ottoman. *For*

fois les ghiaours étaient soumis à de vexations : il leur était de parcourir la ville autrement que par les rues, et sur les grands chemins, s'ils étaient rencontrés par un musulman, ils étaient descendus de leurs montures ou qu'ils l'eussent perdu de vue ; leur témoignage n'était reçu que par les musulmans, et de renseignements et encore, si un témoin de Mahomet venait contre-témoigner, le cadî n'ajoutait rien à ses paroles des Infidèles. Il leur avait même défendu de chausser des souliers jaunes, de s'habiller avec des robes de certaines couleurs, et ils ne pouvaient se coiffer qu'avec un turban blanc. Les logements devaient être dans un quartier spécial, et, malgré toutes les défenses, ils étaient souvent victimes du fanatisme brutal du premier venu qui voulait attenter à leurs jours. Les ghiaours eux-mêmes étaient souvent punis quand ils se présentaient devant le cadî à un cérémonial où on leur faisait savoir combien on les croyait inférieurs aux vrais croyants. Heureusement ces idées ont disparu, et ce n'est qu'à Yambo, à Médine et à la Mecque qu'on en retrouve encore quelques vestiges pendant il est impossible de visiter ces villes saintes (Médine et la Mecque) sans embrasser l'islamisme, et la naissance de Méhémet-Ali aurait empêché l'infidèle qui apercevrait un ghiaour à Caaba.

**GHIRLANDAJO** (LAURENT), célèbre fondateur florentin à qui l'on doit les célèbres portes du Baptistère dont l'ange a dit qu'elles étaient dignes de l'entrée du paradis (voy. FLORENCE FLORENTINE, T. XI, p. 149, ALLESCHI). Né à Florence, en 1378, et mourut vers 1455. Ghiberti a fait un ouvrage sur la sculpture dont on fait connaître un fragment. Paganovitch (voy.) a publié, en 1842, des dessins au trait, très remarquables des portes de Ghiberti. S. G. G. **GHIBERTI**, voy. PERSE.

**LANDAJO**. Des quatre peintres sous ce nom, se sont rendus célèbres dans l'école florentine (voy.), Donatello est le plus important. Son nom de famille était CORRADI, celui de Ghir-

landajo, sous lequel lui, ses frères, BENEDETTO et DAVID, et son fils RUDOLFO, sont généralement connus, vient d'une parure de dames inventée par Tommaso Corradi, célèbre orfèvre florentin, père de Domenico.

Ce dernier naquit à Florence en 1451. Il apprit l'orfèvrerie sous son père, la peinture sous Allesio Baldovinetti. Il est le premier qui hasarda d'imiter, avec la couleur, l'effet des ornements qu'à cette époque on avait l'habitude de dorer ; et à lui appartient aussi l'honneur d'avoir enseigné aux Florentins l'art de distribuer les figures en groupes et, par une juste gradation de lumière et de couleur, de distinguer les plans occupés par ces divers groupes, c'est-à-dire l'art de donner de la profondeur aux compositions. Avant lui, les peintres n'avaient pas su voir dans la nature l'effet de la perspective aérienne ; cette découverte rendra célèbre le nom de Ghirlandajo à jamais célèbre dans les fastes de l'art. On lui doit encore le perfectionnement de la mosaïque, de cette peinture pour l'éternité, comme il le disait ; et c'est à ses préceptes autant qu'à l'influence de ses ouvrages qu'il faut attribuer le perfectionnement d'un grand nombre d'artistes distingués de son siècle à la tête desquels sont Léonard de Vinci, André del Sarte et Michel-Auge. On assure que la jalousie lui fit éloigner son frère Benedetto de Florence et lui suggéra des prétextes spécieux pour écarter de la peinture le jeune Buonarrotti dont il redoutait le génie naissant. Malheureusement il n'est pas le seul qui ait à se reprocher une semblable faiblesse ! Florence est remplie des ouvrages de Domenico ; le plus connu, à juste titre, est le chœur de Santa Maria Novella, où il a peint les principaux traits de la vie de saint Jean et de la vie de la vierge Marie, et ce *Massacre des Innocents* qui passe pour son chef-d'œuvre. On lui reproche d'y avoir introduit les portraits de toutes les notabilités de l'époque, sans s'inquiéter si c'est par goût ou par nécessité qu'il a retenu ainsi vers la terre l'imagination du spectateur au lieu de l'élever vers les régions célestes ; du moins convient-on qu'il a su ennoblir ses modèles, tout en leur conservant ces vérités de nature qui

firent plus tard la réputation de Van Dyck.

La chapelle Sixtine à Rome n'a de Ghirlandajo qu'une *Vocation de saint Pierre et de saint André, sa Résurrection de J.-C.* ayant péri. A Rimini, à Pise, chez les Camaldules à Volterra, on voit de lui plusieurs ouvrages; tous dénotent un esprit enflammé par l'amour du beau et qui secoue la poussière du siècle. Le Corradi ne tient au sien que par l'incorrection des extrémités de ses figures, partie essentielle de l'art que perfectionna André del Sarte, son émule et le continuateur intelligent de sa manière qu'il agrandit et embellit. Domenico Corradi cessa de vivre en 1495. Le musée du Louvre possède de Domenico la *Visitation de sainte Anne à la Vierge*; de Benedetto, son frère, le *Christ portant sa croix*; de Ridolfo, son fils, le *Couronnement de la Vierge*. L. C. S.

**GHOUIDES**, voy. GHÉBRES, GAZNÉVIDES et INDOSTAN.

**GIANNONE. PIETRO** Giannone, dont le nom fut révélé à la France, vers le milieu du siècle dernier, par le parti philosophique, comme celui d'un courageux défenseur de la liberté historique et d'une victime de l'intolérance de la cour de Rome, naquit le 7 mai 1676 à Ischitella, dans le royaume de Naples. Après avoir terminé ses études dans la capitale, il se consacra à la profession de barreau; mais son goût pour les recherches historiques et la tournure indépendante de son esprit le portèrent à étudier l'ancienne constitution de son pays et, par suite, à sonder les fondements de cette puissance colossale de la cour de Rome, qu'on rencontre toujours sur ses pas quand on veut remonter à la formation des états modernes. L'ouvrage, fruit de vingt ans de travaux, et qui, dit-on, lui fut inspiré par la lecture de celui du président de Thou, parut en 1723 sous le titre de *Storia civile del regno di Napoli* (Histoire civile du royaume de Naples, 4 v., in-4°). Il était dédié à l'empereur d'Allemagne, Charles VI, qu'on soupçonne d'avoir encouragé l'historien à contester la suprématie de l'Église. Le succès prodigieux qu'il obtint s'explique, malgré les défauts du style, par l'étendue des recherches et par la hardiesse, alors assez

nouvelle, des maximes qu'il professa. « Signor Pietro, lui dit un Napolitain après avoir lu son histoire, vous avez mis sur la tête une couronne, couronne d'épines! » Prédiction qui tarda pas à se réaliser. Aussitôt qu'il fut en Italie, l'ouvrage de Giannone fut d'abord compilé en France par J. Vernet sous le titre d'*Anecdotes historiques* (La Haye, 1738, in-8°), puis traduit (1742, 4 vol. in-4°). L'auteur fut obligé de quitter Naples, alla chercher asile à la cour de son protecteur Charles VI, qui l'accueillit avec faveur et donna une pension. Mais en 1734, Carlos étant monté sur le trône de Sardaigne et de Sicile, Giannone se trouva dans cette vie errante et inquiète qu'il menait jusqu'à sa mort. Venise, Padoue, Turin, le virent tour à tour fugitif; d'abord avec les égards que méritait son talent et ses malheurs, mais bientôt poursuivi par cette redoutable Inquisition de la cour de Rome, qui ne pardonne rien. Enfin, réfugié à Genève, il se décida à publier un supplément à son *Histoire de Naples*, lorsqu'un officier piémontais, vil agent de la tyrannie, l'arrêta sous prétexte de faire ses papiers, et jeté en prison d'où il ne dut sortir. Ses papiers, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de manuscrits et des objets de controverse qui avaient occupé toute sa vie, et entre autres un traité intitulé : *Il triregno, ossia del regno di cielo, della terra e del papa*, furent publiés depuis, furent brûlés dans la cour pontificale et ensevelis dans les archives de l'Inquisition, où l'on croit qu'ils sont encore. Transféré de la prison de Milan au fort de Ceve, puis à la prison de Turin, Giannone y mourut le 7 mars 1758, après une rétractation écrite des principes qu'il avait voulu condamner son *Histoire*. Depuis sa mort elle a eu plusieurs éditions; la plus moderne est celle qui a paru en 1801 à Milan, en 13 vol. in-8°. Ses œuvres complètes en 8 vol. in-8°, avec deux

(\*) Cette traduction française, dont on ne connaît pas le véritable lieu d'impression, fut faite par les uns à Beddeville, et par les autres à Paris, sous le nom de fondement, à Louis de Beauvais.

uvres posthumes, ont été publiées seule indication d'*Italia*, 1821. rien moderne Colletta (*voy.*) a l'histoire de Naples à l'époque où ne s'est arrêté. Les hardiesses qui à cet homme si célèbre et si mal se réduisent à ce qu'on peut aujourd'hui des lieux communs, la discussion de certains points à l'origine et à l'accroissement de la papauté, et la théorie de la des pouvoirs spirituel et tem-

à ainsi un poète italien contem- du nom de Giannone. Né dans de Modène et banni de l'Italie à des événements de 1821, il s'est de comme poète et comme impro- : On l'entendit à Paris en 1823, le compatriote Philippe Pistrucchi. me de *l'Esale*, publié en 1829, résumés les griefs et les douleurs de nobles proscrits, est une des les plus éloquents qu'on ait depuis Dante des malheurs de

R-Y.

**OUR**, *voy.* GENAOUR.

**BON** (ÉDOUARD), historien an-quit à Putney, dans le Surrey- : 27 avril (v. st.) 1737. Son grand-ergeois et marchand de Londres, en 1716) directeur de la Compa-la mer du Sud, et perdit sa for- de la déconfiture de cette so-ent toutefois le temps de se re- belle existence avant de mourir.

Édouard Gibbon, père de l'his- reçut une éducation soignée, fut : du parlement et contribua à la e Walpole.

frain célèbre dont nous allons re- vie et les travaux fut l'ainé et rrvivant de cinq frères et d'une ù-même, d'une complexion frêle live, il dut la conservation de son e à mistress Catherine Porten, sa ui le soignait à défaut de sa mère, vie était absorbée par le monde. e de seize ans, ses souffrances ces- La nature, dit-il dans ses Mé- déploya en ma faveur sa mysté-ergie. » En 1752, il passa à Ox- fy arrivai, a-t-il soin de remar- lans un état d'ignorance à faire

rougir un écolier. » Cet aveu souffre ce- pendant quelque restriction; sa tante lui avait donné le goût de la lecture, et tout jeune il dévorait déjà les ouvrages histo- riques; la grande histoire universelle, publiée en ce temps-là (*voy. HISTOIRE*), passa tout entière sous ses yeux. Il s'oc- cupait de l'Orient, et son sommeil était troublé par de vains essais de faire con- corder la chronologie des Septante avec celle des Juifs. Il conçut même le projet d'un ouvrage chronologique intitulé : *le Siècle de Sésostris*; mais il condamna au feu tout ce qu'il en avait déjà mis au net. Du reste, il mena une vie passable- ment déréglée à Oxford, et dans ses heu- res d'ennui il se mit à lire Middleton (*Free Inquiry*), qui ébranla fortement son protestantisme. *L'Histoire des va- riations* acheva sa conversion; il fit part à son père, non de son projet d'abjurer, mais de son abjuration même, après qu'elle eut été consommée (1753), et il encourut ainsi sa colère la plus véhé- mence. Il est assez curieux de voir débu- ter par le martyre cette intelligence sar- donique qui, plus tard, poursuivit de son implacable ironie les confesseurs de la foi; et alors il disait : « Dans mon état actuel, il me semble *incroyable* que ja- mais j'aie *crû croire* à la transsubstantia- tion. »

Son père, pour le guérir de ce qu'il appelait sa maladie mentale, l'envoie à Lausanne, auprès du pasteur Pavillard, qui était, à ce qu'il paraît, un homme de beaucoup de bon sens et d'un jugement délicat. Il sut gagner l'affection de son jeune pensionnaire, puis le ramener, se- lon le vœu de son père, à l'église protes- tante, et lui inspirer l'amour des études classiques. C'est à Lausanne que Gibbon jeta les fondements de ses futurs succès; la philosophie, la littérature, la critique, les antiquités, l'occupèrent successive- ment. Le voisinage de Voltaire, qui vi- vait alors dans la retraite de Monrepos, aux portes de Lausanne, dut exercer une puissante influence sur les idées de Gib- bon. *Virgilium vidit tantum*, dit-il; en d'autres termes, Voltaire accueillit ce jeune Anglais sans le distinguer et sans soupçonner le moins du monde en lui un disciple, ou plutôt un collaborateur sa-

tur qui devait éclipser sa propre réputation comme historien. Gibbon, dès ce moment, commença à admirer la littérature française, le théâtre français, et, partant, à faire peu de cas de Shakspeare.

En 1758, Gibbon retourna en Angleterre et continua avec plus d'ardeur encore ses études. Robertson lui inspira de l'admiration en même temps qu'il fit son désespoir. Il brûla de devenir l'émule de ce noble écrivain, qu'il était destiné à surpasser peut-être. En attendant, il publia, en français, son *Essai sur l'étude de la littérature* (1761); ouvrage écrit avec pureté et en connaissance de cause. L'auteur y soutient contre D'Alembert la thèse que l'étude de la littérature ancienne exerce et développe pleinement toutes les facultés de l'esprit. Cet ouvrage fit peu de sensation en Angleterre, mais en revanche on le goûta beaucoup à Paris.

Vers ce temps, son père lui acheta une commission de capitaine de la milice. Pendant deux ans et demi Gibbon mena la vie de garnison dans le Hampshire. A la paix de 1763, son régiment ayant été licencié, il part pour Paris, où son ouvrage lui avait préparé un accueil favorable chez M<sup>me</sup> Geoffrin et M<sup>me</sup> Dedefand, chez d'Holbach et Helvétius; puis il retourne à Lausanne, et, en 1764, il touche le sol classique de l'Italie. Jusqu'alors Gibbon avait été en quête d'un sujet historique à traiter; ses biographes anglais citent une longue série d'ouvrages qu'il se proposait de faire et qu'il abandonna successivement; le moment était venu où son incertitude allait se fixer. « C'était à Rome, le 15 octobre 1764; j'étais assis au milieu des ruines du Capitole et plongé dans une rêverie profonde, pendant que les moines déchaussés chantaient vêpres dans une église voisine, coustruite sur les ruines du temple de Jupiter. C'est alors que l'idée d'écrire *l'Histoire de la chute de Rome* traversa pour la première fois ma tête. » Toutefois il n'exécute pas immédiatement son projet; de retour en Angleterre, il est promu au grade de lieutenant-colonel de la milice. Mais il n'était point destiné à s'endormir; se dégoûtant de plus en plus « du cabaret, du vin, de la mauvaise compagnie et de l'exercice

quotidien, » il écrivit en français un volume sur l'histoire de la liberté et en fit lecture dans une société Française établie à Londres. L'accueil fut nullement favorable; mais H qui lut le manuscrit, préjugea l'auteur, l'engageant toutefois à porter de fagots au feu, c'est-à-dire à plus écrire en français. En 1767, il publia, en société avec un Vaudois (verdun), un recueil périodique intitulé *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*; cependant il n'alla point au second volume. En 1770, par ses *Observations critiques sur le 1<sup>er</sup> livre de l'Énéide*, pamphlet dirigé contre Warburton, qui avait affirmé son écrit *The divine legation of demonstrated*) que la descente aux enfers n'était point une fable, et fallait y voir l'histoire d'une initiation aux mystères d'Éleusis. Le style du pamphlet est rempli d'acrimonie: *Per acrius quam velis perstringit*, dit H mais du reste les arguments de Gibbon sont victorieux en tout point.

Enfin, après cette gymnastique préliminaire, il s'appliqua sérieusement à coter son grand ouvrage. Pendant ans, il rassembla des matériaux et ne laissa point détourner de son immense labeur par son entrée au parlement. Le premier volume de son *History of decline and fall of the roman empire* parut en février 1776. Ce fut un exemple; le sévère historien de l'écrivain à la mode; Robertson et le comblèrent d'éloges. Ce dernier pendant ne lui cacha point que ces chapitres (chap. 15 et 16) allaient contrarier chez les dévots une formidable opposition.

Les théologiens distingués gardèrent le silence; quelques sentinelles seules attaquèrent seules ce redoutable géant. Ils lui reprochèrent, non pas l'incrédulité, mais son inexactitude. Gibbon, avec son impitoyable sarcasme pulvérisa; de ses antagonistes, War évêque de Llandaff, mérite seule mention honorable: il attaque Gibbon sur l'insuffisance des causes assignées, qui, dans l'opinion de l'historien, devaient expliquer la propagation de

Encore Watson est-il des-  
 sur un terrain défavorable. Le  
 tifice de Gibbon consiste à dé-  
 question, à confondre la propa-  
 ostolique du christianisme avec  
 ès ultérieurs. Il élude adroite-  
 se prononcer sur l'origine de la  
 chrétienne; mais, en assombris-  
 sants des siècles subséquents où  
 rimes et de folies vinrent trou-  
 source primitivement si pure,  
 a fait retomber indirectement le  
 sur la période première. « Le  
 », dit-il, peut se laisser aller à  
 agréable de décrire la religion  
 ut du ciel et revêtue de sa  
 r native; un devoir plus triste  
 frère est imposé à l'historien : il  
 analyse l'inévitable mélange  
 et de corruption qui ternit  
 gion lorsqu'elle séjourne long-  
 r terre, au milieu d'une race  
 dégénérée. » Il convient encore  
 l'attaque du docteur Priestley  
 Histoire des déviations du chris-  
 Gibbon ne releva point le gant  
 tenta de renvoyer poliment le  
 ses recherches philosophiques,  
 nifiant que le mérite de son pré-  
 Servet se réduisait aujourd'hui  
 l passage, à savoir le passage  
 travers les poumons, qu'il avait  
 et.

ans s'éculèrent entre la publi-  
 premier volume et la rédaction  
 d : dans cet intervalle, Gibbon  
 siècle de Constantin, la contro-  
 enne; il fit pour le gouverne-  
 mémoire justificatif en réponse  
 iste de la France, et reçut en ré-  
 e une place de commissaire au  
 ment du commerce et des colo-  
 is à la chute du ministère North  
 sa place, et ses revenus ne suffi-  
 à son existence dispendieuse dans  
 , il résolut dès lors de se retirer  
 ne pour s'y consacrer exclusiv-  
 on grand ouvrage. Gibbon d'ail-  
 rait point brillé dans sa carrière  
 ; trop timide ou trop fier pour  
 rateur, il s'était contenté de dé-  
 scieusement dans l'urne sa boule  
 elle. D'un tempérament froid,  
 it par conviction aux principes

conservateurs, et ne se laissait point aller  
 aux sympathies généreuses. Sa présence  
 au parlement coïncide avec la guerre  
 d'Amérique; mais les Américains étaient  
 pour lui des rebelles, *ni plus ni moins*  
*que les premiers chrétiens.*

En septembre 1783, il repart pour  
 Lausanne et y reçoit un accueil cordial.  
 Perdu dans la foule à Londres, il put men-  
 ner en Suisse une grande existence; puis  
 Gibbon n'était Anglais qu'à moitié : il ai-  
 mait la conversation aisée, familière ; il  
 aimait ce beau pays où il avait passé les  
 meilleures années de sa jeunesse. Libre  
 de toute entrave politique et sociale, il  
 reprend la composition de son histoire,  
 dont les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> volumes avaient paru en  
 1781. Le 27 juin 1787, il termina cet  
 ouvrage immortel. « C'était entre onze  
 heures et minuit, dans un pavillon de  
 mon jardin, que j'écrivis la dernière  
 page. Après avoir déposé ma plume, je  
 fis quelques tours sous un berceau d'a-  
 cacias qui domine le pays, le lac et les  
 montagnes; la température était douce,  
 le ciel pur, le miroir du lac reflétait les  
 rayons argentés de la lune, autour de moi  
 régnait le silence. Mon premier mouve-  
 ment fut celui d'une grande joie; en ter-  
 minant mon ouvrage, j'étais rendu à la  
 liberté, je touchais peut-être à la gloire.  
 Mais bientôt ces sentiments d'orgueil  
 firent place à plus d'humilité; une pro-  
 fonde tristesse s'empara de mon âme en  
 songeant que je me séparais à jamais d'un  
 vieil ami qui m'avait rendu si heureux, et  
 que la carrière de l'historien lui-même,  
 quel que puisse être l'avenir réservé à son  
 ouvrage, serait nécessairement courte et  
 précaire. »

Il partit pour l'Angleterre avec le ma-  
 nuscrit de ses trois derniers volumes. Le  
 8 mai 1788, 51<sup>e</sup> anniversaire de sa nais-  
 sance, l'ouvrage fut mis en vente et ac-  
 cueilli par les mêmes clameurs que le  
 premier volume. Outre le reproche d'im-  
 piété, on lui faisait celui d'indécence dans  
 plusieurs parties de son récit. M. Ville-  
 main, dans ses éloquents leçons, adresse  
 à Gibbon un reproche plus grave encore,  
 celui d'être mort à toute émotion géné-  
 reuse, et, sauf quelques restrictions, on ne  
 saurait disconvenir de la justesse de cette  
 remarque. Gibbon ne croit ni à la vertu

des femmes ni à l'abnégation héroïque des premiers martyrs; son humanité sommeille lorsqu'il voit les chrétiens persécutés ou les vierges outragées. Mais son hostilité systématique contre les chrétiens provient d'une autre source encore. Il eut le tort de porter ses habitudes de torisme dans l'examen des doctrines religieuses : or le paganisme étant la religion anciennement établie, le droit de prescription devait militer en sa faveur et contre le christianisme qui, dans l'idée de Gibbon, n'était qu'une innovation dangereuse. L'historien détestait le christianisme en sa double qualité d'incrédule et d'homme politique.

Comme tory, Gibbon dut être vivement affecté par la révolution française, qui vint le surprendre dans sa retraite de Lausanne, où il était occupé à écrire ses mémoires et à étudier Platon. Le séjour de la Suisse n'offrant plus alors aucune sûreté à un homme dont les opinions antilibérales étaient bien connues, il se hâta de retourner en Angleterre (mai 1793). Dès ce moment sa santé déclina visiblement; il mourut le 16 janvier 1794 chez son ami lord Sheffield.

Les mémoires autobiographiques de Gibbon nous révèlent avec candeur ses défauts, sa vanité d'auteur, sa fierté de gentilhomme, son arrogance en face de ses adversaires, mais ils n'expliquent point comment, de protestant, il devint d'abord catholique, puis sceptique, incrédule, et enfin ennemi irréconciliable du christianisme, contre lequel il s'acharnait avec la haine implacable qu'une vengeance personnelle à exercer semble seule pouvoir inspirer. Sans doute son intimité avec Helvétius, avec tous les encyclopédistes, ses rapports avec Hume, dont il se disait le disciple, furent pour beaucoup dans cette inimitié; l'influence de l'école voltairienne est visible dans l'ironie dont ses ouvrages sont imprégnés; mais de plus Gibbon n'avait point l'âme aimante; il n'avait point souffert, et le christianisme, c'est la religion des souffrants; comment Gibbon, l'homme constamment favorisé par les circonstances extérieures, vivant à l'abri des soucis domestiques, aurait-il compris la doctrine qui rattache la douleur au ciel?

Comme historien, Gibbon des premières places; il servi si son goût avait égalé son dans le récit, il avait su ca Hume, le travail artificiel so simplicité. Sans doute il est plus sagace, plus profond qu mais il lui cède la palme pathétique. Gibbon est Alle solidité de ses recherches, la mise en œuvre, par l'esprit, Anglais par sa hardi son jugement solide, lorsqu' troublé par ses préventions Vaste érudition, critique inq cit intéressant, aperçus profo d'idées, telles sont donc les lui assurent une gloire dural ouvrage n'annonce pas un g ble but que l'auteur se serait n'est point la production d'u losophe qui, d'une série de des vérités d'un ordre supéri est un esprit analytique; point à la synthèse. Byron, de vers qu'il lui consacre (*Chant III*), a parfaitement raisonnie de ce génie négati sardonique : le poète et l'hist de la même famille.

Avec la tournure d'idées Gibbon, il a dû se complaire qu'il avait choisi. La chute fatale, d'un grand empire; l d'une société, qui semblait l'éternité; des querelles théo des dogmes subtils ou ininte intrigues d'une cour corromp d'un sérail tout, excepté le ditions incessantes d'une sol frénée; des hordes barbares aux héritiers des maîtres de quel ensemble pour un h a fait de la moquerie sa mu et qui professe une complète pour le vice et la vertu! A ne laisse-t-il jamais languir quoiqu'on lui ait reproch quelquefois le lieu commu pompeux. Toujours brillan vif, il grave les sentences dan du lecteur, il remplit son in tableaux animés.

En 1796, lord Sheffield



*Miscellaneous works*) de cette collection (dont le 3<sup>e</sup> vol. daté en 1815) renferme ses mémoires, ses correspondances, des extraits de ses ouvrages, le plan d'une histoire de la littérature, l'essai sur l'étude de la littérature, la dissertation sur l'homme au fer, la polémique au sujet de l'ouvrage, et les origines de la poésie.

*History of the decline and fall of the Roman Empire* (London, 1777-1778, 4<sup>e</sup> édition, 1797, 12 vol. in-8<sup>o</sup>) fut traduit en français et publiée sous le nom de M. de Sept-Chênes, lecteur de Louis XVI (*Histoire de la chute de l'empire romain*, Paris, 1777-1795, 18 vol. in-8<sup>o</sup>). Le véritable traducteur des trois premiers volumes fut le roi, lorsqu'il n'était encore que prince de Galles; la traduction fut continuée par M. de la Harpe et Boulard, terminée par M. de Marignié et Soullès, et revue, dans les derniers volumes, par Bouquet; traduction revue et corrigée par M. Guizot, précédée d'une lettre sur le caractère de Gibbon par M. de la Harpe, accompagnée de notes par M. de la Harpe, parut en 13 vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1828; on en donna une nouvelle édition en 1828. Les *Mémoires* de Gibbon traduits en français par M. de la Harpe, 1798, 2 vol. in-8<sup>o</sup>.

On peut consulter sur le célèbre historien les ouvrages suivants: Châdron, *Études historiques ou dissertation sur la chute de l'empire romain*; M. de la Harpe, *Tableau de la littérature au dix-huitième siècle*; le *Quarterly Review*, vol. 3, et l'*Encyclopædia Britannica*, laquelle nous devons la plupart des renseignements consignés dans cet article.

L. S.

DN (hist. nat.), voy. ORANGE.

**GIBBOSITÉ**, synonyme scientifique (en latin *gibbus*), désignant la courbure de la colonne vertébrale, en avant, en arrière, ou sur l'un

ou l'autre côté, et aussi celui de la déformation du sternum et des côtes. Bien qu'il ne soit proprement parler la gibbosité ne soit qu'un symptôme, cependant elle cause une difformité et des maux plus ou moins graves qui doivent la faire considérer séparément. Un ramollissement des os, qui se lie à l'inflammation de leur tissu et peut aller jusqu'à entraîner leur suppuration, est la cause primitive de la gibbosité, maladie qui n'affecte guère que les jeunes sujets ou du moins ceux chez lesquels l'ossification n'est pas complète. Dans ces circonstances, les vertèbres, par exemple, ayant perdu leur solidité, s'affaissent sous le poids de la tête et de la partie supérieure du tronc. Lorsque le ramollissement a lieu dans la portion cervicale, la tête se trouve inclinée dans l'un ou l'autre sens; quand c'est à la hauteur du dos, la courbure ayant lieu en arrière, le sternum rentre et se déprime, ainsi que les côtes, et la cavité de la poitrine étant ainsi diminuée, le poumon, le cœur et les gros vaisseaux ne peuvent se développer librement. Le même dérangement s'observe lorsque la colonne vertébrale vient à faire saillie en avant et pour les mêmes raisons. Lorsque c'est à la région lombaire, les désordres sont moindres en apparence, à cause de la flexibilité des parois du ventre; mais le bassin a souvent pris part à la déformation, et, chez les personnes du sexe féminin, la gestation et l'accouchement peuvent s'opérer avec moins de facilité. D'ailleurs, en quelque point que la courbure ait lieu, ses effets s'étendent à tout le corps, auquel elle imprime une déformation plus ou moins notable.

La gibbosité se manifeste quelquefois avec rapidité, mais plus ordinairement elle vient à la longue; elle s'accroît par degrés jusqu'au temps où, l'ossification venant à se régulariser, les parties se consolident dans la situation qu'elles ont prise. C'est une sorte de guérison. Mais souvent aussi, le ramollissement faisant des progrès, la courbure augmente de jour en jour. Alors la moelle vertébrale est comprimée, et une paralysie s'ensuit, qui devient bientôt funeste, surtout lorsque le point comprimé est voisin de la partie supérieure.

La gibbosité est facile à reconnaître et à distinguer; son pronostic est en raison des chances de compression de la moelle épinière et des progrès du ramollissement des os. On voit des bossus, même quand leur difformité est très considérable, être bien portants et atteindre une âge avancé; mais bien plus ordinairement ils sont en proie aux maladies du poumon et du cœur, qui abrègent leur existence.

A l'ouverture des corps, on trouve les vertèbres affaissées et quelquefois détruites par la carie, puis des lésions de la moelle et des nerfs qui en émanent.

L'art est venu au secours des malheureux bossus avec assez de succès, et le traitement qu'on leur fait subir constitue une partie importante de l'orthopédie. Les principes qui sont spéciaux à cette affection sont les suivants: soustraire la colonne vertébrale au poids de la tête et de la partie supérieure du tronc, soit en maintenant les malades dans une situation horizontale, soit au moyen de béquilles très longues ou autres appareils tendant à faire exercer sur la colonne vertébrale une traction qui la ramène à sa rectitude naturelle; obtenir la consolidation par un régime et des médicaments appropriés. Il est facile de concevoir que ces moyens ne peuvent être efficaces que quand l'ossification n'est pas encore tout-à-fait complète. De même aussi, après la guérison, il faut user de corsets garnis de lames d'acier pour empêcher les récidives. Voy. ORTHOPÉDIE. F. R.

**GIBELINS**, voy. GUELPHES.

**GIBET**, voy. POTENCE.

**GIBIER**. Tout animal, quadrupède ou volatile, pris à la chasse, est du gibier. Les bêtes fauves forment le *grand* ou *gros* gibier; le *menu* gibier est celui dont la grosseur n'excède pas celle d'un renard; enfin par gibier à plumes on entend les petits oiseaux pris aux pièges ou tués à coups de fusil. Une trop grande quantité de gibier nuit à l'agriculture: aussi les pays agricoles sont-ils peu propices à la chasse (v.); mais la basse-cour, par ses volailles, peut jusqu'à un certain point en remplacer les produits. La fin de l'automne et le commencement de l'hiver sont la saison du gibier. Au temps du rut

et de la ponte, la chasse ou glements de police fixent l'intervalle. En général, pour manger, le gibier a besoin c'est-à-dire que la viande est trop fraîche, car dans est dure. Avec la volaille, l'article dont la consommation élevée en 1837 à 8,387,27

**GIBRALTAR**, ville à l'extrémité méridionale de l'Espagne Méditerranée. Le rocher de la ville est bâtie, et qui dans l'antiquité avait le nom de mont Calpé, qu'à trois quarts de lieue vis-à-vis d'un autre rocher sur la côte d'Afrique, que les Arabes appelaient Abyla. On présume que ces deux rochers, terminés par deux *Colonnes d'Hercule*, bornent l'entrée de la mer Méditerranée. Le rocher de Gibraltar est un plateau du côté du sud et des escarpements du nord et l'est. Le piton connu de *Pain de Sucre* a une hauteur de viron 1,400 pieds, tandis que le rocher ne s'élève que d'un peu plus de 100 pieds au-dessus du niveau de la mer à l'ouest, sur la partie la plus élevée, est bâtie la ville de Gibraltar d'une grande rue et de plusieurs rues parallèles à celle-ci. Les rues pour la plupart basses, sont confortables qui distinguent Gibraltar des autres villes espagnoles. Il ne reste presque rien de la ville de Cartheia, qui fut la capitale de la péninsule du temps des Phéniciens et des Carthaginois. Au sud de la ville, les jardins des habitants étendent jusqu'à midi de l'Europe mêlés à ceux de l'Afrique et de l'Asie. On y voit les cactus, l'arbre à pain, les palmiers, l'arbrisseau à feuilles d'olive, etc. Ces jardins ont été faits à l'aide de terrasses. Sur les rochers on aperçoit que le roc nu, par intervalles qu'on voit des masses de roches sont des masses calcaires.

à lesquelles il y a des roches dites *les osseuses*, à cause des débris d'os-  
sés d'animaux rongeurs et rumi-  
nants qui s'y trouvent empâtés dans un  
sable rougeâtre. On tire encore des ro-  
chers de Gibraltar de belles variétés d'al-  
bâtre, surtout d'albâtre jaune, que l'on  
trouve en vases et autres objets. Il y a  
des cavernes, entre autres celle de Saint-  
Hel, dans lesquelles les eaux en suintant  
ont formé de belles stalactites. La mer se  
élève aussi dans des cavernes creusées  
naturellement par le choc des flots et  
avant de retraite à un grand nombre de  
points, tandis que des crabes, des our-  
sons, des étoiles de mer et d'autres crus-  
tacés et animaux marins vivent au bas  
des rochers. Enfin une dernière particu-  
larité d'histoire naturelle, c'est le séjour  
qu'on fait des singes d'une espèce afri-  
caine sur le piton le plus élevé.

Déjà très forte à cause des rochers qui  
l'entourent et de la difficulté d'aborder,  
cette péninsule de Gibraltar a été  
rendue imprenable par les travaux qu'on  
y a pratiqués. Non-seulement des batte-  
ries ont été placées autour du rocher, et  
surtout du côté de la ville, mais  
il a été creusé dans l'intérieur d'immenses  
cavernes où toute la garnison peut en  
cas de besoin s'abriter et mettre ses vivres  
et ses munitions en sûreté. Une partie des  
batteries est également placée dans ces  
cavernes, et on ne voit au dehors que  
les embouchures des canons. Dans plu-  
sieurs citernes se rassemblent les eaux de  
la mer. Environ 600 canons de gros cali-  
bre défendent la place et ses abords; leur  
portée va très loin dans la mer. Quoique  
Gibraltar ait toujours été considéré com-  
me un point militaire très important pour  
l'Espagne, on n'avait pas songé pendant  
longtemps à en faire une place aussi forte.  
En 1704, les Espagnols la laissèrent sur-  
prendre par les Anglais, dont la flotte,  
jointe avec celle des Hollandais, avait  
dominé dans ces parages. La paix d'Utrecht  
assura la possession à l'Angleterre.  
Dans les guerres qui ont eu lieu depuis  
pour cette puissance et l'Espagne, on a  
essayé de leur enlever ce boulevard de la  
péninsule ibérique; mais tous les efforts  
ont échoué contre la force naturelle et  
artificielle de ce rocher. Le siège le plus

mémorable est celui des Espagnols et  
Français réunis, depuis 1778 jusqu'en  
1782. C'était particulièrement du côté  
de la terre que les assiégeants comptaient  
réussir : ils avaient formé un camp re-  
doutable à Saint-Roch, à peu de distance  
du pied du rocher; mais ils ne purent  
empêcher la flotte anglaise de ravitailler  
la place, et ses batteries redoutables te-  
naient toujours à une assez grande dis-  
tance les assiégeants, dont les bombes  
avaient pourtant ruiné une grande partie  
de la ville. En 1782, on poussa très vive-  
ment les travaux du siège, sous le com-  
mandement du duc de Crillon (*voy.*).  
Le comte d'Artois, le duc de Bourbon et  
le prince de Nassau s'étaient rendus au  
camp pour prendre part à l'attaque; ja-  
mais la place n'avait offert une réunion  
plus brillante et des troupes animées d'au-  
tant d'ardeur. Le chevalier d'Arçon (*v.*)  
avait inventé des batteries flottantes pour  
attaquer la place du côté de la mer. Tout  
présageait un succès prochain, mais lord  
Elliot (*voy.*), commandant de la place,  
détruisit en une nuit, par des bombes et  
des boulets rouges, les batteries flottantes,  
principal espoir des Français, et fit es-  
sayer aux assiégeants une perte considé-  
rable. La flotte qui devait empêcher les  
Anglais d'entrer dans la Méditerranée  
ayant été dispersée par la tempête, l'ami-  
ral Howe y pénétra sans difficulté et ra-  
vitailla la place. Cependant les assiégeants  
tentèrent de nouvelles attaques; mais la  
paix, qui fut conclue peu de temps après,  
fit lever le siège, et depuis ce temps Gibral-  
tar n'a plus été sérieusement menacé,  
tandis que les Anglais n'ont rien négligé  
pour ajouter à la force de la place et en  
rendre permanente la possession.

Ils y entretiennent toujours une garni-  
son considérable, ne donnent le com-  
mandement qu'à des militaires d'une fi-  
délité éprouvée (autrefois on les forçait  
de laisser leur famille en Angleterre,  
comme otage), et exercent la plus gran-  
de vigilance même en temps de paix.  
Les étrangers ne peuvent y passer que 24  
heures, à moins d'une permission dont la  
durée ne peut s'étendre qu'à un mois.  
Les marchands non domiciliés sont obli-  
gés de quitter la nuit la forteresse, et les  
habitants domiciliés ne peuvent aller

dans les rues, pendant la nuit, qu'avec une lanterne et munis d'une carte de sûreté.

Une population de 20,000 Anglais, Espagnols et Juifs, habite cette place de guerre, dont le séjour serait ennuyeux si elle n'était pas en même temps une ville très commerçante. Son port franc reçoit un grand nombre de navires, surtout de la Grande-Bretagne, y apportant une quantité immense de marchandises destinées en partie pour l'Espagne et en partie pour l'Afrique, qui entretient avec cette place des relations importantes. Entre Gibraltar et le territoire espagnol se fait une contrebande considérable, malgré le cordon de douanes que l'Espagne est obligée d'entretenir. Gibraltar offre des boutiques brillantes et bien fournies; des maisons anglaises y font des affaires considérables et étalent un grand luxe. On voit les belles maisons de campagne des principaux négociants dans des sites charmants aux environs de la ville. Des temples protestants, une église catholique, une synagogue, sont ouverts pour les divers cultes. Les officiers s'amuse à jouer quelquefois la comédie dans une petite salle de spectacle. C'est une réunion piquante que celle des mœurs nonchalantes des Andalous et de la vie active des Anglais dans cette place. Au haut du rocher de Gibraltar, on plane sur un vaste horizon; on peut signaler les bâtiments en mer à une très grande distance. Vis-à-vis de la ville, on aperçoit, de l'autre côté de la baie, la ville d'Algésiras, de même qu'au-delà du détroit qui sépare Gibraltar de l'Afrique est située la ville de Ceuta. Dans sa partie la plus étroite, la mer n'a que 5 lieues de large. Un courant assez violent porte constamment les eaux de l'Océan dans la Méditerranée, ce que l'on attribue à la grande évaporation qui se fait dans cette mer intérieure et en abaisse le niveau, à la différence de pesanteur spécifique des eaux des deux mers, et au mouvement imprimé à l'Océan par la rotation de la terre\*. Il faut un bon vent d'est pour aider les navires à aller contre le courant et sortir de la Méditerranée.

D.-G.

(\*) *Voyage au Brésil de Spin et Martins.*

**GIELGUD** (le général Anlonais, dont son père était stan à-dire le premier dignitaire. des Français en Lithuanie, en jeune Gielgud se trouva placé sition sociale parmi les chefs tions militaires du pays; aussi d'emblée colonel. Son régime velles levées n'eut point le la campagne de Moscou; lon traite, on le destina à faire p garnison de Modlin. Après la c de cette place et la réorganisa armée polonaise sous les ordres duc Constantin (voy.), Gielgud lé au commandement d'un n chasseurs à pied, puis à celui gade d'infanterie. Dans la ders de Pologne, nous le voyons succommander une brigade et u assister aux mémorables comvriervier sous les murs de Varsovie guer dans un engagement avec l'armée russe, près de Mind enfin Lomza pendant l'exp Skrzynecki contre les gardes que rien présageait à son rôle une importance historique, qui coup les conséquences de la b strolenka décidèrent le généralonais à envoyer le corps de Lithuanie pour y ranimer et ajsurrection nationale. L'entrée de la plus haute gravité pou nées de la Pologne; le ge gielgud, Lithuanien de naissance vement tout ce que sa mission glorieux : malheureusement de talents supérieurs et surtout gulière irrésolution de caractèrent à son expédition et à li plus funeste sort. Le general t buta par un succès assez conso le corps de Sacken qu'il défit taille de Bayrod; mais au lieu suivre ces premiers avantages beaucoup de temps à effectuer du Niemen et à rallier les forces nées des insurgés, de façon qu' Vilna qu'au moment où les forces nemi s'y trouvaient bien supérieures et où la tentative de de cette capitale ne pouvait é

du 19 juin 1831 détruisit tout ce qui avait d'abord entouré l'appartenance de Gielgud en Lithuanie. Emporté par un mal à la jambe de cheval, ce général fit sa retraite précipitée, et son attaque manquée dégénéra en une défaite complète de son armée, et son conseil de guerre tenu à la suite duquel Gielgud se résigna à abdiquer le commandement. Il fut réparti en trois corps séparés sous les ordres des généraux Chlapowski et Dembinski. Il se trouva dans le corps de Chlapowski (voy.) où celui-ci déposait les armes devant le prussien, quand, au milieu de la nuit, on général, un officier du corps du général Rohland, s'adressa sur le malheureux Gielgud sans aucun commandement, et lui dit : « Issue de la campagne, et lui montrant un pistolet à bout portant, en s'écriant : « Ainsi pé-nitent ! »

Il Gielgud ne méritait ni cette haute qualification ; mais il fut un nouvel exemple de cette fatalité, dans les temps de crise, et des arrêts plus terribles sur les crimes. C. M.-cz.

**GIESSEN** (UNIVERSITÉ DE). Giessen, dans la province de la Hesse sous le grand-duché de Hesse-sur la Lahn et le Wieseck, habitants, est le siège d'un tribunal et d'une cour de justice. La ville est également connue par son école théologique, renferme en outre un séminaire pour les prêtres, un séminaire pour les élèves de campagne et une école forestière. L'université a été fondée en octobre 1607 par le landgrave, lors de la séparation des provinces réformée et luthérienne ; celle-ci fut laissée aux réformés. La cohérence entre les différents du grand-duché, le voisinage de Marbourg, la baisse de ses revenus, ne permirent pas à la nouvelle université d'attirer des professeurs célèbres et d'atteindre un degré de prospérité : aussi les étudiants n'a-t-il jamais

dépassé 500. Son revenu annuel s'élevait maintenant à 60,000 florins, provenant, soit des biens qu'elle possède en propre, mais dont elle a dû céder une grande partie à l'état, soit de l'allocation de 10,000 florins que lui a accordée, en 1821, l'assemblée des États, soit des propriétés autrefois considérables de l'ancienne université de Mayence, dont celle-ci a hérité. Sa bibliothèque ne compte pas plus de 20,000 volumes, auxquels il faut cependant ajouter les 7,000 de la bibliothèque de Senkenberg, qui lui a été léguée. De l'université dépendent une clinique, une maison d'accouchement parfaitement tenue, une école pour les sages-femmes, un amphithéâtre d'anatomie, de belles serres avec deux jardins botaniques destinés, l'un aux étudiants en médecine, et l'autre aux élèves de l'école des eaux-et-forêts, un laboratoire de chimie, un cabinet de minéralogie, de chimie et de physique, un observatoire. Le séminaire homilético-philologique distribue chaque année des prix aux étudiants. Soixante bourses sont affectées à l'entretien des plus pauvres d'entre eux. Nebel a donné une histoire de l'université de Giessen dans le recueil de Justi intitulé *Vorzeit* (1828). C. L.

**GIFFORD** (WILLIAM). Ce critique distingué, connu surtout en France comme directeur du *Quarterly-Review*, a écrit lui-même sa vie, dont Byron a dit que c'était la meilleure autobiographie qu'il connût. Né en avril 1756 ou 57 à Ashburton (Devonshire), orphelin et sans ressources à douze ans, celui qui mourut tenant en main le sceptre de la littérature aristocratique fut d'abord mousse à bord d'un caboteur, puis apprenti cordonnier, grâce à l'avarice de son parrain, qui se lassa de payer pour l'envoyer à l'école. Là, rebuté pour sa maladresse, ne possédant au monde qu'un livre d'algèbre, il écrivait en cachette des problèmes sur des morceaux de cuir avec une plume brisée. La mésaventure d'un peintre d'enseignes, qui avait fait un chien en voulant représenter un lion, inspira au futur satirique ses premiers vers. Toute médiocre qu'elle était, cette production lui valut une certaine réputation parmi ses camarades ; on en parla dans l'endroit

et le bruit en parvint jusqu'à un chirurgien nommé Cookesley. Il voulut connaître l'auteur, et, touché du récit naïf de ses malheurs, ouvrit une souscription pour racheter le reste de son apprentissage et continuer son éducation. Grâce à ces secours, le jeune Gifford put, au bout de deux ans, entrer à l'université. Au sortir d'Oxford, la protection de lord Grosvenor, dont il accompagna le fils dans ses voyages sur le continent, lui assura enfin une existence indépendante. Son premier ouvrage fut la *Baviade*, satire dirigée contre une coterie littéraire dite *della Crusca*, qui, sous des noms romanesques, s'adressait des poésies anacréontiques où l'affectation des *conceits* ne le cédait qu'au ridicule de la louange. La *Mœviade*, qui suivit de près, était une critique du théâtre anglais moderne. Ces deux poèmes, dans un genre dont Pope a fourni le modèle et que n'a pas dédaigné Byron, eurent alors un grand succès, mais ils ont beaucoup perdu de leur intérêt. Les travaux de Gifford sur les anciens auteurs dramatiques anglais, Ben-Jonson, Massinger, Ford et Shirley, dont il donna d'excellentes éditions, attestent une saine critique, des soins consciencieux et une connaissance approfondie de l'ancienne littérature anglaise. Mais son nom restera surtout attaché à la célèbre Revue qu'il entreprit en 1809, après avoir longtemps rédigé le journal *The Anti-Jacobin*, et qu'il dirigea jusqu'à sa mort, arrivée le 31 décembre 1826. Fondé par le parti tory pour contrebalancer l'influence de la *Revue d'Édimbourg*, le *Quarterly* devint entre ses mains une puissance politique et littéraire. Mettant son savoir et sa redoutable ironie au service des idées absolues qui convenaient à son caractère et à la trempé de son esprit, il poursuivit l'ignorance et la médiocrité dans le whigisme avec l'âpreté d'un parvenu littéraire. Point de pitié pour ses adversaires, fussent-ils comme lui enfants de leurs œuvres. Ces luttes du talent contre les désavantages de la naissance et de la fortune, dont il ne rougissait pas pour lui-même et qu'il a racontées avec une noble candeur, n'obtenaient de lui chez les autres ni indulgence ni sympathie. Du reste, l'inflexi-

bilité du critique n'était rien de plus que de l'homme. Il eut un grand nombre d'amis, parmi les quels on comptait le célèbre Canning. Jamais il ne se fit de traitement; le libraire Murray lui donna d'abord 200, puis jusqu'à 900 sterling par an. On assure que lui rendait quelquefois une partie de cette somme, disant qu'il avait été un libéral. Il laissa la plus grande partie de sa fortune au fils de son premier maître, une autre aux pauvres d'Exeter, et fonda deux bourses au collège d'Exeter à Oxford.

*La Baviade* et *la Mœviade*, qui ont eu une douzaine d'éditions, parurent la première fois in-8°, 1794 et 1796; — *duction de Juvénal*, in-4°, 1802; — on se trouve la vie de l'auteur par lui-même dans *Œuvres de Massinger*, avec 4 vol. in-8°, 1808; — *de Ben-Jonson* précédées d'une excellente notice, 1816; — *de Ford*, 2 vol., 1827; *Shirley*, augmentées par M. Dyce, 1833. Ces deux derniers ouvrages ont paru qu'après sa mort.

**GIGANTOMACHIE**, voy. G et GÉANTS.

**GILBERT**, le poète satirique du XVIII<sup>e</sup> siècle, est un de ces hommes dont le mérite plébéien, sous l'ancien régime, a été payé si cher le désir de s'élever. Il a fini par conquérir la gloire et le respect de poète, mais au prix de son talent et de sa vie. Ce n'est pas assurément le talent qui lui a manqué, mais la sagesse de caractère qui s'humilie devant les puissances du jour ou la fortune dispense de les flatter. Jeune, pauvre et sans appui, il osa braver les philistins qui disposaient alors de l'opinion publique, et il se brisa contre les barrières que le monde arrêtaient l'homme obscur à son chemin.

NICOLAS-JOSEPH-LAURENT Gilbert, né en 1751 à Fontenoi-le-Château, village de Lorraine, à 6 lieues de Nancy, remonte à ses parents, simples cultivateurs, s'imposèrent de pénibles sacrifices pour lui donner de l'éducation, et il fut envoyé au collège de Dôle. Lorsqu'il eut achevé ses études, le goût qu'il avait pour la littérature lui rendit inutile la vie qu'il aurait pu passer au vil-

le genre que  
se à Al Colar-  
s à la 1<sup>re</sup> de. 1<sup>er</sup> poussé  
paraître : un pins grand  
à Paris avec son léger ha-  
publia ses premiers essais  
e titre de *Débat poétique*;  
ingt ans. Ce volume était  
Verpillière, femme du pré-  
s de Lyon. Il ne paraît pas  
n de cette dame ait été fort  
mais il faut avouer aussi  
n'offrait rien d'assez sail-  
er l'attention sur l'auteur;  
it pas un genre assorti à  
son talent. L'année sui-  
vante pour le prix de poé-  
sie Française; la pièce qu'il  
titre *le Poète malheu-  
reux aux prises avec la  
nature* sa propre histoire. Le  
sujet des remontrances de son  
livre a son penchant pour  
trouva, pour prix de ses  
indifférence et la misère.  
C'est dans cette pièce des  
l'amerume et de l'humeur  
elles il dut plus tard d'é-  
critions. Le jugement de  
ne jugea aucune pièce  
ne mentionna pas même  
ce fit qu'accroître cette  
dépôt s'exhala dans sa  
pièce sans ménagement  
l'Académie Française avait  
précédente. . . ne crai-  
diriger quelques traits  
avançant que cet écri-  
voisin français ce que  
pour l'éloquence la-  
tine découragé, il en-  
tendit l'année 1773 son  
*dernier*; ce fut en-  
de succès. Cette ode  
fautive, mais on y re-  
sente lyriques; l'image  
est-elle une des plus  
réussies dans notre

œuvre inutile;  
ouillé désormais,  
le Temps dort im-

ouvais succès, il  
M. Tome XII.

déclara une guerre irréconciliable au  
parti des philosophes qui dominait dans  
l'Académie. Son manifeste parut dans la  
*Satire du XVIII<sup>e</sup> siècle*, qu'il publia en  
1775, et qu'il adressa à Fréron. Il y a  
encore des inégalités dans le style et du  
décoûtu dans les idées, mais on y trouve  
aussi des vers qui sont devenus proverbes,  
des passages où les travers du jour sont  
peints avec une ironie mordante; per-  
sonne surtout n'a fait contre les encyclo-  
pédistes des vers d'une touche plus origi-  
nale et plus vigoureuse. Dès lors sa car-  
rière fut tracée. Enrôlé parmi les  
adversaires de la philosophie, loué par  
Fréron (voy.), il fut présenté à l'archevê-  
que de Paris, Christophe de Beaumont,  
qui lui procura quelques secours, et par la  
suite une modique pension. Son ode sur le  
*Jubilé* parut en 1776, avec une autre ode  
à *Monsieur*, frère du roi, sur son voyage  
en Piémont. Deux ans après, il donna  
son *Apologie*, seconde satire, qui ne dé-  
mentit pas le succès de sa première; dans  
l'espace de six semaines elle eut quatre  
éditions. C'est là qu'il montrait si plai-  
samment *La Harpe tombant de chute en  
chute au trône académique*. Maint pas-  
sage rappelle la verve et l'énergie de Ju-  
vénal. Ces attaques audacieuses lui attirè-  
rent des ennemis puissants et implaca-  
bles et, d'un autre côté, on ne voit pas  
que le parti anti-philosophique l'ait ré-  
compensé avec la générosité que semblait  
mériter le talent d'un pareil auxiliaire.  
Pendant qu'il luttait contre sa mauvaise  
fortune, un fâcheux accident vint trou-  
bler sa raison. En galopant un jour sur  
le boulevard du Mont-Parnasse avec deux  
jeunes Anglais ses élèves, il fit une chute  
qui exigea l'opération du trépan et qui  
attaqua le cerveau. La première marque  
d'aliénation d'esprit que donna Gilbert  
fut d'aller en chemise et en redingote  
demander les sacrements au curé de  
Charenton, dont il était le paroissien. Le  
curé l'ayant exhorté vainement à rentrer  
chez lui, il courut auprès de l'archevêque  
qui était à sa maison de campagne; il  
parvint jusqu'à la chambre du prélat, se  
roula par terre comme un possédé en  
demandant les sacrements, et en criant  
qu'il allait mourir et qu'on avait gagné  
le curé pour les lui refuser. Alors l'arche-

vêque le fit porter à l'Hôtel-Dieu, où sa folie ne fit qu'empirer. On sait qu'il hâta la fin de ses jours en avalant la clef de sa cassette, qui lui resta dans l'œsophage. Suivant les uns, il croyait que les philosophes voulaient lui dérober ses manuscrits enfermés sous cette clef; suivant d'autres, il craignait qu'on ne lui dérobât une somme d'argent. Dans ses souffrances, il désignait l'endroit où était la clef, en portant la main à son cou; mais on ne fit pas attention à ce geste, ou plutôt on n'en devinait pas la signification; ce ne fut qu'après sa mort qu'ayant fait ouvrir son corps on découvrit la vérité. Il mourut dans une cruelle agonie, le 12 novembre 1780, à l'âge de 29 ans.

Les vers les plus touchants et les plus irréprochables qu'il ait faits sont ceux qu'il composa à l'hôpital, dans un moment lucide, huit jours avant sa mort :

Au banquet de la vie infortuné convive, etc.

Nous croyons inutile de donner la suite, car ces strophes admirables sont dans toutes les mémoires. A-D.

**GILBERTINS**, religieux anglais dont l'ordre, fondé par Gilbert de Sempringham, dans la province de Lincoln, en 1148, disparut avec tant d'autres, lors de la réforme, sous Henri VIII. Né vers 1084, Gilbert avait eu pour père un chevalier anglais de race illustre. Étant destiné à l'état ecclésiastique, il fit ses humanités en Angleterre et vint achever ses études en France. Il fut ordonné prêtre à Lincoln, sa ville natale, et disposa les domaines de sa famille pour y recevoir des religieux qui s'appelèrent d'abord de *Sempringham* et ensuite *Gilbertins*. Il avait puisé les statuts de la nouvelle société dans les règles de saint Augustin et de saint Benoît. On y recevait les personnes des deux sexes, célibataires ou mariées, dans des monastères contigus mais séparés par de hautes murailles. Avant de mourir, Gilbert se démit de la direction de son ordre qui comptait déjà plusieurs maisons, fit élire à sa place Roger, l'un de ses disciples, et finit sa vie en 1189, à l'âge d'environ 106 ans. On trouve les statuts des Gilbertins dans le *Monastium Anglicanum*, publié à Londres en 1661. L. I.-r.

**GILLES**. Ce nom, affecté tant à l'un des personnages de rade, n'avait par lui-même burlesque, comme ceux de *Polichinelle*, etc. Un saint abbé porta le premier; divers hommes d'érés, parmi lesquels on trouve des poètes, des musiciens, h donné ensuite quelque illustrati par malheur pour le nom de parait qu'un ancien bouffon de l'avait reçu de ses parents ou le prendre, et dès lors il entra domaine du ridicule.

Gilles partage avec Pierrot des valets niais de la parade; est même en général plus grosse de ce dernier, et l'expression : *Gilles*, est une des plus caract pour signaler l'ineptie.

Dans l'arlequinade (*voy.*), G toujours le rival d'Arlequin pré lombine (*voy. ces noms*); il éta victime de ces deux amants, q épargnaient ni les railleries ni malins. Quelquefois cependant, présentait dans ces ouvrages co tracassier et bavard qu'imbécile le Gilles de *Columbine manne*; des plus plaisants de ce réperto

Du reste, quelle que soit la son esprit, ou plutôt de sa sott son caractère, *Gilles* est irrésouvé au blanc des pieds à la longues manches pendantes f partie obligée de son costume plètent sa tournure niaise.

Gilles a parfois joué le rôle et figuré sur le titre de quelques dramatiques, parmi lesquels r rons seulement le *Gilles, garçon* qui fut joué à l'Opéra-Comiq avons eu aussi un *Gilles tout* époque où le succès d'*Arlequin* avait amené à sa suite plusieurs monologues dramatiques.

Aujourd'hui l'on ne trouve gu sur le théâtre, ni même sur les mais son nom reste dans la lang un des synonymes de sot, de tr de méchante bête.

**GILLIES** *JOHN*, né à Br Écosse (Forfarshire), le 18 jan était dès l'âge de vingt ans pro



raité de Glasgow, où il prit ses de-  
qu'à celui de docteur. Pour mieux  
à des travaux d'érudition, il alla  
ir à Londres, et y publia successi-  
t plusieurs traductions importan-  
grec, telles que les *Harangues d'I-  
e et de Lysias*, 1778; les *Éthi-  
s Politiques d'Aristote*, 1797; 2<sup>o</sup>  
1, 1804, 2 vol. in-8<sup>o</sup>; un *Supplé-  
à l'Analyse des œuvres spécula-  
la même philosophe*, 1804; enfin  
*istorique d'Aristote*, 1823. Mais ce  
tout par son Histoire de la Grèce  
illies se fit une grande réputation  
sulement en Angleterre, mais aussi  
continent.

de avoir accompagné les fils de lord  
oun dans leurs voyages en divers  
Gillies débuta dans la carrière his-  
par des *Considérations sur l'his-  
les mœurs et le caractère des*  
, 1780, ouvrage paradoxal, dans  
l'auteur cherche à prouver, d'un  
rose, que les républiques grec-  
constamment agitées, étaient bien  
malheureuses que si elles avaient été  
né à un despote. Cet essai étonna  
nt plus qu'il était l'ouvrage d'un  
le, vivant dans un pays fréquem-  
agité, et qui ne s'en trouve pas  
malheureux. C'est en 1786 que Gil-  
linda enfin son grand ouvrage :  
*History of ancient Greece, its colonies*  
*and conquests*, 4 vol. in-8<sup>o</sup> ou 2 vol.  
L'ouvrage fut réimprimé en 1792,  
vol. in-8<sup>o</sup>. Il en avait paru aussi  
dition à Bâle, en 1790. La traduc-  
nt médiocre en français de Carra  
6 vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1787-88. Le  
pal mérite de cet ouvrage est de  
sur en un seul tableau les divers  
de la Grèce et les progrès qu'elle fit  
les arts de la civilisation, de réunir  
histoire politique et l'histoire in-  
du peuple grec. Les diverses  
de ce tableau sont bien distri-  
nt présentées d'une manière lucide  
tant intéressante; l'auteur ne s'est  
nt pas suffisamment mis en garde  
des lieux communs, et il a quel-  
négligé des traits qui auraient dû  
lier ses récits et ses descriptions.  
rd, il donna une suite à cet ou-  
en reprenant l'*Histoire de la*

*Grèce depuis la mort d'Alexandre*, et  
la continuant jusqu'au règne d'Auguste,  
Londres, 1807-1810, 2 vol. in-4<sup>o</sup>; mais  
cette suite n'a pas été aussi favorable-  
ment accueillie par le public studieux  
que l'Histoire de la Grèce jusqu'au par-  
tage de l'empire macédonien. Après la  
mort de Robertson, Gillies avait été  
nommé historiographe du roi pour l'É-  
cosse. Dans sa vieillesse, il s'était retiré  
à Clapham; il y est mort presque nona-  
génénaire, le 15 février 1836. D-G.

GIL-VICENTE, célèbre poète dra-  
matique, surnommé le Plaute portugais.  
On ne sait point à quelle époque il na-  
quit; néanmoins tous les critiques sont  
d'avis que ce doit être avant les dix der-  
nières années du xv<sup>e</sup> siècle. D'après le dé-  
sir de sa famille, il commença sa carrière  
littéraire par l'étude du droit; mais, bien-  
tôt dégoûté de cette étude, jeune encore,  
il l'abandonna pour ne s'occuper que du  
théâtre.

Il fut attaché à la cour brillante d'Em-  
manuel-le-Grand (*voy.*), pour laquelle  
il travailla avec une remarquable acti-  
vité; mais il jouit plus encore de sa ré-  
putation sous le règne de Jean III, qui  
prit lui-même un rôle dans quelques-unes  
de ses comédies. Gil-Vicente précéda les  
grands poètes dramatiques de l'Espagne,  
de l'Angleterre\* et de la France. Érasme  
apprit le portugais dans l'unique but de  
pouvoir lire les comédies d'un auteur  
qui excitait alors le plus grand enthous-  
iasme. Gil-Vicente, qui employait à la fois  
dans ses drames la langue espagnole et la  
langue portugaise, peut en quelque sorte  
être considéré comme le créateur du  
théâtre espagnol; il fut le modèle que  
Lope de Vega et Calderon suivirent en le  
perfectionnant. Il est plus ancien qu'eux  
de près d'un siècle, car sa première  
pièce date de 1504. Gil-Vicente était lui-  
même acteur, et il forma pour le théâtre  
sa fille PAULA Vicente, qui fut dame

(\*) Quoiqu'on jouât à la cour d'Écosse une  
comédie en 1515, composée par sir David Land-  
say, cette pièce est postérieure à quelques-unes  
de celles de Gil-Vicente; et nous ne croyons  
pas que lord Berner, qui est considéré comme  
un des plus anciens auteurs dramatiques anglais  
et qui mourut en 1532, ait devancé notre poète  
dans ses compositions de ce genre. Du moins  
est-il certain que ces auteurs ne jouirent point  
de la même renommée que Gil-Vicente.

d'honneur de la princesse Marie, et en même temps célèbre comme la première actrice de son temps, comme poète et comme musicienne. Gil-Vicente se distingua par une richesse d'invention jusqu'alors sans égale parmi les modernes, par une grande variété dans le dialogue, beaucoup de vivacité et une harmonie dans le langage qui justifiaient l'enthousiasme national et celui des étrangers.

On ne sait d'ailleurs aucun détail sur la vie du Plaute portugais; on sait seulement qu'il eut trois fils et une fille, et que deux de ses enfants héritèrent en partie de ses talents. Son fils Louis, dit-on, lui eût été supérieur si son voyage dans l'Inde, où il mourut, ne l'eût point distrait de ses études; il avait déjà composé plusieurs pièces estimées, d'après ce que nous apprend Barboza dans sa Bibliothèque. Gil-Vicente mourut à Evora, et son fils, que nous venons de nommer, fit paraître après sa mort le recueil de ses ouvrages en un volume in-fol., Lisbonne, 1562. Ce livre est d'une extrême rareté. On n'en connaissait jusqu'à présent que deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque du Collège royal des nobles à Lisbonne, et le second à celle de l'université de Göttingue: il faut y en ajouter un troisième, celui que possède l'auteur de cet article. Une nouvelle édition in-8°, faite sur l'exemplaire de Göttingue, a paru tout récemment. Dans la première, Louis Vicente avait divisé les pièces en quatre classes: les *Autos* ou pièces religieuses, qui sont au nombre de seize, les comédies, les tragi-comédies et les *farces*. Ensuite viennent quelques petits poèmes en espagnol et en portugais qui forment l'appendice. Quand on étudie les ouvrages de Gil-Vicente, on remarque qu'il était très instruit dans la cosmologie telle qu'on la savait de son temps, car nous voyons entre autres passages que, dans un de ses *Autos*, il explique d'après l'autorité du célèbre astronome Regiomontanus la théorie du système des planètes et des cercles de la sphère.

Notre poète devint le chef d'une nombreuse école. Parmi ses imitateurs, il compta l'infant Don Louis, fils du roi Emmanuel\*, Braz de Rezende, Henrique

(\*) L'*Auto* de don Duardos, qui se trouve dans

Lopez, Jorge Pinto, Antonio d et Jeronimo Ribeiro Soares, œuvres ont été réunies par Alfepez da Costa\* et par André sous le titre de *Première pu Autos et Comédies portugais* bonne, 1587, in-4°.

Ceux de nos lecteurs qui connaissent plus de détails sur les de Gil-Vicente consulteront le M. Trigozo dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Lisbonne* 2<sup>e</sup> part., p. 36; Dieze dans *l'Histoire d'Espagne et de Portugal* dans l'*Histoire universelle d'anthrie*, Leipzig, 1774, in-8°, et traductions publiées de 1769 Bouterweck, *Histoire de la langue espagnole et portugaise*; enfin Sismondi, *De la Littérature de l'Europe*, t. IV. V. DE

**GINGEMBRE** (*zingiber*). racine, ou, pour parler plus rigoureusement, le rhizome du *zingiber* de Roscoë, *amomum zingiber*. Cette plante de l'Inde aujourd'hui vée à la Jamaïque et dans plusieurs îles européennes des Antilles, a à la famille des amomées ou des zées, à laquelle on doit plusieurs autres estimés. L'amome giugembre plante à tiges simples, hautes de ces à 2 pieds, dont les fleurs sont épi entremêlé de bractées. Ses sont tubéreux, rameux, digites aplatis, noueux et charnus, d'une forte et d'une saveur chaude pendant l'état de dessiccation, le giugembre fragments rameux, comprimés côtés, noueux, lisses, grisâtre verts par un épiderme ride qui se détache; intérieurement sa couleur est blanche; l'odeur, moins forte et récente, est aussi plus agreable; est acre, piquante, chaude et ar

Le giugembre renferme une sentielle camphrée légère et une sous-résine, de l'huile fixe et beaucoup d'amidon; il est

la collection de Gil-Vicente, appartenant au prince.

(\*) Sur ces auteurs on trouve plusieurs notices dans la Bibliothèque Lusitanique.

altéré par le temps. Les vers l'at-  
t, et il devient presque inodore et  
e insipide.

gingembre, qu'on veuille l'appré-  
comme médicament ou comme con-  
t, a peu d'importance commerciale  
sce. Il entre pourtant dans plu-  
préparations pharmaceutiques en-  
sitées aujourd'hui, dans la théria-  
e diascordium, l'eau vulnéraire, et  
lesieurs élixirs odontalgiques. On

une teinture alcoolique dont les  
étés excitantes sont fort énergiques.  
anglais estiment beaucoup le gin-  
e; il est devenu depuis plusieurs an-  
base de leur médication tonique.  
rientaux en font un grand usage  
il; mais c'est surtout comme con-  
t qu'ils s'en servent; il est l'assai-  
ment obligé de la plupart de leurs  
ts. On confit le gingembre récent,  
e friandise est fort recherchée par  
ples de l'Inde.

anciens avaient admis le gingem-  
ms leur matière médicale dès le  
d'Hippocrate, qui le mentionne  
m traité des maladies des femmes.  
né médecin lui donnait le nom de  
s indien, *garpaxôn indîxon*; Dios-  
Galien et Oribaze le connaissaient  
s nom qu'il porte aujourd'hui et  
l'arabe.

Espagnols, dès leur arrivée dans  
illes, le mirent en crédit et en fi-  
mmaitre deux espèces, le blanc et  
s, qui ont une même origine bota-  
st qui ne diffèrent que parce que  
l dépouillé de son épiderme tan-  
l'autre le conserve. Ils nous arrin-  
s deux de l'Inde, de la Jamaïque  
lesieurs colonies européennes des  
s et petites Antilles. A. F.

INGUENÉ (PIERRE-LOUIS), né à  
le 25 avril 1748, fit avec distinc-  
études au collège de cette ville;  
ût condisciple de Parny au mo-  
à les Jésuites en furent expulsés.  
était au sein de sa propre famille,  
he et fort considérée, que Gin-  
vait poisé le sentiment du véri-  
onneur et le goût des lettres. Il  
aux lumières et aux soins de son  
s progrès rapides et la bonne di-  
de ses études. Ses autres maîtres

lui avaient appris les langues grecque et  
latine; il acquit de lui-même des con-  
naissances plus étendues et plus profon-  
des; la littérature latine lui devint fami-  
lière; et, entre les chefs-d'œuvre moder-  
nes, il étudia surtout ceux de l'Italie et  
de la France. Il lut aussi de très bonne  
beure et dans leur langue les meilleurs  
livres anglais; et, avant 1772, son in-  
struction embrassait déjà presque tous les  
genres que l'on a coutume de compren-  
dre sous les noms de belles-lettres, d'his-  
toire et de philosophie. Quand les goûts  
littéraires sont à la fois si vifs et si heu-  
reusement dirigés, ils prennent bientôt les  
caractères de la science et du talent. Gin-  
guené, dans sa jeunesse et avant de sortir  
de Rennes, était un homme éclairé, un  
littérateur habile, un écrivain exercé; il  
était de plus un très savant musicien; car  
il avait porté dans l'étude de cet art qu'il  
a toujours chéri l'exactitude sévère qu'il  
donnait à ses autres travaux. Il aimait  
mieux ignorer que savoir mal; il voulait  
jouir de ses connaissances, et non pas  
s'en glorifier.

C'est depuis longtemps en France un  
résultat fâcheux des circonstances ou dis-  
positions politiques qu'un jeune homme  
d'un mérite éminent soit presque tou-  
jours attiré par ce mérite même dans la  
capitale et qu'il y demeure fixé par ses  
succès. Ginguené arriva pour la première  
fois à Paris en 1772. Il avait composé à  
Rennes, entre autres pièces de vers, *la  
Confession de Zulmé*: il la lut à quel-  
ques hommes de lettres, et particulière-  
ment à l'académicien Rochefort; elle cir-  
cula bientôt dans le monde, on l'imprima  
défigurée dans la Gazette de Deux-Ponts  
en 1777, et quelques rimeurs de ce temps-  
là essayèrent de se l'attribuer. « Cela  
« me devint importun, dit Ginguené lui-  
« même; je me déterminai à la publier  
« enfin sous mon nom, avec les seules fau-  
« tes qui étaient de moi: elle parut dans  
« l'Almanach des Muses de 1779. » Elle  
a été depuis corrigée et perfectionnée à  
diverses reprises jusqu'en 1814.

Ginguené nous apprend aussi que, « fort  
jeune encore, et dans la première cha-  
leur de son goût pour la poésie italienne,  
il entreprit de tirer de l'énorme Adonis  
du Marini un poème érotique français en

vingt chants. » Le troisième, le quatrième et ce qu'il avait fait du dernier lui ont été dérobés ; il a publié les deux premiers dans un recueil de poésies où se retrouvent plusieurs des pièces de vers qu'il a composées depuis 1772 jusqu'en 1789, et dont la plupart avaient été insérées dans des journaux littéraires et dans les Almanachs des Muses. *La Confession de Zulmé* conserve, à tous égards, le premier rang parmi ces compositions ; mais il y a de l'esprit, de la grâce et un goût très pur dans toutes les autres.

Dès 1775, il commença de publier dans les journaux des articles de littérature, genre de travail auquel il a consacré jusque dans les dernières années de sa vie les loisirs que lui laissaient de plus importantes occupations. Ce sont en général d'excellents morceaux de critique littéraire ; et si l'on en formait un recueil choisi, comme Ginguené lui-même s'était promis de le faire un jour, ce serait un très utile supplément aux meilleurs cours de littérature moderne ; il offrirait le modèle d'une critique ingénieuse et sévère, quelquefois savante et profonde, souvent piquante et toujours décente. Durant plusieurs années, Ginguené a travaillé au *Mercure de France* avec Marmontel, La Harpe, Chamfort, Garat et Lacretelle aîné.

Le célèbre compositeur Piccini, arrivé à Paris à la fin de l'année 1776, parvint, non sans peine, à mettre sur le théâtre lyrique sa musique nouvelle du *Roland* de Quinault. Une guerre s'alluma entre les partisans de Piccini et ceux de Gluck qui depuis 1774 avait obtenu de brillants succès sur la même scène par les opéras d'*Iphigénie en Aulide*, d'*Alceste*, d'*Orphée* et d'*Armide*. Chacun des deux rivaux donna une *Iphigénie en Tauride* en 1779. Depuis longtemps aucune querelle littéraire ni même politique n'avait pris, en France, un si violent caractère. A la tête du parti, ou, comme dit La Harpe, de la faction gluckiste, on distinguait Suard et l'abbé Arnould, tandis que Marmontel, Chastellux et La Harpe lui-même se donnaient pour les chefs des Piccinistes. Ginguené, qui embrassa vivement cette dernière cause, avait sur ceux qui la combattaient, et plus encore sur ceux qui la

défendaient, l'avantage de sagement la musique. L'oubli de cette querelle, alors si bruyant aujourd'hui ensevelie, couvre phlets qu'elle fit naître, y lettres anonymes de Suar écrits publiés alors par Ginguené qu'ils contenaient de plus retrouve dans la notice qu'en 1801 sur la vie et les Piccini, qui venait de mort et dont il était resté l'ami intime.

En 1780, Ginguené obtint dans les bureaux du ministère, alors appelé contrôle, avait besoin d'employer ainsi de son temps pour être en mesure de sacrer l'autre à des travaux de fonction de simple commis. Bien au-dessous de ses talents, élever jusqu'à lui, en y portait des honneurs qui lui étaient dues, une exactitude assidue et un respect inflexible et un respect pour les plus minutieux détails faisait remarquer par ses calculs et par une écriture élégante comparée à celle de J.-J. avec plus de justesse ou d'équilibre caractères de Baskerville. Dans cet emploi, Ginguené composa de vers intitulée, dans le recueil de poésies : *Épître à mon ami entré dans les bureaux du contrôle général*, ce qui est quelques plaisanteries de Champcenets.

Ginguené concourut en 1787 et 1788, pour deux poésies, l'autre d'éloquence l'Académie Française. Il s'adressa en vers le duc de Brunswick, Léopold de Brunswick, qui était dans l'Oder pour sauver la Prusse. La pièce de Ginguené obtint plus de suffrages que ceux des autres concurrents ; mais il ne fut élu que par un seul suffrage, celui de La Harpe. Il eut toujours de la prédilection pour ce poème, qui durant trois ans fut donné inutilement beaucoup de fois, dont il ne se dissimulait rien. Le sujet du prix d'éloquence de Louis XII ; le concours

né, déjà quadragénaire, se laissa dans cette lice par ses affections : il avait besoin de louer un homme dont la mémoire était restée chère à son pays. Son ouvrage, imprimé avec des corrections en 1778, suppose une étude assez approfondie du sujet, et présente l'expression des plus honorables sentiments ; mais il est possible qu'au sein de son pays l'auteur ait été reconnu par plusieurs de ses juges, dont il avait été l'adversaire dans la querelle musicale ; d'ailleurs on doit convenir que son style, un peu long, n'est pas ce qu'il est de mieux en prose.

Conduite depuis 1789, au milieu des troubles civils, a été si noble et si sage qu'on ne peut avoir aucun motif de lui imputer ses opinions politiques ; mais on voudrait en vain s'en taire : ses écrits antérieurs à cette mémorable révolution respiraient déjà l'amour de la liberté et ceux qu'il composa depuis ont toutes les promesses qu'il avait faites. Il célébra par une ode l'ouverture des États-Généraux, et en même temps qu'il continuait d'insérer dans les journaux des articles de littérature, et de philosophie il publiait dans l'Encyclopédie méthodique les premiers tomes du Dictionnaire de musique, il collaborait avec Cerutti et Rabaud-Saint-Étienne à la *Feuille villageoise*, destinée à répandre dans les campagnes des notions d'économie domestique et rurale, de la saine instruction civique. Les principes et le ton modéré de cette publication contrastaient avec la violence ou l'exaltation de la plupart des écrits politiques du même temps. On attribue à Ginguené une brochure intitulée *De l'usage de Rubens dans la révolution française* (1791, in-8°) ; elle eut beaucoup de succès. C'était un tissu d'extraits de plusieurs écrivains, mais choisis avec adresse et enchaînés avec art, et habilement expliqués ou commentés, quand ils avaient besoin de l'être. Un plus véritable ouvrage publié sous le nom de Ginguené en 1792, consiste en quatre lettres sur les Confessions de J.-J. Rousseau avec des notes historiques. Un éloge digne hommage y est rendu au

génie et aux infortunes du citoyen de Genève. On pourrait y désirer un peu plus d'impartialité et révoquer en doute les torts imputés à D'Alembert et à quelques autres personnages. Pour ceux de Voltaire, ils sont publics ; et ceux de Grimm, inexcusables : peut-être les uns et les autres ne sont-ils nulle part plus franchement exposés que dans ces lettres. Mais il s'en faut que tous les soupçons de Jean-Jacques aient été aussi bien fondés que ceux-là ; et il était possible d'examiner de plus près, de mieux éclaircir l'histoire des malheurs et des égarements de cet illustre écrivain. Ce qu'on avouera du moins, en relisant ces quatre lettres, c'est qu'il y règne, malgré la douce élégance du style, une morale très austère. La Harpe y a répondu, avec plus de sécheresse que de logique, par des articles du *Mercur de France*, en 1792.

Ginguené, dans cet ouvrage et dans la *Feuille villageoise*, avait trop ouvertement professé l'amour de la justice, la haine du désordre et des violences, pour échapper aux fureurs de l'ignoble tyrannie qui régna sur la France en 1793 et 1794. Comme son ami Chamfort, comme la plupart des hommes éclairés et vertueux de cette époque, il fut calomnié, espionné, arrêté et jeté dans les cachots. Sa carrière allait finir si le jour de la délivrance se fût fait un peu plus longtemps attendre. Il sortit de sa prison tel qu'il y était entré, ami des lettres, des lois et de la liberté. Comme il n'avait pas fait de dithyrambe en l'honneur de l'anarchie, il ne se crut point tenu de redemander le despotisme, et n'ayant jamais porté de bonnet rouge, il n'avait ni à déposer ni à prendre la livrée d'aucune faction. Il retrouvait une patrie : il continua de la servir, et ne sentit pas le besoin de se venger autrement des insensés qui venaient de le proscrire.

Chamfort ne survivait point à cet effroyable désastre ; le premier soin de Ginguené fut d'honorer sa mémoire. Il recueillit et publia ses œuvres, en y joignant, sous le titre de *Notice*, un tableau très animé de sa vie, de ses travaux, de son caractère moral. Il l'a peint « excellent fils, ami sincère et dévoué, de « la probité la plus intacte et du com-

« merce le plus sûr; officieux et d'une « délicatesse extrême dans la manière « d'obliger; fier comme il faut l'être « quand on est pauvre, mais aussi éloigné « de l'orgueil que de la bassesse; désin- « téressé jusqu'à l'excès, et incapable de « mettre un instant en balance ses avan- « tages avec ceux de la vérité et de la jus- « tice. » Les hommes de lettres qui avaient connu particulièrement Chamfort ont trouvé ce portrait fidèle; mais c'était aussi celui de Ginguené lui-même.

On avait commencé, en 1791, la collection des *Tableaux historiques de la Révolution française*, et Chamfort avait fourni le texte des treize premières livraisons: Ginguené a continué ce travail jusqu'à la vingt-cinquième et n'a point coopéré aux quatre-vingt-trois suivantes. Le projet de la *Décade philosophique* remonte aussi aux derniers jours de Chamfort, en avril 1794; Ginguené a été l'un des réacteurs de ce journal, depuis 1795 jusqu'en 1807.

La carrière des fonctions civiles s'était ouverte pour lui après la chute de l'horrible déceuvrat. Il devint membre de la commission exécutive d'instruction publique et il demeura le directeur général de cette branche d'administration depuis le rétablissement du ministère de l'intérieur, à la fin de 1795, jusqu'en 1797. On lui dut la réorganisation des écoles; et néanmoins, en remplissant des devoirs si graves, il trouvait encore des moments à consacrer à des compositions littéraires. Il a, dans cet intervalle, publié des observations sur un livre de Necker intitulé : *De la Révolution française*, et coopéré aux travaux de l'Institut. Dès la première formation de cette société savante, il avait été appelé à y prendre place dans la classe des sciences morales et politiques. Quelquefois il y a rempli la fonction de secrétaire, et il y a lu divers morceaux qui, depuis, ont été insérés, soit dans ses propres ouvrages, soit en des recueils académiques. Nous trouvons par exemple, dans le tome VII des *Notices des manuscrits*, les résultats de ses recherches sur un poëme italien que l'on croyait inédit et que l'on attribuait à Federico Frezzi, l'auteur du *Quadriregio*, mais qui n'était réellement qu'une

mauvaise copie du *Dittamond degli Uberti*, depuis longtemps. Les erreurs commises sur ce Labbe, par le Quadrio, par sont relevées dans cette courte avec une clarté parfaite et un peu commune en de telles di

Ces deux années de la vi guené en ont été les plus ben il n'était distrait de ses étud des fonctions qui se rattacha mêmes aux sciences, aux let arts. Vers la fin de 1797, il Turin en qualité de ministre p tiaire de la France. S'il n'éd remplir cette mission que be sagacité, d'urbanité et de fr pouvait s'y promettre des s'il fallait de l'astuce et de la c'étaient là des talents qui d manquer toujours et un art d vait pas fait l'apprentissage. que sept mois en Piémont, et tion d'un voyage de quelques lan, il ne put jamais exécuté qu'il avait dès longtemps con ter toutes les parties de l'Itali

De retour à Paris et à sa ce Saint-Prix, il avait repris le c travaux paisibles, lorsqu'à la née 1796, il fut élu membre nat. Le devoir qu'il avait à cette qualité était de résister prises d'un ambitieux qui ven parer à main armée d'une u suprême, et qui aspirait à cor lui seul tous les droits et tou voirs. On voyait trop qu'il n' ni de probité ni de sagesse p de lui-même un terme à ses t au dedans ni à ses conquêtes et qu'abandonné à sa temera il allait courir de succès en perte, et compromettre avec s intérêts bien plus chers, la lib que, l'indépendance, et, s'il l'honneur même de la nation Il s'agissait de le contenir au les limites légales de l'autorité. coup trop étendue, dont il ver vestir. Ginguené s'est monté cette obligation sacrée; son es opinions, ses habitudes moral nèrent et le fixèrent dans les r

position. Inaccessible aux sé-  
t supérieur aux menaces, il ne  
an espoir d'obtenir de lui de  
plaisances; s'il avait pu en être  
n aurait été assez détourné par  
n des faveurs mêmes qui les  
récompenser. On s'abuserait  
n si l'on supposait que ses ef-  
aux de ses collègues tendissent à  
t un gouvernement qu'ils s'é-  
pays à maintenir; c'est une idée  
vient pas aux hommes qui ont  
tience: leur respect pour les de-  
ils ont consenti à s'imposer est  
bre des fidélités. Les circonstan-  
tes les intérêts et les vains hom-  
loyauté seule enchaîne. Le but  
pirait Ginguené au sein du Tri-  
nit de conserver ce qui subsis-  
ve de lois, d'ordre et de liberté  
e. Voilà ce qu'il voulait inflexi-  
ce qu'il réclamait en toute oc-  
rec une énergie qu'on trouva  
e. Son discours contre l'établis-  
es tribunaux spéciaux excita  
plus violentes colères de cette  
t provoqua, au lieu de réponse,  
tive grossière, qui, dans le *Jour-  
nalis*, fut attribuée au héros ac-  
à vaincre toutes les résistances  
les libertés. Peu de mois après,  
ença l'épuration du Tribunat,  
né fut compris parmi les vingt  
éliminés. Il n'est plus rentré,  
s quatorze dernières années de  
ns la carrière politique; mais il  
à des rangs de plus en plus ho-  
dans la république des lettres.  
mença en 1802 et 1803, au sein  
née de Paris, un cours de litté-  
lienne qu'il reprit en 1805 et  
qui attira toujours une grande  
l'auditeurs. Beaucoup de litté-  
lairs le suivaient assidûment,  
aient, au milieu des plus gra-  
nds, cette exactitude sévère qui  
e la saine instruction, et dont  
les, jusqu'alors fort rares dans  
de littérature, ne sont pas de-  
communs. Quelques-unes de  
s, celles qui se retrouvent dans  
du premier volume de l'*His-  
toire d'Italie*, avaient été pro-  
Fathéde, lorsqu' 1803 qu'

arrêté des consuls abrogea la loi qui avait  
organisé l'Institut, abolit la classe de  
sciences morales et politiques, et réta-  
blit l'Académie Française et l'Académie  
des Inscriptions sous les noms de classe  
de la langue et de la littérature françaises,  
et de classe d'histoire et de littérature  
anciennes. Peu de mois auparavant, une  
commission avait été formée au sein de  
l'ancien Institut pour rédiger un Diction-  
naire français; mais on feignit de trouver  
étrange que cette commission, dont Gin-  
guené était membre, n'eût point achevé ce  
travail en une demi-année. On se plaignait  
de cette lenteur, surtout dans le *Journal  
de Paris*, et on la présentait comme la  
plus décisive raison de ressusciter une  
Académie Française qui serait bien plus  
diligente, et qui en effet n'a mis que  
trente-deux ans à préparer une nouvelle  
édition du Dictionnaire. Lorsqu'on pu-  
blia, en 1803, la première liste des mem-  
bres de la classe de littérature française,  
plusieurs personnes s'étonnèrent de n'y  
pas rencontrer le nom de Ginguené, qui  
semblait y être appelé par le genre de ses  
talents, de ses études et de ses ouvrages;  
mais ce qui est encore plus remarquable,  
on avait omis le nom de Ginguené même  
sur le tableau des membres de la classe  
d'histoire et de littérature anciennes, en  
sorte qu'il ne se retrouvait nulle part,  
exclusion qui eût été par trop honorable  
puisque'elle eût été l'unique. Cependant  
David Leroi et l'ex-bénédictin Poirier,  
compris dans ce premier tableau, mouru-  
rent peu de jours après qu'on l'eut pu-  
blié, et l'une des deux places qu'ils lais-  
saient vacantes fut remplie par le nom  
de Ginguené.

Dès 1803, il lut à la classe de litté-  
rature ancienne les premiers chapitres de  
son *Histoire littéraire d'Italie*; il voulait  
profiter des lumières de ses confrères,  
surtout en ce qui concernait la littérature  
arabe dans le quatrième de ces chapitres; et  
il eût continué ces lectures s'il n'eût craint  
de s'engager en d'inutiles controverses.  
Plus tard, il lut à cette compagnie sa-  
vante les articles relatifs à Machiavel et  
à l'Alamanni, insérés depuis dans les to-  
mes VIII et IX de son ouvrage. La classe  
de littérature ancienne avait aussi en-  
tendu la lecture de sa traduction en vers

du poëme de Catulle sur les Noces de Thétis et de Pélée, ainsi que la préface, qui contient une histoire critique de ce poëme. Tout ce travail a été publié en 1812, avec des corrections, des additions, des notes et le texte latin.

La *Décade*, continuée depuis 1806 sous le titre de *Revue*, fut supprimée en 1807, au grand regret de tous les amis des lettres et de la saine critique. Ginguéné a coopéré depuis à quelques autres journaux littéraires; mais la classe de littérature ancienne le chargea en cette même année 1807 de travaux plus importants. L'un consistait à rédiger chaque année l'analyse de tous les mémoires présentés par ses membres: il a pendant sept ans rempli cette tâche; il lisait ces exposés aux séances publiques annuelles, et leur donnait plus d'étendue en les livrant à l'impression. Réunis, ils offrent un précis historique des travaux de cette compagnie jusqu'en 1813\*; la clarté de la diction et l'élégance des formes y conservent partout aux matières ce qu'elles ont d'importance et d'intérêt. En même temps, Ginguéné avait été nommé membre de la commission établie pour continuer l'*Histoire littéraire de la France*, dont il existait 12 tomes in-4°, dus aux Bénédictins. Les 4 derniers ne correspondaient encore qu'à la 1<sup>re</sup> moitié du XII<sup>e</sup> siècle; et pour atteindre l'année 1200 sans changer de méthode, il a fallu composer quatre autres volumes. Ginguéné y inséra plusieurs notices qui, par la nature même de leurs sujets, tiennent de plus près que beaucoup d'autres aux annales de la littérature française proprement dite; car ils concernent les trouvères et les troubadours. Déjà, dans le troisième chapitre de son ouvrage, il avait rattaché l'histoire des poëtes provençaux à celle des poëtes italiens: il fait ici plus particulièrement connaître la vie et les productions d'environ 40 troubadours du XII<sup>e</sup> siècle, entre lesquels on distingue Guillaume IX, comte de Poitou, Arnaud Daniel, Pierre Vidal...; comme parmi les poëtes français ou anglo-normands dont il a aussi composé les articles, Bevoit de Sainte-Maure, Chrétien de Troyes,

(\*) Ces exposés ont été continués, en 1814 et 1815, par l'auteur du présent article.

Lambert-li-Cors, Alexandre de Paris. Il a de plus fourni à ces mêmes volumes des notices sur quelques poëtes latins, tels que Leonius, Pierre-le-Peintre, Gantier de Châtillon, auteur de l'*Alexandride*.

Pour se délasser d'études si strictes, Ginguéné composait des Fables, qu'il a publiées au nombre de 50, en 1810. Les sujets, presque tous empruntés d'auteurs italiens, Capaccio, Pignotti, Bertola, Casti, Gherardo de' Rossi, Giambattista Roberti, se sont revêtus, en passant dans notre langue, de formes aimables et piquantes. En ce genre difficile, la plus grande témérité est d'imiter La Fontaine; il est moins périlleux et plus modeste de faire autrement que lui, et c'est ce qu'a tenté Ginguéné avec un succès peu étonnant, mais réel et supérieur peut-être à celui qu'il s'était promis; car il n'avait cherché dans ces compositions ingénieuses que son propre amusement. On ne perçut du caractère épigrammatique de ces apologues; le *Journal de Paris* dénonça cinq ou six et accusa l'auteur d'avoir de l'humeur contre quelques-uns. Il avait pourtant soumis son recueil de Fables à la censure, qui en a supprimé six et mutilé deux ou trois autres. Les altérations et ces omissions ont été réparées dans le volume de ses poésies choisies, imprimé en 1814.

Une édition des poëmes d'Ossian, traduits par Letourneur, parut en 1800, ayant pour préliminaire un mémoire de Ginguéné sur l'état de la question relative à l'authenticité de ces productions; c'est un excellent morceau d'histoire littéraire, où tous les faits sont impartialement exposés, et dont la conclusion est que probablement ces poésies ont été composées en effet par un ancien barde. En 1811, il prit soin de l'édition des œuvres du poëte Le Brun, et y ajouta une notice historique où se reconstruit le langage de la vérité et de la justice, ainsi que celui de l'amitié. Les quatre premiers volumes de la *Biographie universelle*, publiés aussi en 1811, contiennent quelques articles de Ginguéné, qui plus tard cessa de coopérer à son recueil; les morceaux qu'il y a fournis prolongent jusqu'au 34<sup>e</sup> tome. Il est à regret que les sujets sont quelquefois les mêmes.



certaines parties de son histoire littéraire d'Italie; mais cette histoire finit au xvii<sup>e</sup> siècle, et c'est fort souvent les littérateurs italiens des trois siècles suivants que se rapportent les articles qu'il a écrits dans la Biographie : réunis et classés dans l'ordre chronologique, ils forment une esquisse des annales de la littérature italienne depuis l'an 1600 jusqu'à nos jours, et formeraient une sorte de supplément au principal ouvrage de Ginguené.

Les trois premiers volumes de cet ouvrage ont paru en 1811, les deux suivants en 1812, le sixième en 1813, et les derniers en 1819, après la mort de l'auteur. Le septième est tout entier consacré, à l'exception de quelques pages; il n'y a guère qu'une moitié, tant de la huitième que du neuvième, qui lui appartiennent. L'autre moitié est de Franz Salfi, qui, par ces suppléments et le tome dixième de sa composition, a essayé de compléter les annales littéraires de l'Italie jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. L'accueil honorable que le travail de l'auteur français a reçu en Italie, en Angleterre, en Allemagne, comme en France, les éditions et les traductions qui en ont été faites, attestent assez le public assigné à cet ouvrage un rang fort distingué parmi les livres composés en prose française au xix<sup>e</sup> siècle; on y trouve un heureux choix de détails et de résultats, de faits historiques et d'observations littéraires. Tiraboschi a écrit une bien plus volumineuse histoire, mais il n'a guère recueilli que des faits : Ginguené y a su joindre, en un bien moins grand espace, des considérations neuves et des analyses profondes. Il s'était donné une très riche matière : il l'a disposée avec méthode, et, sans chercher à la parer, il s'est appliqué et il a réussi à lui conserver toute sa beauté naturelle. Cependant, lorsqu'après la publication et le succès des six premiers volumes quelques-uns de ses amis, membres de l'Académie Française, s'avisèrent de le présenter à une place vacante dans cette Académie; et lorsque, l'ayant fait connaître à cette candidature, ils croyaient avoir vaincu le plus grand obstacle, on jugea pas digne encore d'un tel

honneur; et, puisqu'il le faut avouer, il se montra si peu sensible à ce déplaisir, que personne n'eut à regretter ni à se réjouir de le lui avoir donné : on l'avait de tout temps fort accoutumé à ces mésaventures. Présenté une fois par l'Institut, une autre fois par le collège de France, pour remplir des chaires vacantes dans ce dernier établissement, il se vit repoussé par la toute-puissance impériale, quoiqu'il eût déjà montré, dans l'Athénée de Paris, comment il savait remplir ce genre de fonctions. Quant aux pures faveurs, grandes ou petites, hautes ou vulgaires, il ne songeait point à les demander, et l'on s'abstenait de les lui offrir. Il n'était pas membre de la Légion-d'Honneur; mais enfin pourtant on l'inscrivit dans l'ordre demi-étranger de la Réunion; et cette distinction pouvait le flatter comme moins prodiguée en France, et comme ayant quelque analogie avec ses ouvrages. On permit d'ailleurs aux Académies de Turin et de la Crusca à Florence de le placer au nombre de leurs associés. En ses qualités de Breton et de littérateur fort instruit, il était membre de l'Académie celtique et de quelques autres sociétés savantes.

Au milieu des bouleversements politiques et des intrigues littéraires, il a joui d'un bonheur inaltérable qu'il trouvait dans ses travaux, dans ses livres, au sein de sa famille, et dans la société de ses amis. Il s'était composé une très bonne bibliothèque qu'une très belle bibliothèque, qui embrassait tous les genres de ses études, et dont un tiers à peu près consistait en livres italiens, au nombre d'environ 1,700 articles ou 3,000 volumes. Floncel et d'autres particuliers avaient possédé des collections plus amples, beaucoup plus riches, et réellement moins complètes. La bibliothèque entière de Ginguené a été vendue à un seul acquéreur, qui l'a transportée en Angleterre; elle était, avec sa modeste habitation de Saint-Prix, à peu près toute sa fortune, acquise par 44 années de travaux assidus et par une conduite constamment irréprochable. La liste des amis d'un homme tel que lui n'est jamais bien longue; mais il eut le droit et le bonheur d'y compter Chamfort, Piccini, Cabanis, Parny, Le

Bran, Chénier, Ducis, Alphonse Leroi, Volney, Thurot, Amaury-Duval... pour ne parler que de ceux qui ne sont plus et qui ont laissé comme lui d'honorables souvenirs. Tous leurs succès étaient pour lui, plus que les siens propres, de vives jouissances; mais il survivait à la plupart d'entre eux, et ne s'en consolait que par les hommages qu'obtenait leur mémoire, et qu'en voyant renaitre dans les générations nouvelles des talents dignes de remplacer les leurs. Entre les littérateurs jeunes encore lorsqu'il achevait sa carrière, et dont les essais lui inspiraient de hautes espérances, il distinguait Victorin Fabre (*voy.*), que depuis les lettres ont trop tôt perdu.

Ginguené n'avait point d'enfants; mais depuis 1805 il était devenu le tuteur d'un orphelin anglais. Les soins paternels qu'il a pris ainsi d'un élève qui s'en montrait de plus en plus digne ont jeté de nouveaux charmes sur les onze dernières années de sa vie. Le sort, qui l'avait trop souvent maltraité, lui *devait cette indemnité*, dit-il lui-même dans une des trois épitres en vers adressées par lui à cet excellent pupille (M. James Parry). Il y exprime aussi sa tendre reconnaissance pour l'épouse à laquelle il devait tout ce qu'il avait retrouvé, pendant trente ans, de paix et de bonheur même, au sein des disgrâces et des infortunes.

Sa constitution physique, quoique très saine, n'était peut-être point assez forte pour supporter sans relâche les travaux auxquels l'enchaînaient ses goûts et ses besoins. Sa santé avait paru s'altérer peu après son retour de Turin. Un mal d'yeux, en 1801, l'avait forcé d'interrompre ses études chéries: il dut aux soins de son ami, Alphonse Leroi, une guérison prompte et complète; mais il essaya, en 1804, une maladie plus grave et ne se rétablit qu'à Laon, où il passa un mois chez un de ses frères. Il retomba, neuf ans plus tard, dans un état de dépérissement et de langueur dont il ne s'est point relevé, et qui laissait néanmoins à ses facultés intellectuelles et morales toute leur activité. Les événements de 1814 le délivrèrent de son plus mortel chagrin et le ranimèrent en lui inspirant quelque espoir. Replongé bientôt dans d'autres

alarmes, il fit, en 1815, un voyage en Suisse, où il eût retrouvé la santé si le mouvement, les distractions et le besoin de l'amitié avaient pu la lui rendre. Il revint languissant, traversa pour ainsi dire un hiver, durant lequel il composa quelques-uns des derniers chapitres de son ouvrage. Au printemps de 1816, il revint sa campagne de Saint-Prix, et, à sa coutume, il y prolongea son séjour jusqu'au milieu de l'automne. Il mourut à Paris, le 16 novembre 1816. A ses funérailles, célébrées le 18, un de ses confrères\*, en lui rendant, au nom de l'Institut, un premier hommage, s'exprima en ces termes: « Un esprit délicat, une âme sensible, des affections douces et pénétrantes n'altéraient point la fermeté chise de son caractère. Des fonctions publiques remplies avec une exactitude sévère, des infortunes supportées avec faiblesse et sans ostentation, des difficultés persévérantes à travers tant de vicissitudes, toutes les épreuves et toutes les habitudes qui peuvent honorer la vie d'un homme de lettres ont revêtu la sienne; et, la veille du jour qui terminée, ses traits décolorés restaient empreints de la sérénité d'une science pure. Les restes de sa vie douce et ingénieuse, animaient encore ses regards et ses discours. Mais elle n'entendait surtout rendre grâce à sa respectable épouse de tout le bonheur qu'elle n'avait cessé de répandre sur sa vie et qu'elle étendait sur ses derniers moments. Je dis le bonheur; car elle pense, à l'honneur des lettres, de la probité, de l'amitié et des affections domestiques, que Ginguené a vécu heureux, quoique les occasions de mériter l'être ne lui aient jamais manqué.

D'autres hommages ont été offerts à sa mémoire par trois de ses amis: Garat a gravé un morceau imprimé à la tête du catalogue de la bibliothèque de Ginguené; Amaury-Duval, dans les préliminaires du tome XIV de l'*Histoire littéraire de France*; Salfi, à la fin du tome X de l'*Histoire littéraire d'Italie*. On a aussi entendu, dans une séance publique de l'Institut, un discours de M. Dacier sur

(\*) L'auteur de cette notice.

en rédigeant la notice qu'on vient nous nous sommes borné à recueillir les faits dont nous avons une connaissance immédiate, et surtout ceux qui sont attestés dans ses propres écrits, s'en faut que la même confiance soit accordée aux articles qui le concernent, dans les recueils biographiques, soit dans les mémoires particuliers, par exemple dans ceux que lady Morgan a publiés en France. Cette dame a visité son village de Saint-Prix, dans la commune d'Euville, et qu'elle met, dans son ouvrage, pour le nombre des lieux visités. Elle raconte que, pressé de lui parler des faits relatés dans son ouvrage, elle répondit qu'il laissait ce soin à ceux qui l'avaient loué tout-puissant, et s'il est certain qu'il ait fait cette remarque, on peut assurer du moins qu'elle n'a pas à son esprit et à son caractère. Morgan ajoute que, dans les écrits des gens éclairés, on ne prononçait pas le nom sans y ajouter une épithète, qu'on ne l'appelait que *inguené*. Sans doute il était l'un de ces hommes de son temps, mais pas l'un de ceux auxquels on a tant de confiance. Exempt de tout préjugé, il ne manquait ni de fierté, ni de franchise, et ne tolérait jamais dans ses supérieurs, aucun oubli de sa dignité qui lui étaient dus, et que de lui-même il avait constamment pour eux; mais il ne portait plus loin que lui-même une franchise exquise et véritablement noble, qui n'est au fond que la plus simple et la plus élégante expression de la franchise. On le disait fort susceptible de prendre ce mot dans une acception commune, et dans laquelle il l'employait lui-même en parlant de son ouvrage. Mais quoiqu'il ait excusé les préjugés et presque les visions de ce pauvre infortuné, il n'avait assurément pas les mêmes travers et ne s'offendait pas des torts réels. Il ne souffrait pas de ce procédé équivoque et voulait bien s'entendre avec lui autant de franchise qu'il en portait lui-même dans toutes les circonstances sociales. Il n'y avait là que de la franchise; mais c'était, il faut en convenir, un caractère fort exigeant et fort en arrière

des progrès que la civilisation venait de faire, de 1800 à 1814.

Le tombeau de Ginguéné, au jardin du Père Lachaise, est placé près de ceux de Delille et de Parny; l'inscription qu'on y lit est celle qu'il avait composée lui-même et qui termine une de ses pièces de vers :

Celui dont la cendre est ici,  
Ne sut, dans le cours de sa vie,  
Qu'aimer ses amis, sa patrie,  
Les arts, l'étude et sa Nancy \*.

D—H—U.

GINNS, voy. DINNS.

GIOJA. Ce navigateur, dont le nom est resté célèbre, se nommait, selon quelques auteurs, *Giri* ou *Gira*; mais l'opinion la plus généralement adoptée, et qui a pour elle les autorités les plus respectables, veut qu'il se soit appelé FLAVIO Gioja, et qu'il soit né vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, dans le village de Pasitano, voisin de la petite ville d'Amalfi. Ce que fut Gioja, quels voyages il entreprit, quelles aventures marquèrent le cours de sa vie, on l'ignore tout-à-fait. La tradition dit qu'il fut un des mariniers célèbres de son temps, et sa célébrité tient à l'invention de la boussole, qui lui est attribuée. Enfant d'une cité qui, par son commerce et ses relations maritimes, rivalisait avec Venise, Gênes, Pise et Marseille (Introduction à la Collection des lois maritimes antérieures au XVIII<sup>e</sup> siècle, par M. Pardessus, tome II, p. v), que Gioja ait été navigateur, rien n'est plus probable; son nom, rattaché à l'invention de la boussole, pourrait passer pour une preuve, s'il n'y avait pas dix professions tenant de près ou de loin aux choses de la marine auxquelles Gioja aurait bien pu appartenir; si même, seulement mécanicien, notre amalâtain ne pouvait être supposé, avec quelque apparence de raison, avoir fait ce qu'on prétend qu'il fit pour l'aiguille aimantée. Nous ne reprendrons pas ici la discussion qui, depuis de longues années, occupe la science au sujet de l'origine de la boussole; nous n'aurions rien à ajouter à l'article d'un de nos collaborateurs qui a fait de cette discussion un résumé lumineux (voy. BOUSSOLE); nous nous contenterons de dire que, malgré les éloquentes protestations de G. G—

(\*) Prénom de M<sup>me</sup> Ginguéné.

maïdi en faveur de Gioja (*Sopra il primo inventore della bussola*), il est bien évident que l'aiguille aimantée, appliquée à la direction des navires, était connue longtemps avant le navigateur d'Amalfi. La part qu'il parait juste d'attribuer à Gioja dans l'invention de la boussole (et cette part est belle assurément!), c'est la suspension de l'aiguille aimantée sur le pivot où depuis elle tourne librement. S'il est vrai que Gioja eut cette heureuse idée; s'il tira de l'eau, où elle flottait dans un fêtu, l'aiguille frottée d'aimant qui, dans cette position, devait rendre des services fort rares aux navigateurs, l'honneur qu'on lui a fait de le reconnaître pour le véritable inventeur de la boussole est bien légitime. M. Rey, dans son *Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française*, s'appuie sur la circonstance de la fleur de lis qui se remarque sur les plus anciennes roses des vents, pour attribuer aux Français la première invention de la boussole: selon nous, cette circonstance, relevée par le patriotisme des anciens bénédictins, n'est d'aucun poids. Si l'observation est exacte, il faudrait encore savoir si la marque du nord était bien en effet la fleur du lis de Palestine porté par le vieil écu de France, ou seulement la figure du fer d'un vireton ou d'une flèche, ce qui parait si naturel. A. J.-L.

**GIOJA (MELCHIOR)**, fondateur de la statistique moderne (v. l'article) chez les Italiens. Il naquit le 20 septembre 1767, à Plaisance, fit ses études au gymnase de la même ville, quitta cet établissement après avoir été ordonné prêtre, et vécut ensuite dans la retraite, où il se livra à d'infructueuses méditations. Mais lors de l'irruption des Français en Italie, lorsqu'on eut mis au concours la question de savoir « quelle sorte de constitution libre convenait le mieux à l'Italie, » Gioja n'eut pas plus tôt remporté le prix qu'il se sentit appelé à la vie d'un publiciste actif, et qu'il se rendit à Milan en 1797. Là il s'empessa de prendre part aux mouvements de l'époque, et il fut nommé hisbriographe d'état. Il perdit toutefois ce titre en 1803, par suite d'un écrit qu'il avait publié sur le divorce, mais il fut néanmoins chargé de la direction du bu-

reau de statistique, et il la conserva qu'en 1811, année où il en fut démis; ayant publié à cet égard un peu fort dans une gazette, il fut obligé de s'expatrier. Cependant le ministre Baccari le rappela en 1811 et confia la rédaction d'une statistique au royaume d'Italie. Gioja entreprit avec zèle et le continua jusqu'en 1814; mais alors la dissolution de l'empire entraîna celle de ses rapports. Depuis cette époque, il écrivit peu. Cependant son activité littéraire momentanément interrompue et soupçonné d'avoir pris part au mouvement de l'Italie, il fut emprisonné; mais la détention de huit mois, comme on l'avait confirmé les soupçons, il fut libéré et continua ses travaux à Plaisance jusqu'à sa mort, arrivée le 17 février 1829. Parmi ses nombreux ouvrages qui roulent en grande partie sur l'histoire, sans compter différentes brochures, on distingue particulièrement son *Nuovo prospetto delle scienze statistiche*, Milan, 1815-19, 6 vol. in-8°; *Del merito e delle ricompense*, 1818-19, 2 vol. in-4°; *Della vita dei danni, del soddisfacimento delle basi di stima*. De l'injure, des réformes, de la satisfaction, et des relations d'appréciation, Milan, 1820, 1 vol.; *Filosofia statistica*, Milan, 1822, 2 vol. in-4°. E.

**GIORDANO (LUC)**, né à Rome le 15 août 1682. Son père était un peintre et pauvre; mais à côté de sa modeste demeure était celle où logeait alors un peintre plus célèbre, Joseph Ribera. Luc, à peine âgé de 7 ans, faisait déjà de beaux tableaux, intéressa cet artiste qui lui permit d'avoir été dans son atelier et délaissé: il l'admit dans son atelier. Là on parlait souvent des chefs-œuvre renfermés à Rome et dans les autres villes de l'Italie; et un jour, armé de pinceaux et conduit par son oncle à l'étude, le jeune Luc quitta son atelier, la maison paternelle, et se rendit dans la métropole des arts. Se courrant sur ses traces, le découvrit à Rome, dans l'atelier de Pierre de Cortone.

Luc Giordano, après être d

ateur de ce maître, reprit ses et, accompagné de son père, il vogue, Parme, Venise, Florence.

des plus beaux modèles de l'art développé ses heureuses dispositions sa vivacité naturelle le poussait à une exécution trop promptement plus jaloux de faire vite que de bien. Son père, qui vendait facilement les produits de son pinceau trouvait jamais assez et ne comptait pas peu à entretenir cette ardeur, riant sans cesse : *Fa presto ! fa presto !*

Cette recommandation fut si soutenue et si bien suivie qu'elle lui valut le surnom pour Luc Giordano. Il était revenu à Naples, où il avait fait de nombreux travaux et de grands succès lorsqu'il fut appelé à Madrid par le roi Charles II, qui voulut le récompenser par un embellissement de la ville. Dans l'espace de deux ans, il y fit les dix voûtes et l'escalier. Il exécuta d'autres grands ouvrages dans la ville, dans les églises, dans les hôpitaux de Madrid, de Tolède et de Séville. Il avait une telle facilité à imiter la manière des peintres que le roi d'Espagne exprima le regret de n'avoir pas un tableau de Bassano, pendant lequel Giordano fit si bien que, quelques jours après, le monarque vit à côté de son tableau un pendant que tous les courtisans prirent pour un second Bassano. Le zèle et cette adresse lui valurent le grade de chevalier.

Sa habileté d'improvisation se signala dans une autre circonstance. Un jour la reine lui parlait de sa femme, en témoignage de regret de ne pas la connaître. La conversation était à peine finie que *Luce* se leva, qui n'avait pas cessé de peindre, et se mit à la reine de porter ses regards sur elle qu'il venait de finir : c'était son portrait. Cette princesse, en se levant, détacha aussitôt une chaîne d'or qu'elle remit à Giordano pour l'original du tableau.

Giordano fut comblé des faveurs du roi d'Espagne. Plusieurs emplois furent donnés à lui et à ses fils ; ses filles furent mariées à des seigneurs de la cour ; néanmoins il voulut finir ses jours dans sa ville natale. En revenant à Na-

ples, il s'arrêta à Florence pour y peindre l'apothéose de saint François, dans la chapelle de l'église del Carmine, et pour orner la galerie du palais Riccardi. A Naples, il ne put suffire à tous les travaux qui lui étaient offerts. Malgré l'âge, il sembla redoubler encore de vitesse dans son exécution : ainsi, pressé de donner un tableau de saint François - Xavier pour l'église des Jésuites, afin qu'on l'eût pour la fête du saint, il l'exécuta en un jour et demi.

Ce travail trop précipité a souvent nui à ses ouvrages et y a laissé beaucoup d'incorrections ; son dessin est mou, lâché, trop rond, sans élévation, mais cependant sans fautes graves ; on y remarque de beaux raccourcis. Son coloris a de la harmonie, quoiqu'il soit peu varié de tons et manquant de vérité. Sa touche est facile, moelleuse ; ses ombres sont quelquefois un peu noires ou roussâtres ; ses lumières sont souvent dispersées par petites parties qui détruisent l'effet de l'ensemble.

Luc Giordano mourut en 1704 ou 1705 ; on voit sa sépulture dans l'église de Sainte-Brigite, dont la coupole a été peinte par lui.

Ses meilleurs ouvrages sont : une *Circumcision*, qui est dans l'église Monte-dei-Poveri, à Naples ; *Jésus chassant les vendeurs du temple*, tableau qui fait partie de la galerie du Palais-Royal ; *Jésus se soumettant à l'ignominie de la mort pour le salut des hommes* (Musée royal du Louvre) ; *la Vierge, l'enfant Jésus et des anges*, plafond du palais Pitti, à Florence ; la voûte de la galerie du palais Riccardi, aussi à Florence. La galerie de Dusseldorf possédait de Giordano quelques tableaux importants ; on en voit encore de fort beaux à la galerie de Dresde. Bartolozzi a gravé des sujets de *sainte Justine mourante* et de *Vénus caressant l'Amour* ; Beauvarlet, ceux de *l'Enlèvement d'Europe*, de *l'Enlèvement des Sabines*, du *Jugement de Paris* et de *Antioch et Galatée*, etc. G. D. F.

**GIORGION** (GIORGIO BARBARELLI, dit LE), peintre vénitien, élève de Jean Bellini, né en 1477 ou 1478, à Castelfranco, dans la Marche trévisane. Ennuyé de travailler sans gloire et sans pro-

fit pour les marchands de tableaux, le jeune artiste imagina, pour se faire connaître, de peindre la façade extérieure de la maison où il logeait. L'expédient lui réussit : il fut bientôt chargé de peindre d'autres façades, qu'il ornait de sujets mythologiques. Le temps a malheureusement détruit ces peintures.

Ayant ensuite montré sa supériorité dans le portrait, il en eut un grand nombre à faire. On en admirait avec raison la composition, les chairs pleines de vie, le caractère, la physionomie, et le talent particulier que ce peintre a eu de rendre avec la plus étonnante vérité le soyeux effet des cheveux.

Le Giorgion avait à peine 34 ans lorsque la mort vint l'arrêter au milieu de ses succès, en 1511, à la suite de son intempérance, surtout dans l'amour.

Les principales qualités de ses ouvrages sont la force des tons, la transparence des ombres, la beauté du clair-obscur, une touche facile, franche, hardie. Par sa manière d'employer peu de teintes, il imitait la fraîcheur, la transparence de la chair. Il avait étudié avec soin l'effet du temps sur les couleurs : aussi ses tableaux sont-ils bien conservés. Les peintres de cette époque attachaient beaucoup plus d'importance que les peintres modernes au matériel de l'art, et ils faisaient broyer les couleurs sous leurs yeux. Le dessin du Giorgion était quelquefois peu correct ; il était faible parfois dans l'expression ; son ordonnance n'est pas toujours irréprochable ; il n'a pas même été exempt des bizarreries et des anachronismes que les anciens peintres mettaient dans leurs compositions : ainsi il représentait la Vierge et l'enfant Jésus plongés dans un sommeil profond, tandis qu'un ange est occupé près d'eux à jouer du violon.

Les tableaux de Giorgion sont rares ; les principaux sont : les portraits des doges *Borborigo* et *Loredano*, de la reine de Chypre, de *Gonzulve Ferrand*, et quelques autres qui, comme ceux-ci, sont admirables ; un *Christ allant au Calvaire*, tableau qui est à Vérone ; un *Moïse tiré des eaux*, qui est dans l'archevêché de Milan ; à San-Michaële de Parme, *saint Germain* et *saint Michel*, et, au-

dessus, une *Sainte Famille*. Le roi royal du Louvre a de Giorgion plusieurs tableaux, entre autres un *Costume* et un portrait de *Gaston de Foix*.

GIOTTO, peintre, sculpteur et architecte florentin. Le nom de son père était *BONDONNE* ; celui de Giotto est un diminutif de son prénom d'ANGELO. Il naquit en l'année 1270, dans un village de Mugello, près de Florence, appelé *pignano*.

La chute de l'empire romain entraîna celle des arts ; il y avait peu de peintres en Italie, mais il n'y avait pas d'artistes, lorsque, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, le peintre Cimabue vint par ses ouvrages ranimer l'art. Ce peintre avait déjà une réputation nommée, quand un jour, dans une promenade aux environs de Florence, il aperçoit un jeune pâtre qui s'occupait à dessiner sur une pierre un ange qu'il gardait. A sa délinéation presque exacte, à certains traits qui vélaient à l'œil exercé de Cimabue des dispositions naturelles, il jugea que cet enfant était né artiste. Il le mena dans son atelier, et le jeune homme devint le précurseur de Michel-Ange. Giotto fit de rapides progrès. L'esprit méditatif, d'un tact fin, il sentit les défauts des peintres de son temps. Il ne se contentait pas des leçons de son maître : il fit des études sur des bas-reliefs antiques ; il chercha à rendre le dessin plus correct, à donner du mouvement, de la vie, plus de vérité aux figures humaines, de la vérité dans les traits du visage et une expression même temps forte et vraie.

Ses premiers travaux importants furent les fresques du chœur et de l'autel de la cathédrale de Florence, et celles des quatre chapelles de la sacristie de Sainte-Croix et de la chapelle de la Vierge. Les sujets de ces peintures, dont une partie subsistent encore, dans la vie de saint Jean-Baptiste, dans celle de saint Jean l'évangéliste. Au même couvent, il peignit aussi plusieurs panneaux en bois, et en vingt-cinq petits tableaux qui sont aussi à

la vie de Jésus-Christ et celle de saint François.

Ilorna ensuite l'église del Carmine, palais seigneurial de Florence, chargé de continuer, à Assise, les travaux que Cimabué avait commencés à l'église des franciscains (voy. 76). Dans la nef de cette église, on voit encore les trente-deux petits sujets de l'histoire de saint François, et, dans la partie souterraine de cette église, les bas-reliefs de la vie de Jésus-Christ.

Les franciscains de Pise lui avaient fait peindre un tableau représentant la vision de saint François recevant les stigmates. Ce tableau, qui est aujourd'hui dans le musée royal du Louvre, excita l'admiration des Pisans par la beauté du dessin et le grand caractère de tête donné à saint François. Aussi s'empressèrent-ils de mettre son tableau au nombre des peintures qui décoraient le cloître du Campo Santo. Dans six grandes fresques, il y repré-  
senta l'histoire de Job; ces morceaux sont au nombre de ses meilleurs ouvrages. Le pape Boniface VIII faisait alors son séjour dans toute l'Italie les plus fameuses églises pour décorer les églises de son royaume. Son envoyé arriva chez Giotto, et lui conta que, lui ayant demandé si son tableau de sa main qui pût témoigner de son talent au saint Père, le peintre se proposait de tracer un O, en lui persuadant que son O suffirait. Cet O devint proverbial, et on dit depuis en Italie, en parlant d'un homme sans intelligence : *Tu sei più rotondo di Giotto* (tu es plus rond que Giotto).

Comme soit la manière dont se passa la vie de Giotto avec le message du pape, on n'en fut pas moins appelé à Rome en 1298. En peu de temps, il y fit plusieurs grands ouvrages, prenant pour sujet le tableau en mosaïque qui est au-dessus de la grande porte de l'église de Saint-Pierre, où l'on voit cet apôtre assis sur les eaux et qu'on appelle *la Navicella del Giotto*. Ce tableau fut refait presque entièrement par Innocent X, par Orazio Mannetti. Le pape Grégoire VIII étant mort, Giotto retourna à Florence; mais, en 1309, il fut élu par le pape Clément V, ce Gascon, qui avait transféré son siège à Avignon.

Après y avoir fait quelques tableaux, Giotto reprit sa liberté et se rendit à Padoue, à Vérone, puis à Ferrare, où il trouva le Dante, malheureux et exilé. Giotto s'était depuis quelque temps lié avec ce poète; il voulut partager ses peines : il le conduisit à Ravenne et il ne le quitta qu'après s'être assuré que son ami trouverait là un asile digne de lui. Il continua ses excursions, visitant les villes d'Urbin, d'Arezzo, de Faenza, et y laissant quelques ouvrages de sa main. Partout accueilli avec distinction, il eût été heureux si une funeste nouvelle n'était venue l'accabler. Son poète, son ami, le Dante, venait de mourir! Les richesses, les honneurs dont Giotto était comblé, les couronnes qu'il recevait de toutes parts, ne pouvaient le consoler.

Quelque temps après, il travailla pour le prince de Lucques; puis, mandé par le roi de Naples, il fit plusieurs peintures dans le château de l'Ove et dans le monastère de Sainte-Claire. Enfin il peignit aussi divers tableaux à Rome et à Milan. Sa présence dans cette dernière ville y réveilla le bon goût.

Comme beaucoup d'artistes de l'Italie, Giotto était à la fois peintre, sculpteur et architecte. En 1334, il fut nommé architecte de Florence et chargé de diriger les travaux de l'église Santa Maria del Fiore, ceux des fortifications de la ville et du Campanile, monument de style gothique élevé d'après ses plans, et dont les bas-reliefs, dessinés par lui, ont été en partie exécutés de sa main.

Le 8 janvier 1336, la mort vint terminer sa vie laborieuse. Il fut inhumé dans l'église de Santa Maria del Fiore. Par la suite, la république de Florence fit ériger une statue en marbre sur son tombeau.

Ainsi que Dante l'a dit (v. T. VI, p. 76), Giotto surpassa Cimabué. Son premier tableau de grande dimension fut trouvé tellement supérieur à ce que l'on faisait alors, que ce tableau fut porté en procession à Florence, comme une chose extraordinaire. Ses ouvrages, sans doute, ne sont pas exempts des défauts de l'époque : souvent, dans ses peintures, les contours ont de la sécheresse, les plis des draperies sont trop cassés, la perspective manque d'exactitude; mais il s'y trouve

de la force, de la grandeur. Sensible au charme de la poésie, l'ami du Dante fut poète dans ses compositions. Ses peintures tirées de l'Évangile ont été admirées de siècle en siècle, et ce qui en reste est encore un sujet d'étude. G. D. F.

**GIRAFE** (*camelopardalis*), l'un des animaux dont la vue frappe le plus d'étonnement par ses étranges proportions. Ce cou démesurément long, immobile dans sa direction verticale, et que surmonte une petite tête; cette disproportion entre le train antérieur et le train postérieur, d'où résulte l'obliquité du tronc et l'abaissement de la croupe; ces membres si longs, comparés à la brièveté du corps; enfin la hauteur à laquelle atteint ce quadrupède, le plus élevé de tous les animaux, puisqu'il peut dépasser 20 pieds de hauteur, tout, dans ses formes extérieures, sort des règles ordinaires, tout exclut la possibilité de quelque rapprochement entre lui et ses congénères. Si d'une part quelque analogie, quant à la forme de la tête et du cou, avec le chameau, et d'autre part la ressemblance de son pelage ras, blanchâtre, parsemé de taches anguleuses, de couleur fauve, avec celui de la panthère, a pu lui mériter son ancien nom de *chameau-léopard* (*camelopardalis*), par combien d'autres caractères ne cesse-t-il pas de pouvoir être comparé à ces mammifères! Outre les deux appendices osseux, longs de quelques pouces, qu'elle porte sur la tête, et qui ne sont, à proprement parler, ni des cornes ni des bois, mais des prolongements non caducs de l'os frontal, recouverts par une peau velue, la girafe présente encore au milieu du chanfrein une tubérosité plus large et moins saillante, qui simule une troisième corne, particularité uniquement propre à son espèce. Ses oreilles sont longues, ses yeux grands; une crinière à poils très courts, de la couleur de la robe, descend derrière le cou jusqu'aux épaules. Une épaisse touffe de crins termine la queue, qui est de longueur moyenne. Quant aux caractères tirés des dents et des sabots, ils sont, en général, ceux qui appartiennent à l'ordre des ruminants (*voy.*), dont ce quadrupède fait partie. Une dernière particularité que nous ne pouvons omettre, par-

ce qu'elle a vivement frappé les servateurs qui ont pu voir cet animal en pleine liberté, c'est la singularité de son allure. Habituellement c'est l'amble, c'est-à-dire qu'il déplace à la fois les deux membres d'un même côté; mais quand il trotte, il amène vivement les membres du train de derrière devant le train de devant qu'il tient droit, et prend ainsi son point d'appui sur les membres antérieurs pour s'avancer à l'aide de ses membres postérieurs, conservant pendant ce temps une raideur dans le cou, qui ne plie jamais, mais qui se balance d'avant en arrière comme un pendule, entre les deux jambes, qui lui servent de charnières. Cette course est d'ailleurs d'une telle rapidité, qu'il faut en croire quelquefois, un cheval ne saurait l'atteindre.

Les girafes vivent en familles dans les vastes déserts de l'Afrique. Elles se nourrissent de graines et de feuilles d'arbres. Quoique d'un naturel paisible, elles savent, si la faim les presse, se défendre par des coups de leur langue et de leurs cornes contre le lion leur plus dangereux ennemi. Les divinités de l'Afrique leur ont été sacrées, et on les a chassées pour se procurer leur chair. Les Hottentots mangent leur chair, et les Arabes ont même pu en faire un plat de table. On peut voir à Rome en ait vu dans sa collection (*voy.*), l'Europe en a rarement vu. C'est depuis quelques années que le Jardin du Roi à Paris et le Jardin britannique ont pu, pour la première fois, se procurer deux de ces animaux. A Paris, l'un, le mâle, peu de temps après son débarquement, l'individu femelle, est ce qu'on trouve encore et que tout Paris a vu. A Londres, la girafe femelle a pu mettre bas un petit qu'elle a allaité et qu'on n'a pas revu depuis. Le mot de *girafe* est d'origine arabe.

**GIRARD**, *voy.* HALLAN.

**GIRARDIN**, nom d'une famille de la Champagne, mais qui rap- porte son origine aux *Ghetardini* de Florence, mille encore actuellement florissant en Italie, et dont autrefois deux furent exilés pendant les troubles in-



nt venus en France et en Angleterre, ont donné naissance, ici aux Fitz-Girlandais, là aux Girardin. Parmi les membres de la branche française qui se particulièrement distingués vers la fin du siècle dernier et depuis le commencement de celui-ci, nous citerons les deux suivants.

**René-Louis**, marquis de Girardin, né à Paris, en 1735. Voué par sa famille au métier des armes, il entra très jeune dans la cavalerie. Lorsque le roi Stanislas, descendu du trône de Pologne, vint chercher un asile à Genève, il fut attaché au service personnel du souverain. Plus tard, dans la guerre de 1760, le jeune officier rendit dans l'armée française des services qui lui valurent le grade de colonel de dragons. Il passa ensuite des loisirs de la paix pour se livrer à l'exécution d'un plan qu'il médit depuis longtemps, celui d'embellir les campagnes dans le voisinage d'Ermenonville, plan qu'il appliqua à sa propriété d'Ermenonville (Oise). C'est cette terre, ainsi qu'on l'a dit à l'arrestation d'ERMONVILLE, qu'il réussit à faire acheter une retraite à J.-J. Rousseau. Le fils de ce grand écrivain fut une des têtes du marquis de Girardin et un modèle pour ses fils, qui durent à cette époque les leçons de l'auteur d'*Émile*. La révolution de 89 dut trouver un tel homme disposé à accueillir les réformes proposées par la société française; mais, au moment où l'anarchie s'empara des libertés et les étouffa, il se retira à Ermenonville pour vivre dans une solitude. Dénoncé aux Jacobins, en 1793, il évita cependant à ce danger; seulement il eut le chagrin de voir sa terre d'Ermenonville bouleversée par une forte insurrection et par des accidents désastreux. Il fut obligé de l'abandonner, et sa propriété demeura dans un état de désolation dont on ne put songer à la tirer en retour de la tranquillité en France. En 1808, on vint surprendre René-Louis de Girardin dans cette charmante solitude, occupé des occupations littéraires qui lui avaient servi de retraite. Il mourut le 20 octobre 1808.—On a de

*Traité de la composition des vers, ou des moyens d'embellir la*

*nature près des habitations, en y joignant l'utile à l'agréable*, Paris, 1777; 4<sup>e</sup> édition, 1805, in-8°; traité qui a été traduit en allemand et en anglais, et un *Discours sur la nécessité de la ratification de la loi par la volonté générale*, Paris, 1791, in-8°.

L'aîné de ses quatre fils, **LOUIS-STANISLAS-CÉCILE-XAVIER**, comte de Girardin\*, naquit à Lunéville le 15 janvier 1768, et il eut pour parrain le roi Stanislas de Pologne, et momentanément pour professeur J.-J. Rousseau, qu'il accompagnait dans ses herborisations pendant les six semaines que le citoyen de Genève passa à Ermenonville, où il mourut. Il suivit d'abord la carrière des armes, et arriva fort jeune encore au grade de capitaine dans le régiment des dragons de Chartres. Mais cette carrière n'était pas celle qu'il était destiné à parcourir. Il s'occupa avec enthousiasme les premières manifestations de la révolution de 1789, et l'écrivain qu'il publia alors, sous le titre de *Lettre du vicomte d'Ermenonville* (c'est le titre qu'on avait donné au jeune de Girardin) à M<sup>me</sup> de Staël, est, en matière politique, une des professions de foi les plus avancées du temps. Ce fut lui qui rédigea les cahiers du bailliage de Senlis, et il n'omit, dans sa nomenclature, aucun des griefs sur lesquels l'Assemblée nationale donna depuis d'éclatantes réparations au pays. En 1790, il fut appelé par le département de l'Aisne à la présidence de son administration centrale. Un an plus tard, les électeurs de l'Oise l'investirent des mêmes fonctions dans leur département et le députèrent à l'Assemblée législative, où il prit d'abord sa place dans les rangs de l'extrême gauche; mais il modifia assez ses opinions pour se trouver, à la fin de la session, confondu avec le parti constitutionnel. Le 29 mai 1792, dans une discussion orageuse relative au licenciement de la garde royale, Girardin s'opposa vivement à cette mesure et prononça alors ces paroles : « Si, d'un côté, on prêche l'assassinat contre les membres de l'Assemblée nationale,

(\*) Comme fils aîné d'un marquis, il pouvait reprendre ce titre sous la Restauration, son père étant mort en 1808; mais il paraît avoir préféré celui de comte, que l'empereur leur avait donné en échange.

« d'un sutre on prêche le régicide. Qui « ne voit qu'il existe deux factions : « l'une qui veut donner au roi plus d'au- « torité, l'autre qui veut détruire la « royauté constitutionnelle ? » A cette époque, il avait déjà bien adouci le caractère exclusif de ses idées politiques. Cette révolution, qu'il avait embrassée d'abord avec tout l'entraînement de la passion, il l'aimait désormais avec plus de sagesse, plus de réserve. Il sentait le besoin de lui marquer une limite, et il se rapprocha graduellement du côté droit. Le 6 juin, il opposa son vote au projet de fédération et à la formation du camp sous Paris, parce qu'il voyait dans ces mesures un double piège tendu au gouvernement. Appelé, le 24, à la présidence du Corps législatif, il se vit accuser de partialité dans les discussions au sujet de Lafayette et du ministre Terrier de Monciel. Ce fut lui qui reçut, le 7 juillet, le roi qui venait assister à la fameuse séance dans laquelle tous les députés engagèrent leur serment au maintien de la monarchie constitutionnelle.

En changeant son point de vue politique, il s'était rendu odieux aux meneurs du parti populaire, qui ne voyaient plus en lui qu'un transfuge. La veille du 10 août, au sortir de l'assemblée, il fut insulté et maltraité par les fédérés avec plusieurs de ses collègues qui ne voulaient pas séparer la cause de la liberté de celle du trône. Il s'en plaignit énergiquement à la tribune, où il déclara que l'assemblée n'était plus libre. Enfin, la journée du 10 août le trouva parmi les derniers défenseurs de la monarchie constitutionnelle. Il essaya encore de remuer quelques sentiments de générosité en faveur des gardes françaises, et renonça depuis à la tribune.

Rendu à lui-même par la clôture de la session de la deuxième Assemblée nationale, Girardin eut tout à craindre des républicains. Il le sentit, et chercha à se mettre hors des atteintes de leur vengeance en se faisant donner, par l'entremise de Maret, une mission pour le cabinet de Saint-James. Mais les dispositions hostiles de la cour d'Angleterre ne lui permirent pas de rester à Londres : il rentra à Paris dans la nuit du 21 jan-

vier 1793. Alors il chercha une d'abord à Ermenonville, chez ; puis à Sézanne, chez son oncle, de Baye. Là il fut découvert par le gus du comité de sûreté générale en prison avec ses frères. Dans la constance, Girardin fit un appel à principes dont le philosophe de Genouville nourri son enfance : il se fit un état de travailler pour les chefs de Sézanne, qui l'occupèrent ment dans sa prison, lui et ses collègues contribuèrent pour beaucoup à oublier jusqu'au 9 thermidor.

Il fut rendu à la liberté au mois de 1794. Dans le courant d'avril 1794, accepta les fonctions d'administrateur du département de l'Oise, dont il fut deux mois après, sous la préfecture royalisme. Alors il revint à Ermenonville, où, voisin de Joseph Bonaparte, il eut occasion de le voir, et tôt il s'attacha à ce frère de Napoléon par les liens d'une grande intimité. Girardin fut bientôt désigné pour la prefecture de l'Oise; mais, sur ce point, le Tribunal ayant reçu son organisme, il fut appelé à siéger au sein de ce nouveau corps politique, au mois de décembre 1799, avant même d'avoir eu le temps de quitter Paris pour se rendre au lieu de son administration.

Dans cette assemblée, Caron combattant le projet de loi sur l'instruction publique (séance du 1802), s'était laissé entraîner à une attaque peu mesurée contre la philosophie et les écrits de J.-J. Rousseau : « ne pouvant laisser attaquer la morale de l'homme auquel il devait tout », Rousseau vivait encore, dit-il ; « avant, il aurait dédaigné d'élever à lui les reproches qu'on vient de faire; j'imiterai sa réserve, et m'honore d'avoir été son disciple ; ne s'agissait que de ses écrits, et les entend comme il peut et s'agit de les combattre ; mais je demande qu'on retranche le discours ce qui le concerne. Girardin ne peut pas ordonner l'abolition d'une flétrissure contre un homme que l'Europe révère. »

ria fut l'un des orateurs délégués à proposer au Corps législatif l'établissement de la Légion-d'Honneur. On vit aussi, sur l'administration forestière, un rapport qui fixa dans le temps on des hommes spéciaux. Le Trinitaire dut à son zèle un témoignage de reconnaissance : le 22 mars 1804 il lui décerna sa présidence. Au mois d'avril 1804, un décret impérial éleva Girardin son grade dans l'armée; comme capitaine dans le 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie, commandé par Joseph Bonaparte, qu'il assista au camp de Boulogne où eut lieu la première distribution des croix de la Légion-d'Honneur (voy. l'art. GIRARDIN). Girardin fut nommé commandant de l'ordre le 14 juin 1804. Lors de la campagne de Naples, devenu général, Girardin fit partie de l'armée en qualité d'écuyer, et il fut nommé chef de bataillon à son armée dans cette ville. Au siège de Gaëte, Girardin fut nommé lieutenant-colonel; deux jours plus tard, il quitta l'Italie pour aller rejoindre le roi Joseph dans ses États. Devenu général de brigade à Bayonne, il prit sa part de gloire dans les premières années de la guerre d'Espagne; en 1808, il vint à Paris, fut désigné pour commander le département du Calvados, fut élu à la candidature au sénat-conservateur au Corps législatif en 1807, et fut nommé préfet du Tribunal. En 1812, préfet de la Seine-Inférieure, il sut, dans ce poste important, mériter de l'estime et de l'affection. La Restauration l'y maintint; dès le 3 avril 1814, il avait obtenu l'adhésion à la déchéance de Napoléon; et le retour de Napoléon ne fut rien pour lui non plus d'abord à sa position. Le décret impérial, à la date du 6 mai 1815, le maintint à la préfecture de la Seine-Inférieure, en même temps que Girardin fut nommé député de ce département à la représentation nationale; mais le décret impérial du 17 mai le fit passer à la préfecture de Seine-et-Oise. Après la Restauration. M. de Girardin fut rendu aux désirs de ses administrés de la Seine-Inférieure. Le décret de faveur fut bientôt

révoquée, la calomnie ayant attribué au préfet un écrit injurieux à la famille royale. Cependant, en 1819, l'administration de la Côte-d'Or lui fut confiée, et on lui avait d'ailleurs laissé la place d'inspecteur des haras.

Le souvenir du comte de Girardin était resté, dans la Seine-Inférieure, invariablement lié au sentiment de la reconnaissance : les électeurs de ce département donnèrent une éclatante manifestation à l'opinion de leurs compatriotes en chargeant M. de Girardin de les représenter à la Chambre, le 12 novembre 1819. Le préfet de la Côte-d'Or n'hésita pas un instant entre l'intérêt de sa place et le nouveau devoir que lui imposait la confiance d'une grande population. Il alla s'asseoir au côté gauche, dans les rangs duquel il combattit constamment depuis. Une nouvelle révocation ne se fit pas attendre.

Dans le cours des sessions de 1819, 1820 et 1821, le comte de Girardin occupa fréquemment la tribune et souleva plus d'une fois des orages au sein de la Chambre par sa parole incisive; il alla un jour jusqu'à dire que, dans l'*Almanach royal*, la Charte ne se trouvait plus que dans les pages consacrées aux *errata*. Constamment vainqueur, dans toutes les élections qui se succédèrent depuis 1820, des intrigues hostiles à sa candidature, il resta sur la brèche jusqu'en 1826, où, bien qu'affaibli déjà par la maladie, il se fit encore rappeler à l'ordre. Il mourut le 27 février 1827. Il a laissé un ouvrage curieux intitulé *Discours, journal et souvenirs de Stanislas Girardin*, Paris, 1828, 5 vol. in-8°, et deux ouvrages dont nous ne citerons que la *Promenade ou Itinéraire des jardins d'Ermenonville*, avec 25 vues, Paris 1788, in-8°.

Le comte ERNEST-STANISLAS de Girardin, propriétaire actuel d'Ermenonville (voy.), l'aîné des deux fils du comte Stanislas, est né à Paris en 1802. Il se renferma jusqu'en 1830 dans la vie privée; nommé depuis deux fois député par l'arrondissement de Ruffec, département de la Charente, il échoua dans les élections de 1837. Il a épousé une fille de M. le duc de Gaëte (voy. GAUDIN).

Ainsi que pour lui, nous devons nous

borner à une simple mention à l'égard du lieutenant général comte ALEXANDRE de Girardin, frère du comte Stanislas, et qui fut capitaine des chasses sous Louis XVIII et sous Charles X. L. B-V-N.

C'est par lui, et indirectement, que se rattache à cette noble famille M. ÉMILE Girardin ou de Girardin, rédacteur en chef du journal *la Presse* et ancien député.

Un acte de notoriété a établi qu'il est né en France dans l'année 1803. Il entra très jeune dans la carrière littéraire; lui-même nous dit qu'il n'avait pas encore 20 ans lorsqu'il composa un livre intitulé *Émile*, où il passe pour avoir voulu raconter les premières années de son existence. Nommé inspecteur des beaux-arts en 1827, il avait déjà, en 1830, fondé deux journaux, *le Voleur* et *la Mode*. Après la révolution de juillet, on le voit prendre part à l'établissement du *Garde national*, puis fonder, en octobre 1831, le *Journal des Connaissances utiles*, la première des publications à bon marché qui ait paru en France, et celle de toutes qui a eu le plus grand nombre d'abonnés qu'on ait encore réunis. Ce recueil d'économie politique, domestique, rurale et industrielle, était d'une incontestable utilité. M. Émile Girardin créa en outre l'*Almanach de France*, destiné à remplacer dans les mains du peuple le ridicule *Matthieu Laënsberg* qui a trop longtemps entretenu dans les campagnes les superstitions et les préjugés; l'*Institut de Coëtbo*, sorte d'école primaire d'agriculture; le *Musée des Familles*, publication imitée des Anglais, et dont le *Magasin pittoresque* avait déjà pris l'initiative chez nous; enfin le *Panthéon littéraire*, collection où l'éditeur s'était proposé de réunir dans un nombre restreint de volumes et à un prix modéré les chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Il s'occupait en même temps très activement de la propagation des caisses d'épargnes (voy.), et publiait un livre sur l'*Instruction publique*, ainsi qu'une brochure sur l'*Emploi de l'armée aux travaux publics*. Mais c'est surtout au journal *la Presse*, créé en 1834 en opposition aux grands journaux alors existants, et qui, par son prix de 40 francs au lieu de 80, eut bientôt un nom-

bre prodigieux d'abonnés, que de Girardin a dû la position qu'il s'est faite. A la suite d'une querelle violente engagée entre e et le *National*, au sujet de la du prix d'abonnement, il e juillet 1834, avec M. Armas une rencontre dans laquelle l et habile rédacteur en che dernière feuille succomba. I le collège de Bourgameuf (Cr envoyé M. Girardin à la Ch députés: de vives protestatio cueillirent; on lui contesta cessaire; néanmoins il parvint admettre. Élu une seconde l admis sans difficulté. Dans l cette session, M. de Girardin e à l'occasion d'une exploitation un procès en police correction il sortit avec un acquittem Cette circonstance ne l'empêc tre réélu par le collège de Bo les protestations se renouvelé sans plus de succès qu'en 183 dissolution de la Chambre, e février 1839, M. de Girardin à la Chambre, soit dans la P payait de toutes ses forces tère Molé, fut résolu pour la fois; mais à la vérification voirs, la Chambre, dans sa 13 avril, refusa de l'admettre justifiant pas de sa nationali tionnaires de *la Presse*, profita déclaration, lui intentèrent so prétexte un procès, à l'effet d tester la signature de cette fe tout dernièrement le tribuna mière instance, contrairement sion de la Chambre, a rec M. de Girardin est né Franç donc présenté de nouveau au de Bourgameuf, au mois de m mais, après une lutte acharnée, titeur l'a emporté sur lui à une jorité.

La femme de M. Émile de qui s'était fait, encore très jeun nommée poétique sous le nom d NE GAY, est la seconde fille d phie Gay (voy.). Elle est née Chapelle vers 1805, pendan père y occupait une reuette gra

mce et sa jeunesse se sont passées en-  
tées de toutes les illustrations des let-  
et des arts, dont les salons de M<sup>me</sup> Gay  
nt toujours le rendez-vous. Au mi-  
de cette atmosphère favorable, la vo-  
na poétique de la jeune Delphine se  
ifesta de bonne heure; elle avait dix-  
ans lorsqu'elle composa *les Sœurs*  
*sinte Camille*, poème qui, bien que  
hors de concours par l'Académie  
çaise, parce que le sujet n'était pas  
rement traité, obtint une mention ho-  
ble et fut lu au bruit des applaudis-  
ments par M. Al. Duval, dans la séance  
nelle du 24 août 1822. Depuis lors,  
et passé en France peu d'événements  
arquables qui n'aient tour à tour fait  
er les cordes de sa lyre; et tel fut le  
de ses compositions qu'on la vit  
indulgence, avec faveur même, se  
nir dans ses vers du *bonheur d'être*  
*r*, et se proclamer elle-même *la Mu-*  
*le la patrie* (*Essais poétiques*, Paris,  
4; 4<sup>e</sup> édition, 1829). Lors de la guerre  
Grecs, une pièce de vers composée par  
Gay, et vendue au profit de ce peu-  
héroïque, produisit une recette de  
90 fr. Les beaux vers qu'elle impro-  
sur la mort du général Foy, et qui  
nt las et gravés sur sa tombe, lui van-  
nt l'honneur de figurer parmi les  
souffrages sculptés dans les bas-reliefs  
monument funéraire. Au mois de juil-  
1830, M<sup>lle</sup> Delphine Gay, qui devait  
succès littéraires une pension de  
10 fr. sur la liste civile, se la vit re-  
brusquement pour avoir, dans une  
intitulée *la Prise d'Alger*, dit en  
est du maréchal Bourmont :

ur ses rois, il fit plus que de donner sa vie,  
Gaerrier, il donna son honneur.

ouvrage principal de M<sup>lle</sup> Delphine  
est son poème de *Madeleine*. Un  
bien tracé et bien suivi, de belles  
tes rendues en beaux vers, ont valu à  
ouvrage une place distinguée dans la  
otbèque des personnes qui conservent  
ite de la poésie. Depuis ces dernières  
es, M<sup>lle</sup> Delphine Gay, devenue en  
M<sup>me</sup> É. de Girardin, a publié un  
e intitulé *Napoléon*, et deux romans  
*ose*, *le Lorgnon* et *la Canne de M. de*  
*ac*, où l'on retrouve l'esprit fin, la

critique ingénieuse et piquante de sa mère.  
C'est elle encore qui signe, sous le pseu-  
donyme du *vicomte de Launay*, le feuille-  
ton hebdomadaire de *la Presse*, journal  
fondé et dirigé par son mari. Les *Essais*  
*poétiques* de M<sup>lle</sup> Delphine Gay ont été  
suivis de *Nouveaux Essais poétiques*,  
en 1825. D. A. D.

GIRARDON (FRANÇOIS), l'un des  
plus célèbres sculpteurs du siècle de  
Louis XIV, naquit à Troyes en Cham-  
pagne, l'an 1630, d'un fondateur de mé-  
taux. Comme son père le destinait à la  
magistrature, il le plaça chez un pro-  
cureur; le jeune homme n'y fit autre  
chose que de barbouiller le papier  
de ses informes mais spirituels dessins.  
Les remontrances, les exhortations,  
les menaces de son père n'ayant pu lui  
faire vaincre sa répugnance pour la chi-  
cane, il fut placé chez un menuisier sculp-  
teur qui eut mission de le dégoûter du  
dessin et de la sculpture en l'employant  
aux travaux les plus pénibles et les plus  
vulgaires de son état. Vaine précaution! le  
jeune Girardon persévère, et montre tant  
d'intelligence que le maître finit par être  
son intermédiaire auprès du père pour  
obtenir de lui qu'il pût suivre son incli-  
nation. Libre de toute entrave, secondé  
moins par les conseils du maître, qui sa-  
vait peu, que par l'étude des ouvrages de  
Gentil de Troyes et de Domenico de  
Florence, répandus dans les églises de  
Troyes, Girardon fit de rapides progrès.  
Une statue de Vierge qu'il exécuta alors  
est déjà remarquable par une certaine cor-  
rection de formes et par des draperies fines  
et légères. Mais sans le hasard qui lui fit  
accompagner son maître chez le chan-  
celier Séguier et lui fournit l'occasion de  
s'y faire remarquer par cet homme su-  
périeur, Girardon aurait pu végéter long-  
temps dans l'obscurité. Charmé de la vi-  
vacité de son esprit, de son amour pour  
son art, des bons sentiments qui ani-  
maient l'un pour l'autre le maître et l'é-  
lève, le chancelier prit ce dernier sous  
sa protection et ne négligea aucun des  
moyens qui pouvaient lui faire parcour-  
rir la carrière des arts avec honneur.

C'est alors que Girardon partit pour l'I-  
talie, les uns disent grâce aux libéralités  
du chancelier, les autres par ordre exprès

de Louis XIV. A Rome, où il se lia d'amitié avec le peintre Mignard, il étudia avec fruit les chefs-d'œuvre de la sculpture antique. C'est là qu'il puisa ce goût des belles formes qui est un des caractères de son talent.

A son retour en France, en 1652, il se fit remarquer par des ouvrages où les connaisseurs admirèrent la noblesse unie au naturel et l'élégance à la correction. Le Brun avait alors la direction de tous les ouvrages d'art commandés par le souverain. Tout artiste qui voulait obtenir des travaux devait faire abnégation de lui-même, n'opérer que sur les dessins et d'après les conseils du dispensateur des faveurs royales. Girardon, aussi fin courtisan qu'avidé de fortune, montra beaucoup de souplesse, et à son tour, quand il fut investi de la charge d'inspecteur général des ouvrages de sculpture, après la mort de Le Brun, il abusa, comme lui, de son pouvoir en faisant éprouver toutes sortes de dégoûts aux artistes placés sous sa dépendance, notamment au Puget, dont les talents lui portaient ombrage. En ce qui touche ce dernier, le reproche fait à Girardon pourrait toutefois n'être pas mérité. On connaît la mâle énergie du sculpteur provençal. Un artiste de cette trempe n'accepte pas pour les suivre les plans d'un homme qu'il ne regarde pas comme son égal. Coysevox et Coustou, avec moins de fierté que Puget, ne furent pas plus disposés que lui à accorder cette supériorité à Girardon, qui cependant était leur ami. Après avoir joui de la plus grande considération et avoir été successivement professeur en 1659, recteur en 1674, chancelier en 1695, de l'Académie de Peinture et Sculpture, Girardon mourut en 1715, la même année que Louis XIV.

Les ouvrages sur lesquels se fondent sa grande célébrité, le *Bain d'Apollon*, l'*Enlèvement de Proserpine*, à Versailles, la statue équestre de *Louis XIV*, que remplace aujourd'hui sur la place Vendôme la colonne d'Austerlitz, le *Musolée du cardinal de Richelieu* à la Sorbonne, passent pour avoir été exécutés sur les dessins de Le Brun, sans doute parce qu'ils semblent composés plutôt par un

peintre que par un statuaire moins ne conteste-t-on pas à Girardon le mérite de la mise en œuvre exécutée et celui de l'exécution. Ce sont tels, notamment dans le *Bain de Richelieu* et les quatre figures du *Bain d'Apollon* (les deux sont de Regnauldin) que l'on a à classer ces morceaux immédiatement après la sculpture grecque.

Girardon modelait avec un lent; mais, pour satisfaire à de nombreuses demandes qui lui venaient de la ville et de la cour, trop souvent donna le travail du marbre à qui ne répandirent pas dans les productions de son génie tout le naturel que sa main aurait pu primer. Pour le trop fastueux qu'il érigea à sa femme dans l'église de Saint-Landry en la ville, beau qui fut aussi le sien, il employa une méthode déplorable; il fournissait la position que Nourrisson et Lesclapart exécutèrent sans qu'il y eût rien de la main. On classe par conséquent les ouvrages de Girardon les sculptures du bassin de Neptune et celles de la pyramide à Versailles, le beau de Marie Martinozzi, le perron de Conti; celui de la présidence Le Tellier et aussi les sculptures qui décoraient la partie du plafond de la galerie au Louvre, opposée aux croisées de Fleuve assise sur la ceinture de la croisée qui décorait la galerie, sculptures qui méritèrent de lui la bourse de 300 louis, celui des quatre sculpteurs et l'ornement de cette galerie qui se trouve sur les autres. Les deux étaient les deux frères de Regnauldin. Le groupe d'Enée et du jardin des Tuileries, passé à la main, a été exécuté par Le Pautre, sur le modèle en cire de Girardon.

**GIRAUD** (JEAN-BAPTISTE) sculpteur, membre de l'ancienne Académie de Peinture et Sculpture, naquit à Aix en Provence. Comme à une bonne heure montré de l'inclination pour le dessin, il fut mis en apprentissage chez un orfèvre, qui se plut à lui donner des positions naturelles en l'eau

. Un oncle nommé Bernégociant de Paris, qui l'enfants, l'appela auprès l'intention de le former à et de le faire succéder à ses pour ne pas interrompre ent les habitudes du jeune aça d'abord chez l'orfèvre i il était lié, et qui avait véritable artiste. Celui-ci, ent qui se manifestait par équivoques, engagea l'on-udier son neveu dans les stôt il envoya le jeune ar-avec une pension, et lui uisser toute sa fortune s'il e admis à l'Académie de lpture.

ait pas besoin d'un motif appliquer toutes ses fa-elles à un travail qui avait 'attrait. La vue des chefs-ntiquité lui ayant révélé s il n'avait pas marché re route, il s'en traça une vit avec une ardeur sans outes ses études, appro-ie, et, comparantsans cesse l'écorché et avec le mo-ovina le secret de la sculp-les beaux dessins d'ana-cuta, de grandeur natu-u crayon, les autres à la puyer la nouveauté de ses it sur lui les regards des opinion acquit dès lors ids. C'est lui qui apprécia qui signala aux artistes e du talent du peintre

s de sculpture que Gi-its à fin, quoique peu fissent pour lui assurer une es maîtres. Un *Mercur* e est en Angleterre; un e montrent avec avan-s connaissances anatomi-uteur; un *Achille mou-ssion* se manifeste d'après inciens, tels sont les mor-nts auxquels il a mis la *L'Achille* lui ouvrit, en es de l'Académie. Giraud ette figure à sa ville na-

tales, dont elle orne aujourd'hui le Mu-*sée*. Trois autres ouvrages d'un mérite éminent: un *Baigneur endormi*, en petites dimensions, un *Faune* et un *Sol-dat laboureur*, de grandeur naturelle, sont encore en cire, substance que le statuaire préférait à l'argile.

Après la mort de son oncle, qui l'institua son héritier, Giraud, se voyant possesseur d'une grande fortune, conçut le noble dessein d'en faire profiter l'art. Comme il était dans toute la force de l'âge, il repartit pour l'Italie, où il passa huit années consécutives à Rome, à Florence et à Naples. Pendant ce séjour, il fit mouler à grands frais, sous ses yeux; les plus précieux monuments de la sculpture antique, et il en expédia les plâtres à Paris. Il dépensa plus de 200,000 francs pour doter sa patrie de cette collection de choix. Son hôtel de la place Vendôme devint un véritable musée, dont le propriétaire mettait généreusement les trésors à la disposition des artistes. Cette galerie a beaucoup contribué à maintenir en France les bons principes de la sculpture.

Une position indépendante et élevée permettait à Giraud d'énoncer toutes les vérités utiles; beaucoup ont été dites par lui dans un mémoire qu'il publia, en 1797, sous le titre de *Musée olympique de l'école vivante des beaux-arts*, et qu'il adressa au ministre de l'Intérieur. Ce musée devait être un choix fait dans les expositions successives et devenir une espèce de concours permanent, lequel devait aussi, à certaines époques, donner lieu à des distributions de prix qui auraient eu une grande solennité, comme aux Jeux olympiques. C'est ce qui explique le titre de l'écrit. Giraud a aussi coopéré à l'excellent ouvrage intitulé *Recherches sur l'art statuaire chez les Grecs*, par les notes et les idées techniques qu'il a fournies à l'auteur.

Après avoir rendu à l'art ces éminents services, Giraud est mort dans sa retraite des Bouleaux, près de Nangis, le 13 février 1830, à l'âge de 78 ans. M-L.

**GIRAUD** (PIERRE-FRANÇOIS-GRÉGOIRE), sculpteur, élève du précédent, naquit au Luc, département du Var, le 19 mars 1783. Son père, qui était négo-

çant, l'envoya très jeune à Toulon, afin que ses études, achevées de bonne heure, lui permettent d'apprendre le commerce dans l'âge où se contractent les habitudes d'ordre. L'enfant fut obligé de quitter cette ville lorsqu'elle fut prise par les Anglais, en 1793. Un oncle qui l'affectionnait, M. Augustin Giraud, l'emmena à Paris pour continuer son éducation. Chef d'une maison de commerce importante, il se proposait de mettre son neveu à la tête de son établissement; mais on voulut en vain partager l'intérêt de l'élève entre le cours d'humanités et l'enseignement commercial : la langue et la littérature latine eurent une préférence exclusive. Le jeune homme portait toujours sur lui un Virgile ou un Horace, et il jetait sur le papier avec beaucoup de facilité et de talent les réflexions que ces poètes lui suggéraient.

Ces dispositions trouvèrent un surcroît d'aliment dans les entretiens du sculpteur Jean-Baptiste Giraud (*voy.*), compatriote et ami d'Augustin; elles prirent, sous cette tutelle éclairée, un essor et une direction. Le crayon, mis dans les mains de l'étudiant, n'y fut pas moins bien placé que la plume. Giraud suivit les académies de dessin, et ses progrès furent rapides; en peu de temps, il fut à la tête de l'école. Comme la galerie de la place Vendôme lui était ouverte à toute heure, son inclination se dirigea naturellement vers la sculpture. Mais l'artiste qui lui offrait ces ressources pour l'étude n'ayant pas d'atelier d'élèves, il entra chez le statuaire Ramey pour apprendre la pratique de l'art.

En 1805, il obtint le premier prix d'encouragement, qui alternait avec le grand prix. Quinze jours avant la clôture des loges, son bas-relief s'étant brisé par accident, l'artiste voulait renoncer au concours. Un de ses camarades, plus soucieux que lui des intérêts positifs, l'engagea à réparer son travail, afin de ne pas perdre l'indemnité accordée à tous les concurrents; mais la réparation était impossible. Giraud, excité par la difficulté même, refit en quinze jours le bas-relief entier, au grand étonnement des élèves et des maîtres. Le sujet, tiré de l'*Énéide*, était la *Mort de Pallas*; cette

composition respire la poésie et paraît l'œuvre d'un sculpteur.

L'année suivante, en 1806, de nouveau la première palme suite le grand prix de Rome, figure dont le sujet était *Phlœgias*. C'était la première fois que le s'ouvrait pour la ronde-bosse. Le nombre de ses émules était M. Cortot qui fut le second lauréat.

Giraud partit pour l'Italie, proclamé par sa santé autant que talent. Son premier ouvrage de maître fut un *Thésée* : par la digne par le style, par le rendu, cet rappelait l'art ancien; mais l'art tomba malade et fut forcé de à l'exécution du modèle, qui terre. Dans son chagrin, il con à le détruire lorsque ses camarades tentèrent sa main : ils en moulaient plusieurs parties, qui se conservent démié de Rome. Plus tard, Giraud cette figure en cire dans de modestes dimensions.

Un bas-relief exécuté en marbre *lante* et *Éthra*, rivalisa encore avec les productions de l'antiquité debout, baigne de ses larmes la tête de son époux assis, qui va reprendre le siège de Tarente. Un oracle avait dit que le chef lacédémonien ne survivrait de la ville que lorsqu'il se sur sa tête par un temps serein lante interprète cette scène de dans le sens de l'oracle. Tel est fourni par Pausanias. Ce bas-relief exposé au Salon de 1814, et valut à l'artiste une médaille d'or. Le marbre appartient à la famille, qui habitait Ainsi se trouve relégué dans une de province un morceau digne du Musée de la capitale. Il fit quelques années après, et l'original oublié dans cet exil, les épreuves furent pour avoir été faites sur une antique.

À la suite d'une nouvelle maladie Giraud était allé passer le temps de sa jeunesse à la célèbre villa de Capri; frappé d'une attitude heureuse prit son chien dans une promenade en fit, sur le lieu même, une œuvre de grandeur naturelle; depuis,



membre. Cette œuvre excellente, au Salon de 1827, fut acquise par le gouvernement; elle est placée dans le Salon de Luxembourg. L'artiste se retira à la campagne, et il aimait à rester avec les animaux; il trouvait dans les animaux une naïveté de mouvement que lui, compensait avec avantage de la pose.

Il fut à Rome, pendant la dernière année de son pensionnat, une statue hébraïque de *Triomphateur*, et, de retour en France, un *Faune jouant avec les serpents*, deux nouveaux chefs-d'œuvre helléniques, qui préparèrent à Giraud de nouveaux regrets, puisque l'état de l'artiste ne lui permit pas de venir en France.

Après son séjour en France, pendant lequel il épousa la fille de son maître, Giraud, sa cousine, qui lui fut fiancée dès l'âge le plus tendre; dit, et ses deux enfants avec leur mère inconsolable, il soulageait sa douleur en consacrant à la mémoire de ces deux amis un monument funèbre et surtout il s'occupa jusqu'à la fin de sa vie. En même temps, il terminait un buste d'après son bas-relief de *la Mort de Socrate*, son premier ouvrage conduisant le sujet était en harmonie avec l'état de son âme.

Giraud était le disciple d'Homère, de Virgile et de Plutarque, presque autant que d'Alcibiade. Des notes précieuses sur les Grecs ont été trouvées parmi ses papiers, et surtout un précis remarquable sur l'économie de son maître et de son bien-être. Celui-ci lui ayant légué sa fortune, toute sa fortune, l'héritier de Giraud fit construire au faubourg du Luxembourg une maison spécialement destinée à son usage; située à la ville et à la campagne, c'est une véritable demeure d'artiste. Par l'excellence des épreuves, Giraud a acquis un surcroît de valeur depuis que les statues de Giraud sont retournées en Italie.

Giraud est mort le 19 février 1836. Il avait initié cette école de pur enseignement, qui avait commencé dans la personne du premier Giraud; épisode de l'histoire de l'art moderne, Giraud avait exercé une influence salutaire

autant que puissante, si le destin obstinément jaloux n'en eût arrêté le développement.

M.-I.

**GIRO (BANQUES DE).** Giro est un mot italien signifiant circuit et circulation. Les banques de giro ne sont donc autre chose que ces banques de dépôt et de circulation dont on a parlé au commencement de l'article BANQUE. Dans ces établissements, chaque déposant avait, et l'on peut dire a (car il existe encore des banques de giro) son compte ouvert sur un feuillet spécial, avec crédit et débit. Toutes les fois que ce déposant, dont les lingots ou les espèces sont reçus dans les caveaux de la banque, doit faire un paiement à un tiers, la somme à payer est effacée sur son compte et reportée sur celui de ce tiers. Ce revirement, à défaut de billets de banque, facilitait les paiements, et les négociants avaient ainsi un crédit ouvert dont ils pouvaient disposer selon les occasions. On comprend que la banque leur devait de garder le secret sur le montant de leur crédit; mais lorsqu'on savait qu'ils en avaient un quelconque, on y trouvait une garantie pour les avances qu'on pouvait faire en leur faveur, ou en général pour les opérations dans lesquelles on s'engageait avec eux. Ce système supplée à la rareté du numéraire et éloigne les dangers dont sont continuellement menacés les détenteurs de fortes sommes, qu'il est plus sage de confier à la garde commune d'un établissement public.

S.

**GIROD DE L'AIN.** La famille Girod jouissait, à l'époque de la Révolution, d'une juste considération dans le pays de Gex. Son chef, JEAN-LOUIS Girod, né à Thoiry le 8 juillet 1753, après avoir exercé la profession d'avocat, avait été nommé par le roi maire perpétuel de la ville de Gex. Appelé successivement, depuis 1795, à représenter ses concitoyens au Conseil des Anciens, à celui des Cinq-Cents, et, en 1818, à la Chambre des députés, il joignit le nom du département à celui de sa famille, et ses fils, à son exemple, s'appellent Girod de l'Ain. Nommé, en 1807, conseiller-maire à la Cour des comptes, il fut, en 1809, créé baron de l'empire, et il continua ses fonctions jusqu'en 1827, où il fut mis à

la retraite avec le titre de conseiller-maitre honoraire.

Le baron Girod a eu quatre fils, dont le second, officier de marine distingué, a été mis à la retraite en 1815, et dont le plus jeune, officier au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie légère, a été tué à l'assaut de Strongoli (Naples), au moment où il venait de sauver la vie à son colonel. Les deux autres méritent de nous arrêter quelques moments.

L'aîné, AMÉDÉE Girod de l'Ain, pair de France, ancien ministre de la justice et des cultes, vice-président du conseil d'état, grand-officier de la Légion-d'Honneur, etc., est né à Gex le 18 octobre 1781. Après avoir terminé ses études de droit, il entra si jeune dans la carrière du barreau, qu'il avait 17 ans seulement lorsqu'il plaida sa première cause devant le tribunal de cassation. En 1806, il fut nommé substitut du procureur impérial à Turin, et en 1807 procureur impérial à Alexandrie. Nommé, en 1809, substitut du procureur général près la cour d'appel de Lyon, et, en 1810, auditeur au conseil d'état, il fut appelé, l'année suivante, à la Cour impériale de Paris en qualité d'avocat général. Lors des événements de 1814, M. Girod de l'Ain fut maintenu dans ses fonctions par le roi Louis XVIII. Le 3 avril 1815, un décret impérial l'éleva au siège de président du tribunal de première instance de Paris. Élu, au mois de mai suivant, membre de la Chambre des représentants par l'arrondissement de Gex, M. Girod prit une part active aux travaux de l'assemblée dite des *Cent-Jours*. Lors de la dissolution forcée de la Chambre des représentants, il fut du nombre de ceux qui signèrent la protestation rédigée chez le général La Fayette, et déposée chez Lanjuinais, alors président de la Chambre.

La rentrée du roi à Paris éloigna M. Girod de la carrière politique. Révoqué de ses fonctions judiciaires, il reprit la profession d'avocat, inquiet moins pour lui que pour l'avenir du pays. Dans ces temps de désastres et de proscriptions, il eut le bonheur de procurer chez lui un asile au brave général Drouot (*voy.*), persécuté à cause de son attachement invio-

lable à Napoléon, et dont le nom avait été compris dans la rigoureuse ordonnance du 24 juillet 1815. Mais le général quitta cet asile et se constitua librement prisonnier à l'Abbaye. Le 6 avril 1816, il comparut devant un conseil de guerre sous la prévention d'avoir attaqué la France à main armée; ce fut M. Girod de l'Ain qui présenta sa défense. Le général fut absous par le conseil de guerre à la simple majorité de quatre voix contre trois; mais M. Bellart, alors procureur général, irrité des paroles châtiveuses de l'avocat, dénonça ce dernier au conseil de discipline de l'ordre des avocats; le conseil refusa son concours.

Réintégré dans la magistrature, en 1819, lorsque le gouvernement parvint à vouloir rentrer dans les voies constitutionnelles, il fut nommé conseiller à la Cour royale de Paris, et fit partie, sous cette qualité, de la commission chargée de préparer un projet de loi sur le jury. Élu, en 1827, membre de la Chambre des députés par le département d'Indre-et-Loire (à Chinon), M. Girod de l'Ain fut chargé, entre autres travaux importants, du rapport sur la proposition d'abolition du ministère Villèle. La Chambre nomma vice-président pendant la session de 1829. Réélu député en 1830, il prit l'adresse si célèbre des 221 (*roy.*), et dans les journées des 27 et 28 juillet fut retenu au Palais-de-Justice par ses fonctions de président de la Cour d'assises; il y prit toutes les mesures que lui imposaient ses devoirs de citoyen, et se fit connaître sur la presse, dès qu'il lui fut possible, de réunir à ses collègues de l'Opposition. Le 29, il se rendit à l'Hôtel-de-Ville, et il partagea les travaux et les dangers de la commission municipale. Nommé préfet de police le 1<sup>er</sup> août, il réorganisa l'administration, prit des mesures d'ordre et de sûreté, assura l'approvisionnement de Paris et dissipa les rassemblements d'ouvriers. Le 11 novembre, il prit le service ordinaire du conseil d'état. Élu de nouveau député aux élections de 1831, le 1<sup>er</sup> août de cette même année la Chambre le porta concurrent avec M. Laffitte pour la présidence; M. Girod l'emporta et prit place au fauteuil dans la séance du 3. Peu de jours après la clôture de

(30 avril 1832), il accepta le ministère de l'instruction publique et des cultes. Il le quitta le 11 octobre 1832, et le jour il fut nommé pair de France, résident du contentieux au conseil d'État.

Depuis, il a pris une grande part aux travaux de la première chambre, où il est chargé de plusieurs rapports, notamment de celui du procès d'avril. Son zèle pour les intérêts publics l'a fait entrer dans le gouvernement le 31 mars 1837, dans les circonstances que nous détaillerons à l'article GASPARIAN; et il fut chargé du portefeuille de la justice des cultes jusqu'au 12 mai de cette année, date de l'avènement du ministère

troisième des quatre fils de M. le Girod est M. FÉLIX Girod de l'Ain, 1er d'état-major, officier de la Légion d'honneur et député de l'Ain (Nantua) le 5 septembre 1789. En 1805, il entra au service, et fut avec honneur, capitaine au 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, lieutenant de sous-lieutenant, de lieutenant d'adjudant-major, des campagnes de 1806 et 1807 en Prusse et en Pologne, de 1808, 1809, 1810 et 1811 en Espagne, et enfin en qualité de capitaine en chef de bataillon aide-de-camp, celles de 1812 en Russie, 1813, et 1815, en Allemagne et en France. Sa promotion à la pairie de son père, M. Félix Girod fut député à la Chambre des députés par l'arrondissement de Nantua, et il a constamment été réélu dans les élections de 1834, 1837 et 1840.

E. P-C-T.

**RODET - TRIOSON** (ANNE-ROUSSEAU Roussy), peintre d'histoire, membre de l'Institut, naquit à Montargis, le 27 janvier 1767. Son père, directeur des manufactures du duc d'Orléans, et sa mère, fille d'un banquier, jouissaient d'une aisance honorable. Il fut envoyé à Paris pour y faire ses études; son goût vif qu'il montra pour les humanités était subordonné à un goût plus élevé pour le dessin. A l'âge de 13 ans, étant entré au collège, il dessina au pastel le portrait de son père. Ses parents, qui l'avaient d'abord destiné à la profession des lettres, voyant son inclination pour les arts, songèrent à le diriger

vers l'architecture. Mais quelques-uns de ses essais ayant été présentés par sa mère à David : *Vous aurez beau faire*, lui dit celui-ci, *voilà votre fils sera peintre*. Singulier rapport avec l'auteur des *Horaces*, dont on avait voulu aussi faire un architecte et qui fut peintre malgré sa famille! Voy. DAVID.

La résistance ne fut pas de longue durée, et sur la demande des parents l'école de David fut ouverte à leur fils. Devenu orphelin peu de temps après, il eut dans le docteur Trioson, médecin de Mesdames, tantes de Louis XVI, un tuteur éclairé qui favorisa son penchant pour la peinture.

Comme les dispositions de Girodet étaient alimentées par une bonne éducation classique, ses progrès furent rapides. Admis, en 1787, au concours pour le grand prix de Rome, il s'en fit exclure pour avoir introduit dans sa loge quelques études exécutées au dehors. En 1788, il obtint le second prix; en 1789, il remporta le premier, sur le sujet de *Joseph reconnu par ses frères*. Tel était son respect pour son maître que chaque jour il venait préparer sa palette devant le tableau des *Horaces*, pour y puiser des inspirations.

Girodet avait 23 ans lorsqu'il partit pour l'Italie. Arrivé à l'Académie, il commença par s'affranchir de l'influence que le directeur exerçait sur les lauréats, contrairement aux statuts. C'est avec la plus parfaite indépendance et d'après ses propres idées qu'il peignit le *Sommeil d'Endymion*, pour acquitter, comme pensionnaire, la dette de la figure d'étude. Cet ouvrage, poétique et gracieux, eut un grand succès; mais ce qui, dans le suffrage des artistes, flatta le plus l'auteur, c'est le témoignage unanime qu'il ne ressemblait en rien à son maître. On avait reproché à Drouais de lui ressembler trop.

Son second ouvrage, *Hippocrate refusant les présents du roi de Perse*, fut exécuté avec la même liberté; achevé en 1792, il recueillit les mêmes applaudissements. On y admira la variété et la profondeur des expressions, le beau jet des draperies, le grandiose de l'ordonnance; le portrait de l'artiste, qui s'était repré-

senté dans un des groupes, ajoutait encore à l'intérêt. Ce tableau était destiné au docteur Trioson, comme un hommage de reconnaissance; celui-ci le légua à l'École de Médecine de Paris. L'année suivante, le peintre exprima de la même manière le même sentiment au célèbre médecin napolitain Cirillo, qui lui avait donné des soins désintéressés : il peignit pour lui le sujet touchant de *Stratonice*.

La révolution française suivait son cours. Basseville, chargé d'affaires de France à Rome, avait reçu l'ordre de remplacer l'écusson fleurdelisé par les armes de la République à l'hôtel de la légation française, ainsi qu'à l'Académie, logée alors dans la rue du Cours. Toute la ville était en fermentation. Les pensionnaires s'étaient rendus à Naples; Girodet seul était resté pour peindre les nouvelles armoiries. Il avait encore le pinceau à la main, lorsque la populace se porta à l'Académie et y brisa tout. Poursuivi à coups de couteau, il se réfugia à la légation; Basseville expirait sous le poignard des assassins. Girodet ne parvint à se sauver qu'en se mêlant à la multitude ameutée. Il sortit enfin de la ville comme par miracle, avec son ami Péquignot, paysagiste de talent, qui l'avait aidé à peindre l'écusson républicain. Tous deux prirent la route de Naples, où ils n'arrivèrent qu'après avoir couru les plus grands dangers, par suite de la haine qu'inspirait le nom français. Ces périls se renouvelèrent plus d'une fois pour Girodet, dans ses pérégrinations artistiques; sur le territoire vénitien, il fut arrêté par des sbires qui, après l'avoir horriblement maltraité, lui demandèrent si l'on célébrait toujours des fêtes en France. *Plus que jamais*, répondit l'artiste patriote; *tous les mois revient la fête de la victoire*.

Pendant son séjour à Naples, Girodet se livra particulièrement à l'étude du paysage, « genre de peinture universel, » dit-il, et auquel tous les autres sont « subordonnés, parce qu'ils y sont renfermés. » La vivacité de son imagination devait lui faire aimer la représentation de la nature champêtre; Péquignot lui en avait inspiré le goût, qui devint chez lui une passion. En parcourant l'Italie, il fit un grand nombre d'études de paysages, dessinés et peints. Ap-

prouvé ses excursions jusque dans les montagnes qui séparent la Carinthie des états de Venise, les Alpes rhêmes, il rentra dans sa patrie en 1795, d'une renommée justement acquise.

Le premier sujet historique que Girodet après son retour en France peignit fut celui de *Danaé*, qui fut exposé en 1797. On y trouve la même délicatesse de dessin, la même élévation de sentiment, la même poésie que dans *dymion*, et le peintre essaya d'empeigner les accessoires mythologiques. Ce tableau lui avait été commandé par M. le duc de Gaëte (*voy. ce nom*).

Une autre *Danaé* parut en 1799, mais c'était une satire par laquelle Girodet avait fait le portrait de M<sup>lle</sup> de M<sup>lle</sup> actrice du Théâtre-Français. La beauté et par le talent du modèle, elle avait poussé la galanterie jusqu'à se laisser peindre dans le cadre de camées qui faisaient le succès de cette femme célèbre. Celle-ci se plaignit du défaut de ressemblance et marcha sur le pied de Girodet, dans son indignation, et lacéra le tableau et en fit des fragments chez la comédienne sous des traits dont la ressemblance n'était plus équivoque, il peignit d'Acrisius séduit par l'or et les plaisirs qu'il procure. L'ouvrage exposé que pendant les trois jours du Salon; mais le peintre vengé regretta toute sa vie ce premier mouvement. A la même exposition on avait admiré le portrait d'un nègre de Saint-Domingue s'appuyant sur le buste de Raynal, morceau d'œuvre d'art d'un grand effet. Ce tableau ne produisit pas en public quatre charmants peints par lui à la suite de ce que pour le roi d'Espagne, et repré-  
*les Quatre Saisons*, qu'il s'est fait peindre lui-même en prose poétique sous le titre d'*Allégories*. Il en fit des copies en 1817, pour le château de Combray sur des toiles plus grandes et avec quelques variantes.

Girodet peignit en 1802, pour la maison qu'on venait de restaurer, un tableau de *Fingal avec ses guerriers*.

leur palais aérien les mânes français. Cette apothéose était heureuse pour célébrer la gloire des héros morts. Le premier consul, tous les généraux, et félicité d'avoir su exprimer de véritables poésies ossianiques, et cette œuvre du chef de l'état, flattée par les Muses, n'a pas peu contribué à le style romantique en France. Le Poussin avait fait concevoir un universel : Girodet essaya dans toute son énergie un épique cette catastrophe; une Scène parut en 1806. Une famille, par les éléments en fureur, ravir un roc escarpé et semble ne d'échapper aux ondes qui la lorsque la branche d'arbre, puis de ces infortunés, se rompt et retomber dans l'abîme. Ce tableau sont réunis tous les âges et attitudes, un vieillard, un homme jeune, une femme jeune et belle, tous livrés à un effroi que chacun ressent suivant sa propre, ce drame émut profondément le public; il excita l'enthousiasme des érudits. David s'écria : *C'est la Michel-Ange avec la grâce de son ajoutant qu'on viendrait un tableau cette œuvre comme on étudie les ouvrages de ces maîtres. L'exposition, en 1808, les Funérailles poétique traduction d'une œuvre de Virgile, et Napoléon recevant les délégués de la ville de Vienne; en 1810, la Scène au Caire. Ces deux tableaux de ce furent exécutés, le premier avec la sévérité de dessin qui caractérise le Poussin, le second avec une charge de verve très remarquables. Des études d'un grand style, des études de Turcs, de Mamelouks, accablent ces peintures historiques. Les orientaux plaisaient à l'auteur; et même de traiter le sujet de l'empereur refusant de prêter le serment de lui par les émirs, avant*

*qu'on lui eût rendu la liberté, comme un des sujets les plus élevés de l'histoire et des plus favorables à l'art. Parmi les portraits, nous devons citer ceux de MM. de Châteaubriand et de Sèze, reproduits par la gravure et la lithographie et devenus populaires.*

La distribution des prix décennaux devait avoir lieu en 1810 et inaugurer la première décennie d'années révolues depuis le commencement du siècle. Le prix d'histoire avait été décerné à la *Scène de déluge*, en concurrence avec *les Sabines*. La solennité ne fut point célébrée; mais le jugement était porté; et, comme les plus grands artistes sont hommes, qu'ils se sont même plus que les autres quand leur amour-propre est intéressé, le résultat mit beaucoup de froid entre le maître et l'élève. Néanmoins David ne cessa jamais de rendre justice à Girodet et de dire de lui : *C'est mon plus bel ouvrage.*

*Une Tête de Vierge*, peinte dans le goût des maîtres italiens, eut un succès de vogue au Salon de 1812 et fut payée un grand prix par un riche amateur. Pour la beauté de la forme, la finesse et la puissance du modelé, on ne peut lui comparer que cette étude de femme connue dans l'atelier sous la désignation de *la belle Elisabeth*. Dans ces deux ouvrages, Girodet semble avoir voulu rivaliser avec Léonard de Vinci.

Plusieurs années s'écoulèrent sans qu'aucun tableau de Girodet ne parût au Salon; il déposa même le pinceau pour prendre le crayon, et dessina cette suite de compositions dont furent ornées avec un si noble luxe les poésies d'Anacréon et de Virgile. C'est peut-être la période de sa vie où il a déployé le plus de génie, par l'abondance et la grandeur de ses conceptions. Mais dans ce commerce plus intime avec les poètes qui étaient l'objet de son admiration, puisant lui-même chez eux des inspirations d'un autre ordre, il traduisit en vers français un grand nombre de ces poèmes anciens. Enfin il voulut aussi chanter la peinture dans un poème didactique et descriptif. A ces occupations littéraires, qui n'étaient plus, comme on le verra bientôt, de simples délassements, il entremêlait l'exécution d'un nouveau tableau. Il se proposait d'y

rendre sensible la puissance créatrice de l'art en montrant le marbre de Galatée qui s'anime sous le ciseau de Pygmalion. Il y travaillait lentement, avec une sorte de mystère, effaçant beaucoup de belles choses que ses élèves regrettaient, et se consumant en efforts dont le résultat ne le satisfaisait point.

Pygmalion parut en 1819. Le public l'accueillit avec faveur; une couronne de laurier fut attachée au tableau, avec des vers à sa louange. Louis XVIII, dans une visite à l'exposition, dit à l'artiste : *En vérité, je crois que Galatée va descendre de son piédestal*. Éloge délicat, et qui semblait être l'avant-coureur de quelque distinction honorifique; mais le monarque s'en tint à ce compliment. On rendit justice à la poétique invention de Galatée; mais on désapprouva généralement les deux autres figures, qui révélaient toutes les difficultés et peut-être l'impossibilité du sujet.

Au Salon de 1824, les portraits en pied de deux célèbres chefs vendéens, Cathelineau et Bonchamp, commandés à Girodet par le ministère de la Maison du Roi, se distinguèrent au milieu d'une foule d'ouvrages où les principes de l'art étaient tantôt méconnus, tantôt outragés. Ils terminèrent honorablement sa carrière artistique. Déjà sa santé s'altérait; il était tourmenté par une grave affection de vessie. Une opération chirurgicale à laquelle il s'était soumis n'ayant apporté aucun soulagement à son état, il ne se dissimula point que sa fin approchait. Dans cette conviction, il sortit de son lit, et, soutenu par sa seule domestique, il monta avec peine à son atelier. Promenant alors ses regards mourants sur les travaux qu'il laissait inachevés : *Adieu*, dit-il d'une voix éteinte, *je ne vous reverrai plus!* Il succomba le 19 décembre 1824, à l'âge de 57 ans. — Ses obsèques furent dignes de sa célébrité; le concours des assistants était immense. La croix d'officier de la Légion-d'Honneur ayant été accordée à l'artiste expirant, les insignes en furent placés sur le cercueil par M. de Chateaubriand, à côté du cordon de Saint-Michel, dont il était décoré depuis plusieurs années. Dans cette funèbre cérémonie plusieurs discours fu-

rent prononcés; mais aucun ne fut comparable à la chaleureuse improvisation entrecoupée de sanglots et de larmes par laquelle Gros paya un dernier adieu à son ancien collègue et ami; il eut le pouvoir mieux le louer qu'en disant les nouvelles directions que l'art prenait en France. Effectivement, elles ne furent que celles de Girodet malheureux, et ce point de départ conduisit aux doctrines classiques dans son désespoir : *Ne pouvant mieux, ils font autrement*.

Il avait beaucoup produit, et il avait séquent beaucoup travaillé. Non de faire des études de toutes les manières ou vêtements, d'après le modèle, il en faisait d'après le squelette, la vue des articulations, et même des muscles profonds, dans l'intérêt des formes apparentes. Il en faisait sans cesse arrêtées sur le modèle vivant pour les draperies. Une mousseline, une pierre, n'était représentée qu'en l'absence de la nature; aussi, à cette fin de son travail, l'encombrement de son atelier était tel qu'il lui était difficile de lui-même de s'y frayer un passage; s'il prenait en tout la nature pour modèle, c'était après l'avoir choisie; il ne lui avait un choix à faire dans le modèle; pièce d'imitation, et que Raphaël n'aurait pas peint un soulier comme me vulgaire. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette multiplicité de préparations ne lui faisait rien perdre de sa rapidité. Ces préparations terminées, il revenait avec une rapidité incroyable, au travail, et revenait sur ce qu'il avait fait.

Son organisation d'artiste était remarquable et excitée par tout ce qui se faisait en l'art. En 1814, quand les chefs de la sculpture grecque furent envoyés au Louvre, il en fit mouler un grand nombre de morceaux. La lithographie fut importée en France, et il s'en déclara l'apologiste, et il en fit les premiers essais vers le beau. Il avait une immense collection de modèles, d'après les grands maîtres, et il mentait les œuvres avec un enthousiasme. Il aimait la musique comme il jouait un peu du violon; il plaisait à faire la partie d'alto et de quatuors où Alexandre Bouche

solon. C'est à cette occasion : le portrait de ce musicien. es littéraires de Girodet, in-son vivant, et publiées comme humes par M. Auguste Cou- si et son biographe, forment lumes, grand in-8°; elles con- an poème en six chants, intitu-, précédé d'un discours préli- ivi de notes. C'est une refonte r travail poétique qu'il avait s le titre de *Veillées ou Pro- un peintre d'histoire avec* esquelles sont aussi au nom- Il l'avait d'abord intitulé *les peintre*, comme pour servir aux *Plaisirs du poète*, par auquel le premier vers du irodet fait allusion. Ces poés- es d'imagination et de colo- un véritable poète, mais dopt : pas exercée par un travail fille, son confident et son étique, lui manqua dans le técution. Ses traductions ou t poème de *Léandre et Héro*, des poésies d'Anacréon, de xchus, des fragments d'Al- e, d'Archiloque, de Sapho, de e Stésichore, de Catulle, de le Martial, présentent des is généralement faibles; mais x dessins qu'il a faits lui- es accompagner, ou, comme ourd'hui pour les *illustrer*, t du prix. Ses ouvrages en e dissertations sur quelques art, morceaux lus ou destinés l'Académie des Beaux-Arts. *Articulier à la peinture et à e l'originalité dans les arts de la grâce considérée com- de la beauté; De l'ordon- einture; etc.*, tels sont les cipaux : le style en est diffus d'épithètes ou de périphra- cepter la *Correspondance*, e citée comme un modèle esprits sans recherche y étin- peint l'homme au naturel. omme, Girodet ne perd pas près. Passionné, vif jusqu'à noble dans ses sentiments, rce de volonté que rien ne

*p. d. G. d. M. Tome XII.*

pouvait faire fléchir, il eut toutes les qualités d'un cœur généreux. Ambitieux de gloire, il ne fut point jaloux de ses émules; en vingt endroits de ses lettres, il rend la plus éclatante justice à Gérard. « Sans l'injustice de l'Académie, dit-il « dans une d'elles, nous serions partis en- « semble pour Rome, et lui le premier. » Ses écrits contiennent la preuve de son estime pour Gros, dans un examen du *Combat d'Aboukir*, et pour Guérin, dans une analyse de *Phèdre*. Rien de plus pieux et de plus touchant que la dédicace de son poème à son père, à sa mère et à son père adoptif. C'est en 1812 que le docteur Trioson l'adopta, après avoir perdu son fils, et depuis lors Girodet ajouta ce nom d'adoption à son nom de famille; mais dès sa première jeunesse il avait eu pour cet ami, qui lui servit de mentor, une déférence et une affection filiales. Personne ne fut plus tendre et plus constant en amitié. Nerveux et irritable, jamais aucun de ses élèves n'eut à se plaindre d'un seul mot qui pût le blesser. Ses leçons étaient brèves, substantielles; elles se gravaient d'une manière ineffaçable par l'originalité spirituelle de l'expression. Sa conversation pétillait également d'originalité : c'était la qualité qui sympathisait le plus avec sa manière d'être; il en a fait l'objet d'un de ses traités. *Dans le choix de deux défauts*, disait-il, *je préfère le bizarre au plat.*

Tel fut Girodet. Les vrais amis de sa gloire, tout en admirant la richesse et la flexibilité de son talent, regrettent qu'il n'en ait pas concentré l'application dans la haute peinture d'histoire, pour laquelle la nature l'avait fait. Si l'esprit gagne à varier son instruction, le génie perd à disséminer sa puissance. En beaucoup de choses, mais surtout en fait d'art, il est vrai de dire que la monnaie d'une pièce d'or n'en est pas l'équivalent. M.-L.

**GIROFLÉE.** On désigne vulgairement par ce nom plusieurs espèces de la famille des crucifères, et constituant le genre *cheiranthus* de Linné; mais le genre *cheiranthus* des botanistes modernes se trouve réduit à deux espèces, dont les caractères essentiels doivent être fixés comme suit : calice de quatre sépales

dressés et connivents; corolle de quatre pétales à long onglet; une glande en forme de scutelle devant chacun des sépales latéraux; stigmate biparti ou bilobé; silique quadrangulaire, plus ou moins comprimée parallèlement au diaphragme, biloculaire, bivalve, terminée en pointe; graines nombreuses, disposées sur un seul rang dans chaque loge, comprimées, munies d'un rebord membraneux; embryon à cotylédons presque planes, et à radicule repliée sur le bord des cotylédons.

Les giroflées sont des herbes vivaces ou des sous-arbrisseaux à feuilles très entières ou dentelées et presque sessiles. Les fleurs constituent des grappes terminales.

L'espèce la plus notable et à laquelle on donne en général le nom de *giroflée*, sans autre épithète, est la GIROFLÉE JAUNE (*Cheiranthus cheiri*, L.), appelée en outre *giroflée de muraille*, *violier jaune*, ou *ravenelle*; mais il est à remarquer que ce dernier nom s'applique aussi à quelques autres crucifères, et notamment au *raphanus raphanistrum* et au *sinapis arvensis*. La giroflée vient spontanément dans toute l'Europe, jusque vers le 50° degré de latitude; elle croît de préférence sur les vieux murs et les rochers. Ses belles fleurs, odorantes et de fort longue durée, l'ont fait recevoir depuis bien des siècles dans les jardins. Aujourd'hui, les amateurs d'horticulture estiment surtout les variétés nommées *bdton d'or*, qui se recommandent par des fleurs doubles et beaucoup plus grandes que celles de la plante non cultivée; du reste, la giroflée cultivée offre aussi des variétés à corolle soit brunâtre, soit pourpre, soit panachée de jaune et de brun. Les variétés à fleurs doubles se multiplient, au printemps, par boutures à talon, faites avec les jeunes rameaux d'un an, et mises dans des pots qu'on tient à l'ombre jusqu'à la reprise, et qu'on conserve en orangerie durant l'hiver. Les plantes ainsi traitées peuvent donner des grappes d'un pied de long et des fleurs de vingt-quatre à trente lignes de large. Les fleurs et les feuilles de la giroflée, aujourd'hui hors d'usage en médecine, étaient jadis préconisées comme apéritives, diurétiques,

emménagogues, antispasmodiques.

La GIROFLÉE À FLEURS (*Cheiranthus mutabilis*, L. comparer au caméléon, à verses couleurs qu'offre suivant leur âge plus ou moins. Cette espèce, indigène au midi de la France, est fréquemment cultivée dans les serres tempérées, et se présente comme un arbrisseau en général haut de trois à quatre pieds. Ses fleurs, soit à la forme et au volume à corolle rosée jaune, ont des pétales blanchâtres ou d'un rose pâle, nâtres, couleurs qui, à mesure que l'âge avance, passent pour le rose vif, soit au pourpre rouge cuivré, soit au jaune livide, soit enfin au jaune.

Nous ne parlerons pas de la *giroflée de la riantaine* ou *giroflée de la riantaine* ou *giroflée de la riantaine*, de la *giroflée des jardins*, de la *giroflée de la riantaine* ou *giroflée de la riantaine*, et de la *giroflée de la riantaine* ces espèces faisant partie de la famille des crucifères.

La *giroflée de Maho* (*Cheiranthus maritime*) est une plante annuelle dont on se sème aux bords de la mer, se sème aux bords de la mer, se sème aux bords de la mer, se sème aux bords de la mer, se sème aux bords de la mer.

GIROFLIER. Ce végétal appartient à la famille des caryophyllus. Les fleurs sont à cinq pétales de ce genre sont à cinq pétales en forme d'entonnoir par quatre dents; corolle à cinq lobes cohérents au sommet; étamines libres, non soudées à la gorge du calice; loges renfermant chacune un ovule. Le fruit est une baie à deux loges, calice et couronnée par le style. On ne connaît que deux variétés de ce genre, l'une à deux loges et l'autre à quatre loges. On ne connaît que deux variétés de ce genre, l'une à deux loges et l'autre à quatre loges. On ne connaît que deux variétés de ce genre, l'une à deux loges et l'autre à quatre loges.



très entières, parsemées de glandules punctiformes viennent en cimes trichoseulement à l'extrémité des les, soit en outre aux aisselles supérieures.

**LIER CULTIVÉ** (*caryophyllus*, L.) atteint 20 à 40 pieds de canches, étalées ou inclinées, pyramidale et touffue; ses feuilles d'environ quatre pouces comparables à celles du laurier, ovales, laucéolées, elliptiques, terminées en pointe. L'inflorescence terminale et très fournie. L'époque de la floraison, est au six lignes et de couleur blanche, très caducs et des pétales, sont étalés, arrondis, beaucoup plus courts que les étamines ont des filets jaunes et cordiformes. La baie est ovale aux deux bouts, d'un côté et, longue à peu près d'un pouce, le sillon est verdâtre.

Indigène aux Moluques, où il pendant longtemps monnaie. Compagnie hollandaise, est très répandu dans l'Inde, la France et de Bourbon, ainsi que dans plusieurs parties de l'Asie méridionale. Personne ne connaît les usages et les propriétés des fleurs, lesquels ne sont autre que les fleurs du giroffier cueillies pour leur épanouissement et sécher. Du reste, toutes les parties sont aromatiques au plus on en obtient par la distillation de girofle, huile essentielle odorante pénétrante et d'une saveur forte; cette huile s'emploie comme parfum que comme médicament, et pour la cautérisation des plaies; mais ce n'est qu'avec des précautions nécessaires et à petite dose peut administrer à l'intérieur les *antofles* ou *clous-manne* fruits du giroffier, d'ailleur usage, mais jouissant des propriétés que les clous de girofle.

Le giroffier des Alpes s'appropriement à l'*arabis* *isifera* printanière cultivée

dans presque tous les jardins. Éd. Sp.

**GIRONDE** (DÉPARTEMENT DE LA). Formé de la portion de l'ancienne Guienne plus particulièrement dénommée *Borde-lais*, il appartient à la région sud-ouest de la France, et a pour limites au nord le département de la Charente-Inférieure, au sud celui des Landes, à l'est ceux de la Dordogne et de Lot-et-Garonne, à l'ouest l'océan Atlantique. Il est par conséquent un de nos départements maritimes. Son territoire constitue, dans sa presque totalité, la portion la plus importante du bassin d'un des grands fleuves du royaume, la Garonne (voy.), qui le traverse de part en part en suivant la direction nord-ouest; tous les cours d'eau qui l'arrosent deviennent autant d'affluents du fleuve principal, qui, réuni au plus considérable de ces affluents, la Dordogne, devient alors un vaste estuaire (v. LIMAN) d'environ 20 lieues de long et de 2 lieues de large, et auquel on donne le nom de Gironde, qu'il laisse au département. La pente générale des terrains est ainsi uniformément déterminée par le cours de la Garonne, c'est-à-dire que le sol incline généralement au sud-ouest; cette pente n'est interrompue que dans la partie occidentale du territoire contiguë au département des Landes, et qui rentre dans le bassin de l'Adour. La Garonne a 177,000 mètres de développement dans le département de la Gironde; la Dordogne, que la Garonne reçoit par sa droite dans un point appelé Bec d'Ambès, après avoir formé avec elle une presqu'île qui prend la dénomination locale d'*entre deux mers*, a 109,000 mètres de cours depuis la limite du département jusqu'au confluent. Nous devons nommer encore, comme cours d'eau notables de la Gironde, l'Isle, affluent de la Dordogne, et la Dronne, affluent de l'Isle; le Dropt, le Ciron et la Livenne, affluents directs moins considérables de la Garonne, et la Leyre, sorte de petit fleuve non navigable qui appartient à la portion comprise au bassin de l'Adour et se jette dans la mer par la baie ou bassin d'Arcachon. Cette baie, semée d'îlots nombreux, est en partie fermée par les dunes (voy.), collines de sables parfois mobiles qu'on a essayé de fixer au moyen de quelques

plantations et qui bordent presque toute la portion côtière du département. Les dunes occupent une superficie de 25,850 hectares; si elles garantissent le pays d'une submersion à laquelle l'exposerait l'abaissement de la terre relativement au niveau de la mer, elles ont l'inconvénient de soustraire le rivage à l'industrielle activité de l'homme. Aussi nul port un peu considérable ne se trouve dans toute cette étendue: le seul qu'on puisse signaler est celui de la Teste de Buch, situé dans le bassin d'Arcachon; mais Pouillac, Blaye et enfin Bordeaux, situés sur la Garonne et qui reçoivent des navires de tout tonnage, peuvent être à bon droit considérés comme de véritables ports de mer. Indiquons, pour compléter le système hydrographique du département, des étangs importants situés parmi les dunes et dont les plus remarquables sont ceux de Carcaus et de la Canau, et des marais qui bordent la rive occidentale de la Gironde jusqu'à son embouchure, et s'avancent quelquefois jusqu'à deux lieues dans les terres; ces marais occupent une superficie de 21,848 hectares. Ils avaient anciennement une plus grande étendue, mais des travaux de dessèchement en ont rendu à la culture une partie, notamment aux environs de Bordeaux.

Le département n'est coupé par aucune chaîne, et le sol est généralement peu montueux: aussi les produits minéralogiques y sont-ils sans importance; nulle mine n'y est en exploitation, mais de nombreuses carrières, notamment pour l'extraction des matériaux de construction, y sont ouvertes. On y trouve aussi des sables facilement vitrifiables et des terres à poteries qui deviennent aujourd'hui l'objet d'une exploitation intéressante. La Gironde possède cinq hauts-fourneaux où se traite le fer extrait des départements voisins. On retire du sol une assez grande quantité de tourbe de bonne qualité, et environ 12 à 1,500 hectolitres de sel de quelques marais salants situés vers l'extrémité de la presqu'île de Médoc, formée par la Gironde et l'Océan. On ne trouve dans le département aucun établissement d'eaux minérales; toutefois on a découvert dans l'arrondissement de Blaye une source ferrugineuse. La valeur

créée par les diverses branches de l'industrie minérale était officiellement en 1835, à environ 4 millions et

Le climat est généralement tempéré: rarement en hiver le thermomètre descend ou se soutient au-dessous de zéro; dans l'été, il s'élève à 20°; les vents soufflent le plus ordinairement du sud-ouest et du nord-ouest. Les vents sont fréquents, mais ils ne durent que rarement la température. Les vents du sud-ouest qui s'exhalent des parties maritimes exposées à un soleil ardent ailleurs quoique d'une manière locale, sont très brisés de cette contrée, l'une des plus favorisées de France peut-être pour le climat, et qui du moins, d'après des statistiques récentes, figure parmi celles où se trouvent le plus de jours de soleil.

Le sol est très fertile dans le département et sur les rivages de plusieurs des principaux cours d'eau. Toute la partie ouest est occupée par des landes qui ont un aspect triste et misérable forme un contraste avec le tableau riche que présente le reste du département. Les landes occupent un tiers de la superficie totale de la Gironde qui est de 975,100 hectares ou 4 millions 250,000 carrées. Des expériences suivies avec zèle intelligent ont prouvé dans ces derniers temps que ces terres, en partie incultes, pourraient être fertilisées. Les deux autres tiers de la superficie du département, on compte en terres labourables, 228,355 hectares; en vignes, 138,821; en bois, 106,709. Un cinquième des terres labourables consiste en terres à sol, voisin des rivières et dans lesquelles partout ailleurs le terrain est assez maigre. La récolte totale de blé s'est élevée, en 1835, à 1,014,400 hectol., dont un peu plus de moitié est de première qualité. La récolte moyenne ne s'élève qu'à la moitié de la consommation. Le labourage s'effectue par des bœufs et chevaux. En 1830, le nombre des animaux de race bovine à 100 têtes, et ceux de race ovine à 368,454. Les races en aient été améliorées pendant trente ans, le progrès est loin d'être celui que présentent d'autres départements sous le même rapport.

re qu'il reste généralement beaucoup à faire pour avancer l'état agricole du pays, en multipliant l'usage des prairies artificielles, en remplaçant les jachères par des semenciers bien entendus. La seule source qui semble y être parvenue à son point de perfection, c'est celle de la Garonne, source de produits qui forment le commerce principal. Les vignobles, qui occupent comme on vient de le voir la majeure partie du territoire départemental, sont en très grande partie des fonds humides appelés *graves*. On évalue la production annuelle à environ 2,300,000 hectolitres. Quant aux bois, où se retrouvent avec le sanglier et le chevreuil, parmi d'autres nombreuses espèces de gibier, ils ont considérablement réduits, de même dans plusieurs autres parties du département, depuis la Révolution; les hautes forêts ont presque entièrement disparu, il n'y a plus que des bois taillis de chêne et de châtaignier; le pin occupe une grande place. On a essayé avec succès dans ces derniers temps d'acclimater l'olivier dans les environs de Bordeaux. Le revenu départemental était évalué, à une époque déjà éloignée, à 39,907,000 fr.

Les produits divers que fournit au commerce le cultivateur actif de l'habitant du Bordelais le commerce de vin, qui répand l'aisance dans la province et en augmentera encore la prospérité à mesure que l'industrie manufacturière y prendra plus de développement. Les articles principaux consistent en vins, liqueurs, cordages, vaisseaux, vinaigres, soieries, tissus émanés de fabriques renommées, produits chimiques, faïencerie, verrerie, etc. Le nombre des foires du département est de 507 : elles se tiennent dans 100 communes; parmi ces foires quelques-unes jouissent d'un grand renom. Bordeaux en a deux qui rivalisent avec les foires de Beaucaire et qui attirent chaque année un concours nombreux d'étrangers. Les moyens de communication sont facilités par 7 routes royales, 19 routes départementales et 10,543 chemins vicinaux, avec un développement de 104 kilom., à quoi doivent être ajoutés 427 kilom. qui constituent l'échelle de la navigation dans le départe-

La Gironde se divise, sous le rapport administratif, en 6 arrondissements, 48 cantons et 542 communes. Les arrondissements ont pour chefs-lieux : 1° Bordeaux (*voy.*), chef-lieu du département; dans cet arrondissement se trouvent, à 5 lieues S.-S.-E. de Bordeaux, le château de la Brède, qui a appartenu à Montesquieu et où plusieurs appartements sont encore dans le même état que lorsqu'ils étaient habités par cet illustre écrivain, et la Teste de Buch, petit port du bassin d'Arcachon, peuplé d'environ 3,000 habitants et centre principal de la pêche qui se fait sur la côte; un chemin de fer actuellement en construction doit réunir à Bordeaux cette petite ville, qui possède un établissement de bains de mer très fréquenté; 2° Bazas, ville très ancienne qui a été la résidence des ducs de Gascogne (*voy.*), située à quelque distance de la Garonne, sur un rocher, et peuplée de 4,255 habitants; 3° La Réole, également très ancienne, sur la rive droite de la Garonne, avec 3,764 habitants; 4° Libourne, jolie ville située au confluent de l'Isle et de la Dordogne, bâtie par les Anglais vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, avec environ 10,000 habitants. A peu de distance de Libourne se trouve Saint-Émilion, petite ville fort ancienne, peuplée de près de 3,000 habitants et qui possède des monuments remarquables. Dans le même arrondissement, il faut signaler encore Coutras (*voy.*), petite ville de 3,000 habitants environ, qui rappelle une des victoires de Henri IV, et Castillon, gros bourg auprès duquel se livra, en 1453, la bataille où Talbot fut tué. C'est dans cette commune qu'était le château de Michel de Montaigne, dont il ne reste plus qu'une tour et quelques murailles; 5° Blaye, petit port et lieu fort ancien, situé sur la rive droite de la Garonne, et contenant 3,855 habitants; 6° Lesparre, bourg qui compte moins de 1,000 habitants. Dans cet arrondissement se trouvent Pauillac, petit port sur la rive gauche de la Garonne, avec 3,252 habitants, et la tour de Cordouan, le plus beau de nos phares, bâtie sur un massif de rochers à l'embouchure de la Gironde.

La population du département s'éle-

vait, en 1836, à 555,809 individus, à raison de 1,127 par lieue carrée. Elle a pris, depuis 1801, un accroissement de 53,086 ou de près d'un dixième. Son mouvement a présenté, en 1835, les résultats suivants : naissances, 14,956, dont 7,683 masculines et 7,273 féminines ; sur ce nombre, 1,746 enfants naturels ; décès, 12,064, dont 6,052 hommes et 6,012 femmes ; mariages, 5,040. Cette population fournit annuellement à l'armée 1,347 jeunes soldats. Le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 109,394, dont 73,492 sur les contrôles du service ordinaire. Le département nomme 9 députés, et le nombre des électeurs a été, en 1837, de 4,693 ; 46,906 individus ont été appelés à concourir aux élections municipales de 1834. Le nombre des propriétaires était dans la même année de 179,260. Le département a payé à l'état, en 1831, 32,994,548 fr. 12 c. ; il en a reçu pour les services divers 17,959,814 fr. 29 c., somme qui équivaut à peu près à celle qu'il a payée si on défalque les douanes et sels qui comptent pour moitié dans le produit total. Il appartient à la 11<sup>e</sup> division militaire, dont Bordeaux est le chef-lieu ; il possède un archevêché qui date du 11<sup>e</sup> siècle, trois églises consistoriales pour les protestants et un consistoire israélite. Il ressort de la cour royale et de l'académie universitaire de Bordeaux. Les établissements d'instruction publique y sont nombreux, et Bordeaux compte plusieurs sociétés scientifiques ou littéraires. En 1836, il restait encore dans le département 113 communes qui n'avaient point d'écoles primaires ; celles qui existaient avaient reçu 34,841 élèves, ou 1 sur 16 habitants environ ; en cette même année, le nombre des accusés s'est élevé à 136, ou 1 sur 4,087 habitants.

P. A. D.

BORDEAUX. Un article spécial a été consacré à cette ville importante ; mais puisqu'il se présente ici une occasion de nous occuper d'elle encore une fois, nous en profiterons pour combler quelques lacunes qui ont pu échapper à un géographe étranger à la Gironde, mais qui choquent le patriotisme d'un Bordelais.

Parmi les objets remarquables que pré-

sente cette ville et qui n'ont pas été mentionnés, nous devons citer, en premier lieu, la magnifique façade des Cordeliers, qui bordent la place Royale jusqu'à la Monnaie. Cette façade, qui occupe la partie rentrante de l'arc de la Garonne en formant ce qu'on appelle autrefois le *port de la Monnaie*, est coupée, de distance en distance, de grandes ouvertures qui donnent dans l'intérieur de la ville : tel est, entre autres, la porte Bourgogne du pont ; celle du Palais national est encore une construction gothiquement remarquable, élevée à la gloire de Charles VIII, appelée la porte de Fornoue.

L'intérieur de la ville, indubitablement des édifices qui ont été construits, offre encore un grand nombre de monuments remarquables, telles que la cathédrale Saint-Michel, qui possédait un clocher de 300 pieds d'élevation ; Saint-Etienne, qui se voit un porche et des détails très curieux ; Sainte-Croix, qui se suppose avoir été un temple païen dédié à Bruno, que recommandent ses fresques ; Notre-Dame, Saint-Louis, Le grand hôpital civil, construits peu d'années sur un plan entièrement nouveau, décore un des côtés de la ville ; d'Armes ; en face de cet édifice se voient les ruines de l'ancien fort du Hâ, qui bientôt le nouveau palais de justice.

Aux établissements d'instruction publique il faut ajouter la Faculté des Sciences et celle des Lettres. En 1838, l'école secondaire de médecine, les chaires municipales de physique et de mathématiques appliquées, le jardin botanique, le cabinet d'histoire naturelle et de géologie publique, qui comprennent plusieurs volumes, de précieux manuscrits, un exemplaire des *Essais* portant des notes de la main de Michoud.

Bordeaux attend encore un monument digne, tout à la fois, de son importance des événements de la ville a été le théâtre, et de la gloire qu'elle a exercée sur les desti-

de les temps les plus reculés, dont l'origine ne peut être prété la capitale des riches contrées ronnent et qui ont toujours non commerce les denrées sur il s'exerce, les vins, les eaux-farines, les produits résineux, es, etc. Pourvue de privilèges, franchises que les divers rois et d'Angleterre, dont elle a ment dépendu, ont reconnus mées, elle jouissait de l'organimonale qu'elle devait aux Rom'elle conserva sous la direc-maire, sous-maire et jurats, ulait seigneurs et gouver-ville et banlieue, et dont l'au-contentue en temps ordinaire blée des Trente et en temps celle des Cent-Trente.

a réunion définitive à la cou-rance (voy. GUIENNE), Bor-rtagé avec le reste du royaume le prospérité et de malheur. ien d'autres cités, néanmoins, quitains a eu à souffrir du-aps d'épreuve qui détruisent s et arrêtent les transactions es.

de commerce de Bordeaux, mérique et de l'Inde, a com-rendre un beau développe-oque de la chute du système ant la guerre de 1754, il sorllement de la Garonne 123 ar les Antilles, portant en-000 tonneaux, 6 pour la côte et 22 pour Québec et Louis-rès cette guerre, vers 1763, s, un moment interrompu, activité nouvelle; cette acti-que s'accroître jusqu'au mo-Révolution, où elle cessa tout sait quelles ont été depuis les de cette place amenées prin-par un système de douanes qui eaque plus de débouchés à la fit de tout temps la base prin-vo commerce. A. P. L.

IDE, GIRONDINS. Lorsque nationale, dite législative, s d'octobre 1791, remplacer la te, le département de la Gi-roya pour députés Vergniaud,

Guadet, Gensonné, Grangeneuve, élite du barreau de Bordeaux, et le jeune Ducos négociant, leur compatriote; tous siégèrent au côté gauche, et, par leur talent oratoire, acquirent bientôt une telle influence sur l'assemblée que la section très nombreuse qui votait avec eux en fut appelée la Gironde ou les Girondins. Les hommes du même parti reçurent aussi le nom de *Brissotins* (voy.), de celui de Brissot, député d'Eure-et-Loir. C'est de ce parti tout entier, vainqueur au 10 août 1792 et vaincu au 31 mai 1793, et non des seuls membres de la députation de la Gironde, que, dans cette notice, nous allons esquisser l'histoire politique sous les assemblées législative et conventionnelle.

Le parti de l'ancien régime, après sa défaite consacrée par les travaux de l'Assemblée constituante et par la mise en activité de la constitution de 1791, disparut de l'enceinte parlementaire. Le côté droit, où siégèrent toujours les conservateurs, y fut occupé par les constitutionnels, qui formaient la majorité de l'assemblée, et dont les chefs étaient MM. Pastoret, Vaublanc, Mathieu Dumas, Lacuée, de Jaucourt, Stanislas de Girardin, Dumolard et Beugnot. Un petit nombre d'hommes qui déjà aspiraient ouvertement à l'abolition du principe monarchique, au renversement de toute hiérarchie sociale, siégeaient à l'extrême gauche, dans la partie de la salle la plus élevée, et dès lors appelée la Montagne. Ce parti, d'abord sans influence et toujours sans considération, avait à sa tête l'ex-capucin Chabot, Thuriot, Couthon, Cambon, Goupilleau, Merlin de Thionville, Bazire, etc. Ils recevaient le mot d'ordre des Jacobins (voy.), placés en dehors de l'assemblée, c'est-à-dire de Robespierre, Marat, Danton, etc.

Le parti de la Gironde, qui paraissait d'abord ne vouloir que le maintien, mais le maintien à tout prix, de l'ordre constitutionnel, formait le centre gauche de l'assemblée. Outre ceux que nous avons déjà nommés, parmi ses chefs on comptait encore l'académicien Condorcet, l'évêque du Calvados Fauchet, le ministre protestant Lasource, Isnard, Kersaint, Henri Larivière. Au dehors, Pétion, maire

de Paris, et Manuel, procureur de la Commune, appuyaient de leur influence populaire cette fraction de l'Assemblée. Roland, Clavière, Servan, Dumouriez, qui tous furent ministres pendant sa session, marchaient sous la même bannière; la presse lui donnait pour auxiliaires les journalistes Gorsas, auteur du *Courrier des départements*, Carra et Mercier, rédacteurs des *Annales patriotiques*, et Louvet, de la *Sentinelles*. Enfin, les Girondins trouvèrent plus tard dans les Marseillais, dirigés par Barbaroux et Rébecqui, des hommes d'action qui décidèrent sur le champ de bataille la question si longtemps vainement débattue à la tribune.

Mais le chef le plus influent peut-être de la Gironde fut une femme, M<sup>me</sup> Roland. A cette époque où la dissolution atteignait également les mœurs et les institutions, M<sup>me</sup> Roland apparut comme une espèce d'Aspasie pudique, de Ninon aux mœurs rigides, dont l'ascendant sur l'esprit et sur les passions des plébéiens distingués qui se groupaient autour d'elle ne peut être comparé qu'à l'empire moral exercé plus tard par M<sup>me</sup> de Staël dans des circonstances moins orageuses et sur un cercle plus aristocratique. Ce fut de sa femme que Roland (*voy.*), doué des qualités qui font un bon administrateur, mais absolument dépourvu des conditions de l'homme politique, acquit ce relief moral et révolutionnaire qui l'éleva au rang d'un chef de parti. Son nom devint un drapeau, comme ceux de Brissot et de la Gironde; et, pour désigner les uns et les autres, on dit la faction *Rolandine*, comme on disait les *Girondins* et les *Brissotins*.

Les hostilités de ce parti s'exercèrent d'abord contre les formes extérieures, le cérémonial du pouvoir monarchique. Dès la séance d'ouverture de l'Assemblée législative, Guadet et Grangeneuve demandèrent qu'on ne donnât plus à Louis XVI les titres de *sire* et de *Majesté*, et qu'il ne reçût d'autre qualification que celle de *roi des Français*. Cette disposition, adoptée d'enthousiasme, fut dès le lendemain infirmée par un décret contraire; mais elle révéla de prime

blée, et surtout de la section qui la dominer par ses talents. Le ci Girondins s'étendit rapidement fut le troisième député à fauteuil de la présidence, que Guadet et Gensonné occupèrent à leur tour. « L'ambition du pauvre M<sup>me</sup> de Staël\*, se mêlait à l'enthousiasme des principes chez les républicains de 1792 (les Girondins), et quelque chose d'entre eux offrirent de la royauté si toutes les places de la nation étaient données à la nation. Dans ce cas seulement, disaient-ils, nous serons sûrs que les opinions patriotiques triompheront. »

Nous croyons bien, en effet, que l'arrivée à l'Assemblée législative de part des Girondins n'avaient aucun jet subversif; mais dès lors que les intentions constitutionnelles étaient auprès d'eux en état de suspicion. Pour mettre cette épreuve, ils ne cessaient de hâter le monarque tombé sous la tutelle du pouvoir législatif, pouvoir sans cesse exercé par une chambre unique vice élémentaire résultaient de la situation. Les mesures que Louis XVI était obligé de prendre pour garantir ses droits et ses libertés constitutionnelles étaient presqu'atteintes à la constitution; ceux qui ne pouvaient croire consentir à payer sa fidélité à ce sacrifice de son autorité. Les positions résultaient, d'une part, de la force toujours plus grande des répugnances toujours plus fortes et dans l'ensemble un conflit croissant. Louis, dans l'effort de conserver au pouvoir de son choix, formait-il, en fait, un ministère tout girondin devant Roland à l'intérieur, et Dumouriez aux finances étrangères, Clavière aux affaires étrangères, la conséquence naturelle de ce qui déclarait-il, le 20 avril, la guerre au roi de Hongrie et de Bohême : bientôt les échecs

(\*) *Considérations sur la révolution*

du Nord au début de la campagne imputés par les Girondins des généraux placés par l'institut autrichien établi à Paris, « et dont, dit M. Mignet, on ne put pas prouver l'existence. » (voy. BRISSOT, GIRONNÉ.) La sûreté personnelle était compromise par cette accusation - il, pour y pourvoir, sa mission de 1,800 hommes : les Girondins, qui voyaient dans ce moyen de contre-façon une garde dévouée au roi, à Paris d'un camp de troupes tirés des départements, l'assassinement des prêtres réfractaires dont ces décrets violentaient et menaçaient le pouvoir - il d'y apposer sa sanction : ce du parti dans le système monarchique était soudain manifesté par la lettre impérieuse de Roland persistant à forcer Louis XVI à son conseil, et ce renvoi, après refus de sanction des décrets, l'occasion de l'émeute du 20 juin provoquée par le décret de proposition des Girondins, é que les ministres congédiés et les regrets de la nation. Sur le jour néfaste du 20 juin, où les sans-culottes, hommes, enfants, allèrent investir les locaux du maire Pétion laissa tout le secret de la Commune à Paris à tout oser, et, malgré le maintien de Louis XVI, on ne sait pas si le dénouement de cette monarchie, si l'éloquence de Robespierre et d'Isnard, encore puissante et virile, n'eût enchaîné ses succès. L'ayette vint au nom de son peuple et de la punition de ceux qui avaient levé le peuple contre le roi : on se récria contre l'auteur, et Guadet alla jusqu'à se mettre en accusation. Ce fut alors que les chefs du parti, et encore de détrôner Louis XVI et gouverner sous son nom, avec lui, par l'entremise de ses négociations qui n'a-

boutirent qu'à un résultat négatif (voy. GIRONNÉ). A la même époque, l'arrivée des Marseillais à Paris, la question de la république engagée enfin sans détour entre leur chef Barbaroux, M<sup>me</sup> Roland et sa coterie, la demande de la déchéance apportée à la barre de l'assemblée par le maire Pétion au nom des sections de Paris, furent les avant-coureurs de la journée du 10 août. Les Marseillais y combattirent, soutenus par le faubourg Saint-Antoine. Danton fut le directeur ostensible, et Robespierre l'âme invisible de l'insurrection. Quant aux Girondins, leur influence ne s'étendit pas de la salle des délibérations au lieu du combat; ils reçurent l'impulsion au lieu de la donner, et ces antagonistes du pouvoir royal, dès le lendemain de sa chute, se trouvèrent de fait eux-mêmes au nombre des vaincus. « Le trône qu'ils attaquaient, dit M<sup>mo</sup> de Staël, leur servait d'abri, et ce ne fut qu'après en avoir triomphé qu'ils se trouvèrent à découvert devant le peuple. »

En effet, à côté de l'assemblée dominée par les Girondins, et au-dessus d'un ministère qui leur était dévoué, s'élevait une puissance rivale et supérieure, destinée à tenir longtemps en échec celle de la Convention elle-même. C'était la Commune révolutionnaire du 10 août, où Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Panis, Sergent, marchaient après Robespierre, tandis que Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, Fréron et Tallien suivaient la bannière de Danton. Ce sont ces mêmes hommes qui, sous le nom de commissaires des sections, dans la nuit du 9 au 10 août, chassèrent violemment les représentants de la Commune, presque tous constitutionnels, s'emparèrent de leurs pouvoirs, et dirigèrent tous les mouvements de l'insurrection. Pour ne pas compromettre la responsabilité du maire Pétion dont alors la popularité était à son apogée, ils le tinrent pendant vingt-quatre heures en charte privée. Subjuguée par la force des événements, l'assemblée ne contesta point le mandat de cette autorité illégale, et lorsqu'une députation de la Commune usurpatrice vint lui apporter ses vœux, ou plutôt lui intimar ses

ordres pour la déchéance du roi, elle s'empessa d'y adhérer. Bientôt les massacres de septembre, réprouvés par l'assemblée et par le ministère, qui n'eurent pas le pouvoir d'en arrêter le cours, révélèrent toute la portée des événements dont cette Commune disposait à son gré. Pétion, qui, dans cette circonstance au moins, fit preuve d'un grand courage personnel en chassant lui-même de la Force les bourreaux qui s'y étaient érigés en juges, perdit par ce seul fait toute sa popularité; et ce maire, l'idole des Parisiens, ne fut point compris parmi les députés de Paris à la Convention nationale. Élu à Chartres sa patrie, il vint, avec Manuel, se rallier aux Girondins. Tous ceux que nous avons nommés au début de cette notice entrèrent à la Convention, où leurs rangs se grossirent encore des ex-constituants Buzot, Lanjuinais, Deferron, Salles, Rabaut-Saint-Étienne et Doucet-Pontécoulant. Nouveaux élus du département de la Gironde, Boyer-Fonfrède, Lacaze et Bergoëng accrurent encore la prépondérance que cette députation devait à ses talents.

Mais en face de cette brillante députation de Bordeaux se présentait sous un aspect formidable celle de Paris, composée de 24 membres qui, à la supériorité du talent, opposaient celle de l'audace et de la force révolutionnaire. Robespierre et Danton en étaient les premiers élus, Philippe Égalité était le dernier; les chefs de la Commune du 10 août en garnissaient les rangs, et on y voyait figurer jusqu'à l'atrocé Marat. Entre les deux partis extrêmes qui divisaient la Convention, une section nombreuse, espèce de tiers-parti, siégeait au centre de la salle, dans la partie appelé *la plaine*. Parmi les hommes d'élite de cette fraction, on distinguait les jurisconsultes Camus, Treilhard, Merlin de Douai, Cambacérés, Rewbel, Garran de Coulon; hommes de pratique plutôt que d'action, étrangers aux passions révolutionnaires des Montagnards et des Girondins, ils devaient leur survie et en hériter.

Au début de la session conventionnelle, le 21 septembre 1792, la majorité appartenait évidemment à la Gi-

ronde; l'élection du bureau puisqu'elle donna pour président et pour secrétaires Camus, C Vergniaud, Brissot et Lasource étaient de ce parti, à l'exception de nous. Nous allons essayer d'ap causes qui détruisirent en huit prépondérance si bien constat remonter jusqu'au mois d'avril pour retrouver l'origine de la dans la Convention, aboutit vissement de la majorité et à la tion de ses chefs. Voici comme prime à cet égard, dans les *R de Paris*, Prudhomme, écrivain passionné, mais en général cons « La grande question de la gu « comme on le sait, discutée « bins) d'une manière complète « à-fait extraordinaire. L'opinion « bien évidemment partagée. « nions se sont mêlées des per « les personnalités ont blessé « propre, l'amour-propre de « quelques ennemis peut-être « liables. Collot-d'Herbois a « par dénoncer Roderer, Briss « dorcet; Chabot a dénoncé l'é « chet et toute la députation « ronde; Robespierre a promi « voilerait une combinaison, ut « un système ourdi dans le sei « législatif, et qui ne tend à « qu'à faire rétrograder la « Robespierre et Brissot son « chefs de partis, etc. » L'insi laquelle les Girondins poursui près de la Convention le châ attentats de septembre devint élément de discorde entre eu pierre, Danton, et les Montagn putés de Paris, ordonnateurs « sacres. La France repoussa av la solidarité de ces forfaits, a Commune révolutionnaire d tenta de l'associer. Cependant çaient de se renouveler, et, de tembre, Kersaint et Buzot de une loi contre les provocateurs sinat. A cette proposition ils rent une autre, d'où sortit bi imputation de tendance au lé si fatalement exploitée contre plus saine de la Convention.



ation d'une garde départementale à garantir la sûreté des de cette assemblée et à mainte-  
 -oct dû à ses délibérations. Le  
 source formula nettement, dans  
 n 26, le caractère de cette pro-  
 « Je déclare ici hautement,  
 -il, que je voterai pour que  
 départements concourent à la  
 a Corps législatif. Je crains le  
 me de Paris, et je ne veux pas  
 a, dirigé par des intrigants, de-  
 x que fut Rome dans l'empire  
 »

ait justement là ce que voulaient  
 re, la Commune et les Jaco-  
 mémoires laissés par Sénart  
 nt à cet égard des aveux positifs.  
 : « Les pièces du comité d'in-  
 on établi à Paris ne laissent au-  
 te sur l'intention de la muni-  
 de Paris d'établir un régime  
 al dans cette ville, applicable  
 même forme que celle établie à  
 pour rendre la ville de Paris  
 re aux autres communes de la  
 etc. » En rapprochant de ces  
 explicites celles de Lasource,  
 mot de la lutte qui, dès l'ou-  
 : la Convention, s'établit entre  
 ne et les prétendus fédéralistes  
 onde, et qui ne fut en effet  
 el à mort entre la suprématie  
 de Paris et l'indépendance  
 tements.

le renversement de la monar-  
 irondins n'aspiraient qu'à jouer  
 rôle dans la république par  
 de leurs talents; Danton et ses  
 que Fabre d'Églantine et La-  
 laient arriver à la richesse pour  
 a cercle de leurs jouissances;  
 re avait d'autres vues que son  
 de patriotisme cherchait à voi-  
 qui étaient décelées par l'em-  
 t indiscret de quelques-uns de  
 es. Marat, tous les jours, dans  
 cendiaire de *l'Ami du peuple*,  
 : un dictateur, et Panis dé-  
 nsidemment Robespierre  
 seul homme digne de remplir  
 a. Aussi, dans la séance du 25  
 , le futur Cromwell s'étant  
 accord avec Danton, contre le

projet d'une garde départementale, le  
 Marseillais Rébecqui s'écria : « Il existe un  
 parti dans cette assemblée; c'est celui de  
 Robespierre!... Voilà l'homme que je  
 vous dénonce. » Puis, soutenu par Barba-  
 roux, il mit au jour les propositions de  
 Panis. Un mois après, le 29 octobre,  
 Louvet (*voy.*) renouvela ces accusations,  
 avec de longs et énergiques développe-  
 ments. Pris à l'improviste, Robespierre  
 demanda huit jours pour répondre, et sa  
 réponse ne fut qu'un long tissu de récri-  
 minations présentées avec autant d'ha-  
 bileté que de perfidie, où il accusait les  
 Girondins de connivence avec la cour,  
 qu'ils voulaient sauver, disait-il, en ar-  
 mant les départements contre Paris. « Il  
 fut applaudi, dit M. Mignet, et la Con-  
 vention passa à l'ordre du jour; les  
 Girondins eux-mêmes l'appuyèrent. Ils  
 commirent une faute en entamant l'ac-  
 cusation, et une autre en ne la soute-  
 nant point. Les Montagnards l'empor-  
 tèrent, puisqu'ils ne furent point vain-  
 cus; et Robespierre fut rapproché du  
 rôle dont il était encore si éloigné. On  
 est bientôt, en révolution, ce qu'on est  
 cru être, et le parti montagnard le prit  
 pour son chef, parce que les Girondins  
 le poursuivirent comme tel. »

Les tristes débats du procès de  
 Louis XVI suspendirent pendant quel-  
 que temps ces irritantes questions de  
 personnes, auxquelles ils donnèrent plus  
 tard un nouvel aliment. Ici encore nous  
 ne pouvons mieux faire que de laisser  
 parler M. Mignet. « Les Girondins dé-  
 siraient sauver Louis XVI, mais ils  
 craignaient l'imputation de royalisme  
 que leur adressaient déjà les Monta-  
 gnards. Pendant tout le procès, leur  
 conduite fut assez équivoque : ils n'o-  
 sèrent se prononcer ni pour ni contre  
 l'accusé, et leur modération les perdit  
 sans le servir. Dans ce moment, sa  
 cause, non plus la cause de son trône,  
 mais de sa vie, était la leur. On allait  
 résoudre par un coup d'état si l'on  
 reviendrait au régime légal ou si l'on  
 prolongerait le régime révolutionnaire.  
 Le triomphe des Girondins ou des  
 Montagnards était dans l'une ou l'au-  
 tre de ces solutions. » On sait trop  
 quelle fut celle qui prévalut; le biais de

l'appel au peuple, imaginé par les Girondins pour la prévenir, ne put en détourner l'effet, et leurs adversaires ne manquèrent pas de présenter ce moyen comme un ferment de guerre civile jeté au milieu de la nation. Au surplus, le rôle que les Girondins jouèrent dans ce drame terrible mit à découvert l'absence de tout système régulier de conduite adopté par eux, et fit voir qu'ils ne cédaient jamais qu'aux impressions du moment. Les votes des hommes de ce parti ne présentèrent aucun ensemble et se divisèrent presque également entre la détentation et la mort. Par ce défaut d'unité dans une circonstance aussi décisive, on peut juger du vague et de l'irrégularité qui présidaient à la marche de ce parti et qui en faussaient tous les résultats. Les Girondins, qui ne craignaient pas d'accuser sans cesse la Commune, n'osaient cependant arrêter ses abus d'autorité : tonnait avec force contre ses usurpations, ils lui abandonnaient l'exercice entier de la puissance; maîtres de la majorité, au lieu d'emporter de vigoureux décrets ils faisaient de brillants discours. Ils devaient apprendre trop tard qu'à la Convention la tribune était placée en face de l'échafaud.

On voit si les Girondins méritaient ce titre d'*hommes d'état* dont Marat les avait affublés comme d'un sobriquet de proscription. Plus ils prodiguaient les phrases éloquentes pour arrêter le mouvement révolutionnaire, plus Marat et la Commune en accroissaient la violence. Abreuvé de dégoûts et d'outrages, en butte à la calomnie et aux menaces, Roland avait quitté le ministère quelques jours après la mort du roi. Bientôt les Jacobins firent courir des bruits inquiétants sur l'état des approvisionnements de Paris. Le 24 février, Marat écrivit dans *l'Ami du peuple* qu'il fallait piller chez les accapareurs et les pendre à la porte de leurs magasins : le 25, si on ne pendit personne, on pilla, dans Paris, presque toutes les boutiques d'épiciers. La Commune laissa faire, la Convention ne put empêcher; la Gironde eut beau demander le décret d'accusation contre Marat, elle ne put l'obtenir, et quinze jours après, Marat, les Jacobins et les Cordeliers (voy.

ces noms) conspirèrent à déconter la majorité de la Convention les deux sociétés, le peuple fit ment provoqué à se porter ou semblée et le conseil exécutif terminer par le glaive les Gir leurs complices; ceux-ci, préve rendirent point à la Convention armés, ils se réunirent chez Val dis que le ministre de la guerre ville, menacé lui-même par les se mettait à la tête d'un bataillon d'hommes bretons dévoués aux décrets, et, par des dispositions mises à exécution avec vigueur échouer toutes les tentatives des Girondins. Cependant le 10 mars préparé comme le 20 juin avait été un nement au 10 août; dans cette encore, Vergniaud signala sa mais trop infructueuse éloquence qu'il compara la révolution à dévorant ses propres enfants. La destruction des presses et du mobilier d'auteur du *Courrier des départemens* journaliste et député girondin, le trophée que les Montagnards de la journée du 10 mars; mais en faisant décréter par la Convention l'établissement du tribunal rénaître, ils avaient remporté un succès que la France devait payer de son sang et de ses larmes.

Les revers éprouvés au mois par l'armée du Nord, devant Aisne et Maëstricht, la perte de de Neerwinden, et surtout la dé Dumouriez (voy.) qui fut la au revers, donnèrent un nouvel aliment aux passions haineuses qui fermentaient dans le sein de la Convention nationale que Robespierre et surtout Danton sent jusque-là toujours défendre riez contre les attaques de Marat et les Jacobins; quoique, depuis sa les Girondins ne missent pas leur espoir à le poursuivre que les Montagnards eux-mêmes, ceux-ci ne craignirent de leur imputer à crime une erreur qu'ils avaient partagée avec eux et à la France. Dès le 8 avril, la Convention joignit ses hostilités contre les Girondins à celles de la Montagne. Existait-il des sectionnaires de Bonaparte

à la Convention le renvoi de ces députés soi-disant contre-maires. Deux jours après, Péla à l'assemblée un arrêté de la *Mé*, par lequel cette section dés la majorité de la Convention ompue, et que les Girondins en être chassés et mis en jugement. re, s'emparant de ce fait en traire de Pétion, formule à son tre Brissot, Vergniaud, Guadet mé une accusation formelle de é avec Dumouriez, et il ose de- n'ils soient traduits au tribunal nnaire. Brissot se tait; mais t Vergniaud réfutent victorieu- obespierre; Guadet lit une cir- es Jacobins à toutes les sociétés s de France, où elles sont exci- porter en armes sur Paris pour Convention par le meurtre; nnaire est signée de *Marat*, pré- ans la séance du 13 avril, mal- les efforts de Robespierre, le re Marat est décrété d'accusa- s, pour contrebalancer l'effet cet équitable décret, dès le sur- le maire Pâche, à la tête des ires de trente-cinq sections, se t la barre de la Convention, et lit une adresse tendant à l'ex- es vingt-deux députés déjà dé- es sectionnaires fondaient leur t de royalisme contre les Gi- sur ce que ceux-ci, au lieu au 10 août, la déchéance de T, n'avaient fait décréter que la n. Les Girondins repoussaient be en disant que, par la dé- on eût paru consacrer le main- a royauté, dont l'exercice au- édiatement passé du père au s que la suspension permettait , sans moyen transitoire, de la e à la république. La discussion verte, le 18, sur la dénonciation : et des trente-cinq sections, lémontra que la Commune de alait dissoudre la Convention abstituer à son autorité; Ver- énta à grands traits et sous le plus effrayant l'ensemble des qui, déjoués plus d'une fois, nt chaque jour. Au début de

cette même séance, les preuves écrites de ces complots avaient été apportées à la Convention par une députation de la ville de Bordeaux, et ce long débat finit par un décret qui « improuvait comme « calomnieuse la pétition présentée par « trente-cinq sections au nom du con- « seil général de la Commune. »

Cet arrêt émané de l'autorité suprême eût dû tout terminer; mais dès le 24 avril, un incident du caractère le plus fâcheux vint détruire les illusions d'un succès pas- sager. Marat, qui ce jour-là s'était pré- senté librement devant le tribunal révo- lutionnaire, en sortit, non pas seulement acquitté, mais vainqueur et presque dé- fié. Couronné du chêne civique, il fut porté à bras par la populace du tribunal à la Convention, qui subit avec soumis- sion ce grotesque triomphe; et les Gi- rondins purent s'apercevoir qu'en en- voyant Marat au tribunal, ils avaient déchiré en pure perte le voile d'inviol- abilité qui les couvrait eux-mêmes. Un temps d'arrêt de près d'un mois succéda à ces orages; pendant ce calme précur- seur de la tempête, plusieurs séances fu- rent employées à discuter les bases de la constitution, et les Girondins, que l'on accusait d'en retarder l'établissement, ap- portèrent avec zèle à cette discussion le tribut de leurs lumières et de leur élo- quence.

Au moyen d'influence que la Com- mune de Paris exerçait chaque jour sur la Convention par des pétitions mena- çantes, elle ajoutait l'envahissement des tribunes publiques dans l'enceinte légis- lative; une horde de *sans-culottes* et de *tricoteuses* à sa solde avait la dispo- sition exclusive, le monopole, de ces tri- bunes. Leurs vociférations appuyaient les motions des énergumènes de la Mon- tagne et couvraient la voix des orateurs de la droite. Quelques places cependant étaient d'ordinaire réservées pour les ci- toyens des départements; mais le despo- tisme de la Commune de Paris voulut leur enlever ce faible moyen de partici- per à la publicité des séances de la Con- vention, et le 18 mai les tricoteuses ten- tèrent d'expulser avec violence des places réservées ceux qui en étaient en posses- sion. Ce scandale donna lieu à une séance

orageuse, au milieu de laquelle apparurent les révélations les plus importantes sur les projets des factieux. Le prévoyant et actif Guadet mit le doigt sur la question en demandant que les autorités municipales de Paris, qui conspiraient ouvertement contre la représentation nationale, fussent immédiatement cassées et que les suppléants de la Convention se rassemblent à Bourges. Mais Barère, l'homme aux attermolements et aux demi-mesures; Barère qui, jusqu'au 31 mai, eut un pied dans le camp des Girondins et l'autre sur la Montagne, combattit comme dangereuses ces propositions qui pouvaient encore tout sauver; il reconnut cependant la réalité des complots de la Commune, et fit décréter la formation d'une commission de douze membres chargés de surveiller ces complots et de les déjouer. Les noms de ces membres méritent d'être cités: ce sont Boyer-Fonfrède, Rabaut-Saint-Étienne, Kervélgan, Saint-Martin, Viger, Gomaire, Bertrand, Boileau, Mollevaut, Henri Larivière, Gardien et Berçoëng.

La fermeté que cette autorité girondine déploya dans ses premières opérations releva le courage des honnêtes gens et redoubla la rage des factieux. Les Douze débutèrent par faire arrêter Hébert (*voy.*), substitut du procureur de la Commune, obscène prédicateur d'anarchie dans le *Père Duchêne* comme l'était Marat dans le *Ami du peuple*. Le 23, les sections de la *Fraternité*, de la *Butte des Moulins* et *Lepelletier*, dénoncèrent à la Convention le projet, arrêté dans une assemblée présidée par Pâche, de faire un 10 août, ou plutôt un 2 septembre, contre les membres du côté droit. Le 25, une députation de la Commune vint protester contre les révélations des trois sections et demander avec menaces la mise en liberté d'Hébert. La réponse d'Isnard qui présidait est devenue historique; ce fut comme un tocsin précurseur du 31 mai. « Si jamais, dit-il, par une de ces insurrections qui se renouvellent sans cesse et dont jamais les magistrats n'ont averti la Convention, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, Paris se-

rait anéanti; bientôt on cherait les rives de la Seine si Paris

En dépit de ce pronostic, cinq main dix-sept sections, et trois surlendemain, insistèrent à la demandes de la Commune d même temps, l'idéologue Gar de l'intérieur, et le maire P maient, le premier avec l'assu dupe, le second avec la pa conspirateur, que la Conven l'abri de tout danger, et qui trerait dans l'ordre si, cédant sections, elle annulait les me par la commission des Douze nonçait la dissolution. Ces furent sanctionnées le 27 à un décret rendu sous l'influe tionnaires qui avaient envi et votèrent avec la Montagne « demain, dit Prudhomme, « nominal rend à ses fonc « commission protectrice, de « avait appris un instant à t « ses rugissements recommet « bles dans leur triomphe, le « capitulent avec la peur de l'i « qu'on leur promet, et Boyer « en faisant décréter à la Co « liberté d'Hébert et de ses « ne lui fait décréter que l'im

Le 30 mai, un exécutable nouveau drame révolutionnai la Commune. Chaumette feint cer une assemblée illégale qu l'Évêché et semble préparer ment; le maire Pâche, accu six conseillers municipaux, se assemblée, et revient bientôt hypocritement au conseil qu collègues ont fait de vains « prévenir les mesures insurre Alors les chefs du mouveme sentent eux-mêmes: ils decl ont proclamé l'insurrection peuple et ordonné la clôture d Le conseil arrête que les sec consultées, et les convoque « du 30 au 31. Dès trois heures tocsin sonne à Notre-Dame e mune; à six heures, de prétend saires de trente cinq sections à l'Hôtel-de-Ville; ils déclare gane de Dobsen que le peuj

de ses droits, et que les pouvoirs des autorités sont annulés. docilité remarquable, le conseil tout entier se soumet à cette ses pouvoirs lui sont immédiatement substitués. Henriot, commandant de la force armée, et quatre jours sont alloués au peuple souverain en insurrection.

30 mai, Lanjuinais (voy.) avait à l'assemblée la réunion conspi- rée à l'Évêché; le 31, Rabaut à la tribune les preuves écrites lot qui va éclater. Les interruptions relâche, les vociférations for- tribunes et de la Montagne sa voix, et, après une lutte, le forcent enfin à quitter la adet, qui à son tour veut dévoile, soulève un orage non lent. Émules de Marat, Duhem, le, Drouet, Bazire, Thuriot, r, Robespierre jeune, sont les cette scène de désordre; leurs es, leurs cris, leurs trépigne- rant la salle. Enfin Barère, position de qui, dix jours au- avait été établie la commission e, vient au nom du Comité de lic (voy.) en demander la dis-

Bientôt toutes les autorités anaires siégeant à la Commune tent en masse à la barre, de- d'un ton impérieux la mise en a des vingt-deux députés, des de la commission et des ex-minis- rd, Clavière et Lebrun. Les péti- s remplissent ensuite la salle et et des banquettes restées libres tagne. Le côté droit proteste uite délibération. Vergniaud, rnière fois, demande la parole; rre la lui arrache avec violence, lui et les Girondins, d'avoir avec Louis XVI, avec Lafayette, nouriez, et de provoquer sans aine de Paris et la proscription otes; il finit par convertir en e demande des pétitionnaires. lée diffère et se borne à la sup- définitive de la commission, quitte en masse la salle des

séances pour aller au dehors fraterniser avec les citoyens armés qui entourent les Tuileries, et dont la plupart ignorent par qui et pourquoi ils y ont été appelés.

La suppression des Douze fut donc le seul succès réel obtenu par l'insurrection dans la journée du 31 mai. La Commune cependant en avait remporté un autre en faisant arrêter M<sup>me</sup> Roland (voy.), qui ne devait sortir de prison que pour aller à l'échafaud. Prévenu à temps, son mari parvint à s'échapper. Le lendemain au soir, Marat, qu'impatientaient les lenteurs de l'insurrection, se rend à la Commune pour en activer la marche. Reçu avec acclamations, il monte au beffroi, sonne lui-même le tocsin; la générale bat de nouveau dans Paris, et une nouvelle députation de dix-huit municipaux, conduite par le chimiste Hassenfratz, se rend à minuit à la Convention pour y renouveler les sommations de la veille. Réduite à quelques membres, l'assemblée ajourne encore, et charge le Comité de Salut public de lui faire le 4 un rapport d'après lequel elle prononcera.

Enfin se lève l'aurore du 2 juin, de ce jour néfaste qui devait éclairer le triomphe de l'anarchie. Dès le matin, usurpant les pouvoirs législatifs, la Commune exclut de toutes fonctions publiques les nobles et les prêtres, fait désarmer les uns, incarcérer les autres. Elle envoie à la Convention une dernière députation des autorités révolutionnaires pour lui présenter ce qu'elle appelle les mesures extrêmes de salut public. Voici en quels termes elle les propose. «.... Délégués du « peuple, les factieux de la Convention « vous sont connus; nous venons pour la « dernière fois vous les dénoncer. Dé- « créez à l'instant qu'ils sont indignes de « la confiance publique; mettez-les en « état provisoire d'arrestation; nous en « répondons sur nos têtes à leurs dépar- « tements. Le peuple est las de voir « ajourner son bonheur: sauvez-le, ou « nous vous déclarons qu'il va se sauver « lui-même. » Cette pétition est sur-le- champ renvoyée au Comité de Salut public, chargé d'en faire le rapport séance tenante. Au bout de quelques moments, Barère, au nom de ce Comité, exprime le vœu que les députés dénoncés soient

invités à se suspendre volontairement de leurs fonctions ; ils seront en même temps mis sous la sauvegarde du peuple et de la force armée de Paris. Isnard, Lanthenas et Fauchet adhèrent à cette proposition ; Lanjuinais, qui, depuis quatre jours, lutte presque seul contre l'insurrection et la Montagne, l'inébranlable Lanjuinais remplace Fauchet à la tribune et s'écrie : « On parle du sacrifice de mes « pouvoirs... Un sacrifice ! suis-je libre « pour en faire?... vous ne l'êtes pas « vous-mêmes pour en accepter ! N'at- « tendez de moi ni démission ni suspen- « sion. » Eu vain Legendre, furieux, ose le frapper, veut l'arracher de la tribune. « Frappe, mais écoute ! » poursuit-il en s'y cramponnant avec force. Puis, répondant au capucin Chabot, qui se permettait à son égard une sanglante ironie, il s'écrie encore : « On a vu dans l'anti- « quité orner de fleurs et de bandelettes « la victime que l'on entraînait à l'autel, « mais le prêtre ne l'insultait pas au « moment de l'immoler ! » Barbaroux (voy.) suit l'exemple de Lanjuinais, et proteste contre la violence. Un grand mouvement se communique du dehors au sein de l'assemblée ; on annonce que la Convention est cernée de tous côtés et prisonnière dans le lieu de ses séances. Lacroix, Danton lui-même, s'indignent de cet outrage fait à la représentation nationale ; Barère demande que, pour faire acte de liberté, la Convention se rende en corps au milieu de la force armée. Les députés sortent tous du côté du Carrousel ; ils y trouvent, à la tête de l'artillerie, Henriot qui, à leur aspect, s'écrie : *Canoniers, à vos pièces !* fait tourner contre eux ses canons chargés à mitraille, et les force à rebrousser chemin. Repoussée sur ce point, la Convention entre dans le jardin des Tuileries, dont elle fait le tour, et partout elle en trouve les issues fermées devant elle.

A la suite de cette excursion, qui rappelle trop la revue passée par Louis XVI au même lieu dans la matinée du 10 août, les députés rentrent en séance. Couthon, joignant la dérision à la scélératesse, ose proclamer la liberté de la Convention, et c'est au nom de cette liberté, constatée par les bouches à feu tournées contre

l'Assemblée, qu'il propose et qu'il fait voter la démission à leur des- tination de trente de ses membres et des députés Clavière et Lebrun. Plus d'un de ces quelques-uns des vainqueurs, M. de La Fayette, fait exempter de l'arrestation Lanthenas, qu'il traite de *vieillard* (voy.), qu'il appelle *pauvre* et Dugos (voy.), qu'il ne regardait comme un chef contre-révolutionnaire. C'est à plus de dix heures du soir qu'est rendu par environ soixante-dix membres siégeant à la Montagne une protestation contre l'arrestation de ces députés. C'est un décret arraché à la peur. Dans la dernière scène d'un grand drame révolutionnaire, on ne voit figurer que la pierre, muet ou caché depuis longtemps, ni aucun des députés de la Montagne. Barbaroux et Lanjuinais restent jusqu'au bout sur la brèche, et le mot de Lanjuinais est un cri de révolte et d'oppression. Voy. LANJUINAIS.

Les hommes du 31 mai parurent à bord reculer, effrayés, devant les menaces de leur sinistre victoire. Les succès de leur sinistre victoire pour l'attaque, ils se divisèrent en deux camps. Danton (voy.), les chefs de la Commune, les chefs de la Commune, qui marchaient sous sa bannière, peut-être même la Commune, voulurent qu'il expulsât de la Convention les hommes dont la modération gâterait l'allure révolutionnaire. Aussi le premier rapport présenté le 1er juin au nom du Comité de Salut public sembla attribuer la violation de la représentation nationale, par le 2, à la seule nécessité d'étouffer les divisions que la présence des députés entretenait dans l'Assemblée. On garantissait sans cesse se garantir de leurs représentants ; le 2, le Comité, Danton et Couthon s'offraient pour otages ; il fallut tout dire à Robespierre. Le 3, la Convention déclara, sur sa proposition, « dans les journées des 31 mai et 1er juin, la Commune et le peuple ont ris avec puissance contre la Convention l'unité et l'indivisibilité de la République. » L'arrêt de mort des

né en germe dans ces paroles, et les chances ne devaient pas tarder à l'en tirer. Peu surveillés d'abord, la plupart des députés frappés par le décret du 17 septembre étaient soustraits à l'arrestation faite. Brissot (*voy.*), découvert à Paris au moment où, sous un faux nom, il essayait de passer en Suisse, fut arrêté à Paris où étaient restés Verdet, Gensonné, Lasource et quelques autres. Buzot, Salles, Louvet, Guadet, Barbaroux, Gorsas, H. Larivière, se réfugièrent à Évreux, d'où ils passèrent en Normandie; ils y furent bientôt rejoints par Roland et Lanjuinais, et cette réunion devait opposer à la force oppressive de la faction victorieuse un noyau de résistance formidable.

Le 10 septembre, de l'Eure et du Calvados, le mouvement insurrectionnel se communiqua aux cinq départements situés devant Bretagne et à celui de la Normandie, mais ceux de la Seine-Inférieure et de la Manche refusèrent de s'y associer. Les autorités des départements coalisés proclamèrent leur résistance aux députés de la Convention, tombée sous le coup de la faction de Paris; les pouvoirs stagneurs stagnants en mission furent annulés. Trois d'entre eux, Prieur de la Marne, Lecoq de Versailles et Romme, furent retenus à Caen en otages. Le Comité de Salut public, en sa qualité régulatrice de l'insurrection, envoya dans cette ville : vingt-deux députés délégués en furent les chefs; Félix Leclerc en fut le général. Investi alors de la mission de commander en chef de l'armée de Cherbourg, il en rallia une partie à la cause des Girondins, et des succès s'accrurent encore des fédérés normands et des *Carubots* normands. Le Comité de Salut public, par le Comité de Salut public, à Paris rendre compte de sa mission, il répondit qu'il ne pourrait le faire à la tête de soixante mille hommes, mais d'un seul mot se poserait en chef de Dumouriez; mais alors il eût fallu justifier l'audace par le succès, et le succès manqua à Wimpfen à son prédécesseur. La désaffection mit dans ses troupes, travaillées par les émissaires de la Convention, l'influence réussit bientôt aussi à la Normandie et les populations

insurgées. Le succès obtenu à Pacy-sur-Eure fut immédiatement suivi de la déroute de Vernon, à la suite de laquelle l'armée fédéraliste se replia sur Évreux. Bientôt le meurtre de Marat par Charlotte Corday (*voy.*), sanglante et inutile échauffourée, vint aggraver la situation des Girondins, en jetant un vernis d'odieuse sur une cause jusque-là exempte de souillures. La Judith du Calvados compromit cette cause par l'ostentation avec laquelle elle proclama ses relations avec les députés fugitifs. Les mouvements qui se manifestèrent à Lyon, où Roland et Biroteau s'étaient réfugiés, à Marseille et à Bordeaux, soulevés au nom de Barbaroux, de Vergniaud et de ses collègues, ajoutèrent à l'irritation des vainqueurs, sans rendre aucune force réelle aux vaincus. Le 9 juillet, tous les réfugiés du Calvados et des départements insurgés furent mis hors la loi sur un rapport de Saint-Just; enfin, le 20 du même mois, l'armée conventionnelle, en s'emparant de Caen, mit fin à l'insurrection de la Normandie et de la Bretagne. Les membres du comité insurrecteur se dispersèrent de tous côtés; les efforts de Lyon, Bordeaux et Marseille échouèrent successivement contre les mesures révolutionnaires, auxquelles l'impitoyable activité des commissaires montagnards donnèrent un déplorable succès (*voy.* FOUCHÉ, FRÉRON, TALLIEN); et la cause des Girondins, à laquelle s'étaient d'abord ralliés soixante-dix départements, fut perdue sans retour.

Cependant la Convention ne prononçait point sur le sort des députés captifs. Robespierre, qui voulait leur perte, différait à dessein de les faire mettre en jugement, afin d'amasser sur leur tête l'écrasante solidarité des désastreuses tentatives d'une insurrection à laquelle ils ne s'étaient point associés. La levée de boucliers des départements fédérés fut présentée comme la démonstration évidente de ce système de fédéralisme, si longtemps évoqué comme un fantôme, au sein de la Convention, et dont seuls Brissot et Buzot (*voy.*) pouvaient, avec quelque apparence de justice, encourir la responsabilité. Enfin, le 3 octobre, Amar (*voy.*), organe des Comités de Sa-

lut public et de Sûreté générale, parait à la tribune. Avant d'entamer la lecture de son rapport, il demande que les portes de la salle soient fermées, afin qu'aucun des proscrits, dont quelques-uns siégeaient encore dans la Convention, ne puissent échapper; puis il proclame les noms de ces proscrits divisés en trois classes : 1° députés fugitifs mis hors la loi, au nombre de 21; 2° mis en accusation, 42; 3° mis en arrestation comme signataires de la protestation publiée le 19 juin contre les décrets du 2, 73. Après avoir proclamé cette liste fatale, Amar lit un rapport où les Girondins sont accusés d'avoir conspiré avec Louis XVI, Lafayette, d'Orléans, les royalistes de la Vendée et le ministre Pitt. Toute la substance de cette diatribe meurtrière se trouve dans cette phrase : « Ils étaient républicains sous la monarchie et royalistes sous la république, pour perdre la nation française et la livrer à ses éternels ennemis. » Il est à peine besoin de dire que la Convention, libre alors comme elle l'était dans la journée du 2 juin, adopta les conclusions du rapport, et que vingt-et-un députés dans les fers furent traduits au tribunal révolutionnaire, qui devait les envoyer à la mort.

Cette atroce tragédie fut précédée d'un sanglant prologue, et, dès le 7 octobre, l'un des députés mis hors la loi, le journaliste Gorsas ayant été découvert à Paris, perdit la vie sur l'échafaud. Les débats du procès des vingt-et-un s'ouvrirent le 24 octobre; les témoins qui déposèrent contre eux étaient leurs ennemis personnels, les auteurs de la conjuration du 31 mai, chefs de la commune ou députés montagnards. Ainsi ils furent accusés par les municipaux Pâche, Hébert et Dobsen, par les conventionnels Chabot, Maribon-Montaut (marquis), Fabre d'Églantine, Léonard Bourdon et Duhem. Ils pulvérisèrent toutes les accusations élevées contre eux. En vain les juges et même les jurés les interpellaient comme si leur culpabilité eût été démontrée d'avance : les réponses de Brissot, et surtout l'éloquence de Vergniaud, agissaient sur l'auditoire de la manière la plus sympathique. Le tribunal alarmé s'adressa à la Convention, et une jurisprudence im-

provisée, o ieusement appliquée à la cause en débat, vint en autorisant la lecture, sur la déclaration des jurés, que la conscience était suffisamment éclairée. Cette déclaration fut rendue le 17 octobre au soir, et elle emporta la condamnation à mort de Brissot, Ve Gensonné, Ducos, Fonfrède, Lasource, Dufriche-Valazé, Sûchet, Lauze-Duperret, Carr, Duchâtel, Gardieu, Boileau, Beauvais, Viger, Duprat, Malet, Antiboul. L'arrêt qui les déclara vaincus de conspiration contre l'indivisibilité de la République à près de minuit. On sait qu'en prononçant sa condamnation, Brissot poignarda. Nous renvoyons, pour les détails de cette scène lugubre et sanglante, au chapitre XIII des *Causes de la révolution du 9 thermidor* de M. Thiers, et aux *Mémoires d'un député* d'Honoré Riouffe. Ces détails sont produits avec une scrupuleuse exactitude par M. Thiers, dans sa grande *la Révolution*, t.V. On trouve quelques particularités intéressantes sur les Girondins dans les *Mémoires de Marie Williams*, mais là s'arrêtent les seuls documents authentiques que l'on possède sur ces illustres victimes. Il serait superflu de dire qu'il n'y a rien de plus intéressant que de lire ces détails.

Nous ne croirions pas à notre tâche si nous ne terminions cette notice par le nécrologe complet des Girondins qui périrent le 31 octobre, et dont quelques-uns furent tout leur illustre à Paris y vit encore monter Coustou, Cussy, Noël, Kersaint, Saint-Étienne, Bernard, Mache, révolutionnaire frappa. Biroteau, Grangeneuve, Guet et Barbaroux; à Brives, Lido et Bon; à Périgueux, Izarn-Ve Rochelle, Dechézeau; Rebecq dans le port de Marseille; Petit se poignardèrent aux portes de Paris et Condorcet s'empoisonna à Reims. Une triste récapitulation donc à 43 le nombre des dépu



victimes, dit M. Thiers, d'une catastrophe. Les Girondins ne tardèrent pas à chercher un point d'appui dans ces colonnes sociales. Les attaques inconsidérées, plures eux avaient si puissamment vaincu. N'ayant pu ensuite les vaincre, ils devaient être les premiers à en subir la chute.

Le 20 mai 1793, le décret d'arrestation vint sauver les débris de la Convention au 31 mai. Dès le 18 frimaire (9 décembre 1794), les 73 Girondins furent déclarés ennemis du peuple dans le sein de l'assemblée législative. Nous citerons parmi eux : Brissot, Rabaut-Pommier, Dumouriez (voy. les quatre derniers mois plus tard, toute trace de leur existence fut effacée par le rappel aux députés mis hors la loi et les émigrés; et la Convention, reconstituée, accueillit avec honneur Desfermon, Doucet-Pontévenet, Isnard et H. Larivière. Les trois premiers parvinrent à la dignité sénatoriale. Enfin, l'acte de réparation, dans la nuit du 10 juin 1795 il fut décrété, sur la proposition de Thibaudeau, qu'une fête nationale, commémorative de la déportation des Girondins, serait célébrée le jour anniversaire du supplice de Brissot. Cependant cette fête eut lieu le 10 août, second anniversaire de la déportation par le rapport d'Amar. L'ensemble des faits relatifs au parti girondin, indépendamment du *Mémorial de la Révolution française*, cités dans le cours de cet ouvrage, on peut encore consulter dans la *Collection des Mémoires de la Révolution française*, de Brissot, ceux de M<sup>me</sup> Roland, conventionnels Barbaroux, Brissot, Bailly et Durand de Maillebois.

**GIR**, **GIROUETTISME**. Forme du verbe français *gérer* (voy. *gérer*, même dérivé de *gyrare*, tourner le cercle, tournant), le mot désigne une bande ou feuille d'un métal léger, qui, adaptée verticalement, tourne autour de lui-même; souffle et indique ainsi la direction du vent. Placées sur les tours,

les clochers, en un mot sur tous les points élevés d'un édifice, les girouettes prennent souvent la forme d'un coq, d'une tête de loup ou de quelque autre animal. L'appareil ordinaire ne peut guère indiquer avec quelque exactitude que les vents soufflant des quatre points cardinaux; mais il y en a de perfectionnés qui, par le prolongement de leur pivot, et au moyen d'une aiguille à laquelle son mouvement se communique, peuvent lui faire parcourir les trente-deux divisions de ce qu'on appelle la *rose des vents*; d'autres, par un ingénieux mécanisme, en font connaître la force et la vitesse. La lourde et criarde girouette était autrefois un attribut féodal qui ne pouvait figurer que sur les châteaux, et dont le *manant* n'eût osé se permettre de décorer son humble toit.

Ce n'est pas seulement de nos jours que le mot *girouette*, employé au figuré, s'est appliqué à l'inconstance du caractère, des opinions, des attachements, etc.; Bertaud, l'un de nos vieux poètes, disait à sa maîtresse, en lui reprochant son infidélité :

Jamais légère girouette  
Au vent sitôt ne se vira.

Plus tard, Boileau signalait l'*homme girouette* dans ces vers si connus :

Il tourne au moindre vent, il cède au moindre choc;  
Aujourd'hui sous un casque et demain sous un froc.

On raconte que le duc de Choiseul, très flatté par Voltaire tant qu'il fut ministre, l'ayant vu, après sa disgrâce, tourner l'encensoir vers son successeur, s'en vengea par une spirituelle épigramme mise en action: il fit placer sur son château de Chanteloup une girouette qui représentait d'une manière très fidèle la tête du poète de Ferney. Si tant de ministres, tant de puissants déchu voulaient chez nous imiter ce genre de vengeance, la fabrication des girouettes *allusives* deviendrait une branche de commerce très fructueuse, car il y a telles demeures où les toits en seraient couverts.

C'est surtout en fait de politique qu'on emploie aujourd'hui le terme de *girouette* au figuré, et que l'on a créé le

nouveau mot *girouettisme*. On publia, en 1815, un *Dictionnaire des girouettes*, qui depuis ce temps a eu plusieurs autres éditions augmentées. Dans la dernière, on avait imaginé d'indiquer par le nombre de girouettes placées à la suite du nom de l'individu le degré de son girouettisme. Douze de ces attributs formaient le *maximum*, et trois noms seulement en avaient été jugés dignes par le malin auteur : c'étaient ceux de deux personnages politiques, Fouché et Talleyrand, et celui du chansonnier Piis.

Tant de vents divers, au surplus, sans parler des ouragans et des tempêtes, ont soufflé depuis un demi-siècle sur notre patrie que l'immobilité a dû être le partage d'un bien petit nombre d'hommes : il nous semble donc que le nom de *girouette*, l'accusation de *girouettisme*, sont trop prodigués dans notre époque. Réservez-les pour ces hommes qui, en effet, tournent à tout vent; pour ceux auxquels le caustique Béranger adresse cette apostrophe :

N' saut' pas à demi,  
Paillasse, mon ami !  
Saute pour tout le monde !

pour ces personnages enfin d'opinions si variables qu'un homme d'esprit disait de l'un d'eux : « Il s'abonne pour trois mois à un parti et ne renouvelle pas toujours son abonnement. » En resserrant ainsi les limites du girouettisme, un autre *Dictionnaire des girouettes* ne serait encore que trop volumineux. M. O.

**GISEMENT.** En minéralogie et en géologie, on désigne sous le nom de *gisement* la disposition qu'affecte un minéral dans les masses et les couches de l'écorce terrestre. Cette disposition est extrêmement variée. Ainsi les minéraux se présentent tantôt en *bancs* ou *couches*; tantôt en *amas*, qui sont des couches d'une petite longueur, mais d'une grande épaisseur; en *filons*, qui diffèrent des couches en ce qu'au lieu d'être parallèles à la stratification des roches qui les renferment, ils les traversent dans leur épaisseur et dans toutes sortes de directions, souvent même et presque toujours en se ramifiant. Quelquefois aussi les substances minérales sont disséminées en plus ou moins grande abondance dans les roches; d'au-

tres fois, elles consistent des 1 entières.

**GITANOS**, voy. **BONTAN**

**GIULAY**, voy. **GYULAY**.

**GIUNTI**, voy. **JUNTES**.

**GIUSTINIANI**, voy. **JOU**

**GIVRE**, voy. **GELÉE**.

**GLACE** (*glacies*). C'est qu'on désigne l'eau devenue suite d'un abaissement naturel de sa température. Ce de forme, qui commence à se à 0 degré des thermomètres de Réaumur, a excité avec raition de plusieurs physiciens, q étudié avec soin toutes les phas

Lorsqu'un volume quelcon est exposé dans un vase à un fr peu intense (1, 2 ou 3° au-dessus) on voit d'abord naître à sa surf tites aiguilles triangulaires, q multipliant, s'insèrent les unes dans les autres, et, les interstices qu'elles laissent entre elles se comblant peu à peu par la déposition de nouvelles aiguilles, la masse d'eau finit par ne plus former qu'un même corps solide. On le voit être un véritable phénomène de cri (*voy.*); c'est un phénomène analogue à celui qui se passe dans la formation de la glace à l'état solide d'un corps renfermé dans un vase par l'action de la chaleur; et de la même manière que la déposition de l'eau de l'état liquide dans un vase, comme dans l'exemple cité, il y a un dégagement de chaleur qui prouve facilement à l'aide d'un thermomètre. Il y a aussi augmentation de densité, et ainsi que cela a été expérimenté par M. CONDENSATION, cette augmentation commence après que l'eau a atteint son *maximum* de densité. On peut le constater en exposant à la gelée l'eau dans un tube long et étroit. Elle se condense d'abord; mais lorsqu'elle arrive au point de congélation, elle se dilate et se dilate assez rapidement pour que son point de fusion puisse être la force d'expansion qui se solidifie, exposa à une expérience de canon de fusil bien fermé d'eau: au bout de douze heures elle s'est crevée en deux endroits. M. HUYGHENS ayant calculé l'effort que fait l'eau dans un pareil cas, trouva qu'il repré-

able de soulever un poids de logr. C'est cette augmentation, ainsi que la présence de l'air de la glace, qui explique son effet plus faible que celui de

l'eau commence à se solidifier tout arrive cependant que la glace s'abaisse à plusieurs degrés au-dessous de 0 sans que l'eau se change en glace (voy. Fahrenheit) qui le prouve ce fait dont il a été parlé dans l'article de la GELATION, ainsi que de l'influence des sels dissous dans l'eau pour accélérer le même phénomène. Nous ajoutons que l'on a dit à cet article que les eaux ainsi chargées se condensent et se précipitent, et, dans les cas où l'on tire parti de cette circonstance pour obtenir le sel marin.

On peut acquérir un degré de froid considérable : pendant l'hiver de 1740, on construisit à Terabourg un palais en glace ; les murs étaient de 12 pieds de haut, et les parties inférieures supportèrent fort bien le poids du reste de l'édifice. De cette circonstance, qui était prise dans la Néva, on tira des mortiers avec lesquels on tira à boulet. A. L.-D.

DES ARMÉES SUR LA GLACE. Les Français, surtout depuis les guerres de la révolution française, ont fréquemment traversé les rivières, les fleuves les plus larges des bras de mer, sur la glace. Gustave (voy.), roi de Suède, en 1658, avec toute son armée, se proposait d'aller attaquer Copenhague ; les Français, pendant l'hiver de 1795, franchirent sur la glace les fleuves de la Hollande. L'histoire nous apprend que l'on ne se rappelle la fableuse des vaisseaux de l'Inde par des escadrons de la marine russe, sous Barclay de Tolly (voy.), s'empara dans l'hiver de 1812 de la ville d'Uméa en Suède, et passa sur la glace le golfe de Botnie sans possibilité de faire passer sur la surface congelée des canons. On a fait des recherches dans ces contrées pour savoir quels sont les divers effets que la glace doit supporter sans danger les

troupes de toutes armes et les plus lourds fardeaux que les armées traînent à leur suite, et l'on a trouvé que, lorsque la glace a déjà 0<sup>m</sup>.04 (1<sup>re</sup>. 6<sup>l</sup>) d'épaisseur, elle peut donner passage à l'infanterie, les hommes se tenant à une grande distance les uns des autres et marchant sur des files de planches posées sur la glace ; à 0<sup>m</sup>.095 (3<sup>re</sup>. 6<sup>l</sup>) d'épaisseur de glace, l'infanterie peut passer avec sécurité, mais par files espacées ; de 0<sup>m</sup>.10 à 0<sup>m</sup>.13 (4<sup>re</sup>. à 5<sup>re</sup>.), la glace porte la pièce de 8 sur traîneau ; de 0<sup>m</sup>.13 à 0<sup>m</sup>.15 (5<sup>re</sup>. à 5<sup>re</sup>. 6<sup>l</sup>), la pièce de 12 sur traîneau ; de 0<sup>m</sup>.16 à 0<sup>m</sup>.19 (6 à 7<sup>re</sup>.), la glace supporte très bien le passage de l'artillerie de campagne attelée et sans que l'on soit obligé de prendre trop de précautions. La pièce de 16 sur affût et sur traîneau passe sur une glace de 0<sup>m</sup>.19 (7<sup>re</sup>.) d'épaisseur ; la pièce de 24, dans les mêmes circonstances, sur une glace épaisse de 0<sup>m</sup>.20 à 0<sup>m</sup>.24 (8 à 9<sup>re</sup>.). Enfin aussitôt que la glace a atteint une épaisseur de 0<sup>m</sup>.27 à 0<sup>m</sup>.32 (10 à 12<sup>re</sup>.), elle porte les plus lourds fardeaux.

On peut augmenter facilement l'épaisseur d'une couche de glace, en la couvrant de paille et même de branches sur lesquels on jette de l'eau ; cette eau, exposée à toute la rigueur de la température, ne tarde pas à se congeler, et, en répétant cette opération, on parvient à donner à la glace l'épaisseur convenable pour l'exécution d'un passage.

C'est aux endroits où les rivières sont le moins encaissées dans leur cours, et où, par conséquent, en s'étendant davantage, elles ont moins de vitesse et de profondeur, que les glaces se forment et s'arrêtent de préférence ; c'est là aussi qu'elles sont le plus susceptibles d'enchaîner la surface des eaux et d'acquiescer le plus promptement une épaisseur suffisante pour assurer le passage d'une armée.

Lorsqu'on veut empêcher que l'ennemi ne puisse franchir sur la glace une rivière ou les fossés d'une place de guerre, on cherche à s'opposer à ce que la rivière ne se prenne dans toute sa largeur, en facilitant l'écoulement des glaçons, en faisant parcourir la ligne de défense par des bateaux montés par des

hommes qui, au moyen de crocs et de pinces, cassent la glace, et enfin en faisant sauter de grandes étendues de glace au moyen de petites fougasses. Une charge de poudre de 0<sup>m</sup>.72 (1 livre et demie) placée dans un cylindre de fer-blanc à un mètre environ, sous une glace 0<sup>m</sup>.19 à 0<sup>m</sup>.24 (7 à 8<sup>o</sup>.) d'épaisseur, suffit pour briser un cercle de 5 à 6 mètres de diamètre. C. A. H.

GLACE (méd.), voy. FROID.

GLACES (art culin.). On appelle ainsi des sirops, des crèmes et autres compositions, avec addition de liqueurs spiritueuses, ce qui constitue les sorbets, et qu'on fait congeler en les plaçant dans des vases d'étain ou de fer-blanc, appelés *sorbetières*, au milieu de mélanges frigorifiques, dont le plus usité se compose de sel marin et de glace pilée. Leur préparation, toute simple qu'elle est, demande de l'habitude, et les bons *glaciers* sont encore assez rares. On moule les glaces de manière à leur donner des formes agréables; mais elles ont alors trop de consistance et sont moins délicates au goût. Il faut d'ailleurs agiter les liqueurs qu'on fait *glacer*, faute de quoi, au lieu d'une pâte homogène et bien liée, on aurait de véritables glaçons.

L'usage de cette espèce de rafraîchissement est fort répandu de nos jours, mais il ne remonte pas au-delà de 1660, époque où un Italien, nommé Procope, commença à débiter des glaces dans un café qui porte encore son nom à Paris, en face de l'ancienne Comédie-Française (rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés). Mais l'usage des boissons glacées et l'art de les refroidir au moyen de la neige et de la glace conservées dans des locaux particuliers (voy. GLACIÈRE), et même de quelques mélanges frigorifiques, remonte à la plus haute antiquité et se retrouve dans l'Orient. La Bible en fait déjà mention; les auteurs grecs et latins offrent de nombreux passages où cette coutume est mentionnée soit directement, soit par allusion ou sous forme critique; car c'était une recherche du luxe. Dans la Perse, dans l'Égypte et dans l'Inde, les voyageurs ont observé la même propension pour les boissons glacées, et ont trouvé des procédés simples et ingénieux pour les obtenir sous

un ciel brûlant. Les ressources actuelles de la science, de l'industrie et du commerce nous ont fait trouver mieux: inventé des mélanges frigorifiques de puissance extraordinaire, et nous ont permis, dans les cas où la glace avait été épuisée pendant l'hiver, des vaisseaux aller chercher jusque dans le pôle. Les Italiens, les Espagnols et les Portugais avaient reçu de leurs voisins des Orientaux, avec lesquels ils avaient été en communication, le goût et l'usage de ces boissons, qu'ils répandirent dans le reste de l'Europe, ou du moins dans les parties tempérées; car les peuples septentrionaux recherchent des stimulans d'un autre genre.

L'action des boissons glacées est essentiellement excitante et tonique; c'est un moyen de contrebalancer l'influence débilitante des climats chauds. Si les glaces sont prises lorsqu'il y a une transpiration est abondante, elles rafraîchissent souvent, et produisent, dans les affections de poitrine, soit des effets salutaires, soit des effets très-violents, et qui ont pu, dans certaines circonstances, faire croire à des états de somnolence. Ces accidents sont surtout aux personnes qui ont eu l'imprudence de prendre des glaces peu de temps après le repas et pendant le premier temps de la digestion stomacale. On cite quelques exemples de mort attribués à cette cause. Dans quelques affections chroniques des voies digestives, le médecin a su tirer un bon parti de l'usage des glaces, qui agissaient alors et comme calmant et comme médicament.

GLACES (technol.). L'art de fabriquer le verre (voy. VERRE) remonte à une haute antiquité; mais l'art de faire le verre des glaces propres à réfléchir les objets comme un miroir, et à transmettre leur image à l'œil, de la vision avec une netteté et une pureté parfaites, est une invention des temps modernes. On la doit aux Italiens, et ils furent longtemps les seuls en Europe qui eussent le secret de cette nouvelle industrie. Colbert l'introduisit en France, et dota le pays d'une branche de commerce dans laquelle il finit par surpasser Venise, qui jusque-là en avait eu le monopole.

l'époque où l'on commença à faire des glaces en France, la méthode du soufflage était la seule connue, la seule employée à cette fabrication comme celle de toutes les autres sortes de verres. Ce moyen, suffisant pour produire des miroirs et des glaces de petites dimensions, ne permettait pas d'en faire dépasser une certaine grandeur. Français eut le premier l'idée de substituer à cet inconvénient en coulant, au lieu de souffler, la matière en fusion destinée à être convertie en glace; l'expérience ayant constaté l'efficacité de cette méthode, elle a été adoptée en France et plus tard dans d'autres pays pour la fabrication des glaces.

Les glaces coulées et les simples miroirs de Venise ont été longtemps des objets de luxe dont l'usage était presque exclusivement réservé aux classes supérieures de la société. Aujourd'hui, on en a multiplié la quantité, et la valeur de ces pièces de moyenne et de petite dimension s'est tellement abaissée, qu'il n'est guère de maison ni même de boutique, tant modeste soit-il, où l'on ne trouve, soit pour l'ornement, soit pour l'utilité. Il n'est personne d'ailleurs qui ne sache qu'une glace sur une tablette ou un plateau de verre, et une glace d'une égale épaisseur, dont les faces sont parfaitement unies, et qui ne présente l'image des objets sans rien ajouter à leur couleur ni à leur figure. La glace n'étant qu'une sorte de verre ordinaire, elle se fait et se fabrique, en effet, avec les matières de même nature que celles qui se travaillent dans les verreries (voyez ce mot). Comme les autres verres, les glaces sont le produit de la fusion, dans des creusets et des fourneaux, de sable, de grès ou de terres vitrifiables, auxquelles on ajoute quelque substance étrangère pour faciliter cette fusion et un peu de manganèse pour obtenir un verre plus blanc et le plus pur et le plus convenable.

La glace n'étant considérée comme un objet d'usage qu'autant qu'elle est dans toute sa transparence et sa couleur, qu'on n'y aperçoit à l'intérieur ni à la surface aucune bulle d'air,

aucune tache ou marque quelconque, le sable et les autres matières qui entrent dans la fabrication des glaces doivent être choisis ou de qualité supérieure, ou dans l'état le plus convenable pour bien remplir l'objet qu'on se propose. Le sable doit être très blanc, et ses grains ne seront ni trop gros ni trop petits, la fusion des grains de grosseur moyenne se faisant mieux et plus vite. La terre qui peut s'y trouver mêlée doit en être séparée d'avance par un ou plusieurs lavages.

La substance alcaline la meilleure, celle qu'on emploie de préférence en France, est le salin qu'on retire de la soude. L'expérience a appris que, mieux que toute autre, il facilite la fusion de la matière vitrifiable, qu'il la rend plus générale, plus complète; que le verre qui en résulte est plus doux, plus coulant pendant qu'il est chaud, plus solide, plus durable quand il est refroidi. Dans d'autres pays, on remplace souvent la soude par la potasse; mais on a observé que cette substitution n'est pas avantageuse, que les glaces qui en proviennent sont de qualité inférieure et qu'il est très rare qu'on n'y aperçoive pas des parcelles de matière restées dans la masse sans être complètement fondues. En Allemagne, où l'on fait ainsi usage de potasse pour la fabrication des glaces par le procédé du soufflage, on a remarqué que celles qu'on pose dans des endroits humides se trouvent constamment couvertes d'une vapeur qui ne tarde pas à les ternir. Au contraire, les glaces françaises, faites avec de la soude, n'éprouvent pas la moindre altération, quoique placées dans la même situation.

Les proportions entre le sable, la substance alcaline et les autres matières qu'on fait entrer dans la fabrication des glaces, varient suivant la nature de ces diverses matières, et aussi suivant la pratique adoptée dans tel ou tel pays, telle ou telle manufacture. En France, à Saint-Gobain (Aisne), où se trouve la manufacture la plus renommée pour la perfection de ses produits, on est dans l'usage de fondre avec le sable qu'on veut vitrifier les débris de glaces, les morceaux de beau verre cassé qu'on a con-

servé ou qu'on s'est procuré pour cet objet. Après avoir réduit les uns et les autres en morceaux d'une certaine grosseur, on en prend une partie égale en poids au sable qu'on veut vitrifier, et, en y réunissant les autres matières, on les y met dans la proportion suivante, savoir :

- 300 kilogr. de sable et de cassons.
- 100 kilogr. de salin.
- 15 kilogr. de chaux éteinte à l'air.
- 1 kilogr. de manganèse.
- 90 grammes d'azur.

Le tout, ainsi proportionné, se porte, après qu'on a soigneusement mélangé toutes les matières qui le composent, sur le pavé d'un fourneau à réverbère dont la voûte est formée de deux dômes demi-circulaires réunis par un de leurs côtés. Le feu étant mis au combustible placé sur la grille du foyer exactement au-dessous de la jonction des dômes, la flamme qui s'élève va frapper leur surface intérieure, qui la renvoie aux matières étendues sur le pavé du fourneau, avec une chaleur suffisante pour en commencer la fusion et donner au sable à demi vitrifié une couleur blanche très prononcée. On continue le feu pendant cinq ou six heures, et pendant tout ce temps on ne cesse de remuer et de retourner avec un râble de fer les matières qu'on veut fondre; on en expose ainsi successivement toutes les parties à l'action du feu, jusqu'à ce qu'on voie qu'il ne s'en élève plus la moindre vapeur. Elle est alors au point de calcination nécessaire pour pouvoir arrêter le feu, afin de la laisser refroidir. Lorsque cette matière calcinée, qu'on nomme la *fritte*, est suffisamment refroidie, on la distribue dans des creusets pour y être fondue avant d'être coulée. On met ces creusets dans un autre fourneau qu'on allume; on pousse le feu jusqu'à ce que la matière contenue dans les creusets, et qu'on ne cesse pas un instant d'agiter, soit arrivée au point de fusion convenable pour pouvoir former une glace parfaite. La pratique apprend aux ouvriers à ne pas se méprendre sur l'instant le plus favorable pour opérer le coulage. Pour cette opération, on a une table en cuivre de la

grandeur de la glace qu'on veut bien droite, bien unie, et assez pour résister à la chaleur de la fusion qu'elle doit recevoir sur sa surface. On vide la matière sur ce creuset au moyen de creusets plus petits ceux où elle a été fondue, et l'on prend toutes les précautions que la pratique et l'expérience ont démontré être les plus propres à l'étendre le plus également possible sur toute la surface de la table. Dès que celle-ci se trouve ainsi couverte d'une quantité de matière suffisante pour pouvoir donner à la glace une épaisseur déterminée, on y fait passer un rouleau en cuivre très pesant. Cet appareil d'un mouvement uniforme, par sa toute la longueur de la table en agissant et égalisant la matière qui la compose, son arrangement étant tel qu'il en résulte nécessairement dans sa course un nivellement parfait avec la surface de la table.

La glace se trouve formée après cette opération, mais elle n'est pas encore achevée. De la table sur laquelle elle a été prise sa forme, on la porte dans un four appelé *carquaise* et qu'on a précédemment chauffé au rouge. Le four, dans lequel on met ordinairement plusieurs glaces à la fois, est ensuite fermé hermétiquement, de manière que le refroidissement, et par conséquent la formation des glaces qu'il contient, ne puisse se faire que très lentement. Cette opération qu'on désigne sous le nom de *verru* s'achève de donner aux glaces la forme nécessaire.

Sorties de la carquaise, les glaces sont portées dans les ateliers où elles doivent recevoir ce qu'on appelle les opérations qui consistent à achever de faire disparaître toutes les inégalités qui peuvent encore s'y rencontrer, à donner le poli convenable et enfin à étamer (voy. ÉTAMAGE). Plusieurs de ces opérations, entre autres celles qui se rapportent au polissage, se font dans les grandes manufactures avec des machines à vapeur ou autres, qui économisent beaucoup de temps et de main-d'œuvre. La dernière, celle de l'étamage, ne se fait qu'à la main; ce n'est qu'à la main qu'on peut placer bien exactement et sans qu'elle fasse le moindre pli,

**tain** appelées *tain* dans une forme de la glace à étamer, sous cette forme une certaine quantité de mercure destiné à faire adhérer le face de la glace qu'elle doit charger la glace de poids pour cette adhésion, etc.

est qu'après avoir été étamées les glaces sont ordinairement livrées au commerce. Cependant il arrive souvent qu'on s'en sert avant cette et qu'on les emploie comme du verre. Nous avons vu à Madrid les fenêtres du palais du roi gardées de très belles glaces sorties de la manufacture établie à Saint-Pétersbourg sur le modèle de celle de Venise.

On ne trouve que dans une seule ville que n'est pas le seul pays où l'on a employé la méthode du coulage inventée par l'Angleterre à plusieurs endroits où elle est pratiquée avec succès. Dans celle de Ravenhead, Lancastre, toutes les opérations de polissage se font au moyen de machines à vapeur d'une grande

puissance que l'on fait à Venise, à Prague, en Bohême et dans d'autres endroits de l'Allemagne, sont fabriquées et vendues par le cédé du soufflage. Il n'en est pas de même à la grande manufacture de Saint-Pétersbourg, d'où sont produits d'une grandeur remar-

quable. Les Américains des États-Unis se sont depuis quelques années approprié cette méthode, ou plutôt elle a été portée en France par des Français qui y ont établi des manufactures de glaces.

Le commerce des glaces a une assez grande importance en France, non-seulement pour la consommation qui se fait pour la consommation locale, mais encore celui qui a lieu à l'étranger; les glaces françaises sont connues pour être les plus belles, et les plus recherchées dans les pays où l'entrée en est per-

V. DE M.-N.

**GLACIÈRE**, sorte de cave d'une profondeur particulière et propre à conserver pour l'été la glace ou la neige qui se remplit l'hiver, ainsi que les caves qu'on en rapproche dans cer-

tains pays. A cet égard, les glacières de Saint-Pétersbourg, où il entre souvent plus d'une centaine de grands blocs de glace de 3 à 4 pieds de long sur 2 d'épaisseur, sont au nombre des plus curieuses.

Les conditions de toute bonne glacière étant qu'elle soit autant que possible défendue contre l'accès de l'air chaud ou humide, ainsi que contre toute infiltration souterraine de l'eau, qui feraient fondre en peu de temps la glace qu'elle contient, exigent de la part de celui qui veut en établir une des précautions faciles, mais indispensables, dans le choix de l'emplacement et des matériaux, comme dans le mode particulier de construction.

Un terrain très sec et une exposition qui ne permette pas, ou qui ne permette que pendant une très petite partie de la journée aux rayons du soleil de frapper directement sur une glacière, sont ce qui convient le mieux pour le succès d'un établissement de ce genre. Lorsqu'on a rencontré la place qui remplit le mieux cette double condition, on y creuse une cave circulaire d'environ 12 mètres de profondeur sur 2 de diamètre dans la partie la plus basse et 2 mètres et demi au niveau du sol, afin de former un talus qui prévienne l'éboulement des terres. Le trou circulaire terminé et les terres qu'il renfermait étant évacuées, on établit au fond un carrelage en pierres et l'on élève autour de la circonférence un mur en pierres de taille ou au moins en chaînes de pierres de taille et en bons moellons entre les chaînes, le tout bâti à chaux et à ciment, en ayant soin d'employer les meilleurs matériaux afin de mieux prévenir tout danger d'infiltration. Le fond, qui doit avoir été pavé en talus, forme un puisard où vont s'écouler les eaux de la glacière; car, malgré toutes les précautions, il se fond toujours quelques portions de glace. Sur la partie la plus élevée de ce puisard on couche une grille en fer sur laquelle reposera le premier lit de glace lorsqu'on remplira la glacière.

Sur le mur élevé jusqu'au niveau du sol, on construit un dôme en maçonnerie dans lequel on ménage, du côté du nord, les ouvertures nécessaires pour pouvoir entrer dans la glacière, la rem-

plier et y prendre de la glace. Sur ce dôme, on peut, si l'on veut prendre plus de précautions, mettre une couverture en chaume, qui servira à mieux défendre la glacière contre la température extérieure.

Lorsqu'on veut remplir une glacière, on commence par placer sur le grillage du fond un lit peu épais de paille à travers laquelle s'écouleront les eaux qui s'échapperont de la glace. On jette ensuite les glaçons ou la neige, et l'on fait en sorte qu'il ne reste que le moins de vides possible dans toutes les parties pleines de la glacière. La glace et la neige sont tassées; plus la masse qu'elles forment est compacte et plus on est sûr qu'elles se conserveront.

Les glacières semblables à celles dont on vient de lire la description ne sont pas les seules dont on se serve: on en construit de formes différentes, et l'on a même réussi, aux États-Unis, à conserver de la glace dans des espèces de grandes cages en bois, faites en forme de cône renversé et dont une partie seulement occupe un espace creusé dans le sol; le reste, placé au-dessus, est enveloppé par une bâtisse en planches et recouvert de chaume qui descend jusqu'au niveau de la terre. L'intervalle entre le bâtis de planches et la glacière est entièrement rempli avec de la paille. Mais il est facile de concevoir qu'une glacière ordinaire doit, toutes choses égales, être meilleure et préférable à une glacière de ce genre.

Un essai de glacière plus surprenant a été fait également par des Américains. Des spéculateurs de Boston ont transformé en glacières des cales de vaisseaux, les ont remplies de glace qu'ils ont portée comme objet de commerce dans les colonies des îles du Vent et Sous-le-Vent. D'autres, du même port, plus hardis encore, ont réussi à conduire à Calcutta des chargements de la même espèce, et quoique pendant la traversée, et surtout dans le port de Calcutta, lorsqu'il a été nécessaire de retirer la glace, une portion considérable de celle qui avait été embarquée se soit fondue, le prix auquel s'est vendue celle qui a pu être livrée a permis aux armateurs de réaliser des bénéfices énormes. Dans les villes du Nord, les glacières se trouvent dans les fonda-

tions des maisons, au niveau ordinaires. V.

**GLACIERS.** On nomme amas de glaces qui, dans les montagnes, comme les Alpes et les Pyrénées, commencent au-dessus de la limite des neiges et vont se terminer sur la pente jusqu'au fond des hauts. Dans celle de Chamouny, en France, dans celle de Grindelwald, en Suisse, les glaciers reposent à leur extrémité sur les pâturages où se trouvent les troupeaux, et leurs masses nuancées d'azur contrastent avec la plus pittoresque variété de verdure des arbres et les couleurs vives des prairies émaillées de fleurs.

Saussure a divisé les glaciers en deux classes: dans la première ceux qui se forment sur les pentes larges et hautes sommités; dans la seconde il comprend ceux qui occupent les ravins qui s'étendent en pentes moins rapides depuis les sommets jusqu'au pied de la montagne.

Les glaciers de la première classe sont rarement d'une grande étendue; la seconde, au contraire, occupe souvent une longueur assez considérable, quelquefois 5 ou 6 lieues, sur une largeur qui est souvent d'une lieue. Le glacier est ordinairement en raie étroite; elle surpasse communément 100 pieds, et, s'il faut en croire les voyageurs, il y en a qui, comme ce que l'on appelle la *Mer de Glace*, au pied de la montagne de Mont-Blanc, ont dans quelques endroits 800 pieds d'épaisseur.

Un caractère particulier de la seconde classe, c'est d'être d'aspérités, qui, à quelque distance, paraissent être une accumulation de glaçons pyramidaux, mais qui, près de la source, forment des obélisques de glace jusqu'à 60 pieds de hauteur. Les aspérités ne sont considérables que dans la partie la plus épaisse des glaciers; à leur extrémité inférieure, elles sont placées par de profondes ondulations au milieu desquelles il est facile de passer un chemin.

Lorsque, dans la vallée de Chamouny, on voit les glaciers s'étendre sur les pentes, on voit près des champs en culture et



On demande comment il se fait que se soit formée et se maintienne si faible hauteur, et comment résiste aux chaleurs de l'été qui fortes dans cette vallée. Mais ce ne s'explique facilement, si l'on que ces masses de glace ne à la place où elles se sont formées chaque année elles descendent la vallée. Le savant Ebel, à la suite de cette observation, a même que dans la plupart des localités des glaciers est de 12 à par an. Ce mouvement est dû à la fusion qui s'opère au contact de la glace et du sol. Mûlée par l'eau, cède au poids des masses de glace posées sur un sol.

À quelques localités des Alpes, la glace produit, à leur partie inférieure, des cavités plus ou moins profondes où sortent des ruisseaux et des rivières torrentueuses : celle de Grindelwald et celle de Chamonix offrent de beaux exemples; le plus remarquable est dans cette vallée. Qu'on se figure, à l'extrémité de la vallée des Bois, une grotte de 100 mètres de diamètre et de 40 à 50 de hauteur naturellement dans la masse du glacier et présentant l'aspect d'une arête de cristal, ornée d'électroscopies, dont les reflets azurés et leurs teintes brillantes sur les parois qui en sortent avec fracas par l'Arveiron qui va se jeter dans la vallée de l'Arve : on n'aura pas une imparfaite d'un spectacle que le plus fidèle ne pourrait rendre avec exactitude.

Le mouvement lent et graduel des glaciers attesté par ces moraines ou sillons roulés qui les environnent sont quelquefois si considérables qu'ils dépassent de beaucoup la hauteur du glacier. Il est facile de voir que des masses de débris de roches étaient dans la glace à une époque où elle était plus large et plus épaisse, et qu'ils étaient entraînés de plus haut par la neige qui se sont transformés

J. H.-T.

**IS**, espace de terrain en pente

très douce qui s'étend sur 40 à 50 mètres de longueur, à partir de la crête du chemin couvert (*voy.*), dont on étend la plongée jusqu'à sa rencontre avec la campagne. En allongeant ainsi le glacis, les défenseurs du chemin couvert fournissent un feu plus rasant et plus rapproché des attaques que celui du rempart.

Dans l'attaque des places, l'assiégeant, après avoir établi des cavaliers de tranchée (*voy.* CAVALIER) sur le haut du glacis, chasse l'assiégé du chemin couvert et vient y établir ses batteries de brèche. De son côté, l'assiégé, qui a préparé d'avance des galeries de mines sous le glacis du chemin couvert, s'occupe de diriger ses fourneaux de manière à bouleverser les travaux de l'assiégeant. C.-T.

**GLADIATEUR.** Il ne faut pas confondre les gladiateurs avec les athlètes (*voy.*), auxquels les Grecs accordèrent jusqu'aux honneurs divins. Les gladiateurs furent, dans l'origine, des esclaves condamnés par la barbarie des vainqueurs à la mort, qu'on leur permit de racheter en combattant dans les cirques (*v.*). Au moins défendaient-ils ainsi leurs jours; mais était-il moins cruel de faire un spectacle de leurs sanglants combats, dont le peuple venait repaître sa sauvage curiosité, que de les massacrer et de les immoler aux funérailles des personnes distinguées? Le peuple de Rome devint lâche après avoir été cruel; il s'habitua à regarder avec plaisir couler le sang des hommes, comme il avait éprouvé d'affreuses jouissances à voir s'entre-déchirer les animaux féroces. Ce fut sous le consulat d'Appius Claudius, l'an 450 de Rome, que le premier spectacle de gladiateurs fut offert aux Romains (Valer. Maxim., II, 47). Bientôt ces hommes firent un art de la nécessité de défendre leurs jours; ils exercèrent une profession, et, comme pour combattre on leur donnait une épée, *gladium*, le nom de *gladiateurs* leur vint de là.

Cependant on imagina de diversifier leurs combats et leurs armes, et ils furent distingués en différentes classes : les *Secutores* avaient une épée et une sorte de massue dont le bout était plombé; les *Thracés* eurent un coutelas à la manière des peuples de la Thrace; les *Mirmillones* furent armés d'une faux et d'un

bouclier; on leur donna le sobriquet de Gaulois. Les *Retiarii* étaient ainsi nommés du filet, *retium*, dont ils cherchaient à envelopper les *Mirmillones*, qu'ils attaquaient avec un trident. Les *Hoplomachi* étaient armés de toutes pièces, comme l'indique leur nom tiré du grec; les *Provocatores*, qui attaquaient les *Hoplomachi*, étaient, comme eux, armés de toutes pièces. Les *Dimachaeri* se battaient avec deux poignards; les *Essedarii* étaient montés sur des chariots; les *Andabatæ* étaient à cheval et avaient les yeux bandés. Les *Meridiani* portaient ce nom parce qu'ils entraient dans l'arène à midi. Les *Bestiarii* se battaient contre les bêtes féroces. Les *Fiscales* étaient entretenus aux dépens du fisc; ils prirent le nom de *Cæsariani*, parce qu'ils étaient destinés aux jeux où assistaient les Césars. On les appelait aussi *Postulatii*, postulés, parce qu'étant les plus braves et les plus adroits ils étaient souvent demandés par le peuple. Enfin les *Cateruarii*, tirés de diverses classes, se battaient en troupes les uns contre les autres.

Ces combats plaisaient tant à la multitude dépravée que le peuple assemblé dans les théâtres interrompait souvent la pièce qu'on représentait pour demander qu'on lui donnât, au lieu des vers de Plaute ou de Térence, le spectacle des gladiateurs et des bêtes féroces. Horace en fait le reproche au peuple de Rome dans son épître à Auguste (liv. II, ép. 1, v. 185).

Les hommes d'un rang plus élevé n'étaient pas plus délicats que le peuple, car souvent ils faisaient combattre des gladiateurs pendant leurs festins, et les yeux des convives se repaissaient de ce sanglant spectacle. Cette passion des Romains encouragea des spéculateurs, qu'on nomma *lanistæ*, à dresser une autre sorte de gladiateurs: c'étaient des esclaves qu'ils achetaient pour les jeux, qu'ils exerçaient à s'attaquer et à se défendre avec art, et qu'ils encourageaient à combattre dans l'espoir de la liberté. Outre ceux-là, des gens libres, poussés par l'indigence ou par la dépravation des temps, se louaient pour exercer ce métier. Les maîtres leur faisaient jurer qu'ils

combattraient jusqu'à la mort. 77) a conservé la formule de les C'était à ces maîtres qu'on quand on voulait donner de premiers personnages de la eurent dans la suite leurs gl eux; Jules César était de ce n édiles eurent d'abord l'intend jeux cruels, ce furent ensuite le Commode en attribua l'insp questeurs. Les combats de étaient annoncés plusieurs jou par des affiches. Le peuple dé vie ou de la mort du vaincu paru lâche dans le combat, se mort était rarement douteux; montrait sa main avec le pouc les doigts, et le gladiateur b naissait tellement ce signal qu tait lui-même la gorge au co Lorsque l'empereur arrivait d ment, il accordait ordinairesse Tout gladiateur qui avait ser dans l'arène avait son congé d était affranchi, mais n'avait qualité de citoyen. Pour lui, la l'affranchissement était un bât nommé *rudis*, d'où venait à eurs le nom de *rudiarii*. Les furent employés dans les trou dans les guerres civiles. Si l'o Suétone, Néron força des sénat chevaliers à se battre dans l'a eux ou contre des bêtes féro mode lui-même exerça le gladiateur; et à cette époque romaines ne crurent pas s'avil cendant dans l'amphithéâtre p battre les uns contre les autre tales elles-mêmes assistaient à et avaient leur place marquée e rang de l'amphithéâtre. Quelq reurs chrétiens essayèrent en abolir l'usage; ils ne cessèren fait qu'à la chute de l'empire r Occident, vers l'an 500 de J.

Les Grecs n'avaient jamais pe eux ces spectacles barbares, loc tioclus-Épiphane, roi de Syrie à grands frais de Rome, vers l'a avant J.-C., des gladiateurs qui battirent d'abord que jusqu'au s l'habitude les familiarism peu à ces horreurs, et les jeux devin

à Rome. Les Athéniens seuls à l'exemple des autres peuples, et ne voulurent point, selon l'opinion d'un de leurs citoyens, l'autel de la miséricorde. *Voy. GÉNÉRAILLES, ESCLAVES (guerre III (Lac)), etc.* D. M. Les gladiateurs étaient un sujet sur lequel se traçaient fréquemment le ciseau des artistes grecs et romains. Le gladiateur du musée du Capitole, est un chef-d'œuvre peint d'une blessure à la poitrine qui exprime encore toute sa fureur de tomber. Le *Gladiateur romain*, statue antique découverte à Ostie dans le XVII<sup>e</sup> siècle et achetée par le roi de France, est maintenant dans la villa Borghèse (*voy.*) d'abord recueillie mais d'où elle a été transférée à Paris, mériterait le nom d'athlète ou de combattant, car son attitude, ainsi que l'a prouvé l'analyse anatomique de cette figure, est celle d'un homme qui combat à cheval, et il porte sur son front un anneau du bouclier. Les œuvres des artistes grecs et romains, plus belles que l'antiquité nous en a laissées, a d'autant plus de prix, que le très petit nombre des œuvres de l'homme est représenté dans des attitudes violentes pendant les combats, et la tension de l'âme se communique à toutes les parties du corps, et on peut-être la seule où l'on ne voit pas l'intelligence complète du musclicaire. En effet, l'attitude de cette figure développe aux yeux de l'artiste un trésor de science anatomique, admirable de précision et de pureté exprimée dans un style élégant, conforme à la nature humaine. On voit dans les *Lutteurs* de Florence, les deux Castor et Pollux, et dans le *Laocoon* (*voy.*) dont les deux fils nobles se rapprochent devant la divinité. Le *Héros combattant*, qui doit rester à notre service, est des raccourcis bien propres à la justesse aux yeux des élèves, et encore étudié que le modèle de l'œuvre étudie approfondie démontre aux artistes combien était grande la connaissance anatomique des sculpteurs grecs. Il résulte des travaux du docteur, qui a anatomisé et analysé

cette figure dans une suite de dessins gravés, qu'à sa surface sont exactement écrits les effets que produiraient les muscles des régions inférieures et supérieures d'un sujet vivant exécutant l'action précisée représentée, c'est-à-dire parant un coup qui lui vient du haut et enfonçant sa lance dans le poitrail d'un cheval.

Cet admirable chef-d'œuvre porte sur le tronc qui lui sert de support le nom d'Agathias d'Éphèse, fils de Dositheus. Au dire de Winckelmann, cette statue est la plus ancienne, connue, de celles qui portent une signature d'auteur. L. C. S.

**GLAGOLITES, ÉCRITURE GLAGOLITIQUE.** Dans plusieurs diocèses de l'Illyrie et de la Dalmatie, parmi des populations illyriennes professant la religion catholique, la messe se dit non en latin, mais dans la langue ecclésiastique du pays, qui est un vieux slaxon, et à l'aide de livres liturgiques écrits avec un alphabet particulier, très différent du cyrillique usité chez les Russes et les Serbes (*voy. CYRILLE ET MÉTHODE*), et n'ayant rien de commun non plus avec l'alphabet latin ou l'alphabet gothique dont se servent les autres Slaves (*voy. ce mot*). Sur la demande de l'évêque de Segni (Zengh), le pape accorda ou renouvela ce privilège aux chrétiens dalmates, à une époque où, après la prise de Constantinople par les Latins, on regardait une réunion des deux Églises comme prochaine. « Considérant, est-il dit dans la bulle de 1248, rendue par Innocent IV, que la langue est subordonnée au fond (*sermo rei*) et non le fond à la langue, nous octroyons, en vertu des présentes, la permission que tu nous as demandée, bien entendu pour les contrées seulement où le point en question \* a passé en usage, et pourvu que le sens n'ait pas à souffrir des variations de la lettre (*dummodo sententia ex ipsius varietate literæ non lædatur*). » Ce sont ces chrétiens dalmates, ou plutôt leurs prêtres, qu'on

(\*) Ce point en question était exprimé de la manière suivante dans l'introduction de la bulle : « Il était dit dans la pétition qui nous a été présentée de ta part qu'il y a en Slavonie (Dalmatie, Croatie) une écriture particulière (*litera specialis*) que les clercs de cette contrée affirment avoir reçue de saint Jérôme et dont ils se servent dans la célébration des saints offices. »

nomme les Glagolites, du mot slavon *glagol* qui signifie langue, et primitivement mot, lettre \*. Leur écriture, leurs traductions des Évangiles et du Psautier, leurs livres liturgiques; dont, en France, on peut se faire une idée par l'inspection du *Texte du sacre* à Reims (voy. T. VII, p. 404, note) ou par l'alphabet qu'on trouve dans le *Nouveau Traité diplomatique des Bénédictins de Saint-Maur\*\**, étaient appelés *glagolitiques*.

J.-S. Assemani et beaucoup d'érudits parmi les Slaves latins se sont autrefois occupés de ces lettres illyriennes (*Illyrici typi*); vers la fin du dernier siècle, Dobner, Durich, Alter, etc., en ont recherché l'origine, et ont examiné la tradition qui en attribue l'invention à saint Jérôme, né au iv<sup>e</sup> siècle à Stridon en Istrie. Il était heureux pour ceux qui sollicitaient la faculté de se servir de la langue vulgaire dans la messe, de pouvoir invoquer l'autorité d'un si grand docteur, lui-même, disait-on, traducteur des psaumes dans la langue illyrienne et qui se serait servi du caractère glagolitique pour les écrire. Un des slavistes les plus savants et les plus ingénieux de notre époque, feu l'abbé Dobrowaky (voy.), a contesté positivement à la littérature glagolitique (qu'on nous passe ce terme un peu ambitieux) une antiquité qui lui donnerait une priorité de cinq siècles sur les lettres et les livres cyrilliques. Ne connaissant aucun manuscrit plus ancien que le xiii<sup>e</sup> siècle, époque (1222) où un clerc du diocèse de Spalatro, Nicolas d'Arbe, écrivit en caractère glagolitique, sur parchemin, une traduction des psaumes\*\*\*, Dobrowaky affirmait un peu légèrement que l'usage de ces lettres ne remonte pas plus haut. Mais ce même Nicolas d'Arbe avait assuré dans sa préface avoir fidèlement copié le livre saint sur un psautier slavon plus ancien, au-

trefois écrit par ordre et au Théodore, dernier archevêque Or Salone a été détruite l'an 64 D'après cela, il fallut établir qu'en avait imposé, ou au moins trouvé cette indication relative que Théodore, il avait fait de propre autorité, le dernier a de Salone. Suivant Dobrowak plaire sur lequel la copie fut sans doute cyrillique, et le e ploya de préférence un caracté ment inventé pour les Slaves l que l'on attribuait à saint Jér mier auteur, disait-on, de e glagolitiques qu'on cherchai faire prévaloir dans toutes les é riennes.

Tout en rendant hommage i de son savant devancier, M (voy.) ne se range pas à son puyant de monuments glagoli anciens, en partie découverts notamment d'un manuscrit rrain de l'Évangile d'Ostromir même il n'est pas plus ancien tenant aujourd'hui au comte Trente, il s'efforce de prouv prolégomènes de son *Glagol nus* (Vienne, 1836, grand t nous parait prouver en effet, ture glagolitique, si elle ne r à saint Jérôme (ce que rien peut bien avoir été en usage e siècle, époque où vivait le e chevêque de Salone, et ne doi tous les cas, être regardée co de beaucoup postérieure à l'é rillique. M. Kopitar pense q alphabets et les liturgies écrit moyen auront été simultaném ge parmi les Slaves établis Danube, sans distinction de en effet nous les trouvons e ensemble sur un seul et mè crit), et que vers la fin du xiii lement le glagolitique aura e sément et exclusivement adop du rit latin, après avoir d' toutefois quelques modificati *quam multatam ex parte e* p. xi). Le cyrillique resta e grecs, c'est-à-dire aux schism cette distinction doit être fu

(\*) Lettre se dit ordinairement en slavon *bukva* : de la l'alphabet glagolitique a aussi été appelle *bukvitsa* ou *asbukvitsa*. Les Russes nomment encore aujourd'hui l'alphabet *asbouka*, des deux premières lettres, *as* et *bouki*

(\*\*) Les RR. PP. avaient pris cet alphabet, qu'ils appellaient *abocanarium Bulgaricum*, dans un MS. de la Bibliothèque du roi, n<sup>o</sup> 2340, et qu'ils croient être du ix<sup>e</sup> ou x<sup>e</sup> siècle.

(\*\*\*) *Glagolitica*, p. 20.

ir séparer les Slaves latins des autres et les empêcher d'adhérer.

cette opinion, que M. Kopitar avec toute l'érudition qui lui, et à laquelle MM. Haupt, imm, le comte Castiglione, publiquement adhéré, l'épigraphique aurait pris son ori-

les Boulgares, dominateurs non-seulement de la Mœsie, de la majeure partie de la première contrée slavonne

té le christianisme. Ces Boulgars de la langue ecclésiastique dont la langue actuelle est

de toutes qui a conservé avec les rapports les plus intimes, d'hui déshérités de l'heureux

entendre célébrer le culte dans nationale; mais comme les

qu'ils ne se sont pas maintenus parmi eux, cette circonstance

rien contre l'opinion du grand Vienne. Une objection plus

paraîtrait pouvoir être tirée déjà citée d'Innocent IV, la

le autoriser une innovation, il est vrai, par le temps,

une décision pontificale n'a sanctionnée jusque-là. Nous

qu'un concile provincial de ait interdit et condamné, en

urgence cyrillique, mais on ne te rien de semblable au sujet

de glagolitique, qui, en consérait restée en usage, et qui,

de tant de siècles, n'aurait n d'une autorisation expresse.

est aux linguistes à prononcer ve question. Ajoutons seu-

M. Kopitar ne décide pas e réel des premiers glagolites. es que saint Jérôme ait été de leur système d'écriture; et

, comme ayant pu l'être, un cus, cité par ce père de l'Épiscopus par Rabanus Maurus 6), il insiste cependant beau-

sur cette idée que ne l'a fait ans les Annales de Vienne) son admirateur plutôt que et glagolitique se présente à

peu près sous les mêmes formes chez Assemani, dans le manuscrit de Paris au-

quel le *Nouveau Traité de Diplomatie* des Bénédictins l'a emprunté, et dans le

précieux manuscrit du comte de Cloz. Mais dans ce dernier, il offre un plus

grand nombre de lettres, savoir 39 au lieu des 32 de l'alphabet de Paris. Ces

lettres sont un peu modifiées dans les manuscrits les plus récents et dans les

livres imprimés : de rondes et feuillées qu'elles étaient, elles y deviennent roi-

des et anguleuses. Elles sont généralement compliquées, peu commodes à

tracer, bizarres, et très différentes des autres lettres connues, notamment des

lettres cyrilliques, formées à l'instar des grecques. Néanmoins ces deux alphabets

ont quelques signes en commun. Lequel les a empruntés à l'autre? C'est une grande

question qu'on est d'autant plus porté à résoudre en faveur du glagolitique qu'il

est beaucoup plus riche que le cyrillique, auquel il aurait fait ces emprunts. M. J.

Grimm revendique la priorité pour le premier en faisant voir les rapports de quel-

ques-unes de ses lettres avec des signes runiques. Quoi qu'il en soit, ces lettres gla-

golitiques expriment une grande variété de sons et d'articulations, composant

un des plus riches alphabets qui existent. L'Imprimerie royale de Paris en possède

les types provenant de Rome, où ils servaient sans doute aux impressions de la

Propagande. En essayant de faire revivre en France la connaissance d'une écriture qui n'avait

pas échappé aux investigations de nos savants Bénédictins, mais qu'on ne connaît plus aujourd'hui, nous ne voulons

pas en exagérer l'importance. C'est seulement comme une question paléographique du plus haut intérêt que nous appelons sur elle l'attention des érudits; car les

glagolites n'ont produit autre chose sinon des traductions des saintes Écritures (les Psaumes et les quatre Évangiles) et d'un certain nombre d'homélies quelquefois

annotées; la grande majorité des livres glagolitiques sont des missels et des bréviaires.

J. H. S.

**GLAIEUL**, voy. GLAYEUL.

**GLAIRE**, matière visqueuse, filante, peu colorée, d'une saveur fade, analogue

en un mot au blanc d'œuf cru, laquelle est sécrétée par les membranes muqueuses du poulmon ou de l'estomac, et qui est rejetée au dehors, soit par l'expectoration, soit par le vomissement (*voy.* ces mots.) Les glaires sont aussi connues sous les noms de *mucosités*, de *phlegmes* ou de *pituite* : ce dernier est le plus ancien.

On a fait jouer aux glaires dans la production des maladies un rôle qui ne leur appartient pas, et l'on compte une foule d'élizirs, d'opiat et autres médicaments *anti-glaireux*. Des médecins, mais surtout des personnes étrangères à la médecine, conseillent sans cesse des vomitifs, des purgatifs, des amers, sous le prétexte d'expulser les glaires qui étouffent et suffoquent particulièrement les enfants.

De ces théories surannées il reste néanmoins ce fait que, dans quelques circonstances et d'après certaines dispositions organiques, les mucosités peuvent être sécrétées d'une manière surabondante, soit accidentellement, soit habituellement, et amener des évacuations suivies de soulagement, comme leur rétention produit un malaise. Mais la présence des glaires est le symptôme plutôt que la cause du mal; et quand elles ont été expulsées, elles se reforment de nouveau par une sorte d'habitude. Ainsi, par exemple, chez les asthmatiques et chez les anévristiques, il se fait un afflux de mucosités dans les bronches, d'où résulte de la gêne dans la respiration et une toux pénible. Chez les personnes disposées au squirrhé de l'estomac, chez celles qui ont la mauvaise habitude de boire à jeun du vin blanc, on observe des vomissements glaireux. Dans ces divers cas, c'est à la maladie principale qu'il faut s'adresser pour remédier à l'état glaireux, à la disposition glaireuse, ainsi qu'on l'appelle.

Ce qui est encore un fait d'observation, c'est que, quand des évacuations muqueuses ont duré un certain temps, elles ne sauraient sans inconvénient être supprimées d'une manière brusque et subite. En général, il convient d'avoir recours à des purgatifs, à des sudorifiques, quelquefois à des exutoires pour dissiper cette disposition malade. Le régime

tonique et substantiel et flanelle sur la peau sont pu utiles et me moyens prés

**GLAIVE**, arme dont l' dans la nuit des temps, m une profonde impression c terreur dans l'imagination Le glaive est resté l'emblè de la justice, de la veng colère divine. Nous armon d'un glaive victorieux; Tl ses mains le glaive des loi tice; rien ne peut échapp la colère divine.

Une invisible main suspend  
Le glaive menaçant que la v  
prête. (Voy.

L'Église elle-même mena du glaive spirituel, et l'Évi celui qui frappe du glaive glaive.

Le glaive, comme tou aux premières inventions est extrêmement simple d il se compose d'une lame à deux tranchants, tern pointe aiguë, et enchâssée gnée droite; une *croisée* la lame de la poignée. Le donné en France aux tro un véritable glaive.

Le *braquemar* ou *jacq mard* ou *flambard*, et la *fl* comme le glaive, une la deux tranchants, et n'en par les dimensions de leu forme de leurs poignées.

**GLAISE** (TERRE), 707

**GLANAGE**. Il y a deu dans le glanage, une opé et un droit. L'opération simplement à ramasser les restés isolément dans un sonné, ne présente rien qui commande l'intérêt; mérite plus d'attention so vue historique et sous cel

C'est à Moïse qu'il faut trouver la première instab de glanage; c'est aussi le l qui a le plus nettement d de personnes en faveur de tuait et le genre de récoltu

voit. D'un côté, en effet, il en fait également la part du pauvre, de l'étranger, de l'orphelin et de la veuve; de l'autre, il l'applique spécialement aux blés, à la vigne et aux oliviers ( *Levit.*, XIX, vers 10; XXIII, 22; *Deuter.*, XXIV, vers 19-22). C'est encore dans la législation hébraïque que le glanage assurait le plus de profit à ceux qui y avaient droit, si du moins on peut y rapporter cette disposition par laquelle il était enjoint aux propriétaires de laisser les extrémités des champs et de leurs vignes sans les moissonner et sans les vendanger, mais de laisser abandonner la récolte aux pauvres et aux étrangers. Du judaïsme, le glanage est passé dans le christianisme, à l'esprit duquel il s'adaptait parfaitement, mais qui, par sa qualité de loi exclusivement religieuse et morale, ne devait pas en faire l'objet d'un commandement spécial. Aussi a-t-il été diversement interprété et exercé dans les différents pays chrétiens, et c'est-il dans la sphère du droit coutumier plutôt que dans celle du droit écrit. Cependant, en France, il a aussi été l'objet de la sollicitude du législateur : une ordonnance de Louis IX, une ordonnance de Henri II, en date du 2 novembre 1564, différents décrets des parlements, la loi sur la police rurale du 22 septembre 1791, celle du 2 septembre 1793, la même année, celle du 23 thermidor an IV, le Code pénal, art. 471 et la loi du 28 avril 1832, art. 95, et plusieurs arrêts de la Cour de cassation, jusqu'à un certain point, définissent et régularisent l'exercice. Il résulte de ces diverses dispositions un ensemble qu'on peut résumer de la manière suivante : Les personnes pauvres et hors d'état d'aider à la récolte, tels que vieillards, femmes, petits enfants et infirmes, ont la faculté de glaner; elles ne peuvent l'exercer que dans les pays où il est en usage général (à moins d'une exception du propriétaire), dans les champs ouverts, en dedans de certaines limites de territoire, lorsque la récolte a été entièrement enlevée et que le soleil est à l'horizon. Toutes ces mesures sont au profit du propriétaire : dans celui des pays où, il est statué qu'aucun laboureur ou fermier, ou propriétaire, ne peut

envoyer son bétail dans ses champs moissonnés avant la fin des deux jours accordés pour le glanage; qu'il ne peut vendre le droit d'y glaner, et qu'il ne doit employer ni la violence ni aucun autre moyen pour empêcher de glaner les personnes qui se conforment aux règlements.

Dicté par l'humanité, sanctionné par la religion, adopté par le pouvoir législatif, le glanage, ce *patrimoine du pauvre*, comme le qualifiait l'Assemblée nationale en 1790, est donc un droit positif dont on ne saurait méconnaître la tendance philanthropique. Cependant il est sujet à plusieurs inconvénients : il nuit matériellement au propriétaire, soit en l'empêchant de disposer immédiatement de son champ pour profiter d'un reste d'humidité et d'un temps souvent précieux, soit en amenant entre les moissonneurs et les glaneurs des concurrences qui diminuent sa part au profit de ces derniers. Sous le point de vue moral, il produit un plus grand mal; car d'un côté il encourage à la fainéantise, à l'arrogance et à l'ingratitude ceux à qui il est attribué, en se présentant à eux comme droit et non comme aumône, bienfait ou concession; de l'autre, il fait naître des occasions de vol, de larcins, de déprédations. Enfin, comme il est régi par des lois d'origines différentes et dont quelques-unes ont vieilli, l'exercice en est inséparable de certains abus, surtout en ce qui concerne la classe des personnes qui y ont droit.

Le *grappillage*, qui est aux vignes ce que le glanage est aux blés, est régi par les mêmes lois; mais il est à la fois moins utile, moins philanthropique et sujet à plus d'inconvénients. Le *râtelage*, qui est le glanage avec le râteau, mais qui s'applique au foin aussi bien qu'aux blés, et qui, dans quelques localités, comprend la faculté d'enlever les chaumes qu'a laissés la faucille ou la faux, est très nuisible au propriétaire, puisqu'il le dépouille des plantes ou des débris de plantes qui pouvaient servir d'engrais à son champ ou d'aliments pour son bétail. Heureusement il n'est que fort peu en usage. J. Y.

GLAND, du latin *glans*, mot qui paraît formé, par contraction, de *glan-*

λανος, forme dorique de βάλανος, voy. CHÈNE.

**GLANDE** (*glandula* des Latins, ἀδὴν des Grecs), nom des organes ayant pour objet d'extraire du sang des humeurs diverses. Les glandes sont d'autant moins nombreuses que l'organisation est plus simple, et réciproquement; cependant, même dans les végétaux se trouvent des glandes qui sécrètent les sucs propres par une action semblable à ce qu'on observe chez les animaux. Les glandes sont des corps mous, grenus, lobuleux, composés de vaisseaux artériels veineux et lymphatiques, d'un tissu propre et de canaux appelés *excréteurs*. Leur forme et leur aspect varient ainsi que leur volume, puisque dans cette catégorie figurent les glandes *salivaires* (voy. FISTULE SALIVAIRES), *mammaires*, *spermatiques*, *pinéales*, *axillaires* (voy. AISSELLE), les *ovaires*, le *foie*, le *pancréas* et les *reins*. C'est aux articles spéciaux que se trouveront les détails sur la structure anatomique des glandes en particulier, et au mot **SÉCRÉTION** que seront exposés les phénomènes intéressants de leurs fonctions.

Les anciens désignaient les glandes proprement dites, sous le nom de *glandes conglomérées*, parce qu'elles sont, en général, formées par une agglomération de grains glanduleux; ils les distinguaient ainsi des glandes *conglobées*, qui ne sont autre chose que des ganglions (voy.) lymphatiques. Les glandes muqueuses et sébacées sont appelées à présent *cryptes* ou *follicules*; ce sont de petits sacs placés dans l'épaisseur des membranes muqueuses ou de la peau, et s'ouvrant à leur surface par un étroit pertuis. Ce qui caractérise particulièrement une glande, c'est la présence d'un ou de plusieurs canaux excréteurs par lesquels sont versés les produits de sécrétion.

Les glandes sont des annexes de divers appareils: ainsi l'appareil digestif possède à lui seul les glandes salivaires, le pancréas et le foie. Quelques-unes d'entre elles fournissent des liquides utiles à l'économie, tandis que d'autres, comme le rein, ne font qu'expulser au dehors des matières désormais nuisibles.

Αδὴν étant le nom grec des glandes,

on a donné celui d'*adénologie* à la partie de l'anatomie qui s'occupe des glandes.

**GLARIS**, en allemand (des petits cantons de la Suisse plus anciens, puisque sa république fut reconnue par la Confédération helvétique en 1352. Contigu aux cantons d'Uri, des Grisons et de Saint-Gall, qu'environne 35 lieues carrées (c. g.) de superficie. Une chaîne de montagnes couvertes de glaciers s'étend sur leurs flancs, formant une barrière entre Glaris et les Grisons; le pic de Tœdi, dont la hauteur est évaluée à 11,110 pieds au-dessus du niveau de la mer, et celui de la montagne de la Linth, autour desquels se groupent un grand nombre d'autres pics moins élevés que le Bifertenstock, Bifertenstock, Gemsi. Une croupe hérissée et couverte de glaces brillantes s'étend du Spitz-Alpeli jusqu'au Spitz-Alpeli (voir Hegetschweiler, *Voyage dans les montagnes entre Grisons*, Zurich, 1825). Les montagnes se prolongent du côté de Saint-Gall, où elles bordent le lac de Saint-Gall, dont se compose le canton principal; les principales sont le Klöntal par le torrent de Lœntsch, Sernft et celle de Linth, qui coule dans le canton: c'est à l'embouchure de la Linth que débouche le Klöntal et Sernft. Autrefois le Linth, par ses débordements, dévastait une grande partie de la vallée; mais, depuis que l'ingénieur Escher (voy.) a creusé un canal cette rivière sur le lac de Wallenstadt, d'où elle passe ensuite dans le lac de Zurich. Par ce redressement, les terres rendues à l'agriculture le long de la rivière inondaient habituellement le lac de Wallenstadt, dans les cantons de Glaris et de Saint-Gall. On trouve quelques petits lacs dans les montagnes, tels que le lac de Linth, le lac de Weggis, le lac de Matten, le lac de Kisten; enfin les trois petits



d'où sort un ruisseau portant le nom.

ris est un canton pastoral ; les pâs nourrissent beaucoup de bestiaux, fait une grande quantité de beurre *schabzieger*, ou fromage très dur se mange que râpé. L'agriculture n'est pas considérable, à cause des rochers et des vents froids qui tuent et glacent la végétation. On ne trouve que des montagnes peuvent être de richesses métalliques ; on ne tente d'exploiter les carrières de marbre et d'en exporter le produit. Il y a 27 ou 28,000 habitants du canton, près de la moitié s'adonne au commerce, dont le goût s'est développé au dix-huitième siècle dans ce pays, où on ne peut pas le supposer ; mais ce commerce se fait principalement au dehors et consiste en des marchandises étrangères ; il y a tant aussi quelques filatures, tissages et autres fabriques.

Il n'y a point de villes ; le chef-lieu est la ville de Glaris, auprès du Linth à l'ouest du mont Glärnisch. Ce bourg a une population de 4,000 catholiques et presque tous se servent en commun de l'église de ce lieu, assez bien bâtie, et d'un hôtel du gouvernement, d'une bibliothèque publique et de quelques autres fabriques de cotonnades et de draps. Parmi les autres bourgs du canton sont : Näfels, Mollis, Schwanden, Ruti, etc., dont aucun n'égale en population le chef-lieu. Les cinq communes du canton professent la religion catholique. Tous les habitants font partie de la *Landsgemeinde* ou commune, où se réunit chaque année au mois de septembre pour délibérer sur les affaires publiques sous la présidence du landammann, conseil de 80 membres a le pouvoir exécutif ; 4 tribunaux, dont un est à Glaris, rendent la justice.

Avant d'avoir été sous la servitude de la France, puis sous la sou- veraineté de l'Autriche, Glaris a fini par se joindre à la Confédération helvétique. Les principales familles de la Suisse, les *de*, est originaire de ce canton. Müller, dans son *Histoire de*, tom. 1<sup>er</sup>, fait la remarque que

les Tschudi, pendant trois siècles, ont exercé sans interruption les fonctions de *mayeurs*, et qu'il y a eu dix-sept landammans de ce nom à la tête du gouvernement cantonal.

D-c.

GLASGOW, seconde ville de l'Écosse quant au rang, mais la première sous le rapport de la population et de l'étendue. Située sur la rive droite de la Clyde, elle s'élève depuis le bord du fleuve jusqu'au haut des collines. Les vieux quartiers près de la Clyde sont mal bâtis, sombres et malpropres, tandis que les nouveaux quartiers qu'on a bâtis dans les temps modernes sont bien percés, étalent des édifices superbes, et dominent en partie la vieille ville ; c'est là aussi qu'habitent les plus riches négociants. Une rue bordée de larges trottoirs et de boutiques et de magasins brillants, *Argyll-street*, traverse une grande partie de Glasgow. Presque toute la ville est bâtie en beaux grès blancs. De larges quais en partie plantés d'arbres longent la Clyde qu'on traverse sur 3 ponts. Au dehors de Glasgow, cette rivière baigne le pied de coteaux verdoyants et arrose de charmants paysages. On a récemment embelli Glasgow de grands édifices publics dont quelques-uns ont un aspect majestueux. Tels sont le *Courthouse* ou palais de justice, où se tiennent les assises pour les trois comtés de Lanark, de Kenfrew et de Dumbarton ; la Banque royale d'Écosse, ornée à la façade d'une double rampe d'escalier, et dont l'intérieur présente une magnifique rotonde surmontée d'un dôme ; et l'église catholique, dans le voisinage du palais de justice. On remarque encore les *Assembly rooms*, espèce de club, la Bourse avec la Tontine dans le quartier le plus commerçant, l'hôtel-de-ville avec la statue de Pitt sculptée en marbre par Flaxman, la salle de spectacle et le *Trades-hall*, lieu de réunion des corporations industrielles, dont chacune a aussi sa *halle* ou son hôtel particulier. L'ancienne cathédrale, appelée *St-Mungo church*, la plus belle église gothique de l'Écosse, s'élève sur la colline de l'est ; un mur de séparation en fait maintenant deux églises paroissiales différentes. Parmi les églises modernes protestantes, on distingue celles de Saint-André et de Saint-George. Les catho-

liques, les méthodistes, les baptistes et quelques sectes particulières à l'Écosse, telles que les burghers, antiburghers, glasites, caméroniens, ont des oratoires; dans quelques chapelles on prêche en gaélique (*voy.*); les Juifs ont deux synagogues. En institutions charitables, Glasgow possède le *Royal Infirmary* ou grand hôpital pour 180 malades. Sur la hauteur auprès de la vieille cathédrale, l'hospice Hutcheson pour 200 vieillards des deux sexes et pour 80 enfants; le *Town-Hospital*, qui admet 500 malades du dedans et autant du dehors; une institution pour les sourds-muets et une grande maison pour les aliénés.

L'université, autorisée le 7 janvier 1451 par le pape Nicolas V, attire habituellement 1,500 élèves; l'édifice où siègent les différentes facultés est vieux; on y remarque le musée huntérien d'anatomie et d'histoire naturelle; un observatoire d'astronomie s'élève sur la colline de Garnett, et les cours de botanique se font dans le jardin des plantes, situé à un mille de la ville. Un lord chancelier, un lord recteur, un doyen de faculté, un révérend principal et 19 professeurs composent le corps universitaire. Non loin de ce grand établissement, on trouve, dans un édifice nouveau, un collège sous le nom de *Grammar-school*, où un recteur et 4 *tutors* donnent des leçons à environ 600 enfants. Dans l'institution dite *université d'Anderson*, la classe industrielle peut apprendre la chimie, les mathématiques, la technologie, etc. John Anderson et Hunter, en léguant aux établissements publics leurs collections d'arts, de sciences et de livres, ont été les bienfaiteurs de leur ville natale. De grandes écoles élémentaires sont ouvertes au peuple: on distingue comme les principales l'école de la société de Haute-Écosse pour 350 enfants qui, après leur instruction, sont en partie mis en apprentissage, et l'École générale pour 300 enfants.

La ville est régie par un lord prévôt et un conseil municipal de 30 membres, dont un maître pour les travaux et un trésorier. Les 28 autres conseillers se divisent en 2 sections ou conseils particuliers, dont l'un pour le commerce et l'autre pour les arts et métiers; à la tête

de ces 2 conseils sont 5 baillies. Justice municipale est rendue par ces. présidés par le lord prévôt. Il y a 2 de police, l'une pour juger les délits commis dans la ville, l'autre pour délits commis sur la rivière. Une juridiction particulière a dans son ressort baronnie de Gorbals, c'est-à-dire faubourg de ce nom, situé sur la gauche de la Clyde, et quelques villages voisins.

Glasgow, ville peuplée de plus de 200,000 âmes, dont 104,162 appartiennent au culte établi, fait un commerce considérable, et de plus c'est une ville de fabriques. Elle reçoit des Indes-Orientales de grandes quantités de tissus coloniaux, et ses manufactures sont occupées de la fabrication et de l'apprêt des serges blanches. Environ 3,000 machines à vapeur et 30,000 métiers à la main, sont en activité dans la ville et aux environs, où l'on trouve aussi un grand nombre de fonderies, surtout pour les machines à la vapeur et pour les canons d'imprimerie. Il y a des verreries, des raffineries de sucre, des teintureries. Tous les villages d'alentour sont remplis de fabricants et d'ouvriers. La ville n'admet que des navires de 150 tonneaux au plus, et la marée même ne lui monte que 7 à 8 pieds d'eau. Un grand nombre de bateaux à vapeur passent et repassent sur cette rivière. Par un canal de 100 toises de longueur, le bassin touche au pied de la colline de Monkland, laquelle s'élève la vieille cathédrale. Glasgow reçoit la houille des mines de Monkland, ainsi que la faïence de Glasgow. Ce canal s'embranché avec celui de Forth-et-Clyde, et il communique avec le bassin de Port-Dundas, sur lequel est situé un village de ce nom possédant une grande fonderie et d'autres fabriques. Un canal qui le met en communication avec la mer par Paisley et Andross, ainsi que l'art a ajouté considérablement à ce que la situation de Glasgow naturellement favorable pour l'exportation des immenses produits de son industrie et pour l'importation des matières nécessaires à ses manufactures. |

GLATZ (en bohème *Altschütts*) ancien comté de Silésie qui forme au

leur cercles de Glatz et d'Hadtdt, de la régence de Breslau. pte, sur 32 lieues carrées, en-;000 habitants. Le sol mon-comté de Glatz se prête plus à a du bétail qu'à l'agriculture; en sources minérales, en char-erre, en bois, en chaux et en atir. Ses rivières les plus im-ont la Neisse et la March ou ni dirige son cours vers la Mo-

ement réuni à la couronne de e comté fut donné, en 1331, ri VI de Breslau, et dix ans ducs de Munsterberg, qui le t jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Lors-té rendu à la Bohême (1559),

Il en fit donation à l'évêque . Il fut cédé à la Prusse en 1742. ale du même nom, située sur che de la Neisse, a 8,500 ha- gymnase catholique, beau-riques, et elle fait avec l'Au-ommerce considérable de toile, : de cuir. Célèbre comme for- s a une citadelle dont le point v 1622, lors de la guerre de ne, par les Impériaux, elle fut la guerre de Silésie, en 1742, ans, à la suite d'une capitula- /60, lors de la guerre de Sept- lon s'empara de la citadelle de lein jour, par un coup de main. e-Grand l'ayant encore forti- irablement, Glatz fut assiégé , en 1807, lors de la guerre ance, qui finit par la paix de C. L.

**G** (JACQUES), auteur allemand l, qui s'est rendu célèbre par es d'éducation et ses livres de mit à Poprad, dans la Haute- le 17 novembre 1776. Il fré- bord les lycées protestants de et de Presbourg, et alla en- er la théologie à Iéna. Institu- ineptenthal (voy. SALZMANN), 804, il fut appelé à cette épo- nne en qualité de professeur protestante. Devenu plus tard r de la communauté luthé- latz fut, au bout de quelque

temps, élevé par l'empereur au rang de conseiller de consistoire. La faiblesse de sa santé l'obligea à se démettre de ses fonctions de prédicateur en 1826. Il mourut à Presbourg le 25 sept. 1831.

Des nombreux ouvrages de Glatz, ceux qui ont obtenu le plus de succès, sont : le *Livre de dévotion pour les familles* (5<sup>e</sup> édit., Vienne, 1827), et la *Famille de Karlsberg* (2 v., 2<sup>e</sup> édit., Leipzig, 1829). Il est aussi l'auteur du livre de cantiques et de la liturgie en usage dans les communautés évangéliques de l'empire d'Autriche. On lui doit un grand nombre de contes parmi lesquels nous citerons le *Livre rouge* (1810, 2 vol.), *Idune* (1803, 2 vol.), *Petits romans pour la jeunesse* (1801 et 1802, 2 vol.), etc., etc. C. L.

**GLAUBER** (JEAN-RODOLPHE), chimiste allemand, vint, après de longs voyages, se fixer vers le xvii<sup>e</sup> siècle à Amsterdam, où il avait ouvert une école publique de la science hermétique (voy.). Entraîné par caractère vers le merveilleux, il consacra de longs et pénibles travaux et un courage infatigable à la réalisation des idées extravagantes de son siècle; ce fut un des plus opiniâtres scrutateurs qui marchèrent à la recherche de la pierre philosophale, de la panacée universelle, et de toutes les rêveries dont s'occupaient les alchimistes; pour consommer le grand œuvre, il passa toute sa vie dans son laboratoire. A travers l'obscurité qui enveloppe sa théorie, on aperçoit une pénétration profonde; une rare habileté d'expérimentation et des connaissances étendues en chimie. Faute d'instruction et préoccupé par le besoin de détourner ses nombreuses expériences au profit et à l'appui de ses idées préconçues et de ses spéculations, il ne sut pas en déduire les conséquences rationnelles, n'en aperçut pas les résultats réels et positifs. Ce fut par un examen attentif du résidu de la décomposition du sel marin par l'acide sulfurique qu'il découvrit ce *sal mirabile* désigné si longtemps par le nom de l'auteur (*sel de Glauber*), mais classé, dans la nouvelle nomenclature, sous celui de *sulfate de soude*. On l'emploie dans les arts pour la fabrication de la soude artificielle et dans la médecine comme purgatif.

C'est en raison de la considérable quantité de ce sel qu'elle contient qu'on a donné le nom de *glaubérite* à une substance minérale découverte depuis quelques années, et qui a fait le sujet d'un mémoire spécial de M. Brongniart dans le Journal des Mines.

La découverte des bains de vapeur pourrait bien appartenir, médiatement au moins, à Glauber, en raison de ce qu'il a publié sur les bains à sel et sur les fumigations sulfureuses; on lui attribue encore la découverte de la préparation du kermès. Glauber, qui mourut à Amsterdam en 1668, dans un âge très avancé, a écrit sur divers sujets, mais surtout sur l'art d'obtenir l'or des métaux, du silex, des sels, etc., etc., sur la panacée des végétaux. Il a donné aussi la description de tous les appareils employés à l'œuvre. La collection de ses ouvrages a paru en différentes langues; la majeure partie a été écrite en allemand, quelques-uns sont en latin, d'autres en français. La collection latine a été publiée à Francfort en 1658 et en 1659; une traduction anglaise fut publiée à Londres en 1689. L. D. C.

**GLAYEUL**, genre de plantes renfermant environ cinquante espèces et appartenant à la famille des iridées. Le mot de glayeul est une altération de celui de *gladiolus*, déjà employé par les anciens pour désigner les espèces indigènes du genre, et faisant allusion aux feuilles de ces végétaux, lesquelles ont à peu près la forme d'un glaive (*gladius*).

Les glayeuls sont des plantes bulbeuses, à tiges ordinairement simples, garnies de feuilles alternes et engainantes. Les fleurs, en général remarquables tant par l'éclat de leurs couleurs que par leur grandeur, sont disposées en grappe terminale et enveloppées chacune, avant l'épanouissement, dans une spathe foliacée à deux ou trois valves. Les caractères génériques sont les suivants : périanthe simple, pétaloïde, presque en forme d'entonnoir, à limbe partagé en six lobes inégaux, dont trois supérieurs (souvent connivents) et trois inférieurs étalés ou réfléchis; étamines au nombre de trois, ascendantes, insérées au tube du périanthe; anthères linéaires, cachées

sous les trois lobes supérieurs du périanthe; ovaire adhérent, surmonté de seul style, lequel se termine par deux stigmates condupliqués; capsule à trois loges, contenant plusieurs graines; graines arrondies, dépourvues d'une aile membraneuse.

La plupart des glayeuls sont indigènes au cap de Bonne-Espérance. Le *glayeul commun* (*gladiolus communis* L.) croit en Europe, surtout dans les contrées méridionales. On le cultive communément dans les parterres, à cause de son élégance. La tige, simple et droite, se termine en une grappe de six à quinze fleurs, dont les corolles sont de leur pourpre, longues de près de six pouces, et tournées d'un même côté. Les bulbes de la plante sont fort recouverts par les porcs.

Parmi les espèces exotiques, on possède une multitude dans les colonies de plantes bulbeuses, nous nous bornons à citer le *glayeul cardinal* (*gladiolus cardinalis*, Bot. Mag.), dont les fleurs sont d'un rouge éclatant; le *glayeul roquet* (*gladiolus psittacinus*, Bot. Mag.), ainsi nommé à cause de ses fleurs chées de jaune et d'écarlate; le *glayeul changeant* (*gladiolus versicolor*, Bot. Mag.) remarquable par les nuances variées que prennent ses fleurs à différents jours : brunes le matin, elles deviennent de couleur de pourpre ce qu'elles deviennent d'un bleu pâle le soir; le *glayeul velu* (*gladiolus hirsutus*, Bot. Mag.) à grandes fleurs roses; le *glayeul fleuri* (*gladiolus floribundus*, Bot. Mag.) à fleurs nombreuses et longues de six à sept pouces, dont d'un jaune pâle, et d'un autre d'un rouge pourpre sur chaque lobe; le *glayeul bicolor* (*gladiolus maculatus* Jacq.), dont les trois lobes supérieurs du périanthe sont d'un pourpre violé et les trois lobes inférieurs jaunes. L.

**GLÈBE**, voy. SEVITTE.

**GLEICH** (JOSEPH-ALOIS), poète dramatique et romancier allemand d'origine bohémienne, est né à Vienne le 22 septembre 1772. Après avoir étudié à l'université les trois cours de philosophie usités alors, apprit les langues française et italienne, étudia la science

mité publique, et, à l'âge de 40 ans, fut nommé par le gouverneur à un emploi dans lequel il resta pendant 40 années.

À sa première jeunesse, M. Gleich se fit dans le genre du roman, et choisit les histoires de chevaliers, de revenants, d'apparitions, sujets qui ne manquent pas alors. Malgré le pseudo-loguel il se cachait, il devint célèbre comme l'un des représentants de ce genre les plus aimés de son époque. Son imagination inépuisable, sa ardeur de développer ses succès qui couronna ses efforts attestés par la multitude de romans, lesquels, en peu de temps, au-delà de 130, dont quel-ques-uns ont survécu au genre grâce à Dieu, par s'éteindre.

Cependant la satiété ayant dégoûté le public des romans de ce genre, M. Gleich s'occupa de tragédies; il fit paraître plusieurs et quelques-unes reçurent un succès. Son dialogue est animé, et quelquefois spirituel; mais les situations n'ont pas toujours de l'intérêt et l'intrigue est mesquinte ou même insignifiante. Plusieurs de ses drames furent joués au théâtre et font encore aujourd'hui à la représentation.

Il a écrit des romans de chevalerie qu'il ne faut pas confondre avec ceux qu'il ne l'a dit, communément connus sous des noms supposés, tels par exemple l'auteur du *Chevalier noir*, le *Rosa*, *Henri Walden*, etc., et d'autres, outre le *Chevalier noir*, romans; *Harald, ou la guerre des Kaschan*, 1794; *Bodo et Leipzig*, 1803, 2 vol.; etc. Nous avons en outre, parmi ses compositions la comédie des *Chevaliers du Nord* et plusieurs autres pièces du recueil intitulé : *Theaterstücke*, Brunn, 1821. M. Gleich fait paraître une comédie comique, rédigée dans le genre de Molière, sous le titre de : *Lettres de Jean Jorgel de Gumpoldstede*, qui paraissent par cahiers non indéterminés : il en a paru plusieurs. *Enc. aut.*

ne faut pas confondre cet auteur

avec son homonyme Frédéric Gleich, qui fut autrefois directeur du théâtre d'Erfurt et à qui l'on doit un très grand nombre de nouvelles et de romans, ainsi que de bonnes traductions en allemand des produits des littératures étrangères. Né, en 1782, à Vogelsdorf en Silésie, M. Frédéric Gleich vit à Leipzig des fruits de son talent.

X.  
GLEIM (JEAN-GUILAUME-LOUIS), poète allemand, né le 2 avril 1719 près de Halberstadt, ville où il mourut le 18 février 1803, à l'âge de 83 ans, après avoir occupé pendant un demi-siècle la place lucrative de secrétaire du chapitre. Durant sa longue carrière, Gleim s'était successivement lié avec tous les littérateurs allemands ses contemporains, sans jamais sortir d'une stricte neutralité, alors que Gottsched et l'école suisse (voy. BODMER) se livraient bataille. Une grande bienveillance, beaucoup d'abandon et de laisser-aller faisaient le fond de son caractère; entraîné sur cette pente, et poussé par un irrésistible besoin d'aimer ou d'admirer tout individu qui se vouait au culte des muses, Gleim se fit, sans qu'il s'en doutât, le patron de beaucoup de médiocrités. *Fater Gleim*, tel était le surnom qu'il avait acquis à juste titre dans toute l'Allemagne littéraire; car il était en effet le père de tous les poètes nécessiteux, qui se dirigeaient volontiers vers la ville de Halberstadt, où ils étaient sûrs de trouver aide et assistance, sauf à payer l'hospitalité qu'on leur accordait par quelques mauvais vers ou par une fade dédicace. Jusqu'à la fin de sa vie, on l'enivra si bien d'encens, qu'il dut se croire l'un des premiers poètes du siècle. Aujourd'hui le commérage des panégyristes a fait place à un oubli profond. Peu de personnes lisent encore de nos jours sa biographie écrite par Körte (Halberstadt, 1811) et les sept volumes de ses œuvres complètes (*ibid.*, 1811-1813). Les odes et les chants (*Lieder*) de Gleim ne sont pourtant dénués ni de grâce ni de finesse; mais leur monotonie fatigue le lecteur. Ses *Fables*, en général plus naïves que celles de Gellert (voy.), méritent une mention honorable. Dans ses *Romances*, il a imité le style prétentieux de Gongora (voy.); mais il reste à Gleim

le mérite d'avoir introduit au parnasse allemand ce genre de littérature populaire.

Parmi ses poésies lyriques, les *Chants de guerre d'un grenadier prussien* occupent sans contredit le premier rang : ce sont ces chansons qui, pendant la guerre de Sept-Ans, ont répandu le nom de Gleim par toute l'Allemagne, sans pourtant que Frédéric II, le héros célébré par le Tyrtée germanique, daignât lui sourire. Le *grenadier prussien* ne méritait point ce dédain : ses chansons respirent un noble patriotisme; elles sont énergiques, naïves, populaires, dans la bonne acception de ce mot; mais le roi de Prusse, on le sait, professait un souverain mépris pour tous les poètes allemands, sans compter que les sentiments religieux manifestés par le grenadier ne pouvaient exciter que la pitié de l'esprit fort couronné.

Après la guerre de Sept-Ans, Gleim composa encore beaucoup de chansons guerrières (*Soldatenlieder*); mais ces productions ont peu de valeur poétique.

Le *Livre rouge* ou *Halladat* (1774) est un poème didactique sur la religion rationnelle. Dans cet ouvrage, Gleim a imité le style semi-lyrique, semi-didactique du Koran, qui était fort goûté en Allemagne à cette époque. Le public n'a point accepté la copie: *Halladat*, quoique écrit dans un beau langage, ne rachète point par des pensées vraiment neuves et frappantes le tort d'une grande monotonie. L. S.

GLENELG (CHARLES GRANT, baron), longtemps connu sous le nom de *sir Charles Grant*, ancien secrétaire d'état des colonies, est d'une famille écossaise riche de ses capitaux et de son influence dans la Compagnie des Indes. Son père, après un long séjour dans les possessions de la Compagnie, en défendit souvent les intérêts comme membre du Parlement. Charles Grant, le fils, est né vers 1780. Ses études à l'université d'Oxford furent brillantes, comme l'attestent le ton un peu académique de ses discours parlementaires et un poème sur la renaissance des arts en Orient, composé par lui en société avec sir John Hobhouse. A la mort de son père, en 1823, il lui succéda

comme représentant du comté de Wiltshire à la Chambre des communes. Il avait déjà depuis quelque temps rempli les fonctions d'un sous-secrétaire de la Trésorerie, et en 1811 fut nommé ministre de l'Etat pour l'Irlande, poste qu'il conserva jusqu'en 1822, année où lord Wellesley devint vice-roi. Amisson (*voy.*), il le remplaça dans la présidence du bureau du commerce (*of trade*) lorsqu'il devint ministre des colonies, et sir Charles Grant prit place au cabinet britannique. Il y resta même sous la présidence de lord Wellington, jusqu'en mai 1828. Alors il fut remplacé avec les lords Palmerston et Melbourn (*voy.*), au parti Canning. C'était un homme d'un grand talent, d'un caractère modéré, d'abord, comme lord Grey, opposés à la réforme, mais qui se confondus avec les whigs dans une position commune au cabinet de lord Wellington, finirent par se trouver à l'avènement de lord Grey, les deux les promoteurs d'innovations bien plus larges que celles qu'avaient proposées trois fois Pitt et Fox et que lord Canning avaient combattues. Mais lord Grant entra dans la nouvelle administration de lord Grey (*voy.*) en 1830, comme président du bureau de commerce (cette fonction fut supprimée en septembre 1830). Lorsque, dans le cabinet de sir Robert Peel, les Tories arrivés de nouveau aux affaires, il vit se livrer à une opposition vive et indépendante, jusqu'à ce qu'il fut le triomphe définitif de lord Melbourne et de ses autres amis politiques, en 1835, il le ramena au pouvoir, avec lord Melbourne de pair et les fonctions de président du bureau des colonies de l'Inde et ensuite de secrétaire des colonies. Sa responsabilité s'en était engagée dans deux questions : l'émancipation des noirs et les colonies du Canada. Dans la première, lord Grant paraît avoir su concilier l'humanité et la prudence. A l'esclavage dans les colonies anglaises a d'abord succédé, au lieu d'un état d'apprentissage, un état transitoire où la liberté s'achetait par un travail de quelques heures et demie par jour, continuant sept ans; première année qui a préparé l'affranchissement

et consommé. La question du  
 usité au ministère Melbourne,  
 Glenelg en particulier, de plus  
 icultés qui ne sont pas encore  
 au moins pour le premier.  
 rticle consacré à cette colonie,  
 mes de mécontentement qu'on  
 ont amené d'importants évé-  
 Les Canadiens ayant deman-  
 ner les membres du conseil, à  
 mpôts et à en surveiller l'em-  
 commissaires envoyés par la  
 déclarèrent qu'il n'y avait pas  
 nger l'état de choses existant.  
 1837, une série d'actes d'insur-  
 nfermés principalement dans  
 ontés qui correspondent avec  
 inis par la rivière de Richelieu :  
 n des habitants contre le gou-  
 de lord Gosford et contre  
 ion des troupes dans la colo-  
 nance par le peuple d'individus  
 me coupables de haute-trahi-  
 ssements entre les Canadiens et  
 anglaises au fort Saint-Charles,  
 enis, au Grand-Brulé, et en  
 u à l'île de la Marine (nov.  
 17, et janv. 1838). Lord Dur-  
 ) fut envoyé au Canada avec  
 rs extraordinaires : il y arriva  
 18, mais un vote de la Chambre  
 provoqué par lord Brougham  
 xprimant une désapprobation  
 rs actes du nouveau gouver-  
 lécida à résigner aussitôt ses  
 Le 6 mars, sir William Moles-  
 à la Chambre des communes  
 y ayant pour objet de deman-  
 ine le renvoi du secrétaire des  
 omme ayant manqué à la fois  
 et de pénétration. Lord Pal-  
 rit la défense de son collègue,  
 n débat de plusieurs jours, la  
 : rejetée, ainsi qu'un amende-  
 rd Sandon, tendant à blâmer  
 e générale du ministère. Des  
 avec lord Howick (fils du  
 y) au sujet de quelques-uns de  
 rateurs ont décidé lord Gle-  
 mer sa démission en février  
 fut alors remplacé par le mar-  
 rmanby (voy.), ancien vice-  
 de sous le nom de lord Mul-  
 a vu dans cette modification

ministérielle une satisfaction donnée à  
 la fraction la plus avancée du cabinet,  
 qu'avait indisposée le vote improba-  
 tif du parlement contre lord Durham et  
 sa démission forcée qui en avait été la  
 suite.

ROBERT Grant, frère de lord Gle-  
 nelg, s'est également distingué comme  
 membre du parlement, surtout par la  
 manière dont il a soutenu la motion faite  
 par lui d'émanciper les Juifs. On lui  
 doit, entre autres ouvrages, *A Sketch of*  
*the history of the East-India Company*  
 (Londres, 1813). R-Y. §

GLINSKI (PRINCES), famille lithua-  
 nienne d'origine tatare et qu'on fait  
 même descendre de Mamai-Khan. D'a-  
 près une autre version (Karamzine, t.  
 VII, notes), elle aurait eu pour auteur  
 Leksada, prince tatar, qui, en entrant  
 au service du grand-prince Vitoft, se fit  
 baptiser et reçut en partage, comme fiefs  
 de la Lithuanie, Glinnsk, Glinnetza et  
 Poltava.

Parmi les nombreux princes de ce  
 nom dont l'histoire fait mention, trois  
 surtout, fils de Lvof (Léon) Gliniski ou  
 Glinnski, jouèrent un rôle important  
 sous le règne du grand-prince de Russie  
 Vassilii Ioannovitch, qui choisit pour sa  
 seconde femme (1526), sans doute à cause  
 de son éducation plus distinguée et de  
 ses manières plus affables, Hélène Vassi-  
 lievna, fille de l'un de ces trois princes.  
 Pendant la minorité de son fils Ioân ou  
 Ivan-le-Terrible (voy.), les frères de la  
 grande-princesse disputèrent la régence  
 aux princes Chouiskii (voy. ce nom).

Le plus célèbre des Gliniski et le pre-  
 mier qui entra au service de Moscovie,  
 est celui dont il va être question. Mais  
 l'auteur ayant exclusivement suivi les  
 historiens polonais, le lecteur fera bien,  
 pour embrasser toute la carrière de cet  
 homme remarquable, de consulter Ka-  
 ramzine, t. VII, VIII et IX de son *His-*  
*toire de l'empire de Russie*. S.

MICHEL, prince Gliniski, est célèbre  
 dans les annales de Pologne par sa ré-  
 bellion, sa fin, et le dévouement sublime  
 de sa fille.

Ce fut au commencement du xv<sup>e</sup> siè-  
 cle que Michel Gliniski, jeune, ambi-  
 tieux, réupissant tous les dons de la for-

tune à ceux de la nature, alla visiter les principales cours de l'Europe pour y acquérir, avec la science de la guerre, cet art de séduire, arme puissante lorsqu'elle est maniée par une main habile. Revenu, en 1505, en Pologne, où régnait alors Alexandre, fils de Casimir Jagellon, il ne tarda pas à exercer une grande influence sur l'esprit de ce prince. Ainsi qu'il arrive trop souvent, il employa la puissance que lui accordait l'amitié du roi pour couvrir de faveurs ceux qui l'encensaient, et il poussa l'arrogance jusqu'à faire enlever des terres considérables à un seigneur lithuanien pour les offrir à l'un de ses protégés. Ce dernier trait souleva contre lui toute la noblesse de la contrée; elle chercha un appui auprès de Sigismond, frère du roi et son héritier présomptif. Gliniski, froissé par les dédains que dès lors ce prince ne lui épargna pas, crut pouvoir compter sur le nouvel éclat d'une victoire remportée récemment sur les Tatars pour demander à se justifier; mais ce fut en vain. Sigismond, devenu roi après la mort de son frère, refusa encore de l'entendre. Une intervention de Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, ne parvint pas à le fléchir davantage. Alors Gliniski, la rage dans le cœur, alla se faire un parti en Lithuanie, où il possédait de grandes propriétés. A la tête d'une petite troupe qu'il réunit bientôt, il tomba de nuit sur le château de celui d'entre les nobles qu'il croyait son plus puissant ennemi et le massacra. Aussitôt après, il offrit son hommage à Vassilii, tsar de Russie, chercha à lui rendre d'éminents services, tant par ses conseils que par de hauts faits d'armes, et finit par reparaitre au sein de sa patrie à la tête d'une armée ennemie. Battu et repoussé, il revint l'année suivante à la charge, sans plus de succès. Le roi, dans son trop juste courroux, bannit jusqu'aux amis de ce sujet félon, et le nom de Gliniski, si illustre peu de temps auparavant, devint une injure en Pologne.

En Russie, la carrière du prince fut brillante, mais orageuse. A la fin, il regretta son pays; et le tsar, averti du repentir de celui qu'il avait mis à la tête de ses armées, sans attendre la trahison qu'on lui faisait pressentir, le fit charger de fers,

jeter dans un cachot, et ordonna de crever les yeux\*.

C'est alors que commença sa expiation de Gliniski, devenue une quantité de pièces de théâtre polonaises. Privé de la lumière, banni d'entre les vivans d'affreux souvenirs, Gliniski n'eut pour seul sentiment, celui de sa seule douleur, celle d'avoir trahi son roi. Son repentir fut si ardent que le ciel lui devait une consolation; il trouva enfin un bras ami pour soutenir sa tête brûlante, une douce voix pour répondre à ses gémissements. C'est à ce moment que, oubliant sa jeunesse et son dédain d'une vie si belle dans sa jeunesse, avait surmonté tous les obstacles pour venir s'enterrer avec lui; après, elle reparut dans le cachot, et se couvrit de rides; ses amis ne la reconnurent plus sous ses traits blancs.

**GLOBE**, du latin *globus*, ou sphérique (voy. *СФЕРА*) : l'un des globes célestes, et l'on appelle aussi les astres des globes célestes. En géométrie et en astronomie, on désigne par le mot de globes des boules qui représentent leur surface celle de la terre ou de la lune, ou la position des constellations au firmament. Dans ce sens, *globe céleste* a une autre signification : on appelle globes pour les distinguer des *terrestres*. Ils tournent autour de la terre, dont les extrémités représentent les pôles, et ils reposent sur un cercle qui représente l'horizon.

(\*) Ceci, ainsi qu'une partie de ce qui précède, paraît être de l'invention des romans. Gliniski, trompé dans son espoir de tenir la principauté de Smolensk, d'abord à la Russie, comme il l'avait été à la Pologne, (voir Karamzine, t. VII, chap. 1 et 2) et le fait, il resta treize ans au cachot et n'en sortit qu'un an après le mariage de son fils avec la nièce de son grand-père, mais sans que sa vue lui fut rendue. Il entra ensuite en faveur auprès du tsar, et fut nommé grand-écuyer. Il encourut ainsi la disgrâce du tsar, par de fausses accusations, et fut de nouveau dans le cachot où il se trouva longtemps. C'est dans cette prison qu'il atteignit dans la même année 1534



our l'enseignement des deux nous avons nommées, sont en une haute antiquité; les raient déjà construit. Cicéron, *Vesiculanes*, parle de l'imitation construite par Archigéographe Ptolémée possédait terrestre, comme on l'apprend *Almageste*. Mais c'est surtout temps modernes que les globes venus d'un usage général dans sement. On les construit de carbois, de métal ou d'autre matière. magne, on en fabrique en tablettes gonfle comme des ballons lorsqu'on s'en servir; en Angleterre, on enivoire sur lesquels les élèves tracer aisément avec le crayon tous des continents et des mers, constellations. Quelques globes venus célèbres par leurs dimensions par le soin avec lequel les dest été exécutés. Il n'y en a peut-être de plus grands que les deux ont à la Bibliothèque royale de ls ont un peu moins de 12 pieds être, et sont entourés de larges sposant sur des pieds en bronze. cés par Coronelli à Venise, ces rent donnés par le cardinal d'Esous XIV; l'entourage en bronze é par Butterfield à Paris. Ils furent d'abord dans les pavillons mu de Marly, puis au Louvre; uis 1782 qu'ils sont déposés à la èque, où il a fallu percer le plarez-de-chaussée pour les plaest un globe terrestre, l'autre un l'este; tous deux sont bien deslumines, mais, dressés au xvii<sup>e</sup> s ne peuvent représenter que l'éconnaissances géographiques et iques de l'époque, et ne donr conséquent pas la surface du le firmament tels que nous les ons maintenant. Après les gloronelli, il faut citer le globe dit *arp*, conservé à l'Académie im- Sciences à Saint-Petersbourg et pieds de diamètre. L'intérieur obe céleste, tandis que la surfacure représente celle de la terre; remier, toutes les étoiles visibles u sont figurées par des clous do-

rés, et, à l'aide d'une mécanique, on peut mettre en mouvement ce firmament artificiel. La machine tire son nom du globe que le roi de Danemark Frédéric III, né duc de Holstein-Gottorp, avait fait exécuter sur les dessins de l'astronome Tycho-Brahé, et qui, commencé en 1656, ne fut terminé qu'en 1664. Frédéric IV en fit présent au tsar Pierre I<sup>er</sup>. Malheureusement ce globe fut brûlé en 1747, et il n'en resta que la carcasse en fer. C'est sur cette carcasse que l'on a appliqué un nouveau globe, où les détails de la géographie et de l'astronomie sont figurés suivant l'état actuel des connaissances scientifiques. Nous pouvons encore citer parmi les globes remarquables celui qu'on voit à la Bibliothèque Mazarine à Paris. Il est en cuivre et a environ 4 pieds de diamètre; Louis XVI l'avait fait construire pour l'enseignement du dauphin. Un autre globe qui avait été destiné au même usage, mais qui n'y servit pas, est celui que le géographe Mentelle avait fait exécuter, et qui fut employé à ses leçons publiques au Louvre. Sur ce globe, les montagnes, les îles, les plateaux, etc., étaient en relief; les divisions politiques des pays étaient par compartiments qui pouvaient s'enlever pour faire place aux divisions anciennes qu'on enlevait également\*; par ce moyen, le géographe faisait voir successivement à ses élèves les divisions géographiques selon les modifications qu'elles avaient subies par suite des temps.\*\*

Les globes ordinaires ont à leur surface des cartes gravées; leur mérite dépend par conséquent du soin avec lequel ces cartes ont été dressées. On a publié divers traités pour se servir utilement des globes: nous citerons entre autres *L'usage des globes*, par Bion, Paris, 1751, et le

(\*) La princesse Constance de Salm, *Notice sur la vie et les ouvrages de Mentelle*, Paris, 1839.

(\*\*) Le plus ancien de tous les globes actuellement existants paraît être celui du Musée Borgia, à Velletri. Il est de l'année 1225. Régiomontanus ayant construit des globes célestes en Allemagne, on en fit des imitations à Nuremberg, ville longtemps renommée pour cette sorte de fabrication. Bléw (dit Janson Cœsius) père et fils, à Amsterdam, amis de Tycho-Brahé, se firent également un nom par la construction des globes, aussi bien que par leurs écrits géographiques. J. H. S.

*Traité de l'usage de la sphère ou du globe*, par Delamarche à Paris, qui a construit aussi un grand nombre de globes de 4 à 12 pouces de diamètre. D-c.

**CONSTRUCTION DES GLOBES.** Les globes ordinaires sont construits avec du plâtre et du papier, et se font de la manière suivante. On prend, pour servir d'axe, une baguette en bois tournée et parfaitement droite, un peu plus courte que le diamètre qu'on se propose de donner au globe. On fait entrer dans chacun des bouts une pointe en fer dont l'extrémité formera les pôles de la sphère. On applique sur cet axe une double calotte hémisphérique préparée pour cet usage et faite, sur un moule en bois, avec des feuilles de papier ou de carton mince collées avec soin l'une sur l'autre jusqu'à ce que la couche ait atteint à peu près l'épaisseur d'une pièce de cinq francs. Cette couche, après qu'on lui a donné le temps de bien sécher, est séparée en deux au moyen d'une coupure faite circulairement et qui permet de détacher les calottes du moule. Pour les fixer ensuite sur l'axe, on place sur chacun des pôles de celui-ci les points des deux calottes qui répondaient aux deux pôles du moule sur lequel elles ont été faites, et on réunit leurs bords en les cousant ensemble avec du fil. Ce travail achevé, on s'occupe du soin de donner au globe de la solidité et de rendre sa surface parfaitement unie et régulière. A cet effet, on accroche les deux pôles dans un demi-cercle en métal d'un diamètre égal à celui qu'on veut qu'ait le globe; on couvre le globe avec un mélange de colle, de blanc d'Espagne et d'eau dont on a favorisé l'amalgame en les chauffant ensemble et en les remuant avec une spatule dans une chaudière. A mesure qu'on met de cette espèce de plâtre sur le globe, on tourne celui-ci dans le demi-cercle métallique dont les bords enlèvent tout ce qui dépasse le diamètre voulu, ne laissant que ce qui est nécessaire pour remplir tous les vides et donner à toute la surface la régularité convenable. On laisse sécher cette première couche et on en applique successivement de nouvelles, jusqu'à ce que le globe soit arrivé à la grosseur voulue, c'est-à-dire jusqu'à ce

que, la dernière couche étant  
ment sèche, toutes les parties  
face touchent exactement le  
demi-cercle dans lequel on fixe  
le globe, qui se trouve ainsi par  
uni, régulier, et en état de se  
carte qu'on se propose d'y appo

Pour faire cette application,  
coupe la carte en plusieurs  
qu'on colle sur le globe et qui s'y  
exactement au moyen de lignes  
a tracées. Cette opération termi  
ne reste plus qu'à colorier, color  
globe, et à le couvrir d'un vernis  
défende contre l'humidité et la pu

Lorsque le globe est entière  
miné, on le suspend dans un m  
de cuivre avec un cercle horizi  
quart de cercle de latitude, qui  
fixe dans un cercle horizontal en

Pour pouvoir expliquer les  
ments des corps célestes et faire  
naître la situation des lieux sur l  
on a imaginé des cercles qui son  
faire partie réelle du globe céleste  
globe terrestre (voy. *SPHÈRE*  
*LAIRE*). On en distingue dix prin  
six grands et quatre plus pet  
grands sont ceux qui, passant  
centre de la sphère, la divisent  
parties égales; les plus petits son  
cercles qui la coupent en parties  
et dont les centres se trouvent p  
le même axe, mais en d'autres p  
celui de la sphère.

Les grands cercles du globe  
sont l'horizon, le méridien, l'é  
l'écliptique et les deux cercles  
ces mots). Les grands cercles  
céleste ont les mêmes dénomin  
l'exception de l'équateur, qui  
sphère céleste, prend celle de li  
noxiale.

Les cercles plus petits sont  
tropiques et les deux cercles  
(voy. ces mots). Dans les glob  
naires, ces cercles sont les uns  
autres mobiles. Les cercles fixes  
quateur, l'écliptique et ceux qui  
parallèles, qu'on voit en géner  
sur la surface des globes; les cer  
biles sont l'horizon et ses parall

L'horizon d'un globe constr  
l'étude consiste en un grand c

cuivre séparé du globe, mais  
 re ou l'enveloppe et le divise  
 urties égales, dites l'une l'hé-  
 supérieur, l'autre l'hémisphère  
 . Dans ce cercle, on a ménagé  
 ailles qui permettent au méri-  
 cuivre de glisser, et de s'élever  
 abaisser selon que le demande la  
 a où il convient de le placer. Sur  
 les plate de ce cercle sont marqués  
 me signes du zodiaque, les mois de  
 e, les principaux points de la bous-  
 te. Le méridien d'un globe est un  
 de cuivre divisé en degrés, et qui  
 le globe en deux parties égales,  
 s l'une l'hémisphère oriental,  
 l'hémisphère occidental.

part de cercle de hauteur consiste  
 plateau mince de cuivre qui répond  
 est à un quart du méridien; il est  
 a 90 degrés et peut, au moyen  
 is, être fixé sur le méridien de  
 a zénith d'un lieu quelconque et  
 ar un pivot.

omme le nom de *cercle horaire* à  
 un plat en cuivre, divisé en vingt-  
 arties égales. Sur le pôle du globe  
 un index qui, tournant avec lui,  
 les heures sur le cercle horaire.  
 nt on ajoute encore sur le de-  
 pied qui supporte le globe une  
 et son aiguille.

urface du *globe céleste* peut,  
 convexité, être regardée comme  
 tant la concavité de la voûte des  
 lle en serait, en effet, la repré-  
 i fidèle pour un observateur sup-  
 cé au centre même de ce globe.  
 es marquées sur la surface sont  
 en constellations sous des noms  
 ix dont la figure se trouve es-  
 sur les globes célestes, et qui sont  
 s, pour les parties du ciel qu'a-  
 a observer les peuples de l'anti-  
 ne ceux sous lesquels elles ont de  
 pas été désignées. Les découvertes  
 les modernes dans l'hémisphère  
 vant permis d'observer toutes les  
 e la voûte céleste inconnues aux  
 les étoiles qui l'occupent ont été  
 divisées en constellations, et  
 nomes leur ont imposé des noms  
 ix ou d'autres objets dont le  
 té déterminé par quelque appa-

rence de ressemblance ou par quelque  
 circonstance particulière à l'époque où  
 les noms ont été donnés, à l'astronome  
 par qui ils l'ont été, à la nation à laquelle  
 il appartenait, etc. Voy. CONSTELLATION.

La construction des globes a reçu de  
 grands et d'importants perfectionne-  
 ments. On a imaginé et construit des  
 machines propres à mettre sous nos yeux  
 le système complet de l'univers tel que le  
 comprennent les astronomes de l'école de  
 Newton. Dans ces machines, notre terre,  
 la lune, le soleil et les principales planètes  
 qui font partie du système solaire, sont  
 placés de manière à ce que, au moyen  
 d'un mécanisme ingénieux, ils se meuvent  
 ainsi qu'ils le font réellement dans l'es-  
 pace, tournant sur leur axe pour marquer  
 leur révolution diurne, et autour du so-  
 leil comme ils le font pendant la période  
 annuelle. On y voit également les satel-  
 lites des planètes faire autour de celles-ci  
 leur révolution en même temps qu'elles  
 sont entraînées avec elles autour du soleil.  
 Ces machines sont nécessairement très  
 compliquées, et les divers globes qui en  
 font partie ne peuvent avoir que de fort  
 petites dimensions. On les fait en bois, en  
 ivoire ou en métal travaillé sur un tour.

Les globes terrestres ou célestes con-  
 struits sur une échelle assez grande avec  
 leurs dix cercles, et montés, comme on  
 l'a dit, de manière à pouvoir être mus  
 dans le méridien de métal qui les cir-  
 conscrit, servent à résoudre sans calculs  
 différents problèmes de géographie et  
 d'astronomie. Voici quelques-unes de ces  
 solutions, que pourront vérifier les per-  
 sonnes qui ont à leur disposition des  
 globes de cette espèce.

1° *Trouver la latitude d'une ville ou  
 d'un point marqué sur la carte formant  
 la surface d'un globe terrestre.* On fera  
 tourner le globe jusqu'à ce que la ville  
 ou le point soit exactement placé sous le  
 méridien. Le nombre de degrés marqués  
 sur le méridien, à la place correspondante  
 à cette ville ou à ce point, sera égal à la  
 latitude cherchée.

2° *Trouver la longitude d'une ville  
 ou d'un point quelconque.* Ayant ame-  
 né, comme pour la latitude, la ville ou  
 le point sous le méridien, on aura leur  
 longitude en prenant sur le cercle en

*Traité de l'usage de la sphère ou du globe*, par Delamarche à Paris, qui a construit aussi un grand nombre de globes de 4 à 12 pouces de diamètre. D-c.

**CONSTRUCTION DES GLOBES.** Les globes ordinaires sont construits avec du plâtre et du papier, et se font de la manière suivante. On prend, pour servir d'axe, une baguette en bois tournée et parfaitement droite, un peu plus courte que le diamètre qu'on se propose de donner au globe. On fait entrer dans chacun des bouts une pointe en fer dont l'extrémité formera les pôles de la sphère. On applique sur cet axe une double calotte hémisphérique préparée pour cet usage et faite, sur un moule en bois, avec des feuilles de papier ou de carton mince collées avec soin l'une sur l'autre jusqu'à ce que la couche ait atteint à peu près l'épaisseur d'une pièce de cinq francs. Cette couche, après qu'on lui a donné le temps de bien sécher, est séparée en deux au moyen d'une coupure faite circulairement et qui permet de détacher les calottes du moule. Pour les fixer ensuite sur l'axe, on place sur chacun des pôles de celui-ci les points des deux calottes qui répondaient aux deux pôles du moule sur lequel elles ont été faites, et on réunit leurs bords en les cousant ensemble avec du fil. Ce travail achevé, on s'occupe du soin de donner au globe de la solidité et de rendre sa surface parfaitement unie et régulière. A cet effet, on accroche les deux pôles dans un demi-cercle en métal d'un diamètre égal à celui qu'on veut qu'ait le globe; on couvre le globe avec un mélange de colle, de blanc d'Espagne et d'eau dont on a favorisé l'amalgame en les chauffant ensemble et en les remuant avec une spatule dans une chaudière. A mesure qu'on met de cette espèce de plâtre sur le globe, on tourne celui-ci dans le demi-cercle métallique dont les bords enlèvent tout ce qui dépasse le diamètre voulu, ne laissant que ce qui est nécessaire pour remplir tous les vides et donner à toute la surface la régularité convenable. On laisse sécher cette première couche et on en applique successivement de nouvelles, jusqu'à ce que le globe soit arrivé à la grosseur voulue, c'est-à-dire jusqu'à ce

que, la dernière couche étant complètement sèche, toutes les parties de sa surface touchent exactement le demi-cercle dans lequel on a placé le globe, qui se trouve ainsi parfaitement uni, régulier, et en état de servir de carte qu'on se propose d'y appliquer.

Pour faire cette application, on coupe la carte en plusieurs parties qu'on colle sur le globe et qui s'étendent exactement au moyen de lignes qui ont été tracées. Cette opération terminée, il ne reste plus qu'à colorier, et à le couvrir d'un vernis qui défende contre l'humidité et la poussière.

Lorsque le globe est entièrement terminé, on le suspend dans un cadre de cuivre avec un cercle horizontal fixe dans un cercle horizontal en bois.

Pour pouvoir expliquer les mouvements des corps célestes et faire connaître la situation des lieux sur la terre, on a imaginé des cercles qui font partie réelle du globe et du globe terrestre (voy. *SPHÈRE TERRESTRE*). On en distingue dix principaux : six grands et quatre plus petits. Les six grands sont ceux qui, passant par le centre de la sphère, la divisent en parties égales; les plus petits sont les cercles qui la coupent en parties inégales et dont les centres se trouvent sur le même axe, mais en d'autres points que celui de la sphère.

Les grands cercles du globe sont l'horizon, le méridien, l'équateur, l'écliptique et les deux cercles solaires (ces mots). Les grands cercles célestes ont les mêmes dénominations, à l'exception de l'équateur, qui prend celle de l'équinoxe.

Les cercles plus petits sont les tropiques et les deux cercles polaires (voy. ces mots). Dans les globes fixes, ces cercles sont les uns fixes et les autres mobiles. Les cercles fixes sont l'équateur, l'écliptique et ceux qui sont parallèles, qu'on voit en général sur la surface des globes; les autres sont l'horizon et ses parallèles.

L'horizon d'un globe construit pour l'étude consiste en un grand et

cuivre séparé du globe, mais  
tre ou l'enveloppe et le divise  
arties égales, dites l'une l'hé-  
supérieur, l'autre l'hémisphère

Dans ce cercle, on a ménagé  
aîlles qui permettent au méri-  
cuivre de glisser, et de s'élever  
baisser selon que le demande la  
où il convient de le placer. Sur  
ce plate de ce cercle sont marqués  
ne signes du zodiaque, les mois de  
les principaux points de la bous-  
se. Le méridien d'un globe est un  
de cuivre divisé en degrés, et qui  
le globe en deux parties égales,  
u l'une l'hémisphère oriental,  
l'hémisphère occidental.

part de cercle de hauteur consiste  
niveau mince de cuivre qui répond  
ent à un quart du méridien; il est  
a 90 degrés et peut, au moyen  
is, être fixé sur le méridien de  
a zénith d'un lieu quelconque et  
sur un pivot.

onne le nom de *cercle horaire* à  
un plat en cuivre, divisé en vingt-  
arties égales. Sur le pôle du globe  
un index qui, tournant avec lui,  
les heures sur le cercle horaire.  
nt on ajoute encore sur le dep-  
ped qui supporte le globe une  
et son aiguille.

urface du *globe céleste* peut,  
a convexité, être regardée comme  
tant la concavité de la voûte des  
lle en serait, en effet, la repré-  
a fidèle pour un observateur sup-  
cé au centre même de ce globe.  
les marquées sur la surface sont  
en constellations sous des noms  
xx dont la figure se trouve es-  
sur les globes célestes, et qui sont  
es, pour les parties du ciel qu'a-  
observer les peuples de l'anti-  
ce ceux sous lesquels elles ont de  
ps été désignées. Les découvertes  
r les modernes dans l'hémisphère  
yant permis d'observer toutes les  
le la voûte céleste inconnues aux  
les étoiles qui l'occupent ont été  
e divisées en constellations, et  
noms leur ont imposé des noms  
xx ou d'autres objets dont le  
été déterminé par quelque appa-

rence de ressemblance ou par quelques  
circonstance particulière à l'époque où  
les noms ont été donnés, à l'astronome  
par qui ils l'ont été, à la nation à laquelle  
il appartenait, etc. Voy. CONSTELLATION.

La construction des globes a reçu de  
grands et d'importants perfectionne-  
ments. On a imaginé et construit des  
machines propres à mettre sous nos yeux  
le système complet de l'univers tel que le  
comprennent les astronomes de l'école de  
Newton. Dans ces machines, notre terre,  
la lune, le soleil et les principales planètes  
qui font partie du système solaire, sont  
placés de manière à ce que, au moyen  
d'un mécanisme ingénieux, ils se meuvent  
ainsi qu'ils le font réellement dans l'es-  
pace, tournant sur leur axe pour marquer  
leur révolution diurne, et autour du so-  
leil comme ils le font pendant la période  
annuelle. On y voit également les satel-  
lites des planètes faire autour de celles-ci  
leur révolution en même temps qu'elles  
sont entraînées avec elles autour du soleil.  
Ces machines sont nécessairement très  
compliquées, et les divers globes qui en  
font partie ne peuvent avoir que de fort  
petites dimensions. On les fait en bois, en  
ivoire ou en métal travaillé sur un tour.

Les globes terrestres ou célestes con-  
struits sur une échelle assez grande avec  
leurs dix cercles, et montés, comme on  
l'a dit, de manière à pouvoir être mus  
dans le méridien de métal qui les cir-  
conscrit, servent à résoudre sans calculs  
différents problèmes de géographie et  
d'astronomie. Voici quelques-unes de ces  
solutions, que pourront vérifier les per-  
sonnes qui ont à leur disposition des  
globes de cette espèce.

1<sup>o</sup> *Trouver la latitude d'une ville ou  
d'un point marqué sur la carte formant  
la surface d'un globe terrestre.* On fera  
tourner le globe jusqu'à ce que la ville  
ou le point soit exactement placé sous le  
méridien. Le nombre de degrés marqués  
sur le méridien, à la place correspondante  
à cette ville ou à ce point, sera égal à la  
latitude cherchée.

2<sup>o</sup> *Trouver la longitude d'une ville  
ou d'un point quelconque.* Ayant amè-  
né, comme pour la latitude, la ville ou  
le point sous le méridien, on aura leur  
longitude en prenant sur le cercle en

cuivre qui représente l'horizon le nombre de degrés marqués au point qui touche le méridien.

3° *Trouver tous les lieux qui ont la même latitude qu'un autre lieu donné.* En faisant tourner le globe sur son axe, tous les lieux qui, en passant sous le méridien, répondront au même degré que le lieu donné, auront la même latitude que ce lieu.

4° *Trouver tous les lieux qui ont la même longitude qu'un lieu donné.* Lorsqu'on aura amené le lieu donné sous le méridien, tous les lieux qui s'y trouveront en même temps seront ceux qui ont la même longitude.

5° *Trouver les lieux de la zone torride au zénith desquels doit passer le soleil un jour donné.* On cherchera le point de l'écliptique où doit être le soleil ce jour-là, on amènera le point sous le méridien, et, ayant remarqué le degré auquel il répond, on fera tourner le globe dont tous les points qui passeront sous ce même degré seront ceux pour lesquels le soleil sera vertical le jour demandé.

6° *Trouver le lieu du soleil dans l'écliptique.* On se sert d'un globe céleste pour résoudre ce problème. On cherche sur le calendrier gravé sur le cercle de l'horizon le jour du mois demandé : le degré marqué vis-à-vis répond à celui de l'écliptique où le soleil se trouve ce jour-là.

7° *Trouver à quelle époque de l'année une étoile donnée sera dans le méridien à minuit.* On amène l'étoile au méridien du globe céleste; on remarque quel degré de l'écliptique est marqué sur le méridien au-dessous de l'horizon, et, ayant trouvé sur le calendrier de l'horizon le jour de l'année placé vis-à-vis de ce degré, on sait que l'étoile donnée passera ce jour-là au méridien exactement à minuit. V. DE M-N.

**GLOBE DE COMPRESSION.** On appelle ainsi un fourneau de mines surchargé dont l'assiégeant fait usage, dans l'attaque des places, pour crever les contremines de l'assiégé; il s'en sert aussi pour faire sauter la contrescarpe, dont les débris vont, avec les terres qu'elle soutient, tomber au pied de l'escarpe et y forment une rampe qui se joint à l'ébré-

chement produit par les batteries. Alors, profitant de la pression, l'assiégeant donne toujours les effets de compression, l'assiégeant donne le champ l'assaut avec les chances à peu près complet. C'est l'inventif de Belidor (voy.) qui est le véritable de la découverte du globe de la compression. Après avoir observé les effets de la poudre des pièces de canon et avoir la charge sans atténuer la poudre, il fit des études semblables charge des fourneaux de mines connut que l'emploi de la poudre les mines avait été bien calculé pour aux effets à produire de la surface du terrain, mais relativement aux effets à produire et même en tous sens, et de la terre, contre les galeaux trouvent et les murs de revêtement soutiennent la terre. Il remarqua la grandeur des entonnours vidés dans un massif, ne peut être proportionnelle à la quantité dont sont chargés les fourneaux qu'elle doit être en raison de cette quantité de poudre et de la cité du terrain dans lequel les expériences qu'il fit à La Fère qu'il répéta à Biszy, près de la Seine, en juillet 1753, sous le commandement de Belle-Isle, et à 1759, démontrèrent de la plus complète que l'effet de compression est de crever jusqu'au quadruple de la ligne de résistance\*. La première de La Fère, eut lieu sur un massif placé de façon que le centre de la mine éloigné de 8 mètres d'une pierre, de 10 d'une seconde, de 12 d'une troisième et de 14 d'une quatrième charge était de 600 kilogr. Les terres furent enlevées à 2 mètres de hauteur; l'entonnoir présentait un diamètre de 15 mètres, et toutes les exceptions furent crevées sur pied d'étendue.

Des expériences subséquentes

(\*) C'est la ligne menée du centre de la mine vers le point du massif où la mine éprouve la plus petite résistance.

es de La Fère; elles furent ensuite en présence du grand Frédéric, un , par Lefebvre, le plus habile de son temps, qui dirigea plus travaux des mines au fameux siège de Landau. On fit, pour la première fois, l'application du canon à la compression. Les Prussiens en firent quatre : le dernier renversa l'escarpe; les débris poussés au bas de l'escarpe du fort attaqué y formèrent une rampe aussi praticable que celle qui est produite par les débris accumulés sur la crête ouverte par le canon, et la garnison de Schweidnitz fut obligée d'ouvrir les portes à l'armée prussienne. Bousquet conseille l'usage des globes de fer dans l'attaque des places, et les Autrichiens s'en servirent, au siège de Valenciennes, et qu'à l'usage de cette arme ils réussirent à s'emparer prématurément d'un des ouvrages de la place. Il fait remarquer que, jusqu'à présent, on n'a point fait usage du globe de fer dans la défense des places, et parce que l'assiégé doit craindre de former de très grands entonnoirs après de la place, de procurer de débris à l'assiégeant, et ensuite à la nécessité où il est de ménager les munitions, dont il ne peut pas renouveler le provisionnement comme l'assiégeant. Cependant on pourrait considérer une espèce de globe de compression fourneau surchargé, appliqué à la défense de Constantinople, cet amas de débris préparé par Ben-Aïssa dans la ville, laquelle les Français devaient attaquer dans la ville et dont l'explosion fut fatale aux colonnes d'attaque de la France. L'exemple donné par les Turcs, dans cette circonstance, ne nous doute pas perdu, et l'on verra un jour les armées européennes employer le même moyen pour prolonger la défense des places jusqu'à la dernière extrémité.

C-TE.

**GLOUCESTER.** Ce nom, que les Anciens appelaient aussi *Gloster* et *Glooucester*, de l'anglo-saxon *glow caer*, belle ville, est à la fois le nom d'un des comtés d'Angleterre (entre la Tamise et la mer) et le titre affecté à un grand nombre de personnages historiques, le

plus souvent fils aînés ou frères des rois d'Angleterre.

Le premier dont l'histoire fasse mention est ROBERT, comte de Gloucester, fils naturel de Henry I<sup>er</sup>, qui soutint, en 1138, avec tant de zèle contre Étienne les droits de sa sœur Mathilde au trône. On peut voir dans Hume les détails de cette lutte acharnée. Robert, après avoir fait Étienne prisonnier, tomba à son tour entre les mains de ses partisans. Mis en liberté par suite de l'échange qu'on fit des deux chefs et vainqueur une seconde fois à Wilton, il mourut en 1146. Le parti de Mathilde, dont il était l'âme, tomba avec lui.

THOMAS WOODSTOCK, duc de Gloucester, fut le plus jeune et le plus ambitieux des trois frères d'Édouard III, qui, après sa mort, gouvernèrent le royaume pendant la minorité de Richard II (1377). Fort de sa popularité et de quelques succès militaires remportés contre la France, il osa se mettre en hostilité contre le roi, fit égorguer le duc d'Irlande son favori, et si l'on en croit Froissart (l. IV, c. 86), il aurait même aspiré à détrôner son souverain; mais celui-ci le fit arrêter et conduire prisonnier à Calais, où il mourut en 1397, étouffé, dit-on, sous des oreillers par l'ordre du roi son neveu.

Par une analogie qui ne doit pas surprendre dans ces annales orageuses et sanglantes, nous retrouvons encore sous Henry VI un duc de Gloucester, oncle et tuteur du jeune prince avec son frère le fameux duc de Bedford (*voy.*), puis emprisonné par suite d'une querelle avec l'évêque de Winchester, autre conseiller du trône, et enfin succombant, le 28 février 1447, à une mort probablement violente. Il est connu par ses querelles avec Philippe, duc de Bourgogne, à l'occasion de son mariage avec Jacqueline de Brabant, et par son goût pour les lettres. On assure même qu'il fonda une des premières bibliothèques publiques en Angleterre.

Pour le duc de Gloucester, frère d'Édouard IV, qui régna sous le nom de Richard III, *voy.* ce dernier nom.

Le titre de duc de Gloucester fut rétabli par lettres-patentes du 19 novembre 1764, avec ceux de duc d'Édimbourg et

comte de Connaught, en faveur de WILLIAM-HENRY, neveu de George III, né le 23 novembre 1743, mort le 23 août 1807. Son mariage secret avec la comtesse douairière de Waldegrave excita, en 1772, de vifs débats dans le Parlement. Son fils, WILLIAM-FRÉDÉRIC, né à Rome le 19 février 1776, épousa, en 1816, sa cousine Marie, quatrième fille de George III. A l'occasion de ce mariage, le roi, par un *special warrant*, lui conféra le titre de prince du sang, *royal highness*, et la préséance sur tous les autres ducs, honneurs jusque-là réservés exclusivement aux fils, frères et oncles du roi. Ces faveurs ne l'empêchèrent pas de se déclarer pour le parti whig et pour la reine Caroline, lors de son procès. Il était feldmaréchal des armées britanniques, et il est mort le 4 décembre 1834. Sa veuve, Marie, duchesse de Gloucester, née le 25 avril 1775, occupa en ce moment auprès de la jeune reine Victoria le haut rang que lui assurent sa naissance et ses qualités personnelles. R-x.

**GLOCKNER**, montagne située en Autriche, sur les limites du Salzbourg, du Tyrol et de la Carinthie, et haute de 11,982 pieds. Elle se compose de schiste ardoisé qui passe en beaucoup d'endroits à l'état de *glimmerschiefer* gris, veiné de quartz. Il a un double pic; le plus élevé, appelé *Grossglockner* (Grand-Glockner), est séparé du petit Glockner par un abîme de 60 pieds de large. Sur ce dernier, on a érigé une croix de fer de 12 pieds de haut. Ayant longtemps passé pour inaccessible, le grand pic n'a été escaladé pour la première fois qu'en 1799, et l'on ne cite que trois ou quatre voyageurs qui aient tenté et achevé cette entreprise périlleuse. Le Glockner est à 21 milles allemands de la ville de Klagenfurt, et à 11 lieues et demie du village de Heiligenblut, d'où l'on part avec un guide pour gravir la montagne. On voit en route la belle cascade de la Mœll, puis celle de Garsnitz, qui remplit d'une brume épaisse le précipice dans lequel elle se jette. A la hauteur de 6,624 pieds, on trouve le dernier *Senn* ou chalet; c'est aussi la limite de la végétation buissonnière. A 8,360 pieds, au bas d'un glacier, il y a une maison qu'un évêque de la fa-

mille de Salm (*voy.*) a fait bâtir, presque toujours abandonnée. F il y a encore une cabane; mais siècle elle a été ensevelie sous la Au-dessus de cette cabane, la m dangereuse, à cause des glaces et franchir et des précipices qu'elle Les voyageurs qui sont parvenus vantent les vues immenses jouit sur le Tyrol et sur la Carinthie chamois trouvent sur le Glockner retraites presque inaccessibles et leur; au-dessus des roches les plus vées planent le vautour des Alpes; des lagopèdes se plaisent au des neiges de ces hauteurs. Les entrecoupées par les torrents qui mentent d'eau, prennent des formes pittoresques. On a une description détaillée et pleine d'intérêt de G par Schultes, le second qui ait eu rage de gravir le pic de cette montagne. Son ouvrage est intitulé : *Reise Glockner*, Vienne, 1804, 2 vo avec planches.

**GLOGAU**, forteresse prussienne première classe et chef-lieu d'une principauté de la Silésie, faisant d'hui partie du cercle de Liegnitz non loin de l'Oder. Glogau, siège royal supérieur, compte 11,500 h parmi lesquels 1,300 Juifs; il y a une nase luthérien et un catholique, et d'accouchement, plusieurs métiers serands, des fabriques de tabac et d'Espagne, et un commerce très

Les ducs ou princes de Glogau famille royale des Piastes (*voy.*) rent dans cette ville jusqu'en 1 ils s'éteignirent; alors la couronne échut à la couronne de Bohême. mandant autrichien de Glogau investi du commandement supérieur de toute la Silésie. Frédéric II Glogau en 1741, et y ajouta de nouvelles fortifications. Après la bataille de 1806, Glogau fut attaqué par les wurtembergeoises sous le commandement de Vandamme et de Seckendorf, et dit après une faible résistance de la commandant de Reinhard; après pension d'armes du 14 avril 181 forteresse fut rendue à la Prusse.

**GLOIRE**. Ce mot est pris d



; il exprime une idée qui, pour chaque individu au gré de ses passions varie. Rien n'est donc d'en donner une définition qui satisfasse tous les hommes, aucun ne l'entend la chose à laquelle tous seraient-ils ?

Montaigne, est une le monde fait des accretions en évidence. » La gloire est la réputation ; elle est au comble s'y joint. Elle de grandes difficultés Montaigne dit que « c'est une renommée. » Enfin, l'Académie définit l'honneur, l'estime, la réputation, que les vertus, les grandes qualités, les bons ouvrages attirent.

En définitive, nous estimons celle-ci : La gloire est la réputation qui s'attache à l'un fait, et surtout à la grandeur et réunies à la difficulté presque superflu de dire que la vertu et le génie sont les bases de la gloire. Les hommes ont consacré cette notion beau vers de la tra-

où la vertu n'est pas. L'exemple pour établir l'honneur ne néglige trop souvent, comprise comme la célébrité ou la renommée. Les nuances qui nous paraissent indistinctes de précision que de la gloire suivant que nous nous demandons : La gloire est la réputation et plus que l'honneur ; s'attache même aux actions louables ; la gloire est plus et mieux que tout

succès éclatants, qui

. d. M. Tome XII.

toujours donnent la célébrité, ne méritent la gloire que lorsqu'ils sont avoués par la vertu ; et c'est ici que nous devons signaler l'abus où l'on tombe sans cesse en attribuant la plus haute gloire à des succès guerriers qui font toujours le malheur, et quelquefois même la honte de l'humanité. Mais, en revanche, lorsqu'une guerre est juste, lorsque surtout elle est entreprise pour garantir l'indépendance de la patrie, la gloire qui devient le prix du triomphe est aussi pure que brillante.

On voit ainsi d'un seul coup d'œil combien la gloire de la Grèce combattant pour sa liberté l'emporte sur la gloire de Rome conquérante. Il est bien permis aussi de se demander si l'immense célébrité qui s'attache aux noms de Sésostris, d'Alexandre et de César est vraiment de la gloire ? si Charlemagne, et après lui Louis XIV, Frédéric II et Napoléon, ne durent pas une gloire beaucoup plus solide à leurs institutions qu'à leurs conquêtes ? Pour résoudre cette question, ne suffit-il pas de penser qu'Attila, Gengis-Khan et Timour eurent aussi, et autant que qui que ce soit, de ce qu'on appelle de la gloire militaire ? Et enfin, est-ce au souvenir de leurs exploits ou à celui de leurs vertus que Trajan, les deux Antonin, Louis IX, Henri IV, Bayard et Turenne, doivent l'auréole glorieuse qui entoure à jamais leur nom ?

Mais si l'éclat des succès militaires, si l'immensité de leurs résultats qui changent la face des empires et retentissent au loin dans la postérité, obtiennent d'abord une admiration et des hommages trop souvent refusés à des efforts qui n'ont pour but que le bonheur et le perfectionnement de l'humanité, pour ceux-ci se lève tôt ou tard le jour de la justice. La philosophie et la morale vengent le courage civil et la vertu chrétienne des mécomptes de la poésie et de l'histoire, dans leurs louanges trop souvent tributaires du courage guerrier. Ainsi, dans l'avenir les noms d'Aristide et de Caton se placent à côté de ceux de Miltiade et de Pompée, ceux de Las-Casas et de Vincent de Paul sont mis au-dessus de ceux de Fernand Cortès et de Richelieu, et la gloire bienfaisante de Louis XII éclipsé la gloire chevaleresque de François I<sup>er</sup>.

C'est à juste titre, selon nous, qu'on attribue à un roi qui a su régner toute la gloire de son règne: ce qu'il a inspiré, en quelque sorte, il l'a fait, et l'hommage lui en est dû. Ce n'est donc point par un trait de flatterie que les noms de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV ont été imposés aux siècles où ils ont vécu: leur règne, qui fut celui des lettres et des arts, avait un juste droit à cet hommage de la postérité. Il y a solidarité entre le prince dont la puissance fait éclore la gloire en l'encourageant et le grand écrivain ou le grand artiste qui en trouve le principe dans son génie. Pour ceux-ci, cette gloire est d'autant plus grande que l'invention et l'utilité caractérisent à un plus haut degré leurs travaux. Cependant, en cela encore, le brillant l'emporte trop souvent sur le solide, et les arts d'agrément usurpent le succès qui devrait être le prix des arts utiles.

A côté et au-dessus de ces gloires mondaines, il en est une autre qui prend sa source moins dans le génie que dans le cœur, moins dans l'esprit que dans le caractère: elle consiste à se vaincre soi-même, à faire à la vertu le sacrifice de ses passions, à l'intérêt public le sacrifice de ses affections et de ses intérêts particuliers. Elle est au comble lorsqu'elle entraîne nécessairement la perte de la vie, ou lorsqu'elle immole au devoir les sentiments de la nature; elle ne brille pas moins dans l'exil ou dans les fers qu'au sein des grandeurs et sur le trône; on la voit rayonner jusque sur l'échafaud. C'est de cette gloire que l'apôtre a dit: *Gloria nostra testimonium conscientiae nostrae*. Dans l'ordre politique et moral, elle consacre les noms qui rappellent de grands dévouements: c'est celle des Décius, des Thraséas, des Mathieu Molé, des Barneveldt, des d'Assas, des Malesherbes; dans l'ordre religieux, elle couronne les martyrs: c'est celle de Louis IX prisonnier à la Massoure et de Louis XVI captif au Temple.

Le désir de la gloire est inné dans le cœur humain; il appartient à tous les âges comme à tous les états, et même les plus humbles des hommes ne dédaignent une gloire périssable que pour atteindre à une gloire éternelle, à la gloire des élus.

Où le condaissez-vous?—A la gloire!

(CORNEILLE)

« Mépriser la gloire, dit l'auteur, mépriser les vertus qui y ont conduit. Mais combien peu d'hommes ont ce but si envié du plus grand philosophe, Montaigne nous dresse les déceptions de ceux qui veulent elle: « C'est le sort qui nous donne la gloire, selon sa témérité. Je ne puis souvent marcher avant le mérite de ne pas dépasser le mérite d'une louange. « Celui qui le premier s'avisait de la semblance de l'ombre à la gloire, mieux qu'il ne voulait. Ce n'est pas d'exceller vainement; elle va au-delà de son corps, et quelquefois elle est beaucoup de longueur. « Si nous dirions à notre sujet que la gloire est une terre promise à presque tous, ne croit qu'un peu de foudre. Vue de loin, elle promet l'imagination le même effet que sert le mirage produit sur la gloire, comme la fortune, que tous croient toujours les espérances et croient y trouver le bonheur, mais plus qu'elle ne peut d'arriver parfois que ceux à qui elle a donné ses faveurs en abusent au point de s'en rendre tout-à-fait. Enfin, pour compléter la gloire, on peut dire de la gloire, comme l'a dit de la fortune:

Elle vend trop souvent ce qu'elle donne.

Dieu est la source de la gloire comme de toute vérité: c'est le titre que l'on désigne par ce nom et les honneurs qu'on lui rend (voy. GLORIA).

Au Dieu que vous servez, prince de la gloire!  
Ce vers offre la trace du sentiment de vénération envers Dieu. Ici rendre gloire à Dieu signifie rendre Dieu à témoin de la vérité. Gloire se prend quelquefois pompe, éclat extérieur.

Hélas! de cette cour j'ai vu jadis  
(VOLTAIRE)

Dans le vocabulaire de l'usage, gloire reçoit deux acceptions

re elles. En termes de peinture ce rayon céleste, ce foyer au centre duquel resplendit mystique où se lit le nom de désigne encore l'auréole dont l'image du Christ, de la même des élus. En termes de décoration, on appelle machine ou siège recouverte brillants, qui, dans les représentations, et surtout à l'Opéra, l'Olympe ou de l'empyrée. *ex machina* d'Horace, ou, expression proverbiale, le *dénouement des nues*. P. A. V. , hymne de l'ancienne Église commençant par ces mots : *in excelsis*, et *Spiritu sancto* on fit plus tard l'addition *in gloria*. Dans le IV<sup>e</sup> siècle, pendant suscitées par l'arianisme, les Ariens les modifièrent ainsi : *per Filium in Spiritu sancto* la première formule fut sancto seule orthodoxe. Cette placée au commencement de la fin des psaumes; elle a e au cantique allemand com- XVI<sup>e</sup> siècle par Nicolas De- *in excelsis* est, dans la li- lique, une hymne qui se esse : les premières paroles cantique des anges (St. Luc, on ne sait à qui attribuer la hymne déjà fort ancienne

mé ces deux hymnes la pe- doxologie (*voy.* ce mot). argie protestante, on appelle nière intonation par laquelle rdinairement le service di- court cantique. Cette into- dus souvent suivie du canti- s ou d'un autre.

*in excelsis* et *in gloria*, est le commen- ncien cantique chanté dans olique à la procession des

X.

Ce mot, dérivé, non de glose étant la sœur du texte), σα, langue (la glose servant u d'un texte comme la lan-

gue à l'explication des pensées), signifie interprétation. Il y a cette différence entre la glose et le commentaire (*voy.*) que celui-ci a plus de liberté, qu'il se permet volontiers les digressions, tandis que celle-là est tenue à une explication plus littérale. Trop souvent l'un et l'autre s'étendent sur des passages fort clairs et franchissent à l'envi les difficultés.

Les glossateurs ont rendu quelques services, mais ils ont maintes fois embrouillé les textes. Maintes fois le travail de dissection auquel ces érudits se sont livrés leur a fait perdre le sens des grandes pensées et les a rendus insensibles aux beautés poétiques. C'est pitié que de les voir se morfondre à l'explication d'une page où l'imagination s'exalte, où le sentiment déborde; c'est merveille ensuite que de lire les interminables bil- levesées qu'ils entassent sans merci, pour prouver leur incompetence. Une foule de manuscrits sont ainsi chargés de gloses, de scholies, de commentaires, qui encadrent dans la pierre brute l'or et les pierreries.

Deux ouvrages ont dû surtout exercer le zèle des glossateurs: la Bible et le Corps du droit romain. Accurse, en compilant les travaux d'Irnerius, des docteurs Bulgarus, Martin Gosia, Hugues et Jacques Porta de Ravenne, fit sur les Pandectes sa *glose continue*, dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, et Nicolas de Lyra la *glose ordinaire*, au commencement du XIV<sup>e</sup>; chacun de ces ouvrages a six volumes in-fol. Nicolas de Lyra jouit encore de quelque estime; pour Accurse, depuis longtemps Rabelais lui a donné le coup de grâce: « Ny ha livres tant « beaulx, dit-il dans *Pantagruel* (liv. II, « ch. 5), tant aornez, tant eleguans, « comme sont les textes des Pandectes; « mais la brodeure d'yeulx, cest assavoir « la glose de Accurse, est tant salle, tant « infame et punaise, que ce nest que or- « dure et villennye. »

Il faut que la coutume d'Orléans ait été embrouillée par quelque commentateur, car on dit d'un méchant commentateur qu'il est, comme la *glose d'Orléans*, plus obscur que le texte. Ce proverbe est aussi expliqué par plus méchant que le texte, pire que le texte, sens tiré, d'après

le *Ménagiana* de l'esprit railleur des Orléanais, qui cousent toujours quelque mensonge de leur invention aux faits qu'ils rapportent.

*Glose*, en effet, se dit fréquemment de certaines additions aux événements que l'on raconte; vaste champ pour la satire et la piquante causticité. On cite un fait, il est authentique : oui, mais la glose ajoute... et la malignité de se donner carrière, et souvent la glose de détruire le texte. De là cette locution, quand on veut que la vérité soit respectée : *Point de glose, s'il vous plaît!*

*Gloser*, synonyme de commenter, ne se prend plus guère que dans le sens de broder sur les faits à sa fantaisie, reprendre, critiquer. On en citerait nombre d'exemples :

Pourquoi faut-il (c'est ainsi que l'on glose)

Que, comme un simple cavalier,

A tout péril, à toute heure il s'expose?

PERRAULT.

Il est à remarquer que ceux qui glosent sont *glossateurs* ou *gloseurs*, selon qu'ils commentent un texte ou qu'ils critiquent les actions d'autrui.

On trouve dans nos poètes quelques pièces de vers intitulées *gloses* : ce sont des strophes qui glosent une pensée mise en vers et qui leur sert de texte ; à la fin de chaque stance se retrouvent successivement les vers du texte, lesquels doivent entrer dans le sens des strophes dont ils font partie. Ce genre de glose est presque toujours satirique, et parodie la pièce de l'auteur dont on emprunte les vers. Voir celle de Sarrazin à M. Esprit, sur le sonnet de Job, par Benserade. J. T.-v.-s.

**GLOSSAIRE** (de γλῶσσα, langue), dictionnaire de termes difficiles, obscurs ou barbares, accompagnés de leur glose (*voy.*) ou explication. Un dictionnaire d'une langue quelconque, qui remplirait toutes les conditions exigées pour ces livres dans l'article qui les concerne (T. VIII, p. 153), rendrait inutile un glossaire de cette langue ; mais comme aucun peuple avancé en civilisation ne possède un recueil de tous les mots successivement adoptés et rejetés pendant les siècles de son existence, les glossaires sont des appendices indispensables des dictionnaires les moins incomplets.

Il y a des glossaires généraux glossaires particuliers. Nous appelons *glossaires généraux* ceux qui renferment des mots difficiles, obscurs ou barbares dans une langue à son état d'enfance ou d'origine ; et *glossaires particuliers* ceux qui expliquent ces mêmes mots qu'ils se trouvent dans tel auteur ou tel recueil d'ouvrages spéciaux.

On cite parmi les glossaires généraux *Glossarium universale Hebraicum* Lud. Thomassin, édité à l'ordre du roi par Ch. Bordes et Nic. Barin-fol. ; Henri Spelmann, *Glossarium archæologicum, continens barbarum, peregrinum, obsoletum, et inusitatum vocabula, scholasticorum, et in usum mentariis illustrata*, Londres, 3<sup>e</sup> éd., 1687, in-fol. ; *Mathiæ Lexicon philologicum in quo locutiones ex originibus declarantur, Isidori Glossarium, cum notis* Amsterdam, 1701, et Utrecht 2 vol. in-fol. ; Du Fresnoy (*voy.*), *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ Græcitatibus* 1688, 2 vol. in-fol. ; *Glossarium scriptores mediæ et infimæ Latinitatis* par le même, Paris, 6 vol. in-fol. ; *Glossarium novum* par le même, Paris, 1766, 4 vol. George Wächter, *Glossarium Germanicum, continens origines et antiquitates totius linguæ Germanicæ*, Leipzig, in-fol. ; *Glossarium ad scriptores francicæ et alemanicæ*, Leipzig, dans le t. III de son *Thesaurus antiquitatum teutonicarum*, Ullrich ; Jean-George Schertz, *Glossarium manicum mediæ ævi, potissimum lecti suevicæ*, avec des notes et des suppléments d'Oberlin, Strasbourg, 2 vol. in-fol. ; *Glossaire de la langue romane*, par J.-B.-B. Roquefort, 1808, 2 vol. in-8<sup>o</sup>, avec un supplément imprimé en 1820. Aux glossaires se rattache le *Lexique ou Dictionnaire de la langue des troubadours, comparée avec les autres de l'Europe latine*, dont le 1<sup>er</sup> renferme les lettres A-C, le 2<sup>e</sup> le reste du Nouveau Choix de originaux des Troubadours, Paris, 1836. On rap-

nt que le *Glossaire français*, travail  
ense de La Curne de Sainte-Palaye,  
pas vu le jour; le manuscrit com-  
est à la Bibliothèque royale de Paris.  
Le nombre des glossaires particuliers  
considérable. Lindenbrog en a fait  
sur les lois de Charlemagne et de Louis-  
Débonnaire; François Pithou, un au-  
sur la Loi salique. Nous avons des  
naires pour l'*Ordène de chevalerie*,  
r les Fabliaux, pour Rabelais, etc.  
en a en allemand pour les *Nibelun-*  
, pour le *Heldenbuch*, et d'autres  
nements de ce genre. M. Kopitar en  
ablié récemment un sur un ancien  
le slavon (*voy.* GLAGOLITES), etc. On  
donne guère de bonnes éditions des  
ies du moyen-âge sans y joindre des  
naires spéciaux: c'est une louable mé-  
de. *Voy.* aussi les articles IDIOTICON,  
LYGLOTTE et SYNGLOSSE. J. T.-v.-s.

**GLOSSALGIE**, de γλώσσα, langue,  
ἔγος, douleur. *Voy.* LANGUE.  
**GLOTTE**, ouverture supérieure du  
pux (*voy.*), laquelle est une sorte de  
la allongée d'avant en arrière et re-  
portée par l'*épiglotte*, sorte de bascule  
s'abaisse d'avant en arrière de ma-  
nière à empêcher que, dans la déglutition,  
aliments et les boissons ne pénètrent  
par les voies aériennes. Les anatomistes  
sont pas d'accord, et quelques-uns  
nent le même nom à une ouverture  
table située trois ou quatre lignes  
en bas que la première et pourvue de  
sides destinés à modifier la sortie de  
l'air, et qui par conséquent joue un grand  
rôle dans la production de la voix. *Voy.*  
SOUS-LETTRE et ENROUEMENT.

En parlant de la glotte, on doit signa-  
ler une maladie grave et souvent funeste  
à elle devient le siège, et qui consiste  
à le gonflement œdémateux de ses  
bords. Cette maladie, connue sous le nom  
de *l'œdème de la glotte*, présente pour ca-  
ractère distinctif une inspiration très  
difficile, tandis que l'expiration reste li-  
bre et naturelle. Elle peut d'ailleurs être  
provoquée par le toucher; en effet, en  
plaçant le doigt dans l'arrière-bouche,  
on comprime les bords de la glotte formant un  
diaphragme lisse et tendu qui en diminue  
le diamètre, et par conséquent l'ouverture et s'oppose à  
ce que l'air puisse y pénétrer. L'invasion

est assez rapide, et rarement il y a de la fiè-  
vre ou des symptômes inflammatoires ai-  
gus. Les malades accusent un sentiment  
de malaise semblable à celui qui serait  
produit par un corps étranger arrêté à  
l'entrée de l'œsophage, ou par des mu-  
cosités occupant la région supérieure du  
larynx, et font des efforts pour s'en dé-  
barrasser. Quand le mal est porté à un  
certain degré, il peut y avoir imminence  
de suffocation et renversement de la tête  
en arrière, qui contrastent avec l'absence  
de toute lésion du poumon. Ces phéno-  
mènes sont intermittents, et quelquefois  
on est surpris par leur retour violent et  
funeste.

A l'ouverture des corps, on trouve les  
bords de la glotte gonflés et épaissis par  
un liquide séreux épanché dans les mail-  
les du tissu cellulaire sous-muqueux.  
L'*épiglotte* participe fréquemment, ainsi  
que le larynx, à cette lésion, dont le ré-  
sultat est une occlusion plus ou moins  
complète, et à laquelle il importe de re-  
médier promptement sous peine de la vie.

C'est en effet l'indication la plus pres-  
sante que de rétablir le passage. On y par-  
vient, soit en introduisant dans l'ouver-  
ture de la glotte une canule de gomme élas-  
tique par laquelle les malades respirent  
provisoirement, soit en pratiquant l'opé-  
ration de la laryngotomie. Cette indica-  
tion d'urgence étant remplie, on s'occu-  
pe d'obtenir la résolution de l'engor-  
gement par la saignée, les vomitifs, les  
expectorants, les révulsifs, etc., heureux  
lorsqu'on peut y parvenir. En effet, de  
même que le croup et l'asthme convul-  
sif, l'œdème de la glotte enlève assez  
souvent les malades avec une grande ra-  
pidité. F. R.

**GLOUTON**, nom sous lequel, dans  
l'histoire naturelle, on a confondu plu-  
sieurs mammifères que des travaux mo-  
dernes nous montrent appartenir à des  
genres fort différents. L'animal qui a  
servi de type à ce groupe, et le seul peut-  
être qui doive en retenir le nom, est le  
*glouton du Nord* (*gulo arcticus*), mam-  
mifère de l'ordre des carnassiers, section  
des plantigrades, et de la grosseur d'un  
blaireau, dont il se rapproche par la dé-  
marche. Son pelage est brun, plus foncé  
sous le ventre que sur le dos, et marqué

d'une ligne blanchâtre le long des flancs. Ses oreilles sont petites, sa queue courte, ses pattes armées d'ongles propres à fouir. Le glouton, d'un naturel éminemment carnassier, ne craint pas d'attaquer des animaux beaucoup plus grands que lui, le renne particulièrement, le plus commun dans les contrées qu'il habite. Buffon avait apprivoisé un individu de cette espèce. C. S-TE.

**GLOVER (RICHARD)**. Riche marchand de la Cité, membre influent de l'opposition sous le ministère Walpole, ami des Pitt et des Lyttleton, Richard Glover, né à Londres en 1712, joignit encore à ces titres honorables ceux d'helléniste et de littérateur distingué. Son poème de *Léonidas* (1732), qui flattait l'esprit d'indépendance à l'ordre du jour sous un gouvernement habile, mais corrompu, eut pendant la vie de l'auteur jusqu'à cinq éditions. En 1742, Glover fut chargé de présenter à la barre de la Chambre des communes les griefs du commerce de Londres : il s'acquitta de cette tâche avec talent et courage, et, depuis ce temps, on le vit souvent figurer dans les nombreuses réunions où se débattaient les intérêts municipaux et politiques de la grande cité marchande. Après une retraite déterminée par quelques revers de fortune, il rentra, en 1761, dans la vie publique comme représentant de la ville de Weymouth au Parlement. Ses discours, dont plusieurs furent recueillis à cette époque, roulèrent principalement sur les affaires de la Compagnie des Indes et sur le trafic maritime avec l'Allemagne et la Hollande. Deux tragédies, *Boudicée* (1753) et *Mèdece* (1767), plus recommandables par l'éclat du style que par le génie dramatique, prouvérent que les préoccupations politiques et commerciales ne le rendaient pas infidèle au culte des Muses; parfois même il s'en inspira plus ou moins heureusement, témoin son poème de *Londres ou les progrès du commerce*, publié en 1739. Cette poésie, éclose au milieu des comptoirs et des meetings bruyants de la cité, laisse souvent regretter l'absence d'une inspiration plus élevée et justifie l'exclamation de Thompson à l'apparition du poème de *Léoni-*

*das* : « Écrire une épopée, lui vu de sa vie une montagne! » mourut le 25 novembre 1786. — Ses ouvrages, le seul qui soit resté en vogue est une petite ballade d'untaine de vers, le *Spectre de Hosier* (*Admiral Hosier's phantom*) éloquent contre l'Espagne en guerre avec l'Angleterre. 1 moires posthumes de Glover, Londres en 1814 sous ce titre : *of a celebrated literary and character*, sont remarquables surtout par l'éloquence avec laquelle il juge les hommes et les choses; même fait l'honneur, sur quelques logies tirées de cette publication attribuer les fameuses *Lettres de Voltaire*.

**GLU**, matière singulière, et assez peu connue dans sa nature qui résulte de la macération de substances végétales. Les baies des jeunes écorces du houx, de l'ortie et de plusieurs gentianées, etc. Elle est fort anciennement connue et se préparait autrefois par la décoction de la baie du gui. Maintenant on l'obtient par un autre procédé signalé par M. L. Lagrange. On prend la baie du houx qu'on fait bouillir dans l'eau et qu'on abandonne ensuite dans une cave à la fermentation putride qui la convertit en glu, ou dire en une masse verdâtre, visqueuse (du latin *viscum*, glu et filasse) de saveur amère et d'une odeur particulière, exposée à l'air, se dessèche et prend une couleur brune, qui se volatilise au contact du feu, se fond, s'allume et répandant une odeur de soufre. D'ailleurs la glu est insoluble dans l'eau mais soluble dans les alcalis et l'acide sulfurique. Les acides faibles la dissolvent et la dissolvent en partie; l'acide sulfurique concentre la glu et l'acide nitrique la jaunit et la précipite; l'acide malique et oxalique, en la dissolvant, la précipitent en cire; l'alcool en sépare également les deux dernières matières.

On peut aussi obtenir de la glu de la gentiane et du gentian par la macération préparant un extrait étheré qui se précipite par l'alcool.

naqu'à présent tout l'usage de cette tance s'est borné à celui qu'en font plusieurs pour prendre les petits ois.

F. R.

**GLUCINE**, espèce de terre que Vauquelin découvrit dans l'aigue-marine ou jet dans l'émeraude, qui, entre autres propriétés, a celle de faire des sels sucrés et les acides. La glucine s'extrait ordinairement de l'émeraude de Limoges, qui est grise, opaque et d'un blanc sale. La manière dont on la prépare est extrêmement simple.

On réduit d'abord la pierre en poudre et on la fait dissoudre dans un creuset d'argent; puis on la traite par la potasse et l'acide chlorhydrique, et l'on procède à la dissolution jusqu'à siccité; on verse de l'eau sur le résidu, puis on filtre avec précaution. Lorsqu'elle est filtrée, on y ajoute un excès de carbonate d'ammoniac qui a l'effet de former du carbonate de glucine insoluble; on filtre de nouveau, on fait bouillir, et bientôt le carbonate de glucine se dépose. On le lave avec de l'eau et on le sèche; puis, en le calcinant, on chasse l'acide carbonique et l'on obtient la glucine pure.

Le carbonate est blanc, insipide, inodore, et se dissout dans la soude et dans les acides caustiques. Il est infusible par le feu de forge, absorbe le gaz carbonique de l'air à la température ordinaire, et agit au point d'action sur les couleurs végétales.

La glucine doit être formée de 100 de carbone et de 42.252 d'oxygène. A. DE G.

**GLUCINIUM**. Ce métal se présente sous la forme d'une poudre d'un gris sale qui a l'apparence d'un métal précipité en parties très ténues. C'est en 1827 qu'on réussit à le réduire en métal pour la première fois par Wöhler; il se servit, pour cela, du même procédé qu'il avait employé pour extraire l'aluminium et le magnésium. Le glucinium est très difficile à réduire, puisqu'à une température ordinaire il ne s'oxyde ni dans l'air, ni dans l'eau, ni même dans l'eau bouillante; mais, au degré de chaleur rouge, il s'oxyde vivement et se transforme en un oxide blanc, qui est la glucine (voy.). La réduction dans l'oxygène est accompa-

gnée d'une lumière si intense que l'on n'en saurait soutenir l'éclat; toutefois, la glucine qui en résulte n'offre aucune trace de fusion. C'est le seul oxyde que le glucinium puisse produire. Il se dissout dans l'acide sulfurique avec dégagement de gaz sulfureux; il se dissout facilement dans les acides sulfurique et hydrochlorique avec dégagement d'hydrogène, et dans l'acide nitrique avec dégagement de gaz nitreux. Dans une dissolution de potasse caustique, il se dissout avec dégagement d'hydrogène; mais l'ammoniac ne l'attaque point. A. DE G.

**GLUCK** (CHRISTOPHE), musicien compositeur, naquit le 14 février 1712 dans un village (Weissenwangen) du Haut-Palatinat, sur les frontières de la Bohême, d'une famille obscure et pauvre; son père, qu'il perdit en bas-âge, était garde-chasse du prince de Lobkowitz. Dans ses premières années, il se trouva délaissé; mais l'éducation musicale que reçoivent, dans ce pays, les enfants du peuple développa en lui l'instinct que la nature y avait placé; il se fit remarquer dans sa petite école, et ce premier succès le conduisit à Prague. Là il apprit à jouer de plusieurs instruments, et se rendit habile sur le violoncelle. Il menait à peu près la vie d'un musicien ambulancier, lorsque le hasard, plutôt qu'un dessein prémédité, le conduisit à Vienne. Dans cette capitale, il trouva des ressources pour étudier l'harmonie, le contrepoint et la composition.

Vers l'année 1738, il passa en Italie. A Milan, il se mit sous la direction du célèbre maître de chapelle J.-B. San-Martini, qui était attaché comme organiste à plusieurs églises. Après quatre ans d'étude opiniâtre, il écrivit, en 1741, l'opéra d'*Artaxerxès*, qui réussit. Encouragé par ce début, il fit jouer à Milan trois autres opéras, *Démophon*, en 1742, *Syphax*, en 1743, et *Phèdre*, en 1744. Il faisait en même temps des excursions dans les villes d'alentour, où il donna quatre nouveaux ouvrages: à Venise, en 1742, *Hypérmetre* et *Démétrius*; à Crémone, en 1743, *Artamène*; à Turin, en 1744, *Alexandre aux Indes*. Cette continuité de travaux et de succès, en faisant ressortir la fécondité de son talent, mit aussi

en évidence son activité et la tenue de son caractère.

Le style de ces productions était bien éloigné de celui que Gluck devait se faire un jour ; mais elles le placèrent au premier rang parmi les compositeurs dramatiques de l'époque. Sur sa réputation croissante, l'administration de l'Opéra de Londres l'appela, en 1745, pour écrire deux ouvrages : l'un était *la Chute des Géants* ; le titre de l'autre est oublié. Ils eurent peu de succès, et le pis c'est que Hændel, qui tenait alors le sceptre de la musique en Angleterre, les déclara faibles ; le vieux compositeur montra même peu d'estime pour le jeune musicien. Mais Gluck, plein d'admiration pour l'auteur du *Messie*, vit dans ce double échec une leçon dont il profita ; il sentit le vide de la redondance italienne, et reconnut dans la franchise du rythme la plus grande puissance de son art. Au lieu de s'irriter contre son censeur, il en étudia le génie ; et dans la suite il lui rendit le plus bel hommage en puisant plusieurs inspirations dans ses œuvres. Une expérience qu'il fit sur lui-même l'éclaira aussi d'une vive lumière. Indépendamment de ses deux opéras, l'administration lui avait demandé un *pasticcio*, c'est-à-dire, un choix de morceaux tirés de ses diverses partitions et liés ensemble par un canevas dramatique ; le poème était intitulé *Pyrame et Thisbé*. A la représentation, Gluck observa, non sans étonnement, que ce qui avait produit le plus d'effet dans la place primitive, en produisait le moins étant transporté sur d'autres paroles et adapté à une autre action. Il en conclut que toute musique bien faite a son expression propre, et qu'à la scène l'accent des paroles ajoute beaucoup à l'impression des sons.

Pour s'être formé de telles opinions et en avoir tiré de telles conséquences, il fallait que Gluck eût l'habitude de diriger son esprit vers la méditation philosophique et littéraire. C'est effectivement un exercice auquel il avait livré son esprit dans toutes les villes où il avait séjourné. Doué d'une force herculéenne et d'une incroyable énergie de volonté, il menait de front la musique et la littérature, recherchant le commerce des hommes in-

struits, faisant de bonnes lectures de regagner par l'assiduité de qui avait manqué à son éducation. Chaque nouveau sujet venait pour lui l'occasion d'histoire ou de poésie. Déjà italienne et la langue française presque aussi familières que la pre. De retour à Vienne, étudia les langues anciennes être versé dans l'antiquité à savant de profession.

Il avait laissé en Italie de gl venirs et sa renommée y avait rappelé dans cette contrée s'arrêta à Rome, à Parme et sieurs autres villes ; il y écrivit de *Titus, Philémon et Baucis, Télémaque, le Triomphe de*

On fait monter à plus de nombre des opéras sérieux qu'à différentes époques, dans dix-huit ans, suivant les formes italiennes. Toutefois ces productions naient successivement l'empire nouvelles idées, et il préférait à une réforme complète de de théâtre ou plutôt, de la elle-même, réforme qui était temps son but. Mais il fallait d'une telle entreprise, pour la fin, eût son titre dans de van sances, dans une longue es dans l'autorité d'un nom populaire n'est-ce que dans l'âge où les intellectuelles, depuis longtemps chez les autres hommes à leur développement, commencent que Gluck révéla toute la puissance de son génie.

La présence du poète Métastase à Vienne seconda le succès de sa composition. Gluck, qui avait mis plusieurs de ses plus beaux opéras mis dans sa société ; c'est sous ses auspices que le compositeur se présenta à l'impératrice Marie-Thérèse poète, ce qui le fit désigner de musique de l'archiduchesse Antoinette, depuis reine de Prusse. Métastase n'écrivait plus au théâtre ; mais il analysait les œuvres et commentait la Poétique d'Aristote et juge aisément de l'effet que sa



roduire sur un artiste qui se prendre au drame lyrique moderne simples et sévères du drame antinid, à l'occasion du mariage de r Joseph II, le talent scénique ise se réveilla pour célébrer cette

Gluck fit la musique de l'opéra pour la circonstance, dernière ne muse qui s'éteignait; les jeuluchesses y prirent des rôles, et : Léopold tint le clavecin penreprésentation. Ces services de t ordinairement récompensés veurs de cour : le musicien restres de noblesse et le titre de

ne chaque ouvrage de Gluck fût it dans la nouvelle route qu'il ée, le cadre habituel des poèmes éistait aux efforts du composait donc nécessaire qu'un poème ite supérieur lui fournît une ropriété à son système. C'est ce Florentin Ranieri di Calzabigi, qui a donné depuis une édition s de Métastase. Comme il était ienne et un des familiers de écrivit pour lui dans cette vue, italienne, les opéras d'*Alceste*, et *Hélène* et d'*Orphée*. La mut composée dans la même ville, à 1764. De ce moment, stion fut accomplie. L'imi-la nature étant le but commun et du musicien, on vit la muite à sa véritable fonction, eonder la poésie pour fortifier an des sentiments et l'intérêt des , comme on voit dans un tativacité des couleurs animer les ns en altérer les contours. Le 'ouverture fut de prévenir le r sur le caractère de l'action qui évelopper sous ses yeux. L'effet estre dut se proportionner au stérêt et au mouvement de la Quelque heureuse que paraisse rerte d'une nouveauté, le musidroit y attacher aucun prix à elle ne soit naturellement don-situation et liée à l'expression e. Tel fut le drame lyrique .réalisé par Gluck; c'est lui- i Fa ainsi défini dans ses préfaces.

Le succès d'*Alceste* et d'*Orphée* fut immense. L'Italie, qui avait été le premier théâtre de la gloire du compositeur, applaudit à des chants si nouveaux. Naples, Rome, Parme, Milan, Venise, portèrent l'admiration jusqu'à l'enthousiasme; et Bologne, pendant un seul hiver, s'enrichit de plus de 900,000 fr. par le concours des étrangers qu'attiraient dans son sein les représentations d'*Orphée*.

Le vrai caractère de la musique scénique était fixé; néanmoins le musicien n'était pas encore entièrement satisfait: il ne trouvait pas à la langue italienne assez de nerf pour se mettre à l'unison des passions violentes. Il pensa que la scène française, par la régularité de son ordonnance et la progression de son intérêt, était plus favorable à l'unité, condition qui l'occupait avant toute chose. Enfin le public français devait être, selon lui, le plus sensible à la vérité dramatique, sans compter qu'il était bien aise d'offrir aux Parisiens un travail spécialement fait pour eux. C'était d'ailleurs, pour un étranger, un rôle assez piquant que celui de relever notre langue de l'anathème prononcé contre elle par le plus éloquent des écrivains français, J.-J. Rousseau. Au commencement de l'année 1770, Gluck fit part des vues au bailli Du Rollet, attaché à l'ambassade de France à Vienne, homme d'esprit et de goût, qui avait l'habitude du théâtre: elles reçurent sa plus complète approbation. *L'Iphigénie en Aulide* de Racine fut choisie comme le sujet le plus propre à réunir tout l'intérêt de la tragédie aux grands effets d'une musique passionnée et dramatique. Le chef-d'œuvre fut coupé habilement pour la scène lyrique par le bailli, qui, dans les changements qu'il dut lui faire subir, conserva autant que possible l'admirable versification du poète. Gluck se mit à l'œuvre, et dès la fin de la même année, on fit à Vienne les répétitions d'essai, qui réussirent.

Du Rollet écrivit à l'administration de l'Opéra, et lui proposa d'engager le musicien à venir à Paris pour y faire jouer cet ouvrage; ensuite Gluck écrivit lui-même dans le même sens. L'idée d'une révolution musicale souleva une violente opposition; mais on eut recours à la dauphine Marie-Antoinette, qui avait beau-

coup d'attachement pour son ancien maître, et qui fut heureuse de lever tous les obstacles. Le musicien se mit en route à l'âge de 60 ans, et il dirigea les répétitions, soin dont il ne se remettait à personne. « Quand il s'agit, dit-il à cet égard, « d'exécuter une musique d'après les principes que j'ai établis, la présence du compositeur est aussi nécessaire que le soleil l'est aux ouvrages de la nature ; « il en est l'âme et la vie : sans lui, tout « retombe dans la confusion et le chaos. » Ces répétitions furent nombreuses ; elles devinrent bientôt un objet de curiosité. L'auteur commençait par se dépouiller de son habit ; puis il ôtait sa perruque et se coiffait d'un bonnet de nuit ; après quoi il s'asseyait sur le devant de la scène, tenant dans ses mains une énorme canne. Pendant tout le temps que durait la répétition, il était dans une agitation continuelle, tantôt éclatant en saillies, en boutades brusques et originales, tantôt gourmandant l'orchestre et frappant le plancher avec sa canne de manière à faire trembler le théâtre, ou bien s'emparant d'un violon et se faisant comprendre par une charge, mais animant cette masse de musiciens encore peu expérimentés et finissant par faire passer dans leur âme le feu sacré dont il était brûlé. Quand la répétition finissait, il était quelquefois tout en eau. Alors il se rajustait, et plus d'un grand seigneur, témoin de cet exercice moitié grotesque, moitié sublime, ambitionnait la faveur de servir de valet de chambre à l'homme de génie.

*Iphigénie en Aulide* fut représentée le 19 avril 1774, et fit époque. L'effet en fut prodigieux. Les choses se passèrent comme Gluck les avait prédites ; les hommes de lettres se firent les prôneurs de l'innovation. Après *Iphigénie en Aulide* vint *Orphée*, qui avait été traduit en français par Molière, et qui fut joué le 2 août 1774 ; puis *Alceste*, parodié par Du Rollet, et qui parut le 23 avril 1776. Mais Gluck avait lui-même remanié ces deux ouvrages pour les approprier entièrement à son nouveau système. Le succès fut complet, constant, universel.

Telle était la réputation de Gluck qu'on n'osait plus prononcer d'autre nom

que le sien. La musique anciennement alarmée, voulut lui opposer val. Les partisans de celle-ci étaient nombreux et en crédit, ils obtinrent fit venir en France Piccini, le plus célèbre en Italie, et qu'on lui fit un poème. On lui donna *Roland* avait commencé un opéra sous ce titre. Quand il apprit que Piccini était chargé de traiter le même sujet commun avec lui, il détruisit ce qu'il avait fait, et écrivit au bailli Duval une lettre pleine d'amertume et de sarcasme qui fut insérée dans l'*Annuaire*. Ce fut le signal de la guerre entre les *Gluckistes* et les *Piccinistes*. Les lettres prirent parti : l'abbé An Suard étaient les chefs des premiers, La Harpe, Framery, Guichard étaient à la tête des autres. Le théâtre devint une véritable arène, que sanglante. Chaque matin, dans les représentations publiques, c'était une grêle d'insultes et d'épigrammes ; tout Paris se partageait entre Gluck et Piccini. Les sens tout se passionnèrent, et les soupçons nuiaient les luttes de la scène. Les querelles durèrent jusqu'à ce que le critique allemand fût retourné à son pays. Mais ces querelles n'empêchèrent pas le roi Louis XVI de faire placer dans l'Opéra le buste en marbre de Gluck sculpté par Houdon, sur le produit d'une souscription privée ; et, d'un autre côté, la reine, sa protectrice, n'en fit pas moins l'accueil le plus bienveillant à qu'elle choisit même pour son chant. Belle et utile leçon d'impartialité.

L'année 1777 vit paraître *Taurostène*, qui fut reçue avec un peu de faveur. Ce n'est pas ici le lieu d'en dire plus sur la cause ; mais l'ouvrage se relâcha dans les représentations suivantes ; le succès fut éphémère et finit par un succès d'enthousiasme. *Iphigénie en Tauride* termina, en 1779, la carrière de Gluck. Modèle d'exécution dramatique dans tous les genres, son ouvrage est, au dire des contemporains, le chef-d'œuvre de son auteur sur la scène. *Echo* et *Narcisse*, quoiqu'ils offrent d'admirables détails, se ressentent de la blessure du poème. Gluck voulut se venger de ce qu'il appelait sa revanche de

*saïdes* ; mais une attaque lui fit abandonner cette entreprise et il chargea Salieri. En partant pour Vienne, où, pendant plusieurs années encore, il jouit de la aisance qu'il avait acquise par ses travaux. Il fit un voyage à Salzbourg, pour assister à la représentation des *Danaïdes* ; il fut très satisfait d'entendre jouer la musique par Garat (*voy.*), un jeune acteur qui l'ait en prison et qui ait su lui donner un excellent. Une seconde attaque l'obligea de partir pour Vienne le 15 novembre 1787.

Gluck, ce colosse de l'art musical, n'eut des idées plus élevées sur les principes de l'art que par l'application à la scène. Les principes pour lui que ce que l'architecte, la matière de l'œuvre, il oubliait, en composant, le spectateur, de même le spectateur l'écoulant, qu'il entendait. « Gluck, dit M. Baillot, est dramatique un langage qui captive l'âme tout en musique, par le plus étonnant oubli que c'est par l'oubli arrive au cœur. »

Il offre plus, suivant l'expression d'Arnaud, *un concert dont le prétexte* : il a tout l'intérêt de la musique ; c'est Corneille, c'est Racine dans une langue nouvelle ; c'est la musique et le sublime de ces deux arts. Ainsi Gluck avait quitté les Muses : ce vers de Pythagore le portrait du musicien, parfaitement, et ses œuvres l'ont été l'objet d'une étude approfondie par les écrivains et les philosophes. Rousseau a fait l'analyse d'*Alceste* avec la sagacité et la précision qui caractérisent son talent ; Voltaire, le connaisseur par excellence, sur *Iphigénie en Aulide* et *Antoine et Cléopâtre* deux lettres dans une foule de vues fines. Quel est le critique dont l'œuvre ou de quelque scène de son ouvrage n'ait pas tenté ? Nous - même nous avons

essayé \* d'analyser en détail le fameux *Sommeil d'Oreste*, et cette étude nous a laissé la conviction qu'il n'y avait pas dans les partitions de Gluck une seule note redondante ou parasite. « Pourquoi, lui demandait-on un jour, ce murmure des basses, ce glissement des violons, ces soubresauts des quintes, quand Oreste dit que le calme est rentré dans son cœur ? — Il ment, répondit-il, il a tué sa mère. » Rien ne fait mieux ressortir que ce morceau le parti qu'il a su tirer de l'orchestre au profit de l'effet dramatique. C'est avec les instruments qu'il exprime les remords du coupable, qu'il oppose les angoisses maternelles et conjugales aux pompes et à l'allégresse d'une fête, qu'il peint la tempête et le calme, les fureurs du Tartare et les félicités de l'Élysée. Les chœurs, qu'avant lui on comparait à des tuyaux d'orgue pour donner une idée de leur insignifiance et de leur roideur, il les a liés à l'action comme dans la tragédie antique. Quand Martini, assistant à la répétition d'*Alceste*, entendit la marche des prêtres, il s'écria : « Cela est tout-à-fait grec ! » Le récitatif, toujours vrai, toujours noble, est conforme aux inflexions de la nature ; dans le rapprochement du chant avec la déclamation, Gluck a posé la limite logique où l'un finit et où l'autre commence. A quelques censeurs vulgaires qui lui reprochaient de manquer de chant, J.-J. Rousseau répondit que le chant lui sortait par les pores. Ses airs de danse sont pleins de grâce et de la plus aimable fraîcheur.

Mais le premier des mérites dans ce compositeur qui les a réunis tous, c'est l'unité : tout est lié dans ses ouvrages. Il nous a révélé lui-même le mécanisme progressif de ce travail : il commençait par faire le tour de chacun de ses actes ; il faisait ensuite celui de la pièce entière, et quant aux scènes, il les rendait sensibles par des couleurs diverses, qu'il déplaçait quelquefois pour avoir un résultat d'ensemble plus harmonieux et plus net. Lorsque sa pièce était ainsi combinée et que chaque morceau était bien caractérisé, il regardait son ouvrage

(\*) *Essai sur les Beaux-Arts*, par M. Miel, un vol. in-8°, avec gravures au trait, Paris, 1817-1818.

comme fait, quoiqu'il n'eût encore rien écrit ; mais cette préparation lui coûtait un an de peine et ce qu'il appelait lui-même *une sueur de sang*.

Une foule de formes nouvelles se montrent dans ses œuvres ; mais il n'innovait pas pour innover, et il se rendait compte de tous les effets. Il n'avait jamais en vue que la scène. Quand une de ses compositions, exécutée dans un concert, ne faisait pas d'effet, il n'en éprouvait pas la moindre contrariété ; pour lui, l'expression dramatique passait avant tout. Aussi tenait-il par-dessus tout au mouvement, qui influe tant sur l'expression. « Avec le plus petit changement, disait-il, au mouvement de l'air *J'ai perdu mon Eurydice*, vous allez en faire un air de mairionnette. » L'auteur de tant de chefs-d'œuvre venait-il à apprendre qu'il avait impressionné une âme naïve, il était au comble de la satisfaction. On lui raconta qu'un enfant n'avait pas cessé de pleurer pendant toute la représentation d'*Alceste*, il sourit et il dit : « Cela n'est pas étonnant ; il s'est laissé faire. » Gluck sacrifiait à la vérité scénique jusqu'à ses scrupules de conscience : pieux et chaste, il fit la peinture la plus passionnée de l'amour sensuel. Un de ses familiers étant entré dans son cabinet comme il avait encore la plume à la main : « Mon ami, je me damne, s'écria-t-il. » Il venait d'écrire le fameux duo d'*Armide*.

La grande scène lyrique était le domaine de Gluck. Quelques excursions qu'il fit dans le champ de l'opéra-comique ne furent pas heureuses. *Cythère assiégée* et l'*Arbre enchanté* furent joués à Paris, et obtinrent peu de succès, ce qui fit dire à l'abbé Arnaud, qu'Hercule était plus propre à manier la massue que les fuseaux. Plusieurs symphonies, genre qui ne faisait que de naître, et un *De profundis*, le seul morceau que l'on connaisse de lui en musique d'église, sont pâles. Méhul et Vogel furent en France ses élèves directs ; il agit par influence sur Lesueur, en tournant vers le théâtre les dispositions du jeune maître de chapelle.

Il y a 30 ans, cinq opéras de Gluck étaient au courant du répertoire ; il y a 15 ans, on voyait encore de temps en temps *Orphée et Iphigénie en Tauride*,

grâce au talent expressif d'Adolphe Rit (voy.) et à son culte pour ce homme. Aujourd'hui, son nom chefs-d'œuvre ont entièrement disparu de la scène ; mais ses partitions iront à la postérité la plus reculée, et les œuvres de son génie, toujours jeunes parce qu'elles seront toujours vraies, y trouveront toujours des admirateurs.

**GLUTEN.** Ce nom, qu'on a emprunté au latin et qui signifie colle, a été donné par Beccaria à une substance contenue dans presque tous les végétaux, mais qui se trouve particulièrement abondante dans les semences des graminées et des légumineuses. Pour se procurer cette substance végétale, on prend de la farine de froment qu'on pétrit avec un peu d'eau pour en faire une pâte consistante ; cette pâte, on l'enveloppe dans un linge qu'on noue bien pour l'y rendre exactement. On malaxe ensuite la masse enfermée dans un bassin rempli d'eau claire. Celle-ci se trouble et devient troubleuse, parce que l'amidon se détache de la pâte, sort par les pores du linge et vient se précipiter par le repos (voy. AMIDON). On change l'eau de temps en temps et lorsque l'eau nouvelle ne se trouble plus, l'amidon est séparé du résidu du linge. En ouvrant ce dernier, on trouve une substance molle, grasse, élastique, qui s'attache aux doigts ; c'est ce que Beccaria appela *gluten végétal* ; cause de cette dernière propriété, on a découvert plus tard que cette substance est un mélange de trois composés différents, et l'on n'entend désormais plus parler de *gluten végétal* que celle de ces trois substances possède la propriété collante ; les deux autres ont été nommées *mucine* et *albumine végétale*. On conserve pour leur usage la dénomination de *gluten de Beccaria*.

Voici comment on en opère le plus facilement la division : on fait bouillir le gluten de Beccaria avec de l'alcool centré, qui dissout le gluten proprement dit, ainsi que la mucine, en laissant l'albumine végétale non dissoute. On ajoute un peu de liqueur spiritueuse avec de l'eau à parties égales, on en fait évaporer  $\frac{1}{2}$  et on refroidit. Le gluten se sépare du liquide sous la forme de grains.

ble et qu'on lave avec de l'eau froide. La solution spiritueuse donne par l'évaporation

elle possède les caractères suivants : elle est d'un blanc sale, aqueuse, sans goût et sans odeur, et se dissout dans les corps secs qui le touchent, peu près comme de la gomme. Elle est à lui qu'est due la propriété de rendre des pâtes de farine à l'eau qui ont été bouillies laides et cassantes à l'état de l'amidon dissous. Le gluten est dur, cassant, pellucide, plus foncé qu'à l'état humide. À l'état sec, il donne des promiaces et se comporte comme les substances animales, dont il a la composition élémentaire. Sous l'eau, il se reprend son premier aspect en reprenant son élasticité et sa propriété de se gonfler. Exposé à un air humide, il commence bientôt à se putréfier et répand alors l'odeur du vieux pain qui est presque entièrement insoluble dans l'eau, ainsi que dans l'éther ; il se dissout et le laisse, après l'évaporation, former d'une couche de sucre et jaunâtre. Il se combine avec les acides par exemple ces combinaisons, imite par exemple la fibrine et l'albumine dans sa description que nous venons de donner et se rapporte principalement au froment ; le gluten qu'on observe dans les céréales et de semences des légumineuses, bien que les promiaces y soient les mêmes, en diffère cependant quant aux caractères, comme diffère par exemple les substances animales de différents genres.

Le gluten séché ressemble entièrement à l'albumine, mais à l'état humide elle est élastique : elle est amucilagineuse et filante ; elle n'a ni goût ni odeur. Elle est un peu soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, insoluble dans l'acide acétique, et se dissout facilement dans l'eau.

Le gluten végétal a les mêmes propriétés que l'albumine animale (voy. ALBUMINE), à un point que tout ce qu'on sait de la der-

nière est aussi applicable à la première.

La composition élémentaire de ces corps a été examinée par M. Boussingault ; il a trouvé :

Pour le gluten : carbone, 52.3 ; hydrogène, 6.5 ; azote, 18.9 ; oxygène, 22.8. Pour l'albumine végétale : carbone, 52.7 ; hydrogène, 6.9 ; azote, 18.4 ; oxygène, 22.0.

Les petites différences entre ces nombres ne sont que des erreurs d'observation fort souvent inévitables. Ces deux corps, malgré la différence de leurs propriétés, ont donc la même composition ; ils sont ce qu'on appelle en chimie *isomères*. M. Boussingault n'a pas analysé la mucine isolée, mais il a analysé sa combinaison avec le gluten, séparée d'avec l'albumine ; il y a trouvé : carbone, 54.2 ; hydrogène, 7.5 ; azote, 13.9 ; oxygène, 24.4 ; d'où il s'ensuit que la mucine est beaucoup moins azotée que les deux autres.

Il nous reste à dire quelques mots sur le rôle que jouent ces substances dans les semences. La nature a déposé dans les grains, auprès du germe, le gluten, la mucine, l'albumine, trois substances différentes, azotées, et de plus l'amidon, le sucre et la gomme, trois substances non azotées, de manière que les radicules y trouvent réunies plusieurs matières premières de propriétés et de composition différentes, afin d'y puiser tout ce qu'il leur faut pour le développement de la jeune plante.

Cette réunion de substances azotées et non azotées n'est pas seulement la nourriture la plus parfaite des animaux herbivores, elle est aussi une nourriture appropriée à un grand nombre d'animaux carnivores. Il ne faut pas croire que les substances azotées seules suffiraient à la nourriture des animaux : la présence de substances non azotées y est indispensable. Le gluten de Beccaria, séparé de l'amidon, du sucre et de la gomme, est repoussé par l'instinct des animaux tant herbivores que carnivores.

La question de savoir d'où les plantes tirent l'azote pour former ces substances azotées est une des plus intéressantes, tant pour la physiologie végétale que pour l'économie rurale. M. Boussingault vient de la résoudre par un travail d'un

ncalculable, tant pour la science  
géral qu'en particulier pour l'indus-  
tricole. D'un côté, il a prouvé la vé-  
de l'opinion reçue que les céréales  
it point la propriété de s'assimiler l'a-  
de l'air et qu'il leur faut absolument  
l'engrais azoté pour pouvoir produire  
substances azotées dont il s'agit; de  
autre côté, ses expériences ont montré  
se les pois et le trèfle, semés dans un  
terrain qui ne contient aucune substance  
organique, peuvent les engendrer aux  
lépens seulement de l'eau et de l'air at-  
mosphérique. On peut conclure de là,  
que tout l'azote qui doit entrer comme  
élément dans les êtres organiques, tant  
végétaux qu'animaux, doit être tiré de  
l'atmosphère par certaines classes de plan-  
tes pour passer ensuite dans d'autres clas-  
ses, et pour être ensuite transmis par les  
animaux herbivores aux animaux carni-  
vores; car les animaux ne possèdent pas  
non plus la faculté de s'assimiler l'azote  
de l'atmosphère.

Les recherches intéressantes du même  
savant nous ont aussi appris que les four-  
rages de nos animaux domestiques sont  
d'autant plus nourrissants qu'ils con-  
tiennent plus de ces trois substances  
azotées, les substances non azotées étant  
communes à toutes les plantes. En déter-  
minant la quantité d'azote contenue dans  
chaque espèce de fourrage, il a construit  
une échelle comparative de leur qualité  
nutritive, qui tient le milieu entre celles  
qui ont été dressées par différents culti-  
vateurs d'après leurs expériences sur le  
bétail. L'échelle de M. Boussingault pa-  
rait mériter toute confiance. A l'article  
FOURRAGE on trouve une de ces échelles  
empiriques de la valeur comparative des  
fourrages. B-z-s.

**GLUTTIER** ou ARBRE A SUIF (*cro-  
ton sebiferum*, L.), arbre de seconde  
grandeur qui appartient à la famille des  
euphorbiacées (voy.) et qui est origi-  
naire de Chine. On le cultive maintenant,  
non-seulement dans diverses colonies des  
deux Indes, mais aussi dans une partie  
de l'Europe et même de la France méridi-  
onale. Il a à peu près le port de nos  
cisiaires et le feuillage du peuplier noir.  
Ses capsules à trois loges contiennent  
chacune une graine couverte d'une es-

pèce de suif assez ferme  
les Chinois enlèvent par  
l'eau et dont ils font de

Ils obtiennent aussi de  
beaucoup d'huile à brûl

Le *croton Moluccani*  
aux Moluques, à Ceylan  
turalisé à Bourbon, por  
graines dont on extrait  
dante propre aux même-  
qui provient du *croton si*

**GLYCÉRINE.** C'est  
la saponification de la pl  
ou des huiles, et que  
*principe doux des huit*  
l'appelle glycérine, et c'  
qu'il est aujourd'hui génié  
C'est un liquide incolore  
transparent; sa saveur  
consistance sirupeuse. F  
midité de l'air et se di-  
comme l'huile, elle s'ent  
en répand sur des ch  
L'alcool la dissout facile-  
trique la convertit en ac-  
l'acide sulfurique la tra-  
comme il fait pour l'am-  
ni aucune dissolution n-  
tère en aucune manières

La préparation de l  
très simplement. On n  
net parties égales d'l  
litharge bien pulvéri-  
peu d'eau; on place  
modéré, et l'on a soi-  
ment ce mélange av-  
ajoutant de l'eau chi-  
s'évapore. L'huile et  
consistance d'empl  
l'eau chaude; on  
puis enfin on la  
filtrée, on y fait p  
drogène sulfuré pe-  
on la filtre de n-  
centrer la liqueur  
nécessaire, on y  
dans le vide à t  
25° : le résidu  
rine.

**GLYPTIQ**  
ralement l'art  
traits du mot  
On l'applique  
en pierres fi

ou gemmes, dont les anciens ont gravé un si grand nombre et les modernes prennent en aversion. Les pierres gravées, et par la dureté de la t l'avantage de résister aux temps qui a mutilé les statues et les bas-reliefs. Leur quantité ne le cède qu'à celle des médailles (voy. MÉDAILLES); et sont souvent préférables.

Il nous vient de l'étranger des monuments antiques dont quelquefois des copies ou des

généralement que la glyptique aux Égyptiens, qui l'ont cultivée et qui en ont porté la partie mécanique, mais qui n'ont été élevée à cette perfection qu'admirons dans les ouvrages. Ils employèrent d'abord la pierre et les hiéroglyphes tracés sur elle et sur les murailles de leurs temples sur les petites pierres nommées scarabées, parce qu'ils leur donnaient la forme de cet insecte qu'ils gravulaient en relief; c'était la base de ces scarabées qu'ils gravèrent sur les inscriptions ou les figures gravées. Les Étrusques paraissent avoir emprunté des Égyptiens les procédés de la glyptique, leurs plus anciennes étant faites sur les revers de médailles qui leur étaient venus de l'Égypte; mais ils n'avaient imité la forme, mais le principe; ils dégagèrent la base de ces scarabées, en employant cependant la figure ovale, et gravèrent sur ces pierres plates, ainsi que les anciens artistes grecs, dont on a vu l'usage dans les ouvrages avec les Égyptiens, dans le style primitif, les Étrusques ont toujours une attitude roide et ne pensent que les pierres étrusques ont pas d'inscriptions dans les ouvrages; on peut se reconnaître par les caractères au grenetis qui les entourent. On a dû précéder l'art du monogramme c'est sans doute en voyant les des pierres gravées qu'on a eu l'emploi que l'on pourrait en faire avant ce relief à des métaux

plus ou moins ductiles et capables d'acquiescer de la solidité; cependant il est difficile d'assigner la première époque de la gravure en pierres fines chez les Grecs. Plin pense que les anneaux n'étaient pas connus au temps de la guerre de Troie; mais Plutarque avance le contraire: il dit que le célèbre peintre Polygnote avait représenté Ulysse avec un anneau. Théodore de Samos est le premier graveur dont le nom soit cité (Hérodote III, 41); il vivait 740 ans avant l'ère chrétienne, et c'est lui qui grava cette fameuse émeraude que le tyran Polycrate jeta dans la mer, et qui fut retrouvée dans le corps d'un poisson servi sur sa table (Millin, *De l'anneau de Polycrate*, Mag. Encycl., 1795, t. III, p. 342). Théodore de Samos, fils de Télécès, n'était point le contemporain de Polycrate; cet artiste était ciseleur et statuaire; il devint aussi architecte, et Tzetzes (*Chil.*, 7, *hist.* 121) l'appelle positivement δακτυλιόγραφος, *dactyloglyphe* ou graveur en cachets; Plin (*H. N.*, VI, 57) lui attribue l'invention du tour, *torum*, ce qu'on peut fort bien entendre du touret. Les anciens ne nous ont point laissé de traités sur les procédés de la glyptique: nous ne les connaissons que par quelques passages de Plin; mais cet art ne s'étant jamais perdu en Italie, les artistes se sont transmis sans interruption la pratique dont ils ont fait un usage plus ou moins brillant selon les phases de perfection ou de décadence que l'art a traversées. Mariette et Natter ont décrit habilement les procédés mécaniques de la glyptique, ainsi que les instruments employés par les graveurs. Le premier de ces instruments est le *touret*, espèce de tour qui met en mouvement la *bouterolle*, petit rond de cuivre ou de fer émoussé (*ferum retusum*) propre à user ou à entamer la pierre, et dont on augmente la puissance avec la poudre de diamant et quelques liquides. Pour graver plus profondément, on emploie la pointe du diamant qui entame toutes les pierres. Les anciens s'en servaient, et employaient aussi pour user les pierres le *naxium*, espèce de poussière de grès du Levant ou pierre à aiguiser. On lui préféra ensuite le schiste d'Arménie, et enfin l'émeril (voy.),

dont on se sert encore aujourd'hui et que les anciens appelaient *smiris*. Pour donner à la pierre le poli, ils se servaient de l'os de seiche. Ils employaient aussi, pour tailler la pierre, la scie, appelée par Pline *terebra*.

Il est étonnant que les anciens, qui ne connaissaient pas la loupe, aient pu exécuter des ouvrages dont les traits sont d'une si admirable finesse. Il fallait qu'ils eussent quelques moyens d'aider la vue; on ne cite que celui qu'ils employaient pour la reposer, en se servant pour cela de pierres vertes.

Les pierres gravées en creux, ou *intailles*, servaient aux anciens pour leurs cachets; elles étaient aussi un objet de luxe et ornaient les anneaux qu'ils portaient aux doigts; les dames romaines en enrichissaient leurs coiffures, leurs bracelets, leurs ceintures et leurs agrafes; elles en chargeaient même avec profusion les bords de leurs robes. Les pierres que l'on choisissait pour les parures étaient sans doute les plus brillantes, telles que les saphirs, les améthystes, les topazes et les émeraudes; mais il est plus vraisemblable que l'on employait à cet usage les *camées*, dont le relief, ordinairement blanc, se relevait sur un fond de couleur, et qui formaient des espèces de tableaux aussi agréables à l'œil que riches par la matière. Les pierres gravées étaient encore destinées à enrichir les vases et les meubles précieux; elles étaient placées dans les trésors.

Nous avons vu à l'article *DACTYLIOTIQUE* que les Romains, dès le temps de César, aimaient à former des collections de pierres gravées, et qu'ils y mettaient tant d'importance qu'ils les consacraient dans des temples.

Parmi les modernes, Pétrarque est un des premiers qui ait fait une semblable collection. Les souverains depuis en ont formé pour enrichir leurs cabinets; et ces belles collections, pour lesquelles la magnificence royale n'épargne rien, sont d'autant plus intéressantes que le temps, borné pour un particulier, cesse d'avoir des limites pour un établissement auquel chaque siècle apporte le tribut de ses découvertes et de ses productions. Les Médicis firent travailler continuellement d'habiles artistes qui enrichirent de leurs

ouvrages la belle galerie d'

La décadence de l'empire fait disparaître dans la barbarie qui la suivirent le goût des gravées avec celui de ces monuments furent dispersés; mais les trésors des églises conservèrent plusieurs auxquel les peu éclairées servit heureusement de garde. Au milieu des reliquaires des habits pontificaux retrouva plus tard des pierres dont les sujets mythologiques avaient été travestis de la plus bizarre. Germanicus qui indiquait son apothéose saint Jean; l'impudique Julien pour la sainte Vierge; Camille devenu saint Pierre; la célèbre épouse d'Auguste (207.) était le portrait de Joseph.

A l'époque où Louis XIV fit son cabinet des médailles et des pierres gravées, plusieurs de ces beaux ouvrages furent réunis, ainsi que les pierres gravées de Gaston d'Orléans, au cabinet de France.

L'usage des anneaux servait de la plus haute antiquité à donner son anneau à Joseph, et de l'autorité qu'il lui confiait; devant une lettre au nom d'Assuérus le cachet de ce prince; Amalthee l'anneau d'Assuérus l'édit qui permit le mort des Juifs; Alexandre, et Darius, scelle du cachet de ce prince que les lettres qu'il envoyait aux princes et les familles puissantes des cachets particuliers; Auguste longtemps servi d'un sphinx substitua d'abord la tête d'Alexandre à la sienne. Les empereurs ne se servirent pour cachet que d'Auguste; mais Galba la remplaça par l'emblème de sa famille, un chien sur une proue de vaisseau.

Il nous est resté, sur les pierres gravées, à peu près quatre-vingt-cinq mille pierres gravées, plus que plusieurs savants ont par siècles. Après les ouvrages de Bracci sur ce sujet, on a vu sur ceux de M. de Claron, Sillig et de M. Raoul Rochet plusieurs ont souvent inscrit sur leurs ouvrages, ou sur des



étaient augmentés la valeur, des artistes. La collection du prince Czarski est un exemple de l'exagération : il n'y a pas dans cette collection une pierre qui ne porte un nom célèbre, quoique presque toutes évidemment modernes.

Les graveurs sans avoir, ainsi qu'on nous parlons, l'intention de se faire connaître, ont écrit leur nom en grec, comme Natter; d'autres ont traduit leur nom, comme Natter, qui a signé ses pierres du mot ΝΑΤΤΟΣ, ce qui a induit en erreur les amateurs aussi habiles que Winckelmann et Busching. Ils ont pris le mot ΝΑΤΤΟΣ pour le nom d'un graveur grec, quoiqu'il signifie, comme Natter en allemand, une vipère.

Étude de la glyptique ou des pierres gravées est aussi curieuse qu'intéressante par le rapport de l'art et de l'érudition. Il faut d'abord apprendre à connaître les diverses matières sur lesquelles les graveurs ont travaillé; distinguer celles qui ont été employées par les anciens et par les modernes, apprécier le travail et le fini qui permettent d'attribuer une gravure à telle ou telle époque de l'art, à telle ou telle contrée. Puis ensuite le glyptographe doit savoir expliquer les gravures sur les pierres et relatifs aux divinités, à l'histoire héroïque et à la numismatique (voy. ce mot). Les inscriptions tracées sur les pierres doivent être l'objet de sa critique; il doit connaître celles qui indiquent les noms des auteurs anciens des différents âges qui sont supposées.

Il existe quelques traités élémentaires de glyptique. Vettori a donné les premiers principes sur la glyptographie; Mariette a composé un traité des pierres gravées, très bien fait. Ernesti n'a écrit que quelques pages de son Traité de glyptologie à la glyptique. Ce traité est en latin. Ceux de Christ et d'Eschscherg sont en allemand, et peu détaillés. Laurent Natter, très bon graveur allemand, mort en 1763, a donné, en anglais et puis en français, un ouvrage intitulé *Traité de la science antique de graver en pierres* Londres, 1755, in-fol., 37 planches.

*Encyclop. d. G. d. M. Tome XII.*

Millin a publié, en 1797, une *Introduction à l'étude des pierres gravées*, petit ouvrage rédigé avec méthode, et qui résume les diverses connaissances relatives à cette matière; il est terminé par une *Bibliothèque glyptographique* que l'on a fort mal à propos supprimée dans la nouvelle édition de 1826.

La description des pierres gravées de la collection de France se trouve dans l'*Histoire du Cabinet des Médailles*, par M. Du Mersan; elle contient 928 intailles et 594 camées. Les pierres du cabinet de Vienne ont été expliquées par le savant Eckhel (voy.); celles du cabinet du duc d'Orléans (qui sont maintenant en Russie) l'ont été par MM. Lachau et Le Blond; la description des pierres du baron de Stosch a été publiée par Winckelmann; celle du cabinet du comte Paul de Praun, par Théophile de Murr; le Trésor de Brandebourg, par Beger; le Musée de Florence, par Mulot et par Vicart.

Les cabinets d'antiquités réunissent ordinairement à leurs richesses matérielles en pierres gravées la richesse scientifique nécessaire à l'étude de ces monuments, savoir une collection composée des empreintes de tous les cabinets connus. Celui de France, outre la dactylothèque de Lippert, dont le catalogue a été donné par le savant professeur Oberlin, en a formé une assez considérable qui est classée méthodiquement. D. M.

**GLYPTOTHÈQUE**, mot qui signifie collection de sculptures (γλυφά, γλυπτός), comme bibliothèque signifie collection de livres et dactylothèque collection d'anneaux, ou, par extension, de pierres gravées, parce qu'elles se portaient en anneaux ou en bagues. On a donné le nom de Glyptothèque à l'édifice construit à Munich (de 1816 à 1830) pour recevoir les statues, bas-reliefs et autres monuments de la sculpture des anciens.

La Glyptothèque est à Munich ce qu'est à Paris la Galerie des Antiques, au Louvre. Ce monument, remarquable par son étendue, sa forme et ses ornements, est un parallélogramme avec un portique à huit colonnes d'ordre ionique en marbre rougeâtre. Les murs sont en pierres, garnis intérieurement de briques recouvertes en stuc. Plusieurs salles sont éclairées par

le haut, d'autres par les côtés, mais de manière à ce que le jour vienne de la partie supérieure, afin que les statues soient également bien éclairées. Chacune des salles, au nombre de douze, est d'un stuc de couleur différente; les ornements des voûtes sont également variés, et les pavés sont faits en grande partie avec des marbres de la Bavière et du Tyrol, dessinés avec goût. Dans l'un de ces pavés sont incrustées des mosaïques antiques. Deux salles sont ornées de peintures à fresque, exécutées par M. Cornelius.

Parmi les statues déjà placées dans ce bel édifice on remarque le Faune endormi, une Vénus, Silène tenant entre ses bras le jeune Bacchus, Jason arrangeant sa chaussure, statues qui ont fait partie de la collection Farnèse; puis Apollon Citharœdus, un fragment du groupe de Niobé et les Éginètes, dont il a été parlé à l'article ÉGINE.

M. Schorn, directeur de la Glyptothèque de Munich, en a publié une savante description, et l'édifice même a été décrit en détail par son architecte M. de Klentze (Munich, 1830). D. M.

**GMELIN**, nom d'une famille de Wurtemberg dont plusieurs membres se sont distingués dans les sciences naturelles et médicales.

Le plus ancien de ces derniers, JEAN-GEORGE Gmelin, qui devint professeur de botanique et de chimie à Tubingue, y était né en 1709, y avait étudié jusqu'en 1727, et avait ensuite fait un voyage à Saint-Pétersbourg avec ses maltres Billfinger et Duvernoy. Après avoir pendant quelque temps rendu des services à l'Académie des sciences de cette capitale, il fut nommé, en 1731, professeur ordinaire de chimie et d'histoire naturelle. En 1733, il entreprit un voyage en Sibérie, d'après l'ordre et aux frais de l'empereur, pour explorer cette région, et il ne revint qu'en 1743 de ce voyage pénible, mais qui fut d'une haute utilité pour les sciences. En 1747, il obtint un congé pour aller revoir sa patrie, et s'étant de nouveau attaché à cette dernière, il sollicita sa démission. En 1749, il devint professeur des mêmes sciences à Tubingue, où il mourut en 1755. Il s'était familiarisé de bonne heure avec la chimie, en ayant eu l'oc-

casion chez son père, qui était un chimiste habile; il n'était pas moins dans l'histoire naturelle, et, par une étude approfondie qu'il en fit, il acquit une réputation d'un des plus célèbres naturalistes de son temps. Ses principaux ouvrages sont sa *Flora Sibirica* et la description de ses voyages (*Reisen durch Sibirien*, Gœtt., 1751-52, 4 vol. in-8°). Il existe en français deux abrégés de son ouvrage, par Keralio, Paris, 1767, 2 vol. in-8°, et dans le t. XVIII de l'*Histoire naturelle des Voyages* de Prévost.

PHILIPPE-FRÉDÉRIC, son frère, naquit à Tubingue en 1721, y étudia la médecine et visita ensuite plusieurs universités allemandes, hollandaises et anglaises. Depuis 1744, il fit un séjour particulier à Tubingue, où il était pendant quelque temps médecin ordinaire de la ville, et devint, en 1750, professeur ordinaire de médecine, puis en 1754, à la mort de son père, professeur ordinaire de botanique et de chimie, et occupa jusqu'à sa mort arrivée en 1784. Il possédait des connaissances très étendues en chimie et en botanique, et a composé plusieurs ouvrages sur ces deux sciences et la médecine.

JEAN-FRÉDÉRIC Gmelin, fils de Philippe-Frédéric, fut un des naturalistes les plus distingués de l'Allemagne.

Il naquit à Tubingue, en 1748, à l'exemple de plusieurs membres de sa famille, il entra de bonne heure dans la carrière des sciences; et, guidé par son père, il se livra à l'étude de la chimie et de l'histoire naturelle. Après avoir pris ses degrés en philosophie, il vint étudier en Hollande, en Angleterre, en France, et ne revint qu'après trois ans dans sa ville natale, où il donna pendant quelque temps des leçons d'histoire naturelle et de chimie, et fut nommé professeur extraordinaire de chimie.

En 1775, il devint professeur ordinaire de chimie, et en 1778, professeur ordinaire de médecine et de botanique à l'université de Göttingue. L'Académie Curieuse de la nature l'admit un de ses membres.

Il publia sur la chimie, la botanique, la métallurgie, l'agriculture et l'

certain nombre d'ouvrages dans il fit preuve d'une vaste érudition : grande variété de connaissances. Mémoires sur l'irritabilité des végétaux, sur les plantes vénéneuses de Sibirie, son Histoire générale des minéraux, son Dictionnaire d'histoire naturelle, et divers traités sur la minéralogie et la pharmacie, font honneur à son talent. Il a traduit et annoté l'Art d'observer de Sénéquier, le Système minéral de Linné, et publié divers articles dans les Mémoires de l'académie de Gœttingue, et le Journal chimique de Nic. Crell et dans divers journaux scientifiques.

Il mourut le 1<sup>er</sup> novembre 1804, après avoir employé trente années de sa vie aux divers travaux du professorat. L. D. C. GMELIN-THÉOPHILE Gmelin, neveu des précédents, naquit à Tubingue en 1744, et fit la médecine et fut reçu docteur en 1763. Il voyagea ensuite en Hollande et en France, et, en 1767, il fut appelé à remplir une place de professeur à l'académie de Saint-Petersbourg. L'année suivante, d'après l'ordre de l'impératrice Catherine II, il entreprit, de concert avec Pallas, Guldenstedt et Lepechin, un voyage dont l'histoire naturelle était le but. Il visita particulièrement (1769) la Sibirie occidentale du Don, et passa l'hiver à Orenbourg, d'où il partit pour explorer, en 1770 et 1771, les provinces persanes du nord et au sud-ouest de la mer Caspienne. En 1772, il retourna à Astrakhan, et visita de là dans les contrées situées sur la Volga, et, en 1773, il alla visiter, malgré les dangers qui pouvaient l'attendre dans un pareil voyage, les côtes septentrionales de la mer Caspienne; mais sur son retour, en 1774, il fut honoré par le khan des Kirghises-Baïbaks, et mourut d'une dysenterie dans les montagnes du Caucase, le 27 août de la même année. Sa veuve fut dotée de l'impératrice 2,000 roubles pension. — Ses principaux ouvrages sont : *Historia fucorum*, Saint-Petersbourg, 1764, in-4<sup>o</sup>, et les *Voyages en Sibirie entrepris pour faire différentes recherches relatives aux trois règnes de la nature*, Saint-Petersbourg, 1771-1772, 2 vol. in-4<sup>o</sup>, avec pl. Cet ouvrage est en allemand et qui a été terminé

par Pallas, n'a été traduit qu'en partie en français dans le recueil intitulé *Histoire des découvertes faites par divers savants voyageurs*, etc., La Haye, 1779, 2 vol. in-4<sup>o</sup>, ou 6 vol. in-8<sup>o</sup>. C. L.

GMELIN (GUILLAUME-FRÉDÉRIC), graveur distingué, ne paraît pas appartenir à la même famille que les précédents; mais il était frère de M. CHARLES-CHRISTIAN Gmelin, conseiller médical de Bade et connu par la *Flora Rhenana*, qu'il publia de 1805 à 1810, à Carlsruhe, 3 vol. Il naquit à Badenweiler en Brisgau, en 1745, et mourut à Rome en 1821. Ses parents l'envoyèrent à Bâle, où Christian de Mechel tenait alors une école de beaux-arts. Mechel, malheureusement, n'était pas seulement un dessinateur et un graveur médiocre, il considérait aussi son talent sous le rapport spécial du gain qu'il pouvait en retirer, de sorte qu'au fond son institution rendit à l'art de bien faibles services. Cependant le commerce auquel se livrait Mechel donna aux jeunes artistes l'occasion de voir quelques bons tableaux et d'excellentes gravures, et ce fut surtout à l'étude qu'ils en firent à l'insu de leur sévère maître que Strütt, Gmelin, Haldenwang, Dunker et d'autres, durent l'avantage de pouvoir franchir les bornes d'une occupation matérielle pour se lancer dans la libre carrière de l'art. Gmelin se vit obligé, pendant son année d'apprentissage à Bâle, de graver toutes sortes de sujets, portraits, architecture, paysages, etc.; cependant l'on remarque déjà dans quelques-unes de ses compositions de cette époque, telles par exemple que les vues du Rhin, d'après Schalch et Comte, la pureté et la fermeté de burin qui distinguèrent les œuvres qui en sortirent plus tard. En 1788, il se rendit à Rome; de là, Philippe Hackert le fit venir à Naples. Il avait déjà gravé deux planches lorsque George Hackert le remplaça. Alors Gmelin retourna, vers la fin de 1790, à Rome, où il s'appliqua particulièrement à travailler d'après nature, surtout à la *sepia*. Il ne se perdit point en détails trop minutieux, mais il sut saisir la convenance et la propriété de chaque objet, et son style dénota une étude approfondie de la nature. Dans les derniers temps, il s'essaya à la peinture;

mais il s'entendait mieux aux formes qu'aux couleurs, comme on peut le remarquer dans ses paysages d'après Claude Lorrain. Outre ses beaux dessins à la sepia, ce laborieux artiste enrichit encore le public de beaucoup de gravures de grandes dimensions et exécutées avec soin; elles comptent au nombre de ce que le burin a produit de mieux; seulement on peut leur reprocher dans quelques parties trop de dureté, des traits trop fortement prononcés. Gmelin gravait trop profondément ses planches, vraisemblablement pour leur donner plus d'expression. Ses gravures comme ses dessins ont été recherchés par les amis de l'art, et une fortune considérable fut la récompense de tant de travaux. Gmelin était aussi versé dans les sciences et montra un grand talent pour la mécanique. Il a inventé quelques machines, une entre autres pour la gravure, qui fait honneur à son esprit de combinaison. Il était également un tourneur habile. Il a laissé un fils qui se dispose à marcher sur les traces de son père dans la même carrière.

C. L.

**GNÉDITCH** (NICOLAS-IVANOVITCH), poète russe, né à Poltava le 2 février 1784, mort le 3 février 1833 à Saint-Petersbourg, après avoir servi pendant quelque temps dans le département de l'instruction publique et rempli les fonctions de conservateur à la Bibliothèque impériale. Ces services lui avaient valu diverses décorations et le titre honorifique de conseiller d'état. L'Académie-Russe l'avait reçu dans son sein, et il était membre de différentes autres sociétés savantes ou littéraires.

Le principal titre de Gnéditch à la reconnaissance de son pays est sa traduction de l'*Iliade* d'Homère dans le même mètre que l'original. Kostrof en avait donné une des six premiers chants en vers alexandrins, et c'est pour la compléter que Gnéditch traduisit les cinq chants suivants dans le même mètre. Il touchait à la fin de son travail lorsque les conseils de M. Oouvarof, président de l'Académie des Sciences et aujourd'hui ministre de l'instruction publique, le décidèrent à lui donner une nouvelle direction. Il eut le courage de la recommencer pour

traduire le poème d'Homère en vers. Une pension de 3,000 roubles lui accorda l'empereur Alexandre l'exécution de cette entreprise. Dédiée à la mémoire de son unique ami des lettres, elle vit le jour en 1831 (Saint-Petersbourg, 2 vol.). Gnéditch avait déjà traduit aussi en vers, *Abufar* de Ducis, *le Roi Lear* de Shakspeare (1804), *crède* de Voltaire (1816) et les *populaires des Grecs modernes* avait accompagné d'une introduction il établissait une comparaison entre les chants populaires russes et le reste à un grand nombre de citations périodiques, Gnéditch les chies de morceaux nombreux en prose. Parmi ces morceaux, on tout remarqué son idylle *les Pêcheurs* essai heureux et peut-être le plus bon genre dans la littérature russe.

**GNEISENAU** (Auguste-Nicolas-Comte DE), feldmaréchal prussien, naquit le 28 octobre 1760 à Mersebourg (Saxe prussienne). de sa famille est Neidhard, et Gneisenau est celui de sa propriété héréditaire située dans le Muhlviertel (Autriche-sur-Enns). Jacques Gneisenau fit construire, en 1560, cette ville, qui est un fief de la maison de Wittingau en Bohême, de des domaines de la maison princière de Schwarzenberg. Servant comme lieutenant dans l'armée autrichienne de Gneisenau se trouva, en 1797, à la petite ville de Schildau en Bohême d'hiver, lorsque l'enfant vint au monde. Il reçut sa première éducation de son grand-père, qui était colonel à Würzbourg; il étudia ensuite à l'université d'Erfurt, et en 1782 il fut nommé lieutenant en chef d'Anspach en Amérique en commandant quatre cents hommes qu'on y avait envoyés pour remettre le contingent au roi de France. Mais la paix venait d'être conclue et à peine ces hommes furent-ils arrivés à Halifax, qu'il fallut se rendre en France et ils revinrent à Anspach en 1783. Quelques années après, Gneisenau obtint son congé pour entrer au service

tenant de la brigade des fusiliers. En 1789, il fut fait capitaine, en 1794, à la campagne. Employant à l'étude des batailles le repos que lui laissaient les garnisons, il fit fort à propos d'un gentilhomme silésien une bibliothèque et le savoir lui-même. Il fit remarquer pour la fois ses talents dans la campagne de 1806, il prit part au malheureux combat de Saalfeld. En novembre de la même année, il forma en qualité de major le régiment lithuanien prussien, un bataillon, et en avril 1807 il fut envoyé à Lönigsberg au secours de la garnison de Kolberg, qui était serrée par les Français. Nommé commandant de la place, il arrêta les effets de la campagne de 1807, et malgré le bombardement, il se maintint jusqu'à la paix de Tilsitt dans cette ville, sur plusieurs points, pendant les combats aux attaques. Pendant le siège de Kolberg, il fut nommé colonel; le roi le nomma chef du corps des intendants de l'inspection des troupes prussiennes. Gneisenau fut malheureux de déplaire à Napoléon, si l'éloigna du service militaire et lui conféra comme conseiller les importantes missions secrètes à Saint-Petersbourg, à Stock-Londres. Ce ne fut qu'en 1812 qu'il entra au service comme major-général quartier-maître général du corps de Blücher. Il conduisit en cette campagne la retraite de Lutzen à la fois avec une habileté remarquable. En 1813, suspension d'armes, le général Gneisenau s'occupa de l'organisation du corps, et bientôt après il remplit les fonctions de général-major à son pays, en qualité de chef de brigade. Après la suspension d'armes, il resta constamment avec le maréchal Blücher. La défaite de Gneisenau à Macdonald à la Katzbach, Wartenbourg sur l'Elbe, et remportés par les Prussiens de Mœckern (Leipzig), les combats furent en grande partie l'œuvre de Gneisenau. En 1814,

il prit une part distinguée à la bataille de Brienne et à celle de Montmirail. Lorsqu'on proposa dans le conseil de guerre de s'avancer directement sur la capitale, Gneisenau soutint cette opinion et la fit prévaloir.

Après la paix de Paris, le roi le nomma général (en chef) de l'infanterie, l'éleva à la dignité de comte, et lui assigna à son choix un domaine d'un revenu annuel de 10,000 écus de Prusse. En 1815, il reprit le commandement en chef de l'état-major de Blücher. Il dirigea la retraite de l'armée prussienne après sa défaite à Ligny, et, grâce à ses soins, les troupes dont Napoléon jugeait impossible la réapparition sur le champ de bataille s'y présentèrent en bon ordre et décidèrent en faveur des alliés le succès de la journée de Waterloo. Le roi lui donna la décoration de l'ordre de l'Aigle-Noir qui avait été trouvée dans les fourgons de Napoléon, dont on s'était emparé. Gneisenau fut alors nommé commandant général du corps d'armée du Rhin, et prit part comme ministre à la paix de Paris; puis il accompagna Blücher en Angleterre. En 1816, des raisons de santé, et sans doute aussi des motifs politiques, le déterminèrent à demander son congé. Le roi le lui accorda, mais sous la réserve de le rappeler en cas de guerre. Gneisenau se rendit alors aux bains de Bohême, puis dans ses terres de Silésie. Après la mort de Kalckreuth, en 1818, le roi le nomma gouverneur de Berlin, et peu de temps après feldmaréchal. En mars 1831, comme la guerre d'insurrection polonaise menaçait les frontières prussiennes, on lui confia le commandement en chef des quatre corps d'armée de la Prusse orientale. Il donna encore dans cette occasion des preuves de sa prévoyance et de son activité, mais il ne vécut pas assez de temps pour en voir les résultats, car il mourut du choléra à Posen (Poznań), dans la nuit du 23 au 24 août 1831.

Aux connaissances indispensables à un chef d'armée Gneisenau unissait encore un merveilleux coup d'œil militaire, une perception vive et une pénétration extraordinaire. Dans les circonstances les plus critiques, il savait promptement prendre

un parti, et donner à ses résolutions les plus rapides les caractères de la précision, de la mesure et du calme le plus parfait. On ne l'a jamais vu hésiter sur le champ de bataille. A ces qualités guerrières, qui caractérisent le grand capitaine, il joignait la modestie la plus aimable, et ses vertus de famille et ses talents de société lui acquirent aussi comme homme l'estime et l'affection générales.

C. L.

**GNEISS.** Le gneiss est une roche primitive, de structure lamelleuse, de couleur variable, et composée essentiellement de mica et de feldspath; la première de ces substances en forme la base, et, par sa disposition en paillettes et en lamelles, lui donne l'aspect qui le caractérise. Il y a peu d'années, on confondait cette roche avec le granit : les géologues modernes l'en distinguent, en ce qu'elle ne contient pas de quartz, ou que celui-ci n'y entre que dans une très faible proportion et n'en forme que la partie accessoire, tandis qu'il constitue une des bases fondamentales du granit.

Dans la nature, le gneiss forme un vaste système de terrains qui apparaissent à découvert sur beaucoup de points de la surface du globe, et quelquefois il constitue à lui seul des couches puissantes ou même compose la masse entière de certaines montagnes. Il se trouve en France dans les Alpes, dans la Norvège, dans la Saxe, et, hors d'Europe, en Sibérie, dans l'Inde et les monts Himalaya, au Brésil, au Groenland, etc.

Cette roche est regardée comme la plus ancienne après le granit avec lequel elle est en contact. Les filons métallifères ou de matières pyrogènes que renferment les couches de gneiss les font exploiter avec ardeur par les mineurs; on y rencontre souvent du fer, du molybdène, des grenats et de la tourmaline.

Le gneiss présente les variétés suivantes : le *gneiss commun*, qui ne contient que peu ou point de quartz; le *gneiss quartzeux*, dans lequel le quartz est très abondant; le *gneiss talqueux*, dont le mica est luisant et le feldspath grenu; enfin le *gneiss porphyrode*, chez lequel le feldspath se trouve en cristaux volumineux.

F. P-T.

**GNEZNA** (*Gnesen*), la plus grande ville de la Pologne, voy. POLOGNE duché de).

**GNIDE** ou **CNIDE**, ville de l'Asie-Mineure, voy. VESUS.

**GNOMES**, **GNOMIQUES**. Les Grecs appelaient *Gnômes*, γνώμαι, des maximes détachées et concises dans lesquelles les sages consignaient le résultat de leur expérience morale. De là le nom de *gnomiques* a été donné à une classe de maximes qui exprimaient en vers des règles de conduite ou des préceptes propres à régler les mœurs. Ces maximes, en vers, se trouvent sous la mesure d'un vers, et se trouvent plus facilement dans la mémoire que dans l'écrit. C'est ainsi qu'on aisé de comprendre que ce genre de poésie appartient à une époque de civilisation peu avancée, et marque peut-être l'enfance de la culture intellectuelle. Ainsi les *gnomiques* florissaient chez les Grecs au vi<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

Comme l'apologue, la poésie *gnomique* se propose d'instruire la multitude et enseigne une sagesse toute pratique. Elle recommande les vertus usuelles et ce qui peut améliorer le bien-être de l'homme ou perfectionner la vie civile. Ce n'est pas encore la philosophie elle-même, elle en contient le germe; elle est le fruit de la première expérience de la vie et du premier retour qu'il fait sur soi-même et sur sa science. Tels sont aussi parmi les Hébreux, les *Proverbes* de Salomon.

Ce genre de poésie philosophique est antérieur à la philosophie spéculative. Elle caractérise essentiellement l'époque des Sages; mais elle s'annonce bien plus tard, au vii<sup>e</sup> siècle, puisqu'on peut la reconnaître dans Hésiode. En effet, les *Œuvres et Jours* ne sont guère qu'un recueil de préceptes, de règles, de conseils à la conduite de la vie, aussi bien dans l'agriculture que dans la morale. La morale y est en vers imparfaits, peu générale, et souvent égoïste; mais elle fera de grands progrès avec la société.

Les principaux *gnomiques* sont les poètes, philosophes et législateurs tels furent Solon et Pythagore. Le premier nous a laissé quelques fragments de maximes poétiques qui contiennent, dans une forme noble et simple, des exhortations à la vertu, à la modération qui peut

leur de la vie. Sous le nom du sage Pythagore, l'antiquité nous a les *Vers d'or*, recueil de sensibleries et souvent énigmes, dans lesquelles la doctrine de pythagoricienne passe pour être sée. A ce genre appartiennent ces s attribuées à chacun des sept Sages que *Connais-toi toi-même*, *trop*, et bien d'autres que l'on sur des colonnes exposées aux regards public ou sur les frontons des

gnomis et Phocylide, postérieurs aux Grecs, jouissaient d'une telle réputation que les Grecs qu'on faisait apprendre par cœur aux enfants, comme d'Homère. Nous avons sous le nom de Théognis de Mégare environ 1400 vers sous le titre d'Exhortations (Παρθένος). Une partie de ces vers est peut-être beaucoup plus récente que celle qui est attribuée à lui-même. Le mérite le plus remarquable que le métrique. Ces avis sont adressés à un jeune homme, auquel l'auteur donne des conseils paternels pour le maintenir dans la vertu et de la sagesse. Il est à la piété envers les dieux et les parents, et lui rappelle la nécessité de la modération dans le choix de ses amis. Il interdit pourtant pas les joies de la vie. Quant à Phocylide, il reste guère d'authentique de lui que quelques vers détachés; un petit poème de vers qu'on lui attribue est probablement l'œuvre d'un chrétien du 11<sup>e</sup> siècle.

Le mot de la sagesse gnomique fut introduit par l'apparition de la vraie philosophie. Toutefois son esprit se perpétue; on peut en voir le reflet même dans la doctrine des gnomiques est la modération. Elle ne comprime pas violemment les passions, elle ne les foule pas aux pieds; elle se contente de les tempérer et de condamner les excès. Leur maxime est, *Rien de trop*, a beaucoup d'analogie avec le *juste milieu*, qu'Aristote appelle la perfection en toutes choses. Leur doctrine n'est pas exempte de défauts. Comme ils n'avaient qu'une science imparfaite de la justice di-

vine, comme ils n'avaient qu'un pressentiment obscur et confus de la vie future et de la rémunération, leur morale devait être nécessairement incomplète. A-D.

**GNOMES**, intelligences, d'après l'étymologie du mot; génies de la terre ou des montagnes. Ce sont, dans la démonologie moderne, les génies qui habitent dans le sein de la terre et en gardent les trésors. Ils peuvent prendre toutes sortes de formes. Quoique essentiellement laids, ils se présentent quelquefois sous des traits séduisants; leurs femmes seules, les *gnomides*, sont naturellement belles. Les contes populaires de Musæus (*voy.*) ont donné une grande célébrité à Rubezahl, un gnome allemand. Dans le même pays, le vulgaire désigne tous les génies de la terre, de l'air, des forêts et des eaux, sous le nom général de *Kobolde*.

L'Orient est la patrie de ces êtres poétiques (*voy.* **DIJONS**, **DÉMONOLOGIE**, etc.). D'après le Talmud, un génie de la terre, sous la forme d'un ver de la grosseur d'un grain d'orge, rendit les plus signalés services à Salomon en fendant et en taillant les blocs de granit destinés à la construction du temple. Les légendes des gnomes ont été importées en Europe, pour ainsi dire, avec la philosophie pythagoricienne cabalistique, depuis Raymond Lulle, au milieu du 15<sup>e</sup> et au commencement du 16<sup>e</sup> siècle, par Pic de la Mirandole, Marsile Ficin, Paracelse, Cardan et Reuchlin. *Voir* l'ouvrage allemand de Dobeneck, *Croyances populaires de l'Allemagne au moyen-âge* (2 vol., Berlin, 1815). C. L.

**GNOMON**. Ce mot, emprunté à la langue grecque dans laquelle il était dérivé de γινώσκειν, connaître, signifie vérificateur, régulateur, juge, et ensuite indicateur: de là le sens d'aiguille d'un cadran solaire et de cadran solaire même. En effet, les anciens ont appliqué le nom de gnomon au style ou aiguille perpendiculaire des cadrans, parce qu'il indique ou fait connaître les heures; mais aujourd'hui on ne donne plus ce nom qu'à un instrument servant à mesurer les hauteurs méridiennes et les déclinaisons du soleil et des autres astres.

En suivant le cours des corps célestes, on les voit successivement s'élever au-

dessus de l'horizon, puis s'abaisser au-dessous. Pour déterminer le point où l'astre cesse de monter, les astronomes se servent de plusieurs méthodes, parmi lesquelles figure celle qui emploie le gnomon. Sur une surface parfaitement horizontale on place un style vertical, du pied duquel on décrit, comme centre, plusieurs circonférences. On marque sur chacune d'elles les points qui correspondent aux extrémités des ombres projetées par le soleil à diverses hauteurs avant et après midi; puis, divisant l'arc compris entre les deux points que l'ombre a tracés sur chaque circonférence, on obtient ainsi une ligne qui passe par le pied du style et détermine le plan dans lequel se trouve le soleil lorsqu'il a atteint le plus haut point de sa course. Ce plan est le méridien (*voy.*); il passe par le zénith du lieu et par les pôles en coupant l'horizon suivant une droite qui prend le nom de méridienne.

Le gnomon est ordinairement un pilier, une colonne, un obélisque élevé verticalement. Pour connaître la hauteur du soleil dans le méridien, c'est-à-dire au-dessus de l'horizon, au moment du midi vrai, il suffit de mesurer la longueur de l'ombre projetée par le gnomon lorsque cette ombre tombe exactement sur la ligne méridienne; car dans le triangle rectangle formé par le gnomon, son ombre et le rayon lumineux, deux côtés étant connus, il devient facile de calculer l'angle de l'ombre et du rayon qui mesure précisément la hauteur du soleil. C'est de cette manière que, l'an 320 avant J.-C., Pythéas trouva le jour du solstice d'été à Marseille.

La méthode d'observer les hauteurs du soleil par l'ombre du gnomon est sujette à plusieurs inconvénients : le principal est dans le vague de la terminaison de l'ombre. On a cherché à y remédier en adaptant au sommet une plaque percée d'un trou circulaire au moyen duquel l'image brillante du soleil est projetée sur la méridienne; mais cette image est toujours environnée d'une pénombre considérable : c'est pour diminuer cette pénombre que l'on a mis sur le trou inférieur de la méridienne de Saint-Sulpice un verre objectif qui sert seulement au solstice d'été.

Les gnomons ont dû être les premiers instruments astronomiques; les bornes, les arbres, les édifices, le bâton planté verticalement, sont de gnomons que la nature plaça à l'usage des gnomons artificiels, et employés presque partout.

Les observations les plus importantes faites avec le gnomon sont celles de Lilius Bessilius à Bologne en 1656, et celle de Cassini à Paris en 1743, dans l'église de Saint-Sulpice, où il acheva l'ouvrage qu'un horloger nommé Sully avait commencé, vers 1728, de tracer une ligne méridienne pour fixer d'une manière précise l'équinoxe du printemps et le jour de Pâques. *Voy. MÉRIDIDIENNE.*

**GNOMONIQUE.** C'est l'art de tracer des cadrans solaires, lunaires ou stellaires. Ce mot est dérivé de *γνώμων*, gnomon (*voy. l'art. précédent*). On lui a aussi le nom de *sciatérique*, du verbe *sciatere*, écrire, et encore de *photosciatérique*, *φωσ*, lumière, et *σκι*, ombre, parce qu'il marque les heures, comme le cadran, au lieu d'un style, par une plaque percée d'un trou. D'instinct appelé cet art *horographie*, du verbe *γράφω*, parce que c'est par lui qu'on apprend l'art d'écrire sur un plan l'heure qu'il est; enfin on l'a appelé *horologigraphie*, parce que le cadran était autrefois appelé *horologium*, que nous avons depuis donné aux instruments mécaniques dont s'occupe l'horlogerie. Ayant donné à l'article CADRAN la théorie de leur construction, laquelle fait l'objet de la gnomonique, nous ne nous restreignons qu'à en dire sur son histoire.

On ne saurait douter de l'ancienneté des cadrans. Les uns en attribuent l'invention à Anaximène de Milet, d'autres à Anaximandre, et d'autres à Pythagore. Vitruve fait mention d'un cadran de l'ancien historien Béroë de Carthage, construit sur un plan presque perpendiculaire à l'équateur. Le disque d'Aristarque de Samos, un cadran horizontal avec son style relevé tout autour, afin d'empêcher les ombres de s'étendre trop loin. On en voit encore, dans les pays où il



issent s'être servis du temps d'Achaz et déjà communs en Grèce lorsque Eucloxe, mais les Romains ne s'en rendent que fort tard.

L'invention des horloges a dû ressembler l'usage des cadrans solaires, dont on ne sert plus guère aujourd'hui que rituellement et pour régler sur les instruments mécaniques destinés à marquer les heures, ce qui assure une certaine utilité à la gnomonique. Parmi les traités sur cet art, nous citerons celui que Delambre a rendu dans son histoire de l'Astronomie.

L. L.-T.

**GNOSTICISME.** Ce mot, dérivé du grec *gnosis*, connaissance, science, désigne, dans l'histoire des doctrines religieuses et philosophiques, un ensemble de principes et d'opinions professés, en face de la société chrétienne ou dans son sein, par une série de docteurs qui ont fondé, au cours des premiers siècles de l'ère chrétienne, vingt à trente écoles différentes, que la législation byzantine est parvenue à fermer comme les écoles du manichéisme, mais dont les traces se retrouvent dans l'histoire du moyen-âge, soit en Orient, soit en Occident, jusque vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Longtemps négligées et confondues avec les hérésies vulgaires, les doctrines des *gnostiques*, si savamment exposées par quelques Pères, si vigoureusement réfutées par d'autres, ont vu de nos jours une vive curiosité; et l'intérêt qui s'y attache doit croître encore avec le progrès des découvertes dont on ne peut manquer d'être l'objet lorsque que l'étude des monuments de la culture païenne et chrétienne se comparera davantage.

Ce système de doctrines a de commun avec ceux de l'Asie, dont il est une émanation, de ne pouvoir être attribué à un philosophe ni législateur en particulier, d'être la création d'une époque plutôt que celle d'un homme. Cette époque est le premier siècle de l'ère chrétienne, cette grande ère qui est venue à révéler le monde en appelant la raison à la conscience, sous l'empire de nouvelles révélations, à la pratique de nouvelles lois, à la jouissance de nouvelles vérités. Peu avant l'apparition de l'É-

vangile un puissant mouvement s'était annoncé : le polythéisme de l'Orient était venu, dans Alexandrie, marier ses principes avec la philosophie de la Grèce et avec le judaïsme devenu savant sur les bords du Nil. De cette union était né le système de Philon (*voy.*), l'un des principaux auteurs de cette *gnosis*, de cette science mystique qui s'élève au-dessus de toutes les sciences, de toutes les traditions, de toutes les révélations, et qui se dit à la fois une tradition venue du berceau de l'humanité et une lumière émanée directement de la lumière divine. Cependant Philon, qui demeura Juif autant qu'il le put avec sa doctrine grecque et son mysticisme oriental, ne fut que le précurseur du gnosticisme chrétien, système mêlé d'un christianisme métamorphosé, d'un polythéisme rendu monothéiste, d'une philosophie devenue mystique, qui porte un nom peu connu de ceux qui le professaient.

On peut présenter Simon le Magicien, Ménandre, Cérinthe, Dosithée, et quelques autres personnages plus ou moins fameux du premier siècle de l'ère chrétienne, comme les fondateurs des plus anciens partis gnostiques. Mais d'abord ces partis sont peu importants, ensuite les personnages que nous venons de nommer se rattachent à peine aux grandes écoles du gnosticisme; enfin les livres du Nouveau-Testament, l'évangile de saint Jean et les épîtres de saint Paul attestent, comme Philon, que les premiers germes de la *gnose*, juive ou chrétienne, remontent plus haut que Simon, Ménandre, Cérinthe et Dosithée.

La même incertitude qui règne sur le véritable fondateur du gnosticisme plane aussi sur le berceau primitif de cette doctrine; et les villes d'Éphèse, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, auraient peut-être à présenter, à cet égard, des titres également valables. Il n'en est plus de même quand il s'agit des grandes écoles qui professèrent ces doctrines : là on rencontre des faits positifs. Dès les premières années du second siècle, le parti de Basilide se montre ouvertement dans Alexandrie, et, à partir de ce moment, les divers foyers du gnosticisme viennent successivement jeter

leur éclat en Égypte, en Syrie, dans l'Asie-Mineure, dans les îles de l'Archipel, à Rome, en Espagne, en France et jusque dans la Thrace, où ils devront se rallumer à l'époque des croisades. Avant de faire connaître les doctrines spéciales et les destinées communes des diverses écoles gnostiques, nous allons indiquer les principes généraux qui les unirent pendant quelque temps.

Il en est d'abord un qui domine tous les autres : c'est cette maxime, ou plutôt cette assertion, que la doctrine du Sauveur envoyé par le Dieu suprême pour arracher le monde à une loi et à un empire injustes a été mal saisie et mal rendue par ses partisans primitifs, les auteurs des Évangiles et des Épîtres, et que les gnostiques, les seuls qui, par suite d'une tradition directe connaissent la vraie science, peuvent seuls aussi la transmettre à leurs disciples. Mais, sur ce principe fondamental comme sur tous les autres, les chefs des diverses écoles ont singulièrement varié ; et tandis que les uns ont entrepris de corriger, c'est-à-dire de mutiler les Épîtres et les Évangiles, sans toutefois étendre leur travail jusque sur l'Ancien-Testament, les autres ont fait abstraction de la Bible tout entière, ouvrage, suivant eux, d'un ordre de choses défectueux ou mauvais, et dirigé par une divinité secondaire, le Dieu des Juifs, qui avait dicté cette loi à ses prophètes.

A cette vue générale, qui domine toute doctrine gnostique, il se joint trois choses essentielles qui se rencontrent constamment et qui constituent une sorte de trilogie : ce sont la matière, le Demiurge et le Sauveur. Le rôle que jouent la matière et les deux personnages nommés ensuite, personnages dont l'un fait de la matière, d'un élément psychique et d'un élément pneumatique, le monde et l'humanité, et dont l'autre vient délivrer ces deux éléments de la prison où les retient la matière ; ce rôle, disons-nous, varie singulièrement suivant que les écoles gnostiques se rattachent davantage au polythéisme, au judaïsme ou au christianisme ; mais à travers toutes les nuances secondaires s'aperçoivent des analogies fondamentales. Un coup d'œil sur les

principales écoles va prouver nous avançons.

On varie beaucoup dans la tion de ces écoles, et nous fer comprendre ces variations qu'exposerons l'état actuel des étiques. La question est de savoir mieux suivre l'ordre systématique chronologique, ou une ou des deux. Il est évident que la raison est préférable. On doit écarter les écoles primitives, dont les principes sont un peu confus, et ont un caractère plus net. Par ailleurs, les uns se montrent favorables au christianisme, les autres hostiles et au polythéisme ; quelques-unes, rejetant toutes les doctrines positives, et d'autres, moins s'efforcent de réunir en un système tout ce qu'il peut y avoir de positif dans quelque religion que ce soit.

Les écoles primitives sont d'abord celle de Cérinthe et de Basilide, qui furent généralement hostiles au christianisme par prédilection pour le judaïsme. Ce sont ensuite celle de Simon le Magicien, qui s'attachait à une sorte de création, et celle de Ménandre, encore moins connue que les autres. On peut appeler époque *gnostique* l'espace de 70 ans au cours duquel ces quatre écoles, et quelques autres, ont exercé leur influence sur des hommes qui voyaient dans le christianisme un fait religieux d'une grande importance, mais qui ne pouvaient reconnaître toute la supériorité de la loi sur la loi ancienne.

Vient ensuite les écoles qui furent hostiles au judaïsme et favorables au christianisme. Ce sont celles de Marcion et de Cerdo, deux auteurs originaires, l'un de l'Asie-Mineure, l'autre de l'Asie-Mineure, l'un prévaillant contre le polythéisme et le sensualisme plus judaïque de leur temps. Si la doctrine de Marcion est peu connue, celle de Cerdo est plus connue. L'auteur de la doctrine disait-il, le Demiurge ou le Dieu du monde donna des institutions aux Juifs, mais ce n'est pas le Dieu juste, mais le Dieu mauvais, doctrine qu'il a enseignée, et qu'il a faite à son peuple.

génie supérieur, le Christ, enfin, au nom d'une divinité plus parfaite et plus charmer l'homme d'un joug si accablant qui suivent ce guide paraffranchir, en priant, en veillant, avec la même foi que celle de Marcion peut se résoler en seuls mots : le christianisme et les apôtres ont altéré les dogmes du Sauveur ; ils ont effacé ce caractère d'opposition au judaïsme qui est de son essence. Marcion, c'est-à-dire faussa, le christianisme pour en rétablir, les textes primitifs, la véritable doctrine de Jésus-Christ et celle des apôtres fut d'ailleurs rigide, si simple et pure. Il enseignait l'ascétisme rigoureux, et n'admettait que les fidèles que ceux qui se distinguèrent plus dans la carrière de l'abbaye exclue de l'Église par l'hérésie, il fut encore retranché des fidèles par l'évêque de Rome qui était allé chercher un asile, vers l'an 150 de l'ère chrétienne. Il eut des partisans nombreux dans plusieurs contrées. Les écoles hostiles au judaïsme et d'autres qui se montrèrent hostiles au polythéisme. Leur représentant remarquable est l'auteur anonyme des *Épîtres Clémentines*, c'est-à-dire des lettres attribuées à saint Clément (voy.). Ces écoles réfutèrent la théorie fondamentale de Marcion, montrèrent, au moins l'affinité du judaïsme au christianisme, et combattirent le polythéisme avec un zèle qui les fit passer comme orthodoxes, n'élevèrent que des doctrines sur la *monade*, les *syzygies*, la *sophia* céleste, et le banquet qui attend les élus. On doit le dire, au surplus des *Clémentines* combatte le paganisme, mais encore les doctrines du gnosticisme, celles

entre autres qui s'attaquent aux fondements de la religion chrétienne, et particulièrement les opinions de Simon le Magicien. Mais un assez grand nombre d'ouvrages anonymes ou pseudonymes des premiers siècles de notre ère appartiennent à la même catégorie d'écoles, et si le fond qui domine dans ces écrits est chrétien, si l'on y combat le polythéisme, on y professe beaucoup d'opinions du gnosticisme le plus prononcé.

Après ces écoles toutes partiales nous arrivons à celles qui affectèrent de se montrer neutres à l'égard des trois systèmes de religion reçus dans leurs siècles et de profiter de ce qu'il y a de plus caractéristique, soit dans le judaïsme et dans le christianisme, soit dans le polythéisme de l'Orient ou dans celui de l'Égypte et de la Grèce. Telles furent surtout les écoles gnostiques de la Syrie et les trois grandes écoles de l'Égypte.

**Écoles de Syrie.** On en distingue trois : celle de Saturnin d'Antioche, qui se forma au commencement du II<sup>e</sup> siècle ; celle de Bardesane d'Édesse, qui vint l'éclipser dans la dernière partie de ce siècle, et celle de Tatien, contemporaine de la seconde. Toutes trois avaient de commun certaines théories empruntées au dualisme de l'Orient et une grande sévérité de principes moraux. Grâce à cette sévérité, les deux dernières se firent assez bien voir de l'Église, et Bardesane, malgré ses déviations de la doctrine publique, ne fut pas rejeté de son sein. Quant à la première, elle enseignait, sur l'Être Suprême ou le Père *inconnu* (*πατὴρ ἄγνωστος*), sur les êtres émanés de lui et particulièrement sur les démons planétaires, des doctrines si différentes de celles des chrétiens qu'on ne pouvait pas la conserver dans la communion apostolique.

**Écoles d'Égypte.** Ce sont les plus importantes de toutes. On en distingue trois : celles de Basilide et de Valentin, qui se formèrent dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle, et celle des Ophites, dont l'origine, moins certaine, paraît remonter à la même époque. Basilide (voy.) donna le premier une théorie régulière sur les rapports du monde matériel avec celui des intelligences et sur les liens qui unissent les divers esprits de ce dernier. Dans

le monde des intelligences, disait-il, tout se rattache au Père Suprême, ineffable, au Dieu *irrévéle* en lui-même (*θεὸς ἀρρητός*). Il s'est manifesté successivement dans la personne des sept Éons, qui forment un empire céleste du second degré, et desquels est émané un autre empire, celui de 365 Éons. Ce dernier se désignait chez les Basilidiens (*νογ.*) par le nom mystique d'*Abrazas* (*voy.* ce mot). Le chef de ces 365 fut à la fois le créateur du monde, le Dieu et le législateur des Juifs. Mais le genre humain, livré à ce double empire, en fut délivré par le chef des sept Éons, l'Intelligence (*Νεῦς*), qui est venue s'unir à l'homme Jésus au baptême du Jourdain, et enseigner à l'humanité tout entière la science du retour au royaume de la lumière. Valentin, qui vint à Rome l'an 140 de notre ère et qui mourut en Chypre vingt ans après, modifia complètement ce système. D'après l'ancienne théogonie de l'Égypte, il fit émaner de l'Être suprême, qu'il nommait *Βυθός*, abîme, et *προπάτωρ*, premier père, d'abord une ogdoade ou quatre syzygies (couples) d'Éons, ensuite cinq, et enfin six autres syzygies, la décade et la dodécade. C'étaient en tout trente Éons, qui formaient la plénitude des intelligences divines, le plérôme (*πλήρωμα*). Du dernier de ces trente Éons qui se nommait *σοφία* et de sa fille Achamoth (l'âme du monde et l'image ou la source de l'âme humaine) émana le Demiurge, qui créa le monde de trois éléments divers, l'un pneumatique (spirituel), l'autre psychique (principe de l'âme), l'autre hylique (matériel); création imparfaite, achevée au milieu des passions qui agitaient le dernier des Éons, la Sophia céleste et sa fille Sophia Achamoth. Rétablir l'harmonie primitive dans le monde des intelligences, dégager le principe spirituel du principe matériel et le ramener au plérôme, telle est la grande loi du monde moral et physique. Déjà, pour l'accomplissement de cette loi étaient nés deux nouveaux Éons, le Christ et le Saint-Esprit. Déjà, de tous les Éons ensemble était émané Jésus, le véritable sauveur, le futur *Szygos* de Sophia Achamoth. Bientôt ce dernier s'unit, dans le baptême du Jourdain, au Messie annoncé

par le Demiurge; et par là se joignit la doctrine de l'Évangile, à la ténée aux psychiques par le Messie donné aux pneumatiques par le St

L'école des Ophites, ainsi nommée du serpent (*ὄφις*) qui joua un rôle dans leurs symboles, modifia ces théories. Elle simplifia le rôle du Demiurge, fit du Demiurge, qu'elle nommait *Jaldabaoth*, le père d'Ophion, prince des ténées, nomma *Jésus* le Messie des psychiques et *Christ* le Messie des pneumatiques, développa les opinions gnostiques sur la migration des âmes à travers les régions planétaires, des cérémonies de culte ou des rites d'initiation, et composa enfin des livres dont Origène a conservé sans doute plus importantes.

Il y eut, de plus, de nombreux sectes secondaires émanées des précédentes, plus hostiles soit au judaïsme, soit au christianisme. Les disciples de Valentin rejetèrent le judaïsme, professèrent le dokétisme ou la doctrine que Christ n'avait pas eu de corps, que l'Homme-Jésus à qui l'Éon le Christ, s'était uni, avait seul été mort sur la croix, tandis que l'Éon le Christ s'était retiré de lui au moment même où devait commencer la création. Les basilidiens enseignèrent aussi une morale fort relâchée. Trois des disciples de Valentin, Héracléon, Ptolémée et fondèrent autant d'écoles diverses.

Les Ophites se divisèrent en deux sectes et en *Cainites*; ces derniers professèrent les doctrines les plus extravagantes, autres celle-ci que Caïn et ses descendants présentés dans les livres de la Genèse comme les adversaires du Dieu. Les Juifs furent des hommes d'une sainteté, de purs adorateurs du Dieu suprême, et persécutés à ce titre par les jaloux Jéhovah. Carpocrate fonda l'île de Céphalonie, une secte qui d'abord le culte de Jésus-Christ, des plus fameux personnages du gnosticisme, mais qui bientôt reçut de son fils Épiphane des modifications qui furent encore des doctrines déjà plus morales.

Saint Épiphane énumère un grand nombre d'autres sectes dont les principes

en partie plus détestables encore, et dont lauffit de nommer les plus remarquables. Ce furent les gnostiques proprement dits, les *Prodiciens*, les *Adamites* et les *Atacites*. Ces derniers étaient adversaires de toute espèce de loi positive (*τάχισ*), et détracteurs d'une sorte de loi naturelle qui, suivant eux, donnait à tous les hommes indistinctement les mêmes droits à tous les biens de la nature.

On le conçoit, les aberrations des derniers gnostiques durent effrayer l'état plus bien que l'Église. Une fois le polythéisme renversé, le code du judaïsme tombé, et celui du christianisme déclaré sans altérations; une fois la création proclamée l'œuvre d'une divinité inférieure; une fois l'insurrection contre la divinité et contre toutes les lois établies en son nom enseignée comme un moyen de salut et de retour à l'Être suprême, il n'y avait plus de règle pour l'homme, plus de lien pour la conscience; tout, au contraire, la pensée la plus déraisonnable qui conduisait à la vérité, et l'illusion la plus impie qui devenait la loi. Dès lors on conçoit aussi l'influence dévastatrice que durent exercer les sectes, et les destinées qu'elles durent subir après leurs premiers succès.

L'histoire générale des premiers siècles de l'ère chrétienne nous fait voir des sectes gnostiques se glissant dans presquoutes les doctrines de l'époque, et celles de la plupart des sectes contemporaines, chrétiennes ou autres, telles que les montanistes, les manichéens, les gnostiques et les mandaïtes; dans l'enseignement de plusieurs écoles de philosophie comme celles d'Alexandrie et d'Antioche; dans les croyances de plusieurs sectes de l'Église, tels que Synésius et les auteurs d'une quantité de livres anonymes ou pseudonymes des premiers siècles. Nous voyons ensuite un grand nombre de docteurs, et les plus illustres de l'Église, tels que saint Clément d'Alexandrie, Origène, saint Irénée, Tertullien, saint Épiphane, Tertullien et saint Augustin, combattre le gnosticisme avec la plus grande énergie contre la persévérance de ses efforts. Nous voyons néanmoins les sectes gnostiques répandre depuis les bords de

l'Euphrate jusqu'à ceux du Tage et du Rhône; et lorsque déjà les basilidiens, les valentiniens et les ophites s'affaiblissent, nous voyons les *marcosiens*, les *agapètes* et les *priscillianistes* inonder l'Espagne, le Portugal, le midi de la France et le diocèse de Lyon. Nous voyons enfin aux réfutations succéder l'excommunication, et des mesures répressives prises au nom de l'état. C'est à peine si, grâce à l'action combinée de la législation ecclésiastique et de la législation politique établies par Constantin et ses successeurs, les écoles gnostiques succombent en même temps que les écoles de philosophie et les nombreuses hérésies qui avaient éclaté en Égypte, en Syrie, en Perse, à Constantinople. Encore se maintient-il, chez les manichéens, chez les pauliciens et d'autres sectaires, des germes de gnosticisme qui reparaissent plus d'une fois dans le cours du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle. L'Occident prend encore une fois sa part au péril et à l'erreur, lorsqu'au XI<sup>e</sup>, au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle le germe des hérésies orientales lui revient par le mouvement des croisades. En égard à tous ces faits, le gnosticisme doit être considéré comme l'un des plus importants systèmes qui se soient formés depuis l'origine du christianisme. S'il n'a pas eu l'influence politique du mahométisme, il en a dépassé de beaucoup la valeur philosophique, et il est incontestablement celui des phénomènes moraux qui explique le mieux la grande lutte du christianisme contre le judaïsme et le polythéisme expirant l'un et l'autre. On ne s'étonne pas, après cela, qu'il soit devenu, dans les anciens temps et de nos jours, l'objet de nombreux ouvrages.

Nous avons nommé les principaux écrivains qui ont combattu les gnostiques dans les premiers siècles de notre ère. Le moyen-âge a naturellement négligé le gnosticisme. Ceux des modernes qui s'en sont occupés avant Beausobre, Le Nain de Tillemont et Mosheim, ont montré peu d'impartialité; ils ont traité les gnostiques comme les avaient traités leurs contemporains. Les ouvrages de Lewald et de Neander ont commencé, dans ces études, une ère nouvelle; mais ces écrivains, d'ailleurs si distingués, n'avaient examiné que les textes, sans consulter

le monde des intelligences, disait-il, tout se rattache au Père Suprême, ineffable, au Dieu *irrévélé* en lui-même (*Ἰεὸς ἄρρητος*). Il s'est manifesté successivement dans la personne des sept Éons, qui forment un empire céleste du second degré, et desquels est émané un autre empire, celui de 365 Éons. Ce dernier se désignait chez les Basilidiens (*voy.*) par le nom mystique d'*Abrazax* (*voy.* ce mot). Le chef de ces 365 fut à la fois le créateur du monde, le Dieu et le législateur des Juifs. Mais le genre humain, livré à ce double empire, en fut délivré par le chef des sept Éons, l'Intelligence (*Νεῦς*), qui est venue s'unir à l'homme Jésus au baptême du Jourdain, et enseigner à l'humanité tout entière la science du retour au royaume de la lumière. Valentin, qui vint à Rome l'an 140 de notre ère et qui mourut en Chypre vingt ans après, modifia complètement ce système. D'après l'ancienne théogonie de l'Égypte, il fit émaner de l'Être suprême, qu'il nommait *Βυθός*, *abîme*, et *προπάτωρ*, premier père, d'abord une *ogdoade* ou quatre *syzygies* (couples) d'Éons, ensuite cinq, et enfin six autres *syzygies*, la *décade* et la *dodécade*. C'étaient en tout trente Éons, qui formaient la plénitude des intelligences divines, le *plérôme* (*πληρωμα*). Du dernier de ces trente Éons qui se nommait *σοφία* et de sa fille *Achamoth* (l'âme du monde et l'image ou la source de l'âme humaine) émana le *Démiurge*, qui créa le monde de trois éléments divers, l'un pneumatique (spirituel), l'autre psychique (principe de l'âme), l'autre hylique (matériel); création imparfaite, achevée au milieu des passions qui agitaient le dernier des Éons, la *Sophia céleste* et sa fille *Sophia Achamoth*. Rétablir l'harmonie primitive dans le monde des intelligences, dégager le principe spirituel du principe matériel et le ramener au plérôme, telle est la grande loi du monde moral et physique. Déjà, pour l'accomplissement de cette loi étaient nés deux nouveaux Éons, le *Christ* et le *Saint-Esprit*. Déjà, de tous les Éons ensemble était émané *Jésus*, le véritable sauveur, le futur *Syzygos* de *Sophia Achamoth*. Bientôt ce dernier s'unifia, dans le baptême du Jourdain, au *Messie* annoncé

par le *Démiurge*; et par là se joignit, dans la doctrine de l'Évangile, à la *lettre* donnée aux psychiques par le *Messie* l'*esprit* donné aux pneumatiques par le *Sauveur*.

L'école des *Ophites*, ainsi nommée du serpent (*ὄφεις*) qui joua un grand rôle dans leurs symboles, modifia fortement ces théories. Elle simplifia le plérôme, fit du *Démiurge*, qu'elle nomma *Jaldabaoth*, le père d'*Ophiomophos*, le prince des ténébres, nomma *Jésus* le *Messie* des psychiques et *Christ* le *Messie* des pneumatiques, développa les opinions valentiniennes sur la migration des âmes à travers les régions planétaires, institua des cérémonies de culte ou des mystères d'initiation, et composa enfin des prières dont *Origène* a conservé sans doute les plus importantes.

Il y eut, de plus, de nombreuses écoles secondaires émanées des précédentes et plus hostiles soit au judaïsme, soit au christianisme. Les disciples de *Basile* rejetèrent le judaïsme, professèrent le *dokétisme* ou la doctrine que *Jésus-Christ* n'avait pas eu de corps réel, que l'*Homme-Jésus* à qui l'*Éon céleste* le *Christ*, s'était uni, avait seul souffert la mort sur la croix, tandis que l'*Éon céleste* s'était retiré de lui au moment même où devait commencer la *passion*. Les basilidiens enseignèrent aussi une morale fort relâchée. Trois des disciples de *Valentin*, *Héracléon*, *Ptolémée* et *Marus* fondèrent autant d'écoles différentes.

Les *Ophites* se divisèrent en *Sethites* et en *Cainites*; ces derniers professèrent les doctrines les plus extravagantes, entre autres celle-ci que *Cain* et tous les personnages présentés dans les livres juifs, comme les adversaires du Dieu des Juifs furent des hommes d'une grande sainteté, de purs adorateurs du Dieu suprême, et persécutés à ce titre par le jaloux *Jéhovah*. *Carpocrate* fonda, dans l'île de *Céphalonie*, une secte qui joignit d'abord le culte de *Jésus-Christ* à celui des plus fameux personnages du polythéisme, mais qui bientôt reçut de son fils *Épiphané* des modifications qui abolirent encore des doctrines déjà fort immorales.

*Saint Épiphané* énumère une foule d'autres sectes dont les principes furent

le plus détestables encore, et dont de nommer les plus remarquables. Les gnostiques proprement dits, les *diciens*, les *Adamites* et les *Atacés* derniers étaient adversaires de la loi positive (τάξις), et dés d'une sorte de loi naturelle qui, eux, donnait à tous les hommes également les mêmes droits à tous les de la nature.

On conçoit, les aberrations des gnostiques durent effrayer l'état romain que l'Église. Une fois le polythéisme renversé, le code du judaïsme et celui du christianisme déclaré altérations; une fois la création de l'œuvre d'une divinité inférieure une fois l'insurrection contre la divinité et contre toutes les lois établies son nom enseignée comme un moyen de salut et de retour à l'Être suprême, il n'y avait plus de règle pour l'État, plus de lien pour la conscience; au contraire, la pensée la plus fautive qui conduisait à la vérité, et non la plus impie qui devenait la saine. Dès lors on conçoit aussi l'insurrection désastreuse que durent exercer les sectes, et les destinées qu'elles durent subir après leurs premiers succès.

L'histoire générale des premiers siècles de l'ère chrétienne nous fait voir des sectes gnostiques se glissant dans presque toutes les doctrines de l'époque, et dans la plupart des sectes contraires, chrétiennes ou autres, telles que les montanistes, les manichéens, les gnostiques et les mandaites; dans l'enseignement de plusieurs écoles de philosophie comme celles d'Alexandrie et d'Antioche; dans les croyances de plusieurs sectes de l'Église, tels que Synésius et Origène; dans une quantité de livres anonymes ou pseudonymes des premiers siècles. Nous voyons ensuite un grand nombre de docteurs, et les plus illustres de l'Église, tels que saint Clément d'Alexandrie, Origène, saint Irénée, Tertullien, saint Épiphane, Tertullien et Augustin, combattre le gnosticisme avec la plus grande énergie contre la persévérance de ses efforts. Nous voyons néanmoins les sectes gnostiques répandre depuis les bords de

l'Euphrate jusqu'à ceux du Tage et du Rhône; et lorsque déjà les basilidiens, les valentiniens et les ophites s'affaiblissent, nous voyons les *marcosiens*, les *agapètes* et les *priscillianistes* inonder l'Espagne, le Portugal, le midi de la France et le diocèse de Lyon. Nous voyons enfin aux réfutations succéder l'excommunication, et des mesures répressives prises au nom de l'état. C'est à peine si, grâce à l'action combinée de la législation ecclésiastique et de la législation politique établies par Constantin et ses successeurs, les écoles gnostiques succombent en même temps que les écoles de philosophie et les nombreuses hérésies qui avaient éclaté en Égypte, en Syrie, en Perse, à Constantinople. Encore se maintient-il, chez les manichéens, chez les pauliciens et d'autres sectaires, des germes de gnosticisme qui reparaissent plus d'une fois dans le cours du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle. L'Occident prend encore une fois sa part au péril et à l'erreur, lorsqu'au XI<sup>e</sup>, au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle le germe des hérésies orientales lui revient par le mouvement des croisades. Eu égard à tous ces faits, le gnosticisme doit être considéré comme l'un des plus importants systèmes qui se soient formés depuis l'origine du christianisme. S'il n'a pas eu l'influence politique du mahométisme, il en a dépassé de beaucoup la valeur philosophique, et il est incontestablement celui des phénomènes moraux qui explique le mieux la grande lutte du christianisme contre le judaïsme et le polythéisme expirant l'un et l'autre. On ne s'étonne pas, après cela, qu'il soit devenu, dans les anciens temps et de nos jours, l'objet de nombreux ouvrages.

Nous avons nommé les principaux écrivains qui ont combattu les gnostiques dans les premiers siècles de notre ère. Le moyen-âge a naturellement négligé le gnosticisme. Ceux de modernes qui s'en sont occupés avant Beausobre, Le Nain de Tillemont et Mosheim, ont montré peu d'impartialité; ils ont traité les gnostiques comme les avaient traités leurs contemporains. Les ouvrages de Lewald et de Neander ont commencé, dans ces études, une ère nouvelle; mais ces écrivains, d'ailleurs si distingués, n'avaient examiné que les textes, sans consulter

aussi les monuments. C'est ce qui déterminait l'Académie des Inscriptions à provoquer une étude du gnosticisme fondée sur l'examen de tous les genres de documents. Nous ne publiâmes qu'en 1828, et augmenté d'un volume de planches qui représentent les plus curieuses parmi les pierres gnostiques, le travail qu'elle avait couronné plusieurs années auparavant (*Histoire critique du Gnosticisme, et de l'influence qu'il a exercée sur les doctrines contemporaines*, 3 vol. in-8°). Jusqu'alors aucune explication tant soit peu systématique des abraxas n'avait été tentée, et l'on ne parlait guère de ces monuments qu'avec un profond dédain. Peu de temps après, un savant distingué, M. Kopp, consacra une partie de sa belle Paléographie à l'examen d'un grand nombre d'abraxas. On ne saurait méconnaître l'esprit critique et l'érudition exercée qui règnent dans ce travail; mais c'est à l'étude des inscriptions que se borne le savant auteur, et il ne faut chercher ni classification ni ensemble dans un ouvrage dont le but n'est pas spécial. Un autre savant d'Allemagne, M. Baur, vient de publier une Histoire de la Gnose chrétienne. L'auteur prend ce mot dans l'acception la plus étendue : non-seulement il embrasse dans ses recherches le manichéisme et la scolastique, mais encore Jacques Burhne, Schelling, Schleiermacher et Hegel. Nous sommes obligés de passer ici sous silence les ouvrages de Münster, de Hahn et de Walsh, que nous avons mentionnés ailleurs, et surtout dans notre mémoire sur *l'Initiation chez les Gnostiques*. Dans l'état actuel de cette étude, elle ne peut se promettre de progrès ultérieurs que de la publication de nouveaux textes et de nouveaux monuments. M-r.

**GNOU**, quadrupède du genre antilope (voy.). Loin de posséder les proportions gracieuses qui distinguent presque toutes les espèces du genre dans lequel il se trouve placé, le gnou offre les formes les plus anormales. Haut d'environ trois pieds et de la grosseur d'un âne, il a une tête qui, par son large muffle et les cornes lisses dont elle est surmontée, ressemble beaucoup à celle d'un bœuf; ses jambes sont fines comme celles

d'un cerf, tandis que son encolure, sa croupe, sa queue composée de longs crins blancs et l'épaisse crinière qui garnit son cou lui donnent de loin l'aspect d'un petit cheval; son poil est court et d'une couleur brune. C'est le seul antilope dont les excréments soient, non pas mouls et globuleux, mais peu consistants comme ceux d'une vache.

Cet animal habite les montagnes qui se trouvent à quelques centaines de lieues au-dessus du cap de Bonne-Espérance. Quoique d'un naturel sauvage et extrêmement brutal, il a été regardé à tort par certains auteurs comme indomptable et incapable de vivre dans la captivité; car, ainsi que l'ont remarqué d'autres écrivains, le gnou perd sa férocité par son contact avec l'homme et supporte très bien avec assez de docilité; on le nourrit de légumes et il se montre très friand de pain. Ses mœurs, dans son pays natal, nous sont tout-à-fait inconnues et jamais l'on n'a eu occasion d'entendre sa voix, quoiqu'on en ait élevé un pendant quelque temps dans la ménagerie publique de La Haye.

Il paraît certain que cet antilope était connu des anciens; Allamaud croit même reconnaître en lui l'hippélaphe d'Aristote. F. P-r.

**GOA**. L'île et la ville de ce nom, sur la côte occidentale du Dékan et de la presqu'île indienne en-deçà du Gange, au point où se touchent l'empire des Nattes et les possessions anglaises, est aujourd'hui à peu près tout ce qui reste aux Portugais de leurs vastes conquêtes dans cette partie du monde. L'île, qui portait anciennement le nom de *Trisouari*, était habitée par une population arabe, lorsqu'Albuquerque, en 1510, ce nom la soumit en 1510 avec les presqu'îles de Bardes et de Salsette. Le dieu Mandona, presque autant vénéré par les Indiens que le Gange lui-même, la séparait de la terre ferme, et la mer l'embrassait sur tous les autres points.

Son port est l'un des plus spacieux de l'Inde. Depuis 1559, la ville de Goa est le siège du gouverneur général des possessions portugaises et du primat de l'Inde. Cependant dans la saison des pluies de juin en octobre, la quantité de pluie



de dans le port est si considérable que les navires ont de la peine à y entrer. Ce port est fermé à toutes les étrangères et défendu par des forts. Le port de Murgon, par un autre canal, sépare Goa de l'île de Sabette et offre un asile sûr lorsqu'ils ne peuvent pénétrer dans la première. La ville manque de l'eau douce : il faut en faire provision ailleurs ; l'air y est malsain. Avant que les Portugais dominaient dans l'Inde, et surtout après la perte de Goa, en 1641, Goa, centre de leur empire, n'avait pas d'égal dans ces parages. Les édifices publics qui existent témoignent de son ancienne splendeur. Elle était le siège du gouvernement duquel était placé un vice-roi dont le pouvoir s'étendait depuis le cap de l'Espérance jusqu'à Macao, en Chine. Tous les Portugais établis dans les Indes et les indigènes chrétiens étaient au tribunal de l'Inquisition, à l'exception du vice-roi, de l'archevêque et du vicaire. Cette puissance formidable fut restreinte peu à peu et finit par être détruite en 1815. L'auto-da-fé de 1815 signala sa chute. L'indépendance de Goa date de l'époque où les Hollandais et les Anglais enlevèrent aux Portugais leurs possessions dans l'Inde. Le gouvernement ne renferme rien de remarquable. Avec Goa, que les districts de Diu, Daman, formant une superficie de 400 milles carrés géogr., avec une population de 417,000 habitants. Une épidémie ayant éclaté dans le Vieux-Goa au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, la grande partie des Européens l'abandonna et allèrent fonder sur la terre du Nouveau-Goa. Il n'y a que peu de Portugais d'origine portugaise : la plupart sont des métis. La population du Nouveau-Goa est de 4,000 habitants, celle du Vieux-Goa de 20,000. Le commerce est en gros entre les mains des Portugais, qui abandonnent les affaires au commerce aux Juifs et aux Baniens. Le commerce d'expédition aux côtes de l'Inde et de la Chine n'est pas sans importance. En 1777, la ville de Goa fut occupée par les Français, qui la rendirent aux Portugais par la paix générale. Lorsque don Mi-

guel usurpa le trône, cette colonie se déclara (1828) pour la reine donna Maria. C. L.

**GOBELET**, voy. ÉCHANSON et ESCAMOTEUR.

**GOBELINS**. Le nom de Gobelin qu'a pris et conservé la manufacture royale de tapisseries à Paris, lui vient de GILLES GOBELIN, célèbre teinturier originaire de Reims, auquel plusieurs auteurs font honneur du secret de teindre la belle écarlate, et qui vivait sous le règne de François I<sup>er</sup>. Les frères Gobelin demeuraient au faubourg Saint-Marceau à Paris ; leur maison occupait l'emplacement de la manufacture des tapisseries. Toutefois, si nous en croyons plusieurs écrivains, cet emplacement aurait été occupé dès le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle (200 ans avant Gilles Gobelin) par des drapiers et des teinturiers qui auraient choisi cette position à cause du voisinage de la petite rivière de Bièvre dont les eaux furent longtemps regardées comme très propres pour le lavage et la teinture des laines. Enfin, selon d'autres auteurs, l'origine des Gobelins remonte au moins à 1450. Quoi qu'il en soit, ce furent toujours les frères Gobelin, teinturiers renommés et possesseurs de la belle teinture en écarlate, qui donnèrent leur nom aux Gobelins. Ce fut au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle que la maison des teinturiers Gobelin prit le nom d'*hôtel de Gilles Gobelin*. « La fortune rapide de cet industriel célèbre, est-il dit dans l'Encyclopédie de Diderot, acquit une grande célébrité dans le quartier : de là leur nom donné par le peuple à leur établissement et à la rivière de Bièvre qui le traversait. » Cependant les dépenses que nécessitait cet établissement étant trop considérables, la famille Gobelin se vit forcée de quitter le commerce, et longtemps leur établissement fut nommé *la Folie des Gobelin*. Des héritiers de Gilles, la manufacture était passée à un membre du parlement, le conseiller Leleu ; les frères Cannaye la prirent à loyer. En 1650, le Hollandais Gluck et un ouvrier tapissier de Bruges, Jean Janssen, dit Jans, qui le premier y exécuta de la tapisserie sur des métiers à haute lisse (voy. LISSE), acquirent de la réputation aux Gobelins : elle

fut telle que cet établissement fixa l'attention de Colbert sous le ministère duquel il acquit une célébrité sans rivale. Secondant les vues de son vigilant ministre, Louis XIV acquit, dans le cours des années 1662 et 1663, toutes les maisons et tous les jardins qui constituent le vaste emplacement où il fit élever, en 1663, l'hôtel actuel, qui n'a pas moins de 90 toises de longueur sur environ 60 de largeur, pour y placer une fabrique de tapisseries à l'instar de celle de Flandre. Les ateliers et dépendances furent bientôt terminés; enfin, en 1667, les travaux commencèrent, et alors la qualification un peu dure de *folie* donnée à cet établissement fut remplacée par le titre d'*hôtel royal des Gobelins*, dénomination qui fit, quelque temps après, place à celle de *Manufacture royale des tapisseries et des meubles de la couronne*. Colbert fit des Gobelins une école des arts et métiers, en y ouvrant des ateliers de bijouterie, d'horlogerie, d'ébénisterie, de marqueterie, de peinture, de gravure, etc. Une foule d'artistes et de dessinateurs, renommés alors par leurs copies des cartons de Raphaël et de Jules Romain, y furent attirés des pays voisins, surtout de la Flandre, de Bruxelles et d'Italie. On leur donna même des titres de noblesse, on les gratifia de privilèges et de pensions. Jans, Laurent et Lefèvre père furent établis chefs des ateliers de haute lisse; Mozin et Souhaitte dirigèrent ceux de basse lisse; un autre Flamand, du nom de Kerkhove, eut l'inspection de la teinture des laines, etc. Enfin soixante élèves et apprentis furent entretenus dans cet établissement aux frais du trésor public. Mais c'est plus spécialement au génie de Lebrun \*, premier peintre du roi, auquel Colbert en confia la direction suprême (en 1667), ainsi qu'aux lumières réunies des plus habiles peintres de l'école française, que cette manufacture dut son éclat et cette réputation si méritée et si universellement proclamée. Ainsi, comme

(\*) La salle qui servait d'atelier à Lebrun existe encore: c'est, en entrant, la 3<sup>me</sup> dans laquelle on travaille. Il y a environ douze ans, on y voyait un plafond représentant Apollon, que les uns prétendaient être de Lebrun lui-même, et que les autres disaient appartenir au pinceau du peintre Mignard, son successeur.

on le voit, la tapisserie se devint tout d'abord un art et sortit de l'état d'imperfection qui avait marqué ses premiers ans en France.

Dès l'origine de cette belle manufacture, les métiers à haute lisse y furent préférés à ceux à basse lisse, tant parce qu'ils rendaient les copies dans le sens de l'original, que parce qu'ils étaient incomparablement plus fidèles dans les détails. Toutefois ce fut seulement quelques années après que, l'infériorité des métiers à basse lisse ayant été mieux sentie, ils cessèrent d'être employés, excepté pour les dessins d'ameublement et de simples tableaux d'ornements. Au mot *Lisse* nous dirons en quoi consistent ces métiers, comment on s'en sert, leurs qualités et leurs défauts respectifs, etc.; mais nous ne nous attendons pas à leur différence radicale. Le métier à haute lisse est vertical, tandis que celui à basse lisse est horizontal. Sur le premier, la chaîne est tendue perpendiculairement de haut en bas; son invention semble venir du Levant. L'autre opère plus vite, mais moins bien, et ressemble assez au métier du tisserand; les Égyptiens furent, dit-on, les premiers qui s'en servirent.

En 1690, Mignard succéda à Lebrun dans la direction de la manufacture, qui continua à être florissante jusqu'en 1696, époque où sa prospérité éprouva une décroissance marquée; car la pénurie où se trouvait alors le trésor, épuisé par les ruineuses prodigalités du monarque, ayant fait suspendre subitement toutes les commandes et congédié une partie des ouvriers et des élèves, les Gobelins redevinrent une simple fabrique de tapisseries. Sous le règne suivant, les ateliers restèrent encore quelques années fermés; puis ils se rouvrirent par l'influence de M<sup>me</sup> de Pompadour, qui fit d'assez grandes commandes. De graves abus étaient commis chaque jour: on s'occupait du soin de les détruire et d'introduire les réformes dont le besoin se faisait sentir. Jusque-là on avait toujours coupé les tableaux par bandes, qu'on approchait de la chaîne, en faisant correspondre à un fil de celle-ci les parties à l'imitation desquelles ils devaient concourir: cette méthode avait pour conséquences à

miter tous les beaux modèles. A la suite longues discussions qui eurent lieu en 17, chez Fagon, surintendant des finances, on imagina le moyen, toujours employé depuis, de prendre sur un papier transparent tous les traits du tableau et appliquer ce papier sur la chaîne, comme on faisait auparavant du modèle sur bois. On n'usa d'abord de cet expédient que pour la haute lisse; mais en 1749 les nouvelles réformes furent introduites par le comte de Caylus, chef d'atelier, dans les métiers de la basse lisse. Dix ans après (en 1759), le comte de Caylus, si connu par son grand génie et ses inventions mécaniques, ajouta encore de nouvelles modifications aux procédés en usage. La révolution de 1789 amena aux Gobelins, comme partout, de grands changements. Jusque-là tout s'y faisait à l'entreprise, et le roi lui-même payait les bas de tapisserie à leur livraison; il y eut trois entrepreneurs, deux à la haute lisse, un à la basse, et ainsi la tapisserie n'était un simple objet de commerce; les entrepreneurs y travaillaient à la tâche. En 1811, la manufacture fut déclarée nationale, et les ouvriers commencèrent à être payés à l'année. Les divers corps de métiers institués par Colbert furent supprimés, et il fut décrété que la tapisserie seule serait fabriquée. L'année suivante, l'école de dessin attachée à l'administration fut aussi supprimée, et si, à cette époque, les ateliers ne furent pas officiellement fermés, ils demeurèrent déserts; car les paiements ayant été suspendus, presque tous les ouvriers s'enfuyèrent. Ce désastreux état dura peu de temps: dès l'an II, le jury des arts réorganisa la manufacture nationale: alors les artistes et ouvriers purent rentrer; l'école de dessin fut aussi rétablie, excepté la suppression du modèle vivant; mais les élèves ne revinrent qu'en l'an IX. Comme toujours, les innovations vinrent à la suite de la réorganisation: les métiers furent encore perfectionnés; de nouveaux modèles furent présentés. Une foule d'ouvrages mémorables, si familières à ces années de notre histoire, furent alors reproduites d'après les tableaux originaux de Girodet, des Gérard, des Guérin, des Le Sueur, etc., et aux progrès que firent les artistes en copiant ces belles pa-

ges de nos grands maîtres, vint se joindre aussi la suppression de la tâche, mesure utile qui leur permit de chercher plutôt à bien faire qu'à faire beaucoup. Bientôt l'étude du dessin et celle du modèle vivant élevèrent l'ouvrier à la dignité d'artiste. Les copies des tableaux de Rubens que l'on fit durant la Restauration et dont la collection se continue encore, acquièrent une nouvelle gloire à l'établissement.

Une réforme réclamée depuis longtemps s'accomplit enfin en 1826: la basse lisse fut entièrement supprimée et fit place au genre de tapis façon de Perse (voy. TAPIS). On convertit alors l'ancienne galerie en ateliers, et des fosses furent pratiquées pour y descendre les tableaux, qui dès ce moment n'eurent plus à redouter aucune altération. Enfin, dans la même année, la manufacture de la Savonnerie fut réunie à celle des Gobelins.

Les ateliers de la manufacture sont au nombre de quatre; tout ce qui concourt à la fabrication de la tapisserie est fait par les artistes eux-mêmes: ils ourdisent leurs chaînes, calquent et décalquent leur tableau, etc. Un principal ouvrier a la surveillance de chaque tapisserie; l'inspection du travail appartient au chef d'atelier, et quant à la conduite de la partie artistique, elle est confiée à un artiste peintre. La manufacture renferme un magasin général et un magasin de détail des laines et des soies: dans le premier elles y sont en écheveaux, et dans le second sur des broches. Chaque métier a en outre son armoire particulière où l'artiste, parmi des milliers de couleurs, cherche celles qui lui sont nécessaires et complètes, en les mariant, les nuances qui sont incomplètes, etc. Pour opérer, l'ouvrier se place devant le canevas tandis que son modèle est derrière lui, il se retourne de temps à autre, et compare la teinte des fils qu'il emploie avec celle du tableau qu'il copie: ainsi il passe des bruns aux clairs, des tons forts aux faibles, lie et marie les couleurs, imite le moelleux des étoffes, la finesse de la soie, le brillant des métaux, la richesse de la carnation, tout cela avec tant de perfection qu'il y a illusion pour l'œil peu exercé. Un atelier

de teinture où l'on donne à la laine toutes les teintes possibles se trouve réuni à la manufacture; la place de directeur de cet atelier, qui avait été supprimée en 1792, fut rétablie par Chaptal en l'an IX et rendue au célèbre chimiste d'Arcet. On sait quelle illustration le même atelier a reçue, dans ces derniers temps, de M. Chevreul (*voy.* ces noms), qui fait aux Gobelins au cours de chimie appliquée à la teinture. Enfin la manufacture renferme encore un atelier de *retraiture* non ouvert au public.

A l'aide de procédés ingénieux, on est parvenu à rendre sur les tapisseries des Gobelins les dessins des plus beaux tableaux de nos musées, et toute la magie de leur coloris.

La manufacture des tapisseries de Flandre à Bruxelles, si ancienne et tant vantée, est cependant bien inférieure à celle de Paris. A Saint-Petersbourg, on a établi une manufacture à l'instar de celle des Gobelins, dont elle porte même le nom; cet établissement, entretenu à grands frais par la couronne, orne les palais impériaux d'un petit nombre de produits dignes de figurer auprès de ceux de la manufacture royale française. L'Espagne, plusieurs princes d'Allemagne et quelques villes d'Italie, ont tenté d'élever chez eux des manufactures de tapis analogues, mais presque partout on n'a obtenu que bien peu de succès; celle de Turin s'approche le plus du modèle par la beauté de ses produits. E. P.-C.-T.

**GOBE - MOUCHE** (*muscipapa*), genre fort nombreux d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des dentirostres, et qui tirent leur nom de leur habitude de se nourrir d'insectes ailés qu'ils attrapent ordinairement au vol. On les caractérise par leur bec légèrement déprimé, hérissé de poils à sa base, à pointe un peu crochue, à vive arête en dessus. Ces oiseaux voyageurs se retrouvent sous toutes les latitudes à peu près, et surtout dans les régions équatoriales, où ils habitent les forêts et les lieux les plus retirés. Solitaires, excepté dans la saison des amours, ils se partagent cependant avec une égale sollicitude les soins de l'incubation et montrent un courage admirable à défendre leurs petits. Habitu-

ellement silencieux quoique fort vifs, ils font rarement entendre leur cri aigu et peu agréable. Le plumage des espèces que la belle saison ramène dans nos climats, bien qu'assez agréable, est loin d'avoir l'éclat qu'il offre dans celles des pays chauds. Ces animaux rendent d'éminents services à l'homme par la vaste destruction qu'ils opèrent de ces insectes ailés si nombreux et si incommodes dans les régions méridionales.

Le *gobe-mouche gris* d'Europe, décrit par Buffon, est d'un brun cendré par-dessus, blanchâtre en dessous, avec quelques mouchetures sur la poitrine. Il est long de cinq à six pouces. Le *gobe-mouche à collier* et le *gobe-mouche bec-figne* (*voy.* ce mot), plus petit que le précédent, ont les parties supérieures noires et les parties inférieures blanches. Ils sont communs, le premier à l'est, le second au sud de la France, qu'ils quittent avant le retour des frimas.

On a réuni à ce genre deux autres petits groupes de passereaux analogues quant aux traits généraux de l'organisation et à la manière de vivre: ce sont les *moucherolles*, tous exotiques, et ornés d'un beau plumage; les *tyrans*, oiseaux d'Amérique, de la taille de nos pie-grièches, qui se distinguent par le courage avec lequel ils défendent leurs petits contre les plus grands oiseaux de proie. C. S.-T.

**GODEFROI DE BOUILLON**, *roy.* BOUILLON.

**GODEFROI DE STRASBOURG**, l'un des plus distingués parmi les anciens poètes allemands, vivait à la fin du XII<sup>e</sup> ou au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Il naquit probablement dans la ville dont il porte le nom, ou peut-être y passa-t-il seulement une partie de sa vie. Il n'appartenait point, comme la plupart des ménestrels de son temps, à l'ordre des chevaliers, mais à celui des bourgeois; c'est pour cela qu'on ne lui donna point le titre de sire, mais celui de maître. Outre quelques chansons insérées dans le recueil des *Minnesinger* publié par Bodmer, en 2 volumes, nous lui devons le grand poème de chevalerie intitulé: *Tristan et Isolde*, tiré des traditions de la Table-Ronde, et composé vers un cin-

il en langue romane. Mais notre poète is de son propre fond dans la com-  
 ition de ce poème, qui, sous le rap-  
 de la grâce, de la délicatesse, de la  
 cité et de la facilité de la narration,  
 a richesse et du pittoresque des pein-  
 s, du charme des descriptions qui  
 toutes la douceur de l'élogie, est pres-  
 unique dans l'ancienne littérature  
 mande. Le poème de *Tristan et Isolde*  
 é continué par Ulrich de Turheim,  
 iri de Friberg et par d'autres encore.  
 ition la plus complète en a été don-  
 par M. von der Hagen (Breslau,  
 13, 2 vol. in-8°). C. L.  
**GODERICH (LORD)**, voy. RIFON.  
**GODOÏ (MANOEL)**, prince de LA  
 X, un des hommes qui, à la fin du  
 nier siècle et au commencement de  
 ai-ci, ont exercé le plus d'influence  
 le sort de l'Espagne, est né en 1767  
 me famille noble, mais sans fortune.  
 mère était une femme pieuse et cha-  
 ble. Reçu parmi les gardes du corps  
 1781, le jeune Manoel ne tarda pas  
 tre remarqué, à cause de sa belle taille,  
 sa figure agréable, et de ses manières  
 séduisantes, d'abord par la reine et  
 suite par le roi Charles IV (voy. ce  
 m.) De là à la faveur du couple royal  
 n'y eut pas loin. Godoï avança rapi-  
 ment dans les grades militaires, fut  
 gu à la cour et admis dans l'intimité de  
 famille royale. Quoiqu'on ait généra-  
 ment considéré ces faveurs comme l'ef-  
 d'une liaison coupable entre la reine  
 lui, il repousse comme calomnieux,  
 ns les *Mémoires* qu'il a publiés il y a  
 quelques années, tous les bruits qui se  
 nt accredités à cet égard. D'après sa  
 raison, le roi, ne trouvant autour de  
 i personne en qui il pût avoir une  
 n fiance entière dans les circonstances  
 itiques du temps, voulut s'attacher quel-  
 l'un dont la fortune fût son ouvrage;  
 comme les fonctions du jeune garde du  
 rps le rapprochaient constamment de la  
 rsonne royale, il fut assez heureux  
 ur être distingué et choisi par le prince.  
 ependant la faveur de Godoï se mani-  
 sta avant les crises politiques. Huit ans  
 rès son entrée dans la garde, il était  
 sjà à la tête des affaires, et jouissait  
 un crédit tel que nul autre favori peut-

être n'en avait eu de semblable à la cour  
 de Madrid, sans qu'aucun talent remar-  
 quable justifiait aux yeux du public cet  
 ascendant extraordinaire de Godoï sur  
 le couple royal. Il avait le commande-  
 ment des troupes, il était premier mi-  
 nistre, et, avec le titre de duc de *l'Alcu-  
 dia*, il allait de pair avec les membres les  
 plus illustres de la grandesse. Ce n'é-  
 tait pourtant pas non plus un homme  
 dépourvu de capacité. Dans *l'Histoire  
 de la guerre d'Espagne contre Napo-  
 léon*\*, publiée sous le règne de Ferdin-  
 and VII et sous la direction de son  
 gouvernement, on trace de Godoï, qui  
 ne devait pas attendre beaucoup de bien-  
 veillance de ce gouvernement, le portrait  
 que voici : « Son jugement était naturel-  
 lement sain, son intelligence extrême, sa  
 mémoire prodigieuse. Lorsque l'habitude  
 l'eut familiarisé avec les affaires, ses dé-  
 cisions étaient promptes et heureuses. Il  
 connaissait parfaitement les hommes et  
 les employait avec un tact particulier ;  
 mais ses dispositions naturelles n'avaient  
 point été cultivées par l'éducation. Godoï  
 ne savait pas d'autre langue que la  
 sienne, qu'il parlait incorrectement. Ses  
 manières n'avaient rien de distingué ; ses  
 expressions étaient triviales, quelquefois  
 grossières ; son style était incorrect ; il  
 ignorait les notions les plus simples et  
 les plus élémentaires des sciences et des  
 arts, et ne savait pas un mot d'histoire ni  
 de géographie. Aussi dans la longue car-  
 rière de sa faveur joua-t-il toujours mal  
 son rôle dans les scènes d'apparat. A la  
 vérité, la fortune ne lui avait pas donné  
 le temps de l'étudier : transporté comme  
 par enchantement d'une caserne au pi-  
 nacle, sa raison n'était formée ni par l'ex-  
 périence de l'âge, ni par celle du mal-  
 heur. Il donnait à sa toilette une im-  
 portance ridicule, et soignait son teint  
 comme aurait pu faire une jolie femme.  
 Avare et cupide, il s'occupait des plus  
 petits détails de sa dépense, acceptait les  
 plus modiques présents, était mesquin  
 dans ceux qu'il faisait lui-même ; il tou-  
 chait les émoluments des moindres de ses  
 places. Sans aucun goût pour l'état mi-  
 litaire, il aimait à se chamarrer de pla-

(\*) Traduite de l'espagnol, Paris, 1819, t. 1.

ques, de cordons et de broderies ; mais il ne paraissait jamais aux revues et parades, et ne commandait jamais les manœuvres des troupes. » On lui reproche encore dans cet ouvrage officiel, avec trop de partialité peut-être, d'avoir mené une vie licencieuse, d'avoir aimé la basse flatterie, de n'avoir jamais donné preuve de courage, et d'avoir persécuté et exilé beaucoup le monde ; on ne lui épargne qu'une seule imputation, celle d'avoir répandu le sang. Quoiqu'il ne fût point bigot, le clergé se courba devant lui. Godoï se vante d'avoir su contenir l'inquisition dans des limites raisonnables.

C'est sous de telles couleurs qu'on nous présente l'homme auquel le faible Charles IV livra les destinées de l'Espagne, qu'il éleva à la grandesse, et qu'il fit généralissime des forces de terre, grand-amiral d'Espagne et des Indes, etc. On dit que l'énumération de tous ses titres remplissait plus d'une page. Il avait une garde, et il ne tenait qu'à lui de se considérer comme le vice-roi d'Espagne et des Indes. Peut-être, s'il avait animé d'un nouvel esprit la monarchie décrépite, lui aurait-on pardonné son élévation rapide ; mais comme on ne lui dut aucun changement désirable, on n'y vit que le scandale du favoritisme, et le nombre des ennemis de Godoï alla toujours en augmentant. Le prince des Asturies, trouvant cet homme entre lui et la reine, lui voua une haine mortelle, et tous les mécontents furent dès lors du parti du prince royal. Ce fut un spectacle révoltant pour la nation de voir la reine préférer un favori à son propre fils. Cela seul suffisait pour faire haïr généralement le premier et attirer tout l'intérêt public sur le prince. L'indignation nationale fut au comble quand on vit le débonnaire Charles IV pousser la condescendance pour la reine jusqu'à forcer sa propre cousine, la fille de l'infant D. Louis de Bourbon \*, à épouser le favori. On savait l'extrême répugnance de la princesse pour cette union : aussi malgré toute la résignation de la princesse, ce mariage ne fut-il pas heureux.

(\*) Marie-Thérèse de Bourbon mourut à Paris le 24 novembre 1828 ; après sa mort, le prince de la Paix se remarria en secondes noces. 3.

Le premier acte éclatant de la politique étrangère de Godoï avait été la conclusion de la paix de Bâle (v.). Ses ennemis en prirent occasion pour l'accuser de sacrifier les intérêts de sa patrie à la France républicaine dont l'Espagne se faisait l'humble vassale. Cependant Godoï, dans ses Mémoires, se justifie assez bien sur ce point. « L'Espagne, dit-il, n'était pas de force à lutter contre la France retrempee par l'ardeur révolutionnaire ; la Prusse n'avait pas hésité à faire la paix avec la nouvelle république, et d'autres puissances se disposaient à suivre cet exemple : pourquoi l'Espagne, à laquelle on ne demandait aucun sacrifice incompatible avec ses intérêts et son honneur, n'en aurait-elle pas fait autant ? » Mais treize mois plus tard, Godoï, nommé en récompense de son traité de paix *principe de la Paix*, d'après un domaine en Amérique, et aussi par allusion à la paix, contracta avec la France un traité d'alliance offensive et défensive qui fit crier à la trahison ses ennemis. D'après les Mémoires de Godoï, ce traité était plutôt l'ouvrage des conseillers de la couronne que le sien, et cet acte, assure-t-il, eut l'avantage de garantir l'intégrité de l'Espagne. « Le fléau de la révolution, dit-il, ne dépassa pas les limites du territoire espagnol. Cette révolution enfanta un fils plus hardi et plus téméraire que sa mère. J'eus le bonheur de le retenir aussi et de détourner longtemps les coups dont il nous menaçait. Quand le géant formidable s'apprêta enfin à se précipiter sur nous, je voulus encore m'opposer à lui, étant persuadé que la patrie ne s'abandonnerait pas dans cette lutte sacrée. La trahison et la révolte paralysèrent mon bras, etc. » Il attribue aux intrigues d'Escoiquiz, de Caballero ( voy. ces noms ) et d'autres partisans du prince royal, d'avoir été forcé, en 1798, de se retirer des affaires publiques, et d'avoir perdu pour quelque temps sinon l'estime, au moins la confiance de Charles IV, quoiqu'il assure n'avoir jamais eu l'influence illimitée qu'on lui attribuait dans le public sur l'esprit du faible roi, qui, assure-t-il, voulait tout examiner lui-même, et ne ratifiait pas toujours ce que son ministre proposait.

endant, en 1801, l'Espagnerevit le a sommet du pouvoir. C'est alors roi le nomma généralissime de es forces de terre et de mer de la hie, et le chargea de leur orga- . Dans ce poste éminent, Godoï avec le gouvernement français, até par Lucien Bonaparte, le traité par lequel le Portugal, ports continuaient d'être fré- par les Anglais, devait être, sous de le faire renoncer à l'alliance , envahi et partagé entre Napo- Charles IV, beau-père du roi de . Godoï convient, dans ses Mé- d'avoir engagé longtemps aup- sion maître à s'emparer du Por- inon pour toujours, au moins irement, d'abord parce que c'était un joyau à la couronne d'Es- ensuite parce que cette monar- ait par là, à ce qu'il croyait, à la tout prétexte d'intervenir dans les de la Péninsule. On sait que le de la Paix ne fut pas oublié dans é, car il devait avoir pour sa part une des Algarves et devenir ainsi it souverain indépendant. On lui le commandement de l'armée ation combinée de la France et pague : c'était son roi qui le vou- ce qu'il assure. Quoi qu'il en soit, lition eut lieu; les troupes fran- t espagnoles occupèrent une par- Portugal; mais les événements qui nt déjouèrent les projets de Na- et de Godoï, et l'un ne fut pas aître du Portugal septentrional que ne devint prince des Algarves. odoï reçut de Charles IV un do- qui valait bien une principauté, 'Albufera, rapportant 300,000 fr. .

haine du prince des Asturies pour ri de sa mère et de son père était ue au comble. Il se proposait d'ac- odoï de trahison; mais celui-ci, ant le coup, fit arrêter le prince ; coupable d'avoir voulu attenter uronne. Un des crimes qu'on lui ait était d'avoir sollicité le secours poléon contre son ennemi. Mais qu'on instruisait le procès du , *Godoï apprit d'Izquierdo, son*

confident, qui arrivait en toute hâte de Paris, que Napoléon se disposait à terminer le différend entre le favori et l'héritier du trône en s'emparant lui-même de la couronne d'Espagne. Il résolut alors de déterminer le roi et la reine ou à s'enfuir avec lui dans les possessions coloniales de l'Espagne, comme on le croyait généralement, ou seulement, comme il l'assure lui-même, à se retirer à Séville pour mettre la Sierra-Moréna entre la cour et les Français; et la résolution prise aurait été exécutée si le peuple, averti de l'abandon dans lequel on allait le laisser, n'eût empêché par une révolte la famille royale de partir (*voy. ARANJUEZ*). Dès ce moment commencèrent les infortunes du favori: un cri unanime de malédiction s'éleva contre lui; le peuple se précipita dans son hôtel pour le massacrer. On dit que Godoï ne se déroba à la fureur générale qu'en se cachant au grenier sous un vieux tapis; il y resta blotti jusqu'à la nuit; mais une soif ardente l'ayant poussé enfin à sortir de sa retraite, il fut aperçu par les sentinelles qu'on avait posées au dehors et en dedans de l'hôtel. Arrêté aussitôt, il courut de nouveaux dangers, car le peuple se précipita en foule pour le mettre en pièces. C'est alors que la faiblesse déplorable de la reine fit un dernier sacrifice en déterminant le roi à céder la couronne au prince des Asturies, devenu l'idole de la nation, sous la condition qu'il sauverait la vie du favori. Ferdinand, contenant avec peine sa joie, se rendit à l'hôtel de Godoï, et ayant fait conduire le prisonnier devant lui: « Sais-tu que je suis ton roi, roi des Espagnes et des Indes? lui dit-il. — Et comment se portent les parents de Votre Majesté? » répondit le prisonnier. Ferdinand donna ordre de le conduire au vieux château de Villaviciosa et de l'y garder étroitement. Il ne fut pas facile de le faire sortir de Madrid sans l'exposer à l'animosité de la populace: il fut hué, couvert de boue et accablé de coups; cependant on parvint à l'emmener au lieu de son exil, où il aurait peut-être terminé sa vie sans la catastrophe qui détrôna les Bourbons d'Espagne. La famille de Godoï fut obligée de se cacher. On raconte (*Mémoires de*

la duchesse d'Abrantès, t. IX, ch. 6) que sa mère, donna Antonia, en se rendant à Badajoz avec la comtesse de Fuente-Blanca, sa fille, fut reconnue à Talavera, menacée par le peuple d'être jetée dans le Tage, et qu'elle n'échappa à sa fureur que par une espèce de miracle.

Napoléon paraissant disposé à prononcer entre Charles IV et son fils et ne reconnaissant pas ce dernier pour roi, sut les attirer l'un et l'autre à Bayonne, et, par son ordre, Savary demanda la mise en liberté du prince de la Paix. Pendant ce temps, le vieux roi reprenait la couronne, déclarant nulle son abdication. Quand l'officier français envoyé par Murat vint, au milieu de la nuit, chercher Godof au château de Villaviciosa, ajoute le même récit (*ibid.*), un peu sujet à caution, il est vrai, le prisonnier crut d'abord que sa dernière heure était sonnée et qu'on allait le conduire à la mort. Apprenant qu'on lui apportait sa liberté, il éprouva une joie si vive qu'il ne savait plus ce qu'il faisait. Cependant de nouvelles craintes le saisirent pendant le trajet de Villaviciosa au quartier du grand-duc de Berg, près de Madrid. La reine se consola de tout quand elle vit son favori en liberté et près d'elle à Bayonne. Napoléon ne conçut pas une haute idée de la capacité de Godof; cependant il se servit de lui pour obtenir de Charles IV la renonciation à tous ses droits au sceptre de l'Espagne et des Indes, et ce fut Godof qui dressa, sous la date du 5 mai 1808, l'acte par lequel son maître cessa définitivement d'être roi. La reine ne cacha point devant les Français, à Bayonne, sa passion pour son favori. Napoléon ne s'opposa point à ce que Godof tint compagnie au roi et à la reine dans l'espèce d'exil où il les envoya.

Après la chute de Napoléon, Godof les suivit à Rome et y demeura avec eux jusqu'à leur mort. Dans cette ville, il songea à faire paraître sa défense; mais Charles IV, à ce qu'il assure, l'engagea à ne rien publier tant que Ferdinand serait sur le trône. « Tu ne peux, lui disait-il, te défendre sans attaquer Ferdinand, ni sans le blesser, quelque ménagement que tu puisses prendre. Si malheureusement, après la publication d'un

écrit de ta part, il arrivait un de ces vemens populaires que sa manivelle excite chaque jour, on ne querait pas de dire que tu as formé des armes à l'émeute; et tu pourrais le nier en effet, car tu les as entre les mains. Charles IV, d'ailleurs, avait pour Ferdinand VII, supprimant la part dont jouissaient ses vieux parents, laissât mourir de faim à l'étranger.

Ce n'est donc que longtemps s'être établi à Paris, et lorsque ni Charles IV ni son fils Ferdinand VII avaient plus, que le prince de la Paix décida à faire imprimer ses Mémoires plutôt son apologie, car ses Mémoires sont que cela. Cependant, au lieu d'un original espagnol, qui, quoique imprimé, ne fut pas encore mis en vente, la traduction française, faite à Paris par J.-G. d'Esmenard, qui sous le titre de *Mémoires de don Manuel Godof, prince de la Paix de Valcudia*, etc., Paris, 1836, vol. in-8°. Si l'on y trouve encore de récriminations que d'éclaircissements sur les affaires d'Espagne, ce n'est pas moins des données bonnes à connaître le prince, en parlant du temps de sa puissance, s'y attribue tout le bien qui a été fait, et renvoie la responsabilité à d'autres hommes d'état, et à Florida-Blanca, Aranda et autres. avec le plus grand respect du roi et de la reine, ses bienfaiteurs. Au reste, comme il a écrit lui-même ces Mémoires, il n'a tenté au moins qu'il n'est pas si dénué d'instruction qu'on l'a dit, de même l'état actuel de sa fortune prouve qu'il n'a point amassé tant de biens qu'on avait accusé; ce qu'il y a de plus c'est qu'il n'a rien sauvé de tous les faveurs que le couple royal avait prodigués sur lui. Il vit plus que modestement dans un appartement du 4<sup>e</sup> étage de la rue Saint-Lazare, à Paris, d'une valeur de deux mille francs que lui faisait Louis-Philippe. C'est un des exemples les plus frappants des vicissitudes du sort, que les révolutions, dans nos jours, ont produites.

(\*) En 1839, l'édition, non encore épuisée, fut vendue aux enchères à Paris.



**GOUDOUNOF**, nom d'une famille venue célèbre dans l'histoire par ses membres qui, heureux usuriers du trône, se montra digne d'un le crime sans doute l'avait porté, il développa plusieurs des qualités des grands rois et mérita de son peuple en même temps l'admiration de l'Europe attentive. Cette famille était d'origine tatare, et son nom de naissance ne lui manqua pas. Son histoire remonte jusqu'à l'époque où le mourza (*voy.*) Tcheth, l'Orde d'or, vint à Moscou de la part du service, et par conséquent le mourza, au grand-prince Iván Daniélovitch. Le nom de ZACHARIE fut donné au néophyte. De son petit-fils SERNO descendent les Godounefs. Les Véliaminof et les Sabourof. Les premiers reçurent leur nom de Sé-doun, petit-fils de Serno, et le second, étant arrière-petit-fils de Sé-doun, descendant donc au septième degré de la race tatare.

Boris n'était pas le premier qui de l'éclat sur le nom de Godounef, nous trouvons deux ou généraux de ce nom : l'un, GRIGORIÉVITCH, prit part, en 1571, à la tête de la cavalerie tatare, à la bataille de Polotsk ; l'autre, FÉODOR VASSILÉVITCH, probablement son fils, fut en 1593, contre les Tchérémesses, à la domination moscovite.

Boris s'était prodigieusement multiplié du temps de Fletcher (*Of the Russian wealth*, Londres, 1590, p. 85), cinq Godounof, fils de ses différens, siégeaient dans le conseil du tsar, composé seulement de six personnes. Karamzine, dans le IX<sup>e</sup> tome de son Histoire de Russie, nous en fait un très grand nombre de Godounof-boïars, ou portant un nom inférieur à ceux-ci. On les appelle par le nom patronymique joint au nom de famille, et une branche particulière de la famille est appelée Godounof-Asanof. L'un des plus célèbres d'entre eux était GRIGORIÉVITCH Godounof, boïar, deux de ses frères, et qui jouit d'une grande réputation de probité.

Il vécut jusqu'en 1598, honoré du titre de tsar Fédor, qui parait l'avoir nommé grand-maître de la cour.

FÉODOR IVANOVITCH, le père du tsar Boris, ne figure pas au nombre des hauts fonctionnaires ; mais il possédait dans les districts de Viazma et de Dorogobouge des terres patrimoniales qui lui rapportaient 6,000 roubles en argent, somme assez forte pour ce temps-là.

BORIS FÉODOROVITCH, l'un des plus grands hommes de son siècle, naquit en 1552. A l'âge de 20 ans, il fut admis à la cour d'Ivân IV Vassiliévitch en qualité de *rynda*, c'est-à-dire de page ou de garde noble, attaché au tsarévitch Ivân ; il devint ensuite écuyer-tranchant du tsar (*kravtchei*), et son mariage avec la fille d'un des bourreaux d'Ivân IV et sœur d'un de ses plus indignes favoris, Marie Grigorievna Maloutine-Skouratof, parait lui avoir frayé la route à tous les honneurs, en même temps qu'il assura son bonheur domestique. Aussi les époux figurèrent-ils, en 1581, dans la cérémonie du mariage en sixième ou septième noces du tyran avec Marie Nagala (qui devint la mère de Dimitri, *voy.*), l'un comme *drouschka* et l'autre comme *svakha* (cavalier et dame d'honneur conduisant les fiancés). L'année précédente, Ivân IV avait fait épouser à son second fils Fédor IAKH, la sœur de Boris, et c'est sans doute à cette occasion que ce dernier avait été nommé boïar. Cette haute dignité lui donnait entrée dans le conseil privé du souverain, où son activité, ses talents, la finesse de son esprit et son incontestable supériorité sur tous les autres membres ne tardèrent pas à lui assurer de l'influence.

Mais la grandeur de Boris date surtout de l'année 1584, époque où son beau-frère Fédor Ivanovitch parvint au trône. Dans la cérémonie du couronnement, il se tint à côté de Fédor, pendant que ses collègues plus anciens restèrent en seconde ligne ; et lorsque les grâces du nouveau tsar furent annoncées, il y eut pour l'heureux Boris la charge éminente et enviée de grand-écuyer, le titre de boïar intime (*blijenii boïarine*) et celui de gouverneur des royaumes de Kasan et d'Astrakhan, sans parler des terres, pensions

et revenus qu'on lui prodigua, et que Müller (*Sammlung Russ. Gesch.*, t. V, p. 31) évalue à près de 100,000 roubles en argent, somme énorme pour cette époque\*. Ce fut d'ailleurs lui qui tint le sceptre sous le règne de Fœdor, prince d'une constitution faible, dévot, indolent et incapable de gouverner. La tendre Irène, épouse chérie du tsar (quoiqu'il n'en eût point d'enfants d'abord, et que, pour ce motif, il eût été sérieusement question de divorce), exerçait tout pouvoir sur lui; sans ambition pour elle-même, elle ne voyait que par les yeux de son frère, habile à profiter de ces circonstances favorables. Tout lui fut abandonné, et bientôt le ministre effaça le tsar : aussi beaucoup de contemporains donnent-ils au premier, sans autre raison, la qualité de régent et même d'associé au trône.

Le premier soin de Boris fut d'éloigner tous ceux qui lui donnaient de l'ombrage, et son attention se porta principalement sur quelques faibles rejetons de la dynastie de Rurik. Malgré la sagesse de son gouvernement, une conspiration ne tarda pas à s'ourdir contre lui : ayant été découverte, elle servit de prétexte au rusé visir pour exiger tous les sacrifices dont il faisait dépendre sa sûreté personnelle. Cependant il agit avec une circonspection extrême et ne fit point encore dresser d'échafauds; seulement il força le prince Mstislafaki, chef de la plus illustre famille de l'empire après la dynastie régnante, mais qui s'était mis à la tête de la conspiration, à prendre le froc et à s'enfermer dans un couvent; il exila un prince Kourakine, un prince Galitsyne, un Golovine, et ne menaça quelque temps les Chouiskii (*voy. tous ces noms*) que pour perdre ensuite plus sûrement le chef de cette autre famille illustre. Au bout de quelque temps, il fit jeter dans un cachot d'où ils ne sortirent plus, le boïar prince André Ivanovitch Chouiskii et Ivan Petrovitch, le héros de Pskof; on assure qu'ils y furent étranglés. Le métropolitain Denys, qui parait avoir porté plainte au tsar contre son ministre infatigable à per-

(\*) Karamzine (t. IX) la porte même à 900,000 fr.; mais nous croyons qu'il y a là erreur de la part du célèbre historien.

sécuter les familles les plus puissantes lui-même destitué; l'archevêque de tof, Job, qui le remplaça, sans plus complaisant pour Boris, fut élu le 25 janvier 1589, à la haute dignité de patriarche de toutes les Russies, et avait obtenu la création du patriarcat de Constantinople, présent à Moscou glaive ne tomba que sur quelques chands de cette capitale, que Boris sans doute décapiter seulement l'exemple (les petits pour les grands) car en général il flatta le peuple, légéa le poids des impôts, se montra bienfaisant dans toute circonstance; inspira d'ailleurs autant de confiance sa popularité que de respect par la justesse de sa personne et la dignité de sa conduite. Il flatta même la noblesse en pliquant à s'attacher tous ceux qui membres dont sa défiance ne lui pas désirer la perte.

Son administration fut forte et sage; il négocia habilement avec la Perse, après la mort du brave Rurik (*voy.*), acheva la conquête de la Sibérie, contint les Tatars de Caucase qui remporta sur les Suédois des victoires qui amenèrent la paix, triomphant dans la politique plus souvent encore que dans les armes. Il préférait cette voie pacifique car lui-même n'était pas guerrier; la supériorité de son esprit devait lui donner de la confiance dans les négociations.

Mais toute cette gloire fut souillée par le crime affreux dont nous avons rendu compte à l'article DIMITRI. L'avènement de Fœdor, la veuve du tsar et le fruit de son sixième ou septième mariage, dont quelques-uns révoquaient en doute la légitimité, avaient été envoyés à Ouglitch, où le jeune tsar entouré de mécontents, avait été tenu dans la haine de Boris Godounof. On ne voyait dans le trône, formant le seul obstacle à l'empêcherait d'y monter après la mort de Fœdor, mais il savait quel sort tendait au cas où le jeune prince monterait lui-même, en vertu de son mariage avec la tsarine douairière, appuyée sur ses frères, les Nagoi. Boris ordonna sa mort et soit qu'une substitution eût lieu ou qu'il l'eût pensé Margeret (*voy. FAUX-EM*

ans), soit, comme il est plus probable, que le crime fût réellement consommé, le sang de la victime est retombé sur Boris et marqua d'une tache indélébile un règne auquel, quand on le considère dans son ensemble, on ne peut refuser l'admiration. Des supplices cruels et injustes démentent d'ailleurs la conséquence nécessaire de cet assassinat dont le pays eut longtemps à gémir.

Boris, politique adroit, fit tout pour détourner l'attention publique; et en cela il fut puissamment secondé par les succès de Crimée, que le khan Kasimérai conduisit devant Moscou. Fœdor, près avoir pourvu à la défense de cette ville, passa la journée en prières; son ministre prit les armes, mais il laissa le commandement au prince Mstislafski, les expérimenta que lui dans l'art de la guerre. La mère des villes russes fut sauvée, et le tsar, ne sachant plus quelle grâce accorder à Boris, qu'il avait rendu son égal en puissance, lui conféra le titre de *serviteur*, supérieur à celui de grand-voïe.

Cependant un événement inattendu menaça de déjouer les projets de cet ambitieux : après douze ans d'attente, le ciel bénit le mariage de Fœdor et de la vertueuse Irène, et l'on pouvait craindre que l'assassinat de Dimitri ne devint un crime inutile. Mais l'enfant qui vint au monde était une fille; elle mourut d'ailleurs au bout d'un an, rompant ainsi les derniers liens qui attachaient à la vie le tsar et la tsarine.

Fœdor mourut en 1598, sans héritier. Irène reçut alors les hommages des grands et du peuple, dont l'amour lui présageait un règne heureux. Elle accepta d'abord le sceptre qui pesait à sa main, sans doute à la prière de son frère qui avait besoin encore d'un échelon. Mais bientôt on sut que la dernière volonté de Fœdor prescrivait à sa veuve de renoncer au monde, et la vertueuse tsarine se hâta d'annoncer sa résolution de prendre le voile. Elle se retira, en effet, dans le couvent de femmes Novodévitchi, qui est encore aujourd'hui l'un des ornements de Moscou. Boris l'y mit pour aider sa sœur à exercer la souveraine puissance jusqu'au moment

où Dieu aurait désigné le véritable successeur de Fœdor.

Il était nécessaire à l'empire, aimé du peuple et respecté de la noblesse; il avait d'ailleurs tout préparé pour son éléction au trône, et le patriarche, qui lui devait tout et voyait en lui son meilleur soutien, lui était entièrement dévoué. Or, dans toutes les affaires de ce temps, la volonté du patriarche, du père spirituel de tout le peuple russe, était du plus grand poids et entraînait le suffrage de la multitude. Ainsi Boris ne pouvait être inquiet de son éléction. Elle eut lieu, en effet, à la grande joie du peuple de Moscou; la tsienne ne dut pas être moindre; mais il la dissimula et rejeta loin de lui le sceptre qu'on vint lui offrir. Non content d'avoir été choisi par la population entière de la capitale, il voulut l'être par tout l'empire; et, résistant aux instances du patriarche, du clergé, des boïars et du peuple, il se renferma dans le monastère avec sa sœur. Cette princesse régnait encore sous son nom de religieuse, Alexandra.

L'interrègne dura six semaines. Enfin des députés envoyés des provinces se réunirent dans le Kreml au clergé, aux boïars et aux bourgeois de Moscou, sous la présidence du patriarche, en une assemblée électorale, avec plein pouvoir de mettre fin à la vacance du trône. Parmi les membres, il y en avait plusieurs (les princes Chouiskoï, Sitzkoï, Vorotynskoï, Rostofskoï, Telliatefskoï, etc.) issus du sang de Rurik; mais aucun ne revendiqua le droit de sa naissance; on ne songea point à eux : toutes les voix désignèrent Boris Godounof comme le seul digne de porter la couronne de Monomaque. Mais il semblait impossible de le décider à l'accepter : il refusa la tsarine elle-même, et plusieurs jours s'écoulèrent encore. Rien ne troubla l'accord général; tous persistèrent à proclamer Boris, et nul autre nom ne fut entendu. Jamais éléction ne fut plus unanime, ni l'expression si vraie du vœu général. Il fallut céder à la fin, et Boris répandit des larmes en acceptant (19 février 1598).

Il avait alors 46 ans; son fils aîné était mort, mais il lui restait un fils et une fille, l'un âgé de 10 ans, l'autre de 16. Une

guerre avec le khan de Crimée parut imminente : Boris ajourna aussitôt son couronnement, réunit une armée et en prit le commandement; mais les bruits de l'approche des Tatars se montrant mal fondés, la cérémonie eut lieu avec une pompe toute royale, et l'allégresse publique répondit aux libéralités inouïes du nouveau tsar.

« Les Deux premières années de son règne, dit Karamzine (t. X), étaient pour la Russie, depuis sa restauration au xv<sup>e</sup> siècle, l'époque la plus heureuse. A l'abri des attaques de l'étranger par le développement de ses propres forces et par le concours de circonstances heureuses, gouvernée à l'intérieur avec une sage fermeté et avec une douceur jusqu'à sans exemple, elle était à l'apogée de sa puissance nouvelle. Boris remplit fidèlement le serment qu'il avait prêté le jour de son couronnement, et voulut mériter le titre de père du peuple en allégeant le fardeau qui pesait sur lui; il voulut être aussi le père des orphelins et des indigents, en répandant sur eux les bienfaits à pleines mains; un ami de l'humanité, en respectant la vie de ses sujets, en ne souillant pas d'une seule goutte de sang le sol de la patrie, et en infligeant même aux criminels le bannissement pour seule punition. Les marchands, moins exposés aux vexations dans le commerce; l'armée, comblée de récompenses au sein de la paix; les nobles et les officiers judiciaires dont on payait le zèle par des marques de faveur; le conseil des boïars traité avec distinction par un souverain plein d'activité et toujours prêt à prendre conseil; le clergé entouré de respect par la piété du tsar, en un mot toutes les classes de l'empire pouvaient être contentes pour elles-mêmes et plus contentes encore pour la patrie commune, en voyant à quelle hauteur, sans faire couler de sang, sans forcer les ressorts du pays, Boris avait élevé le nom russe tant en Europe qu'en Asie, et combien était grande sa sollicitude pour le bien général, pour la justice et l'ordre. Et c'est ainsi qu'on cessera de s'étonner que la Russie, comme nous l'assurent des contemporains, ait aimé son souverain, en cherchant à oublier l'assassinat de Dimi-

tri ou en le révoquant en doute. »

Boris régna sept ans; mais son bonheur ne se soutint pas pendant toute cette période. D'abord tout lui réussit; pacificateur de son pays contre ses voisins au sud et à l'ouest, il en défendit les frontières par des postes fortifiés non moins que par d'heureuses négociations où il montra toute la finesse de son esprit. On rendit justice à son amour de la paix, qui cependant n'allait point jusqu'à lui faire craindre la guerre: aussi reçut-il des marques d'estime et d'amitié de différentes puissances de l'Europe, et l'Angleterre fit tous ses efforts pour le bien disposer en sa faveur. Élisabeth prodigua les caresses à son envoyé Mikouline. C'est Boris qui fit dresser la première carte géographique de la Russie. Il envoya dans divers pays, pour en étudier les langues et les mœurs, de jeunes nobles russes, protégea les sciences et les arts à Moscou, et, pour y attirer les Allemands, permit de bâtir un temple cathédral, avec un clocher, dans la sloboda qui porte leur nom. Les étrangers affluèrent, et les sciences et les lettres se montrèrent reconnaissantes: dans toutes les langues on fit entendre le panégyrique de Boris, qu'on loua entre autres, et avec justice, pour la pureté de ses mœurs. La Suède et le Danemark se disputèrent l'honneur de donner un époux à sa fille Xénie ou Axinie. La politique fit le choix du tsar sur le prince de Danemark, frère de Christian. Déjà celui-ci, comme auparavant Gustave de Suède, était à Moscou; tout s'appréta pour son mariage, lorsqu'une fièvre inflammatoire vint enlever le prince (octobre 1602) et changer en torches funèbres les flambeaux déjà allumés pour l'hymen.

Bientôt les malheurs se multiplièrent: la famine et la peste désolèrent la Russie infestée de brigands; un grand relâchement de mœurs se manifesta, et à la fin l'apparition d'un prétendant au trône, qui se donnait pour ce Dimitri Ivanovitch que Boris avait ordonné de faire périr à Ouglitch, bouleversa l'empire et sapa les fondements d'une puissance qu'il avait laborieusement édifiée.

Ces événements si dramatiques ont été racontés à l'article FAUX-DIMITRI.

Boris eut la douleur de voir le peupleourir au-devant du prétendu tsarévitch; l'inactivité de l'armée, la négligence, l'incapacité ou la mauvaise volonté des voïvodes, les succès de la rébellion, le jetèrent dans les plus vives inquiétudes. Cependant le triomphe de ses ennemis était encore loin d'être assuré, lorsqu'il succomba à ses angoisses, le 13 avril 1605, frappé, à ce qu'il paraît, d'un coup d'apoplexie. Il eut encore le temps de revêtir le froc et de bénir son fils en qualité de son successeur au trône de toutes les Russies.

FËODOR BORISSOVITCH Godounof, âgé d'environ 16 ans (il était né en 1588 ou 89), reçut l'hommage du patriarche et des boïars; l'armée elle-même ne tarda pas à lui prêter serment de fidélité. Mais à l'approche de l'imposteur tous l'abandonnèrent. Prévenant les satellites d'Ottrépiéf, l'inconstant peuple de Moscou destitua le jeune tsar, emprisonna le patriarche, et autorisa tous les crimes par sa fureur. Fëodor et sa mère furent égorgés, et, plus infortunée qu'eux, la belle Xénie ne vécut que pour assouvir la passion du débauché devenu maître de l'empire et pour cacher ensuite son désespoir dans un couvent.

Les Godounof, les Sabourof, les Véliamimof partagèrent tous les malheurs du chef de leurs familles; ils furent incarcérés; on pilla leurs biens et rasa leurs maisons. Cependant, après un court intervalle, Dimitri leur rendit la liberté et les honneurs; quelques-uns d'entre eux furent nommés voïvodes en Sibérie et dans d'autres provinces éloignées, et le nom de Godounof figura, non sans honneur, dans l'histoire de leur pays longtemps encore après la chute d'une dynastie entourée, à son avènement, plus qu'aucune autre, de la faveur populaire, mais dont le crime avait fait la fortune, et que le crime renversa du trône vermoulu que Boris avait cru fonder pour l'éternité.

Alexandre Pouschkine, l'un des poètes russes les plus distingués, a fait des malheurs de cette famille le sujet d'une tragédie intitulée *Boris Godounof*, mais qui n'est pas destinée pour la scène; *Boris est d'ailleurs l'une des principales fi-*

gures de toutes les pièces de théâtre et de tous les romans dont Dimitri est le héros. Nous en avons donné l'indication à l'article FAUX-DÉMÉTRIUS. Quant aux ouvrages sérieux, l'histoire du règne de Boris a récemment été écrite en russe par M. Kraïefski (S.-Pétersb., 1837). J. H. S.

**GOD SAVE THE KING**, ou *Dieu garde le roi*. C'est le refrain et le nom d'un chant populaire anglais, mais dont l'origine est enveloppée d'obscurité. On a cherché à accréditer l'opinion que le poète et compositeur Carey, mort en 1744, en a composé les paroles et la musique, mais qu'ignorant l'art du contrepoint, il s'est adressé à Harrington, ou, selon d'autres, à Smith, secrétaire de Hændel, pour faire corriger son ébauche et pour faire ajouter la basse. Cette dernière donnée a sans doute fait naître l'opinion que la musique de ce chant était de Hændel lui-même. Publié pour la première fois, à ce qu'il paraît, avec la musique, dans le *Gentleman's magazine*, en 1745, bientôt après le débarquement du jeune Stuart, cet air devint très populaire lorsqu'Arne, auteur du chant connu de *Rule Britannia*, l'eut introduit au théâtre. L'air fut modifié depuis par différents compositeurs; mais, quoique l'harmonie du chant ait été perfectionnée par Bach et ses successeurs, le rythme est toujours resté le même. On assure qu'il existe des exemplaires de ce chant, publiés sans date par Riley et Williams, où Antoine Young, organiste de Londres, est désigné comme l'auteur de la musique. D'autres croient que ce chant n'avait pas été fait dans l'origine pour un roi du nom de George, mais que dans le principe il portait ces mots : *God save great James our King*, que Dieu conserve notre grand roi Jacques. Composé pour la chapelle catholique de Jacques II, dit-on, personne n'osa le chanter après la chute de ce roi; mais soixante ans plus tard, on le remit en vogue au profit de la nouvelle dynastie. Clarke aussi, qui ne reconnaît pas Carey comme auteur de ce chant, place son origine dans le xvii<sup>e</sup> siècle; il l'attribue à John Bull, qui était, en 1591, organiste à la chapelle de la reine Élisabeth, puis vers 1596 professeur de musique au col-

lège de Gresham, et qui devint musicien de la chambre sous le règne de Jacques I<sup>er</sup>. Clarke cherche à prouver par des documents du temps que Bull, en jouant devant le roi et son fils sur un petit orgue, avait exécuté pour la première fois le *God save the King* en mémoire de la découverte du complot dit *conspiration des poudres*. Bull quitta l'Angleterre en 1613 et se rendit à Lubeck, où il mourut en 1622. C. L.

**GODWIN (WILLIAM)** naquit à Wisbeach, dans le comté de Cambridge, le 3 mars 1756. Son père et son grand-père avaient été pasteurs de l'église des calvinistes non-conformistes. De bonne heure l'esprit de William se développa, et il se distingua par une application infatigable à l'étude. Tout ce qu'on voulait lui enseigner il l'apprenait volontiers, excité par une ambition ardente et qu'aucune difficulté ne pouvait rebuter. En 1773, on le plaça au collège de Hoxton, et en 1778, il fut consacré pasteur d'une église calviniste près de Londres. Mais il ne sentit pas en lui les dispositions pieuses nécessaires pour remplir dignement les devoirs du ministère évangélique; sa conscience lui ordonna de résigner son bénéfice, et, l'ayant fait, il vint s'établir à Londres en 1783. Il choisit la carrière des lettres. Pendant que sa plume le faisait vivre, il travailla continuellement à cultiver son esprit. Son âme, nourrie des hautes pensées des sages de l'antiquité, se révolta bientôt contre l'ordre social établi dans sa patrie : il s'associa aux whigs alors pleins d'ardeur et de verve énergique. Godwin était sage et modéré; ses vœux se bornaient à l'amélioration de l'état et à la réforme des abus qui s'étaient glissés dans la constitution; mais il était lié à des hommes d'une autre trempe, à des républicains exaltés, qui, alors enflammés par le drame terrible de la révolution française, en voulaient transporter les principes au sein de leur patrie. Plusieurs de ces hommes furent alors arrêtés par l'ordre de Pitt : Godwin publia une défense des prisonniers qui excita l'attention publique. Il se concilia de bonne heure et conserva toujours l'amitié de Fox, de Sheridan et de tous leurs amis.

Cependant les fruits de son génie mû-

rissaient, et chaque jour il accroissaient renommée. Vers la fin de sa vie, il eut un emploi dans le gouvernement. Il maria deux fois, et il mourut le 7 mai 1836. Il était le père de M<sup>me</sup> Shelley, femme du poète, et auteur elle-même de *Frankenstein* et de plusieurs autres romans.

Parmi les ouvrages de Godwin, citons *l'Inquiry concerning political justice* (1792), livre bien remarquable, qui attaque tous les vieux préjugés et l'usage du gouvernement, avec une éloquence forte et un courage qui semble braver tous les dangers. C'était son premier travail de longue haleine; ensuite vint *Caleb Williams* (1794), *Saint-Just* (1795), *Fleetwood* (1805), *Delors* et son dernier ouvrage, *Thoughts on man, his nature and discoveries*. Il est toujours le même, dans tous ses ouvrages, d'ailleurs assez variés : partout on montre calme, consciencieux, et on se pénètre de l'importance de ce qu'il nous dit. Son éloquence, majestueuse plutôt que riche et variée, seconde sa pensée; il y a la même simplicité vraie dans ses romans. Méprisant les succès vulgaires, il en fonde tout l'insuccès sur la déchirante vérité avec laquelle nous présente le malheur et l'injustice, avec laquelle il nous révèle les remords du tyran et les souffrances de l'opprimé; les tortures qu'éprouvent les âmes fortes luttant avec la société et la conscience, et les secrets d'un cœur où règnent les passions brûlantes et déréglées, le plus terrible que l'enfer. Tel est, par exemple, le morne désespoir de Saint-Léon, immortel dans ce monde éphémère, solitaire au milieu des nations qu'il voit naître et mourir, vivant seulement pour pleurer sa femme, ses enfants et ce monde puissant de la vie qui se termine avant que le pouvoir d'aimer et de créer soit éteint dans son cœur.

Pourquoi faut-il qu'au milieu de ce fracas de la gloire de Godwin, car il est pur et généreux, un nuage froid et sombre plane sur sa personne? Nous le demandons à regret : la lumière immortelle et la fiante de la religion ne brille pas dans son ciel. Ces ouvrages sont, comme les monuments du génie grec, beaux

ne, serenus; mais à travers ces illusions optiques se fait entendre une voix sourde à nous glace en nous répétant que la joie, la joie, l'amour, la vertu ne sont que des étoiles qui se couchent pour se lever plus glorieuses, mais des météores qui ne brillent que pour s'éteindre dans le nuit terrible du néant. M. M.

**GOE KINGK** (LÉOPOLD-FRÉDÉRIC-WERTHER DE). Ce poète allemand, né le 3 juillet 1748, à Grünigen, près de Halberstadt, occupa quelques emplois de finances et reçut le titre de conseiller privé. Il fut anobli en 1789 par le roi de Prusse, et il est mort le 18 février 1828 à Wartenberg en Silésie.

Gœckingk, quoique le contemporain de Schiller et de Goethe, appartient de fait à une école poétique antérieure : la flexion prédomine partout dans ses vers. Il ne reste aujourd'hui de lui que quelques spirituelles épigrammes (1772), quelques poésies lyriques fort gracieuses, et surtout son épître intitulée : *Lieder beyer Liebenden* (*Chants de deux amants*), 1777. Dans ces heureux temps de paix et de calme absolu qui précéderent la révolution française, l'Allemagne tout entière eut le loisir de s'immerger à cette correspondance poétique : aux sentiments des deux amants, de la femme surtout, que Wieland décora du beau nom de *Sapho allemande*. Gœckingk appartient à cette nombreuse classe de poètes qui ont eu leur jour de gloire, mais qui survivent à leur réputation. Ses poésies ont été réunies en 3 et en 4 volumes; la dernière édition parut à Rancfort-sur-le-Mein en 1821. L. S.

**GOËLAND**, voy. MOUETTE.

**GOËLETTE**, navire léger qui semble raser la surface de la mer comme le zéland rapide (voy. MOUETTE). Ce bâtiment est allongé, peu large, construit sentiellement pour la course; le commerce s'en sert beaucoup sous les latitudes où la mer est belle. On l'arme en mer avec de la petite artillerie, et il sert de mouche, d'avis, de rôdeur de criques, de petits ports. Les corsaires avaient, dans les guerres de l'empire, de fort jolies goëlettes dont la marche supérieure était très importante pour le genre de navigation auquel elles étaient vouées. La goëlette

porte deux mâts fort inclinés en arrière; ses voiles principales sont la misaine et la grand'voile, toutes deux à peu près trapézoïdes, toutes deux envergées à une corne ou pic, toutes deux susceptibles d'être diminuées dans leur surface par le moyen des garcettes de ris. La grande voile se borde sur un gui comme la brigantine d'un navire carré. Au-dessus des bas mâts, la goëlette a généralement des mâts hauts qui sortent des huniers. La vergue carrée de l'avant reçoit quelquefois une voile de fortune; des focs complètent la voilure de la goëlette. Remarquons que les dictionnaires de marine du XVII<sup>e</sup> siècle ne mentionnent pas plus la goëlette que le balaou, navire des Antilles, auxquelles nous l'avons emprunté en le baptisant du nom d'un oiseau. A. J.-L.

**GÖRRER** (JEAN-JOSEPH), littérateur et publiciste allemand d'un grand nom, est né le 25 janvier 1776 à Coblenz où il fit ses premières études. Lorsque la révolution française éclata, le contre-coup de cette grande catastrophe se fit surtout sentir dans les provinces rhénanes. Le jeune Görrer, d'un caractère ardent et passionné, se montra enthousiaste des nouvelles doctrines et se fit connaître comme orateur hardi dans les clubs et les assemblées populaires. Le journal intitulé *la Feuille rouge*, dont il était le rédacteur, se distinguait à la fois par la véhémence de ses doctrines radicales et par le jugement désintéressé qu'il portait sur les personnes. L'électeur de Hesse ayant fait supprimer *la Feuille rouge*, Görrer rentra dans la vie privée jusqu'en novembre 1799, où nous le retrouvons à la tête d'une députation de ses concitoyens qui se rendaient à Paris pour demander l'incorporation à la république française des provinces rhénanes livrées depuis assez longtemps à l'arbitraire de ses généraux. Mais Bonaparte, qui venait de faire la révolution du 18 brumaire, n'eut ni le loisir ni la volonté peut-être de donner audience aux envoyés allemands. Görrer, après avoir rendu compte du non-succès de sa mission dans une petite brochure (*Résultats de ma mission à Paris*), reprit ses études, et se fit nommer professeur de physique et d'his-

toire naturelle à l'une des écoles de Coblenz. Il était, vers ce temps, préoccupé de cette branche de savoir qu'en Allemagne on a décorée du titre un peu vague de *Naturphilosophie*, et que M. de Schelling développait alors sur une large échelle. En 1802, Gœrres publia, toujours en langue allemande, ses *Aphorismes sur l'art*, puis ceux sur l'*organonomie*, suivis, en 1805, d'une *Organologie* complète, et, en 1806, d'un écrit sur *la Foi et le savoir*. Dès lors, malgré les opinions libérales de Gœrres, il était facile d'entrevoir au fond de cet esprit rêveur une tendance prononcée vers le mysticisme religieux. Le moyen-âge avec ses naïves croyances et sa vie poétique avait trop d'attraits aux yeux du jeune *Teuton* pour qu'il ne s'y jetât point tête baissée. Lié d'amitié avec Arnim et Brentano, qui poursuivaient un but analogue et cherchaient à retremper le caractère de leurs concitoyens par les traditions nationales, Gœrres publia de concert avec eux les Livres populaires de l'Allemagne (*Deutsche Volksbücher*, Heidelb., 1807). Rien de plus spirituel et de plus poétique que l'analyse de ces pieuses légendes, de ces romans, de ces recettes à l'usage du peuple, faite par Gœrres dans un ouvrage spécial. Vient-il à parler de la *Véridique histoire du noble Richard Cœur-de-Lion, et de son dangereux voyage*, « le livre, dit-il, a un vernis quelque peu moderne; mais on y retrouve encore l'impression que produisent de vieilles statues de chevaliers, agenouillés, les mains jointes, sur les sépulcres, tandis qu'au-dessus de leurs têtes, dans les sombres voûtes ogivales, sont suspendus des œufs d'autruche et des pieds de griffon, témoins muets des gestes accomplis en terre de Palestine par les nobles défunts; les arcades gothiques enveloppent ces dormeurs éternels comme d'un mystérieux berceau dont les feuilles et les branches ont été pétrifiées par la main de la mort, et qui demeurent immobiles lorsque le vent du soir les traverse ou que l'orgue majestueux y roule ses flots d'harmonie. » Lorsqu'il arrive à mentionner la *Belle histoire des quatre fils d'Aimon*, « c'est un poème, s'écrie-t-il, qui a jeté des ra-

cines fermes comme celles d'un ébène » la race d'Aimon a été pour les peuples germaniques ce que les Héraclides furent pour les Grecs » (v. ΑΙΜΩΝ). Ainsi il parut revue, et l'histoire de la chaise de Gviève de Brabant (voy.), et celle de l'Empereur Octavianus, et celle de Jfroi-le-Cornu, et le roman de la B Maguelonne, et celui de Faust le crier, et les plaisantes aventures de Eulenspiegel, et ces innombrables contes de magie noire et blanche qui se racontaient au peuple (voy. ECLISSON FAUST, etc.). On voit bien, en parcourant ces livres sibylliques, légés par plusieurs générations éteintes à notre siècle dernières, qu'il est là dans son élément à voir le bonheur naïf qu'il éprouvait en relisant le contenu d'*Albericus magus* ou du *pieux Sumaritan*, écrit un bien honnête médecin sous de telles opinions rétrogrades qu'il a formellement embrassées dans les dernières années plus rien qui nous étonne.

En même temps qu'il se faisait l'éditeur et le commentateur de ces manuels populaires, Gœrres s'était plongé dans l'étude de la langue persane. L'Orient mythique devait exercer sur un esprit comme lui une aussi grande attraction que le savoir légendaire du moyen-âge. Le résultat de ses études nouvelles se trouve consigné dans son Livre de l'Iran (*Das Heidenbuch aus dem Schah Nameh des Ferdousi*, 1820); longtemps auparavant déjà composé et publié une Histoire de l'Asie.

En 1813, lorsque l'Allemagne comme un seul homme contre la nation française, Gœrres fut l'un des moteurs les plus actifs de ce mouvement national. Membre du *Tugendbund* directeur du *Mercur* rhénan (*der Rheinischer Merkur*), feuille destinée à servir les départements français qui aujourd'hui la Prusse rhénane, il dans sa direction démagogique, sa réaction absolutiste qui suivit immédiatement la victoire des monarchies. Les persécutions qu'allait lui attirer son noble opiniâtreté à soutenir ce qu'il croyait les droits des peuples n'étaient pas chose facile à prévoir. En 1819



na le Mercure, et lorsqu'en l'assassinat de Kotzebue, Gœrzigible, eut publié un nouvel ouvrage intitulé : *L'Allemagne nation\**, il se vit obligé de chercher sur cette même terre de il avait si longtemps fiétrie de ses et de ses virulentes impréressés une année passée à Strassures, observé de près par la possessive des Bourbons, se retira exploitant tour à tour les biens de Saint-Gall, de Zurich, de e, et publiant toujours des oupositions (tels que *L'Europe nation*, Stuttgart, 1821) que la unique mettait sur-le-champ sans penser qu'elle s'effarou- ombre et faisait la guerre à un rant; car à mesure qu'il avan- carrière, ses écrits prenaient plus une empreinte mystique les rendre inintelligibles pour s lecteurs. Le plaisant moyen onner les peuples que de leur onnage hérissé de métaphores t d'hyperboles, et présentant ure d'allusions érudites em- toutes les branches du savoir erres marchait par une pente vers l'ultramontanisme ; té- crit sur les visions de Sweden- bourg, 1827), et celui sur *La liance et les peuples au con- rone* (Stuttg., 1822). Dès ce pouvait rentrer sans danger en il brûlait l'idole qu'il avait ado- eunesse. En 1827, à Francfort- n, il publia son *Discours au* et le roi Louis de Bavière re- nomma Gœrres à une chaire re et d'histoire dans l'univer- mait de fonder à Munich. Les publications de Gœrres sont iques, comme son *Suso*; ou de : religieuse, comme ses écrits ion de Cologne, dans laquelle ndement le parti de l'arche- re le roi de Prusse. On sait ernement prussien se plaignit ement bavarois des attaques

rage, d'une énergie remarquable, , rempli de faits et de sciences, a français par Scheffer.

auxquelles il était en butte dans la Ba- vière. S'engageant de plus en plus dans le mysticisme, Gœrres fait aujourd'hui un cours sur l'histoire préadamitique.

Son fils, M. GUIDO Gœrres, a publié récemment une Histoire de Jeanne-d'Arc, écrit en style légendaire. L'auteur accumule sur la tête de la vierge de Domremy les traditions les plus incroyables et les mieux faites pour discréditer le fond même de cette merveilleuse histoire, si, fort heureusement, elle ne reposait sur des documents plus certains que ceux dont a pu se servir son nouvel historien. L. S.

GÖERZ, *Goritz*, ville et cercle du gouvernement autrichien de Trieste, voy. ILLYRIE.

GÖERZ (GEORGE-HENRI, baron DE), de l'ancienne famille franconienne de Schlitz, conseiller privé et maréchal de la cour du duc Christian-Auguste de Holstein, se rendit à Stralsund auprès de Charles XII, lorsque ce roi fut revenu de la Turquie. Ce personnage entreprenant et rempli de connaissances, dont nous ignorons l'année de naissance, ainsi que les faits de sa jeunesse, plut tellement à Charles, qu'il le prit à son service et le plaça aussitôt à la tête des affaires. Plus l'état de la Suède paraissait désespéré, plus étaient vastes les projets que formait Gœrz pour l'en tirer, et plus aussi son activité était infatigable. Son but était de mettre en jeu tous les ressorts et d'obtenir une paix supportable en poussant vivement la guerre. C'est ce que prouvent aussi ses négociations avec la Russie; elles étaient au point de réussir, lorsque Charles XII, animé par de nouvelles espérances, fit une irruption en Norvège. Mais à peine ce roi eut-il succombé devant Frederikshall, le 11 décembre 1718, que la haine de l'ordre équestre et de l'héritière du trône retomba de tout son poids sur l'étranger qu'ils avaient subi dans sa qualité de ministre. Gœrz fut emprisonné et accusé d'avoir rendu odieux au roi le sénat et tous les colléges d'administration, d'avoir porté ce monarque à des entreprises ruineuses, notamment à sa malheureuse expédition en Norvège; d'avoir introduit dans la circulation de mauvaises monnaies, et d'avoir mal administré les fonds qui lui étaient cou-

fiés. Dans son procès, on n'eut aucun égard à ses moyens de justification; il fut condamné, et décapité le 28 février 1719. Le baron de Gœrz mourut avec la constance d'un héros. Il composa lui-même son épitaphe : *Mors regis, fides in regem, est mors mea*; c'est-à-dire : la mort du roi, ma fidélité envers le roi, voilà ma mort. C. L.

Un comte de Gœrz (JEAN-EUSTACHE), appartenant à la même famille de Schlitz, né à Schlitz (Hesse-Darmstadt) en 1737, mort à Ratisbonne en 1821, se rendit célèbre comme ministre et maître de la garde-robe du grand Frédéric. Il resta au service de la Prusse après la mort de ce roi jusqu'en 1807, et fut employé à des missions diplomatiques importantes. On lui doit différents écrits politiques et historiques rédigés en langue française, et des Mémoires sur sa vie trouvés dans ses papiers et publiés en allemand, Stuttg., 1827, 2 vol. in-8°. S.

GŒTHA (CANAL DE), voy. TROLHETTA.

GŒTHE (JEAN-WOLFGANG DE). Le 28 août 1749, à l'heure de midi précis, on vint annoncer à un patricien de la ville libre et impériale de Francfort-sur-le-Mein que sa femme était accouchée d'un fils, mais que cet enfant, par l'imprudence d'une sage-femme, n'était pas né viable. Les constellations qui présidaient à la naissance de ce pauvre petit semblaient cependant lui présager une heureuse destinée : le soleil, à son point culminant, entrait dans le signe de la Vierge; Jupiter, Vénus et Mercure étaient dans une conjonction favorable, tandis que Saturne et Mars se tenaient à l'écart. Les astres eurent raison; car cet enfant, qu'on avait cru mort quelques minutes, vécut jusqu'à l'âge de 83 ans, domina, pendant plus d'un demi-siècle, de toute la hauteur de son génie, la littérature allemande, établit dans les sciences d'ingénieuses hypothèses dont quelques-unes ont déjà passé dans le domaine des faits, et, sur la fin de ses jours, il fut proclamé, du consentement de presque toute l'Europe littéraire, le premier poète de son siècle. C'est là une destinée rare en tout temps; mais, chose plus rare et plus étonnante encore, le poète, par sa posi-

tion et son caractère, fut presque stamment un homme heureux. C'est Gœthe.

Sa mère, à peine âgée de seize ans qu'elle le mit au monde, était une jeune fille vive, spirituelle, naïve et gaie comme un enfant; un de ces caractères heureux rencontre souvent sur les bords du Rhin et du Mein. Elle idolâtra son fils; plus d'une fois elle le protégea contre l'humeur hypocondriaque de son père, jurisconsulte très distingué, aimant les lettres et les arts, mais homme à principes sévères, tant soit peu pédant généralement enclin à la tyrannie domestique. Indépendant par sa fortune, il offrit à gérer gratuitement quelque emploi public, mais à condition d'être élu par le suffrage préliminaire des citoyens lui ayant refusé cette exceptionnelle, il prit en haine les députés de la petite république de Francfort; s'enferma chez lui et se dévoua tout entier à l'éducation de son fils, qui lui en partagea une grande partie par sa réflexion et d'analyse, un regard pénétrant, une certaine dignité aristocratique, les procédés méthodiques d'un scientifique, en un mot le côté sérieux de sa nature si complexe. De sa jeunesse cet enfant bien né tenait le don planté d'une imagination créatrice fertile, d'une exquise sensibilité, mit une humeur folâtre; de toutes les qualités enfin qui rendent l'homme aimable et intéressant.

Et quel admirable concours de circonstances propices pour féconder ce germe délicat! Entouré dès son enfance de tout ce qui rend la vie agréable sans l'endormir dans la paresse, placé sur un échelon social aussi élevé que l'opulence, qui engendre la vanité et l'orgueil, que de la pauvreté, et de la trente glaciale arrête ou tue l'énergie, Gœthe grandit sous l'aile protectrice de ses parents, livré à l'heureuse influence de la vie de famille. A côté de lui, un jeune homme, à peu près de son âge, moins bien doué que lui, reçoit une éducation plus soignée, mais moins épanouie de son caractère, fait jaillir la première étincelle de son génie brûlant qui s'ignore, par ses travaux, ses plaisirs, et pose

fondements d'une sainte se démentit jamais. Les incontestable et de plus la puissance des premières Dans les corridors et les appas maison paternelle étaient de belles gravures représentées et les édifices de Rome; ent au poète futur l'amour architecture, elles lui révèrent de l'antiquité, qu'il a et mieux comprise que les d'entre ses contemporains. ge se présentait à lui tout les murs de sa ville natale; du XVIII<sup>e</sup> siècle, Francfort, sante crénelée, ses nombreux nasformés, mais encore des étroites, son pont antique, ut guère à la ville moderne ce ceinture de boulevards et l'enfant précoce, studieux et Goethe s'informait de la des l'histoire de chaque monurémonies de l'élection impépaient fort sa jeune imaginat figure de quelques empesurtout du bon Maximilien, et devant ses yeux d'artiste; l'histoire contemporaine eût e droit à son attention, Fréund à la tête de 60,000 a en Saxe. La guerre de Sept-éclater.

at un mouvement, un fracas dans cette vie bourgeoise i calme; les discussions poèrent des cercles jusque-là unis. Dans la famille même péra une scission violente : ère maternel, le vénérable tor, avait pris le parti de se; d'autres membres s'éés pour le roi de Prusse, qui éros du jeune Wolfgang.

ements de la guerre ayant ançais à Francfort, un lieu-al du roi, le comte de Tho- occuper la maison de son joins surveillé par ce dernier, me passait de délicieux mo- des artistes paysagistes qui pour le comte; par un con- er avec une nombreuse do-

*p. d. C. d. M. Tome XII.*

mesticité, avec des militaires de tout grade qui affluaient chez le lieutenant général, il façonnait son oreille à un langage étranger; le spectacle français, qu'il suivait avec ardeur, lui ouvrit un monde nouveau, et déjà il préludait par d'informes essais à ces productions qui devaient révolutionner la scène allemande.

A mesure que le calme renaissait, Goethe reprit ses occupations ordinaires. Pendant longtemps l'hébreu fut son étude favorite; il espérait, par la lecture assidue de la Bible, arriver à la solution des doutes précoces qui le tourmentaient depuis que le tremblement de terre de Lisbonne avait ébranlé sa foi enfantine. Au milieu de ces recherches bibliques, qui annonçaient de loin l'orgueilleuse inquiétude de Faust, le poète qui sait comprendre toutes les positions, tous les aspects de la vie, se révélait par les visites fréquentes, systématiques, que Goethe faisait dans les ateliers des artisans de tout genre; il arriva de cette manière à s'identifier avec des personnalités opposées à la sienne, à envisager les professions mécaniques comme les chaînons intermédiaires entre la caste des riches et celle des pauvres, à découvrir enfin la nature primitive de l'homme sous les vêtements d'emprunt que la société lui impose.

Il n'était point dit pourtant qu'une adolescence si occupée se passerait sans payer quelque tribut à la folie. Le hasard lui fit lier connaissance avec plusieurs jeunes gens de la petite bourgeoisie: dans ce cercle nouveau pour lui, il se vit caressé comme un futur protecteur; on se servit de son talent poétique pour des mystifications spirituelles, pour la composition d'épîtres amoureuses, d'épithalames et d'éloges mortuaires. L'argent que rapportait cette industrie passait au cabaret. Après peu de temps néanmoins, le jeune patricien, habitué à des jouissances plus élégantes, allait se lasser d'un encens vulgaire, lorsque, dans une de ces réunions, Marguerite apparut. Ce nom rappelle la naïve maîtresse de Faust: c'est elle en effet; c'est le souvenir de cette charmante créature qui fournit sans aucun doute au poète le type d'un caractère dont la gra-

cieuse simplicité marche de pair avec les conceptions les plus idéales.

Du premier coup d'œil, le repos du jeune homme fut perdu. Pour revoir Marguerite, il se lia plus intimement à la mauvaise société dans laquelle il était engagé; et quoique la jeune fille, modeste et réservée comme une religieuse, fit des reproches très sensés à Goëthe sur les espiègleries auxquelles il se prêtait, celui-ci, ivre d'amour, n'eut point le courage de rompre avec les parents et amis de son idole.

C'est à la même époque (1764) qu'eut lieu l'élection et le couronnement de l'archiduc Joseph, fils de François de Lorraine et de la grande Marie-Thérèse. Préparé de longue main à cet imposant spectacle, Goëthe en expliquait tous les actes et tous les incidents à sa chère Marguerite, lorsqu'il apprit que ses parents étaient instruits de ses relations, que les jeunes gens dont il était le compagnon avaient contrefait sa signature et fabriqué de faux billets. La colère du père fut violente, mais de courte durée; dès qu'il eut vu le fond des choses, il offrit une amnistie à son fils que devoraient à la fois la honte et la passion. Une maladie assez grave survint, et lorsqu'au sortir de cette violente crise le jeune amoureux eut appris que Marguerite avait quitté Francfort, et que, dans les interrogatoires judiciaires, elle avait parlé de lui comme d'un enfant, auprès duquel, pendant un instant, elle avait joué le rôle d'une sœur aînée, son orgueil prit le dessus; il se crut guéri. La blessure récente saignait pourtant encore; mais son talent de poëte se trouva bien de cette première souffrance. Sa véritable vocation commençait à lui apparaître plus clairement; sur le point de partir pour l'université de Leipzig et d'échapper à la surveillance paternelle, il formait déjà le projet de renoncer au droit, de s'adonner à l'étude des langues et de la littérature. « Peut-être, se dit-il, pourrai-je un jour prendre place à côté de Cellert et de Hagedorn! » Sainte et aimable simplicité du génie!

Le voilà donc dans les salles de l'académie, libre de toute entrave, pres de ces hommes qui, de loin, lui apparaissaient entourés d'une auréole de gloire;

mais son désappointement fut terrible. La littérature allemande se traînait alors péniblement dans l'ornière de l'imitation. LepédantGottsched, v. g. tenait le sceptre de la critique; de plates idées s'élevaient dans un style diffus. Le bon sens de Goëthe se révolta. Vivant au milieu d'un pays peu pittoresque et d'une société antipoétique, le jeune poëte, stimulé d'ailleurs par une femme d'esprit (M<sup>me</sup> Buhme), s'habitua à tout puiser en lui-même; les impressions personnelles prennent chez lui la forme d'images qu'il s'applique à rendre avec une netteté et une concision diamétralement opposées au goût du jour. En même temps, il commence à pressentir le monde *mystérieux*, cache sous le voile diaphane du monde *officiel*; sans se laisser prendre à l'air de bonheur répandu sur les figures, il sonde les plaies de la société...

L'histoire de l'art commençait aussi à l'occuper vivement; la mâle élégance de Winkelmann l'entraîne dans cette direction. A la lecture du *Luce* de Lessing, il se sent éclairer soudainement sur les bornes respectives de l'art et de la littérature; et une course à Dresde lui ouvre un nouveau monde, celui de la peinture. Ses yeux cependant ne sont pas dessillés d'un seul coup: pour comprendre l'école italienne, il lui faut aller le ciel de Venise et de Rome; en attendant, les tableaux flamands attirent seule son attention, et il en convient avec cette franchise de l'homme supérieur qu'il ne connaît pas l'admiration factice. De retour à Leipzig, il se met à graver à l'eau-forte avec une ardeur si persévérante qu'il contracte une maladie de poitrine qu'il met à deux doigts du tombeau et dans la nécessité de retourner au sein de sa famille septembre 1768.

Quel fut l'étonnement de son père lorsqu'il revint hypocondriaque, créateur et fort médiocre jurisconsulte; il lui enjoignit de se guérir au plus vite pour être en état de terminer ses études. Le pauvre malade s'y prit à sa façon. Des souffrances prolongées l'avaient rendu dévot; il se lia avec des frères mages, avec M<sup>lle</sup> de Klettenberg, et s'occupa d'alchimie. Sur les rayons de sa bibliothèque, Paracelse et l'ouvrage cabalistique,

que de Welling avaient pris la place de ses poètes favoris ; un vaste appareil chimique encombrait l'appartement ; il prétendait trouver une panacée magique. En la cherchant, il oublia son mal, apprit les éléments de la chimie, et se servit plus tard merveilleusement de ses bizarres lectures pour évoquer les esprits dans le sombre laboratoire du docteur Faust.

A peine eut-il repris un peu de santé qu'il se remit en route ; mais cette fois ce fut pour un pays plus poétique que les plaines monotones de la Saxe. Strasbourg, ancienne ville libre, mais alors réunie à la France depuis près d'un siècle, avait cependant conservé ses vieux privilèges académiques. Son école de droit et de médecine, et surtout la science diplomatique le Schœpflin (*voy.*), y attiraient une foule de jeunes étrangers ; Goëthe fut du nombre, et son séjour en Alsace demeura pour lui une source inépuisable de souvenirs, peut-être aussi de regrets. A Strasbourg, le successeur de Vico, Herder (*voy.*), dont le nom retentissait déjà dans toute l'Allemagne, ouvrit à son jeune compatriote les trésors de son vaste savoir, et eut dans cette tête bouillonnante une nouvelle masse d'idées. Jung - Stilling (*voy.*), le pieux visionnaire, s'abritait derrière Goëthe pour échapper aux raileries de ses commensaux, et Lenz, le poète excentrique, s'agenouillait avec lui devant le génie de Shakspeare. Quoique très répandu dans le monde, Goëthe trouva moyen de suivre des cours dans toutes les facultés. Il donnait plus de temps à l'anatomie et aux sciences naturelles qu'au droit ; la géologie l'intéressait vivement, et la structure du Bastberg, qu'il avait visité pendant une de ses excursions en Alsace, lui offrit la confirmation de diverses hypothèses ingénieuses qu'il avait hasardées sur une science qui, à cette époque, était encore dans son enfance.

A sept lieues de Strasbourg, sur les bords verdoyants du Rhin, se trouve le village de Sesenheim, alors habité par la famille d'un pasteur, véritable contre-pour du vicaire de Wakefield et de son idyllique entourage. Goëthe, grand ami de *masquerades et de mystifications*, fut présenté chez ce bon ecclésiastique

par un parent de la maison sous l'habit d'un candidat en théologie. Mais qu'il dut maudire ce mensonge et le costume désavantageux qu'il lui avait fait prendre lorsqu'il vit entrer l'une des filles du pasteur, Frédérique, légère et svelte comme une gazelle ; son cou paraissait trop frêle pour supporter le luxe de sa blonde chevelure, et dans ses yeux limpides le ciel reflétait son azur ! Mais ce qui en elle captivait surtout Goëthe, c'était un esprit dénué de toute prétention, une gaieté qui se communiquait instinctivement à tous ceux qui s'approchaient d'elle, et un cœur que l'étiquette des villes et les convenances hypocrites n'avaient pas encore gâté. En se laissant subjugué par le charme de sa naïve conversation, par sa voix mélodieuse qui chantait à ravir les airs du pays, par cette grâce naïve, inimitable parce qu'elle n'est point apprise, Goëthe ne songeait guère qu'il allait porter le trouble dans une existence calme et uniforme. Lorsqu'arriva le moment de la réflexion, ce fut un réveil pénible. Goëthe ne pouvait ignorer que jamais il n'obtiendrait l'assentiment de son père pour une pareille union. Dominé par la crainte d'une séparation prochaine et ne pouvant vivre loin de sa maîtresse, il allait, il venait de la campagne à la ville, de la ville à la campagne, cherchant à s'étourdir par un mouvement continuel et par un travail forcé. De cette époque à la fois heureuse et tourmentée datent beaucoup de ses poésies lyriques et les premières ébauches de *Götz*, de *Faust*, de quelques comédies. Un échange actif de lettres remplissait les lacunes de l'absence. Une sœur de Frédérique montre encore, dans une petite ville d'Alsace où elle vit vieille et infirme, les débris de cette correspondance.

En revenant à Francfort avec le titre de docteur en droit, Goëthe pouvait, de plus, offrir à son père une thèse imprimée, une autre en manuscrit, et un travail sur l'architecture gothique, dédié aux mânes d'Erwin de Steinbach (*voy.*), dont l'œuvre à la fois colossal et gracieux était encore fort peu apprécié dans ce temps. Après quelque séjour au sein de sa famille, il fit son noviciat auprès de la chambre impériale de Wetzlar. Cette belle

institution de Maximilien était alors bien déchuë; de graves abus s'y étaient glissés; on venait d'établir une commission d'enquête, et Goëthe, qui s'attendait à un séjour ennuyeux, fut agréablement surpris de trouver dans la petite ville de Wetzlar une charmante société de jeunes diplomates, parmi lesquels on remarquait le fils d'un théologien célèbre, le jeune Jérusalem, qui prêta sa physionomie mélancolique au portrait de Werther. Aux environs de la ville demeurait un jeune couple qui fournit les contours d'Albert et de Charlotte; mais le véritable fond du roman se trouvait dans le cœur du poëte, qui luttait toujours avec les cuisants souvenirs de Sesenheim.

Enfin établi à Francfort, où il comptait exercer l'état d'avocat, il se décida, après de longues hésitations, à sortir du cercle étroit de ses admirateurs pour se présenter comme poëte au jugement de tout le peuple allemand. *Götz de Berlichingen* avait été écrit dans quelques semaines; Goëthe le publia à ses frais (1773). Ce fut quelque chose de magique que le succès de ce drame shakspearien, qui renversait toutes les théories reçues: la jeunesse y vit à la fois la chute d'un système dramatique suranné et un encouragement donné à son esprit d'indépendance; les érudits ne manquèrent pas d'applaudir à une tentative qui mettait l'histoire nationale en relief; quelques vieillards élevèrent seuls une voix timorée, parce qu'ils croyaient entrevoir dans *Götz* l'apologie du droit du plus fort. Contrefaçons, visites indiscrettes, instances d'éditeurs demandant une douzaine de pareilles pièces, rien ne manqua au bonheur du poëte, qui écrivit avec autant de rapidité, et sous l'impression d'un véritable cauchemar, le roman de *Werther* (1774). Un brandon lancé dans une poudrière ne produit pas d'explosion plus soudaine que ce petit volume n'exerça d'action sur des esprits malades, amollis par une longue paix, et se créant des douleurs imaginaires faute de tourments véritables. La littérature anglaise était alors à l'ordre du jour: on humait à longs traits la brume ossianique; Young, avec sa poésie de chartroux, crucifiait les intelligences; on versait avec Gray des larmes élé-

giaques sur les cimetières de village; de sourdes colères contre l'aristocratie fermentaient déjà dans les jeunes têtes, et les dogmes bienfaisants du christianisme, battus en brèche par les premiers théologiens rationalistes, n'offraient plus de refuge aux cœurs ulcérés. La maladie de Werther devait être épidémique, car le germe en était partout; tandis que l'auteur lui-même se guérit de quelques velléités de suicide en déversant sur le papier docile ses douleurs feintes ou réelles, quelques têtes faibles prirent la chose au sérieux, et Goëthe, quoique innocent d'intention, dut payer son succès par plus d'un doute rongeur sur la moralité de son œuvre.

L'année qui suivit cette publication fut pour lui une époque de morcellement et de dissipation: il n'était plus maître chez lui; des parents inconnus et pauvres, des aventuriers impudents l'accablèrent de demandes; les hommes célèbres de l'Allemagne, à mesure qu'ils passaient à Francfort, se hâtaient de lier connaissance avec le jeune homme dont la carrière poétique s'annonçait sous d'aussi brillants auspices. Nous nommerons Klopstock, le médecin Zimmermann, Besedow, le pédagogue révolutionnaire, le pieux Lavater (voy. ces noms); dont la parole pleine d'onction captivait Goëthe sans l'ébranler dans les croyances individuelles. Il fit avec les deux derniers un charmant voyage dans le grand-duché de Nassau et sur les bords du Rhin. Ses compagnons, d'espèce si différente, cherchaient également à l'attirer vers leur foi; mais Goëthe, se tenant sur la réserve, étudiait ses maîtres, et s'aperçut bien vite que l'athée et le chrétien savaient l'un et l'autre fort bien accommoder leur conviction au gré des exigences humaines, que tous deux en un mot poursuivaient un but terrestre. Il en tira cette triste conséquence que l'homme inspiré, cherchant à repandre au dehors l'esprit divin qui l'anime, éteint le flambeau céleste au contact des choses matérielles. Le plan de *Mahomet* fut tracé pour servir au développement de ces idées; par malheur nous ne possédons de cette tragédie que ce qu'un admirable fragment lyrique: le Chant de Mahomet.

ce même voyage, il fit la connaissance de ses frères Jacobi (voy.), et les leur terre de Pempelfort près Erf. Nous précisons l'époque précise, parce que Goethe alors sur les œuvres de Spinoza, et désormais son catéchisme. On se trouve déjà des présupposés panthéistiques; ils passent à Faust, dont les deux parties toute la vie poétique et intellectuelle. Il se sent attiré par la personnalité de Spinoza, par ses idées sur le monde moral et physique; sa lecture opéra sur lui comme un baume calmant; il s'imprégnait de sa doctrine, de devoir éternellement à la maxime presque surhumaine : Dieu de toute votre âme, et le retour. » Il comptait mettre en scène un drame immense, l'Israélite et le Juif errant, son projet, qui, dans ses plans de comédien, longtemps rivalisé avec Faust, a place au nécromancien que ses motifs de modestie dont il est capable. Ahasvérus devait visiter les conciles œcuméniques l'histoire de l'Église dans ses phases. Or Goethe ne se sentait pas assez versé dans cette partie, et l'exécution du projet à un succès propice, d'autres projets et ils se jetèrent à la traverse, et il se perdit avec Mahomet. Cette époque date encore une section fragmentaire, *Prométhée*, dans un accès d'orgueil. Goethe tira vers ce Titan, qui, en formes, sait se passer des dieux. Il connaît aussi les Titanides Sisyphos, Tantale, comme membres de l'opposition contre l'Olympe; tantôt il dut les abandonner à leur destinée, lorsque lui-même au banquet des dieux. Le duc de Saxe-Weimar, passant par Francfort, se fit représenter l'authenticité. Quoique cette première œuvre eût point de résultat immédiat que le prince fut vivement frappé par cette puissante intelligence humaine tête d'Apollon, puisqu'il est allé à le suivre à Mayence,

pour jouir plus longtemps d'une conversation où la verve la plus brillante mettait en relief des idées neuves et fécondes et des connaissances encyclopédiques.

Le père du poète voyait ces hautes relations avec un déplaisir marqué : soupçonneux et altier, il craignait que son fils ne fût le jouet de ces grands personnages; il se plaisait à citer l'exemple de Voltaire, arrêté et maltraité à Francfort même par les ordres de son royal protecteur et ami. Son impatience devint plus vive lorsqu'il vit le jeune homme contracter des engagements avec une personne accomplie, d'une haute naissance, et habituée au luxe d'une grande maison. Lili, c'est le nom poétique de la belle fiancée, avait eu de son côté beaucoup de peine à arracher le consentement de ses parents; et, malgré des fiançailles presque officielles et un été passé par les amants dans une charmante intimité, les deux familles convinrent de rompre ces liens. Goethe, la mort dans l'âme, partit pour la Suisse avec les comtes de Stollberg (voy.). Du sommet du Saint-Gothard, il allait descendre en Italie; mais sa passion, vainement combattue par des motifs rationnels, le rappela impérieusement vers Francfort. Se voir journellement vis-à-vis d'une femme qu'on adore et devoir renoncer à elle par de simples convenances de société, éprouver à chaque entrevue les accès d'une poignante jalousie, c'était un tourment d'enfer. Goethe méditait déjà une fuite en Amérique, alors encore l'Eldorado de toutes les infortunes, lorsqu'il reçut de pressantes invitations du duc de Weimar. Ce fut pour lui la voix du destin : il fit ses adieux à ses amis, et, emprisonné chez lui en attendant qu'un ami du duc vint l'emmenner, il termina le drame d'*Egmont*, composa et coordonna une masse de poésies lyriques et confidentes de ses plaisirs et de ses peines récentes. La nuit, il se promenait dans les rues de Francfort, épiant, en vrai héros de roman, l'ombre de Lili à travers les croisées de sa demeure, prêtant l'oreille aux sons du piano qui accompagnait des chants composés naguère pour sa maîtresse, et s'enivrant ainsi pour la dernière fois de mélancolie et d'amour.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1775, jour de son départ, marque une nouvelle période dans la vie de Goëthe. A l'entrée de l'âge viril, sous l'influence d'un monde nouveau, son talent subit une lente transformation, que nous appellerons heureuse, parce qu'elle nous a valu des chefs-d'œuvre d'une autre espèce et diamétralement opposés aux productions de sa jeunesse. Si *Gœtz*, *Werther*, *Egmont*, appartiennent à la période qu'on peut nommer révolutionnaire de Goëthe, les ouvrages qu'il publiera jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle formeront son bagage classique. Nous laissons toujours *Faust* en dehors de toutes les rubriques; il est, dans cet immense clavier poétique, l'accord fondamental. La conception de *Faust* remonte peut-être à la première jeunesse de Goëthe; il y mettra la dernière main à la veille de mourir.

La petite cour de Weimar offrait, vers 1775, un spectacle unique dans les fastes littéraires. Au sein de la forêt de Thuringe, dans une ville insignifiante, une princesse, femme d'esprit et de cœur, renouvelait les traditions effacées de ces petites cours d'Italie où les arts et la poésie avaient formé une éclatante auréole autour de quelques souverains, qui, sans le secours des Muses reconnaissantes, dormiraient aujourd'hui dans leurs cercueils de marbre aussi ignorés que le dernier de leurs sujets. Lors de l'arrivée de Goëthe, on remarquait, dans le cercle brillant qui tous les jours se réunissait chez la duchesse douairière Amélie, le coadjuteur de Dalberg, le prince Auguste de Gotha, Wieland, Knebel, Herder, et, chose inouïe dans ce temps, on y recevait même des artistes. Le jeune duc régnant, Charles-Auguste, et son épouse, Louise de Darmstadt, entrèrent complètement dans les vues de leur illustre mère, et l'on sait quelle gloire ce patronage bien entendu a fait jaillir sur Weimar. Goëthe, par le droit du génie, fut bientôt l'âme de ces réunions : bals, mascarades, spectacles, chasses, tout se faisait par lui et souvent pour lui. Dans les bois pittoresques qui avoisinent les châteaux de Tieffurth, d'Ettersberg, sur les bords riants de l'Ilm, on improvisait des fêtes ingénieuses dont les composi-

tions dramatiques ou lyriques de Goëthe faisaient presque toujours les principaux frais. Le théâtre de Weimar, fondé et longtemps dirigé par lui, devint la pépinière des meilleurs acteurs de l'Allemagne, et plus tard le sublime génie de Schiller, enflammé par une noble rivalité et trouvant sous la main les interprètes les plus habiles, fit monter sur la scène, avec une dévorante rapidité, un cortège de héros dramatiques dont le nom est gravé dans toutes les mémoires, dont le sort a ému tous les cœurs.

L'on tomberait dans une étrange erreur en croyant que toute l'activité de Goëthe était absorbée par des programmes de fêtes ou par l'éducation des actrices. Le duc se gardait bien de laisser dormir le talent organisateur de son jeune ami. Il le fit entrer dans tous ses conseils, dans toutes les commissions de son gouvernement. A la voix de Goëthe, l'université d'Iéna, jusqu'alors languissante, sortit du néant; musées, bibliothèque, jardin botanique, journal littéraire, écoles spéciales, tout dans cette nouvelle création lui doit son origine et son essor; les mines d'Ilmenau, auparavant improductives, furent peu à peu exploitées avec succès. Aussi son nouveau souverain, malgré les clameurs de l'envie, récompensa-t-il généreusement ses nombreux services. Goëthe fut successivement anobli (1782) et promu aux premiers dignités du petit état.

Ces travaux, ces études, ces plaisirs, furent interrompus par de fréquentes excursions dans le Harz et l'Erzgebirge pour étudier la minéralogie et la géognosie; car, pendant toute sa vie, Goëthe fit marcher de front l'histoire naturelle et la littérature. De son propre aveu, il serait devenu fou sans cet amour passionné pour les objets extérieurs, par lequel il neutralisait le ferment des idées. Ainsi, durant un voyage qu'il fit en Suisse avec le duc (1779), c'est le gissement des montagnes qui le préoccupait; ce sont des remarques sur la météorologie, sur la nature du sol et le jeu des nuages. Avec une hardiesse digne des chasseurs de chamois, les illustres voyageurs gravissent vers la fin de novembre les escarpements glacia du mont Fouché,



et dans leur gîte hivernal, sur les hauteurs du Saint-Gothard, ils prêtent une oreille complaisante au discours du capucin qui cherche à les convertir, sans se douter qu'il adresse son homélie au descendant de Frédéric-le-Magnanime, l'un des premiers promoteurs de la réforme.

Depuis longtemps Goëthe aspirait à voir la terre classique de l'Italie sans avoir pu réaliser ce désir, qui, de jour en jour plus véhément, finit par devenir une véritable souffrance, une monomanie. Sans faire ses adieux à personne, notre conseiller intime, président de chambre, s'échappe un beau jour de Karlsbad (septembre 1786), bien résolu à redevenir humble écolier dans la patrie des arts et de l'histoire. Au haut du Brenner, la pluie, qui jusque-là n'avait cessé de tomber, fait place à un ciel éclatant; l'humeur hypocondriaque du poëte s'éclaircit sur la limite du Nord et du Midi, la sérénité rentre dans son âme; au bord du lac de Garda nous le retrouvons déjà composant son *Iphigénie* au bruit des vagues, et à Venise, « dans la république des castors, » étudiant les mœurs populaires, épiant au Lido et sur les murazzi les habitudes des patelles et des homards, et se plongeant des nuits entières dans la lecture des auteurs classiques, que depuis plusieurs années il n'avait pu entre'ouvrir sans éprouver comme un violent mal du pays. Aussi tout le pousse vers Rome; sans s'arrêter davantage en route, il s'y précipite, et nous n'essaierons pas de décrire le bonheur qu'il ressent lorsqu'il se trouve au milieu de tant de monuments d'une grandeur éclipsée. « Il en est de Rome comme de la mer, s'écrie-t-il : plus on avance, plus on la trouve profonde. L'histoire universelle a ici son nœud; je suis au centre et me transporte avec facilité sur les bords du Weser et de l'Euphrate... Je célèbre ici mon vrai jour de naissance; c'est une régénération de l'homme tout entier. » Les journées se passent pour lui au Vatican, dans les églises, les palais, les ateliers; les soirées sont consacrées à des études préparatoires, à des compositions lyriques et dramatiques; il travaille « comme un galérien; » et l'on tomberait dans une grave erreur en jugeant l'existence qu'il menait alors

d'après ses voluptueuses *Élégies romaines* écrites quelques années plus tard avec des éléments tout différents.

Si les études d'art et d'histoire lui avaient donné du bonheur à Rome, ce fut à Naples de l'ivresse et du délire en face de ce golfe, éternel désespoir des peintres et des poëtes.

Malade pendant le trajet de Naples à Palerme, il versifie son *Torquato Tasso*, précédemment ébauché; dans la villa Giulia, en lisant l'*Odysée* et se sentant isolé comme Ulysse au milieu d'une peuplade étrangère, le sujet de *Nausicaa* se développe sous la forme dramatique; puis il cherche au sein de cette vigoureuse végétation à découvrir le type primitif des formes végétales, et trace les premiers linéaments de sa *Métamorphose des plantes*, qui introduit dans la botanique un nouveau système de *genèse végétale*. En même temps, il fait sa part à la vie positive en visitant la pauvre famille de Cagliostro dans un quartier écarté de Palerme. Au centre de la Sicile, à Caltanissetta, il s'assied auprès des habitants, sur la place publique, et leur donne des nouvelles du grand roi Frédéric, le Napoléon de l'époque. A Messine enfin, sur les ruines encore fumantes du grand tremblement de terre, il se rembarque dans un mauvais navire marchand surchargé; aux pieds de Capri, un courant entraîne pendant la nuit la frêle embarcation vers les rochers de l'île; les passagers poussent d'affreux cris de détresse et embarrassent la manœuvre : Goëthe cherche à dominer ces clameurs. « Adressez vos prières à Notre Dame, qui seule peut vous sauver par son intercession auprès de son fils; souvenez-vous du lac de Tibériade et de la main secourable que le Christ a tendue à saint Pierre, par-dessus les flots courroucés. » Le calme renaît dans ces esprits troublés, et, par une heureuse coïncidence, le vent fraichit, enfile les voiles jusque-là immobiles, et pousse le bâtiment hors de la passe dangereuse.

Installé pour la seconde fois dans son musée solitaire de Rome (juin 1787), il emploie près d'une année encore à élargir, à consolider la base de ses études futures. Presque tous les ouvrages com-

posés par Goëthe, à partir de ce mémorable séjour, sont imprégnés de ce calme que respirent les belles statues de l'antiquité; ses productions les plus fugitives sont jetées dans un moule parfait; son style, sans être laborieusement travaillé, dessine les contours de sa pensée comme ces draperies de marbre qui suivent les molles ondulations d'une forme divine et semblent transparentes à force de souplesse. Avant son voyage en Italie, Goëthe était poëte sentimental : maintenant il sera poëte plastique.

Un second carnaval passé à Rome (1788) le laissa froid, quoiqu'il en ait donné la description la plus animée et la plus pittoresque; il y avait déjà trop de sérieux dans son existence pour qu'il eût goûté deux fois ces folles saturnales. Encore tout ému des chants sacrés de Palestrina et d'Allegri, il quitte la ville éternelle par un beau clair de lune et sans porter ni ses yeux ni ses pensées en arrière; il marche vers l'Allemagne et au-devant de l'orage révolutionnaire dont on entendait déjà les sourds grondements.

Il était facile de prévoir l'effet que cette catastrophe produirait sur un esprit aussi pénétré des idées d'ordre et aussi peu ouvert aux illusions libérales que Goëthe.

Le déplorable procès du collier, en lui inspirant un grand effroi, avait aussi ranimé sa haine contre les alchimistes politiques et sociaux : de là le drame du *Grand-Cophte* (1791); le *Citoyen-Général*, parodie spirituelle, appartient à la même époque. Dans ces deux ouvrages, cependant, on ne reconnaît pas la main du maître; on dirait qu'une trop grande préoccupation personnelle l'avait paralysé. En même temps que ces pâles productions, il livra au public des fruits précieux, mûris au soleil d'Italie : *Iphigénie*, *Torquato Tasso*, les premiers fragments de *Faust*.

Malgré ces chefs-d'œuvre, la vogue n'était plus pour lui : on ne comprenait pas encore la portée de sa métamorphose; un genre si différent de celui de *Werther* déroutait, indisposait le public, et la jeunesse salua de ses acclamations un nouvel athlète qui répondait mieux

à ses besoins parce qu'il carenait les idées libérales et novatrices (voy. SCAMLER).

Goëthe assista lui-même à l'ouverture du grand débat qui allait se vider entre la France et l'Europe. Le duc de Weimar, chargé d'un commandement supérieur dans l'armée prussienne, engage son conseiller intime à le suivre dans cette campagne, que, sur la foi des émissaires, l'on comptait terminer en quelques semaines. Il ne fallait pas un coup d'œil très profond pour mal augurer de cette prétendue promenade militaire dès que l'on fut entré en France : un temps affreux, des terrains détrempés, des populations mornes que les réquisitions de soi-disant libérateurs exaspéraient au dernier point, le commandant de Verdun se brûlant la cervelle après avoir capitulé, la résistance inattendue dans la forêt de l'Argonne, la dysenterie éclaircissant les rangs plus que ne font les boulets dans une ligne de bataille, tels étaient les traits préliminaires de la canonnade de Valmy.

Rien de plus étrange que les occupations de Goëthe durant cette campagne. Vous vous attendriez à le voir, nouveau Tyrtée, enflammer ses compatriotes, et leur montrer à travers la fumée des champs de bataille la Babylone moderne comme prix de leurs fatigues; ou bien, lorsque la funeste retraite commence, entonner de tristes Messéniennes ou relever par l'espérance les courages abattus. Au lieu de tout cela, vous trouveriez notre poëte faisant des observations chromatiques sur le prisme, et jetant le fondement de sa théorie des couleurs, système hardi opposé à celui de Newton. Un dictionnaire de physique lui sert de passe-temps sous la tente ou dans un ignoble fourgon; auprès du feu des bivouacs, il égaye ses compagnons découragés par des anecdotes plaisantes ou par des leçons d'histoire plus ou moins en rapport avec les événements du jour.

Au sortir de cette malencontreuse campagne, il se hâte de prendre quelques repos chez ses vieux amis, les frères Jacobi. Malgré lui, leurs illusions démocratiques le font sourire de pitié. On ne se comprenait plus; c'étaient, comme il arrive si souvent dans la vie, des relations

lés par une longue absence. Goethe est plus dominé, comme autrefois, par des sentiments vagues, ineffables; Werth s'était transformé en un homme sérieux et d'état, mordant et paradoxal dans ses discours. Sa passion pour les sciences scientifiques parut à ses amis une passion anormale, risible, contraire à sa vocation de poète. On se sépara en bons termes; mais l'abandon et la solitude, douces compagnes de l'amitié, étaient plus.

L'année suivante (1793), Goethe assista encore au siège de Mayence, et vit de près, après la capitulation, ces hardis soldats, « troupe de nains que le roi ne semblait avoir lâchés; » il prête l'oreille frémissante à leur chant, « ce langage révolutionnaire aux sons graves et tristes, » et parvint à sauver de la main populaire un architecte français victime de pillage. Comme ses amis lui remontrèrent à ce sujet d'avoir exposé sa vie à un homme peut-être criminel : « Je ne commettrais une injustice, leur dit-il, tantôt que de souffrir le désordre. » Immédiatement après la levée du siège, le duc de Weimar ayant quitté l'armée, Goethe reprit le cours de ses travaux ordinaires, qu'il n'interrompit plus à partir de ce moment\*, si ce n'est pour de petites excursions. Ainsi, en 1795, nous le retrouvons en Suisse, emporté par la guerre de Lombardie de son pèlerinage à Rome. La relation nous a laissée de ce voyage montre un esprit de plus en plus absorbé par la vie extérieure, attentif comme un général d'armée à chaque ondulation du terrain, ne dédaignant aucun renseignement technique ou statistique, pas même les bourses des marchés, mais réservant néanmoins une belle place à la poésie. A ce genre appartiennent les ballades de *la Meunière*, *Amyntas*, *Euphrosine*, noble élégie sur la mort d'une acce de talent, M<sup>me</sup> Becker. La lecture des chroniques suisses de Tschudi

En 1809, il donna sa démission et se reles des affaires; mais, en 1815, il y retourna en tant de premier ministre d'état. Il les quitta tivement en 1828, après la mort du grand-Charles-Auguste, son ami plus encore que son vassal.

lui inspire le plan d'une vaste épopée sur les libérateurs de l'Helvétie; mais plus tard il céda ce sujet à Schiller.

Depuis deux ans, les deux poètes s'étaient unis intimement. On ne peut lire sans une profonde émotion leur correspondance (1795-1805), qui forme un heureux contraste avec tant de honteuses et de petites rivalités que l'on rencontre à chaque pas dans la république des lettres. Ces deux esprits d'une nature si différente gagnèrent immensément à ce contact : Schiller, emporté par des spéculations métaphysiques hors des limites de la réalité, se trouve ramené sur la terre par la tendance objective de son ami, tandis que celui-ci se réchauffe à la chaleur d'âme du poète-philosophe, et fait à son tour, autant que le comporte sa nature, des emprunts dans les régions idéales. Ils se communiquent leurs lectures, leurs travaux; ils se critiquent, ils s'encouragent. Goethe écrit à Schiller : « Ménagez - vous, soignez votre santé chancelante; n'allez pas trop tôt rejoindre les anges que vous avez créés! » Schiller supplie Goethe de ne pas se donner tout entier à la science. « De grâce, terminez *Wilhelm Meister*; donnez-moi des vers pour mes pauvres *Heures*\*. » Et Goethe met la dernière main aux *Années d'apprentissage de Meister*, ce *Gil-Blas* allemand; il envoie à Schiller la *Fiancée de Corinthe*, le *Dieu et la Bayalère*, ces immortelles ballades; et les nobles élégies antiques *Alexis et Dora*, *Pausias et la Fleuriste*; puis les épîtres, puis la traduction de *Benvenuto Cellini*; à eux deux, ils font une série d'épigrammes mordantes (*die Xenien*) pour se venger des attaques dirigées contre eux par des esprits subalternes; car il régnait alors dans l'Allemagne littéraire une anarchie transitoire, comparable au conflit des grands pouvoirs féodaux au moyen-âge. On avait commencé par opposer Schiller à Goethe: maintenant qu'ils étaient amis, on jeta le manteau impérial sur des épaules moins faites pour ce noble fardeau. Les deux rois de droit divin sourirent à ce manège

(\*) *Die Horen*, journal périodique publié par Schiller.

et continuèrent à produire des chefs-d'œuvre.

C'en fut un que *Herrmann et Dorothee*, ce tableau homérique de la vie bourgeoise moderne (1798). Les grands événements du jour en forment le fonds et donnent aux faits individuels l'empreinte d'un siècle à jamais mémorable. On y remarque une haute impartialité dans l'appréciation des affaires de ce monde. Les mémoires de Stéphanie de Bourbon-Conti inspirèrent à Goëthe le désir de déposer toutes ses idées sur la révolution dans un autre ouvrage, dont la première partie seulement est achevée. *La Fille naturelle ou Eugénie* (1803), telle que nous la possédons, forme néanmoins un tout, mais qui n'a point été compris au gré de l'auteur.

L'arrivée de M<sup>me</sup> de Staël à Weimar interrompit la monotonie de cette existence. Quoi qu'il rendit plus tard pleine justice au bel ouvrage qui fut le belier puissant destiné à renverser le mur des préjugés français et anglais relativement à l'Allemagne, Goëthe ne se sentait point attiré par cette femme de génie, peut-être parce qu'il se voyait observé, peut-être aussi parce que la vivacité française impatientait un caractère de plus en plus sérieux, et peu habitué aux soubresauts d'une conversation parisienne.

Au printemps de 1805, la santé chancelante de Goëthe reçut un choc violent par la mort presque subite de Schiller; et, comme si la transition de l'âge viril à la vieillesse avait dû être marquée dans la vie de notre auteur par de rudes épreuves, l'année suivante fut celle de la bataille d'Iéna, celle du pillage de Weimar dont une partie fut incendiée. A la vérité, Goëthe échappa au malheur commun par la protection toute spéciale du vainqueur; mais si cet hommage, rendu à l'homme de génie, honore la France, on ne peut croire que celui qui en était l'objet ait pu se réjouir de ce privilège dans un pareil moment, lorsque le duc courait risque d'être écrasé par Napoléon.

A peine cet orage fut-il passé, qu'une nouvelle perte, non moins douloureuse que celle de Schiller, affligea Weimar : la duchesse douairière, Amélie de Brunswick, succomba aux fortes émotions de la crise

politique. Frappé de son isolement milieu de tant de ruines, Goëthe, de 57 ans, épousa une femme que ses rapports fort anciens devaient lui être chère à plus d'un titre\*. Quelque insupportable qu'il opposât aux faits extérieurs, il s'opérait dans son talent une révolution trop peu remarquée. Le roman *de finités de choix* (*Wahlverwandten*) a été conçu et exécuté vers l'époque (1807-1809); nous y cherchons en vain le calme qui règne dans ses ouvrages composés pendant l'évolution de Goëthe. Un œil attentif n'aurait plutôt les traces d'une plaie qui ne peut se cicatriser que par les symptômes d'une maladie qui se refuse à toute guérison. Le poëte n'a point voulu à propos de révéler la mystérieuse cause de leur qui a donné naissance à cet homme mal famé; il a dû nous suffire de voir en saillie cette phase exceptionnelle de l'histoire de son développement.

Les *Essais chromatiques* parus la même année que les *Affinités* (1811) furent reçus avec froideur, parce qu'ils attaquaient hardiment un système longtemps établi.

Vers 1811, Goëthe commença la rédaction de son admirable autobiographie (*Aus meinem Leben, Dicht und Wahrheit*), qui rivalise avec les confessions de Rousseau, sinon pour la candeur, au moins pour la puissance d'expression et l'intérêt répandu sur une vie bourgeoise. En 1814 et 1815, ses excursions sur les bords du Rhin lui révélèrent tous les trésors d'architecture que renferme l'Allemagne et il fonda un journal littéraire destiné à mettre au jour ses connaissances nouvelles. Il publia ses relations de voyage (*Ueber die Rheinische Schatzkammer am Rhein, Mayn und Nassau*) est un véritable *Guide du voyageur* écrit avec l'esprit de Goëthe. A la suite de ces excursions le château de Brentano servait de point de retraite. Le nom de ce charmant lieu nous rappelle les *Lettres ent-*

(\*) La sœur du bibliothécaire Vulp de Rinaldo Rinaldini.

ma\*, de cette enfant folle d'a-  
de tendresse pour un vieillard  
ait cet encens et cette adoration  
lme d'une divinité. C'est un in-  
roman, expression dernière du  
l'admiration fanatique que les  
de Goethe ont payé à son génie  
que ses détracteurs et ses an-  
s montraient plus d'arrogance.  
ion et la canonisation faisaient la  
artie des injures de Pustkuchen,  
nétiste d'un pseudo-*Wilhelm*  
, et à la critique ambitieuse de  
voy.), homme d'un incontestable  
si voulut se faire de la tête abattue  
e un marchepied pour arriver à  
imée. Quant aux diatribes radi-  
Bœrne et aux attaques dirigées  
une Allemagne contre l'égoïsme  
du patriarche de Weimar, il y  
leur fait plus d'ignomnie des  
et des choses que de mauvaise

proche plus fondé s'attaque au  
il avait adopté pendant les quinze  
années de sa vie. Le *Divan*  
*Stücher Divan*) avait paru en  
es *Wanderjahre*, suite de *Wil-*  
*eister*, sont de 1821; or, dans  
ouvrages, ainsi que dans les nom-  
travaux de critique littéraire et  
poésies lyriques, produits de la  
de l'auteur, ce n'est plus le lan-  
pide et simple qui caractérise les  
de son âge viril. Sa prose est  
manierée : on dirait un style élé-  
chancellerie ; les vers cheminent  
fois avec une nonchalance de  
seigneur et une incorrection sys-  
te ; sans compter qu'un vieux  
le Goethe, son penchant aux al-  
mystérieuses, s'y développe sans  
et rend mainte partie de ses com-  
s inintelligible au point d'exiger  
centaire. Goethe était d'avis qu'un  
pour avoir quelque valeur, devait  
quelque chose à deviner : ce prin-  
ciple avec mesure, peut avoir l'a-  
de maintenir le poète loin du lieu  
et des pensées triviales ; mais,

he's *Briefwechsel mit einem Kinde*, pu-  
15. C'est la correspondance de Mme d'Ar-  
tano avec le patriarche de la littéra-  
vande.

nous ne craignons pas de le répéter, l'abus  
de ces réticences ou de ces pensées allé-  
goriques a quelquefois entraîné Goethe  
au-delà des bornes que l'art le plus su-  
blime ne franchit jamais impunément.  
Avec un public français, impatient et  
railleur, de semblables écarts eussent été  
impossibles : en Allemagne, à peine si  
l'on signala ces taches dans un soleil aussi  
éclatant.

A mesure que ce bel astre approchait  
de son déclin, les yeux de ses amis s'atta-  
chaient avec inquiétude sur l'horizon de  
Weimar. Charles-Auguste était mort en  
1828 ; deux ans plus tard, le fils unique  
de Goethe fut frappé à Rome d'un coup  
d'apoplexie ; le grand poète octogénaire,  
de plus en plus isolé, voyait approcher  
le moment suprême sans sourciller et  
dans la pleine jouissance de ses facultés.  
A cet égard, ses travaux non interrompus,  
(par exemple, la seconde partie de *Faust*) et  
ses remarquables conversations, que son  
secrétaire Eckermann a eu le bon esprit  
de recueillir (de 1823 à 1832), rendent un  
témoignage non équivoque. Des boucles  
argentées couvraient son noble front  
qu'aucune ride ne sillonnait ; son corps ne  
montrait aucune trace ni de maigreur ni  
d'embonpoint ; il s'était maintenu dans  
une éternelle jeunesse comme ces dieux  
de la fable dont il rappelait les formes  
majestueuses. Sept mois avant sa mort, on  
inaugura dans la bibliothèque de Weimar  
son buste colossal, envoyé par notre sculp-  
teur David comme un tribut de respect,  
et accueilli par Goethe comme une preuve  
du renversement des barrières mesqui-  
nes qui s'étaient élevées autrefois entre  
les deux nations. Le 22 mars 1832, il  
s'endormit sans douleur, après une mala-  
die de six jours. Il est enterré dans la  
chapelle grand-ducale à côté de Schiller.  
Avec lui, la haute poésie allemande est  
descendue au tombeau ; elle n'en sortira  
sans doute que lorsqu'un nouvel état so-  
cial et politique ou une nouvelle révo-  
lution philosophique réclameront la voix  
d'un nouvel interprète.

Cette notice, malheureusement déjà  
bien étendue ne donnerait encore qu'une  
idée fort incomplète des travaux de Gœ-  
the ; car à peine si nous avons mentionné  
les chefs-d'œuvre, à mesure que leur

conception ou leur publication nous en faisait une loi/ Il convient donc de présenter maintenant en groupes réguliers les produits d'une intelligence aussi vaste.

*Gœthe poète dramatique.* De loin en loin il apparaît dans l'histoire littéraire quelque ouvrage hors de ligue, qui résume les idées du siècle dont il est le rejeton. *Faust* appartient à ces productions d'élite. Nous le comparerions volontiers à la *Divine Comédie*, quoique les procédés de composition établissent un grand contraste entre ces deux poèmes. Mais si le Dante a mis en œuvre la théologie, l'histoire et la foi du moyen-âge, Gœthe a fondu, dans le creuset magique de Faust, la science moderne, l'incrédulité, l'ironie, l'orgueil et les passions déréglées de notre génération révolutionnaire. Tous deux, ils suivent une ligue incommensurable à travers l'espace : le poète florentin s'élève de l'enfer au paradis; le poète allemand descend du ciel, à travers le monde, aux enfers, pour de là remonter au séjour des élus. Le sujet choisi, vers 1771, par le jeune étudiant de Strasbourg était si fort dans tous les esprits que plusieurs poètes d'un rang inférieur avaient essayé de le traiter simultanément (Lessing, Klinger, Maler, Müller), et que plusieurs autres ont tenté de donner une suite au *Faust* de Gœthe (par exemple, Grabbe, dans son *Faust et Don Juan*, Gustave Pfizer, Lenau, etc.); le Dante, on le sait, avait eu de même des devanciers dont il a complètement effacé les essais bruts et informes. *Voy. FAUST.*

Faust, c'est l'impatience frémissante d'un esprit méditatif, lorsque, arrivé aux confins que la science ne peut franchir et tourmenté par l' inexplicable phénomène de la vie, il demande en vain le mot de l'énigme à la terre et au ciel; et qu'irrité, foulant aux pieds le savoir qui est néant, il évoque toutes les mauvaises pensées longtemps comprimées au fond de son cœur. Alors apparaît Méphistophélès, cette diabolique personnification du mal, que nous portons en nous; il déprave l'imagination de son élève; il le plonge dans le bourbier de la vie matérielle où une étude religieuse et une sainte retraite lui avaient appris à ne jamais abaisser le regard; il brise les

ailes de l'ange et réveille les appétits de la brute, sans étouffer les remords de l'homme. Aux côtés d'un être si déplorablement perverti marchent la séduction, l'empoisonnement, l'assassinat; et le lecteur terrifié se demande, au bout de ce drame infernal, si la miséricorde divine s'est tout-à-fait retirée d'un caractère autrefois noble et pur? Gœthe, on le sait, a repris lui-même le sujet en sous-œuvre, et à la place d'un problème insoluble il a mis un nouveau drame hérissé de plus d'abîmes, enveloppé de plus de mystères que le premier. La seconde partie de *Faust* est un ouvrage posthume, l'enfant chéri de la vieillesse de l'auteur; peu de mois avant sa mort, il y avait mis la dernière main, accomplissant sa longue tâche de poète. Ici le sol réel manque complètement sous nos pieds: c'est, d'un bout à l'autre, un monde allégorique, traversé par des fantômes à contours vagues et indécis, au point de faire naître la pensée que Gœthe a prétendu léguer à plusieurs générations d'Allemands le soin de déchiffrer et de compléter le sens qu'il a rattaché à cette composition. C'est tantôt un persiflage de l'économie politique, du papier-monnaie, du crédit public, une réprobation ironique de notre monde moderne, si avide de jouissances matérielles, un sourire de mépris jeté sur l'outrage de la jeunesse; tantôt c'est une légion de résultats et de résumés scientifiques, philosophiques, religieux, qui s'avance sous le masque de tous les dieux et demi-dieux païens, fantasmagorie classique opposée à celle du Blocksberg (*voy.*), cohue inextricable au milieu de laquelle Méphistophélès lui-même se trouve dérouter autant que le lecteur; tantôt c'est encore la rencontre de Faust et de la belle Hélène, spirituel symbole de l'alliance entre la poésie classique et celle du moyen-âge, qui donne au monde la poésie moderne, personnifiée dans Euphorion-Byron; d'autres fois ce sont des combats de géants, reflets des luttes contemporaines; enfin un défi orgueilleux porté par l'homme à la nature toute-puissante, un travail colossal de digues, de canaux et de défrichements au bord de la mer, pour refouler un élément ja-

qu'alors indomptable. Lorsqu'à la fin *Faust*, transformé en docteur Marianus, va rejoindre, aux pieds de la Vierge, non loin de Marie-Madeleine, une autre pécheresse, la pauvre Marguerite, arrachée avant lui aux épreuves terrestres, cette apothéose, au milieu des hymnes entonnées par les élus, n'est autre chose que la réalisation de la sentence que le Père éternel avait prononcée dans le prologue : « Tu resteras confondu, avait-il dit au génie du mal, en te voyant arracher cet aveu, que l'homme dans ses élans imparfaits vers le bien finit par trouver pourtant la bonne voie. » Peut-être le poète a-t-il eu tort de faire cheminer son héros à travers un labyrinthe de méprises, d'erreurs et de méfaits, uniquement pour mettre en action ce principe fort contestable que le génie à lui seul est une vertu, et que nous vivons dans un monde purement phénoménal, où les actions ne tirent pas trop à conséquence. Heureusement un poème aussi énigmatique et profond que *Faust* n'est point destiné à devenir populaire; c'est un honneur que Goethe n'a d'ailleurs jamais ambitionné.

Les autres ouvrages dramatiques de Goethe peuvent se ranger sous quatre ou cinq rubriques diverses. A l'époque où il imitait le théâtre français appartenent les pièces qu'il a composées à Leipzig : *les Complices*, comédie passablement immorale, et le *Caprice d'un amant*, pastorale assez fade; à l'époque shakspearienne : *Goetz de Berlichingen*, ce tableau vivant d'une époque d'anarchie, au sein de laquelle un homme courageux et honnête se pose bravement en face de la société décomposée et cherche vainement son salut dans son propre bras dirigé par sa conscience; *Egmont*, peinture d'un caractère chevaleresque, qui périt victime de son insouciance et de sa légèreté, en face d'un ennemi fanatique et rusé (le duc d'Albe); *Clavigo*, sujet emprunté aux Mémoires de Beaumarchais, et traité de verve dans l'espace de quelques jours; *Stella*, plaidoyer sentimental et sophistique en faveur de la bigamie. Il faut rapporter à l'époque grecque, c'est-à-dire aux années où le goût de Goethe, en s'épurant, a subi une rénovation totale : *Iphigénie en Tauride*, noble

tragédie dans laquelle le style le plus pur rivalise avec les pensées les plus élevées, où l'histoire usée de la famille d'Agamemnon est rajeunie par un souffle de l'esprit chrétien qui a passé sur le caractère de l'héroïne; *Torquato-Tasso*, autre tragédie classique dans laquelle l'humeur irritable et nerveuse du Tasse, sa passion véhémement et ses caprices de poète contrastent si bien avec la prudence égoïste du courtisan Antonio, avec la chaste amitié d'Éléonore, la coquetterie de la princesse de Sanvitale et les airs protecteurs du duc de Ferrare; *Eugénie*, dont le sort mystérieux intéresse et émeut puissamment, malgré la teinte solennellement froide que l'auteur a répandue sur cette œuvre; *Elpenor*, admirable ébauche qui aurait pu rivaliser avec *Iphigénie* si le poète l'eût terminée; *les Oiseaux*, spirituelle imitation d'Aristophane, avec force allusions à la littérature contemporaine; *Nausicaa*, scènes homériques inachevées. Nous formerons enfin une dernière rubrique à l'aide d'une foule de pièces de circonstance, de comédies, d'opéras, de fragments, de dialogues satiriques dont voici la liste : *Jery et Bætelé*, pièce qui a passé, sous le titre de *Ketty*, sur un de nos théâtres; on respire l'air des Alpes dans cette gracieuse bluette; *Lila* et *le Triomphe de la sentimentalité*, comédies satiriques où l'auteur persifle l'école sortie de *Werther*; *Ruse et vengeance*, scapinade assez drôle, admirablement versifiée; *la Fiancée du pécheur*, pièce jouée en plein air, à Tieffurth, sur les bords de l'Ilm; *Claudine de Villabella*, *Erwin et Elmire*, deux modèles de libretti; *Paléophron et Néotcrpe*, *Pandore*, pièces de circonstance; *Frère et Sœur*, comédie sentimentale; *le Grand-Cophte* (Cagliostro), *le Citoyen-Général*, *les Exultés*, trois pièces écrites pour servir de réactifs contre l'esprit révolutionnaire; *la Foire de Plundersweiler*, scènes burlesques, parodiant les contemporains de Goethe; *le Pater Brey*, moquerie spirituelle, lancée contre les directeurs de conscience; *le Satyre divinisé*, persiflage ironique des idoles que le peuple se forge en un tour de main; *Bahndt*, scène dialoguée, satire amère contre les rationalistes et les théologiens qui cher-

chent à moderniser le christianisme; *la Vie terrestre de l'artiste et son apothéose*, impitoyable flagellation des prétendus *connaisseurs* qui laissent le talent se consumer dans des travaux ingrats et lutter avec la plus abjecte misère, sauf à le diviniser après sa mort. Ces pièces satiriques sont écrites dans le style de Hans Sachs, que Goëthe affectionnait beaucoup, et dont il a aussi adopté le rythme antique et raboteux pour plusieurs scènes de Faust.

*Goëthe poëte lyrique.* Si le fonds dramatique de Goëthe est riche et varié, il offre cependant peu de chefs-d'œuvre en dehors de *Faust* et de quatre ou cinq autres productions que nous avons suffisamment signalées. Mais lorsqu'on se met à feuilleter dans ses œuvres les cinq volumes remplis de ce genre de poésies qu'on est convenu, quoiqu'à tort, de nommer *fugitives*, on éprouve l'étrange embarras d'un amateur forcé de parcourir à la hâte une immense galerie de paysages, de tableaux de genre, de portraits, de spirituels croquis, et ne sachant trop à quel tableau donner la préférence. Ces vers lyriques si nombreux, qui révèlent un talent à la fois naïf et philosophique, calme et passionné, ressemblent à une immense provision de perles fines où la main n'a qu'à plonger pour en retirer plus de grains qu'il n'en faut à garnir le plus riche collier. La jeunesse du poëte, avec ses alternatives de bonheur et de souffrances, se retrouve dans les *Lieder*. Sur les rivières et les lacs, au haut des montagnes, au fond des vallées et des forêts, ainsi qu'au sein des villes, en toute saison, à toute heure du jour et de la nuit, il fait entendre ces accents simples, touchants, vrais, qui donnent encore à penser longtemps après que leur vibration s'est perdue. Jusque dans ses émotions les plus passagères, nous retrouvons cependant le *réalisme*, déjà plus d'une fois indiqué comme point de départ de Goëthe. Jamais, chez lui, de faux enthousiasme, rien de guindé, point de pompe dans le langage; toujours l'expression la plus concise, la plus nette, à tel point que les admirateurs exclusifs d'un genre lyrique exalté trouveraient quelque maigreur dans

cette absence complète de luxe. Mais comme on s'habitue vite à cette saine et fraîche nourriture de l'âme! comme on se penche volontiers sur cette eau vive et pure, miroir fidèle qui nous renvoie sans altération l'image de notre propre jeunesse aussi bien que de celle de l'auteur! Dans ses chansons (*Gesellige Lieder*), quelle aimable et gracieuse philophie! Combien de bonne humeur allée aux réflexions les plus sévères, les plus profondes! Les douceurs d'un bon ménage, les plaisirs de la table, le bonheur du soldat blessé dans le combat, les jouissances d'une large hospitalité, la félicité d'un caractère sans souci, en un mot toute espèce de félicité a trouvé place dans cette catégorie. Malheur aux Tartufes et aux esprits maussades! de folles imprecations sont lancées contre eux du haut de cette chaire de sociabilité! Malheur au poëte, qui peut vivre dans les sables arides du Brandebourg, au milieu des troupeaux d'oies et des pots de bière aigre! malheur à lui! Le poëte du midi de l'Allemagne, fier de ses vignobles, et impitoyable pour la terre inhospitalière du nord. Bienvenus au contraire sont les amants, les esprits ivres de gaité, qu'ils soient de Weimar ou de Sicile, qu'ils soient Bohémiens ou Suisses. Goëthe les comprend; il leur fait bon accueil, et avec la facilité que nous lui connaissons, il est prêt à parler tous les dialectes, à prendre tous les costumes.

Redirons-nous ses ballades, un de ses titres de gloire les plus brillants? Il n'est plus d'esprit cultivé qui n'ait applaudi à la charité toute chrétienne qui règne dans *le Dieu et la Bayadère*; personne qui n'ait frissonné à l'approche de la belle et pâle *Fiancée de Corinthe*, adorable vampire, personnification du paganisme expirant. Sur le bord des rivières, lorsque la vague vient doucement caresser l'herbe du rivage et inviter le passant à se plonger dans ses flots, ne vous semble-t-il pas entendre les chants de la perdue Ondine qui entraîne le *Pêcheur* dans son palais de cristal? Par un brouillard d'automne qui se joue autour des saules et flotte sur les prairies, le *Ruisseau* ne vous a-t-il point apparu? Du haut des Alpes glacées, ne vous êtes-vous point



s l'Italie en chantant les strogion : *Connais-tu le pays où ranger ?* Au pied des sept col-milieu de leurs vignes solitaires, de leurs ostéries, n'avez-vous sé à la belle Transtévérine, cette *Élégies romaines* qui placent ar au niveau de Properce et de Et sur la place de Saint-Marc, ité des lagunes, ne vous êtes- it détourné des superbes cour-Corinthe pour découvrir Bet-nseuse aérienne, qui répand un fum d'amour sur les mordantes *mes vénitiennes ?*

upe le plus riche des poésies fu- : Goethe est peut-être celui qu'il *félanges*. Des hymnes, des odes, ts que l'on ne saurait ranger ne rubrique ordinaire, récla- envi une mention favorable sur déjà surchargée de titres. C'est e trouve l'apologie de l'*Imagi- enfant gâté de Jupiter et déesse ;* l'apologue de l'*Aigle et la ;* parallèle ingénieux entre le la médiocrité; la personnifica- énie qui se révolte et de l'amour ndonne et se fond au feu de la présentée dans les deux tableaux *éthée* et de *Ganymède*; le di- e pindarique intitulé : *Chant du u milieu de l'ouragan*; une sé- intures érotiques tracées d'une ère, telles que les *Plaintes ma- la Visite, le Parc de Lili*, al- surlesque où l'auteur, métamor- ours, se roule aux genoux de ante; la *Plainte des femmes Asa*, chanson morlaque, insérée dans les *Poèmes populaires de*

Il n'est pas un de ces petits œuvre qui ne méritât une analyse pas un qui n'offre le modèle ction brillante et pure; c'est une : collection de camées. Nous avons our la fin de cette série le char- tit poème lyrique intitulé : *Pè- : hivernal dans les montagnes z*, dont le contenu énigmatique :jà exercé la plume des com- ars, lorsque Goethe daigna enfin, dernières années de sa vie, ex- *quelques allusions et rendre*

complètement intelligible cet hymne du voyageur surpris par les frimas au sein d'une nature alpestre. La partie voilée n'avait rien que d'honorable pour le poète, qui s'était rendu, sans se faire connaître, auprès d'un fervent admirateur de son talent, et avait essayé, mais en vain, d'arracher une belle organisation à des rêves égoïstes et à une existence mala- dive.

Dans la série intitulée *Poésies sur l'art* se trouvent partout des satires contre les soi-disant connaisseurs et les critiques ignares.

*Les Paraboles* rimées tiennent aussi du genre satirique; à leur suite se placent les *Distiques* rimés, renfermant des pensées sur Dieu, sur l'âme et le monde. Dans plusieurs centaines de *Proverbes* pleins de sens on croit retrouver la sagesse d'une nation entière plutôt que celle d'un seul individu. Des *Épigrammes* bien plus nombreuses encore échappent par leur nature même à toute analyse.

Si l'on réfléchit que tous ces titres et ces têtes de chapitre forment le contenu de deux volumes seulement dans la deuxième édition (de 1806) des œuvres de Goethe; que, dans la troisième (de 1827), deux nouveaux volumes, d'un contenu pareil, sont venus s'y joindre; que, des deux volumes du *Divan*, le premier est consacré à des poésies lyriques; que les œuvres posthumes en renferment encore un, et que, dans ces suppléments divers, il se trouve des morceaux remarquables en bon nombre, il y a de quoi s'incliner devant une pareille fécondité.

Le *Divan* (*Westästlicher Divan*) contient le résultat des études de Goethe sur la poésie persane. Goethe avait été poussé dans cette direction par MM. de Hammer et Dietz: ébloui par ce monde nouveau, il se fit disciple de Hafiz, et déposa dans une douzaine de livres ces chants d'amour, ces voluptueuses contemplations, ces paraboles sentencieuses, ces chansons à boire et ces hymnes religieux que le ciel d'Orient semble avoir réellement inspirés.

Rien de plus intéressant que le traité sur la poésie persane qu'on trouve à la suite du *Divan*. Les membres de la *Pléiade*, depuis l'auteur du *Chah-Nameh* (voy.

FRANOUCCI) jusqu'à Djami (*voy.*), le poète éclectique, qui résume tous ses prédécesseurs, y sont passés en revue; leur individualité est mise en relief, leur caractère commun dessiné en quelques contours hardis.

La trilogie lyrique du *Paria* est de quelques années postérieure au *Divan*. La monstrueuse mythologie de l'Inde y sert de support à de hautes idées de tolérance; le langage de cette bizarre conception est mystérieux comme le pays dont il retrace le souvenir.

*Gœthe poète épique et romancier.* Nous avons déjà mentionné *Herrmann et Dorothee*, en appréciant l'influence que les événements contemporains ont exercée sur le talent créateur de Gœthe. Sous le point de vue littéraire, cette idylle épique ne saurait être placée trop haut, quoique Voss soit l'inventeur du genre. A notre sens, l'imitation dépasse, à la versification près, son modèle, d'aussi loin que Shakspeare s'élève au-dessus de ses devanciers. L'action est aussi vive dans l'ouvrage de Gœthe qu'elle est lente dans celle de Voss; ce dernier ne possède nullement le talent magique qui sait prêter à un tableau de genre l'intérêt d'un tableau d'histoire, tandis que l'auteur de *Herrmann* trahit, jusque dans les scènes d'un intérieur bourgeois, ce regard d'aigle qui plane sur l'ensemble de la vie.

*Reineke Fuchs* est une spirituelle imitation du roman du *Renard*. Le rythme du poëme en plat-allemand (v. ALKMAER) a fait place à l'hexamètre; mais ce n'est pas le côté brillant de l'œuvre allemande, et sous ce rapport Voss avait le droit de traiter de novice son illustre ami.

L'*Achilléide* est demeurée fragmentaire.

Gœthe n'a pas écrit plus de quatre romans; mais trois d'entre eux sont d'une haute importance dans l'histoire littéraire de l'Allemagne. *Werther* a donné naissance à un genre sentimental dont le déluge ne s'est jamais complètement écoulé, quoique l'auteur ait été le premier à railler la tourbe servile de ses imitateurs maladroits. Même aujourd'hui, lorsque soixante ans s'interposent entre nous et l'émotion première d'un public fanatisé, l'on ne peut suivre le développement de

ce caractère irritable, poussé irrésistiblement vers l'abîme, sans éprouver quelque malaise; la lecture de certaines pages donne encore le vertige. On dirait que la fièvre maligne du cœur est plus contagieuse que la peste d'Orient. Dans quelques passages éloquentes de *Faust*, on retrouve, sous forme de vers, les idées panthéistiques de Werther: ce sont de fugitifs indices de la pensée intime de Gœthe, qui aime tant à disparaître derrière son œuvre et à dérouter le lecteur sur ses intentions. Werther est un *Faust* avorté; si ce jeune insensé eût vécu, il ne serait donné infailliblement au diable, parce qu'il n'aurait trouvé, ni sur la terre ni dans le ciel, un but à ses élans impétueux.

Quant à *Wilhelm Meister*, on a beaucoup discuté sur le but véritable de l'auteur. Nous pensons qu'il n'en a point eu de positif; il s'est contenté de faire passer sous les yeux du lecteur une foule de caractères et d'événements empruntés à la vie réelle. Wilhelm est un être assez nul, que l'on aime aujourd'hui, quitte à le trouver insupportable demain; mais il sert de lien pour rattacher à une unité toute cette bande de comédiens et de marchands, de nobles et de roturiers, d'honnêtes gens et d'hommes à double face, d'actrices et de comtesses, de femmes légères et de femmes de curé, de vieillards et d'enfants; il sert de porte-voix pour proclamer la gloire de Shakspeare et pour énoncer les idées de Gœthe sur l'art, sur le théâtre et la littérature. Wilhelm est grand discoureur, sans trop ennuier les maîtresses qu'il rencontre en route; un essaim charmant se presse autour de lui: c'est la tendre Marianne, que l'abandon involontaire de Meister fait mourir de chagrin; c'est Philine, ce type inimitable de l'actrice spirituelle, vive, dépensière, délicatement sensuelle, humanité à peine l'écume du vin de Champagne; c'est Aurélie, la femme passionnée; Thérèse, la ménagère; Natalie, la femme modèle; et Mignon, l'enfant des airs, consumée par un désir qui pour elle n'a point de nom, désir d'un beau ciel, désir d'une meilleure patrie, désir d'amour; charmante création tout entière éclosée dans le cœur du poète comme

Enferme dans le cerveau de Jupiter. Schiller a comparé le monde immense qui se voit dans *Wilhelm Meister* à un beau système planétaire; en ce cas, Mignon et le harpiste maniaque en seraient les brillantes comètes, destinées à traverser les orbites régulières et à disparaître dans l'espace inconnu d'où elles sont sorties.

Quoique nous reconnaissons çà et là, dans les *Années de pèlerinage* de Wilhelm Meister, la main qui a tracé les années de son apprentissage (la première partie est intitulée: *Wilhelm Meister's Lehrjahre*), le plan de cette seconde partie est si relâché, les caractères qui s'y meuvent inégalement si peu, que nous nous hâtons d'arriver aux *Affinités de choix* (*die Wahlverwandtschaften*), à cette belle conception si outrageusement attaquée par les hypocrites en masse, et çà et là par des hommes de bonne foi. L'acharnement des premiers se conçoit; les autres ont eu, non sans raison, que les vérités les plus incontestables, dès qu'elles mettent en danger l'ordre moral, l'institution sacrée de la famille, ne gagnent rien à être mises en évidence, et qu'il aurait suffi d'un précepte rigoureux de l'Évangile auquel il est dit: *Quiconque aura jeté un œil de convoitise sur la femme de son prochain sera coupable d'adultère*, ou que ce roman se chargeât d'en fournir le dangereux et attachant commentaire. Quoi qu'il en soit, Goethe, occupé de ses études de chimie, a cherché, dans son ouvrage, à démontrer l'analogie mystérieuse entre les lois d'attraction de certaines substances et nos affections symboliques. Odile est le type de la lutte à devoir contre la passion; elle périt en succomber. Que le cœur se brise, survu que la liberté morale reste intacte, voilà le solennel précepte qui ressort des *Affinités de choix*, qu'une posture plus calme et plus impartiale placera immédiatement après *Faust*; car, dans le roman aussi bien que dans la tragédie apocalyptique, le lecteur chemine à milieu d'une ténébreuse région que ses grandes pensées sillonnent comme des clairs. Peu importe que les acteurs de l'histoire se trouvent lancés jusqu'au sommet du Brocken, entouré des voiles de la

nuit, tandis que les personnages du roman se promènent dans un beau parc, sur le bord de paisibles étangs et au milieu de verdoyantes collines: les orages invisibles du cœur sont les mêmes; Faust et Marguerite, Odile et Édouard, se débattent les uns et les autres contre cet élément terrible caché au fond de notre nature, toujours prêt à s'emparer de nous et à dénaturer la voix de notre conscience.

Encore sous l'impression d'une conception pareille, il est permis de glisser rapidement sur plusieurs *Nouvelles* et sur les *Entretiens des émigrés allemands*, qui forment le menu bagage de Goethe considéré comme romancier, à moins de mentionner ici ses Mémoires qui présentent dans certaines pages l'intérêt et la teinte poétique d'une fiction, dans d'autres le tableau fidèle de l'histoire politique et littéraire du temps. Il s'est fait en outre le biographe de Winkelmann\* et de Hackert, peintre allemand fort original qui vécut à Naples dans l'intimité de Ferdinand; Goethe a donné le premier à l'Allemagne une traduction des Mémoires de *Benvenuto Cellini*, dont il aimait les naïves gasconnades et les expéditions romanesques; enfin, dans son *Éloge funèbre de Wieland* et de la duchesse Amélie on retrouve encore son merveilleux talent de saisir l'individualité d'autrui et de comprendre les natures les plus divergentes.

*Travaux critiques et artistiques de Goethe.* Sans aspirer, comme esthéticien, aux spéculations élevées de Schiller et moins encore à l'enthousiasme paradoxal de Schlegel, lorsque Goethe juge une œuvre d'art ou de littérature, c'est toujours une saine et spirituelle appréciation du mérite ou un blâme restreint dans les limites des convenances. Les critiques qu'il a insérées, avant son début poétique, dans le Journal littéraire de Francfort (1772 et 1773) dénotent un esprit impatient de toute entrave. Il n'en fut plus de même lorsqu'il participait à la rédaction du Journal d'Iéna, et nous citerons comme le modèle du genre son analyse impartiale du talent de Voss. Dans les

(\*) La notice qu'il lui a consacrée devait faire partie d'une histoire générale de l'art au XVIII<sup>e</sup> siècle.

dernières années de sa vie, au contraire, ses critiques sont presque toutes imprégnées d'un ton de louange officielle : c'était un parti pris, parce que, avide de repos, il ne se souciait plus de se mêler à la polémique du jour ; son attention se portait de préférence sur la marche de la littérature française et sur la rénovation préparée par les rédacteurs du *Globe*. Il encourageait Manzoni, qui tentait en Italie une œuvre analogue, et ses remerciements allaient chercher au fond de l'Écosse quelques littérateurs adonnés à la tâche ardue de rendre acceptables à l'orgueil britannique les rejetons d'une muse méprisée.

Parmi ses nombreux traités sur les objets d'art, nous mentionnerons celui sur *l'architecture dorique* ; un autre sur *l'architecture gothique*, dont l'origine est due, selon lui, à la ciselure en bois, ornement des autels, des chapelles, des niches de saints, et appliquée aux murs extérieurs des églises ; un traité sur *l'origine des arabesques* ; une série de lettres sur la classification des artistes ; une spirituelle analyse des *Portraits historiques de Gérard*, d'après la collection gravée de P. Adam.

*Gœthe traducteur.* Gœthe n'a point dédaigné l'humble rôle de traducteur : nous avons déjà cité son beau travail sur B. Cellini. En 1804, il traduit un dialogue de Diderot, *le Neveu de Rameau*, sur un manuscrit qui se trouvait entre les mains d'un libraire allemand ; et, par un hasard singulier, l'Allemagne trouva posséder vingt ans avant la France cette spirituelle composition du fondateur de l'Encyclopédie. L'ouvrage de Diderot sur *la peinture* eut de même les honneurs d'une version faite par Gœthe, dont les idées sur le but de l'art coïncidaient en beaucoup de points avec celles du novateur français. Les vers réprobateurs de Schiller ont donné quelque célébrité aux traductions du *Tancredi* et du *Mahomet* de Voltaire, que notre auteur, pendant qu'il dirigeait le théâtre de Weimar, a fait passer sous les yeux des spectateurs pour élargir de plus en plus le jugement littéraire de ce public d'élite.

Beaucoup de chansons tchèques (bohèmes), irlandaises, néo-grecques, et des

fragments de Byron complètent la série de travaux.

*Gœthe naturaliste et physicien.* Nous avons signalé à plus d'une reprise des dirigées sans interruption à points du vaste cercle où se meut d'hui la science. Nous nous devons à des compétents pour juger la portée de nos observations sur les couleurs, qu'il a traitées avec la partie historique, près de dix volumes dans ses œuvres posthumes.

Mais indépendamment de ses études mathématiques, ses ouvrages renferment de nombreuses observations sur la botanique, la géologie, la météorologie, la métamorphose des plantes. Gœthe, en fait de science, penche vers la synthèse, il y a, ce nous semble, quelque chose de touchant et de noble à voir une imagination saine se condamner si souvent à céder le pas à une simple observation des faits matériels. Il est constant amour de la nature, clef des croyances et du talent de l'homme à l'étude duquel nous consacrons ces pages.

Et maintenant qu'il faut un jugement d'ensemble sur Gœthe, nous trouvons dans le cas d'un tel homme, après un long séjour au Mont-Blanc, serait mis en doute de donner une description succincte du géant des montagnes. point de vue voulez-vous le voir ? il ; est-ce du nord, est-ce du sud, quelle heure du jour ou de la nuit le montrerai-je avec sa ceinture de neiges et de glaciers, se mirant et dessinant ses pics gigantesques sur le ciel d'azur ? ou bien les nuages dans ses flancs doivent-ils, sous l'escalade des cimes, comme un Titan ? Suivrons-nous jusqu'aux sources qui jaillissent de ses ve-

(\*) Dès l'année 1792, il avait observé la crête d'une brebis, sur le Lido de Venise, les os de la tête naissant des os de la colonne vertébrale.

rons-nous dans ses cavernes pour en tirer des masses de cristal? Lirons-nous ces blocs de granit l'âge présumable du monde? ou, peu inquiets du passé, ne cherchons-nous que ces fleurs que chaque époque renouvelle? Voici la pourpre du rhododendron et le bleu céleste de la gentiane qui ornent ses prairies veloutées... Le génie, n'est-ce point ce mont colossal dont l'aspect change à mesure qu'on s'élève, qu'on s'en approche, qu'on s'éloigne, qu'on l'escalade ou qu'on s'élève le long de ses flancs? Goethe, n'est-ce point avant tout ce Protée littéraire qui s'est montré sous tant d'aspects, non par calcul, non pour jouer le rôle, comme on l'a prétendu, croyant à l'honneur de ce talent d'histrion, parce que telle était sa nature et l'inépuisable fécondité d'un talent actif se plaît dans la variété des formes. D'ailleurs, malgré tant de métamorphoses et d'évolutions, tout ne change pas en lui : il garde en quelque sorte son être, aussi inébranlable que la charpente granitique des Alpes. N'est-il pas tout le poète et le prêtre du panthéisme (voy.), l'élève inspiré de Spinoza, de Schelling et de Hegel? Comme être mobile, Goethe a eu ses égaux, n'est-ce pas ses supérieurs : sans remonter haut nous nommerions Voltaire ; la mission spéciale de l'auteur de *Faust* est *Affinités* parait avoir été un apostolat de cette foi qui n'admet point une divinité abstraite, isolée du monde paradisi, et moins encore une nature matérielle, brute, inanimée, mais qui s'élève comme dogme fondamental de l'union intime de Dieu et de la nature. L'étude des œuvres de sa jeunesse et de son âge viril laissait subsister quelque chose à cet égard, si les indices nombreux, qui dans *Faust*, n'annonçaient déjà suffisamment cette tendance, il serait impossible de se refuser à cette conviction que la lecture des poésies lyriques, les premiers fruits de sa jeunesse et dernier d'un esprit à moitié fondu déjà dans le monde mystérieux dont il va bientôt sortir partie intégrante.

Influence de ce puissant génie est l'être arrivée à son terme. Il a vu et tomber autour de lui bien des

idoles; des noms justement célèbres dans la littérature contemporaine rayonnent déjà avec moins d'éclat : il n'en sera point ainsi de Goethe. Il s'en faut de beaucoup que les idées mises en circulation par sa main libérale soient toutes fécondées; les faces nombreuses de son organisation polyèdre sont loin d'avoir été toutes mesurées; il n'a pas encore trouvé de critique à son niveau : ce Mont-Blanc en est encore à attendre un Saussure. L'avenir découvrira de nouvelles veines d'eau vive et de métaux cachés dans le sein de ce géant des intelligences, et nous n'avons fait qu'errer timidement à ses pieds, signalant çà et là les sentiers qui mèneront un jour vers sa plus haute cime et dans ses profondes entrailles.

—  
L'édition complète des Œuvres de Goethe (*J. W. von Goethe's Werke, vollständige Ausgabe letzter Hand*) a été publiée peu d'années avant la mort de l'auteur à Stuttgart, chez Cotta, 1827-1830, 40 vol. in-8°. Après sa mort, 15 volumes supplémentaires sont venus la compléter (1836). Il a paru aussi une édition en 55 volumes in-16. Néanmoins il faut y joindre encore la correspondance entre Goethe et Schiller, de 1794 à 1800 (Stuttgart, 1829, 6 vol. in-12). On a aussi imprimé la correspondance de Goethe avec le célèbre Lavater (Leipzig, 1833), avec le compositeur Zelter (Berlin, 1833, 4 vol.), avec le littérateur Knebel, avec Schulz, etc., etc., et nous avons parlé plus haut de sa correspondance avec Bettina Brentano.

Il n'existe point de traduction française complète des Œuvres de Goethe; voici à peu près tout ce qu'on en a fait passer dans notre langue : *Les affinités électives trad. (imitées) de l'allemand*, par MM. Raymond, Serieys, Godaill, Manget et Depping, Paris, 1810, 3 v. in-12; *Mémoires de Goethe*, traduits par M. Albert de Vitry, Paris, 1823, 2 vol. in-8° (ce n'est qu'un extrait); *Werther*, traduction nouvelle par M. L. Sévelinges, ornée de gravures, 1825, in-18; *Wilhelm Meister*, trad. par Toussenel, 1829, 4 vol. in-12; *Hermann et Dorothee, en dix chants, poème allemand*, trad. (en prose) par Bitaubé, 1800, in-18; Poé-

*sics de Goethe*, traduites (en très petit nombre) par M<sup>me</sup> E. Panckoucke, 1825, in-32; *Œuvres dramatiques de Goethe*, trad. de l'allemand, précédées d'une notice biographique et littéraire, par M. Albert Stapfer, 1821, 2<sup>e</sup> édit., 1828, 4 vol. in-8°; *Faust, tragédie de Goethe*, nouv. trad. complète en prose et en vers, par Gérard, 1827, in-18; *Faust, tragédie*, traduite en français par M. Albert Stapfer, ornée du portrait de l'auteur et de 17 dessins sur pierre, par M. Eugène Delacroix, Paris, 1828, in-fol. Une autre traduction de plusieurs pièces de Goethe fait partie des *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, publiés chez Ladvocat; on y trouve entre autres une traduction de *Faust* par M. de Saint-Aulaire, précédée d'une préface remarquable.

Les travaux scientifiques de Goethe ont été partiellement reproduits dans les deux ouvrages suivants : *Essais sur la métamorphose des plantes*, traduits par Soret, Stuttgart, 1881; et *Œuvres d'histoire naturelle de Goethe, contenant divers mémoires d'anatomie comparée, de botanique et de géologie*, traduits et annotés par Martin, D.-M., enrichis d'un texte explicatif de la Métamorphose des plantes, par Turpin, Paris et Genève, 1839, in-8°.

Relativement aux ouvrages de critique, le plus complet qui ait paru jusqu'à ce jour en France, ce sont les *Études sur Goethe*, par M. X. Marmier, Paris, 1835. Pour ceux de nos lecteurs qui savent l'allemand, nous nommerons l'ouvrage suivant, éminemment spirituel, *Goethe aus næherm persœnlichem Umgange dargestellt*, ouvrage posthume de Jean Falk, Leipzig, 1832. L'inspection des ouvrages de gravure et de lithographie peut beaucoup contribuer à l'intelligence des ouvrages de Goethe; nous indiquerons à cet effet les suivants : *Bilder zu Goethe's Faust, von Cornelius*, Francfort et Weimar, 1817 (24 planches); *Umrisse zu Goethe's Faust, gezeichnet von Retzsch*, Stuttgart, Cotta, 1816, in-4°. Ce dernier recueil de dessins au trait a été copié à Paris, et publié chez Audot, 1 vol. (26 pl.) in-8°, avec une analyse de ce drame, par M<sup>me</sup> E. Voigt; *Darstellungen zu Goethe's Faust,*

*von Nauwerck, Hambourg, 1833, 19 lithogr.; Hand-Zeichnungen zu Goethe's Balladen und Romanzen*, lith. v. Neureuter, Stuttgart, Cotta, 1829-1830, 4 cah. gr. in-fol. L. S.

#### GOËTIE, voy. DIVINATION.

**GOËTINGUE**, une des plus jolies villes de la Basse-Saxe (royaume de Hanovre), située au milieu d'une vallée fertile et agréable, sur la Leine dite Neure, dans la principauté de Goettingue. Cette ville, dont la population ne s'élève pas au-delà de 9,600 habitants, possède, outre un célèbre université, un gymnase, une école industrielle fondée en 1785, plusieurs manufactures de draps et de bas, et elle fait un commerce considérable de sucisses de Westphalie et de toiles. Pour plus de détails, on peut consulter la description de Marx, *Goettingen in medicinischer, physikalischer und historischer Hinsicht*, Gœtt., 1824, in-8°.

L'université de Goettingue, fondée par le roi George II (voy.), a reçu de lui le nom de *Georgia Augusta*; elle fut ouverte en 1735 et inaugurée le 17 septembre 1737. Indépendamment du Hanovre, elle est la haute école des pays de Brunswick et de Nassau. Sa bibliothèque (voy. T. III p.496), la plus riche de l'Allemagne par les publications modernes, renferme environ 300,000 volumes et plus de 5,000 manuscrits; elle est devenue une des plus célèbres bibliothèques de l'Europe depuis l'administration éclairée de Heyne, voy. La Société royale des Sciences attachée à l'université, fondée en 1751 et reconnue en 1770, est divisée en trois classes : la classe de mathématiques, celle de physique et celle d'histoire. Elle a des membres ordinaires et extraordinaires nationaux et étrangers, et tient une séance tous les mois. Chaque classe propose alternativement un prix de cinquante écus pour le meilleur mémoire sur une question donnée. Le Musée, fondé en 1773, renferme un médailler considérable, une collection de curiosités des trois règnes de la nature, une autre de modèles de toute espèce, une galerie de tableaux, un cabinet d'estampes, etc. Parmi les professeurs les plus célèbres de cette université nous citerons surtout Bismarck, Meeren, Hugo, Gieseler, Lücke, Ge

Siebold, Gauss, Ottfr. Muller, Mit-  
ch, les frères Grimm, Wendt,  
urt, etc. Nous consacrons à la plu-  
d'entre eux des notices biographi-  
Depuis 1784, chacune des quatre  
és accorde à celui des étudiants qui  
mieux méritée une médaille d'or de  
leur de vingt-cinq ducats.

l'université dépendent un sémi-  
pour les prédicateurs, un collège  
épétiteurs pour la théologie, un in-  
t pastoral, un séminaire philolo-  
s, une école de chirurgie, une  
oa d'accouchements, un hôpital, un  
a botanique, un jardin de culture,  
el amphithéâtre d'anatomie, une in-  
rie, une clinique, un laboratoire de  
ie, un cabinet d'instruments de phy-  
et de mathématiques, une collection  
iquités, un observatoire, etc. De-  
1821, on a fondé aussi à Göttingue  
ociété des amis des Mines, dont le  
seur Hausmann publie les *Études*.  
s milliers de jeunes gens de toutes  
ntrées de l'Europe et des familles  
us riches et les plus puissantes ont  
enté l'université de Göttingue et la  
entent encore, parce qu'il y règne  
s que dans les autres universités  
magne cet esprit local et de natio-  
i étroite qui repousse les étran-  
La moyenne des étudiants y est de  
1500.

l'université de Göttingue s'est distin-  
de bonne heure par la diversité des  
, surtout dans la faculté philoso-  
e, et par l'esprit libéral qui y a  
jusqu'à ces derniers temps. La  
dotation de l'université lui promet  
des années encore de prospérité,  
ela fondation de l'université de Ber-  
i ait fait beaucoup de tort. Les trou-  
lont Göttingue a été le théâtre en  
et l'éloignement récent de sept pro-  
urs d'un mérite reconnu (Grimm,  
d, Gervinus, Dahlmann, etc.), par  
de leur opposition aux mesures pri-  
ar le roi Ernest-Auguste relative-  
à la constitution du royaume, lui  
lui également. Nous parlerons de ces  
iers événements à l'article HANOVRE,  
us nous bornerons ici à dire un mot  
roubles de 1831, après avoir indi-  
au lecteur, comme ouvrage bon à

consulter sur l'heureuse activité de ce  
foyer de lumières, celui de Pütter, inti-  
tulé : *Histoire littéraire et scientifique  
de Göttingue* (2 vol.), continuée de 1788  
à 1820, par le professeur Saalfeld.

Ce qui fit éclater l'émeute du 8 janvier  
1831, ce fut la sévérité excessive du  
censeur académique; mais depuis long-  
temps le mécontentement avait jeté de pro-  
fondes racines. Les bourgeois et les étu-  
diants agirent de concert, et formèrent,  
pour prendre en main la direction des af-  
faires publiques, un conseil composé  
d'hommes des deux classes. Une députa-  
tion fut envoyée à Hanovre, afin de pré-  
senter au duc de Cambridge (*voy.*) les  
vœux et les griefs de la ville. Cette députa-  
tion devait lui demander l'autorisation  
de mettre sous les yeux du roi d'Angle-  
terre une pétition touchant les griefs de  
la ville et les changements à apporter  
dans la constitution, et l'engager lui-  
même à se rendre à Göttingue dans le  
plus bref délai afin de calmer l'agitation  
des esprits. Le duc consentit à ces de-  
mandes, mais il exigea en même temps  
que les choses fussent rétablies sur l'an-  
cien pied, qu'on reçût dans la ville les  
troupes royales, et qu'on se soumit sans  
condition. La petite garnison de Göttingue  
avait été expulsée; mais le corps d'ob-  
servation du général-major de Busche  
cernait la ville de tous côtés. Une partie  
des habitants, les étudiants surtout, se  
déclarèrent prêts à se défendre jusqu'à la  
dernière extrémité. Ils cherchèrent à ga-  
gner la troupe par des proclamations,  
tout en travaillant à fortifier la ville le  
mieux que l'urgence des circonstances le  
permettait. Cependant, la sommation de  
se soumettre ayant été renouvelée le 14  
janvier, l'inquiétude et la peur commen-  
cèrent à gagner les habitants. En vain  
les exaltés essayèrent-ils de la violence,  
une nouvelle proclamation du major gé-  
néral de Busche suffit pour dissoudre le  
conseil dès le lendemain. Le jour même,  
une députation fut envoyée au quartier-  
général pour traiter des conditions de la  
capitulation; mais le général ne voulut  
rien entendre à ces propositions, et donna  
à la ville jusqu'à la neuvième heure du  
lendemain pour se rendre à merci. Le  
magistrat et les autorités rentrèrent en

fonctions; la plupart des chefs du mouvement s'enfuirent, et le 16, à onze heures du matin, le corps d'observation entra dans Göttingue. Tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir pris part à la révolte furent arrêtés, transportés à Hanovre et de là à Celle, et livrés à la justice avec tous les fugitifs qu'on put rattraper. On sait qu'en 1833 le Hanovre reçut une constitution libérale, espèce de contrat social qui, précisément comme tel, déplut au nouveau roi (*roy. ERNST-AUGUSTE*), dont une des premières mesures consista à l'abolir et à rétablir celle de 1819. *C. L. m.*

**GOG ET MAGOG.** Les étrangers qui visitent Londres et ses curiosités ne manquent pas de s'arrêter, en examinant le Guildhall ou la maison commune, devant deux énormes statues en bois, hautes de près de 15 pieds, et représentant deux guerriers. L'un est armé de pied en cap, tenant de la main droite une lance et appuyant la gauche sur son bouclier; l'autre, la tête et les bras nus, tient en main une de ces armes dont on se servait au moyen-âge pour briser les casques et les boucliers des ennemis, et auxquelles, d'après la forme du fer qui les terminait, on donnait le nom d'*étoile du matin*. Ces deux statues sont connues à Londres sous le nom de Gog et Magog; elles en ont remplacé deux autres qui probablement étaient moins lourdes, et qu'on enlevait de temps à autre de dessus leurs piédestaux pour les promener dans les rues de la capitale. Si celles qui existent aujourd'hui ne reçoivent plus cet honneur, du moins, lors du couronnement de la reine Victoria, leur a-t-on fait celui de renouveler leur habillement et de polir leur armure.

On ne sait trop pourquoi on a donné à ces deux statues les noms qu'elles portent; car deux guerriers protégeant la maison commune de Londres n'ont rien de commun, ce semble, avec Gog et Magog dont il est parlé dans l'Écriture sainte. Dans un passage de la Genèse (X, 2) où il est question de Magog, il est nommé fils (ou descendant) de Japhet. Ézéchiël parle assez longuement (XXXVIII et XXXIX) de Gog, prince de Magog, de Roë, de Mesec et de Tubal, ayant dans son

armée des Persans, des Arméniens, etc. D'après le prophète que nous venons de citer, Gog était l'ennemi des Israélites, qui, après leur retour de l'exil, vivaient en paix au milieu des nations: il devait se jeter sur eux avec une armée innombrable, prête à faire un immense butin; mais Jéhovah promettait d'arrêter les progrès du vainqueur et de le faire périr dans Israël même.

Du temps de Jésus-Christ, *Gog et Magog* étaient à peu près synonymes d'*Antéchrist*, et l'auteur de l'*Apocalypse* (XX, 8, suiv.) les représente comme des nations ennemies des chrétiens, mais au même temps comme devant être éliminées d'après la volonté formelle de Dieu. Mahomet en parle dans un sens analogue (Coran, XXI, 96).

Les savants ont avancé beaucoup de conjectures sur la véritable signification de ces différents passages, et principalement sur celle des noms propres Gog et Magog. Les uns, prenant tout à la lettre, ont pensé que ces noms indiquaient soit les Scythes (Josèphe, *Antiq.*, I, 6, 1), soit les Persans (Suidas); d'autres, croyant trouver dans le mot Magog un nom propre collectif, ont été d'avis (avec saint Jérôme) qu'il indique les nations caucasiennes dont les Hébreux avaient quelques notions vagues; d'autres encore Hebraïchs, *Comment. in Apoc. Joh.* n'ont pu pouvoir prendre ces mots que comme des noms fictifs, désignant les ennemis des Israélites ou des chrétiens en général, et qui répondrait à l'idée qu'en donne le Coran. *Tu. F.*

**GOHIER** (LOUIS-JÉRÔME), ministre et directeur sous la république française naquit en 1746 au village de Sambançon en Touraine, et fut élevé au collège des Jésuites de Tours. Après avoir fait un droit à Rennes, il se fixa dans cette ville et y prit bientôt rang parmi les avocats les plus distingués. Quelques-unes de ses plaidoiries eurent un grand succès, et la réputation qu'elles firent au jeune avocat s'étendit jusqu'à Paris.

C'était l'époque où s'entamait cette lutte parlementaire qui devait être comme le prologue du grand drame de la Révolution. Gohier adopta sans balancer la cause de ces corps illustres, dernière fois



monarchie qui devait périr le voudrait devenir complé-ue. Il se prononça avec force relements improvisés du chan-rou; et lors de leur renvoi, il er au théâtre de Rennes une acte et en prose, intitulée *ement d'un roi*, dans laquelle ous ce voile allégorique, la personnages qui avaient été t les conseils de Louis XV nière période de son règne. raux sérieux de sa profession t bientôt complètement Go-occupations littéraires de sa inesse. Les États de Bretagne t de la défense de leurs droits

une mesure du gouverneur ce; et plus tard, lors des édits t le présomptueux Brienne r arrêter l'élan imprimé aux t encore à Gohier qu'échut e consigner dans un mémoire ue protestation. Le talent s'en était acquitté le désignait nt à ses concitoyens comme mes appelés à entrer dans la rrière législative qui allait rance: après avoir, en effet, ur supérieure de Bretagne, chargée de l'administration de remplacement du parlement t fut porté à l'Assemblée lé- t 1791, par le département Vilaine, et s'y rangea sur-le- ni les promoteurs les plus ar- Révolution, non toutefois faire preuve d'un esprit d'im- norable. Ainsi il combattit la serment civique imposée aux prudent avis, qui consistait à embres du clergé des garan- conscience pût avouer, ne opté, et l'on sait toutes les fu- quences du système de violence 'assemblée crut devoir persis- journée du 10 août qui renver- Gohier, nommé membre de la chargée d'examiner les pas aux Tuileries, présenta en ans la séance du 16 septem- g rapport qu'on peut consi- e un premier acte d'accusa- *le malheureux Louis XVI :*

l'orateur y signale toutes les pièces qui attestent de la part de la cour des intrigues avec l'étranger, des intrigues à l'intérieur devenues aujourd'hui constantes pour l'histoire, mais où l'équitable postérité verra bien moins peut-être une pensée de trahison qu'une pensée de résistance contre les passions effrénées de la démagogie. Gohier ne tint aucun compte de la cruelle position où se trouvait placé le gouvernement, et il réunit laborieusement les fils d'une prétendue conspiration ourdie par le roi contre la nation. Quoi qu'il en soit, les conclusions du rapport furent trouvées trop modérées encore par le parti vainqueur, et Gohier ne fut pas envoyé à la Convention. Mais ses talents ne restèrent point inactifs. Lorsque Garat fut nommé ministre de la justice, il le désigna pour les fonctions de secrétaire général de ce ministère, auquel il fut élevé lui-même quand le célèbre écrivain prit l'intérieur. Du ministère, où l'on ne pouvait rester longtemps à cette époque d'anarchie, Gohier passa à la présidence d'un des tribunaux civils de la Seine; il occupa successivement le même poste au tribunal criminel et à la Cour de cassation. Après quelques années pendant lesquelles il se voua exclusivement à l'exercice des fonctions judiciaires, il se vit tout à coup ramené sur la scène politique par la révolution du 30 prairial 1799. Des dissensions violentes dans le sein même du Directoire ayant amené la destitution de Treillard, Gohier fut appelé à le remplacer. Alors il se trouva à la tête de l'opinion qui ralliait à la défense de la constitution de l'an III les anciens débris du parti jacobin, et eut pour adversaire principal son collègue Sièyes (*voy.*), qui en méditait déjà, à ce qu'on croit, le renversement. Deux autres directeurs, Moulins et Roger-Ducos, se rangeaient, le premier du côté de Gohier, le second du côté de Sièyes; le cinquième, Barras, tenait le milieu. Telle fut la situation (*voy.* DIRECTOIRE) jusqu'au moment où Bonaparte, revenu vainqueur de l'expédition d'Égypte, fit, en s'unissant à Sièyes, fortement pencher la balance contre la constitution qui fut renversée par la révolution du 18 brumaire (*voy.* ce mot).

Gohier, alors président du Directoire, et qui n'avait su que prévoir l'attentat médité contre le gouvernement, fut un moment retenu captif, avec Moulins, dans le palais directorial; il en sortit en protestant avec dignité et sans vouloir écouter aucune des propositions que lui fit faire, pour se l'attacher, le nouveau consul. Il se retira dans sa petite propriété d'Eaubonne, près de Montmorency, où il passa deux ans dans une retraite absolue, et qu'il ne quitta que pour exercer les modestes fonctions de consul général en Hollande. Rappelé en France lors de la réunion de la Hollande à l'empire, et désigné par l'empereur pour aller remplir le même poste aux États-Unis, il fut empêché par son âge avancé d'accepter ces fonctions, et rentra dans sa solitude, où il est mort le 29 mai 1830, âgé de 85 ans.

Gohier doit être rangé parmi le petit nombre d'acteurs de notre Révolution qu'honore une invariable constance dans des opinions démocratiques professées dès son début. Il en a laissé un frappant témoignage dans des Mémoires publiés en 1824 (2 vol. in-8°), ouvrage dont la première partie, seule curieuse, retrace les faits compris entre son avènement aux fonctions de premier magistrat de la république et le coup d'état militaire qui ne laissa plus à cette dernière qu'une existence nominale. L'ex-président du Directoire s'y montre ami sincère de la liberté, mais homme politique de peu de portée. Méconnaissant entièrement la situation du pays qu'il était appelé à gouverner et les conséquences inévitables du régime tour à tour sanglant et inepte qui lui avait été imposé, il a foi dans les mérites de la constitution de l'an III, et semble croire à la possibilité du maintien de l'ordre de choses qu'elle fondait, tout en traçant (t. I, p. 243) cet aveu naïf, bien fait assurément pour ôter quelque force à son apologie : « L'abandon de nos deux transfuges et l'absence de Barras paralysèrent la puissance directoriale dans nos mains, et ce fut la Constitution elle-même qui nous mit dans l'impuissance de la défendre. » P. A. D.

**GOITRE**, tumeur dure, de forme et de volume variables, située à la partie

antérieure et inférieure du cou, et formée par un développement excessif du corps thyroïde, espèce de glande placée au-devant du larynx, et qui tire son nom de *θυρεός*, mot qui signifie pierre faïence, fonction de porte et aussi bouclier en raison de la forme d'une porte\*. Cette maladie, ou plutôt cette infirmité, est extrêmement obscure dans ses causes et dans son traitement, à cause de l'ignorance à peu près complète où l'on est des fonctions de l'organe affecté. Fort peu commun à Paris, le goitre semble endémique dans certains pays montagneux, encaissés et humides, où l'on trouve aussi établi le crétinisme (voy.); en Amérique, il est fréquemment observé dans la province de Guatemala. D'ailleurs les causes auxquelles on a coutume de rapporter le goitre sont : les eaux chargées de sels calcaires, l'air renouvelé, le sexe féminin, l'enfance, le tempérament lymphatique, la misère, la malpropreté, l'hérédité, les efforts violents, et jusqu'aux passions vives. On voit par la multiplicité de celles qu'on signale combien on est loin d'en avoir découvert une qui soit certaine et constante.

Il est rare que le goitre survienne soudainement; le plus ordinairement on le voit se développer par degrés à partir de la plus tendre enfance, ou bien s'accroître d'une manière irrégulière et atteindre un volume quelquefois assez considérable pour descendre sur la poitrine, même jusque sur le ventre. On ne saurait dire *a priori* jusqu'à quel point la maladie peut aller, et elle s'arrête au point qu'on puisse expliquer davantage pour quoi elle devient stationnaire. Lorsqu'elle est portée à un certain point, la compression que le corps thyroïde exerce sur les parties voisines entraîne la gêne de la respiration, l'altération de la voix, quelquefois même de l'embarras dans le cours du sang, avec toutes les conséquences qui peuvent en résulter.

A moins que le goitre n'ait subi une réaction inflammatoire ou une désorganisation profonde, il reste exempt de douleurs et même insensible à une pres-

(\*) De là le nom allemand de *Schilddrüse* (glande de bouclier) donné au corps thyroïde (il faudrait dire *thyroïde*).

de; la peau qui le recouvre point de couleur. La durée de l'ion est d'ailleurs illimitée, et, est parvenue à l'état stationnaire constitue une infirmité plutôt à la vue que réellement insurmountable; surtout il est presque sans elle soit devenue assez dange-ur motiver des tentatives de uvent funestes à la santé.

ordinairement le goitre per-à la mort; cependant il est de se terminer par résolution, ration ou par dégénération. Il est difficile de confondre avec les autres tumeurs qui développent à la partie antécou. Quant aux probabilités son, soit spontanée, soit ob- es secours de l'art, elles sont us grandes, toutes choses égars, que le goitre est moins an- s'est développé plus rapide- le sujet est plus jeune, et us de disposition héréditaire. n des tumeurs goitreuses a corps thyroïde plus ou moins k et présentant soit de la sup- soit des kystes séreux, des hy- des tumeurs cancéreuses.

ment du goitre, obscur comme te de son histoire, se compose ie hygiénique et d'une partie teuse et opératoire. La pre- prend toutes les précautions d'ordinaire contre la dispo- fuleuse. Ainsi la recommanda- ire transporter les goitreux calités où leur maladie est en- de faire nourrir dans des pays ur des femmes non goitreuses ; auxquels on aurait lieu de ne disposition héréditaire, est et basée sur l'observation des autres moyens se devinent es.

nde partie du traitement con- plications extérieures et aussi iments internes. Quelquefois a d'enlever la tumeur par l'in- tranchant, ou de la détruire ar des caustiques; ou bien en- provoquer la fonte suppura- d'en amener l'atrophie par la

ligature des artères qui s'y rendent. Hà- tons-nous de dire que les moyens chirur- gicaux ne sont applicables qu'aux cas où le goitre, par son volume ou par son poids, exerce quelque fâcheuse influence sur la santé; car ces moyens présentent des chances fort dangereuses, et les ré- sultats des tentatives qui ont été entre- prises sont loin d'être encourageants.

Les onctions et les frictions résolatives, les vésicatoires volants et les applications permanentes, soit d'emplâtres dits fon- dants, soit de substances résolatives ou astringentes, ont amené la diminution et quelquefois la disparition complète du goitre; mais un moyen tout empirique, et qui compte le plus grand nombre de succès, c'est l'éponge calcinée, substance dont toute la vertu dépend de l'iode qu'elle contient, ainsi que l'ont prouvé les recherches de la chimie moderne. Depuis l'époque où la découverte de l'i- ode a permis d'administrer cette substance d'une manière plus certaine et plus ré- gulière, les cas de guérison se sont mul- tipliés, bien qu'il y ait des goitres rebel- les à tout traitement. On en prescrit l'u- sage tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; mais la grande activité de ce remède oblige à l'employer avec beaucoup de précaution et de réserve. Au reste, le tra- tement du goitre présente des indications très variées et ne saurait être prescrit d'une manière fixe. Il ne faut jamais per- dre de vue les dangers qu'il peut faire courir au malade, et souvent la prudence ordonne de s'abstenir.

F. R.

**GOLBÉRY** (MARIE-PHILIPPE-AJME DE), membre de la Chambre des députés, conseiller à la cour royale de Colmar, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), etc., est né à Colmar (Haut-Rhin) le 1<sup>er</sup> mai 1786, au sein d'une famille déjà connue dans les lettres par celui de ses membres (SYLVAIN-MEINRAD-XAVIER, mort en 1822) qui avait entrepris et publié un voyage en Afrique. Le père de M. Philippe de Golbéry était membre du conseil souverain d'Alsace. Lui-même, après avoir fait ses premières études en Allemagne, vint à Paris suivre les cours du collège des Quatre-Nations, puis ceux de l'École de droit. Entraîné par

Gohier, alors président du Directoire, et qui n'avait su que prévoir l'attentat médité contre le gouvernement, fut un moment retenu captif, avec Moulins, dans le palais directorial; il en sortit en protestant avec dignité et sans vouloir écouter aucune des propositions que lui fit faire, pour se l'attacher, le nouveau consul. Il se retira dans sa petite propriété d'Eaubonne, près de Montmorency, où il passa deux ans dans une retraite absolue, et qu'il ne quitta que pour exercer les modestes fonctions de consul général en Hollande. Rappelé en France lors de la réunion de la Hollande à l'empire, et désigné par l'empereur pour aller remplir le même poste aux États-Unis, il fut empêché par son âge avancé d'accepter ces fonctions, et rentra dans sa solitude, où il est mort le 29 mai 1830, âgé de 85 ans.

Gohier doit être rangé parmi le petit nombre d'acteurs de notre Révolution qu'honore une invariable constance dans des opinions démocratiques professées dès son début. Il en a laissé un frappant témoignage dans des Mémoires publiés en 1824 (2 vol. in-8°), ouvrage dont la première partie, seule curieuse, retrace les faits compris entre son avènement aux fonctions de premier magistrat de la république et le coup d'état militaire qui ne laissa plus à cette dernière qu'une existence nominale. L'ex-président du Directoire s'y montre ami sincère de la liberté, mais homme politique de peu de portée. Méconnaissant entièrement la situation du pays qu'il était appelé à gouverner et les conséquences inévitables du régime tour à tour sanglant et inepte qui lui avait été imposé, il a foi dans les mérites de la constitution de l'an III, et semble croire à la possibilité du maintien de l'ordre de choses qu'elle fondait, tout en traçant (t. I, p. 243) cet aveu naïf, bien fait assurément pour ôter quelque force à son apologie : « L'abandon de nos deux transfuges et l'absence de Barras paralysèrent la puissance directoriale dans nos mains, et ce fut la Constitution elle-même qui nous mit dans l'impuissance de la défendre. » P. A. D.

**GOITRE**, tumeur dure, de forme et de volume variables, située à la partie

antérieure et inférieure du cou, et formée par un développement excessif du corps thyroïde, espèce de glande placée au-devant du larynx, et qui tire son nom de *θυρεός*, mot qui signifie pierre faïence fonction de porte et aussi bouclier en raison de la forme d'une porte\*. Cette maladie, ou plutôt cette infirmité, est extrêmement obscure dans ses causes et dans son traitement, à cause de l'ignorance à peu près complète où l'on est des fonctions de l'organe affecté. Fort peu commun à Paris, le goitre semble endémique dans certains pays montagneux, encaissés et humides, où l'on trouve aussi établi le crétinisme (*voy.*); en Amérique, il est fréquemment observé dans la province de Guatemala. D'ailleurs les causes auxquelles on a coutume de rapporter le goitre sont : les eaux chargées de sels calcaires, l'air non renouvelé, le sexe féminin, l'enfance, le tempérament lymphatique, la misère, la malpropreté, l'hérédité, les efforts violents, et jusqu'aux passions vives. On voit par la multiplicité de celles qu'on signale combien on est loin d'en avoir découvert une qui soit certaine et constante.

Il est rare que le goitre survienne rapidement; le plus ordinairement on le voit se développer par degrés à partir de la plus tendre enfance, ou bien s'accroître d'une manière irrégulière et atteindre un volume quelquefois assez considérable pour descendre sur la poitrine et même jusque sur le ventre. On ne saurait dire à priori jusqu'à quel point la maladie peut aller, et elle s'arrête au point qu'on puisse expliquer davantage pour quoi elle devient stationnaire. Lorsqu'elle est portée à un certain point, la compression que le corps thyroïde exerce sur les parties voisines entraîne la gêne de la respiration, l'altération de la voix, et quelquefois même de l'embarras dans le cours du sang, avec toutes les conséquences qui peuvent en résulter.

A moins que le goitre n'ait subi une réaction inflammatoire ou une déorganisation profonde, il reste exempt de douleurs et même insensible à une pres-

(\*) De là le nom allemand de *Schilddrüse* (glande de bouclier) donné au corps thyroïde (il faudrait dire *thyroïde*).

sin modérée; la peau qui le recouvre ne change point de couleur. La durée de cette affection est d'ailleurs illimitée, et, lorsqu'elle est parvenue à l'état stationnaire, elle constitue une infirmité plutôt désagréable à la vue que réellement incommode; surtout il est presque sans exemple qu'elle soit devenue assez dangereuse pour motiver des tentatives de guérison souvent funestes à la santé.

Le plus ordinairement le goitre persiste jusqu'à la mort; cependant il est susceptible de se terminer par résolution, par suppuration ou par dégénération cancéreuse. Il est difficile de confondre un goitre avec les autres tumeurs qui peuvent se développer à la partie antérieure du cou. Quant aux probabilités de la guérison, soit spontanée, soit obtenue par les secours de l'art, elles sont d'autant plus grandes, toutes choses égales d'ailleurs, que le goitre est moins ancien, qu'il s'est développé plus rapidement, que le sujet est plus jeune, et qu'il n'a pas de disposition héréditaire.

L'examen des tumeurs goitreuses a montré le corps thyroïde plus ou moins volumineux et présentant soit de la suppuration, soit des kystes séreux, des hydatides ou des tumeurs cancéreuses.

Le traitement du goitre, obscur comme tout le reste de son histoire, se compose d'une partie hygiénique et d'une partie médicamenteuse et opératoire. La première comprend toutes les précautions conseillées d'ordinaire contre la disposition scrofuleuse. Ainsi la recommandation de faire transporter les goitreux hors des localités où leur maladie est endémique, de faire nourrir dans des pays sains et par des femmes non goitreuses les enfants auxquels on aurait lieu de supposer une disposition héréditaire, est judicieuse et basée sur l'observation des faits. Les autres moyens se devinent d'eux-mêmes.

La seconde partie du traitement consiste en applications extérieures et aussi en médicaments internes. Quelquefois on tente ou d'enlever la tumeur par l'instrument tranchant, ou de la détruire sur place par des caustiques; ou bien encore d'en provoquer la fonte suppuratoire, ou d'en amener l'atrophie par la

ligature des artères qui s'y rendent. Hàtons-nous de dire que les moyens chirurgicaux ne sont applicables qu'aux cas où le goitre, par son volume ou par son poids, exerce quelque fâcheuse influence sur la santé; car ces moyens présentent des chances fort dangereuses, et les résultats des tentatives qui ont été entreprises sont loin d'être encourageants.

Les onctions et les frictions résolutives, les vésicatoires volants et les applications permanentes, soit d'emplâtres dits fondants, soit de substances résolutives ou astringentes, ont amené la diminution et quelquefois la disparition complète du goitre; mais un moyen tout empirique, et qui compte le plus grand nombre de succès, c'est l'éponge calcinée, substance dont toute la vertu dépend de l'iode qu'elle contient, ainsi que l'ont prouvé les recherches de la chimie moderne. Depuis l'époque où la découverte de l'iode a permis d'administrer cette substance d'une manière plus certaine et plus régulière, les cas de guérison se sont multipliés, bien qu'il y ait des goitres rebelles à tout traitement. On en prescrit l'usage tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; mais la grande activité de ce remède oblige à l'employer avec beaucoup de précaution et de réserve. Au reste, le traitement du goitre présente des indications très variées et ne saurait être prescrit d'une manière fixe. Il ne faut jamais perdre de vue les dangers qu'il peut faire courir au malade, et souvent la prudence ordonne de s'abstenir. F. R.

**GOLBÉRY** (MARIE-PHILIPPE-AIMÉ DE), membre de la Chambre des députés, conseiller à la cour royale de Colmar, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), etc., est né à Colmar (Haut-Rhin) le 1<sup>er</sup> mai 1786, au sein d'une famille déjà connue dans les lettres par celui de ses membres (SYLVAIN-MEINRAD-XAVIER, mort en 1822) qui avait entrepris et publié un voyage en Afrique. Le père de M. Philippe de Golbéry était membre du conseil souverain d'Alsace. Lui-même, après avoir fait ses premières études en Allemagne, vint à Paris suivre les cours du collège des Quatre-Nations, puis ceux de l'École de droit. Entraîné par

l'amour de la patrie, il s'enrôla comme volontaire dans une des cohortes de la garde nationale, que Napoléon, dans les premiers temps de l'empire, organisait sur le pied de guerre. Mais le vœu de sa famille s'opposant à ce qu'il embrassât la carrière militaire, il déposa l'épaulette de lieutenant de grenadiers, que son enthousiasme lui avait déjà méritée, et, voué de nouveau à l'étude du droit comme à celle des langues anciennes, il fut reçu avocat en 1808. A peine avait-il atteint l'âge exigé par la loi, qu'il fut nommé (1811) substitut du procureur impérial à Aurich (Ems orientale), et il se livra tout entier aux soins qu'exigeait l'organisation du service judiciaire dans ce pays nouvellement réuni à la France, et où sa connaissance parfaite de l'allemand lui permettait de se rendre utile. Au bout de quelques mois, un nouveau décret impérial le nomma procureur impérial à Stade (Bouches de l'Elbe). A cette époque, M. de Golbéry fit la rencontre de M. Jules David, le fils du grand peintre, membre du conseil d'état et sous-préfet de l'arrondissement dont l'organisation judiciaire était confiée au jeune Alsacien. Cet helléniste fortifia en lui le goût des lettres grecques qu'il n'a cessé depuis de cultiver. Mais M. de Golbéry dut bientôt quitter Stade pour repasser à Aurich avec le titre de procureur impérial, et ce fut alors (fin de 1812) qu'il épousa la fille de Merlin de Thionville (voy.). En 1813, il fut nommé procureur impérial à Colmar. Mais en 1814, à la première invasion du sol français, le grave magistrat, retrouvant dans son cœur l'enthousiasme et l'ardeur du jeune étudiant d'autrefois, n'hésita pas à prendre les armes pour la défense du pays. Son beau-père avait créé un *corps-franc* pour veiller à la défense du territoire : M. de Golbéry y entra avec l'autorisation du gouvernement, et ne déposa les armes qu'après la capitulation de Paris. Son dévouement à une cause malheureuse ne lui fut pas funeste cette fois; mais après le désastre de Waterloo, M. de Golbéry, qui avait salué avec joie le retour de Napoléon, sentit qu'il ne conserverait pas son poste de procureur du roi, et donna sa démission pour rentrer dans le barreau. Sur

la fin de 1816, M. de Serre, premier président de la cour royale de Colmar et député du Haut-Rhin, fit nommer M. de Golbéry substitut du procureur général à ce siège; et en 1820, le même illustre magistrat, devenu garde-des-sceaux, le nomma conseiller à la cour royale, place analogue à celle que ses pères avaient occupée. M. de Golbéry se distingua par une grande activité, et l'impartialité un moins que la lucidité de ses résumés fut remarquée à Strasbourg, où depuis il présida souvent la cour d'assises.

Cependant, malgré les devoirs importants de sa charge, il put encore consacrer une partie de son temps à des travaux littéraires et d'érudition, et il publia successivement un grand nombre d'ouvrages sur la jurisprudence, la littérature, l'archéologie, etc. A la dernière classe appartient la dissertation qui a pour titre : *Les Villes de la Gaule rasées par M. Dulaure et rebâties par M. de Golbéry*, 1821; traduite en latin par l'auteur lui-même, elle se trouve insérée dans le cinquième volume de l'édition de César, de la Bibliothèque classique de Le Maire; puis le mémoire *sur quelques anciennes fortifications des Vosges*. Il envoya sur des sujets de même nature des mémoires à l'Institut, et en 1824 la première médaille que décerna l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui fut accordée, avec le titre de membre correspondant, pour une *Carte des routes romaines de la Haute-Alsace*. Des recherches également savantes lui firent obtenir, en 1826, la médaille proposée par l'Académie de Toulouse pour le meilleur ouvrage *sur l'État de la Gaule avant la domination romaine*. A ces travaux archéologiques M. de Golbéry ajouta des travaux philologiques, en se chargeant pour la collection de Le Maire d'une édition de Tibulle enrichie d'un nouveau commentaire latin. La vie de ce poète élégiaque, qu'il avait placée en tête du volume, donna lieu à une vive polémique avec plusieurs savants allemands. En 1827, M. de Golbéry termina, en ce qui concerne le Haut-Rhin, son grand ouvrage intitulé : *Antiquités de l'Alsace ou Description des châteaux, églises et autres monuments, etc.*, avec un texte histo-

rique et descriptif, in-fol. M. Godefroi Schweighäuser (voy.), savant professeur de Strasbourg, était son collaborateur pour le département du Bas-Rhin. De 1827 à 1828, M. de Golbéry, ayant fait plusieurs excursions en Suisse et visité la Lombardie, décrit ses voyages dans une suite de *Lettres* qu'il accompagna des *Biographies* de Villeneuve, lettres qui font suite à celles qu'a publiées M. Raoul-Rochette. On lui doit aussi de nombreuses traductions de l'allemand et du latin : celle de l'*Histoire universelle de l'antiquité*, par M. Schlosser, à Heidelberg (Paris et Strasbourg, 1828, 3 vol. in-8°); celle de cette fameuse *Histoire romaine* de Niebuhr (1829 et années suiv., 6 vol. in-8°) qui, par la hardiesse de ses innovations, a si fort embarrassé les routiniers de la science; celle de Suétone et celle du dialogue de Cicéron intitulé : *Brutus, sur les orateurs illustres*; et il a enrichi de notes les *Lettres de Cicéron*, dans la collection Panckoucke, à laquelle il a donné en outre une notice sur l'orateur et une autre sur Suétone. Il a écrit la biographie de Niebuhr, avec des aperçus fort savants sur l'état littéraire et politique de l'Allemagne, et celle d'Auguste-Guillaume de Schlegel. M. de Golbéry a participé et participe encore à la rédaction de plusieurs ouvrages et recueils scientifiques et littéraires. Il a été un des plus actifs rédacteurs du Bulletin des sciences de Férussac, de la Revue encyclopédique, de la Revue germanique, etc.; l'*Encyclopédie des Gens du Monde* lui doit un grand nombre d'articles dont les plus importants sont : CARTHAGE, ÉTRUSQUES, GAULE, etc.

Tant de travaux ne satisfaisaient point encore son besoin d'activité : il ambitionna de se présenter dans l'arène politique, et la révolution de juillet 1830 lui ouvrit. Élu d'abord président du collège électoral de l'arrondissement de Colmar (*extra-muros*), puis en 1833 membre du conseil général, M. de Golbéry se présenta comme candidat à ce même collège en 1834, et fut élu par le parti de l'Opposition, auquel il resta fidèle dans la Chambre, mais avec indépendance, avec modération, et sans parti pris de trouver mauvais tout ce qui était

l'œuvre du gouvernement. Par le fait même de cette modération, il fut peu remarqué dans les premières sessions; mais son mandat lui fut cependant continué par les électeurs ruraux de Colmar dans les deux élections générales ordonnées sous le ministère du 15 avril 1837 (voy. MOLÉ). Avant et après la chute de cette administration si rudement éprouvée, il a embrassé avec chaleur les intérêts du centre gauche, et il a fait ensuite partie de la majorité qui soutenait le nouveau ministère formé par le maréchal Soult de concert avec divers membres de ce parti parlementaire. Alors le moment de l'influence est venu pour le député de Colmar : il a été nommé dans différentes commissions, dont plusieurs l'ont désigné pour présenter leurs rapports à la Chambre.

Malgré une vie si pleine, M. de Golbéry n'a pas aujourd'hui 53 ans; il lui sera donné, sans doute, de rendre encore de longs services à son pays natal, dont il a parfaitement étudié les besoins, et à la France entière, dont il a partagé toutes les sympathies, et pour laquelle il sait si bien qu'il n'y a de liberté durable qu'à la condition d'une stricte moralité dans ceux qui la gouvernent et d'une abnégation plus complète, de la part de chacun d'entre nous, de tous nos intérêts personnels.

E. P-C-T.

**GOLCONDE** (ROYAUME DE), dans la presque île indienne en-deçà du Gange (voy.), entouré des rivières de Burda et de Kistna. On lui donne 4,500 m. carrés géographiques, et une population de 10 millions. Renommé surtout par ses mines de diamants, dont on s'est toutefois exagéré la richesse et dont on doit une description à M. Voysey\*, le royaume de Golconde fait partie de celui de Dekkan, dont la capitale actuelle est Hyderabad ou plutôt Haïderabad (car c'est ainsi qu'il faut prononcer), ville de 200,000 habitants dont nous avons parlé à l'article DEKKAN. Fondée en 1585, cette résidence du *nizam* est située par 17° 15' de latitude N., et par 78° 35' de longitude. Golconde, autrefois résidence florissante, n'est plus aujourd'hui qu'un fort presque insignifiant.

(\*) Voir Revue britannique, t. XIX (juillet 1828), p. 113-121. S.

Le Telingana, compris dans le Dekkan d'aujourd'hui, ayant été conquis par les mahométans, fit partie de l'empire Bhamani; mais lors de la dissolution de ce dernier, il devint de nouveau indépendant sous le nom de Golconde, et son premier prince, appelé Kouli-Koutoub-Chah, régna de 1512 à 1551. Le dernier, fait prisonnier par Avreng-Zeyb (*voy.*), mourut en 1704.

X.

**GOLDONI** (CARLO), poète comique, le plus célèbre de l'Italie, naquit à Venise en 1707. Il y a dans la carrière de Goldoni trois parties bien distinctes : la période de sa jeunesse aventureuse, puis celle du travail, enfin celle où, séjournant à Paris, pensionné par la liste civile, il jouit d'une modeste aisance et d'une gloire méritée.

Le grand-père de Goldoni était amateur de fêtes et de spectacles; le poète dramatique fut élevé au milieu des plaisirs. Comme Goëthe, il préluda de bonne heure à sa carrière en jouant avec un petit théâtre de marionnettes; déjà à huit ans il écrivit sa première comédie. Chez les Jésuites, à Rome, où il fit ses études, on lui confiait des rôles de femmes dans les pièces que les révérends pères permettaient à leurs élèves de représenter. Lorsque, à l'âge de 16 ans, Goldoni passa au collège du Pape, à Pavie, il s'occupait bien plus de mener une joyeuse vie avec les jeunes abbés ses condisciples que de l'étude du droit civil ou du droit canon; on le mit à la porte du collège pour quelques satires mordantes lancées contre des personnages de distinction. A partir de ce moment, Goldoni s'essaya un peu à tous les métiers : tour à tour on le voit avocat à Venise, coadjuteur au criminel à Feltre, faiseur d'almanachs, écrivain, comédien, directeur de théâtre, secrétaire. Mais cette vie désordonnée lui profita un jour : par l'exercice de tant de professions diverses, par le frottement journalier avec des gens de tous les états, il devient riche d'expérience; une ample provision de caractères et de situations s'amoncele dans sa jeune tête, et plus tard il n'aura qu'à puiser dans cet immense magasin pour alimenter ses pièces de théâtre.

A l'âge de 30 ans, il met un terme à

ses désordres en épousant, à Gênes, la fille d'un notaire. Dès ce moment, formé en homme studieux et rassuré, songe à tirer parti de ses aventures et de son penchant naturel, qui le pousse vers le théâtre. Il commençait à jeter un regard de pitié sur les auteurs que et sur les comédies improvisées qui dominaient alors sur tous les théâtres d'Italie : la lecture de Molière avait ouvert ses yeux. Mais n'osant rompre en face à un public engoué d'un plaisir auquel il dut, dans ses premières compositions, sacrifier au goût dominant. Ce fut seulement, de retour à Venise après une absence de cinq ans, qu'il se sentit en mesure de lutter en lice avec les directeurs des théâtres populaires. Établi dans la salle de Saint-Ange (1749) et plus tard dans celle de Saint-Luc (1754), il donna par lui-même seize comédies nouvelles, et soutint avec succès la concurrence de ses rivaux de Carlo Gozzi (*voy.*) entre autres. Il avait même ameutait contre lui la fleur des esprits vénitiens. Enfin, après avoir séjourné quelque temps à Parme, où l'infant Philippe l'avait appelé, il arriva à Paris (en 1761), et y devient lecteur de Louis XVI, mes, filles du roi. A cette époque, déjà composé plus de 120 pièces de différents genres; mais son ambition ne s'élève plus haut : il prétendait ajouter à son énorme bagage dramatique des pièces écrites en français. Il réussit pleinement dans cette tentative : *le Bourru bien puni* eut un grand succès (1771), et fut maintenu avec honneur jusqu'à nos jours sur la scène française.

Goldoni employa les dernières années de sa vie à rédiger ses Mémoires, qui sont remplis d'anecdotes intéressantes. Sa vieillesse fut troublée par la perte de sa pension, engloutie dans le grand effondrement du 10 août. Sur le rapport du Comité de salut public, la Convention rendit, le 17 août, un décret par lequel le revenu alimentaire au pauvre vieillard fut supprimé; mais il mourut le lendemain de ce décret, le 8 janvier 1793.

Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle Goldoni occupait presque à lui seul le théâtre comique; il connaissait fort bien les ressources du théâtre, mais ces ressources sont intégrales et presque tou-



actères superficiellement tracés; ce sont des silhouettes plutôt que des portraits. Il blesse souvent la pureté du langage et se semble vraiment maître de l'instrument qu'il emploie que lorsqu'il écrit en patois vénitien. Ce n'est plus le haut comique de Molière : Goldoni se perd trop souvent dans le genre bâtard, qu'on a depuis décoré du nom de *drame*, et pour exciter l'hilarité de son public tous les moyens lui sont bons. Mais, cette part faite à la critique, quelle immense variété de caractères et de sujets ! Que d'habitudes, de passions, de ridicules et de vices traduits sur la scène ! Quel dialogue spirituel et facile ! que d'observations fines et heureuses ! Il ne faut pas juger Goldoni sur une froide lecture : c'est en Italie, sur un théâtre italien, que l'on découvre toute la sève vitale qui circule encore dans ses pièces. Très souvent Goldoni met en scène des habitudes sociales et des mœurs, des usages, qui sont pour nous lettre close. Qu'est-ce que nous entendons à la *villeggiatura* et au sigisbéisme (voy. СИСІБЕО) ? Tout le sel des comédies qui mettent en relief des personnages et des intérêts populaires est perdu pour nous (par exemple *le Marchese*; *I Rusteghi*). Comprendons-nous seulement ce ravissant dialecte vénitien, cette langue bâtarde et molle, qui remplit tant de scènes de Goldoni (voir *le Baruffe chiozzotte*, etc.) ? Sommes-nous assez familiarisés avec les lieux publics dont notre auteur se sert bien souvent comme d'un cadre (par exemple *la Bottega di caffè*, etc.) ? Il faut donc nous replier sur les caractères spéciaux, sur les scènes domestiques et d'intérieur, sur les pièces toutes d'invention. Mais ce terrain, restreint de la sorte, est encore assez vaste pour mettre en évidence les dons heureux de Goldoni.

Les OEuvres de Goldoni ont été réunies en 17 vol. in-8°, chez Pascali; les poésies diverses forment 2 vol. D'autres éditions sont celles de Lucques, 1788, en 32 vol. in-8°, et 1809, 26 vol. in-8°. Les Mémoires pour servir à l'histoire de sa vie et de son théâtre ont paru de 1784 à 1787, 3 vol. in-8°. Carrer, Calvi, Meneghezzi et d'autres ont écrit sur la vie et les ouvrages de Goldoni. L. S.

**GOLDSMITH (OLIVIER)**, un des meilleurs poètes anglais, romancier célèbre et historien plein de mérite, naquit à Pallismore, en Irlande, le 10 (21) novembre 1728, au sein d'une famille pauvre, mais respectée; son père, comme son grand-père, était ministre de l'Évangile. Le jeune Olivier avait atteint l'âge de cinq ans, lorsque son père fut nommé régent de Lissoy, et tout nous porte à croire que c'est ce village de Lissoy qu'il a depuis célébré sous le nom de *Auburn* comme « le plus charmant des villages de la plaine ». En 1734, on le plaça à la petite école primaire tenue par un certain Thomas Byrne, vieux soldat, plein d'originalité et de *humour*, poète aussi et très versé dans les langues classiques. C'était l'homme qu'il fallait pour développer les heureuses dispositions de son élève; mais le petit Olivier était essentiellement paresseux, et les avertissements multipliés du maître semblaient produire sur l'esprit de l'écolier l'effet contraire de celui qu'on avait en vue. En revanche, personne ne se rendit avec plus de plaisir le soir au foyer du vieux tambour, lorsque, à la lueur tremblotante du feu, il racontait quelque aventure de ses campagnes, quelque exploit de brigand ou de rebelle, ou bien une de ces vieilles légendes de héros et de fées dont la mémoire du peuple irlandais conserve un si grand nombre. Ces légendes si naïves et si poétiques ébranlèrent profondément l'imagination de l'enfant, et peut-être éveillèrent en lui quelque pressentiment de son avenir. Il prit goût à la musique et répéta les chants antiques de sa patrie avec un enthousiasme qui ne s'éteignit jamais dans son âme.

En 1744, on le plaça au collège de Dublin (*Trinity college*), où il se distingua plus souvent par des escapades étourdies, entremêlées quelquefois d'actions généreuses, que par le progrès dans les études. Ainsi nous le voyons figurer comme un des héros d'une émeute occasionnée par une espièglerie d'écoliers qui avaient jeté de l'eau froide sur un huissier royal, mais qui aboutit à une attaque sur les prisons, attaque dans laquelle il y eut quarante écoliers tués et plusieurs blessés. Une fois, après un concours où il

avait recueilli quelque honneur, il fit servir un souper et venir des violons dans son appartement, où il avait assemblé tous les jeunes gens de sa connaissance; on chanta, on dansa : le professeur survint, s'indigna, et dans son emportement frappa l'écolier mauvais sujet. Que fit alors le petit Goldsmith? Le lendemain matin il s'échappa de Dublin avec vingt-quatre sous dans sa poche, battit la campagne pendant trois jours, temps que dura cet argent, et alors il se retira chez son père qui enfin parvint à le ramener au collège et à le réconcilier avec le professeur. Une fois aussi, ayant rencontré une pauvre mendiante avec cinq enfants, et n'ayant pas, suivant son habitude, d'argent à lui donner, il lui remit les couvertures de son lit. Le matin du jour suivant il ne parut pas au déjeuner; on entença sa porte et on le trouva dans un étrange état : il avait eu froid pendant la nuit, et, n'ayant point de couverture, il avait décousu le couil de son lit et s'y était enseveli dans les plumes.

En 1754, Goldsmith se rendit en Écosse pour faire ses études à l'école de médecine d'Édimbourg. Mêmes embarras! Il se rendit caution pour un ami, l'ami ne paya pas sa dette, et Olivier n'ayant rien pour l'acquitter se tira d'affaire par la fuite. A Sutherland, il s'embarqua sur un bâtiment hollandais, fit le trajet sans aventure et débarqua à Rotterdam. Il n'avait toujours point d'argent; il voyagea à pied sans autre guide que le caprice. Son enjouement et son esprit le recommandaient partout; ses lumières et son titre d'étudiant lui préparèrent un bon accueil dans la ville, et, dans les campagnes, sa flûte et ses chansons lui assurèrent l'hospitalité des paysans. « Le soir, dit-il dans une lettre, en approchant de ces chaumières, je jouais quelque air irlandais, et les paysans me donnaient presque toujours pour récompense un souper et un lit; mais dans les châteaux on ne fit jamais grand cas de moi ni de ma flûte. »

Il paraît qu'il voyagea un certain temps avec un jeune Anglais riche et noble; car on ne s'expliquerait pas autrement comment il aurait eu accès dans la bonne société de Paris. Or, dans sa vie de Voltaire il dit : « Celui qui rédige ces

« mémoires a eu le plaisir de connaître  
« Voltaire. Il le vit à Paris au milieu  
« d'une réunion d'hommes célèbres et  
« illustres, et de femmes aimables et spi-  
« rituelles. On parla de la littérature na-  
« tionale d'Angleterre : Fontenelle, qui  
« ne la connaissait pas, se mit à la froquer  
« avec une plate animosité; Diderot en  
« voulut faire l'apologie; mais soit qu'il  
« fût inférieur à Fontenelle dans l'art de  
« la conversation, soit pour quelque au-  
« tre raison, il s'en tira fort mal. Voltaire  
« gardait le silence. Enfin il se réveilla;  
« ses yeux rayonnèrent avec le feu de l'in-  
« telligence, et son corps amaigri sem-  
« blait reprendre une vie nouvelle. Au  
« moment où Fontenelle se félicitait de  
« son triomphe, le malin philosophe sem-  
« mença la défense de l'Angleterre avec  
« une éloquence brillante et gracieuse.  
« De temps en temps il lança sur son ad-  
« versaire les traits d'une ironie sèche,  
« mais fine, et enfin vers les trois heures  
« du matin il se tut, et laissa son audi-  
« toire convaincu et charmé. »

Lorsqu'en 1756 Goldsmith revint en Angleterre, trois francs dans sa poche étaient toute sa richesse. Il s'installa en qualité de sous-maître dans une école près de Londres; mais bientôt quelques articles de critique littéraire qu'il rédigea pour le *Monthly Review* eurent un si grand succès qu'il résolut de faire son état de la littérature. Le désespoir conduisit à la plume, car il était accablé de dettes et courbé sous le fardeau du malheur. Il s'attacha donc au *Monthly Review*, dans lequel parurent ses *Lettres chinoises*, et il écrivit en même temps dans six autres journaux; mais il trouva moyen de se soulager le soir, après ces travaux forcés du jour, en composant son *Inquiry into the state of literature in Europe*. Par cet essai, qu'il publia en 1759, il espérait se faire un nom; mais quoique cet ouvrage ait beaucoup de mérite, quoiqu'on y remarque une assez grande étendue de pensée, il ne fut guère lu dans le monde, seulement les éditeurs de *Revue* virent à un talent qui pourrait leur devenir utile. Ce qu'a dit Goldsmith à propos d'un de ses personnages de son roman : « Il était trop pauvre pour risquer une seconde tentative sur la gloire et se consacrer à l'éca-

pain, s'applique merveilleusement à lui-même. En 1759, il fit connaître avec Smollett (*voy.*), à qui il a écrit quelques petites pièces pour le *Cri-tic*. Smollett lui conseilla de se livrer à la pratique de la médecine; mais l'essaya, échoua, et reprit la plume. En 1759, il écrivit encore sa célèbre *Life of Voltaire*; en la même année, il garda l'anonyme, mais cet ouvrage est digne de son auteur. Enfin, en 1760, un recueil d'essais *The citizen of the world* lui attira de la célébrité; le beau monde l'auteur Goldsmith fut reçu avec une sorte d'enthousiasme dans la plus brillante société de Londres, par Johnson, Barke, Reynolds, Garrick et ses amis, et en 1762 il forma de nouvelles relations avec le libraire Newbery, lequel il écrivit dans l'année : 1° *Tragedy of the Cochlaine ghost*; 2° *Entarck*; 3° *History of England*; 4° *Tragedy of Mecklenburgh*; 5° *Life of Johnson*, et plusieurs autres ouvrages. Malgré ces productions, il ne reçut que de 120 livres sterling. Il souffrit toujours la dure atteinte de la pauvre, en 1763, emprisonné pour dettes, tomba au désespoir que par les soins de son médecin. Dans les trois années précédentes il avait composé son célèbre roman *The Vicar of Wakefield*; mais les critiques n'en distinguèrent pas le mérite. Cependant Johnson, avec le tact délicat du génie, y avait reconnu une vérité touchante et naïve; et pensant que Goldsmith gémissait dans la prison, Johnson en porta le manuscrit au libraire Newbery, et, par son encouragement, il le décida à l'acheter; *l'ouvrage* fut tout ce qu'il en faut. Cet excellent roman, ce suave tableau de la vie de famille, parut en 1766. Dans les dix années suivantes, ses autres ouvrages se succédèrent rapidement. *Les Letters on english history* et *l'histoire d'un nobleman to his son*, qui, publiés sous l'anonyme, furent alors attribués à Johnson; la *Roman history* et *l'histoire of Greece*, ouvrage qui ne parut qu'à sa mort; le *View of animated nature*, les deux excellentes comédies, *The school for scandal* et *The stoops of Conqueror*, et surtout ses poèmes déli-

cieux *The Hermit*, *The Traveller* et *The deserted village*, appartiennent à cette époque. C'était le chant du cygne, le dernier effort de la nature épuisée par les souffrances. Goldsmith mourut à l'âge de 45 ans, le 4 avril 1774. Sa vie a été écrite par Prior, qui rend justice aux talents de son compatriote.

Il ne nous reste plus qu'à donner une idée du mérite de Goldsmith comme auteur. Dans ses histoires, il nous a laissé un modèle de concision et d'exactitude dans le style et dans la vérification des faits et des dates. Ses comédies conservent une place honorable au répertoire; son roman tient encore son rang parmi les productions classiques anglaises et brille de toute la fraîcheur de sa popularité originale. Le goût parfait qui y règne, la moralité sainte et pure qu'il respire, le style harmonieux et clair, la simplicité originale, la bonté et le naturel qui donnent à tous les personnages une individualité attachante, nous charment encore comme au premier jour. Mais c'est comme poète que Goldsmith a acquis l'immortalité. Au milieu de la poésie brillante et passionnée de notre siècle, ses chants mélancoliques et tendres se glissent au fond de l'âme. La jeunesse bruyante peut méconnaître leur beauté modeste, mais quand on a pensé et souffert on y revient avec plaisir. Goldsmith ne s'élève jamais au sublime, mais tous les accords de la joie et de la douleur vibrent sur sa lyre. Tour à tour enjoué et pensif, il est toujours gracieux; ses descriptions sont belles et fidèles, et sa versification est parfaite. Ses lettres sont charmantes.

Goldsmith montrait dans toute sa plénitude le caractère national des Irlandais. Fougueux, aimant et généreux, mais en même temps inconstant et léger, il était le meilleur des hommes, mais il était faible et irrésolu. Ennemi déclaré de toute économie, il dépensait plutôt par insouciance que par le désir de jouissances quelconques. En somme, il mérite nos sympathies, mais assez souvent la critique a beau jeu avec lui. On a plusieurs éditions de ses œuvres complètes: celle d'Édimbourg, 1801, 4 vol. in-8°, est surtout recommandable. W. Irwing a publié

en autres *Miscellaneous works*, Paris, 1825, 4 vol. in-8°. M. M.

Quelques-uns des ouvrages de Goldsmith ont été réimprimés à Paris, et presque tous ont été traduits en français; la plupart même l'ont été différentes fois. C'est ainsi qu'on possède six ou sept traductions du *Vicaire de Wakefield*, qualifié de *curé* par quelques traducteurs et par d'autres de *ministre*. La première, publiée en 1767, réimprimée en 1785, un vol. in-12, et souvent depuis, a été attribuée à M<sup>me</sup> de Montesson et à Rose; celle de Voullaire est encore plus estimée: il en a paru à Londres quatre éditions. Parmi les traductions des autres productions purement littéraires de Goldsmith nous citerons les suivantes: *Le Citoyen du monde* ou *Lettres d'un philosophe chinois dans l'Orient*, Amsterdam, 1762, 3 vol. in-12; *Le Village abandonné*, poème imité par Lebrun, Paris, 1803, in-18, traduit en vers par Faudouas, Moulins, 1822, in-12, et en prose par M. Borghers, Paris, 1824, in-18; *Essais*, traduits par Castéra, Paris, 1788 et 1808, et sous le titre de *Contes moraux*, par le prince Boris Galitsyne, 1804, in-8°.

*L'Histoire de la Grèce depuis son origine jusqu'à la mort d'Alexandre* a été traduite par Aubin, Paris, 1802, 2 vol. in-8°; il en existe plusieurs abrégés, ainsi que de *L'Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la chute de l'empire d'Occident*, dont la traduction complète fut donnée par Graux, Paris, 1803, 2 vol. in-8°. On a plusieurs abrégés et plusieurs traductions de *L'Histoire d'Angleterre*: la dernière est celle de M. Alb. Montémont, Paris, 1825, 6 vol. in-8°. S.

**GOLFE**, mot formé du grec *κολπος*, signifiant littéralement sein, et qui a été adopté dans tous les pays voisins de la Méditerranée. Un golfe est une avance de la mer dans les terres ou un évase-ment des côtes rempli par les eaux de la mer. Quoique l'on réserve généralement le nom de *baie* (voy.) à un enfoncement peu considérable des eaux dans les terres, le caprice de l'usage a donné partout le nom de baie à quelques terres évasees, qui forment de véritables golfes, et le nom de golfe à quelques bras de mer. Un golfe est en général large, et les

côtes qui le bordent sont très étendues; souvent le golfe est produit par l'embouchure d'un fleuve (voy. LIMAN). Les golfes de France, il y a deux golfes de Lyon ou plutôt *Lion* (mare) dans la Méditerranée, et celui de Lion dans l'Océan. Les autres golfes remarquables en Europe sont les suivants: les golfes de Gênes, de Naples, de Trieste, de Lépante dans la Méditerranée; ceux de Bothnie, de Finlande, de Riga dans la mer Baltique. En Asie on remarque les golfes de Siam, de Guinée, l'un sur la Méditerranée, l'autre sur l'Océan; en Asie, les golfes d'Arabie et Persique, qui sont véritablement des bras de mer, et dont le premier est aussi la mer Rouge; les golfes de Siam, de Tonquin, de Bengale, de l'Inde, de l'Indes, des Indes; et les golfes d'Obi et de Kamoy, dans la mer Glaciale. Dans l'Amérique septentrionale, il y a le golfe de Labrador, à l'embouchure du fleuve du même nom, et celui du Mexique, un des plus vastes du monde. Le golfe de Californie, c'est, comme l'on sait, un bras de mer. Dans les terres australes, on connaît le golfe de Patagonie sur la côte septentrionale de la Nouvelle-Hollande.

**GOLGOTHA**, voy. CALVAIRE.  
**GOLIATH**, voy. DAVID et GIGANTES.

**GOLOVINE**, l'une des plus anciennes familles de Russie, ainsi appelée *golova*, tête, et dont la principale branche a porté le titre de comte depuis le commencement du dernier siècle.

Le premier du nom de Golovine ou souche de cette famille est Ivan Stepanovitch, grand-père, appelé Étienne, dont le fils auquel il donna le nom de Golovine, venu de Crimée en Russie vers le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle. Ce grand-père, dont nous fait connaître le nom compo- sés désignant par celui de *prince*. *Vassiliévitch Choura* ou *Khoers* (brine), avait eu, suivant lui, précédentes les villes de *Casa* et de *Moscou* d'après Bantysch-Kamenski (*Saint-Pierre-le-Grand*, trad. française) où il est appelé *Khorva*, il aurait eu de *Cassa*.

Quoi qu'il en soit de ces dissidences, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, sous Ivàn Vassiliévitch le Terrible, plusieurs membres de la famille des Golovine étaient revêtus de la haute dignité d'*okolnitcheï* ; ils rendirent des services signalés dans les guerres contre les Tatars de 1554 et de 1584. Sous des règnes suivants, quelques-uns se trouvaient à la tête des armées ou obtinrent une dignité plus haute encore de *boïarine*. Sous les premiers Romanof, les Golovine comptaient déjà parmi les plus illustres personnages de l'empire; enfin, sous Pierre Alexéievitch, ils se placèrent au premier rang des plus actifs et des plus zélés instruments dont ce grand réformateur se servit pour régénérer la vieille Moscovie.

En consacrant à deux membres de cette famille des notices bien insuffisantes, la *Bibliographie universelle* ne s'est pas rendu compte de leur importance relative et a complètement méconnu celle du second. IVAN MIKHAILOVITCH Golovine, mort en 1738, ayant le titre de général et d'amiral de la flotte des galères, se distingua par un caractère honorable et par un grand dévouement aux intérêts de son maître, qu'il accompagna en Hollande (1697) pour apprendre la construction des vaisseaux, puis à Venise, d'où il retourna après lui en Russie (1701) pour devenir ensuite le fidèle *dentchik* ou aide-de-camp du tsar; mais il n'a pas occupé près de lui et n'a point gardé dans l'histoire du pays le rang élevé qui appartient à l'autre Golovine, la gloire de sa famille, et celui que Bantysch-Kamenski a placé immédiatement après Lefort (*voy.*) dans sa galerie des principaux serviteurs de Pierre-le-Grand.

FOEDOR ALEXÉIEVITCH Golovine, comte du Saint-Empire d'Allemagne et de l'empire russe, était fils d'un boïar; l'année de sa naissance est inconnue. Après avoir été *stolnik*, ou gentilhomme de la table, à la cour des jeunes tsars Ivàn et Pierre et de la grande-princesse Sophie, leur sœur, il fut élevé, en 1685, au second rang des hauts dignitaires (*okolnitcheï*). L'année suivante, il accompagna aux frontières de la Chine l'ambassade russe chargée de conclure la paix avec le Céleste empire; non-seulement il eut le commandement des *strélitz* qui en for-

mèrent l'escorte, mais il fit lui-même partie de cette ambassade, et, à en juger par les remerciements qu'il recueillit à son retour, il paraît avoir le plus contribué à la conclusion du traité qui, après de longs pourparlers avec les ambassadeurs chinois, fut signé le 29 août 1689. Cette mission terminée, il resta quelque temps dans la Sibérie en qualité de gouverneur, ramenant à l'obéissance plusieurs tribus insoumises, pressant la rentrée de la capitation et d'autres droits du Trésor, et faisant construire deux nouvelles villes, Nertchinsk et Oudinsk.

Le titre de boïar fut la récompense de ses services. Pierre-le-Grand prit en affection Golovine qui était devenu ami intime de Lefort.

La prise d'Asof (1697), où Golovine avait eu le commandement de l'infanterie, le recommanda de plus en plus à la faveur de son maître: aussi fut-il choisi la même année pour servir de collègue à Lefort dans l'ambassade extraordinaire envoyée près de différents cours d'Europe et que le jeune souverain suivait en qualité de simple gentilhomme. Après avoir traversé l'Allemagne et fait un assez long séjour à Amsterdam, il fut appelé à Londres pour négocier un traité relativement à l'importation du tabac en Russie par les Anglais; puis il repassa en Hollande, et, arrivé à Vienne le 15 juillet 1698, il y contribua beaucoup à la conclusion d'une triple alliance contre les Turcs. Golovine se montra constamment partisan de l'alliance autrichienne: aussi Léopold I<sup>er</sup> lui conféra-t-il dans la suite (27 nov. 1702), lorsqu'il fut ministre des affaires étrangères, le titre de comte du Saint-Empire.

La révolte des *strélitz*, occasionnée en partie par de fausses mesures du prince Romodanofski et du général АУТАМОН МИХАИЛОВИТЧ Golovine, fils du boïar Mikhaïl Pétrévitch, révolte que Gordon (*voy.*) ne tarda pas à comprimer, rappela Pierre au sein de ses états. Accompagné seulement de Lefort et de Golovine, il quitta Vienne à la hâte pour retourner à Moscou, où il punit les coupables avec la dernière sévérité.

Le 10 mars 1699, il fonda l'ordre de Saint-André, encore aujourd'hui le pre-

mier de l'empire : Fœdor Alexéievitch Golovine, alors commissaire des guerres, fut d'abord seul jugé digne d'y être reçu ; car Lefort n'existait plus : le monarque venait d'accourir à Moscou pour rendre les derniers devoirs à cet ami éprouvé. Quoique marin inexpérimenté comme lui, Golovine, désormais le premier boïar et favori du tsar, fut nommé à la place de Lefort grand-amiral de Russie ; le 23 février 1700, il devint, de plus, chef de la chancellerie des ambassades, titre équivalent à celui de grand-chancelier, ministre des affaires étrangères, et le grade de feld-maréchal lui fut encore conféré dans la même année.

Comme chef de la chancellerie d'état, Golovine déploya la plus grande activité ; il signa successivement des traités avec le Danemark et avec le roi Auguste II de Pologne, dirigeant tous les efforts de l'empire contre la Suède, seul obstacle qui l'empêchait de porter ses frontières sur la Baltique. Il rechercha ensuite l'alliance de la Prusse et allait conclure un traité avec elle, lorsqu'il fut appelé dans la Petite-Russie où était le tsar. Atteint d'une maladie à Gloukhof, il y succomba au bout de quelques jours, le 2 août 1706. En lui donnant Apraxine (*voy.*) pour successeur, Pierre écrivit à ce dernier ces lignes : « La mort vient de nous enlever notre grand-amiral et notre ami... Ces tristes nouvelles vous sont transmises par le très affligé (suit la signature du prince ). »

« C'était, dit Weber, un grand amateur des sciences, et, de plus, un ami et un protecteur sincère de tous ces étrangers que Pierre I<sup>er</sup> avait pris à son service, et qui, après leur arrivée, étaient en butte aux chicanes et aux attaques envieuses d'un grand nombre de Russes. » Le 27 avril 1702, Golovine avait fait rendre un manifeste qui leur assurait protection, ainsi qu'une justice spéciale et la faculté d'exercer librement leur culte. S'occupant sans relâche de répandre en Russie le commerce, les arts et les sciences, il facilita aux nouveaux arrivants l'entrée du pays et leur transport jusqu'à Moscou. Il mérita ainsi l'estime de ses contemporains, en même temps qu'il signalait son patriotisme par une infatigable activité

comme diplomate et par les succès portants qu'il obtint.

Golovine laissa trois fils, dont le comte NICOLAS Fœdorovitch la carrière maritime, fut nommé par Catherine I<sup>re</sup>, envoyé extraordinaire en Suède, et en 1733, par l'impératrice Anne, amiral et président de l'amirauté. Il reçut des mains d'Alexandre les insignes de l'ordre de Saint-André, et ne fut pas seulement nommé par Élisabeth dans toutes ses ordres, mais comblé de nouveaux honneurs pendant, après la guerre contre les Turcs, où il avait commandé la flotte impériale l'ayant traité avec froideur, demanda son congé et fit un voyage dans les pays étrangers. Il mourut à Stockholm le 15 juillet 1745.

ALEXIS ALEXÉIEVITCH Golovine du feldmaréchal et qui épousa une comtesse Menchtchikof, laissa également deux fils. Il avait d'abord suivi son père dans la grande ambassade ; il prit part à la bataille de Poltava et obtint le grade de général-major. Une punition que Pierre I<sup>er</sup> lui infligea en 1711 pour avoir perdu la raison. L'année de sa mort est inconnue.

Le comte Nicolas Fœdorovitch n'a jamais eu le dernier membre de sa famille qui ait eu de l'importance ; mais elle s'est éteinte il y a plusieurs années seulement. J

**GOLOVKINE** (prononcez Golovkine). Cette autre famille ancienne de la Russie dut, comme à la place de son grand-chancelier et un amiral en Chine, mais qu'il faut bien se garder de confondre avec cette dernière famille de Pologne. Son premier représentant en Russie vint dans l'année 1512, on le trouve, avec le grade de boïar, auprès d'un prince auquel il fit don de plusieurs terres. Ses descendants, SEMEN RODIONOVITCH Golovkine, eut pour fils IVAN SEMÉNOVITCH qui, en servant sous le règne de Mikhaïlovitch et de Fœdor Alexéievitch s'éleva aux dignités d'*okolnitch boïarine*. C'est par lui que la famille commença à paraître dans l'histoire, mais elle eut son éclat au fils d'Ivan, celui qui v

ions de grand-chancelier de nous avons vainement cherché le Golovkine dans la *Biographie* et dans plusieurs autres dictionnaires ; cependant une notice assez laquella nous renvoyons, lui écrite par Bantysch-Kamensky et traduite en français sous le titre de *Pierre-le-Grand* (1).

IVANOVITCH comte Golovkine, né en 1660, fut de bonne heure un favori du tsar, et les fonctions qu'il obtint auprès de la personne de la tsarine Elisabeth établièrent une certaine confiance entre eux. Il accompagna dans plusieurs campagnes, notamment contre la Suède, le jeune empereur, et l'employa dans des missions délicates. Après la mort de la tsarine, il fut grand-chancelier, et il obtint des ambassades ; mais ce fut près la bataille de Poltava, le 8 juin 1709, que son maître lui confia le service de grand-chancelier, en récompense de cette bataille et de ses services avec Auguste II, roi de Pologne. A l'exemple de Joseph I<sup>er</sup>, roi de Prusse, il avait élevé Golovkine à la dignité de comte de Saint-Empire, les honneurs de la cour de Prusse lui offrirent des distinctions honorifiques, et, en 1710, il fut nommé comte de l'empire russe et chevalier de Saint-André. Il ne quitta pas sa personne ; en 1711, il accompagna dans la malheureuse campagne du Prouth, en 1716 à la guerre de Suède, en 1719 en Finlande, et ce fut lui qui vint à la tête de la cour pour le tsar d'accepter les titres de *Père de la patrie*, et de *Père de toutes les Russies*.

Il se servit avec la même fidélité sous Catherine I<sup>re</sup>. A la mort de Pierre I<sup>er</sup>, il fut nommé, comme premier membre privé, les conditions dont, à la mort de Pierre I<sup>er</sup>, ce fut des Dolgoroukoï (*voy.*), ce fut lui qui fit dépendre sa reconquête des droits d'Anne Ivanovna, sœur de Russie. Mais Golovkine ne tint bientôt de cette fautive, de la duchesse de Courlande, montra zélé pour ses inté-

rêts. Aussi fut-il maintenu dans sa charge et nommé membre du sénat. Il mourut à Saint-Petersbourg le 20 janvier 1734, après avoir présidé 27 ans à la chancellerie d'état.

Dans ce long intervalle, Golovkine, homme instruit, prudent et adroit, d'un caractère honnête, mais auquel on reproche une avarice sordide, avait habilement dirigé les négociations du cabinet russe avec les autres puissances et signé des traités d'alliance ou de paix avec la plupart d'entre elles. Parmi ces actes nombreux, nous citerons surtout, 1<sup>o</sup> le traité conclu le 12 septembre 1723 avec la Perse, en vertu duquel Derbent, Bakou, avec leurs districts et les provinces de Ghilan et de Masenderan, avec Asterabad, furent cédés à la Russie, et 2<sup>o</sup> le traité signé le 14 juin 1728, qui, moyennant quelques sages concessions, rétablit les relations interrompues avec la Chine.

Le comte Golovkine eut trois fils dont l'aîné, IVAN GAVRILOVITCH, conseiller privé *actuel*, sénateur et ministre plénipotentiaire (1726-28) en Hollande, mourut en 1734. Le second, ALEXANDRE GAVRILOVITCH, également conseiller privé, sénateur, et de plus chevalier de Saint-André, fut nommé, en 1711, ministre à Berlin, où sa conduite eut l'approbation de Pierre à ce point qu'il lui fit l'accueil le plus flatteur lors de son retour à Saint-Petersbourg, en 1723. Le roi de Prusse lui envoya la décoration de l'Aigle-Noir. En 1728, Alexandre Golovkine, accrédité près de la cour de France, fut chargé de soutenir au congrès de Soissons les prétentions de son maître au titre impérial. Nommé ensuite (1731) ambassadeur en Hollande, il y apprit de la chute de la régente Anne Carlovna, et de son propre frère, ministre de cette infortunée princesse ; mais il fut continué dans ses fonctions par Elisabeth, et il mourut à La Haye le 4 novembre 1760.

Ce troisième frère, vice-chancelier de l'empire sous la régence, était le comte MICHEL GAVRILOVITCH Golovkine, qui épousa la princesse Catherine Ivanovna Romodanofska, parente de la famille impériale. Pierre-le-Grand, après l'avoir nommé ministre en Prusse, lui donna, en 1723, le titre de gentilhomme de sa

chambre, et l'envoya en France pour le représenter au couronnement du roi Louis XV. Sous les règnes suivants, il fut revêtu des plus hautes fonctions et décoré des premiers ordres de l'état. Déjà chambellan, sénateur et conseiller privé à la mort de l'impératrice Anne, il devint, après cet événement (1740), vice-chancelier et membre du cabinet secret; mais un remaniement du cabinet le fit bientôt passer au ministère des affaires intérieures. Pendant que le comte Ostermann (v.) s'attachait au duc de Brunswick, époux de la régente, Golovkine embrassa chaudement les intérêts de cette dernière, lui conseillant d'échanger son titre de régente contre celui d'impératrice et de poser la couronne sur sa tête. Ainsi que la cour, il se livrait aux réjouissances pendant que les amis d'Élisabeth (voy.) agissaient : la révolution qui mit fin au règne du jeune fils d'Anne Carlovna eut lieu dans la nuit du 24 novembre 1741. Golovkine fut arrêté dans son palais, au milieu des fêtes qu'on y célébrait. Condamné à avoir la tête tranchée, il attendait son supplice, en même temps que les comtes Munnich, Ostermann et Löwenwolde, lorsqu'une commutation de peine leur fut annoncée. Il fut destitué de tous ses emplois et déporté en Sibérie, malgré les douleurs aiguës que la goutte à la main lui faisait endurer. Golovkine montra peu de courage dans le malheur; mais la princesse sa femme fit preuve du plus beau dévouement en le suivant dans l'exil, en lui donnant ses soins jusqu'à sa mort arrivée en 1755, et en ramenant à Moscou sa dépouille mortelle, pour lui donner une sépulture convenable.

Depuis, plusieurs comtes Golovkine se sont distingués par leur amour des sciences et des lettres. L'un d'eux, le comte IOURII ALEXANDROVITCH, conseiller privé actuel, sénateur et grand-chambellan à la cour de l'empereur Nicolas, fut, en 1805, envoyé en Chine, à la tête d'une ambassade moitié politique, moitié scientifique, et dont firent partie le comte Jean Potocki avec son ami Klaproth, l'astronome Schubert, le docteur Rehmann, Panzner le minéralogiste, etc., etc. On sait que les questions ardues du cérémonial, sur lequel l'ambassadeur russe ne se montra pas

moins difficile que les Chinois eux-mêmes, empêcha cette expédition de ses fruits. On revint en 1806. Un fait intéressant de la carrière diplomatique du comte Golovkine fut sa participation au congrès de Troppau, en 1820. Lui qu'appartenait, et qu'appartenait encore, le cabinet minéralogique de Moscou, dont on trouve la description dans les *Voyages* de Clarke (t. I.), une riche bibliothèque et une belle collection de tableaux s'y trouvaient. On doit à la comtesse Golovkine les productions suivantes : *Alphonse de Savelle*, Moscou, 1807, 2 vol. in-8°; *Sabeth de S...., ou Histoire d'un prince*, publiée par une de ses comtesses, Paris, 1802, 3 vol. in-12. Il faut encore mentionner Golovkine, leur cousin, qui a fait connaître par d'intéressantes productions littéraires, telles que *Lettres diverses recueillies en Italie*, Genève, 1821, et les *Lettres de la princesse d'Amalfi, à Adalbert Severo, écrites à la fin du x<sup>e</sup> siècle*, même année. Il professait le culte de même que son cousin le comte Alexandrovitch. Celui-ci est resté un membre de cette famille, mais dont nos biographes jusqu'à présent s'étaient pas occupés.

**GOLOVNINE** (VASSILII ALEXANDROVITCH), vice-amiral, intendant de l'état-major de la marine russe, par ses deux voyages autour du globe et particulièrement par deux années d'activité parmi les Japonais. Né dans le gouvernement de Riaïsan le 8 août 1770, il entra très jeune au corps de la marine à Moscou et en sortit en 1793. Après plusieurs années de service, il fut autorisé à passer en Angleterre pour ses études nautiques; et ce fut à son retour en Russie (1806) qu'il fut chargé de diriger une expédition ayant pour objet de reconnaître et de relever les côtes du Japon de la Russie d'Asie. En juin 1806, le *la Diane* (c'était le nom de son bâtiment) qu'il monta partit de Kronstadt et arriva au Kamtchatka en 11 jours. C'est pendant une longue navigation entre le Kamtchatka et l'Amérique, dans laquelle il eut



particulièrement les îles Kouriles, il prit terre, en juin 1811, dans une île japonaise où l'on ne tarda pas à lui chercher querelle au sujet d'excès commis, quelque temps auparavant, dans ces mêmes parages par des marins russes. Golovnine croyait avoir apaisé les Japonais par les explications qu'il leur avait données, lorsqu'il se trouva, dans un repas qu'on lui offrait, il fut entouré avec plusieurs hommes de sa suite. Pendant deux ans il resta dans une captivité rigoureuse, mais sans qu'il eût d'ailleurs à se plaindre d'aucun mauvais traitement; il profita de cette contrariété pour étudier les mœurs du pays et recueillir à son sujet le plus grand nombre possible de renseignements. Délivré enfin, grâce aux efforts de son ami et second, le lieutenant Ricord (aujourd'hui amiral), il put retourner à la *Diane* dont le séquestre fut levé, et il gagna le Kamtchatka, où il se rendit à Saint-Petersbourg à travers toute la Sibérie. A son retour (1814), il fut nommé capitaine de second rang. Une mission tout-à-fait semblable fut confiée à Golovnine en 1817. Après avoir exploré tout le grand Océan, il arriva pour la troisième fois au Kamtchatka, et en septembre 1819 il fut de retour dans la capitale. Un juste avancement devint alors la récompense de ses travaux; mais le choléra-morbus, dont il fut victime le 11 juillet 1831, l'empêcha d'en jouir longtemps. Ses deux voyages et ses souvenirs du Japon furent publiés à Saint-Petersbourg, en russe, à partir de 1816, en plusieurs volumes in-4° et in-8°; en 1818 parut en français le *Voyage de Golovnin, contenant le récit de sa captivité chez les Japonais, avec ses Observations sur l'empire du Japon*, mis au jour par M. Eyriès, d'après la traduction allemande de Schultz, plus complète à quelques égards que l'original russe. On doit en outre à Golovnine un ouvrage sur la navigation, traduit de l'anglais, et des idées sur les signaux de jour et de nuit, qui reçurent bientôt leur application sur la flotte russe.

J. H. S.

**GOMAR** (FRANÇOIS), savant théologien de Bruges, mort à Grœningue en 1641 et célèbre comme adversaire d'Arminius et des Remontrants (voy. ARMINIENS et DORDRECHT). On sait à quel point la

Hollande fut agitée, au XVII<sup>e</sup> siècle, par la lutte entre les arminiens et les gomaristes; ces derniers portèrent aussi le nom de *contre-remontrants*. Ils professaient les idées rigides de Calvin (voy.) sur la grâce et la prédestination. X.

**GOMBETTE** (LOI), voy. BOURGUIGNONNE (loi).

**GOMER** (*gomerig*). On appelle ainsi la langue de l'ancienne tribu celtique des Cimbres ou Cimmériens, langue qui a de grandes analogies avec l'ancien hébreu, et qui s'est conservée, quoique avec de notables changements, dans le pays de Galles et la Basse-Bretagne (voy. GARLIQUE\* et KIMRI). Le gomer n'indique pas les modifications accidentelles des mots par la différence des terminaisons, mais par des préfixes; il change les lettres radicales selon le pronom, l'adjectif ou l'article, leur donne tantôt un son dur, tantôt un son mou, a des aspirées et des gutturales, comme la langue hébraïque, et, comme elle aussi, a pour racine du verbe la troisième personne, dont les deux autres se distinguent par leur terminaison. Par exemple : *car, cari, cara, carwa, caruch, caront*, j'aime, tu aimes, il aime, nous aimons, vous aimez, ils aiment. X.

**GOMME** et **GOMMITES**. Les gommes sont des produits immédiats du règne végétal, qui ne diffèrent entre eux que par un degré de solubilité plus ou moins grand dans l'eau. Toutes sont transparentes et incolores au moment de leur sortie; mais elles prennent souvent alors une teinte jaune ou rougeâtre, en se mêlant à des substances étrangères. D'abord fluides, elles se solidifient bientôt à l'air en perdant quelque chose de leur transparence. Les gommes sont inodores, plus pesantes que l'eau, sans forme déterminée, ou irrégulièrement arrondies à l'état de solidification. La chaleur les fendille sans les ramollir; elles brûlent en dégageant beaucoup de fumée et en laissant un résidu charbonneux considérable. L'alcool et l'éther ne peuvent les dissoudre, non plus que les huiles fixes et les huiles volatiles; l'eau froide s'en empare, tantôt complètement (gomme arabique

(\*) Voy. aussi une note de l'article GAULE, T. XII, p. 200.

et gomme du Sénégal), tantôt incomplètement (gomme des rosacées, de Bassora, adragante) en laissant pour résidu une matière particulière (cératine, bassorine, adragantine) que l'eau bouillante dissout et qui n'est autre chose qu'une simple modification de la gomme soluble à froid. Traitées par l'acide nitrique, les gommes donnent de l'acide mucique et de l'acide saccholactique. L'acide sulfurique les carbonise; les solutions alcalines les dissolvent, quoique fort lentement. L'eau chargée de gomme augmente considérablement de densité; elle s'épaissit et constitue alors ce qu'on appelle un *mucilage*. Celui-ci, abandonné à l'air, ne passe point à la fermentation alcoolique, il moisit; l'eau ne s'en dégage qu'avec peine, et il n'y a point de cristaux formés. Théodore de Saussure indique l'azote comme l'un des éléments de la gomme arabique, mais il est permis de douter qu'elle en contienne véritablement, MM. Berzélius, Gay-Lussac et Thénard n'y en ayant pas trouvé. Les analyses des sucs végétaux ont montré que tous renfermaient de la gomme. On la trouve souvent combinée avec la résine, et alors elle constitue une classe intéressante de produits connus sous le nom de *gommes-résines* qui participent tout à la fois aux propriétés des résines et des gommes et qui jouissent pour la plupart de propriétés médicales très appréciables.

On peut diviser les gommes en *simples* ou *vraies*, et en *modifiées* ou *fausses*. Les gommes vraies sont solubles en totalité dans l'eau froide; les fausses ne se dissolvent en totalité que dans l'eau bouillante et en modifiant leurs propriétés. L'arabine est dans la première classe; la bassorine, la cératine et l'adragantine sont dans la seconde.

Considérée sous le point de vue physiologique, la gomme n'est autre chose que la sève descendante des végétaux; elle est pour eux le fluide régénérateur des tissus; c'est en un mot pour les plantes ce qu'est le sang artériel pour les animaux. En partant de cette donnée, on doit reconnaître que la sortie des gommes est une véritable hémorragie qui appauvrit la plante et l'épuise insensiblement: aussi voit-on les arbres qui laissent exsuder des gommes dépérir peu à peu et

bientôt mourir, si l'écoulement est considérable. Les végétaux herbacés fournissent point de gomme: dans ces plantes, la sève descendante est très fluide et les tissus très extensibles; la sève descendante ne peut sortir de la sève descendante ne peut s'écouler de gomme, mais ceux qui en laissent exsuder sont tous plus ou moins atteints de cette maladie. Une incision faite dans l'écorce de ces arbres facilite au contraire la sortie des sucs gommeux, et cette opération est fréquemment pratiquée en Arabie pour obtenir la gomme arabique, la plus estimée de toutes. Les climats chauds possèdent plus d'arbres gommeux que les climats tempérés; les gommes du Sénégal et de Bassora, la gomme d'Arabie et celle de Bassora et la gomme adragante en sont la preuve.

Les arbres qui fournissent des gommes appartiennent tous au grand embranchement des dicotylédones, et la plupart à la famille des légumineuses. En voici les principaux: les *acacia nilotica*, l'*acacia senegalensis*, auxquels on rattache la gomme arabique et du Sénégal; l'*acacia sassa*, que Bruce indique comme fournissant la gomme opocalpasum; les *acacia lus creticus* et *tragacantha*, qui donnent la gomme adragante, la plus en importance après la gomme arabique. Plusieurs acacias de l'Inde, de la Chine, de la Hollande et du Chili fournissent des gommes qui n'arrivent point en France.

Les gommes peu solubles, et sous le nom de *gommes du pays*, sont dues à des rosacées, et notamment aux pruniers, à nos pêchers et à nos cerisiers. La gomme d'acajou découle de stalactites, du *swietenia goni*, dont le bois est si célèbre dans le commerce des bois d'ébénisterie; les guttifères, les combrétacées, les malvales, les aurantiacées, fournissent aussi quelques gommes gommifères dont les produits ne parviennent pas en France.

Les anciens connaissaient la gomme arabique: Dioscoride en parle, et Théophraste, et Galien mentionne la gomme opocalpasum. Les autres gommes étaient inconnues. Les modernes ont donné à la gomme arabique et à celle du Sénégal une très haute impor-

en médecine et dans les arts : on les administre à l'intérieur comme des pectoraux et des adoucissants estimés; ce sont aussi des légers analeptiques qui soutiennent les forces du malade sans les exalter. Les gommés de jujube, de guimauve et de réglisse ont toutes la gomme pour base, et c'est à elle seule qu'elles doivent leurs propriétés. On a tenté des expériences pour s'assurer si les gommés étaient capables de nourrir les animaux : ces probants végétaux n'étant point azotés ou ne l'étant que faiblement, les carnivores ne s'en accommodent guère; mais il paraît hors de doute que les gommés forment la seule nourriture des singes qui vivent dans les forêts de gommiers. On sait en outre que les Arabes, les nègres et les Hottentots en font souvent, faute de mieux, et temporairement, la base de leur alimentation.

Le commerce de la gomme est fort important, surtout celui de la gomme du Sénégal, employée en médecine et dans les arts pour les teintures, l'apprêtage et le lustrage des étoffes. En France, le mouvement commercial de la gomme s'élève à plusieurs millions de francs. C'est près de Saint-Louis, sur les bords du Sénégal, que se trouvent les entrepôts français : on leur donne le nom d'*escales*; les Anglais ont établi leurs comptoirs sur les rives de la Gambie; ils sont plus importants que les premiers. A. F.

#### GOMME ÉLASTIQUE, v. CAOUTCHOUC.

**GOMME GUTTE.** Ce nom vulgaire consacre une erreur : la gutte n'est point une gomme, mais une gomme-résine; elle est produite par plusieurs plantes de la famille des *guttifères*, arbres de l'Inde, presque tous aromatiques et remarquables par les suc propres abondants qui découlent de leur écorce. Le *stalagmites cambogioides* de Ceylan et de Camboge, et le *garcinia cambogia* de l'Inde sont les arbres auxquels on doit particulièrement la gomme-résine gutte. Elle ne découle pas naturellement, mais il est nécessaire de favoriser la sortie du suc propre, soit en incisant l'écorce, soit en rompant les jeunes branches de l'arbre. A peine exposée à l'air, elle se solidifie et prend l'aspect qu'on lui connaît.

La gomme-résine gutte de Siam est la seule estimée; elle se présente en morceaux irréguliers, ayant quelque ressemblance avec l'aloes, mais d'une couleur plus vive. Cette couleur est grise ou jaunâtre extérieurement, jaune-safranée ou rougeâtre intérieurement. La cassure de la gomme-résine gutte est nette et brillante; elle s'enflamme à la bougie et brûle en émettant beaucoup de fumée. Sa poudre est d'un beau jaune; elle n'a point d'odeur, et détermine une sensation d'âcreté vers l'arrière-bouche quand on en mâche quelques fragments.

L'alcool dissout presque en entier cette gomme-résine; l'eau en dissout à peine un cinquième; mais la partie gommeuse de la gutte ayant la propriété de former avec la résine et l'eau une sorte d'émulsion, on croirait que ce liquide la dissout entièrement; toutefois les parties résineuses ne sont que suspendues. La partie gommeuse est à la partie résineuse comme 1 est à 5.

La gomme-résine gutte est employée en médecine depuis plus de deux siècles. Elle purge avec une grande énergie et ne peut être administrée qu'avec beaucoup de réserve et de prudence. On lui attribue la propriété de chasser le tania. Ce médicament, en honneur chez les Anglais, est fort peu usité en France, où les purgatifs violents sont tombés en discrédit. La gutte fournit aux peintres une belle couleur jaune et de magnifique vernis. Dissoute dans l'essence de térébenthine et versée sur le marbre, elle lui communique une couleur jaune-citron très vive et très pure. Cette substance résinoïde nous vient de l'Inde par le commerce anglais.

Le nom de gutte qui lui est donné vient du latin *gutta*, goutte, parce que le suc propre dont elle provient sort de l'arbre goutte à goutte, quand le tissu de l'écorce ou des branches a été brisé. On connaît une gutte d'Amérique fournie par un millepertuis, l'*hypericum bacciferum*, L.; elle est jaune et purgative comme la véritable gutte de Siam; mais là s'arrête l'analogie; on croit qu'elle est chimiquement différente. A. F.

**GOMME-RÉSINE, voy. GOMME ET RÉSINE.**

**GOMORRHE**, *voy. SODOME ET GOMORRHE.*

**GONDAR**, ancienne capitale de l'Abyssinie, située sur la pente d'une colline au sommet de laquelle sont situés les palais du *négus* ou empereur. Ce qui donne à cette ville un aspect particulier, ce sont les bosquets d'oliviers sauvages, de cèdres et de daros (espèce de figuiers) qui entourent les églises; du reste, la ville est en ruines depuis que les Gallas (*voy.*) ont anéanti le pouvoir du *négus* ou empereur: aussi n'est-elle plus le siège du gouvernement. Le *ras* ou chef galla, qu'on peut comparer au maire du palais sous la dynastie mérovingienne, et qui s'est emparé de l'autorité suprême, demeure auprès du lac Tsana, à trois journées de Gondar, ayant dans cette ancienne capitale un gouverneur qui surveille le *négus*. Celui-ci habite encore un des trois palais qui couvrent le sommet de la colline, mais qui tombent en ruine. Il est réduit à une faible pension que lui fait le *ras* galla, et n'a plus qu'une ombre de pouvoir. Ces empereurs prétendaient rattacher leur origine à Salomon, de même que les *umbares* ou conseillers qui l'entourent se disent issus des envoyés de la reine de Saba. Le vieux palais ressemble à un château du moyen-âge. Au-dessous du palais s'étend la ville chrétienne, contenant 44 églises, toutes bien entretenues et ombragées, comme nous l'avons dit, de sombres bosquets. Au bas de la colline est située la ville maure. On a, du haut de la colline, la vue sur un horizon immense; mais sa situation est la seule beauté de Gondar: l'intérieur présente partout les traces de la dévastation, suite de la guerre. « Les débris de ses maisons et de ses palais, dit un voyageur qui l'a visitée en 1838\*, jonchent ses vastes murs ou restent cachés sous des herbes immondes; on a promené la charrue sur sa grande place, et chaque soir tous les lieux publics sont abandonnés aux hyènes et aux chacals. » *L'itchegué*, ou chef des prêtres, a conservé son influence sur le peu-

ple; il continue de résider, avec un nombreux, dans cette ancienne capitale et voit son autorité respectée par les queurs même.

Dans les derniers temps, Oubi, qui d'abord gouverneur de Seaman men et qui est Abyssinien d'origine emparé de tous les états occupés; Gallas, et a étendu les limites de son territoire jusqu'à peu de distance de dar.

**GONDEBAUD**, *voy. BOURG*  
T. IV, p. 66.

**GONDOLE, GONDOLIER**  
les canaux et les lagunes de Venise culent des barques oblongues, si légères, peintes en noir, recouvrent leur milieu d'une petite cabine, conduites ou plutôt lancées à travers par des rameurs adroits et infatigables. Ces barques, ce sont les *gondoliers*. Depuis temps la poésie, les romans, se sont parés des uns et des autres; et droit, ce nous semble; car c'est un pittoresque, en effet, que de voir avec la rapidité de l'éclair, sans heurter. C'est une impression d'un primable bien-être que de se se les coussins de la cabine, bercé par les flots paisibles des mers. Là, du moins, au cœur de l'antique reine des mers, dans ce labyrinthe étroit, la vapeur, avec ses frénétiques, ne remplacera point que traditionnelle; le bras agile du gondolier ne se retire devant la roue brutale. Depuis le le gondolier ne chante plus les Tasse; mais du moins travail aussi longtemps que la vase n'a obstrué les avenues de sa cité natale.

**GONDY (MAISON DE)**. Elle a deux cardinaux à la cour de Rome, deux évêques ou archevêques, et sait que le premier cardinal, peu blocus de la capitale, sous Henri IV que l'argenterie des églises fût employée à secourir les habitants. Pour le son origine et sa vie, *voy. RETZ*.  
**GONFALONNIER**. Ce mot

(\*) A. d'Abladie, *Voyage en Abyssinie*, tome XI du *Bulletin de la Société de géographie*, 2<sup>e</sup> série, Paris, 1839. On peut consulter aussi la notice du D<sup>r</sup> Aubert, *Fragment sur Gondar et le négus*, *ibid.*, tome X, 1838.

**gonfanon** (puis *gonfalon*), nom d'une bannière civile, religieuse et militaire, devrait s'écrire *gonfanonnier*; mais c'est sans doute un sacrifice qu'on a voulu faire à l'euphonie. Il désignait d'abord le porteur d'un gonfanon, et plus particulièrement celui de l'Église romaine. Le titre honorable de gonfalonnier fut donné, par extension, aux magistrats de quelques républiques d'Italie, à Florence, à Sienne, à Lucques, à Saint-Marin. Il y a eu aussi des gouverneurs, délégués par les papes, dans les principales villes du patrimoine de Saint-Pierre, qui ont reçu le nom de gonfalonnier.

Ce titre a été employé en France : les comtes de Vexin, qui portaient la bannière de Saint-Denis (l'oriflamme), et aux droits desquels succédèrent les rois de France, à partir de Louis-le-Gros, recevaient par ce motif le titre de *gonfanonnier de l'église de Saint-Denis*. Les comtes d'Anjou étaient gonfalonniers de Saint-Martin de Tours. C. N. A.

4. **GONFLEMENT**, voy. INFLAMMATION, TUMEUR.

**GONGORA Y ARGOTE** (LUIS DE) naquit à Cordoue, en 1561, d'une famille noble, mais pauvre. Il avait quinze ans lorsque ses parents, qui le destinaient au barreau, l'envoyèrent étudier à l'université de Salamanque; à peu près vers le même temps, son goût pour la poésie se manifesta, et bientôt ses parents durent renoncer à l'espoir de lui voir embrasser la carrière choisie par eux. Les premiers essais qu'il publia eurent un succès qui semblait lui promettre un brillant avenir; mais les espérances qu'il en avait pu concevoir ne se réalisèrent point. Vainement chercha-t-il à obtenir un emploi et fit-il même dans ce but un voyage à Madrid : il n'en rapporta, ce semble, que des impressions pénibles qui se manifestèrent dans des sonnets satiriques dirigés contre la capitale et les principales célébrités littéraires qui y brillaient alors, telles que les deux Argensola, Villegas, Lope de Vega, Quevedo. Il fit aussi dans le même genre des chansons à la fois burlesques et mordantes où l'on trouve joint à une extrême amertume beaucoup de jugement et de naturel. L'état de misère et d'abandon dans lequel il languissait dura encore

longtemps, et ce ne fut qu'après onze ans de sollicitations qu'il obtint enfin, grâce à la protection du duc de Lerme, une mince prébende dans l'église de Cordoue; il embrassa alors, à l'âge de 45 ans, l'état ecclésiastique, dans lequel il se comporta dignement. Un second voyage ayant réveillé l'attention du duc de Lerme et celle du marquis de *Siete Iglesias*, qui s'intéressait aussi à lui, ils le firent nommer aumônier honoraire de Philippe III.

C'est à cette époque de sa vie, qui, sans avoir rien de bien prospère, fut du moins un peu plus heureuse et plus tranquille que ses premières années, qu'il inventa ce célèbre et singulier style appelé *estilo culto*, auquel il a dû la gloire de devenir chef d'école. La pompe, l'enflure, les images les plus bizarres et les plus extravagantes, une obscurité parfois impénétrable, une recherche fatigante dans l'expression, l'altération du sens des mots les plus connus ou le choix des mots les moins usités, tels sont les principaux caractères de ce style. Déjà Marini avait gâté à peu près de la même manière le goût en Italie; mais il est à propos de remarquer que Marini, quoique né à Naples, était originaire d'Espagne, qu'il avait été élevé parmi les Espagnols, et qu'ainsi la double révolution littéraire qui s'accomplit alors en Italie et en Espagne peut être regardée comme ayant pris également sa source dans le génie des peuples de cette dernière contrée. Dans le plus beau siècle de l'Espagne, dans le siècle des Cervantes et des Lope de Vega, on trouve déjà, principalement en poésie, un penchant à l'exagération et un faux goût dont aucune trace ne s'était montrée en Italie avant Marini. Cependant, comme celui-ci poussa très loin la révolution qu'il avait entreprise, qu'elle fit grand bruit et eut beaucoup d'éclat, elle réagit réellement sur l'Espagne, si bien qu'on put croire que le mauvais goût arrivait à celui d'Italie. Du reste, Gongora est beaucoup plus bizarre encore et plus ridicule que Marini. Un lecteur français ne saurait s'imaginer à quel degré d'extravagance dans les images, d'obscurité dans l'expression, d'enflure dans les mots et de vide dans les pensées, il arrive quelquefois.

Cependant on se tromperait beaucoup

si l'on regardait ce fondateur de l'école des *cultoristas* comme un homme sans mérite. Dans les écrits de sa première manière, il a de la verve, du coloris, joints à autant de clarté et de netteté qu'on en trouve peu dans ceux de la seconde. Dans ceux-ci, à travers tous les défauts que nous avons signalés et dans lesquels il semble se complaire, on peut toujours admirer une éblouissante richesse d'images et une grande puissance à se jouer de la langue. Ses *Soledades*, dans lesquelles il commence à employer l'*estilo culto*, furent publiées pour la première fois à Madrid en 1622. Il y prend le mot *soledad* dans le sens de forêts, sens que les Espagnols ne lui avaient point encore donné. Cet ouvrage fut dédié au duc de Bejar. Le *Polyphème* fut publié, aussi à Madrid, l'année suivante. Ces deux ouvrages parurent ensuite réunis avec des commentaires de Salcedo, 1636, in-4°. En 1630 avaient été publiées les œuvres complètes, ayant en tête des *leçons solennelles* de Pellicer de Salas. En 1635, on vit une nouvelle édition avec des illustrations de Salazar Mardones. Les mêmes œuvres ont été depuis réimprimées à Madrid et à Bruxelles, 1659, in-4°. Cette édition comprend les satires, les chansons burlesques, les sonnets, les poèmes déjà cités, un panégyrique du duc de Lerme, deux comédies peu estimées : la *Constante Isabelle* et le *Docteur Carlin*. Il y a en outre un bon choix des ouvrages de Gongora, sous le titre de *Poésies de don Luis de Gongora*, publié par don Ramon Fernandez, Madrid, 1787. Ce poète fameux et singulier mourut en 1627. Ses plus remarquables imitateurs ont été Alonso de Lodesina et Félix Arteaga. L. L. O.

**GONIOMÉTRIE, GONIOMÈTRE** (de *γωνία*, angle, et *μέτρον*, mesure). La goniométrie est la partie de la géométrie qui s'occupe de la mesure des angles (*voy.* ce mot, ainsi que DEGRÉ, ARC, CIRCONFÉRENCE, RAPPORTEUR, GRAPHOMÈTRE, etc.). M. Francœur a publié, en 1820, une *Goniométrie, ou l'Art de tracer sur le papier des angles dont la graduation est connue, et d'évaluer le nombre de degrés d'un angle déjà traité, accompagnée d'une table des cordes de 1 à 10,000*, in-8°.

On a donné le nom de *goniomètre* à un instrument de cristallographie (*voy.*) qui sert à mesurer les angles des cristaux naturels. X.

**GONSALVE DE CORDOUE** (GONCALO HERNANDEZ Y AQUILAR, duc de TERRANOVA, prince DE VENOSIA), l'un des héros les plus populaires et les plus célèbres de l'Espagne depuis le Cid, et qui, après avoir reçu le titre de *grand capitaine*, en garda le surnom, naquit à Mautilla, près de Cordoue, le 16 mars 1441. Le maréchal don Diego de Cordoue, son père, avait un commandement dans la guerre contre les Maures de Grenade; le jeune Gonsalve, alors âgé de 16 ans, fit ses premières armes sous sa direction. Il étonna bientôt l'armée par son coup et son intrépidité, et le roi Henri IV de Castille, pour lui prouver sa satisfaction, le mit à la tête d'une compagnie. Gonsalve répondit à cette marque de distinction par des actions d'éclat à la bataille de Las Yaguas (1460), où il fut armé chevalier sur le champ de bataille par les mains du roi. A la prise de Gibraltar occupé par les Maures, et dans la guerre de Catalogne, il donna de nouvelles preuves de son courage. Il obtint promptement de l'accendant sur l'armée et sur les populations: aussi, dans la lutte qui s'engagea entre le roi de Portugal et Ferdinand d'Aragon pour succéder au trône d'Espagne, fut-il très utile à ce dernier qui l'appela bientôt à la cour. L'archevêque de Tolède, qui était l'âme du parti portugais, ne put tenir contre le redoutable champion du parti de Ferdinand; les plaines du Toro (1476) virent tomber ses dernières espérances.

Cependant la lutte entre les Maures et les Espagnols se poursuivait avec plus d'acharnement, et ne devait cesser qu'après l'anéantissement ou l'expulsion de l'un des deux peuples. Il était réservé à Gonsalve de terminer cette sanglante querelle en triomphant d'un peuple dont le génie fécond et varié jeta sur l'Espagne un brillant éclat et laissa son empreinte dans les chefs-d'œuvre de l'architecture et de la poésie. Gonsalve, parmi ses plus beaux faits d'armes, s'empara à la tête d'une compagnie d'archers d'Illora dont il devint gouverneur. Il eut la plus grande part à la prise de Grenade et vint lui-

lune avec les vaincus. C'est ce moment de la vie de Gonsalve que Florian (*voy.*) voulut reproduire avec les accessoires de poésie, dans un poème en prose.

Pendant que ces choses se passaient sur la Péninsule, l'Italie devenait le théâtre de guerres sanglantes qui ne devaient cesser qu'à la mort de François I<sup>er</sup>. Louis-le-Maure avait appelé les Français

Italie pour soutenir son usurpation sur Ferdinand II, roi de Naples. Ce prince se vit contraint d'avoir recours à son cousin Ferdinand-le-Catholique. Il s'en repentit par la suite ; car le d'Espagne, sous l'apparence du dévouement et des plus louables sentiments, cherchait une pensée ambitieuse, et voulait, par la conquête de l'Italie, obtenir de l'influence dans les affaires de l'Europe.

Gonsalve, chargé de cette expédition, partit en 1495 ; son arrivée en Italie fut précédée d'une suite non interrompue de victoires.

La mort du roi de France Charles VIII pendant trêve un moment aux hostilités, Gonsalve retourne dans sa patrie où l'attendent de nouveaux triomphes. Mais une guerre entre les Vénitiens et le sultan Murath I<sup>er</sup> réclame l'intervention du roi catholique : Gonsalve arrive avec une flotte en Sicile et accourt de là devant Naples, dont il force les Turcs à lever le siège. Pénétrée de reconnaissance pour ce si grand bienfait, la république de Venise lui envoie de magnifiques présents, des vases, des tapisseries et les plus riches ornements. Le général espagnol abandonne ces présents à son maître, et ne garde que d'un parchemin sur lequel est inscrit ces lettres d'or un décret qui le fait noble vénitien.

Louis XII avait repris les hostilités en Italie ; les Français entraient dans Naples le 8 juillet 1501, et proclamaient vice-roi le duc de Nemours. Gonsalve arriva à Tropea à la tête de 10,000 hommes ; la valerie espagnole repoussa à Barletta les Français qui éprouvent encore une nouvelle défaite à la bataille de Seminara, le 21 avril 1503. L'armée espagnole avait soin de vaincre pour ne pas perdre courage, car elle était affaiblie par les pertes et les maladies. Cette position difficile ne semblait pas la constance de Gonsalve ; sa

volonté persévérante savait résister aux plus grandes calamités. Il eut soin d'abord de se placer dans une position favorable, en face de l'armée française, afin de regagner par l'avantage du terrain tout ce qui lui manquait par le nombre. Les généraux français, et à leur tête d'Aligre, insistaient pour engager la bataille, et le duc de Nemours, vaincu par leurs représentations, se repentit d'avoir cédé à leur impatience : les Français furent complètement défaits à Cérignoles (*voy.*), et cette victoire de Gonsalve entraîna la soumission de l'Abruzze et de la Pouille. Gonsalve entra dans la ville de Naples, et se trouva peu de temps après maître sur tous les points par la capitulation de Gaëte. Ferdinand récompensa Gonsalve de ses services en le nommant vice-roi de Naples.

Le héros espagnol fut le digne représentant de la politique perfide et cauteleuse de Ferdinand-le-Catholique. Celui-ci s'inquiéta même du talent et des succès de son général ; des ennemis cachés eurent soin d'augmenter les craintes du roi en lui montrant un rival dans le serviteur le plus dévoué : l'archevêque de Saragosse, fils naturel du roi, fut nommé à la vice-royauté de Naples. En 1507, Gonsalve retourna dans sa patrie ; il ne put pardonner à Ferdinand son injustice, et il profita de la révolte du jeune don Carlos, qui fut plus tard Charles-Quint, pour lui en témoigner son ressentiment. Le roi se vengea en faisant raser Montilla, la ville où était né Gonsalve et qu'avaient habitée ses ancêtres. La maladie qui depuis quelque temps minait sourdement le *grand capitaine* se manifesta à Loxa avec des symptômes plus graves ; il mourut à Grenade le 2 décembre 1515, à l'âge de 62 ans.

Gonsalve unissait au courage téméraire du soldat un sang-froid et une présence d'esprit extraordinaires. Les troupes se soulevèrent un jour contre lui parce qu'ils manquaient de tout ; un soldat alla même jusqu'à mettre la pointe de sa hallebarde sur la poitrine du héros ; Gonsalve, sans s'effrayer, prit le bras du soldat en souriant et lui dit : « Prends garde, camarade ! tu pourrais me blesser en badinant avec cette arme. » Pendant la conquête de Naples, où l'armée espagnole se gorgea de butin et se couvrit des dépouilles des

vaincus, quelques hommes se plaignaient à lui de n'avoir rien eu dans le partage : « Pour réparer votre mauvaise fortune, leur dit-il, allez chez moi et prenez tout ce que vous trouverez; je vous l'abandonne. » Au rapport de Paul Jove, les soldats suivirent le conseil du général et laissèrent la maison vide. Dans un moment où l'armée souffrait de longues et dures privations, un capitaine osa dire à Gonsalve de vendre sa fille afin de se procurer de l'argent : le général ne répondit rien, malgré le lieu où cet outrage lui avait été fait; mais le lendemain le capitaine fut mis à mort, et son corps, attaché à une fenêtre à la vue de toute l'armée, servit de frein à la révolte qui pouvait porter une grave atteinte à l'autorité du commandement. On rapporte encore qu'après la victoire de Cérignoles, Gonsalve s'étant retranché sur les bords du Garigliano en présence des Français, les officiers de son armée lui représentaient le danger de cette position : « J'aime mieux, dit Gonsalve, trouver mon tombeau en gagnant un pied de terre sur l'ennemi que prolonger ma vie cent ans en reculant de quelques pas. »

Ses exploits se trouvent consignés dans l'histoire du père Duponcet et dans tous les historiens qui ont écrit sur les guerres d'Italie. La chronique de Fernandez del Pulgar, Alcalá, in-fol., 1581, est ce que l'on possède de plus complet et de plus authentique sur les faits et gestes de Gonsalve de Cordoue. ATH. M.

**GONTAUT (FAMILLE DE).** Cette maison est une des plus illustres de France; elle doit sa gloire à l'exercice des armes, professé, dans toutes ses lignes et sans nulle interruption, depuis les temps de l'ancienne chevalerie. Elle a donné à sa patrie, outre une foule de militaires distingués, quatre maréchaux et un amiral de France, six chevaliers du Saint-Esprit, onze lieutenants généraux, huit maréchaux-de-camp, un lieutenant général des armées navales; en outre, plusieurs prélats et ambassadeurs. On fait remonter son origine à la ville et baronnie de Gontaut, située dans l'ancienne sénéchaussée d'Agenois, aujourd'hui département du Lot. Une charte datée de 926 atteste la haute antiquité de son nom; et, dès le commencement du

xiii<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Gontaut étaient au nombre des barons et princes de la cour du roi Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou. Dès 1180, les seigneurs de Gontaut prennent le titre de seigneurs de Biron (voy. ce nom), titre tant illustré depuis, et ils continuent à le porter dans cette branche dont nous voyons sortir des hommes éminents. Ils s'allient aux familles de Lomagne, de Domme, de Thémînes, de Madailles, de Pins, et de plusieurs autres non moins illustres.

Les barons de Biron étaient possesseurs des titres de *Biron* et de *Lauzun*, de *Brizembourg*, de *Moy*, de *Saint-Blancard*, de *Chef-Boutonne*, de *la Chapelle*, de *Lauzières*, de *Gontaut-Biron*, de *Solagnac*, d'*Arros*, de *Loubressac* et de *Gramat*, de *Cabrères*, de *Badefol* et de *Saint-Geniès*, de *Lansac*, de *Cuorn*, de *Saint-Julien* et de *Châteauneuf*. Le devise de cette famille est : *Perit, sed in armis*.

A l'article **BRON**, on a fait connaître les premiers de ses membres qui ont pris une place distinguée dans l'histoire. L'un d'eux, célèbre par l'amitié d'Henri IV et par sa mort tragique, fut fait duc et pair en 1598. Il ne laissa pas d'enfants; mais de son frère naquit **CHARLES-ARMAND** de Biron, dont il a également été parlé, ainsi que de **LOUIS-ANTOINE**, comme lui maréchal de France. Ce dernier eut pour héritier son neveu, **ARMAND-LOUIS**, qui, comme nous l'avons dit, porta d'abord le titre de *duc de Lauzun*, se rendit fameux, dans ses premières années, par le scandale de ses amours qui le ruinèrent, et fit la guerre en Amérique. A la mort de son oncle, en 1788, il prit le titre de *duc de Biron*, mais il ne lui succéda point dans son grade de colonel des gardes françaises, et resta colonel des hussards de Lauzun. Ami du duc d'Orléans, il embrassa comme lui, et peut-être par rancune contre la cour, les principes de la Révolution, fut député par la noblesse de Quercy aux États-Généraux et figurait en 1792 parmi les généraux de la république. L'année suivante, il fut nommé général en chef de l'armée républicaine en Vendée; mais il donna bientôt après sa démission, fut traduit au tribunal révolutionnaire, et condamné



mourut le 31 décembre 1793, accusé d'avoir favorisé les Vendéens.

Un autre frère du premier duc de Biron, ARMAND II, donna naissance à la branche de SAINT-BLANCARD, qui subsiste encore. Parmi ses membres nous nommerons les deux suivants :

**JEAN-MARIE-ALEXANDRE** de Gontaut-Biron. Né en 1746, il entra au service dans le régiment des Gardes-Françaises, en 1762. Il fut arrêté pendant la Révolution. Au mois de février 1814, appelé par Bonaparte pour commander une partie de la garde nationale, il osa refuser; plus tard, il fut nommé lieutenant général par Louis XVIII.

**ARMAND-LOUIS-CHARLES**, marquis de Gontaut - Biron, né le 11 septembre 1771, émigra et fit la campagne de 1792 à l'armée des princes. Il fut nommé pair de France par Louis XVIII, le 17 août 1815. De son mariage (2 janvier 1802) avec Élisabeth-Charlotte de Damas-Crux sont issus quatre enfants.

La femme d'un de ses frères est la vicomtesse, puis duchesse de Gontaut-Biron, gouvernante des enfants de France, et dont on a parlé avec un éloge mérité à l'article BORDEAUX (*duc de*).

A la maison de Gontaut-Biron se rattachent les barons de *Salignac*, en Périgord; les barons d'*Arros*, en Béarn; les seigneurs, puis barons de *Badefol* et de *Saint-Geniès*; les seigneurs de *Campagnac*, ceux de *Ruffen* et de *la Serre*, ceux de *Saint-Cyr* et de *Saint-Orse*, ceux de *Hautefort*, barons de *Thénon* et d'*Aix*; les seigneurs, puis comtes de *Marquessac*; les seigneurs, puis marquis d'*Ajac*; les vicomtes de *Lestrangle*, les marquis de *Saint-Chamans*, barons de *Durfort*, etc., etc.; branches presque toutes éteintes depuis longtemps. Le dernier rejeton de la branche d'*Hautefort* a épousé, en 1818, une fille du lieutenant général baron de Damas. C. D. C.

**GONZAGUE** (MAISON DE). Cette ancienne famille princière d'Italie commença à se faire connaître au XI<sup>e</sup> siècle, lorsqu'après la chute de la puissance impériale en Italie elle disputa à la famille Bonacossi (*voy.*) la domination de Mantoue. Cette ville fut longtemps le théâtre de vives querelles entre les nobles. Le 14

avril 1328, Louis Gonzaga mit fin à ses incertitudes. Ses fils, et surtout l'intrépide FILIPPINO, poussés par une vengeance particulière, s'étaient rendus maîtres de Mantoue, à la tête de 800 fantassins et de 500 hommes de cavalerie; ils avaient tué dans un combat le chef de la ville, Passerino Bonacossi, et expulsé ses partisans. A son tour capitano de la ville, Louis I<sup>er</sup> de Gonzague fut nommé par l'empereur Louis de Bavière vicairé impérial, et mourut en 1360. Parmi ses descendants, JEAN-FRANÇOIS obtint en fief de l'empereur Sigismond, en 1432, la ville et son territoire, érigés en marquisat. Bientôt, la maison de Gonzague fut partagée en trois lignes par les trois enfants de LOUIS III, savoir: Frédéric, Jean-François et Rodolphe. De FRÉDÉRIC descendirent les marquis de Mantoue, qui, en 1530, furent élevés sous Charles-Quint à la dignité de ducs; mais leur branche s'éteignit en 1726. De JEAN-FRANÇOIS et de RODOLPHE descendirent les ducs de Sabinona et de Castiglione, que l'Empereur, en 1692, dépourvut de leurs principautés. Il se forma une nouvelle ligne de la famille de Gonzague lorsque FRÉDÉRIC, frère de Frédéric II, obtint en partage Guastalla. Cette ligne s'est éteinte en 1746.

Les membres les plus distingués de cette maison, qui a donné deux impératrices à l'Allemagne et une reine à la Pologne, sont FILIPPINO, fils de Louis I<sup>er</sup>, héros célèbre qui mourut en 1358, sans laisser de postérité. Son second frère, GUIDO ou GUY, fut, en 1360, le deuxième chef ou capitaine de Mantoue. PETRINO ou FELDRINO, le plus jeune de ses frères, fut la souche des comtes de Novellara, dont la ligne s'éteignit, avec CAMILLE Gonzaga, en 1728. Guido eut deux fils, UGOLIN et LOUIS: du premier descendait FRANÇOIS de Gonzague, troisième capitaine de Mantoue, guerrier intrépide. Son fils JEAN-FRANÇOIS, qui lui succéda comme capitaine en 1407, ne se distingua pas moins par ses hauts faits d'armes; il rendit de grands services à l'empereur Sigismond, qui, par ce motif, le nomma marquis de Mantoue, dignité dans laquelle il eut pour successeur son fils aîné LOUIS III, surnommé *le Turc*, né en 1414 et mort en 1478. Celui-ci surpassa encore son père

sous le rapport de la réputation de grand capitaine. Après lui, vinrent son petits-fils FRÉDÉRIC I<sup>er</sup>, mort en 1484, et le fils de ce dernier, FRANÇOIS II, mort en 1519. FRÉDÉRIC II, fils de François II, fut, le 25 mars 1530, élevé par Charles-Quint à la dignité de duc de Mantoue, avec l'investiture du marquisat de Montferrat, et cette dignité, il la transmit à ses descendants. En 1540, il eut pour successeur son fils FRANÇOIS III; ce duc étant mort en 1550 sans postérité, sa dignité se trouva dévolue à son frère GUILLAUME, né en 1536 et mort en 1587. Le fils et successeur de celui-ci, VINCENT I<sup>er</sup>, se signala dans les guerres de Hongrie contre les Turcs. Il laissa trois fils : FRANÇOIS IV, mort en 1612, FERDINAND IV, déjà cardinal, mort en 1626, et VINCENT II, mort en 1627, qui se succédèrent rapidement dans le gouvernement. Comme ils ne laissèrent pas de descendants mâles, la ligne régnaute s'éteignit avec eux.

L'héritier le plus proche était le duc de Nevers, CHARLES I<sup>er</sup>; mais d'une autre part se présentèrent, pour recueillir ce bel héritage, le duc de Guastalla, Ferdinand II, qui formait des prétentions à toute la succession, et le duc Charles-Emmanuel de Savoie, qui bornait les siennes au Montferrat. Les droits de la maison de Nevers étaient incontestables, car le duc Louis de Nevers, père de Charles I<sup>er</sup>, était un frère de l'aïeul du duc François II, et en se rendant en France il n'avait pas renoncé à la succession. Il était soutenu par la France, Venise et le pape, qui tous trois redoutaient la puissance toujours croissante de la maison d'Autriche, alors en possession du trône d'Espagne. Comme l'Espagne et l'Autriche appuyaient de leur côté les prétentions mal fondées du duc de Savoie, cela donna naissance à la guerre de la succession de Mantoue, qui se termina enfin selon les desirs de Richelieu; car l'Empereur fut obligé de donner au duc Charles de Nevers l'investiture de Mantoue et du Montferrat. Ce prince en obtint la paisible possession en 1631, et il laissa pour successeur son petit-fils CHARLES III (car Charles II de Nevers était déjà décédé du vivant de son père, en 1631), sous le gouvernement duquel la principauté obtint une pleine et entière

indépendance. Charles III mourut en 1665; son fils, CHARLES IV, lui succéda. Il reçut garnison française à Mantoue, et, pendant la guerre de la succession d'Espagne, il tint le parti de la France. Par cette raison, l'empereur Joseph I<sup>er</sup> le mit au ban de l'Empire; il était dans cette situation lorsqu'il mourut à Padoue en 1708. L'Autriche resta en possession de son pays, et le Montferrat fut alors abandonné à la Savoie.

Plusieurs membres de cette célèbre dynastie se sont distingués comme hommes de guerre, d'autres par leur amour pour les arts, les sciences et les antiquités. Louis de Gonzague envoya Pierre Cress avec des lettres et de l'or en abondance auprès de Pétrarque, qui se trouvait alors en France, pour le déterminer à se rendre auprès de lui. Un autre Loris de Gonzague, qui mourut en 1549, était poète. En 1665, CÉSAR de Gonzague fonda l'Académie *degl' Inaghiti*, et érigea plusieurs galeries de tableaux et d'antiquités. Jules Romain ouvrit, sous les auspices des Gonzagues, une vaste école de peinture, et plusieurs artistes renommés trouverent auprès d'eux honneur et protection. Les femmes même de cette famille se sont distinguées sous ce rapport. BARRIS de Gonzague détermina son époux, le duc Éberhard de Wurtemberg, à fonder l'université de Tubingue; ISABELLE de Gonzague, épouse du duc d'Urbino, fut appelée par Sansovino la *Mère des sciences*. On a de LUCRÈCE de Gonzague, la malheureuse épouse de Paul Manfrosi, un recueil de lettres (1552) que Haym, à la vérité, attribue à Hortensio Landi. Parmi les princesses de cette maison qui se firent un nom par leur influence sur les affaires d'état, on distingue LOUISE-MARIE de Nevers et de Gonzague, fille du duc Charles, et successivement femme des rois de Pologne Vladislaf et Jean-Casimir; elle mourut en 1667. Sa sœur ANNE, épouse d'Édouard, prince palatin, joua longtemps un rôle remarquable à la cour de France et mourut à Paris en 1684. L'on trouva dans les papiers de sa succession les intéressants *Memoires d'Anne de Gonzague*, qui furent imprimés Londres et Paris, 1786, in-8<sup>o</sup>). La veuve du dernier Gonzague, la princesse ALAÏA III, de

Castiglioni, née marquise de... auteur des *Lettres écrites à ses parents pendant le cours de ses voyages en Italie* (Paris, 1790), vécut plusieurs années à Dresde, où elle est morte le 7 mars 1833. — On peut consulter Vincent, *Memorie storiche della contea di Gera e dei Gonzaghi, che vi abitano*, Milan, 1833. C. L.

PIS, voy. КАИСКНА.

**GORDIEN.** Il y a eu trois empereurs du nom de Gordien. Nous allons dire d'un seul coup d'œil la révolution qui embrasse leur triple biographie. **MARCUS ANTONINUS GORDIANUS**, surnommé *Africanus*, naquit à Rome, l'an 193 J.-C., d'une famille illustre. Il eut de bonne heure un goût décidé pour l'étude, et composa même plusieurs ouvrages dont les auteurs contemporains ont fait avec éloge. Il fut d'abord édile, consul, et se fit chérir du peuple par sa bonté et son humanité. La haine qu'il inspirait au féroce empereur Maximin se donna d'une révolte qui eut lieu en 238, où Gordien était procureur des légions qui proclamèrent César Auguste, lui et son fils. Ce fut avec ce vieillard de 80 ans se décida à monter la pourpre qu'on lui imposait, à laisser conduire à Carthage, où ils reçurent l'un et l'autre comme les vaincus de la patrie. L'élévation de Gordien sur le trône fit dans Rome une révolution heureuse; mais pendant que le peuple élevait les statues de Maximin, le roi de la Numidie, Capellien, appelé par Gordien, marcha contre Carthage et prit la ville. Le prince s'étrangla avec sa ceinture lorsqu'il apprit la mort de son fils égorgé dans les rues de Carthage : il n'avait régné que six semaines. L'historien biographe Jules Capitolin nous a laissé de ce prince un portrait avantageux; ses mœurs pures, son esprit cultivé. Il resta beaucoup à Auguste; il en avait, dit-on, la voix, le geste et la taille. Le fils Gordien, deuxième du nom, fut élu avec lui dans le siège de Carthage; son caractère; son goût dominait la passion des femmes, dont il avait un nombre prodigieux. Il

parvint successivement à la questure, à la préture et au consulat; il était lieutenant de son père en Afrique lorsqu'ils succombèrent tous deux dans le même temps.

Le troisième Gordien, **MARCUS ANTONINUS**, surnommé le Pieux par quelques historiens, était fils de Metia Faustina et de Junius Balbus, personnage consulaire. A la mort de son oncle et de son aïeul, Maxime et Balbus furent élus empereurs par le sénat; mais le peuple et l'armée demandèrent Gordien, alors âgé de 12 ans, qui fut créé César et présenté au peuple. A l'âge de 16 ans, Gordien épousa Fabia Salina Tranquillina, et il nomma son beau-père (Misithée) préfet du prétoire, choix qui fut justifié par la sagesse de son administration. Il y avait déjà quatre ans que le jeune César régnait paisiblement (240), lorsque Sapor, roi de Perse, osa attaquer les frontières de l'empire : l'empereur rassembla une armée et marcha contre lui. Ce fut en Syrie que Gordien et Sapor en vinrent aux mains : Gordien fut vainqueur et reprit sur son ennemi la ville d'Antioche. Il se rendit aussi maître de Carres et de Nisibe, deux places importantes dont s'étaient emparés les Perses. Le sénat lui décerna le triomphe, et donna à son beau-père le titre de *tuteur de la république*. Tandis qu'il illustrait le nom romain par ses exploits, Philippe, aventurier arabe que ses talents avaient élevé à la dignité de préfet du prétoire qu'occupait auparavant le beau-père de Gordien, fit assassiner le jeune prince en 244 et régna en sa place. L'armée pleura son chef et lui rendit les derniers honneurs en lui élevant un tombeau avec une inscription en langues grecque, syriaque, latine et égyptienne. Le sénat, aussi sensible à cette perte que l'armée, rendit un décret en l'honneur des Gordiens, par lequel leur postérité était exempte de toutes les charges de la république.

L'histoire des Gordiens a été écrite par Jules Capitolin, qui vivait sous Dioclétien et sous Constantin, et à qui l'on doit des vies de plusieurs empereurs; on trouve aussi des détails dans Tillemont, Crevier, l'abbé Dubos, qui a voulu trouver un quatrième Gordien, mais sans réussir à faire prévaloir son système. C. D. G.

**GORDIEN** (NOEUD). On lit dans la fable que Gordius, fils d'un laboureur et père de Midas, roi de Phrygie, possédait un chariot dont le joug était attaché au timon par un nœud si adroitement fait que l'on n'en pouvait découvrir les deux bouts. Midas, en reconnaissance de l'avènement de sa famille au trône de Phrygie, consacra le chariot de son père à Jupiter, et l'empire de l'Asie fut promis à celui qui parviendrait à en délier le nœud.

Plus tard, dit à son tour l'histoire, Alexandre-le-Grand passant à Gordium, capitale de la Phrygie, pour aller à la conquête des états du roi Darius, voulut voir le chariot merveilleux et essayer de trouver le secret du lien célèbre; mais n'ayant pu en venir à bout et craignant que cette preuve d'impuissance ne refroidit le zèle de ses troupes, il tira son épée, trancha le nœud en disant qu'il importait peu de quelle manière le nœud serait délié, et par ce moyen rendit à ses soldats cet enthousiasme qui leur valut bientôt l'empire de l'Asie promis par Jupiter.

De la fable et de l'histoire, le nœud gordien est passé dans le langage usuel, où l'on appelle ainsi, selon le Dictionnaire de l'Académie, toute difficulté que l'on croit insurmontable et qui ne peut se trancher qu'avec l'épée d'Alexandre. D. A. D.

**GORDON** (FAMILLE DE). L'origine de cette ancienne famille d'Écosse, honorée du titre ducal le 1<sup>er</sup> novembre 1684, a partagé les historiens et les généalogistes. Suivant Chalmers, le territoire de Gordon, dans le comté de Berwick, aurait été concédé par le roi David I<sup>er</sup> à un colon anglo-normand qui lui aurait emprunté son nom. D'autres prétendent que les Gordons, originaires du Périgord, vinrent en Angleterre avec Guillaume et en Écosse avec Malcolm Caumore. En effet, une tradition du nord de la Bretagne porte que le premier de ce nom qui traversa la Tweed fut un vaillant chevalier, favori de Malcolm; on ajoute que, vainqueur d'un sanglier qui désolait les *Borders*, il obtint dans le Merse, district du Berwickshire, une concession de terres auxquelles il donna son nom, et mit une

tête de sa lance dans ses armes. Un tel me systè : descendre cette famille Bert de Gordon, cet archer le sin qui lança le trait dont mourut Chard-Cœur-de-Lion; les armées Gordons d'Aberdeen (deux bras si partir une flèche avec la devise: *Fu sequatur*) sembleraient venir à l'appui de cette opinion. Quoi qu'il en soit, la principale se termina bientôt à sir Gordon DE HUNTLEY tué à Bannockburn en 1402, et les ducs actuels descendent de sa fille unique, mariée à sir Alexander Seton, dont les enfants prirent le nom maternel. Mais la ligne représentée par les Hamilton-Gordon, comtes d'Albany (voy.), a perpétué jusqu'à nos jours la descendance masculine de Parthenocle, d'une ligne collatérale, et c'est à la bataille d'Arbroath en 1447.

Fort de ses alliances, qui le liaient aux maisons de Keith, de Norfolk (voy. ces noms) et aux rois d'Écosse\*; forte de ses richesses considérables que Jacques VI vendit pour acheter l'archipel caledonien, la maison des Gordons, catholique et jacobite, trouva mêlée aux guerres de Stuart des Stuart. En 1594, un marquis Huntley (titre affecté aux aînés de la maison) leva avec d'autres seigneurs un drapeau du catholicisme et battit d'Argyle envoyé contre eux.—Sous les 1<sup>er</sup>, trois Gordons paient de leur dévouement à la cause royale: GEORGE Gordon, décapité en Édimbourg; GEORGE, vicomte de Gordon, deuxième marquis de Gordon, de la garde écossaise sous Louis XIV qui eut le même sort, le 22 mai 1746; enfin lord GEORGE Gordon, tué en 1645, comme il chargeait l'ennemi à la tête de la cavalerie de Montcalm lors de la révolution de 1688 de Gordon, gouverneur du château d'Édimbourg pour Jacques I<sup>er</sup>, tué à la Convention assemblée dans la Convention sur elle, comme l'y exhortaient

(\*) Le comte de Huntley épousa Jane Stuart, fille de Jacques II. C'est descendait Catherine Gordon, sœur de John Byron, père du poète, d'où descend la branche des Gordons.

mais ne se rendit qu'à la dernière limite.—Les tentatives de 1715 trouvrèrent les Gordons fidèles des Stuarts. Ce fut un général qui, à la bataille de Sheriffmuir, à la tête des clans de l'ouest, se de l'armée royale. Plus tard, deux combattirent à Falkirk et non ; mais l'aîné de la maison, et des chefs de l'insurrection, combattirent avec les ducs d'Ar-Cumberland.

Le plus célèbre plus fâcheuse se rattache à GEORGE Gordon, fils puîné de Cosme, troisième duc, né le 1750 et chef de l'émeute qui éclata à Londres en 1780. Il fut élu à la chambre des Communes, et fit remarquer par la violence de ses opinions et par ses diatribes contre le gouvernement, pour lequel sa famille avait un long attachement, il s'arma contre la tolérance accordée aux catholiques en 1778 pour provoquer en Écosse une révolution dans le royaume des associations desquelles il se fit déclarer chef.

En 1780 fut le jour fixé par lui pour présenter au parlement une pétition de 120,000 personnes. Un nombre égal d'adhérents partit de Saint-Georgefield, et cette multitude, qui avait adopté la cocarde blanche comme signe de ralliement, marchant à travers la Cité, précédée d'un drapeau fléchissant sous le poids d'un rouleau contenant la pétition et les signatures. Lord Gordon, malgré les objections et les menaces de plusieurs magistrats, osa se constituer, auprès de la foule assiégée, l'organe d'un conseil sous une pareille forme. L'assemblée s'ajourna, mais dans l'intervalle les désordres furent commis ; plusieurs églises et maisons de catholiques furent la proie des flammes, et pendant plusieurs jours Londres fut le théâtre des excès auxquels peut se porter une populace fanatique et sans frein. Le conseil privé prit des mesures pour disperser les troupes dirigées sur la capitale ; les mutins et firent feu qui refusèrent de se disperser. À la fin de l'émeute, lord Gordon, fut jugé comme coupable de haute-

trahison. Défendu par Erskine, il eut le bonheur d'échapper à la condamnation terrible qui le menaçait, mais le reste de sa vie ne fut plus qu'un tissu d'obscurs égarements. En 1788, il fut condamné à cinq ans de prison pour libelles contre la reine de France, s'enfuit en Hollande, fut repris à Birmingham, où l'on assure qu'il fit profession de la religion juive ; enfin, arrêté de nouveau le 7 décembre, il fut enfermé à Newgate, d'où il adressa, en juillet 1789, une pétition à l'Assemblée constituante, et mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1793. On a de lui plusieurs pamphlets assez bien écrits sur les affaires du temps.

Citons parmi les derniers représentants de ce nom illustre la belle duchesse de Gordon, qui se déguisa en homme pour entendre Pitt à la chambre des Communes, et qui jouit, sous le ministère de cet homme d'état, d'une assez grande influence pour que la reine Marie-Antoinette ait cru devoir lui recommander la princesse de Lamballe, lors du voyage que cette dernière fit à Londres en 1792, pour tâcher d'intéresser les ministres de la Grande-Bretagne aux malheurs de la famille royale de France ; — sir ALEXANDRE Gordon, aide-de-camp du duc de Wellington, tué à Waterloo ; — THOMAS Gordon, philhellène, chef d'état-major du prince Hypsilanti au siège de Tripolizza, qui plus tard se jeta dans Phalères pour établir une diversion en faveur du colonel Fabvier renfermé dans l'Acropolis d'Athènes ; — enfin GEORGE Gordon, 5<sup>e</sup> et dernier duc, né à Édimbourg le 1<sup>er</sup> février 1770, pair le 11 avril 1807, général en 1819, garde du grand sceau d'Écosse, etc. C'était le premier des ducs dans la Chambre haute, où il s'était fait remarquer comme orangiste et adversaire déclaré du ministère Melbourne ; il est mort sans enfants le 28 mai 1836. En lui s'est éteinte la ligne mâle des ducs de Gordon, et se sont éteints aussi leurs titres, tant anglais qu'écossais, conférés par lettres-patentes de 1684 et de 1784 ; ceux de marquis de Huntley et de comte d'Enzie, etc., ont été dévolus à George, comte d'Abouyne.

R-Y.

PATRICK Gordon, général en chef sous Pierre-le-Grand et l'un de ses plus fidèles

les serviteurs, paraît avoir appartenu à l'une des branches de cette noble famille écossaise. Né en 1635, il quitta jeune son pays et entra au service d'abord de la Suède, puis de la Pologne. Ce fut comme prisonnier de guerre qu'il arriva à Moscou (Weber, t. III, p. 143 de l'orig. allemand); on l'appela en Russie *Pierre Ivanovitch*. Sous le règne de Fœdor Alexéievitch, il obtint le grade de général-major; en 1683 il devint lieutenant général, et en 1688 général en chef. Mais Galitsyne, le favori de la grande-princesse Sophie, jaloux de la considération dont jouissait cet étranger, chercha à le perdre, et fit si bien que le brave Écossais fut dégradé. Il recommença le service en qualité de sous-officier. Mais l'heure de la vengeance sonna bientôt : Gordon devint l'un des principaux instruments de la chute du favori et de la régente. Immédiatement après, il fut réintégré dans tous ses honneurs et dignités, et il rendit, jusqu'à sa mort, les plus grands services au tsar Pierre I<sup>er</sup>, qui lui témoignait la plus entière confiance et l'appelait quelquefois son père\*. Gordon l'accompagna dans les deux campagnes d'Asof, et, gouverneur général de Moscou pendant l'absence du tsar, il réprima énergiquement la révolte des strélitz en 1698. Gordon mourut dans cette ville le 9 décembre 1699; les mains de son glorieux souverain lui fermèrent les yeux. « Maintenant, dit-il, je reste sans fidèle serviteur. » On a de Gordon en langue anglaise, un journal précieux pour l'histoire de Pierre-le-Grand, mais dont une partie, relative aux années de 1668 à 1677 et de 1679 à 1683, s'est malheureusement perdue. Voir Müller, *Sanct-Petersb. Journal*, t. V, p. 257-60.

ALEXANDRE Gordon, auteur d'une *Histoire de Pierre-le-Grand* écrite en anglais et traduite en allemand, était parent de Patrick, dont il épousa la fille. Il devint colonel au service de la Russie et seconda son parent dans la répression de la révolte des strélitz. D'après la *Biographie universelle*, il mourut dans sa patrie (l'Écosse) en 1752; mais nous trouvons, en 1760, un Alexandre Gordon

(\*) D'après la *Biographie universelle*, Gordon aurait été nommé feldmaréchal en 1696; mais cette assertion nous paraît erronée.

vivant à Saint-Petersbourg, attaché à l'ambassade, et qui n'était pas l'antiquaire et voyageur écossais du même nom.

WILLIAM Gordon, né en 1785, député d'Aberdeenshire aux Communes d'Angleterre, et sir ROBERT Gordon, ambassadeur britannique à Constantinople en 1829, sont les frères du comte d'Aberdeen, auquel nous avons consacré un article. Robert Gordon, représentant de Windsor, appartient à une famille.

GORÉE (ILE DE), au sud et à un lieue du Cap-Vert, une des possessions françaises au Sénégal, est située à 19° 30' ouest de Paris et à 14° 39' de latitude, selon les observations faites par les astronomes sous le règne de Louis XIV. Cette île, qui n'a qu'une lieue au plus de tour, est hérissée de roches volcaniques, surtout au sud, où elles s'élèvent à environ 160 mètres; elle n'est abordable qu'au nord-est, où une petite anse sert de débarcadère et offre un bon mouillage, du moins pendant huit mois de l'année. Les deux tiers de l'île sont occupés par la ville de Gorée, peuplée d'environ 5,000 habitants, pour la plupart noirs ou malins, occupés du commerce de cabotage. On y remarque l'église, l'hôtel du gouvernement, l'hôpital et la caserne. La ville a une école et un entrepôt pour les marchandises étrangères. Elle est protégée par le fort, assis sur un rocher basaltique. L'eau y étant rare, on est obligé de la faire venir de la côte. Les brises de la mer y tempèrent la chaleur du climat.

Auprès de la Gorée s'étendent les îles ou îlots de la Madeleine.

Les indigènes appelaient cette île *Ba*, ou selon d'autres *Barsaguiche*, lorsque les Hollandais, en 1617, se la firent céder par le roi du Cap-Vert et la nommèrent Gorée, d'après une île de Zélande. Ils y bâtirent deux forts, l'un plus élevé que l'autre. En 1663, les Anglais leur enlevèrent cette possession; mais l'amiral hollandais Ruyter la reprit l'année d'après. Les Hollandais augmentèrent alors les fortifications. Néanmoins, dans la guerre de Louis XIV contre la Hollande, l'escadre française, commandée par l'amiral d'Estrees, s'empara de l'île en 1677; et démolit alors l'un des forts, et en bâtit

se comptant pas cette  
pendant la m ne iran-  
r en prendre dénuiteusement  
par la fortifier de manière à  
Hollandais de la reprendre.  
mps, la ville a pris de l'ac-  
et n'est pas sans importance  
merce de la gomme, de l'i-  
oudre d'or et d'autres pro-  
Sénégal. La Gorée, y com-  
voisine depuis la baie d'Iof  
mbie, forme actuellement le  
ment de la colonie française  
*Voy.* ce nom. D-G.

, *voy.* GOSIER et PHARYNX.  
BIN, partie des anciennes  
ouvrait et défendait la gorge  
s et des hommes d'armes. Le  
mé d'une ou de plusieurs  
s pour ne pas gêner les mou-  
xou, tenait au heaume ou à  
sque du moyen-âge) et en

Dans certaines armures, le  
indait en forme de *collet*  
tout autour du haut de la  
r mieux couvrir le joint du  
la cuirasse et protéger plus  
la gorge des coups de pointe.  
nt confondu le gorgerin avec  
ou ou *hausse-col* (*voy.* ce

C. A. H.

S LE LÉONTIN, orateur,  
né à Leontium (aujourd'hui  
écile); il fut disciple d'Em-  
rissait au 5<sup>e</sup> siècle av. J.-C.  
à Athènes pour étudier la  
t se livrer aux exercices de  
Il obtint des Athéniens, par-  
l se fixa, un secours de 250  
r ses compatriotes de Leon-  
es Syracusains. Gorgias pro-  
raison funèbre en l'honneur  
morts à Salamine. Les leçons  
sur l'art de la parole obte-  
nd succès: son orgueil s'en  
qu'il afficha le plus profond  
Prodicus, son rival. Gorgias  
ut de son talent d'improvisa-  
l'expression ne lui manquait.

se présenta audacieusement  
publique, défiant quicon-  
lui indiquer un sujet scien-  
ant de le traiter immédiatement  
s sophistes, désirant ne pas

paraître inférieurs à Gorgias, suivirent cet  
usage. Il eut pour disciples Isocrate, Po-  
lus d'Agrigente, Alcidas, Eschine, etc.  
Les Athéniens avaient une si haute opi-  
nion de son talent qu'ils regardaient com-  
me des jours de fête tous ceux où il de-  
vait parler, ajoutant que ces discours  
étaient de véritables lampes dont les clar-  
tés dissipaient les ténèbres de l'intelli-  
gence. On assure, mais avec exagération  
sans doute, que Gorgias recevait cent mi-  
nes de chacun des auditeurs de son cours  
de rhétorique. Cependant Eumolpe fit  
dresser à Delphes et à Olympie des statues  
qui furent payées avec l'or de ce rhéteur.  
Gorgias parvint à l'âge de 107 à 109 ans;  
il survécut à Socrate, et supporta sans  
s'en émouvoir les douleurs qui présa-  
geaient sa fin. Il ne nous reste de lui  
que deux discours: 1<sup>o</sup> l'Éloge d'Hélène,  
2<sup>o</sup> l'Apologie de Palamède. Les écrits  
perdus sont en très grand nombre. On  
cite un discours prononcé sur les de-  
grés du temple d'Olympie pour engager  
les Grecs à la concorde et à s'unir pour  
repousser les Mèdes et les Perses; une  
oraison funèbre; un discours prononcé  
dans le temple d'Apollon à Delphes, ou-  
vrage qui valut à Gorgias la statue d'or  
dont nous avons parlé; un éloge des  
Éléens; des iambes; un traité Sur la na-  
ture; la rhétorique; un traité Sur ce qui  
n'existe pas (*πρι τού μη εστίν*). Dans cet  
écrit, Gorgias soutenait d'abord que rien  
n'existe, que d'ailleurs les moyens de con-  
stater la réalité des objets manquent, etc.  
Cet orateur s'attachait surtout à arrondir  
ses périodes; il recherchait l'élégance de  
l'expression et brillait par de piquantes  
antithèses; mais, dans sa recherche du  
nombre et de l'harmonie, il tombait sou-  
vent dans l'afféterie. Platon a donné, sous  
le titre de *Gorgias*, le dialogue où il se  
moque des sophistes et des orateurs, tout  
en se montrant grand orateur lui-même,  
ainsi que le remarque Cicéron. On trouve  
ce qui nous reste de Gorgias dans les re-  
cueils d'orateurs grecs, entre autres dans  
le 8<sup>e</sup> volume de Reiske. P. G-Y.

GORGONES. C'étaient trois sœurs,  
filles de Phorcys et de Cétéo, appelées *Mé-  
duse*, *Euryale* et *Sthéno*; Méduse était  
la principale. Homère n'en connaît qu'une,  
qui se nomme tantôt Gorgo, tantôt la

*Gorgone*, quelquefois *Méduse*. Les Gorgones, suivant les vieux mythologues, habitaient bien loin vers l'ouest; chez Homère, elles ont leur domicile dans le monde souterrain; dans Hésiode, on les voit planer indistinctes dans le voisinage de la Nuit et des Hespérides; des mythographes plus modernes leur assignèrent pour séjour la Libye, où sont les îles Gorgades. Ce qui donnait aux Gorgones une physionomie particulière, c'était d'avoir des serpents au lieu de cheveux, ou bien des serpents entrelacés dans les cheveux, et ensuite de posséder l'effrayante vertu de pétrifier d'un regard. Quelques auteurs substituaient à ces traits des ailes, des dents énormes. Armées de la sorte, cachées au monde entier par leur éloignement, par l'ignorance où l'on était de leur véritable demeure, les Gorgones semblaient ne devoir jamais trouver de vainqueur, mais il en était ordonné autrement. Polydecte, roi de Sériphe, qui avait sauvé Danaë jetée à la mer par Acrisius, et qui, après avoir nourri l'enfance de Persée (voy.), redoutait ce jeune héros, lui propose un jour, espérant qu'il succomberait dans son entreprise, d'aller combattre les Gorgones. Persée, aidé des secours de Mercure qui lui prête ses talleuses et du casque de Pluton qui le rend invisible, surprend les Gorgones endormies, abat d'un coup d'épée la tête de Méduse, dont le sang, en touchant la terre, donne naissance à Chrysaor et à Pégase, le coursier céleste, monte ce dernier, s'empare de la tête de la Gorgone expirante, et, muni de cette arme nouvelle qui a le don de transformer en pierre quiconque osera la regarder, il retourne chercher dans l'Orient, dans l'Égypte, dans la Grèce, de nouvelles victoires.

Le mythe étrange et compliqué des Gorgones a été interprété de mille manières différentes: les uns y ont vu des animaux à forme bizarre ou bien des cavales très légères prises par des Phéniciens que guidait un chef nommé Persée; les autres ont voulu que les physionomies hideuses, suivant le goût des Européens, des femmes éthiopiennes aient donné naissance à toutes ces fables; les cheveux crépus, laineux, ont dû surtout attirer l'attention

et être travestis par la tradition orale. La quantité des hypothèses établies plus ou moins heureusement pour rendre compte des Gorgones est incroyable. Pausanias fait des trois Gorgones trois îles de l'Océan gouvernées par un seul roi. Pausanias transforme les Gorgones en vaisseaux de charge qui vont sans cesse de la Phénicie sur les côtes d'Afrique. On doit à M. Levezow un mémoire très curieux, en langue allemande, sur le mythe des Gorgones et sur son application dans la poésie et dans les arts. C. a. C.

**GORSAS** (ANTOINE-JOSEPH), député de Seine-et-Oise à la Convention nationale, rédacteur du *Courier de France*, etc. Voy. GIRONDE, GIRONDIS.

**GOSSEC** (FRANÇOIS-JOSEPH), compositeur de musique, naquit à Verquin, village du Hainaut, le 17 janvier 1748 ou 1734. À l'âge de sept ans, il fut placé comme enfant de chœur à la cathédrale d'Anvers, où il resta huit ans. Ensuite la nature pour maître, il se perfectionna seul en étudiant les parties des grands compositeurs. Gossec vint à Paris en 1751, et dirigea l'orchestre de fermier général de La Popelinière. Il parut, l'année suivante, ses premières symphonies, et ses premiers quatuors en 1759. À la mort de La Popelinière (1762), il accepta la direction de musique du prince de Condé. En 1763 il fonda le concert des amateurs, et le maître Saint-George dirigeait le chœur; et, trois ans après, il se chargea avec Gaviniés et Leduc aîné, de la reprise du concert spirituel (voy. COSCI) en même temps qu'il établissait, sous les auspices du baron de Breteuil, le Conservatoire de chant, d'où sortirent d'excellents acteurs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La révolution vint donner un nouveau tour à son talent: chef de musique de la garde nationale de Paris, il composa la marche d'une foule d'hymnes à l'Étre Suprême à la Victoire, etc., pour les fêtes publiques de cette époque. À la fondation du Conservatoire de Musique (voy.), il fut nommé inspecteur (1795), et y prit la composition jusqu'en 1815. L'empereur le décora de la croix de la Légion d'honneur en 1804, et il était membre de l'Institut depuis sa formation. Il



Passy (près Paris), où il avait passé ses dernières années de sa vie, le 16 fév. 1829.

GOSSEC a composé la musique de plusieurs opéras, qui, en général, eurent le succès : nous ne citerons que *Le Villageois* (1773) et le *Thésée* de Quinault (1773). Sa *Messe des morts*, écrite, en 1770, pour un orchestre de 200 musiciens, fut publiée en 1790; elle passa son chef-d'œuvre, et fut exécutée en partie aux obsèques de Grétry, en 1799; l'effet des instruments cachés dans le chœur de l'église pour annoncer le jugement dernier dans les stances *Tuba mirum insonans stupebit* y est terrible. Gossec déjà composé un *Te Deum* et un *Motet sur l'hostie* que chantèrent Lays, Leconte et Rousseau, à L'Hay, village de Sceaux, et qui fut couronné du grand succès au concert spirituel. Il a écrit aussi les recueils de l'Institut et plusieurs autres de mémoires sur des sujets de son art.

L. L.-T.

**GOSSELLIN** (PASCAL - FRANÇOIS-PIERRE), l'un des savants les plus versés dans la géographie ancienne, naquit à Paris, le 6 décembre 1751. Des voyages incessants pour la science géographique suivirent d'exactes et d'utiles études. Il voyagea en 1772, 1773, 1774 et 1780, dans les diverses contrées de l'Europe et des côtes d'Italie, d'Espagne et de France; ce qui lui donna lieu de véritables différentes positions indiquées dans les itinéraires romains. Ses recherches s'étaient dirigées, dès 1777, vers la géographie ancienne. A cette époque, il publia sur la Chersonèse d'or et sur les côtes de Ptolémée une dissertation dans laquelle il a donné un extrait dans sa *Géographie des Grecs analysée*. De retour dans sa province, et appartenant à une famille de commerce considérable, député au conseil royal de commerce en 1789, il le fut extraordinairement, en 1790, près l'Assemblée nationale, qui, en 1791, supprima les députations de ce genre. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ayant proposé la question de comparer l'état de la science géographique sous Strabon et Ptolémée, fournit à Gossellin le moyen de développer de nouvelles idées dans un mémoire très

étendu; ce mémoire remporta le prix, en 1789\*, et ouvrit à son auteur les portes de l'Académie, qui furent, par suite des événements de la Révolution, fermées en 1793. Mais l'imperturbable savant continuait ses recherches, qui ne pouvaient porter ombrage aux terroristes, et fut mis, comme érudit, en réquisition pour des travaux au bureau de la guerre. Les résultats des recherches du géographe furent, en effet, déposés au ministère de la guerre : c'est de là qu'ils furent tirés successivement pour l'impression qui en fut ordonnée, en 1796, par la commission d'instruction publique.

Appelé à l'Institut dès sa formation, les connaissances qu'il avait acquises dans ses relations avec d'Ennery, possesseur d'un riche cabinet numismatique dont il fit le catalogue et par les liaisons intimes qu'il eut pour le même objet avec l'abbé Barthélemy, directeur et conservateur des médailles à la Bibliothèque du roi, le firent élire unanimement à sa place en 1799.

L'impression de ses savantes *Recherches sur la géographie systématique des anciens* (t. I<sup>er</sup> et II, 1798) s'exécute alors sous les yeux du rédacteur de cet article, dont les observations, sous le rapport littéraire, furent toujours favorablement accueillies par le géographe. La traduction du grand ouvrage de la géographie de Strabon ayant été ordonnée par le gouvernement consulaire, Gossellin fut désigné l'un des collaborateurs, et les notes de la haute géographie furent principalement son ouvrage. Nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1804, il en fut créé officier en 1814, et devint l'un des rédacteurs en chef du *Journal des Savants* en 1816.

Voici les titres particuliers, l'ordre de composition et les dates de publication des mémoires de Gossellin qui principalement ont fait de lui un restaurateur de la science géographique, en la rattachant à sa base astronomique ancienne: 1<sup>o</sup> *Dissertation sur la Chersonèse d'or et sur le pays des Sines*, refondue en 1777 dans la *Géographie des Grecs analysée*; 2<sup>o</sup> *Catalogue des médailles de M. d'En-*

(\*) Il fut imprimé en 1790, sous le titre de *Géographie des Grecs analysée*, 1 vol. in-8.

nery, 1788 (1 vol. in-4°), fait en commun avec l'abbé de Tersan; 3° *Systèmes géographiques d'Ératosthène, de Strabon et de Ptolémée*, 1790; trois mémoires couronnés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et publiés sous le titre de *Géographie des Grecs analysée*; 4° *Système géographique de Marin de Tyr*, 1798, dans le 1<sup>er</sup> volume des *Recherches sur la géographie des Anciens*, imprimerie royale; 5° *Recherches sur la Sérique des Anciens*, 1808, dans le 49<sup>e</sup> volume des Mémoires de l'Académie, et, en 1813, dans le 4<sup>e</sup> volume des *Recherches*, etc., avec quelques changements; 6° *Système géographique de Polybe*, 1798, dans le 2<sup>e</sup> vol des *Recherches*, etc.; 7° *Recherches sur les côtes occidentales de l'Afrique*, 1798, *ibid.*, 1<sup>er</sup> vol.; 8° *Système géographique d'Hipparque*, 1798, *ibid.*; 9° *Recherches sur les côtes orientales de l'Afrique*, 1798, *ibid.*; 10° *Examen si les Anciens ont fait le tour de l'Afrique*, 1798, *ibid.*; 11° *Recherches sur les côtes de l'Océan Atlantique*, 1798, *ibid.*; 12° *Recherches sur les côtes du golfe Arabe*, 1798, dans le 2<sup>e</sup> volume des *Recherches*; 13° *Recherches sur les côtes méridionales de l'Arabie*, 1808, dans le 49<sup>e</sup> volume des Mémoires de l'Académie, et en 1813 dans le 3<sup>e</sup> volume des *Recherches*; 14° *Recherches sur les côtes du golfe Persique*, 1813, dans le 3<sup>e</sup> volume des *Recherches*; 15° *Notes sur la traduction de Strabon*, 1805 à 1819, dans les cinq premiers volumes de cette traduction; 16° *Éclaircissements sur les roses des vents des Anciens*, 1805, dans le 1<sup>er</sup> volume de la traduction de Strabon et dans le 4<sup>e</sup> volume des *Recherches*; 17° *Observations générales sur les stades des Anciens*, dans le 1<sup>er</sup> volume de la traduction de Strabon et dans le 4<sup>e</sup> des *Recherches*; 18° *Lettre à Pinkerton sur la Bretagne de Ptolémée*, 1814, dans les *Recherches* de cet auteur sur les Scythes et les Goths; 19° *Recherches sur les côtes de la Gédrosie*, 1813, dans le 3<sup>e</sup> vol. des *Recherches*; 20° *Recherches sur les côtes de l'Inde*, 1813, *ibid.*; 21° l'article sur la *Géographie ancienne*, 1810, dans le *Rapport* présenté à l'em-

pereur Napoléon sur les progrès de la géographie et de la littérature depuis 1780; 22° *Recherches sur les côtes occidentales septentrionales de l'Europe*, 1813, le 4<sup>e</sup> volume des *Recherches*; 23° *Recherches sur les côtes des Îles Britanniques*, 1813, *ibid.*; 24° *De l'évaluation et de l'emploi des mesures itinéraires grecques et romaines*, imprimerie royale, 1813: ce sont les *Observations générales* dont nous avons déjà parlé en plusieurs revues et augmentées, suivies de 2 tableaux au lieu de 16; 25° *Recherches sur le principe, les bases et l'évaluation des différents systèmes métriques néaires de l'antiquité*, 1819, dans le volume de la traduction de Strabon en 1822, dans le 6<sup>e</sup> volume des Mémoires de l'Académie; 26° *Appendice aux recherches sur les systèmes métriques néaires de l'antiquité*, 1821, et dans le volume des Mémoires de l'Académie; 27° *Observations sur une condition particulière*, 1822, et dans le *Journal des Savants*, 22 décembre de la même année; 28° *Mémoire sur les erreurs en géographie des géographes grecs*, 1821, dans le 9<sup>e</sup> volume des Mémoires de l'Académie; 29° *Atlas des cartes*, exécutées d'après les dessins de Gossellin. La compilation de ces cartes s'élève au nombre de 75, en 47 feuilles; elles ont été classées par ordre par lui sous différents titres suivant leurs diverses régions, dans un recueil, et la carte générale qui comprend toutes sous le nom d'*Orbis terrarum notis veris limitibus descripti, specimen geographicum* trouve aussi jointe aux *Recherches géographiques* dont elle est le résultat.

Il n'a manqué à Gossellin que d'indiquer les divers points des côtes de la Méditerranée où s'étaient établis les Pélasges. Ce géographe, tout en faisant la grande mesure de l'ensemble, d'établir les rapports et les points principaux, n'avait pas fourni, n'avait pas revoilé ses ouvrages jusqu'à l'épave d'une maladie cérébrale l'enleva au monde savant, le 7 février 1830. Une notice faite de concert avec M. Petit-Racine, son ami de Gossellin, par le rapporteur de cet article, rend un compte de ses divers travaux.

**THA**, duché saxon, dépendant d'Altenbourg (voy. KOBURG), et situé au nord de la forêt de Thuringe. Il est arrosé par la Géra, la Saale, la Werra, l'Unstrut et l'Ilm. Les culminants des montagnes qui traversent ce duché sont l'Inselberg et le Brocken. Les possessions de la branche de Saxe-Gotha, éteinte depuis longtemps, comprenaient le duché de Gotha et la grande partie de la principauté d'Altenbourg. Ce pays, alors indépendant, avait une étendue de 55 milles carrés, une population de 100 000 âmes, dont 84 000, disséminées sur une surface de 29 milles carrés, étaient occupés à l'agriculture, à l'élevage et à l'exploitation de la forêt de Thuringe. Les principales sources du bien-être des habitants étaient :

1. Le duc Jean-Frédéric, de Saxe-Altenbourg (voy.), eut perdu, après la mort de son père, son territoire de Gotha, dont l'empereur Charles-Quint le repré-  
sentaient de la branche Albertine (voy. ce mot et MAURICE), il obtint sa part de succession, conformément à la capitulation de Wittemberg en 1552 et au traité de Naumbourg en 1562, par lequel il obtint quelques bailliages, villes et châteaux pour la plupart dans la partie occidentale de la Thuringe. Il laissa trois fils, dont le second, Jean-Frédéric, établit sa résidence à Gotha. Cédant aux conseils de Guillaume de Grumbach, prince résolu de reconquérir la couronne électoral ; mais son plan échoua ; et il termina ses jours dans une captivité autrichienne. Ses deux fils, Jean-Ernest et Jean-Ernest, obtinrent Cobourg, Hildburghausen, Eisenach et Gotha. Le duc Jean-Frédéric passa sous l'autorité de son frère Jean-Guillaume, qui, de concert avec ses frères, avait conclu un traité de confraternité avec le comte de Hildburghausen, et dont les fils, Frédéric-Guillaume et Jean-Ernest, fondèrent les branches d'Altenbourg et de Weimar (voy. ces noms). Jean-Ernest et Jean-Ernest étant morts sans héritiers, leurs états furent partagés, en 1640, entre ces deux branches. En 1640, Jean-Ernest, Albert et Ernest, les seuls des

nombreux enfants du duc Jean qui lui eussent survécu, divisèrent en trois parts l'héritage de leur père. Gotha échoit au prince Ernest, qui, en 1672, à l'extinction de la ligne d'Altenbourg dans la personne du jeune Frédéric-Guillaume III, se mit en possession, comme le plus proche agnat, de tout le pays d'Altenbourg, et força la nouvelle branche de Weimar à renoncer aux droits qu'elle prétendait avoir, comme lui, sur la succession. Ernest, qu'on surnomma *le Pieux*, fut donc la souche de la maison de Saxe-Gotha.

Il avait ordonné, avant de mourir, que ses états ne seraient pas partagés, mais que ses sept fils le gouverneraient en commun. Ceux-ci ne tinrent aucun compte des dernières volontés de leur père, et la maison de Gotha se divisa de nouveau en sept branches : Gotha, Cobourg, Meiningen, Rœmhild, Eisenberg, Hildburghausen et Saalfeld. Les lignes de Cobourg, d'Eisenberg et de Rœmhild s'éteignirent avec leurs fondateurs.

Dans ce partage, la principauté de Gotha et la majeure partie du pays d'Altenbourg échurent à Frédéric I<sup>er</sup>, fils aîné du duc Ernest, qui établit enfin dans sa famille le droit de primogéniture. Après sa mort, arrivée en 1691, régna son fils, Frédéric II, qui mourut en 1732 et à qui succéda Frédéric III, mort en 1772. Le plus beau titre de ce dernier prince à la reconnaissance de ses sujets, c'est d'avoir su les préserver des orages soulevés par la guerre de Sept-Ans. Il eut pour successeur le sage et juste Ernest II, qui mourut en 1804. Son fils, Émile-Léopold-Auguste, régna jusqu'en 1822, et laissa ses états à son frère Frédéric II, né en 1774, en qui s'éteignit la ligne spéciale de Gotha, le 11 février 1825.

Un contrat de partage, en date du 15 novembre 1826, donna le duché de Gotha, à l'exception du bailliage de Kranichfeld et de la partie du bailliage de Rœmhild, qui dépendait du duché, au duc Ernest de Saxe-Cobourg, qui prit le titre de duc de Saxe-Cobourg-Gotha ; et la principauté d'Altenbourg, à l'exception du bailliage de Kambourg et de quelques parcelles de territoire, fut donnée, par le même contrat, au duc Frédéric de Saxe-

Hildburghausen, qui s'intitula dès lors duc de Saxe-Altenbourg. Ce n'est que depuis 1829 que la principauté de Gotha est soumise à la même législation que Cobourg. Elle compte actuellement 89,000 habitants environ, sur une superficie de 28 milles carrés d'Allemagne. La voix du duc de Gotha, à la diète, est possédée en commun par les trois princes de la maison de Saxe-Gotha qui vivent encore.

La capitale de la principauté est *Gotha*, ville de plus de 12,000 habitants, bâtie sur une hauteur, près de la Leine, dans une contrée charmante. Elle possède un gymnase, un séminaire pour les maîtres d'école (c'est le plus ancien de l'Allemagne), une école du dimanche pour les ouvriers et les apprentis, et un grand nombre de fabriques. Son commerce est considérable. Au sommet de la hauteur sur laquelle la ville est bâtie s'élève le château de Friedenstein, avec de magnifiques jardins. Le Musée, ouvert en 1824, renferme une bibliothèque de 150,000 volumes imprimés, sans compter un grand nombre de manuscrits; un médailler qu'on regarde comme un des plus complets de l'Europe, avec une bibliothèque numismatique choisie; le musée oriental de Seetzen et d'Anthing; un cabinet d'objets d'art et d'histoire naturelle; une galerie de tableaux. Dans les environs, on trouve, à peu de distance, le Seeberg, observatoire bâti par le duc Ernest II, qui s'élève à 1,192 pieds au-dessus du niveau de la mer, et pour les frais d'entretien duquel ce prince a donné un capital de 40,000 thalers. Les barons de Zach et de Lindenau en ont fait un des établissements de ce genre les plus remarquables en Allemagne. Depuis 1828, on a ouvert aussi, près de Gotha, la saline d'Ernstthal pour l'exploitation de la mine de sel gemme découverte à cette époque par le conseiller Glencke.

C. L.

**GOTHARD**, voy. SAINT-GOTHARD.

**GOTHIQUE** (ART). Selon les idées vulgaires, la dénomination de *gothique* est donnée, sans distinction d'aucune variante, à tous les genres d'architecture qui ont paru dans le moyen-âge, c'est-à-dire dans la période de temps qui s'est écoulée depuis la chute de l'empire romain, époque à laquelle les formes de

l'architecture antique, émancipées du style grec, furent abandonnées en Europe, jusqu'au moment où elles furent réintroduites dans la construction des édifices.

La fin de cette période est peu précisée pour ceux qui ne sont point versés dans l'étude des arts; beaucoup de critiques et d'artistes la prolongent presque jusqu'à nos jours, parce qu'ils comprennent dans la catégorie du gothique tous les édifices qui annoncent une différence marquée avec le style de l'antiquité, dont ils supposent généralement que notre siècle a reproduit identiquement les types.

Dans ce sens, la qualification de *gothique* est l'opposé de celle de *moderne*; elle s'appliquerait aux constructions des âges qui nous ont précédés, comme l'expression d'*écriture gauloise* s'applique à tous les caractères d'écriture qui ne sont plus usités et qu'on a peine à déchiffrer. Or, de même que, dans cette expression, l'épithète de *gauloise* ne se rapporte pas à la langue des habitants de l'ancienne Gaule, de même aussi l'expression de *gothique* ne peut rappeler le style d'architecture employé par le peuple goth. Voy. GOTHES.

Dans le sens général, la signification ar elle du mot *gothique* n'est donc ni précise ni exacte.

Les personnes qui, sans avoir approfondi la théorie de l'art, en ont cependant acquis des notions générales, pensent que la signification du mot *gothique* devient plus positive quand on le restreint à tous les édifices construits dans le style ogival, c'est-à-dire ceux où l'on retrouve l'arc aigu caractéristique des constructions d'une longue période du moyen-âge. Cette seconde acception, prise à la lettre, ne serait pas plus exacte que la précédente; car il est avéré aujourd'hui que l'apparition des premières voûtes ogives en Europe est de beaucoup postérieure à l'existence des peuples goths.

Si l'honneur de l'invention de l'arc ogive devait remonter jusqu'au temps des invasions de l'empire romain, rien ne démontrerait qu'il dût être attribué plutôt à la nation des Goths qu'à celle des Huns, aux Suèves, aux Vandales et autres Barbares qui ont envahi presque simultanément le vaste territoire des vaincus et

ancien monde. Il n'eserait pas plus rigoureux de le rapporter aux anciens peuples désignés sous les dénominations de Visigoths et d'Ostrogoths, qui, vers le commencement du IV<sup>e</sup> siècle, ont déterminé la catastrophe du grand empire : ces peuples s'étaient établis fort anciennement dans les contrées du nord de l'Espagne et de l'Italie; depuis longtemps ils avaient perdu leurs noms lorsque l'art ogival s'est développé.

L'opinion du vulgaire admet facilement, non sans quelque raison, que les révolutions dans les arts suivent les grandes secousses politiques : sur cet argument elle attribue, sans autre fondement positif, les faits les plus marquants aux princes ou aux peuples qui ont joué les plus grands rôles; partant de cette induction, elle a rapporté au peuple gothique la source primitive d'une des transitions les plus remarquables de l'art architectural, et telle est sans doute la véritable origine du nom que nous avons ici à expliquer.

Littéralement, l'expression de *gothique* est donc impropre pour qualifier aucun des genres d'architecture du moyen-âge, et principalement celui qui dérive de l'emploi de l'arc aigu ou ogive; cependant, comme l'usage en est passé dans la langue, nous devons la considérer comme l'expression technique spécialement affectée au style ogival.

Nous avons déjà dit ailleurs (*voy. COLISEE*) qu'il ne fallait point comprendre dans la classification gothique les nombreuses églises byzantines et romanes bâties dans le premier âge chrétien, sous les derniers empereurs romains d'Orient et d'Occident, ni même celles qui furent élevées plus tard à leur imitation, jusques et compris l'intervalle correspondant au temps des rois francs des deux premières races.

La première série, touchant de près aux derniers temps de l'architecture antique, se ressent de son influence; quoique les nouveaux architectes en eussent abjuré les règles en ce qui concernait l'ordonnance générale des édifices, ils en avaient conservé les formes élémentaires. Construisant avec les matériaux des temples écroulés, ils étaient conduits à en faire

survivre les détails; pendant longtemps encore les riches moulures du style romain, la grâce et la finesse de la statuaire grecque, s'alliant aux souvenirs imposants des vieux débris, ont fait le charme des premières églises chrétiennes.

Dans la seconde série, le prestige était déjà diminué; quelques formes traditionnelles s'y trouvent encore, mais leur effet est amorti par l'emploi du grès et de la pierre presque frustes, substitués aux marbres brillants et aux métaux précieux; l'art du sculpteur y est presque éteint; sauf quelques effets pittoresques qui ressortent toujours des constructions d'une certaine étendue, l'ensemble de ces édifices, à de très rares exceptions près, est d'un aspect triste et lourd, faible d'harmonie et dénué de toute recherche de proportions.

Cependant, un trait caractéristique se fait remarquer dans les constructions de ces deux séries : c'est l'emploi constant des arcs à plein cintre, et dans des proportions variées. Ce genre d'édifices fait époque dans l'histoire de l'art, parce qu'il marque le passage de l'entrecolonnement à plate-bande droite, exclusivement employée dans les temples païens, avec l'entrecolonnement à arcades, introduit dans les temples chrétiens. Mais à cela se borne la transition : du reste on n'aperçoit aucune règle fixe, aucune ordonnance calculée, dans la manière de combiner ce nouvel élément de construction; rien qui annonce l'existence d'un rythme ou d'un type régulier, tel qu'il avait existé dans l'architecture antique et qu'on le retrouve plus tard dans les beaux ouvrages gothiques.

Si les monuments de cette période brillèrent de quelque éclat en Orient, cet éclat fut bien atténué dans les Gaules et dans la Germanie. Suivant l'expression d'un historien, les édifices de ce temps visèrent plus à la solidité qu'à l'élégance; presque tous, même ceux du genre religieux, avaient le caractère de fortifications; on aperçoit encore aujourd'hui des créneaux sur le portail de l'église de Saint-Denis, dont les premières constructions remontent jusqu'aux rois Pepin et Dagobert. Ces créneaux ne sont pas précisément ceux de l'architecture originaire, parce que

l'église a été plusieurs fois incendiée, pillée et ravagée; mais ils y ont été restitués traditionnellement, et aussi par le besoin de défense locale qui s'est fréquemment reproduit en France. On sait que les couronnements crénelés se sont conservés dans le gothique anglais et forment un de ses éléments distinctifs. Avec moins d'élégance à beaucoup près, ce genre a dominé dans les constructions du v<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle. Qu'attendre, en effet, de mieux dans ces temps orageux, continuellement troublés par les incursions sanglantes d'un peuple chez un autre? Le règne brillant de Charlemagne pouvait amener de grands changements dans l'art; mais ce prince qui, comme Napoléon, avait eu le goût des grandes entreprises, comme lui trop souvent détourné par les expéditions militaires, ne put en achever aucune. Ses successeurs, inhabiles à conserver son héritage, ne le furent pas moins à réformer le goût; les édifices de leur temps, mélange barbare de genres divers, sont comme les symboles de l'anarchie politique de cette époque.

Si les artistes sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître que le style ogival n'a point effectivement une origine gothique, leurs opinions sont partagées sur l'époque précise de sa naissance.

Observons d'abord que la forme de l'arc aigu ne date pas seulement des temps modernes : elle avait été pratiquée fort anciennement en Italie, chez les Étrusques et dans le vieux Latium, où elle s'est retrouvée mêlée aux restes antiques des constructions dites cyclopéennes; on l'a depuis rencontrée en Afrique, dans l'ancienne contrée de la Cyrénaïque; mais comme, dans ces temps reculés, l'arc ogive ne paraît avoir été employé qu'accidentellement dans des constructions, plus en vue de stabilité que d'élégance, il est naturel de n'en rapporter le premier emploi systématique qu'à l'époque où il est devenu le type constitutif des édifices.

Les uns placent l'apparition des premières ogives en Sicile, du viii<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle, où elles avaient été apportées par les Sarrazins comme une émanation de l'architecture arabe qui, déjà depuis longtemps, les avaient adoptées. Cette opinion

serait appuyée par la connexité qui existe encore entre de vieux édifices de Palerme et les constructions mauresques élevées par le même peuple après sa conquête de l'Espagne; mais elle pourrait être combattue par cette autre circonstance qu'en Sicile même ces premières ogives furent bientôt abandonnées pour un retour vers l'architecture à plein cintre, qui s'y prolongea encore plusieurs siècles. Il est presumable que, si la Sicile eût été véritablement le berceau de l'ogive, le mouvement y eût été progressif au lieu d'être rétrograde; il se serait propagé dans l'Italie méridionale bien avant l'époque où réellement il s'y est introduit. L'histoire nous apprend d'ailleurs que la courante des Sarrazins en Sicile y fut de courte durée : avec eux disparurent les novations qu'ils avaient apportées; d'ailleurs l'arc aigu issu du genre mauresque n'a point le même caractère et n'est point dans les mêmes conditions que dans l'architecture du Nord. Ces considérations sont de nature à faire récuser l'origine sarrazine de l'arc ogive.

D'autres veulent que l'importation de l'arc ogive n'ait eu lieu en Europe que vers l'an 1000 à 1100, après les premières croisades, ou par suite des pèlerinages qui les avaient précédées. L'esprit de nouveauté, les habitudes prises en Orient par les seigneurs croisés, avaient, dit-on, introduit en Europe les nouvelles formes, mais en accordant à l'ogive une origine asiatique, ceux-ci n'admettent point qu'il y ait parité complète entre le genre mauresque et le genre oriental proprement dit : l'architecture africaine n'est pour eux qu'une altération du style ogival adopté par les musulmans d'Asie, et tout à fait hors de comparaison avec l'emprunt que les chrétiens d'Europe auraient fait à ce dernier. Ainsi, d'après cette opinion, l'architecture gothique ne devrait qu'au style oriental ses formes sveltes et élancées; c'est de lui qu'elle aurait imité la structure presque aérienne de ses hautes nefs percées à jour de tous les côtés, et le système hardi de ses arcs-boutants, image, en quelque sorte, des frères appes qui étayaient les habitations légères des peuples voyageurs de l'Asie.

Il est de fortes objections à faire contre le second système, lorsqu'on approfondit les inductions sur lesquelles il repose. Remarquons premièrement qu'en remontant en Asie l'origine de l'art gothique, et en le faisant naître aux premiers temps de l'islamisme, on ne fait positivement que déplacer la question sans la résoudre; car il reste encore à expliquer de si les musulmans auraient tenu cet art, ou réellement ils en auraient été les premiers inventeurs. Il est de notoriété historique qu'avant l'hégire (l'an 622 de notre ère), époque qui correspond à la fin du règne de Clotaire II, c'est-à-dire vers le milieu de la première race de nos rois, aucune tradition n'indique la trace de l'arc ogive en Asie. Il y a plus : pendant longtemps encore les successeurs de Mahomet, vainqueurs de l'empire grec, élèvent des monuments somptueux qui n'ont aucune ressemblance avec la structure gothique. La grande mosquée de Constantinople bâtie par Soliman, la réédification de Sainte-Sophie, sont plutôt la continuation des coupes hémisphériques indiennes de l'Orient qu'une tendance vers le style ogival. Le type de ces édifices a été suivi pour toutes les mosquées construites depuis; il s'est conservé même en Égypte, chez la secte mahométane d'Afrique; et c'est encore lui qui domine jusque dans l'architecture arabe des Maures, après les changements notables que le séjour de ce peuple en Espagne y avait amenés. Ces édifices n'ont aucunement le caractère de légèreté que l'on suppose à l'architecture orientale. Loin d'être percés à jour, ils sont presque toujours bâtis sur un plan carré, formant une enceinte close de toute part, où la lumière pénètre seulement par de petites bayes qui n'existent souvent que dans la couverture. Cette disposition était obligée dans les climats chauds, où la première nécessité était de se garantir de l'ardeur du soleil; elle est précisément l'inverse des combinaisons gothiques.

D'autre part, si l'on persiste à faire dériver l'ogive de la naissance du culte mahométan, comme il est de principe connu que chez tous les peuples les types primitifs se rattachent aux dogmes religieux, une difficulté assez grave reste

à expliquer. Comment les Turcs, si fidèles observateurs de leurs anciens usages, surtout de ceux qui tiennent à leur croyance, auraient-ils laissé corrompre un type qu'ils avaient créé? Car on ne remarque point de variantes plus tranchées que celles qui existent dans les constructions mahométanes, selon les diverses contrées que ces peuples ont habitées. Chose remarquable : on s'est attaché beaucoup chez nous à rechercher l'origine des variétés du style ogival, et l'on ne s'est point occupé des changements bien plus frappants qu'a subis l'architecture musulmane à laquelle on prétend le rattacher.

Quant à l'autre argument tiré de l'imitation de la structure des habitations orientales, nous observerons que c'est encore là une induction fautive : cette manière de bâtir ne s'applique point, en Asie, aux édifices religieux; elle n'existe que pour les constructions d'ordre inférieur, caravansérails, maisons privées, etc.; encore ces bâtiments n'empruntent-ils rien au type primitif de la tente des anciens peuples nomades : ce type ne s'est réellement conservé qu'en Chine, où l'on construit généralement en bois; il ne se traduit point en pierre. C'était et c'est toujours chose inconnue en Asie que le système des contreforts saillants et des arcs-boutants extérieurs; les principaux points d'appui des édifices sont enveloppés dans les maçonneries; les surfaces extérieures des murs sont lisses : il en est ainsi depuis la Mecque jusqu'au Caire. Mais en définitive, les exemples de constructions légères auxquelles on prétendrait faire allusion auraient-ils réellement existé, c'eût été le contre-sens le plus absolu que de prendre pour modèle de monuments séculaires le frêle échafaudage des kiosques orientaux; ce serait faire du style ogival la critique la plus amère que de rapporter à une aussi puérile fantaisie d'imitation les combinaisons savantes de nos cathédrales gothiques.

De la diversité de ces arguments on peut encore conclure que rien n'est moins rigoureusement démontré que l'origine asiatique du style ogival. Les différents points de controverse que nous venons de discuter (voy. aussi au mot ARCHITECTURE, T. II, p. 194) laissant encore

La question indécise, on est revenu sur une troisième opinion qui pendant longtemps s'était accréditée en Europe. Celle-ci marche plus directement au but : elle pose en principe que le style ogival est originaire des pays du Nord. Sans s'arrêter à l'existence reconnue de l'arc aigu dans l'antiquité grecque ou romaine, elle ne considère pas seulement l'ogive comme offrant l'appareil le plus favorable à la stabilité, ni comme un choix capricieux de forme, dans le but unique d'obtenir de la variété : elle l'envisage principalement comme une forme spéciale, un élément statique exclusivement propre à la structure des voûtes qui caractérisent le genre gothique, et sans lequel elles ne pouvaient point exister. C'est à cette idée-mère, à ce trait capital, qu'elle rattache toutes les autres combinaisons du style ogival.

Les partisans de cette origine ont voulu lui trouver un modèle primitif dans la nature. Ainsi, de même que l'on admet que l'architecture égyptienne dérive de la grotte, l'architecture grecque de la cabane, on a rapporté le type ogival à l'imitation des antiques forêts qui abritaient nos pères (voy. sur ce point l'art. ARCHITECTURE, T. II, p. 187). À l'aide de ce rapprochement, tous les incidents du style gothique sont expliqués : les nefs élevées, les voûtes panachées et leurs élégantes nervures; les colonnes fuselées qui les supportent, groupées en faisceau et s'élançant d'un seul jet à des hauteurs prodigieuses; tout le luxe des ornements saillants, les riches aiguilles, les clochetons pyramidaux, et jusqu'à ces flèches audacieuses qui se perdent dans la nue, tous ces détails deviennent autant d'inductions naturelles, d'ingénieuses imitations de l'agreste et brillante végétation qui ombrageait les mystérieuses retraites où les anciens druides rassemblaient les peuples de la Gaule et de la Germanie, soit pour leur imposer la loi divine, soit pour relever leur courage contre les oppresseurs de leur liberté.

Quoique cette opinion n'ait point pour elle l'autorité des dates et qu'elle s'appuie sur des idées poétiques dont on doit en général se défier, on ne peut disconvenir cependant qu'elle s'attache directement

au véritable caractère du genre ogival : elle rend compte immédiatement des effets pittoresques et des sensations morales qu'il produit; elle explique l'influence qu'il dut avoir sur les peuples en les reportant à des souvenirs nationaux qui ne se perdent jamais. En admettant le principe fondamental dont il dérive, rien n'est d'emprunt dans le système ogival; tout se motive à la fois, construction, disposition, décoration; c'est peut-être de tous les âges du monde la conception artistique qui présente l'unité la plus complète. Aussi le clergé ne s'y est-il point mépris : il en sentit toute la portée; il comprit que son prestige moral et physique pouvait s'allier avec le christianisme. En peu de temps l'art ogival est devenu l'art chrétien. Il n'en fût point arrivé de même si l'art gothique avait eu une origine étrangère; les répugnances de religion, si actives à cette époque, l'inertie des vieux usages, en auraient arrêté le progrès. On concevrait d'ailleurs difficilement que, de la chétive notion de l'arc aigu, apportée de la Sicile ou de la Syrie, peu importe, on fût passé aussi rapidement au développement gigantesque des cathédrales du moyen-âge qui se sont élevées comme par enchantement, en moins de deux siècles, sur la surface entière de l'Europe. Ce résultat ne pouvait provenir que d'un art perfectionné, dont l'exercice devait déjà remonter haut; si les monuments qui en attestent encore aujourd'hui l'existence ne semblent dater que du x<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle, c'est que les temps antérieurs n'étaient pas mûrs pour en opérer la fusion complète dans les mœurs chrétiennes, et que les troubles sans cesse renaissants à cette époque barbare en avaient emporté les vestiges; mais il est rationnel de croire que l'art ogival était déjà pratiqué.

Il serait sans doute peu prudent de prendre parti d'une manière absolue entre les diverses opinions que nous avons mises en présence : notre but, en les discutant, a été de faire connaître les considérations diverses qui peuvent se balancer dans une matière aussi ardue, où la science archéologique la plus éclairée peut facilement être prise en défaut lorsqu'elle ne s'appuie vaguement que sur des dates.



sons y joindre la connaissance approfondie des faits. Nous désirons que notre examen tienne le lecteur en garde contre le danger des exagérations en tel sens que ce soit. Les théories exclusives sont peu profitables à l'étude et à la pratique des arts. Quelle que soit donc l'origine du style gothique, l'essentiel pour nous, l'important pour notre époque, c'est de considérer les édifices tels que les siècles passés nous les ont légués, indépendamment de tout esprit de système. Ce qui doit principalement nous toucher, ce sont les beautés qu'ils nous offrent, l'utilité et les jouissances qu'ils nous procurent.

Sous ce dernier rapport, il nous serait peu difficile de justifier par les faits les qualités et l'excellence de l'art gothique; mais nous ne pouvons ici entreprendre d'énumérer les innombrables exemples que nous aurions à citer; l'analyse de leurs beautés ne pourrait être comprise que par l'étude spéciale de l'art en général et par celle de chaque variété d'édifice en particulier. Nous aurons d'ailleurs occasion, aux mots OGIVE, PORTAIL, NEF, TOUR, de décrire plusieurs dispositions locales intéressantes. Nous expliquerons, dans ces articles, la poétique habituelle des principales décorations gothiques et les traits les plus saillants de leur composition. En attendant, nous croyons utile d'énoncer quelques remarques générales qui serviront à guider nos lecteurs dans leurs observations sur les édifices gothiques.

Les monuments gothiques, considérés d'aspect général, soit par rapport à leur disposition d'ensemble, soit par rapport à leur système de décoration, semblent tous avoir le même caractère et la même ordonnance. Pour le spectateur vulgaire, la configuration apparente est partout la même, les effets pittoresques sont semblables; l'impression visuelle et morale qu'il en reçoit ne se modifie qu'en raison de la grandeur et de l'étendue de l'édifice ou du plus ou moins de richesse de son exécution. Mais l'observateur attentif y reconnaît bientôt des variantes sensibles qui se manifestent aussi bien dans la structure générale que dans la composition et l'arrangement des détails; les uns tiennent nécessairement aux dif-

férences d'usages locaux chez les peuples divers où ces édifices ont été élevés; les autres se rapportent aux changements successifs qui se sont introduits dans l'art, soit par les variations du goût, soit par le degré d'avancement des autres arts qui ont contribué à ses progrès.

Entre toutes les catégories de style ogival qui présentent les différences les plus marquées, nous distinguerons : le gothique du Nord, qui se subdivise en gothique anglais ou breton, flamand et normand; le gothique german, qui comprend le saxon, le tudesque et le lombard : ce dernier se ressent de l'influence italienne; enfin le gothique du Midi, dont les espèces très variées se retrouvent en Espagne, dans le midi de la France et en Italie.

Nous devons ici faire remarquer qu'en admettant que l'art ogival ait été une création indigène du nord de l'Europe, on aurait cette conséquence qu'au lieu de nous avoir transmis l'arc ogive, c'est de nous que les Orientaux l'auraient reçu; ce qui expliquerait plus facilement pourquoi chez les Mahométans le style gothique n'apparaît guère que vers le temps des Croisades. Quoi qu'il en puisse être, antérieur à cette époque ou subséquent, le gothique asiatique se subdivise aussi en syrien, arabe, sarrazin et mauresque.

Indépendamment de la classification par contrées, on observe encore dans chaque pays des nuances très prononcées dans l'exécution des édifices d'un même genre. En nous en tenant à la France, nous distinguerons :

1° Le gothique à trèfle, ainsi nommé d'une forme d'ornement qui se reproduit presque constamment dans toutes les parties de décoration des édifices de ce genre. Cet élément de décors, qui s'allie parfaitement bien avec l'arc ogive, paraît en avoir été une des premières conséquences; il caractérise particulièrement les édifices de la primitive période gothique, savoir celle qui prend depuis sa première apparition connue jusqu'au règne de Louis-le-Gros, c'est-à-dire du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle.

2° Le gothique rosé et fuselé, remarquable particulièrement par l'introduction des compartiments circulaires appelés roses (voy.) dans les vitraux des croisées et

par la réunion en faisceau des colonnes légères qui supportent les nervures des voûtes. Ce style apparaît dans les constructions dirigées par l'abbé Suger ; mais ses plus belles applications datent du règne de saint Louis, au XII<sup>e</sup> siècle, et se prolongent à peu près exclusivement jusqu'au règne de Charles V, vers la fin du XIII<sup>e</sup>.

3<sup>o</sup> Le *gothique ondulé et panaché* se montre pendant le cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Jusque-là les compartiments décoratifs des balustrades, frontons et ornements de croisées, étaient composés de formes géométriques simples, dérivant de la règle et du compas : à cette époque, on y admit des formes galbées et ondulées ; les voûtes furent embellies de clefs pendantes où se réunissaient les ramifications de leurs nervures. Les plus beaux ouvrages de ce genre ont paru dans l'intervalle de Charles V à Louis XI ; on en rapporte l'origine à l'influence de l'occupation anglaise. Et, en effet, ces sortes de décorations abondent dans le gothique anglais, et généralement dans le gothique du Nord.

4<sup>o</sup> Le *gothique fleuri* fut une extension du précédent ; il doit sa dénomination à la profusion des décorations de sculpture qui fut introduite dans le système d'ornementation des édifices ; il particularise les monuments de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'au XVI<sup>e</sup>, depuis Louis XII jusqu'aux règnes brillants de François I<sup>er</sup> et Henri II. Il fut une conséquence des perfectionnements de l'art de la sculpture qui s'était développé particulièrement en Italie. Les habiles artistes de ce pays, appelés par les princes d'Europe, embellirent les édifices de leurs élégantes productions.

Les uns considèrent le style gothique de cette époque comme l'apogée du genre ; d'autres, au contraire, y ont entrevu le commencement de sa décadence, parce que, sous les enveloppes brillantes dont la pierre était revêtue, les formes sévères des styles primitifs se sont perdues ; plusieurs vont jusqu'à qualifier ce style de *Louis XV gothique*.

On ne peut disconvenir, en effet, qu'il n'y eût alors de fréquents abus de décoration : la féconde imagination des artis-

tes dégénéra souvent en licence ; beaucoup de ces fioritures, séduisantes par la facilité et la délicatesse du travail, ne sont que des œuvres de caprice et de fantaisie.

Un art est bien près de déchoir lorsqu'il parle plus aux yeux qu'à l'esprit, qu'il est plutôt de goût passager que de principe raisonné ; ses productions prennent un caractère d'arbitraire qui n'est bientôt plus que de la mode. Chacun alors en devient le juge ; le prestige cesse dans le public ; il ne tarde point à être délaissé. Ces considérations, plus peut-être que l'influence du siècle, dit de la renaissance, qui s'approchait, ont contribué à l'abandon du genre gothique : les constructions neuves, en style ogival, se sont arrêtées presque subitement ; il y a peu de chances aujourd'hui pour qu'elles soient reprises avec succès. Il est peu d'édifices gothiques, en France, où l'on ne rencontre à la fois les différents genres que nous venons d'énumérer, principalement dans ceux d'une grande étendue, dont la construction, s'étant prolongée pendant plusieurs siècles ou n'ayant été opérée qu'à diverses reprises, souvent même après des dégradations partielles, s'est nécessairement ressentie de l'influence des diverses phases de l'art. En cela, nos pères se sont montrés peu scrupuleux sur le principe d'unité qui fait une des bases fondamentales des conditions du beau ; toutefois, ce défaut est excusable si l'on tient compte de la liberté du genre ogival, et si l'on considère que, dans les siècles passés comme de nos jours, l'occasion et les ressources manquaient souvent pour produire du neuf ; d'ailleurs, les effets piquants et variés que nos pères ont obtenus font aisément pardonner ces écarts.

Cependant ce motif fait aujourd'hui, plus que jamais, la principale difficulté des restaurations gothiques : l'habileté de nos architectes ne faillira point tant qu'il ne sera question, pour conserver, que d'imiter ce qui existe, mais elle se trouverait en défaut s'il s'agissait de créer. Et, en effet, quel choix fera-t-on entre les différents styles des temps passés, tous également piquants par leur originalité ? quel est celui qu'il convient de nous approprier ? Et si l'on songeait à réunir les

éments de divers genres, quel artiste igne de ce nom ne reculera pas devant l'idée d'une macédoine ridicule, arrangée froidement, en dehors des mœurs, des usages et des circonstances qui ont mené les types primitifs? Voy. EGLISE.

Il suffit d'avoir visité quelques-unes des anciennes villes de nos provinces, où existe encore un grand nombre d'habitations du genre gothique, pour reconnaître que, malgré le piquant de certaines dispositions, la plupart ne s'accordent pas avec nos habitudes actuelles. De malheureux essais de rénovation, faits dans ces derniers temps, viennent à l'appui de notre assertion : ces tristes expériences sont les fruits d'un engouement passager qui n'a rien de durable, et que les partisans eux-mêmes contribueront à faire passer rapidement, par les incohérences de toute sorte qu'ils entassent sans principes et sans discernement.

Bien avant la Révolution, l'abandon du style gothique était devenu systématique en France : cet éloignement provenait moins des variations survenues dans nos mœurs que d'un esprit d'opposition dérivant du goût de mode que le public avait pris pour l'architecture dite moderne, prétendue imitée de l'architecture antique, grecque et romaine. L'Académie l'architecture, toute imbue de cette dernière et se croyant instituée seulement pour en propager l'exercice, a constamment dédaigné nos anciens édifices ; l'épave des monuments gothiques n'était point indiquée à ses élèves ; jusqu'en ces derniers temps, beaucoup de ses lauréats n'avaient pas la moindre idée de la structure d'un édifice gothique : de là les mutilations et les nombreuses maladroites exécutées dans les restaurations postérieures de nos plus belles églises. Nous avons entendu des académiciens de renom s'écrier que le style gothique n'a point de type réel ; que ce genre est sans règles et sans proportions, qu'en saine doctrine on ne doit point se laisser prendre à quelques effets pittoresques, obtenus aux dépens de la régularité et de la sévérité des ordonnances architecturales ; qu'enfin cet art pervertit le goût et fausse les principes.

*Nous ne terminerons point cet article*

sans relever l'architecture ogivale de critiques aussi mal fondées. Certainement, les défauts dont on argumente sont précisément ceux où il est facile de tomber lorsqu'on pratique le style gothique sans le comprendre et par la seule idée de n'adopter ce genre que par esprit de changement aux formes accoutumées ; mais il s'en faut beaucoup que ces défauts se rencontrent dans les beaux ouvrages gothiques où les formes apparentes (comme dans les belles œuvres de l'antiquité, mais par un autre système d'arrangement) ne sont que le résultat de combinaisons de construction mûrement méditées et sagement étudiées.

Comme l'architecture antique, égyptienne ou grecque, l'architecture gothique a ses formes spéciales, ses dispositions appropriées, sa physionomie caractéristique, ses détails particuliers d'ornements, et jusqu'à son art de profiler, qui lui est exclusif. A la vérité, ce système d'éléments n'y est point assujéti à des proportions uniformes, analogues à celles des trois ordres réguliers de l'architecture grecque et romaine. Sans exclure des ordonnances générales, qu'elle reproduit fréquemment, elle procède avec plus de liberté dans ses variations : c'est en cela que son originalité est plus remarquable, puisqu'elle fait voir qu'en dehors du principe formulaire adopté par l'antiquité, il existe encore une série de beautés non moins féconde que celle des temps antiques.

Ce serait à tort que l'on accuserait les architectes gothiques d'avoir rejeté les considérations de symétrie et de régularité. Il n'existe pas de plan antique plus régulier que celui de la basilique de Notre-Dame de Paris : cet édifice a été conçu avec la pensée de la plus complète similitude dans toutes ses parties, tant en plan qu'en élévation. Le spectateur, entrant dans les belles nefs de la cathédrale d'Amiens ou de celle de St-Ouen à Rouen, est frappé de l'imposante unité d'ordonnance qui existe depuis le vestibule jusqu'au fond du chœur. Dans une foule d'autres édifices, comme à Reims, à Cologne, à Strasbourg, etc., l'élégance des portails, la grâce et l'harmonie de diverses décorations de tours, d'absi-

les, etc., sont des exemples de l'eurythmie la plus gracieuse.

Ce serait encore une erreur de croire que les architectes du moyen-âge n'ont pratiqué une architecture vierge différente de l'antique que par ignorance ou au mépris de celle-ci : nombre de détails dénotent au contraire, dans leurs œuvres magnifiques, qu'ils ont eu connaissance de certaines dispositions antiques qui sont perdues pour nous, et qu'ils les ont mises à profit dans leurs édifices, mais en les traduisant comme il convenait à leur style. Cette observation existe principalement à mesure que, l'architecture gothique approchant de la renaissance, elle multiplie ses effets et perfectionne ses détails d'exécution. Enfin il est digne de remarque que les emprunts faits à l'architecture antique dans les temps modernes n'ont jamais été profilés avec plus de charme que par les architectes qui ont mis la dernière main aux édifices gothiques; et réciproquement, que l'exécution des monuments gothiques n'a jamais été plus séduisante que par les architectes qui s'étaient livrés à l'étude des œuvres de l'antiquité. De là on peut conclure que le sentiment du beau trouve également sa source dans les deux genres, et que le talent des artistes dans l'un ne l'exclut pas dans l'autre\*. J. B-T.

**GOTHIQUE (ÉCRITURE).** C'est la forme de caractères propre au *Codex argenteus* (voy. p. 641) de l'évêque mœso-gothique Ulfilas, et l'imitation qu'en ont faite les moines dans des manuscrits surtout latins. Mais ce qu'on appelle, de nos jours, dans la typographie, caractères gothiques n'est qu'un assemblage bizarre de lettres anguleuses et carrées, employées dans les titres ou dans les suscriptions de chapitres, et empruntées plutôt, ce nous semble, aux anciens livres anglais qu'aux livres allemands. La forme disgracieuse de ces titres ne tardera pas, sans doute, à en faire abandonner l'usage par les hommes de goût. X.

**GOTHIQUE (LANGUE).** Les peuples connus dans l'histoire sous les noms de Mœso-goths, d'Ostrogoths et de Visigoths,

(\*) Gœthe s'est occupé de l'architecture gothique dans des traités spéciaux, et l'Anglais Murphy en a recherché les règles dans un ouvrage.

étaient tous de la même race et parlaient aussi à peu près la même langue. Cet idiome, on peut le désigner sous le nom générique de *langue gothique*. Comme les Goths (voy.) étaient, par leur origine, très rapprochés des Germains, leur langue différait peu des dialectes de l'ancienne Germanie. Les Goths ont occupé successivement la plupart des pays du midi de l'Europe, et ils se sont suspendus pendant quelque temps en Espagne et en Italie. Mais leur domination a laissé de faibles traces dans ces pays, et leur langue en a disparu, à l'exception d'un très petit nombre de mots dans lesquels le philologue reconnaît encore l'origine gothique. Il n'en a pas été de même au nord de l'Europe : c'est là que les peuples goths se sont établis définitivement, et ont perpétué leur race du même que leur langage. La langue gothique a donné naissance à la scandinave, d'où se sont formés successivement l'ancien danois, l'ancien suédois et l'ancien norvégien ou islandais.

Le nom générique de langue gothique désigne aussi quelquefois, dans un sens plus restreint, le *mœso-gothique* en particulier; parce que c'est dans cet idiome qu'est écrit le seul monument littéraire important qui nous reste des anciens Goths. Ce monument est la traduction de la Bible faite par l'évêque Ulfilas au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. Les Goths qui habitaient la Mœsie inférieure, entre le Danube et les montagnes de l'Hémas, avaient embrassé le christianisme sous l'empereur Constantin. Leur premier évêque était Théophile auquel succéda Ulfilas, vers l'an 360. Ce dernier, qui que né en Cappadoce, était Goth d'origine, comme l'indique déjà son nom qui est le diminutif du mot gothique *wulf* (loup), et signifie *louveteau*. Cet évêque, qui avait une connaissance parfaite du grec, était très propre à donner à sa nation, récemment convertie au christianisme, une traduction en langue vulgaire des livres de la Bible. La version d'Ulfilas est faite sur le texte grec. Plus tard, lorsque les Goths, sous la conduite de Théodoric (voy.), eurent passé les Alpes et se furent établis dans le nord de l'Italie, leurs théologiens, ayant ap-

langue latine, révisèrent et corrigèrent la traduction gothique d'après différentes versions latines qui étaient alors en usage. C'est ainsi que s'explique la conformité de la version d'Ulphilas, et avec le texte grec et de l'autre avec les meilleures versions latines.

Ulphilas, dans son Histoire ecclésiastique, dit expressément qu'Ulphilas a corrigé tous les livres de la Bible, excepté le livre des Rois. Si ce rapport est exact, une grande partie de la version gothique a dû périr, ou peut-être se trouve-t-elle encore enfouie dans quelque lieu de l'Europe. L'existence de ce manuscrit précieux était restée ignorée tout le moyen-âge. Ce n'est qu'au XVII<sup>e</sup> siècle qu'Antoine Morillet, secrétaire du cardinal de Granville, découvrit dans la bibliothèque impériale de Werden, en Belgique, le manuscrit connu en langue gothique sous le nom de *Manuscrit de Godescalc*. Ce beau manuscrit in-4<sup>o</sup>, qui contient les quatre évangiles, mais avec de nombreuses lacunes, date du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Les caractères, de couleur rouge et d'argent, y sont dessinés sur du parchemin d'un rouge pourpré. A la fin de la guerre de Trente-Ans, ce manuscrit avait été transporté à Prague, et pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, il fut envoyé à Stockholm par le comte de Wrangel. De Stockholm, il passa en Danemark, où il fut acheté par le comte de Holsten, qui le fit mettre sous une cloche d'argent et en fit présent à la bibliothèque de l'université d'Upsal, où il se trouve encore aujourd'hui. Ce manuscrit, communément appelé *Codex Argenteus*, se composait originellement de 320 feuillets; il n'en reste maintenant que 188, dont une partie a été enlevée, il n'y a pas longtemps, une douzaine de feuillets. Le *codex argenteus* n'est pas le seul qui nous reste de la version gothique. En 1756, Knittel, archidiacre de Wolfenbüttel, découvrit dans la bibliothèque de cette ville un manuscrit palimpseste renfermant des fragments de l'épître de saint Paul aux Romains. Enfin, MM. Angelo Mai et Carlo de Rossi (voy.) ont découvert il y a quelques années, dans la bibliothèque de Milan,

deux manuscrits palimpsestes contenant une partie de l'évangile de saint Matthieu, les épîtres de saint Paul presque complètes, et quelques fragments des livres d'Esdras et de Néhémie (ou des deux livres d'Esdras). Quelques heureuses que soient ces découvertes, elles ne nous ont pourtant procuré qu'une très petite partie de la version d'Ulphilas. Cependant ces fragments suffisent pour nous donner une idée complète de l'ancienne langue gothique.

Le gothique fait partie de la grande famille de langues qu'on désigne ordinairement sous le nom d'idiomes indo-germaniques ou indo-européens. Il ne serait pas difficile de montrer ici l'affinité du gothique avec ces idiomes et, par suite, avec toutes les langues modernes qui sont dérivées de ces derniers. Qu'il nous suffise de prouver la parenté entre le gothique et la plus ancienne des langues indo-germaniques, le sanscrit, qui peut servir de terme de comparaison pour tous les idiomes de la même famille. Dans la déclinaison, les terminaisons des différents cas sont presque les mêmes en sanscrit et en gothique; elles ont conservé dans les deux langues des formes grammaticales très anciennes. Mais en gothique le duel a disparu, et les cas qu'on distingue en sanscrit sous les noms de datif, d'instrumental et de locatif, se sont confondus, en gothique, dans un seul et même cas, le datif.

Exemple de la déclinaison en sanscrit et en gothique :

## SINGULIER.

SANSKRIT.	GOTHIQUE.
<i>Nom.</i> Sūnus (fils).	Sunus (fils).
<i>Accus.</i> Sūnum.	Sunu.
<i>Instrum.</i> Sūnuna.	Sunau.
<i>Génit.</i> Sūnós.	Sunaus.
<i>Voc.</i> Sūnó.	Sudau.

## PLURIEL.

<i>Nom.</i> Sūnavas.	Sunjus.
<i>Accus.</i> Sūnūn.	Sununs.
<i>Instrum.</i> Sūnubis.	Sunum.
<i>Génit.</i> Sūnūnām.	Sunivé.

L'affinité entre le sanscrit et le gothique

(\*) La meilleure édition de la version d'Ulphilas est celle que viennent de publier MM. de Gabelentz et J. Lobe : *Ulphilas, Veteris et Novi Testamenti versionis Gothicae fragmenta quae supersunt*, Altenbourg et Leipzig, 1836, 1 vol. in-4<sup>o</sup>.

se montre aussi clairement dans la conjugaison que dans la déclinaison. Les terminaisons qui, dans les verbes, désignent les mêmes personnes, sont les mêmes dans les deux langues. Le gothique a même conservé, dans la conjugaison, le duel qu'il a perdu dans la déclinaison, et, de même que le sanscrit, le grec et le latin, il possède une forme particulière pour exprimer le passif.

Exemple de la conjugaison en sanscrit et en gothique :

	SANSKRIT.	GOTHIQUE.
SINGULIER.		
1 <sup>re</sup> pers.	Barāmi.	Baira.
2 <sup>e</sup> —	Barasi.	Bairis.
3 <sup>e</sup> —	Barati.	Bairith.
DUEL.		
1 <sup>re</sup> pers.	Barāias.	Bairós.
2 <sup>e</sup> —	Baratas.	Bairats.
3 —	Barētām.	
PLURIEL.		
1 <sup>re</sup> pers.	Barāvas.	Bairam.
2 <sup>e</sup> —	Barata.	Bairith.
3 <sup>e</sup> —	Baranti.	Bairand.
PASSIF OU MOYEN.		
1 <sup>re</sup> pers.	Barē.	Bairada.
2 <sup>e</sup> —	Barasē.	Bairaza.
3 <sup>e</sup> —	Baratē.	Bairada.
3 <sup>e</sup> pers. pl.	Barantē.	Bairanda.

Quant à la variété des formes grammaticales, le gothique tient le milieu entre le sanscrit et le latin, et, sans avoir la richesse du premier idiome ni la concision du second, il peut rivaliser avec l'un et l'autre sous le rapport de la précision et de l'énergie dans l'expression. F. G. B.

**GOTHS.** Dans l'espace de quatre siècles, nous voyons ce peuple s'avancer lentement de l'embouchure de la Vistule vers le Danube et les côtes de la mer Noire, fonder dans ces contrées un vaste et puissant empire, exercer ses forces contre ses barbares voisins du Nord et de l'Est, tantôt attaquer Rome et tantôt se mettre à sa solde, enfin atteindre à un degré de puissance telle qu'il soutenait à la fois l'empire d'Orient prêt à tomber en ruines et renversait celui d'Occident. Braves et persévérants, loyaux et téméraires, avides des jouissances d'un ciel plus doux et sensibles aux charmes des beaux-arts, les Goths, en cédant à un instinct irrésistible, ne s'amuserent pas à

dévaster comme les Alemans (qui agirent en conquérants décidés à de leur conquête, et ils régneront en effet les pays qu'ils soumièrent. Ils posés que les Germains occidentaux l'obéissance envers leurs chefs, ils permettaient pas toutefois d'empiéter sur leur liberté. Ils comprenaient la domination de Rome et l'ancienne gloire de l'empire, mais ils n'auraient jamais consenti à sacrifier leur propre indépendance. En conséquence, ils adoptèrent la religion chrétienne, non pas à cause de sa popularité, mais à cause de ses vertus pendant ils ne reçurent comme récompense que ce que leur bon sens leur permettait de comprendre. Voy. Au

L'histoire des Goths se divise en grandes périodes : la première du 1<sup>er</sup> siècle, où ils s'établirent dans l'empire d'Orient ; la seconde depuis cette époque jusqu'à ce que leur nom disparaît dans l'histoire, et leurs longues luttes contre l'empire d'Occident et les Germains du Nord.

On ne sait rien de positif sur les Goths (*Gothones, Guttones*) les regarde généralement comme appartenant à la famille germanique. Le nom signifiait, d'après les uns, *ho* d'après d'autres, *les bons*. L'histoire les trouve, 320 ans après leur établissement à l'embouchure de la Vistule Baltique (*sinus Codanus*) ne nous apprend rien sur leur

(\*) C'est sans doute à la mention de *Guttones* le navigateur Pythéas qu'il faut attacher cette assertion de l'auteur. Au lieu de la question relative à la parution des Goths dans l'histoire d'Occident de celle de savoir si les Goths (*got.*) comme l'a cru Jornandès, étaient le même peuple. On peut lire ce qu'a Pliester dans son *Histoire d'Allemagne*, t. I, p. 187-89. Ce savant incline à les confondre, comme font les auteurs de la grande *Histoire universelle*, éd. de Halle, t. XVII, p. 2-2. ou Goths ne paraissent être venus qu'après les Germains, leurs congénères, être aussi les deux noms de *Teutones* ne forment-ils au fond qu'un seul nom. Nous nous bornons à quelques indications difficiles, que l'auteur a passées, en repoussant seulement de tout la vieille hypothèse de Jornandès qui attribue les Goths de la Scandinavie, *regni offensa* ou *regni gentium*.

ment de notre ère, les Goths sont déjà vers les sources de ce grand allié de Maroboduus (voy. Ce dernier n'avait sur eux aucune supériorité, puisque le Goth Catualda qu'il avait chassé, trouva chez eux une protection si active qu'il fut bientôt en état de retourner dans son pays et de fonder le puissant royaume des Marcomans.

1. Decebalus, prince dace, après avoir obtenu son secours contre l'empereur romain. Ce fut alors que les Goths apprirent à les connaître. Les Goths de Domitien, plus habiles que ceux de Néron, se les rendirent favorables, et furent privés de leur appui, dut sous le joug de Rome.

2. À l'ère de Trajan, en rapprochant les limites de l'empire des contrées occupées par les Goths, rendirent plus précieuses les relations entre les deux peuples. La crainte des Romains engagea les Goths à se joindre à eux, et une foule d'aventuriers accoururent de la Germanie ou de la Scythie pour combattre à leurs côtés.

3. Le nombre s'accrut ainsi considérablement, comme ils n'avaient ni villes, ni manufactures, mais qu'ils vivaient au milieu de la nature, ils finirent par se trouver à l'égal des autres peuples qu'ils habitaient. Poussés par les besoins des combats et des aventures, les Goths et leurs troupes se réunirent en grandes troupes de Goths se réunirent à l'Orient et portèrent leurs conquêtes jusqu'au Don.

4. Avec la civilisation plus avancée les Goths, comme les autres Barbares, la doublaient par leur domination leur conquit des peuplades soumises, qui leur fournirent en eux une nation issue de la même souche qu'elles-mêmes. Les Goths rapportèrent en outre leurs conquêtes, dont les autels avaient été élevés en partie par les missionnaires. Les Goths sacrifiaient les prisonniers à Odin (voy. ce mot et Votivum). Le butin le plus riche était le butin de guerre vaincu. Cependant ils ne dédaignèrent pas les efforts des missionnaires adoptèrent même quelques-uns des arts brillants de la Grèce et les appliquèrent à leurs héros. Les exploits

d'Odin et de ses successeurs se confondirent, dans leurs chants, avec ceux des héros grecs. Hercule, Thésée, Achille, Cyrus et Alexandre s'y montrent tantôt les adversaires, tantôt les frères d'armes de Berig, de Felimer, d'Arichis et d'autres guerriers goths fameux par leurs hauts faits; confusion fâcheuse pour l'histoire de ces temps reculés, puisqu'elle a dénaturé la tradition.

Sur la côte septentrionale de la mer Noire habitaient les anciens Scythes\*, nomades et demi-nomades. Les Romains les connaissaient depuis longtemps, tant par suite des guerres qu'ils avaient eues à soutenir contre eux que par les relations commerciales qu'ils entretenaient avec ces contrées. Ce fut au commencement du III<sup>e</sup> siècle que les Goths vinrent se placer entre Rome et les Barbares, alliés naturels et avant-gardes des premiers, adversaires dangereux ou alliés indispensables des seconds.

En apprenant des Scythes à se servir de l'arc, en adoptant leurs armures, ils surent les perfectionner : aussi leur équipement doit-il avoir eu l'approbation des Romains, puisqu'ils leur empruntèrent les souliers d'abord et ensuite d'autres parties de cet équipement. De leur côté, les Goths, qui, d'une part, mêlèrent aux chants et aux traditions scythes leurs propres chants et leurs propres traditions, reconnurent de l'autre les avantages de la tactique romaine. Habités à l'obéissance la plus sévère envers leurs chefs, ils partagèrent de bonne heure leur armée en troupes de force égale, distinguées par la couleur de leurs étendards, habiles à manier toute espèce d'armes. L'infanterie et la cavalerie y étaient dans de justes proportions. Cette armée était également propre à combattre en bataille rangée ou habile à se retrancher derrière ses chariots; elle savait se former en carré pour la marche ou en cercle

(\* ) Jornandès, l'historien des Goths, regarde les Scythes comme les ancêtres de sa nation et attribue à celle-ci tout ce que l'histoire rapporte des autres. Mais ici se présente une autre question fort embrouillée, celle de savoir quels peuples il faut entendre sous les noms si vagues de Scythes et de Sarmates. Sans promettre la solution de ces difficultés, nous renvoyons le lecteur à ces deux noms, articles où il faut au moins les aborder.

pour la protection du camp. Nous voyons enfin les Goths, pendant qu'ils étaient engagés dans une lutte à mort contre Rome, acquérir une telle expérience des affaires et des arts des Romains que ces derniers n'admiraient pas moins la pénétration de leurs hommes d'état que les beaux ouvrages de leurs femmes.

Peu de temps après la fin de la guerre contre les Marcomans, Rome prit à sa solde les Goths, et les chargea, moyennant un tribut annuel, de protéger les frontières de l'empire contre les invasions des Scythes et des Sarmates. Mais lorsque Maximin eut acheté par la promesse de sommes plus fortes les secours que les Goths, ses compatriotes, lui prêtèrent dans sa révolte (235), ce ne furent plus quelques aventuriers, mais ce fut la nation entière qui envahit l'empire, soit pour obliger l'empereur à leur payer le tribut convenu, soit pour tirer vengeance de leur sang versé. L'armée se retira avec un butin considérable avant l'arrivée des troupes romaines, ce qui n'empêcha pas l'empereur de recevoir les honneurs du triomphe et de prendre le surnom de *Gothique* que porta aussi Claude, le successeur de Gallien. Décius, au contraire, avait été battu et tué par les Goths en Mœsie, l'an 251.

Durant la longue paix qui avait régné entre les Goths et l'empire, de sages rois, comme Amala et son fils Isarna, avaient étendu les frontières de leur royaume et favorisé de tous leurs efforts le développement de ses forces intérieures. Les Greuthunges et les Thervinges reconnaissaient également l'autorité de ces rois, dont les pouvoirs laissaient intacts l'antique liberté de la nation. Tout homme libre était maître chez lui, prêtre et juge dans sa famille; il pouvait émigrer où il lui plaisait, combattre toutes les peuplades qui n'étaient point alliées des Goths, et, dans certains districts, les habitants choisissaient même leurs juges et pouvaient entreprendre des expéditions guerrières sans l'ordre du roi, envers lequel ils ne s'étaient engagés qu'au service militaire.

Avec de pareils éléments de force et de grandeur, il ne manquait plus aux Goths, pour devenir une nation puissante et redoutable, que l'impulsion d'un homme

énergique qui dirigeât vers un but toutes ces forces divergentes les ralliât autour de sa personne l'ascendant de son caractère ou le trait de la gloire. Cet homme fut Armaric ou Hermanric (*voy.*). Les limites de ce grand prince reculé vers les bornes de son royaume, qui s'étendait depuis le Don, limite du côté de l'Asie, jusqu'à l'affluent du Danube, et depuis la Vistule et à la Bakti brassant ainsi la Thrace, la Moldavie jusqu'à la Servie et la Bosnie (une partie de la Hongrie, la Boukowie, la Transylvanie, la Valachie, la Moldavie jusqu'à une grande partie de la Pologne, de la Russie et de la Prusse, et dans l'ouest à l'empire d'Occident, celui de Byzance, les Goths en combattre souvent. Deux empereurs tombèrent sous leurs coups; Rome se virent forcées de leur payer un tribut. Ils furent le premier peuple à pénétrer dans le Danube chez lequel pénétra le christianisme. Ulfilas (*voy.*), évêque des Goths, l'une des branches établie dans la Mœsie, inventa l'alphabet germanique et traduisit le Nouveau-Testament (*voy. le GOTHIQUE*). On doit avouer cependant que tous les Goths n'étaient pas avancés en civilisation que les Grecs qui avaient dû profiter de la Grèce.

Vers 369, des dissensions eurent pour résultat la division pire des Goths en deux royaumes des Greuthunges ou Ostrogoths (goths), sur la mer Noire, depuis jusqu'au Dniéper, et celui des Visigoths, en Dacie, depuis le Dniéper jusqu'au Danube. Ces deux civilisations furent suivies d'une attaque qui renversa leur domination dans ces contrées. En 375, les Huns les Alains (*voy.*) qu'ils chassèrent eux, se jetèrent sur le royaume des goths : ces derniers, refoulés par l'invasion, se précipitèrent sur les goths, qui obtinrent de l'em-



mission de s'établir dans la Grèce. Les gouverneurs impériaux les firent bientôt à la révolte; ils battirent Alaric en 378, près d'Andrinople et le firent tuer sans le savoir, dans une cabane où il s'était réfugié dans sa fuite. Il jouèrent dès lors un rôle important en Constantinople. A leur tour, les Ostrogoths obtinrent, en 453, c'est-à-dire après la destruction de l'empire des Visigoths, la permission de s'établir dans la Pannonie et la Slavonie.

Entre cet intervalle, les Visigoths s'étaient établis en contact avec les Romains en Grèce. Alaric (*voy.*), de la famille des Amalongs, entra en Grèce en 396 et se fit roi de la Péloponèse jusqu'à ce qu'il fut nommé préfet d'Illyrie et roi des Visigoths. Malgré ces honneurs qu'on lui conféra au commencement du 5<sup>e</sup> siècle, Alaric ne réussit pas à étra en Italie où il contribua à la chute de l'empire, le général romain Stilicic (.) ayant été obligé de dégarnir l'Italie pour aller vaincre près de Vérone, et Alaric reparut bientôt en Italie, et fut tué deux fois Rome en 409 et 410. La mort de Stilicic, arrivée en 410, et celle de Alaric (*voy.*) en 415, les Visigoths fondèrent un nouveau royaume (*Septimanie*) dans le midi de la Gaule et de l'Espagne. A la fin du 5<sup>e</sup> siècle, Toulouse devint la capitale de ce royaume dont les provinces étaient la Provençe, le Roussillon, le Comtat Venaissin, le Languedoc et la Catalogne. Le royaume de ses rois, périt, en 711, sous le roi Alaric II, à la suite d'une bataille où il livra aux Arabes une défaite décisive.

Après la destruction de l'empire d'Ostrogoths par Odoacre, en 476, l'empereur Justinien I<sup>er</sup> Théodoric, roi des Ostrogoths, entra en Italie (489). En 493, il se fit proclamer à Ravenne roi des Ostrogoths et il jeta les fondements d'un nouveau royaume qui comprenait, outre la Rhénanie (partie de la Suisse et de la Vindélicie (partie de la Bavière), la Souabe), la Norique (Salzbourg, la Carniole, l'Autriche), la Pannonie (Hongrie antérieure), et la Dacie au-delà du Danube (Transylvanie, Valachie), et qui fut gouverné par Alaric II.

Le goth n'était pas étranger à la culture et aux arts, grâce aux longues

relations qu'il avait eues avec les Romains avant l'invasion de l'Italie. Théodoric lui-même avait été élevé à la cour de Constantinople. Il aimait beaucoup les arts, comme le prouve l'institution d'un *comes nitentium rerum* ou comte des beaux-arts, qui devait veiller à ce que les statues ne fussent ni mutilées ni volées, et d'un architecte chargé de l'entretien des bâtiments publics. Il fit aussi restaurer à Rome un grand nombre d'édifices et en fit construire de nouveaux dans plusieurs autres villes.—Voir *Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie*, par M. Naudet, Paris, 1811, in-8°; et en allemand: Manso, *Histoire du royaume des Ostrogoths en Italie*, Breslau, 1824, et Aschbach, *Histoire des Visigoths*, Francfort, 1827.

Pour la suite de l'histoire des Goths, nous renvoyons aux articles VISIGOTHS, OSTROGOTHS, THÉODORIC, AMALONGS, etc., etc. X. X.

**GOTTER (FRÉDÉRIC-GUILLAUME)**, poète allemand, naquit à Gotha en 1746. Ses parents lui firent donner la meilleure éducation. Dans son enfance, il s'exerçait déjà à faire de petites comédies en langue française. En 1763, il alla étudier le droit à Göttingue, où il fit la connaissance de l'acteur Eckhof (circonstance remarquable par l'influence qu'elle exerça sur sa vie), et où il fonda un théâtre de société. En 1766, il fut nommé archiviste à Gotha. L'année suivante, il se rendit à Wetzlar en qualité de secrétaire de légation, et, un an après, il accompagna deux jeunes gens de famille noble à l'université de Göttingue. De concert avec Boje, il entreprit la publication de l'*Almanach des Muses* de cette ville, et il se fit avantageusement connaître par différents morceaux de poésie lyrique. En 1769, il retourna à Gotha, et l'année suivante à Wetzlar, où il se lia avec Gœthe, Jérusalem et d'autres jeunes gens instruits dont la société lui fut aussi utile qu'agréable. A Gotha, il obtint, en 1771, une place dans la chancellerie privée. Dans un voyage d'agrément qu'il fit à Lyon, en 1774, Gotter apprit à mieux connaître le théâtre français, pour lequel il avait toujours eu une grande prédilection.

tion. Ce fut dans le courant des douze années suivantes qu'il publia ses meilleurs ouvrages dramatiques. Les efforts de Lessing, de Weisse, etc., pour réformer la scène allemande, et les représentations des acteurs distingués qui jouaient alors sur le théâtre de la cour de Gotha, entretenaient surtout son amour pour l'art dramatique. Il a fait preuve lui-même de grands talents comme acteur, et il possédait à un rare degré le don de l'improvisation. Depuis son mariage, en 1780, il ne quitta plus, pour ainsi dire, sa ville natale où il mourut en 1797.

Gotter empruntait aux théâtres étrangers le fond de ses pièces; mais quant à la forme, elles lui appartenaient en propre. Les poètes français exercèrent l'influence la plus décisive sur ses compositions. Il s'est essayé dans tous les genres de poésie dramatique, dans la tragédie, dans la comédie, dans l'opéra et dans des genres moins relevés. Ses épitres, ses chansons, ses contes et ses élégies se distinguent par la délicatesse et l'élévation des sentiments, par une gaieté pleine d'une fine raillerie, par une philosophie aimable. Tous ses ouvrages montrent un soin tout particulier donné à la versification. Du vivant de Gotter furent publiées ses Poésies (Gotha, 1787-1788, 2 vol.), ses Opéras (Gotha, 1778), ses Comédies (Gotha, 1795) et quelques autres ouvrages dramatiques, la plupart simplement traduits. Après sa mort, il parut un troisième volume de ses poésies, sous le titre: *Literarischer Nachlass* (Gotha, 1802), avec sa biographie par Schlichtegroll. C. L.

**GOTTORP**, voy. HOLSTEIN.

**GOTTSCHED** (JEAN-CHRISTOPHE). Ce chef d'école allemand, né le 2 février 1700, près de Königsberg en Prusse, devint, en 1730, professeur d'éloquence à Leipzig, et conserva cette chaire jusqu'à sa mort arrivée le 12 décembre 1766.

Le nom de Gottsched est resté synonyme de celui de pédant, et il faut convenir que le célèbre critique a un peu mérité ce sort. Dans sa jeunesse, il s'était élevé, avec raison, contre le mauvais goût de l'école de Hoffmannswaldau et de Lohenstein; il avait recommandé aux poètes de son pays l'imitation des modèles français, tout en s'appliquant à purifier la langue

allemande, qui présentait alors le mélange de gallicismes, de latin et de barbarismes. C'est là un incontestable mérite de grammairien et d'érudit; l'orgueil perdit Gottsched, qui, mérité inattaquable sur la chaire de professeur et de critique s'il s'était de fixer les lois de la grammaire, ne réussit pas à éclaircir l'histoire alors très confuse de la littérature allemande. Des amis de Gottsched firent de lui, pour son mérite, un Messie du bon goût et de la science. Or, rien de plus trivial, de plus saïque, de plus sec, que les ouvrages de ce législateur du Paroisse; ses pièces de théâtre il attachait son nom futur, sans peine la plus simple mention. Avant encore, il vit se dissiper d'encens qui l'avait un moment sur son trône factice; il succéda d'ailleurs sous les attaques de (voy.) et de l'école suisse, qui plus de sève et de vigueur poétique ne caractérise mieux la manière de Gottsched que l'accueil fait au jeune Goethe, qui vint un jour à Gotha, présenter ses hommages au poète, et entra maladroitement faire annoncer. Gottsched se trouva malheur en robe de chambre et en robe de chambre. Quelle scène! Le théâtre allemand nu-tête devant un valet ouvre dans une porte de communication sentie devant son maître avec une fatalité. Gottsched, froissé d'adresser la parole à Goethe, ses talons, applique d'une main sur son flet retentissant à son domestique l'autre couvre son chef de garret et retourne gravement et donne au jeune étranger.

Les poésies lyriques de Gottsched, presque toutes des pièces de circonstance, écrites en l'honneur de ses patrons puissants ou de ses amis. Odes, épitres, élégies, dactyliques, tout est jeté dans le moule; c'est un long bavardage ce sont des tirades ennuyeuses les mêmes, des métaphores défectueuses qui reviennent toujours. En la versification est irréprochable

langue d'une correction exemplaire. Les **Discours** oratoires de Gottsched sont au même niveau que ses chefs-d'œuvre de **poésie**. Parcourez les *Éloges* de Copernic, de Martin Opitz, du philosophe **Wolf** : nulle part vous ne serez choqué par quelque aspérité de langage ; mais nulle étincelle de génie ne vient vous électriser. Gottsched fait de l'éloquence comme il fait des vers, à tête renversée, sans passion, sans entraînement ; il aligne des phrases et y sème les lieux communs.

Parmi les ouvrages critiques de Gottsched, nous citerons ses *Principes d'éloquence* (1728) ; l'Art poétique **raisonné** (*Kritische Dichtkunst*, 1729) ; l'*Histoire critique et littéraire de la langue allemande* (1732-44, 8 vol.) ; *Premiers linéaments de la philosophie* (1734). Sa *Grammaire allemande* a eu de nombreuses éditions (de 1748 à 1778), et elle méritait cet honneur. La sévérité avec laquelle nous jugeons Gottsched comme poète et comme orateur ne nous rend point injustes envers lui considéré comme grammairien.

Sa femme, LOUISE-ADELGONDE-VICTOIRE Gottsched née KULMUS, s'est fait connaître au public allemand par un recueil de Lettres (Dresde, 1771, 3 vol. in-8°) qui ne sont pas sans mérite, ainsi que par des poésies lyriques et dramatiques. Quoique dotée de plus de finesse et de goût que son mari, elle adopta, en épouse soumise, toutes ses allures : aussi ses ouvrages sont-ils tombés dans le même oubli. Elle est morte à Leipzig en 1762. L. S.

**GOUACHE.** Ce mot, qui vient de l'italien *guazzo*, flaque d'eau, désigne une sorte de peinture où la gomme est employée pour fixer les couleurs, et qui diffère de l'aquarelle (*voy.*) en ce que les couleurs sont en pâte et se posent par couches successives comme dans la peinture à l'huile. L'usage de la gomme pour leur donner cette adhérence est sans doute fort ancien, mais la cire chez les anciens et l'huile chez les modernes ont ensuite été préférées.

La gomme donne aux couleurs une belle transparence : aussi est-elle favorable au paysage ; on l'emploie encore pour

les esquisses de tableaux. Un bon coloriste donne aux couleurs de la gouache une grande suavité ; il obtient des ombres légères et diaphanes ; les objets rapprochés sont forts de teintes et de tons, sans dureté ni découpure. Mais il faut avoir l'expérience de la quantité de gomme respectivement nécessaire aux couleurs. Il faut aussi peindre habilement, car la dessiccation ayant lieu promptement, on peut n'avoir pas le temps de fondre ses couleurs et de les retoucher. Pour éviter cet inconvénient, M. de Montabert conseille d'associer à la gomme et à l'eau quelque corps glutineux, visqueux, tels que le suc de limaçon, la pâte de jujube, le mucilage mauve, le lait de figuier, etc., mais surtout le jaune d'œuf délayé dans un peu de vinaigre, pour éviter la corruption\*. A la place de la gomme arabique dont on se sert communément, il conseille aussi d'essayer l'usage de la sarcocolle, gomme-résine employée par les peintres de l'antiquité, ou de la gomme adragante, qui est moins translucide que la gomme arabique. G. D. F.

**GOUDOU LI** ou **GOUDELIN** (PIERRE), célèbre poète languedocien, qui naquit à Toulouse en 1579, et qui sut donner à la poésie romane un charme tout nouveau et inimitable. Destiné d'abord au barreau, son penchant pour la versification l'emporta bientôt, et il consacra aux lettres tous les instants qu'il ne put donner à la dissipation et à la débauche. Cette existence aventureuse, que de puissantes protections ne parvinrent jamais à modifier, jetèrent Goudouli dans une situation telle que la bourgeoisie de Toulouse se vit forcée de venir à son secours sur la fin de sa carrière. Doué d'une heureuse insouciance et d'une aimable philosophie, il mourut tranquillement et dans un âge assez avancé, le 10 septembre 1649.

Les ouvrages de Goudouli, principalement composés de poésies naïves et bouffonnes, furent réunis et imprimés plusieurs fois, notamment à Toulouse, en 1649, sous le titre de *Las obras de Pierre Goudelin*, in-4°, réimprimés ensuite

(\* C'est dans le même but qu'on a cherché à introduire l'usage de la gouache vernie, invention récente et qui a figuré à l'exposition de 1839, à Paris. S.

in-12, avec un dictionnaire des mots languedociens les plus difficiles à comprendre. Une autre édition de ses œuvres parut, en 1693, sous le titre de *Ramelet Moundi* ou *la Floureto noubelo del Ramelet Moundi*, in-12 en trois parties. Enfin, en 1700, on publia en Hollande une nouvelle édition des mêmes poésies intitulée : *Lou trimfe de la lengouo gascono*, in-12. La vogue des ouvrages de Goudouli est attestée par les traductions qu'en firent successivement les Italiens et les Espagnols. Nous devons, du reste, signaler comme son chef-d'œuvre, ou plutôt comme le seul morceau de ce poète qui soit resté célèbre, une ode sur la mort de Henri IV, qui obtint le grand prix des Jeux Floraux et qui fut traduite en latin par le père Vanière. D. A. D.

**GOUDRON**, l'un des produits résineux extrêmement impurs qui se retirent, par la distillation, des branches de diverses conifères, particulièrement des pins, après qu'on les a épuisées par des incisions. On l'obtient dans un grand nombre de pays. En France, c'est principalement dans les contrées du Nord et dans les landes aquitaines, où les conifères forment l'essence des forêts, que l'on prépare cette substance. A cet effet, on fend le bois par éclats et on le réduit en morceaux très petits. Lorsqu'ils sont bien secs, on les met à plat, et superposés par couches, dans un four qui a la forme d'un cône renversé; on élève les rangs autour d'une perche implantée verticalement, de manière qu'ils présentent un second cône dans la partie supérieure; ce qui fait deux cônes appliqués base à base. On couvre de gazon le cône supérieur, et l'on applique le feu sur toute la superficie du four. La combustion du bois s'opère lentement; les matières résineuses, salées d'huile et de fumée, d'abord élevées jusqu'à la paroi supérieure, descendant le long des côtés du four, s'écoulent par un trou pratiqué au centre, et se rendent, à l'aide de rigoles, dans un réservoir extérieur.

Le goudron, de même que la poix noire, laisse surnager une huile épaisse, impure, empyreumatique, que l'on substitue quelquefois à l'huile de cade. Celle-ci doit être retirée, par la distillation à

feu nu, du bois d'une sorte de genévrier nommé oxicèdre (*juniperus oxicedrus*, L.). Le goudron est d'un gris noirâtre, demi-liquide, tenace, doué d'une odeur forte et désagréable. On en fait un grand usage dans la marine pour en couvrir les pièces de bois et les préserver de l'action de l'humidité. On le fait entrer dans la composition des ciments qui doivent servir aux constructions souterraines.

Le goudron se compose de plusieurs résines pyrogénées, combinées avec de l'acide acétique, ainsi qu'avec de la caphure, et il doit sa liquidité à l'huile de térébenthine et à de l'huile pyrogénée par lesquelles les résines sont dissoutes. Si l'on délaie le goudron dans l'eau, celle-ci prend une couleur jaune et une saveur de goudron; elle acquiert en même temps la propriété de réagir à la manière des acides. Cette dissolution a reçu le nom d'*eau de goudron*; on s'en sert quelquefois en médecine, dans les tanneries pour faire gonfler les peaux, et dans plusieurs autres circonstances. Du reste, le goudron est soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles grasses et les huiles volatiles.

Si l'on distille le goudron avec de l'eau, il passe un mélange qui est brun, d'une odeur désagréable; on a donné à cette huile le nom d'*huile de poix*. Par une nouvelle distillation avec de l'eau, elle se décolore; il reste dans l'alambic une masse fondue qui se durcit pendant le refroidissement, et qui a reçu le nom de *poix*. Néanmoins la poix ne s'obtient pas ordinairement par la distillation avec de l'eau. Voy. POIX. V. S.

**GOUDZERAT**, voy. GUZERAT.

**GOUJON** (*gobio*). Ce mot, pour les personnes du monde, est synonyme de petit poisson; pour les naturalistes, il désigne un groupe du genre *cyprin*, et fait par conséquent partie de la famille des cyprinoïdes, la première de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux. Ces poissons se reconnaissent à l'absence d'épines aux nageoires dorsale et anale, et aux barbillons qui entourent leur bouche; les écailles de leur corps sont aussi plus grandes que dans les tanches. L'espèce commune (*cyprinus gobio*, L.) vit en grandes troupes dans nos eaux douces. Elle passe de préférence l'hiver dans

les bacs, et au printemps remonte les rivières pour frayer. Sa nourriture consiste en vers et en insectes aquatiques; elle ne dédaigne pas non plus la charogne. Sa taille dépasse rarement 8 pouces. Ses couleurs varient beaucoup, mais ne sont jamais brillantes; ses nageoires sont tachetées de brun. Sa chair est estimée, et on en fait d'excellentes fritures. C. L.-R.

**GOUJON (JEAN)**, sculpteur et architecte, naquit à Paris, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle; on ignore en quelle année, mais, suivant les supputations les plus probables, sa naissance coïnciderait avec l'avènement de François I<sup>er</sup> à la couronne, en 1515. Cette époque si remarquable et la haute influence de l'artiste, qui fut pour la sculpture française ce que Jean Cousin (*voy.*), son aîné d'environ dix ans, avait été pour la peinture, justifient les détails dans lesquels nous sommes obligés d'entrer pour combler la lacune que nous avons laissée à dessein dans l'article de l'École française des beaux-Arts (*voy. FRANÇAISE*).

La sculpture s'est toujours liée à l'architecture chrétienne. Pendant longtemps, sans doute, les sculpteurs se montrèrent fort ignorants dans leur art. Mais les pratiques sculpturales sont généralement d'une telle simplicité que, même aux époques les plus barbares, elles ne sauraient se perdre. Une barbarie promue dégradée et corrompt la doctrine, mais elle ne peut anéantir le métier, qui se réduit, dans la sculpture, à une manœuvre fort simple. C'est donc pour elle surtout que l'art est dans l'âme plus que dans la main: aussi arrive-t-il quelquefois qu'en pleine décadence, des statues d'un bon style surprennent l'observateur, comme une lueur soudaine au milieu des ténèbres. Si l'artiste, animé d'une foi vive, est en même temps pénétré d'un sentiment profond, l'imitation prend sous ses doigts un caractère; la roideur gothique s'assouplit, la pauvreté se change en aiseté, et la figure reçoit d'un mécanisme grossier l'expression avec la vie. Il n'en est pas de même pour la peinture, dont les manœuvres compliquées et les conventions multipliées forment un véritable corps de science. Cette science doit s'engloutir, comme toutes

les autres, dans le chaos du moyen-âge.

La peinture se réveilla la première. Par ce fait, la sculpture perdit l'avance qu'elle avait eue d'abord comme exécution, et elle demeura en arrière comme art. Témoins des succès croissants de sa rivale, elle voulut les partager; mais elle se trompa dans les moyens, en se modelant sur sa rivale même; cette erreur nuisit à toutes deux.

Si les chefs-d'œuvre de la sculpture antique, trésors enfouis pendant tant de siècles, eussent revu le jour avant la régénération, il est probable qu'à l'aspect de ces types immortels du beau l'art statuaire se serait éclairé le premier. Ramenée par ces guides à son caractère originel, la sculpture aurait gardé la prépondérance régulatrice qui lui appartient sur tous les arts et qu'elle ne cesse de posséder qu'à leur détriment commun. En effet, les modernes n'ont jamais plus approché de la perfection des anciens que quand ils se sont rattachés aux principes de la statuaire antique. Mais les choses ne se passèrent point ainsi à la renaissance, et la révolution qu'aurait dû produire la sculpture grecque retrouvée s'opéra sous l'influence de la peinture, qu'avaient rapportée en Italie les Grecs dégénérés. L'impulsion étant donnée, la changer était presque impossible, et la découverte postérieure du *Torse*, du *Laocoon*, de l'*Apollon*, de la *Vénus*, ne put réformer entièrement ce que leur étude antérieure aurait prévenu.

Les productions du talent reçoivent aussi l'empreinte des mœurs contemporaines. Une galanterie chevaleresque ayant remplacé chez les modernes le culte d'adoration que les anciens vouaient à la beauté, le plaisir eut plus de part que le respect dans les hommages que les arts lui rendirent; les grâces attrayantes eurent l'avantage sur les grâces imposantes; la gentillesse fut substituée à la régularité, et l'agrément des formes à leur perfection. Tandis que le statuaire ancien plaçait hors de l'atteinte même du désir la beauté qu'il avait créée, le sculpteur moderne semblait créer la beauté sous l'empire du désir; il la faisait séduisante avant de l'avoir conçue sérieuse; une inspiration sensuelle paraissait

à avoir donné le type, et l'artiste lui prêtait volontiers une expression qui rappelait les voluptés qu'il lui devait ou qu'il espérait d'elle. Moins de respect, moins d'amour, et par conséquent moins d'efforts. Cette manière de sentir, jointe à une fausse émulation, c'est-à-dire à l'ambition irréflectie de rivaliser avec la peinture, dut faire dévier l'art statuaire. Les nuances fugitives que le pinceau pouvait exprimer par la magie de la lumière et des couleurs, le ciseau les chercha dans une certaine manière de rendre. En France, surtout, cette tendance fut favorisée par les exemples séduisants et contagieux du Primatice (*voy.*, et l'art. *ÉCOLE FRANÇAISE*), ou plutôt par le goût florentin en général, que plusieurs influences accréditèrent, entre autres celle de Michel-Ange comme peintre. Ainsi, tout procédant de la peinture, il ne faut pas s'étonner si le bas-relief compta originairement plus de succès que la ronde-bosse. D'ailleurs, le grand nombre d'édifices qui s'élevaient alors dans le nouveau style d'architecture réclamaient sans cesse l'application de cette branche de l'art statuaire.

Le bas-relief est une espèce de tableau sculpté. Comme la peinture, il comporte des sujets étendus, et plusieurs principes lui sont communs avec elle; les règles qui se rapportent à l'ordonnance et à la distinction des groupes sont à peu près les mêmes pour les deux arts. Mais cette sculpture pittoresque, si l'on peut s'exprimer ainsi, ne doit pourtant pas ressembler à un tableau. Il faut qu'elle évite avec soin les illusions de la perspective et l'accumulation des plans; car toute illusion est produite par un certain mensonge dans la forme ou par le prestige du coloris; et dès qu'on rend la forme indécise ou qu'on cherche à simuler les effets de la couleur avec une substance incolore, il n'y a plus de sculpture. Il suit de là que le bas-relief demande beaucoup de mesure et d'intelligence; ses qualités sont entre des écueils. Jean Goujon sut tenir le juste milieu et traiter le bas-relief en statuaire. Il a fait aussi des statues de ronde-bosse; mais c'est surtout dans ses bas-reliefs qu'il se montre supérieur.

Après avoir fait ses premières études en France, Jean Goujon visita l'Italie; son style prouve qu'il sentit les beautés de l'antique. Quoique sculpteur, il s'attacha particulièrement à l'école de Raphaël; il est même permis de croire qu'il chercha plutôt dans les modèles de l'antiquité ce qui s'accordait avec la direction déjà prise par son talent qu'il ne forma son talent sur ces modèles.

Décoration naturelle de l'architecture, le bas-relief est subordonné à celle-ci, et son plus grand mérite est de la faire valoir. Jean Goujon, versé dans les deux arts, posséda mieux qu'aucun moderne ce secret des anciens de mettre l'ornement en harmonie avec le bâtiment. Ses bas-reliefs, ayant peu de plans, ne s'enfoncent pas à l'œil et n'ont pas l'air de percer l'édifice, dont les membres doivent être pleins. Tous ses ouvrages font voir à quel point la réunion pratique de la sculpture avec l'architecture dans les mêmes mains peut servir l'une et l'autre. Mais Jean Goujon est beaucoup plus célèbre comme sculpteur, et presque toujours il associe son talent à celui d'un autre architecte.

Il orna de sculptures le château d'Anet, que Henri II faisait reconstruire pour Diane de Poitiers, sa maîtresse; il décora de bas-reliefs la portion du Louvre que Pierre Lescot (*voy.*) bâtit, et où les emblèmes, les chiffres, les inscriptions, les allégories retraçaient partout les amours du monarque\*. Quoiqu'une surabondance de richesse nuise à la grandeur de l'effet, cette partie du palais est la plus belle, et ce palais est un des plus nobles ornements de la capitale. Mais quelles mœurs, qui consacrent par des hommages publics la passion coupable du prince et qui prostituent au scandale de l'adultère la récompense que les arts doivent tenir en réserve pour les exemples de la vertu!

De tous les ouvrages de Jean Goujon, le plus populaire est la fontaine qui occupe aujourd'hui le centre du marché des Innocents et qui était primitivement si-

(\*) C'est la partie qui fait l'angle sud-ouest de la cour, depuis la porte du pont des Arts jusqu'à celle du pavillon de l'Horloge. La façade comprise entre ce pavillon et l'aile en retour a été sculptée dans presque tous ses détails par Jean Goujon. Ce qui n'est pas de lui est facile à reconnaître.

tuée à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers. Elle n'avait que trois arcades, deux sur cette dernière rue, et la troisième en retour sur la rue Saint-Denis. Elle était connue alors sous le nom de *Fontaine des Nymphes*. Après la destruction du cimetière des Saints-Innocents, elle fut rétablie au milieu du marché qui avait pris la place de ce cimetière, et une arcade y fut ajoutée; cette translation l'a fait nommer *Fontaine des Innocents*. C'est un édicule carré, percé d'une arcade sur chacune de ses faces; chaque arcade est surmontée d'un acrotère avec un fronton; une coupole couronne cette espèce de temple consacré aux Naiades. Les sculptures de l'acrotère offrent des groupes d'Amours, qui, portés sur des conques ou appuyés sur des monstres marins, se livrent à des jeux folâtres; sur chaque entre-pilastre, une Nymphé debout est occupée à répandre ses ondes, ou bien elle se repose après avoir épuisé son urne; le soubassement présente les divinités des eaux assises ou couchées qui se groupent avec des Amours et des dauphins. A la force du relief, à la plénitude des formes, à l'étonnante adresse des raccourcis, l'œil ne soupçonne pas que l'artiste n'avait à sa disposition que quelques pouces d'épaisseur; à la facilité du dessin, à la grâce des attitudes et des mouvements, à la vérité des effets, on ne s'aperçoit pas que son génie était captif dans un cadre de quelques pieds. L'heureuse proportion des figures, élégantes sans afféterie, sveltes sans maigre, coulantes dans leurs contours sans indécision et sans mollesse; des draperies souples qui s'ajustent avec goût et accusent le nu avec décence; des airs de tête qui rappellent parfois le caractère antique; un accord si juste entre la sculpture et l'architecture qu'on ne saurait dire laquelle des deux a été faite pour l'autre; quatre nappes d'eau limpide qui semblent épanchées par les nymphes, tout cela forme un ensemble unique dont il n'est personne qui ne soit frappé.

Il est possible que Jean Goujon, lié d'amitié avec Pierre Lescot (voy.), ait eu quelque part à l'architecture du Louvre, que son ciseau devait décorer; il est probable que la fontaine des Nymphes fut projetée

en commun par les deux amis; mais il est certain que l'hôtel Carnavalet, rue Culture-Sainte-Catherine, fut entièrement l'œuvre de Jean Goujon; œuvre excellente, que respecta Mansard (voy.) dans les restaurations et augmentations qu'il fit à l'édifice, où il sut conserver le corps du milieu et la principale porte; modèle à citer de l'emploi des beaux-arts pour l'embellissement d'une demeure privée. Ce n'est point un palais, c'est la maison d'un amateur, ornée sans être fastueuse. Elle devint l'habitation de M<sup>me</sup> de Sévigné; elle méritait d'être occupée par une des plus belles femmes et par la plus aimable des temps modernes.

Si les productions de Jean Goujon avaient besoin d'être rehaussées par des comparaisons, chacun des monuments que nous venons de passer en revue offrirait de remarquables contrastes avec les sculptures voisines exécutées par d'autres mains; mais ces sculptures, en faisant ressortir sa supériorité, prouvent aussi que l'imitation de son style n'est pas sans danger, comme tout ce qui provient du Primatice. On a surnommé Jean Goujon tantôt le Phidias français, tantôt le Corrège de l'art statuaire: aucune des deux désignations ne lui convient. L'art statuaire n'admet point de Corrège, et Phidias est toujours classique, tandis que les ouvrages de Jean Goujon, quoique admirables, ne sont pas toujours des exemples à suivre. Un sentiment fin, une exécution serrée, un travail précieux sans cesser d'être facile, peuvent très bien racheter un peu de manière, mais non lui servir d'excuse. La statue de Diane groupée avec un cerf et deux chiens, est une réminiscence évidente du bas-relief en bronze où Benvenuto Cellini a représenté la nymphe de Fontainebleau entourée de bêtes des forêts; cela ressemble trop à une peinture de l'école florentine. Mais quand on contemple la tribune du Louvre et les fameuses caryatides (voy.) qui la supportent, on sent tout ce qu'aurait été Jean Goujon plus indépendant, c'est-à-dire plus lui-même.

Ses productions ont été très nombreuses. Son ciseau fut allié au pinceau de Jean Cousin pour orner, à Anet, l'architecture de Philibert Delorme (voy.),

à celui de Bernard Palissy (*voy.*) pour décorer, à Écouen, l'édifice de Jean Bultant (*voy.*), son ami et son disciple pour la sculpture. Époque heureuse, du moins pour les arts, où, libre de toute espèce de dictature, leur république ne présentait d'autre rivalité que celle du talent entre des artistes égaux. A Paris, l'arc triomphal de la porte Saint-Antoine et l'arcade qui servait d'entrée à la pompe Notre-Dame s'enorgueillissaient de bas-reliefs exécutés par Jean Goujon. L'arcade de la rue de Nazareth est ornée de sculptures dont il est l'auteur, et l'Hôtel-de-Ville offre encore aujourd'hui une belle suite de panneaux en bois sculptés de sa main; ces derniers figurent les douze mois de l'année.

Il existe une traduction de Vitruve par Martin\*, extrêmement curieuse; les planches en ont été faites par notre sculpteur-architecte, qui gravait aussi sur bois et en médailles. A la suite du livre de Vitruve, on trouve un appendice écrit par le même Jehan Goujon, *studieux d'architecture*. Ce petit traité ne se compose que de cinq pages, mais elles sont pleines de substance. *Langage superflu*, dit l'auteur, *est ennuyeux à toutes gentz de bon entendement*. Il recommande la culture des sciences; il rappelle que Raphaël et Michel-Ange, si célèbres comme artistes, furent distingués comme savants; il déclare que *c'est à cause qu'ilz se sont tant curieusement délectez à poursuyvre ce noble subject, que leur immortalité renommée est espandue parmy toute la circonférence de la terre*. Il ajoute que *tous les hommes qui n'ont point étudié les sciences ne peuvent faire œuvres dont ils puissent acquérir guères grande louenge, si ce n'est par quelque ignorant ou personnage trop facile à contenter*. Le style de cet écrit est religieux; il semble dicté par une foi simple et vraie: c'est toujours Dieu qui a donné à l'auteur l'intelligence de ce qu'il dit; c'est avec l'aide de Dieu qu'il se flatte d'avoir pénétré le sens et l'intention de Vitruve. Pourquoi faut-il qu'une vie qui devait rester renfermée dans les annales de l'art se lie si tragiquement par sa fin à l'histoire politique contemporaine?

(\*) Paris, 1547, un vol. in fol.

Le tocsin de la Saint-Barthélemy avait sonné; depuis longtemps le fanatisme avait désigné les victimes. Jean Goujon, attaché à la réforme, était enveloppé dans la proscription. Le domicile privé n'étant plus un asile, soit que cet artiste espérât trouver une sauvegarde sous la protection de ses chefs-d'œuvre, soit que, s'abandonnant à cette confiance qui ne lui ai bien au talent, il ne cédât qu'au besoin de poursuivre ses travaux, il se rendit, suivant sa coutume, à son atelier du Louvre; il fut atteint, sur son échafaud, d'un coup d'arquebuse. Ainsi périt un des plus grands artistes français, absorbé sans doute, comme Archimède, dans les conceptions de son génie, au milieu d'une ville en proie au meurtre et au pillage, mais plus infortuné que le défenseur de Syracuse, puisqu'il fut frappé par un concitoyen!

M-L.

GOULBURN (HENRY), représentant de l'université de Cambridge, chancelier de l'échiquier sous le ministère de lord Wellington, et ministre de l'intérieur sous celui de sir Robert Peel, est né en 1784. Il s'est constamment fait remarquer à la chambre des Communes par ses opinions ultra-tories et par une entente des affaires qui offrit souvent une ressource dans les embarras de son parti. Ses premiers travaux parlementaires eurent pour objet les colonies. Il proposa, le 22 mars 1814, un bill concernant les emplois qu'y possédaient les Anglais non résidants, et fut chargé l'année suivante, de concert avec le vicomte Goderich et M. Adams, de régler les relations commerciales de la Grande-Bretagne avec les États-Unis. Entré dans l'administration de lord Liverpool, en qualité de premier secrétaire d'état pour l'Irlande, ce fut lui qui présenta, le 10 février 1825, le fameux bill dirigé contre l'association catholique (*voy.* O'CONNEL), et déclarant illégale toute association dont les réunions dureraient plus de 14 jours et qui seraient formées dans le but de provoquer un changement dans l'Église ou dans l'état. Chancelier de l'échiquier dans le cabinet formé par lord Wellington, ce fut encore lui qui se chargea, en novembre 1830, de proposer la liste civile du nouveau roi, *bill* sous l'éché-



entraîna la chute du parti tory. Ce fut lui qui, lors de la discussion sur l'admission des dissidents au sein des universités, déclara que, si ces derniers étaient jamais admis à Oxford, son fils en sortirait immédiatement. Aussi fut-il choisi, en 1831, pour représenter l'université de Cambridge, et réélu plusieurs fois depuis.

Au commencement de mai 1839, le nom de M. Goulburn fut un de ceux que sir Robert Peel présentait à la reine comme devant faire partie du cabinet tory qui avorta. Le 27 mai, il fut porté par le même parti pour la place de *speaker* à la chambre des Communes, et réunit 229 voix ; mais son concurrent, M. Shaw Lefèvre, en eut 317 et fut nommé. Dans cette occasion, M. O'Connell fit contre le candidat tory une sortie violente où ne furent épargnés ni ses principes ultra-conservateurs ni même ses imperfections physiques ; il se permit de comparer la tête de l'ex-ministre de l'intérieur à celle d'un kangourou : cette facétie eut le plus grand succès et ne contribua pas peu à l'échec de M. Goulburn.

R-γ.

**GOULE.** C'est un être surnaturel, d'espèce malfaisante, qui appartient à la mythologie, ou plutôt à la féerie, des Arabes, des Persans et de quelques autres nations musulmanes. Les goules sont à peu près les vampires (*voy.*) de l'Orient, et ont aussi des rapports avec les méchantes fées de nos contes enfantins. Tandis que les brillantes *péris*, génies bienfaisants, ont pour séjour l'espace aérien, les goules habitent de pauvres cavernes ou des lieux souterrains dont elles ne sortent que pour nuire aux mortels. Dans les croyances orientales, les magiciens peuvent les évoquer et les appeler à leur aide pour de pareils desseins.

Nos traités de mythologie générale sont presque muets sur les goules, qui pourtant jouent un assez grand rôle dans les amusantes fables des *Mille et une Nuits*.

M. O.

**GOULET**, *voy.* PORT.

**GOUPILLON**, *voy.* ASPERSION.

**GOURAS (JEAN)**, chef des pallikares du mont Othrys ou Gouras en Thessalie, s'est distingué dans la guerre d'indépen-

dance de la Grèce par la défense de l'Acropole d'Athènes. De concert avec Odysée et plus tard avec Karaiskakis, il tint en échec le pacha d'Eubée et celui de Janina en occupant les défilés des Thermopyles et l'isthme de Corinthe, quand ces points importants étaient menacés. Après avoir fait lever le siège de l'Acropole en 1823, il poursuivit les Turcs jusque dans le voisinage de Thèbes et remporta une victoire signalée à Marathon. Ce général, doué des avantages extérieurs qui imposent le respect, avait beaucoup d'influence sur les soldats rouméliotes. Sorti de leurs rangs, il se montra l'adversaire des anciens primats de la Morée, que l'on accusait de vouloir se substituer aux pachas, dont ils n'avaient que trop bien conservé les traditions. Les dissensions que des divergences d'opinions et d'intérêts fomentaient depuis longtemps entre les Grecs, éclatèrent à la fin de 1824, et les membres du gouvernement qui voulaient réprimer l'oligarchie des primats appelèrent Gouras à leur aide. Celui-ci, après un combat sanglant près de Tripolitza, fit mettre bas les armes aux chefs de la faction contraire, sans en excepter le général Kolokotronis. Cette affaire était à peine terminée qu'il lui fallut retourner dans l'Attique menacée par Odysée, son ancien compagnon d'armes, que des mécontentements avaient jeté du côté des Turcs. Les Othomans furent repoussés, et le général grec rebelle vint lui-même se constituer prisonnier (avril 1825). Pendant ce temps, Missolonghi était de plus en plus menacé par Ibrahim. Gouras, membre de la commission chargée par le congrès d'aviser aux moyens de secourir cette ville, proposa une souscription patriotique pour laquelle il offrit lui-même 100,000 piastres. Après la chute de Missolonghi, il eut de nouveau à défendre Athènes contre Reschid-Pacha. Une affaire brillante à laquelle il eut part ne put empêcher l'investissement de l'Acropolis. Dans une proclamation énergique, datée du 10 juillet 1826, Gouras appelle les Athéniens à suivre le noble exemple de la garnison de Missolonghi et à s'ensevelir sous les débris du Parthénon. Onze mois plus tard, la garnison grecque de l'Acropolis capitula, et

l'ordre que lui fit parvenir le général church (voy.), commandant supérieur des forces de la Grèce. Mais à cette époque Gouras avait cessé de vivre. Sa veuve périt aussi durant le siège d'Athènes (voy.), sous les débris du temple d'Érechthée, dont un boulet occasionna la ruine. W. B-T.

**GOURGAUD** (le baron GASPARD), lieutenant général d'artillerie, grand-officier de la Légion-d'Honneur, aide-de-camp du roi, après l'avoir été de l'empereur Napoléon, est né à Versailles le 14 septembre 1783. Son père était musicien de la chapelle de Louis XVI. Le goût pour les mathématiques se prononça chez lui dès l'enfance, et à 16 ans (23 sept. 1799) il fut reçu élève de l'École polytechnique, qu'il quitta deux ans plus tard pour aller passer quelques mois à celle de Châlons. Le 23 septembre 1802, il reçut sa commission de lieutenant en second au 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Son corps faisant partie du camp de Boulogne, il s'y rendit et sut gagner les bonnes grâces du général Foucher, dont il devint l'aide-de-camp. Le jeune officier fit ensuite la campagne d'Allemagne et se trouva aux journées d'Ulm, à la prise de Vienne, au passage du Danube; il fut dangereusement blessé d'un coup de mitraille à Austerlitz. Dans la campagne de 1807, sa conduite lui valut la croix de la Légion-d'Honneur à Pultusk, et le grade de capitaine dans son arme après la bataille d'Ostrolenka. Puis transféré en Espagne, M. Gourgaud se distingua au siège de Saragosse; mais il revint à l'armée d'Allemagne avec les colonnes que les armements de l'Autriche y rappelaient, et paya encore de sa personne aux batailles d'Abensberg, d'Eckmühl, de Ratisbonne, d'Esling et de Wagram. Après la paix, il rentra en France et fut attaché à la manufacture d'armes de Versailles, position dans laquelle il fit admettre quelques changements utiles dans les armes de trait et de main; on lui dut aussi la détermination plus précise de la force avec laquelle sont chassés les projectiles, et de celle de la résistance des obstacles qui amortissent leur élan. En 1811, il reçut l'ordre de partir pour Dantzic, afin de reconnaître l'état exact de cette place et de mesurer les ressources qu'elle pouvait offrir. Il remplit cette mission

avec tant d'intelligence et de zèle que Napoléon le reçut au nombre de ses officiers d'ordonnance. A partir de ce moment, M. Gourgaud ne cessa plus d'être attaché à la personne de l'empereur. D'abord il le suivit au congrès de Dreuz et ensuite à la campagne de Russie, où il fut constamment chargé de soins supérieurs à son grade. Sa tâche consistait particulièrement à avoir toujours l'œil sur l'état des parcs, à surveiller la consommation, le remplacement des munitions, à suivre les phases des combats pour en rendre compte, à faire circuler les ordres du chef et souvent à les interpréter. A Smolensk, il recueillit de l'honneur et une blessure; puis, après avoir assisté au combat de Valoutina et à la bataille de la Moskva, il arriva à Moscou. Entré le premier au Kremlin, il y découvrit 500 milliers de poudre que les flammes atteignaient déjà. Ainsi ce fut à lui qu'on dut d'échapper à une explosion dans laquelle allaient disparaître l'empereur, l'état-major et la garde. Ce service fut reconnu par le titre de baron.

Chef d'escadron, lors de la retraite, son dévouement ne se ralentit pas. Deux fois, sous les yeux de l'empereur, il s'aventura à la nage sur la Berezina, au milieu des glaçons que le fleuve charriait; deux fois, avant que les ponts fussent établis, il alla ainsi reconnaître la rivé opposée et les forces qui la défendaient. Ce fut lui que Napoléon, au moment de son départ, chargea de venir lui rendre compte, à Paris, de la situation de l'armée à son entrée à Vilna: l'empereur alors créa pour lui la place de premier officier d'ordonnance. Pendant la campagne de Saxe, le commandant Gourgaud s'acquitta avec succès de plusieurs missions, et chaque jour le rendit plus utile. L'empereur se reposait sur lui d'une foule de détails, surtout en ce qui concernait l'artillerie.

Il se distingua de nouveau à la bataille de Leipzig et à celle d'Hanau, et, dans la campagne de France, il eut le bonheur de préserver encore une fois d'un grand danger la vie de l'empereur. Après l'affaire de Brienne, à 10 heures du soir, Napoléon regagnait son quartier-général de Mézières: tout à coup un boulet le

be inopinément au milieu e. Déjà l'un d'eux avait la r la tête de Napoléon, lorsqu'il accourut et foudroie le baron de pistolet. A la bataille de la bataille l, le brave officier, percé côté de l'empereur, n'abandonna cela l'arène où se débattinées du pays. Nous le retrouvâmes au milieu de la mitraille abert, de Nangis et de Monu colonel, on le voit, la veille de Laon, tourner, à la têteillons de la vieille garde et rons, le défilé d'Étoutevelles, al Ney n'avait pu réussir à nt. Il culbute et chasse les , à Reims, envoyé avec deux ur soutenir les gardes d'honneur les barrières et enlève la lors qu'il fut nommé commandant Légion-d'Honneur.

venait d'ouvrir ses barrières Gourgaud ne quitta l'empereur à Sainte-Beuve, le 20 avril. Ainsi officiers d'ordonnance, il fut s gardes-du-corps de Louis après le retour de l'île d'Elbe naturellement sa place près r. Il le suivit à Fleurus, fut al, aide-de camp, et justifia quelle il devait ces nouveaux conduite à Waterloo. Lorsqu'il revint avec Napoléon accompagna de là à la Mal-

it plus séparer son sort du d'empereur à Ro fut chargé de porter en Angleterre de Napoléon au prince capitaine Maitland, commandant du *Bellerophon*, l'embarquette le *Slony*. Arrivé à sa le général reçut la défense r, mais on prit la lettre dont r. Au mouillage de Torignit Napoléon et sa suite, l'empereur, au moment de our Sainte-Hélène, dut ressois personnes les officiers qui accompagner, le baron Gourgaud dans le petit nombre des oués qui se disputaient cette

A l'île de Sainte-Hélène, il était préposé à la direction de l'écurie. Dans une de ses causeries intimes, Napoléon, parlant des personnes qui l'entouraient, passait en revue les motifs qui avaient pu décider chacune d'elles à le suivre dans son exil. Quand il en fut au général, il dit : « Gourgaud était mon premier officier d'ordonnance; il est mon ouvrage : c'est mon enfant. »

Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, le comte de Las-Cases rend un hommage public aux qualités du général et à sa conduite à son propre égard. Cependant des mésintelligences qui survinrent entre lui et le comte de Montholon, qui avait des ordres à lui donner comme son ancien de grade, décidèrent le baron Gourgaud à quitter Longwood : il se retira en Angleterre, où il continua de correspondre avec le captif et d'où il se rendit à Aix-la-Chapelle pour intéresser les puissances à faire cesser les rigueurs de sa captivité. En mai 1818, il revint en France. Sa perte fut d'autant plus sensible à Napoléon qu'il était un de ceux à qui il avait dicté la relation de ses campagnes. Le général employa dès lors ses loisirs à mettre en ordre les nombreux matériaux qu'il avait été à même de recueillir, et publia son récit de la *Campagne de 1815*, qui excita les plaintes du duc de Wellington et lui fit interdire le séjour dans sa patrie. Il y revint cependant en 1821, mais, rayé des contrôles de l'armée, il fut sans aucune espèce de traitement. En 1823, il publia, de concert avec M. le comte de Montholon, les *Mémoires de Napoléon à Sainte-Hélène*, en 8 volumes, dont deux portent son nom. On lui attribue aussi une relation intéressante de la campagne de 1815 (*Mémoires pour servir à l'Histoire de France en 1815*, Paris, 1820). Lorsque M. Philippe de Ségur publia son *Histoire de la Grande-Armée*, le général Gourgaud répondit avec chaleur, et rectifia un grand nombre de faits ou erronés ou présentés sous un jour désavantageux. Son ouvrage, intitulé *Examen critique*, etc., parut en 1825 à Paris, et donna lieu à un duel entre les deux généraux ; le livre eut dans deux ans 4 éditions. Il lui suscita la colère de Walter Scott. Mais le général opposa une réfutation victorieuse à

beaucoup d'assertions avancées, dans la *Vie de Napoléon*, par le célèbre romancier qui se montra historien trop partial. Cette réplique de M. Gourgaud, repoussée de tous les journaux par la censure de Charles X, trouva un asile dans les lettres énergiques que M. de Salvandy consacrait, vers 1827, à la défense de nos libertés\*.

La révolution de juillet changea la position du baron Gourgaud. Honoré de la confiance du roi, ainsi que le comte Rœderer, son beau-père, il rentra en activité. Il fut nommé commandant de l'artillerie de Paris et de Vincennes, confirmé dans le grade de maréchal-de-camp, promu en 1835 au grade de lieutenant général, attaché à la personne de Louis-Philippe, et décoré de la grande croix de l'ordre de la Légion-d'Honneur, ainsi que de plusieurs ordres étrangers.

L. B.-V.-N.

**GOURIA**, improprement nommé *Cu-ri-el*, par la plupart de nos géographes, est une des cinq principales divisions de l'ancienne Géorgie (voy. l'article)\*\*. Compris entre les 41° et 43° degrés de latitude nord et les 39° et 41° de longitude est (de Paris), le Gouria est borné au N. par le cours inférieur du Rioni (l'ancien Phase), qui le sépare de la Mingrétie; à l'O. par la mer Noire; à l'E. il confine avec l'Iméréth, dont il est séparé par la chaîne des montagnes Sakhwabi; et au S., le cours de l'Antopoura ou Tchorokh et les montagnes d'Akhaltzikhé le séparent du pachalik turc de ce nom et de celui de Trébizonde. Sa longueur de l'est à l'ouest est de 18 lieues, sa largeur de 15, sa surface de 9,500 lieues carrées, et sa population seulement de 37,000 habitants\*\*\*

(\*) *Lettres de M. de Salvandy au rédacteur du Journal des Débats sur l'état des affaires publiques*, Paris, 1827, plusieurs cahiers in-8°.

(\*\*) Le nom de Gouria, qui, d'après Dositheé, signifierait *judaisant*, est dérivé, par M. Dubois, de celui des Chébreux ou Gaures, ainsi que *Aouria*, nom qu'on donne aux Juifs en Géorgie. S.

(\*\*\*) Nous ne voudrions pas garantir l'exactitude de ces chiffres bien difficiles à vérifier; nous regardons même le premier comme trop élevé et le second comme trop faible. Dans la *Description officielle du territoire russe au Caucase* (Saint-Petersbourg, 1836, t. I), on donne au Gouria russe, qui est à peu près la moitié de tout le pays, 2,500 verstes carrées, et l'on sait qu'une verste n'est qu'un quart de lieue. En revanche, on compte, dans cette partie russe,

divisés en ecclésiastiques, princes, nobles et paysans, qui peuvent fournir 5,000 hommes armés. Remarquable par la fertilité de ses terres et la beauté de sa végétation, le Gouria est entrecoupé de montagnes boisées, de magnifiques pâturages et de terres cultivées. Ses montagnes renferment des carrières de marbre verdâtre, et ses forêts offrent tous les arbres fruitiers de l'Europe, le cèdre, une sorte de palmier et des bois de charpente et de construction. Ses principales productions sont le maïs et le vin, dont la vente donne aux habitants le moyen d'acheter du sel, du fer, du cuivre, des tissus de soie et de coton; puis le riz, la cire, le miel, le chanvre, le lin, le tabac; peu de soie et de coton. Les habitations sont le plus souvent bâties sur les plateaux, où l'air est généralement plus salubre que dans les vallées et sur les bords de la mer. Le Gouria était divisé en deux cercles qui prenaient le nom des places fortes de Nagomari et Osourgheti, anciennes résidences d'hiver et d'été de leur souverain. Le premier cercle, situé à l'est, renferme 64 villages, et le second, à l'ouest, en a 63. Outre les forts de Pothi à l'embouchure du Rion, au nord, et de Saint-Nicolas, à l'extrémité méridionale, nous citerons, dans le Gouria russe, le bourg de Chekvetih et la colonie de Grigoréthi sur la côte de la mer Noire. Batoumi est le chef-lieu du Gouria turc.

Les Gouriens sont braves, robustes, et ont les traits agréables et réguliers. Leurs femmes sont les plus belles de la Géorgie; elles ont le profil grec, la carnation parfaite, les yeux noirs, grands et vifs, les cheveux noirs et luisants. Ces peuples rusés, paresseux, avides et à moitié civilisés, ont les mœurs dissolues, les usages et la religion des Mingréliens; mais la moitié des habitants ont embrassé l'islamisme pour échapper aux invasions des Turcs et à l'esclavage dont ne les garantissaient pas toujours leurs forêts et leurs montagnes. Ils sont sous la juridiction de trois évêques qui ont leurs sièges à Chermokhed, à Osourgheti et à Kopoukethi.

31,067 Ames ou habitants mâles au quart il faut ajouter ceux qui sont restés après le massacre.

gue est la géorgienne mêlée de ca. L'impôt est payé en nature griculateurs, et en argent par les ants qui sont peu nombreux. ie se borne à la boissellerie et au a coton.

ue nous l'avons dit, le Gouria du royaume de Géorgie, jusqu'amilieu du xv<sup>e</sup> siècle; compris s le royaume d'Iméreth (*voy.*), ses trois divisions, il en fut désa fin du même siècle; mais il d'en dépendre sous ses princes, èrent le titre de *gouriel* ou *L*. L'histoire et même les noms urs d'entre eux sont inconnus; , mort en 1512, succéda Maqui, s'étant allié avec le *dadian* rélie pour faire la guerre aux es, fut vaincu et tué comme 1533. La fille de Manica II en 1605, le célèbre Theimouauquel Wakhtang donna asile, à Louarzab, en 1614, contre bas, roi de Perse. Kaï-Khosrou : au dadian de Mingrélie contre e, roi d'Iméreth, son gendre, ainquit en 1657. Après la mort nier, il s'unit aux Turcs d'Akhalt mit sur le trône d'Iméreth , son propre fils, qui avait été Saint-Basile; mais celui-ci ayant glé par ses sujets, revint auprès au gouriel son frère, qui figura ans les révolutions de l'Iméreth , . Vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, le tait encore soumis aux rois d'Imais il recouvra son indépencommencement du xviii<sup>e</sup>, par tion de la Porte ottomane. Repar Salomon I<sup>er</sup>, qui lui laissa ses en se réservant le droit de les r, il fut occupé par les Russes 1, et soumis à leur domination , du traité de 1810. Après le déMani, dernier gouriel, son fils, 1 ans, fut reconnu par la Russie son successeur, sous la tutelle nseil composé des princes du présidé par sa mère Sophie; te princesse ambitieuse, excitée favori, ayant essayé vainement arer du sceptre, négocia avec les : *s'enfuit avec son fils* à Trébi-  
*relop. d. G. d. M. Tome XII.*

zonde, où elle mourut en 1829. Alors la Russie, qui avait confié l'administration du pays à un autre conseil dépendant du prince d'Iméreth, le réunit à son empire (1838) et déclara le jeune gouriel déchu de sa principauté; ses trois sœurs furent conduites à Saint-Petersbourg pour y être élevées d'une manière conforme à leur naissance. Maîtres de la majeure partie du Gouria, les Russes y ont joint la place maritime de Pothi que la Porte ottomane leur a cédée, en 1829, par le traité d'Andrinople.

H. A-D-T.

**GOURMANDISE.** Considérée comme un sens que n'ont pas tous les hommes, comme une faculté d'appréciation qui suppose la finesse du goût, la gourmandise est une qualité, et, à l'article GASTRONOMIE, un spirituel collaborateur a pu en faire l'éloge que d'ailleurs il ne faut pas peut-être, comme plusieurs autres articles culinaires de cet ouvrage, prendre trop au sérieux. Dans le *gourmand* et le *gourmet*, l'auteur de ce traité de gastronomie n'a vu que l'expert; mais le moraliste, est-ce bien sous ce point de vue qu'il le jugera? Non, sans doute. Pour satisfaire à la délicatesse de son palais, que de biens dissipés qui auraient pu porter le bonheur chez des milliers de familles malheureuses! Voyez tant d'hommes célèbres pour avoir poussé la gourmandise à ses dernières limites : s'ils se sont dégradés par le vice, cette même gourmandise n'y a-t-elle eu aucune part? Voyez Vitellius, les Apicius, dont un se tuait parce qu'il ne pouvait vivre, disait-il, avec 500,000 francs qui lui restaient de l'immense fortune (5 millions) qu'il avait dissipée pour sa table; Hélogabale, et tant d'autres de ce temps de la décadence romaine où les chevaliers se disputaient l'honneur d'inventer des mets nouveaux, où l'on engraisait les murènes avec le corps des esclaves, où César, pour gagner des partisans, dépensait dans un seul repas le revenu d'une province. Ces hommes, avilis par les passions les plus honteuses, devaient succomber devant les Barbares, et le fier Germain, se contentant des produits de sa chasse, de froment et de lait, devait les écraser de toute la supériorité que sa sobriété lui assurait. En effet, les peuples

chez lesquels la tempérance était regardée comme une vertu fondamentale conservèrent l'attitude d'hommes qui sentent leur dignité, et les Perses vivant de pain et de cresson, et les Spartiates avec leur brouet noir, ne furent subjugués que lorsqu'ils eurent pris en dégoût ces aliments grossiers. Callimaque disait : « Tout ce que j'ai donné à mon ventre a disparu, et j'ai conservé la nourriture donnée à mon esprit. » En faisant cette belle réflexion, il nous montre notre vraie mission sur la terre. L. L. Ca.

Pour l'*Almanach des Gourmands*, voy. à l'article ENTRÉES (T. IX, p. 582), la note qui se rapporte à Grimod de la Reynière, nom après lequel, dans le texte, il faut ajouter une astérisque de renvoi. Les petits volumes que Grimod a publiés sous ce titre sont aussi gais que spirituels. On peut y joindre, outre la *Gastronomie*, poème de Burchoux, la *Physiologie du goût*, de Brillat-Savarin, et autres ouvrages qui préconisent la plus frivole des facultés. S.

**GOURME**, nom vulgaire par lequel on désigne une affection pustuleuse qui occupe le cuir chevelu chez les enfants, dans le premier âge, et qui s'étend souvent à la face ou au cou et aux parties supérieures du corps. La gourme s'appelle aussi *rache*, *rache de lait*, *croûte de lait*, *achores*, et elle est considérée par le peuple et même par certains médecins comme une sorte de dépuration utile et même nécessaire dans le premier âge : aussi, loin de chercher à la prévenir et moins encore à la guérir, ces personnes la favorisent et l'entretiennent d'une manière quelquefois fâcheuse.

Les enfants gros, gras et blonds, lymphatiques, mal nourris, mal soignés, y sont particulièrement sujets, et présentent sur le cuir chevelu d'abord des rougeurs vives, puis des vésicules qui se rompent et laissent échapper une sérosité purulente qui se dessèche en croûtes jaunâtres ou grisâtres. Ces croûtes, en se détachant, laissent des surfaces ulcérées et suppurantes qui en produisent de nouvelles à leur tour. La tête entière est quelquefois recouverte d'une calotte épaisse de ce genre, sous laquelle pullulent des insectes qui provoquent une démangeaison péni-

ble. Les ganglions lymphatiques du col s'engorgent et même suppurent, et suscitent fréquemment une fièvre de consomption. L'odeur fétide qui s'exhale de la tête, les croûtes hideuses qui recouvrent le front et quelquefois les tempes et les joues, la rougeur des paupières et le gonflement des narines rendent ces malheureux enfants des objets de dégoût et de pitié ; car, une fois développée, la maladie ne fait que s'accroître de jour en jour.

Elle n'est d'ailleurs point dangereuse par elle-même ; seulement elle l'est comme annonçant et amenant les scrofules (voy. ce mot). Les progrès de l'âge, surtout avec un traitement convenable, en déterminent la guérison dans le plus grand nombre des cas. Il est facile de distinguer la gourme de la teigne (voy.), avec laquelle elle présente au premier abord quelques traits de ressemblance.

Quant au traitement, le plus important consiste à prévenir la maladie, et qu'on fait d'abord par des soins généraux bien dirigés, et ensuite par une attention extrême à entretenir la propreté de la tête chez les jeunes enfants. On y parvient par l'emploi d'une brosse douce et chiendent, aidé de quelques onctions grasses pratiquées chaque jour. Loin de craindre de mauvais effets de cette pratique, on doit l'adopter avec confiance. Quand la maladie est développée, surtout à un degré notable, il faut détacher les croûtes avec des cataplasmes émollients, couverts de charbon pulvérisé qui absorbe la mauvaise odeur, puis panser les ulcérations, fondre les ganglions enflés et modifier la constitution lymphatique par un régime approprié et par l'usage des médicaments internes utiles contre les scrofules. Des exutoires sont nécessaires pour remplacer l'irritation crétoire du cuir chevelu lorsqu'elle est devenue, par son ancienneté, une habitude et un besoin pour l'économie. C'est parce que l'on a quelquefois négligé cette précaution que des accidents sont venus établir l'opinion vulgaire que les enfants devaient jeter leur gourme, sous peine de maladies plus graves. F. R.

**GOUT** (physiologie), du latin *gustus* (en grec γούστω), celui des cinq sens qui a pour objet la perception et la discerne-

ment des *saveurs*. Il ne se trouve bien développé que chez les animaux supérieurs; chez les autres, on peut le supposer remplacé par un instinct propre à choisir les aliments. Les organes qui exercent la *gustation* sont situés à la partie supérieure de l'appareil digestif, non loin de ceux de l'odorat, qui font en quelque sorte fonction de sentinelle avancée; et ils sont préposés à l'exploration des substances alimentaires dont la saveur, si elle ne donne pas toujours la mesure de leurs propriétés salutaires ou funestes, fournit généralement des indications utiles.

L'organe principal du goût est incontestablement la langue, et plus particulièrement sa partie antérieure, qui, très mobile, s'applique exactement aux substances qui lui sont soumises et les presse contre le palais, en même temps que les fluides sécrétés par la membrane muqueuse de la bouche, en les dissolvant, favorisent leur contact plus immédiat sur les papilles nerveuses. Les aliments liquides et les boissons, par leur nature même, sont plus faciles à goûter que les substances solides; néanmoins, par leur liquidité, elles sont exposées à passer trop rapidement pour que la *dégustation* ait lieu d'une manière complète. C'est au mot *LANGUE* que seront plus particulièrement décrites et la structure et les fonctions de cette partie intéressante, de même qu'au mot *SAVEUR* seront exposées les idées les plus communément admises sur ce sujet. L'expérience journalière prouve que l'impression produite par les corps sapides est d'autant plus entière qu'ils sont plus solubles et mieux divisés, et que d'ailleurs la langue est dans son état d'intégrité. Ainsi la brûlure de cette partie la rend tout-à-fait insensible aux saveurs, de même que les enduits qui la recouvrent dans quelques maladies intervertissent sa fonction et que la paralysie qui atteint ses nerfs sensoriaux la suspend tout-à-fait. L'expérience a également fait voir que la sensibilité *gustative* y était complètement distincte de la sensibilité tactile et de la motilité.

Comme toutes les autres sensations, le goût est perçu par le cerveau, qui, sui-

vant qu'il est dans un état plus ou moins sain, manifeste sa sympathie ou sa répulsion. D'ailleurs, le goût s'émousse par des impressions trop violentes et trop multipliées, de même qu'on le voit se perfectionner par l'exercice à un degré quelquefois surprenant.

Le goût est une annexe de la digestion: aussi voyons-nous qu'il agit simultanément avec l'appareil digestif. Qu'un aliment agréable se présente, la mastication se prolonge par suite du plaisir qu'elle procure; la salive coule plus abondamment, et même le simple souvenir de cette saveur suffit pour activer sa sécrétion. Au contraire, une substance que repousse le goût laisse la bouche dans un état de sécheresse, le pharynx se contracte et la repousse, l'estomac lui-même se soulève pour lui refuser passage.

Au moment où la faim se fait sentir, le goût s'éveille plus actif; lorsque l'appétit est calmé, les saveurs sont ou mal perçues ou désagréables. En un mot, le goût constitue l'attrait par lequel la nature engage les êtres vivants à se nourrir.

Le goût, dans les maladies, subit des altérations variées; fort rarement il est suspendu tout-à-fait, plus souvent il est perverti. C'est surtout dans les maladies nerveuses qu'on voit rechercher des substances insipides ou pourvues de saveurs généralement regardées comme dégoûtantes. L'usage de mâcher du tabac, entre autres, prouve jusqu'à quel point les sensations peuvent se modifier par l'habitude.

Les altérations du goût fournissent quelques signes propres à faire reconnaître les maladies, et surtout les maladies aiguës. Dans les fièvres bilieuses, le goût amer est caractéristique; une saveur douceâtre et comme sucrée appartient aux empoisonnements par l'acétate de plomb. Le goût de sang annonce souvent l'hémoptysie prochaine; une saveur acide signale une affection de l'estomac connue sous le nom de *fer chaud* ou *pyrosis*; enfin le goût acide styptique ou métallique, que les malades accusent, peut mettre sur la voie d'empoisonnements par les acides, les sels arsénicaux, mercuriels, etc., et suggérer des moyens de traitement. F. R.

**GOUT** (aesthétique). En littérature et

dans les arts, ce mot s'emploie, par analogie, pour exprimer la faculté d'apprécier et de sentir les beautés qui font le charme des œuvres de l'intelligence humaine. Le goût a varié selon les époques et chez les différents peuples avec l'idée que l'on se faisait du beau (*voy.* ce mot).

L'un et l'autre cependant ne devraient être qu'un et toujours le même; mais certaines conditions particulières viennent souvent modifier les idées des hommes à cet égard. En ceci, comme en tout ce qui occupe l'esprit humain, on a prétendu faire des systèmes, et, en créant un beau factice, on a forcé aussi le goût à s'y plier.

Trop souvent l'impuissance enfanta le *mauvais goût*. A certaines époques, il se fait comme un temps d'arrêt où l'esprit humain semble succomber à la lutte, et, renonçant à poursuivre ce qui ne lui paraît plus qu'une chimère, quitte la voie de la vérité pour se jeter dans les travers les plus monstrueux. C'est alors que le mauvais goût règne en maître. Les théories les plus extravagantes, les systèmes les plus bizarres sont proclamés et soutenus hardiment; l'esprit de parti fait combattre ces excès par d'autres excès, et l'on dirait qu'au milieu de cette lutte insensée le monde doit retomber dans la barbarie, seule issue qui paraisse possible. Mais il n'en est pas ainsi: soit que les hommes, fatigués de leurs égarements, retournent d'eux-mêmes vers la raison, soit que quelque grand génie vienne les remettre dans la bonne voie, après un certain espace de temps, le goût change, s'épure, le beau et le vrai voient de nouveau l'encens fumer sur leur autel commun.

Malheureusement, au milieu de ces luttes se forment des écoles, des partis, et l'amour-propre une fois engagé sacrifie tout à la défense du système qu'il adopte. Le beau n'est qu'un, mais les hommes le voient de mille façons diverses, suivant le jour sous lequel ils l'envisagent. D'ailleurs ils aiment la variété, le changement, et de là naît la mode (*voy.*), dont les caprices d'un jour sont rarement d'accord avec le *bon goût*.

Quel sera donc notre guide au milieu des innombrables manifestations de ce sentiment qui porte l'homme à chercher

dans toutes ses œuvres à atteindre le beau?

Il ne peut en exister d'autre que la vérité, c'est-à-dire que tout objet doit être jugé d'après ses rapports avec ce qui est ou ce qui peut être et d'après l'harmonie des détails avec l'ensemble.

Toutes les œuvres de notre intelligence ont leurs modèles dans le monde qui nous entoure. L'imagination de l'homme a inventé guère, dans le sens rigoureux du mot; elle devine la nature, elle combine les éléments que lui offre celle-ci; et l'on peut établir en principe que, dès qu'elle prétend produire par ses seuls efforts, sans rien puiser à la source de la réalité, ses fantaisies ne sont que de monstrueuses chimères, stériles ou dangereuses pour les arts comme pour les lettres.

En littérature, on l'a déjà dit depuis longtemps,

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable. (BOILEAU.)

Or le vrai n'est pas systématique; il fait les règles générales, absolues; on dirait que l'exception est son essence. En effet, les œuvres si variées de la création se déjouent-elles pas sans cesse tous les systèmes? Elles nous apparaissent comme autant d'unités qui ne sont liées ensemble que par la pensée d'harmonie qui se retrouve dans chacune d'elles et qui constitue leur véritable beauté. Presque tous les systèmes présentent quelque chose de vrai et par conséquent de beau; mais la manie de tout généraliser entraîne bientôt l'esprit humain hors des bornes de la raison.

Le peuple qui jusqu'à présent a montré le goût le plus pur, dans la majeure partie de ses créations, est celui de l'antique Grèce; ses monuments sont des chefs-d'œuvre.

Le moyen-âge vit naître en Europe un goût tout-à-fait différent de celui de l'antiquité et plus en rapport avec la nouvelle civilisation chrétienne; mais l'époque était malheureusement encore trop barbare pour qu'on pût atteindre un aussi haut degré de pureté et de perfection. Des circonstances politiques comprimèrent cet essor avant qu'il eût fourni toute sa carrière, et lorsque, plus tard, la Renaissance



les lettres vint réveiller l'esprit humain, l'établit une lutte violente, qui dure encore, entre les partisans de l'antique et ceux du moderne. *Voy. CLASSIQUES et ROMANTIQUES.*  
J. CH.

Après les belles-lettres, c'est particulièrement dans les arts que le goût trouve à s'exercer; et dans les arts, comme dans les lettres, le goût est une condition indispensable et sans laquelle on manque le but, qui doit être de plaire, à ceux du moins dont le jugement, formé par la comparaison et l'étude, mérite le plus l'égard. Sans goût, on peut encore honorer et même charmer des yeux inexérimentés, on peut agir fortement sur l'imagination; mais on ne produit pas sur les regards exercés ce charme ineffable qui résulte de l'approbation spontanée que l'on donne quand rien ne lésse nos sentiments et que toutes les conditions paraissent remplies.

Le goût s'acquiert, et ici qu'il nous ait permis de citer un passage remarquable emprunté à l'article *Goût* du *Dictionnaire philosophique*.

« On se forme le goût des arts, dit Voltaire, beaucoup plus que le goût sensuel; car dans le goût physique, quoiqu'on puisse quelquefois par aimer les choses pour lesquelles on avait d'abord de la répugnance, cependant la nature n'a pas voulu que les hommes, en général, apprennent à sentir ce qui leur est nécessaire; mais le goût intellectuel demande plus de temps pour se former. Un jeune homme sensible, mais sans aucune connaissance, ne distingue point d'abord les parties d'un grand chœur de musique; ses yeux ne distinguent point d'abord dans un tableau les gradations, le clair-obscur, la perspective, l'accord des couleurs, la correction du dessin; mais peu à peu ses oreilles apprennent à entendre et ses yeux à voir. Il sera ému à la première représentation qu'il verra d'une belle tragédie; mais il n'y démêlera ni le mérite des unités, ni cet art délicat par lequel aucun personnage n'entre ni ne sort sans raison, ni cet art encore plus grand qui concentre les intérêts divers dans un seul, ni enfin les autres difficultés surmontées. Ce n'est qu'avec de l'habitude et des réflexions qu'il parvient

à sentir tout d'un coup avec plaisir ce qu'il ne démêlait pas auparavant. Le goût se forme insensiblement dans une nation qui n'en avait pas, parce qu'on y prend peu à peu l'esprit des bons artistes. On s'accoutume à voir des tableaux avec les yeux de Le Brun, du Poussin, de Le Sueur; on entend la déclamation notée des scènes de Quinault avec l'oreille de Lulli, et les airs et les symphonies avec celle de Rameau; on lit les livres avec l'esprit des bons auteurs.

«... On dit qu'il ne faut pas disputer des goûts (*de gustibus non est disputandum*), et on a raison quand il n'est question que du goût sensuel, de la répugnance qu'on a pour une certaine nourriture, de la préférence qu'on donne à une autre: on n'en dispute point, parce qu'on ne peut corriger un défaut d'organes. Il n'en est pas de même dans les arts: comme ils ont des beautés réelles, il y a un goût qui les discerne et un mauvais goût qui les ignore; et on corrige souvent le défaut d'esprit qui donne un goût de travers. Il y a aussi des âmes froides, des esprits faux qu'on ne peut ni éclaircir ni redresser: c'est avec eux qu'il ne faut point disputer des goûts, parce qu'ils n'en ont point.

« Le goût est arbitraire dans plusieurs choses, comme dans les étoffes, dans les parures, dans les équipages, dans ce qui n'est pas au rang des beaux-arts: alors il mérite plutôt le nom de *fantaisie*. C'est la fantaisie, plutôt que le goût, qui produit tant de modes nouvelles. »

Tout cet article mérite d'être lu et médité; nous y renvoyons le lecteur pour passer à l'examen spécial des différentes significations du mot *goût* appliqué aux arts.

Dans le langage des beaux-arts, le mot *goût* comporte un grand nombre de variétés d'acceptions qui ne sauraient être comprises sous une seule et même définition. Ce mot s'emploie communément, parmi les amateurs de tableaux et les gens du monde, pour exprimer un sentiment, plutôt instinctif que raisonné, des convenances et des conventions: le goût alors devient le synonyme de *jugement*, et embrasse dans un rapport général, et mobile suivant les temps et les lieux, la fa-

culté de discerner les notions du beau et du vrai. La seconde acception du mot *goût* s'adresse particulièrement aux artistes, et consiste dans la manière de voir, de sentir, d'imiter la nature ou d'exécuter un travail quelconque suivant les idées généralement acceptées et qui font loi. Le mot goût, dans cette seconde acception, suivi des épithètes *sévère*, *burlesque*, *sublime*, etc., etc., rend, dans un sens très étendu, le faire, la manière, le tact, le jugement et l'esprit d'un artiste. La troisième acception, qui semble être le corollaire de la première, sert non-seulement à déterminer le beau et le vrai naturels, mais encore à invoquer comme règle à suivre ou à rejeter la physionomie particulière, le caractère distinctif, la méthode d'un siècle, d'un pays, d'une école ou d'un maître. On dit alors : c'est dans le goût de tel siècle, de tel pays, de telle école, de tel maître.

Le goût, comme sentiment des convenances et des conventions, ne peut être réglé d'une manière constante et précise ; car le goût est à peu près comme la mode : il change suivant les besoins, les institutions, les désirs d'un peuple ou d'une nation. Ainsi, pour ne nous servir que d'un seul exemple, l'architecture gothique ou chrétienne, qui avait été dans le goût des peuples et des artistes du moyen-âge pendant cinq cents ans, se transforma au *xvi<sup>e</sup>* siècle : après la révolution subite des lettres, des sciences et des arts, s'éloignant des styles pleins de caractère et de foi du *xvi<sup>e</sup>* siècle, elle se calqua entièrement sur les monuments de la Grèce et de l'ancienne Rome. Aujourd'hui, ce goût servile tend à disparaître, et dans quelques années nous aurons peut-être une autre architecture, qui, tout en s'éloignant du goût ancien, sera cependant réputée une architecture de *bon goût*.

Le goût, ainsi que nos autres sentiments, ne peut ni se définir, ni s'analyser, ni s'enseigner, ni s'acquérir ; il se développe par l'étude, il s'affermi par la réflexion comme toutes nos facultés, mais il ne se donne pas\*.

(\*) On a vu plus haut que Voltaire n'était pas de cet avis.

turels, a dit J.-J. Rousseau, le goût est celui qui se sent le mieux et qui s'explique le moins. » Le goût, dans un même pays et à une même époque, est souvent différent, d'une manière toute arbitraire. Des amateurs très savants, très éclairés, et de plus hommes de goût, ont eu quelquefois des préférences qui n'étaient point partagées par d'autres amateurs aussi savants, aussi éclairés, et possédant un jugement non moins sûr, un goût non moins délicat. Cela tient à l'organisation même de ces hommes, à leurs penchants, à leurs sentiments, et aux facultés intellectuelles qui concourent à former leur jugement et leur goût ; cependant nous devons ajouter que ce qu'on appelle le *bon goût* est toujours le goût général, ou, pour nous expliquer plus clairement, un sentiment généralement partagé par les hommes d'expérience les plus sages, les plus heureusement organisés, par ceux, en un mot, dont le sens est droit, l'esprit naturel, le discernement prompt, sûr et juste.

Le goût, considéré comme se rattachant au choix et à l'exécution d'un sujet, semble beaucoup se rapprocher du style (*voy.*) ; mais il s'en éloigne en réalité. Le style, dans tous les arts, est l'ensemble du faire ; *voy.* ; tandis que le goût (qui est aussi inséparable et du style et du faire) préside à la conception d'une œuvre quelconque ; il le suit pas à pas, il le guide, et il sait lui imprimer certaines formes, lui donner tel caractère, lui ôter, par une sorte de charme qui ne s'explique point, telle roideur, telle monotonie dans les lignes, dans la touche ou dans la couleur, pour en faire quelque chose de simple, de gracieux, d'élegant et de parfait. En poussant trop loin l'amour exclusif du goût, on arrive à une conception mesquine, à une exécution tourmentée, dépourvue de caractère et d'originalité. En architecture, un édifice est de mauvais goût quand les mesures n'ont point été observées par l'architecte, quand les ordres sont mal choisis, quand le plan manque de régularité et d'harmonie, quand les ornements sont mal distribués, et quand d'une copie du temple du dieu Mars on fait l'église chrétienne de la Madeleine. Le mauvais goût, en sculpture et

La peinture, consiste dans un mauvais choix des sujets, dans un oubli complet des règles de l'art et des convenances sociales. En musique, le mauvais goût se reconnaît à une affectation ridicule, aux disparates que l'on confond avec les oppositions et les contrastes, à un agencement malheureux des effets les plus gracieux, à un mélange de tous les genres, à toutes les écoles, de tous les systèmes l'harmonie.

Le goût, envisagé comme manière de sentir la nature et d'exécuter un travail suivant les conventions d'une époque, se divise en trois autres parties que nous appellerons *goût naturel*, c'est-à-dire l'idée et le talent qu'un sculpteur et un peintre acquièrent en consultant seulement la nature, sans avoir recours aux ouvrages des maîtres; *goût artificiel* ou *d'imitation*, lequel consiste à étudier les monuments anciens, les statues de l'antiquité et les tableaux des grandes écoles; et enfin *goût national*, celui qui suit la tradition d'un pays. Il y a encore le *goût particulier* de chaque artiste, c'est-à-dire son instinct de prédilection, comme Raphaël pour la composition et le dessin, Corrège pour le gracieux par le clair-obscur, et Titien par l'apparence de vérité, de naturel, de force et de grandeur, qu'il dut principalement à l'emploi magique de ses couleurs.

La troisième acception du goût, celle qui le considère comme physionomie particulière, comme caractère distinctif, comme méthode, se rapporte aux siècles et aux écoles. On aime le goût des anciens, parce qu'il avait de la grandeur, de la noblesse, de la pureté, de l'élégance. Quant aux écoles, on distingue trois sortes de goûts : le *goût italien*, formé sur les ouvrages antiques et se faisant remarquer par une belle ordonnance, par une correction de dessin remarquable, par des contours variés et contrastés, par une expression fine et par une couleur magnifique. A Rome et à Florence, le dessin domine; en Lombardie et à Venise, c'est la couleur. Le *goût flamand* est la nature même, dégagée des principes antiques et choisie au hasard. Ce goût se reconnaît à une touche moelleuse et à une lourde façon de dessiner. Enfin, le *goût*

*français*, un peu compassé, mais pur, correct, élevé, d'une expression sage et d'une couleur harmonieuse.

On a beaucoup écrit en différentes langues sur l'histoire et la philosophie du goût; dans la grande masse d'ouvrages sur ce sujet nous distinguerons les suivants: *Dell' Carattere nazionale dell gusto italiano*, Milan, 1785; *Lettres sur la naissance, les progrès et la décadence du goût en France*, par Remond de Saint-Mard; *Pensées sur la beauté et sur le goût en peinture*, par Winckelmann; *Riflessioni sopra il buon gusto intorno le scienze e le arti*, par Muratori. M<sup>me</sup> Dacier a placé en tête de la traduction des *Nuées* d'Aristophane une digression où elle appelle le goût « une harmonie, un accord de l'esprit et de la raison. » Suivant Rollin, dans ses *Réflexions générales sur le goût*, ce sentiment est un discernement délicat, vif, net et précis de toute la beauté, la vérité et la justesse des pensées. Nous indiquerons encore l'*Essai historique et philosophique sur le goût*, par Cartaud de la Villate; les *Lettres sur le bon goût dans les arts*, par La Curne de Sainte-Palaye; la *Dissertation sur le goût*, par Le Cat; les *Pensées sur la beauté et sur le goût dans la peinture*, par Raphaël Mengs, etc. E. B-s.

**GOUTTE**, maladie très ancienne, communément connue, commune autant que douloureuse, et dont les dénominations diverses, qu'ont fait naître les théories successives formées à son sujet, n'ont encore suffisamment caractérisé ni la nature intime ni le traitement. Appelée *arthrite*, ce qui veut dire mal des articulations, du temps d'Hippocrate, elle a repris ce nom inexact et peu significatif sous l'influence de Broussais et de son école. En allemand et dans d'autres langues, elle est connue sous la dénomination grecque de *podagre* (de *ποῦς*, pied, et *ἄγρα*, chasse, prise), qui signifie littéralement *attrape-pied* ou *chasse-trappe*, et qui indique une paralysie dans les jambes. Si cette affection se manifeste dans les bras, dans les mains, elle prend le nom de *chiragra* (de *χείρ*, main).

La goutte consiste le plus ordinairement en une inflammation des articula-

tions, surtout des plus petites, affectant une marche irrégulièrement périodique, tantôt chronique et tantôt aiguë, et laissant, dans les parties qu'elle a plusieurs fois occupées, des concrétions calculeuses qui les rendent immobiles. La goutte, de plus, paraît pouvoir envahir d'autres organes, soit par continuité, soit par déplacement, et c'est l'observation de ce fait qui a fait admettre l'existence d'un *principe* ou *vice goutteux*, voyageant par toute l'économie d'une façon singulièrement capricieuse.

En effet, toutes les recherches qu'on a entreprises sur la cause intime de la goutte ont vraiment appris peu de chose, et même ce qu'on a trouvé dans ces derniers temps, savoir : la présence d'une grande quantité d'acide urique, avance peu la solution de la question, puisqu'il reste encore à savoir quand, pourquoi et comment cet acide vient à surabonder ainsi.

Quoi qu'il en soit, sous l'influence de causes qui paraissent agir sur les organes de la digestion et de la transpiration, une matière destinée à être excrétée se trouve en surcroît dans l'économie et y détermine les symptômes attribués à la goutte et souvent aussi ceux de la gravelle. *Voy.* ce mot.

Les enfants, les femmes et les sujets délicats sont rarement atteints de la goutte, suivant Hippocrate, de même que les individus privés des organes de la virilité. Mais on remarque la fréquence de cette maladie chez les personnes robustes, sanguines et nerveuses tout à la fois, qui suivent un régime substantiel et excitant. L'hérédité est regardée comme un fait démontré en général; on dit même que la goutte saute quelquefois une génération. Peut-être aurait-on dû examiner si les enfants qui semblent avoir reçu de leurs parents ce fâcheux héritage ne sont pas ceux aussi qui, outre la ressemblance matérielle qu'ils héritaient d'eux, les ont imités dans leurs habitudes intempérantes et déréglées. Rarement on observe la goutte avant l'âge de vingt ans; rarement aussi on la voit apparaître pour la première fois dans un âge avancé, tandis qu'au contraire ceux qui en ont été affectés dans l'âge adulte la conservent jus-

qu'à la fin de leur vie, à moins de change-

ments bien notables dans leur régime. Les causes déterminantes semblent être les climats froids et humides, et les saisons de même nature, les excès de tout genre, et même ceux du travail intellectuel, car Sydenham a dit que *la goutte tuait moins d'imbéciles que de gens d'esprit*. Le défaut complet d'exercice joint à l'abus des excitants en favorise aussi les attaques.

Les formes sous lesquelles elle se montre sont moins nombreuses que ne l'ont prétendu un grand nombre d'auteurs, et peuvent toutes se rapporter à la *goutte aiguë, fixe et régulière*, ou à la *goutte chronique et vague*. L'une et l'autre précèdent par accès.

La goutte aiguë est inflammatoire; elle se montre d'ordinaire au printemps, et l'attaque éclate généralement après quelques jours d'un malaise variable. Une douleur subite, vive et brûlante, se développe au pied, rarement dans d'autres articulations que celle du gros orteil, et moins pour la première fois. Cette douleur, diversement caractérisée par les malades, est bientôt accompagnée d'un gonflement remarquable et d'une réaction fébrile plus ou moins tranchée; elle dure sept à huit jours, après quoi elle s'apaise par degré. En même temps se manifestent des phénomènes critiques par les sueurs ou les urines. La durée de l'attaque est variable et se compose d'une série d'accès qui vont en décroissant du premier au dernier. Les plus petites articulations sont tout particulièrement affectées dans la goutte; les grosses, au contraire, le sont plus souvent dans le rhumatisme articulaire aigu ou rhumatisme goutteux, maladie que, malgré des rapports frappants, plusieurs auteurs veulent toujours isoler de la goutte.

La goutte chronique diffère de la première en ce que les symptômes en sont moins tranchés, mais plus durables, qu'ils persistent tantôt presque sans interruption, et tantôt se montrent sous forme d'accès plus ou moins irréguliers, ce qui constitue la goutte vague. Les articulations restent habituellement gonflées et plus ou moins douloureuses; souvent aussi on voit coïncider avec la diminution des douleurs articulaires des accidents vers le pectoral.

le cœur, les organes digestifs, etc., ce qu'on exprime dans le langage vulgaire en disant que la goutte est *remontée*, qu'elle s'est déplacée ou qu'elle s'est jetée sur tel organe. Quelquefois ces accidents commencent l'attaque et cessent à l'apparition des douleurs articulaires.

La goutte aiguë peut se borner à une seule attaque ou ne se renouveler qu'à de très longs intervalles; elle dure de 30 à 40 jours, et se termine par une solution plus ou moins lente. Pour la goutte chronique il n'y a d'autre terme que celui de la vie, et le pauvre patient accepte comme un bienfait les courtes trêves que le ciel bien lui accorde son ennemi. Les articulations restent constamment gonflées dans leurs parties molles, qui en outre s'incrustent de substance calcaire jusqu'au point de perdre toute flexibilité.

Toutes les maladies peuvent venir compliquer la goutte et recevoir d'elle un caractère d'aggravation facile à comprendre. Il en est une qui coïncide si fréquemment avec elle qu'on peut la considérer comme en formant une dépendance naturelle: c'est la gravelle.

L'examen anatomique a fait voir que les parties fibreuses sont particulièrement affectées dans la goutte. Ces parties, insensibles dans l'état sain, acquièrent dans la maladie une sensibilité excessive. On les trouve rouges, gonflées, baignées de liquides. On trouve également chez les personnes qui ont longtemps souffert de la goutte les concrétions dont nous avons parlé, concrétions dont le volume et le nombre varient, et qui sont composées de phosphate, de carbonate ou d'urate de chaux. Les cartilages, les fibro-cartilages et les os eux-mêmes présentent souvent des altérations, et surtout des ramollissements, quelquefois aussi des excroissances. Il est à peine nécessaire de dire que ces parties ont plus ou moins complètement perdu la souplesse et la mobilité nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

La goutte est une de ces affections qui appartient plus particulièrement aux riches et aux oisifs, et sur le compte desquelles on met tout ce qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas expliquer autrement.

En réduisant cette maladie à sa plus simple expression, le traitement devient plus simple et plus rationnel, sans être moins efficace. Et d'abord, il faut le dire, on ne connaît pas, quant à présent, d'anti-goutteux, c'est-à-dire de moyen agissant directement sur la maladie; on est réduit à des agents médiats, et incapables par conséquent d'enlever le mal d'une manière rapide et complète. Le traitement d'ailleurs se divise en celui qui est dirigé contre la prédisposition et celui qu'on oppose à l'accès proprement dit. Le premier a pour objet de modifier l'état général du sujet, de manière à prévenir le retour des accès; et dans cette vue, s'appuyant sur diverses théories, il s'efforce d'expulser le principe morbifique et d'empêcher qu'il ne se produise de nouveau dans l'économie. Les sueurs, les urines et les selles sont les trois voies par lesquelles on tâche d'opérer cette évacuation avec des succès divers. Mais des expériences tant anciennes que modernes sur ce sujet il résulte que c'est seulement à la longue, et par une modification intime et profonde, qu'on peut arriver au résultat désiré. L'hygiène fournit donc les véritables ressources contre cette maladie: point de guérison pour le goutteux gourmand et libidineux! Ici comme souvent, la santé devient le prix de la vertu et de la raison. Un régime doux et particulièrement composé de substances végétales, l'abstinence ou du moins l'usage très modéré du vin et des liqueurs spiritueuses, sont indispensables aux personnes qui sont disposées à la goutte, et plus encore à celles qui en ont éprouvé déjà quelques atteintes. Les fonctions de la peau méritent aussi une attention spéciale: en effet, on remarque que les accès de goutte coïncident presque constamment avec des suppressions de la transpiration, ou des excitations plus ou moins vives portées sur les organes digestifs. Ce n'est pas que les autres règles de l'hygiène puissent être impunément violées, mais celles-ci doivent être plus scrupuleusement observées.

Des divers traitements proposés contre la goutte, aucun n'a répondu complètement à l'attente des malades et des médecins, si ce n'est quand ils ont été secondés puissamment par celui dont nous

avons indiqué ci-dessus les principes. Ainsi donc les purgatifs, les sudorifiques, les diurétiques, surtout les eaux acidules, tant artificielles que naturelles, employés avec intelligence, produisent de bons résultats.

Quand la goutte est déclarée et que surtout elle se présente sous la forme aiguë et inflammatoire, elle doit être combattue comme une phlegmasie quelconque par les saignées tant générales que locales; les sangsues appliquées sur les articulations affectées sont très utiles, ainsi que les applications relâchantes et faiblement narcotiques. On aura également égard à l'état d'irritation plus ou moins vive des organes digestifs, qui se lie constamment aux accès de goutte. C'est contre lui que doivent être dirigées les boissons tempérantes, l'abstinence plus ou moins complète et les bains tièdes prolongés.

En procédant de cette manière, on n'a pas à craindre ces inflammations secondaires, souvent si graves, des organes intérieurs, qu'on a coutume d'attribuer à la rétro-pulsion ou à la métastase du principe ou vice goutteux, inflammations qui, dans un grand nombre de cas, sont la conséquence de médicaments irritants administrés sans précaution. Ce qu'il faut surtout retenir de la théorie de la goutte remontée ou déplacée, c'est que, quand une affection aiguë coïncide avec la disparition brusque des douleurs de goutte, en même temps que l'on traite cette affection par les moyens qui lui sont propres, on peut utilement appliquer des irritants sur le siège primitif des douleurs.

Le traitement de la goutte chronique ne saurait différer en principe de celui qui précède: même nécessité du régime et des remèdes tempérants. Cette nécessité doit être considérée comme plus grande encore, puisque la persistance et le retour des accidents montrent une plus profonde altération de l'organisme. L'expérience a montré cependant que quelques excitants à l'extérieur, quand les articulations sont le siège d'engorgements indolents, peuvent présenter des avantages, et que les stimulants internes peuvent y être employés avec des chances de succès, au moins comme palliatifs.

L'exercice y est profitable, mais il ne faudrait pas prendre à la lettre l'axiome: *Goutte bien tracassée est à demi pansée.*

F. R.

**GOUTTES.** En pharmacie, on désigne par ce mot certains médicaments actifs et qu'on a coutume d'administrer par gouttes: ainsi l'on connaît les gouttes d'Hoffmann (*voy.*), les gouttes de l'abbé Rousseau, les gouttes noires (*black drops* des Anglais), les gouttes camphrées, etc.

L'usage de prendre des médicaments par gouttes est fort répandu, et s'est établi, par la nature des choses, pour mesurer de petites quantités. Cependant il faut observer que, tous les liquides n'ayant pas la même densité, le rapport entre un poids donné et le nombre des gouttes est extrêmement variable. Ainsi un gros d'éther contient 195 gouttes, tandis que le même poids de sirop de sucre bien cuit n'en contient que 48. Entre ces deux extrêmes se trouvent les huiles, les solutions salines, les teintures composées, etc. En général, les médicaments qui se mesurent ainsi sont assez actifs pour qu'on les fasse toujours prendre après les avoir étendus, dans un véhicule quelconque, à une certaine quantité.

F. R.

**GOVERNAIL.** On trouve déjà cette transformation romane du mot latin *gubernaculum* dans un passage très curieux de l'un des romans du poète normand Wace, qui écrivait au XII<sup>e</sup> siècle; le poète dit:

Chascun s'a peine

Al gouvernail qui la nef mène.

Le gouvernail de cette époque n'était pas tout-à-fait semblable au nôtre: il était placé de côté, à l'arrière du navire: il était encore ce que dut être le premier gouvernail, un aviron généralement attaché au flanc du navire et mané par le *timonier*, pour la direction du bâtiment. Cet aviron se voit sur les monuments égyptiens, ouvrages de Sesostris, sur les peintures de Pompéi, sur la porte de la tour penchée de Pise, toujours le même à deux mille ans de distance, toujours lié au navire de manière à y adhérer solidement et à être suffisamment dégage pour pouvoir agir librement, toujours mu par une barre traversant sa tête et venant à l'intérieur du vaisseau. Le gouvernail était quelque-

is d'un seul côté, comme chez les Normands; quelquefois il était à droite et à gauche, comme chez les Égyptiens, dans certains bateaux; quelquefois enfin il se levait derrière, ainsi qu'on le voit maintenant, longue rame se projetant au loin dans la rivière de la poupe d'un bateau: plusieurs peintures égyptiennes le représentent ainsi. Quand le gouvernail s'attachait-il à l'étambot du navire? c'est ce qu'il nous paraît impossible de dire positivement; mais nous l'avons observé sur le sceaun d'une des villes maritimes de l'Angleterre, sceaun du XIII<sup>e</sup> siècle appartenant à la précieuse collection de l'habile amateur en médailles M. Depaulis. Au V<sup>e</sup> siècle, on remarque le gouvernail de l'étambot aidé par le gouvernail de côté; on voit les galères vénitienes décrites et terminées dans un manuscrit de la *Medicechiana*, ayant deux *timoni latini* gouvernails latins ou de côté, le gouvernail antique) et un timon *bavassoco*, celui que Pantero-Pantera appelle à la *navaresque*, le gouvernail moderne attaché par des ferrures à l'étambot qui le soutient (voy. GALÉASSE). Aujourd'hui, ce gouvernail est le seul que l'on connaisse à la mer. Le gouvernail d'un vaisseau de ligne est une pièce extrêmement importante pour l'office qu'elle remplit, mais non pas pour sa grandeur, relativement à la masse derrière laquelle elle tourne sur des gonds. Un fort morceau de chêne, que l'on appelle la *mèche* du gouvernail, reçoit à l'un de ses faces des planches de sapin épaisses, mais peu larges, que l'on cheville fortement; cet assemblage, suspendu par des ferrures à l'arrière du vaisseau, est mu par une barre qui traverse la tête de la mèche, dans le plan des planches formant le *safran*. Cette barre ne pouvant pas être dirigée à la main, quand le navire est d'une certaine grandeur, est manœuvrée à l'aide de palans ou d'une corde très solide, souvent en cuir tressé, qu'on nomme la *drosse* du gouvernail. Cette drosse s'enroule sur le tambour d'une roue qui est maniée par les timonniers et qui se trouve placée sur le pont du navire.

L'action du gouvernail a pour résultat de transmettre au vaisseau, sur l'arrière lequel il évolue, l'impulsion que lui donne

l'eau environnante, arrivant avec rapidité contre sa surface après avoir glissé le long des flancs du vaisseau: de là un mouvement de rotation à droite ou à gauche, dans le sens horizontal, qui aide à la direction du bâtiment. Perdre son gouvernail est un si grand désavantage que les efforts ingénieux de beaucoup d'officiers distingués ont tendu depuis longtemps à imaginer un gouvernail de fortune qui pût se fabriquer à bord avec les ressources que le navire présente, et qui pût s'appliquer immédiatement au bâtiment désemparé. Le gouvernail de M. le capitaine de frégate Bassière a joué longtemps en France de la considération attachée à une invention heureuse; d'autres l'ont remplacé depuis un certain temps; mais quel que soit leur mérite, on cherche encore quelque chose de plus simple. A. J-L.

**GOUVERNEMENT** (du latin *gubernaculum*, *gubernatio*). On nomme ainsi, dans le langage politique, l'administration générale des sociétés, l'ensemble des institutions qui doivent garantir aux citoyens la jouissance de leurs droits et présider à l'accomplissement de leurs devoirs légaux. Quelques publicistes, et notamment J.-J. Rousseau, ont cependant restreint la qualification de gouvernement au *pouvoir exécutif*.

Les formes qui régissent les sociétés humaines ont varié suivant les temps et suivant les divers degrés de civilisation que ces sociétés ont été appelées à parcourir. Toutefois, les publicistes, pour rendre avec plus de précision l'idée que l'énonciation de chacune des principales formes de gouvernement doit offrir, les ont rangées en trois classes qui se subdivisent et se modifient en un assez grand nombre de catégories particulières.

Les trois espèces principales de gouvernement sont le *républicain*, le *monarchique* et le *despotique*. Montesquieu (*Esprit des lois*, liv. II, ch. I), qui adopte cette classification, la base sur les trois faits suivants: le gouvernement républicain est celui où le peuple en corps, ou seulement une partie du peuple, a la souveraine puissance; le monarchique celui où un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies, au lieu

que, dans le gouvernement despotique, un seul, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et par ses caprices. Ce célèbre publiciste a trouvé des contradicteurs sur ce point dans deux de ses principaux commentateurs, Helvétius et Destutt de Tracy. Le premier pense qu'il y a une division plus simple et plus vraie des gouvernements. « Quand ceux qui sont gouvernés, dit-il, ne peuvent repousser l'oppression de ceux qui gouvernent mal, c'est despotisme; quand ils le peuvent, c'est démocratie. Je ne vois, ajoute-t-il, de différence entre le monarchique et le despotique que plus ou moins de lumières ou de bonne volonté dans celui qui gouverne. » Déjà le même philosophe avait écrit à Montesquieu en 1750 : « Je ne reconnais que deux espèces de gouvernements, les bons et les mauvais; les bons qui sont encore à faire, les mauvais dont tout l'art est, par différents moyens, de faire passer l'argent de la partie gouvernée dans la bourse de la partie gouvernante. » C'est la même conviction qui animait Destutt de Tracy lorsqu'il ne divisait aussi les gouvernements qu'en deux espèces : les gouvernements *nationaux* ou de droit commun, et les gouvernements *spéciaux* ou de droit particulier ou d'exception. Les deux grands caractères par lesquels Helvétius et Destutt de Tracy distinguent les gouvernements sont fondés en raison; mais en les supposant adoptés dans le langage politique, ils ne pourraient pas tenir lieu encore, sous le point de vue historique du moins, des autres définitions admises généralement avant eux.

Le gouvernement despotique nous offre l'idée des malheurs que doivent occasionner les caprices de celui qui l'exerce avec toute la plénitude du pouvoir souverain. Si l'on en croit Boulanger, cette forme de gouvernement serait née du déluge universel. Suivant lui, les hommes qui survécurent à cette révolution en conservèrent un profond sentiment de terreur qui devint le principe essentiel de leur religion et de leur politique, les confondit l'une et l'autre, et composa de leur alliage la *théocratie* (*voy.*) ou le gouvernement immédiat des dieux. Quoi qu'il en soit, l'on doit reconnaître que le des-

potisme (*voy.*), soit qu'il ait lieu au profit d'un seul ou qu'il soit exercé par un petit nombre d'hommes qui se sont emparés du pouvoir suprême, sans consentir à aucun contrôle, est le pire de tous les gouvernements. La démagogie, en effet, qu'on pourrait mettre sur la même ligne, est l'absence de gouvernement. On voit de nombreux exemples du despotisme dans l'histoire; en Orient, il semble être de droit commun; en Europe, il a trop souvent aussi, avec des formes diverses, répandu les calamités publiques et privées sur les nations qui y étaient assujetties.

Le gouvernement monarchique est, suivant la définition de Montesquieu, celui où un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies. Ces lois dérivent le plus ordinairement d'antiques traditions enracinées dans les mœurs, et non de textes écrits. Dans le premier cas, il n'y a qu'un pas de la monarchie au despotisme, et la seule barrière qui puisse séparer ces deux formes de gouvernement consiste dans le caractère personnel du monarque et dans le sentiment bien entendu qu'il a de ses devoirs. Le penchant le plus rapide qui puisse le conduire de la monarchie au despotisme, celui contre lequel il doit surtout se mettre en garde, c'est l'instinct que ses courtisans ont à lui faire croire qu'il est le maître absolu de ses sujets, et qu'il peut disposer de leurs personnes et de leurs biens en ne consultant que ses propres caprices. Il n'y a que de trop nombreux et de trop mémorables exemples de ces dangereuses flatteries qui ont porté les coups les plus funestes à la royauté (*voy.*) lorsqu'elle n'était point environnée d'institutions destinées à la contenir et par conséquent à la sauver : pour n'en citer qu'un seul, nous rappellerons que Villeroy, montrant au jeune Louis XV une foule nombreuse rassemblée dans le jardin des Tuileries, lui disait : « Voyez, mon maître, tout cela vous appartient; vous en êtes le maître. » Heureux le peuple si le jeune monarque à qui ce pernicieux langage était tenu, au lieu de lui prêter une oreille complaisante, eût profité des mâles leçons dont Massillon faisait retentir devant lui la chaire chrétienne, en lui re-



les véritables bases du pouvoir ! Voy. ABSOLUTISME.

Le gouvernement monarchique peut être organisé de diverses manières. Il l'a été dans les premiers temps d'ignorance, par la puissance sacerdotale, qui s'arroge le droit de régner sur l'autorité temporelle, et qui, en faisant un appel au fanatisme des peuples, ne craint pas d'entraver sa marche en lançant sur elle ses censures et ses malédictions. Notre histoire nous présente cette sorte de limite opposée par la coutume à la royauté, et l'on sait que dans le royaume de France Louis-le-Débonnaire, Charlemagne-le-Chauve, Robert, Philippe I<sup>er</sup>, Philippe II, Philippe-Auguste, Louis XII, Henri II, Henri III et Henri IV ont, comme les empereurs Henri IV, Henri V, Charles II, etc., encouru les anathèmes et les menaces des papes et des conciles. Le régime féodal (voy. FEUDALE) est venu apporter une modification plus essentielle au gouvernement monarchique pendant le moyen âge. Les rois, sous ce régime, n'avaient qu'un pouvoir véritable que sur une partie circonscrite de leur monarchie, et les grands vassaux rivalisaient avec eux de puissance, lors même qu'ils consentaient à respecter une suzeraineté nominale qu'effective. Mais ce régime féodal lui-même, après avoir subi de nombreuses altérations successives, tomba et se dissolut à des monarchies qui n'eurent plus de limites que les résistances des corps judiciaires, ou plutôt de ceux dont ils se rendaient les organes. Cette barrière trop faible fit place à la tyrannie même aux assemblées représentatives qui devinrent la limite la plus légitime aux progrès toujours croissants de la raison publique trouvèrent à opposer aux envahissements du pouvoir. Sous le nom de *gouvernement monarchique constitutionnel* et de *monarchie constitutionnelle représentative*, les esprits sages ont rencontré une forme de gouvernement qui concilierait la permanence des monarchies avec la liberté et les garanties sociales des républiques. Dans une monarchie constitutionnelle, les limites doivent être circonscrites avec précision, et les limites qui séparent l'autorité exécutive des pouvoirs législatifs et judiciaires ne doivent jamais être dé-

passées. Si l'un de ces pouvoirs sortait de sa sphère légitime pour envahir les prérogatives des autres, la forme serait essentiellement altérée et les garanties constitutionnelles disparaîtraient.

Ainsi la monarchie proprement dite a perdu son caractère primitif de diverses manières : d'abord par les dignitaires que lui opposèrent dans des temps de croyance les tentatives du clergé, dans des temps de force brutale le régime féodal, et dans des temps de mœurs plus douces les remontrances des corps judiciaires et les manifestations de l'opinion ; puis, par des modifications légitimes apportées à l'essence même de la forme, telles que les institutions constitutionnelles, qui font participer régulièrement le gouvernement monarchique de la nature de la démocratie. Voy. PARLEMENT, ÉTATS, CONSTITUTION, CHARTRE, REPRÉSENTATIF (*système*), etc.

La monarchie est ou *héréditaire* ou *élective*. Dans le premier cas, l'ordre de *primogéniture* semble mettre l'état à l'abri des vicissitudes que la mort du monarque peut occasionner. D'après l'idée théorique qui a présidé à ce contrat, il ne doit jamais y avoir de solution de continuité dans le règne des dynasties qui ont pour base ce principe, *Le roi est mort, vive le roi!* Telle était la rigoureuse conséquence de l'hérédité (voy. ce mot). Il est vrai que nous trouvons dans l'histoire d'assez nombreuses atteintes portées à cette théorie ; mais il est également vrai que les monarchies électives qui ont été essayées ont offert beaucoup plus d'éléments de révolutions. J.-J. Rousseau a dit : « L'hérédité de la couronne prévient les troubles, mais elle amène la servitude ; l'élection maintient la liberté, mais à chaque règne elle ébranle l'état. » Or, un état qui est ébranlé à chaque changement de règne ne peut conserver la liberté.

Dans le gouvernement républicain, le peuple, soit en corps, soit en partie, exerce la souveraine puissance ; mais de fort petits états seulement ont pu exercer directement et sans intermédiaire la puissance souveraine. La république doit entraîner presque toujours l'idée de la représentation ou de la délégation du

pouvoir. Le peuple nomme ses représentants, et au lieu d'être le sujet d'un maître qu'il tient du hasard de la naissance, comme dans les monarchies, il l'est de ceux qu'il s'est donnés lui-même ou plutôt de la loi dont ils sont les organes.

La forme républicaine varie aussi de diverses manières : tantôt elle offre le mélange d'un patriciat (*voy.*), comme dans l'ancienne Rome, à Venise et dans quelques cantons de la Suisse, et alors elle participe de la nature *aristocratique*; tantôt, au contraire, les citoyens y sont sur le pied de la plus grande égalité (*voy.*) et les seules distinctions auxquelles ils puissent prétendre, ils les doivent ou au talent dont ils sont doués, ou à la fortune qu'ils ont su acquérir, ou aux fonctions publiques dont ils ont été investis par la confiance de leurs concitoyens. La république est de tous les gouvernements celui qui demande le plus de lumières, de désintéressement et de patriotisme. Plusieurs essais en ont été faits dans les temps modernes : les États-Unis seuls ont été assez heureux pour y trouver la source de leur gloire, de leur liberté et de leur sécurité. Quant à la Suisse, la plupart de ses cantons ont longtemps présenté la forme républicaine alliée tantôt au principe aristocratique, tantôt à la démocratie pure. *Voy. ÉTATS-UNIS, BERNE, SCHWYTZ, etc.*

Les trois formes principales de gouvernement que nous venons de caractériser d'après Montesquieu offrent des déviations dont nous devons nous occuper également.

Ainsi, le despotisme devient souvent *tyrannie*, la monarchie *aristocratie* ou *oligarchie*, la république *démocratie*, *démagogie*, *ochlocratie*, *anarchie* (*voy. tous ces mots*).

Il existe si peu de différence entre le despotisme et la tyrannie que, dans le langage usuel, ces deux mots sont synonymes ; ce sont d'ailleurs plutôt des qualifications propres à caractériser les déviations de plusieurs formes de gouvernement qu'à exprimer une forme normale et régulière. Ainsi la tyrannie peut exister aussi bien dans une république que dans une monarchie, lorsque l'autorité qui a en main l'exercice de la puissance souveraine en profite pour commettre des cri-

mes et opprimer les citoyens. La nôtre est aussi vieille que l'origine des sociétés humaines ; Aristote la définit juste lorsqu'il dit que le meilleur d'y arriver est « d'abaisser ceux quelque supériorité, de faire que les hommes qui ont des sentiments de ne permettre ni les repas en commun ni les associations d'amis, ni l'union, ni rien enfin de pareil ; mais garder de toutes ces choses, pour vaincre la fierté et la confiance ; de ne souffrir ni assemblée publique des réunions où les hommes puissent leurs loisirs, et de tout faire pour que les citoyens soient qu'il est possible inconnus les uns aux autres ; car c'est la fréquentation publique qui produit le plus de bien réciproque... Il faut aussi s'appliquer à ne rien ignorer de ce que dit ou que fait le citoyen, mais avoir des espérances étendues à Syracuse ceux qui se peignaient *potagogides* et ceux que Hiéron envoyait partout où une réunion ou une assemblée se servait de la calomnie, de l'ignominie de la misère, de la licence et de la crise. » (*Politique*, livre V, ch. 9 de Thurot.)

Le gouvernement monarchique est *aristocratique* lorsque la souveraineté est partagée entre le monarque et une noblesse privilégiée. Nous avons dit plus haut que la république peut aussi avoir un caractère aristocratique, mais cet état de gouvernement s'allie plus habituellement à la forme monarchique. L'Angleterre avec sa Chambre des lords héritée avec l'influence que la grande noblesse exerçait sur la composition de la chambre des communes par la possession de *bourgs-pourris*, nous offre l'exemple d'une monarchie aristocratique (*voy. l'art. GRANDE-BRETAGNE*). L'aristocratie est tempérée par la loi on ne peut nier qu'elle soit productive de grandes choses ; la concentration de la richesse dans un nombre de familles, où elle se peut maintenir par le moyen d'institutions inhérentes à la nature de gouvernement, amène des habitudes de luxe qui profitent qu'aux classes intermédiaires. De

milles ainsi privilégiées ont le : d'accroître leur influence au- l'instruction qu'elles acquièrent s richesses qu'elles concentrent mains, l'état voit exécuter dans es grands travaux qui annon- euple puissant et glorieux. Il ue ces avantages se trouvent incés par les injustices privées, des conditions, la misère des uvres, qui semblent le partage des gouvernements où le bon- etit nombre est préféré à celui

: l'aristocratie se resserre et que ges qu'elle comporte finissent enir à un très petit nombre de triciennes, cette forme de gou- s'altère encore et devient alors *chie*. On peut dire que cette annonce la dégradation com- ystème aristocratique, comme gie signifie la dernière condi- démocratie. *Voy.* VENISE.

ion (*Memorab. Socrat.* l. IV, ion (*Républ.*, l. VIII) ont dé- : nom de *ploutocratie* et de *ti-* ou *timarchie* un système po- se base sur la domination des e lie dès lors à l'aristocratie, et lées modernes d'après lesquelles : devrait servir de condition pour arriver à l'exercice des stituant le pouvoir souverain, e rapprocher de cette forme de ent. *Voy.* CENS.

dit avec raison que la dé- existe « lorsque les citoyens uvres, formant le plus grand ont maîtres du gouvernement. » , l. IV, c. 3.) Dans toute la l'expression, la démocratie est de gouvernement presque im- réaliser au milieu des imper- ai affligent l'humanité. « Que difficiles à réunir ne suppose vernement! dit J.-J. Rous- nièrement, un état très petit, le soit facile à rassembler, et citoyen puisse aisément con- les autres; secondement, une plicité de mœurs qui prévienne le d'affaires et les discussions *ensuite, beaucoup d'égalité*

dans les rangs et dans les fortunes, sans quoi l'égalité ne saurait subsister long- temps dans les droits et l'autorité; enfin peu ou point de luxe, car où le luxe est l'effet des richesses, où il les rend néces- saires, il corrompt à la fois le riche et le pauvre, l'un par la possession, l'autre par la convoitise; il vend la patrie à la mol- lesse, à la vanité; il ôte à l'état tous ses citoyens pour les asservir les uns aux autres, et tous à l'opinion... Ajoutons qu'il n'y a pas de gouvernement si sujet aux guerres civiles et aux agitations in- testines, parce qu'il n'y en a aucun qui tende si fortement et si continuellement à changer de forme, ni qui demande plus de vigilance et de courage pour être main- tenu dans la sienne... S'il y avait un peuple de dieux, ajoute le célèbre philosophe, il se gouvernerait démocratiquement; un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes. » (*Contrat social*, liv. III, ch. 4.)

Il est incontestable qu'en s'exprimant ainsi J.-J. Rousseau entendait parler de la démocratie pure, et non d'une forme de gouvernement où l'élément démocra- tique serait combiné avec d'autres, de nature différente. De son temps, en effet, la monarchie constitutionnelle, telle que nous la comprenons maintenant, n'exis- tait pas encore; car l'Angleterre était, ainsi que nous l'avons dit, plutôt une monarchie aristocratique qu'une monar- chie démocratique. On ne peut nier que l'état des connaissances sociales ne soit de nature à donner aux esprits éclairés une autre opinion que celle qu'avait Rousseau de la démocratie. On comprend de nos jours que les gouvernements sont faits dans l'intérêt de tous et que toutes les classes doivent participer plus ou moins directement aux affaires du pays. Il est vrai que c'est par la représentation (*voy.* ce mot) et non immédiatement que les citoyens appelés par la constitution à jouer un rôle actif dans le maniement des affaires, y interviennent; mais ce n'en est pas moins là une extension du principe démocratique qui, loin de s'arrêter dans sa marche, semble au contraire appelé à faire de nouveaux progrès\*.

(\*) M. Royer-Collard a qualifié de démocra- tie royale le gouvernement établi en France par

Les mots *démagogie*, *ochlocratie*, *anarchie*, expriment le gouvernement démocratique poussé à ses derniers excès. Là, nulle garantie n'est respectée; les meilleurs citoyens sont mis à mort ou envoyés en exil; les ambitieux, en caressant les passions du peuple, préparent sa ruine et le conduisent à la dégradation morale par des voies sanguinaires. Mille tyrans se succèdent les uns aux autres, et la nation qui a le malheur de se laisser courber sous le joug de la démagogie est à la veille de tomber dans la dissolution sociale ou de devenir la proie d'un audacieux usurpateur.

Il est impossible de parler des gouvernements sans s'occuper d'une distinction établie entre eux, que l'on emploie fréquemment dans le langage politique moderne.

Certains publicistes ont divisé les gouvernements en *légitimes* et en *illégitimes* ou *usurpés*. Si par gouvernements légitimes ils entendent ceux qui ont été créés dans l'intérêt de tous, qui ont l'assentiment général et qui s'appuient sur des institutions formant un contrat entre eux et les peuples qu'elles doivent protéger (voy. CONTRAT SOCIAL), et ne pouvant être renversées ou altérées par l'une des deux parties, cette expression est juste et conforme à la raison. Mais si, au contraire, ils voulaient réserver cette qualification aux gouvernements dans lesquels les peuples sont considérés comme la propriété de leurs chefs, où le pouvoir est regardé comme de droit divin, où un roi, fût-il le plus sanguinaire des tyrans, l'être le plus immoral de son royaume, n'en doit pas moins être respecté comme l'image de Dieu sur la terre, il faudrait

la révolution de juillet 1830. Ce fait a été rappelé dans l'article *DÉMOCRATIE*, excellent morceau dont l'auteur, M. le comte Henri de Viel-Castel, jeune magistrat déjà connu par plusieurs bons ouvrages et qui a enrichi notre Encyclopédie des articles *AIDES*, *APPEL*, *CHARTRE*, *CODIFICATION*, *DROIT ROMAIN*, etc., etc., nous a été récemment enlevé par une mort précoce et bien regrettable. A la Martinique, où il étudiait la grande question de l'esclavage (voy. T. IX, p. 776), M. de Viel-Castel a succombé à la fièvre jaune, à peine âgé de 33 ans. Son principal ouvrage : *De la société et du gouvernement*, Paris, chez Treuttel et Wurtz, 1831, 2 v. in-8°, se rapporte à la matière traitée ci-dessus. 8.

bien convenir que l'expression *time* appliquée à un tel ordre de n'offrirait plus qu'un sens absolument contraire aux droits les plus de l'humanité. Sans doute, dans les chies, l'hérédité du pouvoir est rantie d'ordre et de stabilité; respect pour cette hérédité ne aller jusqu'à l'aveuglement, et où un roi se dégraderait par sa volonté de ses serments de fidé institutions fondamentales de son me et voudrait en amener la ruine usurper le pouvoir absolu; du j core où il se dégraderait jusqu'à mettre des crimes qu'on ne pass au moindre de ses sujets, il cour que de voir son sceptre brisé, e toyens, rentrant dans leurs drs mordiaux, prononcer contre lui e une déchéance (voy.) trop bien Voy. *LÉGITIMITÉ*.

On s'est demandé souvent q le meilleur des gouvernements croyons que, pour répondre à ce tion, il est mieux de s'en tenir des choses qu'à la forme même e voir qu'il s'agit de juger. Le e gouvernement n'est, à nos yeux monarchique, ni l'aristocratie démocratique, mais celui qui e conforme aux mœurs de la nati doit régir; c'est aussi celui qui le mieux tous les droits des e Pour accomplir cette condition, que les gouvernements s'appu des institutions qui opposent une infranchissable aux caprices des et aux attaques des factions. L leurs rois, dans une monarchie, avoir pour successeurs des tyrans plus consciencieux magistrats, e républiques, peuvent être r par des esprits turbulents qui à violer les lois qu'ils devraient pecter. Lorsque la civilisation progrès, il n'y a de bons gouver que ceux qui protègent les droit toyens, tels que la liberté de cos la liberté de la presse, la liberté duelle; que ceux où règne l'éga vant la loi, où il n'existe aucun | contraire à la raison; que ceux le peuple est appelé par ses repr

prendre une large part à ses projets et à consentir les impôts qu'il porter.

des nations a dû influencer beaucoup la forme des gouvernements adoptés ou qu'elles se sont créés; leur situation géographique a pu, comme des publicistes ont pensé, exercer aussi une influence sur le système politique dominé, et c'est avec raison elle a fait dire à Maxime :

Par tous les climats  
sont bien reçus toutes sortes d'états.  
Chacun a le sien, conforme à sa nature.

Il pourrait changer sans lui faire une

loi du ciel, dont la sage équité  
à l'univers cette diversité.  
Les Grecs aiment le monarchique,  
les Grecs la liberté publique;  
les Perses, les Persans veulent des souve-

ainsi le consulat est bon pour les Romains.

Les observations générales sur les gouvernements qui seront développées dans le détail auxquels nous avons adressé le lecteur, nous devons ajouter nos observations sur ce qu'on appelle *l'arnement du roi*, dans les constitutions ou repré-

sentée sous cette forme politique, le roi (SOUVERAIN) est chargé de l'exercice exécutif (*voies*); et, comme il ne doit l'exercer en personne, on a soin à des ministres qui assurent la responsabilité des actes, et les plus importants sont revêtus, il faut la signature du monarque, et on agit avec le contre-seing de l'un ou l'autre. L'application de cette règle a été introduite depuis quelques années sous le nom de *la loi du roi* : *le roi règne et ne gouverne pas*. Le roi, en effet, doit rester au-dessus des divers systèmes qui se succèdent continuellement par suite de la diversité des opinions dans les états, et ne pas se compromettre en donnant la préférence à l'un ou l'autre sur les autres. Lorsqu'il y a un conflit entre la couronne et les ministres, le système politique représenté par la *personne des ministres*, elle

*p. d. C. d. M. Tome XII.*

doit opter entre un changement de cabinet et la dissolution de la chambre élective. Dans ce dernier cas, et lorsque la nation donne gain de cause par l'élection à l'ancienne majorité parlementaire, la couronne doit céder, sous peine de voir la prolongation d'un aussi grave conflit ébranler les institutions.

La Charte française a un titre sur les *formes du gouvernement du roi* (art. 12 à 20 de la Charte de 1830). Il y est établi en principe que la personne du roi est inviolable et sacrée; que ses ministres sont responsables et qu'à lui seul appartient la puissance exécutive; que le roi est le chef suprême de l'état; qu'il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes ni dispenser de leur exécution; on y dit encore que le roi seul sanctionne et promulgue les lois, leur proposition appartenant à chacune des deux chambres comme à la couronne, et que la liste civile est fixée pour toute la durée du règne par la première législature assemblée depuis l'avènement du roi.

Mais, nous le répétons, tous ces actes, qui constituent les prérogatives de la couronne, ne peuvent être exercés que sous le contre-seing d'un ministre responsable, et l'action immédiate du roi ne pourrait se faire sentir sans que la fiction constitutionnelle fût anéantie et que la responsabilité n'en remontât directement à la couronne. C'est ce qui est merveilleusement compris en Angleterre, où le gouvernement représentatif existe depuis de longues années.

On nomme *maximes de gouvernement* certaines doctrines propres à chaque nature de gouvernement et exprimées sous la forme d'aphorismes. Dans les gouvernements despotiques, ces maximes expriment souvent des idées réprouvées par la morale, telles que *la fin justifie les moyens*, *diviser pour régner*, etc., etc. Dans les gouvernements basés sur le respect pour tous les droits, elles doivent au contraire montrer que les doctrines ténébreuses

ses qui furent si longtemps mises en pratique sont aussi opposées à l'intérêt bien entendu des sociétés civilisées qu'elles le sont aux véritables principes de la morale, qui doivent assujettir à leur salutaire empire les états comme les individus.

A. T.-R.

**GOUVERNEMENT, GOUVERNEUR, GOUVERNANTE.** Dans des acceptions diverses, le mot gouvernement désigne la direction d'une chose, la surveillance d'une personne. On distinguait autrefois en France quatre sortes de gouverneurs : les gouverneurs généraux des provinces et des villes, les gouverneurs des colonies, les gouverneurs particuliers des places de guerre, et les gouverneurs des maisons royales et autres grands établissements. Les gouverneurs de provinces ont disparu ; les colonies ont conservé les leurs, et le chef des possessions françaises dans l'Afrique septentrionale porte également le titre de gouverneur général. Les châteaux royaux avaient aussi et ont en partie conservé leurs gouverneurs ; le même titre est encore donné aux personnages placés à la tête de l'hôtel royal des Invalides, de la Banque de France, etc. ; mais généralement il a été remplacé par ceux de commandant, directeur, etc. Il est en pleine vigueur au contraire dans plusieurs pays étrangers : la Russie, par exemple, est divisée en *gouvernements* administrés par des fonctionnaires ayant le titre de *gouverneur* (*gubernator*), et des *gouverneurs militaires* ou *généraux* exercent sur la réunion d'un certain nombre de ces gouverneurs une autorité supérieure. On sait que Marguerite d'Autriche et Marguerite de Parme portèrent le titre de *gouvernante* des Pays-Bas (voy. FARNÈSE).

On donnait aussi le nom de *gouverneurs* et de *gouvernantes* aux personnes placées près des enfants, et surtout des princes et princesses, pour veiller sur eux continuellement et pour diriger leur éducation. D'abord confiés à une gouvernante, les jeunes princes passaient ensuite entre les mains d'un gouverneur. Louis XV eut pour gouverneur le maréchal de Villeroi, dont le père avait été gouverneur de Louis XIV. Montausier le fut du grand-dauphin et Beauvilliers du duc de Bourgogne. Les ducs Mathieu de Montmorency et

de Rivière remplirent les mêmes fonctions auprès du duc de Bordeaux. Le roi Louis-Philippe, qui avait eu pour *gouverneur* M<sup>me</sup> de Genlis (voy.), n'a donné à ses fils que des précepteurs, les princes recevant d'ailleurs l'éducation de nos collèges. La comtesse de Montesquieu fut la gouvernante du jeune fils de Napoléon, qu'elle ne quitta qu'à l'époque où son éducation devait être confiée à un gouverneur.

On nomme aussi *gouvernante* les femmes qui se chargent du soin de la maison d'un célibataire ou d'un homme veuf. Dans les presbytères surtout, la gouvernante joue un rôle important. L. L.-r.

**GOUVION (JEAN-BAPTISTE)**, d'abord général-major et adjoint de La Fayette (avec lequel il avait fait la guerre d'Amérique) dans le commandement de la Garde nationale de Paris, puis momentanément député de cette ville à l'Assemblée législative, enfin général de division dans l'armée du Nord, où il fut tué d'un coup de canon en avant de Maubeuge, le 11 juillet 1792, voy. LA FAYETTE et DEUX (*Mathieu*). Il ne faut pas le confondre avec le comte LOUIS - JEAN - BAPTISTE Gouvion, lieutenant général et pair de France, mort à Paris le 23 novembre 1823. L'un et l'autre étaient nés à Toul, ainsi que Gouvion Saint-Cyr, et parents de ce dernier, dont le vrai nom était aussi Gouvion, mais qu'on appelle à l'armée Saint-Cyr, nom qu'il avait pris de sa mère. X.

**GOUVION SAINT-CYR**, r. SAINT-CYR et l'art. précédent.

**GOYAVIER**, nom vulgaire des *pyrodium*, genre très remarquable de la famille des myrtacées, parce qu'il renferme plusieurs arbres à fruits mangeables et les plus estimés dans les pays chauds. Le nom de *goyavier* n'est qu'une légère altération de celui de *guayava* employé jadis par les aborigènes des Antilles pour désigner les végétaux dont nous parlons. L'étymologie du terme scientifique *pyrodium* se trouve dans  $\psi\iota\delta\omicron\nu$ , l'un des noms du fruit du grenadier ; car c'est avec ce fruit que celui de certains goyaviers a beaucoup de rapports, tant par la forme que par les qualités.

Les caractères génériques essentiels de *pyrodium* sont les suivants : tube calicé-

à elliptique ou obovale, adhérent, couronné par un limbe persistant, indivisé avant l'épanouissement, puis fendu en quatre ou cinq lobes; corolle de quatre ou de cinq pétales; étamines très nombreuses, insérées au limbe calicinal et au tube; style filiforme, terminé par un petit stigmate presque globuleux; ovaire à quatre loges, ou pluriloculaire; placenta saillants, partagés en deux lames; ovule couronnée par le limbe calicinal, et renfermant un grand nombre de graines dispersées dans la pulpe; embryon semi-circulaire ou plié en spirale; radicule allongée; cotylédons très petits.

Les goyaviers sont des arbres ou des brins à feuilles coriaces, persistantes, opposées, très entières, penninervées, ponctuées ou non ponctuées. Les pédoncules, garnis de deux petites bractées, sont alternes aux aisselles des feuilles, opposés, et ne donnent naissance chacun qu'à un ou deux ou trois fleurs. La corolle est toujours de couleur blanche. L'écorce contient de l'acide gallique et du tannin en abondance: aussi sert-elle au tannage et à la préparation de potions astringentes.

On connaît plus de soixante espèces de ce genre; presque toutes croissent dans les contrées intertropicales de l'Amérique.

Le GOYAVIER POIRE (*psidium pyriferum*, L.) se cultive comme arbre fruitier dans toute la zone équatoriale, ainsi que dans les régions chaudes de la zone tempérée; il prospère même encore en pleine terre dans les contrées les plus méridionales de l'Europe, et, plus au nord, on n'obtient sans peine des fruits dans les terres chaudes. Cette espèce forme un petit arbre à ramules tétragones; ses feuilles, longues de trois à quatre pouces, sont courtement pétiolées, réticulées, elliptiques, pointues, d'un vert foncé en dessus, et couvertes en dessous d'un duvet velouté. Les pédoncules, plus courts que les feuilles, se terminent par une seule fleur, laquelle est à peu près de la grandeur de celle du pommier. Le fruit, de forme d'une poire et du volume d'un œuf de poule, est jaune à l'extérieur; il renferme une pulpe succulente, soit blanchâtre, soit verdâtre, soit rouge, d'une saveur douceâtre, aromatique et un peu

musquée. Ce fruit, nommé vulgairement *goyave*, passe pour un aliment sain et agréable; toutefois, son goût ne convient pas en général aux personnes qui n'en ont pas encore l'habitude. On mange les goyaves soit cuites, soit crues, et l'on en prépare des gelées ainsi que des confitures très estimées des créoles.

Le GOYAVIER POMME (*psidium pomiferum*, L.), ou *goyavier rouge*, n'est pas moins fréquemment cultivé que le précédent, dont il paraît n'être qu'une variété. Il en diffère par ses feuilles plus pointues, ses pédoncules ordinairement triflores, ses fruits moins gros, presque globuleux, à pulpe acide et le plus souvent rouge. Le fruit de cette espèce est astringent, et par cette raison on ne le mange qu'en confitures et en compotes.

Le GOYAVIER DE LA CHINE (*psidium Cattlejanum*, Lindl.) produit un fruit du volume d'une pêche, de couleur pourpre, à pulpe à la fois sucrée et acidulée, d'une saveur plus recherchée que celle des goyaves communes.

Un autre goyavier (*psidium polycarpum*, Lamb.), qui croît spontanément dans les savanes herbeuses de la Trinité et qu'on cultive en Angleterre, dans les serres à fruit, produit aussi des goyaves délicieuses, mais dont le volume n'excède pas celui d'une noix. ED. SP.

GOYA Y LUCIENTES (don FRANÇOIS), peintre espagnol contemporain, naquit le 31 mars 1746 à Fuente de Todos (royaume d'Aragon). Après avoir fait ses études à l'académie de Saint-Louis de Saragosse, sa passion pour l'art lui fit entreprendre le voyage de Rome; mais bientôt son amour filial le ramena dans sa patrie, et il ne se sépara plus de ses parents. Les peintures qu'il exécuta pour la manufacture royale de tapis attirèrent d'abord l'attention sur lui et le recommandèrent à R. Mengs, auquel la direction de ces travaux était alors confiée. On lui dut un très grand nombre de tableaux de genre retraçant avec verve et originalité les mœurs populaires espagnoles, et qui se distinguaient surtout par le naturel et la simplicité. Son tableau d'autel et son *Crucifix*, placé à l'entrée du chœur de l'église de Saint-François-le-Grand, à Madrid, le firent recevoir membre de l'Ac-

cadémie de Saint-Ferdinand, le 7 mai 1780. Imitateur de Vélasquez et de Rembrandt, Goya visa peut-être trop à l'effet, et sa hardiesse ressemble quelquefois à la négligence; mais la plupart de ses tableaux portent le cachet du génie. Parmi ceux de grande dimension, il faut nommer les deux représentations de *saint François de Borja*, qu'il peignit pour la cathédrale de Valence; *l'Arrestation de Jésus-Christ*, qu'on voit dans la sacristie de celle de Tolède; la *sainte Vierge*, dont est ornée l'église de la ville de Chinchon, et particulièrement la *Famille de Charles IV*, chef-d'œuvre conservé au Musée royal de Madrid, et qui le fit nommer, le 31 octobre 1799, premier peintre de la cour: toutes les figures de ce tableau sont de grandeur naturelle et la ressemblance est parfaite. Goya avait le pinceau facile et fit un grand nombre de portraits. Sa place et son talent le mirent à la mode. Il peignit la plupart des personnages célèbres de son temps et de son pays, entre autres le général Urrutia, le naturaliste Azara, l'architecte Villanueva, le poète Moratin, l'acteur Maiquez, etc. Pour rétablir sa santé ébranlée, il fit, en 1824, un voyage à Paris: le séjour de la France l'attacha, et il mourut à Bordeaux le 16 avril 1828. Peu de jours auparavant, il s'était peint lui-même luttant contre la mort et assisté du professeur Arrieta, son médecin, auquel il voulut ainsi témoigner sa reconnaissance. Outre les tableaux à l'huile de Goya, on lui doit plusieurs peintures à fresque d'un grand mérite, telles que celles de la cathédrale d'El-Pilar de Saragosse, celles de Saint-Antoine de Floride, et celles de la *villa* de son fils, située sur le Manzanarès. Enfin nous citerons sa collection de *capriccios*, quatre-vingts dessins au trait qui se distinguent par une énergie et une verve comique entraînant. S.

GOYEN, voy. VAN GOYEN.

GOZZI (GASPARD ET CHARLES). Les Gozzi, originaires du Frioul, s'étaient établis, vers 1500, à Venise, où ils jouissaient des droits de citoyen et du titre de comte. Le père des deux écrivains qui ont illustré ce nom, Jacques-Antoine Gozzi, avait épousé une descendante des Tiepoli. Il en eut onze enfants dont l'aîné, Gaspard, naquit en 1713. Cette maison ressemblait

à la plupart des maisons riches de Venise à cette époque: ce n'étaient que fêtes, parties de plaisir, comédies dont les rôles étaient joués par les enfants, etc. Tout cela finit par une catastrophe facile à prévoir et dont G. Gozzi lui-même rend compte en ces termes: « Notre fortune s'éclipsa comme j'étais jeune encore et que! soumis à la férule d'un maître, je pouvais à peine mesurer l'étendue de notre malheur. De pénibles procès, les chicanes des hommes de loi et de plume, amassèrent un orage au milieu duquel l'héritage paternel s'échappa de nos mains. Quelques-uns te reprochent, ô mon bon père! d'avoir trop aimé les mentes et les chevaux; mais, habitué à l'opulence, pouvais-tu t'arrêter court et mettre soudain un frein à tes désirs? Ton cœur n'était pas armé d'une philosophie si robuste. Je ne t'en accuse point, mais je pleure et j'honore ta tombe (*Sermone III*). » Gaspard, chargé ainsi de pourvoir aux besoins d'une nombreuse famille, se trouva heureux d'avoir puisé dans les leçons et dans la bibliothèque des clercs Sommes de Murano des goûts littéraires que vint accroître encore son mariage avec Luisa Bergalli, plus âgée que lui de dix ans, mais célèbre par ses ouvrages et par les grâces de son esprit. Pour subvenir aux charges croissantes du ménage, cette femme, amie de l'intrigue et de la domination, avait décidé son mari à se charger de la direction du théâtre Saint-André. Rien ne convenait moins à l'honnête et tranquille Gaspard qui, retiré dans son cabinet avec ses livres, laissait à sa femme tous les tracés d'une entreprise à laquelle il fallut bientôt renoncer. Mais plus que jamais alors Gozzi dut faire ressource de sa plume, nécessité qui lui arracha ces plaintes énergiques: « Affreux supplices que de faire de son esprit métier et marchandise, et de débiter sa cervelle à vil prix. Si du moins il m'était permis de me livrer à un travail moins ingrat que celui de traduire du français des œuvres obscures et méprisables! J'ai dans ma tête le plan d'un grand ouvrage: je voulais populariser dans notre langue les chefs-d'œuvre de l'éloquence grecque et latine... Mais l'hirondelle peut-elle prendre un libre essor dans les cieus quand un p-



« Ils l'attendent au nid, le bec béant et le gosier vide? »

Cependant des ouvrages de morale et de critique, mieux appropriés à son talent, ne tardèrent pas à fonder la réputation de Gaspard Gozzi : tels furent ses *Épîtres en vers (Sermoni)* dont nous avons cité quelques passages et qui rappellent souvent la manière d'Horace; ses *Lettres familières*, 1755, 2 vol. in-8°, composées pour la plupart de lectures faites à l'Académie des *Granelleschi*. Cette société bizarre, où figuraient à côté des deux Gozzi des hommes tels que les frères Farsetti, le savant Forcellini (*voy.*), etc., paraît s'être proposée, sous des formes bouffonnes, le but de conserver les traditions du goût indigène et de la saine critique; le *Jugement des anciens poètes sur la critique moderne du Dante*, 1758, in-4°, ouvrage dans lequel Gozzi, tout en se préoccupant un peu trop des règles d'Aristote et des formes de l'épopée antique, eut la gloire de réveiller en Italie ce culte du Dante devenu depuis comme le drapeau littéraire et politique de la jeune Italie; l'*Observateur vénitien*, Venise, 1768, 12 vol. in-8°, imitation assez heureuse du *Spectateur* d'Addison.

Gozzi avait obtenu la place d'inspecteur des livres et de l'imprimerie. Plus tard, il fut chargé par les autorités de Padoue de rédiger un travail sur la réforme de l'université de cette ville. Ces divers emplois le tirèrent de la gêne où il avait vécu longtemps. Pendant son premier séjour à Padoue il avait perdu sa femme; mais les soins d'une ancienne amie qu'il y épousa plus tard, adoucirent, pendant les dernières années de sa vie, ses infirmités et un penchant à la misanthropie qui s'étaient accrus avec l'âge. Il mourut le 26 décembre 1786. Outre les travaux que nous avons déjà cités, Gaspard Gozzi a publié *Le monde moral*, ouvrage philosophique et religieux; *Le triomphe de l'humilité*, poème en 4 chants; des *Nouvelles*, et diverses compilations. Il existe trois éditions de ses œuvres complètes, l'une de Venise, 1812, 22 vol. in-12, l'autre de Padoue, 1818-1820, 16 vol. in-8°; la dernière est de Bergame, 1825-29, 20 vol. petit in-8°.

Charles Gozzi était le troisième fils du

comte Jacques-Antoine. Dès l'âge de 16 ans, il prit du service en Dalmatie; trois ans après, il revint à Venise assez à temps pour empêcher la vente de la maison paternelle, pour recueillir les derniers soupirs de son père et s'obliger personnellement afin de lui faire des funérailles décentes. Dans les discussions qui suivirent, il apporta toute la vivacité de son caractère; mais si l'administration et le partage du patrimoine commun amena entre Gaspard et Charles une séparation et quelques difficultés judiciaires, leur bonne amitié n'en fut pas longtemps altérée. A peine sorti de ces embarras, Charles Gozzi revint à ses études favorites sur l'idiome toscan qui l'avaient occupé dès sa jeunesse et avaient charmé pour lui le loisir des garnisons. Doué d'un tour d'esprit vif et original, habitué à voir les hommes et les choses du côté plaisant, il avait déjà publié plusieurs petites pièces satiriques parmi lesquelles on avait remarqué *La tartane chargée des influences de l'année 1757*, et brillait au premier rang dans la joyeuse société des *Granelleschi*. Bientôt, pour exhaler sa verve aristophanique, il créa un nouveau genre dramatique approprié aux idées de ceux au milieu desquels il vivait. Qu'on se figure la Venise du XVIII<sup>e</sup> siècle, telle que nous la représentent les Mémoires de Casanova (*voy.*), cette société de croupiers, de courtisanes et d'efféminés, cette littérature qu'un écrivain du temps, Baretti, a caractérisée en quelques mots : « De sales comédies, des tragédies stupides, des critiques puérides, des romans futiles, des dissertations frivoles; » et jusqu'à cet idiome vénitien dont les molles inflexions trahissent le bégaiement de l'enfance ou l'abandon de la volupté. Pour être compris de ce peuple enfant et blasé, il fallait parler sa langue. Charles Gozzi appela la féerie au secours de la vérité. Ce fut dans de vieux recueils populaires, tels que *Lo Cunto delli Cunti*, ce *Cabinet des Fées* de l'Italie, qu'il alla chercher ses pièces-féeries ou fables (*fiabe*), ou mieux encore dans ses souvenirs, tels que son frère les a décrits quelque part en parlant de « cet âge où, pressés autour du large foyer, près de la vieille nourrice conteuse, ils écoutaient, la bouche béante,

des récits merveilleux, et croyaient voir de belles demoiselles sortir des tranches de l'orange enchantée. » Du reste, il conserva les vieux types, représentant des diverses nationalités italiennes, Pantalon le Vénitien, Tartaglia le Napolitain, Brighella le Bergamasque. « Pour ces rôles et ces acteurs, dit M. Philarète Chasles dans un article de critique\* où ces comédies de notre auteur sont appréciées avec talent, l'auteur comique traçait en quelques pages une esquisse de comédie. Ses personnifications de caractères différents s'y donnaient rendez-vous; malgré la stérilité apparente de la donnée, on pouvait faire jouer de mille manières ces rôles toujours les mêmes, comme on se sert des pièces d'un jeu d'échecs dont la marche invariable et déterminée donne naissance à tant de combinaisons imprévues. La langue italienne, dont la richesse se prête si bien à l'improvisation, la promptitude d'esprit et la verve de bouffonnerie naturelles à ce peuple, avaient longtemps favorisé le développement de ce genre de comédie que la bonne compagnie commençait cependant à prendre en mépris, et que Gozzi voulut remettre en honneur. »

Tel est le cadre où il déposa ses rancunes contre l'ennuyeux abbé Chiari, contre le pur, mais un peu pâle Goldoni, contre le goût français et les mœurs vénitienes, le tout dans un langage plein de *desinvoltura*, et dont l'allure toute indigène explique comment ces comédies originales, *L'amour des trois oranges*, *Le roi cerf*, *La dame serpent*, *Le monstre bleu-turquin*, *Le petit oiseau d'un beau vert*, etc., accueillies à Venise avec tant de faveur lors de leur apparition, sont peu goûtées et presque inconnues au-delà des Alpes. Aujourd'hui, Charles Gozzi, quoique un peu oublié dans sa patrie, qui n'a pas même retenu l'époque de sa mort (on croit qu'elle arriva dans l'une des premières années du XIX<sup>e</sup> siècle), est tenu en haute estime par la nouvelle école littéraire en Italie. « Les partisans du drame pris dans son sens le plus large, dit M. Maroncelli dans ses

*Additions aux Prisons* de Silvio Pellico, regardent Charles Gozzi comme un des plus puissants créateurs du genre et comme un génie véritablement original. Si sa patrie ingrate lui refuse le rang qui lui est dû, c'est à nous, exilés politiques, qu'il appartient de réhabiliter nos illustrations victimes de l'ostracisme littéraire. »

Nous n'avons pas parlé des autres ouvrages que Charles Gozzi a réunis dans l'édition qu'il a donnée de ses œuvres, Venise, 1772, 8 vol. in-8<sup>o</sup>, tels que ses imitations du théâtre français et espagnol, ses poèmes de *Astrazione*, de la *Marfisa bizzarra*, l'un philosophique, l'autre bouffon, parce que ses véritables titres littéraires ne sont pas là. Néanmoins on retrouve des traces de son talent original dans l'espèce d'autobiographie qu'il publia en 1798 sous ce titre : *Mémoires inutiles de la vie de Charles Gozzi*. R-V.

**GRAAL**, voy. GRÉAL.

**GRABERG DE HEMSOE** (JACQUES), nommé par le pape *condé palatino*, est né le 7 mai 1776 à Gnarfve, dans l'île suédoise de Gotland, où son père était *lagman* ou juge provincial. Après avoir reçu une éducation soignée, il fit à l'âge de seize ans, sur un navire de commerce, un voyage en Angleterre, en Portugal et en Amérique; puis il entra dans la marine anglaise, et fut plus tard attaché à la légation suédoise en Italie. Après plusieurs voyages dans cette péninsule, en Allemagne et en Hongrie, il fut nommé, en 1811, vice-consul de Suède à Gènes, et en 1816 envoyé avec le même titre à Tanger. En 1823, il devint consul à la résidence de Tripoli; depuis 1828, il vit avec sa famille à Florence.

Les loisirs que ses fonctions laissent à M. Graberg étaient consacrés de préférence à l'étude de la géographie et de la statistique, de l'histoire, de la numismatique, et à celle des langues. Aussi écrivit-il tantôt en suédois ou en allemand, tantôt en français, en italien ou en portugais, les ouvrages et les mémoires très nombreux qu'on lui doit et qui attestent des recherches consciencieuses et une infatigable activité. Ses principaux ouvrages sont les

(\*) *Revue de Paris*, 1<sup>re</sup> série, vol. XIX, XXI, XXIV.

suivants : *Essai historique sur les Scaldes* (Pise, 1811), où il s'attache à prouver que ces poètes du Nord ne pouvaient être des imitateurs des troubadours ; *La Scandinavie vengée* (Lyon, 1822), ouvrage historique fort remarquable, écrit en français, et dans lequel il combat victorieusement cette supposition erronée que les peuples barbares qui détruisirent l'empire romain ont été lancés sur l'Europe par la Scandinavie, qu'on nomma faussement *officina* ou *vagina gentium*, et où il soutient l'existence d'une véritable civilisation des pays septentrionaux au temps même de la migration des peuples. Parmi ses travaux plus récents, on cite un *Essai géographique et statistique sur la régence d'Alger* (Florence, 1830), occasionné par l'expédition française et qui contient une description curieuse des tribus arabes ; une *Notice sur le grand historien arabe Ibn-Khaldoun* (Florence, 1834), en allemand, et surtout son *Specchio geografico e statistico del imperio di Marocco*, sur le manuscrit duquel a été faite la traduction allemande de M. Reumont, intitulée *Das Sultanat Mogh'rib-ul-Aksa*, etc. (Stuttg., 1833, in-8°) ; c'est le livre le plus utile à consulter sur cet empire maure et africain. M. Graberg de Hemsoe (ce dernier nom lui vient d'un bourg de l'île de Gothland) est membre de plus de cinquante sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique ; il entretient une correspondance étendue avec les savants les plus célèbres. Sa bibliothèque, à laquelle il a aussi joint des collections de médailles et de pierres gravées, contient beaucoup d'ouvrages rares et précieux, et plus de quatre cents manuscrits, dont plusieurs fort curieux, en langues orientales. C. L.

**GRACE**, du latin *gratia*. Dans les personnes, dans les ouvrages, ce mot signifie non-seulement ce qui plaît, mais ce qui plaît avec attrait. Nous le croyons comme Voltaire ; mais qu'est-ce qui plaît avec attrait ? C'est

... La grâce plus belle encor que la beauté.  
LA FONTAINE.

Il n'y a point là de définition, et, de fait, aucune définition n'est possible. La grâce

est ce charme invisible que Montesquieu appelle *le je ne sais quoi*, et qu'il regarde comme un effet principalement fondé sur la surprise. D'après lui, elle se trouve moins dans les traits du visage que dans les manières ; car les manières naissent à chaque instant et peuvent à tous les moments créer des surprises : une femme ne peut guère être belle que d'une façon, mais elle est jolie de cent mille. Il y a plus, la laideur elle-même peut plaire à la longue, si dans ses discours, dans son maintien, dans toutes ses habitudes, elle a des grâces qui nous surprennent, qui effacent les premières impressions et nous gagnent insensiblement le cœur.

Le feu des diamants peut ajouter à la beauté des reines ; des vêtements somptueux, une démarche fière, un coup d'œil plein de majesté peuvent exciter l'admiration, inspirer le respect ; mais une couronne de bluets, des habits simples, un souris de joie et de bonheur charment et captivent ; ils décèlent la grâce. La grâce se trahit même sous la bure et l'étamine :

Il est aussi des modes pour le voile ;  
Il est un art de donner d'heureux tours  
A l'étamine, à la plus humble toile ;  
Souvent l'essaim des folâtres amours,  
Essaim qui sait franchir grilles et tours,  
Donne aux bandeaux une grâce piquante.  
GRASSIN.

La grâce, qui se dérobe à toute gêne, à toute affectation, qui se pare de sa négligence même, qui est avant tout simple et naturelle, et qui est naïvement tout ce qu'elle est, la grâce ne s'allie point avec la grandeur, et jamais on ne la trouve avec le sublime. Ne la cherchez donc point dans les scènes effrayantes de la nature ou de l'art ; ne la demandez ni à l'éruption des volcans, ni aux ravages des fleuves débordés, ni aux fureurs de la tempête ou de l'incendie. Elle n'est point au sommet de ces pyramides d'où quarante siècles contemplaient l'armée française, ni dans les profondeurs du *tunnel* de Londres, ni sur la toile où vit un épisode du déluge ; les prodigieux effets de la vapeur n'en donnent pas la moindre idée, pas plus que tout ce qui a pour caractère la force, l'étendue, l'uniformité. Les êtres faibles, petits, délicats, ont presque seuls

le privilège d'être gracieux ; c'est le résultat de leur organisation : témoin les femmes. Voy. ce mot.

Dans les arts et dans les lettres, comme dans la nature, la grâce a surtout le don de plaire. La grandeur étonne, la beauté provoque l'admiration : la grâce seule excite toutes les sympathies. J. T.-v.-s.

Dans la langue des beaux-arts, la grâce est, comme le goût et la beauté, un sentiment de convention qui ne peut se définir ni se donner, et qui consiste, suivant Félibien et Watelet, dans l'accord des mouvements produits par la beauté avec les mouvements de l'âme.

En architecture, la grâce est moins recherchée que dans les autres arts. On admire la grâce d'un chapiteau, d'un ornement, d'une statue, d'un bas-relief ; mais on n'en peut guère dire autant des lignes et des grandes parties d'un édifice. On dira qu'il est harmonieux, qu'il a du caractère, qu'il est d'un bon style, d'une belle exécution et décoré avec goût ; mais on ne dira qu'il est *gracieux* que par rapport à ses proportions généralement réduites\*. En sculpture et en peinture, la grâce consiste dans une certaine disposition des parties d'un sujet, de manière à leur donner une attitude qui satisfasse les yeux et puisse plaire par leur contraste, leur élégance, leur légèreté. On a donné au Corrège le surnom de *maître des grâces*.

Les anciens peintres et sculpteurs attachant une grande importance à la grâce, tous leurs sujets étaient composés et exécutés dans un style gracieux, mais naturel et plein d'expression. Les modèles de grâce qu'ils nous ont laissés sont : la *Vénus de Médicis*, la *Vénus accroupie*, l'*Apolline*, l'*Hermaphrodite* de la villa Borghèse, une *Nymphé* et un *Cupidon* de la même villa. Ces modèles avaient une autre grâce que ce que nous entendons aujourd'hui par ce mot ; peut-être même, en jugeant ces chefs-d'œuvre d'après notre goût moderne, ne les trouverions-nous pas gracieux : c'est que les Grecs ne

(\*) Cependant la flèche de la cathédrale de Strasbourg, à force d'être légère, est certainement gracieuse, malgré son élévation. A plus forte raison trouvera-t-on de la grâce à la cathédrale de Fribourg en Brisgau, par comparaison avec le monument colossal de Strasbourg dont elle est, pour ainsi dire, le diminutif. S.

faisaient pas seulement consister la grâce dans l'élégance d'une draperie, dans la douceur d'un contour, dans quelque chose d'agréable et de charmant qui plait et qui séduit. Pour eux, la grâce c'était le caractère et le sentiment de beauté poussé à sa plus grande perfection. C'est en admettant la grâce comme perfection de la beauté qu'Apelle a été considéré par les Grecs comme le peintre le plus gracieux de l'antiquité. Parmi les artistes modernes, depuis la renaissance, bien peu ont voulu être gracieux sans tomber dans le faux, sans être affectés, ridicules ou maniérés. Raphaël, quoi qu'en ait dit Menges dans sa *lettre à Pons*, a connu la grâce et a su la mettre en harmonie avec ses types de beauté et la faire entrer dans toutes ses magnifiques compositions. Le Parmesan, au contraire, a été gracieux au lieu d'être gracieux, Andrea Sacchi trop froid, et Watteau faux et maniéré, quoique élégant et aimable. E. B.-s.

**GRACE** (droit), acte par lequel le souverain fait cesser l'effet d'une condamnation criminelle.

Le législateur établit des peines, qu'il gradue selon la gravité des délits ; et quand le juge, simple organe de la loi, en a fait la stricte application, un principe conservateur de l'ordre social veut que la chose jugée (*voy.*) soit considérée comme étant la vérité. Cependant des considérations politiques, et la nécessité de créer un moyen de réparer ces erreurs dont le savoir et la vertu ne préservent pas toujours les juges les plus sages, ont fait admettre le droit de grâce.

Chez les Romains, du temps de la république, ni le sénat ni les consuls n'avaient le droit d'anéantir l'effet d'une sentence criminelle ; mais lorsque, sous les empereurs, le gouvernement reprit les formes monarchiques, cette haute prérogative fut attribuée au chef de l'état. (*Voy. ff. et Cod. de sententiam passis et restitutis.*)

Autrefois, en France, le roi exerçait le droit de grâce de la manière la plus étendue, puisqu'au moyen des lettres d'abolition (*voy.*) il pouvait effacer le crime lui-même. Il n'appartenait qu'au roi seul de faire grâce, quoique certains officiers de la couronne, tels que le con-

les maréchaux de France, les arbalétriers, les gouverneurs, se fussent attribué ce privilège. Charles V, alors régent, leur par une ordonnance du 13 mars 1380, le duc de Berry, son oncle lieutenant dans le Languedoc, à délivrer des lettres de grâce, XI permit au duc d'Angoulême d'ordonner une fois dans toute ville où son entrée.

Les corps ou villes avaient aussi le droit d'exercer, en certains cas, le droit de grâce. Comme nous l'avons dit ailleurs, à un certain jour de l'année, à la cathédrale de Rouen un criminel et ses complices entrent et passent sous la chaise de saint Julien. Les évêques d'Orléans, lors de l'entrée solennelle, faisaient grâce à des criminels qui se trouvaient dans la ville de cette ville. Enfin, tous les vendredis qui précèdent le jour des fêtes, la ville de Vendôme mettait en liberté un prisonnier, par suite d'un édit de Louis de Bourbon, comte de Vendôme, le 21 août 1428.

Le droit de grâce, qui compte parmi les plus célèbres discussions dans le sein de l'Assemblée constituante, où l'abbé Maury défend le premier son maintien. Malheureusement les efforts de la minorité, il fut écarté par le Code pénal de 1791 ; mais on sentit que l'intérêt de la somme voulait que, dans certaines circonstances, on pût se départir de la rigueur du droit, et le sénatus-consulte de l'ermidor au X accorda la faculté de grâce au premier consul qui exercera dans un conseil privé dont réglait la composition.

Ces jours, ce pouvoir forme généralement une portion de la prérogative royale. En France, le roi a le droit de commuer et celui de commuer les peines (la Charte constitutionnelle). Ce droit ne peut s'exercer pour telle commue que ce soit, même pour celles

que prononcent les chambres législatives, est inhérent à la personne du roi, et ne peut être délégué ni aux princes ni aux ministres.

La grâce n'a point d'effet rétroactif et laisse subsister les conséquences juridiques morales de la condamnation, telles que l'incapacité civile et civique, la mort civile, etc., si elles ont déjà atteint le condamné. Elle n'efface ni le délit ni même la condamnation; elle empêche seulement ou fait cesser pour l'avenir l'exécution du jugement. Elle s'applique aux seules peines infligées sur la poursuite du ministère public, et jamais aux condamnations pécuniaires prononcées, à titre de dommages-intérêts ou de restitution, au profit des parties civiles qui ont éprouvé un préjudice du délit commis.

Le recours en grâce ne peut arrêter l'exécution des arrêts ou jugements qu'autant que le ministre de la justice ordonne le sursis. Les lettres portant grâce entière ou commutation de peine sont signées par le roi et revêtues du contre-seing du ministre de la justice; elles sont ensuite adressées à la Cour royale du lieu du domicile du condamné, pour être enregistrées en audience solennelle, en présence de celui qui les a obtenues (*voy. ENTÉRINEMENT*). Suivant l'ordonnance criminelle de 1670, ceux qui recevaient des lettres d'abolition, de rémission ou de pardon, devaient se présenter à l'audience *teste nue et à genoux*.

On doit distinguer la grâce de l'amnistie (*voy.*) qui supprime l'inculpation même, soit avant, soit après le jugement, et, par suite, rend comme non-venu le délit, en tant qu'il a existé. *Voy. ASILE, FRANCHISE, IMMUNITÉS.* E. R.

**GRACE** (théologie). La question de la grâce, en théologie, comme celle du libre arbitre (*v.*), en philosophie, est un de ces problèmes qui furent toujours le tourment et l'écueil de la curiosité humaine. Quelque dédain qu'on ait affecté dans les temps de scepticisme pour ces questions épineuses, elles se sont reproduites à toutes les grandes époques d'activité intellectuelle, toutes les fois que les esprits ont été dominés par de fortes croyances, soit religieuses, soit purement rationnelles; elles se rencontrent dans toutes les reli-

gions et dans toutes les philosophies, parce qu'elles tiennent aux entrailles même de la nature humaine et qu'elles naissent du seul conflit de nos facultés avec le monde extérieur.

Un fait qui se révèle à l'homme dès qu'il s'observe lui-même, c'est le sentiment de sa propre liberté; cette faculté fondamentale, qui constitue la personnalité humaine, apparaît à la conscience avec une évidence plus claire que le jour. L'homme sent en lui la puissance de vouloir, de choisir entre des résolutions contraires, de préférer le bien ou le mal; rien ne peut prévaloir contre ce sentiment intime, irrésistible.

Mais un autre fait non moins incontestable, c'est que la liberté humaine n'est pas absolue. Elle a des limites trop faciles à reconnaître; elle est bornée en nous-mêmes par la lutte intérieure des passions, au dehors par l'action universelle et continue de la cause première, et par la prescience de Dieu. L'homme n'est pas toujours assez fort pour résister aux tentations qui l'entraînent: souvent sa liberté succombe dans la lutte qu'elle a constamment à soutenir, soit avec le monde extérieur, soit avec ses propres penchants. Il a beau voir le bien, il a beau le vouloir, il fait le mal: *Video meliora proboque; deteriora sequor.* Saint Paul aussi l'a dit: « Je fais le mal « que je ne veux pas, et ne fais pas le « bien que je veux. »

Or, certains esprits, certaines sectes chrétiennes, poussant à l'extrême cet aperçu de la faiblesse de la liberté humaine, en ont conclu son impuissance totale. L'homme est fragile: on l'a supposé complètement esclave des sens; de ce qu'il a en lui un penchant au mal, on a été jusqu'à nier qu'il fût capable de faire aucun bien.

Ici se révèle l'influence d'un dogme fondamental du christianisme, emprunté à la religion mosaïque, le dogme de la chute de l'homme et du péché originel, solution judaïque d'un problème éternel, l'origine du bien et du mal. D'après une certaine manière d'interpréter les livres saints, la chute d'Adam a entraîné toute sa race, et, par suite de cette souillure originelle, l'intelligence et le cœur de

l'homme sont naturellement corrompus, incapables de concevoir une seule bonne pensée, d'accomplir une seule bonne action. Si donc il arrive à l'homme de faire le bien, il ne le peut que par une faveur particulière de Dieu. Dans l'impuissance de sa volonté, il a besoin d'un secours extérieur qui vienne aider sa faiblesse. Il ne peut rien espérer de ses propres forces; sans l'aide de Dieu, l'homme ne peut ni connaître le bien, ni le vouloir, ni l'accomplir; il doit tout attendre de l'intervention divine ou de la grâce.

Par la grâce on entend donc une action de Dieu sur l'âme, par laquelle il éclaire l'intelligence et détermine la volonté, de manière à ce que l'homme accomplisse le bien ou évite le mal. La grâce, ce sont tous les secours que Dieu nous envoie pour nous conduire au salut éternel; il nous les envoie gratuitement, c'est-à-dire sans considération aucun pour nos mérites ou nos démérites.

On le voit, la doctrine de la grâce est à la fois un complément et un palliatif au dogme du péché originel (*voy.*), qui suppose l'homme foncièrement corrompu et incapable par lui-même de faire aucun bien. Comme ce dogme, pris dans toute sa rigueur, serait en contradiction avec la réalité, comme l'humanité ne pourrait exister si en effet elle était radicalement incapable d'aucune bonne pensée, d'aucune bonne action, il a fallu admettre la possibilité de faire le bien, mais avec cette restriction que, quand il arrive à l'homme de le faire, ce n'est pas lui qui en est l'auteur, il n'en a pas le mérite: c'est à Dieu qu'il faut le rapporter; c'est Dieu qui agit en lui, qui éclaire son intelligence et qui détermine sa volonté. Cette intervention de Dieu, qui nous donne la connaissance du bien et la force de le vouloir et de l'accomplir, c'est ce qu'on appelle la *grâce*.

Ici, en faisant abstraction du point de vue orthodoxe, nous avons à nous demander si cette influence d'en-haut, si cette intervention divine sur laquelle repose la doctrine de la grâce, est une pure hypothèse des théologiens ou si nous trouvons en nous-mêmes que les données psychologiques qui V... et cette hypothèse.

C'est un principe admis par tous les théologiens que la croyance est un don de Dieu; c'est lui qui donne la foi. A envisager la croyance du point de vue purement philosophique, dépend-il de nous de croire ou de ne pas croire? On est forcé de reconnaître que nos idées ne dépendent pas de nous; ce n'est pas nous qui les faisons. Il y a plus, leur apparition dans notre esprit semble souvent tout-à-fait involontaire. Qui n'a eu, par exemple, de ces idées qui naissent en nous spontanément, qui viennent on ne sait d'où, et dont nous ne pouvons expliquer la présence que par une inspiration soudaine, par une illumination d'en haut? Il semble donc qu'indépendamment de l'activité volontaire et réfléchie de la pensée il y a un certain travail intérieur qui s'accomplit dans l'intelligence de l'homme, travail inaperçu, que nous ne gouvernons pas, mais qui n'en est pas moins réel.

De même dans l'ordre moral, certains changements surviennent dans l'âme sans qu'elle puisse se les attribuer. Certains jours, à certains moments, elle se trouve transformée sans avoir remarqué le travail secret par lequel s'opère cette transformation. Quel est l'homme qui n'a surpris en lui-même de ces bons mouvements qui se produisent en nous sans que nous ayons conscience d'en être les auteurs? Nous voyons les héros d'Homère rapporter perpétuellement à quelque divinité non-seulement leurs succès ou leurs revers et toutes les actions extérieures, mais même leurs résolutions intimes et jusqu'à leurs plus secrètes pensées. Les combattants de l'Iliade croient non-seulement que les dieux s'arment tantôt contre eux, tantôt en leur faveur, mais ils n'ont pas même la conscience de leurs propres actes; il leur semble que les dieux agissent pour eux et leur suggèrent chacune de leurs volontés. Pareillement nous autres chrétiens, dans l'ignorance où nous sommes des circonstances cachées, des mobiles secrets qui suscitent en nous ces désirs du bien, ces repentirs du passé qui nous saisissent parfois, nous les rapportons à Dieu, ou à un bon ange qui veille sur nous. Et cette action divine on ne la suppose pas seulement dans les

grandes occasions où il s'agit d'un repentir durable, d'une conversion à une vie nouvelle, d'une régénération entière et complète; mais tous les bons mouvements qui traversent notre âme, si fugitifs et si passagers qu'ils soient, on en fait honneur à Dieu. L'homme lui-même n'en a pas le mérite. Quand il agit bien, c'est Dieu qui agit pour lui; quand nous éprouvons le désir du bien, c'est Dieu qui nous inspire ce désir. Voilà ce que les chrétiens ont attribué à la grâce divine.

Pendant une observation plus attentive ne découvrirait-elle pas quelque trace d'activité personnelle dans ces phénomènes en apparence involontaires? Sans doute ils portent un caractère évidemment spontané, irréfléchi; mais est-il bien constant que la liberté n'y ait aucune part? Au lieu d'avoir recours, pour expliquer ces faits obscurs de la vie morale, à une intervention directe et spéciale de Dieu sur l'âme, à un rapport permanent entre l'action de Dieu et l'activité de l'homme, ne serait-il pas plus juste de dire que l'âme est inattentive, qu'elle ne se souvient pas de tout ce qui se passe en elle-même, et qu'en certains cas tel acte volontaire, telle direction des forces de son esprit, ont pu échapper à son observation?

D'abord, pour ce qui concerne nos idées, bien qu'elles soient en elles-mêmes indépendantes de notre volonté, on ne peut nier que celle-ci n'intervienne jusqu'à un certain point pour les produire. S'il est vrai, par exemple, que nous ne faisons pas nous-mêmes nos idées, nous acquérons du moins le pouvoir d'en disposer; armés d'une volonté forte et aidés par l'habitude, nous parvenons à les avoir à nos ordres.

Quant à l'inspiration, phénomène compliqué, encore mal étudié, un examen tant soit peu approfondi parviendrait aisément à y faire reconnaître le concours de nos facultés intellectuelles sollicitées par des impressions antérieures que nous n'avons pas remarquées.

Si nous venons aux faits de l'ordre moral, il serait plus facile encore de prouver qu'ils sont toujours accompagnés d'un certain degré d'activité. Ces mouvements qui nous portent vers le bien, ces regrets

du passé, ces aspirations vers un état meilleur, ces phénomènes, tout spontanés qu'on les suppose, peuvent-ils se concevoir sans un retour de l'âme sur elle-même, et par conséquent sans quelque degré de réflexion? Parce que notre âme ne remonte pas jusqu'à la source de ces changements et n'a pas le souvenir d'y avoir concouru, rien ne prouve qu'on doive en chercher la cause hors d'elle.

Croirait-on d'ailleurs avoir beaucoup gagné dans l'intérêt de notre dignité morale si l'on était parvenu à démontrer que l'homme n'est pour rien dans ces résolutions qui le régénèrent et qui changent sa vie, dans ces transformations qui, d'un homme vicieux, abandonné à ses passions, font un homme moral, docile à la voix de sa conscience? Ne convient-il pas d'y regarder de près avant de dépouiller l'homme de toute part dans l'œuvre de sa régénération? Une pareille doctrine n'est propre qu'à entretenir dans l'homme une fausse sécurité, et tendrait à paralyser les efforts qu'il doit faire pour arriver de lui-même à la perfection. Cette influence directe de Dieu, qui pousse l'homme au bien sans lui laisser le mérite de ses résolutions, rend la liberté humaine inutile, et, par suite, anéantit finalement toute moralité, car il n'y a pas d'être moral sans liberté.

Tel est le terrain sur lequel se sont engagées les controverses qui ont si souvent divisé l'Église chrétienne. On a longuement combattu pour décider jusqu'à quel point l'intervention de la grâce exclut la liberté humaine ou s'accorde avec elle. Les uns attribuent à l'homme la libre faculté de choisir entre le bien et le mal, et font à sa volonté la principale part dans la vie morale; les autres insistent sur la nécessité du secours divin et accordent tout à la grâce. Si les premiers cèdent à l'orgueil et égarent l'homme en flattant l'idée exagérée qu'il se fait de ses propres forces, n'est-il pas à craindre que les autres ne poussent à l'excès l'humilité, et ne ruinent en nous le ressort moral, en nous dispensant de tout effort?

Saint Augustin et Pélage (*voy.*) sont, au v<sup>e</sup> siècle, les représentants des deux opinions contraires. Mais avant de suivre à travers les siècles les phases de cette

grande querelle, arrêtons-nous un moment à considérer l'esprit logique qui, d'un principe une fois admis, déduit à la longue et par un enchaînement irrésistible les conclusions les plus rigoureuses, quelque révoltantes qu'elles puissent d'abord paraître à la raison. Rarement l'homme qui le premier a jeté dans le monde une opinion nouvelle en tire lui-même tout ce qu'elle contient; quelquefois, par une inconscience plus honorable pour son caractère que pour son esprit, il recule devant les résultats inattendus qu'elle portait dans ses flancs; il l'atténue, il la mitige autant qu'il peut. Mais il a beau faire, la logique est inflexible; l'opinion la plus dialectique est toujours celle qui finit par triompher. Après lui viendront des esprits plus fermes qui tireront toutes les conséquences de ses principes et qui les appliqueront dans toute leur rigueur.

Ainsi, dans la mémorable controverse dont il s'agit ici, le point de départ est le dogme du péché originel. Suivons la chaîne des idées. La chute d'Adam a rendu toute sa postérité vicieuse; l'homme, dans son état actuel, n'est plus qu'un être totalement corrompu, absolument incapable de faire le bien; ou si, par hasard, il lui arrive de le faire, ce ne peut être que par une faveur particulière de Dieu, par une opération spéciale de la grâce. Dieu retire de cette corruption et de cette condamnation générales ceux-là seulement qu'en son conseil éternel et immuable il a élus en Jésus-Christ, sans aucune considération de leurs mérites. Le pécheur doit attendre qu'une voix de la Providence, un appel intérieur, qu'il ne peut ni hâter ni empêcher, le rende vertueux, bon gré mal gré; il ne peut rien par ses propres forces, il ne doit chercher son salut que dans la prière et dans la foi. Tout homme qui ne croit pas est condamné, quoi qu'il fasse; quoi qu'il fasse, il est sauvé s'il croit; et cette croyance est un don de la grâce divine: la foi passe donc avant les œuvres. Ce don gratuit, Dieu ne l'accorde qu'à un certain nombre d'hommes préférés entre tous; dans leur foule dégénérée, il a résolu de toute éternité d'en sauver quelques-uns en abandonnant les autres à leur sort; la con-



re des élus est donc prédéterminé.

Voilà, dans sa pureté, le dogme de la rédestination absolue, qui consiste à soutenir que l'humanité est divisée en deux factions, destinées l'une à l'enfer, l'autre au ciel, sans que cette élection ou cette réprobation dépende le moins du monde des mérites ou des démerites de la créature.

Tel est donc l'ordre de génération de ces divers dogmes : chute de l'homme ou *ché originel*; corruption profonde et impuissance absolue de faire le bien, inhérente à la nature de l'homme; nécessité de la *grâce* pour le rendre capable de faire le bien; prépondérance de la foi; *lection* ou réprobation indépendante des œuvres; enfin *prédestination*, c'est-à-dire *fatalisme* (*voy.* ces mots), car la prédestination anéantit la liberté humaine, en attribuant à l'action directe de la Divinité toute la destinée morale de l'homme. C'est ainsi que le fatalisme, dogme fondamental des religions païennes, détrôné par les idées chrétiennes, est parvenu à se réfugier dans les entrailles même du christianisme sous le manteau de la prédestination.

Cependant ce ne fut point sans combats; la lutte s'est souvent renouvelée entre les deux opinions contraires. A toutes les époques apparaissent, dans l'histoire de l'Église, des esprits préoccupés surtout du fait de la liberté humaine et de notre influence personnelle sur notre destinée morale : ceux-là se rattachent aux Pélagiens; à toutes les époques se retrouvent aussi des esprits frappés surtout de l'action divine sur l'âme humaine, et enclins à faire disparaître notre liberté sous la main de Dieu : ce sont les prédestinatifs.

L'Église, juge suprême de l'orthodoxie, a tâché de se maintenir dans un juste milieu entre les opinions extrêmes. Avec plus de bon sens pratique que de conséquence philosophique, elle condamne à la fois les pélagiens et les prédestinatifs; elle refuse d'abolir la liberté humaine, tout en maintenant l'action toute-puissante de Dieu sur nos sentiments et nos déterminations; elle admet le concours de la grâce et de la liberté dans les actes humains. Sur ces points même, l'Église

n'a pas été exempte de contradictions; plus d'une fois elle a suivi et autorisé la doctrine de saint Augustin sur la grâce et la prédestination, quoiqu'il s'éloigne là-dessus des Pères grecs et latins antérieurs à lui; d'un autre côté, au concile de Trente, elle condamna les doctrines de Luther et de Calvin relatives aux mêmes questions; plus tard encore, elle condamna le jansénisme, tout en continuant à autoriser saint Augustin.

Les sectes, pour se maintenir dans les limites de l'orthodoxie sans se refuser le plaisir d'innover en matière de dogmes, se sont réfugiées dans le champ infini des distinctions. Sur aucune autre question la subtilité scolastique ne s'est exercée avec une passion plus infatigable. Sans nous engager dans le dédale de ces distinctions infinies entre la grâce actuelle, habituelle, excitante, prévenante, efficace, concomitante, coopérante, sanctifiante, etc., il suffira de s'arrêter à quelques points principaux pour comprendre les débats qui se sont élevés et renouvelés aux différentes époques.

La grâce, en tant qu'elle éclaire l'âme, est dite *prévenante* ou *opérante*; et lorsqu'elle la détermine à agir, on l'appelle *subséquente* ou *coopérante*. La grâce opérante est ou *efficace*, ou *suffisante* : *efficace*, si elle produit infailliblement le consentement de la volonté; *suffisante*, si l'âme résiste et s'oppose à son action (et alors il est trop clair qu'elle ne suffit pas).

Un peu après la crise de la grande controverse qui s'établit entre saint Augustin et Pélage, le système mitigé de Cassien (*voy.*) sur le concours de la grâce avec les volontés et les actions de l'homme, rallia un grand nombre d'opinions : ce fut l'époque du semi-pélagianisme. Cassien accorde à l'homme le pouvoir de désirer le bien, mais non de l'accomplir. Saint Augustin enseignait que la grâce divine est nécessaire dans toutes les circonstances de la vie : les semi-pélagiens, qui d'ailleurs respectent le dogme du *péché originel*, professent que la grâce prévenante, c'est-à-dire le secours de Dieu, n'est pas nécessaire pour amener le repentir, mais que, sans ce secours et l'assistance soutenue de Dieu, on ne sau-

rait persévérer ni avancer dans la carrière du bien, quoique par soi-même on aie eu la force d'y entrer. Ils rejetaient donc la doctrine d'une grâce prévenante pour le commencement de la foi, c'est-à-dire pour les premiers efforts qui portent l'homme à désirer son salut; ils n'admettent pas de grâce de prédilection en faveur de ceux qui persévèrent : ils font dépendre cette persévérance, en partie des forces naturelles de l'homme, en partie de cette grâce que l'homme reçoit une fois dans sa régénération.

L'Église, tout en laissant indécidée la question de la prédestination, condamna quelques principes des semi-pélagiens, sans les déclarer tout-à-fait hérétiques. La guerre s'assoupit jusqu'au milieu du ix<sup>e</sup> siècle, où Gottschalk, moine de l'abbaye de Fulde, d'où il s'était réfugié dans une autre abbaye en France, réveilla la querelle en faisant revivre les opinions extrêmes de saint Augustin. Il fut condamné, en 848, par le concile de Mayence, et, après sa condamnation, Rabanus Maurus, abbé de Fulde, puis archevêque de Mayence, écrivait à Hincmar, archevêque de Reims, dans le diocèse duquel Gottschalk s'était réfugié : « Que votre dilection sache qu'un certain moine vagabond, nommé Gottschalk, qui se dit ordonné prêtre dans votre diocèse, est venu d'Italie à Mayence, semant de nouvelles superstitions et une opinion funeste touchant la prédestination de Dieu à l'égard des méchants, et que dans ce monde il y a certains hommes que la prédestination de Dieu contraint de marcher à la mort, et qui ne peuvent se corriger de l'erreur et du péché, comme si Dieu, dès le commencement, les avait faits incorrigibles. »

Cette doctrine, que Gottschalk avait tenté de ressusciter, resta ainsi réprouvée par l'Église jusqu'au temps de la réforme, qui fut d'abord une réaction contre certaines pratiques extérieures et certaines observances de forme, telles que les indulgences, les pèlerinages, etc., dont l'Église romaine avait surchargé la religion. Les attaques de Luther furent donc dirigées contre la justification par les œuvres, c'est-à-dire ces formules sans vertu. Il rabaisa les œuvres au nom de la foi et pro-

clama que l'homme ne gagne pas son salut par sa conduite. Selon lui, l'homme sous la main de Dieu reçoit la foi, la grâce de Dieu et le salut du supplice sus-Christ sur la croix. L'homme pour rien dans sa foi ni dans son salut était condamné au mal et à la malice; la miséricorde de Dieu ne l'arrachait et à l'un et à l'autre. De cette doctrine résulta, comme nous l'avons vu, de graves conséquences : l'action de la grâce est attribuée à celle de la volonté, l'intervalle de Dieu au libre arbitre de l'homme, l'accomplissement du salut. Luther anéantit les œuvres devant la foi et l'homme devant Dieu. Calvin compléta le système de la foi justifiante, et y introduisit encore plus de vigueur et d'exagération. Il dit que l'homme, une fois assuré de sa justification par la foi, l'était aussi de sa sanctification, parce que Dieu ne veut pas lui donner et lui retirer le salut, le rendre alternativement l'objet de sa grâce et de sa réprobation. Le chrétien justifié par la foi fut élu de Dieu : il ne put ni faillir ni se perdre. C'est ainsi que la grâce de Luther et la prédestination de Calvin; la justification du premier devint la sanctification du second. Cette doctrine fut condamnée au concile de Trente (voy. l'article).

Depuis la réforme, la question de la grâce est restée un sujet de controverse interminable, soit en dehors de l'Église catholique, soit dans son sein même. Chez les protestants, elle suscita la querelle d'Arminiens et des Gomaristes, ainsi que le synode de Dordrecht (voy. ces articles) qui assura le triomphe des derniers.

Dans l'Église catholique, vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, Molina et les jésuites (voy. ces articles) côté, les dominicains de l'autre, recommencèrent la lutte. Plus tard, elle se renouvela à l'occasion du livre de Jansénius, et de nouveau elle remplit toute la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et la première moitié du xviii<sup>e</sup> (voy. JANSÉNISME). A la fin, la querelle était fort échauffée, et roulait bien moins sur le dogme que sur les questions de discipline; c'était alors un duel entre l'autorité et l'indépendance. Mais depuis le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle le débat s'était calmé; le temps et un sentiment général d'antipathie pour le fatalisme ven-

prévaloir chez les diverses sectes la croyance que Dieu n'examine jamais un homme en soi-même. Cependant, depuis quelques siècles, un certain nombre de dissidents, sous le nom de méthodistes, ont amené une réforme dans le culte réformé, ont amené une séparation des opinions calvinistes sur la prédestination. Ils propagent avec une ferveur infatigable le dogme de la prédestination absolue, qui paraît avoir aujourd'hui plus de chances que jamais pour devenir dominant ; car le fatalisme a fait son œuvre, et on ne lui sera plus donné de revenir à la croyance des hommes. A. D. **GRACES** (mythol.), en grec *Χάριτες*, trois déesses, aux formes élégantes et gracieuses, aux mouvements suaves et légers, aux paroles douces et insinuantes, au charme et au pouvoir, et qui réveillent autour d'elles un sentiment ineffable de bien-être et de plaisir. Leur caractère est souvent varié : tantôt elles sont représentées comme les compagnes de Jupiter et d'Eurynome, tantôt du dieu Égée, de Jupiter et de Junon, ou de Bacchus et de Vénus. Suivant les uns, il y en a trois, *Aglaïa*, *Euphrosyne* ; mais les Grecs et les Athéniens n'en comptent que deux, dont les plus jeunes paraissent avoir été *Kleita* (l'illustre) et *Hégémone* (qui commande) ; en plusieurs endroits de la Grèce, on comptait une quatrième, appelée *Peitho*, la persuasion, par Homère. On confondait quelquefois les Grâces avec les Heures. Les anciens les considéraient comme de bienfaitantes déesses, et elles faisaient aux hommes les plus précieux des dons. Leur pouvoir s'étendait sur tous les biens moraux ; elles ne donnaient pas seulement la bonne grâce, l'élégance, la facilité des manières, mais encore les autres qualités qui répandent le charme dans la société et dans la vie, mais encore la libéralité, la sagesse. On appelle *Grâces* l'élément de la bienveillance, la finesse du goût, le penchant à la bienveillance, la prudence et la

raison ; c'est aussi ce que rappelle ce mot bien connu de Socrate à un homme qui allait répandant de l'argent à tout venant sans distinction : « Que les dieux te confondent ! les Grâces sont vierges, et tu en fais des courtisanes. »

Les Grâces avaient un grand nombre d'autels ; Étéocle, roi d'Orchomène, passait pour être le premier qui leur en eût élevé un. Les Lacédémoniens disputaient cette gloire à Orchomène et l'attribuaient à Lacédémon, leur quatrième roi. Elles avaient des temples à Élis, à Delphes, à Pergé, à Périnthe, à Byzance ; elles en avaient aussi de communs avec d'autres divinités telles que l'Amour, Mercure et les Muses. Les Spartiates sacrifiaient aux Grâces et à l'Amour avant que d'en venir aux mains, pour faire voir qu'on doit essayer tous les moyens de conciliation avant de combattre. Toute la Grèce était remplie de tableaux, de statues, des Grâces et d'inscriptions ou de médailles qui les concernaient. On voyait à Pergame un tableau de ces déesses peint par Pythagore de Paros, un autre à Smyrne de la main d'Apelle. Socrate avait commencé sa carrière d'artiste par un groupe très estimé des trois Grâces, dans lequel ces divinités avaient été représentées vêtues pour la première fois. On reproduisait les Grâces sous la forme de trois belles jeunes filles nues. Cependant Homère suppose deux des Grâces mariées ; il donne pour époux à l'une d'elles le Sommeil, à l'autre Vulcain, le plus laid de tous les dieux. On peignait encore les Grâces comme petites et d'une taille élancée, parce que les agréments consistent souvent dans les nuances imperceptibles de l'art de plaire. De leurs statues à Élis, l'une tenait une rose, l'autre un dé à jouer, et la troisième une branche de myrte, symbole que Pausanias explique ainsi : le myrte et la rose sont particulièrement consacrés à Vénus et aux Grâces, et le dé est une marque du penchant que la jeunesse, l'âge des Grâces, a pour les jeux et les ris. Enfin les anciens représentaient quelquefois les Grâces au milieu des plus laids Satyres. Assez souvent les statues de ces derniers étaient creuses et renfermaient au centre de petites figurines de Grâces. Voulaient-elles indiquer ainsi les

agréments de l'esprit sous une écorce rude en apparence? C. D. C.

**GRACIOSO**, *voy.* GRAZIOSO.

**GRACQUES** (les), **TIBERIUS SEMPRONIUS GRACCHUS**, le père, **TIBERIUS** et **CAIUS GRACCHUS**, ses fils. Leur nom est généralement mêlé aux fausses notions qui se sont répandues sur les lois agraires (*voy.*). On n'a considéré les Gracques que comme des séditeux dont la turbulence faillit perdre la république romaine; on s'est prévalu de quelques paroles fort sévères de Cicéron, sans réfléchir que le jugement de ce grand orateur pouvait avoir été altéré par des préventions ou des intérêts de parti. Enfin l'on a regardé encore comme un arrêt sans appel ce célèbre vers de Juvénal :

*Quis taleris Gracchos de seditione querentes.*

Ces reproches ne concernent point Tiberius Sempronius Gracchus, le père, qui fut deux fois consul et censeur. Cicéron parle de lui comme de l'un des plus grands orateurs de son temps; il vante de plus la grandeur de son caractère. Gracchus était l'ennemi de Scipion l'Africain, vainqueur d'Annibal; cependant, ce grand capitaine étant accusé par les tribuns ses collègues et ne comparissant point, il prononça en sa faveur un admirable discours qui mit fin à cette persécution. Le sénat félicita Tiberius Gracchus d'avoir préféré les intérêts de la république à ses sentiments personnels. On dit qu'en défendant la cause de L. Scipion, frère de l'Africain, il jura qu'il conserverait contre les Scipions son inimitié, mais qu'il ne souffrirait pas que la même prison dans laquelle l'Africain avait fait entrer des chefs ennemis, et même des rois, reçût aussi le frère du vainqueur. Tite-Live rapporte une anecdote assez singulière à ce sujet. Ce jour-là même il y avait au Capitole un repas du sénat : les convives se levèrent et demandèrent par acclamation que Scipion l'Africain donnât sa fille à Gracchus, ce qui fut accordé sur-le-champ. Scipion, rentré chez lui, annonça à sa femme Emilia qu'il avait disposé de la main de Cornélie. *L'eussiez-vous donnée à Gracchus, s'écria-t-elle, il fallait au moins consulter sa mère.* Tite-Live ajoute que les auteurs

ne sont pas d'accord à ce sujet, et Plin que attribue le même fait à Appianus, qui aurait de la sorte accordé à Tiberius Gracchus le fils. Quoi qu'il soit, l'opinion dominante est que Ca n'épousa Tiberius Sempronius Gracchus qu'après la mort de Scipion l'Africain. Cette union fut très féconde : il qu'ils n'eurent pas moins de deux enfants. L'histoire n'en connaît que deux outre les deux frères dont nous nous occupons, elle nomme Sempronius Gracchus, le destructeur de Carthage et de Numance; les autres enfants moururent tous en bas âge. Cornélie leur mère était une femme de vertu et d'un caractère au-dessus des faiblesses humaines; toutefois elle ne se fit pas aimer par de douces qualités : en avons la preuve jusque dans un ridicule sur deux serpents, mâle et femelle, trouvés dans la demeure et jettés dans le lit des époux. Les aspiciens sultés dirent que la liberté rendue à Cornélie sauverait Cornélie et coûterait la vie à Tiberius, tandis que le contraire arriverait si on laissait échapper le fils de Cornélie au sien, et mourut peu de temps après, laissant une grande réputation et un nom sans tache. Ce fut lui par une mesure salutaire et favorable à l'ordre, fit entrer tous les affranchis dans une des quatre tribus urbaines (Tribu Cornélie) que le sort désigna. Tiberius Sempronius Gracchus avait obtenu les honneurs du triomphe après son commandement en Espagne; il avait pacifié la Sardaigne. Sa censure avait jeté un grand éclat; il avait rempli d'importantes missions près d'Eumène et d'Antioch et avait construit une magnifique basilique. Créé consul une seconde fois, son commandement lui valut un second triomphe. Après sa mort, Cornélie se voua toute à l'éducation de ses enfants. On dit qu'on lisait encore ses lettres, et que sa beauté, l'élégance habituelle de son langage avaient exercé une influence puissante sur l'avenir de ses enfants, *et même moins encore sur le sein maternel que dans ses entretiens.* Elle leur inculqua de bonne heure l'amour de la gloire, et leur reprocha un jour leur inaction,

tant avec impatience d'être appelée la *le-mère de Scipion* et non la *mère Gracques*. Toutefois ce reproche ne fut avoir été adressé qu'au seul Tiberius, son frère Caius avait neuf ans de plus que lui et ne put entrer dans la carrière que beaucoup plus tard. Tout le monde connaît la réponse faite par Cornélie à une dame campanienne qui avait étalé ses yeux beaucoup de magnificence. D'abord elle détourna la conversation jusqu'au retour de ses fils qui fréquentaient les écoles publiques, et quand elle les vit rentrer elles s'écria : *Voilà mes bijoux !* Cornélie néanmoins tenait plus encore à leur frère qu'à leur conservation. En nous venant que, dans son veuvage, elle fut recherchée par le roi d'Égypte, Plutarque peut-être rendu l'écho d'un conte ; ce serait pas étonnant toutefois qu'elle préférât le titre de mère des Gracques à celui de reine. Elle excita ses fils à devenir les défenseurs du peuple, et leur vécut à tous deux, retirée à Misène, elle recevait d'illustres visites, où elle aimait et acceptait de riches cadeaux.

Table était ouverte aux littérateurs aux savants de la Grèce ; elle aimait à raconter la vie de son père Scipion ; elle parlait de ses fils, de leurs grandes actions, de leurs projets, sans répandre de larmes, sans s'abandonner à la douleur, mais avec admiration, comme eût été question de personnages d'une autre époque, si bien que quelques-uns de ceux qui la venaient voir soupçonnaient que l'âge ou l'excès du malheur lui eût détruit sa raison.

L'aîné de ses fils, Tiberius Gracchus, fut un pour maître Diophane de Mitylène ; il paraît s'être livré à l'étude avec un moins d'ardeur que son père, qui fut un jour prononcé chez les Rhodiens un très beau discours en grec. Le philosophe Blossius de Cumès ne le quitta jamais. La célébrité qu'il acquit par ses travaux lui valut l'insigne honneur d'être admis dans le collège des Augures et celui de pousser la fille d'Appius Claudius, mariage sur lequel on rapporte précisément même anecdote que sur celui de son frère (voy. plus haut). Tiberius partit pour la guerre avec Scipion Émilien, le mari de sa sœur ; il se distingua dans toutes les

occasions et monta le premier sur les murailles de Carthage. Nommé questeur, il suivit Caius Mancinus devant Numance ; et quand l'inhabileté de ce consul eut engagé l'armée romaine dans un grand danger et livré son camp à l'ennemi, les Numantins, se souvenant de quelques services que leur père avait rendus le père de Tiberius, ne voulurent traiter qu'avec lui. Tout en cédant à la nécessité et sans subir aucune condition honteuse pour le peuple romain, Tiberius Gracchus sauva la vie à 20,000 citoyens. L'armée était déjà partie lorsqu'il imagina de retourner à Numance avec quelques amis pour réclamer les registres de sa gestion qui avaient été pris dans le camp : il fut reçu avec joie ; on lui offrit un festin splendide et la faculté de prendre dans le butin tout ce qu'il voudrait ; mais il se contenta d'un encensoir dont il se servait dans les sacrifices publics, et s'en alla comblé de démonstrations d'amitié. Le refus du sénat de confirmer le traité, l'extradition du consul Mancinus, le danger que Gracchus courut lui-même, telles sont les causes qui d'abord irritèrent ce noble caractère. A partir de ce moment, il embrassa la cause populaire avec une ardeur qui toutefois était moins le résultat du dépit ou de la mauvaise humeur, que d'une conviction profonde. Les maux dont se plaignait Gracchus avaient aussi frappé Lælius, l'ami du grand Scipion : lui aussi avait voulu y porter remède, quoiqu'il fût bien loin d'être un démagogue effréné ; mais ayant entrevu les dangers de l'entreprise, il s'abstint et mérita par là le titre de sage.

Tiberius Gracchus avait traversé l'Italie : il avait été témoin de la misère du peuple ; il avait vu les terres cultivées, non plus par des hommes libres, mais par des esclaves. Il ne put se contenir, et il proposa, non pas une loi agraire dans le sens que nous donnons à ce mot, mais une loi autrefois votée par les comices, celle de Licinius Stolon qui, sans apporter aucune restriction à la propriété, sans dépouiller personne de biens achetés, restreignait la faculté de posséder plus de cinq cents arpents (*jugera*) sur le domaine public. Or il faut savoir que cette possession n'avait rien de commun avec la

troupe ; ailleurs le combat s'engagea : on se frappait avec les débris des bancs. Les amis du tribun ayant été mis en fuite, il fut lui-même saisi par son manteau : il l'abandonna pour fuir aussi, mais il tomba par-dessus des morts, et, en se relevant, il reçut un coup que lui porta son collègue Publius Satureius, armé d'un pied de banc. Lucius Rufus lui en porta un autre ; enfin il périt avec environ 300 hommes, tous tués sans autres armes que le bois et les pierres. On outragea son cadavre et on le fit jeter dans le Tibre, malgré les réclamations de Caius, son frère, qui voulait l'inhumér secrètement la nuit. Les désordres ne s'arrêtèrent point là : on proscrivit plusieurs de ses amis sans jugement ; on en tua d'autres. On fit périr un certain Caius Billius sous les morsures des serpents ; Diophane, son précepteur, mourut aussi. Quant à Blossius, il fut conduit devant les consuls, et il convint de s'être en tout conformé aux ordres de Tiberius. Scipion Nasica lui demanda : « Et s'il vous eût ordonné de mettre le feu au Capitole ? — Il ne me l'eût point ordonné, » répondit Blossius. La question étant répétée par plusieurs et avec instance : « Eh bien ! dit-il, s'il me l'eût ordonné, je l'eusse fait, persuadé qu'il ne pouvait rien commander qui ne fût dans l'intérêt du peuple romain. » Ce noble courage sauva Blossius ; il se retira chez Aristonicus, en Asie, où il se tua dans la suite, la puissance de son nouveau protecteur ayant été anéantie.

Caius n'avait guère que 20 ans et son malheureux frère n'avait pas accompli sa trentième année. Il y eut donc un long intervalle entre leur apparition sur la scène politique ; il sembla même que Caius dût y demeurer à jamais étranger. Qu'à Numance, pendant qu'il servait sous Scipion, il ait appris qu'on le nommait triumvir pour l'exécution de la loi de son frère, que ce frère ait songé à se l'adjoindre dans le tribunat, on ne peut le contester ; mais il y a interversion manifeste des faits les plus essentiels quand on lui attribue des propositions agraires avant sa questure de Sardaigne. L'ordre indiqué par Plutarque est plus vraisemblable : d'abord une indifférence et un calme apparents, puis un brillant début pour la défense de Vettius,

son ami. Les acclamations du peuple et l'enthousiasme universel occasionné par ce discours inspirèrent les plus vives craintes à la faction aristocratique. Caius avait beaucoup de véhémence, il avait de l'emportement dans le geste ; le premier des Romains il marcha en parlant. Souvent sa voix prenait trop d'éclat, et pour y remédier il imagina de placer derrière lui un esclave qui jouait d'un instrument et en adoucissait les sons pour l'avertir de se modérer.

Caius sentit qu'il devait s'éloigner. Ce fut pendant qu'il demandait la questure que Tiberius lui apparut en songe et lui prédit qu'il aurait beau différer, qu'il n'en mourrait par moins de la même mort que lui. Caius se distingua fort dans cette mission ; il parcourut les villes et obtint d'elles des vêtements pour les troupeaux. Le sénat, qui avait refusé d'en délivrer, en conçut de l'ombrage ; mais le mécontentement fut au comble quand les ambassadeurs de Micipsa vinrent annoncer un envoi de blés en Sardaigne, en disant que leur maître les donnait à la république en considération de C. Gracchus. Les ambassadeurs furent mis à la porte comme ayant manqué au sénat. Peu de temps après, cette compagnie donna des successeurs à tous les gouverneurs, excepté à celui de Sardaigne, car on voulait forcer son questeur à y rester ; mais celui-ci apparut subitement à Rome : alors on le poursuivit devant les censeurs comme ayant quitté son poste. Quand Caius Gracchus eut parlé, tous les esprits étaient changés. Il rappela qu'il faisait la guerre depuis douze ans, qu'il était questeur depuis trois, bien que la loi permit de revenir après une année. Une conspiration avait été découverte à Frégelles ; Opimius, qui l'avait poursuivie, chercha à faire croire que Gracchus en était complice et qu'il s'efforçait de faire insurger les alliés. Caius n'eut pas de peine à se défendre, et sur-le-champ il demanda le tribunat. Alors on vit accourir de toutes les parties de l'Italie ceux qui avaient droit de suffrage ; ils votaient même du haut des toits, et tous les efforts des grands réunis purent à peine empêcher que Gracchus ne fût le premier de tous. Son nom fut le quatrième. Ses discours rappelaient avec amertume le meurtre de son frère

tion du caractère sacré de *triumphus* d'abord deux lois : l'une que quiconque aurait été investi de la magistrature serait à l'avenir incapable de candidature : elle frappait l'autre, dirigée contre *Popilius*, des poursuites contre tout magistrat qui aurait proscriit des citoyens sans le sénat. *Gracchus* proposa ensuite des lois agréables à la multitude pour les deniers du trésor, pour les soldats aux dépens de l'état. Le sénat lui en attribua une autre : l'édit à *César de Republicâ ordinandâ*, pour désigner les *prætores* à faire tirer au sort entre toutes les classes, et cite à ce sujet la proposition de *C. Gracchus*. On trouve, au second siècle de notre ère, l'existence de cette proposition à cette époque qu'a été forgée par les œuvres de *Salluste*). *Gracchus* dit qu'on ne pourrait enrôler que les gens au-dessous de 17 ans ; et aux Italiotes le même droit qu'aux citoyens ; il brisa la *juridiction* du sénat par l'admission de 300 chevaliers. Jusqu'à lui, les tribuns, en portant la parole, s'élevaient vers le sénat et le Comitiis premier il osa faire face au Forum portant ainsi le pouvoir de droit au peuple. Ses lois furent exécutées lors il devint tout-puissant ; mais même il acquit de l'influence par ses excellents avis. Il demanda la création de plusieurs colonies, l'ouverture de greniers d'abondance, et il fit réparer et construire des temples ; les orna de beaux ouvrages exécutait tout cela avec une raison ; on travaillait de toutes parts lui-même était toujours présent à charger chacun de ce qu'il fallait le mieux et mettant autant de soin dans ses choix que dans l'exécution de ses projets. En même temps il était entouré d'artistes, de littérateurs, d'ambassadeurs, etc. Spirituel et vaillant, il se montrait en outre doux envers chacun. On a supposé, d'après une phrase de son discours, qu'il demanderait le

consulat ; mais le jour de l'élection, on le vit amener dans la place publique *C. Fannius* et solliciter les suffrages en sa faveur. Il fut lui-même réélu tribun. Ce fut alors que, pour mieux assurer son crédit, il proposa d'envoyer des colonies à Capoue et à Tarente. Le sénat craignit enfin que la puissance de *Gracchus* ne devint indestructible : il s'avisait d'une ruse. Faisant avec lui assaut de popularité, il gagna *Livius Drusus*, l'un des collègues de *Caius*, pour demander douze colonies au lieu que *Gracchus* n'en avait décrété que deux : trois mille citoyens pauvres devaient participer à chacune. *Caius* avait distribué des terres à charge d'une légère redevance : *Livius Drusus* supprima cette redevance elle-même ; et fit encore d'autres dispositions semblables dont il rapporta toujours le mérite au sénat. Alors la défiance du peuple envers cette compagnie cessa, et *Livius Drusus* devint à son tour l'objet de la reconnaissance publique. Enfin *Rubrius* ayant fait décréter qu'une colonie irait repeupler Carthage détruite par *Scipion*, *Caius Gracchus* fut l'un des commissaires désignés pour aller l'organiser. *Livius Drusus* mit son absence à profit : il répandit contre *Fulvius*, ami du tribun, mais suspect au peuple comme au sénat à raison de ses menées en Italie, des accusations qui ne pouvaient manquer de retomber sur *Gracchus*. *Scipion Émilien* était mort subitement, son corps avait porté quelques traces de violences ; la veille *Fulvius* l'avait invectivé, et on le soupçonnait de n'être pas étranger à ce crime ; ces soupçons s'étendirent même jusqu'à *Gracchus*. L'affaire ne fut pas poursuivie, précisément parce qu'on craignait de l'y voir compromis. *Livius Drusus* ne rappela point ces soupçons ; il formula son accusation sur d'autres faits. Cependant *Gracchus* accourut de la colonie qu'il organisait, comprenant combien sa présence était nécessaire. Son ennemi, *Lucius Opimius*, brigua le consulat. *Gracchus*, au moment des élections, avait attiré beaucoup d'alliés d'Italie : le sénat fit ordonner par le consul *Fannius* qu'ils eussent à sortir tous de Rome. *Caius* publia une proclamation contraire, promettant son assistance à quiconque refuserait d'obéir ; ce qui n'empêcha pas qu'il ne laissât en-

de 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classe; 5<sup>e</sup> capitaine de 3<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classe; 6<sup>e</sup> chef de bataillon, chef d'escadron, major; 7<sup>e</sup> lieutenant-colonel; 8<sup>e</sup> colonel; 9<sup>e</sup> maréchal-de-camp; 10<sup>e</sup> lieutenant général; 11<sup>e</sup> maréchal de France.

Le grade constitue l'état de l'officier. L'emploi est distinct du grade : il ne peut y avoir de grade sans emploi; mais la privation de l'emploi n'emporte pas la perte du grade. Les causes de la perte du grade, les cas de retrait, de suspension et de suppression de l'emploi sont prévus par les lois. Tout ce qui concerne l'avancement des caporaux, des sous-officiers et des officiers, ainsi que l'état des officiers, est réglé par la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée, par la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers, par l'ordonnance du roi du 21 mai 1836, portant règlement sur l'organisation des conseils d'enquête, et par l'ordonnance du 16 mai 1838 sur la progression de l'avancement et la nomination aux emplois dans l'armée. Ces lois et ordonnances, bienfaits de la révolution de juillet, assurent, dans de justes limites, la position et les droits de tous les militaires *gradés*, s'opposent aux nominations arbitraires, et laissent au roi, chef suprême de l'armée, le pouvoir nécessaire au maintien de la discipline et à la bonne organisation de l'armée.

Il faut six mois de service actif avant de pouvoir être nommé caporal; six mois de service comme caporal suffisent pour être nommé sous-officier; mais les emplois de sergents-majors, de maréchaux-des-logis chefs et d'adjudants ne sont donnés qu'à des sous-officiers ayant déjà six mois de grade. La nomination à ces divers grades est faite par les chefs de corps, soit directement, soit sur des états de propositions présentés par les commandants de compagnies, mais en observant de ne prendre que des sujets portés sur les tableaux d'avancement arrêtés tous les ans par les inspecteurs généraux. Toutes les promotions aux grades d'officiers sont faites par le roi sur la présentation du ministre de la guerre. Les grades de sous-lieutenant sont donnés, un tiers aux sous-officiers de l'armée ayant servi au moins deux ans comme sous-officiers, et deux tiers aux élèves des

écoles militaires. Les grades de lieutenant et de capitaine sont donnés aux sous-lieutenants et aux lieutenants ayant deux ans de grade, un tiers au choix de roi, deux tiers à l'ancienneté. Les capitaines ne peuvent être promus chefs de bataillon, chefs d'escadron ou majors qu'après quatre années de grade; la moitié des places vacantes au choix de roi, l'autre moitié à l'ancienneté. Les emplois de major et tous les grades supérieurs à celui de chef de bataillon et d'escadron sont laissés au choix du roi. Il faut trois ans de grade au chef de bataillon, au chef d'escadron et au major pour pouvoir être nommé lieutenant-colonel; deux ans de grade au lieutenant-colonel pour être colonel, et pour les autres grades supérieurs trois ans au moins de service dans le grade immédiatement inférieur. Le temps de service exigé pour passer d'un grade à un autre peut être réduit de moitié à la guerre ou dans les colonies. Devant l'ennemi, il ne revient à l'ancienneté que la moitié des grades de lieutenant et de capitaine, et la totalité des nominations au grade de chef de bataillon et d'escadron appartient au roi. Dans les corps royaux de l'état-major, de l'artillerie et du génie, les grades de capitaine, de chef de bataillon, d'escadron et de major ne peuvent être conférés qu'aux lieutenants et capitaines faisant partie de la première classe de leur grade. Le choix du roi ne peut s'étendre que sur des candidats en activité de service, inscrits sur les tableaux d'avancement arrêtés tous les ans par les inspecteurs généraux ou envoyés par les commandants des armées. Les officiers employés près de la personne du roi, de celle des princes, ou attachés à l'état-major du ministre de la guerre, sont dispensés de figurer sur les tableaux pour participer au tour de l'avancement au choix.

Observons en passant que les candidats proposés dans les corps de l'armée pour les grades de caporal, de sous-officier, de sous-lieutenant, ne peuvent être portés sur les tableaux d'avancement qu'après un examen subi devant l'inspecteur général; mais pour l'inscription des candidats aux autres grades supérieurs, il n'est plus question d'examen ni de concours.



inspecteur général se détermine *proprio motu* et sur les notes des chefs de corps.

Telles sont les principales dispositions qui règlent et assurent l'avancement aux différents grades de l'armée de terre; mais puisqu'elles s'appliquent indistinctement à toutes les armes, elles sont loin de donner un résultat identique et d'établir un avancement égal pour tous les officiers. Dans les corps de l'état-major, de l'artillerie, du génie et de la gendarmerie, les sous-lieutenants sont nommés lieutenants du jour où ils ont complété leurs deux années de grade, tandis que dans l'infanterie et la cavalerie les sous-lieutenants n'obtiennent une lieutenance qu'au fur et à mesure des vacances.

L'obtention des grades militaires n'a pas toujours été réglée, en France, avec cette précision et cette régularité que nous devons à nos institutions constitutionnelles et par des lois qui ont pour but de ne laisser (si c'était chose possible en France) d'autres limites à l'avancement que celles des talents et des services. Aux premiers temps de la monarchie, les plus braves furent proclamés chefs et jugés dignes de commander; mais abusant bientôt de leur pouvoir et du besoin qu'on avait d'eux, ils se créèrent des positions indépendantes qu'ils voulurent perpétuer dans leur famille: de là l'origine des fiefs et de la noblesse, du vasselage et du droit de commandement acquis, dans le moyen-âge, au fier baron; et force fut au roi Charles VII, qui le premier organisa une armée permanente en France, de donner le commandement de ses compagnies d'ordonnance aux nobles gentilshommes. Sous les règnes suivants, il y aurait eu du danger à toucher aux prérogatives d'une noblesse ambitieuse et forte, qui ne brillait que par les armes et dont la vaillance était le plus ferme appui de la couronne de France. Les droits de la noblesse aux grades et dignités militaires étaient si généralement reconnus et enracinés dans la nation qu'ils se maintinrent intacts après l'abolition du régime féodal et qu'il fallut toute l'omnipotence de Louis XIV pour élever les Fabert et les Catinat à la dignité de maréchal de France; et telle était la puissance de l'opinion publique que l'un et l'autre refusèrent le collier de l'ordre

parce qu'ils n'étaient pas issus d'une race noble.

Dans les armées de Louis XIV et jusqu'à la révolution de 1789, le tiers-état était à peu près exclu de tout avancement militaire; il ne pouvait guère prétendre dans l'armée qu'aux places de bas-officiers (nos sous-officiers actuels). Quant aux officiers, la noblesse de province avait en partage les grades subalternes, la noblesse de cour les emplois supérieurs, et la noblesse du plus haut rang les dignités militaires. Il n'était nullement question de parcourir la hiérarchie des grades pour arriver aux premiers emplois: c'était chose commune alors de voir des capitaines de noble maison obtenir le brevet de colonel, et, ce qui est à peine croyable aujourd'hui, de voir figurer sur les contrôles de l'armée des capitaines et des colonels pour ainsi dire *à la maillot*. Tout se réglait au bon plaisir de la cour, il n'y avait de fixité en rien; les grades, les honneurs, les dignités s'accumulaient d'une manière scandaleuse, et peu s'en est fallu qu'il n'y eût plus de généraux que d'officiers, plus d'officiers que de soldats. Nos rois, et Louis XIV lui-même, tentèrent plusieurs fois de mettre des bornes à ce torrent d'ambitions: ce fut en vain qu'ils voulurent astreindre l'avancement des grades supérieurs au tour du tableau. On calomnia leurs intentions, l'intrigue prévalut, et le désordre continua jusqu'à la Révolution.

Les grades de l'armée navale (avec leurs équivalents dans l'armée de terre) sont :

1° Quartier-maitre (caporal); 2° second maitre (sergent); 3° premier maitre (sergent-major et adjudant); 4° élève de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup> classe (sous-lieutenant); 5° enseigne de vaisseau (lieutenant); 6° lieutenant de vaisseau de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup> classe (capitaine); 7° capitaine de corvette de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup> classe (lieutenant-colonel); 8° capitaine de vaisseau de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup> classe (colonel); 9° contre-amiral (maréchal-de-camp); 10° vice-amiral (lieutenant général); 11° amiral (maréchal de France).

Les conditions de temps de service pour obtenir les grades et pour passer d'un grade à un autre, analogues à celles qu'on exige dans l'armée de terre, sont fixées

par les lois du 20 avril 1832 et du 14 mai 1837.

Les élèves de deuxième classe sortent de l'école navale; ils passent à la première classe par rang d'ancienneté. Les deux tiers des places d'enseigne sont donnés aux élèves de première classe, et l'autre tiers aux enseignes auxiliaires et aux premiers maîtres qui ont satisfait à un examen, et, à leur défaut, aux élèves de première classe. Les enseignes auxiliaires sont des capitaines au long cours de la marine marchande, servant momentanément sur les bâtiments de l'état. Dans le grade de lieutenant de vaisseau, les deux tiers des places vacantes sont données à l'ancienneté et la moitié dans le grade de capitaine de corvette; tous les autres grades supérieurs sont au choix du roi.

II. Dans les armées étrangères, la hiérarchie militaire comporte les mêmes grades que dans l'armée française, sauf une exception. Dans presque toutes, il y a un grade intermédiaire entre celui de lieutenant général (*Feldmarschall-Lieutenant*, *General-Lieutenant*) et de maréchal (*Feldmarschall*, *field-marshal*): c'est le grade de général en Angleterre, de *Feldzeugmeister* et de *général de la cavalerie* en Autriche, de *général de l'infanterie* et de *général de la cavalerie* en Russie, en Prusse, en Bavière, etc. *Voy. GÉNÉRAL, ÉTAT-MAJOR, MARÉCHAL, etc.*

La qualité de *cadet* (*voj.*), de *porte-épée*, etc., donnée aux jeunes militaires qui aspirent à devenir officiers, ne confère point un grade.

En Autriche, les sous-lieutenants sont choisis parmi les cadets, les élèves des écoles militaires et les sous-officiers des corps. Les colonels propriétaires des régiments jouissent du droit de nommer à tous les emplois vacants jusqu'au grade de capitaine inclusivement, et ils peuvent transmettre ce droit au colonel commandant effectivement leur régiment. On leur prescrit de suivre l'ordre du tableau et de ne s'en écarter qu'en faveur des sujets qui se sont distingués entre tous; mais malgré les ordres sévères et itératifs de l'empereur, des colonels ont souvent abusé de cette prérogative. Les directeurs généraux de l'artillerie et du génie, dans leur arme, possèdent les mêmes droits

de nomination que les colonels propriétaires. L'empereur, sur la proposition du conseil aulique, qui a presque toujours égard à l'ancienneté de service, nomme aux grades supérieurs.

En Prusse, tout jeune soldat qui, après six mois de service, satisfait à un examen, est nommé porte-épée. Lorsqu'une place de lieutenant de 2<sup>e</sup> classe vient à vaquer (il n'y a point de sous-lieutenants dans l'armée prussienne), les officiers du corps adressent au chef du régiment une liste de trois candidats choisis parmi les porte-épées qui ont déjà fait preuve devant la commission supérieure d'examen de Berlin des connaissances exigées pour devenir officier. Le commandant du régiment, après avoir pris l'avis des officiers supérieurs, propose au choix du roi le plus méritant des trois candidats. L'avancement a lieu ensuite par ancienneté, jusqu'au grade de capitaine inclusivement; mais, dans l'artillerie, les lieutenants de 2<sup>e</sup> classe, et, dans le corps du génie, les capitaines de 2<sup>e</sup> classe, ne peuvent être promus au grade immédiatement supérieur qu'après un examen de capacité. Le roi nomme directement, et à son choix, les officiers supérieurs et généraux. Il existe une particularité très remarquable dans l'armée prussienne: les régiments, selon que le roi le juge convenable, peuvent être commandés par un officier supérieur du grade de major ou de lieutenant-colonel; mais il faut alors que les officiers du même grade soient moins anciens que le chef du régiment.

Dans le royaume de Naples, les emplois de sous-lieutenants sont donnés, deux tiers aux sous-officiers qui ont subi un examen, et l'autre tiers aux élèves du collège militaire et aux gardes-du-corps du roi. On parvient ensuite par ancienneté aux grades de lieutenant et de capitaine. Les capitaines ne sont promus officiers supérieurs qu'après examen; tous les autres grades sont conférés à l'ancienneté.

Dans le royaume de Sardaigne, l'ancienneté de service prévaut presque toujours pour l'obtention des grades. Les places de sous-lieutenants sont données aux cadets, aux élèves de l'académie militaire et aux sous-officiers des corps.

En Saxe et en Suède, l'avancement, sur les officiers jusqu'au grade de capitaine, a lieu à l'ancienneté, et pour les grades supérieurs, au choix des souverains.

Dans le royaume de Hanovre, lesutenants de 2<sup>e</sup> classe sont pris parmi sous-officiers et les cadets; ils doivent subir un examen pour devenir lieutenants 1<sup>re</sup> classe; ils arrivent par ancienneté grade de capitaine; mais ils ne parviennent qu'après examen au grade de major dans la cavalerie et dans l'infanterie, et au grade de capitaine de première classe dans l'artillerie.

En Russie, suivant M. Tanski, auteur de *Tableau statistique, politique et moral du système militaire* de cet empire, l'avancement aux différents grades a lieu dans toute l'armée, et surtout dans la garde impériale, à l'ancienneté; mais il paraîtrait que les officiers de la jeune garde ont dans l'armée le grade supérieur à celui dont ils sont titulaires, ceux de la vieille garde un grade supérieur encore au grade correspondant au même emploi dans la jeune garde, en sorte qu'un capitaine de la vieille garde aient rang de colonel dans l'armée. Quoique le principe de l'ancienneté de grade paraisse être reconnu en droit, on déroge souvent dans les corps de la jeune garde, mais jamais dans la garde impériale. Les sous-officiers des régiments ne viennent très rarement au grade d'officier; les places de sous-lieutenants vacantes sont données aux cadets des écoles militaires, qui sont fort nombreuses en Russie.

En Angleterre, les règles de l'avancement aux différents grades ne ressemblent rien à ce qui est adopté dans les autres armées de l'Europe; la plupart des grades s'acquièrent à prix d'argent.

Les chefs de régiments nomment aux divers emplois et grades de caporaux et de sous-officiers vacants dans leurs corps. Le gouvernement s'est réservé la nomination au grade d'*enseigne* et de *cornette* (sous-lieutenant) dans l'infanterie et la cavalerie. Ces places sont données aux élèves du collège militaire, aux sous-officiers des corps proposés pour officiers, et, à leur défaut, aux fils d'anciens militaires recommandables par leurs services,

ou vendus par le gouvernement aux fils de famille noble. Les officiers qui ont acheté la place d'*enseigne* ou de *cornette* peuvent seuls la vendre. Tous les autres grades, jusqu'à celui de lieutenant-colonel inclusivement, se vendent; le gouvernement ne dispose que des places vacantes, soit par décès, soit parce que le titulaire n'a pu vendre sa charge au moment où il acquerrait un grade supérieur. Ces places vacantes sont toujours données dans chaque régiment à l'ancienneté. L'achat des grades est soumis aux restrictions suivantes: nul ne peut se pourvoir d'un grade supérieur, s'il n'a été reconnu, lors des inspections, apte à en remplir les fonctions; le plus ancien des officiers en état de payer un grade à vendre a toujours la préférence sur ses compétiteurs. Il faut en outre à l'*enseigne* ou *cornette* et au lieutenant trois années de service dans son grade, et au capitaine et au major quatre années de grade avant de pouvoir prétendre au grade supérieur. Tous les grades supérieurs à celui de lieutenant-colonel, jusques et y compris celui de lieutenant général, sont donnés, sans exception aucune, à l'ancienneté de service. Lorsque le gouvernement a voulu élever le duc de Wellington au grade de lieutenant général, il a été obligé de concéder ce grade à tous les généraux majors plus anciens que lui. Les grades de général d'armée et de *field-marshal* sont entièrement au choix du gouvernement.

Tout officier qui vend son grade rentre dans la vie civile et perd tous ses droits militaires; il ne peut même, à moins qu'il ne soit général, conserver son titre qu'avec l'agrément du gouvernement.

Le lieutenant-colonel qui passe colonel et même général conserve la propriété de son grade de lieutenant-colonel; mais dès l'instant qu'il le vend, il renonce par ce fait seul à la carrière militaire. Les officiers, dans quelque position qu'ils se trouvent, pouvant conserver leur grade toute leur vie, et le gouvernement ne leur concédant point de retraite, ils n'ont donc en se retirant que le produit de la vente de leur grade. Voici ce qui explique l'anomalie d'un général vendant une place de lieutenant-colonel.

Le gouvernement, pour récompenser les anciens officiers qui, par leur manque de fortune, sont hors d'état d'avancer, accorde une haute-paie aux lieutenants d'infanterie après sept années de grade; et il donne le grade honorifique de major et même de lieutenant-colonel à d'anciens capitaines, qui conservent néanmoins le commandement de leur compagnie en jouissant des avantages attachés à ces titres honorifiques, dont ils portent les insignes.

Un tarif règle le prix des différents grades; mais les officiers, quoique certifiant qu'ils s'y sont conformés, traitent de gré à gré et presque toujours à des prix supérieurs. Le gouvernement, pour arrêter les transactions extra-légales et pour atteindre le prix véritable des charges, élève d'année en année les prix du tarif.

Dans les armes de l'artillerie et du génie, aucun grade ne se vend: toutes les vacances sont données à l'ancienneté, et les places de lieutenant en second en partie aux élèves de l'école de Woolwich et en partie aux sous-officiers des corps.

Dans la marine anglaise, aucun grade n'est vénal: l'avancement, depuis le grade de lieutenant jusqu'à celui de capitaine de vaisseau, est laissé entièrement au choix de l'Amirauté; mais on ne peut être nommé capitaine de vaisseau qu'après avoir rempli pendant un an les fonctions de commandeur, et commandeur qu'après avoir servi deux années comme lieutenant; il faut en outre avoir commandé dans chaque grade pendant un an au moins un bâtiment de guerre. Les lieutenants de vaisseau sont choisis parmi les premiers maîtres (*masters*) et les *midshipmen* qui ont satisfait aux examens. Les premiers maîtres sortent de la classe des matelots et parviennent à ce grade par leurs services et par examen. Les *midshipmen* ne sortent pas tous de l'école navale de Portsmouth, parce que les capitaines de vaisseau peuvent prendre à leur bord, en cette qualité, des jeunes gens de famille qui ont été reconnus, après examen, aptes à remplir les fonctions de *midshipmen*. Les capitaines de vaisseau prennent rang entre eux suivant la date de leur brevet, et ils parviennent par ancienneté, et sans

aucune dérogation, aux grades de contre-amiral, de vice-amiral et d'amiral. C. A. H.

**GRADES UNIVERSITAIRES**, *voy.* DEGRÉS, BACHELIER, LICENCIÉ, DOCTEUR, etc.

**GRADUATION** (*BATIMENTS DE*). Pour extraire certaines substances tenues en dissolution dans un liquide, on fait évaporer ce dernier par la chaleur artificielle ou par le contact de l'air libre. L'évaporation pouvant être accélérée par la division du liquide épanché sur une infinité de corps, on a imaginé les bâtiments de graduation, dans lesquels on fait couler le liquide sur des cordes qui pendent en grand nombre dans l'intérieur du bâtiment à claire-voie, sa plus grande surface étant exposée au vent qui règne habituellement; ou bien on fait tomber le liquide sur des fagots d'épines placés dans les mêmes conditions (*voy.* SALINES). M. Desrosne a appliqué avec succès ce mode de dessèchement à l'évaporation des parties fluides du sang destiné à la clarification du sucre; le sang se solidifie alors en croûte et peut être transporté au loin, où il reprend ses qualités primitives en se dissolvant dans l'eau. L. L-r.

**GRADUEL**. Voulant joindre la prière à l'instruction, l'Église fait chanter après l'épître (*voy.*) un psaume entier, ou seulement quelques versets, qu'on appelle le *graduel*, parce qu'on le chantait autrefois sur les degrés (*gradas*) du jubé ou de l'ambon (*voy.* ces mots). Le graduel était, ou chanté en *trait*, c'est-à-dire par un chantre seul et sans interruption, ou bien en antienne (*voy.*), ou en *verset*, c'est-à-dire alternativement partie par le chantre seul et partie par l'assemblée, ou enfin en *répons*, lorsque l'assemblée répétait entièrement ce que le chantre avait déjà dit.

Le graduel a été regardé par d'anciens auteurs comme un chant lugubre qui représente les travaux et les soupirs de la vie présente, dans cette vallée de larmes où nous avançons comme par degrés vers la patrie céleste. C'est pour cela qu'Innocent III l'avait voulu retrancher de l'office pendant les cinquante jours de joie, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. De nos jours, le graduel se compose généralement de trois versets *tristement*

quelques réflexions qui se rapportent à la lecture de l'épître qu'on vient de faire ou à celle de l'évangile, dont il est séparé par la prose seulement.

On donne aussi le nom de *Graduel* au livre qui contient ce qui se chante par le chœur à la messe et qu'on place sur le lutrin.

Les psaumes que les Hébreux chantaient sur les degrés du temple se nomment aussi *psaumes graduels*; quelques liturgistes font venir ce nom de ce qu'on élevait la voix par degrés en les chantant. L. L.-T.

**GRADUS AD PARNASSUM**, dictionnaire poétique de la langue latine. Le culte des Muses latines a toujours été en honneur dans les écoles, depuis les beaux temps de la littérature romaine jusqu'à nos jours. Des mains d'Ausone et de Claudien, la lyre qu'avait autrefois animée Virgile passa tour à tour à Rutilius Nummatianus, à Tiro Prosper, à Sidoine, à Fortunat; elle résonna sous les doigts barbares de Charibert et de Chilpéric. Alcuin la reçut et la transmit au moine Abbon, l'Homère du siège de Paris et des hauts faits du comte Eudes. D'héritier en héritier, elle parvint à Guillaume-le-Breton, qui lui fit rendre quelques sons héroïques en l'honneur de Philippe-Auguste. Ainsi se perpétuèrent, à travers le moyen-âge, les secrets de l'art; mais le feu du génie était complètement éteint dans les versificateurs latinistes. Il ne se ralluma que vers le xvr<sup>e</sup> siècle: on vit renaître alors l'éclat de la poésie latine dans les compositions de Jean Second, de Sannazar et de Vida.

En même temps qu'une longue suite de versificateurs pratiquait incessamment le mécanisme des mètres et des rythmes, une succession parallèle de grammairiens conservait dans les écoles les règles de la prosodie et la plupart des traditions des anciens maîtres. Cet enseignement, précieux malgré son imperfection, était comme un écho affaibli du goût et du talent des bons auteurs. Lors de la renaissance des lettres, on profita de ces métriques informes pour agrandir les théories, perfectionner les méthodes, et surtout multiplier les secours offerts aux disciples des Muses. A cette époque parurent les pre-

miers modèles de nos *Gradus*, ouvrages presque aussi poétiques dans leurs titres que dans leur objet: c'étaient le *Parnasse au double sommet*, le *Trésor des épithètes*, le *Coffre-Fort de la poésie*, les *Fleurs des élégances*, etc., etc.

Dans toute carrière, les premiers pas méritent de fixer l'attention du critique et du philosophe. Habituellement il y a plus d'invention dans ces premiers essais que dans les perfectionnements successifs qui viennent plus tard. Voilà pourquoi nous signalerons à nos lecteurs le *Trésor des épithètes*, de Tixier, seigneur de Ravisy (*Ravisius Textor*), qui fut recteur de l'université de Paris en 1500. Cet ouvrage, souvent réimprimé, était entre les mains de Racine et de Boileau lorsqu'ils préludaient à leurs chefs-d'œuvre en scandant des hexamètres virgiliens.

A la fin du xvr<sup>e</sup> siècle parut l'*Anthologie*, de Lange. Ce vaste recueil alphabétique était comme l'arsenal des poètes et des orateurs. Aujourd'hui encore nous admirons l'immense érudition et la sévère méthode que l'auteur y déploie.

La prosodie de Henri Smétius, publiée en 1599, offrait aux étudiants une liste alphabétique de tous les mots, avec leurs diverses inflexions, leur quantité, et des exemples tirés des meilleurs poètes.

Sous le titre de *Nicolai Nemesseii Parnassus bicollis* on avait, au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, un répertoire de phrases poétiques empruntées aux poètes latins, avec indication des sources. La base du vocabulaire est l'ordre alphabétique; mais à chaque terme générique sont subordonnées les idées dépendantes. Ainsi sous le mot *urbs* se trouve la description des principales villes et régions du monde. Un appendice est réservé aux extraits des poètes chrétiens; un autre appendice contient une collection immense de ces jeux de mots que les versificateurs de ce temps affectionnaient, et qu'ils avaient désignés sous le nom d'*échos*. Les anagrammes et les acrostiches occupent aussi une place fort honorable sur le Parnasse au double sommet.

A la même époque appartient l'ouvrage de Plomerei, intitulé *Elegantiarum poeticarum per locos communes digestarum flores*, petit dictionnaire des mots les

ma son historiographe; Louis XIV lui fit de riches présents. On a de ce savant des éditions d'Hésiode, de la plus grande partie des œuvres de Cicéron, de Florus, de César, de Suetone, de Justin, de Catulle, de Tibulle, de Propertius. En 1819 encore, on a imprimé à Heidelberg des scolies inédites qu'il avait écrites sur les marges d'une édition d'Horace, et ces remarques sont, comme les autres, remplies de finesse et de goût. Un des plus beaux ouvrages de Grævius, c'est le *Thesaurus Antiquitatum Romanarum*, Utrecht, 1694-1699, en 12 volumes in-fol.; Burmann a achevé son *Thesaurus antiquitatum et historiarum Italiæ*, qui a paru à Leyde, de 1704 à 1723, 9 tomes en 30 volumes in-fol., ainsi que son *Thesaurus antiquitatum et historiarum Siciliæ, Sardinia, Corsicæ*, 15 vol. in-fol., 1723 à 1725. On a de Grævius cent vingt-et-une lettres en latin, publiées par Albert Fabricius, en 1707. Il ne fut pas heureux dans sa vie privée, car de dix-huit enfants auxquels il avait donné le jour, quatre filles seulement lui survécurent. L'un de ses fils, Théodore-Georges, annonçait de grandes dispositions à lui succéder dans la carrière de l'érudition; il enseignait déjà l'éloquence et l'histoire à Utrecht, en 1691, mais il fut enlevé par une mort prématurée. P. G-Y.

**GRAFF** (EBERHARD - THÉOPHILE), savant philologue allemand, né en 1777, et d'abord conseiller de régence à Arensburg, dans la Westphalie prussienne, fut nommé en 1824 professeur de philosophie à Kœnigsberg; mais il se sentit entraîné vers la noble vocation qui a fait de lui un digne successeur des Ihre, des Wachter, des Oberlin, des Adelung; et l'apparition de la Grammaire germanique de Grimm (voy.), ce chef-d'œuvre de philologie comparée, lui inspira l'idée d'en développer les conséquences en faisant un dépouillement complet des monuments en langue tudesque ou ancien haut-allemand, afin d'en expliquer tous les mots. M. Graff publia d'abord dans ce but un *Traité des prépositions allemandes* (Kœnigsb., 1824), et, soutenu par le gouvernement prussien, juste appréciateur de son mérite, il entreprit un voyage scientifique en Allemagne, en France et

en Italie, où il recueillit plusieurs précieux de l'ancienne littérature réunis sous le titre de *Diutisæ* (Su 1826-30, 3 vol. in-8°). Bientôt il donna, sous le titre de *Christ* (H berg, 1831), une excellente édition de l'Évangile d'Ottfrid. Enfin, après de nombreux travaux assidus, il compta Berlin, en 1834, la publication de son *Dictionnaire haut-allemand*, dont les livraisons se succèdent avec rapidité. C'est un ouvrage que l'Allemagne compte avec honneur de ses publications contemporaines; plus importantes, est rangé dans la classe des ouvrages étymologiques et méthodiques qui de suivre chaque mot, à travers de nombreux exemples, depuis son origine jusqu'à nos jours, et de reconnaître toutes les phases que ce mot a eues le cours des siècles. En facilitant l'étude de la langue des anciens monuments, que remarquable jette aussi un jour nouveau sur la langue actuelle, qu'il peut servir à contrôler, à enrichir et à préciser dans toutes ses parties. Au lieu d'un travail si important, M. Graff trouva quelques loisirs pour publier outre son *Recueil de poésies* et son *Traité de la déclinaison, conjugaison en ancien allemand de deux auteurs d'Aristote*, celle du livre de Boèce de Martianus Capella, qui lui fut paru à Berlin dans les années 1837. F.

**GRAFFIGNY** (FRANÇOISE DE BOURG-D'APPONCOURT, dame de), née à Nancy en 1694. Son père, officier dans les troupes françaises de-camp du maréchal de Boufflers, avait ensuite passé au service de la Lorraine, où il était major de la merie; sa mère était nièce du graveur Callot (voy.). Mariée fort jeune à un chambellan de ce duc, Hu Graffigny, elle souffrit beaucoup de l'indulgence de ce brutal, et courut un grand danger d'une fois risque de sa vie; une condamnation judiciaire qu'elle dut subir pour la mort de cet indigne époux de prison, où ses créanciers l'avaient renfermé, rendirent à M<sup>me</sup> de G sa liberté.

Peu de temps après, elle fut à Paris par M<sup>lle</sup> de Guisa, qui.

pousser le duc de Richelieu. Admise dans une société de beaux-esprits qui publiaient alors divers morceaux de prose sous le titre de *Recueil de ces Messieurs*, elle fut invitée à coopérer à cet ouvrage; or, quoique sa conversation fût assez commune, on avait deviné son talent. Sa première production, malgré ses défauts et quelque affectation dans le style, fut accueillie avec faveur : c'était une nouvelle en prose, et l'auteur déjà n'avait pas moins de 51 ans.

Les *Lettres d'une Péruvienne*, qui parurent peu de temps après, eurent un succès de vogue, et lui créèrent une renommée littéraire qui, sans doute, sembla moins grande de nos jours. Mais lors les romanciers de talent étaient peu nombreux; on lui pardonna aisément une métaphysique assez froide et une trop fréquente absence de naturel, en faveur de plusieurs passages remplis de chaleur et de passion, de quelques détails gracieux et de critiques ingénieuses des travers de la société de son temps.

Son drame de *Cénie*, espèce de roman dialogué en cinq actes et en prose, lui valut ensuite les palmes du théâtre. Il offre de l'intérêt, et n'est point inférieur aux meilleures pièces sentimentales de La Chaussée. L'auteur traça, dit-on, l'aimable personnage de *Cénie* (anagramme de *nécée*) en prenant pour modèle une de ses nièces remplie d'esprit et de bonnes qualités, et qui fut plus tard M<sup>me</sup> Helvétius.

Les *Lettres d'une Péruvienne* et *Cénie* furent traduites en plusieurs langues, et un M. de Longchamps imagina de les mettre en vers français.

Le talent de M<sup>me</sup> de Graffigny lui avait fait des amis parmi les gens de lettres, entre autres Collé et Guymond de La Roche; il lui attira aussi quelques épigrammes auxquelles elle se montra fort sensible.

Un second drame en prose, *La fille d'Aristide*, fut son dernier ouvrage; joué en 1758, il n'eut qu'un très faible succès. Cet échec avança la fin de M<sup>me</sup> de Graffigny, dont la santé était déjà fort affaiblie, et qui mourut le 12 décembre suivant, âgée de 64 ans.

Outre ses ouvrages imprimés, dont le

*Encyclop. d. G. d. M. Tome XII.*

recueil le plus complet est celui de 1766 (4 vol. in-12), M<sup>me</sup> de Graffigny avait composé plusieurs petits drames qui furent joués seulement dans les appartements de l'empereur d'Allemagne et par des personnes de sa cour. Ce prince, qu'elle avait connu avant son avènement et lorsqu'il n'était que duc de Lorraine, avait récompensé ce travail, fait spécialement pour lui, par une pension de 1,500 livres; mais n'ayant jamais eu, suivant l'aveu de son ami Collé, ni ordre ni économie, M<sup>me</sup> de Graffigny n'en était pas moins aux expédients dans les dernières années de sa vie, et elle laissa, dit-on, plus de 40,000 livres de dettes.

Un ouvrage posthume de cette femme auteur, qu'elle n'avait point destiné à l'impression, fut publié en 1820, par M. Dubois de Carrouge, sous le titre de *Vie privée de Voltaire et de M<sup>me</sup> Duchâtelet*. Ce sont des lettres écrites par M<sup>me</sup> de Graffigny pendant le séjour qu'elle fit chez eux à Cirey. Les détails assez malins qu'elle y donne sur le ménage de Voltaire et de sa célèbre amie sont un fâcheux correctif des éloges prodigués dans nos biographies au caractère bon, sincère et bienveillant de M<sup>me</sup> de Graffigny. Il est heureux pour elle, du reste, que cette indiscretion n'ait eu lieu qu'après la mort de Voltaire, qui, au défaut de sa personne, n'eût pas manqué d'affubler sa mémoire de quelques-uns de ces traits épigrammatiques qu'elle avait tant redoutés. M. O.

**GRAILLY** (JEAN DE), voy. CAPTAL.

**GRAIN**, nom d'un poids, voy. LIVRE.

Pour la signification ordinaire du mot, nous renvoyons au pluriel GRAINS.

**GRAINE**. La graine (en latin *semen*, semence) est le rudiment d'une nouvelle plante semblable à celle qui l'a produite, vivifié par la fécondation et enveloppé de toutes parts par des tuniques propres : c'est véritablement l'œuf d'un végétal. Les parties qui la composent ont quelque analogie avec celles qui entrent dans la structure de l'œuf des animaux, et ces rapports d'organisation justifient souvent une grande similitude de nomenclature. Toute graine est constamment attachée à la paroi interne du péricarpe (voy. FRUIT), de manière que, lorsqu'elle vient à s'en détacher, elle laisse voir une petite cicatrice qui

indique le point d'adhérence. Ce point, qui marque la base de la graine, se nomme *hile* ou *ombilic*. Il est quelquefois petit et peu visible; mais dans quelques plantes, au contraire, il forme une cicatrice parfois très large et d'une couleur particulière, comme dans le maronnier d'Inde, par exemple, où il constitue cette plaque arrondie blanchâtre et moins lisse que le reste de l'enveloppe. C'est par ce hile que les vaisseaux nourriciers passent du péricarpe dans la graine; et l'ouverture elle-même qui se trouve au centre ou sur le côté du hile est dite *omphalode*. La partie qui continue le cordon ombilical, depuis le hile jusqu'à la paroi interne de l'enveloppe de la graine, est appelée *vasiducte* si elle est courte, *raphé* si elle chemine assez loin entre les deux feuillettes de cette même enveloppe, comme on le remarque dans les graines d'orangers. Le point extrême du vasiducte ou du raphé est appelé *chalaze* ou *ombilic interne*. Dans beaucoup de graines, on trouve près du hile un organe perforé, souvent dirigé du côté du stigmate, et que M. Turpin a nommé *micropyle*, de deux mots grecs qui signifient petite porte, car il servirait à la transmission du fluide fécondant jusqu'au germe. L'enveloppe de la graine, dont le hile n'est qu'un point, se nomme *épisperme*: c'est la partie lisse et brune du marron d'Inde. On y distingue assez facilement, dans la plupart des plantes, une couche externe nommée *test*, et une intérieure, appelée *tegmen*. Les usages physiologiques de ces deux tuniques sont fort différents: la première est douée d'une grande facilité à absorber l'humidité; la seconde, au contraire, n'absorbe l'eau que difficilement. Aucune graine ne manque jamais d'épisperme; seulement cette enveloppe peut être excessivement mince et soudée avec les parties sous-jacentes, comme on le voit dans les labiées. Au-dessous de l'épisperme ou *spermoderme*, se trouve l'*amande* qui peut renfermer une ou deux portions: l'*albumen*, aussi nommé *endosperme* ou *périsperme*, et l'*embryon*, ou seulement ce dernier, qui est la partie essentielle, la petite plante en miniature.

L'albumen est ordinairement formé de tissu cellulaire, dans les mailles duquel

se trouve renfermée de la fécula amyloïde ou un mucilage épais. Il n'a avec l'embryon, qu'il entoure entièrement ou partiellement, aucune continuité de vaisseau ou de tissu. Il est destiné à fournir, au de la germination, au jeune embryon une nourriture toute préparée et d'une facile assimilation. Le développement de cet organe est en raison inverse de celui de l'embryon: ainsi l'embryon est petit et l'albumen gros dans la plupart des plantes monocotylédones (maïs, blé, cocotier, etc.), tandis qu'il est gros dans un grand nombre de plantes dicotylédones, telles que composées, crucifères, légumineuses, etc., et l'albumen nul. C'est l'albumen du grain de blé qui donne la farine; c'est l'albumen du café que l'on torréfie et dont on extrait l'arôme et les sucs modifiés par la chaleur, par infusion à vaisseaux clos; c'est enfin l'albumen qui fournit le lait des fruits du cocotier.

L'embryon étant, en quelque sorte, un végétal déjà formé, toutes les parties qu'il doit un jour développer y existent, mais seulement à l'état rudimentaire. Il est essentiellement formé de quatre parties: 1° du *corps radicaire*, 2° du *corps cotylédonaire*, 3° de la *gemmule*, et de la *tigelle*. Le corps radicaire ou le *radicule* constitue une des extrémités de l'embryon; c'est lui qui, par la germination, doit donner naissance à la racine. Cette partie se dirige toujours vers le centre de la terre, quelle que soit la position que l'on donne à l'embryon. Les plantes parasites font seules exception à cette règle: la radicule du gui, par exemple, si on fait germer cette graine sur la vitre d'une croisée, se dirige constamment vers le dedans de l'appartement; et si on vient à déposer la vitre et à changer ses faces, le végétal change aussi de position. Le corps cotylédonaire peut être simple et parfaitement indivis: dans ce cas, il est formé par un seul cotylédon et l'embryon est dit *monocotylédoné*, comme dans le riz, l'orge, etc. D'autres fois et plus souvent, il est formé de deux corps réunis à leur base: l'embryon est dit alors *dicotylédoné*, comme dans les fèves, les haricots, la moutarde, etc. Les cotylédons peuvent être en nombre supérieur à deux dans le même embryon, ou



existe presque toujours dans la famille des *malvifera*, tels que pins, sapins, cyprès, etc. Il est quelquefois fort difficile de connaître, à la seule inspection de la graine, s'il existe un ou plusieurs cotylédons; le marnier d'Inde offre un exemple de ce genre. Les cotylédons ont pour usage de favoriser le développement de la jeune plante, en lui fournissant, par leur ramolissement et leur dissolution, une nourriture analogue, à quelques égards, au lait naturel préparé pour les animaux mammifères. La *gemmule* est le petit corps qui naît entre les cotylédons ou dans la cavité même du cotylédon. Quand ce dernier est unique, c'est le premier bourgeon de la jeune plante qui va se développer. La *tigelle* n'existe pas toujours d'une manière bien marquée : elle se confond d'une part avec la base du corps cotylédonnaire, et de l'autre avec la racicule, dont elle est une sorte de prolongement. Cette partie manque ou est confondue avec le corps cotylédonnaire, surtout dans les embryons à un seul cotylédon.

Les graines, avant d'être confiées aux sillons dans lesquels elles doivent se développer, mûrissent, comme on le dit, algaiement. Cette maturation consiste en ce que l'eau qu'elles contenaient s'est évaporée, par l'adjonction d'autres substances, en fécule, en huile, etc. Le carbone et les matières terreuses dominent dans les enveloppes, comme la fécule dans l'huile dans l'albumen et l'embryon. Le remplacement de l'eau par des matières solides, terreuses ou charbonneuses donne aux graines la faculté de se conserver, de résister à la chaleur et au froid. Cette faculté a cependant des limites : en effet, s'il est vrai que Gérardin a fait germer des graines de haricots tirés de l'hermier de Tournefort et qui devaient avoir plus de cent ans; si Home a trouvé des grains de blé encore féconds après cent quarante ans, il est aussi certain que les glands des chênes d'Amérique perdent ordinairement dans la traversée la faculté de germer, et que les grains, bien conservés encore, en apparence, que l'on trouve dans les pyramides d'Égypte et dans les greniers des Romains, ont perdu aussi cette puissance. *Voy.* pour complément de cet article le mot *GERMINATION*. C. L.-A.

**GRAINS** (économie rurale). *Céréales* et *grains* sont deux expressions synonymes en ce sens que toutes deux s'appliquent aux graines farineuses qui servent à l'alimentation de l'homme; mais elles diffèrent l'une de l'autre en ce que la première peut désigner, outre ces graines, les plantes elles-mêmes qui les produisent, tandis que la seconde n'est pas susceptible de cette extension de sens. Ainsi donc les produits des *céréales* (*voy.*), tels qu'ils se présentent après la récolte, voilà le sujet dont nous avons à traiter ici.

Selon les calculs de Paucton, adoptés par Lavoisier et Lagrange, la France, en 1791, présentait une superficie de 53,625,000 hectares, dont 9,500,000 étaient cultivés en blé et 5,000,000 en *maïs*, expression qui comprenait vraisemblablement tout ce que portent les terres arables. En 1815, d'après les documents recueillis par l'administration publique, la surface du territoire ensemencée en toutes espèces de grains alimentaires s'élevait à 13,279,301 hectares; en 1817, les mêmes documents la portaient à 13,542,450 hectares, et en 1835 à 14,888,385 : à ces trois dernières époques, la surface du sol évaluée par le cadastre était de 51,291,000 hectares. Par conséquent, si ces données sont exactes, la culture des céréales était plus étendue en 1791 qu'en 1815, ce qui n'est pas étonnant, attendu l'épuisement où les guerres de l'empire et l'invasion des armées alliées avaient réduit la France. Depuis 1815, au contraire, un progrès sensible s'est accompli, et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il a principalement porté sur les espèces qui se placent au premier rang par leurs qualités. En effet, il a été pour le froment de 14 et pour le seigle de 10 pour  $\%$ . Un progrès analogue, quoique moindre, s'est effectué par rapport à la quantité de la récolte, qui pour le premier de ces grains a augmenté de plus de 5, et pour le second de près de 3 pour  $\%$ .

Sous le rapport de la production des grains, la France a été divisée en dix régions agricoles, et les tableaux publiés par l'administration montrent pour chacune de ces régions le nombre d'hectares consacrés à chaque espèce de grains, le nombre

bre d'hectolitres qu'on en récolte et le produit moyen par hectare en hectolitre. Les produits totaux et les moyennes pour la France étaient :

	En 1816, année mauvaise.		En 1826, année ordinaire.		En 1832, année d'abondance.	
	Moyenne par hectare. hectol. lit.	Produit total. hectol.	Moyenne par hectare. h. l.	Produit total. hectol.	Moyenne par hectare. h. l.	Produit total. hectol.
Froment. . . . .	10.15	52,782,008	12.18	59,831,917	15.52	80,089,216
Méteil. . . . .	11.39	9,917,241	12.55	11,111,492	15.62	13,697,190
Seigle. . . . .	9.96	26,876,157	10.95	29,834,465	14.25	37,996,755
Orge. . . . .	15.36	19,901,716	12.50	16,293,582	14.41	18,517,252
Sarrasin. . . . .	11.32	7,468,080	11.70	7,408,492	9.03	6,151,293
Mais, millet. . . . .	12.61	7,330,701	12.35	7,140,888	6.74	4,036,437
Avoine . . . . .	19.01	52,480,286	14.30	37,862,443	16.97	46,709,708
Légumes secs . . . . .	11.64	3,498,806	9.40	2,720,389	9.50	2,868,452
Menus grains . . . . .	14.41	3,735,597	13.72	3,301,728	20.00	8,067,451

Il est facile de voir par là quelles variations en quantité de produits les diverses sortes de grains, comparées soit à elles-mêmes, soit aux autres, peuvent éprouver d'une année à une autre, et quelle différence il existe entre une année abondante, une année ordinaire et une mauvaise. Ce sont ces fluctuations, fâcheuses, soit pour le producteur, soit pour le consommateur, qui ont fait mettre la plus grande importance à la recherche des moyens propres à les neutraliser les uns par les autres en réservant l'excédant d'une année pour combler le déficit de l'autre. Mais avant d'exposer les procédés imaginés dans cette vue, il est nécessaire de dire un mot de ceux qui, tout en ayant pour but la conservation des grains, ne la prolongent que de quelques mois ou tout au plus d'une année, et ne peuvent ainsi servir à reverser le surplus de l'une sur l'autre : nous voulons parler de la formation des *meules* ou des *gerbiers*, et du dépôt dans les granges. *Voy. GRANGE, GERBIER.*

Ce qu'il y a de commun entre ces différentes dispositions, c'est qu'elles supposent toutes que le grain reste en gerbe, que par conséquent elles occasionnent un grand encombrement et exposent au danger des incendies, deux motifs qui portent le cultivateur à battre son blé dès que les travaux des champs lui en laissent la faculté (*voy. BATTAGE DES CÉRÉALES*). Elles sont au reste bien distinctes entre elles : la meule (*voy.*) se fait en plein air et sans appareil permanent destiné à l'abriter ; le gerbier se construit aussi en plein air, mais au moyen d'un

abri permanent ; la grange enfin est un bâtiment couvert où l'on dépose les gerbes jusqu'à ce qu'on les batte dans l'air, qui est une de ses parties essentielles. C'est après le battage qu'ils sont susceptibles d'être mis en réserve par un des moyens dont nous allons parler.

Les deux principaux obstacles contre lesquels on a à lutter pour assurer une longue conservation des grains sont le chaleur et l'humidité, qui favorisent la fermentation des principes immédiats du grain et la multiplication des insectes destructeurs, tels que le charançon ou la calandre du blé, l'aleucite ou teigne des blés, la fausse teigne et peut-être la *carabie* (*voy. ALEUCITE, CHARANÇON, etc.*). L'humidité qui se présente le premier pour combattre l'influence pernicieuse de ces deux agents, c'est l'air, qui à la fois diminue l'humidité et abaisse la température par l'évaporation. C'est sur cette propriété de l'air qu'est fondée la conservation des céréales dans les greniers où l'on ménage des ouvertures placées de manière à produire des courants d'air et où l'on agit plus ou moins les blés déposés, soit en les *pelletant*, soit en les faisant tomber d'étage en étage, de trémie en trémie (*voy. ce mot*). Mais les greniers occupent beaucoup de place, exigent des soins très coûteux et ne sont pas complètement efficaces, à cause de la faiblesse et de la mauvaise direction des courants d'air. Dehmel avait imaginé de remédier à cet inconvénient au moyen de caisses à deux fonds dont l'un était à claire-voie, de manière qu'il pût permettre le passage de l'air qu'on y chassait avec force à l'aide

un ventilateur de Hales; cependant son procédé, quoique fort efficace en lui-même, n'a pas fait fortune, sans doute à cause de sa complication et des frais qu'il nécessite. Duhamel appela aussi à son aide le feu, qu'il appliquait passagèrement au moyen d'une étuve de son invention, et il avait fait quantité d'expériences sur la perte que les grains éprouvent par l'étauvage en poids et en volume, sur le degré de chaleur que peuvent supporter les blés sans perdre leur faculté germinative, et les charançons sans mourir. Dans l'un de ces essais, entre autres, il avait vu ces derniers résister à une chaleur de 60° R. soutenue pendant vingt-quatre heures: d'où l'on peut conclure que le procédé, pour être complètement efficace contre cet insecte, aurait exigé une chaleur presque capable de torréfier le grain. Il est vrai qu'il était employé concurremment avec la ventilation; mais alors il augmentait les embarras et les dépenses. On ne se sert guère aujourd'hui de l'étuve que dans les grands dépôts, pour le travail des blés humides ou qui éprouvent un commencement de végétation. Parmentier a aussi proposé l'intervention de la chaleur; mais il conseillait celle du four. D'autres l'ont fait agir en plaçant le grain dans un cylindre tournant, analogue à celui dans lequel on brûle le café. Récemment, M. Vallery a employé aussi le cylindre tournant, mais en le faisant traverser par un courant d'air froid, au lieu d'élever la température, et en partant de l'idée que le mouvement doit être souvent répété pour faire fuir les insectes, qui aiment la tranquillité.

A côté de ces modes de conservation, fondés sur l'action directe de l'air ou de la chaleur, il est des appareils par lesquels on cherche, au contraire, à l'exclure, à la détruire. Tels sont les *silos*, qui sont des cavités creusées dans un terrain sec ou dans le roc, quelquefois même des bâtisses élevées sur le sol, et qu'on ferme hermétiquement après les avoir exactement remplis de blé. Les silos étaient connus des anciens, et sont aussi en usage chez plusieurs nations modernes, surtout dans les contrées méridionales; mais les essais faits par M. Terpoux, il y a quelques années, à Saint-Ouen,

n'ont pas contribué à leur mériter la faveur des cultivateurs français. Les silos, ou plutôt les caisses en plomb imaginées depuis par M. Dejean, n'ont pas joui d'un meilleur sort, et probablement il en sera de même du silo ou de la caisse de bois dans laquelle le général Demarçay conservait son grain en le plaçant dans une glacière, et dont il a donné la description peu de temps avant sa mort. Les fumigations d'acide sulfureux conseillées par M. Mathieu de Dombasle ont assez bien réussi; mais ne peuvent être exécutées par les mains des paysans.

Bref, on ne connaît pas encore, dans notre climat du moins, de méthode infailible, économique et commode, pour la longue conservation de la première des denrées; mais on peut espérer que la découverte ne s'en fera pas attendre. En tout cas, il ne faut pas oublier que le blé exige des soins de propreté, tels que vannage et criblage, destinés à le séparer des matières étrangères, et que, lorsqu'il a été altéré soit par les insectes, soit par la fermentation, ou *bouté* par la carie, on peut le ramener à un état convenable par le lavage et par un mécanisme à brosses.

Ce qu'on a lu jusqu'ici, ainsi qu'aux articles CÉRÉALES, FROMENT, DISETTE (voy. en outre au mot SUBSISTANCES), peut donner une idée de l'importance que doit avoir le commerce des grains, et faire comprendre comment il a pu être un objet de méditations sérieuses pour les économistes et les hommes d'état. Les questions qu'il soulève touchent, en effet, aux plus grands intérêts de la société, puisque, suivant le sens dans lequel le législateur les résout, il peut aggraver ou atténuer les fâcheux effets que produisent les grandes variations des récoltes et des prix, assurer ou troubler le repos de la classe la plus nombreuse de la population, et pousser la production dans la voie du progrès ou lui imprimer une fausse direction en influant sur la subsistance même de ceux qui s'y livrent.

Comme les grains forment la principale denrée alimentaire chez tous les peuples industrieux, leur prix (voy. MARCHÉ et MERCURIALE) doit exercer, soit par le degré d'élevation ou d'abaissement qu'il atteint, soit par les variations

qu'il éprouve, une très grande influence sur le prix du travail en général et conséquemment sur celui de tous les produits industriels. Aussi s'est-on évertué à rechercher les éléments de ce prix pour le déterminer le plus exactement possible; mais les grandes variations qu'il éprouve indiquent suffisamment que ces éléments sont eux-mêmes si variables que la recherche en est superflue pour le but qu'on se propose.

La statistique de la France offre pour cette étude des matériaux qui remontent jusqu'à l'année 1202, et, depuis cette époque, on a retrouvé quatre cents années pour lesquelles les prix ont pu être notés. Avec l'année 1444 s'ouvre une période remarquable à la fois par le degré d'abaissement que les grains atteignent, puisque d'un côté ils oscillent souvent entre 1 et 2 fr., de l'autre ne dépassent qu'une seule fois 7 fr., et par la prolongation de cet abaissement, qui se soutient jusqu'à l'avènement de François I<sup>er</sup>, en 1515, à la seule perturbation près qu'amena l'année 1498 où les prix s'élevèrent jusqu'à 30 fr. La moyenne de cette période n'est que de 2 fr. 63 c. Auparavant, les prix, à travers leurs grands écarts, avaient une tendance générale à se rapprocher du taux de 7 fr.; c'est autour de ce même pivot qu'ils tournèrent pendant les règnes de François I<sup>er</sup>, de Henri II et de François II. Mais depuis ce moment le point central des oscillations décennales n'est jamais au-dessous de 10 fr., et l'on remarque qu'il tend continuellement vers une limite plus élevée, excepté pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Ainsi la moyenne est de 15 à 16 fr. pour les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII pris ensemble; de 18 à 19 fr. pour celui de Louis XIV; de 14 pour ceux de Louis XV et de Louis XVI jusqu'à la Révolution de 1789; enfin de 20 à 21 fr. pour les cinquante années écoulées depuis cette époque jusqu'à notre temps. Il faut observer que dans l'évaluation de ces moyennes, dont les éléments les plus anciens ont été recueillis par Herbert, dans le milieu du siècle passé, et qui se rapportent à ce qu'on appelle commercialement parlant le rayon de Paris, ne sont point entrés

les prix fournis par la période de la plus grande cherté, celle que remplirent les excès de la Ligue en route, le siège de Paris par Henri IV et les difficiles commencements du règne de ce prince.

De ce que les blés ont été en augmentant de prix de siècle en siècle, il ne faudrait pas conclure que c'est leur valeur réelle qui s'est accrue d'autant, soit parce que leur production aurait exigé une somme de travail toujours plus considérable, soit par suite de changements survenus dans le rapport de l'offre à la demande. Bien loin de là : l'économie politique montre que leur valeur échangeable ne peut subir d'altération sensible d'une époque à une autre, et qu'en conséquence elle est celle qu'on doit préférentiellement choisir pour servir de commune mesure à toutes les autres, et notamment à celle des métaux précieux. En partant de cette idée; J.-B. Say a calculé qu'une quantité de blé représentée par 1 hectolitre a dû valoir : à Athènes, du temps de Démosthène, 303 grains d'argent par poids de marc; à Rome, au temps de César, 270 grains; en France, sous Charlemagne, 245; sous Charles VII, vers l'année 1450, dans le même pays, 219; en 1514, après la découverte de l'Amérique, 333; en 1536, sous François I<sup>er</sup>, 731; en 1610, année de la mort de Henri IV, 1130; au commencement de la première révolution, 1342; enfin en 1820, dernière époque calculée, 1610. Les grains n'ont donc augmenté de prix que parce que les produits contre lesquels on les échange, les métaux précieux en particulier, ont perdu de leur valeur échangeable par l'effet de leur multiplication, et la hausse constante des grains est dès lors un symptôme de progrès en opulence. On peut se convaincre qu'il en est ainsi en comparant sous ce rapport les pays bien connus pour différer entre eux par la somme de leurs richesses : par exemple le parallèle des prix du froment en Angleterre et en France, depuis 1798 jusqu'à 1830, donne une moyenne de 32 fr. 11 c. l'hectolitre pour l'Angleterre et de 20 fr. 41 c. seulement pour la France. Si l'on voulait classer les pays sous le rapport de la cherté des grains, on trouverait au premier rang l'Angleterre, au second

Hollande, au troisième la France; notre extrémité de l'échelle serait occupée par Odessa et les contrées adjacentes, dont les mercuriales présentent, pour une période d'une dizaine d'années, une moyenne de 12 à 13 fr., suivant quelques statisticiens, et de 8 à 9 fr. seulement après d'autres.

Il serait difficile de dire pour quelle valeur les grains entrent dans la circulation commerciale de la France, par la raison qu'on n'a pas de moyens pour déterminer quelle est la part que les cultivateurs ne consomment pas eux-mêmes et qu'ils peuvent livrer au commerce. Ainsi, lorsqu'on estime cette valeur à milliards de fr. représentant 150 millions d'hectolitres, on ne saurait assigner les limites de l'erreur que l'on peut commettre. Si l'on avait des données un peu exactes sur la part en question, on pourrait arriver plus près du but au moyen de la connaissance qu'on a du rapport entre la production et la consommation. Les nombreux auteurs qui ont cherché à déterminer ce rapport ne sont pas, il est vrai, arrivés à des résultats complètement identiques; mais ils ont toujours trouvé pour derniers résultats que la France, année commune, suffit à ses besoins; que l'excédant ou le déficit de ses récoltes s'ajoute ou n'ôte que peu à leur montant ordinaire, et que, dans les années les moins favorables, le vide laissé par les grains peut être presque entièrement comblé par d'autres produits alimentaires, tels que la pomme de terre, la châtaigne, etc.

Mais si la France, prise en général, suffit à la subsistance de ses habitants, année commune, et ne produit guère au-delà, cela ne signifie pas qu'il en soit de même de chacune de ses parties prise isolément, ni que, dans telle ou telle année, il ne lui soit avantageux de s'adresser aux nations étrangères pour acheter leur superflu ou leur vendre le sien. Les localités de la France qui fournissent le plus souvent leur excédant aux autres sont les régions du nord et du nord-est, et celles où elles le versent sont principalement le sud et les grands centres de la consommation ou les grands marchés, tels que Paris, Rouen, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes. Il y a de-

puis quelques années à Marseille un entrepôt fictif de blés étrangers, avec faculté de les introduire, mais à charge de les exporter en farine: grâce à cette mesure, dans les environs de la ville un grand nombre de moulins confectionnent des farines pour le commerce maritime; le Havre a été récemment investi du même privilège. A Bordeaux, on consomme presque exclusivement les farines qui proviennent des minoteries (*vooy.*) autrefois célèbres du Tarn et de la Garonne; mais le commerce de Bordeaux en farine n'est plus aujourd'hui ce qu'il était lorsqu'il était chargé de fournir à la consommation de Saint-Domingue.

Puisque les récoltes de la France sont à peu près celles que réclament ses besoins, on conçoit que son commerce extérieur en blés doit être peu considérable. D'après un tableau dressé par M. Millot, les grains et farines importés depuis 1778 jusqu'à 1832 inclusivement se sont élevés à environ 30 millions de quintaux métriques, représentant, avec les droits acquittés, une valeur d'un milliard. Ainsi, en 55 ans, la quantité importée, en supposant un demi-kilogramme nécessaire à la consommation journalière de chaque individu, n'a été que l'équivalent de 57 jours de nourriture de la population totale ou de un jour par an. La plus forte importation eut lieu en 1832 et s'éleva à 3,467,417 hectolitres, masse qui aurait à peine suffi pour nourrir pendant 21 jours la nation entière. Pendant le même intervalle de temps, les exportations ont été de près de 19 millions, ou de 11 millions environ au-dessous des importations; elles représentent une valeur totale, droits compris, de près de 400 millions. L'exportation la plus considérable, qui fut de 1,421,809 hectolitres, eut lieu en 1814.

En Angleterre, le commerce des grains se fait beaucoup plus en grand et, depuis quelques années, consiste uniquement en importations ou en réexportations, ce qu'expliquent l'immense développement des manufactures et de la population industrielle de ce pays, la perfection de sa marine et le mécanisme de ses lois sur les céréales. Les deux places où le commerce des céréales tend le plus à se con-

centrer sont Liverpool et surtout Londres : aussi est-il rare que dans l'entrepôt de cette dernière ville il existe moins de 900,000 hectolitres à la fois. Le montant ordinaire des importations pour toute la Grande-Bretagne approche de 2 millions d'hectolitres par année; en 1818, il s'était élevé à plus de 10 millions d'hectolitres (3,522,729 quarters), ce qui, suivant Macculloch, formait  $\frac{1}{14}$  des produits du pays en céréales et  $\frac{1}{7}$  de ceux que l'homme y absorbe pour sa nourriture. Les renseignements les plus récents que nous possédions annoncent que plus de 600,000 hectolitres ont été introduits dans les îles britanniques dans le seul mois de décembre 1838. Une partie de l'Allemagne, la Pologne, la partie occidentale de la Russie, sont les principales sources qui alimentent ce mouvement, et les ports de la Baltique et de la mer d'Allemagne, entre autres Dantzig, Brême, Lubeck, Stettin, Hambourg, Copenhague, Riga, etc., sont les points d'où partent la plupart des convois. L'Angleterre tire même des grains des États-Unis, de la Crimée et du littoral de la Méditerranée, mais en moindre quantité, tant à cause de la distance de ces contrées que parce qu'elles trouvent à les placer dans des pays intermédiaires, notamment en France. Odessa, Gènes, Livourne, Naples, Trieste, sont les ports étrangers de la Méditerranée où arrivent et d'où s'expédient le plus de grains. L'Égypte, toute la côte septentrionale de l'Afrique et la Sicile, ces greniers de l'ancienne Rome, n'ont point aujourd'hui d'importance dans le commerce des grains, et même Alger, loin d'exporter des blés, est obligé d'en importer.

Sous le rapport des exportations, des importations, et en général de la circulation, il en est du commerce des grains comme de tout autre : il donne lieu aux mêmes questions d'économie politique et de législation, qui se résolvent par les mêmes principes (voy. DOUANES, PROHIBITIONS, EXPORTATIONS, IMPORTATIONS, etc., etc.). Cependant il a aussi ses caractères propres, qui, pris en considération, doivent contribuer à modifier les résultats auxquels conduit l'application des principes généraux : ce sont, en premier lieu, l'extrême, pour ne pas dire l'indis-

pensable nécessité de cette denrée; en second lieu, les brusques et grandes variations auxquelles sa production est sujette, comparativement à la fixité, à la permanence, à l'uniformité des besoins qu'elle doit satisfaire. Il est vrai que la nature prend soin elle-même de remédier aux variations dont elle est la première cause, en compensant presque toujours le déficit des récoltes dans une contrée par leur surabondance dans une autre, en sorte que, si on laissait les choses aller leur train naturel, le commerce, déterminé par la double source de gain que lui offrirait la dépréciation des grains dans l'un des lieux et leur renchérissement dans l'autre, aurait bientôt rétabli l'équilibre. Mais alors se présente la question de la nécessité des grains comme aliment, combinée avec les exigences de nationalité qui ne permettent à un peuple d'abandonner ses moyens de subsistance ni à la politique de voisins jaloux ou ennemis, ni aux accidents, aux difficultés, aux retards de longs transports, et qui lui imposent l'obligation de protéger, d'encourager sa propre agriculture. De là les mesures de douanes destinées à empêcher, ou du moins à gêner, la concurrence étrangère par des prohibitions absolues ou des taxes imposées à l'importation; de là aussi la faveur qu'on a pu accorder aux exportations de grains. Cependant le renchérissement ainsi produit engendre celui de la main-d'œuvre, qui retombe sur les produits des manufactures et les opérations du commerce. Les manufacturiers et les commerçants, jetés par là dans une position désavantageuse par rapport à l'étranger, ne manquent pas de réclamer, et leurs réclamations, surtout si elles sont secondées par de mauvaises récoltes qui leurs plaintes mêlent celles d'ouvriers souffrants, finissent ordinairement par faire lever la prohibition ou réduire la taxe imposée à l'importation. Ainsi s'expliquent et se résument les variations qu'ont subies la législation des grains en Angleterre et en France, seuls pays où son histoire présente quelque intérêt.

En Angleterre, pendant longtemps, les réglemens eurent pour but de faire naître l'abondance et d'abaisser les prix en prohibant totalement l'exportation, ou en

ne l'autorisant qu'au-dessus d'un taux déterminé des prix intérieurs. Le principe de la prohibition absolue paraît avoir été maintenu, autant que les troubles du temps le permettaient, depuis la conquête jusqu'à l'année 1436. A cette époque, un acte de Henri VI permit l'exportation au-dessous d'une certaine limite, et, en 1463, on chercha à favoriser encore davantage l'agriculture en prohibant l'importation jusqu'à ce que les prix du marché intérieur excédassent ceux où l'exportation cessait. Ces actes, dont l'exécution rencontra des obstacles dans les fluctuations politiques de l'époque, continuèrent à être, nominalement du moins, en vigueur jusqu'à l'année 1562, où les prix passés lesquels l'exportation pouvait avoir lieu furent un peu élevés. Mais un nouveau principe, celui d'imposer des droits à l'exportation, fut introduit bientôt après. Lors de la restauration, l'exportation fut autorisée jusqu'à un maximum beaucoup plus haut qu'auparavant; mais comme elle était alors grevée de droits fort considérables, l'extension de la limite ne fut d'aucune utilité pour les agriculteurs. On ne tarda pas à s'en apercevoir, et, en 1663, le fardeau des tarifs cessa d'être imposé à l'exportation : il fut remplacé par un droit *ad valorem*, en même temps que la limite d'importation était élargie. En 1670, on fit un pas plus décisif encore en faveur de l'agriculture : le prix d'exportation fut étendu jusqu'à 53 shelings 4 deniers le quarter de froment; au-dessous de ce taux, des droits prohibitifs furent mis à l'importation, et au-dessus, on la laissa encore chargée d'un droit de 8 sh., qui ne devait être suspendu que lorsque le prix serait monté jusqu'à 80 sh. A l'avènement de Guillaume III, on adopta un système tout nouveau, encore plus favorable à l'agriculture : non-seulement on abolit totalement les droits sur l'exportation, mais encore on l'encouragea par une prime, tout en laissant l'importation sous l'empire du règlement de 1670. Il résulta de là que depuis lors, et jusqu'à la paix de Paris en 1763, l'Angleterre fit de grandes exportations de blé. Mais ensuite le rapide accroissement du commerce et des manufactures réduisit graduellement les exportations, et fit

même quelquefois pencher la balance de l'autre côté. Cela provoqua à différentes reprises la suspension des restrictions à l'importation, et enfin, en 1773, parut un nouvel acte en vertu duquel le blé étranger pouvait être introduit en payant un droit nominal de 6 deniers lorsque le prix intérieur était au-dessus de 48 sh., et qui fixa le prix de 44 sh. comme le point où la prime et l'exportation devaient cesser à la fois. Par l'effet de cet acte, les importations augmentèrent, surtout après la fin de la guerre d'Amérique, sans nuire cependant aux progrès de l'agriculture; mais les réclamations des propriétaires fonciers et la crainte qu'on eut de voir le pays dépendre habituellement de l'étranger pour ses approvisionnements donnèrent naissance d'abord à l'acte de 1791 qui éleva de 48 sh. à 53 sh. le prix où l'importation pourrait avoir lieu sous le simple droit de 6 deniers, puis à celui de 1809 qui le porta plus haut encore. Depuis lors, deux nouvelles lois, occasionnées, l'une par le passage d'un état de guerre prolongé à l'état de paix, l'autre par une suite d'abondantes récoltes, furent promulguées en 1815 et 1822, et enfin, en 1823, le bill qui règle maintenant le commerce extérieur des grains en Angleterre, et dont le projet avait été élaboré par Canning, fut adopté comme loi de l'état. Ce bill, dont le but est de protéger l'agriculture sans nuire aux consommateurs ni au commerce, et de prévenir les soudaines et exorbitantes variations que détermine le passage brusque de l'état d'interdiction à celui d'entrée ou de sortie, consacre le principe de l'admission constante des grains étrangers moyennant un droit variable, croissant avec la baisse des prix des grains anglais et baissant à mesure qu'ils haussent. Le point central de l'échelle est de 62 sh. : à ce prix du marché anglais est attaché un droit protecteur de 24 sh. 8 deniers par quarter sur le blé étranger. Ce droit augmente d'un sheling par chaque sheling de diminution qu'éprouve le cours du blé, jusqu'à ce qu'il soit de 40 sh. 8 deniers, point où il reste stationnaire. La diminution du tarif, quand le prix du grain hausse, est pareillement d'un sheling pour chaque sheling d'augmentation dans la

cours, du moins pour les premiers degrés de l'échelle; car ensuite elle devient toujours plus rapide, de manière qu'elle ne laisse subsister qu'un droit permanent d'un sheling quand le prix atteint et dépasse 72 sh.

En France, la législation des céréales resta dans un état de barbarie jusqu'en 1763; il n'y avait pas de loi générale qui en réglât le commerce, et c'était par des édits, des lettres-patentes, des arrêts, qu'on cherchait à secourir le producteur ou le consommateur, selon que les prix étaient hauts ou bas. Les obstacles qui s'opposaient à l'uniformité des lois sur cette matière venaient de ce que les anciennes provinces, en se donnant à la France, s'étaient réservé leurs impôts et leurs douanes propres; ils étaient tels que le blé devait acquitter des droits en passant de l'une à l'autre. En 1763 et 1764, ces obstacles furent levés, et la circulation devint libre dans tout le royaume; en même temps, on permit l'entrée et la sortie des grains, mais on en défendit l'exportation dans les temps de grande cherté. Après cette époque, les prix s'étant élevés par l'effet de mauvaises récoltes, le gouvernement, en 1770, prohiba l'exportation sans écouter les remontrances de Turgot; quatre ans plus tard, Turgot, devenu ministre, n'osa rétablir la liberté de sortie, mais maintint celle de la circulation à l'intérieur. L'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, et surtout la Convention, se trouvant en face de récoltes généralement mauvaises et dans des circonstances exceptionnelles, imposèrent de grandes gênes au commerce des céréales et prohibèrent les exportations. Le Directoire n'abolit qu'en partie les prohibitions. L'entrée était libre alors, mais cette liberté restait sans effet à cause de l'état de guerre. Sous le Consulat et l'Empire, la sortie resta prohibée par mesure générale, et ne fut permise que rarement, sur des frontières partielles et avec des droits gradués; vers la fin de 1810, la prohibition fut établie sans exception jusqu'à la fin de l'empire. Après la conclusion de la paix, l'abondance de 1814 fit tomber les prix, et l'on accorda aux agriculteurs la liberté de la sortie, en y fixant une limite supé-

rieure : ce fut alors qu'on divisa pour la première fois le littoral et les frontières en classes pour lesquelles la limite varia. Pendant la disette de 1816, non-seulement on suspendit les droits d'entrée, mais encore on accorda des primes aux importations. Depuis 1818, une série de neuf récoltes abondantes eut pour suite l'avilissement du prix des grains; la gêne des cultivateurs fut d'autant plus grande que l'abondance régnait non-seulement en France, mais encore chez l'étranger, que l'extension du commerce maritime facilitait les exportations jusqu'alors fort peu considérables, et que les fertiles contrées de la Russie méridionale avaient commencé à verser en grande masse leurs richesses agricoles dans le commerce, pour lequel jusqu'alors elles étaient perdues. A ces années d'abondance succéderent, depuis 1827 jusqu'en 1831, des années infécondes, et les importations s'accroissent. On songea alors à les régulariser : telle fut l'origine des lois du 15 avril 1832 et du 26 avril 1833, actuellement en vigueur. Elles sont fondées sur le même principe que la loi anglaise; seulement, au lieu d'un seul prix autour duquel pivotent les droits, on en a établi plusieurs, afin de tenir compte des différences de prix des grains dans les divers départements frontiers dont les mercuriales servent de régulateurs, et qui, dans ce but, ont été divisés en quatre classes, dont trois ont été subdivisées elles-mêmes en sections. De plus, le point de départ de l'échelle ascendante et descendante des droits est placé moins haut en France qu'en Angleterre, et la progression croissante ou décroissante des droits, que détermine par inversion l'accroissement ou le décroissement des prix, y suit une marche un peu différente qu'il serait trop long d'expliquer.

Pour épouser les questions qui se rapportent au commerce des grains, il resterait à parler des accaparements et des greniers d'abondance; mais ces sujets sont traités dans d'autres articles du présent ouvrage.

J. Y.

**GRAINVILLE** (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-XAVIER COUSIN DE), littérateur français, né au Havre le 3 avril 1746. Destiné à l'état ecclésiastique, Grainville



fat, au séminaire Saint-Sulpice, l'un des érudits les plus distingués de l'abbé Sièyes. Les idées de l'un et de l'autre prirent cependant ensuite une direction tout opposée. Adversaire prononcé des doctrines philosophiques qui, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avaient envahi la société, Grainville ne se contentait pas de les combattre par la prédication, à laquelle il s'était voué avec succès, il les attaqua encore avec les armes du raisonnement et de l'éloquence dans un discours sur la question : *Quelle a été l'influence de la philosophie sur le XVIII<sup>e</sup> siècle ?* discours qui, en 1778, fut couronné par l'Académie de Besançon. Ce triomphe lui fit, parmi les hommes qui dirigeaient alors l'opinion, des ennemis qu'aigrit encore l'ardeur de sa polémique religieuse. En butte à de nombreuses tracasseries, il prit, afin d'y échapper, le singulier parti de quitter la chaire pour le théâtre; et une pièce de lui, en cinq actes et en vers, intitulée *le Jugement de Paris*, était sur le point de paraître à la Comédie-Française, lorsque la Révolution, qui vint à éclater, en ajourna indéfiniment la représentation. Il reprit alors, à Amiens, l'exercice des fonctions ecclésiastiques. Quoique soumis à la constitution civile du clergé, il professa toujours le respect le plus profond pour les dogmes fondamentaux du christianisme, et cette déclaration explicite le fit jeter dans les fers à l'époque où le culte catholique fut remplacé par celui de la déesse *Raison*, c'est-à-dire par l'athéisme. Le conventionnel André Dumont, envoyé en mission dans le département de la Somme, ayant trouvé Grainville dans les prisons d'Amiens, lui présenta un mariage civil comme son unique moyen de salut. Vaincu par la peur, le prêtre contracta un simulacre d'union conjugale avec une vieille parente à laquelle, dans le secret de leur intérieur, il ne donna jamais que le nom de cousine. Réduit, pour subsister, à ouvrir une école publique, il parvint à y réunir une trentaine d'élèves; mais à l'époque du retour aux idées religieuses et à la pratique du culte, le caractère de prêtre marié jeta sur l'établissement de Grainville une telle défaveur qu'il perdit tous ses écoliers, à l'exception de trois. C'est alors que, plus

que jamais pressé par le besoin, il écrivit en moins de six mois *Le dernier homme*, poème en dix chants, dont il avait, dit-on, conçu la première idée dès l'âge de 16 ans. Une sœur de Grainville avait épousé, au Havre, un frère de Bernardin de Saint-Pierre, et ce fut à l'appréciation de celui-ci que l'auteur du *Dernier homme* soumit son poème, écrit d'abord en prose. Frappé de la grandeur du sujet et du mérite de quelques parties d'exécution, l'auteur de *Paul et Virginie* procura à Grainville un éditeur qui lui offrit 800 fr. de son poème. Mais la critique fut malveillante; seulement 36 exemplaires furent vendus. Grainville toucha à peine le quart du prix de vente stipulé, et le chagrin lui ayant occasionné une violente maladie inflammatoire, dans la nuit du 1<sup>er</sup> février 1805 il se précipita dans le canal de la Somme qui coulait au bas de son jardin.

Le nom de Grainville, ainsi que son œuvre, serait sans doute resté voué à l'oubli si, en 1810, un érudit anglais, le chevalier Croft, dans ses *Remarques sur Horace*, n'eût mentionné *Le dernier homme* comme une épopée comparable à celles de Milton et de Klopstock. Dès l'année suivante, M. Charles Nodier publia une seconde édition du poème de Grainville, en y ajoutant une notice qui ne contribua pas peu à relever, dans l'estime du public littéraire, cet ouvrage d'abord méconnu. En 1814, Creuzé de Lesser commença à mettre en vers le poème de Grainville. Ce travail, qui n'a été publié qu'en 1831, présente de nombreux changements et de très importantes additions, qui font du *Dernier homme*, mis au jour par M. de Lesser, un ouvrage bien supérieur à celui de Grainville. La notice de M. Nodier nous apprend que l'auteur primitif avait eu aussi le projet de versifier son poème. Dans l'état où il l'a laissé, l'exécution est loin de répondre à la grandeur du sujet.

*The last man* (*Le dernier homme*), roman en 3 volumes de Campbell, publié plusieurs années après la mort de Grainville, n'offre aucun point de comparaison avec l'œuvre épique de celui-ci; il n'a de commun que le titre. P. A. V.

GRAISIVAUDAN (*pagus Gratianopolitanus*, pays de Grenoble). Cette

partie du Dauphiné, dont Grenoble (voy. ISÈRE) était le chef-lieu, s'étend dans les montagnes entre l'Isère et le Drac. Avant le XI<sup>e</sup> siècle, ce petit pays, soumis aux Bourguignons, était possédé en franc-alleu par les évêques de Grenoble. Nous voyons l'un d'eux, Isarn, s'attribuer, en 965, tous les droits de la souveraineté, lever des troupes, etc.; mais Guigues I<sup>er</sup>, dit le Vieux, comte d'Albon, étant parvenu à posséder quelques terres dans le Graisivaudan, son fils et successeur, mort l'an 1080, prit le titre de comte de Grenoble, et ce pays ne tarda pas à tomber sous la domination des dauphins du Viennois pour former ensuite le Dauphiné (voy. ces mots), dont le Graisivaudan suivit de puis la fortune. L. L.-r.

**GRAISSE.** On entend par ce mot les huiles grasses et solides d'origine animale. Les graisses diffèrent entre elles suivant les animaux qui les ont fournies. Cette différence est due, en général, à ce que les graisses sont des mélanges en proportions variées de plusieurs substances grasses, communes tant au règne animal qu'au règne végétal. Dans certains cas, leur diversité est due aussi à des substances grasses, particulières au genre ou à l'espèce d'animal dont on emploie la graisse.

Les graisses communes aux deux règnes organiques sont au nombre de trois : la *stéarine*, la *margarine* et l'*oléine*.

Toutes les connaissances que nous avons de la nature intime des graisses sont dues à un travail profond et très étendu de M. Chevreul. Ce savant chimiste a prouvé que les graisses sont composées d'un acide organique combiné avec une base également organique, qu'on peut séparer par l'influence d'une base inorganique plus puissante, qui s'empare alors de l'acide. C'est ce qu'on appelle *saponification* (voy. ce mot et SAVON). Les trois espèces de graisses dont nous avons donné les noms contiennent la même base organique, qui est une substance sirupeuse, soluble dans l'eau et douée d'un goût sucré : on l'appelle *glycérine* (voy.). On l'obtient facilement en saponifiant, par exemple, l'huile d'olive avec l'oxyde de plomb et un peu d'eau, qui tient alors la glycérine dissoute et se sépare de la combinaison insoluble de l'oxyde plombique

avec les acides gras. ( On fait passer un courant de gaz hydrogène sulfuré à travers le liquide pour séparer un peu de plomb; on filtre, et on évapore au bain-marie jusqu'à consistance de sirop. On ne peut point obtenir la glycérine à l'état sec. Elle est composée de 6 atomes de carbone, de 14 atomes d'hydrogène et 5 atomes d'oxygène, et contient dans l'état sirupeux 2 atomes d'eau. On ne l'a pas encore vue combinée avec d'autres acides inorganiques que l'acide sulfurique, avec lequel elle donne une combinaison acide, en imitant entièrement l'éther ou l'oxyde éthylique dans la combinaison appelée acide sulfo-vinique.

Chacune de ces trois espèces de graisses contient un acide particulier, savoir : l'acide stéarique, l'acide margarique et l'acide oléique.

La *stéarine* est la moins répandue d'entre elles. Elle se trouve dans les graisses que nous nommons suifs (voy.), et parmi lesquelles le suif tiré des différentes espèces du genre *capra* (le mouton, la chèvre) la contient plus abondamment que les autres. Elle est plus solide que la margarine, et c'est à elle qu'est due la consistance supérieure des suifs. Elle est aussi moins fusible : son point de fusion est au-dessus de 50°; elle est moins soluble dans l'alcool, et on profite de cette circonstance pour la séparer de la margarine, ce qui cependant n'a jamais complètement réussi. Purifiée, elle est blanche, grenue, et paraît composée de particules cristallisées. Elle contient une certaine quantité de bi-stéarate glycérique mélangée avec le stéarate neutre.

L'*acide stéarique*, qu'on obtient en saponifiant la stéarine avec un alcali et en le précipitant ensuite avec un acide plus fort, est une graisse solide, acide, fusible à 70°, cristallisant par le refroidissement en aiguilles, insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, où il cristallise par l'évaporation en forme de paillettes nacrées. Il est composé de 70 atomes de carbone, 134 atomes d'hydrogène et 5 atomes d'oxygène, combinés avec 2 atomes d'eau.

La *margarine* forme la partie solide des graisses que nous nommons *orange* ou *saindoux*. On l'en sépare en versant de l'alcool

froid, ou par la pression entre deux feuilles de papier brouillard; dans les deux cas, la margarine reste, et l'oléine est dissoute ou imbibée. On la dissout ensuite dans l'alcool bouillant, et elle se sépare par le refroidissement. En répétant cette opération une couple de fois, on obtient la margarine pure. Elle ressemble beaucoup à la stéarine, si ce n'est qu'elle est moins dure et plus fusible : à 49° elle entre en fusion; la masse fondue se refroidit à 41° avant de commencer à se figer; mais alors elle cristallise; la température remonte à 49° et s'y maintient jusqu'à ce qu'elle soit solidifiée. Elle est alors en amas de petits cristaux aciculaires; mais elle conserve la surface plane et lisse comme à l'état de fusion.

L'*acide margarique* se prépare avec la margarine saponifiée. Il ressemble parfaitement à l'acide stéarique quant à ses propriétés extérieures; mais il est fusible à 60° et il a une autre composition, savoir : 35 atomes de carbone, 62 atomes d'hydrogène et 3 atomes d'oxygène combinés avec 1 atome d'eau.

L'*oléine* est liquide à la température de l'air. On l'obtient en évaporant l'alcool qu'a laissé la margarine non dissoute, on en faisant bouillir le papier qui s'en est imbibé par la pression avec de l'eau, sur laquelle elle surnage. On l'expose ensuite quelque temps à une température de 2° à 4° de froid, pour déposer une petite quantité de margarine dissoute. L'*oléine* est une huile claire, un peu jaunâtre, inodore, d'un goût douçâtre, qui à environ 10° se fige en cristallisant. Elle est très soluble dans l'alcool, qui, à l'état bouillant, en dissout plus que son propre poids, mais qui en dépose une partie pendant le refroidissement.

L'*acide oléique* est une huile acide et jaunâtre, dont le goût et l'odeur sont les mêmes que ceux de la graisse rance; à quelques degrés au-dessous de 0, il se solidifie en cristallisant. Il est très soluble dans l'alcool. Il est composé de 70 atomes de carbone, de 118 atomes d'hydrogène et de 5 atomes d'oxygène, avec 2 atomes d'eau.

Les trois graisses que nous venons de caractériser n'ont cependant point été obtenues à l'état d'une pureté parfaite,

En les saponifiant, on en obtient un mélange d'acides gras où prédomine celui de l'espèce employée. On ignore encore si cette circonstance est due à l'insuffisance de nos moyens de purification, ou à ce que les graisses, dans leur état naturel, sont de véritables combinaisons chimiques des trois espèces entre elles, de manière que, par exemple, l'alcool dissout du saindoux, de la margarine combinée avec le maximum de l'oléine, et laisse non dissoute l'oléine combinée avec le maximum de margarine. Cette dernière explication a pour elle une grande probabilité.

Outre ces trois espèces de graisses principales, il y a d'autres graisses tirées de certains animaux qui contiennent des sels de glycérine, dont les acides sont gras et volatils, et se séparent plus aisément de la glycérine que les acides gras fixes dont nous venons de parler. Une fois séparé, l'acide gras volatil donne à la graisse un goût et une odeur particuliers. Le beurre, par exemple, ne contient pas moins de trois graisses différentes à acide gras volatil. M. Chevreul a nommé ces trois acides : *butyrique*, *caproïque* et *caprique*. Le suif de chèvre contient une graisse pareille dont l'acide a été nommé *acide hircique*, lequel est la cause principale de l'odeur de bouc attachée au suif et que répandent aussi d'autres parties de ce quadrupède. La graisse des phoques et l'huile de poisson en contiennent une autre, dont l'acide est appelé *acide phocénique*. Les combinaisons de ces acides avec la glycérine ont été nommées *butyrine*, *hircine*, *phocénine*. Elles sont inodores aussi longtemps qu'elles sont neutres. On n'a cependant point encore réussi à les obtenir isolément : elles restent toujours mêlées avec l'oléine, lorsqu'on sépare celle-ci de la margarine et de la stéarine.

Les graisses deviennent avec le temps ce qu'on appelle *rances*. Cette détérioration dans leur qualité consiste en ce qu'une partie de leur glycérine se sépare des acides gras, qui, alors mis en liberté, donnent ce goût et cette odeur équivoques à la graisse avec laquelle ils restent mêlés. Les acides gras volatils se développent les premiers. Le beurre rance, par

exemple, sent toujours l'acide butyrique; vient ensuite l'acide oléique, qui se manifeste dans le suif, le saindoux et le lard rances. Plus tard, l'acide margarique s'ajoute aux précédents. En fondant une graisse rance avec de l'eau qui tient suspendue de la magnésie, on réussit à l'améliorer; car l'eau dissout la glycérine, et la magnésie s'empare de l'acide gras; mais la rancidité, une fois commencée, fait bientôt de nouveaux progrès.

La glycérine n'est point la seule base salifiable dans les graisses. M. Chevreul a fait voir que la graisse appelée *blanc de baleine*, et dans son état purifié *cétine* (voy. ces mots), donne, par la saponification, de l'acide margarique, de l'acide oléique, et, à la place de la glycérine, une autre substance qu'il a nommé *éthyl*, et qui est une graisse cristallisable. MM. Dumas et Peligot ont prouvé qu'elle y joue le rôle de base et que la cétine est composée de 1 atome de bimargarate d'éthyl hydraté et de 1 atome d'oléate d'éthyl neutre. Il est très probable qu'on découvrirait encore d'autres bases contenues dans des graisses particulières.

L'usage économique et industriel des graisses est trop connu pour avoir besoin d'être mentionné dans cet article. Voy. AXONGE\*.

B-z-s.

**GRAIZ**, voy. REUSS.

**GRAL** (SAINT), voy. GRÉAL.

**GRAMINÉES**, famille de plantes (de la classe des monocotylédones), à la fois l'une des plus naturelles, des plus riches en espèces, et des plus importantes sous le rapport de l'utilité. Le blé, l'orge, l'avoine et toutes les autres céréales sont des exemples de graminées connues de tout le monde. Aussi le nom de cette famille dérive-t-il de celui de *gramen*, donné par les anciens à tout végétal offrant une organisation semblable à celle des céréales, mais ne produisant pas de graines assez volumineuses pour servir aux usages alimentaires de l'homme ou des animaux domestiques. C'est d'ailleurs chose assez surprenante que la langue française ne possède, pour désigner les graminées,

(\*) Une double faute d'impression s'est glissée dans ce petit article: col. 2, ligne 5, au lieu de *étaine* il faut lire *oléine*, et *margarine* au lieu de *stearine*.

d'autre mention collective que celle dont nous occupons, et qui a été admise dans la langue d'Europe; mais peu dans la science. Au surplus, on manque d'un mot spécialement consacré à ces végétaux en général, lesquels, en surplus, offrent tous des traits de ressemblance tellement frappants qu'ils ne sauraient échapper même à l'homme le plus étranger à toute notion soit scientifique, soit agricole.

On connaît plus de 2,000 espèces de graminées, de sorte que cette famille constitue numériquement à peu près la vingtième partie de toute la végétation phanérogame du globe; mais en les considérant sous le rapport de la masse des individus, la proportion des graminées relativement à la végétation en général est sans doute plus forte que celle de toute autre famille envisagée sous le même point de vue; car la plupart des espèces appartiennent à la catégorie de celles qu'on nomme *plantes grégnires*, et qui, par conséquent, croissent pour ainsi dire en forêts. Aucune contrée du globe n'est privée de graminées; on en trouve de nombreux représentants en toute localité et en tout sol, depuis les contrées équinoxiales les plus brûlantes jusqu'aux dernières limites de la végétation, soit au bord des neiges éternelles dans les chaînes alpines, soit dans les régions hyperboréennes.

En général, les graminées sont des herbes basses et touffues; toutefois, un certain nombre d'espèces, surtout parmi celles des pays chauds, atteignent une hauteur de dix à quarante pieds. Les bambous, ces graminées gigantesques de la zone torride, offrent un tronc ligneux comparable à celui des palmiers, avec lesquels il peut souvent rivaliser en dimension.

La racine des graminées est fibreuse; dans les espèces annuelles, les fibres partent immédiatement du collet de la plante; dans les espèces vivaces, elles naissent sur une souche souterraine en général traçante. La tige (qu'on désigne aussi par le nom spécial de *chaume*), simple ou rameuse, est cylindrique, et offre de distance en distance des nœuds solides et articulaires, tandis que les espaces compris entre

ses renflements à d'ordinaire creux à l'intérieur dans toute leur longueur. Les feuilles, alternes et striées de fines nervures longitudinales, se composent de la *gaine* et de la *lame*. La gaine, qu'on doit considérer comme un pétiole d'une conformation particulière, est la partie inférieure plus ou moins enroulée, partant d'un nœud de la tige et recouvrant celle-ci jusqu'au nœud suivant, point où commence la lame. Celle-ci, en général plane et plus ou moins horizontale, est communément linéaire et assez étroite; cependant le maïs, le sorgho, les roseaux, les bambous, etc. (voy. ces mots), offrent des feuilles dont la lame a la forme d'un large ruban. Dans la plupart des espèces, le sommet de la gaine se prolonge en outre, du côté intérieur, en un petit appendice membraneux opposé à la lame : cet appendice porte le nom de *ligule*. Les fleurs (hermaphrodites dans beaucoup d'espèces, dichines ou polygames dans d'autres), toujours dépourvues de calice et de corolle, sont insérées, en général au nombre de deux à vingt (dans quelques espèces même en plus grand nombre), immédiatement le long d'un rachis (axe commun) grêle et flexueux, de manière qu'un assemblage de cette nature forme un petit épi (qu'on désigne par le nom spécial d'*épillet* ou *locuste*) à deux rangs de fleurs alternes. Chaque fleur est accompagnée à sa base de deux bractées en forme d'écailles, soit concaves, soit pliées en carène, imbriquées avant l'épanouissement, insérées sur l'axe et presque opposées. Ces bractées spéciales de chaque fleur sont appelées *glumelles* (Linné les considérait comme la corolle des graminées; plusieurs botanistes modernes les ont désignées par les noms de *balles*, *spathelles*, *paillettes*).

A la base de chaque épillet s'insèrent deux autres bractées assez semblables aux glumelles et disposées comme ces dernières, mais en général plus grandes : ce sont les *glumes* (organes envisagés par Linné comme le calice des graminées, et nommés *spathes* par d'autres auteurs). Dans un certain nombre d'espèces, l'épillet se trouve réduit à une seule fleur, soit accompagnée des rudiments plus ou moins imparfaits d'une ou de deux fleurs avortées, soit sans aucune trace de fleurs ru-

dimentaires. Les épillets eux-mêmes sont groupés en nombre plus ou moins considérable, en panicules, soit amples et plus ou moins lâches (comme dans l'avoine, le millet, etc.), soit resserrées en forme d'épi (comme dans le froment, le seigle, l'orge, etc.). L'inflorescence générale est ou terminale, ou axillaire et terminale.

Les organes floraux proprement dits se réduisent au pistil et aux étamines, accompagnés, dans presque toutes les espèces, d'une, de deux ou de trois petites squamules (*lodicules* des botanistes modernes; *nectaires* suivant Linné; *écailles hypogynes* chez d'autres auteurs), insérées au-dessous de l'ovaire. Les étamines, insérées également au-dessous de l'ovaire, sont en général au nombre de trois, ou moins habituellement au nombre soit d'une seule, soit de deux, soit de quatre, soit de six, ou rarement en nombre indéfini; leurs filets sont flasques et très grêles; les anthères linéaires ou oblongues, versatiles. L'ovaire, uniloculaire et contenant un seul ovule, est surmonté de deux styles (rarement d'un seul style ou de trois styles) terminés chacun par un stigmate soit plumeux, soit poilu. Le fruit, toujours à parois sèches et membraneuses, finit par se souder au tégument de la graine, et par conséquent il reste clos à la maturité, époque à laquelle il se détache en général de l'axe (les botanistes désignent ce fruit, que Linné considérait comme une graine nue, par le nom de *cypsèle* ou *akène*). La graine offre un périsperme farineux, en général beaucoup plus volumineux que l'embryon; celui-ci se trouve à la base de la graine, en dehors du périsperme, du côté qui regarde l'axe de l'épillet; son cotylédon a la forme d'un disque ou d'un scutelle, et dans presque toutes les espèces il ne recouvre point la plumule, laquelle est beaucoup plus développée que dans les autres monocotylédones.

L'utilité des graminées est loin de se borner aux avantages déjà immenses qui résultent, pour l'homme civilisé, de la culture des céréales. La fécula nutritive contenue dans les graines de ces dernières se trouve, sans exception, dans le périsperme des autres graminées; mais le volume peu considérable des graines de la

plupart de ces végétaux rendrait l'extraction de la farine peu avantageuse. Toutefois, plusieurs espèces, quoique beaucoup moins importantes que les céréales (voy.) proprement dites, sont néanmoins l'objet d'une culture très étendue à titre de plantes alimentaires : telles sont, par exemple, le millet et l'alpiste ou graine de Canarie, en Europe; le sorgho ou doura, le *panicum frumentaceum*, l'*eleusine coracana*, et autres, dans l'Asie équatoriale et en Afrique. Les graines de plusieurs *elymus*, ainsi que celles de la fétuque d'eau (*festuca fluitans*, L.), se recueillent par les pauvres dans le nord de l'Europe; on en fait de même des graines du riz sauvage (*zizania aquatica*, L.) dans l'Amérique septentrionale. Du reste, une multitude d'animaux doivent leur subsistance, pendant une partie de l'année, aux graines des graminées sauvages.

Les graminées offrent un intérêt presque aussi puissant comme plantes fourragères que comme plantes alimentaires : ce sont elles qui, dans les climats tempérés, constituent le fond des prairies naturelles et des pelouses. Aussi choisit-on fréquemment certaines espèces, connues en agriculture sous le nom de *fourrages graminés*, pour faire des prairies artificielles : telles sont surtout le dactyle (*dactylis glomerata*, L.), le fromental (*avena elatior*, L.), la phléole (*phleum pratense*, L.), la flouve (*anthoxanthum odoratum*, L.), l'ivraie vivace (*lolium perenne*, L.) ou *ray-grass*, la houque laineuse (*holcus lanatus*, L.), et, dans le midi de l'Europe, l'herbe de Guinée (*panicum altissimum*, Lamk.).

On a pu voir à l'article BAMBOU combien sont variés les usages auxquels sert ce végétal.

Les sucres des graminées contiennent une quantité plus ou moins considérable de sucre cristallisable. L'espèce la plus importante sous ce rapport est sans contredit la canne à sucre (voy.). A la suite de ce végétal, le sorgho (*sorghum saccharatum*) (cultivé dans quelques parties de l'Italie), le maïs et l'*arundo donax*, méritent encore d'être signalés à raison de l'abondance des principes sucrés qu'ils renferment. Quelques graminées du Brésil,

dites *taquarassa*, et dont les tiges atteignent jusqu'à six pieds de hauteur, offrent sans cesse, dans le creux de leurs jeunes pousses, une liqueur très rafraîchissante.

En général, les graminées n'ont pas d'odeur très prononcée; toutefois dans plusieurs espèces des hautes tiges sont très odorantes. Telles sont le *pogon nardus*, employé de temps en temps comme parfum dans l'Asie équatoriale et dont il est question dans la Bible sous le nom de *nard*; l'*andropogon nanthus*, dont l'infusion est employée dans l'Inde, comme un excellent remède contre la fièvre intermittente; l'*andropogon citratus*, qui exhale une odeur de citron. L'odeur la plus agréable est celle de la flouve (*anthoxanthum odoratum*, L.), espèce commune dans les prairies sèches, à ce qu'on assure, de la présence de l'acide benzoïque.

Un autre principe constituant remarquable des graminées est la silice, qui se trouve dans la forme presque de elle seule leur tige. Cette substance se rencontre en très grandes quantités assez volumineuses dans les bambous, et on la trouve dans les cendres, sous forme de masses toutes les fois qu'un grand tas de foin ou de paille a été consumé par le feu.

Les souches rampantes et les plus graminées vivaces, telles que le *rundo arenaria*, l'*elymus arenarius*, fixent les sables mouvants des côtes de l'Océan, et finissent ainsi par occuper des digues naturelles à l'empêchement de l'invasion de la mer.

Les feuilles éminemment tenaces du spart (*lygeum spartea*) alimentent une branche d'industrie très étendue dans l'Europe australe.

Aucune graminée n'est reconnue comme vénéneuse, si l'on en excepte le *lygion temulentum*, L., l'ergot des céréales, à la vérité une substance très délétère, mais il ne faut pas le considérer que comme une maladie du tissu cellulaire des végétaux.

**GRAMMAIRE**, mot formé de *gramma*, lettre, écriture. La grammaire est la science et l'art du langage. Elle est la science, car elle en fait connaître les éléments constitutifs et

des généraux ; elle en est aussi l'art, puisqu'elle en expose les procédés divers et la pratique variable selon les temps et les lieux.

L'importance de la grammaire ressort de l'importance même du langage. L'homme naît avec la triple faculté de sentir, de comprendre et de vouloir. Tout ce qu'il sent, comprend et veut se réfléchit dans sa pensée, et la pensée se manifeste par le langage. Expression sensible de la vie interne, lien matériel des intelligences, le langage est le véhicule des découvertes, l'instrument des progrès de l'humanité ; c'est assez dire combien il importe d'en étudier les lois. Voilà pourquoi Aristote, Cicéron, Quintilien, Fénelon avaient la grammaire en si haute estime. Ils savaient que les vices de la diction réagissent sur le sens des paroles, et que la logique souffre nécessairement des incorrections du style. Puisque parler n'est, en dernière analyse, que penser tout haut, c'est à l'étude des opérations intellectuelles qu'il faut demander la raison des formes du discours.

Notre âme, dans sa nature intime, ne change point ; elle a toujours les mêmes inclinations, les mêmes besoins généraux. Mais les circonstances où elle se trouve varient perpétuellement ; chaque jour elle obéit à d'autres désirs, à de nouvelles tentations ; elle se développe, se perfectionne ou s'altère. Comme la vie intérieure, tout il est l'interprète, le langage porte une double empreinte : au fond, il reproduit les caractères constants et universels de l'humanité ; dans sa forme, il subit les influences des contrées, des âges, des races et des civilisations diverses.

Les langues naissent et vivent longtemps avant qu'on ne songe à se rendre compte de leur mécanisme. La grammaire ne se montre que très tard dans l'histoire de la parole. Mais, dès qu'elle apparaît, elle présente un double aspect, comme le langage dont elle est le code, comme la vie dont le langage est le trucheman. Nous l'appelons *grammaire générale*, quand elle ne s'attache qu'aux principes communs à toutes les langues ; nous la nommons *grammaire particulière*, quand elle se borne aux formes accidentelles propres à un seul idiome.

Pour embrasser notre sujet dans toute son étendue, nous donnerons d'abord un aperçu de grammaire générale ; puis nous indiquerons sommairement le plan d'une grammaire particulière. Nous finirons par un coup d'œil sur l'histoire des études grammaticales jusqu'à nos jours.

I. *Grammaire générale*. Nous ne connaissons que deux procédés pour saisir ce qu'il y a de nécessaire au fond de toute langue et le dégager du contingent qui l'enveloppe : ou bien étudier patiemment chaque idiome, chaque grammaire, afin d'y démêler l'universel du particulier et d'en faire sortir par voie d'induction les lois fondamentales de la parole ; ou bien s'adresser directement à la conscience, pour y découvrir de prime-abord et par intuition immédiate les principes constitutifs du langage.

Chacune de ces méthodes a ses avantages et ses inconvénients. La première se recommande par sa circonspection : appuyée sur l'analyse, s'éclairant de l'expérience, elle se propose d'enregistrer tous les faits. Mais qui osera se flatter de n'ignorer aucune langue ? qui, après en avoir seulement étudié plusieurs, sera sûr d'en discerner les conditions essentielles, de ne pas prendre des idiotismes pour des règles communes, de ne pas confondre l'usage avec le droit ? D'autre part, l'intuition immédiate court grand risque de se perdre dans un monde imaginaire : par dédain pour les formes réelles, elle s'expose à donner dans des théories vagues ou même inapplicables.

Il est bon, autant que possible, de concilier les deux procédés et de les corriger l'un par l'autre, en empruntant à la haute métaphysique l'autorité des principes et à l'humble philologie l'autorité des faits. C'est ce que nous allons essayer, selon nos forces.

Les affections, les conceptions et les déterminations de l'âme se produisent au dehors par le geste, par la voix et par le dessin. Avant tout, la grammaire générale doit étudier la nature et les propriétés de ces trois sortes de signes, qui constituent le matériel du langage.

Le *geste*, qui comprend le jeu mobile de la physionomie, les mouvements des bras et les attitudes du corps, est l'ex-

pression naturelle et immédiate d'un certain nombre d'idées et de sentiments. On peut même en composer un langage complet, répondant à toutes les émotions du cœur, à toutes les opérations de l'esprit : témoin les pantomimes des anciens, et, chez nous, l'admirable institution des sourds-muets. Mais, dans l'usage de la vie, le langage d'action, comme on l'appelle, est bien moins avantageux que le langage parlé.

La *voix* nous semble l'expression la plus parfaite des phénomènes intellectuels et moraux : elle est comme l'écho de l'âme. Lorsqu'elle s'échappe inarticulée, c'est-à-dire en *voyelles*, elle rend nos sensations vagues et indécomposées : tels sont les cris de joie ou de douleur, les exclamations ou interjections. Les *consonnes*, en articulant le son, lui donnent des formes précises qui correspondent à toutes les nuances des idées et des sentiments : aussi jouent-elles le principal rôle dans les onomatopées (*voy. ce mot*). Le grammairien montrera comment des voyelles et des consonnes combinées résultent les *syllabes*; du rapprochement des syllabes, les *mots*; de la succession des mots, les *phrases*; de l'enchaînement des phrases, le *discours*; comment enfin les mouvements de la pensée et de la passion impriment aux syllabes, aux mots, aux phrases, au discours entier, les valeurs prosodiques de l'accent, de la quantité, du rythme et de la mesure. *Voy. ces mots*.

La parole est fugitive aussi bien que le geste; au contraire, les figures tracées se fixent et se conservent. De là un langage qui s'adresse aux yeux et qui se transporte à travers le temps et l'espace; un moyen de conversation entre les lieux les plus distants, entre le passé et l'avenir. Le *dessin* a commencé par figurer exactement les objets; ensuite il a représenté les idées par des symboles, des allégories; enfin il a exprimé les voyelles et les consonnes par un nombre limité de caractères. Ainsi le *langage écrit* est devenu la traduction littérale du langage parlé. *Voy. ÉCRITURE et ALPHABET*.

Partout où l'homme se trouve en présence de l'homme, des gestes simples et significatifs, l'expression du regard et des

traits, les pleurs, des cris instinctifs, des figures grossièrement tracées, sont un *langage naturel* que tous parlent et comprennent; mais, dans chaque pays, les influences locales, l'état de la civilisation, les caprices de la mode, mille autres causes fortuites, en multipliant les signes, leur ont donné une valeur conventionnelle. L'ensemble de ces signes arbitraires compose le *langage artificiel*. Les termes et les constructions exclusivement adoptés par un peuple sont la *langue* (*voy.*) ou l'*idiotisme* de ce peuple.

Après avoir considéré les signes dans leur nature et leurs variétés, la grammaire générale les met en rapport avec le modèle idéal dont ils sont la copie; dès lors elle suit pas à pas la logique. Or, la logique nous montre la pensée, dans ses plus vastes développements, parcourant quatre degrés progressifs : elle part des *idées*, premiers éléments de toutes nos connaissances; puis, avec les idées elle construit des *jugements*; de là elle passe au *raisonnement* qui n'est qu'un ensemble de jugements, et du *raisonnement* elle s'élève à la *science*, au sein de laquelle se coordonnent idées, jugements et raisonnements. La même division se retrouvera dans la grammaire.

Douées d'une force expansive, les idées s'échappent du sanctuaire de la conscience sous la forme de *mot* : la seconde partie de la grammaire générale, que quelques-uns nomment le *lexique*, s'occupera des mots. Le mot n'est qu'une idée devenue sensible; par conséquent, autant d'espèces d'idées, autant d'espèces de mots. Ainsi se trouve tranchée une question vivement débattue entre les grammairiens : quelques-uns veulent à parties du discours, d'autres neuf, d'autres huit ou moins encore; il en est même qui les réduisent à deux, les *substantifs* et les *modificatifs*. Puisque toutes nos idées se ramènent à trois classes, celle de substances, de modes et de rapport, la grammaire générale n'admettra que trois espèces de mots, des *substantifs*, des *modificatifs* et des *connectifs* ou termes de rapport. Elle démontrera qu'il n'y a point de mots qui ne rentrent dans

(\*) Ce n'est pas la même chose que *lexicographie*. *Voy. LEXIQUE*.



de ces trois catégories : le pronom, l'exemple, est un vrai substantif, ayant le rôle des personnes dans le sens de la parole ; l'article et le participé ont des modificatifs, aussi bien que l'adjectif. Nous rangeons parmi les connectifs la préposition, la conjonction et le pronom abstrait dont la théorie a soulevé de nombreuses discussions parmi les philosophes. Le verbe concret, l'adverbe et l'interjection sont des termes complexes, qui ne tiennent aisément leur place dans notre classification.

La *lexigraphie* envisage les mots isolés ; la *syntaxe*, qui vient ensuite, traite en rapport les uns avec les autres. La grammaire fournit les matériaux ; la sémantique s'en sert pour construire toutes les parties de l'expression ; elle lie par l'affinité du verbe les deux termes du lien qui se trouvent dans le cercle de la proposition ; elle dirige le raisonnement par des propositions subordonnées de manière à produire des phrases et des périodes ; enfin elle embrasse dans un ensemble méthodique toutes les parties d'une question ou d'une science. 1° *Syntaxe de l'affirmation* de la proposition, corrélatrice au verbe ; 2° *syntaxe de la déduction*, relative au raisonnement ; 3° *syntaxe de la composition*, répondant à l'exposé de la science, telles sont les trois grandes parties de la grammaire générale qui enseignent comment on ne dit pas tout ce que la raison juge et veut dire, comment on trace les grands traits d'un sujet, comment on en expose les parties, comment on en dit les moindres détails. Voy. SYNTAXE.

*Grammaire particulière.* En cherchant les lois de l'expression dans la langue nationale et dans ses besoins naturels, nous avons pu tracer le plan de la grammaire générale. Il est plus difficile d'indiquer la marche d'une grammaire particulière. Là dominant les traits particuliers du génie national. Rien n'est plus rebelle à une méthode arrêtée que les usages de l'usage et les bizarreries du mode. Néanmoins, de même que le peuple présente le type de l'humanité, chaque idiome doit reproduire les conditions essentielles de la parole, et

par conséquent toute bonne grammaire particulière rentrera dans le cadre de la grammaire générale.

Elle traitera en premier lieu du fonds matériel de la langue : alphabet, syllabes, accents, quantité, et tout ce que nous appellerons *prosodie de détails*.

Ensuite elle passera à la *lexigraphie*, et fera connaître les différentes espèces de mots, avec les modifications ou inflexions qui marquent les nombres, les genres, les cas, les voix, les modes, les temps, les personnes, etc. A cette même partie se rapportent les recherches étymologiques (voy.) qui fixent la valeur des termes et souvent jettent un jour nouveau sur l'ethnographie. C'est là aussi que doivent se présenter les considérations sur le sens propre et le sens figuré des mots qui tiennent à l'analyse la plus délicate des procédés intellectuels.

Puis viendront les trois *syntaxes*, exposant tout l'artifice du langage au moyen des règles de concordance, de dépendance et de structure, sans oublier les figures de mouvement et de construction.

On terminera par les *idiotismes*, l'orthographe, la prononciation et la *prosodie d'ensemble* (voy. ces mots), qui traite de l'harmonie, du nombre et des rythmes.

Dans chacune de ces parties, on exposera la loi et l'usage ; à côté de la règle on placera les exceptions, en s'efforçant de les expliquer et de les ramener à la règle, autant que la chose se peut. Pour qui entreprend un tel travail, la difficulté est de savoir se borner. « Un savant grammairien, dit Fénelon, court risque de composer une grammaire trop curieuse et trop remplie de préceptes. Il me semble qu'il faut se borner à une méthode courte et facile. Ne donnez d'abord que les règles les plus générales ; les exceptions viendront peu à peu. Le grand point est de mettre une personne le plus tôt qu'on peut dans l'application sensible des règles par un fréquent usage ; ensuite cette personne prend plaisir à remarquer le détail des règles qu'elle a suivies d'abord sans y prendre garde. Cette grammaire ne pourrait pas fixer une langue vivante, mais elle diminuerait peut-être les changements capricieux par lesquels la mode

règne sur les termes comme sur les habits. Ces changements de fantaisie peuvent embrouiller et altérer une langue, au lieu de la perfectionner. »

Voilà donc la science grammaticale, telle que nous la concevons aujourd'hui, composée de principes et d'applications, de règles générales et d'idiotismes, exigeant, avec des vues philosophiques, la connaissance du bon usage : vrai tableau de l'âme, où l'absolu se cache sous le relatif, le nécessaire sous le contingent, l'idéal sous le réel.

Mais cette science n'a pas toujours été envisagée du même point de vue, entourée de la même considération, enfermée dans les mêmes limites. Qui veut la bien connaître doit en suivre les destinées à travers les siècles : c'est pourquoi nous allons esquisser l'histoire des études grammaticales depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, nous bornant à indiquer les masses et ne citant que les noms propres les plus éminents.

III. *Histoire des études grammaticales.* La grammaire ne se distingua pas d'abord des autres études philosophiques : les premiers sages de la Grèce ne songèrent point à en faire une science à part, pas plus que de la rhétorique, de la poétique ou de la morale. Lorsqu'une question relative au langage se présentait, ils la traitaient en passant. Néanmoins, ces écoles célèbres qui aboutirent aux joutes oratoires des sophistes exploitaient habilement toutes les ressources de la parole ; elles devaient en avoir étudié sérieusement la puissance et les lois. Le plus ancien monument des recherches grammaticales des Grecs est le *Cratyle* de Platon, ouvrage d'une métaphysique hardie, qui a la prétention d'établir que les mots n'ont rien d'arbitraire et qu'ils expriment les idées par leur vertu propre. Aristote est d'un avis contraire : pour lui, les mots sont des signes de convention, et il les réduit à deux espèces dans son traité *De l'Expression* (*περὶ ἑρμηνείας*), qui fait partie de sa *Dialectique*. Jusque-là la grammaire est comme enveloppée dans la logique, qui elle-même ne forme pas encore une des divisions de la philosophie. Cependant il est à remarquer que les mots *grammaire* et *grammairien*

existent déjà (Arist., *Topic.* et *Sophist. elench.*, passim).

Diogène - Laërce rapporte, d'après Hermippus, que ce fut Épicure qui le premier donna aux Grecs une grammaire, mais Zénon, ce dialecticien pointilleux, dut, autant que son rival, contribuer au progrès de l'art de parler.

Lorsqu'au siècle du génie succéda celui de l'érudition, et que les lettres, exilées d'Athènes, trouvèrent un asile dans la docte Alexandrie, les recherches grammaticales furent en honneur. La grammaire, dit Cicéron (*De Orat.*, I, 42), comprenait alors l'explication des poètes, la connaissance de l'histoire, l'interprétation du vrai sens des mots, et les règles de la prononciation. Les illustres grammairiens d'Alexandrie, Démétrius de Phalère, Philétas de Cos, Aristarque, Aristophane de Byzance, étaient ce que nous appelons des philologues, des critiques, des littérateurs. Il faut donner au mot *grammairien* un sens plus étendu encore pour l'appliquer, avec les anciens, aux travaux de Denys d'Halicarnasse, d'Athènes, de Proclus, d'Aulu-Gelle, de Macrobe, etc.

Les Romains reçurent des Grecs la grammaire en même temps que la rhétorique et la philosophie. Cratès de Malum, contemporain d'Aristarque, donna le premier des leçons de grammaire à Rome, lorsqu'il y vint comme ambassadeur d'Attale, vers le temps de la mort d'Ennius (168 av. J.-C.). Le goût de cette étude se répandit rapidement parmi la jeunesse romaine. Bientôt fleurit le Gaulois M. Antoine Gniphon, maître de Cicéron ; il donnait ses leçons dans la maison de J. César encore enfant. Ce grand capitaine lui-même, au milieu des soins de la politique et de la guerre, adressa à Cicéron un traité *De l'analogie des mots*, souvent cité par les anciens ; il y traita, avec un goût exquis, les règles de la langue latine, et faisait résider l'éloquence, en grande partie, dans l'heureux choix des mots (Cic., *De clar. Orat.*, 72). Varro (*voy.*), surnommé le plus savant des Romains, composa sur la langue latine un ouvrage en 24 livres, dont nous ne possédons qu'une faible partie. On peut chercher dans Suétone (*De cl. Gr. rom.*) la liste complète des grammairiens de l'épo-

que des Césars. Jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, des écrivains laborieux continuèrent à s'occuper de questions philologiques et littéraires \*; leurs travaux nous intéressent moins par leur propre mérite que par les nombreux passages d'auteurs perdus qu'ils ont conservés dans leurs citations.

Pendant toute la durée du moyen-âge et le long règne de la scolastique, la grammaire, stérile étude de mots et de formes, occupe un rang honorable dans l'enseignement. Cassiodore (voy.) la met au premier rang des quatre arts libéraux : 1<sup>o</sup> grammaire; 2<sup>o</sup> rhétorique; 3<sup>o</sup> logique; 4<sup>o</sup> mathématiques. Cette dernière science se subdivisait en arithmétique, géométrie, musique et astronomie, ce qui faisait en tout les sept arts enseignés dans les écoles chrétiennes. Parmi les successeurs de Cassiodore, on nomme Isidore de Séville, Bède-le-Vénéérable et son disciple Alcuin (voy. ces noms) qui donna des leçons à Charlemagne. Le grand empereur, qui dans ses capitulaires prescrivait aux scribes et aux chanceliers d'écrire correctement, ne dédaigna pas de composer lui-même une grammaire de la langue germanique, ouvrage malheureusement perdu.

A l'époque de la renaissance, les textes anciens, entourés d'une sorte de culte, furent interprétés, commentés, annotés par une multitude d'érudits qui firent de la grammaire en détail; il y eut même des grammairiens proprement dits. C'est l'époque où brillèrent Théodore de Gaza, Érasme, Budé, Scaliger, les Estienne, Turnèbe, Casaubon, Sanchez, Buxtorf, Vossius \*\*, etc. La langue française com-

mençait à s'assouplir sous l'influence de quelques grands écrivains, et recevait enfin un peu de rigueur des travaux de Joachim du Bellay et des Estienne (voy. leurs articles, et langue FRANÇAISE).

Mais, pour animer tous ces essais, il fallait le souffle vivifiant de la philosophie. Bacon et Descartes, en affranchissant la science du joug de l'autorité et en ramenant la métaphysique, le premier à l'expérience, le second au sens intime, ouvrirent aussi une nouvelle ère à l'étude raisonnée des langues. Bacon, en particulier, distingua la grammaire positive de la grammaire philosophique, et, comme celle-ci était encore à naître, il lui traça d'avance la route qu'elle avait à suivre. Cinquante ans après vinrent, à la suite de Vaugelas (voy.), les solitaires de Port-Royal (voy.), dont le cartésianisme éclairé rendit tant de services aux diverses branches de la littérature. Aux *Méthodes* grecque, latine, espagnole et italienne, Arnauld, Nicole et Lancelot firent succéder leur *Grammaire générale* et leur *Logique*, s'élevant ainsi des faits aux lois qui les régissent. Cette précieuse grammaire, où les règles de la parole sont basées sur celles de la pensée, était la première réalisation du plan conçu par Bacon.

Après les savants de Port-Royal, nous signalerons Bonhours, Regnier-Desmarais, Buffier, et surtout l'abbé Dangeau, qui, selon D'Alembert, porta dans les détails les plus minutieux du langage la lumière d'une métaphysique nette et précise. Les efforts de l'Académie-Française, et plus encore les chefs-d'œuvre de nos écrivains, avaient à peu près fixé la langue; l'âge des grammairiens était venu : aussi se présentèrent-ils en foule. L'abbé Girard donna ses *Principes de la langue française* et ses *Synonymes*; d'Olivet, sa *Grammaire* et sa *Prosodie*; Duclos, son commentaire sur la grammaire de Port-Royal. Qui ne connaît les *Troques* de Dumarsais (voy.), les articles que ce savant fournit à l'Encyclopédie, et le plan qu'il avait conçu d'une vaste composition embrassant toutes les parties de l'art de parler et d'écrire? Mais l'ouvrage le plus accompli que le XVIII<sup>e</sup> siècle ait produit sur la métaphysique des langues, c'est la grammaire de Condillac (voy.).

(\*) La première collection imprimée de grammairiens latins (*Grammatici veteres latini*) fut celle qui parut à Venise, sans date (vers 1476), chez N. Jenson. Elle commence par l'ouvrage de Diomède *De structuris et differentiâ sermonis* et en porte le nom, ainsi que la plupart des collections imprimées plus tard. M. Fr. Lindemann en a commencé, en 1831, et continué depuis, une nouvelle, avec une science profonde et un zèle digne d'éloges. Voici le titre de la publication de cet érudit : *Corpus grammaticorum latinorum veterum, collegit, auxilii, recensuit, ac potiorum lectionis varietatem adjecit, etc.*, Leipzig, in-4<sup>o</sup>. M. Gail. Dindorf a commencé de même à réunir les *Grammatici graeci*, mais un premier volume seulement en a paru, Leipzig, 1823, in-8<sup>o</sup>. S.

(\*\*) Presque tous ces noms forment la matière d'articles spéciaux.

L'auteur ne se borne pas à étudier la nature des mots et les lois de la construction : il remonte à l'origine de la parole, montre le passage des signes naturels aux signes de convention, et fait ressortir l'action réciproque de la pensée sur les mots et des mots sur la pensée. Tout en admirant la méthode facile et lucide du philosophe, nous regrettons que sa théorie ne soit pas appuyée sur des doctrines moins étroites et plus élevées. Vers le même temps, le président de Brosses (*voy.*), dans sa *Formation mécanique des langues*, donnait pour bases à la science étymologique la nature de l'organe vocal et la filiation des idées. Beauzée (*voy.*) profita de tous les travaux antérieurs pour rédiger sa *Grammaire générale et raisonnée*, la plus complète qui eût paru jusque-là. On lui reproche un style diffus, des définitions peu exactes, des divisions trop multipliées; et pourtant, malgré ces défauts, elle jouit encore d'une estime méritée.

Sous le titre ambitieux de *Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*, Court de Gébelin (*voy.*) se proposait d'élever un monument gigantesque, embrassant les mots et les choses. La première partie, qui seule a été exécutée, est comme une grammaire universelle fondée sur la comparaison des diverses langues. L'*Hermès* de Harris, publié en Angleterre au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, et dont Thurot nous a donné une excellente traduction, est aussi une grammaire universelle remarquable par la profondeur des vues et la puissance de l'analyse, mais hérissée d'une métaphysique subtile et surchargée d'une érudition indigeste.

Domergue essaya des théories nouvelles qui attestent un esprit original et philosophique, bien qu'elles n'aient pas été généralement adoptées. Lors de la création des Écoles normales, la chaire de grammaire générale fut confiée à l'abbé Sicard. Le célèbre instituteur des sourds-muets profita des nombreuses expériences qu'il faisait sur ses élèves pour enrichir la science d'une multitude d'observations curieuses et instructives. Le même enseignement étendu à toutes les Écoles centrales donna lieu à plusieurs publica-

tions, parmi lesquelles on remarque les de d'Estarac, professeur à Paris; Mougins, professeur à Nancy.

A l'exemple de Condillac, son disciple Destutt de Tracy a voulu que le langage ne fût qu'une contre-épreuve de son idéologie. M. de Gerando, dans son *Mémoire sur les signes et l'art de les considérer dans leurs rapports essentiels*, s'est emparé de la doctrine de Condillac et l'a développée avec talent. Sylvestre de Sacy a fait tout profiter de la science de la parole et de ses connaissances en linguistique; écrits pour ses enfants, sa petite grammaire restera utile aux esprits mûrs et à ceux qui *Voy.* ces noms.

Nous voudrions pouvoir nous procurer sur *L'origine et les progrès de la langue* par lord Monboddo; sur le *Méthode* d'Adelung (*voy.*), achevé par le docteur, tableau universel des langues, nous trouvons le *Pater* en cinq cents vers de Vater (*voy.*) lui-même a composé une grammaire générale. Les Allemands ont encore les travaux de Bernhardt, de Beck, de Jacob, de Becker.

Nous sommes obligés de passer sous silence des ouvrages d'un rare mérite dont l'influence sur les progrès de la science grammaticale a été moins grande. Tels sont les traités spéciaux destinés à l'enseignement des langues mortes ou vivantes. Lemare a émis des idées originales, mais parfois hasardeuses. Girault-Duvivier a dressé le procès de toutes les opinions, ne se prononçant lui-même qu'avec une sage réserve. MM. Guérout et Burnouf ont donné nos collèges d'excellents traités de grammaires. L'érudition allemande a produit des grammaires plus savantes, et plus utiles, de Buttmann, de Matthiæ, etc. (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> noms). On trouvera ailleurs le résumé des précieux travaux exécutés en Angleterre, en France et en Allemagne sur les langues orientales; mais nous pouvons nous dispenser de payer un tribut d'admiration à la *Grammaire allemande* de Grimm (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> art.), ouvrage neuf, et qui fera un chapitre dans l'histoire de la science du langage. Les quatre volumes qui ont paru jusqu'à présent brassent que la *lexicographie*. Ce pre-

monument d'érudition, riche en citations et en rapprochements, est la grammaire comparée des langues, idiomes et dialectes sortis de la souche germanique. C'est la première fois que les éléments d'une langue sont ainsi suivis dans toute leur filiation, depuis leurs premières racines jusqu'à leurs dernières ramifications. On sent combien de pareilles recherches offriront un jour de ressources à l'ethnographie, à l'histoire, à la littérature. On a reproché à l'auteur de la confusion et de l'obscurité : docile à la critique, il prépare, dit-on, une édition nouvelle. L'Europe savante l'attend impatiemment et la recevra avec reconnaissance. D-c-o.

**GRAMMATISTE**, mot qu'il ne faut pas confondre avec *grammairien*, bien que la science de la grammaire ait pris, dans certains manuels, surtout allemands, le nom de *grammatistique*. Car tandis que le grammairien (*grammaticus*) fait de la construction d'une langue son étude spéciale, le grammatiste, chez les Grecs, était celui qui enseignait cette langue aux enfants; c'était, en général, un maître d'école. On s'est quelquefois servi de ce mot, comme terme de mépris, à l'égard d'obscurseplucheurs de phrases qui insultaient au génie à raison de quelques légères infractions aux règles de la grammaire. *Grammatiste*, en grec, rappelait la férule du pédagogue; mais le mot γραμματιστής désignait un écrivain, surtout public, et c'est celui dont se sert la Bible lorsqu'elle parle de la classe lettrée, des hommes de loi, de ceux qu'on appelle les *scribes* dans nos traductions françaises. S.

**GRAMME**, de γραμμή (trait d'écriture), nom grec du scrupule, pesant environ 20 grains du poids de marc; le gramme moderne en pèse  $18 \frac{2715}{100000}$ . Le gramme est, dans le système métrique (*voy.*), l'unité des mesures de pesantier; c'est le poids d'un volume d'eau distillée, considérée dans le vide à son *maximum* de densité, qui remplit un cube dont le côté a pour longueur la 100<sup>e</sup> partie du mètre (un centimètre cube, ou un millilitre). Par une singularité remarquable, ce *maximum* ne répond point au degré de congélation, mais au-dessus, à 4°.4 centigrades. En se refroidissant au-dessous de cette température, l'eau commence à se

dilater de nouveau, et se prépare ainsi à l'accroissement de volume qu'elle reçoit dans son passage de l'état liquide à l'état solide (*voy.* CONDENSATION). L'eau a été préférée pour cette opération comme étant l'une des substances les plus homogènes et celle que l'on peut amener le plus facilement à l'état de pureté. Lefèvre-Gineau a déterminé le gramme par une longue suite d'expériences délicates sur la pesantier spécifique d'un cylindre creux de cuivre dont il a mesuré le volume avec un soin extrême: il en résulte que la livre, supposée la 25<sup>e</sup> partie de la pile de 50 marcs que l'on conserve à la Monnaie de Paris, est au gramme dans le rapport de 489.505847 à 1. Le poids de 1,000 grammes, ou le kilogramme, est donc égal à la livre, poids de marc, multipliée par 2.042876519\*.

Comme toutes les mesures du nouveau système, les multiples et les décimales du gramme prennent un nouveau nom de dix en dix. Ses multiples sont : le *décagramme*, qui s'écrit à la gauche et vaut 10 grammes ou 188 grains  $\frac{2715}{10000}$  de la livre, poids de marc; 10 *décagrammes* ou 100 grammes font 1 *hectogramme*, qui vaut 1,882 grains  $\frac{715}{10000}$  de la livre; 10 *hectogrammes* ou 1,000 grammes font 1 *kilogramme*, qui vaut 18,827 grains  $\frac{15}{100}$  de la livre, poids de marc; 10 *kilogrammes* font 1 *myriagramme*, qui vaut 10,000 grammes, ou 188,271 grains et  $\frac{2}{10}$  de la livre ancienne; 1,000 *kilogrammes* ou 1,000,000 de grammes forment le poids du tonneau de mer : il pèse 2,042 livres  $\frac{88}{100}$  poids de marc, et le quintal métrique, qui en est la 10<sup>e</sup> partie, vaut 100 *kilogrammes* ou 100,000 grammes. Les divisions décimales du gramme sont le *décigramme* ou 10<sup>e</sup> du gramme, que l'on écrit à la droite après le point; le *centigramme*, ou 100<sup>e</sup> du gramme, ou 10<sup>e</sup> du *décigramme*; le *milligramme*, 10<sup>e</sup> du *centigramme*, 100<sup>e</sup> du *décigramme*, 1,000<sup>e</sup> du gramme, etc. On obtient leur valeur en livre ancienne en divisant celle du gramme par 10, 100, 1,000, etc.

(\*) Voir *Principes des sciences mathém.*, par M. le marquis de Fortia d'Urban, Paris, 1811, in-12, p. 290, et l'*Annuaire du Bureau des Longs*, tableau de la conversion des nouveaux poids en anciens.

Les étalons en platine du kilogramme, conservés aux Archives et à l'Observatoire de Paris, représentent son poids dans le vide ou sous une pression presque insensible de l'atmosphère. L. L-T.

**GRAMMONT (FAMILLE DE)**. Essentially distincte de la famille de Grammont (*voy.*), celle-ci est une branche de la maison des barons de Granges, du haut baronage de l'antique chevalerie du comté de Bourgogne. La famille actuellement existante prit le nom de Grammont d'un château-fort situé entre Vesoul et Montbéliard, et ruiné par Louis XI. Cette famille possède des titres historiques curieux, dont l'origine remonte au XI<sup>e</sup> siècle. Saint Théodule, évêque de Sion sous Charlemagne, était de la maison de Grammont-Granges (*voir* les bréviaires byzantins et le propre de l'abbaye d'Engelberg, 1647). GUY, sire de Granges, chevalier en 1105, reçut, en 1162, à leur passage, les fameuses reliques des trois rois mages, que l'empereur Frédéric Barberousse envoyait de Milan à Cologne, où elles sont encore. Il fut préposé à leur garde et obtint d'écarteler ses armes d'azur à trois têtes de rois couronnés d'or (*voir* Crombach, *Historia S.S. trium regum Magorum*, Cologne, 1657). C'est aussi l'origine de la devise actuelle de la maison : *Dieu aide au gardien des rois*. Les seigneurs de Grammont avaient (comme les princes souverains) le droit d'entrer avec l'épée au côté dans la chapelle où sont déposés les corps des rois mages, à la cathédrale de Cologne; ils usèrent encore de ce droit au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les sires de Grammont ont constamment soutenu l'éclat de leur origine, ayant été élevés aux premières dignités de l'Église, de l'état et des armées, tant sous la monarchie espagnole que sous celle des rois de France après la conquête de la Franche-Comté. Leurs principales alliances sont : Montbéliard, Montfaucon, Arberg, D'Andelot-Coligny, Beaufremont, Beauvau, du Chatelet, Clairon (famille par laquelle ils descendent en ligne collatérale de saint Bernard); Coucy, Civrac, Damas, La Guiche, Mérode, Montfort, Poitiers, Ray, La Roche, Saulx, Saint-Mauris, Sully, Vaudray, Villers-la-Faye. Philippe IV, roi d'Espagne, érigea la terre de Grammont

en comté (1656). La terre de Villers-ud, touchant à celle de Grammont, devenue le séjour du chef de la famille, fut érigée en marquisat (1718) pour MICHEL de Grammont, lieutenant général des armées du roi, qui s'était rendu célèbre par sa belle défense de Rheinstein sur le Rhin, à l'occasion de laquelle Louis XIV lui donna six pièces de canon dont sa famille est encore aujourd'hui en possession. Le frère aîné de Michel, aussi lieutenant général, fut commandant en chef du comté de Bourgogne. Michel de Grammont mourut doyen des lieutenants généraux et des chevaliers de Saint-Louis; son fils PIERRE mourut également doyen des lieutenants généraux en 1795. FERDINAND, II<sup>e</sup> du nom, aussi lieutenant général, mourut dans un âge très avancé.

Mais la plus grande illustration de cette vieille maison, si populaire en Franche-Comté, se trouve dans les archevêques : elle en a fourni trois presque consécutivement au siège métropolitain de Besançon, alors que le prélat qui l'occupait avait le rang de prince du Saint-Empire et embrassait toute la province dans sa circonscription. Ces trois archevêques, ANTOINE-PIERRE I<sup>er</sup>, mort en 1696, FRANÇOIS-JOSEPH, mort en 1717, et ANTOINE-PIERRE II, mort en 1764, se sont immortalisés dans la mémoire des Comtois par leurs vertus, leur générosité et leurs nombreuses fondations. L'archevêché, le grand séminaire, le grand hôpital Saint-Jacques à Besançon, et une foule d'autres monuments et établissements de piété et de bienfaisance, leur doivent leur origine.

ALEXANDRE - THÉODULE, marquis de Grammont, chef actuel de cette maison, a épousé, en 1786, M<sup>lle</sup> de Noailles, fille du duc d'Ayen, et est devenu par ce mariage beau-frère du général La Fayette, dont il partageait les principes politiques. Il est, depuis 1815, député de la Haute-Saône pour l'arrondissement de Lure, où est situé son château de Villers-ud. Il a un fils, FERDINAND, comte de Grammont, qui a épousé la fille du duc de Crillon (*voy.*), pair de France, et une fille, mariée au comte Félix de Mérode (*voy.*), membre du gouvernement provisoire de Belgique en 1830, et actuellement

tre d'état du roi Léopold. C. D. C. **GRAMMONTINS**, ordre religieux dans le XI<sup>e</sup> siècle par Étienne, fils vicomte de Thiers en Auvergne. ne, dans sa jeunesse, avait suivi son oncle en Italie, et ce fut là que des ermites français lui inspirèrent du goût pour la nobilité. De retour en France, il se retira sur la montagne de Muret, dans le diocèse de Cousin, et vécut cinquante ans dans la règle, entièrement consacré à la mortification de la chair, au jeûne et à la prière. Sa piété lui attira d'abord des visiteurs dévots, puis sa réputation de sainteté et des prosélytes; enfin beaucoup de seigneurs et de prélats, fatigués de la vie mondaine, vinrent se réfugier auprès du saint homme de Muret. En 1073, Étienne obtint une bulle de Grégoire VII pour la fondation d'un nouvel ordre monastique sous la règle de saint Benoît. La grande réputation de vertu d'Étienne réunit rapidement autour de lui de nombreux disciples; sur la fin de ses jours, deux cardinaux vinrent le voir dans son ermitage et se prosternèrent au saint homme s'il était évêque, moine, ou ermite. « Nous sommes des pécheurs conduits dans ce désert par la miséricorde divine pour y faire pénitence, » leur répondit Étienne. Peu de jours après sa mort, arrivée le 8 février 1124 à 78 ans, ses disciples, inquiétés par les moines d'Ambazar, qui prétendaient que Muret leur appartenait, prièrent le corps de leur saint fondateur et allèrent s'établir dans un lieu appelé Grammont ou Grand-Mont, dont il prit le nom. L'ordre des Grammontins fut reconnu par plusieurs papes, et les règles qu'ils s'étaient prescrites avaient le caractère de sévérité qu'on tâcha vainement de leur ôter, mais toujours en vain, d'en diminuer la rigueur. Les premiers ils usèrent de la flagellation (voy. FLAGELLANTS), et le firent d'une manière tout-à-fait constante. Le monastère des Grammontins fut un des premiers qui les premiers eurent des frères convers proprement dits. Ils conservèrent longtemps leur prospérité. Aux environs de leur abbaye une petite ville s'éleva dans les montagnes de la Marimousine : elle portait le nom de *Grammont*.

Les annales de cet ordre religieux, supprimé en 1769 et dont les membres furent pensionnés, ont été imprimées à Troyes en 1662. On a de saint Étienne de Muret, fondateur de l'ordre des Grammontins, sa règle, 1645, in-12, et un recueil de maximes, 1704, in-12, en latin et en français. E. P.-c.-r.

**GRAMONT.** La généalogie de cette maison, essentiellement différente de celle de Grammont (voy.), dans les *Grands-Officiers de la couronne* (t. IV, pages 605 et suivantes), ne commence qu'à Sanche-Garcie d'Aure, vicomte de l'Arbouste, seigneur de Montalban et de Salles, etc., etc., vers 1381; d'autres généalogistes la font remonter au IX<sup>e</sup> siècle. Nous distinguerons cette famille en branche d'Aure et branche de Gramont du Dauphiné.

*Branche d'Aure.* Cette branche commence à **SANCHE-GARCIE D'AURE**, déjà nommé, qui, le 26 août 1381, rendit hommage de tous les fiefs qu'il possédait au comte et à la comtesse de Foix. Ses descendants joignirent, en 1490, au nom de famille d'Aure le vicomté d'Aster en Bigorre, et, depuis, le titre de vicomte d'Aster fut conservé dans leur famille. C'est de cette branche d'Aure que sont sortis les seigneurs, comtes et ducs de Gramont, pairs de France, parmi lesquels on trouve des illustrations du premier ordre.

**ANTOINE D'AURE**, 1<sup>er</sup> du nom, vicomte d'Aster, chevalier de l'ordre du roi, servit glorieusement Henri II et Henri III. Son fils, **PHILIBERT DE GRAMONT**, comte de Guiche, épousa, en 1567, Diane d'Andouins, dite *la belle Corisande*, qui fut aimée d'Henri IV, et qui racheta sa faiblesse par les services considérables qu'elle lui rendit pendant les guerres de religion. Plusieurs membres de cette famille de Gramont, originaire d'Espagne, se distinguèrent dans la carrière des armes et par l'éclat qu'ils jetèrent sur la pairie française. Parmi ces derniers il faut remarquer **LOUIS DE GRAMONT**, duc de Gramont, pair de France, né en 1689, tué d'un coup de canon à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745, **ANTOINE-ANTONIN DE GRAMONT**, pair de France, né en 1722, nommé gouverneur de la Navarre et du Béarn, **ANTOINE-**

**ADRIEN-CHARLES** de Gramont, né en 1726, maréchal-de-camp, mort en 1762; **ANTOINE-LOUIS-RAYMOND-GENEVÈVE**, comte de Gramont d'Aster, né à Paris le 4 mars 1787, mort colonel du 49<sup>e</sup> régiment de ligne, en 1825, à la Martinique; **ANTOINE-EUGÈNE-AMABLE-STANISLAS** de Gramont d'Aster, élevé à la pairie par une ordonnance du roi du 18 janvier 1826; **ANTOINE-LOUIS-MARIE**, duc de Gramont, lieutenant général, capitaine des gardes-du-corps de Charles X, né le 17 août 1755, pair de France, mort à Paris le 28 août 1836, et dont les enfants sont encore aujourd'hui vivants.

*Branche dite du Dauphiné.* Cette branche de l'ancienne et illustre maison de Gramont, établie en Dauphiné vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, est originaire de Navarre. En 1441 et 1442, Charles VII, roi de France, s'attacha Robert de Gramont, qui s'établit en Dauphiné et devint seigneur de *Vachères*. Ce titre appartient dès lors à ses descendants, qui le joignirent au nom de Gramont. Il faut distinguer parmi eux **JEAN** de Gramont, seigneur de Vachères, qui servit avec succès et fidélité Henri IV et mourut en 1592. **PHILIPPE-GUILLAUME** de Gramont, marquis de Vachères, fut page de Louis XIV, servit brillamment sous ce prince, fut élevé au grade de lieutenant général, et quitta le service en 1678. **FRANÇOIS-PAUL** de Gramont servit avec distinction en qualité de colonel à la bataille de Malplaquet et mourut en 1754.

**MARIE-PHILIPPE** de Gramont, aide-de-camp du maréchal de Maillebois pendant la campagne de Corse, en 1739, leva une compagnie de cavalerie en 1742, hérita, le 12 octobre 1767, par le testament d'André-Joseph d'Ancezune, duc de *Caderousse*, son parent maternel, de tous les biens de la maison d'Ancezune, notamment du duché de Caderousse, dont le titre a été porté depuis par les descendants de cette branche de la famille des Gramont: **ANDRÉ-JOSEPH-HIPPOLYTE** de Gramont, duc de Caderousse, né le 14 avril 1761, mort le 2 sept. 1817; **EMMANUEL-MARIE-PIERRE-FÉLIX-ISIDORE** de Gramont, duc de Caderousse, né en 1783, auquel une ordonnance royale a confirmé le titre de duc en 1826, etc. C. D. C.

**GRAND**, voy. **GRANDESSE**, **GRANDEUR**, etc.

**GRAND-DUC**, voy. **DUC**.

**GRANDE-BRETAGNE** (*Great-Britain*\*). C'est le nom qu'on donne, depuis l'avènement de Jacques VI, roi d'Écosse, au trône d'Angleterre, et surtout depuis le règne de la reine Anne et l'année 1707, à la réunion de ces deux royaumes, qui occupent ensemble toute la surface de la principale des îles britanniques. La seconde île, l'Irlande, n'est pas comprise sous cette dénomination, non plus que tout le territoire colonial. Le titre de souverain est roi du *royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*.

1<sup>o</sup> *Géographie et statistique.* Cette matière a été amplement traitée à l'article **BRITANNIQUE (empire)** auquel nous renvoyons, ainsi qu'aux mots **ANGLETERRE**, **ÉCOSSE**, **IRLANDE**. Nous dirons seulement ici que la surface de la grande île britannique est de 4,237 milles carrés géographiques, ou d'environ 11,725 lieues carrées, et que sa population, d'après le recensement de 1831, le dernier qui ait été fait, s'élevait à plus de 16 millions d'habitants, ce qui donnait près de 3,800 habitants par mille carré géogr.

Un point important de statistique a néanmoins été réservé dans les articles cités plus haut et renvoyé à celui-ci: nous voulons parler de la constitution anglaise, monument de la sagesse d'un peuple et qui mérite une étude approfondie. Nous nous en occuperons donc ici, après avoir rappelé qu'à l'article **ANGLETERRE** on a fait connaître les divers éléments dont se compose la société anglaise, en vertu de la naissance et des droits consacrés.

On a souvent répété cette opinion de Montesquieu, que la constitution anglaise tire sa force de la division bien tranchée des trois pouvoirs, exécutif, judiciaire et législatif; mais cette assertion,

(\*) Le nom de *Britain*, Bretagne, trouve son explication dans les langues galliques ou celtiques. On peut le dériver ou de *brython*, guerrier, ou de *prydain*, beau, belle (belle île). Le nom de *breizad* des Bas-Bretons paraît être de la même racine; mais *Legonidec* le fait dériver de *briz*, print de diverses couleurs. Voir *FURTZ*, De l'affinité des langues celtiques avec le samaritan, p. 168. J. H. S.



en général vraie, ne l'est pas cependant d'une manière absolue. En effet, le Parlement prend une part active et importante à un grand nombre d'affaires qui sont proprement du ressort des tribunaux : c'est ainsi que la Chambre haute est la cour souveraine de la nation, et que la Chambre basse décide des questions d'émancipations, de divorces, etc. Cette dernière exerce en outre une surveillance continue sur la marche de l'administration, et en règle par des bills particuliers une foule de détails, tels que la construction des routes, des ponts, des canaux, etc. D'un autre côté, le roi, dans son conseil privé et en conseil de cabinet, a des attributions qui rentrent évidemment dans le pouvoir législatif et dans le pouvoir judiciaire. Les trois cours souveraines sont revêtues de la même autorité que les préteurs romains, en ce que leurs arrêts ont force de loi dans certains cas. En conséquence, il serait plus exact de dire que les trois branches de l'autorité publique, en Angleterre, se croisent tellement qu'aucune d'elles n'a véritablement son organe particulier et indépendant.

On ne se trompe pas moins en regardant la constitution anglaise comme un mélange de monarchie, d'aristocratie et de démocratie. Le Parlement est essentiellement aristocratique, et le petit nombre de voix qui s'élèvent dans son sein pour défendre les intérêts de la masse du peuple ou pour faire entendre ses vœux ne prouve rien contre cette assertion. La Chambre basse elle-même, jusqu'à l'adoption du bill de réforme, dans l'année 1832, n'était qu'une assemblée de grands propriétaires, absolument comme la Chambre haute; seulement, dans cette dernière, la grande propriété, jointe à l'aristocratie de la naissance, se trouvait représentée sous une forme différente. Le peuple n'avait d'organe légal, nécessaire, ni dans l'une ni dans l'autre assemblée; mais ses droits essentiels étaient assurés, ainsi que la liberté civile, par d'autres institutions dont le maintien était garanti d'un côté par l'intérêt de l'aristocratie à résister à l'arbitraire, et de l'autre par la crainte de pousser le peuple à la révolte, si on essayait de lui enlever le jury, les meetings et la liberté de la presse.

Le pouvoir royal porte encore le cachet de son origine germanique. Les chefs d'une confédération de guerriers libres sont devenus les seigneurs suzerains du pays, les législateurs et les juges de la nation. Nous disons les législateurs, car les résolutions du Parlement ne sont que des vœux que le roi peut repousser en prononçant ces mots: *Le roi s'avisera*; et les juges, car les magistrats de Westminster, chargés de la dépendance absolue du souverain qui pouvait les destituer en tout temps, et une fiction légale établit qu'il prononce lui-même par leur intermédiaire. Mais le pouvoir royal a été restreint par un grand nombre de coutumes et de conventions. Quant au Parlement, ses droits n'ont d'autre limite que l'impossible, et plus d'une fois il a su forcer la prérogative royale à ployer devant son omnipotence. Cependant il est soumis à l'opinion publique.

Les Anglais ont donc parfaitement raison de dire qu'il y a dans leur constitution trois choses dont on ne peut préciser ni la nature ni les bornes: la prérogative royale, les droits du Parlement et les libertés du peuple.

La base de la constitution anglaise est l'ancienne constitution anglo-saxonne, modifiée, il est vrai, mais non essentiellement altérée par la conquête de Guillaume I<sup>er</sup>, en 1066. Application générale du système féodal, agrandissement du droit de souveraineté, institution nouvelle de la haute magistrature et des autorités administratives, tels ont été les principaux changements qu'y ont introduits les conquérants normands. La base fondamentale de la constitution ancienne n'a souffert aucune altération, et elle consiste dans le pouvoir législatif réservé à la nation qui l'exerçait dans une double assemblée, la *wittena gemote* ou assemblée des sages (*witen, wisen, Wëisen*), c'est-à-dire des évêques et des seigneurs, et la *michel gemote*\* ou grande assemblée, assemblée générale du peuple; puis dans le droit du peuple de juger lui-même ses membres suivant la condition de chacun (car cha-

(\*) Dans l'ancienne langue tudesque, *michel* ou *michel* signifie fort, et s'emploie, comme ce dernier mot, dans le sens de très. S,

un devait être mis en présence de ses pairs), au *Court-baron* et au *Court-leet* s'il s'agissait du sujet d'un seigneur, au *County-court* et au *Sheriffs-turn*, tribunal civil et tribunal criminel du comté, par les assises et par le jury, et enfin, dans la Chambre haute, pour les pairs. Les droits exorbitants des seigneurs ont même été restreints successivement par les lettres-patentes des rois jusqu'à Henri III.

La constitution repose : 1° sur la vieille charte des libertés de Henri I<sup>er</sup> (*charta libertatum, charter*); 2° sur la grande charte (*the great charter*); 3° sur la pétition des droits (*petition of rights*); 4° sur le bill de l'*habeas-corpus*; 5° sur la déclaration des droits (*declaration of rights*) ou la capitulation que Guillaume III dut accepter à son avènement au trône en 1688; 6° sur les actes de succession de 1701 et 1705; 7° sur l'acte d'union de l'Écosse, de 1707; 8° sur l'acte d'union de l'Irlande, de 1801; 9° sur le bill d'émancipation, du 13 avril 1829; et 10° sur les bills de réforme, du 7 juin 1832 pour l'Angleterre, du 17 juin pour l'Écosse et du 8 août pour l'Irlande. *Voy. CHARTE (grande), HABEAS-CORPUS, etc.*

La couronne d'Angleterre est héréditaire; mais l'hérédité est soumise à certaines lois que le Parlement a le pouvoir de changer. Elle passe, dans l'ordre de primogéniture, aux fils d'abord, et à leur défaut aux filles, qui ont le pas sur la ligne collatérale mâle. Si un roi ou une reine n'a pas laissé de descendance, son successeur est choisi dans sa ligne collatérale la plus proche, pourvu qu'elle descende directement du chef de la dynastie. On suit toujours strictement l'ordre linéal, en sorte que les femmes de la branche aînée obtiennent la préférence sur les hommes de la branche cadette; mais entre frères et sœurs, les fils l'emportent sur les filles. La couronne passe immédiatement à l'héritier présomptif, sans qu'il soit besoin d'une prise de possession particulière : il n'y a donc jamais d'inter règne. En Angleterre, comme en France, le roi ne meurt pas, et le mort saisit le vif. Aussi le règne de Charles II ne date-t-il pas de la restauration, mais de l'exécution de Charles I<sup>er</sup>. La majorité du roi est fixée à l'âge de dix-huit ans. Le roi nomme

par son testament les membres de la re-gence, dans le cas où son successeur est mineur; si non, c'est le Parlement qui doit y pourvoir. Le prince héréditaire aïeul duc de Cornouailles, depuis Édouard III, et des lettres-patentes lui confèrent le titre de prince de Galles. Le couronnement d'un roi se fait dans l'abbaye de Westminster par l'archevêque de Cantorbéry; celui d'une reine, par l'archevêque d'York. Pour subvenir convenablement à l'entretien du roi et de sa maison, des hauts fonctionnaires et hauts colléges, le Parlement vote la liste civile, dans laquelle il a introduit, en 1820, différentes modifications. Les hauts fonctionnaires publics, que le roi peut déposer selon son bon plaisir, à l'exception de deux dont les emplois sont héréditaires, sont : 1° le grand-chancelier (*lord high-chancellor*), qui est en même temps garde du grand sceau (*keeper of the great seal*); 2° le grand-trésorier (*lord high-treasurer*), président de la trésorerie, administrée, depuis George I<sup>er</sup>, par cinq commissaires appelés les lords de la trésorerie, et dont le premier a le pouvoir d'un premier ministre; 3° le président du conseil d'état et du conseil privé (*lord president of the privy council*); 4° le garde du sceau privé (*lord privy seal*), qui appose le sceau privé sur les privilèges royaux, les donations et autres titres, avant qu'on y applique le grand sceau, lorsque cette formalité est nécessaire; 5° le grand-chambellan (*lord high-chamberlain*); 6° le grand-maréchal (*lord earl marshal*), qui est en même temps juge en dernier ressort des affaires héraldiques ou concernant les généalogies, fonction héréditaire des ducs de Norfolk, qui l'ont fait exercer jusqu'en 1829 par un suppléant, parce qu'ils sont catholiques; 7° le grand-amiral (*lord high-admiral*) ou juge suprême de tous les cas qui se présentent sur la mer et sur les fleuves, fonction exercée maintenant par des commissaires ayant pour président le premier lord de l'amirauté. Depuis la réunion de l'Écosse, il y a encore dans ce dernier royaume cinq fonctionnaires de la couronne et de l'état.

Le roi d'Angleterre forme avec tous ses prédécesseurs et ses successeurs une corporation distincte et indépendante (*et soci-*

corporation). Le Parlement a usé de son pouvoir de changer la succession lors des guerres des maisons d'York et de Lancastre, et surtout après la révolution de 1688, quand il exclut du trône Jacques II et ses descendants du second lit, ainsi que par l'acte of settlement de 1700 qui assura la couronne à la descendance protestante de la princesse Sophie, fille cadette de l'électrice palatine Elisabeth, laquelle était fille de Jacques I<sup>er</sup> d'Angleterre. La puissance royale est limitée par les lois, et on la fait dériver d'un contrat entre le souverain et son peuple. Ce fut en vain que Jacques I<sup>er</sup> et ses deux fils voulurent appuyer leur autorité sur le droit divin : leurs prétentions rencontrèrent une résistance opiniâtre, et, en montant sur le trône, Guillaume III, la reine Marie et la reine Anne furent obligés de reconnaître expressément qu'ils ne saisissaient le pouvoir qu'en vertu d'une délégation de la nation. D'un autre côté, cependant, comme l'on a admis, depuis la Restauration surtout, le principe qu'il n'y a point dans l'état de pouvoir supérieur au pouvoir royal, que les actes du roi ne peuvent être soumis à aucun contrôle, que le souverain est irresponsable (d'où cet axiome constitutionnel : le roi ne peut mal faire), on doit avouer que les moyens adoptés pour contenir le gouvernement dans ses limites légales composent un système fort compliqué et tout artificiel. Les actes du monarque doivent toujours s'expliquer dans le sens de la loi ; car on n'admet pas qu'il puisse rien avoir en vue qui y soit contraire. Une illégalité flagrante ne lui est donc jamais attribuée à lui-même ; elle l'est à ses conseillers, qui, de même que ceux qui en ont été les instruments directs, peuvent être traduits devant les tribunaux, sans avoir à alléguer les ordres de leur maître. Ce système de responsabilité est un des piliers de la constitution anglaise ; il est en général la condition de toute constitution monarchique et libérale ; mais nulle part il n'est en vigueur d'une manière aussi complète qu'en Angleterre, nulle part le respect du monarque ne s'allie mieux avec la sûreté des citoyens. Il résulte de ces principes qu'il est permis de n'avoir aucun égard aux ordres du roi lorsqu'ils sont contraires à la loi et à la con-

stitution : d'aucune manière, par exemple, son bon plaisir ne peut suspendre le cours de la justice, ou nuire aux droits des particuliers ; dans le cas où il manifesterait des prétentions illégales, le roi aurait été trompé et les pouvoirs constitutionnels le constateraient. Le Parlement et les cours de justice interviendraient, et, dans tout état de cause, le premier, de même que chaque membre de la Chambre haute, peut faire des représentations au roi. Tout pair est, par sa naissance, conseiller du souverain, et, comme tel, il est en droit de lui demander une audience particulière pour lui exposer son opinion sur ce qui concerne la prospérité du royaume. Les lois anglaises n'ont pas prévu le cas où un monarque se proposerait de détruire la constitution, parce que le principe : *le roi ne peut mal faire*, exclut jusqu'à l'idée d'une pareille supposition. L'expulsion de Jacques II est un précédent, et le roi d'Angleterre qui porterait une atteinte directe et flagrante à la constitution serait considéré comme ayant abdiqué sa couronne. Mais quels actes peut-on qualifier d'infractions à la constitution ? c'est ce qui n'a jamais été défini. « Si la loi et « l'histoire sont muettes à cet égard, dit le « loyal Blackstone, dans ses fameux *Com- « mentaires*, il ne nous convient pas de « prononcer nous-mêmes ; mieux vaut « d'abandonner aux générations futures « de juger, le cas échéant, jusqu'à quel « point la nécessité et le bien public peuvent exiger d'user de ce pouvoir latent, « mais essentiellement inhérent à la société, que ni le climat, ni le temps, ni « une institution quelconque, ni aucun « traité ne peut abolir ou affaiblir. » Le citoyen est protégé contre les abus du pouvoir par le bill de *l'habeas-corpus*, par le droit de porter plainte contre les agents du gouvernement, par celui de pétition au Parlement et par la liberté de la presse. Il n'y a point de tribunal pour juger les contestations personnelles qui peuvent s'élever entre le souverain et le sujet : la seule ressource de ce dernier, dans ce cas, c'est de s'adresser au grand-chancelier, qui, après mûr examen de l'affaire, conseille au roi de satisfaire aux demandes qui lui semblent justes ; mais dans les réclamations concernant la propriété et

les intérêts civils, il existe des moyens de droit particuliers auxquels le demandeur peut avoir recours. C'est la Cour de la chancellerie qui les juge. L'admission de la plainte suppose toujours que le roi est en possession du fonds en litige, et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il n'y a jamais, à vrai dire, de condamnation contre lui. Si l'on fait droit à la demande, c'est toujours sauf le droit du roi (*amoveantur manus domini regis et restituantur petenti possessio, salvo jure domini regis*); et pour échapper aux apparences d'une exécution, on donne à ce dernier la forme d'un ensaisinement. Telle est en général la position du pouvoir royal vis-à-vis du Parlement et de la nation. Ses prérogatives sont les mêmes dans les colonies, car il est de principe que les droits anglais sont en vigueur partout où s'étend la puissance britannique. L'autorité royale est renfermée dans des bornes si étroites, relativement à l'administration de l'empire, qu'il est à peu près impossible au monarque et au ministère de troubler, par exemple, le cours ordinaire de la justice, médiatrice entre le pouvoir social et la liberté individuelle. Le roi n'est que le protecteur de l'ordre légal, et l'exécution des arrêts de la justice ne lui appartient nullement. Il ne peut accorder à un fonctionnaire des pouvoirs plus étendus que ceux qui lui sont conférés par la loi, et toutes les dispositions relatives aux rapports légaux des citoyens sont nulles et non avenues si elles ne procèdent pas des tribunaux. Le droit de grâce même est très restreint; comme en France, il ne peut jamais léser les droits des individus ou arrêter le cours d'une procédure ordonnée par la chambre des Communes contre les hauts fonctionnaires de l'état. Le jugement prononcé, le roi peut, il est vrai, faire remise d'une partie de la peine ou de la peine entière, mais il n'a pas le droit de réhabiliter celui qui a été déclaré incapable d'occuper une place du gouvernement, ainsi que cela arrive dans certains cas, surtout dans ceux d'abus de pouvoir. De là vient que le droit de grâce n'est pas applicable à ceux qui ont été condamnés pour violation de l'acte de *habeas corpus*. Les actes qui entraînent un dommage public ne peuvent être graciés que quand

le mal est réparé. Bien plus : les tribunaux ont le droit de regarder comme non avenues des lettres de grâce qui auraient été accordées sur de fausses apparences; le crime de la peine duquel on fait grâce devant toujours être spécifié dans ces lettres, d'une manière précise, il est rare qu'un grand coupable échappe au châtiment. Il n'y a pas un seul exemple qu'un assassinat avec préméditation ait été gracié. Voir à ce sujet Chitty, *Treatise on the law of the prerogatives of the Crown and the relative duties and rights of the subject*, Lond., 1820.

Comme celle de la couronne, l'institution du *Parlement* (*voy.*) date, quant à sa base primitive, de la période anglo-normande, mais elle se modifia dans les premiers temps de la conquête par l'introduction du système féodal. Les vassaux immédiats de la couronne se rassemblaient seuls à la cour trois fois par an, à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. Sous Henri III, l'usurpateur Simon de Montfort, comte de Leicester, fit renaitre une espèce d'assemblée générale du peuple pour y chercher un appui, et convoqua, en 1265, deux députés de la noblesse de chaque comté et deux députés de chaque ville royale et de chaque bourg (*cities et boroughs*). Était-ce une nouveauté ou était-ce simplement revenir aux anciens usages? Ce qu'il y a de certain, c'est que Henri III maintint ce mode lorsqu'il eut recouvré la liberté et la couronne par la bataille d'Evesham. Dans bien des cas, ces États ne formèrent qu'une seule chambre; mais lorsque des difficultés s'élevaient, ils se séparaient, et les prélats, les barons, l'ordre équestre, avec les députés des villes (tiers-état), formaient des assemblées distinctes, tout en continuant à présenter en commun leurs vœux ou griefs au roi. Ce ne fut que sous Édouard III (1327 à 1377) que le Parlement fut divisé en deux chambres comprenant, la première les prélats et les barons, la seconde l'ordre équestre et les députés des villes. La dignité ecclésiastique dont ils étaient revêtus donnait aux archevêques et aux évêques le droit de prendre part aux délibérations, et ce ne fut qu'après la conquête normande que ce droit s'appuya plus particulièrement sur le droit féodal, leurs biens se trouvant

ramis à toutes les conditions des fiefs ordinaires. Avant Henri VIII, vingt-sept évêques mitrés et deux prieurs prenaient place sur les bancs des prélats dans la chambre haute du Parlement; mais ils n'en disparurent lorsque ce prince ferma les couvents. Les pairs temporels n'ont pas toujours été membres de droit du Parlement: ils n'y siégeaient que quand le roi les y appelait. Peu à peu, cependant, la dignité de pair devint un titre suffisant pour participer aux travaux de l'assemblée. Le roi a toutefois conservé le droit d'augmenter à volonté le nombre des lords (seigneurs), même après qu'il eut perdu celui de dépouiller de sa dignité un pair qui s'en serait rendu indigne ou qui se trouverait hors d'état de soutenir son rang élevé. Sous George I<sup>er</sup>, un bill avait passé dans la chambre des Lords, en vertu duquel on voulait renfermer dans certaines limites le droit du souverain de nommer de nouveaux pairs; mais la chambre des Communes, s'apercevant de la tendance aristocratique de cette mesure, la rejeta. Pas un roi n'a autant usé de ce droit que George III: de 1760 à 1820, il a nommé 2 ducs, 16 marquis, 47 comtes, 17 vicomtes et 106 barons, sans parler des titres écossais et irlandais; il en est résulté qu'à la fin de son règne, au mois de février 1820, le nombre des pairs séculiers était de 291, tandis qu'il n'avait été que de 106 sous Jacques I<sup>er</sup> et de 154 en 1673. George IV a nommé 1 duc, 5 marquis, 8 comtes et 39 barons; Guillaume IV, jusqu'en 1833, 2 ducs, 6 comtes et 26 barons. Par l'union de l'Écosse et de l'Irlande, la chambre des Lords s'est trouvée augmentée de 16 représentants des pairs écossais et de 32 des pairs irlandais, sans compter les 4 évêques. En 1830, après que, le 23 avril 1829, sept pairs catholiques, le duc de Norfolk, le comte de Shrewsbury, les lords Clifford, Arundel, Dormer, Stafford et Petre, y eurent pris pour la première fois la place qui leur appartenait, cette même chambre se trouva composée, y compris les 2 archevêques et les 24 évêques anglais, de 332 lords, dont 28 ecclésiastiques.

Jusqu'au bill de réforme, la chambre des Communes compta 658 membres,

dont 513 pour l'Angleterre et le pays de Galles, 45 pour l'Écosse et 100 pour l'Irlande. Mais la répartition de ces membres était très inégale, tant sous le rapport de la population que sous celui de la propriété foncière. En vertu des privilèges des bourgs-pourris, 354 électeurs envoyaient au Parlement 56 députés, c'est-à-dire la onzième partie du nombre total des membres. Le comté d'York, avec sa population de plus d'un million, et celui de Rutland, avec ses 20,000 habitants, nommaient l'un comme l'autre deux députés de la classe des propriétaires (ordre équestre). Les 12 comtés du pays de Galles et les 33 comtés de l'Écosse en envoyaient chacun un; mais les six plus petits comtés de l'Écosse devaient se réunir pour procéder à l'élection, en sorte que Caithness et Bute, Clackmannan et Kinross, Cromarty et Nairn avaient toujours un représentant en commun. Les 32 comtés de l'Irlande en envoyaient chacun deux. Tous les francs-tenanciers (*freeholders*) dont le revenu annuel se montait à 40 shelings et au-delà, prenaient part à l'élection; mais leur nombre variait beaucoup selon les localités. Dans le comté d'York, il y avait 16,000 électeurs; dans d'autres, certaines familles possédaient presque toutes les terres et nommaient à elles seules un ou deux députés. Il résultait de là que 11,000 électeurs choisissaient la moitié des représentants de toute l'Angleterre et du pays de Galles. En Écosse, les 30 députés de comtés n'étaient élus que par 2,767 propriétaires. En effet, les seuls vassaux immédiats de la couronne y possédaient la capacité électorale, et il n'y en avait pas plus de 220 par comté; dans la plupart même des comtés, il n'y en avait pas 100: Clackmannan n'en avait que 16, Nairn 30, Peeble 34, Sutherland 35. En Irlande, on s'était vu forcé d'admettre comme électeurs de simples fermiers à vie, les propriétaires étant trop peu nombreux. En 1829, au contraire, le cens électoral fut élevé en Irlande de 40 shelings à 10 livres sterling. Des 92 députés des 40 comtés d'Angleterre et des 12 comtés du pays de Galles, 46 étaient à la nomination des grands seigneurs, et cependant on regardait ces

*knights of shires* comme les membres les plus indépendants de la Chambre; car l'élection des députés des villes, au nombre de 405 pour l'Angleterre, de 12 pour le pays de Galles, de 15 pour l'Écosse et de 35 pour l'Irlande, présentait des résultats bien plus fâcheux encore. La représentation des villes s'était formée comme au hasard; dans le principe, toutes les localités qui avaient obtenu du roi des lettres d'affranchissement (*boroughs*) et les chefs-lieux de provinces (*cities*) envoyaient des députés au Parlement, comme placés immédiatement sous l'autorité du roi; mais ils cherchaient à se débarrasser autant que possible d'un honneur qui n'était pour eux qu'une charge sans compensation et qui ne leur conférerait aucun droit. Il en résulta que plusieurs localités perdirent leur place dans les États du royaume, et il n'était pas facile de la recouvrer. Charles II fut le dernier roi qui exerça l'ancienne prérogative de la couronne d'accorder le droit de se faire représenter; car depuis qu'il en usa en faveur de Newark, ses successeurs en ont été dépouillés. A l'avènement au trône de Henri VIII, le nombre des députés des villes était tombé à 269. En 1678, il s'était accru de 180 par le rétablissement de l'ancien droit électoral ou par l'octroi de nouveaux privilèges. L'incorporation du pays de Galles l'augmenta encore de 12, et la réunion des comtés de Chester et de Durham de 4. Un grand nombre de ces villes ou bourgs qui avaient le droit d'envoyer des membres au Parlement étaient tellement déchus que plusieurs étaient même déserts (*rotten boroughs*), et le droit électoral restait affecté à un petit nombre de maisons. A Old Sarum, par exemple, où il ne reste plus que les ruines d'un château, c'étaient les comtes de Caledon qui élaient seuls le député; dans d'autres localités, certaines familles exerçaient aussi ce droit par elles seules. Dans de grandes villes même, il n'était exercé que par les francs-tenanciers (*freeholders*), ou même seulement par certains tenanciers dépendants (*burgage-tenures*), en sorte que le nombre des électeurs s'était très restreint. Ainsi à Plymouth, ville de 60,000 habitants, il n'y en avait que 230; Har-

wich, avec ses 17,000 habitants, n'en comptait que 32, Portsmouth (45,000) 100, Bath (32,000) 18, et des 106,000 habitants de Bristol, 50 seulement avaient le droit de voter dans les élections. Les choix dépendaient donc presque partout de quelque famille influente. Plus de cent places de députés étaient à la nomination d'une douzaine de maisons puissantes. Celles du Mount-Edgecombe et de Fitzwilliam disposaient chacune de six places, ainsi que les ducs de Devonshire et de Bedford; les Pelhams, les ducs de Newcastle, les comtes de Chichester et les lords Yarborough, en pouvaient donner 15; le duc de Norfolk, 10; le comte de Londale, autant, etc. Le petit nombre de places auxquelles pouvaient nommer des électeurs indépendants était ordinairement l'objet d'un trafic scandaleux. Au mépris de la loi, on achetait les voix à prix d'argent, au vu et au su de tout le monde. La représentation d'un petit bourg ne coûtait pas moins de 5,000 livres sterling. D'un autre côté, les villes les plus importantes, telles que Manchester avec 165,000 habitants, Birmingham avec 118,000, Leeds avec 90,000, Sheffield avec 45,000, sans parler d'une foule d'autres qui en comptaient de 10 à 40,000, n'avaient aucun représentant dans le Parlement. Doit-on s'étonner d'après cela de la faveur avec laquelle la réforme parlementaire fut accueillie dans toutes les classes de la population britannique?

Sous l'empire d'une constitution aussi vicieuse, il n'était que trop facile aux ministres d'adopter des mesures contraires à l'opinion publique et funestes à la prospérité de l'état. L'Angleterre doit, par exemple, sa dette énorme à l'opiniâtreté avec laquelle des cabinets imprévoyants ont combattu d'abord les provinces de l'Amérique du Nord, puis la France; mais, d'un autre côté, il est facile de voir par quels motifs la réforme a rencontré une si vive opposition. Il ne s'agissait pas là de diminuer l'influence de la couronne; mais on attaquait la domination de l'aristocratie, jusque-là si compacte.

Tout cela a bien changé de face depuis l'adoption du bill de réforme, mesure législative importante, réclamée pendant cinquante ans, et réalisée enfin par le

comte Grey (*voy.*), malgré l'opposition violente de l'aristocratie. Le grand but des réformateurs était de remettre les élections aux mains de la classe moyenne, de manière que l'impôt et les lois fussent votés par les représentants de ceux qui y sont intéressés. Le nombre des députés fut diminué pour l'Angleterre et réduit de 513 à 500; il fut augmenté, au contraire, pour l'Écosse et l'Irlande, où il fut porté de 45 à 53 et de 100 à 105. Par le bill de réforme, le droit de représentation fut enlevé aux petits bourgs et transféré aux grandes villes qui n'avaient point eu jusqu'alors de représentants. Il a remédié à l'inégalité du cens électoral dans les villes et a accordé la capacité électorale à tous les habitants qui possèdent une maison ou un domicile d'un revenu de 10 livres sterling au moins et qui ne sont point inscrits sur la liste des pauvres de la paroisse. Le nombre des représentants des grands comtés a été augmenté de 2 à 3, et même à 6 dans celui d'York. Les simples tenanciers (*copyholders*) et les fermiers à bail (*leaseholders*) participent maintenant au droit que possédaient les seuls francs-tenanciers (*freeholders*), de voter dans les élections. Telles sont les principales dispositions de ce bill. Par la première, 56 bourgs ont perdu le droit de représentation, et 30 autres ne nomment plus qu'un député au lieu de deux. En revanche, 22 villes, comme Manchester, Birmingham, Leeds, Sheffield, Davenport, etc., sont investies du droit d'élire 2 représentants, et 20 autres en élisent 1. Ce fut le 29 janvier 1833 que s'assembla pour la première fois le Parlement ainsi réformé.

Le parti ministériel et l'Opposition diffèrent moins entre eux sur les principes de gouvernement que sur des points accessoires et des questions d'application. Le Parlement n'est pas permanent; au roi seul appartient le droit de le convoquer et de le dissoudre, ce qui doit avoir lieu au moins tous les sept ans. La convocation se fait par des lettres closes adressées à chaque lord et par des ordres envoyés dans chaque comté et chaque ville pour leur enjoindre d'élire leurs représentants. Le Parlement continue de s'assembler dans le vieux palais de Westminster (*voy.*), où chaque Chambre a sa

salle particulière. Ces salles ont été rebâties après l'incendie de l'année 1834. La session est ouverte par le souverain lui-même dans tout l'éclat de sa dignité et par un discours du trône qu'il prononce dans la Chambre haute. Quelquefois il se fait remplacer par des commissaires; mais, dans l'un et l'autre cas, chaque Chambre répond par une adresse écrite. Après que les membres du Parlement, à l'exception de ceux qui professent la religion catholique, ont prêté le serment de suprématie (*oath of supremacy*), introduit par Henri VIII, et celui du test, auxquels la Chambre basse ajoute celui d'allégeance (*oath of allegiance*), les Communes choisissent leur Orateur (*speaker*) et un comité de cinq personnes chargées spécialement, l'une, de défendre les droits de la chambre, l'autre, d'écouter les griefs du peuple, la troisième, d'examiner les élections contestées, la quatrième, de protéger les réclamations du commerce, et la cinquième enfin, de veiller aux intérêts de l'Église. Les délibérations commencent ensuite. La chambre des Lords est présidée par le chancelier. Tout membre du Parlement a le droit de faire des *motions*, auxquelles cependant on n'a égard qu'autant qu'elles sont appuyées par un autre député. Les absents perdent leurs voix; cependant les lords peuvent voter par procuration.

Le Parlement prend une part active à l'administration de la justice et au gouvernement du pays. La Chambre basse ayant seule le droit de voter les impôts, c'est à elle que doivent être soumises d'abord les opérations financières. Il n'y a pas un seul objet qui ne puisse être soumis aux délibérations des deux assemblées, soit par la voie des pétitions et griefs, soit en vertu du droit d'initiative par la motion d'un de leurs membres. La Chambre haute, ancien tribunal des barons, dont les trois hautes cours de Westminster sont, au fond, des démembrements, est toujours le tribunal suprême du pays. Dans les affaires civiles, elle fait l'office de cour d'appel et de cassation, et ses jugements sont souverains. On peut appeler à cette chambre des arrêts des tribunaux suprêmes de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande. Les appels et les

demandes en nullité (*writs of error*) des jugements rendus par les tribunaux des dépendances de la couronne (les îles de Man, de Jersey, de Guernesey et les colonies) sont adressés au roi en son conseil privé. Dans les affaires criminelles où un lord est impliqué, ce sont les lords eux-mêmes qui sont juges ou jurés au tribunal du grand-sénéchal (*lord high-steward*). Cette dignité de grand-sénéchal était autrefois héréditaire, mais aujourd'hui on ne la confère plus que quand les circonstances l'exigent. Si le Parlement est assemblé, il se constitue en cour de justice (*the king in parliament*), sans qu'il soit absolument nécessaire de nommer un grand-sénéchal. Des personnes qui n'appartiennent point à la Chambre haute peuvent aussi être traduits devant elle sur une accusation de la chambre des Communes : on observe alors toutes les formes de la procédure criminelle, et le jugement ne peut être prononcé qu'à une majorité de douze voix. Tout est grave dans une pareille affaire, mais la solennité du procès ne rachète ni la lenteur des formes ni l'énormité des frais. Il y a eu, dans les derniers temps, trois exemples de procès de ce genre : celui du gouverneur général des Indes, Warren Hastings (*voy.*), accusé de concussion et de cruauté ; celui du ministre de la guerre Dundas, vicomte Melville, à qui l'on reprochait des fraudes dans son administration, et celui du duc d'York, généralissime des armées anglaises, qui avait fait, disait-on, un trafic des places d'officiers. Les deux premiers furent acquittés, le troisième ne fut pas formellement mis en accusation ; mais la longue durée (7 ans) du procès de Hastings et les énormes dépenses que cet accusé dut faire pour réunir tous ses moyens de défense furent véritablement pour lui un châtement rigoureux. Cette juridiction de la chambre des lords est toute différente de l'acte qui consiste à appliquer une peine par la voie législative, appelée *act of attainder*, si la peine de mort est prononcée, et *bill of pains and penalties*, si c'est une autre peine. Ce droit particulier peut être exercé par les deux Chambres : on a vu les lords en user contre la reine Caroline. Il n'est soumis à aucune des formes ordinaires de procé-

dure ni astreint à la pénalité prévue par les codes ; seulement l'arrêt doit être approuvé par les deux chambres et sanctionné par le roi. Catherine Howard, épouse de Henri VIII, et Thomas Wentworth, comte de Strafford, ministre de Charles I<sup>er</sup>, ont été condamnés suivant ce mode.

La liberté, ce droit inné (*birth right*) de tout Anglais, la source de son amour pour la constitution et le roi, consiste dans sa sécurité fondée sur la loi, sécurité promise aux citoyens de tous les états, mais qui nulle part n'est si entière ni si bien fondée. Nul ne doit souffrir aucune atteinte quant à sa vie et à son corps, par rapport à sa liberté ou à sa fortune, si ce n'est en vertu de l'arrêt d'un tribunal et dans les limites tracées par la loi. Ce qui distingue particulièrement la constitution anglaise, c'est moins la reconnaissance expresse et souvent répétée de ce droit incontestable, universel, et qui devrait être sous-entendu dans tout ordre social, que les moyens fournis aux citoyens pour les faire respecter. Ces moyens peuvent se ramener à trois principaux. 1<sup>o</sup> C'est un principe généralement admis, dans le droit public anglais, que nul n'a le pouvoir de défendre ce que la loi ne défend pas : les citoyens ne sont donc pas tenus à une obéissance absolue envers le gouvernement, c'est-à-dire envers toute la hiérarchie des fonctionnaires publics ; ils ne leur doivent obéissance qu'autant que la constitution le commande. 2<sup>o</sup> La loi, en laissant à la nation le soin d'un assez grand nombre d'affaires, empêche qu'il ne s'établisse entre les agents du gouvernement et le peuple une séparation trop profonde et prévient les excès dans l'exercice du pouvoir et la manie de trop gouverner. L'institution des juges de paix et le jury, le grand jury, la constitution municipale, et surtout le droit des citoyens de s'assembler et de s'associer quand l'intérêt commun l'exige, sont autant de freins imposés aux fonctionnaires publics et qui contiennent la puissance populaire. 3<sup>o</sup> Quant à la liberté individuelle, elle est assurée par la responsabilité des employés du gouvernement, et mieux encore par l'acte de  *Habeas corpus*. Mais la clef de voûte, le véritable palladium de la souveraineté de la loi, bat de toute constitution, comme



it déjà il y a près de 600 ans le moult Bracton dans son traité *De legibus et consuetudinibus Angliæ* (écrit 1262 et 1268), c'est la liberté de conscience. Voir Hallam, *Constitutional History of England* (3<sup>e</sup> édit., 1829, 2 vol. traduction française, 5 vol. in-8<sup>o</sup>). L'organisation de l'administration anglaise offre encore aujourd'hui des traces de son antique origine. S'il s'est perdu quelque chose de la constitution communale Anglo-Saxons, c'est moins parce que les lois ou des institutions postérieures d'une autre espèce l'ont aboli, que parce que les rouages ont été simplifiés. L'absence surtout de deux particularités remarquables relativement aux organes de l'administration publique et aux rapports de ses divers membres tant entre eux qu'avec le peuple : d'abord, comme nous l'avons dit, une séparation des affaires que le pouvoir central s'est réservées en d'autres pays sont, en Angleterre, abandonnées au peuple lui-même ; ensuite, malgré la sévérité de la hiérarchie administrative, la responsabilité repose sur chaque fonctionnaire lui-même à un certain degré d'indépendance. La tête de l'administration est le roi, responsable de l'état pour la guerre et la paix, le rituel et au temporel, avec les ministres, les secrétaires d'état et le conseil du Parlement, les hauts fonctionnaires et les cours de justice. Le roi est le seigneur foncier de tout le pays, le prince suprême (*lord paramount*); et son principe est tellement rigoureux que, lorsqu'il allait, en aliénant une terre, la donner sans toute propriété, cette donation était nulle de droit. Le roi est la source de la justice (*fons justitiæ*) : la juridiction patrimoniale est pour les Anglais vide de sens ; seulement le possesseur d'un bien noble (*lord of the manor*) avec les francs-tenanciers certains privilèges de peu d'importance. Le roi est outre le protecteur de tous les orphelins et le tuteur de tous les mineurs (*fons patriæ*). Il est enfin la source de toutes les dignités, de tous honneurs et de tous privilèges (*fons honoris*). L'Église catholique le reconnaissait déjà avant le VIII<sup>e</sup> pour son chef, et en cette qualité les canons adoptés dans les parlements nationaux (*convocation*) sont soumis

à sa sanction (v. T. IX, p. 223). Il nomme aussi les archevêques et les évêques, quoique ces nominations aient seulement la forme d'une recommandation adressée aux chapitres. Le roi assure au pays la paix : aussi tous les délits sont-ils regardés comme des cas de félonie, des infractions à la paix du roi, ou au moins comme des atteintes portées à la dignité et aux droits du souverain. Lui seul a le droit de faire la paix et la guerre; seul il dirige les relations extérieures, en tant au moins qu'il n'a pas besoin de subsides. La plupart des places sont à sa nomination; mais il ne peut ni en augmenter ni en réduire les attributions. Il est la source de tout commandement dans l'état; mais les ordres doivent être donnés par le fonctionnaire compétent. Le mot *ministère* a une double signification : dans le sens le plus restreint, on entend par là les ministres de cabinet, au nombre de quinze, dont quatre, le secrétaire de l'intérieur, celui des affaires étrangères, celui de la guerre et des colonies, et celui des finances ou chancelier de l'échiquier, sont les ministres à départements proprement dits. Le lord chancelier est intimement lié, il est vrai, à l'ordre judiciaire: il est le chef de la cour de chancellerie (*court of chancery*), la première cour de justice d'Angleterre après le Parlement; il nomme tous les juges de paix et plusieurs autres employés; mais le ministre de la justice et de la police proprement dit, c'est le secrétaire d'état pour l'intérieur. C'est par son canal que passent les nominations des juges, les confirmations et les adoucissements des peines, les lettres de grâce; c'est lui qui est chargé de maintenir la sûreté et le repos intérieur. Dans le sens le plus large, on regarde comme faisant partie du cabinet ou ministère un grand nombre d'autres fonctionnaires\*, le grand-cham-

(\*) Voici, par exemple, la composition du cabinet dont le comte Grey était chef, sous le titre de premier lord de la Trésorerie: le président du cabinet (qu'il ne faut pas confondre avec le chef), le lord chancelier, le premier lord de la Trésorerie, le chancelier de l'Échiquier, le premier lord de l'Amirauté, le grand-maître de l'artillerie, le secrétaire d'état de l'intérieur, le secrétaire d'état des colonies, le secrétaire d'état des affaires étrangères, le président du Bureau du contrôle; le président du Bureau du commerce et maître des Monnaies, le cham-

Jellan, le directeur des postes, le procureur général de la couronne (*attorney general*), etc. Le roi choisit et renvoie les ministres selon son bon plaisir. Ordinairement, quand un ministre est obligé de se retirer, celui qui le remplace distribue les emplois inférieurs à ses partisans. Voy. CHANCELIER, ÉCHIQUIER, etc.

Le conseil privé (*privy council*) se compose des princes de la famille royale, des ministres et d'autres personnages nommés par le roi. Les ministres démissionnaires ou renvoyés y entrent presque toujours. C'est ordinairement une place à vie. Les membres n'assistent aux séances que sur une invitation particulière. Les deux archevêques, les hauts fonctionnaires de la couronne et l'Orateur de la chambre des Communes sont conseillers privés par droit de naissance ou par le privilège attaché à leur place. Le roi peut, à son gré, destituer les membres de son conseil, et, à sa mort, leurs fonctions cessent par le fait même; cependant une loi de 1708 les autorise à les continuer pendant six mois encore, à moins que le nouveau roi n'en ordonne autrement. Chaque année on dresse une nouvelle liste de tous les conseillers privés: celui qui n'y est pas inscrit cesse de faire partie du conseil. Dans la plupart des cas, le conseil privé n'a que voix consultative; cependant il forme un tribunal pour les affaires coloniales, jugeant en première instance dans celles qui concernent les rapports généraux de la colonie ou province, et en dernière dans les cas d'appel interjeté contre les arrêts des cours des dépendances de l'empire. Le nombre des membres du conseil privé est d'environ 150.

Dans les degrés inférieurs, l'administration a pour base la division territoriale en comtés, usitée chez les anciens Germains. Tous les hommes libres se réunissent en paroisses, en districts et en comtés, divisions qui ont chacune leurs privilèges, leurs obligations réciproques, leurs juges et leurs lois militaires. L'Angleterre est divisée en 40 comtés (*shires*), et le pays de Galles l'est en 12. Quel-

celier du duché de Lancaster, le secrétaire d'état de la guerre, le garde du sceau privé, le payeur général de l'armée, le grand-maître des postes, le lord grand forestier.

J. H. S.

ques-uns, comme Chester, Durham, Pembroke, Hexam (qui a été réuni au Northumberland), et Lancaster, portaient autrefois le titre de comtés palatins (*counties palatine*), parce que les comtes y exerçaient les droits royaux, comme les anciens ducs (*duces palatini*) en Allemagne, et les ducs de Normandie, de Bretagne, de Bourgogne, de Guienne, etc., en France. Ils avaient leurs propres fonctionnaires supérieurs et possédaient tous les droits régaliens: aussi ne prenaient-ils aucune part aux délibérations du Parlement. Durham a conservé le titre de comté palatin, et l'évêque est le seigneur suzerain; mais ses droits de souveraineté ont été fort limités depuis Henri VIII. Dans les comtés de Chester et de Lancaster (on donne à ce dernier le titre de duché), il existe encore plusieurs vestiges de l'antique organisation. Douze anciennes villes épiscopales (*cities*) et cinq autres possèdent en outre le privilège de former à elles seules des comtés (*county corporate*), c'est-à-dire que les fonctions des comtes y sont exercées par leurs magistrats. Après l'abolition de la dignité de comte, les *sheriffs*, qui n'avaient été jusque-là que seconde fonctionnaires du comté (*vires-comites*), ont pris leur place en devenant ainsi les premiers magistrats du comté, inférieurs toutefois en rang au lord lieutenant, qui, depuis Charles II, en commande la milice. Tant que le comte (*comes*, appelé quelquefois *count* par les Normands) a été choisi par le roi, le shériff le fut par les habitants; la nomination à cette charge n'est restée que plus tard dans les prérogatives de la couronne, mais sans que le roi ait une entière liberté de choix; les nominations qu'il fait de son propre chef (*patent sheriff*) sont même regardées comme irrégulières. Chaque année, le grand-chancelier et quelques autres fonctionnaires lui proposent les candidats. Le shériff a le droit de se choisir des suppléants (*under-sheriffs*); il nomme les baillis (*baillifs*) du comté, mais sous sa responsabilité personnelle. Le second magistrat du comté est le *coroner*, qui est chargé spécialement d'instruire les cas où il y a accusation publique. Le grand-juge du banc du roi (*lord chief justice of the king*

*bench*) est le premier coroner (voy. ce mot et *KINGS BENCH*) du royaume et peut exercer ses fonctions partout où il se trouve. Chaque comté a maintenant de quatre à six coroners nommés à vie par les habitants; mais ils ont beaucoup perdu de leur ancienne considération, parce que ces places sont recherchées principalement par des gens sans consistance qui en convoitent les honoires. Si l'on trouve un cadavre, si quelqu'un meurt de mort subite ou en prison, le coroner, avec quatre ou six jurés, doit procéder à une enquête sur les causes de l'accident et faire sur parchemin un rapport qui est transmis au banc du roi ou aux plus prochaines assises. Les naufrages et la découverte de trésors rentrent aussi dans sa compétence; ici comme en toutes choses la défense des droits du roi lui incombe. Mais de tous les employés du gouvernement les plus importants sont sans contredit les juges de paix (*custodes* ou *conservatores pacis*), entre les mains desquels est remise la police, ainsi que d'autres branches d'administration. Le juge de paix suprême du royaume, c'est le roi lui-même; cependant la plupart des hauts fonctionnaires, le lord chancelier, le chancelier de l'Échiquier, le lord maréchal, le lord grand-constable, les douze juges suprêmes et d'autres encore, exercent en vertu de leurs charges mêmes, dans toute l'Angleterre, les fonctions de juges de paix, dans leurs comtés celles de shériffs et de coroners, et dans leurs districts celles des magistrats inférieurs. Il y a eu de tout temps des juges de paix en Angleterre; dans le principe, c'étaient les cours de comtés qui les choisissaient. Sous Édouard III, époque à laquelle ils prirent le nom de juges de paix, ils obtinrent (1351) le droit de juger les cas de félonie; mais le roi se réserva leur nomination. Il n'y en avait d'abord que deux ou trois par comté; mais leur nombre s'est accru avec le temps, et c'est maintenant un honneur d'entrer dans leurs rangs, honneur qui appartient à toute personne domiciliée dans le comté et possédant en biens-fonds un revenu annuel de 100 liv. sterl. Le grand-chancelier expédie de temps en temps une patente générale pour tous les juges de paix d'un comté, et la liste en comprend sou-

vent de 5 à 600. Mais tous ne remplissent pas réellement les fonctions de l'emploi dont ils portent le titre; celui qui veut exercer sa charge doit obtenir du secrétaire de la couronne à la chancellerie ce qu'on appelle un *dedimus potestatem* et prêter un serment général et spécial. En 1796, le nombre des juges de paix en exercice s'élevait à 3,251 pour l'Angleterre, à 305 pour le pays de Galles, et à 1,463 pour l'Écosse. Chaque juge de paix peut s'acquitter tout seul d'une partie de ses fonctions. Dans certains cas, ils doivent être deux, et souvent aussi l'affaire ne peut se décider que dans une assemblée de tous les juges de paix d'un comté, assemblée qui se tient tous les trois mois et qui forme une cour de justice avec droit de greffe (*court of record*). Parmi ce grand nombre de juges de paix, on en choisissait autrefois quelques-uns dont la présence était nécessaire dans certaines affaires; on les appelait *les quorums*, à cause de ces mots: *quorum aliquem vestrum A. B. C. D. unum esse volumus*, par lesquels commençait la clause. Cette distinction n'est plus guère en usage aujourd'hui. La sphère d'action du juge de paix est déterminée par sa commission, calquée de nos jours encore sur un formulaire de 1592, au moins dans ses parties essentielles; mais elle a été étendue par une foule de statuts. Le manuel du juge de paix de Burn, intitulé *Justice of the peace* (Lond., 1755, 5 vol.), qui a eu plus de 20 éditions, est toujours le meilleur ouvrage sur cette matière.

Les juges de paix sont conservateurs de la paix, c'est-à-dire que c'est à eux à intervenir dans tous les crimes, à procéder aux premiers interrogatoires, à décerner prise de corps contre les coupables, à faire arrêter les gens suspects, à les remettre en liberté sous caution ou à les faire conduire en prison. A l'aide d'un jury (voy.), ils jugent les atteintes portées à la possession par la violence et rétablissent la partie lésée dans son droit; ils punissent et renvoient les mendiants et les vagabonds; ils sont chargés en même temps de distribuer des secours aux pauvres (v. *PAUPÉRISME*); ils recherchent la paternité et prennent soin des enfants illégitimes; ils veillent partout au maintien de l'ordre public et

à l'exécution des lois. Ce sont eux qui permettent l'établissement de nouveaux cabarets et de nouvelles auberges, et qui retirent la licence si l'on en abuse. Les assemblées du peuple, les pétitions portant les signatures de plus de dix personnes doivent être autorisées par deux juges de paix.

Aux sessions trimestrielles doivent assister le shériff, les coroners, les grands-constables, les baillis, les directeurs des prisons et tous les juges de paix ; mais ces derniers n'y paraissent jamais qu'au nombre de 12 à 40. Un d'entre eux, ordinairement un des hommes les plus considérés du comté, est nommé par le roi, dans la patente commune, gardien des actes (*custos rotulorum*). Ils choisissent eux-mêmes leur président (*chairman*). Dans les sessions, on détermine les dépenses générales du comté pour l'entretien des routes, des ponts, des prisons, des bâtiments consacrés aux séances des tribunaux, etc., et on les répartit entre les paroisses ; on nomme les surveillants des pauvres, les marguilliers et d'autres employés ; on juge les délits légers, tels que escroqueries, vols de peu d'importance, coups, injures, menaces, etc., avec le secours d'un grand jury, et l'on fait droit aux appels interjetés contre les décisions individuelles d'un juge de paix.

Tout le monde s'accorde à regarder cette institution comme une des plus excellentes de l'Angleterre. Le grand-juge Coke, qui vivait sous Jacques I<sup>er</sup>, disait déjà que, si chaque juge de paix faisait son devoir, il n'y aurait pas d'institution pareille dans toute la chrétienté. Les fonctions de juge de paix sont entièrement gratuites ; les honoraires qui y sont attachés sont abandonnés ordinairement aux clercs. Il faut excepter cependant Londres, Westminster et Manchester, où les juges de paix sont payés. Les personnes qui possèdent de la fortune trouvent dans cette charge une occupation honorable et utile, et les personnages les plus considérables sont flattés du respect que leur attirent les talents et l'impartialité qu'ils y déploient. Le nombre des juges de paix d'un comté étant très grand et leur pouvoir égal, la mauvaise humeur et le caprice prévaudraient difficilement contre

l'équité. Les classes éclairées se voient forcées d'étudier les lois de leur pays ; on évite toutes ces écritures qui, dans les autres états, sont si nuisibles à la prompt expédition des affaires et qui écrasent les employés. La nation se gouverne elle-même par la plus naturelle de toutes les aristocraties, celle du talent et de l'intelligence. Voilà quelques-uns des avantages de cette admirable institution.

Au bas de l'échelle administrative se placent les *constables*, espèces de commissaires de police attachés aux communes. A l'exception de ceux qui sont pris par l'administration, ils conservent le corps de membres de la commune et de bourgeois, en sorte que dans cette institution se retrouve, comme dans toutes les institutions de l'Angleterre, le cachet d'administration communale qui, loin de nuire à la monarchie par les éléments démocratiques qu'elle y introduit, fait la base de sa puissance et de sa grandeur.

A l'administration communale se rattache intimement le système de la responsabilité des fonctionnaires publics, qui repose sur le principe que les droits et les devoirs de chacun d'eux sont déterminés d'une manière précise par la loi, et qu'ils ne peuvent être modifiés, étendus ou restreints que par une autre loi. Tout fonctionnaire, depuis le premier jusqu'au dernier, tire sa considération et son pouvoir de la loi, et non pas de la volonté d'un supérieur, et il est responsable envers l'état de la manière dont il en use. Il résulte de là qu'un employé accusé d'une illégalité ne peut jamais se couvrir de l'ordre d'un supérieur. La responsabilité commence au dernier agent du gouvernement, contre lequel il est plus facile d'obtenir justice que contre un grand seigneur ; les accusations contre de puissants personnages ne sont le plus souvent qu'une vaine formalité ou un effet de l'esprit de parti. Quiconque se croit lésé dans ses droits par un fonctionnaire peut porter contre lui une plainte en dommages et intérêts, sans en attendre la permission de personne. Dans beaucoup de cas, les dommages et intérêts sont fixés d'avance par la loi ; dans d'autres, ils le sont par le jury. Tout abus de pouvoir entraîne d'ailleurs des peines sévères.

que souvent le roi lui-même ne peut abroger. Il ne peut, par exemple, remettre aucune amende, puisque c'est au demandeur qu'elle est adjugée comme indemnité. Le prisonnier qui, sans motif légal, est transporté d'une maison d'arrêt dans une autre, est en droit de citer en justice celui qui a signé l'ordre de translation et celui qui l'a exécuté. Tout détenu qui, six heures après l'avoir demandé, n'a pas reçu une copie fidèle du mandat d'arrêt, peut former une demande de 100 livres sterling de dédommagement contre le grand-chancelier ou son représentant; le dédommagement serait de 500 livres s'il lui avait refusé le mandat de l'*habeas-corpus*. Pour mieux assurer encore la répression des abus de pouvoir, on n'admet pas seulement l'intervention de la partie lésée, mais, dans beaucoup de cas, la plainte peut être portée par une tierce personne, par exemple quand quelqu'un exerce un emploi sans posséder les qualités requises, sans avoir rempli les conditions légales, sans avoir prêté serment, etc. Celui qui entrerait au Parlement sans payer le cens serait passible d'une amende de 600 livres, et chacun serait autorisé à l'attaquer devant les tribunaux. Les mêmes peines sont prononcées contre un shériff qui agirait contre son devoir dans les élections; et ce qu'il y a surtout d'excellent dans les lois anglaises, c'est qu'elles ne font pas acception de la personne\*. Le ministre lui-même qui, dans les temps de trouble, suspend l'acte de l'*habeas-corpus*, n'est pas à l'abri de pareilles poursuites: il doit, pour les prévenir, solliciter du Parlement un bill d'indemnité (*indemnity bill*), et il ne l'obtiendrait pas si la nécessité n'avait pas justifié cette suspension ou s'il en avait fait un mauvais usage. Ce qui complète ce système de responsabilité, c'est le droit de la Chambre basse de mettre en accusation les plus hauts fonctionnaires de l'état, et, quelque opinion que l'on ait sur l'institution du jury, on ne peut nier qu'elle n'ajoute encore à l'efficacité de la répression; les fonctionnaires n'y sont jamais admis, parce

(\*) Nous avons vu un peu plus haut qu'en Angleterre, comme partout, l'égalité inscrite dans la loi ne se retrouve pas toujours dans la pratique. S.

que le peuple peut être dans le cas de juger ses administrateurs eux-mêmes. Ce serait toutefois une erreur de croire que les fonctionnaires sont harcelés de telle sorte qu'ils n'osent remplir leurs devoirs avec fermeté. Les plaintes sont, au contraire, extrêmement rares, parce que les employés du gouvernement, contenus par l'idée de leur responsabilité, ne fournissent pas d'occasion de les accuser. Les injustices commises par les juges de paix, dès qu'on n'y découvre ni esprit de vengeance, ni égoïsme, ni avarice, peuvent bien donner lieu à des demandes en dommages et intérêts devant le banc du roi, mais elles ne les exposent pas aux peines de la loi. Justice et loyauté, tels sont les seuls résultats possibles d'un pareil système.

Pour achever de peindre la constitution administrative de l'Angleterre, on doit parler encore de son organisation municipale, qui laisse à la libre volonté des citoyens le soin des établissements publics. Il est dans la nature humaine d'aimer ce que l'on regarde comme son œuvre: c'est donc avec raison que le gouvernement accorde sous ce rapport la plus grande latitude aux communes. Mais pour que les citoyens puissent se concerter, il faut essentiellement qu'il leur soit permis de s'assembler, et il leur suffit pour cela de l'agrément de deux juges de paix qui fixent le jour et le lieu de la réunion. Ce droit de délibérer en commun a été modifié par un acte du Parlement de 1820, mais il n'y a rien été changé d'essentiel. Les citoyens domiciliés dans le comté ont seuls la permission d'assister, mais sans armes, à ces assemblées (*meetings*), dont on ne peut exclure ni les shériffs, ni les juges de paix, ni les maires (*mayors*); si ces conditions sont observées, l'autorité est impuissante à empêcher les réunions populaires.

Telle est cette antique constitution qui a fait pendant plusieurs siècles la force et la puissance des Anglais, et qui leur a donné une si haute idée de leur importance individuelle et de leur supériorité comme nation. L'Angleterre a devancé tous les autres états de l'Europe dans la carrière d'une liberté appuyée sur les lois et conforme aux besoins de la civilisation. Si

plusieurs points de ses vieilles institutions ont aujourd'hui besoin d'une réforme, si quelques-uns nous paraissent bizarres, usés, arriérés, il ne faut pas oublier qu'une longue durée est une condition de solidité et commande le respect; qu'il est dangereux de porter la main sur des parties d'un édifice si homogène, et que les grands avantages peuvent bien s'acheter au prix de quelques légers inconvénients. D'ailleurs la réforme est depuis longtemps à l'ordre du jour en Angleterre; les abus les plus criants disparaissent, et les innovations indispensables s'introduisent malgré l'opposition d'une caste intéressée à les repousser et en dépit même des excès de ceux qui les poursuivent; excès dont la violence serait bien faite souvent pour discréditer les réclamations les plus naturelles et les plus fondées en justice.

Le plus célèbre commentateur de la constitution anglaise est Blackstone (*voy.*) dont nous avons rappelé plus haut les *Commentaries on the law of England*, 4 vol. in-4°. On a également cité dans le cours de l'article M. Hallam (*voy.*), dont la *Constitutional history of England*, 2 vol. in-4°, trad. en français, est, avec l'ouvrage de M. Palgrave (*The rise and progress of english commonwealth*, Lond., 1832, 2 vol. in-4°), l'un des plus importants sur cette matière. En France, Montesquieu a consacré, comme on le sait, plusieurs chapitres remarquables à l'explication de la constitution anglaise, et beaucoup d'autres publicistes ont marché sur ses traces depuis la seconde moitié du dernier siècle. La liste de leurs ouvrages serait trop longue, mais il nous sera permis de faire mention de celui d'un de nos collaborateurs récemment enlevé à la science (*voy.* p. 672, la note), *De l'Angleterre et de la France, lettre au très honorable comte Grey*, par le comte Henri de Viel-Castel, Paris, 1836, in-8°.

2° *Histoire*. Cet aperçu ne saurait remonter au-delà de 1603, époque de la mort de la reine Élisabeth. Jusque-là, aucun lien n'avait uni les deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse; au contraire, des rivalités nationales les divisaient et leur politique était tout-à-fait divergente.

C'est donc aux articles des deux pays qu'il faudra voir l'histoire antérieure à leur réunion.

Contre toute attente, celle-ci se fit avec facilité, bien qu'il lui fallût cependant beaucoup de temps pour se consolider parfaitement.

La grande reine Élisabeth étant morte sans enfants et sans qu'il restât en Angleterre de plus proche héritier que Jacques VI, roi d'Écosse, ce dernier fut appelé à recueillir son héritage. Jacques descendait de Henri VII par Marguerite, fille de ce roi d'Angleterre et aïeule de Marie Stuart, dont Jacques était le fils. Cette malheureuse princesse, méconnaissant les droits d'Élisabeth, avait déjà fait valoir les siens, qui ne furent cependant reconnus qu'après la mort des deux reines. Élisabeth elle-même, peu de temps avant de terminer son règne, avait désigné le roi d'Écosse comme son successeur au trône d'Angleterre; aussi l'occupait-il sans contestation, et la réunion de l'Écosse à l'Angleterre s'opéra naturellement.

Jamais monarque ne justifia moins les espérances qu'on avait fondées sur lui: loin de tirer parti des circonstances politiques favorables à ses intérêts, et surtout du traité de paix conclu avec l'Espagne en 1604, il ne s'occupa que de disputes théologiques et d'élucubrations littéraires. Il avait été élevé, malgré sa mère, dans les principes de l'église presbytérienne dominante en Écosse; mais, devenu roi d'Angleterre, il changea de sentiment et favorisa, comme Élisabeth, l'église épiscopale, poussant la partialité jusqu'à opprimer les presbytériens (puritains). Ce procédé, ainsi que ses efforts pour étendre la prérogative royale et détruire les libertés du Parlement et de la nation, comme autant d'usurpations, donnèrent naissance aux deux partis, d'abord plus religieux que politiques, qui, dans la suite, sous le nom de *torres* et de *whigs* (parti de la cour et parti national), ont si souvent partagé et partagent encore maintenant l'opinion publique en Angleterre.

Ce n'était pas avec ce système que Jacques pouvait opérer la réunion sincère de ses deux royaumes, qui n'avaient encore de commun que le nom de *Grande-Bre*

nc. On avait introduit l'usage de ce n pour ménager l'amour-propre des ix peuples dont aucun n'eût voulu er le pas à l'autre dans le titre royal. Angleterre et l'Écosse conservaie une sa constitution et son parle- at.

L'état des choses était le même lors- , en 1625, Jacques laissa le sceptre ses deux royaumes à son fils Char- Ier (voy.). Celui-ci, élevé dans les cipes despotiques de son père, doué a caractère inflexible, égaré par ses ris (voy. BUCKINGHAM), voulut en- e étendre la prérogative royale et e dominer l'église épiscopale. Cette ble faute fut l'avant-coure de sa te. La guerre avec l'Espagne et celle : la France, aussi inutiles que funes- surtout la dernière, qui se termina la paix conclue en 1629 et qui en- : à l'Angleterre, alors seule en position de l'Amérique septentrionale, le ada, pour le donner à la France, irent qu'accroître le mécontentement la nation contre ce monarque. Les ssais repoussèrent sa liturgie, le Par- ent s'opposa à ses tentatives de lever itrairement des impôts, et il se vit en- forcé, en 1641, d'approuver l'exécu- i de son ministre Strafford (voy.) et renoncer au privilège de dissoudre le lement. Mais le Parlement ne se fia t à sa parole, et les deux partis mèrent également contre lui. Olivier mwell (voy.), qui, dans le cinquième lement, appelé *le long*, s'était distin- par son dévouement à la cause po- ire, se mit alors à la tête des indé- dants, succédant à Essex et à Fairfax s le commandement de l'armée que le lement avait envoyée contre les trou- du roi. Charles, battu partout, se ré- a vers l'armée écossaise, qui était à la e du Parlement. Mais elle le livra ennant une somme de 400,000 liv. ling qui lui était encore due d'arrê- s. Condamné à mort par un tribunal ang où les indépendants, ayant Crom- à leur tête, triomphèrent par leur ence, il fut décapité publiquement 0 janvier 1649. Cet acte, jusqu'alors exemple, ne donna pas lieu au mou- vement politique dans les pays

étrangers : tout se réduisit à la polém- que engagée avec les révolutionnaires par quelques écrivains hollandais et français ; écrivains auxquels le poète Milton, secré- taire intime de Cromwell, se chargea de répondre. Après la mort du roi, le Par- lement prit lui-même les rênes du gou- vernement, mais c'était Cromwell qui coudisait tout en secret. Charles II, fils de sa victime, secrètement appelé par les Écossais, fit une irruption en Angleterre ; mais battu par Cromwell, en 1651, auprès de Worcester, il fut obligé de chercher de nouveau un asile sur le continent. Cromwell, fort du dévouement de l'armée, s'empara alors de la direction des affaires, et, sous le titre de *protecteur* de la répu- blique, il exerça un pouvoir illimité. Redoutable à l'étranger, il éleva l'Angle- terre, et notamment sa marine, à un haut degré de considération. En 1654, il ter- mina une guerre maritime contre les Hollandais, qui durait depuis deux ans, par une paix en vertu de laquelle les États-Généraux reconnurent la supré- matie de l'Angleterre sur mer. Dans une guerre non moins heureuse, il enleva l'île de la Jamaïque à l'Espagne, et obtint pour l'Angleterre Dunkerque et Mardyck. Après sa mort, arrivée en 1658, son fils, Richard Cromwell, fut, à la vérité, nom- mé protecteur à sa place, mais son peu d'inclination pour cette dignité et les partis qui s'agitaient de toutes parts pour le combattre, le déterminèrent à abdi- quer le gouvernement. Il y eut alors un moment d'anarchie dont le parti royal profita habilement : soutenu par l'armée du général Monk (voy.), il rappela Char- les II (voy.), qui remonta sur le trône de ses pères le 29 mai 1660. Charles II ne tarda pas à tomber dans les égarements qui avaient coûté la vie à son père ; il alla même plus loin, sans d'abord rencontrer d'obstacles, car une lassitude générale retenait les partis toujours si prompts à se déchaîner. On lui avait assigné des reve- nus tellement considérables qu'il se trou- vait, sous ce rapport, indépendant de la nation ; mais son penchant à la pro- digalité ne fut pas étranger à sa dé- termination de vendre Dunkerque et Mardyck à la France. Une guerre entre- prise contre les Hollandais sans motif

suffisants, et pendant laquelle l'intrépide amiral Ruyter brûla la flotte anglaise dans la Tamise, se termina à l'avantage des Hollandais par la paix de Breda, conclue en 1667. La paix de Westminster, de l'an 1674, mit fin à une seconde guerre avec les Hollandais, qui n'avait pas été moins préjudiciable au commerce des Anglais. La conduite de jour en jour plus arbitraire du roi accroissait sans cesse le mécontentement général. En 1678, le Parlement opposa l'acte du Test (voy.) au dessein qu'on lui prêtait de rétablir la religion catholique, que son frère le duc d'York professait ouvertement; par cet acte, les catholiques étaient exclus de toutes les fonctions publiques. Le roi se livrait presque aveuglément aux inspirations de la France, et, dans les quatre dernières années de sa vie, il gouverna sans contrôle et sans Parlement. La marine anglaise, après s'être accrue jusqu'à 83 navires, dont 58 vaisseaux de ligne, déclina sensiblement. Cependant, plus heureux que son père et son frère, Charles II termina sa vie sans nouvelle révolution. Le duc d'York lui succéda au trône en 1686. Excellent homme de mer, Jacques II rendit à la marine son premier éclat, et en trois années il porta la flotte jusqu'à 173 vaisseaux. Mais sous tous les autres rapports, sa conduite fut beaucoup moins sage et amena sa perte. Ses tentatives d'exercer arbitrairement le pouvoir royal et de rétablir la religion catholique rencontrèrent de puissants obstacles, et lorsque sa seconde épouse, qui était catholique, lui eut donné un fils, les whigs appelèrent à leur secours son gendre, Guillaume d'Orange, stathouder des Provinces-Unies. Secondé par le peuple hollandais, Guillaume débarqua en Angleterre en 1688, et, sans qu'il y eût une seule goutte de sang répandue, Jacques II perdit le trône et se réfugia en France avec sa famille.

Guillaume III (voy.), époux de Marie, fille aînée de Jacques, fut nommé roi d'Angleterre et d'Écosse, mais sous certaines conditions restrictives du pouvoir royal, contenues dans le *bill of rights* (déclaration des droits du peuple). Par cette nouvelle révolution, l'ancienne constitution d'Angleterre fut rétablie et l'admini-

nistration de l'état organisée en vue des vrais intérêts du pays. A partir de cette époque, la Grande-Bretagne a joui d'une considération beaucoup plus grande qu'apparavant auprès des états européens. Elle restant stathouder des Pays-Bas, Guillaume resserra les liens d'union entre les deux pays, union qui s'est prolongée jusqu'aux temps modernes, au grand avantage de l'Angleterre. Sous le règne de Guillaume, les presbytériens, opprimés jusqu'alors, obtinrent une pleine liberté de conscience. La liberté de la presse fut également affermie. En 1694, la banque d'Angleterre fut établie à Londres, avec un capital de 1,200,000 liv. sterl.; et un prêt de 900,000 liv., que la banque fit au gouvernement, devint l'origine de la dette nationale consolidée. Pendant la guerre avec la France, commencée en 1689 et terminée par la paix de Ryswick, le 20 septembre 1697, la flotte française éprouva une grande défaite à La Hogue, en 1692, et la suprématie des mers fut dès lors assurée à la nation britannique. Après la mort de Guillaume, qui n'eut pas d'enfants, le trône échut à Anne (voy.) sœur de sa femme, décédée avant lui, et seconde fille de Jacques II. Cette reine était faible d'esprit, mais son gouvernement n'en constitua pas moins la plus brillante période de l'histoire d'Angleterre. La guerre déjà commencée par Guillaume, de concert avec l'Autriche, contre la France, au sujet de la succession d'Espagne (voy.), fut déclarée le 15 mai 1702, et conduite avec beaucoup de succès tant sur terre, sous le commandement de Marlborough (voy.), que sur mer, au moyen de flottes considérables. Gibraltar fut conquis en 1704, et, dans le cours de cette guerre, la marine espagnole fut en grande partie détruite. Ce fut alors (1707) que fut consommée l'union, toujours si infructueusement tentée, de l'Angleterre et de l'Écosse en un seul royaume sous le nom de *Grande-Bretagne*. Les deux nations obtinrent les mêmes droits et la même liberté, et des deux Parlements on n'en fit qu'un seul, leur appartenant en commun, et qui devait siéger à Londres.

Anne avait été mariée au prince George de Danemark et en avait eu 19 enfants.



perdit successivement avant ses cruelles épreuves de la reine le Parlement de régler la succession pour le cas de son décès. Le trône fut assuré à la princesse Sophie, épouse douairière de Hanovre, petite-fille de Jacques I<sup>er</sup>, et à ses descendants, par un acte du Parlement de 1708, qui réunissait les maisons de Savoie et d'Orléans aux Stuarts par une plus prompte union, mais qui avaient le tort d'être inévitables. La paix d'Utrecht, conclue en 1713, ouvrage de la reine Anne, ou plutôt du parti qui la soutenait, termina l'ère de la succession d'Espagne, qui avait été glorieuse pour le cabinet britannique. Par ce traité, la Grande-Bretagne obtint de la France diverses possessions dans l'Amérique septentrionale, de l'Espagne Gibraltar et Minorque, ainsi que plusieurs avantages commerciaux stipulés par le traité de Madrid (voy. ASIENITO). Parmi les causes qui déterminèrent le gouvernement britannique à conclure ce traité de paix, il y eut tant de critiques, une des plus importantes fut les dépenses extraordinaires que la guerre avait entraînées, et les subsides payés à d'autres puissances; car la dette nationale s'était élevée à environ 50 millions de livres sterling. Depuis lors, la Grande-Bretagne a conservé l'autorité qu'elle conserva plus tard dans toutes les affaires importantes de l'Europe. La parfaite tranquillité que cette île a eue longtemps à toute l'Europe a permis à la Grande-Bretagne de se consacrer à elle-même des résultats heureux : l'éveil fut donné au génie britannique, et tous les arts de la paix firent de grands progrès. Anne, dans ses dernières années, avait secrètement travaillé à faire passer sur le trône sa famille dépossédée. Elle mourut le 12 avril 1714, et fut remplacée par la décision du Parlement, George I<sup>er</sup>, électeur de Brunswic-Lunebourg, petit-fils de Jacques I<sup>er</sup>, monta sur le trône de la Grande-Bretagne, sous le nom de George I<sup>er</sup>. Voy. les articles sur les rois d'Angleterre.

Le changement dynastique en amena de grands troubles dans l'état des partis. Les whigs furent du côté de la cour et eurent le dessus; des mesures sévères furent prises contre les tories, partisans de la fa-

mille des Stuarts. Sous l'heureux gouvernement de George I<sup>er</sup>, la Grande-Bretagne gagna encore en puissance et en considération; les troubles intérieurs furent bientôt apaisés, et le talent admirable du roi pour les négociations, talent qui fut encore secondé par les efforts non moins actifs de son pacifique premier ministre, Robert Walpole, comte d'Oxford, prévint les collisions au dehors et les guerres étrangères dont George avait horreur. Ce n'est toutefois pas sans fondement qu'on a observé que treize années de paix auraient bien pu procurer au gouvernement les moyens, sinon d'éteindre tout-à-fait, du moins d'amortir en grande partie la dette nationale; d'ailleurs la prédilection du roi pour le Hanovre lui ôta l'affection du peuple. Il mourut le 22 juin 1727 à Osnabruck. Son fils et successeur, George II, maintint toutes les relations de son père et poursuivit ses idées relativement à la conservation de l'équilibre en Europe. Le système pacifique du ministre Walpole (voy.) fut dérangé, en 1739, par une guerre commerciale avec l'Espagne, guerre que la nation désirait, mais qui n'eut point les résultats qu'on en attendait, malgré les forces qui avaient été mises à la disposition du roi. George II dut bientôt après prendre part à la guerre pour la succession d'Autriche (voy.), comme garant de la pragmatique-sanction de Charles VI. Toutefois, dans le principe, il n'assista qu'à la bataille de Mollwitz, et de Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, qu'en secret, et en se bornant à des secours d'argent; mais après la paix de Breslau, en 1742, et lorsque Robert Walpole, victime de l'esprit de parti, eut été obligé de céder sa place de premier ministre à lord Carteret, homme ardent et ennemi juré de la France, George se déclara contre cette dernière et contre ses alliés. On rassembla en Allemagne une armée à la tête de laquelle George II resta maître du champ de bataille de Dettingen (voy.), le 27 juin 1743. La flotte britannique battit la flotte française à Toulon, le 22 février 1744, et conserva sa prépondérance sur mer. Mais pendant cette guerre, le prince Édouard (voy.), fils du prétendant et petit-fils du roi expulsé Jacques II, soutenu

par la France, débarqua deux fois en Écosse. La première tentative échoua immédiatement; la seconde, qui eut lieu en 1745, eut d'abord plus de succès, mais battu complètement à Culloden (*voy.*), Édouard fut contraint de prendre la fuite. La guerre au dehors se termina par la paix d'Aix-la-Chapelle, du 18 octobre 1748. Outre la promesse de la France de ne plus soutenir le prétendant et de reconnaître la légitimité de la famille de Hanovre, George II, malgré sa supériorité, n'obtint que quelques avantages commerciaux d'une importance minime si on les compare à la dette énorme qu'avaient entraînée les armements et les subsides payés à l'Autriche, à la Sardaigne, au Danemark, à la Saxe et à d'autres états d'Allemagne. Les difficultés qui s'élevaient en 1739 avec l'Espagne furent terminées, en 1750, par une convention dans laquelle George renonça à l'Assiente, qui les avait fait naître, moyennant une indemnité pécuniaire. Comme on prévoyait une longue paix, on abaissa à 3 p. 0/0 l'intérêt de la dette nationale qui s'était accrue de plus de 75 millions de liv. sterl.; ce sont ces fonds qu'on appelle *consolidés* ou le capital 3 p. 0/0. Au moyen d'une épargne de 800,000 liv. sterl. et de quelques autres ressources, on composa un fond d'amortissement (*sinking fund*) destiné au paiement graduel de la dette; mais ce fond fut souvent employé à un autre usage. Des difficultés de frontières entre les deux colonies britannique et française dans l'Amérique septentrionale, difficultés qui n'avaient pas été aplanies par les traités précédents, occasionnèrent, en 1755, une nouvelle guerre avec la France, guerre qui s'étendit sur le continent, où elle se confondit avec la guerre de Sept-Ans. George, dont le grand Pitt (lord Chatham) dirigea les affaires depuis 1758 jusqu'à 1761, enleva pendant cette guerre aux Français, dont la marine était affaiblie, plusieurs de leurs possessions étrangères, et fit de grandes conquêtes dans les Indes-Orientales. *Voy. CLIVE.*

George II mourut pendant la guerre, laissant pour successeur son petit-fils George III. Une autre guerre avec l'Espagne vint se joindre (1762) à la première, mais la

paix de Paris, du 10 février 1763, mit fin à toutes deux. George conserva une grande partie des conquêtes que les Anglais avaient faites dans les deux Indes, et en outre la France céda le Canada. Jamais l'Angleterre n'avait soutenu une lutte aussi heureuse: aussi, lorsqu'elle fut terminée, la dette nationale, qui s'était élevée jusqu'à 143 millions sterl., ne donna-t-elle lieu à aucun murmure. Le nombre des bâtiments de guerre britanniques était d'environ 370, montés par 100,000 hommes et armés de 14,000 canons. Des troubles à l'intérieur occasionnés par des débats sur la liberté de la presse et qui amenèrent de fréquents changements de ministres; les voyages de Cook (*voy.*), entrepris pour faire des découvertes; les guerres conduites dans les Indes-Orientales avec des succès divers, tels sont les événements qui remplirent les dix années suivantes de ce règne. Mais la lutte qui s'éleva, en 1774, avec les colonies de l'Amérique septentrionale, que les ministres voulaient imposer, fut beaucoup plus sérieuse; leurs réglemens bizarres et mobiles firent naître une guerre désastreuse (*voy. ÉTATS-UNIS et INDÉPENDANCE*) à laquelle la France prit part en 1778, en y entraînant aussi l'Espagne. Méconnaissance de la neutralité armée des puissances du Nord, la Grande-Bretagne s'attaqua dans ce même temps aux Provinces-Unies de Hollande. Malgré tous ses efforts, elle ne put soumettre les colonies d'Amérique, et en conséquence elle conclut la paix de Versailles en 1783. L'article le plus important de ce traité fut la reconnaissance par elle de l'indépendance des treize états américains. Au reste, cette séparation de ses colonies ne fit éprouver à la métropole aucune perte marquante, car elle fut affranchie des dépenses considérables qu'elle avait dû faire auparavant pour les défendre, et son commerce même y gagna sous certains rapports; seulement elle devait trouver un jour dans ce nouvel état indépendant un rival de son commerce maritime qui embrasse tout l'univers. Pendant cette guerre, la dette nationale s'éleva jusqu'à 240 millions sterling.

C'est au développement de l'indépendance des États-Unis d'Amérique et aux terribles secousses que fit éprouver

du monde politique la révolution française que commence la dernière période de l'histoire de la Grande-Bretagne. Le 1<sup>er</sup> février 1793, la Convention nationale de la France républicaine déclara la guerre à la Grande-Bretagne, et cette guerre devint bientôt une lutte à outrance. La Grande-Bretagne fit des efforts extraordinaires; elle envoya sur le continent, ou y prit à sa solde, des masses de troupes considérables. La marine britannique s'étendit sur tout l'Océan, et exerça son action à la fois dans les deux Indes, dans la Manche et dans la mer Méditerranée. On compta, jusqu'en 1801, plus de 12 millions de livres sterling de subsides à la Sardaigne, à la Prusse, à Hesse-Cassel, à l'Autriche, au Portugal, à la Russie et aux émigrés français. La Grande-Bretagne se vit contrainte de faire des efforts encore plus considérables, lorsque, plus tard, les Hollandais et les Espagnols se furent rangés du côté de la France. Sur terre, les résultats de la guerre furent en général très malheureux pour la coalition (*voy.*); et si la conquête de Toulon et de l'île de Corse, en 1793, donna un instant d'éclat aux armes britanniques, ces deux conquêtes ne purent être conservées longtemps. Mais d'un autre côté, la plupart des possessions françaises et hollandaises dans les deux Indes et en Afrique enlevées, la victoire de l'amiral Howe remportée sur la flotte de Brest le 1<sup>er</sup> juin 1794, la défaite de la flotte espagnole au cap de Saint-Vincent, arrivée le 14 février 1797, et celle de la flotte hollandaise, qui eut lieu à Egmont le 11 octobre de la même année, assurèrent aux Anglais la souveraineté des mers. Ils bloquèrent les côtes et les ports ennemis, dont ils détruisirent partout le commerce maritime; la puissance navale de la France fut vigoureusement entamée, et la flotte hollandaise amenée même à Londres, après que la victoire brillante d'Aboukir, gagnée le 1<sup>er</sup> août 1798, eut paralysé l'entreprise sur l'Égypte et qu'on eut jeté les fondements d'une seconde coalition. A la même époque, les Anglais soumièrent dans les Indes-Orientales leur puissant adversaire Tipposaïb (*voy.*), s'emparèrent de trésors immenses, et réunirent à leurs pos-

sessions la plus grande partie du royaume de Mysore (Maissour). Pour réprimer avec plus d'énergie les fréquentes insurrections dont l'Irlande était le théâtre, Pitt proposa en 1801 de réunir ce royaume à la Grande-Bretagne, et cette réunion eut lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1801. Cependant les violences exercées par les navires britanniques contre la navigation des neutres et leurs fréquentes infractions au droit maritime avaient donné lieu à la ligue du Nord (1800-1801), entre la Russie, le Danemark, la Suède et la Prusse, qui prétendirent soutenir les droits des neutres à main armée. Le gouvernement anglais prit aussitôt des mesures hostiles, et, par suite de la bataille de Copenhague, du 2 avril 1801, le Danemark se vit contraint de désarmer. Après la mort de Paul I<sup>er</sup>, empereur de Russie, la ligue se trouva dissoute; on conclut un accommodement, sans vider le point principal de la dispute, et les Prussiens abandonnèrent le Hanovre, dont ils étaient en possession.

La France était réconciliée avec tous ses ennemis du continent, et même dans la Grande-Bretagne on invoquait hautement la paix. Le nouveau ministère (Addington, Hawkesbury) conclut en conséquence le traité d'Amiens, le 25 mars 1802. Ce traité, malgré la supériorité de la Grande-Bretagne, ne lui procura que de faibles avantages, savoir: la possession de l'île de la Trinité et de la partie hollandaise de Ceylan, ainsi qu'un libre accès aux ports du cap de Bonne-Espérance. La nation anglaise manifesta du mécontentement, et comme Napoléon irritait l'orgueil britannique par de nouvelles usurpations, la guerre fut de nouveau déclarée à la France, le 18 mai 1803. Les Français prirent possession du Hanovre, donnèrent la plus grande étendue à leur système de prohibition contre la Grande-Bretagne, firent un traité d'alliance avec la Hollande, avec la république italienne, puis avec l'Espagne, et menacèrent l'Angleterre d'un débarquement (*voy.* BOULOGNE). Pour repousser l'agression de la France, Pitt, qui était rentré au ministère, lui suscita, en 1805, une nouvelle guerre continentale, mais qui ne servit qu'à fournir à l'empereur Napoléon l'occasion de nouvelles victoires et de

nouvelles conquêtes. Toutefois la mer demeura favorable aux Anglais, et la bataille de Trafalgar, du 21 octobre 1805, dans laquelle Nelson périt, mit le comble à leur gloire. Pitt mourut le 13 janvier 1806. Le nouveau ministère (Grenville, Grey, Addington et Fox) inclinait à la paix; mais après les conquêtes que Napoléon avait faites dans la guerre prusso-russe, et après les décrets de Berlin et de Milan (voy. *blocus et système CONTINENTAL*), on ne pouvait plus se réconcilier avec lui sans reconnaître sa suprématie sur le continent. On chercha donc à élever encore davantage la puissance navale; mais le bombardement de Copenhague et la prise des vaisseaux de guerre danois, en septembre 1807, augmentèrent le nombre des ennemis de la Grande-Bretagne; la Russie même rompit son alliance avec elle. Cependant, en 1808, les empereurs Napoléon et Alexandre, réunis à Erfurt, adressèrent à George III une invitation à la paix, qui pouvait se conclure si la Grande-Bretagne eût consenti à reconnaître Joseph Bonaparte comme roi d'Espagne. Déjà une armée britannique en Portugal avait contraint le général français Junot à capituler, le 30 août (voy. *CINTRA*), et la flotte russe, qui mouillait dans le Tage, se rendit aussi le 3 septembre 1808. Les Espagnols, peu dociles aux injonctions impériales, reçurent des secours en argent, en munitions de guerre et en soldats (voy. *WELLINGTON*), et Cayenne, la Martinique, Saint-Domingue, et les îles Ioniennes, à l'exception de Corfou et de Sainte-Maure, furent enlevées. Mais l'expédition contre la Zélande et la Flandre, entreprise en 1809, finit par l'évacuation de l'île de Walcheren. En revanche, la Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Eustache, Amboine, Bourbon et l'Île-de-France tombèrent encore (1810) au pouvoir des flottes britanniques. Cependant le retour de la maladie mentale du roi (voy. *GEORGE III*) rendait une régence indispensable: le Parlement investit le prince de Galles, le 10 janvier 1811. Le gouvernement ne perdit pas de vue pour cela son point principal, la guerre contre la France avec laquelle on ne voulait faire de paix que lorsqu'elle serait rentrée dans ses anciennes limites sous le gouverne-

ment des Bourbons. La campagne de 1812 s'ouvrit avec de nouvelles espérances; bientôt, au moyen de son or, l'Angleterre devint l'âme de la coalition qui se forma sur le continent en 1813, et une armée anglo-portugaise enleva l'Espagne au roi Joseph. La guerre qui avait éclaté en 1812 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, et dans laquelle la marine britannique éprouva des pertes considérables de la part des Américains, se termina par la paix de Gand, du 24 décembre 1814. Les plus brillants résultats couronnèrent de si grands efforts sur le théâtre de la guerre en Europe: pendant que les alliés entraient à Paris, lord Wellington franchissait les Pyrénées et s'avancait jusqu'à Toulouse. Les suites de toutes ces entreprises furent la restauration de la famille des Bourbons et l'organisation d'un système de gouvernement basé sur les principes du droit public européen. En vertu du traité de Paris, du 30 mai 1814, la Grande-Bretagne rendit à la France toutes ses conquêtes, à l'exception de Tabago, de Sainte-Lucie et de l'Île-de-France; mais, de ses conquêtes sur la Hollande, elle garda le cap de Bonne-Espérance, Demerary, Essequobo et Berbice. Elle garda de même l'île danoise d'Helgoland, Malte, et elle obtint le protectorat des îles Ioniennes. Ainsi elle recueillit des avantages considérables sous le double rapport des acquisitions territoriales et de l'importance politique, en même temps qu'elle augmenta son empire des Indes-Orientales par la conquête des possessions du roi de Candy, en vertu de laquelle l'île de Ceylan tout entière appartint alors immédiatement à la couronne britannique. Le Hanovre obtint aussi une extension considérable et le titre de royaume. Le retour de Napoléon ne changea rien à cet état de choses: les armes britanniques reçurent un nouvel éclat à la bataille de Waterloo, et, par suite de sa défaite, Napoléon se livra, le 13 juillet 1815, à une croisière anglaise sous les ordres du capitaine Maitland.

De 1688 à 1815, c'est-à-dire dans un espace de 127 ans, la Grande-Bretagne a soutenu 65 guerres, qui lui ont coûté une somme totale de 50,600,000 livres sterling pour s'élever à la hauteur d'une grande

puissance européenne et s'emparer de la suprématie dans le commerce du monde. Toutes les guerres de l'Europe contre la France révolutionnaire et impériale ont été allumées par la politique anglaise et conduites avec son argent : aussi, à la fin de la guerre, se trouva-t-elle avec une masse de dettes (voy. T. IV, p. 206) dont le capital excédait quarante ans de revenus du royaume. Le bouleversement des rapports intérieurs de la nation, qui menaçait des plus grands dangers, exigea du ministère des mesures très circonspectes, mais en même temps très énergiques. Cette opinion, trop légèrement adoptée, que, si la guerre détruisait la force d'un état, elle lui apportait aussi de grands moyens de prospérité, se trouva réfutée par le fait. L'économie et l'éloignement pour toutes dépenses extraordinaires, notamment pour toutes guerres, ont été, depuis 1815, la première loi de l'administration. Le gouvernement anglais protesta formellement contre le principe mis en avant par les autres puissances européennes, que le système politique de l'Europe conférerait à chacune d'elles le droit de réprimer par la force des armes, partout où elle aurait été entreprise, la perturbation violente de l'état actuel des choses ; et ce fut seulement lorsque l'agrandissement d'une puissance déjà colossale justifiait de graves appréhensions, par exemple dans les rapports de la Russie avec la Turquie, que le cabinet britannique crut devoir interposer sa médiation. Lorsqu'en 1822 Canning (voy.) entra au ministère des affaires étrangères, sa politique s'éloigna de celle du continent, et, en 1823, la Grande-Bretagne n'approuva pas l'expédition de la France en Espagne. Toutefois elle autorisa des particuliers à soutenir la cause des Grecs et reconnut le blocus qu'ils établirent le long de leurs côtes. Elle conclut aussi des traités de commerce et d'alliance avec les nouveaux états libres de l'Amérique qu'elle avait formellement reconnus en 1825 ; elle aplanit les difficultés du Portugal avec le Brésil, et, comme ancienne alliée du Portugal, elle y envoya des troupes pour soutenir sa constitution et sa régence. Depuis la fin de 1826, en même temps qu'elle empêchait l'Espagne de procéder

par la violence, Canning s'unit avec le cabinet français pour aviser aux moyens de rétablir le repos dans la Péninsule, et l'Autriche, la Russie et la Prusse abandonnèrent à ces deux cabinets la direction de cette affaire. De concert avec la Russie, en 1826, et avec la France par suite du traité de pacification de Londres, du 6 juillet 1827, l'Angleterre usa de son influence sur la Porte ottomane pour la déterminer à un sacrifice, devenu inévitable par suite de l'état des affaires en Grèce, et elle se montra même résolue à l'y contraindre au besoin. D'un autre côté, il existait certaines difficultés avec les États-Unis sur la question de la réciprocité en matière de commerce : cette circonstance, ainsi que l'influence du parti théocratique dans le cabinet des Tuileries, empêchèrent le rapide développement du système politique que Canning avait proclamé avec trop de hardiesse au Parlement, le 12 décembre 1826. Par suite de la maladie de lord Liverpool, Canning se trouva placé à la tête du ministère, le 11 avril 1827, et en s'unissant aux whigs (Lansdowne, Burdett, Brougham, Holland, Carlisle, etc.), il poussa dans les rangs de l'opposition le puissant parti des tories (Wellington, Eldon, Bathurst, Westmoreland, etc.). Après sa mort, il est vrai, lord Goderich (Robinson) continua le même système, et la bataille navale gagnée à Navarin par la flotte anglo-franco-russe, sous le commandement de Codrington (voy.), parut avoir à peu près atteint le but de la politique de Canning. Mais un ministère nouveau, dont lord Wellington fut le chef (1828), ne vit dans cette victoire qu'un événement fatal ou malencontreux, et dans le sultan qu'un ancien allié de la Grande-Bretagne qui avait droit à ses égards. Depuis ce temps, lord Wellington perdit le gouvernement de la politique européenne que Canning lui avait transmis ; la Russie attaqua la Porte, qui écarta opiniâtrément l'intervention des autres puissances, se fiant dans l'assistance de la Grande-Bretagne qui venait de resserrer les limites qu'on donnait au nouvel état grec et qui enhardissait la Porte dans sa résistance contre la Russie. Toutefois, le nouvel ambassadeur britannique, Robert Gor

On n'arriva à Constantinople que pour voir à quel point l'armée russe menaçait cette capitale, et, en août 1829, la Porte, trop tard sans doute, prit enfin le parti de céder. Lord Wellington avait essayé vainement d'arrêter la Russie par des menaces dérisoires; l'usurpateur du Portugal, don Miguel, l'avait également trompé, et l'empereur du Brésil ne put voir plus longtemps un allié dans un gouvernement qui, après avoir reçu sa fille Maria da Gloria en qualité de reine de Portugal, défendait cependant aux sujets de cette reine de débarquer à Terceira, l'une des îles qui lui étaient restées fidèles.

Dans l'administration intérieure, chaque pas vers l'amélioration portait l'empreinte de ce développement lent qui, en général, caractérise la législation britannique et qui paraît tenir à la domination bien consolidée du petit nombre des grands propriétaires. Malgré toutes les économies et une grande réduction opérée dans la force armée, de si grandes charges pesaient sur le peuple, généralement déshérité de la propriété territoriale, et, par les mauvaises récoltes des années 1816 et 1817, la détresse des ouvriers fut telle qu'un véritable désespoir parut s'emparer de cette classe de la nation. Le droit des Anglais de s'assembler pour délibérer sur leurs intérêts communs fut mis à profit par les démagogues, et principalement par le fameux Hunt (voy.), pour demander une réforme radicale des lois relatives aux élections et le renouvellement annuel du Parlement. On prit des mesures sévères : une assemblée populaire à Manchester fut dispersée, le 16 août 1819, par la *yeomanry* (garde civique) et par les dragons, et il y eut beaucoup de morts et de blessés. Les mouvements prirent cependant un caractère de plus en plus grave, et le ministère se vit obligé de proposer au Parlement, pour cinq années, des mesures extraordinaires, telles que la défense d'exercices militaires clandestins et de port d'armes. On ne permettait des assemblées que du consentement des autorités locales et par paroisses; on imposa un timbre fort coûteux sur les pamphlets au-dessous de deux feuilles, et on augmenta les peines contre les libelles in-

jurieux, ainsi que contre la publication d'écrits séditieux ou irréligieux; enfin on rendit plus expéditives les formes de procédure pour les délits de moindre gravité. La mort du roi George III, le 29 janvier 1820, ne changea rien sous ces rapports, quoiqu'elle eût d'autres motifs d'une haute importance; mais le danger du radicalisme disparut bientôt par suite de la diminution des taxes, d'un plus grand débit à l'étranger, surtout dans l'Amérique espagnole, des marchandises fabriquées, enfin par suite de récoltes plus abondantes et du bas prix des subsistances. La condition de l'ouvrier se trouva ainsi améliorée, les dangers du paupérisme (voy.) s'éloignèrent. Ce qui contribua principalement à ce changement fut le rapport du bill restrictif de la banque (le rétablissement du paiement en argent comptant), qui profita surtout à la classe ouvrière.

Cependant le retour de la reine Caroline (voy.) en Angleterre, le 6 juin 1820, et le message royal qui chargea le Parlement d'examiner sa conduite, donnèrent un nouvel aliment aux mécontents. Ce message ne tendait à rien moins qu'à priver la femme de George IV (voy.) de ses titres, de ses droits et privilèges comme reine de la Grande-Bretagne, et à provoquer son divorce avec le roi. La répugnance publique contre ce procédé fut si grande que les ministres n'osèrent pas porter à la chambre des Communes le bill adopté par la chambre des Lords.

En 1826, il se manifesta de nouveau une détresse générale, suite d'une crise industrielle engendrée par la déplorable manie qu'on avait alors de spéculer sur les fonds étrangers, de faire des entreprises coûteuses, et par la surabondance des marchandises dans les marchés. L'Angleterre perdit des sommes énormes en argent, de nombreuses faillites éclatèrent; le crédit fut ébranlé, et l'industrie resta momentanément paralysée. Cet orage cependant s'apaisa; mais Canning ne réussit point à mettre à l'abri du monopole de l'aristocratie territoriale l'état des manufactures, en modifiant dans l'esprit de la liberté du commerce les lois sur les grains. La puissante opposition de la Chambre haute, et en particulier de lord Wellington,

déjouèrent le plan de ce ministre pour l'amélioration des lois sur les céréales.

L'administration si remarquable de Canning, devenu chef du cabinet bien qu'il fût ennemi personnel du roi George IV, releva considérablement la popularité de ce dernier; elle s'accrut encore par les réformes commerciales de Huskisson (*voy.*), ainsi que par la grande mesure de l'émancipation des catholiques (*voy.* l'article), dont lord Wellington lui-même se vit forcé de devenir l'instrument (1829). Ce chef du parti tory était à la tête du cabinet, lorsqu'éclata en France la révolution de Juillet, qui releva les espérances du parti libéral en Angleterre. George IV n'eut pas le chagrin d'être témoin d'un événement si contraire à ses sentiments: il mourut le 26 juin 1830, et le duc de Clarence lui succéda sous le nom de Guillaume IV. Dès lors le triomphe du même parti sembla assuré. Guillaume se hâta de reconnaître le nouveau roi des Français, appelé au trône par le vœu populaire; et de ce moment la France, jusque-là intimement liée avec la Russie et l'Autriche, rechercha l'alliance britannique, et envoya à Londres, pour la négocier, son plus grand diplomate (*voy.* TALLEYRAND). Le ministère de lord Wellington fit place, le 16 novembre suivant, à un ministère whig, à la tête duquel fut placé lord Grey (*voy.*), grand seigneur qui aimait la liberté, mais qui, comme le roi, redoutait l'ardeur des libéraux à déraciner tous les abus et à renverser toutes les entraves. C'est sous ce ministère whig que s'accomplit la réforme parlementaire (*voy.* p. 736), vivement réclamée depuis longtemps, et qu'il était impossible de refuser davantage aux demandes toujours plus pressantes de la nation. Contraire aux brusques innovations, le roi s'effrayait néanmoins des plaintes qui s'élevaient de toutes parts. L'état de l'église, la dime qu'elle prélevait, ses rapports avec l'Irlande surtout, puis les privilèges de la chambre des Lords, la durée septennale des parlements, et différents autres points de la législation existante, étaient autant de griefs dont le peuple demandait la réparation. Le roi se montra plusieurs fois indécis entre les deux partis, et, après la dissolution du ministère Grey, continué

par lord Althorp (Spencer), il chargea sir Robert Peel (*voy.*), chef des tories dans la chambre des Communes, de former une nouvelle administration, avec le concours de lord Wellington. On sait que ce cabinet n'eut pas une longue durée et qu'il fit place à celui dont lord Melbourne devint le chef, et au sein duquel lord John Russel déploya une activité si remarquable dans l'administration des affaires intérieures. Nous renvoyons aux articles GREY, PEEL, MELBOURNE et RUSSEL pour faire connaître les principaux faits qui concernent chacun de ces personnages pendant le règne de Guillaume IV, à qui nous consacrerons aussi un article spécial.

Cependant des réformes de tout genre furent introduites sous ce règne, et parmi les événements les plus importants qui le signalèrent nous devons faire mention de l'émancipation des esclaves dans les colonies anglaises, sujet sur lequel nous reviendrons, comme nous l'avons annoncé, à l'article TRAITÉ DES NOIRS.

Pendant que l'Irlande, dont la population catholique était sacrifiée à un petit nombre de protestants seuls possesseurs de toutes les terres, et le Canada, où l'élément français se débattait contre les envahissements de l'élément anglais, lui donnaient, au sein même de l'empire, de profondes préoccupations, le cabinet de Saint-James, dans sa politique étrangère, s'attacha particulièrement à conserver la paix européenne, à terminer à l'amiable la constitution du royaume de Belgique, à faire triompher en Espagne le système libéral personnifié dans l'innocente reine Isabelle II, et à surveiller en Orient les progrès de la Russie qui ne cachait plus ses projets ambitieux du côté de la Turquie, tandis qu'en Asie elle semblait chercher la route de l'Inde à travers la Perse et l'Afghanistan. La jalousie que la puissance de cet état colossal inspire à l'Angleterre rendit l'alliance de la France de plus en plus précieuse pour elle, dans un moment où elle est en outre tourmentée dans son intérieur par une crise violente et par des attaques incessantes contre sa vieille constitution.

Guillaume IV mourut le 20 juin 1837 et laissa le sceptre de la Grande-Bretagne et de l'Irlande à une reine de dix-

huit ans, Victoria. Le Hanovre, qui ne peut tomber en quenouille, eut alors un roi particulier. Le ministère libéral fut maintenu, mais la situation se compliqua de plus en plus, tant par l'insurrection du Canada, réprimée depuis, que par la formidable organisation des *chartistes* à l'intérieur. Cependant, plein de confiance dans l'esprit qui a présidé à son éducation, le peuple britannique prodigue à sa jeune reine les témoignages de respect et d'amour. Placée sur ce trône battu par les orages, elle semble, génie tutélaire, en éloigner les dangers et désarmer par la douceur de son sexe les haines qui de nos jours assiègent de toutes parts le pouvoir.

*CHRONOLOGIE des rois de la Grande-Bretagne depuis la mort d'Élisabeth jusqu'à l'avènement de la reine Victoria.*

1. Maison de Stuart.	
1. JACQUES I <sup>er</sup> .....	1603
2. CHARLES I <sup>er</sup> .....	1625
Interrègne.	
3. CHARLES II.....	1660
4. JACQUES II.....	1686
5. MARIE et son époux GUILLAUME III, d'Orange.....	1688
6. ANNE.....	1702
2. Maison de Hanovre.	
7. GEORGE I <sup>er</sup> .....	1714
8. GEORGE II.....	1727
9. GEORGE III.....	1760
10. GEORGE IV.....	1820
11. GUILLAUME IV.....	1830
12. VICTORIA.....	1837

En terminant cet article, nous indiquons quelques bons ouvrages qui, joints à ceux dont nous avons donné les titres à la page 749 du T. I<sup>er</sup>, mettront le lecteur en état de compléter son étude de l'histoire de la Grande-Bretagne : Guizot, *Histoire de la révolution d'Angleterre depuis la chute de Jacques II*, Paris, 1826, t. I et II; sir James Mac-Intosh, *History of the revolution in England in 1688*, Londres, 1834, in-4°; William Jones, *History of England during the reign of George III*, Lond., 1825, 3 vol. in-8°; enfin un ouvrage tout récent et non encore terminé : lord Mahon, *History of*

*England from the peace of Utrecht to the peace of Aix-la-Chapelle*, Lond., t. I-III, 1837-38. C. L. et J. H. S.

**GRANDE-GRÈCE**, nom donné par les Romains à la partie méridionale de l'Italie, jusqu'à la rivière de Silar suivant les uns, et, suivant les autres, d'une part jusqu'au Volturnus et d'autre part jusqu'au Tronto et au Fortore. L'Apulie, l'Épyrie, la Lucanie et le pays des Bruttians en dépendaient donc, et l'on y comptait quelquefois de plus la Campanie.

Pausanias fait remarquer que la plus ancienne colonie dont on ait conservé le souvenir, soit parmi les Grecs, soit parmi les Barbares, fut celle des Énotriens et des Peucétiens, conduite par Énotrus, l'un des vingt fils de Lycaon, et par Peucétius, son frère. D'autres généalogistes donnent jusqu'à cinquante fils à Lycaon. Quoi qu'il en soit, cette migration grecque serait partie d'Arcadie, dix-sept générations avant la guerre de Troie. Niebuhr, après beaucoup d'autres critiques, a traité cette tradition de fable empruntée à d'anciennes théogonies ou à de vieux écrits; mais ensuite il s'efforce de démontrer que les Énotriens étaient des Pélasges. D'autres mythographes font venir en Italie, après la chute de Troie, Nestor, Diomède, Idoménée, Philoctète, Épeus. Il est certain qu'après la guerre de Troie l'émigration était plus facile pour les Grecs; les discordes civiles y poussaient d'ailleurs, ainsi que la misère et la famine. Les plus audacieux de leurs guerriers cherchèrent de nouvelles demeures : les habitants du Péloponèse se jetèrent vers l'Occident; il en aborda un grand nombre en Sicile et dans le midi de l'Italie. Ces plages étaient alors à peu près désertes, la population osque (*voy.*) se livrant dans les montagnes à une vie nomade : les Grecs purent donc occuper le littoral, et s'établir à chaque promontoire, à chaque embouchure de fleuve. Peu à peu ils s'affermirent et gagnèrent du terrain. Selon le récit d'Hérodote, les premiers qui abordèrent en Italie furent des Crétois poussés par la tempête : toutefois la plus ancienne colonie que reconnaisse l'histoire est celle des Chalcidiens à Cumès (*voy.*), et d'abord à Ischia et sur les petites îles voisines. Les chronologistes à Alexandria font remon-



ter cette colonie à des temps très reculés, dans la vue de rattacher ses fondateurs à des généalogies héroïques. D'après leur comput, Cumes se trouve, contre toute vraisemblance, de beaucoup antérieure à toutes les villes grecques voisines. La tradition indique que l'on traversa des mers sur lesquelles on n'avait pas encore navigué. Le jour, les vaisseaux étaient guidés par une colombe; la nuit, le son de l'airain mystique les précédait. Niebuhr ne pense pas que Cumes soit aussi ancienne; il ajoute qu'on ne peut aucunement marquer l'époque de sa fondation. D'autres Chalcidiens, aussi venus de l'Euripe, fondèrent Rhegium environ cinquante ans avant l'ère romaine. C'est de là que Micythus fonda, sur le territoire abandonné de Sybaris, Pyxus, la plus récente des villes chalcidiennes. Dicaërie était un port fortifié des habitants de Cumes. Il paraît que les Samiens s'y établirent dans les premières années du règne de Darius : Cumes les aura sans doute accueillis, car elle était alors serrée de près par les Tyrhéniens. La fondation de Parthénopée est aussi venue de Cumes.

Une émigration ouvrait la voie à une autre : les valeureux Parthiniens prirent aux Iapyges une riche contrée et mirent une colonie à Tarente (ou plutôt *Tarante*, comme on verra plus bas). Des fugitifs de la Locride orientale se jetèrent dans le pays des Ausones : ce furent les fondateurs de Locres épizéphyrienne, cité si puissante dans la suite qu'il en put naître deux autres colonies, Hipponium et Medma, près du détroit de Sicile. Vers le même temps, des Achéens bâtirent, sous les auspices de l'oracle de Delphes, Crotona et Sybaris. De la première sont issues Pandossa et Terina, de la seconde Posidonia et Laos, toutes sur le rivage tyrrhénien. D'autres Achéens fondèrent Caulonia et Métaponte. On rapporte aussi que, du temps de Crésus, des fugitifs de Colophon abordèrent à l'embouchure du Siris et y fondèrent la ville de ce nom; mais il est plus certain que des Phocéens échappés à la domination perse fixèrent leur demeure dans le golfe de Pæstum, où ils bâtirent Élée.

Ces colonies grecques, les plus célèbres de toutes, ont donc une origine qui date du

premier et du second siècle de Rome. Humbles dans leurs commencements, elles arrivèrent bientôt à un haut degré de prospérité, et particulièrement celles des Achéens qui se montraient moins avares du droit de cité. Il peut y avoir de l'exagération dans le chiffre des populations de Crotona et de Sybaris, mais elles durent s'accroître beaucoup. La haute sagesse de Zaleucus (*voy.*) fit la prospérité de Locres; Rhegium et les autres villes chalcidiennes durent la leur aux lois de Charondas (*voy.*). Parménide (*voy.*) fut auteur de la législation d'Elea ou Velia, et chaque année les citoyens juraient de l'observer fidèlement. Les médailles de cette cité attestent combien les arts étaient florissants sous un tel gouvernement. Crotona se régénéra par la sagesse des pythagoriciens, école à la fois philosophique et politique. Sybaris était parvenue à une telle abondance de biens qu'à elle seule elle surpassait en richesses, en forces militaires, toutes les autres colonies grecques réunies. Tarente, dans sa ferveur démocratique, parvint aussi à un haut degré de splendeur, et elle s'y maintint tandis que la mollesse perdait Sybaris, et adopta ensuite les sages institutions des pythagoriciens. Mais en général il n'est que trop vrai que l'abondance et le luxe furent pour tous les Italiotes (c'est le nom que l'on donne aux Grecs d'Italie) une cause de dégénération et de décadence.

Les médailles attestent encore combien la navigation, le commerce et l'agriculture étaient chez eux en honneur. Beaucoup de mares et de terres incultes furent rendues à la production. On prétend que les champs voisins de Sybaris, autrefois marécageux, rendirent cent pour un; les céréales firent la fortune de Métaponte; une multitude de plantes étrangères arrivèrent sur ce sol nouveau : la vigne vint à Héraclée de Naxos, les platanes et les cyprès furent apportés d'Asie et de la Crète. On vantait la finesse des laines de Tarente à l'égal de celles de Milet.

A mesure que les Grecs se sentaient plus forts, ils étendaient leurs conquêtes sur la population osque et soumirent plusieurs districts au moyen de la civilisation et des traités. Ainsi les descendants des Iapyges vaincus se trouvèrent à l'égal de Tarente

dans la même position que les ilotes envers Sparte; mais, comme ceux-ci, ils se révoltèrent, et vers l'an de Rome 274 ils massacrèrent leurs maîtres. Du reste, les cités grecques étaient généralement gouvernées par cette aristocratie tempérée que vantent les sages de l'antiquité. Les pythagoriciens voulaient que l'exécution des lois ne fût confiée qu'à des hommes dignes de les comprendre; et, pour donner de la stabilité aux institutions, on fit dépendre du cens la faculté de siéger au sénat et d'occuper les magistratures, ainsi que nous le voyons pour Croton, Locres, Thurium. Telle était la constitution des Achéens; mais dans les colonies chalcidiennes il y avait plus d'oligarchie: aussi Cumès et Rhegium passèrent-elles plus facilement sous la puissance de tyrans. D'une constitution monarchique et aristocratique Tarente passa à la démocratie; mais la mauvaise influence des rois de Syracuse et les discordes intérieures l'empêchèrent de prospérer.

Sous le nom de *Grande-Grèce* on comprenait généralement tous les établissements des Grecs sur les deux mers (Adriatique et Méditerranée); mais on ne voit pas qu'on ait assigné à ce pays des limites géographiques précises; souvent on y comprenait toute la Sicile. Du temps de Cicéron, ce n'était plus qu'un vieux nom, rappelant une grandeur en décadence. L'orgueil, toutefois, subsistait encore: il n'y avait pas une ville qui ne brigât l'honneur d'une origine surnaturelle; les fugitifs et les brigands furent transformés en héros et en demi-dieux. Tarente eut pour fondateur Taras, fils de Neptune; Croton eut Hercule; Cremisa et Potilia eurent Philoctète; Métaponte Nestor; Scyllaceum Ulysse; beaucoup d'autres villes s'emparèrent de Diomède: on gardait même à Thurium, dans le temple d'Apollon, l'arc et les traits donnés par Hercule à Philoctète; à Métaponte, on possédait les outils de fer qui avaient servi à Épée pour fabriquer le cheval de Troie.

Plus les Grecs d'Italie se plaçaient haut eux-mêmes, plus ils méprisaient la population primitive du pays, à laquelle ils imputaient des penchants honteux et des actions déshonorantes; et cependant, si barbares que fussent encore les peuples

italiques, ils étaient religieux et obéissants. Il resta des traces profondes de l'unanimité des vaincus contre leurs vainqueurs, et les Lucains, les Bruttians, les Dauniens, les Messapiens ne posèrent point les armes qu'ils n'eussent triomphé de ces orgueilleuses cités et reconquis le territoire qu'elles leur avaient ôté. On sait à quelle misérable condition Posidonia fut réduite sous la domination des Lucains. La langue osque avait banni le grec de Cumès. Cependant les relations nécessaires entre voisins avaient produit parmi ces nations un mélange d'idées et de mœurs; les cités grecques eurent recours souvent au bras et à l'alliance de ces Barbares; les Tarentins firent beaucoup d'efforts pour se concilier les Samnites. Les usages grecs ont laissé des traces jusque dans les montagnes de la Calabre; les Bruttians s'étaient si bien familiarisés avec le grec qu'on les qualifiait de *bilingues*. Les sciences même, et la philosophie paraissent avoir pénétré chez les nations italiques, puisque dans l'histoire littéraire figure un Ocellus Lucanus, et que Bruttium était le siège des pythagoriciens. Il paraît que le Samnite Herennius Pontius fut élevé dans la doctrine de Pythagore. On nous assure que, dans sa jeunesse, il avait conversé avec Archytas et Platon. C'est une grande perte que celle des livres d'Aristote et de Théophraste sur les villes grecques d'Italie: à leur défaut, il faut se contenter d'un petit nombre de faits et de considérations générales.

Il ne peut entrer dans le cadre de cet article aucune recherche de détail sur la filiation de chacune des villes grecques: ceux qui voudront s'y livrer devront, avant tout, consulter le beau chapitre que Niebuhr a consacré à ce sujet dans son *Histoire romaine* (t. I, p. 219 de la traduction française); il pense, comme M. Micali\*, dont nous venons d'analyser les doctrines, que les cités grecques étaient aristocratiques. Selon Niebuhr, les premiers colons n'étaient point venus avec femmes et enfants pour constituer un établissement régulier: c'étaient des jeunes gens audacieux et avides de butin

(\* L'Italie avant la domination des Romains, 3 vol. in-8°, et atlas in fol., Paris, 1821. chez Treuttel et Wurtz.

qui se procurèrent des femmes le glaive à la main. Ensuite des Grecs pauvres émigrèrent vers ces lieux, où on leur donnait une forte mesure de terres fertiles, mais où ils n'obtenaient pas les mêmes droits que les premiers colons. Fidèle à son idée favorite, Niebuhr croit que les descendants des premiers conquérants, divisés en trois peuples ou tribus, gouvernaient seuls, et que les autres Grecs n'étaient pas éligibles aux magistratures ; il ajoute qu'outre ceux-ci il devait y avoir beaucoup de simples *isopolites*, c'est-à-dire, d'habitants admis seulement à la jouissance des droits civils, enfin une multitude de serfs. Quant à la filiation des colonies, Cumé serait la première, Neapolis aurait été fondée par des Érétriens qui avaient occupé les îles Pithécuses abandonnées ; Phalante aurait établi à Tarente sa colonie dans la première année de la 18<sup>e</sup> olympiade. Il paraît que Tarente eut part à la fondation d'Héraclée et à celle de Callipolis chez les Messapiens, enfin à celle d'Hydrante. Les Phocéens, qui fuyaient Cyrus, bâtirent Élée ; Thurium, fondée en commun par la Grèce entière, fut la dernière ville que les Hellènes bâtirent sur cette côte. Quelques générations plus tard, Ancône fut construite au loin sur l'Adriatique, soit par des Syracusains qui fuyaient leurs tyrans, soit par ces tyrans eux-mêmes. — Outre Niebuhr et Micali, on peut consulter aussi ce que M. Otfried Müller a dit de diverses cités grecques dans son *Étrurie* ; il en parle souvent à propos des conquêtes des Étrusques (*voy.*) dans l'Italie méridionale. P. G.-Y.

**GRANDES COMPAGNIES**, *voy.* COMPAGNIES.

**GRANDESSE**, dignité purement honorifique, propre à la monarchie espagnole, et qui fait désigner ceux qui en sont investis par le titre de *grands d'Espagne*. L'origine de cette dignité est toute féodale. De temps immémorial, les principaux feudataires de la couronne, dénommés primitivement *ricos-hombres*, avaient, à ce qu'il paraît, joui du privilège de parler couverts au roi, privilège également exercé par les grands feudataires de France, si l'on en croit le duc de Saint-Simon (*Mémoires*, t. XIX, p. 139), *jusqu'au milieu, pour le moins, des*

*règles de la branche de Valois. Les ricos-hombres se trouvant singulièrement multipliés lors de l'avènement de la maison d'Autriche, parce que chacun des anciens royaumes dont s'était formée la monarchie avait les siens, les princes de cette dynastie s'attachèrent à en réduire le nombre. Philippe I<sup>er</sup> s'arrogea d'abord le droit d'inviter à se couvrir en sa présence tel ou tel des *ricos-hombres* ; son fils Charles-Quint profita d'une difficulté d'étiquette que suscitèrent les princes d'Empire à son couronnement comme empereur, pour remplacer l'ancienne dénomination par celle de *grands* ; il l'accorda aux plus distingués des *ricos-hombres* qui l'avaient suivi en Allemagne, en les maintenant dans les prérogatives auparavant exercées par tous. Ainsi naquit la grandesse. Cette révolution aristocratique s'effectua sans obstacle : tout pliait devant la puissance et le génie du rival de François I<sup>er</sup>. Les barons castillans et aragonais ne réclamèrent pas contre un changement plus important qu'on ne croirait au premier abord, puisqu'il transformait en une concession royale un droit qui les groupait fièrement jusque-là autour du trône, comme surveillants sévères de l'autorité et gardiens naturels des vieilles franchises nationales. De ce point de vue, l'institution de la grandesse doit être considérée comme le début de la révolution qui anéantit bientôt toute liberté en Espagne. Philippe II suivit la même marche que son père et son aïeul ; et, pour s'approprier davantage encore la dignité, il institua la cérémonie solennelle par laquelle en était accordée en quelque façon l'investiture. Plus tard s'établit l'usage des patentes et du tribut payé à la couronne par le récipiendaire, tribut qui dépassait quelquefois 40,000 livres et était appelé *mediannate* ; en outre il y avait l'*annate*, sorte de droit proportionnel à la valeur du fief et qui devait être acquitté annuellement. Ce fut aussi sous les princes de la dynastie autrichienne que les *grands d'Espagne* se trouvèrent divisés en trois *classes* entre lesquelles de vaines différences dans la cérémonie de la *couverture*, comme on l'appelait, formaient la principale distinction. Le grand de première classe se*

couvrait avant d'adresser ses harangues au roi ; le grand de deuxième classe parlait au roi découvert, mais se couvrait pour entendre sa réponse ; le grand de troisième classe attendait pour se couvrir le *cobrios* royal que le monarque lui adressait immédiatement après avoir répondu à son discours. Du reste, les grands des trois classes étaient sur le même rang ; le roi les traitait également de cousins ; ils se couvraient indistinctement partout où le roi était lui-même couvert, siégeaient aux côtés au même titre, etc. Les rois d'Espagne conféraient quelquefois la grandesse à des étrangers. Sous le régime actuel, la grandesse a perdu de son ancien éclat, et elle n'a plus qu'une existence nominale, destinée, selon toute apparence, à disparaître bientôt entièrement, avec tous les autres débris de la vieille monarchie espagnole, devant l'esprit novateur qui en opère aujourd'hui la complète régénération.

P. A. D.

**GRANDEUR** (math.). On nomme ainsi tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution, comme les nombres, l'étendue, le mouvement, etc. (*voy.* ces mots). Les propriétés de la grandeur font le sujet des mathématiques (*voy.*). Lorsque la grandeur est le résultat d'un assemblage de parties désunies entre elles, pouvant former chacune un tout séparé, comme un tas de sable, elle prend le nom de quantité (*voy.*) et devient l'objet du calcul (arithmétique ou algébrique), tandis que la grandeur dont les parties se confondent pour former un même tout, comme l'étendue, est l'objet de la géométrie (*voy.* ce mot).

L. L.-T.

**GRANDEUR**. Cette qualification va du physique au moral. Dans le sens grammatical, le terme de *grandeur* présente l'idée de prééminence, de supériorité. Il est quelquefois synonyme de *puissance*, *autorité*, et, en poussant cette interprétation jusqu'à ses dernières limites, c'est l'attribut exclusif de la Divinité : *Dieu seul est grand, mes frères !* a dit d'une manière sublime Massillon, au début de l'oraison funèbre de Louis XIV, dit le *Grand*.

La grandeur est dans le caractère, dans les actions ou dans la situation. Dans les deux premiers cas, elle fait les héros et les

grands hommes ; dans le dernier, elle est seulement l'apanage des hommes élevés en dignité. C'est en ce sens que Boileau dit que Louis XIV, témoin du passage du Rhin,

Gémit de sa grandeur qui l'enchaîne au rivage.

C'est dans le même sens encore que Racine a dit :

On ne partage point la grandeur mortelle.

Dans ces exemples, *grandeur* veut dire pouvoir suprême. Quelquefois, dans une acception plus restreinte, ce mot désigne les positions sociales qui entraînent après elles les honneurs et l'autorité, objets de l'envie du commun des hommes. « Puis-je que nous ne pouvons parvenir à la grandeur, dit Montaigne, vengeons-nous en en médire. » Au pluriel, ce terme n'est susceptible de cette dernière acception. Dans un état où règne l'inégalité des rangs, les *grands* sont le partage du corps aristocratique, et l'on donne le nom de *grands* à ceux qui en sont revêtus. Ainsi le même mot indique au pluriel une manière d'être sociale et collective, tandis qu'au singulier il exprime une qualité morale et personnelle.

Dans le vocabulaire de l'étiquette et dans le langage cérémonieux, on donne le titre de *grandeur* aux évêques et au chancelier de France.

C'est la vertu poussée jusqu'à l'héroïsme qui fait la grandeur véritable : on l'appelle alors *grandeur d'âme*. Elle consiste à se vaincre soi-même, à savoir vaincre la fortune, à ne se laisser ni éblouir par les prospérités, ni abattre par les revers, à se dévouer pour les siens, à opposer les bienfaits à l'injure. C'est cette vertu qui soutient Phocion et Philopèmes dans les fers, qui fortifie Thrasvule et Camille dans leur exil, et qui guide la main d'Auguste signant le pardon de Cinna. *Voy.* CLÉMENŒ, DÉVOUEMENT, GLOIRE, HÉROÏSME.

Mais il est aussi une sorte de grandeur incontestable qui existe en dehors de la

(\*) On se rappelle à ce sujet le mot de Vergniaud : « Les grands ne sont grands que parce que nous sommes à genoux. Levons-nous ! » mot qui, du reste, paraît appartenir à Prudhomme, puisque dès le mois de juillet 1793, il en fit l'épigraphe de son journal *Les révolutions de Paris*.

vertu : celle-ci est un instinct élevé qui porte les hommes au grand, de quelque nature qu'il soit. Si la vertu seule fait les vrais héros, le génie politique, la valeur guerrière, au degré le plus éminent, font les *grands hommes*. Ce titre s'acquiert encore, grâce à cette autre espèce de génie qui illustre les sciences, les lettres et les arts, soit par les grandes découvertes et les grands perfectionnements, soit par la création d'œuvres sublimes. Ainsi, en suivant l'ordre des trois catégories que nous venons d'établir, nous trouvons dans la première Scipion, Titus, Trajan, Louis IX, Bayard, Turenne; dans la seconde, Alexandre, César, Charlemagne, Richelieu, le grand Condé, Louis XIV, Charles XII, Frédéric II et Napoléon; dans la troisième, Homère, Socrate, Archimède, le Dante, Christophe Colomb, Michel-Ange, Cervantes, Shakspeare, Descartes, Newton, Corneille, Bossuet, Montesquieu, tous grands hommes à des titres aussi incontestables que divers.

Enfin la possession à un haut degré d'une qualité spéciale confère aussi le titre de *grand*, mais seulement quant à cette spécialité : ainsi Attila, Gengiskhan, Tamerlan, Fernand Cortez, auxquels on ne saurait refuser le nom de *grands capitaines*, puisque le succès couronna toutes leurs entreprises, ne furent cependant point de *grands hommes*, puisqu'ils déshonorèrent la victoire par la cruauté, et qu'au lieu d'être les bienfaiteurs du monde, ils en furent le fléau. Louis XI aussi fut un *grand roi*, parce qu'il sut étendre et affermir le pouvoir royal; on ne peut dire cependant que ce fut un *grand homme*, puisqu'il fit le malheur de l'humanité par ses barbaries, et qu'il dégrada son caractère par les faiblesses de la superstition. C'est sous ce même point de vue que le *grand politique* Cromwell doit être apprécié. Dans un cadre moins ample, Mirabeau, le *grand orateur*, le *grand publiciste*, ne mérite pas non plus le titre de grand homme; en effet, par ses talents, il s'acquies des droits évidents à la plus haute célébrité, mais les vices qui souillèrent sa vie privée et l'habitude de l'intrigue ne permettent pas qu'on accorde l'estime à son caractère, lorsque ses talents commandent l'admiration. P. A. V.

Nous avons lu dans la *Revue française et étrangère* (t. I<sup>er</sup>) un passage de M. Cousin dans lequel le *grand homme* nous paraît avoir été caractérisé d'une manière très remarquable, bien qu'encore sujette à restriction. On nous permettra sans doute d'extraire quelques lignes de ce morceau, afin de rectifier les idées à l'égard d'une qualification trop prodiguée et dont on fait souvent le plus étrange abus. Voici le portrait que trace le philosophe français :

« Un grand homme, dans quelque genre que ce soit, à quelque époque du monde, dans quelque peuple qu'il paraisse, vient pour représenter une idée, telle idée, et non pas telle autre, tant que cette idée a de la force et vaut la peine d'être représentée, pas avant, pas après. La conséquence est qu'un grand homme paraît quand il doit paraître, qu'il disparaît quand il n'a plus rien à faire, qu'il naît et qu'il meurt à propos. Quand il n'y a rien de grand à faire, le grand homme est impossible. Qu'est-ce en effet qu'un grand homme? l'instrument d'une puissance qui n'est pas la sienne; car toute puissance individuelle est insérable, et nul homme ne se rend à un autre homme : il ne se rend qu'au représentant d'une puissance générale. Quand donc cette puissance générale n'est pas ou n'est plus, quand elle manque ou défailit, quelle force aura son représentant? Aussi vous ne pouvez pas faire naître le grand homme avant son heure, et vous ne le ferez pas mourir avant son heure; vous ne pouvez pas le déplacer, ni l'avancer, ni le reculer; vous ne pouvez pas le continuer et le remplacer; car il n'était que parce qu'il avait son œuvre à faire, il n'est plus que parce qu'il n'a plus rien à faire, et le continuer, c'est vouloir continuer un rôle fini et épuisé... Remarquez que tous les grands hommes ont été plus ou moins fatalistes. L'erreur est dans la forme, non dans le fond de la pensée : ils sentent, en effet, qu'ils ne sont pas là pour leur compte; ils ont la conscience d'une force immense, et, ne pouvant s'en faire honneur à eux-mêmes, ils la rapportent à une puissance supérieure dont ils ne sont que les instruments,

« et qui se sert d'eux selon ses fins... » S.  
**GRAND'GARDE**, *voy.* AVANT-POSTES.

**GRAND-LIVRE** (commerce), *voy.* LIVRES.

**GRAND-LIVRE** (adm.), *voy.* FONDS PUBLICS, DETTE, COMPTABILITÉ, etc.

**GRAND-MAITRE**, *voy.* MAITRE, ORDRES DE CHEVALERIE et UNIVERSITÉ.

**GRANDMESNIL** (JEAN - BAPTISTE FAUCHARD DE), né à Paris en 1737, le grime (*voy.*) modèle, l'un des meilleurs acteurs qui aient paru sur le Théâtre-Français, n'y arriva qu'à l'âge de 53 ans. Fauchard, père de Grandmesnil, dentiste habile et auteur de quelques ouvrages relatifs à sa profession, fit donner à son fils une éducation soignée. Le jeune homme fut reçu avocat au barreau de Paris; il eut la bonne fortune d'être chargé de la cause du fameux cabaretier Ramponneau, qui, après avoir voulu quitter ses tonneaux pour les tréteaux de la foire Saint-Laurent, avait, par scrupule de conscience, disait-il, demandé la rupture de son engagement. Le plaidoyer de Grandmesnil obtint du succès, même après celui qu'avait publié le malin vieillard de Ferney qui, comme on sait, s'était porté le défenseur d'office dans cette burlesque affaire.

Quelque temps après, le père de Grandmesnil acheta pour lui une charge de conseiller de l'amirauté. Grandmesnil en remplit les fonctions consciencieusement, et, comme tous les magistrats dignes de ce nom, il n'hésita pas à se prononcer contre le scandaleux parlement Maupeou. Il en résulta pour lui des désagrémens, non-seulement vis-à-vis de ce corps, mais même dans sa famille. Grandmesnil les prit tellement à cœur qu'il abandonna la France; et, dépouillant la toge pour l'habit comique, il commença à Bruxelles la pratique d'un art vers lequel son goût l'avait toujours porté.

Grandmesnil jouait ce qu'on appelle la grande livrée, et ce fut dans ce même emploi qu'il vint briller à Bordeaux, à Marseille, etc., etc.; enfin, en 1790, il se vit appelé au Théâtre-Français; mais ayant déjà passé la cinquantaine, il y choisit un emploi plus en rapport avec son âge, celui des rôles à manteau. Ce-

pendant on voulut le confiner ensuite dans les doubles et les *utilités*: Grandmesnil, qui sentait son talent méconnu, s'empressa de passer au théâtre de la rue de Richelieu, dit alors *de la République*, où il devint sur-le-champ chef d'emploi et vit chaque jour s'accroître sa réputation. En 1798, il se hâta de se réunir à ses anciens camarades au théâtre Feydeau, et, lors de la réorganisation de la Comédie-Française, il y fut compris comme un des sujets les plus distingués.

D'une taille élevée, assez maigre, et doué d'une physionomie très expressive, Grandmesnil était excellent dans les vieillards, les grimes, les raisonneurs, etc.; c'était la perfection, la nature même, dans le rôle de l'*Avare* et dans plusieurs autres. Ce qu'on nomme au théâtre les rôles de *financiers* lui convenait moins: il y apportait bien toute son intelligence, mais son physique était trop peu en rapport avec eux.

Quoique, sur la fin de sa carrière théâtrale, sa voix fût devenue parfois aigre et un peu criarde, on le vit avec regret prendre sa retraite le 1<sup>er</sup> avril 1811. Professeur au Conservatoire, où déjà depuis longtemps les jeunes élèves profitaient de ses leçons et de son expérience, il avait été, en outre, admis dans l'Académie des Beaux-Arts (4<sup>e</sup> classe de l'Institut). C'était un de ces artistes que leur instruction, la distinction de leurs manières font accueillir avec empressement dans la bonne société.

Son patrimoine, ses pensions, et les fruits d'une économie que l'on pretend avoir été un peu outrée, lui avaient assuré plus que de l'aisance. Il affectionnait beaucoup la campagne dont il portait le nom, située dans la commune de Bare, près de Versailles. Par suite de l'invasion de 1815, elle éprouva de grands dommages: Grandmesnil en fut profondément affecté, et le chagrin avança le terme de ses jours. Il mourut dans cette campagne le 24 avril 1816. M. O.

**GRAND-MOGOL**, *voy.* MOGOL.

**GRAND-OFFICIER**, *v.* OFFICIER, DIGNITÉ, LÉGION-D'HONNEUR, etc.

**GRAND-PRÊTRE**, *voy.* PRÊTRE, PONTIFE, HIÉROPHANTE.

**GRAND-PRINCE**, *voy.* PRINCE.

**GRANET** (FRANÇOIS-MARIUS), peintre, membre de l'Institut, naquit à Aix en Provence, en 1775, de parents honorables, mais pauvres. Son père reconnut à des signes non équivoques les dispositions de l'enfant pour les arts du dessin. Il en confia la direction à Constantin, habile paysagiste, que le hasard avait retenu dans la ville d'Aix au retour d'un voyage d'Italie. Ce professeur était capable de développer un germe aussi précieux ; et, prenant à son élève un intérêt paternel, il cultiva ses autres qualités en même temps que son talent. Il était aussi le maître du jeune comte de Forbin (*voy.*), compatriote de Granet. C'est dans cette école que commença entre eux cette union citée depuis comme un modèle d'amitié.

En 1792, Granet fut employé aux travaux de peinture dans l'arsenal maritime de Toulon. L'artiste qui devait un jour doter l'art français d'une nouvelle branche et devenir chef d'école, fut longtemps occupé à peindre des poupes et des proues de vaisseaux. Le comte de Forbin l'aida à sortir de cet état d'indigence laborieuse. Les deux amis se revirent à Toulon, et bientôt ils ne se séparèrent plus. Ils vinrent tous deux à Paris en 1797, et furent admis ensemble dans l'atelier de David, qu'ils quittèrent en 1802 pour se rendre en Italie. La marquise de Forbin, qui s'était associée aux sentiments de son fils, pourvut généreusement au voyage commun. L'année précédente, Granet avait exposé au Salon une vue du cloître des Feuillants de la rue Saint-Honoré, à Paris : ce petit tableau attira sur lui l'attention publique ; il commença sa réputation en même temps qu'il fut un indice de sa vocation et de la direction que son talent devait prendre.

Le voyage d'Italie fut décisif pour cette direction. Le séjour de Rome ne tarda pas à manifester chez Granet de nouvelles facultés. Inspiré par ce ciel poétique, dont celui de son pays natal lui avait donné l'avant-goût, parcourant tour à tour et avec le même intérêt ces campagnes si largement éclairées, si vivement colorées, puis ces basiliques, ces voûtes de cloîtres, ces ruines des monuments antiques où la lumière est si diversement accidentée, il se sentit appelé à représenter cette lu-

mière même, soit dans sa plénitude, soit dans ses modifications. Ainsi se révélaient au jeune artiste les mystères de son art ; l'initiation fut complète. Granet comprit dès lors qu'il pouvait s'ouvrir une carrière en essayant de fixer par la magie de son pinceau ces effets soudains qui frappent trop rapidement les regards.

*Stella traçant une Vierge sur les murs de sa prison*, au milieu de ses compagnons d'infortune agenouillés devant l'image de la madone et en présence de son géolier stupéfait, fut la première composition que Granet envoya de Rome, en 1810 : cet ouvrage fit une grande sensation. Il peignit ensuite pour la reine de Naples (Caroline, femme de Murat) *le Chœur des Capucins de la place Barberine*. Le succès de ce tableau, en Italie, fut immense ; jamais on n'avait produit autant d'illusion dans la représentation d'une profondeur fuyante sur une surface plane. Lady Coningham en demanda une répétition, qu'elle paya 400 louis, et qui attira dans l'atelier du peintre Rome tout entière. Cette vogue détermina Granet à refaire le même sujet encore une fois pour l'exposer à Paris. C'est cette troisième édition qu'il y apporta lui-même en 1819, et qui parut au Salon de la même année. Le succès en fut complet ; de toutes parts on lui demanda des copies du *Chœur des Capucins*. Louis XVIII en voulut avoir une, dont il fit présent à la duchesse de Berry. Il témoigna aussi le désir de connaître l'auteur et le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur, en lui disant, avec cette amabilité spirituelle qui lui était propre : « M. Granet, quelqu'un m'a dit qu'on avait entendu le bruit d'un de vos religieux qui se mouchait. » La renommée du tableau s'étendit au loin, et, pour satisfaire à un empressement sans exemple, il fut reproduit quinze ou seize fois dans des dimensions différentes ; mais aucune de ces répétitions ne fut précisément une copie ; car Granet, qui était retourné à Rome en 1820, eut la faculté d'aller chaque fois le repeindre d'après nature, en sorte que, si le lieu de la scène est toujours le même, il y a des variantes à chaque représentation.

L'année même de son retour en Italie, Granet se rendit à Assise pour y peindre

l'église du *Sacro Convento* de saint François. L'intérieur de cette nef curieuse, exposé au Salon de 1822, parut un digne pendant au Chœur de la place Barberine et en renouvela le succès; il valut à l'auteur le cordon de Saint-Michel.

Le nombre des tableaux exécutés par M. Granet est trop considérable pour que nous puissions en donner ici l'exacte nomenclature; nous nous contenterons de citer les plus importants. *Saint Pierre baptisant les premiers chrétiens dans la chapelle souterraine de Sainte-Marie in Fid latid*, qui fut la prison de l'apôtre; *Saint Paul prêchant l'Évangile aux prisonniers dans un souterrain du Capitole*; *Le souterrain du couvent du Sacro Speco*, à Subiaco, où des novices vont prier devant l'image de saint Benoît; *Un cachot de l'Inquisition*, dans lequel on voit la victime étendue sur le sol au milieu des instruments de torture; *Beatrice Cenci traversant les voûtes du château Saint-Ange pour aller au supplice*; *Une cérémonie funèbre dans l'église inférieure de Saint-Martin-du-Mont*, ancien vestibule des thermes de Titus; *Le peintre Sodoma porté à l'hôpital*; *Saint Louis délivrant les prisonniers français à Damiette*; *Le rachat des captifs*, qu'on voit dans la galerie du Luxembourg; *Strozzi faisant le portrait du général de son ordre*: tels sont les principaux ouvrages de cet artiste laborieux, exécutés, les uns en Italie, les autres en France, avant 1830, et qui ont constamment entretenu l'admiration publique.

Pendant son dernier séjour à Rome, comme il était occupé à terminer son *Cloître des Chartreux*, une place dans la classe de peinture à l'Institut étant devenue vacante par la mort de Taunay, il se mit sur les rangs et fut nommé. C'est alors qu'il revint en France pour s'y établir à demeure fixe. *La mort du Poussin*, qui a paru au Salon de 1834, est une composition digne du Poussin lui-même; *La communion des premiers chrétiens dans les catacombes de Rome*, exposée en 1837, a montré dans son talent de nouvelles perfections. Ces deux derniers ouvrages l'ont fait élever au grade d'officier de la Légion-d'Honneur. Enfin, l'exposition de 1839 s'est signalée

par le tableau représentant *La cérémonie funèbre célébrée aux Invalides pour honorer les victimes de l'attentat Fieschi*; l'effet des milliers de cierges entourant le catafalque et illuminant de toutes parts la sombre tenture de l'église y est rendu avec une véritable magie. L'artiste ne paraît pas moins à son aise sur cette toile, d'une étendue inaccoutumée, que dans un petit cadre.

Une vie entière consacrée à l'observation active de la nature et des procédés que l'art emploie pour l'imiter, a conduit M. Granet à des résultats toujours heureux et souvent importants. Sa manière de peindre est ferme, large et précise, sa touche vive et juste, sa couleur riche, franche, pleine de ressort, unissant la transparence à la solidité, son clair-obscur savant et vrai. On l'appelle quelquefois *le Rembrandt français*; mais il semble n'avoir étudié la manière de Rembrandt qu'afin d'éviter l'abus des sacrifices que faisait ce grand peintre pour obtenir, sous le ciel brumeux de la Hollande, le triomphe de certains effets peut-être trop fantastiques. Granet affronte le soleil de l'Italie, et tantôt il reproduit toute la splendeur de l'astre du jour, tantôt il en exprime les reflets, les dégradations, les accidents divers, par des moyens toujours naturels. Il est éminemment le peintre de la lumière, et par le choix des sujets, par la majesté des lieux, par le caractère des personnages qu'il représente, il élève son style à la hauteur de la peinture d'histoire.

Conservateur des musées royaux, membre des Académies de Rome, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, etc., M. Granet jouit de toute la considération qui s'attache à un grand talent et au caractère le plus aimable. M-L.

**GRANGE, GERBIER.** Nous comprenons ces mots dans le même article parce qu'ils définissent tous deux un système de construction destiné à serrer les céréales en gerbes ou bien du fourrage. Toutefois ils diffèrent beaucoup dans leur système, car le gerbier n'est proprement que la meule de gerbes qui s'établit dans les cours ou dans les champs; cependant on en fait aussi de fixes qui ressemblent assez aux granges ouvertes.



La grange est ouverte ou fermée : la première est tout simplement un hangar dont l'aire est élevée de terre; l'autre consiste en un vaste bâtiment en maçonnerie, oblong, percé d'un petit nombre de fenêtres. Ordinairement on y réserve une aire à battre le grain, d'une superficie un peu en rapport avec la capacité du bâtiment.

Voici la disposition de la grange fermée et les règles les plus importantes de sa construction. D'abord, et avant de construire, un propriétaire, connaissant le nombre de gerbes qu'il récolte, doit, d'après cela, fixer la capacité de ses granges; point essentiel, car ces bâtiments étant coûteux il faut éviter d'y engager des capitaux inutilement. Voici un calcul des plus simples pour résoudre cette question. On compte communément que l'arpent rapporte 250 à 300 gerbes de blé et que 70 à 75 de celles-ci peuvent se renfermer dans une toise cube. Avec ces données, soit 20,000 gerbes de blé à engranger et deux dimensions choisis d'une grange, par exemple 5 toises de largeur sur 4 toises de hauteur moyenne prise au milieu du comble: 20,000 gerbes demanderont une capacité de 286 toises cubes; la coupe transversale de la grange, par un plan vertical, donne une superficie de 20 toises. Ainsi en divisant 286 par 20, on aura la longueur de la grange, 14 toises  $\frac{1}{2}$ . A cette longueur il faut ajouter celle de l'aire à battre, qui est de deux toises et demie. On conçoit que deux autres dimensions peuvent être données: par exemple, la longueur et la hauteur, afin de connaître la largeur. Pour les granges à fourrage, il faut, dans le calcul, compter sur 90 à 100 bottes de foin par toise cube.

Dans la disposition d'une grange, outre la place de l'aire à battre, un espace nommé *ballier* est réservé pour mettre les balles restant après le battage; les murs, au nord et au midi, sont percés de quelques ouvertures pour la ventilation, et il est indispensable de réserver un porche ou espace quelconque pour décharger les voitures à couvert. Aux extrémités d'une grange, surtout à celle de l'ouest, il est avantageux d'établir les charreteries, hangars où se déposent les véhicules agricoles, les charrues, etc. Ces hangars, à

cette exposition, garantissent les pignons des pluies battantes d'ouest fort nuisibles. Ce moyen est employé dans les fermes de l'ancien pays de Caux. Fort souvent on emploie comme granges les greniers au-dessus des étables: ce mode, quoique défectueux, peut être employé pour les fourrages; ceux-ci néanmoins sont exposés à y contracter un mauvais goût occasionné par les exhalaisons des étables.

Une grange se construit tout en maçonnerie, en pans de bois ou en pisé (*voy.*), selon les pays; son aire doit toujours être à 0<sup>m</sup>.50 c. au-dessus du sol, et établie, autant que possible, sur des cailloux, ou, ce qui serait mieux encore, sur du mâche-fer, à moins que le dessous ne soit vide. Il est utile d'enduire les murs intérieurement, afin d'empêcher les souris d'y grimper; et une amélioration des plus importantes, c'est d'employer, pour couvrir, le système de comble à la Philibert Delorme en place de la charpente ordinaire, dont les fermes avec entrants gênent et tiennent de la place.

La question de savoir lequel doit être préféré, d'une grange ou d'un gerbier, est encore indécise entre les agriculteurs; néanmoins, MM. Thaër et Mathieu de Dombasle penchent pour les gerbiers. Ce dernier affirme que les gerbiers devraient être adoptés dans presque tous les pays comme présentant l'avantage de mettre les grains à l'abri des souris et de les préserver de toute altération. Les partisans des granges ont aussi de bonnes raisons à faire valoir, et ils ont surtout gain de cause dans les pays où les transports sont peu faciles.

Il y a plusieurs espèces de gerbiers. La plus simple s'exécute sans constructions accessoires; alors les gerbes s'établissent simplement sur le sol, méthode vicieuse qu'il faut améliorer ainsi: une fois la circonférence du gerbier arrêtée, on creuse tout autour un fossé d'environ 2 pieds, et la terre qui en provient sert à élever l'emplacement du gerbier qu'on établit sur un lit de fagots. Ce mode est encore bien inférieur à celui des Américains et des Anglais, qui élèvent leurs gerbiers sur une plate-forme ou *enrayure* en bois, supportée par de petits piliers en pierre, en bois ou en fonte. Les Anglais,

pour donner à leur meule la force de résister aux coups de vent, élèvent au centre de l'enrayure une forte perche dont le pied se consolide par quatre contrefiches. La plate-forme est parfois soutenue par un mur en maçonnerie, moyen défectueux en ce qu'il ne permet pas de transporter à volonté les gerbiers et les met peu à l'abri de l'humidité et des rats, qui se logent dans le mur et le détériorent promptement. Les gerbiers anglais, les seuls que nous conseillerions d'adopter, se couvrent en paille.

On a imaginé des gerbiers fixes, à toit mobile, qui, comme nous l'avons dit, ne sont à vrai dire que des granges ouvertes. Il y en a de plusieurs systèmes; MM. de Perthuis et Morel de Vindé en donnent des descriptions sous le nom de *granges allemande et hollandaise*. Elles offrent un plan polygonal; des poteaux plus ou moins hauts s'élèvent aux angles, et le long de ces poteaux glisse un toit léger qu'on manœuvre avec des poulies ou autrement.

Les avantages des gerbiers à toit mobile sont : 1° d'éviter les couvertures en paille qui ne garantissent pas toujours parfaitement les gerbes; 2° de donner à la meule, à diverses reprises, une hauteur variable; 3° de pouvoir retirer des gerbes à volonté, pour les battre, sans défaire entièrement la meule : on n'a alors qu'à baisser le toit mobile. Malgré tous ces avantages, nous n'hésitons pas à dire que les agriculteurs ne trouveront pas grand profit à adopter ce genre de gerbier, d'abord parce qu'il est dispendieux et peu transportable, et ensuite parce que le toit mobile est d'une manœuvre difficile; d'ailleurs les simples hangars et les gerbiers anglais, faits avec soin, remplissent toutes les conditions désirables.

Dans les granges fermées et ouvertes, les gerbes se rangent régulièrement sans peine; le seul soin à observer est de les presser. Dans les gerbiers qui ont de 12 à 15 pieds de diamètre, l'arrangement demande une certaine pratique : au milieu de l'enrayure on commence par ranger des gerbes perpendiculaires bien serrées; concentriquement à celles-ci on élève des couches presque horizontales, en allant un peu en évasant, de manière que la

meule ne présente pas un cylindre, mais une espèce de cône renversé, ce qui éloigne l'eau du pied de la meule; on rétrécit un peu avant d'arriver à la couverture. Cette dernière demande à être faite avec le plus grand soin, car c'est dans cette partie que souffrent le plus les gerbiers.

ANT. D.

**GRANGÉ**, voy. CHARRUZ et EXPOSITION (T. X, p. 374).

**GRANIQUE** (PASSAGE DU). Cette rivière, dont on n'oubliera jamais le nom tant qu'on parlera d'Alexandre (voy.), coule dans la petite Mysie (Asie-Mineure), du sud-est au nord-ouest; elle prend sa source au pied du mont Ida et tombe dans la Propontide, à 12 ou 15 lieues à l'ouest de Cyziqne. Elle s'appelle à présent *Sousoughirli*. Alexandre, qui vint de traverser heureusement l'Hellespont, était avec son armée de 35,000 hommes dans les plaines de Troie, lorsqu'il apprit que les Perses étaient campés sur les bords du Granique. Il se mit aussitôt en marche pour les attaquer. Memnon de Rhodes, qui commandait les Grecs à la solde de Darius, était d'avis de ne pas attendre les Macédoniens et de se replier; mais les généraux perses, qui avaient environ 110,000 hommes sous les armes, suivant Diodore de Sicile, voulurent défendre le passage de cette rivière. Ce grand nombre de troupes, la profondeur et l'impétuosité du fleuve, la hauteur et l'impétuosité de la rive orientale qu'ils occupaient, leur faisaient présager une victoire facile. Au printemps de la 3<sup>e</sup> année de la 111<sup>e</sup> olympiade (le 24 mai 334 av. J.-C.), les deux armées se trouvèrent en présence, et, quoique le jour fût déjà avancé, Alexandre donna le signal de l'attaque. Ptolémée, avec l'avant-garde de la cavalerie, s'élança dans le fleuve, mais il ne put s'établir sur la rive opposée. Alexandre, qui le suivit de près, parvint à s'y établir malgré une grêle de traits, et chargea avec tant d'impétuosité qu'il refoula les escadrons ennemis et dégagea les abords du fleuve. Parménion le franchit alors avec la cavalerie thessalienne, entraînant à sa suite l'infanterie macédonienne qui forma aussitôt la phalange. Une attaque générale et bien combinée décida la victoire pour Alexandre, qui, dans cette journée, se

signala par une grande habileté et une rare valeur. Il y courut les plus grands périls : c'est là que Clitus (*voy.*), ce même Clitus qu'il tua dans une orgie, lui sauva la vie en perçant de sa javeline Spithridate au moment où il allait décharger sur le casque d'Alexandre un second coup de hache. Les Barbares perdirent 20,000 hommes de pied et 2,500 chevaux. Les pertes de l'armée macédonienne furent très peu nombreuses. Dans la charge dirigée par le héros macédonien, 25 de ses compagnons d'armes tombèrent à ses côtés. La conquête de l'Asie-Mineure fut le fruit de cette victoire. — Voir le plan du passage du Granique à la p. 37 de l'atlas de la trad. d'Arrien, par Chaussard, 1802, 3 vol. in-8°. F. D.

#### GRANIT ET ROCHES GRANITIQUES.

Avant de nous occuper des caractères qui distinguent le *granit* ou *granite*, nous dirons quelques mots sur la manière dont ce nom doit être écrit. On sait qu'il tire son origine de *granito*, mot qui, dans la langue italienne, signifie *grenu*, et qui pour cette raison a été fort judicieusement appliqué à une roche dont la texture est essentiellement grenue. Dans la plupart des dictionnaires, le nom français est écrit *granit*; cependant, bien que dans des éditions déjà anciennes du *Dictionnaire de l'Académie* on lise ce nom avec deux orthographes différentes, *granit* ou *granite*, la première est encore presque généralement en usage. Nous ferons d'abord observer que cette orthographe est d'autant plus vicieuse que, dans les noms qui se terminent en *it*, le *t* final ne se prononce presque jamais : en conséquence, pour mettre en concordance l'orthographe et la prononciation, il faut nécessairement écrire *granite*. Les minéralogistes ont depuis longtemps adopté cette orthographe, qui, dans la nomenclature proposée pour les roches par M. Al. Brongniart et suivie par la plupart de ceux qui cultivent la minéralogie, indique par la terminaison en *ite* la nature du mélange que présentent les roches, de même que la finale *yre* annonce un autre mélange. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple en passant, le *granite* est le type des roches dont les principes constituants sont mélangés intimement; et les *diorites*, les *dolérites*, les

*eurites*, les *pséphytes*, les *syénites*, etc., qui ont la même terminaison, sont des roches qui présentent un mélange analogue. Le *porphyre* est le type des roches composées d'une pâte unie, au milieu de laquelle diverses autres substances sont mélangées, et les *mélaphyres*, les *minophyres*, etc., qui ont la même terminaison, offrent un mélange semblable.

*Variétés de granites.* Le nom de *granite* a été très souvent donné à des roches présentant une texture grenue, et cependant très différentes par les substances qui les composent; mais la minéralogie a réservé cette dénomination à une roche composée essentiellement de *feldspath lamellaire*, de *quartz* et de *mica*, à peu près également disséminés. Il résulte de ce mélange deux variétés bien distinctes : lorsque les trois substances qui constituent le granite sont également mélangées, elles forment le *granite commun*, qui peut se diviser en deux sous-variétés, selon qu'il est à *gros grains* ou à *petits grains*. Les couleurs les plus ordinaires de ces granites sont : le grisâtre, le jaunâtre ou le rosâtre, couleurs qui pourraient former encore d'autres sous-variétés. Lorsque le granite à petits grains contient des cristaux de *feldspath* d'une forme régulière et d'une grandeur qui dépasse celle des autres substances constituantes, il prend le nom de *granite porphyroïde*, parce qu'il présente au premier coup d'œil l'aspect d'un porphyre.

Nous venons de citer les substances qui composent essentiellement le granite; à ces substances il s'en joint plusieurs autres qui varient selon les localités : ainsi on y voit fréquemment des cristaux d'*amphibole*, de *tourmaline*, de *bénil*, d'*émeraude*, de *corindon*, de *cymophane*, d'*épidote*, de *grenat*, de *pinite*, de *zircon*, etc.; on y trouve aussi en amas le *quartz* ou *cristal de roche*, la *topaze*, la *fluorine* et le *calcaire*. Plusieurs métaux y sont disséminés, tels que la *pyrite* ou le *fer sulfuré*, l'*aimant* ou le *fer oxidulé*, le *titane*, l'*urane*, l'*étain* et le *molybdène*; ceux qui y forment des filons sont : le *bismuth*, le *fer*, le *plomb*, l'*étain*, le *cuivre*, l'*argent* et l'*or*, qui ont ordinairement pour gangue le *quartz*, la *barytine*, la *fluorine* et le *calcaire*.

*Roches granitiques.* Sous cette dénomination nous allons réunir les roches qui, par leur composition, se rapprochent le plus du granite, avec lequel les gens du monde les confondent souvent. Les principales sont : la syénite, la pegmatite, le diorite et la protogyne.

La *syénite* diffère du granite en ce que l'amphibole y remplace le mica : cette roche est donc composée essentiellement de feldspath lamellaire, de quartz et d'amphibole. Elle tire son nom de l'antique Syène, dans la Haute-Égypte, où elle est abondante et où elle a fourni aux anciens Égyptiens la matière de plusieurs de leurs monuments.

Il est à remarquer que, dans la nature, les substances minérales passent des unes aux autres par des nuances presque insensibles, comme les substances organisées. Le passage du granite à la syénite est même tellement évident qu'on regarde généralement cette seconde substance comme une modification particulière de la première; et, en effet, la syénite conserve souvent une partie du mica du granite. Pour trouver une véritable syénite, c'est-à-dire une roche granitique dans laquelle l'amphibole remplace entièrement le mica, il faut prendre pour type celle que l'on voit au mont Sinaï, et que l'on a proposé de distinguer de celle des environs de Syène en la nommant *sinaïte*.

La *pegmatite* diffère du granite en ce qu'elle manque de mica et que cette substance n'y est point remplacée : elle se compose donc seulement de feldspath lamellaire et de quartz. Cette roche est connue aussi sous le nom de *granite graphique*, parce que le quartz y forme souvent des lignes brisées qui imitent au premier coup d'œil les caractères hébraïques.

Le *diorite* n'est qu'une syénite sans quartz ; il se compose essentiellement d'une variété d'amphibole appelée *hornblende* et de feldspath compacte, à peu près également disséminés. Le quartz et le mica ne s'y trouvent qu'accidentellement.

La *protogyne*, dont le nom, imaginé par le naturaliste Jurine, qui la regardait comme la roche la plus ancienne, n'a pas été changé par M. Al. Brongniart, ne diffère du granite qu'en ce que le mica y est remplacé par le talc. On peut même

dire qu'il est facile de la confondre avec le granite, lorsque les parcelles de talc ont un éclat analogue à celui du mica. Cette roche, dont l'apparition est postérieure à celle du granite, constitue le massif du Mont-Blanc et des montagnes environnantes jusqu'au Mont-Rose; elle se trouve fréquemment, soit à la syénite, soit au diorite.

*Origine des granites et des roches granitiques.* On a, jusque dans ces derniers temps, considéré le granite et les principales roches qui l'accompagnent comme *primitives*, c'est-à-dire comme les plus anciennement formées de toutes celles qui composent l'écorce du globe. Mais un grand nombre de localités présentent le granite recouvrant des dépôts de sédiment de différentes époques ou intercalé dans ces mêmes dépôts. Ainsi, pour n'en citer que des exemples aujourd'hui bien connus, la montagne de la *Jungfrau*, dans les Alpes, montre le granite intercalé au milieu des roches de terrain jurassique; près de Christiania, en Norvège, le granite a pénétré un calcaire à débris organiques plus ancien que le terrain carbonifère; enfin près de Prades, dans les Pyrénées-Orientales, le granite a pénétré aussi dans un calcaire à nodules analogue au marbre de Campana. Ces faits attestent assez que le granite, qui est cependant la plus ancienne des roches granitiques, n'est point rigoureusement une roche primitive, c'est-à-dire antérieure aux êtres organisés, puisque, dans un grand nombre de localités, elle ne s'est montrée au jour que postérieurement à la formation des dépôts à débris organiques. Presque toutes les roches granitiques sont dans le même cas, et lorsque l'on considère que ces roches n'offrent aucun des caractères que présentent celles qui se sont formées dans un liquide par voie de sédiment, mais qu'elles ont une grande ressemblance avec celles qui ont été rejetées par des éruptions souterraines et que certains volcans vomissent encore aujourd'hui, on reconnaît que c'est à leur origine ignée qu'elles doivent la position variée qu'elles offrent, tantôt au-dessous et tantôt au-dessus des dépôts à débris organiques, ou bien intercalées au milieu de ces dépôts.

Tout atteste donc que le granite et les roches granitiques ont une origine ignée et qu'elles sont dues à deux modes de formation. Ainsi la plupart sont le résultat de l'incandescence qu'a éprouvée la terre avant l'apparition des êtres organisés, et de la solidification des parties superficielles qui ont formé la croûte du globe. C'est en ce sens seulement qu'elles pourraient être considérées comme *primitives*. Mais longtemps après la formation de la croûte terrestre, après même que différents dépôts de sédiment qui portent les caractères de plusieurs époques distinctes se furent formés, des éruptions rejetèrent du centre à la surface de la terre des matières analogues, identiques même avec celles qui avaient été en incandescence dans l'origine et qui, par leur refroidissement, avaient formé la première croûte terrestre. Voilà pourquoi, nous le répétons, les roches granitiques se sont fait jour à différentes époques.

*De la structure en grand des granites.* Ces roches ne présentent aucune stratification réelle, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas divisées par couches comme les roches formées par la voie aqueuse; ce qui s'accorde parfaitement avec leur origine ignée. On a quelquefois, il est vrai, cité des granites stratifiés, parce que, dans plusieurs localités, les fissures naturelles qui divisent les masses granitiques présentent une sorte de parallélisme et de régularité, et prennent l'apparence de couches plus ou moins inclinées; mais lorsqu'on observe ces masses avec attention, on finit par reconnaître que ces fissures, toujours très nombreuses, sont tout simplement les effets du retrait que les masses ont éprouvé pendant leur refroidissement.

Ce que nous disons de la stratification apparente des masses granitiques se rapporte principalement à celles qui se montrent sur une assez grande étendue; car il arrive souvent que celles qui, sur de petits espaces, sont intercalées au milieu de couches d'autres roches, présentant des fissures parallèles aux strates de ces roches, peuvent être considérées comme stratifiées. C'est même en ce sens que les géologues ont considéré les *granites stratifiés* comme moins an-

ciens que les *granites non stratifiés*.

Le granite offre quelquefois une division prismatique imparfaite dont l'ensemble rappelle les groupes de prismes basaltiques.

*Formes des montagnes granitiques.*

Les hautes montagnes granitiques se font en général remarquer par la diversité de leurs formes : leurs cimes sont escarpées et se terminent en pointes qui représentent des pyramides et des obélisques; leurs flancs, privés de végétation, n'offrent que de grandes masses qui fatiguent l'œil par leur nudité. A chaque pas que fait l'explorateur, il n'aperçoit que des parties saillantes qui supportent des groupes de roches amoncelées. Ces montagnes présentent des vallées profondes, parsemées de roches brisées de toutes les dimensions, dont les angles sont tantôt aigus et tantôt émoussés. Les vallées commencent ordinairement par un cirque plus ou moins évasé et dont les parois sont souvent verticales; généralement très nombreuses, elles semblent couper les chaînes des montagnes dans toutes les directions et tombent les unes dans les autres en formant des angles plus ou moins ouverts. Ces vallées et les gorges qui y abouissent paraissent d'autant plus profondes qu'elles sont ordinairement étroites et qu'elles offrent des pentes rapides.

Lorsque les montagnes granitiques sont d'une médiocre hauteur, elles offrent des contours arrondis et des formes plus ou moins allongées; presque toujours elles se terminent par de vastes plateaux, et leurs flancs sont couverts de la plus riche végétation.

La forme générale des montagnes granitiques tient principalement à la facilité avec laquelle la plupart des granites se décomposent par l'action des différents agents atmosphériques. C'est même à cette action destructive, qui agit principalement sur le feldspath, que sont dues les crêtes escarpées et les pics élancés qui distinguent les sommets de certaines hautes montagnes de granite.

*Emploi des roches granitiques dans les arts et l'industrie.* La dureté et la solidité du granite le font rechercher pour plusieurs genres de constructions; celui de Vire, l'un des plus durs, que l'on

exploite dans le département du Calvados, fournit d'excellentes pierres de taille, des pavés, des bornes, des auges, etc. Dans plusieurs pays, le granite est employé à réparer les grandes routes; dans d'autres, il est réservé pour les constructions auxquelles on veut donner autant de solidité que de durée : ainsi les Chinois en ont construit les tours de leur fameuse muraille; les Brésiliens ont bâti en granite le fort et la ville de Rio-Janeiro.

Mais, dans un grand nombre de localités, il ne présente pas la même garantie de durée. Le granite des environs de Clermont-Ferrand, par exemple, se décompose très facilement. En Espagne, on a employé le granite à la construction d'édifices que l'on désirait rendre durables et qui cependant ne résistèrent point aux injures de l'air : ainsi les murs du palais de l'Escurial et plusieurs édifices à Avila, à Ségovie, et dans différents lieux de la Nouvelle-Castille, offrent de fréquents exemples de la décomposition dont nous parlons.

La syénite est en général employée aux mêmes usages que le granite; mais elle est principalement réservée pour les monuments d'art qui doivent servir d'ornements, parce que, comme elle contient peu de mica, elle prend un poli beaucoup plus beau que le granite. Ainsi le piédestal en forme de rocher, du poids de 800,000 kilogrammes, qui porte la statue de Pierre-le-Grand, à Saint-Petersbourg, est en syénite de Finlande; une autre variété de la même roche a servi à faire les quarante-huit colonnes d'un seul morceau, et toutes de 58 pieds de hauteur, qui décorent et soutiennent l'église de Saint-Isaac; enfin, c'est dans une belle syénite d'un rouge brun que l'on a taillé, sous la direction de l'architecte français Montferrand, la magnifique colonne Alexandre, dont le fût, d'un seul bloc, a 80 pieds de long sur 14 de diamètre (voy. COLONNE). La même roche a servi à construire les beaux quais de la Néva et les bords du canal de Catherine.

A Paris, une belle syénite que l'on a tirée de Corse revêt le soubassement de la colonne napoléonienne qui s'élève sur la place Vendôme; une autre syénite apportée de la Bretagne sert de piédestal à

l'obélisque de Louqsor, monolithe égyptien formé aussi de syénite.

La pegmatite fournit dans certains pays de bons matériaux pour la réparation des grandes routes; mais elle ne peut rivaliser, pour la solidité, avec le granite et les autres roches granitiques, attendu la grande quantité de feldspath laminaire qui entre dans sa composition et qui se désagrège facilement par l'action prolongée des agents atmosphériques. Toutefois c'est la facilité même avec laquelle son feldspath se décompose qui la rend d'une utilité inappréciable dans une branche importante d'industrie, la fabrication de la porcelaine. L'argile blanche appelée *kaolin*, nom emprunté aux Chinois, et le résultat de la décomposition du feldspath; c'est la base indispensable de la pâte de la porcelaine. La pegmatite très feldspathique, mais non altérée, donne, sous les noms techniques de *caillou* et de *pétaué*, autre nom chinois, ce que l'on appelle la *couverte* ou le vernis de la porcelaine.

La protogyne, pour sa dureté, sa solidité et sa ténacité, peut être employée à divers usages auxquels le granite est réservé; elle ne paraît pas même susceptible de s'altérer aussi facilement que certains granites; mais sa dureté étant inégale par suite du talc qu'elle contient, il en résulte qu'elle ne peut pas recevoir un poli égal et brillant. J. H.-r.

**GRANIVORES**, mot composé de *vorare*, dévorer, et de *granum*, grain, et qui désigne les êtres dont les graines forment l'aliment habituel. Ce mot s'applique presque exclusivement aux oiseaux, surtout aux gallinacés, et à ceux que Cuvier a compris sous la dénomination de *cosirostres*. X.

**GRANJA** (LA), c'est-à-dire la Ferme, maison royale des souverains d'Espagne, voisine de Saint-Ildefonso, à 2 lieues S.-E. de Ségovie. Cette belle résidence, située à 633 toises au-dessus du niveau de la mer, parmi des montagnes dont l'aspect est sauvage et pittoresque, doit son origine à Philippe V, qui, imitant son aïeul Louis XIV, voulut que, là comme à Versailles, l'art triomphât de la nature. Des jardins magnifiques s'élevèrent sur ces pentes abruptes que de nombreuses fontaines et cascades vinrent vivifier. Les eq-

partements, splendidement ornés, reçurent de nombreux morceaux de peinture et de sculpture. Ce palais, dont les rois successeurs de Philippe V ont encore enrichi les galeries, et qui sert ordinairement de résidence d'été à la cour d'Espagne, a été, dans ces derniers temps, le théâtre d'un mouvement militaire qui doit puissamment influer sur la marche de la révolution espagnole. La reine Marie-Christine, parvenue à la régence depuis la mort du roi Ferdinand VII, avait vainement essayé, de concert avec son premier ministre, M. Zea Bermudès, de contenir les esprits et de satisfaire par degrés aux exigences du parti libéral, sans modifier profondément la forme du gouvernement : c'était une tâche impossible à accomplir en présence de la guerre civile entreprise dans le nord par don Carlos (voy.) au nom des idées rétrogrades. M. Zea tomba l'année suivante devant une démarche énergique des capitaines généraux, et bientôt le *statut royal* vint jeter les bases du gouvernement représentatif en Espagne. Cependant l'insurrection carliste se prolongeait, et d'autre part les passions devenaient de jour en jour plus ardentes dans l'Espagne constitutionnelle. L'opinion des *exaltados* ne crut pas trouver dans cette organisation politique des moyens suffisants pour terminer la crise où se trouvait le pays. Des juntes insurrectionnelles se formèrent sur plusieurs points à la fin de 1835 : elles furent comprimées un moment ; mais au commencement de 1836, dans le moment même où le gouvernement se préparait à soumettre aux Chambres un projet de modification du statut royal, qui en eût fait une sorte de copie de la Charte constitutionnelle de France, des mouvements se manifestèrent dans plusieurs villes, et la fameuse constitution de 1812 y fut proclamée. L'insurrection se propagea rapidement de cité en cité ; l'énergie du général Quesada parvint d'abord à maintenir Madrid dans le devoir, et le ministère, alors présidé par M. Isturiz, paraissait résolu à faire tête à l'orage. Mais les événements devinrent bientôt plus forts que sa résolution.

Le 12 août, un bataillon de milices provinciales fort d'environ 500 hommes,

et caserné à Saint-Ildefonso, se souleva aux cris de *Vive la constitution ! vive Isabelle II !* et marcha sous les ordres de ses sergents à la Granja, où se trouvait alors la reine régente. Un régiment de la garde se joint aux rebelles : alors les deux troupes réunies attaquent les portes du palais. Irrités par la résistance, les soldats parlaient d'amener du canon. Dans cette extrémité, Christine consent à admettre en sa présence une députation : douze sous-officiers et soldats se présentent. La reine leur demande avec calme ce qu'ils veulent. « La constitution de 1812 et la liberté, » répondirent-ils, en accompagnant cette déclaration de protestations de dévouement pour les deux reines. Après une longue discussion que troublaient de temps à autre les vociférations des troupes révoltées qui en attendaient l'issue, vaincue par les instances de tous ceux qui l'entouraient, la régente signa à deux heures du matin un écrit ainsi conçu : La reine autorise le général San-Roman à laisser jurer la constitution jusqu'à la réunion des cortès, qui aviseront. » Alors les soldats rentrèrent dans leurs casernes, et la tranquillité se rétablit. A Madrid, où le ministère voulait encore arrêter le mouvement, une violente insurrection eut lieu le 14 ; le général Quesada, obligé de prendre la fuite et découvert dans un village à deux lieues de Madrid, y fut ramené et impitoyablement massacré par le peuple qui promena dans tous les quartiers de la ville des lambeaux de son corps déchiré. Il n'y avait plus à hésiter : force resta aux baïonnettes ; la reine confirma par un décret également daté de la Granja sa précédente déclaration, et forma un nouveau ministère dont M. Calatrava (don José-Maria) fut le président. Ainsi s'accomplit cette révolution en partie due à l'action des sociétés secrètes sur l'armée, et dont la constitution promulguée en 1837, et qui régit aujourd'hui le pays, a été le complément. P. A. D.

**GRANSON** ou **GRANDSON** (BATAILLE DE). Granson est le chef-lieu d'un district du même nom, appartenant au canton de Vaud, et qui s'élève en forme d'amphithéâtre des bords ravissants du lac de Neuchâtel jusqu'aux sommets du Jura. La ville, dont la population est à peine

**GRAPHITE** (de γράφω, j'écris), *fer carburé*, autrefois *plombagine* ou *crayon noir*, et, vulgairement, *mine de plomb*. Sa couleur est le gris sombre avec le brillant métallique; il est doux au toucher, tendre, tachant le papier en gris métallique plombé; il est difficilement combustible et inattaquable par les acides; cependant il brûle et se volatilise au chalumeau, à l'aide d'un feu soutenu. On ne peut décomposer le graphite qu'en le traitant à une haute température par l'azotate de potasse : alors le fer s'oxyde, et le carbone se change en acide carbonique qui se dégage. Il acquiert par le frottement l'électricité résineuse; il ne communique aucune électricité ni à la résine, ni à la cire d'Espagne. Sa forme est le prisme hexaèdre régulier; sa pesanteur spécifique 2.0891.

Le graphite paraît appartenir exclusivement aux terrains d'ancienne formation; il s'y trouve en filons ou en petites masses engagées dans différentes roches, telles que le granit, le schiste primitif, la chaux carbonatée granulaire ou lamellaire. A Krageroë en Norvège, le graphite lamelliforme a été observé dans le terrain granitique; la même substance est disséminée aux environs de New-York, dans la chaux carbonatée lamellaire, qu'accompagnent des grains de crocodite et des lames de mica. La variété, en prisme hexaèdre, que l'on trouve à Philadelphie, est engagée dans un fer oxydé brunâtre, auquel sont associés le mica lamellaire et les petits cristaux d'amphibole, preuves d'une origine ancienne. Le graphite du Pic du Midi a pour gangue un fer oxydé, terreux; le terrain qui le renferme est également primitif.

Les mines de graphite les plus estimées sont celles que l'on trouve en Angleterre, à Borowdale, dans le Cumberland, au sein d'une montagne assez élevée, entre les couches d'un schiste traversé par des veines de quartz.

Le graphite peut être cité, comme un exemple remarquable, parmi les substances qui ont, pour ainsi dire, longtemps erré dans les divisions de la méthode avant d'être fixées à leur véritable place. Sans parler de l'ancienne opinion qui en fai-

sait successivement au zinc, au mica, au talc et au fer; on le confondait de plus, par une double méprise, avec le molybdène sulfuré. Scheele, qui le premier l'a distingué, le regardait comme un composé d'air fixe uni à une certaine quantité de phlogistique, et pensait que le fer n'y existait qu'accidentellement. Vandermonde, Berthollet et Monge, dans leur mémoire sur le fer, ont démontré, par l'analyse et la synthèse, que la plombagine n'était autre chose que du charbon intimement combiné avec une petite quantité de fer, dans le rapport de 10 à 1. L'oxygène, dont l'union avec le charbon avait donné de l'air fixe dans les expériences de Scheele, s'était dégagé des oxydes métalliques, de l'acide arsénique et du nitre qu'il avait employés. Cette manière d'énoncer les résultats n'est, comme on peut le voir, qu'une expression plus exacte de ceux de Scheele, dans laquelle le mot de phlogistique se trouve supprimé.

Le graphite est employé à différents usages. Son enduit sert à préserver de la rouille les poëles et autres ouvrages en fer; on s'est servi avec avantage de sa poussière, mêlée avec de la graisse, pour adoucir le frottement des pièces de métal qui entrent dans la construction des machines à rouages. La même poussière, pétrie avec de l'argile, est employée à Hobernzell, près de Passau en Bavière, pour faire des creusets à l'usage des fondeurs, et qui sont d'un très bon service par la facilité qu'ils ont de résister aux variations de la température. On s'en sert aussi utilement pour diverses opérations de chimie. Mais le principal usage du graphite est de pouvoir être employé sous forme de crayons (*voy.*), qui sont emboltés dans une moitié de cylindre que l'on introduit, au moyen d'une rainure, dans une autre moitié, de manière qu'en les faisant glisser l'une sur l'autre on fait sortir ou rentrer à volonté la pointe du crayon.

La poudre provenant de ces crayons n'est pas perdue : on s'en sert pour faire d'autres crayons d'une qualité inférieure, en agglutinant cette poudre avec un mucilage de gomme ou avec du soufre fondu.

V. S.

**GRAPHOMÈTRE** (de γράφω, j'écris, et μέτρον, mesure), instrument qui



sert à mesurer les angles sur le terrain. Il est monté sur un pied brisé à trois branches, et se compose d'un demi-cercle en cuivre divisé en 180°, comme le rapporteur (*voy.*), et quelquefois en 360 demi-degrés lorsqu'il est assez grand, ayant deux diamètres, l'un fixe, unissant par une ligne droite les degrés 0 et 180, l'autre mobile, nommé *alidade* (*voy.*), roulant sur le point de centre et dont le bout peut passer par tous les degrés. Chacun de ces diamètres est terminé par une *pinnule* ou petit morceau de cuivre soudé à angle droit vertical; la pinnule contre laquelle l'œil s'applique est pleine, mais fendue au milieu; l'autre est vide et divisée par un crin bien noir. C'est en mettant sur la même ligne, et de manière à ce qu'ils se confondent, la fente et le crin des deux pinnules du même diamètre avec les objets qui marquent les lignes dont on veut mesurer les angles, que l'on connaît cette mesure par le chiffre sur lequel porte l'alidade. Lorsqu'on veut mesurer des objets extrêmement éloignés, on remplace les pinnules par un instrument d'optique rapprochant les objets. On a imaginé de fabriquer des graphomètres ayant un cercle entier, auxquels on a donné le nom de *cercles répéteurs*: les deux diamètres ou alidades sont alors mobiles. Ces instruments sont le plus souvent munis d'une boussole.

L. L-T.

**GRAPPILLAGE**, *voy.* GLANAGE.

**GRAPPINS**, *voy.* ABORDAGE.

**GRASSE** (FRANÇOIS-JOSEPH-PAUL, comte de), marquis de GRASSE-TILLY, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de celui de Cincinnatus, lieutenant général des armées navales, naquit à Valette en Provence, l'an 1723. Destiné par sa famille à entrer dans l'ordre de Malte, le jeune de Grasse s'embarqua sur les galères, au mois de juillet 1734, en qualité de garde, et y fit plusieurs campagnes. En 1749, il fut embarqué sur une frégate faisant partie d'une escadre aux ordres de M. de la Jonquière, chargée d'escorter un convoi de la compagnie des Indes pour Pondichéry. Rencontrée par l'amiral Anson, cette escadre tomba au pouvoir des Anglais, et de Grasse resta environ deux ans prisonnier sur parole en Angleterre.

Au mois de mai 1754, il fut nommé lieutenant de vaisseau, et capitaine de vaisseau en janvier 1762; il servait en cette qualité au combat d'Ouessant (27 juillet 1778). Ayant reçu le grade de chef d'escadre en 1779, il se réunit à l'armée navale aux ordres du comte d'Estaing (*voy.*), devant la Martinique, et participa au combat qu'elle soutint, le 6 juillet, contre celle de l'amiral Byron. En 1780, il assista aux trois combats livrés par le comte de Guichen à l'amiral Rodney.

Le 24 mars 1781, le comte de Grasse sortit de Brest à la tête d'une armée navale destinée à soutenir l'émancipation des colonies anglaises de l'Amérique; le 28 avril suivant, elle était en vue de Fort-Royal de la Martinique. Bientôt il arriva devant l'île de Tabago, dont le marquis de Bouillé (*voy.*), commandant général des Antilles françaises, fait le siège et qui se rend le 1<sup>er</sup> juin. Au Cap-Français, il reçoit des nouvelles des États-Unis dans lesquelles on lui peignait avec de sombres couleurs la position critique des provinces méridionales, et l'appelait avec instance, en lui laissant le choix de se rendre ou à New-York ou dans la baie de Chesapeake. L'amiral se décida pour cette dernière, mit aussitôt à la voile, et le 28 août il jeta l'ancre à Lynn-Haven. Son premier soin fut d'informer Washington de son arrivée; mais, se trouvant bientôt en présence de la flotte anglaise commandée par les amiraux Graves, Hood et Drake, il lui livra, le 5 septembre, un combat qui les obligea de se retirer sans avoir pu secourir l'armée de lord Cornwallis (*voy.*), qui se trouva réduit ainsi à se rendre, en livrant Yorktown, le 19 octobre.

La présence de l'amiral n'étant plus nécessaire, pendant l'hiver, sur les côtes de l'Amérique septentrionale, il retourna aux Antilles, où il dirigea de vains efforts contre la Barbade, protégée par les vents. Il se décida alors à les tourner contre Saint-Christophe, et, le 11 janvier 1782, il alla mouiller à la Basse-Terre, l'une des rades de cette île. Le débarquement des troupes s'effectua le lendemain, et le marquis de Bouillé mit le siège devant Brinstone-Hill. Le man-

Pour les âmes délicates, c'est moins encore un devoir qu'un plaisir; c'est une dette qu'elles aiment à payer consciencieusement, sans jamais se croire acquittées.

Une légère nuance existe toutefois entre la gratitude et la *reconnaissance* : le premier de ces termes s'applique surtout à l'expression de ce sentiment; l'autre indique principalement la preuve que l'on en donne par ses actions. L'une et l'autre, du reste, sont également sincères, et la reconnaissance est seulement une gratitude plus profonde.

L'absence de ces deux vertus constitue le vice odieux que flétrit le nom d'*ingratitude*. Il n'en est aucun que, non-seulement les moralistes, mais la société entière, aient frappé d'une réprobation plus générale; et cependant il faut bien convenir qu'il n'en est guère de plus commun.

Chez plusieurs peuples de l'antiquité, entre autres chez les Perses et les Lacédémoniens, les lois punissaient l'ingratitude comme un crime. Un écrivain misanthrope a prétendu que, si les législateurs modernes n'en ont pas fait autant, c'est à cause du trop grand nombre des coupables. Il pensait de même ce ministre qui disait : « Quand je nomme à une place, je fais quatre-vingt-dix-neuf mécontents et un ingrat. »

L'ingratitude est souvent, a-t-on dit, une nécessité politique pour les gouvernements, soit démocratiques, soit monarchiques. Athènes en donna jadis plus d'un exemple aux dépens de ses plus illustres citoyens, et il est fâcheux d'avouer que notre Henri IV a pu être excusé, mais non entièrement absous par l'histoire, d'un semblable trait.

Ce qui n'est susceptible d'aucune excuse, c'est l'ingratitude dans le cours ordinaire de la vie. Tout au plus pourrait-on, dans une seule occasion, admettre, pour modérer sa condamnation, la circonstance atténuante d'un service rendu avec faste ou d'un bienfait proclamé avec orgueil.

On sait depuis longtemps que la cour est le séjour favori de l'ingratitude. Les moralistes et les pamphlétaires ont entassé les faits qui viennent à l'appui de cette assertion, qu'un courtisan du dernier siècle avait même formulée en maxime.

Au moment où le divorce de Napoléon avec l'impératrice Joséphine n'était encore qu'un secret de cour, sept dames de sa maison avaient déjà formé des demandes pour être admises dans celle de la nouvelle impératrice. Il y a plus : une autre dame, parente et amie de Joséphine et pour laquelle elle n'avait obtenu de l'empereur qu'avec beaucoup d'instances une place éminente auprès d'elle, non-seulement refusa de l'accompagner dans sa retraite, mais sollicita vivement la conservation de ses fonctions près de l'impératrice Marie-Louise. Napoléon fut indigné de ces sollicitations, et la froideur de ses refus donna à ces *ingrates* une sévère leçon.

Il y a dans la conscience publique une telle répulsion pour l'ingratitude que c'est le seul vice auquel la comédie n'ait pu infliger le châtement du ridicule, qui sans doute en eût paru une trop faible punition. Le talent de Destouches (voy.) échoua dans la peinture de l'*Ingrat*, et le génie qui avait rendu le *Tartufe* un personnage comique eût reculé sans doute devant cette autre tâche plus difficile encore.

Si cependant, comme nous l'avons dit, l'ingratitude est un des vices qui attristent le plus souvent nos regards, consolons-nous en songeant qu'il a donné naissance à l'une des plus hautes vertus, celle de faire le bien aux hommes sans en attendre aucune gratitude, et en se rendant seulement le témoignage exprimé par ce vers d'un grand poète :

Il est doux, il est beau de faire des ingrats!

M. O.

**GRATUIT**, voy. DON GRATUIT.

**GRATTAN** (HENRI), célèbre orateur et homme d'état irlandais, naquit à Dublin, en 1750, d'une famille protestante. Après avoir fait ses études de droit à Londres, il débuta comme avocat à Dublin et entra, en 1775, au parlement d'Irlande, où il se rangea du côté de l'Opposition. Son éloquence réagit bientôt sur le pays tout entier : à sa voix, le nombre et le courage des patriotes irlandais grandit; et l'attitude menaçante du pays effraya la métropole à tel point qu'en 1782 le parlement anglais essaya de mettre en vi-

gueur un statut de George I<sup>er</sup>, en vertu duquel l'Irlande devait être unie à la Grande-Bretagne. Grattan parvint à écarter le projet : aussi le parlement d'Irlande s'empressa-t-il de lui faire un don de 50,000 livres sterling. Vers 1785, Grattan était le chef reconnu des *whig-clubs* d'Irlande. Quoique protestant lui-même, il ne cessa d'attaquer le clergé anglican et de réclamer en faveur de ses compatriotes catholiques les droits électoraux.

En 1795, une meilleure ère semblait commencer pour l'Irlande sous l'administration du comte Fitz-William, grand seigneur libéral, animé des meilleures intentions. Grattan se hâta de se lier avec lui, dans l'espoir fondé de faire proclamer des mesures pacifiques sous les auspices de ce nouveau lord-lieutenant. Malheureusement ce dernier fut bientôt rappelé, et l'exaspération de l'Irlande arriva à son comble. Les *united Irishmen* songèrent à établir une république dans leur patrie, et la France républicaine ne manqua pas de leur promettre aide et assistance. Grattan ne se laissa point entraîner par ce mouvement inconsidéré. A l'instar du grand agitateur moderne (voy. O'CONNEL), il ne voulut agir que par des moyens légaux. Il essaya des mesures conciliatrices, mais en vain : alors il se retira du parlement, et l'insurrection prit son cours. On en a vu la fatale issue aux articles DEFENDERS et FITZ-GERALD.

Au moment où Pitt allait consommer l'union de l'Irlande avec l'Angleterre, Grattan rentra au parlement pour s'opposer à cette mesure, qui portait le dernier coup à la nationalité irlandaise. L'orateur patriote devait échouer. Plus tard (1805), il siégea dans le parlement anglais, se portant toujours le défenseur des catholiques irlandais, et vouant à cette cause malheureuse le reste de ses forces. Il mourut à Londres le 14 mai 1820.

Grattan, comme homme d'état, a suivi une ligne invariable, persistant à demander une réforme légale, et apportant au service de ses compatriotes opprimés l'éloquence d'un homme de bien, soutenue par des convictions inébranlables. Il maniait admirablement les sarcasmes et l'épigramme;

la passion, chez lui, prenait irrésistiblement cette forme. Son imagination, quoique vive, était constamment bridée par sa raison. En un mot, il n'avait aucun des défauts que l'on reproche à l'école oratoire irlandaise : point de métaphores exubérantes, point d'extravagances passionnées. Ce qui le distinguait surtout parmi tous les orateurs modernes, c'était une admirable sobriété d'expression : peu de mots lui suffisaient pour exprimer les idées les plus profondes ; ses opinions se condensaient presque toujours en une seule sentence. Ses discours, publiés par son fils, en font foi (*Speeches of M. Grattan*, Londres, 1822, 4 vol. in-8°). L. S\*.

Un proche parent de ce grand orateur, THOMAS COLLEY Grattan, actuellement consul britannique à Boston, s'est fait récemment une grande réputation en Angleterre comme bel-esprit et comme observateur de mœurs, surtout relativement aux pays étrangers visités par lui, et qu'il présente à ses compatriotes sous les formes les plus variées. Dans ses *Highways and byways, or tales of the roadside picked up in the french provinces* (1823-25, 8 vol.), il renferme le tableau de la vie provinciale en France dans un cadre intéressant, et y sème des réflexions piquantes. *The heiress of Bruges* (1828, 3 vol.) et *Jacqueline of Holland* sont des romans historiques qui annoncent une profonde étude des annales de toutes les parties de l'ancien royaume des Pays-Bas, études d'ailleurs constatées depuis par l'histoire des Pays-Bas que M. Grattan rédigea pour la *Cyclopædia* de Lardner, en 1830. Viennent ensuite ses *Legends of the Rhine and the Low countries* (1832, 3 vol.), et *Agnes of Mansfeld*, roman historique (1836, 3 vol.). M. Grattan, auteur humoristique et peintre ingénieux, dont la palette est pleine de fraîches couleurs, excelle surtout en prose ; mais on a aussi de lui des contes en vers, et en 1826 une tragédie du même auteur, *Ben Nazir, the Saracen*, fut représentée sur le théâtre de Drury-Lane.

(\*) Cet article est tiré en grande partie de l'*Encyclopædia Britannica*, 7<sup>e</sup> édition. — Nous ajouterons que M. Henri Grattan fils vient de publier aussi une vie de son père, *The life and times of H. G.*, Lond., 1839, 2 vol. in-8°. S.

*Roches granitiques.* Sous cette dénomination nous allons réunir les roches qui, par leur composition, se rapprochent le plus du granite, avec lequel les gens du monde les confondent souvent. Les principales sont : la syénite, la pegmatite, le diorite et la protogyne.

La *syénite* diffère du granite en ce que l'amphibole y remplace le mica : cette roche est donc composée essentiellement de feldspath lamellaire, de quartz et d'amphibole. Elle tire son nom de l'antique Syène, dans la Haute-Égypte, où elle est abondante et où elle a fourni aux anciens Égyptiens la matière de plusieurs de leurs monuments.

Il est à remarquer que, dans la nature, les substances minérales passent des unes aux autres par des nuances presque insensibles, comme les substances organisées. Le passage du granite à la syénite est même tellement évident qu'on regarde généralement cette seconde substance comme une modification particulière de la première; et, en effet, la syénite conserve souvent une partie du mica du granite. Pour trouver une véritable syénite, c'est-à-dire une roche granitique dans laquelle l'amphibole remplace entièrement le mica, il faut prendre pour type celle que l'on voit au mont Sinaï, et que l'on a proposé de distinguer de celle des environs de Syène en la nommant *sinaïte*.

La *pegmatite* diffère du granite en ce qu'elle manque de mica et que cette substance n'y est point remplacée : elle se compose donc seulement de feldspath lamellaire et de quartz. Cette roche est connue aussi sous le nom de *granite graphique*, parce que le quartz y forme souvent des lignes brisées qui imitent au premier coup d'œil les caractères hébraïques.

Le *diorite* n'est qu'une syénite sans quartz; il se compose essentiellement d'une variété d'amphibole appelée *hornblende* et de feldspath compacte, à peu près également disséminés. Le quartz et le mica ne s'y trouvent qu'accidentellement.

La *protogyne*, dont le nom, imaginé par le naturaliste Jurine, qui la regardait comme la roche la plus ancienne, n'a pas été changé par M. Al. Brongniart, ne diffère du granite qu'en ce que le mica y est remplacé par le talc. On peut même

dire qu'il est facile de la confondre avec le granite, lorsque les parcelles de talc ont un éclat analogue à celui du mica. Cette roche, dont l'apparition est postérieure à celle du granite, constitue le massif du Mont-Blanc et des montagnes environnantes jusqu'au Mont-Rose; elle passe fréquemment, soit à la syénite, soit au diorite.

*Origine des granites et des roches granitiques.* On a, jusque dans ces derniers temps, considéré le granite et les principales roches qui l'accompagnent comme *primitives*, c'est-à-dire comme les plus anciennement formées de toutes celles qui composent l'écorce du globe. Mais un grand nombre de localités présentent le granite recouvrant des dépôts de sédiment de différentes époques ou intercalé dans ces mêmes dépôts. Ainsi, pour n'en citer que des exemples aujourd'hui bien connus, la montagne de la *Jungfrau*, dans les Alpes, montre le granite intercalé au milieu des roches du terrain jurassique; près de Christiania, en Norvège, le granite a pénétré un calcaire à débris organiques plus ancien que le terrain carbonifère; enfin près de Prades, dans les Pyrénées-Orientales, le granite a pénétré aussi dans un calcaire à nautilus analogue au marbre de Campana. Ces faits attestent assez que le granite, qui est cependant la plus ancienne des roches granitiques, n'est point rigoureusement une roche primitive, c'est-à-dire antérieure aux êtres organisés, puisque, dans un grand nombre de localités, elle ne s'est montrée au jour que postérieurement à la formation des dépôts à débris organiques. Presque toutes les roches granitiques sont dans le même cas, et lorsque l'on considère que ces roches n'offrent aucun des caractères que présentent celles qui se sont formées dans un liquide par voie de sédiment, mais qu'elles ont une grande ressemblance avec celles qui ont été rejetées par des éruptions souterraines et que certains volcans vomissent encore aujourd'hui, on reconnaît que c'est à leur origine même qu'elles doivent la position variée qu'elles offrent, tantôt au-dessous et tantôt au-dessus des dépôts à débris organiques, ou bien intercalées au milieu de ces dépôts.

out atteste donc que le granite et les granitiques ont une origine ignée et qu'elles sont dues à deux modes de formation. Ainsi la plupart sont le résultat de l'incandescence qu'a éprouvée la croûte avant l'apparition des êtres organisés et de la solidification des parties superficielles qui ont formé la croûte du globe. C'est en ce sens seulement qu'elles peuvent être considérées comme *primaires*. Mais longtemps après la formation de la croûte terrestre, après même que les dépôts de sédiments qui portent les caractères de plusieurs époques distinctes se furent formés, des éruptions sortirent du centre à la surface de la croûte des matières analogues, identiques avec celles qui avaient été en incandescence dans l'origine et qui, par refroidissement, avaient formé la première croûte terrestre. Voilà pourquoi, nous le répétons, les roches granitiques ne font pas jour à différentes époques.

La structure en grand des granitiques. Ces roches ne présentent aucune stratification réelle, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas divisées par couches comme les schistes formées par la voie aqueuse; mais si s'accorde parfaitement avec leur origine ignée. On a quelquefois, il est dit cité des granites stratifiés, parce que, dans plusieurs localités, les fissures naturelles qui divisent les masses granitiques présentent une sorte de parallélisme et de régularité, et prennent l'apparence de couches plus ou moins inclinées; mais si l'on observe ces masses avec attention, on finit par reconnaître que ces roches, toujours très nombreuses, sont simplement les effets du retrait que les masses ont éprouvé pendant leur refroidissement.

Il est à remarquer que nous disons de la stratification apparente des masses granitiques se rapporte principalement à celles qui se trouvent sur une assez grande étendue; mais il arrive souvent que celles qui, sur de petits espaces, sont intercalées au milieu de couches d'autres roches, présentent des fissures parallèles aux strates des roches, peuvent être considérées comme stratifiées. C'est même en ce sens que les géologues ont considéré les granites stratifiés comme moins an-

ciens que les granites non stratifiés.

Le granite offre quelquefois une division prismatique imparfaite dont l'ensemble rappelle les groupes de prismes basaltiques.

#### *Formes des montagnes granitiques.*

Les hautes montagnes granitiques se font en général remarquer par la diversité de leurs formes : leurs cimes sont escarpées et se terminent en pointes qui présentent des pyramides et des obélisques; leurs flancs, privés de végétation, n'offrent que de grandes masses qui fatiguent l'œil par leur nudité. A chaque pas que fait l'explorateur, il n'aperçoit que des parties saillantes qui supportent des groupes de roches amoncelées. Ces montagnes présentent des vallées profondes, parsemées de roches brisées de toutes les dimensions, dont les angles sont tantôt aigus et tantôt émoussés. Les vallées commencent ordinairement par un cirque plus ou moins évasé et dont les parois sont souvent verticales; généralement très nombreuses, elles semblent couper les chaînes des montagnes dans toutes les directions et tombent les unes dans les autres en formant des angles plus ou moins ouverts. Ces vallées et les gorges qui y aboutissent paraissent d'autant plus profondes qu'elles sont ordinairement étroites et qu'elles offrent des pentes rapides.

Lorsque les montagnes granitiques sont d'une médiocre hauteur, elles offrent des contours arrondis et des formes plus ou moins allongées; presque toujours elles se terminent par de vastes plateaux, et leurs flancs sont couverts de la plus riche végétation.

La forme générale des montagnes granitiques tient principalement à la facilité avec laquelle la plupart des granites se décomposent par l'action des différents agents atmosphériques. C'est même à cette action destructive, qui agit principalement sur le feldspath, que sont dues les crêtes escarpées et les pics élancés qui distinguent les sommets de certaines hautes montagnes de granite.

*Emploi des roches granitiques dans les arts et l'industrie.* La dureté et la solidité du granite le font rechercher pour plusieurs genres de constructions; celui de Vire, l'un des plus durs, que l'on

exploite dans le département du Calvados, fournit d'excellentes pierres de taille, des pavés, des bornes, des auges, etc. Dans plusieurs pays, le granite est employé à réparer les grandes routes; dans d'autres, il est réservé pour les constructions auxquelles on veut donner autant de solidité que de durée : ainsi les Chinois en ont construit les tours de leur fameuse muraille; les Brésiliens ont bâti en granite le fort et la ville de Rio-Janeiro.

Mais, dans un grand nombre de localités, il ne présente pas la même garantie de durée. Le granite des environs de Clermont-Ferrand, par exemple, se décompose très facilement. En Espagne, on a employé le granite à la construction d'édifices que l'on désirait rendre durables et qui cependant ne résistèrent point aux injures de l'air : ainsi les murs du palais de l'Escorial et plusieurs édifices à Avila, à Ségovie, et dans différents lieux de la Nouvelle-Castille, offrent de fréquents exemples de la décomposition dont nous parlons.

La syénite est en général employée aux mêmes usages que le granite; mais elle est principalement réservée pour les monuments d'art qui doivent servir d'ornements, parce que, comme elle contient peu de mica, elle prend un poli beaucoup plus beau que le granite. Ainsi le piédestal en forme de rocher, du poids de 800,000 kilogrammes, qui porte la statue de Pierre-le-Grand, à Saint-Petersbourg, est en syénite de Finlande; une autre variété de la même roche a servi à faire les quarante-huit colonnes d'un seul morceau, et toutes de 58 pieds de hauteur, qui décorent et soutiennent l'église de Saint-Isaac; enfin, c'est dans une belle syénite d'un rouge brun que l'on a taillé, sous la direction de l'architecte français Montferrand, la magnifique colonne Alexandre, dont le fût, d'un seul bloc, a 80 pieds de long sur 14 de diamètre (*voy. COLONNE*). La même roche a servi à construire les beaux quais de la Néva et les bords du canal de Catherine.

A Paris, une belle syénite que l'on a tirée de Corse revêt le soubassement de la colonne napoléonienne qui s'élève sur la place Vendôme; une autre syénite apportée de la Bretagne sert de piédestal à

l'obélisque de Louqsor, monolithe égyptien formé aussi de syénite.

La pegmatite fournit dans certains pays de bons matériaux pour la réparation des grandes routes; mais elle ne peut rivaliser, pour la solidité, avec le granite et les autres roches granitiques, attendu la grande quantité de feldspath laminaire qui entre dans sa composition et qui se désagrège facilement par l'action prolongée des agents atmosphériques. Toutefois c'est la facilité même avec laquelle son feldspath se décompose qui la rend d'une utilité inappréciable dans une branche importante d'industrie, la fabrication de la porcelaine. L'argile blanche appelée *kaolin*, nom emprunté aux Chinois, et le résultat de la décomposition du feldspath; c'est la base indispensable de la pâte de la porcelaine. La pegmatite très feldspathique, mais non altérée, donne, sous les noms techniques de *caillou* et de *pétaué*, autre nom chinois, ce que l'on appelle la *couverte* ou le vernis de la porcelaine.

La protogyne, pour sa dureté, sa solidité et sa ténacité, peut être employée à divers usages auxquels le granite est réservé; elle ne paraît pas même susceptible de s'altérer aussi facilement que certains granites; mais sa dureté étant inégale par suite du talc qu'elle contient, il en résulte qu'elle ne peut pas recevoir un poli égal et brillant.

J. H.-r.

**GRANIVORES**, mot composé de *vorare*, dévorer, et de *granum*, grain, et qui désigne les êtres dont les graines forment l'aliment habituel. Ce mot s'applique presque exclusivement aux oiseaux, surtout aux gallinacés, et à ceux que Cuvier a compris sous la dénomination de *cani-rostrés*.

X.

**GRANJA** (I.A.), c'est-à-dire la Ferme, maison royale des souverains d'Espagne, voisine de Saint-Ildefonso, à 2 lieues S.-E. de Ségovie. Cette belle résidence, située à 633 toises au-dessus du niveau de la mer, parmi des montagnes dont l'aspect est sauvage et pittoresque, doit son origine à Philippe V, qui, imitant son aïeul Louis XIV, voulut que, là comme à Versailles, l'art triomphât de la nature. Des jardins magnifiques s'élevèrent sur ces pentes abruptes que de nombreuses fontaines et cascades vinrent vivifier. Les ap-

partements, splendidement ornés, reçurent de nombreux morceaux de peinture et de sculpture. Ce palais, dont les rois successeurs de Philippe V ont encore enrichi les galeries, et qui sert ordinairement de résidence d'été à la cour d'Espagne, a été, dans ces derniers temps, le théâtre d'un mouvement militaire qui doit puissamment influer sur la marche de la révolution espagnole. La reine Marie-Christine, parvenue à la régence depuis la mort du roi Ferdinand VII, avait vainement essayé, de concert avec son premier ministre, M. Zea Bermudès, de contenir les esprits et de satisfaire par degrés aux exigences du parti libéral, sans modifier profondément la forme du gouvernement : c'était une tâche impossible à accomplir en présence de la guerre civile entreprise dans le nord par don Carlos (voy.) au nom des idées rétrogrades. M. Zea tomba l'année suivante devant une démarche énergique des capitaines généraux, et bientôt le *statut royal* vint jeter ses bases du gouvernement représentatif en Espagne. Cependant l'insurrection aristocrate se prolongeait, et d'autre part les missions devenaient de jour en jour plus ardentes dans l'Espagne constitutionnelle. L'opinion des *exaltados* ne crut pas trouver dans cette organisation politique les moyens suffisants pour terminer la crise où se trouvait le pays. Des juntes insurrectionnelles se formèrent sur plusieurs points à la fin de 1835 : elles furent comprimées un moment ; mais au commencement de 1836, dans le moment même où le gouvernement se préparait à soumettre aux Chambres un projet de modification du statut royal, qui en eût fait une sorte de copie de la Charte constitutionnelle de France, des mouvements se manifestèrent dans plusieurs îles, et la fameuse constitution de 1812 fut proclamée. L'insurrection se propagea rapidement de cité en cité ; l'énergie du général Quesada parvint d'abord à maintenir Madrid dans le devoir, et le ministère, alors présidé par M. Isturiz, arraisait résolu à faire tête à l'orage. Mais les événements devinrent bientôt plus forts que sa résolution.

Le 12 août, un bataillon de milices provinciales fort d'environ 500 hommes,

et caserné à Saint-Ildefonso, se souleva aux cris de *Vive la constitution ! vive Isabelle II !* et marcha sous les ordres de ses sergents à la Granja, où se trouvait alors la reine régente. Un régiment de la garde se joint aux rebelles : alors les deux troupes réunies attaquent les portes du palais. Irrités par la résistance, les soldats parlaient d'amener du canon. Dans cette extrémité, Christine consent à admettre en sa présence une députation : douze sous-officiers et soldats se présentent. La reine leur demande avec calme ce qu'ils veulent. « La constitution de 1812 et la liberté, » répondirent-ils, en accompagnant cette déclaration de protestations de dévouement pour les deux reines. Après une longue discussion que troublaient de temps à autre les vociférations des troupes révoltées qui en attendaient l'issue, vaincue par les instances de tous ceux qui l'entouraient, la régente signa à deux heures du matin un écrit ainsi conçu : « La reine autorise le général San-Roman à laisser jurer la constitution jusqu'à la réunion des cortès, qui aviseront. » Alors les soldats rentrèrent dans leurs casernes, et la tranquillité se rétablit. A Madrid, où le ministère voulait encore arrêter le mouvement, une violente insurrection eut lieu le 14 ; le général Quesada, obligé de prendre la fuite et découvert dans un village à deux lieues de Madrid, y fut ramené et impitoyablement massacré par le peuple qui promena dans tous les quartiers de la ville des lambeaux de son corps déchiré. Il n'y avait plus à hésiter : force resta aux baïonnettes ; la reine confirma par un décret également daté de la Granja sa précédente déclaration, et forma un nouveau ministère dont M. Calatrava (don José-Maria) fut le président. Ainsi s'accomplit cette révolution en partie due à l'action des sociétés secrètes sur l'armée, et dont la constitution promulguée en 1837, et qui régit aujourd'hui le pays, a été le complément. P. A. D.

**GRANSON** ou **GRANDSON** (BATAILLE DE). Granson est le chef-lieu d'un district du même nom, appartenant au canton de Vaud, et qui s'élève en forme d'amphithéâtre des bords ravissants du lac de Neuchâtel jusqu'aux sommets du Jura. La ville, dont la population est à peine

de 800 âmes, a un petit port sur le lac, au milieu duquel on voit un rocher qui, du temps des Romains, était consacré à Neptune; et elle est dominée par un vieux château-fort, jadis la résidence des anciens barons de Granson, dont il est souvent fait mention dans l'histoire de la Suisse. Lorsqu'ils furent éteints, en 1397, la maison de Châlons hérita de la seigneurie de Granson, et la conserva jusqu'à la guerre de Bourgogne, époque à laquelle les confédérés firent la conquête du château, en 1476; mais il fut repris bientôt après par Charles-le-Téméraire (*voy.*), qui, au mépris de sa parole, fit pendre en partie et noyer la garnison, composée de 500 Bernois (*voir* Sismondi, *Histoire des Français*, t. XIV, p. 464). La conséquence de ces événements fut la fameuse bataille qui se livra trois jours après, le 3 mars 1476, et dans laquelle 20,000 Suisses défirent complètement l'armée bourguignonne, forte de 70,000 hommes. Cette bataille eut lieu dans la plaine qui est entre Granson et Concise, non loin de la petite ville de Morat (*voy.* ce nom).

C. L.

**GRANT**, *voy.* GLENELG (*lord*).

**GRANVELLE** (ANTOINE PRÆRENOT, cardinal DE), ministre d'état de Charles-Quint (Charles I<sup>er</sup>) et de Philippe II, naquit le 20 août 1517 à Ornans, dans la Franche-Comté, commença ses études à Padoue, et fit ensuite sa théologie à Louvain. Son père était chancelier de Charles-Quint, et se hâta de lui ouvrir l'accès des affaires publiques. Le jeune homme parlait sept langues avec une facilité remarquable; il était doué d'une rare perspicacité et d'une patience à toute épreuve; joignant à cela des manières séduisantes et un caractère agréable, il put s'abandonner à son ambition, pour laquelle il n'y avait point de dignité trop élevée dans l'état. Nommé évêque d'Arras à vingt-trois ans, il accompagna son père à la diète de Worms, puis à celle de Ratisbonne, où ils firent de vains efforts pour apaiser les disputes de religion. Granvelle assista aussi au concile de Trente, dont il chercha à disposer les membres en faveur d'une guerre contre la France. Lorsqu'après la bataille de Mühlberg les protestants désirèrent la paix, Granvelle fut

chargé d'en rédiger les conditions; toutefois, il mit peu de droiture dans ses procédés, car il n'accorda point au landgrave de Hesse la liberté qu'on lui avait formellement promise. A la même époque, il fit enlever par surprise Constance aux protestants, et bientôt après il devint (1550) conseiller d'état et gardes-des-sceaux de l'Empire. Lorsqu'en 1552 l'Empereur fut surpris dans le Tyrol par l'électeur Maurice de Saxe et qu'il se sauva d'Inspruck dans une litière, ce fut Granvelle qui l'accompagna, la lance en arrêt. Il signala ensuite son habileté par la conclusion de la convention de Passau (*voy.*), qui fit le salut de l'Allemagne. En 1554, il fut chargé de répondre, au nom de Philippe II, à Charles-Quint, qui fit part de son abdication aux États de Flandre par un discours qu'il prononça lui-même devant eux, et Granvelle s'acquitta dignement de cette tâche. Lorsqu'il eut négocié et conclu en 1559, au Cateau-Cambresis, la paix entre la France et l'Espagne, Philippe, abandonnant les Pays-Bas déjà pleins d'agitation, en confia le gouvernement à Marguerite de Parme, et lui donna Granvelle pour ministre. Cette charge lui fit encourir la haine du peuple qui lui imputait toutes les mesures de rigueur prises contre lui; pendant que, dans le même temps, ses ennemis cherchaient à faire croire à Philippe II que la faiblesse et l'indulgence de Granvelle accélèrent les progrès des nouvelles doctrines. Mais le roi, appréciant les services de son ministre, le fit nommer archevêque de Malines. Cette haute position, jointe au zèle qu'il déploya pour faire recevoir le concile de Trente et étouffer les doctrines de Baius, lui obtint le chapeau de cardinal. Cependant les ennemis de Granvelle ne cessaient de multiplier leurs accusations contre lui, et Marguerite eut la faiblesse de leur prêter l'oreille: elle demanda sa révocation, et en 1564 Philippe enjoignit au cardinal de se retirer en Franche-Comté. Marguerite ne tarda pas à se repentir de s'être privée d'un ministre aussi fidèle; mais elle chercha en vain à le faire revenir. Granvelle passa alors cinq années dans l'étude et dans le commerce des savants. Il assista, en 1569, au conclave qui élut pape Pie V, et, par les ordres de Philippe II, il con-



at à Rome, en 1570, le traité d'alliance l'Espagne avec le pape et les Vénitiens entre les Turcs. Comme ceux-ci menaient alors Naples, Granvelle y fut envoyé en qualité de vice-roi ; dans des circonstances très difficiles, il prit les mesures de défense les plus convenables et des réglemens admirables pour assurer la prospérité intérieure du pays. Enfin, en 1575, il fut appelé au conseil d'état avec le titre de président du conseil suprême d'Italie et de Casale. Ce fut en cette qualité qu'il négocia la réunion du Portugal à l'Espagne, il conclut le mariage de l'infante Catherine avec le duc de Savoie, qui fut regardé comme un chef-d'œuvre de politique, en ce que les projets de la France et Milan se trouvèrent contrariés par cette union. Il mourut en 1586. *C. L.*

**GRANVILLE** (LEVESON GOWER, comte), ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne à Paris, est né le 12 octobre 1773. Il est le second fils de lord Granville, premier marquis de Stafford, dont fils aîné, ambassadeur à Paris en 1792, eut le titre de comte Gower, devint plus tard duc de Sutherland et mourut en 1833, laissant une fortune qu'on a évaluée à la somme énorme de 350,000 r. sterling de revenu annuel. C'est par suite d'alliances successives que cette famille unit à son vieux nom anglo-saxon le nom roturier des Leveson, le nom normand des Granville\*. Celui qui fait l'objet de cette notice fut d'abord ambassadeur à Saint-Petersbourg en 305. C'est de lui que prétendait avoir à plaindre Bellingham, ce marchand anglais, alors établi en Russie, qui assassina depuis à Londres le ministre Percival; lui-ci s'étant présenté le premier à la chambre des Communes reçut le coup de pistolet destiné primitivement, dit-on, à

(\*) M. de Gerville, en faisant remarquer (*Mém. de l'Antiq. de Normandie*, VI, 85) qu'il a existé des seigneurs de Granville en Normandie (*de Grandevillâ*), s'étonne avec raison de ce que les généalogistes anglais, au lieu de chercher la origine de la famille anglo-normande du même nom, s'obstinent à la confondre avec celle des Granville (*voy.*), qui viennent de Grenneville, commune située à l'autre extrémité du département de la Manche.

lord Granville. Créé vicomte Granville de Stone-Park le 15 juillet 1815, puis élevé à la dignité de comte le 2 mai 1833, ce dernier est surtout connu en France comme représentant de l'Angleterre libérale près de la dynastie de juillet. Ce fut en 1830 que lord Grey (*voy.*) l'appela à remplacer dans ce poste important lord Stuart de Rothsay. Lors de l'accession passagère des tories au pouvoir avec sir Robert Peel, le noble lord partagea la fortune de ses amis politiques. Mais accrédité de nouveau, en mai 1835, par le ministère Melbourne, il n'a pas cessé depuis ce temps de remplir ses hautes fonctions diplomatiques de manière à se concilier les suffrages des deux nations. Au mois de novembre 1837, le comte Granville dut aller prêter serment à la reine Victoria pour pouvoir, d'après la loi anglaise, jouir du privilège du vote par procuration. Au mois de juin de l'année suivante, il se rendit au couronnement de la jeune reine.

Lord Granville a épousé, le 24 décembre 1809, Henriette-Elisabeth, fille de William, 5<sup>e</sup> duc de Devonshire (*voy.*), dont il a eu 5 enfants. L'aîné, GEORGE Granville, lord Leveson, né le 11 mai 1815, est déjà membre du parlement. R-r.

**GRAPHIE, GRAPHIQUE** (de *γράφω*). On nomme graphie une description figurée. Les arts graphiques sont proprement les arts du dessin (*voy.*). *Graphique* signifie aussi ce qui tient à la manière de représenter le langage par des signes. Les pierres graphiques sont celles qui sont écrites ou gravées, ou celles qui paraissent l'être dans la nature, et aussi celles qui servent à la sculpture; enfin, dans les sciences et les arts qui tiennent aux mathématiques, on nomme opération graphique celle qui consiste à énoncer un problème à l'aide de figures, au lieu d'employer seulement le discours ou le raisonnement. On n'obtient souvent ainsi qu'un résultat par approximation, quelquefois suffisant, mais qu'il est toujours facile de rectifier par le calcul.

Pris substantivement, au masculin, le mot *graphique* sert quelquefois à désigner le dessin de la figure, de l'ornement, des machines, etc., considéré comme accessoire à l'étude des sciences exactes. L. L-r.

rt à mesurer les angles sur le terrain. est monté sur un pied brisé à trois ranches, et se compose d'un demi-cercle en cuivre divisé en 180°, comme le rapporteur (*voy.*), et quelquefois en 360 demi-degrés lorsqu'il est assez grand, ayant deux diamètres, l'un fixe, unissant par une ligne droite les degrés 0 et 180, l'autre mobile, nommé *alidade* (*voy.*), roulant sur le point de centre et dont le bout peut passer par tous les degrés. Chacun de ces diamètres est terminé par une *pinnule* ou petit morceau de cuivre soudé à angle droit vertical; la pinnule contre laquelle l'œil s'applique est pleine, mais fendue au milieu; l'autre est vide et divisée par un crin bien noir. C'est en mettant sur la même ligne, et de manière à ce qu'ils se confondent, la fente et le crin des deux pinnules du même diamètre avec les objets qui marquent les lignes dont on veut mesurer les angles, que l'on connaît cette mesure par le chiffre sur lequel porte l'alidade. Lorsqu'on veut mesurer des objets extrêmement éloignés, on remplace les pinnules par un instrument d'optique approchant les objets. On a imaginé de fabriquer des graphomètres ayant un cercle entier, auxquels on a donné le nom de *cercles répéteurs* : les deux diamètres ou alidades sont alors mobiles. Ces instruments sont le plus souvent munis d'une boussole.

L. L-T.

**GRAPPILLAGE**, *voy.* GLANAGE.

**GRAPPINS**, *voy.* ABOARDAGE.

**GRASSE** (FRANÇOIS-JOSEPH-PAUL, COMTE DE), marquis DE GRASSE-TILLY, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de celui de l'incinnatus, lieutenant général des armées navales, naquit à Valette en Provence, l'an 1723. Destiné par sa famille à entrer dans l'ordre de Malte, le jeune de Grasse s'embarqua sur les galères, au mois de juillet 1734, en qualité de garde; il y fit plusieurs campagnes. En 1749, il fut embarqué sur une frégate faisant partie d'une escadre aux ordres de M. de la Jonquière, chargée d'escorter un convoi de la compagnie des Indes pour Pondichéry. Rencontrée par l'amiral Anson, cette escadre tomba au pouvoir des Anglais, et de Grasse resta environ deux ans prisonnier sur parole en Angleterre.

Au mois de mai 1754, il fut nommé lieutenant de vaisseau, et capitaine de vaisseau en janvier 1762; il servait en cette qualité au combat d'Ouessant (27 juillet 1778). Ayant reçu le grade de chef d'escadre en 1779, il se réunit à l'armée navale aux ordres du comte d'Estaing (*voy.*), devant la Martinique, et participa au combat qu'elle soutint, le 6 juillet, contre celle de l'amiral Byron. En 1780, il assista aux trois combats livrés par le comte de Guichen à l'amiral Rodney.

Le 24 mars 1781, le comte de Grasse sortit de Brest à la tête d'une armée navale destinée à soutenir l'émancipation des colonies anglaises de l'Amérique; le 28 avril suivant, elle était en vue de Fort-Royal de la Martinique. Bientôt il arriva devant l'île de Tabago, dont le marquis de Bouillé (*voy.*), commandant général des Antilles françaises, fait le siège et qui se rend le 1<sup>er</sup> juin. Au Cap-Français, il reçoit des nouvelles des États-Unis dans lesquelles on lui peignait avec de sombres couleurs la position critique des provinces méridionales, et l'appelait avec instance, en lui laissant le choix de se rendre ou à New-York ou dans la baie de Chesapeak. L'amiral se décida pour cette dernière, mit aussitôt à la voile, et le 28 août il jeta l'ancre à Lynn-Haven. Son premier soin fut d'informer Washington de son arrivée; mais, se trouvant bientôt en présence de la flotte anglaise commandée par les amiraux Graves, Hood et Drake, il lui livra, le 5 septembre, un combat qui le obligea de se retirer sans avoir pu secourir l'armée de lord Cornwallis (*voy.*), qui se trouva réduit ainsi à se rendre, en livrant Yorktown, le 19 octobre.

La présence de l'amiral n'étant plus nécessaire, pendant l'hiver, sur les côtes de l'Amérique septentrionale, il retourna aux Antilles, où il dirigea de vains efforts contre la Barbade, protégée par les vents. Il se décida alors à les tourner contre Saint-Christophe, et, le 11 janvier 1782, il alla mouiller à la Basse-Terre, l'une des rades de cette île. Le débarquement des troupes s'effectua le lendemain, et le marquis de Bouillé mit le siège devant Brinstone-Hill. Le man-

que de vivres et la dispersion d'un convoi parti de Brest forcèrent la flotte française à lever l'ancre. On méditait alors une entreprise contre la Jamaïque : l'Espagne devait réunir ses forces à celles de la France pour porter à l'Angleterre ce dernier coup ; mais après diverses rencontres avec l'amiral Rodney, un combat définitif s'engagea le 12 avril. La ligne française fut coupée en plusieurs endroits, et, après un combat des plus acharnés, le comte de Grasse amena son pavillon. La France perdit cinq vaisseaux ; Bougainville (voy.) et Vaudreuil sauvèrent les autres, que l'amiral anglais ne poursuivit pas.

Le comte de Grasse, conduit en Angleterre, y fut l'objet d'une admiration et d'un enthousiasme excessifs ; tandis qu'en France son nom était voué à l'outrage et que des chansons d'une odieuse gaité insultaient à sa défaite, chacun voulait avoir à Londres le portrait de celui qu'on appelait l'intrepide Français. Il fut présenté au roi, et l'on eut, dit un de nos historiens, « l'inhumanité de lui donner des fêtes. »

Toutefois, la captivité du comte de Grasse en Angleterre ne fut point inutile à la France. Ce fut lui qui, se faisant intermédiaire de la correspondance entre lord Shelburne et le comte de Vergennes, prépara la paix de 1783.

A son retour en France (août 1782), le comte de Grasse publia un mémoire justificatif dans lequel il se plaignit avec amertume de quelques-uns des capitaines des bâtiments sous ses ordres au combat du 12 avril. Un conseil de guerre, tenu à Lorient au mois de mars 1784, justifia pleinement la conduite qu'il avait tenue dans cette fatale journée, et l'acquitta honnêtement. Le comte de Grasse mourut à Paris le 11 janvier 1788. J. F. G. H-X.

**GRASSEYEMENT**, vice de prononciation très commun et assez désagréable, qui consiste tantôt à supprimer totalement l'articulation de la lettre *r*, tantôt à lui substituer une autre articulation (celle de *g*). Le grasseyement résulte, soit d'un vice d'organisation, soit, et plus souvent encore, d'une mauvaise habitude. Il ne faut pas le confondre avec le bégaiement (voy.), bien que ces deux infirmités se ressemblent sous plusieurs rapports et

que surtout elles cèdent à un traitement analogue. Les différents degrés du grasseyement ne constituent pas des variétés méritant une description particulière. Une petite nuance n'est pas sans quelque agrément dans la bouche des femmes, et l'on a vu, à l'époque du Directoire, les merveilleuses et les incroyables affecter le grasseyement pour se donner l'air enfantin et ajouter à leurs grâces naturelles.

Rien ne ressemble moins au grasseyement que l'articulation vigoureuse et même exagérée que donnent à la lettre *r* les Marseillais et d'autres habitants du midi de la France, ainsi que les Prussiens et d'autres Allemands du Nord.

Produit de l'imitation dans un grand nombre de cas, le grasseyement est curable par le temps et l'exercice attentif des organes de la parole, qui, par ces moyens même, peuvent surmonter les défauts dépendant d'une organisation anormale (voy. DÉMOSTHÈNE). Aucun autre agent ne peut remplacer l'influence d'une volonté ferme et soutenue qui procède de besoin réel et bien senti de la guérison. En effet, le grasseyement, presque autant que le bégaiement, ferme, à ceux qui en sont affectés, la carrière du professorat, de la chaire, du barreau et de la tribune. F. R.

**GRATIEN**. Il y a eu deux empereurs romains de ce nom. L'un était le père de l'empereur Valentinien, l'autre son fils. Ce dernier, par son infortune et l'éclat de ses talents, mérite une mention plus détaillée.

Gratien, fils de Valentinien I<sup>er</sup> et de Valeria Severa, naquit à Sirmium le 18 août 359. Son père lui donna le titre d'Auguste dès l'âge de huit ans, et le maria à une fille de Constance. Il était brave, modéré, humain et sensible. Pour soutenir le fardeau de l'empire, il s'associa Théodose, et lui donna Constantinople avec la Thrace et toutes les provinces d'Orient. Son courage éclata bientôt après contre les Goths et les Alemans. La guerre contre ceux-ci fut très heureuse, mais il ne tarda pas à mécontenter l'armée par un zèle excessif pour le christianisme. Une cruelle famine ayant désolé Rome, le peuple murmura et l'accusa d'avoir attiré ces malheurs sur l'empire par sa

édits contre le paganisme. Tous les changements faits par Gratien, tous les coups portés au polythéisme irritèrent le peuple; Maxime, général des troupes romaines dans la Bretagne, profitant de ces dispositions, promit de relever les temples et les autels des dieux si on lui donnait la couronne impériale. Presque tout l'empire le reconnut. Gratien marcha contre lui, le joignit à Paris; mais il fut lâchement abandonné par ses troupes. Obligé de se sauver, il tourna ses pas vers l'Italie, et, en arrivant à Lyon, il fut arrêté, livré aux rebelles, et massacré (383). Ce prince infortuné n'avait alors que 24 ans; il avait régné sept ans et neuf mois. Saint Ambroise (*voy.*) versa des pleurs sur son tombeau, qu'il regardait comme celui d'un martyr. — *Voir* sur lui Aurelius Victor, *De viris illustribus*, Ammien Marcellin, liv. xxvii; saint Jérôme, *ep.* 3; saint Ambroise, *De obitu Valentiniiani et in psalmis*, 61; Ruffin, liv. II; Sozomène, liv. vii; Zosime, liv. iv, etc. C. D. C.

**GRATIEN** (FRANÇOIS), auteur du recueil intitulé *Decretum Gratiani* (*voy.* **DROIT CANON** et **DÉCRÉTALES**). On ne connaît ni l'année de sa naissance ni celle de sa mort; mais il naquit à Chiuse, en Toscane, et devint moine au monastère de Saint-Félix, à Bologne. Ce fut là qu'il commença le recueil sommaire du droit ecclésiastique auquel on donna son nom, et qui fut publié en 1151. Gratien passe en revue tous les sujets du droit canonique d'après une classification qu'il avait adoptée, et il ajoute à chaque sujet des principes de droit qu'il établit par des passages puisés aux sources, et qu'il développe en partie d'après ces mêmes sources, en partie par des additions qu'il y fait lui-même, mettant d'accord entre eux les passages qui paraissaient contradictoires, ou maintenant seulement ceux qui lui semblaient mériter la préférence. De là le titre de *Concordantia discordantium canonum*. Gratien a divisé son ouvrage en trois parties: dans la première, il consacre une introduction générale aux lois, notamment aux lois ecclésiastiques, et ensuite il traite du personnel de l'Église, des qualités, droits, devoirs des clercs, de leur ordination, et de leur participation au gouvernement de l'Église.

Dans la seconde partie, il traite du pouvoir clérical, particulièrement de la juridiction ecclésiastique et de la procédure. Dans la troisième, enfin, vient la théorie des actes sacrés, de la liturgie qui s'y rattache, et surtout de l'administration des sacrements. Ce nouveau recueil (*voy.* **DROIT CANON**) obtint promptement du succès: à peine dix ans s'étaient écoulés depuis son apparition que le droit ecclésiastique avait déjà une chaire particulière tant à Bologne qu'à Paris, et on l'enseignait d'après Gratien, dont le recueil prit l'autorité d'un code. Rien ne prouve que ce résultat fût en partie dû à l'influence immédiate du pape. Le décret de Gratien forme la première partie du *Corpus juris canonici*. C. L.

La première édition du *Gratiani Decretum* fut donnée à Strasbourg, 1471, in-fol., et ce fut en même temps le premier ouvrage imprimé dans cette ville, avec date. Ce volume est ordinairement partagé en deux tomes. On lit au commencement: *In nomine sancte et individue trinitatis incipit concordia discordantium canonum*. V-VX.

**GRATIS**, adverbe latin, francisé sans qu'il ait subi aucun changement, et signifiant *gratuitement*. On sait que, dans mille occasions, le *gratis* coûte cher. Ainsi, par exemple, nous ne conseillerons pas aux malades d'aller se faire traiter par les médecins qui guérissent *gratis*, et nous rappellerons aux amateurs de spectacles que les *billets gratis* paient au moins le droit imposé au profit des hospices. D'ailleurs on connaît ce couplet d'un vaudeville:

Je m'enrichis de la dépense  
De ceux que j'amuse *gratis*.

Il est cependant de véritables spectacles *gratis* dont nous parlerons au mot **SPECTACLES**.

*Gratis* est le titre d'un journal in-4°, qui paraît à Paris depuis plusieurs années, qu'on distribue gratuitement, et dont les frais sont couverts par les nombreuses insertions d'annonces qui ont leur tarif. V-VX.

**GRATITUDE, INGRATITUDE.**

La gratitude est ce sentiment affectueux, ce juste retour que doivent inspirer à tout homme les services qu'on lui a rendus, les bienfaits dont il a été l'objet.

Pour les âmes délicates, c'est moins encore un devoir qu'un plaisir; c'est une dette qu'elles aiment à payer consciencieusement, sans jamais se croire acquittées.

Une légère nuance existe toutefois entre la gratitude et la *reconnaissance* : le premier de ces termes s'applique surtout à l'expression de ce sentiment; l'autre indique principalement la preuve que l'on en donne par ses actions. L'une et l'autre, du reste, sont également sincères, et la reconnaissance est seulement une gratitude plus profonde.

L'absence de ces deux vertus constitue le vice odieux que flétrit le nom d'*ingratitude*. Il n'en est aucun que, non-seulement les moralistes, mais la société entière, aient frappé d'une réprobation plus générale; et cependant il faut bien convenir qu'il n'en est guère de plus commun.

Chez plusieurs peuples de l'antiquité, entre autres chez les Perses et les Lacédémoniens, les lois punissaient l'ingratitude comme un crime. Un écrivain misanthrope a prétendu que, si les législateurs modernes n'en ont pas fait autant, c'est à cause du trop grand nombre des coupables. Il pensait de même ce ministre qui disait : « Quand je nomme à une place, je fais quatre-vingt-dix-neuf mécontents et un ingrat. »

L'ingratitude est souvent, a-t-on dit, une nécessité politique pour les gouvernements, soit démocratiques, soit monarchiques. Athènes en donna jadis plus d'un exemple aux dépens de ses plus illustres citoyens, et il est fâcheux d'avouer que notre Henri IV a pu être excusé, mais non entièrement absous par l'histoire, d'un semblable trait.

Ce qui n'est susceptible d'aucune excuse, c'est l'ingratitude dans le cours ordinaire de la vie. Tout au plus pourrait-on, dans une seule occasion, admettre, pour modérer sa condamnation, la circonstance atténuante d'un service rendu avec faste ou d'un bienfait proclamé avec orgueil.

On sait depuis longtemps que la cour est le séjour favori de l'ingratitude. Les moralistes et les pamphlétaires ont entassé les faits qui viennent à l'appui de cette assertion, qu'un courtisan du dernier siècle avait même formulée en maxime.

Au moment où le divorce de Napoléon avec l'impératrice Joséphine n'était encore qu'un secret de cour, sept dames de sa maison avaient déjà formé des demandes pour être admises dans celle de la nouvelle impératrice. Il y a plus : une autre dame, parente et amie de Joséphine et pour laquelle elle n'avait obtenu de l'empereur qu'avec beaucoup d'instances une place éminente auprès d'elle, non-seulement refusa de l'accompagner dans sa retraite, mais sollicita vivement la conservation de ses fonctions près de l'impératrice Marie-Louise. Napoléon fut indigné de ces sollicitations, et la froideur de ses refus donna à ces *ingrates* une sévère leçon.

Il y a dans la conscience publique une telle répulsion pour l'ingratitude que c'est le seul vice auquel la comédie n'ait pu infliger le châtement du ridicule, qui sans doute en eût paru une trop faible punition. Le talent de Destouches (*voy.*) échoua dans la peinture de l'*Ingrat*, et le génie qui avait rendu le *Tartufe* un personnage comique eût reculé sans doute devant cette autre tâche plus difficile encore.

Si cependant, comme nous l'avons dit, l'ingratitude est un des vices qui attristent le plus souvent nos regards, consolons-nous en songeant qu'il a donné naissance à l'une des plus hautes vertus, celle de faire le bien aux hommes sans en attendre aucune gratitude, et en se rendant seulement le témoignage exprimé par ce vers d'un grand poète :

Il est doux, il est beau de faire des ingrats!

M. O.

**GRATUIT**, *voy.* DON GRATUIT.

**GRATTAN** (HENRI), célèbre orateur et homme d'état irlandais, naquit à Dublin, en 1750, d'une famille protestante. Après avoir fait ses études de droit à Londres, il débuta comme avocat à Dublin et entra, en 1775, au parlement d'Irlande, où il se rangea du côté de l'Opposition. Son éloquence réagit bientôt sur le pays tout entier : à sa voix, le nombre et le courage des patriotes irlandais grandit; et l'attitude menaçante du pays effraya la métropole à tel point qu'en 1782 le parlement anglais essaya de mettre en vi-

gueur un statut de George I<sup>er</sup>, en vertu duquel l'Irlande devait être unie à la Grande-Bretagne. Grattan parvint à écarter le projet : aussi le parlement d'Irlande s'empressa-t-il de lui faire un don de 50,000 livres sterling. Vers 1785, Grattan était le chef reconnu des *whig-clubs* d'Irlande. Quoique protestant lui-même, il ne cessa d'attaquer le clergé anglican et de réclamer en faveur de ses compatriotes catholiques les droits électoraux.

En 1795, une meilleure ère semblait commencer pour l'Irlande sous l'administration du comte Fitz-William, grand seigneur libéral, animé des meilleures intentions. Grattan se hâta de se lier avec lui, dans l'espoir fondé de faire proclamer des mesures pacifiques sous les auspices de ce nouveau lord-lieutenant. Malheureusement ce dernier fut bientôt rappelé, et l'exaspération de l'Irlande arriva à son comble. Les *united Irishmen* songèrent à établir une république dans leur patrie, et la France républicaine ne manqua pas de leur promettre aide et assistance. Grattan ne se laissa point entraîner par ce mouvement inconsidéré. A l'instar du grand agitateur moderne (voy. O'CONNEL), il ne voulut agir que par des moyens légaux. Il essaya des mesures conciliatrices, mais en vain : alors il se retira du parlement, et l'insurrection prit son cours. On en a vu la fatale issue aux articles DEFENDERS et FITZ-GERALD.

Au moment où Pitt allait consommer l'union de l'Irlande avec l'Angleterre, Grattan rentra au parlement pour s'opposer à cette mesure, qui portait le dernier coup à la nationalité irlandaise. L'orateur patriote devait échouer. Plus tard (1805), il siégea dans le parlement anglais, se portant toujours le défenseur des catholiques irlandais, et vouant à cette cause malheureuse le reste de ses forces. Il mourut à Londres le 14 mai 1820.

Grattan, comme homme d'état, a suivi une ligne invariable, persistant à demander une réforme légale, et apportant au service de ses compatriotes opprimés l'éloquence d'un homme de bien, soutenue par des convictions inébranlables. Il maniait admirablement le sarcasme et l'épigramme;

la passion, chez lui, prenait irrésistiblement cette forme. Son imagination, quoique vive, était constamment bridée par sa raison. En un mot, il n'avait aucun des défauts que l'on reproche à l'école oratoire irlandaise : point de métaphores exubérantes, point d'extravagances passionnées. Ce qui le distinguait surtout parmi tous les orateurs modernes, c'était une admirable sobriété d'expression : peu de mots lui suffisaient pour exprimer les idées les plus profondes ; ses opinions se condensaient presque toujours en une seule sentence. Ses discours, publiés par son fils, en font foi (*Speeches of M. Grattan*, Londres, 1822, 4 vol. in-8°). L. S\*.

Un proche parent de ce grand orateur, THOMAS COLLEY Grattan, actuellement consul britannique à Boston, s'est fait récemment une grande réputation en Angleterre comme bel-esprit et comme observateur de mœurs, surtout relativement aux pays étrangers visités par lui, et qu'il présente à ses compatriotes sous les formes les plus variées. Dans ses *Highways and byways, or tales of the roadside picked up in the french provinces* (1823-25, 8 vol.), il renferme le tableau de la vie provinciale en France dans un cadre intéressant, et y sème des réflexions piquantes. *The heiress of Bruges* (1828, 3 vol.) et *Jacqueline of Holland* sont des romans historiques qui annoncent une profonde étude des annales de toutes les parties de l'ancien royaume des Pays-Bas, études d'ailleurs constatées depuis par l'histoire des Pays-Bas que M. Grattan rédigea pour la *Cyclopædia* de Lardner, en 1830. Viennent ensuite ses *Legends of the Rhine and the Low countries* (1832, 3 vol.), et *Agnes of Mansfeld*, roman historique (1836, 3 vol.). M. Grattan, auteur humoristique et peintre ingénieux, dont la palette est pleine de fraîches couleurs, excelle surtout en prose ; mais on a aussi de lui des contes en vers, et en 1826 une tragédie du même auteur, *Ben Nazir, the Saracen*, fut représentée sur le théâtre de Drury-Lane.

(\*) Cet article est tiré en grande partie de l'*Encyclopædia Britannica*, 7<sup>e</sup> édition. — Nous ajouterons que M. Henri Grattan fils vient de publier aussi une vie de son père, *The life and times of H. G.*, Lond., 1839, 2 vol. in-8°. S.

constituer une funeste prédisposition à la maladie dont il s'agit ici ; mais cette prédisposition ne se résout-elle pas souvent dans les deux causes que nous avons déjà signalées ? Il existe bien encore quelques causes spéciales propres à développer la gravelle, mais il est bien peu d'individus soumis à leur influence ; il en résulte d'ailleurs une forme particulière de la maladie qu'on observe assez rarement.

Le symptôme caractéristique de la gravelle consiste dans la sortie de petites pierres ou de sable fin par le canal de l'urètre. Jusqu'à ce que cette évacuation ait eu lieu, souvent la maladie ne peut qu'être soupçonnée. Dans quelques cas, et cela arrive surtout au début du mal, cette évacuation a lieu sans éveiller aucune espèce de douleur : l'urine alors dépose, au fond du vase qui la reçoit, une poussière fine, ordinairement rouge, comme dans maintes circonstances de la vie ; on voit ce liquide déposer les sédiments les plus variés. Mais il s'en faut bien que la maladie soit toujours aussi bénigne : le plus souvent même il en est autrement. Dans ces cas, l'expulsion des sables, graviers ou pierres, est précédée d'accidents quelquefois très pénibles : ainsi les malades éprouvent des douleurs plus ou moins vives qui se font surtout sentir à la région des reins et suivent tout le trajet des voies urinaires. Ces douleurs cessent et reparaissent alternativement ; pendant ce temps, les urines peuvent se supprimer complètement ou s'accompagner dans leur émission de douleurs aiguës. Si cet état se prolonge, des symptômes généraux se développent, la fièvre s'allume, des vomissements sympathiques peuvent avoir lieu ; il n'y a plus de sommeil ; le malade tombe dans une anxiété des plus pénibles ; et cette série de phénomènes ne cesse qu'après l'évacuation d'une plus ou moins grande quantité de sable, ou d'un ou plusieurs graviers. Il est certains individus qui n'éprouvent qu'une ou deux fois dans leur vie ces accidents ; mais le plus souvent ces sortes d'attaques se renouvellent un plus ou moins grand nombre de fois chaque année ; et si l'art ne parvient à éteindre le mal dans sa source, il arrive presque toujours un temps où quelques graviers, trop volumineux pour

être expulsés, demeurent dans la vessie, deviennent le noyau d'un calcul qui s'accroît successivement, et dont la chirurgie seule peut débarrasser les malades, à l'aide d'une opération plus ou moins grave (voy. TAILLE, LITHOTRIE). Heureusement la médecine peut souvent prévenir une issue si funeste. Ici nous devons distinguer deux ordres de moyens : les uns sont propres à favoriser l'expulsion du sable ou gravier, par conséquent à faire cesser ou à pallier au moins les accidents qui accompagnent cette expulsion ; les autres, autant hygiéniques que médicaux, ont pour but d'empêcher le retour du mal en modifiant la composition de l'urine. Pour remplir la première indication, les moyens sur lesquels on doit le plus compter sont la diète, les boissons adoucissantes prises en grande quantité, les bains, et, dans les cas les plus graves, la saignée. Ces moyens font cesser l'état d'éréthisme dans lequel se trouve l'appareil urinaire et rendent plus facile l'expulsion du gravier ; mais ce n'est qu'une cure purement palliative dans la plupart des cas. Si le médecin s'arrête ici, il soulage le malade, mais ne le guérit pas. Voyons maintenant si l'art est assez puissant pour arriver à une cure radicale de la gravelle.

Nous avons vu plus haut la double influence sous l'empire de laquelle se développe le plus ordinairement cette maladie : il est évident qu'avant tout il faut soustraire le malade à cette influence ; sans cette condition essentielle, l'urine se chargera toujours du principe funeste qu'elle puise dans une alimentation trop substantielle, et la maladie continuera. Or, quel régime substituer à celui-ci ? Évidemment un régime directement opposé, qui introduise dans l'économie la plus petite quantité possible des principes dont l'acide urique est composé. L'observation a démontré quels aliments doivent former ce régime, et elle signale, comme les plus propres à atteindre ce but, le pain, surtout celui de seigle, les pâtes d'Italie, les pommes de terre, les légumes verts, etc., préparés au maigre. Dans les cas où la maladie est légère, il a suffi quelquefois de diminuer seulement la quantité des aliments ordinaires. Quel que soit le mode

d'alimentation que l'on suive, il faut s'interdire rigoureusement les boissons fortement alcooliques et se borner à celles qui contiennent une grande quantité de principe aqueux. En augmentant par là la quantité d'urine qui se forme dans un temps donné, on augmente aussi la puissance de dissolution. Enfin il est un dernier ordre de moyens auquel le médecin peut avoir recours pour combattre la gravelle, moyens qui ont pour but d'introduire dans l'économie des principes qui, à raison de leur affinité chimique, se combinent avec l'acide urique et donnent naissance à un nouveau composé soluble : ces moyens sont les divers carbonates alcalins, dont les doses varient suivant leur nature.

Tel est l'ensemble des ressources que l'art possède pour combattre la gravelle ; souvent il faut faire marcher de front ces divers moyens. Heureux les médecins quand ils trouvent dans leurs malades assez d'énergie morale pour renoncer à un régime de vie auquel on tient souvent très fortement, et prévenir par là une affection beaucoup plus grave, les calculs de la vessie. *Voy.* ces mots. M. S.-N.

**GRAVESANDE**, *voy.* S'GRAVESANDE.

**GRAVIER**. On nomme ainsi un sable à gros grains, composé en grande partie de petits fragments arrondis de différentes roches, ordinairement siliceuses. Tant que les plus gros de ces fragments ne dépassent pas la grosseur d'une noix, on comprend leur amas sous le nom de *gravier* ; lorsqu'ils dépassent cette grosseur, on leur donne le nom de *galet* (*voy.* FALAISES). Sous la dénomination de *sable* (*voy.*), on entend la réunion de petits grains de quartz ou d'autres substances dont les plus gros n'excèdent pas le volume d'un grain de chenevis. Ainsi le gravier tient le milieu entre le galet et le sable.

Le gravier et le sable sont charriés par les rivières ; le galet est transporté par les torrents ou les cours d'eau torrentueux. La mer accumule aussi sur ses bords le gravier, le sable et le galet. Ce qui se passe encore de nos jours eut lieu aux différentes époques de l'histoire de la terre : ainsi l'on reconnaît l'emplacement de certaines plages maritimes aux amas de galets et de gravier qui se présentent au-

dessous de la surface du sol à une profondeur plus ou moins considérable. Certains dépôts de gravier et de galet ne sont que des amas de débris de roches formés par des torrents descendus des montagnes. *Voy.* CAILLOU.

Quelques roches d'aggrégation, telles que les *anagénites* et les *poudingues*, doivent leur origine à un gravier dont les grains ont été réunis par un ciment siliceux. J. H.-r.

**GRAVINA** (JEAN-VINCENT), littérateur et jurisconsulte célèbre de l'Italie, naquit le 20 janvier 1664 à Roggiano, petite ville de la Calabre. Issu d'une famille distinguée, il fut à même de recevoir dès ses plus jeunes années les éléments d'une bonne éducation. Ce fut son oncle maternel, Grégoire Caloprése, qui, poète et philosophe, lui apprit le latin, la rhétorique, l'histoire et les mathématiques. Lorsque ses études classiques furent terminées, et à l'âge de seize ans, son oncle l'envoya à Naples et le plaça sous les auspices du premier avocat de cette ville, qui se nommait Séraphin Biscardi. La jurisprudence n'employa pas seule tous les moments du jeune Gravina : il se perfectionna dans la langue grecque en suivant les leçons de l'habile helléniste Grégoire Messere, commença quelques essais de poésie, et composa même deux drames, l'un sur le sujet de la Passion, qu'il intitula : *Tragedia di Cristo*, et l'autre qu'il nomma *Sant Atanasio*. Le charme de ces études littéraires détourna Gravina du but qui l'avait fait envoyer à Naples, et Biscardi dut multiplier ses efforts pour ramener son élève vers la science du droit. Il lui montra qu'il ne fallait pas confondre l'étude de la législation proprement dite avec la pratique des affaires ; qu'Alciat et Cujas étaient deux grands modèles qui avaient dû leur vaste science et leur légitime influence à la culture de l'histoire et des lettres autant qu'à celle de la jurisprudence. Ces sages conseils ramenèrent l'esprit de Gravina à la vocation de jurisconsulte. Il se livra dès lors avec persévérance à l'étude du droit civil et canonique, et aborda même les épineuses difficultés de la théologie. S'il faut en croire ses biographes, cinq ouvrages surtout servirent de base aux con-



naissances qu'il voulait acquérir, savoir : la Bible, le Corps des lois civiles, les œuvres de Platon, celles de Cicéron et les poèmes d'Homère, ouvrages qui ont formé l'objet des investigations non-seulement de Gravina, mais de tous ceux qui, dans les temps modernes, se sont distingués dans la carrière des sciences et des lettres.

Ce fut en 1689 que Gravina se rendit à Rome. Il fut accueilli par Paolo Coardo de Turin, qui devint camérier d'honneur de Clément XI, et il eut occasion de se lier dans sa maison avec tous les hommes marquants que la capitale du monde chrétien possédait alors. Il publia successivement plusieurs ouvrages de morale et de littérature, et ayant réuni, dans un jardin qu'il avait acheté à cet effet, sur le mont Janicule, en novembre 1695, les littérateurs les plus célèbres qui résidaient à Rome, ils prirent le nom d'Arcadiens (*Arcadi*), et il devint ainsi le principal fondateur de l'Académie des Arcades (*voy.* l'article).

Antoine Pignatelli, étant monté sur le trône pontifical sous le nom d'Innocent XII, offrit à Gravina les plus grands honneurs ecclésiastiques, mais celui-ci refusa d'embrasser le sacerdoce. En 1699, il fut nommé professeur de droit civil au collège de la Sapience, et il quitta plus tard, en 1708, cette chaire pour celle du droit canonique. Ce fut vers la même époque qu'il publia son principal ouvrage de législation (*Origines juris civilis*). Cet ouvrage, composé de trois livres, dont le premier parut à Naples en 1701, fut publié complet dans la même ville en 1713. Le premier livre est intitulé *De ortu et progressu Juris civilis*; le second, *De Jure gentium et duodecim Tabularum*, et le troisième, *Leges et senatus-consulta*. Un autre ouvrage de Gravina, intitulé *De Romano Imperio*, peut être considéré comme le complément de ses *Origines du droit*. Ce dernier ouvrage valut à son auteur une grande réputation non-seulement en Italie, mais encore dans toute l'Europe. Gravina s'y montrait tout à la fois philosophe, jurisconsulte et historien. Les *Origines du droit* ont sans doute perdu beaucoup de leur importance aujourd'hui, mais ce livre n'en est pas moins

un curieux monument de l'état des sciences morales et politiques au temps où il fut composé, et Montesquieu n'a pas dédaigné de lui emprunter plus d'un trait. Cet ouvrage fut traduit en français, par Requier, en 1755, et publié à Paris, en 1775, sous le titre d'*Esprit des lois romaines* (3 vol. in-12); il a paru une nouvelle édition de la même traduction à Paris, en 1822 (1 vol. in-8°), mais avec le titre plus exact d'*Origines du droit civil*.

Gravina eut une gloire non moins belle peut-être que celle d'avoir écrit l'ouvrage qui étendit sa renommée dans tout le monde savant : ce fut d'avoir été le maître et le père adoptif de Métastase (*voy.*). Ce grand poète s'est plu à lui rendre, dans ses écrits, et notamment dans sa poétique, un éclatant témoignage de tout ce qu'il lui devait. En 1711, une scission vint à éclater dans l'Académie des Arcades à l'occasion des lois établies par Gravina pour régir cette institution. Par suite de cette scission, il s'en retira ainsi que ses disciples, et ils fondèrent, sous les auspices du cardinal Lorenzo Corsini, l'*Academia della Quirina*, qui s'assemblait l'hiver dans son palais, et l'été dans son jardin, sur le mont Janicule. Les années qui s'écoulèrent ensuite furent employées par lui à revoir ses anciens ouvrages et à en publier de nouveaux. Gravina fut rappelé dans la Calabre, en 1714, pour rendre les derniers devoirs à Gregoire Caloprese, cet excellent parent qui avait présidé à son éducation. Il y passa deux ans et revint à Rome en 1716; il y mourut le 6 janvier 1718, laissant à sa mère, Anna Lombarda, les biens qu'il possédait dans la Calabre, et à Métastase tout ce qu'il avait acquis à Rome, en substituant toutefois cette dernière partie des biens à trois de ses autres élèves qui se sont fait une réputation dans les lettres. Le caractère de Gravina était aussi honorable que son mérite littéraire était étendu. Ses ouvrages ont été réunis en 3 vol. in-4°, sous le titre de *Opere del Gravina*, à Leipzig, en 1737. Une autre édition en fut donnée à Naples, en 1756-1758 (4 vol. in-4°), par Mascovius, qui y a joint des notes. Indépendamment de la traduction française que fit Requier des *Origines du droit*, le même auteur a

ncore traduit un ouvrage de Gravina intitulé : *Della Ragione poetica* (Paris, 1755, 1 vol. in-12). Ce dernier ouvrage été compris dans les *Opere scelte* de Gravina, publiés à Milan en 1819 (1 vol. in-8°), dont une nouvelle édition a paru dans la même ville en 1827 (1 vol. in-16). Enfin on a publié à Naples, en 1828, un ouvrage posthume de Gravina intitulé : *Del Governo civile di Roma* (1 vol. in-12). Le manuscrit de cet ouvrage avait été trouvé dans la bibliothèque de M. Jean Morona, Napolitain; il ne faut pas le confondre avec le traité *De Romano Imperio*, qui porte à peu près le même titre. — La vie de Gravina a été écrite d'abord par Passeri, son élève, en tête de la traduction du traité *De disciplinâ poetarum*; puis par André Serrao, dans l'ouvrage intitulé : *De vitâ et scriptis J.-V. Gravinae Commentarius*, Rome, 1758, 1 vol. in-4°. Fabroni en a donné une autre dans ses *Vitæ Italarum*, t. X. A. T. B.

**GRAVITATION, GRAVITÉ.** La force connue par laquelle tous les corps sont tirés les uns vers les autres a reçu le nom de *gravité*. On peut considérer cette force, ou dans les grandes masses, telles que les corps célestes, ou dans les corps placés sur la surface de la terre, qu'on a nommés corps *sublunaires*, ou enfin dans les molécules élémentaires des corps (*voy. ATTRACTION*). La cause physique de la gravité est encore un problème : dans l'état actuel de la science, il est impossible de décider si les corps s'attirent réellement, ou s'ils sont poussés les uns vers les autres : nous devons-nous considérer la gravité ou tendance mutuelle des corps comme un fait général dont la cause supérieure nous est complètement inconnue. Newton a choisi le mot *attraction* pour énoncer le fait de la gravitation, sans vouloir pour cela en donner l'explication par ce mot. Fontenelle (*Éloge de Newton*), considérant les corps comme poussés les uns vers les autres, proposait le mot *impulsion*, propre, disait-il, à réunir les cartésiens et les newtoniens. M. Azais (*voy.*) croit expliquer ce phénomène par l'*expansion*; chaque corps tendrait, suivant lui, à s'absorber dans les corps environnants, et l'expansion propre à ceux-ci formerait la force de réimpulsion qui retient chacun dans sa sphère.

Tout corps matériel mis en mouvement par l'effet d'une force unique décrit nécessairement une ligne droite : ceux donc qui décrivent des lignes courbes y doivent être forcés par une autre puissance qui agit sur eux continuellement. Il suit de là que les planètes faisant leurs révolutions dans des orbites elliptiques reçoivent l'action continue et constante d'une force qui les empêche de dévier de ce mouvement pour décrire une ligne droite, ce que dans le langage scientifique on nomme la tendance à s'échapper par la tangente (*voy. ce mot*). La première de ces forces se nomme la force *projectile*; la seconde sera la force *attractive*. *Voy. FORCES CENTRALES.*

La physique céleste est fondée aujourd'hui sur le principe de la gravitation universelle posé par Newton. L. L. T.

Les études de ce grand mathématicien lui démontrèrent l'importance et la vérité de cette loi générale, que *la gravitation agit en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances*. Cette loi, qui n'a jamais subi d'exception, reçoit de si fréquentes applications que nous croyons convenable de la développer afin qu'elle soit bien comprise.

Supposons deux masses placées à une certaine distance l'une de l'autre, la terre et la lune, par exemple, et supposons encore que la terre n'ait qu'un volume double de la lune. Ces deux masses s'attirent mutuellement; mais la masse *terre* étant, dans notre supposition, une fois plus grosse que la masse *lune*, exercera sur cette dernière une attraction double de celle que la lune exerce sur elle. Cette puissance attractive eût été quatre fois, cinq fois plus énergique, si la terre avait été quatre fois, cinq fois plus grosse. C'est là le développement de cette première proposition que *l'attraction agit en raison directe des masses*.

Maintenant divisons dans notre pensée la distance qui sépare la terre de la lune en quatre intervalles égaux, 1, 2, 3 et 4. Si nous supposons la lune à une distance 1, c'est-à-dire au quart de la distance réelle, la force d'attraction s'exerçant à une distance moindre sera plus considérable; nous pouvons l'évaluer en

chiffres et dire qu'elle est alors comme 400. Cette même force d'attraction diminuerait si la distance, au lieu d'être 1, devenait 2 ou double de la première ; mais l'expérience et le calcul démontrent qu'elle serait diminuée dans une proportion beaucoup plus considérable que la distance n'aurait augmenté, et que, la distance étant 2, elle serait quatre fois moindre ou comme 100 ; or 4 est le carré de 2. Si la distance devient 3, la puissance d'attraction continuera de diminuer dans la même proportion, par rapport à la distance, que lorsqu'elle était devenue 2 ; elle ne sera plus que 44.45, chiffre neuf fois plus petit que 400, expression primitive de la puissance d'attraction exercée par la masse terre sur la masse lune ; 9 est le carré de 3. Enfin la distance devenant 4, la puissance d'attraction sera  $4 \times 4$  ou 16 fois moindre, et exprimée par le chiffre 25. Nous venons de développer la seconde partie de notre proposition, que *l'attraction agit en raison inverse du carré des distances* ; ce qui revient à dire que, lorsque la distance augmente, la force d'attraction diminue dans la proportion du carré de cette même distance. Mais si la distance devient moindre, la force d'attraction augmente alors dans les mêmes rapports qu'elle aurait diminué si elle avait grandi. Ainsi, si la distance devient moitié moindre, la force d'attraction devient quatre fois plus considérable. Aussi est-ce en raison de son énorme masse que le soleil attire fortement tous les corps célestes qui roulent autour de lui, malgré le grand éloignement où ces corps se trouvent de cet astre ; et c'est par ce même éloignement qu'on peut expliquer que les étoiles fixes, qui sont probablement autant de soleils, centres de systèmes planétaires analogues au nôtre, n'y causent point de perturbations sensibles. Ainsi la moindre distance à laquelle nous puissions nous croire placés d'une étoile fixe (voy.), dont nous supposons la masse égale à celle du soleil, étant quatre cent mille fois plus grande que celle qui nous sépare du soleil, sa puissance d'attraction sera le carré de 400,000, ou cent soixante milliards de fois plus petite, c'est-à-dire presque nulle.

Quelle est la cause physique de la gra-

vation ? où réside la puissance qui fait que tous les corps célestes tendent les uns vers les autres ? S'attirent-ils réellement les uns les autres en vertu d'une puissance inhérente à leur existence et qui résiderait dans leur centre ? ou bien sont-ils poussés les uns vers les autres ? Pour résoudre de semblables questions, il faudrait pouvoir pénétrer dans le secret de l'organisation de l'univers, et nous ne craignons pas de dire que les discussions de ce genre sont oiseuses et ne servent jamais la science.

C'est sans doute avec raison qu'on attribue à Newton d'avoir découvert le principe et les lois de la gravitation, lois et principe si féconds en résultats ; mais il serait injuste de ne pas reconnaître que les philosophes de l'antiquité avaient, bien avant l'illustre géomètre anglais, pressenti la gravitation. Ainsi, sans nous arrêter au système d'Empédocle, où l'on a cru entrevoir le fond du système newtonien, il faut reconnaître que Timée de Locres, disciple de Pythagore, parlant de l'âme du monde qui met toute la nature en mouvement, dit que Dieu *l'avait douée de deux forces, lesquelles étaient combinées suivant certaines proportions numériques*. Plutarque a parfaitement entrevu la force réciproque qui fait graviter les planètes les unes vers les autres, et il admet une attraction réciproque entre tous les corps, attraction qui est cause que la terre fait graviter vers elle les corps terrestres, de même que le soleil et la lune font graviter vers leur corps toutes les parties qui leur appartiennent (voy. PESANTEUR). Généralisant ensuite ce principe, il en fait l'application aux rapports que les astres ont entre eux, et il compare la lune, dans sa révolution autour de la terre, à une pierre qui, placée dans une fronde, éprouve deux forces à la fois (voy. FORCES CENTRALES). Les anciens avaient donc attribué aux corps célestes une pesanteur vers un centre commun de leur mouvement, et une gravité réciproque entre elles. On trouve ensuite dans le poète Lucrèce des passages qui démontrent que lui aussi avait bien compris la gravitation. Et tous ces philosophes, tous ces écrivains de l'antiquité, ne s'étaient pas bornés à cela : Lucrèce

encore, mais après Démocrite et Aristote, avait dit que la gravité des corps était proportionnelle à la quantité de matière dont ces corps étaient composés. Pythagore avant eux tous (les newtoniens eux-mêmes en conviennent) avait enseigné la loi inverse du carré des distances. Reste cependant toujours à Newton (car loin de nous la pensée de vouloir en rien diminuer sa gloire!) l'immense mérite d'avoir bien compris toute la valeur du principe de la gravitation, de l'avoir généralisé, bien démontré, et d'en avoir rendu l'intelligence facile à tous. A. L.-D.

**GRAVITÉ** (méc.), voy. CENTRE DE GRAVITÉ.

**GRAVURE.** La gravure, dans son acception la plus étendue, est l'art de traduire, de représenter, d'imiter par incision sur les métaux, sur le bois, le marbre et les pierres fines, les diverses créations des arts du dessin, c'est-à-dire tout ce qui est visible dans la nature ou possède une forme dans l'imagination de l'homme. Elle se divise en deux genres bien distincts, qui ont de nombreuses ramifications : l'un renferme toutes les manières de graver où l'artiste représente les objets *en relief*, en rabaisant tout autour la matière qui leur sert de fond ou de support ; à l'autre appartiennent toutes les espèces de gravures où les objets s'incisent *en creux*, en laissant subsister dans sa hauteur première le champ ou la surface qui les environne. L'origine de cet art se perd dans la nuit des temps. Les boucliers d'Achille, d'Hercule, d'Énée, décrits par Homère, Hésiode et Virgile ; celui de Scipion, conservé à la Bibliothèque royale ; cette charmante coupe d'Anacréon où il demandait qu'on gravât, sous une treille touffue, les Amours désarmés à qui les Grâces sourient ; les médailles et les pierres gravées antiques, si belles et si nombreuses ; les vases de terre incisés et peints ; les patères de bronze ; ces plans géographiques gravés sur des tables de cuivre dont parle Hérodote ; les étoffes imprimées aux Indes, en Égypte, en Perse, dans la plus haute antiquité, par des planches gravées sur bois ; les livres que les Chinois, 300 ans avant J.-C., imprimaient par le même procédé, et ceux que, l'an 932 de notre ère, ils ornèrent de figures gra-

vées, nous démontrent jusqu'à l'évidence que toutes les branches de la gravure furent pratiquées par les anciens peuples ; qu'ils connurent tout aussi bien que les modernes l'art de fondre, de forger, de marier les métaux, de les ciseler, de les damasquiner, de les émailler, et qu'ils excellaient pareillement dans l'art de tracer avec l'outil, sur le bronze, l'argent, le fer, les dessins les plus purs et les plus délicats. Il ne leur a manqué, pour répandre à l'infini l'image de leurs chefs-d'œuvre artistiques et la faire arriver jusqu'à nous, que de perfectionner un procédé de reproduction pratiqué par leurs industriels, et de l'appliquer à la multiplication des œuvres de leur génie, comme l'ont fait les modernes. Combien ne devons-nous pas regretter que les anciens ne l'aient pas connu, ce procédé qui assure aux arts l'immortalité que la typographie donne aux sciences et aux lettres ! nous connaîtrions alors les formes et les proportions de leurs monuments abattus, mutilés ou totalement détruits, de ceux que nous ne voyons plus qu'en imagination ou que nous ignorerons toujours. Ces chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture cités par leurs historiens ne seraient pas totalement perdus pour nous, non plus que certaines de leurs découvertes dans les sciences mécaniques et industrielles, et leurs connaissances géographiques. Toutefois l'art de graver semble nous venir des anciens tout aussi bien que celui de bâtir, de sculpter et de peindre ; du moins le voyons-nous pratiqué, pendant les siècles d'ignorance qui suivirent la chute de l'empire romain, simultanément avec les trois autres arts. Nous en avons la preuve dans ces plans de Rome, de Constantinople, des trois parties du monde, gravés sur les tables d'argent mentionnés dans le testament de Charlemagne ; dans les sigilles, les anneaux des princes ; dans les tombes en cuivre, sur lesquelles on voit l'image du défunt gravée de manière à pouvoir fournir des épreuves par le moyen de la presse ; dans ces figures de saints, imprimées, aux IX<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, par le moyen du frottoir, comme les épreuves d'essai que tirent nos graveurs en bois pour connaître l'état de leur travail ; dans ces étoffes gaufrées ou

moyen d'instruments en fer, gravés en creux d'un côté, en relief de l'autre, qui ont été trouvées dans des tombeaux des VIII<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles; dans ces impressions de figures et d'ornements en or sur les tableaux des peintres antérieurs à Cimabué, produites par des fers chauds gravés en relief, semblables à ceux dont se servent nos relieurs; dans les lettres majuscules ornées qu'offrent plusieurs manuscrits du moyen-âge, lesquelles, imprimées à l'aide de patrons, se coloraient ensuite à la main; enfin dans les cartes à jouer, dont l'invention, qui paraît être d'origine arabe, remonte au-delà de 1393, 1376, 1367, dates données par les savantes recherches des Ménestriers, Bullet et Meermann, puisque le roman du Renart, écrit de 1328 à 1342, nous apprend qu'alors elles étaient déjà défendues en Espagne.

Mais nous n'avons point à nous occuper, pour le moment, de toutes les espèces d'ouvrages produits par l'incision dont il vient d'être question : aux mots NUMISMATIQUE, GLYPTIQUE, CISELURE, TORRETTIQUE, etc., etc., on trouvera sur chacun d'eux les renseignements désirables. Ici, il ne sera parlé que de la gravure destinée à produire une estampe (*voy.*) par le moyen de la presse, soit typographique, soit d'imprimerie en taille-douce (*voy.*), c'est-à-dire de la gravure *en taille d'épargne* et de la gravure *en creux*. Mais avant de signaler ce qui différencie ces deux espèces de gravures, nous devons dire ce que le mot *gravure*, pris dans son acception d'estampe, donne à sous-entendre.

Une gravure est un dessin; elle en a le but, elle en a l'effet, puisque, comme lui, elle n'a pour moyens d'imitation que la combinaison du clair et de l'ombre, ou, ce qui est la même chose, que le noir produit par l'outil tenant lieu de crayon, opposé au blanc donné par le ton du papier. Ainsi, ceux qui voient dans une estampe la copie d'un tableau sont dans l'erreur, car il y a entre un tableau et le dessin fait d'après lui toute la différence qui existe entre un poëme original et sa translation dans une langue étrangère, peut-être même pourrait-on dire, entre un ouvrage original, remarquable par le fond, la forme et le style, et l'extrait qu'on

en donnerait dans sa propre langue pour en faire apprécier le mérite.

Les graveurs de tous les âges paraissent l'avoir compris ainsi; du moins leurs efforts ont-ils constamment été dirigés vers l'imitation des dessins qui leur servaient de régulateurs, que ces dessins fussent eux-mêmes des originaux, ou des traductions de tableaux de grands maîtres. Les gravures en clair-obscur, à l'enferme, au lavis, au pointillé, à la *mezz-tinte*, à l'aquarelle, au crayon et autres n'ont été imaginées que dans le but avoué de se rapprocher autant que possible de tels ou tels dessins dont elles ont pris la dénomination.

Des deux genres de gravures propres à fournir des estampes dont nous avons à nous occuper ici le troisième a son article spécial au mot LITHOGRAPHIE; l'un, comme on l'a vu, laisse subsister à la surface le trait du dessin qu'on y a tracé et fait disparaître autour tout ce qui l'empêcherait de recevoir seul le noir d'impression; l'autre, au contraire, incise dans la matière ce même trait et réserve tout le champ qui l'environne. Le premier n'exige en quelque sorte qu'une science pratique, puisqu'il se borne à respecter, à suivre trait pour trait un dessin tracé à l'avance sur le bois; l'autre, outre la science pratique de l'outil (qui est ici d'autant plus difficile à acquérir qu'elle est infiniment riche en moyens), demande de la part de celui qui l'exerce de vastes connaissances théoriques, car il doit avant tout arrêter dans sa pensée l'ordonnance, l'effet, l'accord général de sa planche, les espèces de travaux propres à rendre avec vérité, variété, harmonie et précision la multitude d'objets composant l'œuvre pittoresque qu'il traduit. Chacun de ces genres a ses procédés manuels, ses ressources particulières que nous ferons connaître; mais ceux de la gravure en taille-douce, par leur nombre et leur variété, étant en quelque sorte la clef des autres, nous commencerons par indiquer les siens.

Pour opérer ses merveilles, deux outils suffisent à la gravure en taille-douce : la *pointe* et le *burin*. La *pointe* est une tige d'acier trempé, aiguisée tantôt parfaitement rond, tantôt en biseau, tan-

tôt l'un et l'autre à la fois; on s'en sert comme d'une plume. Elle opère ou immédiatement sur le cuivre nu, et se nomme alors *pointe sèche*, ou sur le cuivre enduit d'un vernis mince et tendre, noirci à la fumée. Dans le premier cas, par la seule pression de la main elle incise de prime-abord les traits constituant la gravure; dans le second, elle trace légèrement sur le vernis des sillons que l'eau-forte, par une action mesurée, rend ensuite plus ou moins profonds, plus ou moins larges, selon le besoin. Le burin est également une tige d'acier trempé : cette tige a quatre facettes représentant un carré ou une losange; l'une de ses extrémités, aiguisée en biseau, est rendue coupante sur l'un de ses angles; l'autre est renfermée dans un manche en bois destiné à garantir la paume de la main quand le bras lui donne l'impulsion. Ces deux instruments, unis à l'eau corrosive dite *eau-forte*, qui sert à faire pénétrer dans le cuivre les travaux tracés sur le vernis (*voy. ACIDES*, T. I, p. 152), constituent à eux seuls toute la palette du graveur. La science consiste ainsi à créer des combinaisons de lignes capables, par leur variété, de reproduire la forme, l'effet et le caractère de l'objet à imiter. Pour atteindre ce but, tantôt par des lignes droites, perpendiculaires, également distantes entre elles et coupées à angle droit par des horizontales plus légères, on voit l'artiste rendre les corps solides ou à surfaces planes, comme sont les fabriques (*voy.*), les monuments d'architecture, les meubles, etc.; tantôt, avec des horizontales dégradées de profondeur ou d'écartement, imiter un ciel d'azur, l'eau limpide d'un étang ou d'une rivière paisible, dans lesquels se reflètent les objets environnants; quelquefois, par des tailles fermes et ondulées, accompagnées d'entretailles plus déliées, imiter une mer en tourmente; souvent encore, suivant les contours ondoiyants et souples de la figure humaine, décrire sa forme, celle de chaque muscle, qu'il parcourt et caresse jusqu'à ce qu'il lui ait donné la physionomie qui lui est propre; tantôt, par des tailles légères, renflées à propos, et que des points finissent en mourant, simuler la morbidesse des chairs; ou, s'il emploie pour ces mêmes chairs des

travaux croisés, ces travaux suivent la direction de la forme et décrivent des losanges plus ou moins allongées, selon l'âge et le sexe de la figure. Appliquet-il le même système de tailles aux draperies : ces losanges varient de forme, c'est-à-dire qu'elles sont plus ou moins allongées, plus ou moins voisines du carré, selon la nature de l'étoffe, sa légèreté, sa transparence, son opacité, sa couleur. Veut-il imiter certains métaux, certaines matières lisses et miroitantes, il y parvient par des tailles brillantes et franches de coupe, accompagnées d'entretailles plus légères. Dans certains cas l'eau-forte, mariée à la pointe sèche, ménage pour lui la peine et le temps, surtout quand il s'agit de rendre des terrains, des fabriques rustiques, des troncs d'arbres décrépits et couverts de mousses, des nuages tourmentés, des eaux écumeuses, des herbes, le feuillé des arbres, la laine frisée des moutons, le poil des chèvres, les plumes de certains oiseaux, en un mot, tout ce qui demande ou des tons vigoureux, ou des tons argentins, ou de la légèreté, ou de la souplesse, ou de la rudesse, ou un certain laisser-aller pittoresque; car le propre de l'eau-forte, comme de la pointe sèche, est d'être tout esprit, goût et liberté.

GRAVURE EN RELIEF. Ici nous commencerons par la *gravure en bois*, dite *taille d'épargne*; car ce genre de gravure a été exercé le premier par les modernes. Pour les planches de grande dimension, où les objets sont développés, la gravure en bois s'exécute à l'aide de la *pointe coupante*, du *burin* et de l'*échoppe*, sur des tables de poirier, de pommier, de cormier, ou de tout autre bois dont les pores sont serrés et liés; ou, quand il s'agit d'ouvrages de petite proportion, à travaux fins et serrés, avec le burin seul, varié de grosseur, sur du buis debout. Dans ces derniers temps, croyant arriver à un fini plus précieux, ou économiser le temps en s'aidant de l'eau-forte, ou obtenir un plus nombreux tirage, on a tenté de substituer le cuivre et même l'acier au buis debout: le résultat ne paraît pas avoir répondu à l'attente, car le bois a toujours conservé la faveur; il donne un plus beau tirage, et ce tirage peut être aussi multiplié que

celui du métal au moyen du clichage, qui perpétue à l'infini le type modèle.

L'origine de la gravure en bois, comme on l'a vu, remonte à la plus haute antiquité. Au moyen-âge, elle servait à reproduire les images des saints protecteurs des familles, lesquelles s'imprimaient au moyen d'un frottoir passé sur le dos de la feuille de papier appliquée sur la gravure enduite d'une matière colorante, procédé usité de tout temps par l'artiste qui veut connaître l'état de son travail sans avoir recours à l'imprimeur. Les plus anciens monuments *xylographiques* des bas temps qui soient arrivés à notre connaissance sont les 40 gravures de cette *Bible des pauvres*, si souvent reproduite avant et après l'invention de l'imprimerie, gravures naïves et rudimentaires, dont les types originaux, suivant une ancienne tradition, seraient dus à saint Anschair (voy.), évêque de Brême, mort en 865, lequel les aurait exécutés d'après une suite de bas-reliefs de sa cathédrale, dont deux, encore subsistants, passent pour être antérieurs à l'an 1062 (voy. BIBLIA PAUPERUM). Il faut citer aussi ces 9 estampes relatives à l'histoire d'Alexandre, dédiées au pape Honorius IV, pontife de 1285 à 1287, dont parle Papillon\* ; puis ce saint Christophe traversant un bras de mer et portant l'enfant Jésus sur ses épaules, daté de 1423, cité par tous les historiens de l'art comme le plus ancien monument de l'espèce. Tous ces ouvrages marquent le plus bas des degrés où devaient descendre, entre les mains des moines, la gravure et le dessin des anciens.

Jusqu'à-là, la gravure en bois n'avait guère eu d'autre but que d'étendre et de favoriser le culte des images; une plus noble fin lui était réservée : celle de donner naissance à l'imprimerie typographique. Cette merveille des temps modernes fut le résultat des essais réitérés faits pour imprimer des légendes au bas des images, puis après pour placer en regard de ces mêmes images des pages de texte gravées comme elles en relief et sur des tables en bois, lesquelles s'imprimaient aussi

à la brosse ou au frottoir. Mais à peine Laurent Coster (voy.) eut-il, vers l'an 1420, perfectionné les presses à imprimer ces images en relief; à peine Gutenberg eut-il, en 1466, trouvé l'art de fondre des caractères mobiles, qu'on vit la gravure en bois s'unir étroitement à la typographie, et multiplier, dans tous les pays à la fois, cette *Bible des pauvres* dont nous avons déjà parlé, et l'*Art de mourir*, et l'*Histoire de saint Jean*, et la traduction du *Bellial*, et la *Légende dorée*, et beaucoup d'autres ouvrages de ce genre, avec leurs images grossières et dépourvues d'art, c'est-à-dire avec ce cachet d'origine barbare qui distingue encore aujourd'hui nos cartes à jouer. Jusque dans le beau siècle des arts, ces pieuses et informes productions se réimprimèrent dans leur laid original, comme de nos jours l'almanach de Mathieu Laensberg.

Il était réservé à Albert Durer (voy.) de donner à la gravure en bois cette impulsion qui la conduisit tout à coup à une perfection qu'elle n'a guère dépassée depuis. Cet artiste, né à Nuremberg en 1471, eut pour maître dans cette partie (car il excella dans tous les arts du dessin) Michel Wohlgemuth; ses estampes en taille de bois rivalisent de finesse et de précision avec ses gravures sur cuivre, qui, sous ce rapport, sont elles-mêmes déjà des chefs-d'œuvre. Il eut pour élèves et quelquefois pour collaborateurs Luc Muller, dit de Cranach (voy.), Hans Burgmayer, Hans Scheuffelein, qui, comme lui, firent faire à l'art de graver en bois des progrès rapides. Les livres fameux *Der Weyss Koning*, en 237 pl., *Der Tewrdanck*, en 118 pl. in-fol., exécutés en communauté par ces trois maîtres, sont des monuments d'autant plus précieux pour l'histoire de l'art qu'ils donnent la mesure de leur talent comme peintres, dessinateurs et graveurs, et nous laissent indécis sur ce que nous devons le plus admirer dans ces estampes, ou de la richesse de l'ordonnance et du pittoresque de la composition, ou de la hardiesse, de la netteté des tailles et de la vivacité des tons, ou de la science du dessin et de l'expression. De l'école d'Albert Durer sortit cette foule d'artistes estima-

(\*) *Traité historique de la Gravure sur bois*, par Jean-Baptiste Papillon, Paris, 1766, 2 vol., in 8°.

bles connus sous le nom générique de *petits-maitres*, à cause de la petitesse de proportion de leurs ouvrages et de la délicatesse de leurs travaux. Les plus célèbres parmi ceux de ces maitres qui exercèrent la gravure en bois, sont : Holbein (*voy.*), le peintre et graveur de cette admirable *Danse des mortis* si célèbre dans les fastes de l'art; Albert Altdorfer qu'on regarde presque comme l'égal de ce maitre, et Virgile Solis, dont les métamorphoses d'Ovide, en 170 pièces, imprimées à Francfort en 1563, peuvent soutenir la comparaison avec la *grande* et la *petite Passion*, l'une en 12 pl., l'autre en 37 pièces, et avec la *Vie de la Vierge*, en 20 pièces, qu'Albert Durer grava de 1509 à 1520, les mêmes que Marc-Antoine Raimondi contrefit sur cuivre\*.

De 1514 à 1550 fleurirent dans les Pays-Bas Jean-Walther Van Assen et Pierre Coek ou Koek. On doit à ce dernier une suite intéressante de scènes et costumes turcs, qu'il grava sur des dessins exécutés par lui dans le pays en 1533. Dans le même temps, Joseph Porta, en Italie, exécutait cette planche de *Notre Seigneur en croix*, citée par Papillon comme un morceau remarquable par la science de coupe de ses contre-tailles.

Là cessent à bien dire les travaux remarquables de la gravure en bois (on parlera plus loin de la gravure en camayeux, espèce particulière de gravure en bois). Subjuguée par la gravure au burin, on la voit tout à coup céder à celle-ci l'honneur de traiter le portrait, les sujets historiques, et se borner à fournir à la typographie quelques figures de géométrie, d'anatomie, de botanique, d'histoire naturelle, ou des fleurons, des culs-de-lampe, et mille compositions fantastiques, la plupart sans importance pour l'art et auxquelles les hommes supérieurs dédaignèrent de mettre la main. Elle vient de prendre un nouvel essor sous la tutelle des Anglais Jackson, Thompson, Williams, Brauston, Orrin Smith, etc., lesquels ont

(\*) *Voy.* cependant, à l'article DURER, les doutes que Bartsch (*voy. ESTAMPES*, et ci-après, p. 801, note) a accrédités contre l'opinion selon laquelle le grand artiste allemand aurait lui-même gravé en bois. Ces doutes se rapportent également aux autres maitres de l'école et de l'époque d'Albert Durer.

trouvé sur le continent des concurrents redoutables (si ce n'est sous le rapport de la finesse du burin et de l'entente des effets pittoresques, au moins sous celui de la science des formes et de l'expression) : en France, dans MM. Godard, Brevière, Lacoste frères, Porret, Andrew, Best et Leloir, et, en Allemagne, dans MM. Unger, Gubitz, Unzelmann, etc.

Aujourd'hui, la gravure en bois de petite dimension (en grand elle n'est guère pratiquée que pour les papiers peints) semble être arrivée au plus haut degré de perfection où elle puisse être portée; dans beaucoup de cas, elle marche l'égal de la gravure en taille-douce. Des éditions illustrées, le Shakspeare publié par Whittingham; le *Paul et Virginie* de Bernardin de Saint-Pierre, par Curmer; le *Bé ranger* et les *Fables de La Fontaine*, par Fournier; la *Corinne* de M<sup>me</sup> de Staël, par Treuttel et Würtz; le *Cid* de Herder et le Schiller, par Cotta, montrent dans toute leur étendue les ressources de l'art de graver en bois; elles démontrent à tout artiste clairvoyant que le genre imitant l'eau-forte est celui qui convient le mieux à ses moyens, et auquel on devrait plus souvent le restreindre.

GRAVURE EN CLAIR-OSCUR. Cette espèce de gravure, usitée de temps immémorial dans l'Inde pour l'impression des étoffes à plusieurs couleurs, a été employée par les modernes à la reproduction des dessins en clair-obscur, c'est-à-dire de ces dessins à plusieurs teintes se mariant avec celle du papier, que les peintres exécutent rapidement, soit à la plume soit au pinceau, pour arrêter une composition pittoresque ou étudier les formes de leurs modèles et préciser les effets de clair et d'ombre que donnent ces formes vues sous un certain jour. Deux plaques, imprimées successivement sur une même feuille de papier de teinte, suffisent le plus souvent à la reproduction d'un dessin: la première donne le trait et les ombres les plus fortes des figures; la seconde les ombres moins vigoureuses, le fond du papier donne les clairs. Quand on veut fondre et multiplier davantage les plans, on augmente le nombre des plaques: alors l'une a pour objet de fournir des relauts de blanc pur. En Allemagne, les premiers artistes qui ont



pratiqué cette gravure sont Albert Durer, L. Cranach, J. Baldung, Burgmayr; ce dernier employa quelquefois le cuivre gravé en creux pour le trait; un camayeu de ce maître est daté de 1508. En Italie, le Parmesan, né en 1504, Hugo da Carpi et André Andreani ont excellé dans ce genre, que D. Beccafumi a perfectionné en multipliant les couleurs, c'est-à-dire les planches. Les peintres du xvi<sup>e</sup> siècle affectionnèrent cette manière de graver qui rendait si admirablement leur pensée. Raphaël a exécuté de sa main plusieurs clairs-obscurs qu'il signa d'un R sur la planche à la teinte la plus claire. Dans les Pays-Bas, Hubert et Henri Goltzius l'ont traitée avec un succès égal à celui de leurs devanciers : le premier, mort en 1583, grava lui-même les médailles imprimées dans le texte de ses savants écrits numismatiques; le second, mort en 1617, grava en camayeu des paysages et une suite intéressante de figures héroïques remarquables par leur bel effet. P. Moreel-sen, mort en 1638; Abraham Blomaert, mort en 1647, qui, comme Burgmayr et Hubert Goltzius, grava le trait sur cuivre et les rentrées sur bois; Hans ou Jean Witdeock, Witdouc ou Withouk, ont exécuté des clairs-obscurs sous la direction de Rubens; celui des *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après ce maître, gravé en 1638 par le dernier, est un des plus recherchés de cette époque. En France, Fr. Perrin, mort à Paris en 1660, a tenté de substituer le cuivre au bois pour toutes les planches d'un clair-obscur; il gravait simplement son dessin, soit au burin, soit à l'eau-forte, l'imprimait sur du papier de couleur et le rehaussait de blanc au moyen d'une seconde planche; néanmoins ses camayeux en bois sont restés les plus estimés. G. Lallemand a produit aussi, par ces deux procédés, des ouvrages fort recherchés; après lui, N. Le Sueur, mort en 1764, est à peu près le seul artiste qui ait gravé des clairs-obscurs d'un mérite véritable; il exécuta la plupart des camayeux du cabinet de Crozat sous la direction du comte de Caylus qui lui grava presque toujours à l'eau-forte la planche du trait.

Les Anglais, qui se sont occupés les derniers de la gravure en clair-obscur,

ont, dans ce genre comme dans les autres, mieux réussi à rendre l'effet que le style de leurs originaux. Les dix-sept planches exécutées et publiées à Venise, en 1745, par J.-B. Jackson, élève de Papillon, à Paris, d'après le Titien, P. Véronèse, le Tintoret, le Bassan, sont d'un effet prodigieux; son *Jésus descendu de la croix*, d'après Rembrandt, est de la plus grande beauté. Les Anglais citent encore avec orgueil Édouard Kirkal, qui imagina de produire des estampes en clair-obscur au moyen d'un mélange d'eau-forte, de manière noire et de taille de bois. Ce procédé, manié par un artiste d'un talent supérieur, pouvait conduire à des résultats plus heureux que ceux obtenus par Kirkal.

GRAVURE EN CREUX SUR MÉTAL, autrement dite *gravure en taille-douce*. Sous cette dénomination sont compris tous les genres de gravures incisées, produites par l'eau-forte à part, par le burin à part et par les deux procédés réunis. Cette espèce de gravure, comme on l'a vu, était connue des peuples de l'antiquité et du moyen-âge, qui l'employaient à l'ornementation des objets de leur fabrication; et divers monuments conservés dans nos musées attestent que les hommes qui la pratiquaient étaient parfois aussi ingénieux et savants dessinateurs que barinistes habiles. Mais l'art de graver pour produire des estampes, cet art qui, comme celui de la typographie, devait assurer l'immortalité aux productions du génie et des arts, est moderne : il a pris naissance au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, dans l'atelier de Finiguerra (*voy.*), habile orfèvre et ciseleur florentin, qui, en 1452, ayant trouvé le moyen d'obtenir sur papier des empreintes de ses nielles\*, fit prendre à l'art une face nouvelle.

L'Allemagne revendique cette découverte; mais ses preuves, toutes d'induction et simplement conjecturales, ne sauraient faire oublier les titres plus positifs sur lesquels s'appuie l'Italie. D'ailleurs Finiguerra n'ayant pas tenu secret son pro-

(\*) La nielle est une espèce de gravure en creux destinée à se détacher du fond clair sur lequel elle est exécutée, au moyen d'une mixture métallique colorée, introduite, à chaud, dans les tailles du burin.

céder d'impression, antérieur peut-être de plusieurs années à l'épreuve de *la Paix*, gravée en 1452 et qui établit pour nous la date historique, n'est-il pas probable que la connaissance s'en propagea presque simultanément sur tous les points où l'orfèvrerie prospérait ? A cette précieuse découverte ne se borne pas la gloire de Finiguerra, comme graveur et dessinateur habile ; cette même *Paix*, de 1452, le place au premier rang des artistes de son époque ; elle lui donne une supériorité marquée sur l'orfèvre florentin Baccio Baldini, à qui l'on doit les trois estampes de *Il monte sancto di Dio* (Florence, 1477), qui est le plus ancien des livres accompagnés de vignettes gravées sur métal ; sur le peintre Sandro Botticelli, qui fournit à Baldini les dessins de ces trois planches, et grava lui-même, plus tard, ces paysages grand in-fol., représentant les travaux de la campagne, appelés les *Sept Planètes*, et des Prophètes, des Sibylles, qui font honneur à son crayon et à son burin ; et même sur A. Pollajuolo, peintre orfèvre et habile nielleur, mort en 1498, à qui l'on doit un *Combat à l'épée entre deux hommes nus*, gravure remarquable sous tant de rapports et en particulier par sa grande dimension (30<sup>es</sup> de large sur 15<sup>es</sup> de haut). Au moyen de hachures allongées et serrées, qui, en revenant sur elles-mêmes sans s'interrompre, se croisent en forme de fuseau, Pollajuolo était parvenu, dans plusieurs de ses estampes, à imiter assez bien le travail facile du crayon ; il ne paraît pas avoir eu en cela d'imitateurs. Mantegna (*voy.*), né aux environs de Padoue en 1470 et mort en 1506, passe pour être le plus habile maître de ces premiers âges de la gravure. Son burin a de la ressemblance avec celui de Pollajuolo ; il est néanmoins plus moelleux, plus varié ; son style, ennobli par l'étude de l'antique, est aussi de beaucoup préférable ; mais comme il a plus souvent travaillé sur le plomb et sur l'étain que sur le cuivre, les épreuves de ses planches sont assez généralement grises et ternes. Pendant que l'Italie obtenait ces premiers succès, l'Allemagne produisait, dans cet art nouveau, des œuvres admirables. De 1460 à 1486, Martin Schœngauer, ou Schœn, connu en France sous le nom du

*Beau Martin*, exécutait une multitude de pièces finement travaillées, au nombre desquelles est cette célèbre et bizarre *Tentation de saint Antoine*, qu'on a si souvent copiée. Schœn (*voy.*) est considéré comme le premier en date des graveurs au burin par des personnes qui, malgré les faits allégués par les Italiens, accordent à l'Allemagne l'honneur d'avoir été le berceau de la gravure en taille-douce. Il faut reconnaître toutefois que, pour l'esprit de la composition, le caractère et l'expression des têtes, la délicatesse des détails, et même la perspective et les effets de la lumière, ce graveur est infiniment supérieur à tous ses contemporains, et qu'une telle perfection permet de croire à des essais antérieurs tentés par une succession d'artistes dont il aurait mis à profit le savoir. Les deux Israëls Van Mecheln, dont le premier naquit l'an 1424 en Westphalie, et dont le dernier mourut en 1523, ont approché de près Martin Schœn pour la finesse du burin et dans l'art de ménager la lumière. Martin Zagel a mérité le même éloge dans sa pièce datée de 1503, représentant un homme et une femme s'embrassant dans une chambre. Jusqu'alors les procédés mis en œuvre par le graveur se réduisaient à une succession de traits uniformément rapprochés et dirigés dans le sens de la forme principale des objets, lesquels semblaient avoir pour but d'imiter l'effet d'un dessin au lavis. Une nouvelle génération d'artistes tenta bientôt de secouer cette routine et de se créer d'autres moyens d'imitation ; mais il s'en faut que tous leurs essais aient été couronnés de succès. On en vit se laisser éblouir par des perfections imaginaires, d'autres se distinguer par des résultats solides ; plusieurs sacrifier à la régularité d'un burin brillant les formes et les effets pittoresques de leurs modèles, d'autres, mieux inspirés, priser moins cette propreté, cette régularité d'outil que l'exactitude des formes et l'expression des figures ou l'entente de l'effet général ; quelques-uns encore allier l'eau-forte au burin et à la pointe sèche dans un même ouvrage, et arriver à des résultats inattendus ; mais aussi on vit des hommes présomptueux se forger, pour les vaincre, des difficultés inutiles aux progrès de l'art ;

enfin des talents également consommés dans la théorie et la pratique créer des chefs-d'œuvre qui font revivre à nos yeux, avec les principales beautés qui leur sont propres, les plus admirables créations des arts du dessin. Cette nouvelle période de l'art a été marquée au même instant sur trois points différents par trois hommes d'un égal génie : en Allemagne, par Albert Durer, né, comme on l'a vu, à Nuremberg en 1471 ; en Italie, par Marc-Antoine Raimondi, né à Bologne en 1487 ; dans les Pays-Bas, par Lucas, né à Leyde en 1494. Ces trois maîtres ayant créé trois écoles de gravure au burin qui ne sauraient être confondues, nous allons nous occuper de chacune d'elles séparément et ranger à leur suite les écoles française et anglaise qui fleurirent après.

*École allemande.* Albert Durer, cet homme qui excella dans tous les arts du dessin et posséda toutes les sciences, traita en maître la gravure au burin ; soit qu'entre lui et Martin Schoen il y eût une sympathie naturelle, une même manière de sentir, soit que la manière vive et précieuse tout à la fois de ce dernier ait été pour Albert Durer un objet d'émulation, ces deux maîtres ont beaucoup de ressemblance dans leur faire, et le cachet qui les distingue est resté celui de l'école. Albert recula de beaucoup les bornes de l'art, témoin son *saint Jérôme*, daté de 1514, qui, après trois siècles d'expériences, est encore aujourd'hui un modèle à consulter pour la variété, la finesse, la netteté, la chaleur et l'esprit des travaux, et pour leur admirable combinaison. De son école sortit cette foule d'artistes au faire précieux, connus sous le nom de *petits-maîtres*, et dont nous avons déjà parlé ; artistes parmi lesquels Georges Penz, Jacques Binck, Barthel Beham, se sont particulièrement distingués. Ces artistes ayant vu l'Italie et fréquenté l'atelier de Marc-Antoine, leur goût de dessin est préférable à celui de Hans-Sébalde Beham, d'Henri Aldegrever et d'Albert Altdorfer, dit le *petit Albert*, copistes trop exacts de la nature. Le Liégeois Théodore de Bry (*voy.*), qui se forma sur les estampes de Sébalde Beham, est aussi rangé parmi les *petits-maîtres*. Ici se termine l'influence d'Albert Durer : ses successeurs étant allés

puiser leur instruction hors de la patrie, l'originalité de l'école fondée par lui disparut. La famille des Kilian, qui a fourni plus de vingt bons graveurs dans l'espace d'un siècle, soutint l'art par de belles productions ; et Lucas, mort en 1637, Bathélemy, en 1696, Philippe-André, en 1759, ont particulièrement réussi dans la gravure historique : toutefois Lucas Kilian, si agréable dans ses petits ouvrages, a mérité le reproche d'avoir visé à l'originalité en affectant une audace, une régularité de burin qui, dans plusieurs de ses ouvrages de grande dimension, montre les figures comme enveloppées dans un réseau de mailles uniformes. J. Frey, mort en 1752, marin, sur les conseils de Carle Maratte, la pointe et le burin, et par ce moyen peignit plutôt qu'il ne grava. Les frères Heinzelmann ; Charles-Gustave Amling, élèves à Paris de F. Poilly ; les Preissler, qui furent à Nuremberg ce que les Kilian furent à Augsbourg ; Jacques Schmutzer, digne élève de Wille ; l'habile graveur d'animaux, Jean-Élie Ridinger, mort en 1769, et beaucoup d'autres artistes qu'il serait trop long de nommer, ont contribué à la prospérité de la gravure en Allemagne jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais sans lui imprimer de cachet particulier. Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, semblable à un astre dont la brillante clarté absorbe toute autre lumière, Frédéric Muller (*v.*) a éclipsé tous ses compatriotes par sa *Vierge de Saint-Sixte*, d'après le tableau de Raphaël conservé dans la galerie de Dresde ; cette planche, d'un commun accord, est rangée au nombre des chefs-d'œuvre de la gravure moderne. Dans ces derniers temps, sous l'influence des peintres Cornelius, Overbeck, J. Schnorr, Schadow le jeune, la gravure simple et naïve d'Albert Durer vient de renaître avec son caractère semi-gothique, mais épuré, embelli, ennobli sous le burin de Steinla, de Klüge (de Dresde, de Lutze, de Ruschewith, de Lips, de Ritter (de Munich) et de l'Hanovrien Busse, présentement à Rome.

*École italienne.* Marc-Antoine Raimondi (*voy.*), né à Bologne en 1488 et mort vers 1546, est le chef de l'école buriniste italienne. De 14 ans plus jeune

ert Durer, orfèvre comme lui, il qu'il pouvait l'égaliser comme grand petit, en contrefaisant sur cuivre, reprendre, sa *Passion* en bois, et, d'autres ouvrages, qu'il lui était sur de beaucoup pour l'expression et l'absence des formes humaines. Bientôt il fut devenu le traducteur intime des dessins de ce grand peintre. Chez Marc-Antoine, on ne sait ce qu'on doit admirer, ou de la pureté du trait, ou du beau modelé des nus, ou de la vérité raccourcis, ou de l'âme qui anime les traits de ses figures, ou de la simplicité des moyens employés pour produire l'effet prodigieux de sentiment. Considérant un graveur d'un point de vue plus étroit que Durer, Raimondi ne s'attacha pas comme lui, à caractériser par des détails particuliers la blancheur du linge, la douceur et moelleux de l'hermine, la raideur des cheveux : il traita les choses d'une manière plus large. N'ayant jamais voulu admettre des desains et non des traits, il appropria ses travaux au genre qu'il avait à imiter; s'il employait des traits droits ou des losanges réguliers, ce n'était que dans les ombres fortes; les demi-ombres sont produites par des hachures, parallèles, ou légèrement croisées, ou interrompues par des points qui conduisent à l'effet pur; quelquefois une taille qui embrasse un membre dans toute sa largeur; mais toujours ses premières lignes sont établies dans le sens le plus simple, et, en cela, il sera toujours pour les artistes un modèle bon à consulter. Son burin, un peu timide, manque quelquefois de la souplesse de la plume qu'il imite. Un point sur lequel il n'a jamais d'égal est la pureté de son trait; quelquefois le trait premier du contour est effacé par un second, avec une telle précision de la pensée qui a créé l'original que l'on peut soupçonner ces contours comme étant de la main même de Raphaël, sous les yeux duquel Marc-Antoine opérait. Les ouvrages de Lucas de Leyde (voy. plus loin), pas plus que ceux de Durer, ne peuvent soutenir la comparaison avec ceux de l'élève de Raphaël dont ils reflètent l'âme élevée et le

génie créateur; les uns comme les autres étant l'expression du caractère des peintres de leur école, il y a entre eux toute la distance qui sépare le style mi-gothique et timidement servile des premiers du style noble et large du dernier. Augustin de Venise, Marc de Ravenne, disciples du grand maître; J. Bonasone, son imitateur; J.-B. Franco, habile en anatomie et qui semble avoir associé l'eau-forte au burin; les Daris ou Daven, dont la manière est irrégulière et heurtée; Domenico Fiorentino, plein de chaleur et de dureté; Æneas Vicus, plus varié et plus moelleux dans ses travaux; Martin Rota, qui grava en petit avec tant de précision le *Jugement dernier* de Michel-Ange; et cette célèbre famille des Ghisi, dite *les Mantouans*, où l'on compte Jean-Baptiste, digne élève de Jules Romain, Diane sa fille, qui l'a au moins égalé, Georges et Adam, ses deux fils, dont le premier, avec des travaux plus riches que ceux de Raimondi, s'élève au niveau de ce maître lorsqu'il traduit Jules Romain et lui demeure cependant inférieur quand il entreprend d'imiter Raphaël, — telle est la série des principaux artistes qui, pendant l'espace d'un demi-siècle, soutinrent l'art et le firent prospérer. L'estampe de la *Naissance de Memnon*, de Georges Ghisi, exécutée 14 ans après la mort de Marc-Antoine, peut servir à montrer combien déjà le burin avait acquis de souplesse et de variété.

Augustin Carrache (voy.) commença une nouvelle période par la marche nouvelle qu'il ouvrit à la gravure. Disciple de Corneille Cort, graveur hollandais établi à Rome, il perfectionna la manière sage et pittoresque de ce maître, qui consistait à allonger les tailles, à les renfler ou à les affaiblir dans diverses parties de leur course, à élargir ou à rétrécir les travaux suivant la nature des objets qu'il voulait imiter. Avec ce moyen nouveau, Augustin a exécuté des ouvrages qui ne cessent pas d'être admirés à côté des œuvres les plus accomplies des temps postérieurs, notamment son *Portrait du Titien*, le *Martyre de sainte Justine*, d'après P. Véronèse, et *saint Jérôme*, d'après le Tintoret. Villamena, son élève, mort en 1626, et qui avait aussi reçu des leçons de C. Cort,

crut perfectionner la manière de ses maîtres en économisant ses travaux, en traçant de longues tailles parallèles et courbées avec une prétentieuse régularité. Le résultat de sa méthode fut de produire un enchaînement de carrés, de losanges plus ou moins ouvertes, dont l'effet argentin et doux, en éteignant la fermeté des ombres, prive les lumières de leur valeur et ôte à l'estampe la chaleur du tableau. La beauté et le charme trompeur du burin de Villamena égara plus d'un artiste, qui, comme lui, prenant le moyen pour l'art, s'évertuèrent à étonner par la hardiesse de leur burin. Au xviii<sup>e</sup> siècle, l'Italie eut dans Bartolozzi (*voy.*), qui excella dans tous les genres de gravure et principalement dans ceux qui avaient de la vogue en Angleterre, où nous le reverrons, dans A. Capellan et dans J. Volpato, tous trois élèves de L. Wagner, Allemand établi à Venise, les premiers graveurs qui aient su rendre compte de la couleur de leurs originaux. Porporati, dans sa *Léda*, du Corrège; Fr. Rosaspina, dans sa *Danse des Amours*, de l'Albane; Gandolfo, dans sa *Madone*, du Guide; Cunégo, dans sa *Création d'Adam et d'Ève*, de la chapelle Sixtine, ont prouvé qu'on pouvait réunir dans la copie d'une œuvre pittoresque, sans que l'un nuise à l'autre, le sentiment du peintre et le sentiment du graveur. Il était réservé à Longhi, par sa *Madeleine*, du Corrège; à Raphaël et à Antoine Morghen (*voy.*), par la *Cène* de Léonard de Vinci et la *Transfiguration* de Raphaël; à Garavaglia, par son *Agar et Ismaël dans le désert*, d'après Barroche; à Anderloni (*voy.*), par la *Femme adultère*, d'après le Titien; à Toschi, élève de Bervic, par la *Spasimo*, d'après Raphaël et l'*Entrée de Henri II dans Paris*, d'après Gérard, de montrer qu'enfin la patrie des grands peintres pouvait produire des graveurs assez savants dans toutes les parties de leur art pour traduire dignement les chefs-d'œuvre de ces chefs d'écoles.

*École des Pays-Bas.* Tandis qu'Albert Durer en Allemagne et Marc-Antoine en Italie faisaient fleurir la gravure, Lucas de Leyde (*voy.*), né en 1494 et mort en 1533, fondait dans les Pays-Bas cette

école qui devait un jour éclipser tous les autres et porter l'art à sa perfection. Ce maître n'est guère moins gothique que Durer, mais il est plus naïf; si son burin a moins de feu, il n'est ni moins délicat ni moins suave; il connaît mieux l'art de distribuer la lumière; à peine, dit Vasari, les couleurs variées de la peinture peuvent-elles répandre dans les divers plans d'un tableau autant d'harmonie et de vérité que Lucas avec son burin. En cela, ce graveur a servi de modèle à plus d'un peintre. Son grand *Ecce Homo*, composition renfermant plus de cent figures aussi bien ordonnées que dessinées, est admirable par la gradation de lumière; il en est de même de son *Enfant prodigue*, gravé, comme l'*Ecce Homo*, en 1510, quand Lucas n'avait encore que 16 ans. Albert et Lucas se partagent l'honneur d'avoir, les premiers, associé l'eau-forte au burin dans une estampe. S'il est vrai, comme on l'a prétendu, que dès l'âge de 15 ans Lucas procédait ainsi, c'est-à-dire en 1509, il aurait, dans cette branche, l'antériorité sur Albert, dont le petit *Ecce Homo*, cité comme premier monument de l'espèce, est daté de 1515.

Lucas de Leyde ne laissa pas d'élèves; mais la réputation qu'il s'était acquise par la vérité de la perspective et du clair-obscur qui distinguent ses ouvrages, ayant excité l'émulation des peintres et des graveurs de sa nation, ce mérite devint le caractère dominant de l'école des Pays-Bas. Dietrich ou Théodore Van-Staren, que les Français rangent parmi les *petit-maitres*, Philippe Galle, les trois frères Wierix, Jérôme Koeck et son élève Adrien Collaert, Dirk ou Théodore Wolkart, Coornhaert, qui fut le maître du célèbre buriniste Goltzius, se sont plus ou moins rapprochés de Lucas de Leyde en ce qui le caractérise, c'est-à-dire l'entente du clair-obscur, la finesse et la netteté, on peut ajouter la sécheresse du burin. Nous avons vu à l'École italienne le Hollandais Corneille Cort (*voy.*) enseigner à Augustin Carrache la belle manœuvre du burin et coopérer à l'avancement de l'art par une savante distribution de travaux: Jean et Gilles Sadeler eurent, comme lui, une manière plus large que leurs prédécesseurs et traitèrent le

message au burin avec beaucoup de succès. Ces habiles burinistes ont été de beaucoup surpassés par Henri Goltzius qui, malheureusement, sacrifia trop souvent au brillant de son outil le dessin, l'expression et le clair-obscur, et entraîna dans une fausse route Jacques et Théodore Mathan, ses parents, Jean Muller et Jean Saenredam, deux autres artistes qui ont aussi joué d'une grande réputation, quoiqu'ils aient, à son exemple, pris le mécanisme pour l'art lui-même. Guillaume Swanebourg, Corneille Bloemaert (voy.), par une dextérité de main, une science d'outil et un arrangement de tailles admirables, semblaient avoir posé les bornes de l'art, quand Pierre Soutman, peintre et graveur de l'école de Rubens, ouvrit une nouvelle voie en introduisant dans la gravure la sage combinaison de l'eau-forte et du burin et en pointillant le plus souvent sur des chairs. Sa manière pittoresque et riche d'effets, perfectionnée par P. Van Bompeel, Jean Louys, Jonas Suyderhoef, et surtout par Luc Vorsterman le père, marque une époque glorieuse dans les annales de la gravure. Mais il était réservé à Rubens (voy.), par l'impulsion qu'il lui donna, de l'élever à la hauteur de son propre génie. Ce grand peintre persuada aux graveurs de tous les pays qu'il avait réuni près de lui, et particulièrement à Vorsterman, à Pontius et à Bolsvert (voy.), ses plus dignes interprètes, qu'avec du blanc et du noir l'on pouvait rendre la couleur : ils le tentèrent et réussirent. Non-seulement ces artistes par excellence parvinrent à exprimer correctement le dessin, l'expression et la couleur locale des tableaux de leur maître, mais encore la nature et, jusqu'à un certain point, la teinte propre des étoffes comme des autres objets de détail d'une grande composition. Si l'on voulait passer en revue et analyser les beaux ouvrages des graveurs de l'école de Rubens, il faudrait les volumes entiers : contentons-nous de lire que la perfection qu'ils nous présentent est le fruit d'une admirable combinaison de tous les procédés ingénieux jusqu' alors inventés et de tous ceux que le génie a suggérés à leur auteur pour établir entre eux de l'harmonie, et que c'est

à la multiplicité des moyens employés qu'ils doivent leur incomparable richesse de teintes, la magnificence de leur effet général. À défaut d'analyse, rappelons au moins quelques-uns de ces chefs-d'œuvre qui résument en eux les beautés constitutives de l'art ; citons la *Descente de Croix* et la grande *Adoration des Rois*, d'après Rubens, ainsi que le *Christ mort*, d'après Van Dyck, par Vorsterman le père; la *Cène*, de Léonard de Vinci, d'après un dessin de Rubens, la *Chute des réprouvés*, le *Christ au tombeau*, d'après Rubens, par Soutman; la *Résurrection de Lazare et la Cène*, d'après Rubens, par Boèce A. Bolswert; la *sainte Cécile*, l'*Assomption* et la *Chasse aux Lions*, d'après Rubens, par Schelte A. Bolswert, et le *Couronnement d'épines*, chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, par le même, d'après Van Dyck; le *Saint Roch*, chef-d'œuvre de Rubens comme peinture et de P. Pontius comme graveur; la *Paix de Munster*, d'après G. Terburg, et les *Bourguemestres d'Amsterdam*, d'après Th. Keyser, par J. Suyderhoef; le *Triomphe de la nouvelle Loi*, d'après Rubens, par N. Lauwers; enfin, puisque nous devons nous restreindre, la *Fricasseuse*, le *Vendeur de mort-aux-rats*, la *Bohémienne*, qui, pour être d'un genre peu relevé, n'en sont pas moins des prodiges de science; terminons par ces admirables portraits de Copenol, de Ryck et de Bouma, par Corneille Visscher, véritables peintures, et peintures du plus bel effet, bien qu'exécutées avec la pointe et le burin.

Quand l'art est parvenu au faite de la prospérité, il se soutient pendant quelque temps, puis il décline et s'éteint parfois tout-à-fait. Tel a été l'art de la gravure au burin dans les Pays-Bas. Henri Snayers, P. Baillu ou Balliu, G. Leeuw, de Jode, J. Withouck, C. Van Dalen, Caukerken, N. Ryckman et H. Bary J. Neefs, ces émules des Vorsterman, des Bolswert, des Pontius et des Visscher, prolongèrent le beau siècle de l'école de Rubens; mais après eux le goût changea : l'eau-forte, sous l'influence du célèbre Rembrandt, captiva tous les amateurs, et les burinistes, de quelque mérite qu'ils fussent, se trouvèrent dans

prété les parties qui ne peuvent être rendues que par des équivalents. Autour de ces grands maîtres se groupent d'autres talents qui, pour n'être pas leurs égaux en mérite, partagent néanmoins leur renommée : tels sont Nicolas Poilly, frère et élève de François, qui instruisit à son tour Jean et François ses deux fils; Guillaume Vallet; Nicolas Pitau (*voy.*), traducteur de Raphaël comparable à Edelinck; Van Schuppen, compatriote et émule de ce dernier; Guillaume Chateau, Élie Hainzelmann, Simon Thomassin et son fils, Henri-Simon, parents de Th. Thomassin cité plus haut, J. Morin, François Spierre, Grégoire Huret, Étienne Picard, qui furent ou élèves ou marchèrent sur les traces de François Poilly; et les trois traducteurs du Poussin, Jean Pesne, Claudine Broussonnet Stella et l'illustre Clodia sa sœur, nièces et élèves de J. Stella (*voy.*), qui, à l'aide du burin et de l'eau-forte, rendirent si bien le caractère de leur modèle. Tels sont encore Jean et Benoit Audran, Nicolas Dorigny, qui grava les cartons d'Hamptoncourt, *la Transfiguration* de Raphaël et *la Descente de croix* de Daniel de Volterre, avec un talent et un faire comparables à celui de Gérard Audran son maître; Nicolas Larroquin fils, Charles et Louis Simonneau; Gaspard Duchange, ce digne interprète du Corrège; Nicolas Henri Tardieu (*voy.*), Alexis Loir, Louis Desplaces, Laurent Cars, formés à l'école de Gérard Audran ou imitateurs fidèles de sa manière. Tels sont enfin les célèbres burinistes R. Nanteuil et A. Masson (*voy.*), tous artistes qui, sous Louis XIV, donnèrent partout et pour tout le ton à l'art de la gravure. R. Nanteuil, dans ses portraits grands comme nature, en conservant un moelleux de gravure et une force de couleur que les artistes ne peuvent trop admirer, a résolu un des grands problèmes de l'art; dans ceux de *Pomponne*, de *Loret*, de *Lamothe-Levaier*, de *Turanne*, chefs-d'œuvre achevés de précision, de fermeté, d'âme, de variété, de pittoresque et d'accord de travaux, on retrouve toutes les beautés particulières aux portraits les plus parfaits de P. Pontius, de Visscher, d'Edelinck, de Drevet. Masson, non moins habile que Nanteuil à

rendre le caractère de ses modèles, et qui, à son exemple, les peignait souvent lui-même avant de les graver, a eu la faiblesse de vouloir étonner par la hardiesse et la souplesse de son burin. Après avoir montré autant de goût que d'habileté dans le portrait de *Brisacier*, d'*Olivier Lefèvre d'Ormesson*, du *maréchal d'Harcourt*, il s'égara dans ceux de *Frédéric-Guillaume*, électeur de Brandebourg, de *Gui Patin*, de *Charles Patin* et autres, où, tout en admirant la beauté du résultat, on ne peut s'empêcher de déplorer la bizarrerie des moyens employés pour l'obtenir; mais dans sa pièce dite à *la Nappe*, représentant *les Pèlerins d'Emmaüs*, Masson a fait preuve du plus admirable savoir: cette estampe, à laquelle on peut encore reprocher certaines singularités d'outil, est peut-être la plus belle qui ait été faite d'après le Titien sous le rapport de la coupe du cuivre.

A cette époque mémorable, la gravure était d'autant plus estimée en France et ses productions étaient d'autant plus recherchées que Louis XIV s'attacha à lui procurer honneur et prospérité. Son édit de 1660, par lequel il l'affranchissait de toute servitude, comme étant un art libéral qui ne devait avoir d'autres lois que celles du génie, les encouragements qu'il accorda aux artistes, les ateliers de gravure établis aux Gobelins aux frais du gouvernement, les 23 volumes de gravures connus sous le titre du *Cabinet du roi*, renfermant au-delà de 2,500 pièces, sont autant de titres constatant l'amour du grand roi pour ce qui pouvait contribuer à l'éclat de son règne et à la prospérité de la France. Après lui, la marche de l'art cessa d'être ascendante: la génération qui lui succéda n'eut pas le même amour du grand et du beau; les Boncher, les Watteau, les Chardin, les Vauloo, et autres peintres, plus faciles que sévères, par les écarts de leur génie novateur, entraînèrent leur art dans une fausse route, et avec lui son satellite, la gravure. Dès lors, pour exister, les graveurs consacrèrent leur burin à traduire des ouvrages éphémères comme la mode qui les protégeait; néanmoins les talents de plusieurs d'entre eux trouvèrent à s'exercer

Robillard, Peronville et Laurent, et achevé en 1812 par H. Laurent, et du *Voyage pittoresque de Constantinople et des rives du Bosphore* par Melling, publié par MM. Treuttel et Würtz de 1800 à 1815, sous la direction de Née. Là brillèrent des talents déjà consommés, là vinrent se mesurer avec leurs maîtres des élèves devenus maîtres à leur tour. D'un tel concours, où toutes les nobles ambitions venaient briguer les suffrages du public, sortit cette foule de jeunes talents qui doit assurer pour longtemps encore à la France la suprématie qu'elle exerce sur la gravure noble en Europe, depuis le siècle de Louis XIV; suprématie que l'institution de la Société des Amis des Arts, fondée en 1789 par de Wailly, ayant pour objet l'encouragement de jeunes artistes, celle du grand prix de gravure, décerné tous les deux ans et donnant droit à la pension du gouvernement à Rome, tendent à perpétuer à jamais. Dans l'impossibilité de rappeler les noms et les titres à l'estime publique de tous ces artistes, mentionnons seulement quelques sommités. D'abord se présentent les noms de C.-C. Bervic, élève de Wille; d'Al. Tardieu, son compagnon d'études et son successeur à l'Institut; d'Aug. Boucher-Desnoyers (voy. ces noms), formé à l'école de ce même Tardieu. Tout auprès de ces trois flambeaux de l'école actuelle se groupent naturellement les autres lumières de l'art: J.-J. Avril, Beisson, Ingouf, Pigeot, Audouin, Blot, Girardet, J.-T. Richomme (voy.), Morel, J.-B.-R.-U. Massard, Duponchel, Guttemberg, Chr. Guérin (voy.); à leur suite, J.-M. Leroux, J.-N. Laugier, H.-C. Müller, E.-F. Lignon, Fr. Forster, Lorichon, élève de ce dernier, Claessens, Dien, J. Bein, Mercuri, Pradier, le seul élève connu de Boucher-Desnoyers, J.-Ch. Meulemeester, Fr. Garnier, H. Dupont (voy.), Z. Prévost, Caron, Tauré, formés par les soins de Bervic, tous artistes qui ont obtenu des succès éclatants dans la gravure historique et le portrait, et sur lesquels repose l'avenir de notre école, aussi bien que sur leurs jeunes confrères, MM. Bridoux, Salençon, Pollet, Normand, derniers lauréats présentement à Rome. De leur côté, Pillement fils, Duparc, Dequevau-

viller, C. Fortier, Desaulx, Bovinet, Dupréel, R. Daudet, ont soutenu l'honneur du paysage à l'eau-forte et au burin. Deux faits importants nous restent à signaler pour compléter cet aperçu de la gravure en France: celui de la publication du grand ouvrage de la Commission d'Égypte aux frais du gouvernement, sous la protection spéciale de Napoléon, et celui des *Galeriet historiques de Versailles*, par les soins de l'ingénieur Gavard, sous le patronage du roi Louis-Philippe. L'un, par sa nature toute scientifique, prêtant peu au développement des richesses de l'art, borna son influence à l'empêcher de se perdre en procurant aux artistes l'occasion de l'exercer; l'autre, dont l'échelle est trop petite pour permettre au burin de développer toutes ses ressources pittoresques, court risque de manquer le but que l'éditeur paraît s'être proposé; au lieu d'être un monument national élevé à tous les arts, il pourrait devenir seulement, si on n'y prend garde, comme est le *Musée Napoléon* édité par Filhol, un fastueux recueil de vignettes d'après les compositions des grands maîtres, et il resterait ainsi bien au-dessous, pour le luxe de la gravure, de la belle *Galerie espagnole* du banquier Aguado, présentement en publication.

*Gravure au burin en Angleterre.*

Avant le xvii<sup>e</sup> siècle, la Grande-Bretagne n'a point eu de peintres de mérite, si ce n'est quelques paysagistes: ce fait explique comment la gravure au burin tarda tant à s'y naturaliser et pourquoi pendant longtemps les travaux qui s'y firent, en peinture comme en gravure, furent l'œuvre d'étrangers. G. Faithorn, mort en 1691, est le premier buriniste en date, digne de ce nom, que l'Angleterre puisse citer. Après lui vient S. Gribelin, né Français, mais établi en Angleterre où il est mort en 1733; on doit à cet artiste plusieurs belles estampes d'après les tableaux de la galerie de Windsor, notamment, dans le format in-4<sup>o</sup>, les sept cartons de Raphaël, dits d'Hampton-court, que N. Dorigny, appelé à Londres à cet effet, grava en grand, de 1711 à 1719. A ces artistes succédèrent G. Vertue, mort en 1752, auteur de beaux portraits; J.-B. Chatelain, P.-Ch. Canot, J.



Mason, habiles paysagistes, qui, secondés par S.-F. Ravenet et F. Vivarès, Français d'origine, contribuèrent puissamment au développement de la gravure au burin pendant un demi-siècle (1730 à 1782). L'école ouverte par Ravenet et Vivarès ne suffisait pas aux besoins d'un art dont les productions commençaient à être recherchées, plusieurs artistes déjà formés allèrent en France perfectionner leur talent auprès de Le Bas, de Wille : tels furent les paysagistes Th. Major et W. Byrne, les graveurs d'histoire Rob. Strange et Guill. Ryland, qui, rentrés dans leur patrie, firent fleurir la gravure sous le règne fortuné de George III. L'académie de peinture ouverte en 1760 sous la présidence de J. Reynolds, les encouragements de toute nature accordés aux artistes, les splendides éditions données par Bowyer et Boydell, sous le patronage des riches seigneurs, des littérateurs nationaux Hume, Milton, Shakspeare, avec un luxe de gravure resté encore sans exemple; les souscriptions ouvertes, et couvertes au-delà de toute attente, pour les planches de la *Mort du général Wolf*, du *Combat de la Hogue*, pour les voyages de Cook et de Banks; et cette autre souscription, si énormément productive, pour l'estampe de la *Mort de lord Chatham*, et les immenses entreprises chalcographiques de l'éditeur Boydell (voy.), qui couvrirent le monde entier des produits de la gravure anglaise, au détriment de l'art français, sont autant de circonstances heureuses dont le résultat fut d'élever presque subitement l'école anglaise au niveau de toutes les autres écoles. Toutefois les graveurs dont elle s'enorgueillissait alors ne lui appartenaient pas en propre : Ravenet, Vivarès et Bartolozzi, les plus habiles d'entre eux, étaient des étrangers, appelés par la munificence du prince; mais les paysagistes J. Browne, P.-P. Benazech, W. Ellis, D. Lerpinière; W. Woollett, graveur de la *Mort du général Wolf* et du *Combat de la Hogue*; J. Basire, qui exécuta en 1774 cette estampe gigantesque (25<sup>me</sup> sur 45) du *Camp du Drapeau d'Or*, d'après E. Edwards; W. Sharp, dont la *Sainte Cécile devant un orgue*, d'après le Dominiquin, est un chef-d'œuvre non moins recommandable que

l'estampe des *Docteurs de l'Église discourant sur l'immaculée conception*, du même, d'après le Guide, sont des berrinistes nationaux d'un mérite incontestable. Avec eux s'éteignit la gloire de la gravure historique en Angleterre. Le goût pour la manière noire, dite *anglaise*, pour la gravure en couleur, pour la gravure au pointillé, ayant tout à coup paralysé la gravure noble et savante du burin, cette dernière ne jeta plus que de rares éclairs de splendeur. Aujourd'hui, peu d'artistes vraiment recommandables glorifient cet art; J. Bromley, Raimbach, qui traitent avec un égal succès l'histoire et le portrait; J. Burnet qui marie très bien le burin au pointillé; Goodale et Page, habiles paysagistes, sont à peu près les seuls dont les étrangers recherchent les productions. Mais, il faut le dire, l'Angleterre est aujourd'hui le pays où la vignette se traite avec le plus d'art et le plus admirable fini: Finden, Humphrys, Le Keux, sont des artistes incomparables dans ce genre secondaire de gravure.

GRAVURE A L'EAU-FORTE. Née, comme sa sœur, la gravure au burin, dans l'atelier des orfèvres, et employée par eux, peu d'années après elle, à produire des estampes, la gravure à l'eau-forte occupe le second rang dans l'espèce. Simple et prompt dans ses moyens, riche de tons et d'effets, se prêtant à l'expression immédiate de la pensée, elle est la gravure des peintres, la gravure du génie créateur, constituant un véritable original et non la traduction d'une traduction, comme la gravure au burin qui, comme chacun sait, n'opère que d'après un dessin plus ou moins fait dans l'esprit du modèle.

Les procédés de cette gravure consistent : 1° à enduire d'un vernis imperméable à l'eau-forte la planche de métal sur laquelle on veut opérer; 2° à décalquer son dessin sur cet enduit noirci à la fumée; 3° à établir sur ce vernis, avec une pointe d'acier qui l'entame et trace un sillon peu profond dans le cuivre, les travaux donnant aux objets leur forme et leur effet, lesquels travaux, creusés ensuite par l'action combinée de l'eau-forte, constituent l'estampe. Comme tout autre, ce genre de gravure a ses dif-

scultés qu'il faut apprendre à vaincre ; mais, pour peu qu'on ait d'agilité, de souplesse et de légèreté dans la main, qu'on ait étudié les caprices aussi bien que les effets merveilleux de l'eau-forte, on peut espérer y réussir, surtout si l'on joint aux moyens théoriques et pratiques la science du dessin et le sentiment de la couleur, qui sont l'âme de ce genre de gravure. Ses produits se partagent en deux classes : dans la première se rangent les eaux-fortes exécutées pour exprimer complètement la pensée de l'artiste et rester telles qu'elles sont, les eaux-fortes des peintres ; dans la seconde celles qui ont pour objet de préparer les travaux d'une planche destinée au burin. Tandis que les premières, fruit de l'inspiration de l'artiste, sont, comme nous l'avons dit, de véritables créations, celles-ci n'offrent que des combinaisons froides et insignifiantes aux yeux de l'homme du monde peu familiarisé avec les procédés de l'art ; mais elles ont beaucoup d'intérêt pour les artistes studieux et les amateurs qui aiment à méditer sur l'innombrable variété de moyens conduisant à un même but. Il y a des curieux qui attachent un prix d'autant plus grand aux épreuves des planches de cette dernière espèce que, n'ayant point été destinées à la circulation, elles sont ordinairement d'une excessive rareté.

La liste des peintres qui ont gravé à la pointe et à l'eau-forte est si longue que les deux catalogues des peintres graveurs et de leurs ouvrages, publiés par Bartsch en 21 vol. pour les écoles allemande, italienne et des Pays-Bas, et par M. Dumesnil, en 3 vol., pour l'école française, au xvii<sup>e</sup> siècle, sont encore loin d'en offrir l'ensemble \*. Dans l'impossibilité où nous sommes de mentionner ici tous les artistes dont les amateurs recherchent les ouvrages, bornons-nous à en signaler les principaux, en commençant par l'*École allemande*, la plus ancienne de toutes. A sa tête, citons encore Albert Durer, cet homme universel qui brilla au

premier rang dans tous les arts, et dont le *saint Jérôme* et l'*Ecce homo*, datés l'un de 1512, l'autre de 1515, sont antérieurs à tout ce qu'on connaît en ce genre chez les deux nations qui se disputent la priorité d'invention de la gravure à l'eau-forte ; puis le malheureux Venceslas Hollar, artiste que revendique toutefois l'école anglaise à cause du long séjour qu'il fit à Londres, où il mourut dans la misère et l'abandon en 1677 ; le peintre d'histoire G. de Lairese, mort en 1711, dont l'œuvre, composé de près de 2,400 pièces, renferme des estampes à l'eau-forte ayant tout le fini et la netteté du burin ; G.-P. Rugendas, le peintre de batailles, mort en 1471 ; Chr.-W. Ern Dietrich, peintre de paysages et de genre ; Fr.-Ed. Weirötter, le Salvator Rosa allemand, et G. Fredschmid ; le poète Salomon Gessner ; D. Chodowiecki, J.-M. Tischbein, qui ont signalé la fin du xviii<sup>e</sup> siècle par d'admirables eaux-fortes.

En *Italie*, citons le Parmesan, qui ne fut pas l'inventeur, comme on l'a prétendu, mais le promoteur de la gravure à l'eau-forte dans sa patrie, le Baroque, Palme jeune, Tempesta, les Carraches, le Guide, Lanfranc, Pietro del Po, Simon Contarini, l'émule du Guide en gravure, Ribera et son illustre élève Salvator Rosa ; Castiglione, celui des Italiens qui a le mieux entendu le clair-obscur et qui a mis le plus d'esprit dans le travail de la pointe ; Carle Maratte, dont la pointe est si soignée, et le paysagiste Fr. Zuccarelli, tous peintres (*voy. leurs articles*) qui ont brillé par des eaux-fortes recherchées des amateurs, autant pour le mérite des sujets qu'elles représentent que pour la science, le pittoresque ou le piquant de leur exécution. Outre ces célèbres peintres graveurs, l'Italie s'enorgueillit encore avec raison d'avoir donné le jour à C. La Belle (*voy.*), si admirable dans ses compositions, si pittoresque dans ses effets, et dont les travaux sont si légers et si simples ; à Pietro Santo-Bartoli, le plus savant traducteur de l'antique au dire de Winckelmann ; les deux frères Aquila, graveurs des loges de Raphaël ; les architectes peintres et graveurs Piranesi frères, ces infatigables dessinateurs et restaurateurs des antiquités romaines, antiquités

(\*) Ainsi que nous l'avons dit, T. X, p. 76, *Le peintre graveur de Bartsch* parut à Vienne en 1802. Voici le titre de l'ouvrage de M. Dumesnil destiné à y faire suite : *Le peintre graveur français, ou Catalogue raisonné des estampes gravées par les peintres et les dessinateurs de l'École française*, Paris, 1835-38, t. I-III.

que leur pointe chaude, vigoureuse et pleine d'effet, a gravées en plus de mille planches, qui sont la principale richesse de la chalcographie du prince de l'Église; enfin, le protégé de la gravure, Bartolozzi, déjà nommé plus haut, qui traduisit si admirablement à l'eau-forte les admirables dessins du Guérchin, du cabinet du roi d'Angleterre.

Dans les *Pays-Bas*, la gravure à l'eau-forte a trouvé aussi, chez les peintres, de nombreux partisans: Rubens; Van Dyck; Corneille Schut, élève de Rubens, auteur de poésies estimées; les Téniers, les Van den Velde, Poelenbourg, Van Ostade, J. Jordaens, Van Steen, Van Goyen, Karle Dujardin, N. Berghem, P. Potter, J. Ruysdael, P. Wouwermans, Herman Swaneveld, dit Herman d'Italie (*voy.* ces noms), et beaucoup d'autres, l'ont traitée avec infiniment de naturel et de goût; mais Rembrandt, l'immortel Rembrandt (*voy.*), l'a portée à sa perfection par des procédés qui sont restés un secret pour les artistes qui ont voulu marcher sur ses traces, aussi bien que pour Georges Van Uliet, Ferdinand Bol et Jean Lyvens, ses trois plus célèbres élèves. La manière heurtée, fantasque, dénuée de toute méthode, mais toute d'inspiration, qui caractérise Rembrandt, est d'autant plus difficile à imiter qu'elle est le fruit d'un génie dont le type original ne saurait identiquement se reproduire. Outre ces peintres graveurs, l'école des Pays-Bas compte un grand nombre de graveurs à l'eau-forte, parmi lesquels on distinguera toujours Ph. Verbeeck, J. Bisschop, dit *Episcopus*, Romyn de Hooghe, Abr. Blooteling, auteur des gravures de la Bible de Mortier, et J. Luycken.

*En France*, les peintres graveurs à l'eau-forte ne sont ni moins nombreux ni moins habiles que dans les autres écoles. Les trois vol. consacrés par M. Dumesnil aux seuls peintres graveurs français du XVII<sup>e</sup> siècle en font foi; mais peut-être leur œuvre est-il généralement plus personnel que celui des peintres graveurs d'Italie, qui n'ont pas, comme eux, reproduit leurs seules inspirations. Peut-être aussi la palme appartiendrait-elle aux artistes français, si, dans un parallèle, on tentait d'opposer talent à talent dans chacun des

genres pratiqués par les deux nations. Comme il serait trop long d'établir ici un tel parallèle, nous nous bornerons à grouper autour de la sommité qui domine un genre quelques-uns des artistes qui ont fait la gloire de ce genre. Ainsi, à J. Callot (*voy.*), le compagnon d'études de La Bella, avec lequel il rivalise de richesse de composition et d'effet pittoresque, et qu'il a surpassé en esprit et en originalité, nous réunirons Abraham Bosse, dont la pointe semble s'être transformée en burin, N. Cochin, D. Barrière, Fr. Colignon, J. Courtois, aussi habile à graver qu'à peindre les batailles; Israël Silvestre, si net, si spirituel de touche; les Pérelle, Sébastien Leclerc, dont l'œuvre est si considérable et si varié; Duplessis-Bertaux, qui ne le cède à personne en esprit et en pittoresque de pointe, comme en originalité d'invention. Autour de l'antiquaire, de l'écrivain sur les arts, du dessinateur et graveur P.-J. Mariette (*voy.*), groupons C.-N. Cochin fils; le comte de Caylus; C.-H. Watelet et P.-C. l'Évesque, auteurs du Dictionnaire des Beaux-Arts dans l'*Encyclopédie méthodique*; l'abbé de Saint-Non, à qui l'on doit ce beau voyage pittoresque de Naples et de Sicile, en 8 vol. in-fol., dans lequel bon nombre de planches ont été gravées par lui; J.-J. Boissieu (*voy.*), Vivant-Denon (*voy.*), l'un des savants de l'expédition d'Égypte, auteur du Voyage dans cette contrée qui précéda la Description publiée par l'ordre de Bonaparte. A côté de Fr. Perrier, le rival de Pietro Santobartoli, plaçons P. Bouillon, l'inimitable graveur d'après l'antique, dont le dessin a tant de pureté et qui employait un procédé de gravure ressemblant à l'eau-forte pure selon les uns, au burin pur selon les autres, mais qui est plus probablement un mélange de ces deux procédés. A J. Lepautre, cet architecte décorateur à l'imagination si féconde, si belle, si bien ordonnée, à la pointe si chaude et si savante, se rattachent son devancier Du Perac, et ses successeurs les Marot père et fils, puis nos contemporains Cassas, Ch. Percier, L. Baltard, Ch. Normand, non moins habiles architectes que dessinateurs et graveurs. C'est ici le lieu de rappeler les services qu'ont rendus à l'art

Percier, Normand père et fils, Hibon, Ollivier, en perfectionnant la gravure au trait à l'eau-forte et en montrant, dans leurs nombreux ouvrages, son avantage sur les autres genres de gravure là où il ne s'agit que de faire connaître la pensée d'un artiste, c'est-à-dire l'ordonnance, le caractère, le style, le dessin, l'expression des figures d'une composition pittoresque, ou la précision mathématique et la pureté des profils d'une œuvre d'architecture, ou la forme précise et le sentiment d'un objet de décoration\*. Quant aux peintres graveurs proprement dits, à ces artistes dont la pointe substituée au burin reproduit le plus souvent le caractère, le style et les effets de leurs tableaux, ils ne sauraient être présentés autrement ici que dans leur ordre chronologique; mais citer J. Stella, Claude Lorrain, L. de La Hire, N. et P. Mignard, S. Bourdon, S. Vouet, les Boullogne, E. Le Sueur, Fr. Boucher, Ant. Watteau, Ant. Rivals, F.-F.-C. Bourgeois, tous peintres français qui ont laissé des eaux-fortes justement recherchées, c'est rappeler aux amateurs de leurs tableaux les beautés particulières qui distinguent leurs estampes.

L'*École anglaise* est peu riche en peintres graveurs à l'eau-forte : la raison en est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand leur école de peinture prit naissance, ce genre avait perdu de sa vogue; on ne saurait guère citer que J. Richardson; J. Thornill, dit le Raphaël anglais; W. Hogarth et son émule H.-W. Bunbury; R. Paton, Th. Gainsborough, J. Goupy, J. Mortimer et P. Sandby. Ce fut Venceslas Hollar, né à Prague en 1607, amené à Londres par le comte d'Arundel, qui pratiqua le premier ce genre de gravure en Angleterre, nous ne dirons pas avec profit, puisque ses beaux et nombreux ouvrages ne purent le préserver de la misère, mais avec une rare intelligence et une pointe qui souvent rivalisait de netteté et de brillant avec le burin. R. Gayvoode, et surtout Th. Dudley, son meilleur élève, ont soutenu le genre, que R. Earlom,

G. et J. Smith, J. Haynes et D. Leprieux, et le fameux transfuge Bartolozzi, ont exploité avec un art infini; mais si, comme graveurs à l'eau-forte et à la pointe seule, les Anglais n'occupent que le second rang, le premier leur appartient dans l'alliance du burin et de l'eau-forte, surtout pour la gravure du paysage, genre dans lequel ils n'ont pas de rivaux.

GRAVURE EN MANIÈRE NOIRE, autrement dit *mezzo-tinte*. Son procédé consiste d'abord à faire *grainer* le cuivre d'un ton égal et parfaitement noir avec un outil d'acier qu'on nomme *berceau*; on trace le dessin sur ce grainé, soit au crayon, soit au pinceau; ensuite, avec le racloir et le grattoir, on enlève totalement le grain du cuivre pour obtenir des blancs purs, et on adoucit les autres teintes selon le besoin. Ainsi ce procédé est l'inverse de celui de la gravure au burin : l'un considère l'outil comme un crayon noir, l'autre comme un crayon blanc. Ce genre de gravure a le défaut de manquer de fermeté et de ne fournir que peu de bonnes épreuves; il convient assez bien aux sujets sombres et austères. Il fut inventé en Allemagne par le major Hessois de Siegen vers 1640, temps où il exécuta les portraits d'Amélie - Élisabeth, landgrave de Hesse-Cassel, et d'Élisabeth de Hongrie, son pendant, datés l'un de 1642, l'autre de 1643. Ayant communiqué son procédé, vers 1652, au prince palatin Robert, amiral d'Angleterre, celui-ci l'importa à Londres en 1661, où il ne tarda pas à être pratiqué. De 1662 à 1665, l'architecte Wren grava en *mezzo-tinte* une tête de Maure, qui sert de point de départ dans l'histoire de ce genre de gravure en Angleterre. G. White, J. Smith et plusieurs autres lui ont donné quelque vogue par des ouvrages fort remarquables. J.-M. Ardell, R. Earlom, V. Green, J. Dixon, W. Dickinson, W. Reynolds, et Cousins, le graveur des excellents portraits de Lawrence, ont porté cette gravure à un degré de beauté qui fit dire au célèbre buriniste Longhi que les belles estampes de ce genre pouvaient être placées à côté des plus belles planches de la gravure au burin. Quoi qu'il en soit, le *mezzo-tinte*, autrement dit la *manière anglaise*, n'est et ne sera jamais qu'un

(\*) Parmi les ouvrages exécutés dans ce genre de gravure nous citerons aussi la collection des *Vies et œuvres des peintres les plus célèbres de toutes les écoles*, recueil classique, publié par Landon, 25 livraisons in-4<sup>o</sup> ou in-fol. (Paris, Treuttel et Würtz).

Percier, Normand père et fils, Hibon, Ollivier, en perfectionnant la gravure au trait à l'eau-forte et en montrant, dans leurs nombreux ouvrages, son avantage sur les autres genres de gravure là où il ne s'agit que de faire connaître la pensée d'un artiste, c'est-à-dire l'ordonnance, le caractère, le style, le dessin, l'expression des figures d'une composition pittoresque, ou la précision mathématique et la pureté des profils d'une œuvre d'architecture, ou la forme précise et le sentiment d'un objet de décoration\*. Quant aux peintres graveurs proprement dits, à ces artistes dont la pointe substituée au burin reproduit le plus souvent le caractère, le style et les effets de leurs tableaux, ils ne sauraient être présentés autrement ici que dans leur ordre chronologique; mais citer J. Stella, Claude Lorrain, L. de La Hire, N. et P. Mignard, S. Bourdon, S. Vouet, les Boullogne, E. Le Sueur, Fr. Boucher, Ant. Watteau, Ant. Rivals, F.-F.-C. Bourgeois, tous peintres français qui ont laissé des eaux-fortes justement recherchées, c'est rappeler aux amateurs de leurs tableaux les beautés particulières qui distinguent leurs estampes.

L'École anglaise est peu riche en peintres graveurs à l'eau-forte : la raison en est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand leur école de peinture prit naissance, ce genre avait perdu de sa vogue; on ne saurait guère citer que J. Richardson; J. Thornhill, dit le Raphaël anglais; W. Hogarth et son émule H.-W. Bunbury; R. Paton, Th. Gainsborough, J. Goupy, J. Mortimer et P. Sandby. Ce fut Venceslas Hollar, né à Prague en 1607, amené à Londres par le comte d'Arundel, qui pratiqua le premier ce genre de gravure en Angleterre, nous ne dirons pas avec profit, puisque ses beaux et nombreux ouvrages ne purent le préserver de la misère, mais avec une rare intelligence et une pointe qui souvent rivalisait de netteté et de brillant avec le burin. R. Gayvoode, et surtout Th. Dudley, son meilleur élève, ont soutenu le genre, que R. Earlom,

G. et J. Smith, J. Haynes et D. Leppinière, et le fameux transfuge Bartolozzi, ont exploité avec un art infini; mais si, comme graveurs à l'eau-forte et à la pointe seule, les Anglais n'occupent que le second rang, le premier leur appartient dans l'alliance du burin et de l'eau-forte, surtout pour la gravure du paysage, genre dans lequel ils n'ont pas de rivaux.

GRAVURE EN MANIÈRE NOIRE, autrement dit *mezzo-tinte*. Son procédé consiste d'abord à faire *grainer* le cuivre d'un ton égal et parfaitement noir avec un outil d'acier qu'on nomme *berceau*; on trace le dessin sur ce grainé, soit au crayon, soit au pinceau; ensuite, avec le racloir et le grattoir, on enlève totalement le grain du cuivre pour obtenir des blancs purs, et on adoucit les autres teintes selon le besoin. Ainsi ce procédé est l'inverse de celui de la gravure au burin: l'un considère l'outil comme un crayon noir, l'autre comme un crayon blanc. Ce genre de gravure a le défaut de manquer de fermeté et de ne fournir que peu de bonnes épreuves; il convient assez bien aux sujets sombres et austères. Il fut inventé en Allemagne par le major Hessois de Siegen vers 1640, temps où il exécuta les portraits d'Amélie - Élisabeth, landgrave de Hesse-Cassel, et d'Élisabeth de Hongrie, son pendant, datés l'un de 1642, l'autre de 1643. Ayant communiqué son procédé, vers 1652, au prince palatin Robert, amiral d'Angleterre, celui-ci l'importa à Londres en 1661, où il ne tarda pas à être pratiqué. De 1662 à 1665, l'architecte Wren grava en *mezzo-tinte* une tête de Maure, qui sert de point de départ dans l'histoire de ce genre de gravure en Angleterre. G. White, J. Smith et plusieurs autres lui ont donné quelque vogue par des ouvrages fort remarquables. J.-M. Ardell, R. Earlom, V. Green, J. Dixon, W. Dickinson, W. Reynolds, et Cousins, le graveur des excellents portraits de Lawrence, ont porté cette gravure à un degré de beauté qui fit dire au célèbre buriniste Longhi que les belles estampes de ce genre pouvaient être placées à côté des plus belles planches de la gravure au burin. Quoi qu'il en soit, le *mezzo-tinte*, autrement dit la *manière anglaise*, n'est et ne sera jamais qu'un

(\*) Parmi les ouvrages exécutés dans ce genre de gravure nous citerons aussi la collection des *Vies et œuvres des peintres les plus célèbres de toutes les écoles*, recueil classique, publié par Landon, 25 livraisons in-4° ou in-fol. (Paris, Treuttel et Würtz).

genre secondaire, propre à rendre l'effet d'un dessin à l'estompe; il sera toujours lourd, monotone et sans variété. En Allemagne, plus que partout ailleurs, la manière noire a trouvé des partisans: J. Pichler et And. Geiger, J.-L. et J.-F. Clerck, Fr. Wrenk, s'y sont distingués; en Hollande, Van der Vaart; en France, MM. Jazet (*voy.*), Girard, Sixdeniers, ont rivalisé avec leurs maîtres d'outremer; et M. Z. Prévost, dans sa belle planche des *Moissonneurs*, d'après Léopold Robert, par un mélange d'eau-forte, de manière noire et de taille, est arrivé à un effet chaud et ferme qu'on peut regarder comme un perfectionnement nouveau.

**GRAVURE EN COULEUR A L'IMITATION DE LA PEINTURE.** Les procédés manuels de cette espèce de gravure sont les mêmes que ceux de la manière noire, avec cette différence qu'il lui faut, comme au camaïeu, autant de planches que de couleurs. Ces planches s'impriment successivement sur la même feuille de papier, dans l'ordre où les couleurs qu'elles donnent seraient appliquées sur la toile pour les fondre. Ce genre ne souffre pas la médiocrité, mais, traité par une main habile, il donne de très beaux résultats. Christophe Leblond, né à Francfort-sur-le-Mein en 1670, en est l'inventeur; il le fit connaître lui-même en Hollande, à Londres, à Paris, sans que nulle part il obtint l'accueil que ses essais pleins de talent semblaient devoir lui promettre. Cet artiste industriel qui, le premier, tenta d'élever une manufacture de papier peint, mourut de misère, âgé de 71 ans. En France, il exécuta de grandeur naturelle les portraits de Louis XV et du cardinal Fleury. Après lui, l'Angleterre et la France ont perfectionné son invention, en donnant plus de franchise et d'éclat aux tons, probablement au moyen de touches au pinceau bien déguisées; les épreuves vernies après coup acquièrent, par cette opération, un éclat très séduisant. Aujourd'hui on imite imparfaitement la manière de Leblond en appliquant la couleur à chaque place sur un même cuivre (*voy. IMPRESSION*), c'est-à-dire qu'on ramène l'art d'imprimer en couleur au point où Leblond l'a pris pour l'améliorer. Sergent a exécuté

avec des planches à repères, une suite de 48 portraits de personnages célèbres de l'histoire de France\*, qui donne la mesure de ce qu'un artiste habile pourrait tirer de ce procédé en le prenant au point où il a été laissé.

**GRAVURE AU LAVIS.** Elle s'obtient par deux moyens différents: le premier consiste à dessiner et laver sur le cuivre, avec l'eau-forte et le pinceau, l'objet qu'on y veut graver, comme on le fait sur le papier avec du bistre ou de l'encre de la Chine: c'est le procédé de J.-B. Le Prince, peintre français, né en 1733 et mort en 1781; puis on fait pénétrer le dessin et on lavis dans le cuivre à l'aide de l'eau-forte. Très simple en apparence, ce premier procédé nécessite cependant une série nombreuse d'opérations successives et minutieuses, et l'emploi de vernis, de poudres, d'encres de diverses natures, dont le détail ne peut trouver place ici. Le second, moins prompt dans ses résultats, mais plus solide, plus brillant, et au moyen duquel on peut fondre les teintes, les soutenir autant que l'on veut et obtenir un plus grand nombre d'épreuves, consiste à exécuter avec des outils grainés, roulants ou fixes, variés de forme ou de force, les teintes du dessin dont on a d'abord gravé légèrement le trait à la pointe. Parmi ces outils, la roulette à simple, double, triple rangs de piquants d'acier, qui pénètre le cuivre quand on la promène dessus, joue le rôle principal; c'est elle qui établit les teintes grénées imitant l'encre de Chine ou le bistre étendu au pinceau: aussi est-elle très multipliée de force et de finesse; si le burin lui vient en aide, c'est uniquement pour les raccords. Des artistes, il est vrai, ont tenté d'exécuter le lavis tout entier au burin, afin d'obtenir un travail plus solide; mais, le nombre de bonnes épreuves obtenu de plus par ce procédé n'indemnifiant pas assez du temps considérable qu'il nécessite, on lui préfère la roulette, ou même le lavis au mordant, quise retouche autant qu'on veut. En France, en Allemagne et en Angleterre, on a beaucoup gravé au lavis; ce genre réunit assez bien à rendre

(\*) Collection de portraits des grands hommes, femmes illustres, et sujets mémorables de la France, petit in-fol., chez Treuttel et Würtz.

les paysages, les marines, les animaux, l'architecture. C'est encore une espèce de gravure de peintre quand l'eau-forte est appelée à jouer le rôle principal : alors on la nomme *acqua-tinta* (voy.). Dans ce dernier genre, Pirringer s'est fait un nom en France.

**GRAVURE A L'AQUARELLE.** Elle est une combinaison des deux précédentes ; elle participe du lavis par sa légèreté et sa transparence, et a cela de commun avec la manière de Leblond qu'il lui faut autant de planches que de couleurs ; les ombres se font le plus souvent au pointillé. Sous le nom d'*aquarelles anglaises*, il circule des fleurs, des oiseaux, des études de têtes fort agréables, qu'il faut bien se garder de croire toutes l'œuvre d'artistes anglais. Janinet, à l'époque où l'anglomanie régnait en France, exécutait à Paris des aquarelles, portant des titres anglais, qui rivalisaient avec celles qu'elles voulaient supplanter. Debucourt, Descourtils et d'autres Français se sont exercés à cette gravure dont les produits ont le désavantage bien grand de perdre en peu de temps leur éclat et leur harmonie.

**GRAVURE AU POINTILLÉ.** L'eau-forte, le burin et la roulette font tous les frais de ce genre de gravure : l'eau-forte prépare, ébauche par des points, et non par des traits, les premiers travaux ; le burin donne l'empâtement nécessaire aux ombres et aux demi-teintes, la roulette fond ces derniers avec les lumières. Le Français Morin, mort en 1666, et son contemporain Boulanger, ont, les premiers, gravé de cette manière des portraits et quelques sujets historiques. Dans le même temps, le Hollandais Lutma gravait au ciselet et au marteau, manière appelée *opus mallei*, des portraits fort estimés et fort rares. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la gravure au pointillé trouva dans l'Italien Bartolozzi, établi à Londres, un zélé et habile protecteur. Nulle part mieux qu'en Angleterre on n'a traité ce genre, qui, pendant assez longtemps, a tenu en échec la gravure au burin. La France vient de perdre dans J. Godefroy, dans le graveur de la *Psyché* et de la *Bataille d'Austerlitz* de Gérard, un artiste qui a produit au pointillé pur et au pointillé soutenu de tailles des planches du plus grand mérite.

**GRAVURE A LA MANIÈRE DU CRAYON.** Cette gravure semble être fille ou sœur de la précédente ; l'avantage qu'elle procure de multiplier de beaux dessins pour l'étude et de conserver des originaux précieux lui donne une importance que ne partagent pas les autres genres secondaires dont nous venons de parler. Deux artistes français se disputent la priorité de son invention : François et Demarteau ; deux autres, Magny et Gonord, la revendiquent aussi. Ces quatre artistes exécutèrent vers 1756, et presque en même temps, des ouvrages d'une beauté qu'on n'a guère dépassée.

A ces divers genres de gravures imitant des dessins noirs ou colorés nous pourrions ajouter la gravure simulante des pastels, au moyen de plusieurs planches coloriées et travaillées comme celles de la gravure au crayon, et quelques autres encore plus curieuses qu'utiles dont se sont occupés des amateurs distingués ; mais il faut terminer cet article déjà long. Bornons-nous à faire remarquer que plusieurs des genres secondaires dont il vient d'être question pourraient acquérir une importance réelle s'ils étaient exploités par des maîtres qui fussent dessinateurs autant que graveurs et coloristes ; car, nous ne saurions trop le redire, l'art réside tout entier dans ces trois qualités ; en dehors d'elles il dégénère en métier, et ses productions ne sont plus qu'une marchandise. Aussi, quand nous entendons vanter outre mesure la gravure sur acier, à cause du grand nombre d'épreuves qu'elle donne, quoique la nature du métal tende à rendre ses produits secs et froids (témoin la grande et belle planche de la *Léda* de J.-M. Leroux) ; quand les moyens mécaniques sont appelés à économiser le temps du graveur, aux dépens du sentiment de l'artiste, dans la gravure noble comme dans la gravure industrielle ou scientifique, nous sommes en droit de voir là un symptôme de décadence. Cette observation s'applique aussi bien au pantographe graveur, qui, aidé de son compagnon le diagrapher (voy.), devait reproduire tous les chefs-d'œuvre des arts du Musée historique de Versailles (instruments auxquels on a depuis en partie renoncé), qu'à cet autre pantographe imaginé par l'Anglais Collas, au moyen du-

quel se réduisent et se gravent au même instant, d'un même ton et d'une même manière, tous les objets de relief, or, argent, bronze ou pierre, comme on voit dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, et à la machine Conté, perfectionnée par les Anglais, au moyen de laquelle on a pu exécuter les deux tiers d'une gravure historique. Assurément, à l'époque où tant d'artistes étrangers affluaient à Paris pour étudier leur art à l'école des Dupuis, des Le Bas, des Cars, des Wille, des Beauvarlet, des Bervic,

ces illustres maîtres avaient autre chose à leur montrer que des procédés mécaniques ou le secret d'en imposer aux regards par des pratiques fallacieuses. Paisons-nous, en nous élevant contre cette funeste tendance, faire comprendre aux artistes jaloux de leur renommées et de l'honneur national, que les moyens mécaniques ne remplacent jamais qu'aux dépens de l'expression, le travail intelligent et inspiré de l'homme dont la persévérance soutient la verve ou le sentiment réfléchi du beau ! L. C. S.



# TABLE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DOUZIÈME.

	Page.		Page.		Page.
G.	1	Galère.	23	les (principauté de)	
Gabare.	2	Galère, <i>voy.</i> Galerius.		et Gaëlique (langue).	
Gabelle.	3	Galerie.	27	Gallon.	76
Gabier.	4	Galerie (mar.).	28	Galon.	76
Gabion.	4	Galerie (mines).	29	Galop (équit.).	76
Gabler.	5	Galerius.	30	Galop (chorégr.).	79
Gabriel.	5	Galet, <i>voy.</i> Falaises et		Galoubet.	79
Gabrielle, <i>voy.</i> Estrées.		Frottement.		Galuchat.	79
Gabrielli.	5	Galet (jeu de).	30	Galvani.	80
Gaburon.	6	Galiani (abbé).	30	Galvanisme.	81
Gad, <i>voy.</i> Tribus (les		Galiano.	32	Gama (Vasco da).	87
douse).		Galice.	34	Gamaliel.	91
Gade.	6	Galicie.	35	Gamba.	92
Gadès, <i>voy.</i> Cadix.		Galien.	39	Gambe, <i>voy.</i> Viole.	
Gaëlique (langue).	6	Galilée, <i>voy.</i> Palestine.		Gambie.	92
Gaëte.	6	Galilée (Gal. Galilé).	40	Gamin.	93
Gaëte (duc de), <i>voy.</i>		Galimathias.	43	Gamme.	94
Gaudin.		Galion.	44	Gand.	96
Gage.	9	Galiote.	45	Ganganelli, <i>voy.</i> Clé-	
Gage de bataille.	10	Galipot, <i>voy.</i> Térèben-		ment XIV.	
Gagera (baron de).	11	thine.		Gange.	98
Gageure, <i>voy.</i> Pari.		Galitsyne (princes).	46	Gangions.	100
Gaiac, <i>voy.</i> Gayac.		Gall (docteur).	53	Gangrène.	101
Gail.	12	Gall (canton de Saint-),		Gangue, <i>voy.</i> Filon.	
Gaillard.	13	<i>voy.</i> Saint-Gall.		Ganilh.	102
Gaillarde.	14	Galland.	55	Gans.	103
Gaillarde, <i>voy.</i> Carac-		Gallas (les).	56	Gantelet.	103
tères.		Gallas (comte de).	56	Ganterie, Gants.	105
Galté.	14	Gallatin.	57	Ganyméde.	107
Galté (théâtre de la).	15	Galle et Noix de galle.	57	Garamantes.	107
Galus.	16	Gallegos, <i>voy.</i> école Es-		Garance.	107
Gala.	17	pagnole.		Garantie (droit).	109
Galactite.	17	Galles (principauté de).	58	Garantie (admin.).	110
Galactomètre, <i>v.</i> Aréo-		Galles (île du prince de).	61	Garantie (dr. internat.)	112
mètre, Lait et Nour-		Galles, <i>voy.</i> Cybèle et		Garat (comte).	113
rice.		Archigalle.		Garat (P.-J.).	116
Galanterie.	17	Galles méridionale (Nou-		Garcia ou Garcias, <i>v.</i>	
Galatée.	19	velle-).	61	Navarre, Castille, etc.	
Galatie.	19	Gallet.	63	Garcia (Manuel).	119
Galaxie, <i>voy.</i> Voie lac-		Galletti.	63	Garcilaso de la Vega,	
tée.		Gallicane (église).	64	<i>voy.</i> Vega.	
Galba.	19	Gallicie, <i>voy.</i> Galicie.		Gard (départ. du).	120
Galbe.	20	Gallicisme.	71	Gard (pont du), <i>voy.</i>	
Gale.	20	Gallien.	72	Aqueduc et Nîmes.	
Galéasse.	22	Gallinacés.	73	Garda (lac de).	123
Galez, <i>v.</i> Milan, Sfor-		Gallinsectes.	74	Gardafai.	123
ze, Mantoue et Vis-		Gallionisme.	75	Gardanne (famille de).	123
conti.		Gallitzin, <i>v.</i> Galitsyne.		Garde (dr.).	124
Galène, <i>voy.</i> Sulfure de		Gallo (duc de).	75	Garde (art mil.).	124
plomb,		Galls, Gallois, <i>voy.</i> Gal-		Garde (escrime).	125

	Pag.		Pag.
Garde, Garde-champétre, Garde-des-sceaux, Garde du commerce, Garde-malade.	126	Gatteaux (père et fils).	179
Gardes, Gardes - du corps, Gardes impériales et royales, Garde municipale.	129	Gatterer.	183
Gardel.	134	Gattilier.	184
Garde nationale.	135	Gau.	184
Garde-robe.	145	Gaucherie.	186
Garde-temps, v. Montre marine et Harri-son.		Gaude.	186
Gardie, voy. La Gardie.		Gaudin.	187
Gardien (ange), v. Ange.		Gaugamèle (bataille de).	189
Gardien (père).	144	Gaule.	192
Gare.	144	Gaules (num.).	201
Gareane.	144	Gaulois (expédition des).	202
Gargarisme.	145	Gaur et Ghourides, v. Gaznevides.	
Gargousse.	145	Gauss.	203
Garnerin (les).	146	Gaussin (M <sup>lle</sup> ).	204
Garnier (Robert).	147	Gavaudan (famille).	205
Garnier (abbé).	148	Gavial, voy. Crocodile.	
Garnier (comte), et Garnier de Saintes.	148	Govotte.	207
Garnier-Pagès, v. Pa-gès.		Gay (John).	207
Garnissaire.	149	Gay (M <sup>me</sup> Sophie).	207
Garnison.	149	Gayac.	208
Garofalo.	150	Gay-Lussac.	209
Garonne (la).	151	Gaz et Usines à gaz.	211
Garonne (départ. de la Haute-).	152	Gaza.	225
Garou.	154	Gaza (Théodore).	226
Garrick.	155	Gaze.	227
Garrotte.	156	Gazelle.	227
Garve.	156	Gazette, voy. Journal, Journalisme et Ga-zette de France.	
Gascogne.	158	Gazette de France.	228
Gasconade.	161	Gaznevides.	230
Gasparin (famille de).	161	Gazomètre, voy. Gaz.	
Gassendi.	166	Gazon.	233
Gassion.	168	Geai.	234
Gastein.	168	Géant (anthrop.).	235
Gastéropodes.	168	Géants (mythol.).	236
Gastérostée.	169	Géants (chaussée des), voy. Chaussée.	
Gaston, voy. Foix, Ne-mours et Orléans.		Géants (combat des), voy. Marignan et François I <sup>er</sup> .	
Gastralgie.	170	Géants (montagnes des), voy. Sudètes.	
Gastrique, voy. Estomac et Embarras gas-trique.		Gébelin, voy. Court de Gébelin.	
Gastrite.	171	Gecko.	236
Gastromantie, voy. Di-vination.		Gédéon.	237
Gastronomie.	172	Gedike.	238
Gâté (enfant).	177	Gédroisie.	239
Gates (monts), v. Ghat-tes.		Geer (de), v. Van Geer.	
Gates (général).	177	Gees (langue de).	239
Gâtinais.	178	Géhenne.	239
		Gehler.	239
		Geiler de Kaisersberg.	240
		Geisa, v. saint Étienne.	
		Geiser.	241
		Geismar.	241
		Gélase I-II.	243
		Gélatine.	243
		Geldern, voy. Gueldre.	
		Gelée (phys.).	245
		Gelée (econ. dom.).	246
		Gelée (Claude-Lorrain).	247
		Gélimer, voy. Vanda-les et Bélisaire.	
		Gélinotte.	249
		Gellert.	250
		Gellius, v. Aulu-Gelle.	
		Gélon.	251
		Gémara, voy. Talmud.	
		Gémeaux, v. Zodiaque.	
		Gemme.	252
		Gemme, voy. Sel.	
		Gemmes, voy. Camées et Glyptique.	
		Gémoies.	252
		Gencive.	252
		Gendarmerie.	253
		Gendebien.	255
		Généalogie.	256
		Général, Officiers gé-néraux.	256
		Générale, v. Tambour.	
		Généralisation.	260
		Généralissime.	263
		Généralités.	263
		Génération (h. n.).	263
		Génération (chron.).	264
		Généraux (États-), voy. États-Généraux.	
		Générosité.	265
		Gènes.	266
		Genève, voy. Création, Cosmogonie et Pen-tateuque.	
		Genêt.	270
		Généthliaque.	271
		Genève.	272
		Genève (confession de), voy. Helvétique.	
		Genève (lac de).	276
		Geneviève (sainte), et Chasse desainte Ge-neviève.	277
		Geneviève de Brabant.	279
		Genevois (duc de).	280
		Genèvre (mont).	280
		Genévrier.	281
		Genga (della), v. Léon XII.	
		Gengis-Khan, v. Tchigiz-Khan.	
		Génie (philos.).	282
		Génie (art mil.).	283
		Génies.	287
		Génitif, voy. Cas.	
		Genlis (M <sup>me</sup> de).	288
		Genou.	290
		Genouillère.	290
		Génovéfains.	291
		Génoève (le), v. Strozzi.	

**TABLE DES MATIÈRES:**

**309**

	Pag.		Pag.		Pag.
Genre (gramm.).	291	Gérard (baron).	369	Geste.	426
Genre (hist. nat.).	292	Gérard (maréchal, com- te).	374	Gestes (chansons de).	428
Genre (philos.).	294	Gerbert, <i>voy.</i> Silvestre II.		Géta.	429
Genre (b.-a.).	295	Gerbier.	378	Gètes.	430
Genre (mœurs).	296	Gerboise.	379	Gétulie.	430
Geus (droit des), <i>v.</i> Droit international.		Gerçure.	379	Gévaudan.	431
Gens de lettres, <i>voy.</i> Lettres.		Gerfaut, <i>voy.</i> Faucon.		Gex.	431
Genéric.	297	Gerhard.	380	Ghattes (monts).	432
Genouané.	299	Géricault.	380	Ghèbres.	433
Gentiane et Gentianées.	301	Gerlache.	381	Ghédimine.	434
Gentilhomme, <i>voy.</i> No- blesse et Gentleman.		Gerle (dom).	382	Ghees, <i>voy.</i> Gees.	
Gentillesse.	302	Germain (saint) d'Au- xerre.	384	Gherardesca.	438
Gentils, <i>voy.</i> Païens.		Germain (saint), de Pa- ris.	388	Ghiaour.	436
Gentils (apôtre des), <i>v.</i> saint Paul.		Germain, <i>voy.</i> Frères, Parenté et Généalo- gie.		Ghiberti.	437
Gentleman.	302	Germain, <i>voy.</i> Germa- nie.		Ghirlandajo.	437
Gentry.	303	Germandrée.	386	Gbourides, <i>v.</i> Ghèbres, Gaznevides et Indos- tan.	
Genz (de).	303	Germanicas.	387	Giannone.	438
Géocentrique.	305	Germanie.	390	Giaour, <i>voy.</i> Ghiaour.	
Géodésie.	306			Gibbon (Ed.).	439
Geoffrin (M <sup>me</sup> ).	306			Gibbon (hist. nat.), <i>voy.</i> Orang-Outang.	
Geoffroy (l'abbé).	308			Gibbosité.	443
Geoffroy-Saint-Hilaire.	311			Gibelins <i>voy.</i> Guelfes.	
Géogénie et Géognosie, <i>voy.</i> Géologie.		Germanique (confédéra- tion).	401	Gibet, <i>voy.</i> Potence.	
Géographes (pet.) grecs.	314	Germaniques (langues), <i>voy.</i> Teutons, Anglo- Saxons, Frisons, Cim- bres et Kimri, langues Gothique, Alleman- de, Danoise, Suédoise, Norvégienne, Islan- daise, Hollandaise, Flamande, etc.		Gibier.	444
Géographie et Sociétés géographiques.	315			Gibraltar.	444
Géographiques (cartes), <i>voy.</i> Cartes.		Germanisme.	408	Gielgad.	446
Geôle, Geôlier.	321	Germanos.	409	Giessen.	447
Géologie et Géognosie.	321	Germe.	409	Gifford.	447
Géomancie, <i>voy.</i> Divi- nation.		Germination.	411	Gigantomachic, <i>v.</i> Géant et Géants.	
Géomètre, <i>voy.</i> Arpen- teur.		Gérontif.	413	Gilbert.	448
Géométrie.	332	Géronte.	413	Gilbertins.	450
Géorama.	338	Gérontocratie.	413	Gilles.	450
George (saint) et Ordres de Saint-George.	339	Géronsie, <i>voy.</i> Sénat et Gérontocratie.		Gillies.	450
George I-XI, <i>voy.</i> Géor- gie.		Gers (départ. du).	414	Gil-Vicente.	451
George I-IV, rois d'An- gleterre.	340	Gerson.	416	Gingembre.	452
George (les du roi).	346	Gerstenberg.	420	Ginguené.	453
Georges de Trébizonde.	346	Gertruidenberg.	421	GINNS, <i>voy.</i> Djinns.	
Georges Cadoudal.	347	Gervais et Protais (SS.).	421	Gioja (navig.).	461
Georges Weymer (M <sup>le</sup> ).	350	Géryon.	422	Gioja (statist.).	462
Géorgie, <i>v.</i> États-Unis.		Gesenius.	422	Giordano (Luc).	462
Géorgie.	351	Gésier, <i>voy.</i> Estomac.		Giorgion.	465
Géorgiennes (langue et litt.).	359	Gesner (Conrad).	422	Giotto.	466
Gépides.	362	Gesner (J.-M.).	423	Girafe.	466
Gera, <i>voy.</i> Reuss.		Gesse.	424	Girard, <i>voy.</i> du Haillan.	
Gerando (baron de).	364	Gessler, <i>voy.</i> Tell.		Girardin (famillé de).	466
Géraniacées et Géra- nium.	367	Gessner (Salomon).	425	Girardon.	471
Gérant.	368	Gestation.	426	Giraud (J.-B.).	472
				Giraud (P.-F.-G.).	473
				Giro (banques de).	478
				Girod de l'Ain (fam.).	478
				Girodet-Trioson.	477
				Giroflée.	481
				Girofler.	482
				Gironde (dép. de la).	483
				Gironde, Girondins.	487
				Girouette, Girouettisme.	499

Pag.		Pag.		Pag.
500	Gisement.	548	Gneisenau (comte de).	610
	Gitanos, <i>v.</i> Bohémiens.	550	Gneiss.	
	Giulay, <i>voy.</i> Gyulay.		Gnezna, <i>voy.</i> grand-duché de Posen.	
	Giunti, <i>voy.</i> Juntas.		Gnide, <i>voy.</i> Vénus.	
	Giustiniani, <i>voy.</i> Justiniani.	550	Gnomes, Gnomiques.	610
	Givre, <i>voy.</i> Gelée.	551	Gnomes (mythol.).	610
500	Glace (phys.) et Passage des armées sur la glace.	551	Gnomon.	610
	Glace (méd.), <i>voy.</i> Froid.	552	Gnomonique.	
508	Glaces (art cul.).	553	Gnosticisme.	
509	Glaces (techn.).	558	Gnocu.	
508	Glacières.	558	Goa.	
506	Glaciers.		Gobelet, <i>v.</i> Échanson et Escamoteur.	
507	Glacis.	559	Gobelins.	
507	Gladiateur.	562	Gobe-Mouche.	
	Glagolites, Écriture glagolitique.		Godefroi de Bouillon, <i>voy.</i> Bouillon.	
	Glaieul, <i>voy.</i> Glaycul.	562	Godefroi de Strasbourg.	
511	Glaire.		Goderich (lord), <i>v.</i> Ripon.	
512	Glaive.	563	Godoi, prince de la Paix.	
	Glaïse, <i>voy.</i> Argile.	567	Godounof (fam.).	
512	Glanage.	571	God save the King.	
	Gland, <i>voy.</i> Chêne.	572	Godwin.	
514	Glande.	573	Gœckingk.	
514	Glaris (canton de).		Goëland, <i>voy.</i> Mouette.	
515	Glasgow.	575	Goëlette.	
516	Glatz (comté de).	575	Gœrres.	
517	Glatz (Jacques).		Gœrz ou Goritz, <i>v.</i> Illyrie.	
517	Glauber, sel de Glauber.	575	Gœrz (baron de).	
518	Glaycul.		Goëtha (canal de), <i>voy.</i> Trohætta.	
	Glèbe, <i>voy.</i> Servitude.	576	Goëthe.	
518	Gleich.	596	Goëtic, <i>voy.</i> Divination.	
519	Gleim.	598	Goëtingue.	
520	Glenelg (baron).	598	Gog et Magog.	
521	Glinaki (princes).	598	Gohier.	
522	Globe.	600	Gottre.	
526	Globe de compression.	601	Golbéry (de).	
527	Glocester.	603	Golconde (royaume de).	
528	Glockner.	604	Goldoni.	
528	Glogau.	605	Goldsmith.	
528	Gloire.	608	Golfe.	
531	Gloria.		Golgotha, <i>voy.</i> Calvaire.	
531	Glose.		Goliath, <i>voy.</i> David et Philistins.	
532	Glossaire.	608	Golvine (famille).	
	Glossalgie, <i>voy.</i> Langue.	610	Golovkine (famille).	
533	Glotte.	612	Golvine.	
533	Glouton.	613	Gomar.	
534	Glover.		Gombette, <i>v.</i> Bourguigonne (loi).	
534	Glou.	613	Gomer.	
535	Glucine.	613	Gomme, Gommites.	
535	Glucinium.		Gomme élastique, <i>voy.</i> Caoutchouc.	
535	Gluck.	615	Gomme gutte.	
540	Gluten.		Gomme-résine, <i>v.</i> Gomme et Résine.	
542	Gluttier.			
542	Glycérine.		Gomorrhée, <i>voy.</i> Sodome et Gomorrhée.	
542	Glyptique.		Gondar.	616
545	Glyptothèque.		Gondebaud, <i>voy.</i> Bourgogne.	
546	Gmelin (famille).		Gondole, Gondolier.	618
547	Gmelin (graveur).		Gondy (maison de).	618
548	Gœdlich.		Gonfalonier.	618
			Gonflement, <i>voy.</i> Inflammation, Tumeur.	
			Gongora y Argote.	617
			Goniométrie, Goniomètre.	618
			Gonsalve de Cordoue.	619
			Gontaut (famille de).	620
			Gonzague (maison de).	621
			Gopis, <i>voy.</i> Krishna.	
			Gordien (les).	622
			Gordien (arab.).	624
			Gordon (famille de).	624
			Gorée (île de).	625
			Gorge, <i>voy.</i> Pharynx.	
			Gorgerin.	627
			Gorgias le Léontin.	627
			Gorgones.	627
			Gorsas, <i>voy.</i> Giroade, Girondins.	
			Gossec.	628
			Gosselin.	629
			Gotha.	631
			Gothard, <i>voy.</i> Saint-Gothard.	
			Gothique (art).	632
			Gothique (écriture).	640
			Gothique (langue).	640
			Goths.	642
			Gotter.	645
			Gottorp, <i>voy.</i> Holstein.	
			Gottsched.	646
			Gouache.	647
			Goudouli.	647
			Goudron.	648
			Goudzerat, <i>v.</i> Guzarate.	
			Goujon (h. n.).	648
			Goujon (Jean).	649
			Goulburn.	652
			Goule.	653
			Goulet, <i>voy.</i> Port.	
			Goupillon, <i>v.</i> Aspersions.	
			Gouras.	653
			Gourgand.	654
			Gouria, Gouriel.	656
			Gourmandise.	657
			Gourme.	658
			Gout (physiol.).	659
			Gout (rest.).	659
			Goutte.	662
			Gouttes.	666
			Gouvernail.	666
			Gouvernement (pol.).	667
			Gouvernement, Gouverneur, Gouvernante.	674

TABLE DES MATIÈRES:

811

	Pag.		Pag.		Pag.
on (les généraux).	674	Graminées.	718	Grange, Gerbier.	762
on, v. Saint-Cyr.		Grammaire, générale et		Grangé, voy. Charrue	
ier.	674	particulière.	730	et Exposition.	
y Lucientes.	675	Grammatiste et Gram-		Granique (passage du).	764
y, voy. Van Goyen.		mairien.	727	Granit et Roches grani-	
(Gaspard et Char-		Gramme.	727	tiques.	765
oy. Gréal.	676	Grammont (famille de).	728	Granivores.	768
rg de Hemsoe.	678	Grammontins.	729	Granja (la).	768
(math.).	679	Gramont (famille de).	729	Granson (bat. de).	769
(droit).	680	Grand, voy. Grandesse,		Grant, v. Glenelg (lord).	
(théol.).	681	Grandeur, etc.		Granville (cardinal de).	770
i (mythol.).	687	Grand-duc, voy. Duc.		Granville (comte).	771
so, voy. Grazioso.		Grande-Bretagne.	730	Graphie, Graphique.	771
nes (les).	688	Grande-Grèce.	754	Graphite.	772
tion.	695	Grandes-Compagnies, v.		Graphomètre.	773
Avancement mi-		Compagnies.		Grappillage, v. Glanage.	
re.	695	Grandesse.	757	Grappins, v. Abordage.	
universitaires, v.		Grandeur (math.).	758	Grasse (comte de).	773
rés, Bachelier, Li-		Grandeur (mor.).	758	Grassement.	774
zé, Docteur, etc.		Grand'garde, v. Avant-		Gratien (emp.).	774
ation (bâtiments		Postes.		Gratien (décret de).	775
	700	Grand-livre (comm.), v.		Gratis.	775
el (lit.).	700	Livres.		Gratitude, Ingratitude.	775
s ad Parnassum.	701	Grand-livre (adm.), v.		Gratuit, voy. Don gratuit.	
	702	Fonds publics, Dette,		Grattan (famille de).	776
ns.	703	Comptabilité.		Graun.	778
oy (M <sup>me</sup> de).	704	Grand-maitre, v. Mai-		Gravamina, voy. Griets	
(J. de), v. Captal.		tre, Ordres de cheva-		et Doléances.	
voy. Grains et Li-		lerie et Université.		Grave.	779
	705	Grandmesnil.	760	Graves, voy. Chute des	
	707	Grand-Mogol, v. Mogol.		graves.	
ille.	714	Grand-officier, v. Of-		Gravelines.	779
raudan.	715	ficier, Dignités, Lé-		Gravelle.	779
	716	gion-d'Honneur, etc.		Gravesande, v. S' Gra-	
voy. Reuss.		Grand-prêtre, v. Pré-		vesande.	
oy. Gréal.		tre, Pontife, Hiéro-		Gravier.	781
		phante.		Gravina.	781
		Grand-prince, v. Prince.		Gravitation, Gravité.	783
		Granet.	764	Gravure.	785

# ERRATA ET ADDITIONS.

## TOME XII.

- Pag. 6, col. 2, ligne 28, *ajoutez ce qui suit* : D'après M. Pictet (*De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, p. 165), la ressemblance des mots *gaël* et *Gallus* est tout-à-fait fortuite. Le premier, dit-il, est le mot irlandais *gaoidheal* (anciennement *goidheal* et *gaidhil*), en erse, *gaidheal*, signifiant héros, ou plutôt homme allant par violence, et que la prononciation actuelle contracte en *gaël*. M. Pictet ne se prononce pas sur le mot *Gallus*; mais nous en avons indiqué, au mot GAULX, p. 192, l'étymologie probable. Suivant lui, la langue *erse* (voy.) serait celle des montagnards d'Écosse et non pas le vieux irlandais. Il assure qu'en Angleterre cette dénomination n'est jamais appliquée à ce dernier, mais bien au gaélique de l'Écosse. « Que ce mot soit une corruption de l'anglais *irish*, c'est ce qui est fort probable, mais l'usage a changé son acception primitive. Dans le dictionnaire anglo-erse, publié par la Société des Highlands (voy. p. 7), on trouve *erse*, ou *ersse*, traduit par *gaelic albanach* (gaélic montagnard). »
- p. 7, col. 2, ligne 2. On a oublié de mentionner la grammaire gaélique de Stewart, in-8°, 2<sup>e</sup> éd., 1812.
- Nous saisissons cette occasion pour réparer une autre omission. Aux dictionnaires dont on a donné le titre à l'article ERSE, il faut ajouter celui d'Edward O'Reilly, avec la grammaire, Dublin, 1822, in-4°; nouv. éd., 1832.
- p. 9, col. 1, ligne 26, *au lieu de* mais le contrat qu'on passe alors prend le nom, *lisez* lorsque le gage est un immeuble, le contrat prend le nom, etc.
- p. 10, col. 1, ligne 11, *avant le renvoi à* MONT-DE-PIÉRÉ, *mettez ces mots* : Les matières de commerce et les maisons sur prêt autorisées ne sont pas soumises aux dispositions qui viennent d'être retracées; elles sont régies par les lois et les règlements qui les concernent.
- p. 56, col. 2, ligne 41, *au renvoi* (voy. ABYSSINIE) *ajoutez* et GORDAR.
- p. 119, col. 2, ligne 53, *au lieu de* une autre promet, etc., *lisez* une autre de ses filles, M<sup>lle</sup> Pauline Garcia, a débuté au Théâtre-Italien de Paris, le 8 octobre 1839, dans *Otello*, rôle de Desdemona, et s'est montrée cantatrice déjà distinguée, quoiqu'elle soit à peine âgée de 19 ans.
- p. 133, col. 2, ligne 26, *au lieu des mots* mais des compagnies, etc., *lisez* cette garde se trouve remplacée par une réserve de vingt bataillons de grenadiers. Les trahans, les gardes-nobles de Hongrie, d'Italie, les hallesbardiens gardes-du-corps, sont des compagnies de gentilshommes qui font près du souverain le même service que nos anciennes compagnies des gardes-du-corps.
- p. 149, col. 2, ligne 41, le mot *garnison* pourrait bien aussi être dérivé tout simplement du verbe *garnir*.
- p. 162, col. 1, ligne 21, *au lieu de* les opérations étaient confiées *lisez* étaient d'abord confiées. Au moment où Bonaparte arriva, Cartaux fut remplacé dans le commandement par Dugommier.
- p. 166, col. 1, ligne 28, *au lieu de* Paris, 1829, *lisez* Paris, 1839.
- p. 193, col. 2, ligne 32, *au lieu de* Gaule lyonnaise, *lisez* Gallia lugdunensis. Lyon (*Lugdunum*) n'en devint que plus tard une des principales villes.
- p. 206, col. 2, ligne 44, *au lieu de* du célèbre chanteur, *lisez* du célèbre acteur.
- p. 208, col. 2. Aux romans de M<sup>me</sup> Sophie Gay, *ajoutez* celui qu'elle a publié, en 1839, sous le titre de *Marie de Mancini*, 2 vol. in-8°.
- p. 321, col. 1, ligne 37, *au lieu de* d'autres le font venir, *lisez* les font venir.
- p. 351, col. 1, ligne 23, *au lieu de* appelé à Erfurt, *lisez* appelé à Dresde et retranchez ensuite ces mots devant un auditoire de rois.
- p. 355, col. 2, ligne 53, *au lieu de* y traînèrent l'anarchie, *lisez* y portèrent l'anarchie.
- p. 476, col. 1, ligne 2, *ajoutez ces mots* : Le baron Girod est mort à Paris, en août 1832.
- p. 499, col. 1, ligne 48, *après* GIRO (parenthèse fermée) et *avant* gyrus (parenthèse ouverte).
- p. 502, col. 1, ligne 8, *au lieu de* (7 à 8<sup>po</sup>), *lisez* (7 à 9<sup>po</sup>).
- p. 537, col. 1, ligne 6, *au lieu de* plus glorieuses, *lisez* plus radieuses.
- p. 575, col. 2, ligne 7, *au lieu de* écrit en style, *lisez* écrite en style.
- p. 592, col. 1, ligne 20, *au lieu de* placée trop haut, quoique Voss soit l'inventeur du genre. A notre sens, *changez ainsi la ponctuation* placée trop haut. Quoique Voss soit l'inventeur du genre, à notre sens, etc.
- p. 627, col. 1, ligne 15, *rayez* le renvoi à GOSTAN.

